remiers volumes ont été com-
nde partie par Nicole, et les
ar l'abbé Renaudot. Arnauld
e très petite part.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/laperptuitde01arna

LA

PERPETUITE'

DE LA FOY

DE L'EGLISE

CATHOLIQVE

TOUCHANT

L'EUCHARISTIE

DEFFENDUE

Contre le Livre du SIEVR CLAVDE,
Miniſtre de Charenton.

SECONDE EDITION.

Quod apud multos unum invenitur, non eſt erratum ſed traditum. *Tert. de preſc. cap.* 28.

A PARIS,
Chez CHARLES SAVREUX, Libraire juré, ſous la Tour de N. Dame,
du coſté de l'Archeveſché, à l'Enſeigne des trois Vertus.
M. DC. LXX.

Avec Approbations, & Privilege du Roy.

BIBLIOTHECA
Revensis

A-25015

CSF

BX
2215
.A75
1670
v.1

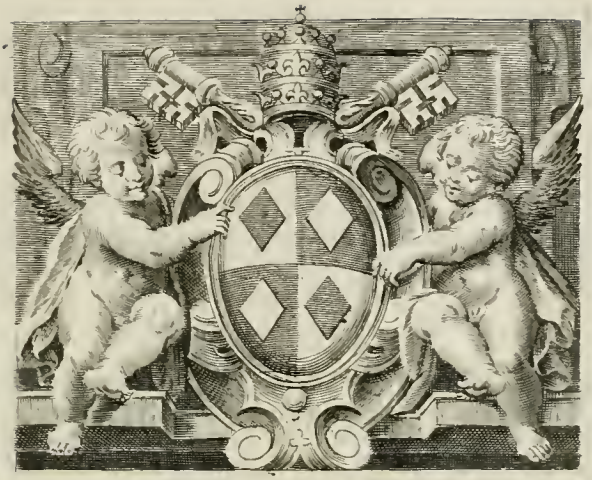

SANCTISSIMO PATRI

CLEMENTI IX

PONTIFICI MAXIMO

ANTONIUS ARNALDUS Doctor Sorbonicus

ÆTERNAM FELICITATEM.

INstitutum, BEATISSIME PATER, de graviſſimo fidei noſtræ capite adverſus heterodoxos opus, ut in SANCTITATIS VESTRÆ potiſſimùm nomine prodiret, non mea ſolùm, aut amicorum, qui in illud labore & operâ aliquid contulerunt, vota & ſtudia fecêre, ſed ipſa operis ratio, ipſa materiæ natura, ſuaſit & adduxit. Nec enim auſpicatiùs adverſùs Eccleſiæ adverſarios poterat,

quàm ſub totius Eccleſiæ capite & duce pugnari, nec congruentiùs Eccleſiaſticæ unitatis myſterium, quàm ſub iſtius unitatis præſide & tutore defendi. Neque verò, BEATISSIME PATER, ambitioſò quôdam obſequiô nobis in hoc SANCTITATEM VESTRAM, demereri animus fuit, ſed id demùm quod intus ſentimus, ſemperque ſenſimus, quaſi publicâ profeſſione teſtari. Novimus enim quicquid demùm ad reducendos in Eccleſiæ gremium errantes, laboribus & ſcriptis privati theologi conferre videantur, non ipſis tamen, ſed ſupremis Eccleſiæ paſtoribus, hoc eſt Epiſcopis, ac peculiari jure ſummo Pontifici, ſub cujus auſpiciis tota Eccleſia militat, ipſorum labores laborumque fructum eſſe tribuendum. Non enim illi ſuô nomine Eccleſiæ doctrinam tuentur, ſed Eccleſiæ, ejuſque paſtorum paſtorumque præcipuè principis nomine, authoritate, virtute: nec alio ſe debent quàm inſtrumentorum loco cenſere, quibus Eccleſiæ Rectores ad aliquas ipſius utilitates uti dignentur. Acceſſit, quò magis deceret elaborati adverſus hæreticos operis fronti SANCTITATIS VESTRÆ nomen præfigi, quòd ſi quis unquam ad ipſorum animos Eccleſiæ reconciliandos aptus & idoneus Pontifex fuit, eum ſe in SANCTITATE VESTRA habere catholici glorientur. Non enim apud ipſos modò apoſtolica veſtra charitas ac manſuetudo celebratur, ſed alieniſſimas etiam ab Eccleſia Romana Societates populoſque pervaſit, & ex illorum animis plurimùm offenſionis illius alienationiſque detraxit, quæ illos

potiſſimum tenet à Romana Sede divulſos. Pleriſque eorum jam ſingulari SANCTITATIS VESTRÆ *benignitate perſuaſum eſt non ſe in Romano Pontifice, ſi quidem ad ejus communionem redire vellent, imperioſum dominum habituros, ſed amantiſſimum patrem, qui omnibus ad Eccleſiæ unitatem aſpirantibus charitatis ſuæ ſinum expandat, & reduces omnibus officiis beneficiiſque proſequi paratus ſit. Nihil acerbum, nihil durum in Eccleſiæ adminiſtratione ab eo reformidant, à quo ſubditos populos tam clementer & indulgenter haberi vident, ut tota nunc Eccleſiæ Romanæ ditio, unius potius ſub optimo parente familiæ, quàm civilis ſub principe ſtatus inſtar habere videatur. Mirantur modeſtum in propinquos animum, & in illos ſolùm beneficia temperantem. Mirantur effuſam in pauperes, in ægros, in pupillos, ac viduas, liberalitatem, curam, charitatem, ad ſublevandas miſerorum ærumnas nullis laboribus ſumptibuſque parcentem; atque hinc cogitatione præcipiunt, quæ ſuâ cauſâ facere* SANCTITAS VESTRA *vellet, ut æternam ipſis ſalutem conciliet, quæ temporalia ſubditorum commoda tantô ſtudiô, tantâ largitate procuret. Nec verò,* BEATISSIME PATER, *virtutum demùm veſtrarum famâ & admiratione, ſic in* SANCTITATEM VESTRAM *animati ſunt cœtus illi, ab Eccleſia Romana luctuoſô dudum ſchiſmate diſtracti, ſed veris etiam maximiſque beneficiis provocati. Norunt enim pacem illam, quâ tota nunc Europa fruitur curis veſtris, veſtræ providentiæ deberi.*

Norunt vestri maximè reverentiâ & amore potentissimo Regi victricia de manibus arma esse detracta; eumque cui omnia ultrò cedebant, precibus vestris, lachrymisque cessisse: atque ita feliciter extinctum esse ferale illud bellum, quod cunctos Europæ principatus, non Catholicorum modò, sed etiam Protestantium jamjam collisurum inter se videbatur. Nec illud mediocris in se meriti loco putant, quòd ad propulsandum à Cretæ metropoli Turcarum impetum, tot labores SANCTITAS VESTRA, *tot sumptus impendit. Non enim solis demùm Venetis, solis Catholicis imminet formidolosa illius tyranni potentia, sed apertè in omnium Christi nomen profitentium excidium grassatur & tendit: atque adeò cum se illi totis viribus opponit* SANCTITAS VESTRA, *communis in Christianos omnes, etiam protestantes, parentis vicem & partes obit. Sed liceat,* BEATISSIME PATER, *illud fidenter apud ipsam proloqui, inter tot egregia ipsius facta nihil gratius omnibus accidisse, nihil majoribus laudibus ferri, nullum sejunctis ab Ecclesia repetendæ catholicæ communionis validius incitamentum esse, quàm redditam eximiâ ipsius prudentiâ Ecclesiæ pacem, sedatasque catholicorum Theologorum infelices ac diuturnas dissensiones. Sic enim Romanam Ecclesiam veram esse patet unitatis & concordiæ domum, in qua tametsi pax ad tempus concuti & aliquantisper interturbari possit, post tamen, remotis discussisque suspicionum nebulis, eô, quô intùs animatur, spiritu devinciente coalescat. Quod si,*

Beatissime Pater, sic affecti sunt in Sanctitatem Vestram, quos nullis privatim meritis sibi devinxit, quem tandem iis in ipsam animum esse putet, quibus præter illa in omnes fideles collata beneficia, etiam quietem pacemque, quâ nihil illi pretiosius ducunt, singulari benignitate concessit? hujus affectus qualecumque specimen habet in hoc opere, quod Sanctitati Vestræ tota animi devotione & demissione nuncupamus, & Apostolico vestro judicio ac censuræ subjicimus. Atque utinam graviori aliquô pro dei Ecclesia labore susceptô, pleniorem ipsi parti nobis otii fructum rependere possimus. Sed si minus id opere exequi licuerit, votis certè, ac precibus exequemur quibus Sanctitati Vestræ assiduè flagitabimus cœlestium donorum affluentem copiam, quæ & Pontificatum illius illustrent, & perennem ipsi post hujus mortalitatis ærumnas fœlicitatem concilient.

PRIVILEGE DV ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos Amez & Feaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement de Paris, Toulouze, Bordeaux ; Dijon, Roüen, Aix, Rennes, Grenoble & Mets ; Maiſtres des Requeſtes ordinaires de noſtre Hoſtel, Baillifs, Seneſchaux, Prevoſts, leurs Lieutenans, & à tous autres de Nos Juſticiers & Officiers qu'il appartiendra, SALUT. Noſtre cher & bien amé Charles Savreux Libraire Juré de noſtre bonne Ville de Paris, Nous a fait remontrer qu'il a entre les mains un livre intitulé : LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCHARISTIE, *deffenduë contre le livre de M. Claude Miniſtre de Charenton*, lequel Livre il eſt ſollicité de donner au public, s'il avoit nos Lettres de permiſſion ſur ce neceſſaires, leſquelles il nous a tres humblement ſupplié de luy accorder. A CES CAUSES, Nous avons permis & permettons par ces Preſentes à l'Expoſant de faire imprimer, vendre & debiter en tous les lieux de noſtre obeïſſance ledit Livre, en un ou pluſieurs volumes, en telles marges, en tels caracteres, & autant de fois qu'il voudra durant l'eſpace de dix années, à compter du jour qu'il ſera achevé d'imprimer la premiere fois en vertu des Preſentes. Et faiſons tres expreſſes deffenſes à tous Libraires, Imprimeurs, & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, de l'imprimer, faire imprimer, vendre ny debiter en aucun lieu de noſtre obeïſſance, ſous pretexte d'augmentation, correction, changement de titre, fauſſes marques, ou autrement en quelque ſorte & maniere que ce ſoit, ny d'en faire des extraits ou abregez ; & à tous Marchands eſtrangers, Libraires ou autres d'en apporter ny diſtribuer en ce Royaume d'autre impreſſion que de celles, qui auront eſté faites du conſentement de l'Expoſant, ou de ceux qui auront droit de luy en vertu des preſentes ; le tout à peine de ſix mille livres d'amende, payable ſans deport par chacun des contrevenans, & applicables, un tiers à nous, un tiers à l'Hoſtel Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant : de confiſcation des Exemplaires qui ſeront trouvez contrefaits en France ou ailleurs, des preſſes & caracteres qui auront ſervi à contrefaire ledit Livre, & de tous deſpens, dommages & intereſts ; à condition qu'il ſera mis deux exemplaires dudit Livre en noſtre Bibliotheque publique, un en celle de noſtre Chaſteau du Louvre, appellée le Cabinet de nos Livres, & un en celle de Noſtre tres cher, & feal le Sieur Seguier, Chevalier, Chancelier de France avant que de l'expoſer en vente, à peine de nullité des preſentes, leſquelles ſeront regiſtrées gratuitement & ſans frais dans le Regiſtre de la Communauté des Marchands Libraires de noſtre bonne Ville de Paris. Du contenu deſquelles nous voulons & vous mandons que vous faſſiez joüir pleinement & paiſiblement l'Expoſant, & ceux qui auront droit de luy, ſans ſouffrir qu'il luy ſoit donné aucun trouble ny empeſchement. Voulons auſſy qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit Livre autant des preſentes, ou un extrait d'icelles, elles ſoient tenuës pour deuëment ſignifiées, & que foy y ſoit ajoûtée, & aux copies collationnées par un de nos Amez & Feaux Conſeillers & Secretaires, comme à l'Original. Mandons au premier noſtre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'execution d'icelles tous exploits neceſſaires, ſans demander autre permiſſion : CAR TEL EST NOSTRE PLAISIR ; Nonobſtant Clameur de Haro, Chartre Normande, & autres Lettres à ce contraires. DONNE' à Paris le quatriéme jour de Novembre, l'an de grace mille ſix cens ſoixante-huit, & de noſtre regne le vingt-ſixiéme. *Signé*, Par le Roy en ſon Conſeil, PEPIN, *& ſcellé du grand Sceau de cire jaune ſur ſimple queüe.*

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Marchands Libraires, & Imprimeurs de cette Ville, ſuivant & conformément à l'Arreſt de la Cour de Parlement du 8. d'Avril 1653. aux charges & conditions portées par le preſent Privilege. Fait à Paris ce 9. Novembre 1668.

Signé, ANDRE' SOUBRON *Syndic.*

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le *25.* Février *1669.*

Les Exemplaires ont eſté fournis ſuivant le Privilege.

APPROBATIONS

APPROBATIONS DE MESSEIGNEVRS LES PRELATS.

De Monſeigneur l'Archeveſque de Sens.

L'Estime particuliere que nous avons toujours faite de la pieté & de l'erudition des Auteurs de la Réponſe au livre du Miniſtre Claude, ne nous permettoit pas de douter qu'ils n'employaſſent tous les talens que Dieu leur a donnez dans un ouvrage qu'ils eſtoient obligez par tant de raiſons d'entreprendre pour la defenſe de la cauſe de l'Egliſe. Mais quelque grande que fuſt l'idée que nous nous en eſtions formée, nous avoüons qu'ils ont de beaucoup ſurpaſſé noſtre attente, & qu'il y a tant de beauté, de lumiere, & de ſolidité dans ce livre, que nous avons lu avec toute l'exactitude & l'application dont nous ſommes capables, que nous ne pouvons qu'admirer ce que peut la verité dans les eſprits qui font leur plus grande gloire de la ſuivre & de la deffendre. En effet ils y prouvent avec tant d'evidence, qu'il n'y eut jamais de fable plus mal inventée que ce pretendu changement univerſel de la creance de l'Egliſe touchant l'Euchariſtie, ſur lequel tout le Calviniſme eſt eſtabli, & que toutes les ſocietez Chreſtiennes ſe ſont trouvées meſme avant Beranger dans la doctrine de la preſence reelle & de la Tranſubſtantiation, & qu'elles y ont toujours eſté depuis, qu'il y a lieu d'eſperer que ceux de la Religion pretenduë reformée, qui ont un peu de bonne foy, & qui penſent ſerieuſement à leur ſalut, ſe rendront enfin à des preuves ſi claires & ſi convaincantes, & qu'ils prefereront la doctrine toute pure & toute ſainte de l'Egliſe Catholique qui leur eſt ſi fidellement repreſentée dans ce livre, aux nouveautez pernicieuſes & aux fantaiſies temeraires d'un petit nombre de gens qui s'en ſont ſeparez dans ces derniers ſiecles. C'eſt ce qui ſeul à preſent peut achever de combler noſtre joye, ne deſirant rien avec tant d'ardeur, que de voir rentrer dans le ſein de l'Egliſe un ſi grand nombre d'ames que l'erreur & l'illuſion en tiennent ſeparées depuis ſi long-temps. Nous croyons meſme que c'eſt la recompenſe que Dieu a reſervée à l'amour que ces ſçavans Theologiens ont toujours fait paroiſtre pour ſon unité, & que pour couronner leur fidelité & leur attachement inviolable à cette ſainte Epouſe de Jesus-Christ, il ſe ſervira de cet Ouvrage, & de ceux qu'ils pourront compoſer dans la ſuite, pour retirer tant de perſonnes du ſchiſme & de la funeſte diviſion où elles ſe trouvent malheureuſement engagées. Nous n'eſtimons donc pas ſeulement qu'il eſt utile de le rendre public pour le bien de toute l'Egliſe; mais meſme il y a déja du temps que nous nous ſommes crus obligez en conſcience d'y contribuer autant qu'il a eſté en nous, pour le bien particulier de noſtre Dioceſe. Car nous ſommes perſuadez que c'eſt ce que nous pouvons faire de plus avantageux d'une part pour confirmer les Fidelles, qui nous ſont ſoumis, dans la foy & dans la veneration de cet auguſte myſtere; & de l'autre pour exciter les heretiques qui ſont parmy eux à ſe convertir, eſperant qu'aprés la publication de cet excellent livre, nous ne ſerons plus reſponſables devant Dieu de leur perte, & qu'il ne nous redemandera pas leur ſang, puiſque nous leur y avons preſenté toutes les lumieres neceſſaires pour diſſiper leurs doutes, & pour les faire rentrer dans la voye de la verité. Il ne nous reſte que de demander à Dieu qu'il luy plaiſe d'inſpirer à ceux qui le liront le meſme eſprit de Religion, & le meſme amour de la verité, avec lequel il paroiſt avoir eſté fait, & qu'il les dégage par ſa grace & par ſa miſericorde de toutes les preventions, de tous les prejugez, & de tous les intereſts humains qui les pourroient empeſcher de ſe rendre à la verité qui y éclate de toutes parts. Donné à Sens le 26. de Novembre 1668.

Loüis Henry de Gondrin, Archeveſque de Sens.

*

De Monſeigneur l'Archeveſque de Naziance, Coadjuteur de Rheims.

LE DERNIER livre que le Miniſtre Claude a donné au publie, fait aſſez paroiſtre qu'il craint d'avoir affaire avec l'Auteur du traitté de la Perpetuité de la foy, puiſqu'en le voulant rendre ſuſpect parmy les Catholiques, il veut luy oſter la creance que ſon merite & ſa profonde erudition luy ont acquiſe. Ce Miniſtre qui connoiſt la force du raiſonement, auquel il a voulu ſatisfaire par ſon premier volume, & qui peuteſtre eſt convaincu de la foibleſſe de ſes réponſes, craint que celle qu'on prepare à ſon livre n'acheve de perſuader ceux de ſa Communion, qui ont eſté ébranlez par la lecture du traitté de la Perpetuité. Il ſent bien que ſon eloquence va eſtre pouſſée à bout. Et pour tâcher d'éviter ce qu'il prevoit, il a recours à un moyen tout à fait indigne d'un honneſte homme, en voulant déchirer la reputation d'un Theologien tres-Catholique par une calomnie ſi noire, qu'elle doit faire horreur à tous ceux qui liront la preface & le premier chapitre de ſon dernier volume. Mais comme il ne tâche de le décrier que par ce principe, j'eſpere que ceux de la Religion pretenduë reformée, qui voudront bien faire reflexion ſur cet artifice groſſier, & ſur cette mauvaiſe foy de leur Miniſtre, ſeront aſſez heureux pour reconnoiſtre leurs erreurs aprés une lecture ſerieuſe de cette Réponſe qu'on leur preſente, dans laquelle ils trouveront les matieres dont il s'agit, traittées avec un grand ordre, beaucoup de netteté, & une erudition à laquelle on ne peut rien ajoûter. Je l'ay examinée avec une grande application, je n'y ay rien trouvé que de tres-orthoxe, & je la croy tres-propre à édifier les Catholiques & à convaincre tous ceux d'entre les heretiques qui la voudront bien lire ſans preoccupation. Donné à Paris ce ſixiéme Novembre 1668.

CHARLES M. LE TELLIER, Archeveſque de Nazianze, Coadjuteur de Rheims.

De Monſeigneur l'Eveſque de Montauban.

CE que nous avons lu de la Réponſe qu'a faite l'Auteur de la Perpetuité de la Foy dans l'Egliſe Catholique touchant l'Euchariſtie, au livre écrit contre le ſien, nous a ſemblé ſi docte, ſi éloquent, & ſi conforme à la veritable raiſon, au bon ſens, & à la foy de l'Egliſe de tous les ſiecles, qu'on ne peut douter ſans renoncer à ces evidentes lumieres, que la verité ne triomphe dans cet Ouvrage. C'eſt ce qui nous a obligé de le propoſer dans noſtre Dioceſe, comme contenant une doctrine ſaine, ſainte, & capable de deſabuſer les plus ſurpris des fauſſes lueurs de l'hereſie, & de confirmer en nos derniers temps les ſentimens des premiers du Chriſtianiſme ſur la divine Euchariſtie, ſi elle avoit beſoin de quelque autre fondement que de la parole du Fils de Dieu, qui, ſelon ſaint Jean, nous promit avant ſa mort ſon corps veritable; ſelon ſaint Matthieu, Saint Marc & Saint Luc, nous l'a donné reellement la veille qu'il mourut; ſelon Saint Paul, nous a eſté continué ſubſtantiellement depuis qu'il eſt monté au ciel; & ſelon tous les Peres, a eſté perpetuellement cru & adoré dans l'Egliſe. De ſorte que comme JESUS-CHRIST tira enfin ſon corps des mains des demons, des bourreaux, & de la puiſſance des tenebres, à qui il l'avoit livré par une providence dont les raiſons nous ſurpaſſent infiniment: ainſy aprés qu'il a ſouffert que ce meſme corps a eſté expoſé aux inſultes de l'ignorance, de l'effronterie, & de l'erreur, il releve ſi avantageuſement la certitude de ce myſtere, que ſi l'aveuglement de l'eſprit de ſes ennemis, & de l'inſenſibilité de leurs cœurs n'empeſchent les fruits de la lecture de ce livre, ils ſeront eux-meſmes des vaincus volontaires qui ſe rendront à ſon éclatante verité; que nous approuvons d'autant plus volontiers que nous y avons trouvé l'entiere ruine de la doctrine des adverſaires que nous avons ſouvent combattus, & que nous ſentons une entiere joye de voir conſommé par un ſi ſçavant Auteur ce que nous avons commencé par nos inſtructions publiques dans noſtre Egliſe dés que l'ouvrage de ſes ennemis eut paru dans Montauban. Auſſy le remercions-nous des ſecours qu'il nous a donnez pour arracher le venin né dans la terre dont Dieu nous a commis la culture. Fait à Montauban ce ſaint jour de Noël 1668.

PIERRE DE BERTIER, Eveſque de Montauban.

De Monſeigneur l'Eveſque de Vence.

L'HERESIE de Calvin à laquelle Dieu par un ſecret, mais juſte jugement de ſa providence ſur ſon Egliſe, a permis de faire un ſi grand ravage en France, eſt maintenant ſur ſon declin. Elle a eſté ſi puiſſamment refutée par divers Auteurs de grande reputation, & entre tous les autres par les Cardinaux du Perron & de Richelieu, qu'elle ne s'eſt plus deffenduë que par ſon opiniaſtreté, & par ſon orgueil, qui l'a empeſché de ceder à la verité. Mais le Livre de Monſieur Arnauld de LA PERPETUITE' DE LA FOY SUR L'EUCHARISTIE *contre le Miniſtre Claude*, eſt, ce me ſemble, le dernier coup de maſſue par lequel le Fils de Dieu l'a veut atterrer. Elle pouvoit reſiſter aux argumens dont on ſe ſervoit contr'elle pour refuter ſes menſonges, & en eluder la force par ſes mauvaiſes ſubtilitez : elle pouvoit par ſes chicanneries diſputer les paſſages les plus clairs des ſaints Peres, & les rendre inutiles à l'Egliſe. Mais demeurant d'accord que la nouveauté en la creance de ce myſtere eſt une erreur, & oſant ſoutenir que l'Egliſe a toujours cru ce qu'elle croit, elle ne peut avoir de replique, quand on luy monſtre clairement que la foy de l'Egliſe, pour la realité de la preſence de JESUS-CHRIST en l'Euchariſtie, a eſté toujours la meſme que celle qu'elle profeſſe aujourd'huy. C'eſt ce que fait Monſieur Arnauld dans cet ouvrage avec tant de clarté & de ſolidité, qu'il faut en demeurer convaincu, à moins que de manquer de ſens commun, & d'eſtre dans ces tenebres qui ſont les peines des autres pechez, & que Dieu permet qui demeurent ſur l'eſprit des hommes, par un jugement qui ne laiſſe pas d'eſtre equitable, quoiqu'il nous ſoit tres-inconnu. Le Diable a ſuſcité contre l'Egliſe un tres-puiſſant ennemy en la perſonne du Miniſtre Claude, & il luy avoit fourni des armes lumineuſes & fortes en apparences pour combattre la verité. Sa ſecte n'avoit point encore eu un defenſeur ſi agreable. Mais le Fils de Dieu en meſme temps a donné à ſon Egliſe un Docteur de ſa verité, éclairé de ſes veritables lumieres, & ſi fort rempli de ſon eſprit, qu'il a diſſipé toutes les illuſions de ſon adverſaire, & qu'il a fait demeurer victorieuſe de la fauſſe ſubtilité de l'erreur, la doctrine ſolide de la verité. Ce defenſeur avoit eſté dans un eſtat où il n'avoit pas eu la liberté de déployer ſes armes pour la deffenſe de l'Egliſe. Mais la Providence divine a premierement fait pluſieurs miracles pour le mettre en liberté de ſervir ſa mere, & aprés elle luy a donné toutes les graces qui eſtoient neceſſaires pour la faire triompher. Son premier livre de la *Frequente Communion*, eſt pour remedier à la profanation du tres-ſaint myſtere de l'Euchariſtie, qui n'eſt que trop frequente en noſtre ſiecle. Celuy-cy en deffend la verité ſi ſolidement, que je ne doute point qu'il ne trouve autant d'approbateurs qu'il aura de lecteurs. Pour moy, aprés l'avoir lu avec une grande attention, & un profit ſingulier, je témoigne de tout mon cœur qu'on le peut lire *inoffenſo pede*, ce que ſaint Jerôme diſoit autrefois des écrits de ſaint Hilaire. Fait à Vence le 20. Janvier 1669.

ANTOINE Eveſque de Vence.

De Monſeigneur l'Eveſque d'Alet.

LE myſtere de l'Euchariſtie, qui eſt le centre de la Religion, & le cœur de la pieté, eſt attaqué en ces derniers temps par deux ſortes de perſonnes, qui ſont comme ces deux Officiers dont parle l'Eſcriture, qui conſpirerent contre Aſſuerus, qui a eſté la figure de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie par la magnificence de ce ſuperbe feſtin qu'il fit à tous les grands de ſon Eſtat. Les premiers ſont les mauvais Catholiques qui profanent la ſainteté de ce Sacrement, *ne faiſant pas le diſcernement qu'ils devroient du corps du Seigneur*, comme parle S. Paul. Et les ſeconds ſont les Heretiques qui en combattent la verité, en ne voulant pas, comme dit le meſme Apoſtre, captiver leurs eſprits pour les ſoumettre à l'obeyſſance de JESUS CHRIST. dans la creance de ce myſtere. Il eſtoit donc important qu'il ſe trouvaſt des Theologiens Catholiques, qui non ſeulement à l'exemple de Mardochée découvriſſent cette conſpiration contre JESUS-CHRIST preſent ſur les autels ; mais qui la ruinaſſent par les armes ſpirituelles de la parole de Dieu & la ſcience de l'Egliſe. C'eſt ce que fait d'une maniere excellente l'Auteur de cet Ouvrage qui a pour titre : LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCHARISTIE DEFFENDUE *contre M. Claude*

Ministre de Charenton. Car aprés avoir tâché de remedier par le livre de la *Frequente Communion*, à l'abus que plusieurs Chrestiens font de l'Eucharistie, en montrant par les paroles de l'Ecriture, par les sentimens des Peres, & par les decrets des Conciles, avec quelle pureté on s'en doit approcher selon la discipline sainte que l'Eglise a toujours gardé que l'on y observast ; il entreprend de deffendre dans celuy-cy la verité de ce divin Sacrement contre ceux qui la combattent, & qui s'estant separez du corps de l'Eglise, semblent vouloir particulierement détruire la foy de ce mystere qui est le symbole de son unité, & le lien sacré qui joint tous ses membres selon les Peres. Et le témoignage que nous en pouvons rendre est que nous en avons esté extremement edifiez, & que l'auteur y a parfaitement répondu à la dignité du sujet, & à l'attente que le public en avoit conceuë. Le style en est noble, les raisons puissantes, les preuves solides, la methode claire & convaincante ; & la doctrine saine, orthodoxe & evangelique, non seulement en ce qui touche la question de l'Eucharistie dont il s'agit, mais aussy dans plusieurs autres points tres-importans de la Foy Catholique, lesquels y sont traitez avec beaucoup de lumiere, de force, & d'onction. De sorte que nous estimons tres-utile, & mesme necessaire de le donner au public, tant pour la consolation des Catholiques, qui y verront la verité de leur foy triompher du mensonge & de l'erreur, que pour l'instruction de ceux qui ont esté jusques icy engagez dans l'heresie ; estant difficile que ceux qui chercheront sincerement la verité, ne se rendent à des lumieres si pures & si vives. Nous esperons aussy qu'un livre si avantageux à l'Eglise attirera beaucoup de graces & de benedictions sur son Autheur, & qu'il achevera de dissiper tous les nuages dont quelques personnes preoccupées ou malicieuses ont tâché jusques à present de le noircir. Ce sont les vœux & les souhaits que nous nous sentons obligez de faire en cette rencontre, & dont nous avons cru devoir accompagner l'approbation que nous donnons à cet Ouvrage. Fait à Alep le 13. Janvier 1669.

NICOLAS, Evesque d'Alet.

De Monseigneur l'Evesque d'Agde.

COMME le Sacrement adorable de l'Eucharistie est le mystere de nostre foy, & la divine semence de l'eternité bienheureuse des Chrestiens, le saint Esprit a suscité dans tous les temps de l'Eglise de sçavants & de saints Docteurs pour en expliquer la verité, & pour en etablir le bon usage. Mais c'est l'effet d'une providence toute particuliere, qu'ayant autrefois engagé par une rencontre impreveuë l'Autenr du Livre admirable de la *Frequente Communion*, & de celuy de la *Tradition de l'Eglise*, à ramasser les enseignemens des saints Peres pour user legitimement du corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, elle ait depuis fait naistre une occasion qui l'a obligé de deffendre la realité du corps vivant de JESUS-CHRIST dans le Sacrement de l'Autel, afin que le méme qui avoit si solidement instruit les Fidelles par les regles certaines de la Tradition des preparations necessaires pour participer avec fruit à l'Eucharistie, convainquist les Sacramentaires d'une maniere invincible de la foy de ce mystere par la demonstration de la perpetuité d'une mesme creance dans l'Eglise depuis JESUS-CHRIST jusques à nous. J'ay lu tres-exactement ce Livre qui deffend l'excellent ouvrage de la *Perpetuité de la foy de l'Eglise touchant l'Eucharistie contre le sieur Claude faux Ministre de la Religion pretenduë reformée.* J'ay conferé les dogmes que l'Auteur y propose, ou qu'incidemment il y traitte, avec la Tradition de l'Eglise universelle dont les Evesques sont solidairement les depositaires, & en particulier avec la Tradition de l'Eglise que la permission divine a soumise à mon soin, & je les juge tous tres-orthodoxes, tres-Catholiques, apostoliques & romains. J'ay d'ailleurs examiné les preuves des faits autant que je le puis. Je les trouve judicieuses, evidentes, convaincantes contre tous les heretiques sacramentaires, soit qu'ils nient la presence reelle de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, ou bien la transubstantiation seule. Je souhaite que ce sçavant ouvrage, que Dieu a fait naistre d'une occasion particuliere, & qu'il a conduit par des voyes si conformes aux choses à qui il destine un succés admirable, convertisse les heretiques aprés avoir confondu leurs heresies. Les premiers des fruits de cet excellent livre sont illustres. Les esperances que l'on en doit concevoir par la grace de Dieu sont grandes sous le pontificat du tres-heureux Clement suprême Chef de l'Eglise Catholique, & premier Ministre de Nostre Seigneur en terre, qui sçachant que la

primauté qu'il a de droit divin eſt pour l'edification des Fidelles, vient d'employer charitablement ſes ſoins paternels à pacifier l'Egliſe avec tant de juſtice & de ſageſſe ; & au temps de l'Empire de noſtre grand Monarque, qui a preſcrit par ſes loix la paix à toute l'Europe, & qui l'a procurée à l'Egliſe par celles de JESUS-CHRIST, qui tenant hereditairement & de Dieu la ſouveraineté ſur tant de peuples, & de l'Egliſe la glorieuſe qualité de ſon fils aiſné, doit à ſon merite perſonnel d'eſtre l'eſperance de toute la republique Chreſtienne contre tant de divers ennemis qui reſſerent icy bas dans des bornes fort étroites le Royaume de JESUS-CHRIST, à qui ſon divin Pere a donné toutes les nations du monde par le prix de ſon ſang adorable dans l'Euchariſtie, auſſy bien qu'au ciel. Fait à Villefranche de Roüergue le 29. de Janvier 1669.

LOÜIS, Eveſque de l'Egliſe d'Agde.

De Monſeigneur l'Eveſque & Comte de Chaalons.

DANS les premiers ſiecles de l'Egliſes le myſtere de l'Incarnation a eſté extremement attaqué par pluſieurs differentes hereſies; & dans ces derniers temps, le meſme eſprit d'erreur s'eſt élevé avec plus de hardieſſe & d'opiniaſtreté que jamais contre le plus grand & le plus ſaint de nos Sacremens, qui eſt celuy de l'Euchariſtie. Mais comme Dieu ſuſcita alors de grands Saints pour ſoutenir le fondement de noſtre reconciliation & de noſtre ſalut qu'on vouloit ébranler, ſa providence auſſy n'a pas manqué depuis de faire naiſtre des hommes admirables en ſcience & en vertu, qui ont employé toute la lumiere & toute la force de leur eſprit pour deffendre la verité de ce precieux gage de la charité du Fils de Dieu, que les Peres ont appellé une extenſion de ſon Incarnation. Or entre tous les livres qui ont ſervi à ce glorieux deſſein, il n'y en a point ny de plus fort, ny qui apparemment puiſſe eſtre ſi utile à l'Egliſe que celuy-cy, & il doit eſtre eſtimé de tous ceux qui ont de l'amour pour la Religion, & une veritable charité pour leurs freres engagez dans l'erreur. Ces pauvres abuſez trouveront dans cet Ouvrage une puiſſante & douce conviction de leur infidelité. Ils verront la verité dans ſon jour, le menſonge ſolidemment & agreablement demeſlé, & l'opiniaſtreté confonduë. Ils apprendront clairement ce que l'Egliſe univerſelle a toujours cru de ce myſtere adorable, & ne pourront ſans un aveuglement volontaire reſiſter à une lumiere ſi perçante & ſi vive : de ſorte qu'on peut dire que cet excellent livre merite un approbation ſinguliere des ſçavans, la juſte creance des ſimples, l'eſtime generale de tout le monde. Fait à Paris ce 2. Octobre 1668.

FELIX, Eveſque & Comte de Chaalons.

De Meſſeigneurs les Eveſques de Commenge, de Conſerans, & de Rieux.

APRES avoir lu exactement en particulier le livre intitulé, LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCHARISTIE, DEFFENDUE *contre M. Claude Miniſtre de Charenton*, Compoſé par M. Arnauld Docteur de la ſocieté de Sorbonne, nous avons cru que pour en porter un jugement plus ſolide, nous ferions bien d'en conferer : & en ayant examiné enſemble la doctrine, nous l'avons trouvée tres-catholique. Les expreſſions nous en ont paru nobles, nettes, & capables de diſſiper toutes les obſcuritez des erreurs Calviniennes; & les raiſonnemens tres-forts, & tres-propres à ſoutenir les anciennes veritez contenuës dans le livre de la *Perpetuité de la foy touchant l'Euchariſtie*, & à convaincre l'opiniaſtreté de ceux qui combattent encore la creance de ce myſtere adorable, ſi clairement exprimé par les paroles de l'Evangile & de ſaint Paul, ſi conſtamment expliqué par la tradition de tous les ſiecles, & ſi poſitivement defini par la vraye Egliſe de JESUS-CHRIST. Nous ſouhaittons de tout noſtre cœur que le ſieur Claude ſoit des premiers à reconnoiſtre l'excellence de cet Ouvrage, & à en profiter pour ſon ſalut. Et comme les reproches que luy fait l'Auteur de cette Réponſe ne regardent ſa perſonne que par rapport à la déplorable cauſe qu'il ſoutient, & qui l'a mis dans la neceſſité de tomber dans des fautes auſſy groſſieres que celles qui ſont marquées dans ce livre, il doit attendre de ſon ſçavant & charitable adverſaire, auſſy bien que de tous ceux de la Communion Romaine, c'eſt à dire de l'Egliſe catholique & univerſelle, autant de marques d'amour & d'eſtime aprés ſa converſion, qu'on a maintenant d'averſion pour ſes excés & pour ſes égaremens. Donné en Commenge le 16. de Decembre 1668.

GILBERT, Eveſque de Commenge.
BERNARD, Eveſque de Conſerans.
ANTOINE FRANÇOIS, Eveſque de Rieux.

De Monſeigneur l'Eveſque d'Angouleſme.

LE retour de nos Freres ſeparez à l'Egliſe Catholique eſt une des choſes que nous devons deſirer avec plus d'ardeur: & tous les moyens qui y contribuënt nous doivent eſtre tres-chers & tres-eſtimables. Le livre de la REPONSE AU SIEUR CLAUDE eſt aſſeurément de cette nature: & l'on peut dire avec verité qu'il eſt plein d'une doctrine profonde, mais accompagnée d'une tres-grande clarté. Les difficultez les plus embroüillées y ſont démélées avec une netteté admirable. Il y paroiſt par tout une eloquence forte & vrayement Chreſtienne. Tout y eſt ſincere, tout y eſt exact. Et enfin que ne peut-on point attendre d'un livre, qui, pour ainſi dire avant ſa naiſſance, a produit par la grace de Dieu un effet qui donne de la joye à tout le monde catholique, & un grand exemple à celuy qui ne l'eſt pas. Ie l'ay lu & examiné avec exactitude & avec plaiſir. Ie n'y ay rien trouvé qui ne ſoit orthodoxe & conforme à la doctrine de l'Egliſe. C'eſt ce qui m'oblige de luy donner mon approbation, & de le faire avec eloge. Donné à Paris ce 11. Decembre 1668.

FRANÇOIS, Eveſque d'Angouleſme.

De Monſeigneur l'Eveſque d'Aulonne ſuffragant de Clermont.

IL n'y a rien de ſi utile pour ramener les Religionnaires de France à l'Egliſe catholique, que la defenſe de la preſence reelle du corps & du ſang de IESUS-CHRIST dans le Sacrement de l'Autel. Car d'une part il n'y a point de dogmes controverſez ſur leſquels les Miniſtres s'efforcent de donner à ceux qui les ſuivent tant d'éloignement & d'averſion de l'Egliſe Romaine, que ſur celuy-là: & de l'autre il n'y a perſonne qui ne voye que la veritable Egliſe, & l'eſperance du ſalut ne peuvent eſtre dans une ſocieté, où l'on ne reconnoiſtroit point la verité du Sacrement inſtitué de IESUS-CHRIST pour donner la vie aux Fideles, & où l'on n'auroit ny le Sacerdoce, ny le Sacrifice de la Religion Chreſtienne. C'eſt pourquoy nous devons benir Dieu de voir qu'un Auteur ſi capable de deffendre & d'éclaircir les myſteres de noſtre Religion contre tous ceux qui les attaquent, ſe ſoit engagé à ſouſtenir contre le ſieur Claude LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE TOUCHANT L'EUCHARISTIE, & à diſſiper tous les nuages des raiſonnemens humains, par leſquels ce Miniſtre avoit taſché d'obſcurcir les preuves ſi convaincantes de la perpetuité de cette creance. Ce que nous avons trouvé de ſingulier dans ce livre & de plus propre à convertir les heretiques de France, c'eſt la maniere ſi claire & ſi intelligible de traiter une des plus difficiles controverſes de la Religion. Il y a une infinité de preuves de fait que les intelligens ſont capables d'entendre, & qui ſuffiſent pour les convaincre, s'ils apportent en liſant ce livre un deſir ſincere de s'inſtruire de la verité: & la ſeule lecture du 1. du 9. & du 10. livre leur donnera aſſez de lumiere pour reconnoiſtre certainement que leurs Miniſtres les trompent, lors qu'ils leur veulent perſuader que la creance qu'ils ont de l'Euchariſtie a eſté celle de l'Egliſe ancienne, & que ce ne ſont point les Auteurs de leur reformation pretenduë, mais que ce ſont les Catholiques qui ont innové. C'eſt pourquoy nous jugeons que ce livre eſt tres-digne d'eſtre donné au public, n'y ayant rien qui ne ſoit tres-propre à edifier tous ceux qui le liront, & qui ne ſoit conforme à la doctrine de l'Egliſe catholique, apoſtolique, & romaine, & aux bonnes mœurs. Donné à Chaalons ce 25. Ianvier 1669.

JEAN, Eveſque d'Aulone, ſuffragant de Clermont.

De Monſeigneur l'Eveſque de Lodéve.

LE Livre compoſé par Monſieur Arnauld Docteur de la Societé de Sorbonne, pour réponſe au Miniſtre Claude, qui a voulu combattre celuy de la PERPETUITE' DE LA FOY par des menſonges qu'il ſoutient, eſt ſi utile & ſi avantageux à l'Egliſe, que l'Auteur merite de tres-grandes loüanges d'avoir mis au jour cét excellent Ouvrage; où il fait voir les impoſtures de ce Miniſtre qui aſſeure contre la verité, qu'il n'y a que ceux de la Communion de Rome qui adorent l'Hoſtie, & qui croyent la Tranſubſtantiation; que Cyrille Lucari Patriarche de Conſtantinople qui la nioit, eſt en odeur de ſainteté parmy les Grecs, & qu'ils approuvent ſa doctrine. Ces propoſitions ſont tres-fauſſes, & nous pouvons en parler avec certitude, ayant demeuré plus de vingt ans parmy les Grecs à Conſtantinople, où nous avons veu Cyrille chaſſé pluſieurs fois de ce Siege Patriarcal, & reſtabli par l'aſſiſtance des Proteſtans, & enfin étranglé par l'ordre du Grand Seigneur, & ſur la plainte des Grecs qui deteſtoient ſa doctrine qu'ils condamnerent enſuitte, dont nous pouvons faire voir un Exemplaire imprimé en Moldavie du Concile

enu par le Patriarche Parthenius, où sa confession de foy fut anathematisée, comme nous l'avons rapporté plus au long dans nostre Lettre à Monseigneur l'Evesque de Commenge du 20. de Juillet 1667. avec quelques raisons qui font voir la conformité de leur croyance avec celle de l'Eglise Romaine sur le sujet de la realité. Et comme cét excellent Livre est plein de ces veritez & de raisons tres-convaincantes contre les faussetez avancées par cét heretique, Nous jugeons qu'il doit estre imprimé, & receu avec un grand applaudissement de tous les fidelles. Fait à Pezenas où nous sommes presentement aux Estats generaux de la Province de Languedoc, le 26. Fevrier 1669.

ROGER DE HARLAY Evesque de Lodéve.

De Monseigneur l'Evesque d'Angers.

LE grand nombre d'heretiques qui sont meslez parmy le troupeau que Dieu a commis à nostre conduite nous ayant fait desirer avec plus d'ardeur que personne cette Réponse au Ministre Claude, nous a aussy donné plus d'empressement de la lire, & de l'examiner selon les regles de l'Eglise. C'est ce que nous avons fait avec le plus d'application qui nous a esté possible. Et comme nous n'y avons rien trouvé qui ne soit tres-digne de la grandeur de son sujet, & qui ne soit tres-propre à dissiper les nuages dont ce Ministre s'est efforcé d'obscurcir la verité qu'il avoit entrepris de combattre, nous ne pouvons que nous ne l'approuvions de toute la plenitude de nostre cœur, comme un ouvrage tres-utile & tres-avantageux à l'Eglise, & que nous ne conjurions par les entrailles de la charité de JESUS-CHRIST tous ceux de la Religion pretenduë reformée qui sont dans nostre Dioceſe, de se dégager, pour le lire, de toutes sortes de prejugez & de preventions, esperant que s'ils le font dans cette disposition que nous demandons à Dieu pour eux, ils feront bien-tost cesser le gemissement continuel où nous sommes devant luy de leur déplorable égarement, & que cependant ils regarderont l'approbation que nous donnons à ce livre, non seulement comme un jugement que nous portons, qu'il ne contient rien que de tres-conforme à l'Escriture sainte & à la Tradition, mais encore comme un effet de cette compassion pleine de tendresse que nous avons pour eux, & du desir ardent que Dieu nous donne de les secourir, & de les preserver du danger effroyable où nous les voyons engagez. Donné à Angers ce 9. Janvier 1669.

HENRY Evesque d'Angers.

De Monseigneur l'Evesque & Comte de Beauvais.

DEPUIS que l'heresie des Sacramentaires a voulu arracher à l'Eglise le plus saint & le plus precieux gage de l'amour de son Epoux, en reduisant à des ombres & à des figures le tres-adorable Sacrement de l'Eucharistie, & en abolissant entierement le tres-auguste sacrifice de la loy nouvelle, Dieu a suscité souvent de genereux deffenseurs de nostre Religion qui ont repoussé avec des armes de lumieres les vains efforts de l'erreur & des tenebres. Et si ceux qui ont rompu les liens sacrez de son unité n'avoient pris toutes leurs forces dans l'illusion de leurs faux raisonnemens & dans une opiniastreté inflexible, il y a long-temps qu'ils adoreroient avec un profond respect le mystere qu'ils combattent avec tant d'irreverence. Mais comme ils ont voulu tirer avantage du silence des Catholiques, lors qu'on ne s'est pas mis en peine de répondre à quelques-uns de leurs ouvrages, parce que l'on estoit persuadé qu'ils estoient suffisamment détruits par ceux qui avoient combattu autrefois pour la cause de l'Eglise, l'inquietude de leurs esprits les a portez de temps en temps à renouveller des objections cent fois ruïnées, ou à vouloir couvrir de nuages des veritez autorisées par la suite continuelle de tous les siecles, & qui sont venuës jusques à nous comme par le canal de la perpetuelle & inviolable tradition. C'est le but que s'est proposé le sieur Claude en répondant au livre de LA PERPETUITÉ DE LA FOY. Et comme si la hardiesse extraordinaire avec laquelle il nie les faits les plus constans, luy tenoit lieu de demonstration, il a cru qu'elle seroit capable d'ébloüir les yeux de ses lecteurs. Mais Dieu qui tire la lumiere des tenebres, & qui fait contribuer l'animosité des heretiques à l'éclaircissement des plus importantes veritez, a permis que l'injustice de ses persecuteurs fust ruïnée par cette replique. Et l'Auteur qui s'y est trouvé engagé par l'ordre de la Providence, s'en est acquitté avec tant de force, de capacité, & de lumiere, que les plus opiniâtres doivent se rendre à la solidité des raisonnemens qu'il établit, & que ceux qui veulent se regler par la discussion des faits, quand il s'agit des controverses de nostre Religion, ne peuvent disconvenir qu'il n'accable son adversaire par une foule de preuves de cette nature, qui paroistront convaincantes & inconte-

ſtables à tous ceux qui en voudront juger auec equité. C'eſt le jugement que je porte de cét excellent Ouvrage apres l'avoir lu avec toute la ſatisfaction poſſible. La cauſe de l'Euchariſtie s'y trouvera invinciblement ſoutenuë. On y verra établir une parfaite conformité ſur ce point avec toutes les Egliſes d'Orient & la Romaine. Et ſi l'on pouvoit trouver quelque choſe à redire à la maniere dont ce fait eſt prouvé dans cét écrit, ce ſeroit ſeulement de ce que l'on a employé pluſieurs livres entiers pour autoriſer une verité qui eſt ſuffiſamment demontrée dés les quatre ou cinq premiers chapitres où l'on traitte de cette matiere. Mais ceux qui ſe ſont ſeparez de l'Egliſe par un ſchiſme mal-heureux, verront en cela le ſoin que l'on prend de les inſtruire. Ils attribuëront pluſtoſt cette exactitude à la charité de l'Auteur qu'à une vaine oſtentation de ſcience : & ils pourront reconnoiſtre que c'eſt un effet de la compaſſion que l'on a de les voir ſi fortement attachez à des perſonnes opiniâtres & intereſſées, qui abuſent de leur credulité par de fauſſes ſuppoſitions. Il faut eſperer que Dieu benira un Ouvrage qui n'eſt entrepris que pour ſa gloire, pour l'honneur de ſon Egliſe, & pour l'avantage de ceux qui eſtant ſortis de ſon ſein ſeront toûjours ſes ennemis juſques à ce qu'ils y ſoient rentrez. La victoire de l'Egliſe ſera leur bon-heur. Elle leur rendra ſes bras maternels, quand ils ceſſeront d'eſtre rebelles à la lumiere, & de preferer des engagemens humains à tant de fortes convictions. Et ceux qui demandent tous les jours leur converſion par leurs gemiſſemens & leurs prieres, ſeront toujours diſpoſez à leur donner toutes les marques poſſibles de leur moderation, & du zele qu'ils ſe croyent obligez d'avoir pour leur ſalut, puiſque comme dit S. Auguſtin, la verité ſeule eſt victorieuſe, & la victoire ſe termine à la charité. *Non vincit niſi veritas; victoria veritatis eſt charitas.* A Beauvais le 22. Decembre 1668.

NICOLAS, Eveſque Comte de Beauvais.

De Monſeigneur l'Eveſque de la Rochelle.

LE liure de LA PERPETUITÉ DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE SUR L'EUCHARISTIE ayant produit tant & de ſi bons effets dans tous les lieux où il a paru, & principalement dans noſtre Dioceſe, où il a beaucoup ſervi à la converſion de pluſieurs perſonnes qui eſtoient tres-conſiderables parmy ceux qui font profeſſion de la Religion pretenduë reformée; nous ne doutons pas que ce ſecond Ouvrage, qui a eſté fait pour le ſoutenir contre les vains efforts d'un Miniſtre, n'ait un ſuccés encore plus avantageux, & que Dieu y donnant ſa benediction, il n'acheve de convaincre les autres que le premier a déja fortement ébranlez. Non ſeulement l'Auteur donne dans cette Deffenſe un nouveau jour & de nouvelles forces à ce premier traitté de LA PERPETUITÉ, en ſatisfaiſant pleinement à toutes les objections du Miniſtre, & en développant ce qu'il a taſché d'embroüiller par les artifices d'une fauſſe eloquence; mais de plus il ouvre aux Religionnaires qui cherchent la verité de bonne foy, une voye ſi ſeure & ſi facile pour la trouver dans le principal des differens qui les ſeparent de l'Egliſe catholique, que pour peu d'equité qu'ils ayent, ils reconnoiſtront ingenuëment que noſtre foy touchant cet auguſte myſtere eſt celle que JESUS-CHRIST a enſeignée aux Apoſtres, & les Apoſtres à toutes les nations du monde. Car aprés les preuves inconteſtables que cet Auteur en a rapportées, il n'eſt pas poſſible qu'ils oſent nier que toutes les ſocietez chreſtiennes répanduës par toute la terre, ne ſoient dans la meſme creance que l'Egliſe Romaine touchant le Sacrement de l'Euchariſtie. Mais c'eſt auſſy ce qui les forcera en meſme temps d'avoüer que cette uniformité de tant d'Egliſes ſeparées de communion, & ſur tout de celle de l'Egliſe Romaine, avant qu'il ſe fuſt élevé aucune contеſtation dans l'Occident ſur ce ſujet, ne vient pas d'un complot formé entre des nations ſi differentes, & encore moins d'un pur hazard qui les ait conduites dans ce meſme ſentiment; mais de ce qu'en ſe diviſant entr'elles ſur d'autres points, elles ont toutes conſervé l'ancienne foy, qu'elles avoient receuë des Apoſtres touchant le myſtere qui fait le principal lien de la communion de ceux qui ſe reuniſſent en un meſme corps d'Egliſe, & qui a toujours eſté conſideré comme l'unique ſacrifice que l'on offre à Dieu dans la Religion Chreſtienne. C'eſt ce qui a fait qu'aprés avoir lu ce livre avec beaucoup de ſoin, & avec une tres-grande ſatisfaction, Nous avons jugé qu'il eſtoit important de le mettre au jour, afin que l'Egliſe ne ſoit pas privée d'un Ouvrage, qui ſans doute ſera tres-utile pour la défenſe d'un des plus grands myſteres qui luy ont eſté confiez. Et comme l'état du Dioceſe, dont il a plû à Dieu de nous commettre le gouvernement, en nous mettant tous les jours devant les yeux la playe horrible que l'hereſie a faite à l'Egliſe, nous oblige auſſy d'embraſſer avec un zele particulier tout ce qui peut y remedier; nous avons crû que ce n'eſtoit pas aſſez

de

de partager avec le commun des fidelles la joye qu'ils auront de voir leur foy soutenuë si puissamment contre les attaques de l'erreur ; mais qu'outre cela nous devions appuyer cet Ouvrage de nostre autorité, & rendre, comme nous faisons, un témoignage authentique au public de la saine & solide doctrine qu'il contient, & de l'esperance que nous avons que l'Eglise en tirera de tres-grands avantages. Il est à souhaiter que l'Auteur aprés cela continuë l'examen de la Tradition des premiers siecles de l'Eglise, & qu'il nous donne le second volume auquel il s'est luy-même engagé par celuy-cy. Car quoique ce travail ne soit pas entierement necessaire, puisque la seule impossibilité du changement de creance sur un mystere qui a toujours esté l'objet le plus ordinaire de la pieté des fidelles, suffit pour montrer que l'on n'a pas cru autre chose dans ces premiers siecles, que dans ceux qui les ont suivis ; neanmoins la victoire de l'Eglise en sera plus entiere, & les Catholiques plus edifiez, quand aprés avoir prouvé invinciblement que le changement imperceptible, auquel les Ministres ont eu recours, est tout à fait imaginaire & chimerique ; on fera voir que tous les saints & anciens Docteurs de l'Eglise ont enseigné la doctrine dont nous faisons profession, & condamné celle des Sacramentaires même avant leur naissance. C'est non seulement ce que nous attendons de l'Auteur de cet Ouvrage, mais aussy qu'en consacrant tous ses travaux à la deffense de l'Eglise, il emploira les talens avantageux qu'il a receus de Dieu, à éclaircir avec la même netteté & la même force d'esprit les autres controverses que nous avons avec les heretiques, & à leur faire connoistre la necessité indispensable qu'il y a de se reünir à l'Eglise catholique, quand on veut travailler serieusement à son salut. Fait à la Rochelle le 30. du mois de May 1669.

HENRY DE LAVAL, Evesque de la Rochelle.

De Monseigneur l'Evesque de Soissons.

L'APOSTRE n'auroit pas cru que les heresies fussent utiles aux fidelles, s'il n'eust sceu qu'elles seroient vaincuës par les Docteurs. Il les a considerées comme des vents qui affermissent les arbres bien plantez en s'efforçant de les ébranler ; comme des abysmes, qui bien loin d'engloutir les Sages, les obligent à marcher avec precaution ; & comme des glaives entre les mains des furieux pour couper les plantes, dont les Ouvriers du Seigneur se font des coutres pour cultiver la terre qui les produit, suivant ce mot du Prophete Michée, *conflabunt gladios suos in vomeres.* Dieu, qui tire du bien du mal, permet que son Eglise souffre des attaques pour acquerir dans la difficulté de ses combats la gloire de ses triomphes. La verité que Dieu découvre, & qui découvre Dieu, tire du doute de ses ennemis l'éclaircissement de ses disciples. Il est avantageux à ceux qui la suivent d'estre quelquefois obligez de la deffendre. Car alors ils la considerent avec plus de soin ; la penetrent avec plus de clarté ; la montrent avec plus de force que si elle ne leur avoit jamais esté contestée. Saint Augustin qui dit ces derniers mots, avoit esté choisi du ciel pour la purger du venin des Donatistes & des Pelagiens, comme saint Athanase pour la garantir des efforts d'Arius ; & saint Cyrille Patriarche d'Alexandrie, pour découvrir les pieges dans lesquels Nestorius tâchoit de la faire tomber. Sa Providence qui a voulu que la terre produisit l'antidote par tout où elle produit du poison, a donné à son Eglise dequoy se deffendre à mesure qu'elle a souffert, & il a voulu qu'elle trouvast dans ses persecuteurs dequoy s'exercer. De nouveaux Pilotes ont toujours paru pour sauver le vaisseau des nouveaux orages. Et ceux qui travaillent des deux mains à l'edifice de Sion, ont eu dans l'une la truelle dont il falloit bastir, & dans l'autre l'espée dont il falloit combattre, ainsy que nous le voyons au ch. 4. du 2. livre d'Esdras. Les Philistins n'offerent qu'à leur desavantage l'Arche de l'alliance aux Israëlites qui la possedoient. Dieu donna un Samuel à son peuple pour le mettre en estat de terrasser les plus cruels de ses adversaires. Les nostres n'ont pu nous déposseder dans aucun temps de la veritable Arche qui contient la veritable manne. Et quand par les détours artificieux de leurs mensonges dans les écrits d'un de leurs Ministres ils ont cru l'avoir enlevée, le ciel nous a donné des Samuels pour nous en asseurer la possession. Elle n'est pas sans les tables d'un testament qui est doctement expliqué dans le livre de M. Arnauld que j'ay lu avec d'autant plus de satisfaction, que n'y trouvant rien qui ne soit conforme à la foy, je l'ay jugé capable de la confirmer dans les fidelles, & de confondre ceux qui tâchent de la corrompre. Je l'ay considéré comme un piege sagement tendu contre les Renards, qui selon les termes de l'Epoux au chap. 2. du Cantique, entrent dans la vigne pour en gaster le fruit. Je prie Nostre Seigneur qu'ils s'y laissent prendre, puisque c'est de leur défaire que dépend leur salut, & qu'ils ne donnent plus d'atteintes au raisin de la terre de promission, en nous disputant

* *

ſans fondement & ſans apparence la verité du Corps & du ſang de JESUS-CHRIST dans l'auguſte Sacrement de l'Euchariſtie. Je ſuis perſuadé cependant que cet Ouvrage dont le deſſein eſt pieux, les raiſons invincibles, les expreſſions fortes, les citations fidelles, l'ordre regulier, & la doctrine tres-ſaine, donnera de la conſolation aux eſprits ſoumis, & de la confuſion aux rebelles, qui eſſayent de nous faire douter que noſtre Sauveur ſoit ſincere dans ſes paroles, magnifique dans ſes dons, & fidelle dans l'inſtitution de ſes myſteres. C'eſt le témoignage que je me ſens obligé de rendre à l'utilité de ce livre, & à la ſolide & profonde erudition de ſon Auteur. Fait à Paris le 20. de Janvier 1669.

CHARLES, Eveſque de Soiſſons.

De Monſeigneur l'Eveſque de Tulle.

LE fruit que le livre de la PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE TOUCHANT L'EUCHARISTIE a cauſé dans noſtre dioceſe, nous a fait ſouhaitter que la Providence divine engageaſt ſon Auteur à deffendre non ſeulement ce myſtere adorable de noſtre Religion, mais auſſi les autres points principaux de la creance catholique contre les nouvelles objections des Miniſtres qui ont écrit en ces derniers temps. C'eſt pourquoy encore que la réponſe que le Miniſtre Claude y a faite nous ait affligez à cauſe du ſcandale que quelques-uns en ont receu, nous en avons eu neanmoins de la joye dans l'eſperance qu'elle donneroit lieu à un nouvel éclairciſſement des principales difficultez par leſquelles les ennemis de l'Egliſe tâchent d'obſcurcir la verité de ce Sacrement. Et c'eſt ce que nous avons trouvé heureuſement accompli dans la DEFFENSE DU LIVRE DE LA PERPETUITE' contre ce Miniſtre. Car la methode de prouver la realité du corps de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie par l'impoſſibilité du changement de la creance que l'Egliſe en a, y eſt tres-ſolidement juſtifiée; tous les raiſonnemens du Miniſtre contre l'impoſſibilité de ce changement y ſont invinciblement détruits; & l'on y montre par tant de faits, de preuves, & d'autoritez que toutes les Egliſes Orientales ſeparées de l'Egliſe Romaine par le ſchiſme & par les hereſies ſoit anciennes ſoit nouvelles, ont & ont toujours eu la meſme creance que l'Egliſe Romaine touchant la realité & la tranſubſtantiation, qu'il faut que ce Miniſtre ou renonce tout à fait à la raiſon & au ſens commun, ou qu'il confeſſe qu'il s'eſt temerairement engagé à ſoutenir un fait inſoutenable, & manifeſtement convaincu de fauſſeté. Cependant cet Auteur montre que les conſequences qui ſe tirent de la verité de ce fait ſont telles, que celuy qui l'a reconnu ne peut douter de bonne foy que la creance de l'Euchariſtie n'ait toujours eſté dans toute l'Egliſe, telle qu'elle y eſt maintenant, & qu'elle n'ait eſté enſeignée par tous les Peres dans tous les temps. Et ainſy quoy qu'il ne ſoit traitté dans ce livre que des dix derniers ſiecles de l'Egliſe, il y a neanmoins des principes tres-conſtans qui font voir la foy des precedens, & qui ſuffiſent pour entendre ce que les Peres des ſix premiers ſiecles nous ont laiſſé dans leurs écrits de la verité de ce myſtere. Ce n'eſt pas que l'Auteur ſe veüille exempter de l'éclaircir en particulier, puiſqu'il le remet à une autre partie: ce qui nous fait ſouhaitter que Dieu luy donne le temps & la force de s'y appliquer, ne doutant point que l'Egliſe n'en reçoive une grande utilité. Nous jugeons donc cét Ouvrage tres-digne d'eſtre donné au public; tres-conforme en tout à la doctrine de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique, & Romaine, & tres-propre à confirmer les Catholiques dans la foy du Saint Sacrement, & à convaincre ceux qui la combattent. Tant de Prelats & de Docteurs en portent le méme jugement, que nous ne pouvons aſſez nous étonner de la temerité du Miniſtre Claude d'avoir avancé dans ſa preface de la Réponſe au livre du P. Noüet Ieſuite, que l'Auteur de ce livre eſtoit un particulier deſavoüé de l'Egliſe Romaine, & qu'on refuſoit d'y approuver la replique qu'il avoit faite contre luy. Mais c'eſt un Miniſtre & un ennemy public du Saint Sacrement qui parle. & qui tâche de décrier ſon adverſaire; & c'eſt une choſe aſſez ordinaire, quoiqu'un homme prudent fuſt obligé de mieux s'informer de ce qu'il dit. Mais nous ne pouvons ſupporter, & tous les Fidelles doivent gemir de voir que meſme des Theologiens Catholiques ayent entrepris de diffamer l'Auteur de LA PERPETUITE', & d'oſter s'ils pouvoient la force à ſon Ouvrage, tâchant de le rendre ſuſpect, en ſuppoſant qu'il eſt ſeparé de l'Egliſe, dans le ſein de laquelle il a toujours vécu, & en luy imputant tres-fauſſement de tenir que dans l'Egliſe Romaine il s'eſt fait un changement touchant la grace victorieuſe ſans qu'on s'y ſoit oppoſé. C'eſt ce qui nous paroiſt ſi éloigné de ſa penſée, qu'il eſt certain par les preuves qu'il en a données, qu'il croit au contraire que ç'a toujours eſté là la doctrine de l'Egliſe Romaine, quoique quelques-uns s'en ſoient écartez. C'eſt ce que nous avons cru devoir remarquer dans noſtre

Approbation, eſtant juſte de deffendre la reputation & la foy de celuy qui combat pour l'Egliſe, & qui s'expoſe à la haine de ſes ennemis, contre tous ceux qui l'attaquent injuſtement. Donné à Tulle ce 10. Ianvier 1669.

LOÜIS, Eveſque de Tulle.

De Monſeigneur l'Eveſque de Caſtres.

APRES l'applaudiſſement general que le livre de LA PERPETUITE' DE LA FOY TOUCHANT L'EUCHARISTIE a ſi juſtement merité, il y avoit bien apparence que la reponſe que le ſieur Claude Miniſtre de Charenton y a faite, ne demeureroit pas long-temps ſans qu'on en fiſt connoiſtre les erreurs, qu'il couvre par les artifices de l'eloquence populaire dont il ſe ſert dans l'expreſſion de ſes penſées, en uſant de termes magnifiques qui ſurprennent les peuples, & qui leur déguiſent la connoiſſance de la veritable doctrine. Mais quoique la verité ſe manifeſte aſſez d'elle-même, & qu'elle l'emporte toujours ſur le menſonge, il eſtoit neanmoins à propos que quelqu'un la mit au jour, & la fit ſortir des tenebres dans leſquels le ſieur Claude a pretendu l'envelopper. L'Auteur de la DEFFENSE DU LIVRE DE LA PERPETUITE' DE LA FOY y a travaillé ſi utilement par le ſoin qu'il a pris de découvrir les ſubtilitez artificieuſes d'Aubertin & du ſieur Claude, & par l'abondance des preuves qu'il a rapportées touchant la veritable & perpetuelle creance de l'Euchariſtie, qu'il n'y a point de perſonnes ſinceres & raiſonnables qui ne ſe laiſſent aller à ſes ſentimens, & qui ne ſoient convaincuës par ſon raiſonnement de la verité que l'Auteur de la Perpetuité de la Foy avoit entrepris de prouver. Il ſuit ſon deſſein, & agit ſur les meſmes principes. Il prouve comme luy l'impoſſibilité du changement en la creance de l'Euchariſtie par le conſentement, que toutes les ſocietez chreſtiennes ont donné dans tous les ſiecles à la creance de la preſence reelle du corps de JESUS-CHRIST, & de la tranſubſtantiation dans l'Euchariſtie, contre le changement inſenſible que le ſieur Claude dit y eſtre arrivé. Ce moyen de faire connoiſtre la verité de ce divin myſtere ſemble le plus clair & le plus convaincant de tous, & donne moins de lieu aux Calviniſtes d'embarraſſer par de fauſſes ſubtilitez ceux qui ne ſont pas capables de faire un diſcernement parfait des paſſages des SS. Peres. C'eſt pourquoy il y a ſujet de croire que ce livre ſervira beaucoup à détromper les eſprits abuſez par le pere du menſonge, & à operer la converſion de quantité de perſonnes par les lumieres qu'ils tireront de la lecture qu'ils en feront. Ainſy nous croyons qu'il eſt important de le donner au public, n'y ayant rien vu qui ne ſoit dans les ſentimens orthodoxes de l'Egliſe, & eſtant perſuadé que les Miniſtres y trouveront leur confuſion, que les foibles en ſeront fortifiez, & que les plus éclairez dans les myſteres de noſtre Religion en ſeront ſatisfaits. Fait ce 18. Decembre 1668.

MICHEL TUBEUF, Eveſque de Caſtres.

De Monſeigneur l'Eveſque de Marſeille.

QVOY QU'IL ſoit utile à tous les Catholiques d'eſtre pleinement inſtruits des myſteres de la foy, afin d'eſtre moins expoſez à eſtre ſurpris par les Heretiques, & que Saint Auguſtin ait ſujet de reprocher à ceux d'entre les Fidelles, qui faiſoient profeſſion de ſcience, de ce qu'ils avoient ſoin de s'inſtruire des opinions des Philoſophes, & qu'ils negligeoient d'apprendre de qu'elle ſorte il falloit refuter les hereſies qui avoient cours de ſon temps; il eſt certain neanmoins qu'il n'eſt pas utile que tout le monde ſe meſle de parler & de traiter des matieres controverſées, & que cet employ doit eſtre reſervé aux perſonnes plus habilles & plus éclairées, qui ſçavent menager les avantages de l'Egliſe, qui evitent avec ſoin de donner priſes à ſes adverſaires par des preuves moins ſolides & moins exactes, & qui peuvent mettre la verité dans ſon jour, & la dégager des ſubtilitez ſcholaſtiques. Ce ſont les veritables loüanges que l'on peut donner à l'Auteur de cet ouvrage de LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCHARISTIE DEFFENDUE *contre le Miniſtre Claude.* Tout y eſt ſolide, exact, lumineux & conforme à la foy de toute l'Egliſe: & l'Auteur y a tellement ſatisfait les perſonnes ſçavantes, qu'il a ſceu proportionner les veritez qu'il enſeigne à l'intelligence des plus ſimples, & rendre en quelque ſorte ſenſibles à toutes ſortes d'eſprits les preuves qu'il rapporte d'un des plus importans myſteres de noſtre Religion, & qui a eſté le plus combattu par les Heretiques de ces derniers temps. Les principes qu'il établit donnent de ſi grandes ouvertures, qu'ils s'étendent infiniment plus loin que les matieres dont il parle expreſſement. Car il eſt facile de voir qu'outre les dix ſiecles dont il fait voir poſitive-

ment le conſentement uniforme ſur la preſence reelle & la tranſubſtantiation, il donne encore des lumieres qui font diſparoiſtre la pluſpart des objections que les Calviniſtes forment ſur quelques paſſages des Peres & de l'Eſcriture, & qu'il fournit des preuves invincibles pour montrer qu'on ne peut ſeparer la creance des dix derniers ſiecles, qui ſont enfermez dans la preuve qu'il entreprend de celle des ſix premiers qu'il s'eſt reſervé de traiter plus amplement ailleurs. Il inſpire par tout un eſprit vraiment catholique, c'eſt à dire vraiment attaché à l'autorité de l'Egliſe ; & il fait voir en pluſieurs lieux qu'il n'y a rien de plus raiſonnable que de luy ſoumettre toutes les lumieres de noſtre foible raiſon, & qu'il n'y a rien au contraire de plus dangereux que de ſe rendre juge de la doctrine de l'Egliſe par ſon propre ſens, & que cette voye ne ſe peut terminer qu'à choiſir par caprice & par fantaiſie entre les myſteres ceux que l'on veut croire, & ceux que l'on veut rejetter, ſans qu'il y ait aucune raiſon ſolide de ce choix. C'eſt pourquoy nous avons cru qu'il eſtoit de la juſtice d'appuyer par noſtre autorité un ouvrage ſi edifiant & ſi utile, & de rendre à celuy qui en eſt Auteur ces témoignages d'eſtime & de gratitude que nous avons cru luy devoir. Fait à Paris ce 4. Fevrier 1669.

TOUSSAINS DE FORBIN DE JANSON, Eveſque de Marſeille.

De Monſeigneur l'Eveſque de Meaux.

L'EUCHARISTIE eſtant le plus excellent de tous les dons, & le témoignage le plus ſignalé de l'amour du Fils de Dieu envers les hommes, c'eſt ſans doute un aveuglement deplorable & une temerité ſacrilege à ceux qui veulent en détruire la grandeur & l'excellence en reduiſant à des figures & à des images la preſence reelle & veritable de JESUS-CHRIST dans l'Auguſte Sacrement de nos autels. Mais en meſme temps il faut avoüer que c'eſt une belle occaſion de gloire pour ceux qui s'oppoſent à des nouveautez ſi pernicieuſes, & qui prennent la deffenſe d'une verité ſi importante, lorſqu'elle eſt attaquée par les adverſaires de noſtre foy, & qui ſont aſſez heureux pour la mettre en ſon jour, & en découvrir toutes les lumieres, lorſque l'hereſie tâche de l'obſcurcir & de l'envelopper dans les tenebres de l'erreur & du menſonge. C'eſt ce qui a eſté fait à noſtre avis, & ce que nous avons reconnu par la lecture du livre qui porte pour titre : LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE DEFFENDUE *contre M. Claude Miniſtre de Charenton*, dans lequel nous voyons les faux raiſonnemens & les ſubtilitez captieuſes, avancées dans celuy du Miniſtre Claude, detruits d'une maniere ſi judicieuſe & ſi convaincante, que nous eſtimons qu'il eſt tres-utile de le donner au public, eſtant perſuadez qu'il faut eſtre abandonné du ſecours de la grace & de la raiſon, pour ne pas demeurer d'accord aprés l'avoir leu, que la creance preſente de l'Egliſe Romaine ſur le myſtere de l'Euchariſtie eſt celle qu'elle a tenuë dans tous les temps, & que la foy des Apoſtres & des Peres de l'Egliſe ſur cet adorable Sacrement eſt la meſme, qu'une tradition fidellement continuée a fait paſſer juſques à nous. Fait à Paris le 1. Decembre 1668.

D. DE LIGNY, Eveſque de Meaux.

De Monſeigneur l'Eveſque de S. Pons.

CEUX qui connoiſſent par experience la difficulté qu'il y a de convaincre les heretiques, qui au lieu de la ſcience ont pour partage l'obſtination, & qui demeurent dans l'erreur, parce qu'ils ne ſont pas capables de diſcuter la tradition de l'Egliſe ſur les points de doctrine qui les ſeparent des Catholiques, ſeront perſuadez comme moy des grands avantages que la Réponſe au Miniſtre Claude ſur LA PERPETUITE' DE LA FOY donnera ſans doute à ceux qui traitteront à l'avenir de ces matieres. Mais bien qu'il ne ſoit pas moins penible de convaincre leurs Docteurs, de qui l'addreſſe & la plus grande habileté conſiſte à ne s'arreſter ni à l'autorité d'aucun Pere, ni à la netteté d'aucun texte, ni à la croyance d'aucun ſiecle, parce que l'eſprit d'erreur les fait égarer continuellement dans des citations differentes des paſſages de l'Ecriture & des Peres de divers ſiecles, ſans qu'on les puiſſe fixer à quoy que ce ſoit ; l'Auteur de ce traitté nous donne la methode de fixer & de convaincre par des preuves invincibles les plus doctes qui ſoient parmy eux. De ſorte que ſi la converſion des heretiques de ce temps dépendoit ſeulement de leur conviction, ce livre convertiroit infailliblement les doctes & les ignorans, les dociles & les obſtinez, puiſqu'il n'eſt pas poſſible de reſiſter à la force des raiſonnemens dont ce traitté eſt remply, & que la netteté de tant de recherches & de tant de preuves convaincantes & extraordinaires ne laiſſent aucun détour à l'eſprit humain pour les eluder, & pour cacher la verité tres-evidente de la preſence reelle de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie.

Mais comme la conversion du cœur est l'ouvrage de la grace, nous devons implorer la misericorde divine par des prieres continuelles, afin qu'il plaise au Pere des lumieres d'eclairer l'entendement de ceux qui sont separez de l'Eglise, & d'echauffer leur volonté d'un amour tout divin pour les veritez eternelles de sa parole, tandis que nous luy demanderons de vouloir donner la grace & le loisir à ce puissant genie, qui est l'Auteur de cet Ouvrage, de travailler sur tous les autres points contestez par les heretiques de ce temps, afin que nous puissions nous occuper avec plus de facilité à la conversion des heretiques de nostre Diocese, dont la Providence divine nous a chargez. Fait à S. Pons le 1. Juillet 1668.

PIERRE JEAN FRANÇOIS, Evesque de S. Pons.

De Monseigneur l'Evesque de Perigueux.

IL est impossible que tous ceux qui auront vu cet admirable Ouvrage n'en ayent conçeu le mesme sentiment, & ne le rencontrent mesme dans leurs expressions en luy donnant l'aprobation qu'il merite. Comme il est venu un peu tard entre mes mains (ce qui n'a pas empesché que je ne l'aye examiné avec beaucoup de soin) & qu'ainsi plusieurs de ces veritables & de ces grands Juges de la doctrine m'auront prevenu, je me contente sans repeter ce qu'ils auront dit en faveur de ce Livre avec tant de justice, de declarer avec beaucoup de sincerité, que le trouvant au dessus de toutes les loüanges qu'on luy peut donner, j'estime qu'il ne peut estre assez tost communiqué au public, comme tres-utile à tous les Fidelles, & digne de son Auteur tres-Catholique & tres-Orthodoxe, au zele, à la pieté, & à la doctrine duquel il y a lieu d'esperer que l'Eglise sera quelque jour redevable de la deffaite de ses plus grands ennemis. Fait à Perigueux le 7. Mars 1669.

GUILLAUME, Evesque de Perigueux.

De Monseigneur l'Evesque de Luçon.

J'AY lu le Livre intitulé LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCHARISTIE DEFFENDUE *contre le Livre du sieur Claude Ministre de Charenton.* La verité y est soustenuë avec tant d'ordre & de clarté; tant de solidité & de force; les subtilitez dont ce Ministre de la Religion Pretenduë Reformée s'estoit voulu servir pour en faire perdre la connoissance, y sont si pleinement dissipées; & sa hardiesse à soutenir faussement des faits capitaux si absolument confonduë, qu'il ne faut point douter que ce Livre n'ait autant d'aprobateurs qu'il y aura de personnes qui le liront sans preoccupation. Je me contenterois de la persuasion que j'en ay, sans vouloir me faire honneur de mon témoignage en le joignant à celuy de tant d'autres Prelats illustres par leur pieté & par leur doctrine, si je n'avois consideré que ce Ministre a rendu le témoignage des Evesques comme necessaire. Car ayant osé avancer qu'on a refusé d'approuver ce Livre, & qu'on a voulu par là declarer hautement que disputer contre son Auteur, ce n'est tout au plus disputer que contre un simple particulier, & un particulier desavoüé; il a engagé tous ceux qui par leur caractere ont droit de distinguer entre la doctrine de l'Eglise & les sentimens d'un particulier, à faire connoistre à tout le monde qu'il n'y a rien dans cet Ouvrage qui ne merite d'estre approuvé, & que non seulement son Auteur n'est pas un auteur desavoüé, mais qu'il est regardé comme un illustre defenseur de l'une des plus importantes veritez de la Religion. C'est donc dans cette veuë que j'ay cru devoir rendre ce témoignage, à quoy j'ay este encore porté par la connoissance que j'ay de l'utilité du Livre de la PERPETUITE' DE LA FOY, en ayant veu avec beaucoup de joye & de consolation de grands fruits, non seulement dans le Diocese dont la Providence divine a voulu que je prisse la conduite; mais encore dans les Dioceses voisins. Ainsi il y a lieu d'esperer de la misericorde de Dieu, que benissant le travail du scavant Auteur qui a deffendu ce premier Ouvrage, il rendra ces fruits plus abondans; que nos freres separez les plus opiniastres seront convaincus, que ceux qui ont de la bonne foy seront pleinement persuadez, & que tous les Catholiques seront merveilleusement fortifiez dans la creance du plus auguste de nos mysteres. A Luçon ce premier jour de May 1669.

NICOLAS, Evesque de Luçon.

De Monseigneur l'Evesque d'Autun.

C'EST un grand sujet de consolation pour les Fidelles de voir la cause de l'Eglise aussy bien deffenduë qu'elle l'est dans ce Livre intitulé: LA PERPETUITE DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCHARISTIE *deffenduë contre le Livre du sieur Claude*

Miniſtre de Charenton, qui bien loin d'avoir quelque choſe de contraire à la pureté de la foy, contient des regles ſi raiſonnables & ſi ſeures pour penetrer le ſens de l'Ecriture, & pour bien entendre les expreſſions des SS. Peres ſur le ſujet de l'Euchariſtie qu'on ne ſçauroit ſe tromper en les ſuivant. Il prouve avec tant de ſolidité la propoſition qui avoit eſté avancée dans l'Ouvrage de la Perpetuité de la foy, & juſtifie l'uniformité conſtante de la tradition ſur ce myſtere avec tant de force & de netteté, qu'il ne peut reſter de difficulté ſur ce point à ceux qui n'eſtant pas entierement aveuglez par la prevention, ont encore conſervé quelque ſorte d'equité & de bonne foy. C'eſt le témoignage que nous ſommes obligez de rendre à la verité aprés avoir lu cet Ouvrage. Donné à Paris ce 28. Janvier 1669.

GABRIEL, Eveſque d'Autun.

De Monſeigneur l'Eveſque de Verdun.

L'ON peut aſſeurer avec verité que cette Réponſe au Miniſtre Claude eſt incomparable & dans la matiere qu'elle traite, & dans la methode avec laquelle elle le fait. On ne peut rien penſer de plus fort, de plus docte, & de plus convaincant que les raiſonnemens dont celuy qui l'a compoſée ſe ſert, ni rien trouver de plus precis & de plus recherché que les autoritez qu'il y employe. Il fait valoir avec tout le ſuccés poſſible l'avantage que la ſucceſſion des temps donne à la cauſe de l'Egliſe Catholique, & mettant dans une parfaite evidence le conſentement general de toutes les ſocietez chreſtiennes depuis tant de ſiecles dans la croyance de la tranſubſtantiation & de la realité, il montre que ceux qui blaſphêment contre ces deux veritez de la foy, ont l'eſprit de ſingularité, & qu'ils ſont abandonnez à leur propre ſens. Enfin ce Livre me paroiſt ſi important pour l'Egliſe, que je ſuis perſuadé qu'il fortifiera les Fidelles; qu'il donnera aux Miniſtres de JESUS-CHRIST par ſes principes generaux des armes dont ils pourront combattre tous les Novateurs, & en un mot qu'il éclaircira les controverſes qu'on a avec les derniers Heretiques. De ſorte qu'on pourra dire qu'il ne faudra deſormais que du bon ſens pour eſtre deſabuſé des erreurs des Lutheriens & des Caviniſtes. C'eſt le témoignage que je me ſens obligé de rendre ſelon mes lumieres & ſelon ma conſcience. A Paris ce ſeptieme Decembre 1668.

ARMAND DE MONCHY D'HOQUINCOURT, Eveſque Comte de Verdun.

Lettre de Monſeigneur l'Eveſque & Duc de Laon à un Miniſtre d'Eſtat.

MONSIEUR,

J'AY lu avec grand ſoin la réponſe de M. Arnauld au livre de M. Claude, comme vous l'avez deſiré, & puiſqu'auſſi vous avez voulu que je vous en écriviſſe mon ſentiment, il eſt juſte de vous ſatisfaire. Elle n'a pas moins fait d'impreſſion ſur mon eſprit que ſur le voſtre; & je trouve que l'Auteur n'a oublié dans ſa compoſition aucun des talens que la nature luy a donnez, ou qu'il s'eſt acquis par une profonde & continuelle lecture. Il ſemble qu'il avoit à combattre dans le livre de M. Claude toutes les forces du Caviniſme. Ce Miniſtre ayant profité de la grande erudition & des longues recherches d'Aubertin, qui a conſumé toute ſa vie dans le Traité qu'il a fait ſur l'Euchariſtie, y avoit mélé tout l'art & tous les ornemens qu'un eſprit facile, brillant, & plein de hardieſſe & de confiance eſtoit capable d'y ajoûter; ce qui ne s'eſtoit pas rencontré dans le genie de l'autre. Par ce mélange plus induſtrieux que ſincere, & par la liberté de ſes plans & de ſes ſuppoſitions, il avoit formé de certaines apparences aſſez ſpecieuſes pour étonner ceux qui n'avoient pas tout le temps ou tout le ſçavoir neceſſaire pour les approfondir; mais dans le fonds incapables de toucher les perſonnes qui pouvoient les examiner avec plus de capacité & d'application. Vous m'avez même avoüé, Monſieur, que d'abord voſtre imagination en avoit eſté un peu ſurpriſe, & que pour la corriger, vous aviez eu quelque beſoin de vos reflexions & des connoiſſances que vous ne poſſedez pas moins dans ces matieres, que dans toutes les autres. Il s'agiſſoit de defaire cette maniere d'enchantement, & il faut avoüer que ce deſſein n'a pu eſtre executé avec plus de force & plus d'avantage. Les parties de cette Réponſe qui regardent l'hiſtoire y paroiſſent traittées avec une conſoiſſance ſi eſtenduë & ſi curieuſe, & une verité ſi exacte pour le temps, pour les perſonnes, & juſques aux moindres circonſtances, que l'on croit preſque voir les choſes

que l'on y lit. Les explications que M. Arnauld donne aux paſſages qu'il a citez ſont ſi naturelles & ſi ſenſibles, que pour peu qu'on ait d'equité, il eſt impoſſible de les contredire. Les raiſonnemens qu'il oppoſe aux ſubtilitez de M. Claude, & les plans qu'il ſubſtituë à ceux que ce Miniſtre pretend eſtablir, ont des fondemens ſi fermes, & ſe ſoutiennent ſi ſolidement de tous coſtez, qu'ils font paroiſtre viſiblement le peu de conſiſtance & l'impoſſibilité des autres. Enfin il porte encore plus loin ſa realité que M. Claude avec cet amas & cette abondance d'expreſſions, de veuës, & de détours, n'a pouſſé ſes figures & ſes apparences. Je ne parle pas de la beauté du langage, qu'il a trouvé moyen de rendre compatible avec des queſtions épineuſes. Il eſt vray que l'Autenr s'exprime en de certains endroits avec quelque air d'âpreté & de vehemence. Mais ſans doute on doit attribuer à la force & à l'aſcendant, qui ſuivent naturellement la verité & la neceſſité de la deffenſe, ce qui pourroit paroiſtre d'ailleurs trop âpre ou trop animé. Je ne ſçay ſi je ſuis prevenu en faveur de cet ouvrage par l'impreſſion de l'importante verité qu'il deffend : mais je ſuis perſuadé qu'on n'a pas encore vu une victoire plus complette.

M. Claude toutesfois ne doit pas s'en deſeſperer. S'il a cherché dans cette diſpute des éclairciſſemens neceſſaires pour ſon ſalut, il doit s'eſtimer bien-heureux de ce qu'elle luy a donné le moyen de diſſiper les fauſſes lueurs dont il a pu eſtre ébloüi, & de trouver la veritable lumiere. Et s'il a écrit avec une aſſez grande preoccupation pour n'imaginer d'autres veritez dans ce myſtere, que les opinions qu'il en a conceuës, il a quelque ſujet d'eſtre ſatisfait de ce que depuis la naiſſance de ſa ſecte juſques à cette heure, perſonne n'a parlé de cette matiere avec plus d'applaudiſſement parmy les ſiens, & plus de bruit & de reputation dans le reſte du monde. Pour le traitter encore plus favorablement, nous conviendrons qu'il a fait de ſa mauvaiſe cauſe tout ce qu'elle pouvoit ſouffrir, & que les choſes qu'on condamne dans ſon livre & qu'on luy impute, ſont moins des fautes de ſon habileté, que des ſuites neceſſaires de ſon erreur. Mais il faut auſſi qu'il demeure d'accord, que puis qu'il ne l'a pu ſoutenir avec tout l'effort de ſon eſprit, toute ſa ſcience & celle de ſon confrere, elle eſt aſſeurément inſoutenable. Cependant ſi l'on blâme ſes intentions, on doit au moins le remercier de l'effet qu'elles ont produit, & de ce qu'elles ont contribué à mettre ces veritez dans un ſi grand éclat. Ce n'eſt pas qu'elles n'ayent paru déja tres-bien établies dans d'autres ouvrages, que de tres-habiles gens & tres-conſommez ont compoſez dans diverſes occaſions ſur la meſme queſtion. J'eſpere que parmi d'autres conjonctures favorables, Dieu ſe ſervira de la rencontre de cette conteſtation pour éclaircir beaucoup de perſonnes, que des prejugez inſpirez par une malheureuſe education, & confirmez par une ancienne habitude retiennent preſentement dans l'hereſie. La ſeconde partie que M. Arnauld promet répondra ſans doute au merite de celle-cy: & il travaille ſi heureuſement ſur ces ſortes de ſujets, qu'il n'y a perſonne qui ne doive ſe réjoüir de la reſolution qu'il a priſe d'achever ſa vie dans une ſi ſainte & ſi glorieuſe occupation. Je voudrois, Monſieur, vous avoir pu rendre un meilleur compte de la commiſſion que vous m'avez donnée. Je n'en ſuis pas toutefois en peine : car je ſçay bien que ce qui peut échaper à mes yeux n'echappera pas à voſtre diſcernement. Je ſuis avec beaucoup de reſpect & de paſſion,

MONSIEVR,

A Laon ce 25. Novemb. 1668.

Voſtre trés-humble, trés-obeïſſant & tres-vernable ſerviteur,
L'EVESQUE DUC DE LAON.

APPROBATIONS DES DOCTEVRS.

Approbation de M. DE MINCE' *Docteur en Theologie de la maiſon de Sorbonne, Doyen de la Faculté de Theologie de Paris.*

IE ſoubſigné Docteur de la maiſon & ſocieté de Sorbonne, Doyen de la Faculté de Theologie de Paris; certifie à tous qu'il appartiendra, que j'ay lu & diligemment examiné le Livre intitulé, LA PERPETUITE DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCHARISTIE DEFFENDUE *contre le ſieur Claude Min. de Charenton*, dans lequel non ſeulemẽt je n'ay rien trouvé de contraire à la Religion cathol. apoſtol. & romaine; mais je puis dire que cet ouvrage eſt écrit d'une methode tres-facile pour convaincre les heretiques, & qu'il eſt rempli de preuves tres-ſolides & tres-puiſſantes pour les perſuader. Si Dieu conſerve l'Auteur qui l'a compoſé, & que ſa Providence luy procure le repos, qui eſt ſi neceſſaire pour travailler à ces ſortes d'ouvrages, on ne ſçauroit trop l'exhorter à entreprendre un traitté qui comprenne toutes les matieres de controverſe. Sa capacité me paroiſt ſi grande par la lecture de ce livre, & l'eſtude où il faut qu'il ſe ſoit appliqué depuis pluſieurs années pour la deffenſe de la verité du corps de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie, eſt ſi extraordinaire, que je croy que l'hereſie ne peut eſtre plus fortement attaquée, & l'Egliſe de JESUS-CHRIST plus puiſſamment deffenduë que par la plume de cét excellent Docteur. Fait en Sorbonne le 8. Janvier 1669.

DUFRESNE DE MINCE'.

De M. DE BREDA, *Docteur en Theologie de la Maiſon & Societé de Sorbonne, Curé de Saint André des Arcs, Syndic de la Faculté de Theologie de Paris.*

IE ſous-ſigné Docteur en Theologie de la Maiſon & Societé de Sorbonne, certifie avoir lu un Livre ſous ce titre: LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCHARISTIE DEFFENDUE *contre le Livre du ſieur Claude Min. de Charenton*, dans lequel je n'ay rien remarqué que de tres-conforme à la Foy de l'Egliſe cathol. apoſtol. & romaine; de tres-preſſant pour la converſion des heretiques & de tres-utile pour l'edification des fidelles. Ce qui me fait juger que ce docte & admirable Ouvrage ſervira pour rendre à Dieu la gloire que l'hereſie luy dérobe; pour donner aux Catholiques de nouvelles lumieres, & un affermiſſement inébranlable dans la foy, & pour acquerir à ſon Auteur une reputation immortelle de doctrine & de pieté, que les ſiecles ſuivans ne luy pourront ravir, non plus que cét eloge de Caſſiodore à S. Auguſtin: *Eximius bellator hæreticorum deffenſor fidelium & famoſorum palma certaminum.* Fait à Paris ce 18. Mars 1669.

A. DE BREDA.

De M. PORCHER, *Docteur en Theologie de la Maiſon de Sorbonne.*

IE ſous ſigné Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, maiſon & ſocieté de Sorbonne, certifie avoir lu & examiné un livre intitulé, LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCHARISTIE DEFFENDUE *cõtre le livre du ſieur Claude Min. de Charenton*, avec tout le ſoin & l'exactitude que merite la ſublimité & la delicateſſe de la matiere qui y eſt traittée. J'avoue non ſeulemẽt n'y avoir rien trouvé qui ſoit cõtraire à la foy cathol. apoſtol. & romaine, ny aux regles de la Morale chreſtienne; mais encore que la verité y éclate avec tant de lumiere, & de ſi vives impreſſions, que les plus aveugles en peuvent eſtre éclairez, & les plus inflexib'es en doivent eſtre ſenſiblement penetrez Puiſque c'eſt un fruit de la paix, laquelle fait la meilleure partie de l'heredité que JESUS-CHRIST ait laiſſée à la ſainte Egliſe ſon Eſpouſe, il y a lieu d'eſperer que Dieu luy donnera par ſa benediction tout le ſuccez que les gens de bien ſouhaittent. Les ſçavans orthodoxes qui le liront ſeront animez par l'exemple de cét Illuſtre Auteur à prendre & à employer les armes que Dieu leur met en main pour deffendre les Veritez catholiques ſi injuſtement attaquées. Meſſieurs les Religionnaires ſe ſentiront interieurement preſſez par des convictions ſi manifeſtes de rentrer de gré ou de force dans les voyes du ſalut, deſquelles ils ſe ſont mal-heureuſement écartez. *Quid glorioſius quàm ſubjici & vinci à veritate? Superet te veritas volentem nam & invitum ipſa ſuperabit.* L'Egliſe a gemi en portant dans ſon ſein ſes enfans armez les uns contre les autres: mais elle eſſuyera ſes larmes, &

reprendra

reprendra une nouvelle vigueur en les voyant tous reconciliez, & leurs forces unies pour venger la verité des oppressions qu'elle souffre : *Vnam faciemus utramque Troiam animis.* Elle est incomparablement plus charmante que cette fameuse Heleine : *Pulchrior Helena illa Græcorum.* Elle est plus terrible que toutes les armées qui s'opposeront à ses divins efforts. Et aprés qu'elle aura surmonté les persecutions qui la travaillent, elle delivrera ses liberateurs : *Veritas liberabit vos.* Elle a besoin pour cét effet de l'union des cœurs, & des liens d'une charité inviolable sans laquelle les plus doctes, quoique munis du Sacrement du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST ne sont rien, suivant le sentiment de l'Apostre & de saint Augustin. *Paulus se dixit nihil esse, si charitatem non habeat, non sacramenta & scientiam & prophetiam & fidem. Illa enim magna sunt, etiam si ille nihil sit, qui ea sine charitate habuerit, & eorum veritatem in sua iniquitate detinuerit.* Et alors ses persecuteurs deviendront ses amis, les loups seront changez en agneaux, & les vaincus auront part à la gloire de ses victoires. *Cedet victoria victis.* Je suis peut estre le dernier en datte à faire ce souhait, & à rendre ce témoignage ; & ce par mon propre choix, me jugeant indigne de tenir place parmi de si celebres approbateurs. Mais si la Providence divine a permis que ce soit la premiere approbation que j'aye donnée aux ouvrages d'autruy, j'ay cru que quoiqu'elle ne passe pas pour une preuve de mon merite, au moins elle servira de marque de l'estime que je fais de celuy-cy, & du zele que j'ay pour le bien & la prosperité de l'Eglise. En foy de quoy j'ay signé le 29. jour de Janvier 1669.

N. PORCHER.

De M. LE VAILLANT, *Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, ancien Predicateur, Curé de S. Christophe, & cy-devant Theologal de l'Eglise de Rheims.*

J'Ay lu avec tout le soin qui m'a esté possible le livre intitulé : LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUHARISTIE DEFFENDUE *contre le livre du sieur Claude Ministre de Charenton.* Le merite de l'Auteur est connu de tout le monde; & cet ouvrage n'auroit besoin d'autre eloge que de son nom. La methode dont il se sert est facile; ses preuves sont fortes & solides, & telles, selon mon jugement, qu'il n'y a qu'une basse jalousie & une animosité tres-violente contre sa personne, qui puisse y trouver à redire. La netteté de ses expressions & de ses raisonnemens y brille avec tant d'éclat & de lumiere, qu'il y a sujet d'esperer que les heretiques mesme qui le liront avec un esprit degagé de préoccupation & d'interest, rentreront dans le sein de l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine, à laquelle l'Auteur de cet Ouvrage paroistra toujours aux personnes non passionnées avoir esté inseparablement attaché. Fait à Paris ce 9. Janvier 1669.

A. LE VAILLANT.

De M. GRENET, *Docteur en Theologie de la Maison de Sorbonne, Curé de S. Benoist.*

JE n'ay jamais esté dans la pensée que pour convertir les heretiques il fallust leur insulter. C'est souvent par des jugemens secrets de Dieu que les hommes se trouvent engagez dans l'erreur. C'est pourquoy nous voyons que les SS. Peres & particulierement S. Augustin, n'a pas laissé d'appeller ses freres ceux qui s'estoient separez de l'Eglise, & qu'il ne s'est jamais engagé à rien dire contre la charité à ceux qui en s'efforçant de rompre l'unité de l'Eglise, en ont esté les plus grands ennemis. C'est cette sainte methode qu'on peut dire que l'Auteur de ce livre intitulé LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCHARISTIE DEFFENDUE *contre le livre du sieur Claude Ministre de Charenton* a parfaitement suivie. On y voit une erudition profonde jointe à une charité tres-ardente pour rappeller ses freres au sein de l'Eglise catholique. De sorte qu'il ne reste autre chose à leur dire que ces paroles de S. Augustin aux Manichéens : *Considerez un peu cet Ouvrage sans animosité & sans aversion. Nous sommes tous des hommes; nous n'avons point de haine contre vos personnes, mais seulement contre les erreurs & les fausseté que vous enseignez. C'est pourquoy l'on vous conjure de considerer la réponse que l'on vous fait.* Si Dieu leur faisoit la grace d'entrer dans cette pensée, je ne doute point que cet Ouvrage ne fust un puissant moyen pour leur conversion. C'est ce qui m'oblige de l'approuver avec éloge. Fait en Sorbonne le 24. Octobre 1668.

GRENET.

***

De M. DUHAMEL *Docteur en Theologie de la Maiſon de Sorbonne, Chanoine de l'Egliſe de Noſtre-Dame de Paris.*

LA verité ſelon les ſaints Peres n'a qu'une choſe à craindre, c'eſt de n'eſtre pas connuë : & le menſonge au contraire ne redoute que d'eſtre découvert. Ainſi la verité pour ſe deffendre & attaquer, n'a beſoin d'autres armes que de la lumiere ; & le menſonge pour ſe maintenir a beſoin des artifices, des fauſſes apparences, de l'obſcurité & des tenebres. C'eſt le combat que nous voyons depuis quelques années entre l'Auteur du livre de la Perpetuité & le Miniſtre Claude, dont les ſubtilitez & les propoſitions captieuſes ont donné lieu à cette derniere Réponſe, que je puis nommer un chef-d'œuvre de lumiere, écrite, pour me ſervir des termes de Tertullien, avec les rayons mémes du Soleil, & auquel on peut dire qu'il n'y a qu'une derniere & incurable opiniaſtreté qui puiſſe reſiſter. Les preuves y ſont toutes & ſi fortes & ſi claires, qu'une ſeule ſuffiroit ; & toutes ſi belles & ſi nobles, que dans une ſi grande quantité on n'y en peut remarquer aucune qui ſoit ſuperfluë. Mais au contraire ſi quelques uns des Lecteurs s'eſtoient échappez à leur force ou à leur beauté, leur nombre au moins aura cet effet, qu'ils ſe trouveront convaincus par cette multitude, & ſaintement accablez par ce grand nombre. L'eloquence y ſeconde admirablement ce deſſein, mais avec cette modeſtie & cette gravité digne de la cauſe qu'elle ſouſtient, qui n'a rien de commun avec la fauſſe rethorique des Sophiſtes. Elle ſe trouve dedans cet ouvrage ; mais ſans ſe produire importunément & mal à propos. Elle y ſuit le diſcours, comme elle faiſoit autrefois, ſelon S. Auguſtin, celuy des Apoſtres ; mais elle ne luy commande pas : elle y a aſſiſté, mais comme au triomphe de la verité, non pas comme au ſien propre : elle y eſt pour ſervir, & non pas pour s'y faire admirer : elle y eſt pour ne pas manquer à la verité, mais non pas pour y paroiſtre audeſſus d'elle avec plus d'eclat : *Vt nec eis deeſſet, nec in eis emineret eloquentia.* C'eſt le jugement que je fais de cet Ouvrage, apres lequel, comme il eſt impoſſible que la verité ne rempliſſe de joye le cœur de tous ceux dont les yeux ſe tournent devers elle avec docilité, il ne reſte plus qu'une choſe à craindre ; c'eſt que tous ceux qui ſe detournent de ſa lumiere avec averſion, n'en demeurent punis par un dernier aveuglement, ſelon cette parole de ſaint Auguſtin : *Converſos lætificat lumine ; averſos punit cæcitate.* C'eſt pourquoy je me ſens obligé d'exhorter les Lecteurs de ne pas tellement donner toute l'attention de leur eſprit à la lecture des veritez contenuës dans cet Ouvrage, qu'ils ne ſe ſouviennent à la fin de chaque lecture du ſalut de ceux pour leſquels il eſt compoſé, & par un ſentiment de compaſſion & de charité pour eux, ils n'élevent leur cœur a Dieu, afin de luy en demander la converſion. Donné à Paris ce 18. Janvier 1669.

HENRY DU HAMEL.

De M. CHASSEBRAS *Docteur en Theologie de la maiſon de Sorbonne, Archipreſtre & Curé de la Magdelaine.*

LA reputation que s'eſt acquiſe l'Auteur de ce livre peut luy ſervir d'Approbation ſans qu'il ait beſoin de la mienne. L'ouvrage de ſoy merite les loüanges & l'applaudiſſement de tous les Catholiques, pour avoir juſtifié l'Egliſe Romaine du crime de nouveauté touchant le Sacrement de l'Euchariſtie, en développant, comme de precieuſes marchandiſes de l'Orient, les declarations des Egliſes Patriarchales, & les témoignages des principaux Auteurs Grecs qui ont paru dans les derniers ſiecles, leſquels font voir tres-clairement qu'elles ſont actuellement, & ont toujours eſté comme elle dans la meſme croyance ; que leur langage n'eſtant point different de celuy de l'Egliſe Romaine, pour exprimer les ſentimens qu'elles ont du ſacrement de l'Euchariſtie, il s'enſuit qu'aucune nouveauté n'a pu abaſtardir la conſanguinité, la ſucceſſion, & l'unité de la doctrine qu'elle garde ſur cet article de noſtre foy, avec toutes ces Egliſes Apoſtoliques. Mais qui conſiderera d'ailleurs le fruit merveilleux que cette Egliſe principale a deja reçu de cet Ouvrage, les riches dépoüilles qu'elle vient de remporter ſur le parti ennemy, & tout le bien qu'elle en pourra encore retirer, il ſera de mon ſentiment, qu'elle eſt obligée à l'Auteur d'avoir quitté ſa ſolitude, éclatante déja du bruit de ſa renommée, & toute glorieuſe de ſes victoires, afin de ſe ranger dans le nombre de ſes combattans, qui deffendent les veritez catholiques. David vouloit ſçavoir le prix de la victoire avant que d'en venir aux mains avec l'ennemy du peuple d'Iſraël : *Quid dabitur viro ?* &c. Mais l'Auteur de ce livre ne recherchant que la gloire de Dieu, que l'exaltation de ſon Egli-

ſe, que la converſion des heretiques, que l'amitié & la benediction de tous ceux qui ſeront perſuadez ou convaincus de la verité qu'il deffend; je ſouhaite que le ciel & la terre les répandent à pleines mains ſur luy, comme ſur le Deffenſeur intrepide de la verité, pour avoir donné au public cette Replique que j'eſtime tres-catholique. Fait à Paris le 17. Novembre 1668. J. B. CHASSEBRAS.

De M. QUERAS, *Docteur de la maiſon de Sorbonne, Vicaire general de M. l'Archeveſque de Sens.*

J'AY lu avec beaucoup de ſoin le livre qui a pour titre: LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE DEFFENDUE *contre le livre de M. Claude Miniſtre de Charenton*, & j'ay trouvé tant d'erudition & de ſi puiſſantes armes contre l'hereſie, que j'eſtime qu'il y a grand ſujet de loüer Dieu d'avoir engagé à la deffenſe de ſon Egliſe, des hõmes ſi capables d'en ſouſtenir les veritez contre les efforts & les déguiſemens de ſes adverſaires. La doctrine en eſt ſainte & orthodoxe; les raiſonnemens ſolides & convaincans; & ce qui n'eſt pas ordinaire aux écrits dogmatiques & contentieux, toute la compoſition en eſt ſi juſte & ſi heureuſement proportionnée à tous les eſprits, que les plus éclairez y peuvent trouver dequoy admirer, les plus opiniaſtres dequoy ſe convaincre ou ſe confondre, & toutes les perſonnes humbles & dociles dequoy s'inſtruire & ſe fortifier. Ainſi je l'eſtime une des plus rares & des plus riches productions de noſtre ſiecle, qui peut également ſervir à confirmer les fidelles dans la foy de l'Egliſe, & à y ramener ceux que l'erreur en a malheureuſement ſeparez: & partant l'edition n'en peut eſtre que tres-utile au public. C'eſt le jugement que je croy en conſcience en devoir porter. Fait à Sens au Seminaire Archiepiſcopal, ce 3. Janvier 1669. M. QUERAS.

De M. FORTIN *Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, Proviſeur du College d'Harcourt.*

VN Pere de l'Egliſe a écrit que JESUS-CHRIST apres ſa reſurrection fut touché de deux deſirs differens, l'un de retourner au Ciel à ſon Pere, & l'autre de demeurer dans la terre avec les hommes; & que la divine Sageſſe contenta l'un & l'autre, parce qu'il s'en alla au ciel pour y regner eternellement à la droite de ſon Pere, & demeura en terre dans la ſainte Euchariſtie pour y nourrir les hommes de ſon propre corps juſqu'à la conſommation des ſiecles. Mais parce que ce preſent eſt un effet de l'amour infini de Dieu envers eux, les demons l'ont combattu avec une extrême fureur & violence, en ſuſcitant pluſieurs ſectes d'heretiques en divers temps pour aneantir ce myſtere. Il n'y en a pourtant point eu qui l'ayent attaqué avec plus d'aigreur & d'emportement que ceux de nos jours & dans noſtre langue. C'eſt pourquoy nous devons rendre mille graces à Dieu de nous avoir donné des Docteurs remplis de zele & de ſcience pour deffendre la verité de ce ſacrement d'amour. C'eſt en quoy l'Auteur du livre intitulé: LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCHARISTIE DEFFENDUE *contre le livre de M. Claude Miniſtre de Charenton*, a ſurpaſſé tous les Ecrivains de ce temps. Il a ſouſtenu la verité de noſtre foy avec tant de lumiere & de ſolidité, qu'il merite l'approbation & les loüanges de tous les Catholiques. C'eſt le témoignage que j'en rends apres l'avoir lu exactement. Fait à Paris ce 30 Juillet 1668. T. FORTIN

De M. DELAMETH *Docteur en Theologie de la maiſon de Sorbonne.*

J'AY lu le livre qui porte pour titre: LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCHARISTIE DEFFENDUE *contre M. Claude Miniſtre de Charẽton.* J'ay trouvé que la verité catholique ſur ce myſtere y eſt ſoutenuë contre les heretiques avec tant de force & de lumiere, qu'il y a lieu d'eſperer que pluſieurs de ceux qui ſont engagez dans l'erreur, ſortiront de leur aveuglement, & que Dieu par ſa miſericorde leur fera cõnoiſtre que la doctrine de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, eſt celle que JESUS-CHRIST nous a enſeignée lorſqu'il eſtoit ſur la terre. La methode dont ſe ſert l'Auteur pour établir ce qu'il pretend, eſt la meſme que les ſaints Peres ont employée pour combattre les ennemis de l'Egliſe, & la rendre victorieuſe de tous ceux qui ont eu la temerité de s'élever contre elle. Ainſi je me ſens obligé d'aſſeurer le public que ce livre n'eſt pas ſeulement conforme à la Tradition par les veritez qui y ſont deffenduës; mais auſſi par la maniere de les deffendre. Fait en Sorbonne ce 8. Janvier 1669.

H. AUGUSTIN DELAMETH.

De M. BOSSUET, *Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, Doyen de l'Eglise Cathedrale de Mets.*

LE Livre qui a pour titre : LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOVCHANT L'EUCARISTIE DEFFENDUE *contre M. Claude Ministre de Charenton*, n'eſt pas ſeulement tres-cõforme à la regle de la foy Catholique, Apoſtolique & Romaine, mais il eſt encore tres-propre & tres efficace pour y ramener ceux qui en ſont écartez. L'Auteur y a poſé ſi precisément les faits ſur leſquels eſtoit née la conteſtation; les a prouvez par des recherches ſi doctes & ſi exactes, en a tiré les conſequences neceſſaires & deciſives pour la cauſe de l'Egliſe par un raiſonnement ſi droit, ſi ſuivi, & ſi concluant; il a d'ailleurs découvert ſi fort à fond les ſources des erreurs, & ſi bien averti la raiſon de tous les détours où elle peut s'égarer, qu'il ne faut plus qu'ouvrir les yeux pour voir devant ſoy la voye de la verité toute applanie. Mais cet Auteur n'a pas ſeulement établi tout ce qu'il a promis d'une maniere invincible, & qui porte la preuve juſqu à l'evidence de la demonſtration; il a outre cela donné des principes par leſquels on peut compoſer tout un corps de controverſes; il en a meſme traité pluſieurs articles principaux auſſy ſolidement qu'il eſtoit poſſible, & ſans s'éloigner de ſon ſujet. Mais ce qui me touche le plus dans tout ſon Ouvrage, c'eſt qu'il y a répandu & appuyé par tout les ſaintes & inébranlables maximes, qui attachent les enfans de Dieu à l'autorité ſacrée de l'Egliſe, toujours preſente pour les enſeigner dans tous les ſiecles, & a fait voir clairement aux ennemis de la foy, que tout edifice qui n'eſt pas baſti ſur ce fond ſolide, eſt de ceux qui ſont emportez par les pluyes & les orages. C'eſt le témoignage que je me ſuis ſenti obligé de rendre à la verité. Fait à Paris ce 2. Janvier 1669. I. BOSSUET.

De M. GOBILLON, *Docteur en Theologie de la maiſon de Sorbonne, Curé de S. Laurent.*

IL n'y a pas de moyen plus puiſſant pour prouver la preſence réelle de JESUS-CHRIST dans la tres-ſainte Euchariſtie, & pour deffendre contre les heretiques la poſſeſſion de ce threſor celeſte que la Perpetuité invariable de cette creance dans la Tradition de tous les ſiecles. C'eſt aſſez que l'Egliſe pour perſuader la foy à ſes enfans, les aſſure par ſes deciſions, qu'elle a toûjours gardé fidellement ce depoſt ſacré : *Chriſti Eccleſia ſedula & cauta depoſitorum apud ſe dogmatum cuſtos, nihil in iis unquam permutat*, comme parle Vincent de Lerins. *lib. adverſ. haret. cap* 32. Mais comme il eſt tres-utile d'inſtruire de la foy par l'intelligence, & qu'il eſt même neceſſaire de la juſtifier à ceux qui ne ſont pas ſoumis à ſon autorité, elle engage ſes Docteurs d'employer leurs ſoins & leurs travaux pour donner de l'éclairciſſement à ſes veritez. Il faut avoüer que l'Auteur de cette Réponſe au Miniſtre Claude a merveilleuſement réuſſi dans ce deſſein, & qu'un myſtere ſi auguſte, qui fait la grandeur & la felicité de la Religion Chreſtienne, ne pouvoit pas eſtre ſoutenu d'une maniere plus forte & plus avantageuſe. C'eſt toujours l'infaillibilité de l'Egliſe qui y eſt établie comme un fondement inébranlable pour déterminer & affermir l'eſprit des fidelles, & ſans lequel il ne peut y avoir de regle & de certitude dans les ſectes qui en ſont ſeparées; mais ce principe y eſt éclairci par des raiſons evidentes & ſenſibles, pour l'inſtruction des uns, & la conviction des autres. On y propoſe de croire que l'Egliſe eſt immuable dans la foy de cet adorable myſtere; on montre en même temps par la veuë & par l'experience de tous les ſiecles qu'elle n'y a jamais changé. On y repreſente la croyance perpetuelle de toutes les parties du monde : & on y met devant les yeux le conſentement de l'Egliſe Grecque, & même de toutes les communions Schiſmatiques avec l'Egliſe Latine. On y détruit toutes les fauſſes epoques, où les Miniſtres pretendent placer le changement de creance : & on y raiſonne par tout avec tant de netteté, de juſteſſe, de bon ſens & de ſolidité, qu'il faut eſtre dans une preoccupation & un aveuglement extrême pour n'en eſtre pas convaincu. Nous croyons qu'un Ouvrage ſi important pour l'Egliſe en ſera reçu avec toute ſorte d'eſtime & d'approbation : & nous eſperons que les lumieres qui y ſont répanduës, accompagnées des graces du ciel, diſſiperont les tenebres de l'erreur en beaucoup d'eſprits, & que Dieu, qui a commencé à luy donner des benedictions favorables par de glorieux ſuccés, auparavant même qu'il ait paru en public, les continuëra dans la ſuite avec abondance. C'eſt le jugement que nous en faiſons. A Paris le 29. Janvier 1669. N. GOBILLON.

De M. LE CAMUS, *Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, Conseiller & Aumosnier ordinaire du Roy.*

J'AY lu avec un tres-grand soin le livre qui a pour titre: LA PERPETUITE DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCHARISTIE, DEFFENDUE *contre le livre de M. Claude Ministre de Charenton*; & je suis convaincu qu'on ne pouvoit mieux deffendre la foy de l'Eglise catholique que l'Auteur de ce livre l'a deffenduë, & qu'on ne pouvoit mettre dans un plus beau jour les preuves du mystere adorable de l'Eucharistie qu'il les a mises dans cet Ouvrage. Soit qu'il découvre la foiblesse de la cause ou des raisonnemens du Ministre qu'il refute, soit qu'il justifie la creance de l'Eglise par le témoignage de toutes les nations chrestiennes, on y void par tout une éloquence, une erudition, & une force de raisonnement incomparable. De sorte que s'il y a quelque difficulté à porter son jugement sur ce livre, ce n'est qu'à decider si la politesse du langage & la solidité des raisonnemens l'emporte sur la recherche curieuse & étonnante d'une infinité d'Auteurs, qui prouvent invinciblement que la creance de la transsubstantiation a esté la foy constante de l'Eglise universelle, depuis ce temps icy jusques au 7. siecle. Ainsi il n'y a qu'à exhorter l'Auteur à continuer ce penible & glorieux travail, & à remonter jusqu'à la source, en faisant voir que les Peres des six premiers siecles n'ont point eu d'autre doctrine sur le mystere de l'Eucharistie, que celle qui a esté uniquement embrassée par tous les Auteurs des siecles suivans, comme il l'a si bien demontré dans ce premier volume. Pour le succés il est entre les mains de Dieu; mais il y a lieu d'esperer qu'il contribuëra beaucoup à la conversion de ceux qui sont engagez dans l'erreur, pourveu qu'ils le lisent dans la veuë de chercher simplement la verité, & de la suivre sans balancer lors qu'ils l'auront connuë. Donné à Paris le 10. d'Octbre 1668. E LE CAMUS.

De M. COQUELIN, *Docteur en Theologie de la maison de Sorbonne.*

LA verité ne paroist jamais avec plus d'éclat, que quand aprés avoir esté quelque temps obscurcie, elle trouve des deffenseurs illustres qui s'appliquent à luy donner tout le jour qu'elle peut recevoir de la main des hommes. Cette verité adorable qui nous oblige de croire que le Sauveur du monde est reellement present sur nos Autels dans le mystere de l'Eucharistie, n'a jamais esté plus fortement attaquée que par l'heresie de Calvin; & jamais le venin de cette heresie ne s'estoit plus dangereusement répandu que par le livre fameux dans lequel le Ministre Claude a debité les fausletez d'Aubertin, avec toute la subtilité dont une vaine eloquence peut colorer les plus grandes erreurs. Aussi jamais cette verité n'a triomphé plus glorieusement que dans le livre que l'on met presentement au jour pour répondre à ce Ministre du mensonge. Elle y est pleinement victorieuse de l'erreur. La sincerité y détruit par tout l'imposture. Et cette vive eloquence des Peres, qui ont esté l'admiration de leur siecle, semble heureusement renaistre dans l'obscurité de nos jours pour triompher de toutes les vaines subtilitez de l'heresie. Toutes les Eglises devront à cet illustre ouvrage, la gloire de se voir vengées de l'affront que cette impudente Maitresse de toutes sortes de fausletez leur avoit voulu faire, en leur imposant malicieusement qu'elles avoient varié sur cet article de leur foy: & l'on peut dire que l'Epouse du Fils de Dieu luy devra dans les siecles futurs l'affermissement du plus auguste de ses mysteres dans l'esprit de ses enfans. Je ne craindray pas même d'ajouster que ce seul Ouvrage me semble capable de détruire toutes les sectes des Sacramentaires, de ramener dans le sein de l'Eglise tous ceux que l'heresie luy a arrachez depuis les derniers siecles, puisqu'il prouve invinciblement que le changement que les heretiques nous imposent touchant la creance de ce mystere, est une illusion purement chimerique; que la foy de l'Eglise catholique est un heritage & une possession qu'elle a receuë du Fils de Dieu même, & qui luy a esté transmise par une succession fidelle depuis le temps des Apostres; & que cet article de nostre foy porte manifestement les caracteres, par lesquels, comme le grand Tertullien & le celebre Vincent de Lerins nous ont appris, l'on doit faire le discernement de la verité d'avec le mensonge. *Quod semper, quod ubique, quod ab omnibus antiquitatem, universalitatem, consensionem.* Il ne peut donc y avoir qu'un excés d'egarement dont je ne puis croire que les hommes soient capables, une opiniastreté ou une jalousie indigne de tous ceux qui portent le nom de Chrestiens, qui puissent empescher les personnes, qui n'ont pas renoncé à toutes les lumieres du bon sens & de la raison, de se rendre à celles de la verité qui triomphe dans cet Ouvrage, & de reconnoître qu'il doit passer pour un des plus excellens qui ayent paru dans l'Eglise pour la

deffenſe des myſteres de la religion. C'eſt le témoignage ſincere que je me ſuis trouvé obligé de rendre à la verité aprés en avoir fait la lecture, & j'ay cru devoir declarer que bien loin d'y avoir rien trouvé qui ſoit contraire à la foy & aux bonnes mœurs; je l'ay jugé tres-neceſſaire pour combattre les erreurs que l'on s'efforce d'y oppoſer dans le temps où nous ſommes, & tres-digne de paroiſtre dans le public. C'eſt le jugement que j'en ay porté, & que j'ay ſigné à Paris ce 20. Decembre 1668. COCQUELIN.

De M. PETITPIED, *Docteur en Theologie de la maiſon de Sorbonne.*

LEs ouvrages de controverſes qui ſont les plus importans à quoy les Theologiens travaillent, ont cela de particulier qu'ils ne doivent pas eſtre donnez au public ſans que l'Egliſe Catholique avoüe ceux qui les compoſent, & les autoriſe de ſa protection. C'eſt ce qu'elle a coûtume de faire par les Approbations de ſes Prelats & de ſes Docteurs. Je m'eſtime extremement heureux que la Providence divine m'ait appellé à eſtre de ce nombre pour rendre témoignage à la verité, que j'ay trouvée parfaitement deffenduë dans cet Ouvrage intitulé: LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCHARISTIE, DEFFENDUE *contre le livre de M. Claude Miniſtre de Charenton*, qui ſera une preuve publique & inconteſtable de la capacité & de la catholicité de ſon Auteur, qui n'y a rien écrit que de tres-edifiant, & de tres-conforme à la Religion catholique, apoſtolique & romaine. En foy de quoy j'ay ſigné en Sorbonne ce 21. d'Octobre 1668.

N. PETITPIED.

De M. FAURE, *Docteur en Theologie de la Faculté de Paris.*

L'ILLUSTRE Auteur de la Perpetuité de la foy de l'Egliſe Catholique touchant l'Euchariſtie, a ſi ſolidement établi le ſentiment uniforme de toutes les ſocietez chreſtiennes ſur cét auguſte myſtere, & a ruïné avec tant de force les fauſſes lueurs & les foibles ſubtilitez dont le Miniſtre Claude avoit tâché d'obſcurcir l'argument de l'impoſſibilité du changement inſenſible, qu'à meſme temps que nous approuvons un ouvrage ſi plein de pieté, de lumiere & d'erudition, nous nous croyons obligez de faire des vœux, afin que la divine Providence luy donne aſſez de force, de ſanté, & de repos pour travailler à la ſeconde partie de ce grand deſſein, que le zele qu'il a pour l'Egliſe Catholique luy a fait entreprendre. Fait à Paris ce 16. Novembre 1668. A. FAURE.

De M. BOILEAU, *Docteur en Theologie de la maiſon de Sorbonne.*

QUOIQUE l'Egliſe Catholique regarde les heretiques comme des enfans rebelles & des ſujets revoltez, elle ne perd jamais à leur égard la qualité de ſouveraine & de mere charitable. Elle leur tend les bras, lors meſme qu'elle les condamne: & elle eſt preſte à les embraſſer, lors qu'ils luy font les plus grands outrages. Son veritable eſprit eſt de les ramener dans ſon ſein plutoſt par l'eſperance des biens, que par la crainte des maux. Et comme elle ſubſiſte dans ſon unité par l'union que forme la charité entre ſes veritables enfans, elle ne conſerve & ne r'appelle perſonne que par le principe de cette divine charité. C'eſt pourquoy nous voyons dans tous les ſiecles de l'Egliſe, que les ſaints Docteurs qui l'ont deffenduë ont toûjours conſervé dans leurs écrits une douceur extréme à l'égard de ſes ennemis, & n'ont jamais exercé par eux-meſmes d'autre violence que celle que la verité toute pure exerce ſur la foibleſſe de l'impieté & du menſonge. S. Auguſtin eſt un de ceux qui s'eſt le plus ſignalé en ſuivant cette ſainte regle dans les livres qu'il a compoſez contre les heretiques de ſon temps. Il n'a pas apprehendé de loüer quelquefois les qualitez de l'eſprit, & les ouvrages des Pelagiens & des Donatiſtes, & il n'eſt entré dans la penſée que la puiſſance ſeculiere pûſt exercer ſur eux ſes chaſtimens ordinaires, que par la contrainte & la cruauté des Circoncellions. Il n'eſt pas difficile de reconnoiſtre que ce grand Docteur eſt le modele que s'eſt particulierement propoſé l'Auteur du livre qui a pour titre: LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCHARISTIE, DEFFENDUE *contre le livre de M. Claude Miniſtre de Charenton.* Il faloit eſtre un parfait diſciple de ce grand Maiſtre pour l'entreprendre, & pour le mettre en ſa perfection, & avoir l'eſprit éclairé de ſes plus vives lumieres pour diſſiper avec tant de facilité les nuages dont les Calviniſtes s'efforcent d'obſcurcir le plus ſaint & le plus éclatant de nos myſteres. Je ne doute pas que les Fideles ne reçoivent cette ſeconde production avec la meſme joye que la premiere, qui fut donnée au public il y a quelques années ſous le titre de, LA PERPETUITE' DE LA FOY TOUCHANT L'EUCHARISTIE. Nous ſouhaitons ſeulement que ceux qui ſont engagez dans l'erreur veüillent bien la lire avec un eſprit dégagé de preoccupation & d'intereſt. Et il ne nous reſte rien autre choſe à faire

en approuvant cét Ouvrage que d'adreſſer nos vœux à Dieu, afin qu'apres s'eſtre ſervi du miniſtere de cét excellent Eſcrivain pour les convaincre, il leur donne ſa foy qui les perſuade, & qu'il leur touche le cœur par ſa charité pour les reünir à ſon Egliſe. Fait en Sorbonne ce 28. Aouſt 1668 J. BOILEAU.

De M. DE DRVBEC, *Docteur de la Maiſon de Sorbonne, Abbé de Boulancourt.*

LA Providence divine qui n'a permis que les veritez de la foy fuſſent attaquées dans les ſiecles paſſez que pour les rendre plus éclatantes, en faiſant ſurmonter les erreurs de ceux qui les ont combatuës, nous fait encore admirer cette meſme conduite dans la conteſtation qui fait le ſujet de ce livre intitulé: LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCHARISTIE DEFFENDUE *contre le livre de M. Claude Miniſtre de Charenton.* Tous les artifices dont ce Miniſtre s'eſt ſervi pour obſcurcir la verité qu'il combat, y ſont ſi clairement découverts; la vanité de toutes ſes ſubtilitez y eſt renduë ſi palpable; la fauſſeté de toutes ſes ſuppoſitions y eſt ſi invinciblement prouvée; tous ſes raiſonnemens y ſont combattus avec tant de force, & détruits avec tant de ſuccés, que l'on ne peut pas douter que Dieu n'ait permis qu'il ſe ſoit élevé contre la verité de l'Euchariſtie, pour la faire triompher dans cette Réponſe de tout ce que l'eſprit humain ſeduit par l'erreur, pouvoit produire contre elle. Il ne reſte plus à deſirer ſinon que la volonté de ceux dont l'eſprit ſera aſſurément convaincu par la lecture de ce livre, conſente à cette heureuſe victoire de la verité, *ut eum veritas vincat volentem.* Mais ſoit qu'ils l'avoüent, ſoit qu'ils la diſſimulent, elle n'en ſera pas moins certaine: *Nam ipſa vincat, neceſſe eſt, ſive negantem, ſive confitentem.* Donné à Paris le 29. Ianvier 1669.

FRANÇOIS MALLET DE GRAVILLE DRUBEC.

De M. DE LA BROSSE *Docteur en Theologie de la maiſon de Sorbonne, Doyen de l'Egliſe Cathedrale de la Rochelle.*

LE livre qui a paru depuis quelque temps ſous le titre, de LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCHARISTIE, porte luy même ſa deffenſe. Les principes en ſont tout à fait inconteſtables; & l'Auteur a ruiné par avance tout ce que les Miniſtres pouvoient y oppoſer de plus apparent. Neanmoins comme toutes ſortes de perſonnes n'ont pas aſſez de lumieres pour voir juſques où s'étendent les principes les mieux établis, & qu'aſſez ſouvent ceux qui n'y ſont pas accoutumez ont de la peine à ſe démeler des artifices dont le menſonge taſche de ſe couvrir; il eſtoit à propos pour la cauſe de l'Egliſe, que l'Auteur entrepriſt luy-même de ſoutenir cet Ouvrage contre les vaines diſtinctions d'un Miniſtre, qui a eſſayé d'y répondre; qu'il découvrit la mauvaiſe foy de cet homme dans une infinité de rencontres; qu'il l'arreſtaſt dans ſes fuites continuelles; & qu'il fiſt voir aux admirateurs de ſa rhetorique, que ſes paroles ne ſont pompeuſes & ſes figures magnifiques, que quãd ſes penſées ſont les moins juſtes & ſes raiſonnemens les plus foibles. C'eſt ce que cet Auteur a fait avec tant de force d'eſprit, & avec une ſi grande netteté de diſcours dans ce nouveau livre qu'il a intitulé: LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCHARISTIE DEFFENDUE *contre le livre de M. Claude Min. de Charentõ*, qu'on peut dire avec raiſon qu'il n'eſt pas poſſible de traitter cette matiere avec plus d'erudition, & d'une maniere plus convaincante. Mais c'eſt auſſi ce qui donne lieu d'eſperer, que les Religionaires qui liront cet Ouvrage avec tant ſoit peu d'equité & de deſintereſſement, tomberont d'accord que leur creance ſur le ſacremẽt de l'Euchariſtie n'a jamais eſté la foy de l'Egliſe; & que l'uniformité de ſentimens qui ſe rencontre touchant ce myſtere entre l'Egliſe Catholique & les cõmunions Schiſmatiques qui s'en ſont ſeparées depuis tant de ſiecles, n'eſt pas l'effet d'une depravation de l'ancienne foy concertée entre des nations qui n'ont aucun commerce les unes avec autres; mais une preuve qui fait voir invinciblement que c'eſt la doctrine que les Apoſtres avoient annoncée par toute la terre aprés l'avoir appriſe de la bouche même de JESUS-CHRIST. J'oſe m'aſſurer que toutes les perſonnes équitables en porteront le même jugement, & reconnoiſtront que l'Egliſe en retirera un tres-grand avantage dans une controverſe auſſi importante qu'eſt celle de l'Euchariſtie. C'eſt auſſi ce qui fait qu'aprés avoir lu ce livre avec un ſoin tres particulier, & n'y avoir rien remarqué que de tres-orthodoxe, & de tres-Catholique, j'ay cru non ſeulement qu'il devoit eſtre donné au public, mais de plus que ce ſeroit luy faire un prejudice tres-notable que d'en differer plus long-temps l'impreſſion, puiſque ce ſeroit

priver ceux qui sont engagez dans l'erreur d'un moyen tres-puissant pour les en retirer, & oster à l'Eglise de tres-fortes armes pour triompher de ses ennemis. Fait à la Rochelle le 7. Juin 1668.

F. PHILIPPES DE LA BROSSE.

De M. ROHLLAND, *Docteur en Theologie de la Faculté de Paris.*

COMME il n'y a rien de si deplorable que de voir perir ceux que JESUS-CHRIST a rachetez de son sang, par ignorance ou par mépris des sacrez mysterez de nostre Religion, dont les heretiques ont obscurci la verité par des explications artificieuses & contraires à l'esprit de nostre Legislateur: il n'y a rien au contraire qui réjoüisse plus les vrays enfans de Dieu, & qui merite de plus grandes loüanges, que le zele de ceux qui employent leurs lumieres pour dissiper ces nuages, & nous montrer la verité des mysteres dans la pureté que JESUS-CHRIST l'a recommandée à son Eglise. C'est ce que l'Auteur de la réponse au Ministre Claude a fait avec tant de force & de succés, qu'on doit esperer que l'esprit de Dieu qui a conduit sa plume, lors qu'il a composé cet admirable Ouvrage, touchera le cœur des heretiques qui le liront, pour les porter à une conversion salutaire; & que l'Auteur qui a tant de fois combattu pour la deffense de la verité, & qui a entrepris cet Ouvrage par le secours de Dieu pour l'utilité des forts & des foibles, aura l'avantage de faire paroistre à la face de tout l'univers la foiblesse de son adversaire, qui ne cesse de répandre par tout le venin de son heresie. La gloire qu'il recevra de son Ouvrage sera d'autant plus grande qu'il aura desarmé un ennemi dont la fausse éloquence & les raisonnemens trompeurs retenoient dans l'erreur ceux qui n'avoient point de foy, & faisoient chanceler ceux qui ne l'avoient pas assez forte. C'est le jugement que j'ay porté de cet Ouvrage dont la doctrine est aussi pure que solide. A Paris le 5. Novembre 1668.

T. ROVLLAND.

De M. BARILLON *Docteur en Theologie de la Faculté de Paris.*

ON ne peut pas combattre les heresies d'une maniere plus naturelle qu'en convainquant ceux qui en font les Auteurs d'enseigner une doctrine nouvelle & de troubler nouvellement l'Eglise dans la possession de sa foy. Les saints Peres ont jugé cette voye si assurée, qu'ils s'en sont toujours servis pour détruire les heresies qui se sont élevées de leur temps; & elle est sans doute infaillible, puisqu'il est certain qu'une doctrine est étrangere & profane, qui n'a pas JESUS-CHRIST pour maistre, les Apostres pour predicateurs, & l'Eglise pour depositaire. Les Docteurs catholiques qui font gloire d'estre les disciples des saints Peres, se sont servis avec beaucoup de force de la même methode, pour combatre les heresies du dernier siecle sur les points contestez, & particulierement sur le mystere de l'Eucharistie. Les nouveaux Ministres sentant la force de cette preuve ont tâché de l'eluder en imposant à l'Eglise catholique d'avoir innové dans la foy de ce mystere; & pour faire reüssir leur dessein, ils ont fabriqué des histoires à plaisir, & déterminé le temps de cette innovation pretenduë avec tant d'assurance, qu'on a d'abord de la peine à se persuader que des personnes ayent tant d'amour pour leurs sentimens & une si grande passion pour leurs interests, qu'ils puissent avancer des suppositions si déraisonnables. L'Auteur de la PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE, justifie l'impossibilité de ce changement pretendu d'une maniere si forte & si sensible, & découvre avec tant d'evidence les egaremens dans lesquels l'esprit d'heresie porte les hommes, qu'il est presque impossible de lire cet Ouvrage sans estre convaincu, que l'innovation pretenduë faite par l'Eglise catholique dans le mystere de l'Eucharistie, est une supposition indigne de personnes qui ont tant soit peu de bonne foy, & que l'Eglise catholique est par consequent dans la même foy touchant ce mystere, que les saints Peres ont professée, & que les Apostres nous ont enseignée apres l'avoir apprise de JESUS-CHRIST. C'est le jugement que nous avons fait de cet Ouvrage apres l'avoir lu tres-exactement. Fait à Paris ce 17. Juin 1668.

H. BARILLON.

De M. DIROIS, *Docteur en Theologie de la Faculté de Paris.*

J'AY lu le livre intitulé: LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCHARISTIE DEFFENDUE *contre le livre de M. Claude Ministre de Charenton.* Et comme je suis persuadé que quelque bonne que soit la cause de l'Eglise sur cet article aussi bien que sur les autres, on la peut neanmoins mal deffendre; j'ay cru le devoir examiner en juge, non touchant la cause qu'il soutient où je suis partie aussi bien que luy, mais touchant la maniere dont il la soutient, & avec aussi peu de prevention en sa faveur que s'il s'agissoit d'une chose qui me fust indifferente. Ce que je puis dire apres

un

un tel examen, c'eſt qu'il eſt veritablement digne de la cauſe qu'il défend, & qu'il établit avec tant de force & de clarté la doctrine de l'Egliſe touchant l'Euchariſtie, qu'il eſt capable d'ébranler les eſprits les plus affermis dans l'erreur, de detromper ceux qui vacilent, de confirmer dans la verité ceux qui ſont détrompez, & de conſoler ceux qui ſont entierement affermis. Il eſt vray que l'induſtrie de l'Auteur peut beaucoup contribuer à produire ces effets, puiſqu'on trouve dans cet Ouvrage toute la penetration d'eſprit, la lumiere, la ſolidité & l'eloquence qu'on pouvoit deſirer pour mettre la verité en ſon jour, & pour détruire tous les artifices dont le Miniſtre s'eſtoit ſervi pour l'obſcurcir. Mais les perſonnes non preoccupées avoüeront ſans doute que les choſes qu'il rapporte, & entr'autres ces témoignages de toutes les Egliſes du monde qui n'ont aucun commerce avec la noſtre depuis pluſieurs ſiecles, ſont ſi fortes & ſi convaincantes d'elles-meſmes, qu'elles n'ont point beſoin d'autre ſecours pour perſuader à tous ceux qui les examineront de bonne foy & ſans preoccupation, que noſtre croyance touchant ces myſteres, a toujours eſté celle de l'Egliſe Catholique. Car qui peut croire ou que toutes les Egliſes & toutes les Sectes qui porte le nom Chretien dant toute la terre ayent changé de ſentiment ſur un point auſſi familier & auſſi conſiderable qu'eſt celuy de l'Euchariſtie, ſans que ce changement ait cauſé aucun bruit, ou que leurs expreſſions touchant l'Euchariſtie qui ſont rapportées ſans cet Ouvrage ne ſignifient autre choſe ſinon que les Fidelles reçoivent l'effet & la vertu du corps de JESUS-CHRIST lors qu'ils penſent à ſa Paſſion en recevant le pain conſacré, quoique ce pain demeure tel qu'il eſtoit auparavant, & qu'il ne ſoit qu'une ſimple figure du corps de JESUS-CHRIST comme il l'eſt avant la conſecration? Car c'eſt là le veritable ſentiment des Calviniſtes, & c'eſt à quoy aboutiſſent en effet tous les termes magnifiques dont le Miniſtre a taſché d'ébloüir le monde pour empeſcher qu'on ne ſoit frappé de la diſpoſition qui ſe trouve entre les expreſſions que l'on a rapportées de tant d'Auteurs & de tant d'Egliſes, qu'on voit dans ce livre, & l'opinion des Calviniſtes touchant l'Euchariſtie. C'eſt pourquoy je croy que l'Egliſe n'eſt pas moins redevable à l'Auteur du ſoin qu'il a eu de ramaſſer tant de témoignages ſi autentiques de noſtre Foy, que du travail qu'il a pris à compoſer un ſi bel Ouvrage. C'eſt le témoignage que j'en rends, & qu'il n'y a rien qui ſoit contraire à la doctrine de l'Egliſe ou touchant cette matiere, ou touchant les autres articles de foy dont il parle. Fait à Paris le 12. Janvier 1669.

DIROIS.

De M. FEU, *Docteur en Theologie de la Faculté de Paris.*

QUOIQUE ce ſoit aſſez de montrer la nouveauté des opinions que les heretiques avancent pour juſtifier qu'elles ne viennent pas de JESUS-CHRIST il eſt neanmoins à propos d'employer tous les moyens que Dieu a donnez pour la deffenſe de la verité, afin de la faire paroiſtre avec toutes ſes forces, & comme victorieuſe de tous les artifices de ſes ennemis: *Decet veritatem totis viribus ſuis uti, non ut liberantem. Caterum in præſcriptionum compendiis vincit.* C'eſt en quoy l'Auteur de ce livre intitulé: LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCHARISTIE DEFFENDUE *contre le livre de* M. *Claude Miniſtre de Charenton*, a parfaitement reüſſi. Car il prouve avec tant d'evidence que l'Egliſe catholique a receu des Apoſtres la foy qu'elle profeſſe ſur le myſtere de l'Euchariſtie, & il refute par des raiſons ſi ſolides, & des preuves ſi puiſſantes, toutes les ſubtilitez & les addreſſes des Calviniſtes, qu'il eſt tres-difficile de lire cét Ouvrage ſans eſtre entierement perſuadé des veritez qui y ſont deffenduës: & c'eſt ce qui nous fait eſperer qu'il ſera tres-utile pour la converſion des heretiques, & tres-glorieuſe à la cauſe de l'Egliſe. Fait à Paris le 21. Juin 1668.

F. FEU.

De M. LE FERON *Docteur en Theologie de la maiſon de Sorbonne.*

J'AY lu exactement le livre intitulé: LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCHARISTIE DEFFENDUE *contre le livre de* M. *Claude Miniſtre de Charenton*. L'on ne ſçauroit trop donner de loüanges à l'Auteur qui l'a compoſé: & aprés tant d'approbations avantageuſes qui luy ont eſté données par de ſi celebres & de ſi illuſtres Prelats, & par tant de ſçavans Docteurs, il ne me reſte plus qu'à loüer Dieu d'avoir ſuſcité dans nos temps des perſonnes qui deffendent la verité de ſon Egliſe avec tant de force, une eloquence ſi grande, & une ſcience ſi profonde, que nous avons ſujet d'eſperer que ceux qui ſe ſont malheureuſement ſeparez du corps de l'Egliſe ne reſiſteront pas davantage à la verité, qui eſt établie dans ce livre par des raiſonnemens ſi clairs & ſi convainquans; ſçavoir, que la foy de la realité du corps & du ſang de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie a toujours eſté conſtante dans l'Egliſe par une tradition continuelle, non ſeulement

* * * *

parmi ceux qui ont eu le bon-heur de vivre & de mourir dans la communion de la sainte Eglise Romaine ; mais même parmi toutes les autres societez chrestiennes. Ils y verront les difficultez qu'ils proposent contre cette sainte doctrine éclaircies avec toute la netteté & la solidité possible. Dieu veüille répandre ses benedictions sur le travail de ce sçavant Theologien, qui a rendu un service si signalé à l'Eglise, & que pour recompense de ses peines il obtienne du ciel la conversion de tant de personnes qui sont engagées dans l'erreur. C'est le souhait que je fais de tout mon cœur. Fait en Sorbonne ce 12. d'Octobre 1668.

PH. LE FERON.

De M. ROBERT *Docteur en Theologie de la Faculté de Paris.*

LA methode dont l'Auteur de la Perpetuite s'est servi pour combattre les heretiques de ce temps, & la maniere dont il a appuyé dans ce second ouvrage ce qu'il a avancé dans le premier, ne permettoient pas de douter qu'il n'eust un fort heureux succés. L'effet confirme déja les esperances qu'on en avoit conceuës, & nous fait voir qu'il est capable de ramener à l'Eglise les plus habiles de ses ennemis. Les Catholiques n'y trouveront rien que de tres-conforme à la foy Catholique, Apostolique & Romaine, en foy de quoy j'ay signé à Paris le 12. Janvier 1669.

F. ROBERT.

TABLE DES CHAPITRES.

LA PREFACE. page 1.

LIVRE PREMIER.

Contenant la justification de la Methode de la Perpetuité.

CHAPITRE PREMIER. *Refutation du reproche que M. Claude fait à l'Auteur de la Perpetuité de n'avoir pas satisfait aux preuves de fait du sieur Aubertin.* page 21

CHAP. II. *Refutation du second reproche, qu'on a opposé des raisonnemens imaginaires aux preuves de fait du sieur Aubertin.* 26

CHAP. III. *Qu'il y a deux sortes de methodes, l'une de discussion, l'autre de prescription. Regles communes à ces deux methodes qui font voir que M. Claude a fort mal suivi la sienne. Que ces deux methodes ne doivent point estre confonduë : d'où il s'ensuit que l'Autheur de la Perpetuité n'a point dû refuter Aubertin dans son traitté.* 32

CHAP. IV. *Réponse abregée aux plaintes de M. Claude.* 38

CHAP. V. *Réponse à une objection qu'on peut faire sur ce sujet, où l'on fait voir que sans refuter en particulier le livre d'Aubertin, le traitté de la Perpetuité ne laisse pas d'estre utile, & qu'il doit persuader toutes les personnes sinceres & raisonnables.* 43

CHAP. VI. *Que les Calvinistes les plus persuadez de l'evidence des pretenduës preuves de fait d'Aubertin, & des autres Ministres se doivent rendre selon la raison aux preuves de la Perpetuité, sans qu'on soit obligé pour cela de refuter leurs preuves de fait.* 59

CHAP. VII. *Examen d'un raisonnement populaire par lequel M. Claude pretend prouver que l'Auteur de la Perpetuité admet un nouveau genre d'infaillibilité.* 66

CHAP. VIII. *Que toute la pretenduë reformation est établie sur diverses suppositions improbables de changemens insensibles. Premier exemple dans le changement insensible qu'ils pretendent estre arrivé à l'égard du gouvernement de l'Eglise. Refutation de cét exemple.* 71

CHAP. IX. *Second exemple d'un changement insensible qu'ils pretendent estre arrivé sur le sujet de la priere pour les morts. Impossibilité morale de ce changement.* 81

CHAP. X. *Troisiéme exemple d'un changement insensible que les Ministres pretendent estre arrivé sur le sujet de l'invocation des Saints & du culte des reliques. Impossibilité morale de ce changement.* 83

CHAP. XI. *Quatriéme exemple d'un changement insensible sur la deffense de certaines viandes. Impossibilité de ce changement.* 91

CHAP. XII. *Que l'impossibilité des changemens precedens n'est pas neanmoins comparable à celle du changement que les Ministres pretendent estre arrivé sur le sujet de l'Eucharistie.* 96

LIVRE SECOND.

De la premiere ſuppoſition du livre de la Perpetuité, qui eſt le conſentement des Egliſes Orientales avec la Romaine ſur le ſujet de l'Euchariſtie.
Preuve de ce conſentement de l'Egliſe Grecque dans l'onziéme & douziéme ſiecle.

CHAPITRE PREMIER *Que la deffenſe du livre de la Perpetuité conſiſte uniquement à établir uniquement les ſuppoſitions qu'on y fait & les conſequences qu'on en tire : Qu'il ne ſe peut renverſer qu'en attaquant ou ces ſuppoſitions ou ces conſequences. Livre de M. Claude compoſé de deux livres, dont l'un appartient, & l'autre n'appartient pas au traité de la Perpetuité : Qu'on ne refutera que le premier dans ce volume, en reſervant l'autre pour le ſecond.* 99

CHAP. II. *Premiere ſuppoſition. Que toutes les ſocietez Chreſtiennes ſe ſont trouvées dans la creance de la preſence reelle, & de la tranſubſtantiation. Hardieſſe de M. Claude à le nier. Qu'il eſt utile de confondre ſur ce point ſa temerité. Importance de cette queſtion.* 103

CHAP. III. *Deſcription & diviſion generale des Egliſes d'Orient.* 107

CHAP. IV. *Conſentement des Grecs avec les Latins ſur la preſence reelle & la tranſubſtantiation, reconnu, ou diſſimulé, ou deſavoüé par les Proteſtans, ſelon les divers degrez de ſincerité ou de mauvaiſe foy où ils ont eſté.* 115

CHAP. V. *Preuves du conſentement de l'Egliſe Grecque avec la Latine, ſur le ſujet de la preſence reelle & de la tranſubſtantiation dans l'onziéme ſiecle. I. Preuve tirée de la conteſtation entre Cerularius & le Pape Leon IX.* 123

CHAP. VI. *II. Preuve du conſentement de l'Egliſe Grecque & de l'Egliſe Latine ſur le myſtere de l'Euchariſtie, tirée de la diſpute du Cardinal Humbert avec le Religieux Nicetas.* 131

CHAP. VII. *III. Preuve de ce conſentement, tirée du témoignage poſitif de Lanfranc, & du ſilence de Berenger & des Berengariens ſur ce point.* 140

CHAP. VIII. *Image generale du ſiſtéme que fait M. Claude de l'eſtat du monde dans l'onziéme ſiecle & les autres ſuivans à l'égard de la preſence reelle & de la tranſubſtantiation. Refutation de ce ſiſtéme dans les 48. années qui ſe ſont paſſées depuis la condamnation de l'hereſie de Berenger juſqu'à la fin de l'onziéme ſiecle.* 143

CHAP. IX. *IV. Preuve du conſentement des Grecs avec les Latins dans la foy de la preſence reelle & de la tranſubſtantiation, tirée de Theophylacte Archeveſque d'Acride en Bulgarie.* 148

CHAP. X. *V. Preuve du conſentement de l'Egliſe Grecque & de la Latine ſur la preſence reelle & la tranſubſtantiation, par le mélange de ces deux Egliſes durãt les Croiſades du douziéme ſiecle.* 116

CHAP. XI. *VI. Preuve de ce conſentement, tirée des auteurs qui on écrit ſur le different qui eſtoit en ce temps-là entre les deux Egliſes, & de divers autres faits.* 170

CHAP. XII. *VII. Preuve de la creance de l'Egliſe Grecque, tirée d'Euthymius Zigabenus.* 178

CHAP. XIII, *VIII. Preuve tirée de Nicolas de Methone.* 184

CHAP. XIV. *IX. Preuve : Que Zonare & Nicetas Choniate établiſſent clairement la tranſubſtantiation.* 190

CHAP. XV. *X. Preuve de la foy des Grecs ſur la preſence reelle & la tranſubſtantiation, tirée d'une confeſſion de foy que l'on faiſoit faire au douziéme ſiecle aux Sarazins qui ſe convertiſſoient à la foy Chreſtienne.* 199

LIVRE TROISIE'ME.

Où l'on continuë de faire voir le conſentement de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine dans la doctrine de la preſence reelle & de la tranſubſtantiation au 13. & 14 ſiecle.

CHAPITRE PREMIER *XI. Preuve tirée de divers evenemens du 13. ſiecle, & principalement de la priſe de Conſtantinople par les Latins.* 202.

CHAP. II. *XII. Preuve de cette union, par le traitté commencé avec les Grecs, où la doctrine de la tranſubſtantiation leur a eſté expreſſement declarée & propoſée, ſans qu'ils ayent fait aucune difficulté ſur ce point.* 211

CHAP. III. *XIII. Preuve tirée de l'union des Grecs avec les Latins ſous Michel Paleologue, où la tranſubſtantiation fut ſolemnellement approuvée, cõme une choſe dont on n'avoit jamais douté.* 217

CHAP. IV. *XIV. Preuve tirée de l'union des Grecs avec les Latins dans le dogme de la tranſubſtantiation, par le renouvellement du chiſme ſous Andronic fils de Michel Paleologue.* 224

CHAP. V. *XV. Preuve tirée de divers écrits de S. Thomas contre les Grecs.* 227

CHAP. VI. *XVI. Preuve de l'union des Grecs avec les Latins par le traitté de Samonas Eveſque de Gaze.* 229

CHAP. VII. *XVII. Preuve de l'union des Grecs avec les Latins dans le dogme de la preſence reelle & de la tranſubſtantiation au 14. ſiecle, tirée de l'eſtat de ces deux Egliſes en ce ſiecle là, & d'un grand nombre d'Auteurs qui ont écrit ſur les differens qu'elles avoient entre-elles.* 233

CHAP. VIII. *XVIII. Preuve Témoignages clairs & deciſifs de Nicolas Cabaſilas Eveſque de*

Theſſalonique, pour la preſence reelle & la tranſubſtantiation. 241

CHAP. IX. *XLX. Preuve du conſentement des Grecs & des Latins tirée de Manuel Calecas.* 153

LIVRE QVATRIEME.

Où l'on fait voir la meſme union des Grecs & Latins dans la doctrine de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation, depuis le 15. ſiecle juſques en ce temps-cy.

CHAPITRE PREMIER *XX. Preuve pour le 15. ſiecle, tirée des temoignages de Simeon Archeveſque de Theſſalonique.* 257

CHAP. II. *XXI. Preuve. Que ce qui s'eſt paſſé au Concile de Florence montre invinciblement que les Grecs tenoient la tranſubſtantiation auſſi bien que les Latins.* 263

CHAP. III. *XXII. Preuve tirée de ce qui a ſuivi le Concile de Florence, qui montre encore plus l'union des Grecs avec les Latins dans la doctrine de la preſence reelle & de la tranſubſtantiation.* 273

CHAP. IV. *XXIII. Preuve de l'union des Grecs avec les Latins ſur les dogmes de la tranſubſtantiation & de la preſence reelle au ſeizieme ſiecle par la diſpute entre les Lutheriens & Ieremie Patriarche de Conſtantinople.* 281

CHAP. V. *XXIV. preuve tirée des écrits de quelques Eveſques Grecs de ce dernier ſiecle, que les Calviniſtes pretendent avoir eſté d'accord avec eux, parce qu'ils ont eſté fort empeſchez contre le Pape.* 296

CHAP. VI. *XXV. preuve tiree de l'hiſtoire de Cyrille, qui ayant eſté perverti par les Calviniſtes, trouva moyen de s'élever premierement ſur le Siege d'Alexandrie, & puis ſur celuy de Conſtantinople, dont il fut depoſſedé pour ſes erreurs.* 300

CHAP. VII. *XXVI. preuve de l'union de l'Egliſe Grecque avec la Latine ſur le myſtere de l'Euchariſtie, par ce qui eſt arrivé depuis la mort de Cyrille Lucar.* 310

CHAP. VIII. *XXVII. preuvé par le livre d'Agapes Religieux du mont Athos.* 317

Extrait du livre d'Agapius, intitulé, Le ſalut des peſcheurs. *De la reparation à la ſainte Communion.* 319

CHAP. IX. *XXVIII. preuve tirée d'un Seigneur Moldave de la Communion Grecque.* 320

Extrait d'une lettre de M. de Pompone Ambaſſadeur extraordinaire de ſa Majeſté Tres-Chreſtienne aupres du Roy de Suede. 324

CHAP. X. *XXIX. preuve de ce meſme conſentement de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Latine ſur le myſtere de l'Euchariſtie par les livres Eccleſiaſtiques des Grecs.* 323

CHAP. XI. *Reflexion ſur le jugement que les Calviniſtes font de Cyrille. Concluſion de ces trois livres.* 331

LIVRE CINQVIEME.

Où l'on fait voir le conſentement des autres Egliſes Orientales avec l'Egliſe Romaine ſur le ſujet de l'Euchariſtie.

CHAPITRE PREMIER *De la creance des Moſcovites, preuves negatives, qui font voir qu'ils tiennent la preſence reelle, & la tranſubſtantiation.* 336

CHAP. II. *preuves poſitives de la même creance des Moſcovites, tirées de Iean le Fevre, de Lazicius, & de Dannhauerus.* 344

CHAP. III. *Autres preuves tirées de témoins vivans touchant l'opinion des Moſcovites.* 346

Extrait d'une lettre de M. Olearius à M. de P. C. 347

Lettre de M. de Pompone Ambaſſadeur extraordinaire de ſa Majeſté Tres-Chreſtienne aupres du Roy de Suede. A Stokolm ce 10. Septembre 1667. 347

CHAP. IV. *Examen des raiſons ſur leſquelles M. Claude ſe fonde pour aſſeurer que les Moſcovites ne croyent point la preſence reelle, ny la tranſubſtantiation.* 352

CHAP. V. *Des Melchites, ou Syriens.* 357

CHAP. VI. *Examen de la creance des Armeniens ſur l'Euchariſtie, depuis le temps de Berenger juſqu'au 14. ſiecle.* 359

CHAP. VII. *Examen de la creance des Armeniens depuis le Concile de Florence juſques à noſtre temps.* 371

CHAP. VIII. *Réponſe aux objections de M. Claude à l'egard de ce dernier temps.* 378

CHAP. IX. *Examen du temps du milieu, où l'on fait voir que ſi l'on y a accuſé les Armeniens de ne croire pas la preſence reelle, c'eſt injuſtement & contre la verité.* 381

CHAP. X. *Que tous les Neſtoriens croyent la preſence relle & la tranſubſtantiation.* 387

CHAP. XI. *Que les Iacobites croyent la preſence reelle, & la tranſubſtantiation.* 395

CHAP. XII. *Que les Maronites ont toujours cru la tranſubſtantiation.* 398

CHAP. XIII. *Que les Cophtes & les Ethiopiens croyent la preſence relle, & la tranſubſtantiation.* 402

CHAP XIV. *Concluſion de ces preuves. Que toutes les curioſitez d'Orient ſont unies avec l'Egliſe Romaine dans la foy de la preſence reelle, & de la tranſubſtantiation par le témoignage de M. Piquet.* 410

LIVRE SIXIE'ME.

De la ſeconde ſuppoſition du livre de la Perpetuité. Qu'on a toûjours eu dans l'Egliſe une creance diſtincte de la preſence, ou de l'abſence reelle.

CHAPITRE PREMIER *En quel ſens on a entendu cette propoſition.* 413
Premiere Obſervation. 415
Seconde obſervation 416
Troiſieme obſervation. 418
Quatrieme obſervation. 418
Cinquieme obſervation. 419
CHAP. II. *Quel degré de connoiſſance diſtincte eſt neceſſaire pour la preuve de la Perpetuité.* 420
CHAP. III. *Ce que l'on attribuë à M. Claude ſur le ſujet de la creance confuſe. Injuſtice des reproches de mauvaiſe foy qu'il fait ſur le ſujet à l'Auteur de la Perpetuité.* 427
CHAP. IV. *Eſtrange procedé de M. Claude dans la maniere avec laquelle il pretend refuter ce que l'on a dit, que les fideles ont toujours eu une creance diſtincte de la preſence ou de l'abſence reelle. Deux defauts notables dans leſquels il s'eſt engagé.* 431
CHAP. V. *Syſtême de l'opinion de M. Claude ſur la creance diſtincte & confuſe.* 437
CHAP. VI. *Examen particulier du ſiſtême de M. Claude touchant les huit premier ſiecles. Conſideration generale ſur ces divers ordres dont il le compoſe. Refutation du premier ordre, que l'on peut appeller des ignorans contemplatifs.* 442
CHAP. VII. *Examen du ſecond ordre du ſyſtême de M. Claude, que l'on peut appeller des ignorans pareſſeux.* 451
CHAP. VIII. *Examen du troiſiéme ordre du ſyſtême de M. Claude qui auroit eſté de Catholiques, comme on le fait voir.* 459
CHAP IX. *Examen du 4. ordre du ſyſtême de M. Claude, qui auroit eſté de gens devenus Calviniſtes apres une longue recherche* 461
CHAP. X. *Que le doute que M. Claude attribuë à trois de ſes ordres, ſçavoir au 2. au 3. & au 4. a eſté abſolument inconnu aux Peres.* 463
CHAP. XI. *Examen du cinquieme ordre du ſyſtême de M. Claude, qu'on peut appeller de Calviniſtes ſans reflection.* 468
CHAP. XII. *Concluſions veritables que l'on doit tirer du ſyſtême de M. Claude, & de la refutation que l'on en a faite.* 472

LIVRE SEPTIEME.

Contenant l'examen de l'Egliſe Grecque, depuis le VII. ſiecle juſqu'à l'XI.

CHAP. I. *Ce que ſignifient dans le dictionnaire de M. Claude les beaux jours de l'Egliſe, les jours de benediction & de paix.* 469
CHAP. II. *Examen du ſentiment de l'Egliſe Grecque ſur l'Euchariſtie pendant le 7. ſiecle. Anaſtaſe Sinaïte, & quelques Conciles de Conſtantinople.* 471
CHAP. III. *Examen des ſentimens de l'Egliſe Grecque au 8. ſiecle, qui fait encore partie des beaux jours de l'Egliſe ſelon M. Claude. Germain Patriarche de Conſtantinople.* 484
CHAP. IV. *Suite de l'examen du 8. ſiecle. S. Jean de Damas.* 491
CHAP. V. *Refutation de la diſtinction imaginaire des figures creuſes, & des figures pleines, dont M. Claude ſe ſert pour eluder le Concile de Nicée, & les auteurs du 7. & 9. ſiecles.* 498
CHAP. VI *Examen des exemples & des autoritez dont M. Claude ſe ſert pour eclaircir & pour appuyer ces ſignifications extraordinaires des mots de figure & de corps: & de la maxime, que l'image n'eſt pas la choſe dont elle eſt image.* 508
CHAP. VII *Examen du ſentiment des Eveſques Iconoclaſtes aſſemblez à Conſtantinople l'an 754 ſur le ſujet de l'Euchariſtie* 519
CHAP. VIII. *Injuſtice de M. Claude dans ſes invectives contre le 2 Concile de Nicée.* 537
CHAP. IX. *Que les Auteurs Grecs du 9. & 10. ſiecle n'ont point parlé de l'Euchariſtie d'une autre maniere que ceux du 7. & du 8. & qu'ainſy on ne voit dans cette Egliſe aucune diſtinction entre les beaux jours & les mauvais jours de M. Claude.* 542
CHAP. X. *Concluſion que l'on doit tirer de l'examen de ces quatre ſiecles.* 548

LIVRE HUITIE'ME.

Contenant l'examen des ſentimens de l'Egliſe Latine ſur le myſtere de l'Euchariſtie, depuis l'an 700. juſques en l'an 870.

CHAP. I. *Que la queſtion qui reſte touchant la creance de l'Egliſe Latine depuis le ſeptiéme ſiecle juſques à l'onziéme eſt déja decidée par ce que l'on a eſtably juſques icy.* 553
CHAP. II. *De quelle ſorte en ſuppoſant qu'on ait cru conſtamment & univerſellement la pre-*

ſence réelle & la tranſubſtantiation durant le 7. le 8. & le 9. ſiecle, on y a dû parler du myſtere de l'Euchariſtie, en ſuivant ſimplement la nature, la raiſon, & la maniere ordinaire dont les hommes expriment leurs penſées. 556

CHAP. III. *Que les expreſſions de la Liturgie latine font voir clairement que l'on croyoit la preſence reelle & la tranſubſtantiation dans l'Egliſe Latine durant les ſiecles dont il s'agit.* 563

CHAP. IV. *Que les Auteurs de ces ſiecles ont parlé de l'Euchariſtie comme des perſonnes tres-perſuadées de la preſence reelle & de la tranſubſtantiation en ont dû parler avant la naiſſance des conteſtations.* 568

CHAP. V. *Reflexions particulieres ſur ces expreſſions qui ſe trouvent dans les Auteurs de ces ſiecles; Que l'Euchariſtie eſt le vray, le propre Corps de Jeſus-Chriſt, ſa vraye Chair, Qu'elle eſt veritablement ſon Corps; Que c'eſt le corps de Jeſus-Chriſt dans la verité; Que c'eſt ſon Corps même.* 581

CHAP. VI. *Qu'il eſt inconcevable que les peuples ayent pris ces termes dans le ſens des Calviniſtes. Excés de la Rhetorique de M. Claude.* 591

CAAP VII. *Eclairciſſement de deux difficultez particulieres ſur le ſuiet de Flore & de Remy d'Auxerre* 597

CHAP. VIII. *Bizarrerie des Miniſtres ſur le ſuiet de Paſcaſe : Qu'il n'a point eſté contredit par écrit de perſonne durant ſa vie. Adverſaires chimeriques qui leur ſont ſuppoſez par les Miniſt.* 607

CHAP. IX. *Que Paſcaſe n'a propoſé dans ſon livre que la doctrine commune de l'Egliſe de ſon temps,* 614

CHAP. X. *Réponſe aux raiſons par leſquelles M. Claude pretend prouver que Paſcaſe eſtoit inventeur de la doctrine de la preſence réelle.* 624

CHAP XI. *De la diſpute ſur l'Euchariſtie, qui arriva aprés la mort de Paſcaſe. De ceux qui y ont eu part De l'opinion d'Almarius & d'Hersbald.* 632

CHAP. XII. *Des autres pretendus adverſaires de Paſcaſe, ſçavoir Raban, Bertram, Iean Scot, Prudence Quel ſentiment la raiſon nous oblige d'en avoir.* 635

CH. XIII. *Abregé de ce qui a eſté prouvé dans ce livre, & les concluſions qu'en en doit tirer.* 645

LIVRE NEUVIE'ME.

Contenant l'examen du temps où les Miniſtres placent leur pretendu changement, ſçavoir depuis 890. juſqu'au commencement de l'onziéme.

CHAP. I. *Des bornes & de la duree du temps de ce pretendu changement.* 649

CHAP. II. *Des moyens & des machines que M. Claude employe pour faire reuſſir ſon changement inſenſible.* 660

CHAP. III. *Examen des machines de retranchement, ou des moyens par leſquels M. Claude s'exempte de faire preſcher la doctrine de la preſence reelle à la plus grande partie des Chreſtiens.* 665

CHAP. IV. *Examen des machines de preparation, ou des moyens par leſquels M. Claude a cru devoir diſpoſer les peuples au changement inſenſible ſur la doctrine de la preſence reelle.* 668

CHAP. V. *Des machines d'adouciſſement, ou des moyens inventez par M. Claude, pour empeſcher qu'on ne fuſt choqué de la doctrine de la preſence reelle.* 674

CHAP. VI. *Examen des machines ou moyens d'execution, où l'on fait voir l'impoſſibilité du changement inſenſible.* 677

CHAP. VII. *Que le melange des deux doctrines, que M. Claude eſt obligé d'admettre au dixiéme ſiecle, eſt la choſe du monde la plus contraire au ſens commun.* 685

CHAP. VIII. *Des machines d'oubly, ou des moyens par leſquels M. Claude pretend que les Paſcaſiſtes en établiſſant la doctrine de la preſence reelle, détruiſirent les marques du changement qu'ils avoient fait.* 692

CHAP. IX. *Réponſe aux reproches particulieres que M. Claude fait contre le dixiéme ſiecle.* 696

CHAP. X. *Des pretendus changemens inſenſibles que M. Claude compare avec celuy qu'il veut faire croire eſtre arrivé ſur le ſuiet de l'Euchariſtie.* 714

CHAP. XI. *Concluſion, où l'on fait voir en quel degré de certitude eſt l'impoſſibilité de ce changement.* 722

LIVRE DIXIE'ME.

Contenant les conſequences qui ſuivent neceſſairement du conſentement de toutes les ſocietez chreſtiennes, dans le dogme de la preſence reelle, & de la tranſubſtantiation, & des autres points que l'on a prouvez.

CHAP. I. *I Conſequence. Que le conſentement de toutes les Egliſes chreſtiennes dans la foy de la preſence reelle, explique & determine le ſens des paroles de l'inſtitution du S. Sacrem.* 727

CHAP. II. *II Conſequence Que le conſentement prouvé de toutes les Egliſes dans la doctrine de*

La preſence reelle pendant les onze derniers ſiecles, determine le ſens des paroles des Peres des ſix premiers. 732

CHAP III. *III Conſequence. Que tous les exemples d'expreſſions rapportez par Aubertin pour montrer qu'on peut prendre en un ſens metaphorique les paſſages par leſquels les Catholiques établiſſent la preſence reelle & la tranſubſtantiation, ne ſont nullement ſemblables.* 737

CHAP. IV. *IV Conſequence. Que la pluſpart des expreſſions dont les Miniſtres abuſent contre la preſence reelle & la tranſubſtantiation, s'allient naturellement avec cette doctrine.* 741

CHAP. V. *V Conſequence. Que les Catholiques ont droit de ſuppoſer ſans autres preuves, que les paſſages des Peres s'entendent dans le ſens auquel ils les prennent; & que toutes les réponſes des Calviniſtes dans leſquelles ils n'etabliſſent pas le leur par des demonſtrations evidentes, ſont ridicules & déraiſonnables.* 746

CHAP. VI. *Suite de la V Conſequence, où l'on fait voir que l'un des plus grands defauts du livre de M. Claude, & l'un des principaux caracteres de ſon genie, eſt de ne conſiderer iamais que c'eſt a luy à prouver ce qu'il avance.* 754

CHAP. VII. *VI Conſequence. Que ce conſentement de toutes les ſocietez Chreſtiennes dans la doctrine de la preſence reelle & de la tranſubſtantiation, apprend à diſtinguer les ſuites neceſſaires de ces dogmes, de celles qui ne le ſont pas; & fait voir ainſy la fauſſeté de pluſieurs raiſonnemens des Miniſtres.* 761

CHAP. VIII. *VII Conſequence. Que la doctrine de la preſence reelle & de la tranſubſtantiation ne porte point d'elle-meſme à parler des ſuites philoſophiques, ny à expliquer les difficultez des myſteres; & qu'ainſy l'on ne doit point s'étonner que les Peres n'en ayent point parlé.* 769

CHAP. IX. *VIII Conſequence. De ce conſentement de toutes les Egliſes Chreſtiennes dans la doctrine de la preſence reelle. Adoration de Ieſus-Chriſt dans l'Euchariſtie; & nullité des argumens des Miniſtres dans cet article.* 774

CHAP X. *IX Conſequence. Perpetuité de la doctrine de la preſence reelle, & de la tranſubſtantiation depuis les Apoſtres juſques à nous; & impoſſibilité du changement ſuppoſé par les Miniſtres dans la doctrine de l'Egliſe en aucun temps.* 785

LIVRE ONZIE'ME.

Des differens perſonnels entre M Claude & l'Auteur de la Perpetuité.

CHAP I. *Iniuſtice de la plainte que M Claude fait ſur ce qu'on a dit des Auteurs de la pretenduë reformation. Et premierement des Henriciens combatus par S. Bernard.* 789

CHAP. II. *Suite de la iuſtification des autres reproches qu'on a faits aux Auteurs de la pretenduë reformation. Qu'ils ſont non ſeulement veritables, mais neceſſaires & deciſifs.* 797

CHAP. III. *Iniuſtice des plaintes de M. Claude ſur le ſuiet des mauvais raiſonnemens qu'on luy a reprochez.* 804

CHAP IV. *Iniuſte ſenſibilité de M. Claude ſur une faute imputée à Blondel.* 808

CHAP. V. *Réponſe à un autre reproche que l'Auteur de la Perpetuité a attribué à Blondel ce qu'il n'a point dit.* 810

CHAP. VI. *Des reproches que fait M. Claude ſur le ſuiet de Bertram.* 813

CHAP. VII. *Où l'on fait voir que M. Claude eſt auſſy peu iuſte dans ſes railleries que dans ſes plaintes.* 818

CHAP. VIII. *D'une plainte que M. Claude pourra faire, qui eſt que l'on tourne ſouvent ſa rhetorique en ridicule.* 822

CHAP. IX. *Plaintes contre M. Claude. Calomnie atroce contre l'Auteur de la Perpetuité.* 824

CHAP. X. *Autre calomnie inſigne de M. Claude, qui impute à l'Auteur de la Perpetuité du chagrin contre les myſteres, & de favoriſer les impies & les libertins: Que la veue des difficultez des myſteres n'eſt proprement dangereuſe qu'aux Calviniſtes. En quel ſens on dit que les difficultez ſont vne partie des preuves des myſteres.* 828

CHAP XI. *Reflexions ſur la nouvelle Preface de M. Claude dans ſa réponſe au Pere Noüet* 839

CHAP. DERNIER. *Concluſion.* 849

LIVRE DOUZIE'ME.

Contenant deux diſſertations ſur le ſujet de Jean Scot & de Bertram, avec divers actes qui font voir la creance des Egliſes Orientales.

AVERTISSEMENT pag. 1.

PREMIERE DISSERTATION SUR JEAN SCOT.

ARTICLE I *Que Iean Scot Erigene eſt auteur du Dialogue des Natures.* pag. 3.

ART. II. *Que Ratramne Moine de Corbie n'eſt pas l'Auteur du livre du corps & du ſang*

du Seigneur publié sous le nom de Bertram. 5
ART. III. *Que Iean Scot eſt Auteur du livre du corps & du ſang du Seigneur attribué à Bertram.* 8
§ I. *Que le livre de Bertram eſt parfaitement conforme à ce qui ſe lit dans les Anciens de celuy de Iean Scot Erigene.* 9
§ II. *Que le propre caractere du genie de Bertram eſt le meſme que celuy de Iean Scot.* 12
§. III. *Qu'il n'y a point eu d'auteur du nom de Bertram, & qu'il y a apparence que Berenger ou ſes diſciples ſont les premiers qui ont publié ſous ce faux nom le livre du Corps & du Sang du Seigneur composé par Iean Scot.* 15
ART. IV. *Que Iean Scot n'a point eſté diſciple de Bede, ny compagnon d'Alcuin, ny Fondateur de l'Vniverſité de Paris.* 18
ART. V. *Que Iean Scot Erigene n'a point eſté Abbé d'Æthelinge en Angleterre.* 20
ART. VI. *Que l'hiſtoire du martyre de Iean Scot eſt peu aſſeurée.* 21
ART VII. *Que Iean Scot Erigene n'a point eſté mis au rang des Martyrs par l'autorité ſacrée des Pontifes, & que ſon nom ne ſe trouve point dans aucune edition du martyrologe Romain.* 25

SECONDE DISSERTATION TOVCHANT LE SENTIMENT du livre de Bertram ſur l'Euchariſtie.

CHAP. I. *Qu'on a eu raiſon de ne pas s'engager dans le livre de la Perpetuité à diſcuter à fond l'opinion de Bertram, & que cela ne fait rien à la queſtion.* 27
CHAP. II. *Qu'il eſt tres-poſſible que le livre de Bertram n'ait point eſté publié durant le 9. ſiecle.* 29
CHAP. III. *Qu'il eſt certain que M. Claude n'entend point le livre de Bertram.* 32
CHAP. IV. *En quoy conſiſte la veritable difficulté du livre de Bertram.* 36
CHAP. V. *De deux Auteurs Anglois qui ont imité les expreſſions de Bertram.* 39
EXTRAIT *du livre d'Agapitus, intitulé le Salut des pecheurs.* 43
ECRIT *d'un Seigneur Moldave ſur la creance des Grecs.* 50
PROFESSION *de foy des Grecs du Patriarchat d'Antioche ſur l'Euchariſtie, & de quelques autres articles.* 55
COPPIE *d'une lettre de M. Olearius à Monſieur de Ponchateau du 14. Ianvier 1667.* 56
LETTRE *de M. de Lilienthal Reſident de Suede à Moſcou, écrite au Metropolitain de Gaze.* 58
LETTRE *du ſieur de Lilienthal au Grand Chancelier de Suede.* 59
ECRIT *du Metropolitain de Gaze ſur la creance des Grecs & des Moſcovites.* 60
EXTRAIT *d'un Livre de Metrophane Patriarche d'Alexandrie.* 72
RECIT *de ce que les Moſcovites, qui ont paſſé depuis peu à Paris à la ſuite de l'Ambaſſadeur, ont dit en preſence de Monſeigneur l'Archevеſque de Sens & de pluſieurs autres perſonnes.* 74
ATTESTATION *d'un Preſtre & Chanoine de Moſcou & de trois autres Moſcovites de la ſuite de l'Ambaſſadeur touchant la foy de leur nation ſur l'Euchariſtie & quelques autres articles.* 77
ATTESTATION *d'un Patriarche Armenien qui eſt preſentement a Rome touchant la creance des Armeniens ſur l'Euchariſtie.* 78
ATTESTATION *d'un Eveſque Armenien qui eſt à Amſterdam touchant la creance des Armeniens ſur l'Euchariſtie,* 78
REPONSE *du meſme Eveſque Armenien ſur diverſes queſtions touchant la creance des Armeniens.* 78
COPPIE *d'un extrait de la Liturgie Armenienne qui a eſté donné à Amſterdam à une perſonne de condition le 1. iour d'Aouſt 1667. par l'Eveſque Vſcanus ecrit de ſa propre main en armenien & en latin, & traduit par luy meſme de l'Armenien.* 79
REPONSE *de l'Eveſque Armenien qui eſt à Amſterdam ſur quelques queſtions touchant l'eſtat & la diſcipline de l'Egliſe d'Armenie.* 80
RECIT *des ceremonies que les Armeniens pratiquent à la Meſſe.* 81
ATTESTATION *du Patriarche & de pluſieurs Eveſques & Preſtres Armeniens reſidens à Alep, de la creance des Armeniens ſur l'Euchariſtie.* 81
ATTESTATION *du Patriarche des Syriens touchant la foy de leurs Egliſes ſur l'Euchariſtie & autres articles.* 82
LETTRE *de M. Piquet touchant la qualité des témoins qui ont ſigné les precedentes atteſtations.* 83
ACTE *de Monſieur Iannon obeancier de ſaint Iuſt touchant les atteſtations precedentes.* 83
EXTRAIT *d'un Synode tenu en l'Iſle de Chypre cette année 1668.* 85

Fin de la Table des Chapitres.

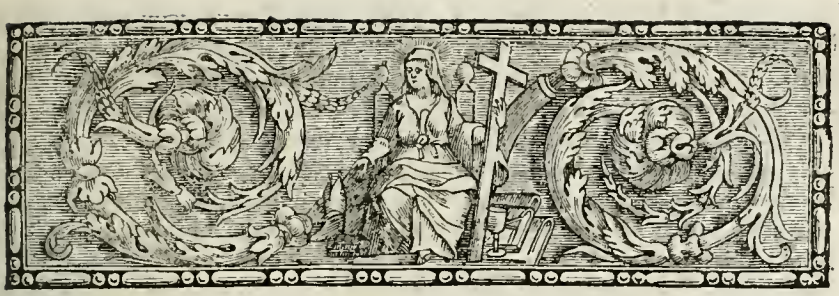

LA PERPETVITE'
DE LA FOY
DE L'EGLISE CATHOLIQVE
TOVCHANT
L'EVCHARISTIE,
DEFFENDVE

Contre le Livre du SIEVR CLAVDE, Miniſtre de Charenton.

PREFACE.

LE different qui diviſe l'Egliſe Catholique de la ſocieté des pretendus Reformez eſt d'une telle importance, que bien loin d'eſtre ſurpris qu'il y ait des perſonnes qui en ſoient touchez & qui en gemiſſent, tout noſtre étonnement doit eſtre qu'il y en ait tant qui y ſoient ſi indifferens & ſi inſenſibles.

Car puiſque les principes de noſtre Religion ne nous permettent pas d'avoir aucune eſperance du ſalut de ceux qui meurent dans le ſchiſme & dans l'hereſie, aprés y avoir participé par leur volonté; n'eſt-il pas viſible que ſi nous vivions de la foy, c'eſt-à-dire ſi nous avions dans le cœur des ſentimens conformes à ſes lumieres, rien ne nous devroit eſtre ſenſible à l'égal de cette funeſte diviſion; qu'il n'y a rien que nous ne deuſſions faire pour rendre à l'Egliſe quelques-uns de ſes membres qui s'en ſont ſi malheureuſement ſeparez; & que les Paſteurs ſur tout devroient eſtre dans un ſentiment continuel de crainte & de tremblement pour les

compte effroyable qu'ils auront à rendre à Dieu de tous ceux qui periſſent dans l'hereſie, puiſqu'il leur en redemandera le ſang, s'ils ne font tout ce qu'ils peuvent par leurs prieres, par leurs paroles, par leurs travaux, par leur exemple, & par le retranchement des ſcandales, pour reünir à l'Egliſe ceux qui ne peuvent recouvrer la vie ſans cette reünion?

Cependant il faut avoüer à noſtre confuſion, que nous ſommes bien éloignez de ces ſentimens. Le zele pour la converſion des Calviniſtes paroiſt preſque entierement éteint. On ſe contente ſouvent qu'ils ne nuiſent pas aux Catholiques, & l'on ne ſe ſoucie pas qu'ils ſe nuiſent à eux-meſmes; comme ſi nous ne devions chercher dans leur converſion que noſtre intereſt & noſtre repos, & non pas la vie & le ſalut de nos freres.

Mais quoique cette indifference ſoit tres-blâmable en elle-meſme, il faut avoüer neanmoins qu'elle a des racines aſſez naturelles, & qu'elle eſt fort conforme à l'eſprit humain, qui eſtant tres inegal dans ſes actions conſerve neanmoins un certain ordre dans cette inegalité meſme, qui fait que tous les mouvemens violens ſe rallentiſſent peu à peu, & que la froideur & la negligence ſuccedent aux paſſions les plus vives & les plus ardentes.

Dans les premieres chaleurs de ces conteſtations il euſt fallu eſtre entierement inſenſible, non ſeulement à la Religion, mais auſſi à ſes propres intereſts, pour n'eſtre point touché du renverſement prodigieux que les auteurs de cette nouvelle Religion firent dans l'exterieur & dans l'interieur de l'Egliſe. Cet objet ſi extraordinaire frappa donc vivement tous les eſprits. Les uns furent animez d'un zele veritable & chrétien; les autres ſe laiſſerent aller à des paſſions humaines, & mêlerent des intereſts politiques avec ceux de la Religion.

Je n'ay nullement deſſein de deffendre tout ce que les Catholiques peuvent avoir fait de déreglé dans cette querelle. L'Egliſe qui ſçait que tant qu'elle ſera dans ce monde, elle y ſera toujours mêlée de paille & de froment, ne ſe croit nullement obligée de juſtifier les actions de ſa paille. Et je croy que Meſſieurs de la Religion pretenduë reformée doivent eſtre ſatisfaits qu'on ne leur impute point les violences, les cruautez, les meurtres, les brulemens d'Egliſes, les briſemens d'Images, la prophanation des Autels, les guerres ſanglantes, les rebellions funeſtes, où le zele mal reglé, & d'autres paſſions encore plus criminelles ont porté ceux qui ont embraſſé les premiers leur pretenduë reformation.

Il y avoit ſans doute en ce tems-là des defauts de part & d'autre. Mais au moins il n'y avoit pas celuy de l'indifference, & les eſprits eſtoient trop violemment remuez par les objets preſens, pour pouvoir demeurer dans cette diſpoſition. Mais à ce tems de chaleur & de trouble on en a veu ſucceder un autre, qui quoique plus favorable en ſoy, a produit neanmoins un eſtat de negligence & de froideur. On a appris par experience que la diverſité de ſentimens ſur la Religion n'eſtoit pas incompatible avec la paix civile & politique. On s'eſt accoutumé à vivre ſous les meſmes loix, ſous les meſmes Magiſtrats, ſous les meſmes Princes; & la fidelité avec laquelle on a gardé les conditions des traittez qu'on avoit faits avec les pretendus Reformez, jointe à quelque impuiſſance de leur part, a calmé en quelque ſorte toutes les

paſſions humaines qui s'eſtoient gliſſées dans une querelle ſi importante.

Il n'y a plus certainement dans le cœur des Catholiques de haine & d'aigreur contre les perſonnes des Religionnaires ; & je veux croire que ces meſmes paſſions ſont auſſi éteintes dans celuy des Religionnaires de France, quoiqu'elles paroiſſent encore aſſez vives & aſſez agiſſantes en pluſieurs de ceux de leur ſecte, dans les lieux où une domination abſoluë leur donne plus de moyen de les exercer.

Je ſerois bien faſché de troubler cette paix & cette tranquillité exterieure dont ils jouiſſent, & bien loin de vouloir diminuer en rien leur repos & leurs avantages temporels, je deſirerois de tout mon cœur qu'on les attiraſt à l'Egliſe par toutes ſortes de témoignages de bonté & de charité, & qu'on leur oſtaſt ſur tout la crainte de manquer des choſes neceſſaires aprés leur converſion, en leur faiſant voir que la charité de l'Egliſe s'étend à tout, à l'exemple de celle de Dieu ; & qu'outre l'heritage eternel qu'elle procure à ſes enfans, elle a ſoin meſme de leurs neceſſitez temporelles.

Mais il y a ſujet de gemir que cette paix humaine & exterieure, qu'il eſt utile de conſerver avec eux, ait produit un ſi extrême rallentiſſement du zele qu'on devroit avoit pour leur ſalut. On s'accoutume à toutes choſes, & meſme à celles qui ſont les plus horribles, lorſqu'elles ne ſont telles qu'à l'eſprit éclairé par la foy, & qu'elles ne frappent plus les ſens. Le progrez de cette nouvelle Religion eſt arreſté ; il ne menace plus l'Eſtat ; il n'y a guere d'apparence qu'elle puiſſe nuire davantage à l'Egliſe, qu'elle a fait. On ſe contente de cela, & on laiſſe perir dans le ſchiſme & dans l'hereſie une infinité d'ames que l'on pourroit peuteſtre ſauver avec un peu de zele & de charité.

Dieu m'a toujours donné aſſez de lumiere pour déplorer ce malheur ; & quoique d'autres engagemens m'ayent empeſché juſques icy de travailler ſur les matieres de controverſe, & de m'appliquer autrement que par mes prieres à ramener a l'Egliſe ceux qui s'en ſont ſeparez, je n'ay jamais ceſſé neanmoins de deſirer ardemment que Dieu donnaſt à ſon Egliſe des ouvriers qui fuſſent capables de s'employer utilement à un ouvrage ſi neceſſaire.

C'eſt pourquoy la Providence divine ayant diſpoſé les choſes en ſorte que je me ſuis crû obligé d'y prendre quelque part, j'avoüe que ſi d'un coſté j'ay eu de la peine à entrer dans un engagement que je conſiderois comme eſtant beaucoup au deſſus de moy, j'ay reſſenty de l'autre quelque ſorte de conſolation d'avoir cette occaſion de rendre ſervice à l'Egliſe en cette maniere, pour laquelle j'avois plus d'inclination que pour aucune autre.

Il n'eſt pas neceſſaire qu'un Theologien Catholique ſe juſtifie de ce qu'il entreprend de deffendre la cauſe de l'Egliſe par ſes écrits. Il eſt permis à chacun de deffendre ſa foy quand on l'attaque. Or la foy de chaque particulier eſt attaquée quand celle de l'Egliſe l'eſt. Je puis dire neanmoins que je ne me ſuis point engagé à écrire ſur ces matieres par ces raiſons generales, & que j'ay eſté bien aiſe que Dieu m'en impoſaſt une neceſſité particuliere, comme il ſemble qu'il ait fait.

Il y a peu de perſonnes qui ne ſçache le ſujet de cette conteſtation. Elle eſt legere dans ſon origine, mais peuteſtre qu'elle deviendra conſiderable dans la ſuite, & que Dieu ne laiſſera pas d'en tirer ſa gloire. On avoit fait

un écrit, pour ſervir de preface au Recueil des paſſages des Peres dont on a compoſé l'office du S. Sacrement. Ce n'eſtoit pas le lieu d'entreprendre un grand diſcours, ni de refuter tout le livre d'Aubertin ; auſſi n'y avoit-on pas ſeulement penſé, & l'on s'eſtoit contenté de traitter un point particulier, mais deciſif qui eſt l'impoſſibilité du changement dans la creance de l'Euchariſtie, ſuppoſé par Aubertin & par les autres Miniſtres. On ne communiqua cét écrit qu'à deux ou trois perſonnes, ſans aucune affectation, dans des rencontres que Dieu fit naiſtre. Mais eſtant tombé entre les mains de M. Claude, il y répondit incontinent, & ſa réponſe quoique manuſcrite, devint auſſi publique par la multitude des copies que l'on en fit, qu'elle l'euſt pû eſtre par l'impreſſion. On ſe crut donc obligé de la refuter par un Livre imprimé qui eſt maintenant aſſez connu dans le monde, ſous le titre de *La Perpetuité de la foy de l'Egliſe Catholique ſur l'Euchariſtie.* M. Claude de ſon coſté ne manqua pas d'y repliquer auſſytoſt par un ouvrage qui a eu beaucoup d'éclat, & dont ceux qui l'ont lû ont fait des jugemens aſſez differens.

Je ne me plains nullement de la maniere dont il a cru devoir traitter l'Auteur de la Perpetuité. Des intereſts particuliers ne meritent pas d'eſtre meſlez dans une cauſe de cette importance. Et ſi je ſuis contraint dans la ſuite de luy reprocher un aſſez grand nombre d'injuſtices & de calomnies contraires non ſeulement à la verité & à la juſtice, mais auſſy à l'honneſteté civile, ce ne ſera que pour montrer qu'on ne tranſporte point la charité hors de l'Egliſe Catholique, & que l'autorité d'un homme ſi viſiblement paſſionné ne doit pas donner des ſentimens trop favorables de la cauſe qu'il ſoutient.

Au reſte, quoique je ne pretende pas m'oppoſer aux loüanges que pluſieurs perſonnes ont données à ſa maniere d'écrire, qui l'a fait traitter de *Bel Eſprit* par des gens qui n'ont pas accoutumé d'eſtre ſi prodigues en loüanges envers ceux de ſa profeſſion ; je diray neanmoins avec liberté, que la lecture que j'en fis dés auſſitoſt qu'il parut, ne m'en donna pas une impreſſion ſi avantageuſe. Je n'y trouvay rien du tout de nouveau ni d'extraordinaire pour les choſes. Je n'y vis que les paſſages & les raiſons communes d'Aubertin entaſſées aſſez confuſément & avec peu d'ordre & peu de lumiere. J'y aperçeus à la verité quelque netteté d'expreſſion, & quelque vivacité d'imagination. Mais ce qui a attiré le plus d'applaudiſſement à cét ouvrage, eſt ce qui m'y a le moins plu. Toutes ces figures de Rhetorique dont il eſt plein, m'ayant paru déraiſonnables & fondées ſur la fauſſeté, firent dans mon eſprit des effets contraires à ceux que l'on recherche par cette eloquence populaire. Je ne me ſentois jamais moins ému, que lors que M. Claude paroiſt le plus animé ; il m'attriſtoit lors qu'il pretend faire rire ; quand il veut faire pitié, il m'inſpiroit des mouvemens tout oppoſez ; & je trouvois preſque toujours évidemment faux ce qu'il propoſe avec ces qualifications magnifiques *d'évident, d'inconteſtable, de plus clair que le Soleil.*

Il attribuëra ſans doute tout cela à ma preoccupation, & j'avouë qu'il eſt juſte qu'on ne m'en croye pas à ma parole, & qu'on attende les preuves que que je pretens en donner. Auſſi je ne rapporte cela preſentement que comme un fait, ſans pretendre que mes ſentimens doivent eſtre la regle de ceux des autres. Je reconnois meſme, que nonobſtant tout ce que je viens de dire,

ce ſeroit eſtre injuſte que d'avoir du mépris pour l'eſprit de M. Claude. Il y a des terres qui ne laiſſent pas de montrer leur fertilité par l'abondance des épines qu'elles portent. Ainſi parmy cette multitude de fauſſes raiſons & de fauſſes pointes, de fauſſes figures, de faux mouvemens qui rempliſſent tout ſon Livre, je ne laiſſois pas d'y entrevoir que s'il avoit eſté plus heureux dans le choix de la matiere, il auroit pû mettre la verité dans un fort grand jour. Ces eſprits remuans & abondans produiſent toujours de bonnes ou de mauvaiſes raiſons; & c'eſt leur cauſe qui les determine. Si elle eſt bonne, ils en produiſent de bonnes, ſi elle eſt mauvaiſe, ils en produiſent de mauvaiſes: mais enfin ils ne demeurent jamais court.

Comme je ne trouvois donc rien de fort conſiderable dans ce Livre pour la matiere qu'il traitte, il eſt vray que je ne me ſentis point du tout porté d'abord à en entreprendre la refutation, quoique diverſes perſonnes m'en euſſent ſollicité avec aſſez d'inſtance & d'empreſſement. Il me ſembloit que ce que M. Claude avoit ajoûté aux autres Miniſtres ne conſiſtant qu'en des declamations en l'air, il n'y avoit nulle raiſon de le diſtinguer des autres, & & de l'attaquer en particulier. Qu'à la verité il ſeroit fort à ſouhaitter que quelque perſonne habile travaillaſt à refuter les Livres des nouveaux Miniſtres, & entr'autres celuy d'Aubertin, & ceux de M. Daillé. Mais comme cét ouvrage ne me regardoit pas plus que le commun des Theologiens Catholiques, & qu'outre les autres qualitez il demande un fort grand loiſir & beaucoup de ſecours que je n'ay pas, je ne croyois pas eſtre en eſtat de l'entreprendre.

Ainſi je fus plus d'un an ſans avoir encore aucun deſſein formé de répondre à M. Claude; & quand je l'aurois eu dés lors, d'autres engagemens plus preſſez m'en auroient entierement oſté le moyen. Cependant j'apprenois tous les jours que les Calviniſtes tiroient beaucoup d'avantage de ce ſilence, & que certains intereſts ſecrets faiſoient que le Livre de M. Claude avoit plus de cours qu'il n'auroit eu s'il avoit paru dans une autre conjoncture.

Ces raiſons commencerent donc à faire impreſſion ſur mon eſprit. Et comme elles en firent encore plus ſur celuy de quelques Eveſques, & de beaucoup d'autres perſonnes de grande qualité, je ne crus pas pouvoir reſiſter davantage, ni à ces raiſons qui me ſembloient fort conſiderables, ni aux prieres de tant de perſonnes qui me tenoient lieu d'une raiſon deciſive.

Ce fut donc au commencement de l'année 1667. que je me mis tout de bon à travailler à cette réponſe; & j'avouë que le premier & preſque le ſeul embarras que j'y eus, fut de me déterminer touchant l'ordre que j'y garderois.

Il y en avoit un bien facile, qui eſtoit celuy de ſuivre M. Claude pas à pas, d'inſerer tout ſon traitté dans la réponſe, & de refuter tout en particulier. Cét ordre avoit ſans doute d'extrêmes commoditez; & ceux qui ſçavent ce qui ſoulage les perſonnes qui écrivent, ne douteront point qu'il ne m'euſt eſté infiniment plus facile de le ſuivre qu'aucun autre. C'eſt un chemin tout marqué dans lequel il n'y a preſque qu'à courir. On y voit ſa matiere devant ſes yeux, & elle fournit d'elle-meſme ſans peine les expreſſions & les penſées.

Mais quelqu'avantageux qu'il ſoit en certaines rencontres, il avoit dans cette occaſion particuliere de ſi extrêmes inconveniens, qu'il m'a ſemblé qu'il eſtoit impoſſible de le ſuivre. Il faut conſiderer que cette réponſe à M. Claude eſt le cinquiéme écrit qui a eſté fait dans la ſuite de cette conteſtation. L'Auteur de la Perpetuité a commencé par ſon premier traité. M. Claude a pretendu le refuter dans ſa premiere réponſe. L'Auteur de la Perpetuité a ſoutenu ſon écrit en refutant la réponſe de M. Claude. Et M. Claude a voulu ſoutenir ſa réponſe par une ſeconde, qui eſt l'ouvrage que l'on refute. Et comme dans cet ordre la ſolidité ou la foibleſſe d'une réponſe depend de l'objection à laquelle elle ſe rapporte, il auroit fallu ſur chaque matiere faire paſſer les Lecteurs par cette ſuite ennuieuſe du traité fondamental, des réponſes, & des repliques; ce qui auroit laſſé leur eſprit, & fait perdre de veuë le point de la queſtion, comme il arrive dans les procés embarraſſez de diverſes procedures.

Il y a peu de perſonnes qui ſoient capables de ces diſcuſſions: il y en a moins encore qui s'y plaiſent; & il n'y en a preſque point à qui elles ſoient utiles. Car la pluſpart du tems la queſtion ſe tourne ſur la fidelité ou l'infidelité des Auteurs, & ſur quantité d'autres choſes perſonnelles. Or ce n'eſt pas à quoy le monde eſt intereſſé. Il s'agit du fond, & non pas des formes; de la foy de l'Egliſe, & non des qualitez perſonnelles de ceux qui la deffendent ou qui la combattent.

Cependant il eſt preſque inévitable que dans cette methode les queſtions acceſſoires & incidentes n'obſcurciſſent celles qui ſont capitales, & que les particulieres n'étouffent les generales.

Outre cét inconvenient qui ſemble attaché à cét ordre, celuy de la longueur à laquelle il oblige, eſt encore tres-conſiderable. Si le livre de M. Claude fait déja un aſſez juſte volume, la refutation de ce livre où il ſeroit tout inſeré, & où l'on s'arreſteroit à tout, en contiendroit par neceſſité dix fois autant, & peuteſtre davantage; & cette longueur rebutant le monde mettroit à couvert tout le livre de M. Claude, ſous pretexte de le ruïner en tout; parce qu'on auroit peine à trouver des gens qui vouluſſent ſe rendre juges d'un different, dont on ne pourroit eſtre informé que par la lecture de tant de volumes.

Mais celuy de tous les inconveniens qui m'a le plus touché, eſt le deſordre qui eſt inſeparable de cette methode où l'on ſuit les fantaiſies d'un Auteur, & non l'ordre veritable de la raiſon. Car ce deſordre fait que chaque choſe n'eſt traittée qu'imparfaitement & hors de ſon lieu, que la liaiſon des principes avec les conſequences demeure cachée & obſcurcie, qu'on eſt obligé à de frequentes repetitions; & tout cela produit une confuſion & un embarras tres-avantageux au menſonge & tres-peu favorable à la verité; parce que ſa principale force conſiſte dans l'union qu'elle a avec toutes les autres veritez auſquelles elle eſt jointe.

C'eſt ce qui m'a enfin abſolument determiné à quitter cét ordre, quoique je n'ignoraſſe pas que j'ouvrois par là un grand champ aux declamations de M. Claude, & qu'il nous ait aſſez fait connoiſtre ſon humeur, pour prevoir à peu prés à quels diſcours elle le pourra porter. Car comme il n'eſt jamais

ſi eloquent que quand il devine les intentions cachées, & qu'il parle de ce qu'il ne peut ſçavoir, il ne manquera pas de dire que c'eſt par foibleſſe, par impuiſſance, par artifice, par ſupercherie que l'on n'a pas ſuivi l'ordre de ſon livre; qu'on en a pris ce qu'on a voulu; qu'on ne rapporte pas ſes preuves dans leur force, qu'il ne ſe reconnoiſt plus dans la réponſe, & mille autres choſes de cette nature qui ne luy manquent jamais.

Mais on n'a pas cru que l'injuſtice des plaintes de M. Claude duſt eſtre la regle que l'on devoit ſuivre, ny qu'il falluſt preferer des caprices déraiſonnables aux raiſons ſolides que nous avons apportées, qui ſont tirées de l'utilité des lecteurs, & de la fin de ces diſputes, qui eſt l'éclairciſſement de la verité, auquel la methode que nous avons preferée eſt auſſi avantageuſe, que l'autre y eſtoit contraire.

Car pour expliquer en peu de paroles en quoy elle conſiſte, on la peut reduire à ces deux regles. 1. à ne meſler pas enſemble les choſes qui doivent eſtre traittées ſeparément, & qui appartiennent à differentes methodes. 2. à propoſer tout ce que l'on traitte, dans un enchaînement qui contribuë à éclaircir la verité que l'on veut prouver.

Pour obſerver la premiere de ces regles, quoique M. Claude euſt fait un amas confus dans ſa premiere partie de la pluſpart des paſſages des Peres des ſix premiers ſiecles que les Miniſtres alleguent, on a cru ne les devoir pas traitter dans la deffenſe particuliere du livre de la Perpetuité; & l'on eſpere que tout le monde demeurera convaincu de la neceſſité qu'il y avoit d'en uſer ainſi, aprés qu'on aura lû ce que l'on a dit dans le premier livre, de la difference qu'il y a entre la methode de preſcription, qui eſt celle que l'on a ſuivie dans le livre de la Perpetuité, & celle de diſcuſſion par laquelle on examine tous les paſſages & toutes les preuves de chaque point. Et il eſt meſme facile de voir tout d'un coup que l'argument que l'on tire de l'impoſſibilité du changement de la doctrine de l'Egliſe ſur l'Euchariſtie, qui fait le principal ſujet du traitté de la Perpetuité, auroit eſté étouffé par la multitude des matieres que l'examen des ſix premiers ſiecles auroit obligé d'embraſſer.

Mais parce que M. Claude, dont le principal but dans cét amas de paſſages a eſté d'embaraſſer cette diſpute en multipliant les queſtions, auroit pû dire que ſans cette diſcuſſion des ſix premiers ſiecles, la preuve du livre de la Perpetuité demeure imparfaite, & ne peut rien conclure; on luy oſte encore ce pretexte dans ce premier livre, en faiſant voir que cette preuve n'a point du tout beſoin de ces diſcuſſions que la longueur rend impoſſibles à la pluſpart du monde, & qu'elle a aſſez de clarté & d'evidence pour determiner par elle meſme un eſprit judicieux & raiſonnable.

Non ſeulement il eſtoit neceſſaire par les raiſons que nous venons de dire, & que nous expliquerons plus amplement ailleurs, de ne meſler pas l'examen des ſentimens des Peres des ſix premiers ſiecles ſur l'Euchariſtie, avec cette preuve de preſcription qu'on tire de la refutation de cette innovation pretenduë dont les Miniſtres accuſent l'Egliſe; mais il eſt clair auſſi qu'il falloit commencer par ce dernier point.

Car 1. cette queſtion du changement eſtoit le premier ſujet de la conteſtation. 2. C'eſtoit celle à laquelle l'Auteur de la Perpetuité que je deffens, eſt particulierement engagé. 3. C'eſt celle contre laquelle M. Claude

a fait de plus grands efforts. 4. C'eſt le point qui a eſté le moins traitté par ceux qui ſe ſont meſlez dans cette conteſtation, le P. Noüet l'ayant laiſſé à l'Auteur de la Perpetuité, comme une querelle particuliere à laquelle il ne prenoit point de part. Enfin c'eſt le point qui ſe peut le moins ſuppléer par la lecture des autres Auteurs Catholiques, parce qu'ils en ont peu parlé; au lieu que pour tous ces paſſages des ſix premiers ſiecles, on les trouve traittez amplement dans les autres Auteurs; & particulierement dans M. le Cardinal du Perron, dont les écrits ne ſont que trop ſuffiſans pour ruïner toutes les vaines conſequences que M. Claude pretend tirer de tous ces paſſages. Enfin c'eſt un point qui prepare tellement à la diſcuſſion des ſix premiers ſiecles, que ç'auroit eſté peu connoître la voye naturelle de conduire l'eſprit à la verité, qui conſiſte à le faire paſſer des choſes inconteſtables aux choſes conteſtées, des choſes evidentes à celles qui ſont moins claires, que de ſuivre un autre ordre & une autre methode que celle-là.

Ainſi en commençant par l'examen de la queſtion du changement qui enferme celuy des dix derniers ſiecles, on obſerve auſſi la ſeconde regle de l'ordre, qui conſiſte à propoſer ſes penſées dans une ſuite qui contribuë à éclaircir la verité.

On verra de plus qu'on l'a gardée le plus exactement qu'on a pû dans la diſtribution des diverſes parties de ce volume; & que l'on y juſtifie par ordre tout ce que l'Auteur de la Perpetuité avoit ſuppoſé.

On montre en quatre livres entiers le conſentement de toutes les ſocietez Orientales dans la doctrine de la preſence reelle & de la tranſubſtantiation: & comme perſonne n'avoit encore traitté exactement cette matiere, & qu'elle eſt d'un extrême importance pour les conſequences qu'on en tire, on a cru qu'on ne trouveroit pas mauvais qu'on la traittaſt ſi à fond, & qu'on accablaſt les Miniſtres ſur ce ſujet par un ſi grand nombre de preuves, qu'on leur oſtaſt tout moyen de remettre en doute une choſe ſi conſtante.

Le ſixiéme livre comprendra la refutation de toutes les chicanes de M. Claude ſur la creance diſtincte, & l'on y fera voir avec combien de raiſon l'Auteur de la Perpetuité avoit ſuppoſé, qu'il eſtoit impoſſible que les fideles n'euſſent toûjours eu une creance diſtincte de la preſence ou de l'abſence reelle.

On examine en particulier dans le ſeptiéme & huitiéme livre tous les Auteurs de l'Egliſe Grecque & Latine, qui ont vécu depuis le commencement du ſeptiéme ſiecle juſques au temps où les Miniſtres placent leur pretendu changement; & l'on montre qu'ils ont tous enſeigné la preſence reelle & la tranſubſtantiation.

Le neuviéme livre contient la preuve de l'impoſſibilité du changement de creance ſuppoſé par les Miniſtres, & l'on y ruïne toutes les raiſons par leſquelles M. Claude a taſché de le rendre plus plauſible.

On recueille dans le dixiéme le fruit de tout ce qu'on a établi dans les livres precedens; & l'on en tire des conſequences qui decident toute la conteſtation, & qui ruïnent les principales objections que les Miniſtres font, non ſeulement ſur les Auteurs des ſiecles dont on a parlé dans ce livre, mais auſſi ſur les Peres des ſix premiers.

L'onziéme

L'onziéme livre n'eſt deſtiné qu'à rendre juſtice à M. Claude ſur diverſes plaintes qu'il fait contre l'Auteur de la Perpetuité, & ſur celles qu'on prévoit qu'il fera de cette Réponſe. Mais aprés l'avoir ainſi ſatisfait, on luy demande auſſi juſtice à ſon tour de quelques calomnies atroces qu'il avance ſans preuves contre l'Auteur de la Perpetuité. Et la concluſion que l'on en pretend tirer, eſt que ſon procedé a beaucoup de rapport à la cauſe qu'il ſoûtient, & qu'il n'en doit pas donner une opinion fort avantageuſe.

Enfin le douziéme n'eſt qu'un recueil de diverſes preuves & d'atteſtations que l'on n'a pas cru devoir inſerer dans le corps du livre, pour ne détourner pas tant l'eſprit : & l'on y a mis à la teſte deux diſſertations ; l'une qui m'a eſté envoyée par un fort habile Religieux qui a travaillé à éclaircir l'hiſtoire de Jean Scot ; l'autre qui fait voir ce que l'on peut dire raiſonnablement ſur les ſentimens du livre attribué à Bertram, & qui montre que les Calviniſtes n'ont pas droit d'en parler, comme ils font, ſi affirmativement.

Quoiqu'il n'y ait rien que de raiſonnable dans tout ce projet, j'apprehende neanmoins, comme j'ay dit, qu'il ne ſoit pas fort au gouſt de M. Claude, parce qu'il met les choſes dans un trop grand jour, & qu'il diſſipe cet embroüillement ſous lequel il a tâché de ſe cacher. Mais s'il eſtoit un peu equitable, il devroit reconnoître au contraire qu'il luy eſt plus favorable qu'à perſonne, parcequ'il oblige de l'épargner en pluſieurs choſes que l'on n'a pu reduire à l'ordre que l'on ſuivoit. On ne le refute preſque que lors qu'on l'a trouvé dans ſon chemin ; & on ne l'a pas pu ſuivre dans tous ſes égaremens & dans toutes les fautes qu'il a faites en s'écartant de la queſtion. De ſorte que s'il ſe plaint de ce defaut d'exactitude, il faudra pour le contenter faire un recueil de ſes fautes écartées qui ne ſeront pas en petit nombre.

Voilà à peu prés ce que l'on a obſervé dans ce premier volume qui comprend la queſtion particuliere de la Perpetuité, & qui ſuffit ainſi pour faire prendre parti à tous ceux qui veulent ſuivre la raiſon dans un choix ſi important.

On pourra travailler enſuite au ſecond ſi la Providence de Dieu en donne les moyens, & l'on a deſſein d'y expliquer en detail les paſſages des Peres des ſix premiers ſiecles, alleguez par M. Claude, d'y mettre les preuves des Catholiques dans leur jour, & de refuter les chicanes dont les Miniſtres ſe ſervent pour les obſcurcir, & ſur tout ces fauſſes reſſemblances des expreſſions qu'Aubertin oppoſe ſans ceſſe à celles dont les Catholiques ſe ſervent. Et l'on rapportera ſur chaque point tout ce qui reſte de conſiderable du livre de M. Claude, à quoy l'on n'a pas encore répondu. Mais on ne le fera pas avec l'empreſſement avec lequel on s'eſt cru obligé de s'appliquer à ce premier volume, parce qu'on ne voit pas qu'il y ait la meſme neceſſité, n'eſtant pas juſte de croire que les livres de tant de ſçavans hommes qui ont traitté ce ſujet ſoient devenus inutiles, parce qu'un Miniſtre Calviniſte aura repeté les objections qu'ils ont ruinées.

On peut dire meſme ſur ces Auteurs qui ſe ſont appliquez à l'éclairciſſement des paſſages des Peres des ſix premiers ſiecles, qu'en rendant ce travail moins neceſſaire, ils le rendent auſſi plus difficile ; parce qu'ils ont dit

tant de choſes ſolides ſur ce ſujet, qu'ils ont en quelque ſorte reduit à l'étroit ceux qui en veulent écrire apres eux.

Ce n'eſt pas que les diverſes manieres de prendre les meſmes choſes, & de les expoſer à la lumiere de la raiſon, ne ſoient en quelque ſorte infinies; & l'on peut au moins ajoûter à ce qui a eſté dit ſur cette matiere, la refutation des nouvelles chicaneries par leſquelles les Miniſtres ont pretendu eluder les preuves & les réponſes des Theologiens Catholiques.

C'eſt ce qu'on a deſſein de faire pourveu qu'on trouve le moyen de s'appliquer à ce travail; & par là il y aura lieu de ſatisfaire M. Claude, qui demande en un endroit que l'on conſidere les paſſages qu'il allegue par rapport à Aubertin. Et en effet à moins que de les regarder en cette maniere, il n'y a point d'homme ſage qui duſt y avoir égard, puis qu'on a droit de les rejetter en l'eſtat où il les propoſe, par ce principe general d'equité & de raiſon; qu'il ne faut ajoûter aucune creance à des paſſages tronquez & détachez de ce qui les precede & de ce qui les ſuit, & ſeparez de tous les autres paſſages du meſme Auteur, qui ſervent à en reconnoître le vray ſens.

Cela luy peut faire voir en paſſant que ce grand amas de difficultez qu'il étale au commencement de ſon livre, n'eſt pas de fort grand uſage, puiſqu'il ne peut tout au plus qu'obliger les perſonnes judicieuſes qui voudroient examiner la matiere de l'Euchariſtie par cette voye de conſulter d'autres livres dont la lecture rend celle du ſien entierement inutile.

On ne doit donc pas s'attendre de trouver dans ce volume une refutation exacte & particuliere de ces paſſages. On pretend neanmoins que les perſonnes intelligentes y pourront trouver des lumieres ſuffiſantes pour diſſiper les principales objections de M. Claude, & pour reconnoître la fauſſeté & l'illuſion de ſes pretenduës ſolutions. Et comme c'eſt une des principales utilitez que l'on peut tirer de cette réponſe, & qu'elle depend de pluſieurs points qui ſont traittez en divers endroits, je croy qu'il eſt bon d'en faire icy l'abregé, & d'en découvrir l'uſage.

Si l'on vouloit penſer en general aux moyens de ruiner les fondemens de l'opinion des Sacramentaires, & de prevenir les objections d'Aubertin, il ſeroit difficile de s'en former une autre idée que celle-cy: Qu'il faudroit pour cela prouver les points ſuivans.

1. Que les paroles par leſquelles J. C. a inſtitué le ſaint Sacrement ne ſe peuvent entendre que dans le ſens des Catholiques.

2. Que les paroles des Peres dans leſquelles ils diſent que l'*Euchariſtie eſt le corps de I. C.* & que *le pain eſt changé au corps de I. C.* ne ſe peuvent entendre, & n'ont eſté entenduës par eux que du vray corps de J. C. & non d'un corps *typique* & *ſymbolique*, comme diſent les Miniſtres.

3. Qu'il y a une extrême difference entre les expreſſions, ou de l'Ecriture, ou des Peres, dont les Catholiques ſe ſervent pour établir la preſence réelle & la tranſubſtantiation, & celles qu'Aubertin compare avec ces mêmes expreſſions pour faire voir qu'elles ſe peuvent expliquer en un ſens metaphorique.

4. Que ces deux celebres ſolutions de *vertu* & de *figure* par leſquelles ils pretendent expliquer tous les paſſages des Peres ſont vaines, frivoles & inconnuës à tous les Chrétiens du monde.

5. Que les expreſſions des Peres dont les Miniſtres abuſent comme eſtant contraires à la tranſubſtantiation, bien loin d'y eſtre contraires, en ſont des ſuites toutes naturelles, & qu'en ſuppoſant qu'ils ont eſté perſuadez de cette doctrine, ils ont dû ſe ſervir de toutes ces expreſſions.

6. Que ni la difference des pratiques que l'on peut remarquer entre l'ancienne Egliſe & celle d'apreſent; ni le ſilence des Peres ſur certains points dont on parle beaucoup preſentement dans les écoles; ni leurs raiſonnemens philoſophiques, ne prouvent en aucune ſorte qu'ils ayent eſté dans une autre creance que nous.

Qui prouve tous ces points, decide toute la matiere de l'Euchariſtie en faveur des Catholiques.

Or tous ces points ſont traittez & prouvez en abregé en divers endroits de cette réponſe.

On fait voir dans le premier Chapitre du dixiême livre, qu'on ne doit pas juger du vray ſens de ces paroles: *Cecy eſt mon corps: Le pain que je donneray eſt ma chair*, & des autres où il eſt parlé de l'Euchariſtie dans l'Ecriture, par des reflexions metaphyſiques & par des raiſonnemens abſtraits, dans leſquels les hommes ſont ſujets à s'ébloüir & à ſe detourner des idées naturelles; mais par l'impreſſion ſimple, que ces paroles entenduës ſelon le ſens commun ont faite dans l'eſprit de ceux pour qui elles ont eſté dites: & l'on montre enſuite que cette impreſſion ſimple, cette veüe de l'eſprit formée par la lumiere du ſens commun, a determiné tous les peuples du monde à les expliquer litteralement, & à concevoir que J. C. avoit voulu dire, que le pain conſacré eſtoit ſon vray corps, & ſon propre corps. La premiere de ces maximes ne peut pas eſtre revoquée en doute, puiſque c'eſt le principe de l'intelligence du langage humain, eſtant clair que les hommes ne jugent point du ſens de leurs paroles par des raiſonnemens, mais par ces veuës ſimples que j'appelle *ſentiment*. Et la ſeconde eſt prouvée dans tout le corps du livre par une experience de mille années, qui fait voir que toutes les ſocietez Chrétiennes ſe ſont portées d'elles meſmes ſans aucun concert à expliquer ces paroles dans le ſens de la preſence réelle; ce qui prouve en meſme tems & que c'eſt l'impreſſion naturelle que ces paroles font dans l'eſprit, & que les Chrétiens des ſix premiers ſiecles qui n'ont pas eu l'eſprit fait autrement que les autres hommes n'ont pas pû en juger d'une autre maniere, ny y concevoir un autre ſens.

Ce meſme raiſonnement s'étend naturellement aux expreſſions des Peres, où l'Euchariſtie eſt appellée *le corps de I. C.* & où il eſt dit *que le pain & le vin ſont changez au corps & au ſang de I. C.* qu'ils *ſont faits le corps & le ſang de I. C.* & à toutes les autres ſemblables. Il en faut juger par la meſme regle, c'eſt à dire par cette impreſſion & ce *ſentiment* qu'elles ont formé dans l'eſprit de ceux qui les ont entenduës: & il faut juger de cette impreſſion par l'experience meſme qui en eſt la regle infaillible. De ſorte qu'en prouvant, comme on a fait, que durant mille ans ces paroles des Peres ont eſté uniformement expliquées par toute la terre au ſens de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation, on prouve que c'en eſt l'impreſſion naturelle; &

par conſequent que c'en eſt le ſens naturel, & que les fideles des premiers ſiecles ne les ont point entenduës d'une autre ſorte ; & l'on renverſe tout d'un coup tous les ſophiſmes metaphyſiques par leſquels les Miniſtres les veulent détourner à leurs explications de *figure* & de *vertu*.

Cette preuve eſt fortifiée par l'impoſſibilité viſible qu'il y a, qu'un grand nombre d'expreſſions tres-populaires & tres-communes ayent changé de ſens dans toutes les ſocietez Chrétiennes, ſans qu'aucune de ces ſocietez ait conſervé le veritable ſens d'aucune de ces expreſſions. D'où il s'enſuit qu'eſtant certain, comme on le prouve dans tout le corps de cet ouvrage, que depuis l'an 700. toutes ces expreſſions ordinaires ont ſignifié par toute la terre, que le pain eſtoit veritablement & réellement changé au corps de J. C. qu'aprés la conſecration il eſtoit réellement le corps de J. C. & que ces autres idées Calviniſtes de corps de J. C. *en vertu*, de corps *en figure*, de *figure pleine*, de *figure efficace*, de *figure inondée*, de *vertu deployée*, y ont eſté inconnuës ou formellement rejettées ; il s'enſuit, dis-je, qu'il eſt impoſſible que dans les 600. premieres années de l'Egliſe, ces meſmes paroles ayent eu un autre ſens, & ayent formé d'autres idées.

On fait voir de plus que toutes ces comparaiſons que fait Aubertin des expreſſions dont les Catholiques ſe ſervent pour établir la preſence réelle & la tranſubſtantiation, avec d'autres expreſſions metaphoriques, pour montrer qu'on les peut expliquer auſſi en un ſens metaphorique, ſont fauſſes, trompeuſes, & illuſoires, par la regle la plus ſeure & la plus commune pour diſtinguer les expreſſions qui ont quelque rapport enſemble, qui eſt l'impreſſion & le *ſentiment* ; & l'on montre, ſuivant cette regle, que ces expreſſions que les Miniſtres repreſentent comme ſemblables, ont eſté diſtinguées par toutes les nations du monde, & n'ont eſté confonduës par aucune ; ce qui eſt une preuve indubitable qu'elles ſont tres-differentes.

Outre ces preuves generales qui determinent les paroles des Peres au ſens de la preſence réelle, par l'impreſſion qu'elles ont faite ſur tous les Chrétiens depuis le ſeptiéme ſiecle, on trouve encore en divers endroits des preuves particulieres qui font voir qu'on n'y en peut pas donner un autre.

En voicy une entr'autres qui me paroiſt fort conſiderable, & que l'on peut recueillir de divers Chapitres de cét ouvrage. Il eſt certain que dans ces trois expreſſions : Je doute *ſi le pain conſacré eſt le corps de I. C.* Le Pain *conſacré eſt le corps de I. C.* Le Pain *conſacré eſt le vray corps de I. C.* les mots de *corps de I. C.* ſont pris de la meſme ſorte, & qu'il n'y a point d'autre difference entre ces expreſſions, ſinon que dans la premiere on propoſe en doutant que le *pain conſacré ſoit le corps de I. C.* dans la ſeconde on l'exprime ſimplement, en diſant *qu'il eſt le corps de I. C.* & dans la troiſiéme on l'exprime fortement & affirmativement, en diſant que *c'eſt le vray corps de I. C.* le *propre corps de I. C.* pour s'oppoſer au doute que l'on en pourroit avoir. Et ainſi qui connoiſt le ſens de l'une, connoiſt le ſens de toutes les trois ; & à plus forte raiſon, qui connoiſt certainement le ſens de deux, connoiſt avec certitude le ſens de la troiſiéme.

La raiſon veut de plus que l'on juge du ſens de celle qui eſt moins claire, par celles qui ſont plus claires ; de celle qui eſt moins determinée, par celles

qui ſont plus determinées ; de l'affirmation ſimple , par l'affirmation redoublée,ou par le doute que l'on a de la verité de la propoſitiõ:parceque ce doute meſme applique davantage à parler exactement. Ainſi ces deux expreſſions : *Ie doute ſi le pain conſacré eſt le corps de I.C.*ou,*je ſçay & je croy que le pain conſacré eſt le vray corps de I.C.*ſont la regle du ſens de cette troiſiéme expreſſion, *le pain conſacré eſt le corps de I. C.* Or l'on fait voir expreſſement en divers lieux de cét ouvrage, & par des preuves tres-convainquantes, que le doute qu'on a formé ſur l'Euchariſtie, & qui s'exprime par ces paroles : *Ie doute ſi le pain conſacré eſt le corps de I. C.* regarde la preſence réelle , & ne ſe peut expliquer au ſens de *figure* & de *vertu* , ſans un entier renverſement du ſens commun. C'eſt ce qu'on pourra voir traitté aſſez amplement au Chapitre 13. du ſecond livre ſur le ſujet de Nicolas de Methone.

On fait voir 2. au Chap. 5. & 6. du 8. livre , que ces expreſſions : le *pain conſacré eſt le vray corps de I. C.* le *propre corps de I. C.* & les autres qui ſont equivalentes , ne ſe peuvent prendre en un autre ſens qu'en celuy-cy ; que *c'eſt effectivement & réellement le propre corps de Ieſus-Chriſt.*

On fait voir , qu'il eſt impoſſible que le commun des Chrétiens les ayent priſes au ſens de *figure* & de *vertu*, de *figure pleine* , & de *figure efficace* , par la conſideration de deux qualitez qui ſe trouvent toujours dans les peuples, d'eſtre dociles , & de n'eſtre pas ſubtils ; le defaut de ſubtilité les rendant incapables de deviner des ſens metaphyſiques & abſtraits, comme celuy de *figure pleine* , & de *figure efficace* ; & la docilité les rendant capables de croire les myſteres les plus incomprehenſibles , pourveu qu'on les leur propoſe clairement , comme le myſtere de l'Euchariſtie leur a eſté tres-clairement propoſé par ces paroles ; que *le pain conſacré eſt le vray & le propre corps de I. C.* Et delà il s'enſuit que toutes ces expreſſions ordinaires , que *l'Euchariſtie eſt le corps de I. C.* ne peuvent avoir d'autre ſens que celuy de la preſence réelle , & que ces paſſages communs que les Miniſtres rejettent avec mépris , ſont convainquans & deciſifs , puiſqu'il eſt clair qu'ils ne peuvent avoir eſté pris en un autre ſens que celuy auquel les Catholiques les prennent.

Cette preuve eſt d'autant plus conſiderable , qu'elle ſe peut appliquer à une infinité de lieux des Peres dont elle fait voir le ſens veritable , de ſorte que pour faire un gros Livre ſelon la methode d'Aubertin , il n'y auroit qu'à repeter cette preuve ſur chaque paſſage , comme ce Miniſtre repete ſans ceſſe ſes ſolutions & certaines reflexions communes qu'il fait ſur les lieux des Peres qu'il allegue.

L'établiſſement du veritable ſens des expreſſions de l'Ecriture & des Peres détruit abſolument les faux ſens de *figure* & de *vertu* , auſquels les Miniſtres les veulent détourner ; & il n'y a qu'à appliquer les meſmes principes pour en découvrir la fauſſeté. Car s'il eſt vray que l'impreſſion que les paroles de l'Ecriture & des Peres ont faite dans l'eſprit de tous les Chrériens du monde , ne les ait jamais portez durant mille ans à croire que l'Euchariſtie fuſt le corps de J. C. *en figure* & *en vertu* , il s'enſuit que ces explications ſont fauſſes , & qu'elles ſont des inventions de la fantaiſie , & non pas des idées qui naiſſent de l'impreſſion naturelle des paroles. S'il eſt vray que le

doute qui s'éleve sur l'Eucharistie, & qui est marqué par tous les Peres, n'a point du tout pour objet de sçavoir si l'Eucharistie est le corps de J. C. *en vertu* ou *en figure*, il s'ensuit que la foy que l'on doit avoir de l'Eucharistie, ne consiste point à croire qu'elle est *la vertu* ou *la figure* de J. C. Car cette foy consiste, selon les Peres, à croire une chose qui porte par sa difficulté au doute & à l'incredulité. En un mot le doute & la foy ont le mesme objet. Et comme ce n'est ny de la *figure* ny de la *vertu*, dont on doute, ce n'est point aussi la *figure* & la *vertu* que l'on croit. S'il est vray enfin que ces expressions; *l'Eucharistie est le corps de I. C.* & les autres semblables, sont exclusives & de la simple vertu, & de la simple figure, il s'ensuit que ces deux clefs celebres de la doctrine Calviniste sont de pures imaginations qui ne sont jamais venuës dans l'esprit des Peres.

Mais outre ces raisons generales qui détruisent ces pretenduës solutions, on les trouve de plus refutées en particulier en plusieurs endroits de cette réponse, dans l'examen des Auteurs qui ont écrit depuis le septiéme siécle. Car les argumens dont on se sert pour en faire voir la fausseté, se peuvent appliquer generalement à tous les lieux des Peres des six premiers siecles dont les Ministres abusent de la mesme sorte. Et ainsi en refutant ces solutions dans un siecle & dans un auteur particulier, on les refute pour tous les autres.

On fait voir entr'autres en passant dans l'examen de Theophylacte & d'Euthymius, que *la clef de vertu*, c'est à dire, cette solution par laquelle les Ministres pretendent que quand les Peres disent *que le pain est changé au corps de Iesus-Christ*, ils ont voulu dire *qu'il estoit changé en la vertu du corps de I. C.* n'est fondée ny sur l'Ecriture, ny sur les Peres; que les quatre ou cinq passages que l'on allegue pour l'autoriser, la détruisent sans resource. De sorte qu'il se trouve que l'edifice du Calvinisme est tout fondé sur une certaine solution, sans laquelle il ne peut subsister; & que cette solution, d'où dépend toute la solidité de l'opinion sacramentaire, n'est elle mesme fondée sur rien n'ayant pas le moindre appuy ny dans l'Ecriture ny dans les Peres; que c'est un pur ouvrage d'imagination, & d'une imagination contraire au sens commun de tous les hommes, puisqu'elle porte à prendre les passages des Peres dans un sens si extraordinaire, qu'on ne sçauroit faire voir que personne se soit jamais porté à les prendre en ce sens, sinon par necessité & par contrainte; & que l'on fait voir positivement qu'elles ont esté prises en un sens contraire par toute la terre durant l'espace de mille années.

Si l'on joint cette raison avec le principe d'équité que l'on établit au dixiéme livre; Que toutes les solutions des Calvinistes, dont ils ne font pas voir la verité par des preuves convainquantes, meritent d'estre rejettées comme temeraires, puis qu'elles choquent l'impression commune appuyée au moins du consentement universel de tous les Chrétiens durant dix siecles; & si l'on les oblige par ce moyen de prouver leurs solutions, & de ne se contenter pas de les alleguer simplement à leur ordinaire: comme ils sont dans l'impuissance de le faire, on découvre par là clairement leur foiblesse, leur temerité, leur injustice, & l'aveuglement de ceux qui abandonnent la doctrine de l'Eglise pour suivre les fantaisies temeraires des Ministres.

Comme on n'a pas entrepris de répondre en particulier à toutes les objections que les Miniſtres tirent des Peres des ſix premiers ſiecles, & que ce doit eſtre une des principales parties du ſecond volume, on ne doit pas s'attendre qu'on les propoſe icy en détail. Mais on peut dire neanmoins que ceux qui ſeront bien entrez dans les principes que l'on établit en divers lieux de cette réponſe, n'y trouveront plus aucune difficulté conſiderable. De ſorte que ſans les avoir propoſées on les a tellement prevenuës, qu'on a oſté en quelque ſorte le lieu de les propoſer.

On fait voir par la nature du langage humain, que la doctrine de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation, principalement dans le tems où elle n'eſtoit pas combattuë, a dû produire un grand nombre d'expreſſions dont les Miniſtres abuſent; & que ces expreſſions, bien loin d'y eſtre contraires, en ſont des ſuites toutes naturelles; en ſorte qu'on doit juger ſelon la raiſon, que ceux qui en auront eſté perſuadez ont du s'en ſervir, en ſuivant la pente de la nature.

On fait voir, par exemple, que c'eſt une ſuite inevitable de la doctrine de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation, qu'il ſe ſoit établi un double langage parmi ceux qui auront cru cette doctrine, l'un conforme aux ſens, l'autre conforme à la verité, l'un pour deſigner les choſes, l'autre pour marquer ce qu'il en faut croire: Que ſelon le langage des ſens on a dû dire que l'Euchariſtie eſt *du pain & du vin, du bled, du froment & du fruit de la vigne; qu'elle ſe change en nos corps*, parceque c'eſt là le rapport que nos ſens nous en font; & que ſelon le langage de verité on a dû dire, *que ce n'eſt point du pain*, quoiquelle nous paroiſſe du pain, que c'eſt le corps de J.C. que le pain eſt changé au corps de J. C.

On fait voir que quelques perſuadez que les fideles aient toujours eſté de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation, neanmoins le deſir naturel qu'ont les hommes d'abreger leurs paroles, les a dû porter à ſe ſervir de quantité d'expreſſions imparfaites & defectueuſes, qui ne marquant l'Euchariſtie que par une partie, ne laiſſoient pas d'en former l'idée entiere dans l'eſprit des Chrétiens, parce qu'ils ſuppleoient ſans peine au defaut de l'expreſſion. Comme par exemple, le mot de *ſaint Sacrement* ne ſignifiant par ſoy meſme qu'un *ſigne ſaint*, ne laiſſe pas d'imprimer dans l'eſprit des Catholiques l'idée entiere de J. C. preſent réellement ſur les autels. D'où il s'enſuit qu'on doit s'attendre d'en trouver de ſemblables dans les écrits des anciens Peres, & que bien loin de s'étonner quand on y en rencontre, comme ſont ceux de *types*, d'*antitypes*, de *ſymboles*, de *myſtere*, de *ſacrement*, de *figure*, on devroit s'étonner au contraire ſi on n'y en rencontroit pas.

On découvre par les differentes faces dont on peut conſiderer les choſes compoſées de deux parties, que la doctrine de la tranſubſtantiation dans laquelle on regarde l'Euchariſtie comme compoſée, & du voile exterieur du ſacrement, & du corps de J. C. caché ſous ce voile, a dû produire par neceſſité quantité d'expreſſions differentes, dont les unes marquent le corps de J.C. directement, & le voile indirectement, les autres marquent directement le voile & le corps de J. C. indirectement; les autres marquent l'un & l'autre également: Que quoique ces expreſſions s'accordent parfaitement dans

le fond, parcequ'elles n'ont qu'un meſme objet, elles paroiſſent neanmoins contraires en apparence ſelon les paroles; & que de meſme qu'en conſiderant l'homme comme une ame qui gouverne un corps, on doit dire que c'eſt un eſtre immortel; en le conſiderant comme un corps gouverné & animé par une ame, on doit dire que c'eſt un eſtre mortel; & en le conſiderant comme une ame & un corps, on doit dire que c'eſt une eſtre mortel & immortel: de meſme en conſiderant l'Euchariſtie comme le corps de J. C. contenu ſous le voile du ſacrement, on doit dire que c'eſt proprement & veritablement le corps de J. C. En la conſiderant comme le voile qui couvre le corps de J. C. réellement preſent, on peut dire qu'elle n'eſt qu'improprement le corps de J. C. qu'elle ne l'eſt qu'en quelque maniere; mais qu'elle l'enferme, qu'elle le couvre, qu'elle en contient le myſtere. Et en la conſiderant comme compoſée & du voile, & du corps de J. C. on doit dire, comme fait S. Irenée, qu'elle eſt compoſée de deux choſes, l'une terreſtre, l'autre celeſte.

Tout cela eſt accompagné de pluſieurs autres reflexions qui previennent un grand nombre d'objections des Miniſtres, & que je ne marque point icy, pour ne pas repeter inutilement ce qu'on verra dans le livre. Mais afin que l'on ne prenne pas toutes ces remarques pour de ſimples penſées & de ſimples veües d'eſprit qui auroient moins de ſolidité que d'apparence, on les confirme par l'experience, & on fait voir que les Auteurs le plus perſuadez de la tranſubſtantiation ſe ſont ſervis de ce langage que nous avons fait voir eſtre une ſuite naturelle de cette doctrine.

Les chapitres 7. & 8. du 10. livre où l'on diſtingue les ſuites neceſſaires de la tranſubſtantiation, de celles qui ne le ſont pas; & où l'on fait voir que cette doctrine peut ſubſiſter, & ſubſiſte en effet ſans un grand nombre de pratiques qui y ſont jointes ſaintement dans l'Egliſe Romaine, & ſans une attention expreſſe aux ſuites philoſophiques de ce myſtere, étouffent encore par avance une infinité de petites objections des Miniſtres. De ſorte que ſi M. Claude vouloit de bonne foy faire un eſtat du reſte de ſes preuves qui ne ſont pas détruites par cette réponſe, il en trouveroit le nombre ſi petit, qu'il ne s'étonneroit plus qu'on les ait reduites à une douzaine de paſſages qui meritent d'eſtre traittez en particulier. On ne pretend pas neanmoins l'obliger à une action de ſincerité ſi difficile à un eſprit prevenu, & on eſpere que ſi Dieu nous fait la grace de travailler à l'éclairciſſement particulier de ces paſſages, on luy fera une application ſi ſenſible de ces principes, que l'on n'a fait que marquer en paſſant dans ce premier volume, qu'il aura de la peine à ne la pas voir.

Ce n'eſt donc pas proprement pour luy que je marque l'uſage que l'on en peut faire; c'eſt pour les perſonnes qui cherchent la verité de bonne foy, & qu'il ſuffit de mettre dans les voies qui y conduiſent. Ce n'eſt qu'à l'égard de ces perſonnes que j'oſe aſſurer que cette réponſe ne contient pas ſeulement la juſtification entiere du livre de la Perpetuité; mais que l'on y peut trouver auſſi un éclairciſſement ſuffiſant ſur les principales difficultez que l'on peut alleguer des ſix premiers ſiecles. Pour les autres il me ſuffit qu'ils demeurent d'accord que l'argument de la Perpetuité y eſt pleinement

ment juſtifié, & qu'on y fait voir d'une maniere convainquante, qu'il n'y eut jamais de fable plus mal inventée que ce pretendu changement univerſel de la creance de l'Egliſe touchant l'Euchariſtie, ſur lequel le Calviniſme eſt tout établi.

Il ne me reſte plus pour finir cette Preface, qu'à prevenir une objection aſſez naturelle, qui eſt qu'ayant marqué entre les avantages de la voye que l'Autheur de la Perpetuité a ſuivie, qu'elle exempte des longues diſcuſſions dont la pluſpart du monde n'eſt pas capable; il ſe trouve neanmoins que pour la ſoutenir on a eu beſoin d'un aſſez gros livre; & qu'ainſi l'on eſt tombé dans l'inconvenient que l'on pretendoit éviter.

Mais je ſupplie ceux qui ſeront frappez de cette penſée, de conſiderer que ce n'eſt pas preciſément par la groſſeur des livres qu'on doit juger de la facilité ou de la difficulté d'une methode. Car quand cette longueur ne vient que de ce qu'on a multiplié les preuves d'une meſme choſe, qui eſt d'ailleurs certaine & conſtante; bien loin d'eſtre penible à l'eſprit, elle le ſoulage. C'eſt une addition de lumiere qui ne fait que mettre dans un plus grand jour ce que l'on voyoit déja. Or ce n'eſt qu'en cette maniere que cette réponſe eſt longue.

Il n'y a rien de plus certain que ce que l'Auteur de la Perpetuité avoit avancé, que toutes les ſocietez Chrétiennes ſe trouverent du tems de Berenger dans la doctrine de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation; & qu'elles y ont toûjours eſté depuis. Il a plû à M. Claude de le nier. Mais cette negation déraiſonnable d'une verité conſtante n'en détruit pas la certitude. Et ſi pour le convaincre de temerité, & luy oſter tout moyen d'abuſer par ſa hardieſſe de la credulité de ceux qui n'examinent point les choſes, on a voulu traitter amplement ce point, cela n'empeſche pas que l'Auteur de la Perpetuité n'ait eu droit de le ſuppoſer; & qu'ainſi en quatre lignes on ne puiſſe comprendre quatre livres entiers de cette réponſe. Le ſixiéme ſe peut reduire auſſi à une propoſition tres certaine & tres evidente, qui eſt que les paroles ordinaires qui expriment ce qu'il faut croire de l'Euchariſtie, ont toûjours eſté expliquées par les fideles ou en un ſens litteral, ou en un ſens metaphorique; & qu'ainſi on a toujours cru dans l'Egliſe diſtinctement, ou la preſence réelle, ou l'abſence réelle. Un autre que M. Claude ne nous auroit pas peuteſtre obligé de traitter ce point, & tout homme de bon ſens en doit demeurer d'accord tout d'un coup.

Les preuves poſitives que l'on a apportées dans le 7. & le 8. livre, pour montrer que la creance de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation eſtoit établie dans l'Egliſe Grecque & dans l'Egliſe Latine au 7. 8. 9. & 10. ſiecles, ne ſont que des preuves acceſſoires, & dont on ſe peut abſolument paſſer. Le dixiéme livre contient des conſequences utiles, mais qui ne ſont deſtinées qu'a un plus grand éclairciſſement de la verité. Il n'y a donc que le neuviéme livre d'eſſentiel, parce qu'il fait voir l'impoſſibilité du changement; & encore dans ce livre il y a des choſes qui ne ſont neceſſaires que pour confondre l'opiniatreté de M. Claude, & qu'un adverſaire plus ſincere que luy nous auroit épargné la peine d'écrire. De ſorte qu'il eſt viſible que la longueur de cette réponſe n'empeſche en aucune ſorte la facilité de la methode du traité

de la Perpetuité ; & qu'ellle contribuë meſme à l'augmenter, puiſque l'on peut ſuppoſer maintenant comme une choſe conſtante & demontrée, que l'Auteur n'y a rien dit qui ne ſoit exactement veritable.

Au reſte on ne pretend nullement que la voie que l'on a priſe doive eſtre preferée aux autres qui s'attachent ou à l'Ecriture ou à l'examen des Paſſages des Peres, ni meſme qu'elle doive eſtre agreable à tout le monde. On ſçait que tous les eſprits n'ont pas les meſmes veuës, & qu'ils ne prennent pas tous les choſes du meſme biais.

Mais c'eſt cela meſme qui doit porter les perſonnes équitables à trouver bon qu'on ait ſuivi cette voye plutoſt qu'une autre, puis qu'il ſe pourra faire qu'elle ſoit utile à des perſonnes à qui les autres n'auroient rien ſervi. C'eſt ce que l'experience donne droit de dire du Traitté de la Perpetuité. Et l'on a encore plus de ſujet de l'eſperer de cette Réponſe-cy, où les choſes ſont traittées plus exactement, & qui pourra eſtre conſiderée avec raiſon comme le livre dont le premier écrit n'eſt que l'abregé. Les ames ſont des choſes ſi grandes & ſi precieuſes, qu'un Theologien Catholique ſe doit croire trop recompenſé de ſon travail, quelque grand qu'il ſoit, ſi Dieu luy fait la grace en toute ſa vie de contribuer à en ramener une ſeule dans le chemin du ſalut, qui ne ſe trouve que dans l'Egliſe. Et ainſi perſonne ne peut deſapprouver juſtement qu'on tente pour cela diverſes voies & diverſes manieres de propoſer la verité, puis qu'il peut facilement arriver que des eſprits qui ſeront comme fermez d'un coſté, ne laiſſeront pas d'eſtre ouverts de l'autre, & que Dieu ſe ſervira de cette differente diſpoſition pour faire entrer dans leurs ames ſa lumiere & ſes graces qui operent en eux les fruits du ſalut par une veritable & ſolide converſion.

Non ſeulement on ne pretend point preferer cette methode à celle des autres, mais on ne pretend pas meſme qu'elle ſoit nouvelle. Si le Sage dit qu'il n'y a *rien de nouveau ſous le Soleil*, & que perſonne ne peut ſe vanter que ce qu'il a trouvé n'ait jamais eſté trouvé par d'autres dans tout le tems qui nous precede ; on peut encore bien moins s'imaginer d'avoir trouvé des raiſons & des preuves toutes nouvelles dans une matiere qui eſt depuis plus de deux ſiecles l'un des principaux objets des écrits & des diſcours de tous les Theologiens du monde.

Tout ce que l'on pretend avoir fait eſt d'avoir étendu & mis en ſon jour un argument tres naturel & aſſez commun, mais qui eſtant meſlé avec la foule des autres preuves, & n'eſtant pas accompagné de tout ce qui eſt neceſſaire pour le mettre à couvert des reparties des heretiques, perdoit beaucoup de ſa force, & ne ſe faiſoit preſque pas remarquer : or en le traittant en particulier, & en prevenant les réponſes par leſquelles on le pourroit eluder, on y applique l'eſprit du monde, & on le rend ainſi plus utile à l'Egliſe. C'eſt un diamant qu'on a mis en œuvre, quoique l'on avoüe l'avoir trouvé ailleurs, parceque c'eſt la lumiere du ſens commun qui le decouvre d'elle-meſme à tout le monde.

Tertullien avoit déja pratiqué cette methode tres-expreſſement en montrant dans ſon livre des Preſcriptions c. 28. *qu'il eſtoit impoſſible que toutes les Egliſes du monde fuſſent tombées dans la meſme erreur, & que le hazard n'a point*

des effets si uniformes & si constans. Ecquid *verisimile est ut tot ac tantæ Ecclesiæ in unam fidem erraverint. Nullus inter multos eventus unus est exitus. Variasse debuerat error doctrinæ Ecclesiarum.* Et c'est sur l'impossibilité de cet evenement qu'il établit ce principe, qui est le fondement mesme de tout le livre de la Perpetuité ; Que quand on trouve une doctrine uniformement receüe dans les diverses Eglises, c'est une marque qu'elle ne s'est pas introduite par erreur, mais qu'elle y a esté receüe par tradition. *Quod apud multos unum invenitur, non est erratum sed traditum.*

Voilà la methode & le principe de la Perpetuité bien marquez. Et comme il estoit facile de l'appliquer aux controverses presentes, il se trouve aussi que ceux qui ont écrit contre les Calviniſtes n'ont pas manqué de s'en servir.

Baltazar Lidius dans la preface qu'il a faite sur le second tome du recueil des confessions des Vaudois, dit *que ses adversaires*, c'est à dire les Jesuites, *pressent ordinairement ceux de sa secte par cet argument ; Que puis qu'ils pretendoient que la doctrine de l'Eglise Romaine estoit nouvelle ils estoient obligez de faire voir dans cette doctrine ce qui se doit toujours rencontrer dans tous les grands changemens ; premierement l'Auteur de cette doctrine, 2. le dogme nouveau proposé par cet homme, 3. le temps où il a commencé d'estre enseigné ; 4. le lieu où il a esté d'abord publié ; 5. qui sont ceux qui s'y sont opposez ; que cette doctrine ait eu d'abord peu de sectateurs, & qu'ensuite le nombre s'en soit accru.*

Il est clair que c'est là proprement l'argument de la Perpetuité appliqué generalement par les Jesuites aux controverses avec les Religionnaires. Mais le Cardinal Bellarmin l'employe de plus en particulier contre les Calviniſtes sur la matiere de l'Eucharistie, & en fait un de ces argumens generaux qu'il ramasse dans son 3. liv. de l'Euch. chap. 8. *Pour reconnoistre,* dit-il, *que nostre doctrine n'est point une invention des Papistes, comme nos adversaires nous appellent, mais que c'est la foy ancienne ; il n'y a qu'à considerer le consentement des Grecs avec l'Eglise Romaine sur ce point. Car il y a déja longtemps que les Grecs se sont separez des Papes ; ce qui les auroit empeschez de recevoir les nouvelles opinions de l'Eglise Latine. Et cependant ils n'ont jamais eu sur ce point aucun different avec les Latins, & ils n'en ont point encore, comme il paroist par la censure que les Orientaux ont faite des dogmes des Lutheriens. Et ce qui confirme cet argument est la facilité de l'opinion des adversaires & la difficulté de la nostre. Car l'opinion des Protestans estant fort aisée à comprendre & fort conforme à l'esprit humain, elle auroit pû se glisser insensiblement & estre receüe par plusieurs sans faire remarquer sa nouveauté ; au lieu que l'opinion des Catholiques estant tres-difficile, tres-contraire aux sens, & entierement au dessus de la raison, il n'est pas possible qu'elle se soit introduite insensiblement, & qu'on en ait pû persuader sans bruit une si grande multitude de Chrétiens. Puisqu'on voit donc qu'il ne paroist dans nostre doctrine aucun signe de nouveauté, & qu'on les découvre tous dans celle des adversaires, quoiqu'elle eust pû facilement s'introduire insensiblement, c'est une preuve manifeste que nostre doctrine est ancienne, & par consequent veritable ; & que celle des Protestans est nouvelle, & par consequent fausse & heretique.*

On peut juger par la maniere dont ce sçavant Cardinal propose cet ar-

gument, de l'utilité qu'il y a d'étendre & de mettre dans leur force certaines preuves qui demeurent obſcurcies dans les livres, parceque ceux qui s'en ſervent ne s'y ſont appliquez qu'imparfaitement. Car il eſt clair que c'eſt l'argument meſme qui fait le ſujet du livre de la Perpetuité. Mais comme Bellarmin n'y avoit pas fait une attention particuliere, il le propoſe d'une maniere qui frappe moins. Il ne parle que des Grecs ; & il pouvoit parler de toutes les autres communions qui eſtoient ſeparées de l'Egliſe Romaine longtems avant les Grecs. Il ne remarque qu'une ſeule circonſtance qui rend ce changement impoſſible ; & il y en a cent autres. Mais ces defauts ſont tres-pardonnables à un homme qui a embraſſé, comme a fait ce Cardinal, non ſeulement toute la matiere de l'Euchariſtie, mais auſſi tous les points controverſez ; & qui n'a pas pû par conſequent traitter chaque preuve avec la meſme étenduë, & la meſme force qu'elles peuvent avoir dans les écrits de ceux qui s'appliquent en particulier à quelqu'une de ces preuves.

C'eſt proprement ce que l'on a eu deſſein de faire de cet argument de Bellarmin, & que l'on pourra faire encore de quelques autres tant de luy que des autres Ecrivains Catholiques, en leur laiſſant de bon cœur la gloire de les avoir trouvez les premiers, en reconnoiſſant que l'on ne fait que marcher ſur leurs pas & ſuivre leurs penſées, & en tâchant ſeulement de les rendre plus utiles à l'Egliſe, plus capables de faire impreſſion ſur les eſprits, & plus incapables d'eſtre eludez par les defaites des heretiques.

LIVRE PREMIER.

CONTENANT LA JVSTIFICATION de la methode du Livre de la Perpetuité.

CHAPITRE I.

Refutation du reproche que M. Claude fait à l'Auteur de la Perpetuité, de n'avoir pas satisfait aux preuves de fait du sieur Aubertin.

COMME il peut y avoir dans les écrits des defauts generaux & des defauts particuliers, & que l'on peut s'y égarer ou en choisissant d'abord une voie fausse & trompeuse, ou en abusant d'une voie qui est d'elle mesme legitime; il n'est pas inutile dans l'examen qu'on en fait, de considerer d'abord si la methode en est raisonnable & propre à trouver la verité, ou s'il n'y a lieu d'en attendre qu'un égarement perpetuel.

Et c'est pourquoy on n'a pas sujet de se plaindre de M. Claude d'avoir voulu commencer par là cette pompeuse réponse qu'il a faite au livre de la Perpetuité, & d'avoir tiré des defauts qu'il pretend remarquer dans la methode qu'on y a suivie, les premieres accusations qu'il a formées contre cet ouvrage. Il est juste de l'écouter favorablement sur ce point, & de ne s'offencer pas mesme de la dureté de ses termes, pourveu qu'il en établisse bien la verité & la justice.

Qu'il dise donc à la bonne heure, *que son adversaire oublie le commencement & la fin de la dispute; qu'il attaque le livre qu'il combat d'une maniere oblique & indirecte; qu'il commence son ouvrage par un tissu d'injustices & d'obliquitez; qu'il fait paroistre un esprit de surprise & de déguisement, un esprit qui ne regarde que la victoire sans songer à la verité, & qui n'établit son esperance que sur la simplicité des hommes.* pag. 50. 51. 52. 53. On ne luy répondra rien à tout cela, sinon qu'on est prest de le satisfaire s'il a raison; mais que n'estant pas juste de l'en croire à sa parole, il doit trouver bon qu'on ne suive pas la chaleur qu'il fait paroistre dans ce commencement de son livre, & que l'on examine avec un peu plus de tranquilité & de froideur qu'il n'en témoigne, les raisons de ses reproches.

Voici de quelle maniere il les propose. *Le premier sujet de cette contestation*, pag. 50. dit-il, *est un livre que feu M. Aubertin nous a laissé sur le S. Sacrement de l'Eucharistie, dans lequel aprés avoir traitté à fond toutes les questions par l'Ecriture sainte, & par le raisonnement, & avoir remporté une* BELLE VICTOIRE *sur toutes les subtilitez de l'Ecole Romaine, il examine fort au long tous les passages des SS. Peres qui ont esté jusques ici produits sur cette*

CHAP. I. *matiere de part & d'autre, faiſant voir par ce moyen à toute la terre le changement que l'Egliſe Romaine a fait, en faiſant luy meſme une perpetuelle comparaiſon de la creance ancienne & de la nouvelle: à quoy il ajoûte l'hiſtoire de la naiſſance & des progrés de la tranſubſtantiation & de la preſence réelle. C'eſt le livre que l'Auteur a attaqué dans ſon premier traitté, mais qu'il a attaqué d'une maniere ſi oblique, ſi indirecte, & ſi peu conforme à l'eſtime qu'il a acquiſe d'ailleurs entre les honneſtes gens, qu'il ne faut pas trouver étrange s'il tâche d'empeſcher qu'on ne s'en ſouvienne. Car au lieu de ſatisfaire aux preuves de fait dont ce livre eſt rempli, & qui étant claires, fortes, & en grand nombre rendent ſenſible le changement que nous pretendons eſtre arrivé; tout ſon effort ne conſiſte qu'en quelques raiſonnemens, ou en quelques conjectures imaginaires, qui aboutiſſent à perſuader aux peuples qu'il n'eſt pas poſſible que ce changement ſe ſoit fait.*

Il eſt certain, que pourvû que l'on veüille accorder à M. Claude le privilege dont il ſe met d'abord en poſſeſſion, d'inventer & de ſuppoſer tout ce qui luy plaiſt, il prend une voie fort ſeure pour conclurre tout ce qu'il voudra. Je m'étonne ſeulement que croiant avoir ce droit ſi commode il s'amuſe encore à faire des livres; car il pourroit terminer abſolument tous nos differens avec beaucoup moins de peine. Il n'avoit qu'à ſuppoſer tout d'un coup qu'il a raiſon & que les Catholiques ont tort, & par là toutes les queſtions ſeroient finies. Il pouvoit meſme ſe contenter de cette demi-page pour toute réponſe, car elle decide tout. Suppoſé que *le livre d'Aubertin ait remporté une* BELLE VICTOIRE *ſur l'Ecole de Rome; qu'il ait fait voir à toute la terre le changement que l'Egliſe Romaine a fait; que les preuves en ſoient claires, fortes, & en grand nombre; qu'elles rendent le changement ſenſible*; & qu'on ne luy oppoſe *que des raiſonnemens & des conjectures imaginaires*: qu'y a-t'il encore à repliquer, & dequoy M. Claude ſe met-il en peine? voilà le Calviniſme victorieux & l'Egliſe Catholique renverſée.

D'où vient donc qu'il a fait un ſi gros livre pour fortifier cette demi-page, & à quoy bon tant d'antitheſes & tant d'argumens dont il l'a rempli? C'eſt ſans doute qu'il a bien vû que ce qu'il avance ſi hardiment n'eſt pas aſſez clair pour pouvoir ſervir ainſi de premier principe, qu'il avoit beſoin de tout ſon art & de toute ſa ſcience pour le ſoûtenir; & que les preuves d'Aubertin ne paſſoient point pour ſi convainquantes, ni les raiſonnemens de l'Auteur de la Perpetuité pour ſi frivoles & ſi imaginaires qu'il les repreſente. Mais s'il a bien reconnu que le monde avoit des impreſſions contraires à ces prejugez qu'il tâche de luy inſpirer, il eſt aſſez étrange qu'il n'ait pas reconnu en meſme tems que ces ſortes de diſcours fondez ſur des ſuppoſitions non prouvées, & qui ne s'accordent nullement avec l'impreſſion publique & le jugement commun, ne ſont pas tout-a-fait judicieux, & qu'ils font voir qu'il ne ſçait pas aſſez diſtinguer entre les choſes qu'il n'eſt permis de dire qu'aprés les avoir prouvées, & celles qu'on peut ſuppoſer legitimement ſans les prouver.

Et en effet que diroit-il d'un homme qui feroit des ſuppoſitions toutes contraires aux ſiennes, & qui luy ſoutiendroit que l'ouvrage d'Aubertin eſt un ouvrage tres mépriſable; que ce Miniſtre eſtoit un homme de peu

d'eſprit, qui n'avoit qu'une baſſe critique ſans élevation & ſans jugement; qui a lû beaucoup, parce qu'il ne faut pour cela que des yeux & du loiſir; mais qui a lû ſans diſcernement & ſans lumiere; qui ne diſtingue point entre les bonnes & les mauvaiſes raiſons; qui ſe récrie à tout moment ſur les preuves les plus foibles; qui s'eſt corrompu le ſens commun, par l'accoutumance de repeter toûjours les meſmes abſurditez, & qui bien loin *d'avoir remporté une belle victoire ſur l'Ecole de Rome*, n'a fait que découvrir la foibleſſe des Calviniſtes. CHAP. I.

M. Claude ſe moqueroit ſans doute d'un homme qui luy tiendroit ce diſcours. Cependant en parlant de la ſorte il pourroit parler tres ſincerement: car je puis l'aſſurer que je ne luy fais rien dire du livre d'Aubertin, dont je ne ſois moy-meſme perſuadé. Mais cét exemple luy doit apprendre, qu'il ne ſuffit pas pour faire des reproches aux Auteurs, de propoſer ſimplement ſes penſées & ſes jugemens; & qu'il faut au moins que ces jugemens ſoient ou clairs de ſoy-meſme, ou conformes à l'idée & à l'impreſſion commune. Sans cela il eſt inutile de les propoſer: car ſi l'on eſtoit reſolu de s'en rapporter à nous, nous n'aurions qu'à declarer en un mot ce que nous pretendons, ſans nous amuſer à faire des livres.

Ainſi le bon ſens & l'equité obligeant M. Claude de retrancher de ſon diſcours toutes les choſes non prouvées, parce qu'il n'a pas encore droit d'en tirer avantage, & toutes les fauſſetez notoires, parcequ'il n'en peut jamais faire d'uſage qui ne ſoit injuſte; il eſt viſible, 1. qu'il a eu tort de dire que *le livre d'Aubertin eſt le premier ſujet de cette conteſtation*, & que l'Auteur de la Perpetuité *l'a attaqué d'une maniere indirecte*, comme s'il avoit pretendu que ſon traité fuſt une refutation du livre de ce Miniſtre. Car dans une choſe comme celle-là qui depend de l'intention d'un homme vivant, c'eſt le convaincre de temerité que de luy declarer de ſa part qu'il ſe trompe, & que cét Auteur n'a jamais eu la penſée qu'il luy attribuë.

Et certainement ce déguiſement n'eſt pas excuſable aprés le recit ſincere que l'Auteur de la Perpetuité a fait luy-meſme de l'occaſion & du deſſein de ſon livre. Il a eu ſoin d'avertir le monde que le premier traitté qui a attiré les autres n'eſtoit dans ſon origine que la preface de l'Office du ſaint Sacrement: or on n'entreprend gueres de refuter un livre *in folio* dans une preface. Il y traitte cette queſtion particuliere; ſi le changement que les Calviniſtes ſuppoſent eſtre arrivé dans la creance de l'Euchariſtie eſt poſſible, & il fait voir qu'il ne l'eſt pas: & parceque Blondel & Aubertin en avoient fait des hiſtoires fabuleuſes, il les refute en paſſant; mais il ne s'enſuit nullement de là qu'il ait pretendu faire une refutation d'Aubertin, ny que le livre de ce Miniſtre ſoit l'objet de ſon traitté & le ſujet de cette conteſtation. Il combat tres directement le plan fabuleux qu'il a dreſſé de ce changement imaginaire, parce que ſon ſujet l'y portoit; & il ne combat & n'attaque point du tout le reſte de ſon ouvrage, parce qu'il ſçavoit bien que cela ne ſe pouvoit pas faire dans un ſi petit traitté.

Il eſt clair, 2. qu'il ne devoit pas ſe vanter d'abord des victoires d'Aubertin & de la force & de la clarté de ſes preuves: car outre que ces vanitez

CHAP. I. ne ſont pas de bonne grace, il devoit conſiderer que les autres hommes ne ſont pas toujours diſpoſez à s'arreſter à nos jugemens, & qu'ils ſe bleſſent quelquefois de cette ſorte de rhetorique par laquelle on propoſe ſes fantaiſies comme des oracles, ſans ſe mettre en peine de les prouver, le monde aime aſſez qu'on luy laiſſe la liberté de ſes penſées, & il ſouffre avec peine qu'on les luy forme par des deciſions ſi preciſes.

La meſme raiſon fait voir auſſi que M. Claude s'eſt un peu trop haſté de decider dés le commencement de ſon livre, que les preuves du traitté de la Perpetuité *ſont fondées ſur des raiſonnemens imaginaires*: car il auroit eſté aſſez tems de le dire lors qu'il y auroit bien répondu; & s'il ne l'euſt fait qu'alors, peut-eſtre ne l'auroit-il jamais fait.

Aprés que M. Claude aura ainſi retranché de ſon diſcours toutes les choſes incertaines ou non prouvées, il ne reſtera plus que deux reproches ſur leſquels il ſoit beſoin de le ſatisfaire. Le premier eſt, que l'Auteur de la Perpetuité ait entrepris de refuter l'hiſtoire qu'Aubertin fait du changement de creance, ſans répondre à tout le reſte de ſon livre. Le ſecond, qu'il ait pretendu oppoſer aux preuves de fait de ce Miniſtre des raiſonnemens & des conjectures.

Nous parlerons du ſecond reproche dans le chapitre ſuivant, mais ſur le premier M. Claude nous permettra de luy demander: Quand eſt-ce que les hommes ont établi cette loy qu'il ne ſeroit pas permis de traitter une queſtion, ſans traitter en meſme tems de toutes les matieres qui ont eſté traittées par d'autres avec cette queſtion? Ne devoit-il pas conſiderer que tout le monde n'a pas le tems de faire de gros volumes, & que la bréveté de la vie, & la diverſité des occupations qui la rempliſſent font que l'on n'a jamais droit de reprocher à un Theologien qui s'applique à une matiere, qu'il n'écrit pas ſur une autre quelque liaiſon qu'elles ayent entr'elles? Et qu'ainſi il a toûjours eſté permis de traitter une partie des controverſes ſans traitter les autres; d'éclaircir un point d'hiſtoire ſans ſe mettre en peine d'éclaircir un autre point.

Les Theologiens Catholiques n'ayant tous que la meſme cauſe qui eſt celle de l'Egliſe, & devant tous eſtre animez par le meſme Eſprit, travaillent tous en commun; & ainſi l'on ne doit pas regarder leurs ouvrages ſeparément. Tous leurs livres ne compoſent en quelque ſorte qu'un grand livre, dont les traittez & les ouvrages de chaque particulier ne font qu'une petite partie: Ainſi comme on n'a jamais demandé à un Auteur qu'il traitte toutes les matieres de controverſe dans chaque partie de ſon livre, on ne doit pas auſſi demander à ceux qui eſſayent de contribuer quelque choſe par leur travail à la deffenſe de l'Egliſe, qu'ils embraſſent ſeuls toutes les queſtions & tous les points conteſtez: cela dépend de leur loiſir & de leurs engagemens: mais il ſuffit pour les autres qu'ils gardent les regles de la raiſon dans le ſujet particulier auquel ils s'appliquent.

Il eſt donc clair qu'il a eſté permis à l'Auteur de la Perpetuité de traitter ſeparément cette queſtion; ſi le changement que les Miniſtres aſſurent eſtre arrivé dans la creance du myſtere de l'Euchariſtie eſt poſſible ou impoſſible, & que M. Claude n'eſt pas raiſonnable de pretendre qu'il ne l'ait

pû

pû faire ſans répondre en particulier à tous les paſſages d'Aubertin. Ces paſſages ſe trouvent traittez dans les livres d'un grand nombre d'Auteurs Catholiques, où on les peut voir ſi l'on veut; & ceux qui prendront la peine de les examiner avec ſoin reconnoiſtront aiſément que les nouvelles chicaneries d'Aubertin ne ſont pas conſiderables. Mais encore que l'on n'ait pas le loiſir ou la volonté d'entreprendre ce travail, il ne s'enſuit nullement que l'on ne puiſſe traitter aucune queſtion qui regarde cette matiere, principalement quand on le fait par des preuves entierement independantes de ces paſſages. CHAP. I.

Ce qui a ébloüi M. Claude eſt qu'il n'a pas diſtingué deux choſes fort differentes. Car il n'y a rien de plus permis que de traitter un point ſans traitter les autres, quelque liaiſon qu'il y ait entre ces points. Mais il eſt vray que pour former ſa creance & prendre parti, il faut quelquefois comparer enſemble les preuves, & ne former ſa derniere reſolution que ſur cette veüe generale de toutes les raiſons de part & d'autre; quoique cela ne ſoit pas neceſſaire aux Catholiques, comme nous le montrerons plus bas.

Tous les points controverſez, par exemple, ſont tellement joints avec la queſtion de la vraye Egliſe, qu'il y a de l'imprudence à ſe reſoudre ſur aucun en particulier, avant que d'avoir examiné à fond le point de l'Egliſe. Car c'eſt bien conclure aux Catholiques que de dire que n'y aiant point d'autre Egliſe veritable que la Romaine, il faut croire ce qu'elle tient univerſellement du myſtere de l'Euchariſtie & de tous les autres; de ſorte qu'il eſt viſible que tous les Calviniſtes qui n'ont pas examiné avec ſoin cette queſtion, n'ont pû ſe determiner que temerairement dans le choix de toutes les autres opinions. Mais on ne doit pas conclure delà, que l'on ne puiſſe traitter la matiere de l'Euchariſtie ſans traitter en meſme temps celle de l'Egliſe. En effet preſque tous les Miniſtres la traittent ſeparément; & l'on ne voit pas, par exemple, que M. Claude ny Aubertin ayent jamais fait aucun traitté de l'Egliſe.

Si M. Claude s'eſtoit donc contenté ſimplement de dire, que l'on ne doit pas ſe laiſſer emporter ſi facilement aux raiſonnemens du livre de la Perpetuité, & que cet Auteur pretendant d'un coſté que ce changement de creance ſur le Myſtere de l'Euchariſtie n'eſt point arrivé parcequ'il eſt impoſſible, & Aubertin pretendant de l'autre qu'il eſt poſſible parcequ'il eſt arrivé, il faut examiner lequel prouve le mieux ſes pretenſions, & comparer la force des raiſons de l'un & de l'autre; on le ſatisferoit d'une autre maniere, & on luy feroit voir ce que la raiſon oblige de juger dans la comparaiſon de ces differentes preuves, & c'eſt ce que nous traitterons dans la ſuite de ce livre. Mais de nous dire comme il fait que l'Auteur de la Perpetuité a grand tort, d'avoir traitté cet argument de l'impoſſibilité du changement ſans répondre à tous les paſſages d'Aubertin, c'eſt à dire ſans faire un ou deux volumes *infolio*, puis qu'il n'en faut pas moins pour répondre exactement au livre de ce Miniſtre; c'eſt propoſer une loy nouvelle qui eſt entierement déraiſonnable.

On ne peut rien exiger legitimement d'une perſonne qui traitte quelque

CHAP. II. matiere que ce ſoit, ſinon qu'il ne ſuppoſe rien de faux ou d'obſcur, & qu'il n'en tire point de mauvaiſes conſequences, puiſque la verité & la clarté des principes, & la juſteſſe des conſequences ſuffiſent de ſoy-meſme pour nous aſſurer de la verité, & forment un corps parfait & entier. Tout cela ſe rencontre dans le traitté de la Perpetuité, ſans qu'il ſoit beſoin d'examiner tout le livre d'Aubertin. Les ſuppoſitions ſur leſquelles il eſt appuié ſont certaines & claires, comme nous le ferons voir dans cette réponſe; les conſequences en ſont evidentes. Perſonne n'a donc droit d'en demander davantage, ni d'exiger qu'il répondiſt à tous les paſſages d'Aubertin.

Nous montrerons dans la ſuite, qu'il euſt eſté ridicule de l'entreprendre, que non ſeulement la raiſon ne le demandoit pas, mais qu'elle s'y oppoſoit manifeſtement; parce que ç'auroit eſté ruiner tout le deſſein & le fruit de cét écrit, en confondant deux methodes toutes contraires. Mais il ſuffit de dire maintenant à M. Claude, que n'ayant pas de juriſdiction ſur l'Auteur de la Perpetuité pour luy faire rendre compte de ſes occupations & de ſes emplois, ni aſſez d'autorité dans le monde pour y établir de nouvelles loix, il n'a aucun droit de pretendre que cét Auteur en traittant une queſtion particuliere, fuſt obligé de traitter à fonds toute la matiere de l'Euchariſtie; & qu'il n'eſt pas raiſonnable d'avoir fait d'une pretenſion ſi injuſte le ſujet de tant de declamations.

CHAPITRE II.

Refutation du ſecond reproche, qu'on a oppoſé des raiſonnemens imaginaires aux preuves de fait du ſieur Aubertin.

SI M. Claude fondoit ce reproche ſur ce que les raiſonnemens de l'Auteur de la Perpetuité ſont imaginaires, & que les preuves d'Aubertin ſont fortes & ſolides comme il le pretend; on luy accorderoit qu'en effet il n'eſt nullement juſte d'oppoſer à des preuves claires & ſolides, des raiſonnemens frivoles: mais on le prieroit de ſe ſouvenir qu'il n'a pas droit de ſuppoſer ce qui eſt en queſtion, & qu'il n'eſt pas juſte qu'il ſe mette d'abord en poſſeſſion d'une choſe, à la preuve de laquelle on verra qu'il employe aſſez inutilement tout le reſte de ſon livre.

Ce n'eſt donc pas là ce qu'il nous veut faire entendre. Ce n'eſt qu'une maniere de s'exprimer que ſa rhetorique luy fournit; & il veut dire ſimplement par là que les preuves d'Aubertin eſtant des preuves de fait, & les preuves de la Perpetuité eſtant des preuves de raiſonnement, il n'eſt pas juſte d'oppoſer les unes aux autres. Ainſi ce reproche eſt fondé ſur ce principe, *qu'il eſt contre la raiſon* de *vouloir détruire par des preuves tirées du raiſonnement, ce qu'un autre Auteur pretend avoir établi par dès paſſages & par des preuves de fait.* C'eſt de la nature meſmes de ces preuves que M. Claude tire ſa maxime. Il pretend qu'une preuve de raiſonnement comme raiſonnement eſt indigne d'eſtre comparée avec des preuves de fait. Voilà la ſource de ſes reproches & de ſes declamations, & l'unique
P. 53. fondement de ſes belles antitheſes. *Il s'agit de ſçavoir*, dit-il, *ſi l'Auteur*

a pû renverſer les preuves de M. Aubertin, qui montrent un changement réel & effectif, par des impoſſibilitez conjecturales; ou ſi j'ay eu droit de renverſer ſes impoſſibilitez conjecturales par les preuves réelles & effectives de M. Aubertin. Il s'agit de ſçavoir s'il a pû nier l'exiſtence actuelle d'une choſe qu'on luy fait voir, parce qu'elle luy ſemble impoſſible; ou ſi au contraire je dois nier l'impoſſibilité apparente d'une choſe qu'on voit, parce que ſon exiſtence eſt actuelle. Il s'agit de ſçavoir ſi les preuves de M. Aubertin demeurant bonnes & fermes en elles meſmes, l'Auteur a pû en détourner le coup par des raiſonnemens philoſophiques ſur l'impoſſibilité du changement, ou ſi j'ay eu droit d'oppoſer nos preuves à ſes diſcours. CHAP. II.

Il veut dire que l'un eſt permis, & que l'autre ne l'eſt pas; qu'il eſt juſte de détruire ces impoſſibilitez apparentes par ces preuves qu'il appelle réelles, parcequ'elles ſont tirées de paſſages, mais qu'il n'eſt pas juſte d'oppoſer des raiſonnemens à ces preuves effectives. Et c'eſt pourquoy en ſuivant la chaleur qu'il a conceuë par ce mouvement violent, il ajoûte un peu aprés avec le meſme enthouſiaſme : *Quand je diray que le premier traitté de l'Auteur tend à eluder les témoignages en portant la queſtion de fait dans un champ vague de conjectures & de vray-ſemblances, je ne diray rien qui ne paroiſſe dans la choſe meſme. Quand je diray que ces impoſſibilitez conjecturales ne ſont qu'un détour pour faire perdre une importante verité ſur le point qu'elle ſe preſente aux yeux, je ne diray rien que tout le monde ne puiſſe voir. Quand je diray que ſa methode eſt plus ſujette aux égaremens que la mienne, je ne diray rien que l'experience ne verifie.* p. 54.

On voit que toutes ces figures roulent toûjours ſur un meſme principe, *qu'il ne faut pas oppoſer des raiſonnemens aux preuves de fait:* & M. Claude voyant qu'il eſtoit ſi commode à mettre en antitheſes, n'a pas pris la peine d'examiner s'il eſtoit vray. Mais pour moy qui le conſidere de ſang froid, & ſans cét ébloüiſſement, que cette eloquence de figures cauſe à ceux qu'elle tranſporte, non ſeulement il ne me paroiſt pas veritable, mais il me paroiſt meſme ridicule. Car il me ſemble que dans ce genre de preuves que M. Claude appelle réelles & effectives, il y en a de bonnes & de mauvaiſes, de ſolides & de vaines; & que tout cela s'appelle neanmoins preuves de fait, parceque ce ſont des preuves que l'on tire de paſſages; & il me ſemble de meſme, que dans le genre des preuves de raiſonnement, il y en a qui ſont ſolides, concluantes, deciſives, convainquantes; & qu'il y en a auſſi qui ſont foibles, legeres, frivoles, fauſſes.

Or il eſt également certain, & qu'il n'eſt pas permis d'oppoſer de vains raiſonnemens à des preuves de fait qui ſont fortes & ſolides; & qu'il eſt permis d'oppoſer des raiſonnemens ſolides & convainquans à des preuves de fait vaines & frivoles.

Ainſi comme dans le premier chapitre M. Claude n'a aucun droit de ſuppoſer ny que les preuves d'Aubertin ſoient fortes & ſolides, ny que les raiſonnemens de l'Auteur de la Perpetuïté ſoient vains & imaginaires, il ne conclura jamais qu'on n'ait pas eu droit de traitter par raiſonnement une queſtion qu'Aubertin a traittée en alleguant des paſſages.

Mais ſi les preuves de fait avoient quelque force & quelque apparence,

CHAP. II. ſeroit-il defendu d'y oppoſer des preuves de raiſonnement telles qu'elles ſoient ? C'eſt ſans doute ce que M. Claude s'eſt imaginé ; & c'eſt de là qu'il conclut, en ſuppoſant que les preuves de fait d'Aubertin ſont ſolides, que l'on a eu tort d'y oppoſer des preuves de raiſonnement. Il me pardonnera neanmoins ſi je luy ſoutiens encore qu'il ſe trompe, & qu'il ſe laiſſe ébloüir par une vaine apparence. Ces termes de *preuves réelles*, *preuves poſitives*, *preuves effectives* forment dans ſon eſprit l'idée d'une preuve ſolide, ſubſtantielle, materielle ; & au contraire les mots de preuves de raiſonnement ne luy donnent l'idée que de certaines preuves ſuptiles & deliées, qui s'évaporent d'elles meſmes, & qui échapent à l'eſprit, comme l'air échape à nos mains. Ainſi comparant ces deux ſortes d'idées, il en conclut ſans autre examen, que ce dernier genre de preuves eſt indigne d'eſtre comparé avec le premier.

Mais cette maniere de concevoir les choſes eſt ſi fauſſe & ſi imparfaite qu'on ne ſçauroit mieux faire voir que l'on n'y penetre pas trop avant, qu'en formant ſes opinions ſur des idées ſi trompeuſes. Car ſi l'on conſidere au contraire les choſes exactement, on trouvera que non ſeulement on détruit ſouvent de pretenduës preuves de fait par des preuves de raiſonnement, mais que les preuves de fait ſe reduiſent toutes en quelque ſorte à des preuves de raiſonnement, & meſme qu'elles ſont toutes fondées ſur des raiſonnemens ſemblables à celuy de l'Auteur de la Perpetuité ; c'eſt à dire ſur l'impoſſibilité de certains evenemens, & que c'eſt de ce raiſonnement qu'elles empruntent ce qu'elles ont de ſolidité.

D'où vient, par exemple, que nous deferons abſolument en certaines rencontres aux témoignages de quelques hiſtoriens ? C'eſt que nous ſuppoſons que ce n'eſt pas un evenement poſſible que dans ces circonſtances ils ayent eſté trompez ou qu'ils ayent eu deſſein de tromper les autres ; de ſorte qu'à meſure que cet evenement ſera plus poſſible, la preuve de fait tirée de leur témoignage ſera moins forte & moins concluante.

Ainſi parce qu'il eſt poſſible qu'un ſeul homme ſe trompe, ou veüille tromper dans un fait caché & qui n'eſt pas expoſé aux yeux des hommes, la preuve de fait fondée ſur le témoignage d'un ſeul homme dans ces circonſtances eſt aſſez foible.

Et au contraire parcequ'il eſt impoſſible qu'un grand nombre de perſonnes ſe trompent dans des choſes ſenſibles, le rapport que pluſieurs hiſtoriens font de ces ſortes de choſes eſt tout à fait certain. C'eſt ainſi que nous ſommes aſſurez qu'il s'eſt donné des batailles à Canes, à Pharſale, à Philippes, à Actium ; que Ceſar & Pompée ne ſont pas des perſonnages de roman ; & des autres choſes ſemblables. Tout cela n'eſt fondé que ſur l'impoſſibilité ou de la tromperie involontaire, ou du deſſein de tromper dans ceux qui en ont parlé.

Je ſuis aſſuré qu'il y a une ville qui s'appelle Conſtantinople : mais pourquoy ? parceque c'eſt un evenement impoſſible que cent mille perſonnes de divers ſiecles aient conſpiré à inventer une fable de cette ſorte, & à ſuppoſer fauſſement une ville, des Empereurs qui y aient tenu le ſiege de leur Empire, & une ſuite d'evenemens ſemblables, ſans que perſonne nous

ait avertis de cette insigne fourberie. Qu'on suppose cét evenement possi- CHAP. II.
ble, la preuve de fait tombe par terre. Ainsi l'on doute de certaines villes, de certains royaumes, de certaines histoires, lors que c'est un évenement possible que l'historien qui les rapporte ait eu la hardiesse de mentir, ou qu'il ait esté grossierement abusé.

Non seulement toute la certitude des faits historiques est fondée sur des raisonnemens tirez de l'impossibilité morale de certains evenemens: mais on peut dire mesme que c'est de ces mesmes raisonnemens que se tirent les principales des preuves humaines dont Dieu a voulu que les veritez de la foy fussent appuyées, afin que l'Eglise qui les propose avec une authorité souveraine & infaillible à ses enfans, en pust convaincre les infideles.

Nous croyons par la foy que les miracles de Moyse sont veritables, puisque l'Ecriture nous en assure. Mais nous en avons aussi une assurance humaine qui sert à la defendre contre les impies & les libertins par un raisonnement indubitable tiré de l'impossibilité de l'evenement qu'il faudroit supposer pour les accuser de fausseté.

Ces miracles sont contenus dans un livre; & ce livre fait seul la religion d'un grand peuple qui l'a conservé avec un soin prodigieux & un zele incomparable. Il contient mille reproches contre ce peuple; il le charge d'imprecations; il découvre par tout ses infidelitez & ses crimes, il luy prescrit des loix tres penibles, & il ordonne de grandes peines contre ceux qui les violeroient en la moindre chose.

Mais en mesme temps ce peuple y est pris à témoin des plus grands & des plus visibles miracles que les hommes puissent concevoir; ces miracles y sont rapportez comme faits en presence de tous les Israëlites; de sorte qu'aucun d'eux ne pouvoit ignorer, si ce qui estoit écrit dans ce livre n'estoit point un conte fait à plaisir. Il n'estoit pas possible d'ignorer en ce tems-là si ce que Moyse raconte des playes de l'Egypte, du passage de la mer rouge, des miracles du desert, estoit vray ou faux: & tout cela supposé, je dis que c'est un evenement impossible, que six cens mille hommes ayent conspiré à établir leur religion sur un livre tel que celuy-là qu'ils auroient sçû estre plein de faussetez, & qu'ils se soient soumis volontairement à tant d'ordonnances tres dures & tres fâcheuses contenuës dans ce livre, dans la connoissance certaine qu'ils auroient euë que ce n'estoit que l'ouvrage d'un imposteur.

Ils ont donc crû les miracles de Moyse veritables, & ils ne s'y pouvoient pas tromper. Ils le sont donc effectivement. Que si les miracles de Moyse sont veritables, on doit croire qu'il estoit Prophete: & ainsi l'on doit ajoûter foy à tout ce qu'il rapporte du passé, & à tout ce qu'il predit pour l'avenir. Voilà ce qui sert à prouver contre les impies la verité du Pentateuque, qui renferme celle de tous les autres livres de l'ancien Testament qui sont tous fondez sur celuy-là.

La Resurrection de Jesus-Christ est le fondement de la loy nouvelle; & nous en sommes assurez par le témoignage des Apostres & des Disciples qui l'ont vû ressuscité. Mais les Apologistes de la Religion Chrétienne qui ont voulu la prouver aux infideles, ont confirmé la sincerité des Apostres

Euseb. de demonst. Evang. l. 3. c. 7.

CHAP. II. & de ces Diſciples par un raiſonnement tiré de l'impoſſibilité de cet evenement, qu'ils ayent eſté ou trompeurs ou trompez.

Qu'on ſuive l'une ou l'autre de ces hypotheſes, & l'on verra qu'elles ſont également impoſſibles. Ils ne peuvent avoir eſté trompez; parcequ'ils ne l'ont pas vû une ſeule fois, mais pluſieurs; qu'ils n'eſtoient pas en petit nombre, mais qu'ils eſtoient une fois juſques à cinq cent perſonnes; qu'ils ne l'ont pas vû en un ſeul lieu, mais en divers lieux; qu'ils ne l'ont pas vû ſeulement, mais qu'ils l'ont entendu parler; qu'ils l'ont touché; qu'il a fait des miracles en leur preſence, & qu'ils ont eu toutes les aſſurances humaines qu'on peut avoir que c'eſtoit luy meſme.

Il n'eſt pas moins impoſſible qu'ils ayent eſté trompeurs. Il faudroit pour cela qu'ils euſſent concerté enſemble de tromper le monde. Or il eſt egalement incroyable ou qu'ils ayent fait ce deſſein, ou qu'ils ayent pû l'executer. C'eſtoit une multitude de pauvres gens ſimples & ſans lettres, dont toutes les actions & toutes les paroles ont un caractere inimitable de ſinceriré. Il n'y avoit rien à gaigner pour eux dans cette entrepriſe que des travaux, des perſecutions, & des ſupplices. La doctrine qu'ils enſeignoient ne leur apportoit aucun avantage conſiderable. Ils n'avoient aucun ſuccés humain à eſperer de leur entrepriſe, puis qu'elle eſtoit contraire à toutes les regles de la prudence des hommes. Le moyen donc de s'imaginer que cette multitude de gens ſimples & groſſiers ayent formé le deſſein de tromper toute la terre avec ſi peu d'apparence de ſuccés, & qu'ils ſe ſoient tous reſolus de mourir pour ſoutenir un menſonge? Mais le moyen de s'imaginer qu'ayant pris une reſolution ſi deſeſperée, ils l'ayent tous executée, ſans qu'aucun d'eux ſe ſoit dementi, ſans que les fatigues, la pauvreté, les miſeres, les tourmens en ayent porté aucun à abandonner une ſi folle entrepriſe, & à decouvrir aux hommes tout ce myſtere? Et enfin le moyen de croire qu'ils ayent tous voulu mourir pour ſoutenir une fauſſeté connuë?

S'ils eſtoient prudens, comment ont-ils pû former un deſſein ſi ridicule & ſi hors d'apparence? S'ils eſtoient imprudens, comment ont-ils pû l'executer? Quel motif les auroit pû obliger à donner leur vie pour rendre témoignage à une impoſture ſi horrible & ſi inutile pour eux: Il n'eſt donc pas poſſible de ſuppoſer que les Apoſtres & les premiers Diſciples ayent eſté ni trompez, ni trompeurs. Or s'ils n'ont eſté ni l'un ni l'autre, il s'enſuit que Jeſus-Chriſt eſt veritablement reſuſcité. Si Jeſus-Chriſt eſt reſuſcité; il faut croire ſes paroles, & ſa religion eſt veritable. Ainſi cét enchainement admirable qui peut prouver la foy de tous les myſteres à ceux qui ne l'ont pas encore, a pour fondement humain l'impoſſibilité d'un certain evenement, c'eſt à dire un raiſonnement ſemblable à celuy de la Perpetuité.

J'en pourrois alleguer un grand nombre d'autres exemples; mais ceux que j'ay rapportez ſuffiſent pour montrer que ces ſortes de raiſonnemens peuvent non ſeulement eſtre comparez avec les preuves de fait; mais qu'ils en ſont le fondement. Et il faut que M. Claude luy meſme en revienne là malgré qu'il en ait, & qu'il avoüe que les preuves d'Aubertin n'ont de

force qu'autant qu'elles en tirent d'un raiſonnement ſemblable à celuy du livre qu'il combat. Car ſans cela je l'arreſteray tout d'un coup avec toutes ſes preuves & tous ſes paſſages par une hypoteſe fantaſtique, qui eſt que tous ces paſſages ſont faux, & ont eſté ajoûtez par l'impoſture des diſciples de Jean Scot, qui s'eſtant répandus dans toutes les Provinces de l'Europe, ont trouvé moyen d'inſerer dans les manuſcrits des Peres tous les paſſages dont les Miniſtres ſe vantent, & ſur leſquels ils s'appuyent, comme Anaſtaſe Sinaïte rapporte, qu'un Prefet d'Alexandrie de la ſecte des Severiens avoit deſſein de faire en faveur de ſon hereſie, par le moyen de quatorze copiſtes qu'il avoit gaignez. CHAP. II. Anaſt. Sinaïta. c. 10. tract. ἐδηγός.

Si cét evenement eſtoit poſſible ou probable, toutes les preuves de fait d'Aubertin & de M. Claude ſeroient ruinées. Elles ne luy peuvent donc ſervir de rien qu'entant qu'il peut faire voir par raiſonnement l'impoſſibilité de cette hypotheſe & d'un grand nombre d'autres qu'on peut inventer : & ainſi c'eſt ſur ce raiſonnement qu'elles ſont fondées.

Il dira ſans doute que ces ſuppoſitions eſtant ridicules elles ne ſont pas bien difficiles à détruire. Je l'avoüe, & je les propoſe comme telles. Mais toutes ridicules qu'elles ſont, je luy ſoutiens qu'elles le ſont beaucoup moins que celle du changement qu'il prétend eſtre arrivé dans la creance de tous les peuples, & qu'il eſt infiniment plus poſſible qu'un homme corrompe par ſes diſciples tous les manuſcrits de l'Europe ſans que l'on s'en apperçoive, puiſque c'eſt une choſe qui peut eſtre faite en ſecret ; que non pas qu'il change la foy de toute la terre, & qu'il introduiſe dans toutes les nations du monde la creance de la preſence réelle, ſans qu'elle ſoit regardée en aucun lieu comme nouvelle, & qu'elle y excite aucune revolte & aucun ſoulevement ; puis qu'il faut pour cela que tout le monde ſoit averti de ce deſſein ; & qu'il eſt impoſſible qu'en eſtant averti il n'y en ait qui s'y oppoſent.

Que M. Claude reconnoiſſe donc qu'une preuve n'eſt point mépriſable, parcequ'on l'appelle une preuve de raiſonnement ; qu'elle n'eſt point auſſi eſtimable, parcequ'on l'appelle une preuve de fait : mais que les unes & les autres ſont ou mépriſables ou eſtimables, ſelon qu'elles ſont obſcures ou evidentes, fauſſes ou vrayes, vaines ou ſolides ; & que c'eſt par la qualité de la preuve, & non par le genre de la preuve qu'il en faut juger.

On ne pretend nullement comme il le ſuppoſe luy interdire de ſe ſervir de ces preuves de fait s'il en a, pourvû qu'il en faſſe un uſage legitime, & qu'il ſuive les regles de la raiſon en s'en ſervant. Il peut conclure tant qu'il voudra que le changement dont il s'agit eſt poſſible, en faiſant voir s'il peut qu'il eſt effectivement arrivé. Il peut nier l'impoſſibilité d'une choſe, en prouvant ſon exiſtence actuelle. Tout cela eſt permis, & l'on n'eſt pas ſi déraiſonnable que de luy vouloir oſter ces ſortes de preuves. C'eſt une injuſtice qu'il fait à l'Auteur de la Perpetuité que de luy attribuer cette penſée. Cét Auteur luy a reproché d'avoir mal uſé de cette voie, & non d'en avoir uſé ; & je luy feray voir qu'il a eu raiſon de luy faire ce reproche. Mais qu'il ne pretende pas auſſi qu'il ſoit defendu de traitter par raiſonnement la queſtion de ce changement, & de faire voir par des preuves claires

CHAP. III. & ſenſibles qu'il eſt entierement impoſſible. L'une & l'autre methode eſt bonne de ſoy, pourvû que l'on y ſuive les regles de la raiſon. Et ce que l'on reproche à M. Claude eſt de ne les avoir pas ſuivies.

CHAPITRE III.

Qu'il y a de deux ſortes de methodes, l'une de diſcuſſion, l'autre de preſcription. Regles communes à ces deux methodes, qui font voir que M. Claude a fort mal ſuivi la ſienne. Que ces deux methodes ne doivent point eſtre confonduës: d'où il s'enſuit que l'Auteur de la Perpetuité n'a point dû refuter Aubertin dans ſon traitté.

JE pourrois me contenter de ces réponſes, ſi je n'avois deſſein que de ſatisfaire preciſément aux reproches de M. Claude. Mais comme mon principal but eſt de mettre encore dans un plus grand jour l'Argument du livre que je deffens, je croy devoir éclaircir encore davantage ce qui regarde la methode qu'on y a ſuivie, en faiſant voir que non ſeulement la raiſon n'obligeoit pas à refuter dans ce traitté tout l'ouvrage d'Aubertin; mais qu'il euſt eſté contre la raiſon de l'entreprendre, pareeque l'on ne l'euſt pû faire ſans en ruiner toute l'utilité & tout le fruit.

Chacun ſçait qu'il y a deux methodes de traitter les controverſes. L'une, dans laquelle on propoſe en particulier les preuves de tous les points conteſtez, & on répond à toutes les objections que l'on fait contre la doctrine que l'on veut établir: & c'eſt pourquoy on la peut appeller *la methode de diſcuſſion.*

L'autre ſe peut nommer *la methode de preſcription*; & c'eſt celle dans laquelle par l'examen de certains points capitaux on décide ou toutes les controverſes, ou quelques dogmes fort étendus, & qu'il ſeroit long de diſcuter en détail. Le livre celebre de Tertullien *des preſcriptions contre les heretiques* eſt un excellent modelle de cette methode.

La methode de diſcuſſion a ſes utilitez & ſes avantages, & l'on peut dire qu'elle eſt neceſſaire à l'Egliſe entiere; parce qu'il eſt de ſon honneur qu'elle ait des perſonnes inſtruites des preuves de tous les myſteres, & qui puiſſent remedier aux doutes que les objections des heretiques peuvent jetter dans l'eſprit des perſonnes moins éclairées. Elle eſt de plus aſſez propre à convaincre certains eſprits opiniaſtres & peu ſinceres qui ſont peu touchez de tout ce qui ne convainc pas leurs yeux, & qui demande quelque bonne foy.

Il faut neanmoins reconnoiſtre que l'uſage de cette methode n'eſt pas univerſel, parce qu'il y a beaucoup de perſonnes qui ſont peu capables de ces diſcuſſions longues & embaraſſées. Les uns manquent des ſecours neceſſaires pour en profiter, qui ſont l'intelligence des langues. D'autres n'ont pas le tems de faire cét examen avec un ſoin & une exactitude raiſonnable. D'autres n'ont pas aſſez d'étenduë d'eſprit pour faire la comparaiſon de tant de diverſes preuves. Ils oublient les premieres avant qu'ils

ſoient

ſoient venus aux dernieres ; de ſorte que le jugement qu'ils portent ſur tant de veuës differentes eſt ſouvent fort incertain ; les impreſſions qu'ils ont des preuves de la verité n'eſtant pas toûjours les plus preſentes ni les plus vives, lors qu'il s'agit de former leur reſolution & leur jugement. Et ainſi il arrive d'ordinaire que l'eſprit ne voyant pas aſſez clair pour choiſir par diſcernement & par lumiere, ſe determine par paſſion. CHAP. III.

C'eſt pourquoy comme il y a un grand nombre de perſonnes à qui cette voie de diſcuſſion n'eſt pas proportionnée, il eſt de la providence divine d'avoir donné aux hommes des voies plus courtes & plus faciles pour diſcerner la veritable Religion & la veritable Egliſe, qui les exentaſſent de ces examens laborieux, dont l'ignorance, la foibleſſe de l'eſprit, & les neceſſitez de la vie rendent tant de perſonnes incapables.

Ainſi l'on peut dire que c'eſt en meſme tems l'un des avantages & l'une des preuves de l'Egliſe Catholique, de ce qu'elle a quantité de ces moyens abregez de ſe faire reconnoiſtre, de décider toutes les queſtions, & de confondre ſes adverſaires, & principalement les Calviniſtes.

En établiſſant ſon autorité ſouveraine & infaillible dans les choſes de la foy ; en montrant qu'elle eſt ſeule depoſitaire des veritez de Dieu, qu'elle a ſeule le droit de les enſeigner, enfin qu'elle ſeule eſt la veritable Egliſe de Jeſus-Chriſt ; elle ſe met en droit de faire recevoir generalement tout ce qu'elle enſeigne, ſans s'arreſter à diſcuter tous les dogmes en particulier.

Elle deſarme de meſme tout d'un coup les Calviniſtes en leur faiſant voir que leur ſocieté n'a aucune des marques de la vraye Egliſe à laquelle les fideles doivent eſtre unis ; que leurs Miniſtres ſont *nez d'eux meſmes* comme parle S. Cyprien ; qu'ils ſe ſont intrus dans le miniſtere, parce qu'ils y ſont entrez ſans vocation ; qu'ils en ont ravi l'honneur, contre la deffenſe de l'Apoſtre ; qu'ils ne ſont point Preſtres ny Miniſtres de J. C. puis qu'ils ne ſont point ordonnez par des Eveſques, & que n'ayant point de miſſion ordinaire, & n'en faiſant point paroiſtre d'extraordinaire par des miracles ; ils n'ont aucun droit d'enſeigner dans l'Egliſe, d'aſſembler des peuples, & de former des ſocietez.

L'Egliſe employe d'autant plus volontiers cette methode de preſcription, que l'uſage qu'elle en fait la diſtingue extremement des Calviniſtes qui n'ont aucune voie abregée pour établir les articles dont ils compoſent leur religion. Car comme leur ſocieté n'a aucune autorité, & qu'ils font profeſſion de ne reconnoiſtre pour infaillible que la ſeule parole de Dieu, il faut qu'ils établiſſent ſeparément la verité de tous leurs dogmes. Ils n'ont aucun lien commun pour les joindre enſemble, & pour montrer qu'ayant raiſon en un point ils ont auſſi raiſon dans un autre. Ils ont beſoin de donner autant de combats qu'ils ont d'articles à prouver, & il faut que chaque Calviniſte ſe rende juge en particulier de tous les differens que ſa ſocieté a, non ſeulement avec l'Egliſe Romaine, mais auſſi avec toutes les ſectes qui ſont dans le monde, ou qui y ont eſté, puis qu'il ne peut ſans temerité choiſir une ſocieté nouvelle en rejettant celles qui ſont plus anciennes ; qu'apres avoir reconnu par un examen raiſonnable que ces autres ſocietez ſont dans l'erreur.

Les Calviniſtes n'ont donc point proprement de voie de preſcription

CHAP. III. pour abreger l'examen des matieres de la Religion, & pour faciliter aux ſimples la connoiſſance de la vraie Egliſe; & le defaut de ce moyen eſt une marque certaine que leur ſocieté ne peut eſtre l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. Car la vraie Egliſe doit pouvoir élever dans ſon ſein les ignorans & les ſimples, auſſibien que les perſonnes ſçavantes & éclairées. Elle doit pouvoir donner aux petits le moyen de croiſtre ſous ſes aiſles, & de ſe preſerver de l'erreur, lors meſme qu'ils ne ſont pas capables de la diſcerner: *Vt ſub nido Eccleſiæ tuæ tuti plumeſcerent*, dit S. Auguſtin. Or il eſt bien viſible que la ſocieté des Calviniſtes en eſt incapable, puis qu'elle n'a point d'autre voie d'attirer les hommes à ſoy que de leur prouver en détail tous les articles qu'elle leur propoſe.

Ce ſeroit en vain, par exemple, que les Miniſtres pour perſuader à quelqu'un de ſe joindre à leur ſecte entreprendroient de luy montrer que l'Egliſe Romaine a tort dans quelqu'un des points qui ſont en conteſtation entr'eux & les Catholiques. Car quand meſme ils feroient impreſſion ſur ſon eſprit, ſi cette perſonne neanmoins ſuit les regles de la raiſon, & ne veut point ſe determiner par un caprice temeraire; elle leur doit répondre qu'il ne ſuffit pas de luy faire voir que l'Egliſe Romaine eſt dans l'erreur ſur un point particulier; mais qu'eſtant poſſible qu'elle ait raiſon dans les autres qu'ils condamnent de meſme, il faut encore qu'ils luy montrent que ſa doctrine eſt fauſſe dans tous les autres points conteſtez. Et aprés tous ces efforts & toutes ces diſcuſſions ils n'auront rien avancé: car la raiſon oblige encore cette perſonne de répondre, qu'y ayant dans le monde pluſieurs autres ſocietez Chrétiennes plus anciennes que celle des Calviniſtes qui ne les reçoivent point à leur communion, il ne peut pas ſelon la juſtice les condamner pour ſe joindre à eux, à moins qu'on ne luy faſſe voir qu'elles ſont auſſi dans l'erreur: Que peuteſtre s'il ne faut pas eſtre Catholique Romain, il faut eſtre Sabellien, Arien, Neſtorien, Eutichien, Armenien, Jacobite: Qu'il eſt neceſſaire d'examiner encore toutes les queſtions ſur leſquelles ces ſectes ſe ſeparent d'eux, avant que de ſe pouvoir joindre à eux, puiſque s'ils avoient tort en quelqu'une ils ne ſeroient pas l'Egliſe de Jeſus-Chriſt: Qu'il n'importe pas meſme de regarder ſi ces ſectes ſubſiſtent encore, puiſqu'il eſt poſſible ſelon eux que l'Egliſe ne ſubſiſte plus; & qu'ainſi on ne peut ſe diſpenſer de diſcuter tous les dogmes de toutes les ſectes preſentes & paſſées, ſubſiſtantes & éreintes, & de chercher dans le catalogue de toutes les hereſies, ſi l'on ne trouvera point l'Egliſe de Jeſus-Chriſt.

Il eſt certain qu'en ne choiſiſſant l'Egliſe que par la doctrine, non ſeulement ce diſcours n'a rien de déraiſonnable; mais qu'on ne ſe peut diſpenſer raiſonnablement de le faire & de le ſuivre. Que s'il n'y a perſonne qui ſe rende Calviniſte par cette voie, & ſi tous ceux qui embraſſent ce parti le font ſur un leger examen de quelques dogmes particuliers, c'eſt qu'il n'y a perſonne qui ſe rende Calviniſte en ſuivant les regles de la raiſon.

Aug. de Hareſib. ad Quodvultdeum. Tom. 6.

Ce Diacre nommé Quodvultdeus à la priere duquel S. Auguſtin a fait le dénombrement des hereſies qui s'eſtoient élevées depuis les Apoſtres juſques à ſon tems, qu'il fait monter juſques à quatre-vint huit, avoit demandé à ce Saint qu'il luy expliquaſt en peu de paroles & en abregé les dogmes de

chaque hereſie & ce que l'Egliſe Catholique tient au contraire : *Breviter, perſtrictè, atque ſummatim, & opiniones rogo cujuſlibet hæreſis poni, & quid contrà teneat Eccleſia Catholica, quantùm inſtructioni ſatis eſt ſubdi.* Cette demande eſtoit raiſonnable dans la bouche d'un Catholique ; parceque l'authorité de l'Egliſe qui condamne ces erreurs luy eſtoit un ſuffiſant motif pour les condamner ; & qu'un Eveſque auſſi habile & auſſi ſincere que S. Auguſtin, eſtoit un ſuffiſant témoin de la doctrine de l'Egliſe. Mais un Calviniſte ne pourroit pas faire la meſme demande ſelon ſes principes. Il ne ſçauroit reconnoiſtre une hereſie que par l'oppoſition formelle qu'elle a avec la parole de Dieu ; & cette oppoſition a toujours beſoin d'un grand examen & de moyens particuliers. De ſorte que ce n'eſt rien dire pour eux, que de dire ſimplement que leur Egliſe condamne quelque doctrine : cela ne conclut rien à leur égard, parce qu'ils croyent que leur Egliſe peut faillir. Il en faut toujours venir aux diſcuſſions ; & quand ils n'y viennent pas, c'eſt qu'ils ne ſuivent pas leurs principes. L'ouvrage que S. Auguſtin a fait pour ſatisfaire ce Diacre leur eſt donc abſolument inutile, à moins qu'ils ne ſoient capables de ſuppléer eux meſmes toutes les preuves de l'Ecriture neceſſaires pour la conviction de ces erreurs : & Dieu ſçait s'il y en a beaucoup parmy eux qui ayent ces connoiſſances, quoiqu'ils agiſſent contre leurs principes s'ils ſont Calviniſtes ſans les avoir.

Ainſi comme je l'ay déja dit, c'eſt une des preuves que l'Egliſe Catholique eſt la veritable Egliſe, de ce qu'elle a des voies courtes & abregées pour faire connoiſtre les veritez de ſa foy. Et c'eſt une preuve au contraire que la ſocieté des Calviniſtes n'eſt point l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, de ce qu'ils ne peuvent faire recevoir leur doctrine que par des diſcuſſions infinies, dont la pluſpart du monde n'eſt point capable.

C'eſt ce qui donne ſans doute beaucoup d'avantage à cette methode que nous avons appellée de *Preſcription*, & qui fait voir qu'elle eſt d'un plus grand uſage que l'autre ; puis qu'elle eſt également proportionnée aux ſçavans & aux ignorans, & qu'elle donne lieu d'éviter ce qui empeſche ordinairement l'effet des diſputes, qui eſt que l'eſprit demeure accablé ſous la multitude des queſtions, & qu'au lieu de regler ſon jugement par les plus fortes raiſons, il ſe determine par celles qu'il entend les dernieres & qui luy ſont plus preſentes.

Mais il eſt clair en meſme tems, qu'afin que cette methode conſerve cét avantage & qu'elle produiſe ce fruit pour lequel on la recherche, il faut qu'elle demeure ſeparée de la methode de diſcuſſion ; parcequ'autrement on retomberoit par neceſſité dans la longueur & dans l'embarras de ces examens particuliers que l'on pretend eviter. De ſorte qu'au lieu qu'il faut que les écrits deſtinez à diſcuter les matieres en particulier ſoient les plus exacts qu'il eſt poſſible, & que l'on n'y omette aucune des difficultez qui peuvent arreſter tant ſoit peu l'eſprit ; il faut au contraire que les écrits qui ſont faits ſelon la methode de preſcription ne contiennent preciſément que ce qui eſt neceſſaire pour mettre dans ſon jour la preuve dont on ſe ſert ; & ce ſeroit un tres-grand deffaut de vouloir y joindre l'examen des queſtions particulieres qui confondent l'eſprit par leur multitude.

CHAP. III. Il eſt juſte de conſiderer ſi les preuves dont on ſe ſert dans cette methode ſont bonnes, claires, & concluantes; & ſi elles ne ſont point au contraire fauſſes & trompeuſes. Mais ſuppoſé la verité & la clarté de ces preuves, il eſt certain qu'il ne les faut pas meſler avec une multitude d'autres queſtions & de raiſons, & qu'elles doivent eſtre propoſées ſeparément, afin de ſervir de lumiere à ceux qui ſont capables d'appercevoir les veritez claires, quand elles ſont toutes ſeules; mais qui les perdent de veuë, ſi toſt qu'elles ſont embaraſſées avec un grand nombre de diverſes choſes qui étouffent & diſſipent l'attention de l'eſprit.

Voilà les regles par leſquelles on doit juger s'il eſtoit de la prudence que l'Auteur de la Perpetuité entrepriſt de répondre dans ſon traitté aux principales difficultez d'Aubertin. Si ce traitté euſt eſté fait ſelon la methode de diſcuſſion, il y eſtoit en quelque ſorte obligé; car l'eſprit de cette methode eſt d'éclaircir toutes les difficultez particulieres. Mais ſi c'eſt un traitté de preſcription, non ſeulement il ne l'a pas dû faire, mais il ne l'auroit pû entreprendre ſans en ruiner le fruit, & ſans témoigner qu'il n'entendoit pas la nature & l'avantage de la methode qu'il ſuivoit, qui conſiſte dans l'abregement, dans la clarté, & dans la proportion avec toute ſorte d'eſprits.

Ces regles eſtant ſuppoſées, je penſe qu'il n'y a perſonne qui ne previenne ce qu'on doit répondre aux reproches de M. Claude, & qui ne voye d'abord que le traitté de la Perpetuité eſt un traitté de preſcription dans la matiere de l'Euchariſtie; puiſque ſans s'arreſter aux diſcutions particulieres, on pretend y établir tout d'un coup le ſentiment de toute la tradition, en faiſant voir que toute l'Egliſe s'eſtant trouvée du tems de Berenger dans la creance de la preſence réelle, & n'eſtant point venüe à cette opinion par changement & par innovation, il faut que toute l'ancienne Egliſe ait eſté du meſme ſentiment, & qu'ainſi cette doctrine ait toujours eſté la doctrine perpetuelle & univerſelle de l'Egliſe.

Il eſt viſible que cette voie conduit tout d'un coup à une concluſion, que l'on ne peut obtenir par la voie de diſcuſſion ſans beaucoup de longueur & d'embarras; & qu'ainſi c'eſt une voie & une methode de preſcription. Et comme le principal avantage de cette methode conſiſte dans la facilité, la netteté & l'abregement, il eſt clair que ç'auroit eſté ſe priver de ces avantages que de l'avoir embroüillée en rapportant au long les paſſages dont les Catholiques ſe ſervent pour établir leur doctrine, & les réponſes qu'ils font aux conſequences que les Calviniſtes tirent de ceux qu'ils produiſent. Ces diſcuſſions peuvent eſtre utiles ailleurs; mais elles obſcurciſſent les écrits dans leſquels on ſuit la methode de preſcription. Il faut donc par neceſſité les ſeparer, puis qu'encore qu'elles tendent à la meſme fin c'eſt neanmoins par des voies tres-differentes.

Si M. Claude euſt eſté plus équitable il nous auroit épargné la peine de luy éclaircir toutes ces choſes; & s'il avoit eu plus d'exactitude & de bonne foy, il nous auroit encore exempté de la peine de faire remarquer au monde, qu'il repreſente d'une maniere peu ſincere ce que l'on a dit contre l'amas de difficultez qu'il inſere au milieu de ſa réponſe. Car il ſemble à l'entendre parler que l'Auteur de la Perpetuité n'ait pas trouvé bon qu'il tâ-

chaſt de prouver par des paſſages que ce changement que l'on pretend impoſſible eſt réel & effectif: & c'eſt à quoy cét Auteur n'a jamais penſé. Que M. Claude traveſtiſſe le livre d'Aubertin en toutes les formes qu'il voudra; qu'il diſtribuë ſes paſſages en divers ordres & en diverſes claſſes comme il a fait dans ſa premiere & ſa ſeconde réponſe; on ne luy fera jamais aucun reproche preciſément pour ce ſujet. CHAP. III.

L'Auteur de la Perpetuité a trop de plaintes juſtes à faire contre luy pour en chercher des pretextes vains & imaginaires comme celuy-là. Auſſi ne l'a-t'il jamais fait. Il ſe plaint, non que M. Claude ait recours à cette methode de diſcuſſion, mais de ce qu'il en abuſe & n'en ſuit pas les loix & les regles: & c'eſt dequoy il eſt bien aiſé de le convaincre. Car c'eſt un principe commun à toute ſorte de methodes, parce qu'il eſt fondé ſur la raiſon & ſur l'equité, que l'on eſt obligé de propoſer les choſes d'une maniere qui ſoit capable de perſuader les perſonnes ſages & judicieuſes, & que l'on ne doit faire aucun eſtat d'un diſcours, dont il n'y a que des ignorans & des perſonnes imprudentes qui puiſſent eſtre ébloüies. Or il eſt certain que quand on ne propoſe ainſi que des paſſages tronquez & détachez de leur ſuite, & que l'on diſſimule tous ceux que l'on y peut oppoſer & qui les peuvent éclaircir, l'unique jugement qu'un homme ſage en peut porter, eſt que ce ſeroit eſtre imprudent & temeraire que de juger d'une queſtion importante ſur des paſſages propoſez de cette ſorte. Et par conſequent l'Auteur de la Perpetuité a eu raiſon de juger de cét amas comme toutes les perſonnes ſages en doivent juger, & de reprocher à M. Claude qu'il ſuivoit une voie d'illuſion; puis qu'ayant pour but ſans doute de perſuader ceux qui liront cét amas, il ſe trouve neanmoins qu'on n'en peut eſtre perſuadé ſans illuſion & ſans imprudence.

Pour reduire donc toute cette diſpute à des termes raiſonnables, & pour faire voir à M. Claude, que graces à Dieu on n'eſt nullement injuſte à ſon égard; on luy declare premierement, que pourvu qu'il propoſe ſes paſſages & ſes difficultez dans une juſte étenduë & qui ſoit ſuffiſante, afin qu'une perſonne ſage puiſſe former ſon jugement ſans temerité & ſans imprudence, on l'accuſera bien de n'entendre pas ces paſſages, mais on ne ſe plaindra point qu'il ne ſatisfait pas aux loix de la methode qu'il embraſſe.

Secondement on luy ſoutient que ces paſſages ne contenant qu'une réponſe indirecte à l'argument de la Perpetuité, il eſt juſte d'examiner d'abord tout ce qu'il y répond directement, c'eſt-à-dire tout ce qu'il allegue pour rendre probable ce changement que l'on pretend eſtre impoſſible, & de reſerver tous ces paſſages pour les examiner en particulier: ſauf à luy de demander enſuite la comparaiſon de ſes preuves & de ſes réponſes avec les noſtres. Et c'eſt pourquoy nous nous trouvons obligez de ſuivre encore le meſme ordre dans cette réponſe. Et reſervant à un ſecond volume l'examen de ſes preuves de fait, que nous comparerons avec celles des Catholiques, nous nous renfermerons dans celuy-cy dans ce qui regarde en particulier l'argument de la Perpetuité, afin qu'il demeure conſtant d'abord que bien loin que M. Claude en ait diminüé la force par ſes réponſes, il n'a fait au contraire que montrer parfaitement qu'il n'eſtoit pas poſſible d'y en faire de ſolides.

CHAPITRE IV.

Réponſe abregée aux plaintes de M. Claude.

M. Claude ayant ramaſſé toutes ſes plaintes à la fin de ſon premier chapitre, & ayant témoigné qu'il eſperoit que l'on y ſatisferoit, il eſt juſte de faire enſorte ſi l'on peut qu'il ne ſoit pas trompé dans ſon eſperance. On l'a fait déja ſuffiſamment; mais pour luy faire paroiſtre combien on deſire de le contenter, on appliquera à toutes les plaintes qu'il forme les réponſes preciſes que l'on peut tirer des éclairciſſemens que nous avons déja donnez. Il les propoſe d'une maniere rhetoricienne, il interroge ſon adverſaire, & il le fait répondre comme il luy plaiſt: de ſorte qu'il ſuffiroit preſque de luy declarer qu'on n'a point eu la penſée de luy donner une telle commiſſion, & que l'on répondra bien pour ſoy-même. Ecoutons neanmoins les jeux de ſa Rhetorique.

M. Claude.

Que veulent dire premierement ces impoſſibilitez chimeriques qu'il a ramaſſées dans ſon traitté? N'eſt-ce pas que les preuves de fait ſont trop bien établies dans l'écrit de M. Aubertin pour les pouvoir combattre directement?

Réponſe.

Non certainement: & M. Claude devine tout-a-fait mal. Ces impoſſibilitez qu'il luy plaiſt d'appeller chimeriques, veulent dire ſimplement que l'Auteur a voulu ſuivre une voie courte, facile, deciſive pour les perſonnes ſinceres, en laiſſant le livre d'Aubertin pour ce qu'il eſt. Cela n'eſtoit pas difficile à deviner.

M. Claude.

M. Claude Ibid. *De plus lors que dans ma réponſe je luy ay reproché ce detour, comme une fineſſe ſuſpecte de tromper les hommes; que veut dire le ſilence dont il a couvert ce reproche, n'en ayant pas dit un ſeul mot dans toute ſa refutation? N'eſt-ce pas confeſſer que cét endroit eſt un abyſme pour luy?*

Réponſe.

M. Claude n'eſt pas heureux en conjectures ni en metaphores. Il n'y eut jamais de chemin plus égal & plus facile, que celuy où ſon imagination luy figure des abyſmes. Ce ſilence veut dire ſimplement qu'on a mépriſé cette vaine conjecture, qu'on n'y a pas fait d'attention, & que l'on ne ſe croit pas toujours obligé de groſſir ſes réponſes de toutes les fantaiſies de M. Claude: voilà tout le myſtere.

M. Claude.

ibid. *Pourquoy ayant deſſein de donner au public ſon premier traitté avec la re-*

futation d'une réponſe qui eſtoit encore manuſcritte, ne l'a-t'il pas en meſme tems publiée auſſibien que ſes ouvrages ? N'eſt-ce pas qu'il a voulu cacher aux yeux des hommes le peu de ſolidité & de ſincerité qui ſe trouve dans ſa refutation?

Réponſe.

C'eſt qu'il n'eſtoit d'aucune utilité de faire imprimer deux fois la réponſe de M. Claude, une fois à part, & une autre fois dans le corps du livre, où l'on en rapporte tout ce qui merite quelque peu de reflexion. C'eſt eſtre un peu trop amoureux de ſes ouvrages, que de ne pouvoir ſouffrir que les Lecteurs ſoient privez de la moindre partie de ce qu'on écrit, ne fuſſent que des bagatelles, comme tout ce qu'on a omis dans l'écrit de M. Claude. Et aprés tout il n'eſt pas raiſonnable de pretendre que l'Auteur de la Perpetuité ſe devoit charger de cette commiſſion, & de le quereller de ne s'en eſtre pas acquitté.

M. Claude.

Quand j'ay rappellé les preuves de M. Aubertin en les produiſant en abregé pour conclure la poſſibilité du changement par le changement meſme ; que veut dire cét artifice de n'avoir conſideré cét abregé que comme une piece détachée de l'ordre de la diſpute & comme un amas de difficultez ? N'eſt-ce pas vouloir enſevelir ſes premieres illuſions ſous un autre déguiſement, & devenir plus injuſte pour ne le paroiſtre pas.

Réponſe.

Cela veut dire qu'on a voulu apprendre à M. Claude à diſputer raiſonnablement. Cét argument pris du fait eſt d'une autre methode, & il ſe doit traitter à part. Il faut premierement voir ce que M. Claude répond directement à l'argument de la Perpetuité par lequel on a montré que ce changement eſt impoſſible. Enſuite on examinera ſes preuves quand on aura le loiſir : mais quand on les examinera, on l'obligera de les rapporter dans leur juſte étenduë, & l'on n'aura jamais que du mépris pour ces amas confus de paſſages tronquez & entaſſez qui ne meritent pas ſeulement qu'on y ait le moindre égard. Il n'y a donc en cela ni déguiſement ni injuſtice ; mais il y a une prudence neceſſaire pour retenir dans les bornes de la raiſon un homme qui fait tout ce qu'il peut pour s'en écarter, & pour ſe ſauver dans une foreſt épaiſſe de queſtions.

M. Claude.

S'il ſe fuſt ſouvenu du livre de M. Aubertin le premier objet de ſa querelle, pag. 58. *il euſt pris garde que je n'ay fait mon abregé que par rapport à l'examen étendu des preuves & des difficultez qui ſe trouvent dans ce livre, & que j'y ay renvoyé, non comme à un livre inconnu, mais comme au livre qu'il a luy meſme attaqué, & qui a fait naiſtre noſtre different.*

Réponſe.

J'ay déja fait voir que c'eſt ſans aucun fondement que M. Claude attribuë

à l'Auteur de la Perpetuité, d'avoir eu deſſein d'attaquer le livre d'Aubertin. Cét Auteur a traitté une queſtion particuliere : il a rencontré Aubertin en ſon chemin ; il l'a refuté dans le point ſur lequel il ſe trouvoit contraire à ce qu'il vouloit établir. Cela ne s'appelle point attaquer un livre. Mais ce rapport que M. Claude nous marque de ſon amas de difficultez aux preuves étenduës d'Aubertin nous découvre une aſſez plaiſante pretention. Car c'eſt à dire qu'il vouloit qu'au milieu de la réponſe que l'on a faite à ſon écrit, on inſeraſt un volume *in folio* qui continſt la refutation d'Aubertin, eſtant tres veritable qu'on ne peut refuter cét amas fait par rapport à Aubertin, qu'en refutant preſque tout ſon livre, ces matieres eſtant ſi enchaînées qu'il eſt difficile de les ſeparer, & de les traitter imparfaitement, ſans nuire à la verité. Et c'eſt ce qui fait voir la neceſſité qu'il y a eüe de ne pas s'arreſter à cét amas de difficultez qui n'avoit point d'autre but que de nous donner le change & d'obſcurcir une diſpute dont la clarté n'eſtoit pas agreable à M. Claude.

M. Claude.

De meſme s'il ſe fuſt ſouvenu que le deſſein de ſon traitté eſt, comme il dit luy meſme, de montrer que le changement que nous pretendons eſtre arrivé, eſt chimerique & impoſſible, il euſt reconnu que la meilleure voie pour aneantir ſes conjectures, eſtoit de le renvoyer aux preuves de fait qui rendent ce changement palpable, & qui ſont juſques icy ſans réponſe : car comment peut-on mieux arreſter un homme qui nie qu'une choſe puiſſe eſtre, qu'en luy faiſant voir qu'elle eſt en effet.

Réponſe.

On a déja dit à M. Claude que comme l'on peut fort bien oppoſer les preuves de raiſonnement qui montrent l'impoſſibilité du changement, aux pretenduës preuves de fait d'Aubertin ; il eſt de ſoy permis d'oppoſer ces preuves de fait à ces raiſonnemens : ce n'eſt point ce qu'on blâme dans M. Claude. Quand il n'uſera que de ſon droit, on ne luy fera jamais de reproches. Mais ces preuves de fait ne conſiſtent pas dans un amas de paſſages tronquez, confuſément entaſſez au milieu d'un traitté. Elles conſiſtent dans tout le livre d'Aubertin. On luy ſoûtient qu'elles n'ont rien de ſolide : mais telles qu'elles ſoient, il eſt bien clair qu'elles ne ſe peuvent pas refuter au milieu d'un petit écrit.

Qu'il nous renvoye donc à la bonne heure au livre d'Aubertin, nous nous en deffendrons en ſon lieu ; & nous le renvoyons en attendant à tous les livres des Catholiques. Mais cependant qu'il n'interrompe pas le cours de noſtre diſpute, & qu'il réponde preciſément au livre qu'il combat directement. Il faut traitter chaque choſe ſeparément. Trouveroit-il bon, par exemple, qu'au lieu de repliquer au livre d'Aubertin, on ſe contentaſt de luy faire cét argument. L'Egliſe Catholique eſt infaillible. Or la doctrine d'Aubertin eſt contraire à celle de l'Egliſe Catholique. Donc elle eſt mauvaiſe. Cét argument ſeroit fort bon en ſoy, & il detruit en effet tout le livre d'Aubertin. Il eſt permis de s'en ſervir ; mais on ne le doit pas neanmoins faire paſſer une pour réponſe au livre de ce Miniſtre. Si l'Auteur de la Perpetuité avoit

avoit auſſi pretendu intituler ſon traitté : *Refutation du livre d'Aubertin,* CHAP. IV.
je n'approuverois pas ce titre, quoique j'approuvaſſe ſes raiſonnemens. Il y a de la difference entre détruire un écrit par un argument qui prouve le contraire de ce qu'il établit, & répondre preciſement à ce livre. Les traittez que les Catholiques font de l'Egliſe détruiſent tous les livres des Miniſtres, mais ils ne les refutent pas. Or il s'agit icy de répondre au livre de la Perpetuité ; ceſt ce que M. Claude à entrepris, & c'eſt à quoy il doit ſatisfaire.

M. Claude.

I'eſpere que l'Auteur me ſatisfera ſur ces plaintes : & ſur cette eſperance je luy feray remarquer deux choſes. L'une, que quand il nous dit qu'un moyen n'eſt pas propre à trouver la verité, lors qu'il eſt propre à combattre & à obſcurcir toute verité, il s'eſt laiſſé ſurprendre à une choſe qui ſemble avoir quelque eſprit, mais qui au fond n'a point de ſolidité. Car il n'ignore pas que ces moyens generaux comme ſont les diviſions, les methodes, les abregez, les ſources de raiſonnemens ſont communs aux deux partis, ſans que l'abus en doive faire condamner l'uſage non plus que de l'encre & du papier qui ſervent également à chercher & à combattre la verité. Il ſeroit bon de raiſonner plus juſte dans un commencement de refutation. pag. 58.

Réponſe.

Et moy je priray de mon coſté M. Claude de remarquer par cét exemple, combien il eſt dangereux de ne conſiderer les choſes dont on écrit que d'une veüe ſuperficielle qui ne donnant pas aſſez de lumiere pour penetrer juſqu'au fond des choſes & pour en connoiſtre le vray, donne aſſez de confiance pour ſe hazarder d'en parler d'un ton de cenſeur, ce qui engage ſouvent en des fautes aſſez ridicules.

On luy a dit qu'un moyen n'eſt pas propre à éclaircir la verité, lors qu'il eſt propre à combattre & à obſcurcir toute verité. Il replique ſur cela, que *cette maxime paroiſt avoir de l'eſprit, mais qu'elle n'a point de ſolidité.* Mais pour moy j'en juge bien autrement : car j'y trouve peu d'eſprit, parcequ'elle eſt tres commune ; & beaucoup de ſolidité, parcequ'elle eſt tres veritable, n'y ayant rien de ſi conforme au ſens commun que de conclure, que ce qui pourroit également établir la fauſſeté ne peut pas nous donner une aſſeurance de la verité. Auſſy cette maxime n'eſt que l'axiôme des anciens Philoſophes, que toute marque commune au vray & au faux ne peut ſervir à diſcerner l'un de l'autre. Ce n'eſt que la regle des Juriſconſultes. *Non probat hoc eſſe, quod ab hoc contigit abeſſe.* Et enfin il n'y a point d'homme de bon ſens qui ne demeure d'accord, que c'eſt bien raiſonner que de dire : toute verité de foy peut eſtre combattuë par un amas de difficultez auſſy probables & auſſy apparentes que celles que M. Claude propoſe contre la doctrine de l'Egliſe Catholique ſur l'Euchariſtie. Donc cét amas de difficultez ne prouve pas que cette doctrine ſoit fauſſe.

D'où vient donc que M. Claude ne voit pas ce que tous les autres voyent ? C'eſt que ſa Philoſophie le trompe comme il paroiſtra par ſa ré-

CHAP. IV.

ponſe. *L'Auteur*, dit-il, *n'ignore pas que ces moyens generaux comme ſont les diviſions, les methodes, les abregez, les ſources des raiſonnemens ſont communs aux deux partis, ſans que l'abus en doive faire condamner l'uſage.* En effet il y a toute ſorte d'apparence que l'Auteur de la Perpetuité n'ignore point du tout une choſe ſi commune : mais il y a certitude que M. Claude ne voit pas le defaut de ſa replique. Car il eſt bien vray que les moyens generaux ſervent à établir & à combattre la verité, & qu'il y a par exemple de bons & de mauvais ſyllogiſmes, de bonnes & de mauvaiſes methodes : mais il falloit prendre garde que ces moyens generaux, comme par exemple les ſyllogiſmes, ne combattent pas ou n'établiſſent pas la verité en demeurant generaux & indifferens, mais eſtant determinez & appliquez par des circonſtances particulieres, qui rendent les uns bons & les autres mauvais; de ſorte que s'ils demeuroient generaux & indifferens, ils ſeroient abſolument inutiles pour établir la verité. Un ſyllogiſme comme ſyllogiſme ne prouve rien, parce qu'il y en a de bons & de mauvais. Une methode comme methode ne conclud rien, parce qu'il y en a de bonnes & de mauvaiſes. Et jamais ni le moyen general de ſyllogiſme, ni le moyen general de methode ne deviendra utile à l'établiſſement d'une verité, qu'en ſortant de cette generalité & eſtant appliqué à la verité par des caracteres qui ſoient propres & qui ne conviennent point à la fauſſeté. C'eſt un moyen general que l'impreſſion, & qui ſert aux bonnes & aux mauvaiſes choſes : mais ne ſeroit-on pas ridicule de prouver qu'une hiſtoire eſt vraye, parce qu'elle eſt imprimée ?

M. Claude peut concevoir aiſément par là le defaut de ſa Philoſophie. Car cét amas de difficultez, dont il s'eſt ſervi pour combattre le Myſtere de l'Euchariſtie, eſt tellement un moyen general & commun à la verité & à la fauſſeté, qu'il demeure dans cette generalité, & qu'il n'eſt diſtingué en aucune ſorte des amas de difficultez que l'on peut faire à ſon exemple pour combattre les autres Myſteres. Il n'a nul caractere, nulle marque de verité, que les autres n'ayent. Et par conſequent je n'ay nulle raiſon de le prendre pour veritable, & j'ay droit de le rejetter par cette raiſon, que la fauſſeté & l'erreur me peut paroiſtre ſous un viſage entierement ſemblable à celuy-là.

Tout ce qu'il conclura de ſon amas de difficultez eſt, qu'il y a des difficultez ſur l'Euchariſtie ; & ne conclure que cela, ce n'eſt rien conclure, puiſque cette maxime generale eſt tres fauſſe : *Il ne faut croire aucun Myſtere contre lequel on puiſſe alleguer des difficultez vraiſemblables.* Il falloit donc diſtinguer cét amas de difficultez, des autres amas que l'on peut faire de meſme contre les autres Myſteres ; & c'eſt à quoy il n'a pas ſongé dans ſa premiere réponſe, ce qui a donné un juſte ſujet à l'Auteur de la Perpetuité de luy reprocher, *qu'il vouloit éclaircir la verité par un moyen qui eſtoit propre à combattre & à obſcurcir toute verité.* M. Claude ne ſoutient donc pas trop bien le perſonnage d'un cenſeur. Voyons neanmoins s'il ne ſera point un peu plus heureux dans ſa ſeconde remarque.

M. Claude.

L'autre choſe que l'Auteur reconnoiſtra eſt, qu'en faiſant des plaintes injuſtes

contre mon écrit, il nous a fait justice sans y penser sur son premier traitté, & m'a donné occasion de luy dire qu'un homme qui attaque un livre, où la matiere de l'Eucharistie est traittée à fond, & à qui personne n'a répondu, ne le doit point faire comme il a fait par un abregé confus & captieux, & par un amas de difficultez contre une verité de fait que M. Aubertin a renduë sensible; & ainsi la censure retombe sur luy mesme, mais elle y retombe plus forte & plus juste qu'elle n'est partie de sa main.

CHAP. IV.

Réponse.

On a déja répondu plusieurs fois à ce dessein chimerique de refuter Aubertin que M. Claude attribuë à l'Auteur de la Perpetuité. C'est une vanité assez mal fondée de se glorifier qu'on n'ait point répondu à ce Ministre, comme si dans cette quantité de Volumes qu'on a faits sur l'Eucharistie c'estoit une marque de verité d'avoir écrit le dernier. A ce conte celuy qui aura plus de loisir ou plus d'opiniâtreté sera toûjours le victorieux. Cent raisons peuvent empescher de répondre à Aubertin, la longueur du travail, le peu d'utilité de l'ouvrage, ce Ministre n'ayant presque rien dit que ce qui avoit esté dit par les autres & qui a esté refuté par les Ecrivains Catholiques. Il faut bien qu'il y ait quelque borne à faire des livres; & ce seroit une étrange regle que lors qu'il plairoit à un Ministre de faire un gros livre, on en pust conclure qu'il a la verité pour luy, à moins que quelqu'un n'employast plusieurs années de tems à le refuter.

Enfin il est faux que le livre de la Perpetuité soit un abregé *confus & captieux, & un amas de difficultez*. On ne donne ce nom qu'aux choses qui sont traittées imparfaitement, & que l'on ne voit pas assez pour en bien juger: mais l'Auteur de la Perpetuité a traitté tout ce qui regarde son dessein dans une juste étenduë. Il n'y suppose rien que de clair. Il y presente une lumiere suffisante pour former le jugement de ceux qui le lisent, & pour les obliger, s'ils veulent bien user de leur raison, à tirer la conclusion qui suit naturellement des principes qu'il a établis, qui est que l'Eglise Catholique a toûjours crû de l'Eucharistie ce qu'elle en croit maintenant. Ainsi la parodie de M. Claude n'est nullement juste, & le coup de cette censure qui retombe, à ce qu'il dit, sur l'Auteur de la Perpetuité, est si leger qu'il ne se sent point du tout.

CHAPITRE V.

Réponse à une objection qu'on peut faire sur ce sujet, où l'on fait voir que sans refuter en particulier le livre d'Aubertin, le traitté de la Perpetuité ne laisse pas d'estre utile, & qu'il doit persuader toutes les personnes sinceres & raisonnables.

J'Ay tant de desir de satisfaire M. Claude sur les reproches qu'il fait en general contre la methode du livre de la Perpetuité, que je ne veux pas me contenter de répondre precisément à ceux qu'il propose effectivement; mais je veux bien aussy prevenir ceux mesmes qu'il ne fait pas, mais qu'il

CHAP. IV. pourroit faire avec quelque ſorte d'apparence. Celuy que je m'en vas propoſer en ſa faveur eſt peuteſtre le plus raiſonnable de tous ceux que l'on peut faire ſur ce ſujet: de ſorte qu'il eſt aſſez étrange que M. Claude, qui s'amuſe à relever par ſes paroles & par ſes figures quantité d'objections aſſez foibles, ait oublié celle-cy qui eſt peuteſtre la ſeule que l'on peut faire raiſonnablement.

On pourroit donc dire avec quelque ſorte de couleur, que ſoit que l'Auteur de la Perpetuité fuſt obligé de refuter Aubertin, ſoit qu'il n'y fuſt pas obligé, ſoit qu'il duſt mêler les preuves de fait avec les preuves de raiſonnement, ſoit qu'il les duſt ſéparer; il eſt certain neanmoins que quand un point de doctrine eſt établi d'une part par des preuves conſiderables, & qu'il eſt combattu de l'autre par des preuves que l'on pretend eſtre fortes, il faut pour en juger équitablement faire la comparaiſon de ces raiſons contraires, en preferant les plus fortes & les plus évidentes à celles qui le ſont moins. Que l'Auteur de la Perpetuité, dira-t'on, raiſonne donc tant qu'il luy plaira, & qu'il conclue que ce changement n'eſt point arrivé, parcequ'il eſt impoſſible: mais c'eſt auſſy tres-bien raiſonner que de dire qu'il eſt poſſible, s'il eſt arrivé. Ainſi quand il ne ſeroit pas blâmable de s'eſtre renfermé dans ſon argument & de n'avoir pas répondu aux raiſons contraires, puis qu'il n'avoit entrepris que cela; il faut qu'il avoüe que l'on auroit ſujet de blâmer ceux qui ſe rendroient à ſes raiſonnemens ſans examiner les preuves de fait qu'il n'a point traittées, puis qu'ils n'agiroient pas ſelon la raiſon. Et ainſi ſon traitté eſt un traitté inutile, qui ne peut conduire des perſonnes raiſonnables juſques à ſe reſoudre ſur ce different & dont l'effet dépend toûjours d'un examen dans lequel il n'eſt point entré & n'a pas voulu entrer.

Voilà ce que l'on peut dire de plus ſpecieux. Et en effet il ſemble qu'on ne puiſſe pas douter du principe, puiſque c'eſt par là meſme que nous avons fait voir que les Calviniſtes ne peuvent raiſonnablement ſe determiner ſur aucun point conteſté ſans avoir diſcuté à fond le point de l'Egliſe & les autres controverſes generales. M. Claude ne peut pas dire que j'affoibliſſe l'objection, mais c'eſt neanmoins par cette objection meſme que je pretens luy montrer combien le livre de la Perpetuité peut eſtre utile.

Je demeure donc d'accord que quand un meſme point de doctrine eſt établi d'un coſté, & combattu de l'autre, par des argumens qui paroiſſent également concluans, il faut ordinairement comparer enſemble ces preuves contraires pour ſe reſoudre d'une maniere raiſonnable. Mais je nie que les choſes ſoient communément en cét eſtat à l'égard du point dont il s'agit. Car il faut remarquer que la diſpute qui eſt entre M. Claude & nous, n'eſt point une diſpute nouvelle ni inconnuë. C'eſt la plus celebre conteſtation qui ſoit au monde. Et ainſi les eſprits de ceux qui liſent le livre de la Perpetuité ont ordinairement leurs ſentimens tout formez ſur ces preuves de fait rapportées par Aubertin & par les autres Miniſtres; & ces ſentimens ne ſont pas uniformes, parce qu'ils naiſſent ſouvent de divers principes. Les uns en jugent par eux meſmes; les autres par le rapport d'autruy. Les uns ſont capables de les examiner; & les autres en ſont incapables,

CHAP. V.

& ſont obligez de n'en juger que par certaines circonſtances exterieures, qui leur font connoiſtre ce qu'on en doit croire.

Entre ceux qui en jugent par eux-meſmes, les uns eſtiment le livre d'Aubertin, les autres le mépriſent, les autres ſont dans une diſpoſition qui tient le milieu entre l'eſtime & le mépris. Ceux qui en jugent ſur le rapport d'autruy ou par des circonſtances exterieures n'ont pas des penſées moins differentes que ceux qui ſuivent leur propre lumiere.

Cela ſuppoſé on peut facilement juger de l'effet que doit faire le livre de la Perpetuïté ſur les eſprits par rapport à ces differentes diſpoſitions.

Premierement ſi un Calviniſte aprés avoir lû le livre d'Aubertin, & avoit examiné ſes preuves, & les avoit comparées avec les preuves des Catholiques, eſtoit demeuré dans l'incertitude & dans le doute, qu'il ne viſt pas clairement la verité, qu'il fuſt balancé par tant de diverſes raiſons; il eſt indubitable qu'il doit ſe determiner par la preuve du livre de la Perpetuité, que ſon doute doit ceder à l'evidence qu'il y trouvera, & que l'impoſſibilité du changement doit faire pancher la balance du coſté des Catholiques.

Car qui ne voit que c'eſt ſuivre la raiſon, lors que l'on eſt dans cette diſpoſition que nous venons de décrire, que de parler de cette ſorte. Si je conſulte l'Ecriture, elle remplit mon eſprit de doutes, & elle ne les reſoût pas. Si je pretens chercher la lumiere dans les ouvrages des anciens Peres, je n'y trouve que des tenebres épaiſſes qui me plongent dans de plus grandes obſcuritez. J'y entens comme des voix differentes qui m'appellent de divers coſtez. Les uns me paroiſſent clairs pour l'opinion de l'Egliſe Romaine; & il me ſemble que les autres la detruiſent: & ſi je lis les livres des Theologiens de divers partis, les uns & les autres ne me ſatisfont point dans les ſolutions qu'ils donnent aux paſſages de leurs adverſaires. Ils me paroiſſent tous forts en attaquant, & tous foibles en ſe deffendant. Mais ſi je quitte ce détail qui m'embaraſſe & me trouble, & que je conſidere en gros les deux opinions & les perſonnes qui les ſuivent, j'y apperçoy d'abord une enorme difference. Je voy toute l'Egliſe declarée pour l'une, & que l'autre n'eſt ſuivie que par un petit nombre de gens traittez d'heretiques par tous les autres. Je voy cette doctrine receüe non ſeulement dans l'Egliſe Latine, mais auſſi dans l'Egliſe Grecque qui ne l'a pas priſe d'elle, & dans toutes les autres ſocietez également ennemies de l'Egliſe Grecque & de l'Egliſe Latine. Je n'y voy aucune trace de changement. Elles en font toutes profeſſion comme de leur ancienne foy. Elles croyent toutes l'avoir receüe de leurs anceſtres. Quand je conſidere par quelles voies cette opinion ſe pourroit eſtre gliſſée, je n'y voy aucune ouverture & aucun jour. Je trouve un amas d'impoſſibilitez dans le changement inſenſible que les Miniſtres inventent pour ſe ſauver de ce mauvais pas. Que puis-je donc faire de plus raiſonnable que de quitter tous mes doutes à la faveur de cette lumiere, de croire ce qui eſt crû par toute la terre, & ce que toute la terre n'auroit jamais crû, ſi elle n'avoit receu cette foy par le canal de la tradition de ſes Peres?

Ce ſeroit bien en vain que M. Claude s'oppoſeroit à la reſolution de cette perſonne, en luy diſant que M. Aubertin prouve clairement que ce

CHAP. V. changement eſt arrivé, & par conſequent qu'il eſt poſſible. Car il luy fermeroit la bouche en un mot, en luy diſant qu'il ſçait toutes les preuves d'Aubertin & de tous les autres Miniſtres, & qu'il n'en eſt pas ſatisfait: que cette clarté pretenduë ne paroiſt qu'à ceux qui ſe laiſſent tranſporter a la rhetorique de M. Claude, & qui entrent dans un certain enthouſiaſme qui fait que l'on croit voir ce qu'on ne voit pas, *Et ſolem geminum & duplices ſe oſtendere Thebas:* mais que ceux qui liſent ſans cette emotion les livres des Miniſtres ne l'apperçoivent point du tout; qu'ils ne voient au contraire que des gens embaraſſez, & qui font une violence continuelle au ſens commun.

Si tous les Religionnaires eſtoient dans cette diſpoſition, & ſi c'eſtoit là le jugement qu'ils portaſſent des écrits des Peres, M. Claude ne pourroit pas deſavoüer qu'ils devroient ceder à la preuve du livre de la Perpetuité. Mais il nous dira peuteſtre que c'eſt une hypotheſe en l'air, & qu'il n'y a point de Religionnaire qui ne ſoit fermement perſuadé, que tous les Peres ſont clairement favorables à leurs ſentimens ſur l'Euchariſtie, & que les livres des Miniſtres le prouvent invinciblement.

Je n'ay que deux choſes à repliquer ſur ce point. La premiere, qu'il eſt tresfaux que les plus ſçavans Miniſtres ſoient perſuadez que les Peres ſoient manifeſtement pour eux, & que les ſolutions qu'ils apportent à leurs paſſages ſoient bonnes & ſolides.

La ſeconde, que tous les ſimples Calviniſtes qui ſont incapables de faire cét examen, ſont temeraires de le croire, & ne ſe le peuvent perſuader que par un caprice déraiſonnable.

Il ne faut que conſiderer ſur cela de quelle maniere l'opinion meſme des Sacramentaires s'eſt formée: car on trouvera que bien loin que les Peres ayent ſervy à y engager les premiers Reformateurs, ils s'y ſont entrez au contraire qu'en mettant à part l'authorité des Peres, & en ne s'y arreſtant point du tout.

Lavatrus hiſtoria Sacramen. de Cœna. Domini. p. 3.

Loüis Lavatere de Zurich décrit dans l'hiſtoire abregée qu'il a faite de la *controverſe de la Cene du Seigneur* de quelle maniere Oecolampade l'un des principaux chefs de cette ſecte abandonna l'opinion de l'Egliſe Romaine. Il dit bien que quelques paſſages de S. Auguſtin luy en donnerent la premiere penſée, mais cela ne fut nullement ſuffiſant pour le faire changer de ſentiment, tant il trouvoit de repugnance dans les autres Peres. *Toutes les fois*, dit cét Auteur, en rapportant ce qu'Oecolampade écrit de luy meſme en ſa lettre à Bellicanus, *qu'il liſoit dans les Evangeliſtes la ſuite de l'inſtitution de la Cene du Seigneur, il luy venoit dans l'eſprit, qu'il y avoit dans cette écorce un autre ſens interieur caché; & il rejettoit cette penſée ſans beaucoup de peine, en ſe diſant à luy meſme comme pluſieurs autres. Eſt-ce que tu veux eſtre plus ſage que les autres? Il faut croire ce que les autres croyent. Il s'accuſoit ſouvent luy meſme, en ne ſongeant pas à ce que les autres tenoient caché dans leur cœur. Sera t'il donc dit, que tu ſeras le ſeul abandonné de Dieu pour reſiſter aux choſes*, AUSQUELLES ON NE VOIT JUSQU'ICY PRESQUE PERSONNE QUI RESISTE?

Quoties ſeriem verborum inſtitutionis cœnæ Dominicæ apud Evangeliſtas legebat, aliam in corrice medullã ſubeſſe in animum incidebat: quod tamen levi certamine refutans, cogitabat ut plerique alii. Num tu aliis vis ſapientior eſſe? Credendum eſt quod alii credunt. Se enumeroſo ſeipſum accuſabat, quid in eorum pectoribus ateret non cogitans:

Tu ne ſolus tam abjectus es à facie Domini, ut illic repugnes, ubi ferè nemo,

CHAP. V.

Voilà les agitations de l'esprit d'Oecolampade bien representées. Voyons maintenant s'il trouva dans les Peres dequoy éclaircir ses doutes, & se confirmer dans l'opinion des Sacramentaires. *Ils s'efforçoit souvent*, poursuit cét historien sacramentaire, *de vaincre cette foiblesse d'esprit par la lecture des anciens Peres : mais au commencement il ne trouvoit rien qui le favorisast. Il rencontroit souvent, le Corps du Seigneur, le Sang du Seigneur : mais on y expliquoit rarement en quelle maniere c'estoit le corps & le sang du Seigneur ; & quand on l'expliquoit, c'estoit obscurement. Ainsi tant qu'il s'attacha à l'opinion des autres il n'eut jamais de bons sentimens. Enfin* METTANT A PART L'AUTHORITÉ DES HOMMES, *la verité luy parut plus clairement.*

Sæpè an iquorum doctorum lectione infirmitatem suam vincere conabatur : sed principio non occurrebat quo juvaretur. Crebrò erat obvium corpus Domini & sanguis Domini : sed qualiter corpus qualiter sanguis rariùs explicabatur, & valde obscurè. Pendens itaque ab aliorum judicio parum rectè sentiebat. Tandem SEMOTA HOMINUM AUTHORITATE veritas ei fulgidior affulsit. *Hesperi mendit la meſme choſe*, 2. part. p. 36.

C'est ainsi qu'on devient Sacramentaire. On ne l'est point tant qu'on est encore attaché aux Peres : mais quand on y renonce on commence à découvrir plus clairement cette opinion. Il faut en estre persuadé, avant que de la trouver dans les Peres. Oecolampade ne l'y put jamais rencontrer, avant qu'il l'eust trouvée dans sa fantaisie : mais aprés qu'il s'y fut confirmé en laissant les Peres : *Semotâ authoritate hominum*, il commença à l'y voir plus clairement. Et c'est pourquoy dans les conferences qu'il eut ensuite avec les Lutheriens il estoit des plus ardens à citer les Peres pour son opinion ; quoyqu'il y fust entré, comme il le declare luymesme, en renonçant aux Peres, & qu'il l'y eust vainement cherchée auparavant.

Les Lutheriens estoient obligez de demeurer d'accord que les principaux Peres estoient pour la transubstantiation : & les Centuriateurs de Magdebourg en accusent formellement plusieurs des anciens Peres.

Zuingle n'a pas la hardiesse de dire que S. Augustin fust clairement pour son opinion ; mais il veut *qu'il se soit ménagé par politique, & qu'il n'ait osé dire clairement son sentiment, de peur de choquer trop ouvertement l'opinion de la chair corporelle*, qui *estoit*, dit-il, *déja établie dans la creance commune.* *Zuingl. comm. de vera & falsa relig. p. 214. Tigur.*

Il est vray que dans la suite ils sont devenus plus hardis ; mais c'est une hardiesse d'emportement & non de lumiere : & c'est pourquoy les plus habiles d'entr'eux n'ont pas laissé de reconnoistre qu'il estoit impossible de prouver leur opinion par les Peres. C'est l'aveu que faisoit en termes formels Joseph Scaliger l'idole des critiques, comme l'on voit dans le livre intitulé *Scaligerana* nouvellement imprimé sur les memoires de Messieurs de Vassan qui avoient esté élevez chez luy, & qui se rendirent depuis Catholiques. *J'admire*, dit-il, *que l'erreur sur cét article soit si ancienne, & que* TOUS LES PERES *ayent crû que la Cene soit une Consecration & une oblation, au lieu qu'il nous a esté dit que nous la prissions, & non pas que nous l'offrissions : qu'ils ayent crû aussi* QUE LE PAIN DEVENOIT LE VRAY CORPS DE J. C. *mais le pain ne devient point Corps, que dans la reception actuelle.* C'est pourquoy. C'EST EN VAIN QUE NOUS NOUS EFFORÇONS *de prouver* Scaligerana. p. 78.

CHAP. V. *par les Peres l'article de la Cene : & c'eſt ce que M. de Marnix me diſoit avec raiſon du M. de Pleſſis Mornay, qui l'avoit entrepris.*

Ce paſſage de Scaliger contient pluſieurs aveus importans, 1. que ſon opinion eſtoit que le pain devenoit corps de J. C. dans la reception, c'eſt-à-dire que Scaliger eſtoit Lutherien & non Calviniſte, 2. qu'il reconnoiſſoit neanmoins que le ſentiment des Peres eſtoit abſolument conforme aux Catholiques, & qu'ils enſeignoient que le pain devient corps de J. C. meſme avant la reception, 3. il declare que c'eſt en vain que les Calviniſtes prétendent prouver leur doctrine par les Peres, 4. il dit que c'eſtoit auſſi le ſentiment de Marnixius ſçavant Proteſtant qui ſe moquoit de du Pleſſis qui l'avoit entrepris.

Le ſçavant Caſaubon l'un des plus habiles que les Religionnaires ayent eu dans leur communion, eſtoit de meſme ſentiment que Scaliger, & le reſpect qu'il avoit pour les Peres luy donnoit un extrême éloignement du Sieur du Moulin & des Miniſtres de France, qui ſe joüoient de leur autorité ou qui la rejettoient ouvertement.

Nous en avons des preuves non ſuſpectes dans un recüeil de lettres des Remonſtrans & autres Miniſtres imprimé à Amſterdam en 1660. ſous le tiltre de *Præſtantium & eruditorum virorum Epiſtolæ Eccleſiaſticæ, &c.*

On voit entr'autres dans la pag. 324. le recit d'une conference que Witembogard grand ami d'Arminius & l'un des principaux chefs de la ſecte des Remonſtrans, qui eſtoit venu en France avec les Ambaſſadeurs de Hollande, eut avec Caſaubon en 1610. Le Miniſtre Poelembourg autre Remonſtrant qui le produit, declare qu'il en a l'original entre les mains écrit de la propre main de Witembogard.

Caſaubon luy declara franchement dans cét entretien, qu'il eſtoit fortement attaqué par M. du Perron; que *c'eſtoit un foudre*, FULMEN *hominis*; qu'il avoit ſubſiſté neanmoins graces à Dieu, mais qu'il luy avoit donné *beaucoup de ſcrupules*, qui luy reſtoient & auſquels il ne *ſçavoit pas bien répondre. Ie me faſche de rougir*, dit-il, *& l'échapade que je prens eſt que je n'y puis répondre, mais que j'y penſeray.* C'eſtoit ſa diſpoſition generale.

Il témoigne enſuite qu'il y a diverſes choſes qui luy deplaiſent dans l'une & dans l'autre Religion, & il marque premierement ce qu'il trouve à redire dans la doctrine des Catholiques. Mais il eſt bien remarquable qu'il ne parle point du tout de la doctrine de la preſence réelle, quoique ce ſoit le principal objet de l'averſion des autres Miniſtres. Il ſe reduit à ce qu'il appelle *la tyrannie du Pape, au decret du Concile de Trente touchant les livres apocryphes, & les images*, ſans dire un ſeul mot de l'Euchariſtie. Mais quand il marque ce qu'il trouve à redire dans la doctrine des pretendus Reformez, il ne garde pas le meſme ſilence, & il declare nettement qu'il n'approuve point leur doctrine ſur ce point. Car aprés avoir témoigné *que leur police Eccleſiaſtique ne luy ſembloit pas s'accorder avec l'antiquité :* Apres avoir taxé leur peu de devotion *en l'acte meſme de la Cene;* Aprés avoir reconnu *que c'eſtoit la couſtume de l'antiquité de porter la Cene aux malades :* il ajoûte ſur la doctrine meſme de l'Euchariſtie: *Pour le Sacrement meſme il eſt certain que l'antiquité donne à entendre qu'il y a bien quelque autre*

choſe

choſe, (que ce que diſent les Reformez.) *Du Pleſſis* (contient) *beaucoup de fauſſetez & du Moulin auſſi.* CHAP. V.

Enfin il conclut tout cela par cét aveu ſincere, *qu'il eſtoit dans la plus grande peine du monde, que d'un coſté & d'autre il eſtoit mal.*

Voilà quel eſtoit dans l'eſprit de Caſaubon cette evidence pretenduë des Peres pour la doctine des Miniſtres. Il ne doutoit pas au contraire que l'Antiquité ne leur fuſt contraire. Et pour montrer que Witembogard ne luy a point impoſé dans ce recit, & qu'il a crû effectivement que les nouveaux Miniſtres s'éloignoient de la doctrine des Peres ſur ce point & abuſoient de leur nom; on n'a qu'à lire une lettre Latine du meſme Caſaubon à Witembogard qui eſt inſerée dans ce recueil p. 329.

Il faut que je vous avoüe, luy dit-il, *que je ſuis extremement troublé de ce qu'on s'éloigne ſi étrangement de la foy de l'ancienne Egliſe*; ME, NE QUID DISSIMULEM, HÆC TANTA DIVERSITAS A FIDE VETERIS ECCLESIÆ NON PARUM TURBAT. Car *pour ne point parler des autres points, Luther s'eſt éloigné des anciens ſur le ſujet des Sacremens; Zuingle s'eſt éloigné de Luther; Calvin a abandonné l'un & l'autre, & ceux qui ont écrit depuis ont abandonné Calvin. Car c'eſt une choſe tres conſtante & tres aſſurée que la doctrine de Calvin ſur l'Euchariſtie eſt tres differente de celle qui eſt contenuë dans le livre de du Moulin, & que l'on préche ordinairement dans nos Egliſes. Et c'eſt pourquoy ceux qui combattent du Moulin luy oppoſent auſſi bien Calvin que les anciens Peres de l'Egliſe. Si nous continuons d'aller ce train quelle ſera la fin de tout cecy? Mais comment eſt-ce que du Moulin, qui rejette comme ſuppoſez tous les livres dans anciens Peres qui ſont contraires à ſa doctrine eſpere d'en perſuader ceux qui ſont ſeulement mediocrement habiles? S. Cyrille de Ieruſalem eſt pour luy un Ecrivain ſuppoſé. Il parle de meſme de S. Gregoire de Nyſſe & de S. Ambroiſe. Enfin tous les écrits des Peres ſont faux. Mais pour moy je ſuis aſſuré que c'eſt luy qui en juge fauſſement, & que ces écrits qu'il rejette comme ſuppoſez ſont tres veritables.*

Si ſic pergimus quis tandem erit exitus? Jam quod idem Molineus omnes veterum libros ſuæ doctrinæ cõtrarios reſpuit ut ὑπόβολα cui mediocriter docto fidem faciet? falſus illi Cyrillus Hieroſolymitanus, falſus Gregorius Nyſſenus: falſus Ambroſius: falſi omnes. Mihi liquer falli ipſum, & illa ſcripta eſſe veriſſima quæ ipſe pronunciat ψευδεπίγραφα.

Ces ſentimens de Caſaubon le rendirent odieux à quelques Miniſtres, & il s'en plaint luy meſme dans une lettre qu'il écrit à Heinſius, où il declare que c'eſt le reſpect qu'il a pour les Peres qui le faiſoit haïr par ceux qui faiſoient gloire de les mépriſer. *Sçachez*, luy dit-il, *que je ne ſuis l'objet des médiſances que de ceux qui ſe mocquent des Peres de l'ancienne Egliſe, & qui ont pour eux une haine implacable. Car il y a certaines gens qui s'imaginent qu'il n'y a qu'eux ſeuls qui poſſedent la ſcience, qu'ils ſont ſeuls qui entendent l'Ecriture, qu'ils ſont les ſeuls qui compoſent l'Egliſe de Dieu & l'heritage du Seigneur. Ces perſonnes ne ſçauroient ſouffrir meſme le nom des ſaints Peres dont le Seigneur s'eſt ſervi autrefois ſi heureuſement. Du Moulin Miniſtre de Paris eſt de ce nombre, & il n'a pas eu de honte d'appeller dans un de ſes écrits S. Cyprien Anabaptiſte, afin de ternir la memoire de ce martyr de Ieſus-Chriſt par l'infamie de cette nouvelle hereſie. Que vous diray-je des excés pleins de temerité que les autres commettent ſur ce ſujet? Ces perſonnes ne craignent pas de repreſenter les Peres comme des demi-payens, des ignorans*

Celuy qui a fait imprimer cette lettre de Caſaubon dans ce nouveau recueil remarque qu'on a retranché ces paroles qui regardent du Moulin dans le recueil des lettres de Caſaubon.

CHAP. V. *dans la ſcience de l'écriture, des fous, des eſtourdis, des ſtupides, des impies Sous pretexte de combattre les erreurs de ceux qui ſont ſoûmis au Pape, ils portent des coups mortels à l'ancienne Egliſe. Pour moy je vous avoüe que cette licence, ou plutoſt cette deteſtable impieté ne me plaiſt point.*

Si les Peres eſtoient ſi favorables aux Miniſtres, en verité ils les ménageroient davantage, & ils ne prendroient pas tant de ſoin de les décrier avec une malignité qui a ſcandaliſé les plus moderez d'entr'eux. C'eſt une grande marque qu'ils n'eſperent pas y trouver beaucoup d'appuy, & qu'il y a plus de grimace & de mine que de ſincerité, lors qu'ils ſoûtiennent en d'autres endroits que les Peres ſont de leur parti.

Auſſi il eſt remarquable qu'entre les ennemis de la doctrine de l'Egliſe Catholique ſur l'Euchariſtie, ceux qui font une profeſſion plus ouverte de n'avoir aucun égard aux opinions des hommes quels qu'ils ſoient, ayant moins d'intereſt de déguiſer les ſentimens des Peres parce qu'il leur eſt plus libre de les rejetter, reconnoiſſent auſſi plus franchement, que l'ancienne Egliſe leur eſt contraire, & favoriſe les Catholiques ſur l'Euchariſtie.

Les Sociniens en peuvent ſervir de preuve. Ce ſont des gens qui ne font nulle difficulté de condamner tous les Conciles & tous les Peres, qui n'ont nul égard à la tradition, & qui en font une profeſſion ouverte. Ils ſont unis avec les Calviniſtes dans la condamnation de la doctrine de la preſence réelle, & ils la rejettent par les meſmes raiſons qu'eux, c'eſt-à-dire par des raiſons philoſophiques, & par des prétenduës contrarietez avec l'Ecriture. Ils n'ont neanmoins aucun intereſt d'avoüer que les Peres ſoient favorables aux Catholiques; & ils auroient plus d'avantage à le nier. Mais auſſi comme l'autorité des Peres ne leur eſt pas aſſez conſiderable pour ſe donner la geſne à corrompre leurs ſens par des ſolutions manifeſtement forcées, ils ont trouvé qu'il eſtoit & plus court & plus ſincere de reconnoiſtre que les Peres n'eſtoient pas pour eux, & qu'ils avoient enſeigné la preſence réelle.

C'eſt l'aveu que fait Smalcius Paſteur des Sociniens de Racovie dans ſa refutation des theſes de Franzius Lutherien ſur le ſujet de la Cene du Seigneur. Car ce Lutherien luy ayant allegué un lieu de ſaint Chryſoſtome, voicy ce qu'il y répond. *Il eſt bon de remarquer que Franzius ne cite pas un ſeul paſſage de l'Ecriture dans toutes ſes theſes*, (ſur l'Euchariſtie) *& qu'il rapporte ſeulement un paſſage de Chryſoſtome. Ce chardon eſtant digne des levres d'un Aſne tel que luy, afin qu'il paruſt clairement que ce qu'il dit de la Cene du Seigneur n'a rien de commun avec l'Ecriture, & que c'eſt une* PURE INVENTION DE CETTE *Egliſe corrompuë dans laquelle Chryſoſtome preſidoit.* C'eſt-à-dire que ſelon ce Socinien l'opinion de la preſence réelle eſt une invention de l'Egliſe du 4. ſiecle dans laquelle les principaux Peres ont veſcu, & qu'elle fait partie de cette corruption imaginaire que ces deteſtables heretiques oſent luy attribuer.

Socin parle encore plus preciſément & plus generalement. Il ſe plaint de ce que l'on s'arreſte aux Peres, & il avoüe que de les prendre pour juges c'eſt faire perdre la cauſe aux Lutheriens, & aux Calviniſtes, & à tous ceux qui ſe ſont ſeparez de l'Egliſe Romaine.

Toutes les diviſions qui ſont dans l'Egliſe, dit-il, *n'arrivent que de ce qu'on ne s'attache pas à la ſeule parole de Dieu, & qu'outre les ſaintes Ecritures on a encore beaucoup de reſpect pour je ne ſçay quels Conciles pour les Peres, pour l'antiquité, en ſorte que l'on les égale preſque aux oracles divins, quoique toutes ces choſes & les autres de meſme genre ne doivent ſervir aux gens d'eſprit & de ſens, qu'à leur faire connoiſtre quelle eſtoit la foy de l'Egliſe en ce tems-là, & à les porter à ne s'éloigner pas ſans raiſon des dogmes qui y ont eſté receus. Mais de vouloir contre les témoignages clairs de l'Ecriture ſoûtenir opiniaſtrement des opinions, parce que les Peres les approuvent, c'eſt vouloir renverſer à deſſein la verité divine, & donner une large ouverture au rétabliſſement du regne de l'Antechriſt*: c'eſt ainſi qu'il appelle la doctrine de l'Egliſe Romaine. Voilà ce que Socin apprehende de l'attachement aux Peres & aux Conciles: & voicy la preuve qu'il en apporte. *Que l'on liſe*, dit-il, *les Ecrits des Papiſtes contre les Lutheriens & les Calviniſtes, & l'on reconnoiſtra clairement, que ſi outre les ſaintes Ecritures il faut encore s'arreſter à l'autorité des Peres, il faut que tous tant que nous ſommes*, c'eſt-a-dire Lutheriens, Calviniſtes, & Sociniens, *nous perdions noſtre procés.* LEGANTUR *modò pontificiorum ſcripta adverſus Lutheranos & Calvinianos, & ſatis intelligetur ſi præter ſacras litteras illorum autoritate ſit ſtandum, nobis omnibus cauſa cadendum eſſe.* CHAP. A Epiſtola ad Racecium. p. 115.

Qu'eſt-ce qui peut avoir obligé Socin à parler de cette ſorte, que la verité qui le convainquoit, & le deſir de s'exempter par là de la peine d'expliquer toujours les Peres dans un ſens contraire à leurs paroles. Sans doute que nous trouverions bien des aveus ſemblables dans les livres des Miniſtres de France s'ils n'eſtoient retenus par la crainte de ſe nuire, & par le prejudice qu'ils voyent bien qu'ils feroient à leur parti. Et neanmoins comme la contrainte & le déguiſement ſont toujours incommodes, il s'en trouve qui parlent ſur ce point d'une maniere fort differente de M. Claude, & qui ſont bien éloignez de faire paroiſtre cette confiance qu'il affecte.

Je ne croy pas que Meſſieurs les Religionnaires puiſſent avoir M. Daillé pour ſuſpect. Il n'en ont gueres certainement de plus habiles que luy, ni qui ayent meſme plus travaillé pour eux. Cependant ce Miniſtre eſt ſi éloigné de croire que les Peres ſoient clairement pour ceux de ſon parti, & qu'il ſoit facile d'en perſuader le monde, qu'il a fait un livre exprés pour montrer qu'on ne les doit pas reconnoître pour juges ni des autres controverſes, ni de celle de l'Euchariſtie; & il entreprend expreſſément de prouver qu'on ne peut que tres-difficilement s'aſſurer de leur ſentiment.

C'eſt par où il commence de propoſer le deſſein de ſon ouvrage. *Les Peres*, dit-il, *ne peuvent eſtre juges des controverſes aujourd'huy agitées entre ceux de l'Egliſe Romaine, & les Proteſtans; parce qu'il eſt, ſinon impoſſible, du moins tres-difficile de ſçavoir nettement & preciſement leur ſentiment.*

Il ſemble à entendre parler M. Claude que dans ces *beaux jours* de l'Egliſe, comme il les appelle, c'eſt-a-dire dans les huit premiers ſiecles, toutes les chaires retentiſſoient de l'explication de l'opinion des Sacramentaires, & que les livres des Peres ne parloient d'autre choſe.

CHAP. V. p. 299. *C'eſt ainſi*, dit-il, *que ces bons ſerviteurs de Dieu prenoient ſoin d'inſtruire leurs troupeaux pour éclaircir & oſter toutes les difficultez qui pouvoient naiſtre de ce qu'on appelloit communément le Sacrement, le Corps de Ieſus-Chriſt: & leurs troupeaux aidez par la lumiere de l'Ecriture, par le perpetuel témoignage des ſens, par la vive force de la raiſon, & par les claires explications qu'ils recevoient ſans ceſſe de leurs Paſteurs, ne pouvoient prendre d'autre impreſſion que celle que la nature meſme de la choſe leur donnoit, qui eſt que le pain & le vin, ſanctifiez par la parole de Dieu, nous deviennent non une figure vaine & creuſe, mais une figure ſolide & efficace, & un grand Sacrement, qui nous repreſente, & qui nous communique le corps & le ſang de noſtre Seigneur*

p. 295. *I. C..... La verité poſitive que nous croyons*, dit-il encore, *y eſtoit enſeignée d'une maniere ſi claire, ſi forte, & ſi diſtincte, qu'elle diſſipoit toutes les difficultez, qui pouvoient naiſtre de ces expreſſions; Le pain eſt le corps de Ieſus-Chriſt, les Peres prenant ſoin de s'expliquer nettement & de premunir les eſprits des peuples contre l'erreur.*

C'eſt ainſi que l'on doit parler ſelon le deſſein de M. Claude; car cela donne dans les yeux des ignorans. Mais comment les Miniſtres parlent-ils quand ils diſent ce qu'ils penſent. On le peut apprendre de M. Daillé. *Il eſt difficile*, dit-il, *d'apprendre par iceux*, c'eſt-à-dire par les livres des Peres des ſix premiers ſiecles, *quelle a eſté la creance de leurs Auteurs ſur les articles, dont la Chrétienté eſt aujourd'huy en different: car les matieres dont ils traittent en ſont pour la pluſpart trés-éloignées. Ces Auteurs ſelon le beſoin de leur temps s'occupent ou à juſtifier le Chriſtianiſme des crimes dont il eſtoit calomnieuſement chargé, ou à bafoüer l'extravagance & impieté du paganiſme, ou à convaincre la dureté des Iuifs, ou à exhorter les fideles à la patience & au martyre, ou à expoſer quelque paſſage de l'Ecriture ſainte; choſes qui toutes n'ont que bien peu de rapport aux controverſes preſentes, dont ils ne parlent jamais; & ne penſant à rien moins qu'à nous, ils jettent quelques mots ça & là, où les uns & les autres penſent par fois apercevoir leur creance clairement exprimée: en vain le plus ſouvent, & preſqu'en la meſme ſorte que celuy qui dans le ſon meſme des cloches rencontroit ce luy ſembloit les deſirs & les affections de ſon eſprit.* Et enſuite aprés avoir fait un grand denombrement des matieres traittées par les Peres: *Quel rapport*, dit-il, *de tout cela avec la tranſubſtantiation, & l'adoration de l'Euchariſtie, & la monarchie du Pape?* De ſorte que ſi l'on en croit M. Daillé, on voit l'opinion des Sacramentaires dans les livres des Peres; *comme l'on entend tout ce que l'on veut dans le ſon des cloches.*

Daillé du vray employ des Peres chap. 2. p. 19.

Il eſt vray qu'il pretend que l'on n'y voit pas plus clairement celle des Catholiques que la ſienne, mais il n'a pas charge de parler pour eux, & l'on n'a pas ſujet de s'en rapporter au jugement qu'il en fait. Il n'eſt croyable qu'en ce qu'il dit de l'opinion des Calviniſtes, & perſonne ne peut avoir pour ſuſpect ſon témoignage en ce point, puiſqu'il n'y a qu'un reſte de ſincerité & de bonne foy qui demeure quelquefois malgré les conteſtations & les prejugez, qui ait pû tirer cet aveu de luy.

Si l'on en croit de meſme M. Claude, il n'y a pas un paſſage des Peres des huit premiers ſiecles, qui puiſſe donner la moindre idée de la preſen-

ce réelle & de la tranſubſtantiation. Tous les fideles n'avoient aucune peine à entendre toutes leurs expreſſions. Ils y entroient tout d'un coup, ſans meſme apercevoir le ſens metaphorique, c'eſt-à-dire celuy de la preſence réelle. Enfin ſi Paſchaſe n'avoit inventé ce ſens, jamais il ne ſeroit venu dans l'eſprit de perſonne. Cela ne couſte rien à écrire, & cette hardieſſe plaiſt à certaines gens. Mais demandons neanmoins à M. Daillé s'il eſt ſi aſſuré de ces ſolutions de *figure* & *de vertu*, avec leſquelles M. Claude s'en demeſle, s'il entre ſans peine dans ces paſſages, ſi les explications que les Miniſtres y donnent ſont ſi faciles, ſi naturelles, ſi conformes au ſens commun. CHAP. V.

Ce Miniſtre taſche de prouver que les Peres ne ſont pas par tout clairement pour les Catholiques; & qu'il y en a qui ſemblent inexplicables dans leur ſens: ce qu'on ne doit pas trouver étrange puis qu'eſtant Proteſtant il doit parler de cette maniere de ce qui regarde les Catholiques. Mais écoutons ce qu'il avoüe des paſſages qu'on oppoſe aux Calviniſtes; c'eſt en quoy il merite qu'on le croye. *Si vous prenez le revers*, dit-il, *il y a d'autres paſſages qui ſemblent ne pouvoir en façon quelconque admettre le ſens des Proteſtans, comme ceux qui diſent formellement, que le pain change de nature, que par la toute-puiſſance de Dieu il devient la chair du Verbe, & ſemblables. Et ſur chacune des controverſes il ſe trouve de tels paſſages de l'une & de l'autre ſorte, dont les uns ſemblent inexplicables au ſens de l'Egliſe Romaine, & les autres au ſens de ſes parties. Si le Cardinal du Perron & autres eſprits ſublimes ſoit en l'un ſoit en l'autre parti, proteſtent de n'y trouver aucune difficulté, il faut avoüer ou qu'ils ne le diſent que par bravade, faiſant bonne mine à mauvais jeu; ou que le reſte du monde à la veuë & l'eſprit merveilleuſement foibles, de ne voir que tenebres où ces gens ne voyent que lumiere.* p. 125.

Ce n'eſt pas faire tort à M. Claude que de le mettre entre ces eſprits ſublimes qui ne trouvent nulle-part aucune difficulté; car jamais homme n'en trouva moins. Il ne veut pas meſme que l'on l'aperçoive. Mais comme il n'eſt gueres probable que tout le monde ait l'eſprit ſi foible, que de ne voir que tenebres où il n'aperçoit que des lumieres, je penſe que le parti qu'on prendra naturellement ſera de le mettre au rang de ces gens, dont ſelon M. Daillé les paroles ne doivent eſtre priſes que pour *des bravades de perſonnes qui font bonne mine à mauvais jeu.*

M. Daillé confirme tout cela par une maxime generale qu'il établit en ces termes. *Si les Peres*, dit-il, *euſſent vécu de noſtre tems, ou qu'on leur euſt remué les differens d'aujourd'huy, je croy fermement qu'ils s'en fuſſent tres-bien expliquez: mais ne les ayant maniez qu'à taſtons en tombant en propos, plûtoſt par rencontre que par deſſein formé, il ne faut pas trouver étrange, s'ils ne s'y font entendre qu'à demy. Car comme chacun le peut aſſez remarquer en la vie commune, les propos tenus ſans deſſein, ne ſont jamais nets & précis, mais pendans & ambigus, qui peuvent ſe rapporter à diverſes intentions.* p. 128.

C'eſt ce qu'il entreprend de prouver par la maniere dont les Peres ont parlé avant l'Arianiſme de l'éternité de la nature divine de Jeſus-Chriſt. *S'ils en diſent*, dit-il, *quelque mot, c'eſt à demy-bouche & non jamais par deſſein: d'où vient auſſi que leurs propos ſur ce ſujet ſont autant obſcurs & difficiles à bien reſoudre que ceux qu'ils tiennent par fois ſur nos controverſes.* Ce qu'ayant Id. p. 128.

CHAP. V. prouvé par quelques exemples il ajoûte : *Puis donc qu'ils en ont uſé ainſi és autres ſujets, quelle merveille qu'en ceux dont nous ſommes aujourd'huy en different ils en ayent fait de meſme ; qu'ayant vêcu long-tems auparavant que la pluſpart de ces controverſes euſſent eſté remuées, ils en aient parlé obſcurément, ambiguement, & confuſément. I'eſtime quant à moy qu'il y auroit plutoſt à*

Ibid. *s'étonner s'ils avoient fait autrement..... Comparez, je vous prie, les dires des Peres ſur la Divinité & eternité du Fils de Dieu avec leur dire ſur la nature de l'Euchariſtie. Certes vous verrez que les uns ne ſont pas plus éloignez de la verité que l'on tient aujourd'huy ſur ce dernier point, que les autres l'eſtoient de la doctrine declarée autrefois au Concile de Nicée. Nicée definit que le Fils eſt conſubſtantiel au Pere ; Le Concile d'Antioche l'avoit nié. Que les Peres donc ou dient ou nient que l'Euchariſtie ſoit réellement le Corps de Chriſt, ils ne contrediront pas pour cela ton opinion, qui que tu ſois, ou Romain ou Proteſtant, plus fortement que les Peres d'Antioche avoient en apparence contredit ceux de Nicée. Aioûtez maintenant que comme les Arriens n'avoient aucun droit de tirer à leur opinion, ni d'alleguer comme pieces deciſives de leur queſtion tels propos innocemment jettez par les plus anciens Peres, & ſur autres ſujets, ſans autre deſſein de traitter celuy-cy : nous n'avons non plus à vray dire aucune raiſon, ni toy, ni moy d'alleguer comme ſentences prononcées ſur nos cauſes nées depuis peu, les dires des anciens Peres écrits par eux ſur d'autres matieres pluſieurs ſiecles auparavant, auſquelles ils ne penſoient aucunement, & ſur leſquelles auſſi par conſequent ils ſe ſont exprimez*

Ibid. 133. *fort diverſement, & quelquefois meſme en apparence contradictoirement.... Nous devons faire tous efforts de bien reſoudre ce qui en leurs écrits & de leurs ſemblables ſemble choquer la veritable creance que nous avons ſur l'Euchariſtie & autres articles, ſans nous étonner ſi par fois nous y rencontrons des paſſages qui nous paroiſſent inexplicables : car il ſe peut faire qu'ils ſoient tels en effet, puis qu'il a eſté bien poſſible que ſur la perſonne & les natures du Fils de Dieu il leur ſoit echappé de telles expreſſions.*

Enſuite aiant fait voir, que les Peres avoient eu deſſein d'eſtre obſcurs ſur le ſujet de l'Euchariſtie, pour cacher ce Myſtere aux Cathecumenes.

P. 157. *Puis donc*, dit-il, *qu'en cette matiere & en d'autres ils ont eu deſſein de nous couvrir leurs penſées ; il ne faut pas s'étonner, ſi leurs expreſſions ſont ſouvent obſcures, & ce qui ſuit de l'obſcurité, ſi elles ſemblent par fois ſe choquer & ſe contredire les unes les autres. Plûtoſt y auroit-il occaſion de trouver étrange que tels Perſonnages doctes & habiles, la pluſpart voulant eſtre obſcurs ſur ces points, nous en euſſent laiſſé leur opinion clairement exprimée en leurs écrits. Mais il y a plus : car quelquefois meſme qu'ils n'ont pas deſſein d'eſtre obſcurs, ils ne laiſſent pas d'en avoir l'effet.*

Le deſſein de M. Daillé dans tous ſes diſcours eſt de montrer en general, qu'il ne faut pas prendre les Peres pour Juges des controverſes, & en particulier de celles de l'Euchariſtie. Les Catholiques ne luy accorderont nullement ce point, parce qu'ils pretendent avec raiſon que les Peres ſont clairement pour eux, & qu'encore qu'il y ait des difficultez, elles ne ſont pas telles qu'elles puiſſent étouffer cette clarté : mais ils demeurent bien d'accord que cette voie qui conſiſte dans l'examen de toute la tradi-

tion eſt une voie longue, & qu'elle n'eſt pas proportionnée à toutes ſortes d'eſprits, y en ayant beaucoup qui ne peuvent pas raſſembler tant de choſes pour en former un jugement equitable, & auſquels par conſequent il faut une voie plus courte. CH. V.

Ce n'eſt pas icy le lieu de prouver qu'ils ont raiſon en l'un & en l'autre point. Mais ce qui eſt certain eſt, que toutes les perſonnes qui ſeront du ſentiment de M. Daillé, & qui ſeront perſuadez comme luy qu'on ne doit point decider la queſtion de l'Euchariſtie par les Peres, qu'ils ſont trop obſcurs & trop embaraſſez pour cela, qu'il eſt difficile de les accorder enſemble, ne pourront pas refuſer de ſe rendre aux preuves de la Perpetuité, au cas qu'ils les jugent evidentes, & que cette pretenduë evidence des preuves de fait d'Aubertin auſquelles M. Claude pretend les renvoyer, ne les en empeſchera pas, puiſque cette evidence pretenduë eſt détruite dans leur eſprit par la certitude & la conviction qu'ils ont de l'inevidence de ces preuves. Ils ſont dans l'eſtat que nous avons repreſenté. Au lieu des lumieres & des clartez que leur promet M. Claude ils n'ont trouvé dans l'examen des preuves de fait que des obſcuritez & des ambiguitez. Comment pourroient-ils donc raiſonnablement refuſer de ſe rendre au conſentement de toutes les nations du monde dans la doctrine de la preſence réelle qui ne peut eſtre un effet que de la Perpetuité de cette doctrine dans l'Egliſe.

Voilà donc déja un genre de ſçavans Proteſtans, auſquels ce livre peut eſtre utile, ſans qu'il ſoit accompagné de l'examen des preuves de fait: & ce genre comprend proprement les plus habiles & les plus ſinceres, puis qu'il comprend les gens faits comme Scaliger, Caſaubon, Marnixius, & M. Daillé. Mais il s'enſuit de là qu'il y en a bien d'autres qui doivent juger comme eux, que leurs preuves de fait ne ſont pas fort evidentes. Car quel jugement en peuvent faire ceux qui ne les ont point examinées, & qui ne ſont point capables de les examiner, s'ils en veulent juger raiſonnablement. D'un coſté ils entendent les Catholiques qui declarent hautement qu'ils ont toute la tradition pour eux, & qui en montrent l'effet dans la perſuaſion de tous les peuples de la terre. De l'autre ils entendent une douzaine de declamateurs Calviniſtes qui les aſſurent que les Peres ſont clairement pour les Proteſtans, & qu'il n'y a aucune difficulté dans tous leurs paſſages, quoique par malheur toute la terre les ait pris à contreſens. Il eſt impoſſible s'ils ont un peu de raiſon, que cette pretenſion ne leur ſemble étrange: & ſur cela s'addreſſant à ceux qui paroiſſent les plus ſinceres & les plus habiles parmy eux, ils entendent de leur bouche, ou que les Peres leur ſont contraires, ou qu'il ne faut pas penſer terminer cette queſtion par les Peres; qu'ils ſont remplis d'ambiguitez & d'obſcuritez; que la penſée de ceux qui croyent trouver clairement leurs opinions dans leurs livres eſt *ſemblable à l'imagination de celuy à qui le ſon des cloches repreſente toutes ſortes de chanſons*, que ces *eſprits ſublimes qui n'y trouvent point de difficulté* ſont des gens qui parlent *par bravade, & qui font bonne mine à mauvais jeu*; que peuteſtre les Peres ſe contrediſent & ſont en effet contraires; & autres choſes ſemblables.

CHAP. V.

Comment ſe pourroit-il faire aprés cela que ces perſonnes ſe perſuadaſſent que les preuves de fait d'Aubertin ſont claires & demonſtratives? Qu'ils s'en éclairciſſent par eux meſmes, dira M. Claude. Mais les uns n'ont pas le loiſir: ils exercent des fonctions qui les occupent tous entiers. Les autres qui font plus des deux tiers des Calviniſtes en ſont entierement incapables comme les Miniſtres meſmes l'avoüent. *Dieu*, dit Meſtrezat, *n'auroit pas donné aux hommes pour regle de leur devoir une choſe dont la connoiſſance ne fuſt bien poſſible. Or eſt-il qu'il eſt impoſſible qu'un artiſan ait la connoiſſance de tous les Peres.* M. Claude pretend-il que tous les ſoldats, tous les artiſans, toutes les femmes Calviniſtes ſoient capables d'examiner le livre d'Aubertin & des autres qui traittent la queſtion de fait par les Peres? De diſcuter ſi le mot οὐσία ſignifie ſubſtance ou l'amas des accidens ſenſibles dans le paſſage de Theodoret? Quel eſt le ſens des mots φύσις & de nature? Ce que les Peres entendent par les mots de ſpirituel, d'intelligible, de νοητός, de Myſtere, de Sacrement, de Type, d'Antitype, d'Image? Suppoſe-t'il, que toutes ces perſonnes puiſſent preſumer raiſonnablement d'avoir aſſez d'étenduë d'eſprit, pour comparer enſemble tant de choſes, & pour ne ſe laiſſer pas ébloüir par la difficulté qui leur aura eſté propoſée la derniere, ou qui leur aura eſté repreſentée d'une maniere plus vive & plus pathetique, pour prendre le ſens d'un paſſage par la ſuite du diſcours, par le ſujet dont il traitte, par la comparaiſon des autres expreſſions du meſme Auteur? Si M. Claude eſt capable d'une pretenſion ſi déraiſonnable, il eſt certain qu'il trouvera peu de perſonnes qui ſoient de ſon ſentiment, & ainſi il n'empeſchera pas qu'on n'ait droit de conclure, que les preuves de fait dont il ſe vante ſont inevidentes non ſeulement aux ſçavans qui reſſemblent à M. Daillé, à Scaliger, à Caſaubon, à Marnixius, mais auſſi à la plus grande partie des Calviniſtes, qui doivent juger, s'ils ont tant ſoit peu de ſens, qu'ils n'ont aucun ſujet de croire que les preuves de fait d'Aubertin & des autres Miniſtres ſoient telles que M. Claude les repreſente: & cela ſuppoſé ils ne ſeront point empeſchez par cette clarté pretenduë dont ils ne ſeroient point perſuadez, de ſe rendre à l'évidence du traitté de la Perpetuité, qui eſt proportionné à toutes ſortes de perſonnes, & qui eſtant fondé ſur les lumieres du ſens commun peut eſtre entendu de tout le monde.

Meſtr. de la Communion à J. C. l. 3. c. 2.

On reconnoiſt donc que quand à ce qu'on appelle la forme de l'argument, c'eſt également bien raiſonner que de dire comme fait M. Claude: Les preuves de fait d'Aubertin font voir clairement que l'Egliſe Romaine a changé de creance ſur le Myſtere de l'Euchariſtie; donc ce changement n'eſt pas impoſſible: Ou comme fait l'Auteur de la Perpetuité: Ce changement eſt impoſſible; donc il n'eſt pas arrivé. La forme de ces raiſonnemens eſt, comme j'ay dit, également concluante. Mais ce qui les diſtingue eſt, que quant à la matiere, cette propoſition; que les preuves de fait d'Aubertin faſſent voir évidemment un changement effectif de creance dans l'Egliſe Romaine, eſt notoirement fauſſe, & doit eſtre jugée telle par la pluſpart des Calviniſtes; au lieu qu'il n'y a rien dans le raiſonnement de l'Auteur de la Perpetuité qui ne doive paſſer pour vray, pour ſolide

ſolide, & pour convainquant à l'égard de tout le monde. CHAP. V.

Il ne faut donc pas s'imaginer que les affirmations temeraires & emportées, ou comme parle M. Daillé que *les bravades* de trois ou quatre Miniſtres faſſent paſſer pour évident tout ce qu'il leur plaira de qualifier de ce nom, & que les Proteſtans tant ſoit peu judicieux ſoient diſpoſez à croire ſur leur parole que le livre d'Aubertin ou les autres ſemblables rendent palpable ce pretendu changement. Plus ils l'aſſurent d'une maniere fiere & hardie, & plus les perſonnes ſages mépriſent ces aſſurances; parce qu'ils voyent ſans peine que cette fierté ne vient point d'une perſuaſion forte de la verité de ce qu'ils avancent; mais de ce que c'eſt leur coûtume de parler ainſi de toutes choſes ſans diſcernement: ce qu'ils font aſſez voir, en propoſant avec la meſme confiance les ſolutions les plus ridicules, que ſi elles eſtoient les plus ſolides & les plus certaines.

Quel jugement, par exemple, croit-on que faſſe l'Auteur de la Réponſe à l'Office du S. Sacrement de ce paſſage de S. Cyrille de Jeruſalem qu'il rapporte en ces termes en le traduiſant à ſa mode. *Tiens pour certain que le pain qui ſe voit n'eſt pas du pain, encore que le gouſt juge que c'eſt du pain; mais croy que c'eſt le corps de Chriſt; & que le vin qui ſe voit n'eſt pas du vin, encore que le gouſt le veüille, mais que c'eſt le ſang de Chriſt.* On s'imagine peuteſtre qu'il en devroit eſtre embaraſſé; & certainement on le pourroit eſtre à moins: mais bien loin de cela, il y trouve la ruine de la Tranſubſtantiation, & c'eſt la premiere concluſion qu'il en tire. *Paroles*, dit-il, *qui bien loin de favoriſer la Tranſubſtantiation d'une maniere invincible comme on le dit en marge; au contraire la ruinent entierement, puis qu'elles nous apprennent qu'il y a du pain & du vin dans l'Euchariſtie, ce que la Tranſubſtantiation ne ſouffre pas. Car ſi la veüe & le gouſt depoſent qu'il y a du pain & du vin, il faut neceſſairement qu'il y en ait, le témoignage des ſens eſtant infaillible, lorſqu'* &c. Qui s'étonnera aprés cela que ces Meſſieurs ſe vantent d'avoir des preuves evidentes contre la preſence réelle, puis qu'ils en ſçavent bien tirer de ce paſſage de S. Cyrille de Jeruſalem? Réponſe à l'Office du S. Sacr. p. 199.

M. Claude n'eſt pas moins habile que l'Auteur de cette Réponſe à ſe démêler des objections; & de la maniere dont il s'y prend il eſt clair qu'il trouvera tout ce qu'il voudra dans les Peres, & qu'ils ne diront jamais rien qui luy ſoit contraire. Nous en verrons dans la ſuite une infinité d'exemples; mais pour faire connoiſtre par avance ſon air & ſon genie, l'on n'a qu'à conſiderer la maniere dont il répond à un paſſage de S. Jean de Damas qu'on luy avoit allegué. Il le reduit d'abord à trois points. *Aprés tout*, dit-il, *Iean de Damas nous dit trois choſes. L'une que le pain & le vin ne ſont pas des figures. L'autre que c'eſt le corps meſme de Ieſus-Chriſt. Et la troiſiéme, que Ieſus-Chriſt a dit, non, cecy eſt la figure de mon corps, mais cecy eſt mon corps.* Il en dit bien d'autres; mais il plaiſt à M. Claude de les reduire à ces trois: & ces trois choſes neanmoins qu'il avoüe que S. Jean de Damas établit ſont plus que ſuffiſantes pour embaraſſer un autre que M. Claude: Mais pour luy il ſe mocque de cette objection; il y répond avec inſulte & avec mépris. *Qu'y a-t'il dans ces paroles qui puiſſe eſtre tourné en un ſens de Tranſubſtantiation, à moins que d'eſtre déja preoccupé ou d'avoir* p. 278.

CHAP. V. *l'eſprit déja embaraſſé par les crieries & les conteſtations de la diſpute ? Le pain & le vin ne ſont pas des figures*, c'eſt-à-dire, *des repreſentations nuës, ou de ſimples peintures ; c'eſt le corps meſme deifié de Ieſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, c'eſt la communion à ce corps divin, comme S. Paul a pris les paroles de l'inſtitution ; Cecy eſt mon corps, en ce ſens, le pain que nous rompons eſt la communion au corps de Chriſt ; car le pain & le vin nous communiquent vraiment le corps & le ſang precieux de noſtre Redempteur :* c'eſt-à-dire dans le langage des Calviniſtes, qu'ils nous communiquent moralement une vertu qui vient meritoirement du corps de Jeſus-Chriſt. *Et enfin, Ieſus-Chriſt n'a pas dit : Cecy eſt la figure, mais cecy eſt mon corps, parce qu'il a voulu donner plus de poids & plus de force à ſon expreſſion, pour nous faire mieux connoiſtre l'efficace myſtique & la vertu ineffable de ſon Sacrement. Voilà de quelle maniere un homme qui n'auroit jamais oüi parler de cette preſence réelle que l'Egliſe Romaine enſeigne prendroit le ſens de ces paroles :* c'eſt-à-dire en un mot que ſelon M. Claude, le mot de *figure* ſignifie *figure vuide d'efficace* ; que le mot de *Corps* ſignifie *figure pleine d'efficace* ; & qu'ainſi quand S. Jean de Damas remarque pour exclure la figure que Jeſus-Chriſt n'avoit pas dit : *Cecy eſt la figure* ; mais qu'il avoit dit : *Cecy eſt mon corps*, il avoit voulu ſeulement remarquer que Jeſus-Chriſt n'avoit pas dit *que le pain fuſt une figure vuide d'efficace* ; mais qu'il avoit dit *que c'eſtoit une figure pleine d'efficace* ; Que ſi on demande à M. Claude, en quelle langue ces mots oppoſez l'un à l'autre, figure, corps ; image, original, ſignifient *figure vuide de vertu, & figure pleine de vertu*, il ne s'en met pas en peine. On a tort, ſelon luy, ſi on ne trouve cela clair comme le jour. Il luy ſuffit qu'ils ayent ce ſens dans la langue des Miniſtres, qui ont le privilege de faire ſignifier aux mots tout ce qu'il leur plaiſt.

C'eſt ainſi que ces Meſſieurs ne trouvent point de difficultez dans les Peres, & qu'ils font voir d'une maniere *palpable* ce changement pretendu. C'eſt d'un amas de ſolutions ſemblables qu'eſt compoſé le volume d'Aubertin, qui ſont enrichies d'exclamations ſur leſquelles M. Claude a pris le modelle des ſiennes. Mais, comme j'ay fait voir, toutes ces aſſurances temeraires qu'il nous donne de la clarté pretenduë de ces preuves de fait luy ſont inutiles ; & à l'égard des ſçavans comme M. Daillé, Marnix, Scaliger & Caſaubon, Smalcius, Socin qui ſont perſuadez du contraire par leur propre experience ; & à l'égard de ceux qui reglent leurs opinions ſur le jugement de ces ſçavans plus ſinceres que les autres ; & à l'égard de tous les ſimples judicieux qui ſe doivent croire incapables de cét examen particulier des preuves de fait, & qui doivent juger ſur l'apparence exterieure qu'elles ne ſont point evidentes, & que l'aſſurance que leur en donne M. Claude eſt une pure *bravade*, pour uſer des termes de M. Daillé. Et ainſi toutes ces perſonnes n'eſtant point retenües par cette fauſſe clarté, par laquelle M. Claude voudroit bien les amuſer, ſe doivent rendre à la veritable clarté des preuves du traitté de la Perpetuité dont il n'y a perſonne qui ſoit incapable.

CHAPITRE VI.

Que les Calviniſtes les plus perſuadez de l'evidence des pretenduës preuves de fait d'Aubertin & des autres Miniſtres ſe doivent rendre ſelon la raiſon aux preuves de la Perpetuité, ſans qu'on ſoit obligé pour cela de refuter leurs preuves de fait.

QUAND le livre de la Perpetuité ne ſeroit propre qu'aux ſçavans ſinceres, & aux ſimples judicieux & modeſtes, l'Auteur n'auroit pas ſujet de ſe repentir de ſon travail, & l'on n'auroit pas droit de luy reprocher que ſon traité fuſt inutile, puis qu'eſtant capable de perſuader ces deux ſortes de perſonnes, il eſt preſque utile à tous ceux qu'on doit regarder dans les ouvrages de controverſe.

Il y a tant de déreglement d'eſprit dans la diſpoſition de ceux qui ſont perſuadez, ou qui témoignent de l'eſtre de la clarté de leurs paſſages & de leurs ſolutions, qu'en verité comme il y a bien peu d'eſperance de les ramener, ce ne ſeroit pas faire grand tort à un ouvrage que de reconnoiſtre ſimplement qu'il ne leur eſt pas propre & qu'il n'eſt pas fait pour eux.

Je veux bien neanmoins examiner encore ce point, & leur montrer que ſi le traité de la Perpetuité eſt tel que je ſoutiens qu'il eſt, c'eſt-a-dire, ſi les preuves en ſont claires & convainquantes en elles meſmes, comme je le feray voir en tout ce livre, la raiſon les oblige de s'y rendre, quelques perſuaſions qu'ils ayent de l'evidence de leurs pretenduës preuves de fait, ſans qu'il ſoit pour cela neceſſaire d'entrer dans la diſcuſſion de tous ces paſſages, ſans laquelle M. Claude voudroit faire croire que le livre de la Perpetuité ne peut rien prouver.

Je ſuppoſe donc des perſonnes dans une diſpoſition auſſi fiere qu'eſt celle que M. Claude fait paroître, & qu'il tâche d'inſpirer aux autres. Je ſuppoſe meſme que ce ne ſoit point par *bravade*, comme croit M. Daillé, mais par une perſuaſion ſincere, qu'ils témoignent de croire qu'Aubertin a rendu *palpable* ce changement que l'Auteur de la Perpetuité repreſente comme impoſſible. Je ſuppoſe enfin des gens qui faſſent ſerieuſement cét argument : *Ce changement de creance ſur l'Euchariſtie eſt effectivement arrivé, comme il paroiſt par les preuves de fait qu'allegue Aubertin & les autres Miniſtres. Donc il eſt poſſible.* Je declare à ces perſonnes que je ne croy pas devoir preſentement m'arreſter à l'examen de leurs preuves; cela pourra venir en ſon tems : mais cependant je leur oppoſe ſeulement cét argument : *Les preuves du traité de la Perpetuité montrent clairement auſſi que ce pretendu changement eſt impoſſible : donc il n'eſt point arrivé; & vos preuves de fait ne peuvent eſtre que des illuſions de voſtre eſprit.* Et je pretens que leur argument doit ceder à celuy-cy, & que ſans entrer dans ces diſcuſſions qui ne finiſſent jamais, ils doivent renoncer à leur ſchiſme & ſe rendre Catholiques.

Mais afin de leur faire voir que cette pretention n'eſt point ſi déraiſon-

Chap. VI. nable qu'elle leur pourroit paroiſtre d'abord, il faut leur dire de quelle ſorte je l'entens. Si leurs preuves de fait leur ſemblent évidentes, l'effet qu'elles doivent produire dans leur eſprit eſt celuy de la perſuaſion, ſuppoſé qu'il n'y ait point d'évidence contraire qui empeſche cét effet : mais s'il y a d'autre coſté une évidence égale à laquelle ils ſoient également incapables de reſiſter, la diſpoſition d'eſprit où ces deux évidences contraires les doivent mettre, n'eſt pas celle de la perſuaſion, mais du doute & de l'incertitude : & s'ils jugent avec certitude que leur opinion eſt veritable, tant qu'ils ſont en cét eſtat, ce ne peut eſtre que par paſſion & non par raiſon.

Je ſçay bien qu'il eſt impoſſible qu'il y ait une évidence veritable des deux coſtez ; mais il eſt certain qu'il y peut avoir une évidence apparente, ce qui fait le meſme effet : de ſorte que s'il eſt vray, comme je le pretens, que le livre de la Perpetuité porte l'impoſſibilité de ce changement à un degré d'évidence qui frappe pour le moins autant l'eſprit que toute pretenduë évidence contraire, il eſt certain auſſi que le moindre effet qu'il doive produire ſur les Calviniſtes judicieux & ſinceres, eſt de les jetter dans le doute, & d'empeſcher ainſi qu'ils ne forment un jugement abſolu.

Or dés lors qu'on les aura conduits juſques à un doute dont ils ne puiſſent trouver d'éclairciſſement, ils ne peuvent plus refuſer raiſonnablement de ſe ſeparer de leur ſecte, & de paſſer du doute à la certitude, que la Religion Catholique eſt veritable : & c'eſt en quoy conſiſte la preuve que j'entreprens de propoſer en ce lieu.

Pour leur rendre cette verité ſenſible, il ne faut que les prier de conſiderer que les premiers Auteurs de leur ſecte eſtoient Catholiques d'origine. C'eſt l'Egliſe Catholique qui les avoit engendrez en Jeſus-Chriſt ; qui leur avoit appris les veritez de la foy ; qui leur avoit donné les Sacremens ; qui leur avoit mis les Ecritures entre les mains. C'eſt cette Egliſe qui eſtoit en poſſeſſion du miniſtere Evangelique, & qui l'avoit receu de main en main depuis les Apoſtres par la ſucceſſion de ſes Paſteurs.

Ils ne peuvent deſavoüer que cette Egliſe ne ſoit la plus étenduë, que ce ne ſoit la ſocieté radicale & originale dont toutes les autres ſe ſont ſeparées : & ils croyent eux meſmes qu'elle a raiſon dans tous les points pour leſquels elle a retranché de ſon ſein les autres ſectes qui ne la reconnoiſſent plus depuis longtems.

Il ſeroit aiſé de leur montrer ſelon les principes de la foy reconnus par les SS. Peres, qu'il n'eſt permis pour aucun ſujet de ſe ſeparer de cette ſocieté matrice, originale, ſucceſſive & Catholique ; & qu'au lieu de conclure qu'il faut faire ſchiſme avec cette Egliſe, parce qu'elle enſeigne telles & telles erreurs ; il faut conclure au contraire qu'elle n'enſeigne point d'erreurs ; parce qu'il eſt certain qu'il ne faut jamais faire ſchiſme avec l'Egliſe, le crime du ſchiſme eſtant toujours plus évident que ces pretenduës erreurs dont on accuſe l'Egliſe. Car ce ſont deux maximes également certaines en ſoy, qu'il faut ſe ſeparer d'une Egliſe corrompuë dans la foy, & qu'il ne faut jamais ſe ſeparer de l'Egliſe Catholique ; mais l'applica-

tion de ces deux maximes n'eſt pas également ſûre & certaine. Et c'eſt pourquoy tous les heretiques par une mauvaiſe application de la premiere, & ſur une fauſſe ſuppoſition des erreurs qu'ils attribuoient à l'Egliſe, en ont conclu qu'ils s'en devoient ſeparer : au lieu qu'eſtant clair au contraire qu'il ne s'en faut jamais ſeparer, ils devoient conclure que ce qu'ils prenoient pour erreur ne l'eſtoit pas. CHAP. VI.

C'eſt l'effet ordinaire de la paſſion & du déreglement de l'eſprit de détruire ainſi des veritez claires, par des ſuppoſitions incertaines & obſcures, au lieu de détruire les ſuppoſitions incertaines, par les veritez claires & certaines. Mais ce n'eſt pas ce que j'ay deſſein d'établir preſentement. Je n'ay beſoin que d'un autre principe, qui eſt tellement fondé ſur les plus ſimples lumieres du ſens commun, que je ne croy pas que perſonne en puiſſe douter. C'eſt qu'on ne peut nier au moins, qu'il n'eſt jamais permis de ſe ſeparer de l'Egliſe univerſelle & ſucceſſive, ni de faire une ſocieté à part, ſans eſtre pleinement convaincu des erreurs de cette Egliſe que l'on quitte, & ſans avoir une entiere certitude de la pureté de la foy de la ſocieté à laquelle l'on ſe range.

Car la ſeparation contient une condamnation de cette Egliſe, c'eſt-à-dire de tous ſes Paſteurs, & de tous les fideles qu'elle renferme dans ſon unité, & qui y ont vécu depuis que l'on y tient la doctrine pour laquelle on ſe ſepare d'elle. Quiconque conſent au ſchiſme prononce donc cét effroyable jugement ; & il eſt bien clair que ce jugement eſt le plus horrible de tous les crimes, s'il n'eſt appuyé ſur l'évidence de la verité. Car s'il n'eſt pas permis de condamner un ſeul homme ſans évidence, combien eſt-il moins permis de condamner tous les Paſteurs de l'Egliſe & tous les fideles qui la compoſent ; & non ſeulement ceux de ce tems-cy, mais ceux de tous les autres ſiecles qui ont tenu la meſme doctrine.

Or quoique cette condamnation & ce jugement épouvantable ſe voye d'une maniere plus expreſſe dans ceux qui ont eſté les premiers auteurs du ſchiſme, il faut pourtant qu'il ſe rencontre dans tous les Calviniſtes generalement ; c'eſt-à-dire qu'il faut qu'ils faſſent tous un ſchiſme poſitif avec l'Egliſe Romaine. Car quelque tendreſſe humaine qu'ils puiſſent avoir pour ceux qui les ont nourris dans leur religion, ils ſe doivent conſiderer neanmoins comme Catholiques d'origine. Il doivent penſer que c'eſt par cette ſocieté Catholique que l'Evangile eſt venu à eux ; que la pluſpart de ceux dont ils tirent la naiſſance temporelle y ſont morts ; de ſorte que s'il falloit regler les choſes ſelon leurs deſirs, & que leurs deſirs fuſſent reglez ſelon la raiſon, ils devroient ſans doute ſouhaitter que cette Egliſe fuſt innocente, & qu'ils ne fuſſent pas obligez de s'en ſeparer.

D'ailleurs cette ſocieté a des avantages clairs & manifeſtes ſur la leur. Elle eſt en poſſeſſion du Miniſtere & de la vocation ordinaire. S'il y a quelque autorité ſur la terre, il eſt évident que c'eſt elle qui la poſſede ; & il eſt viſible au contraire que les Miniſtres Calviniſtes n'en ont aucune. Il n'y a qu'un peu plus de cent ans qu'ils ont commencé de former un corps à part : & l'un des plus eſſentiels principes de leur doctrine eſt, qu'il n'y a point d'infaillibilité dans aucune aſſemblée Eccleſiaſtique, ni par conſequent auſſi dans la leur.

Aug. de util. cred. c. 7. 14. 17. cont. Epiſt. Fund. c. 4.

CHAP. VI.

Il n'y a donc point de Calviniſte, qui toutes choſes égales ne duſt ſouhaitter d'eſtre Catholique ; & qui ne doive croire que l'Egliſe Catholique eſt ſa ſocieté naturelle, & qu'il n'en peut demeurer ſeparé ſans raiſon & ſans cauſe. Car pourquoy feroit-il une plaie certaine à cette Egliſe pour un mal incertain ? Pourquoy condamneroit-il ſes Peres, ſes Paſteurs, ceux qui luy ont communiqué l'Evangile, ceux qui en ſont dépoſitaires, ceux qu'il trouve reveſtus de l'autorité de J. C., s'il n'eſt entierement certain qu'ils ayent corrompu la foy par une fauſſe doctrine? Qui doute que dans l'incertitude il ne faille avoir plus d'inclination pour la ſocieté la plus autoriſée, la plus ancienne, la plus univerſelle, & qui a plus de marques de la veritable Egliſe ? Et il ne ne luy ſerviroit de rien de dire qu'il ſe trouve lié à une autre, & qu'il ne la doit pas abandonner ſans evidence ; car il a infiniment plus de liens avec l'Egliſe Catholique qu'avec toute autre ſocieté : & ces autres liens qu'il a contractez avec une autre ſocieté ſont des liens injuſtes, temeraires, ſacrileges, s'ils ne ſont fondez ſur la conviction des erreurs de la ſocieté avec laquelle il eſtoit originairement uni.

La raiſon l'oblige donc de ſe ſeparer de la ſocieté des Calviniſtes, meſme ſans conviction & ſans évidence de leurs erreurs, pourveû ſeulement qu'il en doute. Et ſi les Calviniſtes s'en plaignent, & qu'ils luy en demandent raiſon il peut avec juſtice leur répondre de cette ſorte. Rien ne me peut attirer à voſtre ſocieté que l'évidence de la verité, puiſque vous reconnoiſſez la pureté de la doctrine pour l'unique marque de l'Egliſe : rien ne me peut porter à condamner la ſocieté univerſelle, que l'évidence de ſes erreurs. Cependant je ne trouve parmy vous ni l'évidence de la verité que vous promettez, ni l'évidence des erreurs pour leſquelles vous me voulez porter à condamner cette Egliſe univerſelle. Si vous vous eſtes ſeparez d'elle ſans conviction, vous ne ſçauriez nier que vous ne ſoyez ſacrileges & criminels : je le ſerois donc auſſi ſi je vous imitois ſans cette conviction que je n'ay point. Comme vous n'auriez pas dû condamner l'Egliſe Catholique, ſi vous aviez eſté dans la diſpoſition où je ſuis ; il eſt clair que vous ne me pouvez pas conſeiller de le faire pendant que j'y ſeray. Cette Egliſe a des liens d'autorité, d'antiquité, de ſainteté, de miracles, qui me peuvent attacher à elle, lors meſme que je n'ay pas l'évidence de la verité de ſa doctrine : mais vous n'en avez aucun pour me retenir, ſi toſt que celuy de cette évidence pretenduë vous manque. Enfin vous ſeriez les plus injuſtes du monde, ſi vous oſiez nier qu'elle ne merite au moins la preference au deſſus de vous ; & par conſequent qu'ayant l'eſprit partagé par des raiſons qui me paroiſſent égales de part & d'autre, & ne pouvant neanmoins demeurer neutre, il ne ſoit de mon devoir de m'unir avec elle en me ſeparant de vous.

Iſta ergo tot & tanta Chriſtiani nominis chariſſima vincula, rectè hominem tenent credentem in Catholicâ Eccleſiâ, etiamſi propter noſtræ intelligentiæ tarditatem, vel vitæ meritum, veritas ſecundum apertiſſimè oſtendat.

Apud vos autem ubi nihil horum eſt quod me invitet ac teneat ſola perſonat veritatis pollicitatio. *Aug. Cont. Epiſt. Fund.* c. 4.

Cui nolle primas dare vel ſummæ profectò impietatis eſt, vel precipitis arrogantiæ. Idem *de util.* credendi, c. 17.

Les Calviniſtes diront peuteſtre que ſi leur ſocieté oblige tous ceux qui en ſont de condamner l'Egliſe Romaine, de meſme l'Egliſe Romaine obige tous ceux qui la compoſent de condamner la ſocieté des Calviniſtes ; or qu'il eſt de droit naturel & indiſpenſable de ne condamner perſonne ſans évidence : qu'ils avoüent donc qu'un homme dans le doute ne peut

pas condamner l'Egliſe Romaine, mais que ce meſme homme dans le doute ne les peut pas auſſi condamner : qu'ainſi comme il ne peut demeurer uni avec eux, il ne peut auſſi s'unir avec l'Egliſe Romaine, puis qu'elle l'oblige à une action qui eſt criminelle & injuſte dans la diſpoſition où il eſt.

Mais outre que cette réponſe n'empeſche pas que ceux qui ſeroient dans cette diſpoſition ne duſſent ſe ſeparer de la ſocieté des Calviniſtes, & qu'elle tend ſeulement à prouver qu'ils ne devroient pas encore s'unir à celle des Catholiques, elle ſe détruit facilement en diſtinguant deux ſortes de condamnations. Car il y a une condamnation fondée ſur ſa lumiere & ſur ſon evidence perſonnelle ; & il y en a une autre qui eſt fondée ſur l'évidence & ſur la lumiere des autres qui nous eſt connuë & dont on eſt aſſuré. Or il y a cette difference entre l'Egliſe Romaine & la ſocieté des Calviniſtes que l'Egliſe Romaine en portant ſes enfans à condamner les ſocietez qu'elle retranche de ſon ſein, ne pretend pas qu'ils le doivent faire par une évidence perſonnelle. Il ſuffit qu'ils le faſſent par la creance qu'ils ont en elle. Chaque Catholique n'eſt pas obligé de dire : Je condamne les Calviniſtes, parce qu'il m'eſt évident qu'ils ſont dans l'erreur. Il ſuffit qu'il diſe, qu'il les condamne avec l'Egliſe & par la confiance qu'il a au jugement de toute l'Egliſe ; de ſorte que ſon jugement n'eſt pas fondé ſur ſa propre lumiere qu'il reconnoiſt trop foible pour cela, mais ſur la lumiere generale de tout le corps de l'Egliſe.

Il n'en eſt pas de meſme des Calviniſtes. Comme leur ſocieté n'a aucune autorité ainſi que nous l'avons déja dit, & qu'ils font meſme profeſſion de renoncer à toute autorité, nul Calviniſte ne peut dire raiſonnablement : Je condamne l'Egliſe Romaine ſur la foy de mes Miniſtres. Il faut qu'ils ayent tous une évidence perſonnelle fondée ſur leur propre lumiere, des erreurs qu'ils luy imputent. Leur jugement ne peut avoir d'autre appuy que celuy-là. De ſorte que quand cet appuy leur manque, il n'eſt plus fondé ſur rien ; & par conſequent il eſt notoirement injuſte & criminel.

De cette premiere difference il en naiſt une autre, qui eſt que ſi les Catholiques concevoient des doutes, & s'ils tomboient dans cet eſtat de juger ſur quelque point les raiſons des Calviniſtes auſſi fortes que les leurs, ils ont des voies generales de ſortir de ces doutes ſans meſme les éclaircir. Car ces ſortes de doutes n'eſtant oppoſez qu'à l'évidence particuliere de certains points ils peuvent eſtre détruits par une évidence generale de toutes les veritez de foy fondée ſur les motifs generaux que l'authorité fournit. Mais les doutes des Calviniſtes ne ſe peuvent détruire que par un éclairciſſement particulier ; & par conſequent les obligent à une ſeparation actuelle, lors qu'ils ne trouvent point d'éclairciſſement. Or ſi toſt qu'ils ſe ſeront ſeparez de la ſocieté des Calviniſtes, il n'eſt pas difficile de leur montrer qu'ils doivent s'unir à celle des Catholiques ; puiſque la raiſon leur faiſant voir qu'ils ne peuvent eſtre Calviniſtes ſans évidence, ni neutres ſans irreligion, elle les oblige de conclure qu'ils doivent eſtre Catholiques par ſoumiſſion, n'y ayant que cette Egliſe qui puiſſe

CHAP. VI. au defaut de la raiſon & de l'évidence les determiner par autorité à recevoir la foy qu'elle leur propoſe.

On peut meſme leur faire trouver dans ce doute une lumiere qui les aſſure de la verité de la foy de l'Egliſe Catholique. Car ſuppoſons par exemple un Calviniſte perſuadé d'un coſté par les raiſons & par les paſſages d'Aubertin, & retenu de l'autre par les preuves du traité de la Perpetuité, & qui tombe par ce moyen dans un eſtat de doute & d'incertitude: il eſt vray que cette incertitude toute ſeule ne luy donne pas lieu de conclure encore directement & poſitivement que l'Egliſe Romaine n'eſt pas dans l'erreur; mais elle luy fait neceſſairement conclure qu'il n'en eſt pas aſſuré; & qu'ainſi ceux qui n'ont pas plus de lumiere que luy n'en ont pas plus d'aſſurance que luy. Or cette ouverture luy fait voir d'abord que toute cette ſocieté de Calviniſtes, dont la pluſpart en ont beaucoup moins que luy, n'eſt compoſée que de gens temeraires & emportez, qui ſur de fauſſes lueurs, ſur de méchantes raiſons condamnent l'Egliſe Romaine faute de l'avoir écoutée & d'avoir conçeu ce qu'elle diſoit; que leur confiance ne vient que de defaut de lumiere; qu'ils blaſphement ce qu'ils ignorent, & qu'ils demeurent dans le ſchiſme ſans raiſon & ſans ſujet.

Cette conſideration le doit conduire plus avant. Car elle luy doit faire juger que ſon doute n'eſtant formé que ſur la contrarieté qu'il trouve entre les paſſages de quelques Peres qui l'ébloüiſſent d'une part, & ces autres preuves ſenſibles de l'impoſſibilité de ce changement qui l'embaraſſent de l'autre, il s'enſuit que ceux qui ſont incapables de l'examen des preuves de fait, & qui ſont capables des preuves ſenſibles de l'impoſſibilité de ce changement, ont tort de ne s'y pas rendre, & que rien ne les doit empeſcher de ſuivre la lumiere qu'on leur preſente dans cet écrit; puiſque, comme nous avons déja dit, la raiſon les porte à croire d'une part que ces pretenduës preuves de fait ne ſont ni claires ni évidentes; & qu'on leur preſente de l'autre une lumiere qu'ils voyent, & qui les doit perſuader.

Il peut donc conclure de là que tous les ſimples Calviniſtes incapables de l'examen des preuves de fait, & capables de voir ce conſentement de toutes les Egliſes & l'impoſſibilité de ce changement pretendu, ſont déraiſonnables de ne ſe rendre pas à cette raiſon; c'eſt-à-dire qu'ils ont tort de n'eſtre pas Catholiques.

Que ſi de ſimples Calviniſtes ont tort de reſiſter à cette preuve, il ne s'enſuit pas ſeulement qu'elle eſt convaincante à leur égard, mais il s'enſuit qu'elle l'eſt à l'égard de tout le monde par une raiſon fondée ſur la verité de Dieu meſme. Car comme il eſt incapable de tromper les hommes, & que ſa providence a toujours ſoin qu'ils ſoient inexcuſables dans leurs pechez, il eſt viſible qu'il ne peut permettre qu'en faiſant un uſage legitime de leur raiſon, & n'en abuſant point par cupidité & par malice, ils tombent dans des erreurs capitales qui les éloignent de la vraye religion.

Or quelle malice, quelle cupidité, quel abus de la raiſon y a-t'il à un Chrétien ſimple & ignorant, à qui l'on fait voir que tous les Chrétiens du mon-

du monde, croyent la preſence réelle, à l'exception des ſeuls Calviniſtes, qu'ils la croyoient univerſellement & ſans exception avant Berenger, qu'il eſt impoſſible qu'ils ne l'ayent pas toûjours cruë, parce qu'il eſt impoſſible qu'ils ſoient venus à la croire par changement, de preferer cette creance univerſelle aux foibles raiſonnemens que ſon eſprit luy pourroit fournir; de croire qu'il ſera moins en danger de ſe tromper en ſuivant toute l'Egliſe & tous les autres Chreſtiens, qu'en ſuivant ſa propre lumiere; de juger qu'il eſt plus probable qu'il ſe trompe ſeul que non pas que tous les autres Chreſtiens ſe trompent? Le moyen au contraire qu'il ne forme pas tous ces jugemens; & qu'eſt-ce qui l'en pourroit empêcher ſinon l'orgueil & la temerité? Ainſi ſi cette opinion eſtoit fauſſe, il ſe trouveroit que la raiſon & l'humilité porteroient à l'erreur; & qu'au contraire la temerité & l'orgueil porteroient à la verité. Et c'eſt ce que je ſoûtiens ne pourvoir jamais arriver, & eſtre contraire à la bonté & à la verité de Dieu meſme.

Il eſt facile de pouſſer ce raiſonnement plus loin, & de s'en ſervir comme d'un moyen general pour decider toutes les controverſes. Car il n'y en a aucune dont les ſimples, qui ſont la plus grande partie des Chrétiens, puiſſent eſtre ſuffiſamment informez pour en juger par eux meſmes & par leur propre lumiere. On croiroit eſtre viſiblement injuſte & temeraire de juger d'un morceau de terre ſans écouter ceux qui y ont intereſt: ne ſeroit-ce donc pas une temerité beaucoup plus inexcuſable de pretendre juger d'un different où il y va de ſon ſalut ſur les raiſons d'une des parties, & en ſe laiſſant emporter à la premiere impreſſion? Ainſi le moins que pourroient faire ceux qui voudroient ſe rendre juges des differens de religion, ſeroit d'écouter auſſi les divers partis, de peſer les raiſons des uns & des autres, de comparer leurs preuves, & de ne porter jugement que ſur cette comparaiſon: d'autant plus, que l'Egliſe Catholique eſt un de ces partis, & qu'il n'y a point d'injuſtice plus viſible que de la condamner ſans l'entendre, & de ſe ſeparer de tant de Saints qui ont vécu dans ſa communion, ſans s'eſtre informé de leurs raiſons.

Cependant il n'eſt pas moins évident que les ſimples ſont incapables de cet examen & de cette comparaiſon des preuves & des raiſons des divers partis. Et il faut renoncer au ſens commun, & ſe vouloir aveugler ſoy-meſme pour n'en pas demeurer d'accord. Que peuvent-ils donc faire de mieux que de ſe ranger dans ce jugement du coſté de l'autorité? Ils ne ſçauroient ſe diſpenſer de juger, ils ne ſçauroient juger par eux-meſmes. Il faut donc qu'ils jugent par autorité. Or ils ne la découvrent que dans l'Egliſe Catholique, eſtant clair que les heretiques n'en ont point & principalement les nouveaux, à qui l'on peut appliquer ce que S. Auguſtin dit des Manichéens: *Vos autem tam pauci, & tam turbulenti, & tam novi, nemini dubium eſt quin nihil dignum autoritate præferatis.* C'eſt le plus legitime & le plus prudent uſage qu'ils puiſſent faire de leur raiſon, toute autre eſtant viſiblement temeraire, imprudent & plein d'illuſion. C'eſt l'unique voie que Dieu leur laiſſe dans l'eſtat où il a permis que les hommes fuſſent reduits. S'ils ſe trompoient en la ſuivant, ce ſeroit la raiſon qui les trom-

On peut voir ſur cela tout le livre de S. Aug. De utilitate credendi.

CHAP. VII. peroit, puiſque c'eſt la raiſon meſme qui les y engage. Or c'eſt-ce que Dieu ne peut pas permettre, & qui eſt contraire & à ſa verité, & à la volonté qu'il nous a declarée par l'Ecriture de ſauver les ſimples & de les appeller au ſalut. Car eſtant certain qu'ils ne peuvent aller au ciel que par la voie de la verité, & eſtant evident qu'ils ne ſçauroient ſuivre ſans temerité d'autre voie que celle de l'autorité : il eſt evident auſſi que la voie de la verité, & la voie de l'autorité, ne ſont pas deux voies, mais une meſme & unique voie, c'eſt-a-dire que l'autorité eſt inſeparable de la verité.

Et par conſequent ſi les ſçavans ſont en doute de la voie qu'ils doivent ſuivre, ils la peuvent apprendre des plus ſimples, parce qu'il eſt encore certain qu'ils ne ſe ſauveront pas par une autre voie qu'eux, & que ce qui eſt vray à l'égard des ſimples, l'eſt auſſi à l'égard des plus ſçavans. C'eſt ainſi que l'on peut paſſer du doute à la certitude ; & que l'on peut tirer des doutes meſmes des raiſons de ne point douter.

Il eſt vray que ces raiſonnemens eſtant appliquez au livre de la Perpetuité, ſuppoſent que les preuves en ſont claires & ſolides ; & c'eſt pourquoy je ne m'en ſers icy que pour détruire ces vaines exceptions de M. Claude qui voudroit qu'on les rejettaſt ſans autre examen, ſur cette raiſon generale, que ce ſont des preuves de raiſonnement. Or c'eſt ce que l'on renverſe abſolument, en montrant, comme j'ay fait.

1. Que les preuves de raiſonnemens pareilles à celle du traitté de la Perpetuité peuvent eſtre de leur nature auſſi fortes pour convaincre un heretique que les preuves que l'on appelle de fait ; puiſque nous ne ſommes aſſurez que ces faits ſoient vrais que par un raiſonnement qui prouve qu'il eſt impoſſible qu'ils ne ſoient pas tels qu'ils ſont rapportez.

2. Que ſuppoſé que les preuves de la Perpetuité ſoient telles que l'on pretend, non ſeulement elles peuvent eſtre comparées aux preuves de fait, mais qu'elles doivent neceſſairement emporter l'eſprit malgré toutes ces pretenduës preuves, ſoit qu'on les connoiſſe ſoit qu'on les ignore ; & qu'ainſi M. Claude en laiſſant tous les vains amuſemens de ces paſſages par leſquels il voudroit nous détourner de noſtre chemin, & toutes ces declamations en l'air qu'il fait contre la methode de la Perpetuité n'a point d'autre voie raiſonnable de s'en deffendre, que de montrer s'il le pouvoit, que les raiſonnemens de ce traité ne ſont pas juſtes. Et c'eſt en quoy nous ferons voir qu'on ne pouvoit guere plus mal reüſſir qu'il a fait dans ſa réponſe.

CHAPITRE VII.

Examen d'un raiſonnement populaire par lequel M. Claude pretend prouver que l'Auteur de la Perpetuité admet un nouveau genre d'infaillibilité.

IL y a de certaines fautes de raiſonnement dont les plus grands eſprits ne ſont pas exempts, parce qu'elles ſont ſi cachées, que le moindre defaut d'application eſt capable de les y faire tomber. Mais il y en a d'autres

aucontraire ſi viſibles qu'il ſemble qu'elles ne ſoient pas tant des marques d'un ébloüiſſement paſſager que d'un defaut fixe & permanent de diſcernement & de juſteſſe d'eſprit. CHAP. VII.

Ces fautes ſont encore plus grandes s'il paroiſt que l'on ait eu de la complaiſance pour ces faux raiſonnemens ; ſi l'on témoigne que l'on en ait eſté pleinement perſuadé, & qu'on les ait crû ſerieuſement auſſi ſolides qu'ils ſont frivoles.

Celuy que je ſuis obligé de reprocher icy à M. Claude eſt entierement de ce dernier genre, & il eſt accompagné de toutes ces fâcheuſes circonſtances. Il conſiſte dans une fauſſe ſubtilité peu digne d'eſtre propoſée par une perſonne judicieuſe : & il paroiſt neanmoins que M. Claude en a eſté ſi plein qu'il s'y arreſte longtems, & qu'il a voulu luy donner un rang honorable dans ſa Preface, comme le jugeant propre à donner d'abord une impreſſion favorable de ſa cauſe, & à décrier celle de l'Auteur de la Perpetuité : de ſorte qu'il donneroit lieu de ne ſe pas former une idée fort avantageuſe de ſon jugement, ſi l'on ne ſçavoit qu'il arrive aſſez ſouvent que les paſſions produiſent dans les perſonnes qui ont ailleurs de l'eſprit, les meſmes obſcurciſſemens que le defaut de juſteſſe & de lumiere produit dans les autres.

Je le propoſeray dans les termes de M. Claude, tant afin qu'il n'ait pas ſujet de ſe plaindre que je l'affoiblis en le rapportant, qu'afin qu'on voie mieux l'eſtime qu'il en a faite. *Ie ne ſçay auſſi*, dit-il, *quel iugement nous devons faire de cette nouvelle Theologie qu'il nous met en avant, & ſur laquelle il ſemble qu'il établit toute la force de ces deux traittez : Que le principe de l'infaillibilité de l'Egliſe & de la perſeverance dans la meſme doctrine eſt dans le peuple, & que meſme il y eſt par un ordre naturel & neceſſaire, parceque les hommes ne ſouffrent point qu'on leur raviſſe leurs opinions ſans combat & ſans reſiſtance. Iuſqu'à maintenant la queſtion de l'infaillibilité avoit roulé ſur trois differens ſentimens. Les uns l'ont miſe dans le Pontife Romain : les autres l'ont établie dans les Conciles legitimement aſſemblez : & quelques autres ne l'ont reconnuë que dans les ſeules Ecritures Divines. Et tous ſont tombez d'accord que la cauſe en eſt purement ſurnaturelle & celeſte. Mais voicy un quatriéme avis dont nous n'avons point encore oüi parler, qui l'établit dans le peuple, parce qu'il eſt naturellement ennemi des changemens, ne les pouvant ſouffrir ſans faire éclat & ſans ſe porter aux extremitez. C'eſt dans cette penſée que l'Auteur de la refutation nous avertit qu'il s'eſt bien donné de garde de propoſer cette maxime ; Qu'il ne peut arriver dans l'Egliſe de changement imperceptible dans cette generalité, & qu'il l'a reſtrainte & limitée aux myſteres capitaux & connus par tous les fideles d'une foy diſtincte & qui obligent ceux qui ont de contraires ſentimens à s'entreregarder les uns les autres comme des impies & des ſacrileges.* Et ailleurs : *Dans les myſteres populaires*, dit-il, *& qui doivent eſtre connus de tous les fideles d'une foy diſtincte, la foy du peuple eſt la veritable foy. Le corps de l'Egliſe ne peut errer : mais il eſt tres-poſſible qu'un particulier s'égare. Si mes lumieres ne me trompent, je voy fort clairement deux choſes ; l'une*

CHAP. VII. *qu'il peut arriver du changement dans l'Egliſe à l'égard des myſteres non populaires ou qui ne ſont pas connus par tous les fideles ; & qu'ainſi à cet égard il n'y a point d'infallibilité : l'autre, que dans ces myſteres populaires la veritable foy eſtant celle du peuple, c'eſt en luy que l'infaillibilité ſe trouve. D'où il s'enſuit que ce n'eſt ni le Pape ni le Concile, mais le peuple qui eſt infaillible, & que cette infaillibilité ne s'étend qu'aux myſteres que le peuple garde. C'eſt à Meſſieurs de la communion Romaine à ſçavoir s'ils approuveront cette hypotheſe. Car pour nous, nous ne reconnoiſſons rien d'infaillible que Dieu parlant dans les Ecritures & agiſſant par ſa lumiere & ſa grace dans l'ame de ſes vrais enfans.*

Si j'avois le bonheur de conferer avec M. Claude avant que d'entreprendre de refuter ce diſcours, je me croirois obligé de le prier de le conſiderer un peu davantage, & de me dire ſerieuſement s'il s'y tient, s'il en eſt perſuadé, & s'il n'en reconnoiſt point la fauſſeté de luy meſme. Et peut eſtre que cét avertiſſement joint avec un peu de reflexion ſuffiroit pour luy ouvrir les yeux, & luy faire voir ce qu'il ne voit pas. Mais puiſque la maniere dont noſtre diſpute ſe traitte ne me permet pas de luy rendre cette ſorte de civilité, je ſuis obligé de luy dire que non ſeulement ſes lumieres le trompent, mais qu'elles le trompent d'une maniere tout-a-fait groſſiere, pour ne dire rien davantage.

L'Auteur de la Perpetuité ne pretend nullement deſavoüer l'infaillibilité de l'Egliſe & des Conciles à l'égard de toute-ſortes de myſteres populaires & non populaires. Il ne pretend point attribuer au peuple d'autre infaillibilité que celle que tout le monde luy attribuë, & que M. Claude luy donne luy meſme. Et toutes ces objections ne ſont qu'un amas de ſonges & de chimeres dont il eſt impoſſible que M. Claude n'ait un peu de honte lors qu'on luy aura expliqué ce qu'il auroit dû entendre de luy meſme.

Il y a dans l'Egliſe une infaillibilité de grace & de privilege, c'eſt-a-dire qui dépend d'une faveur toute gratuite de Dieu qui y conſervera la vraye foy juſques à la fin des ſiecles. Et cette infaillibilité ne s'étend pas ſeulement aux myſteres capitaux, mais à tous les points qui ſont mis par l'Egliſe univerſelle au nombre des articles de ſa foy. Il n'y a point de Catholique qui puiſſe deſavoüer cette ſorte d'infaillibilité : & l'Auteur de la Perpetuité eſt bien éloigné d'en avoir jamais eu la moindre penſée.

Mais cette infaillibilité de l'Egliſe eſtant niée par les heretiques, ne peut pas ſervir de principe contre eux, à moins qu'on ne l'établiſſe par des preuves ſeparées. Car les Calviniſtes ne ſe trouveroient pas ſans doute ſuffiſamment refutez ſur la matiere de l'Euchariſtie, ſi l'on ſe contentoit de faire contre eux ce raiſonnement : Toute doctrine condamnée par une Egliſe infaillible eſt fauſſe. Or la creance des Calviniſtes ſur l'Euchariſtie eſt condamnée par l'Egliſe Catholique qui eſt infaillible. Donc elle eſt fauſſe.

Ce n'eſt pas que ce raiſonnement ne ſoit bon : mais la mineure, qui dit *que l'Egliſe Catholique eſt infaillible*, eſtant conteſtée & faiſant un des principaux points des controverſes ; il eſt clair que pour s'en ſervir utilement, il faudroit l'avoir établie auparavant, c'eſt-a-dire qu'il faudroit

avoir fait un traité entier de l'infaillibilité de l'Egliſe, avant que de l'employer. CHAP. VII.

Ce n'eſt point une choſe claire de ſoy meſme que cette infaillibilité, puis qu'elle dépend uniquement de la volonté de Dieu qu'il nous a declarée par l'Ecriture. L'Egliſe n'eſtant pas naturellement infaillible : c'eſt par les principes de la foy, & par une longue ſuite de raiſonnemens qu'on doit prouver qu'elle l'eſt ſurnaturellement.

On voit par là que l'infaillibilité de privilege qui reſide dans l'Egliſe univerſelle eſt un principe à prouver & non pas à ſuppoſer. Et ainſi l'on ne doit pas trouver étrange que l'Auteur de la Perpetuité qui n'a point entrepris de faire un traité de l'Egliſe, n'ait pas crû ſe devoir ſervir de cette eſpece d'infaillibilité. Mais de conclure delà qu'il l'a niée & qu'il ne la reconnoiſt point, c'eſt peuteſtre une des plus temeraires & des plus injuſtes conſequences qui ait jamais eſté tirée, quoique M. Claude l'ait fait dés la preface meſme de ſon livre. Il pouvoit conclure de meſme, que l'Auteur de la Perpetuité ne reconnoiſt pas l'Ecriture pour infaillible, parceque ſon argument n'eſt pas fondé ſur l'infaillibilité de l'Ecriture. Et enfin il le pourroit rendre heretique ſur autant de points qu'il y en a dont il ne parle pas dans ſon livre, & dont il n'a pas dû parler.

Je croy que M. Claude s'apperçoit déja d'une partie de ſon illuſion ſur le ſujet de cette infaillibilité de privilege qu'il accuſe fauſſement l'Auteur de la Perpetuité d'avoir niée. Et il n'eſt pas difficile de luy découvrir auſſi ſon égarement ſur le ſujet de cette infaillibilité populaire ſur laquelle il triomphe avec ſi peu de raiſon.

Il s'étonne que l'on diſe que le peuple eſt infaillible en quelque rencontre. Mais il eſt étrange qu'il n'ait pas reconnu la verité d'une choſe qu'on ne peut nier pourvû qu'on y faſſe un peu de reflexion.

Car c'eſt une verité indubitable, qu'il y a une infinité de choſes où non ſeulement l'Egliſe toute entiere, non ſeulement tous les peuples de la terre, mais un peuple particulier, une Province, une Ville, une Bourgade, une douzaine de perſonnes, un ſeul particulier eſt infaillible en la maniere qu'on l'entend, c'eſt-à-dire qu'il ne peut arriver ni qu'il ſe trompe ni qu'il veüille tromper.

Il y a mille nouvelles à l'égard deſquelles le Gazetier meſme eſt infaillible, c'eſt-à-dire où ſon témoignage eſt certain & indubitable; & M. Claude ne doit point du tout craindre de ſe tromper, quand aprés qu'il aura vû quelque nouvelle conſiderable, facile à ſçavoir, d'un pays qui ne ſoit pas fort éloigné, où pluſieurs perſonnes prennent intereſt, & dans laquelle il ſeroit ridicule & inutile de mentir, il croira avec une entiere aſſurance ce qu'il en lira dans la gazette. Il peut croire par exemple avec certitude le voyage du Roy dans les Pays-bas, la priſe de Tournay, de Doüay, de Courtray, de l'Iſle. Je luy conſeille auſſi de ne témoigner jamais aucun doute de la Canonization de S. François de Sales, de la mort du Pape Alexandre VII. de l'élection du Pape Clement IX. Cependant il ne ſçait tout cela que ſur le rapport d'hommes tres faillibles : mais ces nouvelles neanmoins ne laiſſent pas d'eſtre accompagnées de circonſtances qui les rendent infaillibles.

CH. VII. Il y a de meſme une infinité de choſes que l'on ſçait infailliblement, dans l'hiſtoire, dans la geographie, dans la chronologie. Et je puis dire meſme que quoique je n'aie aucun deſſein d'attribuer l'infaillibilité à M. Claude, je ſuis diſpoſé neanmoins à le croire infaillible dans certaines choſes : & que quand je verray qu'il ne peut avoir intereſt en quelque choſe, qu'il eſt impoſſible qu'il s'y trompe volontairement, qu'il ne pourroit avoir deſſein de tromper le monde ſans avoir celuy de paſſer pour inſenſé, je croiray ſon témoignage certain.

Tout cela eſt fondé ſur l'impoſſibilité de l'erreur volontaire & involontaire en certaines circonſtances ; & ces circonſtances peuvent arriver à l'égard de tous les peuples, d'un ſeul peuple, & meſme des particuliers.

Aprés cela je m'imagine que M. Claude ne s'étonnera plus qu'on luy ſoutienne que toutes les ſocietez Chrétiennes ſont infaillibles dans les articles populaires qu'elles tiennent generalement d'une foy diſtincte, & ſur leſquels il ne paroiſt pas qu'il ſoit arrivé parmy elles aucun changement ſenſible : parce que cette infaillibilité, ou plûtoſt cette certitude n'eſt pas fondée ſur aucun privilege ſurnaturel ni ſur aucune preſervation ſpeciale, mais ſur les circonſtances qui font voir que c'eſt un evenement impoſſible que cette erreur generale & inſenſible de toutes les ſocietez Chreſtiennes. Elles ſont infaillibles dans ces circonſtances, comme les hiſtoriens, les chronologiſtes, les geographes le ſont en d'autres rencontres, & comme tous les Miniſtres de France le ſont dans quelques-uns des évenemens qu'ils rapportent. C'eſt tout le myſtere de cette infaillibilité, qui ne peut eſtre deſavoüée ni tournée en ridicule que par ceux qui ne comprennent pas ce que l'on veut dire.

Cette explication fait voir que M. Claude témoigne encore peu d'intelligence, lors qu'il reproche à l'Auteur de la Perpetuité d'avoir renfermé ce qu'il avance de l'impoſſibilité du changement de creance dans les ſeuls myſteres populaires. Car il eſt clair que cela ne veut pas dire qu'il ſoit poſſible que toute l'Egliſe change de creance ſur les articles qui ne ſont pas populaires : mais cela veut dire ſimplement que la raiſon ne nous fait pas voir ſi clairement cette impoſſibilité. De ſorte que cét Auteur voulant fonder ſes raiſonnemens ſur un principe de raiſon & d'évidence humaine, & non pas ſur un principe de tradition & d'autorité ou ſur des raiſonnemens plus éloignez & plus abſtraits, il a dû ſe borner par neceſſité dans les choſes où l'impoſſibilité du changement paroiſt évidente par la raiſon. Il y a des moyens particuliers pour prouver que l'Egliſe ne tombe jamais dans l'erreur ſur aucun point qu'elle propoſe comme de foy à ſes enfans. Mais on voit tout d'un coup par le ſimple ſens commun, qu'elle ne peut pas tomber toute dans une erreur oppoſée à quelque creance capitale & connuë diſtinctement de tous les fideles, lorſque ni dans elle ni dans aucune autre des ſectes Chrétiennes ſeparées d'elle, on ne remarque aucune trace de changement.

Ainſi l'infaillibilité de privilege eſt generale à tous les articles de foy : & l'infaillibilité humaine c'eſt-a-dire la certitude qui ſe prouve par la raiſon,

eſt particuliere à certains myſteres, & ſuppoſe certaines circonſtances qui rendent l'erreur impoſſible. CH. VIII.

L'infaillibilité de privilege n'appartient qu'à l'Egliſe Catholique. Et cette autre eſpece d'infaillibilité appartient à tout le monde, dans les circonſtances qui font que l'erreur n'eſt pas poſſible.

Voilà ce que c'eſt que cette infaillibilité populaire dont M. Claude a crû pouvoir divertir agreablement ſes lecteurs dans ſa preface meſme, & qu'il repreſente comme un nouveau principe inconnu à tous les Theologiens, quoiqu'il n'y ait perſonne qui ne reconnoiſſe cette ſorte d'infaillibilité fondée ſur l'impoſſibilité de certains évenemens; qu'il l'admette luy même en une infinité de rencontres; & que l'on puiſſe dire que c'eſt le fondement de la ſocieté humaine, qui eſt toute établie ſur la certitude de certains évenemens humains, & ſur l'impoſſibilité des autres.

Je puis luy predire par avance qu'une raillerie qu'il fait & qu'il étend encore dans ſa preface ſur ce que l'Auteur de la Perpetuité avoit dit *que pour faire du livre d'Aubertin un excellent livre, il n'y avoit qu'à changer les objections en preuves & les preuves en objections*, n'aura pas un meilleur ſuccés que ſon infaillibilité populaire.

CHAPITRE VIII.

Que toute la pretenduë reformation eſt établie ſur diverſes ſuppoſitions improbables de changemens inſenſibles. Premier exemple dans le changement inſenſible que les Miniſtres pretendent eſtre arrivé à l'égard du gouvernement de l'Egliſe.

Refutation de cét exemple.

MAIS avant que de paſſer plus outre, il eſt bon de découvrir les cauſes ſecrettes de la mauvaiſe humeur que M. Claude témoigne contre la methode dont on s'eſt ſervi dans le traitté de la Perpetuité en refutant l'opinion des Miniſtres ſur l'Euchariſtie par l'impoſſibilité du changement inſenſible qu'ils pretendent eſtre arrivé dans la creance de ce Myſtere. C'eſt que comme ces changemens inſenſibles ſont de grand uſage dans leur nouvelle doctrine, il n'a pû ſouffrir qu'on attaquaſt un fondement qui eſt neceſſaire aux Calviniſtes pour l'établiſſement de la pluſpart de leurs dogmes.

Car il faut ſçavoir que toute cette grande machine de la pretenduë reformation compoſée de tant d'opinions differentes, a preſque beſoin dans toutes de cette ſuppoſition, que l'opinion contraire qu'elle entreprend de détruire ſe ſoit introduite dans l'Egliſe inſenſiblement. Il ſe rencontre toûjours que la doctrine de l'Egliſe Catholique ſur les points conteſtez ſe trouve en poſſeſſion de la creance de tous les fidelles; que le plus ſouvent les Egliſes d'Orient en conviennent avec elle; que l'on

CH. VIII. n'en voit point d'origine ſenſible ; qu'elle n'eſt jamais attaquée que lors qu'elle eſt dominante & univerſellement reconnuë : de ſorte que ces Meſſieurs les pretendus Reformateurs ſont toûjours auſſi obligez d'avoir recours à leur ſuppoſition ordinaire, & de pretendre que cette doctrine s'étoit gliſſée dans l'Egliſe inſenſiblement ; que le diable l'y avoit ſemée pendant le ſommeil des Paſteurs ; que les Peres n'en ont point aperceu le commencement ; qu'ils ne ſe ſont point oppoſez à ſon progrés ; qu'elle s'eſt emparée peu à peu de tous les eſprits, & que les hommes y ſont entrez ſans faire reflexion qu'ils avoient eſté auparavant dans un autre ſentiment. C'eſt ce qu'il eſt bon de faire voir en particulier dans quelques-unes des plus importantes controverſes qui ſoient entre les Catholiques & les Proteſtans.

On ne peut gueres concevoir de plus étrange renverſement de l'ordre, de la diſcipline, & de la foy ancienne que celuy que les Calviniſtes ont fait en aboliſſant l'Epiſcopat dans la pluſpart des lieux où ils ſe ſont établis, & en introduiſant une nouvelle forme de gouvernement qu'ils appellent preſbyterien, dans lequel des Egliſes ſont gouvernées par le college de pluſieurs Miniſtres qui ont une égale autorité & qui ne reconnoiſſent point de ſuperieur au deſſus d'eux. Ces pretendus Preſtres ne ſont meſme ordonnez par aucun Eveſque ; mais les uns pretendent tirer leur autorité du conſentement d'une troupe de laïques ; & les autres s'imaginent de l'avoir receuë d'autres pretendus Preſtres à qui ils ſuccedent, & qui les ont aſſociez à ce miniſtere.

On voit aſſez ce qui les oblige à s'engager dans cette pretenſion. C'eſt que voulant former des ſocietez & des Egliſes, & n'y ayant point eu d'Eveſques en la pluſpart des lieux qui euſſent embraſſé leurs opinions, ils ont eſté contraints de ſoutenir qu'ils avoient droit d'établir une autre ſorte de gouvernement. Mais pour cela il a fallu renverſer toutes les maximes receuës dans l'Egliſe touchant le gouvernement Eccleſiaſtique.

On y croit que l'Ordre des Eveſques a eſté inſtitué de Jeſus-Chriſt pour gouverner les Egliſes particulieres, qui ſont ainſi liées de communion par le moyen de leur Eveſque à tous les autres Eveſques de l'Egliſe, & au Pape chef de tous les Eveſques & centre de la communion Eccleſiaſtique.

On y croit que toute ſocieté gouvernée par des Preſtres independans & Acephales eſt ſchiſmatique, & contraire à l'inſtitution de Jeſus-Chriſt.

Hæreſ. 75. *Ἐν δὲ πατέρας μὴ ἔχειν δυνατὸν γενέσθαι, διὰ τὸ τὸν λέγειν πάλιν γενέσεις τέκνα γενέσθαι τῆς ἐκκλησίας, ὁ μὲν πατέρας οἰδέποτε κλήσεις.* *In Epiſt. ad Evagr.*

On y croit qu'un Preſtre n'a point le pouvoir de faire un Preſtre, & que comme dit S. Epiphane cét Ordre ne peut engendrer des Peres, mais ſeulement des enfans.

Et c'eſt pourquoy S. Jerôme, ſur lequel les Calviniſtes s'appuyent principalement pour égaler les Preſtres aux Eveſques, reconnoiſt neanmoins expreſſément que le droit d'ordonner des Preſtres appartient aux ſeuls Eveſques. *Quid facit exceptâ ordinatione Epiſcopus, quod Presbyter non facit?*

On y croit que cette ſorte de gouvernement eſt établie depuis les Apoſtres, & qu'elle n'a point d'autre ſource que l'inſtitution divine. Et certainement en remontant de ce ſiecle juſques aux premiers tems, on voit que toutes

toutes les Egliſes ont toujours eſté gouvernées par des Eveſques. Il n'y a qu'à lire pour cela les catalogues que S. Irenée, Tertullien, & Euſebe font des Egliſes Apoſtoliques. CHAP. VIII.

Toutes les autres ſocietez ſeparées de l'Egliſe conviennent avec elle de cette diſcipline. Elles ont toutes leurs Eveſques qui ſe ſuccedent les uns aux autres. Nul n'y eſt reconnu pour Preſtre qui n'ait eſté ordonné par un Eveſque; & non ſeulement elles le croyent à preſent, mais elles l'ont toujours cru, comme il paroiſt par la remarque que fait l'Auteur de la Narration du ſchiſme des Armeniens, qui ſe trouve dans le 2. tome de l'Auctuarium de la Bibliotheque des Peres; que les Julianiſtes, qui eſtoient une ſecte d'Eutychiens, ne ſe joignirent aux Eveſques d'Armenie, que parce qu'ils n'avoient plus aſſez d'Eveſques parmy eux pour en pouvoir ordonner d'autres. Cette diſcipline eſt d'ailleurs ſi ancienne, que les Calviniſtes meſmes ne nient pas qu'elle n'ait eſté univerſellement obſervée au 3. & meſme dés le 2. ſiecle.

Cependant ſi cette doctrine eſt veritable, toute la pretenduë reformation tombe par terre, ſans qu'il ſoit beſoin d'aucune autre raiſon pour la renverſer. Car eſtant certain que les premiers Auteurs de leur ſecte, comme Zuingle, Calvin, Beze, & les autres Miniſtres de Suiſſe, de Hollande, & de France, n'ont point eſté Eveſques; il eſt certain auſſi qu'ils n'ont pû faire des Preſtres, & par conſequent que tous leurs ſucceſſeurs ne le ſont point, & que l'entrepriſe qu'ils ont faite de former des corps & des ſocietez, eſt un attentat manifeſtement ſacrilege.

Il eſt vray que c'eſt une choſe incomprehenſible que la temerité & l'inſolence où les hommes ſont capables de ſe porter, quand ils ſont poſſedez de l'eſprit d'erreur, & l'aveuglement prodigieux où les peuples peuvent tomber lors qu'ils s'abandonnent à l'amour des nouveautez. Car qui n'auroit dû avoir horreur de voir une douzaine de gens qui n'avoient aucune autorité dans l'Egliſe, entreprendre de détruire l'Epiſcopat, & d'introduire une nouvelle forme de gouvernement entierement contraire à celle qu'ils reconnoiſſent eux meſmes avoir eſté autoriſée par tous les Peres, & par tous les Conciles. Ce ſeul excés ſi viſible & ſi inexcuſable, ne devoit-il pas faire deteſter par tous les peuples ces inſolens Reformateurs? Cependant on ſe conduit ſi peu par raiſon dans les affaires de Religion, qu'ils n'ont pas laiſſé de trouver des ſectateurs auſſi bien dans ce point que dans tous les autres, où il eſtoit plus facile de ſe laiſſer ébloüir. Et il y en a meſme qui pouſſent plus loin que les Miniſtres ne voudroient la deſtruction de l'ordre ancien, ce qui a fait naiſtre la ſecte des Independans d'Angleterre.

Mais parce qu'il n'eſt pas poſſible aux hommes de ſoutenir un reproche continuel de la raiſon, il a fallu par neceſſité que les Miniſtres, qui s'eſtoient portez à cette étrange entrepriſe & qui y vouloient perſeverer, tâchaſſent auſſi de la colorer par quelque pretexte de juſtice. C'eſt ce qui les a obligez d'avancer que la preéminence & les prerogatives des Eveſques au deſſus des Preſtres n'eſtoient que d'établiſſement humain; que les Eveſques n'eſtoient point differens des Preſtres dans leur origine; que la forme de gouvernement établie par les Apoſtres eſtoit, que chaque Egliſe fuſt gouver-

CHAP. VIII. née par un certain nombre de Preſtres égaux ; que ce n'eſt que l'ambition qui a introduit la ſuperiorité & la preéminence d'un ſeul ſur tout le college Sacerdotal ; que c'eſt cette ambition qui eſt condamnée par S. Jean dans Diotrephe, lequel ils pretendent avoir affecté la ſuperiorité ſur S. Jean meſme au tems des Apoſtres, & avoir ainſi donné naiſſance *au Myſtere d'iniquité* ; que cette ambition s'eſtoit accrüe dans la ſuitte, & eſtoit toûjours allée en augmentant ; que les Peres avoient ſuivi cét ordre l'ayant trouvé établi ; mais qu'eux ayant vû qu'il eſtoit monté juſques à un excés de tyrannie, ils avoient trouvé bon de l'abolir par le pouvoir que l'Egliſe ſe reſerve toûjours de retrancher tous les établiſſemens humains, déſlors qu'ils deviennent pernicieux.

Neanmoins comme les ſonges de cette nature ſont d'ordinaire aſſez informes dans leur origine, les premiers Miniſtres qui ont produit celuy là eſtoient aſſez mal habiles à le deffendre. Ils eſtoient fort embaraſſez par les catalogues des Eveſques qui ſe trouvent dans Euſebe, dans Tertullien, dans S. Irenée, par leſquels ces Auteurs font remonter la ſucceſſion Epiſcopale juſques aux Apoſtres. On les preſſoit par les lettres de S. Ignace, où *l'Epiſcopat* ſingulier eſt ſi fortement établi. Et on leur demandoit des exemples d'Egliſes gouvernées par de ſimples Preſtres ſans la dependance d'aucun Eveſque.

Il a donc eſté neceſſaire que les plus ſçavans du party employaſſent leurs recherches pour ſoutenir le nouveau gouvernement des Egliſes reformées, & pour l'ajuſter le mieux qu'ils pourroient avec celuy de l'ancienne Egliſe. Et c'eſt à quoy Blondel a particulierement travaillé dans le livre qu'il a intitulé, *Apologie de l'opinion de S. Ierôme touchant les Eveſques & les Prêtres.* Il trace pour cela un plan du gouvernement Eccleſiaſtique tel qu'il veut s'imaginer qu'il eſtoit dans les premiers ſiecles, & enſuite il décrit les changemens qu'il pretend s'y eſtre faits inſenſiblement.

Blond. in praf. Apolog. pro ſent. Hieron p. 5. Il veut donc que du tems des Apoſtres il n'y euſt aucune difference réelle entre les Eveſques & les Preſtres, que ce ne fuſt que divers noms d'un meſme ordre, & qu'ils ayent eu tous les meſmes fonctions & la meſme autorité, ſans aucune preéminence réelle.

Mais pour prevenir l'objection qu'on luy pouvoit faire ſur ces catalogues des anciens, qui font remonter les Eveſques juſqu'au tems des Apôtres, il a recours à une chimere, qui eſt, qu'à l'imitation de la Synagogue, où les premiers nez des familles Sacerdotales eſtoient les premiers des Preſtres, il s'eſtoit introduit une certaine preéminence entre ces Preſtres Apoſtoliques, qui eſtoit donnée à ceux qui avoient eſté appellez les premiers au miniſtere. Il appelle ce droit & cette preéminence le droit de premiere vocation, *jus* πρωτοκλησίας, πρωτοχειροτονίας.

Blond. ibid. p. 9. Il veut que cet ordre ſoit établi par l'inſtinct du peuple, & que les Apoſtres n'ayent fait que le ſouffrir : *Si non faventibus, ſaltem non repugnantibus Apoſtolis.*

Il fonde ſa viſion ſur un paſſage d'un Auteur du 4. ſiecle, qui dit qu'aprés la mort d'un Eveſque le Preſtre ſuivant luy ſuccedoit : mais qui ne dit point que ce Preſtre ſuivant ne receuſt point une nouvelle ordination ; qui ne dit point qu'il demeuraſt égal aux autres Preſtres, & que toute ſa

preéminence n'allaſt qu'à certaines preſeances, comme veut Blondel.

Ce ſont ces premiers Preſtres qu'il veut que S. Jean ait appellez *Anges* dans ſon Apocalypſe : & c'eſt par le moyen de cette preéminence de premiere vocation qu'il ſe ſauve des catalogues des Eveſques qui ſe trouvent dans les Anciens ; en pretendant que l'on ait marqué le tems & la ſucceſſion des Egliſes par ces premiers Preſtres, comme on la marquoit par le premier des Magiſtrats d'Athenes.

Mais comme il eſt certain que cette pretenduë forme de gouvernement n'eſt point celle que S. Ignace a repreſentée dans ſes lettres, & qu'il n'y a rien de plus contraire à ce qu'on y lit que cette égalité pretenduë des Preſtres & des Eveſques ; puiſqu'il marque par tout les Eveſques, les Preſtres, & les Diacres comme trois ordres differens ; qu'il declare que les Eveſques ont eſté établis par toute la terre par l'inſtitution de Jeſus-Chriſt ; qu'il recommande par tout aux Preſtres de leur eſtre ſoumis ; qu'il defend de rien faire ſans leur ordre : Blondel pour ſe delivrer de l'importunité de ces lettres a trouvé à propos de ſoutenir qu'elles étoient l'ouvrage de quelque fauſſaire du 3. ſiecle ; quoiqu'elles ſe trouvent citées par S. Irenée, par Origene, par Euſebe, par S. Athanaſe, par S. Chryſoſtome, par S. Jerôme, par Theodoret, & par tous les Peres qui les ont ſuivis ; & que tous les paſſages qui en ſont citez par les Anciens ſe trouvent exactement dans l'edition que Voſſius a faite d'une partie de ces lettres ſur un Manuſcrit de la Bibliotheque du Duc de Florence, & dans une ancienne verſion latine qu'Uſſerius a donnée au public.

Iren. ep. ad Florinum apud Euſeb. Eccl. Hiſt. l. 5. c. 20. Orig. Hom. 6. in Luc. Euſ. Hiſt. Ecl. l. 3. c. 33. Athan. de Syn. Arim. & Seleuc. Chryſoſt. in Ign. Ecum. Theodor. in ἀθ ϱέπλω. Hieron. in catal.

Apres s'eſtre mis ainſi au large pour le premier ſiecle par la degradation des lettres de ce S. Martyr, il s'eſt trouvé dans un nouvel embaras par les Eſcrivains du 2. & du 3. ſiecle comme S. Irenée, Tertulien, Origene, S. Cyprien qui ne connoiſſent point du tout cét ordre de preſeance d'âge & de vocation, & qui décrivent le gouvernement de l'Egliſe tel que nous le voyons à preſent, & qu'il étoit dans le 4. & le 5. ſiecle. Ce qui oblige Blondel meſme de reconnoiſtre que *la preéminence des Eveſques eſtoit reconnuë par toute l'Egliſe avant la fin du 2. ſiecle.* UBIQUE *fere ante ſecundi ſæculi finem admiſſa Epiſcopalis* ὑπεροχή.

Apolog. pro ſent. Hieron. p. 388.

Il a donc fallu ſonger à abolir cét ordre que l'on n'avoit établi que pour un tems ; & comme ces Meſſieurs les Critiques ont un droit ſouverain ſur les hiſtoires, Blondel n'a pas manqué d'en marquer le tems précis, qui eſt ſelon luy l'an de Noſtre Seigneur 135. c'eſt-a-dire 35. ans aprés la mort de S. Jean l'Evangeliſte.

Saumaiſe s'eſt contenté de le marquer plus confuſément en diſant que *vers le commencement, ou le milieu du ſecond ſiecle la puiſſance ſinguliere des Eveſques au deſſus des Preſtres commença de s'établir :* Et ailleurs il n'excepte que les tems Apoſtoliques.

Vnal. Meſſ. p. 253. & 7.

Si vous demandez à ces Meſſieurs les Miniſtres des témoins de ce pretendu changement, ils n'en ont point d'autre que leur argument ordinaire, qui eſt, qu'il paroiſt que dans le premier ſiecle les Eveſques eſtoient les meſmes que les Preſtres ; qu'on voit une autre diſcipline dans le ſecond ; qu'il

CHAP. VIII. faut donc bien qu'il y ſoit arrivé du changement. Mais aucun d'eux ne fait voir que ce changement ait eſté remarqué par aucun Auteur contemporain. Aucun des Ecrivains du 2. & du 3. ſiecle n'a averti le monde d'un renverſement ſi étrange de l'ordre ancien. Aucun n'a dit, que ce fut au 2. ſiecle que l'on commença à conſacrer les Eveſques, & à leur confier la charge de gouverner l'Egliſe avec une autorité plus grande que celle des Prêtres. Aucun n'a dit, que ç'ait eſté en ce tems qu'on leur reſerva l'ordination des Miniſtres de l'Egliſe, ce que Blondel appelle *une nouvelle & mauvaiſe coutume, introduite par corruption*: Novus *mos ac degener quem pejor ætas tulit.* Sur tout cela ces Meſſieurs ſont obligez de nous payer d'un changement inſenſible, qu'ils pretendent s'eſtre fait par toute la terre ſans la reſiſtance & ſans l'oppoſition de perſonne.

Apolog. p. 311.

Hammond. differ. 1. p. 50.

Et c'eſt ce qui a donné ſujet à un ſçavant Proteſtant d'Angleterre defenſeur de l'Epiſcopat, qui a refuté l'Apologie de Blondel d'une maniere qui fait voir qu'il avoit autant d'avantage ſur luy en genie & en ſolidité d'eſprit, qu'il en a par la cauſe qu'il ſoutient, d'employer contre luy le meſme argument, dont on s'eſt ſervi dans le traité de la Perpetuité, qui eſt de montrer que ce changement inſenſible dans le gouvernement de l'Egliſe admis par les Miniſtres eſt une choſe impoſſible, dont les conſequences vont à détruire toute la Religion. *S'il eſt vray*, dit-il, *que Ieſus-Chriſt ou les Apoſtres aient établi une égalité entiere entre les Preſtres ſans les aſſujettir à aucun Superieur, & que cette diſcipline ait eſté receüe dans toute l'Egliſe, en ſorte que la preéminence des Eveſques n'ait oſé ſe faire paroître pendant l'eſpace de cent années, il eſt impoſſible que cette forme de gouvernement établie par Ieſus-Chriſt & par les Apoſtres pour eſtre obſervée dans tous les tems, euſt eſté changée en une toute contraire, ſans que l'on ait tenu ſur ce ſujet aucun Synode pour unir dans cette conſpiration les Egliſes éloignées, ni que les Eveſques ſe ſoient écrit les uns aux autres des lettres canoniques pour favoriſer ce terrible changement, & pour faire que le gouvernement inſtitué par Ieſus-Chriſt degeneraſt en un gouvernement d'Antechriſt, & la diſcipline veritable & divine, en une diſcipline corrompuë & diabolique. I'ajoûte encore, que ſi l'on peut avoir cette opinion de toute la famille de Ieſus-Chriſt, lorſque les fideles Oeconomes qu'il y avoit établis ne faiſoient que ſortir du monde; ſi l'on peut avoir ce ſoupçon de ceux qui ont eſté les depoſitaires de l'ancien & du nouveau Teſtament, à qui outre les autres traditions nous devons encore la conſervation de l'Ecriture; nos communs ennemis auront dequoy triompher des Hierarchiques & de tous les Chrétiens tout enſemble, & s'applaudir à eux meſmes d'avoir ruiné également la diſcipline & la foy. Car que peut-on dire du Canon des Ecritures receu par les Proteſtans & par ceux qui s'appellent Evangeliques, de l'obſervation du jour du Dimanche; & que peut-on tirer de l'Ecriture ou des témoignages de toute l'antiquité pour convaincre ceux qui combattent ces points, que l'on ne puiſſe dire avec beaucoup plus de force contre l'égalité pretenduë des Preſtres avec les Eveſques? & c'eſt ce que nous avons traitté plus amplement ailleurs.*

Certainement cét Auteur a bien raiſon de repreſenter ce changement de diſcipline comme impoſſible; car il enferme une infinité d'abſurditez auſquelles ceux qui l'ont inventé n'ont pas voulu prendre garde.

Le moyen de s'imaginer que les Preſtres aiant pour eux l'autorité des Apoſtres & de Jeſus-Chriſt, & la coûtume de toute l'Egliſe primitive aient ſouffert ſans reſiſtance l'établiſſement d'une nouvelle diſcipline, l'abaiſſement de leur ordre, l'aviliſſement de leur dignité, & le renverſement des regles de Jeſus-Chriſt? CHAP. VIII.

Le moyen de croire que cette lâcheté ait pu eſtre ſi generale qu'aucune Egliſe ne ſoit demeurée dans l'obſervation de la diſcipline ancienne & originelle? La raiſon & la juſtice ont bien de la peine à faire plier la cupidité & l'intereſt, & à les retenir dans les bornes du devoir. On a mille peines pour obliger les hommes à recevoir les ordonnances les plus juſtes & les plus neceſſaires, lors qu'elles ſe trouvent contraires à leurs paſſions. Mais que ſans autorité, ſans loy, ſans Concile il ſe ſoit gliſſé dans l'Egliſe une coutume tres-injurieuſe aux Preſtres, & qu'aucun d'eux n'en ait fait aucune plainte, n'en ait témoigné ſon mécontentement, n'ait repreſenté que l'on s'éloignoit de l'ordre de Jeſus-Chriſt, & qu'il ne ſoit reſté aucune Egliſe où ce deſordre ne ſe ſoit établi : c'eſt ce que la critique du ſieur Blondel ni des autres Miniſtres ne perſuadera jamais à des eſprits raiſonnables.

Si les Preſtres de ces ſiecles eſtoient animez de zele pour l'obſervation des regles Apoſtoliques, pourquoy les laiſſoient-ils abolir ſans reſiſtance? S'ils eſtoient intereſſez, d'où vient que leur cupidité eſtoit ſi peu agiſſante, que de ſouffrir ſans peine qu'on les aſſujetiſt à ceux à qui ils eſtoient égaux, & qu'on les dépoüillaſt d'un grand nombre de leurs fonctions? D'où vient qu'ils n'auroient manqué de zele pour la conſervation de la diſcipline des Apoſtres que dans une choſe où ce zele pouvoit eſtre aidé par tant de raiſons humaines? Il a fallu donner des combats pour reduire les Egliſes d'Aſie à ſe conformer aux autres Egliſes dans l'obſervation de la Paſque, parce qu'elles pretendoient que l'Apoſtre S. Jean avoit établi la coutume qu'elles gardoient: l'autorité du Pape Victor ne pût pas les ramener, & il fallut que le Concile de Nicée employaſt les plus grandes peines de l'Egliſe pour vaincre l'obſtination de pluſieurs, couverte & fortifiée par le pretexte ſpecieux de demeurer attachez aux traditions d'un Apoſtre: Comment s'eſt-il donc pû faire que la diſcipline établie, non dans une Egliſe, mais dans toutes les Egliſes de la terre; non par un Apoſtre, mais par tous les Apoſtres & tous les Diſciples de Jeſus-Chriſt, ait eſté abandonnée, non dans un ſeul lieu, mais dans toutes les Egliſes du monde, ſans qu'il s'en ſoit trouvé une ſeule qui ait voulu conſerver la diſcipline Apoſtolique, & quoique la plus grande partie des Eccleſiaſtiques fuſt perſonnellement intereſſée à la maintenir.

Si toutes les villes du monde faiſoient autant de petites Republiques ſans dependance les unes des autres, ſans autre liaiſon que celle de l'amitié, ſans reconnoiſtre aucune autorité ſuperieure qui leur puſt faire des loix communes & generales; que ces Republiques ſe gouvernaſſent toutes en la maniere de celle de Hollande, ne ſeroit-ce pas un ſonge ridicule que de pretendre que dans l'eſpace de 40. ans elles puſſent toutes changer ce gouvernement populaire & en embraſſer un monarchique,

CHAP. VIII ou un autre ſemblable à celuy des Venitiens. Le hazard ne peut produire un effet ſi reglé, & qui demande le concours de tant de cauſes. La volonté des hommes eſt trop bizarre, & leurs eſprits ſont trop differens pour convenir ainſi dans un meſme avis; & enfin la force meſme ne peut produire un ſi grand effet, & qui eſt traverſé par tant d'oppoſitions.

C'eſt proprement l'eſtat où les Miniſtres nous repreſentent l'Egliſe aprés la mort des Apoſtres. Nulle Egliſe, ſelon eux, n'avoit droit de commander à une autre, & chaque Egliſe eſtoit gouvernée par un petit nombre de Preſtres égaux. On leur demande donc, comment il s'eſt pû faire qu'à la fin du ſecond ſiecle & dans tout le troiſiéme il paroiſſe clairement une autre ſorte de gouvernement, & que l'on y voye dans toutes les Egliſes un Eveſque ou un ſouverain Preſtre, ſans l'ordre duquel les Preſtres inferieurs ne pouvoient faire la moindre fonction, & qui eſtoit eſtimé tenir dans cette Egliſe la place de Jeſus-Chriſt & le repreſenter par ſon unité. On leur demande ſi c'eſt le hazard, ou le contentement libre des Preſtres, ou la violence qui ait fait ce changement: & on leur montre qu'aucune de ces trois cauſes n'eſt aſſez uniforme pour produire cet effet. Car comment tant de teſtes auroient-elles pû ſe rencontrer par hazard toutes dans un avis que les Miniſtres jugent pernicieux; comment auroit-on pû les y reduire toutes par raiſon; comment ſe ſeroit-il pû faire qu'on les eût opprimées toutes également & en meſme tems par violence? Quelle apparence de ſuppoſer qu'en meſme tems tous les Preſtres fuſſent ſi patiens qu'ils ſouffriſſent qu'on les rabaiſſaſt au deſſous de l'ordre où ils avoient eſté établis par Jeſus-Chriſt, & que tous les Eveſques fuſſent ſi ambitieux que d'uſurper des prerogatives qui ne leur appartenoient point?

Mais d'où vient que ces changemens ſi importans n'ont jamais eſté connus ni remarquez par les Auteurs qui les devoient le mieux connoître.

Euſeb. l. 4 c. 22. On ne ſait que rapporter en cét endroit les termes d'Hegeſippe, car il eſt certain d'ailleurs qu'il y a eu quelques heretiques avant Thebutis; mais cela ne détruit pas la preuve dont on ſe ſert ici.

Hegeſippe, ſelon le rapport d'Euſebe, écrit dans ſes Commentaires que Thebutis qui entreprit le premier de corrompre la foy de l'Egliſe, que l'on appelloit encore vierge, parce qu'il ne s'y eſtoit élevé aucune hereſie, n'y fut pouſſé que parce qu'on ne l'avoit pas voulu faire Eveſque: ce qui marque que l'Epiſcopat n'eſtoit pas de ſon tems attaché à l'âge, mais que l'on avoit égard au merite pour y élever les uns & pour rejetter les autres. Or comme ſelon le témoignage de cet ancien Hiſtorien, ce Thebutis eſt le premier des hereſiarques, il faut par neceſſité placer ſon hereſie avant l'époque où Blondel met la naiſſance de l'Epiſcopat électif. Et par conſequent ce ſeul exemple fait voir manifeſtement que c'eſt une fable.

Le meſme Auteur décrivant l'établiſſement de Simeon parent de nôtre Seigneur dans l'Epiſcopat de Jeruſalem, dit qu'il y fut élevé par le conſentement de tous ὃν προέθεντο πάντες: & il eſt bien clair que l'on ne parle point ainſi d'un rang attaché à l'âge. Cependant cette election ſe fit du tems meſme des Apoſtres, comme Euſebe le remarque expreſſément en ces termes. *Enſuite du martyre de Iacques & de la priſe de Ieruſalem qui arriva quelque tems aprés, on dit que les Apoſtres & les autres diſciples du Seigneur qui eſtoient encore en vie, s'aſſemblerent de divers lieux, & qu'ils delibererent en commun avec les parens du Seigneur dont il y en avoit en-*

l. 3. c. 11.

core pluſieurs au monde, qui ſeroit digne de ſucceder à Iacques, & que d'un commun conſentement ils jugerent Simon fils de Cleophas digne de ce trône Epiſcopal. Voilà l'élection des Eveſques bien marquée dés le premier ſiecle, & attachée au merite & non à l'âge. CHAP. VIII

S. Irenée qui fut martyriſé l'an 197. aprés avoir gouverné 30. ans l'Egliſe de Lion, & qui aiant vécu aprés l'époque de ce pretendu changement entendoit ſans doute par le mot *d'Eveſque* des Eveſques tels qu'ils eſtoient de ſon tems, ne laiſſe pas de dire en pluſieurs lieux que les Apôtres ont laiſſé *les Egliſes aux Eveſques; que les Novateurs ſont tous poſterieurs aux Eveſques auſquels les Apoſtres ont commis les Egliſes.* Il ne diſtingue nulle part deux ſortes d'Eveſques, & il n'avertit en aucun lieu que les Eveſques du tems des Apoſtres n'eſtoient pas ſemblables à ceux de ſon tems. Il ne parle point de ce college Sacerdotal compoſé de Preſtres égaux, & il marque les tems par le Pontificat d'un ſeul Eveſque. *Contr. Har. l. 4 c. 64. l. 5. c. 26. & l. 3. c. 3.*

Blondel avoüe que Clement Alexandrin & Origene diſtinguent expreſſément les Eveſques des Preſtres, ſelon la coutume de leur ſiecle; mais ils ne diſent nulle part que cette coutume eût commencé depuis peu.

Tertullien fait voir la preéminence des Eveſques & leur élection en conſideration des merites & non de l'âge, dans un tems ſi voiſin de celuy où Blondel place le changement de la diſcipline ancienne, qu'on voit bien que ce Miniſtre a étendu autant qu'il a pû cette diſcipline chimerique qu'il pretend avoir eſté dans le premier ſiecle & dans le commencement du ſecond. *Valentin*, dit Tertullien, *avoit eſperé l'Epiſcopat, parce qu'il avoit de l'eſprit & de l'eloquence: mais s'eſtant mis en colere de ce qu'on en avoit établi un autre dans cette place à cauſe qu'il avoit eſté Martyr, il renonça à l'Egliſe qui ſuit la foy orthodoxe.* Ainſi l'on voit que lorſque Valentin ſe ſepara de l'Egliſe l'Epiſcopat eſtoit déja un rang, qui attiroit les ambitieux. On eſperoit d'y parvenir par l'eloquence: l'on y élevoit ceux qui eſtoient les plus conſiderables par leur vertu, ce qui marque qu'il n'eſtoit pas attaché à l'âge. Cependant, ſelon Blondel meſme, Valentin publia ſon hereſie l'an 140. c'eſt-a-dire 5. ans aprés le tems où il place ſon premier changement. Et comme il y a peu d'apparence qu'il ait commencé à l'inſtant meſme qu'il ne pût obtenir l'Epiſcopat, à publier des hereſies, on peut ſuppoſer encore que ce rebut de Valentin eſtoit arrivé quelque tems auparavant. *Adverſ. Valent. cap. 4.*

Ce meſme Auteur nous parle des Eveſques par tout dans ſes livres comme diſtinguez des Preſtres: & il eſt remarquable qu'il leur attribuë tellement une pleine autorité dans les choſes de l'Egliſe, qu'il ne veut pas que les Preſtres faſſent les fonctions les plus attachées à leur ordre ſans leur permiſſion. *Celuy*, dit-il, *qui a droit de conferer le bapteſme eſt le ſouverain Preſtre qui eſt l'Eveſque, enſuite les Preſtres & les Diacres, non toutefois ſans la permiſſion de l'Eveſque, pour rendre honneur à l'ordre de l'Egliſe, dont la conſervation entretient la paix.* Ce qui fait bien voir que Tertulien n'eſtoit pas d'un autre ſentiment que le grand S. Ignace qui enſeigne generalement dans ſa lettre à ceux de Smyrne, *qu'il n'eſt pas permis de rien faire dans l'Egliſe ſans la permiſſion de l'Eveſque.* Et en particulier, *qu'il n'eſt pas permis de baptiſer, ny de celebrer les Agapes ſans ſon ordre.* *Vide lib. de fug. cap. 11. & de Baptiſm. 17.*

Μηδεὶς χωρὶς τοῦ ἐπισκόπου τι πρασσέτω τῶν ἀνηκόντων εἰς τὴν ἐκκλησίαν. Οὐκ ἐξὸν χωρὶς τοῦ ἐπισκόπου οὔτε βαπτίζειν, οὔτε ἀγάπην ποιεῖν.

CHAP. VIII. Il eſt aſſez difficile de s'imaginer que Tertullien ait crû que cette prerogative des Eveſques n'euſt eſté établie que depuis fort peu de tems, puiſque cét honneur de l'Egliſe & cette conſervation de la paix ſur laquelle il la fonde ſont des raiſons perpetuelles.

Vid. epiſt. ad Polycarpum, ad Magneſios, ad Philadelph. ad Trall.

Mais perſonne n'a plus témoigné ignorer ce pretendu changement que S. Cyprien qui n'en eſtoit pas neantmoins ſi loin qu'il n'en euſt pû eſtre informé par ceux qui devoient avoir eſté témoins du progrés de cette pretenduë innovation. Car n'ayant eſté fait Eveſque que l'an 248. il y avoit encore de ſon tems pluſieurs Chrétiens qui ſçavoient quel eſtoit l'eſtat de l'Egliſe dans le ſecond ſiecle. Cependant ce Saint a crû que l'autorité Epiſcopale avoit eſté établie de Dieu pour le gouvernement de l'Egliſe; que l'Egliſe eſtoit fondée ſur les Eveſques; qu'il devoit y avoir un Eveſque dans chaque Egliſe, & que rien ne s'y devoit faire ſans ſon ordre.

Dominus noſter.... Epiſcopi honorem & Eccleſiæ ſuæ rationem diſponens in Evangelio loquitur & dicit Petro: Ego tibi dico quia tu es Petrus & ſuper hanc Petram ædificabo Eccleſiam meam... Inde per temporum & ſucceſſionum vices Epiſcoporum ordinantio & Eccleſiæ ratio decurrit, ut Eccleſia ſuper Epiſcopos conſtituatur, & omnis actus Eccleſiæ per eoſdem Præpoſitos gubernetur. Cùm itaque divina lege fundatum ſit, &c.

Il ne faut que lire pour cela ſa lettre 27. où il dit que *Ieſus-Chriſt avoit établi l'honneur de l'Eveſque & l'ordre de ſon Egliſe en diſant dans l'Evangile à Saint Pierre : Ie te dis que tu es Pierre, & ſur cette pierre j'edifieray mon Egliſe ; que l'ordination des Eveſques, qui ſe ſuccedent les uns aux autres, & l'ordre qui s'obſerve dans l'Egliſe tire delà ſon origine; que l'Egliſe eſt établie ſur les Eveſques, & que c'eſt à eux à regler tout ce qui s'y fait.*

Il dit dans ſa lettre 69. *que les ſchiſmes & les hereſies n'arrivent que par ce que l'on mépriſe l'Eveſque qui eſt un & qui preſide à l'Egliſe : Qui unus eſt, & Eccleſiæ præeſt*, ce qu'il repete en ces termes dans la lettre 55. à Corneille. *Nec aliunde hæreſes obortæ ſunt, aut natæ ſunt ſchiſmata, quàm inde quòd ſacerdoti Dei non obtemperatur: nec unus in Eccleſiâ ad tempus ſacerdos, ad tempus Iudex vice Chriſti cogitatur.*

Qui pourroit croire que ce Saint euſt parlé de cette ſorte d'un établiſſement humain, & qui n'auroit commencé que depuis cent ans. Mais c'eſt le propre des découvertes que font les Miniſtres dans l'antiquité, d'eſtre inconnuës à tous les Auteurs du tems où il leur plaiſt de les placer.

Ce n'eſt pas icy le lieu de traiter plus amplement ce point, mais ce que j'en ay dit ſuffit neanmoins pour faire voir, que comme la doctrine des Calviniſtes ſur l'Epiſcopat qui ſert de fondement à leur pretenduë reformation n'eſt elle meſme fondée que ſur un changement inſenſible qu'ils pretendent eſtre arrivé dans la diſcipline de l'Egliſe au ſecond ſiecle, on la refute fort bien en faiſant voir l'impoſſibilité de ce changement par un argument ſemblable à celuy du traité de la Perpetuité.

CHAP. IX.

CHAPITRE IX.

Second exemple d'un changement insensible qu'ils pretendent estre arrivé sur le sujet de la priere pour les morts. Impossibilité morale de ce changement.

MDaillé & les autres Ministres nous proposent un autre exemple d'un changement insensible dans la priere pour les morts. Ils avoüent qu'elle se trouve dans Tertullien à la fin du second siecle. Et ils y sont bien contraints, puis qu'il la met expressément au livre de la *Couronne du Soldat* entre les traditions non écrites. *Oblationes pro defunctis pro natalitiis annuâ die facimus.* Et il en marque plus distinctement la pratique au livre de la *Monogamie*, où parlant des devoirs qu'une femme Chrétienne doit rendre à son mary mort, il dit qu'elle doit prier pour l'ame de son mary, qu'elle doit demander pour luy le rafraichissement & la participation à la premiere resurrection.

Dalleus aduersus Latinor. trad. de objecto Relig. cul pag. 488.

Lib. de Coronâ militis cap. 3.

cap. 10.

Il paroist que c'est une coûtume universelle de l'Eglise que Tertullien rapporte; car il la met au livre de la *Couronne*, entre les traditions communes. Aussi tous les Peres l'ont regardée de la sorte. Elle se trouve autorisée par toutes les liturgies. Et S. Augustin & S. Paulin remarquent expressément qu'elle estoit pratiquée par toute l'Eglise. *Vacare non potest*, disoit S. Paulin, *quod universa pro defunctis orat Ecclesia. Les prieres que toute l'Eglise fait pour les morts ne peuvent estre inutiles.* Et S. Augustin. *Encore*, dit-il, *qu'on ne trouvast rien dans l'ancien Testament touchant la priere pour les morts, on ne devroit pas avoir peu d'égard à l'autorité de toute l'Eglise qui est claire pour cette coûtume.* SED ETSI *nusquam in scripturis veteribus omnino legeretur, non parva tamen est universæ Ecclesiæ quæ in hac consuetudine claret autoritas.* Et c'est sur ce fondement qu'il met aprés S. Epiphane entre les heresies d'Aërius *d'avoir rejetté l'oblation des morts.*

Apud Aug. lib. de cura pro mortuis agenda cap. 1.

Aug. ibid.

Vid. serm. 31. *de verb. Apost. De haeres. ad Quod vult. hab.* 53.

Cependant il a plû aux Reformateurs de l'abolir. Calvin ne fait pas difficulté d'accorder que tous les Peres se sont trompez *130. ans durant sur ce sujet.* Et M. Daillé n'en fait pas de façon. *Nous*, dit-il, *qui ne croyons pas qu'il soit permis d'admettre dans la Religion d'autres choses que celles qu'il est constant que les Apostres ont établies, nous n'approuvons point ni cette opinion des anciens Peres ni cette coûtume de prier pour les morts qui tire son origine de cette erreur.*

In eo dico aliquid humani passos esse ideoque ad imitationem trahendum non esse contendo quod fecerunt. *Calvin. l.* 3. *c.* 5. *n.* 10.

Dalleus. ibid.

Forbesius aprés avoir prouvé fort au long dans ses *instructions historiques*, p. 696. que tous les anciens Peres avoient autorisé la priere pour les morts, conclut qu'il n'est pas sûr de les imiter. *Non est tutum veteres imitari.*

C'est une chose étonnante comment il est possible que l'esprit humain soit capable de se porter à une temerité si contraire à la raison. Les Ministres mettent d'un costé tous les Peres, & toute l'Eglise, non d'un siecle, mais de tous les siecles à l'exception du premier qu'il leur plaist d'en retrancher par une pure fantaisie. Ils voyent la pratique de prier pour les morts établie comme une tradition Apostolique dans un Auteur qui avoit

CHAP. IX. vû ceux qui avoient eſté inſtruits par les Diſciples des Apoſtres : & nonobſtant tout cela il leur plaiſt de l'abolir, & de condamner tous les Peres, tous les Saints & generalement toute l'Egliſe. Non ſeulement tous les Miniſtres le font en corps ; mais il n'y a point de ſimple Calviniſte pour ignorant qu'il ſoit qui ne doive porter ce jugement. *Ie condamne la coûtume de prier pour les morts pratiquée depuis le ſecond ſiecle ; & je juge par ma lumiere que tous les Peres, & tous les Saints qui l'ont authoriſée ſe ſont trompez en ce point, & ont pratiqué une ſuperſtition dangereuſe & inutile.*

Mais mon deſſein n'eſt pas d'exagerer icy la temerité & la folie de ce jugement. Je demande ſeulement comment cette coûtume qui eſt ſans doute aſſez conſiderable s'eſt pû introduire en ſi peu de tems, enſorte que Tertullien & aprés luy toute l'Egliſe ait pris pour une tradition Apoſtolique une coutume qu'il pretend eſtre contraire à la pratique du premier ſiecle. Il faut joindre pour cela un grand nombre de difficultez, dont l'amas rend la choſe moralement impoſſible.

Premierement il eſt fort difficile qu'une coutume non autoriſée par les Apoſtres, & fondée ſur une erreur, comme le pretendent les Miniſtres, ſoit receüe par tout. Cela n'eſt point dans l'ordre commun. Car en matiere d'opinions & de coutumes qui ne ſont pas fondées ſur la verité, rien n'eſt ſi bizarre & ſi peu uniforme que la fantaiſie des hommes.

Il eſt encore plus difficile qu'une coutume fondée ſur une erreur ſoit receüe par tout, lorſque cette erreur n'eſt pas receüe par tout. Car à quoy bon des gens s'engageroient-ils volontairement à pratiquer une choſe contraire à leur ſentiment ? Or les Miniſtres ne pretendent pas que l'opinion dont ils diſent que cette coutume eſt venuë, qui eſt que toutes les ames ſoient gardées en un certain lieu juſques au jour du jugement, fuſt commune à tous les Chreſtiens. Elle n'a jamais eſté que tres particuliere : & par conſequent elle n'a jamais eſté capable de ſervir de fondement à l'établiſſement d'une coutume generale.

Il n'eſt gueres poſſible que dans toute l'Egliſe il n'y euſt aucun Paſteur aſſez zelé contre les nouveautez pour rejetter une coutume nouvelle qu'on euſt voulu établir ſans autorité & contre la tradition. L'exemple du Pape Eſtienne dans la queſtion du Bapteſme fait aſſez voir le contraire, puis qu'il refuta tous les raiſonnemens de ſaint Cyprien par cette ſeule parole. *Nil innovetur niſi quod traditum eſt.* Cependant il ſe trouve que ce zele n'a paru qu'au 4. ſiecle dans Aërius, & lors qu'il a paru, il a eſté pris par les Peres pour une hereſie.

Il n'eſt gueres poſſible qu'une coutume nouvelle fondée ſur une fantaiſie particuliere euſt eſté introduite dans ce qu'il y a de plus ſacré & de plus inviolable dans l'Egliſe qui eſt le Canon de la Meſſe, où, comme dit S. Auguſtin, & comme il paroiſt par les liturgies, la recommandation des morts avoit lieu, *Vbi in precibus ſacerdotum quæ Domino Deo ad ejus altare funduntur locum ſuum habet commendatio mortuorum.*

Aug. de curâ pro mortuis agenda. c. 1. & ſerm. 32. de verb. Apoſt. Cyrill. Hieroſ. Catech. 5. Myſtag. De Bapt. contr. Donat. l. 4. c. 24. vid. l. 2. c. 7. l. 4. c. 6. l. 5. c. 8. Epiſt. 118.

Toutes ces choſes, qui ſont peu poſſibles eſtant conſiderées en particulier, forment eſtant jointes enſemble une impoſſibilité morale qui fait

voir la ſolidité de cette belle regle de ſaint Auguſtin. *Quod univerſa tenet Eccleſia, nec Concilijs inſtitutum ſed ſemper retentum eſt, non niſi autoritate apoſtolica traditum rectiſſimè creditur.* CE QUE *toute l'Egliſe obſerve, & qui n'a point eſté inſtitué par les Conciles, mais a eſté toûjours pratiqué, eſt juſtement crû nous avoir eſté laiſſé par la tradition des Apoſtres.* CHAP. X.

Cette maxime qui a toûjours ſervi de regle à ſaint Auguſtin dans les diſcours qu'il fait ſur les coutumes de l'Egliſe a un fondement humain & un fondement divin. Le fondement humain eſt l'impoſſibilité morale de cét. évenement qu'une coutume nouvelle contraire à l'Ecriture ſoit receüe par tout ſans que perſonne s'y oppoſe & faſſe remarquer par ſon oppoſition la nouveauté de cette coutume. Et le fondement divin eſt, que la providence divine ne peut pas permettre que les fideles ſoient tentez par une ſi étrange illuſion. Car la pieté & l'humilité chreſtienne les portant à reſpecter ces coutumes univerſelles de l'Egliſe, à preferer ſon autorité à tous leurs raiſonnemens, à dire avec ſaint Paulin. *Vacare non poteſt quod univerſa facit Eccleſia*, & avec S. Auguſtin: *Si quid univerſa per orbem frequentat Eccleſia, quin ita faciendum ſit diſputare, inſolentiſſimæ eſt inſaniæ:* il eſt impoſſible que Dieu permette que la raiſon & l'humilité les jettent dans l'erreur, & qu'ils ſe trompent, parce qu'ils ne ſont pas aſſez preſomptueux, ny aſſez déraiſonnables pour condamner ce qu'ils ſçavent avoir eſté pratiqué par tous les Saints & par toute l'Egliſe de tous les ſiecles.

CHAPITRE X.

Troiſiéme exemple d'un changement inſenſible que les Miniſtres pretendent eſtre arrivé ſur le ſujet de l'invocation des Saints & du culte des reliques. Impoſſibilité morale de ce changement.

VOICY un autre exemple terrible de ces changemens inſenſibles qu'il faut admettre ſelon la Theologie des Miniſtres, & par lequel il faudroit dire ſelon leurs principes que toute l'Egliſe eſt devenüe inſenſiblement impie & idolatre, qu'elle a violé les preceptes du Decalogue, qu'elle a fait une injure ſignalée à Jeſus-Chriſt, & que tous les principaux Peres ont eſté des ſuperſtitieux, des idolatres, des Docteurs d'erreur, des gens ſans eſprit & ſans conſcience, & meſme des fourbes & des impoſteurs. Car ſi l'on en croit les Miniſtres l'invocation des Saints eſt clairement defenduë par ce precepte du Decalogue: *Non habebis Deo alienos*, & par ces paroles des pſeaumes: *Non erit in te Deus recens, neque adorabis Deum alienum.* *Dallæus adverſus latin. trad. pag. 5.*

Elle eſt deffenduë par ces paroles de l'Evangile, où Jeſus-Chriſt meſme confirme ce qui avoit eſté commandé dans le Deuteronome: *Vade ſatana ſcriptum eſt enim Dominum tuum adorabis, & illi ſoli ſerviès.*

Elle eſt injurieuſe à la qualité que ſaint Paul donne à Jeſus-Chriſt d'unique Mediateur. *Et la mediation des Saints eſtant renverſée*, dit M. Daillé, *par la main de l'Apoſtre, leur invocation tombe par terre.* Et c'eſt pourquoy il n'y a pas lieu de s'étonner qu'en pouſſant ces principes à leurs *Daillé de la nouveauté des trad. Rom. p. 125.*

CHAP. X. conſequences naturelles, pluſieurs Proteſtans traitent d'idolatrie le culte & l'invocation des Saints.

Theol. Meſſeu. p. 109. *On ne fera jamais croire aux perſonnes pieuſes*, dit Lazicius, *qu'il faille invoquer les Saints. Car celuy qui les invoque croit en eux, puis que S. Paul dit qu'on ne peut invoquer celuy en qui on ne croit pas. Or quiconque ſe confie en un homme & met ſon ſecours en la chair eſt maudit ſelon Ieremie. Et ſi quelqu'un de ceux qui invoquent les Saints n'en demeure pas d'accord, il eſt certain neanmoins qu'il a cette opinion des morts, qu'ils ſont dans le ciel, qu'ils entendent les prieres que l'on leur fait dans la terre, ce qui n'eſt propre qu'à Dieu. Or c'eſt une eſpece d'idolatrie des plus conſiderables de mettre l'eſperance de ſon ſalut & de ſon ſecours en un autre qu'en Dieu.* EST AUTEM *hæc ſpecies Idololatriæ non poſtrema ſpem ſalutis auxiliumque ponere in alio præter Deum.*

Calvin dit dans ſon commentaire ſur l'Epiſtre à Timothée *que les Papiſtes ont autant d'Idoles, qu'ils prennent des Saints pour Protecteur auprés de Dieu.*

Lib. 10. cap. 1. Chamier dit expreſſément que de referer une invocation *religieuſe* à quelque creature que ce ſoit, *c'eſt un blaſpheme & une idolatrie*; & que de les *invoquer civilement, c'eſt une folie & une ſtupidité.* Et c'eſt pourquoy aprés avoir fait cette alternative que les *Papiſtes ſont ou fous s'ils invoquent les Saints d'une invocation civile, ou idolatres s'ils les invoquent d'une invocation religieuſe*, il conclut qu'ils ſont idolatres, parce qu'ils les invoquent en cette derniere maniere.

Voilà les conſequences naturelles de l'opinion des Miniſtres ſur l'invocation & le culte des Saints. Que s'ils ne les portent pas toûjours ſi loin, & s'ils épargnent un peu quelquefois ceux qu'ils avoüent l'avoir tenuë & pratiquée, c'eſt qu'ils font grace à qui il leur plaiſt en ce qui regarde les termes durs & injurieux. Mais comme ces conſequences naiſſent de leur opinion meſme, & non de leur caprice, il eſt fort inutile de ne les tirer pas lors que l'on établit des principes, dont elles naiſſent neceſſairement.

Si c'eſt eſtre maudit que d'invoquer les Saints, & d'eſperer obtenir de Dieu quelque grace par leurs prieres, tous ceux qui les ont invoquez ſont maudits, ſoit que les Miniſtres le diſent, ſoit qu'ils ne le diſent pas. Tous ceux qui ont enſeigné à les invoquer ſont des Docteurs de malediction, qui non ſeulement ſont coupables du crime qu'ils ont commis en les invoquant eux-meſmes, mais auſſi de tous les crimes de ceux qu'ils ont pouſſez à les invoquer par leur mauvaiſe doctrine. La civilité de Meſſieurs les Miniſtres leur eſt inutile pour les excuſer, & l'on a meſme lieu de dire qu'elle eſt blamable dans l'excés où ils la portent.

Dallæus adverſus lat. trad. de Rel. cul. l. 4. c. 23. p. 609. Vit-on jamais par exemple une civilité plus extraordinaire que celle que M. Daillé pratique à l'égard de S. Ambroiſe. Il ſe mocque de la revelation que ce Saint eut du lieu où eſtoient les corps de S. Gervais & de S. Protais. *Le lieu de leur ſepulture eſtoit encore inconnu*, dit-il, *comme le témoigne Paulin d'Affrique, lors que tout d'un coup Ambroiſe par une revelation divine, ainſi qu'on nous le veut faire croire*, Deo ſcilicet cœlitus revelante, *apprit où eſtoit le corps de l'un & de l'autre. Il fit donc tirer de la*

erre ces deux corps sur l'heure mesme, & il les fit transporter dans l'Eglise Ambrosienne avec grande pompe à laquelle S. Augustin témoigne qu'il assista, qui fut accompagné d'un grand nombre de miracles qui ne manquent jamais à ces chercheurs de Reliques en de telles occasions. Quæ hominibus reliquiarijs nunquam in talibus desunt. *Le mesme Evesque*, ajoute-t'il, *qui estoit l'homme du monde qui avoit le meilleur nez pour sentir & pour découvrir les Reliques quoy qu'enfoncées bien avant dans la terre, découvrit encore l'an 394. les corps de S. Nazare & de S. Celse qui avoient souffert sous Neron.* IDEM *præsul quo nemo fuit in odorandis ac cernendis sub terra quantumvis alta Reliquiis sagacior & acutior.*

Peuteſtre qu'on s'étonnera d'abord de voir que M. Daillé traite S. Ambroiſe de la ſorte : mais ſi l'on conſidere les choſes de plus prés on trouvera que c'eſt un excés de moderation. Car il faut par neceſſité que M. Daillé croye que tout ce que S. Ambroiſe rapporte luy meſme de l'inſtinct qu'il eut du lieu où eſtoient les corps de ces Martyrs & des miracles qui arriverent en ſuite, qui ſont auſſi atteſtez par S. Auguſtin, eſt faux & inventé à plaiſir ; puis qu'il n'eſt pas ſans doute aſſez impie pour croire cette revelation & ces miracles veritables, & rejetter en meſme tems, comme il fait, le culte des Reliques comme une ſuperſtition : auſſi l'air dont il en parle fait aſſez connoiſtre qu'il n'en croit rien. Cependant ſi ces miracles ne ſont pas vrais, ſi cette revelation n'eſt pas ſincere, il faut que ce ſoit une pure fourberie & la plus damnable impoſture qui ait jamais eſté. Il n'y a point de milieu en cela. Car quand un homme declare comme fait ſaint Ambroiſe qu'il avoit eu inſtinct que les corps des deux Saints eſtoient enterrez en un certain lieu, & que l'on les y trouve affectivement, il faut ou que ce ſoit une vraye revelation, ou que ce ſoit une impoſture inſigne & une fourberie abominable ; il faut que S. Ambroiſe y eût fait cacher ces corps auparavant, ou du moins qu'il eût eſté averti qu'ils y eſtoient ; de ſorte que quand M. Daillé ſe contente de dire que ſaint Ambroiſe *avoit bon nez*, c'eſt qu'il luy veut épargner les noms de fourbe, d'impoſteur, de ſeducteur, qu'il luy devoit donner ſuivant ſes principes.

Ambr. Epiſt. 54. Aug. l. 9. confeſſ. c. 7. de civit. Dei. l. 22. c. 8. de unit. Eccleſ. c. 19. de diverſ. ſer. 39.

Il fait donc bien voir qu'il ſçait diſſimuler & retenir les conſequences de ſes principes, mais il fait voir en meſme tems que ſes principes ſont bien horribles, puis qu'ils portent à de telles conſequences ; & qu'il faut par neceſſité ou que S. Ambroiſe ſoit un des plus inſignes impoſteurs qui ait jamais eſté, ou que M. Daillé ſoit dans l'erreur, & qu'il ait combatu la verité en attaquant l'honneur que l'Egliſe Catholique rend aux Reliques.

En verité ces Meſſieurs les Religionnaires ſont bien inſenſibles, s'ils ne tremblent pas un peu en penſant qu'ils ne ſçauroient eſperer de ſalut, à moins que S. Ambroiſe & S. Auguſtin avec luy ne ſoient des fourbes & des conteurs de faux miracles. Il me ſeroit aiſé de montrer que cette derniere partie de l'alternative eſt ſi improbable, & ſi contraire au ſens commun, qu'il ne reſte du tout que la premiere : mais parceque cela ſe juge aſſez de ſoy-meſme, je me contente de l'avoir marqué en paſſant pour leur donner lieu d'y faire reflexion.

CHAP. X.

Pour revenir donc à l'invocation des Saints & à la veneration des Reliques, il eſt certain que ſi ces cultes ſont tels que Meſſieurs les Miniſtres les repreſentent, s'ils ſont condamnez par l'Ecriture de l'ancien & du nouveau Teſtament, s'ils ſont injurieux à Jeſus-Chriſt, ils ont droit d'en tirer les conſequences qu'ils en tirent, & de faire les reproches qu'ils font aux Catholiques. On peut ſeulement leur repreſenter avec raiſon que ſoit par politique ou autrement, ils tombent ſouvent dans le defaut d'acception de perſonnes, en ne traittant pas également dans les paroles ceux qui ſont également criminels. Et c'eſt pourquoy la premiere juſtice qu'on leur doit demander ſur ce ſujet eſt de reconnoiſtre de bonne foy ſur qui tombent ces reproches.

Ils ſont moins de difficulté de les appliquer à tous les Chreſtiens du monde depuis S. Gregoire le Grand. Car quoique M. Claude ait encore compris le 7. & le 8. ſiecle *dans les beaux jours de l'Egliſe*, neanmoins les autres ne ſont pas ſi indulgens. Et Hoſpinien ayant principalement en veüe ce culte des Saints & les oblations pour les morts dit nettement, *qu'au tems de S. Gregoire il ſe fit un débordement de toutes ſortes de ſuperſtitions & d'idolatrie qui inonda & ſubmergea preſque toute la terre. Ejus ætate ſuperſtitionum & idololatriæ genus quaſi mare magnum totum penè chriſtianum orbem inundavit, obruit, ac penitus ſubmerſit.*

Dans la preface de la 2. partie de ſon hiſtoire Sacramentaire.

Mais quand on vient au 5. & au 4. ſiecle, on a toutes les peines du monde à leur faire confeſſer de bonne foy que tous les Peres de ces ſiecles ont établi l'invocation & le culte des Saints, & qu'il paroiſt clairement par leurs écrits que c'eſtoit l'opinion conſtante & univerſelle de toute l'Egliſe, ſans qu'il y euſt perſonne qui en doutaſt; qui ne fuſt pour cela taxé d'erreur. Cependant il faut qu'ils l'avoüent malgré qu'ils en ayent, car il n'y a pas moyen de le nier.

Il y a des choſes douteuſes & difficiles, & où l'on voit des obſcuritez; mais la tradition de l'Egliſe à l'égard de l'invocation & du culte des Saints & de leurs Reliques n'a aucune difficulté conſiderable dans le 4. & 5. ſiecle; & il faut le plus étrange & le plus déraiſonnable enteſtement qui fut jamais pour la conteſter.

Baſil. hom. de 40. Mart. Greg. Naz. rat 8. in S. Cypr. 20. in Baſ. 21. in Ath. Cyrill. Ieroſol. Cath. Myſtag. S. Greg. Nyſſ. orat. in S. Theod. Amb. in Luc. c. 22. ep. 54. In lib. de vid. Chryſoſt. hom. panegyr. de S. Mart. Ægypt. orat. de S. Ignat. Aſter orat in S. Mart. Hier. ep. 25. ad Paul. in epitaph. Paulæ Adverſ. vigil. Gaudent. Brixi tract. 17. Aug. ſ. 2. de S. Steph. 51. de diverſis. De cura pro mort. contra Fauſt. l. 20. c. 21. Paul. in verſibus paſſim. Prudent. hymn. de an. Laurentio. Theodor. de curand. Græc. aff. ſerm. 8. Euſeb. emiſſ. hom. de S. Steph.

On la voit enſeignée manifeſtement par S. Baſile, par S. Gregoire de Nazianze, par S. Cyrille de Jeruſalem, par S. Gregoire de Nyſſe, par S. Ambroiſe, par S. Chryſoſtome, par S. Aſterius Eveſque d'Amaſée, par S. Jerôme, par S. Gaudence, par S. Auguſtin, par S. Paulin, par Prudence, par Theodoret, par S. Eucher, & par pluſieurs autres moindres Auteurs.

On ne l'avoit pas établie dans une ſeule province du Chriſtianiſme, mais en toutes, en Italie, en France, dans la Grece, dans l'Aſie, dans l'Affrique, dans le Pont, dans la Paleſtine. Vigilance pour avoir douté du culte des reliques, & avoir dit un mot en paſſant contre l'invocation des Saints eſt traitté par ſaint Jerôme de Novateur & d'Ennemi de l'Egliſe. Nul des Peres n'a témoigné qu'il ait regardé cette pratique comme nouvelle & comme s'eſtant introduite dans l'Egliſe depuis peu de tems; & ils font voir au

contraire qu'ils ont cru qu'elle leur eſtoit venuë par tradition, & qu'elle avoit eſté obſervée dans les ſiecles precedens auſſi bien que dans le leur. CHAP. X.

S. Gregoire de Nazianze qui rapporte que ſainte Juſtine voyant ſa pureté attaquée s'addreſſa à la ſainte Vierge, & la pria de ſecourir une Vierge qui eſtoit en danger, témoigne par là qu'il croyoit que l'on prioit les Saints au tems de ſainte Juſtine, c'eſt-a-dire au 3. ſiecle. Et M. Daillé qui pretend faire paſſer cette hiſtoire pour fabuleuſe, & qui veut faire croire que ſaint Gregoire de Nazianze a ſuppoſé cette invocation en accommodant ſa narration à l'état de ſon ſiecle, ne peut empeſcher au moins que l'on n'en conclue, que S. Gregoire de Nazianze a cru que l'on invoquoit les Saints au 3. ſiecle auſſi-bien qu'au 4. où il vivoit.

Orat. 8. quæ eſt in S. Cyprianum.

Saint Aſterius Eveſque d'Amaſée dans le Pont repreſentant dans une de ſes Homelies les prieres ordinaires qu'une Mere affligée de la maladie de ſon fils peut faire à un Martyr qu'il appelle ſon *Mediateur* μεσίτην lui met ces paroles dans la bouche. *Quoyque vous ne ſoyez plus maintenant ſur la terre, vous n'ignorez pas neanmoins quels ſont les maux & les miſeres des hommes. Vous avez prié vous meſme autrefois les Martyrs avant que vous fuſſiez Martyr : vous avez receu alors en cherchant ; ſoyez maintenant liberal eſtant comblé des richeſſes que vous avez receües.* Et il marque bien clairement par ce diſcours qu'il croyoit que les Martyrs avoient prié les Martyrs, c'eſt-a-dire que l'invocation des Saints avoit toûjours eſté pratiquée.

Homil. in S. Mart. col. 188.

Saint Cyrille de Jeruſalem & Saint Auguſtin qui témoignent qu'on faiſoit mention des Martyrs dans le Canon de la Meſſe, non pour prier pour eux, mais pour eſtre aidé par leurs prieres & par leur interceſſion, font voir clairement par là qu'ils croyoient l'invocation des Martyrs auſſi ancienne que l'ordre de la Liturgie, qu'ils regardoient tous comme établi par la tradition.

Cyrillus Hieroſ. cateſh. Myſt. 5. S. Aug. ſer. 17. de verb. Apoſt.

Je ne croy pas neceſſaire de m'étendre davantage ſur ce point, parce qu'il me ſemble que les nouveaux Miniſtres ſont un peu revenus de l'opiniâtreté des anciens, & qu'ils ne s'amuſent plus à conteſter une choſe ſi claire. Auſſi au lieu que Chamier, Forbeſius, & pluſieurs autres ſe ſont efforcez de faire paſſer, par la plus ridicule de toutes les ſolutions, les invocations expreſſes qui ſe trouvent dans ſaint Gregoire de Nazianze, & dans ſaint Jerôme, pour des figures de Rhetorique ; M. Daillé qui a bien vû qu'il eſtoit ſans apparence de vouloir faire paſſer pour exagerations & pour figures, des diſcours conformes aux écrits dogmatiques du ſiecle où ils ont veſcu, & autres lieux de ces meſmes Auteurs, a mieux aimé abandonner une ſi mauvaiſe défaite ; & il en a fait un aveu aſſez ſincere ſur le ſujet de ſaint Gregoire de Nazianze & du 4. ſiecle. *Puiſque Gregoire de Nazianze*, dit-il, *ſuivant la coutume de ſon ſiecle nous conte bien qu'une femme Iuive a adoré les Reliques de ſes Martyrs, je ne voy pas qu'il ſoit plus difficile de croire que ce ſoit auſſi en ſuivant la coutume de ſon ſiecle qu'il nous conte que Iuſtine a invoqué la Vierge. L'une & l'autre fiction a la meſme raiſon & la meſme cauſe, ſçavoir la devotion aux Reliques & à l'invocation de Marie. Les Latins*

Dallæus adverſ. Lat. trad. de Relig. cultu p. 511.

CHAP. X. *pretendent qu'il a pratiqué l'une & l'autre ; & nous ne nions pas qu'il n'ait eu l'une & l'autre maladie à l'imitation de ceux de ſon ſiecle.* Et un peu plus haut. *C'eſtoit déja la coutume du tems de Gregoire de baiſer, de reverer, & , comme il parle , d'adorer les Reliques des Martyrs.*

Ainſi M. Daillé ne nie pas que ſaint Gregoire de Nazianze n'ait cru l'invocation des Saints, & le culte des Reliques. Il ne nie pas que ce ne fuſt la coutume du 4. ſiecle. Il pretend ſeulement que c'eſtoit une maladie : & c'eſt la queſtion. Mais ce qui eſt certain eſt que cette devotion ne paſſoit nullement pour maladie au 4. ſiecle ni dans tous les ſiecles ſuivans, & qu'elle a eſté regardée par tous les Peres comme Sainte , comme autoriſée de Dieu par une infinité de miracles, comme eſtant venuë à eux par tradition.

Cependant M. Daillé pretend en meſme tems , que ce que tous ces Saints ont pris pour une pratique loüable, ſainte, & agreable à Dieu, eſtoit une pratique ſuperſtitieuſe, & impie. Il l'appelle deux pages auparavant ; pag. 52. *Vne aveugle ſuperſtition* , & il fait cét honneur à S. Gregoire de Nazianze de dire qu'il ne l'a pas peu fortifiée : *Cæca in divos ſuperſtitio , quam hic ipſe Gregorius non parùm promoviſſe ſuis & verbis & exemplis videtur.* Il pretend que l'on n'en trouve aucun veſtige dans les 3. premiers ſiecles, & que non ſeulement on n'en voit rien dans les écrits qui nous reſtent de ce tems là ; mais que tous les Ecrivains de ces premiers ſiecles la condamnent formellement par des principes clairs & indubitables , qui excluent du culte & de l'invocation , les Anges , les Saints, & toutes les creatures.

Voilà donc un terrible changement ſelon M. Daillé. Dans les trois premiers ſiecles on enſeigne qu'il ne faut honorer que Dieu ſeul , & l'on condamne tout autre culte, toute autre priere, toute autre invocation. Et dans le 4. on honore les Reliques des Saints, on les invoque, on les prie d'une maniere ſi publique que les Payens & les Manichéens meſme en faiſoient des reproches aux Chreſtiens, comme il paroiſt par Julien l'Apoſtat, par le Sophiſte Eunapius & par Fauſte.

Iulian apud Cyril. l. 6. contra Iulian. p. 201. Eunapius. Sophiſt. in vita Ædeſii. Fauſtus apud Aug. l. 20.

C'eſt un changement non ſeulement de pratique & de ceremonie, mais un changement d'opinion & de dogme, puis qu'il a fallu , afin que ce changement s'introduiſiſt, que l'on commençaſt d'entendre ces paroles de l'Ecriture, par leſquelles il pretend que le culte & l'invocation des Creatures ſont interdits, d'une autre maniere que l'on ne les entendoit ſelon luy aux trois premiers ſiecles.

C'eſt un changement univerſel , puiſque comme dit Aſterius , il n'y avoit point de lieu au monde, où l'on n'honoraſt les Martyrs : *Nec eſt locus ullus quo non eorum memoria habeatur. Vbique terrarum & maris decantantur Martyres* , dit-il encore. Et l'on ſçait aſſez ce qu'on entendoit en ce tems-là par ces paroles. Et enfin c'eſt ce qui paroiſt aſſez par toutes les communions ſeparées de l'Egliſe dés le cinquiéme ſiecle , où l'on voit l'invocation des Saints & le culte des Reliques établis comme dans l'Egliſe Romaine. De ſorte qu'il y a un peu de mauvaiſe foy à M. Daillé d'avoir mis dans le titre de ſon livre, CONTRE *la tradition des Latins* ; comme

Aſterius. Hom. in Sanctos Martyres.

comme si ce qu'il combat estoit particulier à l'Eglise latine : au lieu que pour agir de bonne foy il estoit obligé de reconnoistre, que ce qu'il vouloit y établir estoit, CONTRE *la tradition de toutes les Eglises Chrestiennes.* CHAP. X.

Mais comment s'est fait ce changement, & combien de tems a-t'il fallu pour faire un si prodigieux renversement ? C'est ce que ces Messieurs ne prennent jamais la peine de nous expliquer. Ils poussent leurs pretentions aussi loin qu'ils peuvent sans reflexion ; de sorte qu'il se trouve que les deux opinions contraires se touchent chacune dans leur plus grand éclat. Du tems de Julien l'Apostat, de S. Basile, de S. Gregoire de Nazianze, de S. Ambroise, toute la terre honore les Saints & leurs Reliques ; on les prie ; on se recommande à leur intercession ; & cela sans contradiction, sans reproche, avec l'approbation universelle de tous les plus grands Evesques. Mais demandez à M. Daillé ce qu'on tenoit à la fin du 3. siecle & au commencement du 4. & il vous dira qu'il n'y avoit aucun vestige de ces cultes, & que l'on les condamnoit tous par des maximes generales.

Qu'il nous explique donc aussi, comment il est possible que toute la terre croyant au 3. siecle que c'estoit un crime d'honorer quelque creature que ce fust, & de prier un autre que Dieu, on ait commencé au 4. à violer ce precepte sans remors, sans scrupule, sans que personne y fist seulement reflexion.

Qu'il nous explique comment il s'est pû faire que les Maistres enseignant que l'invocation & le culte de toutes les creatures estoit deffendu par la loy de Dieu, les disciples ayent pû comprendre par ces instructions qu'il estoit saint & loüable d'honorer & d'invoquer les Martyrs & d'adorer leurs Reliques qui sont des Creatures.

Qu'il nous explique comment ils ont pû croire au 4. siecle, que l'invocation des Saints avoit toûjours esté pratiquée, s'il estoit vray qu'elle eust commencé ou de leur tems mesme, ou du tems des personnes avec qui ils vivoient. Car S. Gregoire de Nazianze par exemple ayant esté fait Evesque en 370. & ayant esté baptisé environ l'an 356. avoit vécu avec une infinité de personnes, dont la vie comprenoit tout le 4. siecle, & qui avoient esté instruits par ceux du 3. Comment ce Saint n'a-t'il donc point appris de quelqu'un d'eux la nouveauté de cette coutume de prier les Saints ? Et comment s'est-il pû imaginer qu'on les avoit toujours priez dans les autres siecles.

Qu'il nous explique comment il s'est pû faire que les Chrestiens du 4. siecle lisant tous les jours l'Ecriture & tous les Peres du 2. & du 3. siecle, & n'ayant point d'autres livres que ceux là, ils ont pû n'appercevoir pas que ces Peres fussent d'un autre sentiment qu'eux sur l'invocation & le culte des Saints.

Qu'il nous explique comment cét étourdissement a pû estre si general qu'il ne se soit trouvé aucun Auteur ni dans le 4. ni dans le 5. ni dans le 6. siecle qui l'ait combattu. Etrange lumiere, qui ne s'apperçoit point par tous les Peres ni par les Disciples mesmes de ceux que l'on pretend avoir le plus rejetté le culte & l'invocation des creatures.

On nous dit qu'Origene la condamne clairement dans ses ouvrages con-

CHAP. X.

tre Celſe, & dans tous ſes autres livres. Mais d'où vient donc que lorſque cette doctrine a eſté le plus établie dans l'Egliſe, & qu'Origene y a eſté le plus odieux, perſonne n'en a fait un crime à Origene? D'où vient qu'elle n'a eſté remarquée ni par les deffenſeurs d'Origene ni par ſes ennemis?

Il s'agit du ſentiment des trois premiers ſiecles. M. Daillé dit qu'ils n'ont point invoqué les Saints. Les Peres du 4. ſiecle croyent qu'ils les ont invoquez. A qui s'en doit-on rapporter? L'un nous paye de ſes conjectures: les autres avoient la tradition vivante, & ils vivoient avec un million de perſonnes qui ſçavoient ce qui s'eſtoit pratiqué au 3. ſiecle. Ils nous apportent des paſſages d'Auteurs de ces 3. ſiecles, où il eſt dit qu'il ne faut adorer que Dieu; que la Religion Chreſtienne conſiſte dans le culte d'un ſeul Dieu. Cependant tous ces paſſages que l'on nous repreſente comme les plus clairs du monde, n'ont perſuadé à perſonne dans le 4. & le 5. ſiecle, qu'il ne falluſt pas prier les Saints ni honorer leurs Reliques. Ils les entendoient tous les jours. Ils les voyoient tous les jours dans les ouvrages de ces Peres des 3. premiers ſiecles, & ils n'en eſtoient nullement troublez. Il falloit donc qu'ils les priſſent en un autre ſens que M. Daillé: & cependant il y a toutes les apparences du monde qu'ils les entendoient mieux que luy, & qu'il s'en faut plûtoſt rapporter à eux que non pas à des gens du 17. ſiecle.

Il me ſeroit aiſé de montrer que ces ſens auſquels les Peres du 4. ſiecle prenoient ces termes ſont les plus naturels du monde, & qu'il eſt tres-ordinaire que des mots ayant divers ſens ſe nient & s'affirment ſans aucune contradiction, que l'on die en un ſens, qu'il ne faut honorer que Dieu d'un culte religieux, qu'il ne faut adorer que Dieu, qu'il ne faut invoquer que Dieu, qu'il ne faut prier que Dieu; & dans un autre qu'il eſt permis d'honorer religieuſement les Saints, & leurs Reliques, qu'il eſt permis de prier les Saints, de les invoquer, & meſme de les adorer. Cette diverſité de ſens ſubſiſte dans les langues ſans aucune confuſion, & ſans produire le moindre embarras; & les Peres les plus declarez pour l'invocation des Saints ont parlé ce double langage ſans contradiction, & ſans que cela puiſſe cauſer la moindre difficulté qu'à ceux qui s'en veulent forger eux meſmes. Par exemple Saint Auguſtin enſeigne dans le meſme livre, *qu'il ne faut honorer que Dieu ſeul, parce qu'il n'y a que Dieu dont la joüiſſance ſoit capable de nous rendre heureux:* SOLUS *ille colendus eſt, quo ſolo fruens beatus ſit cultor ejus*, & que nous honorons les Martyrs par un culte d'amour & de ſocieté: *Colimus Martyres cultu dilectionis & ſocietatis.*

Aug. cont. Fauſt. l. 20. c. 5.

Aug. ibid. c. 21.

Mais cela appartiendroit à une autre methode: & mon deſſein n'eſt que de faire voir icy que la difficulté du changement, qu'il faut que les Miniſtres admettent à l'égard de l'invocation des Saints, rend leur doctrine ſi peu vray-ſemblable, que cela ſeul ſuffit pour la faire rejetter par toutes les perſonnes judicieuſes, & principalement par les ſimples, qui n'eſtant pas capables d'examiner tous les paſſages grecs de M. Daillé, ſont tres capables de juger qu'il n'eſt pas ſi bien informé des ſentimens des trois premiers ſiecles, que les Peres du quatriéme & du cinquiéme, qui ont cru que l'invocation des Saints eſtoit non ſeulement ſainte, mais qu'elle avoit toû-

jours eſté cruë & pratiquée dans l'Egliſe, quoique cette pratique ait pû eſtre fort differente & beaucoup plus éclatante en un tems qu'en un autre; l'Eſprit de Jeſus-Chriſt, qui regle les mouvemens des membres de ſon Egliſe, leur inſpirant toûjours l'approbation des meſmes choſes, parce que la verité eſt invariable, mais ne les appliquant pas toûjours aux meſmes pratiques, & rendant certaines actions de pieté plus frequentes & plus éclatantes en un tems qu'en un autre ſelon les Regles ſecrettes de ſa conduite toute divine. CHAP. XI.

CHAPITRE XI.

Quatriéme exemple d'un changement inſenſible ſur la deffenſe de certaines viandes. Impoſſibilité de ce changement.

ON n'a jamais deſavoüé qu'il ne ſe puiſſe introduire dans l'Egliſe des coutumes ſaintes ou indifferentes. Il eſt aſſez naturel qu'une pratique qui porte à la pieté s'étende par l'imitation des perſonnes pieuſes, que les Eveſques la favoriſent au lieu de s'y oppoſer, & qu'ainſi elle faſſe un progrés inſenſible, perſonne n'eſtant obligé d'en empeſcher l'établiſſement.

Mais il eſt extremement difficile que ces 3. circonſtances ſoient jointes enſemble, qu'une coutume ſoit mauvaiſe, que l'origine en ſoit entierement inconnuë, & qu'elle ſoit univerſellement receuë ſans qu'il ſe trouve aucune ſocieté Chreſtienne qui ne l'obſerve. Et ainſi l'on ajoûte cette derniere circonſtance, qu'en ſuppoſant qu'elle ait eſté établie de nouveau, il faille en meſme tems ſuppoſer que la veritable foy & la veritable intelligence de l'Ecriture ſe ſoit perduë par toute la terre: ces 4. circonſtances jointes enſemble forment une impoſſibilité morale qui doit prevaloir ſur tous les petits raiſonnemens, & toutes les petites preuves, par leſquelles on nous voudroit rendre croyables ces changemens inſenſibles.

C'eſt neanmoins ce que Meſſieurs les Miniſtres pretendent eſtre arrivé ſur le ſujet de l'abſtinence de certaines viandes dont l'Egliſe interdit l'uſage aux fideles pendant les jours de jeûne & d'abſtinence. Car ſi l'on veut ſçavoir quel jugement ils font de cette coutume, il ne faut que lire le paſſage de S. Paul, par lequel ils pretendent tous qu'elle eſt condamnée. *L'Eſprit*, dit ce S. Apoſtre, *dit expreſſement que dans le tems avenir quelque-uns abandonneront la foy, en ſuivant des eſprits d'erreur & des doctrines diaboliques, enſeignées par des impoſteurs, dont la conſcience eſt gangrenée, qui interdiront le mariage & qui obligeront de s'abſtenir des viandes que Dieu a crées pour eſtre receües avec action de graces par les fideles & par ceux qui connoiſſent la verité; car tout ce que Dieu a creé eſt bon.* 1. ad Timoth. cap. 4.

Sur cela M. Daillé fait cette reflexion. *Voilà*, dit-il, *les éloges que S. Paul donne à nos Legiſlateurs de l'abſtinence de certaines viandes. Il les appelle Miniſtres & Apoſtres des démons, & des eſprits d'erreur. Il dit qu'ils enſeignent le menſonge avec hypocriſie, qu'ils ont la conſcience gangrenée, c'eſt-à dire brulée & rongée par le feu de leur concupiſcence. Il appelle* Daillé de jeûne, c. 8.

CHAP. XI.

leur loy de l'abſtinence des doctrines de démon. Enfin il n'obmet rien pour décrier leur conduite & pour attirer contre elle l'execration & la haine de tous les fideles..... C'eſt ainſi que S. Paul a frotté aſſez rudement la galle de ces gens.

Tant s'en faut qu'il ſe faille plaindre de la dureté des termes de M. Daillé, qu'il faut encore le prier d'ajoûter, s'il luy plaiſt, à ces éloges le principal de tous, qu'il a retranché par un ménagement dont les Catholiques ſe paſſeront bien. Car la premiere qualité par laquelle S. Paul deſigne ces Legiſlateurs de l'abſtinence, dont il parle, eſt qu'ils ſeront Apoſtats dans la foy ἀποστήσονται τῆς πίστεως.

On demeure donc d'accord avec luy que S. Paul parle en cet endroit de gens qui auront en meſme tems toutes ces qualitez, qui ſeront des Apoſtats dans la foy, des miniſtres & des diſciples des démons, qui enſeigneront le menſonge avec hypocriſie, qui auront la conſcience gangrenée. Et puiſque M. Daillé veut que ces éloges conviennent à tous ceux qui ordonnent de s'abſtenir de certaines viandes, il eſt bon d'apprendre de luy meſme, quels ils ſont, & depuis quel tems on trouve de ces gens là dans l'Egliſe. C'eſt ce que l'on peut voir par le titre meſme du 13. chap. de ſon 2. livre qui porte *que ce ne fut qu'aux 6. & 7. ſiecles que l'uſage libre de l'abſtinence de certaines viandes aux jours de jeûne fut reduit en forme de loy.*

Il me ſeroit aiſé de montrer que cette reſtriction qu'il fait de la loy de l'abſtinence de certaines viandes au 6. & au 7. ſiecle eſt tres-fauſſe & tres-mal fondée: qu'il paroiſt clairement par l'hiſtoire de Spiridion rapportée par Sozomene, par le Concile de Laodicée, par S. Baſile, par les reproches de Fauſte aux Catholiques, & par les réponſes de S. Auguſtin à ces reproches; par Theophile d'Alexandrie, par S. Chryſoſtome; par Socrate, & par Nicephore, que l'abſtinence de certaines viandes eſtoit déja commandée au 4. & au 5. ſiecle; que toutes les réponſes que M. Daillé fait aux paſſages de ces auteurs ſont pitoyables auſſi bien que tout le reſte de ſon livre, qui eſt ſi étrangement foible en tout ce qu'il contient, ſi rempli de ſophiſmes & de fautes, qu'il n'y a pas long-tems qu'une perſonne, qui n'avoit deſſein que de le lire & d'y faire quelques remarques, le refuta tout entier en fort peu de jours. Il n'y auroit qu'à digerer ces remarques & les mettre en ordre pour les donner au public, & cela pourra venir en ſon tems.

Sozom. hiſt. Eccleſ. l. 1. c. 11. conc. Laod. c. 5. Baſil. orat. 1. de jejunio Aug. lib. 30. contra Fauſt. cap. 5. Theoph. conc. 3. paſch. Chryſ. Hom. 6. ad pop. Ant. Socrat. Hiſt. l. 5. c. 22. Niceph. Hiſt. l. 12. c. 34.

Mais je me contente maintenant de ce qu'il accorde, qui eſt que l'on a commandé l'abſtinence des viandes dés le 6. & 7. ſiecle: & je le ſupplie d'ajoûter, ce qui eſt tres-veritable, qu'elle eſtoit ſi generalement commandée, qu'il ne ſe trouve aucune ſocieté Chreſtienne entre celles meſmes qui ſont ſeparées de l'Egliſe Romaine dés le 5. & le 6. ſiecle, où l'abſtinence des viandes ne ſoit pratiquée avec plus de rigueur meſme, que l'on ne l'obſerve dans la Communion Romaine. Les Grecs, les Armeniens, les Jacobites, les Neſtoriens, les Cophtes, les Ethiopiens obſervant le Caréme & l'abſtinence de certaines viandes avec beaucoup plus de ſeverité que l'on ne fait dans l'Egliſe Latine. M. Daillé ne ſçauroit montrer un ſeul peuple Chreſtien, une ſeule Egliſe où cette abſtinence n'ait eſté receuë,

établie, commandée, pratiquée. Il ne ſçauroit montrer d'aucune de ces Egliſes ſchiſmatiques, qu'elle ait commencé d'embraſſer cette coutume depuis le ſchiſme, ni quelle ait eſté quelque tems ſans la pratiquer. CHAP. XI.

Il faut encore ajoûter s'il luy plaiſt que comme ſelon luy c'eſt eſtre *Apoſtat, Miniſtre du diable*; c'eſt enſeigner une *doctrine diabolique*; c'eſt avoir la *conſcience gangrenée*, que de commander l'abſtinence de certaines viandes; c'eſt auſſi participer à toutes ces qualitez que d'obſerver cette abſtinence comme un precepte & comme croyant que ces viandes ſont en effet deffenduës, puiſque c'eſt eſtre dans la meſme erreur, de croire qu'il eſt permis à l'Egliſe d'interdire certaines viandes ſans violer le commandement de l'Apoſtre. C'eſtoit eſtre Montaniſte que de ſe croire obligé au jeûne de Montan; Encratite que d'obſerver la continence avec l'opinion des Encratites. De ſorte que depuis le tems que l'on deffend l'uſage de certaines viandes aux jours de jeûne, & que l'on obſerve cette deffenſe comme un precepte, il s'enſuit que tous les peuples auſſi bien que tous les Paſteurs ont eſté Apoſtats dans la foy & diſciples des démons: & S. Paul n'auroit pas dû dire comme il a fait, que dans les derniers tems quelques-uns abandonneront la foy, mais il auroit dû dire qu'ils l'abandonneront tous.

On ne peut pas meſme pretendre que depuis cette deffenſe cette abſtinence ait pû s'obſerver legitimement par qui que ce ſoit. Car comme elle eſtoit commandée & pratiquée ſelon M. Daillé par un principe diabolique, on eſtoit obligé d'y reſiſter, & de témoigner par ſa reſiſtance que l'on ne ſe ſoumettoit point à cette ordonnance diabolique. Et de meſme qu'on obligeoit autrefois les Chrétiens du tems qu'il y avoit des heretiques qui commandoient l'abſtinence de certaines viandes comme impures, de témoigner en goûtant des herbes cuites avec ces viandes qu'ils deteſtoient cette erreur: ainſi tous les Chrétiens depuis le 6. ſiecle voyant cette apoſtaſie generale, auroient dû s'en éloigner par leurs actions & par leurs paroles; & s'ils s'eſtoient conformez à cette pratique, ils ſe ſeroient rendus coupables d'un tres-grand ſcandale, en authoriſant une erreur & une coutume diabolique par leurs actions. Ainſi Meſſieurs les Miniſtres doivent dire par neceſſité que depuis le 6. ſiecle on n'a plus vû par tout le monde que des Apoſtats & des Diſciples du diable: & il faudra que pour ſauver leur Egliſe inviſible ils ayent recours à quelque petit nombre de gens inconnus qui mangeoient de la chair en Carême par dévotion.

Cet inconvenient me paroiſt conſiderable, & il me ſemble qu'il y a dequoy faire trembler un Calviniſte de ſe voir obligé de faire cette étrange alternative. Si j'entens bien le ſens de l'Apoſtre, il faut que tous les Chrétiens du monde ayent eſté dans l'apoſtaſie depuis dix ſiecles: afin que je ne ſois pas temeraire, impie, heretique, il faut que toute l'Egliſe viſible depuis le 6. ſiecle n'ait eſté qu'une compagnie d'Apoſtats & de Miniſtres du diable. Mon ſalut eſt incompatible avec le ſalut de tous ces Chrétiens; nous ſerons neceſſairement ſeparez de lieu; & s'il y a quelqu'un de ceux qui ont ordonné l'abſtinence des viandes, ou qui l'ont pratiquée comme

Ch. XI. eſtant de precepte, qui ſoit dans le Paradis, je ne puis eſperer pour moy que l'enfer; Car il eſt bien certain que je ne ſeray point avec ceux, que je regarde par maxime de religion comme des Apoſtats & des Miniſtres du diable.

Certainement on pourroit trembler à moins, & il faut eſtre bien inſenſible pour ne point faire d'attention à un ſi effroyable danger. Et c'eſt auſſi pour en oſter l'image que Meſſieurs les Miniſtres pratiquent leur civilité ordinaire. Car ils donnent ſouvent de grands éloges à des gens qu'ils regardent comme des Apoſtats & des Miniſtres du diable, & il ſemble preſque qu'ils en ayent le meſme ſentiment que nous. Mais afin qu'ils ne trompent pas ainſi le monde, il faut les prier de n'eſtre pas ſi civils, & de donner à ceux dont ils parlent les titres qui leur conviennent ſelon leur doctrine.

Qu'ils ne ſe contentent donc pas de retrancher le nom de Saint à ceux à qui les Catholiques le donnent, mais qu'ils les marquent auſſi par les epithetes conformes à leurs principes & au jugement qu'ils ſont obligez d'en porter, à moins que de la vouloir démentir. Qu'ils ne citent plus S. Gregoire, qu'en l'appellant *l'Apoſtat* Gregoire; S. Fulgence, qu'en le nommant Fulgence *le Miniſtre du demon.* Que l'on voye dans leurs livres ces étranges titres, Bede *a la conſcience gangrenée*, Caſſiodore *l'hypocrite*, Eloy *le diſciple du diable*, Jean Climaque *le docteur du menſonge.*

On voit aſſez la raiſon par laquelle ils les ménagent quelquefois; & il n'eſt pas juſte qu'ils s'en faſſent honneur. Il y a moins en cela de moderation que de politique, & ce n'eſt pas tant pour épargner ces Saints, que pour s'épargner eux meſmes. Ils ont peur de donner de l'horreur de leurs principes en donnant lieu d'en enviſager les horribles conſequences, & ils apprehendent malgré la pretenduë clarté de leurs raiſonnemens ſur les paſſages de l'Ecriture, que les peuples qui les ſuivent n'aiment mieux eſtre avec S. Fulgence, S. Gregoire, S. Eloy, le Venerable Bede, & tant d'autres Saints du 6. & du 7. ſiecle & de tous les autres ſuivans, qu'avec ceux qui les traitent d'Apoſtats & de Miniſtres du diable.

Que ſi l'on conſidere les circonſtances de cette apoſtaſie generale de toute la terre que les Miniſtres ſuppoſent eſtre arrivée au 6. & au 7. ſiecle, elles ne nous en feront pas moins voir l'abſurdité & l'impoſſibilité. Car il n'y a qu'à demander à ces Meſſieurs, s'il eſt clair & evident que ce paſſage de l'Apoſtre S. Paul dont il eſt queſtion, s'entende de ceux qui deffendoient l'uſage de certaines viandes pour quelque cauſe que ce ſoit; & non pas comme les Catholiques l'expliquent, de ceux qui deffendent les viandes comme eſtant impures & mauvaiſes de leur nature, ainſi que pluſieurs heretiques ont fait, & que le paſſage meſme le marque; S. Paul prenant pour un principe oppoſé à cette erreur, *que toute creature de Dieu eſt bonne.* D'où il s'enſuit que ceux qu'il deſigne devoient avoir un principe contraire, qui eſt *que toute creature de Dieu n'eſtoit pas bonne*, & que c'eſtoit-là la raiſon de la deffenſe qu'ils en faiſoient.

Je leur demande donc encore une fois, ſi le ſens de ce paſſage eſt clair ou obſcur. S'il eſt clair, comment eſt-il poſſible que toute la terre en le li-

sant dans S. Paul ne se soit point apperceüe qu'elle suivoit une doctrine & une pratique qui y estoit formellement condamnée, & que tous les Pasteurs soient tombez dans une explication fausse, en quittant celle qui estoit claire & veritable ? N'y avoit-il donc personne au 6. siecle qui eust appris de ceux du 5. comment il falloit entendre ce passage de S. Paul, ou qui eust assez d'esprit pour faire cét argument. S. Paul declare que tous ceux qui interdisent l'usage de certaines viandes sont des Apostats. Or tous les Pasteurs de l'Eglise interdisent l'usage de certaines viandes. Donc ils sont tous Apostats. La conclusion est-elle si cachée & si éloignée pour n'avoir esté tirée de personne : & ces Saints inconnus qui mangeoient de la chair en Carême, & que les Ministres sont obligez de cacher quelque part s'ils veulent conserver la succession de leur Eglise invisible, n'avoient-ils pas assez de zele pour détromper leurs freres de cette illusion, ou assez d'esprit pour leur faire goûter une verité si claire ? Que s'ils avoüent que le sens de ce passage est obscur, & qu'il n'est pas clair que ce soit celuy qu'ils y donnent : comment un simple Calviniste ou mesme le plus suffisant Ministre ose-t-il preferer son sens à celuy de toute l'Eglise, & se mettre en danger sur un passage obscur, de ne pouvoir estre orthodoxe à moins que de precipiter toute la terre dans l'apostasie ? CHAP. XI.

Mais comment s'est-il pû faire que cette doctrine diabolique ayant esté semée & introduite dans l'Eglise Latine selon M. Daillé, ait esté embrassée par l'Eglise Grecque qui dés le 7. siecle avoit beaucoup de jalousie contre l'Eglise d'Occident, & n'estoit pas portée à en suivre les pratiques ? Comment a-t'elle esté imitée par les Nestoriens & les Eutychiens qui estoient déja separez de l'Eglise, & qui avoient bien plutost pour but de contredire & l'Eglise Latine & l'Eglise Grecque, que d'imiter l'une ou l'autre ? Comment tous ces autres passages de l'Ecriture & ces authoritez des trois premiers siecles, que M. Daillé pretend estre si clairs, n'ont-ils point esté capables de faire douter quelqu'un si la deffense de cette abstinence estoit legitime ?

D'où vient que les Peres du 4. & 5. siecle qui nous recommandent tant l'observation du Carême, & qui nous marquent si souvent que le jeûne estoit joint avec l'abstinence de la chair & du vin, n'ont jamais apprehendé cet horrible danger, que l'on devinst Apostat en croyant que l'Eglise deffendist l'usage de ces viandes aux jours de jeûne ? D'où vient qu'ils ne font jamais ce discours aux fideles de leur tems, qu'ils feront bien de s'abstenir s'ils veulent de la chair & du vin en Carême ; mais qu'ils doivent bien se donner de garde de croire que l'Eglise leur commande cette abstinence, parceque ce seroit estre Apostat que d'avoir cette pensée ? une erreur qui auroit emporté tout d'un coup toute la terre & où elle seroit tombée sans s'en appercevoir pouvoit bien estre preveüe par les Peres ; & il est bien étrange qu'il se rencontre toûjours cette bizarrerie dans les suppositions des Ministres, qu'en un certain tems il ne vient qu'une certaine pensée dans l'esprit des fideles de toute la terre, sans que l'autre y vienne en aucune sorte, non pas mesme pour la refuter ; & dans un autre il y en

CHAP. XII. vient une toute contraire, ſans que l'autre ſe preſente jamais. Dans les cinq premiers ſiecles on a cru, ſelon M. Daillé, que ce ſeroit eſtre Apoſtat que de deffendre l'uſage de certaines viandes : & depuis le 6. ſiecle on a cru qu'on pouvoit deffendre l'uſage de ces viandes ſans eſtre Apoſtat. Ceux du 5. ſiecle n'ont point prevû le pretendu abus du 6. & ceux qui ont ſuivi cet abus, ne ſe ſont point apperceus qu'il eſtoit contraire à la doctrine des cinq ſiecles precedens.

Que ſi M. Daillé nous veut dire que dés le cinquiéme ſiecle il y avoit déja quantité de ces Apoſtats qui interdiſoient l'uſage des viandes, il ſeroit encore bien étrange que ces Apoſtats fuſſent demeurez inconnus aux Orthodoxes, & qu'ils euſſent eſté ſi imprudens que de loüer ſans diſtinction ceux qui obſervoient le Caréme avec le plus de rigueur ; au lieu qu'entre ces obſervateurs du Caréme il y en auroit eu ſelon M. Daillé une grande partie d'Apoſtats, d'Hypocrites, & de diſciples du diable.

Il me ſeroit aiſé d'étendre cela beaucoup davantage, & l'on y peut appliquer ce que l'on a dit dans le traité de la Perpetuité pour détruire ce pretendu mélange de la doctrine de la preſence réelle avec celle de l'abſence réelle, que les Miniſtres ſont contraints d'admettre au 10. ſiecle dans toute l'Egliſe. Mais il me ſuffit d'avoir montré en paſſant l'abſurdité de cette hypotheſe, ſur laquelle neanmoins tout le Calviniſme eſt établi. Car il faut bien remarquer qu'en ces matieres, chaque controverſe particuliere eſt fondamentale, & deciſive de la generale : parce qu'il s'enſuit que ſi les Calviniſtes ont calomnié l'Egliſe en quelque point, & ſi c'eſt à tort par exemple qu'ils l'accuſent d'apoſtaſie ſur le ſujet de la deffenſe des viandes leur ſocieté n'eſt qu'une troupe de calomniateurs & de temeraires, & par conſequent ne peut eſtre l'Egliſe de Jeſus-Chriſt.

CHAPITRE XII.

Que l'Impoſſibilité des changemens precedens n'eſt pas neanmoins comparable à celle du changement que les Miniſtres pretendent eſtre arrivé ſur le ſujet de l'Euchariſtie.

COMME la lumiere qui frappe les corps a ſes degrez, & qu'une clarté qui nous fait voir les objets avec évidence ne laiſſe pas de pouvoir eſtre infiniment augmentée, en ſorte que ce qui eſt clarté à l'égard d'un objet peut eſtre ſombre & obſcurité à l'égard d'un autre : de meſme les lumieres ſpirituelles ne conſiſtent pas dans un point indiviſible ; & elles ſont capables auſſi d'un accroiſſement infini.

Ce n'eſt donc point faire tort à l'évidence des argumens precedens que de dire que celuy dont l'on s'eſt ſervi dans le traité de la Perpetuité en a encore beaucoup davantage, & d'en faire remarquer les differences : l'on ne laiſſera pas d'avoir droit de pretendre qu'ils doivent perſuader toutes les perſonnes équitables, encore qu'ils n'aient pas toute la force qu'a celuy que l'on a tiré de l'impoſſibilité d'un changement univerſel de creance ſur le ſujet de l'Euchariſtie.

Tous

Tous ces argumens ont cela de commun qu'il faut que tous ces changemens soient universels, & que les Ministres supposent qu'ils soient arrivez, non seulement dans l'Eglise Latine, mais dans toutes les autres communions. Car il n'y en a pas une qui n'ait des Evesques superieurs aux Prestres, & à qui l'ordination en est reservée. Il n'y en a point qui ne pratique la priere pour les morts. Il n'y en a point qui n'invoque les Saints. Il n'y en a point qui ne commande l'abstinence de certaines viandes : & il n'y en a point enfin qui ne croye la presence réelle comme je le suppose icy, & comme je le prouveray dans la suite. CHAP. XII.

Il faudroit donc que si elles avoient eu une autre foy, une autre creance, & une autre discipline, elles fussent toutes venües à l'état où elles sont à present par changement. Or ce changement devroit estre insensible, puis qu'on ne sçauroit faire voir qu'il y ait jamais eu d'opposition bien marquée contre aucun de ces dogmes ou de ces pratiques dans aucune de ces societez, si ce n'est dans des personnes qui y ont esté regardées comme estant dans l'erreur pour ce sujet.

Secondement tous ces changemens pretendus ont dû selon les Ministres estre accompagnez de l'obscurcissement & de l'oubly de la doctrine ancienne. Ils doivent dire que pour établir les Evesques superieurs aux Prêtres de droit divin comme fait S. Cyprien, il a fallu oublier que les Prêtres & les Evesques fussent les mesmes du tems des Apostres, comme Blondel le pretend ; que pour établir la priere pour les morts, & demander à Dieu pour eux le rafraichissement & le repos, il a fallu oublier qu'ils n'eussent point besoin de rafraichissement & de repos, & qu'ils en joüissoient déja pleinement ; que pour invoquer les Saints, il a fallu oublier qu'il fust deffendu dans l'Ecriture sainte d'invoquer aucune creature : que pour commander l'abstinence de certaines viandes, ou pour s'en abstenir comme estant deffenduës par la loy de l'Eglise, il a fallu oublier que cette deffense de viandes estoit traittée par S. Paul d'apostasie & de doctrine diabolique ; enfin que pour croire la presence réelle, il a fallu oublier que le corps de Jesus-Christ ne fust qu'en figure ou en vertu dans l'Eucharistie.

Mais il est necessaire de reconnoistre qu'il y a neanmoins beaucoup de difference entre l'impossibilité de ces changemens. Car ces doctrines qu'il auroit fallu oublier ou changer ne sont pas également populaires. Il n'a jamais esté necessaire que tous les Chrétiens fussent informez precisément de la difference des Ministres de l'Eglise, du sens précis de toutes les paroles de l'Ecriture qui regardent l'invocation de Dieu ou l'abstinence des viandes & l'estat des morts. C'est dans ces sortes de matieres qu'il est probable de dire que plusieurs n'avoient point d'opinion formée, en sorte qu'ils estoient plus capables de recevoir celle qu'on leur donnoit sans s'y opposer. Mais nous ferons voir qu'on ne peut dire la mesme chose du commun des fideles à l'égard de l'Eucharistie, puisqu'aucun ne pouvant se dispenser de communier, ne pouvoit aussi empécher de former une pensée distincte sur ce qu'on luy donnoit comme le Corps de Jesus-Christ, en concevant cet objet ou comme une simple image de Jesus-

Chriſt dans le ciel, ou comme couvrant le corps meſme de Jeſus-Chriſt. Ainſi la doctrine qu'il faut que les Miniſtres ſuppoſent avoir eſté abolie par ces autres changemens n'eſtoit pas une doctrine ſi populaire, au lieu que la doctrine de la preſence réelle n'auroit pû s'introduire que par l'abolition d'une doctrine connuë de tous, & par le changement de toutes les idées ordinaires que les fideles ſe formoient du Myſtere de l'Euchariſtie.

Secondement dans ces autres pretendus changemens la doctrine que les Miniſtres ſuppoſent s'eſtre établie de nouveau n'a rien d'elle meſme de choquant ni de ſurprenant; au contraire on trouve dans ſa raiſon dequoy s'y porter. On eſt naturellement porté à croire que le gouvernement d'un ſeul eſt plus propre à éviter les ſchiſmes que celuy de pluſieurs. On ſent une inclination à rendre aux morts des offices de pieté. On conclut aiſément que s'il eſt permis de prier les vivans, on peut bien auſſi prier les morts qui ſont vivans devant Dieu: & l'on ſe porte facilement à commander une choſe qui ſe pratique volontairement par les fideles. Le paſſage n'eſt point dur ni choquant dans tous ces changemens. Mais c'eſt un étrange renverſement d'eſprit, d'idées, de penſées; quand au lieu qu'on ne conſideroit le pain conſacré que comme l'image de Jeſus-Chriſt, on vient à le conſiderer comme Jeſus-Chriſt meſme; & la ſurpriſe n'auroit pas dû eſtre moindre, que ſi un homme croyant n'avoir dans ſa chambre que le tableau du Roy, venoit à eſtre averti que le Roy meſme y eſt effectivement.

Cependant, comme nous avons montré, les 4. changemens ſuppoſez par les Miniſtres dans l'Epiſcopat, dans la priere pour les morts, dans l'Invocation des Saints, & dans l'abſtinence des viandes, ne laiſſent pas d'eſtre moralement impoſſibles, & d'enfermer des difficultez qui les doivent rendre incroyables. Et par conſequent le changement de creance ſur l'Euchariſtie l'eſtant infiniment davantage, la preuve que l'on en tire eſt beaucoup plus claire & plus convainquante: & M. Claude a grand tort de blâmer cette methode ſans ſujet, puis qu'elle n'a pas ſeulement une évidence commune, mais qu'elle en a une toute ſinguliere & toute extraordinaire.

LIVRE SECOND.

DE LA PREMIERE SVPPOSITION du Livre de la Perpetuité ; qui eſt le conſentement des Egliſes Orientales avec la Romaine ſur le ſujet de l'Euchariſtie.

Preuve de ce conſentement de l'Egliſe Grecque dans l'onziême & douziême ſiecle.

CHAPITRE I.

Que la deffenſe du Livre de la Perpetuité *conſiſte uniquement à établir les ſuppoſitions qu'on y fait, & les conſequences qu'on en tire : Qu'il ne ſe peut renverſer qu'en attaquant ou ces ſuppoſitions, ou ces conſequences. Livre de M. Claude compoſé de deux livres, dont l'un appartient, & l'autre n'appartient pas au traité de* la Perpetuité : *Qu'on ne refutera que le premier dans ce volume en reſervant l'autre pour le ſecond.*

NOus avons fait voir que la methode du livre de *la Perpetuité* eſtoit une methode de preſcription, qui decide le different de l'Euchariſtie par des conſiderations generales, ſenſibles, & proportionnées à l'eſprit de tout le monde ; & que cette ſorte de methode ne devoit pas eſtre meſlée avec celle de diſcuſſion, qui conſiſte dans un examen particulier des paſſages de l'Ecriture & des Peres, parcequ'elle a pour but de conduire à la verité par une voye plus courte & plus abregée ceux meſmes qui ne ſont pas capables de ces examens, qui ſont toûjours plus longs & plus difficiles. Ainſi quoique nous ayons deſſein de ſuivre M. Claude dans l'une & dans l'autre de ces methodes, & de luy faire voir qu'elles luy ſont également deſavantageuſes, il nous pardonnera neanmoins ſi nous ne le faiſons pas avec la confuſion qu'il a affectée, & ſi nous

BIBLIOTHECA

CHAP. I. traitons ſeparément des choſes qui ſont ſeparées de leur nature, & dont on ne peut meſme parler qu'imparfaitement lors qu'on les confond, comme il a fait.

On a donc deſſein de traiter d'abord tout ce qui regarde en particulier l'argument *de la Perpetuité*, qui eſt la premiere cauſe de ce different. Et pour comprendre ce qui eſt renfermé dans ce deſſein, & à quoy il nous oblige ; il faut conſiderer que l'unique but de ce traité eſt de montrer, que le changement inſenſible que les Miniſtres pretendent eſtre arrivé dans la creance de l'Euchariſtie, eſt abſolument impoſſible ; & qu'il n'y a jamais eu de fable plus mal inventée que celle de cette innovation dont ils accuſent l'Egliſe non ſeulement ſans preuves poſitives, mais ſans la moindre apparence.

Or pour faire voir l'abſurdité de ce changement inſenſible qu'ils reprochent à l'Egliſe, on n'a pas établi cette maxime generale : Que tout changement inſenſible en matiere de religion eſt impoſſible parceque comme nous avons remarqué ce traité n'eſt pas fondé ſur l'infaillibilité de l'Egliſe en tant qu'elle ſe prouve par la tradition & par l'Ecriture, mais ſur l'infaillibilité que la raiſon meſme y decouvre dans certaines circonſtances. On ne dit donc point aux Miniſtres que l'Egliſe Romaine eſtant infaillible il eſt impoſſible qu'elle change jamais de creance ſur aucun point de ſa foy, quoy que cela ſoit tres-veritable, & ſe puiſſe prouver par l'Ecriture & par les Peres. Mais on leur dit qu'il y a des rencontres & des Myſteres ſur leſquels il eſt impoſſible qu'elle change inſenſiblement de foy. Et c'eſt ce que les Miniſtres ne ſçauroient deſavoüer s'ils ont tant ſoit peu de ſincerité.

Diront-ils, par exemple, qu'il ſoit poſſible que tous les Chrétiens croyant maintenant que Jeſus-Chriſt eſt le Mediateur promis, puiſſent ceſſer univerſellement de le croire, ſans qu'il paroiſſe aucun veſtige de ce changement.

Diront-ils que tous les Chrétiens reconnoiſſant maintenant les Evangiles, & les Epiſtres de S. Paul & des autres Apoſtres pour des livres inſpirez de Dieu, puiſſent par un changement inſenſible les preudre univerſellement pour des livres profanes & fabuleux.

Diront-ils que le Bapteſme eſtant pratiqué par toutes les nations comme neceſſaire au ſalut, il puiſſe s'abolir inſenſiblement par toute la terre ſans que l'on s'en apperçoive ?

Diront-ils que la memoire du Sacrifice de l'Euchariſtie ſe puiſſe effacer d'une telle ſorte de l'eſprit des hommes, que l'on puiſſe venir à douter ſi l'on a jamais dit la Meſſe dans l'Egliſe.

Ces Meſſieurs ſont donc obligez de reconnoiſtre d'une part qu'il y a de certains changemens inſenſibles qui ſont impoſſibles. Et comme ils pretendent de l'autre qu'il y en a qui ſont poſſibles, il eſt clair que c'eſt par les circonſtances qui y ſont jointes, qu'il eſt neceſſaire de les diſtinguer ; & que pourvû qu'on leur montre par ces circonſtances, que ce changement qu'ils pretendent eſtre arrivé dans la creance de l'Euchariſtie, eſt du premier genre, c'eſt-à-dire qu'il eſt abſolument impoſſible, la raiſon les oblige

d'en conclure, que ce changement n'eſt donc pas arrivé ; & qu'ainſi l'Egliſe a toûjours crû de ce myſtere ce qu'elle en a decidé au tems de Berenger, & ce qu'elle en croit preſentement. CHAP. I.

C'eſt à quoy ſe reduit toute la queſtion du livre de *la Perpetuité*. Si cét évenement que les Miniſtres ſuppoſent eſtre arrivé n'eſt ſeulement qu'un peu difficile, c'eſt-à-dire s'il eſt aſſez facile que toutes les Egliſes du monde n'ayant jamais crû auparavant que Jeſus-Chriſt fuſt réellement preſent dans l'Euchariſtie ſoient venuës inſenſiblement à le croire, le livre de *la Perpetuité* ne contient qu'une preuve mediocre.

Si cét évenement eſt tres-difficile, il contient une preuve tres-forte qui doit l'emporter ſur toutes les raiſons qui ne ſont pas demonſtratives. Et il ſuffit meſme en cét eſtat pour retenir dans l'Egliſe Catholique tous ceux qui n'auroient que de ſimples doutes de la verité de ce qu'elle enſeigne de ce myſtere, & y reduire tous ceux qui ne ſeroient pas entierement convaincus que ſa doctrine fuſt fauſſe ; puiſque, comme nous l'avons déja prouvé, en egalité de preuves il y a demonſtration qu'il faut eſtre Catholique.

Enfin ſi ce changement eſt du nombre de ceux que l'on doit regarder comme impoſſibles, la preuve du livre de *la Perpetuité* eſt abſolument deciſive & convainquante ; & l'on ne peut refuſer de s'y rendre ſans une opiniaſtreté tout-a-fait déraiſonnable ; puiſque que quand meſme on auroit dans l'eſprit des raiſons contraires qui paruſſent évidentes, l'évidence de cette preuve les devroit au moins balancer, & mettre ainſi l'eſprit dans le doute. Or dans le doute il eſt abſolument contre la raiſon d'abandonner la ſocieté des Catholiques, ou de demeurer dans celle des Calviniſtes.

La queſtion eſtant ainſi clairement établie, & conſiſtant uniquement à ſçavoir en quel degré on doit mettre ce grand évenement que les Miniſtres pretendent eſtre arrivé, & que les Catholiques nient eſtre jamais arrivé, il eſt viſible qu'elle ſe doit decider par les circonſtances & de la choſe, & du temps où ils le placent ; & que c'eſt par ces circonſtances qu'il faut juger s'il n'a qu'une difficulté commune, s'il y en a une extraordinaire, ou s'il eſt abſolument neceſſaire.

Et c'eſt pourquoy l'Auteur de *la Perpetuité* ne s'eſt pas contenté d'alleguer que pour établir la pretention des Miniſtres il faudroit ſuppoſer que toute l'Egliſe euſt changé inſenſiblement de creance ſur l'Euchariſtie : mais il a fondé la force de cette preuve ſur diverſes circonſtances qu'il a expreſſément remarquées ; & c'eſt par ces circonſtances qu'il a conclu que ce changement eſtoit entierement impoſſible.

Il n'y a donc proprement que deux choſes à examiner pour juger de la ſolidité de cette preuve. La premiere, ſi elle n'eſt point appuyée ſur de fauſſes circonſtances. La ſeconde, ſi ſuppoſé la verité de ces circonſtances, on a eu droit d'en conclurre que ce changement eſt impoſſible.

Or les circonſtances qu'on a remarquées & ſuppoſées ſe reduiſent à deux principales, qui ſuffiſent pour le deſſein de l'Auteur de *la Perpetuité*.

La premiere, que la creance de la preſence réelle s'eſt trouvée établie

CHAP. I. dans l'Eglise Romaine, & dans toutes les communions qui en sont separées depuis plusieurs siecles, sans qu'il ait paru ni dans elle, ni dans aucune de ces societez aucune marque d'innovation en la creance de ce mystere.

La seconde, que le commun des Prestres, & mesme des fideles a toûjours eu une creance distincte du mystere de l'Eucharistie ; c'est-à-dire qu'ils ont toûjours esté dans l'une de ces deux creances, ou que Jesus-Christ estoit present *réellement* dans le Sacrement, ou qu'il n'y estoit present qu'en *figure*, en *signe*, en *vertu*, & non pas *réellement*.

Il s'ensuit delà, que la deffense du traité de *la Perpetuité* consiste uniquement dans l'établissement de ces circonstances, & de la conclusion qu'on en tire ; & qu'on ne le peut refuter autrement, qu'en montrant ou que ces circonstances sont fausses, ou qu'en les supposant veritables, la conclusion en est mal tirée.

Il est facile de juger par là en quoy M. Claude qui a entrepris de le refuter a suivi, ou n'a pas suivi le veritable ordre de la nature & de la raison. Car tout ce qu'il dit contre ces deux points & contre cette consequence appartient proprement à la question, & l'on est obligé de l'examiner pour y répondre solidement. Mais tout ce qu'il dit hors de ces bornes, soit pour prouver l'opinion des Calvinistes, soit pour combattre celle des Catholiques, n'appartient point proprement & directement au traité de *la Perpetuité*, & ne le regarde pas davantage que tous les livres de Bellarmin, du Cardinal du Perron, & de tous les autres Catholiques.

Ce n'est pas qu'il ne soit permis à M. Claude de faire un livre en general sur la matiere de l'Eucharistie, & de demander ensuite qu'on compare la force des preuves qu'il aura alleguées contre la doctrine de l'Eglise Catholique, avec celles qu'on a employées dans le traité de *la Perpetuité* contre la doctrine des Calvinistes. Mais en prenant ce party il y a certaines loix de raison qu'il ne peut pas se dispenser d'observer.

Premierement ce livre, tel qu'il soit, ne doit pas proprement s'appeller une Réponse au traité de *la Perpetuité* ; mais un traité de l'Eucharistie contre tous les Catholiques qui en ont écrit, & qui regarde moins l'Auteur de *la Perpetuité* que qui que ce soit, parce qu'il laisse son livre dans toute sa force.

Secondement, il en doit retrancher tous les avantages injustes & indirects, comme est celuy d'entasser des passages abregez, qui ne feroient aucune impression s'ils estoient rapportez dans l'étenduë necessaire pour en voir le sens.

Comme il n'a pas observé volontairement ces regles, nous les luy ferons observer malgré qu'il en ait. Et quoy qu'on ait appris par experience qu'il est fort sujet à faire des plaintes, on ne croit pas neanmoins estre obligé d'avoir tant d'égard à cette injuste delicatesse, que pour le contenter il faille embroüiller les matieres que l'on traite. Son livre est proprement un mélange de deux livres, dont l'un regarde le traité de *la Perpetuité*, l'autre regarde la cause commune de l'Eglise. Il les a meslez & confondus à dessein, & nous les distinguerons par un dessein tout contraire.

Nous representerons donc premierement les preuves du livre de *la Per-*

petuité, & les réponſes preciſes qu'il y fait, ce qui ſera le ſujet de ce volume-cy qui contiendra ainſi la réponſe à ſon premier livre. CHAP. II.

Et nous reſerverons pour un ſecond volume ce qu'il allegue en general contre la cauſe de l'Egliſe, & ce que l'Egliſe allegue contre la doctrine des Calviniſtes; ce qui ſera la réponſe à ſon 2. livre. Aprés quoy l'on conſent qu'il demande tant qu'il voudra qu'on faſſe comparaiſon de ſes preuves avec les noſtres, tant generales, que particulieres; & l'on ne craint pas qu'il tire avantage de cette comparaiſon.

CHAPITRE II.

PREMIERE SVPPOSITION.

Que toutes les ſocietez chreſtiennes ſe ſont trouvées dans la creance de la preſence réelle, & de la tranſubſtantiation. Hardieſſe de M. Claude à le nier. Qu'il eſt utile de confondre ſur ce point ſa temerité. Importance de cette queſtion.

COMME ce ſeroit une longueur infinie dans les diſputes, s'il n'eſtoit pas permis de ſuppoſer ce qui ne peut eſtre raiſonnablement conteſté, l'Auteur de *la Perpetuité* s'eſtoit contenté d'avancer dans ſon premier écrit comme une choſe conſtante, que toutes les ſocietez chreſtiennes ſeparées de l'Egliſe depuis pluſieurs ſiecles eſtoient d'accord avec l'Egliſe Romaine ſur la preſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie; & il ne s'eſtoit point crû obligé d'apporter de preuves d'une choſe dont les Calviniſtes meſmes tant ſoit peu ſinceres n'ont jamais douté.

M. Claude neanmoins n'ayant pas jugé qu'il fuſt de ſon intereſt de reconnoiſtre cette verité de fait, s'eſt engagé d'abord à la deſavoüer dans ſa premiere réponſe; & il y a ſoutenu hardiment que la preſence réelle, la tranſubſtantiation, & l'adoration de l'Euchariſtie, n'eſtoient reconnuës par aucune des ſocietez d'Orient.

On avoüe que l'on prit d'abord ce deſaveu pour un emportement paſſager d'un homme qui avoit peine à ſe rendre à une raiſon qui le preſſoit. Et comme on croyoit alors M. Claude fort éloigné de s'opiniâtrer à combattre ſans raiſon & ſans apparence des veritez claires & certaines, on ſe contenta d'établir dans la réponſe qu'on a faite à ſon premier écrit, ce conſentement des Egliſes Orientales avec l'Egliſe Romaine, d'une maniere capable de ſatisfaire toutes les perſonnes equitables.

Mais on a bien reconnu par experience qu'il y a peu de meſures à prendre ſur la ſincerité de M. Claude, & qu'on ne peut preſque jamais conclure de l'evidence d'une choſe, qu'il ne la conteſtera pas. Il a d'autres regles que celles de la raiſon. Ainſi non ſeulement il ne s'eſt pas rendu aux preuves qu'on luy a rapportées de ce conſentement des autres Egliſes; mais il les a rejettées avec mépris, & il a ſoutenu plus hardiment que jamais, que les Grecs, les Armeniens, les Ethiopiens, & les autres peuples d'Orient ne croyoient non plus que les Calviniſtes qu'une preſence de *vertu*, & qu'ils rejettoient la preſence *réelle par voye de negation, comme n'en ayant point entendu parler.*

Chap. II. Je ſuis porté à excuſer les erreurs humaines. Je ſçay combien les eſprits des hommes ſont ſujets aux ebloüiſſemens & aux ſurpriſes ; & je n'ignore pas qu'il eſt tres-difficile de ſe delivrer d'une ancienne preoccupation, qui eſtant entrée dans l'eſprit lors qu'il n'eſtoit pas capable de juger des choſes, s'eſt enſuite fortifiée par l'accoutumance & par le temps. Mais l'opiniâtreté que témoigne M. Claude ſur ce ſujet n'eſt point du tout de ce genre, & elle a quelque choſe de fort extraordinaire. Ce n'eſt point une matiere où il ait lieu de s'ébloüir ; parce qu'il n'y a pas la moindre ombre de difficulté. Il faut que ce ſoit la volonté qui produiſe toute ſeule ces tenebres, & qui empeſche l'eſprit de voir la verité, quelque evidente qu'elle ſoit, ou qui faſſe parler la langue contre le témoignage de la conſcience.

Car je ne craindray pas de dire, & je m'aſſure qu'il n'y a point d'homme de bon ſens qui n'en demeure d'accord aprés la lecture de ce traité, qu'il eſt certain que les Egliſes d'Orient, & principalement l'Egliſe Grecque croit la preſence réelle, comme il eſt certain que les Italiens, les Eſpagnols, & les François la croyent. Qu'il n'y a pas de difference entre la certitude de ces veritez de fait à l'égard de ceux qui ſont un peu informez de l'état & de l'hiſtoire de ces Egliſes depuis 600. ans. Et ainſi oſer avancer, comme fait M. Claude, que ny les Grecs ny les autres Egliſes d'Orient ne croyent pas la preſence réelle, c'eſt dire une choſe qui eſt dans le meſme degré d'abſurdité que s'il luy avoit pris fantaiſie de ſoutenir que le Concile de Trente ne l'a pas cruë, que l'on ne la croyoit pas à Rome du temps du Pape Urbain VIII. que S. Thomas n'y a jamais penſé ; & que c'eſt une imagination qui n'eſt venuë que depuis vingt ans dans la teſte de quelques perſonnes.

Mais quoiqu'on ait droit de mépriſer les vains efforts de ceux qui combattent les veritez claires & ſenſibles, j'ay cru neanmoins qu'il eſtoit important pour pluſieurs raiſons de traiter ce point avec plus d'étenduë, & de mettre encore en un plus grand jour ce conſentement des Egliſes Orientales avec l'Egliſe Romaine ſur le fait de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation.

J'ay conſideré que la principale force du livre de M. Claude, auſſi-bien que de l'ouvrage d'Aubertin, conſiſte dans un certain air de fierté & de confiance qu'ils ont affecté par tout, avec lequel ils ne craignent pas d'aſſurer les choſes les plus fauſſes & les plus déraiſonnables, & de deſavoüer les plus indubitables & les plus conſtantes.

Il eſt bien vray qu'il n'y a point d'air plus odieux que celuy-là à l'égard des perſonnes judicieuſes & intelligentes : mais il faut avoüer en meſme temps qu'il a quelque choſe de trompeur à l'égard des perſonnes du commun. Il y a une infinité de gens qui ne ſçauroient s'imaginer qu'un homme qui parle avec cette fermeté, avance en meſme temps des choſes ſans apparence ; & comme ils entendent peu le fond des choſes, ou ils egalent la verité à la fauſſeté, en ſuppoſant que tout ce qui eſt conteſté eſt incertain, de quelque maniere qu'il le ſoit ; ou ils ſont meſme portez à croire que ceux qui parlent plus fierement, & qui crient plus haut, ont plus de raiſon.

Ce

Ce n'est donc pas tout-a-fait sans sujet que M. Claude a tasché de se fortifier par cette sorte de rhetorique. Il a recherché en cela un avantage tres-réel ; mais comme il est tres-injuste, il est tres-juste aussi de le luy oster, & de faire connoistre quel est son esprit, & le peu d'égard qu'il a à la sincerité & à la raison dans les opinions qu'il soutient. Or c'est ce qu'on verra parfaitement dans cette question de la creance des Eglises Orientales. Car il est tres-rarement arrivé que des gens de lettres ayent eu la hardiesse de contester une verité de fait aussi attestée que celle que M. Claude a entrepris de combatre, ny qu'ils l'ayent fait par des preuves plus foibles & moins vraisemblables. CHAP. II.

Outre cette consideration particuliere, il m'a semblé que la matiere mesme meritoit bien d'estre traitée avec quelque soin, & qu'elle estoit capable d'edifier toutes les personnes qui sentent quelque mouvement de cette charité catholique qui doit animer les veritables enfans de l'Eglise.

Il s'agit de la foy d'un grand nombre de nations chrestiennes, pour lesquelles nous devons avoir des sentimens de compassion & de charité, & dont l'estat ne nous peut estre indifferent. Nous nous devons rejoüir des biens qui leur restent. Leurs maux spirituels nous doivent estre sensibles. Et estant obligez de souhaiter de les voir reünies à l'Eglise catholique, nous devons estre bien aises qu'elles n'en soient pas fort eloignées, & qu'il n'y ait pas un aussi grand obstacle à leur reünion, que celuy que l'erreur opposée à la foy de la presence réelle met entre ceux qui la croyent, & ceux qui ne la croyent pas.

Mais ce n'est pas seulement l'interest de ces nations qui nous doit faire desirer que l'on repousse cette calomnie ; c'est aussi celuy de l'Eglise Catholique, estant tres-important de ne pas souffrir que l'on luy ravisse l'une des plus éclatantes preuves qu'elle ait pour établir la foy d'un mystere qui fait le principal objet de sa devotion sur la terre. Nous en ferons voir les consequences dans un livre exprés, où l'on montrera que ce consentement de tous les peuples dans la creance de la presence réelle dissipe les principales difficultez par lesquelles les Ministres s'efforcent de la renverser, qu'il en fortifie toutes les preuves, & qu'il en établit la verité d'une maniere admirable. Mais il suffit de faire remarquer icy, qu'en relevant cette preuve on ne fait que suivre le dessein visible de la providence dans la conservation de ces societez chrestiennes.

Car comme S. Augustin enseigne en plusieurs endroits de ses livres, que la fin que Dieu a eüe en conservant dans toutes les parties de la terre la nation des Juifs, à qui il a confié le depost des livres Saints, est d'empescher qu'on ne puisse accuser son Eglise d'avoir forgé ou falsifié ces livres, & de rendre ainsi les Juifs témoins perpetuels & irreprochables de la sincerité des Chrétiens qui les produisent ; il est clair de mesme que Dieu conserve toutes ces societez Chrétiennes, quoique divisées de son Eglise, & qu'il ne permet pas que la tyrannie des infideles les dissipe entierement, ni que la connoissance des principaux mysteres s'éteigne parmy elles, afin qu'elles rendent perpetuellement témoignage à l'Eglise Catholique de la verité & de l'antiquité des dogmes que les nouveaux heretiques luy contestent.

CHAP. II. Ainsi comme nous disons à ceux qui nous voudroient reprocher d'avoir supposé les livres où se trouvent ces propheties merveilleuses qui prouvent clairement la venuë & la divinité du Messie : Regardez-les entre les mains de nos plus irreconciliables ennemis, qui ne les ayant pas receus de nous, en reconnoissent tellement la verité qu'ils sont prests de la sceller de leur sang ; nous disons de mesme à ceux qui nous accusent d'avoir innové dans la doctrine, & d'avoir inventé de nouveaux articles de foy : Regardez ces mesmes points, ces mesmes articles establis & reconnus dans ces anciennes societez que leur division nous rend ennemies, qui sont bien plus portées à nous contredire qu'à nous imiter, & qui neanmoins n'en sont pas moins persuadées que nous le sommes.

Or entre ces articles qui sont ainsi reconnus par les societez chrestiennes de l'Orient, il n'y en a point auquel elles rendent un tesmoignage plus clair & plus constant, qu'aux dogmes de la presence réelle & de la transubstantiation, comme nous le ferons voir par des preuves convainquantes.

On les voit divisées entr'elles sur une infinité d'autres points. Elles ont chacune leurs ceremonies & leurs pratiques. Mais pour le mystere de l'Eucharistie, quoiqu'il renferme d'aussi grandes difficultez qu'aucun autre, Dieu n'a pas voulu neanmoins qu'il fût attaqué dans ces Eglises par aucune heresie qui ait eu beaucoup de cours, & il a maintenu toutes ces societez, quoiqu'elles fussent sans dependance les unes des autres, sans liaison, sans amitié, sans rapport, & souvent sans commerce entr'elles dans une creance tres-uniforme de la verité de ce Sacrement.

Qui ne reconnoistroit dans ce consentement unanime de tant de peuples sur le sujet de ce mystere, un effet visible de la conduite de Dieu sur son Eglise, & du soin qu'il a d'y conserver la vraye foy, en procurant aux plus simples des marques exterieures & sensibles qui les aident à la discerner ?

Car qui pourroit croire que ce fust un pur effet du hazard, que tant de nations si esloignées les unes des autres, si separées d'interests, si divisées de sentimens, si aigries & si animées les unes contre les autres par diverses passions, se soient neanmoins toutes rencontrées unies dans la creance d'un mystere qui les oblige de renoncer à toutes les lumieres de la raison, & qu'elles n'auroient commencé de croire, qu'en quittant leur ancienne foy.

De Prescriptione adverſ. Hæret. cap. 28.

Ie veux, dit Tertullien, *que toutes les Eglises soient tombées dans l'erreur ; que l'Apostre mesme se soit trompé dans le témoignage qu'il a rendu à quelques-unes d'entr'elles ; que le S. Esprit n'ait fait à aucune la grace de la conduire à la verité, quoique Iesus-Christ ne l'ait envoyé au monde, & ne l'ait demandé à son Pere que pour l'enseigner aux hommes. Ie veux que quoiqu'il soit chargé du soin de la maison de Dieu, & qu'il tienne la place de Iesus-Christ, il ait negligé le but de sa mission, & qu'il ait permis que les Eglises s'engageassent en d'autres sentimens, & en une autre foy que celle qu'il a annoncée par les Apostres. Mais est-il vraisemblable que tant d'Eglises soient toutes tombées dans la mesme erreur, & seroit-il possible qu'il y eust une si grande uniformité dans une multitude d'évenemens qui ne dépendroient que*

du hazard ? Il est donc impossible que toutes les Eglises ayent erré de la mesme sorte. Et ainsi quand on voit la mesme doctrine dans plusieurs Eglises, c'est une marque que ce n'est pas une erreur qu'elles ayent inventée, mais que c'est la foy qu'elles ont receüe par tradition. NON EST ERRATUM SED TRADITUM. CHAP. III.

C'est le raisonnement de Tertullien, ou plutost c'est la voix de la raison qui est encore infiniment plus forte sur le sujet de l'Eucharistie que sur les autres mysteres. Car cette doctrine estant estrangement opposée à toutes les lumieres humaines, ce ne peut estre en quelque sorte que le poids de l'autorité qui l'ait pû faire recevoir. Il est presque incroyable que l'esprit d'un seul homme s'y soit porté de soy-mesme : mais il y a de la folie à croire que toutes les nations du monde y soient tombées d'elles-mesmes, & en mesme tems, sans qu'on puisse dire que l'erreur des unes se soit communiquée aux autres, ny qu'il y en ait aucune qui se soit exemtée d'une si estrange illusion, qui y ait resisté, & qui en ait averti les autres.

CHAPITRE III.

Description & division generale des Eglises d'Orient.

CE seroit une chose trop longue & trop esloignée de nostre sujet, que d'expliquer en detail par quels degrez les Eglises d'Orient sont tombées dans l'estat où elles sont à present. Il suffit de sçavoir en general, que des cinq Patriarches qui ont esté reconnus dans l'Eglise, il n'y en a eu que trois qui ayent eu veritablement ce rang presque dans tous les quatre premiers siecles de l'Eglise, sçavoir le Pape, le Patriarche d'Alexandrie, & celuy d'Antioche.

L'Evesque de Constantinople fut esleve à ce rang, & estabi le second aprés le Pape dans le second Concile universel en l'an 381. Et quoique les Papes aient long-tems refusé de l'approuver en ce point, les Archevesques de Constantinople n'ont pas laissé de se mettre en possession de cette dignité, & de s'y maintenir malgré l'opposition du Pape ; & elle leur fut encore confirmée par le Concile de Calcedoine, nonobstant la resistance des Legats du Pape, avec l'attribution de la jurisdiction sur les trois dioceses ou exarchats de Pont, de Thrace, & d'Asie, dont ils s'estoient déja emparez.

Ensuite par le credit que leur siege leur donnoit auprés des Empereurs de Constantinople, ces Patriarches estendirent estrangement leur autorité, jusques-là qu'ils usurperent sur le Pape la Sicile, & une partie de l'Italie, & plusieurs autres provinces qui appartenoient à l'Eglise Occidentale.

Allatius rapporte le dénombrement qu'un auteur Grec nommé Nilus Doxapatrius a fait des villes & des provinces qui obeïssoient à ce Patriarche, & qui luy estoient soumises où par un droit legitime, ou par une usurpation violente. Il compte jusqu'à 65. Metropolitains, outre 34. Archevesques independans, & qui n'avoient point d'Evesques sous leur jurisdiction. Le nombre des Evesches monte à plus de 600. Cependant c'est à peu prés l'estat où ce Patriarche estoit dans l'onziéme siecle, & du

De perpet. consens. l. 1. c. 14.

CH. III. tems de Berenger, puiſqu'il poſſedoit encore la Calabre & la Sicile, comme on l'a déja remarqué ailleurs.

Depuis ce tems-là les Papes, principalement par le ſecours des François comme cét auteur meſme le témoigne, ont recouvré la juriſdiction ſur la Sicile, ſur la Calabre, & ſur toute l'Italie. Et en ſuite les Sarazins, les Tartares, & les Turcs ayant deſolé toutes les provinces d'Orient, & ces derniers ayant ruïné entierement l'Empire de Conſtantinople par la priſe de cette ville imperiale, quoiqu'ils n'aient pas aboli entierement la religion chrétienne dans les Provinces d'Orient qu'ils ont uſurpées, ils les ont neanmoins tellement deſertées par le ſaccagement de la pluſpart des villes, & par les cruautez horribles qu'ils y ont exercées, qu'il ne reſte plus de ce grand nombre d'Eveſques qu'environ 150. dont il y en a 35. qui ſont auſſi Metropolitains la pluſpart ſans ſuffragans, ſelon le compte qu'en fait un auteur grec aſſez nouveau nommé Chriſtophorus Angelus, traduit en latin par George Flhavius Lutherien predicateur de Dantzic, imprimé à Francfort en 1655.

Mais quoique l'éclat & la puiſſance du Patriarche de Conſtantinople ſoient ainſi infiniment diminuées, il ne laiſſe pas d'avoir encore ſous ſa juriſdiction l'Aſie Mineure, les Iſles de l'Archipel, la Thrace, la Grece, la Valachie, la Moldavie, la Servie, la Mingrelie, la Circaſſie, & en quelque ſorte la Moſcovie qui luy rend encore quelque reſpect, quoique depuis le grand Duc Baſilide elle ait un Patriarche particulier. Et dans toutes ces grandes provinces il y a une infinité de Chrétiens, qui reconnoiſſant un meſme Patriarche, font auſſi profeſſion de la meſme foy, conſervent les meſmes traditions, & ſont engagez dans les meſmes erreurs.

Ce n'eſt pas icy le lieu de marquer en particulier quelle eſt la creance des Grecs ſur tous les myſteres, & en quoy elle eſt differente de celle de l'Egliſe Latine. Le ſujet particulier de ce livre eſt de faire voir ce qu'ils croyent de l'Euchariſtie. Mais pour ce qui eſt de la police exterieure, il faut reconnoiſtre qu'en pluſieurs points ils ſont demeurez fort attachez à la diſcipline ancienne, & qu'ils ont meſme augmenté la rigueur en quelques-uns. Car ils jeûnent tous quatre Carêmes, & pendant le premier qui eſt de ſept ſemaines ils ne vivent ordinairement que de viandes ſeiches, l'huile & le vin n'eſtant permis que le dimanche & le ſamedy, qui ne ſont pas comptez parmy eux entre les jours de jeûne, quoiqu'ils ne laiſſent pas de garder en ces jours-là la meſme abſtinence des viandes qui leur ſont interdites durant le Carême.

Cottovic. Itin. Hier. c. 6.

Ils obſervent tous l'ancien jeûne, c'eſt-a-dire qu'ils ne mangent qu'une fois vers le ſoir. Tous les Religieux y vivent d'une maniere tres-dure & tres-penitente. La pluſpart vivent du travail de leurs mains; & ceux qui ont voyagé en ces pays-là leur rendent ce témoignage, qu'il n'y a point de deſordre & de ſcandale parmy eux. Il y en a bien juſques à quatre à cinq mille ſur le mont Athos, qui eſt comme le novitiat de tout l'Orient, & que l'on appelle pour ce ſujet la Montagne Sainte, ἅγιον ὄρος, parcequ'il n'eſt habité que par des Religieux diviſez en pluſieurs monaſteres, dont la regularité eſt ſi edifiante, qu'ils ſont meſme en veneration aux Turcs.

Bellon. l. 1. c. 35. Cotovic. Ibid. p. 197.

Tous les Eveſques ſont pris du nombre des Religieux, & ſont obligez aprés leur ordination à l'obſervation du celibat. C'eſt pourquoy il eſt bien étrange que Saumaiſe ait oſé écrire dans une lettre qu'il a faite contre Grotius, que les Egliſes d'Orient ont des Eveſques mariez : *Eccleſiæ Orientales maritos habent Epiſcopos :* ce qui n'eſt vray ny des Grecs, ny des autres ſectes. Outre le celibat, les Eveſques gardent encore l'abſtinence des viandes dont ils ne ſe diſpenſent pas meſme à la mort. CHAP. III. *Simplicij Verin. Epiſt. ſive judi de lib. poſthumo Grot. p.* 44.

La vie des laïques eſt en pluſieurs choſes peu differente de celle des Religieux. Car ils n'obſervent pas ſeulement comme eux les quatre Carêmes avec preſque autant de rigueur & d'auſterité, & deplus le jeûne du mercredy & du vendredy de toute l'année ; mais ils les imitent encore dans l'aſſiduité & la longueur de leurs prieres. Il y a un fort grand nombre de laïques qui ſont exacts à reciter l'horologe, c'eſt-à-dire le breviaire des Grecs; ce qui les oblige à une priere plus continuelle que celle de nos Religieux, les offices du jour n'eſtant ſouvent éloignez les uns des autres que d'une heure & demie : au lieu que ſelon le breviaire latin on ne prie que de trois heures en trois heures. Les dimanches & les feſtes, les hommes, les femmes, & les enfans meſmes ſe trouvent à l'Egliſe dés deux heures aprés minuit, & ils y chantent des hymnes juſques au ſoleil levé, aprés quoy ils ſe retirent dans leurs maiſons juſques à tierce, c'eſt-a-dire à 9. heures, qui eſt l'heure du ſacrifice pour lequel ils ſe raſſemblent. Ils diſent veſpres l'apreſdinée comme les Catholiques ; mais ils y aſſiſtent avec plus d'exactitude. *Chytreus in trait. p.* 12. *Chriſt. ph. Angel. cap.* 13. *p.* 26.

Je ſçay bien que Meſſieurs les Miniſtres ſe mocquent de ces pratiques, & que M. Claude ne manquera pas de les traiter de ſuperſtitieuſes, comme il fait en pluſieurs endroits de ſon livre les auſteritez des Religieux. Mais ceux qui regardent la religion avec un autre eſprit qu'il ne fait, bien loin de les condamner, voyent avec une extréme douleur que la diſcipline ſe ſoit beaucoup plus relâchée en ce point dans l'Occident, que dans l'Orient. Ils ſçavent que comme l'homme eſt compoſé de corps & d'ame, auſſi la pieté qui luy eſt propre, conſiſte tout enſemble dans la vertu interieure, & dans les exercices exterieurs : qu'il n'eſt pas meſme poſſible ſelon la voye ordinaire de l'entretenir & de la conſerver, ſi on neglige ces moyens humains : qu'ainſi quoique l'inſtinct de la charité puiſſe eſtre retenu par des obſtacles exterieurs qui l'empeſchent quelquefois de pratiquer ces exercices, elle ne manque jamais neanmoins de s'y porter quand elle eſt libre, & qu'elle peut ſuivre ſes mouvemens naturels, qu'elle aime à s'en faire des regles, à s'y attacher par des loix, des vœux, & des liens ſalutaires, afin d'éviter l'inconſtance & la mobilité de l'eſprit humain, qui nous porte toûjours au dereglement & au deſordre. De ſorte qu'encore qu'ils ſoient perſuadez que cette diſcipline exterieure que les Grecs obſervent, & ces auſteritez qu'ils pratiquent ne ſont pas animées de l'eſprit de charité dont le ſchiſme les rend incapables, ils les regardent neanmoins comme des reſtes precieux de la pieté ancienne de cette Egliſe, & comme des diſpoſitions favorables pour rentrer dans l'union du corps de Jeſus-Chriſt, n'y ayant rien qui empeſche plus la reünion des Calviniſtes, que cette liberté de la chair & de la vie ſenſuelle que le diable a établie

CHAP. III. parmy eux pour rendre leur ſchiſme plus incurable.

Chytreus Orat. p. 13. 14. & 15. Chytreus Lutherien rapporte auſſi pluſieurs choſes pour décrier les Grecs, qui pourroient ſervir à faire leur eloge parmy les Catholiques. » Il dit qu'une grande partie & du peuple, & des Preſtres met ſa pieté dans » le culte de la Vierge & des images, quoiqu'ils ne les aient point en boſſe, » mais ſeulement en plate peinture : Qu'ils ont confiance non ſeulement dans » les prieres & l'interceſſion des Saints, mais auſſi dans leurs merites & dans » leurs ſecours : Que l'on voit meſme tous les jours parmy eux des exemples » de *cette invocation horrible & pleine d'idolatrie*, non ſeulement dans leurs » Egliſes, mais auſſi dans les prieres qu'ils font à toutes les heures : Qu'ils ho- » norent avec une ſuperſtition eſtrange les images des Saints : Que la doctrine » de la juſtification par la ſeule foy eſt obſcurcie parmy eux ; & qu'ils ne ſont » pas eſloignez des opinions de la Theologie ſcholaſtique, comme il paroiſt » en ce qu'ils liſent avec un extrême ſoin & *avec admiration les livres de ſaint* » *Thomas, & particulierement ſa Somme traduite en grec.*

Je rapporte toutes ces marques exterieures de zele qui ſe voyent encore dans cette Egliſe, pour montrer que la religion n'y eſt nullement indifferente, & que la grande oppreſſion qu'elle ſouffre ſous la tyrannie des Turcs, n'y a pas éteint l'amour & le zele pour la foy, puis qu'il paroiſt au contraire qu'elle eſt toujours fort attachée à ſa religion, & à ſon ancienne diſcipline.

Ce que j'ay dit des Grecs ſoumis au Patriarche de Conſtantinople, ſe peut dire de meſme de ceux qui ſont ſoumis aux Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche. Celuy d'Alexandrie reſide maintenant au Grand Caire ſelon Cotovic & Chytreus ; celuy d'Antioche reſide à Damas, & il exerce ſa juriſdiction ſur ces grandes provinces qui compoſoient autrefois ce qu'on appelloit *Comitatus Orientis*, à l'exception des trois Paleſtines qui furent attribuées au Patriarche de Jeruſalem par le Concile de Calcedoine. Il eſt vray que les ſchiſmes & les hereſies des Neſtoriens, des Armeniens, & des Jacobites ont ſouſtrait à ce Patriarche un grand nombre de provinces, & que dans celles meſmes qui le reconnoiſſent il y a quantité d'autres ſocietez chreſtiennes qui ont leurs Eveſques & leurs Patriarches à part.

Brerevvd. Il y en a qui donnent proprement le nom de Melchites, c'eſt à dire de Royaux, à ces Grecs du patriarchat d'Antioche, parce qu'ils ſuivent la foy eſtablie par les Empereurs de Conſtantinople enſuite des Conciles d'Epheſe & de Calcedoine. Mais d'autres, comme Cotovic, communiquent auſſi le nom de Melchites aux Grecs du patriarchat de Jeruſalem. Et il y en a meſme qui comprennent auſſi ſous ce nom ceux du patriarchat d'Alexandrie, qui ſont liez de communion avec l'Egliſe Grecque. Les Melchites du patriarchat d'Antioche ſont les meſmes ſelon Brerevvod que ceux que Jacques de Vitry appelle Syriens, à qui il attribuë les meſmes erreurs qu'aux Grecs. Neanmoins les dernieres relations d'Orient par le mot de Chreſtiens Syriens entendent les Jacobites de Syrie, & c'eſt le nom que les Papes meſmes donnent au Patriarche ou Eveſque des Jacobites qui eſt à Alep, comme ie l'ay vû dans les bulles qui luy ſont adreſſées. D'au-

Cotovic. Itin. Hieroſ. c. 6 p. 196.

tres enfin, comme Cotovic, veulent que les Syriens aient leur Patriarche à part, & qu'il demeure dans une ville appellée Melique. CHAP. III. *Cotovic. p. 20.*

Ce ne fut qu'au Concile de Calcedoine que l'Eveſque de Jeruſalem obtint la juriſdiction ſur les trois Paleſtines qu'il avoit commencé de s'attribuer apres le Concile d'Epheſe, avant ce tems-là il eſtoit ſoumis à l'Archeveſque de Ceſarée, quoiqu'il euſt déja quelque preéminence honoraire dés le Concile de Nicée, à cauſe de l'honneur que l'on portoit à la ville Sainte. Aprés que les Latins eurent eſté chaſſez de Jeruſalem, le Sultan d'Egypte permit à l'Empereur Grec d'y eſtablir un Patriarche de ſa communion, & depuis ce tems-là il y en a toûjours eu un de communion Grecque, qui eſt un des quatre Patriarches par leſquels ſe gouverne preſentement l'Egliſe Grecque.

Mais outre ces quatre Patriarches qui compoſent proprement l'Egliſe Grecque, qui ſont liez entr'eux de communion, & qui ſuivent la meſme doctrine & les meſmes erreurs, il y a encore dans l'Egypte, dans Jeruſalem, dans Conſtantinople, dans la Syrie d'autres Eveſques qui prennent le titre de Patriarches.

Le Patriarche des Jacobites, & celuy des Maronites prennent tous deux le titre de Patriarche d'Antioche.

Le Patriarche des Cophtes s'appelle auſſi Patriarche d'Alexandrie. Outre le Patriarche Grec qui eſt dans Jeruſalem, les autres nations, comme les Armeniens & les Cophtes, y ont auſſi leurs Eveſques.

Il y a dans Conſtantinople un Patriarche Armenien, comme le témoigne Cruſius. *Lib. 6. Germanograc.*

C'eſt par la diſtinction de ces divers Patriarches de diverſes ſectes qui habitent ſouvent en une meſme ville, qu'Allatius répond à ceux qui ont voulu faire croire que ce Gabriel qui envoya une legation à Clement VIII. au nom des Egyptiens & des Ethiopiens pour reconnoiſtre la primauté de l'Egliſe Romaine, dont le Cardinal Baronius a inſeré la relation à la fin du 6. tome de ſes Annales, eſtoit un Patriarche imaginaire. Car cét auteur fait voir, que quoique Meletius, qui eſtoit alors le Patriarche d'Alexandrie de la communion Grecque, ait deſavoüé cette legation, il ne s'enſuit pas que Gabriel ne fuſt un veritable Patriarche des Cophtes, comme il le prouve par les lettres d'un autre Patriarche des Cophtes, nommé Mathieu, écrites au Pape Urbain VIII. dans leſquelles il eſt fait mention de ce Patriarche Gabriel. C'eſt pourquoy encore qu'il ne ſoit pas eſtrange que quelques-uns ayent crû cette legation ſuppoſée, comme entr'autres M. de Thou, & le Pere Thomas de Jeſus Carme Deſchauſſé, qui n'avoient pas vû cet éclairciſſement d'Allatius, & qui ne connoiſſoient qu'un ſeul Patriarche d'Alexandrie qu'ils confondoient avec le Patriarche des Cophtes, comme font auſſi Chytreus, Cotovic, Brerevvod, & pluſieurs autres; il eſt neantmoins aſſez ſurprenant que Hoornbek Miniſtre d'Utrecht qui a vû ce livre d'Allatius, & qui le cite, traite encore de fable cette legation, ſans prendre la peine de faire mention de ce qu'Allatius allegue pour la ſoutenir. *Allat. de perpet. conſenſ. lib. 3. c. 8.* *Hoornbeck Contra ver. p. 976.*

Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que le Patriarche des Cophtes n'eſt pas

CHAP. III. le mesme que celuy d'Alexandrie ; & que c'est de ce Patriarche des Cophtes que depend celuy des Abyssins, qu'ils appellent Abuna, qui a sous sa jurisdiction toute l'Ethiopie, dont la plus part des peuples sont Chrétiens. Chytreus dit qu'elle comprend jusques à quarante Royaumes ; & l'on peut juger de là quelle est la multitude des Chrétiens qui composent cette Eglise.

Outre ces Patriarchats il y a encore dans l'Orient plusieurs autres Eglises, & plusieurs sectes tres-nombreuses, & qui occupent plusieurs provinces.

Les Georgiens qui habitent les pays qu'on appelloit autrefois Iberie ou Albanie, suivent la discipline & la foy des Grecs, quoiqu'ils aient un Archevesque independant qui a sous soy dix-huit Evesques, selon Chytreus.

Les Chrétiens Maronites occupent particulierement le Mont-Liban : mais il s'en trouve aussi, quoyqu'en petit nombre, dans l'isle de Chypre, qui se reünirent avec l'Eglise Romaine aprés le Concile de Florence l'an 1445. Il y en a dans Alep, dans Damas, & en divers autres endroits de la Syrie. Ceux du Mont-Liban & de Syrie rentrerent dans l'union avec l'Eglise Romaine sous Aimeric troisiéme Patriarche Latin d'Antioche l'an 1182. en abjurant les erreurs des Monothelites, comme le rapportent Jacques de Vitry, & Guillaume de Tyr. Mais estant depuis retombez dans les opinions & dans le schisme des Grecs, ils ne se sont reconciliez avec l'Eglise Romaine que sous Leon X. & depuis plus solemnellement sous Gregoire XIII. & Clement VIII. Depuis ce tems-là ils sont demeurez fermes dans la communion & dans la doctrine de l'Eglise Catholique. Ils suivent en quelque point la discipline de l'Eglise Latine, comme dans celuy de sacrifier avec du pain azyme : mais ils gardent presque dans tout le reste la discipline de l'Eglise Grecque, avec la permission du Pape, comme de donner la communion aux petits enfans, de communier sous les deux especes, de ne jeûner point le Samedy. Ce que l'on voit dans la vie de M. de Chasteüil qui s'estoit retiré parmy eux, de l'ordre qui s'observe dans l'Eglise des Maronites, & de leur maniere de vie, donne une assez grande idée de la pieté de ce peuple.

Vitr. Hist. Orient. c. 77. Tyr. de bello sac. l. 22. c. 8.

Les Jacobites, ainsi nommez d'un certain Jacques Sectateur d'Eutychés, ont un grand nombre d'Eglises dans l'Asie, l'Assyrie, le Diarbeck, la Mesopotamie, la Nubie, l'Egypte, l'Ethiopie. Leur Patriarche qui demeuroit autrefois dans le monastere de Safran, s'est établi maintenant dans la ville de Caramit. Il prend le titre de Patriarche d'Antioche, & a sous soy grand nombre de Metropolitains ou Archevesques, comme celuy de Jerusalem, de Mosul, de Damas, d'Edesse, de Chypre, & autres. Il est aussi reconnu par un tres-grand nombre de Religieux, qui ne sont differens des Religieux Grecs que dans la doctrine.

Nous rapporterons en son lieu diverses choses touchant ceux que l'on appelle Nestoriens & Chaldéens. Il suffit de dire icy que leur nombre est si grand dans l'Orient, que l'on en compte jusques à trois cens mille familles ; qu'ils demeurent particulierement dans la Syrie, l'Assyrie, la Mesopotamie, la Chaldée, la Perse ; qu'il y en a mesme en divers lieux de la Tartarie

Tartarie & des Indes. Les Chreſtiens qui ſe ſont trouvez dans les pays des Malabares, qu'on appelle ordinairement les Chreſtiens de ſaint Thomas, eſtoient dépendans du Patriarche des Neſtoriens, avant qu'ils ſe fuſſent reünis avec l'Egliſe Romaine. Ce Patriarche s'attribuë l'autorité & la ſucceſſion de l'Archeveſque de l'ancienne Seleucie, qui ſouſcrivoit dans les Conciles aprés les quatre Patriarches d'Orient ; la ville de Muſal, qui eſt ſon ſiege, eſtant ſelon quelques-uns la meſme que cette ville de Seleucie qui a ſuccedé à la dignité de l'ancienne Babylone, dont il ne reſte que les ruines. CHAP. III.

Les Armeniens ſchiſmatiques qui ſuivent l'erreur des Eutychiens, où plûtoſt des demy-Eutychiens, avec quelques autres qui les ſeparent des Jacobites, outre les deux Armenies qu'ils occupent, ſont encore répandus en tres-grand nombre par tout l'Orient, dans la Meſopotamie, la Perſe, la Caramanie. Ils ont deux Patriarches univerſels, qu'ils appellent Catholiques.

Le ſiege du premier eſt Arard ville d'Armenie, mais il reſide ordinairement dans un monaſtere nommé Ermeazim. L'autre demeure à Cis ville de Caramanie. Otho de Friſingue dit que le Patriarche d'Ermeazim a ſous ſa juriſdiction plus de mille Eveſques ; il a eſté ſuivi en cela par pluſieurs auteurs nouveaux qui examinent peu les choſes : mais il eſt clair que cela n'eſt point, & n'a jamais pû eſtre, par le compte qu'il eſt aiſé de faire des Eveſques de l'Armenie, & de toutes les villes Epiſcopales où il y a des Armeniens. D'autres au contraire, comme Brerevvod reſtreignent trop ce nombre. Je penſe que l'on peut s'arreſter à ce qui en a eſté écrit par un Eveſque d'Armenie, que j'ay fait conſulter ſur ce point, qui eſt que le Patriarche d'Armenie reſidant à Ermeazim a ſous ſoy environ deux cens Eveſques, & celuy qui reſide à Cis environ cinquante : Que l'Eveſque ou Patriarche Armenien reſidant à Conſtantinople eſt ſujet au Patriarche d'Ermeazim, & ceux de Jeruſalem & d'Alep au Patriarche de Cis.

Les anciens Auteurs, comme Jacques de Vitry, & meſmes quelques nouveaux, diſent auſſi touchant les Armeniens, qu'ils ne ſont auſteres dans les jeûnes du Caréme que dans la qualité des viandes, s'abſtenant generalement d'huile & de poiſſon auſſi bien que de chair, d'œufs, & de laittage; mais qu'ils rompent le jeûne à l'heure qu'il leur plaiſt, & qu'ils peuvent meſme manger pluſieurs fois le jour. Neanmoins cét Eveſque Armenien dont j'ay parlé, a aſſeuré celuy qui l'interrogeoit, que cela eſtoit faux, & que la ſeule difference des Armeniens & des Grecs à l'égard du jeûne, eſt que les Armeniens mangent à midy, au lieu que les Grecs ne mangent que le ſoir. Ainſi il faut que ces auteurs aient pris l'abus de quelques Armeniens pour la pratique generale de la nation. *Vitriac. c. 78.*

Ceux que l'on nomme Franc-Armeniens, ſont des Armeniens convertis depuis long-tems à la foy de l'Egliſe Catholique par le Pere Barthelemy natif de Boulogne, de l'Ordre de S. Dominique, qui ſont demeurez fermes dans l'union avec l'Egliſe Romaine, ont toûjours un Patriarche tiré de cét Ordre, qui demeure à Naixeran, & qui ſuit meſme dans les ceremonies les coutumes de l'Egliſe Romaine.

CHAP. III. Toutes ces sectes sont pour la plûpart meslées ensemble, non seulement par le commerce, mais aussi parce qu'elles sont souvent establies dans les mesmes provinces & les mesmes villes, comme l'on voit en France les Catholiques & les Calvinistes, & tant de differentes sectes en Hollande & en Angleterre. Elles ont presque toute leur chapelle dans l'Eglise du Saint Sepulchre à Jerusalem, où les Chrestiens de toutes ces sectes viennent tous les ans en assez grand nombre à la feste de Pasque de toutes les parties du monde. Et comme les Catholiques de l'Europe sont aussi établis en divers endroits de l'Orient, ils se trouvent meslez avec les schismatiques en plusieurs de ces lieux. Ils sont spectateurs de leurs ceremonies, comme eux le sont des nostres; & il n'est pas possible que dans ce commerce & ce mélange les uns ny les autres puissent ignorer long-tems ce que chaque societé croit du mystere de l'Eucharistie.

L'éloignement & l'aversion que toutes ces sectes ont les unes pour les autres, fait assez voir que ce n'est point par imitation qu'elles se trouvent conformes en quelques points. Le Patriarche Grec de Jerusalem excommunie tous les ans le Jeudy Saint toutes les autres sectes, en y comprenant l'Eglise Romaine. On voit par la réponse de Jean Evesque de Chypre, inserée au troisiéme tôme du droit des Grecs de Leonclavius, qu'ils mettent les Armeniens presque au nombre des Ismaëlites, c'est-a-dire des Turcs. Les autres sectes n'ont pas les unes pour les autres des sentimens plus favorables, & ce n'est presque que la puissance des Turcs qui les oprime toutes, qui les force de vivre entr'elles dans une paix temporelle.

Que si l'on veut sçavoir depuis quel tems chacune de ces sectes s'est separée de l'Eglise Romaine, il est facile de le marquer, en considerant l'origine de leur division.

La question de la procession du S. Esprit fut premierement remuée par Photius au neuviéme siecle; mais elle ne produisit une rupture de communion entre les Grecs & les Latins, que sous Michel Cerularius, c'est-a-dire vers l'an 1054. & encore cette rupture ne fut-elle pas entiere, & n'empescha pas qu'il n'y eust assez long-tems quelque espece de communion & de commerce spirituel entre l'Eglise de Rome & celle de Constantinople.

La division du Patriarchat de Constantinople attira celle des trois autres Patriarchats, d'Alexandrie, d'Antioche, & de Jerusalem, parce qu'ils embrasserent l'opinion des Grecs contre l'Eglise Latine.

Nestorius ayant esté condamné au Concile d'Ephese en 431. il faut prendre de ce tems-là l'origine de sa secte.

Les Armeniens embrasserent la doctrine d'Eutychés condamnée au Concile de Calcedoine en 451. par la persuasion d'un certain Echmaus Armenien, autrement appellé Mandacumes, comme le dit Euthymius; ou plûtost comme dit un auteur anonyme imprimé dans le 2. tome de *l'Auctuarium* de la Bibliotheque des Peres, par celle d'un certain Aptiso Syrien Jacobite, qui pervertit les Armeniens dans un Synode tenu à Tyben 103. ans aprés le Concile de Calcedoine. Et c'est delà qu'il faut prendre le commencement de leur heresie, leur schisme ayant commencé assez long-tems auparavant par la politique des Roys de Perse, qui ne trouvoient pas bon

que les Eveſques d'Armenie dependiſſent du ſiege de Ceſarée en Cappadoce. CHAP. IV.

Jacques Moine ſurnommé Zanzale, c'eſt-a-dire vil, auteur de la ſecte des Jacobites floriſſoit l'an 550.

Les Cophtes ſont les ſucceſſeurs des Patriarches Eutychiens, qui s'eſtablirent dans Alexandrie quelque tems aprés le Concile de Calcedoine tenu l'an 451.

Les Moſcovites furent convertis par les Grecs à la foy Chreſtienne ſous l'empire de l'ancien Baſile ſurnommé le Macedonien, qui commença de regner l'an 867.

C'eſt de la foy de tous ces peuples & de toutes ces ſectes à l'égard de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation dont il s'agit maintenant dans noſtre diſpute. Car encore que l'auteur de *la Perpetuité* n'euſt parlé dans ſon premier traité que de la preſence réelle, & qu'il ſe ſoit contenté de ſoutenir qu'elle eſtoit receüe par toutes ces ſocietez ſchiſmatiques, neanmoins comme M. Claude a toujours detourné la queſtion ſur la tranſubſtantiation, dont il ne s'agiſſoit point preciſément, on veut bien le ſuivre en ce point; en luy montrant que toutes les Egliſes d'Orient conviennent avec l'Egliſe Romaine & ſur la preſence réelle, & ſur la tranſubſtantiation: pourvu qu'il ſe ſouvienne neanmoins qu'on n'eſt obligé pour ſoutenir le livre de *la Perpetuité*, que de prouver le premier point, qui eſt que toutes ces ſectes ſchiſmatiques croyent la preſence réelle, & que l'on n'y ajoûte maintenant la tranſubſtantiation, que comme une preuve ſurabondante.

CHAPITRE IV.

Conſentement des Grecs avec les Latins ſur la preſence réelle & la tranſubſtantiation reconnu, ou diſſimulé, ou deſavoüé par les Proteſtans, ſelon les divers degrez de ſincerité, ou de mauvaiſe foy où ils ont eſté.

LA premiere de ces Egliſes dont il eſt neceſſaire d'examiner les ſentimens à l'égard de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation, eſt celle des Grecs, qui eſt non ſeulement la plus grande, la plus conſiderable, & la plus ſçavante de toutes; mais qui peut en quelque ſorte ſervir de regle pour les autres. Car eſtant certain d'une part que les Grecs n'ont point eu de different avec aucune des autres ſectes ſur ces deux points, ſi l'on prouve qu'ils ont toujours crû l'un & l'autre, il s'enſuit que les autres ſectes les ont auſſi crûs n'eſtant pas poſſible que les Grecs parmy leſquels ils vivoient, ne ſe fuſſent pas apperçûs de leur erreur, & qu'ils ne l'euſſent pas miſe entre les principaux articles qui les diviſoient de toutes ces autres ſocietez.

Il y a peu de Proteſtans qui n'ayent ſenti combien la creance de l'Egliſe Grecque eſtoit importante en cette matiere, pour prouver l'antiquité de la doctrine catholique. Mais comme il n'eſt pas neanmoins facile de ſe reſoudre à deſavoüer tout d'un coup des faits conſtans, ils en ont

CHAP. IV. parlé en des manieres fort differentes, & pluſieurs n'ont pû s'empeſcher de reconnoiſtre de bonne foy que les Grecs croyent la preſence réelle & la tranſubſtantiation auſſibien que les Catholiques.

Germano Græc. lib. 5. p. 226. Cruſius Lutherien eſt de ce nombre. Il eſtoit profeſſeur des langues Grecque & Latine en l'Academie de Tubinge, & ſon témoignage eſt d'autant plus conſiderable en cette matiere, qu'il devoit eſtre plus inſtruit que les autres Proteſtans des opinions des Grecs, ayant entretenu un commerce continuel de lettres tant avec Jeremie Patriarche de Conſtantinople, qu'avec les principaux officiers de ſa maiſon, & avec Gerlac Aumonier de l'Ambaſſadeur de l'Empereur à la porte du grand Seigneur. Ce fut ce Cruſius qui envoya avec Jacques André Miniſtre de Tubinge la Confeſſion d'Ausbourg au Patriarche Jeremie. Ce fut luy qui receut ſa réponſe, & la communiqua à ceux de ſa ſecte. Cependant aprés toutes ces informations, il demeure d'accord que les Grecs tenoient la tranſubſtantiation, & il met expreſſément entre leurs erreurs ſur leſquelles il dit que Gerlac a conferé avec eux; *Quòd ſeptem Sacramenta habent, ac tranſmutari panem in corpus Domini, & vinum in ſanguinem putant; quòd hæc in liturgiis Deo Patri offerunt pro peccatis Sacerdotum, & ignorantiis populi.*

C'eſt ainſi que ce Lutherien entendoit l'opinion des Grecs; & les Theologiens de Vvittemberg ne la comprirent pas autrement, comme il paroiſt par les réponſes qu'ils font aux articles de la cenſure que le Patriarche Jeremie fit de leur confeſſion de foy, ainſi que nous verrons ailleurs.

Sandius Chevalier Anglois, dans le livre qu'il a fait de l'eſtat des Religions reconnoiſt auſſi que les Grecs ſont d'accord avec les Latins ſur la tranſubſtantiation, mais en la maniere qu'un Proteſtant envenimé le peut reconnoiſtre.

Cap. 42. *Les Grecs*, dit-il, *ſemblent eſtre mitoyens entre les Romaniſtes & les Proteſtans en pluſieurs points. Car en ce qui eſt de l'eſſentiel ils conviennent preſque avec Rome, en la doctrine de la tranſubſtantiation, & generalement en celle du Sacrifice, & en tout le corps de la Meſſe, dans les prieres aux Saints.*

Grotius qui a eſté l'objet de la haine de certains Proteſtans, quoyqu'il ne ſe ſoit pas actuellement reüni à l'Egliſe Catholique; mais qui eſtoit certainement un homme ſçavant & ſincere, ce qui ſuffit pour le ſujet dont il s'agit, ſe mocque de Rivet dans la *diſcuſſion de ſon Apologetique*, de ce qu'il vouloit faire paſſer la confeſſion de Cyrille contraire à la tranſubſtantiation, pour l'opinion de l'Egliſe Grecque. *Il n'y a rien de ſi facile*, dit-il, *que d'accorder les Grecs & les Latins, comme il paroiſt par les actes du Concile de Florence, par ce que l'on voit en Ruſſie, en Pologne, en Moſcovie. Mais quand je parle de l'Egliſe Grecque, je n'entens pas celle que Cyrille acheté par argent a repreſentée en ſuivant ſes fantaiſies; mais je l'entens telle qu'elle eſt en effet, & qu'elle paroiſt dans les decrets de Ieremie, & dans les decrets du Concile tenu par le Patriarche Parthenius. Vous y verrez les meſmes Sacremens & les meſmes dogmes. De ſorte que ce n'eſt pas fauſſement que l'Archeveſque de Theſſalonique écrivit au Pape Adrien aprés le ſchiſme, que la foy des Romains & des Grecs eſtoit la meſme.* Or il faut remarquer que ces decrets de Parthenius, auſquels Grotius nous renvoye, ſont ceux meſmes

qui ont esté faits contre les erreurs de Calvin, & qui establissent la transubstantiation. CHAP. IV.

Fhlavius Lutherien Ministre de Dantzic se mocque de mesme de l'insolence de Hottinger, qui pretend tirer avantage de cette confession de Cyrillé, & il fait voir qu'elle ne contient nullement la foy des Eglises d'Orient. C'est dans la preface qu'il a faite sur la traduction du livre d'un Grec nommé Christophorus Angelus, qu'il parle de cette matiere.

Forbesius Evesque d'Edimbourg en Escosse dit, que l'opinion de la transubstantiation a esté receüe par la pluspart des Grecs & des Latins. Il prouve fort bien l'un, qui est qu'elle a esté receüe par les uns & par les autres; mais il ne prouve nullement sa restriction, & il ne s'en met pas seulement en peine. Aussi n'y a-t'il rien de moins raisonnable, que de s'imaginer qu'un point si important soit tenu par les uns; & rejetté par les autres. De sorte qu'il est visible qu'il crioit absolument que la transubstantiation est tenuë par les Grecs, & qu'il n'a parlé de la sorte, que parce que cette verité de fait ne luy estoit pas agreable. Il n'a pas voulu la nier absolument, parce qu'elle estoit trop claire; ny l'avoüer absolument, parce qu'elle estoit trop prejudiciable à sa cause. *Consid. modest. de Sacram. Euchar. c. 4. p. 412.*

M. Claude ne veut pas qu'on luy allegue le témoignage de cet auteur, parce, dit-il, qu'il n'estoit ny bon Catholique, ny bon Protestant. Mais je ne l'allegue ny comme Catholique, ny comme Protestant; mais comme un homme sçavant, tres-informé des religions de l'Europe où il avoit fort voyagé. Je l'allegue comme S. Augustin allegue Tichonius pour confirmer un fait important, qui estoit avoüé par ce Donatiste plus sincere que les autres.

Forbesius est entre les Protestans ce que Tichonius estoit entre les Donatistes. S'il ne témoigne pas tant de chaleur que les autres pour sa religion, c'est qu'il en connoist mieux les defauts. Mais tant s'en faut que cette disposition diminuë son autorité dans une matiere de fait comme celle-cy, qu'elle l'augmente. Car tout le monde sçait qu'il n'y a rien dont ces sortes de mediateurs se picquent davantage que de sincerité; & que c'est ce qui les porte à reconnoistre de bonne foy les choses claires. Que s'il n'est pas assez bon Protestant au jugement de M. Claude pour vouloir favoriser leur party en niant une verité constante, tout le monde avoüera aussi sans doute qu'il n'avoit pas assez d'inclination pour les Catholiques pour vouloir favoriser l'Eglise Romaine par un mensonge contraire à sa conscience.

Dannavverus Professeur de Strasbourg, qui est l'un des derniers qui ait écrit sur les opinions des Grecs, met expressément entre les erreurs qu'il leur impute la transubstantiation. *Enfin*, dit-il, *leur derniere erreur est la transubstantiation, ce qui fait qu'ils suspendent à la muraille le pain consacré comme le precieux corps de Iesus-Christ & ils l'y conservent avec reverence.* C'est dans la page 46. du traité qu'il a fait contre Allatius, sous le tiltre, *de Ecclesiâ Græcanicâ hodiernâ.*

Il y a d'autres Protestans qui se demeslent d'une autre maniere de ce mauvais pas. Ils ne sont pas assez sinceres pour avoüer expressément que

CHAP. IV. les Grecs croyent la tranſubſtantiation ; ils n'ont pas eſté aſſez temeraires pour le deſavoüer expreſſément ; & dans cet embarras, quoique le ſujet & le deſſein de leurs ouvrages les obligeaſt de dire quelque choſe de ce point, ils ont mieux aimé prendre le party de n'en point parler du tout, que de favoriſer les Catholiques par un aveu exprés de cette verité, ou de trahir leur conſcience par un menſonge évident.

David Chytreus Lutherien, dans le diſcours qu'il a fait de l'eſtat où eſtoient de ſon tems les Egliſes de Grece, d'Aſie, & d'Afrique, pratique cette methode de ſe delivrer par le ſilence de cet aveu incommode. Allatius fait voir clairement qu'il impute aux Grecs quantité de choſes fauſſes.

Allat. de conſenſ. l. 3. c. 15. Il dit, par exemple, que les Grecs ne diſent jamais de Meſſes ſans communians. Et Allatius fait voir qu'il eſt rare au contraire que l'on communie aux Meſſes qui ſe diſent aux jours ordinaires.

Il dit que les Grecs n'ont point d'images taillées, mais ſeulement en peinture. Et Allatius fait voir qu'il n'y a rien de plus commun dans les Egliſes des Grecs que des figures de bas relief ; & que quoique les ſtatuës y ſoient plus rares, il n'eſt pourtant pas abſolument vray qu'il n'y en ait point.

Il chicane ſur le mot d'Antitype dont ſaint Baſile ſe ſert dans ſa liturgie aprés les paroles de la conſecration ; mais avec tout cela il n'oſe tirer la conſequence, ny dire nettement que les Grecs ne croyent point la tranſubſtantiation.

Brerevvod Profeſſeur de Londres a tenu la meſme conduite dans un livre exprés qu'il a fait des Religions. Car ayant pour but de marquer en quoy les ſectes d'Orient ſont differentes de la creance de l'Egliſe Latine, il eſt bien clair qu'il ne peut avoir omis comme il a fait de marquer que les Grecs ſont contraires aux Latins ſur le ſujet de la tranſubſtantiation, que parcequ'il ne l'a pû dire avec verité, puiſque ce point eſtant celuy qui occupe le plus l'eſprit des Miniſtres, & celuy dans lequel ils voudroient le plus trouver que les autres ſocietez ſont differentes de l'Egliſe Romaine, c'eſt celui auſſi qu'ils examinent le premier. Ce n'eſt jamais par hazard qu'ils ſe taiſent ſur ce ſujet, & leur ſilence eſt auſſi deciſif que leur affirmation.

Pag. 711. C'eſt pourquoy M. Claude fait bien voir qu'il ſe connoiſt mal en preuves, lors qu'il nous dit avec ſon dédain ordinaire ; Que *c'eſt eſtre bien denué de preuves que d'avoir recours au ſilence d'un homme qui n'a fait que marquer en paſſant les differences les plus communes des religions, ſe contentant de dire ce que les peuples embraſſent ; ou ce qu'ils rejettent poſitivement, ſans aller juſques aux choſes qu'ils ne croyent point par voye de negation,* COMME N'EN AYANT POINT ENTENDU PARLER.

Car je luy ſoutiens au contraire, & j'en prens pour juges toutes les perſonnes judicieuſes, qu'il n'y a point de difference à un Miniſtre Calviniſte, qui écrit expreſſément des differences des religions Orientales d'avec l'Egliſe Romaine, qui marque juſques aux moins conſiderables de celles qui favoriſent tant ſoit peu les Calviniſtes, qui n'omet pas meſme celles qui ſont indifferentes ; qu'il n'y a point, dis-je, de difference entre ne parler point de la tranſubſtantiation, & reconnoiſtre poſitivement que les Grecs ſont d'accord avec les Latins ſur la tranſubſtantiation. Car de nous dire,

comme fait M. Claude, que Brerevvod s'eſt *contenté de marquer les differences les plus communes des religions, ce que les peuples embraſſent, ou ce qu'ils rejettent poſitivement* & formellement, *ſans aller juſques aux choſes qu'ils ne croyent point* PAR VOYE DE NEGATION, COMME N'EN AYANT PAS OÜI PARLER, c'eſt montrer que poutvû qu'il parle il ne ſe met pas en peine de parler raiſonnablement. Car il eſt difficile d'inventer une abſurdité plus eſtrange, que celle de dire que les Grecs, qui depuis 600. ans ſont meſlez continuellement avec les Latins, & qui n'habitent preſque en aucun lieu où il n'y ait des Egliſes de la communion Romaine, qui liſent S. Thomas comme Chytreus le reconnoiſt, n'ayent pas encore oüi parler de la tranſubſtantiation, ny de la preſence réelle. C'eſt ce que nous détruirons dans la ſuite par tant de preuves, qu'il eſt difficile que M. Claude n'ait quelque confuſion d'avoir avancé une choſe ſi fauſſe & ſi temeraire. pag. 712.

Hoornbec Profeſſeur Calviniſte à Utrecht, qui a fait un livre intitulé, *Summa controverſiarum Religionis cum infidelibus, hæreticis, ſchiſmaticis*, c'eſt-a-dire comme il s'explique enſuite, avec *les Payens, Iuifs, Mahumetans, Papiſtes, Anabaptiſtes, Enthuſiaſtes, Libertins, Sociniens, Remontrans, Lutheriens, Bruniſtes, Grecs*, traite dans la derniere controverſe des differens que l'Egliſe Romaine a avec les Grecs, il en fait une aſſez longue hiſtoire, reprenant la choſe depuis le Concile de Nicée. Il parle des conteſtations touchant le jeûne du Samedy, les azymes, les viandes ſuffoquées, la proceſſion du S. Eſprit, le purgatoire; mais pour la tranſubſtantiation il ſe trouve court. Il n'allegue aucun auteur qui ſepare en ce point les Grecs des Latins; & c'eſt pourquoy il ſe donne bien de garde de s'avancer comme M. Claude, juſques a ſoutenir qu'ils ne la croyent pas. Ainſi on le peut encore alleguer comme un de ces témoins muets, qui dépoſe clairement par leur ſilence forcé, que les Grecs ſont d'accord avec les Latins ſur le ſujet de l'Euchariſtie; & ce ſilence n'affoibliſſant point la force de leur témoignage, montre ſeulement que cette verité eſt penible aux Calviniſtes.

Si ces écrivains n'ont pas eſté auſſi ſinceres qu'il ſeroit à deſirer, on peut dire neanmoins qu'ils ont eu quelque ſorte de retenuë. Ils ont eſté aſſez inſtruits de la verité pour reconnoiſtre qu'il eſtoit ridicule d'attribuer aux Grecs une opinion differente de celle des Latins ſur la preſence réelle & la tranſubſtantiation; & ils n'ont pas eu aſſez de hardieſſe pour dementir leur conſcience. Mais il s'en eſt trouvé d'autres qui ne ſont pas demeurez dans les meſmes bornes, les uns par une ignorance groſſiere, les autres par un certain emportement qui leur a fait croire qu'ils devoient ſoutenir tout ce qui paroiſt utile à leur cauſe.

C'eſt une ignorance groſſiere qui a fait avancer à Kemnitius Lutherien dans ſon *Examen du Concile de Trente*, que les Grecs avoient ſoutenu au Concile de Florence contre les Latins, que le pain n'eſtoit point tranſubſtantié au corps de Jeſus-Chriſt. Car il faut n'avoir jamais vû les actes de ce Concile pour eſtre entré dans ce ſentiment. Auſſi eſt-il maintenant abandonné de tout le monde, & nous en ferons voir l'extravagance en traittant du Concile de Florence.

CHAP. IV. Neanmoins c'est une chose estonnante de voir que cette honteuse fausseté n'ait pas laissé d'estre suivie par plusieurs des plus considerables Protestans & Sacramentaires, qui ont assez fait voir par là qu'ils se copient souvent les uns les autres, sans prendre la peine d'examiner ce qu'ils avancent sur la foy d'autruy.

Henry Boxhornius, qui de licentié de Louvain se fit Apostat, & qui témoigne assez par son stile emporté & furieux le dereglement de son esprit dans un livre qu'il a fait sous le titre de *Commentaire de l'harmonie évangelique contre la transubstantiation du Pape, & la folle idolatrie de la messe*, en parle de cette sorte : *Iamais l'Eglise Grecque n'a crû la transubstantiation ; & il paroist au contraire par les Canons des Conciles, & par les liturgies dont elle se sert, que son sentiment a toûjours esté que les dons consacrez demeurent en la substance du pain & du vin. ... Et mesme dans le Concile de Florence entre les articles dont l'Eglise Grecque est en different avec la Romaine, on met en quatriéme lieu l'article de la transubstantiation. Et lors qu'il fut question de faire les lettres de l'union, on excepta expressement & formellement, mesme avec le consentement du Pape, l'article du changement du vin & du pain dans l'Eucharistie. C'est donc faussement que les Papistes se glorifient du consentement universel de tous les siecles, & des Eglises de toutes les nations dans le dogme de la transubstantiation.*

Lib. 1. p. 60.

Voilà un fait aussi exprés & aussi particularisé qu'on en puisse desirer. Il dit que l'article de la transubstantiation a esté excepté formellement par les Grecs avec le consentement du Pape. Qui pourroit douter aprés cela du sentiment de l'Eglise Grecque ? Mais la solution en est facile. C'est que cét homme se trompe visiblement, puisque jamais ny le Pape, ny les Grecs n'ont songé à faire cette exception ; que l'on n'a jamais disputée au Concile de Florence sur l'Eucharistie, que touchant les azymes ou les paroles de la consecration, & non de l'effet de ces paroles, comme tout le monde l'avoüe ; & que les Grecs & les Latins, ceux qui ont accepté l'union & ceux qui l'ont rompuë, n'ont jamais eu la moindre dispute sur la presence réelle & sur la transubstantiation.

On trouve aussi la mesme imposture dans Hospinien, & presque autant circonstantiée. Mais cette extravagance ne doit pas surprendre dans un homme, qui a la hardiesse de pretendre qu'Adelman le premier adversaire de Berenger avoit la mesme doctrine que luy, & de mettre S. Bernard entre ceux qui ont embrassé clairement son opinion.

Hist. sacram. part. 1. l. 4. c. 13. p. 438.

l. 4. c. 3. p. 341.

Enfin Episcopius, l'un des principaux des Remontrans, qui sont encore plus ennemis que les Calvinistes de la doctrine de l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie, emprunte aussi de Kemnitius cette mesme fausseté, *Kemnitius*, dit-il, *prouve fort bien que la doctrine de la transubstantiation telle que vous l'enseignez n'est pas fort ancienne ; & il montre que l'Eglise Grecque ne l'avoit pas encore receüe au tems du Concile de Florence.*

Resp. ad Vsad. cap. 5. p. 112.

Aubertin & M. Claude n'ont pas voulu tout-a-fait s'engager à defendre un fait si insoutenable, de peur de se charger du reproche d'ignorance qu'il attire. Mais comme ils ne se mettent pas beaucoup en peine de ne choquer

choquer que le sens commun, ils ont jugé qu'ils ne devoient pas laisser de dire que les Grecs ne croyent point la transubstantiation. L'utilité de leur cause qui forme toujours leurs opinions, les a unis dans cette pretension. Ils ont bien vû que ce point estoit capital & decisif, parce qu'il renversoit toute l'innovation pretenduë dont ils accusent l'Eglise Latine; & ainsi ils se sont resolus de ne le pas abandonner, quoiqu'il en pût arriver. Mais pour le soûtenir ils ont pris deux routes assez differentes, & qui font bien voir qu'ils ne sont pas bien fermes dans leur sentiment. CHAP. IV.

Aubertin voyant qu'il y avoit certains auteurs parmy les Grecs qui estoient aussi declarez pour la transubstantiation que S. Thomas & les Scholastiques, a cru que pour se défaire de leur autorité, il devoit avoüer que les Latins dans les guerres de la terre sainte, où ils avoient eu grand commerce avec les Orientaux, avoient aussi semé parmy eux leurs opinions de la presence réelle & de la transubstantiation; & qu'ainsi il n'estoit pas étrange que quelques nouveaux auteurs Grecs les eussent enseignées, les ayant apprises d'eux. Mais en mesme tems il arreste le cours de ces opinions comme il veut, sans que l'on en voye les raisons. De sorte que quand il vient à la confession de Jeremie Patriarche de Constantinople, il ne laisse pas de pretendre qu'elle est entierement conforme aux sentimens des Calvinistes.

Aprés la guerre de la terre sainte, dit ce Ministre, *les Grecs & les Latins ayant plus de commerce ensemble qu'auparavant, cette erreur des Occidentaux* (il parle de la transubstantiation) *semble s'estre communiquée à plusieurs des Orientaux.* Il met expressément dans la suite Nicetas Choniate au nombre des *novateurs*, c'est-à-dire dans son langage, des defenseurs de la transubstantiation, & il avoüe qu'il a enseigné cette doctrine, en rapportant l'histoire de la question qui s'éleva du tems de l'Empereur Alexius Angelus touchant la corruptibilité ou l'incorruptibilité du corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie. Il range aussi cet Empereur au mesme party. Mais comme ces aveus ne luy estoient pas trop agreables, il en fait le moins & le plus rarement qu'il peut. Il n'a pas jugé qu'il fût de sa prudence de parler de Cabasilas, & il se donne bien de garde de rapporter les passages que le Cardinal du Perron en cite. Il evite le Concile de Florence comme un ecueil dangereux. Il chicane sur un passage de Nicolas Evesque de Methone, sans citer les lieux de son traité où il enseigne clairement la transubstantiation. Il pretend tirer à son avantage Jeremie. Enfin il conclut ce qu'il dit des Grecs, par un passage de Cyrille, avec quelque petite étincelle de bonne foy. Car il ne dit pas que ce Patriarche ait exprimé la creance de l'Eglise Grecque de son tems; mais il dit seulement *qu'il a repris l'ancienne doctrine des Grecs. Nostris temporibus*, dit-il, *novissimus Patriarcha Cyrillus Constantinopolitanus ad primitivam rediens de Eucharistia fidem.* C'est-à-dire en un mot, que le sentiment des Grecs de ces derniers tems est contraire par son aveu mesme au sentiment de ce Cyrille que les Calvinistes avoient perverti. *L. 3. p. 970.* *Ibid. p. 989.*

On voit en tous ces discours un homme qui se ménage en quelque sorte & sur qui l'evidence fait encore quelque impression. Et quoy qu'il soit

CHAP. IV. d'ailleurs un des hommes du monde qui avance le plus hardiment les fausſetez qui ne choquent que la raiſon & non pas les yeux, il paroiſt neanmoins qu'il s'eſt trouvé embaraſſé ſur le ſujet des Grecs, & qu'il a voulu ſe preparer des moyens de s'echapper. Car ſi on luy oppoſe quelque paſſage dont il ne ſe puiſſe défaire, il nous dira que l'auteur avoit pris cette opinion des Latins.

Mais cette conduite a paru trop foible & trop laſche à M. Claude. Il eſt tout autrement genereux, je ne ſçay ſi dans ſon eſprit il n'a point accuſé Aubertin de trahir les intereſts de leur cauſe, & de n'eſtre pas aſſez bon Calviniſte. Il a donc crû qu'il ne falloit pas eſtre audacieux à demy, & qu'il n'y avoit rien qu'on ne puſt emporter en faiſant bonne mine, & en témoignant de la confiance ; & il eſt juſte de reconnoiſtre que jamais homme ne porta plus loin cette ſorte de generoſité. Ainſi ſans ſe ſoucier de dementir ny Aubertin, ny tant d'autres Calviniſtes, il ſoutient nettement que malgré toutes les croiſades & le mélange continuel des Grecs & des Latins dans tout l'Orient, les Grecs & les autres Orientaux *n'ont jamais oüi parler de la tranſubſtantiation* ; qu'ainſi *ils ne la croient point par voye de negation, comme n'en ayant point oüi parler.*

pag. 722.

pag. 701. Il dit expreſſement contre Aubertin, que dans la diſpute dont parle Nicetas Choniate *ny les uns ny les autres n'avoient la tranſubſtantiation dans l'eſprit*, c'eſt-a-dire qu'Aubertin eſt fort indiſcret de l'avoir avoüé. Il dit pag. 507. en particulier de Nicetas, *qu'il n'agiſſoit point ſur le principe de la tranſubſtantiation*, quoyqu'Aubertin ait eſté aſſez ſimple pour le reconnoiſtre.

Il pretend tirer à ſon party Cabaſilas, dont Aubertin n'avoit pas oſé parler. Il enviſage ſans émotion ce qui s'eſt paſſé au Concile de Florence, & il nie froidement qu'on en puiſſe rien tirer pour la tranſubſtantiation. Il veut faire paſſer la confeſſion de Cyrille pour le conſentement & la foy commune de l'Egliſe Orientale. Il n'avoüe que d'un Eveſque inconnu cité par Forbeſius, qu'il pouvoit avoir eſté corrompu par la frequentation des Latins ; parceque cet inconnu ne luy pouvoit nuire. Enfin il ſuppoſe comme une choſe ſi conſtante, que les Grecs ſont Calviniſtes ſur le ſujet de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation, qu'il en fait un principe & un axiome qui luy ſert à prouver d'autres faits conteſtez. Car c'eſt par ce principe qu'il rejette le témoignage de M. Olearius, qui dit dans l'hiſtoire de ſon voyage que les Moſcovites croyent la tranſubſtantiation. pag. 713. *Les Moſcovites*, dit M. Claude, *ont la meſme religion que les Grecs. Or nous avons vû que les Grecs ne connoiſſent point ce dogme.* Donc les Moſcovites ne le croyent pas auſſi.

Voilà ce que c'eſt que d'eſtre genereux, & bon Calviniſte à la mode de M. Claude. Il eſt queſtion ſeulement de ſçavoir ſi cette pretenduë generoſité vient de la juſte confiance que donne la verité clairement connuë, ou ſi ce n'eſt point un excés de hardieſſe qui merite qu'on regarde une perſonne qui oſe avancer des fauſſetez ſi énormes, comme eſtant indigne de toute creance. L'on verra la deciſion dans la ſuite de ce traitté.

CHAPITRE V.

Preuves du consentement de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Latine, sur le sujet de la presence réelle, & de la transubstantiation dans l'onziéme siecle.

I. PREUVE tirée de la contestation entre Cerularius, & le Pape Leon IX.

POUR montrer le consentement de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine sur le sujet de l'Eucharistie, on s'est servi dans la refutation de la réponse de M. Claude de la contestation qui s'éleva l'an 1053. entre Michel Cerularius Patriarche de Constantinople, & Leon Archevesque d'Acride metropole de la Bulgarie, d'une-part; & le Pape Leon IX. & toute l'Eglise Latine de l'autre. Car ces ennemis si passionnez de l'Eglise Occidentale, & qui la dechirent si outrageusement sur le sujet des azymes, ne s'estant jamais aviſez de luy reprocher qu'elle erraſt dans la foy du mystere de l'Eucharistie, quoiqu'ils aient écrit contre les Latins, & au-mesme tems & un peu aprés que le Pape Leon eut condamné Berenger en deux Conciles d'Italie, l'un de Rome, l'autre de Verseil, on en a conclu qu'ils estoient d'accord avec l'Eglise Latine dans la doctrine de la presence réelle qu'elle enseignoit si hautement en ce tems-là.

M. Claude qui prononce toûjours des oracles, & qui ne manque jamais de former le jugement de ses lecteurs par une decision precise, se mocque de cette preuve. *Ie répons*, dit-il, *qu'il n'y a rien de plus foible que ce raisonnement.* Mais il n'y a pas lieu de s'étonner de l'entendre parler de la sorte. Chacun a son humeur & son genie, & c'est là celuy de M. Claude. Il ne faut donc pas laisser d'examiner sur quels fondemens il appuye ces decisions; & je pense qu'en les examinant, on les trouvera un peu plus foibles que le raisonnement dont il se mocque, & peut-estre mesme qu'il pourroit bien arriver que le raisonnement paroistroit solide, & les réponses ridicules. *Il s'est pû faire*, dit M. Claude, *que Cerularius n'a rien sceu de ce qui se passa en France sous Leon IX. dans l'affaire de Berenger. Il s'est pû faire qu'il n'en a eu que quelque connoissance confuse & incertaine, qui ne luy a pas permis d'en parler positivement & distinctement. Il s'est pû faire qu'on luy ait deguisé les choses, en imputant à Berenger ce qu'il ne croyoit pas, comme que l'Eucharistie n'est que du simple pain, ou qu'une figure nuë du corps de Iesus-Christ; & que sur ce faux rapport il ait jugé que la condamnation de Berenger estoit juste. Quoiqu'il en soit n'y ayant rien de plus incertain que les raisons du silence de Cerularius, il n'y a rien aussi de plus mal fondé que les consequences que l'auteur en veut tirer.* Pag. 706.

Par le moyen de ces trois hypotheses M. Claude se croit pleinement degagé de cét argument, & il ne se met pas en peine d'y faire davantage de reflexion. Mais il n'est pas si facile qu'il pense d'éluder une preuve de cette nature. Il ne suffit pas de multiplier les hypotheses, il faut voir si ces hypotheses sont vraisemblables. Car cent hypotheses extravangantes n'af-

CHAP. V.

foibliront pas la force d'un raisonnement solide. Il faut voir de plus, si supposé ces hypotheses l'argument est suffisamment renversé. M. Claude n'a pas pris la peine de considerer tant de choses ; & c'est pourquoy il est necessaire de les luy representer un peu plus au long.

Il faut donc remarquer que ce different que Cerularius & Leon d'Acride eurent contre le Pape Leon, fut poussé à de tres-grandes extremitez de part & d'autre : qu'il eut de tres-funestes suites ; & que c'est la principale cause de la division des Grecs d'avec les Latins, ces deux Eglises ne s'estant jamais bien reünies depuis ce tems-là.

Il commença par une lettre que Michel Cerularius Patriarche de Constantinople, & Leon Archevesque d'Acride écrivirent à Jean Evesque de Trani dans la Poüille, afin qu'il la communiquast au Pape & à toute l'Eglise d'Occident, aux Evesques, aux Prestres, aux Religieux, aux Laïques : *Ad universos Principes Sacerdotum, & Sacerdotes Francorum, & monachos, & populos.* Ils reprenoient dans cette lettre les Latins de plusieurs choses.

Premierement de ce que celebrant l'Eucharistie avec des azymes, ils communiquoient avec les Juifs.

De ce qu'ils mangeoient des viandes suffoquées.

De ce qu'ils ne chantoient point *Alleluya* en Careſme.

Non contens de cela ils commencerent à se separer de la communion de l'Eglise Romaine. Ils firent fermer les Eglises des Latins qui estoient à Constantinople. Ils osterent à tous les Abbez & Religieux Latins qui ne voulurent pas renoncer aux ceremonies de l'Eglise Romaine, les monasteres qu'ils avoient dans cette ville.

Humbert Cardinal de l'Eglise Romaine ayant traduit en latin la lettre de Cerularius, la communiqua au Pape Leon, & ce Pape écrivit sur ce sujet une lettre à Cerularius & à Leon d'Acride, où il deffend l'Eglise Latine sur le sujet des azymes. Il se plaint de la violence du Patriarche Michel qui avoit fait fermer toutes les Eglises des Latins qui estoient à Constantinople, & il releve la douceur de l'Eglise Romaine, en ce qu'encore qu'il y eût plusieurs Eglises de Grecs & dans la ville, & hors de la ville de Rome, on n'empeschoit point neanmoins les Grecs d'observer les traditions de leurs ancestres : *Parce*, dit-il, *que l'Eglise Romaine sçait bien que la diversité des coutumes selon les lieux & les tems, ne nuit en aucune sorte au salut des fideles, lors* QU'ILS ONT LA MESME FOY, *qui operant par la charité toutes les bonnes œuvres qu'elle peut, les rend tous agreables à Dieu.*

Scit namque quia nihil obsunt salutis credentium diversæ pro loco & tempore consuetudines, quando una fides per dilectionem operans bona quæ potest uni Deo commendat omnes.
Leo IX. Ep. 1. tom. 3. Epist. Rom. Pontif. c. 5.

Il paroist par là, que quoiqu'il y eût alors un si grand nombre de Grecs dans toute l'Italie, & dans Rome mesme, le Pape Leon IX. estoit neanmoins persuadé qu'il n'y avoit entre l'Eglise Latine & l'Eglise Grecque qu'une *diversité de coûtumes* sur le sujet de l'Eucharistie, dont il s'agissoit dans cette question des azymes ; & que ces deux Eglises n'avoient sur cela *qu'une mesme foy*. Il estoit donc aussi persuadé que l'Eglise Grecque croyoit la presence réelle & la transubstantiation aussi-bien que la Latine.

M. Claude ne manquera pas de nous dire que *peut-estre* le Pape Leon

ignoroit le ſentiment des Grecs ſur ce point. Mais comment l'auroit-il pû ignorer, toute l'Italie eſtant pleine de Grecs, & toute la Grece pleine de Latins? Comment la doctrine de la preſence réelle eſtant ſi établie dans l'Italie, & la condamnation de Berenger y ayant fait un ſi grand éclat, n'eut-on point averti le Pape que les Grecs eſtoient du meſme ſentiment que Berenger, ſi on eut eu quelque pretexte de les accuſer de cette erreur? Et enfin puis qu'entre les hypotheſes il faut choiſir celles qui ſont les plus vrai-ſemblables, & entre les témoins ceux qui ſont les mieux informez, que M. Claude juge luy-meſme ſi le Pape Leon qui vivoit avec les Grecs, qui en eſtoit environné, qui avoit autant d'inquiſiteurs de leur foy, qu'il y avoit d'Eccleſiaſtiques qui converſoient avec eux, declarant neanmoins poſitivement qu'ils avoient de ſon tems *la meſme foy* que les Latins ſur l'Euchariſtie, n'eſt point infiniment plus croyable que luy M. Claude, qui nous vient dire froidement ſix cens ans aprés, ſans preuves & ſans témoins, qu'il faut croire ſur ſa parole que la foy des Grecs ſur l'Euchariſtie eſtoit en ce tems-là meſme toute differente de celle des Latins. C H. V.

Mais il faut que M. Claude ſe reſolve à pouſſer bien loin les *peuteſtre*, & les hypotheſes en l'air. Car il en aura merveilleuſement beſoin dans la ſuite de cette hiſtoire. Il croit en eſtre quitte ſur le ſujet de Cerularius pour ces *trois peuteſtre*, en nous diſant que *peuteſtre* n'avoit-il point oüi parler de ce qui s'eſtoit fait en France contre Berenger: *peuteſtre* n'en eſtoit-il pas aſſez informé pour en parler; & que *peuteſtre* on luy avoit deguiſé l'état de la queſtion. Mais il eſt bien loin de ſon compte.

Premierement afin qu'il puſt ſe ſervir de ces hypotheſes, il faudroit qu'elles fuſſent un peu raiſonnables. Or elles ne le ſont nullement. Il y avoit déja 18. ans que l'hereſie de Berenger faiſoit un tres-grand bruit dans le monde. On ne parloit d'autre choſe dans l'Occident, parceque c'eſtoit l'unique hereſie de ce tems-là. Deodüin Eveſque de Liege, & Adelman Eveſque de Breſſe, témoignent que le bruit en avoit rempli toute l'Allemagne. Il n'eſt donc nullement vrayſemblable que les Latins de Conſtantinople, ou les Grecs d'Italie n'en fuſſent pas informez; & qu'un Patriarche de Conſtantinople, & tant d'autres perſonnes engagées dans ſa querelle n'ayent point eſté avertis d'une choſe auſſi celebre que celle-là ny par les Latins, ny par les Grecs. *Baron. an. 1051. n. 2.*

Il eſt vray qu'il a plû à M. Claude, afin d'éloigner davantage l'hereſie de Berenger de la connoiſſance des Grecs, de ſuppoſer que ce qu'on avoit fait contre Berenger s'eſtoit paſſé en France. Mais pour le deſabuſer de cette imagination, il ne faut que l'avertir que de deux Conciles dans leſquels le Pape Leon condamna cét hereſiarque cette année-là meſme, l'un fut tenu à Rome à la veuë des Grecs, & l'autre à Verſeil qui eſt encore une ville d'Italie.

D'ailleurs la queſtion eſtant une fois ouverte, on ne pouvoit s'y méprendre. Chacun ſçavoit que les Catholiques ſoutenoient que le vray corps de Jeſus-Chriſt eſtoit preſent dans l'Euchariſtie, & que Berenger le nioit. Et ſuppoſer que les Grecs aient pû ignorer ou n'entendre pas une choſe ſi commune & facile à entendre, c'eſt pouſſer un peu trop loin le privilege des hypotheſes.

CHAP. V. Mais il ne s'agit pas si Cerularius & Leon d'Acride ont pû ignorer la condamnation de Berenger: qu'ils l'ayent ignorée si l'on veut, quoique cela soit sans apparence; il s'agit s'ils ont pû ignorer l'opinion de toute l'Eglise Latine sur l'Eucharistie, qui estoit alors par la propre confession des Calvinistes tres-claire, tres-distincte, tres-precise pour la presence réelle. Il est certain qu'estant violens, animez, aigris comme ils estoient contre les Latins, & leur faisant des reproches injurieux sur des choses de peu d'importance comme sur l'omission de l'*Alleluya* en Carême, ils n'auroient jamais manqué de les accuser d'une erreur capitale comme celle-là, s'ils eussent crû que les Latins eussent eu sur un point si important une foy differente de celle des Grecs. Ainsi leur silence est une conviction évidente qu'ils croyoient que les Latins estoient dans la mesme foy qu'eux sur la substance de ce mystere. Il faut donc ou qu'ils aient crû eux mesmes la presence réelle & la transubstantiation, ou que par une erreur de fait ils se soient imaginez que l'Eglise Latine ne la croyoit pas, n'estant pas possible de s'imaginer que ce silence puisse venir d'aucune autre cause.

Mais comment pourroit-on supposer cette ignorance & cette stupidité monstrueuse dans ces deux Eglises? Quoy? Les Grecs & les Latins estant meslez à Rome, à Constantinople, & en une infinité d'autres lieux, ne se seroient pas apperceus de ce qu'ils croyoient les uns & les autres sur l'Eucharistie? Les Latins croyant la presence réelle se seroient imaginez que les Grecs la croyoient aussi; & les Grecs ne la croyant pas se seroient imaginez par une illusion ridicule, que les Latins ne croyoient pas non plus cette presence, & qu'ils ne regardoient l'Eucharistie que comme un pain rempli de la vertu de Jesus-Christ? Personne n'auroit demeslé cette equivoque? Toute la vigilance de Leon IX. & toute la passion de Cerularius, & de ceux de son party, ne leur auroit pas ouvert les yeux pour découvrir cette prodigieuse diversité de creance entre l'Eglise Latine & l'Eglise Grecque.

Il seroit bien étrange que ces deux Eglises eussent pû demeurer un moment dans cette incroyable illusion que M. Claude leur attribuë. Mais la suite de l'histoire la rendra bien autrement étonnante, & il faudra que M. Claude épuise toutes ses hypotheses & tous ses *peut-estre* pour la maintenir.

L'année aprés le Pape Leon envoya pour Legats à Constantinople Humbert Cardinal & Evesque de Blanche Selve, Frederic aussi Cardinal & Archidiacre, & Pierre Archevesque de Melphe. Il les chargea de lettres pour l'Empereur & pour le Patriarche, dans lesquelles il se plaignoit des entreprises que le Patriarche avoit faites contre l'Eglise Romaine.

Les Legats estant arrivez à Constantinople, Humbert qui en estoit le chef, presenta à l'Empereur les lettres du Pape, avec une refutation qu'il avoit faite de la lettre de Cerularius à l'Evesque de Trani. Cette refutation estoit en forme de dialogue, & l'Empereur l'ayant fait traduire en Grec, la fit publier dans Constantinople, en supprimant seulement les noms du Patriarche & de Humbert, & en y substituant ceux de Constantinopolitain & de Romain.

CHAP. V.

Le Cardinal Baronius a fait imprimer cette piece à la fin de l'onziéme tome de ſes Annales ; & il ne faut que la lire pour voir que Humbert, qui eſtoit un de ceux qui ont eu plus de zele dans ce ſiecle contre l'hereſie de Berenger, y declare aſſez nettement ſes ſentimens ſur l'Euchariſtie, pour les faire connoiſtre aux Grecs, quand meſme ils n'en auroient eu d'ailleurs aucune lumiere. Il dit dans cet écrit que *le pain azyme eſtant ainſi preparé, il eſt fait par l'invocation fidelle de la Trinité, le corps veritable & individuel de Ieſus-Chriſt.*

Taliter præparatus azymus, fideli invocatione totius Trinitatis fit verum & ſingulare corpus Chriſti.

Il dit que les Latins honorant *le corps de la verité*, c'eſt-à-dire le corps de Jeſus-Chriſt, *fait des azymes, & dans les azymes, gouſtent par la bouche & par le cœur combien le Seigneur eſt doux.* Cela eſt aſſez clair, & il faut avoir l'eſprit peu ouvert pour n'entendre pas ce langage.

M. Claude aumoins ne nous dira pas que Humbert n'entendiſt pas ces paroles au ſens de la preſence réelle. Car il ſçait trop quel eſtoit Humbert. Il ſçait que ce fut luy qui confondit Berenger dans le Concile tenu à Rome ſous le Pape Nicolas II. en 1059. & dont Berenger diſoit, *qu'il eſtoit dans l'opinion, ou plutoſt dans la folie du peuple, de Paſchaſe, de Lanfranc, qu'aprés la conſecration la ſubſtance du pain & du vin ne demeure pas.* ERAT AUTEM *Burgundus* (c'eſt ainſi qu'il nommoit Humbert par mépris, quoy que Lanfranc nie qu'il fût de Bourgogne) *in ſententia, imò in vecordia vulgi, minimè ſupereſſe in altari poſt conſecrationem, ſubſtantiam panis & vini.* Mais peut-eſtre que par le droit que M. Claude s'attribuë de faire penſer les gens à ſa mode, il nous dira que les Grecs ne le prirent pas au meſme ſens, & qu'ils s'imaginerent que Humbert par ce vray corps, ce corps individuel, n'entendoit que la vertu du corps de Jeſus-Chriſt.

Lanfranc de Corp. & Sang. c. 2. & 4.

Il faut bien qu'il diſe cela. Car que diroit-il autre choſe dans le deſſein qu'il a de ne demeurer d'accord de rien ? Cependant je ne voy pas qu'il ſoit poſſible de rien dire de moins raiſonnable. Car s'il eſt permis de ſuppoſer en l'air & ſans preuves, que des écrivains s'exprimant clairement, & croyant ſe faire bien entendre, n'aient pas eſté neanmoins entendus dans le veritable ſens de leurs paroles, mais en un autre tout contraire, qu'eſt-ce qu'il ne ſera point permis de ſoutenir par cette voye ? On dira ſi l'on veut que tous les peuples ont toujours eſté Ariens, Neſtoriens, Eutychiens, parce qu'encore que les Paſteurs condamnaſſent clairement ces hereſies, les peuples neanmoins prenoient leurs paroles en un autre ſens. Enfin on dira tout ce qu'on voudra avec autant de raiſon que M. Claude en peut avoir de dire que les Grecs n'entendoient pas les paroles de Humbert en leur veritable ſens.

Ce qui ſe paſſa enſuite dans Conſtantinople eſtoit bien éloigné de donner envie au Patriarche d'expliquer favorablement les paroles des Legats, & aux Legats de diſſimuler les erreurs des Grecs. Car ces écrits de Humbert eſtant divulguez parmy le peuple, avec d'autres encore plus précis qu'il fit contre un Religieux du monaſtere de Stude nommé Nicetas, dont nous parlerons plus bas, & Cerularius demeurant dans ſon obſtination, & évitant d'entrer en conference avec eux, les Legats entrerent un jour dans l'Egliſe de ſainte Sophie lorſque tout eſtoit preparé pour dire la Meſ-

CHAP. V. se, & ils mirent sur le grand Autel un decret d'excommunication qu'ils avoient prononcé contre le Patriarche. Aprés quoy ayant mis ordre aux Eglises des Latins, & ayant anathematizé tous ceux qui communieroient de la main des Prestres qui condamnoient le sacrifice de l'Eglise Latine, ils sortirent de Constantinople avec la permission de l'Empereur.

Le Patriarche desirant de se vanger d'eux, & ayant corrompu leur decret en le traduisant pour le rendre plus odieux, fit tant envers l'Empereur qu'il les obligea de revenir à Constantinople. Son dessein estoit de les faire assommer par le peuple ; mais l'Empereur l'en empescha, en ne permettant pas qu'il leur parlast autrement qu'en sa presence. Cerularius donc desesperé de ne pouvoir venir à bout de son dessein, excita une sedition contre l'Empereur mesme, qui fut par là contraint de livrer entre ses mains les truchemens des Legats, de les faire foüetter, & de faire partir les Legats le plutost qu'il put.

Sur le chemin ils donnerent à des couriers que l'Empereur avoit envoyez aprés eux, un exemplaire veritable de l'excommunication qu'ils avoient prononcée contre Cerularius, dans laquelle on peut remarquer deux choses tres-considerables qui sont encore decisives de nostre different.

La premiere, que ces Legats declarent qu'ils avoient trouvé la ville de Constantinople tres-orthodoxe, quant à ce qui regarde les principaux de l'Empire & de la ville : *Quantum ad columnas Imperij, & ejus honoratos cives atque sapientes, christianissima & orthodoxa est civitas.* Ce qui montre bien qu'ils ne les soupçonnoient en aucune sorte de ne pas croire la presence réelle, & d'estre dans l'opinion de Berenger.

La seconde, qu'en marquant en particulier dans ce decret toutes les causes pour lesquelles ils avoient excommunié Cerularius, & luy reprochant un grand nombre d'heresies, ils ne luy font aucun reproche sur le sujet de l'Eucharistie. Ce qui fait bien voir qu'il ne leur estoit jamais venu dans l'esprit que Cerularius eust une autre foy qu'eux sur ce mystere. Or c'est en verité une chose peu supportable, que ce qui n'estoit jamais venu dans la pensée de ces Legats presens à Constantinople, & qui avoient interest de rendre Cerularius le plus criminel qu'ils pouvoient, vienne sans raison dans celle de M. Claude, & qu'il ose nous soutenir six cens ans aprés, qu'il connoist mieux les sentimens de Cerularius que ces Legats, & que ses fantaisies sont plus sûres que leurs yeux & leurs oreilles.

Aprés le depart des Legats, Cerularius s'abandonnant à son ressentiment ne travailla qu'à animer le monde contre l'Eglise Romaine, à se faire des partisans, à étendre son schisme le plus qu'il pût, & à chercher toûjours de nouveaux reproches & de nouveaux sujets de contestation.

Baron. an. 1054. n. 28. Il écrivit une lettre au Patriarche d'Antioche pleine de nouvelles accusations contre l'Eglise Latine, pour le porter à se separer de la communion du Pape. Il descend jusques aux plus petites differences de ceremonies entre ces Eglises, & il en fait des crimes aux Latins. Il leur reproche que leurs Prestres rasoient leur barbe : que les Religieux mangeoient de la graisse

graisse & du lard : qu'un des Ministres qui officioit embrassoit l'autre dans le sacrifice en luy donnant la paix : que les Evesques portoient des anneaux : qu'ils baptisoient par une seule immersion : qu'ils mettoient du sel dans la bouche des baptisez. Il y ajoûte des calomnies, comme de dire qu'ils n'honoroient point S. Basile & S. Chrysostome. Mais entre ces calomnies, ces reproches, & ces accusations, il ne parle en aucune sorte de leur creance sur l'Eucharistie. Ce qui fait voir manifestement qu'il ne les a soupçonnez d'aucune erreur sur ce point : qu'il a crû qu'ils n'avoient que la mesme foy que les Grecs; en quoy comme je l'ay déja dit plusieurs fois, il est sans doute plus croyable que M. Claude, qui n'a point d'autre raison de nous assurer le contraire, sinon qu'il est fort incommodé de ce consentement des Grecs avec les Latins. CHAP. V.

Pierre Patriarche d'Antioche répondit à cette lettre de Cerularius ; & comme il n'estoit pas si déraisonnable que luy, il refute la plusparт des reproches qu'il avoit faits aux Latins, & il se reduit presque à la seule addition du mot *Filioque* : qu'il pretend avoir esté faite au Symbole par les Latins. D'où il paroist encore qu'il ne croyoit pas que l'Eglise Romaine eust une autre foy que celle d'Antioche sur le sujet de l'Eucharistie, n'y ayant point d'apparence qu'il n'eust fait aucune reflexion sur un different si important. Aussi ce Patriarche avoit envoyé au Pape sa confession de foy aussitost aprés sa promotion ; & l'on voit tant par sa lettre, que par celle de Cerularius, que les Eglises d'Alexandrie, d'Antioche, & de Jerusalem estoient liées de communion avec l'Eglise Romaine au tems mesme qu'elle condamnoit Berenger. Ce qui doit passer pour une preuve tres-convainquante qu'elles avoient toutes la mesme foy sur l'Eucharistie; puisque c'est la chose du monde la plus incroyable, de supposer que non seulement la condamnation de Berenger, mais les sentimens de l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie, aient esté inconnus en ce tems-là à toutes les autres Eglises du monde, quoiqu'elles fussent encore liées de communion, & qu'en mille rencontres elles eussent commerce ensemble.

Baron. ab. d. n. 38.

Bar. n. an. 1054. n. 18.

Non seulement ce Patriarche d'Antioche ne combat point les Latins sur la transubstantiation & sur la presence réelle, mais il l'enseigne luy-mesme dans sa lettre à l'Evesque de Grade. *Le pain*, dit-il, *fait avec du levain, lequel par le moyen de la consecration est changé au corps immaculé de Nostre Seigneur Iesus-Christ, nous a esté donné comme un memorial de son incarnation.*

Allat. advers. Graec. p. 430.

Voilà quel est ce raisonnement, duquel M. Claude prononce avec autorité *qu'il est tres-foible*, & dont il a crû se deffaire par ses trois *peutestre*. Mais je luy ay bien prédit qu'il avoit besoin de beaucoup d'autres *peutestre* pour s'en tirer. Car il faut qu'il ajoûte à ses hypotheses, que *peutestre* Cerularius n'avoit point appris par luy-mesme que l'Eglise Romaine crust la presence réelle : que *peutestre* aucun des Grecs qui estoient joints avec luy dans le schisme, n'en avoit entendu parler : que *peutestre* les Latins qui estoient à Constantinople n'en avoient rien fait paroistre : que *peutestre* les Grecs qui estoient en Italie n'en avoient rien sceu, ny mandé : que *peutestre* les Grecs de Constantinople n'entendirent pas le langage du Car-

Chap. V. dinal Humbert : que *peut-estre* Humbert & tous les Latins qui estoient à Constantinople avec luy, ne comprirent pas le sentiment des Grecs : que *peut-estre* toutes les quatre Eglises patriarchales d'Orient estoient dans la mesme ignorance à l'égard des sentimens de l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie : que *peut-estre* l'Eglise Romaine ignoroit de mesme le sentiment de ces Eglises patriarchales : que *peut-estre* il y avoit une équivoque continuelle entre ces Eglises dans les discours qu'elles faisoient de l'Eucharistie, en sorte que les uns parlant dans le sens de la presence réelle, estoient expliquez par les autres dans le sens *de la vertu*, & *de l'absence réelle*, sans que cette équivoque fust découverte, démeslée, & expliquée par qui que ce soit.

Si quelqu'un de ces *peut-estre* manque à M. Claude, & s'il ne prouve toutes ces hypotheses jointes ensemble, cét argument qu'il a jugé tres-foible, deviendra malgré qu'il en ait decisif & concluant. Mais pour moy je n'ay à prouver qu'une hypothese bien simple, qui est que M. Claude se trompe en soutenant sans raison que les Grecs n'avoient pas dans ce siecle la mesme foy que les Latins. Et je n'ay besoin pour la prouver que d'une maxime assez sensible, qui est que l'Eglise d'Orient & celle d'Occident du tems de Berenger, nous assurant qu'elles estoient d'accord ensemble sur l'Eucharistie, sont infiniment plus croyables que M. Claude, qui nous vient dire sans preuves six cens ans aprés qu'elles avoient des sentimens tout contraires, & qu'elles ne s'entr'entendoient pas.

Cependant M. Claude connoist si peu les regles que la raison mesme prescrit dans les disputes, que quoique son opinion n'ait point d'autre fondement que sa fantaisie, il s'imagine neanmoins avoir droit de nous demander des preuves de la nostre, & de se dispenser d'en apporter de la sienne, *C'est*, dit-il, *à l'Auteur à nous produire des preuves d'une chose qu'il asseure, & non pas à nous de luy en donner d'une que nous nions ; & il ne peut sans une extréme injustice nous en demander d'autre que le defaut des siennes.*

Mais comme M. Claude se connoist mal en preuves, il se connoist aussi mal en injustices. Car il est tres-évident que la presomption est toute entiere pour la cause de l'Eglise Romaine, & qu'il suffit qu'elle montre que toutes les Eglises Patriarchales estoient liées de communion avec elle quand elle a condamné Berenger, & qu'elles ne s'en sont pas separées pour ce sujet. Cette presomption est une conviction, & une demonstration, comme nous l'avons montré ; mais quand ce ne seroit qu'une simple presomption, il est bien clair que c'est à celuy qui soûtient que ces Eglises quoique liées de communion, n'estoient pas d'accord dans la foy de ce mystere, à prouver cette hypothese si surprenante.

Qui ne riroit donc de voir qu'un homme qui n'a point d'autre fondement de son opinion que cette hypothese chimerique, pretende avoir droit de s'exempter de la preuve, & qu'il dise hardiment, que *c'est une extréme injustice de luy en demander*. S'il prenoit fantaisie à quelqu'un de nous dire que dans tout le nouveau monde les Espagnols, quoique liez de communion avec l'Eglise Romaine, ne croyent point la presence réelle, seroit-ce une extrême injustice de luy en demander des preuves ; & en seroit-

il quitte pour dire que c'est à ceux qui affirment qu'ils la croyent, de prouver ce qu'ils avancent, & que pour luy il luy suffit de le nier? Certainement il est assez difficile de comprendre quelles sont les regles de la Logique & de la Morale de M. Claude, dont il tire de si déraisonnables & de si injustes conclusions. CHAP. VI.

CHAPITRE VI.

II. PREVVE du consentement de l'Eglise Grecque & de l'Eglise Latine sur le mystere de l'Eucharistie, tirée de la dispute du Cardinal Humbert avec le Religieux Nicetas.

LE different entre le Cardinal Humbert & Nicetas surnommé Pectoratus, merite une reflexion particuliere; parce qu'il prouve invinciblement ces quatre points:

1. Que l'Eglise Romaine estoit en ce tems-là dans la creance de la presence réelle & de la transubstantiation; ce qui n'est pas contesté.

2. Que cette creance a esté declarée aux Grecs d'une telle maniere, qu'ils n'ont pû l'ignorer, & ne la comprendre pas.

3. Que le Cardinal Humbert a crû positivement que les Grecs estoient dans la creance de la presence réelle & de la transubstantiation.

4. Que les Grecs y estoient en effet, & qu'ils exprimoient tres-clairement leur creance sur ce point.

Il n'y a qu'à lire pour cela l'écrit de Nicetas, & la réponse du Cardinal Humbert à cét écrit. L'un & l'autre est imprimé à la fin de l'onziéme tome des Annales du Cardinal Baronius.

Ce Nicetas estoit Religieux d'un monastere de Constantinople, appellé Stude d'un nommé Studius qui l'avoit fondé. Il prit d'abord grande part dans la cause de son Patriarche contre les Latins. Car il fit un écrit dans lequel il s'efforçoit de justifier tous les reproches que Cerularius faisoit à l'Eglise Romaine. Il traitte des azymes, du jeûne du samedy, de l'usage du mariage pour les Prestres, & sur tout des Messes que l'on disoit en Carême à 9. heures dans l'Eglise Latine, pretendant que les Latins rompoient le jeûne par cette pratique. Tout cela est écrit d'une maniere fort aigre, & le Cardinal Humbert y répond encore plus aigrement: de sorte qu'il n'y eut jamais de dispute où la complaisance ait eu moins de part. Nicetas n'a aucun dessein d'épargner les Latins, & Humbert ne ménage point les Grecs. Il faut donc que les points dont ils conviennent de part & d'autre soient bien hors de doute.

Or pour ce qui regarde le Cardinal Humbert, il ne pouvoit declarer plus nettement aux Grecs ses sentimens & sa creance sur l'Eucharistie, que par le reproche qu'il fait à Nicetas de ce qu'il croyoit qu'on rompoit le jeûne ecclesiastique dans l'Eglise Latine en celebrant la Messe à 9. heures du matin; au lieu qu'on ne la celebroit qu'à 3. aprés midy dans l'Eglise Grecque, & encor sans consecration, en se servant d'hosties déja consacrées, ce qu'ils appelloient, la Messe des présanctifiez.

CHAP. VI. *Perfide Stercoraniſte*, dit Humberta Nicetas, *qui croyez que la ſainte participation du corps & du ſang du Seigneur rompt le jeûne que l'Egliſe nous oblige de garder durant le Carême, vous imaginant ſans doute que cette viande eſt ſujette à la condition des viandes communes. Il faut donc que vous ſoyez du ſentiment d'Arius, lequel pour ſes autres blaſphémes contre le Fils de Dieu, & pour celuy-là en particulier eſtant tombé dans une foſſe profonde, vuida toutes ſes entrailles, & mourut miſerablement. Penſez-vous bien que le Seigneur y eſt preſent, ce Seigneur qui donnant à ſes diſciples le pain qu'il avoit beni & rompu, leur dit : Prenez & mangez cecy eſt mon corps. Et pour leur enſeigner ce qu'il leur donnoit, il leur dit encore ailleurs : Le pain que je donneray eſt ma chair pour le ſalut du monde. Ma chair eſt vraiment viande, & mon ſang eſt vraiment breuvage. Dites-moy donc, pernicieux miniſtre du ſerpent, qui taſchez de corrompre la pure doctrine de l'égliſe ſon épouſe par vos fauſſes ſubtilitez, comment pouvez-vous croire qu'en mangeant la vie incorruptible on puiſſe rompre l'integrité du jeûne, comme ſi c'eſtoit une viande corruptible. Ie ſuis ſaiſi d'horreur de ce que je vay dire, mais voſtre impudence m'y force. Vous tendez à perſuader que le corps de Ieſus-Chriſt, c'eſt-à-dire la vie meſme, ſe digere comme les autres viandes, & ſouffre les meſmes accidens. Que deviendra donc ce que dit Ieſus-Chriſt : Celuy qui mange ma chair & boit mon ſang, demeure en moy, & moy en luy..... C'eſt pourquoy afin que cette viande ſpirituelle ne ſoit pas indignement traittée par les eſprits charnels, & que l'on n'y meſle pas en y participant les appetits de la chair, nous n'en prenons jamais qu'en une très-petite quantité, pour gouſter ſeulement combien le Seigneur eſt doux, dont le pain, comme la manne, ne donne point de dégouſt. Et neanmoins il ne faut point douter, qu'en quelque quantité que les fideles en prennent ils ne mangent la vie tout entiere, c'eſt-à-dire Ieſus-Chriſt.*

Voilà le langage d'un homme bien perſuadé de la tranſubſtantiation, & qu'il n'y a point d'autre ſubſtance dans le Sacrement que celle du corps de J.C. ; puis qu'autrement il ne pourroit nier qu'il n'y eût quelque choſe capable d'eſtre digerée, & de rompre le jeûne eccleſiaſtique. Et voilà en meſme tems un homme bien perſuadé que les Grecs croyoient la preſence réelle ; puiſque de ce que Nicetas enſeignoit que l'Euchariſtie rompt le jeûne, il en tire contre luy cette horrible conſequence, qu'il ſoumettoit donc le corps de J. C. à la condition des viandes communes : Or cette conſequence ſeroit non ſeulement ridicule, mais inſenſée, s'il avoit penſé que Nicetas ne cruſt pas le corps de Jeſus-Chriſt réellement preſent. Car que peut-on concevoir de plus extravagant, que de reprocher à une perſonne qui ne croit pas que J. C. ſoit preſent dans l'Euchariſtie, qu'il croit que le corps de Jeſus-Chriſt ſe digere dans l'Euchariſtie, & ſouffre les accidens des autres viandes ? Eſt-ce là le reproche que cette doctrine attire d'un homme perſuadé de la tranſubſtantiation ? Y a-t'il jamais eu de Catholique aſſez ignorant pour faire ce reproche aux Calviniſtes ? On leur dit qu'ils banniſſent le corps de Jeſus-Chriſt de l'Euchariſtie ; qu'ils dementent ſes paroles : mais on ne leur dit pas qu'ils

luy font cette injure que de le croire ſi jet à la digeſtion & aux autres ſuites. Car ce reproche ne ſeroit conforme ny à la verité, ny à leur opinion. Humbert auroit dit les meſmes choſes à Nicetas, s'il avoit cru qu'il doutaſt de la verité de la preſence réelle ; & il ne fait toutes ces exclamations, que parce qu'il veut le confondre par cette conſequence horrible qu'il tire de ſon opinion, que l'Euchariſtie rompoit le jeûne. CHAP. VI.

Cependant c'eſt de ce paſſage meſme que M. Claude pretend tirer avantage, & par lequel il veut montrer que les Grecs ne croyoient point la preſence réelle ny la tranſubſtantiation, & qu'ils eſtoient de l'opinion de Berenger ; or il eſt bon de l'entendre raiſonner ſur ce ſujet.

Ses preuves ſe reduiſent à deux. Il tire l'une de l'alliance du ſentiment de divers auteurs qu'il croit s'expliquer les uns les autres : & il fonde l'autre ſur une conjecture qu'il trouve fort raiſonnable.

Sa preuve tirée de l'autorité eſt, que d'une-part Humbert accuſe Nicetas d'eſtre Stercoraniſte, & de ſoumettre l'Euchariſtie à la digeſtion ; qu'Alger attribuë la meſme erreur aux Grecs : mais que d'autre part *ſi l'on demande qui ſont ces Stercoraniſtes au nombre deſquels il faut mettre les Grecs, Durand Abbé de Troarn, qui vivoit du tems de Humbert, nous dira que c'eſt Berenger & ſes ſectateurs.*

Et delà on peut faire cet argument, qui ſe reduit à ce ſyllogiſme. Les Grecs ſont Stercoraniſtes, ſelon Humbert & Alger. Les Stercoraniſtes ſont les Berengariens, ſelon Durand. Donc les Grecs ſont Berengariens.

Voilà la ſeule maniere dont M. Claude peut raiſonner en conferant les paſſages de ces auteurs ; mais par malheur pour luy il eſt difficile d'entaſſer plus de deffauts dans un raiſonnement. Car tout y eſt faux, la majeure, la mineure, la concluſion ; & encore de plus d'une ſorte de fauſſeté.

La majeure de l'argument, qui eſt que les Grecs aient eſté Stercoraniſtes, ce qu'il prouve par l'autorité de Humbert & d'Alger, eſt doublement fauſſe. Car il eſt bien vray que Humbert appelle Nicetas Stercoraniſte, & qu'il luy impute de croire que le corps de J. C. eſtoit digeré : mais il luy impute cette opinion comme une ſuite de celle qu'il avoit avancée, que l'Euchariſtie rompoit le jeûne, & non pas comme un dogme qu'il euſt formellement ſoutenu. Et en effet il n'y a rien de cela dans l'écrit de Nicetas, de ſorte qu'il faut demeurer d'accord que c'eſt une pure conſequence.

Or il faut extremement diſtinguer entre les conſequences, & les dogmes formellement ſoutenus. Car on ne peut pas conclure que ceux qui ſoutiennent une opinion, en ſoutiennent toutes les conſequences, ſi ces conſequences ſont mal tirées. Et quand meſmes elles ſeroient bien tirées, on n'a pas droit de les leur attribuer, s'ils ne les avoüent pas, & qu'il ne paroiſſe point qu'ils les ont veües, & qu'ils les ont approuvées.

Il eſt certain que c'eſt la coutume de Humbert d'attribuer aux Grecs les conſequences qu'il tire de leurs opinions ; & il y en a des exemples aſſez remarquables dans les deux écrits qu'il a faits contr'eux. Car c'eſt ainſi

CHAP. VI. qu'il impute aux Grecs de croire avec les Manichéens & les Marcionites, que l'ancienne loy avoit esté donnée par un autre Dieu, & la nouvelle par un autre ; parce que Cerularius avoit écrit ; *que I. C. avoit esté circoncis, & qu'il avoit observé d'abord la Pasque legale, de peur qu'on ne le trouvast contraire à la loy* ; UT NON *juxta legem inveniretur Deo contrarius. In hoc,* dit Humbert, *videmini perversè cum Marcionitis & Manichæis sentire, alium Deum veterem legem, alium novam dedisse.*

Il est certain que ce n'est là qu'une consequence de Humbert, & non une opinion des Grecs. Il est certain encore que c'estoit une consequense non avoüée. Et enfin il est certain que c'estoit une consequence tres-mal tirée.

Cerularius ayant dit aussi que Jesus-Christ avoit maudit les azymes, Humbert luy impute de dire que J. C. avoit maudit la loy : *Imprudenter latratis Filium Dei legem & azyma quæ constituerat, maledixisse.* Cependant il n'avoit parlé que de l'usage des ceremonies legales, & non pas de la loy mesme.

Le mesme Humbert accuse Nicetas d'un blasphême horrible, pour avoir dit que l'Esprit saint & vivifiant demeura dans la chair de J. C. lors qu'il fut crucifié ; & il en tire cette consequence, que Jesus-Christ n'est donc point mort, selon Nicetas. Mais en attendant ces paroles non de l'ame de J. C. mais du S. Esprit qui n'a jamais quitté son corps, comme il paroist que Nicetas l'entendoit, il n'y a point de blaspheme dans son expression, & la consequence de Humbert est tres-mal tirée.

Il en est de mesme du reproche que Humbert fait à Nicetas sur le sujet de l'Eucharistie. Nicetas avoit simplement reproché aux Latins qu'ils rompoient le jeûne en Careſme, en disant la Messe *in tempore ministrationis Missæ*, parce qu'ils la disoient à neuf heures. Et Humbert en conclut, qu'il veut donc que le corps de J. C. se digere. C'est une consequence de Humbert ; mais ce n'est pas pour cela un dogme de Nicetas, ny des Grecs.

Cette consequence de Humbert fait donc bien voir, qu'il estoit persuadé que les Grecs croyoient la presence réelle : mais elle ne fait pas voir qu'ils fussent effectivement Stercoranistes, au sens auquel Humbert prend ce mot. Et le contraire est beaucoup plus vrai-semblable pour trois raisons.

La premiere est, qu'il ne paroist aucunement qu'ils ayent avoüé cette consequence, n'y en ayant pas un seul mot dans l'Ecrit de Nicetas.

La seconde est, qu'ils se pouvoient fort bien dispenser de l'avoüer ; 1. parce qu'il n'est nullement necessaire que celuy qui dit que l'Eucharistie rompt le jeûne, croye en mesme tems que le corps de J. C. se digere. Car on peut croire que c'est rompre le jeûne que de soulager la peine du jeûne & de nourrir le corps de quelque maniere que cela se fasse. Or encore que le corps de Jesus-Christ ne se digere nullement, & ne souffre point tous ces autres accidens, il est certain neanmoins qu'en prenant l'Eucharistie en une quantité suffisante pour nourrir le corps, on seroit effectivement nourri, non du corps de J. C. mais d'une autre maniere que Dieu connoist, & que la peine du jeûne seroit effectivement soulagée. On

pourroit donc croire en ce sens, que l'Eucharistie rompt le jeûne, sans croire que le corps de J. C. fust digeré. 2. Parce que les Grecs ne disoient peutestre, que l'Eucharistie rompoit le jeûne, qu'acause qu'ils croyoient que l'oblation du Sacrifice n'appartenoit point au jeûne, & qu'il estoit permis de manger aprés qu'on avoit communié, comme il y a lieu de le croire sur ce que Humbert remarque que selon eux *ab ipsa sancta communione statim ad communes cibos esset fas transire.* C'est la conjecture d'un fort sçavant homme, qui a pris la peine de relire ce traitté. CH. VI.

Et la troisiéme est, que cette opinion estant formellement condamnée par S. Jean de Damas, qui estoit comme le S. Thomas des Grecs, & sur lequel ils regloient plus leur sentiment que sur aucun autre Pere, il faudroit avoir de grandes preuves pour croire qu'elle eust esté embrassée par quelque Grec. Et quand cela seroit, on n'en pourroit conclurre autre chose, sinon que ce seroit une erreur particuliere à cét auteur, & non le sentiment commun des Grecs. Car il est si certain que S. Jean de Damas a toûjours esté la regle de leur doctrine sur l'Eucharistie, qu'Euthymius pour representer la doctrine de l'Eglise Grecque sur ce mystere contre l'heresie des Pauliciens, ne rapporte que le passage celebre de S. Gregoire de Nysse dans sa Cathechese, & un lieu de S. Jean de Damas, où cette erreur des Stercoranistes est formellement rejettée. *Hoc est*, dit-il, *purum illud & incruentum Sacrificium quod ab ortu solis usque ad occasum sibi oblatum iri per prophetam Dominus ait, corpus nimirum & sanguis Christi, ad animi & corporis nostri firmamentum cedens, quod non consumitur, nec corrumpitur, nec in secessum progreditur. Absit, absit.* *De fide orthod. l. 4. c. 14.*

Mais si l'on veut s'en rapporter entierement au témoignage de Humbert, & croire sur sa parole que Nicetas est en effet Stercoraniste, la raison veut au moins que l'on prenne son témoignage tout entier, & qu'on ne le divise pas à sa fantaisie. Or il est clair qu'il n'impute à Nicetas d'estre Stercoraniste, qu'en luy attribuant en mesme tems l'opinion de la presence réelle, & en l'accusant mesme de porter cette opinion jusques dans l'excés, qui est de vouloir que le corps de J. C. soit tellement dans l'estomac, qu'il y soit mesme digeré. Mais il n'y a rien de plus déraisonnable que de n'imputer le Stercoranisme à Nicetas que sur le témoignage de Humbert, & de ne le luy pas imputer au mesme sens que luy, mais dans un sens tout oppose. Le Stercoranisme que Humbert reproche à Nicetas, est de dire que le corps de J. C. est digeré; & celuy que M. Claude, qui n'en a de lumiere que par Humbert, attribuë à Nicetas comme une opinion orthodoxe, est d'avoir crû que le seul pain estoit digeré, & non le corps de J. C.

Je dis que M. Claude n'en a de lumiere que par Humbert. Car Alger qu'il cite ensuite, ne l'a connu de mesme que par les écrits de ce Cardinal, le passage où il parle des Stercoranistes ayant visiblement rapport à cette dispute de Humbert contre Nicetas. Et il est remarquable de plus, qu'Alger a crû comme Humbert, que cette erreur consistoit à porter trop loin la doctrine de la presence réelle, & à croire que le corps de J. C. estoit reduit à la qualité des viandes communes. *Diximus*, dit-il au livre second, *non minùs corporis, quàm ore cordis esse sumendum; sed ex hac ipsa visibili &*

CHAP. VI.

corporali comestione, quæ sacramento tenus fit, nascitur fœdissima hæresis Stercoranistarum : dicunt enim tantum sacramentum, sicut corporali comestioni, ita secessui esse obnoxium.

Pour répondre donc nettement à cette majeure, qui est que les Grecs estoient Stercoranistes, je dis premierement qu'il est faux que les Grecs fussent Stercoranistes, quoy que le Cardinal Humbert ait tiré cette consequence d'une parole de Nicetas.

Je dis en second lieu, que si l'on veut que Nicetas ait esté Stercoraniste, c'est dans un sens tout oppose à celuy de M. Claude. Car il estoit Stercoraniste, selon Humbert, par un excés de la doctrine de la presence réelle ; au lieu que M. Claude veut qu'il l'ait esté par l'exclusion de cette doctrine. Voilà comme il s'accorde avec son témoin.

La mineure, qui est que ceux que l'on appelloit Stercoranistes n'étoient autres que les disciples de Berenger ; qu'il appuye sur le témoignage de Durand Abbé de Troarn, est encore trés-éloignée de la verité. Car jamais Durand n'a dit ce que M. Claude luy attribuë, & ce qu'il faudroit qu'il eust dit, que tout Stercoraniste fust Berengarien, ou que les Berengariens fussent Stercoranistes au sens auquel Humbert l'impute à Nicetas. Nulle de ces propositions ne se trouve dans Durand. On n'y trouve pas mesme expressément que les Berengariens fussent Stercoranistes, ny qu'il les ait appellez de ce nom, quoy qu'il y ait lieu de le faire ; parce que c'est une suite de leur opinion, que l'oblation & l'Eucharistie est sujette à cét accident ; mais on y trouve seulement deux choses dont on ne peut rien conclurre.

La premiere, qu'il reproche dés le commencement de son traitté aux Berengariens qui soutenoient que le pain demeuroit dans le Sacrement, de soutenir par consequent que l'oblation estoit corruptible, & qu'elle pouvoit estre digerée : mais il ne les accuse point de dire que le corps de Jesus-Christ pouvoit estre digeré, en quoy consiste ce Stercoranisme qu'on reproche aux Grecs. Il les accuse plutost d'une erreur toute contraire, qui est de dire que le corps de J. C. n'estoit point dans l'Eucharistie, bien loin d'y pouvoir estre digeré.

La seconde, que Durand fait mention en un endroit de gens qu'on appelloit Stercoranistes, par ces paroles : *Nimis absurdum ubi Christus percipitur, de stercore cogitetur ; quod Apostolus ne ipsis quidem quibus hoc placet, unde & Stercoritæ jure nuncupantur, concedit.* Et ce lieu prouve seulement que Durand avoit oüi parler de gens à qui on donnoit ce nom : ce qui pouvoit estre venu du passage de Humbert. Mais il ne prouve point ny que ce fussent les Berengariens qu'on appellast Stercoranistes, ny qu'au cas que ce fussent eux, on leur donnast ce nom au mesme sens que Humbert le donne à Nicetas. Car on peut estre Stercoraniste en deux manieres ; avec inclusion, ou avec exclusion du corps de J. C. Les Berengariens le sont en cette seconde maniere, & c'est en la premiere que Humbert le reproche à Nicetas.

M. Claude en appellera sans doute à la seconde raison : car il est clair qu'il n'y a pas moyen de subsister dans la premiere. Elle consiste à dire,

que

que cette erreur des Stercoraniſtes eſt ſi horrible, qu'il n'eſt pas croyable qu'il y en ait jamais eu dans le ſens auquel le Cardinal Humbert l'impute à Nicetas : qu'il faut donc croire qu'il l'entendoit d'une autre maniere, & qu'il pretendoit ſeulement que l'Euchariſtie fût ſujette aux accidens des viandes communes ; parce qu'il croyoit que la matiere du pain y demeuroit. Mais je luy puis dire par avance qu'il ne tirera pas plus d'avantage de cette ſeconde raiſon que de la premiere ; parce qu'elle eſt encore auſſi fauſſe, n'eſtant fondée que ſur un principe temeraire, & ſur une fauſſe conſequence. CHAP. VI.

Il n'eſt pas croyable, dit M. Claude, que des gens aient eſté aſſez extravagans pour tomber effectivement dans l'hereſie des Stercoraniſtes au ſens de Humbert. C'eſt le principe : mais ce principe eſt temeraire ; parce qu'il y a de la temerité à preſcrire des bornes aux égaremens des hommes par des raiſonnemens en l'air, lors qu'on en eſt aſſuré par des preuves certaines & poſitives. L'experience fait voir qu'ils ſont capables d'en avoir de ſi étranges, qu'il eſt ridicule de pretendre détruire l'autorité d'un témoin d'ailleurs irreprochable par la ſeule abſurdité de l'opinion qu'il impute à ceux contre leſquels il depoſe. Faudra-t'il, par exemple, rejetter comme fabuleux tout ce que S. Auguſtin rapporte de l'hereſie des Manichéens, parceque les opinions qu'il leur attribuë ſont ſi inſenſées, qu'il eſt preſque incroyable que des hommes les aient tenuës.

Comme l'homme eſt capable de croire les veritez les plus inconcevables, lors qu'elles luy ſont atteſtées par l'autorité divine, il eſt capable de meſme de ſe laiſſer perſuader des plus grandes abſurditez, lors qu'il s'imagine, quoy que fauſſement, que la parole de Dieu les confirme. La raiſon n'empeſche ny l'un ny l'autre ; parceque lors qu'on luy oppoſe le poids de l'autorité divine, elle ſe perd & elle ſe noye volontairement dans cet abyſme. Il eſt donc vray que cette erreur pretenduë des Stercoraniſtes a quelque choſe de fort chocquant : mais il ne faut pas conclure de là, que ſi on a pu la repreſenter aux hommes comme appuyée ſur l'autorité de Dieu, ils aient eſté incapables de l'approuver, & de trouver meſme des ſpiritualitez & des raiſons apparentes pour la deffendre.

Nulle matiere, dira-t'on, nulle figure, nulle forme, n'eſt digne de Dieu, ſi l'on conſidere ſa majeſté : mais entre les matieres, les figures, & les formes, ce n'eſt que noſtre imagination qui nous fait croire qu'il y en ait de plus nobles, de plus precieuſes, & de plus dignes de Dieu, les unes que les autres. Nous les diſtinguons par le rapport à nos ſens, & nous eſtimons davantage celles qui y font des impreſſions plus agreables. Mais Dieu qui eſt exempt de ces impreſſions, ne prefere point les unes aux autres par cette raiſon : il n'y voit qu'un different arrangement de parties : le fumier & l'or luy ſont une meſme choſe ; & ſon eſſence n'eſt pas plus deshonorée, parce qu'elle eſt dans la bouë, que parce qu'elle eſt dans un diamant. Le corps de J. C. impaſſible & ſpirituel participe à cette qualité, & la forme & la figure de bouë, ne le deshonorent nullement.

Pour les autres choſes difficiles à demeſler dans cette opinion, s'il eſt vray que quelques-uns l'ont tenuë, il faut croire qu'ils avoient auſſi leurs

voyes pour s'en tirer, ou qu'ils n'y vouloient pas faire reflexion, comme il eſt viſible que les Manichéens & les Eutychéens n'en ont jamais fait ſur les conſequences de leur doctrine.

C'eſt ce que l'on pourroit dire, s'il y avoit des preuves aſſez fortes pour faire croire que quelques Grecs euſſent eſté effectivement dans cette opinion. Mais ce qui doit porter à en juger autrement, n'eſt pas qu'il ſoit impoſſible que l'eſprit humain ſe laiſſe prevenir de cette erreur, comme le croit M. Claude; mais c'eſt qu'il n'y a pas de preuves ſuffiſantes pour l'attribuer à Nicetas. Le témoignage d'Alger ſe reduit à celuy de Humbert; & celuy de Humbert à une conſequence non avoüée & mal fondée. Ainſi tout cela eſt ſans fondement.

Pour la conſequence de M. Claude, qui eſt que n'eſtant pas vrai-ſemblable que Nicetas ait eſté Stercoraniſte au ſens de Humbert, il faut que le ſujet pour lequel on luy imputoit cette erreur, ait eſté qu'il enſeignoit que le pain demeuroit; & qu'ainſi l'Euchariſtie ſe digeroit, il eſt facile de répondre qu'elle eſt encore tres-fauſſe. Car, comme nous avons montré, le ſeul pretexte que Nicetas avoit donné à cette accuſation eſt, qu'il avoit dit dans ſon écrit que l'Euchariſtie rompoit le jeûne. Or il ne s'enſuit nullement delà qu'il ait cru que le pain demeuraſt, puis qu'il ſuffit qu'il ait cru qu'elle rompoit le jeûne, par la permiſſion qu'on avoit de manger immediatement aprés l'heure que les Grecs croyoient y eſtre attachée: ou que c'eſtoit rompre le jeûne que de faire que le corps fuſt nourri, ce qui arrive enſuite de la communion, de quelque maniere que cela ſe faſſe.

Son opinion eſtoit fondée ſur l'effet, & non ſur la maniere. Il luy ſuffiſoit que nos corps receuſſent les meſmes impreſſions & le meſme ſoulagement de la perception de l'Euchariſtie, que d'une viande commune, pour en conclurre qu'elle rompoit le jeûne. Mais il n'a jamais dit ny determiné que ce fuſt par la matiere du pain, & il n'a donné ſujet à perſonne de le croire. Le Cardinal Humbert a conclu de ſon opinion, qu'il vouloit donc que l'on fuſt nourri du corps de Jeſus-Chriſt, & je croy que cette conſequence n'eſt pas juſte. M. Claude en conclut, qu'il vouloit donc que le pain demeuraſt. Et je luy répons, que cette conſequence eſt certainement fauſſe. S'il y euſt eu lieu de la tirer, le Cardinal Humbert n'auroit pas manqué de le faire, luy qui eſtoit bien informé de l'opinion des Berengariens. Mais il ne le fait pas, parce qu'il eſtoit trop informé de l'opinion des Grecs; & que l'écrit meſme de Nicetas l'euſt dementi trop formellement. Car il ne laiſſe point à deviner ſon opinion ſur ce point: il l'explique tres-clairement, & auſſi preciſément que Humbert meſme auroit pu faire. *Ceux*, dit-il, *qui marchent dans la lumiere, mangent le pain de grace, qui eſt le corps de Ieſus-Chriſt, & ils boivent ſon ſang immaculé.*

Dans le pain, dit-il encore, *c'eſt-à-dire dans le corps de I. C. il y a trois choſes vivantes, & qui donnent la vie à ceux qui le mangent dignement; ſçavoir l'eſprit, l'eau, & le ſang, ſelon ce qui eſt dit qu'il y a trois choſes qui rendent témoignage, l'eſprit, l'eau, & le ſang, & que ces trois choſes ſont en une meſme choſe.* Il prouve que l'eau & le ſang ſont dans le corps de J. C. par

l'eau & le ſang qui en ſortirent dans ſon crucifiement. Et pour l'eſprit, voicy ce qu'il en dit : *Le Saint & vivifiant Eſprit eſt demeuré dans ſa chair vivifiée ; & nous mangeons cette chair dans le pain qui eſt changé par ſon Eſprit, & fait le corps de Ieſus-Chriſt. Nous vivons en luy comme mangeant ſa chair vivante & deïfiée.* CHAP. VI.

Sanctus autem Spiritus vivificuſque in vivificata ejus carne permanſit, quam comedentes in pane qui immutatus eſt per ſpiritum, & effectus corpus Chriſti, vivimus in ipſo, tanquam vivam & deificatam ejus carnem edentes.

Nicetas pouvoit-il marquer plus preciſément ſa creance ſur l'Euchariſtie, & exclurre plus poſitivement les vaines conjectures de M. Claude? Il faut eſtre bien attaché à ſes imaginations pour pretendre qu'elles doivent prevaloir à des declarations ſi formelles, & à l'intelligence d'un homme auſſi peu equitable à Nicetas, qu'eſtoit Humbert, qui ayant pris ſes paroles dans le ſens de la tranſubſtantiation, ne l'a accuſé que de porter cette doctrine juſques dans l'excés.

Quoique cette diſpute ait eſté ſi aigre & ſi animée de part & d'autre, la concluſion neanmoins en fut heureuſe. *Le jour meſme de S. Iean Baptiſte* (comme porte un petit recit fait dés ce tems-là, & inſeré par le Cardinal Baronius dans ſes Annales l'an 1054.) *les Legats du Pape ſe tranſporterent au monaſtere de Stude, & en la preſence de l'Empereur & des Seigneurs de ſa Cour, à l'inſtance des Legats du Pape, Nicetas, ſurnommé Pectoratus Religieux de ce Monaſtere, anathematiza un écrit publié ſous ſon nom contre le S. ſiege, & contre l'Egliſe Latine, intitulé, des Azymes, du Sabbat, & du mariage des Preſtres. Il anathematiza auſſi tous ceux qui nioient que l'Egliſe Romaine fuſt la premiere de toutes les Egliſes, & qui auroient la hardieſſe de reprendre en quelque choſe ſa foy, qui eſt toûjours tres-orthodoxe. Enſuite l'Empereur à la ſollicitation des Legats commanda que ſon livre fuſt brûlé, & l'Aſſemblée ſe ſepara. Le landemain Nicetas eſtant ſorti de la ville alla trouver les Legats dans leur Palais, & ayant receu d'eux l'éclairciſſement de ſes doutes, il anathematiza encore de luy meſme tout ce qu'il avoit dit contre le S. Siege, & devint leur amy particulier.*

Eſt-ce que M. Claude nous dira qu'il ne comprit pas encore les ſentimens de Humbert ſur l'Euchariſtie, ou que les ayant compris, il ne les voulut pas declarer aux Grecs?

Toute cette hiſtoire fait donc voir les quatre choſes que j'ay marquées au commencement

1. Le ſentiment de Humbert, qui eſt celuy de l'Egliſe Latine, paroiſt tres-clairement dans ſes écrits.

2. Ces ſentimens ont eſté ſi preciſément declarez aux Grecs, qu'il eſt impoſſible qu'ils ne ſe ſoient apperceus qu'il tenoit la preſence réelle, les écrits de Humbert ayant eſté publiez dans Conſtantinople, traduits en grec par l'ordre de l'Empereur : de ſorte que ſi Cerularius n'euſt pas eſté de la meſme opinion que luy ſur ce point, il n'euſt pas manqué de relever ce qu'il avoit avancé touchant l'Euchariſtie, & de le mettre entre les erreurs des Latins, dont il fit peu de tems aprés un ſi long catalogue dans la lettre qu'il écrivit au Patriarche d'Antioche.

3. Il paroiſt que Humbert ne ſoupçonne les Grecs que de porter trop loin la doctrine de la tranſubſtantiation, & encore ſur une conſequence qu'il tire d'une parole de Nicetas ; mais qu'il ne luy eſt pas venu la

CHAP. VII. moindre pensée qu'ils eussent quelque doute sur la presence réelle.

4. Et enfin il est visible que Nicetas s'est luy-mesme si bien expliqué sur ce point, qu'on ne peut luy attribuer un autre sentiment avec la moindre apparence : de sorte que M. Claude fera bien de chercher ailleurs que dans cette histoire des preuves de ses hypotheses.

CHAPITRE VII.

III. PREUVE de ce consentement, tirée du témoignage positif de Lanfranc, & du silence de Berenger, & des Berengariens sur ce point.

POUR comprendre la force de la preuve que l'on peut tirer du témoignage de Lanfranc, & du silence des Berengariens, il faut considerer que Lanfranc estoit Italien de nation, où il y avoit encore grand nombre de Grecs : qu'il avoit assisté aux Conciles tenus par le Pape Leon contre Berenger l'an 1053. & qu'il assista depuis à celuy qui fut tenu sous le Pape Nicolas II. l'an 1059.

Lanfr. l. de corp. c. 4.
Vita Lanfr. c. 43.

Il paroist par le caractere de ses écrits, que c'estoit un homme sincere qui n'estoit pas capable d'avancer des fausſetez de fait pour soutenir une cause dans laquelle il avoit d'ailleurs tant d'avantages réels. Il peut s'estre trompé dans quelques passages sur la foy des manuscrits ; mais ce seroit une injustice de le soupçonner d'avoir alteré à dessein dans des choses publiques.

Lanfr. ibi l. c. 2.

Il fit son livre du corps & du sang du Seigneur aprés le Concile tenu à Rome sous Gregoire VII. en 1079. lors qu'il y avoit déja longtems que l'on agitoit la matiere de l'Eucharistie, & que l'erreur de Berenger avoit déja esté condamnée en divers Conciles. Il y avoit déja plus de 45. ans que Berenger l'avoit publiée, & qu'il s'estoit fait des sectateurs en diverses provinces ; & pendant un si grand espace de tems ils avoient eu le tems de chercher toutes les raisons & toutes les autoritez qui estoient capables de mettre leur opinion à couvert.

C'est dans ces circonstances que Lanfranc presse Berenger par le consentement de toutes les nations chrestiennes sur le point de l'Eucharistie, & qu'il luy dit : *Interrogez tous ceux qui ont quelque connoissance de la langue latine & des livres latins. Interrogez les Grecs, les Armeniens, & generalement tous les Chrestiens de quelque nation qu'ils soient ; & ils vous répondront tous qu'ils tiennent cette foy dont nous faisons profession.* D'où il conclut, que *si la doctrine de Berenger estoit veritable, il faudroit que l'Eglise universelle fust perie, ou qu'elle n'eut jamais esté.*

Cap. 22.

Que peut dire M. Claude à ce témoin qui depose si clairement que les Grecs estoient dans la mesme creance que l'Eglise Romaine sur le mystere de l'Eucharistie ? Pretendra-t-il qu'il a droit de rejetter son témoignage, parce que c'est un adversaire de Berenger ? Mais à qui persuadera-t-il qu'un homme comme Lanfranc eust voulu avancer contre sa conscience un fait si important, sur lequel il auroit esté si facile de le couvrir de confu-

ſion, au cas qu'il n'euſt pas eſté veritable ? Dira-t'il qu'il ſe trompoit dans ce fait ? Mais comment euſt-il pû ſe tromper dans une choſe dont il avoit tant de moyens de s'éclaircir ? Et à qui M. Claude fera-t'il croire qu'il ait plus de connoiſſance de l'opinion des Grecs qui vivoient du tems de Lanfranc, que Lanfranc meſme, qui avoit vécu ſi longtems en un pays, où ils eſtoient encore répandus durant ce ſiecle ? CHAP. II.

Mais quoique le témoignage de Lanfranc ſoit deciſif, & qu'il ſoit ridicule de le vouloir affoiblir par une accuſation en l'air, de mauvaiſe foy ou d'ignorance, le ſilence de Berenger & des Berengariens ſur ce point me ſemble encore plus conſiderable. Car qui ne ſçait que le premier ſoin de ceux qui ſoutiennent un ſentiment oppoſé à celuy de l'Egliſe, & que l'on accuſe de nouveauté, eſt de taſcher de ſe mettre à couvert de ce reproche, & de faire voir que leur opinion eſt approuvée par quelque Egliſe conſiderable ? Et qu'y euſt-il eu de plus favorable pour Berenger & ces ſectateurs, que de dire qu'ils n'avoient point d'autre ſentiment que l'Egliſe Grecque ? Berenger avoit eſté luy meſme à Rome ſous Nicolas II. qui le fit retracter l'an 1059. & il y fut depuis 2. fois ſous Gregoire VII. ſçavoir l'an 1078. & l'an 1079. Il avoit eu moyen de s'informer de l'opinion des Grecs ; & l'on ne doit point douter que ce n'ait eſté un de ſes principaux ſoins. Cependant il ne paroiſt point, que ny luy, ny aucun de ſa ſecte ait jamais oſé alleguer les Grecs comme favorables à ſes ſentimens. Ils ſe trouvoient au contraire ſi preſſez par cét argument du conſentement de toutes les Egliſes, qu'ils eſtoient reduits à dire que l'Egliſe eſtoit perie, & qu'aprés avoir eſté fondée par les Apoſtres, elle eſtoit tombée dans l'infidelité, & eſtoit alors reduite aux ſeuls Berengariens. C'eſt ce que Lanfranc rapporte d'eux en termes formels. *Contre tant de témoignages du S. Eſprit touchant l'Egliſe vous objectez*, dit-il, *auſſi bien que ceux qui eſtant trompez par vous s'efforce de tromper les autres, qu'aprés que l'Evangile a eſté preſché dans toutes les nations, que le monde a crû, que l'Egliſe s'eſt formée, qu'elle s'eſt augmentée, qu'elle a fructifié, elle eſtoit tombée enſuitte dans l'erreur par l'ignorance de ceux qui n'entendent pas les myſteres ; qu'elle eſtoit perie, & n'eſtoit demeurée que dans le party de Berenger.* chap. 13.

Eſt-ce là le langage de gens qui euſſent crû avoir les deux tiers du monde pour eux ? Ils ne le ſçavoient pas, dira M. Claude. Mais d'où M. Claude a-t-il appris aprés ſix cens ans, ce que Berenger, & tous ſes ſectateurs n'ont pû découvrir de leur tems meſme ? A-t-il vû des livres qu'ils n'euſſent point vûs ? A-t-il des paſſages qui leur fuſſent inconnus ? A-t-il plus de raiſon de s'en informer qu'ils n'en avoient ?

L'intereſt de ſa cauſe eſt ſi agiſſant en luy, qu'il devroit apprendre par l'experience de ſes propres ſentimens quels pouvoient eſtre ceux des ſectateurs de Berenger, qui avoient d'autant moins de ſujet de s'endormir dans leur deffenſe, qu'ils ne joüiſſoient pas d'une plaine paix, comme M. Claude ; mais qu'ils avoient à ſe ſoutenir contre toute l'Egliſe d'Occident. Qu'il regarde ce qu'ont fait ceux qui ſe ſont trouvez dans la meſme neceſſité, & il verra qu'ils n'ont jamais negligé la protection des Grecs quand ils ont pû eſperer de l'obtenir.

CHAP. VII. Camerarius dans l'hiſtoire des Bohemiens, ou Huſſites, témoigne qu'ils envoyerent exprés en Orient pour s'informer s'il n'y avoit point quelque ſocieté chreſtienne avec laquelle ils ſe puſſent unir ; & qu'ils ne furent detournez de cette union ; que parceque ſur le rapport qu'il leur en fut fait par leurs deputez, ils jugerent qu'elles eſtoient toutes corrompuës dans la diſcipline & dans la doctrine.

Aprés que les Lutheriens eurent commencé de ſe diviſer de l'Egliſe en Allemagne, ils ne manquerent pas auſſi de rechercher cét appuy. Melanchton envoya à Conſtantinople au Patriarche Joſeph un exemplaire de la Confeſſion d'Auſbourg qu'il avoit traduit en grec. Les Theologiens de Tubinge l'envoyerent encore une ſeconde fois à Jeremie ; & ils en firent diſtribuer pluſieurs exemplaires dans Conſtantinople. Cruſius entretint pour cela un commerce de lettres avec un Rhetoricien du Patriarche de Conſtantinople, qu'il a fait enſuite imprimer. Enfin ils n'ont point ceſſé de ſoliciter les Grecs, que lorſque par la réponſe de Jeremie ils virent bien qu'il n'y avoit rien à faire pour eux de ce coſté-là.

Voilà comment agiſſent les gens dans leur intereſt. Il ne faut point de maiſtre pour leur apprendre cette conduite. Mais il fraudroit leur changer l'eſprit & le cœur pour leur en faire prendre une autre. Cependant on ne ſçauroit faire voir que les ſectateurs de Berenger ſe ſoient jamais ſervis de l'autorité des Grecs : Ils ne l'ont donc pû faire. La conſequence eſt claire par la loy de l'intereſt. On ne s'aveugle jamais de telle ſorte dans les choſes ſi eſſentielles. Auroient-ils ſouffert qu'on les traitaſt comme fait Durand, d'une troupe de gens de neant, *abjecti ſpurcique homines ?* que l'on leur objectaſt ſans ceſſe le conſentement de toute la terre contre leur opinion ? que l'on leur diſt qu'ils n'avoient pas pour eux une ſeule bourgade, une ſeule ville, comme fait Guimond, s'ils avoient pû refuter en un mot ces reproches ſi ſenſibles, en montrant qu'ils avoient pour eux les deux tiers du monde, & qu'ils n'enſeignoient rien que ce qu'on tenoit à Alexandrie, à Jeruſalem, à Antioche, à Conſtantinople, & par toutes les autres provinces chreſtiennes ? Y auroit-il eu meſme des perſonnes aſſez hardies pour leur faire ces reproches, qui euſſent eſté non ſeulement faux, mais ridicules ? Ainſi il eſt viſible & que ceux qui les ont faits, & que ceux à qui ils ont eſté faits, ont eſté également perſuadez, que les Grecs croyoient la preſence réelle & la tranſubſtantiation comme l'Egliſe Romaine : que ce n'eſt que ſur cette aſſurance que les Theologiens Catholiques ont reproché aux Berengariens leur petit nombre, leur abandonnement, leur revolte contre l'Egliſe : que ce n'eſt que la conviction de cette verité de fait qui a obligé les Berengariens de ſe taire ſur ces reproches ; & qu'ainſi autant qu'il y a eu de Catholiques qui ont combattu les Berengariens, autant il y a eu de Berengariens muets ſur cette accuſation, autant avons-nous de témoins du parfait conſentement de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Latine dans la foy de ce myſtere.

Durand. part. 2. Ibidem. Abſit ut tam perverſis, & à veritate ipſa tantùm averſis pari jungamur perfidiâ, atque in ſancta dominici corporis ac ſanguinis communione minus aliquid fateamur, quàm Catholica per orbem univerſum rædicat Eccleſia.

Lanfran. c. 4. Faſtu quo plenus es contra orbem terrarum ſentire cœpiſti.

CHAPITRE VIII.

Image generale du systême que fait M. Claude de l'estat du monde, dans l'onziéme siecle, & les autres suivans, à l'égard de la presence réelle & de la transubstantiation. Refutation de ce systême dans les 48. années qui se sont passées depuis la condamnation de l'heresie de Berenger, jusques à la fin de l'onziéme siecle.

M. Claude est sans doute un des plus feconds & des plus hardis hommes du monde en hypotheses & en systêmes. Il ne s'embarasse de rien; & quelque difficulté qu'il y ait à accorder la creance d'un siecle avec ses opinions, il en vient à bout par le moyen de certaines suppositions qu'il forme comme il luy plaist. Il divise les siecles en divers ordres & en diverses classes. Je mets, dit-il, cinq ordres de personnes dans ce siecle, j'en mets cinq autres dans celuy là. Il semble qu'il ait esté present, tant il parle avec assurance. Et ce qui est de plus commode pour luy, c'est qu'en se déchargeant de la peine de prouver ses fantaisies, il nous charge de celle de les refuter.

Mais comme il arrive souvent à ceux qui conçoivent dans leur esprit l'idée de quelque machine fort composée, & qui contient un grand nombre de ressorts & de roües, qu'en voulant la mettre en pratique, ils trouvent que toutes ces roües s'empeschent & s'embarassent les unes les autres: que les ressorts ne joüent point: que les uns souffrent trop, & se cassent, les autres ont trop de mouvement & de jeu; & qu'ainsi toute la machine va en desordre. Il arrive de mesme que quand on vient à considerer en detail ces systêmes d'opinions fantastiques, on trouve que toutes les pieces qui les composent ne s'accordent point, & que ce n'est qu'un amas confus d'imaginations & de chimeres.

Aussi est-ce une des adresses de M. Claude de ne les exposer pas longtems aux yeux de ceux qui lisent ses livres. Il les leur fait seulement entrevoir, & ensuite il les dérobe & les soustrait à la veüe du monde, en l'entretenant d'autre chose. Il nous dit en passant que les Grecs estoient dans le sentiment de ceux qu'on appelloit Stercoranistes, & que ces Stercoranistes *conservent aprés la consecration la substance naturelle du pain & du vin*; pag. 697. c'est-à-dire en un mot, que les Grecs estoient dans l'opinion de Berenger. Il nous dit en un autre lieu qu'ils n'avoient point oüi parler de la doctrine de *la transubstantiation, & qu'ils ne la croyoient point par voye de negation*. C'est dire bien des choses en peu de paroles, & montrer un grand bastiment en un bien petit crayon.

Mais comme il est de son interest de ne descendre pas plus avant dans le détail de son systême, il est du nostre au contraire, ou plustost de celuy de la verité, de le considerer plus en particulier. Si ce moyen ne luy est pas favorable, c'est le defaut de sa cause, & non pas du moyen. Car de soy mesme il ne peut qu'estre avantageux à ceux qui ont raison, comme il est desavantageux à ceux qui ont tort.

CH. VIII. Ce que nous avons déja dit juſques icy peut ſervir à en connoiſtre diverſes parties ; mais il eſt utile de les raſſembler, afin de voir quel effet elles produiſent.

Il faut donc conſiderer dans le monde trois ſocietez principales. La premiere eſt compoſée de l'Egliſe Grecque, ſous laquelle je comprens trois Patriarches qui communiquoient avec elle ; & à laquelle je rapporte auſſi les autres communions ſchiſmatiques parce qu'il eſt certain qu'elles avoient la meſme doctrine que les Grecs ſur l'Euchariſtie.

La ſeconde eſt l'Egliſe Latine, c'eſt-à-dire celle qui reconnoiſſoit le Pape pour chef, & qui comprenoit toutes les Egliſes d'Occident, à l'exception de celle que les Grecs tenoient encore en Calabre & Sicile, & dont ils furent chaſſez en ce ſiecle-là meſme.

La troiſiéme eſt celle des Berengariens, qui n'eſt pas tant une ſocieté qu'une troupe de gens ramaſſez, & répandus en diverſes provinces de l'Occident, qui eſtant ſeparez de l'Egliſe n'avoient aucun lieu où ils puſſent faire ſurement leurs aſſemblées.

Aubertin nous veut perſuader qu'ils eſtoient en fort grand nombre, ſur le témoignage de quelques hiſtoriens qui diſent que la France & l'Italie en eſtoit pleine. Mais ces diſcours generaux n'emportent pas en effet & dans la realité un nombre fort conſiderable ; & deux ou trois cens partiſans de Berenger répandus en divers lieux, & faiſant beaucoup de bruit par leurs diſputes, ſont plus que ſuffiſans pour verifier ces expreſſions. Ce qui eſt certain, eſt comme dit Guimond, *qu'ils n'ont jamais eu une ſeule ville, & une ſeule bourgade dont ils puſſent diſpoſer.*

Leurs opinions ont eſté ſuivies, mais avec de grandes interruptions, dans les autres ſiecles ; & quoique la ſucceſſion n'en ſoit pas trop bien marquée, il ne s'eſt plus paſſé neanmoins de ſiecle depuis ce tems-là, dans lequel il n'en ait paru des reſtes.

Ces trois ſocietez ont eu de grands differens enſemble. L'Egliſe Latine a regardé en quelque ſorte la Grecque comme ſeparée de ſa communion. L'Egliſe Grecque a encore traité plus durement l'Egliſe Latine. Ce n'a eſté que diſputes de vive voix & par écrit entre ces deux Egliſes pendant l'eſpace de plus de 500. ans.

D'autre coſté l'Egliſe Romaine a pourſuivi les Berengariens & leurs ſucceſſeurs par un grand nombre de Conciles. Elle les a chaſſez de ſon ſein. Elle a armé les Princes contr'eux ; & ceux qui la gouvernoient ont employé le fer & le feu pour les exterminer & pour les détruire.

Les Berengariens d'autre part, ſous leſquels je comprens tous ceux qui ont ſuivi la meſme doctrine, on taſché de détruire l'Egliſe Romaine. Ils en ont attaqué & le Chef, & les Paſteurs. Et ils ont fait tout ce qu'ils ont pû pour en renverſer la foy & la diſcipline.

Il n'y a point encore d'imagination en tout cela, non plus que dans les faits ſuivans : Que l'Egliſe Romaine n'a eu aucune conteſtation avec les Grecs ſur le ſujet de la preſence réelle, & de la tranſubſtantiation : Qu'elle ne leur a jamais reproché aucune erreur ſur ces deux points : Que les Grecs de meſme n'ont jamais attaqué ny combattu la doctrine de l'Egliſe Romaine

Romaine ſur l'Euchariſtie, & n'ont point pris ce pretexte pour juſtifier leur ſeparation : que les Berengariens, ny toutes les autres ſectes qui les ont ſuivi, ne ſe ſont jamais ſervis de l'autorité des Grecs, & des autres Egliſes d'Orient, pour ſoutenir leurs erreurs. CH. VIII.

C'eſt ſur ces faits que M. Claude doit regler ſon ſyſtême; & la ſeule maniere qui luy reſte pour les accorder avec ſon opinion, eſt de dire que les Latins n'ont jamais compris l'opinion des Grecs ſur l'Euchariſtie ; qu'ils ſe ſont imaginez qu'ils croyoient comme eux la preſence réelle & la tranſubſtantiation, quoiqu'ils ne la cruſſent pas en effet, & qu'ils fuſſent de vrais Berengariens : Que les Grecs de meſme n'ont jamais compris ny entendu l'opinion des Latins : Qu'ils ſe ſont imaginez qu'ils n'admettoient qu'une preſence de vertu ; & qu'ils n'ont jamais penſé qu'ils vouluſſent faire croire une preſence réelle, & un changement réel du pain & du vin au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt.

Et enfin que les Berengariens ayant les deux tiers du monde pour eux, ont toujours ignoré cet avantage ; Et que l'Egliſe Romaine a ignoré de meſme que ceux qu'elle pourſuivoit comme ayant des opinions pernicieuſes & condamnées par tous les Chrétiens de la terre, n'avoient en effet que des ſentimens approuvez par le plus grand nombre des Chrétiens.

Ainſi tout le ſyſtême de M. Claude eſt fondé ſur cette triple ignorance, dont il fait un different partage à ces ſocietez.

Il attribuë aux Grecs l'ignorance de l'opinion des Latins & des Berengariens.

Il attribuë aux Latins l'ignorance de l'opinion des Grecs & des avantages des Berengariens.

Il attribuë aux Berengariens l'ignorance de l'opinion des Grecs, de la foibleſſe de l'Egliſe Latine, & de leurs propres avantages.

Faites que ces gens s'entreconnoiſſent, & toute la machine de M. Claude tombe par terre. Elle eſt donc toute fondée ſur cette ignorance. Etrange fondement d'une opinion d'où l'on fera voir que tout le Calviniſme depend !

Cette ignorance ne doit pas durer un jour, un an, un ſiecle, mais plus de cinq ſiecles entiers. Si dans quelque partie de ces ſiecles on montre qu'il eſt impoſſible que ces ſocietez ignoraſſent reciproquement leurs opinions, on oblige M. Claude de renoncer à ſon ſyſtême. Cependant nous ne le prouverons pas ſeulement dans quelqu'un de ces ſiecles, nous le prouverons en tous, & en pluſieurs manieres, par des preuves negatives & poſitives, egalement deciſives & convainquantes. Nous en avons déja apporté pluſieurs pour l'onziéme ſiecle ; en voicy encore quelques-unes qui ne ſont pas peu conſiderables.

Que M. Claude nous diſe, s'il luy plaiſt, s'il croit qu'il ſoit fort vraiſemblable que tous les Conciles qui furent tenus en ce ſiecle contre Berenger, ſoient demeurez inconnus aux Grecs ; ou ſi leur eſtant connus, il s'imagine qu'ils n'ont pas compris la doctrine qu'on y a établie.

Et afin qu'il ne croye pas qu'ils ſoient en petit nombre, je luy en feray icy le dénombrement.

CH. VIII.

Outre les deux Conciles tenus sous Leon IX. il s'en tint un à Paris marqué par Durand Abbé de Troarn au mois d'Octobre 1053.

L'an 1055. il s'en tint un à Tours sous le Pape Victor II. où Hildebrand, qui fut depuis le Pape Gregoire VII. presida.

L'an 1059. il s'en tint un à Rome sous Nicolas II. composé de 113. Evesques, où l'on prescrivit a Berenger la forme de son abjuration, qui est assez remarquable pour n'estre pas demeurée inconnuë.

En 1078. il s'en tint un à Poitiers, auquel presidoit Gerard Evesque d'Angoulesme Legat du Pape.

La mesme année il s'en tint encore un à Rome où Berenger fut oüi.

L'an 1079. le Pape Gregoire VII. en tint un à Rome, où Berenger abjura son heresie avec plus de sincerité qu'il n'avoit fait la premiere fois. La transubstantiation estoit expressément contenuë dans l'abjuration qu'on luy prescrivit, dont voicy les paroles:

Ego Berengarius corde credo, & ore confiteor, panem & vinum quæ ponuntur in altari, per mysterium sacræ orationis, & verba nostri Redemptoris, substantialiter verti in veram & propriam ac vivificam carnem & sanguinem Jesu Christi Domini nostri, & post consecrationem esse verum Christi corpus quod natum est de Maria Virgine, & verum Sanguinem qui de latere ejus effusus est, non tantùm per signum & virtutem Sacramenti, sed in proprietate naturæ, & veritate substantiæ *Baron. ad an. 1059. n. 5.*

Moy Berenger je croy de cœur, & confesse de bouche, que le pain & le vin qui sont mis sur l'Autel sont changez substantiellement par le mystere de l'oraison sacrée, & les paroles de nostre Redempteur, en la vraye, propre & vivifiante chair, & au sang veritable, propre, & vivifiant de Jesus-Christ nostre Seigneur; & qu'aprés la consecration, c'est le vray corps de Jesus-Christ né de la Vierge Marie, & le vray Sang qui a coulé de son costé, non seulement en signe & par la vertu du Sacrement, mais par la proprieté & la verité de leur substance.

L'an 1095. le Pape Urbain II. en tint un à Plaisance, qui est rapporté par Bertoldus, ou Bernoldus, Prestre de Constance sur le Rhein. Ce Concile fut si nombreux, estant assemblé des Evesques d'Italie, de France, de Bourgogne, d'Allemagne, que l'Eglise ne pouvant contenir tous ceux qui devoient composer cette assemblée, il fallut le tenir hors de la ville dans un champ.

Bertholdus dit que dans ce Concile l'heresie Berengarienne, qui avoit esté anathematizée déja plusieurs fois, fut encore condamnée, & que la doctrine de l'Eglise Catholique y fut établie; qui est, dit il, Que *le pain & le vin estant consacrez à l'Autel sont changez non seulement en figure, mais aussi vrayment & essentiellement au corps & au sang du Seigneur*: VERE *& essentialiter in corpus & sanguinem Christi convertuntur*; c'est-à-dire que l'on y confirma ce qui avoit esté defini sous Gregoire VII. Et il y a apparence mesme que l'on s'y servit des mesmes paroles, Bertholdus n'ayant rapporté que l'abbregé de celles du Concile de Plaisance.

M. Claude nous dira-t'il que tous ces Conciles, & principalement ces deux derniers demeurerent entierement cachez aux Grecs? Mais comment le pourroit-il dire, puis qu'outre qu'il est ridicule que l'on ignorast à Constantinople des choses si celebres qui se passoient à Rome, on ne le peut pas mesme dire à l'égard du Concile de Plaisance. Car Bertholdus remarque, qu'il y avoit à ce Synode des Ambassadeurs de l'Empereur Alexis Comnene, qu'il y avoit envoyez pour demander du secours au Pape & aux Evesques contre les Sarrazins & les Turcs.

Baron. ibid. n. 3.

Si donc ces Ambassadeurs estoient du sentiment defini par ce Concile,

c'est une preuve convainquante que le Grecs tenoient en ce siecle la presence réelle & la transubstantiation. Et s'ils n'en estoient pas, il est impossible qu'ils n'ayent esté étrangement choquez d'une decision si surprenante. Et il est encore moins possible que dans cét étonnement ils n'en aient averti l'Empereur & toute la Grece. CHAP. VIII

Cependant les Grecs se sont si peu imaginez qu'il y eût en ce tems-là entr'eux & les Latins quelque diversité de creance sur l'Eucharistie, que s'estant assemblez à Barri deux années aprés, pour aviser aux moyens de reünir l'Eglise Grecque avec la Latine, on ne parla en aucune sorte de ce mystere. S. Anselme Archevesque de Cantorbery qui y estoit present, y soutint la cause de l'Eglise Romaine sur la procession du S. Esprit. Les Grecs tâcherent de se deffendre de ses argumens, & Guillaume de Malmesburi dit qu'il emporta un avantage signalé sur eux, & que les Grecs furent confondus. Mais ny les Grecs, ny les Latins qui estoient presens au Concile, ny ceux qui en ont écrit l'histoire, ne se sont doutez qu'il y eût d'autre different sur les dogmes de la foy entre les deux Eglises, que celuy qu'elles avoient sur la procession du S. Esprit. S. Anselme a fait un traitté de ce qu'il dit dans ce Concile contre les Grecs. Les Grecs ont répondu au traitté de S. Anselme; mais ils se renferment tous dans la question de la procession; parce qu'ils n'en connoissoient point d'autre qui divisast ces Eglises sur la foy. *Guillel. de gestis Pontif. Angl. lib. 1.*

Le Pape Gregoire VII. a toûjours esté dans la mesme ignorance que S. Anselme; c'est-à-dire qu'il a crû que cette question de la procession du S. Esprit estoit l'unique sujet de la division de l'Eglise Grecque d'avec la Romaine. Car rendant raison à l'Empereur Henry du dessein qu'il avoit d'aller en personne en Orient avec une armée nombreuse, il luy marque entr'autres causes, qu'il vouloit remedier au schisme des Grecs qui étoient en different avec l'Eglise Romaine sur la procession du S. Esprit: *Illud etiam me ad hoc opus vel maximè instigat, quod Constantinopolitana Ecclesia de Sancto Spiritu à nobis dissidens, concordiam Apostolicæ sedis expectat.* Il ne la croyoit donc pas Berengarienne: cependant il estoit sans doute mieux informé que M. Claude de ses sentimens. *Baron. ad an. 1074. n. 14.*

M. Claude s'imagine peut-estre que l'Eglise Grecque & l'Eglise Latine estoient alors comme deux mondes separez qui n'avoient point de commerce ensemble, & qui estoient tellement divisez, que l'on ne sçavoit rien en l'un de ce qui se passoit en l'autre. Mais s'il est dans cette pensée, il témoigne qu'il ne sçait guere l'estat de l'Eglise de ce tems-là. Car il paroist par les historiens qui en ont écrit, que les Grecs & les Latins se rencontroient ensemble en une infinité de lieux: que Pise, Venise, Rome, & plusieurs autres villes de l'Italie estoient pleines de Grecs que le commerce, ou d'autres raisons y attiroient: que Constantinople estoit pleine de Latins & d'Eglises Latines: que les armées de l'Empereur Grec estoient souvent meslées de soldats Grecs, Italiens, & François; & qu'en particulier l'an 1084. l'Empereur Alexis Comnene joignit ses forces avec les Venitiens contre Robert le Normand.

Ils se trouvoient aussi toûjours ensemble en grand nombre dans Jerusa-

CH. VIII. lem, où ils communioient dans les meſmes Egliſes de la main du Patriarche & des Preſtres de cette ville-là. Le Cardinal Humbert témoigne dans ſa réponſe à Cerularius, que la multitude des pelerins y eſtoit ſi grande, que l'on y donnoit la communion tous les jours pour ſatisfaire à leur devotion. Glaber témoigne la meſme choſe, & dit que ce n'eſtoit plus ſimplement le menu peuple qui entreprenoit ces pelerinages, mais les perſonnes de la plus grande condition, les Roys, les Comtes, les Prelats, les Dames de qualité. Ainſi Jeruſalem eſtoit alors un lieu où toutes les nations du monde ſe trouvoient enſemble. Or il eſt aſſez difficile de s'imaginer qu'entre ces gens qui communioient aux meſmes lieux, & de la main des meſmes Preſtres; les uns, ſçavoir les Latins, cruſſent participer à la chair de J. C. les autres, qui eſtoient Grecs, cruſſent qu'on leur donnoit ſeulement un morceau de pain; que les Latins cruſſent recevoir le corps de J. C. que les Preſtres de Jeruſalem ne cruſſent pas le donner; & que ny les uns ny les autres ne s'apperceuſſent de la diverſité de leurs ſentimens.

Glab. l. 4. c. 6.

Le commerce ſpirituel n'eſtoit pas meſme abſolument rompû entre ces Egliſes; & les Empereurs de Conſtantinople communiquoient avec le Pape en pluſieurs occaſions. L'an 1071. Pierre Eveſque d'Anagnie fut envoyé Nonce par le Pape Alexandre II. vers l'Empereur Michel Ducas, & il le guerit d'une maladie dangereuſe; & cét Empereur de ſon coſté envoya des preſens au Monaſtere du Mont-Caſſin, pour ſe recommander aux prieres des Religieux. D'autres Empereurs de Conſtantinople ont fait le meſme. Un commerce ſi frequent & ſi continuel peut-il ſubſiſter avec cette ignorance que M. Claude doit attribuer à chacune de ces ſocietez, & qui fait le fondement de ſon ſyſtême? En verité je penſe que s'il eſt tant ſoit peu ſincere, il m'avoüera qu'en le compoſant, & avançant comme il fait, que les Grecs n'avoient jamais entendu parler de la tranſubſtantiation, *& qu'ils ne l'ont point cruë par voye de negation*, il n'avoit pas aſſez prevû les inconveniens où il s'engageoit. Quand il n'y auroit que ceux que je luy ay déja propoſez, ils ſuffiroient pour l'obliger à ſe dédire d'une avance ſi temeraire. Cependant je l'avertis qu'ils ne ſont encore rien en comparaiſon de ceux que j'ay à luy repreſenter dans la ſuite.

Baron. an. 1071. n. 23.

Leo oſtiens. l. 3. c. 48.

CHAPITRE IX.

IV. PREVVE du conſentement des Grecs avec les Latins dans la foy de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation, tirée de Theophylacte Archeveſque d'Acride en Bulgarie.

IL y en a qui aiment les preuves de raiſonnement, & d'autres les preuves de fait, qu'ils appellent poſitives. On peut aiſement contenter les uns & les autres ſur le ſujet des Grecs, & meſme dans chaque ſiecle, n'y en ayant point qui ne nous en fourniſſe de l'un & de l'autre genre, pour faire voir qu'ils ont crû la preſence réelle & la tranſubſtantiation comme l'Egliſe Romaine.

On peut mesme tirer ces deux sortes de preuves d'un auteur celebre de ce siecle, qui est Theophylacte Archevesque d'Acride en Bulgarie. Je le rapporte à l'onzième siecle, parce que Baronius a si bien prouvé que cét Archevesque, que plusieurs auteurs, & entr'autres le Cardinal Du Perron ont fait fleurir au 9. siecle, n'a vécu que dans l'11. sous les Empereurs Michel Ducas, Nicephore Botoniates, & Alexis Comnene, que personne n'en a douté depuis luy, que ceux qui n'ont pas pris la peine de lire ce qu'il en a dit. CHAP. IX.

Il estoit natif de Constantinople, & y avoit esté instruit dans la science Ecclesiastique, & il y fit de si grands progrés, qu'il a esté sans contredit un des plus habiles de son siecle.

Il fut engagé par l'Imperatrice Marie, femme de Michel Ducas, à accepter l'Archevesché d'Acride Metropole de toute la Bulgarie; & l'on voit par ses lettres, dont le Cardinal Baronius rapporte quelques fragmens, qu'il travailla avec beaucoup de zele à l'établissement de la discipline & de la foy dans cette Province qui estoit encore toute barbare.

On ne peut donc alleguer un meilleur témoin ny de la creance de l'Eglise Latine qu'il n'a pû ignorer, ny de celle des Grecs dans la communion desquels il a vécu.

Or pour ce qui regarde les sentimens qu'il a eus des Latins, il s'en est clairement expliqué dans un traité qu'il a adressé à Nicolas Diacre, intitulé, *Des erreurs des Latins.* Car il y reduit tous les differens qui separoient en ce tems l'Eglise Latine de la Grecque, à la seule addition du mot, *Filioque*, faite au symbole par les Latins. C'est ce que témoigne expressément Jean Veccus Patriarche de Constantinople : *Invenio porrò Theophylactum Bulgariæ Archiepiscopum, dicendi arte percelebrem, additionem in symbolo tantùm reprehendentem.* *Orat. 1. de injust. ejus depositione. Græcia orthod. t. 1. p. 43.*

Et par là il paroist que Theophylacte n'a point crû que les Grecs eussent une autre foy que les Latins sur l'Eucharistie quoiqu'il en eust apparemment plus de connoissance que tous les Ministres ensemble, & qu'il soit mesme ridicule de faire comparaison de leur autorité avec la sienne.

Mais il n'est pas besoin de raisonnement pour montrer la conformité de la creance de Theophylacte avec celle de l'Eglise Romaine sur le point de l'Eucharistie. Il n'y a qu'à rapporter la maniere dont il en a parlé dans ses Commentaires sur les Evangelistes.

Iesus-Christ, dit-il, dans le chapitre 26. de son Commentaire sur Saint Matthieu, *par ces paroles*, CECY EST MON CORPS, *a fait voir que le pain qui est consacré sur l'Autel, est* LE CORPS MESME *du Seigneur, &* NON PAS UN ANTITYPE, *ou image de ce corps. Il n'a pas dit : Cecy est l'antitype ou l'image; mais il a dit : Cecy est mon corps; ce pain estant changé par une operation ineffable, quoiqu'il* NE LAISSE PAS DE NOUS PAROISTRE DU PAIN. *Car estant foibles comme nous sommes, nous aurions sans doute de la peine à manger de la chair crue, & encore de la chair d'un homme. Et c'est pour cela qu'il nous paroist encore du pain,* QUOIQUE DANS LA VERITE' CE SOIT DE LA CHAIR.

CHAP. IX. Il repete la meſme doctrine preſque en meſme termes dans ſon commentaire ſur le ſixiéme chapitre de S. Jean. Voicy ſes paroles : *Il eſt clair que Ieſus-Chriſt parle en ce lieu de la communion myſtique de ſon corps. Le pain*, dit-il, *que je vous donneray, eſt ma chair que je livreray pour la vie du monde. Mais prenez garde que ce pain que nous mangeons dans les myſteres n'eſt pas ſeulement une image de la chair du Seigneur* ; MAIS LA CHAIR MESME DU SEIGNEUR. *Il n'a pas dit : Le pain que je donneray eſt l'image de ma chair ; mais c'eſt ma chair. Car par les paroles ſecrettes & la benediction myſtique, le pain eſt changé en la chair du Seigneur. Et que perſonne ne ſoit troublé d'eſtre obligé de croire que le pain eſt la chair. Car le Seigneur eſtant encore en ce monde, & recevant encore ſa nourriture du pain, ce pain qu'il prenoit eſtoit changé en ſon corps, & devenoit ſemblable à ſa chair, & contribuoit à la ſoutenir, & à l'augmenter d'une maniere humaine. De meſme ce pain eſt changé maintenant en la chair du Seigneur.* COMMENT DONC, *dira-t'on,* NE NOUS PAROIST-IL PAS CHAIR, MAIS DU PAIN? *C'eſt afin que nous n'ayons pas horreur de le manger. Car nous ne nous pourrions empeſcher d'en avoir de l'horreur s'il nous paroiſſoit de la chair. Et ainſi c'eſt par un effet de la condeſcendance de Dieu pour noſtre foibleſſe, que cette viande myſtique nous paroiſt ſemblable à noſtre aliment ordinaire.*

Et enfin dans le 24. chapitre de ſon commentaire ſur S. Marc, il exprime encore auſſi fortement la verité de ce myſtere en ces termes : *Cecy, dit Ieſus-Chriſt*, c'eſt-à-dire, *ce que vous prenez, eſt mon corps. Car ce pain n'eſt pas une figure du corps du Seigneur, mais il eſt changé en ce* CORPS MESME *du Seigneur. Le pain que je donneray, dit-il, eſt ma chair. Il n'a pas dit, c'eſt la figure de ma chair, mais c'eſt ma chair. Et en un autre lieu : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme*, &c. MAIS COMMENT, DIRA-T'ON, NE PAROIST-IL POINT CHAIR? *O homme cela ſe fait par condeſcendance à noſtre infirmité. Car parce que le pain & le vin ſont des alimens auſquels nous ſommes accoutumez, & que nous aurions peine à ſouffrir de voir ſans horreur devant nous du ſang & de la chair, Dieu plein de miſericorde s'accommodant à noſtre infirmité, conſerve l'apparence du pain & du vin ; mais il les change en* LA VERTU *de ſa chair & de ſon ſang* ; ou ce qui eſt le veritable ſens, *en l'eſſence & la verité de ſa chair & de ſon ſang* ; ou ; *en ſa chair pleine d'efficace & de vertu :* εἰς δυνάμιν σαρκὸς καὶ αἵματος μεταστοιχειοῦ. Et un peu devant : *Ce qui eſt dans le vaſe d'or, eſt proprement le corps de Chriſt ; & ce qui eſt dans le calice, eſt proprement ſon ſang.*

S'il y eut jamais des paſſages clairs, precis, inconteſtables, on peut dire que ce ſont ceux-là ; & il n'y en a point dont on ait plus de ſujet de dire avec S. Auguſtin : *Valeat aliquid ad ſeipſam perſuadendam ipſa evidentia :* Que l'evidence ait quelque force pour ſe perſuader elle meſme, ſans qu'elle ait beſoin de ſecours étrangers pour ſe faire recevoir. Tout ce que l'on peut alleguer pour éclaircir ces paroles, eſt au deſſous de leur clarté. Qui peut douter que Theophylacte n'ait crû la tranſubſtantiation, eſt capable de douter de tout. Et il faut dire que les paroles des hommes ſont abſolument inutiles pour nous aſſurer de leur ſentiment,

s'il est permis de former encore des difficultez sur celuy de cét Auteur. Ainsi c'est un renversement visible de la raison, de la societé civile, & mesme de la foy, que de s'estre opiniâtrez, comme ont fait les nouveaux Ministres, à soutenir que Theophylacte n'a crû ny la transubstantiation, ny la presence réelle. Et il seroit juste de mépriser de si indignes chicaneries, s'il n'estoit important de faire voir dans cét exemple signalé, quel est le caractere de leur esprit, & la hardiesse insupportable avec laquelle ils combattent les veritez les plus sensibles.

Il est vray que Saumaise dans le livre qu'il a fait contre Grotius sous le nom de *Simplicius Verinus*, a rendu à l'evidence de ces passages ce que l'on pouvoit attendre d'un homme, qui estoit persuadé d'une part que cét Auteur enseignoit la transubstantiation, & qui ne vouloit pas abandonner de l'autre les pretentions de son party. Car sa conviction personnelle luy fait dire que Theophylacte enseignoit un changement réel, veritable, & substantiel, & non seulement de vertu. *Si le pain*, dit-il, p. 10. *en perdant sa propre substance estoit changé en celle du corps de Iesus-Christ, on ne pourroit plus dire qu'il en est la figure ..... C'est pourquoy ceux qui ont crû que le pain & le vin de l'Eucharistie estoient changez au corps & au sang de Iesus Christ par un changement de substance, ont nié que le pain & le vin fussent les images & les antitypes du corps de Iesus-Christ comme Theophylacte sur S. Marc.* Et ensuite aprés avoir cité ce passage sur S. Marc, il ajoûte : *Tous les Peres tant Grecs que Latins ont dit que l'Eucharistie estoit un type, un antitype, une image ; & partant ils n'ont pas entendu qu'il se fist dans l'Eucharistie le mesme changement que Theophylacte y admet.*

Si panis exuâ propriâ substantiâ indueret substantiam corporis Christi, non amplius ejus figuradici posset .... unde & illi qui crediderunt panem & vinum Eucharistiæ in corpus & sanguinem Christi substantiæ demutatione converti, negarunt panem & vinum esse τύπον vel ἀντίτυπον corporis & sanguinis Christi, ut Theophylactus in Marcum.

Voilà le témoignage que Saumaise a rendu à la verité. Mais pour satisfaire ceux de son party, il avance le contraire trois lignes plus bas, en disant que Theophylacte dans la suite de ce passage n'admet plus qu'un changement de vertu : *Neanmoins*, dit-il, *Theophylacte reconnoist un peu aprés le mesme changement que les anciens Peres Grecs, sçavoir un changement du pain en la vertu du corps de Iesus-Christ.* De sorte que par la pretention la plus inoüie qui fut jamais, il veut que Theophylacte se soit contredit dans le mesme passage, & qu'il ait enseigné l'opinion des Catholiques, & l'opinion des Calvinistes, à deux lignes prés l'une de l'autre.

Aubertin s'est delivré de cette contradiction par une voye qui est à la verité plus courte, mais qui est aussi moins sincere. Car il se contente de dire que les expressions de Theophylacte sont dures & imprudentes : mais il pretend neanmoins qu'elles ne renferment ny la transubstantiation, ny la presence réelle ; & que Theophylacte n'entend point par le changement dont il parle un changement réel du pain au corps de Jesus-Christ ; mais seulement un changement metaphorique du pain en la vertu du corps de Jesus-Christ.

Pour colorer cette explication, il ne veut pas qu'on prenne le sens de Theophylacte ny du commentaire sur S. Matthieu, ny de celuy sur S. Jean. Et quoy qu'il y dise & redise, *que le pain est le corps mesme de I. C.* αὐτὸ τὸ σῶμα τῦ κυρίου : *qu'il nous paroisse pain, mais qu'en verité c'est de la chair,*

τῷ ὄντι σάρξ ἐστι : *que c'est la chair mesme du Seigneur ;* αὐτὴ τὸ κυρίου σάρξ : *que le pain est changé en la chair mesme du Seigneur :* que ce n'est que *par une condescendance de Dieu qu'il ne nous paroist pas chair.* Tout cela ne luy semble pas assez clair pour s'assurer du sens de cét auteur.

Dans le passage mesme tiré de S. Marc il ne veut pas qu'on s'arreste à ce qu'il dit, que le pain est changé *au corps mesme du Seigneur*, εἰς αὐτὸ ἐκεῖνο : que *ce n'est pas la figure de sa chair, mais sa chair :* que c'est *à cause de nostre infirmité que le pain consacré ne nous paroist pas de la chair.* Toutes ces expressions si formelles, si redoublées ne sont pas capables de le faire rendre à la verité ; mais par un renversement de raison qu'on a peine à concevoir, il veut qu'on ne s'attache qu'aux dernieres paroles du passage sur S. Marc: *Speciem quidem panis & vini servat, in virtutem autem carnis & sanguinis transelementat.* Et au lieu d'expliquer cette derniere clause par tout ce qui la precede, il veut que l'on explique par cette clause non seulement ce lieu entier du commentaire sur S. Marc, mais aussi les deux autres endroits sur S. Matthieu & sur S. Jean.

C'est-à-dire que dans la logique de ce Ministere il faut expliquer non un seul lieu par plusieurs, mais plusieurs lieux par un seul : non les lieux obscurs par les lieux clairs, mais les lieux clairs par un lieu obscur ; & qu'une legere difficulté que l'on trouve dans un passage, suffit pour détruire l'évidence des autres parties de ce passage, & de tous les endroits où l'auteur traitte de la mesme matiere. C'est la methode, l'esprit, & le procedé ordinaire d'Aubertin. Mais quelque injuste qu'il soit, il est impossible mesme de l'appliquer aux paroles de Theophylacte, à moins qu'on ne le veüille faire passer pour un homme stupide & insensé.

Les hommes parlent pour se faire entendre, & quiconque parle d'une maniere qui ne peut estre entenduë, & qui n'est pas propre pour imprimer dans les autres l'idée de ses pensées, parle sans raison & sans jugement. Si Theophylacte avoit donc crû simplement que le pain reçoit par la consecration la vertu du corps de J. C. seroit-il possible que pour faire entendre cette pensée il eust choisi ces expressions : *Que le pain consacré n'est pas la figure, mais le corps mesme du Seigneur ?* Que pour faire entendre que le pain participe à cette vertu, il eust dit, *qu'il paroist pain, mais qu'en verité c'est de la chair : qu'il est transformé dans la chair mesme du Seigneur ?* Y eut-il jamais de Calviniste qui se soit exprimé de la sorte pour faire entendre son opinion ?

Le Bapteſme contient la vertu du sang de Jesus-Christ en la mesme maniere que les Ministres s'imaginent que cette vertu est contenuë dans l'Eucharistie ; cependant y a-t'il aucun Pere, aucun auteur Ecclesiastique, qui ait dit que le Bapteſme n'est pas la figure ; mais le sang mesme de J. C. Que l'eau y est changée au sang de J. C. Qu'il nous devroit paroistre du sang ; mais que parceque nous aurions horreur de nous laver dans du sang, Dieu pour s'accommoder à nostre infirmité conserve l'apparence de l'eau, mais la change au sang mesme de J. C. Un homme ne passeroit-il pas pour insensé s'il s'exprimoit en cette maniere, & encore plus s'il repetoit ces expressions plusieurs fois dans un mesme passage, comme fait Theophylacte sur le sujet de l'Eucharistie.

Il n'y a pas seulement de la folie dans le langage qu'Aubertin attribue à Theophylacte ; mais il y en a encore plus dans le raisonnement qu'il luy fait faire ; & il est bon de le developper un peu pour faire voir jusqu'à quel point on peut s'éloigner de la raison par l'envie de soutenir son opinion à quelque prix que ce soit. CHAP. IX.

Theophylacte dit, que le pain que nous mangeons dans les mysteres, *n'est pas une image de la chair du Seigneur, mais la chair mesme du Seigneur;* parceque J. C. n'a pas dit, *Le pain que je donneray est l'image de ma chair, mais c'est ma chair.*

Ainsi le principe de Theophylacte est ; *Que J.C. n'a pas dit, Le pain que je donneray est l'image de ma chair, mais qu'il a dit, C'est ma chair.* Et la consequence qu'il en tire est, *que ce n'est donc pas l'image de sa chair, mais sa chair mesme.* Que veut dire cette consequence dans le sens d'Aubertin? Elle veut dire que le pain n'est pas l'image, mais la vertu de la chair de J. C. ou, ce qui est la mesme chose, que ce n'est pas une image vuide, mais une image pleine de vertu.

Ainsi Theophylacte, selon Aubertin, raisonne en cette maniere : J. C. n'a pas dit que le pain qu'il donneroit fust l'image de sa chair : mais il a dit que c'estoit sa chair. Donc le pain n'est pas l'image, mais il contient la vertu du corps de J. C.

Qui ne voit que ce raisonnement conclut tout le contraire? Car si le pain consacré n'est pas l'image du corps de J. C. parce qu'il n'a pas dit qu'il fust l'image de son corps, il n'est donc pas aussi la vertu, ny l'image efficace de ce mesme corps ; parce que J. C. n'a pas dit qu'il fust la vertu, ou qu'il continst la vertu de son corps.

Theophylacte s'attache à la proprieté des paroles ; il exclud tout ce qui s'en éloigne. Il dit que l'Eucharistie n'est pas la figure de la chair de J. C. parceque J. C. ne l'a pas dit ; mais qu'il a dit que c'estoit sa chair. On ne peut donc pas dire aussi, selon le mesme Theophylacte, que ce pain contienne simplement la vertu de la chair de J. C. parce qu'il n'a pas dit non plus qu'il donneroit la vertu de sa chair, ou que le pain qu'il donneroit contiendroit la vertu de sa chair. Et il est clair que si les paroles de J. C. excluent la figure, elles excluent aussi la vertu. Que si elles excluent la figure vuide, elles excluent la figure pleine. C'est donc faire raisonner Theophylacte directement contre son intention, & contre la raison, que de luy faire conclure de ses paroles mesmes, que le pain consacré ne contient que la vertu du corps de J. C. au lieu qu'il en faut conclure tout le contraire.

Pour faire encore mieux comprendre à M. Claude combien Theophylacte est éloigné de ses sentimens, je le prie de se souvenir que quand il s'agit d'expliquer ces paroles, *Cecy est mon corps*, les Ministres mesmes reconnoissent qu'il faut les entendre ou dans un sens de realité, ou dans un sens de figure, & de signification ; c'est-à-dire qu'ils avoüent qu'elles signifient ou que le pain consacré est réellement le corps de J. C. ou qu'il l'est figurativement & symboliquement. Ils s'arrestent à ce dernier sens : ils pretendent que le mot *Est* doit estre pris pour *significat* dans les paroles de

Chap. IX. l'institution de ce mystere. Ils rassemblent pour cela divers passages de l'Ecriture, où ils supposent qu'on doit entendre ce terme dans un sens figuratif. Mais je ne sçache point de Ministre qui ait encore expliqué ces paroles, *Cecy est mon corps*, par celles cy, *Cecy contient la vertu de mon corps:* ny qui ait pretendu que le mot *est* signifie, *contient la vertu*, ou, *est en vertu*. Il faudroit pour cela qu'ils cherchassent d'autres passages pour autoriser ce nouveau sens. Cependant ils n'en produisent aucun, ils tirent seulement leur vertu par consequence & par analogie.

Il est clair aussi que ces paroles, *Le pain que je donneray est ma chair*, ne peuvent avoir selon eux que ce double sens, *Le pain que je donneray est réellement ma chair*, ou, *le pain que je donneray est la figure de ma chair.*

Il faut donc que Theophylacte les ait entenduës en l'un ou en l'autre. S'il les a entenduës au premier sens, il est Catholique : s'il les a entenduës au second sens, il faudroit dire qu'il a esté Calviniste. Mais il est bien aisé de le purger de ce soupçon. Il ne faut que considerer la consequence qu'il en tire. Cette consequence est double.

Il en conclut premierement, que le pain consacré n'est pas la figure du corps de Jesus-Christ. Or il n'y a pas de sens commun dans cette conclusion en prenant ces paroles : *Le pain que je donneray est ma chair*, dans ce sens Calviniste, *Le pain que je donneray est la figure de ma chair.* Car on ne sçauroit tirer une consequence plus insensée que celle-là : Le pain que je donneray est la figure de ma chair ; Donc il n'est pas la figure de ma chair, puisque c'est conclure directement d'un principe le contraire du principe.

Il en conclut secondement, *que le pain est sa chair.* Et Aubertin nous voudroit persuader qu'il veut dire par là que ce pain contient la vertu de sa chair. Mais il n'est pas moins ridicule de faire tirer à Theophylacte cette conclusion des paroles de J. C. prises dans le sens des Calvinistes. Car ne faudroit-il pas avoir perdu le sens pour raisonner de cette sorte : *Jesus-Christ dit que le pain qu'il donnera est sa chair* ; c'est-à-dire, *que ce pain est figurativement sa chair, est sa chair en figure : Donc ce pain est aussi sa chair en vertu, & il contient la vertu de sa chair.*

M. Claude trouveroit-il bon que l'on tirast des conclusions semblables des lieux de l'Ecriture où ils pretendent que le mot *Est* doit estre pris pour *signifier* & *estre en figure ?* Ne se mocqueroit-il pas d'un homme qui diroit: Il est dit dans l'Ecriture que les sept vaches de Pharaon estoient sept années, c'est-à-dire, qu'elles signifioient sept années : Donc ces sept vaches contenoient la vertu de sept années. Il est dit que la teste d'or de la statuë que Nabuchodonosor vit en songe, estoit le Roy mesme Nabuchodonosor ; c'est-à-dire, qu'elle signifioit ce Roy & son empire : Donc cette teste contenoit la vertu de Nabuchodonosor. Il est dit que la pierre du desert estoit Christ ; c'est-à-dire qu'elle en estoit la figure : Donc cette pierre contenoit la vertu de Jesus-Christ.

Qu'il reconnoisse donc que toute les fois que ce mot *Est*, est pris pour *signifier* & *estre figure*, jamais on n'en peut conclure raisonnablement que la figure contient la vertu de la chose figurée.

Et ainsi pour rassembler en peu de paroles tout ce raisonnement, il est visible que si Theophylacte avoit pris ces paroles, *Le pain que je donneray*

eſt ma chair, dans le ſens des Calviniſtes, c'eſt-à-dire s'il avoit crû qu'elles ſignifiaſſent que ce pain eſt la chair de J. C. en figure, il n'auroit pû ſans folie en conclure, comme il a fait, que ce pain n'eſt pas l'image du Corps de J. C. ny que ce pain eſt le corps de J. C. en vertu, comme Aubertin ſuppoſe qu'il a fait. C'eſt pourquoy il faut dire par neceſſité qu'il les a entenduës dans le ſens des Catholiques, & qu'il a crû que le pain conſacré eſtoit réellement la chair meſme de J. C. CHAP. IX.

Je voy bien que M. Claude pour ſe tirer de cét argument nous produira une nouvelle ſignification du mot *eſt*; & qu'il pretendra que ces paroles, *Le pain que je donneray eſt ma chair*, peuvent ſignifier; Le pain que je donneray eſt virtuellement ma chair, eſt ma chair en vertu. Mais comme il n'a pas aſſez d'autorité pour attribuer aux mots telle ſignification qu'il luy plaiſt, il faut premierement qu'il nous rapporte des auteurs qui ayent marqué cette ſignification du mot, *eſt*.

2. Il faut qu'il cherche des expreſſions ſemblables dans l'Ecriture, où ce terme ſoit employé en ce ſens.

3. Il faut qu'il reconnoiſſe que tous les lieux où les Miniſtres pretendent que le mot, *eſt*, eſt pris pour *ſignifier*, luy ſont inutiles pour cela.

4. Il faut qu'il renonce à tous les paſſages des Peres où il pretend qu'ils ont dit que le pain eſtoit la figure du corps de Jeſus-Chriſt.

Et quand il aura fait toutes ces choſes, il n'aura encore rien avancé; parceque Theophylacte détruit & rejette abſolument dans ce paſſage meſme toutes les ſignifications metaphoriques, & qu'il s'attache abſolument à la ſignification litterale du mot *eſt*. Car c'eſt par là qu'il conclut, comme nous avons remarqué cy deſſus, que J. C. ayant dit que le pain eſtoit ſa chair, ce n'eſt donc pas la figure de ſa chair. S'il eût cru que le mot *eſt*, dût eſtre pris en un ſens metaphorique, il n'eût pas exclus l'eſtre figuratif qui eſt un des ſens les plus naturels entre les metaphoriques. Il le rejette neanmoins, parce qu'il s'attache à la lettre & au ſens litteral. Il rejette donc auſſi à plus forte raiſon cet autre ſens du mot *eſt*, par lequel M. Claude voudroit qu'on le priſt pour eſtre *en vertu*, ou eſtre *en figure pleine & efficace*, qui eſt le plus extraordinaire, le plus éloigné de la lettre, & le moins autoriſé de tous les ſens.

On n'eſt en peine dans cet examen de Theophylacte qu'à comparer enſemble les abſurditez de l'explication que donne Aubertin au paſſage de cét Auteur, tant elles ſont toutes étranges. En voicy neanmoins une qui me ſemble ſurpaſſer toutes les autres.

Theophylacte témoigne, que de ce que la foy nous enſeigne de ce myſtere que le pain eſt veritablement la chair de J. C. & qu'il eſt changé dans la chair meſme de J. C. il en naiſt naturellement un doute qu'il exprime par ces paroles: *Quomodò, inquit? neque enim caro videtur*: c'eſt-à-dire, *Comment cela peut-il eſtre? car ce pain ne me ſemble point du tout de la chair.* Par où il marque que la ſuite naturelle de ce changement devroit eſtre que le pain eſtant chair, parût chair; & qu'ainſi il eſt étonnant qu'il ne paroiſſe point chair, comme il le dit luy meſme en termes formels: *Et quomodò inquit aliquis non apparet caro, ſed panis?* Qu'on prenne maintenant

CHAP. IX. l'eſprit d'Aubertin, ou de M. Claude pour expliquer Theophylacte dans leur ſens & ſelon leur opinion, & l'on verra que l'extravagance ne peut guere aller plus loin. Car cela voudra dire ſelon eux : *S'il eſt vray que le pain contienne la vertu du corps de I. C. comment donc ne nous paroiſt-il point chair?* d'où *vient que nous ne voyons que du pain, & non de la chair?* N'eſt-ce pas ſe mocquer du monde que de faire raiſonner les gens d'une maniere ſi inſenſée ? Et pourquoy ce pain ne contenant que la vertu du corps de J. C. paroiſtroit-il de la chair, puiſque ce n'en ſeroit pas? S'enſuit-il de ce qu'un pain participe à une qualité ſpirituelle de la chair de J. C. ou moralement, ou phyſiquement, qu'il doive paroiſtre chair ? Ne ſeroit-ce pas au contraire un prodige épouventable, ſi la chair de J. C. n'eſtant qu'en vertu dans le pain Euchariſtique il paroiſſoit de la chair ?

Le grand mal de toutes ces diſputes eſt que l'on ne ſe conſulte point ſoy-meſme, & que l'on n'écoute point le témoignage de ſa conſcience. Si Meſſieurs de la Religion pretenduë reformée vouloient un peu rentrer en eux meſmes, & faire reflexion ſur leurs propres ſentimens, ils ne s'engageroient jamais à ſoutenir des choſes ſi deraiſonnables. Car je les prie de me dire de bonne foy s'il leur eſt jamais venu dans l'eſprit un doute de cette ſorte : *Puiſque nos Miniſtres nous diſent que le pain de l'Euchariſtie contient la vertu du corps de I. C. d'où vient donc que nous n'y voyons point de chair, & qu'il nous paroiſt toûjours pain?* Qu'ils nous diſent s'ils croyent que depuis qu'il y a des Calviniſtes au monde, il y en ait jamais eu à qui cette penſée ſoit venuë. Qu'ils nous diſent s'ils ne ſe mocqueroient pas d'un homme qui la leur propoſeroit, & qui les combattroit par ce raiſonnement: *Si le pain Euchariſtique contenoit la vertu du corps de I. C. il paroiſtroit de la chair. Or il ne paroiſt pas de la chair. Donc* &c. Qu'ils nous diſent ſi au cas qu'ils priſſent la peine d'y répondre, ils ne diroient pas que tant s'en faut que le pain doive paroiſtre de la chair, parce qu'il contient la vertu de la chair, qu'il eſt clair au contraire qu'il ne doit point paroiſtre de la chair, parceque ce n'en eſt pas, & qu'il en contient ſeulement l'efficace & la vertu.

D'où vient donc que ce doute qui n'eſt jamais venu dans l'eſprit d'aucun Calviniſte, vient toujours dans celuy de Theophylacte ; & qu'ayant parlé en trois endroits de l'Euchariſtie avec étenduë, il le marque en tous les trois. Peut-on deſirer une conviction plus évidente, que ſon opinion ſur l'Euchariſtie qui produit toujours ce doute, eſt differente de celle des Calviniſtes qui ne le peut jamais produire ?

Mais comme ce doute n'eſt pas particulier à Theophylacte, & qu'il a eſté marqué par pluſieurs autres auteurs & anciens & nouveaux, ce ſera ailleurs le ſujet d'un plus long diſcours. Ce que j'en ay dit icy ſuffit pour faire voir qu'il n'y a rien de plus ridicule, que de vouloir faire croire que ſelon Theophylacte le corps de Jeſus-Chriſt n'eſt dans l'Euchariſtie qu'en figure & en vertu.

C'eſt en vain qu'ils objectent que Theophylacte s'eſt expliqué dans ſon commentaire ſur S. Marc où il dit que Dieu conſerve l'apparence ou l'eſpece du pain & du vin, & *qu'il les change dans la vertu de ſon corps & de ſon ſang* ; d'où ils concluent qu'il ne les change pas en ſon corps & en ſon ſang

meſme. Car il eſt vray qu'il s'eſt expliqué dans ce meſme lieu, mais que c'eſt en faiſant bien voir que quand il a dit que le pain & le vin ſont changez en la vertu du corps & du ſang, il ne pretend pas dire qu'ils ne ſoient pas changez en ſon propre corps, & en ſon propre ſang meſme; puis qu'il dit encore en termes formels dans ce paſſage, que *le pain n'eſt pas l'antitype du corps de I. C. mais qu'il eſt changé en ce corps meſme*, εἰς αὐτὸ ἐκεῖνο: *Que I. C. n'a pas dit que ce fut la figure de ſa chair, mais que c'eſtoit ſa chair*, & que ce changement devroit faire que le pain nous parût eſtre de la chair. La fin du paſſage ne peut donc pas eſtre contraire au commencement, ny détruire ce qui y eſt établi. CHAP. IX.

Ainſi la premiere conſequence que la raiſon nous oblige de tirer eſt, que quelque ſens qu'aient ces dernieres paroles, il eſt certain qu'elles n'ont point celuy des Calviniſtes; puiſque ce ſens eſt détruit par le commencement du paſſage, & par les autres lieux de cet auteur; & qu'il n'eſt pas raiſonnable de pretendre, comme fait Saumaiſe, qu'un homme ſe contrediſe ſi groſſierement dans un meſme lieu.

Ce ſens eſtant exclus, il n'eſt pas difficile d'en trouver d'autres tres-vraiſemblables. En voicy trois dont je donne le choix à M. Claude, parce qu'ils ſont tous trois ſimples, probables, & naturels.

Le premier eſt, que le mot de δύναμις, *vertu* ſignifie en cet endroit la verité, la realité, l'eſſence interieure & cachée: parceque l'eſſence & la realité des choſes ſe connoiſt par leur vertu. Il eſt certain que c'eſt un des ſens du mot δύναμις, principalement lors qu'il eſt oppoſé au mot de μόρφωσις, ou de εἶδος, *eſpece*, ou *apparence*, ce qui eſt la meſme choſe.

C'eſt pourquoy l'Apoſtre parlant de certaines perſonnes qui n'avoient que l'apparence de la pieté, mais qui n'en avoient pas la verité, la realité, & l'eſſence interieure, ſe ſert de ce mot δύναμιν pour le marquer: *Habentes ſpeciem quidem pietatis, virtutem autem ejus abnegantes*: ἔχοντες μόρφωσιν εὐσεβείας τὴν δὲ αὐτῆς δύναμιν ἀρνούμενοι; C'eſt-à-dire, ſelon Eſtius, la verité: *Virtutem autem ſeu vim dixit pro veritate. Nam veritas rei ex operatione deprehenditur.* Et Tirinus, *Virtutem*, c'eſt-à-dire, *vim & rem ipſam.* Raban l'explique par le mot de *Negotium*, c'eſt-à-dire la choſe meſme. Et Denis le Chartreux par celuy d'exiſtence, *exiſtentiam pietatis.*

Theophylacte luy meſme le prend dans le meſme ſens puis qu'il explique ces mots *Virtutem ejus abnegantes*, par ceux-cy διὰ δὲ τῶν ἔργων ἀρνοῦνται ταύτην. *In Epp. ad Tim. c. 3.*

Il n'eſt donc point étrange que Theophylacte ait dit de meſme en oppoſant δύναμις à εἶδος, que Dieu conſerve l'apparence du pain & du vin, mais qu'il les change εἰς δύναμιν, en la vertu, c'eſt-à-dire en l'eſſence interieure, en la realité, & en la verité de ſa chair.

C'eſt dans ce meſme ſens que Heſychius dans ſon Commentaire ſur le Levitique dit; *Que c'eſt manger le corps de I. C. par ignorance, que de n'en connoiſtre pas la vertu, & la dignité, & de ne pas ſçavoir que c'eſt le corps & le ſang de I. C. dans la verité.* Voilà ce que c'eſt que cette *vertu* de l'Euchariſtie; c'eſt eſtre le corps de J. C. *dans la verité*; & voilà l'explication du mot de vertu ſelon Heſychius.

CHAP. IX.

Paschase le prend au mesme sens dans ce passage. *Potior quippe virtus rerum quam species & fucatus color. Idcirco virtus magis est consideranda quam color seu sapor exterius, quia qui universis virtutem naturæ dedit, hic huic sacramento divinitus indulsit, ut sit caro & sanguis ipsius.* Il est évident qu'il prend dans ce passage, *virtus rerum*, pour l'essence interieure, & qu'il dit que la vertu de l'Eucharistie c'est d'estre le corps & le sang de Jesus Christ.

Lib. de corp. & sangain. Dom. c. 14.

Le second sens qui est encore tres-simple, est que c'est une façon de parler ordinaire aux Grecs de dire ἐνέργεια, ou δύναμις σάρκος *la force ou la puissance de la chair*, pour signifier la chair pleine d'efficace. C'est ainsi qu'on voit dans Horace.

Ego ubi se in secreta remorant.
Virtus Scipiadæ, & mitis sapientia Læli.

Car *virtus Scipiadæ*, signifie en cét endroit-là, le vertueux Scipion ; *& sapientia Læli*, le sage Lelie.

C'est ainsi que J. C. a dit à ses Apostres aprés sa resurrection, qu'ils recevroient *la vertu du S. Esprit.* Car il ne vouloit pas dire qu'ils dussent recevoir la vertu du S. Esprit sans le S. Esprit ; mais il leur promet par là de leur donner le S. Esprit avec l'abondance de ses dons.

Ibid. cap. 13.

C'est ainsi que Paschase dit : *Quod vero colorem & saporem carnis minimè præbet, virtus tamen fidei & intelligentiâ quæ nihil de Christo dubitat totum illud spiritaliter sapit, ac degustat. Et ideo nihil dubitandum est ubi* EFFICAX VIRTUS *ejusdem rei sentitur, & plena similitudo exterius,* ET VERA VIRTUS AGNI *atque caro ejus immaculata exterius vocatur.* Car dans ce passage VIRTUS AGNI, c'est l'agneau plein de vertu, EFFICAX VIRTUS EJUSDEM REI, c'est la chose remplie d'efficace. *Virtus fidei*, c'est la foy vive & agissante &c.

C'est ainsi que S. Bernard dans son second sermon sur l'Epiphanie dit : *Que les Mages reconnurent la vertu de Dieu dans l'infirmité du corps d'un enfant.* DEI *virtutem in teneri corporis infirmitate cognovere.* Car il ne pretend pas par là, qu'ils ne reconnurent dans cét enfant que la vertu de Dieu : sans y reconnoistre la divinité, mais il prend en cét endroit, la vertu de Dieu pour Dieu plein de vertu.

C'est ce qui a fait dire generalement à Scaliger que *vis*, signifie, *res vim habens, vis equi pro equo.* Et à Martinius que ἰς ποτάμιος signifie un fleuve impetueux, Βία ἡρακλέης le vaillant Hercule.

Enfin c'est dans le mesme sens que S. Gregoire de Nysse, par une expression toute semblable à celle de Theophylacte, dit que le pain que J. C. mangeoit, estoit changé εἰς θείαν δύναμιν *en une vertu divine.* Par où il ne veut pas dire que le pain fût changé en la vertu du corps de J. C. sans estre changé en son corps : mais il veut dire qu'il estoit changé en son corps plein de vertu & d'efficace.

Il n'y a qu'à raporter tout le passage de S. Gregoire de Nysse pour faire voir qu'il ne laisse pas la moindre difficulté dans celuy de Theophylacte, *la mesme puissance*, dit ce Saint dans sa Catechese, *qui faisoit que le pain que J. C. mangeoit estoit changé en une* VERTU DIVINE, *opere la mesme*

chose. Car comme la puissance du Verbe, qui estant homme se nourrissoit de pain & qui estoit ainsi pain en puissance, rendoit le pain qu'il mangeoit, son saint corps; de mesme ce pain est sanctifié comme dit l'Apostre, par la parole de Dieu; & l'oraison, non pas en passant dans le corps du Verbe par le boire & le manger; mais estant changé tout d'un coup au corps du Verbe par la parole.

Il est clair que dans cé passage, c'est *du pain qui estoit changé au corps mesme du Verbe par le boire & le manger*, dont S. Gregoire dit qu'il estoit changé *en une vertu divine*: & il est clair que dans le mesme passage, il explique ces paroles en disant *que I. C. rendoit le pain, son saint corps.* Et ainsi il n'est point étrange que Theophylacte ait fait la mesme chose; & qu'ayant dit souvent *que le pain est changé au corps mesme de I. C.* Il ait dit une fois qu'il estoit changé *en la vertu de ce corps.* Et comme ce seroit une tres-fausse consequence, que de conclure de ce que S. Gregoire de Nysse dit, que le pain que J. C. mangeoit, estoit changé *en une vertu divine*, qu'il n'estoit donc pas changé réellement en son corps, c'en est aussi une tres-fausse que de conclure de ce que Theophylacte dit une fois, que *le pain est changé en la vertu de la chair de I.C.* qu'il n'est donc pas changé en sa chair mesme, estant clair que ces termes de vertu δύναμις ny dans S. Gregoire, ny dans Theophylacte ne sont point exclusifs d'un changement réel & substantiel. Et c'est pourquoy c'est à tort qu'Aubertin fait un crime à S. Thomas, ou à celuy dont il a emprunté la traduction d'un passage de S. Cyrille d'Alexandrie, d'avoir rapporté ce passage en ces termes: *Ne horreremus carnem & sanguinem proposita videntes in sacris Ecclesiarum mensis, condescendens Deus nostris infirmitatibus influit oblatis vim vitæ, & convertit ea in veritatem carnis suæ*; parce qu'il paroist par Victor d'Antioche, qui rapporte le mesme passage, qu'il y avoit dans S. Cyrille εἰς ἐνέργειαν σώματος *in efficaciam corporis.* Car il est clair qu'en cét endroit ἐνέργειαν σώματος signifie la verité du corps. Et c'est pourquoy aussi S. Cirille ajoûte immediatement aprés ces paroles, que la fin de ce changement est que le corps de J. C. soit en nous comme une semence vivifiante: *Vt in communione tanquam semen vivificum in nobis inveniatur corpus Christi.*

La troisiéme solution est, que lorsque deux choses sont jointes ensemble dans la verité & dans l'esprit de ceux à qui l'on parle, il arrive souvent qu'en les exprimant on n'en marque qu'une sans exclure l'autre; mais plûtost avec dessein de faire entendre celle qu'on n'exprime pas par celle qu'on exprime. Or il est certain que le pain consacré est changé au corps de J. C. Il est certain aussi qu'il devient plein de sa vertu & de son efficace. Ces deux veritez sont jointes, & sont des suites l'une de l'autre. Et c'est pourquoy il arrive quelquefois que les auteurs les expriment conjointement, comme fait Euthymius qui dit en termes formels, que *comme I. C. a deifié la chair qu'il a prise par une operation surnaturelle; de mesme il change le pain & le vin d'une maniere ineffable en son propre corps, qui est la source de la vie, & en son precieux sang, & dans la vertu de l'un & de l'autre.* Voilà les deux changemens exprimez *in ipsum corpus & sanguinem, in gratiam ipsorum*: mais comme ces deux changemens sont toûjours joints en effet, & que les Peres supposoient qu'ils estoient joints dans l'esprit

In Matth. 64. QUEMADMODUM supernaturaliter assumptam carnem deificavit, & hæc ineffabiliter transmutat in ipsum vivificum corpus, & in ipsum pretiosum sanguinem suum, & in gratiam ipsorum.

Chap. IX. des fideles, il leur suffisoit d'exprimer l'un pour faire entendre l'autre. Ainsi ils nous disent cent fois, que le pain est changé au corps de J. C. sans exprimer qu'il est rempli de sa vertu, parce que l'un suit l'autre ; & Theophylacte aprés nous avoir dit plusieurs fois que le pain est changé au corps de J. C. nous dit une fois qu'il est changé en sa force, comme une suite du mystere qui le fait concevoir tout entier ; parce que la foy des fideles ne separe point la vertu du corps de J. C. de son cops mesme, ny son corps de sa vertu ; & qu'il ne leur est jamais venu dans l'esprit que le corps de J. C. fust dans le Ciel, & que nous n'eussions dans l'Eucharistie que sa force & sa vertu : au lieu qu'ils croyoient que nous n'avions cette force & cette vertu, que parce qu'il est réellement & veritablement present dans nos mysteres.

Je ne m'arreste pas à une petite objection qu'Aubertin fait sur le mot εἶδος *Speciem quidem panis conservat, in virtutem autem carnis transelementat*, en pretendant que le verbe *transelementat*, μεταστοιχειοῖ gouverne le mot de εἶδος *speciem*, aussi bien que *conservat* ; & qu'ainsi la mesme chose est conservée & changée, ce qui marque, dit-il, que le changement ne peut estre réel. Car il est étrange que ce Ministre n'ait pas vû qu'il n'est point necessaire que le mot εἶδος soit gouverné par *transelementat* ; mais que l'on peut fort bien entendre que ces deux genitifs, *panis & vini*, sont sousentendus, & servent de regime au verbe *transelementat*, estant supplieé à l'accusatif ; en sorte que le sens naturel est : *Speciem quidem panis & vini conservat, panem autem & vinum in virtutem carnis suæ transelementat.* Le sens nous conduit tellement à cette explication, qu'il est étrange qu'il en puisse venir un autre en l'esprit.

Il est visible que ces solutions sont toutes naturelles ; & le passage estant d'ailleurs si clair pour la transubstantiation, qu'il est impossible de l'eluder, cette clarté mesme porte la lumiere sur les paroles dont il s'agit, & fait voir la necessité de les prendre en un des trois sens que j'ay marquez.

Et de là l'on doit tirer cette regle generale, que ces mots de δυνάμις σάρκος *la vertu de la chair*, n'enferment nullement l'exclusion de la chair mesme, & ne signifient qu'ou la realité & la verité de la chair, ou la chair efficace, comme nous avons dit ; ou enfin marquant le mystere par une de ses parties, nous le font comprendre tout entier. Et ainsi ce passage de Theophylacte au lieu de servir à expliquer en un sens metaphorique les lieux où il est dit clairement que le pain est changé au corps de J. C. ne peut estre employé raisonnablement que pour expliquer les passages où il est parlé de vertu & d'efficace, & pour montrer qu'ils n'excluënt en aucune sorte la presence de la chose mesme ; de sorte qu'au lieu qu'on puisse faire voir par Theophylacte que ceux qui semblent parler de changement de substance, ne parlent que de changement de vertu, on peut au contraire faire voir invinciblement par Theophylacte, que ceux qui parlent de changement de vertu, n'excluënt point, mais renferment le changement de substance.

Je supplie ceux qui liront cecy de se souvenir de cette remarque. Et pour

leur

leur en faire connoiſtre l'importance, il eſt bon de les avertir que tout l'édifice du Calviniſme dans la matiere de l'Euchariſtie eſt établi ſur deux ſolutions que l'on peut appeller les deux clefs de leur doctrine; parce qu'ils s'en ſervent pour expliquer tous les paſſages des Peres qu'on leur oppoſe, c'eſt-à-dire pour les eluder. CHAP. IX.

L'une de ces ſolutions eſt, que lorſque les Peres diſent que l'Euchariſtie eſt le corps de J. C. ils entendent qu'elle eſt la figure du corps de J. C. & ainſi on peut l'appeller *la clef de figure*.

L'autre ſolution eſt, que quand ils diſent que le pain eſt changé au corps de J. C. ils entendent qu'il eſt changé en *la vertu* du corps de J. C. & ainſi on la peut appeller *la clef de vertu*.

Ces deux clefs nous fourniront le ſujet d'un aſſez long diſcours & l'on eſpere les ruiner de telle ſorte, qu'elles leur deviendront abſolument inutiles. Mais en attendant qu'on le puiſſe faire dans le ſecond volume, auquel on reſerve cét examen, il eſt bon de remarquer icy deux choſes.

La premiere eſt, que *la clef de vertu* qui eſt en quelque ſorte la principale, n'eſt fondée par les Miniſtres meſmes que ſur quatre ou cinq paſſages; & que de ces paſſages celuy de Theophylacte eſt le principal, & que c'eſt celuy qui leur donne lieu de conclure plus hardiment, que quand les Peres diſent que le pain eſt changé au corps de J. C. ils entendent qu'il eſt changé *en la vertu* du corps de J. C.

Ainſi eſtant certain au contraire, que Theophylacte en diſant que le pain eſt changé *en la vertu du corps de I. C.* n'entend point exclurre qu'il ſoit changé en ſon corps; mais qu'il enſeigne au contraire ſi clairement ce changement de ſubſtance, qu'il eſt impoſſible d'en douter ſans renoncer au ſens commun; il s'enſuit que c'eſt une mauvaiſe foy inſigne aux Miniſtres de l'alleguer pour autoriſer *leur clef de vertu*, & que le ſeul uſage legitime que l'on en peut faire, eſt de montrer par cét auteur que ceux qui ont parlé de ce changement de vertu, n'excluent point, mais renferment le changement de ſubſtance.

La ſeconde eſt, que Theophylacte en ruinant *la clef de vertu*, ruine encore *la clef de figure*, en niant formellement que l'Euchariſtie ſoit *l'image du corps de I. C.* & en aſſurant que *c'eſt ſa chair meſme*. De ſorte que ce ſeul auteur ſappe entierement les fondemens du Calviniſme. Cependant on ne peut dire avec la moindre apparence qu'il ait eu ſur le ſujet de l'Euchariſtie une doctrine differente de celle de ſon ſiecle. Il a parlé comme ceux qui l'ont precedé, & tous ceux qui l'ont ſuivi ont parlé comme il a fait. Il n'y a aucune de ſes expreſſions qui ne ſe trouve dans les auteurs qui ont écrit avant luy & aprés luy: perſonne ne l'a blâmé d'avoir parlé durement & imprudemment, & on l'a pris au contraire comme un modelle de la maniere dont on devoit parler de l'Euchariſtie. Et de tout cela M. Claude n'empeſchera jamais les perſonnes raiſonnables de conclure, que l'Egliſe Grecque, dont cét auteur a eſté l'un de plus grands ornemens durant ſa vie, eſtoit parfaitement d'accord dans l'onziéme ſiecle avec l'Egliſe Romaine ſur la preſence réelle & la tranſubſtantiation.

CHAPITRE X.

V. PREVVE du consentement de l'Eglise Grecque & de la Latine sur la presence réelle, & la transubstantiation, par le mélange de ces deux Eglises durant les croisades du douziéme siecle.

PLus je considere le système de M. Claude, plus je me confirme dans la pensée qu'il l'a fait sans en considerer les suittes, & dans la seule veüe de se défaire d'une objection qui le pressoit. Car je ne sçay si la hardiesse d'un homme peut aller jusques au point où la sienne devroit estre pour soutenir jusques au bout que la presence réelle & la transubstantiation sont des dogmes inconnus à l'Eglise Grecque, & qu'elle ne les *a jamais crûs par voye de negation, comme n'en ayant jamais entendu parler.*

t. 697.

Il ne faut pour en convaincre tout le monde, que representer en abregé l'estat des deux Eglises dans le douziéme siecle, le mélange que les guerres de la terre Sainte en firent dans tout l'Orient, & le commerce continuel qu'elles eurent ensemble, qui fait voir qu'il est impossible qu'elles aient ignoré en aucun lieu les sentimens l'une de l'autre, sur un mystere aussi commun & aussi important que celuy de l'Eucharistie.

Le dessein que Gregoire VII. avoit eu de passer en Orient avec une puissante armée, ayant esté rompu par les differens qu'il eut avec l'Empereur Henry IV. les Turcs & les Sarazins profiterent tellement des troubles de l'Occident, qu'ils s'emparerent presque de toutes les Provinces de l'Asie. Les Empereurs de Constantinople se sentant donc trop foibles pour leur resister, implorerent le secours des Princes Chrétiens de l'Europe, & principalement celuy du Pape, qui donnoit en ce tems-là le branle à tous les autres, mesme dans les affaires temporelles. Alexis Comnene envoya pour ce sujet des Ambassadeurs au Concile de plaisance, comme nous avons déja dit, & le Patriarche de Jerusalem ayant de son costé deputé Pierre l'Hermite vers le Pape Urbain II. ce Pape fut tellement touché par le recit que Pierre luy fit des maux que les Chrétiens souffroient en Jerusalem, & par l'esperance d'un succés favorable qu'il luy donna sur une vision qu'il avoit eüe ; qu'il entreprit tout de bon de porter tous les Princes & tous les Peuples Chrétiens à passer en Orient, pour y delivrer leurs freres de la tyrannie des infideles.

Ce fut au Concile de Clermont assemblé à cette fin l'année 1095. qu'Urbain fit resoudre cette importante entreprise ; & ses exhortations jointes aux promesses qu'il faisoit à ceux qui se croisoient pour ce dessein, d'obtenir par ce moyen la remission de tous leurs pechez, furent si puissantes, qu'on vit en même tems de toutes les provinces de l'Occident un nombre infini de soldats, de Capitaines, de Princes s'enrôler pour cette guerre. Chacun faisoit effort pour y contribuer : les enfans quittoient la maison de leurs peres : les maris se separoient de leurs femmes : les Gentilshommes & les Seigneurs vendoient leurs terres & leurs seigneuries pour soutenir les dépenses qu'ils estoient obligez d'y faire ; & c'estoit un concours si pro-

digieux d'hommes, qu'il sembloit que l'on vouluſt deſerter l'Europe pour passer en Asie. Il se forma diverses armées de gens ramassez de divers pays, qui prirent la route de Constantinople. Les premieres furent ruinées par la malice des Hongrois, des Bulgares, & des Grecs : mais celle dont Godefroy de Boüillon estoit le principal chef ayant aussi passé à Constantinople, & de là en Asie, eût ce grand & admirable succés qui est connu de tout le monde. Elle prit d'abord Nicée, & ensuite Antioche. Elle conquit une partie de l'Asie mineure, & de la Syrie ; & elle termina ses victoires par la prise glorieuse de Jerusalem, qui arriva en 1099. Jerusalem & la Palestine furent données à Godefroy avec le titre de Roy. Antioche avoit esté déja donnée à Bohemond, Edesse à Baudoüin; & il se forma ainsi en Orient diverses principautez de Latins par le partage de ces conquestes. CHAP. X.

Mon dessein n'est pas de considerer ce qui arriva dans cette guerre par raport aux avantages temporels, mais par raport à la religion. M. Claude soutient que les Grecs & les autres societez d'Orient n'ont jamais oüi parler ny de la transubstantiation, ny de la presence réelle ; parce qu'il voit bien que s'ils en ont oüi parler, il s'ensuit par necessité qu'ils les croyoient aussi, puis qu'il ne paroist point qu'ils les aient jamais combatuës, ny qu'ils en aient fait aucun reproche aux Catholiques. Ainsi montrer qu'ils n'ont pû ignorer la creance de l'Eglise Romaine sur ces deux points, c'est détruire de fond en comble le systême de M. Claude, comme nous l'avons déja dit plusieurs fois.

Or rien ne le sçauroit mieux faire voir que les evenemens de ce siecle. Ces armées prodigieuses estoient toutes composées de gens qui croyoient la presence réelle & la transubstantiation. Il y avoit dans ces tronppes plusieurs Evesques & plusieurs Ecclesiastiques fort instruits des sentimens de l'Eglise Latine, dont les uns par devotion avoient pris part à cette entrepriſe, & les autres s'estoient attachez à divers Princes. Le bruit qu'avoit fait dans l'Occident l'heresie de Berenger les rendoit particulierement attentifs à ce point.

Il faut donc s'imaginer que c'est un milion de *transubstantiateurs* qui passent d'Europe en Asie, & qui se rendent maistres d'une grande partie de ces provinces orientales. Si tost qu'ils avoient pris une ville, on y ordonnoit une Evesque de communion latine, avec un Clergé suffisant pour le service de cette Eglise. Quelquefois les Chrétiens d'Orient se rangeoient sous leur obeïssance, & quelquefois on leur permettoit d'avoir leur Evesque en particulier.

Guillaume Archevesque de Tyr, témoigne dans son histoire, qu'aprés la prise d'Antioche les Princes Chrétiens ne voulurent point établir d'autre Patriarche que celuy qui y estoit. *Ils remirent*, dit-il, *dans son siege le Patriarche Iean, qui comme un vray confesseur de I. C. aprés la ruine des nostres en Orient avoit souffert des maux infinis de la part des infidelles.* Ils communiquerent donc avec ce Patriarche, ils receurent la communion de sa main; & par consequent ils ne supposoient pas qu'il fût de l'opinion de Berenger, & qu'il n'eût pas la mesme foy qu'eux sur ce mystere de l'unité des. *Lib. 6. c. 23.*

CHAP. X.

Chrétiens. Il est vray que ce Patriarche s'en alla deux ans aprés à Constantinople en quittant Antioche ; mais ce fut comme Guillaume de Tyr le remarque ; parce qu'estant Grec, il se crût moins propre qu'un autre à gouverner des Latins, & non qu'il crust avoir découvert en eux quelque erreur & quelque heresie.

Aprés la prise de Jerusalem & des autres villes de Syrie & de Palestine, on crea de mesme un Patriarche & des Evesques Latins, sans chasser pour cela les Grecs & les Chrétiens Syriens, & sans les obliger de communiquer avec les Latins s'ils ne le vouloient.

lib. 2. Nomocanon. Balsamon décrivant l'estat des Eglises d'Orient, dit expressément qu'excepté à Antioche, les Latins permettoient aux Evesques Grecs de faire les fonctions pontificales dans les villes où ils avoient établi d'autres Evesques. Jacques de Vitry témoigne de mesme que les Chrétiens Syriens, qui estoient Grecs de religion, avoient leurs Evesques particuliers ; & l'on doit conclure le mesme des autres sectes d'Armeniens, de Jacobites, & de Nestoriens ; dont la Syrie & la Palestine estoient remplies de son tems.

Vitriac. Hist. Hieros. c. 74.

Outre les Evesques & le Clergé seculier, il s'établit aussi dans la Palestine & dans la Syrie un grand nombre de societez religieuses de divers Ordres. *On voyoit,* dit Jacques de Vitry, *l'Eglise Orientale refleurir, la religion s'étendre dans l'Orient, & la vigne du Seigneur produire des fruits en abondance ; en sorte qu'on pouvoit remarquer l'accomplissement de ce qui est écrit dans les Cantiques : L'hyver est passé, la pluye est cessée, les fleurs ont paru dans nostre terre, le tems de la vendange est venu. De toutes les parties du monde, de toute tribu, de toute langue qui est sous le Ciel, des personnes touchées de Dieu venoient en foule à la terre sainte, y estant comme attirez par l'odeur de ces saints & venerables lieux. On reparoit les anciennes Eglises, on en batissoit de nouvelles, on fondoit des monasteres de Religieux en divers lieux par la liberalité des Princes. Plusieurs personnes saintes renonçant au siecle & brûlant de zele pour la vie religieuse, choisissoient les lieux les plus conformes au mouvement particulier de leur pieté. Les uns poussez par l'exemple du Seigneur, s'arrestoient dans l'aimable desert où il a passé quarante jours aprés son baptesme en jeûne & en solitude, & que l'on appelle pour ce sujet* QUARANTAINE, *& se renfermant en de petites cellules, y menoient une vie éremitique. Les autres à l'imitation d'Elie, ce saint solitaire & ce grand Prophete, choisissoient leur demeure sur le Carmel, principalement au lieu qui regne sur la ville de Porphyre. Les autres demeuroient dans les solitudes du Iourdain, où S. Iean Baptiste vécut depuis son enfance jusques au tems de sa mission.*

Vitriac. Hist. Orient. l. 1. p. 1075.

On bastit des Monasteres de l'ordre de Cisteaux & de Premonstré en plusieurs lieux propres pour cela. Il y en avoit plusieurs de ceux qui estoient sortis de leur pays dans le desir de demeurer dans la terre sainte, qui aimoient mieux vivre dans la foule, que de se separer des saintes villes de Jerusalem, de Bethléem, & de Nazareth. Il y avoit en tous ces lieux & en plusieurs autres des monasteres de S. Benoist d'hommes & de femmes.

Tout cela se passoit à la veuë des Chrétiens Orientaux, sçavoir des

Grecs, des Syriens, des Jacobites, des Neſtoriens, des Armeniens, qui habitoient en pluſieurs lieux de la Paleſtine & de la Syrie, & qui avoient un commerce continuel avec les Latins. Cependant dans tout ce commerce les Latins ne ſe ſont jamais apperceus qu'ils ne cruſſent pas la preſence réelle; & ces ſocietez ſchiſmatiques n'ont jamais témoigné aucun ſcandale de la creance des Latins ſur le myſtere de l'Euchariſtie. CHAP. X.

Cet Illuſtre Cardinal qui eſtoit Eveſque de Ptolemaïde, & témoin oculaire de ce qu'il a écrit, fait le denombrement des erreurs de ces differentes ſectes: mais il n'en accuſe aucune de ne pas croire la preſence réelle & la tranſubſtantiation. On ne trouvera point auſſi que Guillaume de Tyr, ny aucun des autres auteurs qui ont décrit les voyages & les guerres de la terre ſainte, ait remarqué que l'on eût trouvé dans l'Orient des Chrétiens qui fuſſent de l'opinion de Berenger. Cependant s'il y en eût eu, le moyen qu'ils ne l'euſſent pas remarqué? Car il eſt impoſſible que ſoit par la connoiſſance de la verité, ſoit par crainte ou par intereſt il n'y eût grand nombre de ces Chreſtiens Orientaux qui ſe joignoient à l'Egliſe Latine en abandonnant leur ſocieté. Il y eut meſme des ſectes qui s'y reünirent toutes entieres, comme celle des Maronites. Et un ſeul Grec converti, aprés avoir connu dans l'Egliſe Romaine la doctrine de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation, eût ſuffi pour avertir tous les Latins qu'on ne croyoit point cela dans l'Egliſe Grecque; ce qui eût donné lieu d'approfondir la choſe, & de s'en aſſeurer par une infinité de moyens qu'on avoit en main. Il eſt impoſſible de meſme qu'entre ces Grecs convertis il n'y en eût quelqu'un qui retournaſt à ſon ancienne erreur; & un ſeul eût eſté encore ſuffiſant pour avertir tous les autres Grecs de l'opinion des Catholiques Latins: ce qui eût donné lieu d'examiner ce point dans les conferences que l'on avoit avec eux touchant la religion.

Auſſi ce mélange de l'Egliſe Latine avec l'Egliſe Orientale, arrivé par les Croiſades a paru ſi convainquant à Aubertin, pour montrer que l'Egliſe Grecque n'a pû ignorer la doctrine de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation; qu'il pretend au contraire que c'eſt par ce moyen que cette doctrine s'eſt introduite dans l'Orient, & a eſté embraſſée par quelques Grecs. Mais s'il eſt plus raiſonnable que M. Claude en avoüant que les Grecs n'ont pû ignorer une choſe ſi publique, ſi éclatante & qui a eſté expoſée à leurs yeux en tant de manieres; il l'eſt moins en quelque ſorte, en pretendant qu'elle n'a pas eſté approuvée & ſuivie par tous les Grecs. Car il eſt impoſſible que cette doctrine ſoit ſuivie par les uns, & rejettée des autres, qu'elle ne produiſe neceſſairement un grand éclat & une diviſion conſiderable; & s'il fût arrivé quelque choſe de ſemblable, il eſt impoſſible que les Latins n'en euſſent eſté avertis par ceux meſmes à qui ils auroient inſpiré leur doctrine; & qu'ainſi ils n'euſſent reproché aux autres Grecs l'erreur de Berenger, puis qu'on ſuppoſe que ce ſeroit par leur inſtruction que quelques-uns en auroient eſté delivrez.

Mais afin que l'on ne diſe pas que l'on ne prouve ce commerce & ce mélange des Latins avec les Grecs que dans la Syrie & la Paleſtine, & non pas à Conſtantinople, qui eſtoit la principale & la plus ſçavante Egliſe

CHAP. X.

de l'Orient, il est facile de montrer qu'il n'a pas esté moins impossible aux Grecs de Constantinople d'ignorer les opinions des Latins, qu'à ceux de Syrie & de Palestine. Il n'y a que cette seule difference, que durant le douziême siecle les Latins estoient à Antioche & à Jerusalem à l'égard des Grecs, dans l'estat où les Catholiques sont en France à l'égard des Calvinistes ; au lieu que dans Constantinople & dans la Grece, comme c'étoient les Grecs qui estoient maistres de l'Empire, ils ne tenoient que le mesme rang que les Catholiques tiennent dans les lieux assujettis aux Protestans, où l'on permet neanmoins l'exercice libre de la religion Catholique.

On peut remarquer premierement que presque toutes les trouppes qui passerent en Orient prirent leur route par Constantinople, & qu'elles s'y arresterent quelque tems ; ce qui donna lieu & aux Grecs de connoistre les Latins, & aux Latins de connoistre les Grecs.

Liv. xj.

On peut voir la description de l'arrivée de ces trouppes dans l'Alexiade de la Princesse Comnene. Elle y décrit d'une maniere fort agreable les inquietudes de son pere, les importunitez des François, leurs humeurs, leurs inclinations ; elle marque mesme en particulier quelque defaut des Prestres Latins de ce tems-là. Mais quoy qu'elle ménage avec soin toutes les occasions qu'elle peut trouver de faire voir sa science dans les matieres de religion, elle ne fait neanmoins aucun reproche aux Latins touchant leur foy. Il paroist mesme qu'elle les regarde comme des fideles. Elle loüe Pierre Evesque des Latins, qui estant interrogé par l'armée des Chrestiens assiegée dans Antioche, de ce qu'ils avoient à faire dans l'extremité où ils estoient reduits, leur conseilla d'appaiser la colere de Dieu dans le sac & dans la cendre, & leur reprocha qu'ils avoient violé la foy qu'ils avoient promise à Dieu de demeurer chastes pendant ce voyage ; & elle reconnoist que les exhortations de cét Evesque ayant esté suivies de la penitence de l'armée, cette penitence attira une protection miraculeuse de Dieu. Ce qui fait bien voir qu'elle ne regardoit pas cette armée comme des trouppes d'idolâtres.

Il paroist par l'histoire de cette Princesse qu'avant mesme les Croisades les armées de l'Empereur son pere estoient composées en partie de soldats Latins, & principalement de François. Car elle est assez sincere pour attribuer à la valeur des François la plus part des victoires qu'il obtint contre les Turcs. Elle remarque au liv. 6. que ce fut par leur moyen que les trouppes de l'Empereur défirent les Turcs proche de Nicée. Elle avoüe que ce furent encore les François qui remporterent une autre victoire sur les Turcs dans la mesme expedition. Elle remarque pag. 207. que la défaite de l'armée Imperiale par les Turcs arriva parce qu'ils s'aviserent de tuer les chevaux des François. Et cela fait voir qu'ils devoient estre en assez grand nombre dans ces armées, puis qu'ils faisoient la decision des batailles.

Aprés que l'armée des Princes Chrestiens eut passé de Constantinople en Asie, il y eut toûjours une armée de Grecs jointe à celle des Latins jusques au siege d'Antioche, où le General des Grecs les abandonna lâche

ment, les croyant perdus & dans l'impuissance de resister aux infidelles. CHAP. X.

Mais depuis ce tems-là mesme, l'Empereur Alexis ne laissa pas d'avoir beaucoup de commerce avec les Latins; & la Princesse sa fille qui a écrit son histoire, rapporte entr'autres une chose fort remarquable sur ce sujet. Elle dit que son pere estant fort broüillé avec Bohémond qui tâchoit de faire soulever tout l'Occident contre luy, en le décriant par tout comme un impie, & comme un payen, & un amy des payens, s'avisa d'une adresse pour rendre inutiles les calomnies de Bohémond, qui fut que le Sultan de Babylone luy ayant donné trois cens Gentilshommes François qui avoient esté pris prisonniers, il les fit tous venir à Constantinople, & les y retint quelque tems pour les rendre témoin de sa religion & de celle de son peuple; & ensuite il les renvoya dans leur païs pour les opposer à Bohémond, *afin*, dit-elle, *qu'ils pussent témoigner à tous les peuples de l'Occident que l'Empereur Alexis estoit tres-bon Chrétien, & tres-amy des Chrestiens; & que l'on ajoûtast foy à leur témoignage, puis qu'ils ne parleroient que de ce qu'ils auroient vû, & de ce qu'ils auroient reconnu par des preuves tres-certaines.* *Lib.* 11.

Je ne pense pas que jamais Prince Protestant s'avise d'un semblable expedient, de faire venir des Catholiques dans sa ville pour les rendre témoins de sa foy; & il est clair qu'il ne peut estre embrassé que par des Princes qui ne craignent pas qu'on les trouve differens en quelque point important de ceux qu'ils desirent appaiser.

Mais ce commerce des Latins avec les Grecs n'estoit pas seulement passager par le moyen des troupes Latines qui prenoient leur route par Constantinople, ou qui servoient dans les armées de l'Empereur, il estoit continuel par le moyen d'un grand nombre de Latins qui s'estoient établis à Constantinople, & par toute la Grece, & qui s'estoient unis avec les Grecs par des liens si étroits, qu'il estoit impossible que ny les uns ny les autres vécussent dans l'ignorance de leur creance sur l'Eucharistie.

M. Claude voudra-t'il nous persuader qu'il soit possible que des hommes & des femmes passent toute leur vie ensemble sans que l'un ny l'autre s'apperçoive qu'ils sont de different sentiment sur ce mystere, & que l'un croit y recevoir le corps mesme de J. C. & l'autre s'imagine n'y recevoir que sa figure & sa vertu? Or il estoit tres-ordinaire en ce tems-là, que les Grecs épousassent des femmes Latines, & les Latins des femmes Grecques.

Nicetas Choniate remarque luy mesme dans la vie de Manuel petit fils d'Alexis, qu'il épousa une femme Allemande, dont cét historien fait l'éloge comme d'une Princesse tres-vertueuse, qui ne voulut jamais imiter la mauvaise coutume que les femmes Grecques avoient de se farder en ce tems-là.

Il remarque que ce mesme Empereur donna sa fille en mariage au Marquis de Monferat.

Il remarque que les Venitiens s'estoient établis en si grand nombre à Constantinople & dans toute la Grece, en se liant par les mariages avec les Grecs, qu'ils mépriſoient les Edits de l'Empereur.

Guillaume Archevesque de Tyr, qui fit un voyage à Constantinople *Lib.* 22. *c.* 4. *pag.* 1018.

Chap. X. sous le regne de cét Empereur, dit qu'il fit épouser à son fils Alexis, Agnes fille de Loüis Roy de France. Il ajoûte que de son tems les principales charges de l'Empire estoient entre les mains des Latins, & qu'il se reposoit sur eux du soin de ses plus grandes affaires.

pag. 123. Que si l'on veut juger quel pouvoit estre le nombre des Latins qui demeuroient en ce tems-là à Constantinople, il ne faut que lire ce que le mesme auteur raconte de la sedition que l'on excita contr'eux aprés la mort de Manuel. Il dit que sous le regne du jeune Alexis, Andronic parent de l'Empereur s'estant soulevé contre celuy qui gouvernoit pour le jeune Prince, fit resolution d'exterminer les Latins qui estoient à Constantinople, estant secondé par la jalousie que le peuple avoit contr'eux : que tout ce que purent donc faire les Latins pour éviter la fureur du peuple, fut de se saisir de plusieurs navires & de quarante galeres qui estoient dans le port, sur lesquelles ils chargerent tout ce qu'ils pûrent de leurs biens; mais que tous ceux qui ne pûrent s'embarquer furent passez au fil de l'épée aprés une longue resistance, & que leurs maisons furent brûlées avec leurs femmes & leurs enfans.

Cette horrible cruauté fait voir combien il falloit que le nombre des Latins qui demeuroient à Constantinople fust grand ; puisque s'en estant sauvé assez pour remplir quarante galeres & plusieurs navires, ceux qui resterent à Constantinople furent encore capables de resister quelque tems à une armée victorieuse, & de faire acheter bien cher la victoire à leurs ennemis.

Toute cette multitude de Latins avoit ses Eglises & ses monasteres à Constantinople, qui furent pillez & brûlez dans cette sedition. Il y avoit mesme un Cardinal nommé Jean qui residoit auprés de l'Empereur pour procurer l'union des deux Eglises, qui y fut tué d'une maniere toute à fait barbare. Et comme ce carnage des Latins n'arriva que vers la fin de ce siecle, sçavoir l'an 1183. lorsque les affaires des Rois de Jerusalem estoient en mauvais estat, & qu'ils estoient extraordinairement pressez par Saladin, il est clair que dans tous les regnes precedens ils devoient avoir esté en grand nombre à Constantinople, n'estant pas possible qu'ils s'y fussent établis tout d'un coup. Mais de quelque maniere qu'ils y soient arrestez, il est visible que c'est renoncer à la raison que de vouloir supposer que la doctrine de tous ces Latins qui occupoient peut-estre un quart de la ville de Constantinople, soit demeurée inconnuë aux Grecs ; ou que celle des Grecs n'ait point esté découverte par les Latins.

Ce n'est pas qu'il n'y eust en ce tems-là mesme quelques differens entre les uns & les autres touchant la religion, qui sont marquez par les écrivains de ce siecle-là, tant Grecs que Latins ; mais comme ce n'estoit que sur des points speculatifs, ou moins importans, ils ne produisoient point cette alienation que la diversité de la creance du mystere de l'Eucharistie eust produite par necessité.

C'est pourquoy l'on voit que dans ce siecle le schisme n'estoit pas encore si formé, que tous les Grecs fussent generalement rejettez par tous les Latins, & tous les Latins par les Grecs ; & il paroist entre plusieurs d'entr'eux

d'entr'eux des marques de communion ecclesiastique. CHAP. X.

L'Empereur Alexis ayant donné aux Religieux de Cluny un monastere qui estoit proche de Constantinople, & ce monastere ayant esté usurpé par d'autres Religieux, Pierre de Cluny en écrivit trois ans aprés à l'Empereur Jean Comnene fils & successeur d'Alexis, & au Patriarche de Constantinople, d'une maniere qui témoigne qu'il ne les regardoit ny comme heretiques, ny comme schismatiques. Car il offre à l'Empereur une association à toutes les bonnes œuvres de son Ordre, ce qui suppose la communion ecclesiastique; & il parle au Patriarche en des termes dont on ne pourroit pas se servir envers un Evesque qu'on regarderoit comme retranché de l'unité de l'Eglise. *lib. 4. Epist. 39. & 40.*

Et cela fait voir que durant ce tems il y avoit deux sortes de conduites & comme deux esprits differens, & dans les Grecs & dans les Latins. Il y avoit des Latins qui, comme Pierre de Cluny, ne faisoient pas de difficulté de communiquer avec les Grecs. Il y en avoit aussi d'autres qui ne les traittoient pas si favorablement, comme par exemple S. Bernard, qui dit formellement d'eux en parlant au Pape Eugene, que les Grecs estoient & n'estoient pas de l'Eglise: qu'ils en estoient par la foy, mais que par le schisme ils n'en estoient pas; & qu'ils s'estoient mesme écartez du chemin de la verité: *Ego addo & de pertinacia Græcorum, qui nobiscum sunt & non sunt; junctis fide, pace divisi, quanquam & in fide claudicaverunt à semitis rectis.*

Le Pape Adrien IV. dans sa lettre à Basile Archevesque de Thessalonique parle des Grecs comme estant separez de l'Eglise; & l'on voit que Guillaume Archevesque de Tyr les regardoit de la mesme sorte.

Cette double conduite des Latins avoit rapport à deux sortes de dispositions que l'on remarquoit dans les Grecs de ce tems-là. Car quelques-uns estoient emportez, & vraiment schismatiques, comme Theodore Balsamon, qui decide formellement dans ses réponses sur les privileges des Patriarches, que l'on devoit traiter les Latins d'heretiques.

Mais cet emportement de Balsamon a esté blasmé par d'autres Grecs, comme entr'autres par Demetrius Chomaterus Archevesque de Bulgarie, qui declare dans sa réponse à Constantin Cabasilas Archevesque de Dyrrachium, que Balsamon n'estoit point suivi en ce point par plusieurs; & il prouve de plus que la communion entre les deux Eglises n'estoit pas rompuë. *L'Italie*, dit-il, *est pleine d'Eglises dediées aux Apostres, & aux Martyrs, dont l'Eglise de l'Apostre Pierre le chef des Apostres est la principale; & les nostres, tant Ecclesiastiques que laïques, en y entrant ne croyent point faire tort d'y offrir leurs prieres à Dieu, & d'y rendre aux saints l'honneur qui leur est deu.*

Basile Archevesque de Thessalonique fait voir aussi dans sa réponse au Pape Adrien qu'il estoit de ces Grecs moderez qui avoient de l'inclination à la paix, & de l'éloignement du schisme. Car il nie expressément qu'ils se soient separez du Pape, & qu'ils refusent de le reconnoistre pour leur chef; & il proteste que les Grecs n'ont point d'autre sentiment que l'Eglise Romaine touchant la foy: *Eadem tecum prædicamus, & docemus.*

Mais soit que les Grecs ayent esté moderez ou emportez envers les

CHAP. XI. Latins, ſoit que les Latins ayent traité les Grecs avec douceur ou avec ſeverité, ils ont fait voir également de part & d'autre par l'une & l'autre conduite qu'ils eſtoient d'accord ſur le point de l'Euchariſtie.

Car il eſt bien clair que Pierre de Cluny, qui a écrit ſi fortement contre les Petrobuſiens & les Berengariens, n'auroit pas voulu communiquer avec des gens qu'il auroit ſceu eſtre engagez dans cette meſme hereſie. Et il eſt clair encore que ceux qui les ont traitez plus durement, n'auroient pas manqué de leur reprocher l'hereſie de Berenger auſſibien que leurs autres erreurs, s'ils avoient cru qu'ils en euſſent eſté coupables. On peut faire le meſme raiſonnement à l'égard de la moderation & de l'emportement des Grecs. Car la douceur de Baſile & de quelques autres Grecs n'auroit pas eſté capable de les porter à communiquer avec les Latins, s'ils les avoient jugé idolâtres & adorateurs du pain ; & cet Archeveſque n'auroit jamais dit, que les Grecs enſeignent la meſme choſe que le Pape, s'il y avoit eu en effet entre la foy des uns & des autres une ſi eſtrange difference. Et l'aigreur de Balſamon ne luy auroit pas permis de diſſimuler cette accuſation contre les Latins, qui auroit eſté la plus ſpecieuſe de toutes, & la plus propre à alienner les eſprits des Grecs, & les empeſcher de ſe reconcilier avec les Latins, ce qui eſtoit le but de Balſamon.

Ainſi le ſilence de toutes ces perſonnes ſur le ſujet de l'Euchariſtie, eſt une preuve evidente qu'ils ont cru eſtre d'accord en ce point, & s'ils l'ont cru, on ne doit point douter qu'ils ne le fuſſent effectivement, n'eſtant pas poſſible qu'ils ayent ignoré les ſentimens les uns des autres.

CHAPITRE XI.

VI. PREVVE de ce conſentement, tirée des auteurs qui ont écrit ſur le different qui eſtoit en ce tems-là entre les deux Egliſes ; & de divers autres faits.

IL n'y a point de voye ny plus ſure, ny plus naturelle pour connoiſtre ſi l'Egliſe Grecque eſtoit conforme ou contraire à l'Egliſe Romaine dans la doctrine de l'Euchariſtie, que de conſulter les auteurs qui ont écrit expreſſément des differens qui eſtoient actuellement entre ces deux Egliſes, & qui ont tâché ou de deffendre leur propre ſentiment, ou de combattre celuy des autres, ou de chercher des voyes d'accord pour pacifier ces differens. Car la doctrine de la preſence réelle eſt ſi importante d'une part, & ſi populaire de l'autre, qu'il eſt impoſſible que lorſque deux Egliſes ſont en different ſur ce point, il ne devienne le ſujet de la pluſpart des diſputes, des écrits, des conferences, des traitez. Cette doctrine eſt toujours ce qui apporte de plus grands obſtacles à la reünion. C'eſt auſſi celle ſur laquelle on tâche d'abord de convenir ; & le peuple y prend tout autrement part que dans une queſtion ſpeculative, telle qu'eſt celle de la proceſſion du ſaint Eſprit.

Quand on voit donc dans la ſuite de pluſieurs ſiecles un grand nombre d'écrivains, qui traittant expreſſément des differens qui eſtoient entre ces deux grandes Egliſes, ne parlent point de celuy-là, c'eſt une preuve indubi-

table qu'ils ne l'ont point connu, & que ces Eglises n'avoient point en effet de differens sur cet article; & ce silence dans ces circonstances est une conviction manifeste de leur conformité entiere dans cette doctrine. CHAP. XI.

Or c'est ce qu'on peut voir dans tout le douziéme siecle, comme nous le verrons dans tous les autres. Il s'est trouvé de part & d'autre dans ce siecle plusieurs auteurs qui ont entrepris la deffense de leur Eglise. Les Latins ont écrit contre les Grecs, & les Grecs contre les Latins. Ils ne se sont point épargnez les uns les autres. Ils se sont reprochez toutes les erreurs dont ils se sont cru reciproquement coupables. Mais la doctrine de la transubstantiation & de la presence réelle n'a jamais fait le sujet de leurs reproches. Les Latins qui tenoient cette doctrine, & qui poursuivoient avec rigueur dans l'Occident les heretiques qui la nioient, n'ont jamais accusé les Grecs de ne la pas croire. Les Grecs n'ont jamais accusé les Latins de la tenir; & ils ont employé leur esprit & leur plume à traiter des sujets, ou qui n'y ont nul rapport, comme la procession du S. Esprit; ou qui y ont tant de rapport, comme celuy des azymes, qu'il est absolument incroyable que la matiere mesme ne les eût portez à se faire quelque reproche sur le sujet de la presence réelle & de la transubstantiation, s'ils n'eussent esté parfaitement d'accord sur ces points.

Euthymius Zigabenus a fait un livre contre l'Eglise Latine sous ce titre: *Euthymij Monachi Zigabeni adversus Romæ veteris cives, capita duodecim, demonstrantia non ex Filio procedere Spiritum sanctum.* Le titre mesme fait voir qu'il ne s'y agissoit point de la transubstantiation, ny de la presence réelle.

Chrisolanus, ou Grosolanus Archevesque de Milan fut envoyé par le Pape Paschal II. vers l'empereur Alexis Comnene, & fit un discours en sa presence sur les differens des deux Eglises, qu'il luy laissa ensuite par écrit: mais il reduisit ce qu'il reprochoit aux Grecs, à l'article de la procession du saint Esprit, comme il paroist par son écrit mesme que Baronius a inseré dans ses annales l'an 1116. n. 8.

Cet écrit ayant esté publié dans Constantinople, divers auteurs Grecs entreprirent d'y répondre, & de combattre les Latins.

Nicolas de Methone écrivit deux traitez sur cette matiere contre Chrisolanus, dont Allatius témoigne en avoir vû un.

Il fit aussi un traité contre les azymes, & Allatius en cite des passages, qui font voir que bien loin de reprocher aux Latins la doctrine de la presence réelle, il l'enseigne aussi formellement qu'on la peut enseigner; aussi-bien que dans un autre traité qui se trouve dans la Bibliotheque des Peres, & qui en a peutestre esté tiré, les passages du traité des azymes cité par Allatius se trouvant dans ce traité imprimé de Nicolas de Methone, qui porte pour titre, *De ijs qui dubitant*, &c. *In Exercitat. adverss. Cicigt.*

Jean Phurne Religieux & Prieur de Montgane fit un traité contre Chrisolanus, qui porte pour titre: *Ad ea quæ allata sunt à Mediolanensi Episcopo, & Spiritum sanctum non procedere à Filio.*

Le sentiment de ces auteurs paroist assez, comme j'ay dit, par la qualité des reproches qu'ils font aux Latins, & par le choix de la matiere qu'ils traitent. Mais Phurne de plus fait paroistre positivement sa creance sur la

CHAP. XI. preſence réelle, dans une lettre qu'on luy attribuë, & qui a eſté inſerée par Allatius dans ſon livre. *Ieſus-Chriſt*, dit cet auteur, *ayant donné ce divin myſtere à ſes diſciples ſur le ſoir, & les ayant fait participans de* SA PROPRE CHAIR, *& de* SON PROPRE SANG, *aprés qu'ils eurent mangé, les diſciples en faiſoient de meſme les jours où* JESUS-CHRIST ESTOIT SACRIFIE', *& ils prenoient l'Euchariſtie aprés avoir mangé auparavant.* Ces expreſſions, que *I. C. eſt ſacrifié* dans l'Euchariſtie, & *qu'il nous y rend participans de ſa propre chair*, ne ſont guere propres pour exprimer l'opinion de ceux qui n'y reconnoiſſent que du pain rempli moralement d'une vertu ſpirituelle, & qui traitent le ſacrifice du corps de Jeſus-Chriſt d'abomination.

De conſenſ. l. 3. c. 13. n. 15.

L'écrit de Jean Phurne contre Chriſolanus Archeveſque de Milan fut refuté depuis par un autre Archeveſque de Milan nommé Pierre, qui fit un traité ſous ce titre. *Diſceptatio Petri Latini Mediolanenſis Epiſcopis adverſus Monachum Dominum Ioannem Furneum, Montis-gani primarium, de proceſſione Spiritus ſancti*, qui ſe trouve dans la bibliotheque du Roy. Et Jean Phurne de ſon coſté y fit une réponſe ſous le titre de *Contradictio ſpecialis in Epiſtolam Mediolanenſis.* Allatius a fait imprimer dans le premier volume de ſa Grace orthodoxe un traité du meſme Pierre, qui porte un autre titre, & ne parle point de Jean Phurne, mais qui ne traite auſſi que de la proceſſion du ſaint Eſprit.

an. 1116. n. 15.

Baronius fait mention d'un Eveſque de Nicée nommé Euſtratius qui écrivit deux traitez contre les Latins ſur la proceſſion du S. Eſprit. Allatius en rapporte le commencement, & fait mention de quelques autres traitez du meſme auteur, ſur la meſme matiere. La Princeſſe Comnene parle de cet Euſtratius comme du plus ſçavant homme de ſon ſiecle dans la philoſophie, & en effet l'on voit encore de luy des commentaires ſur la Logique d'Ariſtote. Que s'il avoit eſté d'un ſentiment different de celuy des Latins ſur la tranſubſtantiation, il euſt encore plus volontiers employé ſur ce ſujet le ſecours de la philoſophie d'Ariſtote, que ſur la proceſſion du ſaint Eſprit.

de Conſenſ. l. 2. c. 10. p. 629.

Alexiad l. 14.

Outre ces écrivains, Allatius témoigne avoir lû un traité d'un auteur de ce tems-là nommé Theodorus Prodromus, & il fait mention d'un petit écrit de Nicetas Seidus ſur l'avantage que l'ancienne Rome pretendoit tirer de ſon antiquité à l'égard de la nouvelle; & d'un autre de Nicetas de Byſance, qui portoit pour titre, *Syllogiſmes contre les Latins.* Mais tous ces traitez n'avoient point d'autre matiere que les ſujets ordinaires de la conteſtation entre les Grecs & les Latins, ſçavoir la proceſſion du S. Eſprit, & les azymes. C'eſt pourquoy un auteur de ce tems-là rapportant la commiſſion que l'Empereur Alexis Comnene donna à Euthymius & à Jean Phurne d'écrire ſur les differens des Grecs contre les Latins, les reduit expreſſément à ces deux articles.

Allat. ibid. pag. 630.

Allat. l. 2. c. 10. p. 643.

Le celebre Alexis Comnene, dit cét auteur, *eſtant venu à l'Empire, & voyant un grand mélange d'hereſies, & les defauts & additions à la foy que les Latins avoient appriſes des heretiques, il s'adreſſa à Euthymius Zigabenus & à Iean Phurne perſonnages de grande ſainteté & d'une eminente doctrine, & leur commanda de faire un recueil des Saints Peres contre les hereſies, &*

à en compoſer vn livre dogmatique contre les Latins, à cauſe de l'addition du mot FILIOQUE *qu'ils avoient faite au Symbole, & des azymes.* CHAP. XI.

Voilà les ſeuls differens auſquels cét auteur reduit les conteſtations ſur leſquelles cét Empereur vouloit qu'on refutaſt les Latins; & il s'enſuit de là, que ny cét auteur, ny l'Empereur Alexis dont il parle, n'ont point ſçeu qu'il y euſt aucune diſpute entre les Grecs & les Latins ſur l'Euchariſtie, & qu'ils n'ont accuſé l'Egliſe Romaine d'innovation que ſur la proceſſion du ſaint Eſprit, & ſur les azymes.

Il y eut encore un autre écrivain de l'Egliſe Latine qui donna ſujet aux Grecs dans ce meſme ſiecle de faire divers traitez contre les Latins. Ce fut Hugo, ſurnommé Ætherianus, Toſcan de nation, lequel apres avoir demeuré longtems à Conſtantinople auprés de l'Empereur Manuël, écrivit par ſon ordre un traité où il prouvoit que le S. Eſprit procedoit du Pere & du Fils, & le dedia au Pape Alexandre III. Ce livre eſt imprimé dans la Bibliotheque des Peres, & il avoit pour but de faciliter l'union qui eſtoit fort ſouhaitée par l'Empereur Manuël, & qui n'eſtoit empeſchée que par la diſpute ſur la proceſſion du ſaint Eſprit. *Baron. ad ann. 1177. n. 37.*

C'eſt pourquoy cét Empereur dans une lettre qu'il écrivit à Conrad, & qui eſt rapportée par l'hiſtorien Cinnamus, appelle formellement les Latins ὁμοθρήσκους, c'eſt-à-dire *ayant la meſme religion & le meſme culte.* Et Nicetas Choniate ſe plaint qu'eſtant de meſme religion que les Latins, ils avoient eſté traittez par eux plus rudement dans la priſe de Conſtantinople, que les Latins n'avoient eſté traittez par les Sarrazins dans la priſe de Jeruſalem. *Allat. ibid. c. 11. p. 655.*

Mais la lettre que Baſile Archeveſque de Theſſalonique écrivit au Pape Adrien IV. ſur l'union de l'Egliſe d'Orient avec celle d'Occident, fait encore voir bien plus clairement combien les Grecs eſtoient éloignez de ſoupçonner les Latins d'erreur ſur le point de l'Euchariſtie. Car cét Archeveſque ne ſe contente pas de dire que ces deux Egliſes n'avoient qu'une meſme Foy; mais il prouve leur union par l'unité d'un meſme ſacrifice, & il s'exprime en des termes qui marquent clairement que les Grecs avoient la meſme foy que l'Egliſe Romaine ſur la preſence réelle & ſur le ſacrifice de la Meſſe. *On ne preſche*, dit-il, *dans les deux Egliſes que la meſme doctrine touchant la foy. Le meſme agneau qui oſte les pechez du monde, le meſme Ieſus-Chriſt eſt ſacrifié, tant par les Eveſques de l'Occident qui reconnoiſſent voſtre ſublime autorité, que par nous qui recevons en Orient la ſplendeur de la dignité pontificale du thrône de l'Egliſe de Conſtantinople.* *Apud Allat. De Perp. Conſenſ. p. 658.*

Εἷς ἐν ἀμφοτέραις ταῖς ἐκκλησίαις ὁ λαλούμενος λόγος τῆς πίστεως ἢ ὁ αὐτὸς ἄρνος θυόμενος ὁ τὸν κόσμου αἴρων τὰς ἁμαρτίας, Χριστὸς, ᾧ δύνῃ ἀρχιερεύσῃ τοῖς ὑπὸ τὴν σὴν τελουσι κορυφαίαν ἀκροπτία. ἢ ἡμῖν τοῖς ἐξ ἡλίου ἀνίσχοντος τῆς ὑψηλῆς τοῦ Κωνσταντινοπόλεως θρόνου δεχομένοις τὰ τῆς ἱερωσύνης αὐγάς. *Col. 334.*

On trouve encore des expreſſions plus fortes dans un auteur de ce meſme tems nommé Iſaac, qui paroiſt moderé comme Baſile envers les Latins, & qui quoi qu'Armenien de nation, & Eveſque d'Armenie, peut bien eſtre conté entre les Grecs, puiſqu'il avoit renoncé aux erreurs de ſa nation pour embraſſer la communion de l'Egliſe Grecque.

Il y a deux traitez de cét auteur imprimez dans le 2. volume de l'Actuarium de la Bibliotheque des Peres. Il y fait voir ſa creance ſur l'Euchariſtie en pluſieurs endroits. Il dit, *que les Iuifs immoloient un Agneau qui eſtoit la figure de I. C. mais que pour nous nous n'immolons pas un agneau qui n'eſt*

CHAP. XI. *qu'une figure, mais que* NOUS IMMOLONS J. C. MESME DANS LA VERITE'.

Il dit, que *le ſacrifice du pain eſt la chair de Chriſt*, & que J. C. en inſtituant ce myſtere *prit du pain tel qu'il le trouva, afin de ne nous pas priver de cette grace ſalutaire qu'il nous vouloit faire pour tous les ſiecles, de nous donner ſon ſaint corps à manger, & ſon ſang à boire ; afin de nous viviſier, & de nous rendre participans de luy meſme.*

Col. 32.

Col. 346.

Simeon le jeune, auteur du meſme tems, & qui parle du S. Eſprit d'une maniere qui peut recevoir un ſens catholique, & ne declame en aucun lieu comme je croy contre les Latins, ne fait pas voir clairement & ſon opinion & celle de l'Egliſe Grecque ſur le ſujet de l'Euchariſtie. Il dit dans ſon diſcours 5. en parlant de la communion, *que comme dans un meſme vaſe, le feu ne peut demeurer avec l'eau, de meſme le corps tres-pur de I. C. & le peché deteſtable ne peuvent ſubſiſter enſemble dans un meſme chreſtien.* Et dans le livre *de ſes ſacrées meditations* parlant de la dignité du Sacerdoce, auquel il avoit eſté élevé : *Miſerable & impur que je ſuis*, dit-il, *comment m'a-t'on eſtabli pour ſuperieur de mes freres, pour ſacrificateur des divins myſteres, & pour miniſtre, de la tres-ſainte Trinité ? Car quand on met ſur la table ſacrée le pain & le vin pour former voſtre corps & voſtre ſang, ô Verbe, vous y eſtes preſent, ô mon Dieu, & ces choſes deviennent veritablement voſtre corps & voſtre ſang par l'avenement du S. Eſprit, & par la force du tres-Haut.... C'eſt ce qui produit en moy des ſentimens de crainte, au lieu d'en produire de joye, ſçachant bien, que ny moy, ny aucun homme ſur la terre n'eſt digne d'exercer ce miſtere, qui demande une vie angelique, & plus qu'angelique, afin de pouvoir s'acquitter dignement d'une fonction, qui nous rend plus familiers avec Dieu que les Anges ; puiſque nous manions avec les mains, & nous prenons par la bouche ce que les Anges reverent profondement & qu'ils environnent avec tremblement.*

C. 14.

Il eſt vrai que dans ce meſme ſiecle d'autres Grecs qui n'eſtoient pas ſi moderez que ceux dont nous venons de parler, écrivoient inceſſamment contre l'Egliſe Latine, & s'acharnoient de plus en plus à la queſtion de la proceſſion du S. Eſprit, & aux autres points de diſcipline qu'ils reprenoient dans les Latins.

Andronic Camatere qui eſtoit tres-bien auprés de l'Empereur, Manüel, fit un traité ſous le nom meſme de cét Empereur, où il recueillit toutes les autoritez de l'Ecriture qu'il jugea propres pour montrer que le S. Eſprit ne procedoit que du Pere.

Allat. de Conſ. p. 660.

Nicolas d'Otrante fit trois livres contre l'Egliſe Romaine ; l'un touchant la proceſſion du S. Eſprit, l'autre ſur les azymes, & l'autre ſur le jeûne du Samedy.

Allat. p. 703.

Tornicius ſous le nom de l'Empereur Iſaac écrivit un livre de la proceſſion du S. Eſprit, dont le manuſcrit eſt dans la Bibliotheque du Roy.

Nicetas premierement Eveſque de Marone, & enſuite Archeveſque de Theſſalonique, compoſa ſix livres pour répondre à ceux de Hugo Æterianus ſur la proceſſion du S. Eſprit.

Ibid. p. 703.

Theodore Balſamon, l'un des plus ſçavans hommes de ſon ſiecle, employa tout ce qu'il avoit d'eſprit & de ſcience à dechirer l'Egliſe Romaine,

Et dans ses notes sur le Nomocanon, dans ses meditations sur les privileges des Patriarches, & dans ses réponses à Marc Patriarche d'Alexandrie, il passe jusques à des excés qui ont esté condamnez de ceux mesmes de son parry; Mais avec tout cela il ne s'avise jamais de faire aucun reproche aux Latins sur la transubstantiation & sur la presence réelle, quoy qu'il fust en un tems où il luy estoit aussi peu possible d'ignorer que tous les Latins estoient dans cette doctrine, que de ne voir pas la lumiere en ouvrant les yeux dans le plus grand jour. CHAP. XI.

Il n'y eut pas jusques aux moindres differens de doctrine que les Grecs ne tâchassent de relever dans la passion qu'ils avoient de contredire les Latins.

George Metropolitain de Corfou, qui avoit esté envoyé par Manüel au Concile qui se tenoit à Rome sous le Pape Alexandre III. en 1179. estant demeuré malade à Brindes, où il eut des conferences avec des Religieux Latins, fit ensuite un traité sur ce qu'il avoit appris de leur doctrine du purgatoire, dont le manuscrit est dans la Bibliotheque Barberine. *Allat. p. 663.*

Ainsi rien n'échappoit à la curiosité & à la passion des Grecs & des Latins; & cependant ils n'ont jamais découvert qu'il y eust entr'eux aucun different sur la substance du mystere de l'Eucharistie. Et c'est pourquoi quand ils en parlent, ils ne s'arrestent jamais qu'à la question des azymes, comme il paroist par ce mesme George de Corfou, qui fit aussi un traité pour montrer par l'Ecriture que l'oblation se devoit faire avec du pain levé, & que cette coutume avoit duré dans l'Eglise Romaine jusques au tems de Gregoire le Dialogiste; c'est ainsi que les Grecs nomment tantost saint Gregoire le Grand, auteur des dialogues traduits en grec par le Pape Zacharie; tantost Gregoire II. que quelques Grecs confondent avec saint Gregoire, comme le Cardinal Baronius l'a remarqué sur l'an 726. n. 31.

Et il ne faut pas dire que la raison pour laquelle on ne découvroit pas cette diversité de sentimens entre les deux Eglises, est qu'elles ne se trouvoient pas ensemble dans des Conciles & dans des conferences. Car outre le mélange continuel des Grecs & des Latins dans tout l'Orient pendant tout ce siecle là, outre une infinité de conferences particulieres, on tint aussi des Conciles & des assemblées publiques pour procurer l'union des deux Eglises, sans qu'on y ait remué la question de la presence réelle ny de la transubstantiation.

L'Abbé Nectaire compagnon de George de Corfou, assista au lieu de luy au Concile de Latran sous Alexandre III. où il deffendit avec opiniâtreté l'opinion des Grecs. Il en remporta de grandes loüanges de ceux qui estoient passionnez comme luy; mais en tout cela il ne s'agissoit que des erreurs communes des Grecs, & nullement de la presence réelle.

L'Empereur Manüel Comnene desirant à quelque prix que ce fût reünir l'Eglise de Constantinople à celle de Rome, fit tenir à Constantinople un Synode où il se trouva plusieurs Cardinaux & Evesques de la communion Romaine. Michel Auchiale Patriarche de Constantinople s'opposa à la reconciliation, & fit un écrit en forme de Dialogue pour en détourner l'Empereur. Mais il témoigne dans cet écrit, que les Latins bien *Allat. de perp. Conf. c. 12.*

CHAP. XI. loin d'accuser les Grecs d'erreur sur l'Eucharistie, ne demandoient d'eux autre chose, sinon qu'ils fissent mention du nom du Pape dans les mysteres, & qu'ils reconnussent sa primauté, & le droit des appellations.

Et quoique ce Concile fût encore sans effet, & ne produisit qu'une plus grande division, on ne s'y arresta neanmoins qu'aux anciens differens, pour lesquels les Grecs *supposoient que l'Eglise Latine avoit déja esté condamnée* par l'Eglise Grecque.

Enfin il ne faut pas dire que durant ce siecle on n'eut aucun soin de la foy & de la religion dans l'Eglise Grecque, & que l'on y pust semer impunément des erreurs sans que personne se mist en peine de s'y opposer. Car bien loin que les Grecs fussent dans cette disposition d'esprit, ils ne se meslerent jamais davantage de la religion, & jamais ils n'eurent plus de soin d'etouffer toutes les nouvelles erreurs.

Les Empereurs mesmes quoique foibles, & peu agissans pour les choses temporelles, estoient fort appliquez à ce qui regardoit la religion.

Euthymius dit au commencement de sa Panoplie, que l'Empereur Alexis Comnene employoit tout le tems qu'il ne donnoit pas aux affaires d'Estat, à la lecture exacte de l'Ecriture Sainte, & qu'il en conferoit continuellement avec des hommes sçavans dont son palais estoit toûjours rempli : qu'il estoit merveilleusement attaché aux opinions les plus approuvées ; & que par l'exercice de ces conferences il s'estoit tellement rendu habile, qu'il estoit capable de refuter toutes les erreurs.

l. 3. & l. 14. C'est aussi une des principales loüanges que la Princesse Comnene donne à son pere en divers endroits ; & ce que nous venons de rapporter d'Euthymius fait voir qu'on ne la doit point soupçonner de flaterie. Elle dit de luy de plus qu'il n'avoit rien tant à cœur, que d'étendre la Religion Chrestienne ; & que par l'exercice de la vertu, la meditation continuelle, & la recherche de la science Ecclesiastique, il avoit beaucoup passé les bornes de l'intelligence des laïques, & qu'il egaloit le soin & la vigilance des Evesques. Et enfin elle dit en particulier à l'egard des heresies, qu'il avoit une application extraordinaire à les étouffer, & qu'il n'épargnoit ny travail, ny peine, ny dépense, lors qu'il y avoit esperance de ramener à l'Eglise ceux qui s'en estoient égarez ; & que l'Orient & l'Occident estoient témoins en ce point de la grandeur de son zele.

l. 6. p. 181.

Elle ne le dit pas seulement, elle le prouve par la condamnation de divers heretiques, que l'Empereur Alexis procura durant son regne.

lib. 5. Elle rapporte fort au long la condamnation d'un nommé Italus, dont elle décrit le corps, l'esprit, la science, les erreurs, & le retour à l'Eglise.

lib. 10. Elle raconte le soin que ce mesme Empereur prit de convaincre & de faire condamner une erreur fort subtile d'un nommé Nilus, où elle étale sa science sur l'hypostase & l'union des natures en Jesus-Christ.

lib. 14. Elle fait au quatorziéme livre une longue histoire de l'adresse avec laquelle Alexis découvrit les erreurs d'un nõmé Basile, chef de la secte des Bogomiles.

Et elle remarque en particulier que ces heretiques blasphemoient l'Eucharistie. *Basile*, dit-elle, *mépriſoit entierement le corps & le ſang du premier Preſtre, & du premier ſacrifice qui s'opere parmy nous :*

To

τὸ τελέμβιον παρ' ἡμῖν σῶμα καὶ αἷμα τῶν ἀχράντων καὶ ἀγγελικῶν ἀμάτων καὶ ἀθανάτων φάυλον ἔθετο. De sorte que, comme les Catholiques peuvent trouver des defenseurs & des témoins de leur doctrine sur l'Eucharistie dans ces Evesques qui condamnerent ces heretiques, dans cet Empereur qui les découvrit, dans cette sçavante Princesse qui en rapporte l'histoire, les Calvinistes pourroient peutestre trouver quelques partisans de leurs opinions dans les heretiques Bogomiles. CH. XI.

Sous Jean Comnene fils & successeur d'Alexis, le Patriarche Leon Stypiote condamna dans un Synode les écrits de Constantin Chrysomale, qui contenoient des erreurs semblables à celles des Enthusiastes & des Bogomiles, comme le dit Allatius. Le mesme auteur rapporte que sous Manuël Comnene successeur de Jean, le Patriarche Michel Oxyta condamna Niphon Religieux convaincu de l'heresie des Bogomiles ; & qu'il fut mis en prison aprés qu'on luy eut coupé la barbe, qui alloit jusques à ses pieds. *Allatius de Perpetua Consensione l. 2. c. 11.* *Ibid. c. 11.*

On peut voir dans le mesme livre d'Allatius d'autres Synodes tenus en Grece, qui contiennent la condamnation de plusieurs autres heretiques. Ce qui fait voir qu'il n'y avoit rien alors de plus ordinaire, & que l'on n'y souffroit ny l'introduction des nouvelles erreurs, ny le renouvellement des anciennes.

Et delà il est aisé de conclure, que si la doctrine de la presence réelle & de la transubstantiation n'avoit pas esté celle de l'Eglise Grecque, il est impossible qu'elle n'eût esté condamnée sous cet Empereur & ces Patriarches ; puisqu'il est impossible que les Grecs ne l'aient découverte & par les voyages qu'ils faisoient en divers lieux de l'Italie & de l'Occident ; par ce grand nombre de Prestres & de laïques de la communion Latine, qui demeuroient avec eux à Constantinople, & en divers autres lieux de la Grece & de l'Orient ; & par les femmes Latines avec lesquelles ils s'allioient tres-souvent ; & par les Grecs qui se rangeoient souvent à la communion des Latins dans les lieux où ils estoient les maistres ; & par les Latins qui embrassoient la communion des Grecs, lors que les Grecs rentroient dans la possession des Eglises qui avoient esté occupées par les Latins.

Enfin pour achever de representer cette conformité de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Latine sur le sujet de l'Eucharistie, on peut dire que comme elles estoient parfaitement d'accord dans le fond de la doctrine, elles l'estoient aussi dans le jugement qu'elles faisoient de la pieté & de la devotion envers ce mystere, qui est une suite naturelle de la doctrine.

La Princesse Anne Comnene dans le portrait qu'elle fait de la pieté de son ayeulle mere de l'Empereur Alexis, à qui elle donne de grandes loüanges, y remarque expressément qu'elle ne manquoit aucun jour d'assister au Sacrifice dans l'Eglise de sainte Thecle : ce qui fait voir que l'on disoit tous les jours la Messe à Constantinople, & que la pratique d'y assister tous les jours, si ordinaire aux Catholiques, estoit commune en ce siecle à ceux qui faisoient profession de pieté.

Quelque sujet qu'elle eût de n'aimer pas le vaillant Robert de Normandie Duc de Calabre, & pere du celebre Bohemond, elle n'a pû

CH. XII. s'empescher en décrivant cette grande bataille où il defit l'Empereur Alexis, & le pensa prendre prisonnier, de relever la maniere chrétienne avec laquelle il se prepara au combat avec toute son armée. *Ils passerent*, dit-elle, *toute la nuit en priere dans l'Eglise du Martyr Theodore qui estoit au bord de la mer, & ils y receurent les mysteres immaculez.* Si cette Princesse avoit esté du sentiment des Calvinistes, & qu'elle eût regardé Robert & ses soldats comme des superstitieux, & leurs sacrifices comme impies, bien loin de representer cette maniere dont ils se preparent à la bataille comme une action de pieté qui les disposa à la victoire, n'eût-elle pas au contraire témoigné de l'étonnement de ce qu'aprés ces pratiques superstitieuses & sacrileges Dieu les favorisa d'un succés si avantageux ; & au lieu de dire que les Soldats de Robert & son armée receurent les mysteres immaculez, n'auroit-elle pas dit qu'ils pratiquerent leurs superstitions ?

Liv. 4. Alexiad.

Si l'on joint ensemble toutes ces preuves, comme la raison le demande, & qu'au lieu de s'amuser à chicaner sur quelques-unes en particulier, on regarde l'effet qu'elles produisent par leur union : si l'on considere que l'accord des deux Eglises sur l'Eucharistie paroist par tout : que cette desunion chimerique que M. Claude invente, ne paroist nulle-part : que tout s'entretient en supposant qu'elles estoient unies de sentimens sur ce mystere : que rien ne s'entretient en supposant qu'elles estoient divisées : que l'on voit tous les effets de l'union : que l'on ne voit aucuns effets de division, je ne pense pas qu'un esprit tant soit peu raisonnable puisse refuser de se rendre à une verité si claire.

CHAPITRE XII.

VII. PREUVE. De la creance de l'Eglise Grecque, tirée d'Euthymius Zigabenus.

JE rapporte au douziéme siecle Euthymius Zigabenus Religieux Grec, encore qu'il ait passé la plus grande partie de sa vie dans l'onziéme, parcequ'il a survécu l'Empereur Alexis Comnene, qui ne mourut que l'an 1118. Il fut connu particulierement de cét Empereur, & ce fut par son ordre qu'il dressa sa Panoplie, qui n'est autre chose qu'un recueil des passages des Peres opposez aux principales heresies, dont il rapporte les dogmes au commencement de chaque titre.

Cét auteur nous fournit de deux sortes de preuves sur nostre sujet ; les unes negatives, les autres positives.

La preuve negative est, que parlant dans sa Panoplie des principales heresies, il ne fait aucune mention de la doctrine de la transubstantiation ; & cependant s'il l'avoit prise pour une erreur, il auroit dû la marquer comme la plus dangereuse de toutes puisqu'il ne pouvoit ignorer qu'elle estoit suivie de tout l'Occident. L'on ne peut pas dire que cét auteur ait eu dessein d'épargner les Latins ; puisqu'on trouve encore dans la Bibliotheque du Roy le manuscrit de l'un de ses ouvrages, où il les attaque expressément. Le titre en est comme nous avons déja dit : *Euthemij Monachi Zigabeni*

adversus Romæ veteris cives, capita duodecim, demonstrantia non ex Filio procedere Spiritum sanctum. C'est la seule opinion qu'il leur reproche. CHAP. XII.

La preuve positive est tirée d'un passage que M. Claude allegue contre la transubstantiation. Mais pour le faire servir à ce dessein il n'en cite qu'une partie, & il retranche tout le reste. *Les Grecs*, dit-il, *disent bien que le pain & le vin sont changez au corps & au sang du Seigneur : mais ils disent aussi des choses qui témoignent que c'est un changement non de substance, mais d'efficace & de vertu, comme ce que dit Euthymius, qu'il ne faut pas regarder à la nature des choses qui sont proposées, mais à leur vertu.* pag. 707.

C'est tout ce qu'en cite M. Claude, mais pour détruire les vaines consequences qu'il en tire il n'y a qu'à rapporter le passage tout entier comme il est dans le commentaire d'Euthymius sur S. Mathieu chap. 64. *Comme l'ancien Testament*, dit-il, *a eu des hosties & du sang, le Nouveau en a aussi, qui sont le corps & le sang du Seigneur. Il n'a pas dit, ces choses sont les signes de mon corps & de mon sang; mais il a dit, ces choses sont mon corps & mon sang. Il ne faut donc pas considerer la nature des choses qui sont mises sur l'Autel, mais leur vertu. Car de mesme que le Verbe deifie (s'il est permis d'user de ce mot) la chair à laquelle il s'est uni d'une maniere surnaturelle; de mesme il change par une operation ineffable le pain & le vin en son corps mesme qui est une source de vie, & en son precieux sang, & en la vertu de l'un & de l'autre. Or il y a quelque rapport du pain au corps & du vin au sang. Car le pain & le corps sont d'une matiere terrestre, & le vin & le sang sont d'une matiere chaude & subtile comme l'air. Et comme le pain fortifie, de mesme le corps de I. C. fortifie aussi en sanctifiant & l'ame & le corps: & comme le vin donne de la joye, le sang de I. C. a le mesme effet, & nous est de plus un puissant secours. Que si tous tant que nous sommes de fideles nous participons au mesme corps & au mesme sang, la participation de ce mystere nous unit tous ensemble, nous sommes tous en I.C. & I.C. est en tous, selon que I. C. mesme le dit : Celuy qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy, & moy en luy. Le verbe s'est uni à la chair par l'Incarnation, & cette chair nous est unie lorsque nous participons à ce Sacrement.*

1. Euthymius ruine & exclud en mesme tems par ce passage ces deux clefs celebres dont les Ministres se servent pour éluder tous les passages des Peres. Il exclut la *clef de figure*, en remarquant que J. C. n'a pas dit : *Ces choses sont les signes de mon corps & de mon sang; mais qu'il a dit : Ces choses sont mon corps & mon sang.* Et il nous donne lieu d'exclure *la clef de vertu* par le mesme raisonnement. Puisque J. C. n'a pas dit non plus : *Cecy est la vertu de mon corps;* mais qu'il a dit: *Cecy est mon corps,* la proprieté des paroles à laquelle Euthymius s'attache, bannit également & la figure & la vertu separée du corps de J.C. & elle ne peut exclure l'une qu'en excluant l'autre.

2. Euthymius en concluant que le pain & le vin ne sont pas les signes du corps & du sang, parceque J. C. n'a pas dit: *Cecy est la figure de mon corps* &c. fait voir qu'il n'a pas pris dans les paroles de l'institution le mot, *est*, dans le sens de *significat*; c'est-à-dire qu'il ne les a pas prises dans un sens de figure. Donc il les a prises dans un sens de realité, & il a cru que les choses dont Jesus-Christ a dit : Cecy est mon corps, cecy est mon sang,

CH. XII. eſtoient réellement ſon corps & ſon ſang.

3. Mais cette ſolution des Miniſtres, que par le corps de J. C. il faut entendre la vertu du corps, & non le corps meſme, eſt encore plus clairement détruite par ces paroles d'Euthymius, qui aſſure *que I. C. change le pain & le vin en ſon corps meſme qui donne la vie ; en ſon precieux ſang, & en la force ou la grace de l'un & de l'autre, & in gratiam ipſorum.* Car afin qu'on ne puſt pas ſeparer cette force & cette grace du corps meſme de J. C. & qu'on ne puſt pas dire, comme fait M. Claude qu'il entend un changement de vertu, & non de ſubſtance, Euthymius a pris ſoin d'unir expreſſément la ſubſtance & la vertu, en diſant que J. C. change le pain & le vin en ſon corps & en ſon ſang, *& in gratiam ipſorum*, c'eſt-a-dire, & en la vertu de l'un & de l'autre.

Il eſt étrange que les Miniſtres nous veüillent perſuader que des gens ſans avoir perdu l'eſprit, pour faire entendre que J. C. communique au pain la vertu de ſon corps, aient choiſi cette bizarre expreſſion, *I. C. change le pain en ſon corps meſme.* Il eſt étrange qu'ils pretendent que les Peres aient ſuppoſé qu'ils ſeroient entendus en parlant un langage ſi contraire au ſens commun ; Et enfin il eſt bien étrange qu'ils veüillent que le commun du monde ait eſté aſſez ſubtil pour deviner un ſens ſi étrangement éloigné des paroles, & ſi peu autoriſé par des expreſſions ſemblables. Mais au moins devroient-ils mettre quelque borne à cette licence avec laquelle ils diſpoſent & des paroles des uns, & de l'intelligence des autres. Car certainement il vaudroit mieux qu'ils declaraſſent une fois pour toutes, que les paſſages ſignifient tout ce qu'ils veulent qu'ils ſignifient, & qu'il ne faut juger du ſens des auteurs que par leurs caprices, que de donner aux paroles d'Euthymius le ſens auquel il les faut prendre pour les rendre conformes à leur ſentiment.

Euthymius dit que J. C. change d'une maniere ineffable *le pain en ſon corps meſme.* Cela ſignifie, dit M. Claude, *qu'il les change, non en ſon corps, mais en la vertu de ſon corps.* Euthymius dit, *qu'il change le vin en ſon ſang meſme.* Cela ſignifie, dit M. Claude *qu'il le change, non en ſon ſang, mais en la vertu de ſon ſang.* Euthymius ajoûte, qu'il les change en la vertu de l'un & de l'autre, *in gratiam ipſorum.* Cette addition a incommodé M. Claude, & il a trouvé bon de n'en point parler. Mais en l'y ajoûtant, parce qu'elle y eſt en effet, l'Expreſſion d'Euthymius toute entiere expliquée au ſens des Calviniſtes ſera, *que Ieſus-Chriſt change le pain en la vertu du corps, & le vin en la vertu du ſang, & en la vertu de l'un & de l'autre.* Qui a jamais oüi parler d'une pareille folie, de joindre enſemble le terme metaphorique, & l'explication du terme metaphorique, comme deux choſes diſtinctes & ſeparées ? Dira-t'on, par exemple, que la pierre eſtoit Jeſus-Chriſt, & le ſigne de Jeſus-Chriſt. Que l'arche eſtoit l'Egliſe, & la figure de l'Egliſe ? Que l'Agneau Paſcal eſtoit Jeſus-Chriſt & l'image de Jeſus-Chriſt. Que la colere change les hommes en beſtes, & en la fureur des beſtes ? Qui ne void que la nature de noſtre eſprit repugne manifeſtement à ces expreſſions ; puiſque l'on ne ſe ſert de termes metaphoriques, que parce qu'on veut eviter en cét

endroit les termes propres comme trop foibles ? Et ainſi l'eſprit dans cette diſpoſition n'a garde de joindre à l'heure meſme à ce terme metaphorique le terme ſimple qu'il a evité, & encore dans un arrangement qui le fait regarder par neceſſité comme quelque choſe de ſeparé du terme metaphorique. CHAP. XII.

Ce paſſage d'Euthymius pourroit fournir pluſieurs autres reflexions ; mais quelles qu'elles ſoient, elles ne ſçauroient eſtre ſi claires que l'idée que le paſſage donne de luy meſme, & par la ſimple lecture. Et c'eſt pourquoi M. Claude s'eſt bien donné de garde de le rapporter tout entier.

Il ſuffit donc de demander à M^rs les Religionnaires, s'il y a de l'apparence qu'un homme pour inſtruire un autre de leur opinion vouluſt emprunter les paroles d'Euthymius? s'ils voudroient eux meſmes s'en ſervir? ſi la maniere dont ils conçoivent leur ſentiment les a jamais portez à de ſemblables expreſſions ? s'il leur eſt jamais arrivé de dire à quelqu'un, que J. C. nous donnoit non la figure de ſon corps, mais ſon corps parce qu'il n'avoit pas dit ; *Cecy eſt la figure de mon corps*, mais *Cecy eſt mon corps ?* s'il leur eſt arrivé de dire qu'il change le pain & le vin *en ſon corps meſme ; en ſon ſang meſme, & en la vertu de l'un & de l'autre ?* s'il leur eſt arrivé de dire, que comme *le Verbe eſt uni à la chair, ainſi cette chair nous eſt unie par la participation de l'Euchariſtie ?* C'eſt par là qu'ils doivent juger ſi ce paſſage eſt propre à prouver ou à détruire la tranſubſtantiation.

Mais que veut donc dire Euthymius, lorſqu'il dit : *Oportet autem non ad naturam eorum quæ proponuntur aſpicere, ſed ad virtutem eorum ?* C'eſt une choſe admirable que des perſonnes ſi fertiles en ſolutions, & qui ſe contentent ſi facilement de celles qu'ils inventent, n'en veulent pas voir une ſi aiſée ! M. Claude n'avoit qu'à conſulter Aubertin, & il auroit appris de ce Miniſtre, que le mot de nature eſt ſouvent pris pour l'amas des accidens qui forment l'apparence exterieure. Et cela ſuppoſé il n'y a nulle difficulté dans ce paſſage ; puiſqu'Euthymius ne voudra dire autre choſe ſinon qu'il ne faut pas avoir égard à ce que ces choſes paroiſſent, mais à leur vertu ; c'eſt-a. dire, comme nous l'avons montré dans l'examen du paſſage de Theophylacte, *à leur verité interieure, à ce qu'elles ſont dans la verité.* Il voudra dire ce que Paſcaſe a exprimé quand il a dit, *que la vertu des choſes eſtoit plus conſiderable que l'apparence, potior virtus rerum quam ſpecies. Et que celuy qui donne à toutes choſes la vertu de leur nature ; a donné à ce Sacrement d'eſtre le corps & le ſang de Ieſus-Chriſt.* De ſorte que ſelon cét auteur la vertu du Sacrement de l'Euchariſtie, eſt d'eſtre le ſang de Jeſus-Chriſt. *Paſch. lib. de corp. & ſang. c. 14.*

Euthymius ne veut donc pas que l'on s'arrête à l'apparence, qui ne nous donneroit pas ſujet de concevoir une grande idée de ce myſtere ; il veut qu'on en conſidere la vertu, mais une vertu qui vient de ſon eſſence, & de l'operation ineffable de J. C. qui y change le pain en ſon corps meſme plein de vertu & d'efficace, comme Euthymius le dit enſuite. Voilà la vertu qu'il veut qu'on y conſidere, vertu jointe au corps, & non ſeparée du corps.

CH. XII. Mais sans avoir mesme recours à cette solution autorisée par Aubertin, on peut encore prendre ces paroles dans un sens plus simple, qui est de dire, que la nature qu'Euthymius ne veut pas qu'on regarde, n'est pas la nature presente de ces dons, mais la nature passée ; c'est-à-dire qu'il enseigne qu'il ne faut pas considerer ce que ces dons estoient lorsqu'ils ont esté presentez, mais ce qu'ils ont esté faits. Car la nature subsistant encore selon l'apparence, on a raison de nous avertir de ne la regarder plus, parce qu'elle n'est plus en effet ; & que, comme dit S. Ambroise, *ce n'est plus ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a consacré* ; & qu'ainsi il ne faut plus avoir égard à leur premiere nature qui est changée, mais à la vertu dont ces choses sont remplies par l'operation qui les a changées au corps & au sang de J. C. C'est l'avertissement qu'Euthymius nous donne, premierement en abregé, en disant qu'il ne faut pas avoir égard à la nature des dons presentez, mais à leur vertu ; & ensuite plus au long, lorsqu'il nous enseigne, que *comme I. C. a deïfié la chair qu'il a unie à sa divinité, de mesme il change les dons par une operation ineffable au corps mesme & au sang mesme de I. C. & en la vertu de l'un & de l'autre.*

Ce passage d'Euthymius tiré de son commentaire sur S. Mathieu, est ordinairement allegué par les auteurs qui traittent des controverses. Mais il me semble qu'on ne fait pas ordinairement assez de reflexion sur ce que l'on voit dans la Panoplie du mesme auteur, au titre des *Pauliciens.*

C'estoit une espece d'heretiques qui avoient renouvellé une partie des erreurs de Manichéens, & qui y en avoient ajoûté quelques autres ; & sur tout ils avoient une heresie fort bizare sur le fait de l'Eucharistie. Car ils disoient que J. C. en instituant ce mystere n'avoit point distribué de pain & de vin à ses disciples, & que ces paroles, *Prenez & mangez*, ne s'entendent que de ces paroles mesmes qu'il proposoit à ses disciples comme leur pain & leur nourriture. Et par une suite de ce principe ils disoient, que communier n'estoit autre chose que mediter les paroles de J. C. & s'en nourrir.

Cette heresie détruisoit nettement la presence réelle & la transubstantiation ; de sorte que si Messieurs les Ministres sont tant en peine de trouver des exemples parmy les Grecs de personnes qui ayent combattu cette doctrine, on ne desavoüera pas qu'ils n'en puissent trouver parmy ces detestables heretiques.

Euthymius donc aprés avoir representé leur erreur, entreprend ensuite de la refuter, & il le fait à son ordinaire, en choisissant les passages des Peres qu'il a cru les plus propres pour instruire les fideles de la verité de ce mystere, & de la foy de l'Eglise Catholique. Ce choix est extrémement considerable pour découvrir son veritable sentiment. Car ayant à choisir dans toute la tradition, & n'estant lié par aucune loy, le sens commun fait voir qu'il a choisi sans doute les passages les plus précis, les plus clairs, les plus dogmatiques, les plus propres pour donner une connoissance nette du mystere, selon l'idée qu'il en avoit & que l'on en avoit de son tems ; & qu'il est sans apparence, que pour representer la foy de l'Eglise il ait fait choix au

contraire des passages les plus obscurs, les moins dogmatiques, les plus hyperboliques, qui se trouvent dans les auteurs Ecclesiastiques. CHAP. XII.

En effet qui auroit prié Aubertin, ou M. Claude de nous citer les lieux qu'ils croyent les plus propres pour nous instruire de leur doctrine, ils ne manqueroient jamais de nous alleguer le passage de Facundus, quelques lieux de S. Augustin, & le celebre passage de Tertullien. Et s'ils estoient obligez d'en citer des Grecs, ils nous allegueroient quelque passage obscur de Clement Alexandrin, ou d'Origene, ou le passage des Dialogues de Theodoret : mais ils se donneroient bien de garde de nous renvoyer à la Catechese de S. Gregoire de Nysse, ou au chap. 14. du 4. livre de S. Jean de Damas. Ce seroient les derniers lieux qu'ils allegueroient sur ce sujet là ; & encore ils ne les citeroient jamais qu'en objections, puisque pour les reduire à leurs sens, ils ont besoin de mille machines, & qu'il faut donner une infinité de contorsions à l'esprit, afin de le rendre susceptible des solutions qu'ils y apportent.

Mais les sentimens d'Euthymius ont si peu de rapport avec ceux de ces Messieurs, que les deux passages de toute l'antiquité qui expriment le plus nettement la presence réelle & la transubstantiation au sens des Catholiques, & qui sont les plus hyperboliques, les plus faux, & les plus trompeurs au sens des Ministres, sont justement ceux qu'Euthymius choisit pour representer la foy de l'Eglise Grecque.

Si l'on veut donc sçavoir quelle estoit la doctrine de ce sçavant Religieux sur l'Eucharistie, & quelle estoit celle de l'Eglise Grecque de son tems, il n'y a qu'à voir celle qui est contenuë dans ces deux passages pris litteralement & dogmatiquement. Car c'est en cette maniere qu'il les produit.

Il croyoit avec S. Gregoire de Nysse, que *le corps de I. C. entroit en nous par le moyen du boire & du manger : que nos corps estoient joints avec ce corps immortel : que ce corps estant un, estoit distribué tous les jours à une infinité de personnes, que chacun le recevoit tout entier, & qu'il demeuroit tout entier en soy.* Il croyoit, que *le pain sanctifié estoit changé par la parole de Dieu au corps du Verbe-Dieu, & qu'il devenoit tout d'un coup le corps du Verbe, estant changé par cette parole. Cecy est mon corps.* Il croyoit, que *par une dispensation de grace I. C. se donne à tous les fideles par sa chair, afin que l'union avec cette chair immortelle les rende participans de son immortalité.*

Il croyoit de mesme, comme il est dit dans le passage de S. Jean Damascene, que *si l'on demande comment le pain est fait le corps de I. C. & le vin son sang, il n'y avoit rien à répondre sinon que le S. Esprit descendoit, & operoit des choses qui surpassoient la raison & l'intelligence des hommes : Que ce corps joint à la divinité, estoit le corps mesme qui estoit né de Marie : Que comme le pain & le vin que l'on mange & que l'on boit, sont changez au corps & au sang de celuy qui les mange & qui les boit, & ne deviennent pas un autre corps que celuy qui estoit auparavant ; de mesme le pain & le vin meslé d'eau, sont changez par l'invocation & l'avenement du S. Esprit, au corps & au sang de I. C. & ne sont pas deux corps, mais un mesme corps : Que le pain & le vin ne sont pas la figure du corps du Seigneur, mais son corps mesme uni à la divinité.*

Ce sont-là les expressions qu'Euthymius a jugé les plus propres, les

CH. XIII. plus precises,& les plus litterales pour marquer la doctrine de l'Eglise; & il ne faut que le choix mesme de ces passages,pour convaincre toutes les personnes raisonnables, que la foy de la presence réelle & de la transubstantiation n'estoit pas moins établie dãs l'Eglise Grecque,que dans l'Eglise Latine.

On peut ajoûter que ce choix n'est point particulier à Euthymius , & *Allert. p. 988.* qu'Aubertin mesme reconnoist que les Grecs ont formé leurs sentimens sur S. Jean de Damas , & sur S. Gregoire de Nysse. Et en effet , il n'y a qu'à lire les traitez des nouveaux Grecs,pour y reconnoistre qu'ils se conforment entierement au sentiment , & aux expressions de ces deux Peres. Et c'est ce qui fait voir avec combien de raison on a remarqué dans le traité *de la Perpetuité*, que l'opinion des Calvinistes est fondée sur certains passages écartez & inconnus au commun du monde , & qui n'ont rien contribué à former la creance des peuples ; & que la foy des Catholiques est tirée au contraire des passages , sur lesquels l'Eglise a reglé ses sentimens , & qu'elle a regardez comme contenans precisément & litteralement ce qu'il faut croire de l'Eucharistie. D'où il s'ensuit manifestement qu'il ne faut pas expliquer les passages des Catholiques par ces passages écartez, par un lieu de Facundus , par une lettre de S. Augustin , par un endroit des Dialogues de Theodoret : mais que s'estant instruit de la foy de l'Eglise dans les lieux des Peres qu'elle a toûjours regardez comme les plus propres pour la faire connoistre , il faut se servir de la lumiere que l'on y trouve pour y reduire les passages plus obscurs ; c'est-a-dire en un mot , que la raison nous oblige à regarder les passages des Catholiques comme des preuves & des regles de la foy , & ceux dont les Calvinistes abusent , comme des difficultez à éclaircir , & que l'on peut mesme negliger , puisqu'il n'est pas necessaire pour croire un mystere , que l'on n'y trouve aucune difficulté.

CHAPITRE XIII.

VIII. PREVVE tirée de Nicolas de Methone.

NICOLAS Evesque de Methone ayant vécu sous Manüel petit fils d'Alexis , doit estre rapportée au 12. siecle. Cét auteur est fort considerable sur cette matiere par plusieurs raisons.

1. Parcequ'il est grand ennemy des Latins , ayant écrit contre-eux plusieurs traitez sur tous les sujets de contestation que l'Eglise Grecque avoit avec la Romaine ; ce qui ne le rendra pas suspect de complaisance pour les Latins.

2. Parceque durant le tems qu'il a vécu il y avoit un commerce continuel entre les deux Eglises, qui ne permettoit à aucun des Grecs, & encore moins aux Evesques , & à ceux d'entre les Evesques qui faisoient une particuliere profession de doctrine , d'ignorer le sentiment des Latins sur l'Eucharistie.

3. Parceque le sujet du traité qu'il a fait sur l'Eucharistie l'obligeoit à declarer plus nettement son sentiment. Car il est marqué par le titre mesme , que le dessein de l'auteur est de remedier au doute , ou à l'erreur de

ceux

ceux qui nioient que le pain & le vin estant consacrez, fussent le corps & le sang de J. C. Περὶ τῶν διϊσχυριζομένων καὶ λεγόντων ὅτι ὁ ἱερουργούμενος ἄρτος καὶ οἶνος οὐκ ἐστὶ σῶμα καὶ αἷμα τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ. Or on ne parle jamais plus precisément d'un mystere, que quand on veut estouffer les doutes que quelques personnes en ont. CHAP. XIII. *Bibl. vet. pat. l. 2. Graecolat.*

Il n'est pas fort difficile aux Catholiques de rendre raison pourquoy ce doute se pouvoit élever dans l'esprit de quelques Grecs. Car outre que les sens y portent assez, l'heresie de Berenger s'estant répanduë dans l'Occident, & l'Occident estant allé fondre en Orient par les Croisades, il n'est nullement estrange que dans cette multitude innombrable de Latins qui passerent en Orient, & qui s'y establirent, il y en ait eu quelques-uns infectez de cette erreur qui l'ayent communiquée à quelques Grecs.

Mais je trouve les Ministres assez embarrassez à nous former le plan de ce doute. Car enfin dequoy doutoient selon eux, ces personnes que Nicolas de Methone veut corriger ? Diront-ils qu'ils ne pouvoient croire que le pain fust l'image de J. C. ? Mais comment est-il possible de douter d'une chose si facile ? Doute-t'on que le lierre signifie du vin, que l'olivier signifie la paix, que le laurier signifie la victoire, quoique ce ne soit que des hommes qui aient establi ces significations ? Quelle difficulté y auroit-il donc à croire que J. C. eust choisi une matiere terrestre pour en faire un signe de son corps, si la foy ne nous obligeoit qu'à cela.

Diront-ils que ces gens ne pouvoient croire que J. C. pust communiquer moralement au pain la vertu de son corps ? Mais est-il plus difficile de communiquer au pain la vertu du corps de J. C. que de la communiquer à l'eau du baptême, à l'huile de la Confirmation ? Ces personnes devoient donc par la mesme raison douter de tous les autres Sacremens aussibien que de celuy de l'Eucharistie. Cependant il paroist que leur doute estoit particulier sur le mystere de l'Eucharistie, & non general sur tous les Sacremens.

En verité c'est faire une estrange violence à nostre raison, que de nous vouloir obliger à supposer gratuitement dans ces personnes des doutes si peu raisonnables ; mais estendons neanmoins jusques-là nostre complaisance pour M. Claude ; Et puisqu'il le veut imaginons-nous qu'il s'est trouvé des gens qui ont douté *s'il estoit possible que le pain consacré continst la vertu de I. C.* ou *qu'il fust la figure de I. C.* Mais comme ces doutes sont fort estranges, il est bien juste au moins qu'il nous face voir qu'ils les ont exprimez par des paroles propres à les signifier. Les langues ne sont pas si pauvres, que l'on n'y puisse trouver des expressions capables de faire entendre ces doutes quels qu'ils soient. Ils n'avoient qu'à dire : *Ie doute si le pain contient la vertu du corps de I. C. Ie doute si c'est la figure du corps de I. C.* ou en joignant l'un & l'autre ensemble : *Ie doute si le pain est une figure du corps de I. C. pleine d'efficace & de vertu :* ou en empruntant les expressions magnifiques de M. Claude. *Ie doute si le pain est inondé de la vertu du corps de Iesus-Christ.*

M. Claude nous fait-il donc voir que ces gens aient exprimé ce doute en quelqu'une de ces manieres ? Nullement. Ceux dont parle Nicolas de

CHAP. XIII. Methone ne diſoient autre choſe, ſinon *qu'ils doutoient ſi le pain conſacré eſtoit le corps de I. C.* ou *s'il eſtoit changé au corps de I. C.* Et ainſi afin de les reduire au ſens de M. Claude, il faut qu'il nous oblige de ſuppoſer que comme ils penſoient d'une maniere extravagante, ils s'exprimoient auſſi d'une maniere extravagante, & qu'ils s'opiniaſtroient à ne parler jamais raiſonnablement.

Mais ce qui eſt admirable, c'eſt que M. Claude faiſant penſer & parler les gens d'une maniere ſi contraire au ſens commun, fait en meſme tems que ceux à qui ils parlent, n'ont pas la moindre difficulté à entendre ces paroles; qu'ils ne les prennent jamais dans le ſens litteral; & qu'ils penetrent tout d'un coup les intentions cachées ſous des termes ſi éloignez de ce qu'il veut qu'ils ſignifient.

Il eſt certain que ſi preſentement un homme alloit trouver M. Claude, & qu'il luy diſt : M^r je doute ſi le pain conſacré eſt le corps de J. C. ou je doute ſi le pain eſt changé au corps de Jeſus-Chriſt. M. Claude luy diroit qu'il fait tres-bien d'en douter, ou plutoſt qu'il doit croire que le pain conſacré n'eſt point du tout le corps de J. C. mais qu'il en contient ſeulement la vertu & l'efficace. Il leveroit donc ce doute, non en le combattant, & en montrant que cette perſonne n'a pas raiſon de douter; mais en le fortifiant & en montrant que non ſeulement il a raiſon de douter, mais qu'il a raiſon meſme de ne pas croire abſolument que le pain ſoit changé au corps de Jeſus-Chriſt. Enfin il prendroit cette perſonne pour un Catholique ébranlé, & non pour un Calviniſte tenté.

Nicolas Eveſque de Methone eſtoit à peu prés dans la meſme conjoncture que M. Claude. Il eſtoit en un tems où les Miniſtres meſmes ne peuvent nier que la doctrine de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation ne fût preſchée ſur les toits, comme parle l'Ecriture, & ne fût tenuë par tous les Latins répandus en ſi grand nombre dans l'Orient. Pourquoy donc n'auroit-il pas entendu ces paroles, par leſquelles ce doute ſeroit exprimé dans le ſens ordinaire, & qui eſtoit le plus commun en ce tems-là meſme ? Des perſonnes s'adreſſent à luy, & luy diſent *qu'ils doutent ſi le pain conſacré eſt le corps de* JESUS-CHRIST. S'il eſtoit Berengarien, il devoit fortifier le doute: s'il eſtoit dans l'opinion des Catholiques, il le devoit combattre. Voyons donc de quelle maniere il y répondra.

D'où penſez-vous, dit-il, *que tire ſon origine ce ſacrifice myſtique & non ſanglant, dans lequel nous croyons que le pain & le calice eſtant conſacrez, ſont changez au corps & au ſang de I. C. N'eſt-ce pas de noſtre Dieu & de noſtre Seigneur I. C. comme nous l'apprennent les ſaints Evangiles ? Oüy ſans doute.* C'eſt fort mal commencer pour un Calviniſte. Car au lieu de dire à ces gens qu'ils ne doivent point croire que le pain ſoit changé au corps de J. C. il leur enſeigne au contraire que l'Egliſe le croit.

Enſuite aprés avoir expliqué la maniere de la conſecration, les cauſes & la fin de ce myſtere, il en explique la nature en ces termes : *Ce qui s'opere*, dit-il, *dans ce myſtere, eſt le corps & le ſang de Ieſus-Chriſt*, σῶμα καὶ αἷμα Χρίστου τὸ πανάμωμα.

Cela n'eſt encore guere ſatisfaiſant pour M. Claude, & la ſuite le ſera

encore moins. Car il exagere d'une maniere terrible l'impieté de ceux qui doutent que le pain soit changé au corps de Jesus-Christ & il fait bien voir ainsi qu'il n'en doutoit pas lui-mesme. CHAP. XIII.

Qui sera, dit-il, *assez insolent & assez temeraire pour avancer des nouveautez contre cette sainte tradition, pour accuser le mystere de fausseté, pour détruire ainsi celuy qui en est l'auteur & l'instituteur ? Si quelqu'un, dit l'Apostre, viole la loy de Moyse, on le fait mourir sans misericorde sur la deposition de deux ou trois témoins. Or combien celuy-là merite-t'il un plus grand supplice, qui foule aux pieds le Fils de Dieu, qui traite de profane le sang du Testament, & qui fait injure à l'esprit de grace ? Mais qui est celuy qui foule aux pieds le Fils de Dieu, & qui se rend coupable de tous ces crimes, sinon celuy qui par une extréme ingratitude abolit* (dans ce mystere) *le sang de Iesus-Christ, & ne le veut pas confesser : qui mépriſe ce qui nous a esté enseigné par cette bouche divine qui ne peut mentir ? C'est elle qui nous dit : C'est mon corps, c'est mon sang. C'est elle qui dit : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & si vous ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. Pourquoy donc vous laissez-vous aller à ce doute?*

On peut asseurer sans temerité que M. Claude ne parlera jamais de cette sorte, à moins qu'il ne devienne Catholique, & qu'il ajoûtera encore moins les raisons suivantes pour montrer simplement que Dieu a pû communiquer moralement au pain la vertu de son corps.

Pourquoy, dit Nicolas de Methone, *attribuez-vous l'impuissance à celuy qui est tout-puissant ? N'est-ce pas luy qui a fait toutes choses de rien ? N'est-ce pas une des trois personnes de la divinité qui s'est incarnée dans les derniers tems, qui a commandé que le pain fût changé en son corps ? Pourquoy cherchez-vous les causes & l'ordre de la nature dans le changement du pain au corps de I. C. & du vin meslé d'eau, en son sang ; puisque ce corps mesme est né d'une Vierge d'une maniere qui surpasse la nature, & qui est audessus des pensées, de la raison, & de l'intelligence des hommes ? Vous ne croirez donc pas aussi ny sa Resurrection d'entre les morts, ny son Ascension au Ciel, ny les autres merveilles de I. C. puisqu'elles surpassent de mesme & la nature, & les pensées, & l'intelligence. La cause de cette incredulité est que vous ne confessez pas que I. C. est le Dieu veritable, & qu'il est le Fils de Dieu ; mais que vous estes ou Iuif, ou Arrien dans vostre cœur.*

Quelle estrange maniere de refuter des gens qui douteroient si le pain est la figure de J. C. ou s'il en contient la vertu ! Quelles estranges expressions pour un homme qui n'auroit que cela dans la pensée ! Mais qu'elles sont justes, naturelles, simples, propres pour un Evêque bien persuadé de la transubstantiation, qui refute des personnes qui ne la croient pas, & qui alleguent pour la combattre de pretenduës impossibilitez, comme les Ministres font si souvent.

Nicolas de Methone poursuit encore la mesme matiere, & il raporte une autre cause de ce doute qu'il combat, *Peut-estre*, dit-il, *que vous doutez de ce mystere, & que vous ne le croyez-pas, parceque vous ne voyez pas de la chair & du sang.*

Il faut avoüer que les gens de ce tems-là raisonnoient d'une estrange

Chap. XIII. maniere si l'on prend M. Claude pour l'interprete de leurs paroles. Car Nicolas de Methone aura voulu dire selon luy : *Peutestre ne croyez-vous pas que le pain & le vin contiennent la vertu du corps & du sang de Iesus-Christ; parce que vous ne voyez pas de la chair & du sang.* Comme s'il falloit qu'il parust de la chair & du sang, afin qu'on croye que le pain & le vin en contiennent la vertu. Ainsi le raisonnement de ces gens consistera, selon M. Claude, dans ce plaisant argument : Si le pain & le vin contenoient la vertu du corps de Jesus-Christ il paroistroit de la chair & du sang dans l'Eucharistie. Or il n'y paroist ny chair, ny sang. Donc ils n'en contiennent pas la vertu.

Je veux neanmoins encore que ce fût la coutume de ce tems-là, d'avoir des doutes ridicules, de les exprimer d'une maniere ridicule, de les appuyer sur des raisonnemens ridicules. Mais faut-il encore que M. Claude nous oblige de supposer que des Evesques n'y fassent que des réponses impertinentes, & qu'ils ne s'avisent pas d'y en faire les plus simples & les plus naturelles du monde. Peutestre qu'un petit exemple luy fera comprendre cette absurdité d'une maniere plus vive & plus sensible.

Il n'y a pas grand lieu de douter que le livre de M. Claude ne contienne moralement la vertu de M. Claude : il s'y est epuisé, & il y a parfaitement representé tous les caracteres de son esprit. Mais supposé qu'il y eût quelqu'un qui en doutast, & qui ensuite de ce doute, raisonnast de cette impertinente maniere : Si le livre de M. Claude contenoit moralement la vertu de M. Claude, pourquoy ne verroit-on pas la personne de M. Claude dans toutes les chambres où on lit son livre ? tout le monde sans doute se moqueroit d'abord de cette estrange question, & ensuite la decideroit de la mesme sorte, en disant que la raison pourquoy on ne voit pas M. Claude en toutes les chambres où on lit son livre, c'est qu'il n'y est pas effectivement. La solution est courte, facile, naturelle, decisive ; elle ne laisse aucun doute dans l'esprit. Mais on ne s'avisera jamais de répondre à cette extravagante question, que la raison pourquoy on ne le voit pas, c'est que cela estonneroit fort les gens de voir tout d'un coup paroistre un spectre & un phantôme devant soy ; & que c'est pour épargner aux hommes cet etonnement, que Dieu ne veut pas faire ce miracle de faire paroistre M. Claude à tous ceux qui lisent son livre.

M. Claude nous dira sans doute que cet exemple est ridicule. Aussi je le propose comme ridicule. Mais tout ridicule qu'il est, il est entierement semblable au doute que M. Claude suppose dans ces gens contre qui Nicolas de Methone écrit, au raisonnement qu'il leur fait faire, & à la réponse qu'il attribuë à cét Evesque. Il est tout aussi raisonnable de dire, comme l'on fait dans l'exemple que j'ay rapporté : *Si le livre de M. Claude contenoit la vertu & le genie de M. Claude, pourquoy donc ne voit-on pas M. Claude dans toutes les chambres où l'on lit son livre ?* que de dire, comme M. Claude suppose que ces gens ont fait : *Si le pain & le vin consacrez contenoient la vertu du corps & du sang de I. C. pourquoy donc ne voyons-nous point de la chair & du sang ?* L'un & l'autre est également impertinent.

Comme la réponſe naturelle de la premiere queſtion ſeroit de dire, que l'on ne voit point M. Claude en tous les lieux où on lit ſon livre, parce-qu'il n'y eſt pas ; la réponſe naturelle que l'on devroit faire à ceux qui ſuppoſant que le pain ne contiendroit que la vertu de la chair de J. C. demanderoient pourquoy donc ne voit-on pas de la chair, ſeroit de dire que l'on ne la voit pas, parce que ce pain n'eſt pas effectivement de la chair. CHAP. XIII.

Et comme il ſeroit ridicule en omettant cette réponſe naturelle & ſimple, de dire que la raiſon pourquoy l'on ne voit pas M. Claude lorſque l'on lit ſon livre, eſt que Dieu ne veut pas faire ce miracle de le faire paroiſtre en divers lieux, de peur d'eſtonner le monde ; il eſt ridicule auſſi, ſuppoſé que la chair de J. C. ne fuſt pas vraiment preſente dans l'Euchariſtie, de répondre que la raiſon pour laquelle on ne la voit pas, c'eſt que Dieu s'accommodant à noſtre infirmité, ne nous a pas voulu frapper par l'image d'une chair humaine qui nous cauſeroit de l'horreur. C'eſt neanmoins en cette maniere que M. Claude fait répondre Nicolas de Methone. Et ainſi il ne doit pas trouver mauvais qu'ayant à faire voir combien cette réponſe eſt ridicule, on luy ait propoſé un exemple ridicule qu'il ne peut nier eſtre entierement ſemblable à cette réponſe.

Je reſerve à la ſeconde partie à pouſſer plus loin ce raiſonnement. Car il faut ſçavoir que Nicolas de Methone n'eſt pas le ſeul qui parle de ce doute ſur l'Euchariſtie, & qu'il n'eſt pas auſſi le ſeul qui y réponde en cette maniere. Nous l'avons vû déja dans Theophylacte, & nous le verrons dans pluſieurs Peres, & dans divers auteurs eccleſiaſtiques, tant anciens que nouveaux. On verra dans tous ces lieux le meſme doute, la meſme expreſſion du doute, les meſmes fondemens du doute, les meſmes raiſons pour combattre ce doute, les meſmes réponſes aux fondemens de ce doute. Et pour donner lieu aux perſonnes ſinceres de prevenir par leur lumiere ce que l'on peut leur repreſenter ſur ce ſujet ; on peut dire generalement, qu'en expliquant ce doute à la maniere des Catholiques, on trouvera.

1. Qu'il eſt naturel & ſimple, & que non ſeulement il n'eſt pas eſtonnant qu'il s'éleve, mais qu'il ſeroit eſtonnant qu'il ne s'élevaſt pas.

2. Que toutes les expreſſions dont les Peres ſe ſont ſervis pour le faire entendre, ſont ſimples & naturelles.

3. Que toutes les raiſons ſur leſquelles ils ont dit qu'il eſtoit fondé, ſont ſimples & naturelles.

4. Que toutes les raiſons par leſquelles ils l'ont combattu ſont les plus naturelles & les plus fortes qu'il eſtoit poſſible d'alleguer.

5. Que toutes les réponſes qu'ils ont faites au fondement du doute, ſont raiſonnables & juſtes.

Mais que pour expliquer ce doute au ſens des Calviniſtes, il faut faire un aſſemblage de toutes les ſuppoſitions ſuivantes.

1. Qu'une grande partie des Peres & des auteurs eccleſiaſtiques aient formé, ou rapporté un doute déraiſonnable & ridicule ſur l'Euchariſtie.

2. Qu'aucun auteur eccleſiaſtique n'ait remarqué que ce doute eſtoit ridicule & extravagant.

CHAP. XIII. 3. Que tous les auteurs eccleſiaſtiques ſe ſoient accordez à exprimer ce doute d'une maniere ridicule.

4. Qu'ils ſe ſoient accordez à ne l'exprimer jamais d'une maniere raiſonnable.

5. Qu'ils l'ayent tous fondé ſur une raiſon contraire manifeſtement au ſens commun.

6. Qu'aucun n'ait remarqué que cette raiſon eſtoit contraire au ſens commun, & qu'ils l'aient tous traitée ſerieuſement.

7. Qu'ils ſoient tous convenus pour refuter ce doute, de ſe ſervir de raiſons extravagantes.

8. Qu'ils aient tous omis les raiſons naturelles & ſimples qui viennent dans l'eſprit de tout le monde.

9. Qu'à l'égard du fondement de ce doute, aucun d'eux pour le renverſer n'ait allegué la plus claire, la plus ſimple, la plus naturelle de toutes les raiſons.

10. Que d'un commun accord ils ayent eu recours à la plus extraordinaire & à la moins raiſonnable de toutes les conjectures.

11. Enfin qu'ils ayent penſé, raiſonné, parlé d'une maniere dont aucun Calviniſte n'a jamais ny penſé, ny raiſonné, ny parlé.

Sans cet amas d'abſurditez jointes enſemble il eſt impoſſible d'expliquer au ſens des Calviniſtes ce doute connu, expliqué, & refuté par les Peres, ny de deſavoüer qu'il ne prouve clairement & invinciblement la preſence réelle & la tranſubſtantiation.

Je laiſſe à M. Claude à mediter ſur cela, en attendant qu'on luy puiſſe developer toutes ces propoſitions. Mais pour revenir à Nicolas de Methone, je trouve M. Claude aſſez mal partagé juſques icy dans cet auteur. Il eſpere neanmoins trouver mieux ſon compte dans la ſuite. Et pour comprendre de quelle maniere il y reüſſit, il faut ſçavoir les maximes qu'il ſuit dans l'examen des auteurs. On les peut reduire à deux.

La premiere eſt, de n'avoir aucun égard à tout ce qui luy eſt contraire dans un auteur, de n'y faire aucune attention, & meſme la pluſpart du tems de ne le rapporter pas. C'eſt par cette regle que quoyqu'il cite dans ſon livre Nicolas de Methone pour prouver que les Grecs ne croient pas la tranſubſtantiation, il n'a pas jugé à propos de rapporter aucun des paſſages que nous avons citez cy-deſſus, & que nous citerons plus bas.

La ſeconde eſt, que s'il ſe trouve quelque petit mot dans un auteur, qui eſtant detaché de la ſuite, ait non une difficulté réelle, mais quelque petite ombre de difficulté, qui ſeroit etouffée ſi l'on conſideroit toute la ſuite, il croit avoir droit de detacher ce petit mot, de le regarder ſeparément, d'en tirer une concluſion nette & preciſe à ſon avantage, & de n'attribuer à cet auteur que le ſens auquel il luy plaiſt de prendre cette parole detachée. C'eſt par cette addreſſe qu'il met Nicolas de Methone au nombre de ſes partiſans avec ſa confiance ordinaire ; par le moyen d'un petit paſſage qu'il en rapporte.

pag. 707. *Nicolas de Methone*, ce ſont les termes de M. Claude, *dit que Ieſus-Chriſt nous communique ſa chair & ſon ſang par des choſes qui ſont familieres à la*

nature, en leur joignant sa divinité, & disant : Ceci est mon corps, ceci est mon sang. Ce qui veut dire, dit M. Claude, *que le pain & le vin, qui sont ces choses familieres à la nature, demeurent au Sacrement.* CHAP. XIII.

Voilà proprement le genie de M. Claude. Nicolas de Methone dit, repete, prouve, que J. C. change le pain en son corps, au commencement, au milieu, à la fin de son traité : il remuë le ciel & la terre pour empescher que l'on en doute. Mais il dit en un endroit qu'il joint sa divinité à des choses familieres à la nature. Donc, dit M. Claude, *le pain demeure.* Quelle consequence ! Dieu joint sa divinité au pain & au vin qui sont des choses familieres. Il est vray. Mais il la joint comme cause efficace du changement du pain & du vin au corps & au sang de Jesus-Christ, si souvent repeté par Nicolas de Methone ; mais non comme moyen d'union entre le pain & le vin, & le corps de J. C. Il la joint, non pour le conserver dans l'estre du pain, mais pour le transformer interieurement en son corps. Il la joint, afin que le pain devienne son corps parfait & entier, σῶμα τέλειον, ce corps vivant, *ce corps dont les os n'ont point esté brisez dans la passion, & qui est inseparable de la divinité*, comme il dit luy-mesme.

Voila le sens de cette expression, dont M. Claude pretend abuser. Et ce sens paroist assez de luy-mesme. Car cette divinité jointe au pain, c'est l'esprit de Jesus-Christ & l'effet que Nicolas de Methone attribuë au saint Esprit, est de changer le pain au corps de Jesus-Christ. Et c'est pourquoy il rapporte ces paroles de la liturgie de saint Clement : *Daignez envoyer sur ce sacrifice vostre Saint Esprit, qui est témoin des souffrances de Iesus-Christ afin qu'il fasse ce pain le corps de vostre Christ, & ce calice le sang de vôtre Christ.*

Aussi cette expression est-elle commune à ceux qui sont les plus declarez pour la transubstantiation ; & il n'en faut point d'autres preuves qu'un traité qui suit celuy de Nicolas de Methone dans la Bibliotheque des Peres, & qui est attribué à Samonas Evesque de Gaze. Cet auteur est si formel pour la transubstantiation, qu'Aubertin n'y a point trouvé d'autre solution, que de soutenir qu'il falloit que ce traité fût l'ouvrage d'un imposteur de ces derniers tems. Nous examinerons en son lieu les raisons de cette censure. Il me suffit qu'elle contienne un aveu, que cet auteur quel qu'il soit, est un *transubstantiateur*, & qu'Aubertin veut faire croire qu'il est fait à plaisir pour l'establir. Cependant ce *transubstantiateur* se sert de la mesme expression que Nicolas, & de ses mesmes paroles. Il dit que *Dieu joignant sa divinité*, συζεύξας τὴν θεότητα, *au pain & au vin qui nous sont familiers, par la vertu de sa parole qui a creé toutes choses de rien, les change en son propre corps & en son propre sang.* Il dit encore que le pain & le vin, *assumuntur, & apparent*, qui est encore une autre expression dont les Ministres ont accoutumé de tirer la mesme consequence.

M. Claude conclura-t'il de la que le pain demeure, & que le corps de J. C. n'y est pas present ? Et nous voudra-t'il persuader sur cette union de la divinité avec le pain, & cette assomption du pain, que cét auteur ne croyoit pas la presence réelle & la transubstantiation ?

Tant s'en faut donc qu'on puisse prouver par ces paroles ; *Que Dieu*

CHAP. XIV. *conjoint ſa divinité au pain*, dont ſe ſervent ces auteurs, qu'ils n'ont pas cru la tranſubſtantiation, que les preuves claires & indubitables qu'ils nous donnent de leur creance ſur ce point, font voir demonſtrativement que cette expreſſion n'eſt point contraire à la tranſubſtantiation, & qu'elle ne marque autre choſe que l'union de la divinité au pain, non pour le laiſſer pain, mais pour le changer, le transformer, & le tranſubſtantier au corps meſme de Jeſus-Chriſt, de ſorte que tous ceux qui s'en ſeront ſervis, ne peuvent point par cette ſeule raiſon eſtre ſuſpects de ne pas croire la tranſubſtantiation.

Je prie M. Claude de ſe ſouvenir de cette remarque, parce qu'elle ſera neceſſaire pour remedier à l'abus qu'il fait de ces meſmes termes dans quelques autres paſſages.

Il ne me reſte plus pour conclure l'examen de ce traité de Nicolas de Methone, que de rapporter les paroles terribles dont cét Eveſque ſe ſert pour repreſenter le crime de ceux qui ne croient pas que le pain & le vin ſoient le corps & le ſang de J. C. *Si ceux*, dit-il, *qui communient indignement ſont ſi rigoureuſement condamnez, combien celuy qui peche contre le ſacrifice meſme, qui outrage & qui nie immediatement le corps du Seigneur, qui abolit ce qui nous a eſté laiſſé par tradition, qui foule aux pieds l'autorité de celuy qui en eſt auteur, eſt-il coupable d'un plus grand crime, & merite-t'il un plus grand ſupplice ? Ie tremble d'horreur de ce que je dis. Mais que peut-on ajoûter à la hardieſſe inſolente de cette erreur nouvelle, de ce violement des loix de Dieu, & de cette impieté ? Seigneur, delivrez par voſtre miſericorde tous ceux qui ne confeſſent pas ſelon la veritable doctrine, que le pain & le vin que nous conſacrons ſont le corps parfait & le ſang precieux de Ieſus-Chriſt, de cette illuſion phrenetique qui les poſſede.*

Que M. Claude faſſe reflexion ſur ces paroles : qu'il y entende la voix de l'Egliſe Grecque, qui s'accorde avec celle de l'Egliſe Romaine ; qu'il apprehende ſerieuſement que ce ne ſoit un arreſt prononcé contre luy-meſme ; & qu'il tâche de s'en garantir d'une autre maniere que par ſes vaines diſtinctions, qui ne le mettront pas à couvert de la colere de Dieu, quand meſme elles luy ſerviroient à tromper les hommes.

CHAPITRE XIV.

IX. PREVVE. Que Zonare, & Nicetas Choniate eſtabliſſent clairement la tranſubſtantiation.

QUOIQUE le deſſein de M. Claude ſoit entierement contraire au mien, il arrive neanmoins aſſez ſouvent que nous nous rencontrons dans les meſmes paſſages, & que ce qu'il croit propre pour détruire la preſence réelle & la tranſubſtantiation, me ſemble tres-propre pour eſtablir l'un & l'autre de ces dogmes.

L'on en a déja veu diverſes experiences, & l'on en va voir encore deux exemples aſſez remarquables en deux auteurs du ſiecle, dont nous parlons, qui ſont Zonare, & Nicetas Choniate. M. Claude les cite pour montrer que les Grecs n'avoient point dans l'eſprit la tranſubſtantiation,

& je

& je n'en voy pas de plus propres pour faire voir le contraire.

C'est le different dont on supplie les lecteurs d'estre les juges. Et premierement il est bon de remarquer de quelle maniere M. Claude rapporte les passages de ces auteurs. Car il en fait des abregez à sa mode; & sa mode est de n'en representer que ce qui luy paroist favorable à la cause qu'il defend. *Zonare*, dit-il, *Moine Grec, parle dans une de ses lettres de cette question, si les mysteres sont corruptibles ou incorruptibles; & la resout en embrassant les deux partis. Il dit que le pain est la chair mesme de Iesus-Christ morte & ensevelie; & que pour cette raison il est corruptible, moulu, & mis en pieces: mais qu'ensuite ayant esté maché & mangé, & estant descendu dans l'estomac comme dans un sepulchre, il revient à l'incorruption; parceque la chair du Seigneur ne demeura pas long-tems morte & ensevelie, & qu'elle ressuscita bientost aprés.* pag 700.

Mais Nicetas Choniate qui fait aussi mention de cette dispute, fait assez connoistre que le Patriarche Camaterus embrassa le sentiment de ceux qui soutenoient que les mysteres estoient corruptibles.

Il faut avoüer, que comme M. Claude sçait fort bien exposer en vuë tout ce qu'il croit luy estre un peu avantageux; il sçait aussi fort bien dérober aux yeux des lecteurs tout ce qu'il juge luy pouvoir nuire. C'est pourquoy, quand on voit qu'il fait de ces sortes d'abregez, & qu'il se décharge de la peine de citer les passages tout au long, on a sujet de s'en défier, & l'on en peut conclure presque assurément, que c'est moins par paresse que par prudence, & qu'il y a sans doute quelque chose dans ces passages qui ne l'accommode pas. On en peut juger par ces deux exemples-cy. Voicy le passage attribué à Zonare, tiré d'une lettre que Georges Douza a aportée de Constantinople, qu'Allatius, qui l'attribuë à Glycas, rapporte toute entiere.

Nous n'ignorons pas, mon cher frere, que quelques-uns se laissant aller à leur propre esprit, forment des doutes sur la nature des mysteres immaculez, les uns soutenant que l'Eucharistie est incorruptible, puisqu'elle communique la vie eternelle; & les autres disant qu'elle est corruptible, puisqu'on la mange, & qu'on la brise avec les dents. Mais que vostre esprit ne se porte pas à s'attacher à l'une de ces opinions, en rejettant l'autre comme impie. Car en les examinant vous trouverez qu'on peut soutenir l'une & l'autre dans un sens catholique. Le pain que l'on offre dans les mysteres, EST CETTE CHAIR MESME DE J. C. QUI FUT SACRIFIÉE AU TEMS DE LA PASSION, *& ensevelie dans le sepulchre. Et c'est ce qui paroist manifestement par ce que le Seigneur dist à ses Apostres, lorsqu'il instituta les mysteres du Nouveau Testament. Car en les leur donnant il leur dit: Prenez, & mangez, ceci est mon corps, brisé pour vous pour la remission des pechez. Considerez donc l'estat où estoit alors cette chair. Car si elle n'estoit pas corruptible, elle n'a donc pas esté sujette à la corruption de la mort. Car une chair incorruptible est incapable de toute sorte de corruption. C'est en cette maniere que le* PAIN QUE L'ON OFFRE ESTANT VRAIMENT LA CHAIR DE JESUS-CHRIST, *est sujet à corruption, est brisé, est coupé par les dents. Car s'il estoit incorruptible, il ne pourroit estre ny* Exercit. ad cens. Cregii. p. 544.

CH. XIV. *coupé, ny mangé. Mais ne vous scandalisez pas de cette parole, & qu'elle ne vous paroisse pas dure ; puis qu'encore qu'on vous parle de corruption dans cette communion si divine & si terrible, neanmoins elle est bientost suivie d'incorruptibilité. Car comme la chair du Seigneur aprés qu'elle eut succombé à la mort, & qu'elle eust esté mise dans le sepulchre, n'a point esté corrompuë ; selon ce que le Prophete dit : Vous ne permettrez point que vostre Saint éprouve la corruption ; & qu'estant conservée par la divinité, elle est demeurée incorruptible : de mesme le pain que l'on offre, aprés qu'il a esté brisé par les dents, & qu'il est descendu dans l'estomac comme dans un sepulchre, revient à l'estat d'incorruptibilité, estant uni, comme dit S. Iean de Damas, à l'essence de l'ame. Et c'est pourquoy ceux qui sortent de cette vie aprés avoir participé avec une conscience pure aux SS. mysteres de Christ sont enlevez par les Anges à cause de l'Eucharistie qu'ils ont receuë, comme dit S. Chrysostome.*

In Actis Ang. l. 3. Le passage de Nicetas Choniate est encore plus precis. *Estant question,* dit-il, *si le saint corps de Iesus-Christ que l'on reçoit dans la communion, est incorruptible, comme il estoit aprés sa Resurrection ; ou corruptible, comme il estoit avant sa Passion, les uns disoient qu'il estoit incorruptible ; parceque la participation des divins mysteres est une confession & une commemoration que le Seigneur est mort & ressuscité pour nous, comme le grand Theologien Cyrille l'enseigne ; & qu'ainsi quelque partie qu'on en reçoive, on reçoit tout entier le corps de Iesus-Christ que S. Thomas a manié, puisqu'on le mange aprés sa Resurrection, comme S. Iean Chrysostome le dit dans les paroles suivantes :* O merveille ! celuy qui est à la droite du Pere se trouve dans les mains des pecheurs. *Et en un autre lieu :* Jesus-Christ est » un fruit qui a comme fleuri dans la loy, qui s'est grossi dans les Prophe- » tes, qui s'est meuri sur la Croix, & qui est mangé aprés sa Resurrection. » *Et ensuite :* Ce n'est pas un autre corps que celuy qui a esté plus fort que » la mort, & qui est la source de nostre vie. Car comme un peu de le- » vain rend toute la masse de la paste semblable à soy ; de mesme ce corps » que Dieu a rendu immortel, estant dans nostre corps, le change & le » convertit tout entier en sa nature. *Quelques-uns alleguoient aussi ces » paroles d'Eutychius ce grand flambeau de l'Eglise :* L'homme reçoit le sa- » cré corps du Seigneur tout entier, & son precieux sang tout entier, » quoy qu'il ne reçoive qu'une partie des mysteres. Car il est divisé indi- » visiblement à toutes les personnes. *Ceux-cy donc alleguans ces passages & plusieurs autres preuves de la doctrine de l'Eglise ; les autres disoient au contraire, que le mystere qui s'accomplit sur l'autel, n'est pas la confession de la Resurrection ; mais que c'est seulement un sacrifice, & que par consequent il est corruptible, sans ame, sans mouvement ; qu'ainsi celuy qui y participe ne reçoit point I. C. tout entier, mais seulement une partie, ne participant qu'à une partie. Car s'il estoit incorruptible, disoient-ils, il auroit un esprit, il seroit animé, il ne pourroit estre ny touché, ny vû, ny coupé & brisé des dents, & il n'en souffriroit aucune douleur.*

C'est de ces passages que M. Claude tire cette étrange conclusion ; Que les Grecs ne croyoient point la transubstantiation. *Ie n'examine pas,* dit-il,

lequel de ces deux partis estoit le plus raisonnable. Il me suffit de faire remarquer qu'il n'est pas possible qu'une semblable question naisse dans une Eglise qui croit la transubstantiation ; & que cette dispute suppose necessairement que ny les uns ny les autres ne la tenoient. CH. XIV.

Voilà une conclusion bien surprenante. Et ce qui en doit donner un fort mauvais prejugé, c'est qu'Aubertin qui est un des plus hardis hommes du monde à tirer des consequences à l'avantage de son party, en a tiré une toute contraire. Car il reconnoist formellement que ceux qui disoient que le corps de J. C. estoit incorruptible dans les mysteres, estoient de l'opinion des Latins ; c'est-à-dire qu'ils croyoient la presence réelle & la transubstantiation. Il avoüe que selon Nicetas ceux qui disoient qu'il estoit corruptible, la croyoient aussi en leur maniere. Et il ne trouve point d'autre moyen de se sauver de ce passage, qu'en pretendant que Nicetas n'a pas bien representé l'opinion de ceux qui disoient que le corps de J. C. estoit corruptible, & qu'ils n'ont jamais cru ce qu'il leur attribuë. *Ie répons*, dit-il, *qu'il est sans apparence que l'estat de la question fust tel que Nicetas le propose, & qu'il paroist qu'il l'a inventé faussement. Car à qui pourra-t'on persuader que le Patriarche Iean Camatere, & les autres qui estoient de son sentiment, & qui n'ignoroient pas ce que l'Apostre a écrit, que I. C. ne peut plus souffrir, aient pu croire qu'il estoit corruptible dans l'Eucharistie, qu'il estoit brisé & coupé par les dents, & qu'il y souffroit de la douleur.* *Aub. l. 3. p. 371.*

Aprés avoir accusé Nicetas d'avoir forgé l'estat de la question qu'il represente, Aubertin en forme un autre à sa fantaisie, & il le propose avec sa confiance ordinaire. *Sans doute*, dit-il, *que l'estat de la question estoit, si ce que l'on reçoit dans la communion estoit le corps mesme incorruptible de I. C. assis à la droite de son Pere ; ou si c'estoit de vray pain uni à la divinité, comme Iean de Damas l'a enseigné, & joint par elle au corps de I. C. Ceux qui disoient que l'Eucharistie estoit corruptible, estoient de cette derniere opinion, & ils le prouvoient par des argumens que Nicetas corrompt & change à sa mode.*

Il avoüe ensuite que Nicetas & l'Empereur estoient de la premiere opinion, c'est-à-dire de celle de la presence réelle & de la transubstantiation ; & il devoit avoüer de plus que c'estoit l'opinion commune de l'Eglise Grecque, Nicetas faisant voir que l'autre opinion n'avoit commencé que sous le Patriarche Xiphilin predecesseur de Camatere, & qu'elle devoit sa naissance à un Moine heresiarque.

Voilà donc M. Claude commis avec Aubertin, c'est-à-dire le disciple avec le maistre. M. Claude soutient que Nicetas, & ceux qui tenoient que l'Eucharistie estoit incorruptible, ne croyoient pas la transubstantiation ; Aubertin avoüe qu'ils la croyoient. M. Claude supposant pour vray le rapport de Nicetas, juge que les autres qui disoient que l'Eucharistie estoit corruptible, ne croyoient pas non plus la transubstantiation ; Aubertin a trouvé que le recit que fait cét auteur prouve si nettement le contraire, qu'il n'a point sceu d'autre secret pour s'en deffendre, que de s'inscrire en faux contre luy.

CH. XIV.

On ne peut pas raisonner sur un passage d'une maniere plus contradictoire. Mais dans cette contrarieté le prejugé est tout entier pour Aubertin. Car estant si peu porté à demeurer d'accord de ce qui est avantageux aux Catholiques, il faut que ce qu'il n'a pas osé nier soit bien évident. Or il n'a pas eu la hardiesse de desavoüer que ce passage de Nicetas, tel qu'il est, ne fist voir invinciblement que les uns & les autres de ceux dont il parle croyoient la transubstantiation : il l'avoüe des uns, il le conteste des autres. Mais ce n'est pas en se fondant sur le passage de Nicetas ; c'est en le combattant par ses conjectures.

Ainsi ce n'est point faire tort à M. Claude que de dire que le jugement d'Aubertin en cette rencontre devoit estre un arrest souverain pour luy ; & que c'est témoigner une opiniâtreté déraisonnable, que de vouloir contester une chose que le plus hardi de tous les Ministres n'a pas osé contredire.

Il est donc déja certain par l'aveu d'Aubertin, que l'opinion commune de l'Eglise Grecque, & qui estoit suivie par l'Empereur & par Nicetas, estoit celle de la transubstantiation. Il est encore certain qu'en s'en rapportant à Nicetas, ceux qui n'estoient pas mesme de ce sentiment, & qui vouloient que l'Eucharistie fust corruptible, admettoient la transubstantiation d'une autre maniere, en enseignant que l'on ne recevoit qu'une partie de la chair de J. C. C'estoit donc toûjours la chair de J. C. & ainsi c'estoit enseigner une vraye transubstantiation. Il est vray qu'Aubertin pretend que Nicetas impute à ces derniers ce qu'ils n'ont point crû, & qu'il en veut faire des Calvinistes par ses conjectures. Mais lequel est le plus croyable, ou de Nicetas qui parle d'un different excité de son tems, & dont il estoit informé par luy-mesme ; ou d'Aubertin qui en parle cinq cens ans aprés, & qui n'en a point d'autre lumiere que celle qu'il peut tirer de ce passage mesme de Nicetas. Qui ne voit qu'il est ridicule d'opposer de vaines conjectures au témoignage positif d'un auteur contemporain, qui parle de ce qu'il a vû & entendu, & qui décrit une contestation arrivée de son tems, à laquelle mesme il a eu part.

On peut voir de plus dans Allatius des vers d'un auteur de ce tems-là, qui décrit cette contestation de la mesme maniere que Nicetas Choniate, & qui ne donne pas plus de lieu de faire des Calvinistes de ceux qui soutenoient que le corps de J. C. estoit corruptible. Ce passage se trouve dans ses exercitations contre Creigton. p. 540.

Albert. l. 3. p. 971.

Il n'est pas vrai-semblable, dit Aubertin, *qu'un Patriarche ait embrassé un sentiment contraire à l'Ecriture.* Est-ce donc la premiere fois que les hommes se laissent aller à des imaginations contraires & à l'Ecriture, & au sens commun ? Mais qui luy a dit que le Patriarche Camatere fust de l'opinion de ceux qui tenoient que l'Eucharistie estoit corruptible. C'est une pure vision d'Aubertin, ou une consequence sans apparence qu'il tire des paroles de Nicetas. Cét auteur n'attribuë ce sentiment qu'à un Moine qu'il appelle heresiarque. Il dit qu'on avoit commencé à en parler en cachete sous le Patriarche Xiphilin ; mais il n'accuse precisément le Patriarche Camatere que de n'avoir pas excommunié cét heresiarque, & d'avoir

en recours à des raisonnemens de dialectique. Ce qui ne marque en aucune sorte qu'il fust en effet de ce sentiment ; mais seulement qu'il n'avoit pas eu assez de vigueur pour l'étoufer par les voyes Ecclesiastiques. CH. XIV.

Voicy les paroles de Nicetas. *En ce tems-là*, dit-il, *on publia parmy les Chrestiens un dogme sur les divins mysteres, qui les separa en deux factions opposées. Car aprés Georges Xiphilin qui a esté Patriarche de Constantinople durant sept ans, Iean Camatere estant monté sur le thrône de cette Eglise, au lieu qu'il devoit arracher jusques aux moindres racines de ce dogme dont on avoit commencé de parler obscurément sous Xiphilin, & anathematizer ce faux Moine Sicidite qui en estoit auteur, comme un heresiarque, & comme introduisant dans l'Eglise de nouvelles opinions, afin de reduire les autres au silence par son exemple, il commença de se servir d'argumens & de demonstrations de dialectique dans des mysteres surnaturels, pour convaincre ses adversaires. Il fit aussi des oraisons en forme de catechisme, où il fait mention de ce dogme, où il raconte de quelle maniere on en avoit disputé, & declare son sentiment, sans rapporter ce que disoient ses adversaires, comme s'il eust craint qu'on le contredist, leur attribuant mesme des opinions qui ne leur estoient jamais venuës dans l'esprit.* C'est tout ce que Micetas dit sur ce sujet, dont on ne peut conclure raisonnablement autre chose, sinon que cét auteur blâme Camatere de n'avoir pas eu assez de force à reprimer ces heretiques, & d'avoir suivi en les refutant une methode philosophique, en s'éloignant de la maniere d'écrire des saints Peres. Aussi c'est la conclusion qu'en a tiré le Calviniste Wolphius traducteur de Nicetas. Car sur ce que cét auteur dit que Camatere s'estoit servi d'argumens de dialectique, il met à la marge : *Non verbis sed verberibus seditiosi nebulones coercendi.* Et un peu plus haut : *Qui seditiosos in Ecclesia ferunt, iis similes sunt qui oleo gangrenas curant.*

Enfin cette erreur toute déraisonnable qu'elle est ne l'est nullement en un tel excés, que les hommes ne soient capables d'y trouver de la vraisemblance. Et l'impossibilité n'en est point si évidente, qu'elle ne puisse estre cachée par le voile d'un obscurité mysterieuse, dont la raison se couvre elle-mesme dans les choses qu'elle regarde comme de foy. Il y avoit bien des raisons qui combattoient cette opinion ; mais elle avoit aussi certaines facilitez qui la pouvoient faire recevoir. Car par le moyen de cette doctrine on n'estoit plus obligé d'admettre de penetration, parce qu'ils croyoient qu'on ne recevoit qu'une partie de la chair de J. C. égale à la partie des symboles que l'on recevoit. Et ainsi la vuë de ces facilitez a pû leur oster celle des inconveniens où ils s'engageoient. Mais nous ne sommes pas obligez, comme j'ay dit, de montrer que leur opinion n'estoit pas sans apparence. Il suffit de faire voir qu'ils l'ont eu en effet ; & c'est ce qui paroist manifestement par le témoignage de Nicetas.

L'on peut donc conclure de ce passage, que la transubstantiation & la presence réelle estoient cruës generalement dans l'Eglise Grecque au douziéme siecle, & au commencement du treiziéme, tant par le corps

CH. XIV. de cette Eglise qui tenoit que la chair de J. C. estoit incorruptible dans l'Eucharistie, que par un petit nombre d'heretiques qui avoient commencé sous le Patriarchat de Georges Xiphilin à semer secrettement cette erreur, qu'il y estoit corruptible, & que l'on ne l'y recevoit que par parties.

Cependant M. Claude en tire une consequence toute contraire; & reglant ses opinions sur son seul interest, il suit & abandonne Aubertin selon qu'il luy est utile. Il embrasse sa vision sur Camatere, & il pretend comme luy qu'il estoit pour ceux qui enseignoient que le corps de J. C. estoit corruptible dans l'Eucharistie, en quoy il est dementi par Wolphius traducteur de Nicetas: mais il abandonne Aubertin sur tout le reste, & il soutient contre luy, que ceux qui tenoient que le corps de J. estoit incorruptible, & ceux qui le tenoient corruptible, n'avoient point la transubstantiation dans l'esprit.

Il suffiroit bien de le refuter en l'un & en l'autre point par l'autorité de ses confreres, & de luy opposer Wolphius sur Camatere, & Aubertin sur le reste. Afin neanmoins qu'il ne se plaigne pas qu'on le condamne sans l'entendre, je veux bien examiner ses raisons.

701. *Cette dispute*, dit-il, *suppose necessairement que ny les uns ny les autres ne tenoient point la transubstantiation.* C'est ce qu'il pretend prouver, & voicy la preuve qu'il en apporte. *A l'égard*, dit-il, *de ceux qui vouloient que les mysteres fussent incorruptibles, pourquoy alleguoient-ils cette raison; que l'Eucharistie est une confession de la Resurrection de Iesus-Christ. Vit-on jamais une plus étrange conclusion?*

Il est bien aisé de le satisfaire. Car il n'y a qu'à luy dire qu'ils l'alleguoient, parce qu'elle estoit fort bonne, & qu'elle détruisoit l'unique fondement de ces heretiques, qui estoit que l'Eucharistie ne representoit Jesus-Christ qu'en estat de mort: d'où ils concluoient qu'il n'y estoit qu'en estat de mort, en prenant pour principe, qu'il y estoit tel qu'il est representé. Et c'est ce que les Catholiques renversoient par le passage de S. Cyrille, où ce Saint dit que l'Eucharistie *est la confession de Iesus-Christ mort & ressuscité pour nous.* D'où ils concluoient fort bien, qu'il y estoit donc dans un estat de resuscité, & par consequent dans un estat incorruptible. On voit bien qu'il est assez aisé de conclure que selon ces Catholiques Jesus-Christ y estoit donc réellement present; mais on ne devine pas bien par quel moyen M. Claude a conclu qu'il n'y estoit pas.

A cette raison tirée de ce qu'ils ont dit, M. Claude en ajoûte une autre tirée de ce qu'ils n'ont pas dit. *Que ne disoient-ils*, c'est M. Claude qui parle; *que c'est le corps mesme qui est assis à la dextre de Dieu; ressuscité, & par consequent impassible?* il n'y a rien de plus foible de soy-mesme que ce genre de raisonnement. Car comment est-ce que M. Claude peut sçavoir ce qu'ils ont dit, ou n'ont pas dit? Est-ce qu'il pretend que tous les raisonnemens de ces personnes sont renfermez dans le recit abregé que cét historien a fait en passant de cette contestation? Mais celuy-cy est non seulement foible mais ridicule; parceque ces Grecs dont il s'agit, ont dit expressément ce que M. Claude leur reproche de n'avoir pas dit. Car n'est-

ce pas ce qu'ils ont exprimé clairement dans ces paroles, que *quelque partie qu'on reçoive de l'Eucharistie, on reçoit tout entier Jesus-Christ mesme, que Thomas a touché, parce qu'on le mange aprés la Resurrection*: ce qu'ils confirmoient par divers passages des Peres, & entr'autres par celuy-cy de S. Chrysostome: *O merveille! Celuy qui est assis à la droite du Pere se trouve entre les mains des pecheurs.* CH. XIV.

M. Claude rapporte encore quelques autres petites raisons, dont il dit que ces gens ne se sont pas servis, parceque Nicetas n'en parle point. Comme si cét auteur estoit obligé de rapporter dans une histoire toutes leurs raisons, au lieu qu'il dit expressément qu'il ne les rapporte pas; & comme si l'on employoit toûjours toutes les raisons qui se peuvent employer.

Ensuite il passe à ceux qui tenoient que le corps de Jesus-Christ estoit corruptible. Et aprés avoir exageré comme Aubertin l'absurdité de cette opinion, il en conclut brusquement qu'ils n'ont pas cru la transubstantiation. Mais il suffit de luy dire que Nicetas qui en estoit plus informé que luy, declare qu'ils l'ont crue; & qu'il est contre le sens commun d'opposer de vaines conjectures aux témoignages precis & formels des historiens qui ont écrit ce qui s'est passé de leur tems; & principalement d'un homme comme Nicetas Choniate qui estoit un Ministre d'Estat, sçavant dans les affaires de l'Eglise, qui ne pouvoit ignorer l'estat veritable d'une question agitée dans Constantinople où il demeuroit, & dans laquelle l'Empereur mesme avoit pris party.

Ainsi au lieu que M. Claude conclut que cette question ne pouvoit s'élever dans une Eglise qui auroit cru la transubstantiation, il faut dire au contraire qu'elle ne pouvoit s'élever que dans une Eglise tres-persuadée de la transubstantiation. Car l'un & l'autre party la supposoit manifestement. Ceux qui disoient que Jesus-Christ y estoit incorruptible, & que l'on le recevoit tout entier, disoient aprés S. Chrysostome, *qu'il estoit dans le Ciel & dans la terre*; & aprés Eutychius, *qu'il estoit distribué tout entier à tous*; c'est-à-dire qu'ils enseignoient la presence réelle. Et ceux qui disoient que les mysteres estoient corruptibles, se fondoient aussi sur la mesme doctrine; puisque c'est en supposant le changement du pain en la chair de Jesus-Christ qu'ils disoient que l'on n'y recevoit qu'une partie du corps de Jesus-Christ, qu'il y estoit mort & inanimé: ce qui seroit ridicule si l'on entendoit tout cela d'un pain qui ne seroit que la figure de Jesus-Christ ou qui ne contiendroit que sa vertu; puisque ce pain n'est point la figure d'une partie de Jesus-Christ & ne contient point la vertu d'une partie de Jesus-Christ.

Il y a encore dans Nicetas un autre passage assez considerable pour faire connoistre son sentiment, & celuy de l'Eglise Grecque sur l'Eucharistie; & nous n'aurons encore qu'à nous en rapporter au traducteur Wolphius Calviniste, sur la consequence qu'on en doit tirer.

Cét auteur décrit sur la fin de son histoire les cruautez & les excés effroyables qu'il dit avoir esté commis par l'armée des Latins dans la prise de Constantinople en 1203. Il les accuse entr'autres choses

CH. XIV. d'avoir répandu le sang de Jesus-Christ, & d'avoir jetté à terre son corps: τὸ δὲ φεικῶδες καὶ ἀκουόμενον ἦν ὁρᾶν τὸ θεῖον αἷμα καὶ σῶμα Χριστοῦ κατὰ γῆς χεόμενον καὶ ῥιπτόμενον : c'est-à-dire, *L'on voyoit de ses yeux, ce qui est mesme horrible à entendre, que le divin corps de Jesus-Christ estoit jetté à terre, & & son sang estoit répandu.* Sur cela le traducteur Wolphius a mis cette note à la marge : *Absit ut Christi corpus in cœlis sedens humi abjiciatur. Et ista fiebant ab iis qui istiusmodi istas opiniones amplectuntur. Ita Deus superstitiosorum operâ utebatur, ut aliorum idolomaniam eradicaret.* C'est-à-dire, *A Dieu ne plaise que le corps de Jesus-Christ qui est dans le Ciel, puisse estre jetté à terre. Cependant ces choses se faisoient par des personnes qui estoient de cette opinion, Dieu se servant des actions des François engagez dans cette superstition pour corriger* L'IDOLATRIE *des Grecs.*

Il est assez étrange que ceux qui ont eu soin de l'impression de l'histoire Bysantine qu'on a faite au Louvre depuis quelques années y aient laissé en cét endroit & en plusieurs autres des notes manifestement heretiques: mais celle-cy neanmoins est utile pour prouver que ce traducteur Calviniste a eu assez de sincerité pour reconnoistre que les Grecs sont *Idolâtres* sur l'Eucharistie, selon le sentiment des Religionnaires, c'est-à-dire qu'ils sont en ce point du sentiment de l'Eglise Romaine.

Voilà comment parlent les Calvinistes mesmes quand ils n'ont pas un adversaire en teste, & qu'ils expriment leur veritable sentiment.

Pour Zonare, il n'y a qu'à lire les paroles que nous en avons rapportées : *Que le pain que l'on offre sur l'autel, est cette chair mesme de Jesus-Christ, qui a esté sacrifiée & ensevelie*, afin de se mocquer des vains raisonnemens de M. Claude. Un homme qui a seulement la hardiesse de raisonner contre une telle évidence, ne merite pas d'estre écouté ; & on ne le fait qu'afin qu'on connoisse mieux quel est son esprit en le voyant opposer à des preuves si claires de si foibles raisonnemens.

Comment, dit-il, *Zonare a-t'il pû embrasser les deux partis, & les joindre ensemble, en disant que les mysteres sont au commencement corruptibles, parce qu'ils sont la chair de Jesus-Christ, & qu'ensuite ils deviennent incorruptibles ?* Je pourrois demander à M. Claude par quel droit il pretend nous rendre garans de l'esprit de Zonare, & de la vrai-semblance de ses pensées ? Qu'il ait eu raison, ou qu'il n'en ait point eu d'embrasser ces deux opinions, que s'ensuivra-t'il delà ? Zonare est-il le premier qui ait eu des pensées peu vrai-semblables ? Et faut-il pour un inconvenient si ordinaire, démentir ses yeux & sa raison, & croire qu'un homme ne dit pas ce qu'il dit, & qu'il veut signifier tout le contraire de ce qu'il exprime ?

Mais d'où vient que M. Claude qui a tant d'adresses pour se tirer des lieux qui sont contraires à ses sentimens, ne veut pas faire le moindre effort pour dissiper les vaines difficultez qu'il luy plaist de trouver dans ces passages ? Zonare estant plus ancien que Niceras, & estant mort avant le tems auquel Nicetas marque l'origine de la dispute touchant la corruptibilité & l'incorruptibilité des mysteres, il n'est pas necessaire de luy faire prendre party dans cette contestation ; & l'on peut croire avec raison qu'il a pretendu

tendu que les myſteres ſont corruptibles en un autre ſens que ceux dont Nicetas a parlé. Car il eſt probable que cét auteur abuſe du mot de corruption, & qu'il étend ce terme à tous les changemens qui arrivent au corps de Jeſus-Chriſt, non en luy meſme, mais à l'égard du voile qui le couvre? Ainſi eſtre couppé, ſelon luy, eſt une corruption; *Si enim incorruptibile eſſet, non admitteret ſectionem*; c'eſt-à-dire s'il eſtoit incorruptible en toute maniere, tant interieurement, qu'exterieurement. Les changemens qui arrivent aux eſpeces eſtans donc pris par Zonare pour une eſpece de corruption du corps de J. C. il dit qu'il eſt corruptible au commencement. Mais lorſque J. C. n'exiſte plus ſous les eſpeces, il dit que le corps de J. C. retourne à ſon incorruptibilité; & que par ces deux eſtats de corruptibilité & d'incorruptibilité il repreſente les deux eſtats de ſa vie mortelle & reſſuſcitée. Ce ſont les ſpeculations de ce Religieux. Il ne m'importe nullement qu'elles ſoient ſolides, ou qu'elles ne le ſoient pas. Il me ſuffit que ſa foy & celle de l'Egliſe Grecque qu'il repreſente, *eſt que le pain que l'on offre, eſt la chair meſme de Ieſus-Chriſt, qui a eſté autrefois miſe à mort, & enſevelie pour nous. Panis propoſitionis ipſa eſt illa caro Chriſti, quæ mactata, tum & ſepulchro mandata fuit.* Et c'eſt tout ce que l'on doit conclure de ſon témoignage. CHAP. XV.

S'il a entendu les paroles de ſa lettre dans le ſens favorable que je viens de marquer, il a cru la tranſubſtantiation. S'il les a entenduës à la lettre, & dans le ſens qu'elles offrent à l'eſprit, il a encore cru la tranſubſtantiation avec le mélange d'une erreur, dont les Calviniſtes ne peuvent tirer aucun avantage. Et ainſi de quelque maniere qu'on le prenne, il détruit les pretenſions de M. Claude, & fournit une preuve convainquante du conſentement de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Latine ſur le ſujet de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation.

CHAPITRE XV.

X. PREUVE. De la foy des Grecs ſur la preſence réelle & la tranſubſtantiation, tirée d'une confeſſion de foy que l'on faiſoit faire au douziéme ſiecle aux Sarazins qui ſe convertiſſoient à la foy Chrétienne.

IL eſt difficile de faire la comparaiſon des preuves que nous avons rapportées pour montrer le conſentement des Grecs avec les Latins ſur le myſtere de l'Euchariſtie. Car eſtant toutes dans un tres-grand degré d'évidence, l'avantage des unes au deſſus des autres ne peut pas eſtre fort ſenſible. Il ſemble neanmoins que celle que nous allons employer a je ne ſçay quoy de particulier, qui laiſſe encore moins de lieu aux défaites & aux artifices des Miniſtres.

Il eſt ſans doute que le meilleur moyen de faire voir la creance d'un ſiecle ſur quelque article, eſt de montrer qu'il eſt contenu dans la profeſſion de foy que l'on faiſoit en ce ſiecle là; comme le meilleur moyen de prouver que l'Egliſe Catholique d'apreſent croit quelque point, eſt de le faire voir dans la profeſſion de foy du Concile de Trente que l'on fait jurer aux heretiques qui ſe convertiſſent.

CHAP. XV. On ne peut pas conclure à la verité negativement, que tout ce qui n'eſt pas contenu dans les profeſſions de foy n'a pas eſté cru dans un ſiecle, parceque l'on n'y met pas tout, mais ſeulement les points les plus oppoſez aux erreurs de ceux qui ſe convertiſſent : mais on peut tres-bien conclure que tout ce qui ſe trouve dans la profeſſion de foy d'un ſiecle, a eſté cru univerſellement par les fideles de ce ſiecle-là.

Ces ſortes d'écrits ont encore cela de particulier, que l'on eſt aſſuré que l'on a deſſein d'y repreſenter les ſentimens generaux, publics, & univerſels de l'Egliſe, & non les ſentimens particuliers des auteurs. Et l'on y parle preciſément, exactement, ſans figure, ſans metaphore ; & que l'éloquence n'y ayant point de lieu, on n'y cherche qu'à faire connoiſtre ſimplement & exactement la foy.

Il n'y auroit donc point de voye plus courte, plus ſure, plus deciſive pour faire connoiſtre les ſentimens de l'Egliſe Grecque ſur l'Euchariſtie au douziéme ſiecle, que de produire ſi l'on pouvoit quelque profeſſion de foy où il en fuſt parlé ; & ſi M. Claude a quelque deſir de trouver la verité, il doit ſouhaitter qu'il s'en rencontre quelqu'une pour terminer par là noſtre different.

Or s'il le deſire, je l'avertis que ſon deſir eſt accompli. Il en reſte une, & fort authentique qui ne luy peut eſtre ſuſpecte, puiſqu'elle eſt tirée non de la bibliotheque du Vatican, mais de celle d'un Prince Calviniſte ; & que c'eſt, non un Catholique, mais un Proteſtant d'Allemagne, qui l'a donnée au public.

Elle porte pour titre particulier : *L'ordre qui s'obſerve à l'égard des Sarazins qui ſe convertiſſent à la vraye & pure foy des Chrétiens.* Silburge qui la fit imprimer en 1595. avec quelques autres ouvrages ſous le titre general, *Saracenica, ſive Mahumetica*, declare page 127. qu'il l'a tirée d'un manuſcrit aſſez ancien de la bibliotheque Palatine ; & il remarque judicieuſement qu'il faut qu'elle ſoit plus ancienne que le regne de Manüel Commene, puiſque l'on y voit encore l'anathême contre le Dieu ſolide de Mahomet : *Præter hæc omnia anathematizo Deum Moamedis, de quo dicit eum eſſe unum Deum ſolidum, qui nec genuerit, nec genitus ſit, nec quempiam ei ſimile extitiſſe.* Or cét anathême fut retranché des Catechiſmes & des profeſſions de foy ſous le regne de Manüel par un accord fait entre cét Empereur & les Eveſques. D'où il s'enſuit que les nouvelles profeſſions de foy faites depuis cét Empereur, ne contenant plus cét anathême, celle-cy qui le contient, doit eſtre plus ancienne.

Elle ſe trouve auſſi imprimée dans la bibliotheque des Peres ſous le nom de *Nicetas Choniate*, comme tirée du 20. livre de ſon traité, intitulé, *le threſor* : ce qui ne marque nullement qu'elle ſoit de luy, mais ſeulement qu'il l'y avoit inſerée, comme il inſere un grand nombre d'autres paſſages de divers auteurs.

tom. 2 bibliotheca Patrum Græco. lat. p. 285.

On peut donc l'alleguer au moins pour montrer ce que l'on croyoit au douziéme ſiecle ſur l'Euchariſtie ; & M. Claude conſiderera s'il luy plaiſt ſi ce ſeroit en cette maniere qu'il inſtruiroit un Turc de la creance des Calviniſtes.

CHAP. XV.

Mahumetica. p. 89.

Ie suis persuadé, c'est ce que l'on faisoit dire au Sarazin converti, *je croy, je confesse, que le pain & le vin mystiquement consacrez parmy les Chrétiens, & auſquels ils participent dans la celebration des saints mysteres*, SONT SELON LA VERITÉ *le corps & le sang de nostre Seigneur I. C. estant changez par sa vertu divine, d'une maniere que les yeux ne découvrent point, qui n'est connuë que par l'esprit, mais qui surpasse toutes les pensées des hommes, & qui n'est comprise que de Dieu seul. Et ainsi je promets que j'y participeray avec les autres fideles, comme estant* DANS LA VERITÉ *sa chair & son sang.*

M. Claude nous viendra-t'il dire que l'on vouloit faire entendre par là à ces Sarrazins que ce pain & ce vin n'estoient point veritablement le corps & le sang de J. C.; mais que c'estoit seulement sa figure remplie de sa vertu? Osera-t'il dire que ces Sarazins entendoient ces paroles dans ce sens Calviniste, que les Chrétiens Grecs avoient assez peu de jugement pour s'exprimer de la sorte, & que les Sarazins avoient assez de subtilité pour deviner ce sens bizare dans des paroles qui le signifient si peu? Mais s'il en est reduit-là, je luy conseille de se delivrer de tous ces importuns raisonnemens, en soutenant tout d'un coup une bonne fois, que tous les Grecs estoient insensez en ce tems-là, & que tous ceux à qui l'on parloit ce langage estoient prophetes. Ce sera plutost fait, & au moins il ne choquera le sens commun qu'une fois par cette ridicule hypothese, sans estre obligé de se faire à chaque moment de si extrêmes violences, en faisant parler des gens, qu'il nous represente comme raisonnables, d'une maniere si insensée.

Je croy pouvoir terminer par cette confession de foy si authentique & si decisive les preuves que j'avois à produire de la foy des Grecs sur l'Eucharistie dans l'onziême & dans le douziême siecle. M. Claude sera difficile à contenter s'il en demande davantage: mais de quelque humeur qu'il soit, je ne puis douter que toutes les personnes judicieuses ne demeurent persuadées, que le consentement des Grecs avec l'Eglise Romaine sur ce mystere, y est prouvé d'une maniere tres-claire: que toutes choses conspirent à l'établir; & que pour reduire en abregé ce que nous avons étendu dans tout ce livre, on peut dire avec verité que les paroles, les écrits, le silence, & les actions des Grecs & des Latins de ces deux siecles; la moderation des uns, l'emportement des autres, leurs divisions, leurs alliances, leur commerce continuel, leur mélange, leurs seditions, leurs guerres, leurs traitez, fournissent des preuves convainquantes de l'union de ces deux Eglises dans la doctrine de la presence réelle & de la transubstantiation, & que ces preuves estant tres-fortes separément, ont une force invincible estant jointes ensemble, & n'estant balancées par aucune difficulté considerable.

LIVRE TROISIE'ME.

OV L'ON CONTINVE DE FAIRE VOIR le conſentement de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine, dans la doctrine de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation au xiij. & au xiv. ſiecle.

CHAPITRE I.

XI. PREVVE tirée de divers évenemens du xiij. ſiecle, & principalement de la priſe de Conſtantinople par les Latins.

QUAND les choſes ſeroient demeurées dans l'eſtat où nous les avons veües au xij. ſiecle, il eſtoit impoſſible que la doctrine de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation demeuraſt inconnuë aux Grecs, comme il faut que M. Claude le pretende pour ſoutenir, qu'*ils ne la croient point par voye de negation, comme n'en ayant jamais oüi parler.* pag. 712. Car nous avons montré, que les Grecs y ayant eſté ſoûmis aux Latins à Antioche, à Tripoly, dans la Paleſtine, & en pluſieurs autres lieux de l'Orient; & que les Latins ayant toûjours eſté en tres-grand nombre à Conſtantinople juſques à l'Empire d'Andronic qui les en chaſſa, (aprés la mort duquel neanmoins ils ne laiſſerent pas de s'y rétablir par la neceſſité du commerce) cette ſoumiſſion & ce mélange attiroit par neceſſité une infinité de conferences, de communications, de recherches, d'unions, & d'alliances entre les Grecs & les Latins, qui rendoient abſolument impoſſible cette ignorance mutuelle, qu'il faut que M. Claude ſuppoſe dans les uns & dans les autres touchant leurs ſentimens ſur l'Euchariſtie. Mais les evenemens du XIII. ſiecle ſont ſi conſiderables ſur ce ſujet, qu'il ſemble qu'ils ayent eſté diſpoſez par la providence pour détruire l'hyporheſe de M. Claude.

Car ce qui reſtoit à ſouhaitter pour en faire voir encore davantage l'abſurdité, eſt que Conſtantinople fût reduite au meſme eſtat que les autres villes d'Orient; que les Latins s'en rendiſſent les maiſtres; qu'ils y fiſſent dominer leur religion; qu'ils y expoſaſſent aux yeux des Grecs les ceremonies qui marquent davantage leur doctrine ſur l'Euchariſtie; qu'ils rempliſſent toute la Grece de ces meſmes Inquiſiteurs qui s'eſtoient ſigna-

lez en France, & en d'autres lieux de l'Occident par les supplices des Albigeois ; qu'ils exerçassent cette mesme rigueur sur les Grecs, & qu'avec tout cela ils ne découvrissent en eux aucune erreur sur le mystere de l'Eucharistie; qu'on proposast la transubstantiation aux Grecs non comme une chose dont ils doutassent, mais comme un dogme certain & non contesté ; qu'ils l'approuvassent & la signassent en cette maniere sans resistance & sans contradiction. Et c'est ce que nous verrons estre effectivement arrivé durant le XIII. siecle. CHAP. I.

Innocent III. ayant esté elevé au Pontificat, s'appliqua peu de tems aprés à porter les Princes Chrétiens à entreprendre une croisade pour le secours de la Terre-sainte ; & il fit tant par le moyen de deux Legats ; dont il envoya l'un à Venise, & l'autre en France, que quantité de Princes & de Seigneurs prirent la croix & s'engagerent à cette entreprise. Les Principaux estoient Boniface Marquis de Montferrat ; l'Evesque de Cremone ; Thibaut Comte de Champagne, qui mourut avant que de partir ; Loüis Comte de Bar ; Baudoüin Comte de Flandre & de Hainaut ; le Comte de S. Paul ; les Evesques de Soissons & de Troyes ; & quelques Abbez de l'Ordre de Citeaux. *Author vitæ Innocentij.*

Le dessein du Pape estoit que ces Princes allassent secourir la Terre-sainte, & qu'ils abordassent en Egypte, pour ruiner l'Empire du Sultan, le principal ennemy des Chrétiens de la Palestine. Mais eux mêlans leurs interests & leurs passions avec l'intention sainte de secourir les Chrétiens d'Orient, resolurent entr'eux de naviger droit à Constantinople pour y rétablir le jeune Alexis, dont le pere nommé Isaac avoit esté dépouillé de l'Empire, & privé de la veüe par Alexis Angelus son frere.

Ils aborderent donc à Constantinople, & quoiqu'il y eût dedans plus de soixante mille hommes de guerre pour la deffendre, ils ne laisserent pas de la prendre aprés huit jours de siege, & d'y rétablir le jeune Alexis.

Ce Prince estant ainsi remis dans l'empire, promit de reconnoistre le Pape, comme ses predecesseurs avoient fait avant le schisme, & de ramener tous ses sujets à l'obeïssance de l'Eglise Romaine.

Mais l'inconstance naturelle aux Grecs, ou les mauvais conseils de son pere Isaac l'ayant porté à manquer de parole aux Latins qui s'estoient logez proche de Constantinople, & mesme à leur faire la guerre, il en fut puni par le soulevement d'un de ses parens, qui le mit en prison, le fit étrangler, & se saisit de l'empire. Ainsi les Princes croisez ayant un juste sujet de guerre contre cet usurpateur, assiegerent de nouveau Constantinople, & s'en rendirent les maistres avec une valeur incomparable. *Rainald. an. 1204. n. 5.*

Nicetas Choniate, qui estoit present à cette prise, la décrit fort particulierement, & exagere les cruautez que les Latins y exercerent. Il dit qu'ils traitterent beaucoup plus cruellement les Grecs, que les Sarazins ne firent les Chrétiens à la prise de Jerusalem ; & en effet, si ce qu'en rapporte cet historien est veritable, on ne put s'y conduire d'une maniere plus violente, & plus imprudente tout ensemble. Car ils firent tout ce qui estoit capable d'animer les Grecs contr'eux, & de se les rendre irre- *Nicet. Chon. annal. l. 3.*

CHAP. I. conciliables. Ils joignirent la mocquerie à l'oppreſſion, & en les dépoüillant de leurs biens ils leur firent toutes les indignitez dont ils ſe purent aviſer.

Auſſi depuis ce tems-là les Grecs n'eurent point de plus ordinaires reproches à faire aux Latins, que celuy des impietez & des cruautez qu'ils avoient commiſes à la priſe de Conſtantinople : leur averſion contr'eux en devint beaucoup plus aigre & plus violente ; & l'on en peut juger par les epithetes que Nicetas donne à toute la nation : *Difficile eſt Latinum, avaro ingenio, oculo impudenti, ventre inſatiabili, animo iracundo, manu perpetuò enſem quærente, lenire obſequiis.*

Je repreſente toute cette ſuite pour montrer que la haine des Latins contre les Grecs, & des Grecs contre les Latins eſtant ſi ardente, ny les uns ny les autres n'eſtoient en diſpoſition de diſſimuler les reproches qu'ils euſſent pu ſe faire avec quelque ſorte d'apparence.

Aprés cette priſe de Conſtantinople les Latins ſe ſaiſirent de toutes les Egliſes ; ils y établirent un Patriarche Latin ; ils remplirent Conſtantinople de Preſtres Latins ; ils créerent un Empereur Latin, qui fut Baudoüin Comte de Flandre ; & étendant enſuite leur conqueſte dans la Grece, ils reduiſirent ſous leur obeïſſance preſque tout ce qui avoit appartenu dans l'Europe aux Empereurs de Conſtantinople, l'Empereur Grec qui s'eſtoit refugié en Aſie, n'y ayant conſervé que trois ou quatre villes qui furent aſſez long-tems les ſeules qui demeurerent ſous l'obeïſſance des Grecs.

Voilà donc toute la Grece reduite non ſeulement ſous l'autorité temporelle des Latins, mais auſſi ſous l'autorité ſpirituelle des Papes ; & les Preſtres Latins en une pleine liberté de s'informer de toutes les erreurs des Grecs, & il eſt impoſſible que s'il y eût eu quelques traces de l'hereſie de Berenger en ce païs-là, elle eût pû ſe cacher aux recherches de tant d'ennemis paſſionnez, & qui avoient tant d'intereſt de les découvrir.

Rainald. an. 1204. n. 16. Car les Princes meſmes euſſent eſté bien aiſes de trouver ce pretexte pour juſtifier leur entrepriſe auprés d'Innocent III. qui en eſtoit aſſez mécontent, & qui leur en fit divers reproches. Et le nouvel Empereur Baudoüin, lequel dans la lettre qu'il écrivit à ce Pape ſur la priſe de Conſtantinople charge les Grecs de tous les reproches dont il ſe peut aviſer, n'eût pas ſans doute oublié celuy-là, s'il eût eu quelque ſorte d'apparence. Il exagere leur perfidie, leur malice, leur haine contre l'Egliſe Rone. Il rapporte les abus qui s'eſtoient introduits parmy eux ; mais il ne dit pas un ſeul mot de la preſence réelle, ny de la tranſubſtantiation, quoiqu'il n'y eût rien de plus capable de faire voir au Pape que la priſe de Conſtantinople eſtoit utile à l'Egliſe, & qu'elle n'eſtoit point contraire à l'engagement où ils eſtoient entrez de faire ſervir leurs armes à la deffenſe de la foy.

Innoc. l. 7. Epiſt 154. Rainald. ibid. n. 20. Id. n. 21. Le Pape Innocent III. ayant receu ces lettres écrivit à l'Empereur Baudoüin, & quelque tems aprés il addreſſa une lettre aux Eveſques, Abbez, & autres Eccleſiaſtiques qui eſtoient à Conſtantinople dans l'armée des Princes, pour leur recommander la reünion de l'Egliſe Grecque.

C'estoit là le lieu & le tems de les avertir que les Grecs n'estoient pas d'accord avec l'Eglise Romaine sur la presence réelle & la transubstantiation : Il estoit tout-puissant sur les chefs de cette armée, & par eux sur tous les Grecs. Mais il ne leur parle point de cette erreur, parcequ'il ne la connoissoit point dans les Grecs ; & il s'arreste seulement à prouver la procession du saint Esprit, du Pere & du Fils, comme le principal point dont il les falloit instruire. CHAP. I.

Dans une autre lettre qu'il écrivit en ce mesme tems à l'Archevesque de Reims son Legat en France, & à ses Suffragans, il reduit encore les erreurs des Grecs au seul point de la procession du Saint Esprit, *Parce*, dit-il, *que le peuple des Grecs s'est separé de l'unité, & a rompu le lien de la paix, il est aussi devenu malade touchant la foy, en refusant de confesser que le Saint Esprit, qui est le lien de l'unité & de l'egalité, procede du Fils aussi bien que du Pere. Ainsi n'ayant pas voulu se reduire à l'unité d'une mesme foy touchant la procession du Saint Esprit, il est tombé justement dans les tenebres de la mort ; parceque c'est le Saint Esprit qui nous enseigne toute verité, comme le Fils nous en assure dans son Evangile. Il a donc esté privé de l'intelligence spirituelle, parcequ'il a peché contre l'Esprit. Il n'a pas banni le levain de sa maison, selon l'ordonnance de l'Ecriture, pour manger les azymes de la verité & de la sincerité ; mais retenant son vieux levain, il mange autant qu'il est en luy le corps de Iesus-Christ avant le levain.* *Rainald. an. 1205. n. 10.*

Il ne leur reproche pas de croire qu'ils ne mangeoient que la figure du corps de Jesus-Christ comme il auroit fait s'il les eût soupçonnez de cette erreur ; mais il leur reproche de le manger avec le levain, parcequ'ils sacrifioient avec le pain levé, & qu'ils condamnoient les azymes.

Y eut-il donc jamais de pretension plus hors d'apparence, que de vouloir que les Grecs ayent esté d'un sentiment dont le Pape Innocent qui avoit autant d'Inquisiteurs en Grece qu'il y avoit de Prestres, d'Ecclesiastiques, & de Religieux Latins, ne les a pas mesme soupçonnez.

M. Claude nous dira peutestre que les Grecs dissimuloient alors leur opinion par la crainte des Latins ; qu'ils ne découvroient pas ce qu'ils croyoient de l'Eucharistie ; & que leur lâcheté les portoit à trahir leur foy, aussi bien qu'elle leur avoit fait trahir leur ville & leur empire. Mais outre qu'il n'y a point de lâcheté si generale qu'on la puisse attribuer avec vraisemblance à tout un peuple & à tout un empire, il est clair encore que c'est un pretexte qui ne peut avoir aucun lieu dans le sujet dont il s'agit.

Premierement, parcequ'il y eut une infinité de Grecs qui se retirerent de tems en tems de Constantinople, & des autres villes de la Grece, pour se reünir à leurs Empereurs, qui recueillirent en Asie les débris de leur naufrage, & se remirent quelque tems aprés en un estat qui les rendit formidables aux Latins. Or toutes ces personnes, qui aprés avoir vécu long-tems parmy les Latins quittoient leur party par la haine qu'ils leur portoient, ne pouvant pas manquer à reconnoistre qu'ils croyoient la presence réelle & la transubstantiation, n'auroient pas aussi manqué de les décrier sur ce sujet par tout l'Orient s'ils n'avoient esté dans le mesme sentiment,

CHAP. I. Car il faut remarquer que le party de l'Empereur Grec estoit rempli de gens sçavans, d'historiens, d'écrivains, qui ont dechiré les Latins en tout ce qu'ils ont pû, & qui ne les auroient pas épargnez en un point si plausible, & si capable d'irriter contr'eux les Grecs d'Asie qu'ils avoient interest de retenir, & de faire soulever les Grecs d'Europe, si l'uniformité de leur sentiment sur l'Eucharistie ne leur eût osté le moyen de faire ce reproche aux Latins.

2. On ne doit pas aussi douter que parmy les Grecs qui demeurerent à Constantinople, & dans les autres villes de Grece, il n'y en eût un tres-grand nombre qui embrassoient sincerement l'union avec le Pape, & qui se reconcilioient avec l'Eglise Romaine, non seulement par interest & par crainte, mais par un veritable changement d'opinion sur les points qui estoient en different. Et par consequent, si la transubstantiation en eût fait partie, il auroit fallu que ces Grecs convertis eussent aussi changé de sentiment sur cet article. Il leur eût donc esté impossible de ne pas voir que l'on croyoit dans la communion à laquelle ils s'estoient joints, ce qu'ils n'avoient pas crû jusques alors touchant le mystere de l'Eucharistie. Et l'étonnement où cette découverte les auroit mis, n'auroit pas manqué de les porter à avertir leurs Pasteurs de l'ignorance & de l'erreur où estoient les autres, & à tâcher de communiquer la verité qu'ils auroient nouvellement apprise, à leurs amis, à leurs femmes, à leurs enfans: ce qui auroit par necessité fait eclater le different des Grecs & des Latins sur ce point, s'il y en eût eu quelqu'un.

3. Il n'est nullement veritable que les Grecs en ce tems-là fussent ou faciles à changer de sentiment, ou assez lâches pour dissimuler celuy qu'ils avoient. Et l'on peut dire au contraire, qu'autant qu'ils témoignerent de foiblesse à deffendre leur empire, autant firent-ils paroistre d'opiniâtreté à deffendre leur religion.

Car les Latins quoique tout-puissans & victorieux, ne purent jamais en reduire la plus part à communiquer avec le Pape, encore que les Legats du Pape, selon le stile de ce tems-là, usassent de voyes si dures & si rigoureuses pour les y contraindre, qu'enfin l'Empereur Henry successeur de Baudoüin fut obligé de les faire cesser malgré le Legat Pelage, comme le témoigne Georges Acropolite par ces paroles: *Sous le regne de Henry*, dit-il, *le Pape envoya à Constantinople un Legat nommé Pelage, qui avoit toutes les prerogatives du Pape mesme. Car il portoit des souliers rouges, il avoit des habits de diverses couleurs, & son cheval avoit une housse de la mesme couleur que celuy du Pape. Et comme il estoit d'un naturel farouche, plein de faste & d'insolence, il exerça de grandes cruautez sur ceux de Constantinople, en contraignant tout le monde de se soumettre à l'ancienne Rome. On mettoit en prison & les Religieux & les Prestres, & l'on ne leur donnoit que le choix de ces deux choses, ou de reconnoistre le Pape pour le chef de tous les Evesques, & d'en faire mention dans la Messe; ou d'estre punis de mort. Tous les habitans de Constantinople, & particulierement les principaux d'entr'eux voyant ce traitement, en furent extraordinairement affligez, & estant allez trouver l'Empereur Henry, ils luy tinrent ce discours: Sire, nous*

Rainald. an. 1213. n. 7.

nous nous sommes soûmis à vostre empire, quoyque nous soyons d'une autre nation que vous, & que nous eussions un autre Patriarche. Mais nous n'avons pretendu vous assujettir que nos corps, non pas nos ames. Nous sommes prests de prendre les armes pour vostre deffense, si la necessité de quelque guerre le demande; mais nous ne pouvons pas abandonner nos ceremonies & nos coutumes. C'est pourquoy ou delivrez-nous de ce danger qui nous presse, ou permettez-nous comme à des personnes libres, de nous retirer avec ceux de nostre nation. Aprés que Henry les eut entendus parler de la sorte, ne voulant pas estre privé de tant de bons citoyens, il fit ouvrir les temples malgré le Legat, & mettre en liberté les Prestres & les Religieux qui estoient detenus dans les prisons. CHAP. I.

Des gens prests de renoncer à leurs maisons & à leur ville, plûtost que d'abandonner leurs ceremonies, n'estoient pas dans la disposition de dissimuler leur foy par une lâcheté criminelle. Ainsi l'on ne peut desirer une conviction plus évidente de la parfaite union des sentimens qui estoit en ce tems-là entre les Grecs & les Latins sur le mystere de l'Eucharistie, que de voir que tous ces Grecs assujettis aux Latins dans toute la Grece, ne leur ont pas donné le moindre pretexte de les soupçonner de ne croire pas la presence réelle, quoiqu'ils fissent une profession si publique de leur foy.

Cette raison est d'autant plus considerable, que cét assujettissement des Grecs aux Latins n'a pas esté de peu de durée. Il a duré prés de 160. ans en Palestine, à Antioche, & à Tripoly de Syrie; & à Constantinople prés de 60. Constantinople ayant esté prise par Baudoüin & les Princes croisez l'an 1204. & reprise sous un autre Baudoüin par Michel Paleologue l'an 1261.

Pendant tout ce tems les plus grandes villes de la Grece changerent plusieurs fois de maistres selon les differens succés des guerres continuelles qu'il y eut entre les Empereurs Grecs & les Empereurs Latins. Les Grecs qui estoient dans les villes reprises par les Grecs, furent souvent en liberté de dire tout ce qu'ils vouloient contre les Latins, & de leur reprocher toutes les erreurs dont ils les auroient reconnus coupables. Leurs écrivains n'ont pas aussi manqué de le faire. Mais comme les Latins n'ont jamais soupçonné les Grecs d'estre d'une autre creance qu'eux touchant ce mystere, jamais aussi ce soupçon n'est tombé dans l'esprit d'aucun des Grecs; & quelque animosité que la guerre & les mauvais traittemens aient produit dans l'esprit des uns & des autres, ils ne se sont jamais portez à se faire aucun reproche sur ce sujet.

Ce ne fut pas seulement en Grece où les Grecs furent traitez durement par les Latins sur le sujet de la Religion, ils furent encore traitez plus rigoureusement en Chipre. Cette Isle avoit esté prise par Richard Roy d'Angleterre sur l'Empereur Isaac l'an 1191. & ensuite elle fut donnée par ce Prince au Roy de Jerusalem, afin qu'elle luy servist de retraitte aprés la prise de Jerusalem par Saladin.

Il ne manqua pas de remplir incontinent toute l'Isle de Prestres & d'Evesques Latins. Et l'extrême rigueur dont il usa contre les Grecs, a

Un auteur anonyme, De dissidio Latinorum &c.

CHAP. I. donné sujet à divers auteurs Grecs d'en faire de grandes plaintes, & de representer d'une maniere fort odieuse les cruautez qu'ils pretendoient qu'on exerçoit sur les Prestres & sur les Religieux de leur nation. Et mesme Germain Patriarche de Constantinople residant en Asie s'en plaignit au Pape Gregoire IX. en des termes capables de donner beaucoup d'horreur de cette conduite.

Græcorum, citat par Allatium de perpet. consens. l. 2. c. 13. p. 693.

Les Grecs n'estoient guere plus favorables aux Latins quand ils estoient les maistres, comme on le peut juger par le traittement qui fut fait au Legat du Pape & aux autres Latins qui estoient à Constantinople sous Andronic. Et comme la passion des uns & des autres ne pouvoit estre plus violente, ny se porter à de plus grands excés que ceux où ils se porterent en ce tems-là; on ne doit point douter qu'ils n'aient tâché de les justifier, en s'accusant mutuellement de toutes les erreurs qu'ils ont pû se reprocher avec quelque sorte d'apparence. On aime naturellement à rendre ceux que l'on punit si rigoureusement les plus coupables que l'on peut. Et ainsi il est certain, par exemple, que si les Papes, & les Evesques Latins de l'Isle de Chipre avoient eu lieu de faire passer les Grecs pour convaincus de l'heresie des Berengariens & des Albigeois, ils auroient bien mieux aimé rejetter sur ces erreurs les causes de ce traittement, que non pas sur la contestation de la primauté du Pape & de la procession du S. Esprit; & le Pape Gregoire IX. n'auroit pas esté obligé en répondant à Germain, de passer sous silence, comme il fait, les reproches qu'il luy avoit faits de ces cruautez.

Rainald. an. 1240. n. 44.

Mais il est certain que ny le Pape, ny les Evesques Latins n'ont pas cru avoir le moindre sujet de leur faire ce reproche. Et c'est pourquoy le mesme Pape Gregoire IX. écrivant à l'Archevesque de Nicosie en Chipre, n'accuse les Grecs sur l'Eucharistie que de ce qu'ils disoient, *qu'on ne pouvoit celebrer avec du pain sans levain.* Et le Pape Innocent IV. écrivant à l'Evesque de Tivoly de ce que l'on devoit exiger des Grecs, & descendant jusques au détail des ceremonies, ne fait non plus aucune mention de la transubstantiation.

In Bullar. in Innoc. 4.

On ne peut aussi raisonnablement douter que s'il y avoit eu quelque diversité de sentimens sur le sujet de la presence réelle & de la transubstantiation, elle n'eût servi d'un grand obstacle à ceux qui passoient d'une communion à l'autre, & qu'elle ne se fût fait paroistre dans ceux qui auroient esté sur le point de faire ce changement, par les difficultez qu'ils auroient faites sur cét article, & les éclaircissemens qu'ils auroient demandez. Cependant on ne voit aucun exemple, que pour reduire les Grecs à l'union on se soit mis en peine de les instruire sur ces deux points, ny qu'ils aient desiré aucun éclaircissement sur ce sujet. Matthieu Paris rapporte en l'année 1254. que des Seigneurs Grecs estant venus à Rome, se reünirent avec le Pape, aprés qu'ils eurent esté instruits. Mais cette instruction ne regardoit, comme le témoigne le mesme auteur, que la procession du Saint Esprit dont ils disputerent long-tems, & sur laquelle on les satisfit.

CHAP. I.

On a vû meſme en ce ſiecle-là des provinces entieres, & des Princes conſiderables ſe reünir avec l'Egliſe Romaine, ſans qu'il ait eſté beſoin de leur donner aucune inſtruction ſur ces articles.

Les Bulgares qui ſuivoient la foy & les coutumes des Grecs, ſe remirent ſous l'obeïſſance du Pape l'an 1204. avec tous les Eveſques de ce royaume-là. *Rainald. n. 17.*

Theodore Comnene Prince d'Epire abjura le ſchiſme l'an 1218. ſous le Pontificat d'Honoré III. *Id. n. 29.*

Daniel Duc de Moſcovie deſirant d'obtenir du Pape le titre de Roy, promit de ſe ſoumettre avec tout ſon royaume à l'Egliſe Romaine l'an 1246. & il renonça en effet au ſchiſme l'année d'aprés. *Id. n. 28.*

L'an 1250. trois provinces entieres de la Grece reconnurent le Pape. *Id. n. 46.*

On ne voit point dans toutes ſes converſions qu'il ait eſté beſoin d'inſtruire ces Princes & ces peuples ſur la preſence réelle & la tranſubſtantiation, ny de leur demander aucune abjuration de leurs erreurs ſur l'Euchariſtie.

Enfin pour conclure cette preuve negative par quelques remarques generales, qui font voir combien il eſt certain que la doctrine de la preſence réelle eſtoit univerſellement receüe par toute la terre ſans aucune contradiction, à l'exception de quelques heretiques Albigeois que quelques auteurs accuſent de l'avoir niée, il ne faut que conſiderer.

1. Qu'elle ne fut jamais publiée avec plus d'eclat puiſque ce fut en ce ſiecle que le Pape Innocent III. exprima dans le grand Concile de Latran tenu l'an 1215. le changement du pain au corps de J. C. par le terme de *tranſubſtantiation* dont on ſe ſervoit déja ordinairement dans les écoles.

Que l'adoration de l'Euchariſtie fut non pas établie, comme les Calviniſtes le pretendent fauſſement, mais particulierement recommandée par le Pape Honoré III. l'an 1219. aux Eveſques du Patriachat d'Antioche, dans une lettre où il ordonne aux Preſtres, *d'inſtruire ſouvent tous les fideles, que lors qu'on élevera l'hoſtie ſalutaire dans la celebration de la Meſſe, ils ayent à s'incliner avec reverence, & qu'ils faſſent le meſme lorſqu'on la portera aux malades.*

Sacerdos vero quilibet frequenter doceat plebẽ, ut cum in celebratione Miſſarũ élevatur hoſtia ſalutaris quilibet reverenter inclinet, idemfaciens cum ipſam portat preſbyter ad infirmum. *Honor. Ep. 632.*

La maniere dont parle le Pape fait aſſez voir que ce n'eſt point une coutume nouvelle qu'il établit; mais une pratique ſainte dont il recommande l'obſervation; elle ſuffit pour montrer que l'adoration que les Latins rendoient à l'Euchariſtie eſtoit la choſe du monde la plus publique dans tout l'Orient, c'eſt-à-dire à l'égard des Grecs, des Armeniens, des Jacobites, & de toutes les autres ſectes qui eſtoient en ce tems-là en grand nombre dans le Patriarchat d'Antioche. Et comme l'on ne doit point douter que l'on ne pratiquaſt le meſme dans la Grece &. dans Conſtantinople avec une entiere liberté, il eſt auſſi impoſſible qu'aucun Grec ait pû ignorer le culte public & l'adoration que les Latins rendoient à l'Euchariſtie, comme il eſt impoſſible qu'aucun Calviniſte l'ignore en voyant tout le monde ſe mettre à genoux à Paris devant le S. Sacrement.

CHAP. I.

3. Ce fut encore en ce siecle qu'Urbain IV. institua la feste du S. Sacrement, & que S. Thomas composa les hymnes & proses qui s'y chantent.

4. Il faut de plus considerer que jamais la puissance des Papes ne parut plus grande qu'en ce tems-là, & qu'ils n'eurent jamais plus de differens avec les Princes temporels, puisque l'on n'y voit autre chose qu'excommunications de Rois & de Princes, que royaumes mis en interdit, que Princes dépoüillez de leurs Estats.

5. Que cette puissance ne s'exerçoit pas seulement sur les Princes d'Occident, mais aussi sur les Princes d'Orient. Car Pierre Cardinal Legat du Pape mit le Royaume d'Armenie, quoique nouvellement reüni avec le S. Siege, en interdit l'an 1205. sous pretexte que le Roy avoit usurpé les biens des Templiers qu'il pretendoit s'estre unis avec ses ennemis; & Innocent III. excommunia ce Roy mesme l'an 1211.

Epist. l. 14. Ep. 61.

Raynald. n. 4.

Theodore Comnene qui avoit pris le titre d'Empereur de Constantinople aprés s'estre rendu maistre du Royaume de Thessalonique, fut excommunié par Gregoire IX. l'an 1229.

Rainald. an. 12. t. n. 25.

L'Empereur Michel Paleologue aprés s'estre reüni à l'Eglise Romaine, & avoir contraint par toute sorte de rigueurs les Evesques & les Religieux Grecs de reconnoistre le Pape, ne laissa pas d'estre excommunié par le Pape Martin II. l'an 1281. en faveur de Charles Roy de Sicile, comme le témoigne Rainaldus, qui s'estant comme obligé de justifier presque toutes les actions des Papes, devine qu'il falloit bien qu'il en eût donné sujet, quoiqu'il n'en ait aucune preuve. Mais Allatius en parle un peu plus franchement. Car aprés avoir rapporté cette excommunication de Michel Paleologue par le Pape Martin II. il ajoûte qu'*il est étrange que l'on ait imputé à cét Empereur de favoriser le schisme, luy qui pour le bien ou de son Empire, ou de l'Eglise, avoit fait tout ce qu'il avoit pu par adresse, & avoit pris des peines qui alloient presque au delà de son pouvoir, pour établir cette union des deux Eglises, assemblant pour cela des Synodes, invitant les Ecclesiastiques par presens, les y contraignant par les supplices.*

Pt lomée de Lucques Hist. l. 24. c. 3.

Allat. de perp. c. 15. p. 719.

6. Il faut considerer qu'il n'y a point de tems où les Latins se soient rendus plus odieux aux Grecs par leur domination, par leurs insultes, par leurs cruautez.

7. L'on sçait qu'il n'y a point de doctrine qui fourniſſe plus de reproches pour animer les peuples contre ceux que l'on veut décrier, que celle de la transubstantiation & de la presence réelle; & qu'il n'y en a point qui soit plus propre à former des partis, & à donner à ceux qui ne la croient pas de l'eloignement de ceux qui la croient.

Cependant dans la publication si solennelle qui s'est faite de cette doctrine dans l'Orient, on met en fait qu'on ne sçauroit faire voir qu'aucun Prince s'en soit servi pour animer ses sujets contre le Pape; qu'aucun factieux en ait pris un pretexte de revolte pour faire soulever les peuples contre les Latins; qu'aucun ennemy de l'Eglise Romaine en ait pris occasion de la décrier; qu'aucun scrupuleux en ait esté scandalizé; qu'aucun zelé l'ait combattuë ou de vive voix, ou par écrit. Peut-on desirer une preuve

plus manifeſte, que cette doctrine eſtoit en ce tems-là generalement reconnuë, de tout le monde? CHAP. II.

CHAPITRE II.

XII. PREVVE de cette union, par le traitté commencé avec les Grecs, où la doctrine de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation leur a eſté expreſſément declarée & propoſée, ſans qu'ils aient fait aucune difficulté ſur ce point.

SI tout cela ne ſuffit pas encore pour convaincre l'opiniâtreté de M. Claude, il nous obligeroit de nous dire quelle ſorte de preuves il deſiroit encore qu'on luy apportaſt, afin qu'il ſe tinſt obligé de demeurer d'accord que les Grecs croient la tranſubſtantiation auſſi-bien que les Latins. Car peuteſtre dans l'abondance de celles que nous avons trouveroit-on moyen de le ſervir à ſa fantaiſie.

Veut-il que l'on luy faſſe voir la tranſubſtantiation definie d'une maniere authentique, & qui n'a pu demeurer inconnuë aux Grecs, ſans qu'ils ſe ſoient elevez contre cette doctrine. Il ne faut pour cela que luy alleguer la definition qui en fut faite l'an 1215. au Concile de Latran, où aſſiſtoient un grand nombre de Prelats de la Paleſtine & de la Grece, qui en répandirent par conſequent les decrets dans tous ces lieux remplis de Grecs. Et il ne faut que luy remarquer que le Patriarche Grec d'Alexandrie y aſſiſta par ſon Legat; & qu'ainſi n'ayant pu ignorer ce qui avoit eſté defini, ſon ſilence & celuy de tous les autres Grecs eſt une approbation ſolennelle de cette doctrine.

S'il ne trouve pas encore cela aſſez preſſant, & qu'il deſire qu'on luy montre que cette definition touchant la tranſubſtantiation ait eſté communiquée aux Eveſques Grecs; qu'on les ait obligez d'y faire reflexion & de la conſiderer; & qu'ils n'y aient point fait de difficulté, il y aura encore moyen de le ſatisfaire. Car il n'y aura pour cela qu'à luy rapporter l'hiſtoire du traitté commencé entre le Pape Gregoire IX. & le Patriarche de Conſtantinople nommé Germain qui demeuroit à Nicée, & tous les Eveſques de ſa communion l'an 1233. Ce Pape luy écrivit une lettre que Matthieu Paris rapporte dans ſon hiſtoire, où en luy parlant de la creance de l'Egliſe Romaine ſur le ſujet des azymes, il luy expoſe tres-nettement la doctrine de la tranſubſtantiation. *Soit*, dit-il, *que l'on conſacre le Sacrement avec du pain ſans levain, ou avec du pain levé, il eſt toûjours changé au corps du Seigneur par la puiſſance de Dieu. L'un & l'autre pain n'eſt que de ſimple pain devant le ſacrifice*; *mais* APRES QUE LA TRANSUBSTANTIATION A ESTE' FAITE, *ce n'eſt plus du pain; & ainſi on ne le peut appeller ny azyme ny pain levé, mais on croit que c'eſt ce pain vivant qui eſt deſcendu du Ciel, & qui donne la vie au monde.* *Rainald. an. 1233. n. 2. par. an 1237.* *Rainald. n. 4.*

Voilà la tranſubſtantiation bien formellement declarée aux Grecs dans cette lettre, quoique ce ne ſoit que par occaſion parcequ'on ne les a jamais ſoupçonnez de la nier. Et ſi cette declaration n'euſt pas trouvé ce

CHAP. II. Patriarche, qui conferoit toûjours des affaires importantes avec un Synode d'Evesques, dans ce mesme sentiment, elle n'auroit pas manqué de les faire soulever, & avec eux tous les autres Grecs contre une doctrine qui ne peut estre receuë que par ceux qui la croyent & qui en sont persuadez.

Voyons donc si elle fit cét effet dans leurs esprits.

Ce Pape avoit choisi deux Religieux Dominicains, & deux de l'Ordre de S. François pour traiter d'accord avec le Patriarche. Ils se transporterent à Nicée dans ce dessein. Ils y furent receus avec toute sorte d'honneur, & avec beaucoup de témoignage de joye.

Raynald. ibid. n. 6. On parla d'abord des differens qui divisoient les deux Eglises, & les Grecs répondirent qu'il n'y en avoit que deux; *l'un qui regardoit la procession du S. Esprit, l'autre le sacrement de l'Autel.* HABITO *Concilio tale dederunt responsum: Dicimus quod duæ sunt causæ; una est de processione Spiritus Sancti; alia de sacramento Altaris.*

Peut-estre que M. Claude conçoit quelque esperance de trouver icy son compte, en voyant que les Grecs mettent entre les causes de leur different avec l'Eglise Romaine la question du Sacrement de l'Autel. Mais qu'il ne se flatte pas de cette pensée, la suite luy fera bien voir qu'elle est vaine, & que cette question consistoit uniquement dans l'opinion que quelques Grecs avoient que le pain sans levain n'estoit pas une matiere suffisante pour le Sacrement; & qu'ainsi il ne pouvoit estre consacré. Or cette opinion bien loin de détruire la transubstantiation, la suppose au contraire à l'égard du pain levé, & ne la nie à l'égard des azymes, que parceque les Grecs supposoient faussement que le pain sans levain n'estoit pas du pain & ne pouvoit estre ainsi matiere du Sacrement.

Les Legats du Pape répondirent aux Grecs, que s'il n'y avoit point d'autres causes de contestation que celles qu'ils avoient marquées, il falloit voir si elles estoient suffisantes pour les porter à refuser au Pape l'obeïssance qu'ils luy devoient. Ainsi deux jours aprés on vint à l'examen de la question de la procession du S. Esprit, & de l'addition faite au Symbole par les Latins. Et ensuite les Legats presserent les Grecs de venir à la *Id. ibid. n. 9.* question des azymes; ce qu'ils refuserent pour lors, alleguant qu'il falloit assembler un Synode pour en traiter.

Il parut par la facilité que les Grecs témoignerent depuis à convenir de ce point, qu'ils n'evitoient d'en traiter, que parcequ'ils n'avoient pas eux-mesmes de sentiment arresté sur ce sujet. Cependant le Patriarche assembla un Synode, & y ayant fait appeller les Legats, ils s'y rendirent, & *Id. n. 10.* presserent encore que l'on y parlast des azymes. Les Evesques Grecs aimoient mieux au contraire que l'on parlast de la procession du S. Esprit. Mais les Legats le prirent autrement, & ils reprocherent hautement aux Grecs qu'ils évitoient cette question, pour ne pas découvrir qu'*ils avoient un mauvais sentiment du Sacrement des Latins fait avec du pain sans levain:* JAM *perpendimus quod malè sentitis de Sacramento nostro in azymo.* Voilà l'erreur dont ils les soupçonnoient touchant le Sacrement de l'Autel, qui consiste non à nier la transubstantiation, mais à nier que la transubstantia-

tion se puisse faire avec du pain sans levain. Ils les accusent d'avoir de mauvais sentimens non du Sacrement, mais du Sacrement des Latins, parcequ'il estoit fait avec du pain sans levain. CHAP. II

C'est pourquoy dans une autre conference qui se tint dans le palais de l'Empereur, ils obligerent ces Evesques de leur donner leur sentiment par écrit sur cette question, *An Christi corpus in azymo confici possit? Si le corps de Iesus-Christ se peut faire avec du pain sans levain?* & il est dit dans le recit, que les Evesques Grecs le nierent, & qu'aprés cela l'on se separa. *Id. n. 14.*

Dans la seance qui se tint ensuite, chaque party produisit les preuves de son opinion. On les lut, & on se les communiqua mutuellement. Et ainsi les Legats ne purent ignorer le fond de l'opinion des Grecs.

Le lendemain l'Empereur proposa une voye d'accord, qui estoit que les Latins abandonnassent leur addition au Symbole, & que les Grecs de leur costé abandonneroient le different sur les azymes. *Nous avons deux questions entre nous*, dit l'Empereur Jean, appellé, par les Latins Vatachius; *l'une touchant la procession du Saint Esprit, l'autre touchant le corps de Iesus-Christ. Si vous desirez donc sincerement la paix, il faut que vous vous departiez de l'une des deux. Nous honorerons & nous approuverons vostre Sacrement, & vous abandonnerez vostre Symbole, & le reciterez comme nous.*

Mais les Legats du Pape répondirent que le Pape ne relâcheroit jamais une seule lettre de la foy. *A quelle condition voulez vous donc faire la paix*, leur dit l'Empereur? *Si vous les voulez sçavoir*, répondirent les Legats, *les voicy en peu de mots. Il faut que les Grecs croient, & qu'ils preschent aux autres touchant le corps de I. C. qu'il se peut faire aussi bien avec du pain sans levain, qu'avec du pain levé; & touchant le S. Esprit, qu'il procede aussi bien du Fils que du Pere; & qu'ils annocent au peuple cette doctrine. Mais le Pape ne les contraindra pas d'ajoûter cette clause expressement dans le Symbole, lors qu'ils le chanteront dans l'Eglise.* Ces paroles mirent en colere l'Empereur; & l'on se separa de part & d'autre avec un mécontentement reciproque.

Je ne voy pas quel doute il peut rester aprés cette histoire sur la foy des Grecs.

Voilà la doctrine de la transubstantiation qui leur est proposée formellement par un Pape dans un traitté important, & où il s'agissoit de la paix temporelle & spirituelle de l'Eglise Grecque. Ils ont donc connu, envisagé, examiné cette doctrine, quoiqu'elle ne leur eust esté proposée que par occasion.

2. Nonobstant cét examen ils declarent qu'ils n'ont que deux differens avec l'Eglise Romaine. Ils declarent donc qu'ils n'ont point celuy de la transubstantiation, & qu'ils approuvent en cette partie la doctrine des Latins; & leur silence en ce point est beaucoup plus fort qu'une approbation formelle. Car il marque que c'estoit une chose indubitable parmy eux, & non pas un sujet de contestation; que le Pape ne leur avoit point proposé cette doctrine comme doutant de leur foy, mais seulement parcequ'elle estoit meslée dans l'expression avec le different des azymes.

CHAP. II. Ils font consister l'un de ces differens à sçavoir si le corps de J. C. se peut faire avec des azymes. Ils reconnoissent donc comme une chose hors de contestation, qu'il se peut faire avec du pain levé ; c'est-à-dire, qu'ils reconnoissent que le pain levé estoit *transubstantié* au corps de J. C. selon l'expression du Pape.

4. C'est aussi le sens auquel les Legats du Pape ont pris leurs paroles, aprés tous les éclaircissemens qu'ils en avoient pû prendre des écrits des Grecs qui leur furent communiquez. Car ils ne leur ont pas reproché de nier la transubstantiation, ce qu'ils n'auroient pas manqué de faire s'ils en avoient eu le moindre soupçon ; mais ils leur reprocherent d'avoir de mauvais sentimens sur le Sacrement fait avec des azymes ; & c'est uniquement ce, qu'ils voulurent obliger de confesser.

5. Leur rupture sur le point du S. Esprit est une manifeste conviction que l'interest temporel ne les dominoit pas. Et ainsi il est sans apparence qu'ils eussent dissimulé une erreur capitale dans l'Eglise Romaine, s'ils l'en eussent crû coupable.

6. Enfin on void manifestement que les Grecs mesmes estoient peu attachez à leur doctrine touchant les azymes ; & qu'ils regardoient leur pratique plutost comme ceremoniale, que comme appartenant à la foy ; puisque sans doute ce n'estoit pas sans leur participation que l'Empereur Jean offrit que les Grecs abandonneroient ce point, pourvûque le Pape abandonnast l'autre. Aussi l'on voit dans les autres traittez d'accord, que les Grecs firent peu d'instance sur les azymes, & toute la question se reduisit à la procession du S. Esprit.

Une chose si celebre que la lettre d'un Pape pour l'union des deux Eglises, qui fut examinée d'abord par un Empereur, un Patriache, & un Synode, & où tout le monde avoit tant d'interest, ne manqua pas sans doute de se répandre par tout l'Orient ; & l'on peut supposer avec raison qu'il n'y eut point d'Evesque Grec si indifferent pour le bien de l'Eglise, qui ne l'ait veuë, & qui n'y ait par consequent apperceu la doctrine de la transubstantiation. Mais si ce n'est assez de cette declaration pour empescher que l'on ne puisse dire que les Grecs ont ignoré cette doctrine, en voicy encore une autre aussi authentique.

Il y eut encore quelque commencement de traitté d'acord entre le Pape Alexandre IV. & l'Empereur Theodore Lascaris successeur de Vatachius, autrement Calojoannes, ou Joannes Ducas. Ce Pape luy envoya l'Evesque d'Orviette pour Legat, & luy donna une instruction rapportée dans *Ann. 1256. n. 48.* Rainaldus, où l'on voit qu'il luy marque precisément ce qu'il luy peut accorder sur la procession du S. Esprit, & qu'il ne luy dit pas un seul mot de la transubstantiation, ny de la presence réelle ; ce qu'il n'auroit pas manqué de faire s'il avoit crû qu'il en eust esté question. Mais ce traitté n'ayant eu aucun succés, comme le témoigne Georges Logothetes, qui a écrit l'histoire de ce tems-là, le Legat s'en revint d'Asie en Italie sans rien faire.

Theodore Lascaris estant mort peu de tems aprés, sçavoir l'an 1259. & n'ayant laissé qu'un fils âgé de huit ans, Michel Comnene Paleologue se

fit

fit élire premierement Regent de l'Empire, & ensuite Empereur. Il fut si heureux qu'il recouvra sans peine Constantinople l'an 1261. Alexius Cesar chef de son armée l'ayant surprise par la trahison de quelques Grecs. Si tost qu'il y fut rétabli, prevoyant que les Papes ne manqueroient pas d'armer contre luy les Princes de l'Occident & qu'il avoit un puissant ennemy en la personne de Charles d'Anjou Roy de Naples & de Sicile, avec qui l'Empereur Baudoüin chassé de Constantinople s'estoit allié, il se resolut de reünir les Grecs avec l'Eglise Romaine, afin de se delivrer par là de la crainte de ces terribles croisades, qui faisoient trembler alors les Empereurs Grecs dans Constantinople, les Sultans dans Babylone & dans le Grand-Caire, & les Tartares mesmes jusques dans la Perse. CHAP. II.

Il est certain qu'il y avoit de la politique meslée dans ce dessein de reünion. Il parut neanmoins par la suite que Paleologue estoit fort bien instruit du fond des differens, & qu'il estoit persuadé que la cause des Latins estoit la meilleure. Il envoya donc pour Ambassadeur au Pape Urbain IV. l'Evesque de Crotone, Grec de nation, mais élevé dans l'Eglise Romaine; & luy exposa par cét Evesque, qu'il estoit convaincu que les Grecs & les Latins avoient la mesme doctrine : que cét Evesque le luy avoit fait connoistre ; & qu'ainsi il n'y avoit rien de plus aisé que de conclure l'accord. *Omnia*, dit-il, *quæ sunt veræ fidei per ordinem reservavit, quæ rectè percepimus, & corde & animo illustrati invenimus sanctam Dei Ecclesiam non alienatam à nobis in divinis piæ fidei dogmatibus; sed eaferè nobiscum sentientem & concantantem.* Il dit que cét Evesque luy fit connoistre que les Peres Latins & les Peres Grecs s'accordoient ; qu'ainsi il embrassoit leur doctrine, & qu'il respectoit tous les Sacremens de l'Eglise Romaine. *Raynald. an. 1264. n. 59.*

Urbain IV. répondit à ces lettres d'une maniere obligeante, & luy envoya deux Nonces tirez de l'Ordre des Freres Mineurs. Neanmoins la chose ne reüssit pas encore si-tost, l'ardeur de Paleologue s'estant refroidie par l'éloignement du danger. Mais ce n'estoit pas en vain qu'il avoit écrit au Pape qu'on luy avoit fait connoistre que les Grecs & les Latins estoient d'accord dans les dogmes ; parceque, comme il le montra fort bien depuis, la plusparт des Grecs se reduisoient en ce tems-là à dire que la doctrine des Latins sur la procession du saint Esprit estoit bonne, mais qu'ils avoient eu tort de l'ajoûter dans le Symbole. Et ainsi ce n'estoit plus presque à l'égard de ces personnes qu'une question de discipline, pardessus laquelle on pouvoit passer pour le bien de la paix. *Id. an. 1267. n. 72.*

Les Nonces qui estoient à Constantinople passant les bornes de leur commission, avoient accordé quelques points aux Grecs qui deplurent au Pape Clement IV. successeur d'Urbain ; & ils avoient tiré d'eux une confession de foy qui parut defectueuse à Rome, ce qui est fort aisé à comprendre, parceque l'article de la procession du saint Esprit se peut facilement exprimer d'une maniere équivoque, les Grecs estant toujours demeurez d'accord que le Fils est le principe de la communication du saint Esprit aux fideles. Ainsi ce Pape pour prevenir ces difficultez se resolut d'envoyer à l'Empereur & aux Grecs une profession de foy toute dressée. Et comme il estoit obligé d'y parler des azymes, il y insera encore la doctrine de la transubstantiation. *Id. ibid.*

CHAP. II.

non comme un article conteſté puiſqu'il n'en eſtoit pas queſtion, mais comme une ſuitte de ce qu'il eſtoit obligé de dire touchant les azymes. *L'Egliſe Romaine*, dit-il, dans cette profeſſion de foy, *ſe ſert de pain azyme dans le ſacrement de l'Euchariſtie, tenant & enſeignant que dans ce Sacrement le pain eſt vrayment tranſubſtantié au corps de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt & le vin en ſon ſang.*

Id. n. 77. Sacramentum Euchariſtiæ ex azymo conficit Romana Eccleſia, tenens & docens quod in ipſo Sacramento panis vere tranſubſtantiatur in corpus, & vinum in ſanguinem Domini noſtri Jeſu Chriſti.

Cette profeſſion de foy fut envoyée en Grece à Michel Paleologue, & cét Empereur qui ne deſiroit rien tant que cette union qui le mettoit à couvert des armes de Charles d'Anjou, ne manqua pas de la communiquer à tous les Eveſques Grecs, puiſque c'eſtoit la formule qu'ils devoient ſouſcrire. C'eſtoit donc là le tems ou jamais, de ſe ſoulever contre la tranſubſtantiation qui leur eſtoit ſi expreſſément declarée, & dont on leur demandoit une ſignature expreſſe. Quelque credit qu'eût l'Empereur ſur ces Eveſques, quelque empreſſement qu'il eût pour la paix, il n'auroit jamais empeſché ce ſoulevement general, ſi les Grecs n'euſſent eſté dans ce ſentiment, comme il n'empeſcha pas que le mécontentement de pluſieurs n'eclataſt ſur la proceſſion du Saint Eſprit. Cependant je puis dire par avance qu'on ne trouvera point qu'aucun Grec ait fait la moindre difficulté ſur cet article.

Ce ne fut pas pour une ſeule fois que cette profeſſion de foy contenant incidemment, mais clairement la tranſubſtantiation, fut envoyée aux Grecs. Car Michel Paleologue qui trembloit de peur de l'appareil que ſaint Loüis & Charles d'Anjou dreſſoient en ce tems-là pour l'Orient, écrivit à ſaint Loüis un peu aprés la mort de Clement, qu'il eſtoit preſt d'abjurer le ſchiſme, & qu'il avoit envoyé pour cela des Ambaſſadeurs à Rome ; mais que l'on avoit arreſté les uns en chemin, & que l'on n'avoit donné aucune ſatisfaction aux autres. Qu'il le choiſiſſoit donc pour arbitre de ce different, & le conjuroit de s'employer à le terminer ; & que s'il le refuſoit, il en appelloit au ſouverain Juge qui luy en feroit rendre compte. Saint Loüis répondit à cet Empereur qu'il ne pouvoit prendre d'autre part dans cette affaire que celle de preſſer le ſaint Siege de la conclure. Et en effet au lieu que la politique humaine de ſon frere alloit à traverſer par toutes ſortes de moyens l'union des Grecs, la politique ſainte de ce grand Roy fut de la favoriſer autant qu'il luy fut poſſible.

Il en écrivit donc aux Cardinaux, & les Cardinaux ſur ces inſtances écrivirent à l'Eveſque d'Albanie en Grece, en luy envoyant la meſme profeſſion de foy dreſſée par Clement IV. pour la faire ſouſcrire par tous les Eveſques Grecs, comme l'unique voye de faire cét accord ſi neceſſaire à l'Egliſe.

Depuis ce tems-là Gregoire X. ayant eſté élu ſouverain Pontife lorſqu'il eſtoit en Orient ; & ayant eu ainſi toute ſorte de moyens de s'informer par luy meſme de la foy des Grecs, l'Empereur Paleologue ne manqua pas de luy envoyer des Ambaſſadeurs avec des lettres, pour luy témoigner le deſir qu'il avoit de l'union. Et le Pape de ſon coſté luy en écrivit une, où reprenant ce qui s'eſtoit fait depuis le commencement du traité ſous Urbain IV. & Clement IV. il declare à cet Empereur que la plus courte & la meilleure voye pour terminer les differens des deux Egliſes, eſtoit qu'il fiſt ſouſ-

Raynald. an. 1272. n. 27.

crire par le Patriarche, les Eveſques, & le Clergé des Grecs la profeſſion de foy dreſſée par Clement; & pour cela il luy envoya encore une copie de cette profeſſion de foy, qui contient, comme nous avons dit, la tranſubſtantiation en termes formels. CHAP. III.

Je ne penſe pas aprés cela que M. Claude oſe nous dire que les Grecs n'ont point connu la tranſubſtantiation; & s'il eſt tant ſoit peu raiſonnable, il avoüera encore qu'aprés la propoſition ſi ſolemnelle qui leur fut faite de cette doctrine, s'ils n'en ont fait aucun bruit, s'ils ne ſe ſont point elevez contre, s'ils ne ſe ſont point plaints que l'Egliſe Romaine avoit introduit une nouvelle doctrine, s'ils n'en ont point fait un des chefs de conteſtation entre les deux Egliſes, c'eſt un ſigne manifeſte qu'ils l'approuvoient, & qu'ils eſtoient dans le meſme ſentiment qu'elle. Il ſeroit fort injuſte s'il vouloit exiger qu'on luy montraſt qu'ils l'ont formellement ſignée & approuvée. Car on n'a point d'ordinaire d'autre aſſurance que tous ceux qui ſont dans une communion croient une doctrine, ſinon qu'ils ſont unis à une communion où l'on fait profeſſion de la croire. C'eſt de cette ſorte que l'on ſçait que ceux qui s'aſſemblent à Charenton, ſont Calviniſtes. Et ainſi quand on voit les Grecs preſts de s'unir avec l'Egliſe Romaine ſans faire aucune difficulté ſur la tranſubſtantiation, quoy qu'ils n'ignoraſſent pas cette doctrine qui leur avoit eſté ſi expreſſement propoſée, c'eſt une conviction evidente qu'ils la tenoient.

Mais comme je ſçay neanmoins que M. Claude eſt aſſez peu raiſonnable pour demander encore plus que cela, je veux bien le contenter, & luy faire voir la tranſubſtantiation approuvée ſolemnellement par l'Egliſe Grecque, de la maniere que l'on approuve les choſes que l'on a toujours cruës, & dont on n'a pas le moindre doute. C'eſt ce qui paroiſtra par la ſuite de ce traité d'accord, dont toutes les circonſtances ſont remarquables.

CHAPITRE III.

XIII. PREVVE tirée de l'hiſtoire de l'union des Grecs avec les Latins ſous Michel Palcologue, où la tranſubſtantiation fut ſolemnellement approuvée, comme une choſe dont on n'avoit jamais douté.

L'Hiſtoire de ce traité ſe doit tirer en partie des lettres des Papes, de l'Empereur, & du Patriarche de Conſtantinople qui ſe ſont conſervées, & en partie de l'hiſtorien Pachymere qui en a fait le recit, mais d'une maniere fort imparfaite, en ayant omis les principales circonſtances.

Cet hiſtorien rapporte, que ſi-toſt que le Pape Gregoire X. eut eſté elu Pape, il exhorta l'Empereur Michel Paleologue à la paix. Et il eſt aſſez ſincere pour reconnoiſtre, *qu'il recherchoit cet accord à cauſe de la beauté de la paix, & pour unir les Egliſes, n'eſtimant pas juſte que de ſi grandes nations fuſſent diviſées ſur des ſujets ſi peu importans :* μηδὲ γὰρ δίκαιον, μηδὲ ὅλως εὔλογον ἔθνη τοιαῦτα ἐπὶ μικροῖς ποὶ διαφέρεσθαι. *Lib. 5. cap. 11.*

On peut remarquer en paſſant qu'il eſt aſſez probable qu'un hiſtorien ait

CHAP. III. parlé de cette sorte de la question de la procession du S. Esprit, qui estoit reduite en ce tems-là à ce point, *Si les Latins avoient pû ajoûter au Symbole,*
Pachym. l. 5. c. 11. *que le S. Esprit procedoit du Fils*; ce que l'on ne trouvoit pas mauvais qu'ils crussent en particulier: mais qu'il n'est nullement vray-semblable qu'il eust parlé de la sorte s'il eust cru qu'il s'agissoit de la presence réelle, le sens commun ne souffrant pas qu'on traite ce different de *peu important*.

Pour l'Empereur Michel, Pachymere luy attribuë un mouvement moins honneste, & il veut qu'il n'ait esté poussé à rechercher l'accord avec tant de passion que par crainte & par lâcheté; ce que la suite de la vie de ce Prince rend assez vray-semblable, ses cruautez execrables ne donnant guere lieu de luy attribuer des intentions pieuses.

Pachymere omet que cette legation du Pape vers l'Empereur avoit esté
Rainald. an. 1272. n. 26. precedée par un autre de l'Empereur au Pape, qui luy avoit envoyé Jean Religieux de S. François pour luy témoigner le desir qu'il avoit de la paix, comme il est expressément marqué dans la lettre du Pape Gregoire à l'Empereur, dont nous venons de parler. Et c'est dans cette mesme lettre que le Pape demanda à Michel qu'il fist souscrire la profession de foy dressée par Clement IV. laquelle il luy envoya de nouveau.

Id. n. 27. Il faut encore remarquer pour démesler ce que Pachymere confond estrangement, que le Pape Gregoire X. proposa à l'Empereur de faire d'abord signer cette profession de foy, & ensuite d'assister luy-mesme, ou d'envoyer des Ambassadeurs à un Concile general qu'il avoit dessein de convoquer: *Cui unà cum aliis Catholicis Principibus te decebat, ac nos desideramus ac petimus, interesse in loco, in quo ipsam celebrari continget..... vel personaliter venturus, si facultas affuerit; vel apocrisarios magnæ autoritatis & prudentiæ viros tuo nomine missurus.*

Les Legats du Pape estoient quatre, tous de l'Ordre des freres Mineurs, comme le Pape qui les nomme le témoigne dans sa lettre; & aucun d'eux ne
Raynald. n. 28. s'appelloit Jean *Parastron*, qui est le nom que Pachymere donne à l'un d'eux: de sorte qu'il falloit que ce Parastron fust un Religieux de leur compagnie, qui n'ayant pas la qualité de Legat, ait esté confondu par Pachymere avec les Legats; ce que je remarque, afin que l'on ne pretende pas faire passer le recit de Pachymere pour fort exact.

Paleologue ayant receu ces lettres du Pape, s'appliqua serieusement à procurer l'union. Il y employa l'adresse, la persuasion, la force.

Les Grecs y firent d'abord beaucoup de resistance, & l'on n'y pût jamais faire rendre le Patriarche Joseph, qui estoit conduit par des Moines opiniastres. Mais il paroist clairement par l'histoire, que toute cette resistance des Grecs ne regardoit que l'article de la procession du Saint Esprit, & que l'on ne fit pas la moindre difficulté sur l'article de la transubstantiation; qui estoit inseré dans la profession de foy dont on demandoit la souscription.

C'est ce qui est prouvé invinciblement par la resistance & par la conversion de Jean Veccus, qui n'estoit alors que Thresorier de l'Eglise de Con-
Pachym. l. 5. c. 12. stantinople, & qui en fut depuis Patriarche. Nicephore Gregoras, & Pa-
Niceph. Greg. hist. Rom. l. 5. chymere s'accordent dans les loüanges qu'ils donnent à ce grand personnage;

& Nicephore dit entr'autres choſes que tous les autres Grecs eſtant comparez avec luy, ne paroiſſoient que des enfans en eſprit, en eloquence, & dans la connoiſſance des dogmes Eccleſiaſtiques. CHAP. III.

Comme il eſtoit alors perſuadé de la juſtice de la cauſe des Grecs, les ſollicitations de l'Empereur ne l'ébranlerent point ; & il eut la hardieſſe de dire en ſa preſence, *qu'il y avoit des perſonnes que l'on traittoit d'heretiques, & qui l'eſtoient en effet ; qu'il y en avoit d'autres que l'on traittoit d'heretiques, & qui ne l'eſtoient pas ; & qu'il y en avoit auſſi que l'on ne traittoit pas d'heretiques, & qui l'eſtoient veritablement : que les Latins eſtoient de ce dernier genre.* *Pachym. l. 5. c. 12.*

La liberté avec laquelle Veccus avoit parlé ayant aigri l'Empereur contre luy, il luy ſuſcita un accuſateur, & ſur cela le fit mettre en priſon, comme Pachymere le rapporte. *lib. 5. c. 13.*

Mais cette priſon luy fut ſalutaire. On luy donna pour le gagner les traittez que Nicephore Blemmydas, l'un des plus grands perſonnages des Grecs, & qui eſtoit mort depuis peu de tems, avoit fait en faveur des Latins ſur la proceſſion du Saint Eſprit. Ces livres commencerent à l'ébranler. Il demanda enſuite les livres des Peres pour conferer les paſſages citez par Blemmydas, & il ſe perſuada toûjours de plus en plus de la verité de la creance de l'Egliſe Romaine. *Pachym. l. 5. c. 15. & 16. Nic. Gregor. ibid.*

Ainſi le ſeul changement d'opinion de Veccus ſur la proceſſion du Saint Eſprit l'unit aux Latins, & luy fit abandonner le ſchiſme des Grecs. Ce qui fait bien voir que ſa reſiſtance & celle de tous les autres n'eſtoit fondée que ſur cét article.

Il eſt remarquable que Pachymere, quoyque fort porté à attribuer des intentions malignes & intereſſées aux meilleures actions, ne ſoupçonne pas ſeulement Veccus d'avoir changé par crainte ou par intereſt, & qu'il reconnoiſt qu'il ne fut porté à procurer la paix que par la ſincerité de ſon eſprit, & par l'amour qu'il avoit pour la verité, ἁπλοῦς ὤν, dit-il, καὶ φιλαληθής.

Pachymere racontant le progrés de la converſion de Veccus fait voir encore clairement que toute la queſtion qui eſtoit alors entre les Grecs & les Latins touchant le dogme, conſiſtoit uniquement en ce qui regardoit la proceſſion du Saint Eſprit. *Veccus*, dit-il, *ayant conſulté les livres des Peres, reconnut que l'on en pouvoit tirer de grands ſecours pour avancer l'union ; parce qu'il paroiſſoit qu'on ne pouvoit reprocher autre choſe aux Latins que d'avoir ajoûté temerairement un mot au Symbole ; mais pour la choſe en ſoy il produiſoit un paſſage de S. Cyrille, qui uniſſoit l'opinion des Grecs à celle des Latins..... Il en trouva un autre de ſaint Maxime..... Et par ces paſſages & autres ſemblables, Veccus ayant eſté pleinement perſuadé, ſe tourna tout entier à la paix : ce qui fortifia beaucoup l'Empereur, & l'excita à preſſer plus ardamment les Eveſques, voyant qu'il le pouvoit faire ſurement ſelon l'avis des Theologiens celebres qu'il avoit avec luy.* *lib. 5. c. 16.*

Il n'eſtoit donc queſtion du tout en ce tems là à l'egard du dogme, que de la proceſſion du Saint Eſprit. Quand on eſtoit perſuadé de celuy-là, on eſtoit perſuadé de tout. C'eſtoit la ſeule difference d'opinion ſur cet article, qui diſtinguoit ceux qui eſtoient portez à la paix, de ceux qui s'en eloignoient.

CHAP. III. Tous les éclairciſſemens tendoient uniquement à lever aux Eveſques la crainte qu'ils avoient de bleſſer la verité ſur ce point. Ceux qui demeurerent opiniâtres, comme le Patriarche Joſeph n'en avoient point d'autre pretexte. La ſeule raiſon qu'ils alleguoient pour ne faire pas mention du nom du Pape dans la Meſſe, eſtoit, comme le dit Pachymere, *que les Latins avoient ajoûté au Symbole.* Et ceux qui ſe rendirent, ne le firent que parce qu'ils changerent d'opinion, comme Veccus, ou qu'ils crurent qu'on pouvoit tolerer les Latins dans leur erreur ſur ce point, comme l'Eveſque d'Epheſe Confeſſeur de l'Empereur, & pluſieurs autres.

Pachym. c. 17.

Ainſi tous les reproches que l'on peut faire contre le conſentement que donnerent dés lors la pluſpart des Eveſques de Grece à l'union, comme de dire qu'il fut extorqué par la crainte des ſupplices, & par les empriſonnemens de pluſieurs Eccleſiaſtiques, ſont abſolument vains à l'égard de l'article de la tranſubſtantiation; puiſqu'il paroiſt que l'on n'y a pas fait la moindre difficulté, & que toute la reſiſtance des Grecs n'avoit uniquement pour objet à l'égard du dogme que la queſtion de la proceſſion du Saint Eſprit.

Mais pour continuer le fil de cette hiſtoire, la reſiſtance du Patriarche & de pluſieurs Eveſques rendant le deſſein que l'Empereur avoit de reünir les Grecs avec les Latins, difficile à executer, il envoya cependant des Legats au Pape Gregoire pour empeſcher qu'il ne s'impatientaſt de ce retardement, & pour luy faire connoiſtre que cette reünion n'eſtoit pas aiſée, & qu'elle avoit beſoin de patience & de tems; puiſqu'il falloit aſſembler des Eveſques éloignez, afin de leur communiquer cette affaire. Ces lettres furent renduës à Gregoire X. l'an 1273. un an aprés celles qu'il avoit écrites à Michel. Le Pape de ſon coſté récrivit fort civilement à l'Empereur, en luy témoignant neanmoins qu'il y en avoit pluſieurs qui luy vouloient perſuader que les Grecs n'agiſſoient point ſincerement dans la recherche de cette union, & qu'ils n'avoient point d'autre deſſein que de tirer l'affaire en longueur.

Pachymere ne fait encore aucune mention de cette Ambaſſade; mais elle ne laiſſe pas d'eſtre certaine, comme il eſt clair par les lettres reciproques de l'Empereur & du Pape inſerées dans Rainaldus.

an. 1273. n. 44. & 50.

Le ſoupçon qu'on vouloit donner à Gregoire du procedé des Grecs eſtoit aſſez bien fondé à l'égard de pluſieurs Eveſques, mais non pas à l'égard de l'Empereur. Car on voit par Pachymere, qu'il ne travailloit qu'avec trop de violence pour reduire les Eveſques à ſa volonté. Il vint enfin à bout de la pluſpart. Et pour le Patriarche Joſeph qui ne ſe voulut pas rendre, il convint avec luy qu'il ſe retireroit en un monaſtere de Conſtantinople en ſortant du palais Patriarchal, & qu'il y demeureroit en attendant l'arrivée des Legats qu'il avoit envoyez au Pape; à condition que ſi la paix ſe concluoit avec le Pape, on eliroit un autre Patriarche; & que ſi l'on n'en pouvoit convenir, il continuëroit ſes fonctions comme auparavant.

Pachym. c. 19. & 20.

Pachym. c. 17.

Pachymere a encore confondu eſtrangement les choſes ſur le ſujet de cette legation envoyée au Pape enſuite de la retraite du Patriarche. Car il vent que les Ambaſſadeurs aprés avoir perdu par un naufrage dans le chemin

une des deux galeres avec lesquelles ils estoient partis, soient arrivez à Rome au commencement du printems ; qu'il y ayent passé le printems & l'esté ; & qu'aprés y avoir conclu toutes choses avec le Pape, ils soient retournez à Constantinople à la fin de l'autonne. CHAP. III.

Mais il faut que cette relation soit ou fausse, ou tres-imparfaite. Car il est certain par les actes du Concile de Lyon, que le Pape Gregoire X. n'estoit point à Rome au printems de l'an 1274. qui est celuy où l'accord des Grecs fut conclu ; mais qu'il estoit en France present à ce Concile qui commença le 7. jour de May de cette année-là. Et il est certain encore que cette reünion ne se fit point à Rome, mais à Lyon, où les Ambassadeurs de l'Empereur se rendirent avec ceux du Concile des Evesques Grecs.

Estant arrivez au Concile ils presenterent au Pape les lettres de l'Empereur, contenant en termes formels la profession de foy qui leur avoit esté envoyée par Clement IV. & par Gregoire X. où la transubstantiation se trouve expressément inserée en ces termes : *Sacramentum Eucharistiæ ex azymo conficit Romana Ecclesia, tenens & docens quod in ipso Sacramento panis verè transubstantiatur in corpus, & vinum in sanguinem Domini nostri Iesu Christi.* Ensuite Georges Acropolite jura pour l'Empereur cette profession de foy en ces termes : *Ego Georgius Acropolita magnus Logotheta & Nuntius Domini Imperatoris Græcorum, habens ab eodem sufficiens ad infra scripta mandatum, omne schisma prorsus abjuro, & subscriptam fidei veritatem prout plenè lecta est & fideliter exposita, in nomine dicti Domini mei veram, sanctam, catholicam, & orthodoxam fidem esse cognosco.* *Voir ces lettres dans Raynald. l'an 1274. n. 14.* *Ib. n. 18.*

Le Legat du Concile des Grecs presenta aussi une lettre au Pape de la part du Metropolitain d'Ephese & de trente Evesques Grecs, dans lesquelles il estoit parlé de l'opiniâtreté du Patriarche Joseph, & de sa retraite dans un monastere ; & ensuitte il jura en leur nom dans les mesmes termes que l'Ambassadeur de l'Empereur avoit fait, d'embrasser entierement la profession de foy dont il est question, où la transubstantiation estoit exprimée. *Ibid. n. 16.*

L'union estant ainsi concluë, le Pape entonna le *Te Deum*, & l'on recita en grec & en latin la profession de foy dont nous avons parlé, en repetant deux fois l'article *de la procession du Saint Esprit*, pour montrer que c'estoit cet article qui faisoit le principal sujet de la contestation.

Voilà donc, comme je m'estois obligé de le faire voir, la doctrine de la transubstantiation signée, jurée, & embrassée par les Grecs en presence d'un Concile œcumenique, & d'autant plus sincerement approuvée, qu'elle ne faisoit pas partie du different, & qu'elle est inserée seulement incidemment dans la profession de foy à cause de la question des azymes.

Aprés toutes ces ceremonies qui remplirent de joye tout le Concile, le Pape écrivit trois lettres, l'une à l'Empereur, l'autre à Andronic fils de l'Empereur, & l'autre aux Evesques Grecs ; & les congratulant tous de leur reünion, il leur recommanda d'achever d'y reduire ceux qui y resistoient encore.

Ce fut aprés le retour de ces Legats, que les Evesques pour accomplir ce qu'ils avoient promis au Pape, supposant que Joseph par la parole qu'il avoit donnée de se demettre du Patriarchat si l'accord estoit conclu, y avoit

CHAP. III. par là effectivement renoncé, declarerent le Siege vacant, & eleverent à cette eminente dignité Jean Veccus avec l'agréement de l'Empereur, & meſme du Patriarche Joſeph, lequel ils en conſulterent; & que pour témoigner l'union l'on celebra la Meſſe, en y faiſant mention du Pape Gregoire comme eſtant le ſouverain Pontife de l'Egliſe Apoſtolique, & Pape œcumenique ainſi que le témoigne Pachymere.

Lib. 5. cap. 22. Ce nouveau Patriarche travailla tres-fidelement à reünir les eſprits, non par politique, mais par une ſincere perſuaſion. Car il eſtoit convaincu, comme le remarque Pachymere, que ceux qui avoient eſté auteurs du ſchiſme, avoient eſté dans l'erreur, & que la verité eſtoit du coſté des Latins.

Cap. 26. Le meſme Pachymere rapporte que l'Empereur envoya au Pape des Legats pour l'avertir que la choſe eſtoit conſommée, & pour s'informer ſecrettement des deſſeins de Charles Roy de Naples. Il repreſente la rage de Charles, qui preſſoit continuellement le Pape de luy permettre d'entreprendre la guerre contre les Grecs, & qui mordoit, dit-il, le ſceptre qu'il tenoit dans les mains, ſelon la mode des Princes d'Italie. Et il ajoûte, que le Pape luy répondit qu'il ne pouvoit pas commettre des Chreſtiens avec des Chreſtiens, de peur d'attirer ſur ſoy la colere de Dieu.

Raynald. an. 1277. n. 20. Je ne ſçay ſi cet auteur n'anticipe point dans ce recit ce qui n'arriva que depuis ſous Nicolas III. en 1277. Les hiſtoriens de ce tems-là témoignant que le Pape Jean XXI. qui fut elu Pape aprés la mort d'Adrien V. ſucceſſeur d'Innocent V. qui l'avoit eſté de Gregoire X. envoya encore des Legats à Michel Paleologue, pour s'informer de luy s'il eſtoit preſt d'obeïr à l'Egliſe Romaine; & que Michel les ayant receus avec toute ſorte d'honneur, s'offrit d'accomplir religieuſement tout ce dont ſes Ambaſſadeurs eſtoient demeurez d'accord au Concile. Ce qui marque que la choſe n'eſtoit pas encore parfaitement accomplie.

L'Empereur ne ſe contenta pas de cela, mais il envoya de plus des Ambaſſadeurs au Pape, pour l'avertir qu'ayant fait aſſembler un Synode d'Eveſques Grecs, on avoit de nouveau approuvé tout ce qui s'eſtoit fait au Concile de Lyon. On peut voir dans Rainaldus auſſibien que dans Allatius, les lettres de l'Empereur Michel, celles d'Andronic ſon fils, & celles du Patriarche Veccus, & de tout le Synode des Grecs, dans leſquelles on doit remarquer.

Rainald. ibid. n. 21. & ſuivans. Allat. de perpet. conſenſ. p. 738. &c. Rainald. n. 27.

1. Que dans les lettres que cet Empereur écrit à Jean XXI. il approuve expreſſément ce que ſes Ambaſſadeurs avoient promis pour luy au Concile de Lyon, & reçoit avec ſerment la confeſſion de foy où la tranſubſtantiation eſtoit inſerée.

Id. n. 39. 2. Que dans la profeſſion de foy que Jean Veccus inſere auſſi dans ces lettres, tant en ſon nom, qu'au nom des Eveſques Grecs, la tranſubſtantiation y eſt auſſi formellement exprimée, quoyqu'elle ne le ſoit qu'à l'occaſion des azymes: *Credentes & nos, ipſum azymum panem in ipſo ſacro officio Euchariſtiæ verè tranſubſtantiari in corpus Domini noſtri Ieſu Chriſti, & vinum in ſanguinem ejus per ſanctiſſimi ſpiritus virtutem & operationem.* Ils aſſurent de meſme *que le pain levé eſt tranſubſtantié au corps de Ieſus-Chriſt*; & ils remarquent expreſſément, que *ces lettres Synodales avoient eſté*

esté confirmées par les souscriptions de tous, & que ces souscriptions passoient parmy eux pour une espece de serment: QUÆ *apud nos vigorem obtinẽt juramenti.* CHAP. III.

Id. n. 35.

3. Que cette profession de foy des Evesques Grecs n'estoit pas conceüe en mesmes termes que celle qui leur avoit esté envoyée par Clement IV. & par Gregoire X. Mais que cette varieté n'a point d'autre effet à l'egard de l'article des azymes & de la transubstantiation, sinon qu'il y est exprimé en termes plus forts que dans la profession de foy de Clement. On ne l'y avoit donc affectée qu'à cause de l'article de la procession du S. Esprit, dont l'expression, quoy que tres-orthodoxe en soy, & assez precise pour le sens catholique, laissoit neanmoins encore quelque lieu de s'echaper aux Grecs. Et c'est peutestre ce que Pachymere a marqué obscurement, lors qu'il dit, que *les Evesques Grecs en accumulant plusieurs termes tirez des Peres Latins, comme ceux de* PROFUNDI, PRÆBERI, DARI, MICARE, *& autres semblables, avoient taschè d'obscurcir celui de proceder* ἐκπορεύεσθαι, *dont les Latins ont accoutumé de se servir.*

Pachym. l. 6. c. 17.

Soit qu'il entende cela de cet écrit signé par les Evesques Grecs, & envoyé à Jean XXI. soit qu'il l'entende d'un autre, il est certain qu'il y paroist quelque chose de cet artifice; & que l'article de la procession du S. Esprit pour estre envelopé de trop de paroles, y est moins clairemẽt exprimé. Mais c'est ce qui fait voir la difference qu'il y avoit entre ce dogme & celuy de la transubstantiation. Car à l'egard de ce dernier article ils n'usent d'aucune finesse, & tout leur soin semble avoir esté de l'exprimer encore plus clairement que le Pape.

La datte de ces lettres est de l'an 1277. qui est le second du Patriarchat de Veccus: ce qui fait voir qu'elles ont esté écrites sous le Pontificat de Jean XXI. quoyqu'elles n'aient esté renduës qu'à Nicolas III. son successeur, Jean XXI. ayant esté ecrasé par la chute du plancher d'une chambre dés la premiere année de son Pontificat, avec des circonstances bien estranges que l'on peut voir dans les historiens.

Nicolas III. répondant en 1278. à Veccus & aux autres Evesques Grecs, se plaignit du changement qu'ils avoient fait dans la profession de foy, & voulut exiger d'eux qu'ils signassent celle qui avoit esté envoyée par Clement IV. & qu'ils ajoûtassent au Symbole le mot de *Filióque*. Mais les Evesques Grecs ne firent pas semblant de l'entendre; & l'Empereur Michel & son fils Andronic se contenterent de la signer encore une fois en leur nom, & de renvoyer les Legats du Pape avec cette signature, sans rien répondre sur les nouvelles demandes du Pape.

Ces réponses ne furent pas renduës à Nicolas, mais à Martin IV. son successeur, lequel estant lié d'interest avec Charles Roy de Naples & de Sicile, excommunia l'Empereur Paleologue comme fauteur du schisme des Grecs: ce qui fut cause & de la ruine de Charles, & d'une infinité de maux qui arriverent à l'Eglise, comme le dit Ptolomée de Lucques.

Rayna'd. an. 1281. n. 26.

Pachymere, qui fait mention de cette excommunication, dit qu'elle fit entrer Michel Paleologue en un si grand transport de colere, qu'il empescha une fois que l'on ne recitast à la Messe le nom du Pape, & qu'il fut tout prest de rompre l'union. Il ne le fit pas neanmoins, & elle continua jusques à sa mort, quoyqu'elle fust déja troublée dés son vivant par quantité de Moines broüillons, qui firent un grand nombre d'écrits contre le Patriarche Veccus, qui les refuta fortement.

L. 6. c. 30.

CHAP. IV. On voit donc dans le recit de cette hiſtoire la tranſubſtantiation ſignée & approuvée pluſieurs fois par l'Empereur & par les Eveſques Grecs.

On la voit approuvée indirectement & par occaſion, parce qu'il n'en eſtoit pas queſtion preciſément. Ce qui eſt une marque evidente qu'il n'y avoit aucun different ſur ce ſujet entre les Grecs & les Latins.

On la voit approuvée non ſeulement dans un article de la profeſſion de foy envoyée par le Pape, auquel les Grecs n'ont jamais témoigné trouver la moindre difficulté, mais auſſi par les propres termes des Grecs, qui l'exprimerent dans leur profeſſion de foy en des termes encore plus forts que ceux du Pape.

Enfin on la voit approuvée ſans contradiction, puiſqu'on ne ſçauroit faire voir qu'on ait excité le moindre trouble pour ce ſujet.

CHAPITRE IV.

XIV. PREVVE de l'union des Grecs avec les Latins dans le dogme de la tranſubſtantiation, par le renouvellement du ſchiſme ſous Andronic fils de Michel Paleologue.

LA preuve que nous avons tirée de ce traité d'union entre les Grecs & les Latins, dans lequel la tranſubſtantiation fut ſi ſolennellement ſouſcrite par les Grecs, auroit beaucoup moins de force ſi cette union avoit eſté de plus de durée. Car on auroit pû dire en quelque ſorte, ſi les choſes fuſſent demeurées dans cet eſtat, qu'eſtant certain que l'Empereur avoit uſé de beaucoup de violence pour forcer les Religieux & les Eveſques à cét accord, la ſignature qu'on tira d'eux eſtoit plutoſt une marque de leur foibleſſe, que d'un conſentement libre & volontaire.

Afin donc que l'on puſt connoiſtre ce qu'il y avoit de ſincere dans ces actes, & ce qu'il y avoit de forcé; ce qu'ils approuvoient, ou deſapprouvoient; & en quoy ils croyoient que la verité y avoit eſté violée, il eſtoit en quelque ſorte utile que ce traité fuſt troublé, que le feu de la diviſion qui avoit eſté quelque tems couvert, éclataſt de nouveau; & meſme que les ſchiſmatiques devenant les maiſtres, euſſent une pleine liberté de condamner dans ceux qui s'eſtoient joints aux Latins tout ce qui leur avoit deplu.

Cette diviſion commença de paroiſtre comme nous avons dit du tems meſme de Michel Paleologue. Car nonobſtant ſes menaces & ſes cruautez, les Grecs ne laiſſerent pas de faire divers libelles contre le Patriarche Veccus. Ce Patriarche de ſon coſté ſe mit à écrire pour defendre le dogme de la proceſſion du S. Eſprit du Pere & du Fils, en ſuivant les traces de Blemmidas, comme le remarque Pachymere.

L. 6. c. 23. Cet hiſtorien partiſan des ſchiſmatiques le blaſme de s'eſtre engagé à traitter du dogme, & d'avoir voulu prouver que dans le langage des Peres, les mots, *ex Filio*, & *per Filium*, avoient entierement le meſme ſens; & d'avoir ainſi expliqué à l'avantage des Latins les expreſſions des Peres Grecs. Mais en le blâmant de la ſorte il fait voir manifeſtement que les ennemis de l'union n'attaquoient que l'article de la proceſſion du S. Eſprit; & que ceux qui la deffendoient, comme Veccus, n'eſtoient obligez à l'égard du dogme de ſe juſtifier que ſur cet article.

Cependant ſi la tranſubſtantiation n'euſt pas alors eſté receüe de tout le monde, combien le pretexte qu'on en auroit pu prendre d'accuſer Veccus auroit-il eſté plus plauſible & plus capable de faire ſoulever les peuples, que celuy de la queſtion de la proceſſion du S. Eſprit, qui eſt une matiere ſi abſtraite qu'il eſt eſtrange comment on a pu porter le peuple à y prendre part ? CHAP. IV.

Cette raiſon eſt d'autant plus conſiderable en cette rencontre, que cette diſpute ne devint pas ſeulement le ſujet d'un ſchiſme dans l'Egliſe Grecque, & d'une infinité de conteſtations & de vive voix & par écrit entre les Eveſques & les Religieux ; mais qu'elle ſervit auſſi de pretexte de revolte à des Princes Grecs, qui ſe ſouleverent contre l'Empereur Paleologue comme contre un heretique. Il y eut meſme un Seigneur de la race du dernier Empereur Alexius, qui ſe fit proclamer Empereur à Trebiſonde. Toute la Cour de l'Empereur eſtoit pleine de troubles & de diviſions, & il ne ſçavoit à qui ſe fier ; parce que ſes principaux officiers & ſes parens meſmes eſtoient contre l'union, & ne ſouhaittoient rien tant que de la voir rompuë.

Voir le memorial d'Oger interprete de la langue Latine, & Secretaire de l'Empereur Paleologue, dans Rainaldus, an. 1278. n. 13.

Dans cette diviſion d'eſprits, dans cette revolte publique, dans cette neceſſité de colorer d'un pretexte plauſible la reſiſtance que l'on faiſoit aux ordres d'un Empereur, n'eſt-il pas viſible que l'on n'euſt jamais omis celuy de l'approbation publique qu'il avoit faite de la tranſubſtantiation des Latins, ſi quelqu'un euſt eſté capable d'en eſtre ſcandalizé ? Meſſieurs de la Religion Pretenduë Reformée ont trop bien ſceu faire valoir ce pretexte dans de ſemblables occaſions, pour ne pas reconnoiſtre que ceux qui peuvent l'employer ne l'oublient jamais, & qu'ils n'ont garde de recourir à des dogmes ſpeculatifs, où les peuples ne prennent gueres d'intereſt, lors qu'ils ont moyen de ſe ſervir de celuy-là.

Mais aprés la mort de Michel Paleologue les choſes allerent à de bien plus grands excés. Car Andronic ſon fils, qui avoit eſté reconnu Empereur dés le vivant de ſon pere, ſe voyant par ſa mort en liberté de ſuivre ſes ſentimens, ſe declara contre l'union avec tant d'emportement, qu'il ne voulut pas meſme qu'on rendiſt à ſon pere les honneurs funebres qu'on avoit accoutumé de rendre aux autres Empereurs, parce qu'il pretendoit qu'il avoit erré dans la foy.

Niceph. Gregor. lib. 5. Item Iord. apud Rainald. 1283. n. 73. & Sanut. lib. 3. p. 8. c. 1.

Veccus s'eſtant donc retiré dans un monaſtere, on élut un autre Patriarche en ſa place, & enſuite on aſſembla un Synode pour luy faire ſon procés dans les formes canoniques. C'eſtoit-là le tems de luy imputer toutes les erreurs dont on le jugeoit coupable, & ſur tout la tranſubſtantiation qu'il avoit approuvée, ſi l'on euſt pris cette doctrine pour une erreur. Mais quelque envenimée que fuſt la malice de ſes ennemis, qui eſtoient ſes Juges, on ne luy en fiſt pas le moindre reproche, & on ne s'arreſta qu'à l'article de la proceſſion du Saint Eſprit ſur lequel on l'accuſa d'hereſie.

Enfin, dit l'auteur de la ſeparation de l'ancienne Rome, d'avec la nouvelle, *la lumiere de la verité commença de luire aux Egliſes Grecques, le pieux Empereur Andronic ayant chaſſé du troupeau de Ieſus-Chriſt l'ancienne Rome comme une brebis toute couverte de galle. Cet Empereur eſtant devenu maiſtre de l'empire de ſon pere, & ayant un Zele ardant pour la pieté & pour les dogmes orthodoxes, redonna à l'Egliſe ſa premiere beauté & ſon premier éclat. Car il fit aſſembler un Synode avec le Patriarche Ioſeph qui avoit eſté chaſſé pour la foy, & les trois autres Patriarches, & ils anathematizerent le Pape &*

Vide Allat. de perpet. conſent. cap. 16. p. 782.

CHAP. IV. *toute la ſecte des Latins, comme on le peut voir par la definition que fit ce Synode à la gloire du tres-ſaint Eſprit qui procede du Pere, & qui eſt donné par le Fils à ceux qui le meritent.*

De perpet. conſenſ. l. 2. c. 2. Pachymere rapporte exactement dans le 7. livre, dont Leon Allatius a fait imprimer une partie, la diſpute qui fut dans ce Synode entre Veccus & les Juges qui le condamnerent ; & l'on voit que tous les reproches qu'on luy fit ſe reduiſent à la queſtion de la proceſſion du Saint Eſprit.

Les excés où la paſſion porta ces Eveſques ſchiſmatiques contre les approbateurs de l'union, & qui ſont rapportez par Nicephore Gregoras l. 6. ſont tout à fait horribles. Ils firent dépoüiller les Eveſques qui avoient ſuivi Veccus, de leurs habits pontificaux ; ils les firent fouler aux pieds en leur preſence, criant trois fois qu'ils eſtoient indignes de ces habits. On leur fit donner des ſoufflets, & on les chaſſa ainſi honteuſement de leurs Egliſes. Mais les tranſports violens de cette paſſion ſi animée ne les porterent jamais à leur reprocher en aucune ſorte la doctrine de la tranſubſtantiation.

Veccus n'ayant pas voulu conſentir à ce qu'on demandoit de luy, qui eſtoit de ſigner l'écrit qu'avoit fait Georges de Chypre ſurnommé Gregoire, elu Patriarche aprés la mort de Joſeph, dans lequel on prononçoit anathême contre ceux qui enſeignoient que le Saint Eſprit procedoit du Pere & du Fils, & qui ſe joignoient à l'Egliſe Romaine, il fut envoyé priſonnier par l'Empereur dans le chaſteau de S. Georges, avec deux de ſes Eccleſiaſtiques, ſçavoir Meliteniote, & Georges Metochite.

De Perp. conſ. c. 15. Ce fut dans cette priſon qu'il fit le teſtament qui eſt rapporté par Allatius, & qui eſt imprimé avec les autres ouvrages de Veccus dans le premier tome de la Grece Orthodoxe, dans lequel il marque encore clairement que la cauſe unique de ſes diſgraces, de ſa depoſition, & de ſa priſon, eſtoit qu'il avoit ſoutenu la proceſſion du Saint Eſprit du Pere & du Fils. Et c'eſt pourquoy il le finit par ces paroles : *Moy Iean par la miſericorde de Dieu Archeveſque de Conſtantinople, qui ſouffre l'exil & la priſon juſques à la mort pour le dogme tres-veritable que le Saint Eſprit procede du Pere par le Fils, j'ay écrit & ſigné de ma main ce teſtament.* Il n'eſtoit donc point queſtion de la tranſubſtantiation. *p. 375.*

Les compagnons de ſa priſon Georges Metochite & Meliteniote, le furent auſſi de ſon zele à deffendre par leurs ecrits juſques à la mort cette verité Catholique de la proceſſion du Saint Eſprit du Pere & du Fils. Mais l'on voit par ces écrits meſmes, que toute leur perſecution n'avoit point d'autre ſujet que celuy-là qu'on ne les attaquoit que ſur ce point, & qu'ils n'étoient point obligez de ſe juſtifier ſur d'autres.

De perpet. conſenſ. l. 2. c. 15. Allatius fait un grand denombrement des traitez qui furent faits, d'une part par Veccus, par Georges Metochite, par Meliteniote, & par Simon de Conſtantinople de l'Ordre des Freres Preſcheurs, & de l'autre par Georges de Chypre, Gregorius Palamas, Georges Moſchampar, Conſtantin Acropolite grand Chancelier, Georges Pacymere. Et les titres meſmes de ces écrits font aſſez voir qu'il ne s'agiſſoit que de la proceſſion du S. Eſprit.

On voit la plus grande partie des écrits des Grecs catholiques recueillis dans les deux volumes qu'Allatius a donnez au public ſous le titre de *Græcia orthodoxa* ; & dans ces écrits des Catholiques on y voit toutes les objections

des schismatiques. Cependant je puis assurer que dans tous ces traitez recueillis dans ces deux volumes, c'est-a-dire, dans ceux de Veccus, de George Methochite, de Meliteniote, il n'y a pas le moindre vestige que l'on leur ait rien reproché sur la transubstantiation, ny qu'ils ayent esté obligez de se defendre sur cet article. CHAP. V.

Peut-on desirer une conviction plus evidente de l'union des Grecs avec les Latins dans la doctrine de la transubstantiation, que de voir que la passion la plus aigre ne les a jamais poussez à en faire un reproche à ceux qui l'avoient si solennellement & si publiquement approuvée par des souscriptions formelles? On ne peut dire qu'ils n'y faisoient pas de reflexion, puisque ces souscriptions les ont obligez d'y faire une attention expresse. D'où vient donc qu'il ne leur est jamais arrivé d'en parler dans tant d'écrits qui se sont faits de part & d'autre? Ceux qui l'avoient signée ne la croyoient-ils pas? Veccus qui meurt pour l'union avec l'Eglise Romaine n'en estoit-il pas persuadé? Pourquoy donc les schismatiques ne luy en ont-ils pas fait un crime? Et pourquoy n'auroit-il pas luy-mesme reproché aux schismatiques qu'ils estoient dans l'erreur, non seulement sur la procession du Saint Esprit, mais aussi sur le Sacrement de l'Eucharistie? Est-ce que cette doctrine estoit obscure & etouffée dans l'Eglise Latine? Et n'estoit-ce pas au contraire le tems où elle paroissoit avec plus d'éclat? Car la feste du saint Sacrement ayant esté instituée dés l'année 1260. par Urbain IV. elle se celebroit dans toutes les Eglises des Latins, & par consequent à la veuë des Grecs; puisque toute la Grece estoit pleine d'Eglises de Latins. On pratiquoit de mesme tous les jours à leur veüe la ceremonie de se mettre à genoux à l'elevation de l'hostie, & quand on portoit l'Eucharistie aux malades, dont les Ministres attribuent ridiculement l'institution à Honoré II. parce qu'il en recommande l'observation dans une lettre aux Evesques du Patriarchat d'Antioche. La veüe de ce culte & de cette adoration publique, jointe à l'animosité violente qu'ils avoient contre les Latins, ne les eust-elle pas portez à s'elever contr'eux, & à les traiter d'idolâtres, s'ils n'eussent eu la mesme doctrine qu'eux, & s'ils n'eussent cru que Jesus-Christ estant present dans l'Eucharistie; il estoit juste de l'y adorer.

CHAPITRE V.

XV. PREVVE tirée de divers écrits de saint Thomas contre les Grecs.

JE n'ay pas voulu interrompre la suite de l'histoire de l'union de l'Eglise Grecque avec la Latine tentée inutilement sous divers Empereurs, concluë enfin sous Michel Paleologue, & rompuë ensuite par son fils Andronic. Et ainsi j'ay mieux aimé differer jusques icy la preuve que l'on pouvoit tirer des Ecrits de saint Thomas contre les Grecs, pour montrer que si les Grecs n'ont pas eu la moindre pensée que les Latins fussent d'un autre sentiment qu'eux touchant le mystere de l'Eucharistie, les Latins n'ont pas esté moins eloignez de soupçonner les Grecs de quelque erreur sur ce sujet.

CHAP. V. Ce Saint avoit receu un ordre particulier du Pape Urbain IV. d'écrire contre les Grecs, & ayant esté mandé par Gregoire X. pour assister au Concile de Lion, avec ordre d'y apporter son livre, afin de convaincre les Grecs qui s'y devoient trouver, il mourut en chemin en venant à ce Concile. On sçait avec quel zele il a soutenu la doctrine de l'Eglise Catholique sur l'Eucharistie ; & on ne peut pas douter que s'il avoit soupçonné les Grecs d'y estre contraires, il n'en eust parlé dans un ouvrage fait exprés pour refuter leurs erreurs, & où il parle expressément de la question des Azymes, qui n'estoit rien en comparaison d'un different qui auroit regardé la substance mesme du mystere. Or il n'en dit pas un seul mot, & il ne fait pas le moindre reproche aux Grecs touchant la presence réelle & la transubstantiation. Il n'a donc pas cru qu'ils eussent sur ce sujet aucun different avec l'Eglise Romaine. Cependant comment l'auroit-il pû ignorer s'il y en avoit eu, estant consideré comme il estoit dans son Ordre, & son Ordre estant alors répandu dans tout l'Orient, & meslé en une infinité de lieux avec les Grecs ?

Cette mesme verité se peut encore prouver en quelque sorte plus evidemment par une autre de ses Opuscules, qui a pour titre : *Declaratio quorumdam dubiorum contra Græcos, Armenos, & Saracenos.* C'est une réponse à des objections qui luy avoient esté envoyées par le Chantre de l'Eglise d'Antioche, comme estant ordinairement proposées, les unes par les Grecs, les autres par les Armeniens, & les autres par les Sarazins. Il y en a une contre la presence réelle, & il est remarquable qu'elle est proposée par les Sarazins contre les Chrestiens : *Improperant etiam Christianis, quod in altari comedunt Deum suum, & quod corpus Christi, si esset ita magnum sicut mons, jam deberet esse consumptum.* ILS *reprochent aux Chrestiens*, dit Saint Thomas sur le rapport de ce Chantre, *qu'ils mangent leur Dieu à l'autel, & que quand* IESVS-CHRIST *seroit aussi grand qu'une montagne, il devroit déja estre consumé.*

La seule proposition de cette objection Calvinienne renverse toutes les hypotheses de M. Claude. Car 1. pourquoy sont-ce les Sarazins qui la font, & non pas les Armeniens & les Grecs, si les Armeniens & les Grecs estoient alors, comme M. Claude nous le veut persuader, dans l'opinion des Calvinistes, & s'ils se moquoient aussibien qu'eux de la manducation du propre corps de Jesus-Christ ?

2. Pourquoy cette objection se fait-elle par les Sarazins contre tous les Chrestiens, si les seuls Latins estoient dans le sentiment dont ils se moquoient, & que tous les Chrestiens d'Orient qui leur devoient estre beaucoup plus connus ne croyoient rien sur ce mystere qui pust donner lieu à un semblable reproche ? Et c'est ce qui fait voir en passant la foiblesse d'une objection de M. Claude, qui dit qu'on lit bien que les Turcs reprochent aux Catholiques Romains de manger leur Dieu, mais qu'on ne lit point qu'ils aient fait ce reproche aux Grecs : car il paroist que les Sarazins faisoient ce reproche à tous les Chrestiens sans distinction, aussibien qu'Averroés Mahometan d'Espagne ; & M. Claude ne sauroit montrer qu'ils l'aient fait aux Catholiques en les distinguant des Grecs.

pag. 462.

3. Il est clair au moins par là, que les Sarazins connoissoient l'opinion de la presence réelle, à qui que ce soit qu'ils l'attribuassent. Or selon M. Claude

cette opinion n'estoit que dans l'Eglise Romaine. Ils connoissoient donc le sentiment de l'Eglise Romaine touchant l'Eucharistie ; c'est-à-dire que ces infideles qui avoient si peu d'interest de s'informer des dogmes de nostre religion, connoissoient fort distinctement ce qui estoit inconnu, selon le mesme M. Claude, à tous les Chrestiens d'Orient, aux Grecs, aux Armeniens, aux Cophtes, aux Nestoriens. Car c'est le fondement de son systéme, qui n'est basti que sur cette plaisante imagination, que tous ces peuples *rejettoient negativement* la doctrine de l'Eglise Latine sur l'Eucharistie, *n'en ayant jamais oüi parler.* Si cette bizarre supposition paroist raisonnable à M. Claude, il faut qu'il ait l'esprit autrement fait que les autres hommes. CHAP. VI.

CHAPITRE VI.

XVI. PREVVE de l'union des Grecs avec les Latins par le traité de Samonas Evesque de Gaze.

JE finiray l'examen de ce siecle par celuy d'un auteur que l'on y place d'ordinaire, & qu'Aubertin rejette dedaigneusement sans prendre la peine d'y répondre, en pretendant le faire passer pour un fantosme. C'est Samonas Evesque de Gaze, dont ce Ministre parle ainsi. *C'est un auteur chimerique, aussibien que la dispute qui fait le sujet de son traité. Car il n'y avoit point dans ce tems-là d'Evesques Grecs dans la Palestine ; puisqu'elle estoit sous la puissance des Sarazins, qui en avoient chassé les Latins, lesquels y avoient establi des Evesques de leur langue pendant qu'ils y dominoient. Deplus il ne se trouve aucun auteur, que je sçache, qui ait fait mention de ce Samonas. Et enfin la plus grande partie de son traité est tirée mot à mot d'Anastase Sinaïte, & on l'a publié sous le nom de Samonas en y cousant quelques additions. Que Dieu puisse perdre les imposteurs qui taschent impudemment de tromper le monde par de telles fourberies.* L. 3. p. 572.

M. Claude, qui s'en rapporte en matiere de critique à Aubertin, & qui se dispense aisément d'examiner tout ce qu'il trouve dans son livre, a cru qu'apres luy il en pouvoit surement parler de la mesme sorte. *M. Aubertin*, dit-il, *a fait voir que Samonas Evesque de Gaze n'estoit qu'un fantôme, & un nom vuide, n'y pouvant avoir au tems que l'on le fait vivre d'Evesque Grec dans la Palestine.* p. 707.

C'est donc là la raison qui a persuadé M. Claude. Il a eu assez d'esprit pour reconnoistre que les deux autres n'estoient pas trop bonnes, ou plutost qu'elles ne valoient rien du tout. Car il n'est nullement estrange qu'un petit traité sur une matiere non contestée parmy les Grecs, n'ait jamais esté cité par les Ecrivains Grecs que nous avons depuis ce tems-là ; & il y auroit cinq cens traitez des Peres qu'il faudroit rejetter de mesme, s'il suffisoit pour les traiter d'apocryphes, qu'ils n'eussent point esté alleguez par d'autres. Il est encore moins estonnant qu'un auteur qui écrit d'une matiere, emprunte quelques paroles d'un auteur ancien sans mesme le citer.

Et sans aller plus loin j'en ay presentement une exemple devant les yeux. Car en lisant le livre que Sanut noble Venitien a fait de la Terre-Sainte, dans le

CHAP. VI. 3. livre, p. 8. chap. 1. il m'a semblé que j'avois lû ce que j'y voyois en quelque autre livre. Et en effet ayant esté consulter à l'heure mesme Jacques de Vitry j'ay trouvé que Sanut n'avoit fait que le transcrire en plusieurs chapitres entiers, où il ne change que quelques petits mots. Selon Aubertin il en faudroit donc conclure que Sanut est un auteur apocryphe; Et cependant cette conclusion seroit ridicule.

Enfin il n'est point vray que la plus grande partie de ce traité soit prise d'Anastase Sinaïte: il n'y en a qu'un passage de 10. ou 12. lignes. Le commencement est tiré de Theodorus Abucara Evesque des Cariens, auteur du 9. siecle, que Gretser a fait imprimer avec le traité d'Anastase Sinaïte, intitulé ὁδηγὸς. Il y a d'autres passages dont le sens est tiré de S. Gregoire de Nysse, d'Eutichius, & de Theophylacte: ce qui fait voir que cet auteur a eu dessein de ramasser ce qu'il trouvoit dans les Peres Grecs, pour eclaircir le mystere de l'Eucharistie, comme Paschase a fait parmy les Latins, sans citer le plus souvent ceux dont il tire ce qu'il dit.

Il ne reste donc que la derniere conjecture; & c'est aussi celle à laquelle M. Claude s'arreste, & sur laquelle il s'est imaginé qu'il n'y avoit rien à repliquer. Il n'y *avoit point*, dit-il aprés Aubertin, *en ce tems-là d'Evesque Grec dans la Palestine*, puis qu'elle estoit possedée par les Sarrazins. Donc il n'y avoit point de Samonas Evesque de Gaze.

Qui n'admirera comment on s'ebloüit par le desir de defendre ses opinions? Car cette raison qui a paru convainquante à M. Claude, n'est pas seulement probable, mais elle est evidemment fausse en plusieurs manieres.

1. Il est faux que tous les auteurs placent Samonas au 13. siecle, puisque Garetius le place en 1050. c'est-à-dire vers le tems que l'on commença de condamner Berenger. Or en ce tems-là il y avoit certainement des Evesques Grecs dans la Palestine.

2. Supposé qu'il le fallust placer au commencement du 13. siecle, comme le dit Aubertin, & que lorsque les Sarazins se furent rendus maistres de la Terre-Sainte, ils n'y aient point souffert d'Evesques Grecs, cela ne concluroit encore rien. Car les auteurs que l'on place au commencement d'un siecle, ont pû vivre fort long tems dans le siecle precedent. Cependant Jerusalem ne fut prise par Saladin sur les Latins qu'à la fin du 12. siecle. Et partant il n'est nullement incompatible que Samonas ait esté Evesque de Gaze avant que la Palastine fust occupée par Saladin, & qu'en ayant esté chassé il ait encore vêcu & écrit dans le 13. siecle.

Je dis qu'il pouvoit avoir esté Evesque de Gaze, durant l'Empire des Latins, quoy qu'il fust Grec de nation. Car lorsque les Latins possedoient la Palestine, il est certain qu'il y avoit souvent dans la mesme ville un Evesque Grec & un Evesque Latin. Jacques de Vitry Evesque d'Acre en Ptolemaïde, & Cardinal de l'Eglise Romaine, témoin oculaire de ce qu'il écrit, remarque que les Suriens habitans de la Palestine, avoient des Evesques Grecs: *Habent proprios Episcopos Græcos.* Et nous avons déja rapporté le rémoignage de Balsamon, qui avoüe que de son tems les Latins permettoient aux Grecs de faire les fonctions pontificales dans les villes mesmes où il y avoit des Evesques Latins establis, excepté à Antioche. Voilà la seconde fausseté du raisonnement de M. Claude & d'Aubertin.

Hist. Hierosol. l. 1. c. 74.

3. La

3. La troisiéme fausseté est, qu'il suppose que lorsque la Palestine fut tombée sous la puissance des Sarazins, il n'y eut plus du tout d'Evesques Grecs dans ce pays-là, ce qui est encore manifestement faux. Car tant s'en faut que Saladin en ait chassé les Grecs, qu'il est remarqué au contraire expressément dans l'histoire, qu'il donna aux Grecs les Eglises des Latins. C'est ce que l'on peut voir dans la lettre de Conrad, fils du Marquis de Montferrat, à l'Archevesque de Cantorbie, rapportée par Baronius. Aussi il est étrange que ce Ministre n'ait pas remarqué qu'il est fait tres-souvent mention dans l'histoire de ce tems-là du Patriarche Grec de Jerusalem depuis qu'elle fut possedée par les Sarazins. En voicy quelques exemples. CH. VI. *L'an 1187. n. 5.*

Pachymere rapporte que Marie femme de Constantin Roy des Bulgares, & fille d'Eulogie femme de Michel Paleologue, envoya en Palestine au Patriarche d'Ælie, c'est-à-dire de Jerusalem, pour l'informer de l'accord que Michel Paleologue avoit fait avec les Latins, & qu'elle gagna si bien son esprit, qu'il protesta de resister tout seul à l'Empereur quand mesme tous les autres Patriarches d'Orient s'y accorderoient. Il y avoit donc sous les Sarazins des Patriarches de Jerusalem. *L. 6. c. 5.*

L'auteur du traité du schisme entre l'Eglise Romaine & celle de Constantinople, témoigne que dans le Synode tenu sous le Patriarche Joseph contre Veccus, tous les quatre Patriarches s'y trouverent, c'est-a-dire ceux de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jerusalem. Il paroist donc encore par là qu'il y avoit un Patriarche de Jerusalem. *Allat. de Perpet. Consens. l. 2. c. 16.*

L'Ambassadeur de l'Empereur Andronic au Pape Benoist XII. residant à Avignon, pour justifier les Grecs de ce qu'ils ne recevoient pas l'accord fait au Concile de Lyon, allegue que les Ambassadeurs Grecs qui y assisterent, n'avoient pas esté envoyez par les quatre Patriarches, dont celuy de Jerusalem estoit un. *Ibid.*

Barlaam natif de Calabre, qui fut premierement Religieux Grec, & depuis Evesque en Italie, remarque dans un écrit qu'il envoye à ceux de sa nation pour les ramener du schisme, que les Patriarches d'Alexandrie & de Jerusalem recevoient cette dignité du Sultan, auquel ils estoient assujettis. Il y en avoit donc un à Jerusalem. *Rainald. an. 1341. n. 124.*

Il n'y a donc rien plus faux que ce qu'avance Aubertin, que lorsque les Sarazins se furent rendus maistres de la Palestine, ils en bannirent tous les Evesques Grecs; puisque l'on voit que le Patriarche de Jerusalem, Grec de religion a toûjours esté souffert par les Turcs. Et l'on peut dire la mesme chose de l'Evesque de Gaze. Car pourquoy l'auroient-ils chassé plutost que le Patriarche? Aussi les relations des derniers voyages nous apprennent qu'il y en a encore un presentement à Gaze, quoique la ville soit presque ruinée, & l'on a droit de croire que cét Evesque est successeur de ceux qui y estoient en ce tems-là.

4. Enfin quand il seroit vray qu'il n'y auroit point eu d'Evesque Grec dans la Palestine depuis qu'elle fut sous les Sarazins, le raisonnement d'Aubertin ne concluroit encore rien; puisque l'on voit par l'histoire de ce tems-là, qu'il y avoit des Evesques titulaires qui ne residoient point dans leurs Evesché, parce qu'ils estoient occupez ou par des infideles, ou par des personnes d'une autre communion. Theodore Balsamon en peut servir d'exemple; puisque

CHAP. VI. prenant le titre de Patriarche d'Antioche, il n'y a pourtant jamais resïdé, Antioche estant alors sous la puissance des Latins, & le Patriarche Latin ne permettant point aux Grecs de faire les fonctions pontificales dans cette ville Patriarchale quoique cela fût permis dans les autres, cõme Balsamon le témoigne.

In Nomoc. l. 2. On ne peut donc rejetter un auteur par des raisons plus fausses qu'Aubertin a rejetté ce Samonas, & la fausseté de ces raisons établit la verité de cét écrit, puisqu'un écrit doit passer pour veritable, quand on ne prouve pas qu'il est faux. D'ailleurs il est certain que cét écrit ne s'est pas fait soy-mesme, & qu'il a esté composé par un auteur Grec. Le stile le fait assez voir, & mesme le genie, la maniere de raisonner, les pensées qui sont toutes grecques. Pourquoy donc l'attribuëra-t'on à un autre qu'à celuy dont il porte le nom? Mais il importe peu de quel auteur il soit pour la preuve que nous en tirons. Car qui que ce soit qui l'ait fait, il y a voulu representer l'opinion commune de l'Eglise Grecque.

M. Claude nous permettra donc nonobstant la critique d'Aubertin de luy alleguer ce Samonas comme un témoin du sentiment de l'Eglise Grecque. Et puis qu'on le place au 13. siecle & qu'on ne prouve en aucune sorte qu'il n'y ait pas vécu en effet, il est permis & juste de l'alleguer comme un témoin positif de la creance de l'Eglise Grecque durant ce siecle. Il n'y a qu'à voir maintenant ce qu'il nous enseigne.

Il emprunte premierement ces paroles d'Anastase Sinaïte: *A Dieu ne plaise que nous appellions la sainte communion ou l'antitype du corps de I. C. ou un simple pain, ou une image, ou une figure; puisque nous prenons effectivement le corps deïfié de I. C. nostre Dieu qui est né & engendré de la sainte Vierge Marie. Car c'est ce que nous croyons, & que nous confessons, selon ce que Nostre Seigneur dit à ses disciples dans la Cene mystique en leur donnant le pain vivifiant: Prenez & mangez, c'est mon corps; & en leur donnant le calice il leur dit: C'est mon sang Il ne leur dit pas que ce fust l'antitype, ou la figure de son corps & de son sang.* Voilà ce qu'il prend d'Anastase Sinaïte, tout le reste n'en est pas. *Ainsi*, ajoûte-t'il, *I. C. nous témoignant que ce que nous autres fidelles offrons & prenons, est veritablement son corps & son sang, quel lieu y a-t'il d'en douter encore, si nous croyons qu'il est Dieu & Fils de Dieu; Car s'il a creé le monde de rien, s'il est son Verbe veritable, vivant, agissant, & tout puissant; si ce Seigneur fait tout ce qu'il veut; ne peut-il pas changer le pain en son propre corps, & le vin meslé d'eau en son propre sang.*

Il dit ensuite avec Theophylacte, *que Dieu conserve l'apparence du pain & du vin, pour nous oster l'occasion du trouble, & l'horreur que nous aurions s'il nous eust commandé de prendre sa chair & son sang dans leur propre espece.*

Sur cela le Sarazin qui se fait instruire propose une objection fort naturelle, que S. Gregoire de Nysse s'est aussi proposée. *On pourroit*, dit-il, *douter sur ce que vous dites, comment il se peut faire que I. C. n'estant qu'un seul Dieu, & n'ayant qu'un corps, ce corps puisse estre divisé en un infinité de corps & de parties. Ces differentes parties sont-elles donc plusieurs Christs, ou un seul Christ; & se trouve-t'il tout entier & vivant dans chaque partie?* C'est un doute que l'on n'a jamais formé, & que l'on ne formera jamais sur l'opinion des Calvinistes, & qui suppose tres-manifestement la presence réelle. Il faut donc voir comment Samonas y répond. *Nous expliquons*, dit-il, *par des exemples materiels & qui tombent sous les sens, les choses immaterielles & qui sont au dessus de la natu e.* Il rapporte ensuite l'exemple de l'image d'un homme qui se trouve tout entiere

dans chacune des diverſes pieces d'un miroir rompu. Et il ajoûte : *C'eſt ainſi qu'il faut entendre que la chair de Ieſus-Chriſt eſt toute entiere & ſans diviſion dans chaque partie de l'hoſtie, en quelque tems, en quelque lieu, & en quelque nombre de parties qu'on la veüille diviſer.* CHAP. VII

Voicy encore, dit-il, *un autre exemple. Quand un homme prononce quelque parole, cette parole eſt entenduë & par celuy qui parle & par ceux qui ſont preſens ; & quoyque pluſieurs l'entendent, ils n'en entendent pas pour cela une partie ſeulement, mais ils l'entendent toute entiere. C'eſt ce qu'il faut croire & dire du corps de I. C. Ce ſaint corps eſt aſſis à la droite du Pere, & il ne la quitte point. Le pain conſacré par le Preſtre eſtant auſſi transformé par la puiſſance divine, & l'avenement du S. Eſprit, au vray corps de I. C. quoy qu'on le diviſe en ſuite, il demeure neanmoins entier & ſans diviſion dans chaque partie, comme le diſcours de celuy qui parle entre tout entier dans les oreilles de tous ceux qui l'écoutent. C'eſt ainſi que par des exemples ſenſibles on conduit les eſprits opiniatres & trop curieux à l'intelligence des myſteres de Dieu. Lors donc que le pain ſanctifié, qui eſt le ſaint & ſacré corps de I. C. eſt diviſé en parties, ne vous imaginez pas que ce corps ſans tache ſoit actuellement coupé, & diviſé, & ſeparé, comme des membres que l'on ſepare les uns des autres : car il eſt immortel, incorruptible, incapable d'eſtre conſumé, mais cette diviſion ne tombe que* SUR LES ACCIDENS SENSIBLES.

Il faut avoüer que ſi c'eſt ſans raiſon que les Miniſtres taſchent de transformer cet auteur en un fantôme, ils ont quelque raiſon de ſouhaiter qu'il en ſoit un effectivement. Car on ne peut exprimer plus formellement l'opinion des Catholiques, ny condamner plus fortement les vaines imaginations des Calviniſtes. Mais s'ils n'ont pas oſé nier que ce Grec ne connuſt la preſence réelle & la tranſubſtantiation, les perſonnes judicieuſes en concluront aiſément que les autres Grecs la connoiſſoient auſſibien que luy, puiſqu'il ne repreſente à ce Sarazin que les ſentimens communs des autres Chreſtiens.

CHAPITRE VII.

XVII. PREVVE de l'union des Grecs & des Latins dans le dogme de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation au 14. ſiecle, tirée de l'eſtat de ces deux Egliſes en ce ſiecle là, & d'un grand nombre d'auteurs qui ont écrit ſur les differens qu'elles avoient entr'elles.

LE 14. ſiecle fournit encore les meſmes preuves que les ſiecles precedens, pour faire voir l'union des Grecs avec les Latins dans la doctrine de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation : & l'on peut dire qu'elles ſe fortifient toûjours ; parce que toutes celles des ſiecles precedens ſubſiſtent pour celuy-cy, & que l'on y en trouve encore de nouvelles qui ſuffiſent ſeules pour en perſuader toutes les perſonnes raiſonnables.

On y voit un mélange des Grecs & des Latins en une infinité de lieux, tel qu'il eſt impoſſible qu'ils aient ignoré les ſentimens les uns des autres ; & l'on ne voit en aucun lieu qu'ils aient eu la moindre conteſtation ſur cét article. On y voit la doctrine de la tranſubſtantiation propoſée authentiquement aux Grecs, ſans qu'ils en aient eſté ſcandaliſez. On la voit ſolemnellement approuvée par pluſieurs d'entr'eux, ſans que perſonne les en ait blaſmez, & les ait accuſez d'avoir ſouſcrit à une erreur. Les Grecs y attaquent les Latins par une infinité d'écrits ; mais ils ne s'aviſent jamais de les attaquer ſur ce ſujet. Les Latins y font de curieuſes recherches des erreurs des Grecs, mais

Chap. VII. ils n'en découvrent aucune sur le mystere de l'Eucharistie. Ils témoignent qu'ils estoient persuadez qu'ils avoient la mesme foy qu'eux : ils marquent precisément les points du different qu'ils avoient entr'eux ; mais ils ne marquent jamais celuy de la transubstantiation. Enfin l'on y voit que les plus celebres auteurs Grecs, les plus ennemis des Latins, enseignent eux-mesmes la transubstantiation & la presence réelle aussi clairement, & d'une maniere aussi forte, que l'on eust pû faire dans l'Eglise Latine. Il ne reste qu'à justifier tous ces points par des faits historiques tirez des auteurs de ce tems-là.

Et premierement pour le mélange des Grecs avec les Latins, il n'y a rien de plus certain. Car quoyque Constantinople eust esté reprise, comme nous avons vû, sur les Latins par Michel Paleologue, il demeura neanmoins aux Latins plusieurs places dans la Grece, & mesme des provinces entieres, comme l'Achaïe.

2. Les Latins estoient encore maistres des plus grandes Isles, comme de Chypre, de Crete, d'Eubée, de Rhode, & de plusieurs autres.

3. La necessité que les Empereurs de Constantinople eurent du secours des Princes d'Occident, les porterent à entretenir un commerce continuel avec plusieurs d'entr'eux, & à garder beaucoup de mesures avec les Latins qui restoient à Constantinople & dans la Grece : de sorte qu'il y en eut toûjours un grand nombre qui y demeurerent en faisant profession de la religion Romaine.

Ainsi les Grecs se trouvoient assujettis aux Latins en plusieurs lieux, & les Latins l'estoient aux Grecs en plusieurs autres. La persuasion, la crainte, l'interest faisoit changer de communion à plusieurs d'entr'eux, & ce changement les obligeoit par necessité de sçavoir les sentimens de toutes les deux communions. Il n'estoit pas mesme besoin de changement pour cela. Car la doctrine de la transubstantiation estoit alors en un estat, où selon les Ministres mesmes elle ne se pouvoit cacher, paroissant avec eclat dans les paroles & dans les ceremonies de l'Eglise Latine.

Et avec tout cela neanmoins il n'est point arrivé durant ce siecle ny que les Grecs se soient scandalisez de la doctrine des Latins sur la presence réelle & la transubstantiation ; ny que les Latins se soient scandalisez de celle des Grecs sur ces mesmes dogmes. Ils ont cru estre d'accord sur ces points ; puis qu'ils n'en ont point disputé entr'eux. Ils l'estoient donc en effet. La consequence est necessaire. Car s'ils ne l'eussent pas esté, il est impossible qu'ils ne l'eussent découvert.

La chose est si claire, qu'elle n'a pas besoin de preuves. On peut ajoûter neanmoins pour faire voir combien cette ignorance est impossible, que la Grece estoit alors remplie de Dominicains & de Freres Mineurs, c'est-à-dire d'Inquisiteurs, qui avoient souvent fait cét office en France & en Allemagne, qui s'estoient signalez par les supplices d'un grand nombre d'heretiques, qui mettoient une partie de leur addresse à les découvrir, & une partie de leur pieté à les punir avec une rigueur extraordinaire.

Ces Inquisiteurs estoient les maistres des Grecs en beaucoup de lieux. Ils estoient chargez par le Pape de conferer avec eux, & d'examiner leur doctrine. Comment seroit-il donc possible qu'une erreur aussi odieuse à l'Eglise Romaine qu'estoit alors celle des Sacramentaires, leur eust entierement échappé, & qu'ils n'eussent pas reconnu que les Grecs estoient dans le senti-

nient de ceux qu'ils regardoient comme les plus dangereux des heretiques de l'Occident? CH. VII.

Est-ce que les Papes toleroient dans les Grecs ce qu'ils punissoient par le feu par tout ailleurs? Mais c'est bien mal connoistre l'esprit des Papes de ce tems-là que de leur attribuer cette tolerance. Car jamais ils ne furent plus exacts à ne souffrir rien qui s'éloignast tant soit peu de la doctrine de l'Eglise Romaine.

Les Grecs ont demandé aux Latins en ce siecle qu'on leur permist de croire ce qu'ils voudroient sur la procession du S. Esprit; & c'est un des moyens d'accord que les deputez de l'Empereur Andronic le jeune proposerent au Pape Benoist XII. selon qu'il est dit dans un memorial inseré par Rainaldus dans son histoire, & rapporté par Allatius. Mais les Papes n'ont jamais voulu accepter cette condition. Ils estoient donc bien éloignez de permettre aux Grecs de tenir ce qu'ils voudroient sur la doctrine de la presence réelle. *Reinald. an. 1339. n. 26. an. 1339. de perp. conf. l. 3. c. 16.*

On ne peut pas dire non plus qu'ils ne s'informoient pas des opinions particulieres des Grecs. Car outre que la doctrine contraire à la presence réelle n'est pas un point dont on puisse ne se pas informer, & que quand on n'auroit aucun dessein de s'en enquerir, elle se feroit assez paroistre d'elle-mesme, il est faux de plus que les Latins ne prissent point d'interest dans les opinions particulieres des Grecs, & qu'ils n'eussent pas soin de s'en enquerir; & l'on voit une preuve assez considerable du contraire dans un recueil d'auteurs Grecs traduits par Arcudius.

Un de ces écrits contient le recit d'une conference que Paul Patriarche Latin de Constantinople eut avec Jean Cantacuzene, qui d'usurpateur de l'Empire ayant esté reduit à se faire Religieux de S. Basile, devint ensuite fort considerable dans l'Eglise d'Orient. Le sujet de cette conference estoit de sçavoir comment les attributs divins estoient distinguez en Dieu. Jean Cantacuzene, que l'on avoit accusé d'avoir de mauvais sentimens sur ce point, parut alors orthodoxe à ce Patriarche. Mais luy ayant semblé depuis qu'il admettoit dans quelques écrits une trop grande distinction, il protesta qu'il envoyeroit ses écrits au Pape pour les faire condamner, tant ils avoient soin en ce tems-là de ne souffrir aucune erreur nouvelle dans les Grecs.

Il explique encore dans le mesme écrit une autre erreur du mesme Cantacuzene touchant la lumiere qui parut sur la montagne de Thabor dans la transfiguration, Cantacuzene suivant en cela les réveries d'un certain Religieux nommé Palamas, qui soutenoit que la lumiere qui parut alors, estoit la lumiere increée de Dieu mesme.

Tout cela fait voir manifestement que les Latins s'interessoient dans toutes les erreurs particulieres des Grecs; & qu'ainsi ils n'auroient pas manqué de les pousser sur la transubstantiation aussibien que sur les autres, s'ils les avoient crus engagez dans une erreur qu'ils punissoient si severement dans l'Occident.

On ne doit pas croire non plus que les Grecs eussent épargné les Latins sur cet article, s'ils n'eussent pas eu la mesme foy qu'eux. Leur opiniastreté à soutenir leur opinion sur la procession du Saint Esprit, en un tems où toutes sortes de raisons les obligeoient de s'accorder avec les Latins pour se prevaloir de leurs armes contre les Turcs, fait assez voir qu'ils n'estoient pas ca-

CH. VII. pables de dissimuler leur sentiment sur un point aussi important que celuy-là.
Allat. de perp. consens. l. 2. c. 17. On les voit en ce tems-là divisez entr'eux sur des questions speculatives ; Barlaam accusa Palamas, & d'autres Religieux sur certaines spiritualitez ; Palamas soutint son opinion, Acindinus écrivit contre l'un & l'autre ; l'Empereur y prit party : mais on ne les voit jamais broüillez ny entr'eux, ny avec les Latins sur la transubstantiation.

M. Claude osera-t'il nous dire qu'ils n'en avoient point oüi parler en ce siecle-là ? Mais comment auroient-ils pû ignorer une doctrine qui leur avoit esté si solemnellement proposée, & qu'ils avoient eux-mesmes signée ? Avoient-ils oublié tout ce qui s'estoit fait sous Veccus, & personne n'avoit-il gardé copie de cette profession de foy contenant la transubstantiation qui fut approuvée de son tems ? On voit assez que c'est une extravagance de le dire ; mais cette extravagance mesme seroit inutile à M. Claude. Car cette mesme profession de foy dressée par Clement IV. contenant en termes formels la transubstantiation, & signée par Michel Paleologue, & par les Evesques Grecs, fut encore proposée aux Grecs en plusieurs occasions dans le 14. siecle.

Rainald. an. 1291. n. 38. Le Pape Nicolas IV. l'avoit proposée aux Bulgares schismatiques Grecs à la fin du 13. siecle, le Roy de Bulgarie ayant témoigné quelque inclination de se reünir à l'Eglise Romaine.

Id. an. 1308. n. 26. Le Roy de Rascie qui suivoit aussi le schisme des Grecs, ayant fait paroistre quelque dessein de se convertir, le Pape Clement V. luy envoya l'an 1308. la mesme profession de foy contenant la transubstantiation.

Id. an. 1323. n. 14. L'an 1323. Orosius Roy de Servie, engagé avec son royaume dans le schisme des Grecs, écrivit au Pape qu'il vouloit se reünir avec l'Eglise Romaine & embrasser sa doctrine sur la Trinité. Ce qui fait bien voir que tout le different des Grecs avec les Latins ne regardoit que la procession du Saint Esprit, qui estoit cette doctrine de la Trinité que le Roy de Servie vouloit marquer : & aussi-tost Jean XXII. aprés l'avoir congratulé d'un dessein si loüable, luy envoya la mesme profession de foy, où la transubstantiation estoit exprimée à cause de la question des azymes.

Il la donna de mesme aux Legats qu'il envoya l'année d'aprés en Lithuanie, pour la faire signer au Duc de Lithuanie & à ses peuples.

Id. 1366. n. 7. Jean Paleologue ayant renouvellé le projet de l'Union de l'Eglise Grecque avec la Latine en 1366. le Pape Urbain V. ne manqua pas aussi de luy proposer la mesme formule de foy, & de luy en demander la signature. Le mesme Pape avertit le Roy de Hongrie qu'il avoit envoyé cette formule aux Grecs, & le pria d'employer son credit pour les porter à l'embrasser sincerement.

L'année d'aprés il exhorta les trois Patriarches de Constantinople, d'Alexandrie & de Jerusalem d'accompagner l'Empereur dans le voyage qu'il devoit faire à Rome pour établir l'union. Ce qui marque qu'il pretendoit que cette affaire se traitast de concert avec eux ; & qu'ainsi cette profession de foy estoit aussi bien pour eux que pour l'Empereur.

Enfin s'il est besoin de montrer que cette formule n'a pas seulement esté proposée aux Grecs dans ce siecle-là, mais qu'elle y a esté encore signée,

CHAP. VII.

acceptée, approuvée, il n'y a qu'à rapporter la fin de ce traité, qui fut que l'Empereur Jean Paleologue fit luy mesme le voyage de Rome l'an 1369. & qu'ayant renoncé au schisme, il y receut & jura solemnellement une profession de foy qui contenoit en termes formels ces paroles : *Sacramentum Eucharistiæ ex azymo sacrificat Ecclesia Romana prædicta, tenens & docens quod in ipso sacramento* PANIS VERE TRANSMUTATUR IN CORPUS, ET VINUM IN SANGUINEM *Domini nostri Iesu Christi.* Les autres lisent *transubstantiatur*, comme le remarque Rainaldus, qui a fait imprimer cet acte en Latin. Mais Allatius qui en donne l'original mesme, fait voir que ces paroles *transmutatur & transubstantiatur*, sont absolument synonymes, puisqu'elles ont esté substituées par les interpretes à ces paroles Grecques; ἐν αὐτῷ τῷ μυστηρίῳ ὁ ἄρτος ἀληθῶς μεταβάλλεται εἰς σῶμα, καὶ ὁ οἶνος εἰς αἷμα τὸ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ.

Rainald. an. 1369. n. 2.

Allat. de perp. conf. p. 846.

Tous ceux qui se convertissoient d'entre les Grecs estoient de mesme obligez de signer la profession de foy de Clement IV; & Urbain V. en fit une Bulle expresse rapportée par Rainaldus an. 1370. n. 4. De sorte qu'elle estoit à peu prés aussi connuë des Grecs, que la profession du Concile de Trente, que l'on fait jurer à ceux qui renoncent à l'heresie de Calvin, le peut estre à Messieurs de la religion pretenduë reformée.

Ne pouvant donc l'ignorer, ne pouvant manquer d'y faire reflexion, il falloit par necessité qu'ils eussent un sentiment formel & distinct sur cette doctrine, & les suites nous doivent faire voir quel il estoit.

S'ils l'avoient desapprouvée, ils en auroient fait un point capital de leur different avec les Latins, & ils auroient témoigné que leur repugnance à l'union, venoit en partie de ce qu'ils ne la pouvoient recevoir. S'ils l'ont approuvée au contraire, ils n'ont point dû la marquer entre les sujets de leurs differens, & ils ont dû témoigner qu'ils estoient prests de s'unir, pourveu que l'on convint sur les autres points.

Il ne faut donc pour s'en assurer que consulter les traitez & les projets d'accord faits en ce tems là, & les écrits de contestation entre les Grecs & les Latins, pour voir de quelle maniere ils parlent des sujets de contestation qui estoient entre les deux Eglises. En voicy quelques exemples.

Dans le memoire rapporté par Allatius & par Rainaldus de ce que les Legats de l'Empereur Andronic le jeune traiterent avec le Pape Benoist XII. à Avignon, il est marqué clairement que le sujet de la division estoit l'article de la procession du S. Esprit. Ce fut pour cet article que les Ambassadeurs proposerent que l'on tinst un Concile œcumenique. Ils ne mettent la difficulté de l'accord qu'en ce point. Ils ne connoissoient donc point de different sur la transubstantiation.

Allat. de perp. conf. l. 2. c. 16. Rainald. an. 1339. n. 19.

Mais on ne peut rien desirer de plus formel & de plus decisif sur ce sujet, que le témoignage de Barlaam qui ayant esté auparavant engagé dans le schisme des Grecs, & l'ayant ensuite abandonné, fut fait par le Pape Evesque de Gieracy en Italie, & combattit les schismatiques avec autant d'ardeur qu'il les avoit defendus auparavant. Voila le témoin du monde le plus instruit du sujet de cette contestation, puisqu'il avoit esté dans l'une & dans l'autre communion; & qu'il a écrit pour l'une & pour l'autre. Il faisoit profession de la doctrine de la transubstantiation, estant Evesque de la communion Romaine; & il estoit

CHAP. VII.

Cet écrit de Barlaam eſt imprimé dans Rainaldus ſur un manuſcrit de la Bibliotheque Vaticane an. 1341. n. 111.

tres informé de l'opinion des Grecs ſur ce point, puiſqu'il avoit vécu ſi long-tems dans leur communion, & qu'il avoit tant écrit pour eux.

Voyons donc en quoy il ſera conſiſter le different qui eſtoit entre les Grecs & les Latins.

Les Grecs, dit-il, *font deux reproches aux Latins, pour leſquels ils croient ſe devoir diviſer d'eux. L'un qui eſt le principal, de ce qu'ils diſent que le S. Eſprit procede du Pere & du Fils. L'autre, qu'ils celebrent l'Hoſtie ſacrée avec du pain azyme.*

Hæc gens propter duo, ut ita dicatur, Latinos accuſans, æſtimat oportere ab eis ſe dividi. Unum & principalius, quod aiunt Spiritum Sanctum ex Patre Filioque procedere. Secundum, quod per azymos panes ſanctiſſimam celebrant Hoſtiam.

Ils ne leur reprochoient donc point la doctrine de la tranſubſtantiation ; & ils ne ſe diviſoient point d'eux pour ce ſujet. Cependant ils la connoiſſoient, & ne la pouvoient ignorer. Donc ils la tenoient eux-meſmes. Car il n'y a que ceux qui ſont perſuadez de cette doctrine qui ſoient capables de la ſouffrir dans les autres.

Tous les autres auteurs Grecs de ce tems-là, ſoit qu'ils ayent écrit pour les Grecs, ſoit qu'ils ayent ſoutenu la doctrine des Latins, fourniſſent la meſme preuve, & la mettent dans une force invincible. Car il n'y a rien de moins vray-ſemblable, que de ſuppoſer qu'une multitude d'Ecrivains animez les uns contre les autres par toutes les raiſons qui aigriſſent les eſprits, cherchant à ſe faire tous les reproches qui pouvoient eſtre colorez par quelque apparence, aient tout oublié de ſe faire reciproquement le plus ſenſible, le plus plauſible, & le plus important de tous, tel qu'euſt eſté celuy que la tranſubſtantiation euſt fourni aux uns & aux autres, s'ils n'euſſent pas eſté d'accord ſur cette doctrine.

Ces Ecrivains ne ſont pas en petit nombre. Il y a pluſieurs de leurs ouvrages imprimez, & les autres ſe trouvent manuſcrits dans pluſieurs bibliotheques.

Pour aider à M. Claude à s'en informer, j'en feray icy un petit catalogue.

Maximus Planudes, Religieux Grec, & fort aimé de l'Empereur Andronicle vieil, a fait quelques écrits ſur la proceſſion du Saint Eſprit du Fils, auſquels Beſſarion a répondu.

L'Empereur Manüel, fils de Jean Paleologue, écrivit luy-meſme un ouvrage contre les Latins contenant 157. chapitres.

Nilus Cabaſilas, Archeveſque de Theſſalonique, a fait 49. livres contre les Latins ſur la proceſſion du S. Eſprit, qui ont eſté traduits par Illyricus.

Saumaiſe a fait imprimer deux autres traitez du meſme auteur : l'un de la primauté du Pape, ſi ſouvent cité & refuté par Bellarmin ; l'autre des cauſes de la diviſion.

Il y a dans la Bibliotheque du Roy un traité d'un Religieux Grec de ce ſiecle-là, nommé Nilus Damila, touchant la proceſſion du Saint Eſprit.

Macarius Macre, grand amy de l'hiſtorien Phranza, a fait un livre de la proceſſion du S. Eſprit.

Demetrius Chryſoloras a compoſé divers ouvrages dont Allatius rapporte les titres, qui marquent aſſez qu'il ne s'y agiſſoit que de la proceſſion du S. Eſprit, ſur laquelle il ſoutient l'opinion des Grecs.

Joſeph Brienne, Religieux qui vivoit ſous Manüel, a fait divers diſcours ſur la proceſſion du S. Eſprit.

Macarius, Metropolitain d'Ancyre, Nicolas Sclengia, Michel Glicas, Lazarus Nathanaël, Chumnus, Joſeph Religieux de Philagre.

Macarius

Macarius & Jean Patriarche de Jerusalem.

Andronic de Sebaste, Nycete de Byzance, Maxime, Mathieu, Pacome, Theophane Religieux Prestres, ont écrit en ce siecle-là, ou au commencement de l'autre, de la procession du Saint Esprit.

Glicas, Jean Patriarche de Jerusalem, Jean Metropolitain de Claudie, Jean Metropolitain de Moscovie, ont parlé des azymes dans leurs écrits, ou en ont des traitez fait exprés.

L'opinion de l'Eglise Romaine sur la procession du Saint Esprit, & sur les azymes, a eu aussi des defenseurs mesme entre les Grecs. Car Manüel Calecas composa quatre livres contre les Grecs, qui ont esté traduits par Ambroise Camaldule, & imprimez à Ingolstad en 1608.

Demetrius Sidonius Byzantin écrivit pour S. Thomas contre Cabasilas, & traduisit en Grec l'ouvrage de S. Anselme de la procession du S. Esprit.

Il a fait aussi un traité *de fermento & azymo.*

On peut voir par ce dénombrement que ce siecle n'a pas manqué d'Ecrivains; mais on peut voir en mesme tems par ces Ecrivains qu'il n'y avoit aucune contestation sur le sujet de la transubstantiation. Ny les Grecs, ny les Latins n'en ont fait le sujet de leurs traitez & de leurs disputes. Les Grecs n'attaquent point les Latins sur ce point, & les Latins ne s'en deffendent point; & ce silence de part & d'autre n'a pas moins de force que s'ils avoient tous signé la transubstantiation, & qu'ils l'eussent formellement enseignée dans chaque page de leurs écrits. Car ne pouvant estre attribué à l'ignorance de cette doctrine, qui estoit alors dans son plus grand éclat, il ne peut avoir d'autre cause que la creance uniforme que tout le monde en avoit.

Les traitez que les Grecs ont fait pour condamner les azymes, & ceux que les Latins ont faits pour les deffendre, sont particulierement considerables sur ce sujet, & ils sont tellement decisifs, que je ne voy pas comment des esprits tant soit peu raisonnables peuvent ne se rendre pas d'abord à la clarté de cette preuve.

Car peut-on s'imaginer sans folie, que les Grecs estant persuadez que les Latins estoient engagez dans une erreur insensée, en ce qu'ils croyoient Jesus-Christ present sur tous les autels du monde; & qu'ils détruisoient le Sacrement en supposant que le pain n'y estoit plus, & que cette opinion les portoit à mille superstitions criminelles, aient pu se contenter de leur dire, comme ils ont fait, qu'ils avoient grand tort de soutenir que l'on pouvoit consacrer avec du pain sans levain? Peut-on s'imaginer que les Latins punissant par les plus cruels supplices en France, en Allemange, & en Italie ceux qui doutoient de la presence réelle & de la transubstantiation; estant maîtres des Grecs dans une infinité de lieux, & les croyant impies & sacrileges contre le plus auguste de tous leurs mysteres, se soient contentez de leur dire qu'ils avoient grand tort de nier qu'on pust consacrer avec du pain non levé?

Ce qui est encore plus étrange est, qu'il ne faudra pas croire seulement qu'un seul auteur ait usé de cette extravagante reserve; mais qu'il la faudra attribuer à une foule d'Ecrivains de part & d'autre. Ce ne sera pas dans un seul tems que l'on s'en sera servi, ny mesme dans un siecle, mais dans plusieurs siecles. Car cette raison a lieu pour tout le tems qui s'est passé depuis Berenger jusques au nostre; puisque dans tous ces siecles les Grecs & les

Ch. VII. Latins ont disputé entr'eux des azymes; & que dans nul de ces siecles en disputant des azymes ils n'ont disputé ny sur la presence réelle, ny sur la transubstantiation.

Je ne sçay si l'absurdité d'une supposition peut aller plus loin. Je le repete donc encore, quoyque M. Claude ait de coutume de s'ennuyer de ces sortes de repetitions, lors qu'elles l'incommodent, & qu'elles le pressent. Il y a de la folie à croire que les Grecs aient pu ignorer l'opinion des Latins sur l'Eucharistie, ou les Latins celle des Grecs : & il y a encore de la folie à croire que ne l'ignorant pas, & estant divisez sur un point si important, ils aient pu dissimuler leur division, & s'amuser pendant plusieurs siecles à ne disputer que des azymes, ou du pain levé.

Mais quelques évidentes que soient les preuves que j'ay apportées, cette matiere est si importante pour les consequences qui en naissent, que je ne laisseray pas de rapporter encore celles que l'on peut tirer de l'histoire, & des auteurs de ce siecle, pour ajoûter toujours evidence à evidence; afin que M. Claude ne croye pas une autre fois qu'il puisse impunément se hazarder à nier des choses aussi claires qu'est ce consentement des Grecs & des Latins sur la transubstantiation & la presence réelle.

J'ajoûteray donc encore, avant que de venir aux passages precis des Grecs de ce tems-là, trois preuves convainquantes tirées des lettres des Papes du 14. siecle, qui faisant voir que ces Papes n'ont jamais soupçonné les Grecs de ne pas croire la presence réelle & la transubstantiation, font voir manifestement que les Grecs n'ont jamais donné lieu à ce soupçon.

La premiere est, que Jean XXII. ayant esté averti que dans l'Isle de Chypre les Nestoriens & les Jacobites soutenoient publiquement leurs erreurs; & que quelques Grecs moient le purgatoire & l'enfer; qu'ils disoient que les ames des Saints n'estoient point dans le paradis avant le dernier jugement; que d'autres de ces Grecs ne vouloient point communier, à moins que la communion leur eust esté apportée de Constantinople; & que quelques-uns mesmes s'en servoient pour guerir des animaux, écrivit expressément à Raimond Patriarche de Jerusalem, qu'il eust à reformer ces abus, & à extirper ces erreurs; & pria le Roy Huges de l'assister pour cela de l'autorité temporelle. Il paroist par la lettre de ce Pape rapportée par Rainaldus, qu'on l'avertissoit exactement des erreurs des Grecs. Or il est contre le sens commun qu'on l'ait averti de leurs autres erreurs particulieres, & mesme des superstitions qui se glissoient parmy quelques-uns d'entr'eux, & qu'il n'ait jamais esté averti de l'opinion des Sacramentaires, que M. Claude nous veut persuader avoir esté generalement répanduë parmy tous les Grecs, & que Jean XXII. eust sans doute considerée comme une detestable heresie, qui meritoit encore plus d'estre deracinée & par ses Legats, & par les Princes seculiers, que toutes les autres.

an. 1326. n. 28.

La seconde est, que Clement VI. condamnant dans une lettre écrite à des Evesques Latins residens en Grece, les erreurs des Grecs de Servie, de Dalmatie, & de Macedoine l'an 1351. quoiqu'il marque en particulier leur fausse doctrine sur les azymes, ne fait aucune mention qu'ils erraſſent sur la presence réelle & la transubstantiation. Les termes mesmes dont il se sert sur ce sujet, sont entierement decisifs. *Item*, dit-il, *mendaciter asserunt contra*

Rainald. an. 1351. n. 29.

ea quæ prædicta Romana tenet & docet Ecclesia, corpus Christi non in azymo, sed in fermentato pane confici debere, & quod in azymo confectum est, esse denegant corpus Christi. Car il est clair que quand Clement VI. parloit en cet endroit du corps de J. C., il entendoit le vray corps de J.C., & non point un corps symbolique ou typique. Et partant quand il attribuë aux Grecs de croire que le corps de J. C. se doit faire avec du pain levé ; *Corpus Christi in fermentato pane confici debere*, il veut dire qu'ils croyoient que le vray corps de J. C. devoit estre fait avec du pain levé. Il attribuë donc manifestement aux Grecs de croire la presence réelle & la transubstantiation. CH. VIII.

Que veulent dire de mesme ces paroles du Pape Clement VI. que *les Grecs nioient que l'Eucharistie consacrée avec du pain sans levain fust le corps de I.C.*, sinon qu'ils ne nioient pas qu'elle ne fust le corps de J. C. quand on consacroit du pain levé ? C'est sans doute l'idée que ce Pape avoit de l'opinion des Grecs. Et je ne puis m'empescher d'ajoûter toûjours la reflexion ordinaire, & qui se presente d'elle-mesme, qui est qu'il en estoit sans doute mieux instruit que M. Claude, & qu'il merite mieux d'en estre crû.

La troisiéme est que cette mesme erreur des Grecs est exprimée en mesmes termes dans une lettre qu'Innocent VI. successeur de Clement écrivit aux Legats qu'il tenoit en Grece, afin de les instruire de ce qu'ils devoient faire abjurer aux Grecs de Rascie, d'Esclavonie, & d'Albanie. Et ainsi on a lieu d'en tirer encore la mesme conclusion, & de mettre le Pape Innocent VI. entre ceux qui témoignent que les Grecs croyoient de son tems la presence réelle, & qu'ils ne nioient pas que le pain levé consacré ne fust le vray corps de J.C. Car c'est ce que signifie certainement le mot de *corps de Iesus-Christ* dans le langage d'Innocent VI. *Rainald. an 1354. n. 25.*

CHAPITRE VIII.

XVIII. PREVVE. Témoignages clairs & decisifs de Nicolas Cabasilas Evesque de Thessalonique, pour la presence réelle & la transubstantiation.

QUoyque les raisonnemens par lesquels nous avons fait voir la conformité de la foy des Grecs avec celle des Latins dans le 14. siecle ne soient ny moins clairs ny moins certains que les preuves les plus positives & les passages les plus formels, neanmoins parce qu'il y a des personnes qui sont toujours en défiance de tout ce qui s'appelle raisonnement, je veux bien m'accommoder à leur humeur, & leur produire des preuves telles qu'ils en demandent. Car la cause que nous soutenons nous en fournit en abondance de toutes sortes.

Je les supplie seulement, afin d'en mieux penetrer la force, de considerer que nous sommes dans l'examen des auteurs Grecs du 14. siecle ; c'est-a-dire d'un tems où les Grecs ont eu sans cesse les oreilles & les yeux frappez de la doctrine de la transubstantiation embrassée par tous les Latins qui vivoient parmy eux, qui disputoient avec eux, & qui écrivoient contr'eux. On ne peut donc dire qu'ils parloient sans precaution, l'opinion de la transubstantiation n'estant pas encore née. Car elle regnoit alors sans contradiction, avec pompe & avec éclat à la veüe des Grecs. Ainsi comme les Calvinistes estant environnez de Catholiques évitent en parlant à leurs peuples les expressions

CH. VIII. qui les pourroient jetter dans la doctrine des Catholiques, & s'expliquent si clairement qu'on n'eſt jamais en peine de deviner leurs ſentimens, il eſt ſans doute auſſi que les Grecs écrivant pour ceux de leur communion, ont dû avoir ſoin de les détourner des erreurs de ceux qui eſtoient meſlez avec eux. Ils l'ont fait ſur la proceſſion du Saint Eſprit & ſur les azymes, & ils n'auroient pas manqué de le faire ſur la tranſubſtantiation & ſur la preſence réelle, s'ils n'euſſent pas voulu que les peuples priſſent leurs paroles dans le ſens de l'Egliſe Latine. Car ce ſeroit les accuſer d'une ſtupidité inconcevable, de vouloir qu'ils ayent cru d'une part que la doctrine de la tranſubſtantiation eſtoit une erreur deteſtable; qu'ils ayent ſceu de l'autre que ceux à qui ils parloient eſtoient environnez de gens qui la tenoient, & que neanmoins non ſeulement ils ne l'ayent pas combattuë, mais qu'ils l'ayent meſme favoriſée par des expreſſions qui ne peuvent avoir de ſens raiſonnable qu'en les prenant au ſens de cette doctrine.

Cela ſuppoſé nous allons voir de quelle ſorte Cabaſilas a parlé de l'Euchariſtie dans ſon expoſition de la Liturgie. Cet auteur, qu'Allatius place ſous l'Empereur Cantacuzene, eſt ſans doute un de ceux qui meritent le plus de creance ſur cette matiere. Il eſtoit ennemy des Latins, contre leſquels il a fait deux traitez exprés; l'un de la proceſſion du Saint Eſprit, & l'autre qui contient une refutation de S. Thomas, qu'il a intitulé, Ἔλεγχος κατὰ Λατίνων. Il a inſeré meſme dans ſon expoſition de la Liturgie deux chapitres exprés contre les opinions ſur leſquelles les Latins avoient quelque different avec les Grecs dans la matiere de l'Euchariſtie. Il y accuſe les Latins de nouveauté, & il fait paroiſtre par tout beaucoup d'averſion pour eux. Il paroiſt d'ailleurs que c'eſt un homme d'eſprit, trés-inſtruit des veritez de la foy; & il y a peu de traitez de ce genre, où l'on découvre plus de lumiere ſur les myſteres, & plus de ſcience eccleſiaſtique.

Cet auteur eſtant tel que nous venons de le repreſenter, écrivant pour ceux de ſa nation dans les conjonctures que nous avons remarquées, eſtant environné de tous coſtez de *tranſubſtantiateurs*, eſtant aux mains avec eux ſur d'autres points, ne pouvant ignorer leur ſentiment; ny le ſens auquel ils prenoient les paroles des myſteres, parle de cette ſorte de l'Euchariſtie dés le commencement de ſon ouvrage: *Le propre effet de la celebration des ſaints myſteres, eſt le changement des dons au corps & au ſang de Ieſus-Chriſt.* ἡ τῶν δώρων εἰς τὸ θεῖον σῶμα καὶ αἷμα μεταβολή. Chap. 1.

Enſuite expliquant toutes les parties & toutes les ceremonies du ſacrifice, & ayant marqué la coutume que les Grecs ont de couper le pain qu'ils doivent offrir à Dieu, & qu'ils deſtinent à la conſecration, d'un autre plus grand pain, & de le mettre ſur un petit autel appellé *protheſe*, il dit au chap. 6. que ce pain en cet eſtat n'eſt encore qu'un pain pur & ſimple, ἄρτος ἐξ ὑλῆς, *qui n'a rien autre choſe ſinon qu'il eſt un don offert à Dieu, & qu'il ſignifie I. C. dans l'âge où il a commencé de s'offrir à Dieu.* Il s'en faut peu que ce pain en cet eſtat ne ſoit déja le corps de J. C. au ſens des Calviniſtes; & neanmoins Cabaſilas conſidere ſi peu tous ces rapports de figure, qu'il ne l'appelle dans cet eſtat qu'un ſimple pain ὑλῆς ἄρτος. Chap. 5. & 6.

Il repete la meſme choſe au chap. 11. aprés avoir expliqué toutes les ceremonies que le Grecs font ſur le pain qui doit eſtre la matiere du ſacrifice.

Toutes ces choses, dit-il, *qui sont dites & faites sur le pain pour signifier la mort du Seigneur, ne sont encore que des figures : car le pain demeure encore pain, & n'a rien receu que d'estre offert à Dieu.* Ch. VIII.

Il décrit dans le chap. 24. de quelle sorte le Prestre transporte les dons de l'autel de la prothese sur le grand autel, en faisant une procession dans l'Eglise pour les montrer au peuple. Il exhorte les fideles *de se jetter alors aux pieds du Prestre, & de le prier de se souvenir d'eux dans les prieres qu'il va faire : Parce*, dit-il, *qu'il n'y a point de priere plus efficace, & qui nous puisse donner une plus ferme & plus solide esperance, que celle qui se fait par ce terrible sacrifice, qui a effacé gratuitement les pechez & les impietez du monde.* Cela ne s'accorde gueres avec la doctrine des pretendus reformez.

Mais parceque le Prestre portant ainsi dans l'Eglise les dons avant qu'ils fussent consacrez, il y en avoit qui se mettoient à genoux, & qui leur parloient comme au corps & au sang de J. C., il avertit qu'il y a de l'abus dans cette coutume, & qu'elle estoit née des Messes qu'on appelloit *des Presanctifiez*, où l'on se servoit d'hosties déja consacrées.

S'il se trouve, dit-il, *des personnes, qui lors que le Prestre entre avec les dons, se mettent à genoux & adorent les dons que l'on porte, & leur parlent comme au corps & au sang de I. C., ils sont trompez, parce qu'ils ne sçavent pas la difference des sacrifices ordinaires, & de ceux que l'on nomme des Presanctifiez. Car dans les sacrifices ordinaires les dons ne sont pas sanctifiez & parfaits dés le commencement ; mais dans les messes des Presanctifiez les dons sont déja consacrez, &* SONT LE CORPS ET LE SANG DE JESUS-CHRIST.

Cabasilas approuve donc, que lorsque les dons sont consacrez, on se jette à genoux, on les adore ; on leur parle comme au corps & au sang de J. C. ; & il est difficile d'approuver plus formellement l'adoration, & de condamner plus formellement M. Claude qui a la hardiesse d'imputer aux Grecs de n'adorer point l'Eucharistie.

Car il faut remarquer qu'en mesme tems qu'il veut que l'on rende ces honneurs aux dons, lors qu'ils sont consacrez, il n'approuve pas qu'on les rende aux dons non sacrez, quoy qu'avant la consecration il les reconnoisse déja pour types & pour figures de J. C. Il ne parle donc pas d'un honneur relatif qui peut estre rendu aux images, & par consequent aux dons non sacrez qui tiennent lieu d'images ; mais il parle d'un honneur absolu & terminé aux dons mesmes ; & c'est cet honneur qu'il veut que l'on rende aux dons consacrez, & qu'il ne permet pas qu'on leur rende avant la consecration.

Il décrit dans le chapitre 27. la consecration des dons selon la maniere des Grecs qui ajoûtent des prieres aux paroles de l'Evangile ; & ensuite il en explique l'effet d'une maniere dont M. Claude aura de la peine à s'accommoder avec toutes ses distinctions. *Le Prestre*, dit-il, *ayant fait ces prieres, le sacrifice est achevé : & partant les dons sont consacrez, la victime est entiere & parfaite, & cette grande hostie, cette grande* VICTIME QUI A ESTÉ IMMOLÉE σφαγὴν *pour le salut du monde, se voit sur la sainte table :* ὁπὸ δ' ἁγίας τραπέζης ὁρᾶται κείμενον. *Car le pain n'est plus une figure du corps du Seigneur : ce n'est plus un don qui porte en soy l'image du veritable don, & qui contienne comme dans un tableau, une representation de la passion du Sauveur ; mais c'est effectivement ce veritable don. C'est le* CORPS MESME *du Sauveur plein de saintet.*

CH. VIII. *Ce corps qui a souffert réellement tant de choses, ces affrons, ces outrages, ces meurtrissures, qui a esté crucifié, τὸ σαυρῷ δὲ qui a esté immolé τὸ σφαγὲν, qui a rendu par son martyre sous Ponce Pilate cet illustre témoignage à la verité; qui a enduré les soufflets, qui a esté dechiré de coups de foüets, qui a esté couvert de crachats. De mesme le vin* EST LE SANG MESME *qui est sorti du corps immolé sur la croix*; C'EST CE SANG, C'EST CE CORPS FORMÉ PAR LE SAINT ESPRIT, *né de la Vierge Marie, qui a esté enseveli, qui est ressuscité, qui est monté aux Cieux, qui est assis à la droite du Pere.*

Cette merveille estant d'elle mesme incroyable, & produisant un étonnement dans nos esprits qui les porte au doute & à la défiance, à moins qu'ils ne soient affermis par l'autorité divine, il exprime ce doute dans le chapitre suivant, & il l'étouffe par les seuls moyens que la foy nous en fournit. *Mais qui nous assurera*, dit-il, *de toutes ces choses? C'est qu'il a dit luy-mesme: Cecy est mon corps, cecy est mon sang, & qu'il a commandé luy-mesme à ses Apostres, & par eux à toute l'Eglise de faire la mesme chose. Faites cecy*, dit-il, *en memoire de moy. Or il ne leur auroit pas commandé de le faire s'il n'eust eu le dessein de leur en donner le pouvoir, & de les rendre capables de produire le mesme effet. Et en quoy consiste ce pouvoir? dans le Saint Esprit qui remplit les Apostres de la force d'en haut..... C'est le Saint Esprit qui accomplit ce mystere par la langue des Prestres. Le Seigneur ne nous a pas seulement promis d'envoyer son Saint Esprit pour demeurer avec nous, il s'est engagé aussi de demeurer luy-mesme avec nous jusques à la consommation des siecles. Le Saint Esprit y est present invisiblement, parce qu'il ne s'est point revestu d'un corps. Mais le Seigneur est veu & touché par les saints & terribles mysteres, comme ayant pris nostre nature, & la devant porter à jamais. Voilà quelle est la puissance du Sacerdoce; & c'est Iesus-Christ qui est le Prestre de ce sacrifice. Car s'estant offert en sacrifice, il ne s'est point dépoüillé de son sacerdoce; mais il exerce pour nous continuellement cette sacrificature, & c'est par elle qu'il est pour jamais nostre Avocat envers Dieu. Ce qui fait dire à David: Vous estes Prestre pour l'Eternité. C'est pourquoy les fidelles ne doivent avoir aucun doute touchant la consecration des dons, non plus que sur les autres mysteres, qu'elle ne s'accomplisse selon l'intention & les prieres des Prestres.*

Mais jamais l'opinion d'un auteur ne paroist pas plus clairement que lorsqu'il ne la propose pas seulement en termes clairs & precis, mais qu'il en fait le principe & le fondement de ses raisonnemens & de sa doctrine. Et c'est justement l'usage que Cabasilas fait de la doctrine de la presence réelle & de la transubstantiation.

Il y a quelque different entre l'Eglise Grecque & l'Eglise Latine sur les paroles par lesquelles la consecration se fait, en ce que l'Eglise Latine attribuë cet effet aux seules paroles de Jesus-Christ, & croit qu'estant prononcées la consecration est achevée: au lieu que les Grecs demeurant d'accord que c'est par la force de ses paroles que la consecration se fait, pretendent neanmoins que cette force doit estre appliquée par les prieres que les Prestres y joignent. Et ainsi ils disent que la consecration n'est point achevée qu'aprés que ces prieres sont prononcées.

Il y a des auteurs qui enveniment fort ce different, du nombre desquels est celuy qui a fait imprimer Cabasilas dans la bibliotheque des Peres, qui

fait sur ce sujet une note fort injurieuse aux Grecs. D'autres au contraire tâchent d'accorder les sentimens des deux Eglises. Surquoy l'on peut voir ce que dit M. le Card. du Perron, & le Pere Goar dans ses notes sur la Liturgie de S. Chrysostome. Mais sans entrer dans cette dispute & examinant seulement le fait, on voit que Cabasilas s'efforce de soutenir dans le chap. 29. & 30. de ce traité l'opinion de son Eglise, & de refuter celle des Latins. Et touchant ce dernier point, il pretend montrer par la Liturgie Latine, qu'il faut que les Latins croient aussi bien que les Grecs, que la consecration n'est achevée qu'aprés la prononciation des prieres qu'on ajoûte à la consecration. Il rapporte pour cela cette oraison que les Prestres Latins font aprés la consecration. *Iube sursum ferri dona hæc in manu Angeli ad supercœleste tuum altare.* Et il dit que cette oraison n'a point de sens, si l'on suppose que la consecration est déja achevée. *Qu'ils nous expliquent*, dit-il, *ce qu'ils demandent par ces paroles : Que les dons soient portez en haut. Car ou ils demandent une translation locale de la terre au ciel, ou un changement d'une condition basse à une plus relevée. Mais s'ils entendent cela d'un changement de lieu, qu'avons-nous besoin de demander à Dieu qu'il nous oste les saints dons ; au lieu que nous devons desirer, & que nous croyons en effet qu'ils demeurent avec nous, & en nous ; puisque c'est ainsi que Iesus-Christ demeure avec nous jusques à la consommation des siecles. Que s'ils les reconnoissent déja pour le corps de Iesus-Christ, c'est-a-dire s'ils croyent que la consecration est achevée, ne croient-ils pas par consequent qu'il est parmy nous, & qu'il est au dessus des cieux assis à la droite de son Pere en la maniere qui luy est connuë* ; & qu'ainsi il n'est pas necessaire de demander qu'il y soit ? *Et comment ne croyant pas que ce pain soit déja au dessus des cieux* (puis qu'ils demandent qu'il y soit porté) *peuvent-ils croire que c'est le corps de Iesus-Christ, qui est au dessus des cieux. Mais comment ce corps pourra-t-il estre porté dans la main d'un Ange à cet Autel ; puisqu'il est au dessus de toute principauté, de toute puissance, & de toute vertu, & de tous les noms qui sont au monde ? Que s'ils souhaittent à ces dons quelque nouvelle dignité, & un changement en quelque estat meilleur, je ne voy pas qu'on puisse commettre une plus grande impieté, si reconnoissant d'une part qu'ils sont le corps mesme de I. C. ils croyent de l'autre qu'ils puissent passer à un estat plus saint & plus excellent.*

L. 2. de Euch. Art. 15. Goar. p. 141.

Ce raisonnement de Cabasilas suppose clairement la presence réelle & la transubstantiation. Car il est établi sur ces 4. principes, qui les enferment. 1. Que nous ne devons point souhaitter que le corps de J. C. nous soit enlevé. 2. Que le corps de J. C. estant dans le ciel & dans la terre, on ne doit point souhaitter qu'il soit porté au ciel, parce qu'il y est déja. 3. Qu'il ne peut estre offert par des Anges, parce qu'il est au dessus des Anges. 4. Qu'on ne peut sans impieté souhaitter aux dons une plus grande dignité, puisqu'ils sont le corps de Jesus-Christ.

Et delà il conclut qu'il faut que les Latins croient en prononçant ces paroles, que la consecration n'est pas achevée, parce qu'ils ne sont pas assez impies pour choquer ces principes. Ainsi il suppose manifestement que les Grecs & les Latins croient egalement la presence réelle, & le changement du pain au corps de J. C. Et c'est de cette creance commune qu'il tire cét argument.

Il est vray que le raisonnement de Cabasilas ne prouve rien contre les La-

CH. VIII. tins; parce qu'il eſt fondé ſur une fauſſe diviſion, qui eſt née de l'ignorance où il eſtoit du vray ſens de cette priere que les Preſtres font aprés la conſecration ſelon l'uſage de la Liturgie Latine. Car on ne ſouhaitte aux dons par cette priere ny un changement de lieu, ny une nouvelle dignité, comme Cabaſilas le ſuppoſe; mais on ſouhaitte proprement l'oblation de cette victime, & l'on prie qu'elle ſoit portée ſur l'autel de Dieu, & dans le ſanctuaire de Dieu; c'eſt-à-dire qu'elle ſoit preſentée à la divine Majeſté par l'Ange du Grand-conſeil, qui n'eſt autre que J. C. meſme. L'on unit ainſi l'oblation que l'on fait du corps de J. C. dans la terre, avec l'oblation perpetuelle que J. C. fait de luy-meſme comme victime devant ſon Pere; & l'on témoigne par l'unité du ſacrifice que l'on offre ſur nos autels, avec celuy que J. C conſomme continuellement dans le ciel par une oblation perpetuelle aprés l'avoir offert une fois ſur la croix. Il s'offre dans ce ciel ſpirituel, non ſeulement comme s'eſtant une fois ſacrifié ſur la croix, mais comme continuant de ſe ſacrifier ſur la terre dans l'Euchariſtie. Et c'eſt ce que l'Egliſe, qui ſuit par ſes prieres & par ſes ſouhaits ce que J. C. accomplit par ſes operations divines, demande à Dieu par cette priere myſtique.

Cabaſilas ſuppoſe & exprime encore ſi nettement la tranſubſtantiation en un autre endroit, qu'il établit ſur cette doctrine meſme la nature du ſacrifice, laquelle il explique d'une maniere qui luy eſt particuliere. C'eſt au chap. 32. où il parle ainſi. *Il faut*, dit-il, *conſerver inviolablement les veritez divines que nous croyons, & n'en ruïner aucune. Or quelles ſont ces veritez dans le ſujet dont il s'agit? C'eſt premierement que ce ſacrifice n'eſt point ſimplement l'image d'un ſacrifice, mais un veritable ſacrifice: Que ce qui eſt ſacrifié n'eſt point le pain, mais le corps de I. C. Et de plus, que le ſacrifice de l'Agneau de Dieu eſt le meſme que celuy qui s'eſt fait une fois ſur la croix. Voyons donc premierement comment on peut concevoir que le myſtere de l'Euchariſtie n'eſt pas une image d'un ſacrifice, mais un ſacrifice réelle. Qu'eſt-ce que le ſacrifice d'une breby? c'eſt le changement d'une breby non immolée en une breby immolée. Or c'eſt ce qui ce rencontre icy. Car le pain qui n'eſt point au commencement ſacrifié & immolé, eſt changé par la conſecration en une choſe qui a eſté immolée. Car de pain non immolé* IL EST CHANGÉ AU CORPS MESME DE J. C. QUI A VERITABLEMENT ESTÉ IMMOLÉ *τὸ σφαγὲν ἀληθῶς. Ainſi, comme le changement qui arrive à une breby fait un veritable ſacrifice, de meſme ce changement qui arrive au pain fait un veritable ſacrifice. Car le pain eſt changé, non en une figure, mais en une choſe réellement ſacrifiée, c'eſt-à dire* AU CORPS MESME DE JESUS-CHRIST *qui a eſté ſacrifié. Que ſi le pain demeurant pain devenoit ſacrifié, ce ſeroit le pain qui recevroit l'immolation, & cette immolation ſeroit un ſacrifice du pain: mais puiſque l'un & l'autre change*, c'eſt-à-dire l'eſtat de non immolé, & la nature du pain; *que ce qui n'eſtoit point immolé devient une choſe immolée*; *que ce qui eſtoit pain* DEVIENT LE CORPS DE JESUS-CHRIST, *cette immolation n'eſt pas conſiderée dans le pain, mais dans les corps de I. C. comme dans ſon ſujet. Ce myſtere eſt appellé, & eſt en effet un ſacrifice, non du pain, mais de l'Agneau de Dieu. Ces choſes ſuppoſées il eſt clair qu'il n'eſt pas neceſſaire d'admettre pluſieurs oblations du corps du Seigneur. Car ce ſacrifice s'operant, non en immolant l'agneau à preſent, mais en changeant le pain en l'agneau qui a eſté immolé, il eſt clair que le changement ſe fait dans la Meſſe, mais que l'occiſion de la victime ne s'y*

fait

fait pas. Et ainsi il y a bien multitude de choses changées, & ce changement se reïtere plusieurs fois; mais rien n'empesche que la chose à laquelle le changement se termine, ne soit toûjours la mesme, & que, comme il n'y a qu'un corps, il n'y ait aussi qu'une seule immolation. CH. VIII.

Ce seroit sans doute une chose assez divertissante que de voir les gloses que M. Claude ajoûteroit à ce passage pour le rendre Calviniste, & pour faire que nous y lisions que l'Eucharistie n'est un sacrifice qu'en figure, & non en verité; que le corps de J. C. n'y est pas réellement; que le pain y demeure; qu'il n'est point effectivement changé au corps mesme de J. C.

Il faudroit transcrire un grande partie de cét excellent traitté, si l'on vouloit rapporter tous les endroits où il établit la verité du mystere.

Il dit au chap. 33. *que le sacrifice estant achevé, le Prestre voit devant luy l'Agneau de Dieu.*

Il dit au chap. 37. *que ce mystere signifie l'Eglise.* Mais il ajoûte au chap. 38. *qu'elle n'y est pas signifiée comme dans des signes*, mais *comme les membres sont marquez par le cœur, l'arbre par la racine, & les pampres par la vigne; parce que les mysteres sont le corps & le sang de Christ, & que ce corps & ce sang sont la nourriture & le breuvage de l'Eglise.*

Il dit au chap. 42. *que ce sacré mystere nous sanctifie en deux manieres: premierement par intercession, parce que ces dons estant offerts, sanctifient par l'oblation mesme & ceux qui les offrent, & ceux pour qui on les offre, & leur rendent Dieu favorable: secondement par la participation; parce qu'ils sont pour nous une vraye viande & un vray breuvage, comme dit le Seigneur, que le premier de ces moyens est commun aux vivans & aux morts.*

Ce n'est pas beaucoup deviner que de dire, que cette doctrine n'est guere au gousst de M. Claude, puisqu'elle comprend celle du sacrifice de l'Eucharistie propitiatoire pour les vivans & pour les morts.

Il dit au chap. 47. *que Dieu accepte les dons que nous offrons, en les faisant estre le corps & le sang de son Fils unique. ... Et que la récompense qu'il nous en donne est le corps & le sang de I. C. Car recevant de nous du pain & du vin, il nous rend son propre Fils.*

Il dit au chap. 49. *que quoyque ce soit I. C. qui accomplisse le sacrifice, il ne luy faut pas attribuer neanmoins tout ce qui s'y fait, & tout ce que l'on y dit: Qu'il y a des choses qui appartiennent au Seigneur, & d'autres qui sont propres au serviteur: Que l'un prie, l'autre accomplit les prieres: Que le Seigneur donne, & que le Prestre rend graces pour ce qu'il reçoit; le Prestre offre, & le Seigneur reçoit les dons. Il est vray*, dit-il, *neanmoins que le Seigneur offre aussi; mais c'est luy-mesme qu'il offre à son Pere, & il offre les dons* QUAND ILS ONT ESTÉ FAITS LUY-MESME, *& quand ils ont esté* CHANGEZ ET CONVERTIS EN SON CORPS ET EN SON SANG. *Ainsi parce qu'il s'offre luy-mesme, on dit qu'il est luy-mesme l'offrant, la chose offerte, & celuy qui la reçoit. Mais c'est le Prestre qui offre le pain & le vin, lorsqu'ils ne sont encore que dons, & le Seigneur les reçoit. Et comment les reçoit-il? En les consacrant, & en les* CHANGEANT ET EN SON CORPS ET EN SON SANG.

J'ay voulu rapporter un peu au long les sentimens de cét autent, tant parce qu'on ne peut produire un meilleur témoin que luy du sentiment de l'Eglise Grecque sur la presence réelle & la transubstantiation; qu'afin que l'on puist

CH. VIII. voir dans un exemple signalé quel est le genie & l'esprit de M. Claude. On voit en combien de manieres cét auteur enseigne la presence réelle & le changement du pain & du vin au corps & au sang de J. C. & je ne croy pas que les Calvinistes tant soit peu sinceres puissent lire ce que nous en avons rapporté, sans estre convaincus que c'est une hardiesse insupportable que de le nier, & qu'un homme qui va jusques à cét excés de mauvaise foy, ne merite pas d'étre écouté dans un different de religion.

Cependant non seulement M. Claude le nie; mais il se sert mesme de Cabasilas pour montrer que les Grecs ne croyoient pas *la presence de substance:* c'est un de ses auteurs contre la presence réelle, & pour le faire servir à cét usage, il se sert de ses deux artifices ordinaires. Le premier est, de supprimer entierement tout ce que l'on voit dans Cabasilas pour la presence réelle & la transubstantiation. Il semble que ce soit un auteur qui n'en ait jamais rien dit. De tous ces passages que nous venons de rapporter, il n'en paroist aucun dans le livre de M. Claude, un silence artificieux les couvre tous. De sorte que plusieurs Calvinistes dont le livre de M. Claude fait toute la science sur cette matiere, auront cru sans doute sur la maniere dont il parle de Cabasilas, qu'il n'y a rien dans cét auteur qui soit capable de leur faire de la peine, & qu'il ne contient que des choses qui ne meritoient pas qu'on y répondist expressément. Ils peuvent voir maintenant s'ils ont sujet de se fier beaucoup à la sincerité de leur Ministre.

Le second artifice est de nous proposer en passant un petit argument, par lequel il pretend mettre Cabasilas de son party, & de sortir ensuite si viste de ce sujet, qu'il paroist bien qu'il n'a guere envie que l'on l'y arreste. *Cabasilas,* dit M. Claude page 707. *établit le corps de I. C. dans l'Eucharistie, entant que mort & crucifié pour nous, ce qui est incompatible avec cette presence de substance que Rome enseigne.* Il n'en dit pas davantage. Il tire son coup & se retire. Mais cependant il laisse cette impression dans l'esprit des ignorans, que Cabasilas est contraire à la presence réelle, parce qu'ils prennent ce qu'il dit pour une chose d'autant plus constante, que la maniere negligée avec laquelle il l'avance, leur fait croire qu'elle n'est presque pas contestée.

Il faut donc les avertir pour les détromper, que comme M. Claude supprime tout ce que Cabasilas dit, il avance aussi ce qu'il ne dit pas; & que c'est une insigne fausseté de soutenir que Cabasilas enseigne que le corps de J. C. est dans l'Eucharistie immolé & mort. Il dit bien que toutes les ceremonies qu'on pratique sur les dons avant la consecration, figurent la mort, ou les souffrances de J. C. ou quelqu'un de ses mysteres: mais il ne dit point que J. C. soit morr & immolé dans l'Eucharistie. Et tant s'en faut qu'il le dise, qu'il dit expressément le contraire.

Car dans le chap. 32. où il traitte cette question, quelle est la chose sacrifiée dans l'Eucharistie, si c'est le pain, ou le corps de J. C. aprés avoir supposé qu'il y a dans ce mystere un veritable sacrifice, il s'objecte comme une verité constante, & dont il demeure d'accord, *qu'il n'est pas mesme possible que le corps de I. C. soit maintenant immolé, parce qu'il ne peut plus ny mourir, ny estre tué, estant devenu immortel & exempt de corruption*; & il dit *que I. C. estant ressuscité ne meurt plus en la maniere qu'il est mort.*

Cabasilas demeure d'accord de toutes ces veritez. Il est vray qu'il nie la

conſequence, & qu'il ne veut pas qu'on en concluë que le corps de J. C. ne ſoit pas la choſe ſacrifiée. Mais c'eſt par une ſubtilité ingenieuſe que nous avons déja rapportée auparavant, & que M. Claude n'a pas entenduë, ou qu'il a cru propre à ſurprendre ſes lecteurs. CH. VIII.

Cét auteur pretend qu'il ſuffit pour un vray ſacrifice qu'il y ait changement d'une choſe non ſacrifiée en une choſe ſacrifiée, comme l'on dit que le ſacrifice d'une breby eſt un vray ſacrifice, parce qu'il y a changement de la breby non ſacrifiée en la breby ſacrifiée. Suivant cette definition il trouve cette condition du ſacrifice dans l'Euchariſtie par le moyen de la tranſubſtantiation; *parce*, dit-il, *que le pain non ſacrifié y eſt changé au corps de I. C. qui a eſté ſacrifié*, c'eſt-à-dire ſur la croix. Et ainſi il y a changement d'une choſe non ſacrifiée, ſçavoir du pain, en une choſe ſacrifiée, qui eſt le corps de J. C. mais il ne pretend nullement que cette immolation ſoit actuelle & preſente; au contraire il declare expreſſément *qu'elle ne ſe fait pas alors*, ὲ σφαγιόμενε τυτιχῦτα τῷ ἄμνῳ, mais qu'il ſuffit qu'elle ſe ſoit faite autrefois. *Car*, dit-il, *ce ſacrifice ſe faiſant non par une immolation preſente de l'agneau, mais par le changement du pain en l'agneau qui a eſté immolé*, σφαγέντα, *il eſt clair que le changement eſt preſent, mais que l'immolation ne ſe fait pas à l'heure meſme*, πρόδηλον ὡς ἡμὲν μεταβολὴ γίνεται, ἡδὲ σφαγὴ ὲ γίνεται τότε. Il ne ſuppoſe donc point, comme M. Claude le dit, *que l'immolation & l'eſtat de mort ſoit preſent*; il ſuppoſe au contraire qu'il ne l'eſt pas, ὲ γίνεται τότε, mais il pretend qu'il ſuffit qu'il ait eſté. Car la mort, & l'immolation paſſée de Jeſus-Chriſt, fait que le corps de Jeſus-Chriſt eſt une choſe *ſacrifiée*, *ſacrificata*; & ainſi que le pain eſtant changé en ce corps, eſt changé en une choſe ſacrifiée.

Ce qui a trompé M. Claude dans la preoccupation avec laquelle il a lu ce paſſage, eſt qu'il n'a pas fait difference entre le participe preſent σφαγιόμενος, & le participe paſſé σφαγεὶς, dont le premier ſignifie, *qui eſt immolé* preſentement; le ſecond, qui a eſté immolé autrefois: & qu'ainſi il n'a pas pris garde, que ſi Cabaſilas appelle le corps de J. C. qui eſt dans l'Euchariſtie σφάγεντα, c'eſt-à-dire, s'il dit qu'il a eſté immolé, il nie au contraire qu'il ſoit immolé σφαγιόμενος, c'eſt-à-dire, qu'il nie qu'il ſoit dans cét eſtat de mort & d'immolation actuelle; qui eſt neanmoins ce que M. Claude luy fait dire en changeant le paſſé en preſent. Et ſur cette ſurpriſe il ne craint pas de mettre Cabaſilas entre ceux qui ont combattu la preſence réelle; & il ne luy plaiſt pas de faire reflexion ſur cette foule de paſſages par leſquels il l'établit expreſſément.

C'eſt dans le chap. 39. & non 37. comme cite M. Claude.

Voilà de quelle ſorte M. Claude ſe démeſle des difficultez à peu de frais. Et il pratique encore en un autre endroit ce meſme artifice ſur un lieu de Cabaſilas qu'il luy a pleu de rapporter. *Cabaſilas*, dit-il pag. 466. *nous marque toutes les prieres qu'on addreſſe à Dieu. Il dit que les fidelles voulant montrer leur foy dans l'acte de la communion adorent, beniſſent, & celebrent I. C. comme Dieu qui eſt entendu en ces dons.*

Voilà le culte de latrie bien marqué & bien defini, & M. Claude ne peut s'échapper en diſant qu'il parle d'un autre culte. Il a donc recours à une autre addreſſe pour empeſcher qu'on ne voye dans ce lieu l'adoration de l'Euchariſtie. *Mais*, dit-il, *que les dons ſoient eux-meſmes ſervis comme Dieu, c'eſt ce*

CH. VIII. *que nous ne trouvons pas.* Il n'ajoûte rien davantage ; car il aime merveilleuſement la breveté dans les mauvais pas, & on ne luy fait pas plaiſir de l'y retenir longtems. Mais comme nous ne ſommes pas obligez de le contenter en tout, il nous permettra de n'aller pas tout à fait ſi viſte que luy, & de ne laiſſer pas paſſer cette réponſe ſans quelque reflexion.

Il ſeroit bon que M. Claude ſe fuſt mis une fois dans l'eſprit ce principe d'équité, qu'il n'eſt pas neceſſaire afin d'eſtre aſſuré du ſentiment d'un auteur, que nous trouvions dans ſes écrits toutes les paroles dont nous voudrions qu'il ſe fuſt ſervy, ny qu'il ait ſuivy nos fantaiſies dans ſes expreſſions ; mais qu'il ſuffit que nous y en trouvions qui ſoient ſuffiſantes pour bien faire entendre ſon opinion. Cela luy auroit appris à ne nous pas faire de ces ſortes de demandes déraiſonnables, *Que nous trouvions dans Cabaſilas que les dons ſont ſervis comme Dieu ?* Car l'on peut eſtre tres-aſſuré de ſon opinion, ſans que l'on y trouve ces paroles. Il ſuffit pour cela qu'on luy montre par Cabaſilas, que *I.C. eſt adoré dans les dons comme Dieu,* ce qui ſe prouve par ce paſſage ; & que J. C. eſt réellement preſent dans ces dons, ce qui ſe prouve par tout le livre de Cabaſilas. Car il n'y a rien de plus clair & de plus deciſif que cet argument. *Tout homme qui croyant & enſeignant que I. C. eſt preſent réellement dans l'Euchariſtie, enſeigne que l'on doit adorer I.C. dans les dons, enſeigne formellement l'adoration de l'Euchariſtie*, comme tous les Catholiques la croyent ; puiſqu'ils n'entendent autre choſe, ſinon qu'on adore J. C. preſent ſous les eſpeces, n'ayant jamais pretendu qu'on duſt adorer les eſpeces meſmes.

Or Cabaſilas enſeigne dans tout ſon livre, comme nous l'avons fait voir, que I. C. eſt preſent dans l'Euchariſtie, & il enſeigne dans ce paſſage qu'on doit adorer Ieſus Chriſt dans les dons.

Donc il enſeigne l'adoration de l'Euchariſtie, comme font les Catholiques.

C'eſt à cela que M. Claude avoit à répondre ; ce qui l'obligeoit par neceſſité d'examiner tous les paſſages de cet auteur que nous avons rapportez. Mais comme cet examen luy eſtoit un peu difficile, & qu'il a eu crainte que ces paſſages ne fiſſent plus d'impreſſion ſur les lecteurs que ſes diſtinctions metaphyſiques, il a mieux aimé s'en tirer par cette expreſſion obſcure & envelopée, que l'on ne trouve pas dans Cabaſilas que *les dons ſoient eux-meſmes ſervis comme Dieu :* ce qui laiſſe cette impreſſion, que l'on ne trouve point la preſence réelle dans Cabaſilas, quoyqu'il ne l'ait oſé dire.

Car c'eſt une des addreſſes de M. Claude de faire entendre ce qu'il ne veut pas s'engager de ſoutenir.

Je ne puis m'empeſcher d'ajouter en cét endroit l'abus que M. Claude fait d'un paſſage de Durand Abbé de Troarne, parce qu'il dépend du meſme principe, & qu'il y commet la meſme faute. On avoit prouvé dans la refutation du premier traité de M. Claude pag. 250. l'adoration de l'Euchariſtie dans l'onziéme ſiecle par ce paſſage de Durand : *L'eſcabeau de la divinité eſt la ſainte humanité du Redempteur, à qui il faut rendre le culte d'une humble adoration, a cauſe de ſon unité inſeparable avec la divinité, principalement lorſqu'elle ſupplée à la communion eternelle que nous aurons avec Dieu : car c'eſt pour cela que ce Sacrement a eſté inſtitué.* Et l'on avoit ſuppoſé comme notoire, que Durand rapporte cette adoration à J. C. preſent dans le Sacrement

1. part. de corp. & ſang. Domini.

parceque c'est ce que Durand prouve dans tout son traitté.

Cependant M. Claude qui croit que c'est répondre à un passage que d'en faire mention, s'est tiré de celuy-là en deux lignes à sa maniere ordinaire, qui est de dissimuler les principes qui font la force de l'argument, afin de n'estre pas obligé d'en parler. *Durand*, dit-il page 458. *ne s'est pas clairement expliqué de l'adoration; puisqu'il rapporte cette adoration à la sainte humanité du Redempteur; ce qui n'est pas en question.*

Mais Durand ne prouve-t-il pas par tout son livre que J. C. est present réellement dans l'Eucharistie ? Ne rapporte-t'il pas cette adoration à J. C. dans l'Eucharistie ? Et ne donne-t'il pas lieu ainsi de former cet argument decisif, auquel on prie M. Claude de répondre autrement que par ces fuites artificieuses. Tout auteur qui ayant étably que J. C. est réellement present au Sacrement, établit ensuite qu'il faut adorer J. C. dans la communion & au Sacrement, enseigne qu'il faut adorer l'Eucharistie comme tous les Catholiques l'adorent. Or Durand fait l'un & l'autre. Donc.

Voilà à quoy devoit répondre un homme qui n'auroit pas eu dessein d'éblouïr le monde; & non pas se contenter de dire, comme fait M. Claude, que Durand rapporte cette adoration à l'humanité de J. C., en supprimant qu'il la rapporte à l'humanité de J. C. presente réellement dans ce Sacrement; ce qui renferme & decide la question qui est sur ce point entre les Calvinistes & l'Eglise Catholique.

Tout ce que j'ay cité jusques icy de Cabasilas est si convainquant, que je ne m'arresterois pas davantage à faire voir ses sentimens sur la presence réelle, n'estoit qu'il parle de l'Eucharistie dans un autre de ses livres, intitulé, *De la vie en Iesus-Christ*, d'une maniere si forte & si élevée, qu'elle merite bien d'estre rapportée, pour montrer que cette doctrine a produit dans les Grecs les mesmes sentimens touchant les effets merveilleux de l'Eucharistie, que dans les Latins.

Ce livre a esté donné en Latin par le Jesuite Pontanus, qui l'a tiré de la bibliotheque du Duc de Baviere, & Allatius qui en cite plusieurs passages en Grec dans ces exercitations contre Creitton, fait voir qu'il y en a des originaux dans les bibliotheques d'Italie. Le dessein de Cabasilas est de prouver que nous sommes établis dans la vie chrétienne par le moyen de trois Sacremens, du bapteſme, de la confirmation, & de la communion; & que ce sont ces trois Sacremens qui nous rendent parfaits chrétiens. Il explique dans le 2. & dans le 3. livre des effets du bapteſme & de la confirmation, & dans le 4. il vient à ceux de l'Eucharistie, qu'il décrit comme procedans du corps de Jesus-Christ réellement present dans les nostres.

Puisque Iesus-Christ, dit-il, *demeure en nous* (par l'Eucharistie) *que pouvons-nous souhaitter davantage ? Quel bien pourra nous manquer ? Et à quoy porterons-nous nos desirs; puisque nous demeurons en I. C., qu'il habite en nous & qu'il est luy-mesme nostre demeure ? Quel bon-heur est comparable au nostre d'avoir un tel hoste & une telle demeure ? Nous n'enfermons pas seulement quelque chose de luy, mais nous l'enfermons luy-mesme; & nous ne recevons pas seulement quelques rayons de ce soleil, mais nous recevons ce soleil mesme dans nos ames, afin que nous demeurions en luy, & qu'il demeure en nous, afin qu'il se reve-*

CHAP. VII. *ſte de nous, & que nous nous reveſtions de luy ; que nous ſoyons meſlez avec luy, & que nous ſoyons un meſme eſprit : parce que noſtre ame, noſtre corps, & toutes les puiſſances de l'une & de l'autre deviennent tout d'un coup ſpirituelles, ſon ame eſtant jointe à noſtre ame, ſon corps à noſtre corps, & ſon ſang à noſtre ſang.*

O grandeur ineffable de nos myſteres ! Quelle merveille, que l'eſprit de I. C. ſe joigne à noſtre eſprit, ſa volonté à la noſtre, & que ſon corps ſoit meſlé à noſtre corps ? Quel ſera donc noſtre eſprit, eſtant gouverné par cet eſprit divin ? Quelle ſera noſtre volonté eſtant dominée par la ſienne ? Quelle ſera la terre de noſtre corps, eſtant embraſée par ce feu divin ?

Il montre enſuite que J. C. ayant honoré ſon Pere par ſon humanité & par ſon corps, a rendu ſon corps l'unique remede de nos pechez ; & que ce corps qui a eſté le threſor de la plenitude de la divinité, qui a eſté immolé ſur la croix, & qui a ſouffert tous les ſupplices qui l'ont precedée, eſt ce qui remet les pechez qui ſe commettent aprés le bapteſme. Il dit, *Que ſans ce corps les ſueurs & les travaux des penitens ne ſervent de rien :* EODEM *modo iis qui poſt baptiſmum in gratiam peccaverunt, ſuppliciumque deprecantur, ſanguine novi teſtamenti & immaculato corpore opus eſt ; utpote citra hæc illis nihil valentibus* ; parce que l'Euchariſtie eſt la perfection & l'accompliſſement du Sacrement de penitence qui nous y conduit, & qui nous y diſpoſe.

Il dit que c'eſt ce Sacrement, qui *remet la peine à ceux qui ſe ſont confeſſez aux Preſtres ; & que ceux qui n'y participent pas, ne peuvent joüir de ce bienfait.* Il dit, *que dans ce Sacrement nous ne recevons pas ſeulement ſon corps, mais auſſi ſon ame, ſon eſprit, ſa volonté, & ſon humanité toute entiere.*

Si I. C. eſtoit ſeulement Dieu, dit-il encore, *il ne pourroit pas s'unir à nous d'une telle ſorte. Car comment la divinité ſeroit-elle noſtre viande ? Et s'il eſtoit ſeulement homme, il ne nous auroit pas aidé en cette maniere. Mais eſtant homme & Dieu tout enſemble, il ſe joint & ſe meſle avec nous par ſon humanité, & il éleve & transforme en luy noſtre nature par ſa divinité.*

Ce ſont là ces noces celeſtes, dans leſquelles ce tres-chaſte époux s'unit à l'Egliſe qui eſt vierge & épouſe tout enſemble. C'eſt icy que I. C. nourrit la trouppe de ceux qui luy ſont attachez. C'eſt par ce ſeul myſtere que nous devenons la chair de I. C., & les os de ſes os.... Ce Sacrement eſt la lumiere de ceux qui ſont déja purifiez, & il a la force de purifier ceux qui en ont encore beſoin.

Et continuant d'expliquer les effets du corps de J. C. en nous : *Parce*, dit-il encore, *que la chair n'a rien de commun avec la vie de l'eſprit, puis qu'elle la hait, & que comme dit l'Apoſtre, elle produit ſans ceſſe des deſirs contre l'eſprit, Dieu a trouvé l'invention d'oppoſer une chair à cette chair, une chair ſpirituelle à cette chair terreſtre, afin d'abolir ainſi la loy de la chair..... Et c'eſt pourquoy nous avons un beſoin continuel de cette chair, afin que la loy de l'eſprit opere en nous, & que la vie de la chair n'ait plus moyen de nous entraiſner.*

Et ailleurs. *Le pain ſacré*, dit-il, *introduiſant en nous le nouvel homme, chaſſe & bannit entierement le vieil. Car c'eſt là un des effets de la ſacrée table, puiſque, comme dit S. Iean, ceux qui le reçoivent ne ſont point nez du ſang. Nous éprouvons la verité de cette parole toutes les fois que nous le recevons ; puiſque c'eſt en ce myſtere qu'il nous eſt dit :* RECEVEZ. *Cette parole nous invite à le recevoir dans l'Euchariſtie ; puiſqu'en effet nous y recevons I. C. dans nos mains,*

nous le recevons dans nostre bouche, nous le mestons avec nostre ame, nous le plongeons dans nostre sang. CH. IX.

Enfin il dit que c'est par le moyen de ce mystere que s'accomplit cette parole de David : Dieu regnera sur les nations. *Cela marque*, dit-il, *le regne qu'il possede, en ce que les nations participent à son corps, & deviennent un mesme corps avec luy. Car estant ainsi uni à nos corps & à nos ames, il devient le maistre non seulement de nos corps, mais aussi de nos ames & de nos volontez; & il possede un empire parfait sur nous, en nous gouvernant comme l'ame fait le corps, & la teste les membres. C'est pourquoy ceux qui se soumettent à ce sacré joug, sont gouvernez de Dieu comme s'ils n'avoient plus de raison & de volonté. C'est pour cela qu'il est dit : Ie suis devenu comme une beste; & c'est ce qu'il appelle haïr son ame, la perdre & la sauver en la perdant quand la nouvelle creature devient tellement la maistresse, & que le nouvel Adam étouffe tellement le vieil, qu'il ne reste plus rien de la premiere naissance, de la premiere vie, de la premiere mortalité, & du vieil levain.*

Voilà les sentimens de cet Evesque, que M. Claude a eu la hardiesse de citer contre la presence réelle & la transubstantiation.

CHAPITRE IX.

XIX. PREUVE du consentement des Grecs & des Latins tirée de Manüel Calecas.

JE ne croy pas devoir omettre pour faire connoistre l'opinion des Grecs de ce siecle un passage important qu'Allatius rapporte en grec de *Manüel Calecas*. Car encore que cet auteur ayant esté de l'Ordre des Freres Prescheurs, ait suivi l'opinion des Latins sur tous les points dont ils sont en different avec le Grecs, & qu'il ait fait quatre livres exprés contre leur erreur sur la procession du Saint Esprit, outre un autre qu'on luy attribuë de la procession du Saint Esprit, du Purgatoire, & des Azymes, imprimé dans l'addition aux anciennes pieces de Canisius, son témoignage neanmoins n'est pas moins considerable pour prouver que les Grecs tenoient la transubstantiation. Car il est entierement indifferent pour la preuve de cette verité, ou que cette doctrine ait esté enseignée par des Grecs schismatiques, comme Cabasilas; ou par des Grecs Catholiques, comme Calecas; puisqu'en estant aussi persuadé que S. Thomas dans l'Ordre duquel il a vécu, il ne s'est point apperceu qu'il y en avoit parmy ceux de sa nation qui ne la croyoient pas. Il n'en a fait aucun reproche aux Grecs qu'il a combatus, & il a creu qu'ils tenoient sur ce point la mesme doctrine que luy. Voicy donc de quelle maniere il en parle dans un discours theologique cité par Allatius. *Exercit. in Creg. gramm., p. 439.*

Il n'est pas possible d'expliquer aux hommes par des paroles comment le pain & le vin sont changez au corps & au sang de I. C. Mais puisque le Seigneur de toute creature l'a dit, la chose se fait comme nous la croyons, de mesme maniere que le monde a esté tiré du neant par sa parole. Et comme ayant dit une fois au commencement, que la terre produise les herbes, la terre recevant par son commandement la force & la vigueur dont elle a besoin, ne cesse point de pousser

CHAP. IX. *jusques à present les plantes; nous croyons de mesme que le ministere du Prestre opere un effet semblable, & que* LE PAIN EST CHANGÉ EN SON CORPS, ET LE VIN EN SON SANG *par la puissance de celuy qui a prononcé cette parole. Car, comme dit le divin Chrysostome, le Prestre n'est que l'image de I. C., mais la force vient des paroles du Seigneur; parce que c'est luy qui a dit: Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & si vous ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous.*

Et plus bas: *Lors donc que quelqu'un doute de ce changement du pain & du vin au corps & au sang de Christ, nous les rappellons à la puissance de Dieu; puisque s'ils confessent que Dieu est tout-puissant, ils ne peuvent douter de ce changement. Car si la force de la nature peut bien changer en feu selon la forme la matiere de l'air, la puissance de Dieu auteur de l'estre de toutes choses, pourra bien changer non seulement la forme, mais le sujet entier du pain & du vin en son corps & en son sang. Que si quelqu'un à cause de ce qui paroist à nos sens n'ajoûte pas foy à ce changement, qu'il considere que c'est l'ordinaire de Dieu de nous proposer les choses divines sous le voile des choses sensibles. Et c'est pourquoy il nous a communiqué son corps & son sang par le pain & le vin, qui est nostre viande & nostre breuvage ordinaire. Et afin qu'il n'y ait rien qui cause de la surprise à nos sens, nous ne croyons pas neanmoins que cela ce passe seulement en imagination. Car, comme nous avons dit, il est au pouvoir de Dieu de changer la substance interieure, & de conserver neanmoins les accidens qui estoient auparavant.*

M. Claude nous dira sans doute que c'est un *transubstantiateur* qui parle; & qu'il avoit pris cette doctrine des disciples de S. Thomas. Il est vray, mais c'est un *transubstantiateur* qui ne s'est jamais douté que les autres Grecs ne le fussent pas: Il a crû qu'ils estoient tous d'accord avec luy: & quoy qu'estant Grec, nourry parmy les Grecs, tres-instruit de leur vie & de leur doctrine, il dust certainement estre mieux informé que M. Claude de leurs sentimens, il a cru neanmoins que c'estoit là l'opinion de l'Eglise Grecque. C'est ce qui est cause qu'il n'a point averti l'Eglise Latine à laquelle il estoit uny, que les Grecs eussent aucune erreur sur ce point, & qu'il s'est contenté de les combattre sur les autres.

LIVRE QVATRIE'ME.

QV L'ON FAIT VOIR LA MESME VNION DES Grecs & des Latins dans la doctrine de la preſence reelle & de la tranſubſtantiation, depuis le 15. ſiecle juſques en ce temps icy.

CHAPITRE I.

XX. PREVVE pour le 15. ſiecle, tirée des témoignages de Simeon Archeveſque de Theſſalonique.

IE ne puis mieux commencer l'examen du 15. ſiecle que par celuy des ſentimens de Simeon Archeveſque de Theſſalonique; parce que cet auteur eſt ſans doute un des plus ſçavans & des plus conſiderables d'entre les Grecs, principalement dans la matiere de la tranſubſtantiation. Car Theſſalonique eſtant alors aux Venitiens, ſur qui elle fut priſe l'an 1430. ſix mois aprés la mort de Simeon, il eſtoit impoſſible qu'il ignoraſt la doctrine des Latins auſquels il eſtoit aſſujetti. Ainſy il a deu garder dans ſes paroles toutes les precautions que l'on ne manque jamais d'obſerver lorſque la preſence de ceux que l'on croit eſtre dans l'erreur nous fait craindre de la favoriſer & de l'inſpirer aux autres.

Si nous avions ſes livres entiers des Sacremens, ſans doute que l'on y verroit à fond tout ce que l'on peut deſirer ſur cette matiere; mais les divers paſſages qui en ſont rapportez par ceux qui les ont vus, & les autres témoignages de cet auteur, que l'on peut tirer ou de quelques autres ouvrages non imprimez & citez par divers auteurs, ou d'un traitté imprimé dans l'Euchologe du P. Goar, ne laiſſent aucun ſujet de douter de ſon opinion, & donnent lieu de le mettre entre les plus illuſtres témoins de la creance des Grecs.

Voicy ce qu'Allatius rapporte dans ſes exercitations contre Creigton p. 426. du traitté de Simeon contre les hereſies. *Aprés que l'on a mis les reſtes du pain divin dans le ſacré Calice, on montre à tous ce Calice,* QUI EST JESUS-CHRIST, *& qui eſt veritablement* SON CORPS MESME ET SON SANG MESME, *leſquels il a ſacrifiez pour le peuple qu'il s'eſt rendu propre, & qu'il donne à gouſter, à voir, à toucher, avec un deſir ardent que l'on uſe de ſa liberalité. C'eſt pourquoy le peuple qui luy eſt conſacré le voit par les yeux de l'ame, l'adore, & luy demande ce qui eſt neceſſaire pour ſon ſalut.*

Il y a bien des choſes dans ce paſſage peu favorables à M. Claude: que le Calice eſt *veritablement* le corps *meſme* & le ſang *meſme de Jeſus-Chriſt; qu'on l'adore*, qu'on s'addreſſe à luy pour luy demander ce qui eſt neceſſaire pour ſon ame. Et la ſuite ne luy ſera pas plus avantageuſe. Car afin

CHAP. I. qu'il ne dise pas, comme il a fait sur le sujet de Cabasilas, qu'on ne trouve point que cet Auteur ait rapporté expressément l'adoration au Sacrement, Simeon luy oste mesme cette mauvaise réponse par les paroles suivantes :

Nous devons ADORER *de cœur le* PAIN VIVANT, *&* LE SANG *qui* EST DANS LE CALICE, *en nous prosternant de tout nostre cœur jusques en terre, & en mettant nos mains en croix pour témoigner nostre servitude, & la foy que nous avons en Jesus crucifié. C'est ainsy qu'il s'en faut approcher avec crainte, avec tremblement, & avec un cœur humilié.*

Allat. de perp consens. p. 15. Il n'établit pas moins clairement dans ce mesme dialogue contre les heresies, & la presence reelle & l'adoration, en parlant des messes *des Presanctifiez*, c'est à dire des messes où l'on ne consacre point, & qui se celebrent avec des hosties déja consacrées, comme on fait dans l'Eglise Latine le jour du Vendredy saint. *Il faut*, dit-il, *nous abbaisser plus profondement lorsque le Prestre entre avec les dons dans ce sacrifice; parce que cette divine oblation est déja parfaite, & qu'*ELLE EST VERITABLEMENT NOSTRE SAUVEUR. *Car ce qui est contenu dans le bassin* EST LE TRES-SAINT CORPS AVEC LE SANG.

Et il enseigne encore avec plus d'étenduë la mesme doctrine dans sa réponse à Gabriel Metropolitain de Pentapolis. *Nous offrons*, dit-il, *ce Sacrifice vers l'heure de None, en gardant la regle du jeûne, qui nous oblige de ne manger qu'une fois vers le soir; & nous sommes sanctifiez par les prieres, & en voyant* PAR LES YEUX DU CORPS *& par ceux de l'esprit* LE SEIGNEUR ENTRE LES MAINS DES PRESTRES, *comme une hostie de propitiation, & distribué ensuite à ceux qui sont dignes de le recevoir. Et comme les mysteres sont parfaits dés le commencement, & sont* LE CORPS MESME ET LE SANG MESME DE CHRIST, *lorsque le Prestre entre* EN PORTANT LE SEIGNEUR SUR SA TESTE, *nous devons nous abbaisser jusques à terre avec un ardent amour, luy demander le pardon de nos fautes, & luy recommander tous les fidelles. Car si les dons n'estant pas encore consacrez, meritent déja quelque sorte de veneration, comme estant déja les antitypes du corps de J. C. & estant offerts à Dieu en cette qualité, il est bien plus juste de les honorer lors qu'ayant acquis leur perfection par l'operation divine qui accompagne le ministere des Prestres,* ILS SONT VERITABLEMENT LE CORPS ET LE SANG DE JESUS-CHRIST.

Allat 4. exercit adverſ. Cirigt. p. 427. *Rien n'est plus terrible que ce mystere*, dit encore le mesme auteur : *car il nous fait voir que le Prestre est rendu dispensateur des mysteres de Dieu, & que l'on luy donne le pouvoir de sacrifier, non un autre, mais J. C. mesme, qui est le pain vivant, & qu'on luy confie comme un depost & le Sacerdoce de J. C. &* J. C. MESME.

Si ces passages ne suffisent pas encore à M. Claude qu'il écoute cet autre du mesme auteur. *Allat p. 56.* *Jesus-Christ seul est le principe de nostre vie & de nostre salut. C'est luy seul qui a institué nos mysteres, & qui les opere. Il est le sacrificateur, il est sacrifié, & il est le sacrifice. Car il est manifeste qu'il a offert le premier, & qu'il nous enseigne d'offrir le sacrifice de son corps & de son sang.* FAITES CECY, *dit-il*, EN MEMOIRE DE MOY;

parce qu'il est le Prestre eternel selon l'ordre de Melchisedech, ne cessant jamais d'offrir son sacrifice avec du pain & du vin. Il est Prestre eternel; parce qu'il s'est sacrifié une fois volontairement sur la croix, & qu'il se sacrifie encore qu'il s'est offert & qu'il s'offre, & qu'il est toujours present à ton Pere en estat de victime & de sacrifice de propitiation pour nos pechez. CHAP. I.

Mais parce que toutes les fois que M. Claude entend parler de pain & de vin, il laisse toujours entrer dans son esprit les idées grossieres du pain materiel & terrestre; qu'il croit demeurer dans le sacrifice, qu'il écoute ce que Simeon entend par ce pain. *Ce pain*, dit-il, *qui s'offre en memoire de Jesus-Christ*, N'EST QU'UN MESME CORPS, *quand on en offriroit plusieurs, & que tous ceux qui sont au monde seroient sacrifiez par tous les Prestres de la terre; parce que le grand Pontife se sacrifie par leur ministere, estant luy-mesme le sacrificateur & le sacrifice.*

Que M. Claude apprenne en passant par ce discours, ce que nous luy prouverons en son lieu par un grand nombre d'autres passages, que ce ne sont point des choses contraires, que le sacrifice soit appellé pain & vin à cause de la matiere dont il est formé, & de l'apparence qui subsiste; ou que l'on dise qu'il est offert en memoire de J. C. parce que c'est l'un des usages ausquels il est destiné; & que neanmoins celuy qui se sert de ces expressions croye que le pain devient par la consecration le corps mesme de Jesus-Christ, & que c'est Jesus-Christ mesme qui s'offre à son Pere dans ce sacrifice.

Je ne croy pas que M. Claude soit assez injuste pour vouloir rejetter ces passages, parce qu'ils sont tirez d'un traitté qui n'est pas encore imprimé. Il sçait assez que les critiques, comme Allatius ne se piquent de rien tant que de sincerité dans leurs citations. Et comme ces manuscrits ne seront peutestre pas long-temps sans voir le jour, il est entierement hors d'apparence qu'un homme d'honneur se vouluſt exposer à cette confusion de citer des passages qui ne se trouveroient point dans l'original; outre qu'il ne seroit pas fort difficile de le convaincre de mauvaise foy, en faisant presentement verifier ces passages sur des manuscrits qui se trouvent dans la Bibliotheque Vaticane & Barberine, & Messieurs les Ministres ont assez d'amis qui leur peuvent rendre ce service s'ils en ont le moindre doute. Et c'est pourquoy je ne feray pas encore difficulté de rapporter ce qu'Arcudius cite du traitté des Sacremens de Simeon, que tout le monde peut voir dans la Bibliotheque Vaticane, & dont le P. Morin a fait imprimer une partie dans son livre de la Penitence.

Pour en comprendre la force, il faut sçavoir que les Grecs pratiquent une coutume dans leur Liturgie qui a donné lieu à une question assez difficile, & sur laquelle les nouveaux Grecs se trouvent partagez. Cette coutume est que comme pour marquer l'union de J. C. avec l'Eglise on mesle de l'eau dans le calice; ainsy pour conserver la mesme signification dans le symbole du pain, les Grecs coupent plusieurs particules du pain dont ils prennent les hosties, & en les coupant ils disent que la plus grande de ces particules est pour celebrer la mort du Seigneur; que la seconde est offerte en l'honneur de la Vierge Marie; la troisiême en l'hon-

CHAP. I. neur de S. Jean Baptiſte ; la quatriéme en l'honneur des Apoſtres, & la cinquiéme en l'honneur du Saint dont on celebre la feſte. Et ils en offrent auſſy pour les autres Saints, pour les vivans & pour les morts.

Les differentes ſignifications qu'ils donnent à ces parties en les coupant ſur l'autel de la protheſe, & ce different uſage qu'ils en font, n'empeſchent nullement dans la verité qu'elles ne reçoivent toutes une égale conſecration ſur le grand autel. Car c'eſt la coutume de toute l'Egliſe de joindre ainſy pluſieurs myſteres qui ne ſe détruiſent point les uns les autres, & qui fourniſſent ſeulement aux fidelles divers ſujets de contemplation pour edifier leur foy & nourrir leur pieté. Et c'eſt pourquoy les auteurs Eccleſiaſtiques tant anciens que nouveaux, ſçavent bien diſtinguer ces ſignifications myſterieuſes de l'effet reel de la tranſubſtantiation. Car ils diſent bien que le pain ſignifie non ſeulement le corps naturel de J. C. mais auſſy ſon corps myſtique par la multitude des grains dont il eſt compoſé. Ils diſent que le vin ſignifie de meſme & Jeſus-Chriſt & ſon corps myſtique par la multitude des grains dont le vin eſt fait. Ils diſent que le vin ſignifie J. C. & l'eau le peuple, & que l'on les meſle enſemble pour marquer l'union intime de J. C. & de l'Egliſe ; & cette expreſſion ſe trouve dans les auteurs les plus declarez pour la tranſubſtantiation. Mais parce qu'encore que J. C. & l'Egliſe ſoient egalement ſignifiez par la matiere du ſacrifice, neanmoins quant à l'effet propre du ſacrifice, le pain & le vin meſlé d'eau ne ſont point changez au corps de l'Egliſe, ny au ſang de l'Egliſe, mais ſeulement au corps & au ſang naturel de Jeſus-Chriſt. Il naiſt de cet effet reel une multitude d'expreſſions qui exprimant la tranſubſtantiation, ne ſont jamais appliquées qu'au ſeul corps de Jeſus-Chriſt. On dit bien, par exemple, que le pain eſt changé, converti, tranſélementé au corps de Jeſus-Chriſt ; mais on ne dit point qu'il ſoit changé, converti, tranſélementé au corps des fidelles. On dit que Jeſus-Chriſt eſt au ciel & en la terre ; mais on ne dit point que l'Egliſe ſoit ſur l'autel & hors de l'autel. On dit que J. C. entre dans nous, qu'il nous guerit par ſa chair, qu'il s'unit à nous, qu'il nous imprime une ſemence d'immortalité ; mais on ne dit rien de tout cela de l'Egliſe.

C'eſt ce que nous montrerons en un autre lieu avec plus d'étenduë ; mais ce que nous avons dit ſuffit pour faire voir que ces differentes ſignifications que les Grecs donnent aux particules, n'empeſchent nullement la conſecration egale & uniforme de toutes ces particules.

Cependant comme les noms ſont ſujets à nous porter dans l'erreur, lorſqu'ils n'expriment qu'imparfaitement la nature de la choſe, ce qui fait croire que ce qui n'eſt pas exprimé n'eſt ny cru, ny conceu, quelques Grecs ont pris ſujet de ce qui eſt dit dans les liturgies, que ces particules ſont offertes en l'honneur d'un tel Saint, ou des vivans, ou des morts, d'en conclure qu'elles n'eſtoient pas proprement conſacrées, & qu'il n'y avoit que la grande particule offerte en memoire de Jeſus-Chriſt qui fuſt changée en ſon corps.

Et ſur ce qu'on leur objectoit, qu'il s'enſuivroit donc que ceux qui communioient de ces particules, ne recevoient point le corps de Jeſus-

Christ, ils répondoient que la coutume des Grecs estant de mettre dans le calice avant la communion des laïques une partie de l'Hostie vraiment consacrée en la confondant & la meslant avec ces particules non consacrées, & de donner ensuite dans une cuillier à chaque personne qui communie une partie de ce qui avoit avoit esté ainsy meslé, il arrivoit de là que tous recevoient, au moins ordinairement, quelque partie du corps de Jesus-Christ, de la mesme maniere que l'eau chaude que les Grecs mêlent dans le calice aprés la consecration, n'estant point reellement changée, les fidelles ne laissent pas de recevoir le sang de J. C. parce qu'ils prennent toujours avec l'eau quelque partie du vin consacré. Que s'il arrivoit qu'il n'y eust point en effet aucune partie du pain consacré dans ce qu'ils recevroient, tout ce qui s'en ensuivroit est qu'alors ils communieroient sous une espece, ce qui n'est pas un grand inconvenient parmy les Grecs, qui le pratiquent en plusieurs rencontres. CHAP. I.

Voilà l'opinion de ces derniers Grecs que Pierre Arcudius pousse avec beaucoup d'aigreur à son ordinaire : & les principaux auteurs qui l'ont deffenduë sont ce Simeon Archevesque de Thessalonique dont nous parlons maintenant, & Gabriel Archevesque de Philadelphe dont nous aurons lieu de parler ensuite.

Mais comme nous demeurons d'accord que c'est une erreur, il faut que M. Claude reconnoisse aussy que cette erreur prouve invinciblement que les Grecs tiennent la transubstantiation. Car il ne faut que considerer de quelle maniere ils l'expriment.

C'est avec raison, dit Simeon, *que l'Eglise offre ces particules, pour montrer que cette hostie vivante sanctifie les vivans & les morts ; mais elle ne les rend pas Dieux par nature.* Il veut dire que comme les Saints sont unis à Dieu par la grace, mais ne deviennent pas Dieux dans leur nature, de mesme ces particules sont unies au corps mesme de Jesus-Christ, mais ne deviennent pas pour cela le corps de Jesus-Christ. Et c'est ce qu'il exprime clairement en ces paroles : *Les Saints estant unis à Jesus-Christ sont divinisez par la grace, mais ne deviennent pas Dieux par nature. De mesme les particules que l'on offre pour eux, reçoivent la sainteté par la participation du corps & du sang, & deviennent un avec ce corps & ce sang par le mélange : mais si vous les considerez separément, elles ne sont pas le corps mesme & le sang mesme de Jesus-Christ ; mais elles soint jointes seulement au corps & au sang.* *In lib. de Sacramentis apud Arcud. l. 3. Cap. 11.*

L'Archeuesque de Philadelphe dit la mesme chose en se servant de la mesme comparaison. *Comme les ames des Saints*, dit-il, *sont exposées à la lumiere de la divinité qui les éclaire, mais ne deviennent Dieux que par participation, & non par nature ; de mesme ces particules, quoiqu'*UNIES A LA CHAIR ET AU SANG DE JESUS-CHRIST, *ne sont point changées, mais reçoivent la sainteté par participation.*

Il est plus clair que le jour que tout cela n'a point de sens que dans la doctrine de la transubstantiation ; & que comme ces auteurs supposent que ces particules ne sont point transubstantiées, ils supposent aussy que la grande portion qui est offerte au nom de J. C. & de laquelle seule on

CHAP. I. prend ce que l'on reserve pour les malades, est effectivement transubstantiée, & devient le corps mesme de Jesus-Christ.

On auroit tort neanmoins d'attribuer à tous les Grecs cette erreur, que les particules ne sont pas consacrées. Car Simeon de Thessalonique qui l'a le premier avancée contre le sentiment de Cabasilas, comme Arcudius le prouve fort au long, estoit si peu ferme dans cette opinion, qu'il proteste avant que de la proposer qu'il ne l'avance pas, dogmatiquement δογματικῶς, c'est à dire pour en faire un dogme, mais comme une simple pensée. Et en effet il y a toute sorte d'apparence que les Evesques Grecs qui estoient au Concile de Florence, ne répondirent pas aux Latins selon la pensée de Simeon. Car les actes de ce Concile portent que l'Evesque de Mytilene les satisfit pleinement sur les questions proposées, dont celle-cy estoit une. Or ils n'auroient nullement esté satisfaits de la réponse de Simeon, quoique toute erronée qu'elle soit elle contienne une preuve convaincante qu'il croyoit la transubstantiation, & qu'enfin elle se resolve plutost en une question de fait que de droit. Car si les Prestres Grecs n'avoient point reellement intention de consacrer ces particules, elles ne seroient point effectivement consacrées ; quoique la raison qui les auroit portez à croire qu'ils ne les devoient pas consacrer, soit vaine & frivole.

Conc. Florent. edit. Colon p. 610.

Mais de peur que M. Claude ne se plaigne que l'on ne luy cite que des passages qu'il ne luy est pas aisé de verifier, en voicy d'autres du mesme auteur, tirez de l'explication de la Messe qui est imprimée dans l'Euchologue du P. Goar.

Il dit dés le commencement de son traitté, suivant la pensée de plusieurs Peres, que *Jesus-Christ s'est donné luy-mesme à nous dans la Communion ; parce qu'ayant esté uni aux premices de nostre nature qu'il a prises de la bienheureuse Vierge, il estoit necessaire que cette union passast effectivement à tous les fidelles.*

Simeon de templo & missa apud Goar. pag 212.

Il ajoûte *qu'ayant pour but de nous rendre participans de sa divinité, il le fait en cette maniere toute divine, & qui surpasse tous les discours des hommes, en se meslant dans les choses qui nous servent d'aliment & de breuvage, luy qui est par tout,* & EN CHANGEANT LE PAIN ET LE CALICE EN SON CORPS ET EN SON SANG *par sa toute-puissance.* Il compare ce mystere peu de temps aprés à l'Incarnation, & dit, que *ces deux mysteres sont également incomprehensibles aux esprits des hommes.* Il explique ensuite en détail les parties & les significations du temple, des habits des Prestres, & du commencement du sacrifice. Il distingue expressément l'honneur que l'on rend aux symboles non consacrez, de celuy qu'on leur rend aprés la consecration, quoiqu'il pretende que dans ce premier estat on les doit déja honorer plus que des images. Ce qui fait bien voir qu'il vouloit que l'on honorast le S. Sacrement du culte de latrie. Et quand il est venu à la consecration, il en marque l'effet par ces paroles : *A l'heure mesme*, dit-il, *le Prestre voit devant luy J. C. vivant,* LE PAIN ET LE CALICE ESTANT J. C. MESME ; *puisque c'est luy mesme qui a prononcé cette parole, le pain est le corps, & ce qui est dans le calice est le Sang.*

pag 213.

pag 225.

pag 217.

Il dit enfin que *le Prestre conçoit une grande confiance en voyant devant luy ce Dieu plein d'amour & de douceur en estat de sacrifice.* CHAP. II. *Ibid.*

CHAPITRE II.

XXI. PREVVE. Que tout ce qui s'est passé au Concile de Florence montre invinciblement que les Grecs tenoient la transubstantiation aussibien que les Latins,

M. Claude qui sçait parler quand il veut le langage de la Cour dans des livres de Theologie, reproche agreablement dans la preface de son livre à l'auteur de la Perpetuité, qu'il decide *cavallierement les* questions. Je n'examine pas presentement s'il a eu raison dans l'application qu'il fait de cette expression, je reserve cela pour le discours où j'ay dessein de traiter des differens personnels qu'il peut avoir avec cet auteur. Mais puisqu'il a introduit ce terme dans une dispute serieuse, il me semble que je puis bien l'emprunter de luy pour exprimer de quelle sorte il se démesle de quelques difficultez tres-considerables, & que l'on peut dire avec beaucoup de raison que jamais homme ne s'en tira plus *cavalliere-ment* que luy. La maniere dedaigneuse avec laquelle il les propose fait toujours la plus grande force de ses réponses. Au lieu de preuves & de raisons, il y oppose ses decisions & ses jugemens. Pour affoiblir des objections il se contente de dire qu'elles sont foibles; & aprés y avoir donné quelques legeres atteintes, il se dérobe aussitost, en tâchant de faire croire que c'est par mépris qu'il ne s'y arreste pas davantage.

Je ne puis rapporter un exemple plus remarquable de cette humeur *cavalliere* de M. Claude, que la maniere dont il traitte ce qui se passa au Concile de Florence, qu'on luy avoit objecté dans le livre de la Perpetuiré. Il semble à l'en entendre parler, que ce soit l'objection du monde la plus mépriſable, & que la chose ne valoit pas la peine qu'il y fist la moindre reflexion.

L'auteur, dit-il, *doit encore moins tirer d'avantage de ce qui se passa au Concile de Florence. Sguropulus grand Ecclesiarque, qui assista l'Empereur & le Patriarche de Constantinople durant toute cette assemblée, nous apprend que les choses s'y passerent avec tant de violence de la part du Pape Eugene & de sa Cour, avec tant de timidité & tant d'interest de la part de l'Empereur Grec, avec tant de foiblesse du costé de ses Evesques, dont quelques-uns furent gagnez par le Pape, & les autres n'eurent aucune communication de l'acte de leur reünion, ne l'ayant veu que quand ils furent contraints de le signer; avec un si leger examen des doctrines & des cultes, & enfin avec un si pitoyable succés & pour les uns & pour les autres, puisque les Grecs estant de retour en leur pays renoncerent hautement à cet acte d'union, que l'auteur n'a nul sujet de s'en glorifier, ny de nous conter pour quelque chose tout ce qui s'y fit.*

M. Claude & le Traducteur Gregthon l'appellent Sguotoculus alla-tius ecrit simplement Sgupulus en suivant la prononciation.

Et dans un autre endroit, comme s'il se repentoit d'en avoir déja trop

CHAP. II. pag. 705. dit, il repete la meſme réponſe d'une maniere plus mépriſante. *Je ne ſçay*, dit-il, *pourquoy l'on produit encore une fois dans cette diſpute le Concile de Florence ; puiſque ce fut un pur ouvrage de la politique, qui ne doit point venir en compte dans les affaires de la Religion, & qu'aprés tout ſi en vertu de cette reünion les Grecs ſemblent avoir tacitement ſouffert la tranſubſtantiation des Latins, les Latins de meſme ont ſouffert le Stercoraniſme des Grecs ; & l'on n'a pas plus de droit de conclure que les Grecs ſont tranſubſtantiateurs, que j'en aurois d'aſſurer que les Latins ſont Stercoraniſtes.*

Mais nonobſtant ce dedain de M. Claude, je ne laiſſeray pas de luy repeter une troiſiéme fois cette objection, & de luy ſoutenir meſme qu'il n'y répond pas d'une maniere raiſonnable.

Il luy ſemble que ſitoſt qu'on peut alleguer en l'air qu'il s'eſt meſlé de la politique dans un Concile, on ne puiſſe plus rien établir par l'autorité de ce Concile. Mais il devoit avoir reconnu de luy-meſme la fauſſeté de ces petites raiſons, & ne nous pas obliger de remarquer ou qu'il s'ébloüit luy-meſme de fort peu de choſe, ou qu'il taſche d'ebloüir les autres par des argumens qui n'ont aucune ſolidité.

La politique des hommes a ſes bornes ; elle n'agit pas en tout ; elle ne fait pas tout ; & il y a de certaines regles pour diſcerner les matieres où elle peut avoir lieu, de celles où elle n'en peut avoir. Quelque animoſité que les Calviniſtes ayent contre le Concile de Trente, diront-ils que ce fut par politique que l'on y approuva le Symbole de Nicée, & qu'on n'en pourroit pas conclure que les Eveſques de ce Concile ne fuſſent pas Arriens ? Ainſy ce reproche general de politique, d'intrigue, de cabale ne merite pas d'eſtre ecouté par des perſonnes judicieuſes. Il faut venir au particulier, & montrer ſi l'on peut qu'il eſt à craindre que la politique ne ſe ſoit meſlée dans le ſujet dont il s'agit.

Car les hommes ne ſe ſervent d'adreſſe que dans les choſes qu'ils ne peuvent obtenir d'une autre maniere, & jamais ils ne s'aviſent d'employer l'artifice & la politique dans les matieres où ils ne trouvent point d'obſtacle & d'oppoſition. Ceux auſſy qui ſe laiſſent gagner par intereſt, ou qui ſuccombent par foibleſſe, ne le font preſque jamais ſans quelque ſorte de reſiſtance. Les opinions dont l'eſprit eſt prevenu agiſſent toujours un peu. On uſe de quelque menagement pour n'accorder que le moins qu'on peut : on fait paroiſtre ſa peine : on ſe ſouleve contre la violence. Et ainſy l'on diſtingue toujours aiſément quand les Eveſques ſe portent d'eux-meſmes à approuver quelque choſe, & quand ils ſont emportez par une paſſion violente ou d'intereſt ou de crainte. Et enfin la foibleſſe n'eſt pas d'ordinaire ſi univerſelle, qu'il n'y en ait quelques-uns qui rendent témoignage à la verité, & qui proteſtent contre la violence.

Voilà ce qu'on doit conſiderer quand on ſe veut ſervir de ce reproche de politique pour contredire l'approbation qu'un Concile donne à une doctrine. Mais M. Claude n'aime pas à s'embaraſſer dans ces ſortes de diſcuſſions : il aime l'abregement ; & au lieu de donner du jour aux difficultez par ſes réponſes ; il aime mieux les obſcurcir par la maniere confuſe

dont

dont il les propoſe. *On ne doit point tenir aucun conte*, dit-il, *de ce qui s'eſt paſſé au Concile de Florence, parceque c'eſtoit un pur ouvrage de politique.* Mais en quoy s'y eſt-on ſervi de politique ? Paroiſt-il qu'il s'y en ſoit meſlé en ce qui regarde la tranſubſtantiation ? Les Grecs en ont-ils fait des plaintes ? Syropulus *ce grand Eccleſiarque*, cet auteur auquel on nous renvoye pour ruiner l'autorité de ce Concile, nous découvre-t-il les artifices que l'on employa pour faire approuver la tranſubſtantiation aux Grecs ? Les Grecs ſe ſont-ils elevez contre cette doctrine aprés la rupture de l'union ? L'ont-ils reprochée aux Latins ? Se ſont-ils repentis de l'avoir ſoufferte & approuvée ? Ont-ils traitté d'idolâtres ceux qui l'approuvoient, aprés avoir eſté tant de fois témoins de l'adoration qu'ils rendoient à l'Euchariſtie, & l'avoir eux-meſmes adorée avec eux ? M. Claude ne prend pas la peine d'examiner tout cela. Nous l'allons donc examiner au lieu de luy, afin que l'on juge ſi cette objection eſt ſuffiſamment refutée par cette réponſe ſi courte & ſi *cavalliere*, qu'il *y a eu de la politique au Concile de Florence*, & qu'il *n'en faut point tenir conte.* CHAP. II.

L'Empereur Jean Paleologue, fils & ſucceſſeur du jeune Andronic, ayant approuvé la doctrine de l'Egliſe Latine ſur tous les poinrs conteſtez dans le voyage qu'il fit à Rome, comme nous avons vu en examinant le 14. ſiecle ; mais n'ayant pu obliger toute ſon Egliſe à ſuivre ſon exemple, l'accord qu'il avoit eu deſſein de faire entre les Grecs & les Latins ne put pas ſe conclure durant ſon regne. Ils ſe paſſa meſme depuis plus de 30. ans ſous le regne de Manüel Paleologue ſon fils, & pendant le ſchiſme des Papes d'Avignon, ſans que l'on parlaſt de la reünion des deux Egliſes. Et cependant les Turcs firent de ſi grands progrés, qu'ils reduiſirent à l'extremité l'Empire de Conſtantinople.

Martin V. ayant donc eſté reconnu par toute l'Egliſe enſuite du Concile de Conſtance, reprit le deſſein que ſes predeceſſeurs avoient eu de travailler à la reünion de l'Egliſe de Conſtantinople, & écrivit pour cela à l'Empereur Manüel ; & ce Prince de ſon coſté preſſé du beſoin qu'il avoit du ſecours des Princes de l'Occident qu'il eſperoit obtenir par cette reünion, fit divers pas pour y reüſſir, qui ſont écrits par Syropulus au commencement de ſon hiſtoire. Mais la mort du Pape Martin, & celle de Manüel eſtant arrivées pendant que l'on en eſtoit encore ſur les preparatifs du traitté, l'affaire fut remiſe au Concile univerſel, qui ſe commença à Baſle l'an 1431.

Les Peres de Baſle euſſent bien voulu relever leur aſſemblée par la reünion des Grecs ; & ils firent pour cela les promeſſes les plus avantageuſes qu'ils purent aux deputez de l'Empereur Jean Paleologue, fils & ſucceſſeur de Manüel. Mais Eugene IV. ſucceſſeur de Martin, deſirant transferer le Concile de Baſle à Ferrare, & voulant faire ſervir la reünion des Grecs de prerexte à cette tranſlation, fit ſi bien auprés de l'Empereur Grec, qu'il l'engagea à témoigner qu'il ne ſe pouvoit trouver à Baſle ; ce Prince ayant mieux aimé traitter l'accord avec le Pape & les Cardinaux, & les Eveſques de ſon party, comme ayant plus de pouvoir de luy procu-

CHAP. II. rer le secours dont il avoit besoin, & qu'il esperoit obtenir par le moyen de l'union, qu'avec un Concile qui n'a de pouvoir que durant le temps qu'il est assemblé.

Ce n'est pas un grand mystere que de nous dire que dans ce desir d'union, & dans ce dessein de traitter d'accord sur les differens qui divisoient les Grecs des Latins, il se mesla des veuës humaines & des interests politiques; & ces veuës mesmes n'estoient point injustes, ny illegitimes. Car comme c'estoit le schisme des Grecs qui éloignoit les Princes Catholiques de faire effort pour les secourir, ils avoient raison de vouloir faire examiner canoniquement s'il n'y avoit point de moyen de remedier à ce schisme par le moyen d'un Concile. Mais ces interests n'estoient pas si vifs, ny si agissans, qu'ils ostassent aux Grecs toute sorte de liberté, & qu'ils les portassent à trahir leur sentiment en toutes choses sans aucune resistance. On voit le contraire presque dans toutes leurs demarches, & dans toutes les conferences qui se tinrent à Ferrare au commencement, & ensuite à Florence.

L'Empereur & les Evesques Grecs menagerent tellement les choses, que leurs pretensions & leurs opinions n'en furent blessées que le moins qu'il estoit possible. De sorte qu'aprés l'union concluë, l'un des principaux reproches de ceux qui la rompirent, fut que l'on n'avoit rien defini, & que l'on s'estoit accordé en laissant toutes choses au mesme estat qu'elles estoient.

Quelque foibles, & quelque politiques que fussent les Grecs, ils ne laisserent pas d'obliger le Pape à desister de la pretension qu'il avoit que le Patriarche de Constantinople luy baiseroit les pieds en le saluant; & ce Patriarche répondit avec fermeté à ceux qui l'en pressoient, que si le Pape ne l'exemptoit & luy & ses Evesques & les Ecclesiastiques qui l'accompagnoient, de cette maniere extraordinaire de le saluer, il estoit resolu de ne descendre pas mesme du navire en terre, & de prendre cet obstacle pour une marque que Dieu n'approuvoit pas toute cette affaire. Ce qui porta le Pape à abandonner par une sagesse vraiment apostolique cette pretension contraire à la reünion des Eglises.

Syropulus. pag. 95.

On voit dans la suite des diverses contestations qu'il y eut entre les uns & les autres, ou sur les presseances, ou sur la maniere de discuter les matieres, que les Latins n'emporterent pas tout; que les Grecs resistoient en plusieurs points: & sur tout la question de la procession du S. Esprit, qui faisoit le principal sujet du different, fut examinée dans ce Concile avec autant d'exactitude, que question ait jamais esté examinée dans un Concile.

On fit voir aux Grecs que tous les Peres Latins disoient unanimement que le saint Esprit procedoit du Pere & du Fils; que plusieurs Peres Grecs avoient enseigné la mesme chose: on en persuada plusieurs des Evesques Grecs; & l'on reduisit les autres à ne se plus soutenir que par une opiniastreté deraisonnable, & par de vains reproches, ou que les lieux des Peres que l'on leur alleguoit estoient corrompus, ou qu'ils ne connoissoient point les Peres Latins.

Il eſt vray que Syropulus, & Marc d'Epheſe pretendent, que pour obliger ceux qui n'eſtoient pas perſuadez, à ſe rendre, le Pape & l'Empereur ſe ſervirent de pluſieurs addreſſes, & que l'on retrancha ſouvent les penſions aux Eveſques Grecs. Mais il eſt vray auſſy que Joſeph Eveſque de Methone, qui a écrit contre Marc d'Epheſe, s'inſcrit en faux contre ce reproche, & pretend que jamais on n'a manqué de donner aux Grecs ce qu'on leur avoit promis. *Vous ne craignez*, dit-il, *ny Dieu ny les hommes; puiſque vous avez la hardieſſe d'avancer un ſi inſigne menſonge. Qui de nous a eſté privé de l'argent qu'il devoit recevoir? Qui de nous s'en eſt plaint, & a eu ſujet d'en avoir quelque peine?* CHAP. II. *Joſeph Methon. in append. Conc. Florent. Edit. Colon. pag. 630.*

Quoiqu'il en ſoit, le different qui eſt entre M. Claude & nous ne dependant aucunement de ce fait, il n'eſt nullement beſoin d'entrer dans cette diſcuſſion. Je veux que les Latins pour vaincre l'opiniâtreté de quelques Grecs, ſe ſoient ſervis de ces ſortes de moyens; & qu'ainſy le conſentement que ces Grecs donnerent à cet article de la proceſſion du ſaint Eſprit, ne fuſt pas toutafait une marque de leur perſuaſion interieure. Mais ſi la politique s'eſt meſlée en ce point, elle s'y eſt meſlée d'une maniere qui n'a rien d'extraordinaire, & elle n'a pas etouffé tous les ſentimens de la nature. Ces Grecs ne ſe ſont point rendus ſans combat & ſans reſiſtance: ils ont témoigné leur peine: ils ont fait paroiſtre qu'ils eſtoient d'un ſentiment contraire aux Latins: les Latins ont bien vu & ont bien ſceu ce que les Grecs tenoient touchant la proceſſion du ſaint Eſprit, & les Grecs ne l'ont pas diſſimulé.

Marc d'Epheſe declara dés la 3. ſeſſion, que la cauſe du ſchiſme eſtoit l'addition que les Latins avoient fait au Symbole du mot *Filioque*, pour marquer que le ſaint Eſprit procede du Fils; & le Cardinal Julien témoigne aux Grecs à la fin des actes de la ſeſſion 12. que ſi l'on convenoit ſur la proceſſion du ſaint Eſprit, il eſperoit que l'on tomberoit facilement d'accord ſur le reſte. Il y eut depuis pluſieurs conferences ſur cet article. On ſe communiqua de part & d'autre pluſieurs paſſages des Peres. Les Grecs s'aſſemblerent en particulier, & ſe diviſerent entr'eux, les uns embraſſant le ſentiment des Latins, & témoignant qu'ils eſtoient convaincus; les autres demeurant opiniâtres, & faiſant paroiſtre une reſolution inflexible de deffendre leur ſentiment. *Quoy voulez-vous*, dit Doſithée, Eveſque de Monembaſe, dans les actes de la 25. ſeſſion, *qu'afin de retourner en noſtre païs aux dépens du Pape, nous trahiſſions* NOSTRE DOGME? *J'aime mieux mourir que d'embraſſer les ſentimens des Latins.*

Marc d'Epheſe accuſe enſuite les Latins d'eſtre heretiques; les autres Eveſques les deffendent. On ne convient pas tout d'un coup. Enfin à l'exception de Marc d'Epheſe qui ne ſigna point, & peuteſtre de Syropulus, qui témoigne dans ſa ſignature meſme qu'il rapporte, qu'il ſignoit contre ſa conſcience, il n'y a pas de preuves bien convaincantes que les autres n'ayent pas eſté perſuadez de ce qu'ils ſignoient. *Syropul. p. 256.* *Syropul p. 291.*

Mais qu'on ſuppoſe ſi l'on veut qu'un petit nombre de Grecs ait trahi ſa conſcience par foibleſſe, par crainte, par intereſt, pour flatter & l'Empereur & le pape; qu'eſt-ce que cela fait à la queſtion dont

CHAP. II. ſtion dont il s'agit entre nous & M. Claude? S'ils l'ont trahie, ils l'ont trahie d'une maniere humaine, & aprés avoir rendu à leur opinion les témoignages que les perſonnes foibles ne manquent guere d'y rendre. Voyons ſi nous trouverons qu'ils ayent fait quelque choſe de ſemblable en ce qui s'eſt fait ſur la tranſubſtantiation, & s'il y a quelque marque qu'ils ne l'ayent approuvée que par politique, & en trahiſſant leur conſcience.

Ce qui eſt certain d'abord eſt, qu'aucun des Latins n'a ſoupçonné les Grecs de ne la pas tenir, & n'a cru que ce fuſt un des ſujets de la conteſtation. Qu'on liſe tous les actes du Concile, & toute l'hiſtoire de Syropulus, on ne trouvera point que les Latins en ayent jamais eu la moindre penſée. Ils ſe ſont imaginez qu'ils n'avoient à traiter avec les Grecs que de la proceſſion du ſaint Eſprit, des azymes, du Purgatoire, & de la primauté du Pape, comme Syropulus le fait dire au Cardinal Julien, Mais *Sect. 5. c 8.* il n'y a aucune marque, ny aucun veſtige qu'ils ayent ſoupçonné les Grecs de ne pas croire la preſence reelle & la tranſubſtantiation.

Cependant s'il y a eu de la politique dans les Latins, elle n'a pas eſté certainement à diſſimuler & à trahir leurs ſentimens, & à vouloir ignorer ceux des Grecs. Il paroiſt par Syropulus meſme, qu'ils avoient une étrange exactitude pour ne laiſſer aucune ambiguité touchant la foy; & l'on peut voir par les queſtions qu'ils firent ſur la proceſſion du ſaint Eſprit, *Sect. 8. c. 16,* que cet auteur rapporte, qu'elle ne pouvoit pas eſtre plus grande. On voit auſſy dans les actes du Concile, qu'aprés qu'on fut convenu ſur les articles inſerez dans la definition, les Latins firent aux Grecs toutes les queſtions dont ils ſe purent aviſer ſur toutes les choſes où ils croyoient qu'il pouvoit y avoir à redire dans leur diſcipline. *Ils nous demanderent,* dit l'auteur des actes, *pourquoy nous joignons au pain du Seigneur des particules : pourquoy nous baiſſons la teſte lorſque l'on porte les dons du petit autel au grand, avant qu'ils ſoient conſacrez : pourquoy nous verſons de l'eau chaude dans le calice aprés la conſecration : pourquoy nous diſons lorſque le pain n'eſt pas encore le corps de I. C. cette parole de l'Evangile, Vn des ſoldats ouvrit ſon coſté avec une lance, & il en ſortit ſur l'heure du ſang & de l'eau : pourquoy nous diſons, L'étoille vint & s'arreſta au deſſus du lieu où eſtoit l'enfant : pourquoy ce ne ſont pas les Eveſques qui donnent l'onction ſacrée, mais les Preſtres, quoique ce ſoit une fonction pontificale: pourquoy nous oignons les morts avant que de les enſevelir : pourquoy les Preſtres & les Eveſques ne ſe confeſſent pas avant que de dire la Meſſe? Pourquoy n'eſtes-vous pas contens, nous dit-on encore, des paroles du Seigneur, Prenez & mangez &c. mais que vous ajoûtez encore cette oraiſon, Faites ce pain le precieux corps de voſtre Chriſt, & ce vin, &c. en les changeant par voſtre ſaint Eſprit, Amen, amen?* *Conc. Florent. edit colon. pag. 609.*

Enfin rien n'échapppoit à la curioſité des Latins; & les Grecs ſe trouvoient ſi importunez de leurs queſtions, que Syropulus témoigne que l'Empereur faiſoit tout ce qu'il pouvoit pour les chaſſer.

Syrop. ſect. 10 c. 1. p. 277. „ Il venoit tous les jours, dit-il, de la Cour du Pape des Cardinaux trou- „ ver l'Empereur pour s'eclaircir ſur les doutes qu'ils avoient, & pour luy

propoſer des queſtions. L'Empereur euſt bien deſiré de les chaſſer, mais c'eſtoit en vain ; car ils en devenoient plus preſſans & plus importuns, & l'on paſſoit quelquefois c'inq ou ſix jours à diſputer ſur chaque article, les Latins preſſant, & l'Empereur reſiſtant.

Il eſt donc certain & par les actes de ce Concile, & par l'auteur meſme de M. Claude, que les Latins employerent tout le ſoin qui leur fut poſſible pour découvrir les ſentimens des Grecs ſur tous les points dans leſquels ils crurent qu'ils pouvoient avoir quelque opinion particuliere. Et il eſt certain neanmoins qu'avec cette recherche ſi exacte, ils n'ont jamais découvert que les Grecs ne cruſſent point la preſence reelle & la tranſubſtantiation.

Mais s'ils n'euſſent point tenu ces dogmes, eſtoit-il poſſible qu'un different ſi important euſt pu demeurer caché aux Latins, qu'ils n'en euſſent rien découvert pendant deux ans que dura ce Concile, & qu'ils furent meſlez avec tous ces Eveſques & ces Eccleſiaſtiques qui eſtoient venus avec l'Empereur, & qui n'avoient point d'autre occupation que de conferer des dogmes de la religion.

«CH. II. »Il y a dans le Grec, *τῶν Λατίνων ἀγωνιστῶν, καὶ τῆς βασιλέως ἀντιγανιστῶν.* Le traducteur Creigthon a traduit excluſivement, *Quamquam nulli in ea paleſtra dimicarent præter Latinos & Imperatorem.*

Ce qui eſt faux par Syropulus meſme qui témoigne plus bas que les Eveſques conſeillers de l'Empereur, c'eſtadire Beſſarion Eveſque de Nicée, & Iſidore Eveſque de Kiovie traittoient avec les Latins. C'eſt ainſy que ce traducteur envenime tout, tantoſt par malice, & tantoſt par ignorance, comme il ſeroit aiſé d'en produire pluſieurs exemples. En voicy entr'autres deux aſſez remarquables. Pag. 310. il y a dans le Grec, *συνελεύσεις ἐπὶ τὸν Πάπαν ἰδία ἐγένοντο καὶ μωσπικᾶς*; c'eſt à dire il y avoit des gens qui alloient trouver le Pape en particulier & en ſecret. Creigthon traduit: *Conventus privatum ſpiritum elebant, vel myſterium iniquitatis.* Et dans la page 300. pour expliquer ces paroles grecques, *ἐπὶ ἐν τῷ ἁγιάσαι εὐλογήσει τὰ δῶρα ζεῖα ὁ μέγας πρωτοπαπᾶς ἐπὶ ἐν τῷ ἐνῶσαι.* Creigthon traduit ridiculement: *Cùm ad elementa perveniſſet conſecranda, myſteriis non benedixit, quemadmodum nec in aliis liturgiis quas adminiſtravit in honorem celebratæ unionis:* au lieu qu'elles ſignifient ſimplement que cet officier de l'Egliſe de Conſtantinople omit de faire la benediction en conſacrant & en reüniſſant les eſpeces, c'eſtadire en mettant une partie du pain dans le calice, ou en mettant de l'eau dans le calice, qui eſt ce que les Grecs appellent *ἐνῶσαι, ἕνωσις.*

M. Claude ſonge-t-il à ce qu'il dit quand il fait des ſuppoſitions ſi déraiſonnables ? Penſe-t-il bien aux abſurditez inſupportables auſquelles il s'engage ? Eſt-ce qu'il pretendra que les Grecs avoient fait un complot & une reſolution fixe de cacher aux Latins leur ſentiment ſur ce point avant que de partir de Conſtantinople, & qu'ils executerent ce deſſein avec tant d'adreſſe, que de tant de Grecs il n'y en eut aucun qui découvriſt ce ſecret aux Latins ? Mais pourquoy donc Syropulus ne nous avertit-il pas de cette conſpiration ? Pourquoy Marc d'Epheſe ne l'a-t-il pas découverte ? Pourquoy auroient-ils perſiſté, aprés s'eſtre declarez contre le Concile de Florence, dans ce meſme deſſein de cacher leur doctrine & leur ſentiment ſur ce point ? Pourquoy les Grecs convertis ſincerement, comme Beſſarion Archeveſque de Nicée, & Iſidore Metropolitain de Kiovie, Joſeph Eveſque de Methone, Gennadius, qui devoient avoir eu part à cet étrange deſſein, n'en ont-ils point informé le public, pour couvrir de confuſion les ſchiſmatiques ?

Dira-t-il que ce fut par hazard que cela demeura inconnu aux Latins ?

CHAP. II. Mais le moyen de s'imaginer que les Latins ſoient demeurez deux ans avec les Grecs, & qu'ils ayent ſouvent conferé de queſtions qui portent naturellement à parler de la tranſubſtantiation, ſans s'appercevoir qu'ils ne fuſſent pas d'accord ſur le fond meſme du myſtere ? Le moyen de croire que Beſſarion & tous les autres Grecs qui s'unirent avec l'Egliſe Romaine, & qui firent profeſſion de la tranſubſtantiation d'une maniere ſolemnelle & dans le Concile & aprés le Concile, n'euſſent point averti les Latins qu'il y en avoit parmy les Grecs qui ne la croyoient point ? Le moyen de penſer qu'eſtant animez juſtement contre Marc d'Epheſe & les autres ennemis de l'union, ils ne leur euſſent pas reproché cette hereſie ?

Il eſt encore moins probable que les Grecs n'ayent point connu l'opinion des Latins ſur ce point, ayant eſté témoins deux fois de la proceſſion du S. Sacrement, une fois à Ferrare, & l'autre fois à Florence : ayant aſſiſté eux meſmes à la Meſſe du Pape, où ils virent l'adoration ſolemnelle de l'Euchariſtie, & où ils l'adorerent eux-meſmes : ayant vu ſi ſouvent porter le S. Sacrement dans les ruës : ayant conferé tant de fois avec les Latins ſur des matieres qui engageoient à en parler, comme ſur les azymes & ſur la forme de la conſecration ?

Il n'y a donc pas de moyen, ſans renoncer à la raiſon de ſubſiſter dans cette hypotheſe ; que les Latins ayent ignoré l'opinion des Grecs, ou que les Grecs ayent ignoré celle des Latins. Or s'ils ont connu mutuellement leurs ſentimens, il s'enſuit neceſſairement qu'ils n'ont eu aucun different ſur la tranſubſtantiation, & ſur la preſence reelle, & qu'ils ont eſté entierement d'accord ſur ces deux points.

Car rien ne choque plus viſiblement le ſens commun, que de dire que les Latins qui eſtoient preſts de rompre ſur les moindres clauſes ambiguës que les Grecs vouloient inſerer dans la proceſſion du S. Eſprit, euſſent voulu s'unir avec des gens qu'ils auroient ſceu eſtre Berengariens, & ne pas croire un point de foy ſi établi dans tout l'Occident ; & rien n'eſt plus contraire à ce que Syropulus meſme nous repreſente de leur eſprit, de leur fermeté qu'il appelle opiniâtreté, de leur attachement à toutes leurs opinions, de leur curioſité inſatiable, de leurs conteſtations perpetuelles.

Il n'eſt pas moins contre la raiſon, de ſuppoſer que les Grecs croyant que les Latins eſtoient dans l'erreur ſur ces deux articles, euſſent voulu ſigner l'union, & qu'ils n'euſſent point témoigné dans le Concile combien ils deteſtoient ces opinions. La politique ne peut point étouffer les ſentimens juſqu'à ce point : elle ne peut pas ainſy impoſer ſilence à tous les mouvemens de la conſcience, & à toutes les lumieres de l'eſprit. Il n'y a point de Concile qui en puiſſe mieux ſervir d'exemple que celuy-là ; puiſqu'il y fallut donner tant de combats pour faire rendre les Grecs aux conditions ſi raiſonnables & ſi juſtes, auſquels l'accord fut conclu ſur la proceſſion du S. Eſprit.

Mais ce pretexte meſme de politique, tout ridicule qu'il eſt, eſt abſolument détruit par la maniere dont les choſes ſe ſont paſſées. Et ce qui doit donner plus de confuſion à M. Claude que tout le reſte, eſt que

perſonne ne le détruit davantage que le témoin meſme qu'il produit. CHAP. II.
Car ſi c'eſt par politique que les Grecs ne ſe ſont point elevez contre la tranſubſtantiation, par quelle politique Syropopulus nous a-t-il voulu cacher ce myſtere ? Pourquoy nous découvrant toutes les foibleſſes de ceux de ſa nation, n'a-t-il pas dit un mot de celle qui devoit eſtre le principal ſujet de ſon hiſtoire & de ſon zele ? Pourquoy n'attaque-t-il point l'union par cet endroit ſi plauſible ? Pourquoy ne ſe ſert-il pas de ce pretexte pour juſtifier ſa revolte contre Metrophanes ? Pourquoy ne blaſme-t-il point les ceremonies des Latins ? Pourquoy n'a-t-il point deteſté dans ſon hiſtoire l'adoration de l'Hoſtie & la feſte du *S. Sacrement*, dont il a eſté temoin ? Pourquoy n'a-t-il point déploré le ſacrilege de ceux de ſa nation, qui aſſiſterent a la meſſe du Pape avec la meſme reverence que les Latins ; c'eſt à dire qui y adorerent l'Euchariſtie, comme il eſt expreſſément marqué dans la relation qu'André de ſainte Croix a faite de ce Concile ? *Adoraveruntque, Miſſam Romanæ Eccleſiæ more Pontifice celebrante.* Rainald. n. 143. n. 7.

Toutes les couleurs, tous les pretextes, tous les ſubterfuges manquent donc à M. Claude ; politique, ignorance, complot, deſſein de ſe cacher, tout cela eſt contre le ſens commun ; & il faut qu'il avouë malgré luy, qu'à l'égard de la tranſubſtantiation & de la preſence reelle, les Grecs ont agi & ſans politique, & ſans ignorance. Ils ont connu les ſentimens des Latins, comme les Latins ont connu ceux des Grecs. Les Latins n'ont point combattu les ſentimens des Grecs : ils les ont donc jugez orthodoxes. Les Grecs n'ont point combattu ceux des Latins : ils en ont donc fait le meſme jugement ; & ne ſe pouvant tromper dans le fait, ils convenoient dans le droit.

Mais peuteſtre que M. Claude demandera qu'on luy faſſe voir que les Grecs ayent approuvé poſitivement la tranſubſtantiation, & qu'il traitera tout ce que nous avons dit juſques icy de preuve negative. Pour moy je ne raiſonne pas de la ſorte. Je ne regarde point ſi les preuves ſont negatives ou affirmatives ; mais ſi elles ſont claires, concluantes, convaincantes, & ſans repartie ; & je luy ſoutiens que celle-là l'eſt à l'egard de toutes les perſonnes raiſonnables. Il eſt pourtant aiſé de le contenter ſur ce point, en luy faiſant voir la tranſubſtantiation, poſitivement approuvée par les Grecs qui ont aſſiſté au Concile de Florence.

Je luy permets, s'il veut, d'appeller encore preuve negative l'argument que l'on peut tirer de ce que Marc d'Epheſe cet opiniâtre deffenſeur des opinions de l'Egliſe Grecque, écrivit au Pape, comme le témoigne Syropopulus, *qu'il eſtoit facile de conclure l'accord des Egliſes à ces deux conditions : Que l'on retrancheroit l'addition du Symbole, & que l'on defendroit de ſacrifier avec du pain ſans levain :* pourvu qu'il avouë que cela fait voir manifeſtement que Marc d'Epheſe ne croyoit pas que les Latins fuſſent dans l'erreur touchant la tranſubſtantiation & la préſence reelle. Mais voicy des preuves plus poſitives. Sect. 5. c. 2.

Les Latins & les Grecs eſtant convenus ſur l'article de la proceſſion du ſaint Eſprit, on traitta le 9. jour de Juin des autres differens. Et ſur ce

CHAP. II. que les Latins demanderent aux Grecs, pourquoy aprés les paroles de la consecration ils ajoûtoient encore cette priere : *Faites ce pain le precieux corps de vostre Christ, & ce qui est dans le calice son precieux sang, en les changeant par vostre S. Esprit*, les Grecs satisfirent à cette objection en cette sorte : *Fateri nos diximus, per hæc verba transubstantiari sacrum panem, & fieri corpus Christi :* c'est à dire, *Nous demeurons d'accord que c'est par les paroles Evangeliques que le pain sacré est changé & fait le corps de Iesus-Christ.*

Acta Concilij Florentini. Sess 25.

Je sçay bien qu'il y a dans le Grec τελειῶσθαι τὸν θεῖον ἄρτον καὶ γίνεσθαι σῶμα Χριστοῦ ; c'est à dire mot à mot, *que le pain divin est rendu parfait, est parfaitement consacré, & devient le corps de Iesus-Christ.* Mais je dis qu'estant certain que les Latins à qui on faisoit cette réponse, l'ont prise comme un aveu de la transubstantiation, & ont conceu que le pain devenoit reellement le corps de J. C., il est sans apparence que les Grecs l'ayent entendu en un autre sens, & qu'il est ridicule de pretendre qu'il y eust une equivoque effroyable entre les Latins & les Grecs, les uns entendant un changement de substance, & les autres un changement de vertu, sans que personne ait apperceu ny demeslé cette equivoque.

Si les Grecs n'avoient pas pris ces paroles au sens des Latins, Syropulus devoit donc avoir averti ses lecteurs que l'on se mocqua des Latins par une equivoque. Marc d'Ephese devoit avoit fait la mesme remarque. Ils devoient accuser ces entremetteurs, qui furent les Archevesques de Nicée & de Kiovie, de Trebisonde & de Mytilene, de prevarication ou de fourberie. Mais ils ne font rien moins que cela. Syropulus se plaint bien dans son histoire de ce qu'ils sembloient avoir reconnu que la consecration se faisoit par les paroles sacramentelles tirées de l'Evangile : mais il ne se plaint point qu'ils ayent reconnu incidemment la transub-

Sect. 10.. 1. stantiation ; & nous verrons que Marc d'Ephese bien loin de former cette plainte, reconnoist luy-mesme cette doctrine.

Apud Rainaldum an. 1439.

André de Sainte-Croix rapporte encore cet aveu que Bessarion fit de la transubstantiation au nom des Grecs, d'une maniere plus precise, plus distincte, & plus circonstantiée. Et comme il y estoit present, il ne merite pas moins de creance que tous les autres historiens de ce Concile. Voicy les paroles qu'il attribuë à Bessarion : *Nous avons appris que ce sont les paroles du Seigneur qui changent & transubstantient le pain au corps de Jesus-Christ, & le vin en son sang ; & que ces divines paroles ont toute la force de la transubstantiation.*

Nos audivimus verba dominica esse, quæ mutant, & transubstantiant panem: illum in corpus Christi, & vinum in sanguinem : & quod divina illa verba Salvatoris omnem virtutem transubstantiationis habent.

Mais il ne faut point d'autre preuve de l'aveu que les Grecs ont fait dans le Concile de Florence de la transubstantiation, que les paroles mesmes de la definition qui fut signée par tous les Evesques tant Latins que Grecs, à l'exception de Marc d'Ephese ; puis qu'il y est dit expressément *que le corps de I. C. est vraiment fait aussi bien avec du pain sans levain, qu'avec du pain levé : In azymo, sive fermentato pane triticeo corpus Christi veraciter confici.*

Car on ne peut douter que tous les Evesques Latins n'ayent entendu par ces paroles que le pain levé & le pain azyme estoient reellement transubstantiez

tranſubſtantiez & changez au vray corps de Jeſus-Chriſt, & que ce ne ſoit là le ſens de ces mots *In azymo, ſive fermentato corpus Chriſti veraciter confici.* Et l'on ne peut nier par conſequent que les Grecs ne les ayent entendus au meſme ſens, à moins que l'on ne veüille pretendre que les meſmes termes ont eſté entendus en un ſens par une partie des Eveſques, & dans un ſens tout contraire par les autres, ſans qu'il ait paru aucune matque de cette diverſité de ſens & d'explication, & ſans que perſonne l'ait remarquée. Et partant voilà la tranſubſtantiation établie par le conſentement & des Grecs & des Latins dans la definition meſme du Concile de Florence. CH. III.

CHAPITRE III.

XXII. PREVVE tirée de ce qui a ſuivi le Concile de Florence, qui montre encore plus l'union des Grecs avec les Latins dans la doctrine de la doctrine de la preſence reelle & de la tranſubſtantiation.

IL n'eſt pas difficile de prevoir les réponſes que M. Claude pourra faire ſur ce dernier article. Le caractere de ſon eſprit, & l'uſage qu'il a déja fait de Syropulus, donnent droit de les prevenir, ſans qu'il puiſſe alleguer qu'on les devine temerairement. Il dira donc que ces quatre derniers articles, où les Grecs reconnoiſſent incidemment la tranſubſtantiation, furent legerement examinez : que Beſſarion parla ſans aveu & ſans l'ordre des autres Eveſques Grecs : que le decret d'union fut ſigné par force & ſans examen : que la pluſpart ne ſçavoient pas ce qu'il contenoit. Ce ſont les diſcours de Syropulus, c'eſtadire d'un ſchiſmatique emporté, dont il voudra faire des oracles.

Mais ce n'eſt pas ma coutume de m'arreſter à diſputer des faits neceſſaires, je luy replique en un mot, qu'en donnant à ces oracles tout le poids & toute l'autorité qu'il voudra, ils ne peuvent ſervir qu'à le condamner, & à faire voir davantage que jamais les Grecs n'eurent le moindre doute ſur la tranſubſtantiation.

M. Claude s'imagine affoiblir ce qui fut fait á Florence à l'égard de cette doctrine, en diſant que *l'accord ne dura qu'autant que dura le voyage des Grecs; c'eſt à dire, juſqu'à ce qu'ils furent de retour en leur pays.* Mais outre qu'il ne parle pas aſſez exactement, y ayant eu depuis le retour des Grecs trois Patriarches de Conſtantinople qui ſoutinrent fortement l'union, il fait voir de plus par là que la paſſion de ſoutenir ſon opinion, l'empeſche d'appercevoir les conſequences juſtes & naturelles que le bon ſens fait tirer des choſes.

Car tout ce que nous avons rapporté de l'approbation que les Grecs firent de la tranſubſtantiation, auroit infiniment moins de force, ſi cet accord avoit ſubſiſté. On diroit que l'intereſt & la politique ayant fait conſentir les Grecs à recevoir cette doctrine, la crainte enſuite les auroit empeſchez de la condamner, & qu'ils s'y ſeroient inſenſiblement accoutumez, n'ayant pas oſé la rejetter d'abord à cauſe du mauvais eſtat

C. II. III. de leurs affaires. Ainſy afin que l'on viſt mieux leur veritable ſentiment ſur ce ſujet, il eſtoit utile que cet accord fuſt troublé; que leur paſſion fuſt en liberté d'agir & d'eclater; qu'ils tâchaſſent de ruiner tout ce qu'ils avoient ſigné à Florence; qu'ils attaquaſſent l'union en toutes les manieres poſſibles; qu'ils marquaſſent tout ce qu'ils y trouvoient à redire; qu'ils chargeaſſent de reproches & de calomnies, & les Latins avec qui ils avoient traité, & les Grecs qui avoient conſenti à l'union; que leur haine & leur rage ſe produiſit toute entiere ſans deguiſemẽt & ſans contrainte. S'ils avoient donc eſté veritablement bleſſez de l'approbation donnée à la tranſubſtantiation dans le Concile de Florence: S'ils avoient eſté ſcandaliſez de la doctrine des Latins ſur ce ſujet: Si Beſſarion avoit parlé ſans leur aveu, & contre leur ſentiment ſur ce point: Si l'on avoit établi & reconnu dans ce Concile une doctrine contraire à celle de l'Egliſe Grecque, c'eſt ce qui a deu paroiſtre d'abord dans les écrits qu'ils ont faits contre le Concile & dans les aſſemblées où ils l'ont rejetté; c'eſt par où ils ont du faire ſoulever les peuples contre l'union, & contre ceux qui l'avoient faite; c'eſt ſurquoy ils ont deu couvrir Beſſarion de confuſion: c'eſt ce qu'ils ont deu deſavoüer formellement: c'eſt la ſurpriſe dont ils ont deu faire de plus grandes plaintes; ce doit eſtre le ſujet des declamations du *grand Eccleſiarque* Syropopulus, & des invectives de Marc d'Epheſe, & de tous les auteurs Grecs qui ont écrit contre le Concile.

D'où vient donc que M. Claude n'en allegue rien? En verité ce n'eſt pas juger temerairement que de conclure que c'eſt qu'il n'a rien à alleguer. Il n'a pas accoutumé de negliger ainſy ſes avantages. Mais ſans avoir recours à des prejugez, je luy ſoutiens poſitivement qu'il n'y a rien de tout cela ny dans Syropulus, ny dans Marc d'Epheſe, ny dans aucun autre auteur qui ait écrit contre le Concile de Florence. Et je ne luy demande pas permiſſion d'en conclure que c'eſt le plus grand & le plus anthentique témoignage qu'on puiſſe s'imaginer pour cette doctrine. C'eſt la raiſon qui tire cette conſequence malgré qu'il en ait. Car eſt-il poſſible de prouver d'une maniere plus convaincante, que cette doctrine eſtoit reconnuë generalement & ſans contradiction par toute l'Egliſe Grecque, qu'en faiſant voir que les auteurs les plus ſchiſmatiques, les plus envenimez contre les Latins & contre les autres Grecs approbateurs de l'union, les mieux informez de l'opinion des Latins, écrivant à deſſein contre l'Egliſe Latine, & contre ceux qui s'eſtoient unis à elle, eſtant dans la neceſſité de ſe deffendre eux-meſmes du reproche de ſchiſme, & traitant des ſujets qui les portoient naturellement à parler de la tranſubſtantiation & de la preſence reelle, aprés que l'on eut engagé toute l'Egliſe Grecque à approuver cette doctrine, ne ſe ſont jamais aviſez d'en faire aucun reproche ny aux Latins ny aux Grecs.

Les Grecs appellerent azymites ceux qui avoient conſenti à l'union, mais ils ne les appelloient point *tranſubſtantiateurs*. Ils leur reprocherent d'avoir admis que le ſacrifice ſe puſt faire avec du pain ſans le-

vain ; mais ils ne leur reprocherent point qu'ils eussent admis que le pain pust estre changé reellement au corps de Jesus-Christ. Ils leur reprocherent d'avoir dit que les paroles evangeliques operoient seules l'effet de la consecration ; mais ils ne leur reprocherent point d'avoir admis qu'elles eussent pour effet de convertir le pain au corps mesme de Jesus-Christ. CH. III.

Bien loin de leur faire ces reproches, ils rendent eux-mesmes témoignage à la presence reelle & à la transubstantiation, en combattant les auteurs de l'union ; & ceux qui l'ont deffenduë rendent aussy témoignage à cette mesme verité, comme n'estant point contestée : de sorte qu'elle se trouve établie par le consentement mutuel des schismatiques & des Catholiques, des ennemis & des deffenseurs du Concile de Florence.

Marc d'Ephese commence aussy le traité qu'il a fait pour montrer qu'il est necessaire de joindre les prieres du Prestre aux paroles du Seigneur: *Nous qui avons receu l'explication de la liturgie mystique des saints Apostres & des Docteurs de l'Eglise leurs successeurs, nous n'avons trouvé dans aucun d'eux que le don de l'Eucharistie soit consacré, accompli, & changé au corps mesme & au sang du Seigneur par les seules paroles de Iesus-Christ : mais nous y trouvons que ces paroles qui se prononcent d'un commun consentement par tout le monde, nous remettent dans la memoire ce qui s'est fait dans l'institution de ce mystere, & qu'elles communiquent aux dons qui sont sur l'autel une certaine puissance pour estre changez ; mais que c'est l'oraison & la benediction du Prestre qui suit dans l'ordre de la liturgie,* QVI CHANGE EFFECTIVEMENT LES DONS AV CORPS ET AV SANG MESME DV SEIGNEVR, *qui est l'original representé dans ces dons.* REIPSA *transmutare jam dona in ipsum prototypum illud corpus & sanguinem dominicum.* Tout le reste de son écrit roule sur les mesmes principes, & ne tend qu'à prouver que ce sont les prieres du Prestre qui sont operatives ; qu'avant ces prieres les dons sont encore antitypes, c'est-àdire figures ; mais qu'aprés ces prieres ils ne le sont plus.

C'est Marc d'Ephese qui parle ; c'estàdire le plus opiniâtre ennemi de l'Eglise Latine qui fust alors. C'est ce Marc d'Ephese qui ne voulut point signer l'acte d'union qui fit revolter toute la ville de Constantinople contre l'accord ; qui déchira les Latins & les Grecs qui s'estoient unis à eux, par toutes les calomnies & les outrages dont il se put aviser ; qui les a toujours traitez d'heretiques dans le Concile, & aprés le Concile. C'est ce Marc d'Ephese qui porta le schisme jusques dans le tombeau, & qui deffendit expessément que ceux qui avoient signé l'union, assistassent à ses funerailles ; & c'est luy neanmoins qui rend un témoignage si illustre à la transubstantiation. Il combat l'Eglise Latine dont il sçavoit les sentimens, & dont il entendoit le langage, sur les paroles de la consecration ; mais il approuve formellement sa doctrine sur la transubstantiation, & il l'exprime en des termes qu'il sçavoit bien devoir estre pris en ce sens par les Grecs Catholiques, contre lesquels il écrit. *Allat. de perp. consens. p. 903.*

Aussy le Cardinal Bessarion, qui a répondu à toutes les raisons de ce

CH. III. ce traitté de Marc d'Epheſe dans un écrit qu'il a fait ſur cette matiere, ne l'a pas entendu autrement. Il refute Marc d'Epheſe ſur l'opinion par laquelle il attribuoit l'effet de la conſecration aux prieres du Preſtre : mais il ne témoigne en aucune ſorte que Marc d'Epheſe & les Grecs ne convinſent pas avec l'Egliſe Latine dans le dogme de la tranſubſtantiation. Il exprime luy-meſme cette doctrine en toutes les manieres dont on la peut exprimer ; mais toujours comme un dogme non conteſté. Il dit que LA VERITE' DU CORPS ET DU SANG DE J. C. *eſt contenuë ſous les eſpeces du pain & du vin* ; LA SUBSTANCE *du pain & du vin* ESTANT CHANGE'E *en ce corps & en ce ſang.*

Beſſario tr. de stat de Euchar. Sacram.

Il dit que *ceux qui communient indignement reçoivent* LE VRAY CORPS *de J. C. mais qu'ils ne reçoivent pas l'effet du ſacrement.* Il dit que *le corps qui eſt conſacré & formé dans ce myſtere, eſt* LE MESME CORPS *qui a eſté conceu de la Bien-heureuſe Vierge par l'operation du S. Eſprit.* Il dit que LA TRANSUBSTANTIATION DU PAIN ET DU VIN *au corps & au ſang de J. C. qui ſe fait en un inſtant, ſurpaſſe tout eſprit humain.*

Il dit que *la ſubſtance du pain & du vin demeure dans ſa nature juſqu'à ce que les paroles de la conſecration ſoient prononcées ; mais qu'au dernier inſtant de ces paroles la conſecration ſe fait,* LA TRANSUBSTANTIATION S'ACHEVE, *le ſacrement eſt conſommé.* Enfin il faudroit preſque tranſcrire tout ce traitté pour rapporter tous les paſſages où il exprime ſon ſentiment ſur la preſence reelle & la tranſubſtantiation.

M. Claude nous dira ſans doute que ce ſeroit fort inutilement ; qu'il ne doute point du ſentiment de Breſſarion ; qu'il parle en tranſubſtantiateur ; mais qu'il ne faut pas s'en eſtonner, puiſque c'eſt un Cardinal de l'Egliſe Romaine qui parle. Il eſt vray que c'eſt un Cardinal qui parle ; mais c'eſt auſſy un des principaux & des plus ſçavans Archeveſques de l'Egliſe Grecque, & des plus inſtruits de ſes ſentimens. C'eſt un Archeveſque qui a toujours parlé de la meſme ſorte ſur ce myſtere & dans le Concile, & aprés le Concile. C'eſt un Archeveſque qui ne pouvoit ignorer le ſentiment des Grecs parmy leſquels il avoit eſté nourri, & qui ſuppoſe par tout ce traitté qu'il n'a aucun different avec Marc d'Epheſe ſur l'effet de la conſecration, mais ſeulement ſur les paroles qui l'operent.

C'eſt un Grec reconcilié avec l'Egliſe Romaine, qui écrit contre ſon ennemi particulier, avec lequel il avoit eu ſouvent priſe dans le Concile, & qui l'avoit dechiré outrageuſement aprés le Concile. Toutes ſortes de raiſons l'obligeoient donc à découvrir l'erreur de Marc d'Epheſe ſur la preſence reelle & la tranſubſtantiation. Il ne le fait point. Il ne l'en a donc point creu coupable. Il prend ſes paroles dans le meſme ſens qu'il les prenoit luy-meſme, c'eſtadire dans le ſens de la tranſubſtantiation. Il les y faut donc prendre. Il ſuppoſe que Marc d'Epheſe croyoit que les prieres du Preſtre produiſoient l'effet qu'il ſoutient devoir eſtre uniquement attribué aux paroles du Seigneur. Il ne l'accuſe point d'avoir détruit cet effet, mais de l'avoir attribué à ces prieres. Il n'y a donc pas lieu de l'en accuſer : car il connoiſſoit ſans

doute mieux les ſentimens de Marc d'Epheſe que M. Claude. Et comme il paroiſt manifeſtement qu'il n'y a point eu de conteſtation entre Beſſarion & Marc d'Epheſe ſur l'effet de la conſecration, c'eſt-à-dire ſur la tranſubſtantiation ; il eſt clair auſſy que le témoignage de Beſſarion ne doit pas eſtre conſideré comme la ſimple opinion d'un Cardinal de l'Egliſe Romaine, mais comme la voix de l'Egliſe Grecque. CH. II.

L'on peut faire la meſme reflexion ſur ce que l'on lit auſſy en d'autres écrits de Marc d'Epheſe faits contre le Concile de Florence, & dans les réponſes de ceux qui l'ont refuté touchant la tranſubſtantiation.

Marc d'Epheſe dans une lettre écrite à tous les Chreſtiens de la terre, *Omnibus ubique terrarum degentibus Chriſtianis*, accuſe les Grecs qui avoient conſenti à l'union, d'avoir fait un mélange monſtrueux & incompatible de la verité & de l'erreur, & leur donne pour cela le nom d'*Hippocentaures*. Et appliquant cela aux azymes, il dit que les Grecs avoient confeſſé avec les Latins, que les azymes eſtoient le corps de Jeſus-Chriſt, & que cependant ils n'oſoient communier avec les azymes ; ce qu'il dit parce que l'Egliſe Grecque avoit conſervé ſa coutume de ſacrifier avec du pain levé. Il reproche donc à ces Grecs non de dire avec les Latins, que le pain conſacré eſt le corps de Jeſus-Chriſt, mais de dire que le pain ſans levain peut eſtre mariere du ſacrement. Et celuy qui luy répond, qui eſt Gregoire, ne reproche pas à Marc d'Epheſe qu'il ne croit en aucune ſorte que le pain ſoit le corps de Jeſus-Chriſt ; mais il luy prouve que le pain ſans levain peut auſſi bien eſtre changé au corps de Jeſus-Chriſt que le pain levé. *Il ne faut pas croire*, dit-il, *que quoiqu'on n'ayt pas meſlé dans la paſte un petit morceau de levain, tout le reſte ſoit inutile, & ſur tout que les paroles du Seigneur ſoient ſans effet, leſquelles* CHANGENT LE PAIN ET LE VIN MESLÉ D'EAU EN SON CORPS ET EN SON SANG. *In append. Conc. Florent. p. 701. edit. Colon.*

Et ſur ce que Marc d'Epheſe avoit objecté qu'en approuvant les azymes on avoit introduit deux ſacrifices dans l'Egliſe, Gregoire répond que ce n'eſt qu'un meſme ſacrifice, *parce que c'eſtoit toujours la meſme matiere, qui eſt le pain de froment & le vin meſlé d'eau, ſur leſquels J. C. avoit prononcé, C'eſt mon corps, c'eſt mon ſang ; & que cette matiere eſtoit toujours faite ſon corps par la vertu de* CELUY QUI LA CHANGE: *Fitque materia hæc corpus ipſius, virtute ejus qui hæc tranſmutat.* *Ibid p. 170.*

Iean Pluſiadene, auteur Grec, qui avoit fait un dialogue touchant le Concile de Florence, où il introduit un Grec ſchiſmatique qui diſpute avec un Catholique de tous les points conteſtez, marque ſi preciſément l'opinion des Grecs & des Latins, & leur accord dans la tranſubſtantiation, qu'il faut renoncer au ſens commun pour en douter. *Græc. orthod. t. 1. p. 637. 638.*

Le Grec ſchiſmatique propoſe ſon doute en ces termes.

Le decret d'union, dit-il, *aſſeure qu'il ne faut point douter que le corps de Jeſus-Chriſt ne ſe faſſe, tant avec du pain levé, qu'avec du pain azyme, & que l'un & l'autre ne ſont que la meſme choſe. Or cette deciſion trouble mon eſprit. Car comment peut-on dire que l'un & l'autre ſacrifice*

CH. III. *ſoient une meſme choſe, puiſque l'un ſe fait avec du pain azyme, & l'autre avec du pain levé?* Il ajoûte un peu aprés, que *quoique le pain ſans levain ſoit du pain, neanmoins c'eſt un pain imparfait, & qu'il n'y a que le pain levé qui ſoit parfaitement pain: qu'ainſy il faut* FAIRE DU CORPS DE J. C. *du pain parfait, & non du pain imparfait.*

Le Catholique replique: *Si les accidens du pain eſtoient changez au corps de J. C. voſtre raiſonnement ſeroit juſte: mais n'y ayant que* LA SUBSTANCE QUI SOIT CHANGE'E AU CORPS DU SEIGNEUR, *& non les eſpeces, vous vous trompez vous-meſme par ces vains raiſonnemens. Car le Seigneur ne change pas les eſpeces ou les accidens; mais* IL CHANGE *par la vertu de ſes paroles* LA SUBSTANCE MESME, *qui eſt ce qui nourrit dans le pain,* EN SON PROPRE CORPS, *non ſeulement dans le pain levé, mais auſſy dans les azymes.*

M. Claude ne dira pas au moins que ce Grec Catholique n'exprime pas bien la doctrine des Catholiques. Voyons donc ce que le ſchiſmatique y répondra. *J'avoüe*, dit-il, *& je ne contredis pas, que* LA SUBSTANCE DU PAIN NE SOIT CHANGE'E AU CORPS DU SEIGNEUR: *mais la ſubſtance du pain levé ayant plus de force que celle du pain azyme, il faut choiſir plutoſt le pain levé que le pain azyme.*

Le Catholique répond: *En ſuivant ce que vous dites, il faudra attribuer de l'impuiſſance aux paroles du Seigneur, puiſqu'elles ne pourront avoir leur effet ſi le pain n'eſt levé. Et ainſy la qualité de la matiere aura plus de force que la parole de Dieu, qui change toutes choſes. Or qui aura la hardieſſe de dire que la parole du Seigneur qui affermit le ciel & la terre, faſſe voir ſa force dans toutes les autres choſes, mais qu'elle ne puiſſe rien ſur du pain azyme? A-t-on jamais oüi parler d'un plus horrible blaſphême?..... Ce ſont les paroles du Seigneur* QUI CHANGENT L'UN ET L'AUTRE (c'eſt à dire le pain levé & le pain azyme) EN SON CORPS ET EN SON SANG; *& c'eſt ce que doivent croire ſans heſiter tous ceux qui ont quelque ſoin de leur ſalut.*

Gennadius Scholarius dans le livre qu'il a fait pour la defenſe des cinq articles du Concile de Florence, en ſoutenant ce que le Concile avoit decidé touchant les azymes, fonde ſa doctrine ſur celle de la preſence reelle & de la tranſubſtantiation.

Cap. 2 ſect. 1 *Nous*, dit-il, *qui ne voulons pas diviſer Ieſus-Chriſt qui eſt un, en appellant l'un Grec & l'autre Latin: nous ne diſons point qu'il y ait un double ſacrifice, en diviſant en deux le corps de J. C. & appellant l'un azyme, & l'autre pain levé: mais nous confeſſons & nous enſeignons que l'un & l'autre* EST LE CORPS DE J. C. *croyant que c'eſt toujours le meſme, quoiqu'il ſoit fait en diverſes manieres.* Dans la ſection 4. il dit que *nos myſteres ne ſont pas la figure, mais la verité meſme. L'apparence exterieure en eſt differente de ce que l'on y conçoit par cette apparence. Car dans le pain viſible* LE VRAY CORPS DE J. C. EST CONTENU, *lequel n'eſt vu que par les Anges qui l'adorent.* Dans la ſection 5. il dit que *ce ſont les paroles du Seigneur* QUI CHANGENT LE PAIN ET LE VIN MESLE' D'EAU EN SON CORPS ET EN SON SANG. Et à la fin de cette ſection: *Si cette parole* CHANGE *donc les*

dons propoſez AU CORPS ET AU SANG DE CHRIST, *& opere les redoutables myſteres, il ſeroit bien étrange qu'elle n'euſt point d'effet, lorſqu'il y manqueroit un peu de levain.* CH. I.

Je ne m'arreſte pas icy à refuter touter les chicanes de Rivet, & de Creigthon, contre ces auteurs qui ont écrit pour le Concile de Florence. On les peut voir dans le livre d'Allatius *de Perp. Conſenſ.* & dans ſes Exercitations contre Creigthon, où il fait voir qu'ils ſont auſſy mauvais critiques, que mauvais theologiens. Il me ſuffit que ces écrits ayent eſté faits par des Grecs du temps du Concile de Florence; & c'eſt de quoy l'on ne peut raiſonnablement douter. Mais on peut faire en paſſant trois remarques ſur ces paſſages, & ſur les autres ſemblables que l'on peut alleguer des autres Grecs de ce temps-là catholiques ou ſchiſmatiques.

La premiere eſt que ces auteurs declarant tres-formellement & tres-clairement leur ſentiment ſur la preſence reelle & la tranſubſtantion, ne le font neanmoins jamais à deſſein, mais ſeulement par rencontre, & en traittant d'autres queſtions. Ils ne propoſent point la tranſubſtantiation comme un dogme qu'ils veulent deffendre, parcequ'il n'eſtoit point attaqué; mais ils l'expriment en paſſant, parceque la matiere les conduiſoit à en parler, & qu'ils ne pouvoient faire connoiſtre leur ſentiment ſur d'autres points, ſans découvrir ce qu'ils croyoient de ce myſtere. Et cette maniere d'etablir la tranſubſtantiation eſt infiniment plus forte, que s'ils en avoient fait des traittez entiers; puiſqu'elle fait voir que cette doctrine n'avoit pas meſme beſoin d'eſtre prouvée, comme eſtant reconnuë generalement de tout le monde.

La ſeconde remarque qui eſt une ſuite de la premiere, eſt que nul de ces auteurs qui parlent le plus fortement pour la preſence reelle & la tranſubſtantiation, ne fait paroiſtre qu'il euſt aucun ſoupçon que ces dogmes fuſſent revoquez en doute par quelques Grecs. Ce qui fait bien voir qu'il n'y avoit en effet aucune diſpute ſur ce point parmy les Grecs; & qu'ainſy chacun de ces auteurs peut paſſer pour un témoin irreprochable du ſentiment de toute l'Egliſe Grecque.

La troiſiéme eſt que quoique les mots de *changement* & de *converſion*, & les autres dont ils ſe ſervent pour exprimer la tranſubſtantiation, ſoient d'eux-mêmes determinez à ne ſignifier dãs cette application qu'un changement reel & ſubſtantiel; neanmoins toutes les chicanes dont les Calviniſtes ſe ſervent à l'égard des paſſages des anciens Peres, n'ont aucun lieu à l'égard des auteurs nouveaux. Car comme les Grecs ſchiſmatiques ſçavoient de quelle ſorte les Catholiques prenoient les termes de *changement* & de *converſion*, ils n'auroient pas manqué de les eviter s'ils n'avoient entendu la meſme choſe; & ſi les Grecs Catholiques avoient cru qu'il y euſt des Grecs qui n'entendiſſent par ces termes qu'un changement de vertu, ils y auroient ajoûté d'autres mots pour les determiner. Ainſy quand on voit dans les uns & dans les autres le meſme langage, & qu'ils aſſurent également que le pain & le vin ſont changez au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt, comme il eſt certain que les Ca-

CH. III. tholiques prenoïent ces termes dans le ſens litteral, il eſt certain auſſy qu'ils eſtoient pris au meſme ſens par les Schiſmatiques.

Outre cette guerre qui ſe fit avec la plume entre les Grecs Schiſmatiques & Catholiques, dans laquelle on voit la tranſubſtantiation unanimement établie de part & d'autre, il s'en fit une autre plus reelle par des proſcriptions & des depoſitions d'Eveſques, les plus forts ayant voulu faire recevoir leur ſentiment par la force à ceux qui eſtoient de contraire avis; & cette ſeconde guerre ne montre pas moins que l'autre la parfaite union de tous les Grecs dans cette doctrine.

Metrophane approbateur du Concile de Florence, ayant eſté élu Patriarche au retour de l'Empereur, ſans s'étonner du ſoulevement de divers particuliers, entreprit de faire recevoir le Concile de Florence par tout ſon Patriarchat: il punit les deſobeïſſans: il en chaſſa quelques-uns de leurs Eveſchez, & en ſubſtitua d'autres en leur place, qu'il choiſiſſoit entre ceux qui luy eſtoient ſoumis. Ce procedé irrita les autres Patriarches & Eveſques encore plus que l'union. De ſorte que Philothée Patriarche d'Alexandrie, Dorothée Patriarche d'Antioche, & Joachim Patriarche de Jeruſalem, s'eſtant aſſemblez en un Synode qu'ils tinrent à Jeruſalem, prononcerent une ſentence de depoſition & d'excommunication contre Metrophane & contre les Eveſques qu'il avoit creez, leſquels ils appellent par mépris, *Metropolitellos Epiſcopillos*, μητροπολίδια ἐπισκοπίδια. Ils menacerent meſme l'Empereur de l'excommunier, s'il continuoit de proteger Metrophane, & d'adherer aux Latins. C'eſtoit là le temps, ou jamais, de reprocher à ceux qui avoient conſenti à l'union, la tranſubſtantiation qu'ils avoient approuvée dans le Concile de Florence, puiſqu'il s'agiſſoit de juſtifier une entrepriſe ſi inſolente & ſi hardie contre un Patriarche & un Empereur. Cependant ils ne font rien moins que cela. Ils rapportent uniquement pour raiſon de leur ſentence l'approbation que le Concile de Florence avoit faite de l'addition au Symbole, qu'il avoit determiné que le ſaint Eſprit procedoit du Fils, & qu'il avoit permis de celebrer le ſacrifice avec des azymes: *Conceſſitque azyma apud nos quoque in ſacrificium offerre.*

Je penſe que M. Claude reconnoiſtra preſentement qu'il n'avoit pas raiſon de traitter avec tant de mépris cet argument que l'on a tiré du Concile de Florence, pour faire voir que les Grecs tenoient en ce temps-là la preſence reelle & la tranſubſtantiation; & qu'il euſt bien fait de s'y arreſter un peu davantage, s'il avoit eu quelque choſe à nous dire ſur ce ſujet. Je luy avoüe de bon cœur qu'il ne m'eſt pas poſſible de le deviner; ſi ce n'eſt que ce ſoit quelque raiſonnement ſemblable á celuy qu'il employe en paſſant, qui eſt que *ſi en vertu de la reünion les Grecs ſemblent avoir ſouffert tacitement la tranſubſtantiation des Latins, les Latins de meſme ont tacitement ſouffert le ſtercoraniſme des Grecs: & l'on n'a pas*, dit-il, *plus de droit d'en conclure que les Grecs ſont tranſubſtantiateurs, que j'en aurois d'aſſurer que les Latins ſont ſtercoraniſtes.* Car pour des raiſonnemens de cette ſorte, il eſt vray qu'il n'en peut jamais manquer

manquer. Il n'a qu'à écrire au hazard tout ce qui luy viendra dans la fantaiſie ſans aucun diſcernement ; & il eſt difficile qu'il écrive rien de moins raiſonnable que ce qu'il dit en ce lieu. Ce ſtercoraniſme des Grecs qu'il compare ſi mal à propos avec la tranſubſtantiation des Latins, eſt une pure chimere. Il n'a nul fondement ſolide, principalement à l'égard du commun des Grecs. Humbert en avoit accuſé il y a plus de 600. ans Nicetas par une conſequence mal fondée, qu'il tire d'une opinion qui ne luy en donnoit aucun ſujet, comme nous l'avons montré : mais il n'en paroiſt aucun veſtige ny aucun ſigne dans tous les écrirs des Grecs ; & tant s'en faut qu'il y en paroiſſe, que le contraire s'y trouve, parce qu'ils ont tous pris pour regle de leur ſentiment ſur l'Euchariſtie S. Jean de Damas, qui condamne formellement cette erreur. CH. IV.

Les Latins n'ont donc eu aucun ſujet de ſoupçonner les Grecs de ſtercoraniſme ; & s'ils les en euſſent ſoupçonnez, ils ſe ſeroient eclaircis de leur ſentiment, & ils les auroient obligez de l'abandonner. Mais il n'eſt nullement douteux ny incertain ſi les Latins tenoient la tranſubſtantiation ; & il n'eſt point douteux non plus que cette opinion ne fuſt connuë aux Grecs. Enfin les Grecs ne l'ont point ſoufferte tacitement ; mais ils l'ont ſolemnellement approuvée, & ils l'ont enſeignée auſſy formellement que les Latins. De ſorte que le raiſonnement de M. Claude eſt fondé ſur cette étrange maxime : Si l'on peut conclure que les Grecs ont approuvé la doctrine de la tranſubſtantiation, parce qu'il eſt certain que les Latins la tenoient, parceque les Grecs ne l'ont pu ignorer, parcequ'ils l'ont ſignée dans la definition du Concile, parcequ'ils l'ont enſeignée eux-meſmes durant & aprés le Concile ; on pourra de meſme conclure que les Latins ont approuvé le ſtercoraniſme des Grecs, quoiqu'il ſoit tres-faux & tres-improbable que les Grecs ayent tenu cette erreur ; quoique les Latins l'ayent abſolument ignoré ; quoiqu'il n'en ait point eſté parlé dans ce Concile, & qu'il n'y ait eu aucun lieu d'en parler. J'aimerois tout autant dire ; que s'il eſt permis de dire vray, il eſt permis de dire faux ; que s'il eſt permis de tirer des conſequences juſtes, neceſſaires, indubitables, il eſt permis d'en tirer de ridicules & d'impertinentes ; & enfin que s'il eſt permis de bien raiſonner, il eſt auſſy permis de mal raiſonner.

CHAPITRE IV.

XXIII. PREVVE de l'union des Grecs avec les Latins ſur les dogmes de la tranſubſtantiation & de la preſence reelle au ſeiziéme ſiecle par la diſpute entre les Lutheriens, & Jeremie Patriarche de Conſtantinople.

LE ſeiziéme ſiecle ne ſera pas moins heureux que les autres à nous fournir des preuves du conſentement de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Latine ſur le myſtere de l'Euchariſtie ; & celles qu'il nous preſente ont cet avantage, qu'elles ne font pas ſeulement voir clairement la foy des Grecs ; mais qu'elles nous découvrent encore la mauvaiſe foy des

CH. IV. Calviniſtes, & l'excés de la hardieſſe avec laquelle ils tâchent de tirer à leur party ceux meſmes qui les condamnent le plus manifeſtement.

Cette utilité n'eſt pas peu conſiderable. Car les perſonnes ſimples qui entendent Aubertin & les autres Miniſtres ſoutenir avec une confiance extraordinaire, que tous les anciens Peres depoſent clairement en leur faveur, & condamnent la doctrine des Catholiques, n'ayant ny le temps ny le moyen de diſcuter tant de faits, ſont quelquefois troublez par l'aſſurance avec laquelle ils les entendent parler. Et c'eſt pourquoy Dieu permet qu'ils s'engagent à ſoutenir avec la meſme confiance d'autres faits plus aiſez à diſcuter, & où il eſt plus facile de les convaincre de mauvaiſe foy, afin de donner lieu à tout le monde de conclure qu'on ne doit avoir aucun egard à tout ce que diſent des perſonnes capables de ſoutenir des fauſſetez ſi evidentes.

C'eſt le fruit que l'on doit tirer de l'examen que nous allons faire de ce qui s'eſt paſſé entre les Lutheriens & les Grecs ſur le ſujet de la confeſſion d'Auſbourg. Car les Calviniſtes n'ont pas craint de publier que la réponſe du Patriarche Jeremie eſtoit conforme à leur ſentiment. Aubertin dit bien nettement *qu'il paroiſt qu'elle eſt manifeſtement contraire au ſentiment des Catholiques:* MANIFESTISSIME' *apparet quantùm is alienus ſit ab adverſariorum ſententia,*

Lib. 3. p 588

Et M. Claude qui fait gloire de ne ceder en hardieſſe à perſonne, conclut de meſme d'un paſſage de Jeremie qu'il rapporte (en ſupprimant à ſon ordinaire tout ce qui le precede & qui le ſuit) *qu'il fait voir invinciblement que Ieremie n'entend pas que la ſubſtance du pain & du vin ceſſe d'eſtre, ny que celle du corps propre de Jeſus-Chriſt nous ſoit corporellement communiquée.*

Nous allons donc voir ce que ces Meſſieurs appellent dans leur langage des conſequences *tres-manifeſtes*, & des preuves *invincibles.* Mais pour en mieux juger il eſt bon de repreſenter auparavant l'hiſtoire de cette negotiation.

Hiſt. Eccleſ. ſeculo 16. p 50.

Hottinger Miniſtre de Zurich en rapporte l'origine en cette maniere. *Ioſeph Patriarche de Conſtantinople*, dit-il, *ayant envoyé Demetrius, Diacre de ſon Egliſe à Vvittemberg pour s'informer de l'eſtat des Egliſes reformées d'Alemagne, & ce Diacre eſtant retourné à Conſtantinople l'an 1559. aprés avoir paſſé ſix mois à Vvittemberg, Melanthon luy donna à ſon depart un exemplaire de la Confeſſion d'Ausbourg, qu'il avoit traduit en Grec ſous le nom de Paul Bolſcius*; & il y ajoûta une lettre grecque, qui eſt auſſy rapportée par Hottinger.

Il faut dire Bolſcius, comme on voit dás la vie de Melanthon compoſée par Melchior Adamus.

On voit dans cette lettre que Melancthon tâche de cacher autant qu'il peut les ſentimens des Lutheriens, afin de flatter les Grecs. Car quoique les Lutheriens rejettent un grand nombre de points établis par les Peres des premiers ſiecles, & par les Conciles receus des Grecs, Melancthon ne laiſſe pas d'écrire à ce Patriache, ſans s'expliquer davantage:

Idem p 52. *Voſtre Diacre vous pourra rapporter que nous gardons religieuſement les ſaintes Ecritures, tant celles des Prophetes que des Apoſtres, les definitions des Conciles touchant les dogmes, & les inſtructions de vos Peres.*

Il eſt impoſſible que Melancthon n'ait bien vu que ces paroles écrites à des Grecs, leur imprimeroient cette idée, qu'ils recevoient tout ce qui avoit eſté defini dans les ſept premiers Conciles; ce qu'il ſçavoit neanmoins eſtre tres-faux, principalement à l'égard du ſeptiéme Concile. Il eſt donc viſible qu'il n'eſtoit pas faſché que les Grecs ſe trompaſſent à ſon avantage, & qu'ils eſtimaſſent les Lutheriens plus religieux envers les Peres & les Conciles qu'ils n'eſtoient en effet, afin que cette tromperie les rendiſt plus favorables à leur doctrine.

Mais les Grecs n'eſtant pas tombez dans ce piege, & n'ayant pas daigné faire alors réponſe à Melancthon, Cruſius profeſſeur des Lettres Latines & Grecques dans l'Univerſité de Tubinge, & Jacques André Miniſtre de cette ville-là, renouvellerent quatorze ans aprés, ſçavoir l'année 1574. les meſmes pratiques auprés de Jeremie par le moyen d'un nommé Eſtienne Gerlak Lutherien, qui faiſoit la fonction d'Aumoſnier auprés de l'Ambaſſadeur de l'Empereur à Conſtantinople.

Ce Cruſius écrivit d'abord des lettres de civilité à ce Patriarche, en luy envoyant des extraits de ſermons du Miniſtre André, qu'il appelle Eveſque pour n'effaroucher pas les Grecs, quoiqu'il ne priſt pas ce titre en Allemagne. Enſuite cet André & Cruſius luy envoyerent par une lettre commune, une coppie de la Confeſſion d'Auſbourg traduite en Grec. Et parce qu'ils ſçavoient que les Grecs eſtoient fort attachez aux ſept premiers Conciles, ils ne manquerent pas d'inſerer dans une de leurs lettres la meſme clauſe que Melancthon avoit miſe dans la ſienne; mais d'une maniere encore plus trompeuſe. *Nous eſperons*, dirent-ils, *que quoiqu'il y ayt quelque difference de ceremonies entre nous à cauſe de l'eloignement des lieux, vous reconnoiſtrez neanmoins que nous n'avons introduit aucune innovation dans les principales choſes neceſſaires à ſalut; & que nous embraſſons & conſervons, autant que nous le pouvons comprendre, la foy qui nous a eſté enſeignée par les Apoſtres, les Prophetes, & par les ſaints Peres inſpirez du ſaint Eſprit, & par les ſept Conciles établis & fondez ſur les ſaintes Eſcritures.*

Turco græcis l. 2. p. 410. 411. & ſequent.

Ibid. p. 414.

C'eſt en vain que les Theologiens de Wittemberg s'efforcent de couvrir ce deguiſement honteux qui leur avoit eſté reproché par Lindanus Eveſque de Ruremonde, en diſant dans cette inſolente preface qu'ils ont miſe à la teſte de ces actes, qu'ils ne ſe ſont obligez par là qu'à approuver ces Conciles en ce qu'ils avoient de conforme à l'Ecriture. Car cette réponſe fait voir ſeulement que les Proteſtans ſont capables d'approuver les equivoques les plus trompeuſes en matiere de religion. Et ainſy au lieu de les excuſer, elle ne fait que découvrir le dereglement de leur morale, qui les rend capables de pratiquer & d'approuver des artifices ſi indignes de la ſincerité chreſtienne.

Dans la preface du livre intitulé *Acta Theolog. Wittemb.*

Outre ces lettres que ces deux Lutheriens de Tubinge écrivirent au Patriarche Jeremie, ils lierent auſſy par le moyen de Gerlak un commerce de lettres avec deux de ſes officiers, dont l'un s'appelloit Jean Zygomale & l'autre à Theodoze Zygomale. Ces deux Grecs eſtoient reduits

CH. IV. à une extrême pauvreté, & ils eſperoient de recevoir quelque ſecours d'argent des proteſtans d'Alemagne, comme ils ne le diſſimulent pas dans leurs lettres, où ils repetent ſouvent ce proverbe de Demoſthene, *Qu'il faut avoir de l'argent*, δεῖ χρημάτων. Ce fut pour cela qu'ils rendirent quelques offices de civilité à Cruſius & à ſon Miniſtre auprés de leur Patriarche, & qu'ils le diſpoſerent autant qu'ils purent à leur eſtre favorable: mais ils ne pouvoient pas changer la foy des Grecs, qui n'avoient aucune envie de l'abandonner. Ainſy quoique dans les choſes de pure civilité ils ayent agi avec Gerlak & Cruſius d'une maniere obligeante, & que le Patriarche en ait uſé de la meſme ſorte; neanmoins dans ſa réponſe aux articles de leur confeſſion, il leur dit librement ſa penſée ſur leur doctrine, & il condamne toutes leurs erreurs.

Pour entendre ce qu'il dit de l'Euchariſtie, il faut remarquer que la Confeſſion d'Auſbourg contenant la creance des Lutheriens, bien loin de combattre la preſence reelle, l'établiſſoit au contraire tres-expreſſément par l'article dixiéme qui porte ces termes : *Touchant la Cene du Seigneur, ils enſeignent que le corps & le ſang de J. C. y ſont vraiment preſens, & qu'ils ſont diſtribuez à ceux qui y participent: & ils improuvent ceux qui enſeignent le contraire :* C'eſt à dire en un mot qu'ils approuvent la preſence reelle, & qu'ils condamnent les Calviniſtes; mais ils ne diſoient rien de la tranſubſtantiation, & ne ſe declaroient pas ſur ce point; & c'eſtoit là le defaut de cet article.

Que devoit répondre Jeremie s'il euſt eſté dans le ſentiment que M. Claude luy attribuë, & s'il euſt cru que le corps de J. C. n'eſtoit point reellement au Sacrement, mais ſeulement en vertu? Que répondroit M. Claude? Que répondroient tous les Miniſtres ſes confreres? Qui doute qu'ils ne diſent tous d'un commun accord, que c'eſt une grande fauſſeté d'enſeigner que le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt ſont vraiment preſens dans la Cene; puiſqu'il n'y a que ſa vertu qui y ſoit preſente, & que c'eſt un crime de condamner les Calviniſtes qui le nient? Car je ne veux pas ſuppoſer que M. Claude ſe vouluſt ſervir d'un artifice auſſy indigne que ſeroit celuy de feindre de n'entendre pas ce que les Lutheriens marquoient par ces mots : *Que le corps & le ſang de J. C. eſtoient vraiment preſens en la Cene*; & de répondre ſimplement que le corps & le ſang ſont vraiment preſens, ſçavoir par operation & par efficace. Car ces termes eſtant determinez & par leur nature, & par l'uſage public & conſtant que les Lutheriens en faiſoient, à ſignifier la preſence reelle & ſubſtantielle de J. C. dans le Sacrement, ce ſeroit chicaner d'une maniere honteuſe de les prendre autrement, ou de ſuppoſer que les Grecs les ayent pris en un autre ſens.

Voyons donc de quelle ſorte Jeremie a répondu á ces approbateurs de la preſence reelle : s'il a condamné cette doctrine, parceque les Lutheriens en diſoient trop en admettant la preſence reelle; ou s'il l'a rejettée, parcequ'ils en diſoient trop peu, en ne parlant point de la tranſubſtantiation. Voicy ſa réponſe ſur cet article.

Le dixiéme article, dit-il, *traite de la Cene du Seigneur; mais fort breve-*

ment, & pour dire la verité, un peu obſcurement : car on nous dit ſur ce ſujet pluſieurs choſes de vous, que nous deſapprouvons CH. IV.

M. Claude s'imagine peut-eſtre déja que c'eſt la preſence reelle contenuë dans la confeſſion des Lutheriens que Jeremie va deſapprouver. Mais qu'il écoute. *L'Egliſe Catholique enſeigne*, dit-il, *que* CE PAIN EST CHANGE' (Et en quoy ? En vertu, en puiſſance, en force ? Non) AU CORPS MESME, ET AU SANG MESME DU SEIGNEUR *par le S. Eſprit. Mais il faut que ce ſoit du pain levé, & non pas du pain azyme. Car le Seigneur en la nuit en laquelle il fut livré, ayant pris du pain & ayant rendu graces, le rompit, & dit : Prenez & mangez. Il ne leur dit pas ; C'eſt un azyme, c'eſt la figure de mon corps ; mais* C'EST MON CORPS. *terem dans ſa premiere reponſe ch. 10. f. 86.*

Cela commence tres-mal pour M. Claude, & il doit dire qu'il n'y eut jamais un homme plus mal-habile que Jeremie à expliquer ſes penſées, s'il vouloit faire entendre par là aux Lutheriens qu'il n'y a que la vertu de J. C. qui ſoit preſente au Sacrement, & que ſon corps n'y eſtoit nullement preſent dans la verité de ſa ſubſtance. Si M. Claude veut bien ſe reſoudre à ne parler jamais qu'en cette maniere, je l'aſſeure que s'il ſcandaliſe bien des Calviniſtes, il ne ſcandalizera jamais aucun Catholique, & qu'il n'obligera aucun d'eux à écrire contre luy.

Mais voicy un petit rayon d'eſperance qui va luire pour M. Claude, & il ne luy en faut pas davantage pour croire que tout eſt gagné pour luy, & qu'il eſt pleinement victorieux. Jeremie ajoûte en ſuite : *Ce n'eſt pas que la chair que le Seigneur portoit fuſt donnée alors à manger à ſes Apoſtres, ou ſon ſang à boire, ou que le Seigneur deſcende du ciel dans les divins myſteres : car ce ſeroit un blaſpheme.* C'eſt ſur cela que M. Claude ſe récrie, & c'eſt par là qu'il montre *invinciblement*, car il n'a jamais que des preuves invincibles, *que le corps propre du Seigneur ne nous eſt point corporellement communiqué.* pag. 709.

Il eſt vray que pour ſe conſerver cet avantage imaginaire il s'eſt ſervi d'un artifice peu honneſte, qui eſt de ſupprimer l'éclairciſſement que Jeremie donne immediatement aprés à ces paroles. Et par ce moyen ceux qui ne liſent que livre de M. Claude s'imaginent que Jeremie en demeure là, & qu'il dit ſimplement *que ce n'eſt pas qu'il ait donné à manger à ſes diſciples la chair qu'il portoit, ou qu'il deſcende du Ciel preſentement.* Mais ceux qui ne s'en fient pas à M. Claude, & qui prennent la peine de conſulter les auteurs meſmes, voyent ſans peine le ſens de Jeremie dans les paroles qui ſuivent. *Mais c'eſt*, dit-il, *qu'alors, ſçavoir dans la Cene du Seigneur, & maintenant dans noſtre ſacrifice, par l'invocation & la grace de l'Eſprit tout-puiſſant qui l'opere, & par les prieres ſacrées & les paroles du Seigneur,* LE PAIN EST CHANGE' ET CONVERTI AU CORPS MESME DU SEIGNEUR, ET LE VIN EN SON SANG MESME. Voilà de quelle maniere Jeremie ne veut pas que J. C. deſcende du ciel maintenant, ny qu'il ayt donné à manger à ſes diſciples la chair qu'il portoit. Il ne deſcend point du ciel en quittant le ciel & privant le ciel de ſa preſence, en faiſant que ce qui eſt en terre ne ſoit pas au ciel. Il ne donna point à manger à ſes diſciples la chair qu'il portoit, en ceſſant de

CH. IV. la porter & de paroiſtre devant eux en ſa maniere ordinaire, en coupant ſon corps par morceaux, en n'ayant plus d'autre lieu que l'eſtomach de ſes Apoſtres. Voilà ce qu'il ne fait pas, & que Jeremie ne veut pas qu'on puiſſe dire ſans blaſphême. Mais ce qu'il fait, ſelon Jeremie, *eſt qu'il change le* PAIN EN SON CORPS MESME, c'eſt à dire en ſon propre corps, & le vin en ſon propre ſang, & qu'il le communique ainſy à ceux qui le reçoivent, ſans perdre pour cela ſa preſence corporelle & ſenſible dans le ciel, & ſans l'avoir perduë dans la Cene.

Voilà ce que c'eſt que cette *conſequence invincible* de M. Claude; & il eſt bon par là de s'accoutumer à ſon *dictionnaire*, & de comprendre que dans ſon langage une conſequence invincible n'eſt qu'un tres-foible & tres-pitoyable raiſonnement fondé ſur la ſuppreſſion peu ſincere de l'eclairciſſement qu'un auteur donne luy-meſme à ſes paroles, qui n'eſtoient pas d'elles meſmes fort difficiles.

On va voir dans un autre exemple qu'il ne faut guere avoir plus d'egard à ſes reproches les plus violens & les plus aigres. En vit-on jamais un proposé d'une maniere plus animée que celuy qu'on lit en la page 708. ſur le ſujet de Forbeſius Eveſque d'Edimbourg? *Forbeſius*, dit-il, *produit en ſuite Ieremie Patriarche de Conſtantinople, mais il le produit en le falſifiant* VILAINEMENT. *Car il luy fait dire que le propre & veritable corps eſt contenu ſous les eſpeces du pain levé C'eſt à quoy Ieremie ne penſa mais. Et ſans mentir l'auteur de la refutation n'eſt pas excuſable de nous faire combattre contre un homme qui ſe diſant de noſtre communion, falſifie ainſy les auteurs pour detruire noſtre creance.* SI LUY MESME DE SON CHEF *euſt fait cette alteration, je la pardonnerois au zele de ſa religion, & à la trop grande confiance qu'il a en ſon Cardinal du Perron: mais de nous introduire un témoin qui ſous le nom de proteſtant, vivant & mourant dans noſtre communion, nous trompe & nous trahit ſi cruellement, c'eſt trop s'eloigner de la bonne foy. Eſt-ce que la ſincerité & la vertu ne nous doivent pas eſtre communes dans ces diſputes? Ieremie dit que le pain qui eſt conſacré par un Preſtre n'eſt pas un type, ny un pain ſans levain; mais un pain levé, & le corps meſme du Seigneur. Et on luy fait dire par la bouche d'un Proteſtant que le propre & veritable corps de I. C. eſt contenu ſous les eſpeces du pain levé. La fraude eſt double, & dans la matiere, & dans la forme.*

Mais que M. Claude me permette de luy demander à mon tour ſi le ſens commun n'eſt donc pas une qualité qui nous doive eſtre commune dans ces diſputes, & ſi la rhetorique eſt un art qui oblige de renoncer à l'equité & à la raiſon. Il ſuppoſe qu'il y a une falſification dans la traduction que Forbeſius fait du paſſage de Jeremie. I'examineray cela en ſuitte, & luy feray voir qu'il ſe trompe. Mais en admettant meſme que le paſſage ſoit mal traduit, comment a-t-il pu fonder ſur cela le reproche qu'il fait à l'Auteur de la Perpetuité, en diſant, *que s'il avoit fait de ſon chef cette alteration, il la pardonneroit au zele de ſa religion, & à la trop grande confiance qu'il a en ſon Cardinal du Perron: mais que c'eſt trop s'éloigner de la bonne foy, que d'introduire un Proteſtant vivant &*

mourant dans ſa communion, qui le trahit ſi cruellement? Quelle étincelle de raiſon y a-t-il dans cette penſée? Falſifier un paſſage de ſoy-meſme c'eſt une faute conſiderable, & elle eſt entierement inexcuſable; quand elle vient de mauvaiſe foy. Se fier au Cardinal du Perron qui eſt un Catholique, c'eſt une negligence. Car chacun doit repondre en quelque ſorte des fautes de ceux de ſa communion, s'il en pretend tirer avantage. Cependant M. Claude veut bien pardonner ces ſortes de fautes: mais de rapporter un paſſage d'un Proteſtant qui eſt obligé de prendre garde à ce qu'il écrit, & n'examiner pas s'il traduit ou ne traduit pas bien les paſſages qu'il rapporte, où eſt la mauvaiſe foy? Où eſt la faute? Où eſt le ſujet de faire des exclamations? Et neanmoins c'eſt ce que M. Claude ne peut ſouffrir, & qui luy paroiſt entierement inexcuſable. CH. IV.

Je ne ſçay en verité en quoy il eſt moins raiſonnable, ou dans ſon indulgence, ou dans ſa ſeverité; & je luy declare que je renonce à l'une, & que j'appelle de l'autre. Il n'arrive jamais aux perſonnes vraiment ſinceres de falſifier un paſſage par mauvaiſe foy, mais il peut echapper à tout le monde des traductions moins exactes; & quand M. Claude s'en plaindra, on avoüera qu'il a eu raiſon. On eſt auſſy obligé de verifier les paſſages alleguez par des Catholiques: & ainſy leur negligence deviendroit celle de ceux qui n'ont pas ſoin de les corriger. Mais qu'en alleguant le paſſage d'un Proteſtant on aille ſe donner la peine de verifier ſes traductions, c'eſt une obligation dont perſonne juſques icy n'a pretendu eſtre chargé. On a droit de ſe fier à ce que dit un homme qui parle contre ſoy-meſme. S'il ſe trompe, c'eſt ſa faute, & non pas la noſtre; & l'on peut tres-legitimement ſe diſpenſer en ces occaſions de la peine de conſulter les paſſages dans les auteurs, principalement quand ils ne ſont rapportez qu'en paſſant, & qu'on ne fait aucune reflexion ſur les paroles qu'ils contiennent.

Le rhetorique de M. Claude eſt donc fort injuſte en cette rencontre, & il ne pouvoit pas choiſir un plus mauvais pretexte d'accuſer l'Auteur de la Perpetuité d'une mauvaiſe foy inexcuſable. Mais ce qui eſt pis, eſt qu'il eſt encore fort mal fondé dans ſes reproches injurieux qu'il fait à l'Eveſque d'Edimbourg, qu'il accuſe *aſſez baſſement* d'avoir falſifié *vilainement* ce paſſage, & de *trahir cruellement* ceux de ſa communion. M. Claude ne ſçait point du tout proportionner les paroles aux choſes. Il s'imagine qu'il n'y a qu'à dire des injures au hazard. S'il avoit dit que cette traduction eſt un peu libre, peuteſtre luy auroit-on dit qu'il auroit raiſon: mais d'employer ces mots, de *vilaine falſification* & de *cruelle trahiſon* dans le ſujet dont il s'agit, c'eſt faire paroiſtre un eſprit emporté, & qui ne regle pas ſes paroles par la raiſon.

Mais comme la paſſion eſt ordinairement imprudente, il ſe trouve de plus que ces reproches de *vilaine falſification* & de *cruelle trahiſon* ſont tres-injuſtement appliquez à Forbeſius, parce que cette traduction n'eſt pas de luy. Il l'a priſe mot pour mot de Socolovius Polonnois catholique, qui avoit fait imprimer la réponſe de Jeremie ſous le titre de *Cenſura Orientalis*: & c'eſt là que l'on trouve ces paroles: *Nonigitur am-*

CH. IV. *plùs aut figura aut azymum eſt ille dominici corporis panis, qui à ſacerdote conſecratur ; ſed illud ipſum verum corpus Chriſti, ſub ſpeciebus fermentati panis contentum.* Tout ce que l'on peut donc reprocher à Forbeſius, eſt d'avoir cité Jeremie ſur la foy de la traduction de Socolovius, qui n'eſt pas ſi litterale en cet endroit. Et c'eſt ce qui ne s'appella jamais en aucune langue *vilaine falſification* ny *cruelle trahiſon*, qu'en celle de la rhetorique de M. Claude.

Enfin pour le ſatisfaire plus plainement, je luy ſoutiens que cette traduction ne peut point eſtre traittée de falſification, puiſqu'elle repreſente le vray ſens de Jeremie. Il n'y a pour en eſtre convaincu qu'à conſiderer toute la ſuite de ce paſſage.

Jeremie aprés avoir dit que le pain eſt changé εἰς αὐτὸ τὸ σῶμα τοῦ κυρίου, *au corps meſme du Seigneur, & le vin en ſon ſang meſme*, εἰς αὐτὸ τὸ τοῦ κυρίου αἷμα ; ajoûte : *Car Jeſus-Chriſt dit dans l'Evangile : Le pain que je donneray eſt ma chair ; & c'eſt elle qui ſanctifie tous les fidelles, afin que comme en participant à noſtre maſſe il eſt devenu Dieu & homme, & il eſt entré dans la participation du ſang & de la chair des hommes ; de meſme en participant à ſon corps & à ſon ſang, nous ſoyons appellez dieux par grace & par adoption. Le pain du corps du Seigneur qui eſt adminiſtré par les Preſtres n'eſt donc point ny un type, ny un azyme* ; mais il eſt ἐνζυμον, καὶ αὐτὸ τὸ σῶμα κυρίου, *fermentatum & ipſum Domini corpus.* Ce que Socolovius traduit par ces paroles : *Illud ipſum verum Chriſti corpus ſub ſpeciebus fermentati panis contentum* ; LE VRAY CORPS DE J. C. *contenu ſous les eſpeces du pain levé.*

Or pour montrer que c'eſt là le veritable ſens, il ne faut que conſiderer que ces paroles, ἔνζυμον, καὶ αὐτὸ τὸ σῶμα τοῦ κυρίου, peuvent avoir deux ſens differens. Le premier, que ce pain ſoit appellé ἔνζυμον, *levé* ; parce qu'il demeure effectivement pain levé, & qu'il n'eſt le corps de J. C. qu'en figure ou en vertu.

Le ſecond, qu'il ſoit appellé de ce nom, *pain levé*, parce qu'il a eſté originairement du pain levé, & qu'il le paroiſt encore, quoiqu'il ſoit reellement le corps du Seigneur.

Mais le premier de ces ſens avoit eſté déja pluſieurs fois exclus par les paroles de Jeremie, où il avoit enſeigné clairement *qu'aprés la conſecration le pain levé* EST CHANGÉ AU CORPS MESME DU SEIGNEUR ; que *ce n'eſt point une figure, mais le corps du Seigneur* ; que *c'eſt cette chair dont il eſt dit, Le pain que je donneray eſt ma chair.*

Il eſt exclus dans la ſuite en pluſieurs manieres differentes ; & il eſt exclus par les paroles meſmes du paſſage qui portent que *c'eſt le corps meſme du Seigneur*, αὐτὸ τὸ κυρίου σῶμα. D'où il s'enſuit que ce n'eſt donc point reellement du pain levé, puiſque la realité du corps exclut, meſme ſelon les Miniſtres, la realité du pain. Par conſequent ce mot ἔνζυμον, n'a point eſté employé par Jeremie pour marquer que le pain demeure dans ſa nature, mais pour exprimer ſimplement que le corps de J. C. doit eſtre fait de pain levé, & qu'il conſerve l'apparence de pain levé, qui eſt le ſens que Socolovius & Forbeſius aprés luy ont exprimé. Il ne faut qu'a-

voir

voir un peu de bonne foy, & un peu de connoissance de l'esprit des Grecs, pour rentrer sans peine dans ce sens, qui paroist manifestement dans toute la suite de l'écrit de Jeremie. CH. IV.

Car il faut remarquer que ces Grecs nouveaux ont toujours deux opinions en veuë en parlant de l'Eucharistie, dont ils rejettent l'une justement, & l'autre injustement. La premiere opinion qu'ils condamnent, est celle des Calvinistes, qui veulent que le pain ne soit que la figure du corps de J. C. La seconde est celle de l'Eglise Latine, qui est que le pain azyme puisse estre la matiere du Sacrement.

Les Grecs enseignent contre les Calvinistes, que le pain consacré n'est pas un type, mais le corps mesme du Seigneur; & ils enseignent contre les Latins, que le pain qu'on doit consacrer doit estre levé, & que c'est ce pain levé qui est changé au corps du Seigneur, & non le pain azime. C'est ce que Jeremie avoit dit dés le commencement de cet article par ces paroles: *L'Eglise Catholique*, c'estadire dans son sens, l'Eglise Grecque, *enseigne que la consecration estant faite* LE PAIN EST CHANGÉ AU CORPS MESME DE J. C. ET LE VIN EN SON SANG MESME. Voilà l'erreur des Calvinistes condamnée. Et il ajoûte pour condamner aussitost l'opinion des Latins, qu'il faut que ce soit du pain levé, & non du pain sans levain: *Qui panis fermentatus sit, non infermentatus.*

Et à la fin de l'article proposant encore la mesme doctrine, il dit contre les Calvinistes, *que le pain du corps du Seigneur n'est pas un type, ou une figure:* il dit contre les Latins, que *ce n'est pas un azyme*, c'estadire qu'il n'est pas fait de pain azyme. Et pour exprimer en peu de paroles l'opinion des Grecs, il dit qu'il est ἐνζυμον, *levé*, c'estadire qu'il est fait de pain levé, en quoy il condamne les Latins; & il dit qu'il est le corps mesme du Seigneur, en quoy il condamne les Calvinistes.

Ainsy ces paroles: *Ce n'est pas un azyme, c'est un pain levé*, ayant un rapport visible au different qui est entre l'Eglise Grecque & l'Eglise Latine, l'intelligence s'en doit prendre de la connoissance de ce different. Or il est certain que les Grecs n'ont jamais disputé avec les Latins si le pain azyme, ou le pain levé demeuroit aprés la consecration. Ils sont toujours convenus ensemble que le pain qui servoit de matiere au Sacrement estoit changé au corps du Seigneur, & ne demeuroit plus pain. Mais les uns, qui sont les Grecs, ont soutenu qu'il n'y avoit que le pain levé qui pust estre changé & transubstantié, & les Latins au contraire ont maintenu que le pain azyme pouvoit estre consacré & transubstantié aussibien que le pain levé.

C'est pourquoy quand les Grecs appellent le pain consacré, *pain levé*, ce n'est qu'à cause de sa matiere originaire, & de son apparence; mais non à cause de son estat subsistant, puis qu'ils declarent en tant de manieres qu'il est changé, & qu'il n'est plus. Et il n'en faut point d'autre témoin que Jeremie. Il nous renvoye luy-mesme à la fin de ce passage aux éclaircissemens qu'il en doit donner en suite. *Je parleray*, dit-il, *de cette matiere plus amplement dans la suite, en répondant à ce que vous dites que vous estes d'accord avec les Latins; & que vous n'estes differens d'eux qu'en quelques abus que vous condamnez.*

CH. IV. Voyons donc si nous trouverons dans cette suite à laquelle Jeremie nous renvoye, que le pain demeure, & qu'il n'est le corps de Jesus-Christ qu'en vertu; & si nous n'y trouverons point au contraire qu'il ne demeure point, qu'il est transmué, changé, converti au corps mesme du Seigneur. Il dit dés l'article 3. que la consecration des dons, & le sacrifice qu'on en fait, nous remet dans l'esprit la mort, la resurrection, & l'ascension de J. C. *parce qu'ils sont* CHANGEZ AU CORPS DE J. C. *qui a receu toutes ces choses*; c'est à dire, qui est mort, qui est ressuscité, & qui est monté aux cieux.

pag. 97.

pag. 100. Il dit dans le mesme chapitre, que le pain *est changé en ce corps mesme de J. C.* εἰς αὐτὸ ἐκεῖνο σῶμα τὸ Χριστοῦ.

Ibid. Il dit que pendant que le pain est sur l'autel de la protheſe, c'est encore du simple pain, consacré neanmoins à Dieu; mais qu'ensuite (sçavoir par la consecration) il devient *le pain veritable*, & est changé dans la verité. *Mais pour expliquer comment cela se fait, on auroit*, dit-il, *besoin d'une infinité de bouches, encore n'y suffiroient-elles pas.*

Il dit (& c'est encore un des passages dont M. Claude abuse d'une maniere bien étrange) que *l'Eglise est marquée dans les Sacremens, non comme dans des Symboles, mais comme les membres sont dans le cœur, & les branches des plantes dans leur racine, & comme les pampres dans la vigne,*

pag 101. *selon la parole du Seigneur. Car il n'y a pas seulement icy un commerce & un changement de noms, ou un rapport de similitude; mais il y a identité de la chose,* ταυτότης, *c'est à dire que les choses mesmes s'y trouvent.* Et pourquoy? *parce que les mysteres* SONT VRAIMENT LE CORPS ET LE SANG DE J. C. *& ils ne sont pas changez au corps des hommes qui les reçoivent; mais c'est nous qui sommes changez en eux, le plus fort l'emportant: comme le fer estant mis dans le feu, devient feu luy mesme, & ne fait pas que le feu devienne fer. Et de mesme que lorsque le fer est rouge nous ne voyons plus du fer, & il ne nous paroist que du feu, les proprietez du fer estant cachées par le feu: ainsi qui pourroit voir de ses yeux l'Eglise de J. C. entant qu'elle est unie, & qu'elle participe à sa chair, il ne verroit rien en elle que le corps de I. C.*

La falsification de M. Claude consiste en ce qu'il rapporte à la seule impression de l'esprit de J. C. ce que Jeremie dit de l'Eglise unie au corps J. C. & ce qu'il fonde sur la reception reelle du corps de J. C. *Jeremie*, dit M. Claude, *parlant de l'Eglise qui a receu l'impression de l'esprit de*

pag. 709. *I. C. ne la compare-t-il pas à un fer; & ne dit-il pas que si quelqu'un la pouvoit voir en cet estat, il ne verroit autre chose que le corps mesme du Seigneur?* εἰ δὲν ἕτερον ἢ αὐτὸ μόνον τὸ κυριακὸν ὅλον σῶμα. Il est vray qu'il le dit: mais il ajoûte que c'est qu'elle luy est unie, & qu'elle participe à sa chair καθ' ὅσον αὐτῇ ἥνωται, καὶ τῆς αὐτῆς μετέχει σαρκῶς; & c'est ce que M. Claude supprime. Jeremie ne rapporte point cet effet à l'impression seule de l'esprit de J. C. mais à l'union reelle avec le corps de J. C. & il suppose par tout ce discours que ce corps est reellement dans ce mystere. Car c'est sur ce principe qu'il enseigne que l'Eglise n'est pas dans l'Eucharistie comme dans un symbole; mais qu'elle y est comme les membres sont dans le cœur, les branches dans la racine, les pampres dans le tronc de la vigne.

Ce corps de J. C. eſt le cœur de l'Egliſe, c'eſt ſa racine, c'eſt ſon tronc. S'il n'eſtoit qu'en figure & en ſymbole dans l'Euchariſtie, l'Egliſe ne ſeroit auſſy dans la meſme Euchariſtie qu'en figure ; mais parce qu'il y eſt reellement, & que les myſteres ſont vraiment ſa chair, elle y eſt d'une autre maniere qu'en figure. Elle y eſt comme les membres dans le cœur, parce que ſon cœur qui eſt le corps de J. C. s'y trouve reellement. Elle y eſt comme les branches dans leur racine, parce que le corps de J. C. qui eſt ſa racine, y eſt preſent. Elle y eſt comme les pampres dans la vigne, parce que ce myſtere contient la vray vigne qui eſt le corps de J. C. & qu'ainſy elle le reçoit quand elle s'unit à luy, quand elle participe à ſa chair. Ce corps la change en luy, comme le feu fait le fer. C'eſt un feu devorant qu'elle reçoit dans ſes entrailles, qui conſume les effets de ſa mortalité, qui luy inſpire les ſemences de la vie immortelle, & qui cache aux yeux des Anges tout ce que les hommes ont d'impur, quoique ces effets inviſibles ne paroiſſent pas aux hommes. CH. IV.

C'eſt le ſens developpé de ce paſſage qui ne peut ſervir qu'à établir puiſſamment la preſence reelle, bien loin qu'on puiſſe l'employer à la combattre, comme fait M. Claude dans l'extrait plein de fauſſeté qu'il en rapporte.

Ieremie ajoûte en ſuite, que *l'oblation ſe fait à la verité par nous*, mais que le ſacrifice s'y opere inviſiblement, comme auſſy *le changement des eſpeces*, c'eſt à dire du pain & du vin, *au corps meſme & au ſang du Seigneur, la grace de Dieu operant ces choſes inviſiblement par les prieres operatives & efficaces.*

Les Theologiens de Wittemberg ajoûtent ces deux mots Il n'y a dans le Grec que Γίνεται μὲν ἀπροσφόρως *mais c'eſt le ſens.*

Et un peu aprés il explique l'effet de l'Euchariſtie comme Sacrement, & comme ſacrifice. *Ce divin & ſacré myſtere*, dit-il, *nous ſanctifie en deux manieres ; premierement par mediation ou interceſſion*, τῇ μεσιτείᾳ ; *car ces dons eſtans offerts ſanctifient ceux qui les offrent, & ceux pour qui ils ſont offerts, & leur rendent Dieu propice* ἵλεον αὐτοῖς ἐργάζεται τὸν θεὸν. *Secondement par la reception, parce qu'ils ſont noſtre vraye viande, & noſtre vray breuvage comme dit Ieſus-Chriſt.*

Que les Theologiens de Wittemberg & de Tubinge ont perdu de ce qu'il n'y avoit perſonne parmy eux qui euſt l'eſprit fait comme Aubertin ou comme M. Claude ! Car ils crurent ſimplement ſur la reponſe du Patriarche, qu'il enſeignoit la preſence reelle & la tranſubſtantiation. Et quoique M. Claude aſſeure qu'il ne faut pas avoir beaucoup de ſubrilité pour comprendre que Jeremie n'a voulu dire autre choſe par tout cela, ſinon que par l'operation du S. Eſprit le pain à noſtre égard a la vertu & l'efficace du corps meſme de J. C. neanmoins il ne ſe trouva perſonne parmy eux qui fuſt ſubtil juſques à ce point. Et c'eſt pourquoy dans la refutation qu'ils firent de l'écrit de Ieremie, en diſtinguant les points de ſa réponſe ſur leſquels ils eſtoient d'accord avec luy, de ceux qui eſtoient conteſtez, ils mirent l'article de la preſence reelle entre les points ſur leſquels ils n'avoient aucune conteſtation avec ce Patriarche. *Communionem ſeu Cœnam Domini coadunare nos Chriſto quippe in aqua carnem & ſanguinem ejus verè participemus.* Mais ils mirent l'article de la tranſub-

In reſponſ. ad 1. reſponſ. p. 149.

CH. IV. ſtantiation entre les points dont ils ne pouvoient convenir avec les Grecs, & ſur leſquels ils deſapprouvoient ſa doctrine, & ce qu'il leur avoit écrit. *Nous allons maintenant*, diſent-ils, *traiter des articles controverſez.* Enſuite dequoy ils expriment leur doctrine touchant la tranſubſtantiation en des termes contradictoires à ceux du Patriarche. *Nous croyons*, diſent-ils, *que le corps & le ſang de I. C. ſont veritablement preſens dans la Cene; mais nous ne croyons point que le pain ſoit changé au corps de I. C.* Ainſy, ſelon ces Theologiens de Witemberg, croire que le pain eſt changé au corps de J. C. eſt la foy des Grecs; & croire que le pain n'eſt pas changé au corps de J. C. eſt la foy des Lutheriens; & croire que le corps de J. C. eſt reellement preſent, c'eſt la foy commune des Grecs & des Lutheriens. Ils expliquent de la meſme ſorte le ſens de Jeremie dans la ſeconde réponſe, & ils ne s'en retractent point dans la troiſiéme.

Ibid. p. 192.

Cependant ils eſtoient bien loin de leur compte, ſi l'on en croit M. Claude. Car ils ſe trompoient en tout. Ils s'imaginoient que Jeremie croyoit la preſence reelle, & ſelon M. Claude il ne croyoit qu'une preſence de vertu. Ils s'imaginoient qu'il admettoit la tranſubſtantiation & le changement du pain, & ſelon M. Claude il n'y avoit jamais penſé. Il faut neceſſairement ou que ces Theologiens ſe ſoient trompez de la ſorte, ou que M. Claude ſe trompe. Mais il faut avoüer que l'apparence eſt toute entiere pour les Theologiens de Wittemberg; & non ſeulement l'apparence, mais la certitude.

Car qui a jamais entendu parler d'une pretenſion moins raiſonnable que celle de M. Claude? Des Theologiens d'une celebre Univerſité lient un commerce de lettres avec un Patriarche: ils conferent avec luy de vive voix par un d'entr'eux qui n'eſtoit pas des moins habiles: ils luy écrivent; il répond: ils repliquent; il répond: ils repliquent encore; & il répond pour la troiſiéme fois: & ces Theologiens repliquent encore afin qu'on ne diſt pas qu'ils avoient eſté convaincus. Dans toutes ces trois réponſes ils expliquent toujours de la meſme ſorte le ſens du Patriarche; ils luy attribuënt de croire avec eux la preſence reelle; ils le combattent ſur la tranſubſtantiation. Le Patriarche de ſon coſté répond toujours de la meſme maniere; & quoiqu'il viſt par les réponſes des Lutheriens qu'on luy attribuoit de croire & la preſence reelle & la tranſubſtantiation, il ne s'en deffend point, il ne le deſavoüe point, il ne ſe plaint point qu'on explique mal ſon ſentiment; mais il confirme ce qu'il avoit dit, il enſeigne toujours que le pain eſt changé au corps de J. C. Les uns & les autres n'ont pas la moindre penſée qu'ils ne s'entr'entendiſſent point. Et cent ans aprés un Miniſtre de France pretendra que les Theologiens de Wittemberg & de Tubinge n'entendoient pas le ſens de Jeremie; que Jeremie n'entendoit pas le ſens des Theologiens de Wittemberg; que Gerlak preſent à Conſtantinople n'entendoit pas l'opinion des Grecs; que les Grecs n'entendoient pas Gerlak; que toute cette diſpute ne fut qu'une meſentente & une equivoque perpetuelle de gens qui ne ſçavoient ce qu'ils diſoient, & qui ne comprenoient point le ſens les uns des autres: & il

pretendra avoir droit d'avancer toutes ces choſes, non ſeulement ſans preuves, mais contre des preuves claires & convaincantes du contraire. En verité cette hardieſſe n'eſt pas ſupportable, & elle paſſe de beaucoup les fautes ordinaires des écrivains & des gens de lettres. C'eſt un enteſtement & une temerité monſtrueuſe, qui doit cauſer de l'étonnement à toutes les perſonnes ſages. CH. IV.

Que M. Claude conſidere, s'il a encore quelque reſte de ſincerité, ce que devoit cépondre un Patriarche qui auroit eſté dans les ſentimens qu'il attribuë à Jeremie. Les Lutheriens luy diſent qu'ils croyent que le corps de J. C. eſt vraiment preſent dans la Cene, mais qu'ils ne croyent pas que le pain ſoit changé au corps de J. C. Ils luy attribuënt le ſentiment qu'ils approuvent; ils luy reprochent celuy qu'ils deſaprouvent; & c'eſt la meſme choſe que s'ils luy avoient dit: Nous croyons avec vous que J. C. eſt vraiment preſent; mais nous ne croyons pas comme vous que le pain ſoit changé; parceque l'Apoſtre nous aſſeure que le pain demeure, que J. C. appelle encore le vin fruit de vigne, &c. Que devoit-il répondre, dis-je encore une fois, s'il euſt eu les ſentimens de M. Claude? Il devoit dire aux Lutheriens qu'ils avoient tres-mal pris ſon ſens: Qu'il ne croyoit point du tout comme eux, que le corps de J. C. fuſt reellement preſent: Qu'il n'y avoit que ſa vertu qui eſtoit preſente: Qu'ils ſe trompoient encore davantage en s'imaginant qu'il cruſt que le pain fuſt reellement changé: Que ce n'eſtoit point là ſa foy & ſa penſée. Il eſt impoſſible qu'un homme qui n'euſt pas perdu le ſens, euſt fait une autre réponſe. Cependant il en fait une bien differente de celle-là dans ſon ſecond écrit, & qui fait bien voir qu'il eſtoit bien eloigné d'eſtre dans les ſentimens de M. Claude. Au lieu de dire qu'il ne croit ny la preſence reelle, ny la tranſubſtantiation, comme il y eſtoit obligé par le diſcours des Lutheriens, s'il n'auoit cru en effet aucun de ces dogmes, il proteſte que ſon Egliſe croit l'un & l'autre avec des termes encore plus precis & plus oppoſez aux Lutheriens qu'il n'avoit fait la premiere fois.

La divine Euchariſtie, dit-il, *qui eſt le corps & le ſang de J. C. conſerve & entretient cette vie de l'ame, Car ce pain de vie donne le Salut & la vie aux creatures; & nous vivons en J. C. en le mangeant dignement, ſelon ce qu'il a dit luy-meſme: Celuy qui mange ma chair & boit mon ſang, demeure en moy, & moy en luy.* CAR LE PAIN EST FAIT LE CORPS DE J. C. ET LE VIN MESLE' D'EAU LE SANG DE CHRIST, *par l'avenement du S. Eſprit qui change ces choſes d'une maniere qui eſt au deſſus de nos penſées & de noſtre intelligence. Ouy ce pain propoſé ſur l'autel, & le vin meſlé d'eau par l'invocation & l'avenement du S. Eſprit, ſont ſurnaturellement* CHANGEZ AU CORPS DE CHRIST ET EN SON SANG; *& ce ne ſont plus deux corps, mais un ſeul & meſme corps. Ce pain & ce vin* NE SONT POINT DES FIGURES *du corps & du ſang de I. C.* MAIS LE CORPS MESME DU SEIGNEUR *rempli de la divinité, le Seigneur ayant dit luy-meſme: Ceci eſt,* NON LA FIGURE *de mon corps,* MAIS MON CORPS: *Ceci eſt, non la figure de mon ſang, mais mon ſang.* Et un peu plus bas, *Si quelques-uns ont appellé le pain & le vin antitypes, comme le divin Baſile, ils ne les ont ap-* *Seconde réponſe n. 3. p. 240*

CH. IV. *pellez de ce nom* QU'AVANT LA CONSECRATION, *& non aprés la consecration. Nous les appellons neanmoins antitypes des choſes futures, non pas qu'ils ne ſoient* VERITABLEMENT LE CORPS ET LE SANG DE J. C. *mais parceque nous nous en ſervons maintenant comme d'un moyen pour participer à la divinité; au lieu que nous y participerons quelque jour ſpirituellement par la ſeule contemplation.*

Les Lutheriens ayant receu cette réponſe, ne s'amuſerent pas à dire qu'ils n'entendoient pas ce langage, ou à repliquer que tout cela ne marquoit qu'une *inondation de la grace du S. Eſprit* ſur le pain. Ils crurent que ces paroles ſignifioient une vraye preſence reelle & une vraye tranſubſtantiation; & ils repliquent encore dans ce meſme ſentiment au Patriarche en approuvant l'une, & en combattant l'autre.

Replique à la ſeconde reponſe pag. 18.

Nous ſommes d'accord avec vous, diſent ces Lutheriens, *en ce que vous croyez que le corps & le ſang de I. C. ſont vraiment preſens dans l'Euchariſtie; & nous rejettons ceux qui deferent plus dans ce myſtere à leur raiſon qu'à la parole de Dieu, & qui croyent que le corps & le ſang du Seigneur ſont tres-eloignez de la ſacrée Cene, parcequ'ils ne peuvent comprendre comment I. C. peut eſtre tout enſemble & au ciel & dans la terre.*

Voilà les Calviniſtes bien condamnez. Mais voicy maintenant ce que les Lutheriens improuvent dans les Grecs. *Mais nous croyons*, diſent-ils, *que le corps & le ſang du Seigneur ſont mangez & bus dans la Cene, avec le pain & le vin, & qu'ainy le pain & le vin ne ſont point changez.* Ils confirment & étendent ce point: ils combattent la tranſubſtantiation par leurs argumens ordinaires: ils proteſtent neanmoins qu'ils ne diſent pas cela à deſſein de nier la preſence veritable du corps & du ſang de J. C. dans la Cene, *pour laquelle*, diſent-ils, *nous combattons quelques-uns de nos adverſaires* (c'eſt-à-dire les Calviniſtes.)

Il falloit donc au moins à cette fois que Jeremie les détrompaſt de l'impreſſion qu'ils avoient de luy, s'ils n'euſſent pas bien compris ſon ſentiment. Mais il ne le fit pas, parcequ'il voyoit aſſez qu'ils l'entendoient bien. Il fut laſſé de cette contradiction opiniâtre des Lutheriens. Il abregea beaucoup ſa troiſiéme réponſe, & ne s'étendit preſque que ſur la proceſſion du S. Eſprit. Et quand il vient aux Sacremens, il en parle de cette ſorte: *Puiſque vous ne recevez que quelques-uns des Sacremens, & encore avec des erreurs* (c'eſt ainſy qu'il qualifie ce que les Lutheriens ſoutenoient de la ſubſtance du pain) *& que vous rejettez les autres comme des traditions qui non ſeulement ne ſont pas contenuës dans l'Ecriture, mais qui y ſont contraires, en corrompant les textes de l'ancien & du nouveau Teſtament, pour les reduire à voſtre ſens: Puiſque vous pretendez que le divin Iean Chryſoſtome qui approuve le crême, s'eſt laiſſé emporter par le torrent; & qu'en rejettant ainſy les Peres, vous ne laiſſez pas de vous attribuer le nom de Theologiens: Puiſque vous croyez que l'invocation des Saints eſt vaine & frivole; que vous mépriſez leurs images, leurs ſaintes reliques & l'adoration qu'on leur rend, en puiſant ces erreurs des ſources des Juifs: Puiſque vous aneantiſſez la confeſſion des pechez que nous faiſons les uns aux autres, & la vie monaſtique qui imite celle des Anges; nous vous de-*

clarons que les paroles de l'Ecriture qui contiennent ces veritez n'ont pas CH. IV.
esté interpretées par des Theologiens semblables à vous, & que S. Chrysostome, ny aucuns de ces vrais Theologiens n'ont esté emportez par le torrent. Ce Saint, & ceux qui luy ressemblent, ont esté des hommes pleins du Saint Esprit. Ils ont fait des miracles & des prodiges & durant leur vie & aprés leur mort; & ce sont eux qui nous ont expliqué les Ecritures, & qui ayant receu ces traditions comme necessaires & pieuses, les ont fait passer jusques à nous de main en main par une tradition non interrompuë: L'ancienne Rome en observe & en embrasse plusieurs. Comment avez-vous donc pu croire que vous ayez mieux considcré toutes ces choses, que l'ancienne & la nouvelle Rome? Et comment avez-vous osé abandonner les sentimens de ces vrais Theologiens pour leur preferer les vostres?

Et c'estpourquoy afin de se delivrer de leurs importunitez, il conclut sa réponse en cette maniere : *Nous vous prions de ne nous plus donner de peine, & de ne nous écrire plus, ny de ne nous plus envoyer de vos écrits sur ces matieres. Vous traitez d'une maniere trop inegale ces grandes lumieres de l'Eglise, ces grands Theologiens. Vous faites semblant de bouche de les honorer, mais vous les rejettez en effet; & vous nous voulez rendre nos armes inutiles, qui sont leurs divins discours, par lesquels nous pourrions combattre vos sentimens. Ainsy vous nous delivrerez de peine. Allez donc dans vostre voye, & ne nous écrivez plus touchant les dogmes, mais seulement par un commerce d'amitié si vous le voulez.*

Ce fut la derniere réponse du Patriarche, dans laquelle on voit qu'il n'accuse point les Lutheriens de ne pas bien entendre ses sentimens, mais de n'entendre pas la doctrine de l'Eglise. Il ne leur dit point qu'ils corrompoient le sens de ses écrits; mais il leur dit qu'ils corrompoient le sens de l'Ecriture; & il les abandonne comme des gens incurables, qui ayant renoncé à la tradition, avoient renoncé à la lumiere qui les pouvoit retirer de leurs erreurs.

Les Lutheriens ne voulurent pas demeurer sans repartie. Ils refuterent encore ce troisiéme écrit, mais sans expliquer autrement le sens du Patriarche. Et Crusius qui signa toutes ces réponses demeura si persuadé que les Grecs tenoient la transubstantiation, qu'il met cette opinion entre leurs erreurs dans le commentaire qu'il a fait d'une poëtie faite pour Gerlak, comme nous avons déja vu. *Germano-Græcis l. 5.*

Les Theologiens deWittemberg,qui ont fait imprimer le recüeil de tous ces actes en 1584. ne devinerent pas aussy d'autre sens dans les paroles de Jeremie; puisque rapportant dans leur preface toutes les differences qu'ils ont pu trouver entre la doctrine de ce Patriarche, & celle de l'Eglise Romaine, ils se donnent bien de garde de parler de la transubstantiation, & de distinguer en ce point l'Eglise Latine de la Grecque. Il a fallu prés d'un siecle pour donner la naissance aux imaginations des nouveaux Ministres & de M. Claude, qui a encheri pardessus Aubertin, en revestant ses songes d'une multitude de grands mots, pour tâcher d'en couvrir l'absurdité sous le faux éclat de ces termes magnifiques, qui étourdissent les personnes simples; parcequ'ils impriment dans leur esprit une idée confuse de

CH. IV. quelque choſe de grand qu'ils n'entendent point. C'eſt tout ce qu'il a ajoûté aux inventions de ſon maiſtre. Mais je penſe qu'aprés ce que nous venons de dire ſur ce ſujet, & les preuves du vray ſens de Jeremie que nous avons rapportées, il n'y aura perſonne qui ne demeure d'accord qu'on ne peut corrompre le ſentiment d'un auteur avec plus de hardieſſe que ces deux Miniſtres ont fait ceux de Jeremie. De ſorte qu'au lieu que M. Claude pretend faire croire, que l'on s'eſt trompé dans l'intelligence des paroles de Jeremie, parceque l'on n'entend pas le langage des Peres qu'il a imitez, les perſonnes ſages n'en concluront autre choſe, ſinon que M. Claude n'entendant pas certainement, ou feignant de ne pas entendre le langage de Jeremie, & luy impoſant comme il fait des ſentimens entierement contraires à ſa penſée & à ſes écrits, il y a bien de l'apparence qu'il n'entend pas mieux les ſentimens & le langage des anciens Peres, & qu'il n'eſt pas moins hardy à corrompre leur doctrine. Car que n'oſera point dans des choſes tant ſoit peu obſcures un homme qui a la temerité de vouloir obſcurcir & dementir l'evidence meſme.

CHAPITRE V,

XXIV. PREVVE tirée des écrits de quelques Eveſques Grecs de ce dernier ſiecle, que les Calviniſtes pretendent avoir eſté d'accord avec eux, parcequ'ils ont eſté fort emportez contre le Pape.

JE comprendray ſous le dernier ſiecle tout ce qui s'eſt paſſé de plus celebre dans l'Orient ſur le ſujet de l'Euchariſtie depuis le Patriarche Jeremie; parceque ſouvent les meſmes perſonnes ayant vécu à la fin de l'autre ſiecle, & au commencement de celuy-cy, on les peut rapporter indifferemment à l'un ou à l'autre.

L'hereſie de Calvin s'eſtant répanduë, comme l'on ſçait, dans l'Occident avec le Lutheraniſme, & ayant fait de grands progrés dans l'Angleterre & dans la Hollande, qui ſont les deux nations du monde les plus celebres pour le trafic, ce ſeroit un miracle que tant d'Anglois & de Hollandois répandus dans l'Orient par la neceſſité du commerce, & ayant par leurs richeſſes beaucoup de moyens d'attirer à eux les ames baſſes & intereſſées, n'euſſent trouvé perſonne en tant de lieux où ils ſont établis, qui fuſt ſuſceptible de leurs erreurs. La providence de Dieu qui cache ſa conduite ſous des voyes plus humaines & plus communes, n'a pas accoutumé de faire de ces ſortes de prodiges; & les erreurs trouvent d'ordinaire des partiſans par tout, parcequ'il y a par tout des hommes qui meritent d'eſtre abandonnez à l'eſprit d'erreur.

Et c'eſt pourquoy l'on voit qu'il n'y a guere de lieu où il n'ait paru quelque ſemence du Calviniſme, quoiqu'il ait eſté plus promptement aboli en certains lieux que dans les autres. Ainſy à n'en juger que par la raiſon, on devroit croire qu'il auroit deu faire beaucoup de progrés dans l'Orient. C'eſt un païs où l'on eſt certainement moins inſtruit des veritez de la foy que dans l'Occident. Or l'ignorance eſt tres-favorable aux Calviniſtes

vinistes pour faire recevoir leurs opinions. De plus la haine que l'on y porte au Pape, leur donne entrée pour s'insinuer dans les esprits, sous pretexte de s'unir avec les Grecs contre l'Eglise Romaine. Et enfin il n'y a personne qui s'oppose dans l'Orient à l'établissement de leur doctrine, les Turcs souffrant indifferemment toutes les diverses sectes de Chrêtiens, & estant en quelque sorte plus favorables aux Calvinistes qu'aux autres, parcequ'ils ont moins à apprehender d'eux que des Catholiques, qui leur donnent plus de jalousie à cause de la grandeur des Princes qui sont de la communion du Pape. CH. V.

Mais quelque progrés qu'ils eussent fait, ce seroit une consequence tres-fausse, que d'en vouloir conclure que l'opinion nouvelle qu'ils y auroient introduite fust la doctrine de l'Eglise Grecque. Et ce seroit à peu prés comme s'il prenoit fantaisie à quelqu'un de soutenir que la creance que Calvin a établie dans Genéve estoit celle qu'il y a trouvée, & que Luter n'a rien changé dans la foy des Eglises d'Alemagne.

Ainsy quand ils montreroient que des villes & des provinces entieres de l'Orient auroient embrassé dans ces derniers siecles l'opinion de Calvin, ils n'auroient en rien affoibli ce que nous avons pretendu prouver dans tout ce traité, qui est que la foy de la presence reelle & de la transubstantiation, est celle que l'heresie de Berenger a trouvé universellement receüe & établie dans toutes les societez Chrestiennes, & qui y est demeurée jusques à Calvin. Si les Calvinistes depuis ont gagné certaines personnes dans quelques-unes de ces societez, cela ne fait que découvrir leur innovation, & n'empesche pas qu'il ne soit vray que la foy qu'ils ont changée estoit generalement receüe avant eux par tous les Chrestiens ; ce qui est la plus grande marque d'une tradition apostolique.

Il est donc vray qu'il ne seroit nullement étrange que les Calvinistes eussent attiré à eux un grand nombre de Grecs, & qu'il est ridicule d'en conclure, que le sentiment qu'ils leur auroient fait embrasser soit celuy de l'Eglise Grecque. Mais on sera bien étonné de voir que cet effet qui paroist si probable n'estant point du tout, & les Calvinistes n'ayant pu par toutes leurs pratiques inspirer la doctrine de Calvin qu'à deux ou trois personnes considerables parmy les Grecs, ils ayent eu la hardiesse d'en tirer cette consequence, que l'Eglise Grecque estoit de leur sentiment sur la presence reelle & la transubstantiation ; ce qui ne laisseroit pas d'estre faux & absurde, quand ils auroient fait embrasser leur party aux deux tiers de l'Orient.

C'est neanmoins ce qu'on va voir dans l'histoire de quelques Patriarches & Evesques de l'Orient, que les Calvinistes se vantent avoir esté favorables à leur sentiment ; ce qui n'est vray que d'un ou de deux.

Hornbec ne craint pas de dire que Meletius Patriarche d'Alexandrie estoit d'accord avec eux. *Vlterius*, dit-il, *post Patriarcham Jeremiam cum nostris convenit Meletius Alexandrinus primùm, tum Constantinopolitanus Patriarcha.* Et certainement si c'estoit estre d'accord avec les Calvinistes que d'estre grand ennemy du Pape, ils auroient raison de conter ce Meletius pour un de leurs partisans. Car il est certain qu'il a *Summa contro. verf. p. 68.*

CH. V. toujours fait contre le Pape & contre l'Egliſe Romaine tout ce qu'il a pu. Il a écrit pluſieurs lettres aux Grecs de Pologne, aux Moſcovites, aux habitans de l'Iſle de Kio contre l'Egliſe Romaine. Il a fait pluſieurs traitez pour ſoutenir les opinions des Grecs. Mais bien loin qu'on puiſſe conclure de là qu'il n'ait pas cru la preſence reelle & la tranſubſtantiation, qu'on en conclut directement le contraire. Car eſtant tres-informé des opinions des Latins, eſtant tres-ſçavant, comme dit Hornbec, tres-ennemi du Pape, ayant fait un tres-grand nombre de livres; s'il avoit eſté contraire à la doctrine des Catholiques ſur l'Euchariſtie, il ſeroit moralement impoſſible qu'il ne l'euſt combatuë dans quelqu'un de ces traitez. Or une preuve certaine qu'il ne l'a point fait, eſt que Hottinger qui fait depuis la page 62. de ſon 16. ſiecle, juſques à la page 67. un grand extrait de ce que Meletius a dit de plus fort contre l'Egliſe Romaine, ne rapporte aucun lieu contre la preſence reelle ny contre la tranſubſtantiation. Ce qui donne juſte ſujet de ſe ſervir du témoignage de ce Meletius meſme pour prouver le conſentement de l'Egliſe Grecque avec la Latine ſur le ſujet de l'Euchariſtie.

On peut encore employer avec raiſon celuy de Margunnius Eveſque de Cythere, duquel Hottinger ſe glorifie, parcequ'il a fait un livre contre les Jeſuites, & un autre contre les Cordeliers, dont il ne cite rien, parceque ce ne ſont que faits & qu'accuſations particulieres, qui ne regardent point le fond de la religion. Mais on voit un autre traité du meſme auteur, imprimé en Grec à Veniſe, avec George Scholarius, ſur la proceſſion du S. Eſprit, dont on peut apprendre ſes ſentimens ſur l'Euchariſtie. Il parle dans tout ſon livre, & principalement dans le premier chapitre, avec tant d'emportement contre les Latins, qu'il ne craint pas de les accuſer ſur le ſujet des azymes, de l'hereſie d'Apollinaire, de Manés, de Marcion, & de Valentin; ſur ce fondement extravagant, qu'ils nioient tous les myſteres que les Grecs diſoient eſtre marquez par l'union du levain avec le pain. Cependant cet accuſateur ſi injuſte, ne l'a pas eſté juſques au point que de faire un crime aux Latins de croire la preſence reelle & la tranſubſtantiation. Et comme ce n'eſt pas ſans doute par ménagement & par reſerve, ce ne peut eſtre que parcequ'il eſtoit luy-meſme dans cette doctrine.

Non ſeulement il ne la combat point, mais il en fait profeſſion. Car
pag. 8. quand il approuve ce qui avoit eſté dit par le Catholique qu'il introduit dans ſon dialogue, *qu'autrefois les deux Egliſes eſtoient unies en participant à la meſme renaiſſance que l'on reçoit dans le ſaint bapteſme, & à la ſacrée communion du corps pur & vivifiant du Sauveur*, on doit juger qu'il l'approuve au meſme ſens qu'il avoit eſté dit par le Catholique. Et comme le Catholique entendoit une participation reelle du vray corps de J. C. on doit conclure que Margunnius parle auſſy d'une participation reelle.

Quand il reproche de meſme aux Latins dans le meſme chapitre, de ſoutenir que le pain azyme eſt le corps de Jeſus-Chriſt, il fait aſſez voir qu'il croyoit luy-meſme que le pain levé eſtoit le corps de Jeſus-

Chriſt, puiſqu'il ne fonde ſon reproche que ſur la qualité du pain azyme, & non ſur celle du pain. Un homme qui ne croit point du tout que le pain puiſſe eſtre changé au corps de Jeſus-Chriſt, ne s'amuſera jamais à diſputer ſi le pain azyme comme azyme y peut eſtre changé; puiſqu'il ne croit pas qu'il puiſſe devenir le corps de Jeſus-Chriſt, ny comme azyme, ny comme pain levé. Cette grande diſpute de la preſence reelle & de la tranſubſtantiation étouffe toujours tous ces petits differens; & quand on voit les gens qui s'y amuſent, c'eſt un ſigne manifeſte qu'ils n'ont point de different ſur la ſubſtance du myſtere. CH. VI.

C'eſt pourquoy quant au fond de la doctrine de l'Euchariſtie, il eſt clair que ceux qui combattent les azymes, ſont de meſme ſentiment que ceux qui les deffendent; & qu'ainſy Margunnius qui les rejette, n'eſtoit pas moins pour la tranſubſtantiation que le Religieux Hilarion, l'un des nouveaux Grecs catholiques, lequel dans un traité qu'il a fait pour ſoutenir les azymes contre les Grecs ſchiſmatiques, imprimé dans le livre d'Allatius, intitulé, *La Grece orthodoxe*, leur parle de cette ſorte: *Je vous ay écrit ces choſes, ô Grecs! que je cheris veritablement, non pour blaſmer voſtre pain,* QUE J'ADORE, *& que je revere de meſme maniere que nos azymes; mais pour vous montrer que voſtre conduite n'eſt pas juſte, ny chreſtienne, lorſque vous attaquez & que vous outragez ou par vos paroles, ou par vos actions les azymes des Latins. Car I. C. eſt veritablement contenu dans l'une & dans l'autre,* ἐν ἀμφοτέροις γὰρ ὡς ἔιρηται Χριστὸς ἀληθῶς περιέχεται.

Tous ces paſſages donnent également lieu de faire cette reflexion deciſive, que les Grecs ſchiſmatiques n'ayant point blâmé les Latins de croire la preſence reelle & la tranſubſtantiation, & les Grecs catholiques n'ayant point accuſé les autres Grecs de ne la pas croire, & ce ſilence ne pouvant venir ny dans les uns ny dans les autres d'une ignorance mutuelle de leurs ſentimens, il faut par neceſſité qu'il naiſſe d'une conformité de doctrine.

CHAPITRE VI.

XXV. PREVVE tirée de l'hiſtoire de Cyrille, qui ayant eſté perverti par les Calviniſtes, trouva moyen de s'elever premierement ſur le ſiege d'Alexandrie, & puis ſur celuy de Conſtantinople, dont il fut depoſſedé pour ſes erreurs.

MAIS voicy un autre perſonnage dont les Calviniſtes pretendent tirer des avantages beaucoup plus grands. C'eſt un appellé Cyrille natif de Candie. Il fut d'abord diſciple de Meletius Patriarche d'Alexandrie, qui le fit Preſtre, & depuis de ce Margunnius dont nous avons déja parlé. Hottinger releve ſon eſprit par la multitude des langues qu'il apprit à écrire & à parler. Mais c'eſt pluroſt une marque de ſa memoire que de ſon jugement. Il eut commerce avec Antoine de Dominis, & *Hotting. in Analectis hiſtoricis. In appendic. diſſ. 8. p. 552.*

CH. VI. ſon inclination le porta toujours à conferer avec tous les Calviniſtes qu'il put rencontrer.

Il faut avoüer ſur ce point, que les Miniſtres prouvent parfaitement bien qu'il embraſſa les ſentimens de Calvin, premierement dans le cœur, & enſuite ouvertement.

In appendice diſſ. 8. p. 553. *Il rapporte luy-meſme*, dit Hottinger dans une lettre qu'il a écrite à de Dominis, *qu'ayant conferé avec Fuxius Docteur de Tranſylvanie & orthodoxe* (c'eſt à dire Calviniſte dans le langage de ce Miniſtre) *il reconnut la vanité & la foibleſſe des ſubtilitez que les ſuperſtitieux apportent pour l'invocation des Saints ; & qu'au lieu qu'il avoit eſté juſques alors branlant & incertain, il ſe rendit entierement à la force invincible de la verité. Je connus*, dit-il, *par la grace de Dieu ce que c'eſt que d'avoir pour la regle de ſon ſalut la parole de Dieu, au lieu de ſuivre les ſonges & les fantaiſies des hommes ; ce que c'eſt que d'edifier ſur le fondement de J. C. des choſes precieuſes, & de n'y edifier que du bois, du foin, & de la paille.*

Le voilà donc déja Calviniſte non ſeulement ſur l'invocation des Saints, mais auſſy ſur les traditions, & ſur l'autorité de l'Egliſe : car c'eſt ce qui eſt enfermé dans ces paroles, *de reconnoiſtre la parole de Dieu comme la regle unique de ſon ſalut.* Mais c'eſt par changement de religion & de creance : c'eſt en abandonnant & en condamnant les opinions qu'il avoit appriſes dans le ſein de ſon Egliſe, pour ſuivre celles qui luy furent inſpirées par les diſciples de Calvin, & par la lecture de leurs livres. Il devint Calviniſte comme un Catholique qui ſe pervertit le peut deverir ; & je ne voy pas que les Calviniſtes ayent grand ſujet de ſe glorifier d'avoir pu gagner en Orient un ſeul homme.

Ibid p. 553. Hottinger attribuë le progrés qu'il fit dans le Calviniſme à la lecture des livres de Theologie qui luy furent donnez par l'Ambaſſadeur des Eſtats generaux ; & l'on peut juger par la qualité de l'Ambaſſadeur quels livres de Theologie ce pouvoient eſtre.

Mais tout Calviniſte qu'il fuſt dans ſon ame, il n'oſa pas ſitoſt faire paroiſtre ſes ſentimens, & il ne témoigna exterieurement qu'une averſion violente contre le Pape ; ce qui ne ſervit pas peu pour le faire entrer dans les bonnes graces de Meletius, qui le fit ſuperieur d'un monaſtere, & ſe ſervit de luy pour empeſcher s'il euſt pu, l'union de quelques Egliſes Grecques de Pologne avec le Pape. Allatius parle encore d'une autre ambaſſade en Valachie & en Saxe. On luy fait courir de grands dangers dans la negotiation de Pologne de la part des Catholiques : mais Hottinger a grand tort de n'en rapporter aucune preuve ; car jamais homme ne merita moins que luy d'eſtre cru ſur ſa parole. Allatius dit que pour ſouſcrire des articles contre les Catholiques, il receut cinq cens écus en Alemagne ; qu'il fut depuis envoyé en Candie, afin de ramaſſer de l'argent pour le Patriarche ; & qu'enſuite à ſon retour Meletius ayant eſté transferé à Conſtantinople, il ſe ſervit de l'argent qu'il avoit amaſſé pour occuper ſa place, au prejudice d'un autre qui eſtoit élu d'un commun conſentement : ce qui n'eſt pas difficile à ceux qui ont de l'argent, en un païs où ces ſieges ſont maintenant à vendre au plus offrant

Quoiqu'il en soit, il ne s'ensuit nullement de son election au Patriarchat, que les Grecs ayent ou toleré, ou approuvé ses sentimens sur l'Eucharistie, puisqu'il les cachoit encore ; comme l'on ne doit pas supposer que l'on ait cessé à Alexandrie d'invoquer les Saints, parceque Cyrille estoit déja persuadé que cette invocation estoit superstitieuse, & contraire à l'Ecriture. CH. VI.

Voilà donc déja Cyrille fort élevé dans l'Eglise Grecque, puisque le voilà Patriarche du second siege. Mais comme l'ambition n'a point de bornes, ce siege ne luy servit que de degré pour s'élever à celuy de Constantinople.

Il y alla luy-mesme pour y faire ses pratiques, mais s'estant trouvé moins appuyé que Timothée, ou moins riche, comme les Ministres le publient, ce Timothée luy fut preferé. Et comme Cyrille ne cessoit point de cabaler contre luy, & que Timothée qui en estoit informé, estoit en estat de s'en ressentir, Cyrille fut obligé de s'en aller au mont Athos, d'où il partit quelque temps aprés pour se retirer en Pologne.

Je rapporte toute cette histoire principalement sur la foy d'Allatius, qui a eu un soin particulier de s'en informer, & qui estant Grec de nation, est plus croyable que des Ministres Hollandois ou Suisses, & entr'autres que Hottinger, qui est un des plus emportez & des moins sinceres écrivains que j'aye jamais lu. Mais le fond de nostre contestation ne depend nullement de la verité de ces faits ; & on les pourroit supposer tels que les Ministres les rapportent, sans que la cause des Catholiques en fust blessée, ny que celles des Calvinistes en receust aucun solide avantage. *Allat. de perp. consens. p. 1074.*

Allatius raconte donc que le Patriarche Timothée mourut quelque temps aprés, ayant esté empoisonné chez l'Ambassadeur de Hollande par Josaphat de l'Isle d'Andros, lorsqu'aprés le disner ils s'excitoient l'un l'autre à boire. Le poison parut en ce que sitost que Timothée fut retourné chez luy, il fut saisi d'une colique violente, d'une pesanteur de teste, d'un ébloüissement, d'une palpitation de cœur, & d'un tremblement de membres, ce qui l'obligea d'envoyer querir un medecin nommé Apollonius. Mais ce medecin qui avoit esté gagné par une somme de mille écus, luy donna un nouveau poison dans un remede, qui le fit bientost mourir. Cette mechanceté ne demeura pas inconnuë. Car ce Josaphat, qui fut fait en recompense Archevesque de Calcedoine par Cyrille, s'estant depuis broüillé avec luy, découvrit tout ce qui s'estoit passé. Ce qui ayant animé Cyrille contre luy, il fit en sorte qu'on luy envoya des Janissaires de sa connoissance pour l'amener à Constantinople, qui l'étranglerent sur le chemin, & jetterent son corps dans la mer. *Allat. Ibid.*

Cela n'arriva que long-temps depuis. Mais aussitost aprés la mort de Timothée, Cyrille trouva moyen de se faire élire Patriarche de Constantinople, & pendant quatre mois, pour n'effaroucher pas les Grecs, il fit encore profession de la religion Grecque, qui hors les points de la procession du S. Esprit & des azymes, est presque la mesme que la Ca-

CH. VI. tholique. Mais aprés ce temps, comme il avoit ſes engagemens avec les Hollandois qui luy preſtoient de l'argent pour tous ſes beſoins, il ne differa pas davantage à s'acquitter envers eux de ſes promeſſes, en publiant ſes erreurs parmy le peuple.

Il ne faut pas s'imaginer neanmoins qu'il l'ait fait avec un ſi grand éclat. Il gagna par des pratiques ſecrettes quelques perſonnes. Il publia une confeſſion de foy en ſon nom, contenant les erreurs des Calviniſtes; mais il n'anathematiza point ceux qui tenoient le contraire. Il eſtoit permis à chacun de croire ce qu'il vouloit. Il ne changea rien dans l'exterieur de l'Egliſe. Et ainſy comme il eſt certain qu'il eſtoit luy-meſme dans l'erreur; il eſt certain auſſy qu'elle demeura renfermée en luy, & en un petit nombre de gens de ſa caballe.

L'eſtat où les Grecs ſont reduits ſous la tyrannie des Turcs, fait aſſez juger qu'il ne leur eſt pas facile de ſe delivrer d'un mauvais Patriarche; puiſque pourveu qu'il ait de l'argent, il eſt toujours le plus fort auprés des Turcs, & que ſous pretexte de ſedition il fait étrangler & empaller ceux qu'il luy plaiſt. C'eſt pourquoy il eſt fort naturel que dans ces occaſions perſonne ne ſe hazarde, & qu'en conſervant la vraye foy on ſe contente d'attendre de Dieu ſa delivrance.

On ne devroit donc point s'étonner quand les Grecs auroient ſupporporté Cyrille; puiſque, comme nous avons dit, il ne contraignoit poſitivement perſonne d'embraſſer ſes ſentimens, & qu'il eſtoit Calviniſte en quelque ſorte pour luy, & non pour les autres. Et ainſy les efforts eſtranges que les Grecs ont faits pour le faire chaſſer de ſon ſiege, ſont dignes d'admiration, & marquent en eux un extrême zele pour leur foy.

Ils ne furent pas long-tems à s'elever contre luy dés qu'ils eurent découvert quel il eſtoit; & l'ayant depoſé dans un ſynode, ils obtinrent en donnant de l'argent au Grand-Seigneur, qu'il fuſt envoyé en exil à Rhode. Les Calviniſtes attribuent ce ſoulevement aux Jeſuites, & pretendent qu'ils y exciterent les Grecs; mais les Grecs n'aiment pas aſſez les Jeſuites pour s'unir à eux, à moins que le commun intereſt de la religion ne les y oblige.

Cyrille trouva bientoſt moyen de ſortir de ſon exil en donnant de l'argent au Sultan. Et comme les Grecs continuerent de leur coſté de faire tous leurs efforts pour ſe delivrer de ſa domination, l'on vit durant pluſieurs années un étrange ſpectacle dans cette Egliſe affligée. Car les Turcs ſe riant de ces diviſions, eſtoient toujours preſts de bannir, ou de retablir Cyrille, ſelon qu'on leur donnoit plus d'argent de part ou d'autre. Les Grecs faiſoient ce qu'ils pouvoient pour le faire chaſſer de Conſtantinople, en donnant de l'argent au Grand-Seigneur. Cyrille de ſon coſté pour ſe maintenir prenoit à uſure des Hollandois de grandes ſommes qu'il levoit enſuite ſur ſes Egliſes.

Enfin comme il avoit fait perir pluſieurs Eveſques & Preſtres, il éprouva le meſme traitement qu'il avoit ſi ſouvent procuré aux autres. Car ayant eſté chaſſé de ſon ſiege pour la derniere fois, & relegué vers le

Pont-Euxin, il fut tiré de priſon peu de jours aprés, & étranglé par l'ordre du Grand Seigneur. Son corps ayant eſté jetté ſur le rivage, y fut enterré; mais la foſſe n'ayant pas eſté bien recouverte, il fut deterré déja tout puant & pleins de vers, par des perſonnes qui croyoient trouver quelque choſe de precieux dans ſon tombeau; & comme ils y furent trompez, ils laiſſerent ſon corps expoſé aux beſtes.

Voilà la fin de ce Patriarche Calviniſte, qu'ils n'ont pas manqué de faire paſſer pour un martyr, quoique la cauſe de ſa mort ſoit bien éloignée de luy pouvoir faire meriter ce titre, & qu'il n'y ait rien en ſa vie qui reſſente le martyr. Ils en accuſent ſon ſucceſſeur Cyrille de Berée, & ils pretendent que ce fut par ces faux rapports qu'il engagea le Grand-Seigneur à cette cruauté. Mais outre qu'ils le diſent ſans le prouver, il eſt encore incertain ſi ces rapports eſtoient faux: de ſorte qu'ils fondent contre luy une accuſation certaine ſur deux choſes inconnuës & non prouvées.

Mais pour revenir à Cyrille, c'eſt bien inutilement que les Calviniſtes ſe mettent en peine de prouver qu'il a eſté de leur ſentiment. Perſonne ne le leur conteſte. Il le dit luy-meſme tres-nettement. Car que peut-on deſirer de plus clair ſur ce ſujet, que ce qu'il écrivit à un Calviniſte, & qui eſt rapporté par la pluſpart des auteurs nouveaux, comme par Hotttinger, Rivet, Hornbec. *J'ay voulu*, dit-il, *écrire ces choſes à Voſtre Reverence, afin de la ſupplier qu'elle me ſerve de témoin, s'il m'arrive de mourir, que je mourray catholique orthodoxe dans la foy de noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt, & dans la doctrine Evangelique qui eſt conforme à la confeſſion Belgique, à ma confeſſion, & à celle des autres Egliſes Evangeliques, qui s'accordent toutes entr'elles: Que je deteſte les erreurs des Papiſtes, & les ſuperſtitions des Grecs: Que j'approuve, & que j'embraſſe la doctrine de l'illuſtre Docteur Jean Calvin, & de tous ceux qui ſuivent ſes ſentimens. C'eſt ce que je vous prie, Monſieur leger, d'atteſter pour moy; puiſque c'eſt avec une conſcience tres-ſincere que j'embraſſe cette doctrine, que j'en fais profeſſion, comme ma confeſſion le fait voir.* Hotting in Analec p. 560.

Qui s'etonnera qu'un homme ſi declaré, qui condamne également les Latins & les Grecs, ait fait une confeſſion de foy conforme à ſes erreurs? Et qu'en peut-on conclure, ſinon que les Calviniſtes ont gagné ou perſuadé un Grec; qu'ils l'ont elevé au Patriarchat par leur argent; & qu'ils ont tâché de s'en ſervir pour ſemer leurs erreurs dans l'Orient. Mais d'en conclure, comme fait M. Claude, que la confeſſion de foy de ce Cyrille repreſente les ſentimens de l'Egliſe Grecque avant Cyrille, & du temps meſme de Cyrille, c'eſt abuſer avec trop de hardieſſe de la ſimplicité de ſes lecteurs. J'aimerois autant dire que la confeſſion des Miniſtres de Charenton repreſente les ſentimens de l'Egliſe de France; ou que la confeſſion de l'Egliſe Anglicane ſous Elizabeth, nous fait voir la foy qui y eſtoit ſous Marie à qui elle ſucceda.

Il rejette, dit M. Claude, *dans cette confeſſion de foy la tranſubſtantiation.* On pourroit luy répondre qu'il n'explique point ce que c'eſt que cette tranſubſtantiation qu'il rejette ſous le mot de μετεσιωσις, qui n'eſt

CH. VI. pas celuy dont les Grecs se servent ordinairement pour l'expliquer ; qu'il ne dit point que le pain demeure ; qu'il asseure par une equivoque malicieuse qu'il *confesse la presence veritable & reelle de J. C. dans l'Eucharistie*, quoiqu'il la reduise à une presence de foy ; ce qui est encore equivoque, estant vray qu'il n'y a que la foy qui nous assure de la presence de J. C. quoique ce ne soit pas la foy qui le rende present. Il est visible qu'il a obscurci cet article à dessein & qu'il n'a osé condamner aussy ouvertement qu'il eust desiré la foy de l'Eglise Grecque, afin de s'y conserver quelques partisans par l'obscurité affectée de ses paroles. On pourroit luy dire encore que Cyrille a bien reconnu luy-mesme que cette confession estoit contraire au sentiment des Grecs, & que c'est ce qui l'a porté à la finir par ces paroles : *Nous prevoyons assez que cette confession abregée sera comme un signe de contradiction pour ceux à qui il plaist de nous calomnier, & de nous persecuter injustement. Mais nous avons cette confiance en nostre Seigneur I.C. qu'il n'abandonnera pas la cause de ses fidelles, & qu'il ne laissera pas le sceptre des indignes dominer sur l'heritage des justes.*

Mais j'aime mieux demander à M. Claude s'il croit en sa conscience que Cyrille suivist les opinions de l'Eglise Grecque, luy qui condamne si positivement le culte des images dans l'addition de cette confession de foy, & l'intercession des Saints, lorsqu'il enseigne dans l'article 8. *qu'il n'y a que I. C. qui ait soin de l'Eglise*, pour exclure, comme il s'en est expliqué luy-mesme, l'intercession des Saints. Sont-ce-là les sentimens d'une Eglise dont Hornbec dit *qu'elle se prostituë honteusement à la veneration des Saints, Turpiter se prostituunt in Sanctorum cultu Orientales*, & dont Chytreus dit qu'il est clair par les formules qui sont en la bouche de tous les Grecs, avec combien de superstition *ils adorent & reverent non seulement les Saints qui sont dans le ciel, mais aussy leurs images.*

Vide Hotting. in append. dissert 8. p 550.

Hornbe. conton. lib 11. p. 574.

In orat. p 14.

Cyrillein conf. ch. 15.

Je luy demande si un homme comme Cyrille qui n'admet que deux Sacremens, represente les sentimens de l'Eglise Grecque sous Jeremie, qui fait une profession si ouverte de croire les sept Sacremens dans ses réponses aux Lutheriens ?

Chytt. p 5

Je luy demande s'il croit de bonne foy, que la doctrine de la justification de l'homme par la foy qui nous applique la justice de Christ, soit la doctrine de l'Eglise Grecque, & s'il peut dire que c'est celle qui est contenuë dans les réponses de Jeremie, & que Chytreus Lutherien impute aux Grecs ?

Je luy demande s'il est persuadé que les Grecs croient que les ames de ceux qui meurent joüissent toutes de la gloire, ou souffrent les tourmens de l'Enfer, comme il est dit dans le dernier article de cette confession; & si c'est donc faussement que Hornbec & Chytreus, & tous ceux qui ont traité des opinions des Grecs, leur attribuent d'admettre outre le Paradis & l'enfer, *Un certain lieu triste, tenebreux, & plein de misere, dans lequel les ames sont purgées après cete vie?*

Chytr p 18. Hornbec. cont. p. 547.

Il n'y auroit rien de si facile que de convaincre M. Claude que cette confession de foy est toute contraire dans ses principaux articles au sentiment

ment des Grecs, non ſeulement par les témoignages des auteurs Grecs, mais auſſy par l'aveu de tous les Calviniſtes & Lutheriens. Mais la facilité meſme m'empeſche de l'entreprendre, parce que je ne ſçaurois croire que M. Claude veüille s'engager à le nier. J'aime mieux le ſuppoſer icy, & luy declarer qu'il n'oſeroit ſoutenir que la confeſſion de Cyrille ſoit conforme au ſentiment des Grecs. Et cela ſuppoſé je luy demande, avec quelle conſcience eſtant perſuadé, comme il eſt impoſſible qu'il ne le ſoit, qu'elle eſt toute oppoſée à la creance des Grecs, il nous peut produire l'article où il eſt parlé de l'Euchariſtie, pour faire voir la foy de l'Egliſe Grecque ſur ce myſtere ? & ſi ce n'eſt pas ſe mocquer de Dieu & des hommes que de nous citer cet auteur avec cette preface: *Mais pourquoy*, dit-il, *cherchons-nous la vraye creance des Grecs ailleurs que dans la confeſſion de Cyrille leur Patriarche, qui porte en termes exprés la rejection de la tranſubſtantiation.* Voilà une figure digne de l'eloquence de M. Claude, qui n'a jamais mis entre les regles de ſa rethorique celle de parler raiſonnablement. Que ne nous demande-t-il auſſy pourquoy l'on cherche la foy de l'Egliſe de Conſtantinople ſur la perſonne de Jeſus-Chriſt ailleurs que dans la confeſſion de Neſtorius ? Pourquoy l'on cherche la foy de l'Egliſe Romaine ailleurs que dans l'Inſtitution de Calvin ? Un Grec ſe lie avec les Calviniſtes ; il *reconnoiſt Calvin pour ſon Maiſtre ; il renonce*, comme il dit luy-meſme, aux *ſuperſtitions des Grecs* ; il condamne dans une confeſſion de foy les articles qui ſont conſtamment reconnus pour eſtre la doctrine des Grecs par les Calviniſtes meſmes ; il eſt chaſſé pluſieurs fois de ſon ſiege durant ſa vie, & condamné & anathematizé aprés ſa mort, comme nous dirons cy-aprés ; M. Claude ne peut ignorer toutes ces choſes, il n'oſeroit s'engager à ſouſtenir le contraire : & cependant il nous dit froidement, comme ſi c'eſtoit la choſe du monde la plus conſtante, *Pourquoy nous cherchons la creance des Grecs ailleurs que dans la confeſſion de Cyrille leur Patriarche.* pag. 701.

CH. VI.

Je ne ſçay pour qui M. Claude pretend écrire ; mais certainement il menage mal ſa reputation à l'égard des perſonnes ſages & judicieuſes. Eſt-ce donc qu'il pretend prouver par cette confeſſion de Cyrille que l'on n'honore point les images dans l'Orient : que cette priere n'y eſt plus en la bouche de tous les Grecs ; *Mere de Dieu, Reine de tous, la Gloire des orthodoxes, confondez le faſte des heretiques, qui n'adorent & ne revevent pas, ô Vierge toute pure, voſtre venerable image ?* Eſt-ce que leur Horologe, qui eſt comme le Breviaire des Grecs, & que non ſeulement les Religieux, mais un tres-grand nombre de laïques recitent tous les jours, n'eſtoit pas tout plein au temps meſme de Cyrille, d'oraiſons adreſſées & à la Vierge & aux Saints ? Eſt-ce que leurs Liturgies n'en ſont pas toutes remplies ? Eſt-ce que l'on a ceſſé d'y prier pour le repos des morts ? Que ſi la confeſſion de Cyrille n'a rien changé dans la foy des Grecs à l'egard de tous ces points, & ſi elle ne peut ſervir de preuves, ny qu'ils ne les ayent pas tenus auparavant, ny qu'ils ayent ceſſé de les tenir nonobſtant les erreurs de leur Patriarche, pourquoy M. Claude nous l'allegue-t-il comme une preuve de leur foy ſur la tranſubſtantia-

CH. VII. tion & la preſence reelle qui n'eſt pas moins établie dans la creance diſtincte de tous les Grecs, que ces autres points, qui eſt encore plus l'objet de leur pieté, & qui eſt confirmée, comme nous verrons, par les livres que les plus ſimples ont entre les mains ?

CHAPITRE VII.

XXVI. PREUVE de l'union de l'Egliſe Grecque avec la Latine ſur le myſtere de l'Euchariſtie, par ce qui eſt arrivé depuis la mort de Cyrille Lucar.

IL faut avoüer que jamais perſonne ne fut moins incommodé des paſſages ny des hiſtoires que M. Claude, & qu'il a un ſecret admirable pour s'en delivrer. Car les paſſages dans ſon livre ne diſent juſtement que ce qui luy eſt neceſſaire pour ſon deſſein, & les hiſtoires de meſme ne contiennent preciſément que ce qui luy eſt favorable. Mais auſſy il ne faut pas les en detacher, ni pretendre s'inſtruire par ce qu'il en dit ny du ſentiment des auteurs qu'il cite, ni de la verité des evenemens qu'il rapporte. Car les idées qu'il en donne ſont ſi étrangement confuſes, que quand on vient à voir les choſes en détail, on eſt épouvanté de la hardieſſe avec laquelle il ſe joüe de la credulité des ſimples. En voicy un exemple conſirable dans la maniere dont il raconte l'oppoſition que l'Egliſe Grecque a faite a Cyrille durant ſa vie, & apés ſa mort.

pag 705. *L'Egliſe Romaine*, dit-il, *a eſté fort choquée d'une declaration ſi diſtincte & ſi claire, & s'eſt ſervie de la plume de quelques Grecs transfuges ou deſerteurs pour invectiver contre ce Patriarche. Mais ſon Egliſe l'a toujours reconnu pour vray & legitime Patriarche juſques à ſon martyre, qui arriva l'an 1638. & ſa memoire a eſté, & eſt encore en benediction parmy ces peuples comme d'un Saint, & d'un Martyr de Jeſus-Chriſt.*

Qui devineroit jamais par ce recit, que Cyrille ait eſté chaſſé quatre ou cinq fois de ſon Egliſe durant ſon Patriarchat : que les Grecs ayent fait de continuels efforts pour ſe delivrer de ſa tyrannie : qu'il ait paſſé dans l'exil une partie de ſa vie : qu'il n'ait eſté rétabli qu'avec de l'argent que les Hollandois luy preſtoient à uſure, & qu'il extorquoit enſuite des Egliſes dont il ſe faiſoit obeïr par le moyen des Turcs : qu'il ait eſté ſolemnellement condamné & anathematizé aprés ſa mort en deux ſynodes, & par deux Patriarches ; l'un qui eſtoit favorable à l'Egliſe Romaine, l'autre qui luy eſtoit tres-contraire, & qui eſtoient avec cela tres-ennemis l'un de l'autre ? Et neanmoins c'eſt là l'hiſtoire que M. Claude a enveloppée ſous cet embarras de paroles, ou plutoſt ſous cet amas de fauſſetez.

Car pourquoy fait-il paſſer pour transfuges & pour deſerteurs ceux qui ont tâché d'établir d'autres Patriarches que luy durant ſa vie, puiſqu'ils en avoient une cauſe ſi legitime & ſi preſſante ? Pourquoy nous dit-il que ſon Egliſe l'a toujours reconnu pour vray Patriarche, puis

qu'elle a fait tant d'efforts pour le chasser, qu'elle l'a chassé en effet tant de fois, & qu'il ne s'y est rétabli que par l'autorité souveraine du Grand-Seigneur ? Pourquoy dissimule-t-il la condamnation solemnelle qui fut faite des dogmes & de la personne de Cyrille Lucar par Cyrille de Berée son successeur à la teste d'un Concile, & par Parthenius successeur & ennemi particulier de Cyrille de Berée, à la teste d'un autre Concile ? N'y a-t-il donc qu'à tromper ainsy le monde, en luy disant hardiment qu'un homme anathematizé deux fois par toute l'Eglise Grecque, & qui n'a esté justifié par aucune assemblée ecclesiastique, est regardé par cette Eglise mesme comme un martyr ? CH. VII.

Je ne repeteray point icy les autres oppositions qu'on a faites à Cyrille Lucar durant sa vie. Nous en avons déja assez parlé. Mais je remarqueray seulement en passant, qu'ayant tâché d'attirer à son party le Patriarche d'Alexandrie Gerasinus, & luy ayant addressé pour cela les lettres de l'Ambassadeur de Hollande, qui l'invitoit de s'unir aux Calvinistes, & luy promettoit de faire eriger à Amsterdam des seminaires ou l'on instruiroit les Grecs, ce Patriarche refusa ces propositions, & témoigna qu'il ne pouvoit s'unir avec eux. *Encore*, dit-il, *qu'il n'y ait rien de plus souhaitable que l'union & la concorde entre les freres, l'Apostre S. Paul nous avertit neanmoins que non seulement il est perilleux de s'unir avec des gens qui ont une foy differente de la nostre, mais qu'il n'y a rien que l'on doive plus éviter. C'est pourquoy je ne puis pas dire que vous soyez de nostre corps, de nostre societé, de nostre communion ; puisque* VOUS NE PARTICIPEZ PAS AU MESME CORPS DU SEIGNEUR, *& que vous n'estes pas marquez de la mesme image de la foy. Et je ne vous annonce point la paix en Iesus-Christ, & selon I. C. si ce n'est celle que J. C. donne au monde.* Il leur proteste en suite qu'il reçoit les traditions écrites, & non écrites. Il refuse l'offre qu'ils luy avoient faite de l'erection de colleges, si ce n'est *qu'ils permissent que les enfans y fussent instruits par des Grecs ; parce*, dit-il, *que l'ignorance avec la pieté qui est souvent accompagnée du zele de Dieu, est beaucoup meilleure qu'une science destituée de la vraye foy.* C'est à quoy se reduisent les pratiques de ce Cyrille auprés du Patriarche d'Alexandrie. *Allat. de perp. consens. l. 3. c. 8. p. 1014.*

Il ne paroist pas qu'elles ayent esté plus efficaces envers les autres. Mais comme tout dépend en Orient de l'autorité du Grand Seigneur, & qu'il est toujours prest de favoriser sans diction tous ceux qui luy donnent le plus d'argent, Cyrille se maintint par ce moyen durant sa vie contre l'opposition de son Eglise ; & les autres Eglises n'eurent pas une liberté entiere de faire paroistre le sentiment qu'elles avoient de sa doctrine. Il demeura, tout Calviniste qu'il estoit, Patriarche de Constantinople, comme il y seroit demeuré s'il avoit esté Arien. Et quand il plaira aux Sociniens de faire Patriarche de Constantinople quelque Grec qu'ils auroient empoisonné de leur doctrine, pourveu qu'ils soient resolus de faire la depense necessaire, ils y pourront reüssir comme les Hollandois y ont reüssi.

C'est donc proprement la suite qui doit faire voir si c'est par une to-

CH. VII. lerance forcée, ou par une perſuaſion veritable que l'Egliſe Grecque a ſouffert Cyrille ; & par cette regle il eſt bien aiſé de juger de ſon ſentiment. Car on ne pouvoit pas donner des marques plus éclatantes de deteſtation, d'horreur, d'improbation pour la doctrine de Cyrille, que celles qu'elle en a données.

Voir Allatius pag 1062.

Aprés la mort de Cyrille Lucar, Cyrillle de Berée ayant eſté établi en ſa place, il creut que pour reparer l'honneur de l'Egliſe Orientale, flétrie en quelque ſorte par l'Apoſtaſie de Cyrille, & par la confeſſion qu'il avoit publiée fauſſement au nom de l'Egliſe Grecque, il la devoit faire legitimement condamner. Il aſſembla pour cela un Synode où ſe trouverent les Patriarches d'Alexandrie & de Jeruſalem avec 23. des plus celebres Eveſques de l'Orient, outre tous les officiers de l'Egliſe de Conſtantinople. Dans ce Synode on examina la confeſſion de Cyrille, & l'on prononça anathême contre ſa perſonne preſque ſur tous les chefs. En voicy quelques-uns.

» Anathême à Cyrille, qui a dit calomnieuſement dans l'inſcription de » ſes articles, que toute l'Egliſe Orientale eſtoit du ſentiment de Calvin.

» Anathême à Cyrille, qui enſeigne & qui croit que la ſainte Egliſe de » J. C. peut mentir. Et un peu aprés.

» Anathême à Cyrille, qui enſeigne & qui croit quoiqu'obſcurément, » & avec un déguiſement artificieux, que les Saints ne ſont pas nos mediateurs, & nos interceſſeurs auprés de Dieu, en diſant que J. C. eſt le ſeul » mediateur, & qu'il eſt le ſeul qui a ſoin de ſon Egliſe.

» Anathême à Cyrille, qui enſeigne & qui croit que tout homme n'eſt » pas libre, comme il eſt clair par ſon 14. article.

» Anathême à Cyrille, qui enſeigne & qui croit qu'il n'y a pas ſept Sa» cremens dans l'Egliſe..... & qui ſoutient fauſſement que J. C. ne nous en » a laiſſé que deux dans l'Evangile, ſçavoir le Bapteſme & la Cene.

» Anathême a Cyrille, qui enſeigne & qui croit que le pain que l'on » offre, ny le vin non plus, *ne ſont point changez* par la benediction du » Preſtre & l'avenement du Saint Eſprit, *au vray corps & au ſang de J. C.* puis qu'il eſt écrit au 17. de ſes articles heretiques, que ce que nous » voyons & que nous prenons, n'eſt point le corps de J. C.

» Anathême à Cyrille, qui tranſgreſſe ainſy les oracles certains du Saint » Eſprit, & qui refuſe d'écouter la voix du Dieu homme, qui a dit à ſes » diſciples : *Si vous ne mangez* LA CHAIR *du Fils de l'homme, & ne beuvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous.*

» Anathême à Cyrille, qui enſeigne & qui croit, quoiqu'en paroles obſcures, que ceux qui ſont morts religieuſement dans la penitence ne reçoivent aucune aſſiſtance des aumônes que leurs amis font pour eux, ny » des prieres de l'Egliſe ; qui pretend que les juſtes joüiſſent d'une beatitude parfaite, & que les méchans ſont dans une damnation achevée ; & qui » détruit le jugement & la recompenſe qui ſe doit faire au dernier & terrible jour, ce qui eſt contraire aux écritures inſpirées de Dieu, & au conſentement unanime des Theologiens.

» Anathême au deteſtable Cyrille ; anathême au nouvel Iconomaque ;

anathême à Cyrillle, qui rejette l'honneur relatif des saintes images, & qui eust bien voulu le détruire, quoiqu'il n'ait pu. Ch. VII.
Anathême à Cyrille, qui dans sa 4. interrogation appelle vain & frivole ce qui a esté ordonné par les saints Synodes touchant les images, & qui méprise ainsy le second Concile de Nicée, qu'on appelle le 7. Synode universel.
Anathême à ceux qui lisent les articles pleins de mensonge, écrits sous le nom de l'Eglise Orientale par Cyrille, comme contenant une bonne doctrine, & qui puisent dans ces articles le venin secret qu'ils contiennent. Car quoiqu'il y paroisse quelque chose de pieux a l'exterieur, neanmoins l'heresie qui est cachée au dedans, se coule dans les esprits, sans mesme qu'ils s'en apperçoivent.
Tout ce que M. Claude peut alleguer contre ce Synode, est que Cyrille de Berée sous qui il a esté tenu, estoit ennemy declaré de Cyrille Lucar son predecesseur, qu'il estoit uni à l'Eglise Romaine. Mais tous ceux qui y assisterent, & qui le signerent, estoient-ils demesme ennemis de Cyrille, & partisans de l'Eglise Latine? Metrophane Patriarche d'Alexandrie, Theophane Patriarche de Jerusalem, vingt-deux autres Evesques qui y ont souscrit, tous les officiers de l'Eglise de Constantinople, avoient-ils rous esté gagnez par les Latins? Trahit-on ainsy sa foy sans resistance pour un interest de neant? Que pouvoit faire Cyrille de Berée à Metrophane & à Theophane s'ils n'eussent pas voulu signer? Le peuple auroit-il souffert sans soulevement que l'on eust ainsy condamné sa foy? Car il ne s'agissoit plus d'une declaration en l'air, comme celle de Cyrille Lucar qui ne changea rien dans l'Eglise de Constantinople. Il s'agissoit d'un anathême prononcé juridiquement contre la doctrine de Calvin, & contre tous ceux qui la tenoient, qui obligeoit par consequent tous ceux qui y eussent esté attachez de se separer de la Communion de Cyrille de Berée, & de tous ceux qui avoient assisté à ce Synode, puisque par là ces Evesques les avoient excommuniez. Cependant où sont ceux dans l'Orient qui se sont separez de luy pour ce sujet? Où voit-on que le peuple & le Clergé de Constantinople, d'Alexandrie, & de Jerusalem se soient revoltez contre leurs Patriarches? Quel trouble est-il arrivé dans tous les Eveschez de ceux qui ont prononcé cet anathême? M. Claude a moyen de s'en informer. On sçait plus en Hollande des affaires d'Orient qu'en lieu du monde. Mais on peut dire par avance que si ces relations sur ce sujet sont sinceres, elles seront assez courtes, & qu'elles se reduiront à un ou deux partisans de Cyrille Lucar, qui ont continué d'avoir commerce avec Messieurs de Hollande, peut-estre dans l'esperance de parvenir par leur moyen au mesme degré d'honneur où ils ont porté Cyrille Lucar.
Le reproche que l'on peut faire contre ce Synode, de ce que Cyrille de Berée qui y a presidé estoit uni à l'Eglise Romaine, est donc vain & inutile; mais Dieu neanmoins a voulu detruire ce pretexte par une preuve bien manifeste. Car Cyrille de Berée fut chassé quelque temps aprés de Constantinople par l'Evesque d'Andrinople appellé Parthenius, qui

CH. VII. s'établit en sa place, & qui ayant fait releguer son predecesseur à Tunis, & craignant qu'il ne pust un jour revenir, fit en sorte par le moyen des Turcs qu'il fut étranglé. Jamais homme n'eut donc moins d'interest de maintenir les decrets de Cyrille de Berée, que ce Patriarche son successeur, qui eust eu interest au contraire de le faire passer pour un heretique afin que son expulsion & sa mort ne parussent pas si injustes, ny si criminelles. Cependant sitost que Parthenius fut établi dans le Patriarchat, il en commença les fonctions en assemblant un synode composé de 25. Evesques, entre lesquels estoit le Metropolitain de Moscovie. Et là aprés qu'on eut examiné de nouveau les articles de Cyrille Lucar, & qu'on eust découvert le venin de l'heresie de Calvin qui y estoit caché, ils furent condamnez par le jugement de tous ces Evesques.

Ce Synode a esté imprimé par Cramoisy, en 1648. & il est rapporté par *Alat. de perp. conse. if p.* 1078.

Nous reprouvons, dit ce Concile, *entierement & d'un commun consentement ces articles. Nous les rejettons bien loin de nostre Eglise, comme estant pleins d'heresie, & toutafait eloignez de nostre religion orthodoxe. Nous jugeons que celuy qui les a écrits n'a point de part à nostre foy: & nous declarons à tout le monde que cet Ecrivain nous impose faussement, en voulant faire passer sa foy particuliere pour celle de l'Eglise Grecque d'Orient; au lieu qu'elle est toute Calviniste, & non pas Grecque. Nous separons aussy de la Congregation des fidelles tous ceux qui lisent ces articles comme veritables, & comme pieux; qui les soutiennent, ou qui les deffendent ou par paroles, ou par écrit, comme estant fauteurs & participans de ces erreurs, & comme ravageant l'Eglise de I. C. Nous les rejettons au rang des payens & des publicains, & nous declarons qu'ils n'ont aucune communion avec nous, de quelque condition qu'ils soient. Qu'ils soient liez d'un eternel anathême; qu'ils soient separez du Pere, du Fils, & du S. Esprit un seul Dieu en nature; qu'ils soient maudits & en ce siecle & en l'autre; & qu'aprés la mort ils n'obtiennent point de pardon, mais qu'ils soient condamnez pour jamais. Nostre Eglise ne s'est jamais laissé emporter à ces opinions; & nous prions Dieu que la grace du S. Esprit qui la gouverne, face qu'elle ne s'y precipite jamais. Or en confirmation de ce qui est icy arresté, nous voulons que le present decret soit inseré au registre de la grande Eglise & nous l'avons icy souscrit l'an de salut 1642. au mois de Mars.*

Vit-on jamais un desaveu plus formel & de l'impieté de Cyrille, & de la hardiesse de M. Claude, qui a bien osé écrire que l'on regarde en Grece comme un martyr un homme anathematisé si solemnellement comme un heretique par toute l'Eglise Grecque?

Je ne rapporteray pas de quelle sorte tous les articles de la confession de Cyrille sont condamnez dans ce synode: mais pour celuy de l'Eucharistie, voicy de quelle sorte on y represente sa doctrine. *Il ruine tellement*, dit ce Synode, *la divine Eucharistie, qu'il ne luy laisse que la figure toute nuë, comme si nous estions encore asservis à l'ombre de l'ancienne loy. Car il nie que le pain qui est veu & mangé, soit aprés la consecration* LE VRAY CORPS DE J. C. *mais il veut qu'il ne le soit que spirituellement, ou plutost par imagination, ce qui est le comble d'impieté. Car J. C. n'a point dit; Cecy est la figure de mon corps; mais il a dit;* C'EST MON CORPS ET C'EST MON

SANG, *& il a dit cela en parlant de ce que l'on voit, & de ce que l'on reçoit, de ce que l'on mange, de ce que l'on rompt, aprés qu'il a eſté ſanctifié & beni.* CH. VII.

M. Claude ne pouvant deſavoüer que ces Grecs n'enſeignent & la preſence reelle, & la tranſubſtantiation, ſe reduira peuteſtre a dire qu'ils ont condamné l'opinion des Calviniſtes ſans l'entendre; puiſqu'ils ne veulent pas que le pain ſoit une figure vuide, une ſimple figure, mais une figure pleine, une figure efficace, une figure reveſtuë des droits de J. C. une figure inondée de la Grace du S. Eſprit. Pourquoy donc, dira-t-il, nous attribuënt-ils & à Cyrille de n'admettre qu'une figure nuë?

C'eſt la réponſe qu'il fait d'ordinaire pour ſe tirer des paſſages ſemblables, où les Peres reprochent à ceux qui ne veulent pas demeurer d'accord que l'Euchariſtie ſoit le corps de J. C. qu'ils la reduiſent donc à n'en eſtre qu'une figure toute nuë, ſemblable à celles de l'ancienne loy. Il s'imagine eluder la force de ces paſſages en diſant qu'il eſt tres-faux que les Calviniſtes veüillent que l'Euchariſtie ne ſoit qu'une figure de cette ſorte. C'eſt en partie ce qui l'a porté à inventer tous ces grands mots, par leſquels il tâche de relever la figure qu'il admet dans l'Euchariſtie, & de la ſeparer des figures nuës.

Mais tout cela n'eſt qu'une pure illuſion. Car ces Eveſques Grecs, & tous les Peres qui ſe ſont ſervis du meſme raiſonnement, conſiderent eſtre figure & eſtre corps de J. C. comme deux termes oppoſez. De ſorte qu'ils concluënt, que ceux qui n'admettent pas que le pain conſacré ſoit le corps de J. C. ne le regardent que comme une figure toute nuë. Et l'on ne peut jamais eviter de n'y reconnoiſtre que la figure, qu'en le reconnoiſſant pour le corps de J. C. Il n'y a point de milieu entre ces opinions ſelon les Grecs. Et c'eſt ce qui fait voir que cette nudité que ces Grecs conſiderent dans cette figure, n'eſt pas la nudité & le vuide des graces; mais le vuide & la nudité du corps meſme de J. C. Tout ce qui n'eſt pas le corps de J. C. & ne le contient pas, eſt vuide du corps de J. C. & n'en peut eſtre qu'une figure toute nuë, ſemblable en cela aux anciennes figures, qui ne contenoient point la choſe figurée. Qu'on *inonde* cette figure tant qu'on voudra des graces du S. Eſprit, qu'on *la reveſte de tous les droits* du corps de J. C. elle ne laiſſera pas d'eſtre nuë & vuide du corps de J. C. Ainſy elle en ſera toujours en ce ſens une figure ſimple & nuë.

C'eſt la premiere raiſon qui a fait conclure à ces Grecs que Cyrille ne reconnoiſſant point que le pain qu'on prenoit fuſt le corps de J. C. ne le conſideroit donc que comme une figure toute nuë.

La ſeconde eſt, qu'il arrive ſouvent que l'on ne regarde point dans les diviſions certaines eſpeces, parcequ'elles ſont chimeriques & ſans fondement, & que l'on ne s'arreſte qu'a celles qui peuvent eſtre appuyées de quelque raiſon; parceque l'on ſuppoſe ordinairement que l'on parle à des perſonnes qui ne s'écartent de la raiſon que le moins qu'il leur eſt poſſible.

Or il eſt certain qu'encore que ſpeculativement & metaphyſiquement on puiſſe conſiderer ces 4. notions comme capables de former 4. opinions differentes: figure vuide & ſans efficace; figure pleine de vertu, mais

CH. VII. vuide du corps de J. C. figure remplie du corps de J. C. corps de J. C. sans figure : c'estadire que l'on peut soutenir, que le pain consacré est reellement le corps de J. C. joint à une figure, comme les Catholiques le soutiennent ; ou qu'il est le corps de J. C. sans figure, comme quelques-uns l'ont enseigné au 9. siecle ; ou qu'il est la figure simple, & sans efficace du corps de J. C. comme on accuse Zuingle de l'avoir enseigné, & comme tous les Sociniens & les Remonstrans le croyent ; ou qu'il est une figure efficace, comme estant *revestuë de ses droits*, & nous communiquant ses graces comme parle M. Claude ; il est certain, dis-je, qu'encore que l'on puisse considerer ces quatre opinions selon la subtilité metaphysique, neanmoins dans la verité reelle, il n'y en a que deux qui puissent avoir quelque fondement, la premiere & la troisiême ; celle des Calviniſtes estant un pur ouvrage de fantaisie qui n'a aucun fondement ny reel ny apparent dans l'Ecriture, & à laquelle l'esprit ne se porte qu'en luy donnant de violentes contorsions.

La raison est que les paroles des Evangelistes, qui sont le fondement de la foy de ce mystere, ne peuvent avoir que deux sens ; l'un reel & veritable, qui est que ce qu'on voit & qu'on reçoit, est aprés la consecration le corps mesme de Jesus-Christ ; l'autre qui est faux, mais qui a quelque petite apparence, sçavoir que le pain est la figure du corps de J. C. que le pain signifie le corps de Jesus-Christ. En un mot J. C. en nous disant, *Cecy est mon corps*, nous apprend ou que c'est reellement son corps, ou que ce l'est significativement. Mais il est ridicule de pretendre qu'il ait voulu nous apprendre par ces paroles que le pain est inondé de la grace du S. Esprit, *qu'il est revestu des droits* du corps de Jesus-Christ ; qu'il contient l'efficace du corps de Jesus-Christ. C'est un sens que les Ministres mesmes ne donnent pas aux paroles des Evangelistes, ny de S. Paul, quand ils les expliquent. C'est un sens qui ne se peut justifier par aucun exemple de l'Ecriture. C'est un sens qui n'est jamais venu dans l'esprit de personne, & que l'on ne peut sans impieté attribuer à J. C. puisque c'est vouloir qu'il ait parlé un langage si trompeur, que dans un mystere necessaire à croire il ait deu engager tout le monde dans l'erreur.

Non seulement cette inondation, cette efficace du pain n'est point contenuë dans les paroles de l'institution de l'Eucharistie, prises au sens des Calviniſtes ; mais on ne la peut tirer raisonnablement d'aucun endroit de l'Ecriture, comme nous le montrerons ailleurs. C'est une pure fiction, une invention, un caprice, un dogme d'imagination. Et c'est pourquoy il n'est pas étrange que ceux qui parlent de l'opinion des Calviniſtes, oublient cette circonstance, & qu'ils ne la considerent que par ce qu'elle a de plus grossier & de plus apparent, qui est que le pain est la figure de J. C. en negligeant ces additions arbitraires & metaphysiques.

Cela leur arrive à eux-mesmes à tout moment. Ils diront cent fois que le pain est le sacrement, le type, la figure du corps de J. C. sans s'expliquer davantage. Ils sont ravis quand ils trouvent quelques passages de Peres qui le disent. Ils expliquent simplement ces paroles, *Cecy est mon corps*, en disant, *que le sens est, Cecy signifie mon corps* ; & ils ne se souviennent

viennent de remplir cette figure, & ce signe, *de la revestir des droits de J. C. de l'inonder des graces du S. Esprit*, que lorsqu'on les presse par quelque passage qui parle d'un veritable changement, & d'une operation surnaturelle du S. Esprit. Voilà ce qui nous a produit tous ces termes magnifiques. Mais comme c'est la necessité qui les y oblige, il ne faut pas s'étonner que ceux qui considerent leurs opinions avec moins de chaleur, & qui n'y regardent que ce qui a quelque suite & quelque apparence, ne fassent pas attention à ces bizarres imaginations, & qu'ils les accusent simplement de croire que le pain n'estant point selon eux le corps de J. C. n'est qu'une simple figure & une simple image; c'est à dire de ne le regarder que comme un pain separé & vuide du corps de J. C. soit qu'il soit *inondé* ou non des graces du S. Esprit. Et c'est ce qui fait voir que ces notions *de pain inondé & revestu des droits de Jesus-Christ*, sont si peu naturelles, & si éloignées du sens commun, qu'elles ne se presentent pas à ceux mesmes qui devoient assez connoistre les sentimens des Calvinistes, puisqu'ils avoient eu un Patriarche Calviniste qui avoit tâché de les inspirer à tous ceux qu'il avoit pu. Cependant, selon M. Claude, elles devroient estre si naturelles & si simples, que les moins éclairez les pussent voir dans les expressions des Peres, qui nous assurent en tant de manieres que le pain est changé & converti au corps de J. C. par l'operation toute puissante du S. Esprit. CH. VII.

CHAPITRE VIII.

XXVII. PREVVE par le livre d'Agapius Religieux du Mont Athos.

QUOIQUE ces deux Conciles si authentiques & si precis soient plus que suffisans pour justifier que l'Eglise Grecque n'a point consenti aux erreurs de Cyrille, je croy neanmoins qu'on sera bien aise de voir quelques preuves de sa foy, du temps mesme qu'elle estoit sous la domination de ce Patriarche; & l'on n'en peut pas desirer un témoignage plus considerable que celuy que je m'en vas rapporter.

Ceux qui sont informez de l'estat de l'Eglise Grecque, sçavent que ce qu'il y a de moins corrompu, c'est l'ordre des Religieux de S. Basile, que l'on appelle en Orient Caloyers, du mot grec Καλόγηροι. Et comme il n'y en a point qui s'appliquent plus à la religion qu'eux, puisqu'ils quittent toutes choses pour cela, il n'y en a point aussy qui soient plus attachez à ce qu'ils croyent appartenir à la foy. Il est vray que cette attache les porte quelquefois à maintenir les erreurs lorsquelles sont établies, & qu'ils les prennent pour des veritez; & que ce sont ceux qui se sont le plus opposez à la reünion des Eglises sur la procession du S. Esprit: mais ils ne doivent estre nullement suspects d'embrasser tout d'un coup des opinions nouvelles. Et c'est pourquoy s'ils ne sont pas toujours bons témoins de la verité, ils sont toujours des témoins incontestables des opinions de l'Eglise Grecque, & de celles qui ont cours dans leurs monasteres.

CH. VIII. Or entre les Monasteres de Grece chacun sçait que les plus celebres sont ceux du Mont Athos, que l'on appelle la sainte montagne, parce qu'elle n'est occupée que par des Religieux. Il y en a qui disent que leur nombre est encore de quatre mille ; les autres y en mettent jusques à six mille, distribuez en divers monasteres ; & la discipline y est si exacte, que c'est un tres-grand honneur à un Religieux d'avoir fait son novitiat au Mont Athos. De sorte que l'on peut dire que c'est comme le noviciat & le Seminaire des Religieux de tout l'Orient ; parceque ceux qui y ont esté élevez se répandent ensuite dans toutes les provinces du Patriarchat de Constantinople, & y sont d'ordinaire établis superieurs.

Ainsy la foy du Mont Athos estant celle de tous les Religieux d'Orient ; & la foy des Religieux d'Orient estant celle de tous les Evesques, qui sont tous tirez de cet ordre, & de tous les peuples qui suivent leurs Evesques & qui ont tous ces Religieux en une particuliere veneration, c'est faire voir la foy de toutes les Eglises Grecques, que de produire un témoin de celle des Religieux du Mont Athos.

C'est pourquoy j'ay esté bien aise d'avoir rencontré depuis peu un livre écrit en Grec vulgaire par un Religieux élevé sur cette montagne, comme il est marqué mesme dans le titre. Il s'appelle *Agapius*, & le titre qu'il a donné à son ouvrage est, LE SALUT DES PECHEURS, Αμαρτωλῶν σωτηρία. Il contient des instructions sur toutes les vertus, & des remedes contre les vices. Il traite de l'usage des afflictions, & de plusieurs choses tres-utiles ; & il fait voir qu'il y en a parmy ces Religieux que l'on traite d'ignorans & de barbares, qui sont fort éclairez sur la plus part des matieres spirituelles. Et comme la sainte communion est un des principaux devoirs de la pieté, il en parle avec étenduë, & il donne des instructions importantes sur cette matiere, qui font voir la conformité de l'Eglise Grecque avec la Latine, non seulement sur la substance du mystere, mais aussy sur les dispositions necessaires pour se preparer saintement à le recevoir ; & qui montrent que cette partie de la tradition qui regarde la preparation à ce sacrement s'est conservée dans l'Eglise Grecque, aussibien que celle qui regarde la foy mesme du Sacrement. Mais parceque ces chapitres sont assez longs, je n'en rapporteray icy que quelques endroits en reservant le reste pour l'inserer au 12. livre parmy les autres preuves de la foy des Eglises Orientales.

Que M. Claude se souvienne donc s'il luy plaist que c'est un Grec fort attaché aux opinions des Grecs, qui soumet son livre dés l'entrée à *l'Eglise Catholique des Grecs* ; qui témoigne en quelques endroits de l'éloignement des Latins : que c'est un Religieux du Mont Athos qui rapporte ce qu'il y a vu, & ce qu'il y a appris ; & enfin que c'est un Religieux qui estoit apparemment au Mont Athos du temps de Cyrille, & qui a certainement vêcu de son temps, & a peutestre composé son livre durant qu'il estoit encore Patriarche, puisque Cyrille n'est mort qu'en 1638. & que le livre de ce Religieux n'est imprimé à Venise qu'en 1641. De sorte qu'il y a assez d'apparence qu'il est fait durant la vie mesme de Cyrille.

Il est bon de l'avertir de toutes ces choses, parcequ'il pourroit dans la

ſuite prendre ce que je m'en vas rapporter, pour l'écrit de quelque Religieux Latin, des plus devots à ce myſtere adorable. CH. VIII.

EXTRAIT DU LIVRE D'AGAPIUS, intitulé, Le ſalut des pecheurs.

De la preparation à la ſainte Communion.

LORSQUE le divin Moyſe, qui avoit eſté honoré de la veüe de Dieu meſme, deſcendit de la montagne de Sinaï, les Iſraëlites ne purent ſupporter l'éclat de ſon viſage, qui jettoit des rayons comme le ſoleil; & il fut obligé de le couvrir, afin que chacun le puſt aborder. C'eſt ce qu'a pratiqué le celeſte Moyſe noſtre Seigneur J. C. Il nous a retiré comme Moyſe de la cruelle ſervitude de l'Egypte, *& il a couvert enſuite ſa ſubſtance toute divine & toute brillante de lumiere ſous ces accidens & ces apparences du pain & du vin*, afin que nous ne fuſſions pas épouvantez de l'immenſe clarté & de la gloire infinie de ſa divine grandeur. O don ſans bornes & ſans meſure! ô bienfait ineffable! ô inépuiſable ſource d'une joye qui ne ſe peut exprimer! C'eſt avec raiſon, ô Sion ſpirituelle, noſtre veritable mere, que vous vous glorifiez d'un ſi grand & ſi admirable preſent que le ciel vous fait. Quelle ſera donc la magnificence de voſtre appareil! quels ſeront vos ornemens! Il ſeroit juſte que vous bâtiſſiez de ſuperbes temples, de riches tabernacles, des thrônes & des colomnes dorées: que vous preperaſſiez des tables d'un prix ineſtimable: que vous couvriſſiez vos murailles de broderie d'or: que tout fuſt éclatant de lumiere; & que vous fiſſiez les plus grands & les plus riches preparatifs qu'il ſoit poſſible de s'imaginer, pour honorer ce ſaint & adorable myſtere. Il n'y a point de magnificence dont il ne ſoit digne. Mais encore que vous faſſiez tout ce que vous pourrez, ce ne ſera rien au prix de ce qu'il merite. Quand vous épuiſeriez tout ce que l'art des hommes peut inventer, vous n'augmenteriez de rien la grandeur & le prix infini *de ce pain*. Il tire ſon prix & ſa grandeur de luy-meſme: il la communique à toutes choſes, & n'en reçoit aucune de ce qui eſt hors de luy. C'eſt ce pain qui ſanctifie & qui honore les Preſtres, les tables, & les ciboires. Et qui s'en étonnera, puiſque ce myſtere contient en ſoy *celuy qui a creé tout le monde*, & qui eſt une mer infinie de perfections.

Aprés avoir traité amplement dans la ſuite des diſpoſitions à la ſainte communion, & propoſé des exemples d'oraiſons que l'on peut faire devant & aprés, qui ſont tres-vives & tres-animées, & qui marquent par tout la foy de la preſence reelle & de la tranſubſtantiation, il rapporte divers exemples des jugemens que Dieu a exercez contre des Preſtres qui avoient ſacrifié indignement, ou des Laïques qui avoient communié en mauvais eſtat. Et il conclut tout ce diſcours, en étouffant les doutes qu'on pourroit avoir ſur la verité de ce myſtere.

J'écris cecy, dit-il, *afin de convaincre ces ennemis de la verité, ces accuſateurs pleins de menſonges, & ces calomniateurs envenimez, qui ne craignent*

CH. VIII. *pas de décrier ce mystere, en disant : Comment se peut-il faire qu'un Dieu tout entier soit enfermé dans un si petit morceau de pain ? & comment est-il receu de tous également, soit qu'on en prenne une grande ou une petite partie ? & comment n'est-il point soüillé par les pecheurs ? Et autres objections semblables.* Voila les objections ordinaires des Calvinistes, & voicy les réponses des Grecs.

Nous répondons à cela, dit-il, *nous autres orthodoxes, premierement en alleguant la force toutepuissante de Dieu, qui ayant creé le ciel & la terre par sa seule parole, & ayant produit tant de creatures visibles & invisibles, les change maintenant & les transforme comme il veut.*

Secondement nous leur montrons qu'il se fait quelque chose de semblable dans les plus petites choses. Car le pain que nous mangeons chaque jour, est changé & devient chair, & le vin devient sang. Et ainsy le simple pain par la grace de Jesus-Christ, qui opere ce mystere, DEVIENT LE CORPS DE CHRIST. *La verge de Moyse fut changée en serpent, & de serpent en verge.*

Il explique ainsy par diverses autres comparaisons naturelles les merveilles de l'Eucharistie, qui quoique disproportionnées à la grandeur de ce mystere, comme il le reconnoist luy-mesme, ne laissent pas de faire voir que jamais les Grecs n'ont songé à un simple changement de vertu; puisque comme il faudroit avoir perdu le sens pour proposer ces difficultez contre un changement de cette sorte, il faudroit aussy avoir perdu le jugement pour y répondre comme cet auteur a fait.

Je ne veux pas faire ce tort à M. Claude, que de supposer qu'il puisse douter que ce Religieux n'ait cru la presence reelle & la transubstantiation ; & je me contente seulement de le faire souvenir qu'il ne propose dans ce livre que la doctrine commune dont il a esté instruit sur le Mont Athos, c'estadire celle des Religieux Grecs, & par consequent celle de l'Eglise Grecque, dont ils font une des plus considerables parties.

CHAPITRE. IX.

XXVIII. PREVVE tirée de l'écrit d'un Seigneur Moldave de la communion Grecque.

NOus sommes si peu eloignez de nostre temps, puisque le dernier témoin que nous avons cité est peutestre encore vivant, que je ne croy pas que M. Claude demande de nous des auteurs plus recens pour l'assurer de la foy des Grecs. Mais s'il n'est pas necessaire de luy produire des témoins, il est utile de luy produire des Juges, c'estadire des Grecs, qui estant informez de la contestation qui est entre nous, le condamnent formellemet. En voicy un dont un homme sage ne peut pas rejetter le jugement, parcequ'il n'a rien qui le puisse rendre suspect.

On verra quel il est par l'extrait d'une lettre de M. de Pompone Ambassadeur extraordinaire en Suede, qu'on avoit prié de s'informer de la foy des Grecs dans les occasions qu'il en pourroit trouver. Il menagea

pour cela la visite qu'il receut d'un Seigneur Moldave tres-habile, dont il CH. IX. écrivit ce qui suit.

Extrait d'une lettre de M. de Pompone Ambassadeur extraordinaire de sa Majesté Tres-Chrestienne auprés du Roy de Suede.

LE traité que le feu Roy de Suede fit avec le Ragotski Prince de Transylvanie, & avec le Prince de Moldavie, cousta les Estats à l'un & à l'autre, par l'opinion que conceut le Grand Seigneur qu'il y avoit quelque jonction resoluë contre luy. Il deposa le Prince de Moldavie, qui ayant perdu ses biens & ses Estats eut recours à la Suede pour qui il avoit esté chassé, & en obtint quelques terres en Pomeranie, où il a toujours demeuré depuis. Ce Prince a envoyé icy depuis peu de mois pour ses interests un Gentilhomme nommé le Baron Spatari, qui avoit esté long-temps Secretaire d'Estat lorsqu'il regnoit, & qui a depuis commandé les troupes sous les deux Princes que le Turc a tout de suite donnez à cette province. Il le chargea d'une lettre qu'il me rendit. Je fus surpris de trouver un homme si voisin de la Tartarie autant instruit aux langues, & avec une connoissance aussy generale de toutes choses. Il parle bien Latin; mais il pretend que comme sa principale étude a esté le Grec, il y est beaucoup plus sçavant. Il sçait assez bien l'histoire, & particulierement celle de l'Eglise. Et comme il a fort étudié les questions qui sont entre nostre religion & la grecque, & mesme entre les Lutheriens & les Calvinistes, je l'ay cru aussy capable qu'homme du monde, de bien sçavoir l'opinion des Grecs. Il a esté long-temps Ministre de ses Princes à la Porte; & c'est par là qu'il m'a expliqué que ce que le Resident de Suede mande de Moscou, que les Patriarches y doivent venir, ne peut estre, parcequ'ils ne sortent pas ainsy de leurs sieges. Ce sont seulement leurs Legats qu'ils envoyent pour appaiser le trouble que la deposition du Patriarche de Moscovie avoit causé. J'ay esté bien aise de vous envoyer sa réponse, que je l'ay prié d'écrire sur les questions que l'on veut éclaircir. Il y travaille, & j'espere l'avoir avant que de fermer mon pacquet. Il convient generalement avec nous sur toutes choses, & n'en differe que sur la procession du S. Esprit. Aussy vient-il toutes les festes à la Messe chez moy; & à l'exception du *Credo*, où il oublie le *Filioque*, il n'y a pas un meilleur Catholique.

Voila l'histoire de ce Seigneur. Et il est à remarquer que ces questions dont il parle dans cette lettre, sont celles mesmes que l'on verra imprimées à la fin de ce volume, dont on avoit envoyé une copie à M. de Pompone. Elles contiennent clairement l'estat des differens qui sont entre nous & les Calvinistes, tant sur l'Eucharistie, que sur quelques autres points. Ce fut à ces questions que ce Seigneur entreprit de répondre, & pour cela il composa un écrit en Grec & en Latin, sous ce titre: *Enchiridion, sive stella Orientalis; id est Sensus Ecclesiæ Orientalis, scilicet Græcæ, de transubstantiatione corporis Domini, aliisque controversiis, à Nicolao Spatario Moldavolacone, Barone, & olim Generali Vvalachiæ, conscriptum, Holmiæ anno 1667. mens. Febr.*

CH. IV. On le peut voir imprimé tout entier en latin à la fin de ce volume n'ayant pas cru qu'il fust neceſſaire de le donner en grec, puiſque le latin eſt auſſibien original que le grec, & qu'il le donna écrit de ſa main a M. de Pompone en l'une & en l'autre langue; mais il me ſuffit de rapporter icy ce qui regarde l'Euchariſtie, dont il parle en ces termes.

„ Pour eviter la longueur mon deſſein n'eſt pas d'exprimer dans ce traité les opinions des Novateurs; mais de rapporter clairement & ſincerement la doctrine de l'Egliſe Orientale. Elle croit donc ſur le premier article.

„ 1. Que le tres-pur corps & tres-precieux ſang de noſtre Seigneur I. C. eſt *veritablement, reellement, & ſubſtantiellement* contenu ſous les eſpeces du pain & du vin, le corps dans le pain, & le ſang dans le vin, ſans ſeparation. Si l'on demande comment cela ſe fait, c'eſt ce que nous ne ſçavons pas, parce que ce myſtere ſurpaſſe tout ce que nous pouvons nous imaginer. Il s'opere d'une maniere incomprehenſible & inviſible; mais *il s'opere veritablement*; parce que nous croyons que *le pain & le vin ſont veritablement & ſubſtantiellement changez & tranſubſtantiez au corps & au ſang* par les paroles du Seigneur; en ſorte qu'aprés la conſacration *la ſubſtance du pain & du vin ne demeure pas*, mais que le *corps & le ſang de I. C. ſuccedent en leur place* par l'operation & la volonté de Dieu. Car encore que ce changement & cette converſion interieure ne ſe connoiſſe pas par les ſens exterieurs, elle ſe fait neanmoins d'une maniere admirable, les ſignes ou les accidens demeurant.

„ 2. Nous croyons que *le corps & le ſang du Seigneur doivent eſtre adorez du culte de latrie* dans la divine liturgie, tant exterieurement qu'interement.

„ 3. Nous croyons que l'oblation de ce myſtere eſt un tres-vray & tres-propre ſacrifice du nouveau Teſtament, par lequel Dieu eſt rendu favorable aux vivans & aux morts. C'eſt pourquoy noſtre Egliſe chante: *Voilà le ſacrifice myſtique achevé.* Et lorſque les Grecs vont communier, chacun recite avec une grande foy & une grande confiance l'oraiſon de noſtre ſaint Pere Jean Chryſoſtome: *Ie croy, Seigneur, & je confeſſe que vous eſtes le Chriſt Fils du Dieu vivant, qui eſtes venu dans ce monde ſauver les pecheurs, dont je ſuis le premier: Ie croy auſſy que* CE QUE IE VOY EST VOSTRE TRES-PUR CORPS, *& que c'eſt là* VOSTRE TRES-PRECIEUX SANG. Et aprés la communion l'on dit: *Le corps de Dieu me rendra tout divin, & ſera ma nourriture; il rendra mon eſprit tout divin, il nourrira mon ame d'une maniere miraculeuſe.* Les fidelles de l'Egliſe Orientale font pluſieurs oraiſons ſemblables, comme l'on peut voir dans la liturgie de S. Chryſoſtome. Et pour ne m'eloigner pas du deſſein que j'ay d'eſtre court, en m'étendant en de longs diſcours, TOUS LES ENFANS DE L'EGLISE ORIENTALE, NON SEULEMENT LES GRECS, MAIS LES LITHUANIENS, LES MOSCOVITES, LES MOLDAVES, LES VALACHES, LES GEORGIENS, LES MINGRELIENS, LES CIRCASSES, LES ARABES, *& une infinité d'autres*, quoique les Ruſſiens & les autres peuples n'uſent pas de la langue Grecque, CROIENT NEANMOINS, ET CONFESSENT TOUS D'UN

COMMUN ACCORD QUE CE MYSTERE EST LE CORPS ET LE SANG DU SEIGNEUR, & ils le reçoivent avec une extrême reverence, comme « eſtant le corps & le ſang du Seigneur. L'Egliſe Orientale a fait pluſieurs « decrets tres-inviolables contre ceux qui ſont d'un autre ſentiment. Mais « parceque mon deſſein eſt plutoſt de repreſenter les articles de noſtre foy, « que de cenſurer durement l'opinion des adverſaires, je les paſſe ſous « ſilence. Il ſuffit de dire que ceux qui combattent quelque point de ceux « que j'ay marquez, & qui doutent de quelque partie de ces articles, ſont « regardez par l'Egliſe Orientale comme retranchez de l'Egliſe de J. C. « comme enfans de tenebres, comme de nouveaux heretiques; qu'elle les « condamne & les anathematize. Ch. IX.

Il ajoûte vers la fin de ſon écrit, que ſelon la coutume de l'Egliſe Orientale le premier dimanche de Careſme, que l'on y appelle le dimanche de l'orthodoxie, le Patriarche de Conſtantinople aprés la liturgie finie dans l'Egliſe Patriarchale en preſence des Archeveſques & Eveſques, & des Ambaſſadeurs des Rois & des Princes Chreſtiens qui ſont à Conſtantinople, & qui aſſiſtent à cette ceremonie, excommunie en particulier toutes les hereſies, & anathematize ceux qui combattent la doctrine cy-deſſus établie, & principalement la tranſubſtantiation; qu'il les ſepare de ſa communion, & qu'il y reçoit ceux qui ont les meſmes ſentimens que luy.

Il ſeroit inutile de faire des reflexions ſur cet écrit, puiſqu'il eſt plus clair que toutes les reflexions que l'on y pourroit faire. Je ſupplie ſeulement M. Claude de remarquer qu'il eſt d'un Grec de religion; qu'il eſt d'un homme ſçavant & habile; qu'il eſt d'une perſonne qui a demeuré long-temps à Conſtantinople premier ſiege de l'Egliſe Grecque; qui a communiqué avec la pluſpart des nations qui compoſent cette grande Egliſe; que c'eſt un homme d'honneur & de condition qui parle, & qu'il a dreſſé cet écrit pour eſtre imprimé ſous ſon nom, & pour ſervir de témoignage authentique de la foy de ſon Egliſe contre les impoſtures des Calviniſtes.

CHAPITRE X.

XXIX. PREVVE de ce meſme conſentement de l'Egliſe Grecque avec la Latine ſur le myſtere de l'Euchariſtie par les livres Eccleſiaſtiques des Grecs.

PUISQUE nous avons conduit de ſiecle en ſiecle cette tradition de « l'Egliſe Grecque ſur l'Euchariſtie depuis Berenger juſques à l'année preſente, il ſemble que nous devrions nous arreſter là, n'eſtant pas poſſible d'aller plus avant; neanmoins parcequ'outre cette tradition particuliere on peut examiner une autre tradition commune qui n'eſt pas attachée à un ſeul ſiecle, afin que M. Claude ne ſe plaigne pas qu'on le neglige, & qu'on traitte les choſes imparfaitement, je veux bien encore y ajoûter cette preuve.

Cette tradition que j'appelle commune, ſe tire des livres eccleſiaſtiques

CH. X. des Grecs, c'eſtadire de leurs liturgies & des autres livres qui ſont entre les mains ou des Preſtres, ou du peuple; parceque ces livres eſtant lus avec reſpect & avec devotion par tous les Grecs, & leur foy eſtant formée ſur ce qu'ils trouvent dans ces livres, ou ces livres eſtant formez ſur leur foy, on ne peut pas croire qu'il y ait de la difference entre la creance des Grecs, & les opinions qui ſe trouvent dans ces livres.

Je ne m'arreſteray qu'à trois, qui ſont l'Euchologe, l'Horologe, & le Triode. Le premier comprend les liturgies & les prieres qui ſe font dans l'adminiſtration des Sacremens. Le ſecond eſt comme leur breviaire qui contient ce qui ſe recite parmy eux chaque jour, outre quelques offices particuliers. Et le troiſiéme contient l'office du Careſme, depuis le Dimanche où ils recitent l'Evangile du Publicain, juſques à Paſques.

» Pour les liturgies, on lit dans celle de S. Baſile cette priere: Nous vous » prions, Saint des Saints, par voſtre bonté, que voſtre S. Eſprit deſcen- » de ſur nous & ſur ces dons qui ſont devant nous; qu'il les beniſſe, qu'il » les ſanctifie, & qu'il faſſe *le pain* LE CORPS MESME *de noſtre Dieu & de* » *noſtre Sauveur J. C.* digne de tout reſpect. αὐτὸ τὸ τίμιον σῶμα τοῦ κυρίου, καὶ » θεοῦ, καὶ σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ; & *ce calice* LE SANG MESME *digne de tout* » *reſpect de noſtre Seigneur, de noſtre Dieu, & de noſtre Sauveur J. C.* » αὐτὸ τὸ αἷμα, *en les changeant par voſtre S. Eſprit.*

Et dans celle de S. Chryſoſtome on lit ces meſmes paroles: *Faites ce pain le precieux corps de voſtre Chriſt, & ce qui eſt dans ce calice le precieux ſang de voſtre Chriſt, en les changeant par voſtre ſaint Eſprit.*

Que ſi l'on joint à cela cette remarque, que les Grecs depuis Anaſtaſe Sinaite, S. Jean Damaſcene, & le ſecond Concile de Nicée, ont toujours enſeigné que le pain n'eſtoit pas la figure du corps de J. C. qu'ils ont dit que J. C. n'ayant pas appellé le pain la figure de ſon corps, il falloit dire & croire que c'eſtoit ſon corps & non ſa figure: qu'ils ont marqué que par ce corps ils entendoient ce corps crucifié, ce corps né de la Vierge, comme dit Cabaſilas; il eſt viſible que toutes ces expreſſions des liturgies ſont entierement deciſives, puiſque toutes les fauſſes idées eſtant rejettées & condamnées par la doctrine commune des Grecs, ils ne pouvoient pas ſe former ſur ces paroles des liturgies une autre idée que celle du vray corps de J. C. ſubſtitué au lieu du pain.

Et c'eſt pourquoy non ſeulement ces paſſages qui marquent un changement reel, une operation reelle, la ſubſtitution du corps de J. C. au lieu du pain, font voir clairement la foy des Grecs; mais les paſſages meſmes les plus communs ſont deciſifs, en ſuppoſant ce qui a déja eſté prouvé tant de fois, que les Grecs ne detournoient point le mot de *corps de Chriſt* à la ſignification de figure & d'image.

Ainſy quand il eſt dit dans la liturgie de S. Baſile: *Faites, Seigneur, que nul de nous ne ſoit participant du* SAINT CORPS ET DU SANG *de Noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt à ſon jugement & à ſa condamnation:* Quand il eſt dit dans la meſme liturgie auſſibien que dans celle de S. Chryſoſtome: *Seigneur I. C. regardez-nous de voſtre ſainte*

demeure

demeure, & du thrône de la gloire de vostre Royaume, & venez pour nous sanctifier, vous qui estes dans le ciel assis à la droite de vostre Pere, & qui estes icy present invisiblement avec nous; & daignez par vostre main toute-puissante nous rendre participans DE VOSTRE CORPS *sans tache, &* DE VOSTRE PRECIEUX SANG, *& tout le peuple par nostre ministere.* CHAP. X.

Quand les Prestres disent à Dieu: *Accordez-nous, Seigneur, que la participation* DU SAINT CORPS ET DU SANG *de vostre Christ, opere en nous une foy qui ne soit point confonduë, une charité sans deguisement.*

Quand ils disent en rompant le pain, selon la liturgie de S. Chrysostome: *L'agneau de Dieu & le Fils du Pere est distribué, mais il n'est pas divisé; on le coupe en diverses parties, mais ses membres ne sont pas separez les uns des autres; on le mange toujours, mais on ne le consume jamais.*

Quand le diacre demandant la communion, dit: *Seigneur, donnez moy* LE SAINT ET PRECIEUX CORPS *de nostre Seigneur Iesus-Christ:*

Quand le Prestre en le donnant, dit: *Je vous donne le* PRECIEUX, SAINT ET TRES-PUR CORPS *de nostre Seigneur Iesus-Christ.*

Quand le Prestre en communiant dit: *Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans la maison de mon ame qui est soüillée; mais comme vous avez bien voulu estre mis dans la caverne, dans l'étable des animaux sans raison, & que vous avez receu dans la maison de Simon le Lepreux une femme pechereſſe qui me ressembloit, daignez aussy entrer dans l'étable de mon ame privée de raison, & dans le corps tout soüillé d'un homme mort, & couvert de lepre, comme je suis, Et comme vous n'avez point eu d'horreur de cette pechereſſe lorsqu'elle baisoit vos pieds, n'ayez point aussy horreur, Seigneur, d'un pecheur comme moy; mais faites-moy participant par vostre bonté de vostre* TRES-SAINT CORPS, ET DE VOSTRE TRES-SACRE' SANG.

Enfin quand le Diacre allant communier au calice, dit: *Ie m'approche du Roy immortel*; & que le Prestre luy répond: *Diacre serviteur de Dieu, vous recevez le* SAINT ET PRECIEUX CORPS, *& le* SAINT ET PRECIEUX SANG *de nostre Seigneur J. C.* toutes ces expressions, dis-je, ne signifiant point la figure du corps de J. C. n'imprimoit point par consequent d'autre idée que celle du vray corps de Jesus-Christ.

Il est bon de remarquer sur le sujet d'un des passages que nous venons de citer de ces liturgies, qui est celuy où il est dit: *Daignez, Seigneur, par vostre main toute-puissante, nous rendre participans de vostre corps sans tache, & de vostre precieux sang*, &c. que M. Claude en y répondant fait une observation toutafait rare: car comme il ne perd point d'occasion d'accuser son adversaire de faussetez, il tasche de rendre cette traduction suspecte en cette matiere. *Ie trouve*, dit-il, *dans la liturgie de saint Chrysostome, non ces termes que nous dit l'auteur: Daignez par vostre main puissante nous donner vostre corps; mais ceux cy, selon la version d'Erasme: Rendez nous dignes de vostre main puissante, afin que nous soyons participans de vostre corps.*

Mais pour répondre bien precisément a cette objection, il suffit de luy dire que s'il trouve ce qu'il dit dans la version d'Erasme, il trouvera ce que dit l'auteur de la Perpetuité dans tous les Originaux Grecs des litur-

gies de saint Basile & de saint Chrysostome, où il y a en termes formels καὶ καταξίωσον, τὴν κεφαλήν σου χεῖρα μεταδοῦναι ἡμῖν τοῦ ἀχράντου σώματος σου καὶ τοῦ τιμίου αἵματος.

Les prieres de l'Euchologe parlent le mesme langage. En voicy une que l'on fait sur les nouveaux Autels : *Nous vous prions, Seigneur de misericorde, de remplir cet autel de gloire, de saintete, & de graces ; afin que les hosties de vostre* TRES-PUR CORPS *& de vostre* PRECIEUX SANG *que l'on offrira dessus, soient changées pour le salut de tout le peuple & pour le nostre, quelque indignes que nous en soyons.*

L'Oraison pour planter une vigne porte ces paroles : *Considerez cette vigne que vostre main à plantée, afin qu'elle rende en son temps ses fruits dans leur maturité, & que nous puissions un jour vous les offrir,* POUR ESTRE CHANGEZ AU SANG DE VOSTRE CHRIST.

Le livre appellé Triode, qui est, comme j'ay déja dit, l'office du Careſme parmy les Grecs, contient une chose fort considerable sur ce sujet. Qui est que le premier dimanche de Careſme que les Grecs appellent le dimanche de l'Orthodoxie, on lit dans l'Eglise un recueil d'anathêmes & de Canons, intitulé, *Synodique*. Il est attribué dans le titre au 7. Concile, parce qu'il est particulierement fait contre les Iconomaques ; mais il comprend outre cela la condamnation de diverses heresies anciennes & nouvelles, & les nouveaux Grecs y ont mesme inseré leurs opinions particulieres. Or entre les heresies qui y sont condamnées, celle des Calvinistes s'y trouve expressément en ces termes :

Anathême à ceux qui ne rejettant pas ce que Nostre Seigneur a dit touchant la celebration des divins mysteres qu'il nous a laissez par ces paroles, Faites cecy en memoire de moy ; mais expliquant en un mauvais sens cette maniere de celebrer sa memoire, ont la hardiesse de dire que ce sacrifice qui s'offre tous les jours par ceux qui celebrent les sacrez mysteres, selon que Nostre Seigneur le maistre de toutes choses l'a enseigné, ne fait que renouveller COMME UNE IMAGE ET UNE FIGURE LE SACRIFICE DU PROPRE CORPS ET DU PROPRE SANG DE JESUS-CHRIST, *offert par nostre Sauveur sur la croix pour la redemption & la reconciliation commune de la nature humaine ; & qui introduisent ainsy un sacrifice different de celuy que I. C. a celebré, & qui ne se rapporte à ce sacrifice de I. C. que* COMME UNE IMAGE ET UNE FIGURE ; *anathême à ces personnes, comme aneantissant le mystere du terrible & divin sacrifice par lequel nous recevons le gage de la vie future, nostre divin Pere S. Chrisostome declarant en plusieurs de ses explications sur S. Paul, que ce n'est qu'un mesme & unique sacrifice.*

Il ne faut pas estre bien subtil pour reconnoistre qu'ils designent en cet endroit l'erreur des Calvinistes, qui veulent que l'Eucharistie ne soit qu'un sacrifice de memoire, qui soit l'image & la figure de celuy de la croix ; mais qui ne contenant pas la mesme victime, ne soit pas aussy le mesme sacrifice.

Et il seroit inutile de dire que les Calvinistes ne reconnoissant pas que l'Eucharistie soit un sacrifice, ne peuvent pas estre condamnez par un Canon qui condamne ceux qui reconnoissant qu'elle est sacrifice, ne

vouloient pas qu'elle fuſt un meſme ſacrifice avec celuy de la croix. Car il eſt clair que le mot de ſacrifice eſt pris icy en une ſignification plus étenduë, ſelon laquelle les Calviniſtes ne refuſent pas de l'appliquer à l'Euchariſtie. Et ainſy quand les Grecs condamnent dans ce Canon ceux qui diſent que le ſacrifice de la Meſſe n'eſt que l'image & la figure de celuy de la croix, ils condamnent en effet les Calviniſtes, & ont eu deſſein de les condamner, puiſqu'il n'y a qu'eux qui ont voulu changer le vray ſacrifice de la Meſſe en un ſacrifice de pure commemoration, & de pure reſſemblance.

Τὸ πάσχα οἷς ἔμελλε θανεῖν αὐτὸν ὢν ἑαυτὸς προὐτύθη φάγετε θεοὶ τὸ σῶμα μου καὶ πίστει στερεωθήσεσθε. Χριστὸς εἱστία τὸν κόσμον ὁ ἀόρατος καὶ θεὸς αὐτός, δεῦτε ἐν φιλοχριστοι, πιστοὶ ἐν

On voit auſſy dans l'Office du Jeudy Saint pluſieurs témoignages de la foy des Grecs. Dans les hymnes qui ſe chantent à l'Egliſe il eſt dit dans un verſet, *qu'eſtant luy-meſme la Paſque de ceux pour qui il devoit mourir, il ſe ſacrifia par avance en diſant: Mangez mon corps, & vous ſerez fortifiez dans la foy.*

Et dans le verſet ſuivant il eſt dit que J. C. *s'eſt ſacrifié luy-meſme en diſant; Beuvez mon ſang, & vous fortifiez dans la foy.* Et dans un autre: *Jeſus-Chriſt le celeſte & divin pain a fait un feſtin au monde. Venez donc amateurs de J. C. & dans des bouches de terre, & des cœurs pleins de foibleſſe recevons avec foy celuy qui a ſacrifié la Paſque, & qui eſt luy-meſme ſacrifié parmy nous.*

σταμαι, ἀλλ' εἰ καὶ ἀναξίως ὑποδεξάμενος πίστει τὸ πάσχα, ἐν ἡμῖν ἱερεργέσθω. αὐτὸς γὰρ ἑαυτὸν ἱερεργεῖς πίστει βοᾷ τὸ αἷμα καὶ πίστει σεσάθηκε.

Il faudroit preſque tranſcrire tout *l'office de la communion* qui fait partie de l'Horologe des Grecs, ſi l'on vouloit rapporter tout ce qu'il contient de clair & de convaincant pour la preſence reelle, la tranſubſtantiation, & l'adoration de J. C. dans l'Euchariſtie. Car il eſt tout compoſé d'oraiſons & d'hymnes, par leſquelles les fidelles s'addreſſent à J. C. ou pour luy demander qu'il leur faſſe la grace de participer à ſon corps, ou pour luy rendre graces de l'avoir receu.

Il commence par ce verſet:

O Seigneur plein de miſericorde, que VOSTRE SAINT CORPS *me ſoit un pain de vie eternelle, auſſibien que* VOSTRE PRECIEUX SANG.

Le verſet qui ſuit: eſt *Ayant profané mon ame par mes pechez, miſerable que je ſuis, je ſuis indigne de la participation de voſtre* TRES-PUR CORPS ET DE VOSTR DIVIN SANG, *à laquelle vous voulez bien neanmoins me recevoir.*

Et un peu aprés: *Voicy la table toute ſainte du pain de vie que la miſericorde a fait deſcendre du ciel pour donner une nouvelle vie au monde. Permettez-moy quelque indigne que j'en ſois, de gouſter ce pain, & de participer à la vie qu'il communique.*

Et Enſuite: *Verbe de Dieu, qui eſtes Dieu vous-meſme, faites que le charbon ardent de* VOSTRE CORPS *eclaire mes tenebres, & que* VOSTRE SANG *nettoye mon ame impure.*

Il y a pluſieurs autres verſets ſemblables, les prieres des Grecs eſtant d'ordinaire tres-longues; & enſuite il y a des oraiſons plus étenduës où il eſt

CHAP. X. parlé en cent manieres differentes de la participation reelle du corps de J. C. En voicy quelques-unes.

Iesus-Christ mon Dieu, je sçay que je suis indigne, & que je ne merite pas que vous entriez dans la maison de mon ame; parce qu'elle est toute deserte & toute en ruine, & que vous n'avez point de lieu dans moy, où vous puissiez seulement reposer la teste. Mais comme de la hauteur infinie de vostre Majesté vous vous estes rabbaissé pour nous, daignez encore vous proportionner à ma bassesse. Comme vous avez souffert d'estre enfermé dans l'antre de vostre sepulchre, & dans l'étable où vous estes né, ne refusez pas d'entrer en mon corps quoique soüillé. Comme vous avez bien voulu entrer dans la maison des pecheurs, & manger avec eux dans la maison de Simon le lepreux; daignez aussy entrer dans la maison de mon ame, à quelque bassesse qu'elle soit reduite, & quoiqu'elle soit couverte de la lepre du peché. Comme vous n'avez point rejetté cette femme pechereſſe qui me ressembloit, lorsqu'elle s'est approchée de vous; ayez aussy compassion d'un pecheur qui s'approche de vous, & qui pretend vous toucher. Comme vous n'avez point eu d'horreur de la bouche soüillée & toute impure de cette femme qui donnoit des baisers à vos pieds, n'ayez point aussy horreur ny de ma bouche qui est encore plus soüillée que la sienne, ny de mes levres si profanes, ny de ma langue qui est encore plus impure que le reste. Que le charbon ardant de vostre SAINT CORPS *& de vostre* SACRÉ SANG, *soit la sanctification, la lumiere, & la force de mon ame; qu'il diminuë le poids de mes pechez; qu'il me preserve des attaques des demons; qu'il arreste mes mauvaises habitudes; qu'il amortisse mes passions; qu'il me fortifie pour accomplir vos commandemens; qu'il augmente en moy vos divines graces; & qu'il m'acquiere le droit de vostre royaume. Car vous sçavez, Iesus mon Dieu, que ce n'est pas par mépris que je m'approche de vous, mais par la confiance que j'ay en vostre bonté ineffable, & dans la crainte que me privant de participer à vous, je ne devienne la proye du loup invisible qui cherche à me devorer. Je vous prie donc, Seigneur, qui possedez seul la sainteté, de sanctifier mon ame & mon corps, mon esprit, mon cœur, mes reins, mes entrailles; de me renouveller tout entier, de graver profondement vostre crainte dans ma chair, d'imprimer en moy une sainteté qui ne s'efface jamais. Soyez mon secours & mon support. Faites moy passer en paix cette vie, & donnez-moy place à vostre droite avec les Saints, par les prieres & l'intercession de vostre tres-pure mere, des esprits qui vous servent de ministres, des trouppes toutes pures de vos Anges, & de tous les Saints qui vous ont esté agreables depuis le commencement du monde.*

Il y en a plusieurs de cette sorte pour reciter devant la communion. Il y a des Cantiques qui contiennent les mesmes expressions. Communier c'est toujours prendre J. C. toucher J. C. recevoir J. C. dans son corps, sur sa langue, sans qu'il soit jamais parlé *de ce pain inondé & revestu des droits du corps de I. C.* ny des autres imaginations de M. Claude.

Lorsque les fidelles sont prests de s'approcher de la sainte table, on leur prescrit dans cet office de faire un acte de foy en cette maniere: *Ie croy & je confesse que vous estes* VERITABLEMENT *le Christ, le Fils de Dieu vi-*

vant, qui eſtes venu dans le monde pour ſauver les pecheurs, dont je ſuis le premier. Ie croy que CECY EST VOSTRE CORPS MESME *plein de pureté, que* CECY EST VOSTRE PRECIEUX SANG. *Je vous demande miſericorde & le pardon des pechez que j'ay commis volontairement, ou involontairement, par paroles, par œuvres, avec connoiſſance, par ignorance; & rendez-moy digne de recevoir vos ſacrez myſteres ſans y recevoir ma condamnation; faites que j'y trouve le pardon de mes pechez, & la vie eternelle.*

Lorſque les Grecs ſe levent pour aller communier, on leur preſcrit de reciter des vers d'une hymne dont voicy le ſens : *Ie m'en vas approcher de la communion divine. O mon createur ne me bruſlez pas, lorſque j'y participeray; car vous eſtes un feu qui bruſlez les indignes. Mais pour m'en rendre digne, purifiez-moy de toutes mes ſoüillures.* Et un peu aprés. *Tremble, mon ame, en voyant le ſang de Dieu; car c'eſt un feu qui conſume les indignes.* Aprés la communion ils multiplient de meſme les prieres & les actions de graces, en parlant toujours à J. C. comme preſent dans eux. Voicy entr'autres le commencement d'une hymne attribuée à Metaphraſte : *Seigneur, qui m'avez donné par voſtre bonté* VOSTRE CHAIR *pour nourriture; qui eſtes un feu qui conſumez les indignes, ne me bruſlez pas, ô mon Createur. Penetrez plutoſt toutes les parties & toutes les jointures de mon corps, de mes reins, de mon cœur. Reduiſez en cendre toutes les épines de mes pechez.* Et le reſte.

Enfin je mets en fait qu'il n'y a aucun de ces petits livres des Catholiques, qui s'appellent *Exercices de la communion*, *Methode pour la communion*, qui imprime plus fortement l'idée d'une preſence reelle, qui porte plus à adorer J. C. comme preſent dans ce myſtere, comme receu ſur nos levres & dans noſtre bouche, que ces oraiſons que les Grecs mettent en la bouche de ceux qui communient.

Mais peuteſtre que ce livre de l'Horologe eſt de peu d'autorité parmy eux. Il ne faut qu'entendre ſur cela ce que Chytreus en dit dans ſon diſcours de l'eſtat des Religions. *La pluſpart des Grecs*, dit-il, *n'apprennent à lire dans les écoles, qu'à deſſein de reciter l'Horologe, qui eſt ce que les Latins appellent le Breviaire, ou les prieres que l'on fait aux diverſes heures du jour; la coutume non ſeulement des Preſtres & des Religieux mais auſſy d'un grand nombre de laïques eſtant de reciter ces prieres tous les jours, comme les noſtres recitent les heures canoniques, & les Religieuſes le Pſautier; & ils mettent dans la recitation de ces prieres une bonne partie de la pieté.*

Il dit enſuite, qu'ayant eu un de ces Horologes d'un Grec de Chypre, il avoit *reconnu que l'invocation & le culte ſuperſtitieux des Saints, & principalement de la Vierge Marie, n'eſtoit pas moins établi dans l'Egliſe Grecque, que dans le royaume du Pape.*

Ainſy par l'aveu meſme de ce Lutherien ce livre de l'Horologe eſt entre les mains de tous les Grecs; c'eſt l'A. B. C. de tous les enfans; c'eſt le Breviaire des Preſtres, des Religieux, & des laïques. Et ce livre neanmoins établit ſi clairement la realité du corps de J. C. dans l'Euchariſtie, que ce ſeroit le plus grand de tous les miracles, que ceux qui le li-

CHAP. X. sent tous les jours comme un livre orthodoxe, ne prissent pas ce sentimẽt.

Et il ne serviroit rien de dire qu'estant écrit en ancien grec, il n'est pas entendu par ceux qui ne sçavent que la langue grecque vulgaire. Car ce que dit Chytreus n'est nullement vray, que le grecque vulgaire est aussy different du grec ancien, que le latin l'est de l'italien; & j'en ay fait moy mesme l'experience depuis peu, puisque n'ayant jamais leu auparavant de grec vulgaire, & ayant esté obligé d'en lire dans le livre d'Agapius qui n'est point traduit, je n'y ay pas trouvé de difficulté considerable. Ce qui m'a fait croire qu'il estoit encore plus aisé à ceux qui sçavent le grec vulgaire, d'entendre le grec ancien; puisque ces deux langues sont plus differentes par l'introduction des nouveaux mots & des nouvelles expressions dans le grec vulgaire, que par l'abolition des mots anciens & des expressions anciennes. Et ainsy estant certain que la plus part de ceux qui lisent l'Horologe l'entendent, & que ceux qui l'entendent en approuvent la doctrinent; il est certain aussy que les Grecs tiennent la presence reelle qui y est si formellement enseignée.

Et cela fait voir encore qu'il n'est pas au pouvoir d'un Patriarche de changer la foy des Grecs sur ce point; & que c'est en vain que les Calvinistes alleguent leur Patriarche Cyrille comme témoin de leur creance. Un Patriarche pourroit peutestre quelque chose sur la foy des peuples dans les matieres speculatives éloignées de leur connoissances. Mais dans les choses de pratique qui sont connuës distinctement du peuple, & dont la creance est entretenuë par des livres qui sont continuellement entre ses mains, les Patriarches n'ont nul pouvoir; & il estoit aussy peu en la puissance de Cyrille de faire que les Grecs ne crussent pas la presence reelle, que de les empescher de croire que J. C. estoit le Christ. Et ainsy la confession qu'il en a dressée, est aussy peu la confession de l'Eglise Grecque, que s'il avoit fait une confession de foy toute Arrienne ou toute Socinienne. Il a pu exprimer ses sentimens; & comme il estoit Calviniste, il n'est pas estrange qu'il ait renfermé dans un écrit les erreurs de Calvin: mais il n'a pas pu exprimer ceux du peuple & du reste de l'Eglise, dont il ne disposoit pas, & qui ne laissoit pas d'adorer toujours I. C. present dans l'Eucharistie, suivant les prieres de son Breviaire, nonobstant les imaginations & les erreurs de son Patriarche. Que s'ils l'ont souffert pendant quelque temps; si quelques Grecs mesmes luy ont adheré, c'est une marque de l'oppression de cette Eglise sous la tyrannie des Turcs, & de la lascheté interessée de quelques personnes. Mais ce n'est nullement une preuve du sentiment de l'Eglise Grecque. Il faudroit montrer pour cela, que l'on eust aboli du temps de Cyrille l'Euchologe, l'Horologe, & les autres livres Ecclesiastiques. Mais pendant que les Grecs les auront entre les mains, on ne peut croire avec la moindre apparence qu'ils ayent d'autre creance que celle qui y est si clairement exprimée, ny qu'ils embrassent une doctrine entierement contraire à celle dont ils font tous les jours profession par la recitation de ces prieres.

CHAPITRE XI.

Reflexion ſur le jugement que les Calviniſtes font de Cyrille. Concluſion de ces trois livres.

MAis cecy me donne occaſion de faire une autre remarque ſur le jugement avantageux que les Calviniſtes font de leur Cyrille Lucar, qui fera voir que cette ſecte n'a aucun veritable principe de religion, & que l'eſprit qui l'anime eſt plutoſt un eſprit de faction & de caballe contre l'Egliſe Catholique, qu'un eſprit de zele pour l'établiſſement d'aucune veritable pieté. Car nous venons de voir que les livres eccleſiaſtiques des Grecs contiennent tres-clairement la doctrine de l'Egliſe touchant l'Euchariſtie, & qu'on y voit manifeſtement la verité de ce que dit Sandi Proteſtant Anglois dans ſon miroir de l'Europe, *Que les Grecs ſont d'accord avec les Romains ſur la tranſubſtantiation, ſur le ſacrifice, & ſur tout le corps de la Meſſe.*

Il n'eſt pas moins clair qu'on y trouve tous les autres points que les Calviniſtes pretendent *proceder de la boutique de Satan*, & pour leſquels ils declarent dans leur Confeſſion de foy *qu'ils condamnent les aſſemblées de la Papauté*, tels que ſont l'invocation des Saints, la veneration des reliques, l'honneur des images, la priere pour les morts, les vœux monaſtiques, les deffenſes du mariage & de l'uſage des viandes, l'obſervation ceremoniale des jours, la confeſſion auriculaire. Or il eſt indubitable que Cyrille qui a eſté ſucceſſivement Patriarche d'Alexandrie & de Conſtantinople, n'a pu s'empeſcher de faire le ſervice divin dans ces Egliſes, ſelon ce qui eſt preſcrit par ces livres. Car on ſçait aſſez que les Grecs qui ſont tres-attachez à leurs ceremonies ne l'auroient jamais ſouffert.

Cependant les Calviniſtes ſe vantent eux-meſmes, qu'il eſtoit entré dans leurs ſentimens avant que d'eſtre élevé à ces dignitez de Patriarche de ces deux premiers ſieges d'Orient, qu'il ne pouvoit exercer, ſelon leur penſée ſans violer la loy de Dieu, en une infinité de rencontres par un culte ſuperſtitieux & idolâtre. Et en meſme temps ils nous font entendre par les loüanges qu'ils luy donnent, qu'ils le regardent comme un excellent ſerviteur de Dieu, comme un Saint, & comme un Martyr. Il faut donc qu'ils croyent que la pieté peut ſubſiſter avec une auſſy damnable hypocriſie, qu'eſt celle d'eſtre dans le cœur d'une religion, & d'en profeſſer exterieurement une autre toute oppoſée : de condamner d'idolâtrie & de ſuperſtition le culte que l'on rend dans une Egliſe, & d'eſtre en meſme temps le principal miniſtre de ce culte que l'on croit ſuperſtitieux & idolâtre : de regarder la qualité de ſacrificateur que les hommes s'attribuent, comme un outrage fait à Jeſus-Chriſt, & ne pas laiſſer de ſe faire donner cette qualité en qualité de Preſtre & d'Eveſque, & d'en faire publiquement les fonctions.

Voicy encore une autre preuve de la bonne conſcience de ce Cyrille, &

CH. XI. de quelle sorte il accommodoit sa foy à ses interests. L'ordre qui s'observe dans la consecration des Evesques porte, que celuy qui doit estre consacré fait trois differentes professions de foy. La premiere est, le Symbole de Nicée. La seconde contient une explication plus ample de la Trinité, & de l'Incarnation. La troisiéme, outre une repétition de ces deux mysteres, contient entr'autres choses ces trois articles : Le premier pour les traditions en ces termes ; *Je croy aussy touchant Dieu & les choses divines, les traditions, & les expositions de l'unique Eglise Catholique & Apostolique*: Le second touchant les saintes images en ceux-cy: *Je suis aussy adorateur des saintes images de Iesus-Christ, de la tres-pure Mere de Dieu, & de tous les Saints d'une adoration relative & non de latrie, & je rapporte l'honneur que je leur rends à ce qu'elles representent ; & je rejette comme estant dans l'erreur ceux qui sont d'autre sentiment* : par où il marque assez qu'il met les Iconomaques au rang des heretiques ausquels il dit anathême en general, aprés en avoir marqué quelques-uns en particulier : *Anathême à tous les heretiques : Anathême à chacun des heretiques*. Le troisiéme est un eloge, & une invocation à la sainte Vierge, par laquelle celuy qui doit estre consacré finit sa profession de foy : *Ie confesse & je reconnois sincerement & veritablement pour nostre maistresse Marie Mere de Dieu, comme ayant enfanté en chair Iesus-Christ nostre Dieu, l'une des personnes de la Trinité ; & je desire que cette sainte Vierge m'assiste, me secoure, & me protege tous les jours de ma vie. Amen.*

Or les Calvinistes asseurent eux-mesmes, comme nous avons déja dit, que les conferences que Cyrille avoit euës avec un Fuxius Docteur de leur secte dans la Transilvanie, luy avoient inspiré leurs sentimens sur les traditions, sur l'invocation des Saints, & par consequent encore sur les images, long-temps avant qu'il fut élevé sur le siege d'Alexandrie. Et ainsy voilà ce *Saint* qui par une ambition sacrilege se fait consacrer Evesque en renonçant à la foy qu'il avoit dans le cœur, & en faisant profession de reconnoistre les traditions de l'Eglise, lorsqu'il les detestoit comme des songes & des fantaisies des hommes ; d'estre adorateur des saintes images, & d'anathematiser ceux qui refusoient de les reverer, lorsque luy mesme condamnoit cet honneur d'idolatrie avec son maistre Calvin ; & d'invoquer la sainte Vierge, afin qu'elle le secouruſt & l'assista tous les jours de sa vie, lorsqu'il avoit reconnu, comme dit Hottinger, la vanité des subtilitez que les superstitieux apportent pour l'invocation des Saints.

Cette conduite a si peu déplu aux pretendus reformez, que ce sont eux qui ont le plus contribué à l'elever au Patriarchat de Constantinople, afin d'y continuer avec plus d'eclat ses detestables sacrileges. Car on ne peut donner d'autre nom à ce qu'un disciple de Calvin, comme il se nomme luy-mesme, estoit obligé de faire dans une charge, dont les fonctions les plus solemnelles & les plus sacrées ne pouvoient passer dans son esprit que pour d'horribles impietez, & des abominations de l'Ante-Christ.

Que s'ils disent qu'ils l'ont enfin obligé de faire une declaration de sa foy, qui est conforme à leur doctrine, on leur peut répondre, que c'est

ce

ce qui rend encore ce procedé plus étrange, & qui fait voir davantage que l'heresie conduit insensiblement à l'irreligion & à l'atheïsme. Car s'il y avoit eu quelque ombre de pieté dans l'union des Ambassadeurs de Hollande & d'Angleterre avec ce faux Patriarche, ils ne l'auroient pu porter à se declarer pour leurs dogmes, selon lesquels l'Eglise Grecque est toute remplie de superstition & d'idolatrie, comme ils le disent eux-mesmes, qu'en le portant en mesme temps à se separer de cette Eglise corrompuë, comme eux-mesmes se sont separez de la Romaine, pour aller chercher selon leurs sentimens la vraye Eglise de Christ dans la communion des Calvinistes. Mais bien loin d'agir ainsy, la gloire qu'ils s'imaginoient que ce leur seroit d'avoir un Patriarche de Constantinople de leur sentiment, & la facilité qu'ils croyoient avoir par là de tromper le monde, en faisant croire que toute l'Eglise Grecque estoit devenuë Calviniste, leur firent employer toutes sortes de moyens pour le maintenir dans une dignité qui l'exposoit à faire continuellement des actions de religion contraires à sa creance, & pour le faire rétablir dans son siege, comme ils l'ont fait plusieurs fois, lorsque sa propre Eglise l'en faisoit chasser. CH. XI.

S'ils ne trouvent rien en cela qui blesse leur conscience, ils se condamnent eux-mesmes d'avoir dechiré sans necessité la robbe de J. C. par un schisme tres-pernicieux. Car pourquoy ne pouvoient-ils pas demeurer dans l'Eglise Romaine, s'ils ont cru que leur Cyrille pouvoit demeurer dans la Grecque, qu'ils ne devoient pas estimer moins corrompuë? & non seulement y demeurer comme particulier, mais comme le chef de cette Eglise, qu'ils sont obligez de considerer, selon leur pensée, comme un des principaux sieges de l'Antechrist, tout ce qu'ils appellent les abominations de la Babylône de l'Apocalypse y estant aussy établi que dans Rome mesme.

C'est pourquoy on ne voit pas ce qui les empescheroit d'estre dans la mesme disposition au regard de l'ancienne Rome, qu'ils ont esté au regard de la nouvelle. Sans doute qu'il ne tiendroit pas à eux qu'ils ne poussassent au Cardinalat, & de là s'ils pouvoient à la Papauté un homme qu'ils auroient prevenu de leurs sentimens, comme ils en avoient prevenu Cyrille. A ce prix ils souffriroient qu'il dit la messe, qu'il invoquast les Saints, qu'il reverast les images, qu'il fist des Prestres avec pouvoir de sacrifier, comme ils n'ont point trouvé mauvais que leur Cyrille fist toutes ces choses à la veuë de tout l'Orient.

Si ce sont là leurs *Saints* & leurs *Martyrs*, ils sont d'une nouvelle espece que l'antiquité n'a point connuë; car tous ceux qui ont un peu de religion, seront plus disposez à mettre des gens de cette sorte au rang des libertins & des athées, que non pas en celuy des Saints. Pour le moins c'est le jugement que la foy Catholique nous oblige d'en porter. Nous attendrons que M. Claude nous explique plus particulierement ce qu'il en pense, & qu'il nous découvre les principes sur lesquels peuvent estre appuyez les grands eloges que luy & ses cõfreres ont dõnez jusques icy à ce disciple de Calvin travesti en Patriarche, & que l'on peut dire n'avoir fait autre chose que

CH. XI. joüer la comedie dans l'Egliſe de Conſtantinople, puiſqu'il n'avoit aucune creance à tout ce qu'il y faiſoit : Qu'il y offroit le ſacrifice non ſanglant pour ſes pechez & ceux du peuple, ſelon les paroles des liturgies, ce qu'il croyoit ne ſe pouvoir faire ſans aneantir la vertu du ſacrifice de la croix : Qu'il y diſoit la meſſe des dons pre-ſanctifiez, c'eſt à dire conſacrez quelques jours auparavant, ce qu'il devoit croire n'eſtre fondé que ſur l'opinion d'une tranſmutation veritable & permanente du pain & du vin au corps & au ſang de J. C. laquelle luy paroiſſoit une grande erreur : Qu'il y communioit les malades du pain conſacré dés le Jeudy Saint, ce qu'il croyoit comme Calviniſte eſtre contraire à l'inſtitution de la Cene : Qu'il y invoquoit les Saints comme il eſt marqué dans les liturgies en beaucoup plus d'endroits que dans la meſſe des Catholiques, ce qu'il croyoit eſtre outrageux à J. C. noſtre ſeul mediateur envers le Pere : Qu'il y prioit pour les morts, ce qu'il croyoit eſtre ſuperſtitieux & inutile, n'étant point en lieu, ſelon ſon opinion, où ils puiſſent avoir beſoin de rafraichiſſement : Qu'il s'inclinoit devant les images de Noſtre Seigneur & de la Vierge, comme les liturgies portent expreſſément que le Preſtre & le Diacre doivent faire avant que de commencer la meſſe, ce qu'il croyoit eſtre une veritable idolatrie : Qu'il y publioit l'entrée du Careſme au ſeptiéme dimanche avant Paſque, appellé προφάγης, ce qu'il croyoit enfermer une pratique condamnée par S. Paul, qui ſelon le ſens des Calviniſtes, a voulu que l'on regardaſt comme des apoſtats en la foy ceux qui deffendroient l'uſage de certaines viandes : Qu'il y recevoit les vœux des Moines, qu'il ne prenoit que pour des inventions pernicieuſes, *procedées de la boutique de ſatan.*

En attendant que M. Claude nous revele le myſtere de cette conduitte, qui ne nous paroiſt qu'un myſtere d'iniquité, nous nous contenterons de luy dire qu'il peut tant qu'il luy plaira faire un *Saint* de cet apoſtat ſans religion, & que nous ne nous en étonnerons pas davantage, que de voir qu'ils regardent Luther comme un grand ſerviteur de Dieu, quoiqu'il les ait traitez pendant toute ſa vie d'heretiques & *d'archidiables.*

Mais quoiqu'il faſſe, & quelque reſolution qu'il prenne de ne ſe pas rendre aux veritez les plus manifeſtes, par un malheureux engagement dans une mauvaiſe cauſe, on n'a pas grand ſujet de s'en mettre en peine; parce qu'on eſt bien aſſeuré qu'il ne ſçauroit rien dire qui ait la moindre apparence contre les preuves que nous avons apportées pour montrer le conſentement de l'Egliſe Grecque avec la Latine ſur le ſujet de l'Euchariſtie. Car elles ſont ſi fortes & ſi invincibles, que la ſeule choſe que j'apprehende, eſt qu'on ne trouve mauvais que je me ſois tant arreſté à prouver une choſe qui eſt plus claire que le jour.

Je penſe neanmoins que l'on jugera que cela eſtoit neceſſaire pour ſurmonter l'opiniâtreté de ceux qui nient les choſes les plus conſtantes, tant qu'il leur reſte le moindre pretexte pour les pouvoir embroüiller. L'auteur de la Perpetuité s'eſtoit peu arreſté ſur ce point, parce qu'il le croyoit manifeſte, comme il l'eſt veritablement. Il s'eſtoit contenté de reprocher à M. Claude la hardieſſe qu'il avoit eüe de le conteſter dans

ſa 1. reponſe; & il avoit cru qu'il ſuffiſoit de l'appuyer de quelques preu- CH. XI.
ves en petit nombre, quoique tres-fortes & tres-convaincantes. Mais comme M. Claude n'en eſt devenu que plus fier, parcequ'il a cru qu'ayant peu d'ennemis à combattre, il en viendroit aiſément à bout, il a eſté neceſſaire de luy en oppoſer un plus grand nombre, & de luy mettre les choſes dans un ſi grand jour, que toute ſa fierté ne puiſſe pas empeſcher que tout le monde ne reconnoiſſe le tort qu'il a eu de ne pas profiter de la remonſtrance charitable qu'on luy avoit faite à la fin de la refutation de ſa 1. réponſe: *Qu'il n'eſtoit pas excuſable de s'opiniatrer à ſoutenir, comme il avoit fait, que les Grecs ne ſont pas d'accord avec l'Egliſe Romaine ſur le ſujet de l'Euchariſtie, & que cette hardieſſe à nier les choſes les plus evidentes, & les veritez de fait les plus conſtantes, devoit faire reconnoiſtre à tout le monde, combien il eſt difficile d'allier la ſincerité & la bonne foy avec la paſſion de ſoutenir à quelque prix que ce ſoit le party où l'on ſe trouve engagé.*

LIVRE CINQVIE'ME.

OV L'ON FAIT VOIR LE CONSENTEMENT des autres Egliſes Orientales avec l'Egliſe Romaine ſur le ſujet de l'Euchariſtie.

CHAPITRE I.

De la creance des Moſcovites. Preuves negatives, qui font voir qu'ils tiennent la preſence réelle, & la tranſubſtantiation.

COMME les Moſcovites ſont partie de ceux qui ſuivent la religion grecque ; qu'ils ont eſté long-temps ſoumis au Patriarche de Conſtantinople, qui confirmoit le Metropolitain de Moſcou ; & qu'à preſent meſme qu'ils s'en ſont plus ſeparez, & que le Patriarche de Moſcou eſt nommé par le Prince, ils ne laiſſent pas de conſerver encore quelque dependance de l'Egliſe de Conſtantinople ; ce que l'on a prouvé en general, que les Grecs n'ont jamais douté de la preſence reelle & de la tranſubſtantiation, ſuffit pour faire conclure le meſme des Moſcovites.

Ie croy neanmoins en devoir traitter en particulier, tant parceque les faux raiſonnemens que M. Claude fait ſur leur ſujet, meritent bien qu'on les repreſente, que parce que l'opinion des Moſcovites me paroiſt extremement conſiderable en cette matiere.

1 C'eſt un grand royaume preſque entierement ſeparé de tous les autres. C'eſt une nation qui a toujours eu peu de commerce avec toutes les autres nations du monde. Peu de perſonnes voyagent en Moſcovie ; & peu de Moſcovites voyagent dans l'Aſie & dans l'Europe. Il n'y a jamais eu dans ce pays de mélange de perſonnes de diverſes communions. L'on ne peut dire que les Latins y ayent porté leurs opinions par des croiſades. Et tous les auteurs remarquent que ces peuples ont eu un extrême ſoin de conſerver leurs anciennes coutumes, & les dogmes qu'ils ont une fois receus. Enfin c'eſt le païs du monde le plus propre à conſerver la doctrine qu'on y a d'abord établie, & le moins propre à embraſſer une opinion nouvelle.

Raynald. an. 1305. n 33.

2. L'Egliſe de ce royaume eſt une Egliſe purement Grecque, qui doit ſa converſion à l'Egliſe Grecque, & qui a tiré d'elle la doctrine dont elle fait profeſſion. On n'y lit guere que les œuvres de quelques Peres Grecs, traduits en langue Eſclavonne : on n'explique au peuple que les ouvrages de ces Peres : on n'y a point d'autres ſentimens que ceux qu'ils impriment naturellement dans l'eſprit. Et M. Claude ne nous dira pas au moins que le livre de Paſcaſe les ait corrompus, puiſqu'on n'y a jamais entendu parler ny de Paſcaſe ny de ſon livre.

Beron in ap-

Il ſemble qu'il y ait lieu de croire que la religion chrétienne y ait eſté

établie dés les premiers ſiecles ; puiſque l'on voit dans les ſoubſcriptions du Concile d'Antioche, tenu ſous Jovien, celle d'un nommé Antipatre Eveſque des *Roſſes*, ou *Rhos*, qui eſt le nom que les Grecs donnoient à tous ceux que l'on a depuis appellez *Ruſſi*, ou *Rutheni*, dont les Moſcovites ſont partie. Mais on ne peut nier auſſy que le Chriſtianiſme ne ſe fuſt en quelque ſorte aboli dans cepaïs-là,& qu'il n'ait eu beſoin d'y eſtre renouvellé & rétabli.

pend. tom 7. n. 7. C'eſt une conjecture de Baronius, mais il eſt peut-eſtre auſſy vrayſemblable qu'Antipatre eſtoit Eveſque d'une ville de l'Aſie Mineure appellée *Rhos*. Sans qu'il ſoit beſoin d'aller chercher ſon Eveſché en Moſcovie.

La pluſpart des auteurs, & entr'autres Sigiſmond, Lazicius, Raynaldus, Hottinger, placent ce renouvellement au 10. ſiecle. Et ce ſeroit encore une gloire pour ce ſiecle, ſi la converſion de ce grand royaume luy pouvoit eſtre veritablement attribuée. Mais le Cardinal Baronius fait voir par le témoignage de Nicephore, Calixte, de Curopalate, & de Zonare, qu'on le doit mettre au 9. ſiecle ſous l'empire non du jeune Baſile & de Conſtantin, comme les nouveaux auteurs l'ont cru, mais ſous celuy de l'ancien Baſile, ſurnommé le Macedonien, qui commença à regner ſeul aprés Michel l'an 867. Et ainſy comme il eſt ſans apparence que les Moſcovites ayent changé de religion ſur un point auſſy important que celuy de l'Euchariſtie, les preuves que nous apporterons de leur creance preſente, nous feront voir qu'elle eſt celle qu'on leur a preſchée, & qu'on a introduite parmy eux en y établiſſant la religion Chrétienne.

Sigiſm. p. 5. & dans la Genealogie du Grand Duc de Moſcovie qui eſt au devant de ſes œuvres, marque la converſion des Ruſſes l'an 988 Lazic. p. 81. l'an 990. Hotting. c. 10. l'an 914. Raynald. 1505. n. 34. la marque l'an 961. Baron. Ibid. n. 8.

Or ce royaume ſubſiſtant,& eſtant encore auſſy fleuriſſant que jamais; pluſieurs hiſtoriens depuis les deux derniers ſiecles en ayant écrit ; diverſes perſonnes y ayant voyagé ; le Grand Duc de Moſcovie ayant envoyé pluſieurs fois des Ambaſſadeurs aux Princes de l'Europe, & les Princes de l'Europe ayant envoyé pluſieurs fois des Ambaſſadeurs vers ce Prince; les relations de ces Ambaſſadeurs eſtant écrites, il eſt étrange que M. Claude en traittant expreſſément de cette matiere, ait mieux aimé deviner l'opinion de ces Peuples ſur des conjectures en l'air, que de s'informer s'il ne rencontreroit point en tant de livres qui ont parlé de la religion des Moſcovites, des preuves réelles de ce qu'il auroit bien voulu trouver.

L'Auteur de la Perpetuité qui citoit un témoin oculaire, comme M. Olearius, & qui avoit droit de ſuppoſer qu'on ne luy conteſteroit pas une choſe qui a paſſé juſques à preſent pour tres-certaine, avoit pu ſe diſpenſer de cette recherche. Mais il euſt eſté bon que M. Claude, qui s'engageoit à nier poſitivement une choſe atteſtée par un témoin ſi irreprochable, & autoriſée par l'opinion publique, euſt taſché de nous alleguer quelque choſe de poſitif & de réel. Car s'il n'a pas pris la peine d'examiner par la lecture des auteurs, quelle eſtoit l'opinion des Moſcovites ſur le point dont il s'agit entre nous, il témoigne en cela un peu trop d'empreſſement de faire bien-toſt imprimer des réponſes, & trop peu de ſoin d'en faire de raiſonnable, & qui puiſſent ſervir à l'éclairciſſement des choſes qu'il traite. Et ſi au contraire il les a lus, & qu'il ait ſupprimé toutes les lumieres qu'il y a trouvées, il me pardonnera ſi je luy dis qu'il témoigne peu de ſincerité dans cette ſuppreſſion.

Je n'ay pas cru devoir agir de la ſorte. J'ay lu tout ce que j'ay pu trouver

CHAP. I. ſur ce ſujet, entr'autres huit Auteurs recüeillis dans un volume imprimé à Spire ſous le titre, *De Ruſſorum religione* l'an 1582.

Il y a un autre recüeil imprimé à Francfort l'an 1600. ſous le titre, *De rebus Moſcovitis*, qui comprend encore divers traittez. Le Jeſuite Poſſevin a fait un livre ſous le meſme titre, où il parle aſſez au long de la religion des Moſcovites. Il y a outre cela divers voyages qui en traitent. Et l'on en trouve auſſy diverſes choſes dans Baronius, dans Raynaldus, dans Botter, dans Brerwod, dans Hornbec, & dans les autres Auteurs, qui parlent des differentes religions des Peuples.

La premiere choſe qu'on peut remarquer dans tous ces Auteurs que j'ay citez, eſt qu'il n'y en a aucun qui attribuë aux Moſcovites de nier la preſence reelle & la tranſubſtantiation, non plus que de nier la Trinité. Cependant les uns eſtant catholiques auroient deu les condamner ſur ce point, s'ils les euſſent cru infectez de ces erreurs, & les autres eſtant ou Lutheriens ou Calviniſtes auroient deu en tirer avantage, s'ils euſſent cru qu'ils leur euſſent eſté favorables.

Cette raiſon quoique negative ne laiſſe pas d'eſtre deciſive ſur ce ſujet. Car la queſtion de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation eſtant depuis un ſiecle la plus celebre qui ſoit dans l'Egliſe, les eſprits y eſtant plus appliquez qu'à aucune autre par la conteſtation, le royaume de Moſcovie eſtant tres-conſiderable, il eſt impoſſible que tant d'Auteurs qui ont écrit de la religion de ces Peuples, ne nous euſſent point marqué cette difference d'avec l'Egliſe Romaine, puiſque c'eſt ce qui les auroit frappez davantage.

Et c'eſt pourquoy l'on voit que parceque l'on a accuſé les Armeniens de nier la preſence réelle quoique tres-fauſſement, comme nous le montrerons, aucun des Auteurs heretiques n'obmet en rapportant leurs opinions de marquer expreſſément celle-là; & pluſieurs Catholiques meſme s'eſtant laiſſez perſuader par Guy le Carme que les Armeniens eſtoient en effet dans cette erreur, n'ont pas manqué de l'inſerer dans le Catalogue de leurs hereſies. On auroit fait ſans doute le meſme ſur le ſujet des Moſcovites, ſi l'on avoit cru d'eux la meſme choſe. On ne l'a pas fait. On ne l'a donc pas cru. Et ſi l'on ne l'a pas cru, il faut conclure que l'on n'a pas eu ſujet de le croire. Car aprés la conteſtation qui s'eſt élevée ſur cet article, il n'y a pas moyen que l'on diſſimule l'opinion qu'on en a, & qu'on la cache à la juſte curioſité des étrangers.

Et que M. Claude ne nous diſe pas que le ſilence de ces Auteurs ſur ce point donne autant de lieu de conclure que les Moſcovites ne croyent pas la preſence réelle & la tranſubſtantiation, que de pretendre qu'ils la croyent; & que l'on pourroit dire de meſme que s'ils la croyoient, les Catholiques en auroient tiré avantage, & que les Calviniſtes ou les Lutheriens les auroient blaſmez d'avoir cette opinion.

Car outre que nous ferons voir à M. Claude qu'ils ne gardent pas tous le ſilence ſur ce point, & qu'il y en a qui depoſent bien clairement que les Moſcovites tiennent la tranſubſtantiation, au lieu qu'il n'y en a aucun qui les accuſe de ne la pas croire, il eſt clair de plus que le ſilnce

de ceux qui n'en parlent point ne conclut du tout qu'à l'avantage des Catholiques. CHAP. I.

La raiſon en eſt que l'Egliſe Catholique eſtant la ſocieté originale, matrice, & radicale, dont toutes les autres ſont ſorties, comme des ſarmens qui ont eſté retranchez de la vigne, elle conſerve non ſeulement dans l'eſprit des Catholiques, mais meſme dans celuy des heretiques un certain éclat, & une certaine autorité, qui fait que dans les comparaiſons qu'ils font des religions, c'eſt toujours avec la religion Catholique qu'ils comparent toutes les autres.

Or il eſt certain que dans cette comparaiſon on n'a jamais deſſein de marquer toutes les convenences; mais l'on a pour but de marquer les principales differences. Et c'eſt pourquoy, l'on peut bien oublier & ſupprimer certaines conformitez; mais il eſt contre la nature & le ſens commun, que l'on oublie de marquer une difference eſſentielle, capitale, & importante, comme ſeroit celle de ne pas croire la preſence réelle, & la tranſubſtantiation. On ne dit pas toujours en comparant les autres ſocietez avec l'Egliſe Romaine, qu'elles croient la Trinité, l'Incarnation, la mort de Jeſus-Chriſt, & les articles du Symbole, comme les Catholiques Romains. Mais on ne manquera jamais de remarquer d'une ſocieté qui ne croiroit pas quelques-uns de ces articles importans, qu'elle erre dans la foy de cette article.

Ainſy les Catholiques & les heretiques en parlant d'une ſocieté chrétienne, & la comparant avec l'Egliſe Romaine, peuvent bien ne point parler de la tranſubſtantiation & de la preſence reelle, en ſuppoſant qu'elle croit ces points comme l'Egliſe Romaine: mais il n'eſt pas moralement poſſible, que ſuppoſant que cette ſocieté ne les cruſt pas, ils oubliaſſent de marquer cette difference.

Ces preuves negatives ſont d'autant plus conſiderables & plus deciſives, qu'il ne s'agit pas en general d'auteurs qui traitent en paſſant ou confuſément de la religion des Moſcovites: mais il s'agit d'auteurs qui en parlent diſtinctement & expreſſément, qui marquent en particulier toutes les erreurs qu'ils tiennent; & il s'agit d'auteurs qui n'en parlent pas en l'air, mais dont les uns ont eſté en Moſcovie, les autres ont traitté avec des Moſcovites, & ne rapportent que ce qu'ils avoient appris en conferant avec eux. Il s'agit enfin d'auteurs qui eſtoient ſouvent obligez par leur ſujet, & par l'occaſion qui les faiſoit écrire, de marquer cette difference entre la creance des Moſcovites & celle de l'Egliſe Romaine, ſi elle leur euſt eſté connuë.

Paul Jove celebre hiſtorien a fait le recit d'une ambaſſade envoyée par le Grand Duc Baſile au Pape Clement VII. L'Ambaſſadeur ſe nommoit Demetrius. Et comme durant le ſejour qu'il fit à Rome Paul Jove s'informa de luy le plus exactement qu'il put, non ſeulement du ſujet de ſa legation, mais auſſy des mœurs des Moſcovites, & de leur religion, il en a fait une relation, à laquelle Sigiſmond Baron d'Herbeſtein, qui avoit eſté deux fois en Moſcovie en qualité d'embaſſadeur de l'Empereur, rend ce témoignage qu'elle eſt tres-fidelle, & que l'auteur avoit eſté tres-bien

Dans l'avis au Lecteur.

CHAP. I. informé. *De Moscovia*, dit-il, *scripsit nostrâ ætate Paulus Iovius, elegantèr satè, & magnâ cum fide; usus est enim interprete locupletissimo.* C'est l'eloge qu'il donne à cet Ambassadeur.

Dans la lett. à Herdin. voy. de Hong. & de Boheme. Ier Moscovit auth. p. 12.

Or cet auteur remarque bien que les Moscovites tiennent que le Purgatoire, pris pour un lieu particulier où les ames sont tourmentées par le feu, est fabuleux, quoiqu'ils prattiquent la priere pour les morts, ce qu'il a de la peine à accorder; parce qu'il ne sçavoit pas que les Grecs tiennent le Purgatoire d'une autre maniere que les Theologiens Latins. Il leur reproche aussy de ne pas reconnoistre l'autorité du Pape, de suivre les ceremonies grecques: mais sur tous les autres articles il conclut generalement qu'ils croyent les mesmes choses que nous: *In cæteris eadem quæ à nobis de religione sentiuntur, constantissimè credunt.* Je pense que la presence réelle & la transubstantiation sont des articles assez importans pour estre compris sous cette proposition generale.

Ibid p. 127.

pag. 127.

Ibid. p. 28.

Rer. Moscovit auth p. 142.

Des Anglois, qui sous le regne d'Edoüart VI. entreprirent de découvrir de nouvelles terres vers le Septentrion, estant abordez en Moscovie; & ayant esté conduits à Moscou, un auteur Anglois dressa une relation de cette navigation, qu'il dedia à Philippe II. Roy d'Espagne, qui estoit alors Roy d'Angleterre. Il y fait un chapitre exprés de la religion des Moscovites, qui commence par ces paroles: *Græcæ Ecclesiæ dogma amplectuntur.* Il remarque que les Moscovites consacrent l'Eucharistie avec du pain levé: mais il ne marque nullement qu'ils ne croyent pas la transubstantiation, ou la presence réelle.

pag. 152.

L'autorité de Sigismond Baron d'Herbestein est encore plus considerable. Ce Seigneur Alleman avoit esté envoyé deux fois Ambassadeur en Moscovie par l'Empereur, & il s'estoit appliqué particulierement à s'instruire de leur police, & de leur religion.

Il rapporte pag. 21. la forme de leur gouvernement ecclesiastique, & il marque dans la pag. 29. les ceremonies qu'ils pratiquent en communiant. & principalement celles qui sont eloignées de l'Eglise Romaine. *Ils communient*, dit-il, *sous les deux especes, en meslant le pain ou le corps avec le sang. Chacun peut recevoir le corps du Seigneur autant de fois qu'il veut le long de l'année pourveu qu'il se soit confessé: mais le temps prescrit pour la communion est celuy de Pasque. Ils donnent le sacrement aux enfans de sept ans; parce qu'ils disent que c'est alors qu'ils commencent d'estre en estat de pecher. Si un enfant est si malade, ou si prés d'expirer, qu'il ne puisse recevoir le pain, on luy verse une goutte du calice, On ne consacre point le pain pour communier qu'à la Messe: mais pour les malades on en consacre le Jeudy Saint pour toute l'année.*

M. Claude croit-il qu'il soit vray-semblable qu'un homme celebre & & habile comme cet Ambassadeur, qui marque tant de petites particularitez, eust omis de marquer que les Moscovites ne croyent point la transubstantiation ou la presence réelle, s'il eust reconnu en eux cette erreur? Ou s'imagine-t-il que quand il dit que les Moscovites reçoivent quand ils veulent le corps du Seigneur, il n'entend pas que ces peuples croyent effectivement recevoir le corps veritable de J. C.

Le

Le meſme Sigiſmond a inſeré dans ſon traitté une lettre qu'un Metropolitain de Moſcovie, appellé Jean, écrivit au Pape ſur les differens de religion qui eſtoient entre l'Egliſe Romaine & les Moſcovites. C'eſtoit là le lieu où il devoit eſtre parlé de la tranſubſtantiation & de la preſence reelle, ſi le Metropolitain ne l'avoir pas cruë : mais il n'en dit pas un ſeul mot. Il parle des azymes aſſez au long : il pretend prouver que Jeſus Chriſt conſacra avec du pain levé ; mais il ne reproche rien aux Latins ſur l'effet de la conſecration. CHAP. I. pag. 12.

Alexandre Guaguin, natif de Verone, & Capitaine de gens de pied dans une citadelle proche de la Moſcovie, dans la deſcription qu'il a faite de ce royaume traitte aſſez particulierement de la religion des Moſcovites.

Il décrit la coutume qu'ils ont de porter les dons dans l'Egliſe, & de les honorer à la mode des Grecs avant meſme qu'ils ſoient conſacrez. Il remarque les meſmes coutumes dans la celebration & la diſtribution de l'Euchariſtie, qui ſont marquées par Sigiſmond. Il rapporte leurs raiſons ordinaires pour montrer qu'il ne faut pas offrir des azymes, mais du pain levé : Et il ajoûte, que le pain qui ſert au ſacrifice eſt preparé dans ce païs-là par des femmes d'un âge fort avancé, qui ne ſont plus ſujettes aux incommoditez de leur ſexe : ce qui revient aſſez à une ancienne coutume de l'ordre de Ciſteaux, de faire preparer le pain qu'on doit conſacrer par des vierges, pour montrer par cette ceremonie la pureté qui eſt neceſſaire à ceux qui y participent. On voit par tout ſon diſcours qu'il parle du ſacrement de l'Euchariſtie dans le meſme ſens que les Catholiques en parlent, & qu'il n'a pas eu le moindre ſoupçon que les Moſcovites fuſſent dans l'erreur touchant la ſubſtance de ce myſtere. *Rer Moſcouit. p. 175.* *Ibid. p. 176. & 177.*

Il eſt fort difficile que ſi tous ces auteurs euſſent ſoupçonné les Moſcovites de ne pas croire la preſence reelle, ils ne l'euſſent point marqué dans leurs écrits. Mais en voicy d'autres où cette ſuppoſition paroiſt abſolument impoſſible.

Antoine Poſſevin Jeſuite fut employé par le Pape Gregoire XIII. & par Eſtienne Roy de Pologne en diverſes negotiations avec Jean Baſile Grand Duc de Moſcovie. Il amena luy-meſme de Moſcovie à Rome les Ambaſſadeurs que ce Prince envoyoit au Pape. Il les ramena de Rome en Pologne. Il eut un ſoin particulier de s'informer de la religion de ces peuples, afin de rendre compte au Pape, comme il fit, de ce qu'il eſtoit à propos de faire pour établir la Religion Catholique en Moſcovie. Il eut luy-meſme des conferences expreſſes avec le Grand Duc Baſile touchant la religion ; & il fit meſme un écrit à la priere de ce Prince, qu'il preſenta dans une grande aſſemblée le 3. Mars 1582. où il entreprend de marquer preciſément en quoy conſiſtoient les differences de la religion des Moſcovites de celle des Catholiques Romains. On ſçait quel rang tient dans l'eſprit des Catholiques la doctrine de la preſence relle & de la tranſubſtantiation. S'il euſt donc cru que les Moſcovites euſſent eſté engagez en quelque erreur ſur ce point, euſt-il jamais manqué d'en faire la capitale difference de ces deux Religions ? Mais il ne s'en aviſe *Anton. Poſſevin p. 10. & 11.* *Ibid. p. 31. pag. 32.*

CHAP. I. pas seulement. Il s'arreste aux erreurs des Grecs qu'il attribuë aux Mosco-
p. 28. vites, avec quelques autres opinions particulieres sur d'autres points ; & il ne leur fait aucun reproche sur la foy de l'Eucharistie.

C'est pourquoy en marquant les livres qui sont necessaires à ceux qui veulent conferer avec les Moscovites, il se reduit ou à ceux qui traitent de leurs opinions, ou à ceux qui refutent les erreurs des Grecs. Il ne met dans ce catalogue aucun des auteurs qui ont traité de l'Eucharistie ; & s'il y insere Bellarmin & Stapleton, ce n'est qu'à cause des traitez qu'ils ont faits de l'Eglise & du schisme, comme il le marque expressément.

Sacranus Chanoine de Cracovie avoit fait long-temps auparavant un catalogue le plus ample qu'il avoit pu des erreurs des Moscovites ; & l'on peut dire qu'il y a excedé, en ayant marqué qu'ils n'ont point, ou qui sont plutost des erreurs & des dereglemens de particuliers, que des heresies soutenuës par toute la nation. On peut voir ce catalogue dans le livre intitulé, *De religione Russorum.* Or bien loin qu'il y reproche aux Moscovites de ne pas croire la presence reelle & la transubstantiation, qu'il leur reproche au contraire plusieurs choses qui supposent qu'ils la croyent.

Il dit dans l'erreur 8. *que selon les Moscovites le corps de Iesus-Christ ne se peut consacrer avec des azymes.* Il marque donc par là clairement que les Moscovites croyent que le corps de Jesus-Christ peut estre consacré avec du pain levé.

Il dit dans l'erreur 16. que du pain preparé pour le sacrifice, ils en coupent un morceau en forme de triangle, & qu'ils le consacrent pour en faire le corps de Jesus-Christ, *in corpus Christi consecrant.* C'est un Catholique qui parle, & qui entend parler du vray corps de Jesus-Christ, & qui attribuë cette mesme creance aux Moscovites.

Il se sert de la mesme expression dans l'erreur 18. *Consecrant*, dit-il, *panem in corpus Christi.*

Il est vray que dans l'erreur 20. il reproche aux Moscovites de rendre un culte idolâtre au pain & au calice non consacré, & de n'en rendre plus lorsqu'il est consacré. *Et post in altari positum, & consecratum nemo veneratur neque elevatur.* Mais si M. Claude pretendoit abuser de ces paroles, il témoigneroit peu d'intelligence des coutumes des Grecs. Car pour ce culte idolâtre que cet Auteur reproche aux Moscovites, c'est une objection ordinaire que l'on fait aux Grecs, dont Allatius les deffend fort bien, en montrant qu'ils ne pretendent nullement adorer les dons avant la consecration, puisqu'aucun d'eux ne les prend pour le corps de Jesus-Christ, & qu'ainsy cet honneur n'est point du tout une veritable adoration. Et quant à ce que ce Chanoine de Cracovie trouve étrange que les Moscovites rendent peu d'honneur exterieur au corps de Jesus-Christ aprés la consecration, c'est qu'il n'a pas assez pris garde à la cause qui les empeschoit de le pouvoir faire, qui est que la consecration se fait en un lieu separé du peuple, comme le témoigne Odebonus dans sa lettre à Chytreus. Or bien loin que cette coutume vienne de manque de respect envers Jesus-Christ present dans ce Sacrement, que c'est au contraire par

De pæp. consc. p. 1164.

De Russ. Relig. p. 237.

un ſouverain honneur que l'on prive pour quelque temps le peuple de la veüe meſme des myſteres. CHAP. I.

Il y a divers moyens d'honorer Dieu. On l'honore par ſes paroles, & on l'honore par ſon ſilence ; & c'eſt en quelque ſorte la plus grande des loüanges que l'on puiſſe donner à Dieu, ſelon ce qui eſt dit dans le Pſeaume ſelon l'hebreu ; *Tibi ſilentium Deus in Sion.* On peut donc auſſy honorer Jeſus-Chriſt preſent, ou en l'expoſant à la veüe du peuple pour l'adorer ; ou en le cachant à la veüe du peuple pour luy imprimer plus de reſpect envers ſa divine Majeſté. Quand les Moſcovites ne pratiqueroient que la derniere ſorte de reſpect, on ne les pourroit point accuſer de n'honorer pas le corps de Jeſus-Chriſt. Mais cela meſme n'eſt pas veritable, & il paroiſt que ce Chanoine de Cracovie n'eſtoit pas bien informé en ce point, au moins ſi l'on en croit Oderbonus Lutherien, qui a écrit des lettres à Chytreus de la religion des Ruſſes parmy leſquels il vivoit, & qui pretend les avoir interrogez avec ſoin de leur religion. Car voicy de quelle maniere il décrit ce que les Moſcovites pratiquent à la Meſſe aprés la conſecration. *Le Preſtre*, dit cet Auteur, *precedé de trois Miniſtres qui portent des flambeaux, eſtant entré dans le ſanctuaire, conſacre par les paroles que Jeſus-Chriſt a marquées, qu'il prononce en langue vulgaire, & cela fait ſur l'autel de S. Nicolas. Incontinent aprés on ouvre les portes, & le peuple qui eſt perſuadé que Dieu habite certainement en ce lieu, s'en va au devant du Preſtre avec de grands cris, repetant une infinité de fois ces paroles :* HOSPODI POMILON, *c'eſt à dire, Seigneur ayez pitié de nous ; & ces cris ſont beaucoup augmentez par le bruit des cimbales.* pag. 136. pag. 138.

Aprés cela il ſe fait un grand ſilence dans l'Egliſe. Et le Preſtre marchant lentement montre à tout le peuple ce qu'il a conſacré en ſecret, tenant en ſa main droite un calice de plomb couvert d'un voile de ſoye, & dans l'autre une patene de meſme metail. Tout le peuple alors ſe met à genoux, & le Preſtre leur dit en langue Moſcovite ces paroles : Voilà le corps & voilà le ſang de Noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, que les Iuifs ont fait mourir tout innocent qu'il eſtoit : ce qui excite de nouveaux cris & de nouveaux ſoupirs parmy le peuple, & leur fait frapper leur poitrine. Le Preſtre ayant fait cela, revient incontinent dans le ſanctuaire, & il remet le Sacrement ſur l'autel de S. Nicolas, d'où l'on le donne à ceux qui veulent communier, ce qui ne ſe fait quelquefois que le lendemain.

Il eſt viſible que ſi ce Lutherien a eſté bien informé, comme il y a de l'apparence, puiſqu'il pretend n'écrire que ce qu'il a vu, ou qu'il a appris des Preſtres de Ruſſie, ce Chanoine de Cracovie ne l'eſtoit pas aſſez en ce point. Mais quoiqu'il en ſoit cette diverſité de ceremonies ne donne aucun lieu de conclure que les Moſcovites ne ſoient pas conformes à l'Egliſe Romaine dans la creance de ce myſtere, puiſque les unes & les autres peuvent avoir le meſme principe, qui eſt le deſſein de témoigner ſon reſpect à Jeſus-Chriſt.

Le Memoire des erreurs des Moſcovites & Ruſſiens, preſenté par Jean Laſchi Archeveſque de Gneſne au Concile de Latran ſous Leon X. en 1514. & rapporté par Raynaldus en cette année là, eſt abſolument la n. 68. & ſeq.

CHAP. II. meſme choſe que l'écrit de Sacranus Chanoine de Cracovie. Il n'y a qu'une petite preface ajoûtée, où il fait la diſtinction de trois ſortes de Ruſſiens, dont on appelle les uns blancs, qui ſont les Moſcovites; les autres rouges, qui ſont ſujets au Roy de Pologne; & les autres Walaches, qui ſont les Moldaves. Ainſy on ne ſe doit point étonner d'y voir le paſſage que nous venons de rapporter de Sacranus. Ce memoire nous fournit neanmoins une nouvelle preuve par l'autorité de cet Archeveſque qui l'a rendu ſien; puiſqu'il paroiſt qu'il n'a point cru, non plus que Sacranus, que les Moſcovites fuſſent dans l'erreur touchant la preſence reelle & la tranſubſtantiation, ne leur en imputant aucune ſur ces deux points.

Enfin tous les nouveaux auteurs Calviniſtes, qui ont fait des recherches de la religion des peuples, comme Eduin Sandy Chevalier Anglois, Brerewod Profeſſeur de Londres, Hornbec Profeſſeur d'Utrech, Hottinger Miniſtre de Zurich, qui ne manquent jamais de marquer ce qu'ils croyent deſavantageux aux Catholiques, n'ont trouvé aucun pretexte, ny aucun fondement d'accuſer les Moſcovites de ne pas croire la preſence reelle & la tranſubſtantiation. Et c'eſt pourquoy ils ſe ſont bien donné de garde de faire des conjectures ſemblables à celles de M. Claude. Ils ont mieux aimé s'en taire tout-à-fait, en laiſſant à conclure à ceux qui liſent leurs livres, que comme les Moſcovites ſont Grecs de religion, ils tiennent auſſy la preſence reelle & la tranſubſtantiation comme les Grecs.

CHAPITRE II.

Preuves poſitives de la meſme creance des Moſcovites, tirées de Iean le Fevre, de Lazicius, & de Dannavuerus.

VNE perſonne bien raiſonnable ne demanderoit pas d'autres preuves de la creance des Moſcovites ſur cet article. Si M. Claude neanmoins en demande d'autres, il y a moyen de le contenter. En voicy une qui eſt ſans repartie.

Rer. Moſc. auct. p. 1.

Le Grand Duc de Moſcovie Jean Baſile, ayant envoyé des Ambaſſadeurs à l'Empereur Charles V. en Eſpagne, ces Ambaſſadeurs paſſerent à leur retour par l'Allemagne, & furent magnifiquement receus à Tubinge par l'Archiduc Ferdinand. Ce Prince eut la curioſité de s'informer particulierement de la religion des Moſcovites, & il donna pour cela commiſſion à Jean le Fevre ſon Confeſſeur, depuis Eveſque de Vienne, de conferer avec ces Ambaſſadeurs en preſence de pluſieurs perſonnes illuſtres & habiles. Jean le Fevre executa l'ordre qu'il avoit receu, & fit depuis une relation la plus exacte qu'il put de ce qu'il avoit appris de ces Ambaſſadeurs touchant la religion des Moſcovites, qu'il dedia à Ferdinand. Elle eſt inſerée dans un recüeil des hiſtoriens de Moſcovie, & dans le livre de la religion des Ruſſes page 170.

Or dans cette relation il eſt expreſſément marqué que les Moſcovites

tiennent la transubstantiation & la presence reelle par ces paroles de- Ch. II.
cisives : *La consecration*, dit-il, *se fait parmy eux par les paroles que Iesus-Christ a prononcées. Et ils leur attribuënt une telle force, qu'aussitost qu'elles ont esté prononcées par le Prestre, ils croyent que la creature cede au Createur,* c'estadire que le pain fait place au corps de Jesus-Christ, & que cet effet est necessaire.

Lazicius Polonnois, Bohemien ou Picard de religion, qui a fait imprimer l'écrit d'un Lutherien au Grand Duc de Moscovie, & la réponse du Grand Duc, avec une refutation de cette réponse faite par luy-mesme, & qui a publié le tout sous le titre de *Theologia Moscovitica*, rapportant le passage de Jean le Fevre, avoüe qu'il a reconnu par là, que les Moscovites enseignent la transubstantiation, & il combat cette doctrine en l'attribuant aux Moscovites, par une raison pitoyable. Voicy ses paroles.

Ils tirent, dit-il, *avec une cuillier d'argent du calice que le Prestre tient en ses mains, le pain sacré meslé dans ce calice, & le font avaller à des enfans de trois ans, en leur disant : Prenez le corps de J. C. & goutez de cette fontaine immortelle. Car, comme dit Jean le Fevre, ils donnent aux paroles de la consecration une telle force, qu'aussitost qu'elles sont prononcées la creature, selon eux, fait place au Createur. Mais si cela se fait veritablement, je demande pourquoy le poison ne fit pas place au Createur, lorqu'un Moine Dominicain de Sienne, qui avoit esté corrompu par argent, en mit secrettement dans le calice l'an 1313 & fit ainsy mourir Henry VII. Empereur, qui prit le sacrement de ce calice-là ? Si quelqu'un entreprend de nier ce fait contre la foy des histoires, qu'il en fasse luy-mesme l'experience.* Cela paroist convaincant à ce Bohemien, & non seulement à luy, mais à plusieurs autres Ministres qui en font une de leurs plus considerables objections contre la transubstantiation. Et pour moy la difficulté que j'y trouve consiste à m'imaginer en quoy ils ont pu y trouver de la difficulté, & ce qui les a pu ébloüir dans une si mauvaise raison. Ceux qui disent que le vin fait place au sang de J. C. disent-ils qu'une substance qui n'est pas vin fasse place à son sang, & qu'elle soit transubstantiée. Si elle n'est donc pas changée, elle demeure en sa place, elle occupe son lieu, elle subsiste proche du corps de J. C. quoiqu'elle ne soit pas en mesme lieu. Ainsy quand on la prend avec le corps de J. C. elle fait son effet comme si on la prenoit avec une autre chose.

N'est-ce pas une pensée bien basse & bien grossiere, de croire que le corps de Jesus-Christ soit deshonoré d'estre meslé avec un poison ; comme si ce poison estoit autre chose qu'une matiere qui a une certaine figure qui peut nuire au corps humain. Or de quelque figure que soit une matiere, longue, plate, pointuë, polie, raboteuse, je ne voy pas qu'elle en soit plus noble, ou plus mépriſable, sinon à l'égard des hommes, qui jugent de tout par rapport à eux. Mais en soy le corps de Jesus Christ est aussy peu deshonoré d'estre proche d'une matiere que les hommes appellent poison, parceque la figure de ses parties blesse leur corps, que s'il estoit proche de l'eau, proche de l'air, proche de l'or, proche des

CH. III. perles, & des autres matieres qu'il a plu à la fantaiſie des hommes, d'eſtimer plus nobles.

Mais ſans m'arreſter davantage à refuter avec plus d'étenduë l'objection de ce Polonois, il eſt clair que ſelon luy les Moſcovites croyent la preſence reelle & la tranſubſtantiation. Et il n'eſt nullement douteux de plus, qu'il ne merite mieux d'en eſtre cru que M. Claude, qui eſtant François n'eſt pas ſi proche de la Moſcovie qu'en eſtoit Lazicius.

Voicy encore un témoignage précis & poſitif d'un Auteur plus recent, puiſque ſon livre n'eſt imprimé qu'en 1666. C'eſt un profeſſeur Lutherien de Straſbourg, nommé Dannawerus, qui a fait divers traitez ſur la religion des peuples, & qui fait voir qu'il a lu exactement tout ce qu'on trouve de ces matieres. Cet Auteur ne doit pas eſtre ſuſpect à M. Claude, puiſqu'il eſt ennemi de la tranſubſtantiation auſſibien que luy.

pag. 13. Cependant la ſincerité l'a obligé d'en parler de cette ſorte. *Ils mettent dans le vin contenu dans le calice le pain rompu en morceaux : ils le beniſſent : ils croyent* QU'IL EST TRANSUBTANTIE', *& le diſtribuënt avec une cuillier à celuy qui communie, en luy diſant ces paroles :* C'EST LE VRAY CORPS ET LE VRAY SANG DE JESUS-CHRIST, *qui eſt donné pour vous, & pour pluſieurs, pour la remiſſion des pechez : & toutes les fois que vous le prenez, vous le devez prendre en memoire de Ieſus-Chriſt.*

M. Claude peut apprendre de là que l'intereſt du party n'eſt pas ſi agiſſant ſur l'eſprit de tous les Proteſtans, qu'il eſt ſur le ſien; & qu'il y en a en qui il n'étouffe pas la ſincerité, ou plutoſt qu'il y a des perſonnes qui craignent plus que luy de perdre leur reputation, en avançant des choſes notoirement fauſſes, ou en deſavoüant celles qui ſont claires & conſtantes.

CHAPITRE III.

Autres preuves tirées de témoins vivans touchant l'opinion des Moſcovites.

QUOIQUE ces témoignages ſoient précis, neanmoins comme il s'agit d'une nation qui ſubſiſte, & qui peut declarer ſes ſentimens, il eſt juſte d'alleguer auſſy des témoignages tirez de gens qui ayent eſté depuis peu en Moſcovie. C'eſt pour cela qu'on a produit dans le traitté de la Perpetuité celuy de M. Olearius Bibliothecaire du Duc d'Holſtein, qui aſſure expreſſément dans ſon voyage de Moſcovie, que les Moſcovites croyent la tranſubſtantiation. Mais parceque M. Claude rejette froidement ſon autorité, & veut s'imaginer qu'il s'eſt trompé, j'ay voulu m'aſſurer moy-meſme s'il avoit mis cela legerement dans ſon hiſtoire, ou s'il avoit fait une recherche particuliere de ce point. J'ay donc prié une perſonne de condition qui l'avoit vu en Allemagne de luy en écrire, & voicy la réponſe qu'il luy a faite, dont je ne mettray icy que la traduction, en reſervant de mettre l'original à la fin de ce volume, avec quelques témoignages de la creance des Chreſtiens d'Orient.

EXTRAIT D'VNE LETTRE DE M. OLEARIVS, à Mr de P. C.

MONSIEUR,

Ce ne m'eſt pas un bonheur peu conſiderable de pouvoir entretenir un commerce de lettres avec une perſonne de voſtre naiſſance & de voſtre merite. Ainſy rien ne me fut jamais plus agreable que les lettres ſi pleines de civilité que j'ay receuës de voſtre part, & que l'aſſurance qu'elles me donnent de la continuation de voſtre affection pour moy. Je voy, M. que le ſujet qui vous les a fait écrire eſt un different qui s'eſt elevé entre un Theologien de la communion du Pape, & un Docteur Calviniſte, ſur la preſence reelle du corps de Jeſus-Chriſt dans la Cene, & ſur la tranſubſtantiation. Le Theologien Romain a ſoutenu que les Chreſtiens d'Orient eſtoient perſuadez tant de la preſence reelle, que de la tranſubſtantiation, & il a employé mon témoignage pour le prouver, parceque j'ay écrit expreſſément dans la relation de mon voyage, *que les Moſcovites croyent la tranſubſtantiation*, c'eſtadire qu'ils croyent que le pain eſt changé au corps de Jeſus-Chriſt, & le vin en ſon ſang. Mais le Calviniſte attaque ma relation ſur ce point, & taſche de la rendre ſuſpecte de fauſſeté. Je me ſoucie fort peu, M. de tous les diſcours de ces gens-là: mais pour ce que j'ay écrit dans mon livre ſur ce ſujet, je vous aſſure que ce ne ſont point des ſonges & des conjectures en l'air. J'ay appris tout ce que j'en ay dit de ceux qui en eſtoient tres-bien informez: premierement des Paſteurs de noſtre Egliſe dans la ville meſme de Moſcou: 2. De quelques interpretes du Grand Duc, qui avoient quitté noſtre religion pour embraſſer celle des Moſcovites: 3. De quelques Marchands Moſcovites, qui n'eſtoient point de la lie du peuple: 4. Des Preſtres meſmes & des Religieux de ce païs-là. Et certainement je ne voy pas par quelle raiſon j'aurois voulu attribuer à cette nation d'autres ſentimens que ceux qu'elle a veritablement. Que ſi quelqu'un ne veut pas deferer a ma relation, qu'il liſe la lettre que Jean Metropolitain de Ruſſie a écrite au Pape, il verra qu'il y accuſe l'Egliſe Romaine de pluſieurs erreurs ſur le jeûne du Samedy, le mariage des Preſtres, le bapteſme, l'uſage du pain azyme dans la Cene; *mais qu'il n'y fait aucune mention de la tranſubſtantiation.* Cependant ſi les Moſcovites n'euſſent pas eſté conformes en ce point avec l'Egliſe Romaine, il n'auroit jamais manqué de parler de cet article comme eſtant le principal. On peut voir cette lettre dans le livre du Baron de Herberſtein.

J'ay appris auſſy du Patriarche d'Armenie, qui nous viſitoit à Scamachie ville de Medie, & dont j'ay fait mention dans mon voyage pag. 296. de la premiere edition, & 430. de la ſeconde, *que les Armeniens croyoient la tranſubſtantiation.* Or croyant la tranſubſtantiation, c'eſtadire le changement du pain & du vin au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt, il eſt indubitable qu'ils tiennent la preſence reelle & veritable. Il eſt vray que

CH. III. ny les Moſcovites, ny les Armeniens ne portent point le Sacrement en proceſſion.

Ce témoignage de M. Olearius en comprend pluſieurs. Il comprend celuy des Paſteurs Lutheriens qui ſont à Moſcou. Or qui doit-on croire plutoſt dans cette matiere que des gens qui ſont ſur les lieux, & qui atteſtent une choſe qui leur eſt en quelque ſorte deſavantageuſe ?

Il comprend celuy de ces interpretes du Grand Duc, qui de Lutheriens s'eſtoient faits Moſcovites de religion. Et qui peu ſçavoir plus aſſeurément ſi les Moſcovites tiennent la tranſubſtantiation, que ceux que l'on avoit obligez de la croire, quoiqu'ils ne la cruſſent pas auparavant, & qui n'avoient eſté receus dans leur Egliſe qu'à cette condition ?

Il contient celuy des Marchands Moſcovites, qui font voir que cette creance eſtoit celle du commun du peuple.

Il contient celuy des Preſtres & des Religieux Moſcovites, qui ne pouvoient ignorer la creance de ceux de leur nation ſur un point ſi commun & ſi important.

Et tout cela eſt rapporté non par un Catholique, mais par un Lutherien, c'eſtadire par un homme qui ne croit point la tranſubſtantiation, qui n'a aucune raiſon de favoriſer cette doctrine, qui eſt uni en ce point avec les Calviniſtes, & qui n'a pu rendre ce témoignage à la verité, que parcequ'il eſt ſincere & homme d'honneur.

Je ne ſçay comment les autres ont l'eſprit fait ; mais à mon égard un témoignage de cette ſorte m'eſt une demonſtration, & je croirois meriter de paſſer à l'égard de tout le monde pour une perſonne déraiſonnable & emportée, ſi j'avois conteſté un fait autoriſé par des témoins ſi irreprochables. Car ſi la hardieſſe de deſavoüer toutes choſes n'a point de bornes, il faut renoncer non ſeulement aux diſputes de religion, mais meſme au commerce de la vie.

Voicy neanmoins encore une autre preuve de meſme genre, qui en renferme un ſi grand nombre, que ceux qui ſçavent ce que c'eſt que la certitude humaine, n'auront pas de peine à comprendre qu'elle met ce que je pretens prouver à peu prés dans le meſme degré d'evidence, qu'eſt l'embraſement de Londres, ou la mort du Pape Alexandre.

J'avoüe que dans le deſſein que j'ay eu de mettre ce point de la creance des ſocietez ſeparées de l'Egliſe hors de conteſtation, je fis donner un memoire à M. de Pompone Ambaſſadeur extraordinaire de Sa Majeſté tres-Chreſtienne auprés du Roy de Suede, pour avoir, s'il eſtoit poſſible, par ſon moyen des atteſtations des Moſcovites. Il y avoit une autre perſonne qui luy en avoit auſſy écrit, & apparemment pour le meſme deſſein. On verra par la lecture de ſa lettre, que j'inſereray icy, l'effet de ſon entremiſe.

LETTRE

Lettre de M. de Pomponne Ambassadeur extraordinaire de ſa Majeſté Tres-Chreſtienne auprés du Roy de Suede.

A Stokolm ce 10. Septembre 1667.

J'Ay receu voſtre billet du 18. du mois paſſé, & j'ay eſté tres-aiſe de devoir à la Moſcovie quelque eſpece de commerce avec vous. J'en profite avec joye, & je me trouve fort honoré d'entrer pour ma part, moy indigne, dans la refutation du Miniſtre Claude.

Quoique vous ayez déja eſté ſans doute ſatisfait par ce que j'ay mandé à mon pere ſur les queſtions que vous me faites, je vas vous recommencer toute l'hiſtoire de l'écrit que je vous ay envoyé, & y ajoûteray quelques preuves qui en aſſurent davantage la verité.

Lorſque je receus vos memoires pour m'informer de la creance des Moſcovites, j'avois déja receu au mois de Mars de l'année paſſée une lettre de M. l'Abbé N. dont auſſy M. de N. me recommandoit le ſoin, par laquelle il me prioit d'avoir, s'il eſtoit poſſible, le ſentiment de l'Egliſe Moſcovite ſur l'Euchariſtie, & m'envoyoit les opinions differentes ſur ce point, de l'Egliſe Catholique, des Lutheriens, & des Calviniſtes. Je fis traduire ces propoſitions en latin, & les donnay à M. le Comte de la Gardie Grand Chancelier de Suede; & le priay, s'il eſtoit poſſible, d'en avoir la reſolution par le Reſident du Roy de Suede auprés du Grand Duc de Moſcovie. Il me promit de m'en faire avoir réponſe, & dés l'heure meſme il envoya l'écrit que je luy avois donné au ſieur de Lilienthal Reſident de Suede à Moſcou. Ce Miniſtre s'addreſſa pour en avoir l'éclairciſſement au Metropolitain de Gaza, & voicy les articles de diverſes lettres qu'il écrivoit à M. le Grand Chancelier, pour luy rendre compte de ſa diligence en cette affaire. Il m'en envoya les copies en Allemand, & j'en garde les originaux.

Depuis le meſme ſieur de Liliental ayant eu permiſſion de revenir en cette Cour, en rapporta l'écrit dont je vous ay envoyé la copie, ſigné de la propre main de ce Metropolitain. M. le Grand Chancelier quelques jours aprés l'avoir receu me dit en riant qu'il ne devoit point me le donner, parceque nous y avions trop d'avantage. Il me l'envoya le lendemain par un de ſes Secretaires, & je garde l'original, pour ne le point expoſer au peril du voyage.

J'ay vu depuis le ſieur de Lilienthal, & il m'a expliqué plus amplement tout ce qui s'eſt paſſé en cette affaire. Vous voyez par ſes lettres au Grand Chancelier, qu'il s'addreſſa au Metropolitain de Gaza qui eſt auprés du Grand Duc, & que celuy-cy voulut en preſence de tout le Clergé recevoir de luy la permiſſion de répondre aux queſtions qui luy avoient eſté faites. Il reſte à vous dire qui eſt cet Archeveſque, & voicy ce que le meſme ſieur de Lilienthal m'en a appris.

Il eſt Grec de nation, & Religieux de l'Ordre de S. Baſile. Il a étu-

CH. III. dié à Rome & à Padoüe, & eſtant revenu de là à Conſtantinople, il y » avoit eſté fait Archeveſque de Gaza en Paleſtine. Le ſuccés avec lequel il » preſchoit la religion grecque aux Turcs, & quelque perſecution qu'il » craignoit que cela luy attiraſt, l'obligea à s'éloigner de Conſtantinople, » & à paſſer en Moldavie & Walachie, qui ſont de l'Egliſe Grecque. Sa » reputation obligea le Kzar à l'appeller à Moſcou. Il eſt logé dans ſon Pa- » lais, & eſt en fort grande eſtime en cette Cour. Sans l'ignorance de la » langue du païs il auroit apparemment eſté élu Patriarche en la place de » celuy qui a eſté depoſé; & le ſieur de Lilienthal m'a aſſuré que nul autre » n'avoit tant de reputation, & tant de ſçavoir que luy en Moſcovie. Il luy » avoit témoigné qu'il avoit deſſein de faire ſouſcrire ſon écrit dans l'eſpece » de Synode, auquel les Legats des Patriarches de Jeruſalem & de Con- » ſtantinople avoient eſté envoyez: mais la choſe luy parut depuis d'un » trop long travail; parce qu'ayant écrit pour le ſieur de Lilienthal en latin, » il auroit fallu qu'il euſt remis le meſme écrit en grec, & qu'il l'euſt fait » enſuite traduire en Moſcovite, afin que les Legats & les Eveſques du » païs l'euſſent pu entendre. Ainſy il le donna comme il l'avoit écrit d'a- » bord. Mais le ſieur de Lilienthal, qui a demeuré long-temps à Moſcou, » m'a dit ne comprendre pas que l'on revoquaſt en doute l'opinion des Moſ- » covites ſur la tranſubſtantiation, puiſque l'on en voit tous les jours des » marques publiques dans les ruës de Moſcou, où le peuple ſe proſterne » contre terre, & adore le S. Sacrement que l'on porte aux malades: qu'en- » fin c'eſt une choſe connuë à quiconque a connu ſeulement la Moſcovie.

» J'ay voulu vous dire tout ce qui eſt de cet Archeveſque; parceque je » ne doute pas que quelques Calviniſtes qui ſont icy n'ayent donné avis de » cet écrit au Miniſtre Claude, & qu'en la meſme maniere qu'ils ont dit » que cet Auteur devoit eſtre ſuſpect, parcequ'il avoit eſté nourri à » Rome, & qu'il avoit eſté receu Docteur à Padoüe, ils ne luy ayent » mandé qu'il peut rejetter ſon témoignage comme d'un homme elevé » en noſtre religion. Ce n'eſt pas que je croye rien de plus foible que cette » deffaite, & que rien puiſſe moins avoir l'air de colluſion, qu'une decla- » ration que l'on va chercher en Moſcovie, & qui paſſe par le canal d'un » premier Miniſtre, & d'un Reſident de Suede Lutherien. Mais toutes » ſortes de deffaites ſont bonnes à telles gens pour ſe ſauver. La dat- » te de l'écrit marque meſme quelque conſideration de l'Auteur; puiſ- » qu'elle fait voir qu'il eſt logé dans le Palais meſme du Grand Duc, qui » s'appelle Jean Alexiovitz; & c'eſt ce qui luy a fait nommer le lieu d'où » il écrivoit, *ex Alexeo Muſæo*. Les ſentimens du Seigneur Moldave ſe » rapportent entierement à ceux-cy. Et ce rapport entre deux hommes qui » écrivent l'un à Stokolm, l'autre à Moſcou, fait voir que l'Egliſe Grec- » que eſt par tout d'une meſme opinion. Le Concile qui s'eſt tenu en Moſ- » covie a confirmé la depoſition du Patriarche, accuſé de vices abomina- » bles, & d'avoir jetté ſon païs dans la guerre contre la Suede & la Pologne. » Il a auſſy reglé dans la religion l'hereſie qui s'élevoit touchant le culte des » images, ceux de la nouvelle ſecte ne voulant admettre que celles du Cru- » cifix, de la Vierge, & de S. Nicolas.

Voilà juſques où s'étend l'éclairciſſement que je vous puis donner ſur les choſes que vous avez voulu ſçavoir ; & ma connoiſſance ne va pas plus avant ſur la religion des Ruſſes. Au moins y en a-t-il ſuffiſamment ce me ſemble pour oſter cette deffaite au Miniſtre Claude. Je vous ſalüe tres-humblement, & ſuis à vous de tout mon cœur. CH. III.

Le témoignage de M. de Lilienthal Reſident de Suede auprés du Grand Duc, & Lutherien de Religion, qui eſt compris dans cette lettre ; & qui ne parle que de ce qu'il a vu ; qui en parle comme d'une choſe indubitable, *& qui ne peut eſtre conteſtée que par ceux qui ne connoiſſent point la Moſcovie* ; & qui rend en quelque ſorte témoignage contre luy-meſme ; doit convaincre toutes les perſonnes raiſonnables. Mais celuy de l'Archeveſque de Gaza, dont il eſt parlé dans la meſme lettre, eſt encore plus conſiderable pour toutes les raiſons que je diray cy-aprés. On verra un extrait plus ample de ſon écrit, dans le XII. livre ; mais cependant j'en mettray icy quelques paſſages.

Il commence ſon eclairciſſement de la creance de l'Egliſe Grecque Moſcovitique par ces paroles preciſes & deciſives : *Nous confeſſons, & nous croyons que le pain & le vin ſont tres-veritablement changez & convertis ſur l'autel au corps & au ſang de J. C. par une force ſecrette qui ſurpaſſe toutes les paroles des hommes : ce que les SS. Peres de l'Egliſe d'Orient expriment ordinairement par les mots de* μετάβασις, μετουσίωσις.

Enſuite aprés avoir prouvé l'opinion de ſon Egliſe par quelques paſſages des Peres, il condamne l'erreur des Sacramentaires & des Lutheriens par le conſentement de toutes les nations.

Il paroiſt, dit-il, *manifeſtement par là, que nous n'admettons nullement l'impanation, qui n'a commencé d'eſtre publiée que dans ce ſiecle de fer. Nous n'admettons point auſſy une repreſentation figurative, ſymbolique, & typique : mais nous faiſons profeſſion de croire une reelle tranſubſtantiation, & tant Grecs que Latins nous ſommes tous unis dans cette meſme foy. Que perſonne donc ne faſſe difficulté de croire ce que croyent & tiennent fermement l'Eſpagne, la France, la Hongrie, la Pologne, les Moſcovites, les Allemans, les Ethiopiens*, &c.

Et plus bas. *On ne trouve donc point du tout dans ce divin banquet de pain ny de vin, qui ſont des viandes corporelles & ordinaires. Il n'y a que le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt. Car ils n'y ſont pas avec le pain, mais ſans le pain abſolument. Toute la ſubſtance du pain*, dit-il encore, *eſt changée au corps du Seigneur, & toute la ſubſtance du vin eſt changée au ſang du Seigneur, en ſorte qu'il n'y demeure pas meſme une partie indiviſible du pain & du vin.*

Il dit, *que c'eſt là le ſentiment de ſon Egliſe orthodoxe*, c'eſtadire de l'Egliſe Grecque, & que *l'Egliſe occidentale l'a ſuivie.*

Il ſeroit inutile de rapporter un plus grand nombre de paſſages. On en peut voir dans cet écrit tant que l'on voudra, ſoit pour l'adoration, ſoit pour toutes les ſuites meſme philoſophiques de ce myſtere. Mais rien ne ſeroit capable de ſatisfaire ceux qui ne le ſeront pas de ceux que je viens de rapporter.

CH. IV. Archeveſque Grec qui parle, & un Archeveſque qui ſçait parfaitement la creance de Rome, & celle des autres Egliſes. Il a étudié à Rome & à Padoüe ; ainſy il ne peut ignorer le ſentiment de l'Egliſe Latine. Il a eſté élu Archeveſque dans Conſtantinople ; il ſçait donc les ſentimens de l'Egliſe de Conſtantinople. Il eſt Archeveſque d'une ville de la Paleſtine ; il connoiſt donc parfaitement les opinions des Grecs du Patriarchat de Jeruſalem. Il écrit de Moſcovie, & du palais meſme du Grand Duc, où il eſt en grande conſideration ; & ainſy l'on ne peut douter qu'il ne ſoit tres-informé de l'opinion des Moſcovites, pour leſquels il répond. On ne le peut donc accuſer, ny meſme ſoupçonner d'ignorance dans les choſes de fait dont il parle : & ſa ſincerité n'eſt pas moins irreprochable. Il ne ſçait pas ſeulement que le témoignage qu'il rend puiſſe eſtre utile aux Catholiques. Il n'eſt interrogé que par un Lutherien : c'eſt à ce Lutherien à qui il répond. S'il avoit eu à trahir la verité par complaiſance, il auroit deu diſſimuler en ſa faveur les ſentimens de ſon Egliſe : car on n'aime pas naturellement à choquer les perſonnes qu'on eſtime. Si les Moſcovites ne croyoient pas la tranſubſtantiation, il ſe mettroit par là en danger de ſe perdre ; puiſqu'il a deu prevoir que ſon écrit pourroit eſtre imprimé, & retourner à Moſcou. Jamais perſonne intereſſée ne mit entre les mains d'un étranger un écrit capable de le perdre de reputation, & de ruiner ſa fortune dans le monde.

C'eſt donc ſans doute un homme de bonne foy. C'eſt un homme qu'on ne peut ſoupçonner d'ignorer le ſentiment des Grecs, ny de l'Egliſe de Moſcovie. Et c'eſt cet homme qui declare avec toutes ces circonſtances, que les Grecs, & les Moſcovites, & toutes les autres ſocietez tiennent la preſence reelle, & la tranſubſtantiation.

Et que l'on ne diſe pas qu'il a tiré ces ſentimens de l'Egliſe Latine où il a eſté inſtruit. Car il ne rend pas ſeulement témoignage de ſes propres ſentimens ; mais de ceux de toute l'Egliſe Grecque, & de l'Egliſe de Moſcovie, qu'il ne peut ignorer ; & il le rend ſans aucun intereſt que celuy de ſa conſcience. L'inſtruction qu'il a receuë de l'Egliſe Romaine montre ſeulement qu'il ſçait fort bien le ſentiment des Latins : mais ſon écrit fait voir que les ſentimens des Latins ſont les meſmes que ceux des Grecs. Ainſy il faut dire abſolument qu'il n'y a rien de certain parmy les hommes ſi l'on peut revoquer en doute le témoignage de cet Archeveſque.

CHAPITRE IV.

Examen des raiſons ſur leſquelles M. Claude ſe fonde pour aſſurer que les Moſcovites ne croyent point la preſence reelle, ny la tranſubſtantiation.

C'EST un precepte de l'ancienne rethorique, & de cette eloquence populaire qui eſtoit propre à paroiſtre dans la tribune aux harangues, ou dans le barreau, d'avoir des lieux communs contraires ſur les matieres qui ſe preſentoient ordinairement. Ainſy ces anciens orateurs

eſtoient preſts tantoſt à deffendre l'intention du Legiſlateur contre les paroles de la loy ; tantoſt à deffendre les termes precis de la Loy contre les pretenduës intentions du Legiſlateur ; tantoſt à affoiblir la preuve des tortures, comme eſtant auſſy propre à faire condamner des innocens, qu'à découvrir des coupables; tantoſt à la relever comme l'unique moyen de trouver la verité dans les choſes obſcures & embroüillées. CH. IV.

M. Claude, dont l'eloquence auroit ſans doute eſté fort propre dans un eſtat populaire, pour ſoulever une multitude qui ſe laiſſe plutoſt tranſporter par le ſon des paroles, & par les geſtes de l'orateur, que perſuader par ſes raiſons, pratique quelque choſe de cette methode. Car s'il a intereſt de s'attacher aux faits contre les raiſonnemens, on le verra relever avec excés les preuves de fait, & rabaiſſer étrangement celles qui ſe tirent de la raiſon. Son plus ordinaire reproche contre l'Auteur de la Perpetuité, *c'eſt d'avoir voulu decider une queſtion de fait par des ſubtilitez & des vraiſemblances : de n'avoir fait conſiſter tout ſon effort qu'en quelques raiſonnemens, ou en quelques conjectures : d'avoir porté la queſtion dans un champ vague de conjectures & de vraiſemblances : d'avoir voulu détourner le coup des preuves de fait de M. Aubertin par des raiſonnemens philoſophiques : d'embraſſer une methode qui n'eſt qu'un détour pour faire perdre une importante verité ſur le point qu'elle ſe preſente aux yeux.* pag. 5. pag. 18.

Il ſemble donc que la maxime de M. Claude ſoit, que les preuves de fait ſont preferables aux raiſonnemens, & qu'il ne faut pas pretendre les détruire par des conjectures. Mais ces Meſſieurs les Rhetoriciens n'ont pas des maximes ſi fixes ny ſi arreſtées. Ils plaident toutes ſortes de cauſes, & ils ont beſoin de toutes ſortes de preuves. Et cela ne leur arrive pas ſeulement en divers ouvrages, mais ſouvent en un meſme livre; parceque les differens ſujets qu'on y traitte ſont comme autant de cauſes particulieres, qui ont ſouvent beſoin de moyens contraires.

C'eſt pourquoy M. Claude, qui declame tant en divers endroits pour les faits contre les raiſonnemens, ne laiſſe pas en d'autres de ſe deffendre par des raiſonnemens contre des faits certains, indubitables & deciſifs. En voicy un exemple aſſez remarquable.

M. Olearius, qui eſt certainement un homme intelligent & habile, & qui a paſſé un temps conſiderable en Moſcovie dans une fonction qui luy donnoit moyen de s'informer de toutes choſes, atteſte que les Moſcovites croyent la tranſubſtantiation.

M. Claude demeure d'accord du fait. Qu'eſt-ce donc qu'il y oppoſe ? Allegue-t-il quelques autres preuves de fait tirées d'auteurs qui depoſent qu'ils ne la croyent pas ? Nullement. Il allegue ſeulement deux raiſonnemens, dont il conclut qu'il y a de l'apparence que M. Olearius s'eſt trompé.

Ce n'eſt pas neanmoins que je pretende le blâmer preciſément pour avoir oppoſé des raiſonnemens à des faits, ou pour s'eſtre attaché à des faits contre des raiſonnemens. L'un & l'autre eſt permis dans certaines rencontres, & avec certaines circonſtances, pourveu que l'on n'ait pas fait une profeſſion ſi haute de mépriſer les raiſonnemens, & de ne ſe regler

CH. IV. que par les faits, & que l'on n'ait pas autant declamé ſur ce point qu'a fait M. Claude.

La verité eſt qu'il n'y a point de regles generales, mais qu'il y en a de particulieres. Il n'eſt point vray qu'il faille toujours preferer les raiſonnemens aux faits, ou les faits aux raiſonnemens. Mais il eſt vray qu'il faut preferer les faits certains à des raiſonnemens incertains, & les raiſonnemens certains à des faits incertains. Et c'eſt ce qui fait voir que M. Claude commet preſque ſur ce ſujet toutes les fautes qu'on y peut commettre. Il nous propoſe de fauſſes regles generales, en declamant en l'air pour les faits contre les raiſonnemens. Il n'obſerve pas luy-meſme les regles qu'il établit, en s'amuſant ſouvent à raiſonner contre des faits. Et il peche contre les regles particulieres qui ſont tres-veritables, ou en pretendant renverſer des raiſonnemens tres-ſolides par des faits incertains ou fabuleux, ou en voulant combattre des faits tres-certains par des raiſonnemens frivoles, & fondez ſur des fauſſetez manifeſtes.

On va voir un exemple ſignalé de ce dernier genre. Car je penſe qu'aprés les preuves que j'ay apportées, que les Moſcovites tiennent la tranſubſtantiation, & les témoignages tant negatifs que poſitifs de tant de perſonnes irreprochables, on peut mettre ce point entre les faits conſtans & certains. Le ſeul témoignage de M. Olearius ſuffit meſme pour cela. M. Claude le connoiſt : il n'a pas deu ignorer les autres. Cependant il pretend détruire tout cela par deux raiſonnemens, qui ſont auſſy extraordinaires en abſurdité que l'on s'en puiſſe imaginer. Voicy le premier.

p. 735. *Les Moſcovites ayant la meſme religion que les Grecs, il faut croire qu'ils ont ſur le ſujet de l'Euchariſtie à peu prés les meſmes ſentimens qu'eux. Or nous avons vu que les Grecs ne connoiſſent point ce dogme.* Donc les Moſcovites ne le connoiſſent point auſſy.

Je m'imagine que M. Claude voit bien luy-meſme, aprés tout ce que nous avons dit de l'opinion des Grecs, de quelle ſorte on le pourroit pouſſer ſur cette temerité prodigieuſe, qui luy fait établir pour principe une ſuppoſition auſſy evidemment fauſſe qu'eſt celle de ſoutenir que *les Grecs ne connoiſſent point la tranſubſtantiation.* Mais je veux un peu l'épargner icy. Il me ſuffit de luy dire qu'en prenant pour principe que *les Moſcovites ont les meſmes ſentimens que les Grecs* ſur l'Euchariſtie, on peut faire deux raiſonnemens auſſy ſolides & auſſy concluans, que le ſien eſt faux & ridicule.

Le premier eſt. Les Moſcovites & les Grecs ſont de meſme opinion ſur l'Euchariſtie. Or les Grecs croyent la tranſubſtantiation. Donc les Moſcovites la croyent auſſy.

Le ſecond eſt. Les Moſcovites & les Grecs ſont de meſmes ſentimens ſur l'Euchariſtie. Or les Moſcovites tiennent la tranſubſtantiation. Donc les Grecs la tiennent auſſy.

Je dis que ces deux raiſonnemens ſont tres-bons & tres-ſolides, parce que l'on a tres-bien prouvé en particulier ces deux mineures, que les Grecs & les Moſcovites tiennent la tranſubſtantiation ; & que celuy de

M. Claude ne vaut rien, parceque de dire que les Grecs ne la croyent pas, c'eſt la plus inſoutenable fauſſeté qui ait jamais eſté avancée. CH. IV.

L'autre raiſonnement de M. Claude eſt encore plus defectueux, parcequ'il eſt fondé ſur pluſieurs fauſſetez, & qu'il eſt contre le bon ſens par ſa nature meſme.

Ce meſme Lazicius Polonnois, dit-il, *que Forbes met en avant, aſſure que les Armeniens, bien qu'ils nient la tranſubſtantiation, neanmoins reverent le S. Sacrement plus religieuſement que les Ruſſiens. Quelle apparence y a-t-il que ces derniers plus froids en leur devotion portaſſent leur creance plus loin que les autres, & que les autres euſſent plus de reſpect pour une ſubſtance de pain, que ceux-cy n'en auroient pour ce qu'ils eſtimeroient eſtre la meſme ſubſtance du Fils de Dieu?* pag. 73.

On ne s'imagineroit pas aiſément combien il y a de déguiſemens & de fauſſetez dans ce raiſonnement.

Premierement de la maniere que M. Claude rapporte le témoignage de Lazicius, il eſt clair qu'il veut faire croire que ſelon cet Auteur les Armeniens ne tiennent ny la preſence reelle, ny la tranſubſtantiation. S'il ne ſuppoſoit cela, rien ne ſeroit moins raiſonnable, que de dire, comme il fait, qu'il eſt ſans apparence que les Armeniens ayent plus de reſpect pour une ſubſtance de pain, que les Moſcovites pour ce qu'ils eſtimeroient la ſubſtance du Fils de Dieu. Car ſi les Armeniens avec la ſubſtance du pain admettent encore la preſence reelle de Jeſus-Chriſt, il n'eſt nullement ſans apparence qu'ils ayent plus de reſpect pour l'Euchariſtie, que ceux qui n'admettent point cette ſubſtance du pain. Le reſpect envers l'Euchariſtie vient uniquement de la preſence de Jeſus-Chriſt; & la preſence ou l'abſence du pain n'y contribuë rien du tout. Ainſy comme il peut arriver qu'entre ceux qui croyent également la tranſubſtantiation, les uns rendent plus d'honneur à l'Euchariſtie que les autres; il ſeroit auſſy tres-poſſible que des peuples, ſans croire la tranſubſtantiation, mais croyant la preſence reelle, rendroient plus d'honneur à l'Euchariſtie que d'autres qui ſeroient perſuadez que le pain ne demeure pas.

Ce n'eſt donc pas ce que M. Claude veut faire entendre. Il veut imprimer dans l'eſprit de ſes lecteurs, que Lazicius ſoutient que les Armeniens ne regardent l'Euchariſtie que comme une ſubſtance de pain, ſans y reconnoiſtre Jeſus-Chriſt reellement preſent. Or c'eſt ce qui nous donne ſujet de luy dire tres-juſtement ce qu'il dit luy-meſme tres-injuſtement en un endroit à l'Auteur de la Perpetuité; *que c'eſt une inſigne mauvaiſe foy, un manquement inexcuſable de ſincerité, & une depravation viſible du ſens de l'auteur qu'il cite.*

Car il eſt ſi faux que Lazicius dans le paſſage cité par Forbes, impute aux Armeniens de ne pas croire la preſence relle, qu'il leur attribuë formellement de la croire. Voicy les paroles des Lazicius, auſquelles M. Claude nous renvoye.

Ils nient que dans l'Euchariſtie les elemens perdent leur nature. Ils honorent le Sacrement plus religieuſement que les Moſcovites. Ils ſont perſuadez que Ieſus-Chriſt y eſt tel que Marie l'a enfanté. Ils ont tiré cette opinion de Lazicius apud Forb. p. 408.

CH. IV. *S. Chryſoſtome, que Jeſus-Chriſt ſouffre plus dans l'Euchariſtie que ſur la croix. Et comme je leur demandois une fois comment cela ſe pouvoit faire, puiſque les natures du pain & du vin demeuroient ſans changement, ils me répondoient que cela ſe faiſoit par la puiſſance divine, à laquelle il falloit ajoûter foy.*

Il eſt clair par ce paſſage que Lazicius attribuë aux Armeniens de croire la preſence reelle de J. C. dans le Sacrement : & par conſequent que M. Claude trompe ſes lecteurs en leur voulant perſuader le contraire.

Qu'il raiſonne maintenant s'il peut ſur le vray témoignage de Lazicius, & qu'il en concluë que les Moſcovites ne croyent pas la preſence reelle & la tranſubſtantiation. Voicy le ſeul argument qu'il peut faire ſur ce paſſage.

Les Armeniens croyant la preſence reelle, & ne croyant pas la tranſubſtantiation, honorent plus l'Euchariſtie que les Moſcovites. Donc les Moſcovites ne croyent ny l'un ny l'autre. Je laiſſe à M. Claude à nous dire par quelle machine il a tiré cette conſequence.

La 2. illuſion du raiſonnement de M. Claude eſt que le paſſage de Lazicius ſur lequel il ſe fonde, ne peut rien prouver qu'autant que ce qui y eſt contenu eſt veritable. Or il eſt faux en tout ce qu'il contient. Il eſt faux que les Armeniens ne croyent point la tranſubſtantiation ; & nous le montrerons à M. Claude par des preuves de fait un peu plus fortes que celles du témoignage de ce Bohemien, qui n'a peuteſtre entretenu que quelques ignorans de Leopolis, ou qui n'a pas compris que par le mot de *nature* ils n'entendoient que l'amas des accidens exterieurs.

Il n'eſt point vray auſſy que les Armeniens honorent plus le Sacrement que les Moſcovites. On peut voir ce que nous avons rapporté d'Oderbonus touchant leurs ceremonies. Et quant à la preparation à l'Euchariſtie, celle que les Moſcovites y apportent eſt tres-edifiante, puiſqu'ils n'ont point accoutumé de communier qu'aprés s'y eſtre preparez par un jeûne de trois jours, ainſſy que le Religieux Agapius le remarque expreſſément.

Enfin quand on ſuppoſeroit que ce que dit Lazicius eſt veritable, & qu'on le prendroit meſme dans le ſens auquel M. Claude voudroit qu'on le priſt, la conſequence de cet argument ne laiſſeroit pas d'eſtre fauſſe ; parcequ'il peut arriver que des peuples ne croyant pas la tranſubſtantiation & la preſence reelle, rendent plus d'honneur exterieur au Sacrement, que ceux qui la croyent, comme il arrive dans quelques lieux, que quoiqu'il y ait une difference infinie entre le S. Sacrement, & des Images, neanmoins les peuples par abus rendent plus de certains honneurs exterieurs aux Images, qu'au S. Sacrement.

Cela peut arriver meſme ſans abus. Car, comme nous avons déja dit, les actions exterieures ne ſont pas tellement des ſignes de reſpect, que le contraire de ces actions exterieures ne puiſſe eſtre encore une marque d'un plus grand reſpect. On expoſe ſouvent dans certaines Egliſes le ſaint Sacrement, afin que les peuples luy viennent rendre leurs hommages & leurs reſpects. Et on l'expoſe tres-rarement en d'autres

par

par une autre ſorte de reſpect. Il peut donc tres-bien arriver, que par une coutume Eccleſiaſtique loüable on cache en certains lieux le Saint Sacrement à la veuë du monde, ou que l'on le reçoive debout pour rendre témoignage à la reſurrection de Jeſus-Chriſt, quoique ces meſmes peuples ſe mettent à genoux devant des Images, ſans qu'on puiſſe conclure delà qu'ils honorent plus les Images que le Saint Sacrement. CH. V.

Enfin cet argument eſt ridicule de ſa nature. Il s'agit de deux Nations ſubſiſtantes, & qui peuvent declarer leurs ſentimens. Et M. Claude au lieu de s'en informer de ceux qui les ont veuës, ou de les leur faire demander à elles-meſmes s'amuſe à comparer le reſpect que les Armeniens rendent à l'Euchariſtie, avec celuy que luy rendent les Moſcovites ſelon un auteur qui a écrit il y a plus de cent ans; & par là il pretend détruire le témoignage d'un témoin oculaire. C'eſt à peu prés comme s'il concluoit qu'on ne croit pas en France la preſence reelle, parcequ'on n'y danſe pas comme en Eſpagne devant le S. Sacrement, ou qu'on ne l'expoſe pas ſi ſouvent qu'en Flandres.

Ce n'eſt pas là ſçavoir l'uſage des conjectures. Elles ſont bonnes à l'egard des choſes paſſées & cachées que l'on ne peut ſçavoir autrement. Mais il eſt ridicule de s'en ſervir, lorſque l'on a des moyés certains de s'aſſurer des choſes. La foy d'un peuple ne conclut point preciſément celle d'un autre; & toutes les comparaiſons qu'on en peut faire ſont inutiles, quand l'on peut demander à chacun de ces peuples ce qu'ils croyent, ou que l'on peut s'en informer de ceux qui ont eſté parmy eux.

CHAPITRE V.

Des Melchites, ou Syriens.

QUelques auteurs ne comprennent ſous le nom de Melchites que les Syriens; & d'autres étendent ce nom à tous ceux qui n'eſtant pas du patriarchat de Conſtantinople, ne laiſſent pas de convenir dans les dogmes avec cette Egliſe, comme une partie des Egyptiens. Mais il eſt conſtant ſelon les uns & les autres, que tous ceux à qui on donne ce nom de Melchites, pour la raiſon que nous en avons apportée dans le 2. livre, ne ſont en rien differens des Grecs touchant la foy. Et ainſy il ne ſeroit pas neceſſaire de prouver en particulier qu'ils croyent la tranſubſtantiation, puiſqu'il n'y a qu'à leur appliquer toutes les preuves dont nous nous ſommes ſervis pour juſtifier la foy des Grecs ſur ces articles.

Bterevved ch. 16. Hoornbes. Sum Contro. pag 912. Barthold. Rehutius program p 3.

On peut neanmoins remarquer 1. que Jacques de Vitry qui témoigne qu'il y en avoit un tres-grand nombre dans la Paleſtine, & qui marque leurs erreurs, ne leur impute point de ne pas croire la preſence réelle ny la tranſubſtantiation.

Hiſt Hier. l. 1. ch. 74.

2. Qu'aucun des Ecrivains des Calviniſtes qui ont traitté des Religions, n'a trouvé lieu de leur imputer d'avoir ſur ces points d'autre ſentimens que les Catholiques.

3. Que ſi l'on demande des témoignages poſitifs de leur foy ſur ces *pag 52.*

CHAP. V. articles, on en peut trouver un fort clair dans les notes d'Abraham Echellensis Maronite sur un catalogue de livres Caldéens faits par Abdjesu, ou Hebedjesu, Evesque Nestorien, qui se reünit à l'Eglise Romaine. Il pretend que ce passage est tiré d'un livre intitulé Alborhan, c'est-à-dire demonstration, & il l'attribuë a Pierre Evesque de Sebaste frere de S. Basile. Mais quoiqu'il en soit, il suffit qu'il soit tiré d'un livre receu parmy les Syriens ou Melchites d'Orient. *Lors*, dit-il, *que le Prestre se tenant debout devant l'Autel fait ses prieres, & qu'il prononce les paroles de l'invocation que I. C. a enseignée à ses Apostres, & qu'il leur a commandé de laisser aux Prestres qui leur succederoient, le S. Esprit descend sur cette oblation, & il fait par sa vertu & par sa consecration* QUE LE PAIN DEVIENT CHAIR, ET QUE LE VIN MESLÉ D'EAU DEVIENT SANG ; *en sorte qu'il n'y demeure rien de grossier ny de terrestre.*

Il repete encore ensuite cette mesme doctrine en ces termes. *Toute l'oblation* SE CHANGE EN CHAIR ET EN SANG *sanctifié par le S. Esprit.* Et pour rendre ce changement vray-semblable, il se sert d'une comparaison assez ordinaire aux anciens auteurs qui ont parlé de l'Eucharistie. *Personne ne nie*, dit-il, *que le S. Esprit n'ait toute une autre force pour operer des effets merveilleux, que l'estomach & le foye n'en ont pour operer dans les corps des creatures. Cependant l'estomach peut digerer la viande & le breuvage, & peut separer ce qu'ils ont de plus grossier. Le foye ensuite peut agir sur cette partie plus pure ; & en ayant encore separé ce qu'elle a de moins subtil, il peut changer ces parties plus subtiles, & en faire ce sang qui se repand par tout le corps. Pourquoy donc seroit-il impossible au saint Esprit de changer ce pain & ce vin meslé d'eau ?*

4. On peut encore alleguer pour justifier la foy de ces peuples les Liturgies egyptiennes dont nous parlerons plus bas sur le sujet des Cophtes, puisqu'elles ont cours parmy les Melchites egyptiens qui ne se servent pas de la langue grecque. Et on peut juger par ce seul passage de la Liturgie d'Alexandrie, rapporté par Echellensis, qui contient tout ce que le peuple dit aprés la consecration, combien tous ces peuples font une haute & publique profession de croire la presence reelle. *Nous croyons que c'est là le corps qui a esté couché dans l'étable. Nous croyons que c'est ce mesme corps qui a esté attaché à la croix. Nous croyons que c'est ce mesme corps qui a esté enseveli dans le sepulchre. Nous croyons que c'est ce mesme corps qui est monté aux Cieux.* CREDIMUS *hoc esse illud corpus quod in præsepi fuerat olim repositum. Credimus hoc esse idem illud corpus quod cruci fuerat affixum. Credimus hoc esse idem illud corpus quod in sepulchro conditum fuerat. Credimus hoc esse idem illud corpus quod in cælos ascendit.* Enfin l'on verra dans le 12. livre des attestations authentiques de plusieurs Evesques Syriens qui ont esté envoyées par M. Baron Consul d'Alep à M. Piquet qui l'avoit esté avant luy.

CHAPITRE. VI.

Examen de la creance des Armeniens sur l'Eucharistie, depuis le temps de Berenger jusqu'au XIV. siecle.

IE diviseray l'examen que j'ay dessein de faire de la creance des Armeniens sur la presence reelle & la transubstantiation en trois temps differens. Le premier sera depuis Berenger jusqu'à Jean XXII. c'estadire jusqu'en 1318. Le second sera depuis le temps du Concile de Florence jusqu'au nostre. Et le troisiéme sera celuy qui est entre deux, sçavoir entre 1318. & le Concile de Florence tenu en 1439.

Ce qui m'oblige de suivre cet ordre est, que le premier & le dernier temps eclaircissent & dissipent entierement quelque legere difficulté qui se rencontre dans le temps du milieu.

On ne doit pas nier que les Armeniens ayant embrassé l'erreur d'Eutychés de l'unité d'une nature en Jesus-Christ, n'ayent pu avoir sur l'Eucharistie les sentimens qui estoient une suite necessaire de cette erreur. Et comme cette erreur consiste à dire qu'il n'y avoit qu'une nature en Jesus-Christ qui estoit la divine, ils ne pouvoient pas admettre dans le sacrement de l'Eucharistie uneautre chair que celle qu'ils reconnoissoient en Jesus-Christ mesme, c'estadire une chair qui ne composoit qu'une nature avec la nature divine. Et c'est pourquoy Euthymius dans sa Panoplie tire expressement cette consequence de l'opinion des Armeniens. *Ils enseignent*, dit-il au titre 20. *que la chair de Jesus-Christ a esté changée dans la divinité, & qu'elle n'avoit plus que la mesme essence de la divinité mesme; & que comme une goutte de miel ou de vinaigre jettée dans la mer ne se voit plus, ne subsiste plus; de mesme le corps de Iesus-Christ estant plongé & abysmé dans l'ocean de la divinité ne conserve plus sa nature, & sa proprieté; & qu'ainsy il n'y a point deux natures en Iesus-Christ, mais qu'il n'y en a qu'une, qui est toute de la divinité. Par une suitte de cette opinion ils disent que le Sacrement du pain, qui est la chair de Iesus-Christ, n'est pas le corps de Iesus-Christ, mais le corps de la divinité.* On la voit encore tirée dans l'écrit d'Isaac Catholique d'Armenie contre les Armeniens Schismatiques. *Ils changent*, dit cet Auteur, *les traditions de l'Eglise Catholique, & des mysteres de Christ, selon leur blasphemie d'une nature en Iesus-Christ, & ils n'appellent pas la participation des mysteres ou le sacrifice du pain, qui est la chair de Jesus-Christ, le corps de Christ Dieu, comme Iesus-Christ mesme l'a appellé, mais ils le nomment divinité.*

C'est peutestre là un des fondemens qu'ont eu quelques personnes d'imputer aux Armeniens de ne pas croire la presence reelle: mais ce fondement est entierement vain & frivole, & ne peut servir qu'à demesler cette calomnie. Car encore que tout ce qu'Euthymius & cet Isaac imputent aux Armeniens fust veritable de tous, c'estadire qu'ils eussent esté vrais Eutychiens, cela n'empescheroit pas qu'ils n'ayent admis la

CH. VI. transubstantiation & la presence reelle à leur mode. Et pour entendre cela il faut sçavoir, que de quelque maniere que les Eutychiens entendissent leur opinion, & quoiqu'ils soutinssent, qu'aprés l'union de la nature divine avec la nature humaine il ne falloit plus dire qu'il y avoit deux natures en Jesus-Christ, mais qu'il y en avoit seulement une : *Vnam naturam post unionem*, & qu'ils enseignassent que la nature humaine avoit esté engloutie par la divine, ils ne laissoient pas de dire que la Vierge Marie avoit enfanté un fils, qui avoit paru avoir un corps comme les autres ; que les Apostres avoient conversé avec Jesus-Christ en le voyant comme un homme ; que les Juifs l'avoient pris pour un homme ; qu'ils l'avoient crucifié comme un homme. Et avec tout cela ils soutenoient que cet enfant né de la Vierge, ce Christ avec qui les Apostres avoient conversé, ce Christ pris & crucifié comme un homme par les Juifs, n'avoit qu'une nature, qui estoit la divine.

Il y aura lieu dans l'examen de Theodoret d'expliquer plus distinctement en quoy consistoit cet engloutissement de la nature humaine, & nous y ferons voir que, s'il y a eu quelque suite dans les pensées des Eutychiens, il consistoit plutost dans le changement de l'amas des proprietez naturelles, qu'ils appelloient nature, que dans l'aneantissement de la nature mesme, prise pour la substance & pour l'estre interieur. Et cela paroist manifestement par tous les ouvrages de ceux qui ont refuté les Eutychiens & par les Eutychiens mesmes. Car les Gayanites, qui estoient des Eutychiens les plus éloignez des Catholiques, ne laissoient pas d'avoüer que l'on recevoit dans la sacrée communion *le corps mesme, & le sang mesme de Iesus-Christ Fils de Dieu incarné, & né de la sainte Vierge Marie Mere de Dieu.* Ils reconnoissoient donc un corps en Jesus-Christ, quoiqu'ils niassent que ce corps fust une nature. *Ils nient*, dit Anastase Sinaïte, *que son saint corps soit une nature.*

An St. Sin. tract. odeg. 05. c. 23. ibid. c. 14.

Il n'est donc pas difficile de comprendre comment ils accordoient ce sentiment avec la transubstantiation & la presence réelle. Car ils croyoient, comme tous les Chrétiens, que ce mesme Jesus-Christ né de la Vierge, vu dans le monde, crucifié, ressuscité, estoit reellement present dans l'Eucharistie, & que le pain estoit réellement changé en ce Jesus-Christ. Mais comme ils ne vouloient pas que le corps de Jesus-Christ fust une nature distincte de la divinité, ils ne vouloient pas aussy que ce pain transubstantié en Jesus-Christ fust une autre nature que la divinité ; mais ils vouloient que ce fust un corps qui n'eust plus d'autre nature que celle de la divinité, c'estadire un corps divinisé, un corps meslé & confondu avec la divinité par la perte de ses proprietez naturelles plutost que de sa substance.

Les Armeniens qui estoient veritablement Eutychiens, & qui confondoient les natures en Jesus-Christ, se démesloient sans doute en cette maniere de cette difficulté. Mais la verité est qu'Euthymius & cet Isaac imposent aux Armeniens, en leur imputant generalement d'avoir cru que la nature humaine avoit esté absorbée par la divine, & d'avoir esté ainsy purement Eutychiens.

Car il faut ſçavoir qu'aprés le Concile de Calcedoine la ſecte d'Eutychés ne fut pas embraſſée generalement par tous les Eutychiens dans la plus extravagante de ſes opinions, qui eſtoit la confuſion des deux natures; & qu'il s'en établit une autre moins abſurde, qui reconnoiſſant en Jeſus-Chriſt un corps & une ame non confondus avec la divinité, ne laiſſoit pas de ſoutenir qu'il ne falloit pas dire que Jeſus-Chriſt euſt deux natures. CH. VI.

Ce ſont ceux que Facundus appelle Demi-Eutychiens, dont l'hereſie conſiſtoit principalement dans une opiniâtreté déraiſonnable à refuſer de ſe ſervir des expreſſions de l'Egliſe. Ces gens condamnoient Eutychés, comme on le voit par la conference tenuë à Conſtantinople entre les Severiens, qui eſtoient de ces Demi-Eutichiens, & les Catholiques. Ils ne vouloient point que la nature humaine fuſt confonduë, ny détruite, ny abſorbée. Ils l'admettoient auſſy reelle que les Catholiques: mais ils ne vouloient pas que l'on dit qu'il y euſt deux natures en Jeſus-Chriſt; parce qu'ils pretendoient que les deux natures eſtant unies ne faiſoient qu'une nature, comme le corps & l'ame ne font qu'une meſme nature humaine. Il eſt bien viſible qu'il n'y a aucune difficulté à expliquer la tranſubſtantiation & la preſence reelle dans l'opinion de ces derniers, puiſque Jeſus-Chriſt ſelon eux ne laiſſe pas d'avoir un corps en qui le pain ſe pouvoit changer.

Or il eſt certain que la pluſpart des Armeniens n'eſtoient Eutychiens qu'en cette maniere, c'eſtadire, qu'ils n'admettoient nullement la confuſion des natures, qu'ils condamnoient Eutychés, & que leur erreur conſiſtoit ſeulement en ce qu'ils refuſoient de ſe ſervir de l'expreſſion des deux natures, & qu'ils vouloient que lon diſt que Jeſus-Chriſt n'en avoit qu'une. Brerewod, & les autres Auteurs nouveaux en demeurent d'accord; & cela paroiſt manifeſtement par la confeſſion de foy du Patriarche d'Armenie envoyée à l'empereur Manuel, qui ſervit de ſujet aux conferences que Theorien deputé de cet Empereur eut depuis avec ce Patriarche. *Nous diſons*, dit-il, *qu'il n'y a qu'une nature en Jeſus-Chriſt, non en la confondant comme Eutychés, non en oſtant à Ieſus-Chriſt la nature humaine, comme Apollinaire; mais ſelon Cyrille Patriarche d'Alexandrie dans les livres qu'il a écrits contre Neſtorius, en diſant qu'il n'y a qu'une nature du Verbe, qui eſt incarnée.* *Legat ad Armen. Baſil. p. 7.*

Il eſt donc viſible que ny Euthymius, ny Iſaac n'ont pas deu attribuer generalement aux Armeniens les opinions des parfaits Eutychiens; ou du moins que l'on ne doit pas entendre ce qu'ils en diſent du corps de la nation, mais ſeulement de ceux qui avoient porté leurs erreurs plus loin que les autres.

Mais de quelque maniere que l'on conçoive l'erreur des Armeniens; ſoit qu'on les regarde comme des Eutychiens parfaits; ſoit que lon croye qu'ils n'ont jamais eſté que Demi-Eutychiens, il eſt clair que cela ne fait rien du tout au regard de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation, & que tout ce que l'on peut conclure de ces lieux d'Euthymius & d'Iſaac, eſt que ces Auteurs croyoient tres-certainement que le pain eſtoit le

CH. VI. corps de Jesus-Christ, c'estadire qu'ils croyoient la transubstantiation, comme nous l'avons déja montré.

Aussy les autres Auteurs Grecs qui ont parlé de l'erreur des Armeniens, ne se sont point arrestez à cette consequence ; & ne leur ont reproché sur le sujet de l'Eucharistie que de ce qu'ils ne mesloient point d'eau dans le calice.

Tom. 3 p. 201. 202. 203. On voit dans la Bibliothe des Peres un traitté de S. Nicon, intitulé *De pessima Armenorum religione*, où il les accuse de diverses erreurs, & de plusieurs abus. Mais sur le sujet de l'Eucharistie il ne leur reproche autre chose, sinon qu'ils ne mesloient point d'eau dans le calice, & qu'ils usoient de pain azyme : *In pane quoque mystico*, dit-il, *azymis utuntur, & in sanctum calicem aquam non immittunt.*

On ne peut donc rien conclure de l'erreur des Armeniens touchant la nature de Jesus-Christ, pour montrer qu'ils ne croyent pas la presence reelle & la transubstantiation, puisqu'encore que les Jacobites, les Cophtes, & les Ethiopiens soient dans la mesme erreur que les Armeniens sur ce point, on ne leur a neanmoins jamais fait aucun reproche sur l'Eucharistie, comme nous le montrerons.

Mais voicy des preuves certaines & positives qui font voir qu'ils ont toujours cru effectivement l'un & l'autre point, & qu'il n'y a nul sujet de les accuser d'avoir nié la presence reelle, ou la transubstantiation.

Lanfranc. c. 12. La premiere est, que Lanfranc écrivant contre Berenger, dit positivement que les Armeniens avoient la mesme opinion que l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie. Et il ne le dit pas comme une chose contestée, mais comme un fait certain, qui prouve la verité de la foy. Il renvoye Berenger aux Armeniens pour apprendre d'eux ce qu'il faut croire de ce mystere. *Interrogez*, dit-il, *les Grecs, les Armeniens, & generalement tous les Chrestiens de quelque nation qu'ils soient, & ils vous répondront qu'ils tiennent cette foy dont nous faisons profession.*

M. Claude nous dira peutestre que Lanfranc n'est pas croyable dans sa propre cause. Mais je luy répons, qu'il n'est nullement vray-semblable qu'un homme celebre comme Lanfranc écrivant contre un heretique vivant qui le pouvoit démentir, & le couvrir de confusion, eust osé avancer un fait de cette sorte, s'il ne l'eust cru tres-veritable ; & qu'ainsy il a toute l'autorité qu'un témoin sincere peut avoir. Or il ne suffit pas pour rejetter un témoin de cette sorte, de dire qu'il se peut tromper : mais il faut alleguer des preuves contraires, qui balancent son autorité. Ainsy M. Claude n'en produisant aucune, il n'y a point de personne raisonnable qui ne se doive rendre à l'autorité de Lanfranc.

La seconde preuve est semblable à celle dont nous nous sommes déja servis à l'égard des Grecs. Rien n'a esté plus celebre dans l'Occident que l'heresie de Berenger & des Berengariens. Divers auteurs ont écrit contre cette heresie, soit en combattant expressément Berenger, soit en écrivant contre les Petrobusiens, les Henriciens, & les autres qui ont suivi la mesme heresie. On voit les raisons dont ces heretiques se servoient

pour appuyer leurs opinions. On voit les autoritez qu'ils ont oppoſées. CH. VI.
Mais on ne trouve nulle part qu'ils ayent jamais allegué qu'ils eſtoient en cela du ſentiment des Armeniens, ou de quelque autre ſocieté d'Orient. Cependant il eſt impoſſible qu'ils n'ayent pas ſceu qu'elle eſtoit leur opinion; puis qu'il y avoit bien plus de perſonnes dans toutes les Provinces de l'Europe, qui faiſoient en ces ſiecles-là le voyage d'Orient, qu'il n'y en a qui faſſent maintenant le voyage d'Italie.

C'euſt eſté meſme un pretexte favorable aux Henriciens & aux Albigeois pour éviter la rigueur des ſupplices qu'on leur faiſoit ſouffrir. Car comme les Armeniens eſtoient au XII. & XIII. ſiecle unis avec l'Egliſe Romaine, qu'ils eſtoient amis des Princes Chreſtiens, & qu'on avoit pluſieurs liaiſons avec eux, ils n'euſſent eu qu'à ſe declarer Armeniens de religion pour eviter la rigueur de ces ſupplices.

Que M. Claude ſe conſulte ſoy-meſme, & qu'il conſidere ſi ſçachant qu'il y auroit dans l'Orient un Prince Calviniſte qui euſt un royaume conſiderable, qui fuſt non ſeulement ſouffert, mais honoré par les Papes; qui fuſt uni avec tous les Princes Chrétiens; dont la religion paſſaſt pour ancienne; & qui pretendiſt l'avoir receuë de ſes anceſtres, il ſeroit poſſible qu'aucun écrivain Calviniſte n'en euſt parlé, & n'euſt obligé les écrivains Catholiques de répondre aux avantages qu'il en tireroit; & s'il n'eſt pas vray-ſemblable au contraire que pour ſe mettre ſous la protection de ce Prince, & pour empeſcher qu'on ne les puſt pourſuivre ſans rompre avec luy, ils ſe ſeroient continuellement deffendus par la conformité de leur doctrine avec celle de ce Prince & de ce royaume.

La troiſiéme preuve eſt, que l'on ne pouvoit pas ignorer à Rome les ſentimens des Armeniens, puiſqu'il y en avoit ſouvent & des Eveſques meſmes, comme il paroiſt par l'hiſtoire que Baronius rapporte d'un ſaint homme d'Armenie, nommé Simeon, qui eſtant temerairement traitté d'heretique par un clerc de Rome, fut deffendu par un Eveſque d'Armenie qui ſe trouva en meſme temps à Rome, qui fit connoiſtre au Pape la ſincerité de ſa foy. Et neanmoins Gregoire VII. qui a condamné Berenger écrivant l'an 1080. au Patriarche d'Armenie, qui luy avoit deputé un Preſtre nommé Iean, & luy marquant en particulier les erreurs que les Armeniens devoient condamner afin d'eſtre receus à la communion de l'Egliſe, ne fait aucune mention d'aucune erreur contre la preſence reelle & la tranſubſtantiation. Il eſt donc clair qu'il ne les a point ſoupçonnez de ces erreurs; & s'il ne les en a point ſoupçonnez, qui les en ſoupçonnera juſtement?

An. 1016. n. 5

Bar. an. 1080. n. 74.

La quatriéme preuve eſt, que ſous le pontificat d'Eugene III. l'an 1145. le Patriarche & les Eveſques d'Armenie envoyerent des ambaſſadeurs au Pape, pour luy rendre toutes ſortes de ſoumiſſions, & pour le faire Juge des differens qu'ils avoient avec les Grecs. Le Pape les receut, dit Othon de Friſinge qui eſtoit preſent à Rome, avec beaucoup de témoignages de bonté. Il voulut qu'ils aſſiſtaſſent à ſa meſſe, & les avertit de bien remarquer toutes les ceremonies. Cet hiſtorien rapporte meſme un miracle d'une lumiere extraordinaire que ces Armeniens

Bar. an. 1145. n. 23. & Otho Friſing. l. 7. c. 31. 32. & 33.

CH. VI. virent luire sur la teste du Pape pendant qu'il disoit la Messe : ce qui les anima encore d'avantage à se soumettre à son obeïssance.

Si ce Pape avoit cru que ces Armeniens eussent esté dans l'erreur de Berenger, se seroit-il contenté de les instruire sur les ceremonies de l'Eglise, & sur la maniere de celebrer le sacrifice ? Othon de Frisinge nous auroit-il tenu une circonstance si importante ? Auroit-il traité de cette sorte des Berengariens, des Henriciens, des Petrobusiens ? Il est donc certain que ny ce Pape, ny cet historien n'ont consideré les Armeniens comme engagez dans les erreurs de Berenger, quoique l'un & l'autre deussent estre tres-bien informez de leurs sentimens ; puisqu'ils vivoient dans la chaleur des croisades, & que de tout l'Occident on alloit continuellement dans l'Orient, où il ne se pouvoit faire que l'on n'eust beaucoup de commerce avec les Armeniens, qui non seulement y possedoient des provinces considerables, & qui y estoient fort meslez dans les guerres que les Chrétiens avoient avec les Sarazins ; mais qui estoient outre cela repandus dans la Palestine, & dans plusieurs autres lieux de l'Orient ; & ainsy demeuroient souvent dans le mesme lieu avec les Chrétiens de l'Occident.

La cinquiéme preuve est d'un autre genre. On n'auroit pas droit de demander qu'on produisist des passages d'Armeniens pour la presence reelle & le sacrement de l'Eucharistie, puisque l'on n'a point de leurs livres. Et neanmoins Dieu a permis que cette sorte de preuve ne nous manquast pas absolument, par la relation que Theorien a faite des conferences qu'il a eües avec le Patriarche & quelques Evesques d'Armenie, qui s'est conservée jusques à present.

Ce sçavant homme fut envoyé l'an 1170. par l'Empereur Manuel Comnene pour tâcher de reduire ce Patriarche à la veritable foy, & empescher ainsy le progrés que les erreurs des Armeniens faisoient dans l'Asie. Le succés en fut heureux ; & le recit exact qu'il a fait de sa legation peut faire connoistre quelles estoient les erreurs que l'on reprochoit en ce temps-là aux Armeniens, & qui empeschoient leur union avec les Grecs. Il n'y est point parlé expressément ny de la presence reelle, ny de la transubstantiation. Theorien ne s'efforce point d'instruire ou de convaincre sur ce point le Patriarche & les autres Evesques qui conferoient avec luy. Et de là on peut déja conclure, que les Grecs, que nous pouvons maintenant supposer avec raison avoir toujours esté tres-attachez à la doctrine de la presence reelle & de la transubstantiation, n'ont jamais reconnu dans les Armeniens les erreurs contraires à ces dogmes.

Mais quoique l'on n'ait point traitté expressément de l'Eucharistie dans ces conferences, parce qu'il n'en estoit point question ; neanmoins ce Patriarche y declare par occasion son sentiment sur ce mystere en deux endroits importans. Le premier est contenu dans une lettre qu'il avoit écrite à l'Empereur Manuel, qui fut leuë & examinée dans cette conference. En voicy les termes : *Car la matiere du sang de Jesus-Christ estant le vin, il est permis de se servir de toute*

toute ſorte de vin, de quelque couleur qu'il ſoit, blanc, clairet, ou extremement couvert; parce que la liturgie le conſacre, & fait QU'IL DEVIENT LE SANG DE JESUS-CHRIST. CH. VI.

Le ſecond paſſage eſt encore plus particulier. La conference ayant duré juſques au ſoir, Theorien s'aperçeut que les Preſtres ſe mirent à chanter l'office de Veſpres, ſans entrer dans l'Egliſe. Cela luy donna ſujet de demander au Patriarche quelle eſtoit la raiſon de cette coutume. A quoy le Patriarche répondit en ces termes: *Les Docteurs qui nous ont inſtruits de l'ordre des ceremonies eccleſiaſtiques ont ordonné qu'il n'y auroit que le divin ſacrifice qui ſe fiſt dans l'Egliſe, & qu'il n'y auroit meſme que le ſeul Pontife qui entraſt au dedans, tout le peuple ſe tenant dehors: qu'ainſy tous les autres offices eccleſiaſtiques ſe devoient faire hors de l'Egliſe. Et ce n'eſt pas ſans raiſon qu'ils ont établi cet ordre; parceque ce qui appartient à la loy nouvelle eſt bien autre que ce qui appartenoit à l'ancienne, & l'un ſurpaſſe l'autre autant que la verité ſurpaſſe l'ombre.* CAR LE FILS DE DIEU EST SACRIFIE' *au dedans de l'Egliſe pour le ſalut de tout le monde; & ainſy il eſt bien raiſonnable que nous rendions plus de reſpect à noſtre temple, que les Hebreux n'en rendoient au leur.* pag 152.

On voit dans le diſcours de ce Patriarche qu'il regardoit l'Euchariſtie comme la *verité* oppoſée aux *figures* de l'Ancien Teſtament; qu'il la regardoit comme un veritable *ſacrifice*, comme un *ſacrifice de propitiation pour tout le monde*, comme un ſacrifice du Fils de Dieu, & que ces penſées eſtoient ſi vivement gravées dans l'eſprit des Armeniens, qu'elles avoient produit en eux cet extréme ſentiment de reverence de n'oſer approcher meſme du lieu où ſe faiſoit le ſacrifice, & de n'en permettre l'entrée qu'aux ſeuls Preſtres a qui il appartenoit de l'offrir.

Les temps des croiſades ne nous fournit pas auſſi une preuve moins forte à l'égard des Armeniens, qu'a l'égard des Grecs, pour montrer qu'ils ne pouvoient pas avoir une autre doctrine que l'Egliſe Romaine ſur la preſence reelle & la tranſubſtantiation. Et l'on peut dire meſme que cette preuve eſt d'autant plus forte à l'egard des Armeniens, que l'union que les Papes eurent avec l'Egliſe d'Armenie fut plus étroite, plus longue, & plus ſincere, quoi qu'il n'y ait pas le moindre veſtige qu'on les ait obligez de renoncer à quelque erreur ſur l'Euchariſtie, ſi ce n'eſt à la coutume qu'ils avoient de ne mettre point d'eau dans le calice.

Nous avons vu déja que le *Catholique* d'Armenie rendit obeïſſance au Pape Eugene III. mais cette union ſe confirma & s'établit encore davantage ſous Innocent III. parce que le voiſinage des Princes de Tripoli & d'Antioche, & la neceſſité que les Rois d'Armenie eurent du ſecours des Templiers, & des Princes de l'Occident, les obligea de la rechercher & de la cultiver davantage.

On voit qu'à la fin du XII. ſiecle Gregoire Patriarche d'Armenie, & Leon Roy de l'Armenie mineure envoyerent une ambaſſade à Innocent III. pour reconnoiſtre la primauté de l'Egliſe Romaine, & le remercier de ce qu'il avoit envoyé par l'Archeveſque de Mayence une couronne à ce Roy, tant de ſa part, qu'au nom de l'Empereur des Romains. *Raynald. an. 1197. n. 65. & 66.*

CH. VI.

L'an 1202. ce meſme Roy envoya une autre ambaſſade au Pape, pour le prier que ſon royaume ne fuſt ſujet immediatement qu'au S. Siege, & que nul autre que le Pape n'euſt le pouvoir de l'excommunier. Les lettres du Roy eſtoient accompagnées d'une lettre du Patriarche, qui y reconnoiſſoit encore tres-clairement la primauté de l'Egliſe Romaine, & promettoit obeïſſance au Pape. Le Pape y eſt appellé *le Pere de la foy de tous les Chrétiens*, *Paterfidei totius chriſtianitatis*. Or il n'y a guere d'apparence qu'un Patriarche qui donnoit cette epithete au Pape, eut une autre foy que luy.

Raynal. n. 40. 41.

Ce que la raiſon nous oblige de conclure de cette bonne intelligence, & de ce commerce entre le Roy d'Armenie & le Patriarche des Armeniens d'une part, & le Pape Innocent III. de l'autre, eſt qu'il eſt impoſſible qu'il y euſt en meſme temps une diverſité de creance entre les Armeniens & l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie.

Car on ne peut croire avec la moindre apparence ny que cette diverſité de creance euſt peu demeurer cachée, ny qu'eſtant découverte elle euſt eſté ſoufferte par le Pape Innocent III. & qu'elle ne l'euſt pas empeſché de communiquer avec les Armeniens.

L'une & l'autre ſuppoſition eſt manifeſtement contraire à la raiſon. Et pour la premiere, il ne faut que conſiderer qu'il y avoit en ce temps-la quantité d'Armeniens repandus dans la terre Sainte, qui eſtoit encore poſſedée en partie par les Chrétiens d'Occident, & qui eſtoit pleine d'Eveſques & de religieux Latins : qu'il y avoit encore des Preſtres & des Eveſques Latins dans les villes d'Antioche & de Tripoli, qui eſtoient peu éloignées de l'Armenie mineure, c'eſtadire de la Cilicie : qu'il paroiſt qu'il y avoit des Archeveſques Latins à Tarſe & à Mamiſtra villes d'Armenie, puiſqu'ils en furent chaſſez en 1224. & que le Pape Honoré III. s'employa pour les faire rétablir : que les Chevaliers du Temple de Jeruſalem avoient de grands biens dans l'Armenie : qu'il ſe faiſoit des alliances entre les Princes Latins & les Princes d'Armenie, Baudoüin Comte d'Edeſſe, frere de Godefroy de Boüillon, & depuis ſecond Roy de Jeruſalem, ayant épouſé la fille d'un grand Seigneur de ce royaume : que le Pape Innocent III. envoya deux Cardinaux en Armenie pour terminer les differens que Leon avoit avec le Prince d'Antioche & les Templiers. Or peut-on s'imaginer que dans ce commerce ſi frequent & ſi continuel, dans cette communication ſi étroite, les Miniſtres du Pape & les autres Eccleſiaſtiques Latins ayent pu ignorer quel eſtoit le ſentiment des Armeniens ſur la preſence reelle & la tranſubſtantiation ; ou que les Armeniens n'ayent pas ſceu non plus qu'elle eſtoit ſur ce point la doctrine de l'Egliſe Romaine dont ils recherchoient la communion, & qu'ils reconnoiſſoient comme la maiſtreſſe de la foy de tous les Chrétiens ? Tous les argumens que l'on a déja faits pour montrer l'impoſſibilité de cette ignorance mutuelle de ſentimens entre les Grecs & les Latins, ont la meſme force en cette rencontre. Et ſans les repeter icy, je penſe qu'on peut ſuppoſer ſans crainte qu'il n'eſt pas poſſible que la doctrine des Armeniens ſur l'Euchariſtie ſoit demeurée inconnuë à Innocent III. & aux autres Papes qui l'ont ſuivi.

Raynald. n. 27.

Vitriac. l. 1. c. 74. Raynald. an. 1203. n. 3.

CH. VI.

Il faudroit donc que les Miniſtres nous diſent que ce Pape connoiſſant fort bien que le Patriarche d'Armenie auſſi bien que le Roy eſtoient Berengariens, ne laiſſoit pas de les traitter de Catholiques, qu'il ſe ferma les yeux pour ne pas voir ce qu'il voyoit, & qu'il fit ſemblant de n'en rien ſçavoir.

Mais ceux qui connoiſtront un peu l'eſprit d'Innocent III. ne l'accuſeront jamais de cette tolerance. C'eſtoit un Pape qui n'avoit pas de menagemens n'y d'egards, & qui ſe portoit tres-facilement aux excommunications des Princes ſur des ſujets meſmes temporels. Et c'eſt ce qu'il fit bien connoiſtre à l'égard du Roy meſme d'Armenie. Car ce Prince s'étant broüillé avec les Templiers, & leur ayant pris leur bien, parce qu'ils avoient pris le party du Prince d'Antioche contre luy, non ſeulement le Cardinal Pierre ayant aſſemblé un Concile à Antioche fulmina un interdit contre toute l'Armenie, nonobſtant l'appel que les Armeniens avoient interjetté au Pape; mais le Pape Innocent luy-meſme excommunia le Roy d'Armenie l'an 1211. & taſcha de porter Jean Roy de Jeruſalem à aſſiſter contre luy les Templiers, comme on voit par la lettre qu'il en écrivit au Patriarche de Jeruſalem.

Raynald an. 1205. n. 3.

Ibid an. 1211. n. 15.

Qu'on juge maintenant s'il y a de l'apparence qu'Innocent III. qui dans ce temps-là meſme ſoulevoit toute la France contre les Albigeois, & qui les faiſoit exterminer avec le fer & le feu; qui excommunioit le Roy d'Armenie, quoique nouvellement reduit à l'obeïſſance du S. Siege pour l'intereſt des Templiers, euſt pu demeurer uni de communion, & traitter ſi favorablement ces meſmes Armeniens, comme il avoit fait auparavant, & comme il fit encore depuis, s'il les avoit encore regardez comme de deteſtables heretiques, ainſy que l'Egliſe Romaine regardoit alors les Berengariens, comme elle l'a auſſy toujours fait depuis.

Ainſy l'union & la deſunion d'Innocent III. avec les Armeniens prouvent également qu'il ne les a point cru coupables de l'hereſie de Berenger. Son union fait voir qu'il les a regardez comme Catholiques, quand il les a receus à ſa communion. Sa deſunion prouve que quand il s'eſt uni avec eux, ce n'a point eſté par politique, puiſqu'il eſtoit capable de les pouſſer pour de ſi petits ſujets.

Deux ans aprés ce meſme Pape écrivit encore durement contre le Roy d'Armenie. Mais le Patriarche de Jeruſalem luy ayant témoigné qu'il ſe repentoit de ce qu'il avoit fait, il luy donna commiſſion de l'abſoudre.

Raynald. an. 1213. n. 4.

L'an 1224. il arriva encore une autre broüillerie entre les Armeniens & l'Egliſe Latine. Les Armeniens chaſſerent de leur païs les Archeveſques de Tarſe & de Maniſtra, & tous les autres Eccleſiaſtiques Latins. Honoré III. s'employa pour les faire rétablir. Il en écrivit au Patriarche d'Armenie, qui ne ſeconda point ſes intentions. Une diviſion ſi grande devoit faire éclatter les differens de la religion, s'il y en euſt eu de cachez. Les Latins chaſſez devoient accuſer les Armeniens de toutes les erreurs qu'ils avoient reconnuës parmy eux. Cependant la bonne intelligence de ce peuple avec l'Egliſe Romaine ſe rétablit encore, & continua

n. 15.

CH. VI. toujours depuis juſques à la deſtruction du Royaume d'Armenie par les Sarraſins

Il paroiſt que l'an 1238. les Armeniens eſtoient encore unis avec l'Egliſe Romaine. Car le Patriarche d'Armenie faiſant difficulté de reconnoiſtre la juriſdiction du Patriarche d'Antioche, le Pape Gregoire IX. luy envoya deux Archeveſques pour le ramener à ſon devoir.

Raynald n. 34

L'année d'aprés il envoya le *Pallium* à ce Patriarche, qui le luy avoit demandé; & il cofirma en faveur du Roy & de la Reyne toutes les coutumes des Armeniens, qui n'eſtoient point contraires aux Canons. Tout cela fait voir que ce Pape, auſſibien que ſes Predeceſſeurs ne croyoient nullement que ce Patriarche, ny ce Roy, ny cette Nation fuſſent engagez dans l'herſie de Berenger.

an 1239. n. 82

Clement IV. n'en ſçavoit pas plus de nouvelles que les autres. Car il s'entretint toujours en bonne intelligence avec ce Roy d'Armenie qui s'appelloit Hayton, & qui regna 45. ans. Il le conſola dans ſes diſgraces. Il fit ce qu'il put pour l'aſſiſter contre les Sarraſins, qui luy firent ſouffrir de grandes pertes. Et generalement on peut dire que juſques à Jean XXII. Benoiſt XII. & Clement VI. dont nous parlerons enſuite, on ne trouve rien dans les lettres des Papes, qui faſſe voir qu'ils ayent eu le moindre ſoupçon de la foy des Armeniens ſur le ſujet de l'Euchariſtie.

Raynald an 1253. n. 68.

Non ſeulement les Papes qui eſtoient éloignez de l'Armenie, & qui ne ſçavoient les choſes que par rapport, n'avoient point en ce temps-là aucun ſoupçon de la foy des Armeniens ſur ce ſujet; mais les Eveſques Latins qui avoient des Armeniens ſous eux, & les Religieux Latins qui alloient en Armenie, ne s'en ſont jamais apperceus.

Jacques de Vitry Eveſque d'Acre ou Ptolemaïde en peut ſervir de témoin irreprochable. Car quoiqu'il y euſt des Armeniens dans Acre meſme, & dans pluſieurs autres lieux de la Paleſtine, neanmoins dans le Catalogue qu'il fait des erreurs, des abus, & des mauvaiſes coutumes des Armeniens, il ne leur impute rien du tout ſur le ſujet de l'Euchariſtie, ſinon qu'ils ne meſloient point d'eau dans le calice, comme on peut voir dans la page 1094. de ſon hiſtoire: *Aquam autem cum vino in ſacramento ſanguinis Chriſti non ponunt, in quo ritu perverſo non modicùm errant.*

Le Religieux Brocard, qui a fait une deſcription de la terre Sainte d'une maniere fort ſimple, & qui ne rapporte que ce qu'il y a vu, parle des Armeniens d'une façon qui fait bien voir combien il eſtoit éloigné de les regarder comme des heretiques Berengariens.

pag 325.

Dans la Cilicie & l'Armenie mineure, dit-il, *qui ſont aſſujetties aux Princes des Tartares, preſque tous les habitans ſont Chrétiens; ils frequentent les Egliſes; ils entendent la Meſſe; ils flechiſſent les genoux; ils prient devotement; ils portent beaucoup d'honneur aux Religieux, comme je l'ay éprouvé moy-meſme dans le peu de ſejour que j'y ay fait... Le Roy & tous les Princes de ſa Cour prennent plaiſir à entendre la parole de Dieu qui leur eſt annoncée tous les jours vers l'heure de Tierce, par des Religieux qui tirent ce qu'ils diſent de l'Ecriture, en ſe ſervant des explications*

de S. Chryſoſtome, de S. Gregoire de Nazianze, de S. Cyrille. Ils ſont devots & modeſtes à l'Egliſe, & l'on n'y voit point de perſonnes diſſoluës & dereglées. Lorſque l'Eveſque dit la Meſſe, il a auprés de luy ſes Miniſtres, qui ſont le Diacre & Souſdiacre, & l'Acolyte; & il fait avec beaucoup de gravité les ceremonies accoutumées. CH. VI.

Ce que Sanut rapporte dans ſon hiſtoire, prouve clairement auſſy combien il ſeroit ridicule de s'imaginer que l'Armenie fuſt en ce temps-là un royaume de Berengariens. Car il remarque que le Roy Hayton, petit fils de cet autre Hayton, qui avoit regné 45. ans, prit l'habit de S. François, & qu'il ne voulut jamais ſe faire couronner, quoiqu'il ne laiſſaſt pas de gouverner le Royaume, de ſorte qu'on l'appelloit communément le Frere Jean. Ce fut ce Roy Hayton, qui gagna avec Caſan Roy des Tartares, cette grande bataille contre les Sarraſins, qui eſt décrite par l'hiſtorien Hayton au chap. 42. de ſon hiſtoire. l. 3. part. 13. c. 2.

Que M. Claude nous diſe ce qu'il voudra. Un royaume gouverné par un Religieux de S. François, ſans qu'il paroiſſe qu'on ait excité du trouble pour la religion, ny qu'il ait forcé ſes ſujets à changer de creance, ny que ſes ſujets ayent eu de la deffiance de ſe voir ſous ſa puiſſance, n'a guere l'apparence d'un royaume Berengarien. Et il faudroit de grandes preuves pour nous faire croire une choſe ſi peu vray-ſemblable : de ſorte que M. Claude n'en ayant aucune, il doit juger luy-meſme que ſa pretenſion à l'égard des Armeniens eſt entierement deraiſonnable.

On peut tirer à peu prés la meſme conſequence de l'hiſtorien Hayton, qui écrivit par le commandement du Pape Clement V. l'hiſtoire des Tartares, & les moyens de faire la guerre aux Sarraſins. Il eſtoit Prince du Curchy, province d'Armenie, & du ſang des Rois; & aprés avoir paſſé ſa jeuneſſe dans la profeſſion des armes, il accomplit enfin le vœu qu'il avoit fait de ſe faire Religieux, comme il le dit luy meſme en ces termes *Moy frere Hayton j'ay eſté preſent à toutes ces choſes. Mon deſſein avoit eſté il y avoit déja long-temps de prendre l'habit de Religieux; mais à cauſe des dangers & des embaras extrémes où le royaume d'Armenie eſtoit reduit, je n'ay pas cru pouvoir abandonner avec honneur mes parens & mes amis dans de ſi grands troubles. Dieu m'ayant donc fait la grace de laiſſer le royaume d'Armenie en bon eſtat, je me ſuis reſolu incontinent d'accomplir ce que j'avois promis à Dieu. Ainſy en ayant obtenu licence du Roy Monſeigneur, de mes parens, & de mes amis, je ſuis party de ce champ meſme, où Dieu avoit accordé aux Chrétiens une ſi glorieuſe victoire; & eſtant arrivé en Chypre, j'y ay pris l'habit religieux dans un monaſtere de l'ordre de Premontré, afin qu'ayant ſervi le monde dans ma jeuneſſe, je paſſe le reſte de ma vie dans le ſervice de Dieu, en renonçant aux pompes du monde.* cap. 46.

Peut-on s'imaginer que ce Prince, qui ſe faiſoit de l'ordre de Premontré; que ces Seigneurs, ces amis, qui luy en donnoient permiſſion; que le Roy Hayton dont il parle dans la ſuite avec tant d'eloges; enfin que tout ce royaume d'Armenie, dont il décrit l'hiſtoire ſi ſimplement comme d'un royaume Catholique, fuſt dans ce temps-là meſme engagé dan-

CH. VI. lerreur des Berengariens, qui estoient regardez comme heretiques dans tous les lieux de la communion du Pape.

Enfin pour omettre plusieurs preuves semblables, que lon peut tirer de l'histoire de ce temps-là, je me contenteray d'une derniere, qui est encore plus decisive.

L'an 1318. Offinius Roy d'Armenie envoya des ambassadeurs au Pape Jean XXII. pour renouveller l'union avec l'Eglise Romaine. Il y avoit un Evesque entre ces ambassadeurs. Et ce Pape à qui l'on avoit donné quelques mauvaises impressions de la creance des Armeniens, voulut s'en eclaircir en interrogeant cet Evesque de tous les points de la foy. C'est ce qu'il rapporte luy-mesme dans la lettre quil écrivit à ce Roy.

Raynald. an. 13. 8. n. 8. *Vos ambassadeurs*, dit-il, *estant icy arrivez, il y eut quelques personnes qui nous rapporterent, que les Chrestiens Armeniens sont differens de l'Eglise Romaine, qui est le chef & la maistresse de toutes les Eglises, en quelques dogmes, & en quelques ceremonies. Or encore que je ne fusse pas porté à ajouter facilement creance à ce rapport, neanmoins le soin que je dois avoir de vostre salut, & de celuy de vos peuples; & le desir que j'ay que l'integrité de vostre foy & de celle de vostre royaume ne reçoive mesme aucune atteinte de la medisance, & que vostre gloire ne soit ternie par aucune calomnie, m'obligea de faire appeller en particulier vos ambassadeurs en nostre palais, où je leur proposay par un truchement non en paroles enigmatiques & obscures, mais en paroles precises la profession de foy que nous tenons, & qui est inserée cy-dessous, & les ceremonies ecclesiastiques que nous observons. Surquoy l'Evesque Jacques qui en est un, estant interrogé par nous de ce qu'il en croyoit, fit cette profession de foy en termes clairs, & sans aucune obscurité, ny embarras de paroles: & il protesta que vous teniez de cœur, & que vous confessiez de bouche ce que l'Eglise Romaine, qui est la mere de toutes, tient sur ces points.*

Voilà un examen bien juridique, & quand il n'auroit esté que general, on auroit droit de conclure que la profession que cet Evesque faisoit au nom des Armeniens, comprenoit aussy la transubstantiation & la presence reelle. Mais il n'est point besoin d'argument & de consequence. La transubstantiation estoit expressément comprise dans ces articles proposez à cet Evesque; puisque ce fut cette mesme profession de foy qui fut si souvent proposée aux Grecs, & qui avoit premierement esté dressée par Clement IV. où la transubstantiation est contenuë en ces termes. *Sacramentum Eucharistiæ ex azymo conficit eadem Romana Ecclesia, tenens & docens quod in ipso sacramento panis verè transubstantiatur in corpus Christi, & vinum in sanguinem Domini nostri Iesu Christi.*

Ibid. n. 10.

Non seulement cet Evesque approuva cette profession qui luy fut proposée par le Pape en des termes generaux: mais le Pape pour faire mieux connoistre la sincerité de la foy des Armeniens, desira qu'il la pronoçast distinctement en sa presence, & en celle des Cardinaux, & qu'il mist entre ses mains sa profession de foy écrite, afin qu'on la conservast à la posterité, *ut in futurum conservetur rei gestæ memoria.*

Ibid. n 9.

Jean XXII. fait le recit de tout cela dans sa lettre au Roy d'Armenie,

auquel il envoya cette meſme profeſſion de foy. Et il repete les meſmes choſes dans une autre lettre qu'il addreſſa ſur le meſme ſujet au Patriarche & aux Eveſques d'Armenie, où il les congratule de la pureté de leur foy. CH. VII. *Ibid n. 11.*

On voit auſſy par une lettre du meſme Pape écrite la meſme année à d'autres Armeniens, qui demeurant dans la Cherſoneſe Taurique s'eſtoient ſoumis à l'Eveſque de Capha de la communion romaine, qu'il avoit ſi peu de deffiance que les Armeniens ne creuſſent pas la tranſubſtantiation, que quoiqu'il la leur propoſe expreſſément en ces termes : *In hoc Sacramento tranſſubſtantiatis pane in Chriſti corpus, & vino in ſanguinem, ſub ſpeciebus utriuſque continetur verè ſacramentaliter totus Chriſtus*, il ne le fait neanmoins qu'incidemment, & par maniere de principe, pour établir qu'il falloit mettre de leau dans le calice avec du vin. Et ce dernier point eſt celuy auquel il s'arreſte, & qui fait le capital de ſa lettre : au lieu que s'il euſt eu la moindre penſée que les Armeniens n'euſſent pas cru la tranſubſtantiation, il ſe ſeroit ſans doute mis en peine de la prouver, & de l'eclaircir encore avec bien plus de ſoin qu'il ne fait le mélange de l'eau dans le calice. *Ibid. n. 13.*

Je ne croy pas qu'on puiſſe douter aprés ces preuves, qui ne ſont balancées par aucunes preuves contraires, que les Armeniens depuis Berenger juſques à Jean XXII. c'eſtadire depuis l'an 1053. juſqu'à l'an 1348. n'ayent cru conſtamment la preſence reelle & la tranſubſtantiation.

CHAPITRE VII.

Examen de la creance des Armeniens depuis le Concile de Florence juſques à noſtre temps.

QUoique les Armeniens, comme nous avons vu, ayent eſté ſouvent unis avez l'Egliſe Romaine, il eſt certain neanmoins que cette union n'eſtoit pas entiere, & qu'il reſtoit toujours dans cette nation une inclination au ſchiſme : qu'il y en avoit toujours pluſieurs qui demeuroient dans leurs anciennes erreurs, qui devenant ſouvent les plus forts precipitoient dans le ſchiſme le corps de la nation. Mais on ne laiſſe pas de diſtinguer aiſément les opinions qu'ils embraſſoient par neceſſité lorſqu'ils ſe vouloient unir avec l'Egliſe Romaine, & qu'ils quittoient enſuitte lorſqu'ils renouvelloient leur ſchiſme, de celles dans leſquelles ils ont toujours conſtamment perſeveré, & qui n'ont jamais fait partie de leurs differens avec l'Egliſe Romaine.

Car les opinions, auſquelles ils ont eſté egalement attachez & dans le ſchiſme & dans l'union, doivent eſtre miſes au rang de leurs dogmes fixes & perpetuels : ce que l'on ne peut pas dire des opinions que l'on ne remarque en eux que lorſqu'ils ont eſté unis avec l'Egliſe.

La doctrine de la preſence reelle & de la tranſubſtantiation eſt abſolument du premier genre. Car elle paroiſt également dans les Arme-

CH. VII. niens Catholiques & ſchiſmatiques ; de ſorte qu'elle n'a jamais apporté aucun obſtacle à la reünion.

La premiere preuve que nous en pouvons rapporter à l'egard de ce dernier temps que nous examinons maintenant, eſt ce qui ſe paſſa ſur leur ſujet dans le Concile de Florence l'an 1439.

Le Pape Eugene avoit eu ſoin de les y faire appeller. Et en effet le Patriarche des Armeniens nommé Verſagabat y envoya deux Eveſques pour tenir ſa place dans le Synode, & accepter l'union. Ils arriverent à Florence aprés la concluſion de l'accord fait avec les Grecs, peu de temps avant le depart de l'Empereur de Conſtantinople & des Eveſques Grecs.

On examina avec eux les points ſur leſquels ils eſtoient en different avec l'Egliſe Romaine ; & ayant eſté perſuadez de la verité de ſa doctrine, ils receurent ſolennellement tout ce qu'elle enſeignoit touchant la foy, qui leur fut amplement declarée dans l'inſtruction que le Pape Eugene leur donna, laquelle ils receurent & approuverent dans une ſeſſion publique le 4. Decembre de cette année-là.

Or encore que dans cette inſtruction les points controverſez avec les Armeniens ne ſoient pas expreſſément diſtinguez, il paroiſt neanmoins clairement quels ſont les articles qui n'eſtoient pas receus univerſellement par eux. Car on leur fait recevoir les Conciles qui les ont definis, on s'y arreſte, on les établit, on les prouve, on les explique ; au lieu que l'on paſſe legerement ſur les articles non controverſez.

Ainſy on leur fait expreſſément recevoir le Symbole du Concile de Conſtantinople avec l'addition du mot *Filioque*.

On leur fait recevoir la definition du Concile de Calcedoine ſur les deux natures.

La definition du VI. Concile ſur les deux volontez de Jeſus-Chriſt. Et parce qu'ils avoient auſſy quelques erreurs ſur le bapteſme, que quelques Armeniens reïteroient ; ſur le ſacrement de Confirmation, qu'ils faiſoient adminiſtrer par des Preſtres ; ſur la matiere de l'Euchariſtie, en ne mélant point d'eau dans le calice, le Pape leur donna des inſtructions abbregées ſur tous les ſacremens, où l'on voit dans ce qui eſt dit de l'Euchariſtie qu'il s'érend beaucoup pour montrer qu'il faut méler de l'eau dans le calice : qu'il explique les raiſons myſterieuſes de ce mélange : qu'il oblige les Armeniens de l'obſerver par un decret exprés : *Nous ordonnons*, dit-il, *que les Armeniens ſe conformeront avec tous les autres Chrétiens, & que leurs Preſtres méleront dans le vin un peu d'eau dans l'oblation du calice.*

Mais pour les dogmes de la tranſubſtantiation & de la preſence reelle, qu'il auroit ſans doute établis & expliquez avec encore plus de ſoin, s'il avoit cru que les Armeniens en euſſent douté, il ſe contenta de les marquer en paſſant, & pluroſt pour ſatisfaire à l'ordre qu'il s'eſtoit propoſé de donner une inſtruction abbregée ſur tous les ſacremens, que dans la veuë qu'il fuſt neceſſaire d'inſtruire les Armeniens ſur ces points.

La forme de ce ſacrement, dit-il, *conſiſte dans les paroles du Sauveur, par leſquelles*

leſquelles il a accompli ce ſacrement. Le Preſtre parlant en la perſonne de Ieſus-Chriſt l'opere. Car par la vertu de ces paroles la ſubſtance du pain eſt changée au corps de Ieſus-Chriſt, & la ſubſtance du vin en ſon ſang : de ſorte que Ieſus-Chriſt tout entier eſt contenu ſous l'eſpece du pain & ſous l'eſpece du vin, & qu'il eſt tout entier ſous chaque partie ſoit de l'hoſtie conſacrée, ſoit du vin conſacré. CH. VII.

Ce n'eſt pas de cette maniere que l'on propoſe des points capitaux qui ſont conteſtez. On ne les met point à la queüe d'un autre article. On ne les paſſe pas ſi legerement ; on s'y arreſte ; on les établit ; on les fortifie.

Les Armeniens receurent ce decret de la meſme maniere qu'il leur avoit eſté propoſé. Ils firent en plein Synode le dénombrement des articles qu'ils recevoient. Et comme il n'eſtoit point queſtion de la tranſubſtantiation, ils ne l'exprimerent que generalement, en diſant qu'ils recevoient la formule ſur les ſept ſacremens, qui contenoit leur matiere, leur forme, leur miniſtre. Mais parceque le mélange de l'eau avec le vin faiſoit un des points du different, ils l'expriment auſſy particulierement, en diſant qu'il eſtoit porté par l'inſtruction qu'ils recevoient, que dans le ſacrifice de l'autel il falloit mettre un peu d'eau avec le vin dans le calice que l'on offroit : *In ſacrificio altaris dum ſacrificium offertur, vino paululum aquæ admiſcere debet.* *Raynald an. 1439. n. 16.* *Ibid.*

On ne ſçait pas bien combien cette union des Armeniens de l'Egliſe Romaine continua, ny ſi elle fut meſme receüe par les Eveſques de l'Armenie. Mais ce qui eſt certain, c'eſt que la tranſubſtantiation & la preſence reelle qu'ils y approuverent, n'ont donné aucun ſujet à leur deſunion ; puiſque les Armeniens ſchiſmatiques ont toujours perſeveré conſtamment dans la profeſſion de cette doctrine.

On n'en peut pas deſirer un témoignage moins ſuſpect que celuy que Cruſius nous fournit dans une lettre de Gerlac, qu'il rapporte dans ſa Germano-Græcie page 227.

Ce Gerlac eſtoit, comme nous l'avons déja dit ailleurs, un Lutherien Aumônier de l'Ambaſſadeur de l'Empereur à Conſtantinople, fort curieux de s'informer de l'eſtat des religions d'Orient, qui écrivoit enſuite tout ce qu'il en apprenoit à Cruſius Profeſſeur en l'Academie de Tubinge des langues grecque & latine. Il décrit donc dans cette lettre une conference qu'il eut avec le Patriarche des Armeniens en ces termes.

Le dernier jour de May, auquel on celebroit la feſte de Aſcenſion, j'aſſiſtay dans l'Egliſe de S. George à Conſtantinople, que l'on appelloit autrefois le Monaſtere de Studes, à la Meſſe des Armeniens. Ils prononcent tout d'un ton fort haut, mais en une langue qui n'eſt pas également intelligible à tous les Armeniens. Ils ont de meſme toute la Bible traduite en une langue qui n'eſt entenduë que par les doctes. Neanmoins l'Oraiſon Dominicale, le Symbole, le Decalogue, les paroles du Bapteſme & de la Cene ſont entendus de tout le monde. Ils ont un extréme reſpect pour le livre de l'Evangile auſſi-bien que les Grecs ; & ils ne manquent jamais de le baiſer ſoit en le recevant, ſoit en le quittant. Ils l'élevent dans la Meſſe peu à peu, & avec beau-

CH. VII. *coup de reſpect au ſon des cloches, comme ils font enſuite le calice, & le pain conſacré. Pendant l'elevation le peuple frappe ſa poitrine, fait le ſigne de la croix, & baiſe trois fois la terre, qui eſt une action d'humilité dont le Patriarche meſme ne s'exempte pas; & ils font la meſme choſe trois ou quatre fois durant la Meſſe. Aprés l'elevation ils ſe donnent l'un à l'autre le baiſer, & pour nous ils nous baiſerent les mains. Ils chanterent divers cantiques en l'honneur de l'Aſcenſion.*

Il dit que le Patriarche les mena aprés la Meſſe dans ſa maiſon, & que les ayant civilement traittez, il prit la liberté de l'interroger ſur les principaux articles de noſtre religion. Et ſur l'article de la Cene voicy de quelle ſorte il exprime le ſentiment des Armeniens : *In cœna Domini verum & ſubſtantiale corpus & ſanguinem Domini adeſſe dicunt, ſed videntur tranſubſtantiationem probare* C'eſtadire : *Ils diſent que le vray corps du Seigneur eſt preſent dans la Cene en ſa propre ſubſtance; mais ce qui m'en déplaiſt* (car c'eſt le ſens de ce *Sed*) *il paroiſt qu'ils admettent la tranſubſtantiation.*

Monſieur Olearius auſſy Lutherien de Religion declare de meſme poſitivement dans la lettre que j'ay déja rapportée, que les Armeniens croyent la tranſubſtantiation, & qu'il l'a appris de leur Patriarche meſme à Scamachie ville de Medie : *Quod Armeni etiam credunt tranſubſtantiationem, cognovi ex Patriarcha qui nos inviſebat Scamachiæ in Media; & quia hæ nationes credunt tranſubſtantiationem, hoc eſt tranſmutationem panis & vini, dubium non eſt quin veram præſentiam credant.*

Qu'on liſe toutes les relations de ceux qui s'employent dans l'Orient à la converſion des ſchiſmatiques, & l'on verra que lorſqu'ils conferent avec les Armeniens, jamais l'Euchariſtie n'eſt le ſujet de leur diſpute, ny le pretexte que les Armeniens alleguent de leur diviſion; & que l'on n'eſt point obligé de les porter à condamner Berenger & Calvin, mais Dioſcore, Barſumas, Jacques, & les autres Eutychiens.

Auſſy ils ſont ſi eloignez d'eſtre en different avec les Catholiques ſur la creance de la preſence de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, que quoiqu'ils ſoient mélez avec eux dans la terre ſainte non ſeulement dans une meſme ville, mais auſſy dans une meſme Egliſe, celle du S. Sepulchre eſtant commune à toutes les ſocietez Chreſtiennes de l'Orient, bien loin d'eſtre ſcandaliſez des reſpects que les Catholiques rendent au S. Sacrement, ou de conſiderer ce culte comme une idolâtrie, ils rendent eux-meſmes le meſme culte non ſeulement au S. Sacrement qui eſt conſacré par leurs Preſtres, mais meſme à celuy qui eſt conſacré par les Catholiques Romains; ceux qui ont écrit des relations de la terre ſainte remarquant expreſſément que les Religieux Armeniens qui ſont au S. Sepulchre, ne manquent jamais tous les jours à l'heure de Complie & à minuit, de venir offrir de l'encens au S. Sacrement dans la Chapelle des Catholiques.

Deſcript. de la terre ſainte par Bug. Roger l. 2. c. 5.

Il ne ſerviroit de rien de dire, que ces reſpects ne marquent pas preciſément l'adoration, ny la preſence de Jeſus-Chriſt dans le S. Sacrement, puiſqu'on encenſe bien le livre de l'Evangile & les Preſtres. Car encore

que cela soit vray en general, il est certain neanmoins que des personnes qui ne croiroient pas que Jesus-Christ fust present dans le S. Sacrement, sçachant que les Catholiques l'y adorent, ne pourroient regarder qu'avec horreur le pain consacré par les Catholiques. CH. VII.

Enfin pour oster toute sorte de doute sur ce sujet, j'ay eu soin de faire consulter des Evesques d'Armenie. Il y en a maintenant un à Rome, nommé Monseigneur Hacciadour, qui a embrassé l'union avec l'Eglise Romaine. On l'a prié de declarer non son propre sentiment, mais celuy de sa nation, & de tous les Armeniens tant Catholiques que schismatiques; & voicy l'attestation qu'il en a envoyée scellée de son sceau.

Nous avons appris que quelques-uns disent que tous les Chrestiens « d'Orient, excepté les Catholiques Romains, ne croyent pas que le S. « Sacrement de l'Eucharistie soit le vray corps de Jesus-Christ, & nous « nous étonnons de la folie & de la hardiesse de ces gens, qui osent ainsy « dire ce qu'ils ignorent. Car tous les Chrestiens d'Orient croyent d'une « foy ferme & inébranlable, que dans le sacrifice de la Messe *le pain est* « *vraiment changé au corps de nostre Seigneur Jesus-Christ, & le vin en son* « *sang*; ils n'ont jamais eu aucun doute sur ce point, ils ne sont jamais tom- « bez dans cette infidelité, où nous avons oüi dire que sont engagez des « personnes qui ne sont Chrestiens que de nom. Et c'est pourquoy nous cer- « tifions que nous Armeniens avons receu de nos anciens Patriarches de- « puis le temps du Concile de Nicée jusqu'à present cet article, de foy: & « nous avons dans nostre liturgie outre les paroles de la consecration cel- « les-cy: *Pere tout-puissant envoyez vostre S. Esprit, & par la cooperation du* « *mesme S. Esprit* CHANGEZ CE PAIN AU CORPS, ET CE VIN AU SANG DE « JESUS-CHRIST *nostre Seigneur, nostre Dieu, & nostre Sauveur.* Voilà ce « que nous croyons. Nous n'avons point d'autre doctrine que celle de l'E- « glise Romaine sur ce sujet, & nous n'en sommes differens qu'en quelques ceremonies.

HACCIADOUR PATRIARCHE DES ARMENIENS. *Basile Docteur Armenien. j'ay écrit cecy de ma propre main.*

Il y a un autre Evesque d'Armenie en Hollande qui y fait imprimer des livres à l'usage de l'Eglise Armenienne pour son Patriarche, qui est encore schismatique. Des personnes illustres, qui sçavoient que l'on avoit dessein de travailler sur cette matiere, luy demanderent de mesme une attestation de la foy des Armeniens tant catholiques, que schismatiques sur le mystere de l'Eucharistie; & il la donna en ces termes tant en Armenien, qu'en Latin.

Les Chrestiens Armeniens tant ceux qui sont joints de communion « avec l'Eglise Latine, que ceux qui en sont separez, croyent *que le corps* « *& le sang de Jesus-Christ sont veritablement receus* par ceux qui commu- « nient sous les especes du pain & du vin, & *que la substance du pain & du* « *vin est changée par la consecration du Prestre au corps & au sang de Jesus-* « *Christ*; en sorte qu'aprés la consecration ce n'est plus du pain & du vin, « mais le corps & le sang de J. C. sous les especes ou les signes du pain & du « vin. Je certifie que c'est là la creance generale de tous les Armeniens. « C'est ce que j'atteste.

CH. VII. *Moy Vſcanus Eveſque Armenien le 14. Octob. 1666. à Amſterdam.*
Je certifie le meſme moy Carabied Vantabied Preſtre.
Je certifie le meſme moy Iean Leon Diacre.

Il paroiſt par la ſignature d'un extrait des liturgies que cet Eveſque a donné, qu'il eſt Eveſque de S. Serge dans la grande Armenie, qui s'appelle vulgairement Uſci. Il eſt né, comme il dit luy-meſme, à Iſpahan capitale de Perſe, quoique ſa famille ſoit d'une autre ville nommée Erevan. Il s'appelle Uſcanus Vardapet, & il eſt Nonce du Patriarche d'Egniacim dans l'Europe. Il fait preſentement imprimer dans Amſterdam les livres eccleſiaſtiques pour l'uſage des Egliſes de ſon païs. Il n'eſt pas difficile à M. Claude de s'en informer.

Cette atteſtation m'ayant eſté envoyée, je cru devoir encore conſulter le meſme Eveſque ſur d'autres points. Et pour prevenir toute ſorte de chicane, j'exprimay la foy des Catholiques ſur le myſtere de l'Euchariſtie, & la condamnation de l'hereſie des Calviniſtes de la maniere la plus preciſe qu'il me fut poſſible, comme on le verra par les queſtions propoſées, en le priant de mettre ſur chaque queſtion le ſentiment de l'Egliſe d'Armenie.

Il ſatisfit à toutes ces queſtions, ainſy que l'on verra à la fin de ce volume. Et pour celles qui regardent l'Euchariſtie, voicy de quelle ſorte il y repondit.

» La premiere queſtion eſtoit conceuë en ces termes :

» L'on demande ſi ce n'eſt pas là la foy, le ſentiment, la doctrine dont » les Chreſtiens Armeniens font profeſſion :

» Que le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt ſont aprés la conſecration veritablement, reellement & ſubſtantiellement preſens d'une maniere inviſible & incomprehenſible ; mais qui eſt neanmoins & veritable & reelle, » ſous les eſpeces du pain & du vin ?

» *Réponſe.* C'eſt leur foy, c'eſt leur ſentiment, c'eſt la doctrine dont ils » font profeſſion.

» 2. QUESTION. On demande s'ils ne croyent pas, Que par les paroles de la conſecration le pain & le vin ſont veritablement & ſubſtantiellement convertis, changez, tranſubſtantiez au corps & au ſang de » Jeſus-Chriſt : en ſorte qu'aprés la conſecration les ſubſtances du pain & » du vin ne demeurent plus dans le Sacrement ; mais que le corps & le ſang » de Jeſus-Chriſt ſont ſubſtituez en leur place par la vertu & l'operation divine, quoique les ſens exterieurs n'apperçoivent rien de ce changement » interieur ?

» *Réponſe.* C'eſt leur foy, c'eſt leur ſentiment, c'eſt la doctrine dont ils » font profeſſion.

» 3. QUESTION. On demande s'ils ne croyent pas que le corps de » Jeſus-Chriſt doit eſtre adoré dans l'Euchariſtie du culte de latrie, tant interieur, qu'exterieur ?

» *Réponſe.* C'eſt leur foy, c'eſt leur ſentiment, c'eſt la doctrine dont ils » font profeſſion.

» 4. QUESTION. On demande s'ils ne croyent pas que l'oblation de

l'Euchariſtie eſt le vray & proprement dit ſacrifice de la loy nouvelle, & qu'il eſt propitiatoire pour les vivans & pour les morts. «

Réponſe. C'eſt leur foy, c'eſt leur ſentiment, c'eſt la doctrine dont ils font profeſſion. « «

5. QUESTION. On demande s'ils ne condamnent pas comme vne hereſie l'opinion de ceux qui enſeignent que le corps de Jeſus-Chriſt n'eſt pas veritablement, reellement & ſubſtantiellement preſent dans l'Euchariſtie; mais qu'il n'y eſt preſent qu'en ſigne; & en ſymbole, ou par la foy, ou par une certaine communication d'vne vertu qui découle moralement du corps de Jeſus-Chriſt, & qui donne certaines graces à ceux qui reçoivent l'Euchariſtie? « « « « « « « « «

Réponſe. Ils la condamnent. «

6. QUESTION. On demande s'ils ne condamnent pas comme vne hereſie l'opinion de ceux qui enſeignent que le pain n'eſt point reellement changé; mais qu'il demeure dans l'Euchariſtie avec le corps de J. C. « « «

Réponſe. Ils la condamnent. «

7. QUESTION. On demande s'ils ne condamnent pas comme vne hereſie l'opinion de ceux qui enſeignent qu'on ne doit pas adorer le corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie? « « «

Réponſe. Ils la condamnent. «

8. QUESTION. On demande s'ils ne condamnent pas comme vne hereſie l'opinion de ceux qui enſeignent, qu'il n'y a point dans l'Egliſe de ſacrifice veritable & proprement dit? « « «

Réponſe. Ils la condamnent. «

Le meſme Eveſque Armenien en eſtant prié par les meſmes perſonnes, leur donna de plus un extrait de la liturgie Armenienne, qu'on verra à la fin de ce volume. Il ſuffit de rapporter icy que l'on y lit en termes exprés cette priere. « « « «

Nous vous adorons : nous vous prions ; nous vous demandons, ô Dieu plein de bonté, d'envoyer ſur nous & ſur les dons propoſez l'Eſprit Saint, eternel comme vous, & de meſme eſſence que vous, par lequel CE PAIN SACRE' A ESTE' FAIT LE CORPS DE NOSTRE SEIGNEVR, ET CE CALICE SACRE' A ESTE' FAIT VERITABLEMENT LE SANG *de Noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt. Amen.*

Il remarque ſeulement qu'il y a diverſes manieres de lire cet article dans leur liturgie, les uns diſant : *Quo panis iſte benedictus corpus verè factum eſt Domini noſtri Ieſu Chriſti, & calix iſte benedictus factus fuit ſanguis verè Domini noſtri Ieſu Chriſti*, qui eſt ce que j'ay traduit.

Les autres liſant : *Quo panis & vinum benedicta facta verè corpus & ſanguis Domini noſtri Ieſu Chriſti. Amen.*

Et les autres : *Quo panem iſtum benedicens, corpus facies Domini Noſtri ; & calicem iſtum benedicens, verè facies ſanguinem Domini Noſtri Jeſu Chriſti.*

Cette diverſité d'expreſſions, dans leſquels on voit que l'effet de la conſecration eſt tantoſt marqué comme fait aprés les paroles de la conſecration, & tantoſt comme n'eſtant pas encore fait, vient apparemment de la diverſité d'opinions qu'il y a ſur ce point entre les Grecs & les

CH. VIII. Latins, les uns paroiſſant conformes à l'opinion de l'Egliſe Latine, qui attribuë la conſecration aux ſeules paroles de Jeſus-Chriſt ; & l'autre à celle des Grecs, qui l'attribuënt conjointement & aux paroles & aux prieres que l'on fait aprés. Et elles donnent peuteſtre lieu de joindre enſemble ces deux opinions, comme n'eſtant pas contraires lorſqu'elles ſont bien entenduës. Car il eſt vray d'une part que ce ſont les ſeules paroles de Jeſus-Chriſt qui produiſent l'effet de la conſecration par maniere de cauſe operante, comme l'Egliſe Latine le croit ; & il eſt vray de l'autre que Jeſus-Chriſt accorde cet effet aux prieres de l'Egliſe, & qu'ainſy elles y cooperent comme une cauſe impetrante. Ces prieres ſont formellement exprimées par les Grecs, par les Latins, & par toutes les autres Egliſes, avec cette ſeule difference, que les unes, comme les Latins, les placent plus naturellement avant la conſecration. Mais quoique dans la liturgie grecque, & dans quelques autres elles ſoient aprés la conſecration, cela neanmoins n'en change pas le ſens, comme le Pere Goar ſçavant Dominicain l'a judicieuſement remarqué. Car il faut ſuppoſer que ces vœux & ces deſirs interieurs de l'Egliſe, auſquels Jeſus-Chriſt accorde l'effet de la conſecration, precedent reellement l'accompliſſement du myſtere, quoique la neceſſité de la parole humaine, qui eſt ſucceſſive, & qui ne peut exprimer en un inſtant ce qui eſt conceu en un inſtant, oblige de ſeparer l'expreſſion de ces prieres des paroles meſmes de Jeſus-Chriſt. Et cela fait voir, que ſoit que l'on diſe, *factum eſt*, ſoit que l'on diſe, *facies*, ſoit que les prieres precedent la conſecration, ſoit qu'elles la ſuivent, tout cela revient toûjours au meſme ſens, l'Egliſe n'ayant deſſein que d'y exprimer les prieres interieures de tout le corps de l'Egliſe, auquel ſelon S. Auguſtin Jeſus-Chriſt accorde tous les effets des Sacremens, & par conſequent celuy de la conſecration.

Goar in notis ad miſſam Chryſ. pag. 141.

CHAPITRE VIII.

Reponſe aux objections de M. Claude à l'égard de ce dernier temps.

IL eſt difficile qu'il ſe trouve des perſonnes aſſez déraiſonnables pour mettre en comparaiſon avec ces preuves convaincantes, celles que M. Claude allegue au contraire, qui ſe reduiſent à deux à l'égard de ce dernier temps que nous examinons maintenant.

La premiere preuve eſt, que Lazicius Polonois aſſure que les Armeniens ne croyent point la tranſubſtantiation ; M. Claude de plus voudroit bien faire croire qu'ils rejettent auſſy la preſence reelle, & qu'ils n'admettent le changement du pain qu'en la vertu du corps de Jeſus-Chriſt. Mais nous avons déja veu que c'eſtoit une fauſſeté à l'égard de la preſence reelle ; puiſque Lazicius dans le paſſage meſme cité par Forbeſe attribuë aux Armeniens de croire que J. C. eſt preſent dans l'Euchariſtie.

A l'égard de la tranſubſtantiation, il eſt vray que Lazicius impute dans ce paſſage non à tous les Armeniens, mais à ceux avec qui il a conferé en Pologne, de ne la pas reconnoiſtre. Et quand le commerce des Bohemiens, & des autres heretiques de Pologne leur auroit communiqué cette erreur,

cela ne ſervitoit de rien à M. Claude. Mais il y a meſme de l'apparence qu'il ſe trompe, & qu'il abuſe de l'equivoque du mot de nature : & aprés tout ſon autorité n'eſt nullement comparable avec celle des témoins que j'ay citez. Ch. VIII.

La ſeconde preuve de M. Claude eſt, que dans une liturgie des Armeniens de Leopolis ville de Ruſſie, rapportée par Caſſander, ils font à Dieu cette priere : *Tu Domine, qui tibi offerimus hanc oblationem, ſuſcipe in conſpectu tuo collatam, & coæqua illam corpori & ſanguini Domini Noſtri Ieſu Chriſti* : C'eſt à dire, *Nous vous offrons, Seigneur, cette oblation ; recevez-la, & la mettez en voſtre preſence, & rendez-la égale au corps & au ſang de I. C. Cela veut dire*, dit M. Claude, *donnez-luy la vertu du corps & du ſang de I. C.* Mais c'eſt une gloſe de M. Claude, & non des Armeniens, ou pluſtoſt c'eſt une tres-fauſſe conſequence. Car cette egalité, à laquelle le Preſtre ſouhaitte dans cette liturgie que l'oblation ſoit elevée, s'opere par la tranſubſtantiation meſme. Elle devient égale au corps de Jeſus-Chriſt, parcequ'elle devient interieurement le corps de Jeſus-Chriſt meſme. Et que l'on ne diſe pas qu'une meſme choſe ne peut eſtre egale avec ſoy-meſme. Car cela n'eſt vray que d'une choſe conſiderée en un meſme eſtat. Mais ſi l'on la regarde ſous deux differentes idées, on la peut fort bien comparer avec elle-meſme, & dire qu'elle eſt égale à elle meſme dans un autre eſtat.

Ceux qui forment ces difficultez, ne conſiderent pas aſſez la nature de leur eſprit, & la maniere dont il conçoit les choſes. Car quelque perſuaſion que l'on ait de la tranſubſtantiation, on ne laiſſe pas de regarder encore l'oblation ſous la figure, & ſous l'idée de pain & de vin. Et le corps de Jeſus-Chriſt ſe repreſentant à nous ſous une autre idée, la foy qui nous enſeigne qu'il eſt contenu ſous ces apparences, ne détruiſant pas la diverſité de nos idées, ne nous empeſche pas auſſy d'en faire comparaiſon, & de dire que l'une eſt au lieu de l'autre : que cette oblation eſt egale au corps de Jeſus-Chriſt, parcequ'elle le contient veritablement, ce qui eſt le fondement de l'egalité, quoiqu'elle en ſoit differente exterieurement, ce qui eſt le fondement de la comparaiſon. Ce n'eſt point là un langage forcé. il vient de la nature & de la connoiſſance toute ſimple du myſtere ; & c'eſt ce qui fait qu'il ſe rencontre dans des perſonnes qui ne l'ont point certainement pris l'un de l'autre.

Ce Religieux Grec nommé Agapius, qui ſe declare ſi clairement pour la tranſubſtantiation, ne laiſſe pas de comparer l'Euchariſtie avec Jeſus-Chriſt comme une choſe differente ; & cela dans les lieux où il dit que c'eſt Jeſus-Chriſt meſme.

Il dit que *I. C. nous a preparé ce myſtere au lieu de luy.* ἀντὶ τούτου ἡμῖν ἑαυτὸν ἑτοίμασεν τὸ μυστήριον.

Ce n'eſt donc pas Jeſus-Chriſt meſme, diroit M. Claude, ſelon ſa maniere ordinaire de raiſonner. Mais Agapius fait bien voir qu'elle eſt fauſſe en adjoûtant comme il fait, εἰς τὸ ὁποῖον περιλαμβάνεται αὐτὸς ὁ σώτης ἡμῶν καὶ διδάσκαλος, c'eſt à dire, *dans lequel noſtre Sauveur, & noſtre maiſtre meſme eſt contenu.*

Elie de Crete Commentateur de S. Gregoire de Nazianze enſeigne la

CH. IV. transubstantiation assy formellement que personne. Il dit *que le pain & le vin qui sont mis sur la table sont changez veritablement par une force ineffable au corps & sang de Iesus-Christ*, ἀληθῶς εἰς σῶμα καὶ αἷμα Χριστοῦ μεταποιῆται. Il dit *que ces dons sont veritablement le corps & sang de Iesus-Christ.* Mais c'est de là mesme qu'il conclut qu'on les peut appeller *isotypes*, c'estadire, *des figures egales à la verité.* Ce sont des figures, parcequ'ils representent exterieurement le corps de Jesus-Christ, & ce sont des figures egales à la verité, parcequ'ils le contiennent interieurement.

Comment. in Apolog. Orat. Greg. Naz.

C'est donc pour cette raison que les Armeniens offrant à Dieu les dons avant la consecration, lorsqu'ils ne sont encore que du pain & du vin, le prient qu'il les rende égaux à son corps & à son sang par ce changement, invisible, qui fait que J. C. est réellement present. Car la figure exterieure qui frappe nos sens, n'est plus alors un simple antitype & une simple image; mais c'est un isotype, & une figure qui égale la verité; parcequ'elle la contient au dedans, comme le Fils est une image égale à son Pere par la participation de la mesme nature divine.

Aussy ces mesmes Armeniens reconnoissent tellement que le pain & le vin consacrez sont veritablement le corps & le sang de J. C. qu'ils en font une protestation expresse dans ce fragment de leur liturgie rapportée par Cassander. Car il y est dit, qu'aprés la consecration le Prestre appelle le pain consacré LE VRAY CORPS *de Nostre Seigneur Iesus-Christ*, VERUM CORPUS *Salvatoris Domini nostri*; & qu'il dit trois fois sur le Calice: C'EST LE VRAY SANG *de Nostre Seigneur Iesus-Christ. Et hoc ter dicit super calicem* SANGUIS VERUS EST *Domini Nostri Jesu Christi.*

On y presente à Dieu cette oblation pour obtenir la grace aux vivans, & la paix aux morts. *Per hanc oblationem da charitatem, & firmitatem, & desiderabilem pacem in totum mundum, in Ecclesias sanctas, in Episcopos sanctos. Per hanc etiam oblationem da aternam pacem omnibus qui nos precesserunt in fide Jesu Christi, sanctis Patribus, & Prophetis.*

On l'y appelle l'oblation immortelle, & on en glorifie Dieu: *Gloriam damus tibi, Domine, propter sanctam & immortalem oblationem istam.* Ce qui fait bien voir qu'ils la regardent comme le corps de Jesus-Christ mesme, par lequel seul ou peut obtenir ces graces qu'ils attachent à cette oblation.

Aprés des preuves si convaincantes, il n'y a point de personnes judicieuses qui ne reconnoissent qu'on ne doit ajoûter aucune foy à ce que dit un Anglois nommé Thomas Herbert dans la relation de son Voyage: *Que les Armeniens nient la presence réelle du corps de I. C. & ne reconnoissent que les deux Sacremens du Baptesme & de la Cene.* Ayant leu ces paroles dans la traduction qui a esté faite de ce Voyage par une personne de merite de la Religion pretenduë Reformée, on voulut s'asseurer si cela estoit dans l'Anglois; & les personnes à qui on s'adressa ayant envoyé la traduction qu'ils avoient faite de cét endroit sur l'original d'Herbert, comme il n'y avoit rien de semblable dans leur traduction, on eut sujet de croire que cela avoit esté ajoûté par le traducteur. Et c'est de cette sorte qu'on en a parlé dans la premiere édition de ce Livre. Mais M. de Vvicquefort, qui est celuy qui a traduit ce Livre d'Herbert, & qui

CH. IX.

est presentemẽt à la Haye en qualité d'envoyé extraordinaire de Pologne, ayant fait plainte à M. de Pomponne Ambassadeur du Roy en Hollande, de l'injure qu'on avoit faite à sa reputation, en l'accusant d'avoir manqué de sincerité, au lieu qu'il avoit traduit mot à mot ce qui se trouvoit dans Thomas Herbert, M. de Pomponne découvrit dans le discours qu'ils eurent ensemble sur ce sujet, d'où estoit venuë cette mépriſe. Car ayant demandé à M. de Vvicquefort s'il n'y avoit point eu deux impressions du Livre d'Herbert, il luy dit qu'oüy : que la premiere avoit esté faite en 1634. ou 1635. dans laquelle cét Auteur s'estoit seulement renfermé dans son Voyage ; mais que dans la seconde, qui estoit de 1638. il y avoit ajoûté beaucoup de choses de la Religion & de l'Histoire, comme tout ce qu'il dit en cét endroit des Armeniens & de toute la guerre de l'Ost-Inde. Surquoy M. de Pomponne luy fit avoüer qu'il n'en falloit pas davantage pour éclaircir cette difficulté : Que les Anglois qu'on avoit consultez n'avoient veu que la premiere édition d'Herbert, & qu'ainsi il ne falloit pas s'étonner qu'ils eussent asseuré que ce qui se trouvoit en cét endroit touchant la creance des Armeniens dans la traduction françoise, n'estoit point dans l'original Anglois, mais que luy M. de Vvicquefort ayant traduit la seconde, y avoit mis mot à mot ce qu'il y avoit trouvé.

La traduction Françoise n'ayant pas marqué qu'il y avoit eu deux differentes éditions de ce Livre Anglois, on ne le pouvoit pas deviner.

On s'est crû obligé de donner presentemẽt cét avis & d'interrompre pour quelques jours la publication de cét ouvrage, jusqu'à ce que cette feuille fust corrigée, parce que la sincerité Chrestienne ne souffre pas qu'on aye fait injure à qui que ce soit, mesme à des personnes de contraire Religion, quoy qu'ait esté innocemment. sans la reparer le plûtost que l'on peut par tous les moyens possibles.

Au reste on ne se met guere en peine de l'avantage que les Calvinistes voudroient prendre de ce témoignage d'Herbert, qui pour grossir son Livre dans la 2. édition, a ajoûté ce qui luy a pleu de la Religion des peuples par où il a passé, sans oser dire de qui il avoit appris sur les lieux ce qu'il en rapporte, & qui n'en parle apparemment que sur les livres de ceux de sa secte, qui en ont traitté comme Brerewod. Les preuves si autentiques qu'on a rapportées de la foy des Armeniens, mettent ce point hors de toute contestation, & sans parler des autres il n'y a aucune comparaison entre un Calviniste qui parle en sa propre cause & selon ses interests sans témoins & sans preuve, & un Lutherien comme Olearius, qui parle contre luy mesme & ses propres interests, & qui cite les personnes dont il a appris ce qu'il rapporte.

On peut donc conclure sans temerité, que dans l'examen de ce dernier temps on ne trouve aucune difficulté raisonnable, qui oblige à douter si les Armeniens croyent la presence réelle & la transubstantiation, & que l'on y trouve des preuves invincibles pour montrer qu'ils en sont persuadez, & que c'est là la doctrine de leur Eglise.

CHAPITRE IX.

Examen du temps du milieu, ou l'on fait voir que si l'on y a accusé les Armeniens de ne croire pas la presence réelle, c'est injustement & contre la verité.

LE double examen que nous avons fait de la creance des Armeniens depuis le temps de Berenger jusqu'à Jean XXII. & à l'année 1318. & depuis l'année 1439. c'est-à-dire depuis la reünion des Armeniens au

CH. IX. Concile de Florence, juſqu'à noſtre temps, emporte auſſy le temps du milieu n'eſtant guere poſſible que les Armeniens ayant cru la preſence réelle & la tranſubſtantiation dans tout le temps qui precede Jean XXII. & dans tout le temps qui ſuit le Concile de Florence, ayent embraſſé un autre ſentiment dans l'entredeux, c'eſtadire dans l'eſpace d'un peu plus de cent ans; principalement ſi l'on y ajoûte que l'on ne voit durant ce temps-là aucune marque que ces peuples ayent eſté ny pervertis, ny convertis, comme il faudroit neceſſairement le ſuppoſer, afin que de Catholiques ils fuſſent devenus Berengariens aprés Jean XXII. & que de Berengariens ils ſe trouvaſſent orthodoxes ſur l'Euchariſtie au Concile de Florence.

Je ne veux pas diſſimuler neanmoins que divers auteurs tant Catholiques qu'heretiques, ont accuſé les Armeniens de ne pas croire la preſence réelle. Guy le Carme leur impute expreſſément cette erreur. Pratheolus dit la meſme choſe, parcequ'il copie Guy le Carme. Ainſi les Calviniſtes qui ont écrit des diverſes religions, trouvant cette accuſation contre les Armeniens formée par des auteurs Catholiques, n'ont pas manqué de la ſuppoſer comme un principe inconteſtable. C'eſt ce que l'on peut voir dans Brerewod, dans Hornbec, & dans quelques autres.

On peut remarquer en paſſant le peu de ſincerité de ces auteurs dans cette accuſation. Car s'ils ont creu pouvoir rapporter ce que Guy le Carme dit des Armeniens, pourquoy ne rapportent-ils pas auſſi ce que Gerlac en dit dans Cruſius, qui eſt un auteur qu'ils citent ſi ſouvent, & qu'ils connoiſſent ſi bien? Pourquoy paſſent-ils ſous le ſilence tant d'autres preuves de la foy des Armeniens que nous avons rapportées? Pourquoy n'ont ils pas pris la peine de s'en informer de tant d'Armeniens vivans, avec qui les Anglois & les Hollandois ont tant de commerce? Et pourquoy ne veulent-ils point reconnoiſtre d'autre témoin de ce fait, qu'un Religieux tres-peu exact en tout ce tout ce qu'il a écrit?

Mais ſans m'arreſter à cette injuſtice, j'ay voulu examiner avec le plus de ſoin qui m'a eſté poſſible, ce qui avoit pû donner lieu à Guy le Carme d'imputer cette erreur aux Armeniens, & j'en ay trouvé enfin l'origine, qui fait voir que quoique ce ne ſoit pas une calomnie malignement inventée par ce Religieux, qui n'en eſt pas le premier auteur, il y a neanmoins de l'imprudence à luy de n'en avoir pas reconnu la fauſſeté.

Voicy donc l'unique fondement de ces bruits, qui ſe ſont multipliez non par la multitude des témoins, mais par celle des écrivains qui ſe ſont copiez les uns les autres.

Le Pape Benoiſt XII. ayant eſté averti pluſieurs fois qu'il ſe gliſſoit un tres-grand nombre d'erreurs dans l'Armenie, en fit faire une information exacte, en écoutant les dépoſitions tant de divers Armeniens qui ſe trouverent à Rome, que des Latins qui avoient eſté en Armenie, & il fit faire meſme des extraits des livres qui eſtoient entre les mains des Armeniens.

Ces dépoſitions & ces témoignages chargerent les Armeniens, ou quelques-uns d'entr'eux d'une infinité d'erreurs, dont le Pape fit dreſſer un long catalogue dans une Bulle qui contient cette information.

Dans cet amas monſtrueux d'erreurs qui monte juſqu'à cent dix-ſept,

il y en a quantité d'insensées, de sociniennes, d'extravagantes. Le peché originel, l'immortalité de l'ame, la vision de Dieu, l'enfer, & presque tous les points de la religion y sont détruits. Il y a mesme des erreurs toutes contraires : de sorte qu'il est visible que ce n'est point la religion d'un peuple, ou d'une nation ; mais tout au plus celle de divers particuliers qu'on a ramassée, comme si l'on faisoit un recueil de toutes les opinions qui courent dans l'Angleterre, & qu'on appellast cela la creance des Anglois. Aussy le Pape Benoist ne fait pas cette injustice aux Armeniens, que de leur imputer ces erreurs à tous. Il declare expressément dans cette bulle, qu'il a trouvé seulement par les dispositions, que les Armeniens, ou quelques-uns d'entr'eux les tenoient, *dictos Armenos, vel aliquos ex eis :* de sorte qu'il suffit qu'une erreur ait esté avancée par quelques Armeniens, ou qu'elle fust contenuë dans quelque livre Armenien pour avoir place dans ce catalogue. CH. IX. *Rainald. an. 134. n. 11. & suivans.* n. 48.

Or il est vray qu'entre ces erreurs imputées aux Armeniens la 67. est, que *les Armeniens ne disent pas qu'aprés les paroles de la consecration il se fasse une transubstantiation du pain & du vin au vray corps & au vray sang qui est né de la Vierge Marie ; qui a souffert la mort, & qui est ressuscité ; mais qu'ils tiennent que ce sacrement n'est que l'exemplaire, la ressemblance, & la figure du vray corps & du sang du Seigneur. Et cecy en particulier* (ce sont les termes de cette information) *a esté dit par quelques Armeniens, que le vray corps de Iesus-Christ n'y estoit pas, mais seulement un exemplaire & une figure. Ils disent aussy que quand Jesus-Christ institua ce sacrement, il ne transubstantia pas le pain & le vin en son corps & en son sang : mais qu'il institua seulement une figure de son corps & de son sang. Et c'est pourquoy ils n'appellent point le sacrement de l'autel le corps & le sang de Christ, mais hostie sacrifiée, ou communion.*

Il ne faut point chercher ailleurs l'origine de cette accusation qu'on a faite contre les Armeniens de ne pas croire la presence reelle & la transubstantiation. La voilà ce semble toute trouvée. Et il y a toute sorte d'apparence que c'est du catalogue de ces erreurs recüeillies par Benoist XII. que l'on a pris sujet de leur imputer cette erreur.

Mais peutestre que si cette origine a esté connuë des Ministres, ils ont neanmoins trouvé plus d'avantage de s'arrester au témoignage de Guy le Carme, qu'à remonter jusqu'à cette source ; parceque si l'on y trouve cette accusation expressément proposée, on l'y trouve aussy expressément dementie & ruinée ; comme on le pourra facilement juger par les remarques suivantes.

Premierement il faut remarquer que cette information contenant indifferemment des erreurs qui sont imputées indistinctement aux Armeniens, ou à quelques-uns d'entr'eux, cette erreur particuliere contre la presence reelle & la transubstantiation est attribuée en particulier à quelques Docteurs d'Armenie : *Et hoc specialiter quidam Doctores Armenorum dixerunt.*

2. On doit remarquer que cette accusation mesme n'estoit pas uniforme, puisque dans ce mesme article on accuse un autre Docteur d'Arme-

CH. IX. menie, nommé Nanes, d'avoir dit, que quand le Preſtre prononce ces paroles, *Hoc eſt corpus meum*, le corps de Jeſus-Chriſt y eſt en eſtat de mort, & que quand le Preſtre ajoûte, *Per quem*, le corps de Jeſus s'y trouve vivant.

Il eſt vray que l'information ajoûte, que ce Docteur n'exprime pas s'il parle du veritable corps de Jeſus-Chriſt, ou de la figure. Mais la difference de ces deux eſtats de vie & de mort ne pouvant ſe trouver dans une figure qui ne change point, marque aſſez qu'il parloit du veritable corps de Jeſus-Chriſt.

Dans l'erreur 70. on impute aux meſmes Armeniens de croire que quand quelqu'un reçoit l'Euchariſtie, *le corps de Jeſus-Chriſt entre en ſon corps, & eſt converti en ſon corps, comme les autres alimens:* ce qui eſt une hereſie oppoſée à celle de Berenger.

La troiſiéme remarque eſt, que ces perſonnes à qui l'on attribuë cette erreur, d'avoir cru que l'Euchariſtie ne fut que la figure du corps de Jeſus-Chriſt n'avoient pas accoutumé d'appeller l'Euchariſtie le corps de J. C. comme il eſt dit expreſſément dans cet article. Et de là il s'enſuit qu'on ne les peut prendre pour le commun des Armeniens; puiſqu'il eſt tres-certain qu'ils ont toujours appellé l'Euchariſtie le *corps de Jeſus-Chriſt*, comme il paroiſt par toutes leurs liturgies & par les paſſages du Catholique d'Armenie qui confera avec Theorien, que nous avons rapporté cy-deſſus.

La quatriéme eſt, que cette opinion que l'on impute aux Armeniens, eſtoit formellement détruite par leur liturgie, qui portoit expreſſément, comme il eſt dit dans l'article 67. que le pain conſacré eſtoit fait le vray corps de J. C. *Per quem panis benedictus efficitur verum corpus Chriſti.* Ce qui obligeoit ceux qui eſtoient dans cette erreur d'expliquer ces paroles de la liturgie en ce ſens extravagant, que le pain eſtoit fait la vraye image, & le vray exemplaire du corps de Jeſus-Chriſt. Or cette explication eſt ſi bizarre & ſi ridicule, qu'elle ne pouvoit pas eſtre fort commune, eſtant impoſſible qu'elle tombaſt jamais dans l'eſprit du peuple.

5. Par une ſuite de cette erreur il eſt dit dans l'article 70. que ſelon les Armeniens l'Euchariſtie n'opere point la remiſſion des pechez, & ne confere point la grace. Or cela eſt expreſſément contraire aux paroles de cette liturgie des Armeniens de Leopolis, que nous avons déja rapportées; & à ce paſſage du Catholique d'Armenie que nous avons auſſy cité, dans lequel il eſt dit, que l'on ſacrifie dans l'Egliſe *le Fils de Dieu pour le ſalut de tout le monde.* Car ſi l'Euchariſtie eſt propitiatoire comme ſacrifice ſelon les Armeniens, à plus forte raiſon elle opere la remiſſion des pechez, & confere la grace comme ſacrement.

Mais il n'eſt pas neceſſaire de juſtifier le commun des Armeniens de ces erreurs contre l'Euchariſtie par des raiſonnemens. Ils s'en ſont bien juſtifiez eux-meſmes par des actions, des decrets, & des declarations formelles.

Car le Pape Benoiſt XII. ayant écrit ſur le ſujet de ces erreurs & au

Roy, & au Patriarche d'Armenie, le Roy d'Armenie fut tellement touché que ſon royaume fuſt ſoupçonné de ces damnables erreurs, qu'il fit dreſſer par un Religieux nommé Daniel un memoire, dans lequel il les deſavoüe, & ſe plaint qu'on euſt imputé ces erreurs à ſa nation. CH. IX. *Raynald. an 1341. n 18.*

De plus le Patriarche & les Eveſques s'eſtant aſſemblez condamnerent toutes ces erreurs, ainſy que le Pape Clement VI. le témoigne luy-meſme dans deux de ſes lettres rapportées par Raynaldus.

Cette condamnation ſolemnelle ne fut pas neanmoins encore ſuffiſante pour appaiſer entierement l'eſprit de Clement VI. Et il ne laiſſa pas de ſoupçonner encore les Armeniens de quelques erreurs, ſelon les rapports qui luy en eſtoient faits par ſes Nonces : de ſorte qu'il en fallut venir à un plus grand éclairciſſement. Et c'eſt ce qui eſt amplement décrit par Raynaldus au commencement de l'année 1351. On y voit une réponſe & une declaration du Patriarche de l'Armenie mineure, & de ſes Eveſques ſur les erreurs dont on les ſoupçonnoit, qui eſt telle, qu'il n'y a point de Catholique à qui on en demandaſt davantage ; & qui n'eſt pas moins preciſe ſur la pluſpart des articles, que la profeſſion de foy du Concile de Trente.

Mais en laiſſant les autres articles, voicy de quelle ſorte le Patriarche d'Armenie declare ſa foy ſur le ſujet de l'Euchariſtie.

Au 42. article, dit le Pape, *vous declarez que vous croyez & tenez que le corps de Ieſus-Chriſt né de la Vierge, mort dans la croix, & qui eſt maintenant vivant dans le Ciel, aprés les paroles de la conſecration du pain qui ſont, Cecy eſt mon corps, eſt dans le Sacrement de l'Autel ſous les eſpeces & les apparences du pain.* Je ne voy pas qu'aprés une telle declaration il y euſt aucun lieu de douter de la foy de ce Patriarche ; & je penſe que M. Claude en ſera luy-meſme perſuadé.

Il eſt donc viſible qu'on n'a aucun lieu d'attribuer aux Armeniens de ce temps-là d'autre foy ſur l'Euchariſtie, que celle dont leur Patriarche & leurs Eveſques ont fait une ſolemnelle profeſſion dans cette declaration envoyée au Pape, ſçavoir, *Que le vray corps de Ieſus-Chriſt né de Marie eſt contenu aprés les paroles de la conſecration ſous l'apparence du pain* ; & qu'il n'y a nul ſujet d'imputer au corps de la nation de n'avoir pas cru la preſence reelle, ou la tranſubſtantiation.

Il ne paroiſt aucune marque de ces erreurs avant le 14. ſiecle. Il n'en paroiſt plus aucun veſtige depuis le 15. Et dans le 14. auquel elles ont eſté imputées aux Armeniens, elles furent condamnées & deſavoüées par leur Roy, par leur Patriarche, & par leurs Eveſques.

Et qu'on ne diſe pas que ce fut ſeulement par politique : la ſuite a bien fait voir le contraire. Car le royaume d'Armenie ayant eſté ruïné, quelque temps aprés les Armeniens furent reduits ſous la puiſſance des Sarraſins, & mis en eſtat de ne pouvoir plus eſtre aſſiſté des Princes de l'Occident. C'eſtoit donc alors qu'ils devoient faire paroiſtre ce ſentiment, ſi ce n'euſt eſté que des veuës humaines qui les euſſent obligez de le diſſimuler alors. Cependant ils n'en ont rien fait paroiſtre depuis la ruine du royaume d'Armenie. Et c'eſt depuis ce temps-là qu'ils ont donné des preuves plus claires qu'ils eſtoient d'accord avec l'Egliſe Romaine

CH. IX. sur le sujet de l'Eucharistie. Ainsy il n'y a aucun lieu de douter que cette erreur qu'on leur reproche ne fust tout au plus l'erreur de quelques particuliers, qui s'estoient laissez infecter des opinions des heretiques d'Occident. C'est tout ce qu'on pourroit conclure de cette information de Benoist XII. quand on voudroit supposer que les témoins qu'il avoit fait entendre estoient fort intelligens, ou fort dignes de creance.

Mais encore qu'il n'y eust aucun lieu de s'étonner, que de tant d'heretiques Berengariens, Petrobusséens, Vaudois, Albigeois, & autres que l'on chassoit de l'Europe, quelques-uns se fussent établis dans l'Armenie, & y eussent infecté un petit nombre d'Armeniens de leurs erreurs, ou que les Heresies des Paulianistes & des Bogomiles s'y fussent un peu répanduës, & que ce fust ce qui a donné lieu à ces reproches; neanmoins s'il est permis de mesler des conjectures dans un fait qui n'a jamais esté éclairci, il me semble que tout ce qui est porté par l'article 67. qui contient ce reproche, ne donne pas lieu de conclure absolument qu'il y ait jamais eu personne dans l'Armenie qui ait veritablement nié la presence reelle & la transubstantiation en la maniere que les Calvinistes la nient; & qu'il y a beaucoup sujet de soupçonner que tout ce bruit n'a point d'autre fondement que le peu d'intelligence de ces témoins, qui ont confondu les suites de l'opinion Eutychienne qu'ils n'entendoient pas, avec l'heresie Berengarienne, parcequ'elles convenoient en quelques termes.

Errore 20. 21. & 194. Car il faut remarquer qu'il paroist par cette information qu'il y avoit quelques Armeniens qui estoient purement Eutychiens, & qui vouloient, comme ils le disoient eux-mesmes, que la nature humaine en Jesus-Christ eust esté convertie en la nature divine.

Raynald n. 56. err. 21. Or suivant ce sentiment ils disoient, que *quoique Jesus-Christ aprés l'union fist quand il vouloit des actions de la chair & de l'ame, il n'avoit point eu neanmoins ny de chair, ny d'ame aprés l'union.*

Ibid n 37. err. 28. Et parceque Jesus-Christ avoit toujours paru avec un corps, ils disoient que *la volonté divine estant toutepuissante faisoit paroistre aux hommes un corps humain, quoiqu'il n'en eust point en effet.*

Ces principes supposez, il n'est pas difficile de comprendre comment ils ont pu dire une partie de ce qu'on leur impute, sans nier pour cela directement la transubstantiation. Car ils ont pu dire que le pain & le vin n'estoient pas changez au vray corps de Jesus-Christ; puisque selon eux on ne devoit pas dire que Jesus-Christ; eust un vray corps, ny une vraye ame, & qu'ils croyoient que tout cela avoit absorbé dans l'union des deux natures.

Ils ont pu dire que ce que l'on recevoit estoit la figure & la ressemblance du corps de Jesus-Christ; puisqu'ils soutenoient bien que ce que l'on avoit veu en Jesus-Christ durant sa vie, n'estoit que la ressemblance & l'apparence d'un corps.

Mais cela n'empeschoit pas qu'ils ne crussent que le pain estoit changé en Jesus-Christ tel qu'il estoit selon eux; & qu'ils ne dissent que comme n'ayant que la nature divine depuis l'Incarnation, il avoit bien voulu

paroiſtre homme, & ſe faire voir ſous la figure d'un homme; de meſme n'ayant encore que cette meſme nature, il vouloit bien ſe faire voir en pain, & ſe reveſtir de l'apparence de pain. De ſorte qu'en effet ce n'eſtoit rien moins que l'hereſie de Berenger que ce qui eſtoit caché ſous ces termes dans le ſentiment de ces Armeniens, quoique leur erreur touchant la nature humaine de Jeſus-Chriſt fiſt auſſy que ce n'eſtoit pas tout-à-fait l'opinion de l'Egliſe Catholique. CHAP. X.

Mais comme ce pur Eutychianiſme a eſté peu commun, meſme parmy les Armeniens, & que la pluſpart ont admis un vray corps & une vraye ame en Jeſus-Chriſt, quoiqu'ils ne vouluſſent pas admettre l'expreſſion des deux natures, il eſt clair que cette opinion ne les a pas empeſchez d'admettre & de reconnoiſtre dans le myſtere de l'Euchariſtie une tranſubſtantiation & une preſence reelle, & un vray ſacrifice. Et ce ſont auſſy des opinions qui ſont univerſellement tenuës par tous les Armeniens d'aujourd'huy tant ſchiſmatiques, que catholiques.

CHAPITRE X.

Que tous les Neſtoriens croyent la preſence reelle, & la tranſubſtantiation.

QUOIQUE nous ayons peu de livres de Neſtoriens pour faire voir leur creance ſur ces articles, neanmoins les preuves de leur conſentement avec l'Egliſe Romaine ne ſont pas moins claires que ſi l'on pouvoit alleguer les paſſages les plus formels pour juſtifier leur foy.

Il ſuffit de conſiderer que quoique tous les auteurs anciens, comme Jacques de Vitry, Brocard, Sanut; & tous les nouveaux comme Oſorius, Prateolus, Poſſevin, Botter, Gabriel Sionita, ayent tous regardé les dogmes des Neſtoriens par rapport à l'Egliſe Romaine, & ayent pretendu dreſſer des catalogues de tous les points en quoy ils eſtoient en different avec elle; aucun d'eux neanmoins n'a remarqué qu'ils euſſent quelques ſentimens particuliers ſur le myſtere de l'Euchariſtie.

Cependant s'ils en euſſent eu, eſt-il poſſible qu'on ne les euſt point remarquez; puiſqu'il y avoit des Neſtoriens à Acre, dont Jacques de Vitry eſtoit Eveſque; & dans la Paleſtine, où il exerçoit la fonction de Legat?

Mais pour aſſurer tout le monde de ce que j'avance, qu'il n'y a aucune preuve que les Neſtoriens fuſſent en different avec l'Egliſe Romaine ſur ces articles, il ſuffit de remarquer que les auteurs Calviniſtes qui ont traité des diverſes religions, comme Brerewod, Hornbec, Hottinger qui ſont ravis quand ils peuvent trouver quelque petit pretexte de ſeparer ces ſectes de l'Egliſe Romaine dans la creance de quelque article; & principalement de ceux de la preſence reelle & de la tranſubſtantiation, n'ont rien trouvé du tout dans toutes les hiſtoires, & dans toutes les relations de ces païs-là, qui leur donnaſt lieu de faire naiſtre le moindre ſoupçon que les Neſtoriens ne fuſſent pas d'accord avec l'Egliſe Romaine, ſur le myſtere de l'Euchariſtie.

CHAP. X. On a vu de quelle maniere ils ont tous relevé une parole de Guy le Carme touchant les Armeniens. Aucun d'eux ne l'oublie. Qui doute qu'ils n'en euſſent fait de meſme, s'ils avoient trouvé quelque auteur qui euſt imputé ces erreurs aux Neſtoriens ?

Que peut-on répondre à cette preuve ? Que c'eſt un oubli de ces auteurs ? Mais on n'oublie jamais les choſes de cette importance, & qui ſont le premier objet de noſtre application. Diverſes perſonnes écrivant ſeparément ne conviennent point ainſy par hazard à oublier la choſe qu'ils auroient du le moins oublier. Et aprés tout on deffie M. Claude de ſuppléer à cet oubli, & de trouver dans aucun hiſtorien le moindre fondement d'attribuer aux Caldéens ou Neſtoriens l'opinion de Berenger.

Dira-t-il que l'on n'a pas ſceu quelle eſtoit l'opinion des Neſtoriens ſur ces points ? Mais comment eſt-il poſſible qu'on l'euſt pu ignorer, puiſqu'il y en avoit en grand nombre dans l'iſle de Chypre, ſi long-temps poſſedée par les Chreſtiens ; & dans la Syrie, dont les Catholiques Romains ont tenu une partie prés de deux cens ans ?

Ce qui rend encore la ſuppoſition de cette ignorance plus ridicule & plus impoſſible eſt que l'on voit par l'hiſtoire de l'Egliſe que depuis Innocent IV. les Papes n'ont point ceſſé d'envoyer á toutes les ſectes d'Orient des Miſſionnaires & des Legats tirez de l'Ordre de S. Dominique & de S. François, & qu'ils y ont toujours compris formellement les Neſtoriens.

Raynald an. 1244 n. 32. Dés l'année 1244. il y avoit pluſieurs Religieux de S. François répandus dans l'Orient dans les terres des Armeniens, Grecs, Georgiens, Jacobites, Neſtoriens, qui s'efforçoient avec de tres-grands travaux d'étendre les limites de l'Egliſe, comme le témoigne Raynaldus.

n. 48. L'an 1253. Innocent IV. envoya des Miſſionnaires en toutes les parties du monde, & entr'autres aux Neſtoriens.

n. 59. Boniface VIII. fit la meſme choſe l'an 1299.

n. 1. & 7. n. 84. Jean XXII. envoya auſſy des Dominicains á toutes les ſectes d'Orient l'an 1318. Et l'an 1328. ce meſme Pape obligea l'ordre des Dominicains de luy fournir cinquante Miſſionnaires, outre un grand nombre de Religieux de S. François qu'il envoya en Perſe, en Turquie, aux Indes, qui eſtoient les principaux lieux où les Neſtoriens eſtoient établis.

On peut conſiderer avec raiſon, comme nous avons déja dit, tous ces Miſſionnaires comme autant d'Inquiſiteurs ; puiſque c'eſtoit eux qui exerçoient cette fonction dans l'Europe. Et il eſt ſans doute que comme dans l'Occident leur premier ſoin eſtoit de reconnoiſtre ce que les heretiques tenoient de l'Euchariſtie, ils n'oublioient pas de s'en informer dans l'Orient. Ils rendoient compte & au Pape & á leurs Generaux du progrés qu'ils faiſoient dans leurs miſſions. Cependant avec toutes ces informations ils n'ont jamais rien découvert qui leur ait donné lieu d'avoir pour ſuſpecte la foy des Neſtoriens ſur l'Euchariſtie ; & ils ont toujours fait conſiſter uniquement leur erreur en ce qu'ils admettoient deux perſonnes en Jeſus-Chriſt.

Une preuve evidente de cela eſt, que lorſque les Neſtoriens ſe ſont reünis à l'Egliſe Catholique, on n'a jamais exigé d'eux aucune declaration particuliere ſur l'Euchariſtie, & l'on s'eſt contenté de leur faire abjurer l'erreur de Neſtorius. Et c'eſt ce qui paroiſt par l'exemple de toutes les reünions. CH. X.

L'an 1247. l'Eveſque de Niſibe Archeveſque des Neſtoriens deſirant ſe reünir avec le Pape, luy envoya ſa confeſſion de foy, qui eſt rapportée par Raynaldus: mais il n'y a pas un ſeul mot de l'Euchariſtie, parce qu'il n'y avoit aucun different ſur ce ſujet. *Raynal. n. 43.*

Peu de temps aprés le Concile de Florence, lorſque le Pape Eugene tenoit encore quelques ſeſſions à Rome comme en continuant ce Concile, pluſieurs Neſtoriens de l'Iſle de Chypre ſe reconcilierent à l'Egliſe Romaine, & leur Metropolitain nommé Timothée s'eſtant tranſporté luy-meſme à Rome, fit une confeſſion de foy oppoſée à ſon erreur. On ne dira pas aumoins quel'onne ſçavoit pas dans l'Iſle de Chypre, qui eſtoit preſque toute Catholique, & qui eſtoit encore poſſedée par un Prince Catholique, quel eſtoit le ſentiment des Neſtoriens ſur ce myſtere, ny que les Neſtoriens ne ſceuſſent pas auſſy celuy des Catholiques. On n'auroit donc jamais manqué d'exiger d'eux quelque retractation de leurs erreurs ſur ce point, ſi on les euſt ſoupçonnez d'en avoir quelqu'une. Cependant il n'y a rien d'approchant de cela dans cette confeſſion de foy, & elle ne contient rien à l'egard de l'Euchariſtie, ſinon qu'il promet de n'y meſler plus d'huile avec le pain conſacré. *an 1445 n. 32.*

Sous le Pape Jules III. il y eut auſſi des Neſtoriens qui ſe reünirent à l'Egliſe Romaine, en ſe retirant de l'obeïſſance du Patriarche ſchiſmatique. Et le Pape leur ayant donné pour Patriarche un Religieux de S. Pachôme nommé Simon Sulacha, lequel ils avoient eleu, il fit une confeſſion de Foy à Rome, qui fut traduite en latin par Maſius, dans laquelle il marque clairement quoy qu'en peu de mots, & en paſſant ſeulement, la foy des Orientaux ſur l'Euchariſtie. *Nous croyons*, dit-il, *au ſaint Bapteſme, & au ſacrifice qui eſt le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt; au Sacerdoce; à l'huile ſanctifiante; au mariage*: CREDIMUS *in ſanctum baptiſma, & in ſacrificium quod eſt corpus & ſanguis Chriſti; & in ſacerdotium, & in matrimonium; & in oleum ſanctificans.* *Strazza de dogm. Chaldi in Præfat.*

Il établit ſon ſiege à Caramit ville de Meſopotamie, & prit le titre de Patriarche des Aſſiriens, & fit pluſieurs Eveſques, qui le reconnurent pour Patriarche: Les Turcs l'ayant fait mourir à la ſolicitation des ſchiſmatiques, Abdjeſu ou Hebedjeſu Religieux du meſme Ordre fut mis en ſa place; & ce fut luy qui aſſiſta au Concile de Trente. Cet Abdjeſu avoit eſté autrefois des plus emportez Neſtoriens, & avoit fait pluſieurs livres pendant qu'il eſtoit luy-meſme dans l'erreur, dont il fait le denombrement à la fin du catalogue des livres Caldéens qu'il a fait, & qui a eſté traduit par Echellenſis. Il paroiſt par ce catalogue que le livre intitulé, *Margaritarum*, a eſté compoſé par luy, lorſqu'il eſtoit encore Neſtorien. Cependant c'eſt de ce livre que Echellenſis cite ces paroles, qui font voir ſa doctrine ſur l'Euchariſtie: *Par ces com-*

CH. X. *mandemens du Seigneur le pain eſt changé en ſon corps, & le vin en ſon precieux ſang.*

Echell. in not. p. 52. Ce Patriarche convertit durant ſon pontificat pluſieurs Neſtoriens à la vraye foy, & ſe ſourint aſſez bien contre les ſchiſmatiques : mais ſes ſucceſſeurs ne purent pas ſe maintenir contre leur puiſſance ; de ſorte qu'ils furent obligez de quitter Caramit, pour ſe retirer ſur les confins de Perſe, où ils ſont encore.

Par ce moyen le Patriarche ſchiſmatique de Babylone ſe remit en poſſeſſion de toutes les provinces qui le reconnoiſſoient auparavant. Mais s'il eſtoit en different avec le Patriarche Catholique ſur la juriſdiction & ſur d'autres points, il eſt certain neanmoins qu'il n'avoit aucune conteſtation avec luy, ny avec l'Egliſe Romaine ſur le ſujet de la preſence reelle, ny de la tranſubſtantiation. Et c'eſt ce qui a paru d'une maniere bien eclatante par ce qui eſt arrivé ſous Marc Elie Patriarche de Babylone, qui a donné ſujet à Pierre Strozza Secretaire du Pape Paul V. de faire ſon livre *De dogmatibus Chaldeorum*, dont voicy l'origine, le ſujet, & l'abregé.

Ce Pape ayant témoigné beaucoup de bonté à deux Caldéens qui eſtoient à Rome, & ayant pris occaſion d'envoyer par eux quelques preſens au Patriarche Elie, ils les luy porterent de ſa part, & luy donnerent de plus la profeſſion de foy que l'on propoſe aux Orientaux qui viennent à Rome. Ce Patriarche en fut touché, & reſolut d'envoyer des Legats au Pape pour luy rendre obeïſſance. Mais cette premiere legation n'ayant pas reüſſi par la faute de ces Legats, il en envoya une autre plus ſolemnelle, aprés avoir communiqué ce deſſein aux Eveſques de ſa juriſdiction, & leur avoir donné le temps d'examiner un an durant la profeſſion de foy qu'il avoit receuë du Pape.

Celuy qui fut choiſi pour cette legation fut un nommé Adam, Archidiacre de la Chambre patriarcalle, & Superieur des Religieux de la Caldée. Il fut chargé de rendre obeïſſance au Pape, & de luy preſenter une profeſſion de foy, dans laquelle ils pretendoient avoir accordé les opinions des Caldéens avec la foy Catholique, avec ordre d'y corriger ce que le Pape y trouveroit à redire.

Ce Religieux eſtant arrivé à Rome s'acquitta de ſa commiſſion avec le plus de ſoin qu'il put. Il preſenta au Pape les lettres du Patriarche, dans leſquelles il luy donnoit ces titres avantageux : *Pater benedicte, caput Patrum, ſol chriſtianitatis, nomen in quo ſitum eſt ædificium Eccleſiæ, Dominus Pater Patriarcharum omnium :* c'eſt à dire, *Bien-heureux Pere, chef des Eveſques, ſoleil de la chreſtienté, nom ſur lequel l'edifice de l'Egliſe eſt établi, Pere de tous les Patriarches.*

A ces lettres eſtoit jointe la profeſſion de foy des Caldéens, qui avoit eſté dreſſée par le Patriarche Elie.

Il eſt remarquable que n'ayant deſſein de comprendre dans cette profeſſion de foy que les points ſur leſquels on les pouvoit ſoupçonner de n'eſtre pas d'accord avec l'Egliſe Romaine, il n'y eſt pas dit un ſeul mot de l'Euchariſtie. D'où il s'enſuit que n'ignorant pas la doctrine de l'Egliſe

Romaine ſur ce point ; & l'Egliſe Romaine ne pouvant auſſy ignorer la leur, ce ſilence ne peut avoir d'autre cauſe que l'uniformité de leurs ſentimens. CHAP. X.

L'Archidiacre Adam avoit de plus accompagné ces lettres d'un écrit où il pretendoit allier la foy des Orientaux avec celle de l'Egliſe Romaine, & faire voir que ce n'eſtoit qu'une diſpute de mots. Cet écrit ne contenoit pas ſeulement ſon ſentiment, mais celuy de tous les Caldéens. Car il eſt remarqué dans la lettre du Patriarche, que cet écrit luy ayant eſté communiqué par le P. Adam, il l'envoya enſuite à tous les Eveſques de ſa communion, & que ce Pere fut un an entier à aller ainſy de ville en ville pour le faire approuver par tous les Eveſques. *Strozza de dogm. Chald. p. 17.*

Il n'eſt pas neceſſaire d'examiner icy ſi la maniere d'accorder les opinions des Caldéens avec celle de l'Egliſe Romaine qui eſt contenuë dans cet écrit, eſtoit bonne & legitime, & s'il avoit raiſon de pretendre que toute la diſpute ne conſiſtoit qu'en des queſtions de mots. Il eſt certain que quoiqu'on ne doive pas confondre les diſputes de mots avec les diſputes de choſes & de dogmes, il eſt juſte neanmoins que tous les fidelles expriment leur foy par les meſmes termes, la diverſité du langage produiſant d'ordinaire une diverſité de creance, & qu'ainſy il eſtoit bon de reduire ces Caldéens aux expreſſions de l'Egliſe Romaine autoriſées par les Conciles.

Mais ce qui paroiſt par cet écrit, eſt qu'encore que l'auteur euſt deſſein d'y expliquer toutes les diverſitez qui eſtoient entre l'Egliſe Romaine & celle des Neſtoriens à l'égard des dogmes, comme il le témoigne dans la pag. 16. neanmoins il ne dit pas un ſeul mot de l'Euchariſtie.

Pierre Strozza Secretaire du Pape fut chargé de répondre à cet écrit, & il le fit d'une maniere qui approche plus de la dureté que de la condeſcendance. Il n'explique rien favorablement. Quoiqu'il témoigne de l'affection & de l'eſtime pour le Legat du Patriarche, il le pouſſe neanmoins ſur des choſes, où d'autres que luy auroient cru qu'on auroit pu luy faire paroiſtre plus de douceur & d'accommodement ſans bleſſer en aucune ſorte la foy. Cependant comme ce Religieux Adam eſtoit une perſonne fort docile, il ne laiſſa pas de faire impreſſion ſur ſon eſprit, & il le reduiſit à embraſſer entierement non ſeulement tous les dogmes, mais auſſy toutes les expreſſions de l'Egliſe Romaine.

Il eſt impoſſible d'eſtre à Rome un temps conſiderable ſans s'appercevoir qu'on y croit la preſence reelle, & que l'on y adore l'Euchariſtie. Ce Legat eſtoit à Rome, & il y fut aſſez long-temps ; car ſon ſejour y fut de plus de trois ans. Et ainſy on peut ſuppoſer qu'il y apprit ce qu'on y croyoit touchant ce myſtere. Il connut donc ſi le ſentiment de cette Egliſe ſur ce point s'accordoit avec la ſienne. Et s'il ne croyoit pas luy-meſme la tranſubſtantiation auparavant, il auroit du ou improuver la doctrine de l'Egliſe Romaine, ou l'approuver comme bonne en condamnant celle qu'il avoit tenuë auparavant. Il auroit demandé inſtruction ſur ce point. On ſe ſeroit apperceu de la diverſité de ſa creance.

CH. X. Et comme il auroit eſté luy-méſme deſabusé, il auroit formé le deſſein de deſabuſer ceux de ſon païs, & de leur porter cette grande nouvelle, que Jeſus-Chriſt eſtoit preſent dans leurs Egliſes, & qu'il entroit reellement dans la bouche de tous ceux qui communioient.

Il eſt impoſſible que tout cela ne fuſt arrivé, ſuppoſé qu'il ne fuſt pas venu à Rome perſuadé de la preſence reelle & de la tranſubſtantiation. Et c'eſt une preuve certaine qu'il y eſtoit venu dans cette creance, que rien de tout cela n'eſt arrivé. Tout l'écrit de Strozza, qui comprend toutes les inſtructions qui luy furent données, eſt renfermé dans les queſtions ſpeculatives de l'Incarnation, de la perſonne de Jeſus-Chriſt, de ſes deux natures, de ſa double volonté, de la proceſſion du S. Eſprit du Pere & du Fils. Tous les livres qu'on luy donne à emporter pour éclaircir de leurs doutes ceux de ſa nation, ne regardent que ces dogmes; & il n'y a nul veſtige d'aucun doute ſur l'Euchariſtie, ny propoſé par ce Religieux, ny reſolu par Strozza.

Ce Legat, qui edifia, comme il eſt remarqué dans le bref du Pape, toute la Cour de Rome, par ſa regularité, ſa docilité, & ſa ſincerité, ayant eſté pleinement perſuadé, & ayant ſigné tout ce qui luy fut propoſé de la part du Pape, ſuivant l'ordre qu'il en avoit de ſon Patriarche, le Pape écrivit par luy un bref, où rejettant les moyens d'accord propoſez par le Patriarche, il l'oblige à condamner toutes les expreſſions qui pourroient couvrir l'erreur. Il luy envoye divers extraits des Conciles contre Neſtorius & Theodore de Mopſueſte, ſur les deux operations de Jeſus-Chriſt, & ſur la proceſſion du S. Eſprit. Mais il ne luy envoye rien du tout ſur le ſujet de l'Euchariſtie. Il ne luy donne aucune inſtruction ſur ce point, quoy que l'on euſt eu le temps durant trois ans de découvrir les ſentimens du Legat Adam, & qu'il ſoit impoſſible meme qu'on ne les ait pas découvert; puis qu'eſtant reconcilié à l'Egliſe Romaine, il ne manqua pas ſans doute de dire la Meſſe, ou de communier de la main des Preſtres Catholique de Rome.

Enfin pour achever cette preuve negative, mais demonſtrative, le Legat Adam ne ſe contenta pas de faire l'abjuration de toutes les erreurs de ceux de ſa nation; mais voulant témoigner de plus le profit qu'il avoit fait par les conferences de ceux qu'il avoit entretenus à Rome, il fit des traittez addreſſez à ceux de ſon païs, pour leur communiquer les lumieres qu'il y avoit receuës, & les deſabuſer de leurs erreurs. Et comme il eſtoit à Rome, qu'il eſtoit lié de communion avec le Pape, & qu'il eſtoit ſans doute tres-perſuadé de la tranſubſtantiation; s'il avoit crû que ſes freres ne tinſſent pas la meſme opinion que luy ſur ce point, il n'auroit pas manqué d'employer quelque partie de ces traittez pour les détromper, & leur donner une inſtruction ſi neceſſaire. Et ainſi, comme il ne le fait point, c'eſt une preuve convaincante qu'il n'a pas crû qu'ils euſſent beſoin d'eſtre détrompez, c'eſt à dire, qu'il n'a pas cru qu'ils doutaſſent en aucune ſorte de la doctrine dont l'Egliſe Romaine fait profeſſion ſur ce myſtere.

Toutes les perſonnes raiſonnables demeureront ſans doute d'accord

que moins il eſt parlé de l'Euchariſtie dans l'hiſtoire de cette reünion des Neſtoriens, plus il eſt clair qu'il n'en eſtoit point queſtion, & qu'ils eſtoient d'accord en ce point avec l'Egliſe Romaine. Neanmoins comme les preuves poſitives, quoy qu'elles ne ſoient pas plus convaincantes, ont toutefois quelque choſe qui ſatisfait davantage, je croy qu'on ſera bien aiſe que ce Religieux nous ait donné lieu de pouvoir alleguer quelques paſſages de ſes écrits, qui faſſent voir ſa creance ſur l'Euchariſtie. CH. X.

Or en voicy un auſſy clair qu'on en puiſſe deſirer. Il eſt contenu dans un écrit de ce Pere Adam, intitulé, *Diſcours contre les hereſies contraires à la verité de l'Egliſe Catholique de Rome.* Siroz. p. 227

NESTORIUS, dit-il, , *enſeigne touchant les ſacremens vivifians, que nous ſommes nourris du corps & du ſang d'un pur homme qui n'eſt point Dieu. Mais à Dieu ne plaiſe que nous ayons ce ſentiment. Car nous mangeons le vray corps de Dieu, mais de Dieu incarné : nous beuvons veritablement le ſang d'un homme, mais d'un homme-Dieu : nous ſommes nourris veritablemement du corps & du ſang d'un homme ; mais de cet homme qui fut vivant par ſon ame ; & vivifiant par l'eſprit ; de cét homme que Daniel a appellé la vie de Dieu.* Et un peu plus bas. *Il eſt écrit de la Sageſſe qu'elle a edifié une maiſon, c'eſt à dire l'Egliſe : quelle y a mis ſept colomnes, c'eſtadire les ſept ſacremens du Seigneur, qui ſont receus par l'Egliſe Romaine vray fondement de la foy, & la Mere des Egliſes : qu'elle a immolé ſon ſacrifice, & qu'elle a preparé ſon vin, c'eſtadire le corps & le ſang du Seigneur. Il eſt donc certain que nous ſommes nourris du corps & du ſang de la Sageſſe du Pere.*

Ce paſſage écrit à Rome par un homme perſuadé de la tranſubſtantiation, & écrit pour convaincre les Neſtoriens d'Orient non de l'Euchariſtie, mais de l'unité de la perſonne de Jeſus Chriſt, a toutes les qualitez neceſſaires pour faire voir clairement la creance des Orientaux. Il eſt conceu en termes clairs. Il y eſt parlé de *manger le vray corps de Jeſus-Chriſt.* On ne peut ſoupçonner que l'auteur l'etendit en en un autre ſens que les Catholiques ; puiſque celuy qui l'a écrit eſtoit luy-meſme Catholique. Il n'eſt point propoſé aux Caldéens à deſſein de les inſtruire directement de l'Euchariſtie. Ce qui fait voir qu'il n'a point cru qu'ils euſſent beſoin d'inſtruction ſur ce Myſtere ; & il ſuppoſe clairement que les Neſtoriens entendoient que dans l'Euchariſtie on recevoit le corps d'un homme, au meſme ſens qu'il ſoutient que l'on reçoit le corps d'un ſimple homme-Dieu. Et partant comme en diſant que nous recevons le corps d'un homme-Dieu, il parle d'une reception ſubſtantielle, reelle, & conforme à la doctrine de la tranſubſtantiation ; quand il attribuë auſſy aux Neſtoriens de croire que l'on n'eſt nourri dans l'Euchariſtie que de la chair d'un ſimple homme, il ſuppoſe qu'ils entendoient cela d'une reception reelle ſubſtantielle, & telle que l'Egliſe Romaine l'entend.

Je ne veux pas faire ce tort à M. Claude, que de douter qu'il n'avoüe que le témoignage de ce Legat des Neſtoriens d'Orient, qui fait voir

CH. X. si clairement que son Eglise croyoit la presence reelle, est preferable à toutes ses conjectures, ou plutost à ses fantaisies & à ses souhaits; puisqu'à l'egard des Nestoriens il n'a pas mesme la moindre conjecture pour les separer de l'opinion des Catholiques sur les dogmes qui font le sujet de nostre contestation.

Je n'ajoûteray qu'un mot des Chrétiens Indiens, qu'on appelle les Chrétiens de S. Thomas, qui se sont trouvez en assez grand nombre proche des villes de Coulan, de Cranganor, de Maliapour, & principalement d'Angamale à cinq lieües de Cochin.

Ils estoient Nestoriens de secte, & ils rendoient obeïssance au Patriarche de Musal, sous le titre de Patriarche de Babylone, Musal qui est l'ancienne Seleucie, ou qui y a succedé, ayant esté peuplée par les Babyloniens, & ayant pris le nom de Babylone. Et comme c'estoit ce Patriache des Nestoriens qui leur donnoit des Evesques, on ne doit pas douter qu'ils n'y eussent établi & leur foy & leurs erreurs, & par consequent qu'ils ne creussent de l'Eucharistie ce que les Nestoriens en croyent, à l'exception de quelques abus qui pouvoient s'y estre glissez.

On peut remarquer en particulier que la forme de la consecration qu'on a trouvée établie parmy eux, estoit: HOC EST IN VERITATE CORPUS MEUM: HIC EST IN VERITATE CALIX SANGUINIS MEI, *qui pro vobis & pro multis effundetur in debitorum propitiationem, & in peccatorum remissionem; & hoc erit vobis pignus in sæcula sæculorum.* C'est à dire, *Cecy est dans la verité mon corps: Cecy est dans la verité mon sang*, &c.

Il est bien clair que l'addition de ces mots faite aux paroles Evangeliques, n'a pour but que de fortifier les peuples & les Prestres dans la foy de ce mystere, & d'empescher qu'on n'en detourne le sens à des significations estrangeres. De sorte qu'elle est une preuve evidente de la foy & de ceux qui l'ont faite & de ceux qui l'ont pratiquée, c'est-à-dire de tous ces Chrétiens de S. Thomas.

Il n'y a pas grand lieu de s'arrester à ce qui est rapporté par ceux qui ont écrit les actions d'Alexis Menezes, Archevesque de Goa, & qui ont fait imprimer à part la Messe de ces Chrétiens Indiens reformée par cet Archevesque, que cette forme de consecration qu'il trouva établie, & qu'il changea par son autorité, avoit esté introduite par un Evesque Nestorien venu de Babylone, pour corriger l'abus & l'ignorance des Chrétiens Indiens qui estoient tombez dans l'ignorance des vrayes paroles de la consecration, & qui y avoient mesme ajoûté des erreurs. Car quoique cela ne fust nullement estrange, & qu'on s'en puisse servir pour monstrer la creance des Nestoriens, qui corrigerent selon cette tradition les erreurs contraires à l'Eucharistie qui s'estoient introduites par ignorance, il y a si peu de certitude à toutes ces traditions populaires qui ne sont confirmées par aucune histoire écrite, & celle-là ressemble si bien à une conjecture que l'on a faite sur cette addition aux paroles de la consecration, que je ne voy pas que l'on y doive avoir aucun égard. Mais pour la liturgie de ces Indiens, qui est imprimée dans la Bibliotheque des Peres, & à part dans un livre à Bruxelle l'an

1609. intitulé, *la Meſſe des anciens Crétiens*, tout y eſt plein de marques de leur creance, qui eſtoient encore plus fortes avant qu'on euſt retranché des paroles de la conſecration ces mots, *in veritate* qui y eſtoient. L'adoration, & le ſacrifice pour les vivans & pour les morts, y ſont marquez en pluſieurs endroits. CH. XI.

Lorſque le Preſtre rompt l'hoſtie en deux, il dit, *Accedimus, Domine in fide veritatis nominis tui ad hæc ſancta myſteria; ac pietate tua frangimus, & miſericordia tua ſignamus corpus & Sanguinem Salvatoris noſtri Jeſu Chriſti, in nomine Patris, & Filij, & Spiritus ſancti.*

Lorſqu'il prend le calice, il dit: *Seigneur je ne ſuis pas digne, & je ne merite pas de recevoir voſtre corps & voſtre ſang qui reconcilie le monde, ny de le toucher: mais que voſtre parole ſanctifie mon ame, & qu'elle gueriſſe mon corps, au nom du Pere & du Fils, & du S. Eſprit.*

En prenant le ſang, il dit: *Que le ſang de Noſtre Seigneur J. C. qui reconcilie le monde, nourriſſe mon corps & mon ame dans ce ſiecle & dans l'autre.*

Et en ſe tournant vers le peuple, il dit, *Mes freres, recevez le corps du Fils meſme de Dieu, l'Egliſe vous le dit; & beuvez ſon calice:* FRATRES MEI, *ſuſcipite corpus ipſius Filij Dei, dicit Eccleſia; & bibite ipſius calicem.*

Et tout cela eſtant determiné par la forme meſme de la conſecration, qui excluoit toutes les explications metaphoriques ne permettoit pas à ces Indiens de douter de la verité de ce ſacrement, quoique leur ignorance fuſt extréme ſur pluſieurs autres points.

CHAPITRE XI.

Que les Iacobites croient la preſence reelle, & la tranſubſtantiation.

IL n'y a qu'à appliquer aux Jacobites les preuves dont nous nous venons de ſervir à l'egard des Neſtoriens, pour en conclure de meſme qu'ils ont toujours eſté d'accord avec l'Egliſe Romaine ſur ces deux points

Nul des anciens auteurs qui ont parlé de leurs erreurs, comme Jacques de Vitry, Mathieu Paris, Sanut, ne leur en impute aucune ſur le ſujet de l'Euchariſtie.

Nul des nouveaux auteurs qui ont parlé des religions ou dans des hiſtoires, ou dans des relations de voyages, n'attribuë aux Jacobites de ne pas croire la preſence reelle & la tranſubſtantiation.

Nul des auteurs Catholiques qui ont écrit des hereſies, ne met cette erreur entre celles qu'ils imputent aux Jacobites.

Nul des auteurs Calviniſtes qui ont traitté ce meſme ſujet, & qui font profeſſion de marquer en quoy les autres ſectes different de l'Egliſe Romaine, n'a oſé avancer que les Jacobites fuſſent d'un autre ſentiment que cette Egliſe ſur ce myſtere, & n'a meſme allegué aucune conjecture pour en faire ſeulement naiſtre le ſoupçon.

Que M. Claude ne s'imagine pas qu'on avance en l'air ces negatives ſi preciſes. On ne dit rien qu'on n'ait tres-bien examiné ſur tous les auteurs qu'on a peu trouver. Qu'il en faſſe l'eſſay, & je

CH. XI. n'apprehende pas qu'avec toutes les richeſſes qu'il en pourra faire, il ait lieu de me démentir.

On ne peut ſuppoſer ſans extravagance que les Jacobites ayent ignoré les ſentimens de l'Egliſe Romaine, ny que l'on ait ignoré dans l'Egliſe Romaine les ſentimens des Jacobites.

Vitriac. Hiſt. Hier. c. 75. La Paleſtine ſi long-temps poſſedée par les Chreſtiens, & où il y avoit tant d'Eveſques Catholiques, eſtoit remplie de Jacobites. Jacques de Vitry meſme témoigne dans ſon hiſtoire en rapportant leurs erreurs, qu'il avoit eu ſoin de s'en inſtruire luy-meſme en conferant avec quelques-uns d'entr'eux; & que les ayant interrogez ſur l'erreur d'une nature, qui leur eſtoit imputée par les Grecs & par les Syriens, ils l'avoient deſavoüée.

Il paroiſt auſſy par le meſme Jacques de Vitry, qu'ils honoroient le S. Sacrement quand les Preſtres Catholiques le portoient aux malades. Car il ne reproche qu'aux ſeuls Syriens, Grecs de Religion, de refuſer de rendre cet honneur à l'Euchariſtie conſacrée par les Preſtres Catholiques, par une erreur particuliere qu'ils avoient avec pluſieurs autres Grecs, que le S. Sacrement ne ſe pouvoit conſacrer avec du pain ſans levain. Et de cette remarque il s'enſuit que les autres ſectes dont il parle enſuitte, ne commettoient pas la meſme irreverence envers noſtre Sacrement, & qu'ils ne croyoient pas, comme ces Syriens, qu'il ne fuſt le corps de Jeſus-Chriſt, quand il eſtoit conſacré avec du pain ſans levain.

Il y avoit auſſy des Jacobites à Antioche, à Tripoly, & en pluſieurs autres lieux de la Syrie, qui ont eſté poſſedez par les Latins durant un long-temps.

Il y en a toûjours eu en Chypre, pendant qu'elle a eſté ſoûmiſe à des Roys Catholiques, & enſuitte aux Venitiens.

Les Papes ont envoyé aux Jacobites, auſſy bien qu'aux Neſtoriens, & aux autres ſectes, un grand nombre de Miſſionnaires pour traitter avec eux de la religion, & pour les porter à ſe reünir avec l'Egliſe Romaine.

Car dans toutes ces miſſions envoyées par les Papes aux nations, & aux ſectes Orientales que nous avons marquéss cy-deſſus, les Jacobites ſont toûjours expreſſément nommez. Ces miſſions, & ce mélange de Catholiques avec eux, en ont converti ſans doute un grand nombre, qui ne pouvoient manquer d'apprendre parmy les Catholiques quelle eſtoit leur foy ſur l'Euchariſtie, & qui n'auroient pas manqué d'avertir les Miniſtres de l'Egliſe Catholique qu'ils n'avoient pas toûjours eſté de ce ſentiment, s'ils n'en euſſent pas eſté en effet.

Raynald. hoc anno, n. 56. La tranſubſtantiation meſme leur a eſté ſouvent declarée, les Miſſionnaires qu'on leur envoyoit portant d'ordinaire en ce temps-lá la confeſſion de foy de Clement IV. qui la contenoit; & le Pape Nicolas IV. l'envoya en particulier au Patriarche des Jacobites l'an 1299. par un frere Mineur, en l'exhortant de ſe reünir à l'Egliſe Romaine.

Il eſtoit donc impoſſible que la foy de l'Egliſe Romaine ne leur fuſt connuë, & que les Papes ne fuſſent auſſy avertis par tant d'Inquiſiteurs de leurs erreurs ſur l'Euchariſtie, s'ils en euſſent eu quelques-unes. Cependant

dant on voit que dans toutes les reünions qui ſe ſont faites des Jacobites avec le Pape, il n'a rien exigé d'eux ſur ce point, & ils ne ſe ſont point auſſy aviſez d'en rien inſerer dans leur confeſſion de foy. CH. XI.

Raynaldus en rapporte trois en l'année 1247. qui ne contiennent rien du tout ſur l'Euchariſtie. Cependant on les recevoit ſur ces confeſſions, & elles eſtoient procurées par ces Miſſionnaires, qui eſtant avec eux, & ne pouvant ignorer leurs ſentimens, ne croyoient pas neanmoins qu'ils euſſent beſoin d'abjurer leur doctrine touchant l'Euchariſtie, ce qui marque qu'ils la croyoient orthodoxe. *n. 36 & ſeq.*

Jean XXII. écrivit l'an 1326. au Patriarche de Jeruſalem qu'il euſt à reprimer les Jacobites de Chypre. Il marque expreſſément les erreurs qu'il leur impute; mais il ne fait aucune mention de la tranſubſtantiation. *n. 18.*

On trouve encore dans la Bibliotheque des Peres une confeſſion de foy d'un Jacobite, nommé Moſes Mardenus, qu'il fit à Rome ſous Jules III. l'an 1552. dans laquelle il n'y a pas un ſeul mot de l'Euchariſtie. *tom 9 p. 1050.*

Les Miſſionnaires Catholiques d'Orient conferent tous les jours avec des Jacobites, ſans que jamais l'Euchariſtie ſoit le ſujet de la diſpute, ny ſerve d'obſtacle à la reünion.

Les dernieres relations manuſcrites des Carmes Déchauſſez de la Miſſion d'Alep, font voir ce qui s'eſt paſſé dans cette ville à l'établiſſement d'un Archeveſque des Syriens Jacobites de la communion du Pape, nommé André, & la reünion de deux autres Patriarches des Armeniens & des Grecs avec l'Egliſe Romaine. On y décrit pluſieurs conferences entre les Catholiques & les ſchiſmatiques: mais elles ont toutes pour ſujet la queſtion des deux natures, & le Concile de Calcedoine. Et quand on les a convaincus ſur ce point, ils s'uniſſent à l'Egliſe, ſans qu'il ſoit jamais beſoin de leur donner aucune inſtruction ſur la realité du corps de Jeſus-Chriſt en l'Euchariſtie, comme on en donne aux Mahometans qui ſe font Chrétiens. *On les peut voir dans la maiſon des Carmes Déchauſſez du fauxbourg S. Germain.*

Il y a dans Paris cent perſonnes qui ont eſté à Alep, où il y a quantité de ces Syriens Jacobites. Il y a des Carmes Dechauſſez qui y ont correſpondance. J'ay eu ſoin de m'en informer le plus exactement que j'ay pu de diverſes perſonnes qui y ont eſté, & je n'en ay point trouvé qui ne m'ait aſſuré poſitivement que tous ces Syriens Jacobites tiennent la meſme doctrine que nous ſur l'Euchariſtie. Que M. Claude prenne la peine de faire la meſme enqueſte. Elle luy ſera facile par le moyen des Hollandois qui font un tres-grand trafic en cette ville-là. Et l'on eſt certain que s'il y agit ſincerement les Hollandois meſmes l'aſſureront de la verité de ce que je dis.

La lettre de M. Piquet, qui a eſté Conſul à Alep, & que j'inſereray cy-aprés, outre le témoignage qu'elle rend de toutes les ſectes d'Orient, eſt encore particulierement conſiderable ſur le ſujet des Jacobites; parce que ce ſont ceux avec qui il a eu plus de demélez pour les empeſcher de troubler le Patriarche Catholique, dont il a heureuſement procuré l'établiſſement, avec un zele qui merite que tous ceux qui aiment l'Egliſe luy en ayent obligation.

CH. XII. Enfin pour conclure toutes ces preuves par un témoignage positif aussy formel qu'on en puisse desirer, on peut voir dans les Notes d'Echellensis page 52. sur le Catalogue de Hebedjesu, ce passage de Denis Barsaliby Evesque d'Amed, tiré du chapitre 1. de ses Commentaires sur la liturgie de S. Jacques : *Nous disons que ce pain celeste est dans la verité & en effet le corps du Fils de Dieu : que c'est le mesme corps que celuy de sa personne, qu'il a pris de Marie, & qui a esté offert en sacrifice pour nous :* DICIMUS *panem hunc celestem in veritate & effectu esse corpus filij Dei, & illud idem esse corpus personæ ipsius, quod assumpsit ex Maria, & factum est sacrificium in cruce pro nobis.*

Et dans le chapitre 13. qui a pour titre : *Pourquoy les Sacremens sont appellez corps & sang.* LES SACREMENS, dit-il, *sont appellez corps & sang ; parce qu'ils ne sont pas ce que l'on voit, puisque l'on ne voit que pain & vin, mais qu'ils sont reconnus & sont le corps & le sang de Dieu:* SACRAMENTA *autem vocantur corpus & sanguis, quoniam non illud quod videtur sunt ; secundum speciem autem panis & vinum sunt, sed agnoscuntur atque sunt corpus & sanguis Dei.*

CHAPITRE XII.

Que les Maronites ont toujours cru la transubstantiation.

JE ne croy pas estre obligé de prouver que les Maronites, qui sont des Chrétiens d'Orient, qui habitent vers le Mont Liban, & en divers autres lieux de la Syrie, tiennent presentement la transubstantiation, & la presence reelle. La profession qu'ils font d'estre soumis au Pape, & d'estre liez de communion avec l'Eglise Romaine, en est une preuve convaincante ; & il seroit aussy ridicule de le contester, que si l'on vouloit mettre en doute si les Espagnols, ou les Polonnois sont persuadez de cette doctrine.

Ils ont parmy eux des Convens de Religieux Latins. Ils ont un Seminaire à Rome dressé par Gregoire XIII. où plusieurs de leurs Ecclesiastiques sont instruits. Ils disent la Messe dans les Eglises des Catholiques de l'Europe ; & les Prestres de l'Europe la disent aussy dans les leurs. Ils communient à la Messe des Catholiques Latins, & il y a des Catholiques Latins qui se joignent à l'Eglise des Maronites.

Vie de M. du Chaſt chap. 20. Nous en avons eu depuis peu un illustre exemple dans la personne d'un homme de condition, nommé M. du Chastuëil, qui estant attiré de Dieu à une vie solitaire, choisit le Mont Liban pour le lieu de sa retraite, & s'unit à l'Eglise des Maronites, ayant eu mesme long-temps le Pere Elie Maronite, Pasteur d'une petite ville de ce païs-là, & depuis Patriarche des Maronites, pour son directeur. Le recit que l'on a fait de la vie de cet excellent solitaire, fait voir que non seulement la foy de ce peuple est tres-pure sur le sujet de l'Eucharistie ; mais que leur pieté envers ce mystere est edifiante, & qu'elle a du rapport aux mouvemens particuliers de

devotion que ce ſerviteur de Dieu avoit pour cet adorable myſtere. CH. XII.

Auſſy Brerewod, Hornbec, & les autres Calviniſtes ne font aucune diſtinction entre la foy des Maronites, & celle des Catholiques Romains.

Mais il eſt remarquable de plus qu'aucun d'eux n'a accuſé les Maronites d'avoir eſté autrefois d'une opinion differente de celle de l'Egliſe Romaine ſur le ſujet de l'Euchariſtie. Et ils y ont eſté bien contraints, parce que tous les hiſtoriens anciens ne leur donnent aucun lieu de charger ce peuple de ce ſoupçon.

Guillaume Archeveſque de Tyr rapportant leur reünion avec l'Egliſe Romaine ſous Baudoüin IV. Roy de Jeruſalem, & Aymeric Patriarche Latin d'Antioche, dit qu'il y avoit alors environ cinq cens ans qu'ils s'eſtoient ſeparez de l'Egliſe. Mais il fait conſiſter leur erreur capitale dans l'opinion d'une ſeule volonté en Jeſus-Chriſt, condamnée par le VI. Concile, & ne fait aucune mention de l'Euchariſtie. *Lib. 22 cap. 3.*

Jacques de Vitry Eveſque de Ptolemaïde parle des Maronites au chap. 77. de ſon premier livre, où il ne les refute de meſme que ſur le ſujet de l'erreur des Monothelites. Il remarque meſme que leur Patriarche aſſiſta au Concile de Latran ſous Innocent III. où la tranſubſtantiation fut definie.

Il faut toujours ſe ſouvenir que ces deux Eveſques demeuroient actuellement dans la Paleſtine, & qu'ils avoient un commerce frequent avec les Maronites; ce qui ſuffit pour conclure qu'ils n'ont pu ignorer ſi les Maronites erroient ſur la preſence reelle. D'où il s'enſuit, que n'en ayant point parlé, ils ne les ont pas cru coupables de cette erreur.

Et c'eſt pourquoy quoique cette union des Maronites avec l'Egliſe Romaine ſe ſoit non rompuë, mais refroidie depuis la ruine des affaires des Latins en Orient, & qu'il ait fallu la renouveller depuis, on ne voit point neanmoins que l'on ſe ſoit mis en peine d'inſtruire les Maronites ſur l'Euchariſtie.

L'an 1445. ſous le pontificat d'Eugene IV. André Archeveſque de Coloz en Hongrie, fut envoyé par l'ordre de ce Pape en l'Iſle de Chypre, & y reduiſit à l'obeïſſance de l'Egliſe Romaine Timothée Metropolitain des Caldéens ou Neſtoriens, & Elie Metropolitain des Maronites. Timothée alla en perſonne à Rome pour faire cette reünion d'une maniere plus ſolemnelle. Et Elie ſe contenta d'y envoyer un de ſes Preſtres nommé Iſaac. La profeſſion de foy de Timothée eſt inſerée dans la bulle meſme d'Eugene, rapportée par Raynaldus; & il y eſt auſſy marqué qu'Iſaac deputé du Metropolitain des Maronites en fit une toute ſemblable : *Similem per omnia profeſſionem emiſit*, hormis que l'on luy faiſoit condamner expreſſément Macaire Patriarche d'Antioche, l'un des principaux partiſans de la ſecte des Monothelites. Il n'y eſtoit rien dit de l'Euchariſtie, ſinon qu'il ne falloit pas meſler de l'huile dans le pain qui ſervoit de matiere au ſacrifice, comme nous avons déja remarqué ſur le ſujet des Neſtoriens. Et cela fait *Raynald. n. 22.*

CH. XII. voir manifeſtement qu'on ne les ſoupçonnoit d'aucune erreur ſur ce myſtere. Cependant ces Maronites eſtoient dans une Iſle pleine de Catholiques, ſoumiſe à un Prince Catholique, où leur ſentiment ſur ce point ne pouvoit eſtre caché.

L'an 1469. Paul II. ayant eſté prié par le Patriarche des Maronites de l'inſtruire touchant la foy, luy envoya une inſtruction exacte, mais qui ne regardoit neanmoins que la Trinité & l'Incarnation, ſans dire un ſeul mot de l'Euchariſtie. On la peut voir dans Raynaldus.

an. 1469. n. 28. n. 88. L'an 1514. le Patriarche des Maronites, à qui Leon X. avoit envoyé quelques Religieux de S. François, addreſſa à ce meſme Pape ſa profeſſion de foy. Il fait bien voir qu'il n'y eſtoit pas queſtion de l'Euchariſtie, puiſqu'il n'y en parle point du tout, quoiqu'il parle non ſeulement ſur la Trinité & ſur la perſonne de Jeſus-Chriſt, mais auſſy ſur diverſes autres ceremonies, y ayant eſté porté par les Miſſionnaires du Pape, qui vouloient par là l'engager à corriger certains abus qui s'eſtoient gliſſez parmy les Maronites, principalement ſur la maniere de faire le ſaint chreſme.

Il eſt vray que le Pape leur envoya quelques inſtructions, ſur la forme de la conſecration, dans laquelle ils gardoient peuteſtre encore quelque choſe de la coutume des Grecs, mais cela ne regarde pas la ſubſtance du myſtere.

Le Patriarche des Maronites ayant receu cette inſtruction, en remercia le Pape par des Legats qu'il envoya au Concile de Latran l'an 1516.

Num 7. Ses lettres ſont rapportées dans Raynaldus, où il promet d'obſerver ponctuellement les ordres du Pape; mais aucun de ces ordres ne regardoit la doctrine de l'Euchariſtie.

Rayn n. 79. Idem. n. 77. On voit encore des marques d'union entre Clement VII. & le Patriarche des Maronites l'an 1526. & l'an 1531. mais on n'y voit aucune marque de different ſur l'Euchariſtie.

De Converſ. omn. Cent. l. 7. Le P. Thomas à Jeſu rapporte deux choſes conſiderables, & qui font bien voir l'integrité de la foy des Maronites ſur le ſujet de l'Euchariſtie. La premiere eſt un Memoire de queſtions propoſées au Pape par le Patriarche des Maronites, avec les réponſes preciſes que le Pape y fit pour eſtre publiées par ce Patriarche dans un Synode l'an 1578. Il y a un article exprés ſur l'Euchariſtie, qui contient divers points ſur leſquels le Pape répond; mais il n'y en a aucun qui regarde la foy du myſtere.

L'autre eſt un extrait fait par les Legats du Pape des mauvaiſes propoſitions qu'ils avoient trouvées dans les livres des Maronites, parmy leſquelles ils comprennent meſme les ceremonies differentes de celles de l'Egliſe Romaine qu'ils pratiquent, comme de communier ſous les deux eſpeces, de donner la communion aux enfans. Cependant dans ce catalogue de propoſitions ſuſpectes ils n'y en a aucune qui regarde la foy de l'Euchariſtie.

Enfin ſous Clement VIII. il ſe fit encore une reünion plus ſolemnelle des Maronites avec l'Egliſe Romaine, & des enqueſtes plus exactes de leur foy. Ils y eut des gens envoyez exprés par le Pape au Mont

Liban pour y reformer les abus : mais entre ces abus aucun hiſtorien n'a parlé de l'opinion contraire à la preſence reelle, parce qu'il n'y avoit perſonne qui la tint parmy ce peuple. CH. XII.

Ainſy il n'y a aucune apparence de les ſoupçonner d'avoir jamais eu une autre doctrine que celle dont ils font preſentement profeſſion, qui eſt que l'Euchariſtie eſt le vray corps de Jeſus-Chriſt.

Abraham Echellenſis Maronite fournit meſme des preuves poſitives de la foy de ſa nation ſur ces articles, non ſeulement pour le temps preſent où elle n'eſt pas douteuſe, mais auſſy pour les ſiecles precedens. Car que peut-on deſirer de plus formel que ce paſſage qu'il rapporte dans les Notes ſur le catalogue des livres Caldéens d'Abdjeſu, & qu'il attribuë à Jean Maron, qui vivoit, comme il dit, entre le 6. & 7. ſiecle ; *Il faut examiner*, dit cet auteur au chapitre 12. de ſon Commentaire ſur la lirurgie de S. Jacques, *ſi le pain que I. C. prit entre ſes mains, qu'il benit, qu'il conſacra, & qu'il appella ſon corps, eſt ce corps qui eſt né de la Vierge. A quoy nous répondons*, QUE C'EST LE CORPS ET LE SANG TIRÉ DE LA VIERGE. *Mais peut-eſtre que quelqu'un me dira comment cela ſe peut-il faire ? Ie répons que cela eſt tres-poſſible. Car cette meſme main qui a pris au commencement la poudre de la terre, & qui en la changeant en a formé le corps d'Adam*, CHANGE AUSSY CE PAIN ET EN FAIT LE CORPS DU VERBE *pris de la Vierge*, & EN CHANGEANT CE VIN EN FAIT LE SANG TIRÉ DE LA VIERGE. *Concevez que c'eſt ce qui arrive à ce pain & à ce vin que le Preſtre offre. Le meſme ſaint Eſprit qui eſt deſcendu dans le ventre de la Vierge, & qui a fait la chair qui eſt née d'elle, le corps & le ſang du Verbe de Dieu, deſcend auſſy ſur l'autel, & fait* LE PAIN ET LE VIN *qui y ſont mis* LE CORPS ET LE SANG *du Verbe de Dieu, qu'il a tirez de la Vierge ; & cela par la main du Preſtre, qui exerce le miniſtere ſacerdotal, & offre le ſacrifice. Concevez auſſy & conſiderez le miracle qui s'eſt fait dans le Cenacle le ſoir que I. C. inſtitua ce Sacrement. Il mangea de ſon corps, & en fit manger à ſes Apoſtres. Il benit ſon ſang, & le donna à boire. Miracle qui ſurpaſſe l'entendement, & que perſonne ne peut comprendre.*

Le meſme auteur rapporte un autre paſſage qui n'eſt pas moins clair, tiré des Conſtitutions Syriaques de l'Egliſe des Maronites, miſes en Arabe par David Archeveſque Maronite l'an 1053. En voicy les paroles tirées du 10. chapitre qui traitte du jeûne. *Alors Ieſus commença à faire mention du nouveau Teſtament, & prit de ce pain azyme qui eſtoit ſur la table ; & l'ayant elevé avec ſes mains il le benit, & le rendit d'une condition plus excellente, & leur dit : C'eſt mon corps qui eſt offert pour vous, prenez-le, & en mangez pour la remiſſion des pechez. Ils prirent donc, & mangerent la chair ſans heſiter. Enſuite il meſla dans un calice le vin & l'eau, & leur dit : C'eſt mon ſang qui ſera verſé pour vous, prenez-le, & en beuvez pour la remiſſion des pechez : & ils burent le ſang ſans heſiter. Enſuite il leur declara que l'agneau que Dieu avoit commandé à Moyſe d'offrir, eſtoit la figure de ce pain qui avoit eſté fait chair, & eſtoit ſon corps ; & que*

CH.XIII. *le ſang qui en ſortoit lors qu'on l'immoloit eſtoit la figure de ce calice qui eſtoit maintenant du ſang, & qui eſtoit veritablement ſon ſang qui devoit eſtre verſé pour eux.* Et au chapitre 7. il dit, *que Jeſus-Chriſt nous a donné ce corps, afin que nous ſoyons ſanctifiez en ſon nom pour la remiſſion des pechez. Et il ne leur dit pas que ce fuſt là figure ou le type de ſon corps; mais il leur dit que c'eſtoit ſon corps.*

M. Claude nous dira peuteſtre que ces paſſages ſont pris de livres qui luy ſont inconnus. Mais s'agiſſant du ſentiment des Maronites, d'où veut-il que l'on en tire des preuves, que des livres Arabes & Syriaques. Il luy eſt d'ailleurs tres-aiſé de recouvrer le livre d'Echellenſis dont je les ay pris; & s'il a tant ſoit peu d'equité, il ne ſoupçonnera jamais ny cet auteur de les avoir inventez, ny ces auteurs, dont il allegue les paſſages, d'avoir enſeigné une autre doctrine que celle de l'Egliſe de leur ſiecle; la doctrine de la preſence reelle eſtant telle, qu'il eſt incroyable qu'un homme ſe porte à la propoſer, à moins qu'il ne la voye établie par le conſentement de l'Egliſe dans laquelle il vit.

CHAPITRE XIII.

Que les Cophtes & les Ethiopiens croient la preſence reelle, & la tranſubſtantiation.

LES Cophtes & les Ethiopiens eſtant Jacobites, ce que nous avons déja prouvé des Iacobites s'étend naturellement à eux. Neanmoins comme il y a des preuves particulieres pour ces nations, j'ay cru en devoir traitter en particulier.

Et premierement il eſt certain que les Cophtes & les Ethiopiens n'ont que la meſme creance ſur les articles de foy, quoique les Ethiopiens ayent quelques ceremonies particulieres. C'eſt ce que declare expreſſément Tecla Maria, Preſtre Abyſſin envoyé à Rome par les Portugais demeurans en Ethiopie. Car eſtant interrogé par les Cardinaux ſi les Ethiopiens avoient la meſme foy que les Cophtes, il répondit, *Qu'il n'y avoit aucune difference de foy entr'eux, puiſqu'ils obeïſſoient au meſme Patriarche.*

Thomas à Ieſu l. 7 c. 13.

Et en effet le Patriarche d'Ethiopie, nommé Abuna, eſt toujours elu par les Religieux d'Ethiopie qui demeurent à Jeruſalem, & doit eſtre meſme d'Alexandrie, & ſon election eſt confirmée par le Patriarche d'Alexandrie reſidant aux Caire, à qui les Religieux Ethiopiens de Jeruſalem envoyent leurs ſuffrages. Et ainſy il n'eſt pas poſſible que le Chef de l'Egliſe d'Ethiopie eſtant pris de celle d'Alexandrie, & obeïſſant au Patriarche d'Alexandrie, il y ait diverſité de creance entre ces nations: de ſorte que les preuves que nous avons de la foy des Cophtes s'étendent aux Ethiopiens, comme celles que nous avons de la foy des Ethiopiens s'étendent aux Cophtes.

Damianus Goez. de Moribus Æthiop.

Et premierement pour les preuves negatives, elles ſont auſſy deciſives

que celles que nous avons apportées à l'égard de toutes les autres ſocietez d'Orient. Il eſt impoſſible que l'on ignore leur foy ſur l'Euchariſtie, parce que les Religieux Catholiques ſont meſlez avec eux dans l'Egliſe du S. Sepulchre à Jeruſalem : qu'il y a des Religieux Latins dans le Grand-Caire : qu'à une lieuë du Grand-Caire il y a dans une chapelle deux autels, dont l'un appartient aux Cophtes, & l'autre aux Cordeliers, qui y celebrent ſouvent la Meſſe enſemble : que l'on a envoyé diverſes miſſions en Ethiopie : qu'on a diverſes relations de la foy de ces peuples, dreſſées par des perſonnes qui vivoient parmy eux, & parmy les Ethiopiens meſmes. Et cependant on met en fait que ny les Cophtes, ny les Ethiopiens n'ont jamais eſté accuſez par aucun hiſtorien, ny par aucune relation, de ne pas croire la preſence reelle. CH. XIII.

La Terre Sainte d'Eug. Roger l. 2. c. 4. p. 415.

Qu'on voye de meſme tous les Catalogues dreſſez par les Calviniſtes des opinions dans leſquelles ces peuples s'éloignent de la creance de Rome, quelque paſſion qu'ils ayent de les multiplier autant qu'ils peuvent, on n'en trouvera aucun qui les en diſtingue ſur le ſujet de l'Euchariſtie. On peut voir ce qu'en diſent Hornbec, Brerewod, & Hottinger.

Le Preſtre Ethiopien Tecla interrogé par les Cardinaux, en quoy les Ethiopiens eſtoient differens de la foy de l'Egliſe Catholique, ne fait aucune mention de la preſence reelle, ny de la tranſubſtantiation, quoiqu'il paroiſſe qu'il eſtoit Catholique, & qu'il ne puſt ignorer la doctrine de ceux de ſon païs.

L'an 1441. les Jacobites d'Egypte & d'Ethiopie, l'Empereur d'Ethiopie, les Ethiopiens de Jeruſalem envoyerent rendre obeïſſance à Eugene IV. L'année d'aprés ce Pape ayant transferé le Concile de Florence à Rome, receut à ſa communion Jean Patriarche des Jacobites. Et aprés avoir fait examiner André, deputé de ce Patriarche, il luy donna une confeſſion de foy oppoſée aux erreurs des Jacobites & des Ethiopiens. Or il eſt à remarquer que dans cette confeſſion de foy il n'y a aucun article exprés ſur la preſence reelle, quoy qu'elle y ſoit exprimée indirectement pour condamner une ſuperſtition de ces peuples, qui croyoient qu'il falloit que le pain dont on ſe ſervoit pour conſacrer, fuſt neceſſairement cuit du jour meſme, ce que ce Pape rejette en ces termes : *Panis verò triticeus in quo ſacramentum conficitur, an eo die aut antèà coctus ſit, nihil omnino refert. Dummodò enim panis ſubſtantia maneat, nullatenus dubitandum eſt quin poſt præfata verba conſecrationis, à Sacerdote cum intentione conficiendi prolata, mox in verum Chriſti corpus tranſſubſtantietur.*

Raynald. n. 1. & 2.

Id. n. 5.

Ce n'eſt point ainſy que l'on inſtruit des peuples qui auroient douté de la tranſubſtantiation meſme. On ne la ſuppoſe point : on l'établit : on la prouve : on ne l'inſere point dans un autre article : on en fait un dogme capital.

Ce decret & cette confeſſion d'Eugene contenant la tranſubſtantiation, comme nous avons vu, mais la contenant indirectement, fut ſolemnellement approuvée par André, tant en ſon nom, qu'en celuy de tous les Jacobites d'Egypte.

CH. XIII. Il fut meſme porté en Ethiopie, & l'Empereur David en fait mention dans ſes lettres à Clement VII. rapportées par Damien Goez.

Ann. 1481. n. 40. On voit encore dans Raynaldus une autre legation des Ethiopiens à Sixte IV. l'an 1482. une autre à Emanuel Roy de Portugal en 1514. ſur le ſujet de laquelle Ozorius, qui la rapporte, prend occaſion de dire tout ce qu'il ſçavoit de la religion des Abyſſins.

L'an 1533. François Alvarez Aumônier du Roy Jean de Portugal, qui avoit eſté envoyé en Ethiopie par le Roy Emanuel, revint à Rome comme Ambaſſadeur de l'Empereur d'Ethiopie, & rendit obeïſſance au Pape au nom de cet Empereur, en luy preſentant des lettres, dans leſquelles ce Prince embraſſoit abſolument la foy de l'Egliſe Romaine. Il ne pouvoit ignorer quelle eſtoit ſa doctrine ſur l'Euchariſtie, ayant eu ſi long-temps Alvarez dans ſa Cour : & neanmoins il n'eſt remarqué par aucun hiſtorien, ny par Alvarez meſme, qu'on ait eſté obligé de l'inſtruire ſur la preſence reelle & la tranſubſtantiation, qui ſont des opinions ſi ſurprenantes pour ceux qui n'en auroient jamais oüi parler, qu'il eſt difficile qu'on les reçoive tout d'un coup, & que l'on n'y faſſe quelque reſiſtance.

Ce ſilence entier de tant d'hiſtoriens & de relations ſur un point auſſy important qu'eſt la doctrine de la preſence reelle, & encore en tant de rencontres differentes qui obligeoient d'en parler, accompagné de plus d'une impoſſibilité entiere que les Ethiopiens ayent ignoré la foy des Preſtres Latins qu'on leur envoyoit, & les Preſtres Latins celle des Ethiopiens, eſt une preuve convaincante de leur union avec l'Egliſe Romaine dans cet article. Mais ſi on deſire neanmoins des preuves poſitives, en voicy qui ne reçoivent point de repartie.

Damien Goez, qui eſtant encore tout jeune avoit eſté preſent à une conference, dans laquelle le Roy Emanuel voulut s'informer d'un Ambaſſadeur d'Ethiopie nommé Mathieu, quelle eſtoit la foy de ces peuples, en preſence de pluſieurs perſonnes ſçavantes, rapporte dans une lettre, qu'il écrivit depuis à l'Archeveſque d'Upſal en Suede, les articles de cette conference, qui furent écrits alors par le Secretaire du Roy nommé Antoine Carneir. Or entre ces articles celuy de l'Euchariſtie eſt conceu en ces termes : *Que les Ethiopiens tenoient la tres-ſainte Euchariſtie pour le plus grand des Sacremens, & qu'ils faiſoient profeſſion de croire d'une foy ſincere que c'eſtoit* LE VRAY CORPS, ET LE VRAY SANG *de Ieſus-Chriſt :* INDUBITATUM CHRISTI CUM CORPUS, TUM SANGUINEM *eſſe ſincera fide profitentur.*

La traduction que le meſme Damien Goez a faite en Latin de la profeſſion de foy, qu'il engagea Zagazabo Eveſque d'Ethiopie de faire en ſa conſideration, fait encore voir tres-clairement la foy des Ethiopiens ſur ce myſtere.

Il faut remarquer que Zagazabo eſtoit ſelon le témoignage de Goez un homme ſçavant dans ſa religion, & habile dans les langues Syriaque & Arabique ; qu'il eſtoit Ambaſſadeur de l'Empereur d'Ethiopie auprés du Roy Jean III. qu'il avoit un ordre exprés de conferer de la foy avec tous ceux qui voudroient eſtre inſtruits de la creance des Ethiopiens;

Ethiopiens ; & qu'il en avoit effectivement conferé avec pluſieurs docteurs Portugais : *Crebras diſputationes ac contentiones cum doctoribus quibuſdam habuimus.* Ainſy il eſt ſans aucune apparence qu'il ne ſceuſt pas quelle eſtoit la creance des Catholiques ſur l'Euchariſtie, ny qu'il priſt les termes dans un autre ſens que celuy où l'on les prend dans l'Egliſe Romaine, à qui il vouloit faire connoiſtre les ſentimens de ſon Egliſe. Et par conſequent quand il dit, *Que les enfans des femmes chreſtiennes ſont conſacrez par la communion du corps & du ſang de J.C.* quand il dit, *que c'eſt la coutume des femmes d'Ethiopie, lorſqu'elles ſont groſſes, de ſe confeſſer, & de recevoir le corps du Seigneur quand elles ſont proche de leur terme* : quand il dit, *que les malades ne reçoivent point le corps du Seigneur, ſinon aprés qu'ils ſont revenus à convaleſcence ; & que la raiſon en eſt, que tous les fidelles d'Ethiopie tant laïques qu'Eccleſiaſtiques communient au moins deux fois la ſemaine ;* ce qui fait qu'ils ne jugent pas neceſſaire de communier durant la maladie, l'ayant fait déja par avance avant que de tomber malades, il eſt clair qu'il parle du vray corps de Jeſus-Chriſt, & non pas d'une figure, & qu'il ne prend pas les mots de *corps de Ieſus-Chriſt* dans la nouvelle ſignification que les Calviniſtes y veulent donner. CH. XIII.

Toutes les petites differences qu'il remarque ſi exactement entre ce qui ſe pratiquoit en ſon païs, & ce qu'il voyoit obſerver en Portugal, font voir auſſy qu'il ne connoiſſoit point cette difference eſſentielle de creance, que M. Claude voudroit bien ſuppoſer entre l'Egliſe Romaine & celle d'Ethiopie, laquelle neanmoins il n'auroit pu ignorer ſi elle euſt eſté.

Il remarque qu'on ne diſoit qu'une Meſſe chaque jour dans leurs Egliſes, & qu'ils tenoient cette Meſſe pour un ſacrifice, *quam ſacrificii loco habemus.* Aſſurément que M. Claude eſt moins flatté de cette difference, qu'il n'eſt choqué de cet aveu ſi exprés, qu'ils tiennent la Meſſe pour un ſacrifice.

Il remarque que tous les Preſtres, Diacres, Soudiacres, & tous ceux qui venoient à l'Egliſe, y recevoient *le corps du Seigneur.* M. Claude aura de la peine à faire croire qu'il n'ait entendu par là que la figure du corps du Seigneur, & qu'il vouluſt tromper celuy à qui il parloit dans cet écrit par une equivoque ſi peu ſincere.

Il remarque que durant la Meſſe on ne montroit pas l'Euchariſtie : *In quo miniſterio ſacramentum Euchariſtiæ non oſtenditur.* Mais il ne remarque point que l'on ne cruſt pas que ce fuſt le corps de Jeſus-Chriſt, que l'on ne l'adoraſt point : & c'eſtoit neanmoins la premiere remarque qu'il euſt faite, s'il euſt eu ſujet de la faire.

Il remarque meſme qu'il eſtoit deffendu en ſon païs à tous ceux qui avoient communié, de quelque condition qu'ils fuſſent, de cracher depuis le matin juſqu'au ſoir ; ce qui ne convient point du tout à la creance Calviniſte. Et cependant ce reſpect eſt ſi inviolable parmy eux, que Zagazabo ajoûte, que quiconque y manqueroit ſeroit tres-ſeverement puni.

Aprés cela on n'aura pas de peine à deferer au témoignage de trois

CH. XIII. Abyſſins, rapporté par Bartolde Nihuſius dans ſon Programme imprimé à Mayence l'an 1653. page 43. & qui eſt conceu en ces termes : *Nous Ethiopiens nous témoignons dans la verité que noſtre nation honore les images des Saints, & qu'elle croit que* LE CORPS ET LE SANG *de J. C. noſtre Sauveur* SONT PRESENS *dans l'Euchariſtie :* NOS *Æthiopes in veritate atteſtamur, gentem noſtram venerari imagines Sanctorum, & credere* CORPUS ET SANGUINEM *Ieſu Chriſti* PRÆSENTIALITER ADESSE *in ſancta Euchariſtia.* Ce témoignage eſt ſigné de trois Ethiopiens, & fut donné à Rome l'an 1651.

Je ne veux pas croire que M. Claude continuë de conteſter ſur ce point; & je ſçay bien au moins qu'un homme raiſonnable ne l'entreprendra jamais : de ſorte que ce n'eſt plus pour le convaincre ; mais pour faire admirer à tout le monde combien la foy de la preſence reelle eſt vivement imprimée dans l'eſprit des Cophtes & des Ethiopiens, que je rapporteray l'extrait de leurs liturgies, qui ſont auſſy preciſes ſur le point de la preſence reelle, que s'ils avoient eu en veuë de condamner par avance l'erreur des Sacramentaires.

Il ne faut pas s'étonner que l'on en voye de diverſes ſortes. Car outre que les Cophtes, les Ethiopiens, les Jacobites d'Egypte & d'Ethiopie ſont de grands peuples, qui quoiqu'unis dans les dogmes, ont neanmoins leurs Egliſes à part, & peuvent ainſy avoir differentes liturgies ; il eſt auſſy tres-poſſible que dans une meſme Egliſe il y en ait de diverſes pour les jours differens, comme on voit que dans l'Egliſe Grecque il y en a de deux ſortes, celle de S. Baſile, & celle de S. Chryſoſtome, dont on ſe ſert en differens jours.

On trouve donc ſur le ſujet de ces liturgies, premierement une liturgie de Severe Patriarche d'Alexandrie Eutychien, imprimée en Syriaque, en Caldéen, & en Latin, à Anvers l'an 1572. & depuis reimprimée en Latin ſeulement dans le VI. Tome de la Bibliotheque des Peres.

2. Une autre liturgie plus longue, intitulée, *Canon generalis Æthiopum*, parcequ'elle eſt plus longue que toutes les autres. Elle eſt citée par Aubertin meſme. Mais M. Claude, qui ſentoit qu'elle ne luy eſtoit pas favorable, a trouvé plus à propos de la traiter de piece ſuppoſée ſur des raiſons frivoles, qui ſont 1. qu'il eſt dit dans cette liturgie que l'on eleve le corps de J. C. au lieu qu'Alvarez & Zagazabo témoignent que l'on ne l'éleve point : 2. Que l'on ne l'y montre point, *non oſtenditur :* comme s'il n'eſtoit pas tres-poſſible que dans un ſi grand Empire compoſé de quarante Royaumes il y euſt quelque diverſité de ceremonies en quelques endroits, & qu'Alvarez & Zagazabo euſſent parlé de la coutume de certains Ethiopiens, & non pas de la coutume generale de tous les peuples d'Ethiopie; & comme s'il n'y avoit pas auſſy une maniere d'elever le corps de J. C. ſi peu remarquable, qu'elle donne ſujet à ceux qui en font comparaiſon avec la maniere dont on l'eleve en l'Egliſe Romaine, de dire qu'on ne l'eleve pas en Ethiopie, c'eſt à dire que l'on ne l'y eleve pas juſques à le faire voir, comme on fait parmy les Latins, quoiqu'il y ait pourtant quelque eſpece d'elevation, qui eſt celle qui eſt marquée par la liturgie.

C'eſt ainſy que quoiqu'il y ait certainement parmy les Grecs une eſpece d'elevation qui eſt marquée par S. Maxime dans ſon Commentaire ſur S. Denis, par Germain Patriarche de Conſtantinople, & par les liturgies meſmes, neanmoins le Pere Goar remarque que l'on n'eleve pas l'hoſtie aſſez haut parmy les Grecs pour la faire voir au peuple. CH. XIII. Goar. p. 145.

Mais la verité de cette liturgie paroiſt aſſez par la conformité qu'elle a avec les autres liturgies de ces meſmes peuples dont nous parlons, ſur tout en ce qui regarde l'Euchariſtie, où elle ne contient rien qui ne ſe trouve expreſſément dans les autres. Et d'ailleurs c'eſt un ſi étrange deſſein que celuy de faire une liturgie à plaiſir ; & ce ſeroit un ſi extrême hazard, qu'un fauſſaire qui l'euſt voulu inventer, ſe fuſt trouvé conforme aux liturgies certaines, & qui ſont encore en langage Cophte & Ethiopien, comme celle que cite Kirkerus, ou celles que nous citerons enſuite, que c'eſt n'avoir aucun égard à la vraiſemblance, que de vouloir rendre cette liturgie ſuſpecte de ſuppoſition.

Les expreſſions meſmes extraordinaires qui s'y trouvent, font voir que ce c'eſt pas un ouvrage de Latins. Car qui ſeroit le Catholique Romain qui s'aviſaſt de dire de Jeſus-Chriſt qu'il eſt le Fils du Pere & du S. Eſprit; *Tu es filius Patris, & Spiritus ſancti*, pour dire qu'il eſt fils du Pere, & qu'il a eſté conceu par le S. Eſprit. Cela ne ſent point du tout la ſuppoſition. Mais l'on verra que M. Claude ne s'eſt porté à cette accuſation temeraire que par intereſt, & par l'impuiſſance où il eſtoit de ſe défaire d'une autre ſorte de cette liturgie.

On voit auſſy pluſieurs paſſages de la liturgie des Cophtes, & de celle des Ethiopiens dans le livre d'Anaſtaſe Kirkerus, intitulé, *Prodromus Copticus.*

Outre cela il y a trois liturgies dans la Bibliotheque des Peres ſous le nom de Baſile, de Saint Gregoire, & de Saint Cyrille, qui ſont traduites de l'Egyptien. L'original en avoit eſté envoyé à Velſerus à Auſbourg par Joſeph Scaliger. Velſerus l'ayant envoyé à Rome on les y fit traduire par un Maronite avec l'aide d'autres exemplaires Egyptiens que l'on y trouva. Et toutes ces liturgies s'accordent parfaitement ſur le ſujet de l'Euchariſtie. tom. 6.

Dans la liturgie de Severe, lorſque l'on diviſe l'hoſtie, il eſt marqué que quelques-uns diſent : *Vous eſtes cet agneau de Dieu qui portez les pechez du monde.* Et enſuite on dit : *Nous croyons & nous confeſſons que c'eſt là le corps de ce ſang, & que c'eſt là le ſang de ce corps:* ITA CREDIMUS *& ita affirmamus hoc eſſe corpus hujus ſanguinis, & hunc eſſe ſanguinem hujus corporis.*

Il y eſt dit, qu'il eſt raiſonnable de faire commemoration de ces morts qui ont mangé le corps, & bu le ſang de Jeſus-Chriſt.

On y prie Dieu en ces termes : *Que voſtre ſang ſoit la garde de mon ame qui eſt voſtre image.*

Toute la liturgie intitulée, *Canon generalis Æthiopum*, eſt pleine de prieres qui marquent la preſence reelle : mais je m'arreſteray ſeulement à celles qui ſont conformes aux autres liturgies Cophtes & Ethiopiennes.

CH. XIII. On y addreſſe à Jeſus-Chriſt cette priere conforme a toutes les liturgies : Seigneur Jeſus, amateur des hommes, nous implorons humblement voſtre bonté, afin que vous tourniez voſtre viſage ſur ce pain & ſur ce calice qui ſont ſur cet autel : benîſſez-les, ſanctifiez-les, purifiez-les ; *& changez ce pain en voſtre chair ſans tache, & ce vin en voſtre ſang precieux.*

Aprés que le Preſtre a prononcé les paroles de la conſecration, le peuple dit : *Amen, amen, amen :* CREDIMUS, *& confidimus, & laudamus te, Deus noſter :* HOC VERE' CORPUS TUUM EST : *Cecy eſt veritablement voſtre corps.*

Et aprés la conſecration du calice il dit : *Amen, amen, amen*; CREDIMUS, *& confitemur, & laudamus te :* HIC VERE' SANGUIS TUUS EST : *C'eſt veritablement voſtre ſang.*

Le Preſtre dit enſuite : *C'eſt le corps Saint, digne d'honneur, & plein de vie de noſtre Seigneur & Sauveur Ieſus-Chriſt, qui a eſté donné pour la remiſſion des pechez, & pour faire obtenir la vie eternelle à ceux qui le prennent veritablement, Amen.* Il dit enſuite le meſme du ſang. Et puis parlant conjointement de l'un & de l'autre, il dit : *Cecy eſt vraiment le corps, cecy eſt vraiment le ſang d'Emanuel noſtre Dieu. Je le croy, je le croy, je le croy, dés maintenant, & pour jamais, Amen. C'eſt le corps, c'eſt le ſang de noſtre Seigneur & Sauveur Ieſus-Chriſt, qu'il a pris dans les entrailles de la Bienheureuſe & immaculée Vierge Marie, & qu'il a uni avec ſa divinité.*

On voit par ces paroles que ce n'eſt pas ſans ſujet que M. Claude auroit bien voulu faire croire que cette liturgie eſt ſuppoſée, & que s'il n'a pas raiſon de le ſoutenir comme il fait, parcequ'il ne faut pas regler ſes ſentimens par ſes intereſts, au moins a-t-il quelque raiſon de le ſouhaitter. Car je ne croy pas qu'il trouve bien des gens, qui ſe puiſſent ſeulement imaginer que des Preſtres & des laïques qui parlent de cette ſorte dans leur liturgie, c'eſtadire dans l'action la plus ſolemnelle & la plus ſacrée, puiſſent croire aprés tant de proteſtations que l'Euchariſtie n'eſt pas veritablement le corps de Jeſus-Chriſt, mais ſeulement ſa figure vuide ou pleine.

Mais on va voir par les paſſages ſuivans que ſes ſouhaits luy ſont inutiles, & qu'il ne luy ſert de rien d'alleguer qu'on ne connoiſt point le traducteur de celle-là, puiſqu'on trouve les meſmes choſes dans les liturgies dont on ſçait les traducteurs, & dont on cite meſme les originaux en langue Cophtique & Ethiopienne.

Anaſtaſe Kirker rapporte en Ethiopien les paroles de la liturgie Ethiopienne, que le peuple dit aprés la conſecration du pain & du vin, qui ſont à peu prés les meſmes que celles que nous avons déja citées : *Amen, amen, amen*; *credimus, & confidimus, & laudamus te*; *hoc eſt, in veritate credimus, caro tua.* Et de meſme aprés la conſecration du calice le peuple dit : *Amen, amen, amen*; *credimus, & confidimus, & laudamus te, ô Domine Deus noſter; hoc eſt, in veritate credimus, ſanguis tuus.* pag. 40.

Comme il ne rapporte ce paſſage que par rencontre, il y a de l'appa-

rence que s'il avoit continué de citer le reſte de ce qui eſt dans la liturgie, on y auroit vu tout ce que nous avons cité de la grande liturgie, intitulée, *Canon generalis.* CH. XIII.

Ce qu'il cite de la liturgie des Cophtes n'eſt pas moins exprés. Car les Preſtres aprés la conſecration y prononcent ces paroles : *Ie croy, je croy, je croy, & je confeſſe de toute mon ame, que cette choſe meſme que je tiens en mes mains eſt le corps de voſtre Fils unique noſtre Seigneur & noſtre Sauveur Ieſus-Chriſt* *ibid. p. 342*

Dans la Meſſe Egyptienne, dite de S. Baſile, le Preſtre confeſſe ſa foy ſur ce myſtere par ces paroles : *C'eſt le corps ſacré, & le ſang precieux de Ieſus-Chriſt Fils de Dieu.* Le peuple répond : *Amen : C'eſt le corps ſacré & eternel, & le ſang veritable de Ieſus-Chriſt Fils de Dieu, Amen : C'eſt veritablement le corps d'Emanuel noſtre Dieu, Amen. Ie croy, je croy, je croy, & je confeſſeray juſqu'au dernier ſoupir de ma vie, que c'eſt là le corps vivifiant que voſtre Fils unique noſtre Seigneur, noſtre Dieu, & noſtre Sauveur Ieſus-Chriſt a pris de la tres-ſainte, tres-pure Marie, Mere de Dieu, noſtre Maiſtreſſe commune, & qu'il a joint à ſa divinité.*

Dans la Meſſe Egyptienne, dite de S. Gregoire, le Preſtre dit : Seigneur, par voſtre parole vous changez les choſes qui ſont devant nous en vous-meſme, *verbo tuo in teipſum commutas quæ ſunt propoſita :* Vous habitez parmy nous, *tu habitas inter nos.* Et enſuite il dit : Envoyez ſur nous la grace de voſtre S. Eſprit, qui purifie & *change ces oblations qui ſont devant nous, au corps & au ſang qui nous a delivrez. Que ce pain ſoit fait voſtre ſacré corps*, ô noſtre Seigneur, noſtre Dieu, & noſtre Sauveur Jeſus-Chriſt : Qu'il ſoit donné pour la remiſſion & la vie eternelle à ceux qui le reçoivent.

On y addreſſe à Jeſus-Chriſt cette priere : Beni ſoyez-vous, ô Jeſus-Chriſt, noſtre Dieu tout-puiſſant, Sauveur de voſtre Egliſe, Verbe ſpirituel, qui vous eſtes fait homme, qui avez converſé avec les hommes, & qui par voſtre Incarnation incomprehenſible nous avez preparé *ce pain celeſte qui eſt voſtre corps tres-ſaint*, myſtere vraiment ſacré ; qui nous avez preparé *ce calice tiré de la vraye vigne, c'eſtadire de voſtre divin coſté.*

On y voit auſſy à peu prés les meſmes paroles que j'ay déja rapportées de la liturgie Egyptienne, dite de S. Baſile. Le Preſtre dit : *Corpus ſacroſanctum, & ſanguis pretioſus Filii Dei.* Le peuple répond : *Amen : Sacroſanctum & pretioſum corpus, & ſanguis verus Jeſu Chriſti ; corpus & ſanguis Emanuelis Dei noſtri hoc eſt in veritate, Amen. Credo, credo, credo, & confiteor uſque ad extremum ſpiritum, hoc eſt corpus vivifivicum quod accepiſti, Chriſte Deus noſter, à Domina noſtra Deipara, ſancta ſemperque Virgine Maria, & copulaſti cum divinitate tua, ſine commixtione & confuſione, & ſine mutatione. Tu confeſſus es confeſſionem bonam ſub Pontio Pilato, & tradidiſti illud pro nobis omnibus ſponte in ligno ſanctæ crucis, unus pro nobis omnibus. Verè credo humanitatem tuam ne ad momentum quidem temporis relictam à divinitate tua ; tradidiſſe autem*

CH. IX. *corpus idem tuum pro noſtra ſalute in remiſſionem peccatorum, & in vitam æternam, ſumentibus ipſum cum fide. Credo, credo, credo, hoc revera ita eſſe.*

Il n'y a qu'à conferer cet endroit avec celuy que j'ay rapporté de la liturgie appellée *Canon generalis*, & avec celuy de la liturgie Egyptienne, dite de S. Baſile, pour reconnoiſtre que c'eſt abſolument la meſme choſe dans le ſens, & que ces paſſages ne ſont differens qu'en quelques termes. Car il faut remarquer que tout ce qui eſt dans ce paſſage depuis ces paroles, *& copulaſti cum divinitate tua*, eſt auſſy dans ces autres liturgies. Ce qui fait voir que comme dans les differentes Meſſes que l'on celebre dans l'Egliſe Latine, il y a certaines oraiſons communes, qui ont à peu prés le meſme ſens; de meſme ces differentes liturgies Egyptiennes & Ethiopiennes conviennent dans ces meſmes confeſſions de foy, qu'elles joignent toujours à la celebration des myſteres.

Dans la derniere liturgie attribuée à S. Cyrille, le Preſtre y prie Dieu comme dans les autres, qu'il faſſe du pain le ſaint corps de ſon Chriſt, & il luy addreſſe ces paroles: *Daignez, Seigneur, nous accorder ce charbon veritable qui vivifie nos entendemens, nos corps, & nos ames, qui eſt le corps ſacré, & le ſang precieux de voſtre Chriſt: que nous ne le recevions point à noſtre condamnation & à noſtre ruine.*

Et comme il eſt marqué à la fin que l'on devoit prendre le reſte de la Meſſe de S. Baſile, *reliqua ex Miſſa ſancti Baſilii*, il eſt clair que l'on y repetoit auſſy ces actes de foy, & ces confeſſions de la verité du myſtere, qui ſe trouvent dans la liturgie Egyptienne de S. Baſile, & dans toutes les autres liturgies Cophtiques & Ethiopiennes.

Je croy que toutes les perſonnes equitables qui liront cecy, ſeront touchées d'admiration, de voir que toutes ces liturgies Orientales ſont beaucoup plus expreſſes pour la preſence reelle, que celles meſmes de l'Egliſe Latine; & qu'ils reconnoiſtront que c'eſt par un effet viſible de la providence de Dieu, qui voyant que ces nations eſtoient comme privées des autres ſecours que l'on tire de la lecture des livres des Peres pour conſerver la vraye foy de ce Sacrement, a voulu qu'elle fuſt ſi expreſſément marquée & exprimée par leurs liturgies, qui ſont des livres perpetuels & communs, & qu'il fuſt impoſſible de l'alterer parmy elles, afin qu'elles ſerviſſent ainſy de témoins perpetuels contre l'innovation criminelle que les Sacramentaires ont voulu faire dans la creance de ce myſtere.

CHAPITRE XIV.

Concluſion de ces preuves. Que toutes les ſocietez d'Orient ſont unies avec l'Egliſe Romaine dans la foy de la preſence reelle & de la tranſubſtantiation par le témoignage de M. Piquet.

JE ne puis mieux conclure ce grand nombre de preuves que nous avons rapportées pour faire voir le conſentement de toutes les Egliſes d'O-

rient avec l'Egliſe Romaine dans la doctrine de la preſence reelle & de la tranſubſtantiation, que par un témoignage qui les embraſſe toutes ; parceque la perſonne qui le rend depoſe également touchant la foy de toutes ces ſocietez ſchiſmatiques. Ch. XIV.

Je ne croy pas que M. Claude oſe le rejetter ſur cette recuſation generale qu'il eſt Catholique. Il luy doit ſuffire que c'eſt un homme d'honneur ; que c'eſt un témoin oculaire ; que c'eſt un homme qui a demeuré en Orient pluſieurs années, & dans une fonction qui luy donnoit moyen de s'inſtruire de la religion de ces ſectes autant qu'il vouloit ; parcequ'elles eſtoient ſouvent obligées de s'addreſſer à luy pour divers intereſts temporels, & d'avoir recours à la protection que les Conſuls François ne refuſent point aux Chreſtiens d'Orient de quelque ſecte qu'ils ſoient, lorſque la religion Catholique n'y eſt pas intereſſée. Enfin c'eſt une perſonne qui ſçait bien qu'il nuiroit plutoſt à la religion qu'il n'y ſerviroit, s'il pouvoit eſtre démenti, & qui n'eſt pas ſi peu habile qu'il vouluſt bien ſe deshonorer par un menſonge que l'on pourroit faire retomber ſur luy.

Il s'appelle M. Piquet, qui a eſté Conſul à Alep pendant pluſieurs années. Je n'avois pas l'honneur de le connoiſtre, ny d'avoir aucun commerce avec luy. J'avois ſeulement lu quelques relations manuſcrites, dreſſées par les Carmes Déchauſſez qui demeurent à Alep, dans leſquelles on voit les ſoins qu'il a pris pour l'établiſſement d'un Eveſque Catholique dans cette ville pour les Syriens ou Jacobites de ce païs-là, & la generoſité avec laquelle il a ſoutenu celuy qui avoit eſté établi, contre les entrepriſes des heretiques, & la corruption des Officiers Turcs. Mais comme je ne ſçavois ce qu'il eſtoit devenu aprés qu'il eut quitté cet employ, je n'avois aucune penſée de m'informer de luy de l'eſtat de ces ſectes d'Orient. On luy a donc cette obligation de s'eſtre porté de luy-meſme à rendre ce témoignage par le ſeul deſir de ſervir l'Egliſe Catholique, ayant écrit de ſon propre mouvement la lettre ſuivante, qu'il addreſſa au Libraire qu'il jugea devoir eſtre chargé de l'impreſſion de ce livre.

Lettre de M. Piquet cy-devant Conſul a Alep pour les François.

A Lyon le 26. Aouſt 1667.

MONSIEUR,

Ayant appris que vous travaillez à l'impreſſion d'un grand ouvrage pour la defenſe du tres-ſaint Sacrement, contre les erreurs & fauſſetez alleguées par M. Claude le Miniſtre dans ſon livre contre la Perpetuité de la foy, j'ay cru vous devoir donner avis qu'une des plus grandes qu'il ait avancées, a eſté de dire que les Chreſtiens Orientaux ne croyent point la realité ; puiſqu'il eſt certain que toutes les nations

CH. XIV. Chreſtiennes du Levant qui ſont dans l'hereſie, bandez par conſequent
„ contre l'Egliſe Romaine, *croyent comme article de foy la preſence reelle de*
„ *Ieſus-Chriſt, & la tranſubſtantiation du pain & du vin au corps & au ſang*
„ *de noſtre Seigneur*, au meſme temps que les paroles ſont prononcées par
„ le Preſtre. J'ay demeuré 8. ou 9. ans parmy eux dans le Levant; j'ay eu
„ des conferences de toutes les ſortes avec eux; j'ay eſté ſouvent dans leurs
„ Egliſes, & j'y ay vu honorer & *adorer le tres-ſaint Sacrement*, ſous les
„ eſpeces du pain & du vin, avec les genuflexions, inclinations, & reſpects
„ que l'on pourroit rendre à Dieu meſme, s'il ſe preſentoit en quelqu'autre
„ forme viſible. S'il falloit des atteſtations de cela, je me fais fort d'en faire
„ venir de tous les Patriarches, Grecs, Armeniens, Syriens, Jacobites
„ ou Dioſcorites, Neſtoriens, & meſme des Cophtes ou Ethiopiens, qui
„ ſont tous dans la meſme creance. En ſorte que ſur ce qu'ils ont oüi dire
„ que beaucoup de François Calviniſtes ne ſont pas de ce ſentiment, ils
„ n'ont rien de plus atroce à reprocher aux François quand ils les veulent
„ injurier, que de leur dire qu'ils ne croyent pas cette realité. Je puis en-
„ core certifier, qu'il y en a aujourd'huy parmy eux *qui reçoivent la ſainte*
„ *communion ſur la main*, ſuivant l'ancienne coutume de l'Egliſe. J'ay
„ cru que ce témoignage de verité pourroit eſtre utile à quelque choſe, &
„ qu'il ne ſeroit pas deſagreable ny à vous, ny à ces Meſſieurs, qui met-
„ tent au jour un ouvrage ſi important à l'Egliſe, auquel tous les enfans de
„ cette ſainte Mere doivent contribuer, & aider à ſon triomphe. Je ſuis de
„ tout mon cœur,

Il a déja en partie accompli cette promeſſe par les atteſtations des Eveſques d'Orient qu'il a procurées par le moyen de M. Baron Conſul à Alep. On les verra au douziéme livre.

MONSIEUR,

Voſtre tres-humble & obeïſſant ſerviteur
PIQUET, PRIEUR DE GRIMAUD.

Voilà ce qu'on a cru devoir repreſenter à M. Claude pour juſtifier le conſentement des ſocietez Orientales avec l'Egliſe Romaine ſur le ſujet de la preſence reelle. Je ſçay que la multitude des preuves qu'on a apportées pourra paroiſtre exceſſive à pluſieurs perſonnes. Mais on verra par les conſequences qu'on en tirera dans le X. Livre, & en divers lieux du ſecond volume que ce fait eſt ſi important, ſi deciſif, ſi propre à diſſiper la pluſpart des illuſions des Miniſtres, qu'on me pardonnera ſans doute ſi je m'y ſuis tant arreſté.

LIVRE

LIVRE SIXIE'ME.

DE LA SECONDE SVPPOSITION DV LIVRE de la Perpetuité.

Qu'on a toujours eu dans l'Egliſe une creance diſtincte de la preſence ou de l'abſence reelle.

CHAPITRE I.

En quel ſens on a entendu cette propoſition.

ON ne doit pas toujours conclure qu'une verité ne ſoit pas claire ou certaine d'elle-meſme, de ce qu'on fait de longs traittez pour la deffendre. Cette longueur vient ſouvent de l'abondance des preuves, & non de la difficulté de la matiere; & quelquefois auſſy elle eſt cauſée par l'opiniaſtreté déraiſonnable de ceux qui la combattent, que l'on eſt obligé de ſuivre dans leurs égaremens, mais qui n'obſcurciſſent pas neanmoins l'evidence de la verité qu'ils attaquent

Si nous avons traitté avec étenduë la premiere ſuppoſition touchant la foy de toutes les ſocietez d'Orient, ce n'eſt qu'en la premiere maniere. Car chacun a pu voir que les difficultez de M. Claude ne nous ont pas beaucoup arreſtez. Nous l'avons rencontré aſſez rarement dans noſtre chemin, & encore rendoit-il ſi peu de combat, qu'on ne luy doit rien imputer de la longueur de ces livres. On a donc eu deſſein d'y traitter à fond une matiere importante, & non de le refuter ſimplement, ce qui ſe pouvoit faire en beaucoup moins de paroles.

Mais il ſera un peu plus coupable dans la ſeconde ſuppoſition, parceque ce ſeront ſes fauſſes ſubtilitez, qui nous obligeront de nous y arreſter plus que nous ne voudrions.

Elle conſiſte, comme nous avons déja marqué, en ce que l'Auteur de la Perpetuité a avancé dans ſon premier traitté, que *le myſtere de l'Euchariſtie n'eſt pas du nombre de ceux qui ne ſont connus diſtinctement que de peu de perſonnes plus inſtruites dans la ſcience de l'Egliſe, & que, pour ne parler que de la preſence reelle, comme tous les fidelles participoient à l'Euchariſtie, ils devoient par conſequent ſçavoir ſi ce qu'ils prenoient eſtoit le corps de Jeſus-Chriſt, ou ne l'eſtoit pas.*

On avoit cru que cette ſuppoſition eſtoit aſſez claire pour n'avoir pas beſoin de preuve, & en effet elle l'eſt, & jamais une perſonne vraiment ſincere n'en diſputera, au moins à l'égard des fidelles qui ne ſont pas entierement dans l'eſtat que S. Paul appelle animal, & qui ont une connoiſſance mediocre des myſteres. Cependant c'eſt contre cette ſuppoſition

CHAP. I. que M. Claude fait ſes plus grands efforts. Il appelle au ſecours tout ce qu'il ſçait de philoſophie & de chicane ; il a recours aux tenebres de la plus fine metaphyſique pour l'obſcurcir ; & enfin jamais homme ne témoigna plus d'envie de ſe deffaire d'un argument, qu'il en fait paroiſtre à l'égard de celuy-là : de ſorte que dans le deſſein que l'on a de luy répondre, il faut par neceſſité s'arreſter encore aſſez long-temps à ce point pour démeſler ce qu'il embaraſſe.

Neanmoins comme dans les defauts meſmes il y a toujours quelque choſe de loüable, je ne veux pas priver icy M. Claude des juſtes loüanges qu'il merite, en la maniere que le Pere de famille loüe dans l'Ecriture ſon Intendant d'avoir agi finement dans ſa malice. Car il eſt loüable d'avoir reconnu l'importance de cette ſuppoſition, & d'avoir bien vu que ſi tous les fidelles qui ont precedé Berenger ont toujours eu une creance diſtincte, que l'Euchariſtie fuſt reellement le corps de Jeſus-Chriſt, ou qu'elle n'en fuſt que le memorial & le gage, le changement inſenſible dans la doctrine de l'Euchariſtie, ſur lequel l'opinion des Miniſtres eſt établie, eſt entierement détruit ; puiſque ſi les fidelles ont toujours cru la preſence reelle, il eſt clair par là qu'ils n'ont point changé de ſentiment ; & s'ils avoient toujours cru diſtinctement l'abſence reelle, il ſeroit impoſſible qu'ils euſſent ſouffert ſans oppoſition l'établiſſement de l'opinion contraire. M. Claude a donc eu raiſon de juger que la choſe valoit bien qu'il employaſt toute l'addreſſe de ſon eſprit pour ſe demeſler de cette difficulté.

Il eſt loüable encore pour la ſubtilité non ſolide, mais ébloüiſſante qu'il y fait paroiſtre. Car il faut reconnoiſtre que c'eſt avec aſſez d'addreſſe qu'il fait perdre de veuë le point de la queſtion, qu'il mene les gens en des païs inconnus, & qu'il les engage en un nouveau monde d'hypotheſes fantaſtiques, aprés leſquelles il les oblige de courir. Et par ces moyens ingenieux il amuſe les eſprits, & les détourne de la veuë de ce principe incommode, qui perſuade de ſoy-meſme ceux qui le conſiderent attentivement.

Enfin pour achever ſon panegyrique, rien n'eſt plus admirable que la confiance qu'il y témoigne. Il regarde les gens de haut en bas, & avec un tel mépris, qu'il ſemble qu'il ait peine à ſe rabaiſſer juſques à leur répondre.

Si on l'en veut croire à ſa parole, toutes les raiſons qu'on a alleguées pour ſoutenir ce qu'on avoit avancé ſur ce ſujet, ne ſont que de foibles ſubtilitez, *où il y a autant de fautes que de paroles : ce ne ſont que des ſophiſmes indignes d'entrer en des diſputes ſerieuſes.* Il ne répond pas *aux raiſonnemens de ſon adverſaire, il les abbat* ; & pour ne luy laiſſer rien du tout, *il le ſurprend*, ſi on l'en croit, *dans une depravation viſible de ſon ſens & de ſes paroles, dans une inſigne mauvaiſe foy*, & dans un *manquement inexcuſable de ſincerité.* Enfin dans ce long diſcours de prés de 80. pages qu'il employe ſur ce ſujet, il paroiſt tellement content de luy-meſme, que ceux qui ne jugent pas des choſes par le fond, mais par la hardieſſe de ceux qui en parlent, luy ſeront ſans doute tres-favorables ; &

pag. 230. pag. 240. pag. 245. pag. 238.

ceux meſmes qui connoiſtront bien la foibleſſe de ſa cauſe, ne laiſſeront pas de juger qu'il faut quelque force d'eſprit pour pouvoir ſoutenir avec un viſage ſi aſſuré de ſi mauvaiſes raiſons. CHAP. I.

C'eſt tout ce que l'on peut dire à ſon avantage. Mais pour empeſcher l'abus qu'il fait de tous ces artifices au prejudice de la verité, il ſuffit de prier ceux qui liront cecy d'avoir dans l'eſprit un principe, que tout ce qu'on a vu de M. Claude leur doit rendre tres-croyable, & qui le deviendra toujours de plus en plus à meſure que nous avancerons dans l'examen de ſon livre. C'eſt que jamais il ne fait plus de bruit, que lorſqu'il a le plus viſiblement tort: qu'il n'accuſe jamais les gens avec plus de fierté *d'une inſigne mauvaiſe foy*, que quand il bleſſe la ſincerité d'une maniere plus inexcuſable: qu'il ne leur reproche jamais plus hardiment de corrompre ſes paroles, que lorſqu'il corrompt les leurs avec plus d'infidelité; enfin qu'il n'eſt jamais plus foible, que lorſqu'il affecte plus de paroiſtre fort.

C'eſt une regle qui ne les trompera guere; & en attendant qu'on leur en produiſe de nouvelles preuves, qu'ils s'en ſervent ſeulement pour ne ſe laiſſer pas étourdir par les declamations impetueuſes de M. Claude, ce qui eſt toujours raiſonnable.

Cependant comme cette matiere eſt importante, & qu'il eſt bon de diſſiper ces nuages, dont il a taſché de couvrir une verité tres-claire d'elle-meſme, il faut taſcher d'abord d'établir ſi preciſement l'eſtat de la queſtion, qu'il ne ſoit pas facile à M. Claude de le déguiſer par un embarras de paroles, & que chacun puiſſe diſcerner ſans peine de quel coſté eſt la verité.

Premiere obſervation.

PRemierement il faut remarquer qu'il eſt clair par les paroles meſmes que j'ay rapportées, qu'y ayant deux queſtions principales ſur le ſujet de l'Euchariſtie, l'une de la preſence reelle, dans laquelle les Lutheriens conviennent avec l'Egliſe Catholique, & condamnent les Calviniſtes d'hereſie; l'autre touchant la tranſubſtantiation & le changement du pain, dans laquelle les Lutheriens & les Calviniſtes ſont unis contre l'Egliſe, l'Auteur de la Perpetuité qui s'eſtoit obligé par ſon deſſein meſme de ne propoſer que des choſes qui fuſſent evidentes ſelon la raiſon, s'eſt entierement renfermé ſur le ſujet de la creance diſtincte dans la premiere de ces queſtions, & qu'il n'a point pretendu y comprendre la ſeconde; & c'eſt pourquoy il a dit expreſſément *qu'il ne parloit que de la preſence reelle.*

Car encore que toutes les veritez de la foy ſoient également certaines, & qu'elles ſoient meſme unies & inſeparables en elles-meſmes, elles ne ſont pas neanmoins toutes établies ſur les meſmes preuves; & il ſe peut fort bien faire qu'un argument qui ſera convaincant pour la preuve de l'une, n'aura pas la meſme force pour l'établiſſement de l'autre.

Ainſy tous les paſſages de l'Ecriture qui prouvent que le Verbe eſtoit avant Marie, avant Abraham, avant le monde, ſont abſolument deci-

CHAP. I. ſifs contre les Sociniens, qui ſoutiennent que Jeſus-Chriſt eſt un pur homme, & qui nient ce que l'on appelle προυπαρξιν λογε, l'exiſtence du Verbe avant la naiſſance temporelle de Jeſus-Chriſt : mais ils ne concluënt pas de meſme contre les Arriens, qui admettoient que le Verbe avoit eſté avant le monde, quoiqu'ils niaſſent qu'il fuſt eternel.

Il ſe pourroit donc faire auſſy que la creance des fidelles euſt toujours eſté claire & diſtincte ſur le ſujet de la preſence reelle, & que neanmoins la raiſon ſeule qui ſuffit pour nous aſſurer qu'ils ont toujours eſté dans cette diſpoſition, ne fiſt pas voir avec la meſme evidence qu'ils ayent tous connu expreſſément & univerſellement, ſi le pain demeuroit ou ne demeuroit pas dans le ſacrement. Et en effet il y a cette difference entre l'un & l'autre de ces articles de foy, que l'un en eſt le premier objet & qu'il eſt directement exprimé par les paroles de Jeſus-Chriſt ; l'autre n'en eſt que le ſecond que l'Egliſe a receu par une tradition conſtante & qu'elle tire des paroles de J. C. par une conſequence neceſſaire. L'un eſt le premier objet de la devotion des fidelles, auquel toute leur attention ſe rapporte, & auquel ils ſont obligez neceſſairement de faire reflexion : l'autre eſt une circonſtance du myſtere qui en eſt inſeparable en effet, mais qui en peut eſtre ſeparée par la penſée : de ſorte qu'il ſe peut fort bien faire que des perſonnes ſoient long-temps occupées de la preſence reelle, ſans faire reflexion ſi le pain demeure, ou ne demeure pas aprés la conſecration.

Ce n'eſt pas qu'il ne ſoit meſme fort difficile, que les plus ſimples fidelles ayent pu demeurer toute leur vie ſans ſe reſoudre ſur ce point, ny s'enquerir ſi ce qu'on leur donnoit eſtoit, ou n'eſtoit pas reellement du pain. Il eſt certain que les inſtructions des Peres leur devoient donner l'idée que ce n'eſtoit pas du pain. Mais quoiqu'il en ſoit, il eſt toujours permis à un auteur qui veut ſe renfermer dans des choſe inconteſtables, d'eviter toutes les ſuppoſitions tant ſoit peu douteuſes ; afin qu'on ne l'arreſte pas inutilement ſur ce qui peut eſtre conteſté, & qu'on n'obſcurciſſe pas par la longueur & par l'embarras de la diſpute l'evidence des raiſons qu'il employe pour en decider les principaux points.

Ainſy encore que l'Auteur de la Perpetuité puſt appliquer à la tranſubſtantiation une grande partie de ce qu'il a dit de la preſence reelle, neanmoins parceque cette preuve n'auroit pas eſté toutafait ſi forte & ſi evidente ſur ce ſujet, il a voulu ſe reduire au ſeul article de la preſence reelle ; & il s'eſt contenté de ſoutenir que les fidelles avoient toujours eu une creance diſtincte de ce point, *ſi ce qu'ils recevoient dans la communion eſtoit, ou n'eſtoit pas reellement le corps meſme de J. C.* On demeurera donc auſſy dans les meſmes bornes en cette réponſe ; & l'on ſe contentera de ſoutenir qu'à l'égard de la preſence, ou de l'abſence reelle le commun des fidelles en a toujours eu une connoiſſance diſtincte.

Seconde obſervation.

IL faut remarquer en ſecond lieu, que dans la doctrine meſme de la preſence reelle on peut diſtinguer entre l'eſſence du myſtere, & les con-

ſequences qui s'en tirent ; & qu'encore que ces conſequences ſoient ne- CHAP. I.
ceſſaires, il n'eſt pas neceſſaire neanmoins que tous ceux qui conſiderent le myſtere y faſſent reflexion.

L'eſſence du myſtere conſiſte à croire que ce qu'on reçoit dans la communion, eſt reellement & ſubſtantiellement le corps meſme de Jeſus Chriſt. Elle conſiſte à laiſſer au mot *eſt* ſa ſignification naturelle, qui eſt de maquer que l'attribut convient reellement au ſujet auquel on l'applique. Elle conſiſte à croire que Jeſus-Chriſt eſt reellement preſent ſur l'autel ſous les apparences du pain & du vin ; & qu'il entre reellement dans la bouche de tous ceux qui participent à l'Euchariſtie.

Mais il s'enſuit de là que Jeſus-Chriſt eſt reduit ſous un point, ou ſous une eſpece beaucoup moindre que ſon corps ; qu'il eſt en pluſieurs lieux tout à la fois, que ſes parties ſe penetrent. Il eſt vray que ces conſequences nous paroiſſent inevitables. Mais il n'eſt pas vray que tous ceux qui conſiderent l'eſſence meſme de ce myſtere, y faſſent toujours reflexion ; & il eſt vray au contraire que la pluſpart de ceux qui adorent Jeſus-Chriſt preſent dans l'Euchariſtie, ne font d'ordinaire aucune attention à toutes ces conſequences.

La raiſon en eſt, que pour concevoir un myſtere, il n'eſt pas neceſſaire de l'imaginer, c'eſt-adire de le comprendre par l'imagination, l'eſprit ayant des manieres de concevoir ſans imagination non ſeulement les eſprits, mais meſme les corps : & ſur tout il n'y a point d'idée plus ſpirituelle que celle qui répond au mot *Eſt :* car c'eſt une idée qui fait ſeulement comprendre à l'eſprit la verité de la choſe, ſans luy en repreſenter aucune maniere. Ainſy en diſant & en concevant que l'Euchariſtie eſt le corps de Jeſus-Chriſt, il n'eſt point neceſſaire de concevoir Jeſus-Chriſt reduit en un point, ou eſtant actuellement en pluſieurs lieux. Il ſuffit que l'eſprit connoiſſe qu'il eſt vray que l'Euchariſtie eſt le corps de Jeſus-Chriſt, qu'il demeure convaincu de cette verité, & qu'il la voye comme dans une certaine obſcurité qui luy en cache la maniere, & qui ne luy repreſente que la verité meſme du myſtere.

Cette puiſſance que l'eſprit a de concevoir la verité de l'union de deux termes, & de ſe former l'idée qui répond naturellement à ce mot *Eſt* entre des choſes meſmes qu'il ne peut comprendre, eſt ſi certaine, qu'elle s'étend, quoique par erreur, juſques aux choſes qui ſont reellement impoſſibles. Car il arrive ſouvent que l'eſprit ſe cache la raiſon qui les luy feroit regarder comme impoſſibles, & qu'ainſy il ne laiſſe pas d'unir des termes reellement incompatibles, en concevant non la maniere de leur union, mais la verité preſumée de cette union, c'eſt-adire en concevant qu'il eſt vray, ſelon qu'il le penſe, qu'ils ſont unis.

Ce que l'on dit donc, que les choſes impoſſibles ſont auſſy inconcevables, ne ſe doit entendre que d'une connoiſſance claire & evidente ; mais il eſt tres-poſſible de ſe former des idées confuſes de choſes impoſſibles, & de les affirmer l'une de l'autre.

Troiſiéme obſervation.

ET c'eſt ce qui fait voir en paſſant la foibleſſe d'une raiſon dont M. Claude ſe ſert continuellement, qui eſt que l'incompatibilité des termes dans les propoſitions qui affirment que le pain eſt le corps de J. C. n'a jamais permis aux fidelles de ſe former l'idée de la preſence reelle, & les a toujours obligez d'avoir recours à un ſens metaphorique.

Car il n'y a point d'incompatibilité apparente, qui puiſſe empeſcher l'eſprit de concevoir l'union des deux termes de cette maniere intellectuelle dont je parle, quand cette union eſt propoſée comme une verité revelée de Dieu, & avec cette autorité ſouveraine qui emporte nos eſprits. Il n'y a rien alors qui ne devienne croyable, & à quoy l'eſprit ne puiſſe conſentir. Si l'incompatibilité apparente empeſchoit l'eſprit de concevoir l'union des termes, perſonne ne croiroit le myſtere de la Trinité, ny celuy de l'Incarnation; & cependant la foy de l'un & de l'autre article eſt répanduë par toute la terre. On croit que trois perſonnes ne ſont qu'un Dieu: on croit que deux natures diſtinctes ne ſont qu'une perſonne, quoique s'arreſtant à la lumiere naturelle de la raiſon, on ne comprenne ny l'un ny l'autre comme vray ny comme poſſible.

Mais il n'en faut point d'autre exemple que le myſtere meſme de l'Euchariſtie. Car quoique les Calviniſtes pretendent qu'il eſt tout rempli d'impoſſibilitez, de contradictions, & d'incompatibilitez reelles, neanmoins malgré ces pretenduës impoſſibilitez, contradictions, incompatibilitez, la preſence reelle ne laiſſe pas d'eſtre cruë par toute la terre, quoiqu'entre ceux qui la croyent perſonne ne puiſſe concevoir par l'imagination l'eſtat où Jeſus-Chriſt eſt dans ce myſtere.

Cela fait voir qu'il y a une certaine idée de preſence reelle & de l'*Eſt* reel, qui ne dépend point de noſtre imagination, & qui ſe conçoit dans les choſes qu'on ne peut imaginer, qui eſt tout ce que je veux conclure par cette remarque.

Quatriéme obſervation.

ET par là il eſt aiſé de comprendre ce que c'eſt que croire la preſence reelle, avoir une foy diſtincte de la preſence reelle. Car ce n'eſt pas s'imaginer l'eſtat de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, puiſqu'il ſurpaſſe l'imagination: ce n'eſt pas le concevoir en pluſieurs lieux: ce n'eſt pas faire reflexion que les parties de ſon corps ſe penetrent les unes les autres. C'eſt concevoir ce que l'on conçoit d'ordinaire par le mot, *Eſt*, dans toutes les propoſitions où l'on l'employe, c'eſtadire que c'eſt avoir la meſme idée de ce terme dans cette propoſition, *Cecy eſt mon corps*, que lorſque l'on dit que Dieu *eſt* preſent, que Dieu *eſt* par tout, que noſtre ame *eſt* dans noſtre corps, que Dieu *eſt* en trois perſonnes, que Dieu *eſt* homme, que l'homme *eſt* Dieu. C'eſt eſtre frappé de la verité de la propoſition, parceque c'eſt Dieu qui nous le dit. Et pour la difficulté qu'il y a de la comprendre, l'eſprit ſçait fort bien ſe la cacher, & ne la pas regarder en ſe ſoumettant à l'autorité divine.

Cinquiéme obſervation.

IL eſt encore plus clair, que la creance diſtincte de l'abſence reelle n'enferme aucunement le deſaveu formel des conſequences de la preſence reelle, & de la maniere de preſence reelle, que les Catholiques ont eſté obligez d'expliquer diſtinctement à cauſe des objections des heretiques. Car croire l'abſence reelle de Jeſus-Chriſt de l'Euchariſtie, c'eſt croire qu'il n'y eſt point du tout, & qu'il n'eſt que dans le ciel; comme croire l'abſence reelle du Roy à l'egard de Paris, c'eſt croire qu'il n'eſt point du tout à Paris, & qu'il eſt preſentement aux Païs-bas, comme croire l'abſence reelle du Roy Henry IV. à l'egard de ſa ſtatuë, c'eſt croire que cette ſtatuë n'eſt que de la bronze qui le repreſente, & que ſon corps n'eſt qu'à S. Denys.

Il n'eſt donc pas neceſſaire, pour croire la preſence reelle, de nier formellement la preſence viſible, & la preſence inviſible, la preſence corporelle & la preſence incorporelle. Il n'eſt pas meſme neceſſaire de ſçavoir qu'on puiſſe ſeulement inventer une preſence ſpirituelle & inviſible. Il ſuffit de nier abſolument toute preſence. Qui nie le genre abſolument & ſans aucune exception exprimée, ou ſousentenduë, nie toutes les eſpeces; mais il ne fait pas attention diſtincte à toutes les eſpeces. Qui dit que le Roy n'eſt pas à Paris, nie qu'il y ſoit viſiblement & inviſiblement; mais il ne fait pas attention pour cela s'il y peut eſtre inviſiblement, ou non.

C'eſt ce qui fait voir que quand l'Auteur de la Perpetuité a dit que ſi les fidelles n'avoient pas cru la preſence reelle, il faudroit par neceſſité qu'ils euſſent cru l'abſence reelle, il ne s'eſt point engagé par là à ſoutenir que ces fidelles auroient rejetté diſtinctement & expreſſément la preſence ſpirituelle & inviſible de Jeſus-Chriſt à l'égard de l'Euchariſtie. Mais il a dit ſeulement qu'ils auroient cru que l'Euchariſtie n'eſtoit le corps de Jeſus-Chriſt qu'en ſigne & en figure; qu'ils auroient cru que Jeſus-Chriſt n'eſt preſent que dans le ciel, & qu'il n'eſt nullement preſent dans la terre; qu'ils auroient eſté à l'égard de l'Euchariſtie & du corps de Jeſus-Chriſt au meſme eſtat que tous ceux qui ſont à Paris ſont à l'égard de la ſtatuë & du corps de Henry IV. au meſme eſtat que les Catholiques ſont à l'égard des images & des corps des Saints; au meſme eſtat où ils ſont à l'égard de toutes les figures de la Croix, & de la vraye Croix, c'eſtadire qu'ils auroient ſceu que l'Euchariſtie n'eſt pas le vray corps de Jeſus-Chriſt, comme tous les Pariſiens ſçavent que cette ſtatuë n'eſt pas le vray corps de ce Roy, comme tous les Catholiques ſçavent que les images ne ſont pas les corps meſmes des Saints qu'elles repreſentent, comme ils ſçavent de meſme que les croix d'argent ou de pierre ne ſont pas la croix meſme ſur laquelle Jeſus-Chriſt a eſté crucifié. Il s'eſt ſi clairement expliqué ſur ce ſujet, qu'il n'a donné aucun lieu de prendre en un autre ſens les paroles dont il s'eſt ſervi. Il a dit poſitivement page 244. que cette idée diſtincte de l'abſence reelle qu'il pretend que les fidelles auroient euë, s'ils n'avoient pas eu celle de la preſence reelle, eſtoit

CHAP. II. ſemblable *á celle qu'ils ont preſentement que toutes les croix d'argent ou de pierre ne ſont pas la vraye Croix.* Il a dit pag. 167. *qu'il s'agiſſoit ſeulement de ſçavoir ſi les fidelles ont pu demeurer mille ans en voyant tous les jours ce qu'on appelloit le corps de Ieſus-Chriſt, en aſſiſtant tous les jours au ſacrifice qu'on nommoit le ſacrifice du corps & du ſang de Ieſus-Chriſt, ſans former une penſée diſtincte & determinée, ſi ce qu'ils voyoient* ESTOIT OU N'ESTOIT PAS *le vray corps de Jeſus-Chriſt.*

CHAPITRE. II.

Quel degré de connoiſſance diſtincte eſt neceſſaire pour la preuve de LA PERPETUITE'.

IL eſt ſi important de bien établir ce que l'on entend par cette connoiſſance diſtincte & determinée de l'abſence reelle que l'on a ſoutenu ſe devoir trouver par neceſſité dans ceux qui n'auroient pas cru la preſence reelle, qu'il eſt encore neceſſaire d'ajoûter quelques conſiderations ſur le degré de cette connoiſſance diſtincte; parce que c'eſt de l'abus que M. Claude fait de ces termes, qu'il tire la pluſpart de ſes ſophiſmes.

Croire l'abſence reelle, comme nous avons déja dit, c'eſt croire que l'Euchariſtie n'eſt pas le corps de Jeſus-Chriſt, ou que le corps de Jeſus-Chriſt n'eſt point reellement preſent dans l'Euchariſtie.

Or l'on peut croire, ou ſçavoir diſtinctement qu'une choſe n'eſt pas une autre, ou qu'elle n'eſt pas dans un autre, en trois manieres differentes.

La premiere, par une reflexion expreſſe & formelle, mais generale, lorſque l'on nie generalement qu'une choſe ſoit une autre, ou que l'on affirme qu'elle en eſt abſente, mais ſans ſpecifier aucune maniere particuliere. Ainſy, comme nous avons déja dit, en niant que le Roy ſoit à Paris, on dit qu'il n'y eſt en aucune maniere reelle, quoique l'on n'en ſpecifie aucune.

La ſeconde, par une reflexion diſtincte ſur toutes les manieres differentes d'eſtre quelque choſe, ou d'eſtre reellement preſent en un lieu. C'eſt comme ſi l'on diſoit, que le Roy n'eſt à Paris ny viſiblement ny inviſiblement; & c'eſt en cette maniere que les Sacramentaires nient la preſence du corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie.

Et la troiſiéme, ſans aucune reflexion, & par une ſimple veüe de la nature des choſes, qui enferme tellement l'excluſion de tout ce qui n'appartient point à leur eſtre, que l'eſprit ſçait auſſibien ce qu'elles ne ſont pas, que s'il en avoit fait cent jugemens poſitifs.

Peuteſtre par exemple que perſonne ne s'eſt aviſé de former ce jugement exprés, que la ville de Paris n'eſt pas celle de Rome, que la France n'eſt pas la Chine, que le Soleil n'eſt pas la Lune, qu'un cheval n'eſt pas un elephant, qu'un portrait du Roy n'eſt pas le Roy meſme; & neanmoins on peut dire veritablement que tout le monde ſçait diſtinctement que Paris n'eſt pas Rome, que la France n'eſt pas la Chine, que le Soleil n'eſt pas la Lune, qu'un cheval n'eſt pas un elephant, que le portrait du Roy n'eſt pas le Roy meſme. La

La raiſon en eſt que nous n'avons point d'autres preuves qui nous convainquent de la diſtinction des choſes, que lorſque nous les concevons par des idées entierement ſeparées, & qui ſont ainſy excluſives les unes des autres : de ſorte que lorſque l'idée de l'une n'enferme aucunement l'idée de l'autre dans noſtre eſprit, nous ſçavons que l'une n'eſt pas l'autre, ſoit que nous faſſions cette reflexion expreſſe, ſoit que nous ne la faſſions pas. CHAP. II.

Cela ſuppoſé on doit remarquer 1. Que l'Auteur de la Perpetuité n'a jamais pretendu prouver, que ſi les fidelles n'avoient pas cru la preſence reelle, ils auroient cru l'abſence reelle en la ſeconde maniere, c'eſtadire qu'ils auroient exclu poſitivement & par une reflexion formelle toutes les diverſes manieres de preſence.

2. Que la pluſpart de ſes argumens concluent, que ſi les fidelles n'avoient point cru la preſence reelle, ils l'auroient rejettée en la premiere maniere, & par une reflexion generale, qui nie la choſe ſans ſonger aux differentes eſpeces.

3. Qu'encore qu'on puiſſe tirer cette conſequence de pluſieurs de ſes argumens, il ſuffit neanmoins pour ſon deſſein qu'il faſſe voir que ces fidelles auroient rejetté la preſence reelle en la troiſiéme maniere, c'eſtadire ſans reflexion, & par la connoiſſance diſtincte de certaines veritez qui l'enferment ſelon la maniere ordinaire de concevoir les choſes.

Car le but general de ſon traité, eſt de montrer que la foy de la preſence reelle n'auroit pu s'introduire inſenſiblement, & qu'elle auroit fait par neceſſité un éclat prodigieux, s'il eſtoit vray que l'ancienne Egliſe euſt eſté dans une creance contraire. Et pour rendre cette preuve concluante il n'y a qu'à fairevoir que les fidelles auroient eſté dans la diſpoſition de s'élever contre ceux qui auroient enſeigné cette doctrine, & de n'en ſouffrir pas l'établiſſement, au cas qu'ils ne l'euſſent pas toujours cruë. Or il ſuffit pour cela qu'ils euſſent cru que l'Euchariſtie n'eſtoit pas le corps de Jeſus-Chriſt, comme nous croyons que Paris n'eſt pas Rome, que la ſtatuë du Roy n'eſt pas le Roy meſme, ſans qu'il ſoit neceſſaire qu'ils euſſent formé ce jugement poſitif par une reflexion expreſſe.

Qui doute, comme l'on a dit dans le traité de la Perpetuité, qu'un homme qui enſeigneroit que toutes les croix d'argent ſont tranſubſtantiées au bois de la vraye Croix, ne fuſt regardé de tout le monde comme un extravagant, & que la connoiſſance que l'on a que les croix d'argent ſont de metail, & non pas de bois, ne ſuffiſe pour cela, ſans qu'il ſoit beſoin qu'on euſt fait auparavant des reflexions expreſſes ſur la difference qu'il y a entre des croix d'argent & la vraye Croix.

Il ſuffit pour ſoulever les hommes contre une opinion. 1. Que la matiere ſoit tres-importante. 2. Que les notions qu'ils ont ſoient capables de la leur faire juger tout d'un coup fauſſe & extravagante. Or ſuppoſé que les fidelles n'euſſent eu que ces notions ſimples, que le ſacrement de l'Euchariſtie eſt du pain & du vin qui nous repreſentent le corps de Jeſus-Chriſt, ſuppoſé qu'ils n'y euſſent conceu nullement le corps de Jeſus-Chriſt, qu'ils n'euſſent regardé ce corps preſent que dans le ciel, & que

CHAP. II. toutes les expressions ordinaires n'eussent formé dans leur esprit que l'idée d'une presence figurative, il est certain qu'ils auroient tout d'un coup jugé que la creance de la presence reelle estoit fausse & impertinente, comme nous jugerions tout d'un coup qu'un homme qui diroit que Paris est Rome, qu'une image du Pape est le Pape mesme, que les sept épics du songe de Pharaon estoient reellement sept années, que l'agneau pascal estoit un veritable passage, que les victimes pour les pechez estoient des pechez, seroit entierement insensé. Il n'est point besoin qu'on y ait fait des reflexions precedentes; la simple connoissance des objets suffit pour cela.

Et de là il est aisé de conclure, que cette connoissance distincte de la presence ou de l'absence reelle, qu'il est necessaire d'établir pour montrer que le changement que les Ministres ont inventé est absolument impossible, n'enferme que ces veritez inconteſtables : Que les fidelles en entendant les expressions ordinaires dont on s'est servi pour leur expliquer le mystere, les ont prises ou dans le sens litteral, qui est celuy de la presence reelle, ou dans le sens metaphorique, c'estadire qu'ils y auroient conceu seulement que le pain & le vin estoient les signes sacrez du corps de J. C. qui nous communiquoient les graces qu'il nous avoit obtenuës par ses souffrances. Si l'on prouve de plus, comme l'on fait, qu'ils ont du faire une reflexion expresse à la presence reelle, ou à l'absence reelle au moins en general, c'est un surcroist de preuves, qui confirme le sentiment de l'Auteur de la Perpetuité, mais qui n'y est pas absolument necessaire.

Mr. Claude pag 190. Et c'est pourquoy M. Claude témoigne aussy peu d'intelligence que de justice, lors qu'il accuse sur ce sujet l'Auteur de la Pepetuité *de se joüer de la simplicité de ses lecteurs par des surprises & des subtilitez qui ne sont pas dignes de l'importance du sujet dont il s'agit*; & l'on peut voir en cet endroit un assez bel exemple de cette regle que j'ay proposée, que lorsqu'il fait à son adversaire de ces reproches injurieux, c'est une marque qu'il va s'engager dans le defaut mesme dont il l'accuse. Il n'y a qu'à examiner ce qu'il dit sur ce sujet pour en estre convaincu.

Ibid *Cette supprise*, dit-il, *s'établit sur le peu de distinction qu'on fait d'ordinaire de deux expressions fort semblables quant aux termes, mais fort differentes quant au sens, comme* NE CROIRE PAS QU'VNE CHOSE SOIT, ET DE CROIRE QU'VNE CHOSE N'EST PAS; *de ne croire pas qu'une chose soit telle, & de croire qu'elle n'est pas telle. Mais*, dit-il, *il faut distinguer & faire voir la difference de ces deux expressions. Car ne connoistre & ne croire pas qu'une chose soit, marque une simple negation; connoistre & croire qu'une chose n'est pas, marque un acte positif de connoissance & de foy, qui nie formellement l'existence de cette chose. Par exemple, un homme qui n'a jamais oüi parler d'Asie & de Constantinople, ne connoist ny ne croit que Constantinople soit en Asie: mais un homme qui sçait ce que c'est que l'Asie & que Constantinople, connoist & croit que Constantinople n'est pas en Asie. Vn homme qui n'a iamais oüi parler de la guerre de Cesar & de Pompée, ne connoist ny ne croit que Cesar & Pompée fussent amis ou ennemis: mais un homme qui sçait l'histoire de l'un & de l'autre, connoist & croit que Cesar & Pompée estoient ennemis. Je dis donc que ne croire pas la presence reelle, & croire que la presence reelle n'est pas, sont deux choses qu'on ne prend d'a-*

bord que pour une, mais elles different infiniment. Car cette premiere expreſſion emporte ſeulement qu'on ne met pas cette preſence pour un article de foy, parce qu'on n'y ſonge pas : mais cette ſeconde emporte quelque choſe de plus, qui eſt qu'on la met entre les articles qu'on rejette. CHAP. II.

Toutes les diſtinctions ont quelque choſe d'ébloüiſſant & de trompeur, parce que l'eſprit ſe plaiſant à cette apparence de ſubtilité s'y amuſe, & ne fait ſouvent pas d'effort pour en reconnoiſtre le defaut. Je veux donc croire que c'eſt le manque d'attention qui a empeſché M. Claude de reconnoiſtre l'illuſion de la ſienne.

Cette illuſion conſiſte en ce qu'il n'a pas pouſſé les differences qu'il met entre ces expreſſions auſſy loin qu'il eſtoit neceſſaire pour les appliquer juſtement au ſujet dont il s'agit. Car il eſt bien vray qu'il y a quelquefois de la difference entre ne ſçavoir pas qu'une choſe ſoit, & ſçavoir qu'elle n'eſt pas; & M. Claude a raiſon de le remarquer. Mais il eſt vray auſſy que ſouvent il n'y en a pas quant à l'effet de perſuader l'eſprit *qu'une choſe n'eſt pas* ; & c'eſt ce que M. Claude ne devoit pas ignorer.

Pour démeſler donc ce qu'il embaraſſe, il faut ſçavoir qu'il y a des negations de connoiſſance qui ſont ſimples & abſoluës, dont on ne peut rien conclure, parce qu'on ne ſçait rien du tout de la choſe dont on parle. Si je ne ſçavois, pour me ſervir de l'exemple de M. Claude, ſi Ceſar & Pompée ſe ſont jamais fait la guerre, ny meſme s'ils ont jamais eſté, il eſt bien certain que je ne conclurois jamais rien de poſitif de cette ignorance; pour nier ou pour aſſurer que Ceſar & Pompée ayent eſté ou amis ou ennemis. Mais il y a des negations de connoiſſance, qui font tout le meſme effet que des affirmations poſitives que la choſe n'eſt pas, parce que l'on connoiſt de certaines choſes qui enferment l'excluſion des autres. Et c'eſt ce que M. Claude devroit avoir compris par un autre exemple dont il ſe ſert encore, qui eſt tout à fait propre pour établir tout le contraire de ce qu'il pretend. Car il eſt bien vray, comme il dit, *que ceux qui n'ont jamais oüi parler d'Aſie & de Conſtantinople, ne ſçavent ny ne connoiſſent ſi Conſtantinople eſt ou n'eſt pas en Aſie*, & que leur diſpoſition eſt fort differente de celle d'un homme qui ſçait poſitivement que Conſtantinople n'eſt pas en Aſie ; & c'eſt ce qui peut ſervir d'exemple de ces negations de connoiſſance qui ſont ſimples. Mais ſuppoſons un homme qui connoiſſe l'Aſie ſans y connoiſtre Conſtantinople, & qui connoiſſe auſſy l'Europe & Conſtantinople dans l'Europe, quoiqu'il n'ait point fait formellement ce jugement poſitif, *que Conſtantinople n'eſt pas en Aſie*, il ne le ſçait pas toutefois moins certainement que ceux qui l'auroient fait une infinité de fois, & il ne ſeroit pas moins diſpoſé de s'oppoſer à ceux qui voudroient placer Conſtantinople en Aſie, que s'il avoit fait mille fois cette reflexion. La raiſon en eſt que ces deux connoiſſances *de Conſtantinople en Europe*, & de *l'Aſie ſans Conſtantinople* ſont dans le ſens excluſives de celle qui mettroit Conſtantinople en Aſie. Voilà ce que c'eſt que le ſecond genre de negation de connoiſſance que M. Claude a trouvé bon de nous ſupprimer pour faire valoir ſa diſtinction.

Cependant le ſujet dont il s'agit eſt entierement de cette ſeconde

CHAP. II. eſpece, & nullement de la premiere. Car il eſt bien vray, que ſi un homme n'avoit du tout aucune notion ny de l'Euchariſtie, ny du corps de Jeſeus-Chriſt, ce ne ſeroit pas la meſme choſe de ne pas croire la preſence reelle, & de rejetter la preſence reelle. Mais ſi un homme eſtoit accoutumé de regarder l'Euchariſtie ſans jamais ſonger que Jeſus-Chriſt y ſoit preſent, en n'y conſiderant autre choſe que l'image de Jeſus-Chriſt, & s'il avoit toujours conſideré Jeſus-Chriſt comme n'eſtant que dans le ciel, quoiqu'il n'euſt jamais fait poſitivement ce jugement que Jeſus-Chriſt n'eſt pas dans l'Euchariſtie, il ne laiſſoit pas d'en eſtre auſſy perſuadé que s'il l'avoit fait mille fois, & d'eſtre auſſy diſpoſé à rejetter la preſence reelle que s'il avoit déja combatu cette doctrine.

pag 419. M. Claude nous debite en un autre endroit une maxime philoſophique qui a ſa ſource dans la meſme erreur. *Pour faire*, dit-il, *dans cette matiere une oppoſition immediate, il la faut faire contradictoire, & non pas contraire, c'eſt adire qu'il faut mettre l'affirmation & la ſimple negation, comme on parle, d'une meſme choſe, & non l'affirmation & la rejection poſitive. Il faut dire que les Chrétiens ont eu une creance diſtincte de la preſence reelle, ou qu'ils ne l'ont pas euë; qu'ils ont eu une creance diſtincte de l'abſence reelle, ou qu'ils ne l'ont pas euë. Mais de nous dire qu'ils ont eu une creance diſtincte de la preſence reelle, ou de l'abſence reelle, c'eſt viſiblement nous tromper, parce qu'il y a entre ces deux eſtats non ſeulement un milieu, mais pluſieurs.*

Mais il fait bien voir par la mauvaiſe application qu'il fait de cette Philoſophie de College, ou qu'il a deſſein de nous tromper, ou qu'il ſe trompe luy-meſme; & que toutes ces petites regles ne ſervent qu'à abuſer ceux qui n'excellent pas en cette partie de l'eſprit qui juge des regles, & qui les applique.

On accorde à M. Claude que logiquement parlant il faut oppoſer, *croire la preſence reelle*, & *ne croire pas la preſence reelle*; & non pas, *croire l'abſence reelle*. Mais je luy ſoutiens, que raiſonnablement parlant on peut fort bien oppoſer, *croire la preſence reelle*, & *croire l'abſence reelle*, c'eſtadire que *ne pas croire la preſence reelle*, & *croire l'abſence reelle*, peuvent & doivent paſſer pour la meſme choſe dans la matiere dont il s'agit, parce que ces deux diſpoſitions d'eſprit ont tous les meſmes effets.

C'eſt la meſme choſe dans le langage des hommes, de ne croire pas la preſence du vray corps de Henry IV. dans ſa ſtatuë, & de croire l'abſence du corps de Henry IV. de ſa ſtatuë; parce que ces deux diſpoſitions d'eſprit quoique differentes en ce que l'une eſt ſans reflexion, & l'autre avec reflexion, ont également ces quatre effets.

1. De faire que celuy qui eſt en l'une ou en l'autre, ſoit toujours preſt de répondre à quiconque luy demanderoit ſi le corps de Henry IV. eſt en ſa ſtatuë, qu'il n'y eſt point du tout.

2. De faire qu'il ſoit ſurpris, ſi on luy annonçoit cette nouvelle, que le corps de Henry IV. eſt dans ſa ſtatuë, & de la regarder comme une nouveauté étonnante & ridicule.

3. D'eſtre diſpoſé à la combattre & à la rejetter.

4. De ne pouvoir eſtre perſuadé que ce ſoit le corps d'Henry IV. par toutes les expreſſions communes qui appellent cette ſtatuë du nom de ce Roy, puis qu'il ſeroit accoutumé à y donner un autre ſens. CHAP. II.

Il en eſt de meſme dans le fait dont il s'agit.

Il y a une difference logicienne entre *ne croire pas la preſence reelle*, & *croire l'abſence reelle*; mais il n'y en a point d'humaine & de raiſonnable, parce que ces deux diſpoſitions ayant les meſmes effets, ſont priſes pour les meſmes dans le langage des hommes. Un homme qui n'auroit jamais conceu Jeſus-Chriſt que dans le ciel; qui n'auroit jamais regardé l'Euchariſtie que comme une image de Jeſus-Chriſt, un memorial, & un gage, & qui auroit pris en ce ſens toutes les expreſſions de l'Egliſe; qui n'auroit jamais conceu Jeſus-Chriſt reellement preſent dans ce myſtere, ſeroit dans ces quatre diſpoſitions que nous avons marquées.

Il répondroit tout d'un coup à ceux qui luy demanderoient ſi Jeſus-Chriſt eſt reellement preſent dans le myſtere de l'Euchariſtie, *qu'il n'y eſt pas.*

Il trouveroit la nouvelle qu'on luy annonceroit qu'il y eſt effectivement preſent, étrange, extraordinaire, ſurprenante.

Il ſeroit diſpoſé à combattre cette doctrine.

Il n'en pourroit eſtre perſuadé par toutes les expreſſions ordinaires, que *c'eſt le corps de Jeſus Chriſt, que le pain eſt changé au corps de Ieſus-Chriſt*; puiſqu'il ſeroit accoutumé à les prendre en un autre ſens, & à n'entendre autre choſe par tous ces termes, ſinon que le pain eſt le gage & le ſigne de Jeſus-Chriſt.

Il n'en feroit pas davantage, quand il auroit fait cent reflexions poſitives, que Jeſus-Chriſt n'eſt pas reellement dans l'Euchariſtie, & qu'il en eſt reellement abſent. De ſorte que ne pas croire la preſence reelle, & croire l'abſence reelle, ſont des diſpoſitions qui ſe confondent dans les effets. Et quand M. Claude a pretendu les diſtinguer metaphyſiquement, on peut dire de luy qu'il a plus parlé en Logicien qu'en homme vraiment raiſonnable, *plus logicè, quàm humanè locutus eſt.*

Ainſy le ſeul établiſſement de cette queſtion, en eſt la preuve. Car s'il eſtoit vray comme M. Claude le pretend, que les fidelles des 8. premiers ſiecles n'euſſent jamais ſongé que Jeſus-Chriſt fuſt reellement preſent dans l'Euchariſtie, & qu'ils ne l'euſſent cru preſent que dans le ciel, il s'enſuit au moins qu'ils auroient tous connu auſſy diſtinctement l'abſence reelle, que tous les Pariſiens connoiſſent que le corps du Roy Henry IV. eſt abſent de ſa ſtatuë, & que tous les fidelles connoiſſent que le corps du Pape eſt abſent des imager du Pape; & qu'ainſy ſoit qu'ils euſſent fait cette reflexion formelle & expreſſe, ſoit qu'ils ne l'euſſent pas faite, ils auroient tous eſté diſpoſez à s'élever contre ceux qui leur auroient annoncé cette doctrine, comme contre des inſenſez & des heretiques; ce qui ſuffit à l'Auteur de la Perpetuité.

On peut encore remarquer ſur ce ſujet, que quoique l'on ait embraſſé dans cette ſuppoſition le commun des fidelles de l'Egliſe, & que l'on ait ſoutenu avec raiſon que participant tous à l'Euchariſtie, ils devoient tous

CHAP. II. avoir une connoiſſance diſtincte ſi ce qu'on leur donnoit eſtoit ou n'eſtoit pas le corps meſme de Jeſus-Chriſt, cette ſuppoſition neanmoins n'eſt pas abſolument neceſſaire pour la preuve à laquelle elle eſt employée. Car pourveu que l'on accorde que tous les Preſtres, dont toutes les principales fonctions ont pour objet l'Euchariſtie ; que les Religieux, dont la principale devotion conſiſte à ſe diſpoſer à recevoir ſouvent cette viande divine ; que les principaux d'entre les Laïques, qui forment les opinions de la multitude, avoient une creance diſtincte ſur cet article, & qu'ils croyoient ou la preſence reelle, ou l'abſence reelle, l'argument demeure dans toute ſa force ; puiſqu'il eſt impoſſible que tant de milliers de Preſtres, de Religieux, de Laïques eſtant les maiſtres de la creance des peuples, euſſent ſouffert ſans oppoſition l'établiſſement d'une doctrine entierement contraire à leur ſens, aux lumieres de leur eſprit, & aux inſtructions que l'on leur auroit données. Ce n'eſt donc que pour fortifier la preuve que l'on l'a propoſée d'une maniere ſi generale : & à moins que M. Claude ne la ruine auſſy bien dans les Preſtres, dans les Religieux, & dans les principaux d'entre les Laïques, que dans les plus ignorans & les plus ſimples d'entre le peuple, le changement qu'il pretend eſtre arrivé, demeurera egalement impoſſible.

Enfin il faut remarquer, qu'encore que pour rendre la preuve de la Perpetuité plus inconteſtable, on ait joint enſemble ces deux ſuppoſitions ; l'une que toutes les nations de la terre ſe ſont trouvées dans la foy de la preſence reelle & de la tranſubſtantiation au temps de Berenger ſans aucun changement apparent ; l'autre que le commun des fidelles a toujours eu une connoiſſance diſtincte de la preſence, ou de l'abſence reelle en la maniere que nous le venons d'expliquer ; neanmoins l'union de ces deux ſuppoſitions n'eſt pas ſi neceſſaire, que l'une ne prouve rien ſans l'autre. L'on peut dire au contraire qu'elles ſuffiſent meſmes ſeparément. Car s'il eſt vray, comme nous l'avons déja fait voir, que toutes les ſocietez chrétiennes ont toujours certainement eſté depuis 600. ans dans la creance de la preſence reelle, ſans qu'il ait paru en elles aucun changement de doctrine ſur l'Euchariſtie, il eſt ſi difficile que toutes les nations ayent embraſſé inſenſiblement & univerſellement une opinion de cette ſorte, que cela doit paſſer pour impoſſible. Et s'il eſt vray que tous les fidelles de la ſeule ſocieté catholique ont toujours eu une creance diſtincte de la preſence ou de l'abſence reelle, il s'enſuit encore tres-viſiblement, que l'opinion de la preſence reelle n'a pu s'introduire dans cette ſocieté par un changement inſenſible. Mais en joignant enſemble ces deux ſuppoſitions qui prouvent chacune ſeparément, on met la choſe dans un degré d'évidence qui ne peut eſtre conteſtée que par des perſonnes déraiſonnables ; & c'eſt proprement là le but de l'Auteur de la Perpetuité.

Chapitre III.

Ce que l'on attribuë à M. Claude ſur le ſujet de la creance confuſe. Injuſtice des reproches de mauvaiſe foy qu'il fait ſur ce ſujet à l'Auteur de la Perpetuité.

Apres avoir veu ce que l'Auteur de la Perpetuité a ſoutenu, & en quoy il a renfermé ſes pretentions, il eſt bon de voir ce qu'il a imputé à M. Claude, pour ſatisfaire aux plaintes qu'il a fait *qu'on a corrompu ſon ſens & ſes paroles*, & qu'on luy a fait dire ce qu'il n'a pas dit, & ce qui eſt entierement contraire à ſes ſentimens. Voicy donc ce qu'on luy a attribué.

Il s'agit de ſçavoir, dit l'Auteur de la Perpetuité, *ſi les fidelles ont pu demeurer mille ans dans l'Egliſe en voyant tous les jours ce que l'on appelloit le corps de Ieſus-Chriſt, en aſſiſtant tous les jours au ſacrifice que l'on nommoit le ſacrifice du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt, en recevant ſouvent en leur bouche ce que l'on leur diſoit eſtre le corps de Ieſus-Chriſt,* Corpvs Christi; *s'ils ont pu, dis-je, demeurer en cet eſtat ſans former une penſée diſtincte & determinée, ſi ce qu'ils voyoient eſtoit ou n'eſtoit pas le vray corps de Ieſus-Chriſt. L'Auteur de la Réponſe le pretend, parce que cette pretention luy eſt utile pour ſon deſſein, & il l'avance ſans preuves, parce qu'il luy eſtoit impoſſible d'en trouver.* Traitté de la Perpet. 2. part. ch. 2.

C'eſt en quoy conſiſte cette creance confuſe oppoſée à la creance diſtincte que l'on attribuë à M. Claude, & il eſt vray que l'on luy a imputé de l'avoir admiſe durant mille ans. Cependant il pretend que c'eſt une impoſture & une infidelité, qu'il n'a jamais admis cette creance confuſe qu'au temps de Paſchaſe & de Berenger, c'eſt à dire depuis le 8. ſiecle; & il fait ſur cela des reproches à l'Auteur de la Perpetuité qu'il eſt bon de rapporter en ſes propres termes, afin qu'on s'accoutume à ne prendre pas les injures de M. Claude pour un prejugé qu'il ait raiſon.

Aprés avoir cité dans ſon livre les paroles que j'ay déja rapportées, il ajoûte: *J'avoüe que ſi c'eſt là le veritable eſtat de la queſtion, je n'ay rien à dire ſur la forme de la diſpute, & que je me dois ſeulement defendre ſur la matiere. Mais ſi je fais voir que cet eſtat de queſtion eſt un fantoſme de l'invention de l'Auteur; ſi je le ſurprens dans une depravation viſible de mon ſens & de mes paroles; ſi je fais voir que c'eſt une inſigne mauvaiſe foy & un manquement inexcuſable de ſincerité, que ferons nous de tout ce qu'il a baſti ſur un ſi méchant fondement? Ne m'avoüera-t'on pas que cela eſt mal baſti, mal avancé, mal diſputé?* pag. 131.

Il eſt raiſonnable d'accorder à M. Claude tout ce qu'il demande, & je luy promets de ma part que pourveu qu'il établiſſe bien ſes principes, on ne ſe plaindra point de ſes conſequences & de ſes injures. Mais il eſt juſte auſſy qu'il nous accorde de la ſienne, que s'il ne prouve nullement ce qu'il avance; ſi au lieu de ſurprendre ſon adverſaire dans une inſigne mauvaiſe foy, on le ſurprend luy-meſme dans une infidelité peu excuſable; ſi c'eſt luy-meſme qui déguiſe le ſens de ſes paroles, & qui retranche

CH. III. celles qui le découvrent clairement, il est juste, dis-je, qu'il m'accorde que ses reproches sont injustes, incivils, calomnieux.

Il est donc seulement question de sçavoir qui a raison ou qui a tort dans
pag. 12. les suppotions que l'on fait de part & d'autre, puisque nous sommes d'accord des consequences. M. Claude justifie les siennes en cette maniere : *J'avois dit dans ma cinquiéme observation, que la verité & l'erreur ayant également deux degrez; l'un de connoissance confuse, & l'autre de connoissance distincte, on ne peut qu'à peine remarquer de la difference entre elles pendant qu'elles sont dans ce premier degré de connoissance confuse; d'où il s'ensuit que le passage de l'un à l'autre est facile, & qu'une erreur nouvelle se peut aisément insinuer sous le titre d'eclaircissement donné à la verité ancienne. Et pour appliquer cette observation à la matiere de l'Eucharistie, j'avois dit qu'avant que la transubstantiation s'établist, chacun croyoit que Jesus-Christ est present au Sacrement, que son corps & son sang y sont vraiment receus par les fidelles, & que le Sacrement est le signe & le memorial de la mort de Iesus-Christ; mais qu'il y en avoit peu qui connussent au juste la difference des deux opinions qui separent aujourd'huy les Reformez des Romains, & qu'il y en avoit mesme qui ne sçavoient la verité qu'en gros; & qu'ainsy quand l'erreur est venuë, & qu'elle a declaré qu'il faut croire Iesus-Christ present substantiellement & localement, que son corps & son sang y sont receus de la bouche de nostre corps, & que le signe de son corps est le corps mesme, ç'a esté sans doute une nouveauté dont on n'avoit pas oüi parler, mais qu'il n'est pas étrange que beaucoup de monde y ait esté trompé, & qu'ils ayent pris cela non pour une nouveauté, mais pour un eclaircissement de la foy commune.*

Et sur cela il fait cette petite reflexion : *Jusques là je reconnois mes paroles fidellement rapportées par l'Auteur de la refutation. Mais je ne voy pas que j'aye dit que l'Eglise ait pu demeurer mille ans sans sçavoir distinctement ce que c'est que le Sacrement, s'il est ou n'est pas reellement le vray corps de Iesus-Christ. Il suffit qu'elle soit tombée dans cette connoissance confuse de la verité avant que la transubstantiation s'établist.*

Il n'est nullement étonnant que M. Claude ne voye point cette consequence dans les paroles de son livre, qu'il rapporte comme citées dans le livre de la Perpetuité. Mais la raison en est assez étonnante. C'est qu'il ne rapporte pas les paroles de son traité en la maniere qu'elles y sont, & qu'elles sont citées dans la refutation que l'on en a faite; mais qu'il en retranche celles où il auroit pu voir cette consequence, pour avoir droit de dire qu'il ne la voit pas, c'est à dire en un mot que l'Auteur de la Perpetuité ayant cité un passage de douze lignes du livre de M. Claude, & luy ayant attribué une consequence qu'il tire tres-justement des quatre lignes du milieu, M. Claude pour le convaincre de fausseté ne rapporte que le commencement & la fin de ce passage, & s'écrie sur cela que l'on luy fait dire ce qu'il ne dit pas dans ces lignes qu'il rapporte, mais qu'il dit dans ces lignes du milieu, qu'il luy plaist de supprimer.

Voicy le passage tout entier tel qu'il est rapporté dans la Refutation page 162. *Cette consideration est que l'erreur & la verité ont également deux degrez;*

degrez ; l'un de connoissance confuse, l'autre de connoissance distincte ; & qu'à peine peut-on remarquer quelque difference entr'elles pendant qu'elles sont dans ce premier degré de connoissance confuse, à moins qu'on ne revienne à l'autre qu'on appelle de connoissance distincte. Les idées en sont si semblables, qu'on ne les peut discerner que bien difficilement. OR, dit-il, AVANT QU'UNE ERREUR AIT FAIT DU BRUIT, ET SE SOIT FAIT REMARQUER PAR LE COMBAT, LA PLUS GRANDE PARTIE DE L'EGLISE, LE PEUPLE ET UNE BONNE PARTIE DES PASTEURS SE CONTENTE DE TENIR LA VERITE' DANS CE DEGRE' INDISTINCT DONT IE VIENS DE PARLER, *& ainsy il est aisé à une erreur nouvelle de s'insinuer & de s'établir dans les esprits sous le titre d'éclaircissement donné à la verité ancienne.* CH. III.

Il est visible par cette confrontation, que M. Claude en rapportant ce passage cité *dans la Refutation*, en a retranché ces lignes : *Or avant qu'une erreur ait fait du bruit, & se soit fait remarquer par le combat, la plus grande partie de l'Eglise, le peuple, & une bonne partie des Pasteurs se contente de tenir la verité dans ce degré indistinct dont je viens de parler.* Ces lignes se trouvent dans son traitté page 13. Elles sont rapportées dans la refutation de ce traitté par l'Auteur de la Perpetuité page 162. Et elles sont retranchées par M. Claude dans l'endroit mesme où il fait profession de rapporter ce que l'Auteur de la Perpetuité cite de son livre, sçavoir dans la page 132. Il est bien aisé de faire voir maintenant à M. Claude ce qu'il n'a pas voulu voir ny dans sa premiere réponse, ny dans la refutation que l'on en a faite. Il décrit fort bien cette creance confuse dont il s'agit. *C'est un degré indistinct*, dit-il, *dans lequel à peine peut-on remarquer quelque difference entre les opinions contraires pendant qu'elles sont en cet estat. C'est un degré*, dit-il encore, *dans lequel les idées sont si semblables, qu'on ne les peut discerner que tres-difficilement.* Et par consequent ceux qui estoient dans ce degré de connoissance confuse, ne sçavoient pas distinctement si ce qu'ils recevoient estoit ou n'estoit pas le corps mesme de Jesus-Christ. Car s'ils l'eussent sceu, leur idée n'auroit esté nullement semblable à celle de ceux qui auroient esté dans un autre sentiment.

Mais il ne marque pas moins clairement l'étenduë qu'il donne à cette creance confuse & indistincte, dans les paroles qu'il a retranchées, & que je m'en vas rapporter comme elles sont dans son premier traitté ; parce qu'on y voit encore plus clairement son sens. *Je ne doute pas aussy*, dit-il, *qu'on ne m'avoüe de bonne foy, qu'avant qu'il y ait eu de la contestation sur une matiere, c'est à dire qu'avant qu'une erreur ait fait du bruit, & se soit renduë remarquable par le combat, la plus grande partie de l'Eglise, le peuple, & une bonne partie des Pasteurs se contentent de tenir la verité dans ce degré indistinct que je viens de dire. Chacun sçait en sa conscience que ce que je dis est vray, & disputer sur cela ce seroit assurément chicaner.*

Voilà le temps bien determiné ; il comprend tout celuy qui est *avant la contestation, avant qu'une erreur ait fait du bruit.* Il n'y a qu'à compter combien a duré ce temps : car la raison est generale, & la maxime que

CHAP. I. M. Claude propose s'étend à tout le temps qui precede la contestation. Aussy ne la fonde-t-il pas sur des faits particuliers, & sur quelques circonstances propres à certains temps. Il l'établit sur la nature mesme, & sur l'evidence de cette maxime. Il s'en rapporte à la conscience de chacun, supposant qu'on la voit par la seule lumiere de la raison. *Ie ne doute point*, dit-il, *qu'on ne m'avoüe de bonne foy*, &c. *Chacun sçait en sa conscience que ce que je dis est vray; & disputer là-dessus ce seroit assurément chicaner.* Ce seroit faire tort à M. Claude de douter que lorsqu'il a parlé de la sorte, & qu'il s'en est rapporté *à la bonne foy* de ses lecteurs, il n'ait pretendu proposer une maxime generale qui s'étend à tous les temps, & non une maxime particuliere dont la verité ne dépendist que de certains faits, que chacun ne connoist pas par la bonne foy & la conscience : car il n'y a qu'en cette maniere que son discours peut avoir un sens raisonnable. Et par consequent il est clair que le temps qui precede la contestation que Berenger excita sur l'Eucharistie, estant de plus de mille ans, cette creance confuse admise par M. Claude est aussy de plus de mille ans ; qui est ce que j'avois à justifier.

Ainsy quand M. Claude ajoûte ces paroles : *Pour appliquer cecy à la matiere que nous traittons, je dis qu'avant que la transsubstantiation vinst au monde chacun croyoit que Iesus-Christ est present au Sacrement, & que son corps & son sang y sont vraiment receus par le fidelle communiant.* C'est une application qu'il fait de la maxime generale qu'il a avancée, & qui marque mesme qu'il l'a prise generalement. Car s'il n'avoit voulu dire universellement que dans tout le temps qui precede les contestations, la verité n'estoit connuë qu'en un degré indistinct, il n'auroit eu aucun sujet de conclure de là, qu'au temps de Berenger elle n'estoit connuë que de cette maniere confuse, puisqu'il n'apporte en cet endroit aucune preuve pour montrer que cette maxime fust plus veritable en ce temps-là qu'en un autre.

Il est donc certain que ce n'est point injustement qu'on impute à M. Claude d'avoir soutenu que pendant mille ans la pluspart des fidelles n'ont eu qu'une connoissance confuse du mystere de l'Eucharistie ; puisque cette consequence se tire si naturellement & si necessairement de ses paroles, qu'il n'a point trouvé d'autre moyen de s'en deffendre, que de dissimuler qu'on les eust rapportées, & de les retrancher luy-mesme de son passage.

Et il ne luy sert de rien de dire que dans d'autres passages de son écrit il applique cette creance confuse au temps de Lanfranc & de Berenger. Car qui doute que celuy qui soutient generalement, *qu'avant les contestations & le bruit que les erreurs excitent, la pluspart des fidelles se contentent de tenir la verité dans un degré confus*, n'ait droit d'en conclure qu'un peu avant Berenger on n'avoit dans l'Eglise qu'une connoissance confuse de l'Eucharistie ? La conclusion est certaine. Il n'y a qu'à dire que ce temps marqué precede l'erreur, & par consequent qu'il est compris dans le temps de la connoissance confuse. Mais il ne s'ensuit nullement de là que la maxime qui determine le temps de la connoissance confuse ne soit pas

generale, & ne s'étende pas à tout le temps qui precede la conteſtation, & la naiſſance de l'erreur. CH. IV.

Enfin c'eſt inutilement qu'il allegue qu'il a marqué dans ſon premier écrit, que ce fut au dixiême ſiecle que ſe perdit la connoiſſance diſtincte de la vraye doctrine ſur le ſujet du Sacrement. Cela ne conclut rien, tant parce qu'il n'eſt pas fort extraordinaire à M. Claude de ſe contredire, que parce que cette perte de la connoiſſance diſtincte de l'Euchariſtie n'eſt nullement contraire à la creance confuſe que l'on ſoutient qu'il a admiſe dans les dix premiers ſiecles. Car comme cette creance confuſe n'eſtoit ſelon luy que dans la pluſpart des Paſteurs, & dans la plus grande partie des Laïques, il reſtoit encore un petit nombre & de Paſteurs & de Laïques éclairez, dont il peut entendre ſans contradiction ce qu'il dit que la connoiſſance diſtincte du myſtere de l'Euchariſtie ſe perdit dans le dixiême ſiecle, c'eſtadire que ſelon luy il n'y reſta plus perſonne qui connuſt diſtinctement la veritable doctrine de l'Egliſe, au lieu qu'il y en avoit quelques-uns qui la connoiſſoient dans les autres ſiecles.

Voilà comment il peut accorder ſes paroles, pour eviter qu'on ne luy reproche qu'il s'eſt contredit. Mais il n'empeſchera pas par là qu'il ne ſoit tres-veritable, qu'il a admis la creance confuſe & diſtincte du myſtere de l'Euchariſtie pendant tout le temps qui precede l'hereſie de Berenger, c'eſtadire pendant plus de mille années. Aprés cela je ne penſe pas qu'il ait grand ſujet de ſe plaindre de ce que l'on a dit dans la Refutation en rapportant ſon ſentiment, que ſelon luy l'Egliſe eſt demeurée dans cette ignorancë juſqu'au temps de Berenger, puiſqu'il n'y a rien en cela que de veritable. Que ſi ces mots ne ſe trouvent pas expreſſément dans ſon écrit, quoique le ſens s'y trouve, c'eſt qu'ils n'eſtoient deſtinez que pour repreſenter ſon ſens, & non ſes paroles; & que ce n'eſt que par une faute d'imprimeur qu'elles ſont en italique, comme il eſt arrivé encore en quelques autres endroits. Et ainſy en les remettant en caractere romain il n'aura plus ſujet de ſe plaindre de l'imprimeur meſme. Mais il faudra qu'il faſſe bien d'autres changemens dans ſa réponſe, pour en oſter tout ce qui bleſſe la verité, la ſincerité, & la bonne foy.

CHAPITRE. IV.

Etrange procedé de M. Claude dans la maniere avec laquelle il pretend refuter ce que l'on a dit, que les fidelles ont toujours eu une creance diſtincte de la preſence ou de l'abſence reelle.

Deux defauts notables dans leſquels il eſt tombé.

C'Eſt une étrange diſpoſition d'eſprit que celle dans laquelle on entre quand on entreprend de refuter un écrit á quelque prix que ce ſoit. Et certainement il n'y en a guere qui déregle plus le jugement, & qui faſſe meſme perdre davantage la memoire. On eſt tout occupé

CH. V. de ce qu'on a dessein de combattre: on met tout en œuvre pour le détruire: on ne fait plus de discernement des raisons. Ainsy en voulant tout contredire, & ne demeurer d'accord de rien, on se trouve enfin aussy peu d'accord avec soy-mesme, qu'avec les autres.

C'est ce qu'on va voir dans les premieres démarches de M. Claude sur le sujet de cette creance confuse, que l'Auteur de la Perpetuité luy reproche d'avoir admise durant plus de mille ans. Son esprit de refutation le porte à l'accuser sur cela d'une insigne mauvaise foy, & d'un manque-
pag 335. ment inexcusable de sincerité; à l'appeller *maistre en déguisemens*, & à employer fort mal à propos la facilité qu'il a de faire des amplifications & des antitheses.

Je viens de faire voir qu'il n'y a rien de plus injuste que ces accusations. Mais s'il n'est pas vray, comme il le pretend, qu'il ait admis cette creance confuse pendant dix siecles, & s'il l'a renfermée, comme il dit, dans le neuviême & le dixiême, il s'ensuit donc qu'il reconnoist que pendant huit siecles les fidelles avoient une connoissance distincte du mystere de l'Eucharistie. Et ainsy l'Auteur de la Perpetuité pretendant qu'ils l'ont toujours euë, ne seroit en different avec luy qu'à l'égard de deux siecles seulement, sçavoir du neuviême & du dixiême, & n'auroit à combattre cette connoissance confuse que dans ces deux siecles, ce qui ne seroit pas bien difficile.

M. Claude se ravise donc, & il trouve qu'il luy est plus avantageux de ne rien accorder du tout à l'Auteur de la Perpetuité, & de soutenir que mesme pendant ces huit premiers siecles, les fidelles n'avoient pas de connoissance distincte de la presence ou de l'absence reelle. Il divise pour cela les fidelles de ces siecles en diverses classes & en divers ordres; & il pretend que dans tous ces differens ordres *il n'y en avoit aucun qui eust une connoissance formelle de la realité romaine, pour la rejetter ou pour l'admettre.* Et c'est pourquoy il ne s'éleve pas moins contre l'Auteur de la Perpetuité, qui avoit pretendu que dans tous les dix premiers siecles les
pag 281. fidelles avoient cette connoissance distincte, que s'il se fust renfermé dans le neuviême & le dixiême siecle.

Ce n'est pas qu'il n'y ait de l'equivoque en tout cela: mais il n'a pas plu à M. Claude de le développer, afin d'avoir lieu de se trouver toujours opposé au sentiment de l'Auteur de la Perpetuité, & de se faire valoir en le refutant par tout. Cependant il devoit considerer que ce qu'il a voulu embroüiller pourroit estre demesle, & qu'ainsy il ne tireroit peutestre pas tout le fruit qu'il espere de ce petit artifice.

Quand un homme ne dit que des choses tres-claires & tres-conformes au sens commun, ceux qui entreprennent de le refuter tombent d'ordinaire dans ces deux inconveniens.

1. De mal expliquer son sentiment, afin d'avoir lieu de le combattre.

2. De luy accorder en effet tout ce qu'il desire, lors mesme qu'ils font semblant de le contredire.

Ce que l'Auteur de la Perpetuité avoit soutenu touchant la connoissance distincte du mystere de l'Eucharistie, estoit dans ce degré de clarté.

Et ainſy on ne doit pas s'étonner que M. Claude ſoit tombé dans tous ces deux defauts, comme il eſt bien facile de l'en convaincre. CH. IV.

L'Auteur de la Perpetuité ſoutient que les fidelles ont toujours eu dans tous les ſiecles une creance diſtincte de la preſence ou de l'abſence reelle, & qu'ils ont ſceu ſi ce qu'ils recevoient en la communion eſtoit ou n'eſtoit pas le vray corps de Jeſus-Chriſt. Or comme on l'a déja montré, par cette connoiſſance diſtincte de la preſence reelle, il n'entend pas une connoiſſance diſtincte de la tranſubſtantiation, c'eſt une queſtion à part, pour laquelle il a ſes preuves particulieres : mais il luy eſt permis de ſe renfermer icy dans ce qu'il y a de plus clair, & qui peut eſtre mieux prouvé par la raiſon qu'il employe.

Quand il dit auſſy que s'ils n'avoient pas eu une creance diſtincte de la preſence reelle, ils en auroient eu une de l'abſence reelle, il ne dit pas qu'ils auroient rejetté formellement & ſpecifiquement toutes les diverſes manieres de preſence reelle qu'on peut inventer : mais il dit qu'ils auroient cru l'abſence reelle de Jeſus-Chriſt en la maniere que tous les Pariſiens connoiſſent diſtinctement & abſolument que le Roy n'eſt pas à Paris quand il eſt en Flandre, quoiqu'ils ne s'aviſent pas de dire qu'il n'y eſt ny par tranſubſtantiation, ny par conſubſtantiation, ny par polytopie, ny par preſence iuviſible. Ils diſent tout cela en un mot, en diſant qu'il n'y eſt pas. Ainſy, comme on a déja remarqué, afin que les fidelles euſſent une creance diſtincte de l'abſence reelle, il eſt ſeulement beſoin qu'ils euſſent cru que l'Euchariſtie n'eſtoit pas le corps meſme de Jeſus-Chriſt, qu'il n'y eſtoit pas reellement preſent, & qu'il n'eſtoit veritablement que dans le ciel.

Que fait donc M. Claude pour combattre cette doctrine ſi claire ? Il a recours à l'un des artifices dont nous avons parlé. Il la déguiſe, & il l'altere à ſa mode. Il ſuppoſe qu'on a dit ce que l'on n'a pas dit, & il s'amuſe à prouver que peuteſtre les fidelles qui n'auroient pas cru la preſence reelle, n'auroient pas pour cela rejetté formellement la tranſubſtantiation, la conſubſtantiation, la polytopie : dont il conclut, qu'ils n'avoient point d'idée diſtincte de la preſence reelle, ny de l'abſence reelle. *Il ne s'enſuit pas*, dit-il, *qu'ils ayent formellement rejetté les moyens qu'on a trouvez depuis pour oſter cette incompatibilité, ou que deux ſubſtances ſoient l'une dans l'autre, ſelon l'opinion des Conſubſtantiateurs, ou que celle du pain cede à celle du corps, ſelon la creance de Rome. Ils n'ont point penſé à ces pretendus moyens, & ne les ont ny poſitivement admis, ny poſitivement rejettez. N'y a-t-il pas*, dit-il encore, *de l'abſurdité à vouloir que ces pretendus moyens, dont les peuples n'avoient jamais oüi parler, tombaſſent formellement dans leur eſprit, pour les rejetter, ou pour les admettre?* pag 150.

Mais quand on ſe donne la liberté de faire raiſonner ſes adverſaires à ſa fantaiſie, il n'eſt pas difficile de leur attribuer des abſurditez. On ſoutient à M. Claude que ſi les fidelles des premiers ſiecles n'avoient point eu une creance diſtincte de la preſence reelle, ils en auroient eu une de l'abſence reelle, c'eſtadire qu'ils auroient eſté perſuadez que l'Euchariſtie n'eſt point le corps de Jeſus-Chriſt ; qu'ils auroient eſté preſts de

CH. III. répondre de cette sorte à toute personne qui leur auroit demandé si c'est le corps de Jesus-Christ ; qu'ils auroient esté dans la disposition de s'élever avec force contre tous ceux qui auroient avancé cette nouvelle doctrine. Pour cela il n'auroit point esté necessaire qu'ils eussent envisagé distinctement aucune des manieres de presence reelle. Il auroit suffi qu'ils les eussent toutes rejettées generalement. Et M. Claude pretend renverser tout cela, en disant qu'ils n'ont point songé à ces manieres particulieres, comme si l'on ne pouvoit pas les rejetter toutes sans y songer expressément.

Peut-on concevoir un procedé plus contraire à la bonne foy & à la sincerité, que de détourner ainsy la question à ce que l'on n'a point dit, lorsque l'on est dans l'impuissance de répondre à ce que l'on a dit effectivement ?

Cela suffit pour convaincre M. Claude du premier des deux defauts que l'on a marquez, qui est d'imposer à son adversaire des sentimens qu'il n'a point, & de luy faire dire ce qu'il ne dit pas. Et il n'est pas moins facile de luy faire voir qu'il est aussy tombé dans le second, sçavoir de luy accorder en effet tout ce qu'il demande, lorsqu'il le combat avec le plus de chaleur.

C'est ce qui est presque inevitable à ceux qui entreprennent, comme M. Claude, de contredire des choses claires.

D'une part il est penible à ces personnes de resister toujours à la verité qui les presse. De l'autre ils se sont engagez à la desavoüer & à la combattre. Ainsy pour accorder ces deux inclinations, ils ont de coutume de se servir de cet artifice, d'accorder tout ce qu'on leur demande sous d'autres termes pour satisfaire à la verité, & de rejetter les mesmes choses sous les termes dans lesquels elles sont proposées par leur adversaire, pour satisfaire a leur passion & à leur engagement. C'est proprement là le procedé de M. Claude.

Il faut se souvenir pour cela de ce que nous avons déja remarqué, qu'il y a trois manieres de rejetter la presence reelle, ou de croire l'absence reelle.

La 1. de croire simplement Jesus-Christ present dans le ciel, de regarder l'Eucharistie comme son image, de ne le concevoir point present dans la terre. C'est une des manieres de concevoir l'absence reelle de Jesus-Christ de l'Eucharistie, comme c'est concevoir l'absence du Roy de Paris, de le concevoir en Flandre, & de ne le point concevoir à Paris.

La 2. de rejetter generalement & positivement la presence de Jesus-Christ, sans descendre neanmoins à toutes les differentes manieres de presence corporelle, spirituelle, visible, invisible.

La 3. de rejetter positivement & distinctement toutes ces differentes manieres de presence.

Sur le sujet de ces trois manieres, l'Auteur de la Perpetuité soutient que si les fidelles n'avoient pas cru la presence reelle, ils n'auroient pu s'empescher de la rejettter ou de la premiere, ou de la seconde maniere; mais il ne dit pas un seul mot de la troisiéme.

Que fait ſur cela M. Claude? Il accorde entierement la premiere de ces manieres; il ne dit rien de la ſeconde, & il combat la troiſiéme, que perſonne ne veut établir. C'eſt ce que l'on va voir par ce paſſage de ſon livre. CH. IV.

Quand l'Auteur nous dit, que ceux qui prenoient les inſtructions des Peres en un ſens metaphorique, avoient une idée & une creance diſtincte de l'abſence reelle, s'il entend qu'ils croyoient Ieſus-Chriſt preſent corporellement au ciel, ſans ſonger à ce qu'on a dit depuis qu'il eſt en meſme temps au ciel & en la terre, là à la maniere d'un corps, icy à la maniere d'un eſprit, j'avoüe que les fidelles avoient en ce ſens-là une idée tres-diſtincte de l'abſence reelle, c'eſt à dire qu'ils ne croyoient point du tout qu'il fuſt ſubſtantiellement preſent au Sacrement, appliquant toute leur penſée à la preſence de ſa grace & de ſon merite, s'attachant à mediter ſon amour infini &c. ſans porter leur eſprit juſqu'à cette preſence de ſubſtance, que Rome a depuis trouvée. Mais ſi par avoir une creance & une idée diſtincte de l'abſence reelle, l'Auteur entend qu'ils connoiſſoient & rejettoient diſtinctement ce moyen de faire exiſter le corps de Jeſus-Chriſt à l'autel en multipliant ſa preſence en pluſieurs lieux, je dis qu'ils ne l'avoient point du tout. Pag. 2. 1.

Il eſt clair par ce paſſage 1. que M. Claude ne nie poſitivement que ce que l'on n'a jamais dit, qui eſt que ſi les fidelles n'avoient pas cru diſtinctement la preſence reelle, ils l'auroient rejettée expreſſément avec toutes ſes conſequences, & en ſpecifiant toutes les diverſes manieres de preſence. Cependant il veut paroiſtre contraire en ce point à l'Auteur de la Perpetuité

2. Qu'il ne parle point du tout dans ce paſſage de la ſeconde maniere tres-naturelle & tres-ſimple de rejetter la preſence reelle, qui eſt de nier generalement que Jeſus-Chriſt ſoit preſent au Sacrement: & c'eſt une de celles que l'Auteur de la Perpetuité prouve avoir deu ſe rencontrer dans les fidelles des premiers ſiecles, s'ils n'euſſent pas cru la preſence reelle.

3. Qu'il accorde expreſſément la premiere, en ſoutenant que les fidelles de ce temps-là *croyoient Ieſus-Chriſt corporellement au ciel, qu'ils ne ſongeoient point du tout qu'il fuſt dans la terre, & qu'ils appliquoient toute leur penſée à la preſence de ſa grace.* Or eſtre dans cette diſpoſition, c'eſt rejetter en un ſens la preſence reelle, ainſy que nous l'avons déja montré pluſieurs fois.

Voilà donc une aſſez plaiſante maniere de refuter les gens, de contredire ce qu'ils ne diſent point; de ne dire rien ſur ce qu'ils diſent; & de leur accorder ce qu'ils demandent, & ce qui ſuffit pour leur deſſein.

Car comme on l'a déja fait voir, l'unique but de tout le traitté de la Perpetuité eſt de montrer, que ſi les peuples n'avoient pas toujours cru la preſence reelle, ils n'en auroient jamais ſouffert l'établiſſement. Et pour cela il ſuffit qu'ils ayent toujours eſté dans la diſpoſition de ſe ſoulever contre ceux qui l'auroient enſeignée, au cas qu'ils ne l'euſſent pas toujours crue.

Or la maniere d'idée diſtincte d'abſence reelle que M. Claude admet,

CH. IV. est plus que suffisante pour cela. Car qui pourroit s'imaginer que les fidelles accoutumez à ne regarder jamais Jesus-Christ que dans le ciel, à ne le considerer jamais sur la terre, à ne voir dans le Sacrement de l'Eucharistie que la qualité de signe sacré operant moralement dans nos ames, eussent pu souffrir sans bruit & sans éclat cette nouvelle si surprenante, que ce qu'ils croyoient n'estre que l'image de Jesus-Christ estoit Jesus-Christ mesme, & le contenoit reellement; que ce qu'ils ne prenoient que pour du pain, estoit le corps mesme de leur Sauveur?

Peut-on s'imaginer, comme nous avons déja dit, qu'on persuadast sans bruit à tous les peuples de France que les statuës de leurs Rois, qu'ils ne considerent que comme des statuës, enferment reellement leurs corps, que les signes qui marquent le vin sont reellement du vin, que toutes les enseignes des marchands contiennent reellement les marchandises qu'elles designent?

Il n'est point necessaire, comme nous l'avons déja dit, pour estre disposé à rejetter ces opinions fantastiques, d'avoir fait auparavant ces reflexions positives, que la statuë d'un Roy n'est pas reellement son corps, que l'enseigne d'un marchand n'est pas sa marchandise, que du lierre n'est pas du vin. Il suffit que l'idée que nous avons de l'une de ces choses soit telle que l'on y voye l'exclusion de l'autre, sitost que l'on y fait reflexion. C'est en cette maniere que nous concevons la distinction de toutes les choses du monde. Car nous les discernons rarement par des reflexions expresses. Mais on ne laisse pas de dire avec verité, que nous avons une idée nette de leur distinction, parceque sitost que nous y faisons attention, nous voyons clairement que l'idée de l'une n'enferme point celle de l'autre, & que nous sommes disposez à resister à ceux qui les voudroient confondre.

Ainsy tout homme qui n'auroit jamais regardé l'Eucharistie que comme image, & comme signe de Jesus-Christ, & qui n'auroit jamais considerè Jesus-Christ present que dans le ciel, répondroit tout d'un coup à celuy qui luy demanderoit si Jesus-Christ est reellement present dans l'Eucharistie, qu'il n'y est nullement en cette maniere, & ne manqueroit jamais de traitter d'abord cette opinion d'impertinente & de ridicule.

Quel moyen auroit-on de faire passer insensiblement à la creance de la presence reelle un homme instruit jusques au point où M. Claude suppose que les fidelles un peu éclairez estoient instruits dans les huit premiers siecles de l'Eglise? Luy diroit-on avec les Peres, que l'Eucharistie est le corps de Jesus-Christ? Mais il seroit accoutumé, selon M. Claude, de n'entendre autre chose par ces expressions, sinon que l'Eucharistie est le signe du corps de J. C. Luy diroit-on avec les mesmes Peres, *que le pain & le vin sont changez, transelementez, convertis au corps & au sang de Jesus-Christ?* Mais il seroit accoutumé encore, selon M. Claude, d'entendre simplement par ces paroles, *qu'ils sont changez & convertis en la vertu du corps de Iesus-Christ.* Avec ces deux celebres clefs de *vertu* & de *figure*, il s'imagineroit ouvrir sans peine tous les passages des Peres. Il faudroit donc luy montrer avec grand soin pour le reduire à l'opinion

des

des Catholiques, qu'il les entend mal, qu'ils parlent d'une preſence reelle, & non d'une preſence de ſignification & de vertu. Que l'on juge ſi cela ſe peut faire ſans bruit, ſans emotion, ſans diſpute, & ſans qu'il en paroiſſe dans l'Egliſe aucune trace ſenſible. CH. IV.

Nous montrerons dans la ſuite, que les preuves de l'Auteur de la Perpetuité contre la creance confuſe s'étendent encore plus loin, & qu'elles font voir que non ſeulement les fidelles ont deu avoir en cette maniere une connoiſſance diſtincte de la preſence ou de l'abſence reelle, mais meſme qu'ils n'ont pu s'empeſcher d'y faire reflexion. Mais quand elles ne concluroient que ce que M. Claude nous accorde pour les premiers ſiecles, elles ne laiſſeroient pas d'eſtre ſuffiſantes pour montrer que la preſence reelle n'auroit pu s'établir inſenſiblement dans tous les ſiecles. Auſſy M. Claude ſemble demeurer en quelque ſorte d'accord de cette conſequence, en diſant que l'erreur n'oſa ſe montrer dans tous les huit premiers ſiecles.

De ſorte que pourveu qu'on luy montre que le neuviême & le dixiême ſiecle n'ont pu eſtre dans une autre diſpoſition, il s'enſuit que ſelon luy-meſme elle n'a pu ſe montrer. Or cela ſera bien facile. Cependant il ſuffit de remarquer icy, que quoique dans le deſſein de contredire l'Auteur de la Perpetuité il ait pretendu qu'il avoit eu tort d'avancer, que ſi l'on n'avoit point eu dans les premiers ſiecles la creance de la preſence reelle, on auroit eu celle de l'abſence reelle, il accorde neanmoins à cet Auteur à l'égard des huit premiers ſiecles tout ce qui eſt neceſſaire pour montrer l'impoſſibilité du changement inſenſible, ce qui eſt ſon unique but.

CHAPITRE V.

Syſtême de l'opinion de M. Claude ſur la creance diſtincte & confuſe.

LEs baſtimens qui ont eſté faits à diverſes fois, par diverſes veües, & pour diverſes fins, ſont d'ordinaire peu reguliers & peu proportionnez. Et il en eſt de meſme des opinions. Car lors qu'elles n'ont pas eſté formées tout d'un coup ſur la veüe ſimple de la verité, mais que l'on a eſté forcé de les établir par differens intereſts, non ſeulement elles ont peu de proportion & de regularité, mais les parties s'entretiennent ſi peu, & ſont ſi mal jointes entr'elles, que ſouvent les unes ne peuvent ſubſiſter que par la ruine des autres.

C'eſt pourquoy afin d'eclaircir mieux toute cette matiere, il eſt bon de faire remarquer la naiſſance & le progrés de l'opinion de la creance confuſe & diſtincte, dont M. Claude eſt l'inventeur; & de repreſenter en abregé tout ſon ſyſtême, en faiſant voir en détail les diverſes parties qui le compoſent; puiſque le repreſenter en cette maniere, c'eſt en quelque ſorte le ruiner.

Quand le Miniſtre Aubertin nous a voulu faire l'hiſtoire de ce chan-

CHAP. V. gement prodigieux de la creance de toute la terre sur le sujet de l'Eucharistie, il s'y est pris plus grossierement. Il ne s'est point amusé à ce degré de creance confuse, mais il nous a dit simplement que dans les tenebres du dixiéme siecle l'opinion de la presence reelle se répandit dans toute l'Eglise, en sorte que ceux de l'onziéme quoique devenus plus habiles, l'ayant succée avec le lait, la firent passer hardiment pour veritable.

Albert. l. 3. pag. 745. *Hinc contigit ut in sequenti quamvis litteratiores facti, hac tamen opinione unà cum lacte imbuti, illam tanquam veram confidenter obtruserint.*

Mais les difficultez de ce changement pretendu ayant esté representées dans le traitté de la Perpetuité, M. Claude s'est avisé dans sa premiere

pag. 13. réponse d'avancer cette maxime generale : *Qu'avant qu'il y ait eu de la contestation sur une matiere, & avant qu'une erreur ait fait du bruit, & se soit renduë remarquable par le combat, la plus grande partie de l'Eglise, le peuple, & une bonne partie des Pasteurs se contentent de tenir la verité dans un degré indistinct*, c'estadire comme il l'explique un peu auparavant, *dans un degré de connoissance confuse, dans lequel les idées de la verité & de l'erreur sont si semblables, qu'on ne les peut discerner que tres-difficilement.*

Voila le premier établissement de la creance confuse dans lequel il est clair comme on vient de faire voir, que M. Claude l'étend à tout le temps qui precede l'heresie de Berenger, c'estadire à tous les dix premiers siecles, & à la moitié de l'onziéme.

Mais dans la seconde réponse il s'est repenti de s'estre tant avancé, & il a mieux aimé diviser ces siecles en deux parties, dont l'une comprend les huit premiers, & l'autre le neuviéme, le dixiéme, & une partie de l'onziéme.

pag. 295. Il appelle les huit premiers siecles, *Les beaux jours de l'Eglise, les jours de benediction & de paix*; & il pretend que la doctrine positive qu'il soutient *y estoit enseignée d'une maniere si claire, si forte, & si distincte, qu'elle dissipoit toutes les difficultez qui pouvoient naistre de ces expressions*; *Le pain est le corps de Iesus-Christ, il est changé au corps de Iesus-Christ, & d'autres semblables, les Peres*, dit-il, *prenant soin de s'expliquer nettement, & de prevenir l'esprit des peuples contre l'erreur; & en effet l'erreur n'osa paroistre dans tous ces siecles.*

Il appelle aussy l'estat de ces peuples l'estat de connoissance distincte, dont il veut qu'on ait passé à la connoissance confuse. Et neanmoins il ne veut pas que dans cet estat les fidelles eussent une connoissance distincte de la presence ou de l'absence reelle, quoique nous ayons montré qu'il l'admet en effet malgré qu'il en ait.

Pour accorder cette contradiction apparente, on peut dire que selon M. Claude la connoissance de ces peuples estoit distincte positivement à l'égard de ce poinct, Que l'Eucharistie est le signe & le memorial de Jesus-Christ, que Jesus-Christ est dans le ciel; mais qu'elle n'estoit pas distincte negativement à l'égard de ces propositions exclusives, Jesus-Christ n'est pas reellement dans l'Eucharistie, il n'est pas reellement dans la letrre. De sorte que comme il pretend qu'on a perdu dans le neuviéme

& le dixiéme ſiecle de la connoiſſance diſtincte qu'il admet auparavant, il faut qu'il ſuppoſe que l'on n'ait pas cru dans le dixiéme ſiecle que l'Euchariſtie fuſt le gage & le memorial de Jeſus-Chriſt, & qu'on ait ceſſé de dire qu'il fuſt dans le ciel. Ce qui eſt aſſez ridicule. CHAP. V.

C'eſt ce qu'il a dit en general touchant l'eſtat des peuples dans les huit premiers ſiecles. Mais pour le particulariſer davantage il décrit en détail les differens ordres de perſonnes dont il pretend que l'Egliſe eſtoit alors compoſée.

Je mets, dit-il, *dans l'Egliſe cinq ſortes de perſonnes, qui n'avoient aucune connoiſſance diſtincte de la preſence reelle ny pour la rejetter, ny pour l'admettre.*

Premierement ceux qui concevoient ces deux termes, le Sacrement & le corps de Ieſus-Chriſt: le Sacrement ſous l'idée que les ſens leur en fourniſſoient; car ſoit qu'on l'appellaſt pain, ſoit qu'on l'appellaſt corps, l'idée qu'ils s'en formoient eſtoit telle, que les yeux la repreſentoient. Ils concevoient en ſuite le corps de Ieſus-Chriſt de la maniere que l'Evangile nous en parle, un corps, une chair ſemblable à celle que nous avons, née d'une Vierge, unie au Verbe éternel, vivant en terre, mourante en croix, reſſuſcitée & élevée dans la gloire, en un mot ſous l'idée que la religion nous en donne.

L'idée du Sacrement leur ſervoit pour paſſer à l'autre. Mais ils s'arreſtoient-là, & ne faiſoient point de plus particuliere reflexion ſur cecy, comment le Sacrement eſtoit le corps de Jeſus-Chriſt. Leur devotion eſtoit contente de l'uſage qu'ils avoient fait du Sacrement, à quoy ils eſtoient aidez par cette formule de communion, Corpus Chriſti, ils n'alloient pas juſques à cette queſtion-là.

Secondement ceux qui alloient juſques à la queſtion, comment ce pain viſible, ce ſujet qu'on nomme ſacrement, eſt le corps de Chriſt; mais trouvant de l'incompatibilité dans les termes, leur eſprit s'arreſtoit à la ſeule difficulté, ſans entreprendre de la reſoudre.

Troiſiémement ceux qui allant juſques à la queſtion, alloient auſſy juſques à la reſolution; mais leur eſprit s'arreſtoit à des termes generaux, comme que Jeſus-Chriſt nous eſt preſent au Sacrement, que nous y recevons ſon corps & ſon ſang, ſans en chercher un plus grand eclairciſſement.

Quatriémement ceux qui aprés avoir eſté choquez par l'incompatibilité des termes, trouvoient enfin le vray denoüement, je veux dire que le pain eſt le ſacrement, le memorial, & le gage du corps ſaint de noſtre Redempteur.

Cinquiémement ceux qui à l'oüie de ces propoſitions, le pain eſt changé au corps de Chriſt; le pain eſt le corps de Chriſt, alloient d'abord à leur vray & naturel ſens, ſans embarras ny difficulté, & ſans ſonger meſme à l'incompatibilité des termes, entendant fort bien que le pain demeurant pain eſt conſacré pour nous eſtre un ſacrement qui nous repreſente & qui nous communique le corps du Seigneur.

Voila ce que M. Claude appelle les beaux jours de l'Egliſe, & le temps de la connoiſſance diſtincte.

Et cependant de ces cinq ordres il y en a trois qui ne ſçavoient ce que c'eſtoit que l'Euchariſtie, & qui n'entendoient pas le ſens des expreſ-

CH. V. pag. 262. sions qui en renferment la doctrine. Le quatriéme le cherchoit & le trouvoit, dit-il, *heureusement aprés l'avoir beaucoup cherché*, & le cinquiéme le trouvoit sans le chercher.

Aprés ces huit siecles M. Claude place le temps de l'ignorance & de la creance confuse.

pag 260. Nous determinons, dit-il, le temps de l'ignorance des peuples à peu *prés depuis Pascase jusques à Berenger, c'estadire depuis le commencement du neuviéme siecle jusques au milieu de l'onziéme.* Et c'est là le temps qu'il appelle de connoissance confuse. Mais comme il est extrémement empesché à representer l'estat de ces siecles, il se sert quelquefois d'un artifice tout à fait plaisant, qui est de décrire l'estat où il pretend que l'Eglise estoit dans l'onziéme siecle aprés Berenger, lorsqu'il s'agit de développer l'estat où elle estoit dans le neuviéme & le dixiéme, & dans les premieres 30. années de l'onziéme.

Il avoit deja commencé d'user de cette supercherie dans la premiere réponse page 19. & l'Auteur de la refutation la luy avoit pardonnée; mais il est bon de la faire remarquer icy, parce qu'il continuë encore dans sa seconde réponse d'user du mesme déguisement.

Il rapporte dans cette page 19. de sa premiere réponse la pretention de l'Auteur de la Perpetuité en ces termes: *L'Auteur*, dit-il, *se mocque de nous, quand il dit qu'en supposant le changement que nous pretendons estre arrivé, il faut necessairement qu'il y ait eu un temps où la creance de la presence reelle estoit tellement meslée avec celle de l'absence reelle, qu'il y avoit la moitié des Evesques, des Prestres & du peuple qui tenoit l'une, & l'autre qui tenoit l'autre: surquoy il exagere son étonnement, que cette division si generale, si grande, & si importante ait demeuré si long-temps inconnuë, ou qu'estant connuë elle n'ait point produit une actuelle separation.*

Il est visible que ce temps de mélange dont parle l'Auteur de la Perpetuité precede necessairement Berenger; puisqu'il établit pour principe, que peu avant Berenger toute l'Eglise estoit dans la creance de la presence reelle, & que tout son raisonnement se reduit à ce point, que les Ministres pretendant que toute l'Eglise estoit Calviniste à la fin du huitiéme siecle, & s'estant trouvée toute dans la creance des Catholiques au commencement de l'onziéme, il faudroit necessairement selon cette supposition que dans l'entre-deux il y ait eu un temps où les deux creances estoient meslées.

M. Claude entreprend donc de refuter ce raisonnement, & il le fait en cette maniere: *Ce raisonnement*, dit-il, *qui occupe six grandes pages dans l'écrit qu'on m'a fait voir, & dont pourtant je rassemble toute la force en quatre mots, à deux insignes defauts, l'un qu'il suppose faux, & l'autre qu'il conclut mal.*

Il n'y a rien de plus net, & quand il s'agit de condamner son adversaire, M. Claude ne laisse jamais d'equivoque. Il declare donc que ce mélange des deux creances avant Berenger, qu'on avoit tiré comme une consequence necessaire de l'opinion des Ministres, est faux. Mais quand il

s'agit d'établir cette accuſation de faux, les preuves de M. Clauſe ne ſe trouvent pas tout à fait ſi nettes. CH. V.

Je dis, continuë M. Claude, *qu'il ſuppoſe faux*, c'eſt à dire que ce mélange de creance avant Berenger eſt fabuleux. pag. 20 Mais comment le prouve-t'il ? *Car*, dit-il, *dans le plus grand progrés de l'erreur, dans l'onziéme ſiecle ſi vous voulez, je ne doute point qu'il n'y ait eu de quatre ou cinq ſortes de perſonnes dans le corps de l'Egliſe viſible : Les uns profanes & mondains, qui ne prenant pas grand intereſt à la religion ſe tenoient fort à l'écart de ces diſputes, ſans prendre party. Les autres ignorans, qui ſe contentoient de ſçavoir en general que l'Euchariſtie eſt le memorial de la paſſion de leur bon Sauveur, & qu'ils y recevoient ſon corps & ſon ſang ; & ceux-là tenoient la veritable foy dans le degré de connoiſſance confuſe que j'ay dit en ma cinquiéme obſervation. Les troiſiémes tenoient la veritable foy dans un degré de connoiſſance diſtincte, croyant que le pain & le vin ſont les ſignes du corps & du ſang du Fils de Dieu ; que ce corps & ce ſang y ſont preſens non localement & ſubſtantiellement, mais myſtiquement à nos ames, & qu'ils y ſont receus de nous, non par la bouche du corps, mais par l'operation de la foy ; & de ceux-là les uns avoient aſſez de courage & aſſez de force pour ſoutenir la verité publiquement, les autres ſe contentoient de la croire, & de la maintenir en particulier. Les quatriémes eſtoient ceux qui avoient embraſſé l'erreur de la creance ſubſtantielle.*

Y eut-il jamais une plus viſible illuſion que celle-là ? L'Auteur de la Perpetuité ſoutient qu'avant Berenger les Miniſtres doivent admettre un mélange prodigieux, mais inconnu de ces deux creances dans toutes les ſocietez & dans toutes les compagnies particulieres, & il prouve que ce mélange eſt impoſſible ; & M. Claude répond qu'aprés Bereger *il y a eu en effet de la diviſion dans l'Egliſe ſur le ſujet de l'Euchariſtie, & que ce mélange en ce temps-là n'eſt pas impoſſible.* Car pour montrer qu'il place ces differens ordres de perſonnes aprés que Berenger euſt commencé à publier ſon erreur, c'eſt que dans cette page 20. il marque expreſſément l'onziéme, & que dans la page 248. de la ſeconde réponſe, en nous renvoyant à ce lieu meſme, il marque qu'il entend parler du temps aprés que *la conteſtation fut formée & que la queſtion fut ouverte.*

C'eſt pourquoy dans ſa ſeconde réponſe il paſſe de meſme de l'eſtat pretendu de l'Egliſe des huit premiers ſiecles à l'explication de l'eſtat de l'Egliſe aprés Berenger. *Pour établir ma pretention*, dit-il, *je dis que le* pag. 249. *corps de l'Egliſe eſt inſenſiblement tombé de la connoiſſance diſtincte de la verité, dans une connoiſſance confuſe, & qu'elle a pu facilement paſſer de la connoiſſance confuſe à l'erreur.* Or elle y eſtoit déja toute paſſée avant Berenger, comme Aubertin meſme le reconnoiſt. Comment M. Claude nous expliquera-t-il donc ce paſſage de la creance confuſe à l'erreur qui s'eſt fait avant Berenger ? *Pour établir*, dit-il, *la facilité de ce paſſage, je dis que quand la tranſubſtantiation a fait ſes plus grands progrez, il y a eu dans l'Egliſe cinq ſortes de perſonnes.* Et en ſuite il repete en abregé ce que nous avons rapporté de ces cinq ordres en citant la page 20. de ſa réponſe, où tout ce qui y eſt dit ne s'entend que du temps aprés la publication de l'hereſie de Berenger.

CHAP. V. De sorte que son discours se reduit toujours à cecy : Pour expliquer de quelle sorte l'Eglise a embrassé l'opinion de la presence reelle avant Berenger, & comment les deux creances de la presence & de l'absence reelle ont pu estre meslées en ce temps-là, je dis qu'aprés Berenger il y a bien eu des disputes sur ce point, & qu'il y a eu alors un mélange de ces deux creances.

Mais pour l'estat de l'Eglise durant le neuviéme & le dixiéme siecle, c'est un mystere inexpliquable pour M. Claude. Quand on luy parle de ce temps-là, ou il nous répond de celuy qui a suivi Berenger, sans faire semblant de nous entendre ; ou il nous dit des choses qui sont encore pires que cette supercherie, comme nous verrons en son lieu.

Pour faire donc un systême entier de l'opinion de M. Claude, il le faut diviser en trois parties, & en trois temps. Le premier comprend les huit premiers siecles, & les cinq ordres qui le composent. Le second contient deux siecles & demy, que l'on ne peut mieux nommer que le temps inexpliquable aux Ministres. Et le troisiéme contient le temps qui a suivi Berenger. Et c'est là où il faut placer *ces doctes éclairez & genereux, ces doctes laſches, ces doctes abuſez, ces indeterminez* &c. Car il seroit contre le sens commun de les rapporter au neuviéme & au dixiéme siecle.

CHAPITRE VI.

Examen particulier du systême de M. Claude touchant les huit premiers siecles. Consideration generale sur ces divers ordres dont il le compose. Refutation du premier ordre, que l'on peut appeller des IGNORANS CONTEMPLATIFS.

ON peut faire cette reflexion generale sur ce systême que M. Claude propose d'une maniere si pleine de confiance, que c'est un edifice qui n'est point basti sur la realité des choses, mais sur le vuide de ses imaginations. C'est une histoire qui n'est dans aucune histoire que nous ayons. Ce sont des nouvelles dont il est le seul témoin, & dont il n'a pas plus de preuve, que de celles qu'i nous pourroit dire des royaumes de la Lune. *Je mets*, dit-il, *cinq ordres dans les huit premiers siecles.* Mais il seroit bon qu'il y eust quelque autre que luy qui les mist, & qu'il ne fust pas le seul qui eust fait ces merveilleuses découvertes. Car quand il s'agit de fantaisies de cette sorte, qui sont composées de tant de diverses parties, ce seroit un miracle si elles s'accordoient avec la verité des evenemens de l'histoire, & mesme la raison.

Mais ce miracle n'est nullement arrivé à M. Claude, & entre ces sortes d'imaginations il est difficile d'en trouver une dont toutes les parties ayent moins de rapport ensemble, & s'entretiennent plus mal, comme nous l'allons faire voir par l'examen particulier des ce divers ordres.

Le premier est composé selon luy d'un nombre infini de personnes

qui en tecevant l'Euchariſtie, & *entendant dire que c'eſtoit le corps de* CH. VI.
Ieſus-Chriſt, ne ſongeoient en aucune ſorte quel eſtoit le ſens de ces paroles, & ne s'en formoient aucune idée ny diſtincte, ny confuſe, mais paſſoient tout d'un coup à la meditation de Ieſus-Chriſt. Et c'eſt pourquoy on le peut appeller L'ORDRE DES IGNORANS CONTEMPLATIFS.

Cet ordre eſt établi ſur une philoſophie nouvelle & ſubtile, qu'il eſt bon de repreſenter dans les termes de M. Claude, afin qu'il ne ſe plaigne pas qu'on ne l'a pas fait voir dans tout le jour qu'il a tâché d'y donner.

Ie ne doute point, dit-il, *qu'il n'y en euſt un nombre infini qui ne deſcendoient pas meſme juſques à cette queſtion, comment le Sacrement eſt le corps de Ieſus-Chriſt. Ils paſſoient de l'idée du Sacrement à celle du corps de leur Sauveur, lequel occupant toutes leurs penſées, & rempliſſant leur ame, terminoit auſſy leur devotion, ſans qu'ils paſſaſſent plus avant. Chacun ſçait que la premiere impreſſion que font ſur noſtre eſprit les choſes & les paroles qui ſont deſtinées à quelque uſage, eſt celle de leur uſage. Ainſy nous concevons tous les matins la lumiere, non ſous l'idée d'un corps, ou d'un accident, ou d'une motion d'air, ou de ce qu'il vous plaira, nous n'y ſongeons pas ſeulement; mais ſous l'idée d'une choſe qui nous ſert, & qui nous conduit au travail. Ainſy concevons-nous l'air, le feu, l'eau, les alimens, les veſtemens, la monnoye, & preſque toutes les choſes du monde ſous l'idée de leur uſage, ſans ſonger que fort peu à ce qu'elles ſont en ſoy. Il en eſt de meſme des paroles; car quand elles ſont deſtinées à nous faire faire quelque action, on ne s'applique pas d'abord à rechercher leur exacte ſignification, ny à examiner le ſens propre & precis qu'elles peuvent avoir d'elles-meſmes. Le premier effet qu'elles operent, c'eſt de nous faire faire ce à quoy elles ſont employées. On les conçoit ſous cette premiere notion que l'on peut appeller une notion de pratique, ou d'action; & l'on s'arreſte-là ſans faire de plus particulieres reflexions ſur la liaiſon des termes. Il n'eſt pas neceſſaire d'en produire des exemples; puiſque la vie humaine en eſt remplie; & je n'ay qu'à dire que ces paroles,* CORPVS CHRISTI, *que l'on diſoit aux communians en leur donnant le Sacrement, eſtant deſtinées à élever leurs penſées de l'idée du Sacrement à celle du corps de Ieſus-Chriſt, le premier & l'unique effet qu'elles produiſoient dans l'ame de pluſieurs fidelles, eſtoit de les conduire à la meditation de ce corps divin, à laquelle ils ſe donnoient tout entiers, & n'alloient pas plus avant.*

Il eſt difficile qu'un diſcours puiſſe avoir plus de defauts qu'on en peut remarquer dans celuy-cy, quoiqu'il ſoit le fondement du premier ordre de ce ſyſtême. 1. Il eſt inutile pour le but auquel il eſt deſtiné. 2. Il eſt établi ſur un fondement entierement faux. 3. Il ne conclut rien, ce fondement faux eſtant meſme ſuppoſé.

1. Je dis qu'il eſt inutile pour le but auquel M. Claude le deſtine, qui eſt de ſoutenir que tous ces gens dont il compoſe cet ordre, n'alloient pas meſme juſqu'à former la queſtion, *comment l'Euchariſtie eſtoit le corps de Jeſus-Chriſt.* Car il ne s'agit pas de deviner ce que faiſoient ces perſonnes dans la reception de l'Euchariſtie, & ſi elles eſtoient

CH. VI. ravies tout d'un coup à la meditation du corps de Jeſus-Chriſt dans le ciel, ou dans quelque autre myſtere, ſans jamais ſonger en cette action de quelle ſorte il eſtoit en l'Euchariſtie. Quand meſme on accorderoit à M. Claude cette ridicule hypotheſe, il faut qu'il en faſſe beaucoup d'autres pour en tirer la concluſion qu'il en tire.

Car 1. il faut qu'il ſuppoſe que les Paſteurs qui les avoient inſtruits lors qu'ils avoient receu la premiere fois l'Euchariſtie, ne leur avoient appris qu'à faire l'oraiſon mentale ſur le corps de Jeſus-Chriſt, ſans leur dire un ſeul mot de l'eſſence du myſtere & du ſens des paroles qui l'expriment; & ſans remedier aux doutes qui pouvoient s'élever dans leurs eſprits. Cependant par malheur pour M. Claude il ſe trouve que tous les modeles de ces inſtructions qui nous reſtent dans les livres de S. Cyrille de Jeruſalem, de S. Ambroiſe, de S. Gaudence, & de S. Eucher, ſont tres-propres pour leur imprimer l'idée tres-diſtincte de la foy du myſtere ſelon la doctrine des Catholiques, & le ſont beaucoup moins pour les porter à ces meditations ſi élevées.

2. Il faut ſuppoſer que ces gens eſtoient ſi meditatifs, que lorſque dans les Sermons que l'on faiſoit à l'Egliſe, dans les entretiens qu'ils avoient les uns avec les autres, dans les livres qu'ils liſoient, ils rencontroient que l'Euchariſtie eſtoit le corps de Jeſus-Chriſt, ils ſe donnoient bien de garde d'admettre dans leur eſprit aucune idée de ces paroles, mais qu'ils eſtoient incontinent ravis en des meditations abſtraites.

3. Il faut ſuppoſer que cela duroit toute leur vie, & qu'ayant tous les jours les oreilles battuës de ces paroles, ils ne laiſſoient jamais paſſer juſques à leur eſprit aucune impreſſion du ſens qu'elles contenoient.

4. Il faut ſuppoſer qu'ils eſtoient egalement en garde contre tous les autres termes qui expriment l'eſſence du myſtere. Et par exemple contre ces expreſſions ſi frequentes : *Que le pain eſt changé au corps de Jeſus-Chriſt : Que du pain eſt fait le corps de Jeſus-Chriſt : Que nous ſommes nourris du corps de Jeſus-Chriſt : Que le corps de Jeſus-Chriſt entre en nous ; Qu'il eſt noſtre force & noſtre vie* ; & qu'ils avoient ſoin de ne ſe former point d'autre idée ſur toutes ces expreſſions, ſinon qu'il falloit mediter ſur le corps de Jeſus-Chriſt.

Mais, dit M. Claude, *je ſuppoſe que les inſtructions des Peres ne venoient pas juſqu'à eux*. Et pourquoy le ſuppoſe-t-il ? Eſt-ce que l'on les avertiſſoit de ne venir pas à l'Egliſe lors qu'on y parloit de l'Euchariſtie, ou que les Predicateurs avoient ſoin de ne ſe ſervir point en leur preſence des expreſſions des Peres? Eſt-ce que l'on n'en parloit point devant eux, qu'ils n'eſtoient pas témoins de la maniere dont on repreſentoit le crime de ceux qui communioient indignement, & que l'on ne les avertiſſoit pas eux-meſmes de ne profaner pas le corps du Seigneur par des communions ſacrileges, en ne le diſcernant pas des viandes communes ?

Cependant M. Claude qui croit qu'il ſuffit de mettre une extravagance en figure pour la rendre concluante & deciſive, nous propoſe celle-cy
pag. 425. d'une maniere inſultante. *Quelle apparence*, dit-il, *que le peuple allaſt juſqu'à faire des reflexions ſur ce myſtere pour s'informer ſi c'eſtoit reellement*

ment Jeſus-Chriſt ou nom ? J'aimerois autant dire : Quelle apparence y a-t'il que le peuple ne fuſt pas ſourd ? Quelle apparence y a-t'il qu'il ne ſe bouchaſt pas toujours les oreilles ? Quelle apparence y a-t'il qu'il entendiſt la langue de ſon païs ? Quelle apparence y a-t'il qu'il euſt le ſens commun ? On luy diſoit en mille manieres que ce qu'on luy donnoit eſtoit le corps de Jeſus-Chriſt ; que le pain eſtoit changé au corps de Jeſus-Chriſt ; qu'il le falloit croire, puiſque Dieu l'avoit dit ; que ce qu'il voyoit aprés la conſecration n'eſtoit plus du pain, mais le corps de Jeſus-Chriſt. Et M. Claude nous demande froidement s'il y a de *l'apparence que ce peuple allaſt juſqu'à faire des reflexions ſur ce myſtere, pour s'informer ſi c'eſtoit reellement Ieſus-Chriſt ou non.* Mais il n'eſtoit pas beſoin qu'il y fiſt des reflexions ; il eſtoit ſeulement beſoin qu'il prétaſt l'oreille, qu'il entendiſt ſa langue, & qu'il ne fuſt pas ſtupide & ſans intelligence. On luy diſoit qu'il falloit croire que ce pain conſacré eſtoit le corps de Jeſus-Chriſt : on le luy repetoit une infinité de fois. Il le croyoit donc, ou ne le croyoit pas ; & malgré M. Claude, comme il ne connoiſſoit point *la clef de vertu* & *la clef de figure*, il ne pouvoit avoir d'autre idée que celle de la preſence reelle. CH. VI.

Mais il n'y a rien de plus admirable, que l'alliance que fait M. Claude dans cet ordre imaginaire de deux qualitez les plus inalliables du monde. Chacun ſçait que la haute contemplation ſuppoſe d'ordinaire une plus haute connoiſſance des myſteres qu'il ne s'en trouve dans le commun des fidelles. Cependant les perſonnes qui compoſent cet ordre eſtoient d'une part ſi ſtupides qu'ils ne comprenoient rien dans les expreſſions les plus ordinaires parmy les Chrétiens, quoy qu'ils en fuſſent frappez en mille manieres : & ils eſtoient d'autre coſté ſi ſpirituels, qu'a la veüe du Sacrement, ou lorſqu'on le nommoit ſeulement devant eux, ils avoient tout d'un coup toutes leurs penſées occupées du corps de leur Sauveur, qui rempliſſoit tellement toute leur ame, qu'il ne leur permettoit pas de faire reflexion ſur les paroles dont on ſe ſervoit ou dans la celebration des myſteres, ou dans les inſtructions populaires. De ſorte qu'au lieu que Tertullien attribuë l'ignorance à l'attache aux voluptez du monde, *Tanta eſt voluptatum vis, ut ignorantiam protelet in occaſionem*, il faudra dire au contraire que c'eſtoit l'amour de Dieu & l'attache à Jeſus-Chriſt, qui faiſoit demeurer tout cet ordre dans une ignorance du myſtere le plus commun du chriſtianiſme, & dont la connoiſſance ſe renouvelle plus ſouvent par la pratique. *De Spectac. ch. 1.*

Il eſt donc viſible que la ſuppoſition de M. Claude, *que ces fidelles paſſoient tout d'un coup en recevant l'Euchariſtie à la meditation abſtraite du corps de Jeſus-Chriſt*, eſt non ſeulement ridicule en ſoy, mais qu'elle ne luy ſerviroit de rien, s'il n'y en joint pluſieurs autres tres-abſurdes.

II. Mais de plus il eſt tres-faux que l'uſage de cette expreſſion, *Corpus Chriſti*, que l'on diſoit à ceux qui communioient, fuſt ſelon l'intention de l'Egliſe de les faire mediter le corps de Jeſus-Chriſt *in abſtracto*. Il eſt certain au contraire que cette formule, *Corpus Chriſti*, eſtoit deſtinée à les inſtruire de la verité du myſtere, & à en exiger d'eux la con-

CH. VI. fession : de sorte que c'estoit une formule d'instruction & de profession de foy, & non de pratique & d'action.

C'est ce qu'il suffiroit de prouver par le mot *Amen*, que l'on faisoit dire à ceux à qui l'on donnoit le corps de Jesus-Christ : car cette formule dont l'usage est si ancien dans la reception de l'Eucharistie, que Tertullien en fait mention expressément dans le livre des Spectacles, a toujours esté regardée comme une espece de témoignage que l'on rendoit de la verité de la chose à laquelle on l'appliquoit, *ut fides certa esset futurorum*, dit S. Hilaire, AMEN *dicendo, professionem veritatis adjecit.* LORS *que le peuple*, dit Cabasilas, *se sert de ce mot* AMEN, *il se rend propre toutes les paroles du Prestre.* Et en particulier à l'égard de l'Eucharistie, cet AMEN marquoit une confirmation de la verité contenuë dans ces paroles, *Corpus Christi.*

S. Hil. c. 26 in Matth.

C'est pourquoy Tertullien reproche aux Chrétiens qui assistoient aux spectacles, qu'ils rendoient témoignage aux gladiateurs de la mesme bouche dont ils avoient prononcé *amen, sur le Saint*; c'est à dire sur le corps de Jesus-Christ ; marquant ainsy que cet AMEN estoit un témoignage que les fidelles rendoient à Jesus-Christ, & une espece de profession de foy.

De Spect. c. 25.

S. Ambroise au livre qu'il a fait pour l'instruction des nouveaux baptisez, explique clairement la fin & l'usage de cet *Amen.* AVANT *la consecration*, dit-il, *on donne un autre nom* à la matiere du Sacrement. *Aprés la consecration on l'appelle du sang, & vous répondez* AMEN, *c'est à dire cela est vray. Que vostre esprit soit interieurement persuadé de ce que vostre bouche prononce ; & que vostre cœur croye ce que vos paroles expriment.* Et dans le livre des Sacremens, *Le Prestre*, dit-il encore, *vous dit*, LE CORPS DE IESVS-CHRIST ; *& vous répondez* AMEN, *cela est vray. Que vostre cœur tienne ce que vostre langue confesse.*

cap. 9.

l. 4. cap. 5.

Il paroist par ces mesmes passages que la verité contenuë dans ces paroles, *Corpus Christi*, & attestée par l'AMEN, estoit que ce que l'on recevoit à la communion, estoit le corps de Jesus-Christ ; & qu'ainsy ces paroles, *Corpus Christi*, estoient equivalentes à cette proposition entiere : *Hoc est corpus Christi*; C'EST *le corps de Christ*, l'action exterieure du Prestre qui tenoit les especes, suppleant au pronom & au verbe sous-entendu.

C'est pourquoy S. Ambroise pretend que l'*Amen* doit desavoüer le doute que l'apparence exterieure pouvoit faire naistre dans l'esprit. *Le Seigneur Jesus*, dit-il, *nous témoigne que nous recevons son corps & son sang. Devons-nous donc en douter?* Et c'est en suite de ces paroles qu'il fait cette reflexion sur l'*Amen* que nous avons rapportée, comme estant un aveu de la verité contre laquelle le doute s'éleve.

l. 3. de Sacram. c. 3.

L'Auteur des Commentaires sur S. Paul que l'on attribuë à Pelage, reduit aussy expressément ces paroles, *corpus Christi*, à cette proposition, *Corpus est & sanguis Christi.* C'EST *pour cela*, dit-il, *que lorsque nous recevons l'Eucharistie, on nous avertit que c'est le corps & le sang de Iesus-Christ, afin que nous ne soyons pas ingrats à ses bien-faits.*

Inter opera Hieron.

Que ſi S. Auguſtin dans le Sermon qu'il a fait aux nouveaux baptiſez, qui eſt rapporté par S. Fulgence, veut que par cet *Amen* on reconnoiſſe que l'Euchariſtie eſt auſſy le myſtere des fidelles, c'eſtadire qu'elle figure les fidelles, ce qui luy donne lieu de leur dire, *qu'ils doivent eſtre le corps de Chriſt, afin que leur* AMEN *ſoit veritable*, cela n'affoiblit nullement cette verité, que l'*Amen* eſt une reconnoiſſance que l'Euchariſtie eſt le corps de Jeſus-Chriſt, & que ces paroles, *corpus Chriſti*, ſignifient qu'elle le contient veritablement. Car S. Auguſtin reconnoiſt par là, que l'*Amen* ſignifie que ce qu'on reçoit eſt le corps de Jeſus-Chriſt. Mais parce que le corps de Jeſus-Chriſt ſe prend en deux manieres, & pour le corps naturel, & pour le corps myſtique; & que l'Euchariſtie eſt en quelque ſorte l'un & l'autre, quoique tres-diverſement, S. Auguſtin qui a pour but d'inſtruire dans ce Sermon ces nouveaux baptiſez auſſy bien de ce qui pouvoit edifier leur pieté, que de ce qui pouvoit eclairer leur foy, veut que l'*Amen* ſoit auſſy une reconnoiſſance de cette autre verité, que l'Euchariſtie eſt le corps myſtique de Jeſus-Chriſt, parce qu'elle en contient le chef, & qu'elle repreſente par la partie exterieure l'union que les membres ont avec ce chef & entr'eux. CH. VI.

Que ſi les Miniſtres pretendent avoir droit de conclure de là, que l'Euchariſtie ne contient pas autrement le corps naturel de Jeſus-Chriſt, qu'elle contient les fidelles & le peuple, ils en tireront une tres fauſſe conſequence, comme on le fera voir ailleurs, où on leur montrera que bien loin qu'on doive conclure des paſſages de S. Cyprien & de S. Auguſtin, où il eſt dit *que le pain & le vin ſont le corps des fidelles*, qu'ils ne ſont auſſy le corps de Jeſus-Chriſt qu'en figure, puiſqu'ils ne ſont le corps des fidelles qu'en figure, qu'eſtant joints avec les autres expreſſions de ces Peres, ils prouvent directement le contraire. Car comme les expreſſions metaphoriques ſont d'ordinaire ſans ſuite, & que l'on ne conclut pas de l'uſage d'une metaphore à celuy d'une autre, les Peres qui diſent que l'Euchariſtie eſt le corps des fidelles, ne diſent jamais qu'elle *eſt changée au corps des fidelles*; *qu'elle eſt faite le corps des fidelles*; *que le corps des fidelles entre dans nous*, ce qui prouve qu'ils ne le diſent que par metaphore. Mais parce que cette expreſſion, *Que le pain eſt le corps de Ieſus-Chriſt*, eſt ſimple & non pas metaphorique, elle eſt accompagnée de toutes les ſuites, & elle s'étend à toutes les expreſſions ſynonymes, ou qui en ſont des conſequences.

Ce ſera le ſujet d'un plus long diſcours; mais il ſuffit pour le preſent de montrer à M. Claude, que cette formule *Corpus Chriſti*, eſtoit une formule de profeſſion de foy, qu'elle ſignifioit que ce qu'on donnoit aux communians eſtoit le corps de Jeſus-Chriſt, & que l'*Amen* en eſtoit l'aveu que l'on exigeoit des fidelles avant que de leur donner la communion. Ce qui donne lieu de ſuppoſer qu'ils ſatisfaiſoient à l'intention de l'Egliſe, & qu'ils confeſſoient interieurement ce qu'elle leur faiſoit confeſſer exterieurement.

Je ſçay bien qu'Aubertin, qui eſtoit toujours incommodé de ces expreſſions, où il eſt dit que *l'Euchariſtie eſt le corps de Ieſus-Chriſt*, tâche de

CH. VI. détourner ces paroles à un autre ſens, en abuſant pour cela d'un paſſage de S. Leon; ce qui donne la confiance à M. Claude, qui ſe croit en aſſurance quand il parle avec Aubertin, de dire que ces paroles ſignifient que Jeſus-Chriſt a un vray corps. Mais je ſçay bien auſſy que l'abus qu'Aubertin fait du paſſage de S. Leon eſt ſi viſible, que comme il eſt honteux à ce Miniſtre d'en avoir corrompu le ſens d'une maniere ſi abſurde, il ne peut eſtre honorable à M. Claude de l'imiter en ce point.

Voicy le paſſage de S. Leon tiré du 6. Sermon du jeuſne du ſeptiéme mois. *Puiſque le Seigneur*, dit ce Saint, *nous dit, ſi vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous, vous devez participer de telle ſorte à la ſainte table, que vous ne doutiez nullement de la verité du corps & du ſang de Ieſus-Chriſt:* UT NIHIL *prorsùs de veritate corporis Chriſti & ſanguinis dubitetis.* A quoy il ajoûte: *Hoc enim ore ſumitur, quod fide creditur, & fruſtrà ab illis* AMEN *reſpondetur, à quibus contra id quod accipitur diſputatur.*

Je penſe qu'il n'y a perſonne qui ne traduiſiſt d'abord ce paſſage en ces termes, ou autres ſemblables: *Car on reçoit par la bouche ce que l'on croit par la foy; & c'eſt en vain que ceux-là répondent* AMEN *au Preſtre, qui diſputent contre la verité de ce qu'ils reçoivent.* Et en le traduiſant ainſy on n'en conclura jamais que l'*Amen* ſignifiaſt ſeulement que J. C. a une vraye chair. Car il eſt bien vray que S. Leon refute en ce lieu les Eutychiens, qui nioient que Jeſus-Chriſt euſt une vraye chair: mais il les refute par la verité du corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, & par l'aveu que les fidelles en faiſoient par l'*Amen*: ce qui luy donne lieu de leur reprocher que c'eſt en vain qu'ils proteſtoient par leur *Amen* qu'ils recevoient le corps de Jeſus-Chriſt, puiſqu'ils combattoient par leur hereſie la verité de ce corps.

Aubertin n'a pu diſſimuler entierement que c'eſt là le vray ſens de ce paſſage. C'eſt pourquoy il applique à tout hazard ſa ſolution ordinaire de corps ſymbolique, en diſant, que ces paroles, *Hoc ore ſumitur, quod fide creditur*, pouvoient eſtre entenduës par les fidelles avec cette gloſe, *Que les ſymboles du corps & du ſang de Chriſt qui ſont pris par la bouche, ſont crus par la foy eſtre les ſymboles du corps de Ieſus-Chriſt.* Mais parce que cette gloſe eſt un peu étrange, il a recours à une autre ſolution, qui eſt encore beaucoup plus étrange. Car il pretend que le mot *ſumere*, ſe prend en latin non ſeulement pour *prendre*, mais auſſy pour confeſſer; & ſuivant ce ſens, il dit que ces paroles, *Hoc enim ore ſumitur, quod fide creditur*, ſignifient que ceux qui communient reconnoiſſent de bouche la chair de Jeſus-Chriſt, & qu'ils la croyent par la foy.

Pour ajuſter le reſte à cette explication, il traduit encore les paroles ſuivantes. *Et fruſtra ab illis* AMEN *reſpondetur, à quibus contra id quod accipitur diſputatur*, en cette maniere; *Et c'eſt en vain que ceux-là répondent* AMEN, *qui diſputent contre la chair de Ieſus-Chriſt, laquelle ils approuvent de parole*; QVOD ACCIPITVR, *parce*, dit-il, *que le mot accipere*, ſe prend quelquefois pour *accepter, approuver, embraſſer.*

Je ne m'arreſteray pas icy à refuter ces extravagantes explications,

Les perſonnes qui n'ont pas le ſens commun entierement corrompu n'ont pas beſoin qu'on leur montre, que *ſumere ore*, ne ſignifie pas de confeſſer de bouche, mais *prendre par la bouche*; & que c'eſt ridiculement expliquer ces mots, *à quibus contra id quod accipitur diſputatur*, que de les traduire par ceux-cy, *qui diſputent contre ce qu'ils approuvent*. Il faut eſtre Miniſtre de Charenton, & s'eſtre echauffé l'imagination pendant trente années, pour eſtre capable de concevoir des penſées ſi déraiſonnables. CH. VI.

On aura lieu de traitter ailleurs avec plus d'étenduë ce paſſage de S. Leon, & de faire voir combien les exemples que ce Miniſtre oppoſe pour autoriſer ces explications ſont abſurdes. Mais il me ſuffit de remarquer icy qu'il prend inutilement toute cette peine, & que ces abſurditez où il s'engage ſont toutes gratuites; parce qu'il ne conclura jamais comme il fait de ſon explication meſme, que l'*Amen* que les fidelles prononçoient marquaſt directement la verité de la chair de Jeſus-Chriſt en ſoy, & non pas la verité de cette chair entant qu'elle eſtoit conceüe dans l'Euchariſtie.

Car on peut marquer une choſe en deux manieres: l'une directe & l'autre indirecte, & par une conſequence neceſſaire. Il eſt bien vray que celuy qui confeſſe qu'il reçoit le corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, confeſſe que Jeſus-Chriſt a un corps; mais il le confeſſe indirectement, & non pas directement. Ainſy l'*Amen* que les fidelles prononçoient en recevant l'Euchariſtie, marquant directement que ce qu'on leur donnoit eſtoit *le corps de Jeſus-Chriſt*, condamnoit indirectement les Eutychiens, qui diſoient que Jeſus-Chriſt n'avoit plus de corps, & qu'il avoit eſté abſorbé par la divinité. S. Leon a donc raiſon de ſe ſervir de cet *Amen* des fidelles pour convaincre les Eutychiens de la verité de la chair de Jeſus-Chriſt en ſoy; mais il s'en ſert ſans en changer le ſens ordinaire, & ſans pretendre qu'il ſignifiaſt directement cette verité, puiſqu'il luy ſuffiſoit qu'il la ſignifiaſt indirectement & par conſequence. Il n'y a donc dans les Peres qu'une ſeule explication litterale de ces paroles, *Corpus Chriſti*, & de cet *Amen*, & ils les ont toutes priſes pour une inſtruction publique que les Preſtres donnoient aux fidelles, que l'Euchariſtie eſtoit le corps de Jeſus-Chriſt, & pour une reconnoiſſance publique que les fidelles en faiſoient par leur *Amen*.

Ainſy ces notions d'uſage, & ce tranſport de l'ame, qui eſtoit tout d'un coup ravie par ces paroles, *Corpus Chriſti*, à la meditation du corps de Jeſus-Chriſt *in abſtracto*, ſont des viſions de M. Claude entierement contraires aux ſentimens des Peres, & à l'intention de l'Egliſe; & il n'y a guere d'apparence que les fidelles s'en eloignaſſent pour s'enfoncer tout d'un coup en ces ſortes de meditations.

III. Mais ſi ſa theologie eſt fort mauvaiſe en ce point, ſa philoſophie ne l'eſt pas moins. Car encore qu'il fuſt vray que ces paroles, *Corpus Chriſti*, ne fuſſent pas deſtinées par l'Egliſe à inſtruire les fidelles, mais ſeulement à exciter en eux certains mouvemens interieurs, & à les porter à mediter le corps de Jeſus-Chriſt, cette intention de l'Egliſe ne les auroit pas neanmoins empeſchez d'entendre le ſens de ces paroles, & il ſeroit

CH. VI. toujours ridicule de ſuppoſer que ces ignorans entroient ſi promptement dans la pratique de ces mouvemens interieurs, qu'ils n'entendoient point du tout les termes dont l'Egliſe ſe ſervoit pour les y exciter.

Il eſt ſi faux, que la deſtination de certains mots à un certain uſage, empeſche qu'on n'en entende le ſens, que lors meſme que l'on n'a aucun égard au ſens des paroles, & que l'on les conſidere comme des ſons, & comme l'on dit, materiellement, elles ne laiſſent pas d'imprimer dans l'eſprit l'idée de leur ſignification ordinaire, malgré qu'on en ait. C'eſt ce que l'on voit dans les mots du guet qui ſe donnent dans les armées; car quoy qu'ils ne ſervent que de marque & de ſigne pour diſtinguer les amis des ennemis, ſans rien ſignifier autre choſe dans cet uſage, il eſt neanmoins bien difficile de les dépoüiller tellement de leur premiere ſignification, qu'elle ne ſe preſente à l'eſprit. Et l'Empereur Caligula fut tué par le Capitaine de ſes gardes, pour luy avoir ſouvent donné des mots du guet qui luy eſtoient injurieux.

Toutes les ſubtilitez de M. Claude ne porteront donc jamais des perſonnes raiſonnables à s'imaginer que l'expreſſion eſtant, *Ceci eſt le corps de Jeſus-Chriſt*, l'impreſſion de ces paroles fuſt, Penſez à Jeſus-Chriſt qui eſt dans le ciel, & les exemples qu'il en apporte ſont tres-peu propres à le perſuader. *Nous concevons*, dit-il, *tous les jours la lumiere ſous l'idée, non d'un corps, ou d'un accident, ou d'une motion de l'air; mais comme une choſe qui nous conduit au travail.* Je laiſſe à part la bizarrerie de cette idée, qu'il nous apporte neanmoins comme l'idée commune de la lumiere. Mais quoy qu'il en ſoit, je m'aſſure que qui diroit tous les jours à M. Claude en le réveillant que la lumiere eſt une ſubſtance, à quelque uſage qu'il deſtinaſt ces mots, cela ne l'empeſcheroit jamais de concevoir par ces paroles que la lumiere eſt une ſubſtance. Ainſy à quelque uſage qu'on deſtinaſt ces paroles, *Corpus Chriſti*, il eſt moralement impoſſible qu'il y ait eu jamais aucun de ces ignorans extatiques qui n'y conceuſſent aucun ſens durant toute leur vie, & qui ne s'en formaſſent point d'autre idée ſinon qu'il falloit mediter le corps de Jeſus-Chriſt.

CHAPITRE VII.

Examen du ſecond ordre de ſyſtême de M. Claude, que l'on peut appeller des ignorans pareſſeux.

LEs faiſeurs de Romans qui placent de grands evenemens, des guerres ſanglantes, de grands Princes, & de grandes monarchies dans des temps connus, ne furent jamais ſi embaraſſez, & ne choquerent jamais ſi viſiblement la vrayſemblance & la verité de l'hiſtoire, que M. Claude fait en plaçant ſon Egliſe fabuleuſe compoſée de cinq ordres dans l'Egliſe des huit premiers ſiecles.

On a veu combien le premier ordre, qu'il fait conſiſter en une multitude de contemplatifs ſtupides, enfermoit de ſuppoſitions inſenſées;

Mais le ſecond ne cede pas au premier en abſurditez. M. Claude le compoſe de *ceux qui alloient*, dit-il, *juſqu'à la queſtion*; *mais trouvant de l'incompatibilité dans les termes de pain & de corps, leur eſprit s'arreſtoit à la ſeule difficulté, ſans entreprendre de la reſoudre.* CH. VI.

Les ordres de M. Claude ont cela de rare, qu'ils ſont tous compoſez d'hommes extraordinaires, & qui ne ſont connus que de luy. Il eſt bien certain neanmoins que les Peres n'ont point connu ces ſortes de gens: car s'ils ſe fuſſent ſeulement doutez qu'il y euſt eu dans l'Egliſe un grand nombre de perſonnes qui ne ſçavoient point du tout ce que c'eſtoit que l'Euchariſtie, & qui entendant dire qu'elle eſtoit le corps de Jeſus-Chriſt, rejettoient l'unique penſée qui leur en venoit dans l'eſprit, ſans en former aucune autre, ils auroient tâché de les inſtruire; ils nous auroient marqué leur doute, ils y auroient remedié; ils leur auroient fait des reproches de leur negligence; & ils les auroient fortement repris de ce qu'ils ne ſe mettoient pas en peine de s'inſtruire d'un myſtere, dont le bon ou le mauuais uſage eſtoit une des cauſes les plus ordinaires de la vie ou de la mort des Chrétiens, d'un myſtere qu'ils appelloient *le bien*, *la vie*, *la perfection*, parce que c'eſtoit le principal objet de la pieté Chrétienne ſur la terre.

Comment ces gens-là diſcernoient-ils donc le corps du Sauveur, eux qui ne ſe ſoucioient pas ſeulement de le connoiſtre, & de ſçavoir pourquoy l'Euchariſtie en portoit le nom? Quelle devotion pouvoient-il avoir pour ce myſtere, puiſque la devotion ſuppoſe l'inſtruction? Voila donc des gens dans un tres-mauvais eſtat: cette pareſſe leur eſtoit tres-dangereuſe, ils eſtoient de ceux qui mangeoient le corps du Seigneur par ignorance, parce qu'ils n'en connoiſſoient ny la vertu, ny la dignité: *Per ignorantiam percipit qui virtutem ejus & dignitatem ignorat*, comme dit Heſychius. Ils s'en approchoient donc temerairement, comme dit le meſme Auteur, & ils commettoient un tres-grand peché. *Ad quem qui temerè accedunt, non ſimpliciter peccant, ſed iniquitatem delicti ſui portare dicuntur.* Et comme cette mauvaiſe diſpoſition duroit toute leur vie, c'eſtoit une eſpece d'impenitence & de peché contre le S. Eſprit. Elle devoit auſſy eſtre fort commune, puiſque ſelon M. Claude elle faiſoit une claſſe entiere de l'Egliſe de ces ſiecles. D'où vient donc que les Peres ne nous parlent point de ces *ignorans pareſſeux*? D'où vient qu'ils ne les chargent point à tout moment de reproches? D'où vient qu'ils ſuppoſent que juſques aux enfans tous les fidelles eſtoient inſtruits de la verité du corps & du ſang de Chriſt, comme S. Leon le témoigne en parlant aux Eutychiens: *En quelles profondes tenebres d'ignorance*, dit-il, *en quel engourdiſſement de pareſſe faut-il que ces gens ayent eſté enſevelis, pour n'avoir pas entendu dire, ou n'avoir pas appris par la lecture ce qui eſt tellement dans la bouche de tous les fidelles de l'Egliſe, que les enfans meſmes dans la celebration de ce Sacrement rendent témoignage à la verité du corps & du ſang de Chriſt?* Germain Patriarche de Conſtantinople declare de meſme dans ſa Theorie des myſteres, *Que les peuples les plus éloignez, comme les Indiens, croyoient que l'Euchariſtie eſtoit le*

Heſych. lib. 6. in Levitic.

CH. VII. *corps de Jesus-Christ*, c'est à dire qu'ils le croyoient comme il le croyoit luy-mesme : *Qui in India perficiunt magnum hoc mysterium, credunt illud corpus Christi & Dei esse nostri.* Or nous prouverons qu'il croyoit la presence reelle, & la transubstantiation.

Il est donc bien étrange que M. Claude sçache touchant ces siecles ce qui a esté inconnu à tous ceux qui y ont vécu. Car d'où a-t'il appris ces nouvelles étonnantes qu'il nous en conte ? C'est, dira-t'il, de la raison & du sens commun. Pourquoy donc cette mesme raison, & ce mesme sens commun ne faisoit-il pas comprendre aux Peres, qu'il pouvoit y avoir un grand nombre de personnes dans une si extrême paresse, qu'ils ne sçavoient autre chose du Sacrement, sinon qu'il estoit impossible que le pain fust le corps de Jesus-Christ, sans se mettre en peine d'en rien sçavoir davantage ?

Mais comment le sens commun de M. Claude luy a-t'il fait croire une chose si contraire au sens commun de tous les autres ? Cette paresse dont il fait le caractere de son second ordre, estoit une paresse qui duroit toute la vie, & non pas seulement quelque petite espace de temps. C'estoit une paresse qui regardoit la chose du monde la plus importante, & dont on faisoit plus apprehender aux Chrétiens le mauvais usage. C'estoit une paresse qui avoit de tres-grandes suites pour le reglement de la vie & de la pieté interieure, puisqu'une connoissance si imparfaite de ce Sacrement pouvoit estre la source de beaucoup de sacrileges. C'estoit une paresse dont on pouvoit se delivrer par le moindre petit effort, par la moindre question faite à un Prestre, où à un laïque un peu eclairé. Enfin c'estoit une paresse dont il estoit impossible qu'on ne fust delivré & par les instructions que les Pasteurs donnoient à ceux qui estoient admis à la communion, & par celles qu'il donnoient tous les jours au peuple sur ce mystere. Qu'on joigne ensemble toutes ces conditions, & qu'on juge aprés cela s'il y a rien de plus chimerique que cet ordre pretendu de paresseux.

Non seulement il faut que ces gens eussent le cœur autrement fait que les autres pour demeurer toute leur vie dans cet estat : mais il falloit aussy qu'ils eussent un autre esprit & une autre lumiere que les autres, pour y pouvoir seulement entrer un moment. Car il faut remarquer que M. Claude attribuë deux qualitez à cet ordre de paresseux : la premiere, de n'avoir aucune idée de la presence reelle pour la rejetter ou pour l'admettre ; la seconde, d'estre choquez de l'incompatibilité des termes, *pain*, & *corps*, qu'il suppose estre affirmez l'un de l'autre dans cette proposition, *Cecy est mon corps*, sans neanmoins y concevoir aucun sens.

Or, pour comprendre la bizarrerie de la premiere supposition, il n'y a qu'à considerer que ces paroles, *Cecy est mon corps*, ou celles-cy dont on se servoit en communiant, *Corpus Christi*, & les autres semblables qui estoient dans la bouche de tous les fidelles, peuvent former trois idées differentes, outre les explications figuratives.

L'une est celle qui est marquée par M. Claude, que le pain demeurant pain estoit le corps de Jesus-Christ, demeurant dans son idée ordinaire de corps de Jesus-Christ tel que nous le concevons.

La

La ſeconde, que le pain demeurant pain contenoit & enfermoit en ſoy le corps de Jeſus-Chriſt, & eſtoit ainſy le corps de Jeſus-Chriſt comme le vaſe du vin eſt du vin. CH. VII.

La troiſiéme, que ce ſujet qu'on appelloit pain, n'eſtoit plus du pain, mais le corps meſme de Jeſus-Chriſt.

Nous avons fait voir que la derniere ſe trouve ſuivie uniformement depuis ſix cens ans par tous les Chreſtiens de toutes les ſocietez, à l'exception des Sacramentaires; & c'eſt une grande preuve qu'elle l'a toujours eſté.

La ſeconde a eſté embraſſée au dernier ſiecle par les Lutheriens d'Allemagne, & elle avoit eſté déja ſuivie par quelques-uns du party de Berenger. Et la premiere n'a jamais eſté ſuivie de perſonne, & ne vient preſentement dans l'eſprit de qui que ce ſoit.

Cependant M. Claude veut que cette idée d'incompatibilité qui n'a jamais eſté ſuivie de perſonne, ait eſté la ſeule qui ait frappé ces fidelles des huit premiers ſiecles, & que les autres idées ſuivies & embraſſées en ce ſiecle par cent millions d'hommes, ne ſe ſoient pas ſeulement preſentées à leur eſprit; & il pretend que nous devons plus deferer à ces conjectures, ou plutoſt à des affirmations temeraires, deſtituées de toutes preuves & de toute vraiſemblance, qu'à l'experience poſitive de cent millions d'hommes qu'on luy allegue.

Il faut avoüer que jamais homme ne s'attribua un empire ſi abſolu ſur l'eſprit des hommes, que fait M. Claude. Il en diſpoſe comme un maiſtre ſouverain. Il ſçait tout ce qui s'y paſſe; & ce qui eſt merveilleux, eſt qu'il ne decide jamais plus hardiment de leurs penſées, que quand il s'agit de ceux qu'il n'a point veus, & qu'il ne peut connoiſtre en aucune ſorte.

Toute la terre avant Berenger a conceu la preſence reelle & la tranſubſtantiation ſans conteſtation, ſans diſputes, ſur les paroles ordinaires dont on ſe ſervoit dans la celebration des myſteres, & dans les inſtructions communes. On la pouvoit donc bien concevoir, & la croire durant les huit premiers ſiecles ſur ces meſmes paroles. L'argument eſt aſſez vraiſemblable, & il y a bien des choſes que l'on ſe perſuade à moins. Il plaiſt neanmoins à M. Claude que cela ne ſoit point, & il répond dédaigneuſement, qu'il n'y avoit que *l'ombre & l'oiſiveté du Convent de Corbie* qui fuſt capable de produire la penſée de la preſence reelle, qu'il appelle *un détour d'imagination*. pag 105.

Et pourquoy donc depuis ce temps-là cette meſme preſence reelle a-t-elle eſté conceuë & cruë par toute la terre & dans une infinité de lieux qui n'ont jamais ſceu que Paſcaſe euſt écrit, ny meſme qu'il euſt eſté? N'en demandez pas raiſon à M. Claude; il veut que cela ſoit, & que l'on l'en croye.

Ces ſuppoſitions temeraires ſont accompagnées dans le livre de M. Claude d'une philoſophie qui luy eſt particuliere, & qu'il porte juſqu'à un rafinement où il eſt difficile de le ſuivre & de l'entendre, & où peut-eſtre il ne s'entend pas bien luy-meſme.

CH. VII. Le commun du monde s'imagine que lorſque deux idées incompatibles ſont affirmées l'une de l'autre, on connoiſt trois choſes : premierement ces deux idées affirmées, c'eſtadire l'idée de chacun des termes ; ſecondement l'affirmation qui en eſt faite ; troiſiémement la fauſſeté & l'impoſſibilité de cette affirmation.

Par là il eſt clair que quand on connoiſt l'incompatibilité de deux termes affirmez, on connoiſt un ſens incompatible, & on le rejette en meſme temps: car on connoiſt que ces deux termes incompatibles ſont affirmez, & l'on deſavouë ce jugement comme faux.

Que ſi cette propoſition eſt d'une perſonne à qui on ne puiſſe attribuer une fauſſeté, on a une quatriéme connoiſſance, qui eſt que ce jugement & ce ſens faux que l'on connoiſt, n'eſt pas celuy que l'Auteur de la propoſition a eu dans l'eſprit, & que cette propoſition ſignifie.

Pour appliquer cela maintenant au ſujet dont il s'agit, ſi les fidelles des premiers ſiecles avoient eſté frappez de l'incompatibilité de ces deux idées *pain & corps de Chriſt* affirmées l'une de l'autre dans les propoſitions, où il eſt dit que *l'Euchariſtie eſt le corps de Ieſus-Chriſt*, ils auroient eu premierement les deux idées des deux termes, ſçavoir celle du pain, & celle du corps de Jeſus-Chriſt : ſecondement ils auroient eu l'idée de l'affirmation de ces deux termes exprimée par le mot, *eſt :* troiſiémement ils auroient connu la fauſſeté de cette affirmation par la raiſon de l'incompatibilité de ces deux termes ; & en quatriéme lieu ils auroient conclu de là, que ce n'eſt pas le ſens de l'Ecriture, ny de l'Egliſe dans cette propoſition.

Et c'eſt ce que M. Claude reconnoiſt luy-meſme ſans qu'il y penſe, lorſqu'il dit, *Qu'il eſt vray de dire que les peuples ont rejetté d'eux-meſmes cette unité de ces deux ſubſtances, pain, & corps, comme inconcevable.* Car s'ils ont rejetté cette unité, ils ont donc conceu qu'elle eſtoit exprimée par ces paroles, l'Euchariſtie eſt le corps de Jeſus-Chriſt, puiſqu'on ne rejette que ce que l'on conçoit.

pag. 287.

Voilà comment on demeſleroit ordinairement les choſes. Mais il n'a pas plu à M. Claude de ſuivre une route ſi commune. Il a jugé plus à propos de ſoutenir nettement que ceux qui rejettoient l'unité du pain & du corps exprimée ſelon luy litteralement par ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, n'y concevoient aucun ſens, & que toutes ces propoſitions ſemblables : *Le Roy eſt la teſte d'or, les épis ſont ſept années* ; & celle de S. Paul, *la pierre eſtoit Chriſt*, ne forment aucun ſens ny vray, ny faux, dans leſprit de ceux qui les entendent en les prenant à la lettre. J'avoüe franchement que cette philoſophie me paſſe, & qu'elle me paroiſt enfermer une fauſſeté manifeſte qui n'eſt fondée que ſur une petite equivoque.

pag. 285.

Car toute la ſubtilité de M. Claude, ou plutoſt ſon illuſion ; vient de ce qu'il ne diſtingue pas entre un ſens conceu & exprimé, & un ſens cru & approuvé. Il eſt tres-vray que ceux qui trouvent qu'une propoſition enferme une incompatibilité ſelon la lettre, & qui n'y voyent point d'autre ſens, n'y approuvent aucun ſens ; mais il n'eſt pas vray, qu'ils n'y conçoivent aucun ſens : car ils y conçoivent un ſens incompatible, c'eſt à

dire qu'ils y conçoivent que des termes incompatibles y ſont affirmez ; & c'eſt pour cela qu'ils les deſapprouvent, & qu'ils concluënt de l'incompatibilité de ce ſens, que ce n'eſt pas le ſens de la propoſition de l'Ecriture & de l'Egliſe. Si cette propoſition eſtoit de quelque homme, à qui il leur fuſt permis d'attribuer une erreur & une extravagance, ils en concluroient au contraire, non que ce ſens litteral ne fuſt pas le ſens de cette propoſition, mais que celuy qui l'auroit avancée, auroit avancé une folie. Ainſy ceux qui n'approuvent pas ce que ſoutient un Philoſophe de noſtre temps, que ſi Dieu avoit voulu, deux & deux ne feroient pas quatre, & qu'il y auroit des montagnes ſans valées, ne diſent pas qu'ils n'entendent aucun ſens dans ces propoſitions ; mais ils diſent qu'ils y entendent un ſens extravagant & impoſſible. CH. VII.

En un mot, juger que deux idées ſont incompatibles, c'eſt juger que non ſeulement l'une n'eſt pas l'autre, mais que l'une ne peut eſtre l'autre. Ainſy juger que les idées de *pain* & de *corps* de Jeſus-Chriſt ſont incompatibles, c'eſt juger que non ſeulement le pain n'eſt pas le corps, mais qu'il ne le peut eſtre. Et par là il eſt viſible que ceux qui euſſent eſté choquez de cette incompatibilité, auroient rejetté en un ſens la preſence reelle : car ils auroient connu que le pain n'eſtoit pas le corps de Jeſus-Chriſt, & comme ils n'auroient pas connu dans la philoſophie de M. Claude, d'autre moyen de faire que l'Euchariſtie fuſt le corps de Jeſus-Chriſt, ils auroient fait une ſeparation entiere du pain & du corps, & ils auroient nié abſolument la preſence & l'exiſtence de Jeſus-Chriſt dans le pain, ce qui eſt rejetter la preſence reelle.

Un homme qui connoiſt la maniere dont Jeſus-Chriſt peut eſtre dans l'Euchariſtie par tranſubſtantiation, en niant que le pain puiſſe eſtre le corps de Jeſus-Chriſt, ne nie pas les autres manieres dont il peut eſtre dans le Sacrement ; mais celuy qui n'en connoiſt aucune, les nie toutes en niant une eſpece particuliere, parceque ſon eſprit ſe porte à ſeparer abſolument Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie.

Tout ce grand diſcours que M. Claude fait depuis la page 282. juſqu'à la page 290. que les propoſitions compoſées de termes incompatibles, n'ont aucun ſens, ny vray, ny faux ; & que ceux qui jugent ces termes incompatibles n'y conçoivent aucun ſens, n'a donc veritablement aucun ſens raiſonnable, & de plus il eſt rempli de ſuppoſitions temeraires & abſurdes.

Pourquoy ſuppoſe-t-il que tous ceux qui eſtoient frappez par cette incompatibilité apparente formoient un deſaveu de l'unité de ces termes *pain*, & *corps*, à cauſe de cette incompatibilité, comme ſi cette incompatibilité obligeoit neceſſairement à former ce deſaveu ? ce que nous avons montré eſtre faux, principalement à l'égard des perſonnes dont il parle.

Car il faut remarquer qu'il s'agit icy des gens qui ne ſçavoient point, ſelon M. Claude, le detail de l'opinion des Sacramentaires, c'eſtadire qu'ils n'eſtoient point inſtruits de ces deux grandes clefs qu'ils apliquent à la pluſpart des lieux des Peres, l'une que l'Euchariſtie eſt le corps de

CH. VII. Jesus-Christ en figure, l'autre qu'elle est le corps de Jesus-Christ en vertu. On disoit à ces personnes, non de la part des hommes que l'on peut soupçonner d'erreur & d'extravagance, mais de la part de Dieu mesme & de son Eglise, que l'Eucharistie estoit le corps de Jesus-Christ. Les sens figuratifs ne se presentoient point à leur esprit. Que pouvoient-ils donc faire, que de ceder à une si grande autorité, & de reconnoistre que ce qu'on leur enseignoit estoit vray malgré la repugnance de leur raison? Et ce seroit en vain que M. Claude répondroit, que l'incompatibilité des termes les empeschoit de former ce jugement. C'est mal connoistre la nature de l'esprit humain, & la maniere dont il agit. Cela seroit bon si les fidelles avoient pour principe de ne rien croire d'inconcevable, mais ils en ont un tout contraire. La foy des autres mysteres les accoutume à croire des choses où leur raison ne trouve que des incompatibilitez; & une raison superieure leur persuade qu'il n'y a rien de plus raisonnable que de croire plus Dieu que leur raison. Il est donc certain que si les fidelles n'avoient point trouvé d'autre denoüement de ces paroles, *Le pain est le corps de J. C.* ils auroient cru l'unité de ces termes quelqu'incompatibles qu'ils paroissent. Ils se seroient formé un certain nuage qui leur en auroit caché l'incompatibilité, plutost que de ne se pas soumettre à cette autorité souveraine qui leur proposoit cette verité. Et en s'aveuglant de cette sorte, comme c'est l'ordinaire de l'esprit humain lorsqu'il conçoit des choses incompatibles, de les reduire de soy-mesme à quelque chose de compatible, en conservant les deux idées de pain & de vin, & les croyant unies, ils seroient tombez naturellement dans l'opinion des Lutheriens: & ainsy ils auroient toujours cru en cette maniere la presence reelle du corps de Jesus-Christ en l'Eucharistie. Mais ils n'ont pas esté obligez à se faire violence; & la raison mesme les a conduits à croire, non que le pain demeurant pain est le corps de Jesus-Christ, mais que ce que l'on leur donnoit n'estoit plus du pain, mais le corps de Jesus-Christ.

Car c'est chicaner d'une maniere déraisonnable, que de ne pas reconnoistre de bonne foy, que quand on affirme deux termes incompatibles l'un de l'autre, sans prendre le mot, *est*, pour signifier ou pour figurer, il n'y a proprement que l'attribut d'affirmé, & le sujet est plutost nié qu'affirmé par ces propositions, n'estant marqué par le mot ordinaire que pour le designer, non pour faire connoistre sa nature & son existence. Toute l'attention de l'esprit se porte alors vers l'attribut, parceque c'est proprement ce qu'on veut luy faire connoistre; & il conçoit ensuite le sujet en la maniere qu'il est necessaire, afin que l'attribut soit veritable.

Ainsy lorsque Raphaël conduisoit le jeune Tobie, si quelqu'un qui eust connu qui il estoit, eust dit, *Cet homme que vous voyez est un Ange*, Tobie ne se seroit pas imaginé qu'il auroit voulu dire par là, qu'il estoit homme & Ange tout ensemble, mais il auroit conceu sans peine qu'il auroit voulu dire seulement, que paroissant homme, il estoit reellement un Ange, & que le mot d'homme n'auroit esté dans ce discours qu'un terme de designation, & le mot d'Ange un terme d'affirmation.

Ainsy quand nous disons, *Que la felicité des méchans est une misere*,

ce que S. Auguſtin a exprimé par ces termes : *Nihil eſt infœlicius fœlicitate peccantium*, nous ne pretendons pas qu'eſtant felicité elle ſoit miſere ; mais nous pretendons qu'elle n'eſt du tout que miſere, & que c'eſt par erreur qu'on l'appelle felicité. CH. VII.

Ainſy quand un Philoſophe dit que les douleurs du corps ne ſont pas dans le corps, mais dans l'ame, il ne veut pas dire qu'eſtant dans le corps, elles ne ſont pas dans le corps, mais il veut dire que paroiſſant eſtre dans le corps, elles n'y ſont pas, mais dans l'ame ſeulement.

Il n'y a point d'eſprits ſi bornez qui n'entrent tout d'un coup dans ces expreſſions ; & par conſequent quand on a dit aux fidelles, que *le pain de l'Euchariſtie eſtoit le corps de Ieſus-Chriſt*, l'idée qu'ils devoient prendre naturellement de ces paroles en les expliquant en la maniere ordinaire, eſtoit que paroiſſant pain il ne l'eſtoit pas, mais que c'eſtoit le corps meſme de Jeſus-Chriſt. Et par là il eſt viſible que c'eſt renoncer à toutes les lumieres de la raiſon, que de pretendre, comme fait M. Claude, que ce ſens ſi ordinaire, ſi ſimple, ſi autoriſé par l'uſage, n'eſt jamais venu dans la penſée de perſonne durant huit cens ans, & que les fidelles n'ont vu dans ces propoſitions que la ſeule unité de ces deux termes ſubſiſtans, qu'ils ont rejettez comme incompatibles ; au lieu que ce ſens eſt beaucoup plus extraordinaire & moins naturel que celuy de la tranſubſtantiation.

Et c'eſt auſſy ce que les principaux Miniſtres, & les principaux Docteurs des Sacramentaires n'ont pas fait difficulté de reconnoiſtre, quand ils n'ont pas eſté aveuglez, comme M. Claude, par la paſſion de contredire les Catholiques, & qu'ils ont ſuivi ſimplement ce que la raiſon leur faiſoit connoiſtre.

C'eſt cette veuë ſimple de la raiſon qui a fait dire à Calvin que le ſens ſimple des paroles ne peut ſubſiſter ſi le pain n'eſt changé au corps. Et ainſy il appelle le ſens de la tranſubſtantiation le ſens ſimple des paroles : *Non conſiſteret verborum ſimplicitas, niſi panis conſleturin corpus Chriſti.* *Defenſ. ſa. pia & orth. de a. e am fidei t. 2. p. col 1. c.i.t. de Gen t. 27.*

Beze écrivant contre Weſtphalus, dit, *qu'on ne peut s'attacher à la lettre dans ces paroles* : CECY EST MON CORPS, *que l'on n'établiſſe la tranſubſtantiation.* Et dans la page 216. *Je l'ay ſouvent dit, & je le repete encore, qu'on ne peut conſerver le ſens litteral des paroles*, CECY EST MON CORPS, *qu'en eſtabliſſant la tranſubſtantiation des Papiſtes.* pag. 215.

Hoſpinien dans la preface de la 2. partie de l'hiſtoire Sacramentaire, aprés avoir rapporté les differentes opinions qu'il dit s'eſtre élevées aprés celle de Berenger, ſçavoir celle des Conſubſtantiateurs, & celle de l'impanation du Verbe qu'il attribuë à Rupert, les comparant avec la doctrine de la tranſubſtantiation, en porte ce jugement : *Hæ tamen ſententiæ omnes longiùs quàm tranſubſtantiatorum à Chriſti verbis recedunt, ſi vel littera ſpectetur, vel ſenſus.*

C'eſtoit auſſy l'argument que Zuingle faiſoit ordinairement contre Luther, pour refuter ce qu'il diſoit, *Qu'il ne falloit point admettre de trope dans ces paroles*, CECY EST MON CORPS. *Il s'enſuit*, dit Zuingle, *neceſſairement que le pain eſt le corps meſme de Jeſus-Chriſt ; & qu'ainſy le* *vide Hoſpin. part 2. p. 49.*

CH. VII. *Pape a raison d'enseigner que le pain est changé au corps de Iesus-Christ.*

On voit le mesme aveu dans un livre imprimé l'année passée (1666.) en Hollande, sous ce titre, *Philosophia scripturæ interpres.* Dans le chapitre 3. l'Auteur dit qu'il faut distinguer deux sortes de sens dans les propositions de l'Ecriture : l'un qu'il appelle, *sensus simpliciter dictus*, qui est celuy qui se prend de la signification naturelle des termes ; & l'autre, *sensus verus*, qui est celuy que le S. Esprit a voulu marquer. Et il pretend que pour n'avoir pas bien distingué cela, on est tombé en beaucoup d'erreurs; parcequ'on a pris pour clairs des passages qui estoient fort obscurs au regard du vray sens, & qui n'estoient clairs qu'au regard du sens simplement dit. *Ainsy*, dit-il, *pour eclaircir cela par des exemples, les Papistes crient bien haut en soutenant dans tous leurs livres, que les paroles de Jesus-Christ dans l'institution de la Cene*, PRENEZ, MANGEZ, CECY EST MON CORPS, *sont claires & manifestes*, COMME ELLES LE SONT EN EFFET, *& en tirent sans peine le sens qu'ils y donnent, comme tout le monde le peut faire aussibien qu'eux. Mais ce sens n'est que le sens simplement dit, & non pas le veritable sens, comme les Reformez le pretendent & le montrent fort bien. De sorte que ce passage est clair au regard du sens simplement dit, & non du vray sens, au regard duquel il est obscur.*

Sic Pontificii texemplis rem illustremus. Verba Christi qui hus S. cœnam instituit, clara & perspicua esse clamitant & scriptitant, ut etiam sunt, ac inde tensum conficiit nullo negotio, queinadmodum id cuilibet licet. At hic sensus est tantum simpliciter dictus, non autem verus, quemadmodum id contendunt atque ostendunt Reformati: adeòque hic locus quidem est perspicuus sensu simpliciter sic dicti non autem veri, sed obscurus p. 9.

M. Claude dira peutestre que cet Ecrivain est un homme hardy, qui n'a pas voulu se nommer, parcequ'il avance beaucoup d'erreurs dans ce livre. Mais cela ne sert de rien. Car quelques autres erreurs qu'il ait avancées, il est certain d'une part qu'il est grand ennemy des Catholiques, & de l'autre qu'il est de l'opinion des Calvinistes touchant l'Eucharistie, comme ce passage mesme le fait voir. Or cela estant, il est clair qu'il n'y a eu que la verité qui l'ait pu forcer d'avoüer, que le sens des Catholiques que M. Claude nous veut faire croire n'avoir jamais pu venir pendant huit cens ans dans l'esprit de personne, est le sens clair & naturel des paroles de Jesus-Christ, quoiqu'il pretende en mesme temps comme Calviniste, que ce n'est pas le vray sens.

Voilà comment doivent parler tous ceux qui conservent quelque sincerité, quoiqu'engagez dans l'heresie des Sacramentaires. Et ainsy ce que la raison nous oblige de conclure à l'égard de ces personnes, qui n'estant point instruits des distinctions des Sacramentaires, auroient entendu ces expressions, *Que l'Eucharistie est le corps de Iesus-Christ, que le pain est changé au corps de Iesus-Christ*, est

1. Que le sens qu'ils y auroient ordinairement connu, n'est pas l'unité de ces deux termes subsistans, mais la vraye doctrine de la transubstantiation, qui consiste à croire que ce que nous recevons à la communion n'est pas du pain, mais le corps de Jesus-Christ.

2. Qu'ils auroient non seulement conceu cette idée, mais qu'ils l'auroient suivie & embrassée, l'autorité de Dieu & de l'Eglise, & l'accoutumance qu'ils auroient euë de soumettre leur raison aux mysteres, ayant plus de force sur l'esprit des fidelles, que ces repugnances de la raison & des sens.

3. Que ceux mesmes qui auroient conceu l'unité de deux termes sub-

ſiſtans, *pain & corps*, n'auroient point rejetté cette unité, mais ſeroient tombez naturellement dans la creance des Lutheriens, c'eſtadire de la conſubſtantiation, & qu'ainſy ils auroient cru la preſence reelle. CH. VIII.

4. Que ceux qui par attache à leur propre ſens auroient rejetté cette unité de deux idées comme incompatibles, auroient eu l'idée diſtincte & expreſſe de l'abſence reelle, parcequ'ils auroient entierement & abſolument ſeparé le pain du corps.

5. Que toute la philoſophie de M. Claude, qui ſoutient qu'en concevant l'incompatibilité de deux idées affirmées l'une de l'autre dans une propoſition, on ne conçoit aucun ſens ny vray ny faux, & que l'on ne rejette pas pour cela la preſence reelle, eſt une fauſſe ſubtilité, qui ne merite que le nom d'une chicanerie ſcholaſtique.

6. Que dans tout ce ſecond ordre M. Claude ne trouve point ſa creance confuſe, mais que l'on y trouve une creance diſtincte ou de la preſence, ou de l'abſence reelle.

CHAPITRE VIII.

Examen du troiſiéme ordre du Syſtéme de M. Claude, qui auroit eſté de Catholiques, comme on le fait voir.

LE troiſiéme ordre de M. Claude eſt encore moins incommode que les autres. Car il ſe trouvera en l'examinant qu'il n'eſt compoſé que de gens qui croyoient proprement la preſence reelle, & qui en avoient une foy diſtincte. Et pour en eſtre perſuadé, il n'y a qu'à conſiderer les qualitez qu'il donne à ceux de cet ordre. *Ces gens*, dit-il, *allant juſques à la queſtion, alloient auſſy juſques à la reſolution ; mais leur eſprit s'arreſtoit à des termes generaux, comme que Jeſus-Chriſt nous eſt preſent au Sacrement, que nous y recevons ſon corps & ſon ſang, ſans y chercher un plus grand eclairciſſement.* pag. 281.

De tous les ordres de M. Claude il n'y a que celuy-là qui ſoit reel, & qui ne ſoit pas fondé ſur des imaginations creuſes & ſans fondement. Car il eſt certain qu'il pouvoit y avoir en effet des fidelles dans l'acienne Egliſe, qui ne penetroient pas plus avant dans ce myſtere que de croire ſimplement que Jeſus-Chriſt y eſtoit preſent, & que ce que nous recevons eſtoit ſon corps & ſon ſang. Ils avoient le témoignage des ſens, qui leur diſoient que les ſymboles eſtoient du pain & du vin : *Quod videtis panis eſt, quod etiam oculi veſtri renuntiant*, dit S. Auguſtin à des fidelles de cette ſorte. Ils avoient l'inſtruction de la foy, qui leur enſeignoit que ce pain eſtoit le corps de J.C. *Quod autem fides veſtra poſtulat inſtruenda, panis eſt corpus Chriſti.* Et cette double lumiere, des ſens qui faiſoient connoiſtre la matiere du Sacrement, & de la foy qui en faiſoit connoiſtre la realité & la nature, en corrigeant ce qu'une fauſſe raiſon ajoûte au témoignage des ſens, qui eſt que le pain ſubſiſte, ſuffit à la foy & à la pieté chreſtienne, ſelon ce Pere : *Quod fidei fortaſſe ſufficiat*, les autres inſtructions qui regardent l'intelligence myſtique de ce Sacrement, comme celle Serm. ad Infantes.

CH. V. que le meſme Pere donne enſuite, du rapport des ſymboles au corps myſtique de Jeſus-Chriſt, n'y eſtant pas abſolument neceſſaires.

M. Claude n'a donc pas tort de mettre dans les huit premiers ſiecles ces ſortes de Chreſtiens; mais il a tort de ne pas reconnoiſtre que ces Chreſtiens eſtoient vraiment Catholiques, & qu'ils croyoient la preſence reelle & la tranſubſtantiation, comme nous la croyons, quoiqu'ils ne fiſſent pas attention à toutes les ſuites, comme la pluſpart des Catholiques n'y en font pas.

Ce qui le trompe en cela eſt, que s'eſtant accoutumé par la lecture des livres des Miniſtres à corrompre le ſens des expreſſions les plus ordinaires, & à y en donner d'autres à ſa fantaiſie, il s'imagine que les anciens Chreſtiens en faiſoient de meſme. Recevoir le corps de Jeſus-Chriſt, ne ſignifie rien dans la bouche d'un Miniſtre, parcequ'il y ſubſtituë incontinent les notions de reception par le ſymbole, ou de reception par *vertu.*

Mais M. Claude devoit conſiderer qu'il s'agit icy de gens qui eſtoient dans un autre eſtat que luy. Ils n'eſtoient nullement inſtruits des manieres dont il elude les paſſages des Peres. Ils ne connoiſſoient ny *la clef de figure*, ny *la clef de vertu*, ſelon l'hypotheſe meſme. Ainſy la preſence de vertu, ny la preſence de figure ne leur venoit point dans l'eſprit.

Quelle autre preſence auroient-ils donc pu concevoir, que la preſence reelle, que la reception reelle? Et pourquoy auroient-ils donné à ces mots un autre ſens que celuy qu'ils ont naturellement?

Pour éclaircir encore plus cette verité, il faut ſçavoir que l'on ſe peut former trois ſortes d'idées generales de preſence. L'une, quand on conçoit diſtinctement & la preſence reelle, & la preſence metaphorique; mais que ne pouvant prendre party, on ſe reſout par une generalité confuſe, en diſant que Jeſus-Chriſt y eſt preſent en quelque maniere: & cette ſorte d'idée n'eſt pas une vraye idée generale: car il n'y a point d'idée commune & univoque qui convienne à l'une & à l'autre preſence; mais c'eſt une idée alternative, c'eſtadire que l'eſprit dit qu'il y eſt preſent ou par verité, ou par metaphore. C'eſt ainſy que quelques Anglois euſſent bien voulu accorder les differens ſur l'Euchariſtie, en quoy ils n'ont eſté ſuivis de perſonne.

D'autres ſe forment une idée generale de preſence d'une autre maniere, qui eſt d'exclure toutes les eſpeces particulieres de preſence, & d'en inventer une autre qu'on ne conçoit point, & qu'ils ne conçoivent pas eux-meſmes. Ils diſent que Jeſus-Chriſt n'eſt pas preſent corporellement dans l'Euchariſtie, qu'il n'y eſt pas auſſy preſent ſeulement en vertu & en figure, mais qu'il y eſt preſent d'une maniere inconcevable.

Pour juger ſainement de la pretention de ces perſonnes, il faut dire qu'elles croyent en effet la preſence reelle, puiſque cette preſence inconcevable n'eſt pas diſtinguée de la preſence reelle telle que l'Egliſe l'admet; mais en l'admettant ſous certains termes, ils la nient ſous d'autres, ou plutoſt ils en nient les ſuites & les conſequences qui en ſont inſeparables. Et c'eſt pourquoy on la peut appeller une preſence contradictoire.

Ce ne pouvoit eſtre ny en l'une ny en l'autre de ces deux manieres que les

les fidelles de ce troiſiéme ordre de M. Claude ſe formoient une idée generale de preſence & de reception ; puiſque par la ſuppoſition meſme ils ne connoiſſoient point les ſuites philoſophiques de la preſence reelle, & qu'ils n'y avoient jamais fait attention. Ils concevoient donc Jeſus-Chriſt preſent, comme on conçoit Dieu preſent, comme l'on conçoit un eſprit preſent, comme l'on conçoit toutes les choſes preſentes quand on ne ſe ſert pas de l'imagination, mais de l'entendement. Ils avoient l'idée intellectuelle de preſence, & cette ſorte d'idée generale eſt la vraye idée de preſence reelle & ſubſtantielle. C'eſt elle qui ſe preſente à tous ceux qui n'ont pas l'eſprit corrompu par les fauſſes ſubtilitez des Miniſtres, c'eſt elle qui eſt deſignée par les mots, & dont ils forment naturellement l'idée dans l'eſprit. CH. IX.

Il n'eſt donc pas beſoin de refuter ce troiſiéme ordre de M. Claude autrement qu'en diſant, que c'eſtoit un ordre de Catholiques qui eſt tres-mal propre pour montrer qu'on ne connoiſſoit point dans l'ancienne Egliſe la preſence reelle, puiſqu'il n'eſtoit compoſé que de gens qui la connoiſſoient, qui la croyoient, & qui la confeſſoient.

CHAPITRE. IX.

Examen du 4. ordre du Syſtême de M. Claude, qui auroit eſté de gens devenus Calviniſtes aprés une longue recherche.

LE quatriéme ordre ne ſera pas plus favorable aux pretenſions de M. Claude, quoiqu'il luy faſſe embraſſer nettement le Calviniſme, en diſant *que ces gens aprés avoir eſté choquez par l'incompatibilité des termes de pain & de corps de Chriſt, trouvoient enfin le vray denoüement de la queſtion, je veux dire que le pain eſt le Sacrement, le memorial & le gage du ſacré corps de noſtre Redempteur.* pag 281.

Ils le trouvoient, puiſqu'il plaiſt à M. Claude de le ſuppoſer, mais c'eſtoit *aprés l'avoir long-temps cherché*, comme il le dit auſſy expreſſément. pag 282. Mais pendant qu'ils le cherchoient, & qu'ils ne l'avoient pas encore trouvé, M. Claude oſera-t-il nous dire qu'ils n'eſtoient frappez d'aucune idée de la preſence reelle par tous les paſſages & toutes les inſtructions des Peres ?

Ils n'avoient encore trouvé ny *la clef de figure*, ny *la clef de vertu*, ſelon la ſuppoſition, comment entendoient-ils donc les paroles des Peres qui les aſſuroient que *l'Agneau de Dieu eſt preſent ſur la table euchariſtique ; que le pain apparent n'eſt point du pain, mais le corps de J. C. que nous beuvons le ſang immortel de Ieſus-Chriſt ; que le ſang de I. C. eſt joint au noſtre qu'il entre dans nous ; que ce corps unique qui eſt diſtribué à tant de milliers de fidelles, eſt tout entier en chacun d'eux ; que c'eſt le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt dans la verité ; qu'il n'en faut pas douter, puiſqu'il l'a dit luy-meſme ; que quoique ce que nous voyons n'ait rien de ſemblable à un corps humain, neanmoins perſonne ne refuſe de croire ce que Ieſus-Chriſt a dit, que le pain eſt changé au corps meſme de Ieſus-Chriſt, que le pain*

CH. IX. *eſt fait le corps de Ieſus-Chriſt par l'operation ineffable du S. Eſprit; qu'il ne faut pas chercher l'ordre de la nature dans le corps de Ieſus-Chriſt.*

M. Claude ne ſe ſauve de ces paſſages qu'en y appliquant les clefs *de figure* & *de vertu*, & encore en ſe donnant mille geſnes, & en ſe ſervant de mille machines. Or ces gens ne les avoient point; ils concevoient donc l'idée litterale de ces paroles: ils concevoient que Jeſus-Chriſt entroit en nous; que ce n'eſtoit pas du pain, mais le corps de Jeſus-Chriſt; qu'il n'en falloit point douter; qu'il falloit démentir les ſens: & ainſy pendant tout le temps de cette recherche ils avoient toujours malgré M. Claude la preſence reelle devant les yeux.

Et cela fait voir en paſſant qu'il n'y a rien de moins raiſonnable que les ſolutions qu'il apporte à quelques paſſages des Peres qu'on avoit alleguez dans la ſeconde partie de la refutation. Car comme ce n'eſtoit pas là le lieu de les traitter avec étenduë, on y declare que l'on ne les produiſoit pas pour montrer qu'ils ne ſe pouvoient entendre dans le ſens metaphorique, mais pour faire voir qu'ils mettoient tellement le ſens litteral de la preſence reelle devant les yeux, qu'il eſtoit impoſſible de n'y faire pas quelque attention ou pour le rejetter, ou pour l'admettre.

M. Claude en y répondant ſe contente de ſuppoſer que les fidelles qui les liſoient alloient tout d'un coup au ſens metaphorique, & n'y voyoient pas ſeulement le ſens naturel. Nous ferons voir dans l'examen du 5. ordre l'abſurdité de cette ſuppoſition; mais il ſuffit de remarquer icy qu'elle eſt contraire manifeſtement aux autres ſuppoſitions de M. Claude: car de ces cinq ordres dont il compoſe l'Egliſe des huit premiers ſiecles, il y en a trois qui bien loin d'aller tout d'un coup à ce ſens metaphorique, n'y parvenoient jamais, parcequ'ils ne connoiſſoient ny *la clef de figure*, ny *la clef de vertu*, qui ſont la ſource de ces metaphores; & le quatriéme ne trouvoit ce ſecret *qu'aprés l'avoir long-temps cherché.* Ainſy avant que de l'avoir trouvé, il ne pouvoit pas appercevoir d'autre ſens dans ces paroles des Peres, que le ſens de la preſence reelle, dont par conſequent il eſtoit obligé de juger ou pour le rejetter, ou pour l'admettre. Car ils n'en auroient pas cherché d'autres ſi celuy-là les euſt contentez: mais comme il falloit par neceſſité que ces gens apperceuſſent le ſens de la preſence reelle pendant le temps de cette laborieuſe recherche, il falloit encore par neceſſité que lorſqu'ils venoient à connoiſtre les ſens metaphoriques, & les deux *clefs de vertu & de figure*, il falloit dis-je, qu'ils euſſent une idée diſtincte de l'abſence reelle, non ſeulement parceque connoiſtre le Sacrement comme ſimple image du corps de Jeſus-Chriſt, ou comme en ayant la vertu, & n'y voir point le corps meſme de Jeſus-Chriſt, c'eſt connoiſtre l'abſence reelle, comme nous l'avons montré, mais auſſy parcequ'ils ne pouvoient embraſſer ce ſens qu'en rejettant toutes les autres idées qui leur avoient mis la preſence reelle devant les yeux une infinité de fois.

Chapitre X.

Que le doute que M. Claude attribuë à trois de ſes ordres, ſçavoir au 2. au 3. & au 4. a eſté abſolument inconnu aux Peres.

NOus avons l'obligation à M. Claude de nous avoir appris cette maxime ſi raiſonnable, *que c'eſt un grand defaut de voir ce qui n'eſt pas, & de ne pas voir ce qui eſt.* Et pour en faire un uſage legitime, nous en allons faire l'application ſur luy-meſme dans une matiere fort importante, en luy montrant qu'il la fait encore mieux connoiſtre par ſon exemple, qu'il ne l'enſeigne par ſes paroles; & qu'il eſt proprement dunombre de ceux *qui voyent ce qui n'eſt pas, & qui ne voyent pas ce qui eſt.*

Il voit un doute d'une terrible conſequence dans les fidelles des huits premiers ſiecles, & non ſeulement dans un petit nombre, mais dans la plus grande partie d'entr'eux, dans trois ordres entiers des cinq qui compoſent ſon ſyſtême. Ils eſtoient, dit-il, frappez par l'incompatibilité de ces termes, *pain & corps:* ils ne comprenoient pas d'abord comment cela s'entendoit: mais les uns ne ſe mettoient pas en peine de le chercher, les autres le cherchoient, & ſe contentoient d'une lumiere confuſe & generale; les autres aprés avoir long-temps cherché, en trouvoient le vray denoüement. Mais avant que de l'avoir trouvé, ils ne le ſçavoient donc pas; ainſy ils eſtoient long-temps dans l'eſtat d'ignorance & de doute à l'égard de ce myſtere.

Or comme il y a de diverſes ſortes de doutes, il eſt bon de bien penetrer la nature de celuy que M. Claude attribuë à ce nombre innombrable de fidelles.

Il y a des doutes dans leſquels on entend la choſe & on la conçoit, mais on ne ſçait ſi elle eſt, ou ſi elle n'eſt pas; ſi elle eſt poſſible, ou ſi elle eſt impoſſible. Quand je doute, par exemple, ſi les beſtes penſent, ſi le ſang a une circulation dans le corps, ſi deux lignes peuvent eſtre incommenſurables, j'entens ce que c'eſt que penſer, ce que c'eſt que la circulation du ſang, ce que c'eſt que l'incommenſurabilité de deux lignes. Mais il y a des doutes où l'on ignore ce qui fait le doute, comme quand on doute des cauſes du flux & du reflux de la mer, & que l'on demande de quelle ſorte cela ſe fait; ou quand on doute du ſens d'un paſſage de l'Ecriture, lorſque le ſens qui paroiſt eſt faux, & que l'on n'en voit point d'autre.

Je ne m'arreſte pas à diſcuter ſi cette diſpoſition d'eſprit doit eſtre appellée doute, ou ſimple ignorance. Il me ſuffit qu'elle ſoit differente de la premiere. Car dans la premiere ſorte de diſpoſition où l'on doute ſi la choſe eſt ou n'eſt pas en l'entendant, & en la concevant, on n'a point beſoin qu'on nous l'explique, il ſuffit qu'on nous en donne des preuves. Mais la ſeconde diſpoſition qui enferme une ignorance de la maniere, demande par neceſſité une explication de ce qu'on ignore. Je ne ſçay comment un paſſage s'entend, on ne m'oſtera jamais cette ignorance qu'en me l'expliquant. Des termes affirmez l'un de l'autre me ſemblent inal-

CH. X. liables, on ne m'oſtera jamais ce doute qu'en m'expliquant diſtinctement l'alliance de ces termes.

Il eſt important de bien remarquer ces deux ſortes de diſpoſitions ſi differentes ; & il eſt clair que la maniere dont un doute eſt reſolu par ceux à qui on le propoſe, ou qui entreprennent de le prevenir, nous donne lieu de reconnoiſtre de quelle nature il eſt. Car s'ils ſe contentent d'apporter des preuves ſans aucune explication, il eſt viſible qu'ils ſuppoſent que l'on entend la choſe dont il s'agit, & qu'il n'eſt neceſſaire que de la leur prouver. Mais s'ils ſe mettent en peine de l'expliquer, on aura droit de conclure qu'ils ont eu deſſein d'éclaircir ceux à qui ils parlent ſur la maniere de la choſe, & qu'ils ont ſuppoſé qu'ils la pouvoient ignorer.

Le doute ou l'ignorance que M. Claude attribuë à trois des ordres qui compoſent ſon ſyſtême, eſt entierement de ce ſecond genre, c'eſt-à-dire que c'eſt un de ces doutes qui ont beſoin d'eclairciſſement & d'explication de la maniere de la choſe. Les fidelles qu'il nous décrit eſtoient tous choquez de l'incompatibilité de ces termes *pain* & *corps*, contenus dans les expreſſions de l'Egliſe. Ils ne ſçavoient comment cela s'entendoit, & comment il pourroit eſtre vray que le pain fuſt le corps de Jeſus-Chriſt, ou fuſt changé au corps de Jeſus-Chriſt. Les uns demeuroient ſelon luy dans ce doute ou dans cette ignorance toute leur vie. Les autres en cherchoient l'eclairciſſement. Mais de quelque maniere qu'ils agiſſent, il eſt certain qu'on ne pouvoit remedier à leur ignorance qu'en leur enſeignant la maniere dont le pain pouvoit eſtre le corps de Jeſus-Chriſt, & que c'eſtoit l'unique voye pour les en tirer.

Et en effet qu'on envoye des gens dans cette diſpoſition à tous les Miniſtres de Genéve, de Suiſſe, de Hollande, d'Allemagne, d'Angleterre, des Indes ; qu'ils leur expoſent leur doute dans les termes les plus propres á le faire entendre, & qu'ils leur declarent qu'ils ſont choquez de l'incompatibilité de ces termes ſi ordinaires dans le langage de l'Egliſe, *que l'Euchariſtie eſt le corps de Ieſus-Chriſt, que du pain eſt fait le corps de Ieſus-Chriſt, que le pain eſt changé au corps de Ieſus-Chriſt*, parcequ'ils voyent bien que le pain demeurant pain ne peut eſtre le corps de J. C. Il eſt certain que tous les Miniſtres du monde répondroient d'une meſme maniere à ce doute, & que jamais inſtructions ne furent ſi uniformes que celles qu'ils donneroient ſur ce point. Ils diroient tous que le pain eſt, & eſt fait le corps de Jeſus-Chriſt, parcequ'il en eſt fait l'image, la figure, & qu'il en contient la vertu.

Voilà donc le doute que M. Claude reconnoiſt, & voilà la maniere de le reſoudre. Il eſt fondé ſur l'ignorance du ſens des paroles, & il ſe reſout par l'explication de ces paroles, & par les deux clefs *de figure*, & *de vertu*, en faiſant voir que l'on ne pretend pas que l'Euchariſtie ſoit le corps de J. C. autrement qu'en figure, ou en vertu.

Voyons donc maintenant ſi les Peres auront connu cette ſorte de doute, & s'ils auront pris les voyes naturelles pour y remedier : car on voit dans leurs ouvrages qu'il leur eſt aſſez ordinaire de ſuppoſer qu'il s'en peut elever ſur le ſujet de l'Euchariſtie, de tâcher de les prevenir, & de fortifier

les fidelles dans la foy de ce myſtere. S. Hilaire le fait au livre huitiéme de la Trinité, S. Cyrille de Hieruſalem dans ſa 4. catecheſe. S. Gregoire de Nyſſe propoſe & reſout un doute ſur l'Euchariſtie dans ſon oraiſon catechiſtique. S. Ambroiſe en marque expreſſément un dans le chapitre 9. du livre qu'il a fait pour les nouveaux baptiſez ; & il les fortifie contre le meſme doute au livre 4. des Sacremens c. 5. S. Gaudence le previent & le détruit dans le traitté 19. ſur l'Exode ; & S. Chryſoſtome dans l'homelie 83. ſur S. Matthieu. Heſychius dans ſon livre 6. ſur le Levitique ; & S. Eucher dans ſon homelie 5. de la Paſque, & dans les homelies ſur les Evangiles, ſans parler des autres. CH. X.

Ces lieux ſont ſans doute tres-conſiderables pour nous inſtruire du ſentiment des Peres, & des fidelles touchant ce myſtere : car comme nous avons déja dit ailleurs, on ne parle jamais plus preciſément & plus clairement, que lorſque l'on veut porter la lumiere dans l'eſprit de ceux qui ſont dans l'ignorance & dans les tenebres. Mais on reconnoiſt d'abord dans tous ces lieux que le doute que les Peres ont ſuppoſé ſe pouvoit élever dans l'eſprit des fidelles, & auquel ils ont tâché de remedier, n'eſt pas celuy que M. Claude attribuë aux trois ordres de ſon ſyſtême, & qu'il y eſt entierement oppoſé. Car le doute de ces gens qui compoſent les ordres de M. Claude, naiſſant ſelon luy de l'incompatibilité des termes *pain* & *corps*, ne ſe pouvoit oſter qu'en montrant aux fidelles que le pain n'eſtoit le corps de J. C. qu'en figure & en vertu. Et au contraire le doute contre lequel les Peres ont pretendu fortifier les fidelles, eſt détruit par les meſmes Peres en confirmant & repetant pluſieurs fois que l'Euchariſtie eſt le corps de J. C. qu'elle le contient ſans qu'ils y ajoûtent aucune explication ny de figure, ny de vertu. De ſorte que ce qu'ils diſent, pour oſter le doute qu'ils ſuppoſent, ou qu'ils veulent prevenir dans les fidelles, eſt juſtement ce qui ſeroit capable de faire naiſtre celuy qui eſt marqué par M. Claude.

Car qu'y a-t-il, par exemple, de plus capable de choquer ceux qui ſeroient déja frappez de l'incompatibilité des termes *pain & corps*, que ce que dit S. Cyrille de Hieruſalem. *Puiſque J. C.* dit ce Saint, *aſſure du pain que c'eſt ſon corps, qui oſera deſormais en douter ? Puiſqu'il nous dit du calice, que c'eſt ſon ſang, qui pourra en douter, en diſant que ce n'eſt pas du ſang ?* Et ce qu'il ajoûte plus bas : *Croyez tres-certainement que ce pain qui paroiſt, n'eſt pas du pain, quoique le gouſt rapporte que c'eſt du pain, mais le corps de Ieſus-Chriſt ; & que ce vin qui paroiſt n'eſt pas du vin, quoiqu'il ſemble tel au gouſt, mais le ſang de Ieſus-Chriſt ?* Catech. 4.

Ne ſeroit-ce pas deshonorer les Peres, que de leur attribuer une auſſy grande folie que celle d'avoir pretendu éclaircir le doute que ces expreſſions pouvoient faire naiſtre dans l'eſprit, en repetant ces expreſſions meſmes qui eſtoient capables de le cauſer, & en y ajoûtant encore des paroles plus fortes & plus expreſſes ? L'on peut voir la meſme choſe dans tous les autres paſſages que nous avons citez.

Secondement le doute de M. Claude ne ſe peut détruire, comme j'ay dit, que par l'explication de la double *clef de vertu & de figure*, c'eſt-a-dire en faiſant voir que le pain n'eſt le corps de J. C. qu'en figure & en

CH. X. vertu. Et cependant dans aucun des lieux où les Peres fortifient les fideles contre ce doute qu'ils ont connu, ils n'ont parlé ny de vertu ny de figure; mais ils ſe ſervent au contraire de toutes les expreſſions qui en peuvent eloigner l'idée, & qui doivent faire croire que l'Euchariſtie eſt veritablement le corps meſme de Jeſus-Chriſt.

3. Le doute de M. Claude ne demande pas des preuves, mais des eclairciſſemens, c'eſtadire qu'il ne s'agit point de prouver que l'Euchariſtiſtie eſt le corps de J. C. mais d'expliquer en quel ſens cela eſtoit veritable. Or dans tous les lieux des Peres où ils parlent de doute, ils ne ſe mettent en peine que de prouver que l'Euchariſtie eſt le corps de Jeſus-Chriſt ſans donner aucun eclairciſſement.

4. Le doute de M. Claude ne peut eſtre détruit par ces paroles, *Hoc eſt corpus meum*; ou par celles-cy, *Panis quem ego dabo caro mea eſt*, puiſqu'il ne naiſt que de l'incompatibilité de ces paroles; & cependant tous les Peres ne ſuppoſent que le doute dont ils parlent, doit eſtre étouffé par la ſeule force de ces paroles de l'Ecriture.

5. Enfin le doute connu par les Peres eſt détruit, ſelon les meſmes Peres, par les divers exemples de la puiſſance de Dieu, par la creation du monde, par les miracles des Prophetes, par celuy de l'Incarnation. Mais qu'y auroit-il de moins raiſonnable que de ſe ſervir de tous ces exemples pour détruire le doute que M. Claude met dans la teſte de ces trois ordres, & quelle lumiere donneroit-on à un homme, qui trouve ces termes, *pain* & *corps*, *vin* & *ſang*, incompatibles, & qui ne ſçait comment il faut entendre ces expreſſions de l'Egliſe, où l'Euchariſtie eſt ſi ſouvent appellée le corps & le ſang de J. C. en luy diſant que Dieu eſt tres-puiſſant, & qu'il a creé le monde, & que ce qui nous paroiſt impoſſible eſt poſſible à Dieu?

Il s'enſuit de là clairement & demonſtrativement, que les Peres n'ont point connu le doute ſur lequel M. Claude établit trois ordres entiers de Chreſtiens durant huit ſiecles, & que M. Claude ne connoiſt point le doute que les Peres ont connu. Cependant cela n'eſt pas d'une petite conſequence. Car il eſt bien étrange qu'il pretende par ſes conjectures eſtre plus capable de connoiſtre la diſpoſition des eſprits des Chreſtiens des premiers ſiecles, que tous les Peres qui ont veſcu avec eux; qu'il en ſçache des nouvelles qu'ils n'ont point ſceuës; qu'il les accuſe ainſy ou de ſtupidité, ou de negligence; qu'il leur attribuë des diſcours contraires au ſens commun, puiſqu'il n'y auroit rien ſans doute qui le fuſt davantage que ſi les fidelles eſtant choquez de l'incompatibilité de quelques termes qu'il ſeroit facile d'accorder par une petite diſtinction, au lieu de leur donner une lumiere ſi facile, on augmentoit leur doute, en repetant ſimplement devant eux les expreſſions meſmes qui le cauſeroient, & en leur alleguant des preuves dont ils n'auroient eu aucun beſoin, & qui ne leur auroient apporté aucun eclairciſſement.

Vous ne devez point douter, diſent les Peres aux fidelles, de la verité de la chair & du ſang de J. C. Vous ne devez point douter que le pain ne ſoit le corps de J. C. que du pain on ne faſſe le corps de J. C. Et pour-

quoy ? Parceque Jeſus-Chriſt a dit du pain que *c'eſtoit ſon corps* ; parceque Dieu eſt tout-puiſſant ; parcequ'il a fait cent autres merveilles. Mais que voulez-vous dire, auroient pu repliquer ces fidelles, s'ils avoient eſté tels que M. Claude les repreſente ? Nous ſçavons que Dieu eſt tout-puiſſant : nous ſçavons qu'il a dit : *Cecy eſt mon corps :* nous ne doutons ny de ſa puiſſance, ny de la verité de ſes paroles : mais comme ces termes, *que l'Euchariſtie eſt le corps de Jeſus-Chriſt*, nous paroiſſent incompatibles, & qu'ils le ſont en effet, nous demandons comment cela ſe doit entendre ? vos réponſes ne touchent pas ſeulement noſtre difficulté & noſtre doute ; & vous ne témoignez pas meſme de l'entendre. Nous vous demandons en quel ſens J. C. a dit que le pain eſtoit ſon corps ? Et vous nous répondez qu'il l'a dit. Nous vous demandons de quelle maniere J. C. fait que le pain ſoit ſon corps ? Et vous nous répondez qu'il le peut faire. Mais nous ſommes aſſurez qu'il ne le fait pas d'une certaine maniere ; & que le pain n'eſt pas le corps meſme de J. C. Nous vous demandons donc en quel autre ſens ces paroles de J. C. ſe doivent entendre. CH. X.

Il eſt ſans doute que cette réponſe de ces fidelles ſeroit infiniment plus raiſonnable que le diſcours de ces Peres. Et c'eſt ce qui fait voir également & que les Peres n'ont point connu ce doute de M. Claude, parcequ'ils n'auroient jamais parlé de la ſorte ; & que ce doute n'a jamais eſté, puiſqu'il ſeroit impoſſible qu'il leur euſt eſté inconnu.

Je penſe aprés cela que l'on m'avoüera qu'il n'y a rien qui approche plus du ſonge & de la chimere, que trois ordres de fidelles qui durent huit ſiecles, & qui ont pour caractere un doute & une ignorance qui a eſté inconnuë à tous les Peres.

Il eſt aiſé de conclure de tout ce diſcours que M. Claude ne peut pas tirer grand avantage du quatriéme ordre de ſon ſyſtême. Il a pour caractere un doute inconnu aux Peres, & qui ne pouvoit eſtre que fortifié par tous les lieux des Peres, où ils combattent les doutes qu'ils ont connus, comme nous l'avons montré.

Ces gens demeuroient long-temps dans ce doute. Or pendant qu'ils y demeuroient, ils ne pouvoient expliquer le langage de l'Egliſe, & les expreſſions ordinaires des fidelles, que dans le ſens de la preſence reelle ; puiſqu'ils ne connoiſſoient point encore les deux clefs *de figure* & *de vertu*, que les Miniſtres ont inventée pour eloigner cette idée.

M. Claude ſuppoſe auſſy temerairement, qu'ils trouvoient la ſolution de leur doute en apprenant que l'Euchariſtie eſt la figure de Jeſus-Chriſt ; & qu'elle en contient la vertu. Car de qui auroient-ils appris cette ſolution ; puiſque, comme nous l'avons fait voir, les Peres n'ont combattu les doutes ſur l'Euchariſtie que par les paroles meſmes de Jeſus-Chriſt, & par les effets de ſa toute-puiſſance, ſans jamais parler de cette vertu ?

Et comme cet ordre de M. Claude s'étend au ſeptiéme & au huitiéme ſiecle, comment les fidelles y auroient-ils pu trouver ce pretendu dénoüement ; puiſque l'on y faiſoit profeſſion & en Orient & en Occident, comme nous le montrerons, de croire au contraire que l'Euchariſtie n'eſt pas la figure, mais le corps meſme de Jeſus-Chriſt ; & qu'ainſy la clef

CH. X. de figure ſi neceſſaire aux Miniſtres y eſtoit formellement rejettée, & la clef de vertu auſſy par une conſequence neceſſaire.

Enfin quand on luy accorderoit comme veritable tout ce qu'il ſuppoſe ſans fondement, & contre la raiſon, il prend ſi mal ſes meſures, qu'il n'auroit encore rien de ce qu'il deſire, & qu'il accorderoit au contraire à ſon adverſaire tout ce qu'il pretend. Car ſuppoſé que ces gens ſe perſuadaſſent enfin aprés beaucoup de recherche, que l'Euchariſtie eſt le ſigne de Jeſus-Chriſt, & qu'elle en contient la vertu, ſans concevoir rien autre choſe, ils concevroient par cela meſme l'abſence reelle, ce qui ſuffit à l'Auteur de la Perpetuité, qui ne pretend rien autre choſe, ſinon que les fidelles ont toujours eſté dans l'une ou dans l'autre de ces deux creances de la preſence ou de l'abſence reelle; mais ce qui ne ſuffit nullement à M. Claude, qui s'eſt engagé mal à propos à le contredire en tout, & à luy conteſter les choſes du monde les plus claires, ſans autre deſſein que de chicaner & d'embroüiller cette diſpute par la multitude des petits differens qu'il fait naiſtre, afin de faire perde de veuë le different general, qui eſt le ſeul qui importe à l'Egliſe, & à ceux qui en ſont ſeparez.

CHAPITRE XI.

Examen du cinquiême ordre du Syſtême de M. Claude, qu'on peut appeller des Calviniſtes ſans reflexion.

L'EXAMEN de ce cinquiême ordre nous donnera lieu de répondre aux principales ſubtilitez par leſquelles M. Claude a tâché d'eluder les raiſons qu'on avoit allegnées dans la refutation, pour montrer que le commun des fidelles a toujours eu une creance diſtincte de la preſence ou de l'abſence reelle.

C'eſt ſur ces ſubtilitez qu'il a baſti ſon cinquiême ordre; & elles conſiſtent à dire qu'il y avoit des gens dans ce ſiecle, qui eſtant frappez de toutes les expreſſions les plus fortes en apparence pour la tranſubſtantiation & la preſence reelle, alloient tout d'un coup à leur vray ſens, c'eſt-dire au ſens de figure & de vertu, ſans y en appercevoir aucun autre, & ſans ſonger à l'incompatibilité des termes, ſans avoir aucune idée de la preſence reelle, ny de l'exiſtence de Jeſus-Chriſt au Sacrement. C'eſt ſur ce fondement qu'il ſoutient, *Que quand ces expreſſions & mille ſemblables auroient eſté tous les jours dans la bouche des Peres, elles n'euſſent jamais formé dans l'eſprit des peuples l'idée d'une tranſubſtantiation, ou d'une preſence reelle* Et dans la page 262. il dit, *Que ſi on oſte de l'eſprit des hommes les prejugez, ils ne trouvent rien dans les paſſages des Peres qui les faſſe ſonger à une preſence reelle.*

pag 273.

Mais parceque cette pretention euſt pu paroiſtre fort étrange, il l'appuye de certains principes de philoſophie qui luy ſont aſſez particuliers. Il pretend que dans les expreſſions des Peres les plus formelles pour la realité, le ſens litteral eſtant incompatible, & n'eſtant pas un ſens, le ſens metaphorique eſt le naturel & l'unique que l'eſprit conçoit:

que

que ce ſens metaphorique eſtoit le premier qui ſe preſentoit; & qu'au contraire l'idée de preſence reelle ne ſe preſentoit jamais. Et afin que l'on n'en doute point, il s'allegue luy-meſme pour témoin d'une maniere aſſez plaiſante. *Ie ne ſçay*, dit-il, *ſi j'ay l'oreille dure, mais je n'entens rien de ce tintamarre, & de ce grand bruit, que la preſence reelle fait à la porte. Aſſurément c'eſt une viſion; car quand je mets la teſte à la feneſtre je ne voy rien.* CH. XI.

C'eſt par une ſuite de cette pretention, qu'il rejette bien loin ce que l'Auteur de la Perpetuité avoit avancé, *que ſi-toſt que le ſon des mots frappe l'oreille, l'idée qui eſt ordinairement jointe au mot ſe preſente incontinent à l'eſprit; & que cette idée ne manque jamais d'y eſtre receuë, à moins que les opinions dont l'eſprit eſt prevenu, ou les autres circonſtances qui accompagnent cette idée, n'obligent de la bannir, pour y en ſubſtituer un autre.* Car il pretend aucontraire que quand tous les mots des Peres par leſquels les Catholiques établiſſent la preſence reelle, frappoient les oreilles des Chrétiens de ce temps-là, il ne voyoient que la ſimple & unique idée metaphorique, & ne voyoient point du tout le ſens litteral.

En un mot ſes pretentions ſe reduiſent à ſoutenir que les fidelles de ce cinquiéme ordre ne concevoient rien autre choſe dans toutes les expreſſions de l'Egliſe & des Peres, ſinon que le Sacrement eſt la figure de Jeſus-Chriſt, & qu'il en contient la vertu; qu'ils n'avoient point d'autre idée que celle-là, & que c'eſtoit la ſeule & unique impreſſion qu'ils recevoient de toutes les paroles des Peres.

Or il faut bien remarquer, qu'il ne s'agit pas icy ſi les fidelles entendant les expreſſions des Peres comprenoient que le ſens metaphorique eſtoit le veritable, mais qu'il s'agit de ſçavoir s'ils ne comprenoient du tout que ce ſens metaphorique, & s'ils ne s'appercevoient point que les paroles d'elles-mêmes faiſoient un autre ſens, & donnoient une autre idée.

Il ne s'agit pas auſſy d'une ſeule expreſſion, à laquelle ils auroient pu eſtre tellement accoutumez, qu'elle ſeroit devenuë ſimple à leur égard; mais qu'il s'agit de toutes les differentes expreſſions, dans leſquelles les Saints Peres ont renfermé ce myſtere.

Enfin il ne s'agit pas de quelque moment & de quelque heure de la vie de ces gens-là, mais de toute leur vie, M. Claude ſoutenant generalement que l'idée de la preſence reelle ne leur eſt jamais venuë dans l'eſprit, & qu'elle n'y peut jamais tomber, à moins qu'elle n'y vienne d'ailleurs.

Tout cela ſuppoſé pour témoigner à noſtre tour quelque ſorte de confiance, mais avec plus de raiſon que M. Claude, il nous permettra de luy ſoutenir qu'il n'y a point d'apparence qu'il comprenne luy-meſme, ou qu'il croye ce qu'il avance; & qu'aſſurément lorſqu'il y aura fait reflexion, il reconnoiſtra qu'il n'y a pas aſſez penſé.

On luy pourroit alleguer pour l'en convaincre par une experience ſenſible ce nombre infini de Chrétiens qui ſe trouverent au commencement de l'onziéme ſiecle dans la creance de la preſence reelle, & qui n'y eſtoient entrez que par les meſmes expreſſions des Peres & de l'Egliſe qui avoient toujours retenti aux oreilles des fidelles des huit premiers ſiecles. D'où il

Ch. XI. s'enſuit ſans doute pluſque probablement, que ces expreſſions qui ont perſuadé toute la terre de la preſence reelle, en pouvoient bien donner l'idée à ceux qui les avoient precedez. Il eſt vray, comme on l'a déja veu par experience que ce qui paſſera toujours pour une demonſtration à l'égard de ceux qui s'y connoiſſent, ne fait pas la moindre impreſſion ſur l'eſprit de M. Claude : il s'en mocque, & croit s'en eſtre défait en diſant hardiment, qu'aſſeurément il n'y avoit *que l'ombre & l'oiſiveté du convent de Corbie, qui ait eſté capable de produire un ſi grand detour d'imagination.* pag 30. Et pouſſant la choſe plus avant, & autant qu'il en a beſoin, il veut que ce detour d'imagination ait en l'eſpace de deux cens ans occupé toute la terre, & perſuadé tous les eſprits, ſans qu'ils s'en ſoient apperceus, & ſans qu'ils en ayent eſté choquez.

Mais ſi cette raiſon n'eſt pas bonne pour luy, elle ne laiſſe pas d'eſtre bonne pour les autres, & je penſe qu'il y aura peu de perſonnes judicieuſes qui ne le condamnent en ce point d'une opiniaſtreté tres-déraiſonnable.

Neanmoins comme je tâche auſſy de le guerir, ſi je puis, il faut faire effort pour trouver quelque principe qui luy ſoit plus ſenſible, & l'on n'en peut ſuppoſer qu'il puiſſe moins refuſer avec honneur que celuy-là, que M. Claude a l'eſprit fait comme les autres ; qu'il n'a pas une maniere de concevoir les choſes qui luy ſoit particuliere ; qu'il entend ce que les autres Miniſtres entendent ſans difficulté, ſans peine, ſans effort ; & enfin qu'il entend ce qu'il croit luy-meſme, & ce qu'il témoigne d'entendre en d'autres endroits.

Ce principe ſi equitable nous conduira bien loin, & il ſuffit pour decider noſtre different : car il n'y a qu'à joindre ce que M. Claude trouvera dans ſon eſprit comme je croy, & qui eſt certainement dans celuy des autres. Que la difference des expreſſions ſimples, & des expreſſions metaphoriques, conſiſte en ce que les expreſſions ſimples n'ont qu'une idée ; & que les metaphoriques en ont deux, & en preſentent deux à l'eſprit : car elles preſentent à l'eſprit la choſe que l'on luy veut faire entendre, & elles luy font voir en meſme temps l'image par laquelle on la luy repreſente.

L'une de ces idées eſt naturelle à l'égard de la choſe, & étrangere à l'égard du mot ; & l'autre idée eſt naturelle à l'égard du mot, & étrangere à l'égard de la choſe. Je ne conçoy pas à la verité par cette expreſſion, *Vicit leo de tribu Iuda*, que Jeſus-Chriſt ſoit un lion ; mais je conçoy qu'il eſt comparé à un lion à cauſe de ſa force. Ainſy le mot de *lion* forme en meſme temps dans mon eſprit l'idée de la force de Jeſus-Chriſt, qui eſt l'idée naturelle de la choſe conceuë comme veritable, & que l'Ecriture a voulu ſignifier ; & l'idée de lion, qui eſt l'idée naturelle du mot, mais qui n'eſt que l'image de la verité que l'Ecriture me veut faire concevoir.

Si je ne concevois dans cette expreſſion qu'un lion, ſans paſſer juſques à comprendre que l'Ecriture a voulu marquer la force de Jeſus-Chriſt, je n'entrerois point dans le ſens de l'Ecriture ; & ſi je concevois la ſeule force de Jeſus-Chriſt ſans la concevoir ſous l'image de celle d'un lion, je

n'entrerois pas dans le langage de l'Ecriture ; je n'en entendrois pas la force ; & il ne contiendroit plus à mon égard qu'une expreſſion toute ſimple, qui n'auroit pas la grace & la beauté de l'expreſſion metaphorique. CH. XI.

C'eſt pourquoy Ciceron dit en quelque endroit, que les metaphores enferment une comparaiſon ſecrette, & que le plaiſir qu'elles donnent à l'eſprit conſiſte dans cette double idée qu'elles luy repreſentent en meſme tems, l'une de la choſe conceuë comme vraye, l'autre de l'image de cette choſe, l'eſprit ſe plaiſant dans cette comparaiſon de la verité & de l'image, & aimant à paſſer de l'une à l'autre.

Or il ne faut pas s'imaginer que ce paſſage ſe faſſe par des reflexions expreſſes, ſenſibles, & diſtinctes. Tout cela ſe paſſe dans l'eſprit par une ſimple veuë, qui luy fait conſiderer certaines idées comme veritables, & regarder les autres comme des images des vrayes idées, parce qu'il ſçait qu'elles ſeroient fauſſes en elles-meſmes. Et c'eſt ſans doute ce qui a trompé M. Claude, & qui luy a fait rebuter ſi dédaigneuſement une maxime tres-veritable que l'Auteur de la Perpetuité luy avoit propoſée, qui eſt, *Que l'idée qui eſt ordinairement jointe au ſon*, c'eſt à dire l'idée naturelle du mot, *ne manque jamais de ſe preſenter, & d'eſtre receuë dans l'eſprit, à moins que les opinions dont il eſt prevenu, & les diverſes circonſtances n'obligent de la bannir, pour y en ſubſtituer un autre.* Car il s'eſt imaginé que ce banniſſement d'idées avoit beſoin de beaucoup de myſtere, & qu'il falloit pour cela des reflexions formelles, & c'eſt pourquoy il dit, *Qu'il peut bien arriver que cette idée commune ſe preſente à l'eſprit d'un homme, & faſſe quelque effort pour eſtre receuë ; mais cela paſſe auſſy d'abord pour une impertinence & une ſimplicité digne de riſée* : de ſorte qu'il ſuppoſe qu'on ne peut avoir cette double idée ſans *ſimplicité* & ſans *impertinence*.

Traité de la Perp. 2. part. pag. 173.

pag. 155.

Mais ſi pour épagner M. Claude on n'accuſe pas ce diſcours *d'impertinence*, au moins nous permettra-t'il de l'accuſer de *ſimplicité*. Car bannir une idée, n'eſt pas la chaſſer de l'eſprit, c'eſt ne la regarder pas comme veritable ; & cela arrive dans toutes celles que l'on regarde comme images des idées conceües comme vrayes, c'eſt à dire dans toutes les expreſſions metaphoriques : car l'eſprit ſent toujours en quelque ſorte l'idée naturelle du mot ; il ſent que l'idée metaphorique n'eſt pas vraye, mais qu'elle conduit à la vraye ; & ſentir cela c'eſt la bannir ; & il conçoit par le moyen de cette image la choſe qu'elle repreſente, qui eſt ce que l'on appelle ſubſtituer la vraye idée.

Il eſt vray que l'accoutumance de ſe ſervir de quelque terme en un uſage metaphorique, obſcurcit quelquefois de telle ſorte cette double idée, que l'eſprit ne ſent plus que l'impreſſion de la choſe ſignifiée & conceüe comme veritable : Mais alors ce n'eſt plus un terme metaphorique, puiſqu'il n'en a plus ny la force ny la beauté ; c'eſt un terme equivoque, qui a diverſes ſignifications, & qui ſignifie une choſe dans certaines circonſtances, & une autre dans une autre : de ſorte que ces metaphores obſcurcies & abolies par l'uſage eſtant reellement des

Ch. XI. termes propres & simples, ne sont nullement contre la regle que l'Autheur de la Perpetuité a proposée; parce qu'il n'y a parlé que des termes vraiment metaphoriques, & non pas des termes equivoques, tels que sont ceux où la double idée ne se sent point.

Mais il est fort rare que la metaphore soit si frequente & si ordinaire, qu'elle aille jusques à ne se faire plus sentir, & à tenir entierement lieu d'une expression propre, sur tout si c'est une metaphore qui ne consiste pas en une parole, mais dans une suite d'expressions, & dans des allegories assez longues & assez continuées; car il est alors absolument ridicule de pretendre que la metaphore ne se sente point du tout.

Y a-t-il, par exemple, des gens assez subtils pour ne se former aucune autre idée sur l'histoire du Lazare & du Mauvais-riche, sinon que les pauvres qui sont à Dieu seront recompensez, & les riches voluptueux & impitoyables punis, & pour ne se pas representer un pauvre nommé Lazare, à la porte d'un riche, qui faisoit tous les jours bonne chere, qui vivoit dans le luxe, & qui n'avoit point de compassion des pauvres, & le reste de l'histoire que quelques-ont fait passer pour une parabole?

Y a-t-il des gens qui ne conçoivent point dans les autres paraboles de l'Evangile les images sous lesquelles Jesus-Christ nous a voulu representer les veritez?

Il en est de mesme des allegories. Ce sont des courtes paroles, mais qui mettent l'image tellement devant les yeux, qu'il est impossible de concevoir la verité qu'elles representent, sans avoir cette image par laquelle elle est representée: & il en est ainsy de toutes les vrayes metaphores qui ne sont que des comparaisons & des paraboles racourcies dans un seul mot.

C'est vouloir renverser la nature de l'esprit de l'homme, que de ne pas demeurer d'accord de ces veritez, que chacun sent en soy pourveu qu'il y veiille faire atrention; & il est bien aisé de conclure delà que quand on prendroit toutes les paroles des Peres qui expriment la presence reelle pour metaphoriques; quand on luy donneroit tous les sens que les Ministres y donnent; quand on supposeroit que les fidelles du cinquiéme ordre naissoient tous aussy metaphysiques qu'estoit Aubertin aprés s'estre corrompu le jugement par des chicaneries de 30. ans; quand on accorderoit qu'ils en avoient tous une connoissance infuse, & qu'ils les avoient aussy presentes que les premiers principes, ils ne se seroient pu empescher de voir la presence reelle dans les expressions des Peres, ou comme la vraye idée qu'ils auroient voulu marquer, ou comme l'image de cette idée, mais une image si vive & si sensible, & marquée par un si grand nombre d'expressions, qu'il est impossile que l'esprit n'en eust esté vivement touché.

Que M. Claude ne pretende donc point de nous payer *de la dureté de ses oreilles*. S'il veut bien que je suppose qu'il a l'esprit fait comme les autres, qu'il me permette de supposer qu'il conçoit ce que les autres conçoivent, qu'il voit dans les passages des Peres ce que les autres Ministres y voient. Or il y en a bien qui ont pretendu que le veritable sens des passages des Peres estoit le sens metaphorique, qu'il leur plaisoit d'y don-

ner : mais il ne s'en trouvera point, qui ſe ſoit avancé juſques-là que de dire, qu'il ne concevoit point dans ces paſſages produits par les Catholiques le ſens litteral ; qu'il n'y voyoit du tout que le ſens metaphorique ; que ce ſens metaphorique eſtoit le ſimple & le naturel, que c'eſtoit le premier ſens qui s'offroit ; que les autres ſens eſtoient des ſens écartez. CH. XI.

Ce ſont des propoſitions temeraires que la chaleur a fait avancer à M. Claude, mais que l'on ne peut croire qu'il ait dans l'eſprit, ſans en faire encore un jugement beaucoup moins avantageux. Nous luy avons déja fait voir, que bien loin que ſes confreres ne voient point le ſens des Catholiques dans les paſſages des Peres, les plus ſçavans d'entr'eux ſe ſont cru obligez de reconnoiſtre qu'il y en a où ils ne voyent que le ſens des Catholiques : Que c'eſt ce qui a fait dire à M. Daillé, *Que comme il y a des paſſages* (à ce qu'il pretend) *qui eſtant pris au ſens des Catholiques, ſont plus obſcurs que les enigmes du ſphinx, ſi vous prenez le revers, il y en a d'autres qui ſemblent ne pouvoir en façon quelconque admettre le ſens des Proteſtans, comme ceux qui diſent formellement que le pain change de nature, que par la toute-puiſſance de Dieu il devient la chair du Verbe, & autres ſemblables.* Et qui luy a fait ajoûter en un autre endroit : *Nous devons faire tous efforts de bien entendre ce qui en leurs écrits ſemble choquer la veritable creance que nous avons ſur l'Euchariſtie & autres articles, ſans nous étonner ſi parfois nous y rencontrons des paſſages qui nous paroiſſent inexpliquables. Car il ſe peut faire qu'ils ſoient tels en effet.* Daillé de l'uſage des peres pag. 124. pag. 131.

C'eſt pourquoy il n'y auroit qu'à luy propoſer de nouveau tous les paſſages que l'on a citez dans la Perpetuité pour la preſence reelle, & le prier de ne nous pas donner le change comme il a fait. On l'avoit averti qu'on ne luy demandoit pas quel eſtoit le veritable ſens de ces paſſages, & nonobſtant cet avertiſſement il nous répond toujours que le ſens qu'il y faut donner eſt celuy qui eſt conforme à ſon opinion. Mais il ne s'agit pas de cela preſentement. On luy fera voir dans l'examen particulier de ces paſſages, que toutes ces explications ſont fauſſes. Il s'agit ſeulement icy de ſçavoir, ſi ces paſſages ne preſentent pas à l'eſprit l'idée de Jeſus-Chriſt preſent reellement ſur l'Autel entre les mains des Preſtres, & receu par les fidelles? Que ce ſens ſoit le veritable, ou que ce ſoit ſeulement une image dont les Peres ſe ſervent pour faire concevoir ce qu'ils veulent nous apprendre de ce myſtere, c'eſt une autre queſtion. Ce qui eſt certain & inconteſtable, eſt, qu'on ne ſçauroit les lire ſans concevoir une preſence reelle ; & quand M. Claude le nie, il nie une choſe que perſonne n'a jamais niée, & que luy-meſme ne niera jamais quand il voudra s'écouter ſoy-meſme, & qu'il exprimera ſes ſentimens avec quelque ſorte de ſincerité.

Qu'il nous diſe ce qu'il voudra, mais il ne perſuadera jamais à perſonne qu'il ne ſoit frappé de l'idée d'une preſence reelle, quand il lit ces paroles de S. Hilaire : *Ie demande à ceux qui ne mettent qu'une union de volonté entre le Pere & le Fils, ſi Ieſus-Chriſt eſt aujourd'huy en nous par la verité de la nature, ou ſeulement par une union de volonté? Car ſi le Verbe veritablement eſté fait chair, & ſi en recevant de l'autel le pain du Sei-* De Trinitate, lib. 8.

Ch. XI. *gueur, nous recevons veritablement le Verbe fait chair, comment pouvons-nous croire que Iesus-Christ ne demeure pas en nous naturellement, aprés qu'en se faisant homme il s'est revestu de la nature de nostre chair, pour ne s'en plus separer jamais, & a meslé la nature de sa chair avec la nature eternelle dans le Sacrement, auquel il devoit nous communiquer sa chair? Car c'est ainsy que tous ensemble nous ne sommes qu'un, parce que le Pere est en Jesus-Christ, & que Jésus-Christ est en nous. Quiconque donc ne voudra pas reconnoistre que le Pere est en Iésus-Christ par nature, il faut qu'il reconnoisse premierement, ou que luy-mesme n'est pas en Jesus-Christ par nature, ou que Iesus-Christ n'est pas en luy; puisque ce qui fait que nous ne sommes qu'un dans le Pere & dans Iesus-Christ, est que le Pere est en Jesus-Christ, & que Iesus-Christ est en nous. Si donc Iesus-Christ s'est veritablement revestu de la chair de nostre corps, & si cet homme (qui est homme parce qu'il est né de Marie) est veritablement le Christ, & si sous le mystere* (c'estadire sous le voile du Sacremeut) *nous recevons veritablement la chair de son corps, ce qui fait que nous ne sommes tous qu'un en luy, parce que le Pere est en luy, & luy en nous; comment peut-on soutenir une simple unité de volonté entre les personnes divines, puisque l'existence reelle & naturelle que le Fils a avec nous par le Sacrement, est le Sacrement d'une parfaite unité avec son Pere?*

Ce Pere continuë d'inculquer cette union naturelle, & la verité de la chair de Jesus-Christ dans l'Eucharistie en tant de manieres, & par tant d'expressions, qu'il faut un aveuglement & une opiniastreté extraordinaire pour ne l'y pas reconnoistre. Mais au moins ce qu'on ne peut pas desavoüer, est, qu'il est impossible que l'idée ne s'en presente à l'esprit. Aussy tous les Ministres en répondant à ce passage de S. Hilaire font d'ordinaire de longues prefaces pour y preparer les lecteurs. Aubertin avoüe expressément que l'explication qu'y donnent les Catholiques est specieuse, c'estadire, qu'elle frappe l'esprit par l'aparence. Celuy qui a répondu à l'Office du S. Sacrement, dispose les lecteurs à la réponse qu'il y pretend faire en suite, par un grand discours qu'il fait de l'obscurité de S. Hilaire. Il tâche de diminuer son autorité en l'accusant d'une erreur qui luy a esté imputée par Claude Mamert, & dont il a esté justifié par d'autres. Il dit qu'on n'auroit pas tant de sujet de se plaindre quand il le rejetteroit entierement. Et enfin quoiqu'il soit d'ailleurs plein de fierté & de confiance, selon la coutume des Ministres, il n'ose neanmoins se promettre que le Lecteur y verra son sens, qu'aprés qu'il y aura donné les eclaircissemens neccessaires.

Quoique M. Claude nous veüille dire *de la durcté de ses oreilles*, il ne nous persuadera pas non plus, qu'il ne se forme aucune idée de la chair de Jesus-Christ receuë reellement par les fidelles, lorsqu'il lit ces paroles dans S. Gregoire de Nysse: *L'homme estant composé de deux substances, d'ame & de corps, il est neccessaire que ceux qui sont sauvez soient joints à l'auteur de la vie par l'un & par l'autre. L'ame donc estant jointe & unie avec luy par la foy, elle a par cette union ce qui est neccessaire pour le salut: car l'union avec la vie la rend participante de la vie. Mais le corps vient*

Dans sa Catechese.

par un autre moyen à eſtre uni à celuy qui luy donne le ſalut : car comme ceux CH. XI.
à qui on fait prendre du poiſon, en empeſchent l'effet en prenant un contre-poiſon, il faut de meſme que le medicament qui doit operer le ſalut, ſoit receu dans ſes entrailles de l'homme, comme le poiſon y a eſté receu, afin que ſa force & ſa vertu ſalutaire ſe répande par tout le corps. Ainſy ayant pris par la bouche ce qui fait mourir noſtre nature, il faut que nous prenions de la meſme ſorte ce qui la preſerve, & qui luy redonne la force de ne plus mourir; afin que ce medicament ſalutaire eſtant en nous, repare par l'impreſſion d'une qualité contraire le dommage que le poiſon a fait à noſtre corps. Or qu'eſte-ce que ce medicament ſalutaire? Ce n'eſt rien autre choſe que ce corps que Ieſus-Chriſt a fait voir eſtre plus fort que la mort, & qui eſt la ſource de noſtre vie. Car comme un peu de levain communique ſa force à toute la paſte, de meſme, ce corps qui a ſouffert la mort eſtant dans le noſtre, le change entierement en ſoy. Et comme un poiſon mortel eſtant receu dans un corps ſain, toute la maſſe du corps en eſt alterée & corrompuë; ainſy ce corps immortel eſtant dans ceux qui le reçoivent, les change tout entier en ſa nature. Et en ſuite : *Il faut conſiderer comment il ſe peut faire que ce corps unique qui eſt diſtribué à tant de milliers de fidelles dans toute la terre, ſoit tout entier dans chacun d'eux par la partie de l'Euchariſtie qu'ils en reçoivent, & qu'il demeure neanmoins entier en luy-meſme.* C'eſt la queſtion que ce Pere propoſe, qu'il reſout en ſuite par les paroles déja rapportées dans la Perpetuité page 184. *La meſme vertu qui faiſoit que dans le corps de Ieſus-Chriſt le pain qu'il mangeoit eſtoit changé en la nature de ſon corps divin, fait auſſy la meſme choſe dans l'Euchariſtie. Car comme la puiſſance du Verbe changeoit cette ſubſtance dans ſon ſaint corps, qui ſe nourriſſoit & & s'entretenoit de pain, & qui eſt ainſy pain en quelque maniere, de meſme icy le pain eſt ſanctifié, comme dit l'Apoſtre, par la parole de Dieu & l'oraiſon, ne devenant pas le corps du Verbe par le moyen du manger & du boire, mais eſtant changé tout d'un coup au corps du Verbe par le Verbe, ſelon ce qui a eſte dit par le Verbe meſme,* CECY EST MON CORPS, A quoy il ajoûte. *Que c'eſt par cette raiſon, que par une diſpenſation de grace il entre par ſa chair dans ceux qui croyent, & qui ont accoutumé de ſoutenir leurs corps par du pain & du vin, ſe meſlant dans les corps des fidelles, afin que l'homme devienne participant de l'incorruptibilité par l'union avec ce qui eſt immortel.*

Je n'ay pas beſoin de produire icy un plus grand nombre de paſſages, puiſqu'il n'eſt pas queſtion de les examiner à fond, & que ceux que j'ay citez tant dans ce livre, que dans la refutation de la premiere réponſe, ne ſont que trop ſuffiſans pour faire voir, qu'il n'eſt pas poſſible qu'on ne ſoit frapé de l'idée de la preſence reelle par ces expreſſions; & qu'ainſi ce dernier ordre de M. Claude compoſé de gens qui n'apercevoient dans tous les paſſages des Peres aucun autre ſens, ſinon que le Sacrement eſtoit le corps de Jeſus-Chriſt en figure & en vertu, & qui n'y voyoient point le ſens litteral, ny pour le rejetter, ny pour l'admettre, eſt

Ch. XI. non ſeulement un ordre chimerique, contraire à la raiſon & au bon ſens; mais que M. Claude ne pouvoit mieux faire voir le peu d'égard qu'il a à la ſincerité & à la bonne foy, qu'en avançant une choſe qu'il eſt impoſſible qu'il ſe mette luy-meſme dans l'eſprit, pourveu qu'il y faſſe reflexion.

Chapitre XII.

Concluſions veritables que l'on doit tirer du ſyſtême de M. Claude, & de la refutation que l'on en a faite.

Mais ſi ce ſyſtême fabuleux des huit premiers ſiecles eſt inutile à M. Claude pour l'établiſſement de ſes pretentions, il ne ſera pas inutile pour l'eclairciſſement de la verité qu'il a combattuë, comme il eſt facile de le montrer en faiſant une petite reveuë ſur les conſequences neceſſaires qui ſe tirent de ce pretendu ſyſtême, & de la refutation que l'on en a faite.

La premiere conſequence qu'on en doit tirer, eſt qu'on a eu grande raiſon de ſuppoſer dans le livre de la Perpetuité, que les fidelles ont toujours eu une creance diſtincte de la preſence ou de l'abſence reelle; puiſque M. Claude en ſe donnant la liberté de former une hypotheſe à ſa fantaiſie pour détruire celle-là, n'en a pu produire qu'une, qui eſt toute pleine d'abſurditez & de contradictions. Car des cinq ordres qu'il propoſe comme n'ayant aucune connoiſſance de la preſence ou de l'abſence reelle, il y en a trois, ſçavoir le premier, le ſecond, & le dernier qui ſont impoſſibles. Le troiſiéme eſt un ordre de gens qui croyoient la preſence reelle. Et le quatriéme de perſonnes qui croyoient l'abſence reelle, ſelon M. Claude, & qui avoient conceu la preſence reelle avant que d'y arriver.

La ſeconde conſequence eſt que toutes les raiſons dont on s'eſt ſervi dans la refutation pour détruire cette creance confuſe ſubſiſtent, & ne ſont pas ſeulement ébranlées par les réponſes de M. Claude, quoy qu'il ſe vante de les avoir *abbatuës*.

La premiere de ces raiſons eſt, que les paroles par leſquelles on exprimoit le myſtere de l'Euchariſtie devant les fidelles les appliquant à conſiderer le corps de Jeſus-Chriſt ſur l'autel, ils n'ont pu s'empeſcher ou de les deſavoüer en concevant ainſy l'abſence reelle, ou de les ſuivre en admettant l'idée de la preſence reelle. Et cette raiſon ſubſiſte toute entiere, puiſque nous avons fait voir que ces notions d'uſage par leſquelles il a pretendu s'échaper, ſont des chimeres contraires au ſens commun, à l'intention de l'Egliſe, & au témoignage exprés des Peres, qui declarent que l'on ne diſoit ces paroles *Corpus Chriſti*, qu'afin que les fidelles conceuſſent & confeſſaſſent la verité du corps de Jeſus-Chriſt qu'on leur preſentoit. Et il ne ſert de rien à M. Claude de dire, qu'on peut concevoir un corps ſans l'appliquer à un lieu, il ne s'agit pas de cela; mais il s'agit de ſçavoir ſi on peut entendre le ſens d'une propoſition qui applique un corps à un lieu ſans l'y appliquer, ou ſans s'apercevoir qu'il faut prendre la propoſition

la propoſition en un autre ſens. Et c'eſt ce que M. Claude ne détruit point & qu'il ne peut détruire, parce qu'on ne détruit point les choſes claires & evidentes. CH. XII

La ſeconde raiſon, qui eſt que les mots dans leſquels on a renfermé ce myſtere ayant mis une infinité de fois la preſence reelle devant les yeux des fideles, il leur a eſté impoſſible de ne la pas apercevoir, & de n'en porter aucun jugement, eſt tellement confirmée dans le Chapitre precedent, que j'ay peine à croire que M. Claude nous veüille encore alleguer *la dureté de ſes oreilles* pour s'empeſcher d'en reconnoiſtre la verité.

Toutes les chicaneries par leſquelles M. Claude a voulu obſcurcir la troiſiéme, viennent de ce qu'il n'a pas compris la vraye nature des termes metaphoriques, & ce qui les diſtingue des termes ſimples ou equivoques : car s'il l'avoit bien entenduë, il n'auroit jamais conteſté ce qu'on a dit dans la perpetuité, *Que l'idée ordinairement jointe aux mots ſe preſente à l'eſprit quand on les entend, & qu'elle eſt toujours receuë, à moins que les connoiſſances dont l'eſprit eſt prevenu ne l'obligent d'en ſubſtituer une autre.* Car cela veut dire en un mot que tout terme eſt receu dans l'eſprit ou comme ſimple, ou comme metaphorique; comme ſimple, lorſque l'unique idée qu'il preſente eſt receuë comme veritable; comme metaphorique, lorſqu'il en fait concevoir deux, l'une comme reelle & veritable à laquelle l'eſprit s'arreſte, l'autre comme une ſimple image que l'eſprit ſe repreſente comme fauſſe en elle-meſme, & par laquelle il paſſe pour aller à la veritable idée. D'où il s'enſuit que ſi les termes dont on s'eſt ſervi pour exprimer le myſtere de l'Euchariſtie, ont eſté receus dans leur ſignification ſimple, on a toujours crû la preſence reelle, puiſqu'ils la ſignifient dans leur ſens litteral; & que ſi on a rejetté cette idée, en prenant ces termes pour metaphoriques, on a crû l'abſence reelle.

La quatriéme raiſon, qui eſt que les fideles n'ont pu avoir d'autre creance que celle de la preſence reelle, eſt clairement confirmée par le Syſtême de M. Claude : car il paroiſt par les fondemens meſmes de ce Syſtême, que les celebres clefs *de vertu & de figure*, par leſquelles il explique toutes les expreſſions des Peres, eſtoient inconnuës à la plus grande partie des fideles. Et de là il s'enſuit.

1. Que ces fideles ne pouvoient entendre ces expreſſions que dans le ſens de la preſence reelle.

2. Que les Peres ne les pouvoient entendre dans un autre ſens; puis qu'on ne peut ſuppoſer ſans leur faire injure, qu'ils ayent parlé un langage qui ait deu eſtre pris à contre-ſens par plus de la moitié des fideles.

La 3. conſequence qui ſe tire de la refutation de ſon Syſtême, eſt que toutes les réponſes qu'il a faites aux paſſages qu'on luy avoit alleguez pour la preſence reelle, ſont toutes contraires au ſens commun, & à ſes propres principes.

Elles ſont contraires au ſens commun; parce qu'il n'y eut jamais de pretention plus déraiſonnable, que d'avancer, comme il fait, que les fideles ne concevoient autre choſe par toutes ces expreſſions, ſinon que

Ch. XII. Jeſus-Chriſt eſtoit dans l'Euchariſtie en ſigne, en figure, en vertu, ſans apercevoir meſme en aucune ſorte l'idée que le ſens litteral de ces paſſages leur pouvoit donner.

Elles ſont contraires à ſes principes; puiſqu'il ſuppoſe que les ſolutions *de figure & de vertu*, eſtoient preſque inconnuës à quatre de ces cinq ordres; & ainſi ne les ſçachant pas, ils n'avoient garde de les appliquer à ces paſſages.

La 4. conſequence eſt que toutes les deffaites de M. Claude ne ſont que de vaines ſubtilitez d'une nouvelle Philoſophie qu'il invente luy-meſme, auſſi bien que des hypotheſes imaginaires, à meſure qu'il en a beſoin.

Car c'eſt vne vaine philoſophie, que celle de ces *notions d'uſage*, qui empeſchoient ſelon luy vn nombre infini de fideles d'entendre le ſens litteral des paroles dont leurs oreilles eſtoient continuellement frappées; & que l'Egliſe vouloit qu'ils conceuſſent.

C'eſt vne nouvelle philoſophie, que le paſſage qu'il fait faire à l'eſprit du terme metaphorique à la choſe ſignifiée, ſans apercevoir en aucune ſorte le ſens litteral de ces termes.

C'eſt vne nouvelle philoſophie, que ce qu'il ſoutient touchant les propoſitions compoſées de termes incompatibles, *qu'elles n'ont aucun ſens ny vray ny faux*, & que ceux qui connoiſſent cette incompatibilité n'y conçoivent aucun ſens.

C'eſt vne nouvelle philoſophie, que de dire, comme il fait, que dans ces expreſſions, *Que le pain eſt le corps de Ieſus-Chriſt, que l'Euchariſtie contient le corps de Ieſus-Chriſt, Que le pain & le vin ſont changez au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt*, le ſens metaphorique eſt le ſens naturel.

Car quoyque l'on puiſſe dire en s'expliquant, qu'il y a vn ſens naturel par rapport aux choſes, & vn ſens naturel par rapport aux paroles; & que le ſens naturel par rapport aux choſes, eſt celuy que l'eſprit approuve comme veritable; & que le ſens naturel par rapport aux paroles, eſt celuy que l'eſprit conçoit comme ſignifié litteralement par les paroles: neanmoins quand on parle abſolument du ſens naturel, on entend le ſens naturel par rapport aux mots. Ainſi M. Claude en demeurant meſme dans ſon erreur, que les paſſages des Peres ſe doivent expliquer dans le ſens metaphorique, n'a pu dire raiſonnablement que le ſens metaphorique fuſt le naturel, puiſque cela veut dire que le ſens metaphorique eſt le ſens litteral des paroles, c'eſt à dire qu'il n'eſt pas metaphorique.

Enfin la derniere concluſion eſt, que ce pretendu ſyſtême, qui eſt le plus grand effort de l'eſprit de M. Claude, & le principal fondement de ſa réponſe, eſtant vn amas monſtrueux d'hypotheſes & de principes faux & ridicules, l'vnique ſyſtême qui peut ſubſiſter, & dont les parties s'entretiennent, eſt que l'on a toujours eu vne creance diſtincte de la preſence, ou de l'abſence reelle, ce qui rendant le changement impoſſible, fait voir la perpetuité de la creance de l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie.

Fin du ſixiéme Livre.

LIVRE VII.

LIVRE SEPTIE'ME.

CONTENANT L'EXAMEN DE L'EGLISE Grecque depuis le VII. ſiecle juſqu'à l'XI.

CHAPITRE I.

Ce que ſignifient dans le Dictionnaire de M. Claude les beaux jours de l'Egliſe, les jours de benediction & de paix.

JE croy qu'on peut dire ſans temerité, qu'à moins que d'eſtre étrangement déraiſonnable, il n'eſt pas poſſible qu'aprés la lecture des livres precedens on ne demeure d'accord, que les deux ſuppoſitions que l'Auteur de la Perpetuité avoit faites dans ſon traitté ſont non ſeulement exactement veritables, mais qu'elles le ſont meſme plus generalement qu'il n'eſt neceſſaire pour les conſequences qu'il en tire.

On auroit donc droit de paſſer tout d'un coup à ces conſequences, dont la principale eſt l'impoſſibilité du changement que les Miniſtres pretendent eſtre arrivé dans la creance de l'Euchariſtie. Neanmoins comme l'Auteur de la Perpetuité ne s'eſt pas contenté de prouver cette impoſſibilité par le renverſement que ce changement auroit deu cauſer dans toute l'Egliſe; mais qu'il y a joint auſſi un examen particulier de l'eſtat du 7. du 8. du 9. & du 10. ſiecles, dans leſquels les Miniſtres en placent le commencement, le progrés, & l'accompliſſement, ce qui donne lieu à M. Claude de faire de grands diſcours pour tâcher d'affoiblir auſſi bien ces preuves particulieres que les generales; on a cru que le deſſein que l'on avoit de refuter ſon livre dans tout ce qui regardoit le traitté de la Perpetuité, obligeoit auſſi à l'examen particulier de ces ſiecles, qui n'eſtant ny long ny embaraſſé, ne donnera pas peu de jour à la matiere principale qui eſt l'objet de cette réponſe.

On y verra que M. Claude y a parfaitement ſuivi ſon genie, & qu'il n'a voulu démentir en rien l'idée qu'il nous oblige d'en former.

Ce genie eſt, comme on l'a déja pu reconnoiſtre par diverſes experiences, de ne regarder jamais comment les choſes ſont en effet, mais ſeulement comment il deſireroit qu'elles fuſſent: de n'avoir aucun égard ny à la verité, ny meſme à la vrayſemblance, mais ſeulement à l'utilité de ſa cauſe: de diſpoſer des hiſtoires & des évenemens réels, avec bien plus de liberté qu'on ne diſpoſe des avantures chimeriques des romans: de baſtir ſur le vuide de ſon imagination, comme ſur le fondement le plus réel & le plus ſolide: de ne ſe mettre pas en peine de faire parler & penſer toute

CHAP. I. la terre d'une maniere insensée, pourvu qu'elle parle & qu'elle pense conformément à ses desirs & à ses pretensions : de preferer les plus petites raisons aux preuves les plus fortes & les plus claires ; & de proposer tout cela d'une maniere fiere, hardie, mépriſante, insultante, en se donnant à luy-mesme les applaudissemens qu'il voudroit bien recevoir des autres, & en traittant ses adversaires comme il voudroit bien qu'on les traittast.

Il suit cet esprit & ce genie si exactement, que quand on sçait ce qu'il pretend, on devine aisément quelle sera l'histoire du siecle qu'il traitte ; car il est seur qu'elle sera conforme à son interest. Il faut que l'opinion de la presence réelle naisse & s'augmente au neuviéme siecle, & qu'elle se répande par tout au dixiéme ; ce seront donc des siecles *d'epaisses tenebres*, & d'une profonde ignorance, où les Pasteurs n'auront aucun soin d'instruire les peuples des mysteres. Il faut qu'elle ne naisse pas dans les huit premiers siecles ; ce seront donc des siecles de lumiere, où les Pasteurs auront un soin merveilleux d'enseigner aux fidelles, *que l'Eucharistie n'est que la figure efficace du corps de Iesus-Christ.*

Mais comme l'antithese ne seroit pas assez éclatante, s'il se trouvoit que les Pasteurs du neuviéme & du dixiéme siecle n'eussent laissé perdre la connoissance distincte que du seul mystere de l'Eucharistie, & que ceux des huit premiers siecles n'eussent esté eclairez que sur ce seul point, il est bon que les uns soient chargez de toutes sortes de superstitions & d'erreurs, & qu'on ne regarde au contraire les autres que comme de bons serviteurs de Dieu, & des Pasteurs pleins de science & de zele.

Cette image est sans doute plus noble & plus vive. Des lumieres brillantes d'un costé ; des tenebres profondes de l'autre. Des Pasteurs vigilans & eclairez dans ce tems-là ; des Pasteurs aveugles & negligens dans celuy-cy : qu'y a-t-il de plus propre pour empescher qu'une erreur ne s'eleve dans un tems & pour la faire naistre en un autre ? Cela sera donc ainsi, selon l'esprit de M. Claude.

Mais il vaut mieux l'écouter luy-mesme : car si l'on peut bien prevenir à peu prés ce qu'il doit dire, il n'y a pas moyen d'atteindre à l'elevation de ses expressions figurées. *Il est juste*, dit-il, *de faire connoistre à l'Auteur le*
pag. 294. *vray estat des peuples durant les 7. & 8. premiers siecles de l'Eglise. Il est certain que la verité que nous croyons y estoit enseignée d'une maniere si forte, si claire, & si distincte, qu'elle dissipoit toutes les difficultez qui pouvoient naistre de ces expressions : Le pain est le corps de Christ : Il est changé au corps de Christ ; & autres semblables, les Peres prenant soin de s'expliquer nettement, & de prevenir l'esprit des peuples contre l'erreur : & en effet l'erreur n'osa paroistre pendant tous ces siecles-là, que nous pouvons appeller les beaux jours, les jours de benediction & de paix.*

pag. 295. *C'est ainsi*, dit-il encore, pour achever le portrait de ces beaux jours, *que ces bons serviteurs de Dieu prenoient soin d'instruire leurs troupeaux, pour eclaircir & oster toutes les difficultez qui pouvoient naistre de ce qu'on appelloit communement le Sacrement, le corps de Christ : & leurs troupeaux aidez par la lumiere de l'Ecriture, par le perpetuel témoignage des sens, par la vive force*

de la raison, & par ces claires explications qu'ils recevoient sans cesse de leurs Pasteurs, ne pouvoient prendre d'autre impression, que celle que la nature mesme de la chose leur donnoit, qui est que le pain & le vin sanctifiez par la parole de Dieu nous deviennent non une figure vaine & creuse, mais une figure solide & efficace, & un grand Sacrement, qui nous represente & qui nous communique le corps & le sang de nostre Seigneur I. C. Et enfin il declare expressément *que l'Eglise des huit premiers siecles estoit une Eglise bien instruite & pieuse.* pag. 456.

CHAP. I.

C'est le tableau que fait M. Claude de ces premiers siecles tels qu'ils doivent estre selon son dessein. Et voicy celuy des autres, qui doivent estre obscurs & tenebreux, & que son eloquence ne sçait pas moins noircir pour les rendre affreux & épouventables, qu'elle a sceu relever l'eclat des autres pour nous les faire estimer. *Mais les siecles suivans*, dit-il, *ayant veu malheureusement relâcher dans les Pasteurs le soin d'instruire les peuples, & dans les peuples celuy de s'avancer dans la connoissance des mysteres de la religion, il ne faut pas s'étonner si la zizanie a esté semée dans le champ de l'Eglise, si elle y a cru & y a pris racine, & si s'en estant renduë maistresse, elle s'est maintenuë dans sa possession.* pag. 299.

La premiere lumiere qu'on a fait eclipser devant les yeux des peuples, a esté l'Ecriture Sainte. La 2. a esté les claires & bonnes explications des SS. Peres sur le sujet du Sacrement. La 3. a esté la connoissance des autres mysteres du Christianisme, qui pouvoient fortifier l'esprit, & encourager le zele pour la pieté. La 4. a esté la raison naturelle mesme, qu'on a laissé abatardir & tomber dans un estat de langueur. Il n'est presque rien resté entier que les sens, à qui on a declaré une guerre ouverte.

Je reserve le reste de la description à une autre fois. En voilà bien assez pour le present ; & je m'assure qu'on avoüera d'abord, qu'on ne peut guere pousser la rhetorique plus loin, que d'oster à ces deux siecles tout d'un coup les sens, la raison, l'instruction, la science, & l'Ecriture.

Mais aprés avoir ainsi deviné ce que M. Claude devoit dire selon ses pretensions ; aprés avoir veu qu'il dit precisément ce qu'il falloit dire, il n'est pas inutile d'examiner s'il dit vray : car c'est d'ordinaire ce qui luy manque.

Ce seroit sortir des bornes que nous nous sommes prescrites, que d'étendre cet examen à tous ces huit siecles de lumiere, qu'il compare avec ces siecles tenebreux. Mais il y en a deux qui sont enfermez dans nostre dessein, sçavoir le 7. & le 8. & ces deux siecles faisant partie de *ces beaux jours* de *ces jours de benediction & de paix*, doivent avoir ces caracteres lumineux, qui les distinguent de ces autres siecles noirs & horribles. M. Claude ne nous y promet que des clartez & des benedictions, & il ne nous y fait attendre qu'une paix profonde ; c'est-à-dire, selon le langage Calviniste, que nous y devons voir les opinions protestantes dans tout leur éclat, & qu'elles y doivent regner dans une paix heureuse & tranquille. Nous y devons trouver *ces bons serviteurs de Dieu*, qui preservoient les peuples d'erreur, & qui empeschoient que la connoissance des mysteres ne se perdist.

Mais comme ceux qui suivent impetueusement toutes les saillies de leur imagination sont un peu sujets à alterer les choses, il est bon d'entendre aussi parler d'autres Ministres, pour voir s'ils s'accorderont avec M. Claude.

CHAP. I.

Hoſpinien fait à deſſein la deſcription du commencement du 7. ſiecle dans la preface de la ſeconde partie de ſon Hiſtoire Sacramentaire. Et voicy de quelle ſorte il en parle. *Au tems de Gregoire le Grand*, c'eſt-à-dire à la fin du 6. & au commencement du 7. ſiecle, *le monde Chreſtien fuſt inondé, accablé, & entierement ſubmergé par un deluge de ſuperſtitions & d'idolatries, non ſeulement ſans que perſonne y fiſt reſiſtance, mais chacun s'employant de toutes ſes forces à l'établir, & particulierement les Pontifes Romains.*

Scharp. n. 3. col. 358.

Scharpius traittant des marques de l'Egliſe, dit que l'Egliſe Romaine Antichrétienne qui eſt à preſent, a commencé à Gregoire premier environ l'an 600.

M. Daillé n'eſt pas plus favorable aux beaux jours de M. Claude: car il repreſente comme les autres Miniſtres le 7. & le 8. ſiecles comme des ſiecles pleins d'ignorance & remplis de toute ſorte d'erreurs. *Il y avoit alors*, dit-il, *une étrange barbarie dans tout l'occident, qui y avoit eſté apportée par les nations qui s'en eſtoient emparées: & ce debordement des nations barbares ayant éteint ainſi la lumiere de la ſcience, & la connoiſſance de la vraye theologie & de l'antiquité, ces eſprits rudes & peu cultivez tomberent facilement dans diverſes erreurs.*

Dans ſon liv. des ſatisf. pag. 626.

Ils ne ſe contentent pas de ces reproches generaux. Ils les appliquent en décrivant en particulier ces bons ſerviteurs de Dieu, & ces Paſteurs vigilans & éclairez.

Luth. in c. 5. Ep. ad Gal.

Luther dit que S. Gregoire eſt auteur des Meſſes particulieres, *qui eſt*, dit-il, *la plus grande abomination qu'il y ait eu dans l'Egliſe du Nouveau Teſtament*: QUA *nulla unquam fuit major abominatio in Eccleſia Novi Teſtamenti.*

Lib. 1. de orig. err. Miſſa.

Bullenger en parlant du meſme S. Gregoire, dit que *c'eſt ce Gregoire, à qui l'on doit attribuer non ſeulement une infinité de ſuperſtitions, mais auſſi cette monſtrueuſe Meſſe.*

Cent. 5.

Oſiander dit que Gregoire *s'eſt trompé honteuſement, & en Pape en pluſieurs articles; qu'il donne trop au libre arbitre & aux bonnes œuvres; qu'il a établi fortement le celibat des Preſtres; qu'il a approuvé l'invocation des Saints, & leur culte; & qu'il a pallié & étendu le culte plein d'idolatrie qu'on rend aux images.*

Bede, qui eſt un de ceux qu'Aubertin loüe davantage comme un fidelle diſciple de S. Auguſtin, & qui eſt ſans doute un de *ces bons ſerviteurs de Dieu* de M. Claude, puiſqu'il l'appelle *le flambeau qui éclairoit l'occident*, n'eſt pas mieux traitté par les autres Miniſtres.

Ad Dem. 2. Sect.

Wittacher le place entre les témoins qui ſont aux gages de l'Antechriſt, *inter obæratos Antichriſti teſtes.*

Diſp. 26.

Lobechius l'appelle le petit pere de l'Antechriſt, *Paterculus Antichriſti.*

Cent. 8. l. 2. c. 2.

Et Oſiander dit nettement qu'il eſt enveloppé dans toutes les erreurs qui les ſeparent du Pape: *Omnibus Pontificijs erroribus, in quibus hodie à Papa diſſentimus, involutus eſt.*

In Retentiva contra Briſſeum.

Foulque rejette abſolument ſon authorité, parce, dit-il, qu'il a vêcu ſous la tyrannie de l'Antechriſt: *Bedæ autoritatem, qui ſub tyrannide Antichriſti vixit, non curo.*

Il ſeroit aiſé de recüeillir les eloges qu'ils donnent aux autres Auteurs de ces ſiecles. Mais ceux-cy ſuffiſent pour faire juger quels ils peuvent eſtre; puiſque d'ailleurs S. Gregoire & Bede ſont peuteſtre les deux auteurs qu'ils épargnent davantage, & pour qui ils ſont plus contraints de témoigner en d'autres endroits cette ſorte de civilité qui n'empeſche pas qu'interieurement ils ne les prennent pour des Antechriſts. CHAP. I.

Il eſt clair que jamais rien ne s'accorda moins que ces deſcriptions avec celle de M. Claude, & qu'il n'eſt pas poſſible de placer cét établiſſement du regne de l'Antechriſt, & cette inondation d'*idolâtrie*, de *ſuperſtitions*, d'*abominations*, dans *ces beaux jours*, dans ces jours *de benediction & de paix*, ny de prendre des *Antechriſts*, & des *témoins de l'Antechriſt* pour de *bons ſerviteurs* de Dieu.

Il faut donc qu'il y ait de part ou d'autre du déguiſement & du menſonge, & qu'il y en ait quelques-uns qui ſe mocquent de nous, & qui tâchent de ſurprendre les ſimples par des diſcours contraires à leurs propres ſentimens. Que ſi l'on examine qui ſont ces perſonnes, on trouvera que c'eſt M. Claude, que les autres parlent ſelon leurs opinions, quoique leurs opinions ſoient fauſſes; mais que M. Claude parle contre ſa conſcience, & ſes propres ſentimens, en nous repreſentant comme de *beaux jours*, des *jours de benediction*, un tems qu'il doit appeller ſelon ſes principes, un tems de tenebres, de trouble, & de malediction.

Car je luy demande, s'il ne croit pas avec M. Daillé, que c'eſt eſtre *apoſtat en la foy, diſciple du diable, & avoir la conſcience gangrenée*, que d'interdire aux fidelles l'uſage de certaines viandes? Et s'il ne croit pas avec le meſme M. Daillé, que cette deffenſe des viandes eſtoit en uſage au 7. & au 8. ſiecles; puiſqu'elle y fuſt meſme autoriſée par un canon celebre de l'Egliſe Grecque aſſemblée à Conſtantinople l'an 692.

Je luy demande s'il ne condamne pas d'idolâtrie avec Chamier le culte & l'invocation religieuſe des Saints; & s'il n'eſt pas vray neanmoins, ſelon les Miniſtres meſmes, que ce culte & cette invocation eſtoit generalement receuë au 7. & au 8. ſiecles dans l'orient & dans l'occident?

Je luy demande, ſi la doctrine du Purgatoire, que les Miniſtres condamnent comme fauſſe, pernicieuſe, & contraire à l'Eſcriture, n'eſtoit pas établie au 7. & au 8. ſiecles, & ſi l'on n'y offroit pas le ſacrifice pour les morts dans toute l'Egliſe?

Je luy demande, ſi l'autorité des Eveſques n'y eſtoit pas dans ce point que les Miniſtres repreſentent comme une tyrannie inſupportable, contraire à l'ordre de Jeſus-Chriſt?

Je luy demande ſi la pieté de ce tems-là n'eſtoit pas de celles qu'ils décrient par tout comme fauſſes, ſuperſtitieuſes, & condamnées par J. C. lors qu'il reproche aux Phariſiens de ſuivre les traditions humaines, & les preceptes des hommes?

Je luy demande, ſi les ceremonies Eccleſiaſtiques n'eſtoient pas dans tout ce luſtre que les Religionnaires ont aboli comme contraire à l'eſprit de l'Evangile? *Aubert l. 3. dans l'Examen de Germain Patr. de Conſt.*

Je luy demande, ſi l'on ſouffroit dans l'occident des Preſtres dans l'uſage

CHAP. I. du mariage ; & si l'on ne leur imposoit pas la loy du celibat, & mesme aux Diacres, & aux Soudiacres ? Et si dans tout l'orient, cette mesme loy du celibat n'estoit pas inviolablement observée au regard des Moines, des Religieuses, & des Evesques ; ce qui doit encore passer dans l'esprit de M. Claude pour une Apostasie dans la foy ?

Je luy demande, si l'on n'y conferoit pas le Sacrement de Confirmation avec le S. Chrême, & les ceremonies que l'on y pratique à present, dont Beze parle en ces termes qui sont toutafait dignes du dereglement de son esprit ? *Parce*, dit-il, *que l'imposition des mains leur a semblé une chose trop maigre, ils y ont ajouté leur S. Chrême, & toutes les ceremonies que bon leur a semblé, qui ne sont autre chose que tours de basteleurs, & contes de vieilles rassotées.*

Dans un livre intitulé : Confession de foy chrétienne. Ce sont les propres paroles de la traduction françoise.

Je luy demande si la puissance du Pape au dessus des Evesques n'estoit pas reconnuë au 7. & au 8. siecles ? Et cependant c'est cette puissance que l'on veut faire passer pour le principal caractere de l'Antechrist, & qui donne lieu à Rivet de dire que tous les Orthodoxes, c'est-à-dire selon luy tous les Calvinistes, demeurent d'accord qu'aprés le sixiême siecle l'Antechrist leva publiquement l'étendart.

Ainsi ces *bons serviteurs de Dieu*, de M. Claude estoient selon luy-mesme de bons *apostats*, de bons *idolâtres*, de *bons disciples du diable*, de bons *superstitieux*, de bons *tyrans*, de bons *antechrists*. Ces *beaux jours*, ces *jours de benediction* estoient selon luy des jours d'idolatrie, de superstition, de traditions humaines, & de fausse pieté. Cette paix estoit un regne tranquille de tout ce que les Ministres condamnent comme des heresies & des abominations.

Qui pourra jamais se fier à un homme qui parle d'une maniere si contraire à ses pensées, & qui se mocque de ses lecteurs par des déguisemens si grossiers ? Si l'inondation de toute sorte d'idolatrie, si l'établissement du regne de l'Antechrist, est ce que M. Claude appelle *les beaux jours* de l'Eglise, qui nous asseurera que par cette obscurité affreuse, dans laquelle il nous figure les siecles suivans, il n'entend point les plus vives lumieres de la verité ? & que lorsqu'il feint le plus de mépriser nos raisons, c'est lorsqu'elles luy paroissent les plus fortes & les plus convaincantes ?

Il dira peut estre qu'il n'étend ces éclatantes lumieres du 7. & du 8. siecles qu'au seul article de l'Eucharistie, & qu'il pretend seulement que les Pasteurs de ce tems-là estoient *de bons serviteurs* à l'égard de ce mystere, & non à l'égard des autres. Mais s'il nous fait cette réponse, on le priera de considerer qu'il n'a pas droit d'introduire dans le monde un langage si étrange & si trompeur, & que par cette regle il appellera quand il voudra les Sociniens & les Trembleurs de bons serviteurs Dieu, parce qu'ils ont la mesme opinion que luy sur la presence réelle, & la transubstantiation.

Tout ce qu'on doit conclure de là, est comme j'ay dit, que M. Claude n'a nul égard à la verité, ny mesme à la vray-semblance dans les choses qu'il avance ; & qu'il n'a pour but que de tromper ceux qui le croyent sur sa parole. Nous verrons dans la suite que ses jours obscurs & tenebreux sont aussi chimeriques, que ses beaux jours.

Cependant pour ne le preſſer pas davantage ſur ce tranſport de ſa rethorique, on veut bien meſme ſe reſſerrer dans la ſeule matiere de l'Euchariſtie en examinant ſi l'on trouve dans les Auteurs du 7. & du 8. ſiecles ces lumieres ſi vives & ſi favorables aux Calviniſtes qui diſſipent toutes les ombres des difficultez ; ou ſi l'on doit prendre encore ce diſcours pour un effet de cét emportement ordinaire à M. Claude, qui l'empeſche de prendre garde à ce qu'il dit. CHAP. II.

CHAPITRE II.

Examen du ſentiment de l'Egliſe Grecque ſur l'Euchariſtie pendant le 7. ſiecle.

Anaſtaſe Sinaïte, & quelques Conciles de Conſtantinople.

LEs preuves réelles que nous avons apportées de la foy des Chreſtiens de toute la terre depuis l'onziême ſiecle ſur la preſence réelle & la tranſubſtantiation, eſtant auſſi claires & auſſi convaincantes que l'on l'a pû voir, il eſt juſte & naturel d'en conclure, que ceux qui les ont inſtruits ont eu la meſme foy qu'eux, & qu'on a cru dans les ſiecles precedens ce qui s'eſt trouvé établi dans toutes les ſocietez Chreſtiennes dans le ſiecle de Berenger.

Il ne ſuffit pas pour deſunir les maiſtres d'avec les diſciples d'apporter ſeulement des preuves douteuſes & embiguës. Car il eſt clair que toutes les expreſſions equivoques ſe doivent determiner par ce conſentement conſtant & prouvé, & qu'on a droit de ſuppoſer qu'ils les ont entenduës dans le ſens que l'on voit avoir ſubſiſté dans la creance de tous les peuples.

Il n'y auroit donc que des preuves demonſtratives qu'on peuſt juſtement oppoſer, pour montrer qu'on a eu dans le 7. & dans le 8. ſiecles une autre creance ſur l'Euchariſtie, que celle qui ſe trouve univerſellement établie dans l'onziême ſiecle en tous les endroits du monde, & dans toutes les communions chreſtiennes. Auſſi M. Claude, qui ſçait aſſez ce qu'on doit promettre, quoiqu'il ne s'acquitte pas trop bien de ce qu'il promet, ne nous en fait attendre que de ce genre ; puiſqu'il nous aſſure que la doctrine qu'ils ſoutiennent, y eſtoit enſeignée d'une *maniere ſi forte, ſi claire, & ſi diſtincte, qu'elle diſſipoit toutes les difficultez qui pouvoient naiſtre de ces expreſſions, le pain eſt le corps de Chriſt.*

Et comme cette verité ſelon luy eſt, que le pain eſt non la figure vuide, mais la figure pleine & efficace du corps de J. C. qui demeure dans le ciel, on a droit de s'attendre qu'il nous fera voir cette pretenduë verité en la maniere qu'il le promet. A moins que de cela on ne peut prendre tous ſes diſcours que pour des preuves de ſa mauvaiſe foy & de ſa temerité.

Ainſi l'examen de ces ſiecles ſe doit reduire à ce point : Si la doctrine Calvinienne de *la figure pleine*, eſt exprimée par les auteurs du 7. & du 8. ſiecles de cette maniere *claire, forte, & diſtincte*, qui eſt ſeule capable de nous faire douter ſi l'on croyoit dans ces ſiecles la meſme choſe que dans l'onziême. C'eſt aux Calviniſtes à prouver ce qu'ils avancent. Les Catho-

CHAP. II. liques ne sont point obligez de montrer positivement l'accord de ces siecles avec celuy de Berenger ; parce que la presomption, que l'on avoit dans les siecles qui ont precedé l'onziéme la mesme foy que celle qui s'y est trouvée, est d'une telle force, qu'il y a peu de preuves qui soient capables de l'égaler.

Que dira-t'on donc s'il se trouve que les auteurs de ces siecles au lieu de deposer clairement & distinctement pour M. Claude, deposent si clairement & si distinctement contre luy, que toutes les distinctions des Ministres leur sont inutiles pour se mettre à couvert d'une lumiere si vive. Et c'est neanmoins ce qu'on verra clairement par l'examen de ce qu'ils ont dit de l'Eucharistie.

Nous commencerons par ceux de l'Eglise Grecque. Celuy qui se presente le premier, & qui fait l'ouverture de ce siecle, a donné lieu à beaucoup de questions de critique, pour marquer precisément le tems auquel il a vêcu, & la qualité qu'il a euë dans l'Eglise. Il s'appelle Anastase Sinaïte, auteur d'un traitté intitulé ὁδηγὸς, c'est-à-dire le guide de la vraye foy, &
1. part. col. 882. selon plusieurs, d'une Oraison sur la communion imprimée dans l'Auctuarium de la Bibliotheque des Peres. Blondel le place vers l'an 635. sur des raisons qui paroissent vrai-semblables, & ne luy donne que la qualité de simple Religieux du mont de Sina.

Mais sa qualité & son epoque sont assez indifferentes pour le sujet sur lequel nous l'alleguons ; puisque nous le considerons seulement comme témoin de la doctrine de l'Eglise orientale, dans une matiere dont le monde devoit estre instruit, & dont il est certain qu'il estoit tres-bien informé ; puisqu'il paroist qu'il avoit esté en divers Patriarchats, & qu'il avoit esté souvent aux mains avec les heretiques de divers sectes de ce tems-là.

On ne cite ordinairement qu'un passage de cét auteur, quoiqu'il ait parlé de l'Eucharistie en quatre lieux differens de son traitté intitulé *Guide de la Foy*, & qu'il y en ait encore d'autres dans son Oraison sur la Messe.

Voicy le passage celebre qui se trouve dans le 23. chapitre du traitté du *Guide*. Ce chapitre contient une dispute avec certains heretiques Eutychiens nommez Gaïanites, dont l'erreur particuliere qui les distinguoit des autres estoit, qu'ils soutenoient que le corps de J. C. avoit esté incorruptible dés le moment de l'union. Anastase pour les convaincre d'erreur en ce point, les presse de cette sorte : *Puisque vous dites que le corps de I. C. a esté incorruptible dés le moment de l'union, aussi bien que la divinité, dites moy, s'il vous plaist, si la communion du sacré corps & du sang de Christ que vous offrez, & à laquelle vous participez, n'est pas veritablement le vray corps & le sang de I. C. Fils de Dieu ; ou si c'est de simple pain, tel que l'on en vend dans le marché ; ou une figure du corps de Christ tel qu'estoit le sacrifice du bouc qui estoit offert pour les Iuifs.*

A cela le Gaïanite répond : *A Dieu ne plaise que nous disions que la sacrée communion est la figure du corps de Christ, ou de simple pain ; mais nous recevons veritablement le corps mesme & le sang mesme de I. C. Fils de Dieu, qui s'est incarné, & qui est né de la sainte Mere de Dieu Marie toûjours Vierge.*

L'Orthodoxe

L'Orthodoxe replique: *C'est ce que nous croyons, & que nous confessons aussi, selon la parole que Iesus-Christ dit à ses Apostres dans la Cene mystique, lorsqu'il leur donna le pain vivifiant. Prenez, dit-il, & mangez: Cecy est mon corps. Et en leur donnant le calice il leur dit: Cecy est mon sang. Il ne leur dit pas: Cecy est la figure & l'antitype de mon corps & de mon sang. Et de mesme en plusieurs autres lieux. Celuy, dit-il, qui mange ma chair, & boit mon sang, a la vie eternelle. Puisque I. C. declare donc que c'est son corps & son sang qui est receu par nous autres fidelles, apportez-moy quelque chose de la communion de vostre Eglise que vous croyez la plus orthodoxe de toutes, & nous mettrons dans un vase avec toute sorte de reverence ce saint corps & ce sacré sang de Iesus-Christ; & si dans l'espace de quelques jours il ne reçoit aucun changement ny alteration, il paroistra que c'est avec raison que vous dites que le corps de Christ a esté incorruptible des le moment de son incarnation: mais s'il est corrompu & alteré il faudra par neccessité que vous disiez l'une de ces choses; ou que ce que vous prenez n'est pas le vray corps de Iesus-Christ, mais une simple figure; ou qu'à cause de vostre mauvaise doctrine le saint Esprit n'est point descendu sur les dons; ou que le corps de Iesus-Christ avant la resurrection estoit sujet à la corruption, puisqu'il a esté immolé, mis à mort, blessé, divisé & mangé; au lieu qu'une nature immortelle ne peut ny estre divisée, ny recevoir des playes dans ses mains & dans son costé, ny estre mise à mort, ny estre mangée: on ne peut la tenir entre les mains, ny la toucher, comme il paroist par les natures incorruptibles de l'ame & de l'Ange.* CHAP. II.

C'est ce que nous dit ce premier témoin de la foy de l'Eglise Grecque dans le 7. siecle. Et je pense qu'il n'y aura guere de personnes qui ne demeurent d'accord qu'il répond assez mal à la promesse que M. Claude nous fait de nous y montrer la doctrine Calvinienne exprimée d'une *maniere si claire, si distincte, si forte, qu'elle dissipe toutes sortes de difficultez.* Car il n'est guere possible ou contraire d'expliquer plus confusément, plus obscurément, & plus foiblement cette doctrine, *que l'Eucharistie n'est pas veritablement le corps de Iesus-Christ, mais seulement la figure moralement remplie de sa vertu*, qu'en disant comme fait cet Autheur, que *c'est veritablement le vray corps de Iesus-Christ, & non en figure.*

Non seulement il exprime fort obscurement la doctrine des Calvinistes, mais il exprime tres-clairement celle des Catholiques. Car il faut renoncer au sens commun pour s'imaginer, qu'un homme qui dit que ce que l'on reçoit dans la communion est *veritablement le vray corps de Iesus-Christ, & non la figure de ce corps*, ne veüille dire autre chose par là, sinon que ce pain est rempli de la vertu du corps de Jesus-Christ, & que ce n'est pas une simple figure. Il ne sert plus de rien ny de parler ny d'écrire pour faire connoistre ses sentimens, si l'on peut soutenir qu'un homme qui parle de cette sorte ne croit pas la presence réelle.

Pour comprendre l'absurdité de cette pretension; il faut considerer qu'il n'y a rien de plus eloigné de cet esprit qui porte aux figures & aux expressions extraordinaires, que ce discours d'Anastase. C'est un discours tout simple, tout dogmatique, sans chaleur, sans eloquence, sans ornement,

CHAP. II.

ſans elevation. Cependant Anaſtaſe n'y dit pas ſeulement une fois que l'Euchariſtie eſt le corps meſme de J. C. & non la figure, il le repete 4. fois; il le dit en interrogeant, en répondant; il le dit en ſa propre perſonne, & il le fait dire à ſon adverſaire.

Et c'eſt ce qui fait voir qu'il s'exprime en cét endroit de la maniere dont on s'exprimoit ordinairement dans l'Egliſe Grecque, & dans les Patriarchats d'Alexandrie & d'Antioche; & qu'ainſi le langage commun tant des Catholiques, que des Eutychiens de ce tems-là, eſtoit que l'Euchariſtie eſtoit veritablement le vray corps & le vray ſang de J. C. & non la figure de ce corps.

Or ſi c'eſtoit en cette maniere que l'on parloit en ce ſiecle-là, peut-on douter que l'on n'y creuſt la preſence réelle? Car le moyen que les ſimples ayent pu entendre autre choſe par ces paroles, ſinon que c'eſtoit veritablement le corps de Jeſus-Chriſt? Le moyen que les ſçavans fuſſent aſſez inſenſez pour y enfermer un autre ſens, & aſſez imprudens pour ne pas voir que s'ils y euſſent entendu autre choſe que ce que ces paroles expriment, il falloit par neceſſité qu'ils trompaſſent tous ceux qui n'auroient pas eſté avertis de ce ſens ſi extraordinaire & ſi inoüi.

Y a-t'il dans la raiſon de l'homme la moindre lueur qui puiſſe porter une perſonne qui croiroit que l'Euchariſtie n'eſt qu'une figure efficace du corps de J. C. & que ce n'eſt pas veritablement le vray corps de J. C. à exprimer cette penſée par ces termes: *L'Euchariſtie n'eſt pas la figure, mais c'eſt veritablement le vray corps de I.C.*

Y a-t'il un ſeul Calviniſte qui ne ſente malgré qu'il en ait que ce diſcours renverſe toutes ſes idées?

La folie humaine ne va pas meſme juſques à ce point. Les fous penſent d'une maniere inſenſée; mais ils diſent ce qu'ils penſent d'une maniere ordinaire. Le déreglement n'eſt que dans leur eſprit, & non pas dans leurs paroles. Et c'eſt la derniere choſe qui ſe renverſe dans l'homme, que cette union & ce rapport des paroles avec les penſées.

C'eſt donc un excés de folie, dont les hommes ne ſont pas capables, que celuy que les Miniſtres attribuënt non ſeulement à Anaſtaſe, mais auſſi à toute l'Egliſe Grecque de ſon tems, dont il eſt clair qu'il n'a fait en cét endroit qu'emprunter les expreſſions & les termes.

Mais cela paroiſtra encore plus clairement par la foibleſſe de tout ce que les Miniſtres alleguent pour obſcurcir ce paſſage, & pour montrer qu'il n'y enſeigne pas la preſence réelle.

Aubertin l. 3. pag. 905.

Aubertin objecte premierement, que les anciens ayant ſouvent appellé l'Euchariſtie du mot d'antitype, ou image, cét Auteur niant qu'elle ſoit antitype ou image ne peut eſtre qu'un novateur. *Nonne ergo dicendum eſt, eum qui aliter ſentiendum eſſe docet, novatorem eſſe?*

Mais on a déja fait voir dans le traitté de la Perpetuité, que les mots d'image & d'antitype ont un double ſens; l'un populaire, excluſif de la realité de l'original, ſelon lequel on conclut, que ſi c'eſt l'image, ce n'eſt donc pas l'original; ſi c'eſt l'image de Chriſt, ce n'eſt donc pas ſon vray corps: l'autre naturel, qui eſt compatible avec la verité de l'original, &

qui marque seulement que l'original n'est pas present d'une maniere sen- CHAP. II.
sible.

Lorsqu'une chose est verité interieurement, & figure exterieurement, comme les Catholiques l'enseignent de l'Eucharistie, on peut dire qu'elle est, & qu'elle n'est pas image, sans aucune contradiction. Car elle n'est pas image dans le sens exclusif; & elle est image dans le sens naturel.

Mais il est clair que quand on oppose image à original, & que l'on demande si c'est l'image de Jesus-Christ, ou le corps de Jesus-Christ, on prend ce mot d'image dans le sens exclusif; & ainsi Anastase Sinaïte ayant employé le mot d'image dans cette opposition, l'a pris dans le sens exclusif, & il a du dire, comme il a fait, que l'Eucharistie n'est pas une simple image, mais que c'est le corps mesme de J. C. Les Catholiques avoüent sans peine que l'Eucharistie est figure & verité tout ensemble: mais neanmoins si on leur demandoit, si le pain consacré est la figure du corps de J. C. ou son veritable corps, parce qu'il paroistroit que l'on prendroit alors le mot de figure avec opposition à ce veritable corps, il n'y en a aucun qui ne répondist comme Anastase, que c'est le veritable corps, & non la figure.

Aubertin ne prouve donc pas mesme que cét Auteur soit contraire en rien au langage des anciens Peres, à moins qu'il ne prouve que les anciens Peres ont appellé l'Eucharistie image du corps de J. C. en un sens exclusif, & c'est ce qu'il ne prouve point du tout.

Mais quand il seroit vray qu'il y auroit quelque contrarieté de termes entre cét Auteur & les Anciens, on n'en pourroit conclure autre chose, sinon qu'il n'estoit pas ordinaire du tems d'Anastase qu'on appliquast à l'Eucharistie le mot d'image & d'antitype; que ces termes estoient comme abolis dans l'usage commun de l'Eglise; & la consequence qu'on devroit tirer de là est, qu'il est possible que l'on ait conceu l'Eucharistie en ce tems-là en la maniere que les Calvinistes la conçoivent.

Car il faut remarquer que quand un terme a un double sens, l'un compatible, & l'autre incompatible avec une certaine doctrine, il peut arriver qu'il s'abolisse dans un de ces sens, s'il ne marque pas ce qu'il y a de principal & de plus essentiel dans cette doctrine, s'il n'est pas propre & unique, & qu'il se puisse facilement suppléer par d'autres.

Ainsi suivant l'hypothese des Catholiques le mot d'image estant contraire à la presence réelle dans le sens exclusif, & compatible avec cette presence dans un autre sens, il est tres-possible & tres-naturel que ce terme se soit aboli peu à peu à l'égard de ce mystere dans le sens qui est compatible avec la presence réelle; que l'on n'ait plus appellé l'Eucharistie ny signe ny image, & que l'on ait choisi pour exprimer ce que l'on marquoit par ces mots, d'autres termes qui n'estoient point sujets aux mauvais sens que ceux-là pouvoient avoir. Il est donc tres-possible que les anciens Peres qui ont appellé l'Eucharistie image, & les Auteurs du 7. siecle & des autres suivans, qui ne luy ont point voulu donner ce nom, soient de mesme sentiment.

Mais quand un terme exprime naturellement & simplement la veri-

Chap. II.

té d'un myſtere ; quand il eſt tellement propre, qu'il doit eſtre ſubſtitué par l'eſprit à toutes les expreſſions metaphoriques : quand il n'y en a point d'autres dans la langue pour exprimer cette idée ; il n'eſt pas poſſible que l'uſage s'en aboliſſe jamais, à moins que l'opinion qu'il exprime ne s'aboliſſe, ny qu'il vienne un tems, où ſans avoir changé de ſentiment l'on en puiſſe eſtre choqué, & où l'on le rejette comme faux, pour ſubſtituer en ſa place une expreſſion metaphorique.

Ainſi parce que le mot de *Dieu* convient proprement & eſſentiellement à J. C. & qu'on ne peut entendre ce qu'il eſt veritablement ſans ſe ſervir de ce terme, il eſt impoſſible qu'il vienne un tems où l'on diſe dans l'Egliſe que J. C. n'eſt pas Dieu, à moins que la doctrine de ſa divinité ne s'aboliſſe, ce qui ne ſçauroit jamais arriver.

Or ſi l'ancienne Egliſe avoit eſté dans la creance des Calviniſtes, les termes d'*image*, de *figure*, & d'*antitypes* auroient proprement eſté de ce nombre, c'eſt-à-dire que ç'auroient eſté les termes les plus propres, les plus ſimples, & les plus naturels qui fuſſent dans la langue pour exprimer ce qu'on auroit cru de l'Euchariſtie : ç'auroient eſté les termes que l'eſprit auroit ſubſtituez à tous les termes metaphoriques ; & il auroit fallu que tous ceux qui auroient eu une connoiſſance diſtincte & claire de la nature de l'Euchariſtie, y euſſent toûjours employé au moins dans leur eſprit, le mot d'image, de figure, d'antitype, de repreſentation : & par conſequent il auroit eſté impoſſible que ces termes ſe fuſſent abolis dans l'uſage ordinaire ſans l'extinction de cette doctrine.

C'eſt pourquoy de ce qu'on voit par Anaſtaſe Sinaïte, & par pluſieurs auteurs que nous citerons dans la ſuite, que les mots d'image & de figure ne s'appliquoient plus ordinairement à l'Euchariſtie dans le 7. le 8. & le 9. ſiecles, on en conclut neceſſairement qu'on n'y eſtoit pas Calviniſte, ces termes eſtant trop neceſſaires, trop eſſentiels, trop propres à ces idées Calviniennes, pour pouvoir jamais ou s'abolir, ou devenir moins ordinaires, tant que ces idées euſſent ſubſiſté.

Il eſt donc viſible qu'à moins que de ſuppoſer que cét Auteur eſtoit plus inſenſé que ceux qui ont entierement perdu la raiſon, on ne peut nier qu'il n'ait cru que l'Euchariſtie eſtoit réellement & veritablement le vray corps de J. C. & que l'on ne peut nier non plus que ce n'ait eſté la doctrine de ſon tems.

On peut voir dans les autres raiſonnemens, qu'Aubertin fait ſur cét Auteur, ce dereglement d'eſprit qui fait le caractere des heretiques, qui les engage dans les erreurs, & qui leur fournit des armes pour les deffendre.

Il y a dans toutes ſortes de livres, & ſouvent meſme dans les meſmes paſſages des choſes claires & des choſes obſcures ; & la juſteſſe de la raiſon va à s'attacher à ce qui eſt clair, & à ne l'abandonner pas ſous pretexte que l'on trouve dans le meſme Auteur, ou dans le meſme paſſage, quelque choſe d'obſcur & d'embaraſſé : au lieu que c'eſt agir d'une maniere déraiſonnable, que de ſe ſervir de ces obſcuritez pour détruire les clartez. C'eſt neanmoins ce qu'Aubertin taſche de faire par tout, & particulierement ſur le ſujet d'Anaſtaſe.

CHAP. II.

On doit reconnoistre qu'il y a quelque obscurité dans le raisonnement qu'il fait à la fin de ce passage que nous avons rapporté, en ce qu'il prouve par la corruption que l'on voit dans l'Eucharistie, que le corps de Jesus-Christ estoit corruptible avant sa passion. Mais cette obscurité n'empesche pas que l'on entende tres-clairement ce qu'il dit auparavant, que le pain de l'Eucharistie n'est pas la figure, mais le corps mesme de Jesus-Christ; & la clarté de ces paroles ne peut estre étouffée par l'obscurité des autres.

Cependant Auberrin s'attache à la fin de ce passage. Il y fait faire à Anastase Sinaïte un raisonnement qu'il avoüe luy-mesme estre extravagant, & par là il pretend détruire le commencement du passage dont les paroles sont claires & intelligibles.

Puisqu'il est impossible, dit-il, *qu'Anastase ait cru que le corps de Iesus-Christ fust réellement corrompu dans l'Eucharistie, il faut qu'il ait fait ce raisonnement: Ce qui arrive à la figure du corps de Iesus-Christ, est arrivé à son corps avant sa passion: il arrive au pain de se corrompre: donc le corps de Iesus-Christ estoit corruptible avant sa passion. Or cet argument*, dit-il, *ne conclut rien qu'au cas que l'Eucharistie soit figure* (cependant cet auteur nie qu'elle soit figure:) *donc il se contredit.* Sic *ædificat, & diruit.*

Il est bien clair qu'Aubertin témoigne par là qu'il n'entend pas le sens d'Anastase, puisqu'il avoüe, que le sens qu'il luy donne se contredit; & neanmoins par le moyen de ce sens qu'il n'entend point, ils nous veut empescher d'entendre ce que nous entendons fort bien, qui est que l'Eucharistie selon Anastase est veritablement le vray corps de Jesus-Christ, & par consequent n'est pas un autre corps que celuy-mesme que Jesus-Christ a dans le ciel.

Mais laissant à part ces réveries déraisonnables d'Aubertin, si l'on demande quel peut avoir esté le sentiment d'Anastase dans ces dernieres paroles, voicy ce me semble ce qu'on en peut dire de plus vrayssemblable.

Il est certain qu'Anastase Sinaïte a cru la presence du corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie d'une maniere réelle & veritable, & entierement opposée à la presence virtuelle des Calvinistes. Et il n'est pas mesme entierement improbable qu'il l'ait cruë purement en la maniere des Catholiques, & qu'il se soit seulement exprimé un peu durement sur la fin de son passage, en se servant d'un raisonnement assez foible, comme il luy arrive assez souvent dans tout le reste de son livre.

Pour entendre comment cela se peut accorder, il faut sçavoir que ce ne sont point deux principes incompatibles, ny deux expressions contraires dans le langage de ce tems-là, de dire que l'Eucharistie n'est pas la figure du corps de Jesus-Christ, & qu'elle est neanmoins une representation des mysteres de sa vie, les mesmes auteurs qui enseignent l'un, nous enseignant aussi l'autre. L'on peut voir ces deux veritez jointes dans ce passage d'un Auteur Grec du 9. siecle appellé Theodorus Graptus, qui souffrit pour la cause des Images: *Nous n'appellons point*, dit-il, *les sacrez mysteres de Iesus-Christ, images & figures de son corps, quoyqu'ils soient faits sous des symboles & des figures*, εἰ καὶ συμβολικῶς ἐπιτελεῖται, mais nous disons que

Ex lib. de incarn. Christ. sine apud Gomblef. in Manip. vet. Const.

CHAP. II. c'eſt ſon corps meſme diviniſé : *αὐ τὸ τῦ σῶμα Χριστῦ τεθεώμενον.*

On trouve les meſmes paroles dans l'Antirrhetique de Nicephore Patriarche de Conſtantinople, cité par Allatius ; quoique Nicephore condamne le mot d'image. Et meſme le 2. Concile de Nicée, en rejettant cette expreſſion, ne laiſſe pas de dire, *que ce ſacrifice s'opere en memoire de Jeſus-Chriſt & de ſes myſteres.*

de perpet. conſenſ. pag. 112.

On peut donc croire qu'Anaſtaſe, qui ſoutient comme ces auteurs que l'Euchariſtie n'eſt pas l'image de Jeſus-Chriſt, mais que c'eſt ſon corps meſme, croyoit auſſi comme eux qu'elle eſtoit couverte de ſymboles, & qu'elle repreſentoit les myſteres de la vie de J. C. Et ainſi il ſe peut faire, qu'ayant parlé au commencement de ſon paſſage ſelon la premiere de ces veritez, qui eſt que l'Euchariſtie eſt le corps meſme de Jeſus-Chriſt, il parle dans la ſuite ſelon la ſeconde, qui n'y eſt pas contraire, & qu'il conclue que le corps de Jeſus-Chriſt eſtoit corruptible avant ſa paſſion, puiſqu'il ſouffre encore dans l'Euchariſtie une corruption apparente par la corruption ſenſible des eſpeces, qui ſont le ſymbole de l'eſtat où il eſtoit avant ſa mort. Ce raiſonnement eſt aſſez foible & aſſez durement exprimé ; mais comme j'ay déja dit, ce n'eſt pas une choſe fort extraordinaire à cet Auteur de raiſonner foiblement, & ce ſeroit une aſſez mauvaiſe conſequence, que de conclure qu'un raiſonnement n'eſt pas de luy parce qu'il eſt foible. Il ſuffit qu'il ne ſoit pas dans le dernier degré d'extravagance, comme eſt celuy qu'Aubertin luy attribuë.

Je ne ſçay neanmoins s'il eſt beſoin d'avoir recours à cette ſolution, & s'il n'eſt point plus ſimple, plus naturel, & plus probable, d'expliquer à la lettre ces paroles d'Anaſtaſe en luy attribuant, comme a fait M. de Marca dans ſa lettre au Pere Dom Luc, une erreur humaine ſur une conſtance du myſtere de l'Euchariſtie, qui n'eſt point ſi ſurprenante, qu'elle ne ſoit venuë dans l'eſprit de pluſieurs autres qui l'avoient peut-eſtre empruntée de luy.

Car il eſt certain qu'avant que ces myſteres ayent eſté parfaitement eclaircis par l'oppoſition de l'erreur, encore qu'il ſoit tres-faux que l'on n'en ait eu qu'une connoiſſance confuſe & indiſtincte quant à la ſubſtance ; il a pu arriver neanmoins que cette ſubſtance du myſtere eſtant connuë diſtinctement par tout le monde, des particuliers n'en ayent pas connu diſtinctement toutes les circonſtances, mais s'en ſoient formé quelquefois des idées fauſſes & philoſophiques, qui ſe détruiſoient d'elles-meſmes, & ne ſubſiſtoient point, l'Egliſe portant peu à peu ſa doctrine à ſes conſequences naturelles : de ſorte que l'on peut dire à l'égard de ces opinions ſurajoûtées par quelques particuliers à la ſubſtance de la foy, ce que Ciceron dit des opinions ſubtiles & peu ſolides de quelques Philoſophes : *Opinionum commenta delet dies, naturæ judicia confirmat.*

C'eſt ainſi que quoyque l'on ait toujours cru dans l'Egliſe que les ames des morts eſtoient aidées par les prieres & par les bonnes œuvres des vivans, & que ces prieres & ces bonnes œuvres ſervoient à leur obtenir le repos & le rafraichiſſement en l'autre vie, cette opinion conſtante & univerſelle de l'Egliſe s'eſt trouvée jointe neanmoins dans quelques anciens

Auteurs avec certaines opinions philosophiques, qui leur estoient particulieres, n'estant pas de tradition, & qui sont evanouies dans l'Eglise en même tems que la veritable tradition s'y est conservée & eclaircie. Et c'est ce qui donne lieu aux heretiques de meconnoistre ces veritables traditions, en les voyant meslées dans ces auteurs avec ces opinions philosophiques qui se sont détruites, parce qu'ils n'ont pas assez d'humilité pour les discerner par la lumiere de l'Eglise.

On peut donc supposer de mesme, qu'à l'égard de l'Euchatistie encore que les fidelles ayent ordinairement connu la substance du mystere, & qu'ils ayent cru y recevoir veritablement & réellement le vray corps de Jesus-Christ, qu'ils n'ayent jamais songé ny à *la clef de figure*, ny à *la clef de vertu* des Calvinistes, qui sont des inventions & des idées philosophiques, incapables d'entrer dans la religion d'un peuple autrement que par une instruction aussi assiduë que celle que les Ministres donnent à ceux de leur secte; on peut supposer, dis-je, que quelques personnes, & principalement les Philosophes ne demeurant pas dans cette idée simple de la presence réelle, mais tâchant de s'en former des idées plus distinctes & plus particulieres, ils s'en formoient quelquefois de fausses, quoique ces erreurs ne blessassent point la pureté de leur foy; parce qu'ils ne les soutenoient pas contre le jugement de l'Eglise, & que c'estoient plutost de simples veües, que des opinions arrestées.

Il semble qu'il soit arrivé à Anastase Sinaïte quelque chose de semblable, & qu'ayant cru fermement la presence réelle avec toute l'Eglise comme il le marque clairement par les paroles que nous avons rapportées, qu'il met aussi dans la bouche des heretiques Gaïanites pour montrer que c'estoit l'opinion commune de ce tems-là, il a poussé trop loin cette doctrine, & qu'il s'est imaginé que quoyque le corps de Jesus-Christ fust incorruptible aprés sa resurrection, il avoit voulu neanmoins estre dans un estat corruptible dans l'Eucharistie; qu'ainsi il y estoit réellement couppé, brisé, corrompu, c'est-à-dire qu'il a cru que ce qui arrivoit aux especes arrivoit en quelque sorte au corps mesme de Jesus-Christ, comme nous verrons que d'autres l'ont cru aussi bien que luy.

On ne doit point s'étonner qu'il soit tombé dans cette pensée. Car comme la distinction du voile exterieur, & du corps de Jesus-Christ caché interieurement sous ce voile, est assez eloignée des pensées des hommes, il est certain que cette pensée, que l'Eucharistie est le corps de Jesus-Christ, porte assez naturellement à prendre ce que nous voyons pour le corps même de Jesus-Christ; c'est-à-dire à croire que cette blancheur & les autres accidens sensibles sont les accidens du corps de Jesus-Christ, & qu'ainsi quand le pain est rompu, c'est le corps de Jesus-Christ qui est rompu. Nous avons vu que ç'a esté la pensée de ce Moine Sicidite, qui enseigna sous l'Empereur Alexis le Jeune, que le corps de Jesus-Christ estoit corruptible, & qui eut en ce tems-là quelques sectateurs: & ainsi il ne seroit nullement étrange qu'une semblable pensée fust venuë dans l'esprit d'Anastase Sinaïte.

Et il ne faut pas dire que cette opinion engage en une infinité de difficultez: car les hommes ne s'embarassent guere de cela dans ces sortes de

CHAP. II. matieres. L'Eutychianisme, par exemple, n'estoit-il pas composé d'une infinité de contradictions ? Il n'y a qu'à voir pour cela les dialogues de Theodoret. L'Eraniste y soutient que le Verbe est immuable ; & il pretend neanmoins en mesme tems qu'il estoit devenu chair. Il rejette l'explication catholique de ces paroles, *Verbum caro factum est* ; & il dit que de les entendre en ce sens que le Verbe a pris une chair, & s'est uni à une chair, c'est corrompre l'Ecriture, qu'il faut croire qu'il est devenu chair. Et quand *Theod. dial. 1.* Theodoret répond, que le Verbe auroit donc esté changé, il replique qu'il ne dit pas qu'il soit devenu chair par changement, mais en la maniere *τὸ τακρυμβύτα ἀ ἐξετάσαι.* que Dieu l'entend ; & qu'il ne faut pas pretendre d'entendre ce qui est caché.

Comment Tertullien accordoit-il l'erreur de la corporeïté de Dieu, dont il est tres-difficile qu'on le justifie, avec la doctrine de la Trinité ? Vouloit-il que les trois personnes ne fussent qu'un mesme corps ? Comment l'accordoit-il avec l'immensité de Dieu qu'il enseigne fermellement ? Ce corps estoit-il par tout, & tout entier en chaque lieu, ou pretendoit-il que Dieu fust divisible ?

Il y a mille choses de cette nature dans les auteurs, & l'absurdité d'une opinion n'est jamais une raison suffisante de croire qu'ils ne l'ont pas enseignée lorsqu'ils l'expriment tres-clairement.

Or il semble que ces pensées que le corps de Jesus-Christ est dans l'Eucharistie revestu réellement des accidens du pain ; qu'il est l'objet de nos sens ; & qu'il souffre dans son corps tous les changemens qui arrivent à cet objet visible qui nous est present, sont clairement exprimées par Anastase. Car pour montrer aux Gaïanites que le corps de Jesus-Christ estoit corruptible avant sa resurrection, il se sert de cette preuve ; Que l'Eucharistie est le corps de Jesus-Christ : or l'Eucharistie se corrompt : donc le corps de Jesus-Christ estoit corruptible. Et il presse le Gaïanite en luy disant, que s'il n'avoüe pas cette consequence, il faudra donc qu'il pretende que l'Eucharistie n'est que la figure du corps de Jesus-Christ ; & qu'ainsi elle peut se corrompre, sans que le corps de Jesus-Christ soit corrompu.

Les autres lieux où il parle de l'Eucharistie prouvent tres-clairement qu'il a crû la presence réelle, & semblent prouver en mesme tems qu'il l'a conceuë en cette maniere :

Cap. 13. *Timothée est donc impie*, dit-il, *de dire que la nature de Iesus-Christ aprés l'Incarnation est la seule divinité. Car si Iesus-Christ est la seule divinité, comme la divinité est invisible, & incapable d'estre maniée & d'estre sacrifiée ; qu'elle ne peut estre divisée, qu'elle ne peut estre mangée, il est clair que Timothée nie comme les Iuifs le sacrifice & la communion des sacrez mysteres, & qu'il ne croit pas, & ne confesse pas que ce qu'il donne au peuple, en luy disant,* LE CORPS ET LE SANG DE JESUS-CHRIST NOSTRE DIEU ET NOSTRE SAUVEUR, *est dans la verité le corps & le sang visible, creé, & terrestre de Iesus-Christ. Car puisqu'il dit que la divinité est la seule nature de Iesus-Christ, & qu'il repugne entierement à la nature divine d'estre tenuë, brisée, divisée, froissée, répanduë, vuidée, changée, couppée par les dents ; il faut que Timothée tombe par necessité dans l'un de ces deux abysmes, ou de dire que la divinité*

divinité est sujette au changement & à l'alteration, ou de nier le corps & le sang de Iesus-Christ, lequel il offre & mange luy-mesme dans le sacrifice mystique, & qu'il donne au peuple, en luy disant: Le corps de Iesus-Christ nostre Dieu & nostre Sauveur. Car il devroit plutost luy dire selon son opinion: La seule divinité de nostre Seigneur Iesus-Christ. CHAP. II.

Il est bien clair qu'Anastase ne peut entendre que l'Eucharistie soit seulement la figure ou *vuide*, ou *pleine* du corps de Jesus-Christ; puisqu'il dit *qu'elle est dans la verité* le corps de Jesus-Christ; puisqu'il montre que ce n'est pas la divinité parce *qu'elle est divisée, mangée*, &c. ce qui seroit ridicule s'il ne parloit que d'une figure vuide ou pleine; puisqu'encore que la divinité soit invisible, impalpable, indivisible, il ne s'ensuit pas que les figures de la divinité vuides ou pleines soient invisibles & indivisibles. Les langues de feu qui parurent à la Pentecoste estoient les figures du *S.* Esprit; on ne laissa pas neanmoins de les voir, & elles se diviserent sur les Apostres & sur les Disciples; desorte qu'au lieu qu'il est de l'essence de la divinité d'estre invisible, il est de l'essence au contraire de la figure de la divinité d'estre visible, parce qu'elle la doit representer visiblement.

Mais il semble en mesme tems, comme j'ay dit, que cet auteur ait cru que toutes ces actions de voir, de diviser, de coupper, se terminent au corps de Jesus-Christ, & qu'il recevoit toutes ces alterations, puisque sans cela on ne voit pas bien que son argument subsiste, le corps de Jesus-Christ estant réellement aussi incapable de ces accidens dans l'Eucharistie, que la divinité mesme.

Il semble qu'il raisonne sur le mesme principe, & qu'il suit les mesmes idées dans le chap. 14. *Nous ne connoissons pas seulement*, dit-il, *par la foy la nature du corps de Iesus-Christ, mais par la mesme experience qui nous fait connoistre les choses que nous voyons, & que nous touchons; puisque nous y participons, & que nous le mangeons tous les jours dans sa nature & dans la verité.*

Et dans le mesme chapitre il dit, *qu'il est bien estrange que les Eutychiens veüillent refuser le nom de nature à un corps visible comme celuy de Iesus-Christ, qui s'est accru, qui a esté lié de bandes, qui a esté circoncis, qui a esté touché, lié, souffleté, massacré, percé, porté, enseveli, sacrifié, divisé, mangé, brisé, distribué*; où l'on voit qu'il attribuë au corps de Jesus-Christ tous ces accidens, & qu'il s'en sert pour prouver la verité de sa nature.

Cette explication de l'opinion d'Anastase Sinaïte fait disparoistre tout d'un coup toutes les objections d'Aubertin. Les raisonnemens de cet auteur ne sont plus impertinens. Ils sont au contraire assez justes, quoy qu'ils soient fondez sur une fausse idée de la maniere de la presence réelle. Car il est clair qu'il a pu prouver par l'alteration de l'Eucharistie la corruptibilité du corps de Jesus-Christ avant sa passion: qu'il peut prouver la verité de son corps contre les Eutychiens; & qu'il est inutile d'examiner s'il a cru que les accidens fussent inseparables de la substance; puisque selon l'idée qu'il avoit de ce mystere, il n'avoit pas besoin de les separer.

Mais cette erreur particuliere ne diminuë en rien le témoignage qu'il rend de la creance de son siecle; puisque cette erreur mesme ne pouvoit naistre que

CHAP. II. dans un siecle où l'on fust tres-persuadé de la presence réelle. Il falloit pour cela que l'on n'y connust point du tout les deux clefs de *vertu & de figure:* car avec ces deux clefs on ne s'imaginera jamais que le corps de Jesus-Christ soit capable d'alteration dans l'Eucharistie. Il falloit que tout le monde demeurast constamment d'accord que ce qu'on recevoit estoit le vray corps de Jesus-Christ, & non une figure. Il falloit que ce principe fust commun aux Catholiques & aux heretiques; puisqu'Anastase ne s'imagine seulement pas que ces derniers pussent répondre que la communion n'estoit le corps de Jesus-Christ qu'en figure ou en vertu; qu'il regarde cette réponse comme la plus grande absurdité où il fust capable de les engager; & qu'il considere comme deux abysmes également horribles & également rejettez par les heretiques mesmes, de dire que la divinité fust visible & corporelle, ou que la communion ne fust pas le vray corps de Jesus-Christ, mais seulement sa figure.

Mais si l'on peut conclure de cette opinion d'Anastase que l'Eglise de son siecle estoit dans la creance de la presence réelle, on n'en peut pas neanmoins conclure qu'elle la crust en la maniere d'Anastase. Les auteurs sont capables, outre les opinions communes, d'avoir des opinions particulieres; & il y a des marques pour les distinguer.

Quelle apparence que dans un siecle où tout le monde eust cru que l'Eucharistie estoit la figure du corps de Jesus-Christ, & non son veritable corps, un homme sçavant comme Anastase se soit imaginé au contraire, non seulement qu'elle n'est pas la figure, & qu'elle est le corps mesme de Jesus-Christ; mais qu'il ait cru que tout le monde estoit de ce sentiment; que cette creance estoit commune aux heretiques & aux Catholiques; qu'il en ait fait un fondement & un principe inconteſtable? Cette folie est trop extraordinaire pour en pouvoir soupçonner un homme sage. Donc quand il dit que l'Eucharistie est le vray corps de Jesus-Christ, il ne propose que l'opinion commune de son siecle.

Mais il est tres-possible que dans un siecle où tout le monde croyoit que l'Eucharistie est le corps de Jesus-Christ réellement & veritablement, sans qu'on eust encore éclairci toutes les circonstances de ce mystere, un auteur en poussant plus loin ses idées s'en soit formé de fausses, & soit tombé dans une erreur qui luy fust particuliere. Il n'y a rien en cela d'extraordinaire, & l'on en voit des exemples sur tous les autres mysteres, dans lesquels il se trouve que divers auteurs ont souvent joint leurs pensées particulieres avec la foy commune & universelle. Ainsi c'est par les circonstances qu'il y faut juger si cette opinion de la corruptibilité du corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, estoit commune à tout ce siecle, ou particuliere à Anastase: & par cette regle il est bien aisé de conclure qu'elle estoit de ce dernier genre; car il n'en paroist aucune trace dans les autres auteurs, & lorsqu'elle fut proposée au 12. siecle, elle fut regardée comme une erreur dans l'Eglise Grecque: de sorte que l'on a toute sorte de raison de la prendre pour une opinion particuliere d'Anastase, & non pour l'opinion commune du 7. siecle.

Cet eclaircissement de l'opinion d'Anastase donne une force invincible à divers passages qui se trouvent tant dans l'oraison de la sacrée synaxe que

Blondel luy attribuë, que dans d'autres écrits de ce siecle; parcequ'il ruine par avance toutes les réponses que les Ministres y peuvent faire. CHAP. II.

Car il est clair par là, que lors qu'Anastase dit *que Iudas participa indignement & frauduleusement au corps du Seigneur*, il veut dire qu'il participa réellement au veritable corps du Seigneur, mais en estant indigne, & mangeant ainsi son jugement. *Anst. Bibliot. Patr. pag. 883.*

Il est clair que lorsqu'il dit, *que les Anges sont presens, qu'ils y exercent leur ministere, & qu'ils couvrent la table mystique, que l'Agneau de Dieu est sacrifié*; il ne faut point s'imaginer dans toutes ces expressions une presence figurative, qui est rejettée par Anastase comme une *abysme d'erreur.* *pag. 896.*

Il est clair que quand il conseille à ceux qui communient de s'addresser *à ce charbon purifiant*, c'est-a-dire *à la sacrée communion*, & de luy dire: *Seigneur, je sçay que je suis coupable d'une infinité de pechez; mais j'ay observé vostre commandement en pardonnant à mes freres, afin que vous me pardonniez*, il suppose que l'Eucharistie est une chose vivante & animée, & que c'est Jesus-Christ mesme: car puisqu'on ne peut dire selon sa doctrine que ce soit Jesus-Christ en figure, il faut que ce soit réellement Jesus-Christ.

Il est clair de plus, qu'il suppose que c'estoit la coutume en ce tems-là de s'addresser à la sainte Hostie, & de luy demander le pardon de ses pechez, c'est-a-dire que c'estoit la coutume de la reconnoistre, & de l'adorer comme Jesus-Christ.

Et ce langage estant une fois établi, tous les passages les plus communs deviennent decisifs. Par exemple, quand le Synode qui fut tenu à Constantinople l'année 628. ordonne que les Moines, ou les Laïques qui ne se soumettroient pas à *l'Ecthesis* d'Heralius, *seroient separez de la communion du corps & du sang vivifiant de nostre grand Dieu & Sauveur Iesus-Christ*, il est clair qu'il parle du vray corps de Jesus-Christ, & non de sa figure.

Quand S. Theodore Siceote pour porter des soldats à delivrer un seigneur prisonnier qu'il venoit de communier, leur disoit *qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'une personne soit chargée de chaisnes en recevant Iesus-Christ, lequel a souffert pour nous afin de nous delivrer des chaisnes de l'enfer*, il est clair qu'il ne parle point du corps de Jesus-Christ receu en figure.

Quand le Concile tenu dans le palais de l'Empereur l'an 680. dit *que les Prestres sont ministres du sacrifice spirituel du grand Dieu, qui est tout ensemble sacrificateur & victime.* *Can. 3.*

Quand ce mesme Concile deffend aux Prestres qui se seront engagez par ignorance dans un mariage illicite, *de distribuer le corps du Seigneur:* *Can. 26.*

Quand il appelle partout l'Eucharistie *sacrifice non sanglant:*

Quand il dit que ceux qui communient *mangent & boivent Iesus-Christ*, & qu'il ordonne à ceux *qui veulent participer au corps immaculé, de s'offrir pour recevoir la communion, en mettant leurs mains en croix*; toutes ces expressions dans un tems où *la clef de figure* estoit rejettée, ne pouvoient signifier que le vray corps de Jesus-Christ sacrifié sur les autels, & receu par ceux qui communioient. *Can. 101.*

Voilà tout ce qu'on trouve de l'Eucharistie dans ce siecle parmy les Grecs,

CHAP. III. d'où l'on peut juger si M. Claude a raison de le comprendre dans ces beaux jours, *où la doctrine Calvinienne estoit enseignée d'une maniere si claire, si forte, & si distincte, qu'elle dissipoit toutes les difficultez de ces expressions,* LE PAIN *est le corps de Iesus-Christ*; & si nous n'avons pas bien plus de sujet que luy de dire que l'on enseignoit dans ce siecle la presence réelle d'une maniere si claire, si forte, & si distincte, qu'elle fait disparoistre toutes les fausses subtilitez par lesquelles les Ministres s'efforcent de l'obscurcir.

CHAPITRE III.

Examen des sentimens de l'Eglise Grecque au 8. siecle, qui fait encore partie des beaux jours de l'Eglise selon M. Claude.

Germain Patriarche de Constantinople.

SI le 7. siecle n'a esté comme nous avons vu qu'un siecle de tenebres pour les Calvinistes, quoique M. Claude l'ait compris dans *ses beaux jours*, on peut dire par avance qu'il ne trouvera guere plus de lumiere dans le 8. qui en fait aussi partie, & que tout ce qu'on en peut alleguer ne favorise que les Catholiques.

Aussi quoique M. Claude dise en general, que l'on y doit trouver la doctrine Calvinienne exprimée d'une maniere claire & distincte, il se trouve neanmoins que quand on vient à examiner en détail les auteurs de ce siecle, & luy & ses Confreres ne se sont occupez qu'a se deffendre de leur témoignage, & à affoiblir leur autorité par tous les reproches dont ils se peuvent aviser.

Aubert. l. 3. Le premier auteur qu'Aubertin en produit, est Germain Patriarche de Constantinople; & parce qu'il n'y trouve pas son compte, il declare d'abord que c'est un grand deffenseur des Images, c'est-a-dire dans son langage, un grand idolâtre. Il l'accuse d'avoir suivi les nouveautez d'Anastase qu'il avoit appellé un Novateur. Il dit qu'il philosophe d'une estrange maniere sur le Sacrement; *Mirum in modum philosophatur*; qu'il propose ses sentimens d'une maniere embroüillée, *Sententiam perturbatè proponit*: & apres l'avoir ainsi décrié il se deffend comme il peut de ses passages.

Avant que de faire voir le peu de solidité des solutions de ce Ministre, il est bon de remarquer qu'il n'est pas absolument certain que le traitté de *la Theorie des Mysteres* soit de ce Germain Patriarche de Constantinople qui vivoit au 8. siecle, & qu'il est peutestre aussi probable qu'il est d'un autre Germain bien moins ancien, comme le croit Allatius.

En effet cette distinction qu'il fait de diverses particules, dont il enseigne qu'il n'y avoit que la grande qui fust sacrifiée, & qui communiquast la saintété aux autres particules qui representent selon luy les membres de Jesus-Christ, ressent assez la doctrine des nouveaux Grecs. Et je ne sçay si l'on pourroit bien prouver qu'au tems de ce Germain deffenseur des Images, c'est-a-dire du tems des Iconoclastes, l'Eglise Grecque appellast déja le pain dont on couppoit les hosties, *le type du corps de la Vierge*, & qu'on le distribuast

avec respect : & le contraire semble paroistre par les objections que les Iconoclastes faisoient contre la doctrine de l'Eglise. Car ils pretendoient qu'on ne devoit point souffrir d'autre image que l'Eucharistie mesme, qui estoit une image instituée de Dieu, & qui estoit faite le corps mesme de Jesus-Christ; ce qui les eust obligez d'exclure aussi cette image, ou ce type du corps de la Vierge pratiqué dans les mysteres. Cependant on ne voit point que les Iconoclastes ayent rien changé dans les ceremonies de la Messe, ny que les Catholiques leur ayent fait aucun reproche sur ce sujet. CHAP. III.

Saint Estienne le jeune demande bien aux Iconoclastes s'ils pretendent bannir aussi les antitypes du corps de Jesus-Christ en bannissant toutes les images ; mais il ne leur demande point s'ils pretendent bannir les antitypes du corps de la Vierge, & il ne se sert point de cette sorte d'image receüe dans la liturgie, pour en autoriser l'usage.

Que si cet écrit est de ces siecles posterieurs, dans lesquels nous avons prouvé que la transubstantiation & la presence réelle estoient establies dans l'Eglise Grecque avec autant d'eclat que dans l'Eglise Latine, on en doit conclure non seulement que cet auteur l'a tenuë, & expliquer en ce sens toutes ses paroles ; mais on doit de plus apprendre de luy les expressions qui sont compatibles avec cette doctrine, & qui peuvent estre employées par ceux qui croyent la transubstantiation.

Mais on n'a pas besoin de la circonstance du tems auquel il a écrit pour découvrir ses sentimens sur l'Eucharistie ; & je ne m'étonne pas qu'Aubertin l'accuse de les proposer d'une maniere fort embroüillée : car il faut avoüer qu'il n'y a rien de plus embroüillé & de plus obscur que cet auteur, en l'expliquant au sens des Calvinistes, parcequ'il n'y a rien de plus clair & de plus net en prenant ses paroles dans le sens des Catholiques.

C'est s'expliquer sans doute fort obscurément en Calviniste, que de dire comme il fait, *que ceux qui dans les Indes celebrent ce grand mystere, croient que c'est le corps de Iesus-Christ nostre Dieu, qui a esté crucifié, qui est mort, & qui est ressuscité pour nous.* Mais c'est parler fort nettement en Catholique, puisque c'est exclure l'imagination d'Aubertin, qui pretend que selon Germain l'Eucharistie n'est pas le corps de Jesus-Christ qui a esté crucifié, mais un autre nouveau corps qui est fait par l'habitation du S. Esprit dans le pain.

C'est parler d'une maniere fort embroüillée pour les Calvinistes, que de dire, comme il fait, *que le Prestre demande à Dieu, que le mystere de son Fils s'accomplisse, & que le pain & le vin soient faits & changez au corps & au sang de Iesus-Christ ; afin que cette parole s'accomplisse : Ie t'ay engendré aujourd'huy. C'est pourquoy*, ajoûte-t'il, *le S. Esprit estant present invisiblement par le bon plaisir du Pere, & la volonté du Fils, fait voir la force de Dieu, & par la main du Prestre il consacre, & il change les dons qui sont sur l'autel au corps & au sang de Iesus-Christ nostre Seigneur.* Et plus bas. *On fait*, dit-il, *la benediction sur les dons divins, afin que la presence glorieuse du S. Esprit les change, & fasse du pain*, le corps mesme *de nostre Seigneur Iesus-Christ, & de ce qui est dans le calice*, le sang mesme *du grand Dieu nostre Sauveur, qui a esté repandu pour la vie & le salut du monde.*

CHAP. III. Ce discours est sans doute tres-enigmatique, pour signifier que le pain n'est pas changé au corps mesme de Jesus-Christ, mais qu'il est seulement rempli de sa vertu ; ou que le vin est fait un nouveau sang de Jesus-Christ par l'habitation du saint Esprit, & non pas le sang qui a esté repandu pour le salut du monde.

Mais il est difficile d'expliquer plus naturellement ce que les Catholiques enseignent, que le pain est changé au corps mesme de Jesus-Christ, & le vin en son sang qui a esté répandu pour le salut du monde ; & quand ils veulent exprimer leur sentiment par les termes les plus propres pour le faire entendre, ils tombent d'eux-mesmes dans ces paroles de Germain.

Il faudroit transcrire beaucoup d'autres lieux de cet Auteur, si l'on vouloit rapporter tous ceux où il exprime tres-nettement l'opinion des Catholiques. Et l'on peut remarquer entr'autres que le chapitre 28. de Cabasilas, si precis pour la presence réelle, & que nous avons traduit en traittant de ses sentimens dans le 2. livre, se trouve mot pour mot dans ce traité de la *Theorie des mysteres.*

Bien loin que les objections d'Aubertin affoiblissent ces preuves, il y en a qui servent au contraire à les confirmer & à les éclaircir davantage.

Il dit que Germain se sert du mot de *sanctification*, & qu'il dit que le pain divin est fait participant de la sanctification. *Or qui a jamais oüi dire*, dit-il, *que la sanctification d'une chose soit un changement substantiel* ?

On répond que c'est une ignorance du langage des Grecs, que de ne sçavoir pas qu'ils expriment ce que nous appellons *consacrer, & consecration*, par les mots ἁγιάζειν, ἁγιασμός ; & qu'ainsi, dire que le pain participe à la sanctification signifie seulement que le pain est consacré ; & que de plus il est indubitable que ce terme appliqué à l'Eucharistie signifie le changement que le saint Esprit y produit, qui est un changement substantiel. Et cela paroist manifestement par les livres de tous les nouveaux Grecs, comme de Cabasilas, de Marc d'Ephese, & de tous les autres qui sont les plus declarez pour la transubstantiation. Car ils se servent tous de ce terme de *sanctification*, ἁγιασμός pour marquer la consecration de l'Eucharistie, & ils entendent tous neanmoins par ce terme dans cette application un changement substantiel.

Vide Cabasil. c. 27. 28. 30. 31. 34. Marc. Epheſ. tract. quod non ſolum à voce Dominicorum verborum ſanctificantur divina myſteria.

Messieurs les Ministres devroient avoir compris une fois pour toutes qu'il y a de certains mots, qui n'ayant de soy qu'une signification generale, se determinent dans l'usage par la doctrine de l'Eglise à signifier differens effets de grace, & que les mots de *sanctificare, consecrare*, sont de ce genre. Ils ne marquent dans leur generalité qu'une destination à un usage saint & sacré ; mais selon les differentes applications qu'on en fait ils signifient les divers effets que le saint Esprit produit sur les choses consacrées. Si l'on les applique à l'eau du bapteſme, ils signifient la vertu divine que le S. Esprit donne à cette eau de nettoyer les ames de leurs pechez. Si l'on les applique à l'Eucharistie, ils signifient ce que le saint Esprit fait dans l'Eucharistie ; & comme il y change le pain au corps de Jesus-Christ, ils signifient ce changement, parceque l'esprit des fidelles les explique selon la doctrine de l'Eglise, & qu'il reduit les idées generales en idées particulieres.

Il objecte en second lieu, que Germain dit, *Que la partie de la benediction & de l'oblation est divisée comme du pain, & qu'on la distribuë comme une source de benediction ineffable à ceux qui y participent avec foy:* & il en conclut que le pain demeure aprés la consecration. CHAP. III.

Mais outre que tous les argumens fondez sur le mot de pain sont frivoles, puisque l'Eucharistie conservant l'apparence de pain n'en peut perdre le nom, comme nous le ferons voir ailleurs; cette objection deplus est une pure ignorance d'Aubertin, qui n'a pas pris garde que cet endroit ne s'entendoit pas de l'Eucharistie, mais de ce que les Grecs appellent l'Image du corps de la Vierge Marie, *Typus corporis Beatæ Virginis*, c'est-a-dire du pain dont on coupe les hosties, & que l'on distribuë aux Grecs aprés la Messe, comme l'on fait dans l'Eglise Latine le pain beni. C'est ce que Germain marque expressément dans le lieu d'où ces paroles sont prises, que voicy tout entier: ὁ δὲ τῆς παρθενικῆς σώματος τύπος ὁ μέρισμος τῆς εὐλογίας κλᾶται μὲν ὡς ἄρτος δὲ μερίζεται δὲ ὡς ἀῤῥήτου εὐλογίας μετάληψις.

Cela fait voir que ces Ministres ne sont pas toujours si exacts qu'ils se vantent dans leurs citations, puisqu'Aubertin prend en cet endroit du pain beni pour le corps de Jesus-Christ, & qu'il supprime ces termes, ὁ παρθενικῆς σώματος τύπος, qui determinent le sens des paroles qu'il rapporte.

J'aurois cru que c'est une surprise, si l'on ne voyoit la mesme faute dans Blondel, qui se sert du mesme lieu pour montrer que Germain appelle le pain consacré type aprés la consecration. Car apres avoir rapporté ce passage, il en conclut formellement page 392. que Germain appelle le pain consacré type du corps virginal, quoyque par une contradiction visible il ait reconnu dans la page 390. que cette partie, qui s'appelloit le type du corps de la Vierge, n'estoit pas celle qui estoit consacrée. *Eclairciss. c. 15.*

Aubertin est encore moins excusable de conclure que le pain demeure, de ce que cet auteur dit en un autre lieu *que Iesus-Christ est vu dans le pain:* puisqu'il est clair, qu'il appelle *pain* ce que nous voyons, selon le langage des sens; & que quand il explique ce que c'est que ce pain selon la verité & selon la foy, il dit que *c'est le corps de Iesus-Christ: Qu'il est fait le corps de Iesus-Christ: Qu'il est changé au corps de Iesus-Christ: Que du pain est fait le corps de Iesus-Christ.*

Je ne sçay quel nom donner à la troisiéme objection d'Aubertin, tant elle est déraisonnable. Germain dit *qu'apres l'élevation on divise aussitost le divin corps, & que quoiqu'il soit divisé, il demeure neanmoins indivisible, estant reconnu & trouvé tout entier en chaque partie.* L'on voit assez que ce passage est tres-favorable aux Catholiques pour establir leur doctrine. Cependant Aubertin en tire un argument pour la détruire, & il se fonde sur cette remarque, que le mot de corps, σῶμα, estant neutre en Grec, ce qui est dit ensuite, *Licet dividatur, individuus manet*; ne se peut rapporter au mot de σῶμα; qu'il faut donc sousentendre un autre nom, & que ce nom qu'il faut suppléer est le mot ἄρτος; d'où il s'ensuit, dit-il, que c'est le pain qui est divisé comme matiere, & qui n'est pas divisé comme Sacrement; au lieu que le corps de Jesus-Christ ne peut en aucune sorte estre divisé. καὶ μερίζηται ἀμέριστος διαμένει ὁ ἄτμητος.

Il y a un si grand renversement du sens commun dans cette objection &

CHAP. III. dans ces conſequences, qu'il eſt difficile de comprendre comment des gens qui veulent paſſer pour habiles, oſent ſe haſarder à avancer des choſes ſi peu raiſonnables.

Premierement il eſt clair que le mot qu'il faut ſuppléer à ces paroles, *licet dividatur, individuus tamen manet*, n'eſt pas ἄρτος mais Χριστὸς; puiſqu'il parle du corps de Jeſus-Chriſt, & que cette proprieté, d'eſtre diviſé ſans diviſion, n'a jamais eſté appliquée qu'au corps de Jeſus-Chriſt.

2. Il n'y a rien de plus ordinaire dans les auteurs que de ſubſtituer le genre de la choſe dont on parle au lieu du genre du mot precedent. Par exemple, Horace en parlant de Cleopatre, & l'ayant appellé monſtre, *daret ut catenis fatale monſtrum*, reprend incontinent le genre de la perſonne, *quæ generoſius perire quærens*. Et c'eſt ainſi que Germain aprés avoir dit qu'on diviſe le divin corps, *Partitio fit divini corporis*, reprend le genre de la perſonne, *ſed licet dividatur, individuus tamen manet*. Il eſt impoſſible qu'Aubertin n'ait vu une ſolution ſi facile, & ce ne peut eſtre que par mauvaiſe foy qu'il l'a diſſimulée.

3. Si Aubertin vouloit ſubſtituer & ſouſentendre le mot ἄρτος, il falloit le ſouſentendre comme il eſt exprimé deux fois un peu plus haut avec l'epithete de divin, *divinus panis*, θεῖος ἄρτος; & alors ce pain divin n'auroit ſignifié autre choſe que Jeſus-Chriſt.

4. Il eſt clair par la ſuite que c'eſt Jeſus-Chriſt qui eſt ſouſentendu. Car aprés ces paroles, *licet dividatur, individuus manet*, il eſt dit dans la periode ſuivante: *Tametſi enim corruptionem ſubiit morte; at caro ejus in inferis non ſenſit corruptionem.* Or dans cette periode ces verbes: *corruptionem ſubiit non ſenſit corruptionem*, ſe rapportent au nominatif precedent. Cependant ils ne ſe peuvent rapporter qu'au corps de Jeſus-Chriſt, & non pas au pain. Donc les paroles precedentes, *licet dividatur, individuus tamen manet*, ſe rapportent auſſi au corps de Jeſus-Chriſt.

Apud Allatium exercit. contra Græc. pag. 416. 5. Et c'eſt pourquoy un Eveſque Grec nommé Theodore, dans un traitté qu'il a fait de l'explication de la Meſſe, où il emprunte ces meſmes paroles de Germain, les applique preciſément à Jeſus-Chriſt: καὶ ἐνδὺς ὁ μερισμὸς τῷ θείῳ τελεῖται σώματι, ἀλλὰ καὶ μεμέρισται ἀμέριστος διαμένει καὶ ἄτμητος, ὑφ' ἑνὶ ἑκάστῳ τῶν τμημάτων ὁ αὐτὸς ὅλος θεάνθρωπος μεριζόμενός τε καὶ ἐνειςκόμενος; c'eſt-a-dire, on diviſe incontinent le corps divin, & ſous chaque partie on y trouve Jeſus-Chriſt tout entier, Dieu & homme.

6. On ne peut s'imaginer rien de plus déraiſonnable que la raiſon qu'Aubertin allegue pour montrer qu'on ne peut appliquer au corps de Jeſus-Chriſt ces paroles, *licet dividatur, individuus tamen manet*, qui eſt, dit-il, *que le corps de Jeſus-Chriſt ne peut pas eſtre diviſé*; comme ſi ces termes eſtant contradictoires ſe pouvoient entendre ſelon le meſme ſens, & comme s'il n'eſtoit pas neceſſaire que l'un s'entendant d'une indiviſion réelle, l'autre ne s'entendiſt que d'une diviſion apparente. Or il eſt ridicule qu'on ne puiſſe pas dire que le corps de Jeſus-Chriſt eſt indiviſible en ſoy, & diviſé en apparence: puiſqu'en diviſant le voile il paroiſt qu'on diviſe le corps de Jeſus-Chriſt; qu'on le met en effet en differens lieux; & qu'on le diſtribue à diverſes perſonnes, qui eſt la maniere la plus ſimple de verifier ces paroles, *demeure indiviſible eſtant diviſé.*

7. C'eſt

CH. III.

7. C'eſt abſolument ſe mocquer du monde, que d'appliquer au pain conſideré comme un pur ſigne ces paroles, *Qu'il demeure ſans diviſion eſtant diviſé, & qu'il eſt tout entier en chaque partie.* Car cela voudra dire que le pain eſt tout entier en chaque partie du pain. Et pretendre adoucir cette extravagante penſée par cette reflexion d'une baſſe ſcholaſtique, que le pain n'eſt pas diviſé comme Sacrement, *in ratione ſacramenti*; mais comme matiere, c'eſt témoigner que pourvu qu'on parle, on ne ſe ſoucie pas de parler raiſonnablement.

8. Enfin c'eſt une mauvaiſe foy inexcuſable de diſſimuler que cette expreſſion, *Que le corps de Ieſus Chriſt eſt diviſé indiviſiblement* dans l'Euchariſtie, & qu'on le reçoit tout entier ſous chaque partie de l'hoſtie, n'eſt point particuliere à ce Germain; mais qu'elle ſe trouve dans pluſieurs autres auteurs eccleſiaſtiques, anciens & nouveaux.

Elle ſe trouve dans S. Gregoire de Nyſſe. *Il faut conſiderer*, dit-il, *comment il ſe peut faire que cet unique corps eſtant diviſé dans toute la terre à tant de milliers d'hommes, ſe trouve tout entier dans chacun par chaque partie* (de la communion) *& demeure tout entier en luy-meſme.* *Orat. Catech. c. 37.*

Elle ſe trouve dans Eutychius Patriarche de Conſtantinople cité par Nicetas Choniate. *Quoiqu'on ne reçoive*, dit-il, *qu'une partie de l'hoſtie, on reçoit le ſacré corps du Seigneur tout entier, car il eſt diviſé indiviſiblement dans tous.* *In Alex. Angelo l. 3. c. 3.*

Elle ſe trouve dans les homelies attribuées à Euſebe Emiſſene. *Ce corps*, dit-il, *que le Preſtre diſtribuë eſt auſſi grand dans la plus petite partie de l'hoſtie que dans l'hoſtie tout entiere :* TANTUM *eſt in exiguo, quantum eſſe conſtat in toto.* *Homil. 5. de Pascha.*

Elle ſe trouve dans Samonas Eveſque de Gaze. *Le pain conſacré*, dit-il, *& changé au corps de Ieſus-Chriſt par la puiſſance divine, & par l'avenement du S. Eſprit, quoique diviſé demeure entier en chaque partie,* ὁλόκληρον καὶ σῶον ἐν ἑκάστῳ κλάσματι σώζεται. *Disputat. cum Acmed. Sarac.*

Il ſeroit ennuyeux de rapporter en détail toutes les autres chicaneries d'Aubertin. Elles ſont du meſme genre que celles que nous avons refutées; & il ſemble que cet auteur ſe ſoit voulu mettre à couvert des réponſes qu'on luy pourroit faire, en groſſiſſant ſon ouvrage de tant de petites objections qu'on ne peut meſme les rapporter ſans ſe rendre extraordinairement ennuyeux. C'eſt pourquoy j'acheveray ces reflexions ſur ce traitté de Germain par deux conſiderations generales qui renverſent pluſieurs de ces petites raiſons.

Jeſus-Chriſt eſtant réellement dans l'Euchariſtie, y eſtant réellement offert à Dieu en qualité de victime, & ayant eu pour but dans l'inſtitution de ce myſtere de nous faire reſſouvenir de ſa mort, & du ſacrifice ſanglant qu'il a offert ſur la Croix, ces grandes veritez qui ſurpaſſent toutes les penſées & toutes les expreſſions des hommes produiſent par neceſſité pluſieurs expreſſions metaphoriques, qui ſont toutes fondées ſur la verité réelle de la preſence de Jeſus-Chriſt ſur nos Autels, & ſur celle de ſon ſacrifice non ſanglant, qui renouvelle la memoire de ſa paſſion, & qui la repreſente par la maniere dont il s'opere.

CHAP. III. Il faudroit que les hommes euſſent changé de nature & d'eſprit, pour ne s'eſtre jamais ſervis que d'expreſſions litterales & ſimples pour faire comprendre de ſi grands objets ; puiſque c'eſt la grandeur des objets qui excite l'eſprit, & qui le porte à chercher des expreſſions qui les puiſſent repreſenter en quelque maniere.

Mais comme ce ſont ces veritez meſmes qui produiſent ces metaphores, il eſt entierement contre la raiſon de ſe ſervir de ces metaphores pour détruire ces veritez. On dit par exemple, que Jeſus-Chriſt eſt immolé ſur nos Autels, parcequ'il y eſt, & qu'il y eſt offert en ſacrifice commemoratif de celuy de la Croix. C'eſt cette verité ſimple qui produit cette expreſſion, qui eſt metaphorique, en prenant le mot d'*immolé*, pour actuellement privé de vie. Ainſi c'eſt un argument ridicule que de conclure comme fait Aubertin : Il n'y eſt pas réellement immolé : donc il n'y eſt pas réellement. La verité réelle & ſimple produit l'expreſſion metaphorique comme une ſuite neceſſaire ; mais elle s'en diſtingue facilement par le bon ſens, & par mille circonſtances qui ſe ſentent, & qui ne font nulle peine aux perſonnes qui ont tant ſoit peu de bonne foy.

Cette meſme verité de la preſence réelle de Jeſus-Chriſt dans le ſacrifice de la Meſſe eſt encore ce qui a fait, que l'Egliſe pour entrer dans l'eſprit & dans la fin de ce myſtere l'a accompagné d'un grand nombre de ſaintes ceremonies qui repreſentent toutes Jeſus-Chriſt, & diverſes circonſtances de ſa vie & de ſa mort ; & qu'elle a eu ſoin de graver dans les habits, dans les paroles, & dans les actions des Preſtres des figures & des images de divers myſteres, & meſme de celuy de l'Euchariſtie : de ſorte que ceux qui comme Germain entreprennent d'expliquer les ſignifications myſterieuſes de ces ceremonies, ſont obligez par une ſuite de leur deſſein de mettre devant les yeux des fidelles pluſieurs choſes qui ne ſont vrayes qu'en figure, & qui ne ſe paſſent pas en verité.

C'eſt en cette maniere que Germain dit que l'entrée du Preſtre à l'autel accompagné de Diacres, & l'hymne cherubique qui ſe chantoit au meſme temps, marquent la venuë de J.C. à ſon ſacrifice accompagné des Anges & des Saints, & porté par des mains materielles. Car il eſt bien vray que ce n'eſt encore qu'une figure, puiſque la conſecration n'eſt pas encore faite ; mais c'eſt une figure fondée ſur la verité, l'Egliſe n'ayant propoſé cet objet myſterieux aux yeux & aux eſprits des fidelles, que pour leur repreſenter par avance ce qui s'opere réellement dans la ſuite de la liturgie. Or comme dans les diſcours ordinaires des hommes, quoique l'on n'avertiſſe pas que l'on ſe ſert tantoſt d'expreſſions ſimples, & tantoſt d'expreſſions metaphoriques, neanmoins le ſens commun les diſtingue ſans peine, & cela ne produit aucune confuſion dans l'eſprit. De meſme quoiqu'il y ait par neceſſité dans les liturgies & dans les traittez que l'on en fait un mélange de ceremonies & d'expreſſions figuratives qui repreſentent des choſes abſentes, & de ceremonies & d'expreſſions ſimples qui repreſentent des veritez preſentes ; cela ſe diſtingue ſans peine par les circonſtances, & l'on n'a pas droit d'en conclure, ny que tout s'y paſſe ſans figure, parce qu'il y a quelque choſe qui s'y paſſe en verité ; ny que rien ne

s'y paſſe en verité, parce qu'il y a pluſieurs choſes qui ne ſont que des figures. CHAP. IV.

Les plus grands Tranſubſtantiateurs du monde expliquant les ceremonies de la Meſſe parlent tous comme Germain. Ils meſlent les figures & les veritez, les myſteres réellement operez & les myſteres ſeulement repreſentez; & ils ne craignent point pour cela qu'on leur objecte qu'ils ne croyent pas que le corps de Jeſus-Chriſt ſoit autrement qu'en figure dans l'Euchariſtie.

En voilà aſſez pour faire voir que cet auteur ne peut guere contribuer à l'éclat de *ces beaux jours*, de l'Egliſe de M. Claude, & pour montrer l'abſurdité de la réponſe qu'il fait à ce qu'on avoit allegué de cet auteur, *que le S. Eſprit change, & fait les dons propoſez, le corps & le ſang de Ieſus-Chriſt:* ſur quoy il ſe contente de dire page 277. *que c'eſt un changement myſtique, qui n'a rien de commun avec le prejugé de l'auteur.* Car il eſt bien permis à un Catholique, qui trouve en termes formels que le pain eſt changé au corps de Jeſus-Chriſt, de ne ſe mettre point en peine de prouver que c'eſt du corps de Jeſus-Chriſt qu'on entend parler, mais il eſt contre toute ſorte de raiſon, que ceux qui détournent ces paroles à un ſens metaphorique ſe diſpenſent de l'autoriſer. Et cependant il ſe trouve que les Catholiques prouvent fort bien que le ſens naturel auquel ils expliquent le paſſage de Germain eſt le veritable; & que M. Claude ne ſe met pas ſeulement en peine d'appuyer ſon ſens metaphorique de la moindre petite raiſon, mais qu'il nous le propoſe comme un premier principe, qu'on ſeroit obligé de recevoir ſur ſa ſeule autorité.

CHAPITRE IV.

Suite de l'examen du 8. ſiecle.

S. Jean de Damas.

LEs Ecrivains Grecs de ces *jours de paix & de benediction* de M. Claude ont cela de propre qu'ils attirent d'ordinaire des injures des Miniſtres lorſqu'ils commencent l'examen de leurs paſſages, tant ils eſperent peu de les trouver favorables à leurs pretenſions.

C'eſt ainſi que nous avons vu qu'Auberrin traitte Anaſtaſe Sinaïte, & Germain: & c'eſt de cette ſorte que M. Claude traitte S. Jean de Damas. *Ie me pleins*, dit-il, *de l'Auteur, de nous alleguer le témoignage d'un homme que nous recuſons avec beaucoup de raiſon ſur cette matiere, puiſque ç'a eſté un des premiers, qui s'eſt écarté du chemin battu, & des expreſſions ordinaires de l'Egliſe, pour ſe jetter dans des conceptions imaginaires & ſingulieres.* Cependant il eſt compris dans *ces beaux jours* pendant leſquels *l'erreur n'oſa ſe montrer.* Il faiſoit partie de cette Egliſe *pieuſe & bien inſtruite.* C'eſt un de *ces bons ſerviteurs de Dieu, qui eclairciſſoient & qui oſtoient toutes les difficultez qui pouvoient naiſtre de ce qu'on appelloit communément le Sacrement, le corps de Ieſus-Chriſt.*

CHAP. IV.

Aubertin en parle de la meſme ſorte, & le traitte par tout de Novateur. Rivet le met au nombre des Conſubſtantiateurs. Les Centuriateurs de Magdebourg, qui ſont toûjours plus ſimples & plus ſinceres dans le bien & dans le mal, demeurent d'accord qu'il dit pluſieurs choſes pour la tranſubſtantiation : *De tranſſubſtantiatione habet multa Damaſcenus.*

Centur. 8. c. 4.

Et certainement ils ont bien raiſon de le dire, puiſqu'on ne la peut guere enſeigner plus clairement qu'il le fait. Il prepare premierement l'eſprit à croire le changement du pain au corps de Jeſus-Chriſt par les exemples les plus éclattans de l'efficace de la parole de Dieu. *Si la parole de Dieu*, dit-il, *eſt vivante & efficace : ſi le Seigneur, comme dit l'Ecriture, fait tout ce qu'il veut : s'il a dit que la lumiere ſoit faite, & qu'elle ait eſté faite ; que le firmament ſoit fait, & qu'il ait eſté fait : ſi les cieux ont eſté affermis par ſa parole, & toute leur vertu par le ſouffle de ſa bouche : ſi le ciel & la terre, l'eau, le feu, l'air, & tout ce que le monde a de beau, a eſté fait & achevé par la parole de Dieu, auſſibien que l'homme cette creature ſi admirable : ſi le Verbe de Dieu s'eſt fait homme, parce qu'il l'a voulu ; & s'il s'eſt formé un corps du ſang pur & immaculé de ſa mere toûjours vierge ; douterons-nous qu'il ne puiſſe changer le pain en ſon corps, & le vin en ſon ſang ? Il a dit autrefois que la terre produiſe de l'herbe verte, & eſtant arroſée des pluyes du ciel elle en produit encore tous les jours par la vertu & la fecondité que luy imprima ce commandement de Dieu. Ce meſme Dieu a dit :* CECY EST MON CORPS, CECY EST MON SANG ; FAITES CECY EN MEMOIRE DE MOY : *& pour obeïr à ce commandement cet effet s'accomplit juſqu'à ce qu'il vienne ; car c'eſt ce qu'il a dit luy-meſme, la vertu du S. Eſprit, qui par la conſecration couvre de ſon ombre vivifiante cette nouvelle moiſſon, eſtant comme une douce roſée qui la rend feconde, & la fait fructifier. Comme donc autrefois Dieu fit toutes choſes par l'operation du S. Eſprit ; de meſme à preſent c'eſt auſſi par la vertu de ce meſme eſprit qu'il fait (dans ce myſtere) des choſes qui ſont audeſſus de la nature, & qui ne peuvent eſtre compriſes que par la foy.*

Il n'eſt point queſtion icy ny de figure, ny de vertu ; & la ſuite le fait encore mieux voir. *Si vous demandez*, dit-il, *comment le pain eſt fait le corps de Ieſus-Chriſt, & le vin & l'eau le ſang de Ieſus-Chriſt, je vous répons que le S. Eſprit ſurvient, & qu'il fait des choſes qui ſurpaſſent la penſée.* Mais quel eſt cet effet *qui ſurpaſſe la penſée ?* C'eſt celuy-meſme qui eſt compris dans la queſtion, *Que le pain eſt fait le corps de Ieſus-Chriſt.* Il ne répond point au doute en expliquant la maniere de la choſe, mais en confirmant la verité de la choſe.

Et pour nous montrer quel eſt l'effet de ces paroles divines, & de quelle ſorte nous devons regarder l'Euchariſtie, *il nous dit que c'eſt le corps vraiment uni à la divinité, le corps pris de la Vierge ; non que ce corps qui eſt monté aux cieux en deſcende, mais parce que le pain & le vin ſont changez au corps & au ſang de Dieu.* Voilà l'effet. Mais pour empeſcher le ſoulevement des penſées humaines que cette merveille fait revolter, il ajoûte encore : *Si vous demandez comment cela ſe fait, qu'il vous ſuffiſe d'entendre que cela ſe fait par le S. Eſprit, comme par le meſme Saint Eſprit le Seigneur s'eſt fait de la ſainte Vierge ſa Mere une chair pour luy-meſme. Car*

nous ne pouvons connoistre autre chose en ces mysteres, sinon que le Verbe de Dieu veritable & tout-puissant, mais que la maniere de l'effet est incomprehensible. CH. IV.

Et comme s'il avoit eu dessein de refuter expressément toutes les deffaites des Ministres, dont les uns détournent ces paroles à un changement de vertu, & les autres à une union chimerique du S. Esprit au pain demeurant pain, il exclut l'une & l'autre imagination par les paroles suivantes, qui font voir qu'il parle d'un changement réel, dont l'effet est que le pain devient le corps naturel de Jesus-Christ & le corps pris de la Vierge. *On peut dire neanmoins avec raison qu'ainsi que le pain qui sert de nourriture à l'homme & le vin meslé d'eau qui luy sert de breuvage, sont changez en la substance de son corps, en sorte qu'ils deviennent un autre corps que celuy qu'ils estoient auparavant : de mesme le pain & le vin meslé d'eau sont changez au corps & au sang de Iesus-Christ d'une maniere admirable par l'invocation & par la venuë du S. Esprit; & ce ne sont pas deux corps differens, mais un seul.*

Aubertin a donc recours à ses chicaneries ordinaires pour eluder la clarté de ces paroles. Il montre fort au long que Jean de Damas établit dans ses livres des maximes de philosophie qui choquent, dit-il, la transubstantiation. Mais à quoy peut servir tout cela, qu'à faire voir que les Peres ont parlé en deux manieres dans leurs écrits, en Philosophes, & en Theologiens : que comme Theologiens ils n'ont point eu égard aux maximes de la philosophie humaine, parcequ'ils ont consideré les mysteres dans un ordre elevé audessus de la nature ; & que comme Philosophes ils n'ont point eu d'égard aux mysteres, parce qu'ils sçavoient que ces discours philosophiques estoient naturellement bornez dans l'ordre de la nature. Ils ont regardé la Philosophie & les mysteres comme deux spheres toutes separées, qui n'avoient rien de commun l'une avec l'autre ; & ainsi ils n'ont pas cru estre obligez d'user de ménagement dans leurs discours, de peur que ce qu'ils disoient en parlant en Philosophes, ne prejudiciast aux mysteres.

C'est le sujet d'un plus long discours que nous aurons lieu de faire ailleurs. Il suffit de faire remarquer icy, que comme S. Jean de Damas ne semble pas avoir égard à la transubstantiation dans ses maximes philosophiques, il ne considere point aussi ses maximes philosophiques lorsqu'il établit comme il fait la transubstantiation. Il ne regarde pas en détail en quoy elle choque, ou ne choque pas la raison humaine. Il voit en general qu'elle est audessus de la raison, mais s'arrestant là il noye & abysme sa raison dans la foy. *Ie vous répond*, dit-il, *que le S. Esprit descend, & qu'il opere des choses qui surpassent la raison & la pensée. La vertu du S. Esprit*, dit-il encore, *fait des choses qui sont audessus de la nature, & qui ne peuvent estre comprises que par la foy.*

Ces maximes philosophiques sont des pensées humaines ; mais ce mystere est audessus des pensées humaines, & parconsequent des maximes philosophiques, selon S. Jean de Damas.

Les maximes philosophiques nous rendent les choses comprehensibles;

CHAP. IV. & ce myſtere eſt incomprehenſible ſelon ce Saint : *Modus autem intelligi non poteſt :* & nous n'en ſçavons autre choſe, ſinon que la parole de Dieu qui nous en aſſure, eſt veritable & toute-puiſſante. Ces maximes philoſophiques ne regardent que l'ordre de la nature : *mais ce que le S. Eſprit fait dans ce myſtere eſt au deſſus de la nature.* De ſorte que tant s'en faut que cette contrarieté apparente de la tranſubſtantiation avec la philoſophie humaine prouve que S. Jean de Damas ne l'a pas cruë, que l'on prouveroit fort bien au contraire qu'il ne l'auroit pas tenuë, ſi elle ne la choquoit point, parce qu'ayant marqué preciſément que ſon opinion ſur l'Euchariſtie eſtoit incomprehenſible, & au deſſus de la raiſon humaine, toute opinion qui n'a rien de contraire en apparence à la raiſon humaine, comme celle des Sacramentaires, ne peut eſtre celle de ce Saint.

A ces objections philoſophiques Aubertin en ajoûte quelques autres, qu'il tire des paroles de cet auteur. *Les exemples*, dit-il, *par leſquels il eclaircit le changement dont il parle, font voir qu'il ne parle pas d'un changement de ſubſtance.* Et enſuite il rapporte ce paſſage de S. Jean de Damas : *Parceque les hommes ont accoutumé de ſe laver avec de l'eau, & d'oindre leurs corps avec de l'huile, Dieu a joint dans le bapteſme la grace du S. Eſprit avec l'eau & avec l'huile, & il en a fait le bain de la renaiſſance ſpirituelle. De meſme auſſi parce que les hommes ont accoutumé de manger du pain & de boire du vin & de l'eau, il y a joint ſa divinité, & en a fait ſon corps & ſon ſang.*

La coutume d'Aubertin eſt de joindre dans ſes objections les faux raiſonnemens avec la ſuppreſſion infidelle de ce qui les eclaircit. Son infidelité paroiſt icy en ce qu'il retranche ces paroles qui precedent immediatement celles qu'il cite. *Dieu a choiſi le pain & le vin, parce qu'il ſçavoit que les hommes ont de l'horreur des choſes auſquelles ils ne ſont pas accoutumez : ainſi uſant de ſa condeſcendance ordinaire, il opere par des choſes auſquelles noſtre nature eſt accoutumée, des choſes qui ſurpaſſent la nature.* Et la raiſon de ce retranchement eſt, qu'il a voulu couvrir le defaut de ſon raiſonnement, dont ces paroles retranchées découvrent la fauſſeté. Car elles font voir que S. Jean de Damas ne compare en cet endroit le bapteſme à l'Euchariſtie que comme pouvant egalement ſervir d'exemple de la condeſcendance avec laquelle Dieu cache ſous des choſes ordinaires à la nature ſes operations ſurnaturelles. Il ne conſidere pas ſi ce que Dieu fait dans le bapteſme eſt egal ou ſemblable, plus grand ou plus petit que ce qu'il fait dans l'Euchariſtie : mais il conſidere que l'operation de Dieu y eſt également cachée ſous des choſes communes.

Il ſemble ſelon la philoſophie d'Aubertin, qu'on ne puiſſe comparer deux choſes enſemble, ſi on ne les compare en tout. Cependant il n'y a preſque rien que l'on compare de cette ſorte, & toutes les choſes du monde eſtant ſemblables & diſſemblables, les comparaiſons que l'on en fait ſont neceſſairement bornées & reſtreintes par le ſujet particulier dans lequel on les compare. Auſſi dans ce meſme lieu où S. Jean de Damas compare l'Euchariſtie au bapteſme comme eſtant egalement des preuves de la condeſcendance de Dieu ; il les diſtingue dans les differens effets que le

S. Esprit y produit. Dans le bapteſme ſelon ce Saint, le S. Eſprit opere ſeulement que les eaux deviennent le bain de la renaiſſance ſpirituelle; mais dans l'Euchariſtie il fait, dit-il, que *le pain devient le corps de Ieſus-Chriſt.* C'eſt la difference de l'un & de l'autre. CHAP. IV.

Le ſecond paſſage qu'Aubertin objecte eſt celuy-cy: *Iſaïe vit un charbon. Or le charbon n'eſt pas un bois ſimple, mais c'eſt du bois uni au feu; ainſi le pain de la communion n'eſt pas un pain ſimple, mais un pain uni à la divinité; & le corps uni à la divinité n'eſt pas une nature, mais ce ſont deux natures; l'une du corps, l'autre de la divinité.*

Cette objection, qui eſt auſſi commune à M. Claude qui cite ce meſme paſſage de S. Jean de Damas, n'eſt encore fondée que ſur le retranchement des paroles qui precedent, qui font voir manifeſtement que ce *pain uni à la divinité*, dont il eſt parlé dans ce paſſage, eſt le corps meſme de J. C., qui eſt appellé *pain* à cauſe de l'apparence dont il eſt reveſtu, & que le ſens de S. Jean de Damas eſt, que le corps de Jeſus-Chriſt que nous recevons n'eſt pas un corps ſimple, une ſimple nature humaine, mais que c'eſt un corps uni à la divinité. *p.* 781.

Cela paroiſt manifeſtement par toute la ſuite. *Le pain & le vin*, dit-il, *ne ſont pas la figure du corps de Ieſus-Chriſt, mais ils ſont le corps meſme de Ieſus-Chriſt uni à la divinité, puiſque le Seigneur nous aſſure que c'eſt ſon corps, & non la figure de ſon corps; & qu'il nous dit que c'eſt ſon ſang, & non la figure de ſon ſang. Il avoit dit auparavant aux Iuifs: Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous. Ma chair eſt une vraye viande, & mon ſang eſt un vray breuvage. Et ailleurs. Celuy qui me mange vivra. Approchons nous-en donc avec tremblement, avec une conſcience pure, avec une foy ferme & aſſurée; & Dieu nous traittera ſelon la conſtance & la fermeté de noſtre foy. Honorons-le avec une entiere pureté de corps & d'eſprit, puiſqu'il eſt luy-meſme compoſé d'une double nature:* DUPLEX EST ENIM.

Il eſt clair que juſques icy ces paroles ſe rapportent à J. C., & à la vraye chair de J. C.; & que c'eſt de J. C. dont il eſt dit, *qu'il eſt double*, c'eſt-à-dire compoſé d'une double nature. Or les paroles citées par Aubertin ne ſont que la repetition de celles-là; comme on le voit par la ſuite que voicy. *Approchons nous-en*, ajoûte S. Jean de Damas, *avec un ardent deſir, & mettant nos mains l'une ſur l'autre en forme de croix recevons le corps du Crucifié; puis touchant nos yeux, nos levres, noſtre viſage de ce divin charbon, prenons-le afin qu'il conſume nos pechez, qu'il illumine nos cœurs, & qu'eſtant tout enflammez par la participation de ce feu divin, nous devenions tout divins.*

C'eſt encore de ce meſme corps de Jeſus-Chriſt crucifié que tout cela s'entend. A quoy S. Jean de Damas ajoûte les paroles qui forment l'objection. *Iſaïe vit un charbon. Or le charbon n'eſt pas du bois ſeulement; il eſt uni au feu: ainſi le pain de la Communion n'eſt pas un pain ſimple*, (c'eſt-à-dire qui n'ait qu'une nature) *il eſt joint à la divinité. Or ce corps joint à la divinité n'eſt pas une ſeule nature, mais ce ſont deux natures; l'une du corps, l'autre de la divinité qui y eſt jointe.*

Toute cette ſuite éclaircit entierement le peu de difficulté qu'on pour-

CH. IV. roit trouver dans ce paſſage. Car il paroiſt manifeſtement que le but de S. Jean de Damas eſt de nous exhorter à une double pureté de l'ame & du corps, pour honorer la double nature de J. C. & de montrer enſuite que nous recevons dans la communion cette double nature. Ainſi ces paroles, *Non eſt panis ſimplex, ſed unitus divinitati : corpus autem unitum divinitati, non eſt una natura, ſed duæ ; una quidem corporis, altera conjunctæ divinitatis*, ſont l'explication de ce qu'il avoit dit auparavant, que J. C. eſtoit double. Et ce qu'il nous y enſeigne eſt, que cette double nature de J. C. a eſté ſignifiée par le charbon que vit Iſaïe, & que nous recevons ce charbon divin.

C'eſt pourquoy ce lieu pris dans toute ſa ſuite bien loin de détruire la preſence réelle, l'établit invinciblement. Car il eſt clair que ces paroles, *honorons-le avec une pureté entiere de corps & d'eſprit, parce qu'il eſt double*, s'entendent de J. C. c'eſt-à-dire du corps de J. C. joint à la divinité.

Il eſt clair que c'eſt de ce meſme J. C. dont il eſt dit : *Approchons nous donc avec un deſir ardent, & mettant nos mains en croix prenons le corps du Crucifié.*

Il eſt clair que c'eſt ce corps du Crucifié compoſé de deux natures, qui eſt appellé *ce divin charbon* dans les paroles ſuivantes : *Et approchant de nos yeux, de nos levres, de noſtre viſage ce divin charbon.*

Il eſt clair que c'eſt ce *divin charbon* qui eſt appellé *le pain de la communion* dans le paſſage qu'on objecte : & par conſequent ce pain de la communion eſt le corps de J. C. c'eſt le corps du Crucifié, c'eſt J. C. compoſé de deux natures. Et quand S. Jean de Damas ajoûte qu'il n'eſt pas un pain ſimple, il veut dire que ce n'eſt pas le corps ſeul de J. C. que nous recevons, mais que nous recevons la nature humaine jointe à la divine, ce qu'il renferme dans ces paroles qui font la concluſion de ſon diſcours, & que M. Claude ſupprime : *Or ce corps uni à la divinité n'eſt pas une ſeule nature, mais ce ſont deux natures ; l'une de ce corps, l'autre de la divinité, qui luy eſt unie.* Car ce corps eſt le corps du Crucifié dont il a parlé auparavant ; & tout cela n'eſt que l'explication de ce qu'il avoit dit en un mot, que J. C. eſt double, c'eſt-à-dire compoſé de deux natures, & que l'Euchariſtie n'eſt pas la figure, mais le corps meſme de J. C. uni à la divinité.

C'eſt ce que S. Jean de Damas explique encore dans un autre lieu, d'une maniere qui ne laiſſe pas le moindre doute du ſens de ce paſſage, ny de l'opinion de ce Saint : *Les Anges*, dit-il, *ne ſont point rendus participans de la nature divine, mais ſeulement de ſon operation & de ſes graces. Mais les hommes en ſont rendus participans, lorſqu'ils reçoivent le ſaint corps de I. C. & qu'ils boivent ſon precieux ſang. Car ce corps eſt uni hipoſtatiquement à la divinité. Et il y a deux natures dans le corps de I. C. que nous recevons, qui ſont unies hypoſtatiquement & inſeparablement. Et nous ſommes rendus participans de ces deux natures, du corps corporellement, & de la divinité ſpirituellement, ou plutoſt de l'une & de l'autre & ſelon l'ame & ſelon le corps : non pas que nous y ſoyons unis hypoſtatiquement, car nous ſubſiſtons premierement en nous-meſmes, & puis nous ſommes unis ; mais par le mélange du corps de I. C. qui ſe fait en nous.*

Jean Damaſc. Orat. 3. de imag.

Voilà

Voilà de quelle maniere le pain de la communion n'eſt pas ſimple. C'eſt qu'il contient les *deux natures de Ieſus-Chriſt*, que nous recevons & ſelon l'ame & ſelon le corps. Aprés cela on pourroit eſperer que les Miniſtres ceſſeroient d'alleguer ces paſſages de S. Jean de Damas, ſi ce n'eſtoit leur coutume de repeter toujours les meſmes argumens ſans faire mention des réponſes qu'on a faites, & de ſe vanter enſuite que leurs livres demeurent ſans repartie. CH. IV.

La derniere objection eſt encore commune à Aubertin & à M. Claude. Elle eſt priſe de ce que S. Jean de Damas écrit, que le corps & le ſang de J. C. εἰς σύστασιν τῆς ἡμετέρας ψυχῆς τε καὶ σώματος χωρεῖ, *paſſe en la conſiſtance de noſtre ame & de noſtre corps.* Et de là M. Claude conclut bruſquement à ſon ordinaire, que cela ruïne l'erreur de Rome. *M. Claude dans le 1. Traité p. 28.*

C'eſt un trait du genie de M. Claude, & un exemple de ſa maniere de raiſonner. Toutes ces propoſitions reïterées qui ſe trouvent dans S. Jean de Damas, & qui établiſſent ſi clairement la preſence réelle & la tranſubſtantiation, ne luy ſont rien; elles ne meritent pas ſeulement qu'il y faſſe la moindre attention: mais un petit mot en paſſant qui luy ſemble tant ſoit peu obſcur, luy ſuffit pour conclure tout d'un coup que S. Jean de Damas *condamne l'erreur de Rome.*

Mais encore, que dit ce mot ſi deciſif & ſi convaincant, que le corps de J. C. *in conſiſtentiam animæ & corporis vadit*, PASSE *en la conſiſtance de l'ame & du corps?* Et que conclut-il de là? Pretent-il que S. Jean de Damas ait cru que le pain euchariſtique paſſoit en noſtre ame pour en faire partie? Je ne croy pas qu'il en vienne juſques-là. Comment conclura-t-il donc qu'il entre dans noſtre corps pour faire partie de ſa ſubſtance? Et comment ne conclut-il point au contraire que comme ces paroles *in conſiſtentiam animæ vadit*, ne ſignifient autre choſe à l'égard de l'ame, ſinon que le corps de J. C. s'unit à l'ame pour la conſerver, pour la fortifier, pour y operer des graces; de meſme cette expreſſion, *in conſiſtentiam corporis vadit*, ne ſignifie autre choſe, ſinon que le corps de J. C. s'unit à noſtre corps pour le conſerver, & luy imprimer ſelon les Peres les ſemences de l'immortalité glorieuſe.

Cependant parce qu'on avoit negligé dans la premiere refutation cette objection frivole, M. Claude en prend ſujet d'inſulter ſelon ſa coutume à l'Auteur de la Perpetuité. Il dit *qu'on luy fait de mauvaiſes excuſes ſur le ſujet de S. Iean de Damas*, au lieu qu'on luy avoit ſeulement épargné les juſtes reproches qu'on avoit ſujet de luy faire de la fierté qu'il témoigne dans une ſi extrême foibleſſe.

Cela ſuffit pour faire voir que S. Jean de Damas merite auſſi bien les injures des Miniſtres qui l'appellent Novateur, tranſubſtantiateur, conſubſtantiateur, qu'il merite peu ſelon l'eſprit de M. Claude d'eſtre compris dans *ces beaux jours de l'Egliſe*, où nous devions voir la doctrine Calvinienne propoſée avec une force invincible, ſi M. Claude euſt eſté auſſi précis dans les effets, qu'il eſt magnifique dans les promeſſes.

Je pourrois joindre à S. Jean de Damas un Auteur un peu plus recent que luy, puiſqu'il a aſſiſté au II. Concile de Nicée. C'eſt Elie Eveſque de Crete commentateur de S. Gregoire de Nazianze. Mais comme j'ay déja *Comment. in orat. 1. Greg. Nazianz.*

CHAP. V. allegué en un autre endroit ce qu'il dit de l'Eucharistie, il suffit de dire icy que cét auteur assure, *que les dons sont veritablement le corps & le sang de I. C.* qu'ils *sont veritablement changez au corps & au sang de I. C.* que ce sont *des types qui egalent l'original*; & qu'il explique parfaitement ainsi le sens de cette expression dont il se sert; *Que Dieu fait passer le pain & le vin* εἰς ἐνεργείαν σαρκὸς, c'est-à-dire comme nous avons montré ailleurs, en sa chair operante & vivifiante; en un mot qu'il ne favorise en rien l'opinion des Sacramentaires, & qu'il la détruit en tout.

CHAPITRE V.

Refutation de la distinction imaginaire des figures creuses, & des figures pleines, dont M. Claude se sert pour éluder le Concile de Nicée, & les auteurs du 7. 8. & 9. siecles.

LES Auteurs font d'ordinaire le tableau de leur esprit en faisant celuy des choses dont ils écrivent, parce qu'ils nous les representent telles qu'ils les pensent, & que les pensées prennent la forme des esprits qui les produisent, & contractent mesme une impression secrette de toutes leurs passions, & de tous leurs mouvemens interieurs.

Mais il n'est pas toûjours facile de se former sur leurs écrits une idée nette & uniforme de ce tableau; parce qu'ils en répandent souvent les divers traits en tant de lieux differens, qu'il est difficile de les rassembler pour les considerer tout d'une veuë.

Il semble que M. Claude nous ait voulu delivrer de cette peine, & qu'aprés avoir gravé les caracteres de son esprit en plusieurs endroits de son livre, il ait pris soin luy-mesme de les reünir dans un seul chapitre, & de s'y faire voir en racourci, afin que nous ne pussions pas le méconnoistre, ny nous en former une fausse idée.

Ce chapitre est celuy où il traitte des deux Conciles qui se tinrent en Orient au 8. siecle sur le sujet des Images, l'un à Constantinople, l'autre à Nicée. Son dessein est d'y montrer que le II. Concile de Nicée n'établit en aucune sorte la presence réelle ny la transubstantiation; & que le Concile de Constantinople les détruit entierement. Et parce que l'Auteur de la Perpetuité s'estoit assez étendu sur ce point, & qu'il avoit fait voir qu'il n'y auroit pas de sens commun dans le discours & dans le raisonnement des Peres de Nicée, en les expliquant au sens des Calvinistes, il pretend montrer, que tout ce qu'il dit sur ce sujet n'est qu'*une ergoterie de college, qui n'a ny fond, ny force, ny verité.*

L'entrepriſe estoit digne de M. Claude. Et pour moy j'avoüe que j'eus d'abord quelque curiosité de voir comment il s'en acquitteroit. Je lus ce chapitre avec empressement, & aprés l'avoir lu, je ne pus m'empescher d'estre touché du dereglement de l'esprit humain. J'y vis ce me semble plus clairement que je n'avois encore fait, que la passion de soutenir ses opinions n'a point de bornes, & qu'elle est incapable d'estre arrestée par la raison; que c'estoit en vain qu'on s'efforçoit de porter les choses jusques

au plus haut degré de clarté ; qu'un homme audacieux & adroit estoit capable d'obscurcir tout, de soutenir tout, & de confondre tellement les choses, que les personnes du commun eussent de la peine à distinguer la verité de l'erreur. CHAP. V.

J'y reconnu d'une maniere sensible, qu'il est souvent inutile de pretendre convaincre par des argumens ceux qui ne se rendent pas à cette simple lumiere de la verité qui s'apperçoit tout d'un coup, & qui penetre le cœur & l'esprit des personnes vraiment sinceres, sans tant de reflexions, & sans cette suite de principes & de consequences methodiques ; parce que ceux qui sont capables de resister à cette impression que la verité fait dans l'esprit, se mettent d'ordinaire audessus de toute sorte de raisonnement.

La raison en est que tous les raisonnemens du monde ont besoin de bonne foy, nulle clarté n'estant si pure & si vive, qu'elle ne puisse estre desavoüée, obscurcie, & combattuë par la mauvaise foy ; de sorte que quelqu'enchaisnement que l'on fasse de consequences, il en faut toûjours revenir à certaines veritez qui se sentent, & qui ne se prouvent pas. Et ainsi quand la passion nous a fait étouffer ce sentiment simple, & cét aveu sincere que la lumiere de la verité tire de l'esprit, on se joüe ensuite facilement de tous les raisonnemens.

C'est ce qui fait ce me semble que plus les choses sont déraisonnables, plus elles sont souvent difficiles à refuter ; & c'est en particulier la cause qui fait qu'il est difficile de répondre à Aubertin : car cette difficulté vient uniquement de ce que cét Anteur se met infiniment au dessus du bon sens, qu'il n'y a aucun égard, qu'il étouffe tous les sentimens que la bonne foy produit, & qu'en desavoüant les choses les plus claires, & ne voulant pas voir les plus visibles, il pretend obliger son adversaire de les prouver.

Or il est certain qu'il est tres-malaisé de convaincre des personnes qui en sont venuës jusques à ce point. Car les hommes sont ainsi faits, qu'ils croyent douteux tout ce qui est contesté ; & ils se persuadent que l'on n'a rien prouvé, à moins que l'on ne dise quelque chose de plus clair que ce qu'on a mis en question. De sorte que ce Ministre contestant avec une hardiesse incroyable une infinité de choses claires, il embarasse par necessité ceux qui veulent luy répondre ; parce qu'il y a peu de choses plus évidentes que celles qu'il nie.

Son addresse est, comme j'ay dit, de faire le sujet de la dispute de toutes les nations communes, & de toutes les lumieres du sens commun, de peur qu'elles ne servent de preuves contre luy ; & ainsi pour le refuter il faut presque trouver un autre sens commun, & une autre raison, c'est-à-dire de nouveaux principes que ses disciples ne soient pas encore accoutumez à rejetter, pour tenter si quelque reste de bonne foy ne les portera point à en demeurer d'accord.

C'est l'essay que je suis obligé de faire pour refutet ce merveilleux chapitre de M. Claude, qui contient la quintessence des subtilitez d'Aubertin, revestuë de toute la pompe du style de M. Claude. Car il est vray qu'il y avance des absurditez inoüies avec une confiance si étrange ; qu'il rejette les choses les plus claires avec tant de hardiesse ; qu'il embar-

CHAP. V.

raſſe le tout de tant de détours ebloüiſſans, que je n'ay guere vu de plus bel exemple de ce que peut faire une imagination echauffée, & un eſprit remuant, pour ſoutenir la plus mauvaiſe cauſe qui fut jamais.

Il eſt bon pour cela de repreſenter d'abord ce que M. Claude entreprend de refuter.

Le ſecond Concile de Nicée pour détruire davantage ce qui avoit eſté fait dans le Concile des Iconoclaſtes tenu à Conſtantinople, en fit lire la refutation dans la 6. action par un Diacre nommé Epiphane: & comme les Iconoclaſtes avoient appellé l'Euchariſtie du nom d'image, voicy ce qui eſt dit ſur ce ſujet dans cét écrit autoriſé par ce Concile: *Nul des Apôtres, ou des plus illuſtres Peres qui ont eſté les trompettes du S. Eſprit, n'a appellé du nom d'image du corps de Chriſt, ce ſacrifice non ſanglant qui s'opere en memoire de Ieſus-Chriſt noſtre Dieu, & de tous ſes myſteres. Car le Seigneur ne leur a pas enſeigné de parler ainſi, ny de faire profeſſion de cette foy; mais il leur dit dans l'Evangile: Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuvez ſon ſang, vous n'entrerez point au royaume des cieux. Celuy qui mange ma chair, & boit mon ſang, demeure en moy, & moy en luy. Et ayant pris le pain, & l'ayant beni, il le rompit, & dit: Prenez, mangez; c'eſt mon corps. De meſme ayant pris le calice, & l'ayant beni, il leur dit: Beuvez-en tous; c'eſt mon ſang du nouveau Teſtament, qui eſt verſé pour pluſieurs en la remiſſion de leurs pechez. Il ne leur dit pas: Prenez, mangez, c'eſt mon image..... Il eſt donc clair, que ny le Seigneur, ny les Apoſtres, ny les Peres n'ont appellé image le ſacrifice non ſanglant, qui eſt offert par le Preſtre; mais qu'ils l'ont appellé* LE CORPS MESME, *&* LE SANG MESME..... *On appelle les dons, types, avant qu'ils ſoient conſacrez; mais apres la conſecration ils ſont appellez, ils ſont, & ils ſont* CRUS PROPREMENT *corps & ſang. Mais ces Iconoclaſtes voulant nous oſter la veuë des venerables Images, en ont introduit une autre, qui n'eſt pas une image,* MAIS CORPS ET SANG. *Enſuite abandonnant le menſonge ils reviennent un peu à la verité, en diſant que cette image eſt faite le divin corps:* MAIS SI C'EST L'IMAGE DE CE CORPS, *il eſt impoſſible qu'elle ſoit elle-meſme ce meſme corps.*

On trouve dans ces paroles toutes ces propoſitions:

Que l'Euchariſtie n'a point eſté appellée du nom d'*image*, ou de *figure* par les Apoſtres, & par les Peres aprés la conſecration.

Qu'ils l'ont appellée *le corps meſme, le ſang meſme.*

Que les dons *ſont proprement corps & ſang.*

Qu'ils ne ſont *pas images, mais corps & ſang.*

Qu'il eſt *impoſſible* qu'ils ſoient tout enſemble *& l'image & le corps de I. C.* & qu'ainſi eſtant le corps, ils ne ſont pas l'image.

Il faut remarquer, comme on l'a fait dans le livre de la Perpetuité, que cette doctrine n'eſt pas particuliere à ce Concile.

Qu'Anaſtaſe Sinaïte s'eſt ſervi du meſme raiſonnement, pour montrer que l'Euchariſtie n'eſt pas image. *Ieſus-Chriſt dit à ſes diſciples*, dit cét auteur: *C'eſt mon ſang; & il ne leur dis pas: C'eſt la figure de mon corps & de mon ſang; & il confeſſe que c'eſt veritablement ſon corps & ſon ſang.*

Tract. adv. Jud. cap. 23.

De fide orthod. l. 4. c. 14.

Que S. Jean de Damas l'avoit auſſi employé: *A Dieu ne plaiſe*, dit-il, *que*

nous disions que le pain & le vin consacrez soient la figure ; puisqu'il est certain que C'EST SON PROPRE CORPS *devenu celeste & divin. Car le Seigneur n'a pas dit : Cecy est la figure de mon corps, mais mon corps ; & il n'a pas dit : Cecy est la figure de mon sang, mais mon sang.* CHAP. V.

On a encore remarqué que Nicephore Patriarche de Constantinople successeur de Tarase, sous qui le second Concile de Nicée s'estoit tenu, avoit conclu de mesme, que l'Eucharistie n'estoit pas l'image de Jesus-Christ, parcequ'elle en estoit le corps. *Constantin l'Iconomaque*, dit-il, *appelle image de Iesus-Christ ce que Iesus-Christ nous a donné à manger. Or comment peut-il accorder que ce soit tout ensemble & l'image de Iesus-Christ, & le corps de Iesus-Christ ? Car ce qui est image d'une chose ne peut pas estre son corps ; & au contraire ce qui est le corps ne peut pas estre son image ; car toute image est autre que la chose dont elle est image. Il est vray que l'Ecriture appelle le Fils l'image du Pere : mais s'il n'est pas distingué de luy par sa nature, il est aumoins distingué par son hypostase, & par sa personne. Si donc le saint corps, que nous recevons dans la communion, est l'image de Iesus-Christ, on dit par là qu'il est distingué du corps de Iesus-Christ. Que si l'on dit que ce n'est pas une autre chose que Iesus-Christ, mais que c'est une partie de son corps, nous couperons donc ce corps en deux, & il faudra dire que Iesus-Christ a une infinité de corps.* *De Cherub. c. 6.*

Ce mesme auteur propose le mesme raisonnement dans son Antirretique, comme on peut voir dans ce passage. *Qui n'admirera*, dit-il, *la sottise & l'inconstance de cet Iconoclaste. Il avoüoit tout à l'heure qu'on recevoit proprement & veritablement le corps de Iesus-Christ ; & maintenant il appelle ce que nous recevons, image. Or peut-on s'imaginer une plus grande stupidité, & une impertinence plus ridicule, que de dire de la mesme chose, qu'elle est proprement & veritablement le corps, & qu'elle en est l'image ? Pour nous, nous n'appellons point ces dons images ou figures de ce corps, quoiqu'ils soient faits sous des symboles & des signes ; mais le corps mesme de Iesus-Christ devenu divin. Car c'est luy mesme qui nous dit : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. C'est ce qu'il donna à ses disciples en leur disant : Prenez & mangez mon corps, & non l'image de mon corps. Car comme il s'est formé luy mesme une chair prise de la sainte Vierge, & s'il est permis d'expliquer ces choses par une comparaison humaine, comme le pain, & le vin, & l'eau sont naturellement changez au corps & au sang de ceux qui mangent & boivent, & ne deviennent pas un autre corps que celuy qui estoit déja ; de mesme ces dons par la priere de celuy qui celebre le sacrifice, & par l'avenement du S. Esprit, sont changez surnaturellement au corps & au sang de Iesus-Christ. Car c'est ce que contient la demande des Prestres, & nous n'entendons point que ce soient deux corps, mais nous croyons que ce n'est* QU'UN MESME ET UNIQUE CORPS. *Que s'ils sont appellez quelque part antitypes, ce n'est pas aprés la consecration, mais devant la consecration qu'ils sont ainsi nommez.* *Apud Allat. De Perpet. Consens. p. 1212.*

Theodorus Graptus, qui estoit du mesme tems que Nicephore, & qui fut martyr de la mesme cause, emprunte de Nicephore ces mesmes raisons, & ces mesmes paroles, comme on peut voir dans un fragment

CHAP. V. de cet auteur, inſeré dans le recüeil que le Pere Gombefis a donné au public de diverſes pieces d'auteurs Grecs, ſous le titre de *Manipulus originum Conſtantinopolitanarum.*

Voilà proprement de ces choſes, où les raiſonnemens ſont inutiles, & où l'impreſſion de la verité eſt ſi vive & ſi lumineuſe, que ceux qui ſont capables d'y reſiſter ſe mettent ſans peine au deſſus de tous les raiſonnemens du monde; parceque n'y pouvant reſiſter ſans avoir etouffé en eux toute ſorte de bonne foy & de ſincerité, ce défaut les met à l'épreuve de toutes ſortes de raiſons.

On y avoit joint neanmoins quelques raiſonnemens aſſez clairs, quoiqu'ils ne le ſoient peut-eſtre pas davantage que la choſe meſme à laquelle ils ſervent de preuve. On avoit dit, que le langage des hommes ſouffre bien que l'on nie l'expreſſion figurée pour y ſubſtituer l'expreſſion ſimple; mais que c'eſt une extravagance ſans exemple de nier l'expreſſion ſimple, pour ſubſtituer l'expreſſion figurée: Que l'on peut bien dire: *La pierre du deſert ſignifioit Ieſus-Chriſt, mais elle n'eſtoit pas Ieſus-Chriſt*; mais que l'on ne peut dire ſans folie: *La pierre eſtoit Ieſus-Chriſt, mais elle ne ſignifioit pas Ieſus-Chriſt*: Qu'ainſi ſi les Peres de Nicée avoient eſté dans le ſentiment des Calviniſtes, ils auroient pu dire raiſonnablement: *L'Euchariſtie eſt la figure de Ieſus-Chriſt, mais elle n'eſt pas Ieſus-Chriſt*; mais qu'ils n'auroient pu dire ſans un renverſement du ſens commun: *L'Euchariſtie n'eſt pas la figure du corps de Ieſus-Chriſt, mais elle eſt le corps meſme de Ieſus-Chriſt.*

On a fait voir que le raiſonnement de ces Peres & de ces auteurs ſeroit plein de folie dans le ſens des Calviniſtes; puiſqu'il ſeroit reduit à cet argument. L'image n'eſt pas réellement la choſe dont elle eſt image. Or l'Euchariſtie eſt en vertu le corps de Jeſus-Chriſt, donc elle n'en eſt pas l'image.

On a demandé à M. Claude, en quelle langue ces paroles, *Ce n'eſt pas une image*, ſignifient, *Ce n'eſt pas une image vuide*; & en quelle langue ces paroles, *Le pain & le vin ſont appellez, ſont, & ſont crus le corps & le ſang de Ieſus-Chriſt*, ſignifient, *qu'ils ſont une image pleine de la vertu du corps de Ieſus-Chriſt.*

Cependant M. Claude n'eſt pas le moins du monde ébranlé ny par ces raiſons, ny par ces paſſages. Jamais il ne nous regarda plus dédaigneuſement. *Ce ne ſont*, dit-il, *que des ergoteries de College ſans fond, ſans force, ſans ſolidité.*

Il faut pourtant reconnoiſtre qu'il joint quelque addreſſe à cette fierté. Et cette addreſſe conſiſte à ſuppoſer hardiment des choſes tres-déraiſonnables, mais à n'y arreſter pas long-tems l'eſprit de ſes lecteurs, & enſuite à ſe tenir aſſez ferme dans les ſuppoſitions, & à les appliquer aſſez juſtement; de ſorte que les perſonnes peu intelligentes voyant que par le moyen de ſes diſtinctions il ſe démeſle de tout ce qu'on luy oppoſe, ſont portez à croire que ſon opinion n'eſt pas improbable. En un mot il pourroit acquerir quelque eſtime parmy ceux qui mettent leur gloire à bien deffendre une theſe, & à ne demeurer jamais court; de ſorte qu'encore qu'il parle avec beaucoup de mépris des ergoteries de l'école, je penſe que ceux

qui liront bien ce chapitre demcureront d'accord que c'eſt en quoy il reüſſiroit le mieux. CHAP. V.

Mais pour rendre tous ſes artifices inutiles, nous commencerons par la refutation du fondement de toutes ſes diſtinctions, & de toutes ſes réponſes.

Ce fondement eſt, que lorſque les adverſaires des Iconoclaſtes ſe ſont ſervis de principe : *L'image n'eſt pas la choſe dont elle eſt l'image*, ils l'ont entendu en ce ſens : *L'image n'eſt pas virtuellement la choſe dont elle eſt l'image.*

Que lorſqu'ils y ont joint cette mineure : *l'Euchariſtie eſt le corps meſme de Ieſus-Chriſt*, ils ont voulu dire, que *l'Euchariſtie eſt virtuellement le corps de Ieſus-Chriſt*, ou *qu'elle eſt un myſtere qui nous communique ſa vertu & ſon efficace.*

Et que quand ils en ont conclu : *Donc l'Euchariſtie n'eſt pas la figure du corps de Ieſus-Chriſt*, ils ont entendu, qu'elle *n'eſtoit pas une figure vuide, & ſans efficace.*

Voilà ſur quoy roule tout l'edifice de ce chapitre, & meſme du Calviniſme. Cependant il n'eſt pas difficile de montrer que depuis qu'on ſe meſle d'écrire on n'a guere avancé de choſe plus fauſſe, ny plus déraiſonnable.

Il eſt tres-faux que ces auteurs, qui ont écrit contre les Iconoclaſtes, ayent cru qu'il fuſt contraire à la notion d'image de contenir la vertu de l'original, ny qu'ils ayent établi ce principe : *L'image n'eſt pas la choſe dont elle eſt l'image*, en ce ſens icy ; *L'image n'eſt pas virtuellement la choſe dont elle eſt l'image.* La preuve en eſt claire & demonſtrative, puiſque M. Claude nous oblige de prouver des choſes qui ne ſeront jamais conteſtées par un homme raiſonnable ; c'eſt qu'au meſme lieu où ils établiſſent ce principe : *L'image n'eſt pas la choſe dont elle eſt l'image*, ils apportent des exemples d'images qui contiennent réellement la vertu de l'original, & meſme ſon eſſence. C'eſt ce que M. Claude a pu voir dans un paſſage de Nicephore Patriarche de Conſtantinople cité par Aubertin meſme, qui refute les Iconoclaſtes par le même argument que le 2. Concile de Nicée. *Ce qui eſt image d'une choſe*, dit ce Patriarche, *ne peut pas eſtre ſon corps : car toute image eſt autre que la choſe donc elle eſt image. Il eſt vray que l'Ecriture appelle le Fils image du Pere ; mais auſſi il eſt diſtingué de luy d'hypoſtaſe & de perſonne.*

Il eſt donc clair ſelon Nicephore, que ce n'eſt point une choſe contraire à ce principe qu'il établit, que *l'image eſt autre que l'original*, que l'image en contienne la vertu ; puiſque ſelon luy & ſelon l'Ecriture le Fils de Dieu eſt image de ſon Pere, & qu'il ſoutient que la diſtinction de ſa perſonne ſuffit pour luy conſerver le titre d'image. Il n'entend donc pas ſon principe, que *l'image n'eſt pas la choſe dont elle eſt l'image*, dans ce ſens chimerique de M. Claude, *qu'elle n'eſt pas virtuellement la choſe dont elle eſt l'image.* Car il s'enſuivroit neceſſairement de là, que le Fils de Dieu ne ſeroit point du tout image ; puiſqu'il contient non ſeulement la vertu, mais l'eſſence même de ſon Pere, & qu'il eſt appellé par l'Ecriture *la vertu de Dieu.* Ainſi tant s'en faut que Nicephore ait cru que l'image ne puſt enfermer la vertu de la choſe dont elle eſt l'image, qu'il a cru au contraire que ce principe eſtoit faux

CHAP. V. & heretique; puiſqu'il oſteroit à J. C. la qualité d'image qui luy eſt donnée par l'Ecriture, & qui eſt le caractere de ſa perſonne. Et par conſequent quand il a dit que l'image n'eſtoit pas la choſe dont elle eſt l'image, il n'a pas pretendu dire qu'elle n'en contenoit pas la vertu, mais ſeulement qu'elle n'eſtoit pas cette choſe, & qu'elle en eſtoit diſtinguée au moins en hypoſtaſe, comme il parle.

Il n'eſt pas moins clair que le meſme Nicephore n'a pu entendre par le mot de corps, *un myſtere contenant ſeulement l'efficace du corps de Ieſus-Chriſt.* Car Nicephore ſuppoſe que l'Euchariſtie n'eſt point diſtinguée réellement du corps de J. C. & il prouve par là qu'elle n'en eſt pas la figure: *Si igitur ſanctum corpus quod in communione ſacra ſumitur, imago Chriſti eſt, aliud dicitur eſſe præter corpus Chriſti*; c'eſt-à-dire ſi l'Euchariſtie eſtoit image, elle ſeroit réellement diſtinguée du corps de J. C. Or elle n'en eſt pas réellement diſtinguée. Donc elle n'eſt pas image. Et de là par une conſequence neceſſaire on peut tirer cet autre argument appuyé ſur le meſme principe. Si l'Euchariſtie eſtoit ſeulement un myſtere rempli de l'efficace du corps de J. C. elle ſeroit réellement diſtinguée du corps de J. C. Or elle n'en eſt pas réellement diſtinguée. Donc elle n'eſt pas ſimplement un myſtere qui contienne l'efficace de J. C.

Et que M. Claude ne nous diſe pas, que ce corps de J. C. dont ſelon Nicephore l'Euchariſtie n'eſt pas réellement diſtinguée, n'eſt pas le corps naturel de J. C. mais ſon corps ſymbolique, c'eſt-à-dire le pain rempli de ſa vertu. Car il eſt evident que quand Nicephore ſuppoſe que l'Euchariſtie n'eſt pas un autre choſe que le corps de J. C. il entend le corps naturel, & non un corps ſymbolique contenant ſa vertu.

Cela eſt clair de ſoy-meſme. Mais pour en eſtre convaincu par une demonſtration methodique, il ne faut que conſiderer que Nicephore dit ces deux choſes: *Que toute figure eſt diſtinguée de ſon original*, & que *ſi l'Euchariſtie eſtoit figure, elle ſeroit diſtinguée de ſon original.* Or cet original dont elle ſeroit diſtinguée comme figure, eſt ſans doute le corps naturel: car c'eſt du corps naturel qu'on ſuppoſeroit qu'elle ſeroit figure, & cette diſtinction dependant de l'oppoſition entre la figure & l'original, ce ſeroit donc auſſi du corps naturel qu'elle ſeroit diſtinguée comme figure.

Il n'eſt donc encore juſques icy queſtion que du corps naturel. Cependant ſelon le meſme Nicephore l'Euchariſtie n'eſt point diſtinguée du corps de J. C. dont elle ſeroit diſtinguée ſi elle en eſtoit la figure. Donc elle n'eſt point diſtinguée du corps naturel, c'eſt-à-dire qu'elle eſt réellement & veritablement le corps naturel de Jeſus-Chriſt.

M. Claude nous reprochera ſans doute encore que nous luy faiſons des argumens en forme. Car ſon injuſtice eſt telle, que quand on luy propoſe des choſes de ſens commun, & qui ont beſoin de bonne foy, il s'en moque; & ſi on le preſſe dans les formes, il ſe plaint que ce ne ſont que des *ergoteries de college.* Mais je m'aſſure que les perſonnes intelligentes qui prendront la peine d'examiner ce que je dis, prendront plutoſt ce raiſonnement pour une demonſtration, que pour une *ergoterie* d'école.

Pour ceux qui aiment les choſes plus ſenſibles, & moins philoſophiques, il eſt auſſi

CHAP. V.

est aussi facile de les satisfaire. Car il n'y a qu'à demander à M. Claude, comment il a pu croire que les Evesques de Nicée, & Nicephore Patriarche de Constantinople ayent établi cet impertinent principe : *La figure n'est pas virtuellement la chose dont elle est figure ?* Ne sçavoient-ils pas que l'eau du baptesme, & le chresme sont la figure du saint Esprit selon les Peres ; ce qui fait dire à Aubertin mesme : *Docent veteres, aquam & oleum post consecrationem representare Spiritum sanctum ?* Et ignoroient-ils qu'ils en contiennent & en communiquent la vertu ? Ne se servoient-ils pas eux-mesmes des miracles operez par les images pour en établir le culte ? Et ne pouvoient-ils pas reconnoistre par là que Dieu communique à tout ce qu'il veut son efficace & sa vertu ?

Cypr. epist. 63. Aug. de divers. serm. 8.

Aubert p. 322.

M. Claude demande dans son livre que l'on luy produise des passages où il soit dit que l'eau du baptême & le chrême soient la figure du saint Esprit. Le voilà satisfait.

M. Claude qui place au 8. siecle l'auteur de la Theorie des choses ecclesiastiques, n'y a-t'il pas lu que le pain non consacré, qu'ils appelloient le type du corps de la Vierge Marie, communiquoit à ceux qui y participoient une benediction ineffable.

La figure par elle-mesme se rapporte à l'original, & non pas à la vertu. C'est à l'original qu'elle est opposée, C'est de l'original qu'elle est distinguée. Souvent elle est privée de vertu & d'efficace : mais c'est par accident, parce-qu'elle est separée de l'original en qui la vertu reside. Elle ne porte point nos esprits à pénser à l'efficace : & comme il est aussi indifferent à une figure d'estre efficace, ou non efficace, que d'estre d'or ou d'argent, de bois ou de pierre ; il est aussi ridicule de dire qu'une figure cesse d'estre figure, parce-qu'elle devient efficace, que de dire qu'une statuë cesse d'estre statuë lorsqu'on l'adore. Ce n'est pas seulement là l'usage populaire, c'est l'usage universel, c'est l'unique usage, principalement quand ce mot est employé dans cette maxime : *La figure n'est pas l'original.*

Car il est clair que l'on ne considere alors dans une figure que sa qualité de figure, & que c'est de l'opposition relative qu'elle a avec l'original, que l'on conclut qu'elle en est distinguée. Aussi que l'on demande à tous ceux qui sont au monde ce que signifie cette maxime : *L'image n'est pas la chose dont elle est l'image*, on ne trouvera personne qui l'explique en un autre sens que celuy-cy : *L'image n'est pas réellement son original : L'image est distinguée de son original.* Et cette expression ne donnera à qui que ce soit aucune idée de cette autre proposition : *L'image n'a pas la vertu de l'original.* Ce sont deux notions, deux idées, & deux propositions toutes differentes. La premiere est fondée sur l'opposition relative de figure à original. La seconde n'est fondée que sur une consequence fausse, que qui n'a pas l'essence d'une chose n'en peut avoir la vertu.

Il est donc incroyable que les auteurs du 8. & 9. siecles empruntant cette maxime du sens commun, du langage commun, de la raison apparente, de l'opposition de la figure à l'original, l'aient entendu en un autre sens que dans le sens ordinaire, qui est que la figure est réellement distinguée de l'original. Par consequent quand ils ont ajoûté, que si l'Eucharistie estoit figure elle ne seroit pas le corps de Jesus-Christ, ils ont voulu dire qu'elle seroit réellement distinguée de son original. Et ainsi quand ils ont supposé qu'elle estoit le corps de Jesus-Christ & qu'elle n'en estoit pas distinguée, ils ont

CHAP. VI. supposé qu'elle n'estoit pas distinguée de l'original representé par la figure, c'est-a-dire du corps naturel de Jesus-Christ.

Mais s'il est sans apparence que jamais aucune personne raisonnable ait pu se mettre dans l'esprit ce principe extravagant; *L'image n'est pas virtuellement la chose dont elle est image*, il est encore bien plus ridicule de supposer que l'ayant dans l'esprit on l'ait exprimé comme on a fait par ces paroles qui donnent toute une autre idée: *L'image n'est pas la chose dont elle est image*; & encore plus qu'on ait conspiré à ne l'exprimer jamais autrement. Car les Peres de Nicée, & Nicephore qui le rebat plusieurs fois, ne l'expriment jamais en d'autres termes. N'y avoit-il donc point de paroles dans la langue Grecque pour exprimer ce principe bizarre: *La figure n'est pas virtuellement son original?* Ces auteurs ont-ils deu supposer que l'on entreroit sans peine dans cette expression si estrange, & que l'on changeroit tout d'un coup toutes ses idées ordinaires, pour deviner un sens si extraordinaire & si inoui?

Toute la suite des expressions de ces personnes est extravagante comme celle du principe. Ils pensent selon M. Claude, que l'Eucharistie *n'est pas une figure sans efficace*; & ils disent *qu'elle n'est pas une figure*, aussi raisonnablement à peu prés, comme si pour dire que la statuë d'Henry IV. n'est pas d'or, on disoit que ce n'est pas une statuë.

Ils pensent selon M. Claude, que *l'Eucharistie est un mystere qui contient l'efficace & la vertu de la chair de Jesus-Christ*, & ils disent que *c'est le corps de Jesus-Christ; qu'elle est le corps* MESME de J. C. qu'elle est PROPREMENT ET VERITABLEMENT *le corps de J. C. qu'elle n'est pas figure, mais* CORPS ET SANG.

Non seulement ils parlent une fois de cette sorte, mais ils s'accordent à ne parler jamais autrement. Jamais ils ne se servent d'expressions intelligibles selon le sens des Calvinistes. Jamais ils ne nous disent que l'Eucharistie est une figure efficace, un mystere qui contient l'efficace de la chair de Jesus-Christ. Ces termes qui contiennent la foy de M. Claude, ne se trouvent nulle part dans les auteurs de ces siecles.

Ainsi l'on trouve toujours dans ces merveilleuses solutions de M. Claude ces trois qualitez assez extraordinaires. 1. Qu'afin qu'elles soient vrayes, il faut que tous les gens de ces siecles ayent pensé d'une maniere insensée. 2. Qu'il faut qu'ils ayent parlé d'une maniere insensée. 3. Qu'il faut qu'ils ayent conspiré à ne parler jamais raisonnablement. Cependant nous sommes encore *dans ces beaux jours de l'Eglise*, où la verité Calvinienne devoit paroître avec tant de force, d'evidence, & de clarté, qu'elle dissipoit sans peine toutes sortes de difficultez.

Ce langage est si étrangement eloigné de la nature & de l'usage, que pour le rendre intelligible il eust fallu faire crier ce pretendu sens à son de trompe dans tout l'orient, & avertir tout le monde que l'on entendoit les mots en des sens si extraordinaires, qu'ils n'estoient jamais venus dans l'esprit de personne. A moins que cela tous ces auteurs auroient du passer pour des trompeurs & des fourbes. Neanmoins ils s'imaginent si peu qu'on auroit de la peine à les entendre, que tout ce qu'ils disent ne peut servir qu'à nous confirmer dans l'idée naturelle de ces termes, & à nous obliger de croire que quand ils soutiennent que l'Eucharistie n'est pas figure, mais le corps de

Jeſus-Chriſt ils veulent dire qu'elle n'eſt pas l'image du corps naturel, mais qu'elle eſt réellement & veritablement ce meſme corps naturel. CHAP. V.

Ils nous diſent qu'elle n'eſt pas figure; parce que J. C. ne l'a pas appellée figure, mais corps. Ils nous diſent donc auſſi qu'elle n'eſt pas une figure *pleine*, une figure *efficace*, un myſtere *efficace*, un myſtere *inondé*, parce que J. C. ne l'a appellée d'aucun de ces noms. Les termes precis de l'Ecriture auſquels ils s'attachent, excluent toutes ſortes de figures, *creuſes*, *pleines*, *inutiles*, *efficaces*, *inondés*, non *inondées*. Ils banniſſent toutes ces idées étrangeres, & ne laiſſent que celle du corps naturel de Jeſus-Chriſt.

Ils nous diſent, que l'Euchariſtie n'eſtant pas la figure *eſt proprement le corps de Ieſus-Chriſt*. Et pour nous le faire croire, ils ajoûtent *que comme le pain & le vin ſont changez naturellement au corps de celuy qui les mange, & ne deviennent pas un autre corps que celuy qui eſtoit déja; de meſme les dons ſont changez ſurnaturellement au corps & au ſang de Ieſus-Chriſt. Et nous n'entendons pas*, diſent-ils, *que ce ſoient deux corps, mais nous croyons que ce n'eſt qu'un meſme & unique corps.*

Il n'y a là ny trace ny veſtige de figure efficace. Rien ne nous conduit à cette idée. Tout contribuë à nous faire prendre le changement qui arrive à l'Euchariſtie pour un changement réel, qui fait que le pain & le vin ſont changez au corps de Jeſus-Chriſt & deviennent un meſme & unique corps avec le corps naturel.

J'ajoûteray meſme, que cette expreſſion: *l'Euchariſtie n'eſt pas la figure, mais elle eſt le corps de Ieſus-Chriſt*, ſeparée de tout ce qui la fortifie dans ces auteurs ne peut avoir d'autre ſens, ſinon que l'Euchariſtie n'eſt pas la figure du corps naturel, mais eſt réellement & effectivement ce corps naturel, & qu'elle ne peut du tout ſignifier qu'elle eſt un corps ſymbolique plein d'efficace.

La raiſon en eſt, qu'afin qu'elle ſignifiaſt que l'Euchariſtie eſt un corps ſymbolique plein d'efficace, ou que l'Euchariſtie eſt virtuellement le corps de Jeſus-Chriſt, il faudroit qu'elle fuſt tres-figurée & tres-metaphorique. Or elle ne peut du tout eſtre metaphorique. Car la metaphore ne pourroit conſiſter que dans le mot, *eſt*, qui ſert de liaiſon & d'union; ou dans l'attribut du corps de Jeſus-Chriſt. Cependant on ne la peut mettre ny dans l'un, ny dans l'autre.

On ne la peut mettre dans le mot *eſt*; c'eſt-a-dire que l'on ne peut pas dire qu'il ſignifie, *eſt virtuellement*, au lieu de ſignifier *eſt réellement*, comme il le ſignifie d'ordinaire. Car toutes les fois que dans un meſme periode le mot, *eſt*, eſt affirmé & nié tout enſemble, il eſt toujours affirmé au meſme ſens qu'il eſt nié. Par exemple, on dira bien d'une medaille: Ce n'eſt pas de l'or, c'eſt du cuivre doré: ou ce n'eſt pas Antonin, c'eſt Marc Aurele; parce qu'en l'une & l'autre de ces deux propoſitions *l'eſt* eſt pris de la meſme ſorte dans tous les deux membres: en l'une pour l'eſtre réel, en l'autre pour l'eſtre ſignificatif. Mais ce ne ſeroit pas parler raiſonnablement que de dire: Cette medaille n'eſt pas de l'or, mais c'eſt Antonin: ou ce n'eſt pas Antonin, mais c'eſt de l'or; parce que ce changement de *l'eſt* qui eſt tantoſt réel, & tantoſt ſe prend pour ſignifier, fait une fauſſe oppoſition entre les deux membres.

CHAP. VI. Ainſi quand je dis que l'Euchariſtie n'eſt pas la figure, mais qu'elle eſt le corps de J. C. comme c'eſt *l'eſt* réel qui eſt nié dans le premier membre, il faut que ce ſoit *l'eſt* réel qui ſoit affirmé dans le ſecond, & que la propoſition veüille dire, que l'Euchariſtie n'eſt pas effectivement la figure, mais qu'elle eſt effectivement le corps de Jeſus-Chriſt.

Il pourroit neanmoins y avoir encore de la figure dans l'attribut, lors meſme qu'il n'y en peut avoir dans la liaiſon. Par exemple, on peut fort bien dire que Socrate tout ſage qu'il eſtoit, n'eſtoit pas timide, mais qu'il eſtoit un lion dans les combats : mais c'eſt ce que l'on ne peut dire de la propoſition dont il s'agit. Car le mot de *corps* de J. C. eſtant oppoſé à *figure*, ne peut eſtre pris que pour le corps naturel de J. C. parcequ'il n'y a que le corps naturel qui ſoit figuré, qui ſoit l'original de la figure, l'oppoſé de figure. Quand on dit que l'Euchariſtie n'eſt pas la figure, mais le corps meſme de J. C. on entend donc qu'elle eſt l'original de la figure, l'oppoſé de la figure, & par conſequent on entend qu'elle eſt le corps naturel de Jeſus-Chriſt.

Voilà encore une ergoterie de college pour M. Claude qui en juge par ſes intereſts ; mais ce ſera peuteſtre pour d'autres un raiſonnement tres-ſolide, & qui fait voir que cette expreſſion ; *Que l'Euchariſtie n'eſt pas la figure, mais le corps de Ieſus-Chriſt*, qui eſt commune aux principaux auteurs Grecs du 7. du 8. & du 9. ſiecles, comme à ceux de tous les ſuivans, ne peut ſignifier autre choſe, ſinon que l'Euchariſtie n'eſt pas la figure, mais qu'elle eſt réellement le corps naturel de J. C. parceque le verbe, *eſt*, eſt determiné à ne ſignifier que *l'eſt* réel, par la negation precedente ; & que le mot, *corps*, eſt determiné à ne pouvoir ſignifier que le corps naturel, par le mot de *figure* auquel il eſt oppoſé.

Cela ſuffit pour refuter ces ſolutions de M. Claude, & ces nouvelles notions de mots qu'il invente. Nous allons voir maintenant ce qu'il allegue pour les eclaircir & les appuyer, afin qu'il ne ſe plaigne pas qu'on ne l'écoute pas aſſez.

CHAPITRE VI.

Examen des exemples & des autoritez dont M. Claude ſe ſert pour eclaircir & pour appuyer ces ſignifications extraordinaires des mots de FIGURE *&* CORPS : *& de la maxime, que l'image n'eſt pas la choſe dont elle eſt image.*

M. Claude.

pag. 592. *Mais enfin, direz-vous, s'ils ont eſté d'accord dans le fond avec les Iconoclaſtes, pour ne croire ny la tranſubſtantiation, ny la preſence réelle, pourquoy ont-ils cenſuré le terme d'Image ? Pourquoy l'ont-ils cenſuré par ce raiſonnement :* Si imago corporis eſt, non poteſt eſſe hoc divinum corpus : *Si c'eſt l'image du corps, ce ne peut pas eſtre ce divin corps ? Et quelle eſt l'apparence qui les a ſeduits ? Il ne faut pas réver long-tems pour la trouver. Le pain de l'Euchariſtie a deux qualitez : l'une, qu'il nous repreſente le corps de Ieſus-*

Christ par la vertu qu'il a de nous nourrir, & par toutes les autres ressemblances que l'on y peut découvrir; l'autre, qu'il en contient l'efficace & la vertu, la communiquant à nos ames par le ministere de la foy & de la devotion. Selon la premiere de ces qualitez, il est ordinairement appellé image, type, figure, representation, memorial, expression, & autres termes de mesme force. Selon la seconde, il est plus particulierement appellé corps de Christ, corps mystique, corps sacramental, corps par grace. Ces bons Peres se sont imaginez que de l'appeller image apres la benediction, c'estoit aneantir l'effet de la consecration, & en parler trop bassement, à peu prés comme cet Israëlite dont il est parlé dans l'histoire de David, qui pour détourner le peuple de l'obeïssance qu'il devoit à son Roy, l'appelloit David, & le fils d'Isaï, voulant par cette expression mépriſante luy ravir le titre glorieux de Roy d'Israël où Dieu l'avoit elevé, & qui par là estoit sans doute digne de reprehension & de punition: Ou comme un historien outrageroit la Majesté Imperiale, si parlant d'un Duc de Saxe & d'un Archiduc d'Austriche elevez à l'Empire, il les appelloit encore simplement le Duc de Saxe, & l'Archiduc d'Austriche. Car en effet la forme du langage humain veut, que quand une personne, ou une chose change de condition, les noms & les titres moins nobles soient en quelque sorte absorbez par les plus nobles, encore que la chose au fond ne laisse pas de rester. C'est en cela que consiste la force de cette censure, que les Evesques de Nicée font par la bouche du Diacre Ephiphane aux Peres de Constantinople. Ils croyent que c'est choquer l'honneur deu à l'Eucharistie apres la consecration, que de l'appeller encore image, puisque ce nom appartenoit déja aux dons avant qu'ils fussent sanctifiez. C'est ce qui les oblige de raisonner de cette sorte: Si c'est l'image du corps, ce ne peut pas estre ce divin corps; comme s'ils disoient; Si vous appellez encore les dons apres la consecration, image, la consecration ne leur a donc rien apporté de nouveau, ils sont encore dans leur estat naturel, & par consequent ils ne sont pas le corps de Iesus-Christ, comme nous le croyons, & comme vous-mesme le confessez. *Sam. 29.*

Réponse.

S'il ne faut pas réver long-tems pour prouver ces solutions, il ne faut pas réver long-tems pour reconnoistre que ce ne sont que de pures réveries; & que quand M. Claude s'en entretient il faut que ce soit son imagination seule qui agisse, sans que sa raison y ait de part.

Car la raison nous découvre tout d'un coup qu'il y a des estats incompatibles; comme ceux de marié, de non marié; de laïque, d'ecclesiastique; d'esclave, de libre; de sujet, de Roy; & qu'il y en a aussi de compatibles, comme ceux d'Archiduc d'Austriche, & d'Empereur; de Comte de Provence & de Roy de France; de Roy d'Espagne, & de Duc de Milan; de fils selon la nature, & de fils par adoption. Or dans les estats incompatibles on peut fort bien à la verité raisonner de l'affirmation de l'un à la negation de l'autre. Il est marié, il n'est donc pas à marier. Il est laïque, il n'est donc pas ecclesiastique. Mais dans les estats compatibles ces sortes de consequences sont ridicules. Il est Archiduc d'Austriche, donc il n'est pas Empereur. Il est Comte de Provence, donc il n'est pas Roy de France.

CHAP. VI. Il eſt bien vray que lorſque d'une moindre qualité on paſſe à une plus grande, quoique compatible, l'on nomme d'ordinaire les perſonnes par la grande; mais ce n'eſt pas en niant la moindre, ſi ce n'eſt par une eſpece de figure. On appelle l'Empereur Empereur, & on ne le nomme pas Archiduc d'Auſtriche; mais on ne nie pas qu'il ſoit Archiduc d'Auſtriche: & on ſe mocqueroit d'une perſonne qui concluroit, il eſt Empereur, il n'eſt donc plus Archiduc d'Auſtriche.

Quant à ces ſortes de diſcours par leſquels on pourroit dire d'un Archiduc élu: Ce n'eſt plus un Archiduc d'Auſtriche, mais c'eſt un Empereur: ou du fils d'un Bourgeois adopté par un Roy: Ce n'eſt plus le fils d'un bourgeois, mais le fils d'un Roy, car c'eſt encore un des exemples de M. Claude; on ne le fait jamais que par une eſpece de figure, qui veut dire, que cet Archiduc ne ſeroit plus ſimplement Archiduc, mais qu'il ſeroit de plus Empereur, & que ce fils de bourgeois ne ſeroit plus ſeulement fils de bourgeois, mais qu'il ſeroit de plus fils de Roy.

Mais cela n'empeſcheroit pas qu'il ne fuſt tres-permis de dire que cet Archiduc élu Empereur ſeroit en meſme tems Archiduc & Empereur; & que ce fils d'un bourgeois adopté par un Roy, ſeroit en meſme tems fils d'un bourgeois, & fils de Roy, & qu'il ne fuſt ridicule de contredire ſerieuſement ces propoſitions.

C'eſt pourquoy l'Empereur s'offenſeroit peut-eſtre bien d'une perſonne qui l'appelleroit ſeulement Archiduc ſans le nommer Empereur: mais il ne s'offenſeroit jamais d'une perſonne qui luy donneroit l'une & l'autre qualité. Il ne prendroit jamais pour principe; Il eſt impoſſible d'eſtre tout enſemble Empereur & Archiduc. Il ne diroit point que ce fuſt une folie de croire ces deux eſtats compatibles.

Demeſme ſi la vanité d'un fils de bourgeois adopté par un Roy alloit juſques à luy faire deſirer qu'on oubliaſt ſa premiere condition, elle ne pourroit ſans folie aller juſques à ce point, que de luy faire faire un axiôme philoſophique de cette extravagance: Un fils de bourgeois ne peut pas eſtre fils adopté d'un Roy. Et ce ſeroit un excés qui paſſe l'imagination, s'il s'elevoit contre des perſonnes qui luy auroient donné l'une & l'autre qualité, comme contre des fous & des inſenſez qu'ils allieroient des choſes incompatibles.

Il n'y a qu'à faire l'application de ces exemples au ſujet dont il s'agit, pour reconnoiſtre que M. Claude n'en pouvoit guere choiſir de plus propres pour découvrir ſon illuſion.

Car l'eſtat d'image, dans lequel les Grecs ont conſideré les dons avant la conſecration, n'a de ſoy aucune incompatibilité ny réelle ny apparente avec une conſecration qui rempliroit le pain & le vin de la vertu du corps de Jeſus-Chriſt, comme l'eau du baptême n'eſt pas moins figure du ſaint Eſprit lorſqu'elle eſt remplie de ſa vertu, que lorſqu'elle ne l'eſtoit pas.

Quand le pain deviendroit donc, comme M. Claude ſe l'imagine, de ſimple figure rempli de la vertu du corps de J. C. il auroit bien une nouvelle dignité, mais il ne perdroit pas l'ancienne. Ce ſeroit, ſelon la belle comparaiſon de M. Claude, un Duc de Saxe élu Empereur. Mais comme on ne dit pas ſerieuſement qu'un Empereur ne ſoit plus Duc de Saxe, parce qu'il eſt

Empereur ; & qu'on ne pourroit ſans ſe faire declarer inſenſé faire un crime à un homme d'avoir donné en meſme tems à ce Duc de Saxe élu Empereur les qualitez d'Empereur & de Duc de Saxe, ny le refuter par ce principe ridicule, un Duc de Saxe ne peut pas eſtre Empereur : de meſme les Peres du 2. Concile de Nicée & le Patriarche Nicephore auroient eſté les plus impertinens de tous les hommes, ſi les Iconoclaſtes ayant dit egalement, & que l'Euchariſtie eſt figure, & qu'elle eſt le myſtere du corps de Jeſus-Chriſt, ils avoient voulu les refuter par cet argument: *Ce qui eſt figure du corps de Ieſus-Chriſt, ne peut pas eſtre le myſtere qui contient ſon efficace & ſa vertu. Or l'Euchariſtie eſt un myſtere qui contient ſon efficace & ſa vertu. Donc elle n'eſt pas ſa figure.* CHAP. VI.

Que diroit M. Claude luy-meſme d'une perſonne, qui parlant contre un autre qui auroit dit ces deux choſes d'un fils de bourgeois adopté par un Roy, *qu'il eſt proprement & veritablement fils adopté du Roy, & qu'il eſt neanmoins fils d'un bourgeois*, le refuteroit en cette maniere : *Qui n'admirera la ſottiſe & l'inconſtance de cet homme qui avoüe d'un coſté que cet enfant eſt proprement & veritablement fils adopté du Roy, & qui ne laiſſe pas de dire, qu'il eſt fils d'un bourgeois. Car peut-on avancer une plus grande folie, & une ſottiſe plus ridicule, que de dire que le meſme enfant eſt fils adopté du Roy, & qu'il eſt neanmoins fils d'un bourgeois ?*

Ce diſcours ſemble-t'il fort raiſonnable à M. Claude ? N'eſt-il pas au contraire dans le comble de la folie ? Pourquoy n'avoüe-t'il donc pas qu'il n'y en a pas moins dans les paroles ſuivantes de Nicephore, ſi on les prenoit en ſon ſens ? *Qui n'admirera la ſottiſe & l'inconſtance de cet homme ? Il avoüoit tout à l'heure qu'on recevoit proprement & veritablement le corps meſme de Ieſus-Chriſt ; & maintenant il appelle image ce que nous recevons. Or peut-on s'imaginer une plus grande ſtupidité, & une impertinence plus ridicule, que de dire de la meſme choſe qu'elle eſt proprement & veritablement le corps de Ieſus-Chriſt, & qu'elle en eſt neanmoins l'image ?* *In antirret. 2. apud All. p. 1222.*

Non ſeulement il y auroit autant de folie dans ce diſcours que dans l'autre, mais il y en auroit infiniment davantage. Car outre l'extravagance du raiſonnement qui ſeroit egale, il y auroit de plus une extravagance dans les expreſſions de ce dernier diſcours, dont les hommes ne ſont pas capables. Celuy qui avanceroit ſerieuſement cette maxime ridicule, que le fils d'un bourgeois ne peut pas eſtre le fils adoptif d'un Roy, penſeroit extravagamment, mais il s'exprimeroit raiſonnablement. Mais celuy qui penſant qu'il eſt impoſſible qu'une choſe ſoit la figure de Jeſus-Chriſt, & qu'elle ſoit en meſme tems un myſtere qui contienne ſa vertu, exprimeroit cette penſée en ces termes ; Il eſt impoſſible que la meſme choſe ſoit la figure de Jeſus-Chriſt, & qu'elle ſoit proprement & veritablement le corps de Jeſus-Chriſt, ſeroit egalement inſenſé & dans les penſées, & dans les expreſſions.

C'eſt à quoy ſe terminent ces beaux exemples que M. Claude nous propoſe avec tant de pompe & tant d'appareil. Et je luy puis dire de plus que de pretendre d'expliquer l'argument des Peres de Nicée & de Nicephore par ce double eſtat de figure & de myſtere efficace de Jeſus-Chriſt ; l'un moins noble, l'autre plus noble, c'eſt encore un ſonge tres-mal concerté.

CHAP. VI. Car il eſt clair que ces Eveſques du 2. Concile de Nicée, & Nicephore ne fondent point leur raiſonnement ſur la diverſité de ces eſtats, & ſur l'excellence de l'un au deſſus de l'autre : ce ſont des viſions de M. Claude. Mais ils le fondent uniquement ſur l'oppoſition qu'il y a entre la figure & l'original; & ils étendent ſi loin la maxime dont ils ſe ſervent, qu'ils veulent meſme qu'elle ait lieu dans la Trinité, & que l'attribut perſonnel d'image qui convient au Fils ſuppoſe la diſtinction entre le Pere & le Fils, comme Nicephore le marque expreſſément, quoiqu'il n'y ait aucune inegalité entre les perſonnes divines.

Or cette maxime generale, que la figure eſt diſtinguée de l'original, ou de la choſe dont elle eſt figure, ne ſepare par elle meſme de la figure que l'original; & elle ne donne droit que de conclure, que ce qui eſt l'original n'eſt pas la figure. Et de là il s'enſuit que les Peres du 2. Concile de Nicée concluant ſur cette maxime que l'Euchariſtie n'eſt pas figure, ne l'ont pu faire qu'en ſuppoſant que l'Euchariſtie eſt l'original. Qu'elle contienne, ou ne contienne pas la vertu de Jeſus-Chriſt; qu'elle ſoit plus noble, ou moins noble; qu'elle ſoit dans un autre eſtat qu'elle n'eſtoit auparavant, ou qu'elle n'y ſoit pas; tout cela ne fait rien. Il n'y a que l'unité avec l'original qui puiſſe faire conclure qu'elle n'eſt pas la figure, par cette maxime generale; que la figure n'eſt pas l'original.

M. Claude n'eſt donc pas heureux en exemples. Il faut voir maintenant s'il ſera plus heureux en preuves. Voicy celles que je trouve ſur ce ſujet dans ſon livre.

M. Claude.

pag. 595. » Qu'ils ayent pris le mot d'image en ce ſens, on ne le ſçauroit conteſter aprés » ce qu'ils nous ont dit eux-meſmes; *Quant à l'image nous n'en ſçavons autre* » *choſe, ſinon que c'eſt une image qui montre une copie, ou une reſſemblance de* » *ſon original: d'où vient qu'elle en prend auſſi le nom, & qu'elle n'a rien que cela* » *de commun avec luy. Ils ne penſoient donc pas qu'elle en euſt la vertu & l'ef-* » *ficace, eſtant evident que cette vertu eſt autre choſe que le nom de l'original.*

Réponſe.

M. Claude ne conclut bien que lorſqu'il ne conclut rien à ſon avantage. Il eſt certain que l'auteur de cette refutation ne pretend pas que l'image comme image contienne la vertu de l'original: car c'eſt l'image comme image qu'il definit en ce lieu, ſans avoir aucune veüe de l'uſage que les Iconoclaſtes en faiſoient ſur le ſujet de l'Euchariſtie.

Mais il ne pretend pas auſſi qu'elle l'excluë; & il ne dit nullement qu'il ſoit contraire à la nature d'une image, que l'original luy communique ſa vertu, ny qu'elle ceſſaſt d'eſtre image ſi-toſt qu'elle participeroit à cette vertu.

Il eſt donc vray, comme dit cet auteur, que l'image comme image n'a que le nom commun avec ſon original, & que l'on n'a pas droit de conclure: C'eſt l'image d'une telle choſe; donc elle en a la vertu. Mais il eſt faux, & contre le ſens commun, de dire que d'avoir la vertu de quelque choſe, empeſche qu'on n'en ſoit l'image; & il n'y eut jamais de perſonne aſſez inſenſée

pour

pour conclure de cette ſorte : *L'eau du bapteſme a la vertu du S. Eſprit ; donc elle n'en eſt pas l'image.* CHAP. VI.

Ce ſont deux propoſitions tres-differentes que de dire : L'image n'enferme pas la vertu de l'original, ou de dire : L'image exclut la vertu de l'original. L'une eſt vraye & ſolide ; l'autre fauſſe & ridicule. Les Eveſques de Nicée enſeignent la premiere ; perſonne n'a ſongé à la ſeconde.

M. Claude.

Ces meſmes Peres diſent ailleurs : *Vn homme bien ſenſé ne recherchera jamais dans une image les proprietez de l'original.* Or la vertu d'operer eſt une proprieté de l'original. « *pag. 596.* « « «

Réponſe.

Un homme bien ſenſé ne pretend pas à la verité qu'une image comme image doive avoir les proprietez de l'original, & que l'on puiſſe conclure : C'eſt une image ; donc elle a les proprietez de l'original. Cela n'eſt nullement enfermé dans la nature d'image ; & c'eſt ce que diſent les Peres de Nicée dans cette refutation. Mais il n'eſt nullement contraire à la nature d'image de participer à quelques-unes des qualitez de l'original. Les images n'en ſont pas moins images, lorſque Dieu opere par elle des miracles. L'eau & le chreſme ne ſont pas moins figures du S. Eſprit, lorſque Dieu leur communique la vertu du S. Eſprit. Et c'eſt auſſi ce que ces Peres ne nient point, & qui ne peut eſtre nié par des perſonnes raiſonnables.

M. Claude.

Si l'Auteur veut qu'ils ayent pris le mot d'image en un ſens qui exclut la verité de la ſubſtance, pourquoy ne voudrois-je pas qu'ils l'ayent priſe en un ſens qui exclut la verité de l'efficace. « *ibid.* « « «

Réponſe.

C'eſt que ces choſes ne dépendent point de la volonté de qui que ce ſoit, mais de la verité & de la raiſon. Il ſemble à M. Claude que l'on diſpoſe des faits paſſez comme des avantures des Romans, où le caprice & la fantaiſie d'un chacun a autant de droit que celle d'un autre. L'auteur de la Perpetuïté dit que les adverſaires des Iconoclaſtes ont pris le mot d'image en un ſens excluſif de la ſubſtance, non parce qu'il le veut, mais parce qu'il eſt vray ; puiſqu'ils ſe fondent uniquement ſur cette maxime ; L'image n'eſt pas l'original, & qu'ils pretendent qu'il faut qu'il y ait une diſtinction réelle entre la figure & l'original.

Mais M. Claude ne doit pas vouloir qu'ils ayent pris le mot d'image en un ſens excluſif de la vertu, parcequ'il doit accommoder ſa volonté aux choſes, & qu'elle n'en eſt pas la regle. Or comme il n'y a nulle oppoſition entre figure & vertu ; que vertu & figure ſont des termes non oppoſez, mais ſimplement differens ; qu'il eſt ridicule de dire qu'il ſoit contraire à la nature de la figure de participer à la vertu de l'original ; il agit contre la juſtice & la raiſon, en attribuant ſans fondement une penſée ſi peu raiſonnable à tant de grands perſonnages, puiſqu'elle eſt même contraire, com-

CHAP. VI. me je l'ay fait voir, à leurs paroles formelles, & qu'ils avoüent que le Fils de Dieu eſt l'image de ſon Pere, quoiqu'il en contienne la vertu qui n'eſt point diſtinguée de ſon eſſence.

M. Claude.

pag. 97. » L'Auteur nous demande en quelle langue nous avons trouvé que ces » mots, *ce n'eſt pas une image*, ſignifient, *ce n'eſt pas une image vuide?* Je ré- » pons, que nous l'avons trouvé dans la langue de Beſſarion Grec de nation, » Eveſque de Nicée, & enfin Cardinal de l'Egliſe Romaine. Car expliquant » ces paroles de Jean Damaſcene: *Le pain & le vin ne ſont pas la figure du* » *corps & du ſang de Chriſt; ainſi n'avienne; mais le corps meſme deïfié du Sei-* » *gneur, il dit* ces paroles: *Par la figure dont il parle en ce lieu, il entend un* » *ombre qui n'eſt en tout qu'une figure ſignifiant ſimplement un autre ſujet, ſans* » *avoir pour tout aucune puiſſance d'agir, comme les ſacrifices du Vieil Teſta-* » *ment qui eſtoient les figures des Sacremens du Nouveau.*

Réponſe.

Il ne faut preſque rien pour ebloüir M. Claude, & pour luy faire tirer de fauſſes concluſions. Il eſt certain qu'ainſi que la figure comme figure n'exclut point poſitivement l'efficace, auſſi elle ne l'enferme point, & que l'efficace & la vertu ne luy conviennent point comme figure. Si elle en a, il faut qu'elle l'ait par quelque autre qualité; de ſorte que lorſqu'elle n'a point d'autre qualité que celle de figure, il faut que ce ſoit par neceſſité une figure ſans efficace.

C'eſt par un argument fondé ſur ce principe, qu'on a droit de conclure que ceux qui expliquent ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, par celles-cy, *Cecy eſt la figure de mon corps*, ne peuvent admettre dans l'Euchariſtie qu'une figure nuë ſans efficace, & que s'ils luy donnent une vertu & une efficace, c'eſt par fantaiſie & par caprice. Et c'eſt pourquoy les Sociniens ſe mocquent de toutes ces additions Calviniſtes & ſans autorité de l'Ecriture. L'Ecriture ne dit autre choſe ſelon eux, ſinon que le pain eſt la figure du corps de J. C. comme la pierre l'eſtoit. Ainſi comme on n'auroit pas droit de conclure: *La pierre eſtoit la figure de Ieſus-Chriſt; donc elle avoit la ver-* *tu de Ieſus-Chriſt:* LES SEPT *vaches ſignifioient ſept années, donc elles avoient* *la vertu des ſept années*; ils n'ont aucun droit auſſi en vertu des paroles de l'Evangile expliquées ſelon leurs ſens, d'attribuer aucune vertu & aucune efficace à l'Euchariſtie.

Je concluray donc legitimement contr'eux, que ſuivant leur principe de n'admettre rien ſans l'autorité de l'Ecriture, ils ne doivent reconnoiſtre dans l'Euchariſtie qu'une figure nuë, ſans efficace, ſans action, & pareille aux Sacremens de l'Ancien Teſtament. Mais je le concluray, non en pretendant qu'il repugne à la nature d'une figure d'eſtre efficace, mais en ſuppoſant que celle qu'ils admettent n'eſtant pas efficace par ſa nature, n'a rien qui luy communique cette efficace, & qui la faſſe ſortir de la nature de ſimple figure. Il eſt donc vray en ce ſens qu'en diſant que l'Euchariſtie eſt figure du corps de J. C. & ne diſant point qu'elle eſt le corps meſme de

J. C. on entend qu'elle eſt une figure ſans efficace, & pareille à celles de l'ancienne loy : mais c'eſt par une ſuite de l'opinion, & non par une ſuite de la ſignification du mot de figure. CHAP. VI.

C'eſt pourquoy le Cardinal Beſſarion a raiſon de dire en ce ſens que S. Jean de Damas en niant que l'Euchariſtie ſoit une figure, entend une figure nuë & ſans efficace. Car ce n'eſt pas qu'il pretende qu'une figure efficace ne fuſt pas une figure ; mais c'eſt qu'il ſuppoſe que de dire que l'Euchariſtie eſt figure, de J. C. & non ſon corps, ce ſeroit dire qu'elle eſt une ſimple figure ſans vertu & ſans efficace, parceque la qualité de figure n'enferme point de vertu, & qu'elle n'en auroit point d'autre qui luy donnaſt cette vertu. Ainſi ſelon Beſſarion il eſt vray que S. Jean de Damas en niant que l'Euchariſtie ſoit la figure de J. C. entend par le mot de figure une ombre & une figure ſans efficace ; parce qu'en effet ſi l'Euchariſtie eſtoit ſimple figure, elle ſeroit une figure ſans efficace, & il n'y auroit aucun paſſage de l'Ecriture qui puſt prouver cette efficace comme nous le montrerons ailleurs. Cette propoſition eſt donc vraye en un ſens : Si l'Euchariſtie n'eſtoit qu'une figure, elle ſeroit une figure vuide. Mais celle-cy n'eſt vraye en aucun ſens : Si l'Euchariſtie eſtoit une figure efficace, elle ne ſeroit pas figure.

M. Claude.

Il n'y a point auſſi de raiſon qui nous empeſche de croire qu'ils ont pris le terme de corps pour un myſtere qui nous communique la vertu & l'efficace du corps de Jeſus-Chriſt. Et il y en a qui nous obligent de le croire ; puiſque, comme je l'ay déja dit, ils le prennent au ſens que leurs adverſaires l'avoient pris pour le corps de Jeſus-Chriſt par ſanctification de grace, diſtingué de ſon corps naturel, & qui eſt encore la ſubſtance du pain. « pag. 596.

Réponſe.

Nous ferons voir à M. Claude qu'il ſe trompe dans cette ſuppoſition, que les Iconoclaſtes par le corps de Jeſus-Chriſt ayent entendu une figure pleine, un myſtere efficace &c. Il ſuffit de luy dire icy, que les adverſaires des Iconoclaſtes n'ont pas cru qu'ils l'ayent pris en ce ſens, & de luy en alleguer pour témoin Nicephore, qui dit expreſſément que les Iconoclaſtes reconnoiſſoient que l'Euchariſtie eſtoit proprement & veritablement le corps de Jeſus-Chriſt ἀνεῖως καὶ ἀληθῶς.

M. Claude.

Il nous demande en quelle langue nous avons trouvé que ces mots, *Le pain eſt appellé, eſt en effet, & eſt cru le corps de Ieſus-Chriſt*, ſignifie que l'on penſe à J. C. en prenant le pain, & que J. C. agit ſur ceux qui le prennent. Je répons qu'il ne ſçauroit luy-meſme trouver en aucune langue que ces mots : *Le pain eſt appellé proprement, eſt, & eſt cru le corps de I. C.* veulent dire que le pain eſt réellement tranſubſtantié au corps de J. C. On ne s'exprime de cette maniere que depuis qu'on s'eſt engagé à ſoutenir une doctrine inconnuë à toute la terre, & qui n'ayant point d'exemple oblige ceux qui la « pag. 597.

CHAP. VI. " deffendent à donner aux paroles un ſens auſſi ſans exemple. Cependant
" Meſſieurs les Catholiques Romains trouvent leur explication fort raiſon-
" nable, & leurs diſtinctions fort juſtes. Ils ſe les rediſent perpetuellement
" à eux-meſmes, & à force de les rebattre ils deviennent incapables d'en re-
" connoiſtre la fauſſeté.

Réponſe.

M. Claude eſt de ces gens qui croyent que pour faire des parodies il n'y a qu'à repeter ſans raiſon ce qu'on a dit contr'eux avec beaucoup de raiſon, & en changeant de perſonnes faire ſeulement les meſme reproches, ſans regarder s'ils ont quelque vray-ſemblance eſtant changez de la ſorte. Car quelle étincelle de bon ſens y a-t-il dans la queſtion qu'il fait, & dans le diſcours qu'il y joint, qui eſt une imitation peu judicieuſe d'un diſcours tres-judicieux de l'Auteur de la Perpetuité.

Il demande en quelle langue ces paroles, *Le pain eſt le corps de Ieſus-Chriſt*, ſignifient qu'il eſt tranſubſtantié au corps de J. C. on ne fait ces queſtions que lorſque la réponſe eſt difficile: & cependant il n'y en eut jamais de ſi facile que celle qu'on a raiſon de luy faire. Car je luy répons que c'eſt en la langue des Latins, des Grecs, des Armeniens, des Syriens, des Caldéens, des Cophtes, des Ethiopiens, des Indiens, qui ont tous pris cette expreſſion dans le ſens de la tranſubſtantiation.

Je luy répons que c'eſt dans la langue de Zuingle, de Calvin, de Beze, d'Hoſpinien, des anciens & des nouveaux Calviniſtes, qui avoüent que c'eſt le ſens ſimple, propre, & litteral des paroles de l'Ecriture, n'y ayant qu'un petit nombre de nouveaux Miniſtres ſans ſincerité & ſans bonne foy, ou qui ſe ſont corrompus la raiſon par leurs baſſes chicaneries, qui ne veulent pas voir ce ſens, & qui parlent comme M. Claude. Mais venons à ſes reponſes réelles.

M. Claude.

pag. 598. " Mais outre cela, dit-il, je répons que Paſcaſe meſme qui vivoit environ
" 30. ans aprés le Concile de Nicée, nous témoigne que ceux qui n'approu-
" voient pas ſes nouveautez, prenoient ces mots, *Le corps de Chriſt*, en ce
" meſme ſens que l'auteur trouve ſi nouveau, pour un myſtere qui a la vertu
" & l'efficace du corps de Chriſt.

Réponſe.

Il eſt vray que Paſcaſe remarque, qu'un petit nombre de gens qui n'oſoient ſe nommer, & qui s'eloignoient de la doctrine de l'Egliſe (ce qui les a fait traitter par Paſcaſe & par Hincmar de novateurs) diſoient que l'Euchariſtie n'eſtoit le corps de Jeſus-Chriſt qu'en figure & en vertu. Mais ces gens ne diſoient pas comme les adverſaires des Iconoclaſtes, que l'Euchariſtie fuſt proprement & vrayment le corps de Jeſus-Chriſt, au contraire ils diſoient, *Non in re eſſe veritatem carnis Chriſti vel ſanguinis, ſed in ſacramento virtutem quandam carnis.*

Ils ne diſoient pas que l'Euchariſtie ne fuſt pas la figure & l'image du

corps de J. C. mais qu'elle eſtoit le corps meſme, αὐτὸ τὸ σῶμα. CHAP. VI.

Ils ne ſe ſervoient point de ce principe : La figure n'eſt pas l'original, pour montrer que l'Euchariſtie eſtoit l'original, non pas la figure.

Ils ne faiſoient point ce ridicule argument que M. Claude fait faire aux Eveſques du 2. Concile de Nicée : l'Euchariſtie a la vertu du corps de J. C. donc elle n'en eſt pas figure.

Si leur erreur les portoit à entendre par les mots de *corps de Ieſus-Chriſt*, la figure & la vertu de J. C., le ſens commun les portoit à s'expliquer en des termes propres pour ſe faire entendre. S'ils corrompoient les expreſſions de l'Egliſe par des ſens extraordinaires, ils exprimoient ce ſens par des termes ordinaires, & ce n'eſtoit que par contrainte qu'ils ſe ſervoient de ceux de l'Egliſe.

Cét exemple prouve donc bien que l'erreur des hommes pour eviter les difficultez de l'Euchariſtie peut aller juſques à corrompre le ſens de ces paroles, *le corps de Ieſus-Chriſt*, en les expliquant de la vertu de J. C. Mais il ne prouve point qu'elle puiſſe aller juſques à n'employer que ces termes pour ſe faire entendre ; juſques à ſuppoſer que le commun du monde les entendra ſans explication ; juſques à dire que l'Euchariſtie eſt proprement & veritablement le corps de J. C. en n'entendant autre choſe, ſinon qu'elle en contient la vertu ; juſques à l'appeller le corps meſme de Jeſus-Chriſt par oppoſition à figure ; juſques à prouver qu'elle n'eſt pas figure, parce qu'elle n'eſt pas diſtinguée de l'original. Les ſimples erreurs humaines ne vont point juſques à cét excés de folie, & c'eſt neanmoins ce que M. Claude attribuë au 2. Concile de Nicée, & aux auteurs de ce tems-là.

M. Claude.

Facundus avoit dit lon-tems auparavant, *que le pain eſt appellé le corps de I. C. parce qu'il en contient le myſtere* ; & Cyrille d'Alexandrie avoit dit avant Facundus, *que Dieu verſe dans les choſes offertes une force de vie, & les change en l'efficace de ſa chair.* « pag. 521.

Réponſe.

Il faut que le paſſage de Facundus ſe trouve par tout à quelque prix que ce ſoit, fuſt-ce ſans occaſion & ſans raiſon. Ce n'eſt pas dequoy Meſſieurs les Miniſtres ſe mettent en peine. Il leur ſuffit qu'ils le citent. Et certainement on ne le pouvoit guere alleguer plus mal à propos que M. Claude le fait icy.

Il s'agit de ſçavoir ſi les mots de *corps de Ieſus-Chriſt*, peuvent eſtre pris pour l'efficace & la vertu de ce corps ; & c'eſt dequoy Facundus ne parle point. A quoy ſert donc cette citation de M. Claude ? A citer le paſſage de Facundus. C'eſt ſon unique fin. Il l'a voulu placer là : ne luy en demandez pas d'autre raiſon. Facundus conſiderant l'Euchariſtie par ſa partie exterieure, dit qu'on l'appelle le corps de Jeſus-Chriſt, parce qu'elle en contient le myſtere. Ce myſtere ſi vous voulez eſt le corps de J. C. interieurement preſent. C'eſt ſi vous voulez la figure du corps de J. C. exprimé par la

CHAP. VI. partie ſenſible de l'Euchariſtie, & qui fait que cette partie ſenſible peut eſtre appellée corps de J. C. comme ſon myſtere. Cela ne conclut pas que le corps de J. C. ne ſoit pas réellement preſent. Il faut voir quelle eſtoit la doctrine de ce tems-là, & examiner s'il n'eſt pas vray que l'on y croyoit que la figure, le ſacrement, le myſtere exterieur contenoit réellement le corps de J. C. interieurement preſent. C'eſt par cet examen qu'il faut expliquer la penſée de Facundus. Mais il eſt clair qu'il ne parle ny prés ny loin d'efficace ny de vertu, & c'eſt dequoy il s'agit preſentement.

Le paſſage de S. Cyrille a déja eſté expliqué auparavant dans l'examen de Theophylacte, où l'on a fait voir que ces paroles, *Que Dieu change les dons en l'efficace de ſa chair*, ſignifient qu'il les change *en ſa chair pleine d'efficace*; comme quand S. Gregoire de Niſſe dit, *que I. C. changeoit le pain qu'il mangeoit en la vertu de ſon corps*, cela vouloit dire qu'il le changeoit *en ſon corps plein de vertu*. Il ne faut que lire le paſſage de S. Cyrille tout entier pour en eſtre convaincu. Et c'eſt un procedé peu ſincere de M. Claude de rapporter ainſi des paſſages tronquez qui ne peuvent ſervir qu'à le confondre quand on les rapporte tout entiers.

Voilà cependant les preuves que M. Claude a cru ſuffiſantes pour nous perſuader ce paradoxe, que les Peres du 2. Concile de Nicée, & les auteurs de ces ſiecles en diſant *que l'Euchariſtie n'eſt pas la figure, mais que c'eſt le corps meſme de I. C. n'ont voulu dire autre choſe ſinon que ce n'eſtoit pas une figure vuide, mais un myſtere efficace*. C'eſt par ces ſeules conjectures qu'il nous a voulu rendre probable cette bizarre imagination, que ces Eveſques en diſant que *l'image n'eſt pas la choſe dont elle eſt image*, ont voulu dire *qu'elle n'a pas la vertu de l'original*. Et pour moy je ne ſçay dequoy l'on doit s'étonner le plus, ou qu'il ait entrepris de combattre des choſes ſi evidentes, ou qu'il oſe y employer des preuves ſi foibles.

D'où vient donc, me dira-t'on qu'il y a quelque choſe d'ébloüiſſant dans ce chapitre? C'eſt que la pluſpart du monde conſidere fort peu ſi un homme ſuppoſe des choſes vrayes ou fauſſes, apparentes ou ſans apparence dans le fond: ils n'en regardent que l'application. Or il eſt certain que M. Claude aprés avoir ſuppoſé ces principes & ces notions inſenſées *de figure & de corps*, les applique enſuite aſſez juſtement, & que jamais philoſophe de college ne marqua plus nettement ſa diſtinction que luy.

Il ne faut, dit-il, *que produire nos raiſonnemens en des termes clairs & developpez ſelon le ſens que nous leur donnons. Ils forment celuy-cy: Nulle image n'eſt la choſe dont elle eſt image, ny en ſubſtance, ny en vertu. Or l'Euchariſtie eſt le corps de I. C. en vertu. Donc elle n'en eſt pas l'image.*

Voilà qui eſt parfaitement net, & l'argument eſt en une forme tres-concluante. Or le commun du monde ſe contente de cela: mais les perſonnes ſages qui voient que tout ce raiſonnement n'eſt établi que ſur ces fauſſes notions *d'image & de corps*, dont nous avons fait voir l'abſurdité, ont pitié de M. Claude, qui ſe travaille inutilement pour ſoutenir des choſes inſoutenables.

Chapitre VII.

Examen du sentiment des Evesques Iconoclastes assemblez à Constantinople l'an 754. sur le sujet de l'Eucharistie.

Le soin que M. Claude a pris de décrier autant qu'il a pu les Evesques du 2. Concile de Nicée fait assez voir qu'il n'a pas cru qu'ils luy fussent trop favorables. Aussi ce n'est que par contrainte qu'il s'arreste à eux. Il se deffend de leur témoignage : il ne le recherche pas. Il luy suffit de l'eluder comme il peut, & nous avons veu de quelle sorte il le fait.

Il ne veut considerer que les Evesques de Constantinople ; & ce sont ces Evesques anathematisez par toute l'Eglise qu'il nous donne pour témoins irreprochables de sa doctrine sur l'Eucharistie.

Il n'auroit pas sans doute tant de complaisance pour nous, que je veux bien en avoir pour luy sur ce sujet : mais comme je ne suis pas d'humeur à conteſter sans necessité, je luy accorderay volontiers que ces Evesques assemblez à Constantinople estoient orthodoxes sur la matiere de l'Eucharistie, & qu'ils n'estoient pas dans le fond d'un autre sentiment que ceux de Nicée. Ce principe qui nous est commun produit d'abord deux argumens opposez. Car comme je croy avoir droit de raisonner en cette maniere : *Les Evesques assemblez au 2. Concile de Nicée croyoient la presence réelle & la transubstantiation. Or les Evesques du Concile de Constantinople avoient la mesme foy qu'eux. Donc ils croyoient la presence réelle & la transubstantiation.* M. Claude pretend aussi de son costé avoir droit de former un raisonnement contraire, & prenant pour principe que les Evesques du 2. Concile de Nicée estoient dans la mesme foy que ceux du Concile de Constantinople, il y joint une mineure toute differente, qui est que le Concile de Constantinople ne croyoit point la presence réelle ; d'où il conclut, que le 2. Concile de Nicée ne la croyoit donc pas aussi.

Ces raisonnemens sont semblables selon l'apparence, & s'il n'y avoit rien qui les distinguast, l'Auteur de la Perpetuité ne pourroit pretendre aucun avantage sur M. Claude, comme M. Claude n'en pourroit pretendre de son costé sur l'auteur de la Perpetuité. Mais il y a une difference bien essentielle qui les distingue : c'est que de dire, comme fait M. Claude, que les Evesques du Concile de Constantinople n'ont pas cru la presence réelle, c'est un discours en l'air qui n'est appuyé que sur de petites conjectures ; & que dire, comme fait l'Auteur de la Perpetuité, que les Evesques du 2. Concile de Nicée ont cru la presence réelle, c'est avancer une verité de fait dont on ne peut douter raisonnablement.

Le Concile de Constantinople declare ; *que Dieu a voulu que le pain de l'Eucharistie estant la veritable image de sa chair naturelle fust fait le corps de Dieu*, ou *le corps divin*, Toute la question entre nous & M. Claude consiste à sçavoir en quel sens il faut entendre que l'Eucharistie soit faite ce corps. Nous nous en rapportons l'un & l'autre aux Peres du 2. Concile de Nicée. Nous supposons l'un & l'autre qu'ils ont bien entendu le sens du Concile

CH. VII. de Conſtantinople, & ces Peres nous declarent qu'ils ſont orthodoxes en ce point, c'eſt-à-dire qu'ils ont pris cette propoſition au meſme ſens qu'ils la prenoient eux-meſmes. Or qu'eſt-ce que les Peres du 2. Concile de Nicée entendoient, quand ils diſoient que l'Euchariſtie eſtoit le corps de Jeſus-Chriſt? Ils entendoient qu'elle eſtoit *le corps meſme de Ieſus-Chriſt*, αὐτὸ τὸ σῶμα; qu'elle eſtoit *proprement* le corps de J. C. qu'elle eſtoit l'original oppoſé à la figure; qu'elle n'eſtoit point diſtinguée de cét original. Ils entendoient que c'eſtoit *de la chair*. Ils ont donc cru que les Eveſques du Concile de Conſtantinople eſtoient dans ce meſme ſentiment: & par conſequent en les reconnoiſſant pour juges voilà M. Claude condamné.

Qu'il ne nous diſe pas qu'il expliquera de meſme toutes ces expreſſions du Concile de Nicée, & des autres adverſaires des Iconoclaſtes par le Concile de Conſtantinople. Car on explique les expreſſions indeterminées par les expreſſions determinées, les expreſſions obſcures par celles qui ſont claires, les expreſſions ambiguës par celles qui ſont certaines, & non pas les expreſſions determinées par les indeterminées, les claires par les obſcures, les certaines par les ambiguës.

Or l'on ne peut nier ſans renoncer à la raiſon, comme nous l'avons montré, que les expreſſions des adverſaires des Iconoclaſtes, ne ſoient claires, certaines, determinées pour la preſence réelle. Et c'eſt au contraire beaucoup accorder à M. Claude que de reconnoiſtre qu'il y a quelque obſcurité dans celle des Iconoclaſtes. Ainſi c'eſt le ſens connu & certain de ceux qui ont combattu les Iconoclaſtes, qui doit expliquer ce qu'il peut y avoir d'ambigu & d'obſcur dans leurs paroles.

Mais la verité eſt, que les Iconoclaſtes n'ont point beſoin d'autres interpretes que d'eux-meſmes pour eclaircir ce qu'il y a d'obſcur dans les termes de leur Concile. Car Nicephore remarque qu'ils avoüent que l'Euchariſtie eſt *veritablement* & *proprement* le corps de J. C. κυρίως καὶ ἀληθῶς, comme nous l'avons montré cy-deſſus. Et il eſt remarquable que ces paroles ne ſe trouvant pas dans le Concile de Conſtantinople, il faut qu'elles ſoient tirées de quelque autre écrit des Iconoclaſtes, dans lequel ils avoient peut-eſtre voulu répondre à l'objection qu'on leur faiſoit ſur leur ſentiment de l'Euchariſtie. Et en tout cas il eſt clair que ces mots determinent clairement la maniere dont ils vouloient que le pain de l'Euchariſtie fuſt le corps de J. C. & qu'ainſi quand ils diſent dans leur Concile que *le pain eſtoit fait le corps de Dieu*, c'eſt-à-dire le corps de J. C. il faut entendre ſelon qu'ils le diſent eux-meſmes, qu'il eſtoit fait *proprement & veritablement* le corps de J. C. κυρίως καὶ ἀληθῶς.

In Antirret. 2. apud Allat. pag. 1222.

Quelles preuves ne faudroit-il point pour attribuer un autre ſens & une autre penſée à des Eveſques qui s'expliquent de la ſorte, & pour détruire la conjecture que l'on tire de ce que les Eveſques du 2. Concile de Nicée, qui croyoient tres-certainement la preſence réelle, comme nous l'avons montré, ont pris les Iconoclaſtes pour orthodoxes dans cette expreſſion? Il ne faudroit ſans doute rien moins que des demonſtrations. Et cependant on verra que M. Claude ne produit pas ſeulement des preuves qui ayent un peu de

de vraisemblance, quoiqu'il les propose avec une hardiesse qui étonne ceux qui ne le connoissent pas. Nous les allons examiner en détail. CHAP. VII.

M. Claude.

Les Peres de Constantinople disent, que J. C. a pris la matiere seule, ou la substance humaine sans subsistance personnelle. De mesme il nous a commandé d'offrir une image, une matiere choisie, c'est-à-dire la substance du pain n'ayant pas la forme ou la figure humaine, de peur que l'idolâtrie ne s'introduisist. *Quelle apparence y a-t-il de pouvoir accommoder ces paroles au sens de la transubstantiation? Ils ne disent pas seulement que l'Eucharistie est image, ce qui pourroit estre tourné au sens de Pascase, qui a dit que ce mystere est verité & ne laisse pas d'estre figure: mais ils disent que cette image est la substance du pain. C'est, dit l'Auteur, parce que les dons, lors mesme qu'ils sont consacrez, retiennent avec raison le nom de la chose dont ils conservent la figure & la ressemblance. Quelle fuite pitoyable! Quand ils retiendroient le nom de pain, ils ne retiendroient pas la substance selon vous; & si cette expression est bonne, pourquoy ne vous en servez vous pas comme les Peres de Constantinople ont fait? Pourquoy avez-vous tant d'aversion pour ceux qui disent que c'est la substance du pain? Quelle estrange explication est-ce, la substance du pain, c'est-à-dire non la substance du pain, mais une autre substance qui retient la figure & la ressemblance du pain? Et que deviendra le langage humain, s'il est permis de forcer les termes par ces violentes expositions?* « pag. 575

Réponse.

Un des grands defauts de la rhetorique de M. Claude est que jamais homme ne plaça plus mal les exclamations. Il les seme sans discernement, & il s'écrie quand il auroit à peine droit de proposer humblement ses doutes, & qu'il auroit besoin d'une extrême modestie pour empescher qu'on ne fust choqué de le voir embarassé de si peu de chose.

On ne pensa jamais moins à *fuir*, que lorsqu'il s'écrie que l'on *fuit* d'une maniere *pitoyable*. Jamais on ne parla plus naturellement que lorsqu'il reproche que l'on renverse le langage humain. C'est que M. Claude ne consulte point le sens commun sur ce qu'il doit dire, & que les chicanes de l'école Calviniste dont il est plein, l'empeschent de faire reflexion sur la maniere dont les autres hommes parlent.

S'il avoit assez consideré les regles qu'ils suivent dans leurs paroles, & qui sont fondées sur leur nature mesme, il auroit facilement reconnu que lorsque le jugement de la raison ou de la foy est contraire aux idées qui naissent des sens & de la concupiscence, il se forme par necessité deux sortes de langage qui subsistent ensemble, l'un conforme aux idées des sens & de la concupiscence, l'autre conforme à la raison ou à la foy.

Il est certain que la foy change le jugement & les idées qui naissent des sens & de la concupiscence à l'égard d'une infinité de choses. Elle nous fait voir que la pluspart de celles que nous appellons des biens sont de veritables maux, & que la pluspart de nos maux sont de veritables biens. Elle

CHAP. VII. nous apprend que ceux qu'on appelle heureux ſont malheureux ; que les riches ſont pauvres ; que les pauvres ſont riches ; que les ſages & les prudens du monde ſont fous & imprudens ; que des ſçavans ſont des ignorans: & elle corrige & détruit ainſi la pluſpart de nos idées.

La philoſophie humaine renverſe auſſi ſouvent les idées communes, & nous en donne d'autres toutes differentes. Qu'y a-t-il de plus eloigné des penſées ordinaires des hommes que les opinions de ces philoſophes, qui ſoutiennent que la matiere n'a point d'exiſtence, & que dans la deſtruction de tout corps naturel tout ce qu'il a d'eſtre s'aneantit, & meſme les accidens ; de ſorte qu'un corps mort n'a rien de réel qui luy ſoit commun avec un corps vivant, & que les accidens meſme ne ſont plus les meſmes qu'ils eſtoient auparavant.

Il y a maintenant des philoſophes celebres qui nous veulent perſuader que les animaux n'ont point d'ame ny de vie, que ce ſont de pures machines ; que les couleurs que noſtre imagination place dans les corps ne ſont que des impreſſions de nos ſens ; que toutes les autres qualitez ſenſibles ne ſont point non plus dans les objets ; que nous nous trompons quand nous croyons que le feu eſt chaud, que les arbres ſont verds ; que tout ce qu'il y a de vray en cela, eſt que le feu produit en nous le ſentiment de chaleur, & que les arbres impriment dans nos yeux le ſentiment de verdeur.

On ſçait auſſi qu'un grand nombre d'habiles Aſtrônomes croyent avec Copernic que le ſoleil & les étoiles ſont immobiles, & que c'eſt la terre qui par ſes divers mouvemens fait le jour & la nuit, & la diverſité des ſaiſons: Qu'ainſi quand on croit que le Soleil ſe leve vers l'orient, & ſe couche vers l'occident, c'eſt la terre qui en tournant ſur ſon centre d'occident, en orient, luy preſente ſucceſſivement les diverſes parties de ſon globe ; & que quand on s'imagine que le Soleil eſt dans le ſigne du Belier, & paſſe de là dans celuy du Taureau, c'eſt la terre qui eſt dans le ſigne de la Balance, & qui paſſe de là dans celuy du Scorpion.

Enfin il eſt indubitable qu'il n'y a point d'étoile du firmament qui ne ſoit beaucoup plus grande que la lune, & qui n'ait en ſoy beaucoup plus de lumiere, puis qu'elles en ont toutes par elles meſmes, au lieu que la lune eſt un corps ſombre comme la terre qui n'eſt claire que par le ſoleil.

Qui voudroit en parlant ſuivre ces jugemens de la foy, ou ces principes philoſophiques, il faudroit changer entierement le langage des hommes. Il faudroit dire par exemple qu'il eſt arrivé un grand malheur à une perſonne, parce qu'il a hetité de dix mille livres de rente : qu'un autre a laiſſé par teſtament de grands maux à ſes enfans, parce qu'il leur auroit laiſſé de grands biens. Il ne faudroit appeller ſages & prudens que les gens de bien. Ariſtote & tous les ſçavans du paganiſme n'auroient place que parmy les aveugles & les ſimples ; & l'on ne nommeroit ſçavans & habiles que ceux qui connoiſſent Dieu & eux-meſmes : car c'eſt ainſi que l'Ecriture parle quelquefois, & que l'on devroit parler ſelon le langage de la verité. Au lieu d'appeller les choſes froides ou chaudes, nous ne les appellerions plus qu'echauffantes & refroidiſſantes. On banniroit le nom des couleurs, parce que noſtre imagination eſt accoutumée à les placer dans les objets

mesmes. Il ne seroit plus permis de parler de la lumiere, parce que ce mot nous trompe, & nous la fait regarder comme hors de nous. Et il faudroit se reduire à n'exprimer toutes ces choses que par les mots d'impression de nos nerfs. Il ne faudra plus dire que les animaux sont vivans, mais les appeller seulement des machines & des automates. Un Philosophe Thomiste ne pourroit pas mesme dire que les corps de nos Roys sont enterrez à S. Denys, parce que selon ses principes un corps mort est un nouvel estre qui n'a rien de réel de ce qui a esté dans le corps vivant. Les Astronomes Copernicians ne pourroient plus aussi parler du lever & du coucher du soleil; il ne leur seroit plus permis de regarder les signes de l'Ecrevisse, du Lion, & de la Vierge, comme estant ceux qui nous font l'esté: mais il faudroit qu'ils disent qu'à nostre égard les signes d'esté sont le Capricorne, le Verseur d'eau, & les Poissons. On ne pourroit appeller le soleil & la lune les deux grands luminaires du ciel, & ç'auroit esté une impertinence à un Poëte latin d'avoir dit

MICAT *inter omnes*
Iulium Sydus, velut inter ignes
Luna minores.

Peut-estre que si M. Claude en estoit cru il feroit une loy pour autoriser ce nouveau langage. Mais ce qui est tres-certain est, que cette loy n'est point encore faite, & que les hommes sont dans un usage tout contraire. Ils ne sont pas assez sages pour parler toujours selon la foy, ny assez peu sages pour parler toujours en philosophes. Et malgré la philosophie, quand tous les hommes seroient ou Cartesiens, ou Thomistes, ou Copernicians, on dira toujours que les animaux vivent, que les arbres sont verds, que l'on voit la lumiere, que le feu est chaud, que les pierres sont pesantes, que nos Roys sont enterrez à S. Denys, que le soleil se leve & se couche, & que la lune luit parmy les étoiles, comme un grand astre parmy de moindres.

Que M. Claude apprenne donc par ces exemples que les jugemens que nous portons de la verité des choses, quoique contraires aux idées des sens & de la concupiscence, ne changent pas les noms ny le langage ordinaire, & que le moyen que les hommes ont trouvé pour accorder le langage avec les opinions de l'esprit, n'est pas de renverser celuy dont ils se servoient, mais de l'unir avec leurs opinions, en marquant & designant les choses par des termes conformes aux idées des sens, & en y joignant en suite les idées de la foy, ou de la raison pour les corriger.

Un Philosophe Cartesien dira que son cheval est mort quand il sera mort. Il dira aussibien que les autres hommes que les animaux vivent. Mais quand on luy demandera s'ils sont vivans en effet, il dira que non, & que ce ne sont que des machines qui se remuent par ressorts. On dit demesme que les riches ont une abondance de biens; mais l'on pense par la foy que ces biens sont de grands maux, parceque ce sont de grands empeschemens pour le salut, & l'on instruit de cette verité ceux que l'on veut desabuser de la fausse idée qu'ils ont des biens de la terre.

On appelle donc les choses par les mesmes mots que le commun du mon-

CHAP. VII. de, afin de les deſigner ; & on y joint les opinions de l'eſprit & les idées de verité, quand on veut inſtruire les hommes de ce qu'elles ſont.

Ainſi toutes les fois, comme j'ay dit, qu'il y a de la contrarieté entre la raiſon & les ſens, entre la foy & la concupiſcence, il faut qu'il y ait par neceſſité un double langage parmy les hommes ; l'un ſelon les ſens ou la concupiſcence, l'autre ſelon la raiſon ou la foy. Il faut que ces deux langages ſubſiſtent enſemble, & que l'on ſe ſerve de l'un pour marquer les choſes, & de l'autre pour exprimer ce qu'elles ſont veritablement.

Ce double langage a des racines naturelles dans l'eſprit des hommes ; parce que l'eſprit n'eſt jamais ſi parfaitement penetré des idées de verité, qu'il oublie celles qu'il a formées par les ſens ou par la concupiſcence. Ainſi tout ce qu'il peut faire eſt de les corriger, & non pas de les aneantir & de les détruire.

C'eſt pourquoy le S. Eſprit meſme a bien voulu s'aſſujettir à cet uſage. Ce qui luy a fait dire que Dieu a fait deux grands luminaires & les étoiles, en nommant ainſi la lune un grand luminaire en comparaiſon des étoiles, parcequ'elle nous paroiſt aux yeux beaucoup plus grande que les étoiles. Et par la meſme raiſon, parceque la concupiſcence a donné le nom de biens aux richeſſes & aux plaiſirs des ſens, & le nom de maux à la pauvreté & aux incommoditez corporelles, il ne fait point de difficulté de s'accommoder à ce langage pour deſigner l'une & l'autre de ces choſes, comme lorſqu'Abraham dit au mauvais riche : *Fili recordare quia recepiſti bona in vita tua, & Lazarus ſimiliter mala* ; ſe reſervant de montrer en d'autres endroits que ces biens & ces maux ne ſont point tels dans la verité, puiſqu'on n'eſt point heureux pour avoir les uns, ny malheureux pour ſouffrir les autres.

Il eſt donc clair ſuivant ces principes du langage humain qu'y ayant dans la doctrine des Catholiques ſur l'Euchariſtie de la contrarieté entre les idées que les ſens en forment, & le jugement que l'eſprit en porte ſelon la foy, il doit y avoir par neceſſité un double langage parmy eux. Et ceux qui n'auroient jamais lu aucuns écrits des Peres, & qui ſuppoſeroient ce qui eſt en effet, qu'ils ont tous eſté parfaitement catholiques, devroient conclure par la ſeule connoiſſance de l'eſprit humain, & de la maniere dont les hommes expriment leurs penſées, qu'il ſe doit trouver par neceſſité deux ſortes d'expreſſions dans leurs écrits ; les unes tirées du langage des ſens, & les autres tirées du langage de la foy.

Ils devroient conclure, que lorſqu'il n'aura eſté queſtion que de deſigner l'Euchariſtie, & d'en marquer la matiere, ils l'ont deu appeller pain, ſubſtance du pain & du vin, matiere du pain & du vin : mais que lorſqu'ils auront eu deſſein d'inſtruire ceux à qui ils parloient de ce que l'Euchariſtie eſt veritablement ſelon la foy, ils ont du l'appeller le corps de J. C. & marquer qu'elle le contient veritablement.

Et delà l'on doit juger qu'il ne ſeroit pas moins impertinent de pretendre que tous ceux qui auront appellé l'Euchariſtie pain, n'ont pas cru la tranſubſtantiation, que de ramaſſer tous les endroits de Keppler ou de Galilée où ils parlent du lever ou du coucher du ſoleil, & tous ceux de

M. des Cartes où il parle de la pesanteur des pierres, de la blancheur de la neige, & de la noirceur du charbon, pour en conclure qu'on impose aux premiers quand on dit qu'ils ont esté Copernicians, & qu'on impose au dernier quand on pretend qu'il n'a pas cru que la pesanteur & les couleurs soient des qualitez réelles dans les corps que l'on appelle ou pesans ou colorez. CHAP. VII.

Voilà le plan qu'un homme judicieux & intelligent fera sans doute de ce qui se doit trouver dans les Peres, en supposant qu'ils ont cru la presence réelle comme S. Thomas, & le Concile de Trente. Et ce plan ne le trompera nullement; car il trouvera ces doubles expressions & ce double langage dans les plus grands transubstantiateurs des derniers siecles, aussi bien que dans les anciens Peres; parce qu'il naist dans les uns & dans les autres de la mesme source, qui est la nature de l'esprit de l'homme.

Il trouvera dans Pascase par exemple, que le mystere de l'Eucharistie *est celebré dans le pain*: MYSTERIUM *hoc in pane celebratur*. Il trouvera qu'il est celebré dans la mesme substance, *In eadem substantia iurè celebratur*. Il trouvera *que le corps de I. C. est dans le pain*, SICUT *caro vel corpus in pane*.

Il ne s'étonnera donc pas que ces Evesques Grecs assemblez à Constantinople n'ayant aucun dessein de nous instruire de la nature de l'Eucharistie, mais seulement de designer la matiere que Jesus-Christ a choisie pour en faire l'image de son corps, l'appellent substance de pain. Et il s'étonnera seulement de l'usage que M. Claude fait des exclamations, en s'écriant sur le sens que l'on donne à cette expression, *Quelle fuite pitoyable!*

Mais, dit M. Claude, *quand les dons retiendroient le nom de pain, ils n'en retiennent plus la substance*. Il est visible que M. Claude se mocque de nous de nous faire de telles objections. Et quoy, les termes de *substance de pain* ne sont-ce pas des mots aussibien que celuy de *pain*? On luy accorde donc que l'Eucharistie ne retient ny l'estre du pain, ny la substance du pain; mais elle retient & le nom de *pain*, & le nom de *substance du pain*. Ces Evesques ont pu l'appeller ainsi lorsqu'il ne s'agissoit que de la designer. Mais quand il s'agira d'exprimer ce qu'ils en croyent selon la foy, & selon le jugement de la verité, ils doivent parler autrement. Il faut qu'ils disent que le pain est *fait le corps de I. C.*, & que ce que nous recevons *est proprement & veritablement le corps de I. C.* Et ils l'ont dit en effet comme nous l'avons marqué cy-dessus.

Ces Evesques n'ont donc fait que suivre ce double langage, qui est une suite naturelle de l'opinion de la presence réelle & de la transubstantiation. Ce qui fait voir qu'il seroit bon que M. Claude pesast un peu davantage les choses lors qu'il veut faire des exclamations.

Je l'avertiray encore en passant qu'il falsifie le paroles des Iconoclastes, en leur faisant dire que *cette image est la substance du pain*. Ils ne parlent point du tout ainsi. Ils disent *que I. C. nous a commandé d'offrir une image, une matiere choisie; c'est-à-dire la substance du pain*; & dans cet arrangement il est clair que les mots de *substance de pain* ne sont que des termes de designation, & non pas d'instruction. Je veux dire qu'ils designent seulement par là en quelle matiere Dieu a mis cette image, & qu'ils ne pretendent

CHAP. VII. point nous expliquer ce qu'elle eſt. Mais en diſant, comme M. Claude leur fait dire, que *cette image eſt la ſubſtance du pain*, il ſembleroit qu'ils nous auroient voulu inſtruire de la nature & de l'eſſence de cette image ; & c'eſt à quoy ils n'ont pas penſé.

M. Claude.

p. 577. » De plus il faut remarquer qu'ils font une perpetuelle oppoſition de vray » & propre corps de Jeſus-Chriſt au pain qui eſt ſon image, & qu'ils paſſent » juſques à montrer les rapports qu'il y a de l'un à l'autre. *L'un*, diſent-ils, *eſt* » *la matiere de la ſubſtance humaine ſans ſubſiſtance perſonnelle; l'autre eſt une ma-* » *tiere choiſie, ſçavoir la ſubſtance du pain, ſans avoir les traits de la figure hu-* » *maine. L'un eſt ſon corps par nature; l'autre ſon corps par inſtitution. L'un eſt* » *ſaint comme eſtant diviniſé; l'autre eſt rendu divin par quelque ſanctification de* » *grace. L'un eſt ſa chair qu'il a unie à ſoy, & qu'il a ſanctifiée d'une ſanctifi-* » *cation qui luy eſt propre ſelon la nature; l'autre eſt ſanctifié par la grace du* » *S. Eſprit, lorſque d'un eſtat commun il paſſe à la ſainteté.* Et que veulent dire » tous ces rapports établis de cette maniere, ſinon que le pain de l'Euchari- » ſtie, & le propre corps du Seigneur ſont deux ſujets réellement differens ? » Que ſignifie cette docte & elegante diſtinction des deux corps, l'un τὸ κατὰ » φυσιν, & l'autre, τῳ θεσει, c'eſt-à-dire l'un par nature, l'autre par inſtitution, » ſinon que l'un eſt ſon vray & propre corps, & l'autre le ſacrement de ſon » corps, qui n'en a pas la nature, mais qui en tient la place, ou comme parle » Facundus, qui ne l'eſt pas proprement, mais en contient le myſtere.

Réponſe.

Avant que d'examiner ces rapports & les conſequences que M. Claude en veut tirer, il eſt juſte de le prier d'en retrancher ceux qui ne ſubſiſtent que ſur la falſification des paroles des Iconoclaſtes.

Il y a par exemple dans le grec εἰκὼν αὐτῆς ἅγια ὡς διὰ τὴν ⊕ ἁγιασμῷ χάριτι δεδεμένη, c'eſt-à-dire, *que l'Euchariſtie qui eſt l'image de Jeſus-Chriſt eſt ſainte, eſtant diviniſée par une faveur toute gratuite par le moyen d'une certaine conſecration.* Car le mot χάριτι joint à celuy de δεδεμένη marque ſeulement que ce haut eſtat où la conſecration éleve le pain, ne luy appartient point naturellement, mais que c'eſt un pur effet de la bonté de Dieu. Et il ne marque en aucune ſorte la qualité de cet eſtat, ny ſi la dignité où l'Euchariſtie eſt elevée, eſt d'eſtre ſimplement une ſource de grace, un myſtere plein d'efficace & de vertu, comme diſent les Calviniſtes ; ou ſi cette dignité conſiſte en ce qu'elle eſt réellement le corps de Jeſus-Chriſt ſelon la doctrine des Catholiques.

C'eſt donc une falſification à M. Claude d'avoir traduit ces paroles en cette maniere, *Que l'Euchariſtie eſt renduë divine par quelque ſanctification de grace*, pour donner l'idée que cette ſanctification conſiſte à eſtre remplie de grace & de vertu, ce qui n'eſt point du tout dans le texte.

2. On ne ſçait ce que veulent dire ces paroles dans la traduction de M. Claude, que *l'Euchariſtie paſſe d'un eſtat commun à un eſtat de ſainteté* ; & cela donne toujours l'idée de cette ſainteté accidentelle qu'il accorde à l'Eu-

chariſtie. Mais les paroles grecques détruiſent cette penſée. Car elles portent expreſſement, *qu'il a plu à Dieu que l'Euchariſtie comme image non trompeuſe de ſa chair naturelle, fuſt faite le corps de Ieſus-Chriſt, eſtant conſacrée par l'avenement du S. Eſprit, & par le miniſtere du Preſtre, qui offre les dons, lorſqu'il ſont transferez de l'eſtat commun en l'eſtat de conſecration*, εἰς τὸ ἅγιον. Or l'effet de cette conſecration eſt, ſelon ces Eveſques, de devenir le corps de Jeſus-Chriſt. CHAP. VII.

Ces faux avantages eſtant retranchez, il eſt aſſez difficile de comprendre ce que M. Claude peut conclure de tout le reſte. Car qui doute que l'on ne puiſſe remarquer entre le corps naturel & l'Euchariſtie contenant ce meſme corps, tous ces rapports marquez par les Iconoclaſtes?

Que le corps naturel de Jeſus-Chriſt ne repreſente point une perſonne humaine ſubſiſtante ſeparément de la perſonne divine.

Que l'Euchariſtie ne repreſente point une figure humaine.

Que le corps naturel de Jeſus-Chriſt eſt ſanctifié & diviniſé, & que l'Euchariſtie eſt auſſi diviniſée.

Que le corps naturel eſt tel par la nature, κατὰ φύσιν; que l'Euchariſtie n'eſt ſon corps que par inſtitution, & par un nouvel établiſſement & une nouvelle action θέσει.

Mais d'en conclure, comme fait M. Claude, que l'un eſt ſon vray & propre corps, & l'autre ſeulement le Sacrement de ſon corps qui n'en a pas la nature, mais qui en tient la place, c'eſt ſubſtituer ſes propres penſées au lieu de celles de ces Eveſques ou plutoſt c'eſt contredire formellement les paroles de ces Eveſques. Car il ſe trouve que non ſeulement les Iconoclaſtes diſoient que l'Euchariſtie eſtoit faite θεῖον σῶμα, le corps de Dieu; mais ils diſoient *que ce qu'on recevoit dans la communion eſtoit proprement & veritablement le corps de Ieſus-Chriſt*, comme nous l'avons dit pluſieurs fois. Ainſi ils tiroient une conſequence directement oppoſée à celle que M. Claude leur attribuë ſur ces vaines conjectures. *Nicephor. Conſtan. apud Allat. de perpet. p. 1222.*

M. Claude.

Mais il faut conſiderer que par tous ces rapports qu'ils établiſſent entre « *p. 578.*
le corps naturel du Seigneur, & le pain du ſacrement, ils veulent que le «
pain ſoit une image & une figure bien expreſſe du myſtere de l'Incarna- «
tion, ſelon la doctrine commune des Peres. Mais comment ſeroit-ce une «
image vraye & non trompeuſe ἀψευδὴς εἰκὼν du myſtere de l'Incarnation, ſi «
la ſubſtance du pain eſtoit détruite & changée par la ſanctification? C'en «
ſeroit au contraire une image bien trompeuſe, puiſque la chair de Jeſus- «
Chriſt n'eſt point abolie par ſon elevation à l'union hypoſtatique. «

Réponſe.

Il ne faut pas s'étonner ſi ceux qui raiſonnent ſans principes, comme M. Claude, ne tirent que de mauvaiſes conſequences. Car ce n'eſt pas de ſes fantaiſies, mais de la connoiſſance de l'hereſie des Iconoclaſtes, qu'on doit apprendre la veritable raiſon pourquoy ils appellent l'Euchariſtie une image non trompeuſe.

CHAP. VII.

συναχθήσεται ὃ τοῖς ἄχειρα εἰκόνα γεγράφειν ἀιρομένοις ἢ τὸ θεῖον σῶμα τοῦ Χριστοῦ ἀπεργαζομένοις τὴν σαρκὶ συγχωρεῖν, ἢ τὸ σῶμα τοῦ Χριστοῦ ἀπεργάζεσθαι τὸν ἄρτον. Conc. Nic. 2.

Toutes les images de Jesus-Christ selon ces heretiques estoient trompeuses; parce, disoient-ils, ou qu'elles representoient l'humanité separée de la divinité, & subsistante par elle-mesme; ou qu'elles figuroient la divinité confuse & meslée avec l'humanité, & qu'ainsi elles portoient à l'erreur de Nestorius, ou à celle d'Eutychés.

Afin donc que l'Eucharistie fust une image non trompeuse selon les Iconoclastes, il falloit qu'elle n'eust point ces inconveniens des autres images. Et il est clair que si elle n'eust esté selon eux qu'un pain rempli de vertu, comme les Calviniſtes se l'imaginent, ils auroient eu de la peine à l'en exempter, puisqu'on pourroit dire qu'elle represente aussibien un corps subsistant à part, que toute autre peinture de Jesus-Christ.

Mais ils pretendoient l'eviter entierement en disant, que l'Eucharistie estoit le corps mesme de Jesus-Christ uni à la divinité. Par ce moyen selon eux cette image n'estoit point fausse, puisqu'elle enfermoit & le corps de Jesus-Christ, & sa divinité, & la plenitude du S. Esprit, qui reside dans l'humanité de Jesus-Christ.

C'est ce qu'ils signifioient par ces paroles: Que *comme Iesus-Christ avoit deïfié la chair qu'il a prise dés le moment de l'Incarnation par une sanctification qui luy convient selon la nature: de mesme il avoit voulu que le pain de l'Eucharistie, comme estant l'image non trompeuse de sa chair naturelle, estant consacrée par l'avenement du S. Esprit, fust faite le corps de Dieu.*

C'est en cela qu'elle n'est pas selon eux une image trompeuse. Ainsi tant s'en faut qu'il soit necessaire que Jesus-Christ ne soit pas réellement present, afin que l'Eucharistie ne soit pas une fausse image, qu'il est necessaire au contraire selon les Iconoclastes qu'elle contienne Jesus-Christ tout entier. Et c'est par la verité du corps de J. C. rempli de la divinité, & residant dans l'Eucharistie qu'ils l'exemptoient de l'illusion qu'ils disoient estre enfermée dans les autres images.

Quant à cette reflexion de M. Claude, que si le pain ne subsistoit plus cela voudroit dire que la nature humaine de Jesus-Christ ne subsiste plus, ce qui rendroit cette image trompeuse; c'est une speculation metaphysique qu'il luy plaist de faire, & à laquelle les Iconoclastes n'ont point pensé. Il n'y a rien de si aisé que de faire de ces rapports arbitraires, & d'en conclure ce que l'on veut. Je diray de mesme contre M. Claude, que si le pain figure de J.C. estoit seulement rempli de vertu & d'efficace, cela voudroit dire que l'humanité de J. C. n'est remplie que de la vertu de la divinité, & qu'elle ne luy est pas hypostatiquement unie, & qu'ainsi son opinion porte à l'erreur de Nestorius.

La subsistance ou la destruction du pain ne fait rien du tout pour rendre le signe vray ou faux; parceque cette subsistance ne fait point partie du signe comme signe, estant invisible & inconnuë aux hommes. Pourvu que les hommes soient toujours frappez des apparences du pain & du vin, le signe demeure tout entier.

Que les couleurs de l'arc-en-ciel soient vrayes ou fausses, cela fait-il que le signe qu'il contient de la reconciliation de Dieu avec les hommes en

soit

ſoit plus ou moins veritable ? Et ne ſeroit-ce pas un argument ridicule, que de pretendre refuter les Philoſophes qui nient la realité des couleurs dans les objets, par cet argument ; qu'il s'enſuivroit donc que Dieu auroit donné aux hommes un ſigne qui ſeroit faux. Pour ſignifier ce que Dieu veut faire entendre aux hommes par l'arc-en-ciel, il ſuffit que nous voiyons un arc dans le ciel. De meſme, afin que l'Euchariſtie conſerve ſa qualité de ſigne & d'image, il ſuffit que nous y voiyons toujours ſelon les apparences exterieures du pain & du vin, qui nous figurent toujours egalement tous les myſteres que Dieu a voulu repreſenter par le choix qu'il a fait de cette matiere. CHAP. VII.

M. Claude.

Enfin il faut remarquer ces paroles : Jeſus-Chriſt a commandé d'offrir une » *pag.* 578.
image, une matiere choiſie, c'eſt-a-dire la ſubſtance du pain qui ne repre- »
ſente aucune forme d'homme, de peur que l'idolâtrie ne s'introduiſiſt. Ac- »
cordez, je vous prie, ces termes avec la creance de la preſence réelle, qui ſe- »
lon l'aveu de l'auteur eſt inſeparable de l'adoration. Suppoſons ce que l'au- »
teur veut, que ces Peres ayent cru que l'Euchariſtie eſt réellement le corps de »
Jeſus-Chriſt, & qu'enſuite ils l'ayent adorée, n'eſt-ce pas la derniere de tou- »
tes les extravagances, que de dire que Jeſus-Chriſt n'a pas voulu donner à »
l'Euchariſtie la figure humaine, de peur que l'idolâtrie ne s'introduiſiſt. Eſt- »
ce donc que l'Euchariſtie en eſt moins adorable pour n'avoir pas la forme de »
l'homme? Eſt-ce que ſi Jeſus-Chriſt y paroiſſoit en ſa veritable forme, ce ſe- »
roit une idolatrie que de l'adorer; au lieu qu'y paroiſſant ſous la figure de pain, »
le culte ſouverain que l'on luy rend eſt legitime? Et qu'eſt-ce que fait la figure »
d'homme, ou de pain pour faire d'une bonne adoration une idolâtrie, ou »
d'une idolâtrie une bonne adoration ? A ce conte les Apoſtres auront idolâ- »
tré ; les Anges & les Saints du Paradis, & tous les fideles du monde ſeront »
des idolâtres, puiſqu'ils ont adoré & qu'ils adorent encore, ou qu'ils adore- »
ront un jour Jeſus-Chriſt, non ſous la figure du pain, mais ſous la naturelle »
figure d'homme. Aſſurément ſi l'on ſuppoſe que ces Prelats ayent eſté Ca- »
tholiques Romains de la maniere qu'on l'eſt aujourd'huy, il faut conclure »
qu'ils avoient perdu le ſens. »

Réponſe.

Que M. Claude ne ſe mette pas en peine. Il y a bien moyen d'eviter une concluſion ſi dure par une petite ſuppoſition qui n'eſt pas fort difficile à prouver, qui eſt que l'eloquence de M. Claude luy a fait produire & groſſir monſtrueuſement une chimere.

Ces paſſages des Iconoclaſtes, *que Ieſus-Chriſt n'avoit pas voulu que l'image qu'il avoit eſtablie dans l'Euchariſtie euſt la figure humaine, de peur que d'idolâtrie ne s'introduiſiſt*, peut avoir trois ſens.

Le premier, que Dieu n'avoit pas voulu que l'Euchariſtie euſt la figure humaine, de peur qu'on n'adoraſt l'Euchariſtie.

Le ſecond, qu'il n'avoit pas voulu que l'Euchariſtie euſt la figure humaine, de peur qu'on ne commiſt une idolâtrie en l'adorant ſous cette figure humaine, quoique ce ne fuſt pas une idolâtrie que de l'adorer ſous la figure du pain.

CHAP. VII. La troiſiéme, qu'il n'avoit pas voulu que l'Euchariſtie euſt la figure humaine, de peur que la juſte adoration qu'on luy rendroit ſous cette figure humaine, ne portaſt à adorer des images de bois ou de pierre, qui n'eſtant pas Jeſus-Chriſt meſme comme l'Euchariſtie ne pourroient eſtre adorées ſans idolâtrie.

Le premier de ces ſens eſt celuy que ces Calviniſtes donnent aux paroles des Iconoclaſtes.

Le ſecond eſt un ſens ridicule, chimerique, que perſonne n'y a jamais donné.

Le troiſiéme eſt le ſens que les Catholiques y donnent.

Sur cela M. Claude pour eſtablir ſon premier ſens qu'il ne prouve point, declame à perte de veue contre le ſecond, qui n'eſt pas un ſens, mais une imagination groteſque qu'il a formée. Il ſe debat: il entaſſe figure ſur figure: il interroge: il répond: il ſemble qu'il ait en teſte tous les Catholiques; & cependant il n'a point d'autres adverſaires que ceux qu'il s'eſt luy-meſme formez. Il ſuffit donc pour appaiſer ſes violentes agitations de le prier de mieux ménager à l'avenir ſa rhetorique, & de ne prodiguer pas ſi inutilement ſes antitheſes.

On le peut aſſeurer que perſonne n'a dit & n'a penſé que Jeſus-Chriſt n'ait pas voulu paroiſtre ſous une forme humaine, de peur qu'on ne commiſt une idolâtrie en l'adorant ſous cette forme, comme s'il n'eſtoit pas adorable ſous quelque forme qu'il luy plaiſe de paroiſtre. Mais on luy dit que ſelon les Iconoclaſtes il n'a pas voulu paroiſtre dans l'Euchariſtie ſous ſa figure humaine, de peur qu'on ne s'accoutumaſt par là à adorer les autres images qui ne ſeroient pas luy-meſme.

C'eſt cette idolâtrie qu'il a voulu empeſcher ſelon les Iconoclaſtes; & leur penſée en cela n'eſt point déraiſonnable, s'ils ne l'avoient eſtenduë trop loin, & s'ils n'avoient voulu bannir par là tout le culte que l'on rend aux images de Jeſus-Chriſt. Car on doit ſuppoſer ſelon les Iconoclaſtes, que quand Jeſus-Chriſt auroit paru dans l'Euchariſtie ſous une forme humaine, ce n'auroit pas eſté neanmoins ſous ſa forme naturelle, vivante, & animée; autrement ce n'auroit pas eſté une image, mais Jeſus-Chriſt meſme ſans aucun voile. Ce n'eſt pas ce qu'enferme l'hypotheſe dont ils parlent, que l'Euchariſtie euſt la forme humaine; mais ce qu'ils vouloient dire eſtoit, que Jeſus-Chriſt n'avoit pas voulu que l'Euchariſtie fuſt ſemblable aux autres images de ſon corps, & qu'il y fuſt caché interieurement, comme il ſe cache ſous la figure du pain, de peur qu'eſtant juſte d'adorer cette image qui ſeroit Jeſus-Chriſt meſme, on n'étendiſt ce culte aux autres images non conſacrées qui n'enfermeroient pas Jeſus-Chriſt; & qu'ainſi on ne tombaſt dans l'idolâtrie.

Voilà le ſens auquel les Catholiques prennent les paroles des Iconoclaſtes; & il n'eſt pas difficile de faire voir à M. Claude que c'eſt le veritable ſens, en luy montrant que celuy qu'il y donne ne peut ſubſiſter.

Pour le prouver tout d'un coup il ſuffit de remarquer, que les Iconoclaſtes ne diſtinguoient point deux ſortes d'adoration; l'une relative, l'autre abſoluë; & que ſans diſtinction ils traittoient d'idolâtrie tout le culte que les

Catholiques rendoient aux images ou des Saints, ou de Jesus-Christ. Or il est certain neanmoins qu'ils rendoient un culte & une adoration aux antitypes, c'est-a-dire à l'Eucharistie. Et cela se prouve manifestement par ces paroles de S. Estienne le jeune à Constantin Copronyme: *Ne pretendez-vous point aussi bannir de l'Eglise les antitypes du corps & du sang de Iesus-Christ, parcequ'ils en contiennent l'image veritable, & que nous les adorons, nous les baisons, & nous sommes sanctifiez en les recevant.* CHAP. VII.

Car il ne paroist pas seulement par ce passage que les Catholiques adoroient les antitypes; mais il paroist que les Iconoclastes les adoroient aussi; puisqu'Estienne prouve le culte des images par un principe commun, & qu'on ne voit aucun vestige que les Iconoclastes ayent rien innové dans la liturgie, & qu'ils ayent rendu à l'Eucharistie moins de respect que les Catholiques.

Je n'examine point icy si le mot grec προκυνεῖν marque une veritable adoration, telle qu'on la rend à Dieu. Il suffit que l'on prouve au moins par ce passage, que les Iconoclastes adoroient l'Eucharistie comme on adore les Images. Or selon eux tout culte rendu aux images estoit une veritable adoration, & n'estoit deu qu'à Dieu seul, & par consequent ils rendoient à l'Eucharistie un culte qu'ils estimoient n'estre deu qu'à Dieu seul.

Au reste il ne faut pas s'étonner que cet auteur appelle les dons *antitypes*; car outre que l'on peut dire qu'il les appelle ainsi, parce qu'on leur donnoit ce nom avant la consecration, quoiqu'il les considere en ce lieu-là comme consacrez, en la mesme maniere que les Catholiques appellent le saint Sacrement pain, mesme aprés la consecration, non qu'ils croyent qu'il soit encore du pain, mais parce qu'il l'a esté; il n'y a déplus nul inconvenient à dire que ce sçavant & saint Religieux trouvant ce terme appliqué à l'Eucharistie par le Concile des Iconoclastes, & reconnoissant qu'ils pouvoient autoriser cette maniere de parler par l'exemple de quelques anciens Peres, ne crut pas les devoir reprendre de ce terme, quoique peu usité de son tems; mais jugea plutost qu'il s'en devoit servir contr'eux, afin de montrer qu'on ne pouvoit pas bannir de l'Eglise toutes les images, puisqu'il y en avoit une qui estoit instituée par Jesus-Christ mesme, & qui couvroit son corps immortel & glorieux.

Il est vray que les Iconoclastes pouvoient se deffendre de cet argument; mais on ne sçauroit prendre un plus mauvais principe pour l'explication des anciens auteurs, que celuy de pretendre reduire tous leurs raisonnemens à la derniere justesse. Il suffit que l'on fait voir clairement par ce passage que l'on rendoit une adoration exterieure à l'Eucharistie, & que les Iconoclastes & les Catholiques convenoient dans cette ceremonie: desorte que paroissant d'ailleurs qu'ils croyoient tous que l'Eucharistie estoit proprement & veritablement le corps de Christ, il s'ensuit qu'ils l'adoroient proprement & veritablement.

Et par consequent on ne peut entendre ces paroles des Iconoclastes, *que Dieu n'avoit pas voulu que l'Eucharistie eust une forme humaine, de peur que l'idolâtrie ne s'introduisist*, en ce sens, *qu'il n'avoit pas voulu qu'elle eust une forme humaine, de peur qu'on ne l'adorast*; puisqu'ils ne deffendoient pas

CHAP. VII. d'adorer l'Euchariſtie ; qu'ils n'ont jamais blaſmé les Catholiques qui l'adoroient ; & que n'eſtant point differens d'eux en ce point, on doit croire qu'ils l'adoroient auſſi eux-meſmes.

Ces paroles ne ſouffrent donc point d'autre ſens que celuy que les Catholiques y donnent, qui eſt que les Iconoclaſtes ont ſignifié par là que Jeſus-Chriſt n'a pas voulu couvrir ſon corps du voile d'une ſtatuë ordinaire, de peur d'autoriſer l'adoration des autres ſtatuës qui ne contiendroient pas ſon corps. Et M. Claude n'eſt point du tout raiſonnable, quand il demande, ſi *d'avoir Ieſus-Chriſt en ſa veritable figure, eſt une choſe qui induiſe à ſervir les peintures & les ſtatuës?* & quand il nous avertit, *qu'il n'y a rien qui retire plus les hommes d'une image, que la veuë de ſon original.* Car il devroit voir de luy-meſme l'abſurdité de ſa demande, & de ſon avertiſſement.

Un original retire des images, parcequ'il en eſt fort different. Il parle, & elles ne parlent point : il agit, & elles n'agiſſent point : il paroiſt vivant, & elles paroiſſent ſans vie. Mais ces figures conſacrées qui contiendroient interieurement Jeſus-Chriſt, ne ſeroient point ſenſiblement differentes des autres ſtatuës. Elles ne parleroient point, elles n'agiroient point. Ainſi rien ne pourroit davantage autoriſer le culte des images, que le culte neceſſaire que l'on rendroit à ces images conſacrées qui contiendroient réellement le corps de Jeſus-Chriſt.

Voilà toutes les conſequences que M. Claude tire des paroles des Iconoclaſtes épuiſées. Il y joint encore deux autres argumens qu'il tire des paroles de l'Auteur de la Perpetuité, & qui luy paroiſſent fort convaincans.

1. Argument de M. Claude.

pag. 387. » L'Auteur me permettra de luy dire qu'il a tiſſu luy-meſme les filets où il eſt » pris. Car ſi le ſens populaire de ces mots, *Images, types, antitypes, ſignes, figure*, eſt excluſif de la verité, il s'enſuit neceſſairement que quand les peuples ont entendu ces expreſſions ordinaires dans la bouche des Peres, ou qu'ils » les ont luës dans leurs écrits, ils n'ont pu s'empeſcher de les recevoir dans ce » ſens populaire, & de former là-deſſus leur creance, que l'Euchariſtie n'eſt » donc pas proprement le corps de Jeſus.

» Par exemple, quand ils ont entendu dire à Cyrille de Jeruſalem : *On ne » vous recommande pas de gouter le pain & le vin, mais l'antitype du corps & » du ſang de Chriſt* ; & à Gregoire de Nazianze parlant de Gorgonie ſa ſœur : » *Elle meſla ſes pleurs avec les antitypes du corps & du ſang precieux de Ieſus-» Chriſt* ; & au meſme Gregoire : *Ie mets devant vos yeux cette table où nous » communions enſemble, & les types de mon ſalut, ce ſaint Sacrement qui nous » eleve* ; & à ſaint Auguſtin : *Ieſus-Chriſt admet Iudas au banquet, auquel il re-» commande à ſes diſciples la figure de ſon corps & de ſon ſang* ; on ne peut pas » douter qu'ils n'ayent pris ces paroles dans cette ſignification commune, qui » eſt, nous dit l'Auteur, excluſive de la realité. C'eſt ainſi qu'en deux mots » il a ruiné tout ce qu'il avoit elevé dans ſa 2. partie avec des ſoins extrêmes, » toutes ces premieres idées, ces longues regles contre les metaphores, ces » ſignifications naturelles & litterales, qui imprimoient, diſoit-il, la preſence » réelle : tout cela eſt emporté par l'aveu qu'il nous fait que le ſens populaire de » ces mots, *images, types*, & *antitypes*, eſt excluſif de la verité.

La maniere libre & franche dont M. Claude a bien voulu que cette dispute se traittast, & qu'il ale premier pratiquée à l'endroit de l'Auteur de la Perpetuité, m'exemptant de la contrainte des civilitez estudiées, me donne la liberté de l'avertir, que soit par passion, par precipitation, ou autrement, il témoigne par toutes ses objections qu'il n'entend les choses qu'à demy, qu'il n'en voit que la surface, & qu'il se laisse emporter par les moindres apparences.

La difficulté qu'il forme icy est une preuve. Car il ne l'auroit jamais proposée, s'il avoit consideré comment les hommes parlent, & ce qui regle le sens de leurs expressions.

Il auroit vu, par exemple, que les Catholiques prennent souvent le mot de *figure* en un sens exclusif, & qu'aucun d'eux ne voudroit dire *qu'il a receu la figure de Iesus-Christ*. Il n'y a point de Catholique qui ne fust choqué de cette expression; & par consequent le mot de *figure* a encore parmy eux un sens populaire exclusif de la verité.

Cependant il n'y a point de Catholique qui ne se blessast si l'on disoit, comme on le dit souvent, que l'Eucharistie est tout ensemble verité & figure, image & realité. Donc les mots de *figure* & *d'image* ont parmy les Catholiques un sens qui n'est pas exclusif de la verité: & ces deux sens subsistant ensemble sans confusion, c'est une marque certaine qu'ils ne sont pas incompatibles, & que ces termes se peuvent appliquer à l'Eucharistie par des personnes qui croyent la realité.

Mais pour reduire les choses aux principes du langage humain, qui regle les expressions particulieres, afin d'eclaircir par là cette apparence de difficulté qui se trouve dans les mots de *figures*, *d'antitypes*, dont les anciens se sont servis sur le sujet de l'Eucharistie, une personne de bon sens ne peut pas desavoüer, que les hommes ne soient naturellement portez à abbreger leurs expressions, & à employer le moins de paroles qu'ils peuvent pour signifier ce qu'ils pensent: de sorte que lorsqu'une chose est composée de diverses parties, on ne la nomme souvent que par une de ses parties, quoique l'esprit l'entende toute entiere par cette expression imparfaite, l'abbregement n'étant que dans le langage, & non pas dans les idées, & l'esprit suppleant par sa promptitude à l'imperfection des paroles.

Ainsi les Catholiques croyant que Jesus-Christ est present dans l'Eucharistie sous les apparences du pain, c'est une suite necessaire de cette creance qu'il se soit introduit parmy eux diverses expressions abbregées, qui ne marquant l'Eucharistie que par une de ses parties, la fassent concevoir toute entiere, l'esprit suppleant de soy-mesme ce qui manque à l'expression.

Si l'on demande, par exemple, aux Catholiques, ce que veut dire le terme de *Sacrement*, ils vous diront qu'il signifie un signe sacré. Mais si on leur demande ce qu'ils entendent quand on nomme devant eux *le saint Sacrement*, ils répondront qu'ils entendent le corps mesme de Jesus-Christ couvert d'un voile exterieur. Ce n'est pas que le mot de *saint Sacrement* ne signifie toujours *signe sacré*, mais c'est que l'intelligence commune supplée à l'imper-

CHAP. VII. fection des paroles, & que l'on conçoit tout ce que l'on a voulu marquer par cette expreſſion abbregée.

Si on leur demande auſſi ce que ſignifient les mots *d'eſpeces* & *d'apparences*, ils vous diront qu'ils ſignifient une ſimple repreſentation. Mais ſi vous leur demandez ce qu'ils entendent quand ils appliquent ces mots à l'Euchariſtie, ils vous diront qu'ils entendent le voile qui couvre Jeſus-Chriſt réellement preſent.

Or il arrive de là un effet aſſez remarquable, c'eſt que les hommes ne s'accoutument à ſuppléer dans leur eſprit l'idée totale & entiere, que quand on ſe ſert de l'expreſſion ordinaire; & ils ne la ſuppléent pas lorſque l'on ſe ſert d'une expreſſion extraordinaire, quoique ſynonime. Ainſi nul Catholique n'eſt choqué, lorſque l'on dit qu'il a receu le S. Sacrement; & tout Catholique ſeroit choqué, ſi quelqu'un diſoit qu'il a receu le ſigne ſacré de Jeſus-Chriſt, ou la ſainte figure de Jeſus-Chriſt, quoique ces termes ſignifient de ſoy la meſme choſe; l'unique raiſon de ces differentes impreſſions eſtant, que dans l'expreſſion ordinaire l'eſprit ajoûte ce qui doit eſtre ſouſentendu, & conçoit non ſeulement le ſigne, mais la verité cachée; mais dans l'expreſſion extraordinaire il n'entend que le ſens précis des paroles, & ſuppoſe que celuy qui s'en ſert n'y entend rien davantage.

Par là il eſt viſible que ſans aucun changement de ſentiment, de creance, & d'opinion, il peut arriver qu'on ne ſera point choqué d'une expreſſion en un tems, & qu'on en ſera choqué dans un autre; parce que dans le tems où l'on n'en ſera point choqué ces termes eſtant ordinaires ſignifioient plus qu'ils n'exprimoient, & faiſoient concevoir l'idée totale de la choſe qu'ils ne marquoient qu'imparfaitement. Mais dans un autre tems ces meſmes termes eſtant devenus extraordinaires, & ne fourniſſant plus à l'eſprit que l'idée préciſe de ce qu'ils ſignifient, deviennent choquans, parce qu'ils donnent lieu de ſuppoſer que celuy qui s'en ſert ne conçoit rien que ce qu'il exprime preciſément.

Ainſi le terme de *Saint Sacrement*, qui ne bleſſe preſentement perſonne, pourroit devenir ſuſpect & choquant s'il eſtoit devenu extraordinaire, & qu'il n'excitaſt plus d'autre idée dans l'eſprit, que celle de ſon ſens originaire & grammatical, c'eſt-a-dire de *ſigne ſacré*.

Voicy donc un enchainement de propoſitions, qui non ſeulement s'accorde parfaitement avec la ſuppoſition qu'on ait toujours cru la preſence réelle & la tranſubſtantiation, mais qui en eſt une ſuite neceſſaire.

1. Il eſt clair que ſuppoſé qu'on ait cru dans l'ancienne Egliſe ce qu'on croit preſentement de ce myſtere, il a deu par neceſſité s'introduire dans l'uſage diverſes expreſſions imparfaites, comme il s'en eſt introduit parmy les Catholiques d'apreſent, parceque les hommes d'autrefois n'ont pas moins aimé la breveté qu'on l'aime preſentement.

2. Que ces expreſſions imparfaites excitoient neanmoins l'idée totale du myſtere, & ne cauſoient aucune peine à ceux qui les entendoient, parcequ'ils ſuppleoient aiſément par la connoiſſance qu'ils avoient de la foy de l'Egliſe ce qui manquoit à l'expreſſion.

3. Qu'on a droit de ſuppoſer que les mots d'*antitypes*, de *types*, de *figures*,

de *ſymboles*, de *ſacrement*, eſtoient de ce genre, parceque marquant ce qu'il y a d'exterieur & de ſenſible dans l'Euchariſtie ils eſtoient propres à la deſigner. CHAP. VII.

4. Que ces termes ne donnoient nullement aux peuples une fauſſe idée; parcequ'ils eſtoient accoutumez à ſuppléer l'idée entiere du myſtere deſigné imparfaitement par ces mots.

5. Que ces termes n'ont point deu paroiſtre choquans lorſqu'ils eſtoient ordinaires, comme par cette raiſon le mot de S. Sacrement ne l'eſt point preſentement parmy les Catholiques.

6. Que cela n'empeſchoit pas qu'il n'y euſt meſme en ce tems-là un autre uſage populaire de ces meſmes termes, lorſqu'ils n'eſtoient point appliquez à l'Euchariſtie; comme il y a encore parmy les Catholiques un uſage excluſif du mot de figure quand on s'en ſert imprudemment.

7. Qu'ainſi il y avoit deux uſages populaires des mots de *figure*, d'*antitype*, de *ſigne*: l'un general, & commun à toutes ſortes de ſujets, ſelon lequel on conclut: C'eſt la figure; donc ce n'eſt pas l'original: l'autre particulier à l'égard de l'Euchariſtie, & populaire dans cette application, lequel n'exprimant ce myſtere que par ſa partie exterieure, ne laiſſoit pas de le faire concevoir tout entier, comme le mot de *ſacrement*, ou d'*eſpece* le fait preſentement concevoir aux Catholiques.

8. Que ces meſmes termes eſtant devenus moins ordinaires, ont deu paroiſtre choquans, parceque l'eſprit n'y ajoûtant plus rien, ils n'excitent plus que l'idée de ce qu'ils ſignifient preciſément: & ainſi on ne doit point s'étonner que les Peres du Concile de Nicée ayent eſté ſcandaliſez du terme d'*image*, dont les Iconoclaſtes ſe ſervoient, parce qu'il paroiſt par les auteurs du 7. ſiecle qu'il n'eſtoit plus guere en uſage à l'égard de l'Euchariſtie.

Et par là il eſt facile de reconnoiſtre que toutes les objections de M. Claude tombent d'elles-meſmes par terre.

Car 1. quoique les anciens Peres ſe ſoient ſervis du mot de *figure* & d'*antitypes* en les appliquant à l'Euchariſtie, il ne s'enſuit pas que le peuple les ait deu entendre en ce ſens populaire, general, qui eſt excluſif de la realité; puiſqu'il y avoit un autre ſens particulier, & non excluſif, qui eſtoit auſſi en uſage de leur tems, & qu'ils eſtoient accoutumez de ſuppléer l'imperfection de ces expreſſions, comme nous ſuppleons celle du mot de *S. Sacrement*.

2. Il eſt clair qu'en traduiſant ces mots des anciens Peres par ceux qui leur répondent grammaticalement, comme ceux de *figure* & d'*image*, on commet une eſpece d'infidelité; parce qu'on exprime un terme ſuppleé par l'uſage ordinaire, & qui ſignifioit le myſtere entier, par un terme qui n'en exprime plus qu'une partie, & qui n'eſt point ſuppleé.

Ainſi c'eſt mal traduire à M. Claude, que d'exprimer en ces termes ce paſſage de S. Auguſtin, *Ieſus-Chriſt donna à ſes diſciples la figure de ſon corps*: parce que le mot de *figure* eſtoit ſuppleé du tems de S. Auguſtin, & marquoit l'Euchariſtie toute entiere; au lieu que nous ne ſommes pas aujourd'huy accoutumez de remplir dans noſtre idée l'imperfection du mot de *figure*, & qu'à moins qu'on ne le joigne expreſſément à la verité, nous le prenons pour une figure excluſive de la verité.

CHAP. VII. Enfin il eſt viſible que cela ne donne pas la moindre atteinte à tout ce que l'auteur de la Perpetuité a dit touchant les idées naturelles & les idées ſimples, & les termes metaphoriques. Car encore que par l'inſtinct des langues il s'y introduiſe par neceſſité quantité d'expreſſions imparfaites, qui ſont ſuppleées par l'eſprit, il ne s'y introduit point d'expreſſions parfaites, préciſes, & naturelles qu'on ſoit obligé de retrancher pour entrer dans le veritable ſens. Jamais les mots de corps de Chriſt, de propre corps de Chriſt, de vray corps de Jeſus-Chriſt, ne ſignifieront la vertu de Jeſus-Chriſt, & n'ont pu s'introduire dans aucune langue pour n'exprimer que cette idée. Et ainſi tout ce que l'auteur de la Perpetuité a dit ſubſiſte dans ſon entier, & il n'y a que les raiſonnemens de M. Claude qui s'évanoüiſſent & ſe diſſipent quand on les examine avec quelque attention, tant ils ont peu de ſolidité.

2. Argument de M. Claude.

pag. 587. „ Ou ces bons Peres de Nicée ont cru que ceux de Conſtantinople avoient
„ pris le terme d'image dans le ſens naturel & originaire, qui n'exclut pas la
„ preſence réelle; ou ils ont cru qu'ils l'avoient pris dans le ſens populaire, qui
„ l'exclut. Si c'eſt le premier, ce ſont des calomniateurs & des ſophiſtes, qui
„ cenſurent une expreſſion bonne; ſçachant bien que leurs adverſaires l'a-
„ voient priſe en un bon ſens. Si c'eſt le dernier, pourquoy les déchargent-ils
„ enſuite de blâme d'hereſie, avoüant, comme dit l'Auteur, qu'ils ont reconnu
„ que le pain eſtoit le corps meſme de Jeſus-Chriſt. Car de dire qu'ils les ont
„ accuſez d'eſtre tombez en contradiction, l'Auteur ne veut pas qu'on impute
„ aux hommes des erreurs folles & extravagantes, & je ne croy pas qu'il s'en
„ puiſſe imaginer une plus folle au monde que celle de croire que le pain eſt
„ réellement Jeſus-Chriſt, & qu'il ne l'eſt pas.

Réponſe.

M. Claude me pardonnera s'il luy plaiſt, ſi je luy dis que c'en eſt encore une plus grande, lorſque des perſonnes en accuſent formellement d'autres de contradiction, & que ſur cette accuſation ils les traittent de fous & de ſtupides de ne vouloir pas croire un fait ſi conſtant. Or il eſt clair d'une part que les adverſaires des Iconoclaſtes les ont traittez de la ſorte, comme il paroiſt & par le Concile de Nicée, où l'on repreſente comme deux propoſitions contradictoires ce que ces Eveſques avoient dit, que *l'Euchariſtie eſtoit image*, & qu'elle *eſtoit le corps de Ieſus-Chriſt*; & par ce paſſage de Nicephore que j'ay ſouvent cité: *Qui ne ſera ſurpris d'eſtonnement en voyant la ſottiſe & l'inconſtance de cet Iconoclaſte? Il avoüoit tout à l'heure que* L'ON RECEVOIT PROPREMENT ET VERITABLEMENT LE CORPS DE CHRIST; *& maintenant il l'appelle une image. Or peut-on concevoir une plus grande & plus ridicule folie, que de dire que la meſme choſe eſt veritablement & proprement le corps de Ieſus-Chriſt, & que c'en eſt neanmoins l'image.*

Il les accuſoit donc clairement de contradiction; & cependant M. Claude ne le veut pas croire. *Mais on ne doit pas*, dit-il, *attribuer aux gens des folies & des extravagances, ſelon l'auteur de la Perpetuité.* M. Claude me pardonnera encore ſi je luy dis, que l'auteur de la Perpetuité ne dit point cela.

Il y

Il y a mille folies & mille extravagances dont les hommes ſont capables, & qu'on leur doit attribuer, quand on en a des preuves. Il reſſerre cette maxime dans certains degrez d'extravagance qui ne ſont pas humains; & encore ne s'entend-elle qu'avec cette exception, pourvu qu'il ne ſoit pas clair qu'ils y ſoient tombez : car il ne faut point alleguer de preuves contre l'evidence de certains faits particuliers. CHAP. VII.

Il paroiſt incroyable, par exemple, que M. Daillé ne ſçache pas que l'on ne jeuſne pas l'Avent parmy les Catholiques, puiſqu'il peut voir tous les ans toutes les boucheries ouvertes dans Paris & dans toute la France durant ce tems, & que les Religionnaires n'ont aucune des peines qu'ils ſont obligez de prendre pour avoir de la viande dans le tems où l'Egliſe la deffend. Cependant on ſeroit ridicule de vouloir prouver par là qu'il n'attribuë pas formellement aux Catholiques de croire qu'on eſt obligé de jeuſner l'Avent auſſi religieuſement que le Careſme; car il le dit tres-formellement en ces termes dans ſon Traitté du jeuſne : *Quamquam apud nos ſanè id eſt, in Gallia, non minùs accuratè ac religiosè hoc jejunium (Adventus) quàm quodvis aliud, & præcipi, & obſervari ab adverſariis videam.* Daillaus de jejun. l. 4. c. 6.

M. Claude n'eſt pas plus raiſonnable de s'amuſer à conteſter que les adverſaires des Iconoclaſtes ne leur ont pas reproché qu'ils ſe contrediſoient ſur le ſujet de l'Euchariſtie. Au reſte il ſe forme des monſtres pour les combattre, faute de prendre les choſes ſelon l'equité & dans le bon ſens. Il n'y a point de reproche plus ordinaire que celuy de ſe contredire : mais ce reproche ne ſuppoſe pas qu'on accuſe celuy à qui on le fait d'avoir eu en meſme tems deux penſées directement contradictoires. On entend ſeulement qu'il a dit des choſes qui ſont en effet contraires, quoique les diſant il n'en ait peuteſtre pas vu la contrarieté, ou qu'en détournant les mots de leur ſignification naturelle, il ait peuteſtre allié dans ſa penſée ce qui ſe contredit dans l'expreſſion.

Ainſi les Peres de Nicée ont reproché d'une part aux Iconoclaſtes, d'avoir deſtruit la verité du myſtere de l'Euchariſtie, parceque leur expreſſion la deſtruiſoit, ſelon la penſée des Eveſques de ce Concile. Et ils ont reconnu de l'autre que par d'autres expreſſions ils eſtoient revenus à la verité. Ils leur reprochent donc ſeulement une contradiction de paroles, & c'eſt le reproche du monde le plus ordinaire & qui donne le moins ſujet d'accuſer de folie ceux qui le font, & ceux à qui on le fait. De ſorte que M. Claude ne pouvoit pas plus mal appliquer ce principe qu'il emprunte de l'Auteur de la Perpetuité. *Qu'il ne faut pas ſoupçonner les hommes d'erreurs extravagantes.*

CHAPITRE VIII.

Injuſtice de M. Claude dans ſes invectives contre le 2. Concile de Nicée.

M. Claude ayant rejetté d'abord tous les reproches qu'on pouvoit faire contre le Concile des Iconoclaſtes, par cette raiſon generale, que ne s'agiſſant point de l'Euchariſtie dans le ſujet particulier de leur hereſie,

CHAP. VIII. il n'eſt pas croyable qu'ils en ayent parlé autrement que ſelon le ſentiment commun de l'Egliſe de leur tems, il nous a donné ſujet d'appliquer cette regle à ce qu'il dit contre le 2. Concile de Nicée.

Ainſi je n'ay pas voulu meſler les accuſations particulieres qu'il forme contre le Concile de Nicée, avec l'examen des ſentimens de ces deux Conciles ſur l'Euchariſtie. Mais aprés m'eſtre acquitté de ce que j'avois entrepris, il eſt juſte de l'avertir, qu'il eſtoit difficile de parler de ces Conciles d'une maniere moins equitable & moins judicieuſe qu'il a fait, ny qui decouvriſt davantage que l'eſprit qui l'anime eſt extremement eloigné de la ſageſſe chreſtienne.

Dieu a meſme permis qu'en voulant faire l'habile, & en reprochant d'une maniere outrageuſe à un grand nombre de ſaints Eveſques de s'eſtre trompez en quelques faits de nulle importance, il ſe trompe luy-meſme fort groſſierement en des faits qui font voir qu'il a eſtudié fort legerement toute cette hiſtoire.

pag. 606. Car quelle penſée peut-on avoir d'un homme, qui écrit qu'*aprés qu'Epiphane eut cenſuré dans le Concile de Nicée les mots de figure & d'image, Eſtienne Stylite qui fut enfin Martyr des images, ne laiſſoit de dire parlant à l'Empereur :* BANNIREZ-VOUS *ainſi de l'Egliſe les figures du corps & du ſang de Chriſt*; & qui fait ainſi mourir ce Religieux aprés le 2. Concile de Nicée; ce qui eſt une des plus eſtranges chronologies dont on ait jamais oüi parler. Car la vie de S. Eſtienne le jeune eſt tellement liée avec celle de Conſtantin Copronyme, qui a vêcu avec ce Concile, qu'il eſt impoſſible d'avoir leu quelque choſe de celle de cet Empereur, & ne pas ſçavoir qu'il fut le perſecuteur d'Eſtienne; que c'eſtoit ce Religieux qu'il avoit accoutumé d'appeller *le Chef des gens qu'il ne faut pas nommer*, c'eſt le nom qu'il donnoit aux Moines, *immemorandorum Antiſtes :* qu'il le fit comparoiſtre en l'année 754. devant quelques Eveſques Iconoclaſtes, dont l'un appellé Conſtantin luy donna des coups de pied dans le viſage : que ce fut à cauſe de luy qu'il fit foüetter cruellement en ſa preſence une ſainte Religieuſe nommée Anne, fille ſpirituelle de S. Eſtienne le jeune, parcequ'elle ne vouloit pas l'accuſer d'un crime deteſtable dont il eſtoit tres-innocent : qu'il l'envoya en exil en divers lieux, & luy fit ſouffrir mille maux : que l'ayant rappellé à Conſtantinople l'an 765. où il fit divers miracles, il l'y fit mettre en priſon : qu'il y vécut juſques en l'année 767. & qu'enfin des Satellites de cet Empereur l'ayant fait ſortir de priſon, l'aſſommerent pour ſatisfaire la brutalité de leur Maiſtre.

Cependant il a plu à M. Claude, afin de nous prouver qu'il ne s'eſtoit pas arreſté à la deciſion du Concile de Nicée, de le faire mourir aprés ce Concile qui fut tenu l'an 787. Et parce qu'il n'y eut point de martyrs ſous Irene, ny ſous Nicephore pour la cauſe des images, il faut que M. Claude tranſporte le martyre d'Eſtienne juſques à Leon d'Armenie, c'eſt-à-dire au delà de l'année 814.

On doit croire que cette faute, quoique ſignalée, eſt une pure ſurpriſe; & comme tout le monde eſt capable de ces ebloüiſſemens j'aurois volontiers épargné à M. Claude cette petite confuſion, ſi la dureté avec laquelle il

insulte au 2. Concile de Nicée pour des fautes beaucoup plus legeres, ne meritoit qu'on la fist remarquer. CHAP. VIII.

En voicy une autre qui n'est pas une surprise puisqu'elle est fondée sur l'ignorance de la signification d'un terme latin. M. Claude dit de Tarase Patriarche de Constantinoble, *qu'il ne fut establi dans ce siege qu'aprés estre convenu de la convocation du 7. Concile avec Irene:* par où il veut faire entendre qu'on avoit exigé cette condition de luy pour l'elever à cette suprême dignité de l'Orient. Ce qui est si faux, que Theophane historien de ce temslà remarque au contraire, qu'il ne voulut point accepter le siege de Constantinople, qu'aprés avoir tiré parole formelle de l'Imperatrice Irene qu'on assembleroit un Concile general: *Ie consentiray à leur desir*, dit-il, *pourvu qu'ils fassent assembler un Concile; mais s'ils ne le font pas, il m'est impossible de faire ce qu'on desire de moy.*

D'où vient donc que M. Claude avance hardiment tout le contraire. La derniere impression de son livre, où il rapporte les passages à la marge nous decouvre la cause de cette erreur, c'est qu'il a cru que dans un passage du Pere Petau qu'il rapporte, le mot de *stipulari*, signifioit *promettre, s'obliger*, au lieu qu'il signifie *faire promettre, exiger.* Les paroles du Pere Petau sont; *Cum prius de Oecumenica synodo stipulatus esset*; & le sens en est, *que Tarase avoit tiré promesse qu'on assembleroit un Concile Oecumenique*; au lieu que M. Claude veut faire croire que c'estoit de Tarase qu'on avoit tiré cette promesse avant que de l'elever au Patriarchat.

M. Claude insinuë aussi que ce ne fut que par la crainte des menaces que le Pape Adrien luy fit de s'opposer à son election, qu'il restablit le culte des images. Cependant il s'estoit déja declaré hautement pour les images, avant que d'avoir receu les lettres d'Adrien, comme ce Pape luy-mesme le témoigne dans sa lettre à Constantin & à Irene.

Il est juste de plus d'avertir M. Claude, qu'en reprochant comme il fait au Concile de Nicée, de s'estre servi de quelques pieces peu assurées, il en devoit parler plus exactement qu'il ne fait en disant, que l'on y cita les Actes du Pape Sylvestre dans *l'action* 2. puisque l'on ne les y cita point du tout, & qu'on se contenta d'y rapporter une lettre du Pape Adrien, où il est fait mention de ces Actes.

On auroit droit encore de reprocher à M. Claude l'infidelité qu'il commet dans ce passage grec du Concile de Nicée, μετὰ δὲ τὸν ἁγιασμὸν, σῶμα, κυρίως καὶ αἷμα Χριστὸ λέγονται, καὶ εἶσι, καὶ πιστεύονται. Car se sentant incommodé de ce mot κυρίως, *proprement*, qui se rapporte aux trois verbes λέγονται, εἶσι, πιστεύονται; & qui signifie qu'aprés la consecration les dons sont appellez proprement, sont proprement, & sont crus proprement le corps & le sang de Jesus-Christ, il le transporte ridiculement hors de sa place par cette traduction: *Mais aprés la sanctification proprement, ils sont appellez, ils sont, & sont crus le corps & le sang de Iesus-Christ.*

Mais tout cela me paroist peu considerable en comparaison de l'injuste animosité qu'il témoigne contre le 2. Concile de Nicée, qu'il accuse de fourberie & d'une imposture detestable sur le sujet du monde le plus frivole. Le voicy.

CHAP. VIII. Tarase ayant envoyé des deputez aux trois autres Patriarches d'Orient, & ces deputez estant venus en Palestine, les Religieux de cette province leur remontrerent qu'ils ne pouvoient aller trouver ces Patriarches sans se mettre en danger de troubler le repos des Eglises d'Orient, en donnant du soupçon à Aaron Prince des Sarazins grand ennemi des Chrestiens : Qu'ils avoient des marques certaines de la foy de ces Patriarches par les lettres qu'ils s'estoient écrites lorsque Theodore Patriarche de Jerusalem leur envoya des lettres synodiques à son election au Patriarchat : Que tout ce qu'ils pouvoient faire, estoit de deputer deux d'entr'eux au Concile, dont l'un avoit esté principal officier du Patriarche d'Alexandrie, & l'autre de celuy d'Antioche ; & que ces deux Religieux estant porteurs des lettres synodiques des trois Patriarches, pourroient rendre témoignage de leur foy. Ils écrivirent de leur part une grande lettre d'excuse au Patriarche Tarase, où ils font le recit de ce que je viens de rapporter.

Ces deputez estant presens au Concile assemblé à Nicée, on y trouva bon que comme ils estoient témoins de la foy des trois Patriarches, ils en tinssent aussi la place, mais ce fut sans tromper personne, sans vouloir faire croire qu'ils eussent esté veritablement envoyez par ces Patriarches. On leur mesme publiquement dans le Concile les lettres des Religieux de Palestine, qui declaroient sincerement comment la chose s'estoit passée.

Ce fut une pure grace du Concile envers eux, que de leur donner la place des Patriarches ; & cette grace neanmoins avoit un fondement legitime, puisque personne ne pouvoit mieux la tenir que ceux qui estoient témoins irreprochables de leurs sentimens, & qui estoient porteurs de leurs lettres synodiques.

Voilà la verité de cette histoire. Et voicy de quelle sorte M. Claude la rapporte. *Les deputez de Tarase*, dit-il, *estant arrivez dans la Palestine, y apprirent que Theodore Patriarche de Ierusalem estoit mort, & qu'il n'y avoit aucune seureté pour eux à aller trouver ceux d'Antioche & d'Alexandrie, à cause de la jalousie qu'Aaron Roy Sarazin, qui dominoit presque dans tout l'Orient, prendroit de leur voyage : ce qui fit qu'ils se resolurent de s'en retourner. Mais pour ne faire pas un voyage inutile, ils assemblerent cinq ou six hermites de la Palestine, gens idiots, & sans experience, & les obligerent de deputer deux d'entr'eux, Iean & Thomas, pour assister à ce venerable Concile. Voilà les Patriarches de l'Auteur. Il s'est laissé fourber à ces pretendus Peres, qui nous donnent par tout ces deux miserables Moines, venus sans ordre & sans participation d'aucun des Patriarches, pour de veritables deputez. Fut-il jamais une plus detestable imposture que celle de ces gens-là ?*

Que M. Claude sçait mal les regles de la sincerité & de la modestie chrestienne, & qu'il fait bien voir que l'esprit d'heresie est un esprit violent, injuste, & emporté, qui ne peut mesme se retenir dans les bornes de l'honnesteté civile, & de la sagesse humaine.

Ce recit qu'il fait contient presqu'autant de fausſetez que de paroles. Il dit que ces deputez ayant appris qu'il n'y avoit point de sureté d'aller trouver les Patriarches d'Antioche & d'Alexandrie, resolurent de s'en retourner ;

mais que pour ne faire pas un voyage inutile ils assemblerent cinq ou six hermites idiots. CHAP. IX.

Il y a dans ce peu de lignes trois ou quatre fausſetez considerables.

Il est faux, que ç'ait esté la crainte de leur propre peril, qui porta ces deputez à s'en retourner : car au contraire ils protesterent qu'ils estoient prests d'exposer leur vie pour s'acquiter de leur commission, & ils n'en furent empeschez que parce qu'on leur remontra qu'ils mettroient toute l'Eglise en danger, comme il est expressément porté dans la lettre des Religieux de Palestine, qui fut luë au 2. Concile de Nicée.

Il est faux, qu'estant resolus de s'en retourner ils assemblerent ces Religieux ; puisque ce furent au contraire ces Religieux assemblez qui leur persuaderent de s'en retourner, comme il est dit dans la mesme lettre.

Il est faux, qu'ils ayent fait assembler ces Religieux aprés avoir appris le danger qu'il y auroit à aller à Antioche & à Alexandrie ; puisque ce fut de ces Religieux mesmes qu'ils l'apprirent.

Il est faux, que ces Religieux ne fussent que cinq ou six hermites. C'est une exageration ridicule de M. Claude. Il y avoit alors un tres-grand nombre de Religieux dans la Palestine, & l'on ne voit pas pourquoy ils ne se seroient assemblez qu'au nombre de cinq ou six pour une si grande affaire.

Les epitheres *d'idiots*, & *de gens sans experience* qu'il plaist à M. Claude de leur donner, n'ont de fondement que dans sa temerité & son injustice, puisqu'il n'en sçait autre chose sinon qu'ils furent assez modestes pour refuser long-tems cette commission, & qu'ils ne l'accepterent que par force.

Ce qu'il dit que ces deputez obligerent ces Religieux d'envoyer deux d'entr'eux, est encore une fausſeté ; puisque ce furent les Religieux qui s'aviserent de cet expedient, pour suppléer autant qu'il estoit possible à l'absence des Patriarches.

La suppression qu'il fait de cette circonstance, que ces deux Religieux estoient porteurs de lettres synodales de trois Patriarches qui authorisoient les images, est une infidelité signalée.

Le titre de *miserables moines* qu'il donne à ces Religieux, marque une malignité peu honneste. Mais de traitter de fourberie & d'imposture detestable la faveur que le Concile de Nicée leur fit de leur donner la place des Patriarches, des sentimens desquels ils estoient témoins, sans avoir dessein de faire croire qu'ils eussent esté deputez par eux, c'est un emportement si injuste & si déraisonnale, que les Religionnaires en devroient rougir pour M. Claude, s'il n'en rougit pas luy mesme.

Ces fautes sont bien autrement considerables que des fautes de critique, ou que l'ignorance de l'usage de quelques termes que les Ministres reprochent avec tant d'aigreur au Concile de Nicée. Et l'on peut dire que la vaine complaisance qu'ils témoignent pour ces basses connoissances, est un bien plus grand defaut que celuy qu'ils reprennent avec tant de dureté.

Les Evesques ne sont pas des critiques. Ce sont les juges & les deffenseurs de la veritable foy, & ils peuvent fort bien la deffendre, sans s'estre beaucoup appliquez à ces recherches curieuses. La science des dogmes de l'Eglise paroist avec eclat dans le 2. Concile de Nicée. Ils y distinguent

CHAP. IX. admirablement l'adoration relative, σχετικὴν, que l'on peut rendre aux images, du culte ſouverain que l'on doit à Dieu. Ils appuyent leur doctrine ſur quantité de preuves ſolides. S'ils ne ſe ſont pas aviſez d'en retrancher quelques-unes moins exactes, cela ne nuit en rien à la ſolidité des autres qui ſont plus que ſuffiſantes pour eſtablir la tradition qu'ils ont confirmée par leur decret.

Nous aurons peuteſtre quelque jour occaſion de traitter cette matiere avec plus d'eſtenduë, & ce ſera alors que l'on pourra faire un juſte parallele, non ſeulement entre la conduite des deux Conciles de Conſtantinople & de Nicée, mais auſſi entre celle des Iconoclaſtes & des deffenſeurs des images; n'y ayant rien qui puiſſe plus ſervir à diſtinguer la verité de l'erreur, que la fureur brutale de ceux qui ont combattu les images, & le zele plein de ſageſſe de ceux qui les ont deffenduës. Mais comme il ne s'agit point icy de les diſtinguer, puiſqu'ils ſont unis dans la creance que l'Euchariſtie eſtoit *proprement* & *veritablement* le corps meſme de Jeſus-Chriſt, il ſuffit d'avoir fait remarquer en paſſant l'injuſtice & l'emportement de M. Claude dans la maniere dont il parle des uns & des autres.

CHAPITRE IX.

Que les Auteurs Grecs du 9. & du 10. ſiecles n'ont point parlé de l'Euchariſtie d'une autre maniere que ceux du 7. & du 8. & qu'ainſi on ne voit dans cette Egliſe aucune diſtinction entre les beaux jours & les mauvais jours de M. Claude.

SI ces deux ſiecles de l'Egliſe Grecque qui ſont compris dans les beaux jours de M. Claude, luy ont eſté ſi peu favorables, & s'il n'y a trouvé que des tenebres pour les Calviniſtes, il a peu de ſujet d'eſperer que le 9. & le 10. luy fourniſſent des lumieres, puiſqu'il les repreſente luy-meſme comme enveloppez d'une noire obſcurité.

Je luy diray neanmoins pour le conſoler, qu'il n'a pas plus de ſujet d'apprehender ces deux ſiecles qu'il a décriez, que ceux qu'il a relevez par tant d'eloges, & qu'il n'y entendra que le meſme langage des ſiecles precedens: mais comme ce langage le condamne dans le 7. & le 8. il le condamne auſſi dans le 9. & le 10. ſiecles.

Il y a une parfaite conformité dans les auteurs de ces ſiecles à depoſer que l'Euchariſtie n'eſt pas la figure, mais le corps meſme de Jeſus-Chriſt. Anaſtaſe Sinaïte le dit dans le 7. ſiecle. Saint Jean de Damas, & le 2. Concile de Nicée le diſent dans le 8.

Nicephore & Theodorus Graptus ont dit la meſme choſe dans le 9. en combattant les Iconoclaſtes, comme nous avons déja vu: & ainſi ils peuvent rendre témoignage des ſentimens de ce ſiecle-là. Voicy neanmoins encore deux auteurs conſiderables de ce meſme ſiecle qu'il eſt bon de ne pas omettre.

Le premier eſt Theodore Abucara Eveſque des Cariens, que l'on place au meſme tems que Photius, & dont Aubertin cite luy-meſme quelques paſſages ſur des maximes philoſophiques: mais il ne nous a pas voulu dire

qu'il parle de l'Euchariſtie en des termes qui ne luy plaiſoient pas, & qui n'accommoderont pas M. Claude. CHAP. IX.

Comme cet Eveſque vivoit ſous la domination des Sarazins, & que la pluſpart de ſes opuſcules ne contiennent qu'un recit d'entretiens qu'il a eus avec eux ſur divers points de la religion chreſtienne, il décrit dans l'opuſcule 22. ce qui luy fut dit ſur l'Euchariſtie par un Sarazin, & ce qu'il luy répondit : *Dans une autre aſſemblée*, dit-il, *un Sarazin m'interrogea en cette maniere : Dites-moy un peu, pourquoy vous-autres Preſtres vous joüez-vous ainſi des Chreſtiens, & que faiſant deux pains de la meſme farine, vous en laiſſez un pour l'uſage commun, & que vous couppez l'autre en petites parties, & les diſtribuez au peuple, en l'appellant le corps de Chriſt, & leur diſant que ce pain leur donnera la remiſſion de leurs pechez? Eſt-ce que vous vous trompez vous-meſmes, ou que vous vous joüez ſeulement de la credulité des ſimples? Nous ne nous trompons point, répondit Theodore, & nous ne trompons point auſſi les autres. Ie deſire, repartit le Sarazin, que vous m'expliquiez cela, non par vos écritures, mais par les principes communs.*

Sur cela Theodore l'engagea premierement à reconnoiſtre, que l'aliment & le breuvage ordinaires ſont changez par la nature au corps & au ſang de celuy qui les prend. Et enſuite appliquant cet exemple à l'Euchariſtie : *Concevez*, dit-il, *que noſtre myſtere ſe fait en la meſme ſorte. Le Preſtre met ſur la ſainte table le pain & le vin, & il faut des prieres pour invoquer le S. Eſprit ; & le S. Eſprit deſcend ſur les dons, & par le feu de la divinité il convertit le pain & le vin au corps & au ſang de Ieſus-Chriſt ; de meſme que l'eſtomac de chacun change la nourriture en ſon propre corps.*

Je ſçay que cette comparaiſon eſt imparfaite, & qu'elle n'explique qu'une partie du myſtere, qui eſt la verité du changement : mais elle ſuffiſoit pour repouſſer la curioſité des Sarazins ; & elle marque clairement que jamais ny cet auteur, ny tous ceux qui ſe ſont ſervis de la meſme comparaiſon n'ont conceu qu'il ne ſe fiſt dans l'Euchariſtie qu'un changement de ſignification, ou de vertu.

Ce meſme paſſage de Theodore Abucara eſt inſeré dans le traitté de Samonas Eveſque de Gaze, & en fait le commencement ; & l'on ne s'en doit pas eſtonner, puiſqu'il eſtoit fort ordinaire aux Grecs de prendre ainſi de longs paſſages des auteurs precedens ſans meſme les alleguer.

J'ay remarqué cy-devant que Cabaſilas avoit fait un chapitre entier de ſon traitté ſur la liturgie, d'un grand paſſage de Germain qu'il ne cite point ; & c'eſt en cette ſorte que Samonas ayant deſſein d'éclaircir les objections ordinaires que les Sarazins faiſoient contre l'Euchariſtie, & trouvant ce petit entretien de Theodore Abucara qui contenoit une partie de ce qu'il vouloit dire, a mieux aimé le dire dans les termes de cet auteur que dans les ſiens.

Theodorus Graptus en a peuteſtre uſé de la meſme ſorte à l'égard de Nicephore ; ce qui a fait, comme nous avons auſſi remarqué, que les meſmes paroles ſur l'Euchariſtie ſe trouvent dans deux écrits, dont l'un eſt certainement de Nicephore, & l'autre eſt attribué à Theodorus Graptus.

CHAP. IX. Le second Auteur est un nommé Petrus Siculus, que l'on place au 9. siecle vers l'an 870. Il a écrit contre une secte de Manichéens qui s'estoit renouvellée en ce tems-là, & qui est la mesme que celle des Pauliciens marquez par Euthimius dans sa Panoplie. On voit dans le second tome des auteurs du 9. siecle de la bibliotheque des Peres un petit traitté de cet auteur traduit par un Jesuite nommé Radanus. Et Allatius en cite un autre en grec, où il semble qu'il ait eu dessein de refuter plus amplement les erreurs qu'il avoit marquées dans le traitté imprimé dans la bibliotheque des Peres.

Biblioth. Patr. Colon secul. 9.

Exercit. adversus Creigton.

Dans le premier de ces traittez cet auteur exprime comme Euthimius l'erreur de ces Manichéens ou Pauliciens, qui convient dans le fond avec celle des Sacramentaires. Car voicy le troisiéme des six paradoxes qu'il leur attribuë. *Ils nient*, dit-il, *la terrible & divine transmutation du corps & du sang de Nostre Seigneur qui se fait dans les mysteres*, & c'est en quoy ils conviennent avec les Sacramentaires : mais ils y ajoûtoient de plus une erreur particuliere, qui est que Jesus-Christ n'avoit point donné de pain & de vin à ses disciples dans la Cene, mais qu'il leur avoit seulement donné des paroles pour leur tenir lieu de symboles & de figures du pain & du vin.

Il rapporte dans la suite l'interrogation juridique d'un des chefs de cette secte, nommé Genesius, par le Patriarche de Constantinople du tems de Leon Isaurique, où l'on voit que ce Patriarche luy demanda, *Pourquoy il ne participoit pas au corps & au sang pleins de pureté de Nostre Seigneur Jesus-Christ, mais qu'il les mépriſoit ?* QUID *causæ esset, cur immaculatum corpus & sanguinem Domini non participaret, sed vilipenderet ?* Et que cet heretique luy répondit par une equivoque trompeuse : *Anathéme*, luy dit-il, *à quiconque fait ce que vous dites, & qui mépriſe le corps & le sang de Nostre Seigneur Jesus-Christ.* Par où, dit Pierre de Sicile, il entendoit les paroles de Jesus-Christ (qu'il appelloit le corps & le sang de Jesus-Christ ;) *De ipsis enim verbis loquebatur.*

Ces passages suffisent pour montrer qu'on regardoit au 9. siecle comme un paradoxe & une heresie, de nier la conversion divine & terrible qui se fait dans l'Eucharistie, & que ce sentiment n'estoit embrassé que par de detestables heretiques. Mais le passage qu'Allatius rapporte du mesme Auteur, est encore beaucoup plus précis ; & il est d'autant plus considerable qu'il fait voir parfaitement l'alliance de ce langage des sens dont nous avons parlé, avec la foy de la presence réelle & de la transubstantiation. Pierre de Sicile y refute les trois paradoxes de l'heresie des Pauliciens, qui regardent l'Eucharistie ; & il montre que Jesus-Christ n'avoit pas seulement prononcé des paroles dans la Cene, comme ils le pretendoient, *mais qu'il avoit effectivement donné du pain & du vin :* IN SACRA *verò Cœna verè panem & vinum tradidit, dixitque : Accipite & manducate.*

Je ne doute point que M. Claude ne soit flatté de ces paroles, *que Jesus-Christ donna veritablement du pain & du vin à ses Apostres dans la Cene*, & qu'il n'en conclue avec sa precipitation ordinaire, que c'estoit donc de vray pain en substance, & non un pain transubstantié. Mais il pourra apprendre de cet exemple, que ces sortes de conclusions ne sont pas judicieuses. Car il est clair par la suite, que Pierre de Sicile ne veut dire autre chose, sinon

que

que Jesus-Christ n'avoit pas donné à ses disciples de pures paroles, comme ces heretiques le pretendoient, mais qu'il leur avoit veritablement & effectivement donné le pain & le vin qu'il avoit consacrez, & qu'il avoit changez & transubstantiez en les consacrant. *Dans la sacrée Cene*, dit-il, *Iesus-Christ donna veritablement à ses saints Apostres du pain & du vin, & leur dit: Prenez, & mangez, & beuvez-en tous; C'est mon sang, le sang du nouveau testament qui est versé pour vous, & pour plusieurs, pour la remission des pechez: Faites cecy en memoire de moy. Or le precepte s'observe maintenant comme il s'observera à l'avenir, estant accompli par les sacrifices des Ministres de l'Autel. Le pain est presenté visiblement sur l'Autel, & le Saint Esprit descend invisiblement, qui sanctifie les oblations, & qui les fait non les* ANTITYPES, *mais le* CORPS MESME ET LE SANG MESME *de nostre Seigneur & de nostre Dieu.* CHAP. IX.

Ainsi ce pain que Jesus-Christ donna veritablement à ses disciples, estoit un pain veritablement changé, non en la figure, mais au corps même de Jesus-Christ.

Quant au dixiéme siecle nous n'avons à examiner que deux passages, dont M. Claude accuse le premier de falsification, & elude le second par une raillerie qui luy a paru fort ingenieuse.

L'Auteur de la Perpetuité de la foy voulant prouver l'adoration du S. Sacrement, se sert de l'autorité d'un Extrait grec de la vie du B. Luc Anachorette, qui contient ces termes: *Puis étendant un petit linge vous y mettrez les particules sacrées; & faisant brûler de l'encens vous chanterez des pseaumes qui conviennent à ce mystere, & qui le figurent; ou bien le cantique appellé* TRISAGION *avec le symbole de la foy: puis l'adorant en fléchissant trois fois les genoux, & joignant les mains, vous prendrez avec la bouche le sacré corps de Iesus-Christ nostre Dieu.* Et parce que dans l'original grec le mot d'*adorant* n'y est pas, mais seulement *fléchissant* trois fois les genoux, M. Claude soutient que l'auteur de la Perpetuité a ajoûté de luy-mesme cette parole. Il pouvoit faire ce reproche encore à Bollandus sur le mois de Mars, & au P. Combefis, qui a traduit le premier les paroles grecques, qui ne signifient litteralement que flechissant les genoux, par celles-cy, *trinaque genuflexione adorans.* Cette reflexion de M. Claude a paru considerable à quelques personnes. Il répond de plus que ces trois genuflexions se rapportent à celuy à qui on chantoit le *Trisagion*, & non pas au corps de Jesus-Christ.

pag. 160.

pag. 458.

Et moy je trouve que c'est une pure chicannerie & qu'il y a de la bassesse à M. Claude d'avoir insulté à l'auteur de la Perpetuité pour avoir suivi deux habiles traducteurs, & n'avoir pas consulté le grec en un lieu de nulle importance. L'adoration veritable, comme l'avoit remarqué cet Auteur, est un abaissement de l'ame qui s'humilie & s'aneantit en la presence de Dieu. Cette adoration est une action de religion. Elle peut estre ou interieure, c'est-à-dire spirituelle; ou exterieure & corporelle. L'exterieure ou corporelle est une ceremonie religieuse, qui est un effet & un signe de l'interieure: car les Anges respectent Dieu & reverent son excellence par une adoration spirituelle, mais les hommes y joignent souvent l'adoration corporelle.

Hebr. 2. 6.

CHAP. IX. L'Ecriture fait voir que les hommes ont adoré Dieu en plusieurs manieres exterieures. Les plus ordinaires ont esté la prostration, & la genuflexion. Mais il faut remarquer que comme de se jetter par terre n'est pas toujours une adoration, la genuflexion ne l'est pas aussi toujours, parcequ'elle n'est pas toujours un signe ou un effet d'une ame qui s'abaisse en s'humiliant, & en s'aneantissant en la presence de Dieu; & que l'on ne se sert pas toujours de cette action corporelle, comme d'une ceremonie religieuse. Les soldats de Gedeon se mirent à genoux pour boire de l'eau, & personne n'a encore dit que ces soldats adorassent Dieu ou cet element, parceque cette genuflexion n'estoit pas une ceremonie religieuse, ny un signe de reverence: *Omnis autem multitudo flexo poplite biberat.* Mais personne ne niera que Salomon en priant Dieu les genoux en terre, ne l'ait adoré; *Vtrumque enim genu in terram fixerat:* Qu'Esdras en se mettant à genoux pour prier Dieu, ne l'ait aussi adoré; *Curvavi genua mea;* & que lorsque Dieu dit que tous les hommes flechiront le genou devant luy, il ne veüille signifier qu'ils l'adoreront: *Mihi flectetur omne genu;* parceque ces genuflexions jointes à l'oraison sont des ceremonies religieuses & des signes, ou des effets d'une reverence interieure pour sa divine Majesté.

Iudic. 7. 6.
3. Reg. 8. 54.
1. Esdr. 9. 5.
Isa 45. 23. Rom. 14. 11.

L'adoration, disent les Theologiens, consiste principalement dans un respect interieur envers Dieu; & en second lieu en de certains signes corporels d'humilité, comme lorsque nous flechissons le genou pour confesser nostre foiblesse à l'egard de Dieu; ou que nous nous prosternons pour reconnoistre nostre neant.

2. 2. q. 48. art. 2. ad 1.

D'où je conclu que flechir le genou c'est adorer Dieu, lorsqu'on le flechit par une reverence religieuse, & qu'on s'en sert comme d'une ceremonie ecclesiastique; & que les passages alleguez ne disent pas moins que les suivans, où il est dit qu'en flechissant le genou on adoroit Dieu. Les Levites flechissant le genou adorerent Dieu, *incurvato genu adoraverunt.* Daniel flechissoit le genou trois fois le jour, & adoroit Dieu, *flectebat genua, & adorabat.*

2. Paral. 29. 30.
Daniel 6. 10.

Que si flechir le genou devant Dieu est l'adorer, ce n'est donc pas ajoûter à la lettre, quoiqu'elle ne dise que flechir le genou, lorsqu'on dit en l'expliquant, qu'adorant on flechit le genou, si lorsqu'on flechit le genou on observe une ceremonie ecclesiastique & religieuse; parceque c'est une veritable adoration, & qui doit estre necessairement expliquée par le mot d'adoration, afin de la distinguer de la genuflexion profane, comme estoit celle des soldats de Gedeon.

Le premier interprete du texte grec, qui est le R. Pere Combefis, n'a fait dans son explication que ce que les Evangelistes avoient premierement fait. Car parlant de la priere que le Lepreux fit à nostre Seigneur, S. Luc dit, *qu'il se jetta la face contre terre:* PROCIDENS *in faciem suam, rogavit eum.* S. Marc dit *qu'il se mit à genoux:* ET VENIT *ad eum leprosus deprecans eum, & genu flexo dixit ei.* Mais S. Matthieu dit *qu'il l'adora:* ET *ecce Leprosus veniens adorabat eum.* Et cette adoration consistoit seulement en cette prostration & genuflexion, qui estoient les effets de cette humble reverence qu'avoit le Lepreux pour Jesus-Christ. Ce qui fait que S. Matthieu n'a rien dit de plus que les autres. Et les mesmes Evan-

Luc. 15. 12.
Marc. 1. 40. Matth. 8. 2.

geliſtes parlant des ſoldats qui ſe moquerent de Jeſus-Chriſt, S. Mat- CHAP. IX.
thieu dit, *que ſe mettant à genoux devant luy, ils ſe moquoient de luy:* ET *Matth.* 27. 29.
genuflexo ante eum, illudebant ei. S. Marc interprete cette genuflexion par
le mot *d'adoration:* ET *ponentes genua adorabant eum*; c'eſt-à-dire qu'ils *Marc* 15. 19.
l'adoroient par deriſion, en ſe mettant à genoux devant luy.

On a de coutume le Vendredy-Saint parmy les Catholiques d'adorer la Croix, en faiſant avant que de la baiſer trois genuflexions; & pour cette raiſon on appelle cette ceremonie l'adoration de la Croix. Car juſques icy on n'a jamais fait de diſtinction entre l'adoration & la genuflexion ceremoniale ou religieuſe; & M. Claude eſt le ſeul qui a nié qu'on deuſt appeller cette genuflexion, adoration. Il faut donc conclure que le P. Combefis, Bollandus, & l'auteur de la Perpetuité de la foy n'ont rien alteré ou ajoûté au ſens de la lettre, mais qu'ils l'ont traduite fidelement ſelon le ſens, & qu'ils ont dit ſeulement plus clairement ce que les trois genuflexions religieuſes ſignifioient.

Tout ce que peut dire M. Claude eſt qu'encore que la genuflexion ſoit une ceremonie religieuſe qui marque une reverence interieure, & qu'eſtant rapportée à Dieu elle ſignifie ainſi une veritable adoration, neanmoins elle peut ſignifier auſſi une autre ſorte de reſpect comme quand on flechit les genoux devant l'Evangile & les images. Mais s'il n'a que cette chicane à oppoſer, il eſt facile de luy repartir qu'elle ne luy eſt nullement oſtée par le mot d'adorer qui eſt quelquefois appliqué à des objets que l'on n'adore pas du culte de latrie; de ſorte que ce n'eſt pas preciſément ſur ce mot qu'eſt fondé l'argument que l'on tire de ce paſſage du bien-heureux Luc, qui ne ſeroit en rien moins fort quand au lieu de traduire en ſuivant le latin de Bollandus & de Combefis: *Puis l'adorant en flechiſſant trois fois les genoux*, on auroit traduit ſimplement ſelon le grec: *Puis flechiſſant trois fois les genoux.* La force de cet argument conſiſte en ce qu'il paroiſt, qu'ils pratiquoient en recevant l'Euchariſtie une ceremonie religieuſe qui eſt la marque d'une adoration veritable, quand on la rapporte à un objet adorable. Or il eſt viſible que dans ce paſſage ces genuflexions ſe rapportent au corps de Jeſus-Chriſt; de ſorte qu'il faudroit que M. Claude euſt prouvé que ces termes de corps de Jeſus-Chriſt ne ſignifient pas le vray corps de Jeſus-Chriſt avant qu'il euſt droit d'accuſer cette traduction de faux. Mais comme c'eſt une pretenſion inſoutenable, & qu'elle eſt particulierement detruite par tous les Grecs de ce ſiecle, qui ſuppoſent que les mots de corps de Jeſus-Chriſt ſignifient le vray corps de Jeſus-Chriſt. On a eu droit de pretendre, que ceux de *flechiſſant les genoux* ſignifient une veritable adoration.

La repartie que fait M. Claude en diſant que ces genuflexions ſe rapportoient à celuy à qui on chantoit le *Triſagion*, & non pas au corps de J. C. eſt encore ridicule; parce que chanter des pſeaumes, ou le *Triſagion*, reciter le ſymbole, joindre les mains, ſont diverſes parties de l'entiere ceremonie ordonnée par l'Eveſque, qui ſe rapportent toutes au S. Sacrement, & ſervent de preparation à ſa reception, & non pas les unes aux autres.

Deplus M. Claude n'a pas pris garde qu'il n'eſtoit pas neceſſaire de

CHAP. IX. chantet toujours le *Trisagion:* car lorsqu'on chantoit les pseaumes, on ne le chantoit point. L'Evesque ne dit pas; Vous chanterez des pseaumes, & le *Trisagion*; mais vous chanterez des Pseaumes ou le *Trisagion:* & neanmoins il est certain qu'on ne laissoit pas de faire ces trois genuflexions, & pour lors elles ne pouvoient avoir aucun rapport au *Trisagion.*

Il est donc certain que c'est une pure chicane que cette accusation de fausseté, que ces genuflexions estoient une adoration religieuse, & qu'elles se rapportoient à l'Eucharistie: & comme dans ce passage mesme l'Eucharistie est reconnuë pour le precieux corps de Jesus-Christ, & que les solutions de figure vuide, & de figure pleine estoient inconnuës en ce tems-la, il s'ensuit que c'estoit une veritable adoration de latrie.

pag. 261. & 463. M. Claude n'est guere plus heureux dans ses railleries que dans ses accusations serieuses. L'auteur de la Perpetuité s'estoit servi de l'exemple d'une Sainte, qui ayant vêcu 35. ans dans un desert de l'Isle de Paros pria un chasseur qui la rencontra de luy apporter l'année suivante l'Eucharistie: ce que le chasseur ayant fait, la Sainte se jetta en terre, & receut le don divin avec gemissement; & en arrosant la terre de ses larmes: elle dit: *Seigneur, vous laissez maintenant aller en paix vostre servante, puisque mes yeux ont vu le Sauveur que vous nous avez donné.*

Sur cela M. Claude dit que ce sujet est plus desert pour l'Auteur, que le desert de l'Isle de Paros; puisqu'on est obligé de ramasser ces sortes de preuves. Mais je pense luy avoir montré que ce sujet n'est point si desert qu'il s'imaginoit, & qu'il aura tort, s'il se plaint encore de la sterilité de nos preuves. Nous luy parlerons de l'adoration une autre fois: mais cependant quelque mépris qu'il fasse de cet exemple, je ne laisseray pas de luy dire que l'application que fit cette Sainte à l'Eucharistie d'un verset qui a esté employé par Simeon pour remercier Dieu de luy avoir fait voir J. C. & qui porte naturellement à ce sens, est un effet de la creance de la presence réelle, qui fait regarder l'Eucharistie comme J. C. Jamais une devotion Calviniste n'excitera d'elle-mesme ce mouvement; & si quelques Calvinistes la pratiquent, c'est que la verité de l'ancienne foy qu'ils ont abolie dans leur esprit, est encore demeurée gravée dans quelques-unes de leurs actions & de leurs paroles.

CHAPITRE X.

Conclusions que l'on doit tirer de l'examen de ces quatre siecles.

JE pense que M. Claude n'a pas sujet de se plaindre que je ne me sois pas suffisamment acquitté de la promesse que j'avois faite au commencement de ce livre, de montrer que le caractere de son esprit est de former ses opinions & ses hypotheses independamment des faits historiques, & ensuite d'y ajuster les histoires comme il peut: d'où il arrive que comme les faits ne sont pas si flexibles que son imagination, la verité des choses dément & détruit d'ordinaire ses hypotheses fantastiques.

C'est la premiere reflexion qu'on peut faire sur l'examen que nous avons

fait de la doctrine de l'Egliſe Grecque pendant quatre ſiecles. Nous y devions voir ſelon M. Claude de beaux jours & des jours obſcurs, de bons ſerviteurs de Dieu qui expliquaſſent clairement l'opinion des Calviniſtes, & des ſerviteurs negligens qui laiſſaſſent obſcurcir cette doctrine. Les premiers doivent eſtre dans le 7. & le 8. ſiecle, les ſeconds dans le 9. & dans le 10. Mais nous n'avons pu découvrir de trace de cette difference, qui devoit eſtre ſi ſenſible. Nous avons oüi le meſme langage dans tous ces quatre ſiecles. Le 7. & le 8. ſont pour le moins auſſi contraires aux Calviniſtes que le 9. & le 10. Et nous y avons entendu retenir en tous, ces paroles ſi dures aux Sacramentaires : *Que l'Euchariſtie n'eſt pas l'image, mais le corps meſme de I. C.* qu'elle eſt *proprement & veritablement le corps meſme de I. C.* CHAP. X.

Cette diſtinction de beaux jours & de mauvais jours eſt donc une pure chimere. C'eſt un pur ouvrage de l'imagination de M. Claude, qui n'a pas le moindre fondement dans l'hiſtoire de ces ſiecles.

La ſeconde reflexion eſt, qu'il n'eſt pas ſeulement clair que l'on auroit tort de diviſer ces quatre ſiecles en deux parties, en beaux jours & en jours obſcurs ; mais qu'il eſt viſible auſſi qu'on n'a pas le moindre fondement de pretendre que la foy de l'Egliſe Grecque dans ces 4. ſiecles ſoit differente de celle qu'elle a tenuë dans l'onziéme. Et c'eſt ce que les Miniſtres meſmes reconnoiſſent, en avoüant que S. Jean de Damas a eſté la regle des ſentimens & du langage de tous les Grecs qui l'ont ſuivi. *Le Concile de Nicée ſecond*, dit Blondel, *l'ayant honoré de grandes loüanges, & ſuivi en ce qu'il avoit de plus foible & de moins loüable, a impoſé une tacite loy aux Grecs poſterieurs, qui ont juſques à nos jours reveré ſes decrets, de parler à ſa mode, & de renoncer, en imitant ſes fautes, au ſtyle de la venerable antiquité. De là vient que le pretendu Samonas Eveſque de Gaze, Theophilacte Archeveſque d'Acride en Bulgarie, Euthymius Zigabenus, Nicolas Cabaſilas, Nicolas Eveſque de Methone, Nicetas Sternon, ou Pectoratus, Iean Zonare du commencement Maiſtre de camp des Gardes, & premier Secretaire de l'Empereur d'Orient, puis Moine, Theodore Balzamon Patriarche d'Antioche, Marc Archeveſque d'Epheſe, & pour toucher à noſtre tems, Ieremie Patriarche de Conſtantinople, & les Grecs de Veniſe, uſent de façons de parler incommodes, & qui ne peuvent exprimer ny le ſentiment de Rome moderne, ny celuy des Peres des premiers ſiecles.* *Eclairciſſ. ſur l'Euchar. ch. 16.*

On n'a pas ſujet de ſe mettre en peine de ce qu'il dit que les expreſſions de ces auteurs ne repreſentent pas le ſentiment de Rome moderne. On ſçait que c'eſt Blondel qui parle ; & je penſe que quand on aura lu ce que nous avons dit des ſentimens de ces Grecs, il n'y a perſonne qui puiſſe douter que ce qu'il avance ne ſoit tres-faux. Mais ce qui eſt conſiderable, eſt qu'il avoüe.

1. Que les expreſſions de ces Grecs depuis S. Jean de Damas juſques à noſtre tems ſont incommodes aux Sacramentaires.

2. Qu'elles ne repreſentent point les ſentimens qu'il croit fauſſement eſtre celuy des Peres des premiers ſiecles, c'eſt-à-dire l'opinion des Calviniſtes.

CHAP. X.

3. Que tous ces Grecs ont parlé le meſme langage depuis S. Jean de Damas ; & que le ſecond Concile de Nicée qui l'a approuvé, leur en a impoſé une loy ſecrette.

Et comme Aubertin joint Anaſtaſe Sinaïte, & Germain Patriarche de Conſtantinople à S. Jean de Damas, & les traitte egalement de novateurs, il s'enſuit que depuis le commencement du 7. ſiecle juſques à noſtre tems il n'y a aucun ſujet de diviſer l'Egliſe Grecque en deux creances touchant l'Euchariſtie ; & que ne voyant dans cette Egliſe qu'un meſme langage, il eſt ridicule de luy attribuer deux ſortes de foy.

La troiſiéme reflexion eſt, qu'ayant prouvé ſeparément que l'Egliſe Grecque tenoit la preſence réelle dans l'onziéme ſiecle, & dans tous les autres qui l'ont ſuivi juſques à noſtre tems, & qu'elle l'a auſſi tenuë depuis le 7. ſiecle juſques à l'onziéme, j'ay droit d'en tirer deux argumens qui ſe confirment également l'un par l'autre.

Le premier eſt ; Qu'eſtant viſible que dans le 7. le 8. le 9. & le 10. ſiecles l'Egliſe Grecque eſtoit toute dans la foy de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation, il s'enſuit qu'elle y a eſté auſſi dans l'onziéme, le douziéme, & dans tous les autres ſiecles ſuivans ; puiſqu'il ne paroiſt pas la moindre marque de changement, & que l'on voit dans tous les auteurs de ces ſiecles un parfait accord de ſentimens & d'expreſſions.

Le ſecond eſt ; Qu'eſtant indubitable, comme nous l'avons montré, que depuis l'onziéme ſiecle l'Egliſe Grecque a tenu la doctrine de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation avec autant d'eclat que l'Egliſe Latine, on doit conclure neceſſairement qu'elle a eſté dans la meſme creance aux quatre ſiecles precedens ; puiſque par l'aveu meſme des Miniſtres, les auteurs de ces ſiecles ont parlé le meſme langage, & ont eu les meſmes ſentimens que ceux des derniers.

Je laiſſe à juger lequel de ces deux argumens eſt le plus clair & le plus convaincant. Mais je ſçay bien qu'eſtant joints enſemble ils mettent ce conſentement de l'Egliſe Grecque depuis le 7. ſiecle juſques à noſtre tems dans un degré d'evidence qui ne peut eſtre conteſté que par des gens qui renoncent abſolument à la raiſon, & qui ſont reſolus de n'écouter rien que leur preoccupation, leur paſſion, & leur intereſt ; n'y ayant aucune apparence d'attribuer à aucun de ces ſiecles une autre creance que celle de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation ; puiſqu'il paroiſt & par les preuves particulieres que l'on tire des auteurs qui y ont vécu ; & par la conſequence neceſſaire de la foy des autres ſiecles qui les ſuivent, ou qui les precedent, que cette doctrine a eſté cruë univerſellement, & ſans contradiction dans toute l'Egliſe Grecque.

La quatriéme reflexion eſt, que ce conſentement & cét accord parfait de cette grande Egliſe dans tous les ſiecles ſur le ſujet de l'Euchariſtie, eſt une conviction manifeſte de la temerité de Blondel & d'Aubertin, qui attribuënt à S. Jean de Damas une opinion particuliere & ridicule, qui eſt que le Verbe s'uniſſoit dans l'Euchariſtie hypoſtatiquement au pain demeurant dans l'eſtre du pain.

On l'a déja refutée dans le premier traitté. Et M. Claude s'eſt conten-

té de répondre à ce qu'on en a dit, *qu'il ne ſe mettoit pas en peine de cette queſtion.* Mais pour la détruire encore ſans reſource, il ſuffit icy de demander aux Miniſtres qui ſeroient de ce ſentiment, s'ils pretendent attribuer cette opinion extravagante à S. Jean de Damas ſeul, ou s'ils en veulent faire la creance de toute l'Egliſe Grecque. S'ils l'imputent à toute cette Egliſe, il n'y a qu'à les renvoyer à cette foule de preuves, par leſquelles nous avons fait voir que la preſence réelle & la tranſubſtantiation y ont eſté cruës auſſibien que dans l'Egliſe Latine avant Berenger & depuis; & il n'y a qu'à les faire reſſouvenir de tous les paſſages, par leſquels nous avons prouvé que ſelon les auteurs du 8. & du 9. ſiecles, & de tous les ſuivans, l'Euchariſtie *eſtoit l'original meſme*, c'eſt-à-dire *le corps naturel* de J. C. oppoſé à la figure: Qu'ELLE *n'en eſtoit point diſtinguée:* QUE C'ESTOIT *proprement & veritablement le corps meſme de I. C. le corps crucifié, le corps reſſuſcité, & le corps né de la Vierge.* CHAP. X.

Que s'ils pretendent que cette doctrine n'ait eſté tenuë que par S. Jean de Damas ſeul, c'eſt à eux à nous dire quelle apparence il y a que toute l'Egliſe Grecque l'ayant pris ſelon eux-meſmes pour la regle de ſa doctrine & de ſon langage ſur l'Euchariſtie, ſe ſoit ſi étrangement écartée de ſes ſentimens, & qu'elle ſoit entrée ſans y penſer en le ſuivant, & en parlant comme luy, en une opinion toute contraire à la ſienne. *Germanus in Theor. Damaſcen. l. 4. de fide orthod. c. 14.*

Il eſt vray qu'il y a quelque honte à refuter ſerieuſement cette opinion, quand on conſidere le fondement ſur lequel les Miniſtres l'établiſſent. Car tout ce qu'ils trouvent dans S. Jean de Damas pour l'appuyer, eſt que ce Saint écrit, *Que comme Dieu joint à l'eau & à l'huile la grace du S. Eſprit pour en faire le bain de la renaiſſance; de meſme parce que les hommes ont accoutumé de manger du pain, & de boire de l'eau & du vin, il leur a conjoint ſa divinité & les a fait ſon corps & ſon ſang.* Et cela ſuffit à Blondel pour conclure, *que ces paroles poſent l'union du pain demeurant pain en ſa ſubſtance avec la deïté du Verbe, à raiſon de laquelle il devient proprement pain divin, & eſt fait corps de Chriſt par aſſomption, & par inhabitation de l'eſprit de Ieſus-Chriſt.* *Blond. Eclairc. c. 16.*

Voilà comme ces Meſſieurs concluënt en ſuivant aveuglement leurs paſſions & leurs prejugez, ſans jamais écouter la raiſon & le bon ſens. Car s'ils y avoient eu le moindre égard, ils ſe ſeroient ſervis de ce paſſage pour rejetter cette extravagante imagination. Ils auroient vu, que comme il eſt ridicule de croire que S. Jean de Damas ait voulu que le S. Eſprit s'uniſt hypoſtatiquement à l'eau du bapteſme, & au chreſme de la confirmation, il eſt ridicule auſſi de luy attribuer d'avoir cru que le Verbe s'uniſſoit hypoſtatiquement au pain.

Ils auroient vu, que comme la ſimple union du S. Eſprit avec l'eau du bapteſme, & avec le chreſme, ne fait point que ces ſubſtances deviennent le corps du S. Eſprit; de meſme la ſimple union de la divinité de Jeſus-Chriſt avec le pain & le vin, ne feroit point que ce pain & ce vin fuſſent ſon corps & ſon ſang, s'il ne les changeoit réellement en ce corps & en ce ſang.

Ils auroient vu, que comme ſelon S. Jean de Damas Dieu joint ſa divini-

CHAP. X. te à l'eau du bapteſme, & au chreſme comme cauſe operante de la renaiſſance ſpirituelle, de meſme il joint ſa divinité au pain & au vin comme une cauſe operante, & que l'effet qu'il luy attribuë eſt de changer ce pain au corps & au ſang de J. C. Il *leur joint*, dit-il, *ſa divinité, & les fait ſon corps & ſon ſang.*

Ils auroient vu, que cette fantaiſie eſt détruite clairement par les paroles expreſſes de S. Jean de Damas, qui declare au meſme lieu; *que l'Euchariſtie eſt le corps né de la Vierge; que le pain & le vin ſont tranſmuez au corps & au ſang de Dieu*, c'eſt-à-dire en ce corps & en ce ſang né de la Vierge, & qui explique ce changement par la comparaiſon du changement naturel du pain en noſtre corps, qui exclud auſſibien cette extravagante penſée de l'impanation du Verbe, que la vertu & la figure des Calviniſtes.

Enfin ils auroient cherché l'explication des ces paroles dans les diſciples de S. Jean de Damas, & ils y auroient trouvé que les auteurs les plus declarez pour la tranſubſtantiation n'ont point fait difficulté de ſe ſervir de cette expreſſion, *Que Dieu unit ſa divinité au pain*, comme nous l'avons fait voir en traittant des ſentimens de Nicolas de Methone, & de Samonas Eveſque de Gaze.

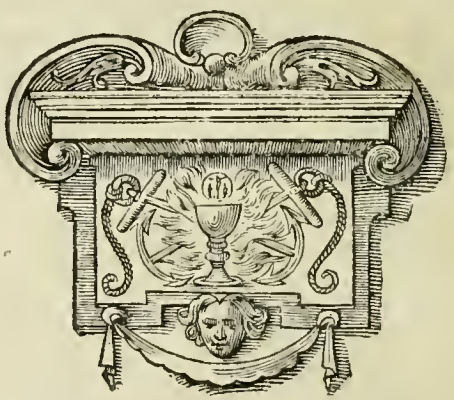

LIVRE HUITIE'ME.

CONTENANT L'EXAMEN DES SENTIMENS de l'Egliſe Latine ſur le myſtere de l'Euchariſtie, depuis l'an 700. juſqu'en l'an 870.

CHAPITRE I.

Que la queſtion qui reſte touchant la creance de l'Egliſe Latine depuis le ſeptiême ſiecle juſques à l'onziême eſt déja decidée par ce que l'on a établi juſques icy.

L'ORDRE que nous nous ſommes preſcrit demande que nous faſſions le meſme examen de la doctrine de l'Egliſe Latine depuis le ſeptiême ſiecle juſques à l'onziême, que nous avons déja fait de celle de l'Egliſe Grecque ; afin de voir ſi nous n'y appercevrons point ce merveilleux changement dont les Miniſtres nous apprennent les nouvelles.

Mais ſi l'on veut ſe ſervir comme la raiſon l'ordonne, des lumieres que l'on doit tirer de ce que nous avons établi juſques icy, on verra que la ſeule propoſition de la queſtion eſt ce qui la doit decider. Car il s'agit en un mot de ſçavoir ſi eſtant certain que l'Egliſe Grecque a cru la preſence réelle & la tranſubſtantiation depuis le 7. ſiecle juſqu'à l'onziême, & depuis l'onziême juſques à noſtre tems, comme nous l'avons montré dans les livres precedens ; & eſtant certain encore que l'Egliſe Latine s'eſt trouvée dans cette creance dans l'onziême ſiecle, & que Berenger qui la voulut combattre fut regardé comme un novateur & un heretique par toute l'Egliſe de ce ſiecle-là, ainſi que tout le monde en demeure d'accord ; il eſt queſtion, dis-je, de ſçavoir s'il eſt poſſible qu'il y ait eu une autre creance dans l'Egliſe Latine au 7. au 8. & au 9. ſiecles, & dans une partie du dixiême ; & ſi l'on peut croire raiſonnablement que tout l'Orient croyant que J. C. eſtoit réellement & veritablement preſent ſur les autels, & que l'Euchariſtie eſtoit le corps meſme de J. C. l'Occident ait cru durant ces meſmes ſiecles que J. C. n'y eſtoit preſent qu'en figure & en vertu, & qu'il ait enſuite changé inſenſiblement de ſentiment pour ſe retrouver en l'onziême ſiecle dans la doctrine de la tranſubſtantiation.

Quelque hardis que ſoient les Miniſtres à ſoutenir leurs plus déraiſonnables fantaiſies, ils ne l'ont pas encore eſté juſques à ce point de ſeparer les ſentimens de ces deux Egliſes durant ces quatre ſiecles. Ils ont au

CHAP. I. contraire pris pour principe qu'elles avoient alors la meſme doctrine ſur l'Euchariſtie ; & comme ils attribuoient à l'Egliſe Latine la creance des Proteſtans, ils ont conclud le meſme de la Grecque. Ils n'ont donc, en demeurant dans le meſme principe, fondé ſur la raiſon & ſur le bon ſens, qu'à changer ſeulement de concluſions : & puiſqu'on leur a fait voir clairement par des preuves poſitives, que l'Egliſe Grecque a cru la preſence réelle & la tranſubſtantiation durant le 7. le 8. le 9. & le 10. ſiecles, ils ne peuvent attribuer une autre creance à l'Egliſe Latine avec la moindre apparence.

Ces Egliſes eſtoient trop liées enſemble, elles avoient entre elles trop de commerce, les Papes prenoient trop de ſoin d'y entretenir l'uniformité d'une meſme foy, pour s'imaginer qu'elles ayent pu eſtre diviſées de ſentimens ſur un dogme auſſi eſſentiel, & auſſi commun qu'eſt celuy de l'Euchariſtie. Et il eſt egalement ridicule de ſuppoſer ou que les Papes n'ayent point eſté avertis de cette diverſité de creance, ou qu'ils l'ayent tolerée aprés en avoir eſté avertis.

Tous les argumens par leſquels nous avons montré depuis l'onziéme ſiecle qu'il eſt impoſſible que ces deux Egliſes ayent vécu dans une ignorance mutuelle de leurs ſentimens ſur l'Euchariſtie, ſe peuvent employer à l'égard de ces quatre ſiecles avec d'autant plus de force, que ces Egliſes n'y paroiſſent pas deſunies l'une de l'autre, comme elles l'ont eſté depuis, mais qu'elles y ont eſté fort long-tems unies, & unies avec dependance l'une de l'autre, l'Egliſe Grecque n'ayant point fait difficulté durant ces ſiecles de reconnoiſtre la preéminence de celle de Rome.

Toutes les preuves auſſi dont nous nous ſommes ſervis pour faire voir que ſi cette diverſité de ſentimens ſur l'Euchariſtie euſt eſté connuë par ces deux Egliſes, ny les Grecs ny les Latins ne l'auroient jamais ſoufferte ſans ſe la reprocher les uns aux autres, & ſans s'entr'accuſer d'erreur dans la foy, ont auſſi lieu à l'égard des quatre ſiecles dont il s'agit. Car il eſt abſolument ſans apparence que les Papes qui ont pouſſé les Grecs avec tant de vigueur & de zele ſur l'hereſie des Monothelites ; favoriſée par les Empereurs de Conſtantinople, & autoriſée par des Conciles de preſque tous les Eveſques Grecs, les euſſent épargnez ſur le ſujet de l'Euchariſtie ; ou que les Grecs qui ſe portoient quelquefois à condamner tres-injuſtement l'Egliſe Romaine ſur des points de diſcipline, comme le celibat des Preſtres & le jeûne du ſamedy, euſſent ſouffert dans les Latins une doctrine differente de la leur ſur un point capital de la religion chreſtienne.

On voit par les paſſages que nous avons rapportez de Pierre de Sicile, qu'ils ont regardé comme une erreur de Manichéens, de nier la converſion du pain au corps de J. C. Pourquoy donc n'auroient-ils pas regardé tous les Occidentaux comme coupables de cette hereſie, s'ils euſſent nié auſſi bien que les Manichéens cette converſion du pain & du vin au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt ?

Comment les deffenſeurs des Images, qui publioient ſi hautement que l'Euchariſtie eſtoit le corps meſme de J. C. qu'elle n'eſtoit pas la figure de J. C. mais l'original meſme ; & qu'elle n'eſtoit point diſtinguée réellement

de ce corps, auroient-ils peu faire tant d'estat de l'union qu'ils avoient avec l'ancienne Rome ? CHAP. I.

Comment les Legats du Pape Adrien qui assistoient au 2. Concile de Nicée auroient-ils souffert que l'on y eust publié une doctrine si contraire à celle des Eglises d'Occident ?

Comment le Pape Adrien à qui les Actes du II. Concile de Nicée furent portez, n'eust-il point eu de soin d'en avertir le Patriarche Tarase & l'Imperatrice Irene, & de leur declarer qu'on avoit eu tort d'enseigner dans ce Concile que le pain & le vin estoient aprés la consecration le corps mesme de J. C. ?

Enfin comment s'est-il pu faire qu'il n'y ait eu durant ces quatre siecles dont il s'agit aucune dispute ny aucun démelé entre les Grecs & les Latins sur le sujet de ce mystere ?

Enée Evesque de Paris, & Ratramne Religieux de Corbie ont refuté au 9. siecle les reproches que les Grecs faisoient a l'Eglise Latine ; mais il n'y en a aucun qui regarde sa doctrine sur l'Eucharistie.

Il n'est pas necessaire d'étendre icy ce point davantage, puisque la maniere dont nous avons prouvé le consentement de ces deux Eglises sur l'Eucharistie depuis l'onziéme siecle jusques à nostre tems, donne lieu de former une infinité d'argumens semblables, pour montrer qu'elles estoient aussi d'accord sur ce mystere durant les quatre siecles que nous examinons presentement. Et par consequent ayant établi que l'Eglise Grecque a cru la presence réelle dans ces quatre siecles, cette preuve s'étend necessairement à l'Eglise Latine.

On a donc eu raison de dire que le seul établissement de la question suffit pour la decider, & que la lumiere, que l'on tire de nos preuves precedentes, rejallit tellement sur l'Eglise Latine de ces quatre siecles, qu'il n'y a pas moyen de la separer dans la creance du mystere de l'Eucharistie ny de l'Eglise Grecque qui estoit au mesme tems, ny de tout le corps de l'une & l'autre Eglise, qui se trouva certainement uni dans la foy de la presence réelle au tems de Berenger.

Je ne pretens pas neanmoins me servir icy de cét avantage que la raison me donne, ny me contenter de prouver la creance de l'Eglise Latine de ces siecles par la consequence que l'on tire de celle de l'Eglise Grecque, à laquelle on ne peut douter raisonnablement qu'elle n'ait esté conforme. Je veux entreprendre de montrer positivement par les auteurs de ces siecles, que le corps de l'Eglise Latine n'a point eu d'autre foy sur ce mystere, que celle de la presence réelle & de la transubstantiation. Et pour en juger equitablement je proposeray d'abord quelques principes tirez de la nature du langage humain, & de la maniere dont les hommes parlent, lorsqu'ils parlent naturellement & sans contrainte, par lesquels on peut s'assurer de la foy d'un siecle sur ce mystere.

CHAPITRE II.

De quelle ſorte en ſuppoſant qu'on ait cru conſtamment & univerſellement la preſence réelle & la tranſubſtantiation durant le 7. le 8. le 9. ſiecles, on y a deu parler de l'Euchariſtie en ſuivant ſimplement la nature, la raiſon, & la maniere ordinaire dont les hommes expriment leurs penſées.

POur bien juger des expreſſions auſquelles la nature devoit porter les perſonnes qui auroient eſté dans la diſpoſition d'eſprit que nous attribuons à ces quatre ſiecles, il faut premierement ſe repreſenter l'eſtat où nous ſuppoſons que l'Egliſe Romaine eſtoit alors à l'égard de l'Euchariſtie.

Il faut donc s'imaginer des Chrétiens perſuadez que par les paroles de la conſecration le pain & le vin eſtoient effectivement changez au corps & au ſang de J. C.

Cette doctrine eſtoit connuë diſtinctement du commun des fidelles, quoiqu'ils ne l'accompagnaſſent pas de reflexions philoſophiques ſur la maniere dont ce myſtere s'accomplit, ſe contentant de ſçavoir que J. C. y eſtoit veritablement preſent par le changement du pain & du vin en ſon corps & en ſon ſang.

Mais encore qu'elle fuſt cruë generalement de tous, c'eſtoit neanmoins en la maniere que le ſont les articles qui ne ſont pas conteſtez. Les Paſteurs n'avoient point en veuë des heretiques qui la combattiſſent. Ils n'eſtoient point obligez de fortifier leurs peuples contre l'erreur oppoſée; deſorte qu'il ne leur reſtoit point d'autres doutes à diſſiper que ceux qui naiſſent du myſtere meſme.

Il eſt fort important pour ſuivre la raiſon dans cét examen de ſe mettre bien dans l'eſprit le veritable eſtat de ces ſiecles, & de ſuivre exactement les conſequences qui en naiſſent. Car ce qui trouble en cela nos idées, eſt que comme nous ſommes nez dans un ſiecle où ce myſtere fait depuis longtems le ſujet de la conteſtation qui diviſe les Chrétiens, on ne ſe tranſporte pas facilement par ſon imagination dans cette diſpoſition ſimple & tranquille où devoit eſtre une Egliſe, dans laquelle la foy de la preſence réelle n'avoit jamais eſté formellement attaquée. Ce qui fait que nous ne ſçaurions nous empeſcher d'y chercher les expreſſions, les penſées, les ſpeculations, qui naiſſent non de la nature meſme du myſtere, mais de la neceſſité & de l'engagement des diſputes. Et c'eſt pourquoy pour concevoir comment des chreſtiens qui croyoient ce que nous croyons de l'Euchariſtie, mais ſans aucune veuë des conteſtations & des diſputes qui ſe ſont elevées depuis, en ont deu parler, il eſt bon de faire reflexion ſur la maniere dont on a parlé des autres myſteres avant qu'ils euſſent eſté attaquez par les hereſies, & ſur celle dont les nations qui croyent la realité & la tranſubſtantiation comme nous, mais qui n'ont jamais oüi parler des heretiques qui combattent ces articles, en parlent dans leurs écrits & dans leurs diſcours.

Si l'on entre bien dans cette diſpoſition d'eſprit, la raiſon & l'experience

ne manqueront pas de nous faire juger d'abord qu'il seroit fort injuste de pretendre qu'une Eglise qui seroit dans l'estat où nous avons representé l'Eglise Romaine durant ces quatre siecles, n'ait deu se servir sur le sujet de l'Eucharistie d'aucune de ces expressions qui naissent des sens, lesquels nous portent à appeller l'Eucharistie pain & vin, substance de pain & substance de vin. Car puisqu'il paroist, comme nous l'avons fait voir, que toutes les fois qu'il y a contrarieté entre la raison & les sens, il se forme par necessité deux sortes de langages, qui dans l'usage subsistent ensemble, l'un conforme aux sens, & l'autre conforme à la verité & à la raison: puisque les contestations mesmes n'ont pas détruit parmy les Catholiques de ces derniers siecles ces deux sortes d'expressions, & qu'on les voit demesme en usage parmy toutes les autres nations qui croyent la presence réelle & la transubstantiation; on ne doit pas s'attendre qu'une Eglise qui n'avoit point en veuë l'abus que les ennemis de ce mystere pourroient faire de ces termes, ait fait cette violence à la nature que de les bannir entierement de ses discours. Il suffit bien qu'elle les ait corrigez par des expressions conformes à la verité & à la foy; qu'elle ne les ait employez que pour designer la matiere de l'Eucharistie, & pour expliquer les figures mysterieuses que Dieu a voulu nous marquer par le choix qu'il en a fait. Il suffit qu'elle n'ait point enseigné dogmatiquement que c'estoit du pain & du vin; que ces substances n'estoient point changées; & qu'elle nous ait dit au contraire qu'elles estoient changées, qu'elles estoient faites le corps de Jesus-Christ, qu'elles estoient converties au corps de Jesus-Christ; & que l'Eucharistie en conservant l'apparence de pain & de vin estoit dans la verité le corps mesme de Jesus-Christ. CHAP. II.

Il est donc clair qu'il seroit contre la nature, que l'on ne vist dans les écrits de ces siecles aucunes traces de ce langage des sens; & qu'un trop grand soin de l'éviter ne conviendroit nullement à l'estat de ces tems-la. Car comme les personnes intelligentes tirent souvent des conjectures tres-solides pour montrer qu'un écrit n'est pas de la premiere antiquité, de ce que l'on y voit la doctrine de la Trinité & de l'Incarnation proposée avec des precautions qui marquent qu'on a eu en veuë les erreurs contraires à la verité de ces dogmes; de mesme l'application à eviter tous ces termes auſquels la nature nous porte, quoique les Sacramentaires en ayent depuis abusé, & un soin particulier de prouver & d'établir la presence réelle, seroit fort eloigné d'un tems où l'on suppose que cette doctrine estoit receuë sans aucune contradiction.

Tout ce que l'on doit attendre de personnes qui auroient esté dans cette disposition d'esprit, est que lorsqu'il s'est agi de parler de ce mystere selon la foy & la verité, ils s'en soient expliquez dans les termes qui la marquent simplement & naturellement, & qui en impriment l'idée dans tous ceux qui les entendent à la lettre.

Mais comme l'estat où les Chrestiens estoient durant ces siecles ne les devoit nullement porter à se mettre en peine de prouver & d'établir la realité; auſsi la creance ferme qu'ils en avoient, & l'ignorance entiere où ils estoient des rafinemens des Calviniſtes, les doit avoir empeschez de pro-

CHAP. II. poſer jamais aucune des opinions des Sacramentaires. C'eſt pourquoy on ne doit trouver dans aucun de ceux qui auront ſuivi la doctrine commune de ce tems-là, que le corps de Jeſus-Chriſt ne ſoit pas veritablement dans l'Euchariſtie, que le pain & le vin ne ſoient point changez au corps de Jeſus-Chriſt. Ils ne doivent point avoir dit que l'effet de la conſecration ne ſoit pas de changer effectivement le pain au corps meſme de Jeſus-Chriſt, mais ſeulement de le remplir d'une certaine vertu & d'une certaine efficace. Ils ne doivent point s'eſtre mis en peine d'empeſcher que les fidelles ne ſuiviſſent l'impreſſion ſimple des paroles des liturgies, où il eſt dit que l'on reçoit le corps de Jeſus-Chriſt, & que le pain eſt changé au corps de Jeſus-Chriſt. Ils ne doivent point avoir prevu que l'on deuſt faire aucun abus des paroles de l'inſtitution du Sacrement en les prenant à la lettre. Et l'on ne doit voir en eux aucune crainte de porter les Chreſtiens à l'idolâtrie, en leur parlant continuellement de l'Euchariſtie comme du corps de Jeſus-Chriſt.

Comme ils n'avoient pas d'adverſaires en teſte, il n'eſt pas raiſonnable de pretendre qu'ils en ayent deu combattre. Comme tous les fidelles croyoient la preſence réelle, & que cette creance eſtoit continuellement renouvellée par les paroles dont on ſe ſervoit dans la celebration des myſteres, & par les actions de pieté qu'ils pratiquoient à l'égard de l'Euchariſtie, ils n'ont point eu de neceſſité de les inſtruire ſouvent d'une verité qu'ils ne pouvoiẽt ignorer, & ils ont eu toute liberté dans les diſcours qu'ils en faiſoient & dans les explications de l'Ecriture, de s'arreſter aux veritez morales, & aux ſignifications myſterieuſes des ſymboles, qui ſont moins connuës du peuple & du commun des Chreſtiens, & qui leur ſont neanmoins tres-neceſſaires pour leur apprendre la fin de l'Euchariſtie, & les diſpoſitions dans leſquelles ils doivent eſtre pour la recevoir.

Mais comme la contrarieté qu'a ce myſtere avec les ſens & avec la raiſon humaine, eſt capable de ſoy d'exciter quelques doutes dans l'eſprit; & que l'on peut craindre avec ſujet qu'il n'y ait des hommes qui ayent quelque peine à le croire, on peut s'attendre raiſonnablement qu'il y aura quelques auteurs de ces ſiecles qui n'auront pas entierement diſſimulé ces doutes, qui les auront marquez, & qui auront tâché d'y remedier d'une maniere prudente & raiſonnable.

Cette maniere n'eſt pas de les étendre, de les étaler, de les propoſer dans toute leur force, ce que l'Egliſe n'a jamais fait que par contrainte, & lorſqu'elle s'y eſt vu obligée par l'importunité des heretiques; mais d'en marquer ſimplement quelques-uns des plus groſſiers, & de les étouffer par des réponſes qui ſoient capables de ſatisfaire les eſprits humbles & accoûtumez à la docilité où la foy doit mettre tous les Chreſtiens. C'eſt la conduite à laquelle l'inſtinct de la nature & la lumiere de la raiſon a porté tous les Chrétiens d'Orient, & principalement les Grecs. La foy de la preſence réelle y eſt auſſi établie que dans l'Egliſe Latine; & cependant on n'y parle preſque point des difficultez naturelles de ce myſtere. Et ſi l'on y en parle, c'eſt en peu de paroles, & en paſſant ſeulement; & l'on ſe

contente d'arrester ces doutes philosophiques par la soumission que l'on doit à la parole de Dieu. CHAP. II.

On peut faire encore une remarque sur le sujet de ces doutes. C'est que la maniere ordinaire où la nature nous porte pour les desavoüer & les étouffer dans nostre esprit, est d'exprimer plus fortement & plus precisément ce que nous croyons de ce mystere. Ainsi en parlant simplement de l'Eucharistie sans avoir en veuë aucun de ces doutes, on se contentera de dire que c'est le corps de Jesus-Christ; que l'on y reçoit le corps de Jesus-Christ; que le pain & le vin sont changez au corps & au sang de Jesus-Christ. Mais quand on a quelque veuë des doutes opposez à cette creance, on dira selon l'instinct de la nature, que l'Eucharistie est veritablement & proprement le corps de Jesus-Christ; que c'est le corps mesme qui est né de la Vierge; que c'est dans la verité le corps de Jesus-Christ, qu'encore que l'on sacrifie en plusieurs lieux, c'est toujours le mesme corps de J.C., & qu'on le reçoit tout entier, quelque petite partie que l'on en reçoive.

Ce n'est pas que les expressions simples, *que l'Eucharistie est le corps de Iesus-Christ*, ne signifient la mesme chose que cette autre où l'on dit, *que l'Eucharistie est proprement & veritablement le corps de Iesus-Christ*; mais c'est que dans les unes l'esprit ne fait pas d'attention au doute qui pourroit s'élever, & se contente ainsi de s'exprimer sans contention & sans effort, & dans les autres il se roidit contre ce doute, & l'étouffe par une affirmation plus forte de la verité.

Et de là il est aisé de juger, que comme les auteurs de ces tems dont nous parlons ne devoient pas avoir souvent en veuë d'étoufer ces doutes, puisque la presence réelle n'estoit point du tout attaquée; aussi les expressions opposées à ce doute doivent estre plus rares dans leurs écrits, & qu'ils ont deu ordinairement se contenter de s'exprimer de la maniere qui suffit pour faire entendre la verité de ce mystere à des personnes qui n'en doutoient point. Mais on doit juger en mesme tems que les expressions fortes par lesquelles ils auroient étoufé les doutes, sont les explications de ces expressions simples dont ils se servoient ordinairement, puisqu'elles estoient destinées pour faire entendre & pour imprimer davantage dans l'esprit le sens veritable des expressions ordinaires. Et c'est ce qui donne lieu de conclure, que pourvu qu'ils ayent dit quelquefois que l'Eucharistie est veritablement & proprement le corps de Jesus-Christ né de la Vierge, c'est là la mesme chose que s'ils l'avoient toujours dit, parceque l'on doit entendre la mesme chose par les expressions simples *que l'Eucharistie est le corps de Iesus-Christ*, que par cette expression *l'Eucharistie est veritablement & proprement le corps mesme de I. C.* qui n'y ajoûte rien qu'une attention plus expresse à la verité simple & literale de l'expression commune que l'on desire imprimer d'avantage en la fortifiant de la sorte.

En suivant ainsi la nature il est aisé de prevoir les autres expressions où la creance de la presence réelle, telle qu'elle estoit dans ces siecles, a deu porter les auteurs qui y ont écrit.

Car on a sujet de croire que comme ils estoient hommes, & qu'ils avoient les inclinations humaines, ils avoient aussi celle d'abreger leurs paroles,

CHAP. II. & de laiſſer quelque choſe à ſuppléer à l'eſprit de ceux à qui ils parloient. D'où il s'enſuit qu'on y doit voir en uſage certaines expreſſions abregées, qui ne marquant l'Euchariſtie que par une de ſes parties, la faiſoient neanmoins comprendre toute entiere, parceque les fidelles eſtant inſtruits d'ailleurs des veritez de la foy, alloient plus loin que l'expreſſion, & ſuppleoient par leur intelligence à ce qui pouvoit y manquer.

Il eſt donc probable qu'ils auront appellé l'Euchariſtie *ſacrement du corps de Chriſt, myſtere du corps de Chriſt, figure du corps de Chriſt*; comme on l'appelle preſentement dans l'Egliſe Romaine, *ſacrement de l'Euchariſtie, ſacrement de l'Autel, communion, eſpece.* Et tant s'en faut qu'on doive s'étonner ſi ces expreſſions s'y trouvent en uſage, que l'on devroit plutoſt s'étonner s'il n'y en avoit point de ſemblables, eſtant impoſſible que les hommes ne cherchent naturellement à ſe décharger de la peine d'expliquer en détail ce qu'ils ſuppoſent eſtre connu de tous, & qu'ils peuvent faire entendre par un ſeul mot.

Et comme nous avons remarqué, que bien que les Catholiques ſoient accoutumez d'entendre par certains termes qui ne marquent qu'une partie de l'Euchariſtie, le myſtere tout entier, & de ſuppléer par leur intelligence au defaut de pluſieurs expreſſions imparfaites, ils ne laiſſent pas d'eſtre choquez de quelques autres expreſſions extraordinaires, auſquelles ils ne ſont pas accoutumez de joindre l'idée totale du myſtere; & qu'ainſi encore qu'ils ne ſoient nullement bleſſez, quand on appelle l'Euchariſtie *le ſacrement de l'Autel*, ils auroient neanmoins peine à ſouffrir qu'on l'appellaſt *ſigne ſacré de l'Autel*, parceque n'eſtant pas accoutumez à ſuppléer cette expreſſion, elle leur donneroit lieu de croire que ceux qui s'en ſerviroient ne reconnoîtroient dans l'Euchariſtie qu'un ſigne ſacré : on doit juger demeſme qu'il a pu arriver dans les ſiecles dont nous parlons, que l'on s'y ſoit ſervi de quelques expreſſions imparfaites, qui ne marquant qu'une partie de l'Euchariſtie, eſtoient ſuppleées par l'intelligence commune, & que neanmoins on ait rejetté d'autres expreſſions ſemblables, parce qu'eſtant extraordinaires, elles donnoient lieu de ſoupçonner que ceux qui les employoient, ne croyoient de l'Euchariſtie que ce qui eſtoit exprimé par le terme meſme.

Que ſi l'on veut determiner plus particulierement les expreſſions qui ont pu eſtre en uſage parmy des perſonnes qui croyoient la preſence réelle en la maniere que nous ſuppoſons qu'on la croyoit dans ces ſiecles-là, il n'y a qu'à conſiderer celles qui naiſſent de la nature meſme de l'Euchariſtie.

Ce myſtere eſt compoſé de deux parties; l'une viſible & l'autre inviſible, l'une ſenſible & l'autre intelligible : c'eſt-à-dire qu'il eſt compoſé d'un voile exterieur qui eſt le ſacrement, & du corps de Jeſus-Chriſt couvert de ce voile. Ce voile n'eſt pas réellement le corps de Jeſus-Chriſt, mais il le cache à nos ſens; & le corps de Jeſus-Chriſt n'a pas réellement en ſoy ce que nous apercevons au dehors dans le voile qui le couvre.

Il eſt inutile de rechercher quelle eſt la nature de ce voile. Il ſuffit de ſçavoir que c'eſt du pain & du vin ſelon l'apparence, & que ce n'eſt plus du pain & du vin dans la verité. Les yeux nous enſeignent l'un, la foy nous

enſeigne

enseigne l'autre. Mais comme ce voile conserve l'apparence & la figure du pain, il en conserve aussi toutes les significations mysterieuses, qui ne dependent pas de la conservation de sa substance, mais de la continuation des mesmes impressions qui excitent en nous les mesmes pensées, & nous donnent aussi l'idée des mesmes veritez. CHAP. II.

Or il est clair que lorsque les choses sont ainsi composées de deux parties on les peut regarder de trois manieres differentes, qui sont la source de toutes les expressions par lesquelles on les peut representer.

Par exemple l'homme estant composé de corps & d'ame, peut estre consideré ou comme une ame qui gouverne & qui anime un corps, ou comme un corps animé par une ame, ou comme une ame & un corps.

Dans la premiere maniere l'attention directe de l'esprit se porte sur l'ame, & ne considere le corps qu'obliquement & indirectement entant qu'il est uni à cette ame.

Dans la seconde, l'attention directe se porte au corps, & indirectement à l'ame.

Et dans la troisiême l'attention directe se porte egalement & à l'ame & au corps.

Or quoique ces trois manieres de concevoir l'homme ayent toutes pour objet une ame & un corps, & qu'ainsi l'on puisse dire qu'elles ont le mesme objet; neanmoins ces differentes faces par lesquelles on les regarde, diversifient tellement les expressions, qu'elles paroissent quelquefois contradictoires les unes aux autres.

En regardant l'homme comme une ame qui anime un corps, il faut dire que c'est un estre immortel & spirituel.

En le considerant comme un corps animé par une ame, il faut dire que c'est un estre mortel & corporel.

Et en le considerant comme un corps & une ame, il faut dire qu'il est mortel & immortel; mortel dans son corps, & immortel dans son ame.

Il n'y a qu'à appliquer ces notions qui sont simples & naturelles, au mystere de l'Eucharistie, pour trouver les expressions qui en naissent.

Il est composé, comme nous avons dit, du voile du Sacrement, & de Jesus-Christ caché sous ce voile; & par consequent on le peut considerer de ces trois manieres, qui sont trois faces differentes.

La premiere est, de regarder le Sacrement directement, & le corps de Jesus-Christ indirectement.

La seconde, de regarder directement le corps de Jesus-Christ & le Sacrement indirectement.

La troisiême est, de considerer egalement & le Sacrement & le corps de Jesus-Christ.

Et de ces trois manieres il en naist par necessité plusieurs expressions differentes.

Selon la premiere maniere, on le peut appeller Sacrement du corps de Jesus-Christ, mystere du corps de Christ, figure du corps de Christ. Et l'on peut dire, par exemple, que le pain est changé au Sacrement, au mystere du corps de Jesus-Christ. Et ces expressions à l'égard de ceux qui

CHAP. II. croyent la presence réelle, representent simplement à leur esprit un Sacrement qui contient le corps mesme de Jesus-Christ.

Selon la seconde, on peut dire que le corps de Jesus-Christ est contenu dans le mystere, dans le Sacrement, dans la figure du pain & du vin.

Et selon la troisiéme, on peut dire que l'Eucharistie est toute ensemble & verité & figure; que nous y voyons exterieurement une chose, & que l'on y en conçoit interieurement une autre; que ce que nous y voyons n'est pas ce que la foy nous y découvre; que ce que nous y croyons n'est pas ce que les yeux y apperçoivent; que c'est exterieurement & selon l'apparence du pain & du vin, mais que c'est le corps de Jesus-Christ dans la verité.

Il est encore naturel que l'esprit des hommes s'applique à l'une des parties sans nier l'autre, & que l'on dise, par exemple, que l'on reçoit le corps de Jesus-Christ, sans nier pour cela le Sacrement qui le couvre; ou que l'on dise au contraire que l'on divise, que l'on prend le Sacrement ou le pain, sans pretendre nier que le corps de Jesus-Christ y soit réellement contenu.

Enfin comme ce mystere renferme un grand nombre de rapports, d'usages, d'utilitez, de fins, qui sont gravées & representées dans les symboles, & que les hommes ont l'esprit fait de telle sorte qu'ils separent facilement par la pensée les choses qui sont inseparables en effet, il doit avoir esté fort ordinaire que les auteurs de ces siecles dont nous parlons, sans s'arrester à expliquer l'essence mesme du mystere comme connuë à tout le monde, se soient appliquez dans leurs instructions à faire entendre aux fidelles ces significations mysterieuses, comme leur estant moins connuës, & estant plus propres à les édifier que des discours qui ne leur auroient rien appris de nouveau. Et l'on peut juger par avance qu'il n'y auroit point de raisonnement plus faux que celuy par lequel on concluroit, que ceux qui s'arrestent aux explications mysterieuses des symboles, ne croyent donc pas la réalité, parce qu'ils n'en parlent pas en ces endroits; puisqu'il suffit qu'ils en parlent en d'autres, ou que des auteurs de ces mesmes siecles declarent nettement leur sentiment sur ce point.

Et un mot comme il est sans apparence que les auteurs de ces siecles eussent des sentimens differens sur ce mystere, & que les uns crussent Jesus-Christ present dans l'Eucharistie, & les autres ne l'y crussent present qu'en vertu & en figure, il est juste de les considerer tous comme un mesme auteur, à moins qu'ils n'ayent esté notez comme ayant quelques sentimens differens de ceux de l'Eglise, & d'allier ainsi leurs paroles, & les divers lieux de leurs ouvrages, afin d'en tirer leur veritable sentiment.

Je ne pense pas que si M. Claude est tant soit peu raisonnable, il ne reconnoisse sincerement qu'il n'y a rien que de juste dans l'idée que nous venons de former du langage qui doit avoir esté en usage sur le sujet de l'Eucharistie dans les siecles dont il s'agit, au cas que l'on y ait cru la presence réelle & la transubstantiation. Il ne reste donc plus qu'à examiner si c'est en effet la maniere dont on y a exprimé ce que l'on croyoit de l'Eucharistie, & si l'on n'y trouve rien qui y soit contraire.

CHAPITRE III.

Que les expressions de la Liturgie latine font voir clairement que l'on croyoit la presence réelle & la transubstantiation dans l'Eglise Latine durant les siecles dont il s'agit.

IL n'y a rien qui nous donne lieu de juger avec plus de certitude du sentiment d'une Eglise sur l'Eucharistie, que les paroles mesmes dont elle s'est servie dans la celebration de ce mystere, & qui composent sa Liturgie. Tous les autres écrits sont en quelque sorte des écrits particuliers qui ne sont lus que par assez peu de personnes, parceque le nombre de ceux qui s'appliquent à la lecture des livres n'est jamais fort grand. Mais le livre de la Liturgie est le livre general de tous les Ecclesiastiques, de tous les Religieux; & tous ceux qui le lisoient le lisoient avec approbation, & en se tenant obligez de croire ce qui y est dit sur les mysteres.

Or Dieu a permis que les Liturgies dont on usoit en Occident durant le 7. le 8. le 9. & le 10. siecles n'ayent pas esté entierement abolies. L'ordre Romain contient une grande partie de la Liturgie Romaine que les Eglises de France embrasserent sous Pepin pere de Charlemagne, comme le témoigne Charles le Chauve dans une lettre qu'il a écrite à l'Eglise de Ravenne. Et la Liturgie qu'Illiricus Protestant d'Allemange a donnée au public, & que l'on nomme pour cela *la Messe d'Illyricus*, contient l'ancienne maniere de celebrer la Messe, qui estoit en usage dans l'Eglise de France avant qu'on y eust embrassé l'Ordre Romain, n'y ayant point d'apparence qu'on l'ait augmentée depuis qu'elle n'estoit plus en usage. Et c'est pourquoy encore que le P. Menard sçavant Benedictin ait fait imprimer une autre Liturgie de ces tems-là, qui est beaucoup plus courte, on ne doit pas conclure, comme il fait, qu'on ait ajoûté depuis tout ce qui ne se trouve point dans celle qu'il a fait imprimer; estant tres-possible que comme l'on se sert en Orient de deux sortes de Liturgies, sçavoir de celle de S. Basile qui est plus longue, & de celle de S. Chrysostome qui est plus courte, il y eust aussi en France deux sortes de Messes, l'une plus longue pour les jours plus solemnels, qui seroit celle d'Illyricus; l'autre plus courte pour les jours où l'on vouloit abreger l'Office, qui seroit celle du P. Menard. Car pour l'argument qu'il apporte, que ce n'estoit point la coutume de ces tems-là de marquer par une N. les noms propres qu'on laissoit à suppléer, ce que l'on voit neanmoins dans celle d'Illyricus, il est clair que comme ces marques sont arbitraires, cela peut venir du copiste qui ayant transcrit cette Messe en un tems où cette note estoit en usage, a marqué les noms selon la coutume de son tems. Le P. le Cointe Prestre de l'Oratoire a fait imprimer depuis peu l'une & l'autre Liturgie dans son second volume de l'Histoire Ecclesiastique de France, & il refute l'opinion du P. Menard à peu prés par les mesmes raisons que nous avons apportées.

L'antiquité de ces Liturgies ne pouvant donc estre raisonnablement contestée, & celle du P. Menard contenant les mesmes choses que celle

CHAP. III. d'Illyricus sur la matiere dont il s'agit icy, nous n'avons qu'à considerer maintenant à qui elles sont favorables.

Et premierement on peut remarquer, que si nous y cherchons les termes qui expriment naturellement l'opinion des Calvinistes, comme de dire que *l'effet de la consecration est de rendre le pain la figure efficace du corps de Iesus-Christ, & non le corps de Iesus-Christ mesme; que l'Eucharistie est un pain remply & inondé de la vertu de Iesus-Christ; que Iesus-Christ y est en vertu & en figure; que la vertu vivifiante du Verbe incarné y déploye sa force & son efficace*, nous ne les y trouverons point du tout. Et ainsi il estoit difficile que les fidelles s'instruisissent dans ces Liturgies de l'opinion des Sacramentaires. Mais pour celle des Catholiques, il n'y a qu'à suivre simplement les expressions de ces Liturgies pour en recevoir l'impression: car elle y est marquée en tant d'endroits, qu'il est impossible qu'elle n'entrast dans l'esprit de tous ceux qui s'en servoient.

On prie Dieu dans l'Ordre Romain comme l'on fait encore à present dans le canon de la Messe, *Que l'oblation nous soit faite le corps & le sang de son tres-cher Fils nostre Seigneur Iesus-Christ*, UT *nobis corpus & sanguis fiat dilectissimi Filij tui.*

On y adresse à Dieu cette priere qui est aussi dans le Canon: *Nous vous supplions, ô Dieu tres-puissant, de commander que ces choses soient portées à vostre Autel sublime en presence de vostre divine Majesté, par les mains de vostre Ange, afin que tous tant que nous sommes qui participant à cet autel aurons pris le corps & le sang tres-saint & tres-sacré de vostre Fils, soyons remplis de toute benediction & de toute grace celeste.*

Dans la consecration du voile de l'autel qu'on appelloit *Ciboire*, *Consecratio Ciborij, idem umbraculi altaris*, il est dit, *Que le Fils unique de Dieu, qui est le sacrifice propitiatoire pour tous nos pechez, est continuellement sacrifié sur l'Autel par les mains des fidelles.* IN QUO *ipse unigenitus filius tuus Dominus noster Iesus-Christus, qui est propitiatio pro peccatis nostris, fidelium manibus jugiter immolatur.*

Dans la consecration des ornemens de l'Eglise & de l'Autel, on prie Dieu de les benir, *afin qu'ils soient dignes de servir au mystere où le corps & le sang de Iesus-Christ sont formez:* HISQUE *in confectione corporis & sanguinis Iesu-Christi Filij tui Domini nostri digni tibi pareatur famulatibus.*

Dans la benediction du Corporail on prie Dieu qu'il le benisse, *afin de couvrir le corps & le sang de son Fils nostre Seigneur Iesus-Christ:* AD *tegendum & involvendum corpus & sanguinem Domini nostri Iesu-Christi.* Et dans un autre, *Ut placabiliter possit in eo imponi corpus & sanguis ejusdem Domini nostri Iesu Christi, qui est vita omnium fideliter sumentium.* Ainsi selon cette oraison le corps & le sang de Jesus-Christ est mis sur le corporail, & ce corps & ce sang est Jesus-Christ mesme; & quand on les reçoit, on reçoit Jesus-Christ.

Dans la consecration du Ciboire, on dit de ce vase, *Qu'il porte le corps de Iesus-Christ:* CORPORIS *filij tui gerulum.* On l'appelle *le nouveau sepulchre du corps de Iesus-Christ:* NOVUM *sepulchrum.*

On voit les mesmes expressions dans la consecration de la patene.

Enfin tout y retentit de ces paroles, CORPS DE JESUS-CHRIST, SANG DE JESUS-CHRIST. CHAP. III.

Les ornemens de l'Eglise sont sanctifiez par rapport à ce corps & à ce sang. On croit que tout ce qui les touche est saint & sacré. On les regarde comme une source de sanctification qui se répand sur tout ce qui les approche. Mais l'on n'entend parler nulle part *de la figure pleine, de la vertu deployée, du mystere rempli de l'efficace du corps de Iesus-Christ, & du pain inondé* des Calvinistes.

Dans la Messe d'Illyricus, le Prestre prie Dieu, comme dans l'Ordre Romain, de consacrer l'oblation, *afin qu'elle devienne pour nous le corps de son Fils unique Nostre Seigneur I. C.* UT NOBIS *unigeniti filii tui Domini Nostri Iesu Christi sanguis fiat.*

Il dit la mesme chose en mettant le calice sur l'Autel : *Oblatum tibi, Domine, calicem sanctifica, ut nobis unigeniti Domini nostri Iesu Christi sanguis fiat.*

L'Eucharistie consacrée y est toûjours appellée du nom de *corps de Iesus-Christ.* Quand le Prestre communie il dit, *Que le corps de I. C. me soit un remede perpetuel pour la vie eternelle :* CORPUS *Domini nostri Iesu Christi sit mihi remedium sempiternum in vitam æternam.*

Lorsque l'on communioit à la Messe commune les Prestres & les Diacres, en leur donnant l'une & l'autre espece mélée ensemble on leur disoit, *Que ce sacré corps, & ce sacré sang de Nostre Seigneur I. C. mélez ensemble vous servent pour la vie eternelle.*

Quand on communioit les Soudiacres on leur disoit, *Que la partipation du corps & du sang de Nostre Seigneur I. C. sanctifie vostre corps & vostre ame pour la vie eternelle.*

Aprés que le Prestre avoit communié, il adressoit cette priere à J. C. *Seigneur I. C. Fils du Dieu vivant, qui selon la volonté de vostre Pere, & par la cooperation du S. Esprit, avez delivré le monde par vostre mort, delivrez-moy par vostre sacré corps & vostre sacré sang que je viens de recevoir (* PER HOC SACRUM CORPUS ET SANGUINEM TUUM *) de tous mes pechez, & de tous mes maux : faites que j'obeïsse à tous vos commandemens, & ne me separez jamais de vous.* *Ces paroles sont aussi dans la Messe du Pere Menard.*

Et dans la derniere oraison qui est comme une action de graces pour tous ceux qui ont communié, on disoit à J. C. ces paroles : *Seigneur I. C. accordez-nous qu'ayant mangé* VOSTRE PROPRE CORPS, *& bu* VOSTRE PROPRE SANG, *qui a esté livré pour nous, quelques indignes que nous en fussions, cette communion soit pour nous une source de salut & un remede eternel pour le rachat de tous nos crimes.* PRÆSTA, *Domine Iesu Christe, Fili Dei vivi, ut qui corpus & sanguinem* PROPRIUM, *pro nobis indignis datum, edimus & bibimus, fiat nobis ad salutem, & ad redemptionis remedium sempiternum omnium criminum nostrorum.*

L'Eucharistie n'est pas seulement appellée une infinité de fois le corps de J. C. ce qui suffit pour imprimer l'idée d'une presence réelle ; mais elle est appellée, comme l'on a vu, *le corps propre de I. C.* CORPUS PROPRIUM Il est dit que *c'est le corps livré pour nous,* PRO NOBIS DATUM. On prie J. C.

Ch. III. *de nous delivrer par ce corps.* On luy attribuë la remiſſion des pechez. Et enfin on l'offre à Dieu pour les vivans & pour les morts, & comme eſtant capable de purifier les uns & les autres, ce qui eſt expreſſément marqué en pluſieurs endroits de ces Liturgies.

La Meſſe imprimée par les ſoins du P. Menard n'eſt pas moins expreſſe pour la preſence réelle. Pluſieurs des oraiſons que j'ay rapportées ſont communes à l'une & à l'autre Liturgie; & il y en a de particulieres dans celle du P. Menard, qui ne ſont pas dans celle d'Illyricus, comme celle-cy que le Preſtre dit à Dieu: *Seigneur, Pere ſaint, tout-puiſſant & eternel, faites-moy la grace de recevoir de telle ſorte le corps & le ſang de voſtre Fils Noſtre Seigneur I. C. que je merite en y participant de recevoir la remiſſion de mes pechez.*

Que Meſſieurs les Religionnaires diſent ce qu'il leur plaira; aſſurément que s'ils avoient à faire une Liturgie, ils ne s'y exprimeroient point du tout en ces termes, n'y en ayant guere de moins propres pour faire entendre leur opinion. Ils font ce qu'ils peuvent pour les reduire à leurs ſentimens, parcequ'ils les trouvent établis par d'autres qui ne les ont pas conſultez. Mais s'ils ont tant ſoin peu de ſincerité, ils ne deſavoüeront pas que la nature n'y porte point du tout ceux qui conçoivent l'Euchariſtie de la maniere qu'ils la conçoivent. Cependant les auteurs de ces Liturgies n'ont eu d'autre veuë que d'exprimer naturellement ce qu'ils penſoient de ce myſtere, & de repreſenter par leurs paroles les idées ſimples & naturelles qu'ils en avoient. Rien ne les geſnoit, & ne les aſtreignoit à l'uſage de certains termes; & c'eſt en ſuivant ces idées ſimples & naturelles qu'ils appellent cent fois l'Euchariſtie *le corps de I. C. le corps propre de I. C. le corps livré pour nous.*

Au moins s'il leur plaiſoit de parler quelquefois un langage ſi extraordinaire, ils devoient nous découvrir leur ſens en d'autres lieux, & nous parler *du pain imondé, de la figure efficace, de la vertu deployée, & du corps en vertu.* Ils en avoient une entiere liberté: mais il ne le font jamais. Ny la nature ny la raiſon ne les a portez à l'uſage de ces expreſſions Calviniſtes. C'eſt ſans doute qu'ils n'avoient pas dans l'eſprit les idées dont elles naiſſent.

La bizarerie que les Miniſtres ſons obligez d'attribuer aux auteurs de ces Liturgies, & à ceux qui les ont autoriſées, c'eſt-à-dire à toute l'Egliſe, paroiſtra bien dans un autre jour, lorſque l'on fera voir à M. Claude par la conference de toutes les Liturgies chreſtiennes, qu'il faut pour maintenir ſon opinion, qu'il pretende que toutes les Egliſes du monde ſe ſoient accordées à choiſir toutes les expreſſions qui pouvoient tromper les fidelles, & à eviter toutes celles qui les pouvoient inſtruire de la verité. C'eſt la regle qu'il faudroit qu'elles euſſent ſuivie, ſi elles avoient eſté de l'opinion des Miniſtres.

Mais en n'appliquant maintenant cette reflexion qu'aux auteurs de la Liturgie latine, il eſt clair qu'ils ſe ſeroient rendus coupables d'une imprudence tres-criminelle, ſi ne croyant pas la preſence réelle de J. C. dans l'Euchariſtie, ils n'euſſent pas laiſſé de s'exprimer dans les termes qu'ils ont fait.

Je ſçay bien que M. Claude nous dira qu'il eſt clair comme le jour que par

les mots de *I. C.* de *corps propre de I. C.* de *corps livré pour nous*, ils entendoient un corps symbolique qui representoit J. C. & qui estoit rempli de son efficace & de sa vertu ; que tous les Prestres qui lisoient ces Liturgies ne pouvoient pas se former une autre idée sur ces paroles ; qu'ils n'avoient pas la moindre difficulté à les entendre ; que tous les fideles entroient sans peine dans ces sens metaphoriques ; que l'idée de la presence réelle estoit toute la derniere qui pust tomber dans l'esprit. Cela ne couste rien à écrire. Mais je sçay bien aussi qu'il ne suffit pas de faire en l'air des discours temeraires & déraisonnables, pour étoufer toutes les lumieres du sens commun. CHAP. III.

Afin qu'il fust tant soit peu probable que les peuples par tous ces termes ayent entendu quelque autre chose que le corps mesme de Jesus-Christ, il faudroit que les Pasteurs eussent eu un soin continuel de les avertir de ne s'y pas tromper, & de prendre bien garde que par les mots de *corps de Iesus-Christ*, de *corps propre de Iesus-Christ*, ils n'entendoient que son image. Il faudroit que ce sens eust esté expliqué expressément dans toutes les Liturgies, & qu'il y eust un officier exprés pour le faire entendre au peuple : car à moins que cela il est impossible qu'on ne l'eust jetté dans l'opinion de la presence réelle. Et comme cét effet estoit necessaire & inevitable, ce devroit avoir esté un des soins, & l'un des emplois les plus ordinaires des Peres, que de l'empescher s'ils n'eussent pas esté eux-mesmes dans ce sentiment.

Cependant M. Claude, ny aucun Ministre ne sçauroient faire voir qu'ils ayent jamais témoigné d'apprehender cét inconvenient, qu'ils ayent craint que l'on n'entendist trop à la lettre les paroles ordinaires des Liturgies, où l'Eucharistie est appellée continuellement le corps de J. C. Ils ne sçauroient montrer qu'ils ayent repris personne de les entendre litteralement & simplement.

C'est pourquoy comme S. Augustin dit que l'Oraison Dominicale peut suffire seule pour confirmer toutes les veritez de la grace que les Pelagiens combattoient, on peut dire de mesme que les prieres de ces Liturgies suffisent seules pour établir la doctrine de l'Eglise sur l'Eucharistie durant les siecles dont il s'agit ; puisque c'est la mesme chose d'en alleguer les paroles, que si l'on citoit en particulier le témoignage de tous les Prestres & de tous les fidelles qui y ont vêcu, n'estant pas possible de supposer avec la moindre apparence, qu'ils eussent dans l'esprit d'autre sentiment que ceux dont ils faisoient une profession publique dans les prieres qu'ils adressoient à Dieu mesme dans la celebration des mysteres.

Je ne pense pas que M. Claude, pour montrer que ces paroles des Liturgies, qui portent à la presence réelle, & qui en impriment naturellement l'idée, estoient expliquées dans ces Liturgies mesmes au sens des Calvinistes, nous veüille alleguer qu'il y est souvent dit, pour exprimer le mélange des especes, que le corps de Jesus-Christ est meslé avec le sang, & que cela ne peut convenir à son corps naturel. Car quoiqu'Aubertin fasse souvent des objections de cette nature, elles sont neanmoins si ridicules, qu'on ne les doit attribuer qu'à ceux qui les font expressément,

CHAP. IV. eſtant viſible que croyant que le corps de J. C. eſt contenu ſous l'eſpece du pain, & le ſang ſous celle du vin, on ne pouvoit ſans forcer la nature, & ſans prendre des tours incommodes, eviter de dire, lorſqu'on meſle les deux eſpeces, que l'on meſle le corps & le ſang. Auſſi il n'y a point de Catholiques qui s'expriment d'une autre ſorte, quoiqu'ils croyent tous que le corps & le ſang de J. C. ſont contenus ſous chaque eſpece.

On peut dire la meſme choſe du mot de *ſacrement du corps de I. C. myſtere du corps de I. C.* que l'on voit ſouvent dans ces Liturgies. Ce ſont les expreſſions communes de tous les Catholiques. Ce ſont des expreſſions auſquelles la nature meſme les porte, & qui doivent ſe rencontrer dans tous ceux qui ſont le plus perſuadez de la tranſubſtantiation. Enfin ce ſont des expreſſions generales qui doivent eſtre determinées par les lieux particuliers qui deſignent ce qu'ils entendoient en ce tems-là par ces mots de ſacrement & de myſtere du corps de J. C. Or ces lieux particuliers font voir qu'ils entendoient la meſme choſe que nous; qu'ils entendoient *le propre corps* de J. C. *le corps livré pour nous, le corps par lequel nous avons eſté rachetez*; qu'ils entendoient qu'en prenant ce ſacrement, on *prenoit I. C.* qu'ils entendoient un myſtere *qui eſtoit receu & par la bouche & par l'eſprit. Faites, Seigneur*, diſoient-ils, *que nous recevions dans noſtre eſprit ce que nous avons pris par noſtre bouche*: QUOD *ore ſumpſimus, mente capiamus*: ce qui ne peut convenir, ſelon l'opinion des Calviniſtes, ny au corps meſme de Jeſus-Chriſt qui n'entre point dans la bouche, ny au ſymbole qui n'entre point dans l'eſprit; mais qui convient ſelon celle des Catholiques au corps veritable de J. C. qui eſt receu dans le corps & dans les ames des fidelles.

CHAPITRE IV.

Que les auteurs de ces ſiecles ont parlé de l'Euchariſtie, comme des perſonnes tres-perſuadées de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation en ont deu parler avant la naiſſance des conteſtations.

LA preuve qui ſe tire des Liturgies eſt ſi deciſive, qu'elle ne ſeroit nullement détruite, quand il ſe trouveroit dans les auteurs eccleſiaſtiques des ſiecles dont il s'agit quelques paſſages qui pourroient donner quelque idée differente de celle qu'elles impriment dans l'eſprit. Car, comme nous avons déja remarqué, les liturgies eſtant les livres communs, & eſtant lus d'une infinité de perſonnes qui ne liſoient point les autres, elles nous repreſentent mieux qu'aucun autre livre la creance commune de ce tems-là.

Mais parceque nous ſoutenons d'ailleurs que la preſence réelle eſtoit creuë univerſellement par l'Egliſe de ces ſiecles-là, & que les auteurs Eccleſiaſtiques en font une partie conſiderable, il eſt bon d'examiner auſſi ce qu'on trouve dans leurs écrits ſur le ſujet de l'Euchariſtie, en ſuivant les les regles que nous avons établies ſur le langage, qui doit avoir eſté en uſage parmy des perſonnes qui auroient cru la preſence réelle & la tranſubſtantiation ſans aucune veuë des conteſtations qui ſe ſont elevées depuis.

On

On a fait voir qu'il faudroit faire une continuelle violence à la nature des hommes, pour les obliger à bannir entierement le langage des sens, & les empescher d'appeller l'Eucharistie pain & vin, substance de pain, substance de vin, quand il s'agit d'en designer la matiere, & d'en expliquer les rapports mysterieux. CHAP. IV.

C'est le langage commun de tous les Latins, & de tous les Grecs les plus declarez pour la transubstantiation.

Et c'est pourquoy on ne doit pas pretendre que les auteurs de ce siecle ayent du faire scrupule de s'en servir.

PASCASE n'en a fait aucune difficulté, puisqu'il dit luy-mesme plusieurs fois que *ce mystere se celebre dans le pain*, MYSTERIUM *hoc in pane celebratur*; qu'il se sert au mesme chapitre du mot de *substance*, *in eadem substantia jure celebratur hoc mysterium salutis.* Il explique en plusieurs endroits les significations du pain, du vin, & de l'eau. Il dit que *Melchisedech avoit offert du pain & du vin, & que Iesus-Christ a offert* LES MESMES CHOSES. *Melchisedech priùs in figura obtulerat panem & vinum; ideò necesse fuit ut verus Rex pacis & Pontifex noster secundùm ordinem illius* EADEM OFFERRET. *Pascas. de corp. & sang. Dom. c. 10.*

HINCMAR rejetté par les Ministres comme un novateur, parce qu'il condamne formellement leur opinion de nouveauté, se sert du mesme langage des sens, en disant que Jesus-Christ nous a donné le nouveau testament *dans le pain & dans le vin meslé d'eau*; DE *pane & vino aquâ mixto:* qu'il a transferé le mystere de sa passion *en la creature du pain & du vin* IN *creaturam panis & vini*; & que l'oblation de ce *pain* & de ce *calice* est la commemoration de la mort de Jesus-Christ. *Hincm. opusc. 2. ad Car. Cal. c. 10.*

L'AUTEUR des Offices divins attribué à ALCUIN, que les Ministres recusent, & que Blondel rejette en un tems où la transubstantiation estoit creuë de tout le monde, ne laisse pas de parler ainsi : *Illius ergo* PANIS & CALICIS *oblatio, mortis Christi est commemoratio.*

S. ISIDORE dit que *le pain est appellé le corps de Christ, parcequ'il fortifie le corps*, comme le corps de J. C. fortifie l'ame.

VALEFRIDUS STRABO, qui assure que le pain est veritablement le corps de J. C. dit *que Iesus-Christ donna à ses disciples le Sacrement de son corps & de son sang dans la substance du pain & du vin*, c'est-à-dire qu'entre tous les estres il choisit ces matieres pour en faire le sacrement de son corps & de son sang.

C'est la pente que la nature nous donne à ce langage des sens qui fait dire à AMALARIUS qui est d'ailleurs plus exprés que qui que ce soit pour la presence réelle, comme nous le montrerons, *que le Prestre immole le pain & le vin & l'eau; que le pain & le vin sont les signes sacrez, ou les Sacremens du corps & du sang de Iesus-Christ; qu'ils sont semblables au corps de Iesus-Christ; parceque les Sacremens doivent avoir un rapport avec les choses dont ils sont Sacremens.* Car il ne s'agissoit pas en cet endroit d'expliquer la nature de l'Eucharistie, mais les rapports mysterieux que Dieu a voulu graver dans les symboles qu'il a choisis dans ce mystere.

On trouve donc à la verité ce langage des sens dans les auteurs de ces

CHAP. IV. quatre siecles, comme on le trouve dans tous les auteurs des siecles suivans. Ils n'ont pu s'exenter de s'en servir, quelque opinion qu'ils eussent. Mais pour juger de celle qu'ils ont euë en effet, il faut considerer ce qu'ils nous disent de l'Eucharistie, quand ils nous expliquent ce qu'ils croyent de sa nature & de son essence; quand ils ne la designent pas, mais qu'ils enseignent ce qu'elle est; quand ils ne nous marquent pas seulement la matiere que Dieu a choisie, mais qu'ils nous disent ce que Dieu fait de cette matiere; quand ils n'en parlent pas selon les impressions des sens, mais selon les sentimens de la foy.

Isidor. de Eccles. offic. l. cap. S. ISIDORE appelle l'Eucharistie *le Sacrement du corps de Christ.* Mais si l'on desire sçavoir de quelle maniere elle en est le sacrement, il nous l'apprendra en nous disant, *Que le pain que nous rompons est le corps de celuy qui dit: Je suis le pain vivant.* Et pour montrer que ce n'est point un corps en figure, mais en verité, il enseigne formellement que ce corps de Jesus-Christ que nous recevons dans l'Eucharistie, & dont nous sommes privez quand on nous en separe, est la chair de Jesus-Christ, dont il est dit: *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous*, & que c'est le *corps*, *la verité*, *l'original* representé par les ombres & les figures de l'Ancien Testament.

Il faut craindre, dit-il, *que pendant que quelqu'un est separé du corps de Jesus-Christ* (c'est-à-dire de l'Eucharistie) *il ne demeure privé du salut; puisqu'il dit luy-mesme: Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous.* Et un peu aprés: *Quelle difference y a-t-il entre l'ombre & le corps, entre l'image & la verité, entre les figures des choses futures, & ce qui estoit representé par ces figures?*

Il ne dit pas, selon la nouvelle Theologie des Ministres, que ce corps de Jesus-Christ dont il parle, c'est-à-dire l'Eucharistie, ne fust differente des pains de proposition qu'en ce qu'elle estoit une figure plus expresse & plus claire: mais il dit qu'elle estoit la chose figurée; qu'elle estoit la verité opposée à l'ombre & aux figures, ce qui ne peut convenir qu'au corps mesme de Jesus-Christ.

Homil. item. de de sanct. in Epiph. BEDE dit que *les creatures du pain & du vin sont changées par une vertu ineffable au sacrement de sa chair & de son sang.* C'est une des expressions qui naist de la nature de l'Eucharistie. Mais que signifie-t-elle dans cet auteur? C'est ce qu'il marque par les paroles suivantes: *Et ainsi*, dit-il, *le sang de Jesus-Christ n'est plus versé par les mains des infidelles pour leur ruine, mais il est pris par la bouche des fidelles pour leur salut:* SICQUE *sanguis illius non infidelium manibus ad perniciem ipsorum funditur, sed fidelium ore suam sumitur ad salutem.*

Voilà ce qu'on appelle exprimer simplement & naturellement la doctrine de la presence réelle. C'est dire, comme fait Bede, que *les fidelles reçoivent dans leur bouche le sang qui a esté versé par les mains des infidelles*; & c'est ce qu'il appelle recevoir le Sacrement du corps de Christ.

C'est en nous expliquant la foy commune de l'Eglise sur ce mystere, qu'Amalarius appelle l'Eucharistie *le sacrifice universel*, UNIVERSALE *sacrificium*; & qu'il dit que ce sacrifice est *l'immolation de Jesus-Christ*: Qu'il

dit que le sacrifice de l'Autel est le mesme que celuy de la Croix : *Quoniam una hostia Christus oblatus est pro justis & injustis, idem sacrificium permanet in altari :* CHAP. IV.

Qu'il dit que *l'Eglise croit que ce sacrifice doit estre mangé par les hommes ; parce qu'elle croit que c'est le corps & le sang du Seigneur, & qu'en le mangeant les ames des fidelles sont remplies de la benediction divine.* SENTIT *Ecclesia sacrificium præsens mandendum esse ab humano ore ; credit namque corpus & sanguinem Domini esse, & hoc morsu benedictione cœlesti impleri animas sumentium:*

Qu'il dit que *dans la consecration la nature simple du pain & du vin est changée en la nature raisonnable du corps & du sang de Iesus-Christ :*

Qu'il dit en parlant de l'Eucharistie, que *Iesus-Christ en donnant le pain aux Apostres, leur dit que c'estoit son corps ; que son corps a esté dans la terre quand il a voulu, & qu'il y est quand il veut ; qu'il a bien voulu se montrer à S. Paul dans le temple de Ierusalem qui estoit sur la terre :* *Spicil. Tom. 7.*

Qu'il se met en peine d'expliquer comment le corps de Jesus-Christ que nous recevons cesse d'estre en nous, & qu'il propose ses differentes pensées. *Ita verò sumptum corpus Domini bona intentione, non est mihi disputandum utrùm invisibiliter assumatur in cœlum, an reservetur in corpore nostro usque in diem sepulturæ an exhaletur in auras, aut exeat de corpore cum sanguine, aut per poros emittatur.*

De sorte que l'on peut dire que non seulement cet auteur enseigne la presence réelle, mais qu'il l'enseigne mesme d'une maniere trop grossiere, & qu'il n'y a point d'Ecrivain ecclesiastique que l'on doive moins soupçonner de l'avoir niée.

Il est vray que M. Claude est excusable de n'avoir pas fait reflexion sur ces deux derniers passages, puisqu'ils ne sont imprimez que dans le VII. tome du *Spicilegium* qui n'a paru que depuis son livre.

La pratique marquée dans cette lettre mesme d'Amalarius, de ne cracher point de long-tems aprés avoir receu l'Eucharistie, estoit fondée sur la creance de la presence réelle, comme il paroist par toute la terre, & particulierement par ce passage, où il s'excuse de n'estre pas exact à observer cette pratique commune : *Ie dis cela, afin que si par ignorance, & sans mon consentement il sorte de ma bouche quelque partie du corps du Seigneur, vous ne croyez pas pour cela que je sois sans religion, & que je mépriſe le corps de mon Seigneur, ou que ce corps soit porté en quelque lieu où il ne veüille pas estre. C'est par ce corps que nostre ame vit, comme le Seigneur le dit luy-mesme : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. Si donc ce corps est nostre vie, il ne perdra pas estant separé de nous, en quelque lieu qu'il soit, la vie qu'il nous communique, & que nous recevons de luy.*

Je ne sçay si M. Claude mesme osera pretendre aprés cela qu'Amalarius n'enseigne pas la presence réelle.

ANGELOMUS, Religieux Benedictin, dans un commentaire qu'il a fait sur les Rois, aprés avoir dit que Jesus-Christ à l'exemple de David nourrit les fidelles par l'aliment des sacrez mysteres, expliquant ensuite quel est cet aliment des mysteres, dit que c'est la chair de J. C. & J. C. *Angelom. in 2. Reg. 1. c. 6.*

CHAP. IV. meſme figuré par ce pain & cette chair que David donna à ſon peuple : *Partitus ſingulis collirydam panis, illius utique qui de cælo deſcendit & dat vitam mundo ; aſſaturam bubula carnis unam, illius ſcilicet vituli ſaginati qui pro reverente ad patrem filio juniore mactatus, & igne paſſionis aſſatus eſt ; & ſimilam frixam oleo, carnem videlicet à peccati labe mundiſſimam.*

Ainſi l'aliment des ſacrez myſteres eſt ſelon ce Religieux le pain vivant qui eſt deſcendu du ciel : c'eſt J. C. immolé pour nos pechez : c'eſt ſa chair tres-pure de tout peché.

Il s'enſuit de la creance que nous avons de l'Euchariſtie que ce myſtere contient le meſme corps & le meſme ſang qui ont eſté conſacrez par Jeſus-Chriſt meſme.

Et c'eſt auſſi ce que FLORE nous enſeigne : *Le calice*, dit-il, *qu'un Preſtre catholique ſacrifie, n'eſt pas un autre, mais c'eſt le meſme que celuy que I. C. a donné à ſes diſciples ; & ce que l'on croit du ſang, il le faut croire du corps.*

Il dit, en expliquant la raiſon pour laquelle on appelle le calice *præclarum, excellent*, que *c'eſt avec raiſon qu'on l'appelle excellent, puiſqu'on y offre le ſang immaculé.* Ce n'eſt point ſelon Flore, dans l'uſage, c'eſt dans l'offrande meſme, que ce qui eſt dans le calice eſt *le ſang immaculé*, & c'eſt en cette qualité qu'il eſt offert à Dieu.

Il exprime auſſi le meſme ſentiment de la foy, lorſqu'il dit *que l'oblation eſtant priſe des fruits de la terre, eſt faite pour les fidelles : le corps & le ſang du Fils unique de Dieu, comme il dit luy-meſme. Ma chair eſt vrayment viande, & mon ſang eſt vraiment breuvage :* lorſqu'il appelle l'Euchariſtie, *Oblatio Dominici corporis :* lorſqu'il dit que *cette hoſtie donne la vie eternelle à ceux qui la reçoivent.... parce que le Seigneur a dit que celuy qui mange ce pain vivra éternellement :* HÆC *namque hoſtia.... ſumentibus vita æterna eſt..... dicente Domino : Qui manducat hunc panem vivet in æternum.*

C'eſt en ſuivant ces meſmes ſentimens de la foy que les auteurs de ce ſiecle nous diſent que *l'Euchariſtie eſt un vray ſacrifice*, VERUM *ſacrificium* ; que *Jeſus-Chriſt y eſt offert à Dieu pour nos pechez* ; & qu'ils marquent expreſſement qu'elle eſt offerte pour les morts auſſibien que pour les vivans.

Nous croyons, dit S. Iſidore, *que la coutume d'offrir le ſacrifice pour le repos des fidelles morts, & de prier pour eux, eſtant obſervée par toute la terre, a eſté inſtituée par les Apoſtres. C'eſt ce que l'Egliſe Catholique obſerve par tout : & ſi elle ne croyoit que les pechez peuvent eſtre remis aux fidelles aprés leur mort, elle ne feroit point d'aumônes pour leurs ames, ny n'offriroit point le ſacrifice à Dieu. Car lorſque le Seigneur dit que ſi quelqu'un peche contre le ſaint Eſprit, ſon peché ne luy ſera pardonné, ny en ce monde, ny en l'autre, il fait voir qu'il y en a qui ſont pardonnez en l'autre monde, & qui ſont purgez par le feu du Purgatoire.*

Et Flore dans ſon explication de la Meſſe : *L'Egliſe*, dit-il, *qui eſt une mere pleine de tendreſſe, prie auſſi pour les fidelles qui ſont morts, & les recommande à Dieu par l'interceſſion de l'oblation ſacrée.* (Il eſt difficile de comprendre que cette oblation qui intercede, ne ſoit que du pain.) A quoy il ajoûte la doctrine du Purgatoire jointe à celle du ſacrifice, & de la preſence réelle. *Quelques-uns*, dit-il, *qui ſont predeſtinez à cauſe de leurs bonnes œuvres à*

l'heritage des élus, mais qui doivent estre punis à cause de quelques pechez qu'ils emportent en sortant du corps, sont receus dans les flammes du Purgatoire, & ils y sont purifiez, jusques au jour du Iugement, ou bien ils en sont delivrez plutost par les prieres de leurs amis, par les aumônes, par les jeûnes, & par l'oblation de l'hostie salutaire.

Tout cela ressent merveilleusement le langage des Catholiques, qui croyant que l'Eucharistie contient réellement le corps de Jesus-Christ, expriment naturellement leur pensée, mais sans ces efforts & ces affirmations redoublées, ausquelles le desir de combattre les heresies qui ont attaqué ce mystere, porte d'ordinaire les auteurs qui ont écrit depuis la naissance de ces heresies.

S'il s'agit aussi d'exprimer le changement qui se fait dans l'Eucharistie du pain au corps de Jesus-Christ, ils le marquent dans les termes precis & naturels qui naissent de la creance de la transubstantiation.

PASCASE vous dira que *la substance du pain & du vin est efficacement & interieurement changée au corps & au sang de Iesus-Christ; en sorte qu'aprés la consecration on croit veritablement que c'est la vraye chair de Iesus-Christ.* *chap. 3.*

AMALARIUS vous dira *qu'au moment de la consecration la nature simple du pain est changée en la nature raisonnable du corps & du sang de Iesus-Christ.*

REMY d'Auxerre vous dira que *le pain & le vin passent au corps de Christ.* *In cap. 10. 1. Epist. ad Cor.*

L'Auteur du traitté *des divins Offices* attribué à Alcuin, vous dira comme Amalarius, que *le Prestre prie que le pain & le vin, qui sont des creatures privées de raison, deviennent un estre raisonnable, en passant au corps de Iesus-Christ:* RATIONABILIS *fiat, transeundo in corpus Filij ejus.*

S. FULBERT vous dira que *le pain est changé au corps du Seigneur, & qu'il s'en fait comme une transfusion dans ce corps:* TRANSFUNDITUR.

Bede vous dira par une autre des expressions eucharistiques, qui a le mesme sens, que *la creature du pain & du vin est transferée par la sanctification ineffable du Saint Esprit, au sacrement du corps & du sang de Iesus-Christ.* Et il en conclut comme nous avons vu, que *le sang de Iesus-Christ n'est donc plus versé par les mains des infidelles pour leur ruine, mais qu'il est pris par la bouche des fidelles pour leur salut.* *Homil. hiem. de SS. in Epiph.*

FLORE empruntant de Bede la mesme expression, vous dira que *les creatures du pain & du vin sont transferées au sacrement du corps & du sang de Iesus-Christ.* Et il en conclut de mesme, que *Christ est mangé, & qu'estant mangé par parties*, c'est-à-dire sous les diverses parties de l'hostie, *il demeure entier dans le ciel, & dans vostre cœur:* SED *manet integer totus in cælo, totus in corde tuo:* parce que dans le langage de ces auteurs, aussibien que dans celuy de tous les Catholiques d'apresent, ces expressions, *Le sacrement du corps de Iesus Christ, &c.* signifioient la mesme chose que *le corps de Iesus-Christ couvert du voile du Sacrement*, & ce n'estoit qu'un different regard de la mesme chose, comme nous avons remarqué. *In expos. miss.*

Mais parceque le changement qui se fait dans l'Eucharistie n'est pas sensible, PASCASE avertit qu'il se fait *intelligiblement*, c'est-à-dire spirituellement & non corporellement: SENSIBILIS *res intelligibiliter virtute Dei per* *Paschas. de corp. & sang. ch. 2.*

CHAP. IV. *verbum Christi in carnem ipsius ac sanguinem divinitus transfertur.*

Il dit que les hommes reçoivent *spirituellement la chair de I. C., & que dans ce sacrement ils ne reçoivent rien que de spirituel & de divin*, c'est-à-

ib. 6. dire, *qu'ils n'y reçoivent pas sensiblement la chair de Iesus-Christ*: TOTUM *spirituale & divinum in eo quod percipit homo.* Il dit que la vraye chair de Jesus-Christ est dans ce Sacrement *mysticè*, que *nous recevons la vraye chair*

ib. 1. & 6. *de Iesus-Christ en mystere*: VERAM *carnem Christi in mysterio sumimus.*

Et dans la lettre à Frudegard, où selon M. Claude, il établit plus fortement que partout ailleurs la presence réelle: *Hæc quippe mystica sunt, in quibus veritas carnis & sanguinis non alterius quàm Christi, in mysterio tamen & figura*, c'est-à-dire que cette chair n'y est pas d'une maniere sensible, visible, découverte; mais d'une maniere cachée aux sens, invisible, & insensible.

DRUTMAR parlant le mesme langage qui est tout simple & tout naturel, dit que *Dieu transfere spirituellement le pain en son corps, & le vin en son sang*: TRANSFERENS *spiritualiter panem in corpus & vinum in sanguinem*, c'est-à-dire qu'il l'y transfere, mais invisiblement.

C'est ainsi que la nature apprend à parler de l'Eucharistie à ceux qui n'ont en veuë que d'exprimer simplement la doctrine de la presence réelle. Mais parcequ'il s'excite un doute naturel contre la verité de ce mystere, quoiqu'il ne soit combattu de personne, & que la contrarieté qu'il y a entre l'apparence exterieure, & ce que la foy nous en enseigne, en rend la creance difficile, & porteroit à chercher des explications & des matieres par lesquelles le pain seroit appellé le corps de Jesus-Christ sans l'estre veritablement & réellement, la veuë de ce doute a deu obliger les auteurs ecclesiastiques de le prevenir & d'étouffer toutes ces pensées humaines. Et c'est à quoy sont naturellement destinées toutes les expressions où l'on affirme que l'Eucharistie est le propre corps de J. C.; que l'Eucharistie est veritablement la chair de J. C., quoiqu'elle paroisse pain, & que le pain conserve sa forme & sa figure. Et c'est ce que l'on trouve aussi dans les auteurs de ces siecles-là.

Paschas. 1. & 4. VALFRIDUS STRABO dit que *les mysteres de nostre redemption sont* VERITABLEMENT *le corps & le sang du Seigneur.*

PASCASE, à qui Dieu a inspiré de prevenir particulierement ce doute naturel, qui devoit ensuite tant produire d'heresies, dit une infinité de fois que *l'Eucharistie est la* VRAYE *chair de Iesus-Christ*: VERA *est Christi caro*, dit il, VERE *creditur esse caro pro mundi vita*: *in* VERITATE *corpus & sanguis fit consecratione mysterij.*

Mais REMY d'Auxerre previent une autre sorte de doute, & qui ne viendra jamais certainement dans l'esprit d'un Calviniste; car il est fondé sur ce qu'estant certain que l'Eucharistie est réellement le corps de J. C., il semble étrange qu'on l'appelle mystere. Et c'est ce qu'il propose & explique ainsi dans l'exposition de la Messe. *Puis*, dit-il, *qu'on appelle mystere ce qui signifie une autre chose, pourquoy appelle-t-on l'Eucharistie un mystere, veu que c'est dans la verité le corps de I. C.?* Voilà le doute fondé sur la realité. Et voicy la solution qui la suppose encore. *On l'appelle mystere, parce qu'aprés la consecration elle paroist une chose, & elle en est une autre: elle paroist*

du pain & du vin, mais DANS LA VERITE' *c'est le corps de I. C.* En suite il étouffe le doute naturel fondé sur la diversité apparente du pain, & de la chair par la solution ordinaire des Peres. *Dieu*, dit-il, *condescendant à nostre infirmité, voyant que nous ne sommes pas accoûtumez à manger de la chair crûë, fait que l'oblation du pain & du vin conserve sa premiere forme & sa premiere figure, & qu'elle soit* DANS LA VERITE' LE CORPS DE JESUS-CHRIST : *Cum mysterium sit quod aliud significat, si in veritate corpus Christi, quare appellatur mysterium? Propterea utique, quia post consecrationem aliud est, aliud videtur : videtur siquidem panis & vinum ; sed* IN VERITATE *corpus Christi est. Consulens ergo omnipotens Deus infirmitati nostræ, qui usum non habemus comedere carnem crudam, & sanguinem bibere, facit ut pristina remaneat forma & figura illa duo munera, & sit* IN VERITATE CORPUS CHRISTI ET SANGUIS. CHAP. IV.

Il repete la mesme chose en plusieurs manieres dans le Commentaire sur le 10. & sur l'11. chap. de la premiere Epistre aux Corinthiens.

Et l'AUTEUR DES HOMELIES que l'on attribuë a S. Eloy, en empruntant ces mesmes paroles, dit formellement dans la 16. que *comme la chair que Iesus-Christ a prise dans les entrailles de la Vierge, est son vray corps ; de-mesme le pain que Iesus-Christ donne à ses disciples, & que les Prestres consacrent tous les jours est le* VRAY *corps de Iesus-Christ. Et ce corps qu'il a pris, & celuy qui est consacré ne sont pas deux corps, mais un seul & mesme corps : ensorte que lorsque l'un est rompu & mangé, Iesus-Christ est immolé & mangé. & demeure neanmoins vivant.*

Ces mesmes paroles se trouvent aussi dans le traitté des Divins Offices attribué à Alcuin, aussibien que le passage déja cité de l'explication de la Messe de Remy d'Auxerre, tant on les jugeoit propres en ces tems-là pour exprimer ce que l'on croyoit de l'Eucharistie.

Ce que l'on doit conclure de ces expressions, comme nous l'avons remarqué, est que quand les mesmes auteurs, ou ceux des mesmes siecles disent simplement que l'Eucharistie est le corps de Jesus-Christ, ils entendent toujours qu'elle l'est DANS LA VERITE' ; que c'est LE VRAY corps de Jesus-Christ, quoiqu'ils ne le disent pas toujours, parce que ces expressions plus fortes ne sont destinées que pour étouffer le doute que l'on n'a pas toujours en veuë, & pour marquer que l'on prend selon le sens simple & ordinaire ce qui est contenu dans les expressions communes.

Non seulement ils previennent ces doutes par des affirmations plus claires de la verité du mystere ; mais ils les étouffent encore par les miracles qu'ils assurent que Dieu a faits pour le confirmer. Pascase en rapporte plusieurs dans son livre, & je ne voy pas quel sujet les Ministres ont de vouloir qu'on les y ait ajoûtez ; puisqu'ils avoüent qu'ils sont rapportez aussi au dixiéme siecle dans des Sermons Anglois dont nous parlerons ailleurs, & qu'ils n'ont rien que de conforme à la doctrine de Pascase, & à son esprit, qui estoit en effet simple & eloigné de la presomption qui fait rejetter insolemment les miracles sans examen, comme font d'ordinaire les Ministres.

On lisoit aussi en Angleterre au 9. siecle dans la vie de S. Gregoire un miracle par lequel on rapporte que ce Saint confirma dans la foy une femme qui doutoit de la verité du mystere, en luy montrant l'hostie chan-

CHAP. IV.

gée en chair. Nous aurons peuteſtre lieu de parler à fond ailleurs de ces ſortes de miracles; mais je ne m'en ſers icy que pour montrer qu'on étouffoit au 9. ſiecle les doutes qui pouvoient s'élever ſur ce myſtere par l'autorité de Dieu meſme, & par les miracles de ſa puiſſance; & qu'ainſi on ne peut douter ny de la foy de ceux qui alleguoient ces miracles, ny de celle des peuples parmy leſquels on les alleguoit.

Ces meſmes auteurs previennent encore un autre doute qui naiſt fort naturellement de ce que l'on voit conſacrer le corps de Jeſus-Chriſt en tant de lieux & en divers tems. *Quoique ce corps*, dit Remy d'Auxerre, & aprés luy l'Auteur du traitté des Divins Offices attribué à Alcuin, *ſoit conſacré en pluſieurs lieux, & en divers tems, ce ne ſont pas neanmoins divers corps de Chriſt, ny pluſieurs calices: mais c'eſt le meſme corps & le meſme ſang que celuy qu'il a pris dans les entrailles de la Vierge:* LICET *multis locis & innumerabilibus diebus illud corpus conſecretur, non ſunt tamen multa corpora Chriſti, neque multi calices, ſed unum corpus Chriſti, & unus ſanguis, cum eo quod ſumptum in utero Virginis.*

Ils previennent auſſi le doute où l'on pourroit tomber en voyant que l'on prend une ſi petite partie du pain conſacré. *Il faut ſçavoir*, dit Remy d'Auxerre, & cet autre auteur dont nous avons parlé, *que ſoit qu'on en prenne beaucoup, ſoit qu'on en prenne peu, tous neanmoins & en general & en particulier reçoivent egalement le corps de Jeſus-Chriſt tout entier:* OMNES *Chriſti corpus integerrimè ſumunt, & generaliter & ſpecialiter omnes & unuſquiſque.*

Voilà les effets naturels de l'opinion de la preſence réelle que nous avions prévus. Ils previennent ces doutes, parce qu'ils s'élevent d'eux-meſmes. Ils en parlent peu, & ils ſe contentent de propoſer ce qu'il en faut croire, ſelon que l'Egliſe l'a toujours pratiqué avant la naiſſance des hereſies; & ils s'attachent aux plus groſſiers, ſans vouloir penetrer les autres par une curioſité indiſcrette.

Nous n'avons qu'à ſuivre les autres expreſſions naturelles qui naiſſent de cette creance pour reconnoiſtre que non ſeulement on les trouve dans les auteurs de ce ſiecle, mais que l'on n'en trouve point d'autres.

L'inclination qu'ont les hommes à abreger leurs expreſſions ſans abreger pour cela leurs idées, y a produit ſon effet. Ils appellent tous, comme les Catholiques font à preſent, l'Euchariſtie *le ſacrement du corps de Chriſt*; ce qui de ſoy ne ſignifie que le ſigne ſacré du corps de Jeſus-Chriſt; & ils ſuppleoient comme nous l'idée entiere, en concevant par ces mots Jeſus-Chriſt couvert du voile du ſacrement, ou le ſacrement contenant le corps meſme de Jeſus-Chriſt. Et c'eſt-pourquoy ce terme ſe trouve dans Paſcaſe, dans Remy d'Auxerre, dans Flore, & dans ceux qui affirment le plus poſitivement que l'Euchariſtie eſt dans la verité le corps de Jeſus-Chriſt.

Paſch. de corp. & ſang. c. 2. Rem. in c. 11. Ep. 1. Ad Cor.

Quoique le mot de *figure* ne fuſt pas ſi commun, neanmoins les ſçavans qui l'avoient lu dans S. Auguſtin ne devoient pas faire difficulté de s'en ſervir, au moins en rapportant les paſſages de S. Auguſtin. Et c'eſt ce que Bede fait dans ſon commentaire ſur le 3. pſeaume, parceque S. Auguſtin s'en eſtoit

eſtoit ſervi dans le ſermon qu'il a fait ſur le meſme pſeaume.

Charlemagne meſme, qui avoit un amour particulier pour S. Auguſtin, s'en ſert dans une lettre à Alcuin, où il dit que *Ieſus-Chriſt donna à ſes diſciples le pain & le calice en figure de ſon corps & de ſon ſang.* Et ce terme qu'ils voyoient autoriſé par un Pere ſi celebre que S. Auguſtin, eſtant ſuppleé par la foy commune du ſiecle, qui joignoit à l'idée de la figure & du Sacrement celle du vray corps de Jeſus-Chriſt enfermé ſous cette figure, ne faiſoit aucune peine à ces perſonnes ſçavantes, comme celuy de ſacrement du corps de Jeſus-Chriſt n'en fait preſentement à perſonne. Mais comme nous avons remarqué, que ceux qui ne ſont pas choquez d'un terme autoriſé par l'uſage ou des ſçavans ou du peuple, parcequ'ils ſont accoutumez à ſuppléer le defaut de l'expreſſion, peuvent eſtre choquez de quelque terme extraordinaire quoique ſynonime, parcequ'ils le prennent dans le ſens precis qu'il renferme, & n'y joignent aucune autre idée, on en voit un exemple tres-conſiderable dans le 8. ſiecle qui prouve invinciblement la creance de Charlemagne, & des Eveſques de ce tems-là.

Nous avons vu que les Iconoclaſtes, pour bannir par l'inſtitution meſme de Jeſus-Chriſt toutes les autres images, avoient donné dans leur Concile le nom d'image à l'Euchariſtie, & que ce terme avoit ſcandaliſé les Eveſques du II. Concile de Nicée, qui le prirent dans le ſens ordinaire du mot d'image, ſelon lequel on conclut : C'eſt l'image, ce n'eſt donc pas l'original. Les Actes du II. Concile de Nicée ayant donc eſté apportez en France, & les paroles du Concile des Iconoclaſtes, qui y ſont rapportées & refutées, ayant eſté confonduës par erreur avec celles des Eveſques de Nicée, les Eveſques de France qui eſtoient choquez de la deciſion de ce Concile touchant les images qu'ils prenoient à contre ſens, furent auſſi choquez de voir qu'on attribuoit dans ces Actes le nom d'image à l'Euchariſtie. Et la raiſon pour laquelle ils en furent choquez, eſt, ſelon qu'ils le marquent eux-meſmes, qu'ils regardoient l'Euchariſtie comme la verité meſme, & comme le corps meſme de Jeſus-Chriſt.

Et c'eſt pourquoy la refutation de ce Concile qui fut faite ſous le nom de Charlemagne, & qui repreſente certainement en un point ſi commun les ſentimens de ce ſiecle, s'attache expreſſément à ce mot d'*image*, & en fait un crime au II. Concile de Nicée. S'il a entendu, dit-il, par cette image dont il » parle, le myſtere du corps & du ſang du Seigneur, qui eſt receu chaque jour » par les fidelles dans le Sacrement, ce qu'il ſemble marquer aſſez clairement » parmy l'embarras de ces abſurditez, en diſant que Jeſus-Chriſt qui devoit » accomplir le ſacrifice, & qui s'eſtoit chargé entierement de noſtre nature, » l'avoit donnée à ſes diſciples au tems de ſa paſſion toute volontaire & toute » libre, comme un ſigne, & comme un memorial tres-manifeſte, il eſt tombé » en cela dans une tres-grande erreur. *Car Ieſus-Chriſt n'a point offert pour* » *nous à ſon Pere une image*, ou quelque prefiguration ; mais il s'eſt offert luy- » meſme en ſacrifice. Et comme ſous l'ombre de la loy l'oblation future qu'il » devoit faire de luy-meſme avoit eſté repreſentée par l'immolation de l'a- » gneau, & par quelques autres figures, il a voulu accomplir dans la verité ce » qui avoit eſté predit de luy par les oracles des Prophetes, en s'offrant à Dieu »

Lib. 4. ch. 14.

CHAP. IV. ſon Pere comme une victime ſalutaire. Ainſi les ombres de la loy eſtant
„ preſtes de finir, il ne nous a point laiſſé quelque ſigne imaginaire de ſoy-
„ meſme, mais il nous a donné le ſacrement de ſon corps & de ſon ſang. Car le
„ myſtere du corps & du ſang du Seigneur eſt appellé maintenant, *non image,*
„ *mais verité*; *non ombre, mais corps*; *non figure des choſes futures, mais la cho-*
„ *ſe repreſentée par ces figures.* Maintenant, ſelon les Cantiques, le jour eſt
„ levé, & les ombres ſont bannies. Maintenant Jeſus-Chriſt eſt venu com-
„ me la fin de la loy pour juſtifier tous ceux qui croyent en luy. Maintenant
„ celuy qui eſtoit aſſis dans la region de l'ombre de la mort, eſt eclairé d'une
„ eclatante lumiere. Ce qui couvroit le viſage de Moyſe a eſté oſté. Le voile
„ du temple s'eſt rompu, & nous a fait voir ce qu'il y avoit de plus ſecret & de
„ plus caché. Maintenant le vray Melchiſedech, le Roy juſte, & le Roy de
„ paix, nous a donné non des prefigurations, mais le ſacrement de ſon corps
„ & de ſon ſang; & il ne nous a pas dit: C'eſt l'image de mon corps, MAIS
„ C'EST MON CORPS qui ſera livré pour vous; c'eſt mon ſang qui ſera
„ verſé pour pluſieurs à la remiſſion des pechez.

Blondel & Aubertin ont eſſayé d'eluder ce paſſage par leurs chicaneries ordinaires; & M. Claude les renferme toutes en peu de paroles. *Ils s'expliquent*, dit-il, *fort clairement, diſant que ce n'eſt pas une ombre ou un type des choſes futures, mais le ſacrement du corps & du ſang de Ieſus-Chriſt.* Voila ce que ſignifient les mots de *fort clairement* dans le langage de M. Claude. Mais nous avons bien plus de raiſon de luy dire que cette ſolution pretenduë eſt fort clairement détruite par le paſſage meſme auquel il l'applique; puiſqu'il fait voir manifeſtement que par ce *ſacrement du corps de Ieſus-Chriſt* l'auteur de ce livre entend le corps meſme de Jeſus-Chriſt.

Car n'eſt-ce pas le corps de Jeſus-Chriſt qui eſt repreſenté par les figures de l'ancien Teſtament? Or ce ſacrement eſt, ſelon l'auteur de cette refutation, ce qui eſtoit repreſenté par ces anciennes figures.

N'eſt-ce pas le corps de J. C. qui eſt la verité oppoſée aux images. Or ſelon cet auteur ce ſacrement n'eſt pas l'image, mais la verité par oppoſition à l'image. Il ſe paſſe *en verité*, & non *en figure*, comme il dit un peu aprés les paroles que j'ay rapportées. Enfin il eſt le corps de Jeſus-Chriſt, & non l'image; parce que Jeſus-Chriſt n'a pas dit; *C'eſt l'image de mon corps*, mais; *C'eſt mon corps.* Il eſt Jeſus-Chriſt, puiſque c'eſt de l'Euchariſtie que s'entendent ces paroles: *Que Ieſus-Chriſt n'a point offert pour nous une image, mais qu'il s'eſt offert luy-meſme.*

L'auteur de ce traitté exclut à la verité de l'Euchariſtie les ombres & les prefigurations de la loy: mais il les exclut non parce qu'elles ſont des images des choſes futures, mais parce qu'elles ſont de ſimples images, c'eſt-a-dire parce qu'elles ne ſont pas la verité & le corps. Ainſi tout ce qui n'eſt pas le corps de Jeſus-Chriſt, tout ce qui n'eſt pas la verité figurée, eſt exclu par le meſme raiſonnement. Et il n'y eut jamais d'imagination plus abſurde, que de pretendre que cet auteur n'ait condamné le mot d'*image*, que parce qu'il s'eſt imaginé qu'il ſignifioit l'image d'une choſe future. Car qui a jamais oüi dire que le mot d'*image* ſignifie de ſoy la repreſentation d'une choſe future? Et à qui cette penſée peut-elle venir dans l'eſprit? Cet auteur ne combat-il

pas cent fois dans le meſme livre les images en un autre ſens, & comme ſignifiant des repreſentations de choſes exiſtantes ? A-t'il pu croire que les Eveſques de Nicée l'euſſent pris en ce ſens ? Et n'y auroit-il pas eu de la folie à luy de cenſurer ces Eveſques de Nicée pour avoir appellé l'Euchariſtie image, s'il fuſt convenu d'une part qu'ils auroient pu l'appeller ainſi, en prenant le mot d'*image* pour la repreſentation d'une choſe exiſtante, & qu'il euſt ſuppoſé de l'autre que ce mot avoit eſté pris par eux pour la repreſentation d'une choſe future ? CHAP. IV.

Mais il les refute, diſent les Miniſtres, en diſant *que le jour eſt venu, que la loy eſt accomplie, que nous ne ſommes plus dans le tems des ombres.* Il eſt vray qu'il les refute de la ſorte, & avec raiſon. Mais ce n'eſt pas qu'il ait pretendu ny que le mot d'*image* ſignifiaſt la figure d'une choſe future, ny que ces Eveſques l'euſſent pris en ce ſens. C'eſt qu'il pretend qu'en diſant que l'Euchariſtie eſt image dans un ſens excluſif de la verité du corps, on la reduit par là à l'eſtat de l'ancienne loy, non en la rendant image d'une choſe future, mais en la ſeparant de la verité de l'original. Ce n'eſt pas la qualité de future, ou d'exiſtance qu'il conſidere : c'eſt celle d'image *ſans verité.* Et c'eſt pourquoy l'auteur de ce traitté dit que la loy eſt paſſée & accomplie, pour montrer que nous ne ſommes plus au tems des figures, & que nous ſommes en celuy des realitez, & que nous devons poſſeder veritablement & reellement dans noſtre ſacrement celuy qui n'eſtoit que repreſenté dans les ſacremens de l'ancienne loy. N'eſt-ce pas fermer volontairement les yeux à la lumiere, que de ne vouloir pas voir un ſens ſi facile, & d'en aller imaginer un autre plein de folie, qui eſt que Charlemagne a pris le mot d'*image* pour la repreſentation d'une choſe future ?

Il n'eſt pas difficile auſſi de montrer dans ces ſiecles l'uſage des expreſſions qui naiſſent, comme nous avons marqué, des trois differens regards, ſelon leſquels on peut conſiderer l'Euchariſtie.

C'eſt en conſiderant directement le corps de Jeſus-Chriſt, & le voile indirectement, que les auteurs de ce ſiecle diſent ſouvent aprés S. Auguſtin, que Dieu nous a donné ſon corps & ſon ſang dans des choſes qui ſont faites de pluſieurs parties reduites en un.

C'eſt au contraire l'attention directe au Sacrement & au voile exterieur, qui a fait que Drutmar explique ces paroles, *Hoc eſt corpus meum*, par ces mots, *Id eſt, eſt in Sacramento.* Car en portant directement ſon eſprit au Sacrement & à ce qui frappe nos ſens, on ne peut pas dire ſelon la rigueur que ce ſoit le corps meſme de Jeſus-Chriſt. C'eſt un pain apparent. C'eſt le ſigne, la ſimilitude, le ſacrement de ce corps, qui n'eſt le corps de Jeſus qu'en Sacrement, comme dit Drutmar. Ce n'eſt pas dequoy il eſt queſtion. Mais il s'agit de ſçavoir de quelle ſorte on croyoit dans ce ſiecle là que le corps de Jeſus-Chriſt eſtoit joint à ce Sacrement & à ce voile. C'eſt par là qu'il faut ſuppléer l'expreſſion de Drutmar. Car ce ſeroit le comble de l'injuſtice, que de vouloir juger de ſon ſentiment par un mot qu'il a dit en paſſant, & par une expreſſion abregée, n'y ayant point de Catholique que l'on ne fiſt Calviniſte par ce moyen, puiſqu'il n'y en a point qui n'employe des expreſſions qui ont beſoin d'eſtre ſuppléées par la foy commune

Chap. IV. de ſon ſiecle. M. Claude eſt bien obligé luy meſme de le faire; puiſqu'il ne veut pas que le pain ſoit la ſimple figure du corps de Jeſus-Chriſt, mais qu'il veut que ce ſoit *une figure efficace, remplie de vertu, un pain inondé de la force de Ieſus-Chriſt.* Il ſupplée donc luy-meſme les paroles de Drutmar à ſa mode, pour les rendre conformes à ſon ſens; & nous les ſuppleons à la noſtre, pour les reduire au ſens commun de l'Egliſe. Mais il y a cette difference entre luy & nous, que nous les expliquons par la foy commune de l'Egliſe de ce tems-là, declarée & exprimée fortement par les autres auteurs, & par Drutmar meſme, qui dit, *que Ieſus-Chriſt transfere ſpirituellement le pain en ſon corps*; au lieu que M. Claude ne prend ſes explications que de ſon caprice & de ſa preoccupation.

Qu'on diſe que le pain eſt le corps de Jeſus-Chriſt en ſacrement avec Drutmar; & qu'on diſe avec les autres auteurs du meſme ſiecle, qu'il eſt le corps de Jeſus-Chriſt dans la verité, & avec Drutmar meſme *qu'il eſt transferé ſpirituellement & inviſiblement au corps de Ieſus-Chriſt*; & l'on aura la foy entiere de ceux de ſon ſiecle. Car il eſt le corps de Jeſus-Chriſt dans la verité par le changement inviſible & ſpirituel de ſa ſubſtance au corps de Jeſus-Chriſt, & il l'eſt en ſacrement par l'apparence ſenſible qui en reſte, d'autant qu'il excite par cette apparence toutes ces penſées qui nous font comprendre l'union des membres de Jeſus-Chriſt entr'eux & avec leur chef, & la nourriture ſpirituelle que le corps de Jeſus-Chriſt donne à nos ames.

Mais pourquoy, diſent les Miniſtres, Drutmar n'expliquoit-il en cet endroit que ce rapport exterieur de la matiere du ſacrement avec le corps de ce Jeſus-Chriſt? Parce qu'il ne ſongeoit pas qu'il y auroit des gens aſſez temeraires pour renverſer la foy generale de l'Egliſe ſur ce myſtere. Et ainſi ſuppoſant les choſes communes & connuës, il s'arreſte à expliquer celles que le commun du monde ſçait moins. Il avoit deſſein d'expliquer dans la ſuite les rapports du pain & du vin au corps de Jeſus-Chriſt, & pour preparer à cette explication, il ſuppoſe comme un fondement general, que le pain eſt le corps de Jeſus-Chriſt en ſacrement; & enſuite il vient tout d'un coup au detail de ces rapports myſterieux. Il eſt clair qu'il euſt eſté hors de propos de parler en cet endroit de l'eſſence interieure de l'Euchariſtie, & qu'il ne l'euſt pu faire ſans interrompre ſon diſcours. Ceux pour qui il écrivoit n'avoient pas beſoin d'une inſtruction ſi commune: mais ils eſtoient bien aiſes d'apprendre ce qui eſtoit marqué par les ſymboles; & c'eſt à quoy il s'arreſte.

Enfin l'on voit dans les auteurs de ce ſiecle un double regard direct & ſur le ſigne & ſur Jeſus-Chriſt caché ſous ce ſigne, qui eſt la troiſiéme maniere de conſiderer l'Euchariſtie. Et c'eſt ce qui paroiſt dans les paſſages où ils nous diſent que l'Euchariſtie eſt un myſtere où l'on voit une choſe & l'on en conçoit une autre: *que l'on y voit du pain & du vin; mais que dans la verité c'eſt le corps de Ieſus-Chriſt:* Post *conſecrationem aliud eſt, aliud videtur: videtur ſi quidem panis & vinum; ſed in veritate corpus Chriſti eſt.*

C'eſt ainſi, comme nous l'avons montré, que la foy des Catholiques a deu eſtre exprimée par des gens perſuadez de la preſence réelle dans les circonſtances de ces tems où ils ont vêcu. Mais pour la creance des Calviniſtes, jamais gens ne l'exprimerent plus mal que ces auteurs dont nous avons parlé

jusques icy. Ils ne nous parlent nulle part de *figure efficace*, ny de *figure pleine*, ny de *corps en vertu*. Ils nous disent bien à la verité que le pain figure le corps de Jesus-Christ. Mais ce n'est rien dire pour les Ministres. Les Catholiques en doivent dire autant. Cela fait une partie de leur doctrine. Il faudroit que les Ministres trouvassent quelque part, qu'il n'est que *la figure pleine* ou *vuide*; & c'est ce que ces auteurs ne disent point: au contraire il nous assurent que c'est le corps de Jesus-Christ *dans la verité*. CHAP. V.

Cependant la creance des Catholiques n'a pas besoin d'estre particulierement expliquée, estant contenuë dans les termes simples de l'Ecriture & des Liturgies, connus & entendus de tout le monde. Mais pour celle des Calvinistes, il est besoin pour l'entendre d'une instruction expresse & formelle: on ne la devine point; & l'on ne comprend nullement sans maistre que le corps de Jesus-Christ, le vray corps de Jesus-Christ signifie la vertu du corps de Jesus-Christ. C'est proprement ces sortes de pensées *abstraites* qu'il faut recevoir d'autruy, & que l'on ne trouve point de soy-mesme. De sorte que de ce que ces auteurs ne prennent aucun soin d'en instruire les fidelles, c'est une marque visible qu'ils n'en estoient point instruits.

CHAPITRE V.

Reflexions particulieres sur ces expressions qui se trouvent dans les Auteurs de ces siecles; Que l'Eucharistie est le vray, le propre corps de Jesus-Christ, sa vraye chair; Qu'elle est veritablement son corps; Que c'est le corps de Jesus-Christ dans la verité; Que c'est son corps mesme.

CEs manieres de parler dont nous avons rapporté quelques exemples tirez des auteurs du 9. siecle que les Ministres ne recusent point, meritent qu'on les considere en particulier, parce qu'il me semble qu'elles decident entierement le different qui est entre l'Eglise Catholique & les Sacramentaires. Et pour concevoir quel poids elles doivent avoir dans cette dispute, il faut remarquer,

Qu'elles ne sont point particulieres à ces auteurs, mais qu'elles sont communes à toutes les nations, & à tous les siecles.

C'estoit comme nous avons vu le langage de l'Eglise Grecque au 7. siecle, où Anastase Sinaïte témoigne que *Jesus-Christ confesse que le pain & le vin sont* VERITABLEMENT *son corps & son sang*. *Tract. 3. Serv. c. 23.*

Ce l'estoit au 8. où S. Jean de Damas declare qu'il *est certain que le pain & le vin consacrez sont* LE PROPRE CORPS *de Jesus-Christ devenu celeste & divin*. *De fide Orth. l. 4. ch. 15.*

C'estoit celuy de toute l'Eglise Grecque durant ce siecle, puisqu'elle dit dans la refutation de l'Ecrit des Iconoclastes, *que les dons aprés la consecration sont appellez, sont, & sont crus* PROPREMENT *corps & sang*. *Concil. Nic. 2. Sess. 6.*

C'estoit celuy des Iconoclastes mesmes, qui reconnoissoient comme le témoigne Nicephore, *qu'on recevoit* PROPREMENT ET VERITABLEMENT *le corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie*, κυρίως καὶ ἀληθῶς. *Apud. Allat. de perp. consp. 1222.*

C'estoit celuy que l'Eglise Grecque prescrivoit aux Sarazins convertis, à qui on ordonnoit de se servir de cette formule, comme nous avons déja vu. *Je*

CHAP. V. *suis perſuadé, je croy, je confeſſe que le pain & le vin myſtiquement conſacrez ſont* SELON LA VERITE' *le corps & le ſang de noſtre Seigneur, eſtant changez par ſa vertu divine d'une maniere que les yeux ne découvrent point, mais qui ſurpaſſe toutes les penſées des hommes.*

Dans l'Office de la Communion. C'eſt celuy que l'on met en la bouche de tous les Grecs quand ils approchent des SS. myſteres, comme il paroiſt par cet acte de foy qui eſt dans leur horologe: *Ie croy que cecy eſt voſtre corps* MESME *plein de pureté, que cecy eſt voſtre ſang* MESME.

Voyez cy-deſſus l. 5. ch. 2. C'eſt le langage des Moſcovites, puiſque comme le rapporte Dannhaverus les Preſtres diſent à ceux qui communient: *C'eſt le vray corps & le vray ſang de Ieſus-Chriſt qui eſt donné pour vous.*

C'eſt le langage des Cophtes, puiſque leur Liturgie fait dire aux Preſtres ces paroles apres la conſecration: *Ie croy, je croy, je croy, & je confeſſe de tout mon cœur, que* CETTE CHOSE LA' MESME *que je tiens dans ma main, eſt ce corps vivant de voſtre Fils unique Noſtre Seigneur & noſtre Sauveur I. C.*

Kirkerus in prod. Coph. p. 34.

Idem pag. 40. C'eſt le langage des Ethyopiens, qui diſent dans leur Liturgie apres la conſecration: *Amen, Amen, credimus & confidimus, & laudamus te, ô Domine Deus noſter. Hoc eſt, in veritate credimus, caro tua:* CECY *eſt comme nous le croyons dans la verité voſtre chair.*

Magna Bibliot. Patr. pariſiens. 6. C'eſt le langage des meſmes Cophtes, & des meſmes Ethyopiens dans trois autres Liturgies imprimées dans le 6. Tome de la Bibliotheque des Peres, & dont les deux premiers ont eſté traduites de l'Egyptien ſur un exemplaire envoyé par Joſeph Scaliger à Velſerus, & ſur d'autres exemplaires trouvez à Rome, comme nous l'avons déja dit. Dans la premiere de ces Liturgies attribuée à S. Baſile le peuple dit: C'eſt *le corps ſacré & eternel, & le ſang* VERITABLE *de Ieſus-Chriſt Fils de Dieu, Amen. Cecy eſt* VERITABLEMENT *le corps d'Emanuel noſtre Dieu. Amen. Ie le croy, je le croy, & je le confeſſeray juſqu'au dernier ſoupir de ma vie, que c'eſt là le corps vivifiant que voſtre Fils unique Noſtre Seigneur, noſtre Dieu, & Noſtre Sauveur Ieſus-Chriſt a pris dans les entrailles de la bienheureuſe Vierge..... Ie croy que cela eſt ainſi dans la verité.*

Les meſmes paroles ſe trouvent à peu pres dans la Liturgie ſuivante, qui eſt attribuée à S. Gregoire. Le peuple y dit: *C'eſt le ſaint & precieux corps, & le ſang d'Emanuel Noſtre Dieu. Ce l'eſt dans la verité, Amen. Ie le croy, je le croy, je le croy, & je confeſſeray juſqu'au dernier ſoupir de ma vie, que c'eſt-là le corps vivifiant, que vous Seigneur I. C. Noſtre Dieu avez pris de la bienheureuſe Marie toujours Vierge Mere de Dieu, & que vous avez uni avec voſtre divinité, ſans mélange, ſans confuſion, ſans changement.*

Et ces deux Liturgies ſi conformes à ce qu'en cite Kirkerus prouvent la verité de cette autre Liturgie des Ethyopiens, intitulée, *Canon generalis Æthyopum*, reconnuë par Aubertin & par Brerevod, & conteſtée inutilement par M. Claude. On y lit ces paroles-cy, qui ſont entierement ſemblables à celles que nous avons rapportées.

C'eſt là VERITABLEMENT *le corps, c'eſt le ſang d'Emanuel noſtre Dieu. Amen. Ie le croy, je le croy, je le croy, & preſentement & pour toujours. Amen. C'eſt le corps, c'eſt le ſang de Noſtre Seigneur & noſtre Sauveur Ieſus-*

Chriſt, ce corps & ce ſang qu'il a pris de la bienheureuſe Vierge.

C'eſt le langage des Armeniens qui repetent pluſieurs fois dans leur Liturgie, comme nous avons déja dit, *que le pain & le vin ſont* VRAIMENT *faits le corps & le ſang de Ieſus-Chriſt.*

C'eſt en particulier le langage des Armeniens de Leopolis, de la Liturgie deſquels M. Claude a voulu abuſer; puiſque, comme nous avons dit, il eſt porté formellement dans cette Liturgie, que le Preſtre aprés la conſecration appelle le pain conſacré le vray corps de noſtre Sauveur Jeſus-Chriſt: *Verum corpus Salvatoris Domini noſtri*; & qu'il dit trois fois ſur le calice: *C'eſt le vray ſang de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt:* ET HOC *ter dicit ſuper calicem, ſanguis verus eſt Domini noſtri Ieſu Chriſti.* *Dans le recueil des Liturgies Coſtſander.*

C'eſt le langage des Neſtoriens, comme l'on voit dans l'Ecrit du Pere Adam Archidiacre du Patriarche des Neſtoriens, rapporté par Strozza: *Nous mangeons*, dit-il, *le vray corps de Dieu, mais de Dieu incarné. Nous buvons le vray ſang d'un homme, mais d'un Dieu homme.* *Strozza de degra. Chald. pag. 217.*

C'eſt le langage des Chreſtiens Indiens; puiſque pour marquer plus diſtinctement leur foy ſur ce myſtere, ils avoient meſme ajoûté aux paroles de la conſecration le mot, *dans la verité. Hoc eſt, in veritate, corpus meum: Hic eſt, in veritate, ſanguis meus.* Ce qu'Alexis de Meneſez Archeveſque de Goa ſe crut obligé de retrancher, afin que la forme de la conſecration fuſt uniforme par tout.

Le Diacre chante encore dans leur Meſſe ces paroles: *Fratres mei ſuſcipite corpus ipſius Filii Dei, dicit Eccleſia.*

Enfin c'eſt l'expreſſion de l'Egliſe de France avant Pepin & Charlemagne; puiſqu'elle rendoit grace à Jeſus-Chriſt dans ſa Liturgie de *luy avoir donné ſon* PROPRE CORPS. τὸν ἀπὸ παρθένου ἄρτον ἴδιον σῶμα διαπλάσαντα.

Non ſeulement c'eſt le langage de toutes les nations, mais c'eſt auſſi celuy de tous les ſiecles de l'Egliſe. Saint Irenée s'en ſert en diſant que *Ieſus-Chriſt nous a aſſuré que le pain qui eſt une creature eſt ſon* PROPRE CORPS. *S. Irenée liv. 5. ch. 2.*

Saint Hilaire s'en ſert en diſant *qu'il n'y a nul lieu de douter de* LA VERITE' *du corps & du ſang de Ieſus-Chriſt que nous recevons; puiſque la declaration expreſſe du Seigneur, & noſtre foy nous font connoiſtre que c'eſt vraiment de la chair & vraiment du ſang.* *lib. 8. de Trin.*

Le Poëte Juvenius dit que c'eſt le PROPRE CORPS *de Ieſus-Chriſt. Diſcipulos docuit* PROPRIUM *ſe tradere corpus.*

Saint Gaudence dit que *le Createur des Natures fait du pain ſon* PROPRE CORPS, *parce qu'il le peut & qu'il l'a promis.* *Tract. 2. in Exod.*

S. Ephrem Diacre d'Edeſſe dit *qu'il faut eſtre aſſuré par une foy pleine & entiere, que participant au corps & au ſang du Seigneur, l'on mange* l'AGNEAU MESME *tout entier:* FIDE *pleniſſimâ certus, quod Agnum ipſum integrè comedas.* *Tract. de natura Dei curiosè non ſcrutanda.*

Saint Iſidore de Damiette dit *que le S. Eſprit fait le pain dans l'Euchariſtie le* PROPRE *corps dont Ieſus-Chriſt s'eſt reveſtu dans ſon incarnation.* *Epiſt. 109. l. 1.*

Saint Leon dit *qu'il faut s'approcher de telle ſorte de la table divine, que l'on ne doute en aucune ſorte* DE LA VERITE' *du corps & du ſang de Ieſus-Chriſt:* SIC *ſacræ menſæ communicare debetis, ut nihil prorſus de* VERITATE *corporis Chriſti & ſanguinis ambigatis.* *Serm. 6. de Ieiunio 7. menſis.*

CHAP. V.

In diatyp. Gelase de Cizique dit que *nous recevons* VERITABLENENT *le precieux corps & le precieux sang de Iesus-Christ.*

Homil. 5. de Pasc. Eusebe d'Emese, ou l'Auteur des homelies qui portent son nom, appelle aussi l'Eucharistie LE VRAY *corps de Iesus-Christ* ; AD *percipiendum sacrificium* VERI *corporis ipse te roboret, & potentia consecrantis invitet.*

Lib. 6. in Levit. Hesichius dit *que l'Eucharistie est le corps de Iesus-Christ* DANS LA VERITÉ : *corpus & sanguis est* SECUNDUM VERITATEM.

Etherus contr. Elip. lib. 2. Dans l'histoire du martyre de S. André, il est rapporté que S. André disoit *qu'il immoloit tous les jours à Dieu l'Agneau immaculé, qui estant veritablement sacrifié, & sa chair estant* VERITABLEMENT *mangée par le peuple, demeure neanmoins tout entier :* QUI *cùm* VERE *sacrificatus, &* VERE *à populo carnes ejus manducatæ, integer perseverat & vivus.*

Aubertin pretend que cet écrit est un fragment de la vie de S. André forgée par les anciens heretiques; mais selon cette pensée ce passage prouveroit toujours que les heretiques anciens convenoient avec les Catholiques dans cette expression, que l'on mangeoit veritablement dans l'Eucharistie la chair de Jesus-Christ. Mais il ne sçauroit de plus nier que ce passage ne soit cité au 9. siecle par un auteur qui a écrit contre Elipandus ; & par consequent qu'il ne prouve la foy & le langage du 9. siecle.

Homil. 83. in Matth. C'est enfin en suivant le mesme langage que S. Chrysostome dit, *que Iesus-Christ but dans la Cene son* PROPRE *sang,* τὸ ἑαυτοῦ αἷμα : *qu'il nous nourrit de son propre sang,* τοῖς ἰδίοις αἵμασι : *que se meslant en nous par l'Eucharistie il nous fait son corps non par soy, mais réellement & en effet,* ὡσπερ τῷ σώματι : *que par le moyen de ce mystere nous sommes meslez réellement avec Iesus-Christ : que l'on voit dans l'Eucharistie ce corps mesme que les Mages ont adoré : que nous recevons ce mesme fils unique de Dieu : que l'on y touche son corps mesme.*

Homil. 45. in Ioan.

Homil. 24. in Ep. 1. ad Cor.

Toutes ces expressions ont le mesme sens les unes que les autres. Elles s'expliquent mutuellement. Et quand on dit que ce pain consacré est *le corps mesme de Iesus-Christ*, on dit que *c'est le propre corps de Iesus-Christ*, & *qu'il est* VERITABLEMENT *le corps de Iesus-Christ.*

Or cela supposé je dis, que ces seules expressions donnent lieu de decider formellement le different qui est entre nous & les Calvinistes. Ils ne sçauroient desavoüer que tous les Chrestiens de tous les siecles & de toutes les nations n'ayent appellé l'Eucharistie, *le vray corps de Iesus-Christ*, *le propre corps de Iesus-Christ*, *le corps mesme de Iesus-Christ* ; qu'ils n'ayent dit, *que l'Eucharistie estoit veritablement, proprement, effectivement le corps de Iesus-Christ* ; & qu'ils n'ayent renfermé dans ces paroles la creance qu'ils avoient de ce mystere ; & cela sans commentaire, sans explication, sans témoigner qu'elles fussent obscures & difficiles à entendre. Ainsi c'est par le vray sens de ces paroles qu'on doit reconnoistre qui sont ceux qui soutiennent, ou qui combattent la foy generale de toutes les Eglises du monde.

Les Catholiques disent ; que quand on a dit dans l'Eglise, *Que l'Eucharistie estoit le vray corps de Iesus-Christ*, on a entendu qu'elle estoit le vray corps de Jesus-Christ, & non un corps en figure : Que quand on a dit, *que c'estoit son propre corps*, on a entendu que c'estoit son propre corps, & non

un corps

un corps eſtranger & ſeparé de luy : Que quand on a dit, que *c'eſtoit ſon corps meſme*, on a entendu que c'eſtoit ſon corps meſme, & que ce n'en eſtoit pas un autre : Que quand on a dit, que *c'eſtoit veritablement & proprement ſon corps*, on a entendu que c'eſtoit ſon corps veritablement & proprement, & non pas fauſſement, improprement, en vertu, en ſimple figure, en ſimple repreſentation. Ils ne trouvent point de paroles plus propres & plus preciſes que ces paroles meſmes pour exprimer leur ſentiment. Car quand ils diroient qu'elle eſt réellement & ſubſtantiellement le corps de Jeſus-Chriſt ils ne diroient rien davantage. CHAP. V.

Les Calviniſtes au contraire pretendent que quand on a dit dans l'Egliſe, *que l'Euchariſtie eſtoit le corps propre, le vray corps, le corps meſme de Ieſus-Chriſt; qu'elle eſtoit proprement & veritablement ſon corps*, on a entendu *que la vertu vivifiante du Verbe incarné ſe déployoit dans le pain, & luy communiquoit l'efficace du corps de Ieſus-Chriſt : Que c'eſtoit le corps de Ieſus-Chriſt en efficace, en vertu, en puiſſance : Que ce pain eſtoit inondé de la vertu de Ieſus-Chriſt : Que c'eſtoit une figure pleine, remplie, & non vuide & creuſe; & que c'eſt dans ce ſens que tous les peuples de la terre ont pris ces expreſſions.*

Voilà la queſtion. C'eſt ſur quoy les Calviniſtes hazardent leur ſalut. Si *le vray corps de Ieſus-Chriſt* ne ſignifioit pas dans l'eſprit des plus ſimples, *Vn pain inondé de l'efficace du corps de Ieſus-Chriſt*, il n'y a point de ſalut pour eux.

Qui ne ſeroit ſaiſi d'horreur de cette penſée, en voyant d'un coſté la folie ſenſible & evidente de ces explications Calviniſtes, & de l'autre l'aveuglement prodigieux qui fait que tant de perſonnes ſe laiſſent étourdir par les vaines declamations de ceux qui les propoſent ? Et c'eſt ce qui fait voir plus clairement qu'aucune autre choſe le mal des diſputes de Religion. Car les plus grandes abſurditez ſe pouvant dire du meſme air que les veritez les plus certaines, & n'y ayant rien que le menſonge imite plus facilement que la juſte confiance qui n'appartient qu'à la verité, il y a cependant une infinité de perſonnes qui ne jugent des diſputes que par cet air & par cette confiance. Et ainſi quand ils entendent dire à M. Claude avec un ton ferme & aſſeuré, que ceux qui ont dit que l'Euchariſtie eſtoit *veritablement* le corps de Jeſus-Chriſt, n'ont pas oppoſé ce terme à *figurément*, mais à *vainement*, *inefficacement*; c'eſt-a-dire qu'ils ont voulu ſeulement marquer que l'Euchariſtie eſt en vertu & en efficace le corps de Jeſus-Chriſt, ils ſe payent de cette diſtinction, ils s'ébloüiſſent de ces mots, & ils croyent bonnement ſur la parole de M. Claude & des autres Miniſtres, que les Ethyopiens, les Cophtes, les Grecs, les Armeniens, les Auteurs Eccleſiaſtiques de tous les ſiecles, en faiſant profeſſion de croire *que l'Euchariſtie eſt le propre corps, le vray corps, le corps meſme de Ieſus-Chriſt*, n'ont voulu dire autre choſe ſinon que l'Euchariſtie n'eſt pas *privée d'efficace*, & ils prennent le hazard d'eſtre damnez ſi cela n'eſt vray. Car il n'y a point de credulité pareille à celle de ces gens qui proteſtent hautement de ne vouloir point croire les hommes. Car quand on approfondit un peu les choſes, on trouve que toutes ces proteſtations magnifiques de ne croire que la parole de Dieu, ſe reduiſent à rendre à des Miniſtres temeraires & emportez la deference qu'ils refuſent à l'Egliſe toute entiere.

CHAP. V.

Mais en verité cette negligence n'eſt pas ſupportable dans une affaire où il s'agit de leur ſalut. Qu'ils pratiquent donc au moins en cette occaſion à l'égard des paroles de leurs Miniſtres, cette circonſpection & ce diſcernement dont ils croyent avoir droit d'uſer envers les Conciles meſmes; qu'ils ne les ſuivent pas aveuglement; qu'ils faſſent un peu de reflexion ſur ces diſtinctions dont on les paye; & ils reconnoiſtront ſans peine que ce qu'on leur propoſe comme une deciſion claire & certaine, eſt une extravagance qui paſſe tout ce que l'on en peut dire. Et c'eſt à quoy ils pourront eſtre aidez par les conſiderations ſuivantes.

Ces expreſſions, *que l'Euchariſtie eſt le vray corps de Ieſus-Chriſt, & qu'elle eſt veritablement le corps de Ieſus-Chriſt*, ayant eſté employées, comme nous l'avons fait voir, par les auteurs de divers ſiecles ſans aucun concert, & ſe trouvant en uſage dans toutes les nations & dans les diſcours les plus populaires, il paroiſt que c'eſt une expreſſion toute naturelle, à laquelle on eſt porté par le deſir de ſe faire entendre, & par le rapport qu'elle a avec ſon objet. Les expreſſions éloignées eſtant des ſaillies d'imagination, ne ſont jamais communes. A peine ſont-elles autoriſées par deux ou trois auteurs. Et il eſt entierement contre le bon ſens de croire que le hazard ait pu unir ainſi tous les peuples de la terre dans une metaphore bizarre qui auroit peu ou point de rapport avec la choſe qu'on veut exprimer.

Or il eſt viſible qu'il n'y a point d'expreſſion plus eloignée de la nature & de nos idées ordinaires, que de dire que l'Euchariſtie *eſt le vray corps de Ieſus-Chriſt*, pour ſignifier ſimplement qu'elle en a la vertu & l'efficace. Et par conſequent il eſt ſans apparence que toutes les nations ſoient tombées d'elles-meſmes dans une expreſſion ſi eſtrange, ny qu'elles ayent enfermé ce ſens ſous des termes dont elles ſe ſont ordinairement ſervies.

Ces expreſſions ne ſont pas ſeulement communes à toutes les nations, mais on doit de plus remarquer qu'elles ne ſe trouvent expliquées expreſſément en aucun endroit. On n'a point ſuppoſé qu'elles fuſſent obſcures. On s'en ſert au contraire pour faire entendre nettement la foy que les fidelles avoient du myſtere de l'Euchariſtie. On les mettoit dans la bouche de tout le peuple & des enfans meſmes. On ſuppoſoit donc qu'elles eſtoient intelligibles par elles meſmes; qu'elles n'eſtoient point trompeuſes; que l'on entroit ſans peine dans le ſens qu'elles enfermoient. Or je demande ſi l'on auroit pu ſuppoſer ſans folie que tous ceux à qui l'on faiſoit dire, ou à qui l'on diſoit *que l'Euchariſtie eſtoit le vray corps de Ieſus-Chriſt*, comprendroient d'eux-meſmes que cela vouloit dire *qu'elle en contenoit la vertu & l'efficace*.

Luther. tom. 1. in defenſ. verb cœna, Vvittemb. ann. 1558. pag. 384. Idem ſi acſi paulò antè negaſſem, quod Deus cœlum & terram creavit, & mihi quiſpiam ſe opponens illud Moyſi

En verité je ne m'eſtonne pas ſi Luther, pour faire comprendre combien ces explications des Sacramentaires eſtoient ridicules, les comparoit à des gens qui voulant ſoutenir que Dieu n'a pas creé le ciel & la terre, & ſe ſentant preſſez par ce paſſage: *In principio Deus creavit cœlum & terram*, s'en tireroient en ſuppoſant que le mot de *Deus* ſignifie *cuculus*, que celuy de *creavit* ſignifie *devoravit*, & que celuy de *cœlum & terram* ſignifie *curucam cum carnibus & plumis*, & qui expliqueroient ainſi ce paſſage: *Le coucou a devoré l'alloüette avec ſa chair & ſes plumes.*

CHAP. V.

Cet exemple qui reſſent le genie de ce perſonnage a quelque choſe d'extravagant : mais certainement il ne l'eſt guere plus que les explications que les Sacramentaires donnent aux paſſages des Peres. Et il vaudroit preſque autant dire, ſelon l'exemple de Luther, que ces mots : *In principio Deus creavit cœlum & terram*, ſignifient que *le coucou a devoré l'alloüette*, que de dire avec M. Claude que ces termes qui ſont en uſage dans toutes les nations du monde : *C'eſt le vray corps de Ieſus-Chriſt, c'eſt le corps meſme de Ieſus-Chriſt, c'eſt proprement le corps de Ieſus-Chriſt, c'eſt veritablement le corps de Ieſus-Chriſt*, ne ſignifient autre choſe, ſinon *que la vertu vivifiante du corps du Verbe incarné ſe déploye dans le pain, ou que le pain eſt la figure pleine, la figure efficace, la figure inondée du corps de Ieſus-Chriſt.*

Il y a une infinité de choſes qui contiennent la vertu d'autres choſes. L'eau du bapteſme contient la vertu du ſang de Jeſus-Chriſt : le ſaint chreſme contient la vertu du S. Eſprit : les Preſtres poſſedent la puiſſance de Jeſus-Chriſt : les reliques des Saints contiennent, quand Dieu le veut, la vertu des Saints, c'eſt-a-dire que Dieu opere par les reliques ce qu'il operoit par les Saints : les linges que l'on oſtoit à S. Paul contenoient la vertu de ſaint Paul, comme ſaint Paul avoit luy-meſme la vertu de Dieu pour operer des prodiges : les Roys & les Juges ont entre les mains l'autorité de Dieu. Mais toutes ces idées, qui ſont dans l'eſprit de tout le monde, ont-elles jamais porté perſonne à dire que l'eau du bapteſme eſt proprement le ſang de Jeſus-Chriſt : que le ſaint chreſme eſt veritablement le S. Eſprit : que les Preſtres ſont veritablement Jeſus-Chriſt : que les reliques d'un Saint ſont veritablement & proprement le Saint ; que les linges de S. Paul eſtoient veritablement S. Paul ; que S. Paul eſtoit veritablement Dieu : que les Rois & les Juges ſont proprement & veritablement des Dieux.

Il y a meſme quelques-unes de ces expreſſions autoriſées par quelques exemples, quand on n'y ajoûte pas le mot de *veritablement*, & de *proprement*; de *vray*, & de *propre*. On dira par metaphore que le Preſtre eſt Jeſus-Chriſt : que les Rois ſont des Dieux : *Ego dixi, Dii eſtis*, Mais on ne le dira jamais en y ajoûtant les mots de *vray*, ou de *veritablement*, & en les faiſant entrer dans une poſſeſſion de foy. Et il eſt inoüi, par exemple, que l'on ait dit : Je croy que le Preſtre eſt veritablement Jeſus-Chriſt : Je croy que les Roys ſont veritablement & proprement des Dieux.

Il eſt donc viſible que ſi tous les ſiecles n'avoient cru autre choſe de l'Euchariſtie, ſinon qu'elle eſt la figure *vuide* ou *pleine* de Jeſus-Chriſt, ils ne ſe ſeroient jamais portez à dire que c'eſt *ſon vray corps, ſon propre corps, ſon corps meſme* ; & qu'ils n'auroient jamais introduit toutes ces expreſſions.

On ne ſe hazarderoit jamais d'avancer de telles abſurditez ſi l'on conſultoit plutoſt la lumiere de la raiſon, que ſes prejugez, pour regler le ſens des paroles que l'on trouve eſtablies dans l'uſage des hommes. Car un peu de reflexion ſur la nature de ces expreſſions, *C'eſt le vray corps de Ieſus-Chriſt, le propre corps de Ieſus-Chriſt*, & les autres ſemblables, auroit découvert ſans peine qu'il n'eſt pas poſſible que les hommes les ayent employées pour ſignifier que l'Euchariſtie ne contient pas la verité du corps de Jeſus-Chriſt.

Pour en reconnoiſtre le ſens veritable, il ne faut que conſiderer qu'on ne

proferret : *In principio Deus creavit cœlum & terram* : ego verò hunc adverſarium refuturus verba Moyſi ſic exponerem, *Deus*, id eſt, cuculus, *creavit cœlum & terram*, id eſt, Currucam totam & integram cum carnibus & plumis. *Curruca eſt une autre ſorte d'oyſeau, mais on a mieux aimé en mettre un plus connu, puiſque ce mot ne ſert que d'exemple.*

CHAP. V. dit point en voyant le soleil, que c'est le vray soleil ; en voyant le Roy, que c'est le propre Roy de France ; en voyant du pain, que c'est de vray pain, & de propre pain ; en voyant de la chair, que c'est proprement de la chair. Et la raison en est que ces choses sont certaines. Or on n'ajoûte guere cette epithete de *vray*, de *propre*, que pour détruire, ou pour prevenir quelque espece de doute, ou de contestation. Ainsi l'on dira d'une piece d'or douteuse, que c'est de vray or ; d'un heritier à qui on conteste sa qualité, que c'est le vray heritier ; d'un Empereur à qui l'on dispute ce titre, qu'il est le vray Empereur ; d'un Pape qui a un antipape pour concurrent, qu'il est le vray Pape.

Il est vray que lorsque de deux choses l'une tient lieu de la verité figurée, & que l'autre ne tient lieu que de la figure, on se sert encore du mot de *vray*, ou de *propre*, quand mesme le terme auquel on le joint seroit metaphorique. Ainsi l'on dira que les Chrestiens sont les vrais Israëlites ; que J. C. est le veritable Melchisedec ; que l'Eglise est la vraye épouse de Jesus-Christ, que Jesus-Christ est le vray soleil, la vraye lumiere, la vraye vigne : parceque les Israëlites charnels tenoient lieu de figure à l'égard des Chrestiens ; que Melchisedec estoit la figure de Jesus-Christ ; que le soleil visible n'est que l'image du soleil invisible, qui est J. C. ; que les vignes terrestres nous representent la vigne celeste ; que les mariages humains sont la figure de l'union de Jesus-Christ avec l'Eglise. Et la raison de ces expressions est encore la mesme que dans les autres. Car il est clair que la chose figurée possede plus veritablement la qualité marquée par la figure qui ne l'a qu'en representation.

Quand on dit que les Chrestiens sont les vrais Israëlites, on entend les veritables enfans de Dieu. Et il est vray qu'ils sont les veritables enfans, & que les Juifs n'en estoient que les figures.

Quand on dit que Jesus-Christ est le vray Melchisedec, on entend par le mot de Melchisedec, le Roy de justice ; & il est vray qu'il est le veritable Roy de justice, & que l'autre Melchisedec n'estoit destiné qu'à estre son image & sa figure, & ne possedoit cette qualité qu'en figure. Et ainsi de toutes les autres comparaisons.

On trouvera de mesme dans les Peres, comme Aubertin a pris fort inutilement soin de le remarquer.

Que Jesus-Christ est vraiment la porte & la maison de refuge.

Qu'il est vraiment la pierre & le feu.

Qu'il est vraiment pain.

Qu'il est vraiment Pasteur.

Qu'il est vraiment Autel.

Que son Incarnation est vraiment une flamme.

Que celuy qui imite les œuvres d'Abraham, est vraiment fils d'Abraham.

Que la connoissance de Dieu est vraiment une fontaine.

Que celuy qui medite la loy de Dieu est vraiment un bois planté sur le courant des eaux.

Que Jesus-Christ est proprement & veritablement la lumiere.

Qu'il est Noé selon la verité.

Mais toutes ces expressions rentrent toujours dans le mesme sens, & sont fondées sur la mesme raison. On y affirme toujours la figure de l'original,

& l'on dit que l'original est veritablement la figure, parce qu'il possede veritablement la qualité representée par la figure. CHAP. V.

La pierre, le feu, la porte sont des figures de Jesus-Christ. La pierre represente sa force, sa solidité, sa qualité d'estre le fondement & le soutien de l'Eglise. Et parce qu'il possede veritablement ces qualitez figurées par la pierre : on dira qu'il est veritablement pierre. Le feu represente son activité, & la force qu'il a d'allumer l'amour dans ceux qu'il aime, ou de détruire ses ennemis ; & ainsi l'on dira qu'il est veritablement feu. L'on n'a qu'à parcourir les autres exemples, & l'on verra que c'est toujours la figure qui est affirmée de la chose figurée, & que le mot de *verè* qui y est ajoûté, signifie que cette chose figurée possede réellement la qualité que la figure ne possede qu'en representation ; & c'est pourquoy ces expressions ne se peuvent pas changer.

On dit que Jesus-Christ est vraiment pierre, qu'il est vraiment porte, vraiment lumiere, vraiment Noé. Mais on ne dit pas que les pierres, les portes, la lumiere, Noé, sont veritablement Jesus-Christ. On dit que les Apostres sont les vrais Israëlites, mais on ne dit pas que les Israëlites soient vraiment Apostres. On dit qu'un homme de bien est vraiment un bois planté sur le bord des eaux ; mais on ne dit pas qu'un bois planté sur le bord des eaux soit vraiment un homme de bien. On pourra donc dire selon ce sens, que J. C. est vraiment pain, vraiment vin, parce qu'il possede par excellence les qualitez figurées par le pain & par le vin, mais on ne sçauroit dire dans ce sens-là que le pain & le vin de l'Eucharistie soient vraiment le corps & le sang de Jesus-Christ, parce que le pain & le vin ne tiennent point lieu de chose figurée, ny le corps de Jesus-Christ de figure.

Et c'est ce qui fait voir que toutes ces expressions ramassées par Aubertin n'ont aucun rapport avec cette expression de toutes les nations & de tous les Peres, que l'Eucharistie est le vray corps de Jesus-Christ, est veritablement & proprement son corps. Car, comme j'ay remarqué, le vray corps de Jesus-Christ ne tient point lieu de figure, ny le pain de verité figurée ; & l'on ne veut pas dire, comme dans les autres que j'ay rapportées, que l'Eucharistie possede veritablement la qualité representée par le corps de Jesus-Christ. C'est ce que nous montrerons peut-estre ailleurs avec plus d'étenduë. Mais il suffit d'avoir icy remarqué cette difference essentielle de ces expressions qu'Aubertin compare, pour montrer qu'on ne les peut pas reduire à un mesme sens.

Il faut donc revenir au premier sens, & reconnoistre que l'on se sert de cette expression pour desauoüer un doute. C'est pour fortifier la foy contre la difficulté du mystere. On dit que c'est le vray corps de J. C. pour montrer que l'on ne doute point d'une chose qui est de soy difficile à croire, & dont les sens nous porteront à douter. Et ce doute doit avoir deux qualitez. Car 1. comme cette expression a esté generalement receuë par tous les peuples, il faut que ce soit un doute general, & qui naisse naturellement dans l'esprit de tous les hommes. 2. comme on ne s'est jamais servi de cette expression que sur le sujet de l'Eucharistie, il faut que ce soit un doute particulier à l'Eucharistie, & qui ne puisse pas s'élever sur tous les autres Sacremens.

CHAP. V. Il ne faut donc que chercher quel eſt ce doute commun à toutes les nations qui s'éleve particulierement ſur ce myſtere, pour juger du ſens de ces expreſſions. Or je demande ſi les Calviniſtes peuvent dire ſans parler contre leur conſcience, que ce doute commun à tous les peuples, que l'Euchariſtie excite, ſoit de ſçavoir ſi le pain contient la vertu du corps de Jeſus-Chriſt : ſi c'eſt une tentation fort ordinaire que celle d'en douter, ſi l'on a grand ſujet de prevenir & de deſavoüer ce doute par des actes formels de foy. Ce doute quel qu'il ſoit eſt-il particulier à l'Euchariſtie ? Ne peut-il pas s'élever avec autant de raiſon ſur le bapteſme ? Et la raiſon nous fait-elle juger qu'il ſoit plus difficile de croire que Jeſus-Chriſt communique ſa vertu au pain, que de croire qu'il la communique à l'eau ? Pourquoy donc n'auroit-on eu ſoin de le prevenir & de le deſavoüer que ſur le ſujet de l'Euchariſtie ? Pourquoy ce doute imaginaire que l'on ſuppoſe avoir travaillé toute la terre, ne travaille-t'il plus maintenant perſonne ? Et pourquoy ny les Catholiques, ny les Sacramentaires n'ont-ils aucune peine à croire que Dieu agiſſe par les creatures, & s'en ſerve comme d'un inſtrument moral pour nous communiquer ſes graces ? Que s'il y avoit quelqu'un maintenant qui fuſt tenté de ce doute, & qui euſt beſoin de ſe fortifier contre, le ſens commun ne fait-il pas voir qu'il l'exprimeroit par des termes propres à le faire entendre, & qu'il le deſavoüeroit par les expreſſions qui y ſont directement contraires ? Il diroit pour l'exprimer *qu'il doute ſi Dieu agit ſur nos ames par le pain de l'Euchariſtie, & s'il le remplit de ſon efficace.* Il diroit pour le deſavoüer *qu'il ne doute point que l'Euchariſtie ne ſoit remplie de la vertu du corps de Ieſus-Chriſt.* Mais il ne s'aviſeroit jamais ny d'exprimer ce doute en ces termes : *Ie doute ſi l'Euchariſtie eſt le corps de Ieſus-Chriſt* ; ny de le rejetter en ceux-cy : *Ie croy que l'Euchariſtie eſt le vray & le propre corps de Ieſus-Chriſt.* Eſt-ce donc que les gens des ſiecles paſſez avoient l'eſprit fait autrement que le noſtre ? Et faut-il que nos preoccupations nous faſſent renverſer ainſi toute la nature des hommes ?

Mais ce n'eſt pas ſimplement par la nature de l'eſprit humain qu'on voit que le doute qui s'excite ſur le ſujet de l'Euchariſtie, n'eſt point celuy que les Calviniſtes nous propoſent. C'eſt par la maniere meſme dont en parlent ceux qui l'ont deſavoüé par ces paroles : *Que l'Euchariſtie eſtoit le vray corps de Ieſus-Chriſt.* Car ce doute dont ils parlent, & qu'ils combattent, eſt un doute qui naiſt de l'apparence exterieure du Sacrement. *Il ſemble,* dit Remy d'Auxerre, *que ce ſoit du pain & du vin ; mais dans la verité c'eſt le corps de Ieſus-Chriſt.* Or quelle contrarieté y a-t'il entre l'apparence du pain, ou la nature meſme de pain, & la vertu de Jeſus-Chriſt. Peut-on dire raiſonnablement : *Il ſemble que ce ſoit du pain ; mais dans la verité ce pain contient la vertu du corps de Ieſus-Chriſt ?* Ne faut-il pas au contraire que ce ſoit du pain, & que l'on voye du pain, afin qu'il contienne cette vertu ?

Ceux qui propoſent ce doute, le combattent par la verité immobile de ces paroles : *Cecy eſt mon corps.* Or on ne peut montrer avec la moindre apparence de raiſon que l'Euchariſtie contient la vertu de Jeſus-Chriſt par ces paroles : *Cecy eſt mon corps*, lorſque l'on ne les entend pas dans leur propre ſens, & que l'on les entend comme font les Calviniſtes dans un ſens

de ſignification & de figure. S'enſuit-il, par exemple, que les ſept épis que Pharaon vit en ſonge continſſent la vertu des ſept années, parce qu'il eſt dit que les ſept épis eſtoient ſept années. CHAP. VI.

Ce doute naiſt, ſelon les Peres, de ce que l'on ne voit pas Jeſus-Chriſt. Mais ſeroit-ce avoir le ſens commun que de douter que la pain contienne la vertu de Jeſus-Chriſt, parcequ'on n'y voit pas Jeſus-Chriſt, puiſqu'au contraire s'il ne contenoit que la vertu de Jeſus-Chriſt, on n'auroit jamais la moindre penſée qu'on l'y deuſt voir.

Il eſt donc clair que le doute ne regarde en aucune ſorte cette vertu chimerique, mais que ceux qui doutent ſi l'Euchariſtie eſt le corps de Jeſus-Chriſt, doutent ſi elle l'eſt reellement & veritablement. Et par conſequent le deſaveu de ce doute contenu dans ces paroles : *C'eſt le vray corps de Ieſus-Chriſt*; ou, ce qui eſt la meſme choſe : *C'eſt le corps propre, le corps meſme de Ieſus-Chriſt*, ne ſignifie autre choſe, ſinon que ce l'eſt reellement & veritablement.

En voilà aſſez pour montrer qu'on ne peut guere s'imaginer de penſée plus déraiſonnable, que celle de pretendre que ces paroles : *C'eſt le vray corps, le corps meſme de Ieſus-Chriſt*, ſignifient que le pain conſacré *contient la vertu vivifiante du Verbe incarné*; & qu'il faut & que les Miniſtres le ſoutiennent par un pur enteſtement, & que les ſimples Calviniſtes ne le croyent que parcequ'ils embraſſent ſans reflexion tout ce que leur diſent leurs Miniſtres.

Cependant, comme je l'ay déja dit, la deciſion de noſtre differend dépend de là; parceque ces paroles contenant le témoignage univerſel que tous les Chreſtiens ont toujours rendu à l'Euchariſtie, ſi les Calviniſtes ne l'entendent pas au meſme ſens qu'eux, il s'enſuit qu'ils ont alteré la foy qu'avoit l'Egliſe, dans les ſiecles meſmes qu'ils appellent *ſes beaux jours*, & dans leſquels ils avoüent que *de bons ſerviteurs de Dieu* avoient eu ſoin de conſerver la veritable creance touchant l'Euchariſtie.

CHAPITRE VI.

Qu'il eſt inconcevable que les peuples ayent pris ces termes dans le ſens des Calviniſtes.

Excés de la Rhetorique de M. Claude.

AVANT que de ſortir de cette matiere, je ne me puis empeſcher de repreſenter icy un tranſport de l'éloquence de M. Claude, qui merite bien qu'on le conſidere : car il eſt rare & ſingulier en ſon genre, & il fait voir parfaitement ce que c'eſt que de ſuivre impetueuſement la chaleur de ſon imagination, & d'écrire ſans diſcernement tout ce qu'elle preſente à l'eſprit.

M. Claude ne ſe contente pas de ſoutenir que les peuples en ſe ſervant continuellement des paroles qui expriment formellement la preſence réelle, comme de dire *Que l'Euchariſtie eſt le vray corps & le propre corps de Ieſus-Chriſt*, n'ont point eu l'idée de cette preſence, il veut meſme qu'il ſoit ſans aucune apparence qu'ils en ayent jamais eu la moindre penſée, & il

CHAP. VI. pretend que cela eſt ſi clair, qu'il le met en exclamation & en figure, comme ſi l'on avoit tort de n'en pas demeurer d'accord tout d'un coup ſans luy donner la peine de le prouver. *Quelle apparence y a-t'il*, (ce ſont ſes termes) *que les peuples ſe ſoient d'Eux-meſmes imaginez la tranſubſtantiation & la preſence réelle, c'eſt-a-dire une opinion eloignée de la veuë ordinaire des hommes, une opinion que toutes les lumieres de la nature & de la religion combattent, & qui meſme aujourd'huy qu'elle eſt formée & proposée en termes clairs & diſtincts, ne ſe peut concevoir qu'avec peine ? Quelle apparence y a-t'il qu'avant que Paſcaſe en euſt fait cette premiere explication, les hommes ayent abandonné leur ſens, leur raiſon, les enſeignemens de l'Ecriture, les autres inſtructions du chriſtianiſme, la nature du ſujet dont il s'agit, les exemples frequens des locutions ſacramentales, les familiers & faciles eclairciſſemens que les SS. Peres donnoient; en un mot tout ce qui s'employe à la conduite de l'eſprit humain, qui les pouſſoit à donner un ſens metaphorique à ces expreſſions dont nous parlons, pour aller inventer cette preſence inviſible du corps de I.C. en terre à la façon d'un eſprit ?*

pag. 302.

Si l'on veut ſçavoir le ſens de cette figure débaraſſée de tous les grands mots dont elle eſt offuſquée, le voicy en peu de paroles. C'eſt que M. Claude demande quelle apparence il y a que quand on diſoit aux peuples, ou que les peuples diſoient, que l'Euchariſtie eſtoit le vray corps, le propre corps, & le corps meſme de Jeſus-Chriſt, ils conceuſſent que c'eſtoit le vray & le propre corps de Jeſus-Chriſt. Et ainſi la réponſe eſt bien aiſée. Car il n'y a qu'à luy dire qu'il y a toute ſorte d'apparence qu'ils concevoient ce qu'ils diſoient, puiſqu'ils ne le diſoient que parcequ'ils le concevoient.

Il n'aſſure pas moins fierement que les peuples voyoient ſans peine & tout naturellement le ſens des Calviniſtes dans toutes ces expreſſions.

C'eſt une choſe incomprehenſible, dit-il, *que les peuples ſçachant d'un coſté que le Sacrement eſt du pain & du vin par le rapport fidelle de leurs ſens, par le jugement de la droite raiſon, & par les expreſſions formelles de I. C. & de ſaint Paul, ſçachant de l'autre que le corps de I. C. eſt un vray corps humain, de meſme forme & de meſme matiere que les nôtres, & qu'il eſt au ciel en gloire & en felicité; & n'ayant au reſte jamais oüi parler diſtinctement & poſitivement de cette preſence ſubſtantielle de Ieſus-Chriſt, du corps & du ſang de Ieſus-Chriſt dans l'Euchariſtie; mais au contraire oyant dire tous les jours que le pain & le vin ſont les ſacremens, les memoriaux, les figures, & les gages du corps & du ſang de Ieſus-Chriſt, il eſt incomprehenſible, dis-je, qu'ils ayent d'eux-meſmes renoncé à toutes ces* BONNES LUMIERES *qui les induiſoient à donner aux paroles des Peres un ſens naturel, clair, & facile, pour en imaginer un écarté, pour lequel toutes les abſtractions de la Metaphyſique ſe trouvent courtes, & qui eſt ſingulier, ſans exemple, ſans proportion, ſans appuy ny dans la nature ny dans la religion.*

Tout cet embaras de paroles veut dire en un mot, qu'il eſt incomprehenſible que toutes les nations du monde en diſant *que l'Euchariſtie eſtoit le vray corps & le propre corps de Ieſus-Chriſt*, n'ayent pas conceu que c'eſtoit *une figure pleine, une figure efficace, une vertu déployée, un pain inondé de la puiſſance du corps de Ieſus-Chriſt.* C'eſt là ce qu'on appelle *un ſens naturel, clair, & facile*, dans le langage de M. Claude. Au lieu que d'entendre par les mots de

mots de *vray corps de Iesus-Christ*, le vray corps de Jesus-Christ ; & par les mots de *propre corps de Iesus-Christ*, le propre corps de Jesus-Christ, c'est les entendre en *un sens écarté, metaphysique, inoüi*, selon M. Claude, tant il fait un estrange usage des termes quand il se laisse aller à ses fougues & à ses saillies. CHAP. VI.

Mais puisqu'il luy plaist de nous interroger ainsi avec ces figures insultantes, il nous permettra de luy dire froidement & sans chaleur, que ce qu'il nous represente comme estant sans apparence, a toutes les apparences du monde : que ce qu'il croit incomprehensible, est si aisé à comprendre, que l'on le conçoit sans peine, non seulement comme possible, mais aussi comme certain & indubitable ; & qu'au contraire ce qu'il croit facile & aisé à concevoir, est impossible & inconcevable, & doit estre rejetté comme ridicule par tous ceux qui suivront la raison & le sens commun.

Tout ce qui a donné sujet à cet estrange emportement de M. Claude, est qu'il ne distingue point deux choses qui sont extremement differentes. Car il y a des incomprehensibilitez d'opinion, & des incomprehensibilitez d'expression. J'appelle incomprehensibilité d'opinion, quand l'opinion en soy est incomprehensible, quoiqu'elle soit exprimée en termes clairs. J'appelle incomprehensibilité d'expression, lorsqu'il n'y a aucun rapport, ou qu'il n'y a qu'un rapport estrangement eloigné entre l'expression & la chose signifiée, quoique cette chose signifiée soit d'elle-mesme aisée à comprendre. Ainsi la Trinité est un mystere incomprehensible d'une incomprehensibilité d'opinion, parce qu'il surpasse toutes nos pensées, qu'il paroist contraire aux lumieres ordinaires de nostre raison, & qu'il n'a nul appuy dans la nature & dans l'esprit des hommes, comme parle M. Claude.

Ainsi l'Incarnation, le peché originel, sont incomprehensibles par la difficulté de l'opinion; & cette sorte d'incomprehensibilité convient à la pluspart des mysteres. Mais cela n'empesche pas que ces mesmes mysteres ne puissent estre exprimez tres-nettement, & que les paroles qui les renferment dans l'Ecriture & dans les Conciles ne soient claires & intelligibles.

Au contraire l'opinion de Pelage & de Julien sur le peché originel estoit fort aisée à comprendre, & n'estoit nullement inconcevable en cette maniere.

Mais les expressions de S. Paul, de l'Ecriture, & de l'ancienne Eglise, devenoient incomprehensibles dans le sens qu'ils leur donnoient. Et c'est ce qui arrive dans la pluspart des heresies. Elles sont tres-concevables dans les opinions, parce qu'elles détruisent les mysteres ; & tres-incomprehensibles dans les expressions, parce qu'il faut qu'elles détournent les paroles de l'Ecriture & de la tradition à des sens ausquels ces paroles n'ont aucun rapport.

Or il faut remarquer que ce ne sont point du tout les incomprehensibilitez des opinions en elles-mesmes qui embarrassent les peuples. La docilité que la foy produit, l'accoutumance de se soumettre à l'autorité de l'Eglise, la reconnoissance des tenebres & de la foiblesse de l'esprit humain, l'idée que la foy donne de la puissance & de la grandeur de Dieu, adoucit tellement les difficultez des mysteres, & estouffe de telle sorte le soulevement de la raison, que ceux qui paroissent les plus inconcevables, ne leur donnent pas plus de peine à croire que ceux qui paroissent plus proportionnez à leur lumiere.

CHAP. VI. Qu'on demande à tous les Catholiques s'ils ont bien de la peine à croire la Trinité, l'Incarnation, l'eternité des peines d'enfer, le peché originel. Et la pluſpart répondront qu'il ne leur eſt jamais venu aucune penſée de doute contre ces myſteres, & qu'ils n'ont pas moins de facilité à les croire, que les veritez les plus ſimples.

Non ſeulement l'incomprehenſibilité des myſteres en ſoy n'empeſche pas qu'ils ne ſoient crus facilement du peuple; mais ils ſont en quelque ſorte plus facilement crus par le peuple, que par de certains eſprits remuans & indociles, qui donnent beaucoup de liberté à leurs penſées, & qui ſoumettent tout à leur examen.

Ces myſteres ſurpaſſent tellement noſtre intelligence, qu'ils egalent tous les eſprits. Les plus ſubtils n'y voyent pas plus clair que les plus ſimples & les plus peſans. Les ſçavans y penetrent auſſi peu que les ignorans. Il n'y a qu'une foy humble & docile qui y puiſſe atteindre. Et cette docilité eſt une qualité qui doit eſtre commune à tous les fidelles, & qui ſe trouve meſme plus ordinairement dans le peuple. De ſorte que l'on peut dire que plus les myſteres ſont incomprehenſibles à tous les eſprits des hommes, & plus ils ſont proportionnez à toutes ſortes d'eſprits.

Il n'en eſt pas de meſme des expreſſions incomprehenſibles, ou difficiles par le deffaut de rapport des termes à la choſe ſignifiée. Car il eſt viſible que la difficulté les rend entierement diſproportionnées aux eſprits communs & aux ſimples fidelles. Il n'y a que les eſprits ſubtils, abſtraits & metaphyſiques, qui s'imaginent y voir ces ſens eloignez. Tous les autres ne voyent que le ſens naturel des paroles, & tel qu'il ſoit, s'il eſt propoſé ſous l'autorité de Dieu, ils le croyent ſimplement, de ſorte que s'il eſtoit faux ils ſeroient induits à erreur.

M. Claude n'a qu'a appliquer cette diſtinction à la matiere de l'Euchariſtie, pour reconnoiſtre ſon égarement, & combien ſes figures ſont peu raiſonnables. Il eſt vray que le myſtere de l'Euchariſtie eſt incomprehenſible; mais c'eſt d'une *incomprehenſibilité d'opinion*, qui luy eſt commune avec les autres myſteres. Et il ne s'enſuit nullement de là que les peuples doivent avoir eu de la peine à le concevoir de cette maniere ſimple dont on conçoit les choſes inconcevables, & par laquelle on comprend qu'elles ſont, quoy que l'on ne comprenne pas comment elles ſont; cette incomprehenſibilité ne le rendant nullement diſproportionné à l'eſprit des Chreſtiens; puiſque l'on doit ſuppoſer dans tous de la ſoumiſſion & de la docilité, & qu'il ne faut que cela pour le croire. Auſſi ne fait-il pas plus de peine aux Catoliques, que les autres veritez de foy. Leur ſoumiſſion les embraſſe toutes ſans diſtinction; & ils ne s'amuſent pas à conſiderer ſi elles ſont en elles-meſmes plus faciles ou plus difficiles à concevoir les unes que les autres. Il leur ſuffit qu'elles ſoient egalement atteſtées par l'autorité de Dieu que l'Egliſe leur annonce.

Mais ſi ce myſtere eſt incomprehenſible en cette maniere, il ne l'eſt nullement en celle que nous avons appellée *incomprehenſibilité d'expreſſion*; c'eſt-a-dire que les expreſſions qui le renferment ne ſont nullement difficiles. Elles ſont au contraires tres-naturelles & tres-ſimples. Car il eſt malaiſé d'exprimer plus ſimplement & plus naturellement, *que l'Euchariſtie eſt le*

vray corps, le propre corps de Iesus-Christ, qu'en disant, *qu'elle est le vray corps, le propre corps de Iesus-Christ, qu'elle est proprement & veritablement le corps de I.C.* Ces expressions sont tout-a-fait intelligibles; & il n'est pas possible qu'elles répondent plus precisément à ce que l'on veut signifier.

Ainsi par cette clarté elles sont tres-proportionnées a l'esprit du commun du monde. Car les peuples ont d'ordinaire deux qualitez. Ils sont dociles & flexibles pour embrasser sans peine les veritez qui leur sont proposées de la part de Dieu : ils sont grossiers & incapables d'inventer des sens éloignez des paroles ; & toutes les choses qui ont besoin de finesse, de philosophie, de subtilité, ne sont point à leur portée. Ils sont donc proprement dans la disposition où il faut estre pour croire la presence réelle. Ils ne rafinent pas sur les divers sens des paroles. Et ainsi lorsqu'on leur a dit que *l'Eucharistie estoit le vray corps de Iesus-Christ*, ils ont sans doute conceu qu'elle estoit le vray corps de Jesus-Christ. Ils sont dociles & soumis pour assujettir leur esprit à l'autorité de Dieu & de son Eglise, quelque incomprehensible que soit en soy-mesme ce qu'on leur propose. Et ainsi les difficultez du mystere de l'Eucharistie ne les auront pas rebutez. Ils auront donc cru simplement que *l'Eucharistie est le vray corps de Iesus-Christ* ; & c'est ce qu'on appelle croire la presence réelle. De sorte qu'en considerant la disposition de l'esprit des peuples, & la maniere dont la doctrine de l'Eucharistie leur a esté proposée, non seulement il y a de l'apparence qu'ils ont pris ces expressions dans le sens de la presence réelle, mais il y a certitude qu'ils les ont prises en cette maniere; & il faudroit renverser toute la nature des hommes, pour s'imaginer qu'ils les ayent pu entendre d'une autre sorte.

La raison nous oblige de conclure tout le contraire de l'opinion des Calvinistes, parce qu'elle a des qualitez toutes contraires. Elle n'est nullement incomprehensible en elle-mesme, quoique les Ministres tâchent quelquefois de la rendre difficile par des expressions mysterieuses qui ne signifient rien. C'est un pain qui figure Jesus-Christ ; & quand on le prend, Jesus-Christ agit selon eux sur les ames des fidelles qui songent à sa passion, & il leur communique les graces qu'il a meritées par son corps. Voilà tout le mystere ; & c'est ce qu'on nous debite sous les mots *de pain inondé, de figure efficace, de figure pleine, de mystere rempli de la force de Iesus-Christ, de la vertu vivifiante du Verbe incarné deployée dans le pain.*

Mais en recompense rien n'est plus incomprehensible que les expressions dans lesquelles ils pretendent qu'il est renfermé. Il faut concevoir que quand on dit *que l'Eucharistie est le corps de Iesus-Christ*, cela veut dire, *qu'elle est le signe du corps :* que quand on dit, *qu'elle est le vray corps, le propre corps* ; cela veut dire, *qu'elle est un mystere rempli de l'efficace du corps de Iesus-Christ :* que quand on dit que *c'est le corps de Iesus-Christ dans la verité* ; cela veut dire, *que la vertu vivifiante du Verbe incarné déploye son efficace dans le pain.* Il faut concevoir que quand on dit que *le pain est changé & converti au corps de I. C.* cela veut dire, *qu'il est rempli de l'efficace morale du corps de I. C.* que quand on dit, *que quoi qu'il nous paroisse du pain c'est en verité de la chair* ; cela veut dire, *que quoiqu'il nous paroisse du pain simple, c'est neanmoins du pain qui a la vertu de la chair.* Il faut concevoir que

Chap. VI. quand on dit, *que ce n'eſt pas la figure & l'image de Ieſus-Chriſt, mais ſon corps meſme & ſon propre ſang*; cela veut dire, *que ce n'eſt pas une figure vuide, mais une figure pleine de ce corps & de ce ſang.*

Toutes ces ſolutions ſont certainement tres-fines, tres-ſubtiles, tres-metaphyſiques, pour ne dire rien davantage. Et c'eſt ce qui fait voir qu'il eſt impoſſible que les peuples les ayent trouvées d'eux-meſmes, & qu'ils ayent pris ces expreſſions dans des ſens ſi écartez. Il n'y a que des imaginations échauffées par la diſpute, qui les ayent pu produire. Et j'aimerois autant dire que les plus ſimples du peuple ſont capables d'entendre & d'inventer tout d'un coup tous les excentriques, & tous les epicicles du ſyſtême de Ptolomée, & toutes les demonſtrations d'Archimede, que de dire qu'ils ſont capables d'entrer d'eux-meſmes dans ces ſens ſi éloignez, ſi abſtraits, & ſi rafinez.

Il faut que M. Claude trouve bon que je luy diſe, que pour inventer ces explications il faut avoir deux qualitez qui ne ſont nullement populaires. Il faut avoir l'eſprit extremement remuant, & propre à tourner les choſes en mille ſens. Car jamais un eſprit un peu ſimple & groſſier n'inventera rien de pareil. Pour moy je luy puis dire avec verité, que je trouverois plus facilement l'art de faire la machine du monde la plus compoſée, que d'inventer que *le vray corps de Ieſus-Chriſt* ſignifie *une figure pleine de l'efficace du corps de Ieſus-Chriſt.* Cela me paſſe infiniment. Il eſt vray que je ne me plains pas en ce point de ce defaut de ſubtilité, & que je puis dire avec un Ancien: *Vt me tardiorem eſſe, non moleſtè feram.*

Il faut en ſecond lieu avoir l'eſprit extremement faux ou naturellement, ou par paſſion: car un peu de juſteſſe d'eſprit doit faire concevoir d'abord, qu'il y a ſi peu de rapport de ces expreſſions avec la choſe que l'on veut marquer, qu'il eſt impoſſible que les hommes ſe ſoient exprimez de la ſorte pour faire entendre que *l'Euchariſtie contient la vertu du corps de Ieſus-Chriſt.*

Or ny l'une ny l'autre de ces qualitez ne convient aux perſonnes qui ſont la plus grande partie des peuples. Ils n'ont l'eſprit ny aſſez remuant, ny aſſez faux. Ils ſuivent la nature en ce qu'ils conçoivent, & ne s'en écartent pas beaucoup. Ils ne ſont pas capables des fauſſetez trop philoſophiques, comme celle qui eſt renfermée dans le ſens que les Calviniſtes donnent à ces expreſſions.

Et tout cela nous donne une raiſon legitime de conclure qu'il eſt impoſſible que les peuples ayent entendu les expreſſions dans leſquelles on leur a propoſé la doctrine de l'Euchariſtie, & dans leſquelles ils l'ont eux-meſmes renfermée au ſens que les Calviniſtes y donnent. Et nous aurions tout ſujet de rendre à M. Claude ſes figures & ſes exclamations, & de luy demander trois ou quatre fois, *Quelle apparence il y a que les peuples ayent entendu ces expreſſions en un autre ſens que dans le ſens Catholique? Quelle apparence il y a qu'ils les ayent priſes en un ſens auſſi abſtrait, & auſſi metaphyſique, que celuy des Calviniſtes*, s'il n'avoit en quelque ſorte rendu toutes ces figures importunes & odieuſes par le mauvais uſage qu'il en a fait?

Il me ſuffit de luy dire pour terminer ce point, que s'il ne veut pas ceder au raiſonnement dont je me ſuis ſervi contre luy, il devroit au moins ceder à la preuve du monde la plus convainquante & la plus ſenſible, qui eſt celle de

l'experience. Il dit qu'il eſt incomprehenſible que ces expreſſions ayent eſté pris au ſens des Catholiques. Je dis qu'il eſt incomprehenſible qu'elles ayent eſté priſes au ſens des Calviniſtes. M. Claude ne nous veut pas croire. Il ſeroit injuſte qu'il vouluſt exiger que nous le cruſſions. Prenons donc pour juge commun l'experience, & jugeons de l'effet que ces paroles doivent produire par celuy qu'elles ont produit. Toute la terre en les entendant eſt entrée dans l'opinion des Catholiques. Nulle ſocieté n'eſt entrée d'elle-meſme dans le ſens des Calviniſtes. Voilà noſtre different jugé d'une maniere à laquelle il n'y a que des eſprits déraiſonnables qui ſoient capables de reſiſter. Ce qui a eſté conceu par toute la terre eſt aſſurément tres-comprehenſible; & il n'y a point de plus grande marque qu'une expreſſion eſt inconcevable dans un certain ſens au commun du monde, que de voir que ce ſens n'a eſté conceu que de tres-peu de perſonnes, qui l'ont découvert par des ſpeculations philoſophiques. CHAP. VII.

CHAPITRE VII.

Eclairciſſement de deux difficultez particulieres ſur le ſujet de Flore & de Remy d'Auxerre.

LA plus grande partie des difficultez que M. Claude propoſe ſur les auteurs de ces quatre ſiecles, s'eſtant diſſipées d'elles-meſmes, puiſqu'on a vu clairement que les paſſages qu'il en rapporte ne contiennent que le langage dont les perſonnes les plus perſuadées de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation ont deu ſe ſervir, il en reſte peu qui meritent d'eſtre traittées en particulier.

Nous mettrons de ce nombre les reflexions qu'il fait ſur ce que dit Flore, *que l'oblation eſtant priſe des ſimples fruits de la terre, eſt faite* AVX FIDELLES, *ou* POUR LES FIDELLES *le corps & le ſang de Chriſt :* BENEDICTIONIS *ineffabili potentia efficitur fidelibus corpus & ſanguis Chriſti.*

Il chicane premierement ſur la traduction de ce paſſage. Il ne ſe contente pas de l'alternative qu'on luy avoit accordée, en mettant *aux fidelles, ou pour les fidelles*, il veut que l'on mette abſolument *aux fidelles*, & qu'on rejette, *pour les fidelles.* C'eſt ce que je luy accorderois aſſez volontiers, s'il le demandoit de meilleure grace. Car pour moy l'une & l'autre traduction m'eſt aſſez indifferente. Mais puiſqu'il pretend l'emporter de force, il m'oblige de luy dire qu'il eſt injuſte. Car cette traduction, *aux fidelles*, n'a point d'autorité; & celle-cy, *pour les fidelles*, eſt autoriſée par les auteurs de ce ſiecle-là.

Remy d'Auxerre explique expreſſément ces paroles du Canon, *Vt nobis corpus & ſanguis fiat dilectiſſimi Filij tui*, d'où Flore emprunte les ſiennes, par celles-cy, *id eſt ad noſtram ſalutem fiat corpus ejus & ſanguis :* où il eſt clair qu'il rend le mot de *nobis* qui ſignifie le meſme dans le ſens que *fidelibus*, dont s'eſt ſervi Flore, non par celuy d'*à nous*, mais pour celuy de *pour nous*, AD *noſtram ſalutem.* Voilà pour le premier point. *In Expoſit. Miſſ.*

Mais ce mot, *fidelibus*, ne fournit pas ſeulement à M. Claude des remarques de critique, il en tire des conſequences bien effectives. Car il nous voudroit porter à en conclure, que l'Euchariſtie n'eſt le corps de Jeſus-Chriſt

CHAP. VII. qu'*aux fidelles*, par opposition *aux méchans* qui n'ont point de foy ; par consequent qu'elle ne l'est aux bons qu'en vertu de leur foy & par leur foy. C'est ainsi qu'un petit mot luy donne occasion de rendre Flore entierement Calviniste, & de le faire combattre la foy de son siecle. Mais pour l'obliger à moderer un peu cette facilité trop grande qu'il a de tirer des consequences à son avantage, il suffit de le prier de considerer, que par un argument tout semblable, il prouveroit que Pascase n'a pas cru la presence réelle. Car cet auteur dit aussi bien que Flore, *que Iesus-Christ nous accorde par sa grace que l'Eucharistie soit à nous son corps & son sang :* ECCE *quid Christus indulsit, ut nobis sit corpus & sanguis Christi.* Que M. Claude ne conclut-il donc de mesme que ce *nobis* est mis par opposition aux méchans qui n'ont point la foy, & partant que Pascase reconnoist que l'Eucharistie n'est le corps de Jesus-Christ que par la foy.

Pascas. de corp. & sang. c. 12.

S'il luy plaisoit mesme de pousser plus avant ses consequences, il prouveroit que tous les Prestres Catholiques ne croyent point non plus la transubstantiation ; puisqu'ils font cette mesme priere à Dieu dans le Canon de la Messe : *Quam oblationem tu Deus in omnibus, quæsumus, ad scriptam, ratam, rationabilem, acceptabilemque facere digneris*, ut NOBIS *corpus & sanguis fiat dilectissimi Filii tui Domini Nostri Iesu Christi.*

Cela suffit, ce me semble, pour faire reconnoistre à M. Claude que ses consequences vont un peu trop loin, & qu'ainsi le mot de *nobis*, ou celuy de *fidelibus* qui y répond, ne luy donne pas lieu de les tirer ny à l'égard de Flore, ny à l'égard de Pascase, ny à l'égard de qui que ce soit.

Il est bon aussi qu'il ne prenne pas pour fondement de ses raisonnemens, que du tems de Flore la distinction des catechumenes & des fidelles n'estoit pas fort en usage. Car il suffit qu'on l'y ait fort connuë, quoiqu'y ayant alors peu de catechumenes, on ne pust pas pratiquer toutes les ceremonies que l'on observoit à leur égard dans l'ancienne Eglise. Et c'est ce que l'on peut prouver par divers passages des auteurs de ce tems-là, comme par celuy de Raban, contemporain de Flore, qui en parle mesme comme estant encore en usage. *Missa est*, dit-il, *tempore sacrificii, quando catechumeni foras mittuntur, clamante Levita : Si quis catechumenus remansit exeat foras ; & inde Missa, quia sacramentis altaris interesse non possunt, qui nondum regenerati sunt.* Et en effet on la voit marquée dans l'Ordre Romain, qui estoit un livre tres-commun en ce siecle-là : *Ipsis expletis, annuntiat Diaconus: Catechumeni recedant : si quis est catechumenus recedat : omnes cathecumeni exeant foras.*

Raban de Inst. cler. c. 1. 3. c. 12.

Je ne feray pas neanmoins de procés à M. Claude sur ce qu'il dit que le mot de *fidelles* n'est pas opposé en cet endroit de Flore aux catechumenes seulement, mais aussi à tous les méchans. Car il est vray que comme selon l'esprit de l'Eglise tous les fidelles devroient estre justes, on entend aussi quelquefois les justes par le mot de fidelles ; & il y a de l'apparence que Flore le prend ainsi, parce qu'il n'y a que les justes qui ayent un droit veritable de participer à l'Eucharistie, & pour qui l'Eglise demande à Dieu qu'il change le pain & le vin en son corps & en son sang. Si les méchans y participent, c'est un effet de la tolerance de Dieu, & non de l'intention de l'Eglise. Ce n'est en quelque sorte que par accident, & parce que J. C. qui reside dans

l'Eucharistie pour se communiquer aux justes, ne veut pas interrompre cet ordre qu'il a établi. Mais cela n'empesche pas que l'Eucharistie ne soit precisément destinée, selon l'intention de Dieu, pour estre la nourriture des seuls justes. *Ceux-là seuls*, dit Pascase, *ont droit de se nourrir de la chair de Iesus-Christ, qui sont dans son corps, en sorte qu'il n'y a que le seul corps de Iesus-Christ qui doive se nourrir de son corps durant le voyage de cette vie.* CHAP. VII.

Pasch. de corp. & sang. Dom. ch. 7. Valfrid. de reb. Eccl. ch. 7.

Quand l'Eglise demande à Dieu qu'il change le pain au corps de son Fils, elle luy demande sa nourriture & son pain. Mais comme elle sçait que ce pain est le pain des enfans & des membres de Jesus-Christ, elle borne ses prieres dans cette occasion particuliere à ces enfans & à ces membres de Jesus-Christ. Elle ne songe point alors aux méchans : elle les oublie, & elle les avertit par cet oubli mesme d'avoir soin de rentrer dans le corps des vrais enfans de Dieu, afin qu'estant des membres vivans, ils puissent demander avec elle leur pain celeste au Pere celeste qui ne le destine qu'à ses enfans.

C'est le sens de cette priere mysterieuse dont M. Claude tire de si estranges consequences, parce qu'il n'entend ny l'esprit ny le langage de l'Eglise, & qu'il examine les expressions sacrées dont elle se sert dans la celebration de ses mysteres tous divins, par les basses & malitieuses subtilitez d'une vaine scholastique.

Le second auteur qui merite une reflexion particuliere est Remy d'Auxerre, à qui l'on attribuë non seulement l'explication de la Messe qui porte son nom, mais aussi le commentaire sur les Epistres de S. Paul que d'autres donnent à Haimon Evesque de Halberstat.

On ne peut guere parler plus clairement de la presence reelle que fait cet auteur; & l'on peut dire qu'il passe en quelque sorte les bornes du langage que l'on doit attendre d'une personne qui écrit avant la naissance des heresies, & avant les Conciles qui les ont condamnées; & que peutestre les commencemens des troubles excitez par Jean Scot sur cette matiere, ont contribué à le faire parler si precisément. Car que peut-on dire de plus exprés que ce passage que nous en avons déja rapporté; *Puisqu'un mystere*, dit-il, *est ce qui signifie une autre chose, s'il est vray que c'est le corps de Iesus-Christ dans la verité, pourquoy l'appelle-t'on mystere? C'est qu'aprés la consecration il paroist une chose, & il en est une autre. Il paroist du pain & du vin, mais c'est dans la verité le corps & le sang de Iesus-Christ. Car Dieu s'accommodant à nostre infirmité, voyant que nous n'avons pas accoutumé de manger de la chair crue, & de boire du sang, a voulu que ces dons demeurassent dans leur premiere forme & dans leur premiere figure, quoiqu'ils soient dans la verité le corps & le sang de Iesus-Christ.* Ce passage est cité dans le livre de la Perpetuité, & M. Claude n'a pas jugé à propos d'en parler.

In expos. Missæ.

Qu'y a-t'il de plus clair que ce que l'on lit dans un mesme traitté, *que comme la divinité est une, quoiqu'elle rempliſſe tout le monde; de mesme quoique ce corps soit consacré en plusieurs lieux, & en une infinité de jours differens, ce ne sont pas neanmoins plusieurs corps de Iesus-Christ, mais le mesme corps & le mesme sang, que celuy qu'il a pris dans le ventre de la Vierge, & qu'il a donné à ses Apostres. Et c'est pourquoy il faut remarquer que soit qu'on en prenne plus, soit qu'on en prenne moins, tous reçoivent également le corps de I. C. tout entier.*

CHAP. VII. Il repete les meſmes choſes preſqu'en meſmes termes dans le commentaire du 10. chapitre de la 1. Epiſtre aux Corinthiens, qui eſt le lieu que M. Claude en cite, parcequ'il enferme quelque difficulté que nous eclaircirons enſuite; & il parle encore plus expreſſément ſur le chapitre 11. de la meſme Epiſtre. Car il y enſeigne *que la pain que le Preſtre conſacre tous les jours par la force de la divinité qui le remplit, eſt le vray corps de Ieſus-Chriſt: que le corps qu'il a pris, & ce pain, ne ſont pas deux corps: en ſorte que lorſque ce pain eſt rompu & mangé, Ieſus-Chriſt eſt immolé & mangé, & demeure neanmoins vivant. Comme le corps qu'il a quitté à la croix*, dit-il encore, *a eſté immolé pour noſtre redemption; demeſme ce pain eſt offert tous les jours à Dieu pour noſtre ſalut & pour noſtre redemption. Car noſtre Seigneur & noſtre Dieu ayant égard à noſtre infirmité, & voyant que nous ſommes ſujets à pecher, nous a laiſſé ce ſacrement, afin que comme il eſt incapable de mourir, & que neanmoins nous pechons tous les jours, nous ayons* UN VRAY SACRIFICE, *par lequel nos offenſes puiſſent eſtre expiées. Et parceque tous ces pains ne ſont qu'un corps de Ieſus-Chriſt, il a dit: C'eſt mon corps, & nous a recommandé de conſacrer ce corps en memoire de luy.*

M. Claude a evité à deſſein de nous dire ſon ſentiment ſur cet endroit, & ſur tous les autres où il eſt dit ſi clairement que l'Euchariſtie eſt offerte à Dieu *en vray ſacrifice* pour la redemption de nos pechez. Ce qui ne prouve pas ſeulement la verité du ſacrifice, mais auſſi celle de la preſence reelle de Jeſus-Chriſt dans ce ſacrifice, n'y ayant que Jeſus-Chriſt meſme qui puiſſe eſtre offert en ſacrifice de propitiation pour nous.

En ſuite Remy aprés avoir marqué ſi clairement que ce ſacrement eſtoit Jeſus-Chriſt meſme, ajoûte *que Dieu nous l'a laiſſé pour nous imprimer le ſouvenir de luy & de ſa paſſion, & qu'il fait comme un homme qui eſtant prés de mourir laiſſe un preſent de grand prix à ſon amy, pour l'obliger à ſe ſouvenir de luy.* Et c'eſt ce qui fait bien voir qu'une ſemblable penſée qui ſe trouve dans Drutmar, & dans quelques autres Peres eſt une fort mauvaiſe preuve pour montrer qu'ils n'ayent pas cru que l'Euchariſtie fuſt reellement le vray corps de Jeſus-Chriſt; puiſqu'il paroiſt par cet auteur, que ce ne ſont point deux choſes contraires, que l'Euchariſtie ſoit en meſme tems le gage de l'amour de Jeſus-Chriſt, qui nous porte à nous ſouvenir de luy, & qu'elle ſoit tres-reellement ſon corps, les auteurs eccleſiaſtiques ayant allié ces deux veritez, comme elles ſont en effet tres-faciles à allier.

Il paroiſt eſtrange que l'on mette en doute le ſentiment d'un auteur qui parle de cette ſorte. Car enfin il faudroit, ce ſemble, que la licence de contredire toutes choſes euſt quelques bornes. Mais l'air dont M. Claude s'y prend eſt encore plus eſtonnant. Il querelle d'abord l'Auteur de la Perpetuité d'avoir cru que Remy luy ſoit favorable: *Quand à Remy d'Auxerre*, dit-il, *il eſt certain qu'il n'a point enſeigné la tranſubſtantiation, ny la preſence reelle.* ET IL EST BIEN ETRANGE *que l'Auteur s'opiniaſtre contre les preuves manifeſtes que M. Aubertin a données.* pag. 551.

C'eſt ainſi que dans les diſputes on abuſe des mots, & qu'on les applique à ce que l'on veut. Tous ces paſſages de cet auteur que j'ay citez ne ſont qu'obſcurité pour M. Claude, mais pour les raiſons d'Aubertin, elles ſont tres-manifeſtes.

Nous

Nous luy repliquons que ces raiſons d'Aubertin ſont vaines & frivoles, & que nos paſſages ſubſiſtent dans toute leur force. Nous voilà donc égaux dans les paroles. Il n'y a que la bonne foy & la ſincerité qui nous diſtinguent; mais elles nous diſtinguent étrangement, & il ne faut avoir guere de lumiere pour ſe laiſſer ébloüir par la hardieſſe d'Aubertin & de M. Claude. CHAP. VII.

Toutes les raiſons de ces Miniſtres ſe reduiſent aux conſequences qu'ils tirent de ce que Remy écrit, *que la plenitude de la divinité qui a eſté dans le corps de Ieſus-Chriſt, remplit auſſi ce pain; & que la meſme divinité du Verbe, qui remplit le ciel & la terre, & tout ce qui y eſt contenu, remplit le corps de Ieſus-Chriſt qui eſt conſacré par le miniſtere de pluſieurs Preſtres dans toute la terre, & fait que c'eſt un ſeul corps de Chriſt; & que comme ce pain & ce vin paſſent au corps de Chriſt, de meſme tous ceux qui dans l'Egliſe le mangent dignement, ſont un ſeul corps de Chriſt; & que la chair qu'il a priſe, ce pain, & l'Egliſe ne ſont pas trois corps, mais un ſeul corps.*

Ce paſſage donne lieu à ces Miniſtres de faire deux reflexions: la premiere, que Remy veut que le pain & le corps naturel de Jeſus-Chriſt ſoient un ſeul corps, parce que la divinité remplit l'un & l'autre, les unit & les conjoint: la ſeconde, qu'il veut auſſi que l'Egliſe ſoit ce corps, ſans que neanmoins ce ſoient trois corps. Et ſur cela M. Claude triomphe à ſon ordinaire.

Si cette penſée, dit-il, *induit la tranſubſtantiation du pain au corps de Ieſus-Chriſt, elle l'induit auſſi de l'Egliſe en ce meſme corps. Mais s'il ne faut pas imputer cette derniere à Remy, je ne voy pas pourquoy on luy doit imputer l'autre. Elles ſont toutes deux également en cauſe, & ne peuvent par conſequent que ſubſiſter ou perir enſemble.*

Je commenceray par la derniere reflexion, dans laquelle il paroiſt que M. Claude a eu quelque complaiſance, puiſqu'il s'en joüe, & qu'il la tourne encore en diverſes autres manieres. Et il trouvera bon que je luy réponde que ſi elle a je ne ſçay quelle lueur pour les perſonnes qui s'ébloüiſſent de peu de choſe, elle eſt peu digne d'un eſprit ſolide.

Il eſt vray que le pain de l'Euchariſtie n'eſt qu'un corps avec le corps naturel de Jeſus-Chriſt. Il eſt vray que tous les fidelles enſemble ne ſont qu'un corps avec ce corps. Il eſt vray que Remy enſeigne ces deux unirez. Donc il veut que les fidelles ſoient le corps de Jeſus-Chriſt en la meſme maniere que le pain. Et ſi le pain l'eſt par tranſubſtantiation, les fidelles le ſeront auſſi par tranſubſtantiation. C'eſt une conſequence contraire à la raiſon & au bon ſens.

Il n'y a rien de ſi ordinaire dans les auteurs, que de joindre ainſi des veritez inegales. L'union individuelle & naturelle des perſonnes divines eſt propoſée dans l'Ecriture & dans les Peres comme le modele de l'union des Chreſtiens. Ces deux unions ſont jointes enſemble en une meſme periode dans l'Evangile: *Vt ſint unum ſicut & nos.* La vie que le Pere eternel communique à ſon Fils en luy communiquant ſon eſſence meſme, eſt comparée à la vie que le Fils de Dieu communique à ceux en qui il demeure, & qui mangent ſon corps; *Sicut miſit me vivens Pater, & ego vivo propter*

CHAP. VII. *Patrem; & qui manducat me, & ipse vivet propter me.* Que M. Claude concluë de là que s'il n'y a qu'une union de volonté entre les fidelles, il n'y a qu'une union de volonté entre les personnes divines; & que si Dieu ne nous rend participans de sa vie que par la grace, mais ne nous rend pas substantiellement des dieux, il ne donne aussi à son Fils qu'une vie de grace, & ne luy communique pas sa nature.

On rendroit sans peine tous les Peres heretiques si l'on suivoit la methode de M. Claude, & si l'on concluoit comme luy que toutes les fois que deux choses sont comparées ensemble, elles sont semblables *en tout, & ne peuvent que subsister ou perir ensemble.* Et c'est pourquoy les personnes sages & judicieuses n'ont aucun égard à ces sortes de preuves, & ils les appellent des pensées de declamateur. Ils sçavent que les hommes aiment toujours à unir dans leurs discours les choses semblables, & qu'ils ne s'arrestent pas à en marquer les differences, lorsque ces differences sont assez connuës. L'unité du pain avec le corps naturel de J. C. qui fait que c'est un mesme corps, a du rapport avec l'union qu'a l'Eglise avec ce mesme corps, ou plutost elle en est la source. Car non seulement l'esprit de J. C. mais le corps mesme de J. C. est le lien de l'Eglise, parce que cet unique corps estant receu par les fidelles, les unit entr'eux & avec soy, & en forme un mesme corps, quoiqu'en une maniere fort differente de celle qui fait que le pain devient le corps de J. C. Ainsi comme l'une de ces deux unitez est la source de l'autre, on ne doit pas s'étonner que Remy les joigne ensemble, & qu'il passe de l'une à l'autre comme de la cause à l'effet.

In exposit. Missæ. *L'union de l'Eglise*, dit-il, *est si grande en Iesus-Christ, qu'il n'y a par tout qu'un mesme pain du corps de Iesus-Christ, & un mesme calice de son sang.* TANTA *est Ecclesiæ unitas, ut unus ubique sit panis corporis Christi, & unus calix sanguinis ejus.*

Et ailleurs expliquant ce passage: *Vnus panis, unum corpus multi sumus, omnes qui de uno pane participamus; c'est-a-dire*, dit-il, *que participant tous au mesme corps de Christ, nous sommes ainsi rendus un mesme corps.*

Mais comment distinguerons-nous ces deux unitez, puisqu'il les exprime dans les mesmes termes? On les distingue comme on distingue toutes les choses inégales qui sont jointes ensemble, à cause du rapport qu'elles ont entr'elles.

Comme elles sont semblables, elles conviennent en certaines expressions: comme elles ne sont pas entierement semblables, elles ne conviennent pas en toutes.

Le rapport de ces deux unitez des pains consacrez avec le corps de Jesus-Christ, & de l'Eglise avec le mesme corps, pourra donc faire dire, *que comme tous les pains que l'on consacre sont un mesme corps de Iesus-Christ, de mesme ceux qui mangent dignement ce corps dans l'Eglise sont un seul corps de Christ; que ce pain, le corps naturel, & l'Eglise ne sont pas trois corps, mais un seul corps.* Mais la difference de ces unitez fera que toutes les expressions ne seront pas communes. Aussi cet auteur ne dit pas de l'Eglise, qu'elle passe au corps de Jesus-Christ: *transit in corpus Christi.* Il ne dit pas *que bien que ceux qui ont communié paroissent hommes, neanmoins dans la verité ils sont le corps de Iesus-Christ.*

Il ne dira pas qu'ils paroiſſent hommes, *parce que nous aurions horreur de voir de la chair cruë & du ſang*; & que c'eſt pour cela qu'ils conſervent leur figure. Enfin il y a cent expreſſions particulieres à l'Euchariſtie qui ne ſeront jamais employées pour marquer l'union des fidelles avec le corps de Jeſus-Chriſt, & qui font voir que ces deux unitez ſont tres-differentes l'une de l'autre: que l'une eſt une unité naturelle, qui fait que le pain n'eſt plus pain, mais le corps de Jeſus-Chriſt: que l'autre eſt une union réelle par la reception du meſme corps & par l'habitation du meſme Eſprit, mais qui conſerve la diſtinction de la nature des choſes unies, & qui ne fait pas que les fidelles n'ayent qu'une nature avec le corps de Jeſus-Chriſt, quoiqu'ils ne faſſent qu'un meſme corps avec luy, ſelon le langage de l'Ecriture & des Peres. CHAP. VII.

La premiere des reflexions de M. Claude n'a pas plus de ſolidité, que celle que nous venons de refuter. Il pretend que parce que Remy dit, *que la divinité remplit le pain, & le joint au corps de Ieſus-Chriſt*, il veut dire que le corps de J. C. demeurant dans le ciel, & le pain dans la terre, ſont unis enſemble par cela ſeul que la divinité remplit l'un & l'autre, & qu'elle ſe ſert du pain comme d'un inſtrument pour communiquer les graces que le corps de J. C. nous a meritées. Mais on luy a déja dit que cette penſée n'eſt pas raiſonnable. Car ſi l'habitation de la divinité dans le corps de J. C. demeurant au ciel, & dans le pain demeurant en terre & conſervant ſa nature, & l'application de ce pain à ſervir d'inſtrument pour communiquer les graces meritées par le corps de Jeſus-Chriſt, rendoit le pain corps de Jeſus-Chriſt, la meſme habitation de la divinité dans l'eau du bapteſme, & l'uſage que Dieu en fait pour communiquer ſes graces, la rendroit auſſi le corps de Jeſus-Chriſt, & donneroit lieu de dire que quoy qu'il y ait differentes eaux dont on baptize, neanmoins ces eaux ne ſont qu'un meſme corps de J. C. qu'elles ſont changées au corps de Jeſus-Chriſt, qu'elles paſſent au corps de J. C. que quoiqu'elles paroiſſent de l'eau, neanmoins dans la verité c'eſt le corps de J. C. Toutes ces expreſſions ſeroient auſſi raiſonnables à l'égard de l'eau du bapteſme, qu'à l'égard du pain & du vin: & neanmoins M. Claude avoüera luy-meſme, qu'à l'égard du bapteſme elles ſont ſi abſurdes, qu'il n'eſt jamais venu dans l'eſprit de perſonne de s'en ſervir. Ce ſens chimerique donneroit lieu de dire auſſi que J. C. n'avoit qu'un bras, qu'un pié, qu'il n'avoit aucune diſtinction de membres, parce que la meſme vertu de la divinité reſidoit dans tous ſes membres.

Il donneroit lieu de dire que l'ame de J. C. eſt ſon corps, que le corps eſt l'ame, parce que l'ame & le corps ſont remplis de la meſme vertu de la divinité.

Et que M. Claude ne nous replique point que l'un n'eſtoit pas le ſacrement de l'autre. Car il ne s'agit pas icy de ſacrement, ny d'unité de ſigne, pour laquelle il ne faut aucune vertu, ny aucune habitation de la divinité. Il s'agit de l'unité que peut produire cette union du pain au corps de J. C. exprimée par Remy. M. Claude dit que c'eſt une ſimple union de vertu, en ce que la divinité remplit l'un & l'autre de ſa vertu. Et l'on luy replique avec raiſon, qu'il y a de l'extravagance à ſuppoſer que l'union d'une meſme

Chap. VII. vertu en deux choſes diſtinctes puiſſe faire dire que l'une eſt le corps de l'autre, qu'elle paſſe au corps de l'autre, que ce n'eſt qu'un meſme corps.

Mais, dit M. Claude, *tous ces raiſonnemens ſont hors d'œuvre. Il ne s'agit pas entre nous ſi la penſée de Remy eſt ſoutenable ou non, ſi elle a des difficultez ou ſi elle n'en a pas, il s'agit ſeulement s'il l'a euë, ou s'il ne l'a pas euë.* J'avoüe que c'eſt dequoy il s'agit. Mais ces difficultez faiſant voir clairement qu'il n'eſt point croyable qu'il l'ait euë, il faudroit pour la luy attribuer qu'on ne puſt donner aucun autre ſens à ſes paroles. Or tant s'en faut qu'on ne leur puiſſe donner que le ſens de M. Claude, qu'il eſt clair qu'elles ne peuvent du tout ſouffrir le ſens qu'il y donne.

C'eſt, dit Remy, *un ſeul corps & un ſeul ſang: car la divinité le remplit & le conjoint, & fait que comme elle eſt une, de meſme il eſt conjoint au corps de Chriſt, & eſt un ſeul corps de Chriſt en verité. Que ſert*, dit M. Claude, *de raiſonner contre l'evidence de ſes yeux?* Mais que ſert à M. Claude de parler contre l'evidence du ſens commun? Remy dit *que la divinité joint le pain au corps de I.C.* Eſt-ce les joindre, que de laiſſer l'un dans le Ciel & l'autre dans la terre? Remy dit, *qu'il fait que c'eſt un ſeul corps en verité.* Eſt-ce produire cet effet, que de laiſſer le pain dans l'eſtre du pain, en ſorte qu'il ſoit vray de dire qu'il n'eſt pas le corps de J. C. dans la verité; & qu'il ſoit faux & ridicule de dire, qu'il ſoit le corps de J. C. dans la verité? Remy parle donc d'une veritable union qui produiſe une veritable unité, qui faſſe que le pain ſoit indiſtant du corps de Jeſus-Chriſt, ce qui eſt exprimé par le mot de *conjonction*, & qui faſſe qu'il ſoit dans la verité le corps de J. C. ce qui fait dire à Remy, *que le pain & le corps de Ieſus-Chriſt ne ſont qu'un ſeul corps.* C'eſt le vray & litteral ſens des paroles de Remy. C'eſt ce que les yeux & la raiſon y voyent: au lieu qu'ils y voyent le contraire de l'union chimerique de M. Claude, qui laiſſe le corps de J. C. dans le ciel & le pain dans la terre, & qui ne fait point que le pain ſoit le corps de Jeſus-Chriſt.

Pourquoy donc, dira M. Claude, Remy parle-t-il de cette union pour expliquer la tranſubſtantiation, puiſque cette doctrine ſuppoſe que le pain ne ſubſiſte plus? C'eſt ce qu'il auroit fallu chercher humblement, & ſans cette precipitation qui fait tirer des conſequences temeraires de ce que l'on n'entend pas. Si M. Claude euſt conſideré cette difficulté avec cet eſprit, il en euſt ſans peine trouvé l'eclairciſſement.

Dans le myſtere de l'Euchariſtie l'effet eſt certain, qui eſt que ce qui nous paroiſt pain, eſt le corps de Jeſus-Chriſt, & que ce corps immortel & glorieux eſt aprés la conſecration couvert de ce voile ſenſible qui le cache à nos yeux. Mais la maniere dont ſe fait ce changement merveilleux eſt au deſſus de noſtre eſprit ſelon les Peres. *Modus autem intelligi non poteſt*, dit S. Jean de Damas. Cependant c'eſt la coutume de l'eſprit humain dans les choſes meſmes qu'il avoüe & qu'il reconnoiſt eſtre inconcevables, de s'en former certaines idées imparfaites qui l'aident à les concevoir en quelque ſorte, & d'exprimer enſuite ces idées comme en beguayant, & par des termes qui répondent peu dans la verité à la grandeur de la choſe qu'on veut exprimer, mais qui répondent à cette idée imparfaite qu'on s'en eſt formée. C'eſt ce qui fait que pour concevoir la maniere du changement

qui ſe fait dans l'Euchariſtie, les uns ont apporté pour exemple la conver- CHAP. VII.
ſion naturelle du pain que Jeſus-Chriſt changeoit en ſon corps lorſqu'il en mangeoit; & que S. Jean Chryſoſtome apporte celuy d'une cire qui eſt jettée dans le feu, & qu'il veut que nous concevions que le pain eſt conſumé par la preſence du corps de Jeſus-Chriſt, comme cette cire eſt conſumée par le feu. Or dans toutes ces idées il y a toujours une certaine union & une conjonction que l'eſprit ne ſçauroit empeſcher de concevoir avant que l'effet ſoit produit. Car le pain n'eſt changé au corps de celuy qui le mange qu'y eſtant uni, & la cire n'eſt conſumée par le feu qu'y eſtant jointe.

C'eſt enſuivant ces idées humaines & naturelles que Remy nous dit que la divinité qui eſt dans le corps de Jeſus-Chriſt & dans le pain, les joint enſemble, mais non par une ſimple habitation, car elle joindroit ainſi toutes les creatures où elle reſide, mais par une veritable operation qui les rend indiſtans & immediatement unis. Et cette union ne ſe termine pas à une ſimple conjonction; mais elle fait que le pain paſſe au corps de Jeſus-Chriſt, qu'il devient le corps de J. C. comme cette cire devient feu, ſelon la comparaiſon de S. Chryſoſtome, & comme le pain mangé par J. C. devenoit le corps de J. C. ſelon la comparaiſon des autres Peres.

Cette union n'eſt donc que la voye à la tranſubſtantiation, ſelon noſtre maniere de concevoir; parce que nous ne ſçaurions nous empeſcher d'en meſler l'idée; quand nous nous en voulons former quelque image imparfaite & defectueuſe. Mais cette union ſe termine dans noſtre penſée à faire qu'il n'y ait plus qu'un ſeul corps de J. C. C'eſt ainſi que les hommes penſent; & Remy en parlant comme il a parlé, n'a fait que repreſenter les idées communes.

C'eſt donc en vain que M. Claude nous demande en quelle langue *joindre le pain au corps de Ieſus-Chriſt*, ſignifie *tranſubſtantier*. Car il eſt vray que *joindre le pain au corps de Ieſus-Chriſt*, ne ſignifie *tranſubſtantier* en aucune langue. Mais *joindre le pain au corps de Ieſus-Chriſt, & faire qu'il ſoit le corps de Ieſus Chriſt, & que le pain paſſe au corps de Ieſus-Chriſt*, ſignifie *tranſubſtantier* dans toutes les langues du monde, & dans celle de Remy. L'union des deux termes precede la tranſubſtantiation d'une priorité de nature, ſelon noſtre maniere imparfaite de concevoir; & la tranſubſtantiation eſt ce qui ſuit de cette maniere d'union, qui change & convertit le pain au corps de Jeſus-Chriſt. Et c'eſt pourquoy, quoiqu'en diſe M. Claude, la jonction du pain avec le corps de Jeſus-Chriſt ne ſuppoſe point la ſubſiſtence de l'un & de l'autre ny ſelon Remy, ny ſelon la raiſon; puiſque c'eſt une union de paſſage, une union de converſion, qui ne laiſſe ſubſiſter que l'un des termes, & qui fait qu'encore qu'il paroiſſe du pain, c'eſt neanmoins le vray corps de Jeſus-Chriſt.

Auſſi parce que cette idée eſt fort naturelle, & que l'eſprit s'y porte de ſoy-meſme, on voit la tranſubſtantiation expliquée par les termes d'*union* & de *tranſfuſion* par divers auteurs. Nous avons déja dit que l'auteur des *Henri. 16.*
homelies qu'on attribuë à S. Eloy, & celuy du livre des Divins offices imprimé ſous le nom d'Alcüin, les avoient empruntez de Remy pour expri-

CHAP. VII. mer ce que l'Eglise croyoit de l'Eucharistie : & l'on les voit aussi employez par S. Fulbert au commencement de l'onziéme siecle. *Epist.* 1. *Il ne faut pas*, dit-il, *que l'esprit des fidelles tombe dans le scandale du doute, lorsqu'il entend dire d'une part que Iesus-Christ aprés avoir une fois éprouvé la mort ne doit plus mourir, & qu'il est assis à la droite de son Pere, & que de l'autre il entend nommer vray corps de Iesus-Christ le pain consacré. Et pourquoy*, dit ce Saint ? *Parce que ce ne sont pas deux corps.* ET *illud de Virgine assumptum, & istud de materiali & virginali creatura consecratum, unus idemque artifex Spiritus invisibili operatione in substantiam veræ carnis transfundit, carnis videlicet non cujuslibet, sed verè Christi.* Voilà l'effet qu'il applique par le mot de *transfusion*, dont il se sert encore en un autre lieu aussibien que de celuy de *changement* & de *conversion*. Mais il ne laisse pas d'exprimer aussi cette union, que l'esprit humain conçoit dans ce passage mesme du pain au corps. Ce qui luy fait dire, que *parce que Iesus-Christ devoit bien-tost élever dans le ciel son corps qu'il offroit une fois pour nous comme le prix de nostre redemption, en l'éloignant ainsi de nos yeux, afin que nous ne fussions pas privez de la protection presente de ce corps qu'il nous ostoit, il nous a laissé le gage salutaire de son corps & de son sang, non comme le symbole d'un mystere vuide, mais comme le vray corps de I.C. par l'union que le S. Esprit en fait avec son corps:* NON *inanis mysterii symbolum, sed compaginante Spiritu sancto corpus Christi verum.* Car il faut entendre selon les autres expressions de S. Fulbert, une union de *transfusion*, une union de *changement*, une union de *conversion*, qui fasse que ce qui paroist pain soit le corps de Jesus-Christ.

Ce passage de S. Fulbert, où il appelle en mesme tems l'Eucharistie *le gage du corps de Iesus-Christ, & le vray corps de Iesus-Christ*, me donne lieu d'y joindre un passage d'Amalarius, dont M. Claude abuse, parce que cet auteur dit que *le Prestre s'incline & recommande à Dieu ce qui est immolé en la place de Iesus-Christ :* Hoc *quod vice Christi immolatum est, Deo Patri commendat*, en la mesme maniere que le Religieux Grec Agapius, dont l'extrait que nous avons inseré dans le livre IV. & que nous produirons plus amplement dans le douziéme, fait voir qu'il est aussi precis pour la transubstantiation qu'aucun Catholique de ces derniers tems, ne laisse pas de dire par la mesme expression d'Amalarius, *que Iesus-Christ a laissé l'Eucharistie au lieu de luy-mesme* ἀντ' αὐτοῦ, parce qu'il y est sous un autre forme. *Lib.* 3. *c.* 25.

Amalarius est d'ailleurs si formel pour la presence réelle, comme on l'a vu dans les passages que nous en avons rapportez, où il reconnoist que J. C. est present en la terre, & qu'il est receu dans nos corps ; & où il se met en peine d'expliquer de quelle sorte il cesse d'y estre, qu'il faudroit renoncer au sens commun pour avoir aucun doute de sa creance sur ce mystere.

Tout ce que l'on doit donc conclure du passage cité par M. Claude, est que ce n'est point une expression contraire à la foy de la presence réelle, de dire, *que l'Eucharistie est immolée au lieu de Iesus-Christ*, comme fait Amalarius ; puisqu'elle compatit, & qu'elle subsiste avec cette foy dans l'esprit de ceux qui en sont le plus persuadez. Et cette consequence que le bon sens oblige de tirer, nous fait entrer sans peine dans les raisons de cette expression, qui est la diversité de l'estat où J. C. est dans l'Eucharistie, de

celuy où il a esté dans sa passion, & de celuy où il est maintenant dans le ciel. Car cette diversité le distinguant à nos sens, elle fait que l'on le distingue aussi dans les expressions qui representent cette impression des sens, quoiqu'en suite on corrige ces expressions, en reconnoissant que ce que les sens nous representent comme different de J. C. est réellement le corps mesme de Jesus-Christ. CHAP. VIII.

Cela fait voir qu'il ne faut pas decider si viste qu'une expression soit contraire à la presence réelle, & que celle dont il s'agit ne nous doit apprendre qu'à estre plus retenus que ne sont les Ministres, qui voyant dans quelques anciens auteurs, que J. C. nous a laissé l'Eucharistie comme un gage pour nous souvenir de luy, en concluent aussitost qu'ils ne croyoient donc pas que ce fust Jesus-Christ mesme : au lieu qu'il paroist par le témoignage des auteurs qui ont certainement cru la transubstantiation, que cette consequence est tres-temeraire. On prie M. Claude de se souvenir de cette remarque.

CHAPITRE VIII.

Bizarrerie des Ministres sur le sujet de Pascase : Qu'il n'a point esté contredit par écrit de personne durant sa vie. Adversaires chimeriques qui luy sont supposez par les Ministres.

APRES la discussion des auteurs que les Ministres ne rejettent pas, nous pouvons maintenant venir à l'examen de ceux qui sont recusez de part ou d'autre ; ce qui nous conduit à cette epoque celebre, qui fait le commencement du Roman d'Aubertin & de M. Claude, & où ils placent l'origine de la presence réelle.

Ceux qui auront lu ce que nous avons écrit jusques icy, trouveront sans doute que c'est une chose assez divertissante de voir naistre dans la fantaisie de ces Ministres une opinion qu'ils ont déja vu regner sans contradiction dans l'Orient & dans l'Occident.

Mais si le projet est romanesque, l'execution l'est encore davantage. C'est une chimere appuyée sur une infinité de chimeres. C'est une multitude de songes entassez les uns sur les autres, que la raison fait disparoistre, comme le reveil dissipe les vaines imaginations qui nous trompent durant le sommeil. On le doit déja juger par avance : mais on ne laissera pas d'estre surpris quand on aura vu la suite de ces visions, parce que l'absurdité en surpasse de beaucoup tout ce qu'on peut s'en imaginer.

Celuy sur qui ils ont jetté les yeux pour le faire auteur d'une doctrine aussi ancienne que l'Eglise, est, comme l'on sçait, PASCASE RATBERT, premierement simple Religieux, & en suite Abbé du Monastere de Corbie. Mais ce que l'on ne sçait pas, est que comme cette nouvelle hypothese est un pur ouvrage de fantaisie, & que les fantaisies des hommes sont fort differentes, celle des autres Ministres qui ont écrit avant Aubertin ne s'estoit point encore tournée de ce costé-là, & n'avoit pas conceu qu'ils eussent interest de faire paroistre plus de mauvaise humeur contre Pascase que contre les autres auteurs de ce siecle.

CHAP. VIII. Ainſi ce meſme Paſcaſe qu'ils chargent maintenant de maledictions, eſtoit au commencement par un autre tour d'imagination un de leurs meilleurs amis. Henry Boxornius, furieux & emporté Calviniſte, ſoutient qu'il a parfaitement bien expliqué la doctrine de l'Euchariſtie, & le rend Calviniſte par le privilege commun à tous les Miniſtres de faire Calviniſtes qui il leur plaiſt.

Hoſpinien le traitte auſſi tres-favorablement, & il le prend pour un des témoins de la vraye doctrine de l'Egliſe durant le 9. ſiecle.

Blondel n'a pas de mauvaiſe volonté particuliere contre luy. Il l'accuſe ſeulement d'avoir ſuivi les innovations qu'il attribuë à Anaſtaſe Sinaïte & aux Grecs, qu'il pretend avoir eſté embraſſées par Charlemagne, & par le Concile de Francfort. Mais il ne penſe pas à le faire auteur d'aucun changement conſiderable dans le monde. Il ſuppoſe au contraire que la queſtion, *Si le pain conſacré eſtoit le corps de Ieſus-Chriſt né de la Vierge*, eſtoit formée avant luy, & qu'ainſi il n'eſtoit point auteur de cette expreſſion. Il eſt vray qu'il ne luy faut pas faire honneur d'avoir traitté Paſcaſe un peu plus favorablement qu'Aubertin; car il ne le fait que par un excés encore plus incroyable de temerité & de hardieſſe.

Sa pretention eſt, que non ſeulement Paſcaſe, mais auſſi Lanfranc, Guimond, Alger, les Conciles qui ont condamné Berenger, n'ont point enſeigné la preſence réelle, ny la tranſubſtantiation, mais une opinion toute differente, qui eſt *l'aſſomption du pain par le Verbe*. C'eſt ce qu'il ſoutient formellement en ces termes: *Iuſques alors*, c'eſt-a-dire juſques aux Vaudois qui s'éleverent dans le 12. ſiecle, *perſonne dont il reſte memoire ne s'eſtoit aviſé de paſſer plus avant, que de preſuppoſer une eſpece d'identité entre le ſacrement & le corps naturel de Chriſt, fondée ſur l'inhabitation de la deïté en iceux*. Or cette identité eſt ce qu'il appelle l'*aſſomption du pain*: & c'eſt ce que M. Claude attribuë à S. Jean de Damas, comme une opinion tres-differente de celle de la preſence réelle.

Eclairciſſ. pag. 441.

Quelque delicat que ſoit M. Claude ſur ce qui regarde Blondel, je ne croy pas qu'il puiſſe trouver mauvais, ſi je luy dis que cette pretention de ce Miniſtre ſuffit ſeule pour verifier ce que l'on a dit de luy, *qu'il avoit plus de memoire que de jugement*: eſtant difficile de trouver aucun exemple d'un homme de lettres, qui ait avancé une fauſſeté ſi notoire, ſi evidente, & ſi conſiderable. Pour moy je n'en ſçay point d'autre que celuy que M. Claude nous a fait voir en ſa perſonne, en s'opiniaſtrant à ſoutenir que les ſocietez d'Orient ne croyoient pas la preſence réelle, & la tranſubſtantiation. Ces deux excés ſont à peu prés de meſme nature. Et peuteſtre que comme M. Claude a honte de celuy de Blondel, Blondel auſſi auroit quelque honte s'il vivoit de celuy de M. Claude.

Ce qui eſt admirable, eſt que ces Meſſieurs ne reconnoiſſent preſque jamais la verité qu'autant qu'ils en ont beſoin pour ſoutenir leurs erreurs. C'eſt l'intereſt qui les y engage, & non la ſincerité & la bonne foy. Blondel voit bien qu'il eſt ridicule de faire bouleverſer toute la terre à un pauvre Religieux de Corbie, dont le livre n'eſt peut eſtre jamais ſorti de France durant ſon ſiecle, & qui n'a jamais ſongé qu'à demeurer dans les exercices

CHA. VIII.

cices de la vie religieuſe. Mais il le voit, parce qu'il a deſſein de nier que Paſcaſe ait connu la preſence réelle & la tranſubſtantiation, & qu'il veut pouſſer ſes pretentions Calviniſtes juſqu'au delà de Gregoire VII. & de tous les condamnateurs de Berenger.

Aubertin & M. Claude voient bien que Paſcaſe a enſeigné tres-formellement la preſence réelle. Mais ce n'eſt pas tant la verité qui tire d'eux cet aveu, que leur intereſt. S'ils avoient voulu, Paſcaſe auroit nié *clairement, invinciblement, inconteſtablement, certainement* la preſence réelle : car ces qualifications ne leur coûtent rien. Et M. Claude auroit decidé, comme de Remy d'Auxerre, *Qu'il eſt certain que Paſcaſe n'enſeigne point la tranſubſtantiation.* Et ſi l'on ne l'en avoit pas voulu croire, il auroit eu recours à ſon ordinaire aux exclamations, & il auroit dit : *Le moyen de croire que la preſence réelle ſoit tombée dans l'eſprit de Paſcaſe* ! Pourquoy donc n'en ont-ils pas voulu faire un Calviniſte, comme il ne leur eſtoit pas difficile par des conjectures ſemblables à celles qu'ils jugent ſuffiſantes pour mettre les autres de leur parti ? C'eſt qu'ils ont trouvé qu'il leur eſtoit plus utile qu'il n'en fuſt pas.

Ils ont reconnu que tous les autres Miniſtres ne remedioient point à un tres-grand inconvenient, qui eſt qu'on voyoit toujours dans les plans qu'ils faiſoient de la doctrine de l'Egliſe, celle de la preſence réelle receuë univerſellement, ſans que l'on ſceuſt qui luy avoit donné la naiſſance. Aubertin a donc jugé qu'il eſtoit plus à propos d'en charger quelqu'un, & il a choiſi pour cela Paſcaſe Ratbert, en quoy il a eſté ſuivi de M. Claude, qui fait gloire de ne dire que ce qu'il a appris dans ſon livre, hors quelques nouvelles hypotheſes dont il a eu beſoin pour ſoutenir ſa mauvaiſe cauſe.

C'eſt donc à luy qu'ils ont cru devoir attribuer ce grand deſſein d'introduire dans le monde la creance de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation, & de changer la foy de toute la terre. Et comme ils eſtoient les maîtres de cette hypotheſe fantaſtique, ils n'ont pas manqué de luy donner auſſibien qu'à ſes diſciples des qualitez conformes à un tel projet.

Pour Paſcaſe, ils nous le décrivent non ſeulement comme un homme obſcur, mais comme un homme plein d'adreſſe & d'artifice. C'eſtoit, ſelon M. Claude, un *franc innovateur, qui troubla la paix de l'Egliſe par des opinions auparavant inoüies*, & qui voyant bien que l'Egliſe de ſon tems n'eſtoit pas pour la preſence réelle, *par une politique que la vraye pieté condamne*, ne voulut pas en ſortir, *parcequ'il n'eſtoit pas le plus fort, eſperant de travailler ſi bien à l'avenir qu'enfin il ſe rendroit le maiſtre.*

Et pour ſes diſciples, c'eſtoient des gens qui employoient mille artifices pour faire reüſſir inſenſiblement leur deſſein ; qui ſe ſervirent de la fraude & de la violence pour empeſcher qu'il ne ſe fiſt avec eclat ; qui ont pris des ſoins infinis pour dérober à la poſterité la connoiſſance de la maniere dont il s'eſt fait. C'eſtoient des gens qui firent triompher le mauvais parti par les intrigues de Cour, par les liaiſons des Grands, par les intereſts des Eveſques. Enfin quand on aura raſſemblé toutes les qualitez de ces Paſcaſiſtes, ſelon les diverſes deſcriptions que M. Claude en a faites, on trouvera que c'eſtoit la plus étrange & la plus admirable ſocieté qui fuſt dans

CHA. VIII. le monde. Ils ſont connus & inconnus. Ils diſputent & ils ne diſputent point. Ils changent la face de toute la terre, & l'on ne les voit paroiſtre nulle part. Ils font des violences & les étouffent ſi bien, que perſonne n'en a jamais rien appris. Il ſemble meſme qu'ils ayent fait des guerres & des croiſades dans toute la terre, dont il n'y a que M. Claude qui ſçache quelques nouvelles, & dont il nous donnera l'hiſtoire quand il luy plaira. C'eſt ce que nous verrons plus en détail en ſon lieu quand nous examinerons leurs exploits.

Mais pour revenir à Paſcaſe meſme, ſi l'on veut ſuivre les ouvertures que M. Claude nous donne, il faut dire que c'eſt l'homme le plus extraordinaire qui fuſt jamais & qu'il n'aura jamais de pareil. Car le ſens commun va à conclure, que ce qui vient dans la penſée d'un homme peut venir dans celle d'un autre, en la preſence des meſmes objets. Cependant M. Claude nous veut faire croire ſerieuſement qu'il eſtoit impoſſible qu'un autre que Paſcaſe fuſt frappé de l'idée de la preſence réelle.

pag. 484. *C'eſt une erreur*, dit-il, *que de croire que les expreſſions des Peres ſoient capables d'elles-meſmes de faire naiſtre cette opinion. Il faut que l'idée en vienne d'ailleurs.*

Et afin qu'on ne croye pas que ce ſoit une penſée fauſſe qui luy ſoit ſeulement échappée, il en fait un principe de ſa doctrine, & il le repete pluſieurs fois. *Ie le redis donc encore une fois*, dit-il, *puiſque l'Auteur veut que*
pag. 279. *cecy decide noſtre different. Quand ces expreſſions & mille ſemblables* (c'eſt-à-dire, C'eſt le vray corps de Jeſus-Chriſt : *Ce* n'eſt pas du pain, quoique les ſens le rapportent, mais c'eſt le corps de Jeſus-Chriſt : C'eſt le propre corps de J. C.) *auroient eſté tous les jours dans la bouche des Peres, elles n'euſſent jamais formé dans l'eſprit des peuples l'idée d'une tranſubſtantiation, ou d'une preſence réelle, telle que l'Egliſe Romaine l'enſeigne*, A MOINS QUE D'EN AVOIR ESTE' PREOCCUPEZ D'AILLEURS.

pag. 302. *Quelle apparence*, dit-il encore, *qu'avant que Paſcaſe en euſt fait cette premiere explication, les hommes ayent abandonné leurs ſens & leur raiſon pour concevoir la preſence réelle ?*

Et aprés avoir ainſi propoſé cette penſée en figure, il la propoſe enſuite dogmatiquement. *Aſſurément*, dit-il, *il n'y a que l'ombre & l'oiſiveté du convent de Corbie, qui ait eſté capable de produire un ſi grand détour d'imagination.*

Qu'on juge ſur cela quel devoit eſtre ce Paſcaſe ſelon M. Claude ; puiſque d'une part il a eſté capable d'inventer une opinion qui ne pouvoit venir dans l'eſprit de qui que ce ſoit excepté luy, & qu'aprés l'avoir trouvée il a eſté capable de la perſuader à toute la terre avec des circonſtances qui ſont encore plus prodigieuſes. Aſſurément cela n'eſt pas humain.

Voilà ce qui regarde les qualitez perſonnelles de Paſcaſe. Et pour la ſuite & le ſuccés de ſon entrepriſe, voicy l'hiſtoire que M. Claude nous en fait. Il dit que Paſcaſe ayant publié en 818. ce dogme de la *preſence réelle*, *qu'il avoit tiré de ſa pure fantaiſie, que le genre humain n'avoit point encore vu, & dont on n'avoit jamais oüi parler, les plus doctes de ces tems-là s'en mocque-*
pag. 227. pag. 616. *rent, & la traitterent comme une de ſes réveries.* Et en un autre endroit : *Tout*

ce qu'il y avoit de plus docte & de plus autorisé s'y opposa. Car Raban, Bertram, Iean Erigene, Heribald écrivirent directement contre luy: & les autres comme Valfridus, Flore, Amalarius, Drutmar, Remy d'Auxerre ne voulurent point estre de son sentiment. Il ajoûte dans l'examen particulier de ces auteurs Loup Abbé de Ferriere. Il hesite sur Frudegard. Mais il y joint Prudence sans hesiter, en se repentant d'avoir suspendu son jugement sur cet auteur dans sa premiere réponse; parce, dit-il, qu'*il a découvert deux choses qui mettent cette verité dans une evidence qui ne luy permet pas d'en douter.* CH. VIII.

C'est le tableau que nous fait M. Cl. de ce qui arriva du tems de Paschase.

Encore luy doit-on sçavoir quelque gré de ce qu'il ne luy a pas fait donner publiquement la discipline reguliere par le commandement des Abbez de son Ordre: de ce qu'il ne l'a pas fait empriſonner: de ce qu'il ne l'a pas fait condamner juridiquement par quelque Concile; car il avoit autant de droit de le faire, que de supposer ces autres petits faits. Et si nous avions voulu nous en plaindre, il nous auroit dit, comme il fait en un endroit, que nous avons tort de luy en demander des preuves, que nous luy avons enlevé ses titres; que ce sont les disciples de Paschase qui ont empesché par leur violence que cela ne vinst jusques à nous, & il eust appellé en un besoin cette demande LA PLUS CRIANTE *de toutes les injustices.*

Mais si en quittant la fable & les visions, on desire sçavoir ce qu'il y a de réel en tout cela, & à quoy se reduit cette pretenduë opposition faite à Paschase, voicy tout ce qui en est.

Il est vray que Paschase fit son livre du Corps & du Sang du Seigneur l'an 818. c'est-à-dire assez prés du tems où Charlemagne & les Evesques assemblez à Francfort avoient declaré si publiquement, *que l'Eucharistie n'estoit pas l'image du corps de Iesus-Christ, mais que c'estoit son corps, que c'estoit la verité signifiée par les anciennes figures.*

Ce livre n'estoit destiné que pour l'instruction des jeunes gens ainsi qu'il le remarque luy-mesme, *Quod cuilibet puero dedicavi.* Neanmoins comme il y avoit ramassé plusieurs des veritez qui sont répanduës dans les Peres, & qu'il y avoit expliqué non seulement la nature de ce Sacrement, mais aussi les mysteres qu'il enferme, & les dispositions avec lesquelles il en faut approcher, il fut tres-bien receu par les personnes de pieté.

Mais comme c'est la coutume des hommes de se rendre sans peine aux mysteres les plus incomprehensibles, lorsqu'ils ne s'appliquent point à en considerer les difficultez; & qu'au contraire quand ils s'y appliquent ils en sont quelquefois effrayez, & cherchent ensuite à en diminuer le poids par des voyes humaines, & des explications philosophiques, il arriva que le livre de Paschase produisit cet effet dans quelque petit nombre de personnes, & que leur ayant fait envisager plus expressément les difficultez de l'Eucharistie, ils chercherent à les adoucir par certaines solutions approchantes de celles des Calvinistes.

On a vu arriver la mesme chose toutes les fois que l'on a ainsi appliqué les hommes à considerer les Mysteres, cette application si utile aux ames humbles estant d'ordinaire prejudiciable aux esprits presomptueux.

CH. VIII. Neanmoins pour cette fois on peut dire que l'esprit & le naturel des hommes se fit peu paroistre. Personne ne se declara publiquement contre le livre de Pascase pendant tout le tems qu'il vêcut. Personne n'écrivit contre luy. Nul Evesque, nul Abbé de son Ordre ne luy en fit des reproches. Il y eut seulement quelques personnes qui témoignerent en secret d'estre effrayées de ces veritez, & qui dirent non dans des écrits, mais dans des discours particuliers, qu'il avoit passé trop avant; & encore ne fut-ce que prés de 30. ans aprés la publication de ce livre.

M. Claude s'étonne peutestre de m'entendre avancer ce que je dis si affirmativement. Car il a toujours conceu que ces pretendus adversaires de Pascase, Heribald, Bertram, Jean Scot, Raban l'ont contredit durant sa vie dés aussi-tost que son ouvrage parut: & c'est l'idée qu'il en donne toujours dans son livre. Mais il trouvera bon que je l'avertisse que cette pensée est fausse. Nous verrons ensuite ce qui arriva aprés la mort de Pascase. Mais je luy soutiens icy que pendant sa vie il n'a esté contredit expressement de personne, & que cette opposition qu'on luy fit se reduit à quelques doutes, & quelques discours particuliers de gens qu'il ne connoissoit pas, & qui luy furent rapportez quatre ou cinq ans avant sa mort.

Cela paroist manifestement tant par la discussion de ces pretendus adversaires de Pascase, que par les paroles de Pascase mesme.

Car premierement M. Claude avoüe qu'Amalarius, Flore, Walfridus, Drutmar, Remy d'Auxerre n'ont point écrit contre Pascase, & il pretend seulement qu'ils sont demeurez attachez aux expressions anciennes. Or nous luy avons fait voir, que ces expressions anciennes estoient les expressions de la presence réelle & de la transubstantiation, & qu'ainsi on n'en pouvoit conclure autre chose sinon qu'ils estoient de l'opinion de Pascase. Nul auteur ne dit que Heribald ait écrit expressément contre Pascase, ny qu'il ait mesme entrepris de prouver que l'Eucharistie ne fust pas le corps de Jesus-Christ né de la Vierge.

L'auteur Anonyme le fait auteur d'une autre erreur dont nous parlerons plus bas.

Pour Raban, on ne sçait qu'il ait écrit contre Pascase, que par cet Auteur Anonyme que le Pere Celot a fait imprimer. Et cet Auteur nous apprend en mesme tems deux choses: l'une, qu'il estoit déja Archevesque de Mayence quand il écrivit contre Pascase, ainsi que Blondel mesme le remarque; l'autre, que l'écrit fait contre Pascase s'addressoit à l'Abbé Egilon: d'où Blondel conclut avec raison que ce ne peut estre Egilon Abbé de Fulde qui mourut l'an 822. mais qu'il falloit que ce fust un autre Egilon Abbé de Prom au dioceſe de Treves successeur de Marquard l'an 853.

Or Pascase estant mort l'an 852. il s'ensuit que cet écrit de Raban qui a esté fait aprés l'an 853. a esté fait quelques années aprés la mort de Pascase, & entre l'année 853. où Egilon fut fait Abbé de Prom, & l'année 856. en laquelle Raban mourut.

Il ne reste donc plus que celuy que cet anonyme appelle tantost Ratram,

tantoſt Intram ; que M. Claude veut eſtre le meſme que Ratramne Religieux de Corbie auteur de deux livres de la predeſtination, & qui fut choiſi en 867. pour répondre aux objections des Grecs. Mais il eſt aſſez étrange qu'il n'ait pas vu combien il y a peu d'apparence que Ratramne ait écrit contre ſon Abbé pendant qu'il luy eſtoit ſoumis, & que Paſcaſe qui croyoit qu'on ne pouvoit attaquer ſa doctrine ſans un crime deteſtable, ne ſe ſoit point plaint de cet attentat.

Il n'eſt pas beſoin d'employer icy les conjectures. Paſcaſe témoigne clairement que ſa doctrine n'avoit eſté attaquée que par des diſcours ſecrets, & non par des livres.

I'ay oüi dire, dit-il dans ſon Commentaire ſur S. Matthieu écrit vers la fin de ſa vie, *que quelques-uns me reprenoient, comme ſi dans le livre que j'ay écrit des Sacremens de Ieſus-Chriſt, j'euſſe voulu donner aux paroles plus qu'elles ne portent, & établir quelque autre choſe que ce que la verité nous promet.* Qui a jamais oüi dire qu'un auteur qui auroit eſté attaqué par des livres exprés, & meſme par un Religieux de ſon monaſtere, diſt ſimplement qu'il avoit OÜI DIRE que quelques-uns trouvoient à redire à ſes écrits ? Et un peu plus bas il decide encore la choſe plus nettement. *Quoique quelques-uns*, dit-il, *ſe trompent par ignorance, neanmoins* IL NE S'EST ENCORE TROUVÉ PERSONNE *qui ait oſé contredire ouvertement ce que toute la terre croit & confeſſe de ce myſtere.* *Paſcaſ. in Matt. c. 26.*

Il ne croyoit donc pas que cette erreur euſt eſté propoſée par aucun écrit public. Et s'il ne le croyoit pas, il eſt clair que cela n'eſtoit pas ; puiſque perſonne n'eſt mieux informé de ceux qui ont attaqué une doctrine, que ceux meſmes qui y ſont intereſſez en particulier, & qui auroient eſté pris à partie par ceux qui l'auroient combattuë.

Et cela fait voir en paſſant non ſeulement la foibleſſe, mais la fauſſeté des preuves que M. Claude apporte pour montrer que Loup Abbé de Ferriere eſtoit adverſaire de Paſcaſe, qui ſont qu'il a écrit à Raban & à Bertram, *qui eſtoient*, dit-il, *adverſaires declarez de Paſcaſe.*

Ce genre de preuves eſt ridicule de ſoy-meſme, à moins qu'il ne ſoit accompagné d'autres circonſtances. Car quand il ſeroit vray que ces deux Auteurs euſſent eu quelque erreur ſur l'Euchariſtie, s'enſuit-il qu'on la doive attribuer à tous ceux qui leur ont écrit ? Il faudroit donc dire par cette regle que tous les anciens Peres qui ont loüé Origene, ont eſté ſectateurs de ſes erreurs : que tous ceux qui ont eu commerce avec Theodore de Mopſveſte, ont eſté engagez dans ſes hereſies : que S. Auguſtin eſtoit complice des erreurs de Rufin, parcequ'il a parlé de cet auteur avec eſtime ; & ainſi des autres.

Mais de plus les deux remarques de M. Claude ſont fondées ſur un faux fondement, qui eſt que Loup ait écrit à Raban & à Ratram, quoiqu'ils ſe fuſſent declarez contre Paſcaſe. Car la lettre de Loup à Raban ayant eſté écrite auſſi-toſt qu'il euſt eſté élu Abbé de Ferriere, comme il eſt marqué dans la lettre meſme, elle a eſté écrite par conſequent l'an 844. c'eſt-à-dire au moins dix ans avant que Raban ait écrit à Egilon Abbé de Prom. Et celle à Rotran Religieux du dioceſe d'Amiens, que M. Clau-

CHAP. IX. de prend ſans raiſon pour Ratram Religieux de Corbie, a eſté écrite l'année de l'élection d'Hilmeradus à l'Eveſché d'Amiens, c'eſt-à-dire l'an 849. & par conſequent avant qu'aucun euſt encore oſé attaquer ouvertement Paſcaſe.

Si l'on peut donc tirer quelques conjectures des lettres qu'un homme écrit à ſes amis pour juger de ſes opinions, quoiqu'il n'en parle point, on ne peut conclure autre choſe de celle de Loup, ſinon qu'il eſtoit du ſentiment de Paſcaſe; puiſqu'il eſt certain qu'il luy a écrit avec de grands témoignages de confiance longtems aprés qu'il euſt publié ſon traitté *du Corps du Seigneur*: au lieu qu'il ne paroiſt point qu'il ait eu aucune liaiſon avec ceux que l'on fait adverſaires de Paſcaſe, aprés qu'ils ſe furent declarez. Cependant avec tout cela M. Claude ne laiſſe pas de groſſir ſes troupes de Loup Abbé de Ferriere.

Ainſi il eſt non ſeulement probable, mais certain que Paſcaſe durant tout le tems qu'il a vêcu depuis ſon livre, c'eſt-à-dire durant l'eſpace de 33. ans, n'a eſté contredit ouvertement de perſonne: que toute cette oppoſition dont M. Claude fait tant de bruit ſe reduit à quelques diſcours particuliers; & que ces diſcours ne luy avoient pas eſté faits à luy-même, mais qu'il les avoit appris par ouï dire: que ces diſcours eſtoient propoſez par forme de doute; & qu'ainſi ceux qui les faiſoient n'oſoient s'elever ouvertement contre la creance de l'Egliſe, & qu'ils n'avoient encore ſoutenu par aucun écrit public, que le corps de Jeſus-Chriſt ne fuſt pas effectivement dans l'Euchariſtie, mais ſeulement *la vertu de ſa chair*. Nous verrons dans le chapitre ſuivant les conſequences de ces veritez de fait.

CHAPITRE IX.

Que Paſcaſe n'a propoſé dans ſon Livre que la doctrine commune de l'Egliſe de ſon tems.

CE point n'a plus beſoin de preuves particulieres aprés ce que nous avons établi juſques icy. Toute l'Egliſe Grecque qui rend un témoignage ſi exprés à la doctrine de la preſence réelle au 7. au 8. & au 9. ſiecles, doit faire rougir ceux qui par un caprice temeraire ont la hardieſſe de ſoutenir que Paſcaſe en a eſté l'inventeur.

Tous les principaux auteurs de l'Egliſe Latine du meſme tems, qui l'enſeignent tres-clairement en la maniere qu'ils l'ont deu enſeigner ſelon l'eſtat de leur ſiecle, renverſent cette fable ridicule, par laquelle on veut rendre un ſimple Religieux auteur d'une opinion qui ſe trouve avoir eſté embraſſée conſtamment par toute l'Egliſe de ſon ſiecle, & avant & aprés luy.

Mais je veux bien mettre à part preſentement toutes ces preuves poſitives, pour conſiderer en ſoy l'hypotheſe de M. Claude, & pour faire voir qu'il n'a pas ſans doute aſſez conſideré les abſurditez qu'elle renferme.

Pour les comprendre il n'y a qu'à ſe repreſenter l'eſtat où M. Claude ſe figure qu'eſtoit l'Egliſe de ce tems-là. CHAP. IV.

On pourroit l'obliger avec raiſon à reconnoiſtre qu'il eſtoit impoſſible que les fideles ayant eſté ſi ſouvent frappez de ces mots de *vray corps de Ieſus-Chriſt*, de *propre corps de Ieſus-Chriſt*, & ayant ſi ſouvent témoigné leur foy par de ſemblables paroles, n'euſſent ou approuvé, ou deſavoüé formellement le ſens de la preſence réelle qu'elles renferment. Mais on veut bien preſentement ſe contenter de ce ce que M. Claude reconnoiſt formellement. Il ſuffit que ſelon luy aucun des Preſtres & des laïques n'euſt ſongé que Jeſus-Chriſt fuſt réellement preſent dans l'Euchariſtie : qu'ils priſſent tous l'Euchariſtie pour du pain & du vin en ſubſtance : qu'ils ſceuſſent que ce pain & ce vin eſtoient les ſignes & les Sacremens du corps de Jeſus-Chriſt, par leſquels on obtenoit ſes graces, & qu'il falloit ſonger à la paſſion de Jeſus-Chriſt en les recevant. M. Claude enſeigne tout cela, & c'eſt là cette doctrine de l'Euchariſtie qu'il dit avoir toujours eſté populaire. Qu'il appelle s'il veut cette ſorte de connoiſſance confuſe, ou diſtincte : qu'il diſe que c'eſt ne concevoir pas la preſence réelle, mais que ce n'eſt pas concevoir l'abſence réelle, je ne m'en mets pas en peine ; je m'attache aux choſes, & non pas aux mots.

Ainſi ſelon luy les hommes eſtoient à l'égard de l'Euchariſtie & du corps de Jeſus-Chriſt à peu prés comme les Pariſiens ſont à l'égard de la ſtatuë du Roy Henry IV. Il y en a peu qui ayent fait expreſſément cette reflexion, que ce n'eſt pas réellement ſon corps. Mais il n'y en a point qui ne ſoit preſt de répondre que ce ne l'eſt pas, & qui ne ſe mocquaſt d'un homme qui ſeroit aſſez fou pour le croire, ou pour le dire.

C'eſt dans une ſemblable conjoncture que M. Claude fait venir à Paſcaſe la penſée, *que l'Euchariſtie eſtoit réellement le vray corps de Ieſus-Chriſt*, & qu'il luy fait former le deſſein d'en inſtruire toute la terre.

Et il faut remarquer qu'il veut bien qu'il ſe ſoit trompé dans le dogme, ayant pris pour verité une erreur ; mais qu'il ne pretend pas qu'il ſe ſoit trompé dans le fait, ny qu'il ait cru que les autres fuſſent de ſon ſentiment. Il pretend au contraire qu'il a ſceu que ſon opinion eſtoit oppoſée à celle de l'Egliſe, & qu'il n'eſt demeuré dans ſa communion exterieure que *par une politique charnelle* dans la crainte de *ſe trouver trop foible* s'il s'en retiroit.

Qu'on s'imagine donc un Religieux ſoumis à la diſcipline reguliere, & ſi jeune qu'il s'appelle luy-meſme *un enfant*, qui ſe perſuade d'avoir découvert ce ſecret merveilleux, que Jeſus-Chriſt eſt réellement preſent dans la terre en une infinité de lieux : que tous les Chreſtiens le reçoivent réellement toutes les fois qu'ils participent à l'Euchariſtie ; mais que par un aveuglement deplorable ils ignorent leur bon-heur, ils méconnoiſſoient ce Sauveur qu'ils ont ſouvent entre les mains, & qu'ils reçoivent dans eux-meſmes, & prennent ſon veritable corps pour une image & pour une ſimple figure : qu'il eſt le ſeul qui connoiſſe la verité de ce myſtere, & qu'il eſt deſtiné pour le faire connoiſtre au monde,

CHAP. IX. Cette penſée eſt déja bien étrange, & bien contraire à l'idée qu'on ſe forme neceſſairement de Paſcaſe ſur ſes écrits, n'y ayant rien de plus éloigné de la ſimplicité & de l'humilité qui y paroiſt, que cette inſolence prodigieuſe que M. Claude luy attribuë; de ſorte qu'on peut dire qu'il ne pouvoit plus mal repreſenter le caractere de ſon eſprit. Mais voyons la ſuite de ce Roman.

M. Claude veut donc que ce jeune Religieux, apres s'eſtre fortement perſuadé de cette opinion nouvelle, ait formé le deſſein d'en inſtruire tous les peuples, & de leur apprendre que ce qu'ils n'avoient pris juſqu'alors que pour l'image de Jeſus-Chriſt, eſtoit ſon corps veritable. C'eſt ſans doute la plus grande entrepriſe qu'aucun homme ait jamais faite, & elle eſt tout autrement grande que celle des Apoſtres, lorſqu'ils reſolurent de preſcher l'Evangile de Jeſus-Chriſt dans toute la terre. Car enfin ils eſtoient douze: ils faiſoient des miracles: ils avoient d'autres preuves que des paroles: ils formoient des diſciples, & les établiſſoient Docteurs de la verité qu'ils preſchoient. Paſcaſe n'avoit rien de tout cela. Ce nouveau Reformateur de l'Egliſe qui la croyoit toute corrompuë dans ſa foy, qui vouloit la corriger, & luy apprendre la plus grande de toutes les merveilles, ne voulut pas meſme y avoir le rang de Preſtre; il demeura toujours en un monaſtere dans les exercices de la vie religieuſe, & il borna là toutes ſes penſées. Tout ce qu'il fit pour changer, comme le pretend M. Claude, la foy de toute la terre, fut de compoſer un petit traitté. Mais jamais rien ne reſſentit moins le Reformateur & l'Innovateur que ce traitté. Et il n'y a qu'à le lire pour reconnoiſtre qu'il eſt impoſſible qu'il l'ait fait dans la penſée que la doctrine qu'il y enſeigne fuſt nouvelle. Il eſt vray qu'il y établit le dogme de la preſence réelle: mais il l'établit comme n'eſtant pas conteſté, & comme eſtant certain & indubitable. Il ne ſuppoſe point qu'il y ait perſonne qui le contrediſe, & qui ne le croye pas. Il ſçavoit quantité de paſſages des Peres qui pouvoient eſtre utiles à faire entrer ſa doctrine dans l'eſprit des peuples; mais il ne ſe met pas en peine de les citer. S'il en cite quelques-uns, ſouvent il n'en nomme pas les auteurs. Il emprunte leurs paroles, & ne ſe ſert pas de leur nom, comme n'ayant pas beſoin d'autorité pour perſuader ce qu'il enſeigne.

M. Claude trouve-t-il que cela s'accorde fort bien avec le deſſein d'un homme qui veut changer la foy de toute la terre, & qui croit que tous les autres fidelles ne regardent l'Euchariſtie que comme une image du corps de Jeſus-Chriſt? Sont-ce là les mouvemens qui naiſſent de cette idée? Sont-ce là les penſées qu'elle excite, & les voyes qu'elle fait prendre.

Paſcaſe propoſe d'abord ſa doctrine ſans preface, ſans tour, ſans façon, ſans avoir ſuppoſé d'autre principe, ſinon que Dieu fait tout ce qu'il veut: *Omnia quæcumque voluit Dominus, fecit.* Et il conclut de là, que puiſqu'il a voulu que ces choſes ſoient ſa chair & ſon ſang, quoique ſous la figure du pain, il faut croire qu'elles ne ſont rien autre choſe que la chair & le ſang de Jeſus-Chriſt aprés la conſecration. *Omnia quæcumque*

voluit

voluit Dominus, fecit in cœlo & in terra. Et quia voluit, licet in figura panis & vini, hæc sic esse, omninò nihil aliud quàm caro Christi & sanguis post consecrationem credenda sunt. CHAP. XI.

Il ne parle point de cet horrible aveuglement où il devoit croire que le monde estoit plongé. Il ne se met point en peine d'établir ce qu'il avance par des preuves capables de dissiper ces tenebres. Il explique seulement dans ses trois premiers chapitres la doctrine de l'Eglise, & dés le quatriéme il passe aux circonstances du mystere. Il fait voir qu'il est verité & figure tout ensemble: figure, par sa partie exerieure; verité, par la chair de Jesus-Christ qu'il contient au dedans. Il distingue les types & les sacremens de l'ancienne loy, de la verité de ce sacrement de la loy nouvelle. Et il contenuë dans toute la suite du livre d'expliquer divers mysteres que le sacrement renferme, en supposant toujours la presence réelle, mais sans en estre occupé, & sans faire paroistre qu'il y eust personne qui la revoquast en doute.

M. Claude nous fera passer sans doute ce procedé pour une adresse: mais qu'il fasse reflexion sur l'estat où il nous a representé ce siecle, & il verra que cette adresse auroit esté folle & insensée.

Est-ce donc que Paschase a pu croire que des gens qui n'auroient regardé l'Eucharistie que comme l'image efficace de Jesus-Christ, commenceroient à croire sur l'autorité d'un jeune Religieux, que ce fust son vray corps, quoiqu'il ne leur apportast point d'autres preuves que quelques passages de l'Ecriture qu'ils auroient esté accoutumez de prendre en un autre sens? Que ne se mettoit-il au moins en peine de détruire cette fausse intelligence, puisque c'estoit l'unique moyen de les attirer à son sentiment? Cependant il n'y songe pas, parce qu'il ne proposoit que des veritez certaines & reconnuës, qu'il suffisoit de mettre devant les yeux des fidelles, afin de les leur faire embrasser.

Le dessein que M. Claude attribuë à Paschase est donc plein de folie. La maniere dont il suppose, qu'il l'executa ne l'est pas moins. Mais le succés qu'il a eu selon luy enferme encore des absurditez bien plus visibles. Car il est certain, comme nous l'avons prouvé, que le livre de Paschase ne fut combattu de personne par écrit durant 33. ans qu'il vécut aprés l'avoir fait, & qu'il ne fut mesme desapprouvé d'aucun de ceux qui avoient commerce avec luy.

Ces seules circonstances font voir qu'on ne peut rien s'imaginer de plus extravagant que cette hypothese de M. Claude.

Je ne parle point maintenant du bruit que devoit causer dans l'Eglise la publication de cette doctrine, si elle eust esté nouvelle. Je ne veux considerer presentement que le seul convent de Corbie. C'est le premier lieu où ce livre fut répandu. On ne pouvoit pas manquer de l'y entendre, puisqu'on y avoit Paschase mesme pour interprete. Tous ceux qui y estoient n'avoient jamais oüi parler de la presence réelle selon M. Claude. Ils devoient donc en avoir tout l'éloignement que la nature, les sens, la raison, l'accoutumance à d'autres idées, la honte de reconnoistre qu'on a esté trompé, en produisent necessairement. Cependant il faut que M. Claude nous dis-

CHAP. IX. que sitost que cette doctrine leur fust proposée, ils l'embrassèrent tous sans exception & sans resistance. Car s'il y en eust eu quelqu'un qui l'eust rejettée, il eust donc contredit Pascase, il l'eust averti que c'estoit une folie, il luy eust fait connoistre qu'elle estoit contraire au sentiment de l'Eglise.

Jamais Orateur ne persuada generalement tous ses auditeurs dans les causes les plus favorables. Jamais predicateur ne convertit tout le monde par les veritez les plus sensibles. Les miracles mesmes ne touchent qu'un certain nombre de personnes. Et M. Claude nous voudra persuader qu'un jeune Religieux ayant enseigné dans un livre une doctrine inoüie, contraire au sens & à la raison, & l'ayant enseignée presque sans preuves, vivant dans une grande communauté, ayant commerce avec un grand nombre de Religieux, d'Abbez, & d'Evesques, n'ait esté averti de personne qu'il avançoit une erreur contraire à la doctrine de l'Eglise, & que non seulement on ne l'en ait pas puni, mais que dans l'espace de 30. ans personne ne luy ait témoigné d'estre étonné de sa doctrine : ensorte qu'il n'ait appris que par le rapport d'autruy, & trente ans aprés la composition de son premier livre, qu'il y avoit quelques personnes qui y trouvoient à redire. Si M. Claude trouve cela fort facile à comprendre, il faut avoüer qu'il a l'esprit autrement fait que le reste des hommes.

Est-il fort probable que s'il prenoit fantaisie à quelqu'un de publier dans l'Eglise que toutes les images de papier, qui representent le Roy ou le Pape, sont réellement le Roy ou le Pape, celuy qui auroit proposé cette extravagante opinion pust vivre 30. ans dans une societé religieuse, y estre elu à la superiorité, assister à des Conciles, avoir des liaisons avec tous les grands hommes de son siecle, sans trouver un seul ami qui l'avertist qu'il seroit fou ? Est-il fort probable qu'il fust obligé d'apprendre par le rapport d'autruy qu'il y eust quelques personnes qui ne goutassent pas sa doctrine ? C'est neanmoins ce que M. Claude nous veut persuader estre arrivé à Pascase.

Non seulement il ne fut repris par aucun de ses superieurs, de ses amis, de ses freres durant sa vie ; mais il a toujours cru que toute l'Eglise estoit de son sentiment. Car dans les écrits qu'il a faits sur la fin de sa vie, il presse ses adversaires inconnus dont on l'avoit averti, par l'autorité de toute l'Eglise ; & il dit nettement qu'on ne peut combattre la doctrine de la presence réelle, sans s'opposer à l'Eglise universelle : *Videat qui contra hoc venire voluerit, magis quàm credere, quid agat contra ipsum Dominum, & contra omnem Ecclesiam.*

Epist. ad Fradegard.

Il dit que personne n'avoit encore osé contredire ouvertement cette doctrine qu'il enseignoit, ny s'opposer à ce que toute la terre confesse estre vray : *Ideò quamvis quidam de ignorantia errent, nemo tamen est adhuc in aperto, qui hoc ita esse contradicat, quod* TOTUS ORBIS *credit & confitetur.*

Enfin il accuse d'un grand crime ceux qui se servant des prieres communes de l'Eglise, les expliquoient en un sens de figure & de vertu contre le consentement de toute la terre : *Nefandum ergo scelus est, orare cum omnibus, & non credere quod ipsa veritas testatur, &* UBIQUE OMNES UNIVERSALITER *verum esse fatentur.*

CHAP. IX.

L'Auteur de la Perpetuité avoit déja proposé ces passages & ce raisonnement à M. Claude. Et comme il s'en sentoit pressé, il a taſché d'y répondre. *Ce n'est*, dit-il, *qu'une consequence que Paſcaſe tire d'une priere que l'Egliſe faiſoit dans le Canon :* UT *fiat corpus & ſanguis dilectiſſimi Filij tui Domini noſtri I. Chriſti.* A quoy le peuple répondoit, *Amen.* D'où il conclut *que c'eſtoit un grand crime que d'aſſiſter à cette priere, & s'oppoſer neanmoins à l'opinion qu'il vouloit établir de la preſence réelle. Or il y a*, dit-il, *bien de la difference entre aſſurer poſitivement que toute l'Egliſe croit de foy diſtincte & non conteſtée une doctrine, & le vouloir induire par des conſequences tirées de quelques expreſſions, que vous croyez eſtre favorables à cette doctrine, mais qui ne le ſont pas tellement, qu'elles ne ſoient auſſi à l'uſage de ceux qui croyent une doctrine contraire. C'eſt ce dernier que Paſcaſe a fait, & il ne le faut pas trouver étrange, puiſque les hommes ſont d'ordinaire adorateurs de leurs penſées. L'Auteur veut qu'il ait fait le premier, ce que je luy nie formellement.* pag. 521.

Voilà une diſtinction toute faite digne de l'eſprit de M. Claude, qui ſçait admirablement faire ſemblant de répondre, lorſqu'il ne répond rien, & ſeparer par des termes qui n'ont point de ſens ce que la raiſon ne peut ſeparer. Que ce ſoit une conſequence, ou que ce n'en ſoit pas une, il eſt certain que Paſcaſe a cru que ces paroles du Canon : *Vt fiat corpus dilectiſſimi Filii tui*, eſtoient entenduës par toute l'Egliſe dans le ſens de la preſence réelle. Car il reprend ces perſonnes à qui il parle, non de ne reciter pas ces paroles, mais de les entendre dans un ſens contraire à celuy de toute l'Egliſe: *& non credere cum omnibus*; d'avoir une foy differente de celle de tous les autres. L'Auteur de la Perpetuité n'en demande pas davantage.

Ce n'eſt, dit M. Claude, *qu'une conſequence.* Je le veux. Qu'eſt-ce que M. Claude en peut conclure? Eſt-ce que les auteurs ne ſont pas perſuadez des conſequences qu'ils tirent, & qu'ils ne les avancent pas comme vrayes auſſi poſitivement que leurs principes?

Mais il eſt faux de plus que ce ne ſoit qu'une conſequence. Car cette propoſition, *que toute l'Egliſe croyoit la preſence réelle*, eſtoit renfermée & dans le principe & dans la concluſion de l'argument de Paſcaſe.

Il conclut que ceux qui nient la preſence réelle, commettent un crime deteſtable, en s'oppoſant à la foy de toute l'Egliſe. La voilà renfermée dans la concluſion. Et le principe de cette concluſion eſt, non que l'Egliſe recite ſimplement ces paroles : *Vt fiat corpus dilectiſſimi Filii tui*, mais qu'elle les étend dans le ſens de la preſence réelle. S'il avoit ſceu que l'Egliſe les priſt en un autre ſens, il auroit eſté inſenſé de reprocher, comme il fait à ces perſonnes, d'eſtre contraires au ſens de toute l'Egliſe. Il ſuppoſe donc comme un principe, *que toute l'Egliſe les prenoit au ſens de la preſence réelle.* Et par conſequent il ſuppoſe qu'elle eſtoit toute entiere dans cette doctrine.

Auſſi il ne le dit pas ſimplement comme une ſimple concluſion qu'il tire de quelques preuves. Il le dit comme une verité d'experience; & il aſſure que l'opinion de la preſence réelle n'avoit jamais eſté combattuë & niée dans l'Egliſe que par des heretiques : *Vſque ad præſens nemo de* Epiſt. ad Fredegard.

CHAP. IX.

erraſſe legitur, niſi qui de Chriſto erraverunt. Et plus bas: *Quamvis ex hoc quidam de ignorantia errent, nemo tamen eſt adhuc in aperto, qui hoc ita eſſe contradicat, quod* TOTUS ORBIS *credit & confitetur.* Ainſi il affirme ce conſentement de l'Egliſe dans cette doctrine en toutes les manieres qu'on le peut affirmer. Il le prend pour principe; il le renferme dans ſes conſequences; il le confirme par l'experience.

M. Claude a encore une autre défaite pour affoiblir ces témoignages de Paſcaſe, qui eſt qu'il veut les faire paſſer pour une adreſſe & un artifice.

Tous les innovateurs; dit-il, *qui viennent par voye d'explication de la foy commune, ne manquent jamais de proteſter que leur doctrine eſt la vraye doctrine catholique, & d'abuſer des expreſſions des Peres, pour les mettre de leur coſté. Et il ne faut pas que l'Auteur nous diſe, que les Pelagiens reconnoiſſoient la doctrine du peché originel, ny que Iulien reprochoit à S. Auguſtin qu'il ſe ſervoit du témoignage des artiſans. Car il eſt vray que dés que la diſpute fut ouverte, ces gens ſe plaignoient que l'autorité de S. Auguſtin & la diligence de ſes diſciples avoit fait recevoir le dogme qu'ils combattoient preſque dans toute l'Egliſe Latine, qui ſelon eux eſtoit preoccupée de cette nouveauté. Mais il n'eſt pas vray qu'ils reconnuſſent, qu'avant que la diſpute fuſt commencée, toute l'Egliſe fuſt dans ce ſentiment là. Qui s'étonnera donc que Paſcaſe ait ſuppoſé de meſme que ſon dogme eſtoit l'ancienne & perpetuelle foy de l'Egliſe, ſous pretexte de quelques expreſſions communes, & de quelques paſſages des Peres qu'il détournoit de leur legitime ſens?*

Il faut que M. Claude ſouffre s'il luy plaiſt qu'on luy remarque dans ce diſcours pluſieurs defauts peu dignes d'un homme ſincere. Car il eſt vray que cette maniere de répondre n'eſt pas ſupportable.

L'Auteur de la Perpetuité pour refuter ce que M. Claude avoit dit dans ſon premier écrit, *Que Paſcaſe en aſſurant que toute l'Egliſe eſtoit de ſon ſentiment, n'avoit fait que ſuivre le procedé des heretiques*, avoit repliqué *qu'il n'eſt point vray que ce ſoit la coutume des heretiques de debiter leurs erreurs comme la foy univerſelle de tous les fidelles de leurs tems.* Et il luy avoit allegué l'exemple des Pelagiens, qui reconnoiſſoient que le dogme du peché originel eſtoit receu dans tout l'Occident, & celuy de Zuingle, qui n'oſoit propoſer ſa doctrine, la voyant contraire à celle de l'Egliſe, comme nous avons vu. A cela M. Claude répond par cette diſtinction, *Qu'il eſt vray que les Pelagiens ſe plaignoient que l'autorité de S. Auguſtin avoit fait recevoir cette opinion preſque dans toute l'Egliſe Latine; mais qu'il n'eſt pas vray qu'ils avoüaſſent qu'avant que la diſpute fuſt commencée, toute l'Egliſe fuſt dans ce ſentiment.*

Or cette diſtinction conceuë en ces termes: *Il eſt vray: Il n'eſt pas vray*, donne cette idée, que l'Auteur de la Perpetuité avance ce que M. Claude ſoutient n'eſtre pas vray, & que ſa preuve eſt fondée ſur ce qu'on luy nie. C'eſt le ſens de cet, *Il eſt vray; Il n'eſt point vray.* M. Claude veut faire ſemblant qu'il accorde l'un comme neluy pouvant nuire, & qu'il nie l'autre comme eſtant ce qui eſt ſoutenu par l'Auteur de la Perpetuité, & qui fait la queſtion.

Cependant cette idée est tres-fausse. Car 1. L'Auteur de la Perpetuité ne parle point du tout de ce que les Pelagiens ont dit, ou n'ont pas dit touchant le tems qui precede leur heresie. Il luy suffit qu'ils n'ayent osé nier que l'Eglise de leur tems ne fust contraire a leur sentiment. Son raisonnement est uniquement fondé sur ce qu'ils ont avoüé de l'estat present de l'Eglise de leur tems. Et c'est par là qu'il prouve que l'impudence des hommes ne peut aller jusques à ce point, que d'assurer que l'Eglise tienne presentement une doctrine, lorsqu'il est clair qu'elle tient une doctrine toute contraire. CHAP. IX.

2. M. Claude fait dire aux Pelagiens tout ce qu'il luy plaist, tant il est accoutumé à ne rapporter jamais rien exactement. Ils ne parloient point, comme il dit, ny de S. Augustin, ny de son credit, ny de la diligence de ses disciples: ce sont des visions de M. Claude. Mais de quelle maniere que ce soit, estant certain que les Pelagiens se plaignoient *qu'une folle & honteuse erreur* (par où ils entendoient la doctrine du peché originel) *dominoit dans l'Eglise: Quoniam rebus in peiorem partem properantibus, in Ecclesia quoque Dei adepta est stultitia & turpitudo dominatum*, comment M. Claude empeschera-t-il qu'on ne voye par cet exemple qu'il n'est point vray que ce soit la coutume des heretiques d'assurer que toute l'Eglise est de leur sentiment? *Iulian. apud Aug. in opere Pers. l. 1. n. 12.*

3. Il ne sert de rien à M. Claude de distinguer le tems qui a precedé la dispute de S. Augustin contre les Pelagiens touchant le peché originel, de celuy qui l'a suivie, si estant contraint d'avoüer qu'en ce dernier tems ils n'osoient pas se vanter que toute l'Eglise fust dans leur opinion, il ne montre du moins qu'ils s'en vantoient dans le premier, comme il dit que c'est la coutume des heretiques. C'est donc ce qu'il devoit justifier. Mais il a bien fait de ne le pas entreprendre, parce qu'il n'y auroit pas reüssi. Car S. Augustin témoigne qu'il n'a écrit contre les Pelagiens sur le peché originel, qu'aprés la condemnation de Celestius dans un Concile de Carthage, qui fut tenu sur la fin de l'an 411. C'estoit donc alors que Celestius estant accusé de nier le peché originel, devoit dire selon la coutume des heretiques, à ce que pretend M. Claude, que la creance de ce peché estoit inconnuë à toute l'Eglise. Mais il n'eut pas cette impudence, parce qu'elle n'est pas humaine, comme Pascase ne l'auroit pas euë, s'il avoit esté effectivement un *innovateur*. *Aug. l. 2. Retract. & Ep. 23. c. 89.*

Il se contenta de s'échapper le mieux qu'il pouvoit, en disant *qu'il estoit en doute touchant ce peché*, parce qu'il *en avoit oüi parler diversement à des Prestres Catholiques, les uns le niant, & les autres le soutenant.* Mais estant interpellé de les nommer, il fut reduit à ne pouvoir nommer que Ruffin: & quoiqu'on le pressast d'en nommer d'autres s'il en connoissoit, il ne l'osa faire, quelque interest qu'il y eust, parce qu'il s'agissoit d'eviter d'estre condamné, comme il le fut en effet.

Voilà qui est dans la vraisemblance. L'auteur d'une nouvelle opinion peut pretendre que d'autres ont eu, ou ont encore la mesme pensée; & il en peut nommer quelques-uns ou en mentant, ou parce qu'effectivement il y en a quelques autres à qui la mesme nouveauté est venuë dans

CHAP. IX. l'esprit. Mais de vouloir que la coutume de ces introducteurs de nouveaux dogmes soit d'assurer, comme fait Pascase, que toute la terre est dans leur sentiment, c'est un paradoxe qui est digne de M. Claude.

4. Neanmoins il a bien vu qu'il auroit de la peine à le faire recevoir. Et c'est pourquoy voulant changer adroitement la question, il suppose faussement que le raisonnement de l'Auteur de la Perpetuité, est fondé sur ce que Pascase disoit que son opinion estoit conforme aux Peres. Or c'est à quoy il n'a jamais pensé. Il sçait qu'il est assez ordinaire aux heretiques de se fortifier contre le jugement de l'Eglise presente, par l'autorité des Peres qu'ils s'attribuent hardiment; parce que ces Peres ne parlent plus pour les démentir; qu'ils haïssent les témoins vivans, qui ne souffrent pas qu'on leur impose; & qu'ils aiment à se prevaloir des morts qui ne peuvent plus s'opposer à l'abus que l'on fait de leurs paroles.

L'Auteur de la Perpetuité ne dit donc point ce que M. Claude luy impute. Mais ce qu'il dit est, que ce n'est point l'ordinaire des heretiques de pretendre que leur doctrine soit conforme aux sentimens presens de l'Eglise de leur tems. Et il soutient que c'est une extravagance toute pure, que de supposer, comme fait M. Claude, ou que Pascase ait pu demeurer toute sa vie si grossierement abusé, que de s'imaginer que toute l'Eglise croyoit avec luy ce qu'il croyoit seul contre le jugement de toute l'Eglise; ou qu'il ait eu assez de hardiesse pour l'écrire & le repeter dans ses livres contre sa conscience, & contre le sens commun.

La premiere de ces suppositions renferme un excés de folie, où les illusions ordinaires des hommes ne peuvent pas arriver.

Et la seconde contient un excés d'impudence où les plus effrontez & les plus abandonnez ne se portent jamais. Et la raison en est, que les hommes reglent toujours leurs paroles par quelque espece d'utilité & d'avantage qu'ils esperent en tirer. Or il ne leur est jamais utile de passer pour impudens ou pour insensez. Ainsi, comme on ne peut attribuer à Pascase avec la moindre apparence ny cet excés de folie, ny cet excés d'impudence, on a droit de conclure, que quand il assure positivement comme il fait, que toute l'Eglise estoit dans la doctrine de la presence réelle, & que personne n'avoit jamais osé contredire formellement cette doctrine; il disoit ce qu'il pensoit; & que ce qu'il pensoit dans une chose de cette nature, ne pouvoit pas estre faux.

Ces paroles de Pascase : *Ie m'étonne de ce que veulent dire maintenant quelques-uns, que ce n'est pas effectivement la verité de la chair de Iesus Christ, mais la vertu de la chair, & non la chair mesme, qui est contenuë dans ce Sacrement :* MIRON *quid volunt quidam nunc dicere, non in re esse veritatem carnis Christi, vel sanguinis; sed in sacramento virtutem quandam carnis, & non carnem*, nous fournissent encore une preuve de mesme nature. Car elles font voir que cette solution de vertu estoit nouvelle, & que Pascase ne l'avoit appriſe que depuis peu.

Or c'est ce qui ne se peut accorder avec l'innovation pretenduë que luy attribuë M. Claude. Car s'il avoit esté le premier auteur de la doctrine de la presence réelle, il n'auroit pas ignoré qu'il auroit esté autrefois luy-

meſme dans ce ſentiment, *que l'Euchariſtie ne contenoit le corps de Ieſus-Chriſt qu'en vertu & en figure, & qu'elle ne le contenoit pas en verité.* Il n'avoit pu ignorer que tous les autres qui n'avoient pas découvert comme luy ce nouveau ſecret, n'en avoient point d'autre penſée; & il n'auroit jamais eu l'impudence de dire, en parlant de l'opinion qu'il auroit trouvée dans l'Egliſe, & qu'il auroit ſçeu eſtre répanduë partout, *qu'il s'étonne de ce que quelques-uns veulent dire maintenant.* Cela fait voir manifeſtement que ce langage eſtoit nouveau; & il ne le pouvoit eſtre que l'opinion des Sacramentaires ne le fuſt auſſi; puiſque dependant abſolument de ce langage, elle ne peut eſtre dans tous les lieux où ce langage n'eſt point: parce qu'il eſt clair que quand on ne détourne point les termes ordinaires parmy les Chrétiens, qui appellent l'Euchariſtie, *Corps de Ieſus-Chriſt, vray corps de Ieſus-Chriſt, propre corps de Ieſus-Chriſt*, au ſens chimerique de *vertu* & de *figure*, on ne les peut entendre que dans le ſens propre & naturel, c'eſt-à-dire dans celuy de la preſence réelle.

Enfin Frudegard meſme, à qui Paſcaſe a écrit ſur la fin de ſa vie pour lever quelques doutes qu'il avoit ſur ce myſtere, peut ſervir encore à convaincre la fauſſeté de la fable de M. Claude, qui pretend que perſonne ne pouvoit avoir l'idée de la preſence réelle s'il ne la prenoit dans le livre de Paſcaſe. *Dicis*, luy dit Paſcaſe, *te ſic anteà credidiſſe, & in libro quem de Sacramentis edidi ita legiſſe; ſed profiteris poſteà, te in libro tertio de doctrina Chriſtiana B. Auguſtini legiſſe quòd tropica ſit locutio.* L'ordre qu'il marque dans ces paroles fait voir que la doctrine de la preſence réelle eſt la foy dans laquelle il avoit eſté élevé, *Dicis te ſic anteà credidiſſe*; que la lecture du livre de Paſcaſe l'y avoit confirmé, *Et in libro quem de ſacramentis edidi ita legiſſe*; mais qu'un paſſage de S. Auguſtin l'en faiſoit douter, *Sed poſteà te in libro tertio de Doctrina Chriſtiana B. Auguſtini legiſſe quòd tropica ſit locutio:* au lieu que ſelon M. Claude il auroit deu dire qu'il avoit cru au commencement que toutes ces expreſſions où il eſt dit que *l'Euchariſtie eſt le corps de Ieſus-Chriſt*, eſtoient metaphoriques, que le livre de Paſcaſe l'avoit fait changer de ſentimens, & que ce livre de S. Auguſtin l'obligeoit à reprendre ſa premiere opinion.

Je ne penſe pas qu'ayant conſideré ſerieuſement toutes ces preuves, on puiſſe ſeulement s'imaginer que Paſcaſe, en declarant *que l'Euchariſtie eſt la vraye chair de Ieſus-Chriſt priſe de la Vierge*, ait propoſé une doctrine nouvelle. Et je ne puis croire qu'entre les Calviniſtes meſmes, d'autres que M. Claude ſe veüillent opiſtiâtrer à ſoutenir une fauſſeté ſi évidente, & ſi capable de faire connoiſtre à tout le monde l'excés de la hardieſſe de quelques-uns de leurs Miniſtres.

CHAPITRE X.

Réponſe aux raiſons par leſquelles M. Claude pretend prouver que Paſcaſe eſtoit inventeur de la doctrine de la preſence réelle.

C'Eſt une choſe étonnante que l'impreſſion que la paſſion fait dans l'eſprit de ceux qui s'y abandonnent. Elle y change les lumieres en tenebres, les tenebres en lumieres, & en rendant les hommes capables de rejetter avec mépris les veritez les plus claires, elle les rend en meſme tems capables d'approuver comme des preuves *inconteſtables* les plus foibles & les plus petites conjectures qu'on puiſs'imaginer.

M. Claude eſt un des hommes du monde qui peut mieux ſervir d'exemple de cette bizarrerie de l'eſprit humain. Car il n'y a rien de plus étrange que l'uſage qu'il fait des mots de *clair*, de *plus clair que le jour*, d'*inconteſtable*, d'*evident*, de *ſolide*; & au contraire de ceux d'*inconcevable*, de *ſans apparence*, de *foible*, & de *pitoyable*.

J'avoüe que ce m'a eſté un divertiſſement en liſant ſon livre, d'examiner l'application qu'il en fait. Je trouvois preſque toujours qu'il eſtoit difficile de s'en ſervir plus mal à propos. C'eſt une reflexion qui meriteroit un chapitre exprés. Mais cependant nous en allons voir quelques exemples dans l'examen que nous ferons des preuves qu'il apporte pour montrer que Paſcaſe eſt *un franc innovateur*.

pag. 633. Si vous luy en demandez ſon ſentiment, il vous dira qu'elles établiſſent *inconteſtablement* ce qu'il pretend : que les paſſages qu'il rapporte ne perſuadent pas, mais *qu'ils contraignent* de tirer la concluſion qu'il en tire; & *pag. 628.* qu'aprés cela *on ne peut plus revoquer en doute* que Paſcaſe n'ait eſté l'inventeur de la preſence réelle.

Voyons donc ce que c'eſt ſelon M. Claude qu'une preuve *inconteſtable*, *indubitable*, *contraignante*. Voicy la premiere.

Premiere Preuve de M. Claude.

» Paſcaſe ſe glorifie dans ſa lettre à Frudegard d'avoir reüſſi dans ſon deſ-
» ſein d'exciter le monde à la connoiſſance de ce myſtere. *Bien que je n'aye*
» *rien écrit*, dit-il, *qui ſoit digne de mes lecteurs dans un livre que j'ay dedié à un*
» *jeune homme, j'apprens neanmoins que j'ay ému pluſieurs perſonnes à l'intelli-*
» *gence de ce myſtere.* Ce qui fait bien voir qu'avant ſon livre l'Egliſe n'eſtoit
» pas préoccupée de ſa doctrine.

Réponſe.

Il y a bien des choſes dans ce paſſage qui donnent lieu de tirer une concluſion toute oppoſée à celle de M. Claude; & il n'y en a aucune qui luy donne le moindre lieu de tirer celle qu'il tire.

Ce

Ce passage dit qu'il a dedié ce livre non *à un jeune homme*, comme traduit M. Claude, mais *aux jeunes gens*: QUEM *cuilibet puero dedicavi*: & cela fait voir qu'il ne l'avoit pas fait pour les personnes sçavantes, qu'il supposoit instruites de ces veritez. Il est donc sans apparence qu'il y ait voulu instruire toute la terre d'une verité qu'il eust cru également ignorée des sçavans & des ignorans. CHAP. X.

Il dit dans ce mesme passage *qu'il n'avoit rien écrit qui fust digne de ses lecteurs.* Or jamais un homme qui découvre un mystere de cette importance ne se servira de ces paroles d'humilité, qui supposent que l'on n'a dit que des choses communes & connuës.

Mais, dit M. Claude, Pascase se vante d'avoir porté plusieurs personnes à penetrer plus avant dans ce mystere, *ad intelligentiam hujus mysterij*; car c'est le sens de ce terme. *Donc l'Eglise n'estoit pas preoccupée de sa doctrine.* C'est une consequence que les personnes judicieuses auront peine à luy pardonner tant elle est eloignée de la raison.

M. Claude devoit-il ignorer qu'outre cette connoissance commune à tous les Chrestiens, qui leur fait croire les mysteres sans beaucoup de reflexion, il y en a une autre plus lumineuse, & qui est souvent marquée dans S. Augustin par le mot *d'intelligence*, qui ne precede pas, mais qui suit la foy, comme en estant le fruit & la recompense: *Sic accipite, sic credite*, dit ce Pere, *ut mereamini intelligere: fides enim debet præcedere intellectum, ut sit intellectus fidei præmium.* *August. serm. 51. de verb. Dom.*

Comme donc tous les Chrestiens croyent les mysteres, ils croyoient tous aussi l'Eucharistie du tems de Pascase en la maniere que nous la croyons: mais ils n'en avoient pas tous l'intelligence, c'est-a-dire qu'ils n'avoient pas tous consideré ce Sacrement adorable avec l'application qu'il merite; qu'ils ne sçavoient pas tous les mysteres renfermez dans les symboles, les rapports de l'Eucharistie avec les Sacremens de l'ancienne loy, les fins que Dieu a euës en l'instituant, ceux qui ont droit d'y participer, les dispositions avec lesquelles on en doit approcher, la grandeur du crime de ceux qui profanent le corps du Seigneur, & les autres choses qui sont expliquées dans le livre de Pascase. Tout cela est compris sous le mot *d'intelligence*; & il l'y comprend luy-mesme, en expliquant dans la suite ce qu'il entend par ce terme, & en faisant l'abregé de tout son livre, sans marquer en particulier la presence réelle.

Ce n'est pas que ce mot *d'intelligence* ne puisse aussi regarder la presence réelle, non comme une verité nouvelle, mais comme une verité qui se peut concevoir plus fortement, & d'une maniere qui penetre plus vivement l'esprit & le cœur: car il y a plusieurs degrez pour croistre dans la connoissance d'un mystere que l'on croit déja par la foy. Mais il regarde encore plus les autres veritez contenuës dans le livre de Pascase; & ce sont ces autres veritez qui ont rendu ce livre plus recommandable dans l'Eglise.

Nous en avons une preuve tres-remarquable dans les Conferences que S. Odon, second Abbé de Cluny, qui écrivoit au 10. siecle. Il cite dans le second livre ce qu'il a cru estre de plus beau & de plus neceſſaire dans le livre de Pascase. Il fait un eloge de cet auteur, comme estant capable d'in-

CHAP. X. ſtruite ſur ce myſtere les *demi-ſçavans* d'un grand nombre de veritez qu'ils ne ſçavent point. Cependant il ne cite aucun de ces paſſages où Paſcaſe prouve la preſence réelle, & où il aſſure le plus fortement, *que l'Euchariſtie contient la vraye chair de Ieſus-Chriſt né de la Vierge.* Ce qui fait bien voir que ce n'eſt point à cauſe de cette ſeule verité que ce livre eſtoit eſtimé, & que comme on la ſuppoſoit connuë de tout le monde & non conteſtée, on s'y appliquoit peu en particulier.

Ce paſſage n'eſt donc propre qu'à prouver tout le contraire de ce que pretend M. Claude.

Seconde preuve de M. Claude.

„ Aprés avoir donné ſon expoſition ſur l'inſtitution du S. Sacrement, il
„ ajoûte: *I'ay diſcouru de ces choſes plus au long, parce que j'ay appris que*
„ *quelques-uns me reprenoient, comme ſi dans le livre que j'ay publié des Sa-*
„ *cremens de Chriſt, j'euſſe voulu donner plus à ſes paroles qu'elles ne portent,*
„ *ou établir quelque autre choſe que ce que la verité nous promet.* Ce qui marque
„ encore que ſon innovation étonna le monde dés qu'elle parut.

Réponſe.

1. La Chronologie de M. Claude n'eſt pas moins nouvelle que ſa logique. Car ſon raiſonnement ſuppoſe que ce livre *du Corps & du Sang du Seigneur*, ait eſté fait preſque au meſme tems que ce Commentaire ſur S. Matthieu, où Paſcaſe ſe plaint de ceux qui le reprenoient. Cependant il y a environ 30. ans entre la publication de ces deux livres, comme il eſt aiſé de le prouver.

Car le livre *des Sacremens*, c'eſt-a-dire celuy *du corps & du Sang du Seigneur*, a eſté fait en 818. ſelon M. Claude, & ſelon Blondel. Or les huit derniers livres du Commentaire ſur S. Matthieu, où ſe trouvent les paroles qu'il rapporte, ont eſté faits lorſque Paſcaſe eſtoit déja Abbé de Corbie, comme il le témoigne dans la preface du cinquiéme Livre: & il ne fut fait Abbé qu'aprés Iſaac en 846. & il ne les fit qu'aſſez long-tems depuis, comme il le dit dans cette preface; par conſequent il y a prés de 30. ans d'intervalle entre ces deux livres, & peut-eſtre davantage. De ſorte que, comme dans le Commentaire ſur S. Matthieu il parle de gens qui reprenoient ſon livre des Sacremens dans le tems meſme qu'il écrivoit ce Commentaire, *Miror quid volunt quidam nunc dicere*, & qu'il ne paroiſt pas qu'on l'ait repris auparavant, puiſqu'il ne s'eſt point mis en peine de le deffendre, on peut conclure, que ce livre que M. Claude dit avoir choqué le monde dés qu'il fut fait, fut ptés de 30. ans public ſans avoir eſté blaſmé de perſonne.

2. Qui a donné droit à M. Claude de donner le nom de *monde* à ces inconnus dont Paſcaſe avoit ſeulement oüi parler, mais qui ne l'avoient jamais contredit en face, & qui n'avoient jamais écrit contre luy? Ce terme ne peut eſtre employé raiſonnablement que pour marquer la plus grande partie des Chreſtiens, ou au moins de ceux qui avoient lu le livre de Paſcaſe. Or il eſt tres-faux dans ce ſens, que *le monde ait eſté*

étonné du livre de Paſcaſe, puiſqu'aucun de ſes amis, aucun de ſa communauté, aucun de ceux avec qui il ſe trouvoit dans les aſſemblées eccleſiaſtiques & dans les Conciles, ne l'en a formellement repris. *Le monde* de M. Claude *ſe reduit donc en petit nombre*, ſelon ſes termes. C'eſt un monde inconnu au grand monde, au monde des Eveſques, des Abbez, & des Religieux qui gouvernoient l'Egliſe de ce tems-la. C'eſt un monde oppoſé à ce que croyoit toute la terre du tems de Paſcaſe. C'eſt un monde qui conſiſte dans quelque petit nombre de raiſonneurs inquiets & temeraires, qui blaſmoient en ſecret ce qu'ils n'oſoient contredire publiquement. Voilà ce que c'eſt que le monde de M. Claude. CHAP. X.

3. M. Claude ne veut pas ſeulement conclure que la doctrine de Paſcaſe a étonné quelques perſonnes : mais il veut conclure de cet étonnement qu'il eſtoit un franc *innovateur* ; & qu'il a propoſé une doctrine inconnuë à toute l'Egliſe. Or il en devoit conclure tout le contraire. L'étonnement de quelques perſonnes eſt tres-peu de choſe pour une doctrine auſſi ſurprenante qu'eſt celle de la preſence réelle à ceux qui n'en ont point oüi parler. Une perſonne qui viendroit dire preſentement que la figure du Roy Henry eſt ſon veritable corps, n'étonneroit pas quelques perſonnes ſeulement ; il étonneroit toute la terre, & il ſeroit regardé comme un inſenſé par tout le monde. Ainſi c'eſt une preuve que cette doctrine n'eſtoit pas nouvelle, de ce qu'elle n'a eſté repriſe que de peu de perſonnes.

4. M. Claude nous dira peut-eſtre que le ſoulevement de ce petit nombre de perſonnes prouve au moins que cette doctrine n'eſtoit pas univerſellement receuë dans l'Egliſe. Mais par ce raiſonnement il concluroit auſſi que la divinité & l'eternité du Fils de Dieu n'eſtoit pas cruë de toute l'Egliſe avant les Ariens ; puiſque cette doctrine ſcandaliſa Arrius, & que ſon ſcandale ſe répandit en peu de tems dans toute la terre. Il concluroit que l'on n'a pas toujours cru que la Vierge fuſt mere de Dieu ; puiſque Neſtorius & Anaſtaſe ſon Preſtre s'eleverent contre ce terme, & contre la doctrine de l'unité de perſonne en Jeſus-Chriſt, dont il eſt une ſuite neceſſaire. La fauſſeté de ces conſequences luy devoit faire connoiſtre la fauſſeté de ſon principe.

Il eſt viſible au contraire que le bon ſens & l'experience obligent d'en établir un tout oppoſé ; qui eſt que toutes les fois qu'on propoſe un myſtere difficile, quoique cru d'ailleurs univerſellement par les fidelles, d'une maniere qui fait que l'on s'y applique davantage, les eſprits qui ne ſont pas aſſez humbles ſont capables de s'en effrayer, & de chercher dans leur raiſon des voyes pour eviter les difficultez qu'ils ne peuvent ſupporter. Et ils s'en prennent alors ſouvent à celuy qui le leur a fait enviſager, en cherchant à le diſtinguer des autres fidelles.

Quelquefois meſme ces mauvaiſes opinions ſont déja toutes formées. Car il ne ſe trouve que trop ſouvent des perſonnes dans la communion meſme de l'Egliſe, qui donnant trop de liberté à leurs penſées & à leurs reflexions, ſe forment des idées des myſteres aſſez differentes de celles que les autres fidelles en ont, en détournant à leur ſens la pluſ-

CHAP. X. part des expreſſions communes. Et il arrive de là que ſi quelque autre perſonne, en ſuivant les idées ordinaires, ſe ſert de quelque terme qu'ils ne puiſſent pas de meſme reduire à leur ſens particulier, ils accuſent cette perſonne de temerité.

C'eſt proprement ce qu'on a ſujet de croire eſtre arrivé du tems de Paſcaſe. Car comme le Sacrement de l'Euchariſtie eſt de ſoy-meſme tres-capable d'exciter des doutes dans les eſprits preſomptueux, il pouvoit y avoir de ſon tems quelque petit nombre de perſonnes, qui s'eſtant appliquées à raiſonner avec trop peu de ſoumiſſion ſur ce Sacrement, s'en eſtoient formé de fauſſes idées. Et ces perſonnes eſtant tombées ſur le livre de Paſcaſe, qui avoit eſté receu dans l'Egliſe depuis environ 30. ans avec une approbation generale, ne laiſſerent pas de s'en bleſſer, parce qu'ils n'eurent pas tant de facilité à en détourner les expreſſions à leur ſens particulier : ce qui fit qu'ils l'accuſerent de temerité.

C'eſt peut eſtre ce que Paſcaſe a voulu marquer dans un lieu où il dit à Frudegard, qu'il peut voir par les paſſages des Peres qu'il luy cite, qu'il n'a point avancé ces choſes temerairement dans le livre qu'il avoit fait eſtant encore fort jeune : *Non me temeritatis afflatu talia olim puerum vidiſſe.* Et ce n'eſt peut-eſtre auſſi qu'une ſimple expreſſion de Paſcaſe, qui n'a rapport à aucune accuſation, & qui marque ſimplement que ſa doctrine eſtoit celle de tous les Peres. C'eſt deviner en l'air que de le vouloir determiner, comme fait M. Claude. Mais quoiqu'il en ſoit, les accuſations vagues & ſecrettes de ce petit nombre de perſonnes, ſemblables à celles de ceux qui ont douté des principaux myſteres, ont toujours faites contre ceux qui les avoient éclaircis & deffendus, ne donnent aucun lieu de conclure que la doctrine de Paſcaſe ne fuſt pas celle de toute l'Egliſe, & n'affoibliſſent en rien le témoignage qu'il en rend, en diſant *que toute la terre en faiſoit profeſſion* ; ces expreſſions ayant une exception naturelle, qui fait qu'elles ne comprennent pas certaines gens qui raiſonnent librement ſur les myſteres, & qui ſe ſeparent de l'opinion commune.

Troiſiéme preuve de M. Claude.

» Quand il propoſe ſon opinion, il la propoſe ſous la forme d'un paradoxe
» qui doit ravir d'admiration.

Réponſe.

Ce reproche eſt fondé ſur ce que Paſcaſe ſe ſert de ces termes au premier chapitre de ſon livre : *Quia voluit, licet in figura panis & vini, hæc ſic eſſe, omninò nihil aliud quàm caro Chriſti & ſanguis poſt conſecrationem credenda ſunt, unde ipſa veritas ad diſcipulos : Hæc, inquit, caro mea eſt pro mundi vita. Et, ut mirabiliùs loquar, non alia planè, quàm quæ nata eſt de Maria Virgine, & paſſa eſt in cruce.* Ces mots de, *ut mirabilius loquar*, donnent ſujet à M. Claude de dire hardiment, que Paſcaſe propoſe ſon opinion comme un paradoxe. Mais où M. Claude a-t-il trouvé que ces termes, *ut mirabiliùs loquar*, ſignifient propoſer un paradoxe, ou recon-

noiſtre qu'une opinion eſt un paradoxe ? Toutes les merveilles ſont-elles des paradoxes ? S. Jean Chryſoſtome propoſoit-il un paradoxe, quand-il s'écrioit ſur le ſujet de l'Euchariſtie : *O merveille, celuy qui eſt à la droite de Dieu eſt entre les mains des Preſtres !* Merveille eſt ce qui ſurpaſſe nos eſprits. Paradoxe eſt ce qui choque nos ſentimens. Or ce qui ſurpaſſe nos eſprits ne choque pas pour cela nos ſentimens. Qui a donné droit à M. Claude de confondre des choſes ſi differentes ? Paſcaſe ſe ſervant d'une expreſſion qui met plus vivement devant les yeux de l'eſprit la merveille de l'Euchariſtie, ſe ſert de cette expreſſion : *Et ut mirabilius loquar*, qui ſignifie, *Pour vous mieux exprimer cette merveille.* Et M. Claude en conclut qu'il propoſe un paradoxe. C'eſt une de ſes preuves *inconteſtables.* CHAP. X.

Quatriéme preuve de M. Claude.

Il ſoumet ſa doctrine au jugement de Frudegard, & le prie de voir ce qu'il y a à reprendre en luy.

Réponſe.

M. Claude eſt peut-eſtre le ſeul homme au monde qui s'aviſaſt de vouloir tirer avantage de cette parole d'humilité, dont ſe ſert Paſcaſe à la fin de ſa lettre à Frudegard. La connoiſſance de la foibleſſe de l'eſprit humain porte toujours les perſonnes vraiment humbles à ſoumettre ce qu'ils écrivent à la cenſure de leurs amis. Et ils ne pretendent pas témoigner par là aucun doute de leur foy, mais reconnoiſtre ſeulement qu'ils peuvent mêler des deffauts humains parmy les veritez de Dieu. Auſſi le meſme Paſcaſe, qui rend cette deference à Frudegard, ne laiſſe pas dans la ſuite de condamner tres-fortement la temerité de ceux qui oſoient choquer la creance que toute l'Egliſe avoit de la preſence réelle de Jeſus-Chriſt : & il ne menage Frudegard ſur ce ſujet qu'autant qu'il eſt neceſſaire pour n'irriter pas un eſprit qu'il vouloit gagner.

Cinquiéme preuve de M. Claude.

Il ne ſe vante jamais que ſa creance ſoit formellement celle de toute « l'Egliſe. «

Réponſe.

Comme nous avons prouvé cy-deſſus que Paſcaſe a fait ce que M. Claude luy impute de n'avoir pas fait, & qu'il l'a fait en pluſieurs manieres, il ſuffit de luy répondre que c'eſt une étrange mauvaiſe foy de mettre en preuve & en argument une fauſſeté ſi inſigne.

Sixiéme preuve de M. Claude.

Il conſerve autant qu'il peut les expreſſions ſacramentales, & s'efforce de « les accommoder à ſon ſens. Il paſſe juſqu'à ſe ſervir de termes qui ſemblent « conſerver la ſubſtance. Tout cela induit viſiblement que ç'a eſté un franc « innovateur ? «

Réponſe.

La ſeule concluſion que la raiſon tire de là eſt, que ces expreſſions ſacramentales s'allient parfaitement avec la foy de la preſence réelle. Auſſi les trouve-t-on egalement & dans ceux qui ont precedé Paſcaſe, & dans ceux qui l'ont ſuivi. C'eſt une étrange maniere de prouver que Paſcaſe eſt novateur, que d'alleguer qu'il a parlé comme toute l'Egliſe a toujours parlé & avant & aprés luy.

Septiéme preuve de M. Claude.

» Bellarmin & Sirmond Jeſuites ont eux-meſmes reconnu cette verité, » autant que la peuvent reconnoiſtre des gens infiniment attachez aux inte- » reſts de l'Egliſe Romaine, comme je l'ay remarqué dans ma réponſe. L'un » dit que ç'a eſté le premier auteur qui a écrit ſerieuſement & amplement » de la verité du corps & du ſang du Seigneur en l'Euchariſtie. L'autre aſſu- » re que c'eſt le premier qui a expliqué le veritable ſentiment de l'Egliſe Ca- » tholique, & qu'il a ouvert le chemin aux autres. C'eſt-a-dire qu'à leur » conte les Auguſtins & les Chryſoſtomes, les Hilaires & les Cyrilles n'en » avoient parlé qu'en beguayant, & comme en paſſant. Et n'eſt-ce pas » confeſſer aſſez clairement qu'ils n'en avoient eu ny la penſée ny la crean- » ce; n'eſtant pas poſſible de s'imaginer ſans leur faire outrage, qu'ils l'ayent » euë, & qu'ils ne s'en ſoient pas expliquez.

Réponſe.

Je puis proteſter à M. Claude que c'eſt avec peine que je ſuis obligé de luy reprocher ſouvent qu'il n'y a ny equité ny bon ſens dans ce qu'il écrit. Mais auſſi il eſt vray qu'il fait injure à tous ceux qui liſent ſon livre, en les croyant capables d'eſtre touchez par des argumens ſi peu dignes d'une perſonne judicieuſe.

Ce que diſent ces deux Jeſuites eſt vray. Paſcaſe a eſté le premier qui a ramaſſé dans un ſeul livre ce qui ſe trouve répandu dans divers écrits des Peres, comme S. Athanaſe eſt le premier qui a fait des traitez exprés de la Trinité; Comme S. Cyrille eſt le premier qui a écrit avec étenduë de l'Incarnation & de l'unité de perſonne en Jeſus-Chriſt; comme S. Auguſtin eſt le premier qui a traitté amplement & ſerieuſement du peché originel; comme tous ceux qui ont fait des recueils des Peres ſur quelque matiere non controverſée, ont eſté les premiers qui les ont faits. C'eſt ce que dit Bellarmin. Et comme Paſcaſe avoit fort bien reüſſi dans ce travail, & qu'il avoit en effet tres-bien recüeilli les veritables ſentimens des Peres, il a eſté ſuivi par tous ceux qui ſont venus depuis luy, comme on a ſuivi S. Athanaſe ſur la Trinité, S. Cyrille ſur l'Incarnation, S. Auguſtin ſur le peché originel & ſur la grace; comme le Maiſtre des Sentences & S. Thomas ont eſté ſuivis dans la Theologie Scholaſtique. C'eſt ce que dit le P. Sirmond. *C'eſt-a-dire*, dit M. Claude, *qu'à leur compte les Auguſtins & les Chryſoſtomes, les Hilaires & les Cyrilles n'en ont parlé qu'en beguayant, & comme en paſſant. Et n'eſt-ce pas confeſſer aſſez clairement qu'ils n'en avoient*

eu ny la penſée ny la creance, n'eſtant pas poſſible de s'imaginer, ſans leur faire outrage, qu'ils l'ayent euë, & qu'ils ne s'en ſoient pas expliquez? C'eſt ce qui s'appelle un argument & une gloſe de declamateur, dont M. Claude devroit avoir quelque honte de ſe ſervir dans une diſpute ſi ſerieuſe. Car ne ſçait-il pas luy-meſme que c'eſt une choſe aſſez rare aux Peres de faire des traitez exprés ſur d'autres points que ceux qui eſtoient conteſtez de leur tems; & que pour les points non conteſtez, on eſt obligé de recüeillir leurs ſentimens des divers ouvrages où ils en parlent, quand on veut avoir en un corps tout ce que l'on en doit croire; & qu'il ne s'enſuit nullement de là qu'ils en ayent parlé en beguayant, puiſqu'il ſuffit qu'ils ayent parlé preciſément & clairement de chaque point dans les occaſions qui s'en ſont preſentées, quoiqu'ils n'ayent pas reüni en un corps toutes ces differentes veritez qu'ils ont enſeignées. CHAP. XI.

Si M. Claude a cru que cette conſequence fuſt raiſonnable, c'eſt une extrême fauſſeté d'eſprit. Si la croyant fauſſe il n'a pas laiſſé de la propoſer, c'eſt une tres-mauvaiſe foy. Pour moy je n'en oſerois juger. Je luy en laiſſe le choix. Mais certainement il ne ſçauroit s'exenter de l'un ou de l'autre de ces reproches. Et ce qui pourroit faire croire que la mauvaiſe foy a beaucoup de part à luy faire ainſi tirer de fauſſes conſequences, c'eſt qu'elle luy fait auſſi faire de fauſſes traductions. Car le P. Sirmond ne dit pas abſolument, comme M. Claude luy fait dire, *que Paſcaſe ait eſté le premier qui a expliqué le veritable ſentiment de l'Egliſe, & qu'il a ouvert le chemin aux autres:* mais il dit, *que Paſcaſe a eſté le premier qui a expliqué de telle ſorte le veritable ſentiment de l'Egliſe qu'il a ouvert le chemin aux autres:* GENUINUM *Eccleſiæ ſenſum ita primus explicuit, ut viam* &c. Or ces deux traductions ſont un ſens tres-different. Car il eſt clair que la ſeconde n'attribuë à Paſcaſe que d'avoir expliqué le premier le vray ſentiment de l'Egliſe *d'une certaine maniere*, c'eſt-a-dire avec methode, avec étenduë, avec l'union de toutes les veritez qui regardent ce myſtere: au lieu que l'autre dit abſolument *qu'il a eſté le premier qui a expliqué le veritable ſentiment de l'Egliſe:* ce qui neanmoins eſtant pris ſelon le bon ſens ne peut fournir aucun ſujet de tirer les conſequences qu'il a plu à M. Claude de tirer.

Je penſe avoir ſuffiſamment prouvé que tous les argumens tirez du livre de Paſcaſe, ou de l'aveu des Catholiques, par leſquels M. Claude pretend prouver que Paſcaſe a eſté *un franc innovateur*, ne ſont que de purs ſophiſmes, & des conjectures indignes d'eſtre propoſées ſerieuſement. Cependant c'eſt ce qu'il veut faire paſſer pour des *preuves inconteſtables* & qui *contraignent* la raiſon de ſe rendre. Il ne reſte plus que celles qu'il tire de quelques auteurs qui ont écrit depuis Paſcaſe, & nous allons voir qu'elles ne ſont pas plus ſolides que les autres.

CHAPITRE XI.

De la diſpute ſur l'Euchariſtie qui arriva aprés la mort de Paſcaſe. De ceux qui y ont eu part. De l'opinion d'Amalarius & d'Heribald.

CE qui embroüille la verité dans la diſcuſſion des queſtions qui dependent des faits hiſtoriques, eſt que la pluſpart de ceux qui les traittent, mêlent tellement leurs conjectures & leurs raiſonnemens avec les faits atteſtez, qu'ils ne font qu'un corps des uns & des autres. Ils ſuppléent les hiſtoires à leur fantaiſie, & nous veulent enſuite faire paſſer ces hiſtoires miparties, & mêlées de faits certains & de conjectures incertaines, pour des preuves réelles & poſitives que l'antiquité leur fournit.

C'eſt pourquoy le premier ſoin que l'on doit avoir eſt de ſeparer d'abord ce que les auteurs anciens rapportent preciſément ſur les faits dont eſt queſtion, des conjectures & des conſequences que l'on en tire.

Pour pratiquer donc cette methode ſur le point dont il s'agit, on peut dire qu'il eſt certain qu'il y a eu quelque diſpute ſur l'Euchariſtie du tems de Charles le Chauve, qui a donné occaſion au livre de Bertram. Car je ſuppoſe comme conſtant, que l'inſcription de ce livre, qui porte, *Ad Carolum magnum*, eſt fauſſe, ou qu'elle s'entend de Charles le Chauve, tous ceux qui en ont parlé, marquant expreſſément qu'il eſtoit dedié à Charles le Chauve.

Mais on y fait prendre part à diverſes autres perſonnes, comme à Amalarius, à Heribald Eveſque d'Auxerre, à Raban Archeveſque de Mayence, & à Jean Scot. Il s'agit de ſçavoir ce qu'il y a de vray dans cette pretention.

Eclairciſſ. ch. 18. Les preuves réelles que l'on a touchant Amalarius & Heribald, ſont 1. que Flore dans un livre manuſcrit cité par Blondel, dit, que le Concile de Creſſy a condamné une expreſſion d'Amalarius ſur l'Euchariſtie, qui eſt que le corps de Jeſus-Chriſt avoit trois formes.

2. Que Guillaume de Malmeſbury dans ſon Epitome manuſcrit, luy attribuë d'avoir cru que le corps de Jeſus-Chriſt receu dans l'Euchariſtie pouvoit eſtre digeré.

L'Auteur Anonyme du P. Celot impute le meſme à Heribald & à Raban. Mais il eſt remarquable que cet auteur imputant auſſi à Raban & à Ratram ou Intram, c'eſt-à-dire à Bertram, d'avoir combattu Paſcaſe ſur la queſtion, *Si l'Euchariſtie eſt le corps de Jeſus-Chriſt pris de la Vierge*, ne l'impute point à Heribald. Voilà les faits certains qui regardent ces auteurs. Et c'eſt de ces faits qu'il faut tirer les conjectures touchant l'opinion qu'on leur doit attribuer.

M. Claude en a conclu qu'ils ont tous eſté adverſaires de Paſcaſe ſur la preſence réelle. Et parce que l'Auteur de la Perpetuité avoit dit dans ſon premier traitté, que l'opinion de M. le Preſident Mauguin, qui attribuë à Amalarius & à Heribald l'hereſie des Stercoraniſtes oppoſée à celle

celle des Sacramentaires, est infiniment plus probable, il entreprend de luy faire voir qu'il se trompe, & il se sert pour cela de deux argumens tout à fait rares. CHAP. XI.

Le premier est, que l'Auteur Anonyme marque que Raban & Ratram ont contredit Paschase sur cette question, *Si l'Eucharistie estoit le corps de Iesus-Christ fils de la Vierge.* Mais quel droit a-t-il de conclure le mesme d'Heribald & d'Amalarius; puisque ny cet auteur, ny aucun autre ne leur ont point attribué d'avoir contredit Paschase sur ce point?

Le second est, que Paschase luy-mesme parlant de ceux qui estoient choquez de son livre, leur attribuë de ne croire pas que l'Eucharistie fut la vraye chair de Jesus-Christ.

Mais qui a dit à M. Claude que ces gens dont parle Paschase fussent Amalarius & Heribald?

Qui luy a dit qu'on ne peut estre adversaire de Paschase qu'en une maniere?

Qui luy a dit enfin qu'Amalarius & Heribald ayent esté en aucune sorte adversaires de Paschase?

L'Auteur de la Perpetuité l'a accordé, parce qu'il a cru que Guillaume de Malmesbury le disoit: mais cela ne paroist pas veritable. Ainsi il n'y a nulle preuve tirée de l'antiquité, sur laquelle on puisse raisonnablement imputer à ces deux auteurs d'avoir esté favorables aux Sacramentaires. Et tous les raisonnemens de M. Claude sont de purs paralogismes, qui concluent l'opinion d'un auteur de celle d'un autre, sans avoir montré qu'il y ait eu aucune union & aucune liaison entre ces auteurs.

Mais si l'on demande maintenant sur quelles preuves on peut appuyer l'opinion de M. Mauguin, qui veut qu'Amalarius ait esté Stercoraniste, on peut dire à M. Claude qu'elles sont aussi solides que les siennes sont vaines & frivoles.

Car la lettre d'Amalarius, imprimée dans le VII. volume du *Spicilegium*, donne lieu de démêler l'opinion de cet auteur.

Il paroist par cette Lettre, que jamais personne n'enseigna plus formellement la presence réelle qu'Amalarius; puisqu'il declare formellement, *que le corps de Iesus-Christ est dans la terre quand il veut*, & qu'il se met en peine d'expliquer comment il sort de nos corps aprés y avoir esté receu par l'Eucharistie. Mais il paroist en mesme tems qu'il concevoit ce mystere d'une maniere un peu grossiere, & qu'il doutoit si le corps de Jesus-Christ estant une fois receu, ne faisoit point partie de nos corps jusqu'à la mort, ou s'il sortoit par les pores.

Cela fait voir que c'est avec beaucoup d'apparence qu'on a attribué à cet auteur d'avoir cru que le corps de Jesus-Christ estoit digeré, & qu'il estoit sujet aux accidens des viandes communes, c'est-a-dire qu'il faisoit partie de nos corps. Et comme il avoit peut-estre poussé plus avant cette pensée, on a sujet de croire que c'est cette erreur que le Concile de Cressy avoit condamnée dans l'expression de *Corpus triforme, & tripartitum.* Car cette expression, qui est d'elle-mesme innocente, puisqu'il est vray qu'outre le corps naturel de Jesus-Christ, on peut encore considerer l'Eglise militante qui est son corps d'une autre maniere, & l'Eglise des

CHAP. XI. morts qui comprend ceux qui ſont dans le ciel & ceux qui ſont dans le purgatoire, leſquels ſont auſſi partie du corps de Jeſus-Chriſt ; cette expreſſion dis-je, eſtoit mauvaiſe dans le ſens d'Amalarius, qui ſemble avoir cru que le corps de Jeſus-Chriſt eſtoit réellement dans les ſepulchres, faiſant partie du corps des élus morts, & réellement dans les fidelles vivans; & qu'ainſi il eſtoit *ſous trois formes*. Le paſſage de la Lettre d'Amalarius, joint à la condamnation de ſon expreſſion, *Corpus triforme & tripartitum*, par le Concile de Creſſy & par Paſcaſe, rend tellement probable cette penſée, que je ne croy pas qu'on en puiſſe avoir raiſonnablement une autre. *Ita verò ſumptum corpus Domini*, dit-il dans cette Lettre, *bonâ intentione, non eſt mihi diſputandum utrùm inviſibiliter aſſumatur in cœlum; an reſervetur in corpore noſtro uſque ad diem ſepulturæ, aut exhaletur in auras, aut exeat de corpore noſtro cum ſanguine, aut per poros emittatur, dicente Domino: Omne quod intrat in os, in ventrem vadit, & in ſeceſſum emittitur.* Voilà l'erreur des Stercoraniſtes aſſez clairement exprimée. Et l'on doit juger par les ſuites, & par ce que Flore & l'Egliſe de Lyon diſent de luy, qu'il avoit propoſé aſſertivement ce qu'il ne propoſe en cet endroit que douteuſement; & qu'il avoit dit, que le corps de Jeſus-Chriſt demeuroit dans les corps des Chreſtiens juſqu'au jour de leur ſepulture incluſivement, c'eſt-a-dire qu'il y demeuroit toujours.

Spicileg. t. 7. pag. 172.

C'eſt ce qui fait voir que c'eſt une contradiction imaginaire, que celle que M. Claude reproche à l'Auteur de la Perpetuité touchant Amalarius, ſur ce qu'il dit d'une part, & qu'il n'y auroit pas lieu de croire cet Auteur capable d'aucune erreur ſur l'Euchariſtie s'il n'en avoit rien écrit que ce qui ſe trouve dans le Livre des Divins Offices ; & qu'il témoigne de l'autre ſe rendre à l'autorité de Flore, qui accuſe Amalarius d'erreur ſur l'Euchariſtie. Surquoy M. Claude ſuppoſant que Flore n'a repris dans Amalarius que l'expreſſion de *Corpus triforme*, dit que l'Auteur de la Perpetuité ſe contredit, parce que cette expreſſion, *Corpus triforme*, eſt contenuë dans le livre des Divins Offices d'Amalarius.

Je dis que cette contradiction eſt imaginaire, 1. Parce que M. Claude n'a nulle preuve que Flore & le Concile de Creſſy n'ayent repris dans Amalarius que cette ſeule expreſſion.

2. Parce que l'on peut fort bien croire que Flore a eu raiſon de condamner cette expreſſion, à cauſe de l'abus, & du mauvais ſens qu'Amalarius y enfermoit ; & l'approuver en meſme tems, parce qu'elle eſt bonne en elle-meſme.

Et en effet il eſt impoſſible que M. Claude ne faſſe luy-meſme ce qu'il reproche à l'Auteur de la Perpetuité. Car il eſt certain qu'il approuve que l'on appelle l'Egliſe des vivans le corps de J.C. : qu'il approuve que l'on appelle l'Egliſe des morts le corps de J. C. qu'il approuve que l'on appelle Corps de J. C. ſon corps naturel. Voilà donc le mot de *Corps de Ieſus-Chriſt* appliqué à trois choſes differentes, qui ont des formes differentes. Et ainſi voilà *Corpus triforme, & tripartitum.* Cependant il croit apparemment que le Concile de Creſſy a eu quelque raiſon de condamner cette expreſſion, & qu'il l'a priſe en quelque mauvais ſens. Il croit donc comme l'Auteur de la Perpetuité,

que cette expression est bonne en elle-mesme, comme elle est dans le livre des Divins Offices, & qu'estant prise par Amalarius en un mauvais sens, elle a esté condamnée dans ce mauvais sens par le Concile de Cressy. CHAP. XII.

L'opinion d'Amalarius regle celle d'Heribald. Car puisque l'Epitome de Guillaume de Malmesbury les joint ensemble, & qu'il n'y a nulle raison de les separer, on doit conclure probablement qu'ils ont esté de mesme sentiment. Ainsi comme Amalarius est tres-declaré pour la presence réelle, on doit croire le mesme d'Heribald.

CHAPITRE XII.

Des autres pretendus adversaires de Paschase, sçavoir Raban, Bertram, Iean Scot, Prudence. Quel sentiment la raison nous oblige d'en avoir.

IL ne reste plus à examiner que Raban, Bertram, Jean Scot, & Prudence, que M. Claude fait aussi adversaires de Paschase. Voicy ce qu'il y a de vray de chacun de ces auteurs.

Raban est accusé de l'erreur des Stercoranistes par l'Auteur anonyme, & par Guillaume de Malmesbury; & de plus d'avoir contredit Paschase dans une lettre écrite à l'Abbé Egilon sur la question : *Si l'Eucharistie est le corps de Iesus-Christ né de la Vierge.* C'est ce que porte le témoignage de cet Anonyme.

Pour l'erreur des Stercoranistes, elle ne regarde point Paschase. Et il suffit de direicy que l'on s'y peut facilement tromper, & que parce qu'un auteur aura dit que le sacrement de l'Eucharistie nourrit, n'ayant égard qu'à l'effet, on peut luy imputer d'avoir cru qu'elle nourrit par le mélange du corps de Jesus-Christ avec le nostre. Le seul témoignage d'un auteur aussi peu judicieux que cet Anonyme, ne suffit pas pour l'imputer à Raban, n'y ayant d'ailleurs rien dans ses œuvres qui ne puisse recevoir un bon sens.

Pour la seconde question sur laquelle Raban est accusé par l'Anonyme d'avoir contredit Paschase, on peut faire deux ou trois remarques. La premiere est, que l'on n'a nul sujet de croire que Raban ait attaqué Paschase autrement que Bertram. Or Bertram ne nomme nulle part Paschase; & non seulement il ne l'attaque point ouvertement, mais il evite mesme de luy paroistre contraire, comme nous le montrerons. Ainsi l'on ne peut conclure du témoignage de cet auteur, que Raban ait esté adversaire du livre de Paschase, comme M. Claude voudroit bien le faire croire.

La seconde, que cet Auteur Anonyme est le seul qui parle de cette lettre de Raban à Egilon : qu'elle n'a jamais esté citée ny par Berenger, ny par aucun autre auteur; & qu'elle a esté inconnuë à tous les Ecrivains de l'onziéme siecle, & de tous les siecles suivans. Ce qui doit faire juger que c'estoit une lettre particuliere qui n'avoit jamais esté fort publique, & qui estoit tombée par quelque rencontre entre les mains de cet Auteur.

La troisiéme, que cet Anonyme est un des plus petits esprits, & des moins judicieux qui se soient jamais meslez d'écrire : de sorte qu'il n'y

CHAP. XII. a guere de perſonne plus capable que luy de ſe tromper dans l'intelligence du ſens des Auteurs ; & il n'y a que ceux qui ne l'ont point lu qui puiſſent douter de ce que j'en dis.

Tout ce que l'on peut donc conclure de ſon témoignage, eſt que Raban a dit dans cette lettre particuliere à Egilon quelque choſe de ſemblable à ce que l'on cite de ſon Penitentiel, qui eſt, qu'il y en avoit qui enſeignoient, que le ſacrement de l'Euchariſtie eſtoit le corps né de la Vierge, & que ce ſentiment n'eſtoit pas bon. C'eſt ce que cet Auteur Anonyme a cru contraire à Paſcaſe. Mais l'on n'en peut conclure ny qu'il ait attaqué Paſcaſe ouvertement, ny qu'il ait eſté chef de party, ny que l'on ait ſceu meſme dans ſon ſiecle qu'il fuſt de ce ſentiment : car on écrit pluſieurs choſes à ſes amis qui ne deviennent pas pour cela publiques.

Quand on ſuppoſeroit que l'Auteur anonyme a bien entendu le ſens de Raban, & qu'il auroit en effet contredit Paſcaſe, ce ſeroit le plus petit avantage du monde pour M. Claude. Car ſi la divinité de Jeſus-Chriſt a eſté attaquée ouvertement par tant de grands eſprits, & par tant d'Eveſques celebres ; ſi tous les autres articles de la foy ont excité des doutes dans des hommes qui avoient beaucoup de ſcience & de lumiere ; qui s'étonnera qu'un eſprit comme Raban qui eſtoit aſſez humain, comme il paroiſt par une de ſes lettres que l'Egliſe de Lyon a refutée, ſoit tombé dans quelque erreur ſur le ſujet de l'Euchariſtie ? M. Claude croit-il que les eloges qu'il luy donne aprés Trithéme, *d'avoir eſté tres-ſubtil Philoſophe, Rhetoricien, Aſtronome & Poëte*, le rendent incapable de ſe tromper ? Et il ne ſert de rien de dire que perſonne ne luy a reproché cette erreur ; car il ne paroiſt pas qu'aucun autre auteur que l'Anonyme ait vu cette lettre à Egilon : de ſorte que le ſeul qui en a eu connoiſſance, l'a condamnée.

pag. 510.

Mais de plus combien y a-t-il d'erreurs dans les auteurs eccleſiaſtiques qui n'ont jamais eſté relevées de perſonne, ny reprochées à ceux qui les ont enſeignées ? Il y en a des exemples étonnans : & en voicy un entr'autres qui eſt ſingulier en ce genre.

In Biblioth. cod. 177.

Photius témoigne que Theodore de Mopſveſte avoit fait un livre contre la doctrine du peché originel. L'Orient & l'Occident ont eſté auſſi animez contre cet auteur qu'on l'ait jamais eſté contre qui que ce ſoit. On l'a condamné meſme aprés ſa mort dans le V. Concile. Il n'y eut donc jamais perſonne moins favorable que luy. Cependant on ne trouve point que cette erreur capitale remarquée par Photius, ait eſté relevée par aucun auteur du VI. ſiecle, dans le tems meſme que l'on pouſſoit Theodore avec plus de ſeverité.

Il y a encore en diverſes bibliotheques un livre de ce tems-là attribué à Jean Scot, qui porte pour tiltre, *Dialogue des Natures*, qui eſt plein d'une infinité d'erreurs groſſieres. Et neanmoins il ne paroiſt pas qu'elles ayent eſté condamnées par aucun jugement eccleſiaſtique de ce ſiecle-là.

On ne peut donc rien conclure de ce que perſonne n'a repris Raban d'une erreur contenuë dans une lettre qu'il a écrite à la fin de ſa vie, & qui

n'a peut-estre jamais esté veüe que par un tres-petit nombre de personnes. CHAP. XII.

C'est ce qu'on pourroit dire à M. Claude s'il estoit certain que Raban eust esté en effet contraire à Paschase. Mais je luy soutiens de plus que cela n'est pas certain ; & je l'assure que ce n'est point l'interest de la cause que je deffens qui me fait entrer dans cette pensée, mais que c'est la seule veuë de la verité.

Voicy les raisons qui me persuadent que non seulement l'opinion de M. Claude touchant Raban est incertaine, mais qu'il y a mesme toute sorte d'apparence qu'elle est fausse.

Cette proposition, *que le sacrement de l'Eucharistie n'est pas le corps mesme né de la Vierge*, peut avoir deux sens, l'un, que la partie exterieure du sacrement, c'est-a-dire le voile sensible, n'est pas réellement le corps de Jesus-Christ ; que le corps de Jesus-Christ n'est pas réellement blanc, rond, & n'a pas en soy tous les accidens sensibles qui nous paroissent : l'autre, que le corps de Jesus-Christ n'est pas réellement contenu dans le sacrement. Dans le premier sens, elle est enseignée formellement par Paschase, par Thomas Valdensis, par la Glose du decret, & par tous les Catholiques, bien loin d'estre contraire à leur doctrine. Dans le second, elle est directement contraire à la creance de l'Eglise. Il s'agit de sçavoir en quel sens elle a esté enseignée par Raban. Nous n'avons plus sa lettre pour nous en éclaircir. Le passage que l'on cite du Penitentiel ne dit que la chose mesme, & ne determine pas le sens.

Si nous n'avions donc point d'autre lumiere que celle-là, je dirois à M. Claude qu'une des plus grandes qualitez d'un critique judicieux, est de n'étendre pas ses conjectures plus loin que les apparences que les faits fournissent, & de reconnoistre pour incertain ce qui l'est effectivement : *Nescire quædam, magna pars sapientiæ.*

Mais voicy ce qui peut donner quelque sorte d'éclaircissement au doute où l'on peut estre sur l'opinion de Raban.

Raban ne dit pas absolument, *que le sacrement de l'Eucharistie n'est point le corps de Iesus-Christ né de la Vierge.* Mais il dit, *que quelques-uns ont soutenu mal à propos depuis peu, que le sacrement de l'Eucharistie estoit le corps de Iesus-Christ né de la Vierge :* QUIDAM *nuper de ipso sacramento corporis & sanguinis Domini non rectè sentientes, dixerunt hoc ipsum corpus & sanguinem Domini esse, quod de Maria Virgine natum est.*

C'est donc l'opinion de ces personnes qui disoient du tems de Raban, *que le sacrement de l'Eucharistie estoit le corps de Iesus-Christ né de la Vierge*, qui doit regler le sens de cette expression de Raban.

Or je pense que M. Claude ne se plaindra pas que je prenne pour principe, que Raban a fait allusion à ceux qui dans cette dispute excitée sous Charles le Chauve, disoient *que le sacrement de l'Eucharistie estoit le corps de Iesus-Christ né de la Vierge* ; & qu'il a attaqué par là les mesmes personnes que Bertram a attaquées dans son livre, le mot de *nuper* marquant expressément qu'il parle d'une dispute presente & nouvelle.

Il ne s'agit donc que de voir qui sont ceux contre qui Bertram a disputé, & en quel sens ils ont dit, *que le sacrement de l'Eucharistie estoit le corps*

CHAP. XII. *de Iesus-Christ né de la Vierge.* Et certainement si l'on en croit l'Auteur Anonyme, on conclura que c'est Paschase; ce qui seroit favorable à M. Claude. Mais je pretens luy faire voir qu'il est tres-clair, que cet Auteur Anonyme, qui n'est pas certainement contemporain, puisqu'il ne sçait pas qui estoit Ratram, & qui parle de toutes choses avec tres-peu de jugement, s'est trompé sur ce sujet, en s'imaginant que Bertram a combattu directement la doctrine de Paschase, & que c'est luy qu'il a eu en veuë, lorsqu'il pretend prouver *que le sacrement de l'Eucharistie n'est pas le corps mesme de Iesus-Christ.*

C'est une partie de ce que j'ay à dire à M. Claude sur le livre de Bertram. Et afin qu'il comprenne mieux ma pensée, je le prie de remarquer qu'on peut faire sur le sujet de ce livre deux questions toutes separées.

L'une est de sçavoir, si les adversaires qu'il combat directement, je veux dire ces personnes qui disoient *que le sacrement de l'Eucharistie estoit le corps mesme de Iesus-Christ né de la Vierge*, sont Paschase & ses disciples; ou si ce n'est point au contraire des gens qui soutenoient que le Sacrement, c'est-à-dire le voile exterieur, estoit le corps mesme de Jesus-Christ.

La seconde, si en combattant ces personnes il n'a point ruiné la realité, & combattu secrettement l'opinion de Paschase & de l'Eglise, quoy qu'elle ne fust pas le sujet de la dispute.

Je croy sur la premiere question, qu'il est certain que ces adversaires que Bertram attaque directement, ne sont point Paschase & ses disciples, & que la presence réelle n'estoit point le sujet de cette dispute: mais qu'il a pour but principal de combattre des personnes qui soutenoient que le corps de Jesus-Christ estoit ce que nous voyons, ce que nous sentons, & qu'il n'y avoit point de difference entre ce qui paroissoit exterieurement, & ce qui estoit interieurement.

Je croy sur la seconde, qu'il est assez incertain si Bertram en combattant ces adversaires qu'il avoit raison de combattre, n'est point allé trop avant; & si au lieu de soutenir simplement comme Paschase, *que le corps de Iesus-Christ estoit caché réellement sous le voile du Sacrement*, il n'a point pretendu insinuer finement que ce corps de Jesus-Christ estoit la puissance du Verbe, qui suppleoit les effets du corps de Jesus-Christ; & qu'ainsi quoiqu'il y ait lieu de rejetter cet auteur comme se servant d'expressions d'angereuses, c'est neanmoins une temerité à M. Claude de dire avec la hardiesse qu'il fait que cet Auteur est *clairement favorable* aux Calvinistes.

De l'Ordre des Chanoines Regulliers de S. Augustin.

Je reserve à traitter le second point ensuite d'une Dissertation, qu'un sçavant Theologien a eu la bonté de me faire mettre entre les mains, & qui demesle si bien plusieurs questions de critique que j'avois dessein de traitter, que j'ay trouvé qu'il valoit mieux la faire imprimer toute entiere à la fin de ce volume.

Mais pour la premiere qui appartient proprement au sujet que nous traittons icy, elle se peut decider par des preuves tres-claires.

Car premierement il est certain qu'il y a eu effectivement des gens en ce tems-là qui disoient grossierement, *que le corps de Iesus-Christ estoit tel que le Sacrement paroissoit*, c'est-à-dire que le corps de Jesus-Christ avoit en

soy réellement la forme de pain. Car cette opinion estoit une suite necessaire de celle d'Amalarius, telle que nous l'avons expliquée. Et c'est de là qu'il concluoit que le corps de Jesus-Christ sortoit par les pores, & qu'il luy appliquoit ces paroles : *Omne quod in os intrat, in ventrem vadit, & in secessum emittitur.* CHAP. XII.

Il est encore certain par l'accusation que Flore forme contre luy *d'avoir corrompu la France par ses opinions fantastiques*, qu'Amalarius a eu des disciples.

Amalarius estoit proprement de ce tems-là : car il fut employé par Hincmar à écrire contre Goteſcalque.

Voilà donc des gens qui ont dit du tems de Charles le Chauve, & qui ont deu dire selon leurs principes, *Que le corps de Iesus-Christ avoit en soy tous les accidens exterieurs qui paroissent à nos sens, & qu'il n'y avoit point de difference entre le corps de Iesus-Christ né de la Vierge, & le Sacrement.* Voilà des gens contre qui on a pu soutenir d'une maniere orthodoxe, *que le sacrement de l'Eucharistie n'estoit pas le corps de I. C. né de la Vierge.*

Or il paroist manifestement par le livre de Bertram, qu'il n'attaque directement que ces personnes.

Il propose dans sa preface l'opinion de ceux qu'il combat en ces termes : *Quidam fidelium corporis, sanguinisque mysterium quod in Ecclesia quotidiè celebratur, dicunt quod nulla sub figura, nulla sub obvelatione fiat, sed ipsius veritatis nudâ manifestatione peragatur.* C'est-a-dire *qu'il y a des fidelles, qui soutiennent que le mystere du corps de I. C. qui se celebre dans l'Eglise, ne se fait sous aucune figure, ny sous aucun voile ; mais que la verité y paroist toute nuë & toute manifeste.* Et afin qu'on ne dise pas qu'il met la question à sçavoir si l'on doit croire que J. C. y est figurément, ou s'il n'y est pas réellement, il s'explique encore plus clairement dés le commencement du livre. *Vostre Majesté demande*, dit-il, *si le corps & le sang de I. C. qui est receu dans l'Eglise par la bouche des fidelles, se fait en mystere ou en verité (c'est a-dire s'il contient quelque chose de caché qui n'est aperceu que par les yeux de la foy) ou si sans le voile d'aucun mystere, la veuë du corps voit exterieurement ce que la veuë de l'esprit regarde interieurement; en sorte que tout ce qui se fait en ce mystere soit découvert à la veuë des sens : & en second lieu, si c'est le mesme corps qui est né de la Vierge Marie, qui a souffert, & qui est mort.*

Il est donc visible que ces gens qui disoient que c'estoit le mesme corps, disoient aussi qu'il n'y avoit *point de difference entre ce que les sens apperceivoient, & ce que la foy découvroit dans ce mystere :* qu'ils disoient *que tout s'y passoit sans figure & sans voile :* qu'ils disoient *que tout ce qui s'y faisoit, estoit découvert aux sens ;* & qu'ainsi ils vouloient que l'objet sensible fust réellement le corps de Jesus-Christ. Or il faut n'avoir jamais lu le livre de Paschase, pour croire ou que ce soit là son opinion, ou que son sentiment puisse estre representé par ces termes.

Il dit, *qu'on ne doit point nier que ce sacrement ne soit figure : Quia mysterium est sacramentum, nec figuram illud negare possumus.*

Il distingue ce qui se sent exterieurement, de ce qui est caché interieurement : & il enseigne que l'un est figure de l'autre : *Est autem figura vel*

CHAP. XII. *character hoc quod exteriùs sentitur.* Et il ne met la verité qu'au dedans sans l'exposer aux sens : *sed totum veritas & nulla adumbratio quod interius percipitur.*

Il appelle le sacrement visible la figure & le caractere de la chair & du sang: *Reliquit nobis hoc sacramentum visibile, figuram & characterem carnis suæ.*

Au lieu que ceux que Bertram attaque disoient : *Qu'il n'y avoit rien de caché, & que tout estoit visible dans ce sacrement.* Pascase fait une opposition contradictoire à celle-là, en assurant *que tout n'est pas visible dans ce sa-*
chap. 3. *crement, & qu'il y a quelque chose de caché :* HOC *quippe est quod sacramentum vel mysterium vocatur. Si enim totum visibile fieret, nullum in eo mysterium vel secretum esset, nulla fides, nulla vis spiritualis, nulla alia res, quàm quæ oculis & gustui subjacent.*

Ces gens dont parle Bertram ne vouloient pas que l'on vist autre chose par la foy que ce que l'on voyoit exterieurement. Et Pascase fait encore une proposition contradictoire à celle-là. *Apprenez*, dit-il, *ô homme à goûter une autre chose que ce qui se sent par la bouche de la chair ; à voir autre chose que ce que les yeux charnels vous découvrent :* DISCE, *ô homo, aliud gustare quàm quod ore carnis sentitur, aliud videre quàm quod oculis istis carneis ministratur.*

Et que M. Claude ne nous dise pas, que Bertram represente l'opinion de Pascase dans les termes ausquels il la devoit exprimer, & non pas en ceux ausquels il l'exprime par finesse. Car outre que cela est visiblement faux, il n'y eut jamais d'homme assez mal-habile, pour se servir en exprimant l'opinion de son adversaire des termes mesmes que cet adversaire condamne & rejette formellement, sans avertir qu'il ne s'exprime pas en ces termes, mais qu'il se sert d'autres paroles pour couvrir son opinion.

Il seroit aussi inutile de répondre avec Aubertin, que par ces figures dont parle Bertram, lorsqu'en representant l'opinion de ceux qu'il combat, il leur attribuë de dire *que le corps de Iesus-Christ se fait sans figures*, il entend des figures de paroles.

Car il est clair qu'il prend le mot de *figure* generalement pour tout voile qui couvre la verité, & qu'il impute à ces personnes de n'en reconnoistre aucun dans l'Eucharistie ny de paroles ny de choses, mais de n'admettre aucune difference entre la veuë de l'esprit, & la veuë des sens.

Cela paroist encore par la maniere dont Bertram propose l'opinion qu'il veut établir. Car tant s'en faut qu'elle soit directement opposée à celle de Pascase, qu'elle est conceuë dans les mesmes termes ausquels Pascase exprime la sienne, de sorte qu'il ne peut y avoir de difference de sentiment entre ces deux auteurs, qu'en ce que Bertram n'a peut-estre pas pris les termes dans le mesme sens que Pascase.

Exterieurement, dit-il, *on voit la forme du pain qui estoit auparavant ; on apperçoit la mesme couleur ; on sent la mesme saveur. Mais interieurement on nous montre une autre chose beaucoup plus precieuse & plus excellente, c'est-à-dire qu'on montre le corps de Christ, qui est veu, pris, mangé par la veuë de l'esprit fidelle, & non par les sens de la chair.*

Le vin aussi qui par la consecration sacerdotale est fait le sang de Iesus-Christ,

montre

montre une autre chose au dehors, & en contient une autre au dedans. Car que voit-on au dehors que la substance du vin? Mais si vous le considerez interieurement, ce n'est plus la liqueur du vin, mais la liqueur du sang de Iesus-Christ qui est gousté par l'esprit de ceux qui croyent. CH. XII.

Je n'examine pas si Bertram n'entend point ces paroles en un autre sens que Paschase. Mais je dis que Paschase s'exprime en ces mesmes termes; & que tous ceux qui veulent contredire un auteur directement, s'opposent non seulement à son sens; mais aussi à ses paroles, & qu'ils n'empruntent jamais les paroles de ceux qu'ils combattent pour exprimer leur propre opinion.

C'est encore pour exprimer l'opinion contraire à celle de ceux qu'il combat, que Bertram dit, *Que le pain qu'on offre estant pris des fruits de la terre, est changé par la consecration au corps de Iesus-Christ; comme le vin qui vient de la vigne est fait par la consecration du divin mystere le sang de Iesus-Christ; non visiblement, mais, comme dit ce saint Docteur, par l'operation invisible du saint Esprit. Et c'est pourquoy on appelle ces choses le corps & le sang de Iesus-Christ, parcequ'on ne les considere point par ce qu'elles paroissent au dehors, mais par ce qu'elles ont esté faites interieurement.*

C'est ainsi que Paschase exprime ses sentimens. *La chose sensible*, dit-il, *est changée intelligiblement par la puissance de Dieu, & par la parole de Iesus-Christ en sa chair & en son sang.*

Paschase & Bertram veulent qu'il y ait difference entre ce que l'on voit, & ce que l'on croit; & ces adversaires de Bertram, ruinoient cette difference.

Paschase & Bertram veulent que ce qu'on voit au dehors soit la figure du corps de Jesus-Christ; & ces adversaires de Bertram vouloient qu'il n'y eust point de figure, & que l'on vist le corps de Jesus-Christ mesme.

Paschase & Bertram veulent que le changement soit intelligible & spirituel; & ceux que Bertram combat vouloient qu'il fust visible, c'est-à-dire que l'on vist réellement la chose mise en la place du pain.

Enfin la conclusion de cette premiere question est encore exprimée par Bertram en des termes par lesquels Paschase exprimeroit son sentiment.

Ex his omnibus, dit-il, *quæ sunt hactenus dicta, monstratum est, quòd corpus & sanguis Christi, quæ fidelium ore in Ecclesia percipiuntur, figuræ sunt secundum speciem visibilem. At verò secundùm invisibilem substantiam, id est divini potentiam verbi, corpus & sanguis Christi verè existunt.*

C'est selon les termes, ce que dit Paschase: *Est autem figura vel character hoc quod exteriùs sentitur: sed totum veritas, & nulla adumbratio, quod interiùs percipitur.*

La seconde question que traitte Bertram, est dependante de la premiere. Car ce qu'il veut prouver directement, est que *le Sacrement visible n'est pas le corps de Iesus-Christ né de la Vierge.* Ce qui est conforme à la doctrine de Paschase, qui appelle le sacrement visible, *similitudinem carnis ejus*; mais qui veut que cette chair née de la Vierge soit réellement cachée & contenuë au dedans.

Il refute encore directement des gens, qui disoient qu'il falloit juger de

CHAP. XII. ce sacrement par les sens, & qu'il n'y avoit rien de caché : *Dicunt qui nihil hic volunt secundum interiùs latentem virtutem accipere, sed totum quod apparet visibiliter æstimare.* Or il n'y a rien de plus contraire à la doctrine de Paschase que cette expression & ce sentiment.

Il refute des gens qui disoient que ce qu'on voyoit estoit le corps de Jesus-Christ *in specie* c'est-à-dire *visiblement.* Or Paschase le nioit expressément.

Tous ces argumens vont à distinguer ce qui se voit, de la chair naturelle de Jesus-Christ. Et la conclusion qu'il en tire est entierement conforme à l'expression de Paschase : *Exteriùs igitur quod apparet, non est ipsa res, sed imago rei. Mente verò quod sentitur & intelligitur, veritas rei :* CE *qui se voit exterieurement n'est pas la chose mesme, c'est l'image de la chose. Mais c'est la verité de la chose qui se sent, & qui se conçoit interieurement.* Par où il marque que ceux qu'il combat enseignoient que ce qui paroist au dehors estoit la chose mesme ; ce qui est directement contraire à Paschase, qui n'appelle ce que l'on voit, que *figure, caractere, similitude, sacrement.*

Tout cela prouve demonstrativement que Bertram ne combat point directement Paschase : que ce n'est point luy qu'il refute : que le livre de Paschase n'estoit point le sujet de la dispute, comme s'est imaginé M. Claude : que la question qui luy avoit esté proposée par Charle le Chauve, n'estoit point celle de la presence réelle : que cette division dont il parle, n'estoit point entre des gens dont les uns soutinsent la presence réelle, & les autres la niassent ; mais qu'elle estoit entre des personnes qui suivant les principes d'Amalarius soutenoient qu'il n'y avoit point de voile, ny de figure dans le sacrement de l'Eucharistie ; qu'il n'y avoit point de difference entre ce qu'on voyoit, & ce qu'on croyoit ; que le corps de Jesus-Christ y estoit visible ; & d'autres personnes qui s'opposoient à ces expressions excessives.

Et c'est pourquoy l'on doit croire que Raban n'a desapprouvé que cette seule opinion combattuë directement par Bertram.

Et par consequent, comme on ne sçait autre chose de Raban, sinon qu'il n'a pas approuvé l'opinion de ces gens-là, & qu'il avoit droit de ne l'approuver pas en effet, on ne peut l'accuser que tres-temerairement d'avoir nié la presence réelle. Combattre une erreur condamnée par Paschase mesme, n'est pas contredire Paschase. Or c'est tout ce que l'on sçait que Raban a fait. Tout le reste ne peut estre fondé que sur des conjectures en l'air qui ne sont pas recevables.

Comme l'auteur de la Dissertation qui sera inserée au XII. livre prouve par de tres-fortes conjectures, que le livre de Jean Scot est le mesme que celuy que nous avons encore sous le nom de Bertram, je n'ay pas besoin de parler icy de cet auteur en particulier, puisque l'on discutera dans cet écrit toutes les questions de critique qui le regardent.

Il suffit de dire icy à l'égard du livre qui paroist sous le nom de Bertram, qu'encore qu'il soit certain qu'il n'attaque point directement Paschase, comme nous l'avons montré, il n'est pas certain neanmoins qu'il ne l'attaque point secrettement, & qu'il ne soit point en effet contraire à la veritable doctrine de Paschase. Car comme il est arrivé souvent dans

l'Egliſe que ceux qui ont combattu certaines erreurs, ſe ſont precipitez dans les erreurs oppoſées ; demeſme Bertram ou Jean Scot a donné ſujet de croire, qu'au lieu de ſoutenir comme Paſcaſe, *que le ſacrement de l'Euchariſtie eſtoit figure & verité tout enſemble*, & qu'eſtant figure par ce qui paroiſt aux ſens, il contient réellement au dedans le corps meſme de Jeſus-Chriſt, il a alteré le ſens de ces paroles, & a reduit la preſence réelle qu'il admet, à une preſence de la divinité du Verbe, qui ſuppleoit l'effet de ſa chair. Il eſt vray que ce ſoupçon n'eſt point ſans apparence. C'eſt pourquoy l'on ne doit pas s'étonner qu'en ce tems-là il y euſt des perſonnes à qui l'on attribuoit cette *nouveauté contraire à la foy de l'Egliſe Catholique.* Et c'eſt auſſi ce que Hincmar remarque, & condamne expreſſément dans le 31. chapitre de ſon livre de la Predeſtination : *Sunt & alia quæ vocum novitatibus delectantes, unde ſibi inanes comparent rumuſculos, contra fidei catholicæ veritatem dicunt, videlicet quod trina ſit deitas ; quod ſacramentum altaris non verum corpus & verus ſanguis ſint Domini, ſed tantum memoria veri ſanguinis ejus ; quod Angeli naturâ ſint corporales* &c. CHA. XII.

C'eſt de ce paſſage que M. Claude a pris ſujet d'attribuer à Prudence Eveſque de Troye, auſſibien qu'à Jean Scot, d'avoir cru que l'Euchariſtie n'eſtoit pas le vray corps de Jeſus-Chriſt. Et ce qui eſt étrange, eſt qu'ayant dit dans ſon premier traitté, qu'il ſuſpendoit ſon jugement ſur Prudence, il témoigne dans ſa derniere réponſe qu'il ſe repent de cette retenuë. J'avois, dit-il, dans ma réponſe ſuſpendu mon jugement là deſſus, juſqu'à ce qu'il me paruſt clairement qu'il fuſt parlé de luy dans le paſſage de Hincmar. Or maintenant deux choſes me paroiſſent, qui mettent cette verité dans une evidence qui ne permet pas d'en douter. L'une, que c'eſt veritablement Prudence qui a écrit contre Jean Scot ſur le ſujet de la Predeſtination : l'autre que Hincmar parlant de cette diſpute (de la Predeſtination) declare que *pluſieurs eſtimoient que Prudence & Jean Scot en eſtoient les auteurs, bien qu'il ne veüille*, dit-il, *ny le croire, ny l'aſſurer, ne ſe voulant pas, quant à luy, meſler dans ces conteſtations.* pag. 567.

Puis tout d'une ſuite il ajoûte : *Il y a d'autres choſes qu'ils diſent contre la verité de la foy catholique, voulant plaire par la nouveauté des expreſſions, & s'acquerir par là quelque vaine reputation, ſçavoir que la deité eſt trine, que les ſacremens de l'Autel ne ſont pas le vray corps & le vray ſang du Seigneur, mais ſeulement la memoire de ſon vray corps & de ſon vray ſang.* QUI NE VOIT (dit ſur cela M. Claude) qu'il parle des deux tenans de cette diſpute, Prudence & Jean Scot, quoiqu'il faſſe ſemblant de ne pas croire que ce fuſt eux.

Voilà ce que M. Claude appelle des raiſons qui mettent la choſe dans une evidence qui ne permet pas d'en douter. Mais je penſe que l'on avoüera que cette *evidence* ſe reduit à faire conclure tres-nettement à tous ceux qui liront cecy, que M. Claude a un talent tout particulier de tirer de fauſſes conſequences.

Je ne diray pas icy qu'il eſt fort difficile de juger par ce paſſage, ſi Hincmar a eu quelque veüe d'appliquer à Prudence & à Jean Scot ce qu'il dit.

CHAP. XII. de ces *erreurs nouvelles*. Car il eſt fort naturel qu'aprés le diſcours particulier du different de la predeſtination, il ait dit en general, *qu'il y en a qui publient encore d'autres erreurs contre la foy catholique ; que la deïté eſt trine ; que les ſacremens de l'Autel* &c. Et en effet ce premier exemple ayant un rapport viſible à la querelle que Hincmar a euë avec Ratram Religieux de Corbie ſur cette expreſſion de *trina deitas*, fait voir manifeſtement qu'il avoit d'autres perſonnes en veüe que Prudence & Jean Scot dans ce dernier paſſage où il rapporte ces *erreurs nouvelles*, & qu'il faut d'autres preuves que celle-là pour les y comprendre.

Mais je veux bien accorder à M. Claude que ce dernier paſſage : *Sunt & alia quæ vocum novitatibus delectantes* &c. a rapport au lieu precedent, où il avoit nommé Prudence & Jean Scot. Mais ne ſuffit-il pas qu'il attribuë les erreurs qu'il marque à l'un ou à l'autre ? Et eſt-il neceſſaire qu'il les attribuë à tous les deux ? M. Claude ne ſçait-il pas que Hincmar parle de Prudence & de Jean Scot comme de deux adverſaires : de ſorte que l'opinion de l'un ne peut eſtre un prejugé pour celle de l'autre, & qu'elle donne plutoſt lieu d'en former un tout contraire ? Or il eſt certain que Hincmar a eu lieu d'attribuer cette erreur ſur l'Euchariſtie à Jean Scot : & l'on ne peut douter qu'il ne l'ait voulu marquer en conſiderant l'hiſtoire de ce tems-là. Et par conſequent on doit conclure qu'il n'a pas voulu marquer Prudence, parce que Prudence eſt repreſenté en ce lieu meſme comme adverſaire de Jean Scot.

Il eſt donc clair que quand on diroit que Hincmar attribuë les opinions dont-il parle à ceux qu'il avoit marquez, on ne devroit pas conclure de là qu'il les attribuaſt toutes à tous deux. Il n'y a nulle apparence qu'il ait attribué l'expreſſion de *trina deitas* à Jean Scot, qui eſtoit oppoſé à Ratram & à Goteſcalc deffenſeurs de cette expreſſion. Et il n'y a nulle apparence qu'il ait attribué à Prudence l'erreur contraire à la preſence réelle, laquelle eſtoit certainement imputée à Jean Scot. De ſorte que ſi M. Claude avoit à ſe repentir *d'avoir ſuſpendu ſon jugement* ſur ce point, ce n'auroit pas deu eſtre en aſſurant qu'il y a lieu de croire, que Prudence & Scot eſtoient egalement ſoupçonnez par Hincmar d'avoir cru que *l'Euchariſtie n'eſtoit pas le vray corps de Ieſus-Chriſt* ; mais en aſſurant au contraire, que puiſque ce ſoupçon de Hincmar tombe naturellement ſur Jean Scot, il n'y a point de vraiſemblance de le faire retomber ſur Prudence adverſaire de Jean Scot.

Au reſte il ne faut pas que M. Claude pretende affoiblir le témoignage que Hincmar rend contre les Sacramentaires, en condamnant cette opinion, *Que l'Euchariſtie n'eſt pas le vray corps de Ieſus-Chriſt*, comme une nouveauté contraire à la foy catholique, parce que le meſme Hincmar condamne dans le meſme paſſage cette expreſſion de *trina deitas*, qui eſt neanmoins tres-orthodoxe. La raiſon diſtingue extremement ces deux condamnations, & fait voir manifeſtement que l'injuſtice de la cenſure que fait Hincmar de l'expreſſion de *trina deitas*, ne doit point affoiblir l'autorité de la condamnation expreſſe qu'il fait de l'opinion des Sacramentaires ; parce qu'elle fait voir qu'il eſt tres-poſſible qu'il ſe ſoit trompé

dans l'une, & qu'il est impossible qu'il se soit trompé en l'autre. Car il faut remarquer que l'erreur que Hincmar a cru estre renfermée dans cette expression de *trina deitas*, est une veritable erreur, puisqu'il ne la condamne qu'en supposant qu'elle donne droit de conclure qu'il y a trois divinitez, & trois Dieux. Ainsi encore qu'il ait eu tort de donner ce sens à cette expression, il avoit pourtant raison de condamner l'erreur qu'il croyoit y estre renfermée. Il ne se trompoit que dans l'intelligence de ces paroles *trina deitas:* mais il ne se trompoit point dans la foy de l'Eglise. Et il ne s'ensuit point de cette censure temeraire, qu'il ait ignoré la creance de son siecle sur la Trinité. L'erreur dans laquelle il est tombé sur ce sujet, est donc une erreur fort humaine, & qui n'a rien de surprenant. Et elle fait voir seulement que les mots de *trina deitas* n'estoient pas ordinaires du tems de Hincmar. Il est vray qu'il se trompe en supposant qu'ils ne fussent pas autorisez par l'antiquité, & par la raison. Mais il n'est pas étrange qu'il n'ait pas sceu toutes les expressions autorisées par l'antiquité, lorsqu'elles estoient devenuës rares dans l'usage; & qu'il n'ait pas esté fort juste dans le raisonnement. CHA. XIII.

Il n'en est pas de mesme de l'autre opinion sur l'Eucharistie qu'il condamne dans ce passage. Il ne s'agit point de l'expression. Il s'agit de la foy mesme. S'il s'y estoit trompé, il se seroit trompé dans la foy, & dans la foy d'un mystere populaire. Quelque reproche qu'on puisse faire contre Hincmar, on ne peut luy attribuer avec la moindre vraisemblance d'avoir ignoré le sentiment de l'Eglise de son tems sur l'Eucharistie. C'est choquer visiblement le bon sens, que de porter les reproches qu'on peut faire contre luy jusques à cét excés. L'ignorance & la passion des hommes ont des bornes; & elles ne peuvent aller jusqu'à traitter la foy commune de l'Eglise du tems où l'on vit, de nouveauté dangereuse, & de doctrine contraire à la foy catholique.

Il peut s'estre trompé sur des questions difficiles, sur des expressions dont le sens n'est pas clair par soy-mesme, & qui n'estoient pas dans un usage commun, comme celle de *trina deitas*: mais la raison ne permet pas qu'on suppose qu'il ait ignoré quel estoit le sentiment commun de l'Eglise de son siecle sur un point aussi commun que celuy de l'Eucharistie. Et par consequent on a droit de conclure de ce passage de Hincmar, que l'opinion des Sacramentaires n'estoit point celle du 9. siecle; & qu'au contraire celle que Pascase a soutenuë, qui est que *l'Eucharistie est la vraye chair & le vray sang de Iesus-Christ*, estoit la doctrine commune de ce tems-là.

CHAPITRE XIII.

Abregé de ce qui a esté prouvé dans ce Livre, & les conclusions qu'on en doit tirer.

POUR reduire donc à des propositions precises tout ce que nous avons prouvé dans ce livre, il paroist,

Chap. XII.

1. Qu'eſtant incroyable que l'Egliſe Latine ait eu durant les ſiecles dont il s'agit un autre ſentiment que l'Egliſe Grecque du meſme tems, les preuves par leſquelles nous avons fait voir que l'Egliſe Grecque eſtoit durant ces ſiecles dans la creance de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation, donnent droit de conclure le meſme de l'Egliſe Latine.

2. Il paroiſt que tant s'en faut que les auteurs de l'Egliſe Latine dementent cette preuve, qu'ils enſeignent eux-meſmes tres-clairement la doctrine de la preſence réelle en la maniere qu'elle a dû eſtre enſeignée par des perſonnes qui ont vécu avant les grandes conteſtations qui ſe ſont depuis excitées ſur ce myſtere.

3. Il eſt clair qu'il n'y a point d'apparence d'accuſer Paſcaſe d'avoir propoſé une doctrine nouvelle dans ſon livre du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt; puiſqu'il n'y enſeigne que ce qui eſt enſeigné par tous les autres.

4. Il ne paroiſt point que le livre de Paſcaſe ait eſté choqué de perſonne durant l'eſpace de prés de trente ans. Et il paroiſt au contraire que Paſcaſe n'a jamais eſté repris publiquement de perſonne pour la doctrine qu'il avoit enſeignée dans ſon livre de l'Euchariſtie.

5. Il eſt vray que ſur la fin de la vie de Paſcaſe il y eut quelques perſonnes qui ſemblent avoir eu touchant l'Euchariſtie des opinions approchantes de celles des Sacramentaires. Mais il eſt faux que ces perſonnes aient publié par écrit leurs opinions. Il eſt faux qu'ils aient repris publiquement Paſcaſe. Il eſt faux qu'ils aient fait un party conſiderable. Et tout ce que l'on en ſçait, eſt que Paſcaſe en ayant oüi parler à quelques-uns de ſes amis, les accuſe de commettre un crime deteſtable en s'oppoſant au ſentiment de toute l'Egliſe ſur ce myſtere.

6. Il eſt clair que tous les adverſaires que l'on oppoſe à Paſcaſe ſont de pures chimeres: que Flore, Walfridus, Drutmar, Loup Abbé de Ferriere, Prudence, n'ont jamais penſé ſeulement à le contredire, & n'ont rien dit qui les puiſſe faire ſoupçonner de luy avoir eſté contraires.

7. Qu'Amalarius & Heribald ne peuvent eſtre ſoupçonnez que d'avoir porté trop loin l'opinion de la preſence réelle.

8. Que Raban n'a écrit ſur ce ſujet qu'aprés la mort de Paſcaſe, & qu'il n'a combattu que des perſonnes qui eſtoient condamnées par Paſcaſe meſme.

9. Que Bertram ou Jean Scot ne l'a oſé attaquer directement.

10. Que la queſtion propoſée à Jean Scot par Charle le Chauve ne regardoit point la preſence réelle, mais une autre queſtion toute differente.

Qu'ainſi le livre de Paſcaſe eſt demeuré inviolable & durant ſa vie & aprés ſa mort; & que toute cette pretenduë oppoſition, dont M. Claude fait tant de bruit, ſe reduit à de purs diſcours de perſonnes inconnuës: Qu'aprés ſa mort ce livre n'a jamais eſté le ſujet de la diſpute: Que ceux meſmes qui avoient peut-eſtre deſſein d'en ruiner la doctrine, comme Bertram ou Jean Scot, ne le faiſoient point en l'attaquant ouvertement, mais tout au plus en corrompant le ſens de ſes expreſſions, & qu'ils furent même traitez de novateurs pour ce ſujet.

Et ainſi il n'y eut jamais perſonne qui reſſentiſt moins le novateur de

Paſcaſe, & qui euſt plus toutes les marques d'un écrivain orthodoxe, qui propoſe d'une maniere claire & forte les ſentimens communs de l'Egliſe de ſon tems.

Mais ſi cela eſt, comme on n'en peut raiſonnablement douter, que deviennent toutes les declamations de M. Cl., & toutes ſes ſuppoſitions romaneſques, Que *Paſcaſe a eſté innovateur, qui a troublé la paix de l'Egliſe par des opinions auparavant inoüies*, pag. 512. Qu'il a propoſé *des fantaiſies dont il avoit eſté le premier auteur*: pag. 516. Que Raban, Heribald, Erigene, Bertram, ont eſté *ſes adverſaires declarez*: pag. 539. Que *Bertram compoſa ſon livre ſur les conteſtations que le livre de Paſcaſe avoit émuës*: pag. 612. Que *Raban a écrit ouvertement contre Paſcaſe*: pag. 616. Qu'*on diſputoit publiquement contre luy & contre ſes ſectateurs*. pag. 619. Que *Bertram a eſté conſulté* ſur la preſence réelle par Charle le Chauve: pag. 619. Qu'*il a eſté conſulté par ſon Prince pour l'inſtruire de la foy catholique contre les corruptions de Paſcaſe*: pag. 631. Que *tout ce qu'il y a de plus conſiderable, de plus docte, de plus autoriſé dans le 9. ſiecle, s'eſt oppoſé à Paſcaſe*: pag. 633. & 634. Que *ceux qui écrivirent au 9. ſiecle contre la preſence réelle, furent cheris, honorez, & eſtimez de toute l'Egliſe*: Que *la converſion ſubſtantielle paſſa au 9. ſiecle pour une nouveauté oppoſée à la foy des ſaints Peres.*

Car il eſt viſible maintenant que tout cela n'eſt qu'un amas de viſions non ſeulement temeraires & ſans fondement, mais manifeſtement fauſſes, contraires aux faits hiſtoriques; & dementies par tous les témoins qui nous reſtent de ce tems-là. De ſorte qu'au lieu de trouver des traces de ce prodigieux changement dans l'hiſtoire & dans les auteurs du 9. ſiecle, nous n'y avons trouvé que des marques & des preuves viſibles de la poſſeſſion paiſible & tranquille de la doctrine de la preſence réelle dans toute l'Egliſe Latine, telle que nous avions bien prevû qu'elle y devoit eſtre.

C'eſt ce qui nous exente de répondre à l'avantage que M. Claude pretend tirer de ce que ceux qui ſelon luy combattirent la preſence réelle en ce tems-là, ne furent point traittez d'heretiques. Car comme ſes adverſaires de la preſence réelle ſont chimeriques, & qu'il eſt vray au contraire que cette doctrine ne fuſt directement combattuë de perſonne, il n'eſt nullement étrange qu'on ne ſe ſoit pas mis en peine de la defendre, ny de punir ceux qui l'attaquoient.

Il n'y a que le ſeul Jean Scor, ou Bertram, que l'on peut accuſer d'y avoir donné quelque atteinte dans ſon livre. Mais ce n'eſt pas en la combattant directement, comme nous l'avons montré. C'eſt tout au plus en abuſant de quelques expreſſions catholiques; & encore la choſe n'eſt pas fort claire, comme nous le montrerons. Il n'evita pas neanmoins d'eſtre traitté de novateur ſur ce ſujet, comme il paroiſt par Hincmar. Mais s'eſtant retiré en Angleterre, parce que ſes opinions fantaſtiques l'avoient rendu odieux en France, il n'eſt pas étrange qu'on ne l'ait point condamné en ce tems-là ny en France où il n'eſtoit plus, & où il n'avoit point de ſectateurs, ny en Angleterre où l'on ne le connoiſſoit pas, & où l'on n'eſtoit pas informé de ſes erreurs. Et d'ailleurs la multitude des autres hereſies de ce perſonnage, dont il ſera parlé ailleurs, & qui

CH. XIII. n'ont pas eſté non plus juridiquement condamnées par aucun Concile, oſté tout droit de demander comment on a ſouffert ſon opinion ſur l'Euchariſtie, & fait voir parfaitement que ſouvent les hereſies ne ſont condamnées par l'Egliſe que lorſqu'elle reconnoiſt qu'elles ſe repandent.

Et ce fut ce qui obligea l'Egliſe de France de condamner dans l'onziéme ſiecle le livre de Jean Scot au Concile de Paris.

C'eſt pourquoy M. Claude ne peut tirer aucun avantage de cette tolerance de l'Egliſe du 9. ſiecle envers Jean Scot, pour montrer qu'on a pû traitter demeſme Paſcaſe, quoyqu'il euſt eſté l'inventeur de la doctrine de la preſence réelle. Car M. Claude ne ſuppoſe pas, & ne peut pas ſuppoſer que Paſcaſe n'ait point eu de ſectateurs, & qu'il ait quitté la France aprés avoir fait ſon livre. Au contraire il faut qu'il avoüe qu'il y eſt toûjours demeuré avec honneur, ſans contradiction ny oppoſition : aulieu que Jean Scot fut obligé de s'enfuïr, en laiſſant ſa memoire odieuſe à toute la France qui l'exenta apparemment de la cenſure qu'il meritoit juſtement, pour avoir parlé d'une maniere ſi embroüillée & ſi trompeuſe de ce myſtere.

LIVRE IX.

LIVRE NEVVIE'ME.

CONTENANT L'EXAMEN DV TEMPS où les Miniſtres placent leur prétendu changement, ſçavoir depuis 890. juſqu'au commencement de l'onziême ſiecle.

CHAPITRE I.

Des bornes & de la durée du temps de ce prétendu changement.

NOus voicy enfin arrivez, au temps que nous avons appellé avec raiſon *le temps inexplicable* pour les Miniſtres; parce qu'encore qu'ils nous diſent en l'air, que ce fut durant les tenebres du dixiême ſiecle que ce fit ce changement prodigieux de la doctrine de l'Egliſe ſur l'Euchariſtie : neanmoins quand ils entreprennent d'expliquer en détail de quelle ſorte il s'eſt fait, ils diſent des choſes tellement confuſes, qu'il paroiſt bien qu'ils veulent faire concevoir aux autres ce qu'ils ne conçoivent pas eux-meſmes.

On le pourroit encore appeler le temps fabuleux, parceque comme il y a un certain temps dans la chronologie où le defaut des hiſtoires a donné lieu aux Poëtes de placer leurs fables; de meſme, le peu d'hiſtoriens qui nous reſtent du dixiême ſiecle a fait croire à Aubertin & à M. Claude, qu'ils y pourroient plus facilement placer la fable de leur changement inſenſible, & les circonſtances fabuleuſes dont ils l'accompagnent.

Nous aurions toute ſorte de raiſon de rejetter ſans examen tout ce qu'ils peuvent dire ſur ce ſujet puiſque les fondemens en ſont déja détruits par avance.

Cette viſion ſuppoſe, que la preſence réelle n'ait eſté cruë que dans l'Egliſe Latine, & nous avons fait voir qu'elle a eſté reconnuë formellement & clairement par toute l'Egliſe Grecque, & par tout l'Orient, & devant & aprés Berenger.

Elle ſuppoſe, que Paſcaſe ait eſté l'inventeur de cette doctrine, & nous

CHAP. I. avons montré qu'il n'a proposé dans son livre que la doctrine commune de l'Eglise de son temps.

Elle suppose, que la doctrine de Paschase ait esté combattuë dés qu'elle commença de paroistre ; & nous avons prouvé que tous ces adversaires que les Ministres luy opposent ne subsistent que dans leur imagination.

C'est donc une grace que nous faisons à M. Claude de vouloir bien considerer son roman puisque nous aurions tout sujet de le mépriser. Mais aussi il ne faut pas qu'il abuse de nostre indulgence, ny qu'il pretende qu'on remet par là en doute tout ce qu'on a déja prouvé. C'est pourquoy je l'avertis, qu'il n'est pas question si ce changement qu'il suppose estre arrivé est vray ou faux : car il est manifeste qu'il est faux. C'est une chose déja prouvée. Il est question seulement, si c'est une fausseté du genre de celles qui ne choquent que la verité & non la raison ; si c'est une fantaisie bien inventée ; si les parties s'en entretiennent bien ; s'il n'y a rien qui se démente dans cét ouvrage d'imagination ; & si au cas que l'on accordast à M. Claude la probabilité des principes sur lesquels il établit ce changement insensible qu'il suppose estre arrivé au dixiéme siecle ; il n'a rien en soy de déraisonnable & qui choque le bon sens.

C'est proprement ce que j'ay dessein d'examiner dans ce livre-cy. Mais pour mieux découvrir les illusions de M. Claude, il est necessaire d'abord de fixer les bornes du temps dans lequel il faudroit que ce changement fust arrivé ; parceque M. Claude afin de se mettre plus au large, & de donner un peu plus de temps aux pretendus predicateurs de la presence réelle pour établir leur opinion, l'a étendu beaucoup plus qu'il ne falloit.

Il commence ce temps au livre de Paschase qui fut fait en 818. & il le finit tantost au premier Concile tenu contre Berenger en 1053. & tantost à la fin de l'onziéme siecle. Et ainsi selon le premier conte l'espace d'entre-deux seroit de 235 ans, & selon le second de 282.

Mais c'est la premiere illusion de l'hypothese de M. Claude que cette mauvaise supputation. Et il n'y a rien de si aisé que de luy montrer qu'elle a besoin d'estre reformée, & qu'il faut abreger ce temps de plus de la moitié ; parcequ'il le faut commencer plus tard, & qu'il le faut finir plutost.

Car encore que le livre de Paschase ait esté publié en 818. il est clair neanmoins que c'est une subtilité metaphysique que de commencer dés ce temps-là ce changement pretendu. Tant que l'Eglise n'a point embrassé l'opinion de Paschase, & qu'il n'a point eu un nombre considerable de sectateurs, on ne peut dire raisonnablement que le changement ait esté commencé. Il faut qu'il se passe quelque temps avant qu'un livre soit un peu connu ; & il seroit ridicule de supposer, que si tost que ce traité eut paru, tous les copistes du monde n'aient esté occupez qu'à le transcrire. Peutestre fut-il fort long-temps sans sortir mesme du Monastere de Corbie, où il avoit esté fait. Et il n'y a gueres d'apparence que dans un siecle où l'impression n'estoit pas trouvée, & où il y avoit peu de commerce entre toutes les parties du Christianisme, ce livre soit sorti de France de fort long temps, ny que l'on en ait oüi parler en Italie, en Angleterre, en Allemagne, & dans les autres provinces chrestiennes.

CHAP. I.

Le ſilence de tous les auteurs de ce temps-là ſur ce livre fait bien voir qu'il n'eſtoit pas fort celebre. Car je ne croy pas qu'excepté Frudegard on puiſſe montrer qu'il ait eſté cité au neuviéme ſiecle par qui que ce ſoit : ce qui ne prouve pas qu'il ait eſté extremement connu.

On ne voit point d'ailleurs que Paſcaſe ſe ſoit remué en aucune ſorte pour établir ſa doctrine ; de ſorte qu'on a tout ſujet de croire qu'à la fin de ſa vie elle eſtoit à peu prés au meſme eſtat où elle eſtoit quand il la publia. Et ainſi ſi ce livre avoit trouvé l'Egliſe dans une doctrine oppoſée à celle de la preſence réelle, il faudroit dire qu'elle n'y eſtoit gueres moins contraire quand Paſcaſe mourut, & qu'il ne s'y eſtoit fait encore aucun changement conſiderable.

M. Claude n'aura pas peine ſans doute à m'accorder ce retardement ; puiſque c'eſt de luy-meſme que j'emprunte ces ſuppoſitions. C'eſt luy qui nous dit, que *tout ce qu'il y avoit de plus docte & de plus autoriſé dans l'Egliſe s'oppoſa à Paſcaſe ; que Raban, Bertram, Iean Erigene, Heribald, écrivirent directement contre luy ; que Flore, Valfridus, Amalarius, Drutmar, Remy d'Auxere, Prudence, Loup Abbé de Ferrieres ne voulurent pas eſtre de ſon ſentiment.* Or tous ces gens là eſtoient vers le milieu & vers la fin du neuviéme ſiecle ; & Raban, Bertram, Iean Erigene, Heribald ne peuvent avoir écris que depuis la mort de Paſcaſe. pag. 623

C'eſt luy qui nous dit qu'on ſe ſouleva contre Paſcaſe. Or ce ſoulevement ayant rapport ou à ce que Paſcaſe remarque dans ſon commentaire ſur S. Matthieu, ou à ce qui donna occaſion au livre de Bertram, ne peut eſtre placé qu'entre l'année 848. & l'année 870. qui fut celle de la retraite de Iean Scot de France en Angleterre.

Si la France meſme qui eſtoit le lieu où Paſcaſe avoit publié ſon livre luy eſtoit ſi peu favorable, ſelon M. Claude, que doit-on juger de l'Italie, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Orient, où apparemment on ne l'avoit jamais vû ?

Ainſi je crois pouvoir ſuppoſer avec raiſon que ſi le Calviniſme euſt eſté la creance commune de l'Egliſe, lorſque Paſcaſe publia ſon livre l'an 818. ce l'auroit eſté encore lorſqu'il mourut, & pendant la vie de *ces celebres adverſaires qui ſe mocquerent*, ſelon M. Claude, *des réveries de Paſcaſe.* pag. 227.

Et comme tous ces gens qui l'avoient refuté ne moururent pas en un jour, & qu'ils furent ſelon M. Claude, *cheris, eſtimez, honorez de toute l'Egliſe, & tenus pour ſaints apres leur mort* ; il faut encore ſelon luy, donner quelque étenduë à leur victoire ; & il ſe paſſa ſans doute encore du temps avant que l'opinion de Paſcaſe puſt faire de grands progrés. Tout cela nous conduira bien juſques en l'an 880. Et quand je prendrois tout le neuviéme ſiecle il me ſemble que M. Claude n'auroit pas ſujet de m'en dédire. Auſſi bien ny Aubertin, ny luy n'accordent-ils à Paſcaſe qu'un petit nombre de ſectateurs durant ce ſiecle dans la France meſme ; & ils ſuppoſent que le corps de l'Egliſe demeura attaché à l'ancienne doctrine. Et M. Claude en particulier declare en termes formels qu'il prétend prouver que ſa do- pag. 632.

CHAP. I. étrine *est la foy commune de toute la terre depuis les Apostres jusques à la fin du 9. siecle.*

pag. 83. C'est donc proprement à la fin du 9. siecle que M. Claude doit placer selon son hypothese le commencement moral de l'opinion de la presence réelle, c'est-a-dire le temps où elle commença à voir quelque nombre de partisans, qui n'égaloient pas neanmoins selon luy, le nombre infiny de ceux qui ignoroient, ou qui combattoient cette doctrine. Tout ce qui a precedé ne devroit estre conté que pour fort peu de chose, & à peine suffiroit-il pour faire connoistre ce livre, qui devoit produire ces grands renversemens, & pour luy donner quelques sectateurs.

Il ne reste plus que de fixer le temps de l'extinction, ou de l'oubli entier du Calvinisme dans toute l'Eglise. M. Claude le recule juqu'au milieu, ou jusqu'à la fin de l'onzième siecle. Mais je le prie de corriger encore cette mauvaise supputation; parcequ'il est tres-clair que dés le commencement de l'onzième siecle l'opinion des Calvinistes estoit tellement ignorée, qu'il n'y avoit personne dans l'Eglise qui se souvint qu'il y eust eu autrefois d'autre doctrine que celle de la presence réelle, & que ceux qui ne la suivoient pas estoient traitez d'heretiques.

C'est ce qu'il est important de faire voir pour détruire une fausse supposition que fait M. Claude, qu'au commencement de l'onzième siecle, & mesme au temps de Berenger, il y avoit plusieurs personnes qui tenoient la doctrine des Calvinistes, & qui l'avoient apprise de *leurs bons Pasteurs*, & qu'ainsi elle n'estoit pas encore abolie.

pag. 643. L'Auteur de la Perpetuité a déja refuté cette imagination, & il n'y a qu'à representer ses preuves à M. Claude pour l'obliger d'en demeurer d'accord, ou pour persuader au moins toutes les personnes judicieuses de son peu de sincerité. Il ne luy a pas plu de faire attention sur ce qu'on luy a dit dans cét écrit, que dés l'an 1017. c'est-a-dire dés le commencement de l'onzième siecle, l'opinion des Sacramentaires passoit déja pour *une erreur execrable*. Cependant cela est convainquant, & la preuve en est autentique; car elle est tirée de l'histoire d'un Concile tenu à Orleans, imprimée dans le second tome du *Spicilegium*.

Il y est rapporté que dans une assemblée de Prelats qui se tint dans cette ville en presence du Roy Robert, on y convainquit certains heretiques d'avoir *enseigné que l'on n'estoit point purifié de ses pechez dans le baptême; que Iesus-Christ n'est point né de la Vierge; qu'il n'avoit point souffert pour les hommes, &* QUE LE PAIN ET LE VIN NE POUVOIENT ESTRE CHANGEZ AU CORPS ET AU SANG DU SEIGNEUR: *Neque panem & vinum quod super altare manibus Sacerdotum sancti Spiritus operatione effici videtur Sacramentum, converti posse in corpore & sanguine Christi.* Et cette opinion aussi bien que les autres y est appellée *execrable :* CUMQUE *hæc & hæc alia execranda perditi & miseri evomerent*, dit l'historien de ce Concile.

Spicil. tom. 2. p. 674.

M. Claude ne peut pas douter de la verité de ces Actes, puisqu'il peut voir ce mesme fait rapporté par Glaber dans le troisiéme livre de son histoire, excepté qu'il ne marque pas en particulier les opinions de ces heretiques.

cap. 3.

CHAP. I.

2. S. Fulbert, qui écrivoit au commencement de l'onziéme ſiecle, regardoit auſſi l'erreur contraire à la verité de ce Myſtere, comme incompatible avec l'unité de l'Egliſe, auſſi bien que les erreurs contre la Trinité. Car aprés avoir repreſenté combien il eſtoit neceſſaire de connoiſtre la Trinité, la vertu du baptême, & les Sacremens du Seigneur, il ajoûte. *Pluſieurs perſonnes regardant ces trois myſteres avec des yeux charnels, & ne s'arreſtant qu'à des penſées toutes charnelles ſans penetrer les myſteres de la foy, ſont tombez dans le precipice d'une pernicieuſe hereſie. Ils ne connoiſſent ny la verité des choſes, ny la vertu des Sacremens. Et c'eſt pourquoy s'eſtant ſeparez de l'unité de l'Egliſe, & ne voulant pas eſtre les diſciples de la verité ils deviennent les maiſtres de l'erreur.* ET IDEO *ab Eccleſiæ unitate diviſi, dum fieri nolunt diſcipuli veritatis magiſtri fiunt erroris.* *S. Fulb. Epiſt. 1*

Et enſuite marquant ce qu'il faut croire de l'Euchariſtie; pour oppoſer la foy de l'Egliſe aux erreurs de ces perſonnes, il établit la tranſubſtantiation & le changement du pain au corps de Ieſus-Chriſt en pluſieurs paſſages, & entr'autres dans celuy-cy. *Si vous croyez*, dir-il, *que Dieu peut toutes choſes, vous ne refuſerez point de croire ce myſtere; & ſans vous arreſter à vouloir diſcerner curieuſement ces choſes par des raiſonnemens humains, vous confeſſerez que s'il a bien pû tirer du neant ces creatures, il les peut bien changer en une nature plus excellente & les convertir en la ſubſtance de ſon corps :* SI ERGO *Deum omnia poſſe credis, & hoc conſequitur, ut credas, nec humanis diſputationibus diſcernere curioſus inſiſtes, ſi creaturas quas de nihilo potuit creare, has ipſas multò magis valeat in excellentioris naturæ dignitatem convertere, & in ſui corporis ſubſtantiam transfundere.*

3. L'Auteur de la Perpetuité remarque, & prouve fort bien, que tous ceux qui ont écrit contre Berenger luy ont expreſſément reproché que ſon opinion eſtoit oppoſée au ſentiment general de tous les Chreſtiens.

Adelman qui avoit étudié avec luy ſous S. Fulbert luy écrivit dés l'an 1035. *Qu'il y en avoit qui noirciſſoient ſa reputation d'une tache honteuſe en publiant par tout, & rempliſſant les oreilles, non ſeulement des Italiens, mais auſſi des Allemans de ce bruit ſi étrange qu'il s'eſtoit ſeparé de l'unité de la ſainte Egliſe, & qu'il avoit ſur le ſujet du corps & du ſang du Seigneur, qui s'immole tous les jours par toute la terre, des ſentimens contraires à la foy catholique; croiant que ce n'eſtoit pas le vray corps de J. C. ny ſon vray ſang, mais une ſimilitude & une figure.*

Or s'il y euſt eu en Italie, en Allemagne, & en France pluſieurs perſonnes de l'opinion de Berenger, qui l'euſſent appriſe de *leurs bons Paſteurs*, comme dit M. Claude, & qui y euſſent eſté élevez, Adelman & tous les Allemans auroient-ils pû témoigner cét étonnement qu'ils firent paroiſtre? Eſt-on ſurpris que M. Claude ſoit Calviniſte, quoique les Calviniſtes ne faſſent pas la dixiéme partie des Chreſtiens d'Europe.

Hugues Eveſque de Langres luy reproche *qu'il ſcandaliſoit toute l'Egliſe :* VNIVERSALEM *Eccleſiam ſcandaliſas.*

* Deoduin Eveſque de Liege écrivant au Roy Henry I. dit ſur le ſujet de * Cette lettre

CHAP. I. Berenger, qu'il *renouvelloit d'anciennes heresies, & que son erreur estoit si notoire, qu'il n'estoit pas besoin d'assembler de Concile pour le condamner.* Sa lettre est rapportée par le Cardinal Baronius en l'année 1035. de son Histoire.

est attribuée par Baronius à Durand mais il se trompe. Car Durand mourut en 1025. selon Sigebert & Lambert le petit, & Henry Roy de France auquel cette lettre est escrite ne fut couronné qu'en 1028. & ne commença à regner seul qu'en 1032. de plus il est parlé dans cette lettre de Bruno Evesque d'Angers qui n'en a esté fait Evesque qu'en 1047. cette remarque est de M. de sainte Beuve.

Lanfranc, de corpore & sang. Domini. c. 22.

Lanfranc luy soutient en plusieurs endroits, que la foy de la presence réelle est celle de tous les Chrestiens du monde. *Interrogez*, luy dit-il, *tous ceux qui ont quelque connoissance de la langue latine & des livres latins; interrogez les Grecs, les Armeniens & generalement tous les Chrestiens de quelque nation qu'ils soient, & il vous répondront qu'ils tiennent cette foy dont nous faisons profession.*

Ibid.

C'est ce qui luy donne lieu de tirer contre Berenger cette conclusion: *Que si la foy de l'Eglise universelle estoit fausse, il faudroit que l'Eglise fust perie, ou qu'elle n'eust jamais esté.*

L'évidence de cette verité de fait estoit telle, que les Berengariens mesmes ne l'osoient pas nier; & plutost que de desavoüer une chose aussi palpable qu'estoit alors le consentement de toute l'Eglise contr'eux, ils admettoient

cap. 23. la consequence, qui estoit que toute l'Eglise estoit perie. *Contre tant de témoignages du S. Esprit touchant l'Eglise vous objectez*, dit Lanfranc, *& ceux qui estant trompez par vous, s'efforcent de tromper les autres, l'objectent avec vous; Qu'aprés que l'Eglise s'est formée, qu'elle s'est accruë, qu'elle a fructifié, elle estoit tombée ensuite dans l'erreur par l'ignorance de ceux qui n'entendent pas les mysteres; qu'elle estoit perie, & n'estoit demeurée que dans ceux qui vous suivent.*

lib. 3. Guimond dit aussi comme une chose certaine, *qu'avant Berenger personne ne s'estoit avisé de ces folies:* NOTISSIMUM *est hoc tempore priusquam Berengarius insaniisset hujusmodi vesanias nunquam fuisse.*

L'impudence humaine peut-elle aller jusques à cét excés, que de reprocher à un homme qu'il est contraire à toute l'Eglise, & de luy soûtenir, qu'avant luy personne ne s'estoit avisé de son opinion, s'il y avoit toûjours eu dans l'Eglise au vû & au sçu de tout le monde un nombre considerable de personnes qui eussent esté de ce sentiment? Et le bruit mesme qui rendoit Berenger auteur de cette opinion ne marque-t'il pas qu'elle estoit inconnuë avant luy?

On ne dit point que M. Claude soit l'inventeur de l'opinion des Sacramentaires, parcequ'il est certain que quoy qu'il n'y ait pas fort long-temps qu'elle ait esté renouvellée par Zuingle, elle a esté embrassée depuis luy par plusieurs personnes.

Il y a dans les disputes les plus animées de certaines loix de sincerité qui demeurent inviolables de part & d'autre, & que les hommes ne manquent jamais de garder, parcequ'il ne leur est jamais utile de les violer. Et c'est ce qui donne lieu de conclure avec assurance, qu'il est impossible que ces discours d'Adelman, de Deoduin, de Lanfranc, de Hugues Evesque de Langres, & de Guimond fussent faux; parceque s'il y eust eu toûjours dans l'Eglise des

perſonnes du ſentiment de Berenger, ils euſſent décrié par un menſonge ſi impudent la cauſe qu'ils vouloient ſoutenir; & bien loin de nuire par là à Berenger & aux Berengariens, ils luy euſſent donné ſujet de les couvrir de confuſion, & de tirer un extrême avantage de la conviction de leur impoſture. CHAP. I.

Le témoignage des hommes doït paſſer pour indubitable, comme nous l'avons dit dans le premier livre, lorſque d'une part il ne peut arriver qu'ils ſoient trompez, & que de l'autre ils ne peuvent avoir le deſſein de tromper, ſans folie & ſans un renverſement d'eſprit.

Or il eſt certain que celuy que les Auteurs que nous avons cité rendent à la doctrine de l'Egliſe eſt accompagnée de toutes ces circonſtances.

Adelman avoit eſté élevé en France auprés de S. Fulbert, & avoit fort voiagé en Allemagne, comme il le témoigne luy meſme dans ſa lettre à Berenger. Lanfranc originaire d'Italie, qui avoit eſté Religieux de l'Abbaye du Bec, puis Abbé de Caen, & enfin Archeveſque de Cantorbery, pouvoit rendre témoignage des ſentimens d'une bonne partie de l'Europe. Guimond qui eſtoit de Normandie, & qui de Religieux Benedictin devint Archeveſque d'Averſe en Italie, ne pouvoit auſſi ignorer les ſentimens de ces deux provinces. Deoduin ſert de témoin pour l'Allemagne, Hugues pour la France.

C'euſt eſté, comme nous avons dit, trahir la cauſe de l'Egliſe, que de donner lieu à Berenger de les convaincre d'une fauſſeté viſible. Ils n'eſtoient donc en ce point ny trompeurs ny trompez. Et c'eſt dans ces circonſtances qu'il nous declarent que la doctrine de Berenger eſtoit contraire à celle de toute l'Egliſe. Ce témoignage n'eſt démenti de perſonne. Donc avec toutes ces circonſtances il eſt certain & indubitable.

Ces preuves ne concluënt pas ſeulement qu'en 1035. qui eſt le temps de la lettre d'Adelman, ou du temps que Lanfranc écrivit contre Berenger, toute l'Egliſe eſtoit contraire au ſentiment de Berenger; mais elles concluënt que c'eſtoit luy qui avoit publié cette doctrine dans l'onziéme ſiecle, & qu'elle n'y avoit point eſté enſeignée avant luy ſi ce n'eſt par les heretiques condamnez dans le Concile d'Orleans. Car ces auteurs dont la vie couroit avec le ſiecle ne pouvoient ignorer quelle eſtoit la doctrine qu'ils avoient appriſe dans leur jeuneſſe, & que l'on enſeignoit alors dans l'Egliſe. Cependant ils n'accuſent point Berenger d'avoir renouvellé une erreur qui euſt eſté en vogue au commencement du ſiecle, & qui ſe fuſt éteinte depuis; mais ils l'accuſent de publier une erreur toute nouvelle.

Auſſi ne voit-on point que les Berengariens aient cité aucun auteur, ny du dixiéme ſiecle ny de l'onziéme, comme favorable à leur ſentiment. Ils l'alloient chercher dans quelques paſſages de S. Auguſtin entendus à leur mode, & dans le livre de Iean Scot. Mais ils ne diſoient point qu'ils l'euſſent appris de *leurs bons Paſteurs*, ou que ce fuſt la doctrine de tel ou tel Eveſque. Iamais *pag. 643.* ils ne s'aviſerent auſſi de dire qu'il eſtoit vray qu'ils eſtoient alors en petit nombre, mais qu'au commencement du ſiecle ils avoient eu beaucoup plus de partiſans. Ces nouvelles leur eſtoient inconnuës, parceque M. Claude n'eſtoit pas encore né pour les inventer.

CHAP. I. Ces preuves qui doivent convaincre tous les esprits raisonnables, sont infiniment fortifiées par la foiblesse de celles que M. Claude allegue au contraire. Car elles se reduisent au témoignage de quelques historiens, dont les uns disent comme Sigebert, que *plusieurs écrivirent pour & contre Berenger:* & les autres contre Guillaume de Malmesbury & Mathieu Paris, *Que la France estoit pleine de gens qui soûtenoient sa doctrine.* D'où M. Claude conclut que ces gens rendoient témoignage à la verité se souvenant d'y avoir esté *instruits par leurs bons Pasteurs.*

Guill. Malmesb. in Vvil. 3. l. 3.

pag. 643.

Il veut faire croire par là que ce n'estoit pas de Berenger qu'ils avoient appris cette doctrine, mais de leurs Pasteurs mesmes. Mais c'est en abusant honteusement des passages de ces historiens. Car ils marquent bien que Berenger aprés avoir publié son heresie trouva un assez grand nombre de partisans; mais ils marquent en mesme temps que c'estoit luy qui leur avoit inspiré ces nouvelles opinions & qui en estoit auteur. *En ce temps*, dit Guillaume de Malmesbury, *fut Berenger de Tours heresiarque, qui nioit que le pain & le vin que l'on met sur l'autel fussent aprés la consecration du Prestre, le vray & substantiel corps de nostre Seigneur, comme la sainte Eglise l'enseigne. Et déja toute la France estoit pleine de sa doctrine, qui y estoit semée par de pauvres écoliers à qui il donnoit leur substance; lorsque le Pape Leon ayant assemblé un Concile à Verceil contre luy, dissipa les tenebres de cette erreur par la lumiere de l'Evangile.*

Il ne dit donc pas comme M. Claude le voudroit bien faire croire, que ces gens avoient appris cette doctrine de leurs Pasteurs : mais il dit qu'ils l'avoient apprise des disciples de Berenger, & il marque qu'elle estoit contraire au sentiment de l'Eglise. Mathieu Paris se sert des mesmes termes de Guillaume de Malmesbury. Et Mathieu de Vvestminster Historien du XIV. siecle, qui dit mesme plus que les deux autres, en ajoûtant du sien, que l'heresie de Berenger s'estoit répanduë aussi en Angleterre & en Italie (ce qui n'est point confirmé par aucun ancien Historien) marque neanmoins expressément, que l'opinion de Berenger estoit *nouvelle & inoüie:* NOVA, dit-il, *inaudita & falsa asserens.* Et neanmoins M. Claude par une infidelité inexcusable conclut de là, que cela veut dire, *que bien du monde se trouvoit encore exempt de l'innovation de Pascase*; c'est-a-dire qu'ils avoient toûjours esté dans la doctrine de Berenger, & que ce ne fut pas luy qui les y fit entrer & qui corrompit leur foy; au lieu que ces historiens disent formellement le contraire : *Gallos, Italos, & Anglos suis penè corruperat pravitatibus.*

pag. 649.

Sigebert de mesme qui dit qu'il y eut plusieurs personnes qui écrivirent pour & contre luy, le fait neanmoins auteur de tous ces troubles. *La France*, dit-il, sur l'année 1052. *fut troublée par Berenger de Tours, qui disoit que l'Eucharistie que nous recevons à l'autel n'estoit pas le vray corps & le vray sang de I. C. mais une figure.* Il le fait donc auteur de cette opinion & de ce trouble.

Bertholdus Prestre de Constance dans l'addition à la chronique d'Hermannus Contractus; un vieil historien de France, dont on voit un fragment au IV. tome des Annales de France recueillies par M. du Chesne; & Brompton

pton Hiſtorien d'Angleterre en parlent de la meſme ſorte. Et l'on met en fait qu'il n'y a pas un ſeul auteur ancien qui témoigne en aucune ſorte que Berenger ait trouvé dans l'Egliſe des perſonnes qui fuſſent de ſon ſentiment, ny que ſon opinion ait eſté ſoutenuë par quelqu'un qui l'euſt appriſe d'autre que de luy. Ils témoignent tous au contraire qu'il en eſtoit l'inventeur, & qu'il eſtoit l'unique cauſe de ces troubles. CHAP. I.

Que ſi M. Claude pretend avoir droit de tirer cette concluſion de cela ſeul que quelques-uns de ces auteurs rapportent, que Berenger trouva grand nombre de partiſans, il fera voir qu'il a des manieres de raiſonner qui luy ſont bien particulieres. Car je penſe qu'avant luy perſonne ne s'eſtoit aviſé de conclure de ce que tous les anciens heretiques, & principalement les Ariens ont trouvé de leur temps grand nombre de ſectateurs, meſme parmy les Eveſques, que ces ſectateurs avoient donc appris ces opinions de *leurs bons Paſteurs*. Par ce moyen M. Claude ſuppoſera quand il voudra, que Socin n'a enſeigné que ce qu'il avoit trouvé dans l'Egliſe des Calviniſtes, puiſqu'il y a plus trouvé de partiſans en Tranſſylvanie & en Pologne, & qu'il en a plus en Hollande & en Angleterre, & generalement dans tous les lieux où il y a des Calviniſtes, que Berenger n'en eut jamais de ſon temps.

Mais qu'il ne faſſe pas tant valoir ces expreſſions des Hiſtoriens, qui donnent à Berenger grand nombre de diſciples. On ſçait ce qu'elles ſignifient dans le langage des hommes. Deux ou trois cens perſonnes ſont plus que ſuffiſantes pour les rendre humainement veritables. Auſſi Guimond Archeveſque d'Averſe auteur contemporain, & ainſi infiniment plus croyable que Guillaume de Malmeſbury qui n'écrivoit que vers l'an 1242. que Mathieu Paris qui mourut plus de cent ans aprés, & encore plus que Mathieu de Vveſtminſter qui n'a écrit que dans le quatorziéme ſiecle, témoigne expreſſément que Berenger n'eut jamais une ſeule bourgade pour luy, & qu'il n'eſtoit ſuivy que par des ignorans, des ſcelerats & des hommes de neant.

Il doit donc paſſer pour conſtant par le témoignage de tous les hiſtoriens & de tous les auteurs contemporains, que toute l'Egliſe avant Berenger eſtoit dans la creance de la preſence réelle; que la doctrine contraire y eſtoit regardée comme heretique, & ne ſe ſouffroit point dans la commnnion des Catholiques; & enfin qu'il eſt le premier, aprés ces heretiques d'Orleans, qui l'ait ſoûtenuë dans l'onziéme ſiecle.

Ie ſçay bien que M. Claude aprés Aubertin, & meſme quelques auteurs Catholiques l'attribuënt auſſi à Luthetic Archeveſque de Sens. Et cét exemple ne pourroit encore ſervir qu'à faire voir que cette doctrine eſtoit traittée d'heretique au commencement de ce ſiecle, puiſqu'il fut menacé de depoſition par le Roy Robert pour la choſe que l'on reprenoit en luy. Mais ſi l'on conſidere exactement le paſſage d'Helgad hiſtorien de la vie de ce Roy, qui eſt le ſeul qui rapporte ce qui a ſervi de fondement à cette accuſation, on trouvera qu'elle eſt ſans apparence & ſans fondement, n'y ayant rien dans ce paſſage qui y donne lieu. Voicy les paroles d'Helgad: *Præſuli cuidam* (il y a dans quelques exemplaires, *Leotherico Senonenſi Archiepiſcopo*) *de Domino non benè ſentienti, & quærenti pro quibuſdam cauſis proba-* *In Epitoma vitæ Roberti Regis.*

CHAP. I. *tionem in corpore Domini nostri Jesu Christi, indignè tulit Rex amator bonitatis, & scripsit ei in his verbis : Cum sit tibi nomen scientiæ, & non luceat in te lumen sapientiæ, miror quâ ratione quæsieris, pro tuis inquissimis imperiis & pro infestato odio quod erga servos Dei habes, examinationem in corpore & sanguine Domini. Et cum hoc sit quod à dante sacerdote dicitur : Corpus Domini Nostri Jesu Christi sit tibi salus animæ & corporis ; cur tu temerario ore & polluto dicas : si dignus es, accipe, cum sit nullus qui habeatur dignus : Cur divinitati attribuis ærumnas corporis, & infirmum doloris humani divinæ connectis naturæ ? Iuro Domini fidem princeps Dei : privaberis, inquit, honore pontificij, nisi ab his respueris ; & damnaberis cum eis qui dixerunt Domino : Recede à nobis, & non communicabis his quibus dicitur : Appropinquate Deo & appropinquabit vobis. His verbis Præsul non bene doctus à Rege pio & bono sapienter instructus quievit & siluit à dogmate perverso, quod erat contrarium omni bono, & jam crescebat in sæculo.*

La reflexon que fait M. Claude sur ce passage d'Helgad merite bien qu'on la considere. Car elle découvre parfaitement quel est son esprit & celuy des Calvinistes. *Au commencement de l'onzième siecle*, dit-il, *non seulement Dieu conserva une bonne partie de l'Eglise exente de ces nouveautez, mais il suscita beaucoup de personnes qui les rejetterent formellement. Ce qui paroist clairement par le rapport que fait Helgad, que le dogme de Lutheric Archevesque de Sens qui vivoit en ce temps-là, & qui enseignoit la mesme chose que Berenger soutint depuis touchant l'Eucharistie,* CRESCEBAT IN SÆCULO, *c'est-à-dire qu'il se fortifioit & se rendoit puissant dans l'Eglise, les fideles se réveillant enfin, & se reünissant pour s'opposer à l'erreur qui n'avoit déja que trop avancé.* pag. 654.

Que de temeritez & de faussetez dans ce discours ! Quand il seroit vray que Lutheric Archevesque de Sens auroit eu quelques mauvais sentimens contre la verité de ce mystere, & qu'il auroit commencé de répandre cette doctrine parmy quelques personnes, est-ce une chose excusable que de conclure de là qu'*une bonne partie de l'Eglise estoit exente* de l'opinion de Paschase ? Vn seul homme qui seme une erreur, qu'un saint Roy juge meriter la deposition, & que l'Historien qui en parle appelle *une méchante doctrine, contraire à tout bien*, peut-il estre pris raisonnablement pour une bonne partie de l'Eglise ? Y a-t-il au monde d'autre que M. Claude qui pust conclure autre chose de là, sinon que si cette opinion de Lutheric estoit celle des Sacramentaires, elle estoit regardée comme heretique dés le commencement de l'onzième siecle ? Et c'est pourquoy l'Auteur de la Perpetuité voyant qu'Aubertin supposoit ce fait, en a tiré cette consequence sans s'amuser à l'examiner.

Mais s'il est excusable d'avoir voulu prendre avantage de la confession de son adversaire, M. Claude ne l'est pas d'assurer temerairement, comme il fait, que Lutheric enseignoit la mesme chose que Berenger. Car n'y ayant rien dans les paroles d'Helgad qui porte à cette pensée, il faudroit qu'il nous eust bien prouvé auparavant qu'il est Prophete, avant que de nous obliger à deferer à des conjectures si hors d'apparence.

Il faut donc que M. Claude reconnoiſſe malgré qu'il en ait qu'au commencement de l'onzième ſiecle il n'y avoit point de Sacramentaires connus dans l'Egliſe. Que ſi cette opinion y avoit eſté, il falloit qu'elle ſe fuſt éteinte, abolie, & oubliée. Et ainſi il eſt obligé de ſoutenir que depuis la fin du neuvième ſiecle juſqu'au commencement de l'onzième, la doctrine de la preſence réelle s'eſtoit tellement emparée de toute la terre qu'on ne ſe ſouvenoit plus qu'il y euſt eu une autre doctrine. Il faut qu'il pretende que ce prodigieux renverſement s'eſt fait en l'eſpace de cent ans ou de ſix vingt ans, & qu'il ſe reſolve à dire, que ce temps ſuffit pour faire que toute l'Egliſe ne croyant auparavant Ieſus-Chriſt preſent que dans le ciel, & ne regardant l'Euchariſtie que comme le ſigne & le ſacrement de ſon corps, ſoit venuë à le croire réellement & ſubſtantiellement preſent, & à oublier qu'elle euſt eu une autre creance. CHAP. I.

Et par là il reconnoiſtra facilement que l'aritmetique de l'Auteur de la Perpetuité n'eſt nullement *courte*, comme il le prétend, mais que la ſienne eſt tres-fauſſe. Car il eſt tres-poſſible comme dit l'Auteur de la Perpetuité, que ceux qui avoient eſté inſtruits par des perſonnes qui auroient vécu dans le neuvième ſiecle, c'eſt-a-dire dans le temps du Calviniſme victorieux ſelon M. Claude, aient inſtruit ceux qui ont vû Berenger, ou les perſonnes qui vivoient de ſon temps. Et non ſeulement cela eſt poſſible, mais cela eſt arivé apparemment à l'égard d'une infinité de perſonnes. S. Odon par exemple eſtoit diſciple de Remy d'Auxerre, c'eſt-a-dire d'un de ceux que M. Claude rend adverſaires de Paſcaſe. Il eſt mort Abbé de Cluny l'an 942. entre luy & S. Odilon qui fut fait Abbé l'an 993. & qui eſtoit Religieux de ce Monaſtere 4. ou 5. ans auparavant, il n'y a que quarante ſix ans. Or combien y avoit-il de Religieux lorſqu'il entra dans cette Congregation qui avoient 46. ans de profeſſion, c'eſt-a-dire qui avoient 66. ans, puiſque l'on y entroit d'ordinaire à 20. & meſme plutoſt. Ces perſonnes avoient donc vû Odon diſciple des adverſaires de Paſcaſe ſelon M. Claude, & avoient vû Odilon contemporain de Berenger & qui a vécu tant de temps avec luy.

Que ſi l'on veut ſimplement conſiderer le commencement de l'onzième ſiecle, où comme nous avons dit le Calviniſme eſtoit abſolument ignoré, non ſeulement une ſeule generation ſuffit pour le joindre avec le neuvième ſiecle, mais l'on peut dire qu'il y touche immediatement ſans aucun milieu. Car toutes les perſonnes qui avoient 60. 65. 70. 75. 80. ans l'an 1000. avoient pû voir grand nombre de perſonnes élevées dans le neuvième ſiecle. Et comme tous les Eveſques ſont d'ordinaire aſſez âgez, on peut dire que tous les Eveſques de l'Egliſe qui eſtoient en l'an 1000. avoient eſté inſtruits ou immediatement par des perſonnes du neuvième ſiecle, ou au moins par des perſonnes qui avoient eſté diſciples de ceux du neuvième ſiecle.

Que M. Claude prenne donc ſes meſures ſur cela. Qu'il diſpoſe ſes machines pour faire en ſorte que ce Calviniſme qu'il nous repreſente triomphant à la fin du neuvième ſiecle ſoit oublié abſolument & parfaitement par toute la terre au commencement de l'onzième ſiecle. Qu'il retienne

CHAP. I. toutes les langues de ceux qui font la liaison du commencement & de la fin de ce siecle, & qu'il les empesche d'avertir tous ceux qui sont arrivez au commencement de l'onzième de ce changement prodigieux qu'il prétend estre arrivé dans le dixième. Qu'il instruise les Paschasistes à semer si adroitement leur opinion dans toutes les parties de la terre, qu'enseignant au monde la doctrine la plus étrange qui fut jamais, le changement qu'ils faisoient dans la creance de l'Eglise ne fut point du tout *perceptible à ceux qui le souffroient*. Nous allons voir de quelle sorte il s'y prend. Mais qu'il se souvienne de ne nous établir plus de ces bornes fausses & arbitraires, puisque celles que nous luy avons marquées estant tirées de la verité de l'histoire & de preuves positives & réelles, ne peuvent estre ébranlées par de vaines suppositions comme les siennes.

pag. 249.

Il retranchera donc, s'il luy plaist, d'abord tous ces discours pleins de temerité & de mauvaise foy dont son livre est rempli; Qu'au commencement de l'onzième siecle *une bonne partie de l'Eglise estoit exente de la doctrine de Paschase; que les fideles se reveillerent & se reünirent pour s'opposer à cette erreur; que les peuples receurent la doctrine de Berenger* COMME LEUR ANCIENNE FOY; *que c'est ce que ses ennemis mesmes témoignent; qu'il ne doute point qu'il n'y en eust encore assez qui rendoient témoignage à la verité, se souvenant d'avoir esté instruits par* LEURS BONS PASTEURS, *que l'Eucharistie est le corps du Seigneur en figure & en verité, & non réellement; que ce changement ne fut achevé qu'à la fin de l'onzième siecle par les Papes.* Et il fera mieux de dire avec Aubertin que *ceux de l'onzième siecle avoient esté nourris dés le berceau dans la foy de la presence reelle:* HAC *opinione unà cum lacte imbuti.* C'est-à-dire que l'on ne connoissoit point alors d'autre doctrine dans l'Eglise, & que l'on ne se souvenoit point qu'il y en eust eu une autre.

pag. 685.

pag. 685.

pag. 643.

Aubertin. l. 9. pag. 943.

CHAPITRE II.

Des moyens & des machines que M. Claude employe pour faire reüssir son changement insensible.

ON a reproché avec raison à M. Claude, que lorsqu'il est question d'expliquer comment la doctrine de la presence réelle qu'il fait naistre au neuvième siecle, & à qui il ne donne en ce temps-là que fort peu de partisans, avoit pû se trouver au commencement de l'onzième établie dans la creance de tous les peuples, & qu'il s'agit de faire voir comment elle a pû estre meslée dans l'Eglise au dixième siecle avec la doctrine contraire selon la supposition des Ministres; au lieu de répondre precisément à cette question, il donne le change, & passe sans en avertir les lecteurs, à la description de l'estat de l'Eglise aprés la publication de l'erreur de Berenger. Cét artifice est sans doute peu sincere; & neanmoins on peut dire qu'il auroit esté à souhaiter pour son honneur qu'il fust roûjours demeuré dans ces bornes & qu'il n'eust donné lieu que de luy reprocher d'avoir vû la difficulté & de l'avoir évitée. S'il n'y avoit eu de la bonne foy dans ce procedé, il y auroit eu au moins quel-

que retenuë. Mais il s'éloigne bien autrement de la ſincerité & de la raiſon, quand il entreprend d'expliquer en détail comment ce changement eſt arrivé, quoiqu'il y employe toute l'adreſſe de ſon eſprit, toute l'activité de ſon imagination, & toutes les ſaillies de ſa rethorique; deſorte qu'il fait voir en meſme temps à ſes lecteurs le plus grand effort de ſon eſprit, & le plus grand témoignage de la foibleſſe de ſa cauſe. CHAP. II.

Il eſt vray que pour la cacher un peu, il a ſoin de ne nous repreſenter pas en un ſeul lieu toutes les machines qu'il employe pour produire ce changement. Il les ſepare & les diſpoſe en divers lieux, afin qu'elles faſſent plus d'effet. Il nous dit tantoſt une choſe & tantoſt une autre. Et c'eſt pourquoy il faut d'abord prendre la peine de les raſſembler toutes & d'en faire un ſeul tableau, afin que le monde puiſſe joüir tout d'une veüe de ces rares inventions.

Pour donner quelque ordre à ces divers moyens & à ces differentes machines de l'invention de M. Claude on les peut diſtinguer en cinq claſſes.

Il y en a qu'on peut appeller *des moyens*, ou *des machines de retranchement*; & ce ſont celles qui ſervent à diminuer l'ouvrage qu'il entreprend, c'eſt-a-dire à faire que le changement ſoit moindre.

Il y en a qui ſervent à preparer les eſprits, & à les mettre dans une diſpoſition propre à changer inſenſiblement de creance; & l'on peut les appeller *les machines*, ou *les moyens de preparation*.

Il y en a qui ne ſervent qu'à adoucir ce qu'il y a d'étrange dans cette entrepriſe; & ce ſont les moyens qu'il a trouvez pour montrer que ce n'eſt pas grand choſe que de faire embraſſer à toute l'Egliſe l'opinion de la preſence réelle, & que cét établiſſement n'a dû cauſer aucune ſurpriſe ny aucun étonnement dans le monde. Et ainſi on les peut nommer les *moyens d'adouciſſement*.

Il y en a qu'on peut nommer *des machines d'execution*; & ce ſont les moyens réels & effectifs par leſquels il prétend qu'on a introduit la preſence réelle dans l'eſprit des peuples.

Et enfin il y en a qui ſervent à effacer les traces de ce prétendu changement aprés qu'il eſt fait, & c'eſt pourquoy on les peut appeller *des machines d'oubli*.

Nous allons voir dans les propres termes de M. Claude la deſcription particuliere de ces differens moyens.

Il eſt certain que ç'auroit eſté un fort grand embarras pour luy d'aller planter la creance de la preſence réelle parmy les Grecs, les Armeniens, les Neſtoriens, les Iacobites, les Cophtes. Quel moyen de trouver aſſez de predicateurs Paſcaſiſtes pour les envoyer en Grece, dans l'Aſie mineure, dans la Syrie, dans l'Aſſyrie, dans la Meſopotamie, dans les Indes, dans la Moſcovie, dans la Georgie, dans la Tartarie, dans la Moldavie, dans l'Ethiopie, dans l'Egypte? Qu'elle peine n'auroit-il point fallu ſe donner pour leur faire apprendre tant de langues differentes, pour leur faire traduire le livre de Paſcaſe; pour gagner les eſprits; & pour convertir effectivement tant de Patriarches, d'Eveſques, de Religieux, de peuples, & leur faire embraſſer une doctrine inconnuë; & cela ſans qu'ils s'en apperçuſſent & qu'ils reconnuſſent qu'ils changeoient de ſentiment?

CHAP. II. M. Claude a donc crû que cela fatiguoit un peu trop l'imagination, & il a trouvé à propos de se delivrer de cét embarras. C'est à quoy il employe une
pag. 642. *machine de retranchement* qui est courte, mais decisive & nette au possible. *Il ne s'agit pas*, dit-il, *de toute la terre, il s'agit de l'Occident, c'est-à-dire de la communion du Pape.*

Voila bien du travail abregé : car c'est-à-dire en un mot qu'il ne veut pas se mettre en peine de nous expliquer comment la creance de la presence réelle s'est établie dans tout l'Orient, & dans toutes les autres societez Chrestiennes.

Il a mesme jugé, qu'il seroit trop incommode de faire prescher la doctrine de la presence réelle à tous les fideles en particulier avant Berenger. Et ainsi il a trouvé qu'il estoit meilleur de se reduire à faire seulement changer de foy à un parti considerable dans l'Eglise Romaine, en laissant tous les autres dans l'ignorance de cette doctrine. C'est à quoy est destiné cét autre moyen
Ibid. de retranchement contenu dans ces paroles. *Il ne s'agit pas dans l'Occident de tous ceux qui faisoient profession d'estre Chrestiens ; il ne s'agit que d'un parti qui se fortifie, & qui tasche de se rendre maistre des chaires pour estre ensuite maistre de toute l'Eglise.*

Ce sont là les deux principaux moyens de retranchement & d'abregement. Voicy ceux qui servent à preparer les esprits.

Premierement il ne veut pas que l'on suppose que les Chrestiens à qui on devoit communiquer la doctrine de la presence réelle fussent dans la creance distincte de l'absence réelle. Et pour éloigner davantage cette pensée, il la
Ibid. rejette avec chagrin & avec mépris. *C'est une chimere*, dit-il, *que l'Auteur nous impute seulement parce qu'il luy plaist, & que nous avons deja si souvent refutée que c'est assez pour en estre rebuté.*

Mais en quelle disposition seront-ils donc puisqu'ils ne croient ny la presence réelle ny l'absence réelle ? Ils seront dans une certaine disposition mysterieuse qui s'appelle dans le langage de M. Claude, verité confuse, ou ignorance.
pag. 236. *On a passé*, dit-il, *de la verité distincte à la verité confuse, & de la verité confuse à l'erreur.* Ainsi cette verité confuse, cette connoissance confuse, cette ignorance est la grande *machine de preparation*, necessaire pour introduire sans bruit la presence réelle.

Pour s'en servir avec plus d'avantage, M. Claude a crû qu'il la falloit preparer elle-mesme & nous décrire comment au 9. siecle & au 10. on estoit tombé dans cette connoissance confuse. C'est ce qu'il fait dans ces paroles par lesquelles il décrit l'estat de l'Eglise du temps de Pascase & de Lanfranc, c'est-à-
pag. 237. dire durant le 9. & le 10. & l'onzième siecle. *Lors*, dit-il, *que le soin d'enseigner les mysteres s'est visiblement relasché, lorsque la pluspart des pasteurs ont endormi les peuples, & se sont endormis eux-mesmes dans le sein de la superstition & de l'ignorance, il a pu se faire que beaucoup de gens tombassent dans une connoissance confuse du mystere de l'Eucharistie.*

Mais pour donner une idée plus vive de l'ignorance profonde où il prétend que l'Eglise estoit alors plongée, il nous en fait une image bien plus affreuse
pag. 299. dans un autre lieu, où il luy oste cinq lumieres differentes. *La premiere lumiere*, dit-il, *qu'on a fait éclipser devant les yeux des peuples a esté l'Ecri-*

ture ſainte. La ſeconde a eſté les claires & bonnes explications des Saints Peres ſur le ſujet du ſacrement. La troiſiéme a eſté la connoiſſance des autres myſteres du Chriſtianiſme qui pouvoient fortifier l'eſprit & encourager le zele pour la verité. La quatriéme a eſté la raiſon naturelle qu'on a laiſſé abatardir & tomber dans un eſtat de langueur. Il n'eſt preſque rien reſté d'entier que les ſens à qui l'on declara une guerre ouverte. Ie ne doute pas qu'ils ne ſe ſoient deffendus, mais quel moyen de ſe tenir fermes eſtant ſeuls denuez de tout appuy? On ne peut pas ſans doute s'imaginer un plus grand aveuglement. CHAP. II.

Cela ne ſuffiſoit pas encore, parce que le paſſage de cette ignorance à la foy de la preſence réelle ne laiſſoit pas d'eſtre dur. Il le falloit adoucir. Et c'eſt l'vſage que M. Claude prétend faire d'une maxime qu'il établit par tout: *Que ce changement ne s'eſt point fait par voye de contradiction, mais par voye d'addition & d'explication de la foy ancienne. Il eſt certain,* dit-il, *que les Paſcaſiſtes n'arrachoient point aux hommes leurs opinions. C'eſt un faux principe ſur lequel l'Auteur établit tous ſes raiſonnemens; & je les ay détruits en détruiſant ce fondement imaginaire..... Paſcaſe & ſes ſectateurs ont procedé par voye d'addition, ou par voye d'explication, ou par voye de confirmation de la foy publique; ce qui luy a donné plus de facilité pour tromper un peuple ignorant.* pag. 643.

L'effet de cette machine ou de ce moyen d'adouciſſement eſt tel qu'il eſt capable d'empeſcher ſelon M. Claude, qu'un homme qui propoſe la preſence réelle à des gens qui n'en ont jamais oüi parler, ne ſoit pris pour innovateur, & qu'il fait que ce changement n'eſt pas *connoiſſable a ceux meſmes qui le ſouffrent.* pag. 243.

Il ne s'agit donc plus que d'executer ce grand deſſein de faire recevoir la doctrine de la preſence réelle par la plus grande partie de l'Egliſe. Et M. Claude n'a pas manqué auſſi de nous décrire les moyens par leſquels il prétend qu'on en eſt venu à bout.

Premierement il nous en propoſe d'incertains & dont il eſt bien aiſe de nous preſenter ſeulement l'idée, pour nous donner lieu de conclure qu'on peut s'en eſtre ſervi, & pour ne s'engager pas à les ſoûtenir.

Si nous avions vû, dit-il, *paſſer ſur nos yeux les temps où ſe fit ce changement, nous pourions ſans doute en parler avec un peu plus de diſtinction & de clarté. Nous euſſions remarqué les artifices dont ſe ſervirent les diſciples de Paſcaſe pour conduire les choſes au point où elles parurent, lorſque les conteſtations de Lanfranc & de Berenger firent éclat. Comme les Aſtronomes font leurs obſervations ſur les accidens & les revolutions des Cieux, nous euſſions fait de meſme les noſtres ſur ce phenomene humain: nous euſſions pris garde de plus prés a l'ignorance des Prelats, à la ſimplicité des peuples, aux intrigues des Cours, aux liaiſons des Grands, aux interets des Eveſques, & à tant d'autres machines mondaines qui s'ajuſtent ordinairement enſemble pour faire triompher le mauvais parti.* pag. 225.

Neanmoins il trouve plus à propos enſuite d'employer poſitivement & certainement une partie de ces moyens & de ces machines. *Les ſens,* dit-il, *furent attaquez par la fauſſe philoſophie, par les bruits de la diſpute, par les intrigues des Moines, par l'autorité de la Cour Romaine, qui n'a* pag. 300.

CHAP. II. *jamais esté ny plus fiere ny plus puissante qu'en ce temps-là. Ils furent trahis par le penchant qu'a l'homme naturellement pour l'erreur & la superstition, & battus par ces expressions difficiles des Peres, qu'on tournoit & qu'on manioit en tant de façons qu'on leur faisoit signifier, ce qu'elles ne signifioient point.*

Mais comme il estoit difficile d'appliquer tout cela au dixiême siecle, il change d'avis ailleurs, & il aime mieux en bannir expressément les disputes, en s'en demeslant par une antitheſe. *Ie conclus*, dit-il, *avec l'Auteur, que n'y ayant point eu d'écrits au dixiême siecle, il n'y a point eu de dispute. La consequence est à mon avis raisonnable. Mais je ne conclus pas avec luy que n'y ayant point eu de dispute, la doctrine de l'Eglise n'a point esté attaquée. La consequence n'en est pas bonne. Elle a esté attaquée sans avoir esté deffenduë. La Zizanie déja semée dans le champ du Seigneur avec le bon froument, a pris racine & s'est avancée pendant que les hommes dormoient. Ie conclus bien que s'il y eust eu des disputes, l'ignorance n'eust pas subsisté: mais je conclus aussi que l'ignorance a subsisté, parce qu'il n'y a point eu de dispute.* pag. 631.

Aprés tout cela M. Claude est encore obligé d'employer ses dernieres machines, qui sont les moyens dont il se sert pour effacer de l'esprit des hommes la memoire de ce terrible changement. Ce sont les plus étranges de tous, & ils sont si peu arrestez qu'il est mesme difficile de deviner ce qu'il veut dire. Il parle de fourbes, d'artifices, d inquisition, de croisades, par lesquels il prétend que l'on luy a enlevé ses titres : mais on ne sçait s'il veut que tout cela se soit passé au dixiême ou dans l'onziême siecle, ou s'il veut faire croire que par les croisades du treiziéme siecle on a aboli la memoire du changement qui s'estoit fait au dixiême. C'est pourquoy comme il estoit encore plus embaraſſé en ce point qu'en tous les autres, il a cru s'y devoir fortifier par les plus grands efforts de son éloquence que nous verrons en son lieu.

Enfin pour empescher que l'on ne trouve encore des difficultez aprés l'application de tous ces divers moyens, il y employe sa grande machine qui est de mettre la chose en exclamations, & de dire des injures à ceux qui n'entreroient pas tout d'un coup dans cette vision, comme s'ils avoient tous les torts du monde. *Quand on est*, dit-il, *preocupé de passion, on change egalement l'extravagance en raison & la raison en extravagance. Qu'y a-t'il de plus raisonnable que de dire que l'opinion de Paschase rehaussée des couleurs de l'antiquité, bien qu'elle fust en effet nouvelle, soutenuë par un peu de philosophie, relevée par ces grands mots que les ignorans admirent, & proposée en des siecles semblables au neuviéme & au dixiéme, ait trouvé au commencement quelques sectateurs; que ceux-là en aient fait d'autres, jusqu'à ce qu'enfin elle se soit renduë la plus forte, & se soit établie sous l'aide de la violence & de l'autorité.*

Mais comme nous sommes Dieu merci accoutumez à ne nous étonner pas pour les injures, ny pour les exclamations de M. Claude, nous ne laisserons pas de luy soûtenir, que ce qu'il nous debite là comme la chose du monde la plus raisonnable, en cachant toutes les difficultez & toutes les absurditez qu'elle renferme est une extravagance fort extraordinaire, & qui doit

doit tenir un des premiers rangs entre les exemples des égaremens où la paſſion & la préocupation ſont capables d'engager ceux qui s'y laiſſent emporter aveuglément. CHAP. III.

CHAPITRE. III.

Examen des machines de retranchement, ou des moyens par leſquels M. Claude s'exente de faire preſcher la doctrine de la preſence réelle à la plus grande partie des Chreſtiens.

QVE M. Claude ſeroit heureux ſi les effets ſuivoient ſes paroles, comme ſes paroles ſuivent ſes ſouhaits, & s'il ſuffiſoit qu'il euſt aſſuré les choſes afin qu'elles fuſſent vraies, comme il luy ſuffit, qu'il les ſouhaitte afin de les aſſurer ! Ce ſeroit alors qu'on verroit reüſſir ſans peine ce merveilleux changement qu'il entreprend de faire au dixiéme ſiecle. Mais le mal eſt que ces choſes qui ſont hors de luy, & ces évenemens paſſez ont une certaine nature inflexible & invariable qui ne s'ajuſte point du tout avec ſes deſirs. Et ainſi il ſe trouve toûjours qu'il en conte de ſon coſté comme il luy plaiſt, & que les choſes demeurent de l'autre toutes contraires à ce qu'il en dit.

Il ne s'agit pas, dit-il, *de toute la terre ; il s'agit de l'Occident & des provinces ſoumiſes à l'obeïſſance du Pape.* C'eſt-a-dire, je ne veux pas qu'il s'en agiſſe : je ne veux pas me mettre en peine d'expliquer comment la doctrine de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation s'eſt introduite dans l'Orient, dans les Patriarchats de Conſtantinople, d'Alexandrie, de Ieruſalem, & d'Antioche, dans les Egliſes des Armeniens, des Neſtoriens, des Iacobites. Ie ne veux point du tout me travailler à deviner comme elle a penetré dans l'Ethiopie, dans la Moſcovie & dans la Moſopotamie, dans la Georgie, dans la Mingrelie, dans la Moldavie, dans la Tartarie & dans les Indes. Il vaut mieux dire qu'elle n'y eſt pas : ce ſera plutoſt fait, & par ce moyen je me delivreray d'un grand embarras. pag. 641.

Mais M. Claude nous permettra s'il luy plaiſt de l'avertir qu'il eſt homme & non pas Dieu, & qu'ainſi ny ſes paroles ny ſes volontez ne ſont point operatives. Il voudroit bien que la doctrine de la preſence réelle ne fuſt pas dans toutes ces grandes provinces. Mais elle y eſt, & elle y ſera malgré qu'il en ait. La choſe ne dépend point du tout de luy : & nous l'avons fait voir par des preuves auſquelles on croit qu'il ne reſiſtera pas luy-meſme.

Ainſi nonobſtant tous ſes ſouhaits il eſt queſtion de ſçavoir comment la creance de la preſence réelle ſe ſeroit introduite dans tous ces lieux, ſi elle n'y avoit pas toûjours eſté. Il eſt certain qu'elle y eſt établie, qu'elle y regne, & qu'elle y domine abſolument. On n'y en connoiſt point d'autre. On ne ſe ſouvient point qu'il y ait jamais eu d'autre doctrine. Toutes ces nations croyent la tenir par la ſucceſſion perpetuelle de leurs peres. Il eſt clair qu'elles ont toûjours eſté dans cette doctrine depuis que l'on parle de Berenga-

Chap. III. riens, & qu'en ce point elles ont toûjours esté unies avec l'Eglise Romaine. Il faut donc que M. Claude nous dise qui les a fait entrer dans cette creance. Mais comment le feroit-il, puisqu'il ne se veut exenter d'entrer dans cette question, que parcequ'il voit que non seulement les preuves solides, mais que les inventions & les fictions mesmes luy manquent? Toutes ses machines luy deviennent inutiles. Il nous parle de Pascase, de disputes, d'intrigues de Moines, de violences de la Cour de Rome. Et pour rendre ridicule tout cét amas de songes & de visions, il ne faut que l'obliger de jetter les yeux sur les deux tiers du monde qui ne connoissent ny Pascase ny son livre, & qui bien loin de reconnoistre le Pape n'ont point de plus grande passion que de le contredire en tout ce qu'ils peuvent.

Que M. Claude nous dise donc qui les a persuadez d'une creance qu'il prétend estre directement contraire à l'Ecriture, aux Peres, à la raison & aux sens? Quels predicateurs ont produit ce grand effet? D'où vient qu'aucune de ces nations n'a resisté à l'innovation? D'où vient qu'elles ont toutes oublié qu'elles aient changé de sentiment, & qu'elles prennent leur doctrine presente pour celle que les Apostres ont établie dans l'Eglise, & qui est venuë jusqu'à eux par la succession de leurs Evesques.

M. Claude se fatigue l'imagination à inventer une fable impertinente d'un jeune Religieux qui sans sortir de son convent, & sans que l'on entende parler de luy, change la foy de tout l'Occident. Il se donne la gêne pour accompagner cette fable de mille suppositions fantastiques. Il épuise toutes ses figures & tous ses grands mots pour ébloüir un peu les yeux des simples, & pour leur cacher l'absurdité de ce roman.

Mais il ne prend pas garde que tous ses efforts sont vains; qu'il luy reste encore plus des deux tiers de son ouvrage, sans quoy toutes les peines qu'il prend luy sont inutiles; qu'il faut qu'il trouve encore d'autres Pascases qui portent cette foy dans toutes les societez separées de l'Eglise Romaine, & dans les provinces les plus reculées; qu'il faut que tous ces Pascases aient le mesme succés; que personne ne les contredise & ne s'oppose à leurs entreprises; que personne ne s'apperçoive qu'ils renversent la foy ancienne; & qu'il faut enfin qu'ils aient tous accompli en mesme temps leur ouvrage, lorsque Berenger viendra à paroistre, afin qu'il pust dire avec raison que *l'Eglise estoit perie, & qu'elle n'estoit demeurée que dans ceux qui le suivoient.*

Lanfr. c. 23.

Ie vois bien que M. Claude tout hardi qu'il est succombé sous la grandeur de cette entreprise. Il en est épouvanté, il y renonce, il demande grace, il voudroit bien que cela ne fist pas partie de la question. *Il ne s'agit pas*, dit-il, *de toute la terre.* Mais il n'y a pas moyen de le contenter. Il s'en agit malgré qu'il en ait, puisque cette creance est établie par toute la terre. Cela ne dépend ny de luy ny de moy. C'est une partie necessaire de cette grande question, & qui entraine tout le reste. Ainsi puisque par un aveu forcé de son impuissance il reconnoist qu'il ne peut pas dire qu'il se soit fait un changement universel de creance dans tout l'Orient; il faut qu'il abandonne tout le reste, & qu'il reconnoisse que tous ses moyens sont ruïnez, toutes ses machines brisées, tous ses projets

renverſez & toutes ſes hypotheſes détruites. CHAP. III.

S'il nous dit que c'eſt Paſcaſe qui a inventé cette doctrine, & qu'elle ne pouvoit tomber dans l'eſprit d'autre que de luy; nous luy montrons ce nombre infini de Chreſtiens qui ne connoiſſent ny Paſcaſe ny ſon livre, & qui ſont neanmoins de tout temps profeſſion de cette doctrine: & le voila convaincu de temerité & d'impoſture.

S'il nous dit que les Papes ont contribué par leur autorité & leurs violences à la faire recevoir, nous luy faiſons voir ces grandes nations où ils n'exercent aucune juriſdiction, où ils ne ſont point reconnus, & parmy leſquelles leurs deciſions n'ont aucun credit ny aucune autorité, & qui neanmoins ſont auſſi attachées à la foy de la preſence réelle, que les peuples les plus ſoûmis au S. Siege: & le voila encore convaincu de tromper le monde par des fables ſans apparence & ſans fondement.

S'il nous parle de cabales, d'intrigues imaginaires, de diſputes de philoſophie par leſquelles il pretend qu'on ait établi cette doctrine, nous luy montrons une infinité de peuples qui ne connoiſſent point la philoſophie de l'école, qui n'ont jamais diſputé de ces matieres, & où l'imagination meſme de M. Claude n'a pû faire agir les intrigues de la Cour de Rome, & qui croient neanmoins la preſence réelle comme nous. Et ainſi voila encore tous les contes de M. Claude détruits & aneantis.

C'eſt une choſe étrange que toutes les hypotheſes fantaſtiques ſur leſquelles le ſyſteme de M. Claude eſt appuyé y eſtant toutes eſſentielles, enſorte que la ruïne d'une ſeule ſuffit pour le renverſer tout entier, elles ſont toutes neanmoins ſi viſiblement fauſſes qu'il n'y en a pas une qui puiſſe ſubſiſter en particulier.

On vient de le voir ruïné ſans reſſource, par l'exemple de tous ces peuples d'Orient qui ſe ſont trouvez dans la foy de la preſence réelle ſans l'avoir tirée ny de Paſcaſe, ny de l'Occident: qu'on s'imagine neanmoins qu'il ſubſiſte, & on le va voir de nouveau détruir par la ruïne d'une autre ſuppoſition.

M. Claude ne veut pas qu'au temps de Berenger tous les Chreſtiens d'Occident euſſent une creance diſtincte de la preſence réelle: *Il ne s'agit pas dans l'Occident*, dit-il, *de tous ceux qui faiſoient profeſſion d'eſtre Chreſtiens. Il ne s'agit que d'un parti qui ſe fortifie, & qui taſche de ſe rendre le maiſtre des chaires, pour eſtre enſuite maiſtre de toute l'Egliſe.* On voit bien ce qu'il veut, & l'intereſt qu'il a dans cette pretenſion. Il reconnoiſt que c'eſt un trop grand ouvrage de faire recevoir cette doctrine à tous les particuliers de l'Egliſe d'Occident. La mauvaiſe humeur d'un ſeul auroit pû troubler toute l'entrepriſe & renverſer tous les deſſeins de M. Claude. Il deſire donc qu'on ne l'oblige pas à montrer comment la foy de la preſence réelle a pû eſtre embraſſée par tous les Chreſtiens ſans diſtinction. Son intereſt y eſt tout viſible; mais ſes deſirs & ſes intereſts ne ſont pas des preuves ny des raiſons. Y a-t-il quelqu'un qui témoigne que le commun du peuple de l'onziéme ſiecle n'eſtoit pas perſuadé de la preſence réelle, & qu'il n'avoit qu'une connoiſſance confuſe de ce myſtere? Non, Berenger meſme avoüe le contraire en appellant cette doctrine l'opinion du peuple, *ſententia vulgi*, & en

pag. 621.

Apud Lanfranc. de corp. & ſang.

CHAP. III. soutenant que l'Eglise estoit perie. Est-ce que les Auteurs qui declarent que cette creance estoit celle de toute l'Eglise, & que tous les Chrestiens de la terre en faisoient une profession publique apportent quelque restriction à ce témoignage ? Non. Il est general & sans exception. Et c'est de tous les Chrestiens du monde qu'ils disent, *Qu'ils se glorifient de recevoir dans ce*
Lanfranc. c. 22. *sacrement la vraye chair & le vray sang de Iesus-Christ né de la Vierge.* S'est-on inscrit en faux contre ce témoignage qu'ils rendent de la creance de leur siecle ? Non. Il n'y a que M. Claude qui le fasse six cens ans aprés sans aucune preuve. La raison fait-elle voir que dans ce point la foy des pasteurs ne fust pas celle du peuple ? Non. Elle prouve tout le contraire, estant incroyable que des pasteurs persuadez de la presence réelle n'ayent pas eu soin d'en instruire ceux qu'ils disposoient à la communion, à qui ils devoient juger cette creance absolument necessaire pour leur faire éviter les communions indignes.

Est-ce une raison tant soit peu probable pour montrer que le peuple n'estoit pas persuadé de la presence réelle, de ce que quelques historiens qui témoignent que Berenger troubla l'Eglise par une heresie nouvelle, témoignent en mesme temps qu'il corrompit plusieurs personnes par ses nouveautez ? Nullement. Elle ne merite point d'autre nom que celuy d'une absurdité signalée, qui iroit à prouver qu'il n'y eut jamais d'heresie nouvelle, parce qu'il n'y en a point eu qui n'ait trouué des sectateurs, & souvent mesme parmy les Evesques.

Surquoy donc est fondé ce retranchement que M. Claude fait d'une partie des Chrestiens, pour s'exenter de montrer comment la foy de la presence réelle avoit esté universellement reçeuë ? Sur son interest & sur son desir. Mais parce qu'ils ne sont pas les regles des choses, ils n'empescheront pas que la raison & les témoignages précis des Auteurs contemporains ne montrent que la foy de la presence réelle estoit generalement embrassée par tous les fideles de l'Eglise, lorsque Berenger la troubla par son erreur. Ainsi voilà encore cette machine renversée, & M. Claude obligé de faire recevoir insensiblement la doctrine de la presence réelle, non seulement par un parti considerable, mais generalement par tous les Chrestiens. Il a reconnu luy-mesme que cét ouvrage surpassoit son imagination, en ne s'y voulant pas engager. Et par consequent voilà encore tous ses projets ruïnez, & son systeme en desordre, tant il est difficile d'ajuster des imaginations vuides & creuses, avec les veritez réelles qui se trouvent marquées par les évenemens & les faits constans qui sont independans de nos fantaisies.

CHAPITRE IV.

Examen des machines de preparation, ou des moyens par lesquels M. Claude a cru devoir disposer les peuples au changement insensible sur la doctrine de la presence réelle.

CETTE preparation se reduit selon M. Claude, comme nous l'avons marqué, à faire perdre au peuple la connoissance distincte du my-

ſtere de l'Euchariſtie, & à le faire entrer dans un eſtat qu'il appelle de *connoiſſance confuſe.* Mais pour le diſpoſer meſme à cét effet, il l'y prepare, comme nous avons dit par une ignorance generale de tous les myſteres, & par une privation univerſelle de toutes ſortes de lumieres. *En ce ſiecle tenebreux*, dit-il, *ſe perdit la diſtincte connoiſſance de la vraye doctrine, non ſeulement ſur le ſujet du ſacrement, mais preſque ſur toutes les autres matieres de la Religion chreſtienne :* Et expliquant ailleurs plus diſtinctement ce qu'il entend par là, il nous décrit ce ſiecle privé de cinq lumieres qui comprennent toutes celles qu'on ſe peut imaginer. *La premiere lumiere*, dit-il, *qu'on a fait éclypſer devant les yeux du peuple a eſté l'Ecriture ſainte. La ſeconde a eſté les claires & bonnes explications des Saints Peres ſur le ſujet du ſacrement. La troiſiéme a eſté la connoiſſance des autres myſteres du Chriſtianiſme qui pouvoient fortifier l'eſprit & encourager le zele pour la verité. La quatriéme a eſté la raiſon naturelle qu'on a laiſſé abatardir & tomber dans une eſpece de langueur. Il n'eſt preſque rien reſté d'entier que les ſens à qui l'on declare une guerre ouverte.*

CHAP. III.

pag. 16.

pag. 299.

Avant que de répondre à cette deſcription de M. Claude, je le ſupplie de ſe détacher un peu de cette diſpute, & de me répondre luy-meſme en general, quel jugement on doit porter d'un Theologien qui dans une matiere importante avance des choſes non ſeulement ſans fondement, ſans preuves, ſans raiſon, mais qu'il ſçait eſtre fauſſes & inventées à plaiſir. Ie ne ſçaurois croire qu'il ne condamne luy meſme le procedé de ce Theologien, comme eſtant entierement indigne d'un homme d'honneur & de conſcience. Et c'eſt ce qui fait que je ſuis faſché d'eſtre obligé de luy dire, qu'il eſt cét homme & ce theologien dont nous parlons *tu es homo ille.*

C'eſt luy-meſme qui avance des choſes qu'il ſçait eſtre fauſſes, & qu'il n'a jamais penſées à moins que l'emportement ne luy faſſe penſer le contraire de ce qu'il ſçait. L'accuſation eſt un peu forte ; mais la conviction en eſt facile & évidente. Il dit que la connoiſſance diſtincte de preſque tous les autres myſteres que celuy de l'Euchariſtie ſe perdit au dixiéme ſiecle. Or il ſçait le contraire de cela, & il en eſt perſuadé ; puiſque pour les myſteres communs & crus de part & d'autre, & contenus dans les anciens ſymboles, on ne peut pas dire qu'on les ait ignorez au dixiéme ſiécle, & que pour tous les points conteſtez entre les Calviniſtes & l'Egliſe Romaine, excepté celuy de l'Euchariſtie, tous les Miniſtres ſes confreres reconnoiſſent eux-meſmes que long-temps avant le neuviéme & le dixiéme ſiecle toute l'Egliſe en croioit ce qu'en croit preſentement l'Egliſe Romaine. Qu'il nous diſe donc quelles ſont ces veritez de foy dont la connoiſſance diſtincte ſe perdit au dixiéme ſiecle. Qu'il nous diſe quels ſont ces myſteres qui pouvoient fortifier l'eſprit des fideles contre la preſence réelle, & qu'il prétend qu'on a ceſſé de connoiſtre dans ce ſiecle ; ou qu'il ſe reconnoiſſe convaincu d'une mauvaiſe foy inexcuſable.

Tout le reſte n'eſt qu'un amas de temeritez ſans preuves, ſans raiſon, ſans apparence. Pourquoy, dit-il, *qu'on a oſté aux fideles la lumiere de l'Ecriture* ? A t'on ceſſé de la lire dans les Egliſes & dans les cloiſtres ? A t'on ceſſé de l'expliquer au peuple & de l'enſeigner dans les écoles ? Les écrits des auteurs

CHAP. IV. de ce siecle qui nous restent comme ceux de S. Odon & de Raterius Evesque de Verone ne font-ils pas voir que l'on étudioit & l'Ecriture & les Peres ?

Pourquoy, dit-il, qu'on a caché aux peuples *les claires & bonnes explications des Peres* ? N'y a-t'on pas appellé l'Eucharistie *Sacrement du corps de Iesus-Christ*, *Mystere du corps de Iesus-Christ*, *pain & vin* : & cependant c'est en cela que consistent selon luy *ces claires & bonnes explications des saints Peres* ?

Cette langueur de la raison naturelle qu'on *a laissé abatardir* est une idée de declamateur qui n'a de fondement que dans la hardiesse de celuy qui la propose, & elle est clairement détruite par les écrits des auteurs de ce siecle comme de Luitprand, de Ditmar, de Vvitichiud, de Frodoard, de Raterius, d'Odon, d'Odilon, & de plusieurs autres, qui témoignent par leurs écrits beaucoup de bon sens & de pieté, & qui sont infiniment plus croyables dans les témoignages qu'ils rendent à un tres-grand nombre d'Evesques & d'Abbez, d'avoir esté illustres en science & en pieté, que M. Claude qui les déchire sans raison. Cette guerre declarée aux sens est encore une fausseté. Il n'y a qu'un mot en passant dans Pascase contre ceux qui vouloient que tout corps fust palpable & l'on ne peut pas dire qu'en cela il soit mauvais philosophe. Toutes les autres difficultez de l'Eucharistie, que l'on tire de la philosophie & des sens n'y sont pas seulement marquées. Il n'y en a pas un seul mot dans tous les autres auteurs : & M. Claude nous viendra dire, comme si l'on n'avoit fait autre chose que de disputer contre les sens, *qu'on leur a declaré une guerre ouverte*. Quand on l'auroit fait, on n'auroit qu'imité en cela les Saints Peres qui nous ont assuré, *qu'il ne s'en falloit pas rapporter aux sens sur le sujet de l'Eucharistie* : mais il est faux de plus qu'on l'ait fait : de sorte qu'il semble que M. Claude prenne plaisir à faire que ce qu'il avance soit faux & déraisonnable en toutes les manieres qu'il le peut estre.

Tout cét appareil de faussetez aboutit à persuader que l'on est tombé au dixiéme siecle dans une connoissance confuse de l'Eucharistie. Et l'on peut juger quelle peut estre la solidité d'une conclusion qui est fondée sur tant de mensonges, & qui est d'elle mesme contraire au sens commun. Car les seules paroles des Liturgies, qui sont l'abregé de celles des Peres estoient suffisantes pour instruire tous les Ecclesiastiques de ce Mystere : La necessité de participer souvent à la communion, & la crainte que l'on donnoit d'y participer indignement, faisoient qu'il estoit comme impossible que tout le monde ne fust instruit de ce qu'il en falloit croire. Et l'on peut dire avec verité que l'Eucharistie est le dernier des mysteres dont la connoissance se peut perdre, parcequ'il n'y en a point auquel on soit plus souvent obligé de s'appliquer, & par des motifs plus pressans.

Mais si l'on veut considerer de plus prés & les paroles de M. Claude, & l'estat où il nous dépeint ce siecle, on trouvera que cette *connoissance confuse* n'est qu'un mot en l'air, & qu'au cas qu'il signifie quelque chose il n'est pas possible que les Chrestiens y aient esté dans ce siecle-là.

Premierement il y a toute sorte d'apparence que M. Claude en nous

parlant ſi ſouvent de *connoiſſance confuſe*, ne conçoit que le ſon de ce terme, & qu'il nous veut ébloüir par un mot qui ne ſignifie rien dans ſon eſprit. Car en recherchant dans ſon livre en quel ſens il le prenoit, j'ay trouvé que *connoiſſance confuſe* & *connoiſſance diſtincte* ne ſont que la meſme choſe dans ſon langage ; c'eſt-a-dire que la connoiſſance qu'il appelle confuſe eſt toute auſſi nette que celle qu'il appelle diſtincte. CHAP. IV.

Pour developper ce myſtere, il faut ſçavoir que ſelon M. Claude la connoiſſance diſtincte de l'Euchariſtie ne conſiſte pas à ſçavoir diſtinctement, que l'Euchariſtie n'eſt pas réellement le vray corps de Ieſus-Chriſt: car il ne veut pas que l'on ait fait cette reflexion expreſſe dans le temps meſme où il admet ſa connoiſſance diſtincte.

En quoy conſiſte-t'elle donc ? on trouvera qu'elle ne conſiſte en autre choſe qu'à ſçavoir 1. Que l'Euchariſtie eſt du pain & du vin.

2. Que ce pain & ce vin ſont des ſacremens du corps & du ſang de Ieſus-Chriſt.

3. Qu'il les faut recevoir en memoire de la paſſion de Ieſus-Chriſt.

4. Qu'en les recevant on reçoit les graces & les conſolations de Ieſus-Chriſt.

5. Que ce pain & ce vin qui ſont les ſacremens du corps de Ieſus-Chriſt ſont appellez ſon corps & ſon ſang, quoy qu'ils n'en ſoient que les ſignes.

6. Que Ieſus-Chriſt eſt réellement au ciel.

Quand M. Claude nous veut donner l'idée de ſa connoiſſance diſtincte du myſtere de l'Euchariſtie, il ne la compoſe que de ces connoiſſances particulieres. Et c'eſt pourquoy dans la page 295. où il nous la décrit il n'y en comprend point d'autres. *Il eſt certain*, dit-il, *que la verité poſitive que nous croyons eſtoit enſeignée* dans les huit premiers ſiecles *d'une maniere ſi claire, ſi forte, & ſi diſtincte, qu'elle diſſipoit toutes les difficultez qui pouvoient naiſtre de ces expreſſions :* LE PAIN EST LE CORPS DE CHRIST : IL EST CHANGÉ AU CORPS DE CHRIST. Et pour prouver que l'on enſeignoit la creance Calviniſte de cette maniere claire, forte, & diſtincte, il ajoûte : *On enſeignoit que le ſacrement eſtoit du pain & du vin ; que ce pain & ce vin eſtoient les ſignes & les figures du corps de Ieſus-Chriſt ; qu'ils ne perdoient point leur naturelle ſubſtance, mais qu'ils eſtoient appellez le corps & le ſang de Chriſt, parce qu'ils en eſtoient les ſacremens.* Cela ſuppoſé, il eſt bien viſible que ſi les fideles n'avoient pas crû toûjours la preſence réelle, il eſt impoſſible au moins qu'ils aient jamais eſté privez de ces autres connoiſſances qui compoſent la creance diſtincte de M. Claude.

La choſe eſt toute évidente par le ſens commun. Car le moyen qu'ils aient pû ignorer des choſes dont ils ont eu continuellement les oreilles frappées ? Mais parce que ce n'eſt pas la coutume de M. Claude d'écouter beaucoup la raiſon, il vaut mieux le convaincre par ſon propre témoignage.

Il décrit dans la page 495. quelles ſont les veritez du myſtere de l'Euchariſtie qui ont toûjours eſté populaires, c'eſt-adire quelles ſont celles qui ont toû-

CHAP. IV. jours esté connuës du peuple. Et il est remarquable qu'il s'agit en ce lieu là du temps où il place & son changement insensible, & sa connoissance confuse de l'Eucharistie. Or entre ces veritez populaires il marque expressément toutes celles qui forment sa connoissance distincte. *Le mystere de l'Eucharistie*, dit-il *a toûjours esté populaire en la forme exterieure de sa celebration & dans les actes generaux que les Chrestiens y doivent faire. Prendre du pain, boire d'un calice en memoire de la mort & de la resurrection de Iesus-Christ nostre Seigneur, recevoir ces choses avec un respect religieux comme un grand sacrement que le Seigneur a institué, élever sa foy au corps & au sang du Sauveur pour y trouver la consolation de l'ame : cela est sans doute populaire. Il est populaire d'écouter le témoignage des sens qui rapportent que c'est du pain, & d'entendre dire pourtant que c'est le corps de Christ, le sacrement du corps de Christ, son gage, son memorial..... Il est populaire de sçavoir que Iesus-Christ est au ciel, & que de là il viendra pour juger les vivans & les morts.*

Voilà ce que c'est, selon M. Claude, que la connoissance populaire du mystere de l'Eucharistie, c'est-a-dire celle qui a dû estre necessairement dans le peuple du dixiéme siecle, dont il est question en cét endroit. Cette connoissance populaire est donc ce qu'il appelle aussi connoissance confuse. Cependant elle comprend tout ce qui est enfermé dans la connoissance distincte; & ces Chrestiens confus du dixiéme siecle en sçavoient tout autant que les Chrestiens distincts des autres siecles de M. Claude.

Ainsi toute cette distinction de deux connoissances; l'une distincte & l'autre confuse, l'une pour les huit premiers siecles, l'autre pour le neuviéme & le dixiéme est une pure illusion. C'est une distinction de mots dont M. Claude n'a aucune idée distincte, & qu'il confond luy-mesme quand il vient à les appliquer; & elle n'est inventée que pour faire un certain jeu de paroles qui semblent signifier quelque chose, & qui ne signifient rien. Il nous dit *qu'on a passé de la verité distincte à la verité confuse, & de la verité confuse à l'erreur.* Les mots de *verité distincte*, de *verité confuse*, sont effectivement differens : mais ce que M. Claude entend par ces mots en les appliquant à l'Eucharistie ne l'est point du tout. Et tout cela n'a pour but que de tromper ceux qui se repaissent des mots, & qui ne vont pas jusqu'au fonds des choses.

Tout ce que nous avons dit dans le VI. livre contre cette connoissance confuse nous donne encore lieu de supposer; que c'est une pure chimere, & qu'il faut par necessité que les fideles aient eû une connoissance distincte du mystere de l'Eucharistie, c'est-a-dire qu'ils aient crû distinctement ou que ce qu'on leur donnoit estoit le corps de Iesus-Christ, ou que ce ne l'estoit pas, mais seulement son image & son symbole. Mais on peut dire qu'il n'y a point de siecles où il soit moins raisonnable de placer une connoissance confuse de ce mystere que dans le neuviéme & le dixiéme; en s'arrestant à l'hypothese de M. Claude.

Il veut que l'opinion de la presence réelle ait esté proposée par Paschase dés le commencement du 9. siecle; qu'il ait trouvé quelque petit nombre de sectateurs, & qu'il ait esté contredit par tous les grands hommes de son siecle.

Mais

Mais il s'enſuit de là tout le contraire de ce qu'il pretend. Car le moindre effet que pouvoit produire cette conteſtation eſtoit d'appliquer les hommes à conſiderer ce different. Or dans une choſe où il s'agiſſoit du ſalut de chacun, il eſt impoſſible que tous ceux qui en entendoient parler n'aient formé une penſée diſtincte pour rejetter ou pour admettre cette preſence réelle dont M. Claude veut qu'il fuſt alors queſtion. CHAP. IV.

Et comme il eſt ſans apparence qu'une opinion nouvelle contraire à la raiſon & au ſens ſoit reçeuë d'abord par tous ceux qui en entendent parler, & qu'il eſt certain au contraire que l'on en parle en mille lieux, où l'on ne l'a propoſe pas meſme d'une maniere capable de perſuader, il s'enſuit que l'opinion de Paſcaſe, avant que d'eſtre embraſſée par beaucoup de monde auroit dû eſtre auparavant fort connuë, & qu'elle auroit eſté d'abord formellement rejettée par la plus grande partie de l'Egliſe.

Si M. Claude conſultoit un peu la nature & le bon ſens dans la compoſition de ſes hypotheſes, il auroit reconnu que les nouvelles d'une opinion que l'on propoſe dans l'Egliſe precedent toûjours l'approbation de cette opinion, & qu'ainſi avant que Paſcaſe euſt trouvé dix ſectateurs, il auroit fallu qu'il y euſt eu cent mille perſonnes qui en euſſent oüi parler ſans s'eſtre laiſſé perſuader.

Et de là il s'enſuit qu'il n'auroit pû accroiſtre ſon parti qu'en convertiſſant les gens qui l'auroient auparavant condamné, & qui ſeroient ainſi paſſez non d'une connoiſſance confuſe à une connoiſſance diſtincte, mais de l'improbation formelle de l'opinion de Paſcaſe à l'approbation de cette meſme doctrine.

C'eſt donc encore une nouvelle chimere que de dire qu'on ait pû produire ce grand changement en faiſant paſſer inſenſiblement le monde de la connoiſſance confuſe à l'erreur, puiſqu'il eſt clair qu'il auroit dû neceſſairement eſtre precedé d'une connoiſſance tres-diſtincte des deux opinions, & d'une improbation poſitive de l'opinion de Paſcaſe.

Ie ne ſçache qu'un moyen par lequel M. Claude puiſſe éviter cét inconvenient, qui eſt de ſuppoſer que Paſcaſe eſtoit Prophete, & qu'il communiquoit le don de prophetie & celuy d'une circonſpection miraculeuſe à tous ceux qu'il gagnoit à ſon parti. Avec ces deux qualitez ſurnaturelles il ſe pourra faire qu'il ne communiquaſt jamais ſa doctrine qu'à ceux qu'il prevoyoit par eſprit de prophetie la devoir certainement approuver; que ces perſonnes auront obſervé la meſme reſerve en ne parlant de cette meſme opinion qu'à ceux qui la devoient & embraſſer & cacher. Mais à moins que de cela, & s'il a agi avec une prudence purement humaine, il eſt impoſſible que pour un ſectateur il n'ait fait mille adverſaires, & que ces adverſaires n'aient appliqué tout le monde a rejetter poſitivement ſa doctrine comme une folie.

Et en effet M. Claude ne ſe ſouvient pas que c'eſt ce qu'il ſuppoſe luy-meſme, & que c'eſt l'effet qu'il attribuë au livre de Bertram & de Iean Scot, qu'il veut avoir eſté victorieux dans leur ſiecle des nouveautez de Paſcaſe. C'eſt donc à luy à nous expliquer par quel moyen cette connoiſſance confuſe a pû ſubſiſter parmy tant de lumieres capables de la détruire.

CHAP. IV. S'il eſt embaraſſé à placer ſa connoiſſance confuſe au 9. ſiecle, il le doit eſtre encore davantage à la placer au dixiéme qu'il pretend avoir eſté miparti de Paſcaſiſtes & de Bertramiſtes. Car ces Paſcaſiſtes auroient tous eu une connoiſſance fort diſtincte de la preſence réelle; & ces Bertramiſtes en auroient eu une tres-diſtincte de l'abſence réelle. Et il euſt eſté impoſſible dans le grand nombre de predicateurs qu'auroit eu l'une & l'autre doctrine, qu'il y euſt quelqu'un dans l'Egliſe qui n'en euſt pas oüi parler.

Il n'y a gueres de perſonnes dans ce continent icy qui n'ait oüi parler qu'on a decouvert depuis deux cens ans un nouveau monde au de là de l'Ocean; & l'on ne doit point douter que cette découverte n'ait eſté connuë lorſqu'elle arriva, par toutes les perſonnes qui n'eſtoient pas entierement ſtupides. Cependant quelle proportion y a-t'il de cette nouvelle avec la decouverte de la doctrine de la preſence reelle, ſi elle euſt eſté auparavant inconnuë? Et combien la nouvelle d'un Dieu preſent ſur tous les autels du monde eſt-elle plus grande, plus ſurprenante, plus capable d'appliquer les hommes par la vüe de leur intereſt, que celle de la découverte d'un nouveau monde? Il eſt donc contre la raiſon de croire que cette doctrine ait pû eſtre deffenduë par quelque nombre de perſonnes, & qu'elle n'ait pas eſté incontinent connuë de tous les Chreſtiens.

Ainſi tous les moyens & toutes les machines de M. Claudé ſe trouvent toujours contraires à la raiſon parcequ'il ne la conſulte jamais pour les inventer. Et c'eſt une choſe ſurprenante comment il a pû dire meſme par hazard tant de choſes ſans apparence: de ſorte qu'il ſemble qu'il ait eu deſſein d'éviter la vrai-ſemblance dans ſes hypotheſes avec autant de ſoin que les autres la recherchent.

CHAPITRE V.

Des Machines d'adouciſſement, ou des moyens intentez par M. Claude pour empeſcher qu'on ne fuſt choqué de la doctrine de la preſence reelle.

M. Claude n'a pas crû que ce fuſt aſſez d'avoir preparé les eſprits à recevoir la preſence réelle par les moyens que nous avons vûs; il a jugé encore tres-prudemment qu'il faloit empeſcher qu'on ne ſe ſoulevaſt contre cette doctrine lorſqu'il la feroit preſcher dans le monde, afin de luy donner moyen de s'établir inſenſiblement, & de parvenir à ce degré d'autorité où elle ſe trouva dans l'onziéme ſiecle. Il eſtoit donc neceſſaire de luy oſter ce qu'elle a d'étrange & de ſurprenant à l'égard de ceux qui n'en ont point encore entendu parler: & c'eſt ce qu'il a pretendu faire par les moyens d'adouciſſement qu'il repete ſouvent dans ſon livre, & qu'il explique en peu de paroles dans le paſſage ſuivant.

pag. 426. *C'eſt un ſonge*, dit-il, *que de s'imaginer que la creance diſtincte tint les hommes dans une perpetuelle vigilance contre l'erreur. Car il eſt certain que l'erreur ne s'inſinua point par voye d'oppoſition ou de contradiction formelle à la verité, mais par voye d'addition, d'explication, de confirmation*; &

tâcha de s'allier avec la foy ancienne pour ne l'effaroucher pas d'abord. Et c'eſt par ce moyen qu'il veut que ce changement prodigieux qu'il pretend eſtre arrivé dans la doctrine de l'Euchariſtie n'ait pas eſté *connoiſſable* à ceux meſmes qui le ſouffroient.

pag. 449.

Les inventions de M. Claude ont d'ordinaire des defauts aſſez conſiderables. C'eſt qu'elles ſont fauſſes, impoſſibles, inutiles: & tous ces defauts ſe rencontrent dans celle-cy.

Il eſt faux que Paſcaſe n'ait point enſeigné ſa doctrine en condamnant formellement ceux qui auroient eſté dans un ſentiment different du ſien. M. Claude ſçait bien le contraire, & qu'il les declare *coupables d'un crime deteſtable:* NEFARIUM *ſcelus eſt orare cum omnibus, & non credere cum omnibus*; qu'il les accuſe d'eſtre *des gens ſans foy:* ECCE *quomodo diſputant contra fidem ſine fide.* *Epiſt. ad Frud.*

Il ſçait bien que Hincmar condamne de meſme l'opinion de ceux qui diſoient que l'Euchariſtie n'eſtoit que l'image & la memoire du corps de Ieſus-Chriſt, comme une *nouveauté contraire à la foy Catholique.* *Hincm. de Prædeſt. c. 31.*

On ne doit donc point douter que ſi les diſciples de Paſcaſe avoient ſçû qu'il y euſt eu de leur temps des gens qui ne creuſſent pas la preſence réelle, ils n'euſſent parlé le meſme langage que leur maiſtre, & qu'ils n'euſſent condamné comme luy l'opinion contraire, d'erreur, de crime, & de nouveauté. Et par conſequent c'eſt une viſion tres-mal fondée d'avancer, comme fait M. Claude, que cette doctrine n'ait point eſté propoſée par voye d'oppoſition; puiſque ſi toſt que ceux qui l'ont enſeignée ſe ſont imaginé qu'il y avoit quelques perſonnes qui en doutoient, ils ont formellement condamné leur doute.

2. M. Claude ne prend pas garde que ſa pretenſion eſt non ſeulement fauſſe & contraire à ſes propres ſuppoſitions, mais qu'elle eſt auſſi impoſſible. Car il n'eſt pas poſſible qu'une doctrine nouvelle ſoit approuvée d'abord de tous ceux à qui on la propoſe. Il y en a par neceſſité qui la rejettent & qui en avertiſſent les autres. Il veut luy meſme que celle de Paſcaſe ait eſté rejettée par les plus grands hommes de ſon ſiecle. Il n'avoit donc point d'autre voye pour l'établir dans l'eſprit de ceux qui la rejettoient formellement, que de les contredire & de les combattre en leur montrant qu'ils ſe trompoient, & que leur opinion eſtoit fauſſe. Et ainſi il auroit fallu ſe ſervir par neceſſité à l'égard de la pluſpart, de la voye d'oppoſition.

3. Enfin ce moyen eſt inutile pour la fin à laquelle M. Claude le deſtine, qui eſt d'empeſcher qu'on ne ſe ſoulevaſt contre cette doctrine, & de faire ainſi que le changement fuſt imperceptible à ceux qui le ſouffroient. Car de quelque nom qu'il appelle la maniere dont il pretend que l'on s'eſt ſervi pour propoſer la doctrine de la preſence réelle, ſoit qu'il la nomme voye d'explication, ou voye de confirmation, ou voye d'addition, il eſt impoſſible qu'elle ne produiſiſt toujours un grand éclat & que ce ne fuſt le changement du monde le plus ſenſible. Et pour en eſtre convaincu il n'y a qu'à le conſiderer dans la perſonne de ceux qui euſſent embraſſé cette opinion, & dans celle de ceux qui l'auroient rejettée & combattuë.

Que M. Claude conſidere s'il luy plaiſt quelle pouvoit eſtre la ſurpriſe des

CHAP. V. uns & des autres, & quel devoit estre par exemple l'étonnement d'un Religieux, d'un Prestre, d'un Evesque, à qui l'on venoit dire que toutes les fois qu'il avoit dit la Messe il avoit eu le corps de Iesus-Christ entre les mains, qu'il l'avoit reçeu dans son estomac toutes les fois qu'il avoit communié : dans quelle confusion il devoit entrer de l'avoir traitté avec tant d'indifference, de l'avoir méconnu, & de ne luy avoir rendu aucun des respects qui luy sont dûs. Est-il possible que cette connoissance n'eust pas produit tous ces mouvemens, & qu'en suite elle ne leur eust pas fait conclure par leur propre experience, que comme ils avoient ignoré ce secret toute leur vie, il estoit de mesme ignoré de plusieurs autres, & que ceux qui ne l'avoient pas appris comme eux estoient dans l'aveuglement où ils avoient esté eux-mesmes.

Les autres devoient estre surpris & étonnez d'une maniere toute contraire. Ils devoient se mocquer de l'absurdité de cette nouvelle doctrine. Ils devoient estre étonnez de la hardiesse que les Paschasistes avoient de la proposer comme la foy de l'Eglise. Ils devoient estre puissamment choquez de ce qu'on les accusoit d'ignorance, d'infidelité, & de crime, pour ne pas croire ce que personne n'avoit jamais crû. Ainsi cette doctrine ne pouvoit manquer d'estre extremément perceptible de quelque maniere qu'on la proposast.

Que M. Claude appelle donc s'il veut cette maniere de proposer la presence réelle, *addition*, *confirmation*, *explication*, je ne m'en mets pas en peine. Mais qu'il ne prétende pas que ces mots soient des mots de magie, qui changent & renversent l'esprit & le cœur des hommes, & qui les empeschent d'agir comme ils agissent à l'égard de tous les autres objets. Ces mots auroient-ils empesché qu'ils ne se fussent apperçeus qu'ils n'avoient jamais eu une telle idée ? Auroient-ils empesché qu'ils ne visent que les autres ne l'avoient pas ? Auroient-ils empesché qu'ils ne tirassent les consequences naturelles de toutes ces connoissances ? Ils n'auroient donc empesché ny la revolte, ny le soulévement, ny l'éclat. Et M. Claude n'est pas raisonnable, lorsque laissant subsister tout ce qui produit l'étonnement, la surprise, & les contestations aigres & animées, il s'imagine qu'il les calmera en changeant les mots, & en nous debitant comme un secret qui doit remedier à toutes sortes d'inconveniens, que la presence réelle ne s'est point introduite par *voye d'opposition & de contradiction formelle, mais par voye d'addition, d'explication, & de confirmation.*

Qu'il nous dise donc aussi en suivant ce rare raisonnement que l'on n'a point dû estre surpris de la nouvelle de la découverte d'un nouveau monde, parceque ce n'estoit qu'une addition à la Geographie; que la pensée de la circulation du sang n'a point dû surprendre les medecins, parce que ce n'estoit qu'une addition à l'Anatonomie : que toutes les visions des Millenaires & des Apocalyptiques n'ont rien d'étonnant & ne doivent estre apperçeuës de personne, parce que l'on ne les propose que par une voye d'explication de l'Apocalypse : que Montan a dû faire recevoir sa doctrine insensiblement, parce qu'elle consistoit dans l'addition de nouvelles propheties.

Que si M. Claude voit clairement qu'il n'y auroit rien de moins raisonnable que de raisonner de cette sorte, qu'il reconnoisse aussi de bonne foy que tous ces moyens par lesquels il a prétendu faire croire que la doctrine de la presence réelle a pû s'établir sans soulevement & sans éclat, sont des illusions manifestes. CHAP. V.

CHAPITRE. VI.

Examen des machines ou moyens d'execution, où l'on fait voir l'impossibilité du changement insensible.

L'INUTILITE' des moyens precedens employez par M. Claude ne nous donne pas lieu d'attendre grande chose de ceux dont il prétend que l'on s'est servi pour executer ce changement insensible. Ainsi l'on a déja pû voir dans la description que l'on en a faite sur ses propres paroles, qu'il ne sçait à quoy s'en tenir, & qu'il se sert de moyens contradictoires. Tantost il fait établir la presence réelle *par les bruits de la dispute*; & tantost il reconnoist qu'il n'y a point eu de dispute dans le dixiéme siecle où il prétend que ce changement s'est fait. Ainsi il y auroit lieu de luy demander d'abord qu'il optast, & qu'en choisissant un de ces moyens chimeriques, il reconnust qu'il a avancé l'autre faussement & temerairement. *pag. 300.* *pag. 651.*

Il faut avoüer neanmoins que si sa contradiction est évidente; elle est en quelque sorte necessaire. Il y a esté contraint par la suite de ces faux principes. Le moyen qu'on ait proposé la doctrine de la presence réelle à tant de personnes qui n'en avoient point oüi parler, ou qui en avoient de l'éloignement, & qu'on les en ait persuadez tout d'un coup; qu'ils n'aient fait aucune resistance; qu'ils aient renoncé à toutes leurs lumieres; & que cela soit arrivé generalement dans toutes les familles, dans tous les monasteres, dans toutes les Eglises, & dans tous les lieux de l'Occident?

Iamais il n'y eut rien de plus visiblement impossible. C'est pour cette raison que M. Claude a crû qu'il estoit à propos de faire introduire la presence réelle *par le bruit des disputes*. *pag. 300.*

Mais le moyen aussi que tant de disputes n'eussent produit aucun écrit; que les Pascasistes n'en eussent fait aucun pour éclaircir les doutes qu'on leur proposoit; que les Bertramistes en rejettant la doctrine de la presence réelle n'eussent jamais écrit les raisons de leur resistance; qu'estant traittez par les Pascasistes de criminels & d'heretiques, ils n'eussent point essayé de se justifier de ces crimes qu'on leur imposoit, & de les rejetter sur leurs adversaires? Cela est encore moins possible. Et c'est pourquoy M. Claude a trouvé à propos de reconnoistre, que puisqu'il n'y a point eu d'écrits sur cette matiere, il n'y a donc point eu de dispute. *pag. 651.*

Qui n'admirera dans cette rencontre les effets étranges de la passion sur les esprits mesmes qui paroissent avoir quelque sorte de lumiere? Quoy qu'ils ne puissent s'empescher de voir la verité, qu'ils l'aient reconnuë & avoüée lorsqu'ils ne prevoioient pas qu'elle pût servir à les convaincre,

CHAP. VI. ils font semblant de la méconnoître si tost qu'ils s'apperçoivent qu'elle est contraire à leurs desseins & à leurs pretensions. M. Claude avoit bien vû qu'il estoit impossible que la creance de la presence réelle s'introduisist dans l'Eglise au cas qu'elle n'y eust pas toûjours esté, sans une infinité de contestations & de disputes. Et c'est pourquoy il a d'abord embrassé ce moyen comme absolument necessaire à son dessein. *Les sens*, dit-il, *furent attaquez par les bruits de la dispute.* Mais quand il a vû que ces disputes attiroient necessairement des écrits de part & d'autre, & qu'il n'en pouvoit produire aucun, il s'est repenti de l'avance qu'il avoit faite, & il s'en est retiré en se contredisant par une belle antithese, ainsi que nous avons vû. *Je conclus bien*, dit-il, *que n'y ayant point eu d'écrits, il n'y a point eu de disputes. La consequence est à mon avis raisonnable. Mais je ne conclus pas que n'y ayant point eu de disputes la doctrine de l'Eglise n'ait point esté attaquée. La consequence n'est pas bonne. Elle a esté attaquée sans avoir esté deffenduë..... Je conclus bien que s'il y eust eu des disputes, l'ignorance n'eust pas subsisté. Mais je conclus aussi que l'ignorance a subsisté, parce qu'il n'y a point eu de disputes.*

pag. 300.

pag. 655.

Si nous demandions à M. Claude des preuves que l'on ait attaqué l'absence réelle, qu'il appelle la doctrine de l'Eglise, *par la fausse philosophie, par les intrigues des Moines, par l'autorité de la Cour Romaine qui n'a jamais esté ny plus fiere ny plus puissante*, il y seroit aussi empesché qu'à nous produire des écrits & des disputes. Car il y a aussi peu d'apparence à l'un qu'à l'autre. Iamais il n'y eut rien de plus éloigné de la philosophie vraye ou fausse, que tout ce qui nous reste d'écrits du dixiême siecle. Et s'il y avoit quelque ignorance plus grande dans ce siecle que dans les autres, elle ne regardoit que la philosophie d'Aristote & les lettres humaines parce que les Ecclesiastiques ne s'y appliquoient qu'à la lecture des Peres & de l'Ecriture sainte.

Cette autorité de la Cour Romaine qui n'a jamais esté, dit M. Claude, *ny plus fiere ny plus puissante*, & par laquelle il veut que la veritable doctrine ait esté attaquée, est encore une vision, & une vision non seulement temeraire & sans fondement, mais notoirement fausse & contraire à la verité de l'histoire. Car non seulement la Cour de Rome n'estoit ny *fiere* ny *puissante* au dixiême siecle; mais elle y estoit extremément rabaissée, puisque les Empereurs y entreprenoient de faire dépoſer les Papes & d'en faire élire d'autres; & que l'on peut dire que dans tout ce siecle l'Eglise Romaine fut sous la dependance de la puissance temporelle. Ainsi jamais elle ne fut moins en estat de faire recevoir une nouvelle doctrine à toute l'Eglise, comme elle n'a jamais esté plus éloignée de l'entreprendre.

Ces intrigues de Moines sont de pures fables sans apparence & sans fondement. Les Religieux de ce temps-là estoient ou déreglez, & ne songeoient guere à changer la creance de l'Eglise; ou reformez, comme ceux de la Congregation de Cluny, les Camaldules établis par S. Romualde en Italie, les Religieux d'Allemagne reformez par les Evesques. Il se fit aussi diverses autres reformes dans la France & dans l'Allemagne, dont il est parlé dans le livre de la Perpetuité. Mais toutes les reformes alloient à retirer les Religieux

des intrigues du ſiecle, & non à les y meſler. On a encore la vie de S. Odon écrite par un auteur contemporain. On a celle de S. Mayeul écrite par S. Odilon. On a celle de S. Odilon & de S. Romuald écrites par Pierre de Damien. Comme toutes ces perſonnes eſtoient perſuadées de la preſence réelle; que S. Odon parle avantageuſement de Paſcaſe dans ſes conferences; que S. Odilon a vû Berenger; que Pierre de Damien a ſurvécu la condamnation de ſon hereſie, & la condamne par tout dans ſes livres; il n'auroient pas fait difficulté d'avoüer que ceux dont ils écrivoient la vie auroient travaillé à établir la foy de la preſence réelle. Ils auroient crû que les intrigues auroient eſté glorieuſes pour un tel ſujet, & en leur oſtant le nom d'intrigues, il les auroient fait paſſer pour des marques de leur zele pour la verité. CHAP. VI.

Cependant on ne voit point qu'il ſoit remarqué d'aucun de ces ſaints Religieux, qu'ils aient contribué en aucune ſorte à déraciner l'opinion contraire à la preſence réelle, ny à étendre cette doctrine.

Ie ne ſçay ſi M. Claude a pris la peine de faire reflexion ſur cette remarque, & s'il voit les conſequences qui en naiſſent. Ainſi pour l'aider à les tirer; je le ſupplie de conſiderer que s'il eſtoit vray que la doctrine de la preſence réelle euſt eſté établie au dixiéme ſiecle, & qu'elle ſe fuſt répanduë dans toutes les provinces du Chriſtianiſme, il ſeroit abſolument neceſſaire que tous ceux qui ont eu reputation de ſcience & de pieté dans ce ſiecle-là euſſent eu part à cét établiſſement & qu'ils y euſſent travaillé. Et comme on ne ſçauroit guere s'imaginer de plus grand ouvrage que de perſuader cette creance à tous les Eccleſiaſtiques & à tous les peuples; de vaincre toutes les oppoſitions de leur raiſon & de leurs ſens fortifiez par la multitude & par l'accoutumance à d'autres penſées plus faciles & plus humaines, ç'auroit dû eſtre ſans doute la principale occupation de ces Paſcaſiſtes, & ces Paſcaſiſtes qui auroient changé ainſi la foy de toute l'Egliſe ne pouvoient eſtre autres que ceux qui eſtoient regardez comme les chefs de la religion dans ce ſiecle, & qui entraiſnoient par leur autorité les Eccleſiaſtiques & les peuples.

Or nous avons les vies de la pluſpart de ces perſonnes écrites par des auteurs contemporains, ou au moins du ſiecle ſuivant. Car outre celles que j'ay déja marquées, nous avons celles de S. Gerard Comte d'Aurillac écrite par S. Odon en quatre livres: celle de S. Remacle écrite par S. Notger Eveſque de Liege: celle de S. Rembert écrite par un auteur de ſon temps: comme auſſi celle de S. Radbodus crée Eveſque d'Vtrect l'an 901. Vn Eveſque du dixiéme ſiecle a écrit la vie de ſainte Chunegunde.

Vide Biblioth. Cluniac.
Surius die. 3. Sept.
Idem d. 4. Februar.

La vie de S. Adalbert Archeveſque de Prague, dont l'abregé eſt dans le livre de la Perpetuité, a eſté écrite par un auteur contemporain comme il paroiſt par cette vie meſme qui ſe trouve dans Surius le 25. d'Avril.

Idem d. 29. Novemb.
Idem d. 25. Aug.

Celle de S. Eteluvod amy de S. Dunſtan, qui mourut l'an 984. a eſté écrite par un de ſes diſciples.

Sur. d. 1. Aug.

Maurus Eveſque de Cinq Egliſes en Hongrie à écrit celles de deux Ermites de ſon temps.

Sur. 1. Maij.

On a fait imprimer à Auſbourg en 1595. une vie fort ample de S. Vdalric écrite par une perſonne de ſon ſiecle.

Celle de S. Dunſtan a eſté écrite par Oſbernus chantre de l'Egliſe de

CHAP. VI. Cantorbie, qui vivoit du temps de Lanfranc.

Tangmar Prestre & Bibliotecaire de l'Eglise de Hildesheim a écrit la vie de Bernard Evesque de cette ville, qui estoit son disciple. Elle se trouve dans Brouverius parmy les *Astres de l'Alemagne.*

La vie de S. Godart son successeur a esté écrite par Arnoldus Religieux & Abbé de l'Ordre de S. Benoist, qui vivoit sous Othon III. & les Empereurs suivans. Elle est dans Surius au tome. 7.

Celle de S. Poppon Abbé de Staulo dans les Ardennes a esté écrite fort au long par Everhemus Flaman Abbé de Haumont au Dioceſe de Cambray.

Celle de S. Guy Abbé de Pomposia a esté écrite par un auteur contemporain, aussi bien que celle de S. Thibaut Prestre & Ermite; qui se trouve dans Surius le 30. Iuin.

Pierre de Damien, outre celle de S. Odilon & de S. Romuald en a fait plusieurs autres; comme celle de S. Maure Evesque de Cesena suffragant de Ravenne, celle de S. Rodulphe Evesque de Gobbio.

Si la religion a esté changée dans le 10. siecle, il faut que ces Saints aient travaillé à ce changement. Cependant on ne voit dans aucune de ces vies, qu'aucun d'eux se soit employé à instruire les peuples de la presence réelle, & à combattre l'opinion contraire.

Il ne paroist point ny que ces Saints ny que ces Historiens aient esté occupez de cette pensée. Il n'est pas mesme parlé de l'Eucharistie sinon dans le recit de leur mort à laquelle l'on voit souvent qu'ils se preparoient par l'Extreme-Onction & le Viatique.

Il est dit par exemple dans celle de S. Remacle qu'il mourut, *Cum se sacrosancti corporis & sanguinis Domini viatico confirmasset.*

Il est dit dans la vie de S. Rembert, *qu'il reçeut l'Extreme-Onction & le Viatique sept jours avant sa mort, & qu'il communia ensuite tous les jours.*

Dans la vie de sainte Chunegunde il est dit qu'elle demanda peu de temps avant sa mort L'EXTREME-ONCTION ET LE VIATIQUE.

Vita Odil. n. 30 Pierre de Damien fait la mesme remarque de S. Odilon.

Mais il n'est dit ny de ces Saints ny d'aucun autre, qu'il ait presché la presence réelle, qu'il ait eu du zele pour l'établissement de cette doctrine, qu'il ait converti plusieurs personnes à cette creance: & ce qui devroit avoir esté leur plus grande occupation & le principal objet de leur zele & de leur devotion, selon les visions de M. Claude, n'a esté remarqué par les Historiens que de S. Odon Archevesque de Cantorbie oncle de S. Osuald, mais d'une maniere bien éloignée de pouvoir donner la pensée que la creance de la presence réelle ne fust pas celle de son siecle. L'histoire de S. Odon, que Guillaume de Malmesbury tire d'Osberne, porte seulement que plusieurs personnes doutant de la verité de l'Eucharistie, il les confirma dans la foy par un miracle, en montrant l'hostie changée en chair: *Plurimos de veritate Dominici corporis dubitantes*; dit Guillaume de Malmesbury, *ita roboravit, ut panem altaris versum in carnem: & vinum calicis in sanguinem propalam ostenderet, & denuò in pristinam speciem retorta, usui humano conducibilia*

Guill. Malmesb. in Odone.

bilia faceret. Le fait eſt reconnu par les Proteſtans meſmes, quoyque Baleus auſſi bien qu'Aubertin l'attribuënt au diable, *mendacibus ſatanæ miraculis.* CHAP. VI.

Cela prouve bien à la verité qu'il y avoit du temps d'Odon quelques perſonnes qui doutoient de la preſence réelle; ce qui n'eſt pas bien étrange, puiſqu'outre que le myſtere meſme eſt tres-capable d'exciter ces ſortes de doutes, c'eſtoit de plus en Angleterre que s'eſtoit retiré Iean Scot, où il avoit pû faire quelques ſecrets diſciples de ſa doctrine.

Mais on voit par là manifeſtement, que ce doute eſtoit condamné par Odon chef de l'Egliſe d'Angleterre, qui ayant eſté regardé comme un Saint par ceux de ſon ſiecle, & n'ayant eſté accuſé d'erreur par aucun, eſt un témoin irreprochable de la foy de l'Egliſe d'Angleterre durant le dixiéme ſiecle.

Le meſme Oſberne dans la vie de S. Dunſtan chap. 44. parle encore de l'Euchariſtie, mais par occaſion ſeulement, & pour montrer combien ce Saint eſtoit rempli de l'eſprit de Dieu. *Eſtant retourné*, dit-il, *à l'autel il changea le pain & le vin au corps & au ſang de I. C. par la ſacrée benediction: & quand il eut donné la benediction au peuple, il quitta encore une fois l'autel pour preſcher, & eſtant tout enyvré de l'eſprit de Dieu il parla de telle ſorte de la verité du corps de I. C. de la reſurrection future; de la vie eternelle, qu'on auroit crû entendre parler un homme déja bien-heureux.* Voilà le rang que l'on donnoit au 10. ſiecle à l'article de la preſence réelle: on la croyoit comme la reſurrection, & la vie eternelle.

On doit conclure de plus de l'exemple de S. Odon, que ſi tous les autres auteurs des vies de ces Saints euſſent eu quelque choſe de ſemblable à rapporter de ceux dont ils écrivoient la vie, & s'ils euſſent eu ſujet de remarquer les converſions qu'ils avoient faites, ils n'auroient jamais manqué de le faire; & qu'ainſi leur ſilence eſt une preuve évidente, que tous ces Saints n'ont jamais eu en veuë d'inſpirer la doctrine de la preſence réelle, qu'ils n'y ont jamais penſé, & que comme elle ne peut avoir eſté établie par d'autres que par eux, il s'enſuit qu'elle n'a eſté établie par perſonne dans ce ſiecle, parce qu'elle n'avoit pas beſoin de l'eſtre.

On peut faire la meſme remarque en particulier ſur l'hiſtorien Ditmar Eveſque de Merſebourg, qui a pour le moins autant eu deſſein d'écrire l'hiſtoire Eccleſiaſtique de ſon temps que celle de l'eſtat temporel d'Allemagne. Sa grande naiſſance ne luy permettoit pas d'ignorer ce qui s'eſtoit paſſé dans ſon ſiecle. Il eſtoit amy de tous les grands Eveſques de ſon temps, & il fait l'éloge de pluſieurs dans ſon hiſtoire.

Comme de Sigiſmond Eveſque de Halberſtat. *l. 1. p. 13.*
De Brunon Eveſque de Verdun. *l. 2. p. 23.*
De Geron Archeveſque de Cologne. *l. 3. p. 28.*
De ſaint Udalric, qu'il appelle la perle des Eveſques, *gemma ſacerdotum.* *Ibid. p. 29.*
De ſaint Adalbert Archeveſque de Magdebourg. *Ibid. p. 30.*
De Tagmon Archeveſque de la meſme ville. *l. 5. p. 58. & l. 6. p. 75.*
De Goteſcalque Eveſque de Friſingen.
De Lieuviſon Archeveſque de Bremen. *l. 6. p. 16. 63.*

CHAP. VI. De S. Brunon Martyr avec qui il avoit étudié.

Ibid. p. 80. De Eid Evesque de Misnie.

Ibid. p. 81. De Bernard Evesque de Verdun.

l. 7. p. 91.

Ibid. Il parle de quantité d'autres Evesques de son temps. Il fait luy mesme sa vie dans son histoire; mais il ne marque ny de soy ny d'aucun autre, qu'il ait travaillé à établir la creance de la presence réelle.

M. Claude nous dira-t'il que tous ces Evesques n'eurent point de part à cét ouvrage, ou que la chose ne valoit pas la peine d'estre remarquée; & pretendra-t'il que de retirer toute l'Allemagne d'une opinion que les Pascasistes devoient regarder comme un crime détestable, de persuader à tous les peuples une doctrine si opposée à la raison, & qu'ils jugeoient si necessaire pour le salut, estoit une chose trop peu considerable pour avoir part dans l'éloge de ces Evesques.

On voit le mesme silence dans tous les autres historiens du 9. & du 10. siecle, quelques appliquez qu'ils soient à nous remarquer les affaires de l'Eglise. Il n'est fait aucune mention de ces conversions qui devoient estre si frequentes dans toutes les provinces de l'Europe; ny dans les Annales de l'Abbaye de Fulde, qui contiennent la relation des principales choses qui se sont passées depuis 833. jusques en 896. ny dans la chronique de Frodoard, qui contient l'histoire de son temps depuis 919. jusques en 966. ny dans l'histoire de Reims du mesme auteur, où il y a tant de miracles & de choses particulieres; ny dans la chronique d'Odorannus qui s'étend depuis l'an 675. jusques à l'an 1032.

Ny dans les Annales de Mets, qui commencent l'an 687. & finissent à l'an 903.

Ny dans celles d'Hepidanus Religieux de S. Gal, qui commencent en 709. & finissent en 1044.

Ny dans la Chronique de Hildesheim, qui commence en 714. jusqu'en 1138.

Ny dans Glaber Rodulphus Religieux de Cluny, qui a fait l'histoire depuis le commencement du dixiéme siecle jusqu'en 1046.

Ny dans la Chronique d'Hermanus Contractus Comte de Voringen & Religieux de Reichenon, qui va jusques en l'an 1054.

Ny dans celle de Marianus Scotus qui s'étend jusques à l'an 1083.

Tous ces Historiens ne disent pas un seul mot de cét établissement de la presence réelle, de ces disputes, de ces conversions, ny du zele des Evesques de ce temps-là pour instruire tous les peuples dans cette doctrine.

L'experience des choses humaines nous doit faire juger de mesme, que s'il estoit arrivé dans ce siecle quelque grand changement de la foy des peuples, il seroit impossible que les Princes qui y ont vécu n'y eussent pris part & n'y eussent contribué. C'est pourquoy M. Claude, qui est assez habile à prévoir ce qui devroit estre, ne manque pas de nous marquer entre les moyens qui ont pû avancer l'établissement de la presence réelle, *les intrigues des Cours, les liaisons des Grands, les interests des Evesques, & les autres machines mondaines*; & il dit que *s'il eust esté de ce temps-là il les eust remarquées.*

pag. 225.

Et certainement des intrigues qui euſſent eu un ſi grand effet, auroient dû eſtre extremément remarquables. Cependant nous ne voyons point qu'il en ſoit fait mention dans aucun des auteurs contemporains qui ont écrit la vie des Princes & des Princeſſes de ce ſiecle, comme Vvindichindus, Ditmar, Glaber Rodulphus, Helgad, Odilon, & pluſieurs autres. On y voit quantité de preuves du zele de ces Princes pour la religion, & il eſt difficile d'en trouver qui en aient eu plus de ſoin, & qui aient plus favoriſé l'Egliſe, & qui aient eu plus d'eſtime & d'affection pour les ſaints Eveſques & pour les ſaints Religieux de leur ſiecle. Et s'il eſtoit vray que la doctrine de la preſence réelle ſe fuſt introduite de leur temps, il faudroit que c'euſt eſté par leur autorité & par leur faveur. D'où vient que ce zele & toutes les actions qui en devoient naiſtre n'auroient eſté remarquées par aucun auteur, & qu'en nous parlant des vertus de ces Rois, de ces Princes & de ces Princeſſes, ils ne font nulle mention de leur devotion particuliere à la preſence réelle, ny du ſoin qu'ils aient pris pour en établir de plus en plus la creance parmy les fideles? CHAP. VI.

M. Claude nous replique qu'on a tort de luy demander des témoins de ce changement, parce qu'on ne ſçait de quelle qualité les choiſir. *Que ſi ils ſont de ceux qui ont embraſſé la nouvelle doctrine* (c'eſt ainſi qu'il appelle celle de la preſence réelle) *ils ſont preoccupez de cette penſée, que c'eſt l'ancienne foy de l'Egliſe contraire à l'erreur de Iean Erigene; & s'ils ſont du nombre de ceux qui ont gardé l'ancienne foy, on dira de meſme qu'ils ſont preoccupez des opinions de Iean Erigene.* Mais qu'il ne prétende pas nous payer de cette mauvaiſe excuſe; nous ne ſommes point ſi difficiles qu'il le prétend. Il dit qu'il n'en peut produire qui ne ſoient ou Paſcaſiſtes ou Bertramiſtes: & je luy répons que je reçois & les uns & les autres, pourvû qu'ils diſent ce qu'ils devroient avoir dit ſi l'Egliſe avoit eſté au dixiéme ſiecle dans cét eſtat monſtrueux où il nous la repreſente. *pag. 646.*

Qu'il produiſe des Paſcaſiſtes, qui deplorent l'aveuglement des hommes dont la pluſpart ignoroient cette importante verité de la preſence réelle; qui parlent du progrés de leur doctrine, des oppoſitions qu'elle recevoit, & qui ſe glorifient eux-meſmes, ou qui en loüent d'autres d'avoir converti pluſieurs perſonnes à la veritable foy.

Qu'il produiſe des Bertramiſtes, qui ſe plaignent de l'abandonnement de la verité; qui découvrent les illuſions des Paſcaſiſtes, qui faſſent valoir le livre de Bertram; qui accuſent Paſcaſe & ſes diſciples d'eſtre auteurs de la doctrine de la preſence réelle.

Qu'il produiſe quelqu'un de ces nouveaux convertis, qui nous declare qu'ayant eſté juſques en un âge fort avancé ſans ſçavoir que Ieſus-Chriſt fuſt preſent ſur les autels, enfin Dieu avoit permis qu'il appriſt cette verité ſi neceſſaire.

Toute ſorte de témoins ſeroient bons à M. Claude, & il n'en manqueroit pas ſi les choſes avoient eſté dans l'eſtat où il ſe les veut figurer; mais il n'en a point du tout, parce qu'elles n'y ont pas eſté. Il ne voit dans tous les auteurs de ce temps-là que l'image d'une paix profonde ſur la doctrine de ce myſtere; il n'y trouve aucune application particuliere à l'Euchariſtie. S'ils en

CHAP. VI. parlent, c'est que leur sujet les y porte, & jamais autrement; & ils n'en disent jamais ce que des personnes qui auroient esté dans l'estat où il les represente auroient dû dire par necessité.

Quand les écrivains sont occupez de quelque pensée ils trouvent toûjours moyen de la faire entrer dans leurs écrits. S. Augustin refute les Pelagiens par tout, & il en est de mesme des autres Peres qui ont dans l'esprit de combattre quelque heresie: ils prennent occasion d'en parler sur toutes sortes de choses. C'est le naturel des hommes. Et il faudroit leur changer l'esprit pour les faire agir d'une autre maniere. Ce naturel paroistroit donc dans les auteurs du dixiême siecle, s'il estoit vray, comme M. Claude le veut faire croire, qu'ils eussent eu en vûë de répandre la doctrine de la presence réelle & de l'inspirer tous les peuples. Le nombre n'en est pas si petit qu'on voudroit faire croire. Mais non seulement il n'y paroist rien de cét esprit, mais il y en paroist un tout contraire. Car il est visible qu'ils n'ont eu aucune attention particuliere à l'Eucharistie.

S. Odilon par exemple à écrit la vie de l'Imperatrice Adelaïde d'une maniere fort édifiante. Cette illustre Princesse premierement femme de Lothaire fils de Hugues Roy d'Italie, mariée en secondes nopces à l'Empereur Othon premier; qui fut mere d'Othon II. & ayeule d'Othon III. remplit presque tout le dixiême siecle n'estant morte que l'an 1000. Elle a esté pendant sa vie la mere des Religieux aussi bien que des pauvres. Elle a eu une devotion particuliere pour l'Ordre de Cluny, pour S. Mayeul & pour S. Odilon mesme. Il ne s'est rien fait sans doute de son temps à l'égard de la Religion, où elle n'ait pris beaucoup de part Si les Religieux faisoient des intrigues, ce devoit estre auprés d'elle, puisqu'elle avoit toute sorte de creance en eux. S. Odilon auroit donc dû nous dire quelques particularitez de ce qu'elle auroit fait pour l'établissement de la doctrine de la presence réelle, & des soins qu'elle auroit pris pour éloigner des emplois ceux qui n'estoient pas de ce sentiment. Mais on ne voit rien de tout cela. Il fait un grand dénombrement de ses vertus & de ses actions; mais ses actions de zele pour la presence réelle n'y ont point de place. Il remarque seulement qu'estant preste de mourir, *aprés avoir receu l'Extreme-Onction, elle receut aussi le sacrement du corps du Seigneur en* L'ADORANT, *ayant toûjours crû & toûjours esperé en ce Seigneur :* TUM *sacri olei unctione peruncta, sacramentum dominici corporis humiliter & devotissimè* ADORANDO *percepit; in quem semper credidit & speravit.* S. Odilon fait assez voir par ces paroles la foy de cette Princesse. Et sans doute que M. Claude ne s'accommode point du tout de cette adoration du sacrement, qu'il veut ne s'estre introduite qu'aprés Berenger. Mais il ne fait neanmoins cette remarque qu'en passant, sans dessein, sans affectation, sans aucune vuë. S'il n'avoit esté question de décrire sa mort, il n'en auroit point parlé. Ce n'est point certainement là l'esprit & le genie d'un homme qui est occupé du soin de répandre dans le monde une nouvelle doctrine.

l. 2. c. 29. 30. 31. 32. S. Odon plus ancien que S. Odilon parle de la mesme sorte de l'Eucharistie. Il en traitte fort au long au 2. livre de ses conferences. Il y fait assez voir quelle estoit sa creance sur ce Mystere. Il dit que *ce Sacrement est le*

plus grand des biens que Dieu ait accordez aux hommes ; que c'eſt le plus grand effet de ſa divine charité ; que tout le ſalut du monde conſiſte dans ce myſtere : Hoc *enim beneficium majus eſt inter omnia bona quæ hominibus conceſſa ſunt, & hoc eſt quod Deus majori charitate mortalibus indulſit ; quia in hoc myſterio ſalus mundi tota conſiſtit.* Il dit que l'abus que l'on en fait eſt le plus grand outrage que l'on puiſſe faire à Dieu : *Et certè dum indignè tractatur, per hoc maximè divina quotidie majeſtas injuriatur.* Il cite divers endroits de Paſcaſe touchant la diſpoſition neceſſaire pour en approcher, & le crime de ceux qui en abuſent. Il fait l'éloge de ce livre, & il fait bien voir qu'il eſtoit de ſes diſciples, ſi c'eſt eſtre de ſes diſciples que d'approuver ſa doctrine. *Paſcaſe*, dit-il, *a écrit ces choſes & beaucoup d'autres, pour nous apprendre la reverence que l'on doit à ce myſtere, & nous en faire connoiſtre la majeſté. Et ſi ceux qui ſont les ſçavans prennent la peine de lire ſon livre, ils y apprendront de ſi grandes choſes, qu'ils reconnoiſtront bien qu'ils avoient eu encore peu de connoiſſance de ce myſtere.* Mais il eſt remarquable ; qu'il eſtoit ſi peu appliqué à prouver la preſence réelle, & que c'eſtoit ſi peu ce qu'il conſideroit dans le livre de Paſcaſe, que rapportant un fort grand nombre de paſſages de cét auteur, il n'en rapporte aucun de ceux où la doctrine de la preſence réelle eſt clairement exprimée. Il ſe plaint de la negligence & de l'indevotion des fideles ; mais il ne ſe plaint point de leur infidelité ny de leurs erreurs contre ce myſtere. Il ne dit point que le monde ſoit partagé de ſentiment ſur ce point & qu'il y euſt une infinité de perſonnes qui n'avoient pas la vraye foy.

chap. 22.

Ce ſilence prodigieux de tant de perſonnes ſur une choſe auſſi importante qu'eſt un changement univerſel de creance qui n'auroit pû reüſſir ſans la participation de tous ceux dont ils parlent, tiendra ſans doute lieu d'une demonſtration tres-évidente à l'égard de toutes les perſonnes judicieuſes, les negatives de cette nature ne ſe pouvant prouver d'une maniere plus convaincante. Car on ne doit pas pretendre, que ces auteurs aient dû propheti-ſer qu'il y auroit des gens aſſez hardis pour avancer que toute l'Egliſe ait changé de foy durant ce ſiecle, ny qu'ils aient eſté obligez de démentir par avance une imagination ſi ridicule. Mais afin neanmoins de donner lieu aux plus ſtupides d'en reconnoiſtre l'abſurdité, nous la conſidererons encore plus en détail dans le chapitre ſuivant.

CHAPITRE VII.

Que le mélange des deux doctrines, que M. Claude eſt obligé d'admettre au dixiéme ſiecle, eſt la choſe du monde la plus contraire au ſens commun.

L'AUTEUR de la Perpetuité ayant repreſenté l'abſurdité de ce prétendu mélange dans ſon premier traitté, M. Claude en y répondant s'eſt aviſé de nous décrire comme nous avons déja remarqué, l'eſtat où il prétend que l'Egliſe a eſté aprés Berenger, lorſqu'il s'agit d'expliquer

Traité de la Perpetuité p. 39. juſques à 45.

pag. 20.

Chap. VII. celuy où il doit supposer qu'elle estoit au dixiême siecle. Mais parce que ces sortes d'artifices ne sont bons que jusques à ce qu'ils soient découverts, il nous permettra de luy dire qu'il n'a rien avancé par ce détour ; que la difficulté demeure toute entiere ; & que bien loin de l'avoir éclaircie, il ne fait que témoigner par cette fuite qu'il luy estoit impossible de s'en démêler. Ainsi sans avoir égard à cette réponse si peu sincere, je ne laisseray pas de luy mettre encore une fois devant les yeux cette consequence de son hypothese, qu'il évite d'enviſager.

Puisque comme nous l'avons prouvé, toute l'Eglise se trouva au commencement de l'onziême siecle dans la doctrine de la presence réelle, & que M. Claude prétend qu'à la fin du neuviême cette doctrine avoit encore peu de partisans ; il faut donc que ce soit au 10. siecle qu'elle ait fait tous ces progrés, & qu'elle se soit glissée dans toutes les nations, dans toutes les Eglises, dans toutes les societez, dans tous les monasteres, dans toutes les maisons particulieres. Il faut qu'elle y ait esté d'abord plus foible que l'opinion contraire, qu'elle soit venuë à l'égaler en nombre de partisans, & qu'elle l'ait enfin surpassée & mesme abolie. Ainsi pour ne la considerer que dans le milieu où il faut qu'elle ait passé, il est necessaire qu'il y ait eu un temps dans le dixiême siecle, où l'Eglise estoit composée de trois sortes de personnes ; de Paschasistes, qui taschoient d'attirer les autres à leur sentiment ; de Bertramistes, c'est-a-dire de gens qui demeuroient opiniastrement attachez à l'opinion de l'absence réelle ; & de gens qui passoient d'une opinion à l'autre que nous appellerons les nouveaux convertis. M. Claude voudroit peut-estre bien que nous y conçeussions encore ces ignorans qui n'avoient qu'une connoissance confuse des mysteres ; & des profanes qui ne se mettoient pas en peine de ces disputes & demeuroient indeterminez : mais comme nous avons déja dit, l'ignorance de ce mystere ne peut subsister avec un million de predicateurs de la presence réelle, & un million de gens qui la rejettoient, qu'il faut necessairement admettre en ce temps-là selon M. Claude. De sorte qu'il n'y a point de siecle, où l'on se puisse moins figurer cette ignorance que dans celuy-là, puisque l'Eucharistie auroit dû estre le sujet le plus ordinaire des discours de tout le monde.

Il est impossible aussi, qu'il y ait eu des gens assez profanes pour ne prendre aucune part à une matiere si importante à leur salut. Car cette disposition ne pouvant se concevoir sans une extrême irreligion, on en devroit conclure, non que ces gens seroient demeurez indeterminez & se seroient tenus à l'écart de ces disputes ; mais qu'ils auroient condamné positivement l'opinion de la presence réelle, puisqu'ils n'auroient eu aucune raison de se tenir dans cette neutralité, & qu'il leur auroit esté bien plus facile de rejetter cette opinion en s'attachant à leur raison & à leur sens.

Il n'y auroit donc eu proprement dans l'Eglise que les trois sortes de personnes que j'ay marquées, & quand il y en auroit eu d'autres parmy les laïques, on ne s'en peut pas au moins figurer d'autres parmy les Religieux, les Ecclesiastiques & les Evesques. Cela supposé, il suffit de dire en un mot à M. Claude avec l'Auteur de la Perpetuité, que pour agir comme il doit supposer qu'ils ont fait, il faudroit qu'ils n'eussent pas esté des hommes, mais

quelque autre eſpece d'animaux & de creatures que nous ne connoiſſons point. CHAP. VII.

Car c'eſt une choſe étrange que tous ces gens, dont M. Claude s'eſt obligé de compoſer ſon Egliſe du dixiéme ſiecle, ſont tellement extraordinaires qu'il ne paroiſt en eux aucun des mouvemens que la foy, la raiſon, ou les paſſions inſpirent aux autres hommes.

Ces Paſcaſiſtes auroient dû croire qu'une grande partie de l'Egliſe eſtoit plongée dans un aveuglement deplorable & une ignorance criminelle; & M. Claude ne peut pas leur attribuer une autre diſpoſition, puiſque c'eſt ainſi que Paſcaſe parle de tous ceux qui doutoient de la preſence réelle. Cependant ils n'y font paroiſtre aucune étincelle du zele que cette opinion devoit produire. Ils n'y parlent preſque jamais de la choſe dont ils devoient ſans ceſſe parler. Ils n'écrivent point de ce qui leur auroit dû faire compoſer une infinité d'écrits. Ils publioient par tout ſelon M. Claude l'opinion de Paſcaſe & de la preſence réelle; mais ils ne parlent neanmoins nulle part dans leurs écrits ny de Paſcaſe ny de la preſence réelle.

Ils paroiſſent morts, ſans action, ſans vigueur, ſans zele à cét égard & neanmoins avec cette inaction, cette langueur, cette negligence, ils perſuadent toute la terre d'une opinion contraire à toutes les lumieres de la raiſon & des ſens. Ils ne font point de miracles, comme les Apoſtres pour perſuader cette doctrine. Ils ne répandent point leur ſang, comme les Martyrs. Ils n'emploient point l'éloquence & la ſcience, comme les Philoſophes & les ſages de ce monde. Ils ne ſe ſervent point des armes & de la force, comme Mahomet. Et cependant ils font dans la fauſſe hypotheſe de M. Claude plus que Mahomet, plus que les Philoſophes, plus que les Martyrs & plus que les Apoſtres meſmes. Ils étendent leurs victoires par toute la terre ſans effort, ſans ſoin, ſans application, & ſans y penſer. Ils ſont d'une part ſi orgueilleux, qu'ils oſent préferer leur penſée à la foy de toute l'Egliſe; & de l'autre ſi modeſtes, qu'ils ne parlent jamais de leur progrés ny des converſions qu'ils faiſoient. Et enfin ayant executé les plus grandes choſes qui ayent jamais eſté faites par les hommes, ils font ſi bien qu'ils étouffent la memoire & d'eux-meſmes & de toutes leurs actions, & qu'ils enſevelliſſent dans un entier oubli le plus grand ouvrage qui fut jamais.

Ce qui eſt encore plus merveilleux, eſt que tous ces gens ſe rencontrent par tout & dans tous les lieux de l'Egliſe de meſme humeur & avec les meſmes inclinations. Ils y ont par tout le meſme éloignement de combattre par écrit l'opinion qu'ils vouloient détruire; la meſme prudence à ne parler jamais dans les écrits qu'ils nous ont laiſſez, ny de la preſence réelle, ny de Paſcaſe, ny de l'aveuglement du monde ny des erreurs contre ce myſtere; le meſme deſſein de cacher à la poſterité la memoire de ce grand renverſement.

Enfin il faut que M. Claude ſuppoſe qu'ils avoient par tout le meſme ſuccés, & que tout le monde ſe trouva également diſpoſé à recevoir leur doctrine, qu'il ne ſe rencontra nulle-part ny aucun Eveſque aſſez éclairé & aſſez genereux pour condamner ces nouveaux docteurs; ny aucun écrivain aſſez habile pour les refuter; ny aucun Eccleſiaſtique aſſez zelé pour les deferer

CHAP. VII. devant les tribunaux ; ny aucun hiſtorien aſſez exact pour nous décrire le changement qu'ils auroient cauſé dans l'Egliſe. Il faut qu'il ſuppoſe qu'ils eurent tous la meſme adreſſe pour empeſcher qu'on ne ſe ſoulevaſt contre eux, & pour ſe maintenir en paix avec ceux qu'ils traittoient de ſcelerats & d'infideles. Vn ſeul qui ſe ſeroit un peu démenti de cette conduite auroit troublé tout le ſyſtême de M. Claude. De ſorte que pour empeſcher ce deſordre il faut qu'il faſſe plier toute l'Egliſe ſous ces Paſcaſiſtes, & qu'il pretende qu'il n'y ait eu aucune Egliſe ny aucun monaſtere qui ſe ſoit oppoſé fortement à eux.

Voilà ſans doute des gens bien étranges & bien differens de tous ceux que nous voyons ou que nous connoiſſons par les hiſtoires. Mais les Erigeniſtes ou Bertraniſtes de M. Claude ne le ſont pas moins. Ils ſont attaquez ſelon luy par les plus foibles & les plus mépriſables adverſaires du monde, & ils ne prennent pas la peine de ſe deffendre. Ils ont pour eux les ſens, la raiſon, l'Ecriture, les Peres, la coûtume, la multitude, & ils ne ſe ſervent d'aucun de ces avantages. On ne leur oppoſe que trois ou quatre chapitres du livre d'un Religieux ſans autorité, & cinq ou ſix paſſages des Peres ; & les uns ſe rendent ſans reſiſtance, & les autres reſiſtent ſans vigueur, & ſans refuter comme ils auroient dû une opinion ſi peu appuyée. Ils ſouffrent qu'on les traitte de criminels & d'infideles ſur une matiere dans laquelle ils auroient eu pour eux une grande partie de l'Egliſe. Ils demeurent inſenſibles à ces reproches qu'il leur auroit eſté ſi facile de repouſſer. Ils n'apprehendent point les conſequences toutes naturelles d'une doctrine qui s'élevoit en condamnant tous ceux qui ne la ſuivoient pas. Ny l'amour de la religion, ny la veuë de leurs intereſts, ny la crainte d'eſtre accablez par des adverſaires ſi audacieux, ny la vanité qui porte à ſoutenir ſes ſentimens, & à ne reconnoiſtre pas qu'on ait eſté dans l'erreur ne ſont capables de les animer à la deffenſe de la doctrine de l'Egliſe. Il y en avoit parmy eux d'Eveſques ſelon M. Claude, & ils ne ſe ſervoient point de leur autorité pour reprimer une nouveauté ſi dangereuſe. Il y en avoit d'Abbez, & ils ſouffroient qu'il ſe gliſſaſt dans leurs monaſteres une opinion qui obligeoit leurs Religieux à les regarder comme coupables d'une infidelité criminelle.

Tous ces Bertraniſtes ſe rencontrent encore par toute la terre de la meſme humeur. Ils ſont par tout également patiens, également froids, également ſans vigueur, ſans zele, ſans prudence, ſans prevoyance, ſans lumiere, ſans intereſt, ſans crainte, ſans cupidité, ſans charité.

S'ils ſe convertiſſoient, il faut que M. Claude ſuppoſe que c'eſtoit ſans témoigner aucun des mouvemens qui devoient naiſtre d'un auſſi grand changement que celuy de commencer à croire que Ieſus-Chriſt eſt preſent dans la terre ſur tous les autels du monde. Car il ne ſçauroit montrer qu'aucun d'eux ait fait paroiſtre de l'étonnement, & de la ſurpriſe d'avoir appris ce ſecret, du regret de l'avoir ignoré ſi long-temps, du ſcrupule de l'irreverence avec laquelle il auroit traité Ieſus-Chriſt durant le temps de ſon ignorance, du zele contre ceux qui ne les auroient pas inſtruits d'une verité ſi importante, de la compaſſion pour ceux qui ne l'auroient pas connuë.

S'ils ne ſe convertiſſoient pas, il faut encore qu'il ſuppoſe que c'eſtoit ſans faire

faire paroiſtre aucune des ſuites naturelles de cette diſpoſition, ſans témoigner aucune indignation contre ceux qui corrompoient la foy de l'Egliſe, aucun mépris de leurs raiſons, aucune aigreur contre des gens qui les condamnoient ſi durement, & ſans exciter aucun trouble contre des perſonnes qui choquoient ouvertement par leur doctrine leur ſens, leur raiſon, leur cupidité, leur foy & leur conſcience. CHAP. VII.

Il eſt ſans doute fort difficile de compoſer toute l'Egliſe de gens qui ſoient tous de cette humeur; mais il n'eſt rien d'impoſſible à la rhetorique de M. Claude, & il prétend en venir à bout & faire vivre en paix tous ces Paſcaſiſtes, & ces Erigeniſtes imaginaires par le moyen d'une antitheſe bien nombrée.

L'ignorance, dit-il, *& la negligence les mettoient d'accord; & ce ſont deux mauvaiſes gardes de la verité. L'une eſt toûjours endormie; & l'autre eſt toûjours aveugle & muette. L'une ne s'éveille point au bruit que font les étrangers; l'autre toute éveillée qu'elle eſt n'a ny yeux pour voir, ny bouche pour crier. Que l'Auteur reconnoiſſe donc que le dixiéme ſiecle ayant eſté un ſiecle de tenebres & d'aſſoupiſſement, on y a pû avancer un changement de foy; parceque ce ſommeil & ces tenebres favoriſoient cette entrepriſe, ſans que l'entrepriſe troublaſt ce ſommeil ny diſſipaſt ces tenebres; parceque pour réveiller les hommes de ce ſommeil, il faut que la main de Dieu meſme les pouſſe & les agite; au lieu que pour les faire changer d'eſtat pendant qu'ils dorment il faut ſeulement que la main d'un homme les lie.* pag. 661.

Je ne veux pas croire que ce ſoit à deſſein & de mauvaiſe foy que M. Claude eſt tombé dans toutes les fautes dont ce diſcours eſt rempli, & je penſe luy faire faveur en diſant que l'éclat de ſes figures l'a ébloüi, & qu'il luy eſt arivé comme il arive à pluſieurs autres de prendre la juſteſſe du ſon pour la juſteſſe du ſens, de changer les metaphores en raiſons, & de ſuppléer par de fauſſes ſuppoſitions ce qui eſt neceſſaire pour rendre l'antitheſe plus complette. Quoiqu'il en ſoit, ſi la cauſe eſt incertaine, l'effet eſt certain & indubitable; tout ce diſcours n'eſtant fondé que ſur de fauſſes ſuppoſitions & de faux raiſonnemens.

De deux qualitez qu'il attribuë à ce ſiecle, ſçavoir l'ignorance & la negligence, il y en a une ſçavoir la negligence, qui eſt fauſſe inconteſtablement.

Il n'y a point de ſiecle que l'on puiſſe avec moins de raiſon accuſer de negligence que le dixiéme. C'eſt un ſiecle de zele & de ferveur, de converſions, de reformation, ſelon l'Auteur de la Perpetuité, dans les Princes, dans les Princeſſes, dans les Eveſques, dans les Religieux, dans les peuples. Et c'eſt dans les meſmes perſonnes un ſiecle de ſuperſtition & de fauſſes devotion ſelon M. Claude. Je ne diſpute pas maintenant qui a raiſon ou qui a tort: mais je dis que le zele & la ſuperſtition, la charité ardente & la devotion aveugle excluënt également la negligence. Ce n'eſt pas par la negligence que l'on porte l'Evangile aux peuples barbares; qu'on abandonne ſa vie pour le ſalut des ames; qu'on convertit preſque la moitié de l'Europe; qu'on chaſſe les Eccleſiaſtiques ſcandaleux; qu'on reforme les monaſteres; qu'on pratique des penitences & des auſteritez extrêmes. Que M. Claude traitte tout cela de ſuperſtition tant qu'il voudra, mais rien

CHAP. VII. n'est plus éloigné de la negligence que cette sorte de disposition. Ainsi le voila déja obligé de retrancher la moitié de son antithese.

L'autre ne subsistera gueres plus long-temps. Cette ignorance pretenduë est une pure fable. M. Claude la fonde sur des discours generaux d'auteurs du 16. & du 17. siecle, & elle est démentie par les auteurs du siecle dont il s'agit. Qu'il prenne seulement la peine de consulter ceux que j'ay citez dans le chapitre precedent, & il verra que c'est sans aucun fondement que l'on exagere tant cette ignorance. C'estoient des gens faits comme les autres; les Evesques, les Ecclesiastiques, & les Religieux y estoient à peu prés aussi instruits, & aussi habiles que ceux des autres siecles. Il y a un peu moins d'écrivains, ce qui n'est qu'un effet du hazard ou de la paix de l'Eglise : mais ceux qui nous en restent suffisent pour faire voir, & par eux & par ceux dont ils parlent, que cette ignorance monstrueuse dont on accuse ce siecle est une chimere. Peut-estre y sçavoit-on un peu moins les lettres humaines; mais ce n'est pas là la science de l'Eglise : & l'on doit plutost conclure de là probablement que moins on y étudioit les auteurs profanes; plus on lisoit les Peres & les Auteurs Ecclesiastiques.

En second lieu M. Claude ne sçait point du tout tenir les choses dans leurs justes bornes, ny expliquer les discours des hommes dans le sens auquel l'équité & la droite raison oblige de les prendre. Tous ceux qui parlent en general d'un siecle & d'une nation estant frappez de ce qui y paroist d'avantage, se servent d'ordinaire de termes fort generaux, & qui semblent enveloper tous les particuliers. C'est ainsi que l'on dit que les Italiens sont artificieux & infideles, que les Espagnols sont superbes, & que les François sont impetueux & imprudens. On dit de mesme qu'un certain siecle estoit fort éclairé, qu'un autre estoit plein d'ignorance & de barbarie : mais jamais personne n'a prétendu qu'il fallust prendre à la lettre ces reproches generaux. Et ainsi comme nonobstant ces jugemens il ne laisse pas d'y avoir plusieurs Italiens sinceres, plusieurs Espagnols tres-humbles, & plusieurs François sages & moderez, la raison doit faire juger de mesme, que dans ces siecles que l'on accuse le plus d'ignorance, il ne laissoit pas d'y avoir quantité de gens dans toutes les provinces chrestiennes qui estoient au moins mediocrement habiles; & ce petit nombre de gens n'auroit esté que trop suffisant pour resister à l'introduction d'une nouvelle doctrine, & pour avertir le monde du renversement que l'on auroit voulu faire de l'ancienne foy.

3. Cette ignorance mesme n'auroit pû aucunement subsister durant ce siecle, selon l'hypothese de M. Claude parce que toutes choses auroient contribué à la détruire. Le moyen que la foy de l'Eglise soit attaquée par un million de predicateurs de l'erreur, qu'il y ait de l'autre costé un million de gens attachez à la verité, & que ce combat entre tant de gens ne produise pas l'éclaircissement de la doctrine qui fait le sujet de la contestation ? Il le produisit bien selon M. Claude du temps de Pascase, pourquoy ne l'auroit-il pas produit au dixiéme siecle où il devoit estre plus grand & plus universel ? Comment ces Bertramistes auroient-ils pû s'empescher d'examiner si les passages des Pascasistes estoient veritables, & d'en chercher de contraires ? Comment auroient-ils pû étouffer toutes les raisons que l'esprit humain produit avec

tant de facilité contre l'opinion de la preſence réelle, ſi elle euſt eſté nouvelle? L'oppoſition de l'erreur n'applique-t'elle pas neceſſairement l'eſprit, & l'application ne détruit-elle pas l'ignorance? Enfin cette ignorance meſme ſur le point de l'Euchariſtie eſt impoſſible & inconcevable parmy les Chreſtiens en la maniere que M. Claude la repreſente; c'eſt-a-dire en ignorant également l'opinion des Catholiques & des Calviniſtes. On peut bien ignorer l'opinion Calviniſte quand on eſt bien perſuadé de celle des Catholiques; mais il eſt impoſſible, qu'un Chreſtien n'eſtant point inſtruit de la preſence réelle, puſt ignorer en meſme temps la doctrine Calviniſte. CHAP. VII.

Car il faudroit par neceſſité qu'il euſt pris les paroles par leſquelles on exprime dans l'Egliſe le Myſtere de l'Euchariſtie ou dans le ſens literal, ou dans le ſens metaphorique. S'il les euſt priſes dans le ſens literal, il n'auroit pas ignoré la doctrine Catholique. S'il les avoit priſes dans un ſens metaphorique, il n'auroit pas ignoré celle des Calviniſtes, & il auroit ſceu ces deux grandes ſolutions de *figure & de verité* neceſſaires pour la deffendre.

Il n'y a pas plus de raiſon à ce qu'il ajoûte, que pour réveiller les hommes de ce ſommeil, il faut que la main de Dieu les pouſſe & les agite. C'eſt encore une penſée que la neceſſité de l'antitheſe a produite, & qui eſt fauſſe en toute maniere.

Car ce ſommeil du dixiéme ſiecle eſt faux & chimerique, & quand il ſeroit vray; il eſt faux encore qu'il fuſt beſoin d'une impulſion particuliere de Dieu pour le diſſiper & pour rejetter la doctrine de la preſence réelle, ſi elle euſt eſté nouvelle. M. Claude n'a que des connoiſſances imparfaites des plus communes veritez: La lumiere & la grace de Dieu ſont neceſſaires pour rejetter des erreurs par un motif de charité; mais la raiſon ſuffit pour les rejetter humainement. Pretend-il que ce ſoit par une impulſion particuliere de Dieu, que les Iuifs, les Turcs, les Sociniens ne croient point la Tranſubſtantiation? Pourquoy donc auroit-il fallu une impulſion de Dieu particuliere pour la rejetter au dixiéme ſiecle?

Enfin on ne voit pas bien ce qu'il veut dire par ce paroles qui finiſſent ſa figure: que *pour faire changer d'eſtat aux hommes pendant qu'ils dorment, il faut ſeulement que la main d'un homme les lie.* Car il me ſemble pour me ſervir de ſa comparaiſon, qu'il eſt aſſez difficile de lier un homme endormi & de le faire changer d'eſtat ſans l'éveiller; qu'il eſt encore plus difficile d'en lier pluſieurs; & qu'il eſt moralement impoſſible d'en lier une grande multitude ſans en éveiller aucun. Et ainſi en l'appliquant au ſujet dont il s'agit, on peut dire qu'il eſt aſſez mal-aiſé de propoſer à un homme, quelque ignorant qu'il ſoit, la doctrine de la preſence réelle ſans éveiller ſa curioſité. Il eſt fort difficile de la propoſer à pluſieurs qui n'en auroient jamais oüi parler; ſans exciter leur eſprit à examiner une opinion ſi ſurprenante; & il eſt impoſſible de la propoſer à une infinité de Religieux, de Preſtres, d'Eveſques à qui il eſt honteux d'ignorer les myſteres de la religion, & qui n'auroient eu neanmoins aucune connoiſſance de cette doctrine, ſans irriter leur cupidité ou ou leur zele, & ſans éveiller en eux tous les mouvemens qui portent à combattre les opinions nouvelles.

CHAP. VII. Ainsi pour se former quelque idée de la pretension de M. Claude en suivant ses metaphores, il est visible que l'imagination qu'il a que les disciples de Pascase ont pû faire recevoir leur opinion par toute l'Eglise à la faveur d'un prétendu assoupissement du dixiême siecle; est à peu prés semblable à la réverie d'un homme qui diroit serieusement que pour conquerir l'empire des Turcs, il n'y a qu'à les aller tous enchaîner pendant qu'ils dorment, & à surprendre toutes leurs villes & toutes leurs armées, pendant qu'ils sont ensevelis dans le sommeil. Car comme l'impertinence de cette pensée consiste en ce qu'il est moralement impossible de surprendre une infinité de personnes endormies, parce qu'il suffit qu'il y en ait quelques-uns d'éveillez pour éveiller tous les autres : ainsi l'extravagance de l'hypothese des Ministres consiste en ce qu'il n'est pas humainement possible de persuader à toute l'Eglise une erreur surprenante & contraire à la raison & à la foy dont on n'auroit jamais oüi parler, sans qu'il y en ait quelqu'un qui se réveille, & qui excite les autres à deffendre la foy & à rejetter cette nouveauté. Cependant c'est sur ce songe ridicule que l'on bâtit une religion & une secte, & que l'on fonde l'esperance de son salut. Tant il est vray, que comme il ne faut souvent rien aux hommes pour leur causer de la crainte, il ne faut rien aussi pour les r'assurer, & pour leur donner une confiance temeraire & insensée parmy les plus grands dangers.

CHAPITRE. VIII.

Des machines d'oubli, ou des moyens par lesquels M. Claude prétend que les Pascasistes en établissant la doctrine de la presence réelle détruisirent les marques du changement qu'ils avoient fait.

M. Claude a bien reconnu qu'il ne lui suffisoit pas de trouver des moyens pour faire reüssir son changement insensible; mais qu'il en falloit trouver aussi pour en effacer les traces, & pour dissiper le juste étonnement où l'on est, de ce que l'on n'en voit aucune marque dans les histoires & dans les écrits de ce temps-là, qui sont venus jusques à nous. Il a donc eu recours pour cela au magazin inépuisable de ses figures, & il en a tiré un discours sur lequel nous avons sans doute des pensées fort differentes. Car la chaleur qu'il y témoigne & le soin qu'il a pris de l'embellir autant qu'il a pû, fait assez voir qu'il le regarde comme le chef-d'œuvre de son éloquence, n'y ayant rien en effet de plus animé & de plus éclatant dans tout son livre. Et moy je le regarde au contraire comme un modele achevé d'un discours déraisonnable, & contraire à toutes les regles du bon sens. C'est le different dont je supplie les personnes judicieuses de se rendre juges par la lecture de ce chapitre. Voicy cette éloquente declamation dont il s'agit, par laquelle M. Claude prétend nous oster le droit de luy demander raison de cét oubli de la creance Calviniste, que l'on remarque dés le commencement de l'onziême siecle.

pag. 208. *Si nous avions*, dit-il, *cette dispute avec les Grecs ou les Egyptiens nous ne*

CH. VIII.

trouverions peuteſtre pas mauvais qu'ils nous demandaſſent comment ce changement s'eſt fait, & nous voudrions bien ſans repugnance & ſans déplaiſir nous appliquer à les ſatisfaire ſur cette queſtion. Ce ſeroient des étrangers, qui n'ayant point de part au malheur qui nous eſt arivé ne meriteroient pas tout à fait qu'on blámaſt leur curioſité. Mais peut-on ſouffrir ſans quelque eſpece de chagrin & de douleur, que ces meſmes tranſubſtantiateurs, ce meſme parti qui a fait le changement, qui a employé mille artifices pour le faire reüſſir inſenſiblement, qui s'eſt ſervi de la fraude & de la violence pour empeſcher qu'il ne ſe fiſt avec éclat, qui a pris des ſoins infinis pour dérober à la poſterité la connoiſſance de la maniere dont il s'eſt fait, nous vienne aujourd'huy demander raiſon de cette innovation? Demandez-là, s'il vous plaiſt à ceux des voſtres qui en ont eſté les premiers auteurs; demandez-là à ceux qui ont travaillé de tout leur pouvoir à fermer la bouche aux gens de bien; demandez-en des nouvelles à la cour de Rome, à ſes Inquiſiteurs & à ſes Croiſez; demandez à ceux qui ont tant pris de ſoin pour nous déguiſer les choſes. Mais quant à nous, laiſſez-nous au moins en repos. Aprés nous avoir enlevé NOS TITRES, *ne nous venez pas dire: Où ſont-ils? Aprés avoir fait taire tout le monde par la crainte des derniers ſupplices, ne nous venez pas dire: Pourquoy n'ont-ils pas parlé? Inſultez à noſtre miſere tant qu'il vous plaira; mais ne changez pas en argument contre l'innocence de noſtre cauſe le mal que vous-meſmes nous avez fait. Contentez-vous de l'avoir fait, Glorifiez vous-en ſi vous voulez; mais n'en tirez pas des preuves contre la verité de noſtre Religion. Car on ne ſçauroit porter la cruauté plus loin que de nous imputer à crime l'injuſtice qu'on nous a faite.*

Si M. Claude m'avoit fait ce diſcours de vive voix, je croirois que dans l'excés de la chaleur qu'il témoigne il vaudroit mieux attendre à luy repartir qu'il euſt un peu calmé les fougues de cette impetueuſe rhetorique. Mais parce qu'il y a beaucoup d'apparence que le temps aura déja rallenti ce mouvement déreglé, je penſe qu'on luy peut maintenant faire conſiderer avec froideur, combien il eſt dangereux pour le jugement de ſe laiſſer emporter à ces ſaillies ſi violentes de ſon imagination.

S'il avoit, dit-il, cette diſpute avec les Egyptiens & les Grecs, il ne trouveroit pas mauvais qu'ils luy demandaſſent comment ce changement eſt arivé, & il ſe croiroit obligé de les ſatisfaire. Et bien; puiſqu'il le trouve bon, qu'il ſe mette donc en devoir de les ſatisfaire effectivement. Car il ne luy eſt pas permis de ſuppoſer qu'il n'ait point de diſpute avec eux. Il en a non ſeulement avec les Egyptiens & les Grecs, mais auſſi avec les Moſcovites, les Ethiopiens, les Neſtoriens, les Jacobites, les Armeniens, les Indiens. Toutes ces ſocietez & toutes ces nations, qui n'ont que la meſme foy que nous ſur l'Euchariſtie, luy font les meſmes queſtions que nous, & elles luy demandent le meſme éclairciſſement. Qu'il leur explique donc s'il peut, non ſeulement comment l'opinion de la preſence réelle, s'eſt établie dans l'Occident, mais comment elle s'eſt renduë maiſtreſſe de la creance de tous les peuples de l'Orient: comment ils ont abandonné

CH. VIII. leur ancienne foy sans le sçavoir pour en embrasser une nouvelle. Qu'il leur fasse voir, comment la doctrine Calviniste qu'il prétend estre l'ancienne, a pû s'abolir insensiblement par toute la terre. Qu'il leur enseigne, qui sont ceux qui ont introduit celle de la presence réelle; comment ils ont pû empescher le soulevement des peuples contre une nouveauté si surprenante, & qu'il leur demesle en particulier à l'égard de chacune de ces societez toutes les difficultez que nous luy avons proposées sur l'Eglise d'Occident.

Mais comment le feroit-il puisqu'à cét égard toutes ses machines & toutes ses inventions luy manquent; qu'il n'a ny Paschase, ny Papes, ny Moines, ny Conciles, ny Croisades, ny Inquisiteurs à employer à cét établissement; & qu'il n'a pû se tirer de cét embaras qu'en desavoüant par une insigne temerité une des plus claires & des plus attestées veritez de fait qui fut jamais, qui est le consentement des Communions Orientales avec l'Eglise Romaine sur le point de la presence réelle, & de la transubstantiation.

Qu'il ne fasse donc point le brave puisqu'il en a si peu de sujet; qu'il ne promette point ce qu'il ne sçauroit tenir; & qu'au lieu de dire qu'il satisferoit les Grecs & les Egyptiens s'il disputoit avec eux, qu'il reconnoisse qu'il dispute effectivement avec eux, & qu'il est incapable de les satisfaire. Mais qu'il ne prétende pas nous oster le droit de luy faire ces mesmes demandes, & de l'obliger à nous apporter des preuves de ce prétendu changement. Nous l'avons tout entier, & nostre curiosité est toute aussi juste que celle *de ces étrangers*. Nous sommes étonnez comme eux de ne pas sçavoir une chose que l'on nous dit s'estre faite parmy nous, & que nous ne pourions ignorer si elle estoit effectivement arivée. Cependant au lieu de nous répondre il nous charge d'injures & de reproches Il dit que nous sommes *ces transubstantiateurs, & ce parti qui a fait le changement, qui a employé mille artifices pour le faire reüssir insensiblement, qui s'est servi de la fraude & de la violence pour empescher qu'il ne se fist avec éclat: qui a pris des soins infinis pour dérober à la posterité la connoissance de la maniere dont il s'est fait, & qu'ainsi il ne peut souffrir que nous luy venions demander raison de cette innovation.*

Mais il est clair que sa rhetorique le transporte & qu'il ne songe pas à ce qu'il dit. Nous croions la transubstantiation, il est vray; nous succedons par une suite non interrompuë à l'Eglise qui estoit au dixiéme siecle; mais nous ne sommes pas neanmoins les mesmes personnes, comme il semble que M. Claude le suppose. Qu'il soit arrivé dans ce siecle un changement de doctrine ou qu'il n'en soit point arrivé, il est certain que nous n'y avons point de part, que nous l'ignorons, & que nous en sommes aussi innocens que les Armeniens & les Grecs. La colere de M. Claude est donc tout à fait injuste & mal fondée; & le pretexte qu'il prend pour ne me pas répondre n'est nullement raisonnable. Je n'ay jamais employé contre les Calvinistes ny Inquisiteurs ny Croisez; je ne me suis point servi de fourbe ny d'artifices pour empescher que ce changement ne se fist avec éclat.

Non ego cum Danais Trojanam exſcindere gentem,
Aulide juravi.

Il n'y a point de Catholique qui ne luy en puiſſe dire autant. Nous ſçavons qu'ils ſont des innovateurs, qu'ils ont changé la religion qu'ils ont trouvée dans l'Egliſe; mais nous ne ſçavons point qu'il ſe ſoit fait une autre innovation au dixiéme ſiecle, comme ils le pretendent. Ils le diſent, mais nous ne ſommes pas obligez de les en croire, & nous ſerions imprudens ſi nous le faiſions.

Nous avons donc droit d'en demander des preuves à M. Claude, & il eſt injuſte de vouloir s'exenter d'en apporter. Il nous parle *d'artifices, de fourbes, de violences*, qu'on a employées pour dérober à la poſterité la connoiſſance de ce changement. Il nous renvoye à la Cour de Rome, aux Inquiſiteurs, & aux Croiſez: mais il eſt difficile de comprendre de quelle ſorte il veut que nous faſſions cette information. Ces Inquiſiteurs, & ces Croiſez, ces artificieux, ces fourbes, ces violens ne ſont plus certainement au monde, les Hiſtoriens ne nous en parlent point du tout: il n'y a que M. Claude qui nous en diſe des nouvelles. Nous ne pouvons donc nous adreſſer qu'à luy-meſme; & ainſi il ne ſe peut plaindre que nous luy demandions, d'où il a ſçu que des Inquiſiteurs avoient travaillé au dixiéme ſiecle à établir la doctrine de la preſence réelle, & qu'il s'y eſtoit fait des Croiſades contre ceux qui ne la vouloient pas embraſſer. Il ſeroit bon qu'il produiſiſt les livres & les hiſtoires où il a lû ces choſes ſi ſuprenantes. Car on a crû juſques icy que l'on n'a point fait de Croiſades contre les heretiques avant le 13. ſiecle, & ainſi plus de deux cens ans aprés le temps où il place ce préten- du changement.

Que ſi c'eſt par eſprit de prophetie qu'il nous annonce ces nouvelles étonnantes, on a droit encore de l'obliger d établir ſa qualité de Prophete avant qu'il nous oblige à le croire; & tout Prophete qu'il fuſt il ne laiſſeroit pas d'eſtre imprudent de nous renvoyer pour nous informer de ce changement à des Croiſez qui ne ſont plus, & que nous ne pouvons par conſequent conſulter.

Nous avons donc toute ſorte de raiſon de traitter de fables, d'impoſtures, de contes, de réveries, ces *fraudes*, ces *violences*, ces *fourberies*, ces *inquiſitions*, ces *croiſades* par le moyen deſquelles il nous dit qu'on a dérobé à la poſterité la connoiſſance de ce changement; s'il prétend que tout cela s'eſt fait au dixiéme ſiecle, ce ſont des fauſſetez démenties par tous les hiſtoriens de ce temps-là: & s'il entend par ces Croiſades celles qui ſe firent du temps d'Innocent III. & qu'il prétende que ces Croiſez du treiziéme ſiecle ont aboli tous les livres qui parloient du changement qui s'eſtoit fait deux ſiecles auparavant; qu'ils eurent ſoin d'oſter des traittez de tous les auteurs catholiqves ou heretiques ce qui en pouvoit donner quelque connoiſſance, ce ſeroit encore une autre ſorte de réverie auſſi ridicule que la premiere. Ainſi en quelque ſens que l'on tourne ce diſcours il eſt impoſſible d'y apperce voir du ſens commun.

Que M. Claude ne prétende donc pas nous faire pitié en nous diſant, qu'aprés luy avoir enlevé ſes titres nous avons tort de luy demander où ils

CH. VIII. sont. Car ce qui est certain c'est que ce n'est pas nous qui sommes coupables de ce prétendu enlevement. L'Eglise Catholique s'est trouvée dans le dernier siecle en possession de la doctrine & de l'autorité de Jesus-Christ. C'est M. Claude & ceux de son parti qui la viennent troubler dans cette possession. Ils ont la hardiesse de dire qu'ils sont les vrais successeurs & les vrais heritiers de la doctrine apostolique. Ils prétendent qu'elle a esté alterée au dixiême siecle par une innovation generale, & qu'ils l'ont rétablie dans sa pureté. N'est-il donc pas bien juste de luy demander qu'il apporte des preuves de cette innovation prétenduë; & n'est-il pas ridicule de s'écrier sur cela qu'on luy fait injustice, *qu'on luy a enlevé ses titres*, & que l'on ne peut pas porter la cruauté plus loin que de ne l'en pas croire à sa parole?

Ce sont les absurditez où il s'est engagé en se laissant aller à son enthousiasme, & à l'impetuosité de son esprit; & je veux croire qu'en le considerant avec froideur il en aura quelque honte, & que s'il luy arive jamais d'écrire de ces matieres il évitera ces emportemens; & qu'il ménagera mieux sa reputation à l'égard des personnes sages & judicieuses, qui sont extremément choquées quand on tâche de leur inspirer sans sujet des mouvemens violens & déraisonnables.

CHAPITRE IX.

Réponse aux reproches particulieres que M. Claude fait contre le dixiême siecle.

C'EST une chose assez ordinaire que de se laisser aller sans y penser à de faux raisonnemens; mais c'est un defaut beaucoup plus considerable que d'y tomber volontairement, & aprés en avoir esté averti; parceque la précipitation n'y pouvant plus avoir de part, il faut qu'ils viennent alors plus de la corruption du cœur que d'un simple obscurcissement de l'esprit.

C'est neanmoins ce que je suis contraint de faire remarquer dans M. Claude sur le sujet des reproches qu'il continuë de faire au dixiême siecle. Car l'Auteur de la Perpetuité les avoit tellement prevenus, & il luy avoit si bien fait voir par avance combien ils estoient vains & inutiles, qu'il est tout à fait étrange qu'au lieu de profiter de ses avertissemens, il n'ait pas laissé de s'engager grossierement dans toutes les fautes que l'on luy avoit marquées. Il luy avoit dit que comme il avoit ramassé ce que l'on trouve dans les historiens à l'avantage du dixiême siecle, il seroit de mesme aisé à M. Claude de ramasser aussi ce que l'on a dit au desavantage de ce mesme siecle; estant certain que l'on trouve du bien & du mal dans tous les temps de l'Eglise; mais que ce ramas ne concluroit rien du tout contre celuy qu'il auroit fait: parcequ'il faudroit qu'il prouvast un assoupissement universel; ce qu'il ne feroit jamais par ce dénombrement de desordres particuliers; au lieu qu'il luy suffisoit pour montrer que ce changement prétendu n'avoit pû arriver au 10. siecle, de faire voir qu'il y avoit en ce tems-là dans toutes les provinces chrétiennes plusieurs saints Prelats & plusieurs personnes zelées, qui veilloient à la conservation de la foy.

Il

Il n'y a rien de plus raiſonnable que ce diſcours, & il eſt parfaitement conforme à l'experience, à la raiſon & à la foy. Car l'eſtat de l'Egliſe dans ce monde eſtant de renfermer dans une meſme ſocieté exterieure des membres vivans & des membres morts, de la paille & du froument; c'eſt une ſuite neceſſaire de cét eſtat, que l'on puiſſe reprocher quantité de deſordres à tous les ſiecles, & que chaque temps de l'Egliſe ſe puiſſe conſiderer comme par deux faces differentes, ſelon que l'on jette les yeux ſur les bons qui l'honorent, ou ſur les méchans qui la deshonorent. CHAP. IX.

C'eſt ce qui a produit dans tous les Peres & dans tous les auteurs Eccleſiaſtiques un double langage. Car tantoſt ils parlent des fideles comme eſtant tous Saints & tous juſtes, parcequ'ils n'ont en vüe que les vrais Chreſtiens qui menent une vie conforme à la ſainteté de leur profeſſion; & tantoſt ils ſont tellement touchez des maux & des ſcandales de l'Egliſe, qu'il ſemble à les entendre parler qu'elle ne ſoit remplie que de méchans.

On voit des exemples de ces deux ſortes d'expreſſions dans ſaint Paul meſme. Car il donne le nom de *Saints* à tous les Chreſtiens de Corinthe. Il dit qu'*ils ont receu de Dieu toutes ſortes de richeſſes, & qu'il ne leur manque aucun don divin.* Et neanmoins il dit d'eux dans la ſuite de ſa lettre ſans diſtinction qu'ils ſont *charnels*; qu'ils ſont *vains & glorieux*; qu'ils *font tort aux autres; qu'ils prennent leur bien.* Il leur reproche en commun les irreverences qu'ils commettoient en recevant l'Euchariſtie. *Ad Cor. 1. c. v. 5. & 7.* *c. 3. v. 2.* *c. 5. v. 6.* *c. 6. v. 8.*

Dans ce temps meſme où la grace de Dieu ſe répandoit avec tant d'abondance dans l'Egliſe, & où ceux qui annonçoient l'Evangile eſtoient ſi remplis de l'eſprit apoſtolique, il ne laiſſe pas d'écrire aux Philippiens, que *tous cherchent leurs intereſts & non ceux de Ieſus-Chriſt.* *Ad Philip. c. 2. 21.*

Si l'on vouloit de meſme juger de l'eſtat de l'Egliſe de chacun des autres ſiecles par les lieux des Peres où ils reprennent les deſordres de leur temps, on diroit qu'ils eſtoient auſſi grands que ceux du noſtre. S. Gregoire de Nazianze, S. Baſile, S Jeroſme nous donnent d'étranges idées des Eveſques & des Eccleſiaſtiques de leur ſiecle. S. Chryſoſtome & Salvien font des peintures terribles des deſordres de leur temps. On diroit que preſque tous les Eveſques du temps de S. Gregoire le Grand eſtoient ſimoniaques, ſi on prenoit à la rigueur certaines expreſſions de ſes lettres. Enfin chaque ſiecle ſera le pire, ſi on en juge par ces expreſſions que la vüe & le ſentiment des déreglemens de leur temps a tiré de la plume des Saints Peres.

S. Auguſtin vivoit ſans doute dans un temps où les Chreſtiens eſtoient infiniment plus reglez qu'ils ne le ſont à preſent; & cependant il ne laiſſe pas de dire que le nombre des méchans ſurpaſſoit tellement celuy des bons, qu'à peine voioit on le bon grain parmy la multitude de la paille qui le couvroit. *En quelque lieu que vous jettiez les yeux,* dit ce Saint, *ſi vous eſtes un peu avancé dans la pieté, & que vous cherchiez des perſonnes dont l'exemple vous puiſſe porter à la vertu, à peine en trouverez-vous: vous vous trouverez environné d'un grand nombre de méchans, parceque pour un peu de bon grain il y a beaucoup de paille. Quelquefois les juſtes ſont ſi éloignez les uns des* *In Pſalm. 93.* *In Pſalm. 85.*

CHAP. IX. *autres, que chacun de ceux qui ont fait du progrés dans la vertu s'imagine presque qu'il est tout seul.*

Moral. l. 26. c. 28. S. Gregoire le Grand reconnoist que ce n'estoit point juger temerairement de son temps, que de dire qu'une grande partie des Pasteurs estoient méchans; & il ne met l'orgueil & la temerité qu'à étendre ce jugement à tous.

Il ne suffit donc pas pour prouver qu'un siecle a esté plus déreglé & plus mal-heureux qu'un autre, de faire des recueils des desordres qu'on auroit reprochez à ceux qui y ont vécu, ou de ces expressions generales, par lesquelles on blâme tout le siecle sans distinction, puisqu'on en peut faire de mesme de tous les autres. Mais il en faut considerer le bien & le mal, & montrer que les déreglemens en ont esté beaucoup plus grands, plus énormes, plus monstrueux que ceux des autres.

Il ne se faut pas contenter de montrer, qu'il y a eu des desordres; mais il faut faire voir que ces désordres y ont esté dominans; qu'ils ont esté favorisez par les Evesques, par les Roys; qu'on n'a pris aucun soin d'y remedier; qu'on n'a eu aucun zele pour les reprimer. Il faut montrer que la pieté y ait esté opprimée & traitée de ridicule; que les Saints y ont esté mépriſez, deshonorez, persecutez. Car c'est l'idée que les Saints mesmes nous donnent de ces mauvais temps où ils nous disent que la foy sera honteuse, & la verité criminelle. *In opprobrium fides, & veritas erit crimen.*

M. Claude entreprend-il de prouver quelqu'une de ces choses? Nullement. Il n'y pense pas seulement. Il se contente de faire voir par quelques passages qu'il y a eu durant ce siecle d'assez grands desordres dans quelques Eglises. Qui en doute? L'Auteur de la Perpetuité ne l'avoit-il pas reconnu; & chacun des Peres ne le reconnoist-il pas de son siecle. Mais estoient-ils plus grands que ceux du 7. du 8. du 9. de l'onziéme & du douziéme siecle? C'est ce que M. Claude devoit faire voir, s'il vouloit noircir particulierement ce siecle. Et quand il l'auroit noirci jusqu'à ce point, il n'auroit encore rien fait; s'il ne montroit que ces desordres estoient universels, & que la stupidité y estoit telle que l'on ignoroit mesme ce qu'il falloit croire de l'Eucharistie; & que les hommes de plus y estoient si legers qu'ils recevoient sans examen tout ce qu'on leur en disoit, quelque contraire qu'il fust à leur raison.

Comment n'a-t'il donc pas voulu voir que toutes ces invectives ne prouvent rien, & qu'il y en a mesme qui prouvent tout le contraire de ce qu'il prétend? Car ce n'est pas une chose extraordinaire qu'il y ait eu dans un siecle des Ecclesiastiques déreglez comme ceux que le Roy Edgard, & cét autre auteur Anglois qu'il cite ont décrit dans les passages qu'il en rapporte. Mais c'est un exemple tres-extraordinaire que celuy de la severité avec laquelle on les chassa dans ce siecle des Eglises qu'ils occupoient si indignement, pour les donner à des Religieux reglez.

Les lettres de saint Gregoire, & plusieurs decrets des Conciles contre les simoniaques font assez voir combien ce crime a toûjours esté ordinaire parmy les Ecclesiastiques; mais il est rare que les Rois y aient re-

medié avec autant de zele que fit l'Empereur Henry III. CHAP. IX.

Tous ces reproches ſont donc vains, & ne détruiſent en aucune ſorte les ſolides loüanges que l'Auteur de la Perpetuité a données au dixiéme ſiecle. Il a fait voir que jamais l'Egliſe d'Allemagne n'eût des Princes plus religieux; qu'elle n'eut jamais de Princeſſes plus illuſtres en pieté; que jamais elle n'eut un ſi grand nombre de ſaints Eveſques; que jamais la vertu ne fut plus honorée & plus appuyée par la puiſſance temporelle. Et il en conclut, que l'on doit juger par là de l'eſtat des peuples & des monaſteres; n'eſtant pas poſſible que tant de ſaints Eveſques n'euſſent un ſoin particulier de les inſtruire dans la veritable foy, & de remedier autant qu'ils pouvoient aux abus & aux deſordres. Auſſi s'en acquitoient-ils avec tant de ſoin qu'ils exciterent meſme des plaintes contre leur ſeverité, comme l'on voit par ce que dit Vvitichindus Religieux de Corbie en Saxe, qui rend en meſme temps un témoignage illuſtre par ſes plaintes meſmes à l'heureux eſtat de ce ſiecle & au zele de ces ſaints Eveſques.

Les guerres, dit-il, *tant inteſtines qu'eſtrangeres eſtant ceſſées, & les loix divines & humaines eſtant en vigueur & en autorité, on excita contre les Religieux une grande perſecution; quelques Prelats eſtant dans ce ſentiment qu'il valoit mieux qu'il n'y euſt dans les monaſteres qu'un petit nombre de Religieux, mais illuſtres en pieté, que non pas qu'il y euſt un grand nombre de negligens; ayant oublié, comme je croy, la defenſe que le Pere de famille fait à ſes ſerviteurs d'arracher la zizanie, & le commandement qu'il leur fait de la laiſſer croiſtre.* lib. 2.

Ainſi ſelon cét Auteur, le dixiéme ſiecle eſtoit un temps où les loix divines & humaines eſtoient en vigueur & en autorité dans l'Allemagne, *authorali vigore pollebant.* Et l'on ne peut refuſer la meſme loüange ny à l'Egliſe d'Angleterre de ce temps-là, comme l'Auteur de la Perpetuité le fait voir, ny meſme à celle de France, au moins ſous le regne du Roy Robert.

Ce qui releve encore infiniment la gloire d'un ſiecle eſt quand Dieu y ouvre des aziles contre la corruption du monde, & qu'il fait fleurir la penitence & l'exercice de toutes les vertus chreſtiennes dans les villes de refuge, où l'Eſprit de Dieu aſſemble les Chreſtiens pour les defendre par un ſaint repos des attaques des demons ſelon qu'il a dit par ſon Prophete: *Convenite, & ingrediamur civitatem munitam, & ſileamus ibi.* L'Auteur de la Perpetuité a fait voir que Dieu a accordé cette grace au dixiéme ſiecle autant qu'à aucun autre, & que dans toutes les parties de l'Egliſe, en Allemagne, en France, en Italie, en Angleterre, il y a fait reformer les anciens ordres, & en a meſme établi de nouveaux comme celuy des Camaldules.

M. Claude pour détruire ces loüanges ſolides & veritables ſe contente de témoigner une malignité peu honneſte contre les Religieux, & d'accuſer de ſuperſtition tous ces exercices de vertu. *Toute la ſainteté*, dit-il, *dont on nous fait du bruit ne conſiſte preſque qu'en l'obſervation de quelques regles monachales, & des abſtinences affectées, qui ſont plutoſt des marques d'un eſprit de ſervitude que de l'eſprit d'adoption.* pag. 461.

CHAP. IX. Et ensuite il prétend mesme tirer de là un argument pour montrer que la creance de la presence réelle a pû facilement s'établir dans ce siecle là. *Plus il nous parle*, dit-il, *de ces mortifications superstitieuses, plus il nous confirme dans la pensée qu'il n'y eut jamais de siecle plus propre pour avancer l'erreur de Paschase. Dés que l'homme s'éloigne des regles que Dieu luy a laissées dans sa parole, & qu'il se forme soy-mesme de nouvelles loix & de nouvelles voies de pieté, il n'est presque pas possible qu'il ne s'écarte bien-tost des regles de la vraye foy. Il y a une liaison naturelle entre les sentimens de l'esprit & les mouvemens du cœur. L'ignorance produit la superstition, & la superstition fait naistre l'erreur; l'entendement & la volonté sont deux puissances qui se corrompent mutuellement.*

Ce n'est pas icy le lieu de faire voir à M. Claude qu'il connoist aussi peu les regles de la pieté solide que la verité de nos mysteres, & que la doctrine des Ministres est aussi corrompuë dans la morale que dans la foy. Il suffit de luy dire qu'il n'est pas étrange que ceux qui ont détruit absolument la penitence & par leur pratique & par leurs maximes, traittent de superstitions les saints exercices de penitence que l'Esprit de Dieu inspire à ceux qu'il anime. Que ce langage est digne des predicateurs de ce nouvel Evangile qui n'a attiré les hommes à soy qu'en leur disant: Ne faites plus penitence, parce que le Royaume des Cieux est prest d'arriver: au lieu que celuy de S. Jean & de Jesus-Christ commence par une instruction toute contraire! Qu'il est digne de ces nouveaux Reformateurs, qui ont prétendu corriger les déreglemens du monde, non en combattant la concupiscence, mais en la satisfaisant, & en banniſſant de la religion toutes les pratiques qui l'incommodent!

Ces exercices sont bons pour des personnes qui croient comme font les Catholiques que nul peché ne peut demeurer impuni; qu'il faut, ou que la justice de Dieu le punisse, ou que nous le punissions nous mesmes, comme dit Saint Augustin: Qui croient que Jesus-Christ a souffert non pour les exenter de souffrir, mais pour sanctifier leurs souffrances, & pour leur donner la valeur & le prix, qu'elles ne pouroient avoir si elles n'estoient jointes aux siennes. Ils sont bons pour des ames penetrées du sentimment de leurs miseres & de leur foiblesse; qui craignent leur propre corruption, & les attaques du monde & du diable; & qui se munissent à l'exemple de tous les Saints contre ces trois ennemis, par ces saintes pratiques qui éloignent & diminuënt les tentations, & fortifient l'esprit contre la chair. Mais on ne doit pas s'étonner qu'ils parroissent vains & superstitieux à des Calvinistes, c'est-a-dre à des gens assurez de leur salut, qui croient que les plus grands déreglemens ne leur font point perdre la qualité d'enfans de Dieu, & que quoy qu'ils fussent plongez dans les plus honteux desordres, ils ne laisseroient pas d'estre aussi justes que la Sainte Vierge, leur pretenduë justice imputative ne recevant point de plus & de moins.

On justifiera bien ces reproches dans un traité exprés.

Si ceux qui sont persuadez de ces principes ne tombent pas dans tous

les excés où leur doctrine eſt capable de les engager, c'eſt que leur cœur n'eſt pas ſi corrompu que leur eſprit ; mais il n'y a gueres d'apparence qu'ils aillent jamais bien avant dans l'imitation de la vie penitente de Jeſus-Chriſt. Tout ce que l'on peut attendre d'eux, eſt qu'ils pratiquent une vertu Stoïcienne, & qu'ils diſent comme Seneque que *leur but eſt de vivre conformément à la nature, mais qu'il eſt contre la nature de tourmenter ſon corps, de hair la propreté qui ne couſte gueres, & de ne ſe contenter pas de ſe nourir de viandes communes & viles mais d'en rechercher meſme de dégoutantes : qu'à la verité c'eſt un vice d'en deſirer de delicates, mais que c'eſt une folie de ſe priver de celles qui ſont ordinaires, & que l'on peut avoir ſans grande dépenſe : qu'enfin la philoſophie veut reduire l'homme à la frugalité, mais qu'elle ne prétend point l'obliger à la ſouffrance & à la peine.* NEMPE *propoſitum noſtrum eſt, ſecundum naturam vivere. Hoc contra naturam eſt torquere corpus ſuum, & faciles odiſſe munditias, & ſquallorem appetere, & cibis non tantum vilibus uti, ſed tetris & horridis. Quemadmodum delicatas res deſiderare, luxuriæ eſt : ita uſitatas & non magno parabiles fugere, dementiæ eſt. Frugalitatem exigit philoſophia, non pœnam.* Mais on ne doit pas prétendre qu'ils paſſent plus avant, qu'ils pratiquent des œuvres de penitence puiſqu'ils les croient inutiles, & pour ſatisfaire aux pechez paſſez, & pour aſſurer leur ſalut dont ils ſe tiennent déja aſſurez ſans penitence & ſans bonnes œuvres. CHAP. IX.

Il ſeroit aiſé de leur montrer par les principes du Chriſtianiſme auſſi bien que par la tradition, que la Religion Chreſtienne va plus avant que ce Stoïciſme des Calviniſtes, & qu'elle exige ſouvent non ſeulement la frugalité, mais auſſi la peine & la punition du pecheur, & que c'eſt ſur ce principe inébranlable que ſont fondées ces ſaintes auſteritez. Mais parce que ce diſcours nous éloigneroit trop de noſtre ſujet, je veux bien ſouffrir que M. Claude parle icy le langage des Miniſtres en traitant toutes ces auſteritez de ſuperſtitions. Et ce n'eſt pas ce que je luy reproche preſentement. Je diſtingue les fautes de ſa doctrine, de celles de ſa raiſon; & celle de ſa ſecte, de celles de ſa perſonne.

Mais c'eſt une faute de ce dernier genre que celle qu'il commet, en prétendant que ces auſteritez ont contribué à faire recevoir la doctrine de la preſence réelle au dixiéme ſiecle.

Car il ne peut ignorer que ces pratiques de penitence, ces auſteritez qui luy ſont ſi odieuſes & qui luy font tant de peur, & ces regles qu'il appelle humaines, n'euſſent eſté établies il y avoit dé-ja pluſieurs ſiecles, & qu'elles n'y euſſent eſté obſervées avec encore plus d'exactitude & de rigueur qu'au dixiéme ſiecle. Il ne peut ignorer, que dans toutes les reformes qui ſe ſont faites de l'Ordre de Saint Benoiſt on n'a prétendu que renouveller l'eſprit de l'Ordre, & que Saint Benoiſt meſme n'a voulu que ſuivre de loin

CHAP. IX. les austeritez merveilleuses des solitaires d'Orient. Comment a-t'il donc pû pretendre que des austeritez communes à tant d'autres siecles de l'Eglise aient rendu le dixiême plus disposé que les autres à embrasser l'opinion de Paschase?

Il tombe dans la mesme injustice sur le sujet du Celibat des Prestres, qu'il accuse S. Dunstan d'avoir soutenu dans l'Angleterre par l'expulsion des Chanoines incontinens & vicieux. Car il sçait que ce Celibat a toûjours esté inviolablement gardé dans l'Eglise d'Occident; que tous les Prestres qui ne l'ont pas voulu observer y ont toûjours esté deposez; & que cette discipline est si ancienne que l'on n'en voit aucune origine. Car quoy que Siricе en ait fait une loy expresse, aussi bien que l'Eglise d'Afrique qui en fit aussi une dans le mesme temps, il est visible neanmoins que ce n'estoit que pour autoriser la discipline ancienne, & non pour en introduire une nouvelle. Et en effet quoy que les Donatistes se fussent separez de l'Eglise au commencement du 4. siecle, & que depuis ce temps-là ils se soient bien donné de garde d'imiter aucune des pratiques nouvelles de l'Eglise dont ils s'estoient desunis, jusques-là qu'ils reprochoient à l'Eglise le nom & la profession des moines, parcequ'il n'y en avoit point encore en Afrique au commencement de leur schisme; il est certain neanmoins que le Celibat s'observoit parmy les Donatistes. Et c'est pourquoy lorsqu'ils se convertissoient, l'Eglise d'Afrique leur conservoit leur rang & leur fonction; ce qu'elle n'auroit jamais fait s'ils eussent esté mariez.

M. Claude n'est-il donc pas tout à fait injuste de faire un crime à S. Dunstan d'avoir fait observer dans l'Angleterre une discipline pratiquée dans l'Eglise Latine depuis les Apostres, & qu'ils avoüent eux-mesmes estre autorisée par tous les Peres Latins? Et n'est-ce pas se mocquer du monde que de vouloir tirer de là une conjecture, pour montrer que l'on estoit fort susceptible au dixiême siecle de la presence réelle?

Il est vray qu'il traite un peu plus honnestement S. Dunstan que quelques autres Ministres. Car au lieu que Balæus l'appelle *Execrabile monstrum*, pour avoir osté les concubines aux Ecclesiastiques; & que les Centuriateurs par un trait de leur brutalité ordinaire l'appellent *scortationis monasticæ insignem patronum*, M. Claude se contente de donner à ce celebre Archevesque de la premiere Eglise d'Angleterre, reveré par tous les Evesques de son siecle comme un homme extraordinaire, le nom du *Moine Dunstan*. Mais en recompense il le traite sur d'autres points avec une injustice qui fait bien voir que l'heresie & l'équité ne s'accordent pas ensemble.

On avoit rapporté dans le livre de la Perpetuité la genereuse liberté de S. Dunstan qui reprit fortement le Roy Edgard pour avoir violé une fille retirée dans un monastere, & l'humble penitence de ce Roy aprés qu'il eut esté repris de ce crime. M. Claude desirant de rabaisser & cét Archevesque & ce Roy, prétend les faire passer tous deux pour des hypocrites. Il condamne ce Roy d'hypocrisie; *parce*, dit-il, *que de trois actions de cette nature remarquées par les historiens, il ne fit penitence que d'une*. Et S. Dunstan; *parce qu'estant*, dit-il, *si complaisant & si indulgent à ce Roy en toutes*

pag. 664.

ſes autres impuretez, il luy fut ſevere, parce qu'il avoit violé le reſpect d'un monaſtere. Ce qui découvre, dit-il, *l'hypocriſie de l'un & de l'autre, qui voulurent faire de cette penitence un ſacrifice à l'honneur des convents. Car ils furent plus touchez du reſpect d'un voile que de celuy du ſang juſte cruellement & tyranniquement répandu; & ils eurent plus d'égard à l'ombre meſme d'une conſecration humaine qu'au baptéme de Ieſus-Chriſt qui conſacre le corps d'une Chreſtienne pour en faire le temple du S. Eſprit.* CHAP. IX.

En verité j'ay honte pour M. Claude, de voir que la paſſion luy fait oublier de telle ſorte toutes les regles de la modeſtie & de l'équité. Eſt-ce donc qu'il croit que les jugemens injuſtes, temeraires & déraiſonnables ne ſoient point criminels, & que les Calviniſtes ſoient exceptez de cét arreſt de S. Paul qui declare que *les mediſans ne poſſederont point le Royaume de Dieu?*

Les déreglemens d'Edgard n'ayant duré qu'un ou deux ans de ſa premiere jeuneſſe, ſçavoir depuis l'an 962. juſqu'en l'an 963. & ſa penitence ayant duré ſept ans & meſme d'avantage, ſes bonnes œuvres ayant continué toute ſa vie, comment M. Claude ſçait-il qu'il ne fit penitence que d'un de ſes crimes? Une perſonne qui ſe convertit ſerieuſement à Dieu, comme fit ce Roy, partage-t'il ſes crimes, & en excepte-t'il quelques-uns dont il ne veüille pas faire penitence? Cette penſée peut-elle meſme venir à un homme qui n'ait pas perdu l'eſprit? Ainſi encore que les hiſtoriens rapportent particulierement ſa penitence à un certain crime parcequ'il en fut l'occaſion, il eſt ridicule neanmoins de ſuppoſer qu'elle n'euſt pas pour objet tous les crimes de ſa vie; qu'il ait voulu excepter gratuitement d'une penitence capable de luy faire obtenir le pardon de toutes ſortes de fautes, des pechez paſſez dans leſquels il ne continuoit plus.

L'accuſation que M. Claude forme contre S. Dunſtan, & ſur laquelle il le condamne d'hypocriſie n'eſt pas plus juſte. *Il eſtoit*, dit-il, *complaiſant au Roy dans toutes ſes autres impuretez.* Mais comment ſçait-il qu'il fuſt complaiſant? Ne peut-on s'abſtenir de reprendre les Roys de leurs fautes que par molleſſe & par indulgence? N'y a-t'il pas ſouvent des raiſons de prudence qui obligent de les tolerer? Ce qui fait dire à S. Auguſtin, que quand on *s'abſtient de reprendre ceux qui font mal, ou parce qu'on attend un temps plus favorable, ou à cauſe que l'on craint de les rendre pires, & qu'ils n'empeſchent que l'on ne profite aux autres, & qu'ils ne les détournent de la foy en les opprimant, il ne ſemble pas que ce ſoit un pretexte de lâcheté; mais il ſemble au contraire que c'eſt une conduite de charité:* NON *videtur eſſe cupiditatis occaſio, ſed conſilium charitatis.* *De civit. Dei l. 1. c. 9.*

Qui a donc dit à M. Claude, que ce n'euſt pas eſté par ce motif que S. Dunſtan euſt toleré le Roy Edgard, s'il ne l'euſt point effectivement repris? Mais de plus comment M. Claude ſçait-il que S. Dunſtan n'ait point repris Edgard de ſes autres fautes? Eſt-ce que tous les avis que les Eveſques donnent aux Roys doivent eſtre écrits par les hiſtoriens? Et n'évite-t'on pas au contraire autant que l'on peut de faire éclat, & d'avoir des témoins de ces ſortes d'actions? Et enfin comment ſe hazarde-t'il d'avancer une choſe qui

CHAP. IX. est de plus certainement fausse ? Car la Chronique de S. Jean Bromptoñ remarque expressément, que S. Dunstan reprit le Roy Edgard pour son second mariage avec Elfrite, qui est l'une des fautes que l'on reproche à Edgard. *Beatus Dunstanus*, dit cét historien, *regem frequenter monuit, quod ipsam dimitteret, ac se ab eius consortio penitus abstineret.* Que s'il le reprit de ce dereglement, en ne craignant point de s'exposer à la haine de cette Princesse, on peut croire qu'il le reprenoit encore plus librement des fautes que ce Roy avoit moins d'interest de defendre.

Que deviendroient les Calvinistes si on les jugeoit par cette regle, & si on les obligeoit de montrer dans les histoires tous les avertissemens qu'ils ont donnez aux Princes dereglez qu'ils ont parmy eux ? Grotius parlant du Prince Maurice dit, qu'il estoit à la verité un grand guerrier, mais que ce n'estoit pas contre sa chair : *Magnus bellator, sed non contra carnem suam.* C'est un langage qu'on entend assez. Que Messieurs les Ministres fassent donc voir les reprimandes qu'ils luy ont faites, & les avertissemens qu'ils luy ont donnez. Ils y seroient sans doute assez empeschez. Car tout ce que l'on en trouve, est qu'ils firent ce qu'ils purent pour l'assurer de son salut au temps de sa mort, & que Rivet se piquant du reproche que Grotius leur faisoit de cette fausse asseurance qu'ils avoient tâché de donner à ce Prince dereglé, luy répond bassement, non que ces reproches estoient faux, mais qu'un des parens de Grotius avoit esté surpris en adultere ; comme s'il s'agissoit de cela, & que l'adultere du parent de Grotius pût servir d'excuse aux Ministres qui auroient manqué à un devoir si important envers le Prince Maurice.

Mais, dit M. Claude, *ils furent plus touchez du respect d'un voile que de celuy d'un sang juste cruellement & tyranniquement répandu ; & ils eurent plus d'égard à l'ombre mesme d'une consecration humaine qu'au baptême du Seigneur qui consacre le corps d'une Chrestienne pour en faire le temple du S. Esprit.* Faut-il donc que M. Claude nous oblige sans cesse de luy reprocher des temeritez & de faux raisonnemens ? Sçait-il iusqu'à quel point ce Roy penitent estoit touché de ses crimes pour en faire une comparaison si hardie ? Sçait-il quel jugement il en portoit aussi bien que Saint Dunstan. Quand il auroit esté plus touché de son crime avec Vulfritte, s'ensuit-il qu'il fust un hypocrite pour cela ? N'arive-t'il pas souvent que sans estre hypocrite on est plus sensiblement touché de quelques fautes qui sont accompagnées de certaines circonstances qui frappent les sens, quoique ce ne soient pas toûjours les plus grandes ? Ne dépend-il pas de Dieu de nous donner quel sentiment il luy plaist, & de departir comme dit S. Gregoire les eaux de la penitence avec la mesure qu'il veut : *Et aquas appendit in mensura.*

Y a-t'il aussi de la justesse d'esprit à dire, comme fait M. Claude, que ce Roy & cét Archevesque prefererent l'ombre d'une consecration au baptême, parce qu'ils punirent plus severement cette faute envers une fille enfermée dans un monastere que les autres actions de cette nature ? Cette fille n'estoit-elle pas baptisée ? N'avoit-il pas violé par l'outrage qu'il luy avoit fait, le caractere & la consecration du baptême aussi bien que dans les autres ? Ainsi cette circonstance, qu'elle estoit voilée, estoit un surcroist qui rend le cri-

me

me plus grand, & qui n'empeſche pas que tout ce qu'il y a de malice dans ces ſortes de fautes ne ſe rencontraſt dans cette action. Et ce ſurcroiſt eſt ſans doute bien conſiderable, puiſqu'il faut qu'un Prince ſoit extraordinairement poſſedé par ſa Paſſion, pour arracher comme il fit une fille du pied des autels, & pour paſſer pardeſſus l'horreur que les loix divines & humaines, la religion & la coutume impriment de cette action.

Mais il n'y a rien de plus plaiſant que de voir M. Claude faire le ſevere contre S. Dunſtan & le Roy Edgard, & trouver la penitence impoſée à ce Roy trop legere & trop douce. *Ie ne diray pas*, dit-il, *que cette ſeverité de Dunſtan ne s'étendit pas fort loin, puiſqu'il ne luy ordonna que de s'abſtenir ſept ans de l'uſage du diadême que les Roys ne portent preſque jamais qu'au jour de leur ſacre, de jeûner quelquesfois, & de reciter à certains jours quelques pſeaumes, ce qui eſt ſortir de ſes crimes à bon marché.* pag. 664.

Si M. Claude eſtoit un de ces Peres de l'Egliſe qui ont eſté les plus zelez pour la penitence & pour l'obſervation rigoureuſe des canons, encore y auroit-il lieu de luy repreſenter que les Rois meritent qu'on ait quelques égards particuliers pour eux; que leur penitence eſt ſi rare & ſi édifiante toute enſemble qu'ils reparent par leur exemple ce qui manque à leur auſterité. Que S. Ambroiſe meſme, dont le zele & la vigueur ont eſté admirez par toute l'Egliſe, en preſcrivit une beaucoup moindre à l'Empereur Theodoſe, ne luy ayant ordonné qu'une penitence de huit mois pour un crime beaucoup plus grand que ceux du Roy Edgard, & qu'ainſi il y a plutoſt lieu de s'étonner de la ſeverité de S. Dunſtan que de la reprendre.

Mais il n'y a rien de plus ſurprenant que de voir que c'eſt un Miniſtre Calviniſte qui tient ce diſcours; c'eſt-a-dire un homme qui fait profeſſion de croire, que toutes ces ſatisfactions qu'on impoſe dans l'Egliſe Romaine ſont inutiles & injurieuſes à Jeſus-Chriſt, qu'on n'eſt obligé d'en faire aucune aprés les plus grands excés, que les plus grands crimes ne font pas perdre à ceux de ſa ſecte la qualité d'enfans de Dieu, parce qu'elle eſt inamiſſible, qu'ils ne leur oſtent pas la certitude abſoluë de leur ſalut; & enfin qu'ils vont droit au Ciel en mourant; ceux qui ont eu une fois la foy, quelque abomination qu'ils aient commis dans la ſuite de leur vie, ne manquant jamais de dire à Dieu avant que mourir : *Ie voudrois bien n'avoir point fait toutes ces choſes. Ie croy que la juſtice de Chriſt m'eſt imputée, & que cela eſt vray parceque je le croy;* & en eſtant quittes pour cela. *Nollem factum, & credo juſtitiam Chriſti mihi imputari, idque verum eſſe, quia id credo.* *Avec cette preparation*, dit Grotius, en ſe mocquant juſtement, *un Calviniſte qui aura vécu comme il aura voulu, c'eſt-a-dire qui aura paſſé ſa vie dans toutes ſortes de deſordres, ne laiſſe pas de s'en aller droit au Ciel, & douter de cela c'eſt une infidelité infernale :* Cum *hoc viatico ſtatim ille in Cœlum evolat, deque eo dubitare ſtygiæ eſt incredulitatis.* Grotius in fine voti pro pace.

C'eſt un homme plein de ces principes, qui s'eſt obligé de les ſoûtenir, qui ne peut ſouffrir qu'on luy parle d'Auſteritez, qui les traite de ſuperſtitions dangereuſes; qui veut que ce ſoit ouvrir la porte à toutes ſortes d'er-

Chap. IX. reurs : c'eſt cét homme diſ-je qui trouve que c'eſt bien peu de choſe d'impoſer à un Roy une penitence de ſept années ; de l'obliger pendant ce temps à ſe priver des ornemens de ſa royauté pour s'en reconnoiſtre interieurement indigne ; de jeûner deux jours la ſemaine à la maniere de ce temps-là, où l'on jeûnoit encore juſques au ſoir ; de faire des loix juſtes pour le bon gouvernement de ſes peuples ; de diſtribuer aux pauvres ſes threſors avec abondance ; de baſtir un monaſtere de Vierges ; de remedier aux deſordres Eccleſiaſtiques : Car tout cela y eſtoit compris, comme le témoigne Capgravius & aprés luy Spelmannus,

M. Claude a t'il aſſez ſongé aux juſtes reflexions qu'il attiroit par une cenſure ſi peu raiſonnable, & combien il donnoit lieu de ſe ſouvenir des Phariſiens *qui impoſoient de lourds fardeaux ſur les épaules des autres, & ne vouloient pas les remuer du bout du doigt.*

Si tous les autres raiſonnemens de ce chapitre que j'examine n'ont pas un air ſi ridicule que celuy-là, parceque la matiere ne le ſouffre pas, ils ne ſont pas moins déraiſonnables dans le fond. L'Auteur de la Perpetuité dit que le dixiéme ſiecle a eſté décrié par divers motifs & par les Catholiques & par les Miniſtres, les uns bons, les autres mauvais. Il n'a donc pas aſſuré que les Miniſtres fuſſent auteurs de ce décry. Il avoüe au contraire que pluſieurs auteurs tres-catholiques ont dit que c'eſtoit un ſiecle tres-malheureux, *pleins d'ignorance & de deſordres :* il dit que les uns ſont entrez dans cette opinion par la veüe des deſordres particuliers de l'Egliſe Romaine durant ce temps-là, & que les autres n'ont fait que ſuivre le ſentiment de ceux qui en avoient ainſi parlé. L'on reconnoiſt ſans peine que l'auteur de l'Apologie des Saints Peres eſt de ce nombre. Il n'eſtoit point queſtion dans le lieu où il a parlé du dixiéme ſiecle d'examiner ce point de fait ; cela ne faiſoit rien à ſon ſujet : & chacun ſçait que dans ces ſortes de choſes il ſeroit injuſte de vouloir obliger les auteurs d'examiner à la rigueur tous les faits incidens qu'ils rapportent, & de ne leur permettre jamais de s'en rapporter à l'opinion commune. Mais ce qui eſt certain eſt, que comme les opinions des hommes ne changent point les faits, & que tous ces auteurs tant Catholiques que Calviniſtes n'avoient aucune lumiere ſur le dixiéme ſiecle que nous n'ayons maintenant, & qu'ils en avoient meſme moins, parce qu'on a découvert dans les bibliotheques des livres d'auteurs du dixiéme ſiecle qui ne leur ont pas eſté connus ; ce n'eſt point par leur ſimple ſentiment qu'un homme habile & judicieux doit juger de la verité de l'eſtat du dixiéme ſiecle, mais par les preuves réelles qui nous en reſtent. Ainſi il n'y a rien de plus inutile que ce long dénombrement d'auteurs nouveaux qui ont decrié le dixiéme ſiecle, qui remplit pluſieurs pages de ce chapitre de M. Claude.

S'il nous veut obliger à ſuivre leur ſentiment, il fait voir qu'il ne ſçait pas la regle qu'on doit tenir dans l'examen de ces ſortes de matieres. S'il en conclut ſimplement que d'autres que des Miniſtres ont décrié le dixiéme ſiecle, il prend une peine fort inutile, puiſque c'eſt ce que l'Auteur de la Perpetuité avoit non ſeulement accordé, mais établi. Et enfin s'il en veut conclure que les Miniſtres n'ont point abuſé de ce décry, qu'ils ne l'ont point

porté trop loin, qu'ils n'ont point pris trop à la lettre des propoſitions qui ſe doivent toûjours reſſerrer dans de juſtes bornes, & qu'ils n'en ont pas tiré une fauſſe conſequence, qui eſt que la foy avoit pû changer au dixiéme ſiecle ſur le ſujet de l'Euchariſtie, il conclut encore fort mal; puiſque quand meſme on n'auroit point juſtifié le dixiéme ſiecle de tous ces reproches qui luy ſont faits par des auteurs catholiques, il eſt certain neanmoins que les Miniſtres en abuſent, & que jamais le bon ſens ne permettra de ſuppoſer ny que l'ignorance fuſt generale dans toutes les Egliſes du monde, ny que cette ignorance ait pû étouffer la foy du plus commun de tous les myſteres, & auquel les Chreſtiens, & ſur tout les Eccleſiaſtiques eſtoient le plus obligez de s'appliquer par la neceſſité de leurs fonctions. C'eſt ce que nous avons montré ailleurs: & il n'eſt pas neceſſaire, quoy que M. Claude faſſe par tout les meſmes fautes, de repetèr toûjours les meſmes réponſes. CHAP. IX.

Il faut par neceſſité paſſer legerement ſur quantité de faux raiſonnemens, de fautes dans l'hiſtoire, & de calomnies qu'il entaſſe confuſément: Comme *pag. 673.* quand il prouve que le Concile de Trozly n'eſtoit pas rempli de la ſcience & de l'eſprit eccleſiaſtique parcequ'il s'eſt trompé dans le diſcernement des lettres des Papes; comme ſi ces lettres ayant eſté citées ſept ou huit cens ans durant par tous les plus ſçavans hommes de l'Egliſe, on pouvoit accuſer d'ignorance tous ceux qui les ont citées: & comme ſi l'eſprit & la ſcience eccleſiaſtique conſiſtoit dans ces recherches de critique qui ne ſont ſouvent que le partage des petits eſprits, comme l'écorce de l'Ecriture eſt la part des Juifs ſelon S. Bernard. *Et hæc eſt pars Iudæorum.*

Comme quand il dit ſur le ſujet du Roy Edgard qui vivoit au dixiéme ſie- *pag. 664.* cle, que les Roys d'Angleterre ne portent preſque jamais leur diadême qu'au jour de leur ſacre, reglant ainſi la coutume des Roys de ce temps-là par celle des Roys d'aujourd'huy; au lieu que les hiſtoriens témoignent qu'ils le portoient au moins trois fois l'année; ſçavoir le jour de Noël, le jour de Paſque, *Annal. eccleſ. Ang. anno 973* & le jour de la Pentecoſte.

Comme quand il veut faire paſſer l'accident prodigieux rapporté par les hiſtoriens de ce temps-là, que les defenſeurs des Preſtres concubinaires furent écraſez dans le Concile de Calne, & que S. Dunſtan demeura avec ceux de ſon parti ſur une poutre, *pour un miracle non du Ciel mais de la terre*: & qu'il accuſe ſur cela S. Dunſtan d'avoir eu *plus d'art & d'hypocriſie* que les *pag. 666.* autres, & d'avoir ſçû *faire deſcendre des miracles à point nommé*: comme ſi le ſens commun ne repugnoit point à un ſoupçon ſi injuſte; & ſi c'eſtoit une choſe croyable qu'un Archeveſque ait eu deſſein de faire tomber un plancher où il eſtoit luy meſme ſans crainte d'eſtre envelopé ſous ſes ruïnes.

Comme quand il dit qu'en Angleterre dans la conteſtation entre S. Dun- *Ibid.* ſtan, le Roy Edgard, & les Religieux reglez d'une part; & les Preſtres déreglez de l'autre, *la diſpute n'eſtoit pas ſur l'Evangile; qu'ils eſtoient d'accord les uns & les autres de le laiſſer en repos, ſans l'entendre, ſans le preſcher, & ſans le lire.* Et cependant il dit luy meſme de ces Eccleſiaſtiques, en rapportant un paſſage du Roy Edgard, *qu'ils paſſoient leur vie dans les débauches, dans les yvrogneries, dans la luxure, dans l'impudicité;*

Chap. IX. *que ce n'estoit que jeux, que dances, que chançons, que hurlemens jusques à minuit.* Et il veut que l'on croye tout cela, puisque c'est par là qu'il pretend montrer que l'Eglise d'Angleterre estoit fort déreglée au dixiéme siecle. Ce seroit donc à luy de nous dire comment il pretend allier ces choses. Les vices horribles dont il accuse les Ecclesiastiques ne regardent-ils pas l'Evangile? Les vouloit-on laisser en repos dans ces déreglemens, puisqu'on les punissoit & qu'on les chassoit pour cela? Peut-il nier que cette severité ne fust juste & necessaire sans détruire ce qu'il suppose? S'ils n'estoient pas tels qu'il les represente, pourquoy s'en sert-il pour montrer que le dixiéme siecle estoit dereglé? S'ils estoient tels pourquoy se plaint-il qu'on les ait chassez?

Mais laissant à part cette contradiction visible, comment justifiera-t'il qu'on ne l'ust point l'Evangile dans l'Angleterre au dixiéme siecle, & que les Religieux qui furent substituez en la place de ces Ecclesiastiques dereglez estoient d'accord de les laisser en repos? Que s'il ne le peut justifier, comment ose-t'il avancer ces sortes de discours dont la temerité, l'injustice, & l'emportement est si visible? Croit-il donc, que les mensonges & les calomnies soient des embellissemens de rhetorique, ou que ce ne soit point une calomnie d'accuser en l'air sans preuves, sans fondement, sans apparence, un grand nombre de Religieux & de saints Evesques, qu'il ne connoist par aucune autre marque, sinon qu'on les mit en la place de ces Ecclesiastiques déreglez *de n'avoir ny presché, ny entendu, ny lû l'Evangile.*

Tout le reste est plein de semblables fausſetez tantost plus hardies, & tantost plus cachées.

Il dit en un endroit, que le Pape Alexandre VII. a fait depuis peu de l'opi-
pag. 680. nion de S. Bernard touchant la Conception, une heresie qu'il a condamnée. Cependant le contraire paroist par la bulle mesme, qui porte expressément que cette opinion n'est point de foy; tant M. Claude a peu de soin de sauver mesme les apparences.

Il est un peu plus excusable en ce qu'il dit du Concile de Rome, où il prétend que l'on fit ces decisions qui s'appellent *Dictatus Papæ*, parceque le Cardinal Baronius le dit aussi bien que luy. Mais il est vray neanmoins qu'il n'y a nulle apparence que ces articles aient esté dressez dans un Concile, & qu'il est beaucoup plus vraisemblable qu'ils ont esté recueillis des lettres de Gregoire VII. par ses ennemis, qui les ont aigries & envenimées autant qu'ils ont pû.

Mais quoy qu'il en soit de tous ces faits, & soit qu'on les suppose vrays ou faux, ils sont également inutiles à M. Claude. Car il ne conclura jamais de tout cela, que la creance de la presence réelle ait pû s'introduire au dixiéme siecle. C'est pourquoy je laisse encore d'autres faits qui nous arêteroient trop long-temps, pour ne m'attacher plus qu'à trois consequences de l'Auteur de la Perpetuité; qu'il attaque, & qu'il traitte avec un mépris affecté dont il couvre ordinairement sa foiblesse.

L'Auteur de la Perpetuité conclut d'un passage d'Adelman depuis Evesque de Bresse, qui écrivit à Berenger l'an 1035. *que le bruit s'estoit répandu dans*

l'Allemagne, qu'il s'eſtoit ſeparé de l'unité de l'Egliſe, & qu'il avoit des ſentimens du corps & du ſang du Seigneur contraires à la foy catholique : il conclut dis-je que les Allemans eſtoient donc tous en ce temps-là dans les ſentimens de la preſence réelle. Et il conclut de ce ſentiment des Allemans, qu'ils y avoient donc eſté inſtruits par les ſaints Eveſques du dixiéme ſiecle. Ces deux concluſions paroiſſent aſſez juſtes. Neanmoins il plaiſt à M. Claude de s'en mocquer. *N'eſt-ce pas là*, dit-il, *une preuve admirable? C'eſtoit au pis aller les diſciples de Paſcaſe qui faiſoient courir ce bruit, & Adelman le debite comme bon luy ſemble.* Et pour former le jugement public par une deciſion nette & preciſe : *Il faut*, dit-il, *eſtre bien denué de preuves pour en produire de ſi pitoyables.* Mais il auroit mieux fait de marquer un peu plus diſtinctement ce qu'il trouve de ſi pitoyable dans cette preuve. Car s'il y avoit eu effectivement en Allemagne des gens qui enſeignaſſent que le corps de Jeſus-Chriſt ne fuſt preſent dans l'Euchariſtie qu'en figure ou en vertu, qui s'y oppoſaſſent aux Paſcaſiſtes, pourquoy la nouvelle de l'hereſie de Berenger y auroit-elle ſurpris le monde? Une erreur que l'on debite en France ſurprent-elle des étrangers lorſqu'elle s'enſeigne effectivement parmy eux, & qu'elle s'y eſt toûjours enſeignée? Eſt-on étonné en Hollande que M. Claude écrive en France pour le Calviniſme? Attribuë-t'on cette erreur à un auteur érranger, lorſqu'elle a des defenſeurs dans le pays meſme? Et Adelman qui aprit les nouvelles de l'hereſie de Berenger parmy les Allemans n'y auroit-il pas plutoſt appris des nouvelles de ceux qui l'auroient de tout temps ſoûtenuë en Allemagne?

pag. 678.

Ce paſſage fait donc voir clairement qu'Adelman preſent en Allemagne, vivant avec les Allemans, n'a point crû qu'il y euſt parmy eux aucuns ſectateurs de l'hereſie de Berenger; & s'il ne la point crû, comment le pourroit on croire? Et qui ne s'arreſteroit plutoſt au témoignage d'Adelman, auteur contemporain, qui ne parle que de ce qu'il voyoit; qu'à celuy de M. Claude qui luy donne ſix cens ans aprés un dementi temeraire & fondé ſur ſa ſeule fantaſie? Qui ne ſçait que le témoignage poſitif d'un auteur preſent, ſur une choſe publique, laquelle il n'euſt pû avancer ſans une effronterie qui fuſt retombée ſur luy, & qui n'eſt contredite par aucune preuve contraire doit paſſer pour certain; & que c'eſt ignorer toutes les regles du bon ſens que de penſer les détruire en y oppoſant ſeulement un reproche en l'air, que peut-eſtre il parloit ſelon ſon prejugé?

Que s'il eſt vray que du temps d'Adelman, tous les Allemans fuſſent dans la doctrine de la preſence réelle, eſt-ce encore une conſequence pitoyable que d'en conclure qu'ils avoient donc eſté inſtruits dans cette creance par tous les grands Eveſques du dixiéme ſiecle? Car auroient-ils embraſſé d'eux meſmes univerſellement cette doctrine pendant l'eſpace de trente-cinq ans, lorſqu'un grand nombre de ces Eveſques vivoit encore? Et ſeroit-il poſſible qu'on euſt gardé parmy eux un ſecret ſi inviolable; qu'aucun d'eux n'euſt averti les Berengariens qu'à la verité toute l'Allemagne leur eſtoit preſentement contraire; mais qu'il eſtoit vray que leurs Peres avoient eſté dans la meſme creance qu'eux? Il ne falloit pour cela qu'un ſeul Alleman perverti, pour donner ſujet aux Berengariens de ſe glorifier du con-

CHAP. IX. sentement du dixième siecle par l'avis qu'il leur en avoit donné. Or il est certain qu'il y en a eu, & il est certain encore que jamais les Berengariens n'ont osé avancer cette réverie, que M. Claude ose publier si hardiment six cens ans aprés.

C'est par la mesme temerité qu'il prétend éluder l'argument que l'Auteur de la Perpetuité a tiré de tant de nations nouvellement converties par les Allemans qui se sont toutes trouvées au temps de Berenger, dans la foy de la presence réelle. Car M. Claude s'imagine toûjours qu'il n'y a qu'à faire des hypotheses en l'air, sans regarder jamais si elles s'accordent avec le sens commun. *L'auteur*, dit-il, *se souviendra de ce qu'il nous disoit dans la premiere partie de sa refutation, que les propagateurs de la Religion Chrestienne l'ont fait recevoir toute entiere avec tous les dogmes qui la composent, non par voye de discussion, mais par voye d'autorité, sans s'arrester à l'explication particuliere de chacun de ces articles. I'applique cela fort bien aux conversions du dixiême siecle; c'est-a-dire qu'on établit la Religion Chrestienne en general au milieu des barbares. On se contenta de leur enseigner les doctrines fondamentales, l'unité de Dieu, la Trinité des personnes &c. On établit parmy eux la forme du culte exterieur; mais il n'y a point d'apparence qu'on les allast entretenir des questions de la presence ou de l'absence réelle.* pag. 675.

Il est vray qu'elles demeurerent attachées à l'Eglise de Rome quand celle-cy condamna Berenger, mais il ne s'ensuit pas qu'elles eussent receu dés le commencement la presence réelle, & qu'elles s'en trouvassent en possession. Il suffit qu'elles eussent receu le Christianisme en general avec la soumission au siege Romain; pour ne s'élever pas contre une determination que les Papes firent de leur propre autorité.

Tout ce discours est fondé sur ces deux hypotheses. 1. *Que l'on n'enseigna à ces nations converties que la doctrine chrétienne en general, sans leur parler de la presence ny de l'absence réelle.*

2. Que le Pape ayant decidé la presence réelle, elles l'embrasserent sans contradiction quoyqu'elles ne la crussent pas auparavant.

Les preuves de ces deux hypotheses sont, que *l'Auteur de la Perpetuité dit la mesme chose de ceux qui ont établi la religion chrétienne.*

2. *Qu'il n'y a point d'apparence qu'on ait entretenu ces nations de la presence ou de l'absence réelle.*

C'est l'analyse du discours de M. Claude, & cette analyse fait voir qu'on n'en peut guere faire de moins raisonnable.

Il est faux premierement, que jamais l'Auteur de la Perpetuité ait prétendu enseigner qu'on ait pû établir le Christianisme en aucun lieu sans y instruire distinctement les Chrétiens du mystere de l'Eucharistie. M. Claude sçait bien en sa conscience qu'il prend un fondement tout contraire, & qu'il suppose que tous les fideles en ont toûjours eu une connoissance distincte. Il abuse donc de mauvaise foy des paroles qu'il en cite, qui parlent non de l'établissement entier de la Religion Chrétienne, lorsqu'il s'agit d'instruire les fideles de tout ce qu'ils doivent croire, mais des premieres instructions que l'on donne à ceux qui ne l'ont pas encore receüe, qui sont les seules qui aient

eſté connuës aux payens. Il eſt vray à l'égard de celle-cy, que l'on ne s'arreſte pas à prouver & à expliquer en particulier tous les dogmes; mais il eſt ridicule de penſer qu'aprés que l'on avoit porté les hommes à embraſſer cette religion, & qu'on les avoit fait reſoudre à recevoir le baptême, on ne leur expliquaſt pas enſuite ce qu'ils devoient croire de l Euchariſtie. Si M. Claude n'a pas vû que c'eſtoit en cette maniere qu'il falloit prendre les paroles de l'Auteur de la Perpetuité, on ſe peut plaindre avec raiſon de ſon peu d'intelligence: & s'il l'a vû, on a encore plus de ſujet de ſe plaindre de ſon peu de ſincerité. CHAP. XI.

C'eſt ce qui ſert de réponſe à ce qu'il avance enſuite qu'il n'y a point d'apparence qu'on les allaſt entretenir des queſtions de la preſence ou abſence réelle. Car il eſt clair au contraire, qu'il eſt ſans apparence qu'ayant dû preparer tous les fideles à recevoir l'Euchariſtie; ayant dû leur faire concevoir la grandeur du crime de ceux qui communient indignement, comme eſtant coupables du corps & du ſang du Seigneur; ayant dû apprendre à tous les Eccleſiaſtiques la maniere de celebrer les myſteres & de les diſtribuer aux peuples; ils ne leur aient pas dit ce que c'eſtoit que ce myſtere, & pourquoy ils appelloient ſi ſouvent le pain & le vin le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt; & qu'ils ne leur fiſſent pas entendre le ſens de ces expreſſions ordinaires: *Que l Euchariſtie eſt le vray & le propre corps de Ieſus-Chriſt : que le pain eſt changé au corps de Ieſus-Chriſt.* Cette negligence n'eſt pas humaine, & il eſt impoſſible de la concevoir, ny dans ceux qui ont travaillé à la converſion de ces peuples, ny dans les Miniſtres qu'ils ont choiſis d'entre ces peuples. Et il eſt encore moins poſſible, que s'ils n'euſſent jamais appris de ces premiers predicateurs autre choſe de ce myſtere, ſinon que le pain & le vin eſtoient les ſignes ſacrez du corps de I. C. une deciſion du Pape les eût fait changer univerſellement de ſentiment ſans contradiction, ſans ſoulevement, ſans bruit, ſans conteſtation, que tant d'Eveſques, d'Eccleſiaſtiques, de laïques nourris dans une doctrine differente euſſent renoncé ſi facilement à toutes leurs lumieres & à toutes leurs preoccupations. M. Claude ne connoiſt point du tout les hommes s'il croit cela poſſible, & il eſt bien étrange qu'il oſe avancer une choſe ſi hors d'apparence.

Car voicy trois veritez de fait qui ne peuvent eſtre conteſtées. La premiere, que dans toutes ces provinces converties durant ce ſiecle; c'eſt-a-dire dans la Hongrie, la Pologne, la Tranſylvanie, la Pruſſe, le Dannemarc, la Norvege, la Suede, la Baſſe-Allemagne, il n'y eut aucun trouble ſur le ſujet de la preſence réelle au temps de Berenger, & qu'elles demeurerent toutes conſtamment unies avec l'Egliſe Romaine.

La ſeconde, que nul Berengarien n'a oſé avancer que ces Egliſes fuſſent de ſon opinion.

La troiſiéme, que tous les auteurs catholiques de ces temps-là ont écrit ſans exception, que toutes les Egliſes Chreſtiennes eſtoient dans la doctrine de la preſence réelle; & qu'ils n'ont point eſté démentis ſur ce point par qui que ce ſoit.

Comment M. Claude prétend-t'il donc pouvoir renverſer tous ces faits liez enſemble, & qui ſe confirment mutuellement, par un ſonge auſſi peu

CHAP. IX. vraisemblable qu'est celuy de dire sans preuve, que toutes ces nations ne connoissoient la doctrine de l'Eucharistie qu'en general, & qu'elles embrasserent celle de la presence réelle, quand le Pape l'eut decidée.

M. Claude ne songe point du tout quand il fait une hypothese aux suites qu'elle a, ny aux inconveniens où il s'engage; il luy suffit qu'il puisse échapper pour un moment.

Il n'a pas pensé que les Apostres de ces nations estoient Allemans, & que par consequent les preuves qui font voir que l'on croioit en Allemagne la présence réelle au dixiéme siecle, font voir que c'estoit la creance de ces predicateurs apostoliques.

Il n'a pas pensé qu'il dit que le siege de Rome a receu la doctrine de la presence réelle au dixiéme siecle; & que cependant plusieurs de ceux qui ont travaillé à la conversion de ces peuples comme S. Adelbert & S. Boniface y avoient esté envoyez par le Pape. Or comme ils avoient esté longtemps à Rome, ils ne pouvoient avoir d'autre doctrine que celle qu'on y tenoit.

Il n'a pas pensé, qu'il nous represente le dixiéme siecle comme estant celuy du progrés de l'opinion de Paschase; & qu'ainsi il est impossible que dans un temps où elle devoit selon luy estre l'objet de tant de discours, & du zele de tant de personnes, ces Apostres des Nations Septentrionales si zelez pour la religion n'y aient pris part, & par consequent qu'ils n'aient enseigné distinctement une opinion dont ils estoient occupez, & qu'ils croyoient importante.

Il n'a pas pensé aux absurditez insupportables qu'il y a à supposer qu'ils aient établi un sacrifice, des ministres, une liturgie, semblable à celle de l'Eglise Romaine; qu'ils aient appliqué des personnes à des fonctions qu'ils leur ont representées comme tres-grandes; qu'ils les aient obligez à se servir de certaines paroles, & qu'ils ne leur aient jamais dit le sens de ces paroles, la fin de ces fonctions, ny ce que vouloit dire tout cét appareil qui devoit faire leur principale occupation. Tout cela n'est rien à M. Claude, pourvû qu'il se flatte d'avoir répondu, & que l'on ne dise pas qu'il est demeuré d'accord de bonne foy de quelque chose.

J'ay peine à m'arrester à ce qu'il dit sur la Congregation de Cluny, parce que ce n'est qu'une repetition des mesmes absurditez qui sont d'autant plus inutiles à M. Claude que nous avons prouvé en particulier la creance de S. Odilon & de S. Odon sur la presence réelle; & qu'ainsi il n'y a plus lieu de disputer qu'ils n'ayent esté de nostre sentiment. S. Odon est disciple de Pascase, il en fait une profession publique; mais il n'a jamais pensé qu'il y eust ny dans sa Congregation ny dans l'Eglise aucune personne qui ne le fust pas, & qui doutast du mystere de l'Eucharistie, S. Odilon est un adorateur de l'Eucharistie, comme il paroist par ce que nous en avons rapporté. L'un a vécu au neuviéme & au dixiéme siecle; l'autre dans le dixiéme & dans l'onziéme; & tous les deux se touchent par le moyen de gens de leur Congregation mesme qui ont apparemment vû l'un & l'autre.

Il n'appartient qu'à M. Claude de separer par une hypothese fantastique des personnes qui ont toûjours vécu ensemble sans aucune marque de diversité

verſité de ſentiment ; qui s'entreregardoient non ſeulement comme des freres, mais comme des Saints ; & il eſt le ſeul qui ne voye pas que quoy que les ſucceſſeurs dans une meſme place ne ſuivent pas toûjours les ſentimens de leurs predeceſſeurs, & que les diſciples ne gardent pas toûjours la tradition de leurs maiſtres, ce que l'Auteur de la Perpetuité n'a jamais dit, il eſt ridicule neanmoins de ſeparer les ſentimens des maiſtres & des diſciples, lorſqu'il n'y a aucune trace ny aucun veſtige de cette diverſité de ſentimens, & que la choſe eſt de telle importance qu'il ne ſeroit pas poſſible que cette diverſité n'euſt éclatté. Un ſentiment philoſophique du diſciple ne conclut pas à la verité que ſon maiſtre ait eſté de meſme opinion, mais lorſqu'il s'agit d'un dogme important dans une matiere commune & populaire & qu'il ne paroiſt point que les diſciples ſe ſoient élevez contre les maiſtres, & qu'il y ait eu difference d'opinion entre eux, on a droit de conclure le ſentiment des maiſtres de celuy des diſciples. La raiſon le permet dans ces circonſtances, & la foy l'autoriſe, puiſque c'eſt le fondement de la tradition, par laquelle les Peres ont refuté toutes les hereſies. CHAP. IX.

C'eſt en vain enfin que M. Claude s'attache à la fin de ſon chapitre à ce qu'on a dit, qu'un ſeul homme euſt eſté capable de découvrir l'innovation inſenſible, s'il s'en eſtoit fait au dixiéme ſiecle, & meſme de l'empeſcher ; & qu'il nous replique que c'eſt le *prendre pour un homme de* pag. 611. *l'autre monde de luy vouloir perſuader qu'en un ſiecle troublé de guerre, confus & corrompu, ignorant & ſuperſtitieux, un ſeul homme eut eſté capable d'arreſter le progrés de l'opinion de Paſcaſe, ſuppoſé qu'elle fuſt nouvelle.* Car c'eſt luy meſme qui nous prend pour des gens de l'autre monde en croyant qu'on ſe laiſſera tromper par un ſi petit artifice. On luy a dit deux choſes : l'une, qu'un ſeul homme eût eſté capable de découvrir cette innovation ; l'autre qu'il eut eſté capable de l'empeſcher. Il n'a rien répondu ſur la premiere : car il eſt certain qu'un ſeul homme ſuffit pour découvrir une innovation. D'où vient donc qu'il ne s'eſt pas trouvé un ſeul homme dans toute la terre qui nous l'ait découverte ? Cette queſtion embaraſſe M. Claude, tous ſes exemples luy ont manqué, & ainſi il a trouvé à propos de s'en demeſler par le ſilence.

Mais je luy ſoûtiens de plus que ce ſeul homme eût eſté capable d'empeſcher ce prétendu progrés. Car pourquoy ne l'auroit-il pas empeſché ? Il avoit tout pour luy, ſelon M. Claude, la raiſon, l'autorité, la multitude. Il n'avoit contre luy aucun décret ny aucun Concile ſelon luy-meſme. Pourquoy donc auroit-il eſté ſurmonté ? Ces Paſcaſiſtes eſtoient-ils ſi redoutables ? Ces gens déreglez dont M. Claude veut que le dixiéme ſiecle ait eſté rempli eſtoient-ils ſi diſpoſez à écouter une doctrine ſi contraire à leur raiſon ? Ces ignorans n'ignoroient-ils pas encore davantage les fondemens de l'opinion de Paſcaſe que ceux de l'opinion des Calviniſtes qui ne ſe peuvent ignorer ? En quoy donc auroit-il pû eſtre plus foible que les defenſeurs de l'opinion contraire ? Mais il n'eſt pas queſtion s'il eût ou s'il n'eût pas empeſché le progrés de ces Paſcaſiſtes. Qu'il eût ſuccombé ſi

CHAP. IX. M. Claude le veut. Mais au moins aurions-nous esté avertis de sa resistance. Au moins en auroit-il excité quelques autres. Et ainsi nous verrions quelques traces de ce changement au lieu que nous n'en voyons aucune.

C'est tout ce que je repondray presentement à ce long chapitre; & c'est beaucoup plus qu'il n'en faut pour renverser cét amas de faits inutiles & de fausses consequences dont il est tout composé. Et pour les reproches de politique qu'il fait à l'Auteur de la Perpetuité à la fin de son chapitre, il y aura lieu d'en traiter plus amplement dans l'onzième livre, & de faire voir à M. Claude que son procedé ne blesse pas seulement la charité, mais aussi la justice, qui se devroit pratiquer à l'égard des Payens & des Turcs, & l'honnesteté qui s'observe dans le monde entre toutes les personnes d'honneur.

CHAPITRE X.

Des prétendus changemens insensibles, que M. Claude compare avec celuy qu'il veut faire croire estre arrivé sur le sujet de l'Eucharistie.

JE n'ay plus pour achever la refutation de cette innovation fabuleuse de la creance de l'Eglise sur l'Eucharistie, qu'à dire quelque chose des exemples dont M. Claude s'est servi pour essayer de la rendre vrai-semblable.

C'est un artifice ordinaire des heretiques de tâcher d'autoriser leurs plus déraisonnables prétensions par des exemples qui paroissent avoir quelque chose de semblable; & cét artifice est fondé sur la foiblesse de l'esprit des hommes, qui sont plus frappez des rapports apparens que des differences réelles; parce que pour juger que les choses sont semblables, il ne faut que les concevoir confusément: au lieu que pour les distinguer, il faut en avoir une idée plus nette, plus claire, & plus distincte, ce qui n'est pas commun à tant de personnes.

C'est proprement de cette foiblesse naturelle des hommes que M. Claude a voulu abuser, en prétendant faire voir la possibilité de son changement insensible dans la doctrine de l'Eucharistie, par l'exemple de quelques autres changemens qui sont arrivez dans la discipline de l'Eglise. Il est vray que ces exemples ont cela de commun que ce sont des changemens, & qu'il luy plaist de les appeller insensibles quoiqu'il y en ait qui aient esté tres-sensibles & tres-marquez, & que l'on en ait des histoires tres-exactes: mais pour le reste il est difficile de rien inventer qui ait moins de rapport avec la chose dont il s'agit, & qui soit plus propre à faire conclure aux personnes judicieuses tout le contraire de ce qu'il prétend.

L'Auteur de la Perpetuité avoit déja dit sur le sujet de ces exemples, beaucoup plus qu'il n'en falloit pour en faire voir les differences sensibles & palpables. Cependant il n'a pas plû à M. Claude de s'en contenter; & il declare
pag 655. au contraire, qu'on *l'a si mal satisfait sur ces exemples, qu'il trouve bon de*

prier l'Auteur de la Perpetuité de les retoucher. Mais comme il y a des gens qui ne ſe ſatisfont pas de la raiſon, parcequ'elle les incommode & qu'elle les bleſſe; il eſt bon auſſi de le prier d'examiner ſerieuſement de ſon coſté, ſi la cauſe du peu de ſatisfaction qu'il dit en avoir receüe n'eſt point dans luy-meſme, dans ſa mauvaiſe diſpoſition, dans ſa preoccupation, & dans la paſſion qui le poſſede, qui l'empeſche de rien approuver de contraire à ſes prétenſions. CHAP. X.

Pour luy aider à faire cét examen, je veux bien retoucher ces exemples, & les luy remettre un peu plus vivement devant les yeux, afin de luy faire voir avec combien peu de raiſon il a comparé des choſes ſi differentes.

Je ne m'arreſteray pas à la maniere dont il rapporte ces exemples, ny à remarquer en détail toutes les injuſtices qu'il y commet. Son procedé ordinaire eſt de prendre pour principes les choſes les plus douteuſes, & les plus conteſtées, & d'ajuſter les faits à ſes deſirs en changeant les prétenſions de ceux de ſa ſecte en deciſions & en axiomes. Mais il vaut mieux prendre maintenant ces exemples tels qu'il les propoſe, que de s'arreſter à ces diſcuſſions qui détourneroient trop l'eſprit.

Pour montrer qu'une choſe eſt ſemblable à d'autres, il faut premierement bien connoiſtre celle dont on cherche des exemples, & à laquelle on compare les autres. Il faut en avoir remarqué les principales circonſtances, afin de faire voir ces meſmes circonſtances dans les exemples que l'on en apporte. Car ſans cela c'eſt comparer les noms & non pas les choſes. Voyons ſi M. Claude aura bien obſervé cette regle.

1. Il eſt certain qu'une des plus remarquables circonſtances de ce changement de creance ſur le ſujet de l'Euchariſtie, eſt qu'il faudroit ſuppoſer qu'il ſeroit arivé en meſme temps en toutes les parties du monde, & dans toutes les ſocietez chreſtiennes en Orient, en Occident, parmy les Latins, les Grecs, les Moſcovites, les Armeniens, les Neſtoriens, les Indiens, les Cophtes, les Ethiopiens. Cette univerſalité du changement contribuë infiniment à en faire voir l'impoſſibilité; parcequ'il eſt contre la nature que l'eſprit de tous les Chreſtiens du monde ſe ſoit trouvé diſpoſé en meſme temps à embraſſer une erreur contraire à leurs préjugez, à leur ſens, & à leur raiſon. Que toutes les paſſions qui portent une ſocieté diviſée d'une autre, à rejetter les opinions de celle dont elle eſt ſeparée ſe ſoient étouffées en faveur de l'opinion du monde la plus capable d'attirer la contradiction, cette meſme deſunion ſubſiſtant à l'égard de toutes les autres opinions conteſtées.

Cette ſeule circonſtance fait voir clairement l'impoſſibilité de ce prétendu changement; & c'eſt pourquoy nous avons crû eſtre obligez de montrer avec tant d'étenduë, que toutes les ſocietez ſeparées de l'Egliſe Romaine eſtoient unies avec elle dans le point de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation; & je penſe que perſonne ne ſe plaindra qu'on ne l'ait pas aſſez prouvé.

Il falloit donc que M Claude nous produiſiſt des exemples de quelque erreur, qui ſe ſoit emparée univerſellement dans un certain ſiecle des eſprits

CHAP. X. de tous les les Chrestiens, non seulement dans l'Eglise Romaine, mais aussi dans toutes les societez separées. Or non seulement il ne le fait pas, mais il n'y a pas seulement songé, & il nous produit au contraire des exemples de changemens particuliers de pratiques & de ceremonies, qui s'observent encore presentement dans la plus grande partie du monde, & qui ne se sont abolies qu'en certaines Eglises & non pas en toutes.

Il nous dit que la coutume de communier sous les deux especes s'est changée dans l'Eglise Latine. Il est vray : mais elle s'observe encore par les Maronites qui sont de la Communion Latine, par les Grecs, par les Melchites ou Syriens, par les Moscovites, par les Georgiens, par les Nestoriens, par les Jacobites, par les Armeniens, par les Cophtes, par les Abyssins. C'est donc un fort mauvais exemple d'un changement universel.

Il nous rapporte l'exemple de la coutume de communier les petits enfans qui s'est changé dans l'Eglise Latine, & mesme dans la Grecque: mais elle s'observe encore par les Cophtes, par les Abyssins, par les Armeniens, par les Maronites.

Il rapporte l'exemple du pain levé, qu'il dit que l'on a changé dans l'Occident en pain sans levain, pour en faire la matiere du Sacrement de l'Eucharistie. C'est une opinion particuliere fondée sur quelques argumens negatifs du Pere Sirmond, dont le principal est que Photius n'a point reproché l'usage des azymes aux Latins, ce qui n'est pas trop solide, puisqu'il est tres-possible, ou que Photius n'y ait pas fait attention, ou qu'il n'ait pas jugé ce reproche raisonnable; & qui est peutestre faux dans le fait, puisque l'abregé de l'histoire du Concile de Florence qui est à la teste de ce Concile cite certains traitez manuscrits de Photius où ce reproche des azymes est contenu. Mais quand ce changement seroit vray, c'est un changement peu considerable, & qui a pû naistre de la seule commodité qui l'emporte toûjours dans les choses indifferentes. Quoyqu'il en soit ce n'est point un changement universel : car les Grecs, les Moscovites, les Nestoriens, les Maronites se servent encore de pain levé. Ainsi la marque d'universalité manque encore à cét exemple.

Il rapporte celuy des hosties qui estoient autrefois dit-il, plus épaisses qu'elles ne sont à present, quoyqu'elles aient toûjours esté fort petites, comme il paroist par le canon 6. du 16. Concile de Tolede, qui dit que l'on ne doit pas offrir *grande aliquid, sed modicam tantum oblatam secundùm quod Ecclesiastica consuetudo retentat.* Mais elles sont encore beaucoup plus épaisses dans les Communions separées de l'Eglise Romaine.

Il rapporte la coutume de jeûner jusques au soir qui s'est changée dans l'Eglise Latine en celle de rompre le jeûne à midy. On en voit la cause : c'est le relâchement des mœurs des Chrestiens. Il ne la faut point chercher ailleurs. Il n'est pas besoin que la raison soit corrompuë pour cela, il suffit que la volonté le soit, & que l'Eglise ensuite tolere cette foiblesse de ses enfans. Mais l'ancien jeûne s'observe neanmoins encore dans tout l'Orient, & dans toutes les autres Communions schismatiques avec autant de rigueur que jamais; l'austerité plus grande n'estant pas une marque certaine ny de la vraye foy ny de la vraye vertu.

Il nous rapporte la coutume de faire prendre aux nouveaux baptisez du lait

& du miel qui s'eſt, dit-il, changée. C'eſt un exemple fort bien choiſi pour comparer avec l'établiſſement de la doctrine de la preſence réelle, & qui fait voir quel eſt le diſcernement, & la juſteſſe de l'eſprit de M. Claude. Mais pour ce qui regarde l'univerſalité, il dévroit avoir fait voir auparavant que cette coutume ait eſté generale dans toutes les Egliſes; ce qui n'eſt nullement vraiſemblable. CHAP. X.

L'Exemple que M. Claude allegue de la coutume de donner part au peuple dans l'élection des Eveſques, a mille defauts. Jamais changement ne fut moins inſenſible. On en ſçait tous les dégrez, & ces dégrez ſont marquez par des Canons de Conciles, des lettres de Papes, ou des Concordats. Le petit peuple fut exclus de l'élection des Eveſques dans la plus part des Egliſes d'Orient dés le 4. ſiecle. On l'attribua abſolument aux Metropolitains dans le 7. & le 8. Concile general. Le peuple, ou plutoſt les perſonnes qualifiées ont retenu plus long-temps en Occident quelque part aux élections; comme il paroiſt par diverſes lettres de Gregoire VII. Ainſi c'eſt un changement qui a eſté fait en l'eſpace de 7. ou 8. ſiecles au vû & au ſçû de tout le monde. Mais outre les autres defauts, il a encore le defaut d'univerſalité, non dans la coutume changée, mais dans la coutume établie. Car en oſtant au peuple la part qu'il prenoit aux élections, on n'a pas établi par tout une meſme forme d'élection: Au contraire il n'y a rien de plus different que l'uſage & les coutumes des diverſes Egliſes ſur ce point. On les choiſit d'une maniere en France, d'une autre au Pays-bas, d'une autre en Allemagne, d'une autre en Italie, d'une autre en Grece, d'une autre en Ethiopie dont le Patriarche eſt toûjours élen par les Religieux Ethiopiens reſidans en Jeruſalem. Cependant c'eſt dequoy il s'agit. Car il n'eſt pas queſtion d'une coutume univerſellement abolie, mais d'une doctrine nouvelle univerſellement établie; ce qui eſt extremément different. Une incommodité generale peut bien abolir univerſellement une coutume: mais quand il s'agit de remedier à un abus, chacun ſe partage & ſuit ſes veües differentes dans le choix des remedes. Et c'eſt ce qui fait voir particulierement l'impoſſibilité du changement ſur le ſujet de l'Euchariſtie. Car il faudroit dire que ce ſeroit un établiſſement univerſel d'une doctrine extraordinaire; ce qui ne peut ſubſiſter avec la diverſité infinie d'eſprits, de veües, d'inclinations qui ſe rencontre en tant de differentes ſocietez, qui eſtant diviſées ſur les moindres choſes n'auroient eu garde de s'unir dans une doctrine ſi choquante, qu'il eſt étrange qu'elle eût trouvé ſeulement quelque petit nombre de ſectateurs, à moins qu'elle n'euſt toûjours eſté autoriſée par un conſentement univerſel.

Ce meſme defaut ſe rencontre dans l'exemple precedent de la coutume de donner du lait & du miel au nouveaux baptiſez qui a eſté abolie. Ce n'eſt pas un établiſſement; c'eſt une ceſſation: & cette ceſſation n'a rien produit d'uniforme, les differentes ſocietez pratiquant differentes ceremonies dans le baptême, en conſervant le meſme eſprit qui eſt d'exprimer par des ſignes exterieurs les effets interieurs de ce Sacrement. Il n'y a proprement que les Calviniſtes qui aient changé ſur ce point la doctrine de l'Egliſe en aboliſſant par un attentat ſacrilege toutes les ceremonies du baptême autoriſées par toute

CHAP. X. l'antiquité, & en faisant de ce retranchement une partie de leur prétendue reformation.

Il n'y a rien de moins universel que le changement que M. Claude prétend estre arivé sur le sujet des Images. Il ne peut attribuer luy mesme l'opinion, *qu'il ne fallbit pas les honorer d'un culte religieux*, qu'aux seuls Evesques assemblez à Francfort: & il ne s'ensuit pas de là qu'elle fût de tous les Evesques de France, & encore moins de tous les Ecclesiastiques & de tout le peuple. Mais il est certain que ce n'a jamais esté celle des Papes, & qu'elle estoit expressément condamnée en ce mesme temps par les Evesques d'Orient. De sorte que l'opinion de ces Evesques de Francfort estant si particuliere, il ne faut pas demander, comme fait M. Claude, comment le sentiment contraire a pû prevaloir; mais comment ces Evesques ont pû entrer dans ce sentiment. Car pour la cause du changement de ce qu'ils avoient voulu établir elle est toute visible: c'est que tout le corps de l'Eglise a entraisné la partie, & que la raison l'a emporté sur une opinion déraisonnable, & qui se contrediſoit.

Ces Evesques admettoient le culte de la Croix. Or les croix que nous avons dans les Eglises ne sont que des images de la vraye Croix.

Ils admettoient l'usage historique des images; c'est-a-dire l'employ que l'on en fait pour conserver la memoire des personnes & des actions, & ils condamnoient les Iconoclastes qui les brisoient & les ostoient des Eglises. Or le moyen de separer l'usage historique des images du culte relatif des mesmes images, sans faire violence à la nature? Car le mesme mouvement de l'ame qui fait que nous sommes bien aises d'avoir des signes qui nous fassent ressouvenir de ce que nous aimons & que nous respectons, nous porte aussi à aimer & à honorer interieurement ces signes qui ne se presentent jamais à nous sans l'idée d'une chose que nous honorons; & cette reverence interieure estant legitime, rien ne peut empescher de la témoigner par des actions exterieures, qui ayant pour principe un respect que la religion cause & qui ne n'aist pas d'une opinion purement humaine, s'appelle religieux.

Greg. M. l. 9. ind. n. 2. Ep. 105 l. 7. ind. 2. Ep. 3. Idem. l. 7. ind. 2. Epist. 3.

Aussi l'on voit que les Saints, comme entr'autres S. Gregoire qui semble en condamnant l'action d'un Evesque de Marseille qui brisoit les images pour empescher que le peuple ne tombast dans l'idolatrie, ne parler que de l'usage historique; n'entendoit pas neanmoins un usage historique separé des mouvemens naturels qu'il produit, qui sont un culte & une reverence religieuse. Et c'est pourquoy il approuve qu'on se prosterne devant les images, & que si on les transporte d'un lieu en un autre on le fasse avec reverence & avec respect.

Il n'est donc nullement étrange que l'opinion particuliere de ces Evesques, contraire à la nature, à la raison, & au consentement general de tout le reste de l'Eglise, se soit abolie, & que les Papes qui eurent cette sage condescendance pour eux que de ne les pousser pas sur ce point, & d'attendre que le temps dissipast cette illusion, aient eu le succés qu'ils esperoient d'une conduite si charitable. Tant s'en faut qu'il soit étonnant que cela soit arrivé, qu'il faudroit s'étonner si cela n'estoit point arrivé. Et c'est en verité se mocquer du

monde que de vouloir ſe ſervir de ce changement ſi peu ſurprenant pour rendre croyable celuy que les Miniſtres prétendent eſtre arivé ſur le ſujet de l'Euchariſtie. CHAP. X.

Quand il n'y auroit point d'autre difference que celle-là entre ces exemples du changement que M. Claude rapporte & celuy dont il s'agit, c'en ſeroit bien aſſez pour faire voir qu'il eſt contre le ſens commun de les alleguer: mais en voicy d'autres qui ne ſont pas moins ſenſibles.

Rien n'eſt ſans doute plus étonnant que cét oubli univerſel que l'on trouve dans l'onziéme ſiecle, qu'il y eût jamais eu d'autre doctrine parmy les Chreſtiens que celle de la preſence réelle; & c'eſt en cela que conſiſte une des plus grandes impoſſibilitez de ce changement ſuppoſé par les Miniſtres. Car il faut pour cela étouffer, comme nous l'avons montré, toutes les paſſions naturelles qui devoient porter & les Paſcaſiſtes & les prétendus Bertramiſtes à faire un éclat ſenſible qui eût empeſché cét oubli.

M. Claude nous devoit donc montrer cette terrible circonſtance dans les exemples qu'il rapporte. Mais le moyen qu'il le fiſt, puiſqu'il n'y en a aucun dans lequel le contraire ne paroiſſe? A-t'on oublié dans l'Egliſe Romaine que l'on y ait autrefois communié ſous les deux eſpeces; que les hoſties eſtoient autrefois plus épaiſſes; que l'on y jeûnoit autrefois juſques au ſoir; que l'on donnoit aux nouveaux baptiſez du lait & du miel; que les Eveſques aſſemblez à Francfort avoient eu une opinion particuliere touchant les images; que le peuple ait eu part aux élections? Les Catholiques ne ſont-ils pas auſſi informez de ces choſes que les Miniſtres? Les Conciles meſmes qui ont établi une autre diſcipline ne ſont-ils pas demeurez d'accord que l'on en obſervoit autrefois une autre pour de bonnes raiſons? Le Concile de Trente ne marque-t'il pas expreſſément que l'on communioit autrefois ſous les deux eſpeces, & que l'on donnoit la communion aux enfans? Et n'approuve-t'il pas cette pratique à l'égard de l'Egliſe ancienne, en condamnant la temerité des heretiques qui la veulent faire paſſer abſolument pour une erreur contraire à l'inſtitution de Jeſus-Chriſt.

Voilà donc déja deux differences bien expreſſes, & qui diſtinguent étrangement ces changemens que M. Claude nous propoſe comme eſtant auſſi difficiles que celuy de l'Euchariſtie. La troiſiéme ne l'eſt pas moins, & elle en comprend pluſieurs. C'eſt qu'il y a une difference extrême entre les changemens de pratique & de diſcipline, & les changemens d'opinion & de dogme; parceque la diſcipline eſt d'elle meſme ſujette au changement, & que l'utilité en dépend des circonſtances qui ſont changeantes. Mais les dogmes ſont immuables par leur nature; ce qui eſt vray en un temps l'eſtant toûjours. Chacun eſt prévenu que la diſcipline peut changer; & chacun eſt prévenu que les dogmes ne peuvent changer. On n'a pas lieu de condamner une diſcipline pour eſtre nouvelle; & c'eſt une marque certaine de fauſſeté dans une doctrine que d'eſtre nouvelle. Ainſi pour introduire une nouvelle diſcipline, il n'eſt pas beſoin de tromper le monde, ny de faire croire qu'elle eſt ancienne: mais pour introduire un nouveau dogme, il faut neceſſairement en déguiſer la nouveauté; ce qui eſt ſouvent impoſſible. Enfin la creance d'un dogme emporte neceſſairement la condamnation de l'opinion contraire: au lieu que

CHAP. X. l'on peut embrasser une discipline differente d'une autre sans condamer pour cela celle que l'on quitte.

Ces differences que la raison nous fait découvrir entre les dogmes & les points de discipline, nous font voir tout d'un coup que tous les changemens alleguez par M. Claude sont tres-possibles, & que celuy qu'il prétend estre arivé sur le sujet de l'Eucharistie est tres-impossible.

On a pû changer la coutume de communier sous les deux especes en celle de communier sous une espece; le pain levé en pain sans levain; les hosties épaisses en hosties minces; la coutume de donner du lait & du miel en une autre ceremonie; la forme ancienne des élections en une nouvelle forme; la rigueur du jeûne ancien en un jeûne plus moderé. On a pû oster aux enfans la communion qui ne leur a jamais esté necessaire. Ce ne sont que points de discipline qui sont soumis au pouvoir de l'Eglise. Il n'a point esté besoin pour les changer de tromper personne ny de déguiser le changement. Il n'a point falu dissimuler que la pratique qu'on autorisoit estoit nouvelle. Il n'a point falu condamner l'ancienne. Enfin on a pû embrasser ces nouvelles pratiques en conservant toute l'estime & toute la veneration qu'on avoit pour l'antiquité. Mais il n'en est pas de mesme de la doctrine de la presence réelle. On ne l'auroit pû faire recevoir qu'en dissimulant qu'elle fust nouvelle. Et c'est ce qui estoit impossible, puisque les Evesques & les Ecclesiastiques qui en auroient entendu parler auroient bien sçû qu'ils ne l'avoient point trouvée dans l'Eglise; de sorte qu'il eust falu condamner au moins toute l'Eglise du temps où l'on commença de la publier; il eust falu que chacun se fust condamné soy mesme d'une honteuse ignorance. Et c'est ce qui fait voir l'impossibilité évidente de ce changement.

Et que M. Claude ne nous dise pas sur un passage de Gelase, que l'on croyoit dans l'ancienne Eglise qu'il n'estoit pas permis de communier sous une espece, & que c'estoit une chose defenduë de droit divin. Car c'est se mocquer du monde que de prétendre établir un dogme universel & receu dans toute l'Eglise sur un seul passage d'un Pape rapporté par Gratien, qui reçoit beaucoup d'explications tres-raisonnables, & d'opposer ce seul passage à la pratique constante de toutes les Eglises du monde, qui ont communié les fideles sous une espece en plusieurs occasions. Car ces occasions font voir clairement que l'Eglise ancienne n'a point regardé la communion sous les deux especes comme un precepte indispensable; & qu'ainsi ce qu'elle a fait pour de certaines raisons se peut faire encore pour d'autres raisons que l'Eglise juge justes, comme la forme de baptiser par effusion que l'Eglise ne pratiquoit autrefois que dans la necessité & dans des rencontres fort rares, est devenuë la pratique universelle de l'Eglise Latine & mesme des Calvinistes, dont la fantaisie ne s'est pas tournée à contredire l'Eglise Romaine en ce point là.

M. Claude est encore plus inexcusable en ce qu'il avance sur le sujet de la communion des enfans. Car il ne se contente pas de dire que l'ancienne Eglise a pratiqué cette coutume, ce qui seroit veritable: mais il soutient mesme qu'elle en a fait un dogme, & qu'elle a crû l'Eucharistie necessaire au salut de ces enfans. Et neanmoins en suivant les opinions de ceux de sa secte il rejette également & cette pratique & cette doctrine, comme estant contraires

contraires à l'inſtitution de Jeſus-Chriſt. De ſorte qu'il paroiſt qu'il n'en veut faire une doctrine univerſelle de l'Egliſe, que pour avoir le plaiſir de fouler aux pieds ſon autorité avec plus d'éclat, & de rejetter un dogme de tradition. Il ne l'attribuë pas à toute l'Egliſe pour la ſuivre, mais pour la mépriſer plus hautement, & pour s'autoriſer par là dans le mépris qu'il fait d'un grand nombre d'autres traditions indubitables. CHAP. X.

Je ſçay bien qu'il y a ſur ce ſujet quelques paſſages de S. Auguſtin & d'Innocent I. qui ſont difficiles. Mais M. Claude ſçait bien auſſi que S. Fulgence & Bede ont expliqué ces paſſages. Il ſçait bien que M. le Cardinal du Perron & pluſieurs autres auteurs Catholiques y ont répondu. Et ainſi il n'a pas droit de prendre pour fondement une choſe ſi conteſtée. Outre qu'il devoit juger luy meſme, que ces paſſages tels qu'ils ſoient ne ſont nullement ſuffiſans pour attribuer cette doctrine à toute l'Egliſe, n'y ayant aucun exemple ny aucun paſſage dans tous les Pères où ils aient témoigné douter du ſalut d'un enfant baptiſé, parce qu'il n'auroit pas communié, quoiqu'ils aient pû prevoir ce cas, & qu'il pût arriver pluſieurs rencontres qui obligeaſſent de ſeparer la communion du baptême. Ce ſeroit un moyen ſeur de renverſer toute la doctrine de l'Egliſe que de faire des dogmes & des opinions generales ſur deux ou trois paſſages difficiles qui ſe rencontrent dans quelques Peres.

Une quatriéme circonſtance qui diſtingue encore étrangement ce changement pretendu dans la doctrine de l'Euchariſtie de tous ces autres changemens, eſt la nature meſme de cette doctrine. Car il eſt clair que ſi elle eut eſté nouvelle, elle auroit dû ſurprendre extraordinairement tous ceux qui n'en avoient point ouï parler, c'eſt à dire toute l'Egliſe.

En quelque diſpoſition qu'on ſuppoſe les fideles ; il eſt certain, ſelon M. Claude meſme, que ſi Paſcaſe en eut eſté l'inventeur, les peuples n'auroient jamais conceu Ieſus-Chriſt autrepart que dans le Ciel, & que tous les principes communs qui font regarder comme impoſſible qu'un corps ſoit en meſme temps dans le Ciel & dans la terre auroient ſubſiſté dans leur eſprit : & il eſt certain, ſelon la raiſon, qu'il eſt impoſſible de propoſer la doctrine de la preſence réelle à des perſonnes ainſi diſpoſées ſans les ſurprendre, ſans les choquer, & ſans irriter toutes les paſſions qui s'oppoſent naturellement à ceux qui veulent nous montrer que nous avons eſté dans l'ignorance & dans l'erreur. Toutes ces choſes contribuënt étrangement à rendre impoſſible ce prétendu changement inſenſible de l'Euchariſtie; parce qu'elles portent à l'éclat, au ſoulement, à la reſiſtance, aux diſputes, aux conteſtations, qui empeſchent le changement ou qui le rendent ſenſible. Or nulle de ces choſes ne paroiſt dans les exemples de M. Claude.

Car eſt-ce une choſe fort ſurprenante qu'une Egliſe croyant que Jeſus-Chriſt eſtoit tout entier ſous chaque eſpece, & les recevant ſeparément en pluſieurs occaſions, ait enfin pour divers inconveniens changé la pratique extraordinaire de ne le recevoir que ſous une eſpece en pratique commune & ordinaire ? Eſt-ce une choſe fort ſurprenante qu'on ait pris pretexte des cabales & des troubles qui arrivoient dans les élections où le peuple avoit part, pour luy oſter la part qu'il y avoit : & meſme que l'Egliſe ait eſté

CHAP. X. obligée de conſentir à la pratique qui s'eſt introduite en quelques lieux en aboliſſant les élections canoniques? Eſt-ce une choſe fort ſurprenante & qui choque les ſens de diminuer la groſſeur des hoſties, ou l'auſterité des jeûnes? Y a-t'il en cela rien d'extraordinaire & qui choque nos paſſions? Peut-on donc témoigner moins de juſteſſe d'eſprit que de comparer des choſes ſi diſproportionnées, & qui ſont ſi differentes, que par les meſmes raiſons que l'on conclut qu'il eſt impoſſible que la doctrine de la preſence réelle ſe ſoit établie par un changement inſenſible, on conclut qu'il en peut ariver dans ces autres que M. Claude prend pour exemple. Mais, comme j'ay dit, quand on n'a deſſein que de tromper le monde on ſe contente que les choſes puiſſent recevoir les meſmes noms & que tout cela s'appelle changement, pour conclure par le plus faux de tous les raiſonnemens que ſi les uns ſont poſſibles, l'autre l'eſt auſſi; le commun du monde n'allant pas d'ordinaire juſques à ces differences, à moins qu'on ne les luy marque comme j'ay fait.

Je pourois marquer encore d'autres differences; mais celles-cy ne ſont que trop ſuffiſantes. Et ſi M. Claude n'en eſt pas ſatisfait, peuteſtre que les autres ne ſeront pas de ſon humeur.

CHAPITRE. XI.

Concluſion, où l'on fait voir en quel degré de certitude eſt l'impoſſibilité de ce changement.

JE ne puis mieux finir, ce me ſemble, cét examen de l'impoſſibilité de ce changement chimerique, ny repreſenter plus vivement l'aveuglement de ceux qui établiſſent leur religion & l'eſperance de leur ſalut ſur cette fable, qu'en faiſant voir juſqu'à quel point on a ſujet d'eſtre aſſuré qu'il eſt faux, ſuivant les regles par leſquelles les hommes jugent de la certitude.

Les Philoſophes n'en reconnoiſſent point de plus grande que celle des demonſtrations; & principalement de celles des Mathematiques, parceque les principes de cette ſcience ont une netteté & une clarté particuliere.

Il faut neanmoins reconnoiſtre qu'il y a quantité de choſes dont on n'eſt pas moins convaincu que de celles-là, quoique l'on n'en ait pas de demonſtration, & que ſouvent la multitude des hazards qu'il faudroit aſſembler pour faire une choſe fauſſe, eſt telle que l'on juge cét aſſemblage impoſſible. Il n'y a point de perſonne qui ſe cruſt en aucun danger, s'il eſtoit obligé à perdre la vie au cas que certaines nouvelles publiques & conſtantes ſe trouvaſſent fauſſes, comme par exemple la mort du Pape Alexandre VII. l'embraſement de Londres, & le tremblement de terre qui a renverſé une partie de la ville de Raguze; ou bien au cas qu'un aveugle aſſemblant au hazard des lettres d'imprimerie rencontraſt l'Eneïde de Virgile. La certitude que nous avons que cela n'arivera pas; & que ces nouvelles ſont veritables, ſuffit pour nous oſter toute crainte raiſonnable, & pour faire que l'on hazarde ſur cela ſa vie ſans temerité pour le moindre intereſt. Et en effet on la met tous les jours en ſortant dans les ruës infiniment plus en danger qu'elle ne ſeroit par la fauſſeté poſſiblede ces nouvelles, ou de ces évenemens.

On peut dire meſme qu'il y a quelque choſe qui penetre plus l'eſprit, & qui eſt en quelque ſorte plus interieur dans la certitude que nous avons de certains faits, que dans les demonſtrations meſmes; & je ne ſçay s'il y a des Mathematiciens aſſez fermes dans leurs principes pour n'aimer pas mieux expoſer leur vie ſur la certitude de l'embraſement de Londres, que ſur celle de leurs plus claires demonſtrations. Car dans ces choſes ſpirituelles & abſtraites, quelques certaines qu'elles ſoient, il peut venir neanmoins de certains faux jours & des obſcurciſſemens paſſagers qui arreſtent un peu l'eſprit, & qui ſont capables de cauſer au moins quelque crainte de ſe tromper; mais l'on ne craint point du tout que la nouvelle de l'embraſement de Londres, ou de la mort du Pape defunt, ſoit fauſſe. On en eſt aſſeuré; & cette aſſeurance penetre tellement l'eſprit, qu'elle ne luy laiſſe aucun moyen d'en douter. CHAP. XI.

Or comme entre ces faits & ces évenemens certains il y en a qui dépendent de la volonté des hommes, & d'autres qui dépendent purement d'un aſſemblage de pluſieurs hazards, ſi l'on compare maintenant la certitude des uns & des autres, on trouvera que quoique pour rendre faux ces faits dépendans des hommes, il faille un moindre nombre de cauſes, nous en ſommes neanmoins plus aſſeurez que des évenemens qui ne dépendent que du hazard.

On a ſujet par exemple d'eſtre aſſuré qu'un imprimeur aveugle qui ſe met à arranger autant de caracteres qu'il en faudroit pour compoſer l'Eneïde de Virgile ne rencontrera pas cét ouvrage tout entier : mais la certitude que nous avons que cét aſſemblage n'arrivera point, n'eſt pas neanmoins ſi grande que celle que nous avons que Londres fut à demy bruſlée il y a deux ans. Car enfin un habile Mathematicien peut aſſigner combien il y a d'arrangemens de ces lettres qui ſont poſſibles, & entre ces arrangemens poſſibles celuy qui fait l'Eneïde de Virgile en eſt un, & n'eſt pas moins poſſible que les autres, chacun en particulier eſtant auſſi impoſſible que celuy-là. Cependant en arrangeant au hazard ces caracteres, on tombera par neceſſité dans quelqu'un de ces arrangemens; dont chacun déterminément eſt regardé comme impoſſible; & ce peut eſtre celuy qui fait l'Eneïde de Virgile auſſi bien qu'un autre.

Je puis donc craindre avec quelque petite apparence que cét imprimeur aveugle ne rencontre tout d'un coup l'Eneïde de Virgile. Je voy & je ſens la raiſon de cette crainte; mais je n'en voy aucune de craindre que l'embraſement de Londres ſoit faux, ny de penſer que le Pape defunt ne ſoit pas mort. L'eſprit ne balance point là deſſus, & il eſt en un entier repos.

Cela vient ſans doute de ce que la certitude de cét évenement ne dépend pas purement d'un aſſemblage de hazards, mais que la volonté des hommes y a part. Car il eſt certain que de tous ceux qui ont dit que la ville de Londres avoit eſté bruſlée, il n'y en a aucun qui ne l'ait voulu dire : & comme il eſt impoſſible, ſi elle n'avoit point eſté effectivement bruſlée, qu'entre tous ceux qui l'ont dit il n'y en eût une terrible quantité qui ſceuſſent que cette nouvelle ſeroit fauſſe, il faudroit avoir perdu le ſens pour s'imaginer qu'ils ont tous eu des raiſons pour aimer mieux dire ce menſonge que la verité, par-

Chap. XI. ce que tous les hommes qui mentent ne mentent que par quelque interest & par quelque veüe humaine. Or il est impossible qu'il ne fût venu dans l'esprit de quelqu'un; qu'il estoit beau de dire cette verité & de desabuser le monde de cette erreur, & que mesme il n'y en eût eu qui auroient trouvé leur compte à le faire.

Il est donc visible que la certitude que nous avons de l'impossibilité de certains évenemens humains dépendans de l'esprit & de la volonté des hommes, qui ne seroient possibles qu'en faisant agir les hommes contre leur nature, est en quelque sorte la plus grande certitude humaine qu'on puisse avoir aprés celle des sens; & je ne sçay mesme, si ce que nous avons éprouvé par les sens ne subsistant plus que dans la memoire, nous en sommes plus asseurez que de ce que nous sçavons en cette maniere. L'on est par exemple tout aussi certain qu'il y a une ville de Rome, quoique l'on n'y ait jamais esté, qu'on l'est qu'il y a une ville de Roüen aprés qu'on la veüe, & qu'on y a logé.

Or la certitude de la fausseté de l'innovation prétenduë que les Ministres supposent estre arivée au dixiéme siecle est proprement de ce dernier genre. C'est une certitude qu'on a qu'un fait humain dépendant de la volonté des hommes est faux. Et si l'on en considere bien toutes les circonstances, on trouvera qu'elle n'est pas moindre que celle de l'embrasement de Londres. Pour en estre persuadé il n'y a qu'à comparer les fondemens de l'une & de l'autre.

Toute la certitude que l'on a en France de l'embrasement de Londres est fondée sur peutestre dix mille lettres qui sont venuës de Londres, & qui s'accordent toutes dans le recit de cét évenement : sur peut-estre quatre ou cinq mille François qui ont esté depuis ce temps-là en Angleterre, & qui l'ayant vû de leurs yeux l'ont rapporté à leur retour; sur le rapport d'autant d'Anglois qui l'ont dit en venant en France : sur ce qu'y ayant un tres-grand nombre de personnes en Angletetre & en Hollande qui sçavent ce qu'on en croit en France, & qui ne pourroient ignorer que ce bruit seroit faux s'il l'estoit effectivement, il n'y en a aucun qui ait pris la peine de détromper les François. Mais quoiqu'il en soit, il est certain que le nombre de ces témoins qui sçavent la chose par eux-mesmes, & qui sçavent en mesme temps ce qu'on en croit en France n'est pas infini. Qu'il monte si l'on veut à cent mille personnes, il s'ensuit toûjours de là que s'il estoit possible que cent mille personnes dont la pluspart ne se connoissent pas, s'unissent dans le dessein de publier & de soutenir un mensonge tel que celuy-là sans qu'aucun se dementist, il seroit possible que l'embrasement de Londres fût faux. Mais parceque nous sçavons certainement par la connoissance que nous avons de l'esprit des hommes, qu'ils ne sont pas capables d'un si étrange dessein, nous regardons avec raison cét évenement comme impossible, & nous en avons une certitude pleine & entiere.

Que l'on prenne maintenant la peine de comparer l'évenement de l'innovation que ces Messieurs prétendent estre arivée, & qu'on en examine toutes les circonstances, en y joignant les faits certains & qu'ils ne peuvent démentir; & l'on trouvera que la certitude que l'on a, que c'est une fable

& une fauſſeté, n'eſt pas moindre que celle que l'on a que ces cent mille perſonnes ne ſe ſont point unies pour faire croire aux François un faux embraſement de Londres; parceque pour faire reüſſir cette innovation il faudroit faire agir les hommes d'une maniere encore plus contraire à la nature, & unir plus de perſonnes dans des deſſeins extravagans. CHAP. XI.

1. Il faut ſuppoſer, que la doctrine de la preſence réelle eſtant inconnuë à tous les Chreſtiens du monde ait eſté propoſée par un jeune Religieux, dans quatre ou cinq chapitres d'un livre, comme l'unique doctrine de toute l'Egliſe. Cela eſt fort difficile.

2. Il faut ſuppoſer, qu'aprés cette entrepriſe inſenſée, perſonne n'ait eu la charité trente ans durant de l'avertir qu'il eſtoit fou. Cela eſt encore tres-peu probable.

3. Il faut ſuppoſer, que cette nouvelle doctrine ſi contraire à la raiſon, aux ſens, & au conſentement public, n'ait jamais eſté condamnée par aucun jugement eccleſiaſtique, & qu'elle n'ait pas meſme eſté deferée à aucun tribunal.

4. Il faut ſuppoſer, que tous les fideles ayant paſſé de l'eſtat de ne pas croire la preſence réelle à l'eſtat de la croire, aucun n'ait parlé de ſon changement, n'ait déploré le temps de ſon ignorance, & n'ait témoigné de la joye d'avoir appris un ſecret ſi important.

5. Il faut ſuppoſer, que de dix millions de perſonnes qui auroient dû s'employer à perſuader aux autres la preſence réelle, nul ne s'eſt mis en peine de faire aucun livre pour l'établir.

6. Il faut ſuppoſer, que dix millions de predicateurs de la preſence réelle auroient tous reſolu d'un commun accord de ne rien écrire, ny de leurs progrés, ny de la reſiſtance qu'on leur faiſoit; de ne ſe plaindre point de la dureté des peuples, & de ne ſe réjoüir point des benedictions que Dieu répandoit ſur leurs travaux.

7. Il faut ſuppoſer, que de cent millions d'hommes à qui on auroit dû propoſer cette doctrine durant le 10. ſiecle, nul ne ſe ſeroit mis en peine de la combattre par écrit.

8. Il faut ſuppoſer, que l'eſprit de cent millions d'hommes ſe ſeroit trouvé tourné à embraſſer durant un ſiecle une opinion contraire à leur raiſon, à leur ſens, à leur coutume, à leurs préjugez, à la foy dans laquelle ils avoient eſté nourris.

9. Il faut ſuppoſer, qu'un tres-grand nombre d'expreſſions tres-communes, tres-populaires, & qui eſtoient dans la bouche de tous les Chreſtiens du monde auroient changé de ſens par toute la terre, ſans que perſonne s'en ſoit apperceu, & qu'on auroit commencé d'y ſubſtituer une idée toute nouvelle, en entendant le vray corps de Jeſus-Chriſt ſous les meſmes termes par leſquels on ne comprenoit autrefois que ſa figure.

10. Il faut ſuppoſer, que toutes les paſſions qui portent à contredire ceux qui nous veulent montrer que nous avons eſté dans l'ignorance & dans l'erreur pendant une partie de noſtre vie, ſe ſeroient éteintes, & n'auroient point fait leur effet ordinaire dans ce ſiecle.

11. Il faut ſuppoſer, que les haines & les animoſitez, qui diviſent les ſocietez d'Orient de l'Egliſe Romaine, n'auroient empeſché aucunes

Chap. XI. d'entr'elles de recevoir l'opinion de la preſence réelle, qui auroit eſté inventée dans l'Egliſe Latine au 9. ſiecle.

12. Il faut ſuppoſer, que ces ſocietez ne ſe ſeroient montrées dociles qu'en un ſeul point; que leurs paſſions n'auroient ceſſé d'agir que dans un ſeul point, & qu'ayant toutes pris de l'Egliſe Romaine la foy de la tranſubſtantiation, elles n'auroient voulu la ſuivre dans aucun des autres pour leſquels elles ſe ſont diviſées d'elle.

13. Il faut ſupoſer, qu'il y auroit eu au 10. ſiecle un nombre infini de Miſſionaires inconnus qui ayant beaucoup plus fait que les Apoſtres, auroient neanmoins caché leur nom à la poſterité.

14. Il faut ſuppoſer, que tous ces Miſſionaires inconnus auroient eu par tout le meſme ſuccés, & qu'ils n'auroient jamais manqué de convertir tous ceux à qui ils auroient annoncé cette doctrine.

15. Il faut ſuppoſer, qu'aprés cette inſtruction generale de toutes les ſocietez chreſtiennes, elles convinrent toutes dans le deſſein de cacher à la poſterité, qu'elles n'euſſent commencé qu'au 10. ſiecle à croire la preſence réelle.

16. Il faut ſuppoſer, que tous ceux qui ont écrit les vies des Empereurs, des Princeſſes, des Saints du 10. ſiecle, ſe ſont rencontrez, ou ſont convenus dans le deſſein de cacher la part que ces Princes, ces Princeſſes, & ces Saints auroient dû avoir dans l'établiſſement de cette doctrine.

17. Il faut ſuppoſer, que tous les Auteurs qui ont parlé de l'Euchariſtie ſe ſont unis ou par hazard, ou de concert dans la reſolution de cacher à la poſterité que l'Egliſe fût diviſée de leur temps ſur ce myſtere.

18. Il faut ſuppoſer une patience admirable dans toutes les ſocietez & les Egliſes du monde à ſe tolerer les unes les autres, pendant que chacun ſelon les principes de ſon opinion devoit regarder les autres, ou comme des infideles & des méchans, ou comme des fous, des temeraires, & des Novateurs.

Toutes ces ſuppoſitions jointes enſemble produiſent un amas ſi monſtrueux de difficultez, & font voir qu'on ne peut faire reüſſir le changement inſenſible de M. Claude qu'en faiſant agir les hommes d'une maniere ſi contraire à tout ce que nous connoiſſons de leur eſprit, qu'il eſt beaucoup plus poſſible que tous ceux qui ont publié en France ou de vive voix, ou par écrit l'embraſement de Londres, ſe ſoient unis dans le deſſein de mentir, que non pas que tous les peuples ayent agi de la maniere dont il ſeroit neceſſaire qu'ils euſſent agi, afin qu'il ſe fuſt fait au 10. ſiecle un changement univerſel de creance ſur l'Euchariſtie.

Il s'enſuit donc delà, qu'il eſt certain que ce changement n'eſt point arivé, comme il eſt certain que l'embraſement de Londres eſt veritable, & que le Pape Alexandre VII. eſt mort. Ce que j'avois deſſein de prouver, pour faire voir à ceux qui ne s'engagent dans l'opinion Calviniſte que pour ſuivre la raiſon, que tous leurs raiſonnemens n'aboutiſſent qu'à leur faire choiſir le plus faux & le plus temeraire de tous les partis, qui eſt de prendre le hazard d'eſtre damnez, ſi ce changement n'eſt pas veritable; puiſque la folie & la temerité n'en eſt pas moins grande, que celle d'un homme, qui expoſeroit ſa vie pour ſoutenir que l'embraſement de Londres eſt faux, & que le Pape Alexandre n'eſt pas mort.

LIVRE DIXIE'ME.

CONTENANT LES CONSEQVENCES qui ſuivent neceſſairement du conſentement de toutes les ſocietez chreſtiennes, dans le dogme de la preſence réelle, de la tranſubſtantiation, & des autres points que l'on a prouvez.

CHAPITRE I.

I. CONSEQUENCE. *Que le conſentement de toutes les Egliſes Chreſtiennes dans la Foy de la preſence réelle, explique & determine les ſens des paroles de l'Inſtitution du S. Sacrement.*

IE croy pouvoir dire aprés ce que l'on a vû dans les Livres précedens, que j'ay ſatisfait à tout ce que M. Claude peut juſtement demander d'une perſonne qui a entrepris de defendre le Livre de la PERPETUITE', eſtant viſible que ce deſſein n'oblige qu'à montrer que l'Auteur de ce traité a eu raiſon de prétendre que le changement que les Miniſtres ſuppoſent eſtre arivé dans la doctrine de l'Euchariſtie durant le 9. & le 10. ſiecle, eſt faux, chimerique, & impoſſible; & que les preuves dont il s'eſt ſervi pour le montrer, ſont ſolides & convainquantes. Or c'eſt à quoy l'on a ſatisfait pleinement, en prouvant, comme j'ay fait, la verité de toutes les ſuppoſitions de cét Auteur, & la ſolidité de la conſequence qu'il en tire, qui eſt l'impoſſibilité de ce prétendu changement. Mais comme je n'ay pas ſeulement en veüe le Livre de M. Claude, & que ma principale intention a eſté de mettre encore en un plus grand jour la preuve du Livre de la Perpetuité, je croy devoir repreſenter en un livre particulier les conſequences qui en naiſſent, & les éclairciſſemens qu'on en peut tirer, pour renverſer les raiſonnemens des Calviniſtes, & pour fortifier les preuves des Catholiques.

La premiere de ces conſequences eſt d'autant plus conſiderable, qu'elle ruïne d'abord le principal fondement des Calviniſtes, & qu'elle retranche d'une infinité de conteſtations & de chicaneries importunes, qui

CHAP. I. accablant l'eſprit, font perdre de veüe la verité.

Ceux qui ont quelque connoiſſance de la maniere dont les Sacramentaires attaquent la doctrine de l'Egliſe ſur ce myſtere, ſçavent qu'ils font d'ordinaire leurs plus grands efforts pour tourner à leurs ſens les paroles par leſquelles Jeſus-Chriſt l'a inſtitué, & que c'eſt à quoy ils tâchent de reduire la queſtion. Ils font de longs traitez compoſez d'une infinité d'argumens metaphyſiques, pour trouver leurs ſentimens dans ces paroles, *Cecy eſt mon Corps*; Ils employent de grands diſcours pour expliquer ſeparément chaque terme; le mot de *Cecy*, le mot *eſt*, le mot de *Corps* : Et tout cela aboutit à perſuader qu'il ne faut pas prendre ſimplement ces termes; mais qu'il faut les entendre dans un ſens figuré & metaphorique, en ſuppoſant que Jeſus-Chriſt nous a voulu ſeulement enſeigner par là qu'il rendoit le pain la figure de ſon Corps.

Comme il n'y a rien de plus vague & de moins certain que tous ces raiſonnemens, qui n'ont que des principes obſcurs & abſtraits, ils ne ſe ſont accordez entr'eux que dans le deſſein de combattre la doctrine de l'Egliſe. Et quand il a eſté queſtion d'expliquer le ſens de ces paroles, ils ſont tombez dans la confuſion d'une infinité de differentes explications. Les uns ont mis la figure dans le mot *eſt*, les autres dans l'attribut de *Corps* : Les uns y ont mis une ſorte de figure, les autres une autre; & par le different aſſemblage des explications qu'ils ont données à chacun des termes, ils ont produit une extrême varieté de ſens differens.

C'eſt ce qui eſt inévitable toutes les fois que l'on veut regler par des raiſonnemens & par des reflexions philoſophiques, les choſes dont on doit juger par l'impreſſion ſimple, & par le bon ſens. On s'ébloüit & on ſe perd dans ces penſées metaphyſiques; l'on ceſſe d'entendre ce que l'on entendoit auparavant; & ce qui ne donne aucune peine à ceux qui ne philoſophent point, & qui ſuivent ſimplement la nature & le ſens commun dans l'intelligence des termes, devient obſcur & inexplicable quand on en fait l'objet de ces ſortes de ſpeculations.

Quand Jeſus-Chriſt, par exemple, dit au Lazare mort : *Lazare, ſortez dehors*, perſonne n'a de peine à entendre que l'effet de ces paroles devoit eſtre de faire ſortir Lazare du tombeau; & il nous ſemble en les liſant ſimplement, que nous le voyons qui ſe leve, & qui obeït à la voix de Jeſus-Chriſt. Mais ſi en quittant cette impreſſion ſimple & claire, nous nous amuſons à philoſopher ſur ces termes, il ne nous ſera pas difficile de nous embaraſſer nous meſmes. Car qui ſera ce Lazare à qui Jeſus-Chriſt parle ? Sera-ce l'ame ? Mais elle n'eſt pas Lazare; Sera-ce le corps ? Mais il merite encore moins ce nom : Sera-ce le corps & l'ame joints enſemble ? Mais quand I. C. prononça cette parole, ils n'eſtoient pas encore reünis; ainſi ce Lazare eſtoit un neant. Or un neant eſt incapable de ſortir du tombeau. Jeſus-Chriſt parloit-il donc à un neant ? ou faut-il ſuppoſer qu'il eſtoit déja reſſuſcité lors que Jeſus-Chriſt prononça ces mots ? Eſtoit-ce un Lazare actuel, ou un Lazare poſſible ? ces mots avoient-ils un ſens parfait avant l'accompliſſement de la propoſition, ou s'ils n'avoient qu'un ſens ſuſpendu ? C'eſt ainſi que les hommes s'embroüillent par leurs vains raiſonnemens. Mais qu'on faſſe taire

ces

ces raiſonnemens, & qu'on ſe reduiſe à l'impreſſion ſimple que les paroles forment dans l'eſprit, & l'on verra tout le monde reüni dans la meſme idée, & dans la meſme explication. CHAP. I.

C'eſt ſans doute la regle la plus ſeure pour juger du ſens de ces paroles de Jeſus-Chriſt, *Cecy eſt mon Corps*, que l'on a renduës le ſujet de tant de conteſtations. Tant qu'on en fera la matiere de diſputes ſubtiles, de raiſonnemens abſtraits, on ne verra jamais la fin des conteſtations, on entaſſera queſtion ſur queſtion, difficulté ſur difficulté; & aprés tout cela on ne ſera jamais aſſuré d'en avoir rencontré le vray ſens. Car enfin il eſt certain que I. C. n'a point parlé pour n'eſtre entendu que par des Philoſophes & des Metaphyſiciens; ce ſont au contraire les derniers de ceux à qui il a voulu faire entendre ces divines veritez; parce que ce ſont ceux dont les voyes ſont plus oppoſées aux voyes de la Foy. Il a prétendu que ſa religion ſeroit ſuivie par une infinité de gens ſimples, de femmes, d'enfans, de perſonnes qui raiſonnent peu, & qui n'aprofondiſſent pas les choſes. Qui peut donc douter qu'il ne faille juger du ſens de ces paroles fondamentales deſtinées à les inſtruire de la foy de ce myſtere, & qui ne ſont point expliquées par d'autres plus claires & plus préciſes, par cette impreſſion generale & commune que toutes ces perſonnes reçoivent ſans tant de reflexions? & qu'ainſi ces impreſſions communes ne ſoient la regle du ſens de ces paroles, *Cecy eſt mon corps:* puis qu'autrement il s'enſuivroit que I. C. auroit porté à l'erreur tous ceux qui ſuivant la nature & le ſens commun, ſeroient entrez de bonne foy dans cette penſée que les paroles impriment naturellement.

Il ne s'agit donc que de trouver l'impreſſion ſimple & naturelle que l'Egliſe a receüe par ces paroles-là. Or quel moyen plus propre pourroit-on choiſir pour reconnoiſtre ce ſens que l'on prend dans ces paroles ſans philoſophie & ſans metaphyſique, en ſuivant ſimplement la nature & le ſens commun, que de conſulter le ſens où elles ont eſté priſes effectivement durant mille années par tous les Chreſtiens du monde qui n'ont point pris de part à nos diſputes? Et c'eſt ce que l'on voit par le conſentement de toutes les ſocietez chreſtiennes dans la foy de la preſence réelle que nous avons prouvée avec tant d'étenduë dans ce volume: Car il eſt clair qu'elles ne ſont entrées dans cette creance, qu'en prenant les paroles de l'inſtitution du S. Sacrement dans le ſens litteral; & en entendant qu'apres la conſecration le pain devenoit le vray Corps de Jeſus-Chriſt.

Ils ne ſe ſont point amuſez à philoſopher ſur le ſens du mot *Cecy*, ſur le ſens du mot *eſt*, ſur le ſens du mot de *Corps*; ils n'ont point étudié les tropes & les figures, mais ſans tant de détours & tant de reflexions, ils ont tous compris que c'eſtoit le Corps meſme de I. C.; C'eſt ce que ces paroles ont formé dans leur eſprit, c'eſt ce qu'ils ont exprimé par leurs profeſſions de Foy.

M. Claude, & pluſieurs autres Miniſtres nous voudroient bien perſuader, s'ils pouvoient, qu'il n'y a rien de ſi naturel que le ſens de *figure* qu'ils donnent à ces paroles de I. C.; Car quand il ne s'agit que d'aſſurer hardiment les choſes, & de faire paroiſtre de la confiance, ces Meſſieurs ne ſe trouvent jamais embaraſſez. Je veux bien neanmoins ſouffrir

Chap. I. en ce point leur peu de ſincerité : j'abandonne tous mes avantages pour les traiter favorablement : j'écoute ce qu'ils diſent, & je n'en veux pas meſme juger par mon impreſſion qui condamne leur ſens, & qui le trouve ſans apparence : je leur permets de dire qu'elle vient de l'accoûtumance, ou de pluſieurs reflexions fauſſes. Mais qu'ils ſe faſſent auſſi la meſme juſtice ; qu'ils entrent dans une juſte défiance de tous leurs raiſonnemens, & qu'ils ſouffrent qu'on remette la deciſion de cette diſpute à l'experience meſme. Je conſulte donc, non mon impreſſion, ny la leur; mais celle de ceux qui n'ont point de part à nos diſputes; & je trouve que ce ſens de figure qu'ils appellent naturel & facile, n'eſt jamais venu dans l'eſprit, mille ans durant, d'aucun de ceux qui ont ſuivi le ſens de ces paroles. Je conclus donc qu'ils ſe trompent, & que leur Philoſophie eſt vaine.

Un ſi horrible méconte dans leurs meſures, les dévroit inſtruire qu'il faut bien que tous leurs argumens ſoient faux, & que leurs voyes ſoient trompeuſes; & je ne voy rien de plus déraiſonnable, que de vouloir continuer à ſuivre des guides qui les éloignent ſi étrangement de la nature & de la vraye regle des expreſſions.

Car pu ſque le veritable ſens des paroles de Jeſus-Chriſt; eſt ſans doute celuy qu'il a eu intention de ſignifier par ces paroles ; & que le ſens auquel ces paroles devoient eſtre priſes, n'eſtoit pas inconnu à Jeſus-Chriſt. Y a-t'il à douter qu'il n'ait eu plûtoſt intention d'exprimer le ſens auquel elles ont eſté priſes effectivement par tous les Chreſtiens du monde, que celuy auquel elles ont eſté entenduës dans les derniers temps par un petit nombre de Philoſophes Berengariens & Calviniſtes?

Il faut conſiderer ſur ce ſujet qu'il y a une extrême difference entre les paroles de Jeſus-Chriſt, & celles des hommes. Lorſque les hommes parlent aux hommes, ils n'ont point d'ordinaire d'autre veuë que de ſe faire entendre à ceux qui les écoutent dans le temps preſent, dont le nombre eſt toûjours aſſez borné : & comme ils ne penetrent pas dans leur eſprit, ils ne peuvent juger préciſément de l'impreſſion que leurs paroles y font, que par le ſens meſme des paroles. Mais Jeſus-Chriſt eſtant Dieu & homme, & ayant eu deſſein d'inſtruire tous les Chreſtiens qui devoient naiſtre dans la ſuite de tous les temps, par les paroles ſacrées qu'il a prononcées durant ſa vie mortelle, il parloit à tous les Chreſtiens en parlant à ceux qui l'écoutoient : Il les avoit tous preſens dans l'eſprit ; il ſçavoit l'impreſſion que ces paroles y feroient, & le ſens qu'ils y donneroient : Il ſçavoit qu'en prononçant ces paroles, *Cecy eſt mon Corps*, il imprimeroit dans tous les Chreſtiens du monde cette idée & ce ſens, que le pain conſacré eſtoit veritablement ſon corps ; que ce ſeroit ce ſens qui ſeroit ſuivi par tous ces petits qu'il eſt venu appeller à ſon royaume ; par tous les imitateurs de ſa vie pauvre, penitente, & retirée ; & enfin par tout le corps de ſon Egliſe ; & qu'il ny auroit qu'un petit nombre de gens qui s'efforceroient de prouver à la fin du monde, par des ſubtilitez de philoſophie, que toute la terre eſtoit dans l'erreur; que tous les Chreſtiens, horſmis eux n'entendoient pas les paroles de Jeſus-Chriſt ; qu'il n'avoit pas voulu dire que le pain conſacré fuſt ſon corps, mais ſeulement qu'il en eſtoit la figure. Peut-on donc s'imaginer, ſans faire un outrage horrible à la charité du

Fils de Dieu, & à sa justice mesme, qu'ayant, comme j'ay dit, toutes ces personnes presentes dans l'esprit, & prevoyant l'effet que ses paroles feroient en eux, il ait voulu jetter dans l'erreur tous les Chrestiens de tous les siecles & de tous les lieux du monde, & n'estre entendu que par ce petit nombre de Philosophes qui s'éleveroient aux derniers temps ? CHAP. I.

Que si l'on considere de plus que ces Philosophes qui prétendent seuls entendre le sens des paroles de Jesus-Christ sont convaincus d'erreurs sensibles & palpables sur un grand nombre d'autres points ; que ce sont les destructeurs de son Eglise, les ennemis declarez de cette police divine qu'il y avoit établie, & par laquelle l'Eglise avoit esté gouvernée jusques à eux; que ce sont des gens qui ont tâché de ruïner & l'exterieur de l'Eglise par l'aneantissement de l'Ordre Hierarchique, & l'abolissement des ceremonies; & l'interieur par la destruction de la penitence, de la pratique des conseils du Fils de Dieu, & par l'introduction d'une Morale detestable, qui fait une partie essentielle de leur Religion, on ne pourra regarder sans horreur cette pensée, que Jesus-Christ ait parlé pour n'estre entendu que par ses ennemis, & pour tromper tous ceux qui suivroient simplement ses paroles, & qui soûmettroient leur lumiere & leur raison à son autorité souveraine.

Enfin puisque Dieu a choisi la voye de la foy pour instruire le monde de ses mysteres, & que dans cette voye la verité se communique par les paroles, & non par l'examen des mysteres en eux-mesmes, il faut au moins que dans les lieux essentiels qui contiennent cette Foy, & qui ne sont point déterminez par d'autres plus clairs, il ait parlé un langage intelligible à ceux qui les prendroient au sens qu'elles impriment naturellement dans l'esprit ; & par consequent le consentement de toutes les Nations nous marquant ce sens naturel, & cette impression simple & commune, il nous marque le vray sens des paroles de Jesus-Christ.

Je sçay bien que M. Claude nous repliquera, que les Fideles des six premiers siecles ont pris les paroles de Jesus-Christ dans le sens des Calvinistes ; parce que c'est sa coûtume de se mettre ainsi en possession de toutes les choses contestées. Mais je sçay bien que toutes les personnes judicieuses ne se payeront pas de cette défaite, & qu'ils reconnoistront sans peine qu'il n'y a rien de plus déraisonnable, que de vouloir détruire ce qui est indubitable par ce qui est contesté. J'appelle encore le sentiment des six premiers siecles contesté, parce que je ne l'ay pas encore prouvé; & j'espere qu'il viendra un temps où j'auray sujet de le supposer comme certain & inconteſtable. Mais nous avons droit maintenant, aprés les preuves que nous avons apportées, de supposer comme une chose constante, que depuis le 7. siecle tous les Chrestiens de la terre ont toûjours esté dans la doctrine de la presence réelle, & de la transubstantiation. Or ce consentement de tous les peuples depuis mille ans suffit pour montrer quelle est l'impression simple, & par consequent quel est le veritable sens des paroles de I. C. Et bien loin qu'on le puisse détruire en y opposant les six premiers siecles, il fait voir invinciblement que les six premiers siecles ny peuvent estre contraires, & il en détermine le langage au sens de la presence réelle, comme nous l'allons montrer dans le chapitre suivant.

CHAPITRE. II.

II. CONSEQUENCE. *Que le conſentement prouvé de toutes les Egliſes dans la doctrine de la preſence réelle pendant les onze derniers ſiecles, détermine le ſens des paroles des Peres des ſix premiers.*

LE langage des anciens Peres, & des Chreſtiens des ſix premiers ſiecles, n'a point de luy-meſme beſoin d'eſtre expliqué ni déterminé; le ſens en paroît aſſez manifeſte à toutes les perſonnes ſinceres qui ſuivent pour en juger, les veritables regles de la raiſon. Mais parceque l'examen de ces queſtions conſiſtant dans la diſcuſſion de divers paſſages, il eſt facile de le rendre ſi long & ſi penible par la multitude des difficultez que l'on remuë, que le commun du monde en eſt accablé; il faut beaucoup eſtimer ces voyes abregées qui nous aſſurent du veritable ſens des Peres, en nous délivrant de la longueur des examens particuliers.

C'eſt un des avantages du livre de la Perpetuité, comme l'on a marqué dans le premier livre, que de decider tout d'un coup le ſens de la tradition, en faiſant voir que la doctrine de la preſence réelle n'ayant point eſté établie par innovation, il faut que ce ſoit la doctrine originelle de l'Egliſe. Mais la diſcuſſion particuliere que nous avons faite des Auteurs eccleſiaſtiques depuis la fin du ſixiéme ſiecle juſqu'à noſtre temps, nous donne encore lieu de nous ſervir de cette voye de preſcription d'une autre maniere auſſi naturelle & auſſi convainquante, qui eſt de conclure le ſens des expreſſions des anciens Peres par celuy où ces expreſſions ont eſté employées depuis le ſeptiéme ſiecle.

Car il eſt clair qu'il eſt contre la nature, contre la raiſon, & contre le ſens commun, que les meſmes expreſſions ayent eſté employées ſix cens ans durant dans un certain ſens par toutes les ſocietez chreſtiennes, & que dans tous les autres ſiecles qui ont ſuivi depuis, elles ayent eſté employées dans un autre ſens, ſans que perſonne ſe ſoit apperceu de cette équivoque.

Il eſt contre la nature que tous les Maiſtres eſtant d'une opinion, tous les diſciples ſoient entrez dans une autre, en ne croyant neanmoins que ſuivre les ſentimens de leurs Maiſtres.

Il n'eſt pas beſoin d'exagerer davantage les abſurditez de cette hypoteſe. M. Claude les reconnoiſt luy-meſme. Et c'eſt pourquoy il n'a pas voulu faire naiſtre la preſence réelle par ces équivoques que perſonne n'auroit demeſlées, ny ſuppoſer que les peuples ſoient tombez d'eux-meſmes dans la doctrine de la preſence réelle. Il veut qu'elle leur ſoit venuë d'ailleurs, & qu'elle leur ait eſté enſeignée expreſſément par les diſciples de Paſchaſe.

Mais ſi le ſens commun ne permet pas de ſuppoſer que les termes dont on s'eſt ſervi pour expliquer le myſtere de l'Euchariſtie, ayent eſté pris en un ſens durant les ſix premiers ſiecles, & en un autre ſens depuis; il s'enſuit qu'on a droit d'établir un autre principe tout contraire, qui eſt qu'ordinaire-

ment les meſmes expreſſions ont le meſme ſens dans les écrits de divers ſiecles, & que les Maiſtres les entendent comme il eſt certain que les diſciples les ont entenduës. CHAP. II.

Il ne faut plus qu'appliquer ce principe à l'examen des expreſſions des anciens Peres pour decider en peu de temps bien des queſtions. Car chacun ſçait qu'on trouve par tout dans les Peres, que l'Euchariſtie eſt le Corps de Jeſus-Chriſt : que le pain eſt fait le Corps de Jeſus-Chriſt; qu'il eſt changé au Corps de Jeſus-Chriſt : que nous recevons le Corps de Jeſus-Chriſt : que ceux qui le reçoivent indignement ſont coupables du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt ; que le Corps de Jeſus-Chriſt entre dans nous : qu'il ſe meſle avec noſtre chair. Il eſt facile de fournir cinq cens paſſages de cette ſorte ; & ils ſont ſi ordinaires dans les Peres, que les Catholiques negligent preſque de ſe ſervir de ceux qui ne contiennent rien que ces expreſſions ſi communes.

Les Calviniſtes ſe mocquent de tous ces paſſages ordinaires, & croyent s'en démeſler ſans peine par le moyen de leurs deux clefs de *vertu* & de *figure*. Ils entendent les uns non du vray Corps de Jeſus-Chriſt ; mais, comme ils parlent, d'un corps *typique*, d'un corps *ſymbolique*, d'un corps *figuratif*, & ils entendent les autres non de la realité du Corps de Ieſus-Chriſt, mais de la vertu morale de ce corps. La queſtion eſt donc ſi c'eſt en ce ſens que les anciens Peres les ont entendus. Car s'ils les avoient entendus au ſens de la preſence réelle, les Calviniſtes auroient certainement tort ; & ces paſſages qu'ils traittent avec mépris, deviendroient deciſifs & convainquans.

Il n'y a qu'à trouver le moyen de s'en aſſurer ; & en voicy un bien facile. C'eſt que les meſmes termes ſe trouvent dans les livres des diſciples de ces Peres, qui ont vécu depuis le ſeptiéme ſiecle. On s'en eſt ſervi dans tous les endroits du monde, & dans toutes les ſocietez Chreſtiennes. Or dans tous ces Auteurs poſterieurs & dans toutes ces ſocietez, le Corps de Jeſus-Chriſt ſignifie toûjours le vray Corps de Jeſus-Chriſt, & non ſa figure ny ſa vertu ; puiſque, comme nous avons fait voir, elles n'avoient point d'autre doctrine que celle de la preſence réelle. On a toûjours entendu que le pain eſtoit changé réellement, & non figurativement au Corps de I. C. Il eſt donc ſans apparence qu'on ait pris ces meſmes termes en un autre ſens que celuy-là dans les premiers ſiecles.

Quand les Chreſtiens de ces ſiecles poſterieurs n'auroient pas eſté les diſciples de ceux qui les ont précedez, la maniere dont ils ont entendu ces paroles, ne laiſſeroit pas d'eſtre deciſive, pour montrer qu'il les faut entendre en cette meſme maniere. Car elle marqueroit toûjours l'impreſſion naturelle que ces paroles font dans l'eſprit, qui eſt la vraye regle du ſens des expreſſions ; & elle donneroit lieu de conclure que comme les Chreſtiens des ſix premiers ſiecles n'avoient pas l'eſprit autrement fait que l'on a eu depuis, ils ne ſe formoient pas auſſi d'autres idées en entendant ces paroles, & qu'ils ne pouvoient pas prendre dans le ſens de figure & de vertu ce que l'on a pris depuis dans le ſens de realité & de

CHAP. II. ſubſtance. Mais il y a plus icy. Ce ne ſont pas ſeulement des hommes que l'on compare avec d'autres hommes; ce ſont des diſciples que l'on compare avec les Maiſtres. Il s'agit du ſens & de l'opiuion de ces Maiſtres, c'eſt-a-dire des Chrétiens des ſix premiers ſiecles; & cette queſtion ſe reduit à ſçavoir qui ſont ceux qui en ſont les mieux informez, où tous les Chrétiens du monde depuis le 7. ſiecle, qui ayant receu des ſiecles précedens la doctrine qu'ils ont tenuë, & la maniere de l'exprimer, ont entendu par les mots de *Corps de* Jeſus-Chriſt le vray Corps de Jeſus-Chriſt, & non un ſymbole; par celuy de *changement*, un veritable changement, un changement de ſubſtance, un changement qui rendiſt le Corps de Jeſus-Chriſt preſent, & non un changement metaphorique, un changement de vertu; ou les Miniſtres Calviniſtes, qui entendant par ces meſmes mots un ſimple ſymbole & un ſimple changement de vertu, doivent prétendre qu'ils entendent mieux le ſens de ces Peres, que ceux qui ont eſté inſtruits par eux, & qui leur ont immediatement ſuccedé.

Qui peut heſiter à prendre party ſur cette queſtion, & qui ne voit qu'eſtant impoſſible qu'au 7. ſiecle on ait ignoré le ſens des expreſſiõns des Chrétiens du 6. & que cette ignorance ait eſté generale par toute la terre, il y a certitude que les Miniſtres ſe trompent, & que ce ſont eux qui ne les entendent pas? Y a-t'il apparence, par exemple, que tous les Grecs, qui faiſoient leur lecture, & leur eſtude ordinaire des Livres de S. Chryſoſtome, qui l'ont pris pour la regle de l'interpretation de l'Ecriture, qui n'ont preſque fait que le copier, ſoient tombez dans un ſi étrange aveuglément, qu'ils ayent ignoré ſon ſens dans une infinité de lieux où il parle de l'Euchariſtie, & qu'ils ayent ſubſtitué à la pluſpart de ſes termes de nouvelles explications? Y a-t'il de l'apparence que cela ſoit arivé à l'égard de tous les autres Peres Grecs, Latins, Syriaques; & non ſeulement de tous les auteurs Eccleſiaſtiques, mais auſſi de tous les Eveſques, de tous les Docteurs, qui enſeignoient de vive voix, dont il faudroit que les paroles euſſent eſté priſes à contre ſens, s'ils euſſent entendu par le Corps de I. C. un corps ſymbolique, une image, une figure; & par ce changement dont ils parlent, un changement de vertu, puiſqu'il eſt certain que ces paroles ont eſté priſes depuis le 7. ſiecle pour le vray Corps de I. C. & pour un vray changement.

Ce qui rend cette ſuppoſition plus ridicule & plus impoſſible, eſt 1. Qu'il ne s'agit pas d'un ſeul mot, qui peut plus facilement s'abolir en un certain ſens, lorſqu'il y en a d'autres qui tiennent ſa place; mais il s'agit d'un tres-grand nombre d'expreſſions remarquées par les Miniſtres meſmes: com-

1 *Tertull l. 4. contra Marc. c. 40 Euſebius Caſar. in parall. Damaſc. l. 3. c. 45. Cyrillus, Hieroſ. 1. Cath. myſt. Greg. Nyſſ. de bapt. Chriſt. Aug. Serm. 83. de diverſ. cit. à Beda in 10.*

me 1 *Que le pain eſt fait le Corps de* JESUS-CHRIST: 2 *Que le pain & du vin ſont faits le Corps de* JESUS-CHRIST: 3 *Que le pain & le vin ſont changez, convertis, tranſelementez au Corps, au Sang, & en la ſubſtance du Corps de* JESUS-CHRIST: *Qu'ils deviennent le Corps de* JESUS-CHRIST: *Qu'ils paſſent au Corps de* JESUS-CHRIST: 4 *Qu'ils ſont le Corps & le Sang de* JESUS-CHRIST *aprés la conſecration:* 5 *Que l'on eſt fait participant du Corps & du Sang de* JESUS-CHRIST: 6 *Que nous touchons & que nous mangeons* JESUS-CHRIST *meſme:* 7 *Que le Corps de* JESUS-CHRIST *entre dans la bouche des*

Fidelles : [8] *Que son Corps & son sang habitent sur nos Autels : Que c'est le propre Corps de* JESUS-CHRIST : *Que nous prenons veritablement son precieux Corps ; Que c'est veritablement le Corps & le Sang de* JESUS-CHRIST. CHAP. II.

2. Il s'agit de plus d'expressions, dont le sens se seroit entierement changé, n'y ayant point eu de paroles qu'on ait substituées pour signifier ce que les Ministres prétendent qu'on a entendu par ces termes.

3. Il ne s'agit pas d'expressions rares, peu communes, peu populaires ; mais il s'agit au contraire d'expressions tres-frequentes dans les Auteurs, tres-communes dans les discours, tres-populaires dans l'usage ; puisqu'elles enferment la maniere dont l'on parloit au peuple de l'Eucharistie, & dont le peuple en parloit ; & qu'elles sont pour la plupart autorisées par les liturgies, qui sont les livres les plus communs & les plus connus de tous.

Il ne s'agit pas d'une expression locale, & particuliere à certains auteurs, à certaines Nations, à certaines Eglises, à certain temps ; il s'agit d'expressions communes à tous les auteurs, à toutes les Nations, à toutes les Eglises, & à tous les siecles.

Et cela supposé, je dis qu'on ne sçauroit s'imaginer de plus grande extravagance, que de prétendre qu'on se soit accordé dans toutes les Nations du monde à faire entrer dans toutes ces expressions un nouveau sens & à abolir l'ancien, sans que cét ancien & veritable sens ait subsisté dans aucune de ces expressions & dans aucun lieu, dans aucun auteur, dans aucune societé de celles qui sont dans le monde. Or il est certain que tous ces termes dont nous parlons se prennent presentement, & se sont pris il y a plus de mille ans, dans le sens de la presence réelle & de la transubstantiation. Et par consequent c'est-là le veritable sens de toutes ces expressions ; & il est impossible que les auteurs & tous les Chrétiens des six premiers siecles y en ayent entendu un autre.

A quoy sert donc à Aubertin & à Blondel de faire de longs amas de passages, pour montrer que les mots de *changer* & de *convertir* se peuvent entendre d'un changement accidentel, & que l'on dit que les hommes sont changez en bestes par la colere, ou seront changez en Anges par la mort, & qu'ainsi l'on pourroit dire que le pain est changé au Corps de I. C. quoyque ce ne fût pas un changement de substance.

Je n'examine pas icy la difference de ces expressions ; j'espere de faire voir ailleurs qu'il est sans apparence de les vouloir faire passer pour semblables. Mais il suffit de dire en un mot, pour renverser toute cette fausse critique, qu'il ne s'agit pas, par exemple, si les mots de changer, de convertir, & de transelementer, se peuvent entendre d'un simple changement accidentel ; mais s'ils ont esté effectivement entendus par les Peres dans ce sens, ou bien dans celuy d'un changement de substance, lorsqu'ils les ont appliquez à l'Eucharistie. Or cette question est decidée par ce consentement universel de toutes les Eglises du monde, qui ont toutes entendu effectivement par ces paroles un changement réel & substantiel, & non un simple changement de vertu & de figure, Car comme on ne peut pas s'imaginer qu'il ait pû arriver que les disciples des Chrétiens des six premiers siecles ayent tous pris à

Epist. ad Corinth.
2 *Gaud. tr. 2. in Exod.*
3 *Greg. Nyss. or. Catech.*
Amb. de in qui myst. c. 4.
Cyrill. Hier. Cat. 4. myst.
Euseb Emis. serm 5. de pasc.
4 *iustin Mart. Apol. 2.*
Iren l. 4. c. 34.
l. Tatian. in l. Diatess. Cyrill. Cat. 3. myst.
5 *Theoph. Antioch.*
6 *Chrysost. homil. 83. in Matth.*
7 *Aug. ad Ianuar.*
8 *Optat. Isidor. epist. 109.*
Gelas. Cyz. in diatr. conc. Nic.
Hesych. l. 1.

CHAP. II. contreſens ce qu'ils auroient lû de l'Euchariſtie dans leurs livres, & ce qu'ils en auroient entendu d'eux de vive voix; il s'enſuit par neceſſité que l'intelligence certaine de ces termes parmi les Chrétiens, qui ont vécu depuis le 7. ſiecle, eſt une preuve évidente du ſens qu'elles avoient dans les premiers.

Quand les paroles des anciens Peres ſeroient ambiguës, qui doute que la raiſon ne vouluſt que l'on s'en rapportaſt au témoignage de ceux qui ont eſté inſtruits immediatement par eux? Car qui ne ſçait qu'il y a une infinité de choſes qui paroiſſent maintenant obſcures & ambiguës dans les écrits des auteurs, & qui ne l'eſtoient nullement au temps que ces écrits ont eſté faits; parce que cette obſcurité ne vient que de ce qu'on ignore pluſieurs choſes qui eſtoient communes parmy eux, & de ce que nous n'entendons preciſément que ce qui eſt porté par les termes; au lieu qu'ils eſtoient accoutumez à ſuppléer en pluſieurs rencontres au defaut de l'expreſſion? Il eſt donc certain que ceux qui ont eu tous ces ſecours, ſont tout autrement croyables ſur le ſujet du ſens qu'il faut donner aux expreſſions des Peres, que des gens qui philoſophent mille ans aprés ſur ces expreſſions, & qui manquent de tous ces ſecours, qui les rendoient alors claires & intelligibles.

Et ainſi l'on ne peut nier que la raiſon n'oblige d'expliquer les expreſſions des auteurs du 6. ſiecle par celles des auteurs du 7. celles des auteurs du 5. par celles des auteurs du 6. & celles de ceux qui ont écrit dans le 4. par celles des auteurs du 5. & ainſi en remontant. De ſorte qu'ayant un point fixe; c'eſt-a-dire, ayant montré que la preſence réelle a eſté conſtamment crüe & receüe de tous les Chrétiens depuis le 7. ſiecle, & que toutes ces expreſſions ordinaires ſur le ſujet de l'Euchariſtie ont eſté entenduës ſelon cette doctrine, il eſt indubitable que cette meſme preuve s'étend naturellement à tous les ſiecles précedens, & qu'elle oblige de conclure qu'on a entendu les meſmes expreſſions dans le meſme ſens.

Si cette preuve eſt deciſive à l'égard des ſçavans meſmes, & ſi elle fait voir qu'ils ne peuvent ſans bleſſer la raiſon, preferer les raiſonnemens qu'ils font ſur les expreſſions des auteurs des ſix premiers ſiecles, à l'autorité de toutes les Egliſes du 7. & des autres ſiecles ſuivans, qui les ont toutes entenduës au ſens des Catholiques; combien le doit elle eſtre encore davantage à l'égard de tous ceux qui ſont incapables d'examiner en détail tous ces paſſages & toutes ces expreſſions, & d'en juger par leur propre lumiere; puiſque toute la queſtion ſe reduit à leur égard à ce point, qui ſont ceux qui meritent mieux d'eſtre crûs dans l'intelligence du langage des premiers ſiecles, ou les Chreſtiens de toute la terre, qui ſuccedant à ceux qui y ont vécu, & ayant eſté inſtruits par eux, ont pris ces expreſſions dans le ſens de la preſence réelle; ou des Miniſtres temeraires qui viennent ſoutenir mille ans aprés, que tous ceux qui les ont priſes en ce ſens, ont eſté plongez dans une pernicieuſe erreur, & n'ont pas compris le ſens des auteurs des ſix premiers ſiecles.

CHAP. III.

CHAPITRE III.

III. CONSEQUENCE. *Que tous les exemples d'expreſſions rapportez par Aubertin, pour montrer qu'on peut prendre en un ſens metaphorique les paſſages par leſquels les Catholiques établiſſent la preſence réelle & la tranſſubſtantiation, ne ſont nullement ſemblables*

TOUS ceux qui ont lû le livre d'Aubertin ſçavent qu'un des principaux artifices dont il ſe ſert pour éluder les paſſages par leſquels les Catholiques prouvent la preſence réelle & la tranſſubſtantiation, eſt d'en propoſer d'autres qui paroiſſent ſemblables, & qui neanmoins ſe prennent, ſoit dans l'Ecriture ſoit dans les Peres en un ſens metaphorique. Et il faut reconnoiſtre que ſi en ce point il ne témoigne pas beaucoup d'exactitude de jugement, il témoigne au moins beaucoup de lecture; & que ce ramas d'expreſſions ſemblables en apparence à celles qu'il veut expliquer, ne s'eſt pû faire qu'avec un fort grand travail.

C'eſt ainſi que dans le Chapitre II. du premier livre il ramaſſe beaucoup de paſſages de l'Ecriture, où il prétend que le mot *eſt*, eſt pris pour ſignifier.

C'eſt ainſi que dans l'examen de S. Cyrille de Jeruſalem il prétend prouvet que les mots de *mutari in Corpus Chriſti*, n'emportent point un changement ſubſtantiel, par pluſieurs exemples où ces mots ne marquent qu'un changement metaphorique.

C'eſt ainſi que dans la page 461. il tâche de montrer que le mot de χωρίως proprement, eſt compatible avec un ſens de figure & de metaphore.

C'eſt ainſi que dans la page 481. il rapporte divers exemples pour faire voir que cette expreſſion de S. Gregoire de Nyſſe, *Corpus Chriſti dicitur & eſt*, ne conclud pas que le pain conſacré ſoit le Corps de Jeſus-Chriſt autrement qu'en figure.

Il explique de la meſme ſorte les mots de tranſmutation, μεταποίησις; de tranſelementation, μεταστοιχείωσις; & il prétend faire voir qu'ils ſont employez ſouvent en des uſages metaphoriques. *pag. 487. 488. 489.*

Enfin on peut dire veritablement qu'en oſtant à Aubertin cette comparaiſon de paſſages, on luy oſte tout ce qu'il a de ſpecieux, & qui peut ébloüir les perſonnes ſimples.

Il eſt donc d'une extrême importance de faire voir l'abus qu'il fait de ces comparaiſons.

Et pour cela il y a deux voyes; l'une plus longue, l'autre plus courte. La premiere eſt, de marquer preciſément par raiſonnement la difference de ces expreſſions qu'il compare, & de faire voir qu'elles ne ſont pas ſemblables; que l'on a dû prendre les unes pour metaphoriques, & les autres pour ſimples & litterales.

C'eſt ainſi qus nous avons montré que cette expreſſion de tous les Peres & de toutes les nations, *que l'Euchariſtie eſt veritablement & proprement le Corps de* JESUS-CHRIST, n'eſt nullement ſemblable à celles auſ-

CHAP. III. quelles elle eſt comparée par Aubertin, comme de dire que Jeſus-Chriſt eſt le vray Melchiſedech, que les Chrétiens ſont les vrays Iſraëlites. Et c'eſt en cette maniere que nous eſperons prouver dans le ſecond volume que toutes ces comparaiſons d'expreſſions qu'Aubertin fait, ſont toutes fauſſes, & qu'elles découvrent qu'il n'avoit aucune juſteſſe d'eſprit.

Cette voye eſt ſans doute fort bonne pour ceux qui ont le loiſir de s'appliquer à cét examen, & qui ont l'eſprit propre à ces conſiderations un peu abſtraites. Mais il faut avoüer qu'elle eſt longue, puiſqu'il s'agit d'expliquer un aſſez grand nombre d'expreſſions & de paſſages. Et l'on doit reconnoiſtre de plus que ce n'eſt pas la voye commune dont les hommes ſe ſervent dans le diſcernement des expreſſions. Ils diſtinguent fort bien celles qui ſont differentes: ils ne les confondent point, ils ne manquent point de donner un ſens aux unes, & un autre ſens aux autres, ſans qu'il leur arrive que fort rarement de faire des reflexions expreſſes ſur les differences qu'elles ont entr'elles. Il y en a meſme beaucoup qui ne ſont pas capables de les faire, & qui ne s'y trompent neanmoins jamais.

Comment donc les diſtinguent-ils? C'eſt par une veuë ſimple de l'eſprit, par une impreſſion qui ſe fait ſentir, & que j'appelle pour cela *ſentiment*. Ils ſentent que ces expreſſions ont des ſens differens, quoique peuteſtre ils ſeroient bien empeſchez à en marquer la difference. C'eſt ainſi que les hommes jugent preſque de la diverſité de toutes les choſes du monde. On reconnoiſt tout d'un coup qu'un homme qui reſſemble à un autre, n'eſt pas neanmoins le meſme, ſans s'amuſer à conſiderer en détail ce qu'il y a dans le viſage de l'un, qui n'eſt pas dans celuy de l'autre. L'impreſſion marque tout cela dans l'eſprit, ſans qu'elle luy en faſſe connoiſtre diſtinctement les differences particulieres.

Cette voye de diſtinguer les choſes par *ſentiment*, eſt non ſeulement la plus univerſelle, mais elle eſt auſſi la plus ſeure, la plus fine, & la plus ſubtile. Car il y a une infinité de choſes, comme j'ay dit, dont on ſent la difference ſans la pouvoir exprimer. Les perſonnes qui ne ſont pas accoutumées à voir des jumeaux fort ſemblables, s'y trompent ſouvent; mais ceux qui vivent avec eux ne s'y trompent point, & ne prennent jamais l'un pour l'autre; & neanmoins ils auroient ſouvent de la peine à dire ce qui les diſtingue. C'eſt un certain air qui naiſt de quantité de petites differences, & qui imprime dans l'eſprit l'idée d'une diſtinction fort ſenſible, quoiqu'il ſoit fort difficile de la marquer par les paroles. La raiſon en eſt que ce ſentiment qui diſtingue les choſes naiſt d'une veuë confuſe d'un tres-grand nombre de parties & de circonſtances, que l'eſprit voit tout d'un coup, & qui font par là une impreſſion fort differente de toute autre impreſſion; au lieu que le raiſonnement ne s'applique qu'à peu de principes qui peuvent n'eſtre pas ceux qui ſont la cauſe de la diſtinction des choſes.

Il eſt donc viſible que la voye commune que les hommes ont pour diſtinguer les choſes & les expreſſions, eſt la diverſité des impreſſions qu'elles font ſur leur eſprit; de ſorte que qui eſt aſſuré que des paroles forment differentes impreſſions ſur l'eſprit, ſçait en meſme temps qu'elles ſont differentes, ſoit que l'on puiſſe, ſoit qu'on ne puiſſe pas marquer ce qui les diſtingue. Il ſuffit

que l'on le ſente. Les hommes n'en demandent pas davantage. Ils n'ont pas besoin de tout cét embarras de raiſonnement. Le reſte n'eſt que pour la curioſité, & non pour l'utilité. CHAP. III.

Pour renverſer donc toutes ces comparaiſons d'expreſſions qu'Aubertin a faites avec tant de peine & de travail, il ſuffit de répondre que le ſentiment & l'impreſſion, qui eſt la regle la plus commune & la plus ſeure de la diſtinction des expreſſions, diſtingue & ſepare toutes celles qu'il rapporte comme ſemblables, puiſque les hommes en ſuivant leur impreſſion & leur ſentiment, ont toûjours pris les unes en un ſens, & les autres dans un autre.

Il dit que ces paroles de JESUS-CHRIST, *Cecy eſt mon Corps*, par leſquelles il a inſtitué l'Euchariſtie, ſont ſemblables à ces autres paroles de l'Ecriture, *les ſept vaches ſont ſept années, la pierre eſtoit* CHRIST, *le Roy eſt la teſte d'or.* Mais on luy repond qu'il ſe trompe, & on le fait voir en meſme temps par une preuve deciſive & certaine, qui eſt, que jamais perſonne n'a crû que les ſept vaches fuſſent réellement ſept années, ny que la pierre fuſt réellement JESUS-CHRIST, ny que le Roy Nabuchodonoſor euſt réellement une teſte d'or: mais que toutes les nations du monde ont crû ſur ces paroles de JESUS-CHRIST, *Cecy eſt mon Corps*, que le pain conſacré eſtoit réellement & veritablement le Corps de JESUS-CHRIST, comme nous l'avons montré. Et par conſequent ces expreſſions ſont tres-differentes. pag. 487.

Il dit que cette expreſſion de ſaint Gregoire de Nyſſe, que le pain *eſt tranſmué* au Corps de JESUS-CHRIST, eſt ſemblable à celle de ſaint Jerôme, *que tout ce que nous penſons, que nous diſons, & que nous faiſons, eſt changé par le feu du ſaint Eſprit en une ſubſtance ſpirituelle*; ou à ce que dit ſaint Cyrille, *que nous ſommes changez au Fils de Dieu.* Mais je luy répons que ſans examiner la difference de ces expreſſions, il eſt viſible qu'elles ſont certainement tres-differentes, puiſque les unes n'ont jamais donné l'idée à qui que ce ſoit, ny que les penſées, les actions, & les paroles fuſſent réellement changées en une ſubſtance ſpirituelle, ny que nous ſoyons réellement changez au Fils de Dieu; & que les autres ont perſuadé à toutes les nations du monde, que le pain eſtoit réellement changé au Corps meſme de JESUS-CHRIST.

Voilà la regle la plus ſeure de la difference des expreſſions & il n'y a qu'à l'appliquer à toutes les fauſſes comparaiſons d'Aubertin. Car il ſe trouve toûjours que le ſentiment univerſel & commun de toutes les nations a tellement diſtingué les expreſſions qu'il repreſente comme ſemblables, qu'il ne les a jamais confonduës, & qu'il a toûjours pris les unes dans un ſens, & les autres dans un autre.

Et que M. Claude ne nous diſe pas que je ſuppoſe la queſtion, en mettant en fait d'une part que tous les Chreſtiens n'ont jamais pris ces expreſſions metaphoriques alleguées par Aubertin, autrement que comme metaphoriques, & de l'autre qu'ils ont toûjours pris les expreſſions qui regardent l'Euchariſtie, dans le ſens de la preſence réelle. Car de ces deux choſes la premiere eſt accordée par M. Claude, & l'autre eſt prouvée par tout ce Livre, aumoins

CHAP. III. à l'égard des dix derniers ſiecles, & l'impreſſion generale que ces paroles ont faite pendant dix ſiecles, prouve, comme nous l'avons dit, celle qu'elles ont faite dans les ſix premiers. L'impreſſion de ces expreſſions a donc toûjours eſté differente. Et par conſequent elles ſont differentes en elles-meſmes.

Cela fait voir que toute la ſubtilité des Miniſtres ne va qu'à obſcurcir le ſens commun, & que leur maniere de raiſonner ſe termine à l'aveuglement auſſi-bien qu'à l'hereſie. Leur but eſt d'empeſcher les hommes de ſentir ce qu'ils ſentent, & de diſtinguer ce qu'ils diſtinguent. Qu'on laiſſe agir les hommes ſelon le ſens commun, ils n'auront nulle difficulté à entendre, que quand Saint Chryſologue dit *que l'or convertit les hommes en beſtes*, il ne veut pas dire qu'il les change réellement en beſtes : & le meſme ſens commun leur a fait juger au contraire, que quand on prie Dieu dans les liturgies d'envoyer le Saint Eſprit pour changer le pain & le vin en ſon Corps & en ſon Sang, on entend le prier de les changer réellement & effectivement. Ils n'ont jamais eu la moindre difficulté ſur le ſens de ces expreſſions. Ils les ont parfaitement diſtinguées. Ils ont toûjours pris l'une dans le ſens de figure, & l'autre dans un ſens de realité. Qu'eſt-ce donc que prétend Aubertin ? Il prétend par la reſſemblance exterieure & groſſiere des termes, à laquelle il applique l'eſprit, étouffer ce ſentiment net & vif par lequel nous diſtinguons ſi clairement ces expreſſions ſans aucune confuſion ; c'eſt-a-dire qu'il tâche d'éteindre dans les hommes la lumiere du ſens commun, & de les rendre groſſiers & ſtupides en leur rempliſſant l'eſprit de ces vaines ſubtilitez.

Cela ſuffit à tout homme raiſonnable pour rejetter tout ce vain appareil de comparaiſons, dans leſquelles on repreſente comme ſemblables des expreſſions que les hommes n'ont jamais confonduës. Mais parce que les Miniſtres ne ſont jamais contens ſi on n'entre dans leurs voyes, & qu'on ne les convainque par raiſonnement, on tâchera de les ſatisfaire en ce point dans le 2. Volume, & de leur montrer qu'ils n'ont pas le raiſonnement plus juſte que cette veuë ſimple que nous avons appellée ſentiment.

Cependant il eſt bon de remarquer que la difference de ces expreſſions eſtant ſi viſible & ſi nette par la regle du ſentiment qui les diſtingue, il ne faut plus mettre en queſtion ſi elles ſont differentes ; puiſque cela doit paſſer pour conſtant ; mais qu'il faut examiner ſeulement ce qui en fait la difference, en la ſuppoſant comme certaine : & ainſi c'eſt encore une des conſequences de ce que nous avons établi, *que toutes ces comparaiſons d'expreſſions qu'on trouve dans Aubertin ſont autant d'illuſions & de ſophiſmes*, puiſqu'il prétend unir ce que la nature & le ſens commun ſeparent, & ont toûjours ſeparé.

CHAPITRE IV.

IV. CONSEQUENCE. *Que la pluſpart des expreſſions dont les Miniſtres abuſent contre la preſence réelle & la tranſſubſtantiation, s'allient naturellement avec cette doctrine.*

JE ne feray que marquer cette quatriême conſequence, parce qu'il faudroit faire un long traité pour la mettre dans ſon jour, & qu'il y aura lieu de le faire ailleurs. C'eſt que comme par la conſequence precedente tous les termes qui ont eſté pris conſtamment depuis le 7. ſiecle dans le ſens de la preſence réelle, ſe doivent expliquer au meſme ſens, lorſqu'on les rencontre dans les auteurs qui précedent cette epoque: de meſme tous les termes qui s'allient avec la creance de la preſence réelle dans les ſiecles où on l'a certainement cruë, ne peuvent ſervir d'argument & de preuve qu'on ne la crût pas dans les ſix premiers.

L'équité de cette conſequence eſt toute viſible. Car pourquoy ces termes ſubſiſtant dans les auteurs qui ont vécu depuis le 7. ſiecle avec la perſuaſion de la preſence réelle, auroient-ils eſté incompatibles avec cette doctrine dans les ſix ſiecles précedens? Pourquoy la nature qui a porté les auteurs poſterieurs à s'en ſervir ſans préjudice de leur ſentiment, n'aura-t'elle pas pû produire le meſme effet dans les premiers ſiecles? Et enfin qu'elle difficulté y a-t'il à entendre ces termes dans les Peres des premiers ſiecles en un ſens qui ne bleſſe point la doctrine catholique, ſi ce ſens ſe trouve autoriſé par le conſentement & par l'uſage des dix ſiecles ſuivans? Y a-t'il au contraire une maniere plus naturelle de reſoudre les difficultez? Cependant par cette regle une grande partie des objections des Miniſtres tombe par terre.

Ils nous oppoſent, par exemple, que l'on donne ſouvent dans les Peres à l'Euchariſtie le nom de pain & de vin, de fruit de la vigne, &c. Mais on leur répond que ce meſme langage ſe trouve dans tous les Grecs & les Latins des derniers ſiecles, comme on le peut voir en divers endroits de cét ouvrage, & ſur tout dans le VIII. Livre. Et ſans aller chercher bien loin des exemples, en voicy un formel de l'Archeveſque de Gaza, qui declare d'une part tres-nettement dans ſon écrit, qu'il ne reſte pas dans l'Euchariſtie la moindre partie de la matiere du pain, & qui ne laiſſe pas de dire de l'autre, que le Corps de Jeſus-Chriſt eſt dans le pain & le vin comme dans un Sacrement, *In pane & vino tamquam in Sacramento.*

Pierre de Sicile dit, comme nous avons vû, que Jeſus-Chriſt *donna de vray pain à ſes diſciples*: & cependant il n'y a rien de plus formel que cét auteur pour la tranſſubſtantiation, comme nous l'avons montré.

Les Miniſtres abuſent ordinairement des paſſages des Peres, où il eſt dit que l'Euchariſtie n'eſt pas un pain commun, un ſimple pain, comme parlent S. Juſtin, S. Irenée, & S. Cyrille de Jeruſalem. Mais l'Archeveſque de Gaza dit auſſi-bien que ces Peres, que *l'Euchariſtie n'eſt pas* UN PAIN COMMUN *comme celuy que l'on mange, ny un vin commun comme ce-*

CHAP. IV. *luy que l'on boit* d'ordinaire : *que c'eſt vrayement un pain qui ſanctifie ceux qui le reçoivent :* NON EST *panis iſte communis qui guſtatur, non eſt vinum uſuale quod hauritur.*

Les Miniſtres prétendent tirer avantage de ce que S. Chryſoſtome exhorte ceux qui communient de s'envoler dans le Ciel, parce que les aigles s'aſſemblent auprés du corps. Mais l'Archeveſque de Gaza n'exhorte pas ſeulement à s'élever au Ciel, il dit meſme que nous y ſommes actuellemens élevez: *Aio per cibum divinum, per Deum corporatum, quo conjuncti propemodum fermentamur, atque unimur cum Chriſto; imò ad cœlum uſque communicantes evehimur.*

Aubertin pag. 321. Chryſoſt. hom. 24. in epiſt. ad Corinth.

Ils font grand bruit de certains paſſages de quelques Peres, qui diſent que le Seigneur appelle le pain ſon Corps ; qu'il appelle le pain ſon propre Corps, & ſa chair froment ; qu'il honore le pain du nom de ſon Corps. Mais Jeremie Patriarche de Conſtantinople, dont je ne croy pas qu'il prenne envie aux Miniſtres de rendre encore la foy ſuſpecte ſur le point de la tranſſubſtantiation, dit auſſi bien que ces Peres, *qu'aprés que* JESUS-CHRIST *eut celebré la Cene ſelon la loy de Moyſe, il donna à ſes diſciples un nouveau ſacrifice ; rompit premierement le pain, le diſtribua, & le nomma ſon Corps:* οἰκεῖον σῶμα αὐτὸν καλέσας.

Cypr. epiſt. ad Theod. dial. 1. Anth epiſt. 4. ad Ceſarium Monachum.

Photius dans une lettre au Pape Nicolas, joint cette expreſſion avec celle qui marque naturellement la tranſſubſtantiation. *O merveille,* dit-il, *le pain commun eſt changé au Corps de* JESUS-CHRIST, *& le vin commun eſt appellé Sang :* ὦ τῦ θαύματος ὁ κοινὸς ἄρτος εἰς σῶμα Χριστοῦ μεταβάλλεται, καὶ ὁ κοινὸς οἶνος αἷμα χρηματίζει.

Apud Allat. Exercit. adverſ. Creygt. pag. 443.

Ils ramaſſent avec grand ſoin les paſſages des Peres où les ſymboles ſont appellez du nom de figure à cauſe des rapports qu'ils ont avec le Corps de Jeſus-Chriſt ; & ils s'imaginent en pouvoir conclure que le Corps de Jeſus-Chriſt n'y eſt donc pas enfermé. Mais outre que l'on trouve ce meſme langage dans le 7. & le 8. ſiecle, c'eſt-a-dire dans un temps où l'on ne peut avec la moindre apparence douter que la preſence réelle ne fuſt reconnuë de tous les Chreſtiens, on le trouve de meſme dans le 11. ſiecle, & lorſque l'on condamnoit ceux qui nioient la preſence réelle, ſans que ceux qui eſtoient les plus ennemis de l'erreur de Berenger en ayent eſté ny bleſſez ny ſcandaliſez, ny qu'ils ayent meſme relevé ces termes. Car chacun ſçait que le Cardinal Humbert eſt la perſonne du monde la moins ſuſpecte d'avoir eſté favorable à Berenger. Cependant ce Cardinal diſputant contre Nicetas Pectorat, ne le reprit en aucune ſorte d'avoir appellé deux fois les ſymboles du nom de figure, comme l'on voit dans deux paſſages : *Divinam autem naturam, quiſquis rationis eſt compos, dicet aliquando azymum & mortuum quod in ſacrificio vos Deo offertis, quod in figura vivæ carnis domini comeditis.* Et plus bas : *Percunctamur igitur vos, hæc tria, aquam, farinam, & ignem ad aliquid accipitis, & cujus effigiem hæc eſſe eſtimatis ?* Ainſi ſelon cét auteur, les pains azymes, & les parties qui les compoſent ſont des figures & des images ; & neanmoins ſelon le meſme auteur, c'eſt le corps de Jeſus-Chriſt. *Gratiæ panem comedunt, qui eſt corpus Chriſti :* Et nous mangeons la chair de Jeſus-Chriſt dans le pain changé: *Quam* (carnem Chriſti) *comedentes in pane, qui immutatus eſt per ſpiritum*

Blondel Eclairciſſ. pag. 88. & ſuivantes.

& effectus corpus Chriſti, vivimus in ipſo, tanquam vivam & deificatam carnem edentes. CHAP. IV.

Ils abuſent ſouvent de quelques lieux des Peres qui diſent que Jeſus-Chriſt nous a commandé de faire le pain de l'Euchariſtie en memoire de ſa mort; & Aubertin ne perd aucune occaſion d'objecter ces ſortes de paſſages. Mais s'ils veulent conſulter les livres de ceux qu'ils appellent ou doivent appeller tranſſubſtantiateurs, ils ne trouveront rien de plus ordinaire que ces ſortes de reflexions; & ils les trouveront meſme jointes quelquefois avec un aveu exprés de la tranſſubſtantiation. *Justin. contra Triph.*

Comme nous avons accoutumé, dit Jeremie, *de graver dans des colomnes & dans des trophées les victoires des grands capitaines, par leſquelles nous avons eſté conſervez; de meſme nous exprimons la mort de* JESUS-CHRIST *par ces dons divins.* *Hierem. Patr. in prima reſp. pag. 100.*

Et Germain Patriarche de Conſtantinople appelle la principale hoſtie, celle qui figure & qui montre la divine paſſion; ἐν ᾧ δείκνυται καὶ τυποῦται τὸ θεῖον καὶ ζωηφόρον πάθος.

Pierre Patriarche d'Antioche, qui eſtoit du temps de Berenger, dans une lettre qu'il écrivit à l'Eveſque de Grade, dit *que le pain fait avec du levain eſtant ſanctifié par la conſecration, & changé au corps immaculé de Noſtre Seigneur I. C. nous a eſté donné en memoire de ſon incarnation.*

Jean Patriarche de Jeruſalem, dans un traité des azymes cité par Allatius, dit *que le pain & le vin ſont changez au Corps & au ſang de* CHRIST, *& ſont établis pour nous faire reſſouvenir de la terrible & veritable victime qui abolit les iniquitez du monde.* *Exerit. adverſ. Creyght. p. 490.*

Nicolas de Methone unit auſſi ces deux veritez, par l'une deſquelles les Miniſtres prétendent détruire l'autre. *Il eſtoit neceſſaire*, dit-il, *qu'eſtant hommes comme nous ſommes, & ſoumis à la loy du temps pere de l'oubly, on nous fit reſſouvenir de ce bien-fait, afin de nous empeſcher de l'oublier, comme nous faiſons, quand nous n'avons encore aucune part à la grace. Et c'eſt pourquoy Dieu a choiſi les ſymboles myſtiques du pain & du vin, qui ſont changez par une conſecration ſpirituelle au Corps & au Sang de I. C. & par leſquels la mort du Seigneur, & ſa reſurrection vivifiante eſt toûjours annoncée.* Et c'eſt encore ſelon le meſme langage que dans la liturgie de S. Baſile l'Euchariſtie eſt appellée *type de la reſurrection.* *Nicol. Methon. tract. de azymis apud Allat. c. p. 432.*

Ils s'imaginent trouver leur ſens dans les paſſages, où le Corps de Jeſus-Chriſt, que nous recevons dans l'Euchariſtie, eſt appellé *ſpirituel, myſtique, intelligible*; ou bien où il eſt dit *que nous le recevons ſpirituellement & myſtiquement, en myſtere, & Sacrement.* Cependant tout Paſchaſe eſt plein de ces expreſſions, comme nous l'avons fait voir. Les Grecs d'à preſent dans le Triode du Jeudy ſaint, chantent encore qu'ils reçoivent ſon ſang myſtiquement: αὐτοῦ τὸ σῶμα εὐσεβῶς, καὶ αὐτοῦ τὸ αἷμα μυστικῶς μεταλαμβάνομεν. Et Gennade, qui a écrit pour le Concile de Florence, en comparant l'Euchariſtie avec la Cene legale, dit *que ce qui eſtoit ſur la table legale eſtoit charnel, & que ce qui eſt ſur la noſtre eſt ſpirituel: Quia carnea illa illius menſæ erant, hæc ſpiritualia.* Un auteur du 7. ſiecle dans la vie d'Auſtregiſile, parle de la meſme ſorte: *Myſticum prece conficit Chriſti corpus.*

CHAP. IV. Ils croyent tirer grand avantage de ce que quelques Peres, comme S. Gaudence, le Commentaire attribué à S. Jerôme, Primaſe Eveſque d'Adrumet, comparent l'Euchariſtie à un gage que Jeſus-Chriſt nous a laiſſé pour nous tenir lieu de ſa preſence. Mais ils trouveront par tout la meſme penſée, comme dans Remy d'Auxerre & dans Agapius Religieux du mont Athos, qui eſtant l'un & l'autre ſi grands defenſeurs de la tranſſubſtantiation, ne laiſſent pas de dire, comme nous avons vû, que l'Euchariſtie nous tient lieu de Jeſus-Chriſt, & qu'elle nous a eſté laiſſée au lieu de luy: ἀντ' αὐτοῦ.

In c. 11. epiſt. 1. ad Corinth.

Tous les mots dont les Miniſtres font auſſi tant de myſteres, comme ceux de Sacrement, de type, de myſtere du Corps de Jeſus-Chriſt, de Corps de Jeſus-Chriſt en Sacrement, & en myſtere, de ſanctification du pain, ſe trouvent par tout dans les auteurs poſterieurs, & le veritable ſens de ces mots ſe trouve en meſme temps marqué. Ce qui fait voir que ce ne ſont que des expreſſions imparfaites, qui ſont ſupplées par l'intelligence commune, comme celle de *Sacrement de l'Autel* l'eſt parmy les Catholiques; puiſque ne deſignant l'Euchariſtie que par une condition ſi generale, elle ne laiſſe pas de nous fournir l'idée entiere de tout ce qui eſt contenu dans ce Sacrement.

En voilà aſſez pour ſervir d'échantillon de ce que l'on peut dire ſur ce ſujet. Il me ſuffit d'avoir établi icy la regle generale, qui eſt que toutes les expreſſions qui ſe trouvent avoir eſté employées naturellement par des perſonnes tres-perſuadées de la tranſſubſtantiation, ne doivent point eſtre eſtimées contraires à cette doctrine, & que l'on doit mettre de ce nombre toutes celles qui ſe trouvent en uſage dans les auteurs qui ont écrit pendant les temps où nous avons montré que la tranſſubſtantiation eſtoit univerſellement crûë & reconnuë.

Cette regle eſt d'autant plus importante, que faute d'avoir aſſez conſideré ces expreſſions compatibles ou incompatibles avec la doctrine de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation, les heretiques ſe fortifient dans leur égarement, & les Catholiques meſmes tombent dans le trouble. Et la raiſon en eſt que les uns & les autres jugent des expreſſions par rapport au langage qui s'eſt introduit depuis que l'on a eu en veüe de combattre expreſſément l'hereſie ſacramentaire. Or il eſt certain que cette veuë fait que l'on s'éloigne en quelque ſorte du langage naturel, en portant à éviter avec ſoin quantité d'expreſſions innocentes, auſquelles on ſe ſeroit porté de ſoy-meſme, & à s'exprimer d'une maniere plus forte & plus préciſe que l'on ne feroit ſi l'on n'avoit point deſſein de prévenir les illuſions des Miniſtres, & l'abus qu'ils font des termes.

Il arive de là que les Calviniſtes d'une part trouvant quelque difference entre le langage des ſcholaſtiques, & celuy des anciens Peres, s'imaginent que cette difference d'expreſſions enferme une difference de ſentimens & de doctrine, & prétendent tirer avantage de tout ce qui leur paroiſt dans les anciens auteurs eſtre éloigné du langage ſcholaſtique: & que de l'autre les Catholiques moins inſtruits ſont quelquefois troublez, en voyant dans les Peres des expreſſions dont ils auroient peine à ſe ſervir, parce qu'elles

ne

ne ſont plus ſi ordinaires, & qu'elles ont eſté comme bannies, non par la nature, mais par la vûe de l'abus que les Calviniſtes en ont fait. CHAP. IV.

Le remede donc à cét inconvenient, eſt de ſe défaire de cette vûe de l'hereſie ſacramentaire, qui faiſant impreſſion ſur l'eſprit, change en quelque ſorte les expreſſions; & d entrer dans cette diſpoſition tranquille, dans laquelle ont dû eſtre ceux qui eſtant tres-perſuadez de cette doctrine n'en ont parlé que pour ſe faire entendre à des perſonnes, qui en eſtoient auſſi perſuadez qu'ils l'eſtoient eux-meſmes. Or pour ſe former une idée de cette diſpoſition, & de ce langage naturel ſur le ſujet de l'Euchariſtie, il n'y a rien de meilleur que de conſulter les écrits de ceux, qui vivant dans un ſiecle, où la tranſſubſtantiation eſtoit certainement crûë & non combatuë, n'en ont pû parler qu'en cette maniere toute naturelle.

Nous avons déja droit de mettre de ce nombre tous les auteurs Grecs qui ont vécu depuis le commencement du 7. ſiecle juſqu'à noſtre temps, & toutes les autres ſocietez Chreſtiennes; puiſque comme nous l'avons prouvé, la preſence réelle & la tranſſubſtantiation y ont toûjours eſté crûës ſans conteſtation. Nous pouvons auſſi mettre au meſme rang tous les auteurs Latins qui ont écrit depuis ce meſme temps juſques à Berenger, puiſque nous avons fait voir cette doctrine auſſi établie dans l'Egliſe Latine que dans la Grecque. Ceux meſmes qui ont écrit depuis Berenger ne ſont pas inutiles, pour faire connoiſtre que certaines expreſſions ſont tres-compatibles avec la doctrine de la preſence réelle. Car ſi l'on fait voir qu'ils s'en ſont ſervis, c'eſt une preuve évidente qu'elles ſont ſi naturelles; que la vûë meſme de l'erreur contraire n'a pas eſté capable de les exclure entierement du langage de l'Egliſe.

Ainſi l'on peut dire que ſur ce ſujet la regle negative eſt tres-veritable, ſçavoir que toutes les expreſſions de ceux qui ont crû certainement la tranſſubſtantiation, ſe peuvent allier avec cette doctrine, & ne prouvent point que celuy qui s'en ſert ne l'ait pas tenuë. Mais la regle contraire ſeroit fauſſe, qui eſt que toutes les expreſſions qui ſont évitées par ceux qui tiennent cette doctrine, y ſoient effectivement contraires; puiſque, comme nous avons dit, ce n'eſt pas tant la nature qui porte à éviter ces expreſſions, que l'impreſſion que l'on a de l'abus que les Sacramentaires en peuvent faire.

Ce que j'ay dit icy de cette regle qui diſtingue les expreſſions compatibles & incompatibles avec la doctrine de la preſence réelle, ſuffit pour toutes les perſonnes de bonne foy, qu'il n'eſt beſoin que de mettre dans le droit chemin, & qui prevoyent aiſément la conſequence que l'on peut tirer d'une maxime auſſi feconde que celle-cy. Mais pour les autres qui ne voyent que ce qu'on leur montre expreſſément, peut-eſtre qu'on aura lieu de les ſatisfaire davantage en un autre endroit.

CHAPITRE. V.

V. CONSEQUENCE. *Que les Catholiques ont droit de ſuppoſer ſans autres preuves, que les paſſages des Peres s'entendent dans le ſens auquel ils les prennent; & que toutes les réponſes des Calviniſtes dans leſquelles ils n'établiſſent pas le leur par des demonſtrations évidentes, ſont ridicules & déraiſonnables.*

LA cinquième conſequence eſt encore d'une fort grande étenduë; parce qu'elle fait voir qu'une grande partie du livre d'Aubertin & de celuy de M. Claude, eſt contraire au bon ſens, & doit eſtre rejettée par les perſonnes intelligentes, ſur un principe d'équité qui condamne d'injuſtice le procedé de preſque tous les Miniſtres.

C'eſt comme dans les differens que les hommes ont entr'eux pour les choſes temporelles; les cauſes de ceux qui conteſtent n'eſtant pas toûjours égales, les circonſtances exterieures qui ſe voyent tout d'un coup, font que la poſſeſſion des biens conteſtez appartient ſouvent à l'une des parties avant la deciſion du fond, & qu'elles ne ſont pas toûjours également obligées de prouver leur droit, mais qu'il arive quelquefois que le droit de l'une eſt jugé certain, a moins que l'autre n'établiſſe le ſien par des raiſons convainquantes: de meſme dans les conteſtations qui ne regardent que la verité, il y a ſouvent une inégalité ſi viſible entre les prétenſions de ceux qui ſont en differend, & les uns ont quelquefois un avantage ſi clair au deſſus des autres par des raiſons exterieures qui ſe voyent avant que l'on ait examiné le fond, que la raiſon ne ſçauroit s'empeſcher de former d'abord ce jugement, que la cauſe des uns doit paſſer pour juſte, à moins que les autres n'établiſſent la leur par des raiſons démonſtratives.

C'eſt-a-dire en un mot qu'il y a des cauſes qui n'ont point beſoin de preuves, & qui ſont revétuës de tant de marques de verité, qui ſe font voir d'elles-meſmes ou avec peu d'application, qu'on a droit de les ſuppoſer pour vrayes; & qu'il y en a d'autres au contraire dont l'aparence eſt ſi peu favorable, & qui ſont combattuës par des préjugez ſi forts & ſi violens, qu'il eſt ridicule de les propoſer ſans preuves; & encore plus de vouloir charger les autres de l'obligation d'en apporter de contraires.

C'eſt pourquoy dans toutes ſortes de diſputes il faut d'abord tâcher de reconnoiſtre ceux à qui appartient le droit de ſuppoſition, c'eſt-a-dire le droit de faire paſſer leur opinion pour vraye & pour certaine, à moins que l'on n'en faſſe voir la fauſſeté par des preuves convainquantes; & ceux au contraire qui bleſſent la raiſon en propoſant les leurs ſans les établir & ſans les prouver, & qui ſe mettent ainſi en poſſeſſion d'une choſe non ſeulement conteſtée, mais qui a toutes les apparences contre ſoy.

Car Dieu qui eſt la raiſon ſouveraine, veut ſans doute que nous jugions raiſonnablement. Or juger raiſonnablement c'eſt ſuivre la certitude & l'évidence quand elle nous paroiſt, & s'attacher à la plus grande vrai-ſemblance au defaut de la certitude. Il veut donc que nous rejettions d'abord toutes les

opinions qui ont des apparences contraires. Et ſi ceux qui les propoſent les laiſſent en cét eſtat, il n'eſt pas ſeulement probable, mais certain qu'ils ſont injuſtes & déraiſonnables. CHAP. V.

Il n'y a qu'à appliquer ces principes à la voye par laquelle M. Claude & Aubertin éludent tous les paſſages que les Catholiques leur objectent. Chacun ſçait que la diſpute ſe reduit toûjours à l'explication de certains termes que les Catholiques prennent en un ſens & que les Miniſtres tâchent de détourner en un autre. Les Catholiques s'arreſtent à la ſignification literale de ces expreſſions. Ils prennent le Corps de Jeſus-Chriſt pour le Corps de Jeſus-Chriſt ; & le changement du pain au Corps de Jeſus-Chriſt, pour le changement du pain au Corps de Jeſus-Chriſt. Les Miniſtres y appliquent l'une de leurs deux ſolutions generales, & de ces deux clefs celebres de *vertu* & de *figure*, qu'ils employent à tant d'uſages.

Or dans cette conteſtation il eſt viſible que ce que nous avons appellé le droit de ſuppoſition appartient aux Catholiques. Que les Miniſtres prétendent tant qu'ils voudront que les preuves dont nous nous ſommes ſervis pour montrer que tous ces termes ordinaires : *Que l'Euchariſtie eſt le Corps de I. C. Que le pain eſt fait le Corps de I. C. Qu'il eſt changé au Corps de I. C.* ne ſe doivent & ne ſe peuvent entendre qu'au ſens des Catholiques, ne ſont pas entierement convainquantes, & qu'il ne s'enſuit pas de ce qu'ils ont eſté pris en ce ſens mille ans durant par toutes les ſocietez Chreſtiennes, qu'ils n'ayent point formé une autre idée dans les Chreſtiens des ſix premiers ſiecles ; je prétens que cette raiſon eſt deciſive, & que tout homme judicieux s'y doit rendre ; mais ils ne ſçauroient nier que ce ne ſoit au moins un préjugé ſi terrible en faveur des explications que les Catholiques donnent à ces termes, qu'à moins qu'elles ne ſoient détruites par des démonſtrations évidentes, elles doivent paſſer pour certaines & pour conſtantes.

Il s'enſuit donc de là que quand les Catholiques ſe ſervent de ces paſſages où ces expreſſions ſe rencontrent, ils n'ont point beſoin de preuves pour en établir le ſens. Il eſt tout établi par ce préjugé, & par les termes meſmes. Quiconque apporte pour ſoy des expreſſions qui ſignifient litteralement & ſimplement ce qu'il veut prouver, & qui ont eſté priſes dans le ſens où il les employe mille ans durant par tous les Chreſtiens du monde, n'a point beſoin de preuves particulieres pour en faire voir le ſens. Ces deux qualitez mettent ce ſens en un tel point d'évidence, qu'il n'y a que des demonſtrations qui les puiſſent contrepeſer, & qui puiſſent empeſcher que la raiſon ne s'y rende.

Et il s'enſuit encore que quand les Calviniſtes répondent à ces expreſſions, il ne leur ſuffit pas de dire en l'air qu'elles ſe peuvent prendre en un autre ſens, & d'y appliquer les deux clefs de *figure* & de *vertu* : mais il faut qu'ils faſſent voir par des preuves particulieres, que c'eſt là le veritable ſens de l'auteur qui s'eſt ſervi de ces expreſſions, qu'il les a priſes effectivement & réellement dans le ſens de *figure* & de *vertu*, & qu'ils le faſſent voir par des démonſtrations & des preuves convainquantes, qui peu-

Chap. V. vent ſeules balancer un peu le poids de ce prejugé que la cauſe des Catholiques a pour ſoy.

Sur ce fondement on peut établir cette regle indubitable, Que toutes les réponſes des Calviniſtes dans leſquelles ils ſe contentent de dire que ces paſſages des Peres s'entendent ou *d'un corps ſymbolique*, ou *d'un corps typique*, ou *d'une vertu deployée ſur le pain*, ſans accompagner ces explications de preuves particulieres & de demonſtrations qui faſſent voir que les Peres dont il s'agit ont effectivement entendu par ces paroles *un corps ſymbolique*, *un corps typique*, *une vertu deployée*, ſont contraires à la raiſon & au bon ſens; parce que c'eſt la raiſon meſme qui leur impoſe cette obligation de prouver leur pretenſion, & qui les condamne s'ils y manquent.

Il n'y a que ceux qui ont lû le livre d'Aubertin, qui puiſſent bien juger de quelle étenduë eſt cette regle. Mais ceux qui l'ont lû, ne pourront douter qu'elle ne détruiſe tout d'un coup la plus grande partie de ce livre. Car cét ouvrage eſtant compoſé dans ſa plus grande partie de réponſes aux paſſages dont les Catholiques ſe ſervent pour établir leur opinion, il ſe trouve que toutes ſes réponſes ſe reduiſent ou à appliquer ſans preuve & ſans fondement ces deux ſolutions de *vertu* & de *figure*, en s'imaginant ridiculement qu'il a détruit un paſſage, qui dit formellement que le pain eſt changé au Corps de Jeſus-Chriſt, lorſqu'il a répondu en l'air que cela veut dire qu'il eſt changé en la vertu du Corps de Jeſus-Chriſt, ou à montrer que l'expreſſion dont il s'agit pourroit dans un autre uſage & une autre application eſtre priſe dans un ſens metaphorique; mais il ne ſe met preſque jamais en peine de prouver par le Pere meſme, qu'il ait effectivement entendu les paroles dont il eſt queſtion dans le ſens auquel il luy plaiſt de les expliquer. En un mot il croit qu'il luy ſuffit de prouver que l'expreſſion en ſoy ſe peut entendre metaphoriquement; au lieu qu'il devroit prouver qu'elle a eſté priſe actuellement dans ce ſens metaphorique; puiſque les Catholiques faiſant voir qu'ils ont pour eux & le ſens literal, & le conſentement de tous les Chreſtiens durant mille ans, à prendre ces expreſſions dans le ſens literal, il eſt ridicule d'oppoſer ſimplement à ce principe la poſſibilité metaphyſique d'une autre explication.

Il y aura peuteſtre lieu d'appliquer en particulier cette regle à Aubertin, & de faire voir qu'elle condamne ſon procedé preſque dans tout ſon ouvrage. On ne pretend pas en devoir eſtre crû ſur une ſimple affirmation, & ce n'eſt qu'un avis que l'on donne aux perſonnes ſinceres qui s'en convaincront par eux-meſmes, s'ils prennent la peine de l'examiner. Mais il eſt bon d'en faire voir l'uſage dans l'examen de quelqu'une des réponſes que M. Claude fait aux paſſages des Peres que l'Auteur de la Perpetuité avoit alleguez.

On luy avoit objecté que S. Ignace dit en parlant de certains Heretiques, *Qu'ils ne recevoient pas l'Euchariſtie & les oblations, parce qu'ils ne confeſſoient pas que l'Euchariſtie fuſt la chair de Noſtre Seigneur qui a ſouffert pour nos pechez.* D'où il s'enſuit que ſelon S. Ignace les Orthodoxes confeſſoient que l'Euchariſtie eſtoit la chair de Jeſus-Chriſt.

M. Claude fait ſur cela une réponſe abregée, dont l'embroüillement doit eſtre ſuſpect dans une perſonne qui ſçait fort-bien ſe faire entendre quand

il veut. Il dit que des perſonnes qui n'auront pas dans l'eſprit la tranſ- CHAP. V.
ſubſtantiation, *ne ſeront pas ſurpris de ce paſſage ; parceque* JESUS-CHRIST *ayant dit du pain, Cecy eſt mon Corps qui eſt livré pour vous, il a ſignifié par ces paroles qu'il adoptoit le pain pour eſtre ſon corps, comme n'ayant point de vray corps, ce qui eſtoit la folle imagination de ces Heretiques anciens ; mais que le pain eſtoit la figure de ce vray corps, qui eſt mort & reſſuſcité pour nous* pag. 162.

Sans doute que M. Claude ſe ſeroit expliqué d'une autre maniere s'il avoit voulu eſtre entendu de tout le monde ; & il y aura bien des gens qui ne comprendront rien à cette réponſe, ſinon que M. Claude a répondu au paſſage de S. Ignace, ce qui leur ſuffit. Je voy bien neanmoins qu'il a voulu que les perſonnes plus accoutumées à ces queſtions, viſſent deux choſes dans ſa réponſe : la premiere, que S. Ignace parle de certains Heretiques qui diſoient *que* JESUS-CHRIST *avoit adopté le pain pour eſtre ſon corps, parcequ'il n'avoit point de corps :* la ſeconde que M. Claude attribuë à ces Heretiques d'avoir nié que le pain fuſt la figure du corps de I. C. & qu'il prétend que c'eſt ce que S. Ignace réprend en eux par ces paroles : *Ils ne confeſſoient pas que l'Euchariſtie fuſt la chair de* JESUS-CHRIST, qui ſignifient ſelon luy, *qu'ils ne confeſſoient pas que l'Euchariſtie fuſt la figure du corps de* JESUS-CHRIST.

Je pourrois dire à M. Claude ſur le premier point, qu'il eſt manifeſte qu'il ſe trompe, & que Saint Ignace n'a jamais eu en vûë des Heretiques qui ſoutinſſent que JESUS-CHRIST avoit adopté le pain pour eſtre ſon corps. Car ces Heretiques qui enſeignoient cette adoption ridicule du pain, recevoient l'Euchariſtie ; & cette adoption meſme du pain leur donnoit lieu de l'admettre, comme M. Claude en demeure luy-meſme d'accord. Or Saint Ignace parle au contraire d'Heretiques qui pag. 417
ne recevoient pas l'Euchariſtie. Mais M. Claude n'y prend pas garde de ſi prés. Il luy ſuffit que ce qu'il répond ait l'air d'une erudition myſterieuſe, & qu'il ait occaſion de citer le 40. chapitre du 4. livre contre Marcion, quoique dans ce chapitre il n'y ait pas un ſeul mot de ces Heretiques dont il parle.

Ce n'eſt pas neanmoins à quoy je m'arreſte icy. On pourra diſcuter ailleurs ces paſſages plus exactement. Ce que je veux dire preſentement eſt, que la queſtion qui naiſt de ce paſſage conſiſte dans le ſens de ces paroles de Saint Ignace : *Ils ne confeſſoient pas que l'Euchariſtie fuſt la chair de* JESUS-CHRIST. Les Catholiques les prennent ſimplement, & diſent que Saint Ignace a voulu dire par là que ces Heretiques ne confeſſoient pas que l'Euchariſtie fuſt la vraye chair de I. C. & M. Claude prétend au contraire qu'elles veulent dire que ces Heretiques ne confeſſoient pas que l'Euchariſtie fuſt la figure du corps de I. C Je voy qu'il le prétend ; mais le prouve-t-il ? Non. Il n'y penſe pas ſeulement. Il ne croit pas y eſtre obligé. Il ſe met en poſſeſſion de ce prétendu ſens. Il renvoye la preuve aux Catholiques.

Il ſemble à l'entendre que cette expreſſion : *Ils ne confeſſoient pas que l'Euchariſtie fuſt la chair de I. C.* ſoit au moins une expreſſion équivo-

CHAP. V. que, & qu'ayant deux ſens, il ait autant de droit de l'expliquer en celuy qui luy eſt favorable, que les Catholiques en ont de la prendre en celuy qui eſt conforme à leur doctrine. Mais c'eſt en quoy il eſt viſiblement injuſte, & il peche contre cette regle d'equité que nous avons établie. Car cette expreſſion, *Confeſſer que l'Euchariſtie eſt la chair de Ieſus-Chriſt*, n'eſt point une expreſſion équivoque ny ambiguë : c'eſt une expreſſion univoque ; & determinée au ſens des Catholiques par elle-meſme, & par le conſentement uniforme de tous les Chreſtiens du monde pendant dix ſiecles, comme nous l'avons fait voir. Les perſonnes les plus perſuadées de la tranſſubſtantiation, ne ſe ſervent point d'autres termes pour exprimer leur creance ; & ils employent indifferemment ces paroles : *Ie confeſſe que cecy eſt la chair de Ieſus-Chriſt : Ie confeſſe que cecy eſt la vraye chair de Ieſus-Chriſt*, comme n'ayant qu'un meſme ſens, ainſi que l'on peut voir par les profeſſions de foy ſur l'Euchariſtie, que nous avons rapportées.

Il eſt donc indubitable que les Catholiques ont droit de ſuppoſer que S. Ignace les a priſes au meſme ſens qu'eux, & qu'il n'y a rien de plus déraiſonnable que le procedé de M. Claude, qui prétend ſans preuve, ſans raiſon, ſans apparence, que ce qui n'a jamais eſté pris en un autre ſens que celuy de la vraye chair de I. C. ait ſignifié dans la bouche de S. Ignace la ſeule figure de cette chair.

Il faudroit, afin que les choſes fuſſent égales, qu'il nous montraſt quelque grande ſocieté, qui n'ayant crû autre choſe dans l'Euchariſtie durant l'eſpace de mille ans, ſinon que c'eſtoit la figure de Jeſus-Chriſt, ſe ſoit ſervie ordinairement pour exprimer cette penſée de ces paroles, *Ie confeſſe que l'Euchariſtie eſt la chair de* JESUS-CHRIST, comme nous luy montrons que les Egliſes Latine, Grecque, Ethiopique, Egyptienne, Armenienne, Syrienne, ont employé ces paroles pour marquer la creance qu'elles ont que c'eſt la vraye & propre chair de I. C. Et alors on luy pourroit avoüer que cette expreſſion eſtant commune à ceux qui croyent & qui ne croyent pas la preſence réelle, & eſtant également employée par ces deux ſocietez, elle ne donneroit droit à aucun de tirer avantage de l'opinion de S. Ignace. Mais eſtant clair au contraire que ces paroles portent d'elles-meſmes au ſens des Catholiques, & eſtant conſtant qu'elles ont eſté priſes en ce ſens par toutes les Egliſes du monde durant mille années, & qu'on ne ſçauroit faire voir qu'elles ayent jamais eſté priſes autrement, on ne ſçauroit s'éloigner davantage de la raiſon, que de ſuppoſer ſans aucune preuve que S. Ignace les ait priſes dans le ſens chimerique des Calviniſtes.

Cependant c'eſt là ce qu'on appelle répondre, & M. Claude croit avoir fait des merveilles quand il a appliqué une ſolution de cette ſorte aux paſſages qu'on luy oppoſe. On luy allegue que S. Juſtin dit, *Que de la meſme maniere que Ieſus-Chriſt noſtre Sauveur, qui a eſté fait chair par la parole de Dieu, s'eſt revétu de chair & de ſang pour noſtre ſalut ; ainſi nous avons appris que cette viande & ce breuvage, qui par le changement qu'ils reçoivent en noſtre corps, nourriſſent noſtre chair & noſtre ſang, ſont la chair & le ſang de ce meſme* JESUS *incarné*. Et M. Claude croit

Il y a dans le Grec : πῶν δ' εὐχῆς λόγου τοῦ παρ' αὐτοῦ εὐχαριστηθεῖσαν τροφὴν ἐξ ἧς αἷμα καὶ σάρκες κατὰ μεταβολὴν τρέ-

en estre quitte en nous disant *que cét aliment est fait le Corps de I. C. par une union sacramentale au Corps de I. C.* Mais il faudroit auparavant qu'il eust prouvé que de dire que le pain consacré est la chair de Jesus-Christ, signifie que le pain consacré est uni sacramentellement & figurativement à Jesus-Christ, & que S. Justin les entendoit en ce sens. On sçait bien que toute la terre a pris ces paroles dans le sens de la presence réelle, mais le sens de M. Claude est sans preuve & sans autorité : il est contraire à la lettre, & à l'experience ; & par consequent il ne merite pas seulement d'estre écouté.

CHAP. V.

φονται ὑμῶν, ἐκείνου τῦ σαυκοποιηθέντος Ἰησοῦ καὶ σάρκα, καὶ αἷμα ἐδιδάχθημεν εἶναι.

Or il est clair à tous ceux qui entendent cette langue, que cette construction est ambiguë. Car on peut arranger les paroles en cette maniere : *Didicimus cibum, ex quo sanguis & carnes nostra per mutationem aluntur, per preces verbi, quod ab ipso est, Eucharistiam, factum, carnem & sanguinem esse, &c.* Ou bien en celle-cy : *Didicimus per preces verbi cibum Eucharistiam factum, ex quo sanguis & carnes nostra per mutationem aluntur, &c.* De ces deux constructions l'Auteur de la Perpetuité a choisi la premiere, qui est toute aussi conforme au texte, & qui est sans doute plus nette que l'autre. Cependant M. Claude qui croit avoir droit d'obliger tous les Traducteurs d'exprimer les passages de la maniere la plus avantageuse aux Calvinistes, accuse sur cela l'Auteur d'avoir corrompu ce passage, pour éviter de dire avec S. Iustin, que l'Eucharistie nourit nos corps, & souffre changement: ce qui est, dit-il, un coup mortel à la transsubstantiation. Mais il est doublement injuste dans cette censure. 1. Parce que sa construction estant ambiguë, l'Auteur de la Perpetuité a eu raison de le traduire comme il a fait, selon cette regle d'équité & de justice, que toute expression ambiguë doit estre prise au sens qui est le plus commun, le plus autorisé, & le plus conforme à l'opinion qui a les avantages exterieurs d'autorité, d'antiquité, d'universalité. 2. Parce que la consequence qu'il tire de l'autre traduction, est vaine & frivole. On a déja repeté souvent à M. Claude que toutes les fois qu'on ne traite pas les choses à fond, & qu'on ne les marque qu'en passant, on se sert d'ordinaire du langage des sens. Or selon le langage des sens l'Eucharistie nourrit puisqu'en prenant l'Eucharistie nous ressentons l'effet de la nourriture : & elle nourrit par changement, puisqu'il arrive aux especes les mesmes changemens sensibles qu'aux autres viandes communes. Il n'estoit point question de discuter exactement en ce lieu, si ce changement estoit non seulement apparent, ou s'il y avoit quelque substance réellement changée : ny si c'estoit l'Eucharistie qui nourrit par sa propre substance, ou par une autre matiere. Ce ne sont pas là des questions qu'on examine par parenthese. Ainsi Saint Iustin, qui selon ce sens auroit eu dessein d'exprimer en passant que l'Eucharistie produit dans nos corps les effets ordinaires des viandes communes, & que Dieu ne veut pas qu'il y ait dans ce mystere aucun miracle sensible, auroit parlé d'une maniere philosophique & nullement naturelle, s'il s'estoit servi d'un autre langage que de celuy des sens, qui porte à dire qu'elle nourrit nos corps par changement. Car c'est ce que l'on sent & que l'on éprouve par les sens, quoi que la foy ensuite corrige ces idées par la verité qu'elle nous découure.

On luy rapporte ce que dit S. Cyrille de Jerusalem : Jesus-Christ *ayant dit du pain*, CECY EST MON CORPS, *qui en oſera douter desormais ? Et luy-mesme ayant dit*, CECY EST MON SANG, *qui oseroit en entrer en doute, en disant que ce n'est pas son sang ? Il a autrefois changé l'eau en vin en Cana de Galilée par sa seule volonté, pourquoy ne merite-t'il pas d'estre crû quand il change le vin en son sang ?* Et sur cela M. Claude sans s'émouvoir, ny faire paroistre le moindre étonnement, répond *que le sens de ce Docteur est d'établir la verité du Sacrement* (c'est-a-dire dans le langage de

Catech. 4. Myst.

pag. 266.

Chap. V. M. Claude *de la figure pleine d'efficace) contre l'incredulité des profanes, qui nient que ce ſoit autre choſe que de ſimples alimens: Que l'on doit entendre qu'il ne faut pas douter de la verité des paroles de Ieſus-Chriſt. Car encore que ce ſoit du pain comme celuy que nous mangeons à nos repas ordinaires, ſi eſt-ce que dans cette action myſtique il le faut conſiderer comme le corps de Ieſus-Chriſt, parce qu'il en eſt le Sacrement, le Seigneur ayant dit, Cecy eſt mon corps; & que l'on comprend facilement que c'eſt par un raiſonnement tiré du plus au moins, que Cyrille dit que puiſque Ieſus-Chriſt a changé l'eau en vin, il peut auſſi changer ce vin-cy en un Sacrement de ſon ſang.*

Il ſeroit trop long de repreſenter icy tout ce qu'il y a de ridicule dans cette explication. Mais je ne m'arreſte maintenant qu'aux ſignifications temeraires qu'il attribuë ſans raiſon aux paroles de S. Cyrille.

La maniere dont S. Cyrille exprime ce doute qu'il combat, eſt celle-cy: *Qui oſera douter que le pain ſoit le corps de Ieſus-Chriſt?* Et le ſens de ces paroles, ſelon M. Claude, eſt: Qui oſera douter que le pain ne ſoit la figure efficace du corps de Jeſus-Chriſt? S. Cyrille étouffe ce doute par ces paroles de Jeſus-Chriſt, *Cecy eſt mon Corps;* & pour les rendre propres à cét effet, il faut que M. Claude les prenne en ce ſens, *Cecy eſt la figure pleine & efficace de mon corps.*

S. Cyrille fait dire à ces gens dont il reprend l'infidelité, que le vin n'eſt pas le ſang de Jeſus-Chriſt Et ſelon la gloſe de M. Claude ils vouloient dire par là *que le vin n'eſtoit pas rempli de la vertu du ſang de Ieſus-Chriſt.*

Ce Saint ajoûte *que Ieſus-Chriſt ayant changé l'eau en vin aux nopces de Cana, il merite d'eſtre crû quand il change le vin en ſon ſang.* Et M. Claude gloſe ainſi ces paroles: *Ieſus-Chriſt a changé réellement l'eau en vin, il merite donc d'eſtre crû en changeant maintenant le vin en la vertu de ſon ſang.*

Il faudra qu'il continuë de gloſer en cette maniere tout le reſte de la Catecheſe, & qu'il digere cette étrange & inconcevable abſurdité, que S. Cyrille ait voulu parler ce langage à de nouveaux baptiſez, c'eſt-a-dire à des gens qui n'avoient aucun uſage du langage eccleſiaſtique, & qui n'en pouvoient juger que par le ſens meſme des paroles.

Il faudra qu'il ſuppoſe que S. Cyrille, en diſant *que nous devons recevoir l'Euchariſtie avec une entiere certitude, comme le corps & le ſang de Ieſus-Chriſt*, a voulu dire, *que nous devons avoir une entiere certitude que ce pain & ce vin ſont la figure inondée du corps & du ſang de Ieſus-Chriſt.*

Que lorſqu'il a dit, *que Ieſus-Chriſt ſous l'image du pain nous donne ſon corps*, il a voulu dire, *que ſous le pain réel & ordinaire il nous donne la vertu de ſon corps.*

Que lorſqu'il a dit, *que par ce moyen nous devenons Porte-Chriſts dans nos corps, lorſque nous recevons dans noſtre bouche & dans noſtre eſtomach ſon corps & ſon ſang*, il a voulu dire, *que nous devenons Porte-figure efficace du corps de Ieſus-Chriſt, en recevant dans nos corps & dans nos eſtomachs la figure efficace du corps de Ieſus-Chriſt.*

Que lorſqu'il a dit, qu'il ne faut plus conſiderer les ſymboles *comme un pain*

pain commun & un vin commun, puiſqu'ils ſont le corps & le ſang de JESUS CHRIST, il a voulu dire, *que quoique ce ſoit du pain & du vin tels que ceux que nous mangeons & que nous beuvons dans nos repas ordinaires, neanmoins il faut croire que dans cette action myſtique le Verbe incarné y déploye ſa vertu vivifiante.* CHAP. VI.

Que lorſqu'il a dit, *qu'encore que les ſens rapportent que ce n'eſt que du pain & du vin, la foy doit confirmer dans cette verité* que c'eſt le corps de JESUS-CHRIST, il a voulu dire, *qu'encore que les ſens rapportent que c'eſt du pain & du vin ſans vertu ſpirituelle, neanmoins la foy doit confirmer dans cette verité qu'ils ſont remplis d'une efficace ſpirituelle.*

Que lorſqu'il dit: *Gardez-vous bien d'en juger par voſtre gouſt; mais que la foy vous faſſe croire avec une entiere certitude que vous avez eſté rendus dignes de participer au corps & au ſang de* JESUS-CHRIST; cela veut dire: *Gardez-vous bien de douter de cette vertu ſpirituelle, parce que voſtre gouſt ne la ſent pas; mais que voſtre foy vous aſſure que vous avez eſté rendus participans de la vertu ſpirituelle moralement communiquée au pain par le corps & le ſang de* JESUS-CHRIST,

Que M. Claude ne diſe pas que je le fais parler à ma fantaiſie. On le défie de gloſer plus raiſonnablement ces paroles, pourvû qu'il ſe ſerve des termes ſimples, & non d'expreſſions myſterieuſes, qui ne ſignifient rien dans ſon ſentiment; comme quand il dit, *qu'il faut conſiderer le pain dans cette action myſtique comme le corps de* JESUS-CHRIST; ce qui n'eſt vray ny du ſentiment de l'ame qui le doit infiniment diſtinguer du corps de I. C. ny du culte exterieur, puiſque les Calviniſtes ne veulent pas que l'on adore exterieurement l'Euchariſtie.

On luy prouvera ailleurs que toutes ces gloſes & ces explications ſont contraires à la nature & à la raiſon. Mais il ſuffit icy de les rejetter toutes par cette raiſon generale, & qui s'étend à toutes ces ſolutions, que ce ſont des explications extraordinaires de ces termes contraires à l'uſage conſtant de tous les Chreſtiens durant plus de mille années; & qu'ainſi il eſt ridicule à luy de les propoſer ſans preuves, & ſans faire voir en particulier de toutes, que S. Cyrille les a priſes dans ce ſens & non dans un autre.

Il n'y a qu'à appliquer la meſme remarque aux paſſages de S. Gregoire de Nyſſe, de S. Ambroiſe, de S. Gaudence, d'Optat, de S. Chryſoſtome, de S. Iſidore, de S. Auguſtin, de S. Cyrille d'Alexandrie, de Theodore Eveſque d'Ancyre, d'Heſychius, de S. Eucher, de S. Ceſaire, de S. Gregoire, & generalement à tous ceux qu'il explique dans ſon livre. Car il ſuit toûjours la meſme methode, qui eſt de s'en démeſler en les prenant en ces ſens extraordinaires & inoüis, ſans ſe mettre jamais en peine de prouver que les auteurs leur ayent effectivement donné ce ſens, ou n'en alleguant que des preuves ſi étranges, qu'on ne ſçauroit aſſez s'étonner qu'un homme de ſens ait oſé s'en ſervir ſerieuſement.

Il ſuffit donc pour les détruire toutes, & pour faire voir qu'elles ſont déraiſonnables, de faire remarquer que toutes les expreſſions dont il s'agit dans ces paſſages, ont eſté conſtamment entenduës au ſens de la preſence réelle par toutes les ſocietez chrétiénes: que c'eſt l'impreſſion qu'elles ont faite dans

CHAP. V. l'eſprit de tous les peuples, ſans qu'il paroiſſe qu'elles ayent jamais donné aucune autre idée : qu'ainſi en pretendant, comme il fait, que les auteurs des ſix premiers ſiecles les ont priſes en d'autres ſens, c'eſt à luy à le prouver par des demonſtrations, les preuves petites & foibles n'eſtant pas ſupportables quand il s'agit de rendre probable un auſſi grand paradoxe que celuy-là; & par conſequent que ne l'ayant pas fait, & n'y ayant pas meſme penſé, toutes ces ſolutions & toutes ces explications pretenduës ne doivent paſſer que pour des diſcours en l'air, qui ne meritent pas ſeulement d'eſtre écoutez par des perſonnes judicieuſes.

CHAPITRE VI.

Suite de la V. CONSEQUENCE. *Où l'on fait voir que l'un des plus grands defauts du livre de M. Claude, & l'un des plus principaux caracteres de ſon genie, eſt de ne conſiderer jamais que c'eſt à luy à prouver ce qu'il avance.*

IL eſt d'autant plus neceſſaire de bien faire entendre à M. Claude cette regle qui apprend à diſtinguer ceux qui ont droit de ſuppoſer leur opinion pour veritable, ſans ſe mettre en peine de la prouver, de ceux qui n'ont nullement ce droit, & qui ſont obligez de prouver tout ce qu'ils avancent; qu'il paroiſt que ſon naturel le porte à s'en diſpenſer, & à oublier continuellement l'eſtat de la cauſe qu'il deffend.

Comme il eſt plein naturellement de confiance, il ſe met d'abord de plein droit en poſſeſſion des choſes non ſeulement conteſtées, mais dont la poſſeſſion appartient aux autres ſelon toutes les apparences exterieures; & il fait des axiômes & des fondemens de ſa doctrine de ce qui avoit juſques icy ſervy de preuves contre luy, ſans ſe mettre en peine de changer l'impreſſion publique qui luy eſt contraire. Il ne ſera pas inutile d'en rapporter encore quelques exemples, afin de luy donner lieu d'éviter à l'avenir un defaut qui rebute ſi fort les perſonnes ſages.

Chacun ſçait que la premiere idée des paroles des Evangeliſtes touchant l'inſtitution de l'Euchariſtie, eſt tres-favorable aux Catholiques. Auſſi l'evidence en a toujours paru ſi grande à Luther, que quelque paſſion qu'il eût de nuire au Pape, & quoy qu'il ſceuſt, comme il le dit luy-meſme, *que le meilleur moyen de le faire, eſtoit d'attaquer la doctrine de la preſence réelle*, il ne pût jamais reſiſter à la clarté de ces paroles. C'eſt luy-meſme qui a bien voulu avertir le monde de cette diſpoſition ſi édifiante pour un Prophete : *Ie ne veux ny ne puis deſavoüer*, dit-il, *que ſi Carolſtad, ou quelqu'autre que ce ſoit, m'euſt pû perſuader il y a plus de cinq ans, qu'il n'y a rien dans le Sacrement que le pain & le vin, je m'en ſerois crû extremément obligé. Car il eſt vray que m'eſtant appliqué à l'examen de cette matiere avec chagrin & avec une extréme contention d'eſprit, j'ay fait toutes ſortes d'efforts pour me delivrer de cette doctrine, ſçachant aſſez qu'il n'y avoit point de meilleur moyen que celuy-là pour nuire à la Papauté.* Mais *il faut reconnoître que je ſuis pris, il ne me reſte aucun moyen de m'en échaper. Le texte de l'Evangile*

Lutherus Ep. ad Argentinenſes. Hoc diffiteri nec poſſum nec volo, quod ſi Carolſtadius, aut alius quiſpiam ante quinquennium mihi perſuadere potuiſſet, in Sacra-

est trop clair & trop évident pour estre ébranlé, & il est encore bien moins capable d'estre renversé par des paroles & des gloses que des testes mal-faites pourroient inventer. CHAP. VI.

mento prater panem & vinum esse nihil, ille magno me beneficio sibi devinctum reddidisset. Gravibus enim curis anxius, & in hac discutienda materia multùm desudans, omnibus nervis extensis me extricare & expedire conatus sum, cùm ipse perspiciebam, hac re Papatui in primis me valde incommodare posse. Verum ego me captum video, nulla evadendi via relicta est: textus enim Evangelii nimium apertus est & patens, qui facile convelli non potest, multo minus verbis aut glossis à capite vertiginoso confictis subverti.

Zuingle mesme aprés avoir déja formé son heresie sur la raison, ne trouva pas tout d'un coup la solution de ces paroles de JESUS-CHRIST. Il estoit Sacramentaire sans la sçavoir, & il eut besoin d'en estre instruit par la revelation que luy en fit un esprit, dont il écrit luy-mesme *qu'il ne sçait s'il estoit blanc ou noir*: ce qui a merveillensement l'air d'une revelation diabolique, quelques passages de Ciceron & de Catulle que l'on allegue pour justifier cette expression. Et certainement il faut estre bien preoccupé pour ne connoistre pas que ces paroles, *Cecy est mon corps*, signifient bien plus naturellement que l'Eucharistie est effectivement le corps de JESUS-CHRIST, que non pas qu'elle n'en est que la figure. Et c'est ce que le consentement de toutes les nations qui les ont prises dans ce sens, fait voir d'une maniere convainquante. *Hospin. Hist. sacr. 2. pag. 26.*

Si l'on joint à cela tout ce qui est dit dans le *6.* chapitre de S. Jean de manger la chair & boire le sang de JESUS-CHRIST; tout ce qu'on lit de l'Eucharistie dans l'onziéme chapitre aux Corinthiens, où ceux qui la reçoivent indignement sont declarez *coupables du corps & du sang du Sauveur*, on avoüera sans doute que l'exterieur & l'apparence de l'Ecriture n'est nullement favorable aux Calvinistes. Je ne parle pas icy du fond, parce que je n'en ay pas de besoin.

Il est donc certain que s'il faut faire des suppositions sans preuves, le droit en appartient aux Catholiques; parce qu'ils ont pour eux & l'apparence exterieure, & l'impression generale. C'est à eux à dire que leur doctrine est clairement dans l'Ecriture, dans le *6.* chapitre de Saint Jean, dans les trois Evangelistes qui rapportent l'institution de ce mystere, dans S. Paul. Et pour les Calvinistes, l'équité, la justice, le bon sens les oblige de prendre au moins d'abord un air extremément rabaissé sur ce point. Il faut qu'ils commencent par lever ces terribles préjugez qu'ils ont contr'eux, & il faut qu'ils donnent de grands combats pour faire écouter seulement leur nouvelle explication de *figure pleine*, & de *vertu déployée*. A moins que cela ils ne sçauroient éviter qu'on ne les condamne justement de temerité.

Cependant M. Claude est si éloigné de s'assujettir à ces regles de bienseance & de justice, que comme s'il avoit droit de faire passer tout ce qu'il dit pour des oracles, il suppose comme un principe ferme & incontestable de doctrine, *qu'il n'y a rien dans l'Ecriture qui favorise la transsubstantiation*, & que ce dogme est absolument destitué des témoignages des livres saints. Je dis qu'il le suppose comme un principe, parce qu'il n'en allegue jamais de preuves. C'est en cette maniere qu'il en parle dans ce dénombrement

CHAP. VI. des preuves contre la tranſſubſtantiation & la preſence réelle, & l'on ne
pag. 79. peut rien ajoûter à la confiance qu'il y témoigne. *A ces deux puiſſances ennemies de la tranſſubſtantiation & de la preſence réelle, ſe joint*, dit-il, *le ſilence de la premiere & de la plus inviolable de toutes les autoritez, qui eſt la parole de Dieu contenuë dans l'Ecriture. Car qui croira que tant de miracles ſe faſſent tous les jours en tous lieux par le miniſtere des hommes, & par un établiſſement perpetuel dans l'Egliſe Chreſtienne, ſans que ny les Evangeliſtes, ny les Apoſtres ayent eu charge de nous en avertir, ou ſans qu'ils ſe ſoient ſouvenus de nous en rien laiſſer dans leurs écrits? Qui croira que ces doctrines tiennent le rang que Rome leur a donné dans la religion, comme fondamentales & neceſſaires au ſalut des hommes, ſans que la revelation celeſte les ait favoriſées du moindre de ſes rayons? Qui croira que ſi elles ſont de Dieu, Dieu les ait laiſſées en proye aux contradictions de la raiſon & du ſens qu'il a luy meſme armées contr'elles, ſans les munir de ſa protection? Qui croira que la Sageſſe divine ait voulu ravir à ſes bienheureux Apoſtres la gloire de nous reveler ces myſteres inoüis, pour la communiquer à deux Moines dans l'obſcurité de ces derniers temps, dans le neuviéme & dans l'onziéme ſiecle? Dites-en ce qu'il vous plaira, je ne ſçaurois croire que ce ſilence ne vous donne de l'inquietude.*

Je trouve dans ce diſcours quantité de preuves de l'emportement de M. Claude, & beaucoup d'imprudence de s'expoſer à certaines reparties tres-juſtes, mais tres-incommodes qu'on luy peut faire, qui ſont, qu'il eſt encore bien plus hors d'apparence que Dieu ait donné la commiſſion de reformer l'Egliſe, & de corriger dans ſa doctrine une infinité d'erreurs dans leſquelles il auroit permis, ſelon les Miniſtres meſmes, que la pluſpart des Peres & des Saints euſſent eſté engagez, comme ſont ſelon eux l'approbation du celibat des Preſtres, des vœux monaſtiques, de l'invocation des Saints, du culte des reliques, à un Moine Apoſtat & dereglé comme Luther, à des gens perdus de débauches, comme Zuingle, Beze, & un tres-grand nombre des principaux auteurs de cette reforme, qui ſelon tous les Canons de l'Egliſe devoient eſtre degradez & mis en penitence pour toute leur vie, bien loin de ſe meſler de reformer la religion. Certainement il n'y eut jamais de gens qui euſſent moins l'air de reformateurs & de prophetes.

J'y trouve une tres-fauſſe rethorique, & des amplifications tres-importunes; mais je ne trouve aucune preuve de ce ſilence touchant la preſence réelle, quoyque cette pretention ſoit contre le prejugé univerſel, qui n'eſt pas certainement aſſez détruit par l'autorité de M. Claude.

Il fait mine enſuite de vouloir montrer plus en détail ce ſilence, en marquant les occaſions où Jeſus-Chriſt auroit dû parler de la preſence réelle; & où il pretend qu'il n'en parle point. Pour le 6. Chapitre de S. Jean, il n'a pas jugé que cela valuſt la peine de dire ſeulement qu'il n'y eſtoit pas parlé de l'Euchariſtie, & que tous les Peres qui l'ont pris en ce ſens l'ont mal entendu. Une petite ſuppoſition le delivre de tout cela; & encore c'eſt une ſuppoſition qu'il ne daigne pas exprimer. Il nous la laiſſe à ſous-entendre. Il vient donc aux paroles de l'Inſtitution, & il s'en demeſle d'un air qui merite bien qu'on le conſidere.

CHAP. VI.

La premiere occaſion, dit-il, *de parler de la tranſſubſtantiation, eſt l'hiſtoire de l'Inſtitution du Saint Sacrement. Car s'il faut croire les merveilles dont on nous parle, ne derivent-elles pas de cette premiere ſource? Et comment ne s'y en feroit-il aucune mention? Cependant il eſt vray qu'il ne s'y en fait point. Liſez & reliſez les trois Evangeliſtes, vous n'y trouverez ny le changement de ſubſtance du pain & du vin, ny la ſubſiſtance de leurs accidens ſans ſujet, ny la poſition du corps de Ieſus-Chriſt en pluſieurs lieux, ny ſon exiſtence en la maniere d'un eſprit, ny rien de ce qu'on nous ordonne de croire. Cela eſt étonnant.* pag. 10.

Il me ſemble que j'entens un homme, qui pour prouver qu'il n'eſt point parlé de la Trinité dans ce paſſage de S. Jean, où il eſt dit, que *trois rendent témoignage dans le Ciel, le Pere, le Verbe, & le S. Eſprit, & que ces trois ne ſont qu'un*, raiſonneroit de cette ſorte. Il eſt clair qu'il n'eſt point parlé de la Trinité dans ce paſſage; parce qu'il n'y eſt pas dit que le Pere communique au Fils ſa nature ſans luy communiquer ſa relation de paternité; & que le Fils eſtant réellement un avec la nature du Pere, ne laiſſe pas d'eſtre réellement diſtingué de la paternité, quoyque cette paternité ſoit auſſi la meſme choſe que la nature. Mais comme l'on répondroit a ce raiſonneur impertinent, que S. Jean en marquant la diſtinction des perſonnes, & leur unité, comprend toutes ces merveilles ſans les particulariſer; & que c'eſt à luy à prouver que S. Jean n'a pas marqué cette diſtinction & cette unité; on répond auſſi à M. Claude, que Jeſus-Chriſt a renfermé toutes ces merveilles dans ces paroles, *Cecy eſt mon Corps, Cecy eſt mon Sang*, qui ſe trouvent dans les trois Evangeliſtes: que tous les Chreſtiens du monde les y voyent, à l'exception des Sacramentaires; que c'eſt à luy à prouver qu'elles n'y ſont pas; & qu'il n'a pas droit de le ſuppoſer ſans preuves. 1. Ioan. 5. v. 7.

Il en fait de meſme ſur ce qu'on lit dans S. Paul touchant l'Euchariſtie. C'eſt encore un principe conſtant pour luy, qu'il n'y a rien dans l'onziéme chapitre de la premiere aux Corinthiens qui s'entende de la tranſſubſtantiation; & il en parle toujours avec la meſme hauteur & la meſme confiance, ſans ſe croire jamais obligé d'apporter aucune preuve de ce qu'il avance.

Il faut avoüer que ce procedé eſt étrangement déraiſonnable; & ce qui le doit rendre plus odieux, eſt qu'il eſt fondé ſur le plus ridicule de tous les principes, qui eſt que l'autorité de M. Claude eſt plus conſiderable que le conſentement general de tous les Chreſtiens du monde. Car quand on propoſe ainſi ſans preuves des opinions contraires au préjugé qui ſe tire du conſentement univerſel de tous les autres Chreſtiens dans un certain ſens, on laiſſe ſubſiſter ce préjugé dans toute ſa force, puiſqu'on ne le combat point, & on y oppoſe ſeulement l'autorité de celuy qui parle: de ſorte qu'il ſe trouve dans le fond que toute cette éloquente declamation ſur le ſilence de l'Ecriture touchant la tranſſubſtantiation, ſe reduit à ce plaiſant raiſonnement, en ſuppleant ce que M. Claude ſupprime. Tous les Chreſtiens du monde ſont perſuadez que la tranſſubſtantiation eſt contenuë dans les paroles des Evangeliſtes & de S. Paul. Moy Claude je declare qu'elle n'y eſt point du tout contenuë, & je le confirme par toute mon autorité. Donc on doit croire

Chap. VI. que tout le reſte du monde ſe trompe, & que j'ay raiſon. Voilà le vray ſens de toutes ces declamations ſans preuves. C'eſt à M. Claude à juger maintenant ſi ſes argumens ſont recevables, & s'il peut juſtement pretendre que nous ayons tort de nous en moquer.

Il eſt donc clair que ce droit de ſuppoſition que ſe donne M. Claude, eſt injuſte & ridicule tout enſemble. Mais il eſt vray d'autre-part qu'il a de merveilleuſes commoditez. Car on fait tout ce que l'on veut, en ſuppoſant ainſi tout ce qui nous plaiſt. Il n'y a point d'embarras dont on ne ſe démeſle ſans peine par ce moyen; & quelques grandes que ſoient les difficultez, trois ou quatre petites ſuppoſitions ſans preuves en viennent à bout.

On avoit, par exemple, comparé les difficultez de la Trinité avec celles de la tranſſubſtantiation; & l'on en avoit conclu que comme les difficultez de la Trinité ne nous devoient pas empeſcher de croire ce myſtere, parce qu'il eſtoit accompagné de tres-grandes preuves; de meſme, nonobſtant les difficultez de la tranſſubſtantiation on ne devoit pas laiſſer de la croire, ſuppoſé qu'elle fuſt appuyée ſur des preuves plus fortes que toutes ces difficultez. Cette propoſition eſtoit ſans doute fort raiſonnable, tant parce que les Catholiques ont droit de ſuppoſer leurs opinions, que parce que l'on n'en tiroit dans ce lieu qu'une concluſion conditionelle, & que cette conſequence ſe reduiſoit à ce point, qu'il falloit croire la tranſſubſtantiation nonobſtant les difficultez, ſuppoſé qu'elle euſt des preuves ſuffiſantes. Ainſi la concluſion dépendoit toujours de l'examen de ces preuves, & il n'y a point de Calviniſte tant ſoit peu raiſonnable, qui ne duſt demeurer d'accord tout d'un coup d'une propoſition ſi equitable. Mais ſi l'on euſt avoüé tout cela de bonne foy, il y auroit eu bien des lieux communs, & bien de pompeuſes periodes qui n'auroient pas trouvé leur place, & l'on n'auroit point eu ſujet de parler des tenebres de Dieu, & des tenebres des hommes; *ny de ce trop grand éclat de la lumiere, & de la majeſté des myſteres, qui engloutit la penſée, & en ébloüiſſant la raiſon la contraint d'adorer ce qu'elle ne peut comprendre;* & de quantité d'autres choſes qui ont beaucoup de ſon & peu de ſens. Or il en falloit parler. Cela eſtoit eſſentiel, non à la réponſe, car elles n'y ſervent du tout de rien; mais à la reputation de l'Auteur. Il a donc fallu entreprendre de refuter ce diſcours: *Qu'il faut croire la tranſſubſtantiation nonobſtant les difficultez, pourveu qu'elle ſoit appuyée ſur de bonnes preuves, en la meſme maniere que l'on croit la Trinité nonobſtant les difficultez qui ſemblent combattre ce myſtere:* & l'on en eſt venu à bout par quelques ſuppoſitions, ſur leſquelles on a fondé une declamation de 18. pages.

Premierement M. Claude ſuppoſe contre les Socimens, que la Trinité a de grandes preuves, dont il allegue quelques-unes: ce qui ſeroit tres-raiſonnable dans la bouche d'un Catholique, parce qu'il accompagne ces preuves de l'intelligence publique de toute l'Egliſe & de toute la tradition. Mais ces meſmes preuves ſont infiniment affoiblies dans la bouche d'un Calviniſte, ſans autorité, ſans poſſeſſion, & qui renonce à la tradition & à l'autorité de l'Egliſe.

Aprés avoir apporté quelques preuves ſur la Trinité, il ſupprime toutes

les raiſons des Sociniens, tous les paſſages qu'ils alleguent au contraire; & par le moyen de cette double ſuppreſſion il conclut ſans peine que ces preuves ſont convainquantes & demonſtratives. CHAP. VI.

Il facilite encore cette concluſion par une autre ſuppoſition, qui eſt que tout ce que l'on trouve dans la raiſon ſur le ſujet de la Trinité, eſt qu'elle n'enſeigne pas ce myſtere, en ſupprimant ainſi cette foule infinie de difficultez que la raiſon fournit contre cét article à ceux qui prennent cette dangereuſe voye de juger des myſteres de la Foy.

Ainſi par le moyen de ces trois petites ſuppoſitions exprimées ou ſous-entenduës: 1. Que les paſſages qu'il propoſe ſur la Trinité ſont ſans repartie: 2. Que les Sociniens n'en objectent point de contraires: 3. Que la raiſon demeure neutre, ſe contentant de n'enſeigner pas la Trinité, *& approuvant au contraire certaines veritez qui ont une liaiſon neceſſaire avec celle-là*, il détruit les Sociniens ſans reſource, mais d'une maniere plus capable de les faire rire, que de les convertir. Et pour en faire de meſme des Catholiques, il employe le meſme moyen de ſes ſuppoſitions non prouvées, par lequel il ne manque jamais de faire tout ce qu'il veut.

A l'égard de la tranſſubſtantiation, dit-il, *& de la preſence réelle, il en eſt bien autrement. Car quand elles ſe preſentent à nous ſous le titre de myſteres difficiles, ſi nous conſultons l'Ecriture ſainte, nous ne les y trouvons enſeignées ny en termes exprés, ny par une conſequence legitime; mais au contraire l'Ecriture dit beaucoup de choſes qui les détruiſent. Si nous conſultons les plus ſacrez articles de la religion; nous ne voyons pas qu'ils ayent aucune liaiſon ny aucune conſanguinité, s'il m'eſt permis de parler ainſi, avec elles; il y en a meſmes quelques-uns qui ſe declarent contr'elles ouvertement, comme contre des doctrines étrangeres & ſuppoſées. Si nous conſultons la raiſon, de quelque coſté que nous la prenions, il n'eſt pas poſſible de l'adoucir en leur faveur. Si nous nous tournons du coſté des ſens, ils dépoſent ſi fortement & ſi unanimement contr'elles, qu'il n'y a rien de plus précis.* pag. 65.

Aprés ces differences ſi bien marquées & appuyées ſur l'autorité de M. Claude, il ne conclut pas moins déciſivement qu'il a raiſon, que ſi ces diſcours pleins d'une temerité prodigieuſe eſtoient une écriture canonique. *Voilà déja*, dit-il, *quatre differences eſſentielles pour ne confondre pas la tranſſubſtantiation & la préſence réelle avec les myſteres difficiles du Chriſtianiſme.*

Tout le reſte du chapitre continuë de ce meſme air, & ſon éloquence le guinde ſi haut, qu'il eſt toûjours infiniment au deſſus de la raiſon.

Il entreprend dans la page 66. de marquer les cauſes de la difficulté des myſteres pour conclure que ce n'eſt aucune des cauſes ordinaires qui rend la tranſſubſtantiation difficile à croire. Or il n'y a perſonne à qui la ſeule propoſition *des cauſes de la difficulté des myſteres* ne faſſe d'abord venir en l'eſprit les deux raiſons ordinaires qui les rendent difficiles: l'une, qu'il y a certains paſſages de l'Ecriture qui y paroiſſent contraires, comme, par exemple, celuy-cy, *Mon Pere eſt plus grand que moy*, paroiſt contraire à l'égalité du Pere & du Fils: l'autre, que noſtre raiſon y trouve des contradictions

Chap. VI. apparentes, comme de dire que la meſme nature individuelle eſt en trois perſonnes diſtinctes, n'eſtant point réellement diſtinguée de ces perſonnes. Que M. Claude demande à qui que ce ſoit quelles ſont les cauſes de la difficulté des myſteres, je le puis aſſurer qu'il n'en trouvera point qu'il luy réponde autrement. Cependant en faiſant le dénombrement des cauſes, il ne luy a pas plû de parler de celles qui ſont les ſeules qui viennent dans l'eſprit, & il

pag. 66. n'y parle que de celles qui n'y viennent point. *Les difficultez de nos myſteres conſiſtent*, dit-il, *ou en ce que les choſes ſpirituelles ſe trouvent cachées ſous le voile des choſes ſenſibles, comme ſont les types & les Sacremens, & les expreſſions empruntées des choſes temporelles : ou en ce que les doctrines celeſtes nous ſont quelquefois exprimées en des termes obſcurs, dont l'intelligence dépend de l'eſtude & de la meditation : ou en ce que la gloire des œuvres divines eſt couverte des infirmitez & des baſſeſſes de la nature : ou en ce que le ſilence de Dieu nous oſte en partie la connoiſſance de ſes veritez : ou enfin ces difficultez viennent d'un trop grand éclat de lumiere, qui ſe découvrant dans les myſteres à meſure qu'on les medite, engloutit la penſée, & en ébloüiſſant la raiſon, la contraint d'adorer ce qu'elle ne peut bien comprendre.*

Voilà, dit-il, *ce me ſemble, de quelles manieres nos myſteres ſont difficiles.* Aprés ce dénombrement chimerique il ne manque pas de trouver qu'il y a grande difference entre la tranſſubſtantiation & la Trinité; *parce*, dit-il, *que les difficultez de la tranſſubſtantiation & de la preſence réelle ne conſiſtent en rien de tout cela. Ce qui nous en éloigne, c'eſt qu'elles ſont enveloppées d'impoſſibilitez & de contradictions*, comme ſi l'eſprit humain n'en trouvoit pas de meſme dans la Trinité, dans l'Incarnation, & dans le peché originel, en s'abandonnant à ſes vains raiſonnemens. L'on n'a qu'à parcourir tout le reſte du chapitre, pour reconnoiſtre qu'il eſt tout fondé ſur ces ſuppoſitions fantaſtiques, ſans preuves, & dont la pluſpart ſont contraires au ſens commun. C'eſt là la principale addreſſe de M. Claude. Il eſt vray que cette addreſſe n'eſt pas difficile, ny de grand uſage. Car quand il plaira à un Socinien, il fera un chapitre tout auſſi ébloüiſſant que celuy de M. Claude, en étallant toutes les difficultez de la Trinité, en rapportant tous les paſſages dont ils ſe ſervent pour la combattre, & ſupprimant toutes les réponſes que l'on fait à leurs argumens, & toutes les preuves que l'on allegue contr'eux: & ſi l'on s'en plaint, il ſe ſervira de l'exemple du procedé de M. Claude pour autoriſer le ſien; & tout ce que pourroit dire une perſonne équitable que l'on auroit priſe pour juge de cette conteſtation entre M. Claude & ce Socinien, eſt que le procedé de l'un & de l'autre eſt également déraiſonnable.

Ainſi pour retrancher ces vains amuſemens, & cette licence effrenée de ſuppoſitions, par leſquelles il eſt aiſé à chacun de rendre ſa cauſe victorieuſe, il faut par neceſſité en revenir aux regles de la raiſon & du bon ſens, qui nous apprennent l'uſage legitime des ſuppoſitions.

C'eſt par ces regles qu'il eſt permis aux Catholiques de ſuppoſer leur opinion pour veritable; parce qu'ils ont pour eux le conſentement general de l'Egliſe, & meſme de toutes les ſocietez qui en ſont ſeparées, à prendre l'Ecriture

l'Ecriture dans le ſens qu'ils y donnent. Mais les Calviniſtes n'ont nullement ce droit. Au contraire on a droit de les condamner d'abord en tout ce qu'ils alleguent ſans preuves. CHAP. V.

Non ſeulement ils ne l'ont pas à l'égard des Catholiques ; mais ils ne l'ont pas meſme à l'égard des Sociniens ; parce qu'ils renoncent à la tradition & à l'autorité de l'Egliſe, & qu'ils ſe reduiſent à la ſeule Ecriture expliquée par leur raiſonnement, ou par leur eſprit particulier. Des gens qui ſe reduiſent à ces termes n'ont pas droit de dire la moindre choſe conteſtée, ſans en alleguer des preuves ; parce qu'ils ne peuvent legitimement preferer leur autorité à celle de perſonne.

C'eſt ce qui fait voir qu'encore que la Trinité & tous nos autres myſteres ayent une infinité de preuves tres-claires & tres-convainquantes & dans l'Ecriture & dans la tradition, neanmoins ces preuves ſont fort mal dans la bouche des Calviniſtes, qui les affoibliſſent tellement par leur faux principes, qu'ils les rendent incapables de perſuader les Sociniens, & tous les autres qui ſont dans l'erreur. Auſſi voit-on que ces deteſtables Heretiques n'ont fait que pouſſer plus avant les principes que les Calviniſtes leur ont fournis, en ne ſouffrant pas qu'on les retinſt dans ces bornes arbitraires & fantaſtiques, dans leſquelles il avoit plû aux premiers reformateurs de ſe renfermer : de ſorte qu'on peut appeller avec raiſon cette hereſie une extenſion du Calviniſme.

CHAPITRE. VII.

VI. CONSEQUENCE. *Que ce conſentement de toutes les ſocietez Chreſtiennes dans la doctrine de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation, apprend à diſtinguer les ſuites neceſſaires de ces dogmes, de celles qui ne le ſont pas ; & fait voir ainſi la fauſſeté de pluſieurs raiſonnemens des Miniſtres.*

C'EST avec grande raiſon que M. Claude dit en un endroit *que les moyens generaux, comme les diviſions, les methodes, les abregez, les ſources de raiſonnement, ſont communs aux deux partis, ſans que l'abus en doive faire condamner l'uſage.* Et en effet la pluſpart des faux raiſonnemens ſont tirez des meſmes lieux d'où l'on tire les preuves les plus concluantes. Mais l'on peut dire neanmoins qu'il n'y a point de ſources de raiſons generales qui fourniſſent plus de bonnes & de mauvaiſes raiſons, que celle qui conſiſte dans la conſideration des ſuites. pag. 58.

On établit les choſes par leurs ſuites neceſſaires, qui nous ſont d'ordinaire plus connuës que les choſes meſmes ; & on les détruit par le defaut de ces ſuites neceſſaires. Mais on abuſe de cette maniere de raiſonner, ou en ne voulant pas reconnoiſtre pour ſuite neceſſaire ce qui l'eſt effectivement ; ou en prenant pour ſuite neceſſaire ce qui ne l'eſt pas.

Cette illuſion a particulierement lieu dans ce qui dépend de la volonté & de l'eſprit des hommes. Et la raiſon en eſt que ces deux puiſſances ſont des cauſes d'une nature toute particuliere, & qui ont en meſme temps des

Chap. VII. effets tres-certains, & tres-reglez, & des effets tres-incertains & tres-dereglez.

La plus grande certitude que l'on puiſſe avoir parmy les hommes, & à laquelle meſme Dieu a voulu attacher les preuves humaines de ſa religion, eſt fondée ſur les effets reglez & certains de la volonté des hommes. Il n'y a rien, par exemple, de plus certain que cela, qu'il y a une ville de Conſtantinople, & ceux meſmes qui ne l'ont pas vûë n'en peuvent douter: cependant cette certitude dépend de ce que nous ſçavons qu'il eſt impoſſible qu'autant d'hommes conſpirent volontairement à ſoutenir & à cacher un menſonge, qu'il en faudroit pour faire que ce fait puſt eſtre faux. Nous ſçavons donc certainement que les hommes n'agiſſent pas de la ſorte.

Mais comme il y a des effets & des ſuites certaines, il y en a auſſi une infinité qui ne le ſont pas. Car l'eſprit humain eſt une étrange machine. Il eſt difficile d'en comprendre tous les reſſorts, & de prevoir tous les effets qui en naiſſent. Et ainſi l'on ſe trompe ſouvent en le voulant faire agir à ſa fantaiſie, & en concluant temerairement qu'on n'a point eu une opinion en un certain temps, parce qu'elle n'y a point produit le meſme effet qu'elle a produit en un autre.

Ce qui nous trompe en cela, eſt, que nous confondons les ſuites de neceſſité avec les ſuites de convenance; & cependant ce ſont deux choſes fort differentes. Car les ſuites de neceſſité ſont invariables; & les ſuites qui ne ſont que de convenance, ſont ſouvent telles que le contraire peut ſemblet n'avoir pas moins de convenance par une autre reflexion de l'eſprit. C'eſt, par exemple, une choſe fort convenable à ce que nous croyons de l'Euchariſtie, de ne la renfermer que dans des vaſes d'or & d'argent: mais Saint Exupere jugeoit auſſi avec raiſon que c'eſtoit une choſe fort convenable de renfermer l'Euchariſtie dans un panier d'oſier, pour diſtribuer aux pauvres l'or & l'argent des vaſes ſacrez, ſçachant bien que dans le fond toute matiere eſt également indigne de Dieu, & que le choix de l'une plutoſt que de l'autre ſe fait plutoſt par rapport aux impreſſions que les hommes en ont, que non pas au jugement de Dieu; & qu'ainſi ces raiſons peuvent ceder à la neceſſité des membres de Jesus-Christ.

C'eſt une choſe fort convenable que d'expoſer quelquefois le corps de Jesus-Christ, afin que les Chreſtiens ſoient excitez à luy venir rendre leurs hommages; & c'eſt une choſe fort convenable auſſi de ne l'expoſer point, afin d'entretenir les hommes dans un plus grand reſpect envers les myſteres, & pour leur apprendre que la principale fin de ce Sacrement eſt de nourrir ſpirituellement les ames de ceux qui le reçoiuent dignement.

C'eſt une choſe fort convenable que de ne permettre pas aux laïques de toucher le corps de Jesus-Christ, pour leur en donner plus de reſpect; c'eſtoit auſſi une choſe fort convenable autrefois que de leur permettre de le toucher, & de l'emporter, puiſque c'eſt un preſent que Dieu leur a fait, & que la main d'un homme qui eſt l'image de Dieu, eſt infiniment plus noble que les vaſes les plus precieux, comme le dit un

Concile; auſſi cette coutume ſe pratique-t-elle encore en quelques-unes des societez d'Orient. CHAP. VII.

C'eſt une choſe fort convenable que de communier à genoux, pour témoigner l'eſtat d'abaiſſement où l'on doit eſtre devant la majeſté de Jeſus-Chriſt; & c'eſt une choſe fort convenable de communier debout, pour repreſenter par cette poſture du corps, la reſurrection de JESUS-CHRIST, qui ne veut donner ſon corps reſuſcité qu'à des ames reſuſcitées.

C'eſt une choſe fort convenable de communier ſous une eſpece, pour éviter les inconveniens qui arrivent de l'uſage du calice; & c'eſtoit auſſi une choſe fort convenable que de communier ſous les deux eſpeces lorſque l'Egliſe eſtoit dans cette pratique, pour imprimer plus fortement la mort de I. C. dans l'eſprit de ceux qui communient, par l'image de la ſeparation du corps & du ſang.

On peut exclure les penitens de la vûë des myſteres, pour les faire entrer plus vivement dans le ſentiment de leur indignité; & on les y peut admettre, afin de les exciter davantage à l'amour de ce Seigneur, qui les traite avec tant d'indulgence & tant de bonté.

Il eſt naturel qu'on ſe ſouleve contre la doctrine de la tranſſubſtantiation, quand on ſe laiſſe emporter aux difficultez que la raiſon humaine y fait trouver; il eſt aſſez naturel auſſi qu'on ne ſe ſouleve pas contre cette doctrine, lorſque l'accoutumance de la Foy a plié les eſprits à la docilité envers ce myſtere.

Il eſt naturel qu'elle ſoit definie par les Conciles quand on l'attaque; & il eſt naturel auſſi qu'on ne la definiſſe pas quand on ne l'attaque point. On en peut exiger la confeſſion en certain temps dans les profeſſions de foy; & on peut ne l'exiger pas en un autre, parce qu'on peut ſuppoſer qu'on n'en doute pas.

Toutes ces ſortes de convenances ne ſont donc point ſi fixes ny ſi arreſtées, qu'en les regardant par une autre face, on ne puiſſe trouver de la convenance à pratiquer le contraire; & c'eſt pourquoy elles ſont par leur nature meſme ſujettes aux changemens qui peuvent naiſtre de ces differentes vûës.

Ainſi toute la juſteſſe de l'eſprit dans les preuves que l'on tire de ces ſuites, eſt de bien diſtinguer celles qui ſont certaines, uniformes, & conſtantes, de celles qui ne le ſont pas. Et le defaut de juſteſſe conſiſte au contraire à les confondre, ou en deſavoûant les effets les plus certains, parce qu'il y en a qui ne le ſont pas; ou en voulant faire paſſer pour des effets & des ſuites neceſſaires, ce qui n'eſt qu'une ſuite de convenance, & qui eſt ſujet par conſequent aux differentes vûës des eſprits, & aux differentes utilitez qui naiſſent de diverſes circonſtances.

Le principal but de ce traité eſt de convaincre M. Claude du premier de ces defauts de juſteſſe, en luy faiſant voir l'impoſſibilité de ce changement prétendu, ſur lequel le Calviniſme eſt établi, par les ſuites certaines & indubitables que ce changement devoit avoir, & qu'il n'a point euës en effet, & je penſe m'en eſtre aſſez exactement aquitté. Je ſuis maintenant obligé de le convaincre de l'autre, en refutant quantité de mauvais raiſonnemens qu'il

Chap. VII. fonde ſur ces ſuites de ſimple convenance, qu'il veut faire paſſer pour des ſuites neceſſaires & invariables.

Ce defaut ne luy eſt pas moins ordinaire que l'autre, & quoiqu'il paroiſſe contraire, il vient neanmoins de la meſme ſource, qui eſt une activité d'imagination, qui n'eſt pas reglée par un jugement auſſi exact qu'il ſeroit à deſirer. Car cette activité fait qu'il ſe preſente à ſon eſprit pluſieurs images; & qu'ainſi il ne manque jamais de raiſons & de lieux communs pour & contre ſur quelque matiere que ce ſoit: & ce defaut d'exactitude fait qu'il ne remarque pas les differences réelles de ces images, & que c'eſt ſa volonté & ſon intereſt plutoſt que ſa raiſon qui les employe.

S'il eſt queſtion de faire voir la poſſibilité de ce prétendu changement, ſon imagination luy fournit incontinent des exemples d'autres changemens tres-differens en ſoy; mais ſemblables dans le nom; des declamations en l'air contre les preuves, des raiſonnemens, des lieux communs ſur les évenemens imprevûs, & dont les cauſes nous ſont cachées. *Eſt-il facile*, pag. 224. dit-il, *d'éclaircir comment ſe forment les orages & les tempeſtes dans un air parfaitement tranquille? Comment d'un tas de matieres mortes & inanimées s'engendrent des creatures vivantes? Comment on paſſe de la ſanté à la maladie, & de la maladie à la mort? Comment ſe forment les ſeditions & les tumultes dans un Eſtat qui auparavant eſtoit en paix? Comment ſe changent les coutumes publiques, les langues, les arts, les ſciences, & les diſciplines meſmes?* La concluſion qu'il prétend tirer de là eſt, qu'il eſt poſſible que tous les Chreſtiens ayent changé inſenſiblement de creance au dixiéme ſiecle; & cette concluſion eſt fondée ſur ces principes ridicules, mais populaires. Il y a quelque choſe d'incertain, donc tout eſt incertain. Il y a des choſes inconnuës, donc tout eſt inconnu. Il y a des évenemens certains, dont on ne connoiſt pas les cauſes, donc je dois reconnoiſtre comme poſſibles toutes ſortes d'évenemens. Mais quand ſon intereſt eſt changé, & qu'il a beſoin de faire croire qu'il eſt impoſſible qu'il ſoit arivé quelque changement dans la diſcipline, ſans que la foy ait eſté changée, toutes ſortes de raiſons luy deviennent bonnes, toute ſuite luy paroiſt neceſſaire, & tout changement de pratique emporte ſelon luy un changement de creance; & il ne debite pas avec moins d'aſſurance ces conſequences frivoles, que les principes les plus clairs & les plus indubitables.

pag. 485. *Supposé*, dit-il, *que toute l'Egliſe ancienne euſt crû ce que l'Egliſe Romaine croit aujourd'huy, ce ſeroit la choſe du monde la plus étrange que cette creance n'euſt point produit les meſmes effets qu'elle a produit depuis Paſchaſe, & depuis Lanfranc. Dés que Paſchaſe l'eut produite, tous les grands hommes de ſon ſiecle la combattirent* (on a vû la fauſſeté de ces deux faits, & que Paſchaſe ait inventé cette doctrine, & que Paſchaſe ait eſté combattu) *Berenger en fit de meſme dans l'onziéme, & depuis elle n'a jamais eſté en repos, quelques puiſſances qui l'ayent ſoutenuë. Ne ſeroit-ce pas un miracle qu'elle euſt eſté paiſible durant un ſi long-temps, où il y a eu des hereſies preſque ſur tous les articles de noſtre ſymbole.*

Cette raiſon luy paroiſt ſi ſolide, qu'il la repete ſouvent; & il la met à ſon ordinaire en exclamation, pour la faire au moins valoir par le ton de voix dont on la prononcera. *Qu'elle apparence*, dit-il, *que durant huit cens ans perſonne ne ſe ſoit ſoulevé contre une creance qui eſt combattuë par toutes les lumieres de la nature & de la grace; qui n'a rien qui la protege que l'autorité de Rome, qui ne s'eſtoit pas encore declarée en ſa faveur.* CHAP. VII. pag. 411.

Les miracles de l'Euchariſtie dont on rapporte un plus grand nombre depuis le 9. ſiecle, luy fourniſſent le ſujet d'une exclamation de meſme nature. *Ces prétendus miracles*, dit-il, *ſont une marque ſenſible de l'innovation de Paſchaſe. Car ſi la tranſſubſtantiation & la preſence réelle euſſent eſté la foy perpetuelle de l'Egliſe, produiſant en tout temps leur effet naturel, qui eſt de ſoulever contr'elles l'eſprit humain à cauſe de leurs difficultez, pourquoy ne commencerons-nous à voir des miracles de cette nature que dans le 9. ſiecle?* pag. 491.

Les moindres changemens de pratique luy donnent lieu de tirer de ſemblables concluſions. *Il eſt certain*, dit-il, (car il ne doute jamais de rien) *que la communion ſous une eſpece eſt évidemment un fruit & une ſuite aſſez neceſſaire de la tranſſubſtantiation. Car il a fallu en venir là pour éviter les inconveniens où le ſang propre & adorable de* JESUS-CHRIST *ſe trouve expoſé, ſi on donne le calice au peuple. Ce qui eſt une marque que ces inconveniens n'avoient point de lieu dans l'ancienne Egliſe, puiſqu'ils ne produiſent pas le meſme effet qu'ils ont produit depuis: de ſorte que le changement de pratique témoigne le changement de creance dans le fond meſme.* pag. 504.

C'eſt ſur des raiſonnemens de cette ſorte qu'il ſe fonde particulierement pour ſoutenir que les Grecs ſont *fort conformes à la creance des Calviniſtes*, & qu'ils n'enſeignent point la tranſſubſtantiation comme l'Egliſe Romaine. *Quelle plus grande marque voulez-vous*, dit-il, *de la difference qui eſt entre ces deux Egliſes, que celle-là? En l'une vous voyez la traſſubſtantiation définie par les Conciles, enſeignée par les catechiſmes, portée par des profeſſions publiques: en l'autre vous n'y voyez rien de pareil.*

Ce raiſonnement eſt tres-faux dans le fait à l'égard de l'Egliſe Grecque, puiſque nous avons montré que la tranſſubſtantiation y a eſté définie par des Conciles, qu'elle eſt contenuë expreſſément dans la profeſſion de foy que l'on faiſoit ſigner aux Saraſins, & dans divers autres actes ſignez & approuuez par les Grecs, & dans tous les livres eccleſiaſtiques qui leur tiennent lieu de cathechiſme, comme l'horologe, le ſynodique. Mais s'il eſtoit bon, M. Claude le pourroit appliquer aux autres communions, où l'on ne voit point de Conciles qui ayent défini la tranſſubſtantiation, & qui ne la comprennent pas ordinairement dans leur profeſſion de foy. Il le pourroit meſme appliquer à l'ancienne Egliſe juſqu'au temps de Berenger. Enfin c'eſt par ces differences de pratique, que M. Claude prétend de montrer que l'on n'adore point l'Euchariſtie dans l'Egliſe Grecque, & que l'on n'y croit point la preſence réelle, ny la tranſſubſtantiation.

CHAP. VII. pag. 697.

Cela paroiſtra, dit-il, *ſi vous voulez plus évidemment, ſi nous rappellons icy toutes les preuves que nous avons produites cy-deſſus, pour faire voir que les Grecs n'adorent point le Sacrement de cette adoration ſouveraine que l'Egliſe Romaine luy rend, n'eſtant pas poſſible qu'ils ſoient perſuadez que cette meſme ſubſtance qu'ils voyent & qu'ils reçoivent, eſt le corps propre de leur Sauveur, & qu'il n'y en a point d'autre; & qu'en meſme temps ils ne luy rendent pas l'hommage que toutes les creatures luy doivent. Or il eſt certain qu'ils n'ont parmy eux aucuns de ces uſages que l'Egliſe Romaine pratique pour témoigner ce culte qui n'eſt dû qu'à Dieu. Ils reçoivent le Sacrement tout debout : Ils ne ſe proſternent point devant luy quand ils le portent aux malades : ils ne l'expoſent point publiquement ny dans leurs joyes ny dans leurs afflictions : ils ne luy ont point dedié de feſtes particulieres : ils ne le portent point pompeuſement en proceſſion : ils n'ont point dreſſé d'office exprés pour celebrer ſes loüanges : en un mot ils ne font rien de ce que Rome fait en ſigne de ſon adoration.*

Cela paroiſt ſi clair à M. Claude, qu'appliquant ce raiſonnement à l'ancienne Egliſe, il témoigne de l'indignation de ce qu'on n'en eſt pas perſuadé tout d'un coup : *Dubitatur etiam placita nec ſubitò probas.*

Mais pourquoy, dit-il, *faut-il conteſter ſur une choſe plus claire que le Soleil ? Si l'ancienne Egliſe euſt adoré l'Euchariſtie comme ſon Dieu, n'euſt-elle pas fait, au moins à peu prés, les meſmes choſes que l'Egliſe latine a faites depuis l'établiſſement de la tranſſubſtantiation & de la preſence réelle, & qu'elle fait encore pour témoigner ce ſouverain hommage qu'on luy rend.*

Il fait bon en paſſant de remarquer ce que c'eſt qu'une choſe plus claire que le Soleil ſelon M. Claude. Que ſi l'on vouloit prendre la peine de recüeillir de ſon livre les exemples qu'il nous y donne des choſes claires, obſcures; concevables, inconcevables; certaines, incertaines, ce ne ſeroit pas une choſe peu divertiſſante, & peut-eſtre perſuaderoit-elle le monde qu'il n'y a guere eu d'Ecrivain qui ait jamais pris les choſes plus à contre ſens que luy.

Mais pour reduire en peu de paroles ce qui eſt contenu dans toutes ces exclamations, & dans ces figures ſi bien pouſſées, le voicy en abregé. C'eſt que M. Claude prétend que le ſoulevement des peuples contre la tranſſubſtantiation, les miracles de l'Euchariſtie, la communion ſous une eſpece, les Conciles, & les profeſſions de foy qui contiennent la tranſſubſtantiation, la reception de l'Euchariſtie à genoux; la feſte du S. Sacrement, la proceſſion du S. Sacrement, l'expoſition dans le temps de joye ou de triſteſſe, ſont des ſuites inſeparables & neceſſaires de la doctrine de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation. Et il conclut de là que ces ſuites ne ſe trouvant pas dans l'ancienne Egliſe, c'eſt une preuve plus claire que le Soleil, que l'on n'y a crû ny l'un ny l'autre de ces dogmes.

On luy répond que toutes ces ſuites ne ſont que d'une ſimple convenance tres-capable de varieté, & ſujette aux viciſſitudes des choſes humaines; & que bien loin de s'étonner qu'il ſoit arrivé quelque changement dans ces ſortes de choſes, il ſeroit au contraire contre la nature qu'il n'y en fuſt point

arivé, n'y ayant rien de moins naturel & de moins proportionné à l'eſprit humain, qu'une telle uniformité; puiſque les circonſtances changeant, obligent de diverſifier les pratiques exterieures. CHAP. VII.

Toute la queſtion ſe reduit donc à ſçavoir, ſi ces ſuites dont M. Claude fait le dénombrement, ſont effectivement inſeparables de la tranſſubſtantiation & de la preſence réelle. Si la ſuppoſition eſtoit vraye, l'argument de M. Claude ſeroit concluant, Mais s'il n'y a nulle liaiſon neceſſaire entre cette doctrine & ces ſuites comme nous venons de le prouver par avance, cette creance peut fort bien ſubſiſter ſans aucune de ces prat ques ny de ces ſuites. Et tous ces raiſonnemens que M. Claude étale ſi pompeuſement : doivent paſſer pour vains, inutiles, faux. C'eſt ce dernier point que j'ay deſſein de luy prouver, & parceque les perſonnes préoccupées ne ſe rendent pas d'ordinaire aux ſimples raiſonnemens, je me ſerviray de preuves plus ſenſibles pour luy faire voir qu'il prend pour des ſuites inſeparables de la doctrine de la tranſſubſtantiation, des choſes qui ne le ſont nullement; & c'eſt ce que le conſentement des ſocietez orientales dans la foy de la preſence réelle me donne moyen de faire d'une maniere ſans repartie.

On peut donc dire à M. Claude que c'eſt en vain qu'il ſe debat & qu'il s'échauffe ſi fort ſur ces ſuites de la tranſſubſtantiation. Les raiſons ſont inutiles dans les choſes que l'on peut faire voir en quelque ſorte par les ſens, & nous le pouvons en cette rencontre. M. Claude prétend que toutes ces ſuites ſont inſeparables de la tranſſubſtantiation. Il ne faut donc que luy faire voir cette doctrine actuellement ſeparée de toutes ces ſuites, pour luy montrer qu'il s'abuſe.

Une ſeule Egliſe nous ſuffiroit pour cela, que ſera-ce donc ſi nous luy en produiſons pluſieurs, & ſi nous luy montrons la doctrine de la preſence réelle établie dans plus de la moitié des Chreſtiens ſans aucune de ces ſuites ? Or c'eſt ce qui non ſeulement eſt facile, mais c'eſt ce qui eſt déja fait, puiſque l'on a prouvé d'une part que toutes ces Egliſes croyent la preſence réelle, & qu'il accorde de l'autre que l'on n'y obſerve pas ces ceremonies & ces pratiques, & que l'on n'y voit point toutes ces autres ſuites dont il fait le dénombrement comme en eſtant inſeparables. On communie dans toutes ces Egliſes ſous les deux eſpeces. La feſte du S. Sacrement, l'expoſition, la proceſſion ne ſont établies dans aucune. Leur profeſſion de foy ordinaire ne la contient pas : elle n'y auroit peut-eſtre jamais eſté definie par aucun Concile, ſi l'apoſtaſie de Cyrille Lucar n'en euſt donné l'occaſion. Et cependant on y croit la preſence réelle & la tranſſubſtantiation auſſi univerſellement & auſſi fermement que dans la communion du Pape, & l'on y deteſte comme Heretiques ceux qui ne la croyent pas comme parmy les Catholiques Romains.

Il eſt vray que que M. Claude avance dans cette comparaiſon qu'il fait des pratiques de l'Egliſe Romaine avec celles de l'Egliſe Grecque, ou de l'Egliſe des huit premiers ſiecles, pluſieurs faits faux, comme de dire que les Grecs n'adorent point l'Euchariſtie en ſe mettant à genoux : que l'on ne ſe proſterne point en terre quand on la porte aux malades; ce que nous ferons voir eſtre faux en parlant de l'adoration, aumoins à l'égard de pluſieurs d'entre

CHAP. VII. les ſocietez d'Orient. Mais quand on n'y pratiqueroit aucune de ces ceremonies exterieures, la foy de la preſence réelle n'y ſeroit pas moins établie. Et en effect il eſt remarqué des Maronites qu'ils ne ſe mettent jamais à genoux dans l'Egliſe, & qu'ils s'y tiennent toûjours appuyez ou courbez ſur un baſton fait en forme de potence, ſans qu'ils en ſoient pour cela moins Catholiques.

Hoornbec. ſumm. controverſ. p. 954.

On a remarqué meſme que les Grecs de Pologne s'eſtant reiinis avec l'Egliſe Romaine, excepterent formellement toutes les ceremonies que l'on pratique à l'égard du S. Sacrement, ſans qu'ils ayent donné pour cela le moindre ſoupçon de n'eſtre pas Catholiques ſur ce point.

Une ſurpriſe ſi viſible, & découverte par une experience ſi claire, devroit rendre M. Claude plus retenu à l'avenir dans ſes conjectures, & moins emporté dans ſes figures & ſes exclamations. Il eſt bon d'argumenter par les ſuites; mais il faut que ce ſoient des ſuites neceſſaires & inſeparables, & non pas des ſuites ſi certainement ſeparables, qu'il ne faut qu'ouvrir les yeux pour les voir ſeparées dans une grande partie de la terre. Il faut diſtinguer les occaſions où les conjectures peuvent avoir lieu, de celles où les choſes ſe doivent decider par l'évidence; & l'on doit ſentir qu'il eſt ridicule de faire mille efforts pour prouver qu'une doctrine doit neceſſairement avoir certains effets & certaines ſuites, lorſqu'on nous montre ſenſiblement cette doctrine ſans ces effets & ces ſuites, dans la moitié des Chreſtiens & dans tous les ſiecles de l'Egliſe.

Je puis dire neanmoins pour excuſer M. Claude, que cette maniere de mal raiſonner par de fauſſes ſuites, ne luy eſt nullement particuliere, & qu'il ſemble, qu'elle ait quelque rapport avec l'eſprit des nouveaux Miniſtres. Car jamais gens ne la pratiquerent tant. Celuy qui l'a portée à un plus haut point, eſt M. Daillé, dont les livres ſont preſque tous fondez ſur ces ſortes de ſophiſmes. Et par conſequent il eſt facile de les renverſer par cette diſtinction des ſuites neceſſaires & non neceſſaires des dogmes dont il s'agit.

Mais pour me renfermer maintenant dans la ſeule matiere de l'Euchariſtie, il eſt clair que ce conſentement de tous les Orientaux dans la doctrine de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation, qui ſubſiſte ſans ces pratiques & ſans ces ſuites, fait voir qu'elles ne ſont point neceſſaires, qu'elles ne naiſſent point preciſément de cette doctrine en ſoy, mais des circonſtances & des differentes vûës qu'on peut avoir ſur un meſme myſtere. Et par conſequent comme ces circonſtances & ces vûës peuvent changer, il n'y a nul ſujet d'eſtre ſurpris de voir ces pratiques établies en un temps, & de ne les voir pas en un autre; comme il n'y en a point d'eſtre étonné de les voir maintenant dans un lieu, & de ne les voir pas dans un autre lieu, quoiqu'il n'y ait que la meſme foy dans ces divers lieux.

CHAPITRE VIII.

VII. CONSEQUENCE. *Que la doctrine de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation ne porte point d'elle-meſme à parler des ſuites philoſophiques, ny à expliquer les difficultez des myſteres; & qu'ainſi l'on ne ſe doit point étonner que les Peres n'en ayent point parlé.*

COMME les veritez ſont fecondes, les erreurs & les faux préjugez le ſont auſſi; & comme il y a une multiplication de lumiere qui fait qu'une verité en découvre une autre, il y a une extenſion de tenebres qui empeſche de voir ce que l'on a devant les yeux, & de tirer les concluſions les plus naturelles & les plus aiſées des choſes que l'on ne peut ignorer. En voicy un exemple remarquable dans une fauſſe conſequence de M. Claude qui nous donne lieu d'en tirer une tres-ſolide & tres-veritable.

Nous ne trouvons point, dit-il, *que les Grecs ayent recherché ce que devient la ſubſtance du pain au moment de la converſion, ny qu'ils ayent pris ſoin d'éclaircir ce que c'eſt que la tranſſubſtantiation: Si c'eſt une ſimple relation, ou une action; ſi c'eſt une action, ſi c'en eſt une conſervative, ou productive, ou de quelqu'autre eſpece: ce qui a fait depuis quelques ſiecles toute l'étude de l'école Romaine. Nous ne trouvons point qu'ils ſe ſoient fort empreſſez à nous expliquer la maniere de l'exiſtence du corps de* JESUS-CHRIST *au Sacrement, ny à traitter tant d'autres queſtions qui naiſſent d'elles-meſmes du dogme de la tranſſubſtantiation.* Pag. 695.

Cette remarque eſt tres-veritable, & M. Claude y pouvoit ajoûter qu'on ne trouve point non plus que les Cophtes, les Ethiopiens, les Armeniens, les Jacobites, les Neſtoriens ſe fatiguent de ces ſortes de difficultez, & qu'ils en faſſent le ſujet de leurs entretiens.

Il y pouvoit ajoûter qu'ils gardent à peu prés la meſme reſerve ſur tous les autres myſteres.

Il eſt certain, par exemple, que toutes ces ſocietez reconnoiſſent le peché originel. Jeremie fait une profeſſion expreſſe de le croire dans ſa réponſe aux Lutheriens. Les Armeniens l'avoüent dans leur declaration ſur les articles que le Pape Clement VI. leur envoya. Il eſt contenu dans l'expoſition de la foy des Ethiopiens faite par Zagazabo. Cependant on ne ſçauroit faire voir dans les livres des Theologiens grecs, ny dans tous les memoires que nous avons de la foy des autres nations, qu'ils ſe ſoient mis en peine d'expliquer les difficultez de cette doctrine fondamentale, ny qu'ils en paroiſſent le moins du monde étonnez. On voit le meſme ſilence dans leurs livres ſur toutes les queſtions, & toutes les difficultez que les Sociniens propoſent contre la Trinité, contre la perſonne du S. Eſprit, contre la ſatisfaction de JESUS-CHRIST, quoique ces difficultez ſoient auſſi naturelles & auſſi ſenſibles, que celles qu'on allegue contre le dogme de la preſence réelle.

Que s'enſuit-il donc de là? Qu'ils ne croyent pas tous ces myſteres? Ce ſe-

CH. VIII. roit la conſequence qu'on en devroit tirer pour raiſonner comme M. Claude, qui conclut du ſilence des Grecs ſur les difficultez de la tranſſubſtantiation, que c'eſt une preuve évidente qu'ils ne la croyent pas. Mais ce n'eſt pas celle qu'il en faut tirer ſelon la raiſon : au contraire elle rejette cette conſequence comme une extravagance & une folie.

Car c'eſt la raiſon meſme qui nous dicte qu'il ne faut pas deſavoüer des veritez certaines, indubitables, conſtantes, ſous pretexte qu'elles paroiſſent contraires entr'elles ſur de foibles conjectures; mais qu'il faut que la certitude de ces veritez nous faſſe conclure la fauſſeté de ces raiſonnemens & de ces prétenduës contrarietez.

Or c'eſt une verité auſſi certaine qu'aucune autre verité de fait du meſme genre le peut eſtre, que les Grecs & toutes les autres ſocietez d'Orient croyent la preſence réelle & la tranſſubſtantiation; & il n'y a rien dont on ne puiſſe douter, ſi on peut revoquer en doute le conſentement de toutes ces Egliſes avec l'Egliſe Romaine dans cette doctrine.

C'eſt une autre verité de fait que les Grecs parlent peu des ſuites philoſophiques. Samonas parle par occaſion d'un corps en deux lieux, & des accidens ſans ſujet : l'Archeveſque de Gaza en parle; mais l'un & l'autre le font par contrainte, & par l'importunité de ceux qui les y forçoient. Un auteur récent dont l'on verra l'extrait au 12. Livre, dit, *Que la connoiſſance de la maniere de ce changement eſt reſervée aux élûs dans le Ciel.* MODUS *autem iſtius mutationis incognitus eſt nobis & ineffabilis. Harum enim rerum declaratio electis reſervata eſt uſque in regno cœlorum.*

Metrophanes Patriarcha Alexand. in confeſſione fidei.

Cabaſilas ayant comme jetté les yeux ſur la maniere dont le corps de JESUS-CHRIST qu'il établit par tout tres-réellement & tres-ſubſtantiellement preſent dans l'Euchariſtie, peut eſtre dans le ciel & dans la terre, abbaiſſe incontinent la vûë de l'eſprit pour ſe tenir dans la ſainte obſcurité de la foy, qui nous defend de ſonder ce que Dieu nous a caché, & qui ſe contente des lumieres qu'il nous donne. Il dit *que le corps de I. C. eſt parmy nous ce qu'il eſt au deſſus des cieux* : mais il ajoûte incontinent, *que c'eſt en la maniere qui luy eſt connuë.*

Cabaſilas in liturg. expoſit. cap. 30.

Les autres auteurs établiſſent tous le dogme auec la meſme clarté ; mais ils gardent un ſilence religieux ſur ces difficultez.

Ces deux veritez de fait eſtant également certaines, ne peuvent eſtre contraires; & elles nous font voir d'abord la fauſſeté de la conſequence de M. Claude, qui s'imagine que la doctrine de la preſence réelle oblige neceſſairement à parler de ces ſuites philoſophiques : mais en meſme temps elles montrent invinciblement la verité d'une conſequence toute contraire, qui eſt que la doctrine de la tranſſubſtantiation peut fort bien s'accorder avec un ſilence entier ſur toutes ces difficultez que la raiſon humaine trouve dans le myſtere de l'Euchariſtie, & qu'il eſt tres-poſſible que cette doctrine ſoit crûë univerſellement, diſtinctement, ſans oppoſition, & ſans contradiction par de grandes ſocietez pendant l'eſpace de pluſieurs ſiecles; que l'on écrive & que l'on parle tres-ſouvent de l'Euchariſtie, & de la verité du myſtere; que l'on établiſſe la tranſſubſtantiation tres-clairement, tres-preciſément, ſans faire des reflexions expreſſes ſur toutes ces difficultez naturelles qui ſemblent nai-

stre de cette doctrine. L'exemple des Grecs & des autres societez d'Orient justifie tout cela, & la preuve si pleine que nous avons faite de la sincerité de leur foy, enferme encore ce point; puisqu'on a pû voir que depuis le 7. siecle, où cette preuve commence jusqu'à nostre temps, il n'y a que deux ou trois auteurs qui parlent de ces difficultez philosophiques bien expressément. CH. VIII.

Non seulement cette experience sensible prouve l'alliance possible de ce silence avec cette doctrine; mais il prouve de plus que cette alliance est fort naturelle, & que c'est mal connoistre l'esprit des hommes, que de s'imaginer que la doctrine de la presence réelle & de la transsubstantiation porte d'elle-mesme à s'embarasser de toutes ces difficultez, que la philosophie humaine découvre dans ce mystere. C'est une illusion qui vient de ce que l'on prend pour une disposition naturelle, & pour un effet commun une disposition d'esprit extraordinaire, & qui vient d'une passion qui change les idées ordinaires, & la pente naturelle de l'esprit.

Les Ministres Calvinistes, qui ont pris pour principal objet de leur aversion, & pour le plus grand pretexte de leur schisme, la doctrine de l'Eglise catholique sur l'Eucharistie; qui ont pour but de la faire paroistre insupportable à ceux qu'ils veulent retenir dans leur party, ou qu'ils tâchent d'y attirer, se sont fortement appliquez aux difficultez philosophiques de ce Sacrement. Ils rempliſſent leurs livres de raisonnemens pour les augmenter. Ils en font l'un des sujets les plus ordinaires de leurs discours; & comme ils en ont la teste pleine, ils tâchent aussi d'en remplir celle des autres.

Ce dessein leur reüssit en quelque sorte. Car ils appliquent aisément à ces difficultez ceux de leur party; parce qu'elles sont plus sensibles que leurs raisonnemens sur l'Ecriture, qui sont au contraire tres-metaphysiques & tres-abstraits; & ils obligent par necessité les Catholiques de s'y appliquer en conferant avec eux ou en se preparant à y conferer.

C'est sur cela que ces Messieurs se forment l'idée de l'esprit humain, & jugeant de la disposition commune des hommes par la leur propre, & par celle des gens qu'ils connoissent, ils concluënt, que comme ces difficultez de la transsubstantiation se presentent toûjours à leurs yeux, qu'ils en parlent sans cesse entr'eux, & qu'ils forcent les Catholiques d'en parler, il en doit estre de mesme de tous ceux qui croyent cette doctrine.

Mais pour les détromper de ces fausses conjectures, il ne faut que les avertir qu'ils se reglent sur de fort mauvais modeles, & que des gens que leur passion & leur préoccupation ont fait sortir de leur estat naturel, ne sont pas propres pour faire connoistre la pente & l'inclination naturelle des esprits.

Il est vray que les Calvinistes ne pensent jamais à l'Eucharistie, quils ne soient comme accablez de ces difficultez qui se presentent en foule à leurs yeux: mais c'est l'effet de leur application ordinaire & violente à ces difficultez, & non pas des difficultez en elles-mesmes. Qu'ils consultent le commun des Catholiques, ils leur diront qu'à peine y pensent-ils, & qu'ils n'en sentent nullement le poids, non plus que celuy de la doctrine de la Trinité. La docilité qui vient de la foy ne permet pas seulement à l'esprit de les envisager;

CH. VIII. ou ſi elle le permet, elle empeſche qu'on ne ſoit étonné de ne comprendre pas les effets de la toute-puiſſance de Dieu, & de voir que les merveilles de ſes myſteres ſurpaſſent noſtre intelligence. Elle les fait regarder comme un abyſme qu'on eſt incapable de ſonder. Elle abaiſſe les yeux de l'eſprit ſous la grandeur infinie de Dieu. Elle étouffe & elle noye toutes les vûës & toutes les penſées humaines dans la certitude abſoluë de la parole de Dieu, & dans l'autorité infaillible de ſon Egliſe.

Ainſi toutes ces difficultez ne leur font nulle peine; ils y penſent peu, & en parlent encore moins; & ils n'en parleroient point du tout, s'ils ne vivoient avec des gens qui les obligent par leurs diſcours à y faire quelque reflexion. Mais s'il n'y avoit point de Calviniſtes au monde, toutes ces difficultez ne ſe preſenteroient pas plus ſouvent à leur eſprit, que celles de la Trinité & de l'Incarnation, qui ſont ignorées de preſque tous les Chreſtiens, quoique les Sociniens en ſoient accablez, comme les Calviniſtes le ſont de celles de l'Euchariſtie, parce que leur imagination en ayant eſté ſouvent vivement frappée, leur renouvelle ſouvent ces penſées.

C'eſt donc un effet tout naturel de la foy tranquille de la tranſſubſtantiation, que ce ſilence que l'on apperçoit dans ces nations Orientales, ſur les difficultez de tous les myſteres, & entr'autres ſur celles de l'Euchariſtie. Il ſeroit étonnant qu'elles en fiſſent l'objet de leurs reflexions; & l'on peut dire qu'il y auroit en cela quelque choſe de contraire à la diſpoſition d'eſprit où l'on peut juger qu'elles doivent eſtre par les circonſtances où elles ſont, c'eſt à dire en conſiderant cette paix & cette tranquillité dans laquelle Dieu a permis que cette doctrine ait eſté dans tout l'Orient, au meſme temps qu'elle a eſté attaquée dans l'Occident avec tant de violence.

Or ce que l'experience nous fait voir de nos yeux dans ces Egliſes Orientales, nous donne lieu de juger de ce qui a dû ariver dans l'Egliſe des ſix premiers ſiecles, en ſuppoſant, comme nous avons droit de le faire, que la doctrine de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation y ait eſté univerſellement établie en la meſme maniere qu'elle l'eſt dans tout l'Orient, c'eſt-a-dire ſans combat & ſans conteſtation. Et comme nous voyons que la creance de ces dogmes y eſt jointe avec un entier ſilence ſur ces difficultez philoſophiques, on doit juger qu'il en a dû eſtre de meſme de l'ancienne Egliſe, & que les Peres qui ont eſté extremément retenus à ne parler de ces choſes que par neceſſité, n'ont point dû en entretenir les peuples, ny en parler dans leurs écrits. S'ils l'avoient fait, ils ſe ſeroient en quelque ſorte éloignez & de la nature qui n'y porte point, & de l'eſprit de la foy, qui en éloigne.

Cette reflexion fondée non ſur des raiſonnemens en l'air, mais ſur des preuves ſenſibles tirées de l'experience, fait voir clairement qu'on n'a guere ſujet d'eſtre touché des declamations que M. Claude tire ſur ce ſujet non de la nature ou de l'experience, mais de ſa ſeule imagination, & de la fauſſe maniere dont il s'eſt accoutumé de concevoir l'eſprit des hommes.

pag. 27. *Si les Peres*, dit-il, *euſſent crû les merveilles de la tranſſubſtantiation, euſſent-ils manqué à nous en exalter les merveilles, & à nous dire qu'un corps qui a toutes ſes parties & ſes naturelles dimenſions, eſt reduit à un ſeul*

point, où il existe avec toutes ses longueurs sans occuper aucun espace ? Eus- CHAP. VI.
sent-ils manqué de nous parler des accidens de l'Eucharistie, qui ne sont soutenus d'aucun sujet ?.... S'ils eussent crû la transsubstantiation, n'eussent-ils point fait d'effort d'éclaircir les difficultez qui en naissent, au moins celles qui sautent aux yeux, & qui ne sont pas en petit nombre ; comme de sçavoir dequoy sont nourris nos corps quand ils reçoivent le Sacrement ? Car ils ne le peuvent estre ny de la substance du pain, ny de celle de JESUS-CHRIST, *ny des accidens ? De quoy se forment les vers qui s'engendrent de la corruption des hosties ? D'où vient le vinaigre & l'esprit de vin qui se fait du calice consacré ?*

Que M. Claude, au lieu des Peres substituë les Grecs, les Armeniens, les Cophtes de ce temps-cy, depuis le temps qui est enfermé dans la preuve que j'ay faite de leur foy, & il reconnoîstra l'absurdité de son objection. Car il suffit de luy apprendre en un mot qu'il a tort de juger de leur esprit & de leur disposition par la sienne ; & que malgré ses exclamations il est tres vray que tous ces Chrestiens croyent la transsubstantiation comme nous, & ne parlent point neanmoins de toutes ces difficultez, dont M. Claude a la teste pleine, & dont il remplit tous ses traitez.

Non seulement ils n'en parlent point, mais ils sçavent qu'ils n'en doivent point parler, n'y s'en occuper ; & qu'ils doivent regarder toutes ces questions comme des pieges que les esprits superbes ont accoustumé de tendre aux vrais fideles, pour les détourner de la simplicité de la Foy. Ils pratiquent ce que dit S. Fulbert, *que l'esprit humain ne pouvant penetrer par ses raisonnemens les causes de ce que Dieu fait, doit fermer avec reverence les yeux de l'esprit, pour ne pas faire servir de matiere à des discours pleins d'erreur ce qu'il ne sçauroit comprendre.* Et ils considerent toutes ces questions avec le mesme esprit qu'un pieux Evesque d'Angleterre, qui a parfaitement representé la disposition où doivent estre les Chrestiens, & où tous les Peres ont esté à l'égard de toutes ces difficultez des mysteres, & principalement de celles de l'Eucharistie. *Ce sont des questions*, dit cét Evesque, *qui sont souvent proposées par ceux qui veulent paroistre sçavans, & qui aiment mieux s'occuper l'esprit de disputes philosophiques, que de se rendre humblement aux institutions ecclesiastiques, & à l'autorité sacrée. Ce sont ces gens qui dressent des pieges de cette sorte à ceux qui craignent Dieu, & qui croyent par la Foy que ce qu'ils reçoivent à l'autel est le corps & le sang de* JESUS-CHRIST, *quoiqu'ils ne le conçoivent pas par la raison. Ce sont là*, dit-il encore, *les objections que font ceux qui sont possedez de l'amour de la gloire humaine, & de l'applaudissement des peuples, qui se plaisent à dresser aux personnes moins instruites les pieges de leurs questions épineuses. Ce sont des gens à qui l'autorité immobile de l'Ecriture ne suffit pas, & qui aiment mieux suivre le raisonnement de la sagesse seculiere, convaincu de folie par la sagesse de Dieu, que la verité de la Foy qui penetre les choses inscrutables, & qui s'élevant au dessus de l'impuissance de la raison, monte jusqu'à la volonté de Dieu. Mais le juste qui vit de la foy, & qui n'a que des sentimens humbles de soy-mesme, ne s'attachant pas à son propre*

Ernulphus Rofens. Episc. Spicil. tom. 1. pag. 449.

Has nodosas disputationes illi objicere solent, quos amor humana laudis, quos favor satigat popularis: qui gaudent imperitis scrupulosarum parare laqueos quæstionum, quibus sacrarum non sufficit re-

CH. VIII. *ſens, & embraſſant avec reſpect tout ce que Dieu luy commande, croit generalement tout ce que le Saint Eſprit luy commande de croire, & ſans s'informer comment telle ou telle choſe peut eſtre, il acquieſce humblement à tout ce qu'il lit & entend des ordres de Dieu, comme eſtant doux & humble de cœur.*

bur & autoritas ſcripturarũ quibus cordi eſt potius ſe jui rationem ſapientiæ ſæcularis, quæ ſtulta facta eſt à ſapientia Dei, quàm fidei veritatem, quæ inſcrutabilia penetrat, & rationis impotentiam pertranſiens, aſcendit uſque ad ipſum nutum Dei. At juſtus ex fide vivens, humiliter ſapiens non ſenſum ſuum præferendo, ſed domini ſui mandata reverenter amplectendo, omnia credit quæ Spiritus Sanctus credenda eſſe præcipit, non quærens quomodo hoc vel illud eſſe poſſit, ſed ad omnia divinitus imperata quæ legit, vel audit, utpote mitis & humilis corde, humillimè acquieſcit.

Voilà la diſpoſition commune des Chreſtiens du 12. ſiecle où cét Eveſque a vécu, aprés que l'hereſie de Berenger eut commencé de remuer ces queſtions. C'eſt à plus forte raiſon celle des Grecs parmy leſquels elles n'ont point eſté agitées. Et c'eſt encore plus celle des anciens Peres & des anciens Chreſtiens, qui ne pouvoient avoir aucune nouvelle d'une hereſie qui n'eſtoit pas encore née, & qui avoient meſme plus d'éloignement de toutes les curioſitez humaines, que l'on peut meſler avec la foy ſimple des myſteres de JESUS-CHRIST, que l'on n'en a eu depuis.

CHAPITRE. IX.

VIII. CONSEQUENCE. *De ce conſentement de toutes les Egliſes chreſtiennes dans la doctrine de la preſence réelle. Adoration de* JESUS-CHRIST *dans l'Euchariſtie; & nullité des argumens des Miniſtres contre cét article.*

POUR traiter ce point de l'adoration de l'Euchariſtie par des preuves poſitives, il n'y a qu'à recüeillir ce que l'on a déja pû voir en divers paſſages que nous avons alleguez pour prouver le conſentement de toutes les ſocietez chreſtiennes dans la doctrine de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation.

Nous avons fait voir par S. Odilon & par Durand Abbé de Troarn, le mot meſme d'*adoration* employé à l'égard de l'Euchariſtie, long-temps avant l'epoque chimerique de M. Claude, qui prétend qu'elle ne s'eſt introduite que du temps d'Alger, & que Lanfranc meſme ny Gregoire VII. ne l'ont point connuë. Il a pû voir que S. Odilon dit en parlant de l'Imperatrice Adelaïde, *qu'aprés avoir receu l'Extrême-Onction, elle receut auſſi le Sacrement du corps du Seigneur en l'adorant, ayant toûjours eſperé en ce Seigneur*: Que Durand Abbé de Troarn dit, *qu'il faut rendre à la ſainte humanité du Redempteur le culte d'une humble adoration, à cauſe de ſon unité inſeparable de la divinité, principalement lorſqu'elle ſupplée à la communion éternelle que nous aurons avec Dieu. Car c'eſt pour cela que ce Sacrement a eſté inſtitué.* Et l'on a fait voir en paſſant combien eſt peu raiſonnable la réponſe de M. Claude, qui veut que Durand rapporte cette adoration à l'humanité de JESUS-CHRIST; comme ſi un homme qui croit JESUS-CHRIST preſent dans l'Euchariſtie,

pag. 454.

De corpore & ſanguine Domini.

qui marque dans ce paſſage meſme qu'on l'adore en communiant, pouvoit entendre autre choſe, ſinon qu'on l'adore comme preſent dans l'Euchariſtie. CH. VIII.

On a vû que Cabaſilas Archeveſque de Theſſalonique dit, *que les fideles voulant montrer leur foy dans l'acte de la communion, adorent, beniſſent, & celebrent Ieſus-Chriſt comme Dieu, qui eſt connu dans les dons*; & qu'en blâmant la coutume de ceux qui ſe mettent à genoux, & adorent avant la conſecration les dons que l'on porte, & leur parlent comme au corps & au ſang de I. C. il aprouve qu'on rende les meſmes honneurs à l'Euchariſtie aprés la conſecration. *Cabaſilas. c. 37.*

On a vû que Simeon Archeveſque de Theſſalonique enſeigne expreſſément l'adoration & interieure & exterieure de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, *Nous devons*, dit-il, *adorer de cœur le pain vivant, & le ſang qui eſt dans le calice, en nous proſternant de tout noſtre cœur juſqu'en terre, & en mettant nos mains en croix pour témoigner noſtre ſervitude, & la foy que nous avons en* JESUS *crucifié*. *Allat exercit. contra Creigt. pag. 426.*

Et parlant en un autre endroit des myſteres préſanctifiez, il dit, que parce qu'ils ſont parfaits dés le commencement, & ſont le corps & le ſang meſme de I. C. lors que le Preſtre entre en portant le Seigneur ſur ſa teſte, *nous devons nous abaiſſer juſqu'en terre avec un ardent amour, & luy demander le pardon de nos fautes, &c.* M. Claude ſe ſouviendra s'il luy plaiſt qu'il nie par tout ces proſternemens, & qu'il demande qu'on les luy montre. Le voilà donc ſatisfait. *Allat. de Perp. conſenſ. p. 1579 pag. 436. & 460.*

L'Auteur de la Perpetuité avoit cité dans ſon liure un paſſage de Gabriel Archeveſque de Philadelphie, qui a paru ſi clair à M. Claude, qu'il n'a pû y répondre d'une autre maniere, qu'en avoüant d'une part que ce paſſage, tel qu'il eſt, contenoit formellement l'adoration & la tranſſubſtantiation, & en tâchant de l'autre de rendre ſuſpecte & la perſonne, & le paſſage de cét Archeveſque, parce que le Cardinal du Perron qui le cite, n'en rapporte pas les paroles grecques.

Mais à qui pourroit on faire croire, ou que cét Archeveſque qui vivoit parmy les Grecs, & qui tiroit d'eux tout ce qui luy eſtoit neceſſaire pour ſa ſubſiſtance, euſt oſé avancer dans ſon Egliſe une doctrine inconnuë à tous les Grecs, & qu'ils auroient dû condamner d'idolâtrie, s'ils n'euſſent pas eſté de meſme ſentiment, ou que le Cardinal du Perron ait oſé faire un paſſage tout exprés, & l'attribuer à un auteur qui n'y auroit jamais penſé, quoiqu'il puſt ſe tenir aſſuré que cette fourberie ne pourroit manquer d'eſtre découverte. Il faut ne connoiſtre pas les hommes, pour pouvoir donner entrée dans ſon eſprit à une penſée ſi déraiſonnable. Et c'eſt pourquoy je ſuis bien fâché de ne pouvoir accorder à M. Claude la permiſſion qu'il demande de ſuſpendre ſon jugement ſur ce paſſage. Cette ſorte de permiſſion ne dépend nullement de nous. C'eſt la raiſon meſme qui la luy refuſe, parce qu'elle ne demande pas ſeulemeut qu'on deſavoüe les choſes certaines, mais qu'elle demande auſſi qu'on ne feigne pas de douter des choſes dont on ne ſçauroit douter raiſonnablement. Or je ne veux pas faire ce tort à M. Claude, que de ſuppoſer qu'il puiſſe douter ſerieuſement ſi le Car- *pag. 463.*

CHAP. IX. dinal du Perron n'a point fait le paſſage qu'il rapporte de cét Archeveſque Grec.

Il eſt donc viſible qu'il ne dit qu'il ſuſpend ſon jugement, que pour arreſter s'il pouvoit celuy des autres, quoiqu'il ne puiſſe croire luy-meſme qu'il y ait aucun lieu de le ſuſpendre. Car pourquoy le Cardinal du Perron auroit-il ſuppoſé ce paſſage de Gabriel, puiſqu'Arcudius le grand auteur de M. Claude en rapporte d'auſſi formels que celuy-là dans les propres termes de cét auteur.

Arcud. l. 3. c. 20. Entr'autres choſes au rapport d'Arcudius il dit, *qu'avant la conſecration on n'adore pas encore les dons du culte de latrie, parce qu'ils ne ſont pas encore le corps parfait & le ſang parfait de Ieſus-Chriſt*, & il marque ainſi clairement qu'on les adoroit du culte de latrie aprés la conſecration. οὐ μὴν δὲ λατρεύομεν τὰ ἅγια δῶρα ὡς εἴρηται, ἐπεὶ ἐκ ἦν τέλειον σῶμα καὶ αἷμα χριστοῦ ἐστι.

J'avouë que comme je n'ay pas eu le moindre ſujet de douter du ſentiment de cét auteur ſur les ſeuls paſſages qu'en rapporte Arcudius, je ne me ſuis pas mis en peine davantage de faire chercher ſon livre. Mais ſi M. Claude continuë encore dans ſa ſuſpenſion, je luy promets de faire mon poſſible pour le ſatisfaire.

S'il n'eſtoit pas permis à M. Claude de ſuſpendre ſon jugement ſur le ſujet de Gabriel Eveſque de Philadelphie, il luy eſtoit encore bien moins permis d'eſſayer, comme il fait, de détruire ſon témoignage par celuy d'Arcudius, la mauvaiſe foy qu'il témoigne dans l'oppoſition qu'il fait de ces deux auteurs eſtant tout à fait inexcuſable. *Il eſt certain*, dit-il, *que l'exemple & le témoignage de Gabriel ne concluënt rien touchant le corps de l'Egliſe Grecque. Car Arcudius qui a écrit contre luy, & qui nous le dépeint comme un homme impertinent, aſſure poſitivement que les Grecs ne rendent que peu ou point d'honneur au Sacrement aprés la Sanctification.*

pag. 465.

Et il nous cite luy meſme en un autre endroit un paſſage entier d'Arcudius, *pour montrer que les Grecs ne font rien de ce que Rome fait enſigne de ſon adoration. C'eſt*, dit-il, *la grande plainte que fait contr'eux Arcudius Preſtre latiniſé de l'Iſle de Corfou, demandant tout en colere à Gabriel de Philadelphie, pourquoy la conſecration des dons eſtant faite, le Preſtre n'incline point la teſte, ny n'adore, ny ne ſe proſterne, ny ne donne aucun temoignage d'honneur ? pourquoy il n'allume pas les chandelles, ny ne chante des cantiques & des hymnes au Sacrement ne luy rendant ny reverence, ny inclination de teſte, ny genuflexion; ne luy témoignant ny ſon humilité, ny ſa repentance.*

pag. 698.

Qui ne diroit, à n'entendre que ce que M. Claude rapporte d'Arcudius, que ſelon cét auteur les Grecs n'adorent point le Sacrement; & que c'eſt en cela qu'il eſt contraire à Gabriel de Philadelphie? Peut-on rien deſirer de plus formel que ces paroles, *que le Preſtre n'incline point la teſte, ny n'adore, ny ne ſe proſterne ?* Mais on ſera bien ſurpris quand on ſçaura que cette apparence trompeuſe ne vient que de ce que M. Claude ſupprime ce qui auroit fait connoiſtre le veritable ſens des paroles qu'il cite d'Arcudius, & qu'il

tâche

tâche de ſurprendre ainſi ceux qui ne ſont pas inſtruits des ceremonies des Grecs, & de leur faire croire qu'Arcudius témoigne qu'ils n'adorent point l'Euchariſtie. CHAP. IX.

Il faut donc ſçavoir que jamais Arcudius n'a penſé à accuſer les Grecs de n'adorer pas abſolument le Saint Sacrement, de ne ſe mettre pas à genoux devant luy, de ne luy rendre pas le culte de latrie. Il témoigne formellement le contraire, comme il eſt clair par ces paroles qui ſont un peu aprés celles que M. Claude a rapportées. *Lorſque l'on éleve la ſacrée hoſtie, quoique les Grecs ne la voyent pas, neanmoins ſi-toſt que le Preſtre a prononcé ces paroles,* SANCTA SANCTIS, *les choſes ſaintes ſont pour les Saints, ils ſe jettent à terre, & l'adorent du culte de latrie.* *Arcud. cap. 21. pag. 193.*

Il n'y a donc nulle queſtion entre Gabriel & Arcudius touchant l'adoration en ſoy, l'un & l'autre avoüant que les Grecs adorent l'hoſtie du culte de latrie. En quoy donc conſiſte leur different ? Il conſiſte, non dans l'adoration en ſoy, mais dans le temps de l'adoration. Et pour entendre cela il faut diſtinguer deux ſortes d'adorations : l'une volontaire, qui dépend purement de la devotion de chacun : l'autre qui eſt reglée par un rite, & par une ceremonie expreſſe.

Quant à l'adoration volontaire, elle eſt uniforme parmy les Grecs & parmy les Latins ; & comme elle conſiſte principalement à reconnoiſtre l'Euchariſtie comme le corps de JESUS-CHRIST, avec une ſoumiſſion interieure, cette adoration commence & parmy les Grecs, & parmy les Latins, ſi toſt que le corps de I. C. eſt preſent ſur les autels, puiſqu'ils ſont parfaitement unis dans cette creance.

Mais pour l'adoration de rite & de ceremonie, les Latins la pratiquent plutoſt, & les Grecs plus tard. Car les Latins la font incontinent aprés la conſecration, & les Grecs la different juſqu'à l'élevation de l'hoſtie, qui ſe fait plus tard parmy eux, & ſeulement un peu avant qu'on mette une partie de l'hoſtie dans le calice, & que le Preſtre ſe diſpoſe à communier.

Arcudius ayant donc remarqué cette difference entre les Grecs & les Latins, ſuivant en cela ſon naturel qui eſt un peu aigre, comme Allatius meſme l'a remarqué, condamne durement cette coutume des Grecs de n'adorer pas l'Euchariſtie auſſi-toſt aprés la conſecration & de differer cette adoration ceremoniale juſqu'à ce que le Preſtre ſe diſpoſe à communier. Mais tant s'en faut qu'on puiſſe conclure de ces reproches qu'il fait à Gabriel de Philadelphie, que les Grecs n'adorent point l'Euchariſtie, qu'on prouve formellement le contraire. Et ainſi M. Claude ne peut s'excuſer d'avoir voulu tromper le monde par un déguiſement tout-a-fait étrange.

Que ſi l'on demande maintenant ſi ces reproches qu'Arcudius fait aux Grecs, ſont juſtes & raiſonnables, on peut répondre pour les Grecs, qu'ils ſont temeraires & mal fondez, & que cét Auteur fait bien voir par là que c'eſt avec raiſon que le Pere Goar & Allatius luy reprochent d'eſtre un écrivain aigre & peu équitable, & de condamner injuſtement les Grecs en pluſieurs points.

Il n'eſt pas beſoin d'en aller chercher ailleurs des exemples, & ces deux cou-

CHAP. IX. tumes dont il s'agit nous en fourniſſent un fort conſiderable. Il eſt certain que c'eſt une ceremonie tres-ſainte, & qui a beaucoup de convenance, que celle de l'Egliſe latine qui adore JESUS-CHRIST par une adoration ceremoniale auſſi-toſt que ſon corps eſt ſur nos autels : mais il ne s'enſuit pas comme Arcudius l'a crû, que les Grecs ſoient blâmables de differer cette adoration juſqu'au temps où le Preſtre ſe diſpoſe à communier; & ce retardement a auſſi des raiſons tres-ſaintes & tres-importantes.

Car dans la conſecration, & quelque temps aprés le Preſtre eſt tout occupé de ce qui eſt propre au ſacrifice; & le peuple qui coopere avec luy à cette action ſacrée & qui s'unit à luy, doit entrer dans le meſme eſprit. Or l'action du ſacrifice ne regarde pas JESUS-CHRIST ſeul, & ne ſe termine pas à ſa perſonne, ny à ſon corps; elle ſe rapporte directement à la ſainte Trinité, & meſme plus particulierement au Pere qui en eſt la ſource. Il n'eſt donc pas étrange que dans le temps où ſe fait le ſacrifice, le Preſtre ne s'applique pas directement au corps de JESUS-CHRIST, mais qu'il s'adreſſe toûjours à toute la Trinité, en luy offrant le corps de JESUS-CHRIST, & recommandant à Dieu par cette victime ſalutaire les neceſſitez de toute l'Egliſe, & particulierement celles de ceux pour qui il celebre la Meſſe. C'eſt en cela proprement qu'il fait la fonction de Preſtre, & qu'il eſt reveſtu de la perſonne de JESUS-CHRIST. Mais aprés que l'oblation du ſacrifice eſt conſommée, & qu'il ſe diſpoſe à y participer comme Sacrement, il commence à s'appliquer directement au corps de JESUS-CHRIST qu'il doit recevoir; & il eſt juſte alors qu'il commence à l'adorer ſuivant ce que dit S. Auguſtin, *Que nul ne mange cette chair qu'il ne l'ait adoreé.* Et c'eſt ce qu'il eſt obligé de faire par l'ordre de la liturgie grecque. Car l'adoration ceremoniale eſt marquée auſſi-toſt aprés la premiere oraiſon, qui s'addreſſe directement à I. C. Et ce qui eſt conſiderable, c'eſt que le Preſtre qui avoit eſté occupé juſques alors de l'adoration de la Trinité, commence enſuite à s'appliquer premierement à la perſonne de I. C. en le conſiderant dans le ciel à la droite de ſon Pere, en luy diſant : *Seigneur I. C. noſtre Dieu, regardez-nous du thrône de la gloire de voſtre royaume, & venez pour nous ſanctifier.* Par où il fait voir que ſon eſprit eſt encore dans le ciel. Et enſuite deſcendant du ciel en terre il s'applique à I. C. preſent ſur l'autel, par ces paroles : *Vous qui eſtes aſſis dans le ciel avec voſtre Pere, & qui eſtes icy inviſiblement avec nous, daignez par voſtre main puiſſante nous faire participans de voſtre corps tres-pur & de voſtre precieux ſang, & par nous tout le peuple.*

Et ſi-toſt qu'il s'eſt ainſi appliqué à conſiderer JESUS-CHRIST preſent ſur l'autel, il commence à l'adorer : *Alors*, dit la liturgie, *le Preſtre adore, & le Diacre auſſi, & un peu aprés le peuple & tous les autres adorent avec reverence.*

Il n'y a donc rien que de tres-ſaint & de tres-religieux dans cét ordre de ceremonies; & c'eſt tres-injuſtement qu'Arcudius le blâme & le condamne; mais c'eſt le comble de la mauvaiſe foy, d'en avoir pris pretexte, comme fait M. Claude d'accuſer abſolument les Grecs de n'adorer pas l'Euchariſtie.

On a marqué encore dans l'examen de divers autres auteurs d'autres preuves authentiques de l'adoration. CHAP. IX.

Le Baron de Spatari reconnoist en termes formels que l'on adore l'Eucharistie du culte de latrie. *Nous croyons*, dit-il, *que le corps & le sang du Seigneur doivent estre adorez du culte de latrie dans la divine liturgie, tant exterieurement, qu'interieurement.*

Oderbonus Lutherien témoigne, comme nous avons vû, que dans la liturgie des Russes, le Prestre ayant quité l'autel pour venir montrer au peuple l'Eucharistie, *le peuple se met à genoux*, & le Prestre dit en langue Moscovite : *Voilà le corps & voilà le sang de Nostre Seigneur I. C. que les Iuifs ont fait mourir tout innocent qu'il estoit.*

M. Claude declare qu'il sera content, pourvû qu'on luy face voir dans l'usage public qu'on se prosterne devant le Sacrement quand on le porte dans les ruës. Or non seulement cét auteur, mais aussi le sieur Lilienta1 Resident de Suede à Moscou, & Lutherien, témoigne, comme il paroist par la lettre de M. de Pompone, que lorsque l'on porte à Moscou le S. Sacrement dans les ruës, le peuple se prosterne contre terre, & adore le S. Sacrement. Le voilà donc engagé de parole à desavoüer ce qu'il a avancé temerairement, que les Grecs n'adorent point le S. Sacrement, & qu'on ne trouve point que les peuples se prosternent à sa rencontre. *pag. 460.*

Ligaridius Archevesque de Gaza expliquant l'opinion de tous les Grecs, & particulierement des Moscovites, dit en écrivant dans Moscou mesme, *qu'on doit adorer I. C. d'adoration de latrie dans le pain Eucharistique :* NUNC *jam ito tu, & si potes abnega non esse Christum adorandum adoratione latriæ in pane isto eucharistico, & in vino consecrato, cui attribuuntur omnes & singuli honores Deo soli convenientes.*

M. Piquet qui a esté si long-temps Consul à Alep, declare qu'il a vû adorer aux sectes du Levant le tres-saint Sacrement dans leurs Eglises, avec les genuflexions, inclinations, & respects que l'on pourroit rendre à Dieu mesme.

Uscanus Evesque de Saint Serge en la grande Armenie, répond precisément pour tous les Armeniens, qu'ils adorent l'Eucharistie de l'adoration de latrie.

Quest. *An non Armeni credunt Christi corpus in Eucharistia adorandum esse latriæ cultu, tam externo, quàm interno ?*

Rép. *Credunt, sentiunt, profitentur.*

Toutes les liturgies des Ethiopiens & des Cophtes, sont pleines d'actes d'adoration. Car toutes ces professions si solemnelles que l'on y fait de la foy de la presence réelle, sont autant d'actes d'adoration de latrie ; puisqu'ils y reconnoissent JESUS-CHRIST comme leur Dieu, qu'ils le prient, qu'ils s'humilient devant luy, & en mesme temps qu'ils avoüent qu'il est present sur l'autel.

Cela fait voir qu'il n'y a point d'hyperbole à l'Auteur de la Perpetuité, d'avoir dit à M. Claude, *que ce n'estoit pas une chose supportable d'avancer ainsi des fausſetez dont on peut estre convaincu par vingt millions de témoins,* Tous les Grecs, tous les Moscovites, tous les Armeniens, tous les

CHAP. IX. Ethiopiens, tous les Jacobites ſont bien plus de vingt millions de perſonnes. Quand il auroit dit cent millions d'hommes, M. Claude n'auroit pas eu ſujet de le démentir. Or les témoignages de toutes ces perſonnes ſont compris dans ceux que j'ay rapportez. On ſçait que ces ſortes d'informations ne ſe font pas par tourbes, & qu'il ſuffit d'alleguer des témoins non ſuſpects qui parlent pour tous les autres. Ainſi la comparaiſon de l'hyperbole de Pompée qui faiſoit ſortir des legions de ſon pied, avec cette parole de l'Auteur de la Perpetuité, n'eſt nullement juſte, puiſqu'il ſe trouve qu'au lieu que Pompée faiſoit ſon pouvoir beaucoup plus grand qu'il n'eſtoit en effet, l'Auteur de la Perpetuité diminuë au contraire extremément le nombre de ſes témoins.

Jay voulu fermer la bouche à M. Claude par ces preuves groſſieres, en luy faiſant voir poſitivement l'adoration, & l'adoration de latrie enſeignée & pratiquée par les Grecs, & par les autres ſectes orientales. Mais s'il y a de l'utilité dans cette preuve, il n'y a point de neceſſité; parce que l'adoration eſt réellement enfermée dans la creance de la preſence réelle, & qu'elle en eſt entierement inſeparable : de ſorte qu'ayant prouvé le conſentement de toutes les ſocietez d'Orient dans la doctrine de la preſence réelle, nous avons prouvé leur conſentement dans l'adoration. C'eſt la huitiéme conſequence qui naiſt naturellement & neceſſairement de l'union de toutes les Egliſes dans ce dogme; & je ne me croirois pas obligé de le prouver, ſi M. Claude ne s'eſtoit aviſé ſur ce ſujet d'une chicane, qui n'eſt fondée que ſur une équivoque, qu'il n'a pas voulu démeſler ou par mauvaiſe foy, ou par defaut d'intelligence.

pag. 451. *J'avouë*, dit-il, *que la foy de la preſence réelle, ſelon que Rome la poſe, eſt naturellement liée avec l'adoration du Sacrement, & j'en tombe d'accord avec l'Auteur. Mais combien de choſes y a-t-il qui ſont inſeparables de leur nature, & dont l'une eſt une ſuite naturelle de l'autre, qui pourtant ſont ſeparées en effet dans l'eſprit & dans la pratique des hommes, ſoit par le defaut d'application aux conſequences naturelles, ſoit par quelque prcoccupation d'erreur.... Lorſqu'on voit qu'aucune de ces choſes ne peut avoir lieu, il eſt certain qu'on peut raiſonner par la liaiſon naturelle; mais cette maniere de raiſonner n'eſt pas juſte, lorſque la ſuite naturelle eſt empeſchée par un principe plus fort. Il eſt d'une ſuite naturelle qu'un ſujet ſerve ſon Prince, qu'il l'honore, & qu'il luy obeyſſe. Cependant combien s'eſt-il trouvé d'occaſions où les Princes ont eſté obligez de déguiſer leur qualité, & où les peuples ont bien fait de ne leur rendre pas les marques exterieures de leur reſpect..... Pour appliquer cette diſtinction au ſujet de noſtre diſpute, je dis que quand il s'agit de l'Eſtat de l'Egliſe durant 800. ans, que le raiſonnement eſt juſte. On n'adoroit pas l'Euchariſtie; donc on ne croyoit pas la tranſſubſtantiation Romaine, parce qu'aucune des choſes qui peuvent empeſcher l'effet de cette ſuite naturelle, ne peut avoir lieu dans une Egliſe bien inſtruite, pieuſe, & qui n'eſtoit troublée d'aucune conteſtation ſur le point de l'Euchariſtie. Ce raiſonnement eſt juſte. On n'a point rendu aux Sacremens tous ces honneurs divins que Rome leur rend aujourd'huy; on n'a donc pas adoré*

le Sacrement. Mais quand il s'agira de l'estat de l'Eglise au temps de Paschase, le raisonnement ne sera pas bon : si on a, dit-on, crû la presence réelle, donc on a publiquement adoré le Sacrement : parce qu'encore qu'il y ait une liaison naturelle entre ces deux choses, l'effet en a esté pourtant empesché par plusieurs principes. Paschase s'est contenté de jetter les premieres semences de son opinion, & a laissé au temps à les meurir. Il n'a pas voulu d'abord effaroucher le monde, comme il eust fait, s'il eust proposé sa creance dans toute l'étenduë de ses consequences. CHAP. IX.

Si je voulois éprouver le jugement de quelqu'un, je luy donnerois volontiers cét endroit de M. Claude à examiner, pour voir s'il en découvriroit le defaut, parce qu'il y a quelque apparence de subtilité. C'est une distinction suivie, & nettement appliquée; & cependant c'est un amas de tous les faux raisonnemens qu'on peut faire sur cette matiere. Pour en estre convaincu il ne faut que distinguer les diverses especes d'adoration; ce qui donnera moyen de reconnoistre la liaison qu'elles ont avec la doctrine de la presence réelle.

On peut donc premierement diviser l'adoration en interieure & en exterieure. L'adoration interieure est une soumission & un abaissement interieur à la divinité; & ainsi c'est d'une part un acte de foy & de charité, & de l'autre un acte d'humilité; & en joignant ces trois actes, on forme un acte d'adoration interieure.

L'adoration exterieure est une protestation que l'on fait au dehors de cette disposition interieure par quelque signe exterieur.

Cette adoration exterieure peut estre encore de diverses sortes. Car il y en a une qui, comme nous avons dit, est volontaire, & qui est laissée à la devotion de chacun, & une autre qui est reglée & attachée à un certain temps, & à certaines ceremonies.

Enfin il faut remarquer, comme nous avons déja fait ailleurs, qu'il n'y a aucun signe exterieur qui soit attaché par sa nature à l'adoration souveraine, & qui ne puisse estre rapporté à un autre, & que de mesme l adoration souveraine n'est point attachée à une certaine posture, & à un certain signe exterieur; mais se peut extremément diversifier selon les signes que nous appliquons à cét usage. Les premiers Chrestiens adoroient Dieu les bras étendus; & l'on voit encore les Capucins pratiquer cette ceremonie. D'autres l'adorent en joignant les mains. Quelquefois c'est un signe d'adoration de se tenir debout; & l'Eglise ancienne se servoit de ce signe durant tout le temps de Pasques, comme le témoigne Tertullien. Le Prestre s'en sert à l'autel, où il represente JESUS-CHRIST ressuscité. En d'autres occasions on marque son adoration par la prostration de son corps. Les Maronites adorent toûjours debout par une simple inclination de leurs corps. Enfin ces actions exterieures estant indifferentes d'elles-mesmes à signifier tout ce que l'on veut, il dépend de la volonté & de la coutume de les destiner à signifier certains mouvemens interieurs.

Cét éclaircissement fait voir tout d'un coup que la doctrine de la presence

CHAP. IX. réelle eſt inſeparable de l'adoration interieure. Car cette ſorte d'adoration ne conſiſtant qu'en une reconnoiſſance de la divinité de I. C. preſent, avec un abaiſſement de l'ame ſous ſa ſouveraine majeſté, il n'y a qu'un excés d'impieté qui puiſſe desunir ces deux mouvemens dans ceux qui croyent qu'il eſt preſent ſur nos autels. Et c'eſt pourquoy l'Auteur de la Perpetuité a raiſon de dire, *qu'afin d'empeſcher que cette creance ne produiſiſt cét effet, il faudroit que ceux qui y auroient eſté ſe fuſſent fait une violence continuelle pour retenir les mouvemens de crainte & de reſpect que cette creance devoit produire, & qu'ils ſe fuſſent forcez à regarder fierement le Saint Sacrement, en ſe donnant bien de garde de l'adorer par quelque action d'humilité ſoit exterieure, ſoit interieure :* & M. Claude n'en a pas de répondre, comme il fait, qu'il n'eſt ny le garand, ny le deffenſeur de la ſageſſe & de la bonne conſcience de ces gens-là. Car s'il n'eſt pas garand de la ſageſſe & de la bonne conſcience des autres, il eſt garand & deffenſeur de la ſienne. Or ce n'eſt pas une action de ſageſſe, ny de bonne conſcience, que de ne demeurer pas d'accord des choſes certaines, comme eſt la liaiſon neceſſaire de l'adoration interieure avec la creance de la preſence réelle.

Non ſeulement la doctrine de la preſence réelle eſt attachée par neceſſité à l'adoration interieure; Mais elle l'eſt auſſi neceſſairement à quelque action de reſpect exterieur. Car quoique l'on puiſſe les ſeparer par des ſuppoſitions metaphyſiques, ou par des erreurs extravagantes, comme celles de quelques heretiques des derniers temps; neanmoins il eſt impoſſible de les ſeparer par des ſuppoſitions réelles de gens qui ayent eu du ſens commun. Quiconque croit I. C. preſent dans l'Euchariſtie, luy parle comme à Dieu, implore ſa miſericorde, luy demande ſes graces, s'excite à l'aimer par des paroles de confiance, reconnoiſt ſon indignité; & toutes ces actions eſtant exterieures, ſont des actions exterieures d'adoration. Ainſi pour produire des preuves de l'adoration exterieure de l'Euchariſtie, il n'y a qu'à alleguer toutes les Oraiſons des liturgies qui s'addreſſent à I. C. aprés la conſecration. Car il eſt impoſſible que les hommes ayent eſté jamais aſſez bizarres pour ne rapporter pas ces Oraiſons à I. C. ſuppoſé qu'ils l'ayent crû réellement & veritablement preſent. Ce détour d'imagination eſt trop contre la nature pour s'imagner qu'il puiſſe avoir eſté commun & ordinaire parmy les hommes.

C'eſt donc une adoration exterieure de JESUS-CHRIST que celle que l'Auteur de la Perpetuité a produite dans cette Oraiſon de la liturgie grecque de S. Jean Chryſoſtome: *Seigneur* JESUS, *qui eſtes icy preſent d'une maniere inviſible, daignez par voſtre main puiſſante nous donner voſtre corps pur & ſans tache*; puiſqu'on a prouvé déja que ceux qui recitoient cette priere, croyoient JESUS-CHRIST réellement preſent ſur nos autels.

Baron. an. 722. C'eſt une adoration exterieure que la priere de l'*Agnus Dei*, qui fut preſcrite au 8. ſiecle à toute l'Egliſe latine par le Pape Sergius III. puiſque nous avons prouvé qu'on croyoit JESUS-CHRIST preſent ſur l'autel au 8. ſiecle.

C'eſt une adoration exterieure que celle que l'on rendoit à l'Euchariſtie au 7. ſiecle, ſelon le témoignage de S. Eſtienne le jeune, qui diſoit à l'Empereur Copronyme, *que les Chreſtiens adoroient & baiſoient les antitypes du corps & du ſang de I. C.* QUÆ *& adoramus, & oſculamur, & eorum perceptione ſanctitatem conſequimur.* Car les defenſeurs des images eſtant auſſi defenſeurs de la preſence réelle, comme nous l'avons montré; on ne les peut pas ſoupçonner d'une auſſi grande bizarrerie, que ſeroit celle d'avoir rapporté l'honneur & l'adoration qu'ils rendoient à l'Euchariſtie, aux ſymboles ſeuls, ſans les rapporter à I. C. qu'ils croyoient preſent ſous ces ſymboles. CHAP. IX.

Il eſt donc évident qu'en prenant l'adoration en cette maniere, ce ne ſont point deux queſtions que de ſçavoir ſi l'on a cru la preſence réelle, & ſi l'on a adoré I. C. dans l'Euchariſtie; & que l'une eſt tellement renfermée dans l'autre qu'il eſt impoſſible de s'imaginer l'un ſans l'autre. Il n'y a point de politique qui puiſſe rompre cette union. Paſchaſe, Lanfranc, Gregoire VII. ont honoré l'Euchariſtie; ils luy ont rendu certains reſpects exterieurs : M. Claude ne le peut nier, puiſqu'il avoüe qu'on a toûjours dans l'Egliſe rendu quelque reſpect aux ſymboles. Or ces perſonnes croyoient I. C. preſent. Donc ils rapportoient ces reſpects à I. C. preſent; & par conſequent ils l'adoroient; puiſque tout reſpect accompagné de la foy que celuy que l'on honore eſt Dieu, eſt un acte d'adoration.

Les Miniſtres Calviniſtes avoüent qu'on a toûjours adoré I. C. dans la reception du Sacrement; mais parce qu'ils ne croyent pas I. C. preſent, ils ſe ſauvent par une regle fondée ſur cette fauſſe hypotheſe; *que lorſque les Peres parlent de l'adoration de I. C. au ſujet de l'Euchariſtie, ils ne parlent pas d'une adoration qui ſe rapporte à la chair de I. C. dans le Sacrement; mais ils parlent de l'adoration de la chair de I. C. qui ſe fait pendant qu'on adminiſtre le Sacrement* : CUM LOQUUNTUR, dit Scarpius, *de adoratione carnis Chriſti, non de ea quæ ſit in Sacramento, ſed de ea quæ ſit in ſacramenti adminiſtratione intelliguntur.* C'eſt la regle que propoſe ce Miniſtre, en ſuppoſant que I. C. n'eſt pas réellement preſent. Si l'on fait donc une hypotheſe contraire, il eſt clair qu'il faut faire une regle toute contraire, & qu'il eſt impoſſible qu'on ait toûjours adoré I. C. dans la reception du Sacrement, qu'on l'ait cru preſent dans le Sacrement, & qu'on ne l'ait pas adoré comme preſent.

Scharp. de ſacram. cœnæ controverſ. 2. q. 2. Reg. 10.

Ce que l'Auteur de la Perpetuité avoit avancé, que l'adoration de l'Euchariſtie eſt une ſuite de la preſence réelle, eſt donc pleinement juſtifié. Mais il faut borner ſa propoſition comme il a fait, à l'adoration interieure, & à quelques actions exterieures d'adoration telles qu'elles ſoient.

Que ſi l'on demande maintenant ſi la creance de la preſence réelle eſt neceſſairement attachée aux eſpeces particulieres d'adoration, comme aux adorations de ceremonie & de rite, aux feſtes, aux proceſſions, aux medailles, aux genuflexions, il eſt viſible que la raiſon nous oblige de juger tout autrement; & il ne faut que du ſens commun pour conclure qu'il n'y a nulle liaiſon naturelle entre ces choſes; que l'inſtitution en eſt ſainte & loüable, mais qu'elle n'eſt nullement neceſſaire à l'adoration, & que ce n'eſt point la ſimple creance

CHAP. IX. de la preſence réelle qui a produit ces pratiques, mais l'oppoſition que l'Egliſe a voulu faire à l'erreur qui combattoit ces veritez. Auſſi voit-on actuellement l'adoration ſeparée de la pluſpart de ces ſignes particuliers d'adoration dans toutes les ſocietez d'Orient; ce qui montre évidemment qu'elles ſont tres-ſeparables.

Cependant M. Claude par un renverſement incroyable de la raiſon & du ſens commun, pour faire ſur un meſme ſujet toutes les fautes que l'on y peut faire, au meſme temps qu'il ne veut pas reconnoiſtre que la doctrine de la preſence réelle ne ſe puiſſe ſeparer de l'adoration interieure, & de quelque ſorte d'adoration exterieure; & qu'il préteud que depuis Paſchaſe juſques à Alger, c'eſt-a-dire durant prés de 300. ans; on a crû la preſence réelle, ſans adorer JESUS-CHRIST preſent dans l'Euchariſtie, ne laiſſe pas de tirer en meſme temps des concluſions extravagantes de ces manieres particulieres d'adoration, qui ne ſont point des ſuites neceſſaires de la doctrine de la preſence réelle, ny de l'adoration, pour montrer par le defaut de ces pratiques dans certains peuples, qu'ils n'adorent point JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie. C'eſt en cette maniere qu'il conclut que l'adoration de l'Euchariſtie n'a point de lieu parmy les Ethiopiens.

Pour faire voir, dit-il, *au fond combien les Abyſſins ſont éloignez de l'adoration que l'Auteur leur attribuë, je n'ay qu'à dire qu'ils ne connoiſſent, non plus que les Grecs, ny la feſte du Saint Sacrement, ny l'expoſition, ny les medailles, ny tous les autres uſages que les Latins ont multipliez juſqu'à l'infini: qu'il ne gardent aucune particule du Sacrement dans les Egliſes, &c.* En verité j'ay pitié & honte tout enſemble de voir M. Claude raiſonner d'une maniere ſi peu ſolide. Faut-il donc eſtre obligé de luy repeter mille fois que tous les argumens que l'on tire des ſuites ſeparables & non neceſſaires des choſes, pour les nier ou pour les établir, ſont de purs ſophiſmes? Or il eſt certain que toutes ces pratiques ne ſont point des ſuites neceſſaires de la doctrine de la preſence réelle, ny de l'adoration; que l'adoration peut ſubſiſter ſans ces pratiques; & qu'elle y ſubſiſte effectivement dans tout l'Orient. Et c'eſt pourquoy auſſi Zagazabo, qui rapporte les differences de l'Egliſe d'Ethiopie d'avec l'Egliſe latine dans la celebration de la Meſſe, ne marque en aucune ſorte que ſon Egliſe fuſt differente de la latine, en ce que l'une adoroit l'Euchariſtie, & l'autre ne l'adoroit pas.

Ce que j'ay dit de cét argument que M. Claude fait ſur le ſujet des Ethiopiens, ſe peut dire de cent argumens ſemblables qu'il fait ſur les Grecs, dont nous avons déja rapporté une partie. Il ne faut pour s'en moquer que ſe ſouvenir que l'adoration ſouveraine que les Grecs rendent à l'Euchariſtie, eſt établie ſur des preuves demonſtratives. Et par conſequent quand M. Claude prouve enſuite que les Grecs ne pratiquent pas quelque ceremonie, la ſeule concluſion qu'on en peut tirer ſelon la raiſon, eſt que cette ceremonie n'eſt pas neceſſaire à l'adoration, & que l'adoration peut ſubſiſter ſans cette pratique.

Il eſt donc viſible que le conſentement prouvé des ſocietez orientales avec l'Egliſe

l'Egliſe latine dans la doctrine de la preſence réelle, prouve également ces deux choſes, qui en ſont des conſequences neceſſaires. CHAP. XI.

1. Que toutes les ſocietez chreſtiennes adorent JESUS-CHRIST preſent ſur les autels d'une adoration tant interieure qu'exterieure.

2. Que l'adoration de rite & de ceremonie n'eſt pas attachée inſeparablement à l'adoration veritable : en ſorte que c'eſt fauſſement raiſonner, que de conclure qu'on n'adore pas JESUS-CHRIST quand on n'obſerve pas ces pratiques déterminées.

La premiere de ces concluſions détruit l'opinion de M Claude ſur l'adoration, & la temerité ſans exemple avec laquelle il a oſé ſoutenir *que l'adoration du S. Sacrement eſt inconnuë à toute la terre, à la reſerve de l'Egliſe Romaine; & que ny les Armeniens, ny les Ruſſiens, ny les Iacobites, ny les Ethiopiens, ny en general aucuns Chreſtiens, hormis ceux qui ſe ſoumettent au Pape, ne croyent rien de cét article.*

Et la ſeconde détruit tous ces petits argumens indignes d'eſtre propoſez par une perſonne judicieuſe, qu'il tire de la difference de quelques ceremonies qui ne ſont point eſſentielles, ny neceſſairement attachées à l'adoration, pour conclure contre l'evidence de la raiſon & des ſens, que ces ſocietez orientales n'adorent pas l'Euchariſtie, parce qu'elles n'obſervent pas ces ceremonies.

CHAPITRE X.

IX. CONSEQUENCE. *Perpetuité de la doctrine de la preſence réelle, & de la tranſſubſtantiation depuis les Apoſtres juſques à nous; & impoſſibilité du changement ſuppoſé par les Miniſtres dans la doctrine de l'Egliſe en aucun temps.*

TOUTES les conſequences particulieres que nous avons tirées juſques icy de la refutation de ce changement, que les Miniſtres prétendent eſtre arivé au 10. ſiecle dans la doctrine de l'Euchariſtie, & des preuves par leſquelles nous avons fait voir que les dogmes de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation ont eſté reconnus univerſellement dans l'Egliſe d'Orient & d'Occident depuis le 7. ſiecle, ſe terminent toutes ſi naturellement à cette concluſion generale, que c'eſt là la doctrine perpetuelle de l'Egliſe, & qu'il ne s'y eſt fait, ny ne s'y eſt pû faire aucune innovation depuis les Apoſtres juſques à nous, qu'il n'eſt pas preſque beſoin de faire voir la liaiſon de cette conſequence avec les principes que nous avons établis.

En effet les Miniſtres ne placent leur prétendu jugement au 9. & au 10. ſiecle, que parce qu'ils ne le peuvent placer ailleurs. Le choix qu'ils font de ces ſiecles eſt forcé & non volontaire; & quand on leur oſte ce temps-là, on leur oſte tous les autres.

Toutes les raiſons par leſquelles nous avons détruit cette fable impertinente, ſont raiſons generales qui s'appliquent à tous les ſiecles.

Ce ſilence de tous les auteurs & de tous les Hiſtoriens ſur le plus grand

évenement qui fut jamais, ne ſeroit pas moins étonnant en tout autre ſiecle qu'au dixiéme.

Cét oubli general qu'il faut ſuppoſer dans toute la terre de la doctrine ancienne : ce mélange monſtrueux de Chreſtiens dont les uns croyant la preſence réelle, & les autres ne la croyant pas, ſeroient demeurez neanmoins unis dans toute l'Egliſe : cette extinction de toutes les paſſions que cette opinion devoit produire dans ceux qui l'auroient publiée, dans ceux qui l'auroient embraſſée, dans ceux qui l'auroient rejettée, dans les inferieurs, dans les ſuperieurs ; enfin toutes les autres circonſtances qui ſont attachées à ce changement, en quelque temps qu'on le place, le rendent impoſſible dans tous les temps.

Si le 10. ſiecle, qui a certainement eu moins de ſçavans hommes, ne le peut ſouffrir, & s'il nous donne aſſez de lumiere pour faire voir l'abſurdité de cette fable, combien les autres qui en ont eu un plus grand nombre, nous en donront-ils encore davantage ?

On a pû voir que les ſuites qui s'oppoſent à ce changement, ne ſont point des ſuites arbitraires, éloignées, attachées à diverſes circonſtances, & par conſequent variables & incertaines; mais que ce ſont des ſuites certaines, conſtantes, uniformes, qui dépendent de paſſions univerſelles, qui en naiſſent naturellement & certainement, & qu'on ne ſçauroit deſavoüer, ſans s'imaginer que tous les hommes ayent conſpiré à ſe faire violence, & à agir dans cette affaire d'une maniere toute contraire à celle dont ils agiſſent dans toutes les autres.

Ainſi pour montrer que ce changement eſt impoſſible en quelque ſiecle de l'Egliſe qu'on entreprenne de le placer, il n'y a qu'à montrer qu'il y a eu des hommes dans tous ces ſiecles qui eſtoient de meſme nature que ceux du noſtre, ſujets aux meſmes paſſions, & capables des meſmes mouvemens. C'eſt la ſeule ſuppoſition dont cette demonſtration a beſoin ; & ce ſeul principe attire tout le reſte.

Il s'enſuit donc que les preuves que nous avons employées s'étendent à tous les temps, & ſont concluantes pour tous les temps.

Qui prouve dans les Mathematiques les proprietez d'un triangle, les prouve de tous les triangles actuels & poſſibles; parceque les raiſons par leſquelles il les prouve, s'appliquent generalement à tous les triangles. Il en eſt de meſme de celles par leſquelles nous avons détruit l'innovation prétenduë du 10. ſiecle. Que l'on ſubſtituë quelque ſiecle que l'on voudra, elles n'en ſeront pas moins fortes; & ce ſiecle outre les preuves generales qui ſubſiſtent dans toute leur évidence, nous en fournira encore de particulieres, qui n'en auront peut-eſtre pas moins.

Je n'ay pas beſoin de m'étendre davantage ſur ce point, parceque je m'aſſure que M. Claude ne le conteſtera pas. Il eſt trop attaché à l'idole de ſon Paſchaſe, & il a trop de complaiſance dans cette fiction, par laquelle il fait naiſtre la preſence réelle à l'ombre du convent de Corbie, pour s'en détacher ſi facilement. Mais j'ay eu beſoin de le remarquer, de peur qu'il ne prenne fantaiſie à quelqu'autre Miniſtre qui ne ſeroit pas de ſon humeur, de ſe refugier dans quelqu'autre ſiecle, en ſe voyant chaſſé du 9. & du 10.

Il eſt donc bon de les avertir par avance que cette penſée ne ſeroit pas plus raiſonnable que celle de M. Claude, & qu'ils n'y trouveront pas plus de ſeureté. La chaine de la doctrine de l'Egliſe eſt indiſſoluble. Si le changement ne s'eſt pas fait dans le 10. il ne s'eſt pû faire dans le 9. ny dans les quatre ſiecles précedens. Il ne s'eſt donc pû faire dans le 6. dans le 5. dans le 4. dans le 3. dans le 2. dans le 1. Il ne s'eſt donc jamais fait. La doctrine de la preſence réelle & de la traſſubſtantiation eſt donc la doctrine des Apoſtres : c'eſt la doctrine de JESUS-CHRIST : c'eſt la doctrine perpetuelle & univerſelle : c'eſt une doctrine qui n'a point d'autre auteur que JESUS-CHRIST meſme, qui a toutes les marques & tous les caracteres de ces dogmes divins qui obligent la raiſon de ſe ſoumettre, & dont l'autorité ſuperieure à noſtre eſprit doit étouffer toutes ſes vûës, toutes ſes lumieres & tous ſes raiſonnemens. CHAP. X.

Que ceux qui ont le bon-heur d'eſtre nourris dans cette doctrine, reconnoiſſent la grace que Dieu leur a faite de n'avoir pas permis qu'ils tombaſſent dans ce malheur, de rejetter ce gage incomparable de la bonté de JESUS-CHRIST envers eux, de declarer la guerre à ce Sacrement de paix, & de méconnoiſtre JESUS-CHRIST lorſqu'il ne ſe rend preſent parmy eux, qu'afin de les combler des témoignages de ſon amour. Qu'ils luy rendent de tres-humbles actions de graces d'avoir appaiſé en eux la revolte de la raiſon humaine, par la ſainte habitude de la foy ; & de ne les avoir point expoſez aux irreſolutions & aux incertitudes de leur propre eſprit ; & d'avoir empeſché que leur lumiere ne fuſt obſcurcie par mille ſecrets intereſts que l'engagement produit. Que cette juſte reconnoiſſance qu'ils doivent à Dieu les porte en meſme temps à avoir une extrême compaſſion pour ceux à qui il n'a pas fait la meſme grace, & qui ne laiſſent pas d'eſtre coupables dans leur erreur ; puiſqu'elle ne laiſſe pas d'eſtre volontaire, & d'avoir ſa ſource dans la corruption de leur cœur. Qu'ils leur ſouhaittent avec ardeur le bon-heur dont ils joüiſſent qu'ils le leur attirent par leurs prieres, & qu'ils le leur procurent par leurs ſoins, & ſur tout par l'exemple de leur bonne vie, qui eſt la charité generale que tous les Catholiques doivent à ceux qui ſont ſeparez du corps de l'Egliſe auſſi bien qu'à ceux qui y ſont unis.

Mais que ceux qui par un juſte jugement de Dieu trouvent leur eſprit prévenu, & leur cœur animé contre cette doctrine, rentrent ſerieuſement en eux-meſmes, & qu'ils regardent à quoy ils s'engagent. Qu'ils conſiderent cette ſuite horrible du party qu'ils prennent, de ne pouvoir eſperer de ſalut pour eux, qu'en précipitant dans l'enfer toute l'Egliſe depuis les Apoſtres, par l'idolâtrie criminelle dont elle ſe ſeroit renduë coupable. Que cette image effroyable les ramene à eux, & leur donne de la défiance de leurs vains raiſonnemens. Qu'ils conſiderent que ce n'eſt que par un pur caprice qu'ils font tant valoir les difficultez de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation, en meſme temps qu'ils ne ſont nullement choquez des difficultez des autres myſteres, qui ne ſont pas moindres. Et ainſi comme ils voyent bien eux-meſmes, que la reſolution de ne rien croire au deſſus de la raiſon, les conduiroit neceſſairement au comble de l'impieté, de

CHAP. X. l'irréligion, & de l'atheïſme, & que la raiſon meſme les oblige de deſavoüer la raiſon en quelques points; que cette meſme raiſon leur faſſe voir auſſi qu'ils ne doivent point mettre des bornes de caprice & de pure fantaiſie à ce deſaveu & à ce renoncement; mais qu'ils doivent generalement recevoir toutes les veritez divines, qui ſont venuës depuis JESUS-CHRIST juſques à nous par le canal de la tradition ſacrée, & qui leur ſont propoſées par l'Egliſe univerſelle.

LIVRE ONZIE'ME.

DES DIFFERENS PERSONNELS ENTRE M. Claude, & l'Auteur de la Perpetuité.

CHAPITRE I.

Injuſtice de la plainte que M. Claude fait ſur ce qu'on a dit des auteurs de la prétenduë reformation. Et premierement des Henriciens combatus par S. Bernard.

SAINT AUGUSTIN témoigne avec raiſon dans ſes livres qu'il n'approuve pas que dans les diſputes de la Religion on détourne l'eſprit des Lecteurs du fond de la matiere dont il s'agit, pour l'appliquer à des reproches ou à des juſtifications qui ne regardent que les perſonnes; & il accuſe ceux qui le font, de vouloir tirer avantage de la legereté ou de la vanité de certaines gens qui ſe plaiſent à entendre ces vaines conteſtations entre les perſonnes de lettres, & qui ſe laiſſent charmer par ceux qui diſent des injures agreablement, ſans conſiderer les preuves par leſquelles on en fait voir la fauſſeté. *Qui libenter audiunt lites nugantium diſertorum, cùm attendant quàm eloquenter convitieris, ſimul non intuentur quàm veraciter convincaris.* C'eſt pourquoy ce meſme Saint pour oſter à un autre de ſes adverſaires ce moyen d'embaraſſer la diſpute par des accuſations perſonnelles, luy répond en un mot, *qu'il doit quitter tous ces vains diſcours; qu'il s'agit entr'eux de la cauſe de l'Egliſe, & non d'un different particulier; & que l'Egliſe ayant appris de ſon Redempteur meſme à ne mettre point ſon eſperance dans les hommes, ne peut recevoir aucun préjudice par les defauts de ceux qui la defendent.* DESINE *talibus: Eccleſiæ inter nos agitur cauſa, non mea; Eccleſiæ, inquam, quæ in nullo homine ſpem ponere à ſuo didicit Redemptore.*

Lib. 3. contra Petil. c. 1.

Contra Creſcon. l. 4. c. 60.

C'eſt pour ſuivre l'eſprit de ce ſaint Docteur que je n'ay point voulu interrompre l'examen de tout ce qui regardoit l'argument de la Perpetuité, par les réponſes que j'aurois pû faire aux plaintes, aux reproches, & aux

CHAP. I. déclamations de M. Claude, à moins que ces réponses ne fissent partie de l'examen de ses preuves, & ne contribuassent à l'éclaircissement du point dont il s'agissoit. Et je puis de mesme à son exemple protester à M. Claude que quand l'Auteur de la Perpetuité seroit tombé dans quelque excés qui meriteroit d'estre justement repris, ou que j'y serois tombé moy-mesme en le deffendant ; on n'en devroit rien conclure contre la justice de la cause de l'Eglise. Ce seroient des fautes & des vices personnels que l'Eglise n'approuveroit point, que les sages Catholiques blâmeroient, & que je suis prest de condamner moy-mesme lorsqu'on me les aura fait connoistre.

Mais aprés avoir terminé par un éclaircissement entier le differend de Religion qui estoit entre M. Claude & nous sur le sujet du livre de la Perpetuité, ce n'est plus pecher contre la regle de S. Augustin, que d'examiner aussi les differens particuliers que nous pouvons avoir ensemble ; & c'est seulement pratiquer un devoir de charité & de justice. Car comme il seroit juste de satisfaire M. Claude sur les plaintes si aigres qu'il fait de quelques paroles de ce livre, s'il avoit raison de les faire ; c'est luy faire charité que de remedier à son mécontentement, en luy faisant voir qu'il n'a pas eu sujet de s'en offenser.

Je ne suis nullement de ceux qui croyent que tout est permis quand on attaque un ennemy de l'Eglise. Je sçay que la verité & la justice ont des loix inviolables que la dfference de Religion ne détruit point : & tant s'en faut que je m'en croye dispensé, parceque je deffens contre M. Claude la cause commune des Catholiques, que je m'y croy plus obligé que les autres, parceque rien ne me semble plus contraire au vray interest de l'Eglise, que de faire paroistre un esprit aigre & emporté contre ceux qu'elle desire rappeller à elle par toutes sortes de témoignages de charité & de justice.

Je puis dire, ce me semble, avec verité, que non seulement j'ay esté toûjours tres-persuadé de ces devoirs ; mais que je les ay eu en vûë autant que j'ay pû en écrivant. Je ne prétens point neanmoins que ces bonnes intentions soient des excuses suffisantes, si j'y avois effectivement manqué : mais aussi il ne seroit pas juste de me condamner, ou l'Auteur de la Perpetuité sur les seules plaintes de M. Claude. Car comme il y a des reproches injustes & excessifs, il y a aussi une injuste delicatesse. Et c'est pourquoy il faut juger & des reproches & des plaintes par les principes & les regles de la verité, & non par les fantaisies & les passions des hommes.

Je croy M. Claude assez équitable pour demeurer d'accord de celles que j'établiray, puisque ce sont celles que la raison dicte à tous ceux qui la veulent écouter.

Je reconnois donc en premier lieu qu'il n'est jamais permis en aucun cas de faire un reproche faux à qui que ce soit, & que quiconque s'y seroit porté, mesme par surprise, seroit obligé de le désavoüer & de rendre cét honneur à la verité qu'il auroit blessée.

Je reconnois, que non seulement il n'est pas permis d'imputer à ceux qu'on refute des choses fausses, mais qu'il n'est pas mesme permis de leur en imputer d'incertaines, & dont on n'est pas assuré : qu'il n'est pas permis daller

foüiller dans leurs intentions cachées, & de se rendre juge de ce que Dieu a reservé à son jugement. Ces sortes de reproches estant temeraires, sont par consequent injustes, & indignes d'une personne qui deffend la cause de Dieu qui est la justice mesme. CHAP. I.

Il ne suffit pas mesme que les reproches soient veritables & justes en soy; il faut aussi qu'ils soient necessaires, & qu'ils contribuënt à l'éclaircissement & à la preuve de la verité qui est contestée. Car la charité, qui tend toûjours à épargner l honneur du prochain, ne permet pas de le blesser par des reproches inutiles. Quand elle le fait, elle le fait avec douleur & contre son inclination naturelle; & ainsi il faut qu'il y ait quelque chose qui l'y contraigne.

Cette regle exclut ordinairement les reproches personnels, dont on ne peut tirer aucune consequence pour la doctrine. Je sçay bien qu'elle a ses exceptions, & que les Peres n'ont pas fait difficulté en quelques occasions de marquer les vices de ceux contre qui ils écrivoient; mais ces occasions sont rares. Et je veux bien que ces exceptions n'ayent point de lieu dans nostre dispute. Aussi je ne croy pas que M. Claude se puisse plaindre que j'aye eu recours à ces sortes de reproches, non plus que l'Auteur de la Perpetuité. M. Claude n'est pour moy que l'Auteur de la réponse à la Perpetuité. Je ne le veux connoistre qu à ce chef-d'œuvre qui ne luy est nullement honteux parmy ceux de son party: & j'aurois mesme volontiers supprimé son nom, n'estoit que d'une-part cette retenuë eust esté fort inutile, n'y ayant personne qui ne le sçache; & que de l'autre elle eust esté incommode par les longues circonlocutions dont on eust esté obligé de se servir.

Je n'ay donc qu à le satisfaire sur les autres points; & il me semble que dans ce dessein, il est bon de commencer par le reproche dont il a paru le plus vivement piqué, & qui l'a porté à en faire des plaintes plus aigres. En voicy le sujet.

L'Auteur de la Perpetuité rapportant en abregé les preuves dont un homme sage qui veut juger sainement des diverses Religions doit faire comparaison, dit que d'une-part entre les deffenseurs de l'Eglise Romaine, on rouve tous ceux qui ont esté éminens en pieté dans le monde, & dont la saintetéa esté confirmée par des miracles, *& que l'on ne voit entre ceux qui la combattent que des hommes remplis d'erreurs, & combattus par des Saints; que des troupes de vagabonds & de schismatiques, que des gens sans mission & sans aveu, que des furieux & des fanatiques, que des Moines apostats, des corrupteurs de Religieuses, des Docteurs de chair & de sang, des Predicateurs armez, qui ont bien plus excité les peuples aux seditions & aux revoltes, qu'à l'obeïssance, aux souffrances & au martyre.*

Ce discours a si vivement touché M. Claude, que si l'on peut fonder quelque jugement de ses mouvemens veritables, sur ce qu'il en fait paroistre en son livre, on peut dire qu'il l'a mis en quelque sorte hors de luy-mesme, en le portant à faire des plaintes où il est fort difficile de reconnoistre quelque étincelle de raison.

Qu'avons-nous fait dit-il, *à l'Auteur, qui l'oblige d'insulter si cruellement sur nostre misere? Avons-nous armé toute la terre pour sa ruine? L'avons-nous poursuivi jusques dans les monts inaccessibles, & dans les cavernes? Avons-nous employé contre luy le fer & le feu, pour luy donner un ressenti-* pag. 151.

CHAP. I. *ment si injuste & si contraire mesme à sa profession & à son humeur ? Qu'il nous laisse manger pauvrement nostre pain trempé dans l'eau de nos sueurs, & dans celle de nos larmes, sans le venir encore arroser de son vinaigre, & qu'il se souvienne que les Apostres se sont glorifiez de leur bassesse & de leurs defauts, pour attribuer toute la gloire de leur ministere à Dieu; & que les anciens Chrétiens n'ont pas perdu le courage quand on leur a dit: Vous suivez des hommes miserables, qui ont établi des loix dures & barbares.*

Iul. apud Cyril. Alex.

C'est ainsi que M. Claude se démesle de ce mauvais pas, en changeant à son ordinaire les figures en raisons, comme si la verité ne devoit point estre considerée dans ces disputes. Il ne dit point que ce qu'allegue l'Auteur de la Perpetuité soit faux : mais laissant à part la verité ou la fausseté de ces reproches, il se plaint qu'on le traite cruellement, & il tâche de soulever contre luy tout ceux qui s'émeuvent par le ton de celuy qui parle, plutost que par le sens des paroles. Mais si ces reproches sont veritables, s'ils sont justes, s'ils sont necessaires, s'ils ne sont point du tout offençans pour les Ministres d'aujourd'huy, quelle plainte M. Claude ne nous donne-t-il point sujet de faire à nostre tour contre une rethorique si injuste, si trompeuse, si maligne, si emportée, si seditieuse ?

Or qu'y a-t-il dans ces discours de l'Auteur de la Perpetuité, qui ne soit exactement veritable ? Ce sera peut-estre le sujet d'un plus grand discours ; & les declamations de M. Claude, ny l'injuste delicatesse des Ministres, ne nous empescheront pas de faire paroistre dans un plus grand jour la vie & l'esprit des premiers reformateurs, & de tous ces gens qui composent leur tradition. Mais il suffit de dire icy qu'il faut estre de mauvaise foy pour ne demeurer pas d'accord de tout ce qui est contenu dans cette image racourcie que l'Auteur de la Perpetuité en a faite.

Car n'est-il pas vray que les sectateurs de Henry ont esté combatus par saint Bernard ? N'est-il pas vray qu'il décrit luy-mesme dans sa lettre 241. les vices abominables de ce precurseur des Sacramentaires, son apostasie, sa vie vagabonde, ses desordres, ses infamies ? N'est-il pas vray qu'il cite pour témoins de ce qu'il dit, des villes entieres ? Ne fait-il pas un dénombrement de ses erreurs ? Quel sujet M. Claude a-t-il donc de se plaindre que l'on rapporte des faits si attestez, si constans, & si necessaires pour faire voir que les premiers auteurs de l'opinion des Sacramentaires ont esté des instrumens du diable, & non pas des organes du S. Esprit ? Ce reproche n'a-t-il pas toutes les qualitez de ceux qui sont justes & legitimes; la verité, la justice, la necessité ? Et peut-on se plaindre de ce que la verité & la justice authorisent, que par un esprit injuste & déraisonnable?

Mais cette histoire des Henriciens n'est pas seulement considerable par ce que Saint Bernard rapporte des déreglemens d'Henry, qui fait connoistre l'esprit dont il estoit animé : mais encore plus par les mirales que Dieu opera par ce Saint pour confondre ces Heretiques, qui sont des preuves éclatantes & divines de la verité de la foy de l'Eglise catholique. Et c'est pourquoy il ne sera pas inutile de faire voir icy avec combien de foiblesse & de mauvaise foy Aubertin tâche de les éluder, & d'affoiblir l'autorité de Saint Bernard.

Il

Il faut remarquer 1. sur le sujet de ces miracles, qu'ils sont rapportez par un auteur contemporain, qui est Geoffroy son diciple, & l'un des auteurs de sa vie. 2. Qu'ils sont mesme attestez par Saint Bernard. *La verité*, dit-il dans sa lettre à ceux de Thoulouse, *ayant esté manifestée par nous, non seulement par des paroles, mais aussi par des miracles on a découvert les loups qui estoient venus à vous avec des peaux de brebis.* 3. Que ces miracles furent faits par Saint Bernard avec une protestation expresse que c'estoit pour confondre les heretiques Henriciens, & pour prouver la foy qu'il annonçoit. Car l'auteur de sa vie rapporte *qu'estant en un lieu nommé Sarlat, aprés le sermon fini on offrit des pains au serviteur de Dieu, pour les benir comme il avoit accoutumé de faire partout; & qu'élevant sa main, & leur donnant sa benediction, en faisant le signe de la croix au nom de Dieu; il dit: Vous reconnoistrez que nous vous preschons la verité, & que les heretiques vous trompent par une fausse doctrine, si vos malades recouvrent la santé en mangeant de ce pain que j'ay beni: Que cette proposition ayant donné de la crainte à Godefroy Evesque de Chartres, qui estoit present & proche du saint Abbé, il dit qu'ils seroient gueris s'ils le prenoient avec une ferme foy; mais que ce bien-heureux Pere répondit avec une parfaite confiance en Dieu: Ie ne dis pas cela; mais je dis que tous ceux qui en mangeront seront gueris, afin qu'ls connoissent par ce miracle que nous sommes veritables, & que nous annonçons la parole de Dieu selon sa divine verité.*

CHAP. I.

Epist. 241.

Vita S. Bern. lib. 3. c. 6.

Il n'y eut jamais de protestation plus expresse que des miracles sont faits pour confirmer une verité: & cependant Dieu seconda tellement les promesses de Saint Bernard, *qu'il y eut*, dit l'auteur de sa vie, *tant de malades gueris, que le bruit de cét évenement merveilleux courut par toute la province: en sorte que le serviteur de Dieu repassant par les lieux voisins, fut obligé d'éviter le concours insupportable du peuple en prenant un autre chemin.*

Le mesme auteur rapporte encore, que dans ce celebre miracle que S. Bernard fit à Thoulouse en gueriſſant un paralytique mourant & prest de rendre l'esprit, qui se leva sur le champ, & courut aprés luy, en sorte que ceux qui le virent crurent que c'estoit un phantosme; ce Saint fit secrettement cette priere à Dieu, comme il le confessa depuis: *Qu'attendez-vous, mon Seigneur & mon Dieu? Ce peuple cherche des miracles, & nous leur profiterons peu par nos paroles, si vous ne les confirmez par des effets miraculeux de vostre puissance.*

Ibidem.

Voilà ce que le Ministre Aubertin entreprend de détruire; & voicy les raiſons qu'il employe pour cela.

Il allegue premierement que Pierre de Cluni écrivant contre les Petrobusiens predecesseurs des Henriciens, dit qu'il differe à répondre à certaines erreurs qu'on leur imputoit, jusqu'à ce qu'il en fust plus informé. Et il conclut de là qu'il ne faut pas croire que S. Bernard fust mieux informé des crimes de Henry successeur de Pierre de Bruis; & par consequent qu'il en parle temerairement. Ie pense qu'il seroit difficile de produire un exemple, d'un plus étrange raisonnement. Car on peut conclure assez justement de la

CHAP. I. retenuë de Pierre de Cluni, que les Saints ne sont pas precipitez dans leurs jugemens; & qu'ainsi on a grand sujet de les croire quand ils assurent positivement les choses. Mais il n'y avoit qu'Aubertin qui fust capable de tirer cette étrange conclusion; que si Pierre de Cluni n'a pas esté en un certain temps assuré de certaines erreurs de Pierre de Bruis, & s'il a desiré de s'en instruire davantage, S. Bernard n'a pû estre assez informé des erreurs & des crimes de Henry son successeur, pour en parler comme il a fait.

Il allegue en second lieu qu'Othon de Frisingue dit de S. Bernard sur le sujet du different qu'il eut avec Gilbert de la Porée Evesque de Poitiers, que sa douceur naturelle le rendoit credule; & il prétend par là faire rejetter comme faux tout ce qu'il dit contre Henry.

Mais 1. Si la douceur rend credule, c'est à l'égard du bien, & non pas du mal. Au contraire elle empesche de le croire, selon S. Paul, qui assure que la charité ne pense point de mal; *non cogitat malum.* C'auroit esté sans doute une étrange sorte de douceur que celle de S. Bernard, si elle l'avoit porté à croire d'une part temerairement des crimes abominables de Henry, & à se persuader de l'autre faussement qu'il avoit fait des miracles pour le confondre. De sorte qu'au lieu que la douceur évangelique porte à croire du bien du prochain, & du mal de soy; il se trouveroit que celle de S. Bernard l'auroit porté à croire du bien de soy-mesme, & du mal des autres.

2. Il n'y a rien de plus déraisonnable que de prétendre d'avoir droit d'appliquer sans fondement ce reproche general de credulité, qu'un historien a fait à S. Bernard sur un sujet tout different, à tous les faits attestez par S. Bernard, pour les rendre ainsi tous suspects de fausseté. Car il est clair qu'Aubertin n'a aucune raison particuliere pour prétendre que ce que S. Bernard dit de Henry soit plutost faux que tous les autres faits qui se trouvent dans ses œuvres. Que si l'on ne le peut pas appliquer à tous, on ne le peut pas non plus appliquer à celuy-là.

Bern. Epist. 241 3. Ces faits estoient attestez par des villes entieres, comme Lausane, le Mans, Bourdeaux. Et ainsi S. Bernard ne disoit rien de Henry qui ne fust de notorieté publique, & où il pust estre surpris.

4. Il apprit ensuite par luy-mesme les erreurs de ces Heretiques, en allant sur les lieux où ils les avoient semées; & bien loin de se retracter de ce témoignage qu'il avoit rendu d'eux, il les poursuivit encore avec plus de force.

Enfin c'est une ignorance ou une mauvaise foy inexcusable à Aubertin, d'avoir pris pour fondement cette parole qu'Othon de Frisingue dit de luy sur le sujet de Gilbert de la Porée Evesque de Poitiers, puisqu'il est certain que cét Historien avoit tort dans ce reproche de credulité qu'il fait à ce Saint; que le zele de S. Bernard contre Gilbert estoit tres-juste & tres-éclairé; que Gilbert mesme se retracta, & qu'Othon de Frisingue se repentit à la mort d'avoir favorisé dans son histoire cét Evesque contre Saint Bernard, comme le Cardinal Baronius le rapporte sur le témoignage des auteurs de ce temps-là.

Vie de S. Bernard en François. l. 3. c. 6.

Mais tout cela neanmoins n'approche pas de l'absurdité de la derniere raiſon qu'Aubertin allegue en particulier pour détruire la preuve que l'on tire des miracles que S. Bernard fit contre les Henriciens. On a vû combien ils eſtoient conſiderables en toute maniere par le nombre & par les circonſtances. Cependant ce Miniſtre pour les refuter tous, ſe contente de s'écrier: *Quelle apparence y a-t-il que ces miracles ſoient arrivez, ſi l'on fait reflexion ſur ce que Papirius Maſſo rapporte dans ſon hiſtoire, que ny le ſupplice de Pierre de Bruis, ny les ſermons de S. Bernard, ne purent empeſcher le progrés de cette ſecte, & qu'elle ne fut embraſſée par les villes de Tholouze, de Carcaſſone, de Beziers, de Caſtres, & de quelques autres.* Ainſi, ſelon Aubertin, l'incredulité des peuples eſt une preuve convaincante de la fauſſeté des miracles: & ſi les libertins, les impies, & les athées ſont auſſi déraiſonnables que luy, ils rejetteront tout d'un coup tous les miracles de Moïſe, des Prophetes, de JESUS-CHRSIT, & des Apoſtres, par des exclamations formées ſur le modele des ſiennes. CHAP. I.

Quelle apparence, diront-ils, que Moïſe euſt fait les miracles rapportez dans l'Exode, *ſi l'on fait reflexisn* que Pharaon & les Egyptiens perſevererent dans leur endurciſſement?

Quelle apparence qu'un Prophete envoyé vers Jeroboam, ait fait les miracles que l'Ecriture raconte, qu'un autel ſe ſoit fendu, que la main de ce Roy ſe ſoit ſechée, & qu'auſſi-toſt aprés elle ait eſté guerie à la priere de ce ſaint homme, *ſi l'on fait reflexion* que ny ce Roy, ny les dix tribus qui luy eſtoient ſoumiſes ne quitterent point leur ſchiſme ny l'adoration des deux Veaux?

Quelle apparence que JESUS-CHRIST ait fait tous ceux que l'Evangile rapporte, *ſi l'on fait reflexion* que les Juifs ne l'ont pas reconnu pour le Meſſie, & qu'ils n'ont pas laiſſé de le crucifier nonobſtant tous ces miracles?

Quelle apparence que les Apoſtres ayent fait tout ce que l'on lit dans les actes, *ſi l'on fait reflexion* que tant de Juifs & de Payens ne receurent pas la doctrine qu'ils leur annonçoient, & qu'ils n'ont pas laiſſé de leur faire ſouffrir la mort?

Comment eſt-il poſſible que ce Miniſtre n'ait pas vû l'ouverture qu'il donnoit d'attaquer tous les miracles, par le meſme raiſonnement qu'il fait contre ceux de S. Bernard; & comment les plus communes lumieres de la Religion ne luy en ont-elles pas fait connoiſtre la fauſſeté? Car qui ne ſçait que les miracles ne ſont que des graces exterieures; & que quelques graces interieures qui les accompagnent, neanmoins la converſion effective ne s'opere que par une grace particuliere que Dieu donne à qui il luy plaiſt? Qu'ainſi ſelon le cours ordinaire de la Providence, l'effet commun des miracles eſt de toucher les uns, & d'endurcir les autres, que c'eſt ce qui eſt arrivé à ceux de Moïſe, des Prophetes, de JESUS-CHRIST, & des Apoſtres: Qu'on ne doit donc pas s'étonner qu'il en ſoit arivé de meſme à ceux de Saint Bernard; & qu'ayant eu l'effet que Dieu voulut en tirer en preſervant pluſieurs ames de l'erreur, ils n'ayent pas empeſché que depuis ſon départ elle ne ſe ſoit gliſſée dans pluſieurs eſprits, Dieu puniſſant ainſi l'infidelité de ceux qui

CHAP. I. ne ſe convertirent pas ſerieuſement à luy, & qui firent un mauvais uſage de ſes graces.

Il y a donc quelque choſe d'étonnant dans cét égarement d'eſprit d'Aubertin, d'avoir crû pouvoir rejetter des preuves ſi illuſtres de la verité de la foy Catholique, par un raiſonnement qui condamneroit JESUS-CHRIST & tous les Saints. Mais l'inſenſibilité des Calviniſtes l'eſt encore infiniment davantage. Car ſans doute ils ne ſont pas aſſez avengles pour ne pas voir que ces réponſes d'Aubertin ſont ridicules. Mais ils en demeurent là, & ils ne ſont nullement effrayez des conſequences qui ſe tirent naturellement de cette hiſtoire. Car ſi les Henriciens ſont Heretiques, ils ne peuvent nier qu'ils ne le ſoient eux-meſmes, puiſqu'ils font gloire de les compter entre leurs predeceſſeurs, & qu'il eſt certain qu'ils ont eſté condamnez pour pluſieurs opinions qui ſont communes aux Calviniſtes, & entr'autres, pour avoir nié la preſence réelle, comme ils la nient. Or il eſt certain que les Henriciens ſont Heretiques, non ſeulement ſi Saint Bernard eſt un Saint, mais s'il n'eſt pas un fourbe, un impoſteur, un faux Prophete; s'il a eu ſeulement la ſincerité d'un honneſte payen. Car ayant écrit, comme il a fait, que Dieu avoit confirmé par des miracles ſes predications contre les Henriciens, & ces miracles ayant eſté faits par luy avec une declaration expreſſe que c'eſtoit pour montrer que les Henriciens eſtoient de dangereux Heretiques: ſi ces miracles ſont faux, Saint Bernard eſt un fourbe & un impoſteur; & s'ils ſont vrais, les Henriciens ſont Heretiques. Ainſi afin qu'ils ne le ſoient pas, & que les Calviniſtes ne le ſoient pas avec eux, il faut qu'ils diſent que ces miracles ſont faux, & que Saint Bernard eſtoit un impoſteur; leur ſalut dépend de la verité de ce fait. Or quelle plus horrible extremité peut-on concevoir, que d'en eſtre reduit à ne pouvoir ſe garantir d'hereſie, & par conſequent de l'enfer, à moins que Saint Bernard ne ſoit coupable de fourberie & d'impoſture, & d'attacher ſon ſalut à une choſe ſi hors d'apparence, qu'ils ne l'ont meſme jamais oſé dire? Car ce Saint a un ſi grand éclat de ſainteté, que les plus emportez des Miniſtres ont eſté contraints de luy donner des éloges. Luther le preferoit à tous les Peres de l'Egliſe. Bucet l'appelle *un homme de Dieu*. Calvin dit *que c'eſt un pieux & ſaint Ecrivain*. Cependant ſi *ce pieux & ſaint Ecrivain*, ſi *cét homme de Dieu* n'eſt pas un fourbe, un antechriſt & un faux prophete, les Henriciens & les Calviniſtes ſont Heretiques, & il n'y a point de ſalut pour eux.

In colloq. conviual cap. de patrib De concord. c. de juſtif. Calvin l 4. inſt. cap. 10. §. 17.

C'eſt encore un exemple de cette moderation intereſſée ſi ordinaire aux Calviniſtes, qui leur fait arreſter quand ils veulent les conſequences naturelles de leur doctrine pour faire grace à qui il leur plaiſt, ou plutoſt à qui ils ont intereſt de la faire. Car eſtant certain que Saint Bernard a crû les Henriciens Heretiques; eſtant certain qu'il les a pourſuivis avec toute l'ardeur de ſon zele; eſtant certain qu'il a décrié Henry comme un infame, un vagabond, un loup, un heretique; eſtant certain qu'il s'eſt vanté d'avoir fait des miracles pour les convaincre; eſtant certain qu'il a dit qu'il les faiſoit à cette intention; d'où vient cette retenuë que les Calviniſtes témoignent en ſon endroit? S'il a calomnié des innocens, que ne l'appellent-ils calomniateur; &c.

s'il a fait de faux miracles pour confirmer l'erreur, que ne l'appellent-ils imposteur & faux prophete ? Et qu'y a-t-il de moins raisonnable que ce milieu qu'ils choisissent, de reconnoistre d'une-part Saint Bernard pour Saint, & de vouloir faire passer de l'autre les Henriciens pour innocens & pour orthodoxes ? N'est-il donc pas visible que ce n'est point par raison qu'ils se sont portez à ce temperamment si déraisonnable, mais par une pure necessité ? La vertu de Saint Bernard est si reconnuë, qu'ils n'ont pas osé l'attaquer directement : mais leur préoccupation est si aveugle & si opiniastre, qu'ils ne veulent point du tout y renoncer. Et c'est ce qui les a obligez à allier dans leurs discours des choses inalliables, & à aimer mieux se contredire d'une maniere grossiere, que de rendre gloire à la verité. CHAP. I.

CHAPITRE II.

Suite de la justification des autres reproches qu'on a faits aux Auteurs de la prétenduë reformation. Qu'ils sont non seulement veritables, mais necessaires & decisifs.

IL suffira de parcourir legerement les autres reproches que l'Auteur de la Perpetuité fait aux Calvinistes, pour faire voir qu'ils ne contiennent rien que de juste & de veritable. Car n'est-ce pas traiter bien favorablement les Albigeois & les Vaudois, que de ne les avoir point accusez de tous les crimes & de toutes les erreurs, que des auteurs contemporains leur reprochent, dont ils sont fort mal justifiez par Aubertin ; & de s'estre contenté de les appeller simplement *des troupes de vagabonds & de schismatiques*, puisqu'il n'y a rien de plus certain que leur revolte contre l'Eglise ; qui suffit seule pour les condamner.

Quelle mission avoit Pierre le Clerc, laïque & cardeur de laine, qui fut établi premier Ministre à Meaux par une troupe de laïques ? Quelle mission ont tous les Ministres de France, qui sont ordonnez par des gens qui ne sont point Prestres, & qui quand ils le seroient n'auroient pas le pouvoir de les ordonner, encore moins de leur donner la jurisdiction & le pouvoir de prescher ? Qu'y a-t'il donc de faux dans le reproche que leur fait l'Auteur de la Perpetuité, d'estre des gens *sans mission & sans aveu ?* Les Anabaptistes qui ont inondé l'Alemagne, & dont il y en a jusques à trente-sept sortes en Hollande ; les Trembleurs, & les Caquers d'Angleterre, ne sont-ce pas *de furieux & de fanatiques ennemis de la presence réelle ?* Une grande partie des premiers Ministres ne sont-ils pas sortis des Monasteres, & l'une des premieres actions de leur reforme, n'a-ce pas esté d'ordinaire de contracter des mariages scandaleux, condamnez par tous les Peres comme de detestables sacrileges ? Et faut-il que M. Claude nous oblige de luy citer les exemples particuliers de Luther, de Bucer, d'Oecolampade, de Pierre Martyr, de Bernardin Okin, & de tant d'autres ; & de le renvoyer à un auteur dont il loüe la moderation, pour y apprendre les effets de la reformation lutherienne & calviniste ?

Florimond de Raymond l. 7. c. 16. & l. 3. c. 6.

CHAP. II.

Y a-t-il rien de plus infame que ce que Luther & Zuingle ont écrit d'eux-mesmes, ou qui est rapporté par leurs disciples; rien de plus horrible que les vers de Beze, imprimez depuis qu'il eut quitté l'Eglise; rien de plus sensuel que toute cette doctrine qui fait un point capital de la prétenduë reformation, d'abolir la penitence & toute sorte d'austeritez?

Luther. t. 5. Serm. de Matr. fol. 119 & 123. Zuing. in paræn. ad Helvet. t. 1 f. 113.

Faut-il que M. Claude nous oblige de luy representer la part que les Ministres ont prise dans toutes les guerres, que le pretexte de la Religion a excitées dans l'Europe, pour luy justifier ce que l'Auteur de la Perpetuité a dit d'eux en les appellant *des Predicateurs armez, qui ont bien plus excité les peuples aux seditions & aux revoltes, qu'a l'obeissance, aux souffrances, & au martyre?* Certainement s'il a quelque sentiment d'équité, il se doit tenir obligé de ce que je ne veux pas luy faire en ce lieu un tableau de ce que les auteurs de sa prétenduë reforme ont fait en ce genre dans toute l'Europe, & que j'aime mieux me priver des avantages que cette ouverture me donne, que de troubler en quelque sorte la paix dont je souhaitte qu'on laisse toûjours joüir ceux de sa Religion, par la triste image des desordres effroyables qu'ils ont causez. Mais qu'il n'abuse pas au moins de cette indulgence, & qu'il reconnoisse qu'il n'y a rien que de tres-vray dans ces reproches dont il se plaint.

Ils ne sont pas seulement veritables, ils sont encore justes & necessaires, qui est tout ce que l'on peut demander pour les rendre legitimes. Ils sont tirez de faits publics & certains, où il n'y a point à deviner, & où la temerité ne peut avoir lieu; & ils ont une telle force pour la decision de nos differens, qu'on ne peut, ny les dissimuler sans prevarication, ny s'en offenser sans injustice.

Car Dieu qui preserve toûjours son Eglise des erreurs par certains moyens proportionnez à cét effet, & qui dans cette Eglise veille particulierement au salut des simples & des petits; a soin d'ordinaire de leur procurer certaines marques exterieures qui les détournent des heresies, & les retiennent dans la veritable foy par une impression vive & sensible, sans qu'ils ayent besoin pour en estre persuadez, d'une longue suite de raisonnemens.

Or entre ces preuves d'impression & de sentiment qui persuadent l'esprit & qui le penetrent par une évidence qui s'apperçoit tout d'un coup, je n'en voy point de plus claire que celle que l'on peut tirer de la vie des premiers reformateurs & de l'esprit qui paroist dans toute cette prétenduë reformation. Car pourvû que l'on ait un peu de lumiere, il est impossible que jettant seulement les yeux sur le procedé de ces personnes, sur leur vie, sur l'emportement & la vanité de leurs écrits, on ne sente tout d'un coup qu'il n'y a rien de Dieu dans tout cela, que l'on ne conçoive de l'horreur pour eux, & que l'on ne concluë en mesme temps que n'estant ny Prophetes, ny Saints, mais estant au contraire visiblement injustes, violens, passionnez, temeraires, dereglez, il est impossible qu'ils soient, comme ils le prétendent, des ministres que Dieu ait employez au plus grand & au plus merveilleux ouvrage qui fut jamais.

Il n'est pas besoin de paroles pour faire entrer les personnes raisonnables

dans cette conſequence; elle ſe ſent tout d'un coup par ceux qui ne ſont point préoccupez, d'une maniere plus vive que tous les argumens du monde. Il faut ſeulement leur expliquer quel eſt cét ouvrage auquel les Miniſtres prétendent eſtre appellez : & c'eſt ce que l'on peut apprendre en abregé de M. Daillé dans ſon traité des Peres, où il fait le plan de la prétenduë reformation. CHAP. II.

Tous les Reformez tiennent, dit-il, *que cette pure & ſimple & ſaine doctrine preſchée par les Apoſtres anciennement, & par eux-meſmes conſignée és livres du nouveau Teſtament, s'eſt alterée peu à peu, le temps qui change toutes choſes, y mélant toûjours quelque impureté; tantoſt une opinion Iuifve ou payenne, tantoſt une obſervation curieuſe, quelquefois un ſervice ſuperſtitieux; l'un baſtiſſant du chaume ſur le fondement, l'autre du foin, un tiers du bois, tant que peu à peu ce corps s'eſt trouvé tout autre qu'il n'eſtoit jadis. Au lieu d'un palais d'or & d'argent, un édifice meſlé de plaſtre & de pierre, & de bois, & de boüe, & d'autres chetives étoffes. Comme nous voyons, diſent-ils, que plus les ruiſſeaux s'éloignent de leur ſource, plus ils accueillent d'ordure, & plus leur eau reçoit de qualitez étrangeres; comme un homme, plus il avance en âge, & plus il perd de cette naïve ſimplicité qui reluiſoit en ſon enfance, ſon corps & ſon ame ſe changent, l'eſtude, & l'artifice, & le fard y cachent tout peu à peu, & le déguiſent; de ſorte qu'à la fin il n'eſt plus luy-meſme. C'eſt ce qu'ils diſent eſtre arivé au Chriſtianiſme, & ils y rapportent ce qu'écrit S. Paul en cét illuſtre paſſage de la ſeconde Epiſtre aux Theſſaloniciens, d'une revolte ſignalée dont les commencemens ſe braſſoient déslors ſourdement, pour n'éclater que l'ongtemps aprés.... Selon cette hypotheſe* COMMUNE, CE ME SEMBLE, A TOUS LES PROTESTANS; *il faut de neceſſité que la doctrine de l'Egliſe ait dés le ſecond ſiecle receu quelque alteration par le mélange de quelque matiere étrangere en ſa creance & en ſa police; qu'au troiſiéme ſiecle quelqu'autre impureté s'y ſoit pareillement attachée, & ainſi au quatriéme & cinquiéme, & és ſuivans; la Religion décheant de ſa pureté & ſimplicité originelle, & accueillant toûjours quelque nouvelle ordure, juſqu'à ce que finalement elle ſoit parvenuë au dernier degré de corruption*, auquel ils diſent l'avoir trouvée, *& par l'adreſſe des écritures l'avoir remiſe au meſme point où elle eſtoit au commencement.* C'eſt à dire en un mot, qu'ils prétendent eſtre deſtinez de Dieu à corriger une infinité d'erreurs qui ſe ſont, ſelon eux, gliſſées dans l'Egliſe depuis I. C. & dans la pluſpart deſquelles ils prétendent que les Peres meſmes ont eſté plongez. *Daillé de l'uſage des Peres. pag. 419.*

Quelles qualitez ne devoient donc point avoir des perſonnes qui ſe declarent eux-meſmes envoyez de Dieu pour reformer tous les ſiecles de l'Egliſe, pour découvrir aux hommes ce que Dieu avoit caché aux plus fideles & aux plus ſaints de ſes ſerviteurs ? Quel éclat de ſainteté ne devoit point paroiſtre dans ces Reformateurs de tous les Peres & de tous les Saints, pour balancer l'impreſſion que l'autorité de ceux, dont ils vouloient corriger les abus, fait juſtement dans l'eſprit des peuples; pour rendre croyable ce qu'ils annonçoient & qui eſtoit combatu, comme ils l'avoüent, par de ſi grands & de ſi juſtes préjugez; pour diſſiper l'étonnement qu'une miſſion ſi

CHAP. II. extraordinaire devoit causer; & enfin pour répondre à la grandeur de cette entreprise?

Quand donc ensuite de cette idée, que la raison & l'analogie de la foy nous oblige de former, on vient à considerer ces prétendus Reformateurs, & que l'on n'apperçoit parmy eux que des Ecclesiastiques incontinens, ou des Moines déreglez, à qui la débauche à fait quiter leur convent, & dont la premiere démarche dans la prétenduë reformation a esté de se soüiller par des mariages scandaleux, & souvent avec des Religieuses; que non seulement on n'y voit ny saincteté, ny miracles; mais que l'on voit des déreglemens horribles dans plusieurs des principaux, & qu'on ne découvre au plus dans les autres qu'un reglement philosophique, sans onction, sans spiritualité, sans devotion; que les uns sont emportez, furieux, insolens, comme Luther, au jugement mesme de Calvin & des Ministres Calvinistes qui disent que ses écrits *sont pleins de diables*; les autres vains, orgueilleux, temeraires, insolens, sans équité, sans moderation, comme Calvin, dans qui on apperçoit par tout un esprit profane & seculier, une ostentation d'une vaine suffisance, un stile fier, & qui n'a rien du tout qui ressente la simplicité évangelique. Il faudroit estre absolument sans lumiere pour pouvoir croire que des gens de cette sorte soient des Apostres choisis de Dieu pour la reformation de l'Eglise dans tous les siecles,

Qu'il me seroit aisé aprés cela de tourner en ridicule les plaintes de M. Claude, qui se glorifie par une nouvelle espece d'humilité dans les desordres de ces prétendus Reformateurs, comme *les Apostres se sont glorifiez dans leur bassesse*. Mais j'aime mieux luy dire serieusement qu'il ne prend pas garde qu'il y a de l'impieté dans cette comparaison, & qu'il abuse de ce *terme* de *bassesse* d'une maniere tres-injurieuse aux Apostres.

Il devoit sçavoir que comme il y a diverses sortes de grandeurs, il y a aussi diverses sortes de bassesses que l'on ne doit pas confondre; & qu'il n'y a rien de plus éloigné de la bassesse des Apostres, que celle qu'on reproche aux autenrs de sa secte.

Il y a une grandeur humaine qui consiste dans la possession des choses que le monde estime, & une bassesse humaine qui naist de la privation de ces biens qui sont l'objet de l'orgueil & de la concupiscence des hommes. C'est cette sorte de bassesse qu'on peut remarquer dans les Apostres & dans les premiers Chrestiens. Ils n'avoient n'y richesses, ny forces pour se rendre redoutables, ny qualitez exterieures pour attirer l'estime & l'admiration des hommes, ny complaisance pour les flatter dans leurs passions. Ils estoient donc petits & mépriſables selon le monde. Mais qu'ils estoient grands & éminens en mesme temps selon un autre sorte de grandeur, qui est la grandeur divine, qui consiste dans la possession des biens divins, & dans les marques de la puissance de Dieu! Quel éclat de vertu & de saincteté rejalliſſoit de toutes leurs actions! Qu'ils avoient d'onction dans leurs paroles! Qu'ils estoient puissans en œuvres & en miracles; & qu'il y avoit une proportion admirable entre les graces dont Dieu les combloit, & la vocation à laquelle ils estoient destinez, qui estoit la conversion du monde! Leur bassesse exterieure faisoit mesme une partie de cette divine proportion. Car il estoit digne de Dieu de confondre

dre l'orgueil & la puiſſance des hommes par des gens qui n'euſſent rien que de mépriſable ſelon le monde ; & de leur apprendre à mépriſer les richeſſes & les honneurs de ce monde par des perſonnes qui en fuſſent entierement dépourvûs. CHAP. II.

En un mot les Apoſtres & les premiers Chreſtiens eſtoient pauvres des biens du monde, mais riches ſelon la foy. Ils eſtoient petits ſelon les hommes, mais grands ſelon Dieu. Et c'eſt là la baſſeſſe dont il eſt permis de ſe glorifier, parce qu'elle enferme la veritable grandeur; mais ce n'eſt pas celle qu'on reproche aux auteurs de la prétenduë reformation.

Ils ont eſté au contraire aſſez bien pourvûs des talens & des grandeurs exterieures. Ils n'ont eſté deſtituez ny de forces, ny de richeſſes. On ne les a pas plutoſt connus dans l'Europe, qu'on les a vûs auſſi-toſt les armes à la main ſe rendre formidables à tous les Princes. Bien loin donc qu'on leur inſulte ſur ce point, qu'on reconnoiſt tres-volontiers qu'on n'a pas droit de le faire ; qu'ils ont eſté éloquens dans leurs écrits, ſçavans dans les ſciences humaines, & particulierement dans les langues, habiles dans les arts, adroits & prudens dans la politique, grands capitaines & vaillans ſoldats dans la guerre, redoutables par leur nombre & par leurs richeſſes. Mais les grandeurs qu'on n'apperçoit point du tout en eux, ſont les ſpirituelles & les divines, c'eſt-a-dire qu'on n'y a jamais vû ny miracles, ny ſainteté, ny aucune marque de l'eſprit de Dieu : & qu'on y voit au contraire par tout le caractere de ſon ennemy. C'eſt enquoy conſiſte la baſſeſſe dont on les accuſe. Et comme elle a une contrarieté viſible avec le miniſtere qu'ils ſe ſont attribuez de Reformateurs des Saints Peres & de toute l'Egliſe, elle ſuffit pour prouver que toute leur reformation prétenduë eſt une pure illuſion.

Mais au lieu de ces vaines & fauſſes conſolations que l'orgueil & le dépit fourniſſent à M. Claude, je luy en veux donner de ſolides & de veritables. C'eſt que tous ces reproches de l'Auteur de la Perpetuité ne regardent directement ny luy, ny aucun des Calviniſtes qui ſont à preſent. Il n'a pour eux que des ſentimens de compaſſion Il ſçait faire une extrême difference entre les auteurs de leur ſecte, & ceux qui ont le mal-heur d'y eſtre nez. Il ne prétend point du tout qu'ils ſoient preſentement ny vagabonds, ny apoſtats, ny déreglez, ny engagez dans les déſordres qui ont noirci la vie de leurs fondateurs. Il dépend donc entierement d'eux de ne prendre aucune part à ces reproches, en n'embraſſant pas le party de ceux à qui on a ſujet de les faire, & en n'attachant pas leur honneur à celuy de ces gens qu'ils n'ont aucun ſujet de regarder que comme ceux qui les ont mal-heureuſement ſeduits.

Que ne conſiderent-ils plutoſt qu'ils ſont originairement Catholiques; que c'eſt dans cette Egliſe que la pluſpart de leurs anceſtres ont vécu, que c'eſt elle qui a engendrez en JESUS-CHRIST ceux meſmes qui ſe ſont revoltez contr'elle, dans le party deſquels ils ſe trouvent ; qu'ils luy doivent les Ecritures qu'elle leur a conſervées, & toutes les veritez de la foy dont ils conviennent avec elle, qu'elle leur a annoncées. Qu'ainſi les liens qui les attachent à cette Egliſe, ſont tout autrement forts, anciens,

CHAP. II. & legitimes, que ceux qui les uniſſent à leur nouvelle ſocieté ; & qu'ils ont bien plus d'intereſt à l'honneur de l'Egliſe Catholique, qui eſt leur veritable mere, qu'à celuy de ces faux Docteurs qui les en ont ſeparez. Pourquoy prennent-ils donc pour eux les juſtes accuſations que l'on forme contre les auteurs du ſchiſme ? Que ne ſe rendent-ils plutoſt leurs juges ? Que n'examinent-ils leur eſprit, puiſque leurs principes meſmes le leur permettent ? Ils n'ont aucun droit de juger de l'Egliſe : & cependant ils ne laiſſent pas de la juger. Pourquoy ſe ſoumettent-ils donc aveuglément à ceux qui les reconnoiſſent pour leurs juges ?

S'ils jugent de la Religion par la foy, ils doivent ſe ſeparer des auteurs des nouveautez, & écouter uniquement la voix de l'Egliſe. S'ils en jugent par intereſt, leur intereſt eſt de trouver que c'eſt l'Egliſe Catholique qui eſt innocente, & que ce ſont les auteurs de cette diviſion qui ſont coupables ; & s'ils ſuivent la raiſon, ils doivent au moins conſiderer tranquillement toutes choſes, & entr'autres ces reproches ; puiſqu'ils doivent ſervir à former leur jugement ſur le fond. Et au lieu de faire des plaintes inutiles & des declamations violentes contre ceux qui les leur mettent devant les yeux, ils doivent examiner ſans paſſion s'ils ſont vrais, & ſi la concluſion que l'on en tire eſt juſte & raiſonnable. Quand M. Claude prendra cette voye, & qu'il entrera dans cét eſprit d'équité & de juſtice, au lieu de ſe plaindre de l'Auteur de la Perpetuité de s'eſtre ſervi d'un argument juſte, neceſſaire, & innocent, & qui ne doit nullement bleſſer les Calviniſtes d'aujourd'huy, quelques delicats qu'ils ſoient ; il luy fera quelque ſorte de ſatisfaction d'avoir voulu ſoulever le monde contre luy par des plaintes ſi aigres & ſi violentes.

Au reſte quoiqu'il n'y ait pas grand ſujet d'ajoûter foy à ce qu'il dit dans ſa Preface, que cét endroit du livre de la Perpetuité n'a pas eſté bien receu dans l'une & dans l'autre Egliſe ; je ne le démentiray pas neanmoins abſolument ſur ce point, puiſqu'il ſe peut fort bien faire qu'il y ait des perſonnes déraiſonnables dans l'une & dans l'autre ſocieté : mais je luy proteſteray en meſme temps, que l'injuſte delicateſſe de ces perſonnes ne ſera jamais la regle qu'on ſe propoſera en écrivant. On n'a aucun deſſein d'aigrir ces differens de Religion par des outrages perſonnels, & par des termes injurieux : mais on ne doit pas auſſi prétendre que pour éviter des plaintes injuſtes, on trahiſſe les intereſts de l'Egliſe, & que l'on diſſimule ce qui ſert à faire paroiſtre plus clairement la juſtice de ſa cauſe. Or on eſt perſuadé que ces reproches contre les auteurs du ſchiſme, qui ont ſi fort choqué M. Claude, ſont de cette nature. Et ainſi on a ſujet de croire que non ſeulement les bons Catholiques, mais les Calviniſtes judicieux n'en ſeront nullement bleſſez, & qu'ils ne croiront point qu'on leur ait fait injure en leur repreſentant les deſordres des auteurs de leur prétenduë reformation, puiſqu'on ne les leur impute pas, & qu'il eſt en eux de n'y prendre point de part, en renonçant à ces mauvais Maiſtres.

Si l'on vouloit eſtre auſſi delicat que M. Claude, que ne pourroit-on point dire de la hardieſſe avec laquelle il charge injuſtement d'injures

atroces les Papes qui ont condamné Berenger ? Cependant on ne ſe plaint que de la fauſſeté de ces reproches, & non des reproches en ſoy. Qu'il ne nous faſſe donc pas ainſi de nouvelles loix, & qu'il ne prétende pas nous interdire ce qui a toûjours eſté permis à tous ceux qui ont écrit de ces matieres. Car comme on a deſſein de le traiter favorablement & avec toute la civilité que ces diſputes permettent, on n'eſt auſſi nullement reſolu d'affoiblir en rien la cauſe que l'on deffend, ny de s'aſſujettir à des geſnes inutiles. CHAP. II.

J'ay crû cét avertiſſement neceſſaire, non ſeulement pour répondre à cette plainte ſi emportée de M. Claude, mais auſſi pour prevenir celles qu'il pourroit faire ſur quelques termes dont on ſe ſert dans cette réponſe, comme ceux de *Calviniſtes, d'extravagance, d'impoſture, de mauvaiſe foy, de fauſſeté, d'abſurdité*, & de quelques autres de cette nature. Je ſçay que quant au terme de Calviniſte, il y en a parmy eux qui s'offenſent quand on les appelle de ce nom; & j'ay admiré en cela leur peu d'équité, puiſqu'ils appellent eux-meſmes les Lutheriens du nom de Lutheriens; qu'ils donnent des noms de ſecte à tous ceux qui ſe ſeparent de leur ſocieté; comme aux Brouniſtes, aux Armeniens, aux Sociniens, aux Anabaptiſtes, & qu'ils traitent bien plus injurieuſement les Catholiques en leur donnant le nom de Papiſtes, & en les confondant ſouvent ſous ce nom avec les plus deteſtables heretiques, comme on peut voir par ce titre du livre d'un Calviniſte Hollandois : *Abregé des controverſes avec les Payens, Iuifs, Mahometans, Papiſtes, Anabaptiſtes, Enthouſiaſtes, Libertins, Sociniens, Remonſtrans, Lutheriens.* On n'a donc pas crû devoir ſe priver de cette liberté qui appartient de droit à l'Egliſe, puiſqu'il eſt juſte qu'elle appelle ceux qui ſe ſeparent d'elle, du nom de l'auteur de leur ſchiſme; le nom de Catholiques, qu'ils poſſedoient eſtant unis avec elle, ne leur pouvant plus eſtre donné aprés leur ſeparation. C'eſt à ces Meſſieurs à ſouffrir cette loy, puiſqu'elle eſt tres-legitime, & à prendre, s'ils veulent, ce terme comme un mot de ſimple deſignation, qui exempte d'un long circuit de paroles, ou de la repetition trop frequente du mot de prétendus reformez.

Pour les autres termes que j'ay marquez, j'avoüe qu'ils ſont durs ſi on les applique mal; mais pourvû qu'on en évite l'abus, c'eſt encore une delicateſſe blâmable de les vouloir bannir des diſputes, & d'obliger ceux qui écrivent à avoir recours pour ſe faire entendre, à des tours & des circonlocutions qui font une impreſſion plus foible & plus languiſſante ſur l'eſprit. Il n'y a point dans ces diſputes d'autre punition pour ceux qui ont tort, que de leur faire voir qu'ils ſont contraires à la raiſon : & c'eſt eſtre trop ſenſible que de ſe plaindre, qu'on le leur faſſe voir par les termes qui expriment le plus preciſément qu'il ſe peut cette contrarieté. Quand on choque clairement la raiſon en combatant les notions communes à tous les hommes; cela s'appelle extravagances : ſi l'on s'en éloigne par de fauſſes concluſions; ce ſont de faux raiſonnemens : ſi c'eſt en niant des faits certains, ou bien en ſuppoſant des faits faux; ce ſont des fauſſetez & des impoſtures. Il ne faut pas confondre ces termes, ny prendre l'un pour l'autre, en accuſant d'extravagance ce qui ne ſeroit

CHAP. II. qu'un simple defaut de raisonnement. Mais il n'est pas juste aussi de vouloir empescher qu'on ne donne les veritables noms aux choses, & qu'on ne les fasse connoistre telles qu'elles sont. C'est ce que l'on a tâché d'observer exactement: & pourvû que M. Claude demeure dans les mesmes bornes, on ne se plaindra jamais de son procedé.

CHAPITRE III.

Injustice des plaintes de M. Claude sur le sujet des mauvais raisonnemens qu'on luy a reprochez.

CE qui a le plus choqué M. Claude, aprés ce que l'Auteur de la Perpetuité dit contre les auteurs de la prétenduë reformation, est le reproche qu'il luy fait au commencement de sa troisiéme partie, d'estre tombé dans quelque mauvais raisonnement. Et comme l'aigreur avec laquelle il tâche de repousser ce reproche peut faire juger qu'il ne recevra pas fort patiemment quantité de remarques semblables qu'on a esté obligé de luy faire dans la suite de cette réponse; je pense qu'il ne sera pas mauvais pour le rendre plus traitable, de luy faire voir qu'il vaut mieux, mesme pour l'honneur humain, n'estre pas si delicat ny si sensible; parceque souvent en pensant se justifier d'une faute, on ne fait qu'en commettre de nouvelles, & s'attirer ainsi de nouveaux reproches.

Le preambule par lequel M. Claude prepare ses lecteurs à cette justification découvre d'abord, que la raison n'estoit pas la maistresse dans son esprit. Car elle l'auroit sans doute empesché d'écrire des discours aussi peu raisonnables que ceux par lesquels ils commence le premier chapitre de sa troisiéme partie.

Ie veux croire, dit-il, *que ce que l'Auteur de la Perpetuité dit de nous a esté plutost pour ne manquer pas aux regles de sa rethorique, que pour expliquer ses veritables sentimens. La charité ne me permet pas d'en avoir d'autre pensée. Car il y a trop de venin & trop peu d'équité dans cette entrée, pour l'attribuer ny à la nature, ny à la préoccupation, C'est l'art qui en est le pere. Pour nous qui n'y entendons pas de finesse, nous parlons toûjours du fond de l'ame, & quand nous disons quelque chose, on ne se peut tromper en disant que nous sommes ainsi persuadez. Mais il n'en est pas de mesme de ceux qui passent leur vie à se composer, qui sont toûjours dans les preceptes, & qui tiennent leurs vices & leurs vertus sous les preceptes de leur interest. Lorsqu'ils loüent ou qu'ils blâment, il ne faut pas demander quel sujet ils en ont; il faut seulement regarder quel fruit ils esperent d'en tirer.*

Pour moy je ne m'arresteray pas à philosopher si c'est par nature, par préoccupation, ou par rethorique que M. Claude s'est porté à ce discours injurieux. Je tiens tous ces principes tres-mauvais, & celuy de médire par rethorique plus qu'aucun autre, puisqu'il ne témoigne pas seulement une corruption de cœur, mais aussi une tres-grande fausseté d'esprit, & qu'il

eſt le plus contraire de tous à la ſincerité d'un homme d'honneur. Je me contenteray donc de luy dire que tout ce qu'il dit en cét endroit eſt entierement contre le bon ſens. Car n'eſtant pas juſte que nous prétendions eſtre crûs ſur noſtre parole dans ce que nous diſons ou des autres ou de nous-meſmes, tous les diſcours que nous en faiſons ſont ridicules, à moins qu'ils ne ſoient accompagnez de preuves qui en faſſent voir la verité, ou qu'ils rencontrent l'impreſſion publique qui peut ſuppléer quelquefois au defaut des preuves. Or ny l'un ny l'autre ne ſe rencontre dans ce preambule de M. Claude. C'eſt un diſcours en l'air, ſans preuve & ſans fondement, & qui bien loin de rencontrer l'impreſſion publique, la choque directement. Ce n'eſt point du tout ce qu'on reproche à celuy contre qui il croit écrire, que de ne dire pas ce qu'il penſe, & de regler ſes paroles par une vaine rethorique, plutoſt que par ſes veritables ſentimens Et M. Claude n'eſt pas d'ailleurs aſſez connu dans le monde, ny la reputation de ſa ſincerité aſſez établie, pour prétendre, comme il fait, que le monde n'en deſirera pas d'autres preuves que le témoignage qu'il en rend. CHAP. III.

Ce que M. Claude ajoûte enſuite de cette *dictature perpetuelle dans la republique des lettres, dont il dit que l'on a reveſtu imaginairement celuy qu'il croit Auteur du traitté de la Perpetuité*, montre qu'il a trop de ſenſibilité pour des injures imaginaires, & qu'il en a trop peu pour les loix veritables de la conſcience & de l'honneur. Il ne ſçait qui eſt l'Auteur de la Perpetuité, peut-eſtre qu'il ſe trompe dans l'idée qu'il en a; & ainſi il eſt temeraire d'en parler. Mais il ne le ſeroit pas moins quand ce ſeroit celuy qu'il a pris ſoin de deſigner dans tout ſon livre. Jamais il n'y eut d'homme plus éloigné de prétendre à une dictature perpetuelle dans la republique des lettres, ny de déguiſer ſes veritables ſentimens. Si M. Claude forme ces jugemens de luy-meſme, il témoigne peu de diſcernement du caractere des eſprits. Et s'il croit qu'il luy eſt permis de prendre avantage des mediſances des autres, & de les publier dans un livre, il fait voir qu'il a bien peu d'équité, & qu'il n'a gueres dans le cœur cette maxime qui a eſté gravée dans celuy meſme des payens; de ne traiter pas les autres comme il ne voudroit pas eſtre traitté.

Voyons neanmoins ſi ces emportemens ont au moins quelque pretexte apparent; quoiqu'il n'y ait point de pretexte qui doive diſpenſer des regles de l'honneſteté & de la juſtice, qui ne permettent jamais d'employer des reproches perſonnels fondez ſur des bruits temeraires & calomnieux.

Toute cette mauvaiſe humeur ne vient que de ce qu'on luy a reproché qu'il raiſonnoit mal : & voicy le premier exemple que l'Auteur de la Perpetuité en apporte.

Pour prouver que Bertram n'eſtoit pas clairement Calviniſte, il avoit allegué que Tritheme, qui eſtoit certainement Catholique, avoit loüé cét auteur; ce qu'il n'auroit jamais fait, s'il eſtoit clairement contraire à la doctrine de l'Egliſe. M. Claude s'eſtoit demeſlé de cét argument par une pointe, s'eſtant contenté d'y répondre en ces termes dans ſon premier écrit : *Labbé Tritheme luy donne des loüanges, je n'en doute pas; mais c'eſt qu'il eſt en effet loüable, & cela ne fait qu'accroiſtre ſon autorité.* C'eſt

CHAP. III. cette pointe ou l'Auteur de la Perpetuité trouve un defaut de raiſonnement; & il ſoutient que M. Claude auroit de la peine à y donner un ſens raiſonnable. *Car*, dit-il, *un diſcours de l'Euchariſtie n'eſt loüable en effet, ſelon M. Claude, que lorſqu'il combat clairement la preſence réelle. Ainſi quand il dit que Tritheme a loüé Bertram, parce qu'il eſtoit loüable, cela veut dire dans ſon ſens, que Tritheme a loüé Bertram, parce qu'il combattoit clairement la preſence reélle. Or Tritheme eſtoit Catholique, & M. Claude ne le deſavoüe pas. Il veut donc que Tritheme Catholique, & croyant la preſence réelle, ait loüé Bertram, parcequ'il combattoit la preſence réelle. C'eſt le ſens de cette pointe developée.*

Voilà la cauſe du reſſentiment de M. Claude; c'eſt ce qui a penetré juſques au vif ſa delicateſſe; c'eſt ce qui luy fait dire en particulier ſur ce ſujet, qu'il faudroit *que la plume d'un cenſeur leur donnaſt quelque choſe de plus juſte & de mieux reglé*; c'eſt ſur cela qu'il accuſe l'Auteur de la Perpetuité *d'une opiniaſtreté ſans exemple*; enfin c'eſt une pointe qu'il prétend juſtifier, mais la maniere dont il le fait eſt toutafait rare. Car ſi l'on veut ſçavoir à quoy toutes ces injures ſe terminent, on peut dire qu'elles ſe terminent à ces deux choſes.

1. A avoüer malgré luy que s'il avoit dit ce qu'il a dit effectivement, il auroit mal raiſonné.

2. A ſubſtituer une réponſe à l'argument de l'Auteur de la Perpetuité; toute differente de celle qu'il y avoit faite, mais qui ne vaut encore rien.

Pour faire voir tout cela fort clairement, il n'y a qu'à faire remarquer. 1. Que l'argument du premier traité de la Perpetuité, comme M. Claude meſme le repreſente, eſtoit que Tritheme qui eſtoit Catholique ayant loüé Bertram comme un écrivain orthodoxe, il s'enſuit qu'il a pris ſon livre dans un ſens Catholique; & par conſequent qu'il ne favoriſe pas clairement les Calviniſtes.

2. Que M. Claude dans ſa premiere réponſe n'avoit repliqué autre choſe à cét argument, ſinon que *Tritheme avoit loüé Bertram, parcequ'il eſtoit en effet loüable*.

3. Que c'eſt cette réponſe que l'Auteur de la Perpetuité accuſe de defaut de jugement.

4. Que c'eſt cette réponſe que M. Claude veut juſtifier.

Or quel eſt le ſens de ces paroles; que *Tritheme avoit loüé Bertram, parcequ'il eſt en effet loüable?* Signifient-elles qu'il l'avoit loüé ſur ſa propre connoiſſance, ou ſur les opinions des autres? Il eſt clair qu'elles n'ont que le premier ſens, & qu'elles n'ont point le ſecond.

Loüer quelqu'un ſur le témoignage d'autruy, n'eſt pas le loüer parcequ'il eſt en effet loüable; puiſqu'il y a bien des gens que l'on ne juge pas en effet loüables, quoiqu'ils ſoient loüez par les autres. Loüer un homme parcequ'il eſt loüable en effet, c'eſt ſe fonder ſur la verité & ſur la realité des choſes, & non ſur des bruits & des opinions populaires. Voilà le veritable ſens des paroles de M. Claude; c'eſt celuy auquel l'Auteur de la Perpetuité les a priſes; c'eſt celuy auquel elles ſeront priſes par toutes les perſonnes de bon ſens: & dans ce ſens on ne peut nier qu'elles n'enferment une extrême ab-

ſurdité, puiſqu'il s'enſuit de là, que ſelon M. Claude Tritheme Catholique a loüé ſur ſa propre connoiſſance un écrit clairement Calviniſte : ce qui eſt ridicule.

Que fait donc M. Claude pour ſe démeſler de ce faux raiſonnement que l'on luy a reproché? Il ſubſtituë finement une réponſe toute differente, & qui contient un aveu que la premiere ne valoit rien. *Tritheme*, dit-il, *a loüé Bertram & ſon ouvrage; non qu'il ſe ſoit fort appliqué à examiner ſi ſa doctrine eſtoit conforme à celle qui regnoit au 15. ſiecle; mais parcequ'il a reconnu que ſa reputation eſtoit grande au 9. où il vivoit, que ſon livre y avoit eſté loüé & receu, & que ſa memoire avoit eſté reſpectée dans les ſiecles ſuivans*

Il eſt clair que cette ſeconde réponſe eſt toute differente de l'autre. Dans la premiere M. Claude diſoit que Tritheme avoit loüé Bertram, parcequ'il eſtoit en effet loüable ; & dans la ſeconde il dit qu'il luy avoit donné des loüanges, parcequ'il avoit eſté loüé par d'autres. Dans la premiere il fonde ces loüanges ſur la verité ; dans la ſeconde il les fonde ſur l'opinion d'autruy.

Et il eſt clair de plus que cette ſeconde réponſe enferme l'aveu que la premiere ne valoit rien. Car M. Claude n'y a eu recours que parce qu'il a bien vû qu'il eſtoit ridicule de dire que Tritheme euſt loüé Bertram ſur ſa propre connoiſſance.

Mais puiſque M. Claude change ainſi de réponſe, on peut auſſi changer de cenſure. L'Auteur de la Perpetuité a condamné avec raiſon la premiere comme ridicule; & je luy ſoutiens que la ſeconde merite d'eſtre rejettée comme temeraire.

Car il n'eſt pas permis de ſuppoſer en l'air, qu'un auteur comme Tritheme, qui fait un catalogue des Ecrivains Eccleſiaſtiques, & qui donne des loüanges particulieres à un auteur, le faſſe ſimplement ſur le rapport d'autruy, & ſur le témoignage que les autres en ont rendu en ſon ſiecle. La préſomption eſt au contraire qu'il l'a lû, & qu'il en parle ſur ſa propre connoiſſance : & c'eſt à ceux qui diſent le contraire à prouver ce qu'ils avancent. Mais comment M. Claude prouveroit-il ce qu'il maintient pour ſe ſauver; *Que Tritheme a loüé Bertram, parcequ'il avoit reconnu que ſa reputation avoit eſté grande au 9. ſiecle où il vivoit, & que ſon livre y avoit eſté loüé;* puiſqu'il ſeroit bien empeſché de marquer où Tritheme auroit pû voir ces loüanges que l'on a données à Bertram durant le 9. ſiecle. Il eſt vray qu'on y a loüé Ratramne: mais Tritheme n'a point ſuppoſé que Bertram & Ratramne fuſſent la meſme perſonne. Or on ne voit pas que Bertram ait eſté loüé ſous ce nom par qui que ce ſoit. Il y a donc de la temerité à M. Claude de nous parler de ces loüanges comme de la choſe du monde la plus commune, & qui devoit eſtre fort connuë à Tritheme: au lieu qu'il luy eſtoit impoſſible de les avoir appriſes, parce qu'elles ne ſont nulle part. De ſorte qu'il ne pouvoit parler de Bertram que ſur ſa propre connoiſſance, ou ſur le témoignage de ceux de ſon temps; mais non ſur les loüanges du 9. ſiecle, qui ne ſont que dans les idées de M. Claude.

CHAPITRE IV.

Injuste sensibilité de M. Claude sur une faute imputée à Blondel.

pag. 314. 315. M. Claude n'est pas seulement sensible à ce qui le regarde en particulier. Il épouse encore avec plûs de chaleur les interests des autres Ministres ses confreres, comme on le peut voir par la maniere dont il repousse le reproche que l'Auteur de la Perpetuité avoit fait a Blondel d'estre tombé dans une contradiction visible.

Il y a pourtant lieu de l'avertir que son zele est excessif, puisqu'il obscurcit sa raison, & que l'empeschant de voir des fautes réelles où il y en a effectivement, il luy figure des injures imaginaires où il n'y en a point. Car il accuse sur cela l'Auteur de la Perpetuité *d'imaginations bouruës, d'une critique tout à fait injuste & indigne d'un homme de lettres, d'une injustice honteuse, & de s'ériger mal à propos en juge des vivans & des morts*

Ce n'est pas une faute bien considerable que de tomber par surprise en quelque contradiction touchant des faits qui ne sont pas decisifs; cela peut arriver aux plus habiles & aux plus exacts Theologiens. Car les choses pouvant en elles-mesmes exciter differentes vûës & differentes pensées, selon les diverses faces dont on les regarde; & la memoire n'estant pas toûjours assez fidele pour nous fournir toutes les vûës & toutes les pensées qui nous ont passé par l'esprit, il peut ariver qu'en des choses moins considerables, on écrive une chose en un temps,& qu'aprés l'avoir oubliée, ou en n'y faisant pas de reflexion, on écrive le contraire en un autre temps, parce qu'on l'aura regardée par une autre face.

Ce sont des defauts humains dans lesquels il faut éviter de tomber autant que l'on peut, & qu'il faut reconnoistre humblement quand on y est tombé. Mais d'ailleurs la reputation d'un homme de lettres ne dépend point du tout de là; & Blondel ne laissera pas d'estre un fort sçavant homme, quand il se sera contredit en quelques faits. Aussi l'Auteur de la Perpetuité n'a jamais prétendu étendre plus loin le reproche qu'il luy fait sur ce point, qu'au reproche mesme; il n'en tire aucune consequence. Ainsi il n'y a nul sujet de s'en offencer. Mais comme il ne faut rien imputer à qui que soit qui ne soit tres-veritable, il justifie parfaitement ce qu'il reproche à Blondel. Car il fait voir que quoique Blondel n'ait eu aucune lumiere du sentiment des Evesques assemblez à Cressi sur l'Eucharistie, sinon qu'ils ont condamné Amalarius : neanmoins il suppose d'une-part qu'Amalarius estoit Calviniste; & de l'autre que le synode de Cressi, dont il ne sçait rien sinon qu'il avoit condamné Amalarius, l'estoit aussi, ce qui se contredit manifestement.

Or pour expliquer de quelle sorte Blondel estoit tombé dans cette contradiction, il propose une conjecture assez vraisemblable, qui est, qu'il a suivi en cela deux hypotheses contraires, sans s'appercevoir qu'elles estoient contraires : l'une d'Aubertin qui rend Amalarius Calviniste; l'autre

l'autre d'Uſſerius qui fait le ſynode de Creſſi Calviniſte, mais en ſuppoſant qu'Amalarius eſtoit Catholique.

Voilà ce que M. Claude n'a pû ſouffrir, & qu'il prétend repouſſer comme un outrage que l'on a fait à la reputation de Blondel. Et pour l'en deffendre, il dit d'abord que Blondel n'a jamais ſongé à Uſſerius, & que la part que l'Auteur de la Perpetuité luy fait prendre dans cette avanture eſt *un epiſode de Roman*. Mais ſi c'eſt un epiſode de Roman, c'eſt d'un Roman toutafait poſſible. Car il eſt tres-vraiſemblable que Blondel, qui eſtoit homme de grande lecture, écrivant ſur une matiere, n'a pas ignoré l'opinion d'un homme auſſi celebre dans ſon party que le ſçavant Uſſerius. *pag. 514.*

D'ailleurs c'eſt un Roman, qui ne tend qu'à excuſer Blondel, & non pas à le charger. Car ſuppoſons, puiſque M. Claude le veut, qu'il n'ait pas ſongé à Uſſerius, que s'enſuit-il de là? Que Blondel en eſt moins blâmable, ou qu'il s'en eſt moins contredit? Nullement. Il s'enſuit tout le contraire: tant M. Claude a peu de diſcernement de ce qui eſt avantageux à celuy qu'il veut deffendre. Quand l'Auteur de la Perpetuité attribuë à Blondel d'avoir ſuivi l'opinion d'Uſſerius ſur le ſynode de Creſſi, ce n'eſt pas un reproche qu'il luy fait, c'eſt une excuſe qu'il luy fournit. Il eſt certain qu'il s'eſt contredit. Or il vaut toûjours mieux que ç'ait eſté avec quelque apparence de raiſon, comme eſt celle de ſuivre l'opinion d'un auteur celebre, que ſans aucune apparence. La contradiction conſiſte à avoir fait le ſynode qui a condamné Amalarius, & Amalarius condamné par ce ſynode de meſme ſentiment ſur le point qui a donné lieu à la condamnation. L'Auteur de la Perpetuité, pour l'excuſer un peu, dit qu'il a allié les opinions de deux differens auteurs, ſans faire reflexion qu'elles eſtoient fondées ſur des hypotheſes contraires. Si M. Claude ne veut pas qu'on luy fourniſſe cette excuſe, à la bonne-heure. Car tout ce qui s'enſuivra de là, eſt que la faute de Blondel en ſera un peu plus grande.

Mais, dit M. Claude, *quelle contradiction y a-t-il en tout cela? Eſt-ce que le ſynode de Creſſi ne peut avoir cenſuré l'expreſſion d'Amalarius*, corpus triforme, *ſans adopter toutes les fantaiſies de Paſchaſe touchant la preſence réelle? Eſt-ce qu'il ne peut avoir condamné une des penſées d'Amalarius, ſans condamner en meſme temps toute ſa doctrine ſur le Sacrement? Eſt-ce que ceux qui n'approuvent pas qu'on diſe*, corpus triforme *doivent neceſſairement croire la tranſſubſtantiation?* CE SONT DES IMAGINATIONS BOURRUES. *pag. 514.*

Puiſque la liberté que M. Claude prend de ſe ſervir de ces termes, nous donne celle de luy parler un peu plus franchement, je luy diray nettement que de ce qu'il ne trouve pas par ſes interrogations cette contradiction que l'on reproche à Blondel, c'eſt qu'il n'en fait que d'impertinentes, & qu'il évite de faire celle qui la luy découvriroit tout d'un coup. On peut condamner un auteur en un point, & eſtre d'accord avec luy en un autre point. On peut entendre le *corps triforme* d'Amalarius en divers ſens, cela eſt indubitable. Mais quand on n'a point d'autre fondement pour prouver

CHAP. IV. que le Concile de Creſſi eſt Calviniſte, ſinon qu'il a condamné Amalarius; ſuppoſer avec cela qu'Amalarius eſt Calviniſte, c'eſt ſe contredire; & c'eſt ce que fait Blondel.

Que M. Claude forme ſur cela une interrogation figurée, & qu'il demande : Eſt-ce une contradiction que de dire que le Concile de Creſſi eſt Calviniſte, lorſqu'on n'en a point d'autre preuve, ſinon qu'il a condamné un auteur que l'on prétend eſtre Calviniſte ? & il ſe répondra ſans doute à luy-meſme que c'en eſt une.

Il eſt vray qu'il ne faut pas imputer toutafait à M. Claude de n'avoir pas vû cette replique; car il a taſché de la prévenir, mais à ſa maniere, qui eſt de rendre toûjours pire le mal qu'il prétend guerir. *Qui ſçait*, dit-il, *ſi M. Blondel n'a pas eu des lumieres particulieres là-deſſus que nous n'avons pas?*

Mais en verité il ſe mocque de nous de vouloir excuſer un auteur qui ſe contredit ſelon tout ce que l'on ſçait, par des raiſons cachées que l'on ne ſçait point. Si Blondel avoit ſceu quelque choſe de particulier ſur ce point, il l'auroit écrit, & il n'auroit pas eſté aſſez arrogant pour prétendre qu'on l'en deuſt croire ſur ſa parole. De ſorte que c'eſt M. Claude qui luy fait tort de luy attribuer une préſomption ſi déraiſonnable.

Il n'y a donc pas eu de prudence à M. Claude de faire un ſi grand éclat & des plaintes ſi aigres & ſi animées ſur un ſujet ſi leger de ſoy-meſme, & où il avoit viſiblement tort. Cette delicateſſe témoigne un defaut d'eſprit beaucoup plus grand que celuy qu'il a taſché de couvrir. Blondel n'a eu aucun caractere qui le rende inviolable, & qui empeſche qu'on ne diſe ce que l'on penſe de luy. L'Auteur de la Perpetuité en l'accuſant d'avoir eu peu de netteté, & de n'avoir pas excellé en jugement, n'a fait que repreſenter l'impreſſion publique qui le juſtifie aſſez contre les vaines plaintes de M. Claude. Mais peut-eſtre qu'on aura lieu quelque jour de luy en alleguer plus de preuves qu'il n'en deſireroit: & l'on ne craint pas de luy dire, que ſur tout il ne faut pas eſtre *une intelligence fort éclairée*, pour reconnoiſtre que le livre qu'il a fait contre les Eveſques eſt plein de faux raiſonnemens, & meſme de faux faits, & qu'une lumiere fort mediocre ſuffit pour les découvrir.

CHAPITRE V.

Réponſe à un autre reproche : Que l'Auteur de la Perpetuité a attribué à Blondel ce qu'il n'a point dit.

M. Claude fait encore un autre reproche à l'Auteur de la Perpetuité ſur le ſujet de Blondel, tant il eſt ſenſible à ce qui le touche. *Je*
pag. 516. *voudrois bien ſçavoir*, dit-il, *ſi les regles de la ſincerité permettoient à l'Auteur d'imputer à M. Blondel dés l'entrée de ſon premier traité, d'avoir écrit qu'il ſe peut faire que l'Egliſe ait toûjours crû la preſence réelle, & que neanmoins cette creance ſoit fauſſe: & ſi aprés avoir eſté doucement averti dans ma réponſe de la corruption qu'il faiſoit du ſens & DES PA-*

ROLES *de M. Blondel, ces meſmes regles de la ſincerité luy permettoient de faire imprimer ces calomnies, ſans dire un ſeul mot de l'éclairciſſement qu'on luy avoit donné là deſſus?* CHAP. V.

Voilà une accuſation tres-bien marquée & tres-bien circonſtantiée. M. Claude dit que l'Auteur de la Perpetuité a imputé à Blondel *d'avoir écrit ce qu'il n'a point écrit*; & qu'il corrompt non ſeulement ſon ſens, mais *ſes paroles*. Il faut qu'il y ait de la fauſſeté de part ou d'autre. Mais que l'on prenne le livre de la Perpetuité, & l'on verra qu'elle eſt de la part de M. Claude.

Car il eſt faux que l'Auteur de la Perpetuité ait imputé à Blondel d'avoir écrit *qu'il ſe pouvoit faire que l'Egliſe ait toûjours cru la preſence réelle, & que neanmoins cette creance fuſt fauſſe.*

On ne trouvera point ces paroles rapportées dans le traité de la Perpetuité, en italique comme eſtant de Blondel. C'eſt une maniere dont on y exprime ſa penſée : mais on ne prétend point que Blondel l'ait exprimée de cette ſorte. Et par conſequent le reproche que luy fait M. Claude d'avoir corrompu les paroles de Blondel, eſt déja une inſigne calomnie.

Mais celuy qu'il luy fait d'avoir corrompu ſon ſens, en eſt encore une plus inſigne : parce que non ſeulement c'eſt le ſens de ce Miniſtre ; mais que c'eſt auſſi le ſens de tous les Miniſtres, & de M. Claude meſme à moins qu'il ne renonce à ſes principes.

Je dis que c'eſt le ſens de Blondel, *qu'il eſt poſſible qu'une doctrine ait eſté ſuivie dés le commencement de l'Egliſe, & que neanmoins cette doctrine ſoit fauſſe.* Car cette propoſition n'eſt-elle pas nettement compriſe dans ces paroles de ſon avant-propos : *Qu'il ne peut comprendre pourquoy des eſprits qui veulent paſſer pour raiſonnables, permettent qu'on les arreſte à des queſtions de fait qui ne leur importent pas?* Si la creance de l'ancienne Egliſe ne pouvoit eſtre fauſſe, ſelon luy, pourroit-il dire que cette queſtion de fait ne nous importe pas ? Eſt-ce qu'il ne nous importe pas de connoiſtre une verité infaillible ? Pourroit-il trouver mauvais qu'on s'arreſtaſt à cette queſtion de fait, ſi ce fait eſtoit une regle certaine de la verité? Quand il dit donc enſuite que *poſé qu'une opinion ſoit fauſſe, quand elle auroit eſté ſuivie dés le commencement, & ſans interruption, & par la pluſpart, elle n'en ſeroit pas plus recevable* : ce n'eſt point une hypotheſe impoſſible, c'eſt une hypotheſe tres-poſſible, puiſque c'eſt par la poſſibilité de cette hypotheſe qu'il prétend qu'il eſt inutile d'examiner le ſentiment de l'ancienne Egliſe. Et comme il dit cela particulierement à l'égard de l'Euchariſtie, on a eu raiſon d'appliquer cette hypotheſe poſſible à la doctrine de l'Euchariſtie.

Je dis de plus, que non ſeulement c'eſt le ſens de ce Miniſtre, mais que c'eſt auſſi celuy de tous les Miniſtres. Car n'eſt-ce pas un de leurs principes, que l'Egliſe eſt faillible ; & ce principe ne s'étend-il pas ſelon eux, à tous les temps? S'ils ſoutiennent qu'elle eſt tombée dans l'erreur au dixiéme ſiecle, au neuviéme, au ſeptiéme, au ſixiéme, au cinquiéme, au quatriéme, ils doivent ſoutenir qu'elle y pouvoit tomber dés le ſecond & dés le premier,

puisque leur principe de la faillibilité de l'Eglise n'est restraint à aucun temps.

Mais ce qui rend M. Claude plus inexcusable, est que non seulement il est obligé selon ses principes, d'admettre cette hypothese comme possible, mais qu'il ne sçauroit mesme desavoüer que ces Ministres ne l'admettent comme réelle & effective en plusieurs points Il n'a qu'à se souvenir pour cela de ce que nous luy avons cité de M. Daillé : *Que tous les Reformez tiennent que cette pure & saine doctrine preschée par les Apostres anciennement, & par eux consignée és livres du nouveau Testament, s'est alterée peu à peu, le temps qui change toutes choses, y mélant toûjours quelque impureté; tantost une opinion Iuifve ou payenne.* Et ensuite il dit que les Reformez placent le commencement de cette corruption de la foy au temps mesme de Saint Paul, en y rapportant ce que cét Apostre dit du mystere d'iniquité qui s'operoit en secret. C'est donc une chicanerie pleine de mauvaise foy, que de dire comme fait M. Claude, que Blondel propose en ce lieu une hypothese impossible.

Daillé de l'usage des Peres. pag. 439.

Ainsi c'est une injustice extrême à M. Claude, d'avoir pris sujet d'insulter à l'Auteur de la Perpetuité, de ce qu'il ne s'est pas mis en peine de répondre à une accusation si vaine & si fausse tout ensemble; au lieu de luy avoir de l'obligation de ce qu'il luy avoit épargné la juste confusion qu'il meritoit pour un reproche si temeraire & si mal fondé. Et c'est ce qui me donne lieu d'avertir le monde, pour prévenir les vains avantages que M. Claude tire de ce que l'on ne répond pas à toutes les fausſetez qu'il avance, qu'il n'y auroit point de plus faux raisonnement que celuy par lequel on concluroit que c'est par foiblesse que l'on laisse quelquefois certaines objections sans y répondre precisément & en particulier. Car la verité est que M. Claude fait tant de fautes, qu'il faut par necessité luy en pardonner plusieurs : autrement on accableroit le monde par la multitude de ces remarques qui ne concluroient autre chose, sinon que M. Claude raisonne mal. C'est une verité trop peu importante, & trop aisée à prouver, pour prendre la peine de l'établir par une si grande foule d'argumens. Je crains mesme que les personnes judicieuses n'estiment que je m'y suis trop arresté. Je puis proteſter neanmoins que j'omets tous les jours un assez grand nombre de ces remarques qui ne vont qu'à faire connoistre les fautes de M. Claude, & que j'en retranche mesme plusieurs aprés les avoir écrites, afin de n'arrester pas l'esprit des lecteurs par tant de petites choses qui nuisent plus qu'elles ne servent, parce-qu'elles détournent l'esprit de celles ausquelles il se doit principalement appliquer.

CHAPITRE VI.

Des reproches que fait M. Claude ſur le ſujet de Bertram.

C'EST une choſe bien favorable de ce que M. Claude n'a jamais raiſon. Car ſi la confiance que la raiſon donne eſtoit ajoûtée à ſa fierté naturelle, il n'y auroit pas moyen de vivre avec luy. A peine peut-on ſupporter la maniere dont il triomphe quand il ne dit que des choſes ſi fauſſes & ſi hors d'apparence, qu'il eſt impoſſible qu'il n'en ait quelque déffiance. Que ſeroit-ce donc ſi ſa hardieſſe n'étoit point un peu arreſtée par ce contrepoids? Tout ſon traité peut ſervir de preuve de ce caractere de ſon eſprit; car il ſe fait paroiſtre par tout. Mais en voicy un bien conſiderable dans les reproches qu'il fait à l'Auteur de la Perpetuité ſur le ſujet de Bertram. *C'eſt*, dit-il, *ce zele immoderé qui a porté l'auteur à traiter Bertram avec mépris. Il dit que c'eſt un nommé Ratramne ou Bertram un homme obſcur & embaraſſé, qui ajoûte ſes raiſonnemens aux expreſſions ordinaires de l'Egliſe, & les explique à ſa fantaiſie; qu'en qualité de Theologien il a pû raiſonner comme il a voulu ſur cette foy, & que l'on conçoit tres-facilement qu'un Theologien ſe ſoit évaporé en des raſonnemens frivoles.* Il cite ces paroles en Italique, comme eſtant de l'Auteur de la Perpetuité; & il y ajoûte enſuite ſes reflexions. *Voilà de quelle maniere*, dit-il, *ces Meſſieurs traittent les auteurs quand ils ne leurs ſont pas favorables. Mais ſi dans quelqu'autre occaſion l'autorité de ce meſme Bertram ou Ratramne, de cét homme embarraſſé, de ce raiſonneur frivole & évaporé, pouvoit favoriſer leur intereſt, vous les verriez incontinent changer de langage; ce ſeroit le plus grand homme de ſon ſiecle, docte, plein d'eſprit, & de la derniere reputation. Tant ce que j'ay dit eſt vray; qu'ils loüent & qu'ils blâment par regle de rethorique, & non pas ſelon la verité & la ſincerité; car ils ne ſont pas aſſez groſſiers pour cela; mais ſelon la diverſité de leurs intereſts & de leurs deſſeins. Et afin qu'ils ne ſe plaignent pas que je leur impoſe, voicy ce que j'ay trouvé dans l'Apologie pour les ſaints Peres deffenſeurs de la grace de* JESUS-CHRIST, *au livre 5. 3. point, chapitre 8. où aprés avoir mis en titre, Ratramne Religieux de Corbie, ils ajoûtent que ſa reputation eſtoit telle en France pour la ſcience & pour l'eſprit, que le Pape Nicolas ayant envoyé aux Eveſques de ce Royaume les objections des Grecs ſchiſmatiques contre l'Egliſe Romaine, ils choiſirent tous & Hincmar meſme, ce ſçavant Benedictin pour écrire cette apologie ſi celebre & ſi importante.* pag. 511.

Aprés avoir ainſi comparé ces paſſages de la Perpetuité avec celuy de l'Apologie des Saints Peres, comme ſi ſa victoire eſtoit toute claire, il ne ſonge plus quà inſulter à ſon adverſaire. *Jugez*, dit-il, *aprés cela ſi l'auteur a raiſon de nous imputer un eſprit de diſpute, qui conſiſte à ſoutenir toûjours ſon opinion à quelque prix que ce ſoit; à ne ſe rendre jamais à la verité, lors meſme qu'on la voit; à employer toute ſorte de preuves ſans diſ-*

CHAP. VI. *cernement ; à ne conſulter jamais le bon ſens, & enfin à avancer temerairement des choſes tres-fauſſes, & à deſavoüer hardiment les plus certaines.* Quis tulerit Græcos de ſeditione querentes ? *Où eſt-ce, je vous prie, que paroiſt ce mauvais caractere, ſi ce n'eſt en ceux qui conteſtent des veritez de fait entierement évidentes, qui tâchent de les éluder par des raiſonnemens frivoles, qui donnent un ſens imaginaire aux réponſes ſolides qu'on leur fait, qui élevent ou qui abaiſſent l'autorité d'un meſme Pere, ſelon qu'il flatte ou qu'il combat leurs ſentimens, & qui ſe voyant preſſez de tous coſtez, ne manquent jamais d'avoir une raiſon toute preſte pour échaper ? Or ce ſont les juſtes reproches que l'on peut faire à l'Auteur dans cette queſtion de l'autorité de Bertram. Car bien qu'on luy ait fait voir que ſa doctrine ne differe en rien de la noſtre, il ne laiſſe pas de ſoutenir encore le contraire, taiſant les preuves qu'on luy a miſes en avant. Il ramene pour cét effet encore une fois ſes loüanges de Tritheme ; il tourne ma réponſe au ſens qu'il luy plaiſt pour la rendre ridicule ; il mépriſe ce meſme Bertram, que luy-meſme, ou pour le moins ſes confreres, pour leur cauſe commune, ont ſi hautement loüé. Et pour oſter aux hommes la connoiſſance de ſon deſordre, il s'enveloppe ſous le voile d'une accuſation.*

J'ay voulu rapporter toute cette fougue de M. Claude, afin que ceux qui n'auront pas lû ſon livre apprennent à connoiſtre ſon genie, qui eſt fort reconnoiſſable en cét endroit. Car on y peut remarquer non ſeulement cette hauteur & ces inſultes qui luy ſont ſi ordinaires ; mais auſſi les addreſſes par leſquelles il ſe ſoutient, qui conſiſtent en trois privileges aſſez nouveaux qu'il s'attribuë, mais qui ſont toutafait commodes pour venir à bout de ce qu'on prétend, & pour donner aux choſes l'air & la face que l'on deſire.

Le premier de ces privileges eſt de falſifier les paroles de celuy que l'on combat ; & M. Claude s'en aide aſſez bien en cét endroit. Car il attribuë à l'Auteur de la Perpetuité d'avoir appellé Bertram *un raiſonneur frivole & évaporé*, & d'avoir dit abſolument de luy, *que l'on conçoit facilement qu'un Theologien ſe ſoit évaporé en des raiſonnemens frivoles.* Or il n'y a qu'à lire le chapitre de la Perpetuité où il nous renvoye, pour reconnoiſtre que cela eſt faux. L'Auteur ne veut pas s'engager en cét endroit à traiter à fond de l'opinion de Bertram, de peur d'amuſer trop les eſprits à une queſtion qu'il fait voir eſtre inutile. Il montre que quand on accorderoit qu'il auroit effectivement eſté dans l'erreur, cela ne nuiroit en rien à l'Egliſe, & qu'il ne laiſſeroit pas de luy avoir rendu témoignage par les expreſſions dont il ſe ſert. Il fait voir qu'on ne devroit pas s'étonner quand un particulier auroit erré, *quand un Theologien ſe ſeroit évaporé en des raiſonnemens frivoles* : mais il ne dit nullement que Bertram ait effectivement erré, ny qu'il ſe ſoit évaporé en de vains raiſonnemens : il reſerve la queſtion toute entiere, & n'en porte aucun jugement. C'eſt donc une fauſſeté manifeſte à M. Claude d'avoir appliqué abſolument à Bertram ce que l'Auteur de la Perpetuité ne luy applique point, & qu'il ne luy pouvoit appliquer ſuivant l'eſprit de ce chapitre, qui eſt de laiſſer la queſtion indecife.

Et cependant c'eſt ſur cette falſification qu'eſt fondé ce mépris prétendu de Bertram, dont M. Claude fait tant de bruit. CHAP. VI.

Ce qu'il attribuë auſſi à l'Auteur de la Perpetuité, d'avoir appellé Bertram *un homme obſcur & embarraſſé*, ne ſe trouve point en cette maniere dans ſon livre. Il y a ſeulement, *que le plus grand avantage que les Calviniſtes puiſſent prétendre touchant cét auteur, eſt que l'on le tire à part comme un écrivain embarraſſé, qui ne peut eſtre utile ny aux uns, ny aux autres*; ce qui n'a point cét air mépriſant renfermé dans les termes *d'homme obſcur & embaraſſé*, & qui n'eſt pas meſme affirmatif. Car qui dit que le plus que les Calviniſtes puiſſent prétendre, eſt que Bertram eſt embarraſſé, ne dit pas que cette prétenſion ſoit juſte; il ſuffit qu'elle ait quelque ſorte d'apparence. Or il faut eſtre bien aveugle pour ne voir pas cette apparence d'embarras dans le livre de Bertram, & bien delicat pour prendre ce terme pour une parole de mépris.

Le ſecond privilege eſt d'expliquer les intentions des autres à ſa fantaiſie, & de ſe dreſſer à ſoy-meſme des trophées ſur des conjectures imaginaires.

L'Auteur de la Perpetuité n'a pas voulu diſcuter à fond dans ſon traité l'opinion de Bertram, & il fait voir que cette diſcuſſion n'eſt point neceſſaire pour la deciſion de nos differens. C'eſt un champ ouvert à M. Claude pour l'accuſer comme nous avons vû, *de conteſter des veritez de fait entierement évidentes, de les éluder par des raiſonnemens frivoles, d'avoir toûjours une illuſion toute preſte pour échaper, de taire les preuves que l'on a miſes en avant, d'oſter aux hommes la connoiſſance de ſon déſordre, en s'enveloppant ſous le voile d'une accuſation.* Tout cela eſt fondé ſur ce qu'il luy plaiſt de deviner, que c'eſt par foibleſſe & par impuiſſance que l'on n'a pas répondu aux paſſages qu'il avoit alleguez de Bertram; comme ſi l'on eſtoit obligé d'alonger inutilement des réponſes pour s'accomoder a tous ſes caprices. Il trouvera neanmoins à la fin de ce volume dequoi ſe détromper de cette imagination, quoique l'on ne s'oblige pas pour cela de le ſuivre dans tous ſes égaremens.

Mais le privilege le plus commode de tous, & dont M. Claude ſe ſert plus ſouvent que d'aucun autre, eſt celuy de mal raiſonner Car il luy donne moyen de conclure tout ce qu'il veut de toutes ſortes de principes. Il veut prouver que ceux qu'il attaque loüent & blâment par regle de rethorique, & non pas ſelon la verité & la ſincerité. C'eſt la theſe qu'il avance, & qui n'eſt pas de petite conſequence. Car il s'enſuivroit de là que ſes adverſaires ſeroient des gens ſans honneur & ſans conſcience. Quels ſeront donc les principes dont il tirera cette importante & injurieuſe concluſion? Les voicy. C'eſt que d'une-part l'Auteur de la Perpetuité a dit, ſelon luy, *que Bertram, eſt un homme obſcur & embarraſſé*, & *qu'il s'eſt évaporé en des raiſonnemens frivoles*; ce qui eſt faux, comme nous l'avons vû, mais je veux bien le ſuppoſer veritable: & que de l'autre, l'auteur de l'Apologie des SS. Peres donne de grandes loüanges à Ratramne Religieux de Corbie. Et par là M. Claude croit avoir tres-ſuffiſamment

CHAP. VI. prouvé que ces perſonnes qu'il attaque louënt & blâment par rethorique & non par verité. Et c'eſt pourquoy, comme nous avons vû, il ne ſe met pas en peine de montrer la liaiſon de ces principes avec cette conſequence; il la ſuppoſe claire, & ſes adverſaires abattus, & il croit n'avoir rien à faire que de joüir à ſon aiſe du fruit de ſa victoire, en leur inſultant d'une maniere terrible.

Je croy neanmoins qu'il auroit plus prudemment fait de ne ſuppoſer pas que tout le monde fuſt aſſez ſubtil pour entrer tout d'un coup dans cét étrange raiſonnement; ou plutoſt de ne pas croire que tout le monde fuſt ſi groſſier que de ſe laiſſer tromper par ce ſophiſme, & de ne reconnoiſtre pas combien il enferme de fauſſes ſuppoſitions.

Premierement ce rare raiſonnement ſuppoſe que l'Auteur de l'Apologie des ſaints Peres, & l'Auteur de la Perpetuité ne ſont qu'une meſme perſonne. Car ſi ce ſont differens auteurs, quel ſujet y aura-t-il de s'étonner qu'ils ayent de differens ſentimens ſur un autre auteur? M. Claude fait-il beaucoup de façon de n'eſtre pas du ſentiment du Profeſſeur de Leïden ſur le ſujet du meſme Bertram? Il ſuppoſe donc que ces ouvrages ſont du meſme auteur; mais il le ſuppoſe temerairement & ſans raiſon: car il n'en a aucune aſſurance. C'eſt ſa paſſion qui ſupplée au defaut des preuves qu'il dévroit avoir, & qui luy oſte le doute où l'on doit toûjours eſtre touchant les choſes incertaines & cachées.

Mais quand ce ſeroit la meſme perſonne, où M. Claude a-t-il trouvé qu'il eſt impoſſible que le meſme homme loüe & blâme differens ouvrages d'un auteur, ſans donner lieu de l'accuſer de ne loüer & ne blâmer que par rethorique & par intereſt? Eſt-ce qu'il eſt impoſſible qu'un meſme auteur ſoit loüable dans un ouvrage, & blâmable dans un autre? Cela n'arive-t-il pas au contraire tres-ſouvent? Tous les Peres n'ont-ils pas loüé & blâmé Origene? Et n'a-t'on pas dit de luy, qu'il n'y avoit rien de mieux que ce qui eſtoit bon dans Origene, & rien de pire que ce qui eſtoit mauvais? *Ubi benè, nemo meliùs; ubi malè, nemo pejus?* S. Auguſtin n'a-t'il pas loüé & blâmé Pelage? Caſſien n'eſt-il pas blâmable & loüable ſelon differens ouvrages, & differentes parties du meſme ouvrage? On en pourroit citer une infinité d'autres. Car il y a peu d'auteurs que l'on puiſſe loüer ſans aucune exception: & S. Auguſtin n'a point crû ſe faire tort en diſant de ſon livre du Menſonge, qu'il eſtoit obſcur & embarraſſé, & qu'il le fatiguoit; & de conclure de là qu'il faiſoit le meſme jugement de tous ſes ouvrages, ou qu'il loüoit & blâmoit par rethorique, ce ſeroit raiſonner comme M. Claude; c'eſt-a-dire d'une maniere tres-peu ſenſée.

Enfin qui a dit à M. Claude que l'Auteur de la Perpetuité ait ſuppoſé que le livre que l'on lit ſous le nom de Bertram eſtoit de Ratramne Religieux de Corbie, auteur des livres de la predeſtination, & de la refutation des erreurs des Grecs? Ne témoigne-t'il pas au contraire avoir aſſez d'inclination pour l'opinion de M. de Marca, qui veut que ce livre de Bertram & celuy de Jean Scot ſoient le meſme livre? Il paroiſt aumoins par ſon livre, qu'il n'avoit aucun ſentiment fixe, que ce fuſt Ratramne qui en fuſt auteur. Et cela eſtant, pourquoy auroit-t'il eſté empeſché par la conſide-

ration

ration de Ratramne auteur des livres de la predeſtination, de juger ſincerement de celuy de Bertram, en conſiderant ſimplement ce que ce livre contient. CHAP. VI.

M. Claude eſtoit donc peut-eſtre le ſeul au monde qui ſur trois ſuppoſitions, ou fauſſes, ou incertaines & imaginaires puſt conclure affirmativement & deciſivement que l'Auteur de la Perpetuité *blâmoit & loüoit par rethorique.* Il eſt vray qu'il ne faut pas s'attendre qu'un homme qui ſe contente de ces preuves, & qui ſe permet ces raiſonnemens, en manque jamais; mais on peut douter s'il trouvera toûjours des perſonnes aſſez ſimples pour s'y laiſſer abuſer.

CHAPITRE VII.

Où l'on fait voir que M. Claude eſt auſſi peu juſte dans ſes railleries que dans ſes plaintes.

COMME l'Auteur de la Perpetuité n'a point donné à M. Claude de juſte ſujet de plainte, il ne luy en a point auſſi donné de faire des railleries de ſes paroles; & ſon air aſſurément eſt aſſez peu propre à eſtre tourné en ridicule. Cependant M. Claude qui ſçavoit que ce genre d'écrire n'a pas peu de force pour s'inſinuer dans les eſprits, a voulu auſſi nous montrer ce qu'il y ſçavoit faire, & il a taſché en pluſieurs endroits de divertir le monde au dépens de l'Auteur de la Perpetuité.

Ce qu'il a crû le plus propre pour ce deſſein, eſt une parole qu'il dit en paſſant, que *pour trouver dans le livre d'Aubertin un excellent livre, il ne faloit que changer les objections en preuves, & les preuves en objections.* Ce mot ayant fait produire à M. Claude une grande quantité de penſées qu'il a crû fort agreables, il les a répanduës en divers endroits, comme nous verrons tout à l'heure, afin de ne conſumer pas tout d'un coup tant de belles choſes.

Certainement s'il n'avoit point fait de fautes plus conſiderables que celles qu'il a commiſes en ce point, on ne s'arreſteroit pas à les relever : mais puiſque nous ſommes en train de vuider les differens perſonnels de ces deux Auteurs, je penſe qu'il ne ſera pas inutile d'examiner auſſi celuy-là, puiſqu'on ſçait que ces railleries n'ont pas peu ſervi au ſuccés du livre de M. Claude.

Quand une perſonne en traitte une autre de ridicule, il eſt certain qu'il y a quelqu'un de ridicule; mais ce n'eſt pas toûjours celuy qui eſt attaqué; c'eſt auſſi ſouvent celuy qui l'attaque mal à propos. Il faut donc voir ſi c'eſt l'Auteur de la Perpetuité, ou ſi ce n'eſt point au contraire M. Claude; & l'on en jugera facilement par la remarque ſuivante.

Les meilleures choſes eſtant repetées, perdent beaucoup de leur grace, parce qu'il paroiſt que celuy qui les rebat en eſt trop occupé; ce qui eſt toûjours incommode. Neanmoins la neceſſité peut excuſer la repetition des raiſons & des preuves, & obliger à paſſer pardeſſus la delicateſſe de ceux qui s'en rebutent. Mais comme il n'y a nulle neceſſité de repeter des raille-

CHAP. VII. ries, on a sujet d'en estre choqué; parce que c'est un signe que ceux qui le font ont trop de complaisance pour des bagatelles, qui ne sont supportables que quand elles échappent sans reflexion.

Ce defaut est encore plus grand quand on étend ces railleries, qu'on les met en vûë, & que l'on s'y arreste long-temps. Que s'il se trouve avec cela que ces railleries soient fausses & contre le bon sens, elles sont toutafait ridicules, & elles marquent un defaut d'esprit fort considerable.

M. Claude m'excusera si je luy dis qu'on peut remarquer tous ces differens degrez dans les railleries qu'il fait sur cette parole de l'Auteur de la Perpetuité, dont j'ay parlé. Car ses railleries sont fausses, estant fondées sur un faux sens qu'il luy plaist de donner à ces paroles. Et cependant elles sont repetées & étenduës dans son livre d'une maniere qui témoigne qu'il a crû que c'estoit des penſées rares & ingenieuses.

Il a choisi d'abord à ces railleries la place la plus honorable qu'il a pû, en les mettant dans sa preface mesme, comme les jugeant propres à donner d'abord une impression favorable de sa cause. *Ie n'ay pas crû*, dit-il, *que je me deusse servir de ce nouveau & plaisant moyen que l'Auteur a inventé pour refuter le livre de M. Aubertin, en mettant dit-il, en preuve ce qu'il met en objection, & en objection ce qu'il met en preuve. En effet, c'est vouloir faire comme Alexandre qui coupa le nœud qu'il ne pût denoüer. C'est au moins traitter les matieres fort cavalierement. Ie me suis souvent étonné de voir que dans la communion Romaine les hommes deviennent grands disputeurs du soir au lendemain, & à fort grand marché; mais je ne m'en étonne plus tant, puisque l'occupation des gens d'esprit d'aujourd'huy ne consiste presque plus qu'à abreger le travail. Ce ne sont que methodes nouvelles, que manieres faciles, & en vingt-quatre heures on fait d'un écolier un puissant controversiste. Vingt-quatre heures! c'est trop, il ne faut que deux momens pour apprendre à dire : Ie change les preuves en objections, & les objections en preuves. Les pauvres Ministres ont beau se tuer, ils suënt, ils se consument trente ans durant pour composer de gros volumes pleins de sçavoir & de force, & ils ne prennent pas garde que sept ou huit mots abattent tout leur ouvrage. Que l'année soixante-quatre est heureuse d'avoir produit une si favorable invention que tous les siecles passez avoient ignorée; & que nous sommes redevables à l'Auteur d'avoir voulu nous divulguer son secret! Car nous disputerons maintenant à peu de frais. Les uns changeront les preuves en objections, & les objections en preuves; & les autres remettront les preuves en preuves, & les objections en objections. Car puisque l'art est devenu commun, il ne nous sera pas moins facile de rétablir le livre de M. Aubertin, qu'il l'est à l'Auteur de la refutation de le renverser.*

Vit-on jamais un homme plus plein & plus satisfait d'une raillerie? Il ne sçauroit la quitter : il la tourne en diverses manieres, tant elle luy paroist agreable. Il n'a pû mesme en demeurer là. Comme il en estoit possedé, il la repete dans son livre tout de nouveau avec la mesme effusion. *N'est-ce*

pas, dit-il apres avoir rapporté les meſmes paroles, *une agreable methode pour terminer tout d'un coup bien des differens, & pour refuter à bon marché un livre tel que celuy de M. Aubertin? L'invention en eſt bonne, pleine d'eſprit, & propre pour faire gagner les mauvaiſes cauſes. Il ne faut que prendre pour preuve ce qui eſt en objection, & pour objection ce qui eſt en preuve. Elle ſeroit fort à l'uſage de ceux qui ont mal adminiſtré l'argent public, qui rendroient admirablement bien leurs comptes ſi l'on vouloit changer les articles de la dépenſe en recepte, & ceux de la recepte en depenſe.* CHAP. VII. pag. 144.

Il pouſſe encore la choſe bien plus loin dans cét endroit comme ceux qui en ont le loiſir peuvent voir: mais je craindrois de laſſer le monde ſi j'en rapportois davantage.

Enfin cette raillerie luy paroiſt tellement belle, & il en eſt ſi penetré, qu'il n'a pû s'empeſcher de la rebatre encore en un autre lieu, où il dit que l'Auteur de la Perpetuité, *pour les contenter en galand homme; leur dit ſeulement que pour faire du livre d'Aubertin un excellent livre, il ne faut que changer les objections en preuves, & les preuves en objections.*

En verité M. Claude me paroiſt en tous ces lieux ſatisfait de ſi bonne foy de ſa raillerie, que je ſerois aſſez porté à le laiſſer joüir en repos de ce petit contentement, ſi la charité ne me perſuadoit qu'il vaut mieux le détromper une bonne fois que de permettre qu'il demeure ſi groſſierement abuſé, que de ſe plaire au point qu'il fait dans des penſées qui ne ſont nullement judicieuſes.

Pour l'en convaincre luy-meſme, il n'y a qu'à luy faire remarquer ce qu'il n'a pas compris, ou qu'il a voulu diſſimuler: que tous les livres ſont pleins de deux ſortes de preuves; les unes pleines & entieres, où l'on ne ſuppoſe rien, & qui ſont pour tout le monde, où les principes ſont établis, & les concluſions tirées; les autres imparfaites en elles-meſmes, & dependantes de ſuppoſitions que l'on laiſſe à ſuppléer à la bonne foy de ceux qui les liſent.

Il n'y a proprement que les premieres qui meritent le nom de preuves, & de demonſtrations; les autres ſont d'une autre genre. Ce ſont plutoſt des methodes, des remarques, des obſervations que l'on expoſe aux lecteurs, dont l'uſage dépend de leur ſincerité & de leur diſcernement, que des argumens qui ſervent à la preuve par eux-meſmes. Les premieres ſont ſemblables à des guides qui nous prennent par la main, qui nous conduiſent dans tout le chemin, & qui nous font arriver au lieu deſtiné: & les ſecondes ſont comme de ſimples avis qui nous enſeignent le chemin, en nous laiſſant le ſoin d'y marcher nous-meſmes. Si nous les trouvons veritables, nous les approuvons; ſi nous les trouvons fauſſes, nous les condamnons.

Les premieres prouvent à l'égard de tout le monde, parce qu'elles ne ſuppoſent rien: & les ſecondes ne prouvent rien qu'à l'égard de ceux qui ſuivant de bonne foy l'avis qu'on leur donne, trouvent par experience que l'on leur avoit dit vray.

CHAP. VII. Les discours & les livres sont remplis de ces sortes de preuves. Car quand on dit d'un livre, que pour en reconnoistre la foiblesse, il n'y a qu'à le lire: quand on a dit du livre de Du Plessis Mornay touchant la Messe, qu'il n'y a qu'à en confronter les passages pour y reconnoistre un prodigieux nombre de fausſetez : quand on dit que pour reconnoistre l'esprit de la prétenduë Reforme, il ne faut considerer que la vie des premiers Reformateurs : quand on dit que pour refuter une erreur, il suffit de la découvrir: enfin quand on dit *que pour trouver dans le livre d'Aubertin un excellent livre, il ne faut que changer les objections en preuves, & les preuves en objections;* on ne prouve rien proprement; mais on marque une voye & une methode, dont l'application dépend de la bonne foy de ceux qui la suivent, & qui est favorable à ceux qui ont raison, & contraire à ceux qui ont tort.

M. Claude n'a pas assez d'autorité dans le monde pour interdire l'usage de ces sortes de discours; tous les livres en sont pleins, & il est étrange qu'ils luy ayent paru si nouveaux, que d'en marquer comme il a fait l'epoque & la naissance. Mais ce qui fait qu'il en juge si mal, est qu'il ne les a pas entendus ; & que par une erreur assez grossiere il s'en est formé une idée extravagante & contraire au sens commun, qui a donné sujet à toutes ses railleries, ayant crû que l'on proposoit cette regle de changer les objections en preuves, comme une methode generale de refuter toutes sortes de livres.

Pour reconnoistre donc son illusion, il n'a qu'à considerer que celuy qui diroit, par exemple, que pour trouver cinq cens fausſetez dans le livre de Du Plessis, il n'y a qu'à en conferer les passages avec les originaux, ne prétendroit nullement par là que cette conference de passages fust une methode generale de trouver cinq cens fausſetez en toutes sortes de livres : mais il prétendroit seulement ouvrir un moyen particulier de reconnoistre les fausſetez de Du Plessis, dont chacun se rendroit juge. Que si un auteur ayant proposé cét expedient, il s'en élevoit un autre, qui pour tourner cette proposition en ridicule, dist que c'estoit une methode bien aisée pour refuter sans peine les plus gros livres, que de renvoyer à la confrontation, & qui s'écriast sur cela : *Que l'année 64. est heureuse d'avoir produit cette rare invention* ! qui repetast & tournast cette fausse raillerie en diverses manieres, & qui attribuast à celuy qui auroit proposé cét expedient d'avoir voulu donner une methode generale pour refuter toutes sortes de livres; on se riroit sans doute de l'impertinence de ce second auteur, & on s'estonneroit de son peu d'intelligence, qui luy auroit fait donner un sens ridicule à une proposition raisonnable, & entasser sur un si mauvais fondement une suite importune de fausſes pensées.

Or c'est justement ce que M. Claude pratique à l'égard de l'Auteur de la Perpetuité. Car quand cét Auteur propose de changer les objections d'Aubertin en preuves, & les preuves en objections, il ne le propose pas comme une methode generale de refurer toutes sortes d'auteurs. C'est une voye particuliere pour Aubertin, & qui est fondée sur la persua-

sion où toutes les personnes sages entreront en lisant son livre, qu'il y a beaucoup plus d'evidence & de lumiere dans ce que ce Ministre allegue contre son opinion, que dans ce qu'il rapporte pour l'établir. Et cela supposé, il dit qu'ils n'ont plus qu'à changer les objections en preuves, & les preuves en objections; parceque, comme il avoit prouvé auparavant, la raison oblige à prendre pour preuve ce qui a plus de lumiere, & pour objection ce qui en ayant moins est contraire à ces veritez établies sur des preuves évidentes. CHAP. VII.

Il est donc clair que ce n'est point une methode ny une addresse nouvelle. C'est une supposition raisonnable, dans laquelle on se remet premierement à ceux qui liront le livre d'Aubertin, de l'examen des objections ou des preuves de ce Ministre; & ensuite, en supposant raisonnablement qu'ils trouveront qu'il y a beaucoup plus d'évidence & de force dans les objections que dans les preuves, on les exhorte à suivre la raison, & à changer en ce cas, comme elle l'ordonne, les objections en preuves, & les preuves en objections.

En un mot, tout cét endroit du livre de la Perpetuité peut estre renfermé dans ce raisonnement. Toutes les fois que dans un livre il y a plus de clarté dans les objections que dans les preuves, il faut changer les objections en preuves, & les preuves en objections. Or dans le livre d'Aubertin il y a plus de clarté dans les objections que dans les preuves. Donc dans le livre d'Aubertin il faut changer les objections en preuves, & les preuves en objections.

Je sçay bien qu'il est permis à M. Claude de nier la mineure de cét argument; mais il est aussi permis à l'Auteur de la Perpetuité de la proposer, d'avertir les lecteurs de l'examiner, de les prier de comparer la clarté des objections avec celle des preuves. Si sa supposition est fausse, les lecteurs le condamneront; si elle vraye, ils luy sçauront gré de leur avoir montré ce chemin. S'il avoit eu le temps, il les auroit menez par la main, en faisant luy-mesme cette comparaison; mais ne l'ayant pas, il s'en remet à eux, & il leur donne cependant un avis tres-utile pour se bien conduire dans cét examen, & qui suffit seul pour les empécher de s'égarer, qui est de ne s'arrester pas à une seule preuve & à une seule difficulté; mais de juger des unes & des autres par comparaison, en preferant les plus claires à celles qui le sont moins.

Cét avertissement est d'une extrême consequence pour se bien conduire dans cét examen. Car si l'on n'y prend garde, la plusparт des Calvinistes qui forment leur jugement sur le choix d'une opinion, ne le font que sur une ou deux objections dont ils se rempliſſent la teste. Il y en a qui ne sçavent que le passage de Facundus, d'autres qu'un lieu de S. Augustin; & sur cela on les voit condamner toute l'Eglise avec une confiance prodigieuse. Ainsi c'est pour les détourner de ce procedé temeraire, que l'Auteur de la Perpetuité les exhorte d'abord à reconnoistre ce qui doit passer pour lumiere, & ce qui doit passer pour difficulté; & qu'en supposant ensuite qu'ils demeureront convaincus par l'examen d'Aubertin, que les objections qu'il propose doivent passer pour preuves de verité; & les preuves de son opi-

CHAP. VII. nion, pour de simples difficultez, il les exhorte de les mettre dans leur esprit dans le rang qui leur convient, & il leur apprend ainsi à se servir utilement du livre de ce Ministre.

Il est donc clair que sa pensée est tres-juste & tres-raisonnable; qu'il n'a point proposé pour methode generale de refuter les livres, *de changer les objections en preuves;* & que toutes les railleries de M. Claude sont fondées sur son peu d'intelligence ou sur sa mauvaise foy.

CHAPITRE VIII.

D'une plainte que M. Claude pourra faire, qui est, que l'on tourne souvent sa rethorique en ridicule.

APRES avoir satisfait aux principales plaintes que M. Claude fait contre l'Auteur de la Perpetuité, je croy en devoir prevenir un autre, que la connoissance que l'on peut avoir de son humeur par son livre donne sujet de prévoir. Car s'il a esté si sensible à quelques petits reproches que l'Auteur de la Perpetuité luy avoit faits, on a sujet de craindre qu'il ne trouve pas fort bon qu'on ait fait voir en plusieurs endroits les defauts de sa rethorique, ce qu'on ne peut gueres faire sans la rendre ridicule.

Je suis d'autant plus obligé de luy rendre raison de ce procedé, qu'il est contraire à ma premiere inclination & à mon premier dessein. Les matieres qui font le sujet de nostre contestation sont si grandes & si serieuses, l'estat de ceux qui sont engagez dans l'heresie est si miserable, & le danger où ils sont de perir éternellement est si terrible, que la foy qui nous découvre ces grands objets, semble ne nous permettre pas de nous occuper des moindres, & principalement de ceux qui ne paroissent pas si serieux.

D'ailleurs comme nous devons avoir pour but de gagner ceux-mesmes avec qui nous disputons, & que la charité nous oblige de prendre les voyes les plus naturelles pour y reüssir, elle nous doit éloigner de tout ce qui peut aigrir le cœur, & rendre l'esprit moins disposé à recevoir la verité. Je puis assurer M. Claude que j'ay toûjours esté dans cette disposition, & que j'aurois extremément desiré que cette dispute se passast entre nous d'une maniere, non seulement civile, mais pleine de respect & de deference, & qu'il ne m'eust pas obligé de faire remarquer en luy d'autre defaut que celuy de ses preuves & de ses raisons.

C'est aussi par un effet de cette inclination qu'il ne trouvera rien de personnel dans cette réponse. Si on luy fait quelque reproche, il faut qu'il naisse des choses mesmes. On ne le connoist que par son livre, comme je l'ay déja dit. On ne s'amuse pas à foüiller dans son cœur, ny à deviner les motifs secrets qu'il peut avoir eu dans tout ce qu'il dit; quoiqu'il ait donné lieu autant qu'aucun autre à ces sortes de divinations & de conjecture.

Il est vray qu'on n'a pû étendre cette retenuë jusqu'au point où l'on au-

roit deſiré, & que l'on s'eſt crû obligé en quelques endroits de faire diverſes peintures du caractere de ſon eſprit, & ſur tout de faire remarquer les defauts de cette pompeuſe rhetorique qu'il a affectée dans tout ſon livre. Mais je croy que pourvû qu'on veüille conſiderer les raiſons qui ont obligé à cette conduite, il faut avoir bien peu d'équité pour ne la pas approuver, & pour la croire contraire à cette diſpoſition de charité qu'on doit avoir dans le cœur, & qu'on doit témoigner par ſes paroles à ceux que l'on deſire de rappeller à l'unité de l'Egliſe. CH. VIII.

Le principal but des réponſes que l'on fait aux écrits de ceux qui attaquent la doctrine de l'Egliſe, eſt de détruire la mauvaiſe impreſſion qu'ils font ſur les eſprits de ceux qui les liſent. Or ſi cette impreſſion ne naiſt que des preuves & des raiſons qu'ils alleguent, il ſuffit de détruire les preuves pour aneantir cette impreſſion. Mais il y a de certains livres qui ne nuiſent pas par les preuves & par les raiſons; & celuy de M. Claude eſt de ce nombre. Il y a cent livres de Miniſtres, dont on n'a pas ſeulement parlé, qui contiennent en effet plus de choſes difficiles que les ſiens.

Il y a ſur tout infiniment plus de ſcience, & meſme plus de veritable éloquence dans ceux de M. Daillé, qui n'ont pas eu à beaucoup prés tant d'éclat ny tant de cours. A peine en a-t-on pû debiter une impreſſion, au lieu qu'il s'en eſt déja fait pluſieurs de celuy de M. Claude. Il eſt donc facile de voir qu'il y a quelque autre cauſe de ce grand bruit qu'il à fait; & outre quelques circonſtances exterieures, on ne le peut attribuer qu'à une certaine maniere d'écrire qui s'eſt trouvée proportionnée à quantité d'eſprits peu judicieux & peu exacts.

En effet il eſt certain que le ſtile de M. Claude a quelque choſe de vif, d'ébloüiſſant, de populaire; qu'il forme des images & des mouvemens confus, & qu'il eſt propre à remuer tous ceux qui ſe laiſſent émouvoir ſans ſçavoir pourquoy; qu'il eſt ſoutenu de plus par un air de hardieſſe & de fierté qui trompe les ignorans: & il eſt vray qu'en liſant ſon livre je diſois ſouvent que cét homme eſtoit né pour vivre dans une republique comme la Romaine, & qu'il auroit fait admirablement le meſtier de ces harangueurs qui ſoulevoient le peuple contre le Senat.

Puis donc que la rethorique eſt ce qui a relevé le livre de M. Claude, & qui en a fait toute la force; il eſt clair que le meſme devoir qui m'oblige à deffendre la verité, m'obligeoit auſſi à détruire cette rethorique qui s'élevoit comme dit Saint Paul, contre la ſcience de Dieu; & qu'il eſtoit juſte d'avoir en cela moins d'égard à ſa delicateſſe, qui en pourra eſtre bleſſée, qu'à l'utilité de ceux qui ont pû eſtre touchez par ce faux éclat, qui obſcurcit & qui cache la verité, au lieu de la découvrir & de l'éclaircir.

Et que M. Claude ne prétende pas ſur cela nous commettre avec les Peres qui ont loüé l'éloquence, & qui ont écrit qu'on s'en pouvoit ſervir utilement pour la deffenſe & pour l'établiſſement de la verité. On peut fort bien aimer l'éloquence, ſans aimer la ſienne; & je luy puis dire tres-ſincerement que c'eſt l'idée meſme que j'ay de la veritable

CH. VIII. éloquence qui me donne de l'éloignement de celle qui paroiſt dans ſon ouvrage.

Je n'en connois point d'autre qui merite quelque eſtime, & qui ſoit digne, je ne dis pas d'un Theologien & d'un Chreſtien, mais meſme d'un honneſte homme, que celle qui eſt ſage, modeſte, judicieuſe, ſincere, veritable; qui ſert à démeſler les choſes, & non pas à les confondre; qui met la verité dans ſon jour, & la propoſe d'une maniere propre à la faire entrer dans l'eſprit & dans le cœur; qui inſpire des mouvemens juſtes, raiſonnables, proportionnez aux choſes qu'on traitte; qui n'a point d'éclat qui ne ſerve à relever la verité, point de force que celle qu'elle en emprunte. Mais pour cette autre éloquence turbulente & emportée, qui paye le monde d'exclamations, au lieu de raiſons; qui employe les antitheſes, au lieu de preuves; qui tend à exciter ſans ſujet des mouvemens injuſtes & violens; qui étourdit les gens par le ſon & par le nombre, de peur qu'ils n'apperçoivent la fauſſeté de ce qu'on veut leur faire approuver; qui broüille & confond toutes choſes; qui tâche de couvrir ſa foibleſſe par les tenebres qu'elle répand; qui n'a ny retenuë ny modeſtie; qui conſiſte preſque toute à dire d'un ton ferme & aſſuré les choſes les plus fauſſes : M. Claude me permettra de luy dire, que non ſeulement je ne voy pas que ce ſoit une qualité fort eſtimable, mais que je ſuis perſuadé que c'eſt un tres-grand defaut d'eſprit, qui n'ayant qu'un effet paſſager, en a de fort mauvais dans la ſuite; parce qu'on ne s'y laiſſe pas d'ordinaire tromper deux fois, & qu'aprés en avoir eſté deſabuſé, on en conçoit de la defiance pour toûjours.

Je n'ay pas beſoin de prouver icy que la ſienne eſt de ce mauvais genre, puiſque je l'ay déja ſuffiſamment prouvé dans cette réponſe. Il me ſuffit de luy avoir fait connoiſtre la raiſon qui m'a obligé d'en uſer ainſi, qui paroiſtra ſans doute legitime aux perſonnes équitables, & à M. Claude meſme, s'il la conſidere ſans paſſion.

CHAPITRE IX.

PLAINTES CONTRE M. CLAUDE.

Calomnie attroce contre l'Auteur de la Perpetuité.

APRES avoir ſatisfait à M. Claude ſur ſes plaintes & ſur ſes railleries, il ne trouvera pas mauvais que nous luy demandions juſtice à noſtre tour des excés auſquels il s'eſt emporté contre les regles les plus communes de l'honneſteté & de la juſtice, que des payens meſmes auroient fait conſcience de violer.

Nous ſerions bien aiſes de ſçavoir de luy s'il a quelques principes de morale qui luy permettent d'en uſer ainſi. Nous ſçavons déja que les maximes de leur nouvelle Theologie promettent l'impunité à tous les crimes, pourvû que ce ſoient de fideles Calviniſtes qui les commettent : & nous ne luy demandons pas s'il craint d'eſtre damné en calomniant ſes adverſaires.

On

On ſçait que les reſolutions de ſes Docteurs le delivrent de cette crainte, contre l'oracle de S. Paul qui déclare que les médiſans ne poſſederont point le royaume de Dieu. Mais ce que nous deſirons de ſçavoir, eſt, ſi depuis peu ils ſe ſont aviſez d'oſter aux crimes le nom de crimes, & de les dépoüiller meſme de l'infamie humaine qui les accompagne; ſi le nom de calomniateur n'eſt plus honteux ny odieux parmy les Calviniſtes, & s'ils ont ſanctifié ce nom qui eſt ſi horrible parmy les hommes qu'ils n'en ont point trouvé de plus noir pour témoigner la deteſtation qu'ils ont des plus criminelles de toutes les creatures, qui ſont les demons. CHAP. IX.

Aprés cette premiere queſtion je luy en propoſeray une ſeconde, en luy demandant ſi ce n'eſt pas une calomnie deteſtable de vouloir faire croire ſans preuve, ſans raiſon, ſans apparence, que des Theologiens Catholiques qui deffendent un myſtere dans des livres publics, n'en ſont pas perſuadez dans leur cœur; ce qui enfermeroit une hypocriſie execrable, & une impieté qui n'eſt pas moindre que l'atheïſme.

Je ne puis croire qu'il réponde autrement à ces queſtions que ce que l'on y répond d'ordinaire, & qu'il ne condamne celuy qui auroit uſé de ce procedé, comme un homme qui ſe ſeroit rendu coupable d'un crime énorme, qui l'oblige ſelon les loix divines & humaines à une ſatisfaction publique. Il faudroit que la morale Calviniſte fuſt bien déreglée & bien corompuë pour l'en exempter.

Mais aprés cét arreſt que je prononce pour luy, & dont il n'oſeroit me dédire, je n'ay plus, pour luy montrer qu'il eſt prononcé contre luy-meſme, qu'à luy demander le ſens de ces paroles qui ſe liſent dans ſon livre, pag. 300.

Dieu fera voir un jour qui ſont ceux qui font tort à ſon Egliſe; la lumiere de ſon jugement manifeſtera toutes choſes; & j'eſpere meſme qu'avant cela les hommes ſe deſabuſeront, & alors il ne ſera plus neceſſaire d'écrire par politique en faveur de la tranſſubſtantiation. Il ne faudra plus ſe ſervir de ce moyen pour ſe remettre en grace avec Rome, & regagner le cœur des peuples: car les choſes ayant changé de face, cette prudence de la chair & du ſang n'aura plus de lieu.

On entend ce langage, & M. Claude n'eſt ny aſſez ſimple, ny aſſez imprudent pour ne l'avoir pas entendu, & pour n'avoir pas vû le ſens qu'on y donneroit. Il a donc voulu faire comprendre que l'Auteur de la Perpetuité n'écrivoit pas de la tranſſubſtantiation par perſuaſion, mais par politique, & par une prudence de la chair. Car quand un Theologien Catholique deffend l'Egliſe à laquelle il eſt uni, s'il croit ce qu'il dit, il ne faut point aller chercher d'autres raiſons de ſa conduite; la cauſe commune de l'Egliſe, dans la verité de laquelle il met l'eſperance de ſon ſalut, merite aſſez d'eſtre deffenduë. Ainſi imputer à l'Auteur de la Perpetuité de n'écrire que par politique, & par une prudence de la chair, c'eſt luy imputer de ne pas croire ce qu'il écrit, & en donner cette idée. Et donner cette idée, c'eſt une deteſtable calomnie, c'eſt un crime abominable, c'eſt le procedé le plus laſche & le plus injuſte dont un homme puiſſe eſtre capable.

CHAP. IX. Que M. Claude ne s'étonne point de ces reproches, ce n'eſt point icy un jeu ny un ſujet de raillerie. Il n'eſt point queſtion pour finir une periode, de faire une telle injure à des gens d'honneur. S'il a parlé de cette ſorte ſans y penſer, je luy ſoutiens qu'il eſt le plus imprudent homme du monde; & s'il en a parlé à deſſein, & pour former l'impreſſion que ces paroles donnent naturellement, je luy declare qu'il eſt un des plus hardis calomniateurs qui furent jamais, & je m'aſſure qu'il n'y a point d'honneſte homme dans ſa communion, qui ne m'en avoüe, & qui ne condamne en ce point ſon procedé.

Et qu'il ne prétende pas ſe couvrir par l'équivoque de ces termes. Le ſens de ceux-là eſt aſſez viſible : c'eſt une ſtupidité de ne le pas voir : & celuy qui le voyant ne l'empeſche pas, veut bien qu'on l'entende, & ſe rendre ainſi coupable de la calomnie qu'il contient.

Quand meſme il n'auroit pas eu deſſein d'imprimer dans l'eſprit de ceux qui liront ſon livre, cette abominable penſée, il a voulu dire au moins que ce n'eſtoit pas par l'amour de la verité, mais par un intereſt humain qu'on a refuté ſon écrit, & ce ne laiſſeroit pas d'eſtre un jugement tres-injuſte, tres-temeraire, & tres-criminel. Car qu'elle preuve a-t-il de cette politique & de cette prudence de la chair ? Doit-on s'étonner qu'un Theologien Catholique refute le livre d'un Miniſtre ? L'Auteur de la Perpetuité n'y avoit-il pas un engagement particulier ? Auroit-il pû s'en diſpenſer dans les regles ordinaires ? Et enfin faut-il s'amuſer à deviner les raiſons qui portent un Catholique à deffendre ſa foy ? Eſt-ce ainſi que l'on a traité M. Claude ? Luy a-t-on reproché qu'il n'avoit entrepris d'écrire que pour ſe ſignaler, que pour s'avancer dans ſon party, que pour ſe faire des amis de tous les ennemis de ceux qu'il attaque ? A-t-on dit la moindre choſe qui tendiſt à faire avoir ces ſoupçons de luy ?

Ce n'eſt pas que l'on prétende qu'il s'en doive tenir obligé. Car quelque excés qu'il commette, on ne ſe diſpenſera jamais en ſon endroit des regles de la juſtice; on ne devinera jamais ſes intentions cachées, on ne l'accuſera jamais de politique ſans en apporter des preuves; on ne parlera jamais de *cauſes myſterieuſes*, n'y d'autres choſes ſemblables, qui portent avec elles la condamnation de celuy qui les avance, puiſqu'elles font voir ſa temerité & ſon injuſtice. On a, Dieu mercy, un éloignement entier de ces voyes injuſtes & honteuſes, & l'on ne croit pas qu'il y ait rien qui deshonore davantage la cauſe que l'on deffend, qu'un reproche temeraire & calomnieux.

S'il m'eſtoit échapé par ſurpriſe quelque parole qui ne fuſt pas exactement veritable; je tiendrois à faveur d'en eſtre averti, de quelque maniere que M. Claude le faſſe; mais qu'il y prenne garde à deux fois. Car comme je luy promets le deſaveu de tout ce qui ne ſeroit pas entierement juſte je luy promets auſſi de prouver & de juſtifier encore davantage toutes les paroles dont il ſe plaindra injuſtement.

Il n'eſt pas beſoin de ſe juſtifier d'une autre ſorte de ces malins & temeraires ſoupçons. J'ajoûteray ſeulement que Dieu a permis, pour faire voir combien ils ſont mal fondez, que d'autres Calviniſtes eſtant poſſedez de la meſ-

me malignité ayent pris un tourtout contraire. Car au lieu d'accuſer l'Au- CHAP. IX.
teur de la Perpetuité d'avoir écrit par politique pour ſe remettre en grace avec Rome, ils ont voulu le rendre odieux, en diſant que l'image qu'il fait du dixiéme ſiecle eſtoit une ſatire contre Rome. Cette accuſation eſt encore auſſi fauſſe & auſſi injuſte que la premiere. Comme ſi les prerogatives de l'Egliſe Romaine, fondées ſur l'Ecriture & dans la tradition, dépendoient des vices perſonnels de ceux qui l'ont gouvernée; & comme ſi c'eſtoit la décrier, que de ne dire que ce qui en eſt rapporté par le Cardinal Baronius, & par les plus grands deffenſeurs du S. Siege.

Mais la diverſité de ces injuſtes reproches, fait voir neanmoins combien ils ſont temeraires; & il n'y a pour les détruire, qu'à les oppoſer les uns aux autres. Si M. Claude accuſe l'Auteur de la Perpetuité d'avoir voulu flatter le Pape, il le faut renvoyer à ceux d'entre ſes Confreres qui l'ont accuſé de l'avoir voulu noircir. Et ſi d'autres le blâment d'un décri imaginaire de l'Egliſe Romaine, il ſuffit pour les convaincre d'impoſture, de leur faire voir qe M. Claude l'accuſe d'un defaut tout oppoſé. Ainſi l'on peut dire, qu'en cette rencontre l'iniquité ment contr'elle-meſme; ces deux accuſations ſi contraires ne pouvant ſervir qu'à montrer que cét Auteur a deffendu l'Egliſe ſans autre intereſt que celuy de la verité. Ce n'eſt pas que ce ſoit une mauvaiſe vuë que celle de contenter le Chef de l'Egliſe, dont l'honneur doit eſtre infiniment precieux à tous ceux qui font gloire de luy eſtre unis; mais ce ne ſera jamais par autre intereſt que celuy de la Religion meſme, qu'on luy rendra toûjours toute ſorte de devoirs. Et ainſi ces reproches de politique ſeront toûjours temeraires & injuſtes.

Cependant ce n'eſt pas en ce lieu ſeulement que M. Claude a tâché d'inſpirer ces deteſtables penſées; qu'on avoit de l'inclination pour leurs opinions. Il ne craint pas de le dire encore plus ouvertement en un autre endroit. C'eſt dans la page 228. où il parle ainſi: *Ces Meſſieurs*, dit-il, *nous exhortent de nous rejoindre à eux, alleguant que ſi nous eſtions enſemble, il y auroit bien des choſes à faire, & bien des choſes à eſperer. Ce n'eſt pas le lieu d'examiner ſi ces raiſonnemens ont de la force, ou de la juſtice, ou s'ils n'en ont pas. Il me ſuffit de dire qu'il faut neceſſairement, ou qu'ils ne concluënt rien, ou qu'ils concluënt ſur ce fondement, qu'il y a moyen de faire à noſtre commune ſatisfaction un changement inſenſible.*

Il eſt clair encore, que dans ce diſcours il prétend que ceux dont il parle les exhortent de ſe rejoindre à eux ſans changer de ſentiment, ce qui enfermeroit une approbation, ou une tolerance de leur hereſie. Et ainſi ce diſcours contient encore une noire & deteſtable impoſture, & eſt doublement faux & calomnieux. Premierement, parceque celuy qu'il croit Auteur du livre de la Perpetuité, ny aucun de ceux qui ont vécu avec luy, n'ont jamais parlé ny conferé avec aucun Miniſtre, ny meſme avec aucun Calviniſte capable d'un tel entretien: ce qui eſt aſſez rare, & qui eſt neanmoins tres-veritable. De ſorte qu'il eſt impoſſible qu'ils aient tenu ce diſcours; & il n'y a point de perſonnes au monde à qui on le puſt imputer avec moins de vrai ſemblance.

CHAP. IX. Secondement, parcequ'il est tres-éloigné de leur pensée que les Calvinistes puissent estre receus dans l'Eglise sans abjurer leurs erreurs. Il est bien vray que ces personnes que designe M. Claude croyent que le schisme des Calvinistes est criminel & insoutenable par soy-mesme, n'y pouvant avoir de justes raisons de sortir de l'unité de l'Eglise: mais ils concluënt de là, non qu'ils pouvoient demeurer dans l'Eglise en conservant leurs opinions; mais qu'ils devoient abandonner ces opinions pour demeurer dans l'Eglise, comme l'on a dit dans le premier livre. Et ainsi M. Claude ne sçauroit se justifier d'avoir encore avancé une imposture inexcusable dans ce fait faux & calomnieux qu'il allegue : & outre l'imposture, la temerité & l'imprudence en est toute claire. Car ce n'est point en cette maniere qu'on doit avancer des choses de cette importance. Il faut nommer les personnes & les témoins, ou souffrir d'estre traité de calomniateur, & de faux accusateur, si on ne le fait.

Je suis faché que M. Claude m'ait obligé par son procedé à luy parler avec cette dureté; elle est contraire à mon inclination : mais il sçait bien luy-mesme qu'il n'est pas permis d'estre indifferent à ces sortes de reproches. C'est luy faire charité que de l'avertir de ces excés, & de luy en procurer une salutaire confusion. Et l'usage que je souhaitterois le plus qu'il en fist, est que comme il doit estre convaincu que c'est une maligne passion qui l'a porté à des médisances si criminelles, il entrast dans une juste crainte que le mesme nuage qui luy a caché un violement si manifeste des loix de Dieu, ne luy ait aussi obscurci l'esprit pour l'empescher de se rendre à la verité qu'on luy a mise devant les yeux; & qu'ainsi il se crust obligé de demander également à Dieu qu'il purifie son cœur de tout ce qui le corrompt & qui l'envenime, & qu'il éclaire son esprit pour le rendre susceptible de la verité.

CHAPITRE X.

Autre calomnie insigne de M. Claude, qui impute à l'Auteur de la Perpetuité du chagrin contre les mysteres, & de favoriser les impies & les libertins : Que la vuë des difficultez des mysteres n'est proprement dangereuse qu'aux Calvinistes. En quel sens on dit, que les difficultez font une partie des preuves des mysteres.

L'Auteur de la Perpetuité s'étant servi des difficultez des principaux mysteres, qui ne nous empeschent pas de les croire, pour montrer que les difficultez de la transsubstantiation ne nous doivent pas empescher de mesme de nous rendre aux preuves claires qui l'établissent. M. Claude ne s'est pas contenté de luy reprocher *qu'il s'est engagé par là dans un party qui favorise les impies & les heretiques, & qui tend à jetter des scrupules dans les ames, qui d'ailleurs n'ont que trop de penchant à douter de la verité des doctrines Evangeliques.* Il pousse mesme plus avant ces accusations & ces soupçons, & il veut le rendre suspect de ne pas croire luy-mesme les mysteres dont il represente les difficultez; ce qu'il fait, à son ordinaire, par cer-

taines expreſſions myſterieuſes, qui ſont neanmoins fort bien entendre ce qu'il veut dire. Car quel autre ſens peut-on donner à ce qu'il dit pag. 76. *que l'Auteur de la Perpetuité a du chagrin contre nos myſteres?* Cette expreſſion ne donne-t-elle pas l'idée d'un homme qui a de l'éloignement de la foy des myſteres, & qui eſt bien aiſe d'en affoiblir les preuves? CHAP. X.

Il luy fait dire pag. 75. *que* JESUS-CHRIST *n'a pas fait connoiſtre ſa divinité en termes clairs, & que l'on ne puiſſe éluder.*

Dans la page 207. il repete cette accuſation de chagrin, en accuſant l'Auteur de la Perpetuité de ne ſe contenter d'aucune preuve des myſteres. *Ie ſuis faſché,* dit-il, *que noſtre diſpute ait mis l'Auteur dans cette humeur chagrine, où tout l'incommode, & tout luy déplaiſt. Les payens ne ſe ſont pas bien deffendus ſelon ſon ſentiment; les heretiques auſſi n'y ont rien entendu; les Prophetes nous ont parlé trop obſcurement;* JESUS-CHRIST *meſme, & ſes Evangeliſtes pouvoient s'énoncer d'une autre maniere; les Peres n'ont ſceu ny ſe bien taire, ny bien parler: tout eſt ſoumis à ſa colere & à ſa cenſure; amis ou ennemis, il n'importe*: Tros Rutulusve fuat, nullo diſcrimine habetur.

Je n'examine pas ſi c'eſt raillerie, rhetorique, imprudence, malignité, qui a porté M. Claude à parler de cette ſorte. Je ne penetre point ſes intentions. Mais de quelque cauſe que cela vienne, je me plains pour l'Auteur de la Perpetuité de la temerité & de l'injuſtice de ſes paroles. Il a dû voir le ſens où elles portoient, & il ne peut ſans crime l'avoir vû, & n'avoir pas empeſché cette impreſſion. Et par conſequent il s'eſt rendu coupable d'une inſigne calomnie, qui l'oblige ſelon les loix de Dieu & des hommes à un deſaveu ſolemnel.

Que s'il eſt inexcuſable d'avoir voulu donner ce ſoupçon de l'Auteur de la Perpetuité, il l'eſt encore plus de l'avoir appuyé ſur des preuves auſſi fauſſes ou auſſi frivoles que celles dont il ſe ſert pour le faire entrer dans l'eſprit de ſes lecteurs. Car il y en a qui ne ſont que de pures falſifications des paroles de cét Auteur, & d'autres qui ſont des conjectures vaines, fauſſes, temeraires, & indignes d'une homme judicieux.

C'eſt une pure falſification que ce que M. Claude impute à l'Auteur de la Perpetuité d'avoir dit que I. C. *n'a pas fait connoiſtre ſa divinité en des termes clairs, & que l'on ne puiſſe éluder.* Car il y a dans le lieu où il nous renvoye, *qu'il n'a pas fait connoiſtre ſa divinité en des termes ſi clairs & ſi précis, qu'il fuſt impoſſible de les éluder*: ce qui eſt étrangement different. Car la premiere propoſition qui eſt de M. Claude & qu'il impute fauſſement à l'Auteur de la Perpetuité, nie abſolument la clarté des preuves de la divinité de JESUS-CHRIST: & ainſi elle eſt tres-fauſſe; parce qu'en effet ces preuves ſont claires en elles meſmes, & à l'égard de ceux qui n'ont pas l'eſprit corrompu par l'hereſie. Mais la ſeconde, qui eſt de l'Auteur de la Perpetuité, dit ſeulement que JESUS-CHRIST n'a pas fait connoiſtre ſa divinité en des termes ſi clairs & ſi précis, qu'il fut impoſſible de les éluder; ce qui ne contient qu'une verité de fait, dont il eſt impoſſible de douter. Car puiſque ces termes ont eſté en effet éludez par les Ariens & les Photiniens, & qu'ils ſont encore preſentement

CHAP. X éludez par les Sociniens, ils ne ſont donc point ſi clairs & ſi précis qu'il ſoit impoſible de les éluder. On ne dit pas qu'ils les éludent avec raiſon, & le terme meſme d'éluder marque que c'eſt contre la raiſon : mais on dit qu'ils les éludent, ce qui eſt un fait que l'experience prouve tous les jours. Cette expreſſion de l'Auteur de la Perpetuité n'oſte donc point aux preuves de la divinité de JESUS-CHRIST la clarté & l'évidence, comme celle que M. Claude luy attribuë fauſſement ; mais elle dit ſeulement qu'elles n'ont pas un certain degré de clarté qui feroit qu'il ſeroit impoſſible de les éluder.

La cauſe de l'erreur de M. Claude eſt, qu'il n'a pas compris qu'il peut y avoir divers degrez d'évidence & de clarté dans des paroles, & que qui nie l'un, ne nie pas pour cela les autres. Il y a une évidence qui ne ſouffre pas qu'il s'éleve le moindre doute, & qui n'eſt jamais deſavoüée ſans folie : mais il y en a une autre qui quoiqu'elle ſe faſſe voir à ceux qui ſont bien diſpoſez, peut eſtre neanmoins obſcurcie à l'égard des autres par les diverſes paſſions dont leurs eſprits ſont préoccupez. L'évidence de la divinité de JESUS-CHRIST dans les écrits des Peres du quatre & du cinquiéme ſiecle eſt du premier genre : & c'eſt pourquoy il n'y eut & n'y aura jamais d'heretique aſſez fou pour dire, par exemple, que S. Athanaſe & S. Auguſtin n'ont pas crû la divinité de JESUS-CHRIST. Mais les hereſies qui ſe ſont élevées ſur cét article, font voir qu'il n'a pas la meſme évidence dans l'Ecriture, quoiqu'il en ait une autre par laquelle toutes les perſonnes non préoccupées l'y peuvent voir clairement.

C'eſt encore par une falſification ſemblable que M. Claude fait dire à
pag. 165. l'Auteur de la Perpetuité, touchant les écrits des Peres, *que ce ne ſont que comparaiſons diſproportionnées, que locutions étranges & dures, qu'expreſſions dont l'apparence porte à l'erreur, que ſemences qui font naiſtre les hereſies, que pieges tendus à l'orgueil des hommes, que nuages & tenebres qui couvrent les myſteres de la tradition ; enfin que les Peres n'ont*
pag. 207. *ſceu ny ſe taire, ny bien parler.* Car qu'il y ait dans les Peres quelques comparaiſons diſproportionées, comme celle que l'Auteur de la Perpetuité rapporte ſur la Trinité ; quelques expreſſions étranges, comme celle que
Daillé du vray uſage des Peres pag. 129. M. Daillé cite de Tertullien ; qu'il y ait des ſemences qui ont fait naiſtre des hereſies, comme quand les Eutychiens ont trouvé un pretexte de leur erreur dans cette parole de S. Cyrille : *Vna natura Verbi incarnata* ; qu'il y ait par conſequent des pieges tendus à l'orgueil des hommes, & des nuages qui couvrent la tradition, ce ſont des veritez de fait qui ne peuvent eſtre conteſtées par aucune perſonne de bonne foy, & qui ſont generalement reconnuës par les Catholiques & les Proteſtans. Et ainſi il n'eſt nullement étrange que l'Auteur de la Perpetuité s'en ſoit ſervi pour empeſcher que l'on ne s'étonnaſt qu'il ſe trouvaſt auſſi ſur l'Euchariſtie quelques paſſages difficiles dans les Peres. Mais c'eſt une fauſſeté & une impoſture à M. Claude d'avoir changé ces propoſitions conſtantes & indubitables en une propoſition fauſſe & temeraire, en luy imputant d'avoir dit, *qu'il n'y a dans les Peres que comparaiſons diſproportionnées, que locutions étranges & dures, qu'expreſſions dont l'apparence porte à l'erreur, que ſemences*

d'hereſies, & choſes ſemblables; ce que l'Auteur de la Perpetuité n'a jamais dit ny penſé. CHAP. IX.

Cette impoſture eſt d'autant moins excuſable, que ce ſont proprement les Miniſtres qui avancent cette propoſition dans la maniere dont M. Claude l'impute à l'Auteur de la Perpetuité.

Ce ſont eux qui font des livres exprés pour montrer qu'on ne doit point avoir égard aux Peres dans la deciſion des controverſes, *parce*, diſent-ils, *que les écrits qui portent les noms des Peres ne ſont pas veritablement d'eux; que les vrais écrits des Peres ont eſté en pluſieurs lieux alterez par le temps, l'ignorance, la fraude; parcequ'ils ſont difficiles à entendre; parcequ'ils diſent ſouvent des choſes qu'ils n'ont pas crues; parcequ'ils ſe ſont abuſez en divers points, & à part, & pluſieurs enſemble; parcequ'ils ſe ſont fortement contredit les uns aux autres.* Ce ſont eux qui font des ſatyres injurieuſes contre les Peres, en ramaſſant juſques aux plus petites fautes de leurs écrits, pour les priver entierement d'autorité. Et enfin ce ſont eux qui appliquent en particulier le décri general des Peres à la matiere de l'Euchariſtie, & qui font tous leurs efforts pour empeſcher formellement qu'on ne s'en rapporte à eux ſur ce ſujet. *Les choſes dont parlent les Peres*, dit M. Daillé, *n'ont que bien peu de rapport aux controverſes preſentes, dont ils ne parlent jamais, ſi ce n'eſt incidemment; & ne penſant à rien moins qu'à nous, ils jettent quelques mots çà & là, où les uns & les autres croyent par fois appercevoir leur creance, en vain le plus ſouvent, & preſque en la meſme ſorte que celuy qui dans le ſon meſme des cloches, rencontroit, ce luy ſembloit, les deſirs & les affections de ſon eſprit.*

M. Daillé dans la preface de ſon livre, de l'uſages des Peres.

Vſages des Peres, pag. 20.

Et aprés avoir fait un grand dénombrement des matieres traitées par les Peres, il conclut ainſi : *Quel rapport a tout cela avec la tranſſubſtantiation?* pour montrer que c'eſt de la tranſſubſtantiation dont il dit que *l'un & l'autre party s'imagine voir ſa doctrine dans les Peres, comme l'on entend ce qu'on a dans l'eſprit dans le ſon des cloches.*

N'eſt-ce donc pas une falſification bien honteuſe à M. Claude d'imputer à l'Auteur de la Perpetuité ce qu'il ne dit point, & ce qui n'eſt dit que par les Miniſtres.

Cependant voilà ſur quoy il fonde ſes déclamations. Il corrompt les paroles & le ſens de ceux contre qui il écrit: il entaſſe fauſſeté ſur fauſſeté, & enſuite il s'abandonne à ſon enthouſiaſme, ſans que la raiſon ny la bonne foy l'empeſchent jamais de dire tout ce qui frappe ſa fantaiſie. Il y en a d'étranges exemples dans les pages 145. 165. 166. 207. ſur ce ſujet meſme. Et ſi l'on veut apprendre ce que c'eſt qu'une rethorique fauſſe, emportée, deraiſonnable, on n'a qu'à conſulter ces endroits que je ne rapporte point icy, parce qu'il y aura quelque autre lieu plus propre pour en donner de la confuſion à M. Claude.

Si les autres preuves dont il ſe ſert pour montrer ce prétendu chagrin de l'Auteur de la Perpetuité contre les myſteres, ne ſont pas fondées ſur des fauſſerez auſſi hardies, elles ſont tirées de conjectures auſſi temeraires. Il trouve mauvais que cét Auteur ait dit que JESUS-CHRIST *ne s'eſt*

CHAP. X. *fait voir aprés sa resurrection qu'à un petit nombre de témoins.* Et il l'accuse sur ce sujet de contredire formellement S. Paul, qui assure que JESUS-CHRIST a esté vû de cinq cens freres à une fois. Mais il ne devoit pas supprimer que l'Auteur de la Perpetuité ne dit, que JESUS-CHRIST ne s'estoit fait voir qu'à un petit nombre de témoins, qu'en citant immediatement aprés les paroles de S. Pierre : *Non omni populo, sed testibus præordinatis à Deo,* pour montrer qu'il n'appelloit ce nombre petit, qu'en le comparant à tout le peuple. Or M. Claude qui fait souvent un mauvais usage de la philosophie del école, ne devoit pas avoir oublié cette remarque que l'on y apprend aux enfans; que les termes de petit & de grand sont termes relatifs, & qu'un mesme nombre peut estre grand à l'égard d'un plus petit, & petit à l'égard d'un plus grand. Ainsi le nombre de ces cinq cens freres qui virent JESUS-CHRIST à une seule fois, estoit grand en comparaison du petit nombre de ceux qui furent témoins de l'adoration que les Mages luy rendirent dans Bethléem, & de ceux qui virent sa Transfiguration sur le Thabor : mais il estoit petit en comparaison de ce nombre effroyable des Juifs de Jerusalem, à qui il ne voulut pas se manifester.

M. Claude trouve aussi à redire qu'il ait dit que *les preuves de l'immortalité de l'ame, & de la beatitude éternelle sont cachées, & pour le dire ainsi, ensevelies dans l'ancien Testament.* Et pour refuter cela, il apporte trois ou quatre passages où il prétend que l'immortalité de l'ame & la resurrection sont contenuës. Je n'examine pas icy la force de ces passages que plusieurs de ceux qui sont attachez à la lettre hebraïque, détournent à un autre sens. Mais je dis qu'il faut que M. Claude soit bien aveugle pour ne reconnoistre pas que ces quatre passages qu'il allegue pour prouver deux veritez qui devoient estre l'objet continuel de tous les justes de l'ancien Testament, suffisent seuls pour montrer à tout le monde qu'elles y sont fort cachées & fort ensevelies.

Car si Dieu n'avoit eu dessein de les y cacher, elles y paroistroient par tout. Au lieu d'y menacer les Israëlites de la faim, de l'épée, des bestes farouches, de la servitude, de la mort, & des autres peines dont les livres de Moyse & des Prophetes sont tous remplis; on les menaceroit de l'enfer, des demons, de l'éternité, de la gesne du feu, de ce ver qui ne moutra jamais. Au lieu de leur promettre une felicité temporelle, une terre découlante de lait & de miel, une paix humaine, des victoires sur des ennemis visibles, la délivrance du joug des Babyloniens; on y parleroit sans cesse de la felicité du ciel, de la victoire sur les ennemis invisibles, de l'afranchissement des passions; & l'on ne seroit pas reduit, comme l'a esté M. Claude, à chercher ces veritez importantes & capitales, d'où dépend toute la conduite de la vie, dans trois ou quatre lieux assez écartez, & que les interpretes mesmes n'expliquent pas de la mesme sorte.

C'est un orgueil & une presomption insupportable, que de n'adorer pas avec humilité la profondeur des jugemens par lesquels Dieu a couvert ces mysteres si long-temps au commun des hommes, en ne leur en donnant que de sombres connoissances par ses écritures, quoique la tradition en fust

fuſt plus expreſſe & plus claire. C'eſt une ingratitude de ne reconnoiſtre pas la grace particuliere qu'il a faite aux Chrétiens, en leur parlant avec tant d'évidence du royaume des cieux, & de la felicité eternelle : & c'eſt une injuſtice criminelle d'avoir voulu faire un crime à l'Auteur de la Perpetuité, pour avoir dit une choſe dont il eſt impoſſible de douter pourvû que l'on y faſſe reflexion. CHAP. X.

C'eſt avec la meſme temerité que M. Claude accuſe l'Auteur de la Perpetuité d'indiſcretion, pour avoir témoigné de l'étonnement de la conduite de Dieu ſur les Juifs, & de la maniere dont il avoit voulu que la naiſſance & la vie de ſon Fils leur fuſt predite par les Prophetes. Chacun ſçait que les Juifs ne ſont retenus dans leur infidelité que par l'attente qu'ils ont d'un Meſſie glorieux, triomphant, & victorieux, qui les faſſe regner temporellement dans Jeruſalem ; & qu'ils tirent cette idée des lieux de l'Ecriture qui parlent du ſecond avenement de JESUS-CHRIST, ou qui figurent les victoires qu'il doit emporter ſur les demons, & la délivrance des pechez qu'il doit procurer à ceux qui le ſuivront, ſous l'image des victoires remportées ſur les ennemis des Iſraëlites. On ſçait auſſi que pour ne reconnoiſtre pas en JESUS-CHRIST les marques du Meſſie qui ſont exprimées dans les Prophetes, ils appliquent à d'autres qu'à luy les paroles de ces Prophetes qui marquent les circonſtances de ſa vie, & qu'ils ne le font pas toûjours ſans quelque ſorte de couleur.

Voilà donc un effet terrible de ces obſcuritez que Dieu a laiſſées dans l'ancien Teſtament, puiſqu'elles cauſent l'aveuglement de ce nombre innombrable des Juifs répandus par tout le monde, ſans compter les payens que ces meſmes difficultez arreſtent. Il eſt certain que Dieu a vû ce voile qui couvre les yeux des Juifs, en liſant Moyſe & les Prophetes, & que pouvant le leur oſter s'il euſt voulu, en faiſant parler les Prophetes d'une autre maniere, il ne l'a pas fait par un jugement ſecret. Cependant M. Claude ne veut pas que nous nous en étonnions, ny que l'Auteur de la Perpetuité allegue ces exemples pour montrer que Dieu a eu dans l'Ecriture un double deſſein, de ſe cacher aux uns, & de ſe manifeſter aux autres. Il appelle des difficultez qui ont cauſé la perte de cinq cens millions d'hommes, *des difficultez frivoles.* C'eſt, ſelon luy, une indiſcretion que de les avoir rapportées, c'eſt la premiere preuve qu'il allegue pour montrer que l'Auteur de la Perpetuité favoriſe les impies & les heretiques.

L'injuſtice de ces jugemens eſt certainement extrême, & tout ce que l'on peut dire pour excuſer un peu M. Claude, eſt qu'ils ne naiſſent pas tant du déreglement particulier de ſon eſprit, que de la diſpoſition commune où le Calviniſme met ceux qui en ſont perſuadez.

Il eſt aſſez naturel de juger des autres par ſoy-meſme ; & c'eſt ce qui a peut-eſtre fait que M. Claude reglant la diſpoſition des Catholiques par la ſienne, s'eſt imaginé qu'ils regardoient les difficultez des myſteres des meſmes yeux avec leſquels l'eſprit de ſa ſecte le porte à les regarder.

Or c'eſt en quoy il s'abuſe infiniment, en ne conſiderant pas que les principes des Catholiques eſtant tout differens de ceux des Calviniſtes, produiſét

CHAP. X. auſſi en eux une diſpoſition toute differente. Leur foy eſt appuyée ſur le fondement immobile de l'autorité de l'Egliſe univerſelle qui leur annonce les veritez de la foy, qui leur preſente l'Ecriture, qui leur en explique les ſens, & qui détermine ce qu'il pourroit y avoir d'obſcur dans la tradition meſme: & leur eſprit eſtant convaincu de la neceſſité de cette autorité ſouveraine qui arrette tous leurs doutes, embraſſe ſans diſtinction tout ce qu'elle leur ordonne de recevoir.

Ils trouvent cét aſſujettiſſement non ſeulement tres-neceſſaire, mais tres-raiſonnable & tres-proportionné à la foibleſſe des hommes & à la ſageſſe de Dieu. Ils reconnoiſſent ſans peine, que la liberté que ſe donnent les heretiques d'examiner les myſteres par la raiſon, eſt la choſe du monde la plus temeraire, la plus preſomptueuſe, & la plus déraiſonnable. Ils aiment donc ces ſacrez liens qui les tiennent attachez à la verité par cette autorité de l'Egliſe. Ils croyent que leur bonheur conſiſte dans cette ſainte captivité. Et comme ils mettent l'autorité de Dieu manifeſtée par l'Egliſe infiniment au deſſus de leur raiſon, tout ce qui paroiſt contraire à la raiſon eſt incapable de les ébranler quand cette autorité les ſoutient.

Dans cét eſtat ils enviſagent ſeurement les difficultez des myſteres, & non ſeulement ils n'en tirent pas des ſujets de doute & de deffiance, mais ils en tirent de nouveaux motifs de reconnoiſtre & d'admirer la grandeur de Dieu, la foibleſſe de l'eſprit humain, & la neceſſité de n'abandonner pas la foy en proye aux vains raiſonnemens des hommes. Les difficultez d'un myſtere diminuënt à leurs yeux celles d'un autre. Ils ne trouvent rien difficile à croire, parceque tout leur paroiſt au deſſus de l'eſprit humain. Ils ſont d'une-part aſſez éclairez pour ne faire pas de vaines diſtinctions entre les myſteres, & pour ne ſuppoſer pas par fantaiſie que les uns ſont faciles, & les autres difficiles à concevoir: & ils ſont aſſez raiſonnables de l'autre pour reconnoiſtre, que ne pouvant ſans impieté refuſer de croire tout ce qui paroiſt choquer la raiſon, il n'y a nulle apparence d'exclure plutoſt un myſtere que l'autre entre ceux qui ſont également propoſez par l'autorité de l'Egliſe, & qui ſont également éloignez des vuës baſſes & bornées de l'eſprit humain.

Quand Dieu aura fait la grace à M. Claude d'eſtre dans cette heureuſe diſpoſition, il connoiſtra bien alors qu'on peut parler des difficultez des myſteres ſans chagrin, ſans indiſcretion, ſans favoriſer les impies & les heretiques. Mais ce qui l'a porté à ces injuſtes ſoupçons, eſt qu'il n'y eſt pas, & qu'il n'y peut eſtre en demeurant dans les principes de ſa ſecte. Car comme il renonce à l'autorité de l'Egliſe, il n'a aucun lien commun pour embraſſer tous les myſteres; il n'a aucun ferme appuy pour ſe ſoutenir contre les difficulrez qu'ils enferment lorſqu'elles le frappent vivement; il n'a aucun contrepoids aſſez fort pour reſiſter à l'impreſſion qu'elles font ſur ſon eſprit, ny pour empeſcher qu'elles ne l'entraiſnent dans le dernier excés de l'impieté.

Je ſçay bien qu'il alleguera qu'il eſt ſuffiſamment retenu par l'autorité de l'Ecriture. Mais qu'il eſt aiſé à l'eſprit humain de ſe rendre maiſtre d'une regle morte, ſans meſme la contredire ouvertement! Qu'il eſt aiſé de l'a-

juſter à ſon ſens, & de ſe perſuader qu'elle ne le combat point, quand on fait profeſſion, comme font les Calviniſtes, de renoncer à l'autorité de la tradition qui determine ce ſens! CHAP. X.

Auſſi c'eſt en ſuivant ces principes Calviniſtes, que les Sociniens ont rejetté abſolument tous les articles qui choquent la raiſon humaine, ſans neanmoins renoncer à l'Ecriture, & en la tournant ſeulement à leur ſens. Ils n'ont fait que marcher plus avant dans la voye que les Calviniſtes leur avoient tracée, & pouſſer plus loin les conſequences des maximes qui leur ſont communes. Ils n'ont pû ſouffrir ces bornes de caprice que les Calviniſtes vouloient mettre à l'empire abſolu de la raiſon ſur la foy, aprés en avoir reconnu la juriſdiction; & ils ont conclu que ſi les Calviniſtes ſe permettoient bien de rejetter un dogme receu par l'Egliſe Romaine, parceque leur raiſon en eſtoit choquée, ils pouvoient bien auſſi rejetter des dogmes receus par les Calviniſtes, qui ne leur paroiſſent pas moins contraires à la raiſon.

Il eſt vray que les Calviniſtes ne vont pas ſi loin qu'eux; mais il eſt vray en meſme temps que ce n'eſt que la fantaiſie qui les arrette. Ils s'appliquent aux preuves de certains myſteres, & ils n'en conſiderent les difficultez que de loin; & ainſi ils les reçoivent. Ils conſiderent les difficultez des autres myſteres de prés, & les preuves de loin; & ainſi ils les rejettent. C'eſt le procedé que nous avons vû tenir à M. Claude à l'égard de la Trinité & de la Tranſſubſtantiation. Mais comme il n'eſt établi que ſur un caprice ſans raiſon, il eſt ſujet à l'inconſtance des caprices & des fantaiſies humaines. Si l'imagination de M. Claude prenoit un autre tour, je ne ſçay où elle le porteroit; & j'avoüe qu'il me fait une extrême peur quand il parle de la Trinité, & qu'il fait fort bien de ſe fermer les yeux pour n'en enviſager pas les difficultez d'une maniere ſi vive, puiſqu'il n'a aucun ferme lien qui le puiſſe retenir, & qui l'attache à la verité, & qu'il fait tout dépendre de la mobilité de ſon propre eſprit.

Auſſi on ne luy a voulu montrer que de loin ces difficultez, & d'une maniere qui eſtant capable ſeulement de luy faire voir le danger où il eſtoit, luy puſt donner de la defiance d'une ſi mauvaiſe voye. Mais ſi ces difficultez l'étonnent juſtement quand il les régarde, parcequ'eſtant ſous la conduite de ſa raiſon il n'a rien de fixe ny d'arretté; qu'il ne juge pas de meſme des Catholiques, & qu'il ſçache que ceux qui ſont établis ſur la colomne de la verité, qui eſt l'Egliſe, ont toute une autre fermeté dans leur creance, qu'il ne peut avoir par les maximes de ſa ſecte.

C'eſt proprement à l'égard de ceux qui ſont dans cette diſpoſition vraiment Catholique, que l'Auteur de la Perpetuité a dit, que *les difficultez des myſteres, au lieu d'eſtre des marques de fauſſeté qui nous obligent de les rejetter, ſont au contraire une partie des marques qui nous doivent porter à les reconnoiſtre.*

Et comme M. Claude fait quantité de railleries ſur ce ſujet, je penſe qu'il ne ſera pas inutile de luy en demander raiſon en paſſant, afin de le porter, ſi je puis, à choiſir une maniere d'écrire plus judicieuſe. *Il y a*, dit-il, *du danger à tomber dans les pieges des hommes, ſous pretexte de tomber*

CHAP. IX. *dans ce que l'Auteur appelle des pieges de Dieu. Car les abſurditez voudront paſſer pour de ſimples difficultez, & dés qu'on entreprendra d'examiner les viſions meſme des fanatiques, elles feront ferme ſur le reſpect qu'on doit aux myſteres difficiles. Sans mentir ſi nous avions admis ces principes; qu'il faut prendre les difficultez pour une marque de verité, comme l'Auteur ſe le perſuade, nous ſerions tous les jours en eſtat d'oüir de belles extravagances. Les fous deſirant d'en eſtre crus auſſi bien que les ſages, ſe piqueroient à l'envie d'entaſſer difficultez ſur difficultez, & dans ce bizarre combat noſtre foy ſeroit le prix du plus ridicule. Ie ne veux pas faire ce tort à l'Auteur, que de luy attribuer une maxime qui a des conſequences ſi étranges, & j'aime mieux prendre ce qu'il en a dit pour une exaggeration éloquente, que pour une declaration préciſe de ſon ſentiment. Car il ſçait bien qu'encore que les doctrines celeſtes ayent leurs difficultez, ce n'eſt pourtant pas de là que l'on tire des marques de leur verité. Rien ne paroiſt par ce qui le cache; & luy-meſme vient de nous dire que ce qui obſcurcit la verité n'eſt pas propre pour la faire reconnoiſtre.*

Je puis declarer à M. Claude de la part de l'Auteur de la Perpetuité: qu'il renonce abſolument à ſa retenuë, qu'il luy permet de le pouſſer autant que la verité le pourra permettre; mais qu'il le ſupplie ſeulement de ne ſe faire pas honneur de ne luy pas reprocher une ſottiſe qu'il n'a pas dite, & qu'il luy attribuë ſans raiſon & ſans apparence.

Le bon ſens luy devoit avoir appris qu'il n'y a point de genre de raillerie plus contraire à la bonne foy & à l'honneſteté, que celuy qui conſiſte à attribuer à ſon adverſaire une penſée impertinente qu'il n'a point euë, & à s'eſcrimer enſuite en l'air contre ce phantôme qu'on s'eſt formé. Cependant c'eſt l'unique fondement de celles de M. Claude.

Il eſt faux que l'Auteur de la Perpetuité ait jamais avancé generalement cette maxime; qu'il faut prendre les difficultez pour une marque de verité, ny qu'il ait donné aucun lieu aux conſequences ridicules & ridiculement exprimées qu'il plaiſt à M. Claude d'en tirer.

Il eſt faux qu'il ait dit que les ſeules difficultez fuſſent des marques de verité.

Il eſt faux qu'il ait dit que les difficultez jointes à des preuves foibles &
Perpet. p. 108. incertaines fuſſent des marques de verité. Il veut au contraire qu'on compare les difficultez avec les preuves, afin de diſcerner par cette comparaiſon ce qui doit paſſer pour difficulté, & ce qui doit paſſer pour raiſon & pour lumiere.

Il veut donc qu'on regle ſa foy ſur la lumiere des myſteres, & il prétend ſeulement qu'on ne doit pas eſtre empeſché par les difficultez de ſe rendre aux lumieres qui les prouvent & qui les découvrent Mais aprés qu'on a fait cette comparaiſon, & qu'on a reconnu ce qui doit paſſer pour difficulté, & ce qui doit paſſer pour lumiere, alors les difficultez changent de nature, elles ſervent à fortifier la foy, & elles ſont, comme dit l'Auteur de la Perpetuité, *une partie des marques* qui doivent porter à la reconnoiſtre.

C'eſt ce que M. Claude n'a pas entendu, & qu'il a condamné ſans l'entendre, en changeant une penſée tres-ſolide en une extravagance tres-ridicule. CHAP. X.

Qu'il remarque donc, s'il luy plaiſt, que l'Auteur de la Perpetuité ne dit pas abſolument que les difficultez ſont des marques ſuffiſantes; mais qu'il dit qu'elles ſont *une partie des marques*, parcequ'il en faut encore d'autres. Il faut des preuves jointes aux difficultez, & des preuves plus fortes que les difficultez, comme il l'explique par l'exemple de cette nuée claire & tenebreuſe tout enſemble, qui ſeparoit le camp des Iſraëlites de celuy des Egyptiens. Car comme il ne falloit pas qu'elle fuſt toute lumineuſe pour eſtre l'image de la foy, il falloit encore moins qu'elle fuſt toute tenebreuſe, puiſque la lumiere n'eſt pas moins eſſentielle à la foy que l'obſcurité.

Ce n'eſt donc que dans l'union avec les preuves & les lumieres, que l'Auteur de la Perpetuité prétend que les difficultez ſervent de preuves, & en ſont partie. Mais parce qu'en quelque maniere que ce ſoit M. Claude ne peut comprendre que cela puiſſe eſtre, il faut tâcher de percer le nuage qui l'empeſche d'entendre une choſe aſſez facile.

Rien, dit-il, *ne paroiſt par ce qu'il le cache.* Et moy je luy dis qu'une choſe paroiſt par ce qui la cache, lorſque nous ſçavons d'ailleurs qu'elle doit eſtre cachée.

Si l'on ſçait qu'une choſe que nous cherchons ne ſe trouve que dans les entrailles de la terre, on ſçait que tout ce qui ſe trouve ſur la ſurface n'eſt pas ce que nous cherchons.

Si l'on ſçait, que la doctrine de la predeſtination enſeignée par S. Paul eſt une abyſme impenetrable, toute opinion ſans difficulté n'eſt pas cette doctrine enſeignée par S. Paul.

Si l'on ſçait, que ſelon les Peres, il eſt incomprehenſible que le pain puiſſe eſtre changé au corps de JESUS-CHRIST, on ſçait que l'opinion des Calviniſtes qui n'a rien d'étrange ny d'incomprehenſible, n'eſt pas celle des ſaints Peres.

Ce qui cache la providence de Dieu aux yeux des perſonnes foibles & ignorantes, eſt la felicité temporelle des méchans, & la miſere temporelle des gens de bien. C'eſt ce qui faiſoit dire à David en la perſonne de ces foibles; *que ſes pieds avoient chancelé, & qu'il avoit preſque eſté renverſé en voyant la paix des pecheurs.* C'eſt ce que toute la philoſophie humaine n'a pû comprendre, & ce qui a porté meſme quelques-uns d'entre les payens à nier la providence. Ainſi ce traittement égal que les bons & les méchans reçoivent dans cette vie, eſt proprement le voile de la conduite de Dieu, qui la dérobe aux yeux des hommes charnels. Et cependant par une lumiere plus élevée ce meſme voile nous la découvre, en nous faiſant voir qu'il eſt de l'ordre de Dieu que les choſes humaines ſoient couvertes par cette obſcurité ſalutaire; que ſi les méchans eſtoient toûjours punis, & les bons toûjours recompenſez dans ce monde, la voye de la foy par laquelle Dieu veut ſauver les hommes ſeroit détruite; qu'on ſerviroit

CHAP. X. Dieu par un interest mercenaire ; qu'on auroit pas lieu de croire ce qu'on ne voit pas ; & que les méchans ne seroient pas autant aveuglez qu'ils le doivent estre pour leurs mauvaises actions, si le châtiment en estoit inseparable dans ce monde.

On comprend donc par cette lumiere superieure, que le veritable ordre de la providence conforme aux dessein de Dieu, demande que les méchans & les bons soient tantost heureux, & tantost mal-heureux en ce monde, sans que la prosperité ou l'adversité soit attachée à la bonne ou à la mauvaise vie. Ainsi ce voile qui a couvert la providence aux payens, & qui la cache toûjours un peu mesme aux Chrestiens moins éclairez, sert à ceux qui sont plus instruits, à la leur faire admirer davantage, & fait à leur égard une partie des marques qui les portent à la reconnoistre.

Il n'est donc pas maintenant difficile d'entendre comment les difficultez des mysteres peuvent faire une partie des preuves qui nous doivent porter à les reconnoistre, comme dit l'Auteur de la Perpetuité. Il est vray qu'elles ne les découvrent pas directement à la premiere vuë de l'esprit : mais quand on vient par une reflexion qui naist d'une lumiere plus haute à considerer ce dessein general de Dieu, qui paroist dans toute l'Ecriture & dans toute sa conduite, de se cacher aux uns par justice, & de se découvrir aux autres par misericorde, on comprend facilement que les mysteres doivent avoir des tenebres pour aveugler les méchans, comme ils doivent avoir des lumieres pour estre connus des bons ; & cette alliance de lumieres & de tenebres nous les faisant paroistre plus conformes au dessein & à la grandeur infinie de Dieu, affermit & fortifie nostre foy, au lieu de l'ébranler & de la confondre.

Je pense que M. Claude s'apperçoit bien que tous ces petits argumens s'évanoüissent d'eux-mesmes par la seule application d'une verité si solide, & qu'il ne faut pas craindre que *les visions des fanatiques* FASSENT FERME *sur le respect qu'on doit aux mysteres difficiles*, puisque leurs folies estant sans preuves & sans lumieres, ne sont pas des mysteres qui meritent du respect : Qu'il ne faut pas craindre non plus que nous soyons en estat *d'oüir de belles extravagances*, puisque si l'on nous en dit, nous aurons tout droit de les rejetter sur le defaut de raison qui les accompagne. Il ne reste donc qu'à l'avertir de ne se hazarder pas une autre fois à condamner avec tant de precipitation ce qu'il n'entend pas, & de perdre plutost quelques-uns de ces beaux mots, *de ces visions qui font ferme*, & de *ce bizarre combat où la foy est le prix du plus ridicule*, de *ces belles extravagances*, que d'obliger les gens à des éclairciſſemens qui ne luy sont pas avantageux.

CHAPITRE XI.

Reflexions sur la nouvelle Preface de M. Claude dans sa Réponse au Pere Noüet.

IL me seroit aisé d'ajoûter un tres-grand nombre d'autres plaintes à celles que je viens de faire contre M. Claude; Mais j'ay si peu d'inclination à ces discours, qui ne regardent que les personnes, & qui donnent lieu de croire que l'on mesle des interests particuliers dans une cause commune, que je luy puis protester avec sincerité que ce n'est qu'à regret que je m'y suis arresté dans tout ce livre; & pour luy faire voir seulement que celles qu'il avoit faites contre l'Auteur de la Perpetuité, estoient doublement injustes, & parcequ'elles estoient mal fondées en elles-mesmes, & parcequ'il s'estoit osté le droit de les faire, ayant donné sujet luy-mesme d'en faire contre luy de plus importantes & de plus justes. Je souhaitte de tout mon cœur qu'il ne m'oblige plus à de pareils examens, & que si cette contestation a de plus longues suites entre nous, elle se puisse traiter d'une maniere plus digne d'un sujet aussi grand qu'est celuy qui a fait nostre different, & plus conforme à la disposition où je suis de luy donner en toutes sortes d'occasions des preuves de la charité que Dieu m'oblige d'avoir pour luy.

Je sçay bien que ces plaintes & ces avertissemens n'y sont pas contraires, & que l'on peut reprendre avec charité & sans passion ceux qui blessent la verité & la justice à l'égard de nous, comme nous reprenons ceux qui les blessent à l'égard des autres Mais il est vray neanmoins que si la charité peut faire ces actions lorsque la necessité l'y oblige, elle n'aime pas d'estre obligée de les faire; elle hait les necessitez qui l'y engagent; & son desir seroit de n'avoir sujet de témoigner aux hommes que des mouvemens d'affection & de tendresse.

M. Claude me fait tort, s'il ne croit pas que je sois dans cette disposition à son égard. Je suis prest de luy en donner des preuves en toutes rencontres. Mais afin que l'on puisse agir envers luy non seulement d'une maniere juste & équitable, à quoy l'on ne manquera jamais; mais mesme obligeante & respectueuse, comme il semble l'exiger, il devroit considerer que ce seroit à luy à y contribuer de sa part, en prenant une autre maniere d'écrire, & en évitant un grand nombre de defauts qui attirent ces reparties qu'il trouve dures. J'ay taſché de luy en découvrir quelques-uns dans la suite de cét ouvrage : mais je pense qu'il ne sera pas inutile de luy rendre encore ce dernier service, que de les luy marquer plus expressément, en faisant quelques reflexions sur la preface de son livre contre le Pere Noüet.

Le dessein de cette preface est de décrier par avance la Réponse qu'il sçavoit que l'on avoit faite à son livre, & les personnes qu'il en croit au-

CHAP. X teurs. Et pour l'executer il prétend d'abord mettre une extrême difference entre le Pere Noüet & l'Auteur de cette Réponſe, en ce que le livre du Pere Noüet eſt approuvé par l'Egliſe Romaine, & qu'au contraire cette Réponſe eſt un livre deſapprouvé par cette meſme Egliſe; parce qu'on en a comme il le ſuppoſe, refuſé le privilege. C'eſt le fondement qu'il prend pour exercer ſa Rethorique en deux ou trois pages, dans leſquelles il témoigne eſtre merveilleuſement content de luy-meſme, comme on le pourra juger par ſes paroles que je m'en vas rapporter. *Cette replique*, dit-il, *ſur laquelle on avoit établi de ſi hautes eſperances, & qui ſembloit devoir eſtre l'amour & les delices du monde catholique, & la frayeur des Proteſtans n'a pas eſté aſſez heureuſe pour obtenir la liberté de voir le jour; & quelques inſtances qu'on ait faites pour cela, il n'a pas eſté poſſible juſqu'à preſent d'en venir à bout. Ie ne ſçay ce qui peut avoir porté ces Meſſieurs à vouloir pourſuivre avec un ſi grand attachement des permiſſions autentiques pour l'impreſſion de cét ouvrage, puiſqu'ils s'en paſſent bien pour celle de tant d'autres qu'ils mettent tous les jours en lumiere, ſans en demander ny d'approbation, ny de privilege. Mais quoy qu'il en ſoit, j'apprens par le mauvais ſuccés qu'ils ont eu en cela, que l'Egliſe Romaine n'a point voulu ſe ſervir de leur Theologie, ny les reconnoiſtre pour les defenſeurs de ſa cauſe, & que ces nouvelles & admirables methodes de preſcription & de diſcuſſion, que ceux qui ont lû leur manuſcrit diſent qu'ils y ont veuës; ces voyes infaillibles de gagner les ſçavans, les ignorans & les demi-ſçavans n'ont pas eu l'avantage de plaire à cette meſme Egliſe qui devoit profiter de tant de conqueſtes. C'eſt ſans mentir une choſe bien affligeante pour des perſonnes de ce merite, que leurs bonnes intentions ayent eſté ſi mal recompenſées, & que pour quelques legers ſoupçons qu'on a qu'ils s'entendent avec nous, non ſeulement on leur ait refuſé l'honneur anquel ils avoient prétendu, de commander en chef dans cette guerre ſpirituelle; mais qu'on n'ait pas meſme voulu les y recevoir, ny en qualité de volontaires, ny en qualité de troupes auxiliaires, quelques proteſtations qu'ils ayent fait d'agir fidelement, & de n'avoir aucun commerce avec les ennemis de la creance Romaine. Pour moy je prens part comme je dois à ce traittement rigoureux, quand ce ne ſeroit qu'à cauſe qu'il renverſe mon premier projet, & qu'il rompt toutes mes meſures. Mais quelque part que j'y prenne, je ſuis obligé de conſiderer deſormais le Pere Noüet comme le veritable defenſeur de l'Egliſe Romaine; je veux dire, comme celuy qu'elle a autoriſé pour le ſoutien de ſa cauſe ſur le ſujet de l'Euchariſtie, & entre les mains de qui elle a confié un de ſes plus notables intereſts, ſans vouloir permettre aux Ecrivains de Port-Royal de rentrer en lice pour ſa querelle. Aprés cela on voit bien qu'il ne m'eſtoit pas poſſible de joindre le P. Noüet avec eux, & qu'ayant deſſein de luy répondre, il le falloit faire ſéparément, & ne pas confondre ce qu'on a voulu ſi ſoigneuſement diſtinguer. En effet il ne faut avoir qu'une lumiere fort mediocre pour comprendre*

prendre que par le refus qu'on a fait d'approuver la Replique de l'Auteur de la Perpetuité, on a mis une barriere entre luy & les autres, & qu'on a voulu declarer hautement que de disputer contre luy, ce n'eſt tout au plus que de diſputer contre un ſimple particulier, & contre un particulier deſavoüé, dont les ſentimens ne tirent pas à conſequence pour les Catholiques Romains : au lieu que de diſputer contre le P. Noüet, c'eſt au moins diſputer contre un homme avoüé de ſon Egliſe, qui ſoutient un des plus importans articles de ſa creance. Si cela ne fuſt pas arivé, je me fuſſe bien donné de garde de faire de moy-meſme cette difference : mais comme je n'ay pas droit de la faire, je n'ay pas droit auſſi de l'empeſcher ; & l'on me traitteroit de ridicule ſi j'entreprenois de vouloir oſter à l'Egliſe Romaine la liberté de ſe faire ſervir à ſon gré, & d'éloigner de ſon ſervice ceux qui ne luy plaiſent pas. CHAP. XI.

Je ne ſçay quel mouvement cét endroit de M. Claude aura produit dans l'eſprit des autres; mais pour moy javoüe que je ne l'ay pû lire ſans eſtre touché de ſentimens de compaſſion, en voyant combien il eſt éloigné de cét amour ſincere de la verité, & de cét eſprit d'equité, qui ſont les plus grandes marques d'un regard favorable de Dieu ſur ceux qui ſont encore dans l'erreur, ſans leſquelles toutes les autres qualitez ne ſervent qu'à augmenter les tenebres & l'aveuglement. Car il eſt vray qu'il y fait paroiſtre en un tres-haut degré une diſpoſition toute contraire, qui eſt un tres-grand mépris de la verité, & un eſprit exceſſivement déraiſonnable.

Pour en convaincre tout le monde, il n'y a qu'à repreſenter ce qui a donné lieu à tout ce diſcours. Le voicy en peu de mots.

Quelque temps aprés que cette Réponſe fut achevée, on reſolut de prendre la voye commune pour la faire paroiſtre en public, qui eſt de la mettre entre les mains d'un Docteur qui eſt chargé en particulier de lire les livres de Theologie. On luy en donna en effet deux livres, & l'on n'eut pas de peine à convenir avec luy, par le moyen d'un entremetteur, ſur quelques remarques qu'il y avoit faites. Mais comme le long-temps qu'il avoit employé à les lire, & quelques bruits vrais ou faux qui s'eſtoient répandus dans le monde de ſa diſpoſition, donnerent lieu d'apprehender que l'on ne puſt obtenir de luy ſon billet, ſur lequel on donne ordinairement les privileges, on reſolut de prendre une autre voye, qui fut de le faire lire & approuver par un aſſez grand nombre d'Eveſques & de Docteurs.

L'on n'a jamais douté qu'avec ce grand nombre d'approbateurs on n'obtint facilement de la juſtice du Roy la permiſſion de faire paroiſtre ce livre avec toutes les marques de l'autorité civile; & l'évenement a fait aſſez voir qu'on ne s'y eſtoit pas trompé. Mais pour les marques de l'autorité eccleſiaſtique, on peut dire que l'on en a toûjours eu autant que l'on en a deſiré ; ceux à qui on s'eſt addreſſé n'ayant pas fait la moindre difficulté d'honorer cét ouvrage de leur approbation. De ſorte que comme il n'y

CHAP. XI. a que ces témoignages qui puiſſent donner lieu de juger qu'un livre eſt plus autoriſé que l'autre ; la ſeule difference qu'on peut mettre raiſonnablement entre le livre du P. Noüet & celuy-cy, eſt qu'encore que ce Pere en euſt peut-eſtre bien trouvé, s'il euſt pris la peine d'en chercher, neanmoins il ne paroiſt pas par des preuves exterieures que ſon livre ſoit autoriſé & avoüé par l'Egliſe : au lieu qu'on ne peut pas douter que celuy-cy ne le ſoit d'une maniere fort autentique.

Il eſtoit donc difficile de deviner quel avantage M. Claude pourroit tirer de cette hiſtoire, puiſque toute l'oppoſition que l'on a faite à cét ouvrage ſe reduit à quelques difficultez formées par un Docteur particulier qui ne s'en eſt pas meſme expliqué bien nettement ; & que le meſme bruit qui les avoit publiées, avoit auſſi publié que les autres n'y en faiſoient point, & que pluſieurs Eveſques & Docteurs eſtoient preſts de l'honorer de toutes les marques de leur approbation & de leur eſtime. Cependant il en a conclu nettement & preciſément que ce livre eſtoit *deſavoüé* par l'Egliſe Catholique ; qu'on n'y recevoit pas meſme ceux qui en ſont Auteurs *en qualité de volontaires & de troupes auxiliaires*, & qu'il eſtoit obligé de conſiderer le P. Noüet *comme le veritable deffenſeur de l'Egliſe Romaine*.

Voila le genie & la maniere de raiſonner de M. Claude. Un ſeul Docteur qui forme des difficultez ſur un livre, eſt pour luy toute l'Egliſe Romaine ; & un grand nombre d'Eveſques & de Docteurs, que tout le monde ſçavoit avoir approuvé ce livre lorſque cette Preface a paru, ne ſont comptez pour rien. C'eſt ainſi qu'il parle ſur toutes ſortes de ſujets. Il ne prend jamais la peine de conſiderer s'il y a de la raiſon & du ſens commun à ce qu'il dit, pourvû qu'il trouve quelque agréement dans l'expreſſion ; & la moindre lueur luy ſuffit pour triompher & pour inſulter à ſon adverſaire, comme s'il l'avoit convaincu par les preuves les plus évidentes.

En quelque temps que M. Claude eut tiré ces étranges conſequences, elles ne pouvoient paſſer que pour ridicules, puiſqu'il eſt toûjours ſans apparence de faire paſſer un particulier pour l'Egliſe Romaine. Mais la circonſtance du temps auquel il a publié cette preface, en fait voir encore davantage l'abſurdité. Car elle a juſtement paru dans un temps où non ſeulement tout le monde ſçavoit que ce livre avoit eſté lû & approuvé par pluſieurs Eveſques & Docteurs ; mais où perſonne ne doutoit plus que l'on n'en obtint facilement le privilege, & où il eſtoit meſme preſque à demy imprimé par l'ordre d'un illuſtre Archeveſque, qui avoit deſſein de le donner à ſon dioceſe, & qui a trouvé plus à propos depuis que l'on l'offriſt à toute l'Egliſe. Si M. Claude a ignoré cette derniere circonſtance, il n'a pû ignorer les autres. Et c'eſt neanmoins cette conjoncture qu'il a choiſie pour inſulter à l'Auteur de cette réponſe, & pour le traiter d'auteur deſavoüé par l'Egliſe, ſans apprehender de donner lieu par un ſi étrange contre-temps, de juger qu'il a eſté tellement attaché à quelques petites railleries qu'il a trouvées fort agreables, & dont tout le monde ne juge pas de meſme, que

quoiqu'il vist qu'elles estoient absolument sans fondement, & s'il ne s'est pû resoudre à les supprimer. CHAP. XI.

Cét endroit de M. Claude pourroit encore donner lieu de remarquer que quelque naturel qu'il ait pour l'éloquence, il n'en a pas neanmoins une bonne idée.

Tout l'ornement de ce lieu ne consiste que dans quelques ironies. Or cette figure est d'elle-mesme si commune, qu'une personne des plus intelligentes dans cét art qui ait peut-estre jamais esté, ne la pouvoit souffrir dans aucun écrit. Il disoit que c'estoit une figure basse & maligne, qui donnoit une méchante idée de celuy qui s'en servoit, & qui au lieu de le faire aimer, à quoy doit tendre la veritable éloquence, portoit au contraire à le haïr, & à s'en défier comme d'un homme moqueur & qui cache son venin.

Mais pour n'astreindre pas M. Claude à des regles si severes, il est certain au moins que les ironies ne sont pas supportables lorsqu'elles n'ont point de fondement, & que l'on tourne en raillerie des choses qui ne sont point ridicules.

Si l'on avoit publié, par exemple, que l'on établissoit *de hautes esperances sur la réponse* au livre de M. Claude; si l'on l'avoit traitée *d'incomparable*; si l'on avoit qualifié soy-mesme ce que l'on a dit de la methode de prescription & de discussion, du titre de *nouvelles & admirables methodes*, peut-estre que M. Claude seroit excusable de tourner ces choses en railleries, aprés avoir montré que l'on les auroit relevées avec excés: mais il ne l'est nullement de vouloir donner sans sujet & sans raison un air ridicule à des choses qu'il témoigne n'avoir point encore vuës, & où l'on ne se sert d'aucun de ces termes.

Qu'est-ce qu'il y a de mesme de ridicule dans la petite traverse qu'on a suscitée à cét ouvrage, & qui luy puisse donner lieu de s'en mocquer? S'il approuve cette traverse, il témoigne qu'il est bien peu équitable; & s'il prend sujet d'une chose qu'il n'approuve pas, de se mocquer de ceux qui l'ont soufferte, il fait encore paroistre plus de malignité & plus d'injustice. De sorte que de quelque maniere qu'on prenne cét endroit, il est d'un tres-mauvais caractere, & tres-contraire à l'honnesteté.

Les autres railleries que M. Claude fait dans sa preface, des auteurs de la Réponse à son livre, ne sont pas mieux fondées. Jamais personne ne trouva mauvais que l'on mist un ouvrage que l'on desire faire imprimer, entre les mains de ceux qui le doivent approuver, ny que l'on l'ait fait voir à ses amis; & personne n'exigea jamais aussi que l'on le montrast à ses adversaires pour leur donner lieu de le décrier avant mesme qu'il fust publié. M. Claude en use ainsi dans ses ouvrages. Il les communique à qui il luy plaist; & l'on n'a jamais eu la pensée de trouver à redire de ce que nous ne les voyons qu'avec le commun du monde. Cependant il ne veut pas qu'il soit permis à ceux qui ont répondu à son livre d'en user de mesme; & cela luy suffit pour en faire le sujet d'une ironie. *Quand il s'agit*, dit-il, *des écrits de Port-Royal, j'apprens qu'il faut distinguer deux temps, celuy*

CHAP. XI *de la manifestation. Le temps du mystere est destiné pour preparer les esprits, pour gagner les suffrages, pour en donner au peuple une grande idée par anticipation, & en un mot pour mettre les choses en estat de faire beaucoup de bruit dans le monde quand le temps de la manifestation sera venu. Pendant tout ce temps de mystere, il n'y a que les initiez qui soient admis à la lecture de ces incomparables ouvrages; les infideles & les catechumenes en sont exclus, & l'on prend tous les soins imaginables de les empescher d'y penetrer. Ainsi je n'ay garde de prétendre à un privilege dont je ne suis pas digne. Il faut laisser couler ce premier temps, & attendre l'autre tranquillement.*

C'est ainsi que le desir d'écrire d'une maniere enjoüée, fait oublier à M. Claude de quelle maniere les hommes vivent, & luy fait prendre pour un mystere la conduite du monde la plus commune & la plus legitime. Il ne supose pas la matiere de ses railleries & de ses plaintes, il la fait luy-mesme; & quand la nature & la coutume y repugnent, il change par son imagination la nature & la coutume. Ce ne fut jamais un mystere de ne communiquer pas par avance un ouvrage que l'on veut faire imprimer, à une partie qui desire le décrier. Mais M. Claude avoit besoin pour faire une pointe, que c'en fust un, afin de *distinguer deux temps dans la conduite de ces Messieurs; l'un de mystere, l'autre de manifestation.* C'en sera donc un malgré la raison & le sens commun. Et comme ce defaut vient d'un vice general, qui est, qu'il n'a nul égard à la verité dans tout ce qu'il dit, il ne devient pas plus raisonnable en changeant de stile & en quittant l'ironie pour former expressément des plaintes contre les Ecrivains de Port-Royal, comme on le peut juger par celles-cy.

Ie ne sçay, dit-il, *si je puis me promettre de ne trouver rien que de civil dans leur Réponse, ou si je n'y verray point ce caractere d'aigreur & de passion envenimée, qui a jusques icy paru dans tous les écrits de ces Messieurs à nostre égard. N'est-ce pas une chose étonnante que des gens qui d'ailleurs sont si éclairez & si prudens pechent à tous momens contre la verité, contre la justice & mesme contre l'honnesteté publique, par la seule crainte d'estre soupçonnez de favoriser le Calvinisme? Si ce soupçon est mal fondé, à quoy bon cette aversion affectée qui paroist à tout propos sans sujet & sans occasion? Car apres tout, le monde sçait que nous nous tenons autant qu'il nous est possible à l'écart, sans entrer dans leurs démêlez; & cependant ils seroient bien marris d'avoir fait une Preface sur leur traduction du Nouveau Testament, ou de s'estre defendus contre les sermons du Pere Meinbourg, ou d'avoir écrit contre l'ordonnance de Monsieur l'Archevesque de Paris, ou d'avoir répondu à Monsieur l'Archevesque d'Ambrun; en un mot, d'avoir mis au jour presque aucun de leurs ouvrages, jusqu'aux Logiques & aux Grammaires, sans y faire voir au public quelque trait d'animosité contre nous. Il semble que nous ne soyons faits que pour leur servir de phantôme, afin de faire illusion au peuple. En verité cette conduite est sujette à de méchantes explications. Car quand une*

femme affecte de médire d'un homme en toute rencontre, & de le faire toûjours entrer par force dans ſes diſcours, ſans ſuite, ſans liaiſon, ſans neceſſité, on a aſſez de penchant à juger qu'il y a du myſtere dans ce procedé, ſur tout, ſi le monde en a parlé, comme il a parlé de nous & de ces Meſſieurs. CHAP. XI.

Et pour montrer qu'il n'imite pas ce caractere qu'il attribuë aux Ecrivains de Port-Royal, *il proteſte qu'il ne ſe ſervira pas du meſme ſtile pour les repouſſer, parceque la charité chreſtienne le luy deffend*; & il ſe rend témoignage à luy-meſme *qu'il en a uſé envers eux fort diſcretement, & qu'il ne s'en repent pas, puiſqu'un des caracteres Evangeliques eſt la douceur & la moderation.*

Et enſuite pour pratiquer cette moderation envers eux, il leur ſouhaitte *que pour attirer ſur eux la benediction de Dieu, ils vouluſſent ſe défaire de cette politique mondaine qui a toûjours eſté fatale à la Religion. Ie voudrois*, dit-il encore, *qu'ils traittaſſent leurs adverſaires avec moins d'aigreur, & que ſe contentant de combatre de bonne guerre les raiſons, ils épargnaſſent les perſonnes.* En un mot, *je voudrois qu'ils ne ſe propoſaſſent que la gloire de Dieu, & l'éclairciſſement de la verité.*

Il y a tant d'excés dans ce diſcours, que je ne puis les repreſenter autrement qu'en diſant qu'il ſemble que les principes de la morale de M. Claude ſoient: Qu'il ſuffit pour eſtre doux & charitable de ſe rendre témoignage à ſoy-meſme que l'on l'eſt, & qu'aprés cela il eſt permis d'outrager ceux contre qui on écrit par les plus noires calomnies.

Qu'il ſuffit pour convaincre ſes advetſaires d'aigreur & de violence, de politique mondaine, de bleſſer la verité, la juſtice, & la bien-ſeance, de les en accuſer ſans preuves.

Et enfin qu'il eſt permis de tirer avantage des plus atroces médiſances que l'on ait fait contre des perſonnes innocentes, quoique l'on en connoiſſe la fauſſeté; qu'on peut exciter à deſſein des ſoupçons injurieux, & tâcher de faire croire aux autres ce qu'on ne croit pas ſoy-meſme.

Car quel autre fondement M. Claude pourroit-il alleguer de tout ce qu'il avance en cét endroit? Quelles preuves a-t-il *de cette politique mondaine, de cette aigreur, de cette violence, de cette injuſtice, de ce defaut de bienſeance* dont il accuſe les autres? ſi ces reproches ſont veritables, j'avoüe que ce ſont des plaintes juſtes & legitimes; mais s'ils ſont ſans raiſon & ſans fondement, ce ſont autant d'outrages & de calomnies, principalement quand on s'en ſert, comme fait M. Claude pour inſpirer au monde la plus noire & la plus deteſtable de toutes les impoſtures. Ce ſont donc les preuves qui en feront le diſcernement, & ſur leſquelles on doit juger ſi c'eſt M. Claude qui a ſujet de ſe plaindre de nous, ou ſi c'eſt nous qui avons raiſon de nous plaindre de M. Claude.

Or ces preuves ſe reduiſent à ce diſcours: *On parle*, dit-il, *à tout propos contre les Calviniſtes dans des prefaces du Nouveau Teſtament, dans la refutation du P. Meinbourg: & l'on ne met au jour preſque aucun ouvrage juſques aux Logiques, & aux Grammaires, ſans y faire voir*

CHAP. X. *quelque trait d'animoſité contr'eux.* Mais en parle-t-on en tous ces lieux fauſſement & injuſtement ? C'eſt ce que M. Claude n'examine pas, & ce qu'il ne peut dire avec aucune apparence de raiſon. Car on le defie de faire voir qu'on ait parlé en aucun endroit des Calviniſtes d'une maniere contraire à la verité & à la juſtice. Il faut donc qu'il prétende que c'eſt un crime que d'en parler ſouvent quoique l'on en parle veritablement & juſtement, & que ce procedé ne peut venir que d'animoſité & de politique. Et c'eſt ce qui fait voir qu'il ne connoiſt guere ny les regles de l'équité, ny les ſentimens que la Religion inſpire à ceux qui y ſont fortement attachez.

S'il y faiſoit reflexion, il auroit facilement reconnu luy-meſme qu'on ne peut jamais juſtement accuſer un homme d'aigreur ou de politique, lorſqu'il ne fait que ſuivre exactement les principes de ſa Religion, & les mouvemens qu'ils doivent produire en luy. On peut bien l'accuſer d'avoir de faux principes, & une fauſſe Religion; mais on ne peut dire avec la moindre apparence, que ce ſoit ou la paſſion ou l'intereſt qui le domine & qui ſoit la regle de ſa conduite.

Or la diſpoſition où tous les vrais Catholiques doivent eſtre à l'égard des Calviniſtes, eſt de les conſiderer comme une ſecte ſeparée de l'Egliſe, dans laquelle il eſt impoſſible de faire ſon ſalut; qui enſeigne un grand nombre d'hereſies tres-juſtement condamnées, & qui renverſe les fondemens de la foy, de la morale, & de la diſcipline de l'Egliſe.

Ces opinions & ces ſentimens dont leur eſprit doit eſtre fortement perſuadé, doivent produire par neceſſité divers mouvemens dans leur cœur à l'égard & des Calviniſtes & des Catholiques.

Ils doivent regarder les Calviniſtes avec une compaſſion pleine de tendreſſe; & ſi leurs erreurs & leurs emportemens contre l'Egliſe de JESUS-CHRIST leur cauſent quelque indignation & quelque zele, leur miſere ſpirituelle doit les adoucir & leur donner un deſir ardent de les ſecourir, & de les preſerver du danger effroyable dans lequel la foy Catholique nous fait voir qu'ils ſont engagez.

Mais la meſme diſpoſition d'eſprit produit par neceſſité d'autres mouvemens à l'égard des Catholiques. Si elle les fait eſtimer heureux de ce qu'ils ſont dans la veritable foy & la veritable Egliſe; elle fait craindre pour eux qu'ils ne viennent à perdre le bonheur qu'ils poſſedent par le commerce qu'ils ont quelquefois avec les Calviniſtes; elle fait ſouhaitter que leur foy ſoit inébranlable, & elle porte à embraſſer tous les moyens capables de la fortifier & de l'affermir.

Il ne faut donc pas demander à ceux qui ſont dans cette diſpoſition, pourquoy ils parlent des Calviniſtes & de leurs erreurs, ſoit par occaſion, ou par deſſein; il ſeroit bien plus juſte de leur demander pourquoy ils en parlent ſi rarement. Ils parlent aux Calviniſtes de leurs erreurs, pour tâcher de les en retirer : ils en parlent aux Catholiques pour les en preſerver, pour leur faire connoiſtre le bonheur qu'ils poſſedent, & l'obligation qu'ils ont à Dieu; & ils ſe ſervent pour cela de toutes les occaſions qui ſe preſentent.

Il n'y a que ceux qui ſont peu ſenſibles à la Religion, & qui preferent une vaine complaiſance à l'intereſt du ſalut des ames, qui puiſſe trouver à redire à une conduite ſi charitable. Auſſi c'eſt celle que l'on peut remarquer dans tous les Saints Peres, & principalement dans S. Auguſtin. Car il n'a pas ſeulement combatu les adverſaires de l'Egliſe dans des traitez exprés, & en parlant à eux-meſmes; mais ils ménage toutes les occaſions qu'il peut dans les ſermons qu'il fait à ſon peuple, pour le fortifier contre leurs erreurs, & pour luy découvrir leurs égaremens. CHAP. XI.

Il arive ſeulement de la difference des mouvemens que cette diſpoſition d'eſprit leur inſpire, qu'ils parlent un peu differemment des meſmes choſes, ſelon les perſonnes à qui ils adreſſent leurs diſcours ou leurs écrits. Car en parlant aux Calviniſtes, le deſir qu'ils ont de les gagner les oblige d'épargner davantage leur delicateſſe, d'éviter ce qui les peut bleſſer; & ce ne doit eſtre jamais que par neceſſité & par contrainte qu'ils ſe ſervent de termes un peu forts: mais ils ont beaucoup plus de liberté en parlant aux Catholiques, parcequ'ils conviennent de principes & d'idées, & qu'ils peuvent & doivent proportionner leurs expreſſions aux impreſſions qu'ils connoiſſent dans ceux à qui ils parlent.

Ces regles eſtant fondées ſur les plus ſimples lumieres de l'equité & de la raiſon, ne peuvent eſtre deſaprouvées par les Calviniſtes tant ſoit peu raiſonnables. Et par conſequent ils ne peuvent s'offenſer legitimement de tout ce qui y eſt conforme, & qui n'en eſt qu'une ſuite.

Ils ne ſe plaindront donc jamais de ce qu'on a parlé d'eux en divers écrits, puiſque c'eſt un effet naturel de la charité qu'on leur doit auſſi-bien qu'aux Catholiques, ny de ce qu'on en a parlé plus librement dans des écrits adreſſez aux Catholiques, puiſque la vuë de leur diſpoſition donnoit cette liberté.

Ils ne ſe plaindront pas qu'on ait dit que leurs Miniſtres combattent le S. Sacrement de l'Euchariſtie; car ils verront bien qu'on ne pouvoit pas uſer d'un autre langage.

Ils ne ſe plaindront pas qu'on détourne les Catholiques de la lecture des livres de leurs Miniſtres; parcequ'ils ſçavent que les Catholiques eſtant attachez à leur doctrine par la creance qu'ils ont au témoignage de l'Egliſe, doivent juger qu'ils n'ont pas beſoin de ces examens que la foibleſſe de pluſieurs eſprits leur peut rendre dangereux. Et ils n'en concluront pas que les Calviniſtes doivent donc auſſi ſe diſpenſer de lire ceux des Catholiques; parce que la raiſon leur fait voir que ces examens ſont neceſſaires à ceux qui ſe rendent juges de la doctrine de l'Egliſe, & qui établiſſent leur foy ſur leur propre lumiere & ſur la recherche qu'ils prétendent avoir faite de la verité; & que par conſequent on a droit de leur demander qu'ils liſent toutes les pieces du procés dont ils s'établiſſent juges, & qu'ils ne forment pas leur deciſion ſur le rapport d'une des parties.

Que M. Claude applique ces regles à ces reproches & aux exemples odieux qu'il a choiſis par un deſſein dont la malignité eſt aſſez viſible,

CHAP. XI. & il reconnoistra luy-mesme que toutes ses plaintes sont injustes, & qu'au lieu de convaincre son adversaire par là, comme il le prétend, d'avoir blessé la verité, la justice & la bienseance, elles le convainquent luy-mesme de s'estre rendu coupable d'un tres-grand nombre de calomnies, & d'avoir fait paroistre un esprit envenimé de la maniere du monde la plus contraire à la bienseance. Car que ne pourroit-on point dire de cette étrange comparaison qu'il fait de ses adversaires, avec des femmes dereglées, qui affectent de médire de ceux qu'elles aiment pour couvrir leur passion? Comment M. Claude n'a-t-il point esté frapé du defaut de bienseance qu'il y avoit à mesler ces idées infames, dont l'Apostre deffend de parler, dans un livre qui a pour sujet les plus hautes matieres de la Theologie? Comment n'a-t-il point vû que cette comparaison toute honteuse qu'elle est, estoit entierement contraire au bon sens, puisque d'une-part ce seroit un jugement fort temeraire & fort criminel d'accuser une femme d'avoir de l'inclination pour un homme sans en avoir d'autre fondement, sinon qu'elle en parle mal en toute rencontre; & que de l'autre, quand ce soupçon mesme seroit legitime, la comparaison ne laisseroit pas d'estre ridicule. Car ce qui fait qu'une femme peut médire d'un homme, & avoir en mesme temps de l'inclination pour luy, est que ces médisances ne sont pas contraires à la fin qu'elle se propose. Mais il en est tout au contraire de ceux qui approuveroient les sentimens d'une secte. Car cette inclination les portant naturellement à desirer qu'elle fust approuvée par les autres, il n'y auroit rien de plus contraire à cette disposition, que de la décrier par ses paroles & par ses écrits.

Mais on n'a pas besoin, Dieu-mercy, de raisons pour se deffendre de ce soupçon injurieux, & je n'écris ceey que pour demander justice à Messieurs de la Religion prétenduë Reformée de la malignité de leur écrivain. Ils ne doivent pas souffrir, s'ils ont quelque sentiment d'équité, qu'on viole si ouvertement les plus communes regles de la justice & de l'honnesteté civile. Il ne luy a point esté permis de dire qu'il y a du mystere & de la politique dans nostre conduite, ny d'avancer que le monde a parlé d'eux & de nous. Deux ou trois écrivains emportez & qui ont esté couverts de confusion, ne sont point *le monde*, & ne donnent droit à personne de renouveller une calomnie detestable, & d'estre bien-aise de l imprimer dans l'esprit du monde. Ces finesses d'une malicieuse rhetorique qui couvrent le venin d'une médisance criminelle sous des termes ambigus, ne trompent personne, & n'empeschent p as qu'on ne voye & qu'on ne sente l'outrage que M. Claude nous a voulu faire. Mais la confusion en retombera sur luy. Il n'y aura point de personne équitable qui ne desapprouve son procedé, & qui n'admire sur tout son aveuglement d'avoir choisi justement le lieu où il fait paroistre le plus d'aigreur & le plus d'aversion, pour faire aux autres des leçons de charité, & pour faire l'éloge de sa moderation & de sa douceur.

Ce n'est pas le moyen que cette dispute se passe avec cette civilité qu'il prescrit aux autres, que de la pratiquer si mal luy-mesme; & c'est en partie pour

pour le détourner d'une conduite qui engage à ces éclairciſſemens faſcheux, que je me ſuis crû obligé de refuter cette preface. Quand il agira d'une autre maniere, il nous trouvera toûjours diſpoſez, non ſeulement à le ſuivre, mais à le ſurpaſſer en retenuë & en reſpect. Mais il ne faut pas qu'il prétende nous payer de certaines loüanges fades dont on n'a aucun beſoin, en meſme temps qu'il nous déchire par les médiſances les plus atroces, & qu'il tâche de nous piquer par les plus ſenſibles & les plus injuſtes railleries. Ce petit artifice eſt indigne de la ſincerité des gens d'honneur, & de l'importance de la cauſe qui fait noſtre different. On le conjure donc de ne continuer plus de s'en ſervir : & pour l'y engager plus efficacement, on a tâché de luy faire voir par experience qu'il n'eſt pas de grand uſage, & que pour un effet paſſager qu'il a d'abord contre ceux à l'égard de qui l'on s'en ſert, il en a un bien plus grand & bien plus durable contre ceux qui l'employent, lorſqu'ils ont eſté refutez. CHAP. XI.

CHAPITRE DERNIER.

CONCLVSION.

OUTRE cét avis qui ne regarde que la maniere d'écrire, j'en pourrois donner beaucoup d'autres à M. Claude, tant ſur l'ordre des matieres, que ſur le fonds. Mais je me contenteray preſentement d'un ſeul, qui eſt qu'il ne doit pas prétendre embarraſſer de nouveau ce que nous avons voulu démeſler en confondant l'examen des ſix premiers ſiecles avec la diſcuſſion de ceux qui ſont traitez dans ce livre, & en ſe plaignant de ce que l'on s'eſt diſpenſé de répondre expreſſément aux objections qu'il tire des auteurs de ce temps-là, & à quelques autres difficultez generales que l'on peut rapporter à quel temps l'on veut.

Il le feroit inutilement, puiſque l'on démeſleroit ſans peine ce qu'il auroit embroüillé ; & il le feroit ſans raiſon, puiſqu'il eſt clair que pour reconnoiſtre la ſolidité d'une preuve il faut l'examiner ſeparément & à fond avant que de paſſer à une autre, au lieu qu'en traitant les choſes imparfaitement, on ne fait que confondre tout ſans rien avancer.

On a prétendu que la preuve tirée de la Perpetuité de la foy de l'Egliſe catholique ſur l'Euchariſtie, & fondée ſur l'impoſſibilité du changement inſenſible dans la creance de ce myſtere, eſtoit deciſive & concluante. C'eſt le ſujet du premier traité, & de cette conteſtation particuliere. M. Claude avoit meſlé diverſes choſes dans ſes deux réponſes qui ne regardoient pas directement ce point. On les en a ſeparées dans cette replique, & l'on a eu droit & obligation de le faire. Ce ſeroit donc en vain qu'il ſe plaindroit qu'on ait omis de répondre à diverſes choſes, à moins qu'il ne prouve en meſme temps que ces omiſſions rendent la preuve, qu'on a entrepriſe, imparfaite & defectueuſe. Sans cela toutes ſes plaintes ſont vaines & frivo-

CHAP. XII. les; puiſque bien loin que ce ſoit un defaut de ſeparer de la diſpute la diſcuſſion des points qui ne ſont point neceſſaires à la preuve, que c'eſt une des premieres regles que le bon ſens preſcrit pour n'accabler pas l'eſprit des lecteurs par la multitude des matieres inutiles.

Il s'agit donc uniquement de ſçavoir ſi l'on a executé ce que l'on avoit entrepris, qui eſt de deffendre la methode & l'argument du Traité de la Perpetuité, c'eſt-a-dire ſi l'on a montré que les ſuppoſitions en eſtoient tres-veritables, & les conſequences tres-juſtes. Nous verrons enſuite ſi M. Claude aura dans les autres matieres, & principalement dans l'examen des Peres des ſix premiers ſiecles, les avantages qu'il ſe promet. Mais il eſt juſte qu'avant que d'y entrer il ſe declare nettement ſur ce premier point, & qu'il abandonne ou ſoutienne ce qu'il a avancé touchāt les Communions Orientales, & ſur ce changement univerſel de creance dans la matiere de l'Euchariſtie, que je prétens eſtre imaginaire & impoſſible, & qu'il ſoutient réel & poſſible. S'il prenoit le premier party en rendant gloire à la verité, il feroit une action de ſincerité qui luy ſeroit glorieuſe & devant Dieu & devant les hommes, & il auroit meſme plus de droit de demander aux Theologiens Catholiques l'examen des autres points. S'il prend le dernier, nous examinerons de bonne foy les preuves qu'il allegue-ra pour détruire les noſtres; & j'avoüe que je ſeray fort trompé s'il peut produire quelque choſe qui ait ſeulement quelque apparence, & qui merite d'eſtre refuté.

Mais ſi ſans faire ny l'un ny l'autre, & ſans répondre préciſément à ce livre-cy, il ſe jettoit à l'écart, & nous venoit propoſer froidement les argumens ordinaires des Miniſtres qui ſont hors le cercle où noſtre diſpute nous renferme, il ſuffiroit preſque de luy dire par avance qu'il témoigneroit en cela beaucoup de foibleſſe & peu de ſincerité, puiſqu'il paroiſtroit clairement que n'eſtant pas capable de reſiſter à la verité qui le preſſeroit, il ne ſeroit neanmoins ny aſſez humble ny aſſez ſincere pour l'embraſſer.

Nous avons donc droit d'attendre en repos cette réponſe à laquelle je pourrois déja donner un air ridicule, en la repreſentant par les termes dont quelques-uns de ſon party en ont parlé, & en faiſant une peinture de M. Claude la foudre à la main, *qui doit mettre en poudre en ſix lignes tous ſes adverſaires* : mais je n'aime pas à tirer avantage des ſottiſes de quelques particuliers, auſquelles il n'a peut-eſtre point de part.

Cependant je croy me pouvoir promettre que ceux qui auront lû cét ouvrage avec quelque ſoin ſeront pleinement perſuadez que l'on a entierement ſatisfait à tout ce qui regarde le differend particulier, qui eſt le ſujet de cette conteſtation.

J'avoüe qu'il reſte encore à examiner en détail les Peres des premiers ſiecles, & tout ce que M. Claude avance dans ſon livre qui eſt lié avec cét examen, comme ce qu'il dit ſur les metaphores : mais cette diſcuſſion eſt toute d'un autre genre que celle qui eſt contenuë dans ce volume-cy, &

elle eſt entierement ſeparée de noſtre premiere diſpute, puiſqu'elle appartient à une autre methode, comme nous l'avons montré. Ainſi comme elle ne regarde pas plus le Traité de la Perpetuité que les autres ouvrages des Catholiques ſur l'Euchariſtie, l'engagement que nous avons à refuter ce que M. Claude a dit ſur ce ſujet, nous eſt commun à tous les autres Theologiens. Auſſi nous voyons que pluſieurs perſonnes ſe ſont haſtées dé-ja de prendre part à cette diſpute, & qu'en laiſſant à l'Auteur de la Perpetuité à démeſler ce qui le regarde en particulier, ils ont crû ſe pouvoir charger de la deffenſe de la cauſe commune de l'Egliſe. CHAP. XII.

Tant s'en faut que je leur veüille diſputer ce droit, que je les exhorte de tout mon cœur de continuer. Leur victoire ſera la noſtre. Et ne conſiderant dans tout cecy que l'avantage de l'Egliſe, il ne nous importe de quels inſtrumens il plaira à Dieu de ſe ſervir. Et ainſi on ne nous verra jamais rabaiſſer le prix des ouvrages de ceux qui ſe ſignaleront dans cette guerre ſpirituelle, ny tâcher par des voyes obliques de diminuer la reputation du fruit qu'ils auront produit.

Le Pere Noüet & ceux de ſa Compagnie ſont d'autant plus obligez à pourſuivre l'entrepriſe qu'ils ont faite de ſoutenir la cauſe commune de l'Egliſe, qu'ils ont en quelque ſorte changé la face de cette diſpute, puiſqu'au lieu d'un aſſez petit nombre de matieres qui reſtoient à examiner dans le premier livre de M. Claude, & qui eſtant imparfaitement traitées, n'obligeoient pas à de ſi longues diſcuſſions, on ſera contraint maintenant d'avoir peu d'égard à ce qu'il a dit dans ce premier livre, & de s'attacher particulierement au ſecond dans lequel il répond à ce Pere, parcequ'il y traite les meſmes choſes avec plus d'étenduë & d'exactitude qu'il n'avoit fait dans ſa réponſe à la Perpetuité.

C'eſt donc maintenant de ces Peres qu'on a ſujet d'attendre la refutation de ce livre; puiſqu'ils y ſont engagez en particulier, & pour ne leur envier pas cette gloire on leur laiſſera tout le temps neceſſaire pour le détruire. Ce n'eſt pas qu'on ne croye auſſi avoir droit d'y contribuer ce que l'on pourra, & l'on eſt encore dans la reſolution de le faire autant qu'il plaira à Dieu de nous en donner les moyens: mais c'eſt que les vuës que l'on a pour cette réponſe, ſi Dieu permet que l'on y travaille, donneront lieu à tous ceux qui ſe voudront haſter, de la prévenir.

Car comme on ne la croit pas d'une neceſſité ſi abſoluë ny ſi preſſante, & que les autres ouvrages que les Catholiques ont déja faits ſur cette matiere, & meſme la ſimple lecture des paſſages des Peres ſuffit pour faire connoiſtre aux eſprits équitables l'avantage de la cauſe de l'Egliſe; on eſt perſuadé que pour travailler de nouveau avec fruit ſur ce ſujet, il y faut emlpoyer beaucoup de temps & beaucoup de meditations, afin de ne copier pas inutilement ce que l'on pourroit lire dans M. le Cardinal du Perron.

C'eſt la diſpoſition avec laquelle on a deſſein de s'appliquer à ce travail, ſi Dieu en donne le temps & la force. Mais cependant on croit avoir renfermé dans ce livre-cy des éclairciſſemens ſuffiſans pour ſatisfaire les eſprits

CHAP. XII. ſinceres & équitables, & pour les mettre en eſtat d'attendre ſans impatience un autre volume.

Je ne veux pas deſeſperer que M. Claude ne ſoit de ce nombre : & je me croy obligé de demander à Dieu pour luy cette grace, ſans y prendre d'autre part que celle que la charité oblige de prendre dans le ſalut de nos freres, & ſans prétendre en tirer aucun avantage ſur luy. Mais je l'eſpere encore plus de ceux qui ſont unis avec luy, & qui n'ayant point de part aux paſſions particulieres qui ont pû ſe gliſſer dans cette conteſtation, ſont plus en eſtat d'en juger équitablement. C'eſt pourquoy je ne puis m'empeſcher en finiſſant cét ouvrage de leur propoſer encore une conſideration qui me ſemble propre pour les faire mieux entrer dans l'eſprit de la methode que nous y avons ſuivie, & pour leur en faire mieux connoiſtre l'utilité.

On a ſuffiſamment prouvé dans le premier livre qu'il n'y auroit que l'évidence & la certitude, que l'on prétendroit avoir des dogmes conteſtez, qui puſt ſervir d'un pretexte, je ne dis pas juſte, car il n'y en peut avoir ; mais vraiſemblable, pour condamner la doctrine de l'Egliſe catholique, & pour ſe joindre à une autre ſocieté ; c'eſt-a-dire qu'il faudroit au moins croire que l'on connoiſt évidemment les erreurs de l'Egliſe que l'on abandonneroit, & la pureté de la foy de la ſocieté à laquelle on s'uniroit. Et l'on ne peut avec la moindre apparence preſumer d'avoir cette certitude qu'aprés un examen particulier de tous les points qui ſont en queſtion avec les ſocietez que l'on abandonne, & une recherche exacte de la verité des dogmes de la ſocieté que l'on embraſſe.

Cependant ſi l'on veut agir ſincerement, on doit reconnoiſtre que cét examen, qui eſt la ſeule voye de parvenir à cette certitude, eſt incapable d'en produire une qui ſoit effective & veritable. Je ne m'arreſte pas preſentement aux difficultez infinies qu'il enferme, & à l'impuiſſance où tous les ſimples ſont de le faire. Mais je dis ſeulement que quelque exact que l'on le ſuppoſe, il ne peut pas toûjours conſiſter dans une application actuelle aux preuves des opinions qu'on examine ; mais qu'il faut neceſſairement que quand la matiere a divers points, toute l'aſſurance qu'il produit ſe reduiſe à un ſouvenir qui nous reſte, que quand on a examiné telle & telle opinion, on l'a jugée certaine & indubitable. Or quoique les hommes qui abuſent des mots comme il leur plaiſt, attribuënt ſouvent la certitude à toutes ces deux ſortes de connoiſſances, il y a neanmoins une extrême difference entre l'une & l'autre. Car la certitude qui naiſt de l'application preſente aux preuves, eſt vive & penetrante ; elle s'empare de l'eſprit ; elle étouffe les doutes ; & ſi par quelques reflexions ſpeculatives ſur la capacité generale qu'on a de ſe tromper, ils ne laiſſent pas de s'élever, elle ne permet pas qu'ils entrent bien avant dans l'eſprit & qu'ils diminuënt ſon aſſurance.

Mais quand cette prétenduë certitude n'eſt fondée que ſur un ſouvenir confus, qu'aprés avoir examiné certaines opinions on les a trouvé veritables, cette évidence eſt merveilleuſement ſombre ; elle n'a plus la

meſme force pour étouffer les doutes; elle permet qu'ils s'emparent de l'eſprit, & elle n'empeſche pas qu'il ne s'ébranle en ſe voyant meſlé & confondu avec une infinité d'eſprits qui ſe trompent, & qui s'imaginent avoir autrefois conceu clairement ce qu'ils n'ont jamais conceu. CHAP. XII.

Cette évidence eſt donc toûjours foible & obſcure, & c'eſt à tort qu'elle porte le nom d'évidence. Ainſi elle peut facilement eſtre ſurmontée par une évidence plus forte, à moins qu'elle ne ſoit ſoutenuë par une opiniaſtreté qui vienne du cœur. Cependant il faut que ces Meſſieurs avoüent que l'évidence prétenduë qu'ils s'attribuënt des dogmes de leur ſocieté, & des erreurs de l'Egliſe Catholique & des autres ſocietez qu'ils condamnent, ne peut eſtre que de ce dernier genre. Il eſt impoſſible qu'ils ayent préſentes les raiſons qui les ont perſuadez de tous les articles de leur creance, & les réponſes à toutes les difficultez que l'on y oppoſe. Ce n'eſt tout au plus dans les plus habiles d'entr'eux qu'une certitude de memoire, qui leur fait croire qu'ils ne ſe ſont point trompez dans l'examen qu'ils ont fait de ces articles, & qui les laiſſe dans cette juſte crainte qu'ils ne ſoient du nombre de tant de perſonnes trompées qui ſont perſuadez comme eux qu'ils ont trouvé la verité par leurs examens, & qui cependant n'ont trouvé que des erreurs & des hereſies.

Cette conſideration fait voir combien l'aſſurance que les Calviniſtes peuvent avoir de leur foy, eſt differente de celle que les Catholiques en ont par leur ſeule lumiere qui les fait ſoumettre à l'autorité infaillible de l'Egliſe. Car cét article reüniſſant tous les autres, la meſme évidence qui leur découvre la verité de ce point, leur découvre en meſme temps celle de tous les autres, parceque la liaiſon qu'ils ont avec cét article eſt évidente. Il eſt clair que l'Egliſe enſeigne tous les articles de la foy que l'on propoſe aux Catholiques; & l'autorité de cette Egliſe eſt évidente. Les preuves qui nous en perſuadent, ſont en quelque ſorte toûjours preſentes à l'eſprit; parce que les marques qui font diſtinguer l'Egliſe Catholique des autres ſocietez, ſont vives & ſenſibles, & que l'impuiſſance où l'on eſt de trouver la verité ſans cette autorité ſe fait continuellement ſentir.

On peut donc dire que les Catholiques peuvent toûjours avoir à l'égard de leur foy cette certitude vive & veritable, que l'application actuelle aux raiſons qui nous perſuadent eſt ſeule capable de produire; & qu'au contraire les prétendus reformez ne la peuvent jamais avoir, parceque ce jugement dernier, par lequel ils prefereroient une ſocieté à une autre, dépendra toûjours d'une diſcuſſion dont ils n'auroient qu'une memoire aſſez confuſe, & qu'ils ſe ſouviendroient plutoſt d'avoir eu cette certitude, qu'ils ne l'auroient effectivement.

Or ce que l'on peut dire à l'avantage de cette certitude, que les Catholiques ont de la verité de tous leurs dogmes par la creance qu'ils ont à l'Egliſe, ſur celle que les Calviniſtes peuvent avoir par leur examen, ſe peut dire à proportion de celle que l'on peut tirer de cét ouvrage, pour s'aſſurer de la verité de la doctrine Catholique, en la comparant avec la fauſſe

CHAP. XII. évidence que quelques Calviniſtes feignent d'avoir, que les Peres des ſix premiers ſiecles ſont pour eux.

Nous avons fait voir dans le premier livre combien les Proteſtans plus moderez & anciens & modernes ſont éloignez de parler ce langage. Mais quelque hardieſſe que l'on ſuppoſe dans les plus opiniaſtres; ils ne peuvent au moins nier que ce jugement, par lequel ils s'aſſurent que les Peres ſont pour eux, ne ſoit pour l'ordinaire fondé ſur une memoire aſſez confuſe. L'eſprit humain eſt trop étroit & trop borné pour pouvoir comprendre tant de choſes à la fois. L'examen d'un paſſage fait ſouvent oublier l'autre, & l'on ne ſe ſouvient preſque d'autre choſe, ſinon que l'on l'a examiné autrefois. De plus comme il y en a de favorables & de contraires en apparence aux deux parties, il y a toûjours lieu de douter ſi ce jugement dernier que l'on forme, par lequel on ſe détermine à juger en faveur de l'un, n'eſt point plutoſt l'effet d'une application plus grande aux raiſons de celuy que l'on prefere, que de l'avantage réel de ces raiſons & de ces preuves au deſſus de celles que l'on rejette.

Mais il n'en eſt pas de meſme de l'évidence que peut produire ce traité de la Perpetuité. C'eſt une évidence toûjours preſente, & qui ſe ſent par une application actuelle. L'eſprit eſt aſſez étendu pour la ſentir toute entiere, & pour ſe repreſenter toutes les ſocietez chreſtiennes unies depuis mille ans dans la confeſſion de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation, ſans qu'il y ait aucune apparence de changement. La memoire y entre peu, & elle ne fournit que des faits certains, qui ne peuvent eſtre raiſonnablement conteſtez. L'eſprit ſe porte d'abord aux conſequences, & une ſeule vuë d'eſprit les découvre toutes.

C'eſt pourquoy au lieu que ces prétenduës aſſurances que l'on tire des paſſages, diminuënt à proportion que la memoire en diminuë, & ne peuvent guere ſubſiſter que dans ceux qui ſont dans un exercice actuel de ces diſputes; celle que l'on peut tirer de ce traité n'eſt point ſujette à la diminution de l'oubly. On en retiendra toûjours aſſez pour laiſſer la preuve dans ſa force, & pour perſuader pleinement l'eſprit, parceque le principe eſtant une fois ouvert, toutes les conſequences ſe découvrent naturellement.

C'eſt pour cette raiſon qu'on peut dire qu'il eſt avantageux aux Catholiques auſſi-bien qu'aux pretendus reformez; & que s'il peut tirer les uns de l'erreur, il eſt tres-propre à affermir les autres dans la veritable foy. Car encore que l'autorité de l'Egliſe qui aſſure ſes enfans de la verité de ce qu'elle enſeigne de ce myſtere leur doive ſuffire; neanmoins Dieu veut bien qu'ils fortifient cette aſſurance par certaines preuves, qui arreſtent l'impreſſion des doutes que la raiſon humaine, ou quelques paſſages écartez des Peres ſeroient capables d'exciter. Or quel moyen plus propre pour les étouffer que de conſiderer tout d'une vuë tous les Chreſtiens du monde ſans concert, ſans union, confeſſant & adorant le corps de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie, ſans qu'il paroiſſe aucune ouverture par où cette opinion puiſſe eſtre entrée. Qui ne ſuccomberoit ſous le poids de

cette authorité; & qui pourroit auoir une preſomption aſſez déraiſonnable pour croire que tous les Chreſtiens ayent eſté dans l'erreur ſur ce point, & que l'on entend mieux les paroles des Peres, que ceux meſmes qui en ont eſté les diſciples? CHAP. XII.

Comment aprés cela pourroit-on s'arreſter à de vains raiſonnemens, par leſquels on prétend donner d'autres ſens aux paroles de JESUS-CHRIST & des ſaints Peres, lorſqu'on les voit démentis par toute la terre? Quelle difficulté peut-on trouver à ſe ſoumettre à cette foy, nonobſtant les impoſſibilitez apparentes que la raiſon y apperçoit, lorſque l'on voit que ces impoſſibilitez n'ont point empeſché tous les Chreſtiens du monde de s'y ſoumettre?

Voilà la maniere dont les ſimples fideles ſe doivent ſervir de ce qu'ils liront dans ce livre pour s'attacher plus fermement à l'autorité de l'Egliſe, & pour rejetter tout ce qui les en pourroit détourner. Et c'eſt auſſi une des principales fins que je me ſuis propoſées en travaillant à cette ouvrage, & ainſi je ne le puis mieux finir qu'en empruntant & en imitant les paroles d'un grand Saint, pour m'addreſſer à l'Egliſe meſme à qui je l'ay conſacré, & à ceux de ſes enfans qui eſtant foibles & peu éclairez dans la connoiſſance de ce myſtere, peuvent avoir beſoin de ce ſoutien que j'ay taſché de leur procurer: *Qu'il me ſoit donc permis, ô Egliſe catholique, veritable épouſe du* CHRIST *veritable, de vous parler ſelon la petiteſſe de mes lumieres, moy qui ſuis un des moindres de vos ſerviteurs, & l'un des plus petits de vos enfans, Que les vaines promeſſes que vous font ceux qui ſe ſont ſeparez de vous, de prouver avec évidence la verité* de leurs dogmes ſoit par les Peres, ſoit par l'Ecriture, *ne vous trompent point. Vous ſeule la poſſedez, & dans les inſtructions communes & faciles que vous donnez aux petits comme un lait dont leur foibleſſe a beſoin, & dans les inſtruction plus hautes dont vous nourriſſez les forts comme d'une viande ſolide. Toutes ces ſectes n'ont que le nom & la promeſſe de la verité, mais ils ne peuvent avoir la verité meſme.* *S. Auguſt. contra Fauſtum l. 15. c. 3.*

Il eſt vray que vous n'avez rien à craindre pour ceux de vos enfans qui ſont plus forts & mieux inſtruits dans la ſcience de Dieu. Mais ſouffrez que je m'addreſſe aux plus petits d'entr'eux, qui ſont mes freres & mes maîtres, dont vous ſoutenez la foibleſſe par voſtre charité, & que vous nourriſſez encore de voſtre lait, vous qui eſtes vierge ſans eſtre ſterile, & mere ſans corruption. Ce ſont ces foibles que je conjure de n'écouter point les vains diſcours qu'une curioſité profane fait ſur le plus auguſte de nos myſteres; *mais d'anathematiſer ſur l'heure tout ce qu'on leur dira de contraire à ce qu'ils ont appris dans voſtre ſein: Qu'ils ſe gardent bien de quitter* le corps veritable de *leur Seigneur* qui reſide dans l'Euchariſtie conformément à la verité de ſes paroles, & *qui renferme tous les treſors de la ſageſſe & de la ſcience de Dieu, & l'abondance de cette douceur ineffable qu'il a reſervée pour ceux qui le craignent: Qu'ils n'attendent pas la verité de ceux qui font* JESUS-CHRIST *meſme trompeur*, en nous voulant perſuader qu'il ne nous a donné qu'une vaine image, lorſque ſes

CHAP. XII. paroles ont fait croire à toute la terre qu'il leur donnoit la verité de ſon corps. Que ſi neanmoins ces voix malignes & trompeuſes faiſoient quelque impreſſion ſur leur eſprit, qu'ils ſe jettent incontinent comme dans un refuge aſſuré, dans cette foule innombrable de Chreſtiens de toute la terre & de tous les ſiecles qui ont adoré JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie, & ils verront tout d'un coup diſparoiſtre ces doutes & ces nuages, n'eſtant pas poſſible qu'ils puiſſent preferer leur propre lumiere à ce conſentement de tous les Chreſtiens du monde dans la doctrine de l'Egliſe Catholique, que l'on a taſché de leur remettre devant les yeux dans tout cét ouvrage.

LIVRE DOUZIE'ME.

CONTENANT DEUX DISSERTATIONS SUR LE sujet de Iean Scot & de Bertram, avec divers Actes qui font voir la créance des Egliſes Orientales.

AVERTISSEMENT.

LE deſir de ne détourner pas l'eſprit des Lecteurs, ou par des diſcuſſions non neceſſaires, ou par des actes & des pieces trop longues, m'ayant porté à reſerver toutes les choſes de ce genre au 12. Livre qui en ſera le recueil, je feray ſeulement icy un dénombrement de ce qu'il contient.

Le premier écrit eſt une diſſertation ſur le ſujet de Iean Scot, dont le principal but eſt de montrer qu'il eſt Auteur du Livre du Corps & du Sang du Seigneur, qui eſt imprimé ſous le nom de Bertram. Cette penſée eſtoit venuë premierement à M. de Marca; mais l'Auteur de cette diſſertation l'établit beaucoup plus fortement qu'il n'avoit fait, & la rend tellement vray-ſemblable qu'elle approche preſque de la certitude. Il traite auſſy divers autres points dans leſquels il détruit pluſieurs faux faits que M. Claude avoit alleguez touchant ce Iean Scot. On ne ſçait rien de l'Auteur de cette diſſertation, ſinon qu'il eſt Religieux de ſainte Geneviéve, ſa modeſtie l'ayant porté à cacher le reſte.

La 2. Diſſertation contient un examen particulier du Livre de Bertram, & l'on y a eu pour but de prouver que ce n'eſtoit pas ſans raiſon que l'Auteur de la Perpetuité avoit avancé touchant cet Auteur, qu'on peut ſoutenir pour le moins avec autant d'apparence que Bertram eſtoit dans la créance commune de l'Egliſe Catholique, que les Miniſtres ſoutiennent qu'il y eſtoit contraire. *Mais comme j'ay toujours fait profeſſion d'une exacte ſincerité, & que j'eſtime que ce ſeroit la bleſſer d'aſſeurer poſitivement des choſes qui me paroiſtroient tant ſoit peu douteuſes; je n'ay rien voulu decider abſolument touchant les ſentimens de cet Auteur. & je me ſuis contenté de refuter les deciſions temeraires de M. Claude. Le reſte n'eſt plus qu'un ramas de diverſes pieces qui ſont diſpoſées en cet ordre.*

La premiere eſt un extrait aſſez long d'un livre d'un Religieux du Mont Athos nommé Agapius dont il eſt parlé dans le 4. Livre. Ce Livre eſt intitulé le ſalut des Pecheurs ἀμαρτωλῶν σωτηρία. *Il eſt écrit en Grec vulgaire, & n'eſt point traduit comme je croy, quoiqu'il meritaſt de l'eſtre.*

La ſeconde eſt l'écrit d'un Seigneur Moldave appellé le Baron de Spadari. Ie l'ay en Grec & en Latin, parce qu'il a voulu le faire en ces deux Langues: mais comme le Latin n'eſt pas moins original que le Grec, on s'eſt contenté de le faire imprimer en Latin.

La troiſiéme eſt une profeſſion de Foy des Grecs du Patriarchat d'Antioche, qui a eſté envoyée à M. Piquet cy-devant Conſul à Alep par M. Baron, qui exerce cette charge pour les François & les Hollandois, & qui y protege avec beaucoup de zele la Religion Catholique.

On verra par un acte de M. Iannon Preſtre, & grand Obediantier de l'Egliſe S. Iuſt à Lyon, inſeré à la fin de ce Livre, que l'Original de cette Profeſſion de Foy eſt preſentement au Monaſtere de S. Germain des-Prez où elle a eſté miſe en depoſt.

La quatriéme eſt une Lettre Latine de M. Olearius Bibliotecaire du Duc de Holſtein pour ſoutenir ce qu'il avoit dit de la créance des Moſcovites touchant la Tranſubſtantiation, dans ſon voyage de Moſcovie & de Perſe.

La cinquiéme contient les queſtions propoſées touchant l'Euchariſtie par le ſieur de Lilienthal Reſident de la Couronne de Suede auprés du grand Duc de Moſcovie au Metropolitain de Gaza logé à Moſcou dans le Palais même du grand Duc, avec quelques lettres dudit ſieur de Lilienthal au grand Chancelier de Suede, écrites pendant que l'Archevêque de Gaza travailloit à ſa Réponſe.

La ſixiéme eſt la Réponſe de cet Archevêque de Gaza dont il eſt parlé dans le cinquiéme Livre.

La ſeptiéme eſt un petit extrait du Livre d'un Grec moderne qui eſtoit à la fin de l'écrit de l'Archevêque de Gaza, mais d'une autre main, & apparemment de celle de quelques Suedois.

La huictiéme eſt un extrait d'un ſynode tenu en l'iſle de Chypre en cette année 1668. dont l'origi-

nal Grec en a eſté envoyé par l'ordre de M. Piquet au R. Pere General de la congregation de S. Maur pour eſtre mis en dépoſt dans la Bibliotheque de S. Germain des-Prez.

La neufiéme eſt un recit de ce que les Moſcovites qui ont paſſé depuis peu à Paris à la ſuitte de l'Ambaſſadeur, ont dit en preſence de M. l'Archevêque de Sens, & de pluſieurs perſonnes.

La dixiéme eſt la traduction d'une atteſtation des mêmes Moſcovites faite par leur interprete Religieux de S. Dominique, & dont l'original écrit en Eſclavon a eſté mis entre les mains des Religieux de ſaint Germain des-Prez par M. l'Archevêque de Sens.

La onziéme eſt une atteſtation d'un Evêque Armenien reſident à Rome touchant la creance des Armeniens ſur l'Euchariſtie.

La douziéme eſt une atteſtation d'un autre Evêque Armenien, qui eſt preſentement à Amſterdam.

La treiziéme eſt une réponſe plus ample du même Evêque Armenien ſur pluſieurs articles qui luy avoient eſté propoſez.

La quatorſiéme eſt un extrait de la Liturgie Armenienne donnée par le même Evêque.

La quinziéme eſt une réponſe du même Evêque Armenien à quelques queſtions, qui luy furent propoſées touchant l'eſtat & la diſcipline de l'Egliſe d'Armenie.

La ſeiziéme eſt un recit des ceremonies que les Armeniens obſervent à la Meſſe, dreſſé par une perſonne de condition, qui y aſſiſta à Amſterdam.

La dix-ſeptiéme eſt une atteſtation du Patriarche d'Armenie reſidant à Alep & de pluſieurs autres Evêques & Eccleſiaſtiques Armeniens touchant leur creance ſur l'Euchariſtie, & quelques autre articles. Elle a eſté envoyée par M. Piquet, & l'original en eſt entre les mains des Religieux Benedictins de ſaint Germain des-Prez.

La dix-huictiéme eſt une atteſtation des Syriens ou Iacobites de la même ville d'Alep, qui a eſté auſſy procurée par les ſoins du même M. Piquet, & qui a eſté miſe en ſuite dans la bibliotheque du même Monaſtere de ſaint Germain des-Prez.

La dix-neufviéme eſt une Lettre de M. Piquet ſur la qualité des témoins, qui ont ſigné les mêmes atteſtations precedentes.

La vingtiéme eſt l'acte de M. Iannon, par lequel il declare qu'il a mis les originaux de ces atteſtations entre les mains des Religieux cy-deſſus nommez.

PREMIERE DISSERTATION
sur le sujet de Iean Scot.

ARTICLE PREMIER.

Que Iean Scot Erigene est auteur du dialogue DES NATURES.

L'ON conserve dans la Bibliotheque de Saint Germain des-Prez deux anciens manuscrits, qui contiennent cinq livres en forme de dialogue, intitulez, περὶ φύσεων c'est à dire *des natures*. L'Auteur dés le commencement les divise en quatre especes.

En celle qui crée, & n'est point creée:
En celle qui crée, & est creée:
En celle qui ne crée pas, & est creée:
En celle qui ne crée pas, ny n'est pas creée.

Dans les trois premiers livres il traite des trois premieres especes de nature. Dans le 4. & le 5. il explique le retour des natures creées dans la nature increée. Voicy le sommaire de sa doctrine.

Il dit *p.* 136. 154. 352. 392. &c. que Dieu a creé de toute eternité dans son Fils les causes primordiales de toutes choses, la bonté par soy, l'essence par soy, la vie par soy, la grandeur par soy, la paix par soy, & le reste des autres idées platoniques.

Il enseigne *p.* 76. 107. 108. 280. &c. que le monde a esté creé après le peché de l'homme, & que si l'homme & l'ange n'eussent point peché, Dieu n'eust point creé de monde sensible & corporel.

Il enseigne *p.* 76. 100. 343. 358. 369. 435. que l'humanité de nostre Seigneur s'est entierement changée en sa divinité aprés sa resurrection.

Il dit *p.* 377. 382. 388: que la malice & les peines des demons, & generalement de tous les damnez doivent finir un jour.

Il assure *p.* 373. qu'au temps de la resurrection generale toutes les choses sensibles & corporelles passeront dans la nature humaine. *p.* 342. 401. 430. 431. &c. que le corps de l'homme se convertira en son ame. *p.* 401. &c. 342. 66. 91. 335. 351. que l'ame se changera dans les causes primordiales, & celles-cy en Dieu, en sorte que comme avant le monde il n'y avoit que Dieu & les causes de toutes choses dans Dieu; de mesme apres la fin du monde il n'y aura plus que Dieu & les causes de toutes choses dans Dieu. C'est ainsi qu'il explique *p.* 355. ce passage de Salomon: OMNE QUOD FUIT, IPSUM QUOD ERIT. *Ac si apertè dicat*, dit-il, *Solus Deus, omniumque in eo causæ, ante mundum fuit; & ipse postmodum, & in eo cunctorum causæ, solus erit.*

Il est marqué au commencement du premier livre de ce dialogue, que l'Auteur est *Iean Scot Erigene*. Mais cette inscription est d'un caractere different du reste des deux manuscrits. Il est evident qu'elle n'est pas fort ancienne. Aussy Honoré d'Autun *lib. de luminaribus Ecclesiæ*, nous assure-t-il que le livre περὶ φύσεων est d'un certain Jean Scot surnommé Chrysostome, qui a vécu du temps de Pascasin, ou de Julien Pomere, & par consequent, prés de 300. ans devant Erigene; puisque Pascasin vivoit sur la fin de l'Empire de Theodose le jeune, & Julien Pomere sous celuy de Zenon.

Je sçay bien que Guillaume de Malmesbury auteur contemporain à Honoré d'Autun, Simeon Dunelme, Roger de Houveden, & Matthieu de Vestminster, font mention d'un livre intitulé, περὶ φύσεων μερισμῶ ou simplement περὶ φύσεων qu'ils attribuent à Jean Erigene. Mais le témoignage de ces Auteurs est plutost capable d'augmenter nos doutes, que de les dissiper, puisqu'il semble qu'ils ayent confondu en un deux ouvrages differens, celuy dont nous parlons, & le livre de la predestination composé par Erigene contre Gotescalc.

Composuit, dit Simeon Dunelme *ad ann.* 883. *librum, quem* περὶ φύσεων μερισμῶ *id est natura divisione, titulavit, propter perplexitatem quarumdam quæstionum solvendam bene utilem, si tamen ei ignoscatur in quibusdam, in quibus à Latinorum tramite devia vit, dum in Græcos acriter oculos intendit: quare & hæreticus putatus est, scripsitque contra eum Florus quidam. Sunt enim reverà in libro* περὶ φύσεων *plurima, quæ nisi diligenter discutiantur, à fide catholica abhorrentia videantur.*

Le titre, dont ils font mention, appartient

au dialogue περὶ φύσεων qui commence par une diviſion de la nature en quatre eſpeces. C'eſt auſſy de ce dialogue qu'on doit entendre ce qu'ils diſent que Jean Scot s'attachant par trop aux Grecs, s'eſt eloigné de la doctrine des Latins. Mais ce qu'ils ajoutent, que cet ouvrage peut ſervir à reſoudre des queſtions épineuſes, & qu'un certain Flore a écrit pour le refuter, convient mieux au livre de la predeſtination, dont le premier chapitre porte pour titre. *Quadrivio regularum totius Philoſophiæ omnem quæſtionem ſolvi*, & contre lequel Flore Soudiacre de l'Egliſe de Lyon a écrit.

De plus l'on lit dans Trithême, *lib. de ſcript. Eccleſ.* que l'auteur du livre *de la diviſion de la nature*, n'eſt pas Jean Scot Erigene, mais un autre Jean Scot diſciple de Bede, & compagnon d'Alcuin, qui vivoit ſur la fin du ſiecle 8. & dont Charlemagne faiſoit beaucoup d'eſtime. Balée *ſcript. Britan. centur.* 14. c. 32. auſſy attribue *le dialogue de la nature* à Jean Scot diſciple de Bede, & premier Fondateur de l'Univerſité de Pavie, qu'il aſſure eſtre mort environ l'an 792.

Dans une ſi grande confuſion il auroit eſté abſolument impoſſible de diſcerner le veritable auteur de cet ouvrage, s'il ne nous fourniſſoit de luy-même de quoy ſe faire clairement reconnoiſtre.

1. Dans le ſecond Livre il traitte bien au long de la diſpute, qui eſt entre les Grecs & les Latins touchant la Proceſſion du ſaint Eſprit: & quoy qu'il pretende qu'il faut dire que le S. Eſprit procede du Pere par le Fils, & non point du Pere & du Fils, il ne laiſſe pas de remarquer *p.* 133. que l'on a ajoûté au Symbole Latin *Qui ex Patre, Filioque procedit.* Ce qui montre manifeſtement qu'il a écrit depuis le huitiéme Siecle.

2. Il ſe ſert tres-ſouvent des œuvres de S. Denys, qui n'ont eſté apportées en France que du temps de Loüis le Debonnaire. Il cite auſſy en quantité de rencontres S. Maxime auteur du ſeptiéme Siecle. Ce qui montre que ce ne peut eſtre un Ouvrage de Jean Scot, qui ait vécu dans le cinquiéme Siecle.

3. Il ſe ſert d'une verſion de S. Denys, qui a tant de rapport avec celle qu'Erigene preſenta à Charles le Chauve, environ l'an 850. que l'on ne peut pas douter qu'elle ne parte du même Erigene. Les ouvrages auſſy de S. Maxime qu'il cite ordinairement, ſont ceux qu'il a compoſez ſur certains endroits difficiles de ſaint Gregoire de Nyſſe. L'on conſerve encore aujourd'huy en l'Abbaye de Cluny ces Scholies de S. Maxime, tournées de Grec en Latin par Jean Scot Erigene, & addreſſées à Charle le Chauve.

4. Il y a tant de conformité entre ce dialogue, & le livre de la Predeſtination compoſé par Erigene contre Goteſchale, qu'il eſt plus clair que le jour que ce ſont deux ouvrages d'un même auteur. On lit dans tous les deux Dialog. περὶ φύσεων *p.* 349. *lib. de prædeſt. c.* 19. Que Dieu a attaché les demons à des corps d'air aprés leurs pechez. Dialog. *p.* 323. 324. *lib. de prædeſt. c.* 19. Que les damnez joüiront de tous les biens naturels. Dialog. *p.* 394. *lib. de prad. c.* 16. Que la nature de l'homme n'eſt point ſujette au peché. *Iiſdem locis.* Que les mouvemens deraiſonnables de nos volontez peuvent bien eſtre punis; mais que pour noſtre nature elle n'eſt pas capable d'aucune peine. Dialog. *pag.* 381. *lib. de prædeſt. c.* 5. Que Dieu n'a point de connoiſſance du mal &c. L'on y trouve la même affectation de quantité de mots Grecs, qui font paroiſtre que l'auteur eſtoit intelligent dans cette langue: Dialog. *pag.* 5. & 58. *&c. lib. de prædeſt. c.* 16, 18. *&c.* la même façon de citer les Livres de S. Auguſtin ſur la Geneſe, ſous le nom de l'Exameron de S. Auguſtin: Dialog. *pag.* 31. *lib. de prædeſt. c.* 11. les mêmes paſſages de S. Auguſtin, pour montrer que la definition ne doit pas plus contenir que la choſe definie: Dialog. *p.* 409. *lib. de prad. c.* 19. le même exemple de la pierre nommée Aſbeſtum, pour expliquer le feu d'enfer, &c. Dial *p.* 466.

5. Ce Dialogue eſt dedié à Wlfade, que l'Auteur appelle ſon cooperateur dans l'étude de la Sageſſe, *in ſtudiis ſapientiæ coopsratori* Ce qui fait voir que c'eſt Jean Erigene, 1. parceque dans une de ſes lettres à Charles le Chauve, il ſe nomme le dernier de ceux qui étudient à la ſageſſe: *Ioannes extremus ſophiæ ſtudentium.* 2. parce que l'on trouve du temps d'Erigene un Wlfade loüé pour ſon ſçavoir, à qui Charles le Chauve donna le ſoin de l'éducation de ſon fils Carloman, & qui de Chanoine & Oeconome de l'Egliſe de Rheims, fut fait Archevêque de Bourges l'an 866. *Quia fratrem Vulfadum moribus & ſcientiâ penes nos vigere comperimus. Carol. Calvus in litt. ad Nicol. Papam.*

Il m'auroit eſté facile d'apporter encore quantité d'autres preuves pour faire voir que Jean Scot Erigene eſt le veritable auteur de ce Dialogue: mais il m'a ſemblé que celles-cy ſuffiroient, veu principalement que je dois prouver dans la ſuite de ces memoires, que cét autre Jean Scot, dont il eſt parlé dans Trithéme, dans Balée, & les autres

modernes, & que l'on feint avoir esté disciple de Bede, compagnon d'Alcuin, tres-cheri de Charlemagne, & fondateur des Vniversitez de Paris & de Pavie, n'est autre que Jean Scot Erigene.

Quant à Honoré d'Autun, il est visible qu'il s'est laisse surprendre aux faux memoires qui luy ont esté fournis par quelques imposteurs, qui voulant mettre à couvert l'honneur d'Erigene, ont tâché de faire passer le dialogue des natures, rempli de plusieurs heresies, pour l'ouvrage d'un autre Jean Scot, qui avoit vécu long-temps avant le 9. Siecle : & je doute bien fort que ce ne soient les mêmes qui ont les premiers inventé, que Jean Scot avoit composé un livre de la division de la nature, ou περὶ φύσεων μερισμοῦ dans l'esperance que s'il se trouvoit quelque ancien auteur, qui attribuast à Erigene un ouvrage intitulé περὶ φύσεων on ne pourroit pas conclure qu'il vouluſt parler du dialogue des natures, qui est veritablement heretique.

On peut conclure de ce premier article, 1. que Jean Scot estoit un homme fort propre à avancer des heresies contraires a la doctrine de l'Eglise de son temps.

2. qu'il n'est point étonnant que des heresies n'ayant point esté enseignées que par un particulier, & n'ayant point eu de suite, le livre où il les a enseignées n'ait point esté publiquement condamné.

L'exemple de ce dialogue des natures fait voir invinciblement l'un & l'autre de ces deux points.

ARTICLE II.

Que Ratramne Moine de Corbie n'est pas l'Auteur du livre du Corps & du Sang du Seigneur, publié sous le nom de Bertram.

LE livre du Corps & du Sang du Seigneur, attribuéà Bertram commença à paroistre en Allemagne l'an 1532. Plusieurs crurent que c'estoit un ouvrage d'Oecolampade, que ceux de son party avoient publié aprés sa mort arrivée l'année precedente, sous le nom d'un auteur catholique dont il est parlé dans Sigebert & dans Trithême avec beaucoup de loüanges. Mais les anciens manuscrits qui s'en sont trouvez dans les bibliotheques, ont fait reconnoistre que ce n'estoit pas une piece supposée.

Quatre-vingt ans s'estoient écoulez depuis cette premiere edition, lors qu'Usserius Protestant Anglois s'alla mettre dans l'esprit, que Bertram estoit le même que ce sçavant Religieux de Corbie Ratramne, qui s'acquit tant de reputation dans son Siecle, que les Evêques de France le jugerent capable de répondre aux objections des Grecs Schismatiques contre l'Eglise Romaine, que le Pape Nicolas leur avoit envoyées l'an 867. c'est ce qu'il enseigne, *de Eccles. Christ. succeſſ. & ſtat. c. 2. p. 59.*

Il est vray qu'Usserius ne proposa d'abord cette imagination que comme une simple conjecture, plutost pour éprouver comment elle seroit receuë, qu'avec intention de la deffendre contre ceux qui pretendroient soutenir le contraire. Mais s'estant apperceu que pendant l'espace de vingt ans personne n'avoit pris le party de Ratramne, il crut qu'il la pourroit faire passer pour une verité assurée, *In hiſt. Gotesch pag.* 176. en se servant indifferemment des noms de Bertram & de Ratramne, avec la même hardiesse que s'il estoit inconteſtable que ce ne fust qu'un même auteur.

En effet plusieurs personnes sçavantes se sont depuis insensiblement laissé aller dans cette opinion, sans se mettre en peine d'examiner les preuves, sur lesquelles elle estoit fondée. Il me semble que toutes celles que l'on a apportées jusques à present se peuvent reduire à ces quatre conjectures,

I.

Le Religieux de Corbie est nommé *Ratramne* dans le livre de la Predestination d'Hincmar & dans la lettre 79. de Loup Abbé de Ferrieres. Or il se collige du traitté du Deffenseur anonyme de Pascase, que *Ratramne* est le même que *Bertram*. Donc Bertram auteur du livre du Corps & du Sang du Seigneur, n'est autre que ce sçavant Benedictin de Corbie *Ratramne*.

On peut répondre trois choses à cette premiere conjecture.

1. Que personne n'a jamais donné au Moine de Corbie autre nom que celuy de *Ratramne* : Que c'est ainsy qu'on trouve son nom écrit dans tous les ouvrages qui nous sont restez de luy dans le livre de la Naissance de Christ, dans ceux de la Predestina-

tion, dans ſa réponſe aux objections des Grecs, comme auſſy dans Hincmar *l. de non trina Deitate, p.* 413 438. 450. *&c.* dans Goteſchale *epiſt. ad Ratramnum*, dans Flodoard *l.* 3. *c.* 15. Que les Miniſtres, comme *Albert. de Euchar. p.* 929. ſuppoſent fauſſement qu'Hincmar l'ait appellé *Ratramne* dans le chap. 1. de ſon livre *de la Predeſtination*.

2. Que quoique la lettre 79. de Loup de Ferrieres s'addreſſe, comme il eſt aſſez vrayſemblable à un Religieux du Dioceſe d'Amiens, on ne ſçauroit neanmoins prouver que ce ſoit à un Religieux de l'Abbaye de Corbie. De plus, que le Religieux à qui elle eſt addreſſée, n'avoit pour nom ny celuy de Ratramne, comme le ſuppoſent fauſſement Uſſerius & Aubertin ny celuy de Bertram; comme le ſuppoſe l'Autcur de la réponſe, pour pouvoir en tirer une conjecture des ſentimens de l'Abbé de Ferrieres ſur le ſujet de l'Euchariſtie; mais qu'il ſe nommoit *Rotranne, Rotranno, Monacho*. C'eſt ainſy que l'on lit dans la premiere edition des lettres de Loup, de l'an 1588. & dans la derniere de M. Baluze. *p.* 3. *c.* 2. *p.* 538.

3. Que l'Anonyme dans le commencement de ſon traitté, ſelon deux MSS. de S. Victor, donne pour adverſaires à Paſcaſe *Rabanus* & *Intramus*, & dans la page ſuivante. *Babanus* & *Ratrannus*. En ſorte qu'il y a autant ſujet de croire, ſelon l'Anonyme, que ce ſecond adverſaire de Paſcaſe, avoit nom *Intramus*, que *Ratrannus*. Je ſçay bien que celuy qui a donné au public ce traitté de l'Anonyme, a fait imprimer dans l'un & l'autre de ces deux endroits, *Ratramnus*. Mais il eſt certain qu'il ne l'a fait pour autre raiſon, que parce qu'il a cru que tout le monde eſtoit d'accord que l'adverſaire de Paſcaſe, dont pretend parler l'Anonyme, n'eſtoit autre que ce celebre Religieux de Corbie, à qui tous les anciens donnent le nom de Ratramne.

II.

La 2. raiſon d'Uſſerius, *de Eccle'. Cor. ſucc. & ſtatu. c.* 2. eſt que Sigebert dans ſon livre des Ecrivains Eccleſiaſtiques, témoigne que Bertram eſt auteur de deux livres, dont l'un porte pour titre, *Du corps & du Sang du Seigneur*, l'autre, *De la Predeſtination*; & que ce dernier eſt addreſſé à *Charles: Bertramus ſcripſit librum de corpore & ſanguine Domini; & ad Carolum, librum de Predeſtinatione*. Or il ſe trouve deux MSS. de Sigebert; l'un dans l'abbaye de Gemblou; l'autre dans le Prieuré de Vauvert, qui repreſente le nom de *Ratramus*, au lieu de *Bertramus*. Donc puiſque Flodoard. l. 3. c. 16. nous apprend que Hincmar a écrit de la *Predeſtination* à *Charles*, contre Ratramne moine de Corbie, il faut avoüer que *Ratramne*, eſt le meſme que *Bertram*.

L'on peut répondre deux choſes à cette ſeconde conjecture.

1. Que l'ouvrage de la Predeſtination de *Bertram*, dont parle Sigebert, eſt different de celuy de *Ratramne*, contre lequel Hincmar a écrit. Car Trithême, *lib. de ſcript. Eccleſ.* aſſure en termes exprés, que l'ouvrage de Bertram ne contenoit qu'un livre, *de prædeſtinatione librum unum*. Au contraire Hincmar nous enſeigne *l. de prædeſt. c.* 5. que celuy de Ratramne en contenoit deux, *libellos duos*. De plus ces deux livres de Ratramne, que M. le Preſident Mauguin a mis en lumiere, ſont dediez à Charles le Chauve; au lieu que celuy de Bertram ne l'eſtoit point, comme je le prouveray evidemment dans un autre endroit, & meſme par le témoignage de Sigebert & de Trithême, quoiqu'ils paroiſſent aſſeurer le contraire.

2. Que toutes les editions de Sigebert repreſentent conſtamment le nom de Bertram; & ainſy qu'on peut croire qu'une faute s'eſt gliſſée dans les deux MSS. de Gemblou & de Vauvert, où l'on lit le nom de Ratram. Mais quoy qu'il en ſoit l'on apprendra dans la ſuite de ces memoires, pourquoy l'Anonyme, Sigebert & Trithême ſont ſi peu conſtans dans le nom qu'ils donnent à l'auteur du livre du Corps & du Sang du Seigneur. L'Anonyme l'appelle tantoſt *Intram*, tantoſt, *Ratranne*; Sigebert, *Bertram* ou *Ratram*; Trithême *lib. de ſcript. Eccleſ. Bertram, lib.* 2. *vir. illuſtr. ord. S. Bened. c.* 48. *Bertranne, & in Chronic. hirſang. ad ann.* 877. *Bertramme*. Ne ſeroit-ce pas une choſe aſſez ſurprenante, que parmy une ſi grande diverſité on ne trouvaſt pas une ſeule fois le nom du Religieux de Corbie Ratramne, ſi c'eſtoit de luy que l'Anonyme, Sigebert & Trithême avoient pretendu parler?

III.

L'on conſerve, dit Uſſerius, *in hiſt. Goteſchalc.* dans les bibliotheques de Salisbery, & du College de S. Benoiſt de Cambrigde, deux exemplaires d'un livre de Ratramne, intitulé, *De la naiſſance de Chriſt*, dans lequel il deffend la meſme doctrine que Bertram a enſeignée dans ſon livre du Corps & du Sang du Seigneur. Ce qui confirme que Ratramne Moine de Corbie, & l'auteur du livre de la naiſſance de Chriſt, eſt le meſme que Bertram.

Cette troisiéme conjecture ne peut servir à present qu'à découvrir la mauvaise foy d'Usserius, ou de ceux par qui il s'est laissé tromper. Car tant s'en faut que l'on lise la doctrine de Bertram dans le livre de la naissance de Christ, qu'il ne s'y rencontre pas un seul mot du mystere de l'Eucharistie. Et il ne sera pas hors de propos de remarquer que le P. Dom Luc d'Achery, à qui le public est obligé de ce traitté de la naissance de Christ, qu'il a fait imprimer, *Tom. 2. Spicil.* ne la recouvert, comme ie l'ay apprís de luy-mesme, que par le moyen du Ministre Aubertin, qui se flattant sans doute de ce qu'il avoit lu dans Usserius, & esperant trouver dans cét ouvrage de Ratramne de quoy grossir son volume de l'Eucharistie, en avoit fait venir une copie d'Angleterre.

Aprés une fausseté si visible d'Usserius, l'Auteur de la réponse ne doit pas trouver étrange que l'on tienne pour suspect ce qu'il nous raconte sur la bonne foy de ce mesme Protestant, dans le chap. 2. de sa 3. partie. *p. 546. Vsserius*, dit-il, *nous rapporte avoir veu un effet de cette hardiesse de ceux de la Communion Romaine à dépraver les MSS. assez surprenante, en l'oraison* AD SACERDOTES, *de Vufflin Evêque de Schirburne en Angleterre, écrite en Latin & en vieux Anglois Saxon.* Il y avoit ces termes. *Non sit tamen hoc sacrificium corpus ejus, in quo passus est pro nobis; nec sanguis ejus, quem pro nobis effudit; sed spiritualiter corpus ejus efficitur & sanguis, sicut manna quod de cœlo pluit, & aqua qua de petra fluxit.* Ces paroles, dit Usserius, ont esté tyrées d'un MS. qui a esté mis à la bibliotheque de Cambridge par la main de quelque perfide. Ce que j'ay vu moy-mesme.

Outre le peu de creance que merite le témoignage d'Usserius, il n'est pas peu surprenant qu'il ait la hardiesse de rapporter les propres paroles qu'il assure avoir esté rayées par la main perfide de quelque Papiste; *Perfidâ Papistæ alicujus manu erasa*, sans nous dire comment, ny d'où il les a pu recouvrer, en sorte qu'il faut que l'on l'en croye à sa simple parole. Aubertin n'a pas jugé le devoir faire, aprés y avoir esté une fois trompé. Aussy ne met-il point Vufflin au rang de ceux qu'il pretend avoir esté contraires au dogme de la presence réelle dans le dixiéme siecle. Et M. Claude auroit mieux fait de l'imiter, que de se servir comme il fait pag. 639. de ce passage pour faire voir la creance Calviniste au dixiéme siecle.

IV.

La 4. raison est de M. Claude aprés le Pere Cellot, *in append. ad hist. Goth.* pag. 569. Il y a tant de rapport, dit-il, entre le livre du Corps & du Sang du Seigneur, & les ouvrages du Moine de Corbie, qu'il ne faut que les comparer ensemble, pour reconnoistre qu'ils sont tous deux enfans d'un mesme pere. *Egimus igitur, ut potuimus*, dit Ratramne dans la conclusion de son ouvrage de la predestination, *quemadmodum prædestinatio, &c. His ita obsecramus Magnitudinis vestræ pietatem, ut hæc scripta, si sapientiæ vestræ non displicuerint, penes vos habeantur. Quod si displicuerit libellus iste per vos obsecramus ut corrigatur, & nobis quæ correcta fuerint non abscondantur.* Et dans celle de la réponse aux objections des Grecs: *Egimus velut potuimus, respondentes ad ea quæ nobis scripta misistis; quæ si placuerint. Deo gratias agimus; sin verò displicuerint, vestræ correctionis censuram præstolamur.* Bertram finit tout de la mesme façon son traitté du Corps & du Sang du Seigneur: *Imperio vestræ Magnitudinis*, dit-il, *parere cupientes, præsumpsi parvis rebus de non minimis disputare. Quæ si probaveritis catholicè dicta, vestræ meritis fidei deputate: Sin autem minùs placuerint, id nostræ deputetur insipientiæ, quæ, quod optavit, minùs efficaciter valuit explicare.*

Cette derniere conjecture a pu avoir quelque force, lorsque le point de la question estoit de sçavoir si le livre du Corps & du Sang du Seigneur avoit esté composé par Ratramne, ou par Oecolampade. Mais à present que l'on doute si c'est l'ouvrage de Ratramne, ou d'un autre auteur du mesme siecle, il faut avoüer qu'elle est devenuë entierement inutile; puisque la plupart des auteurs du 9. siecle finissent ou commencent leurs livres par de semblables reconnoissances de leur incapacité & de leur peu de suffisance. En voicy un ou deux exemples tirez de Jean Scot; avec lesquels la conclusion du livre de Bertram a bien plus de ressemblance, qu'avec les deux passages de Ratramne qu'on nous oppose.

Si quis nos invenerit, dit cet auteur sur la fin de son dialogue des natures, *adhuc incognitum aut superfluum nos scripsisse, nostræ intemperantiæ incuriæque imputet.... Sin autem in eo utile, & ad ædificationem catholicæ fidei pertinens arriserit, soli Deo, qui solus abscondita tenebrarum reserat, deputet.* Et dans la preface de son livre de la predestination: *In hoc itaque opusculo nostro, quod vobis jubentibus scribere curavimus, quæ vera esse perspexeritis, timete, & Ecclesiæ Catholicæ tribuite; quæ falsa resputte, & nobis, qui homines sumus, ignocite.*

La foibleſſe de ces preuves d'Uſſerius & du ſieur Claude, ſuffit ſeule pour montrer qu'on ne peut que temerairement attribuer à Ratramne Religieux de Corbie, le livre qui paroiſt ſous le nom de Bertram. On y peut encore ajoûter qu'il n'y a point d'apparence qu'Hincmar, lequel d'une part eſtoit animé contre Ratramne, & qui écrivit contre luy un grand ouvrage ſur la predeſtination, & ſur cette expreſſion, *trina Deitas*; & qui de l'autre condamnoit comme une erreur & une nouveauté contraire à la foy, l'opinion de ceux qui diſoient que l'Euchariſtie n'eſtoit pas le vray corps du Seigneur, mais ſeulement ſa figure & ſon memorial; qu'il eſt, dis-je, ſans apparence qu'il n'euſt point fait de reproche ſur ce ſujet à Ratramne, s'il l'euſt cru auteur de ce livre qui paroiſt ſous le nom de Bertram, puiſque ce livre donnoit aſſez de ſujet à un ennemi paſſionné, comme eſtoit Hincmar, de luy attribuer cette hereſie.

Certes ce ſeul ſilence d'Hincmar découvre ſi evidemment l'injuſtice que l'on a faite à Ratramne, de luy attribuer le livre de Bertram, que quand nous n'aurions point d'autres preuves pour le juſtifier, celle-cy ne ſeroit que trop ſuffiſante pour lever tous les ſoupçons que l'on a eus depuis quelques années de l'integrité de ſa foy. Mais ce que nous allons dire pour montrer que Bertram eſt le meſme que Jean Scot Erigene, pourra encore ſervir à ſa juſtification.

ARTICLE III.

Que Iean Scot eſt auteur du livre du Corps & du Sang du Seigneur, attribué à Bertram.

MOnſieur de Marca eſt le premier qui ſe ſoit apperceu que le livre du Corps & du Sang du Seigneur, publié ſous le nom de Bertram, n'eſt point different de celuy que Jean Scot a compoſé ſur le même ſujet, & que Berenger fut condamné de jetter au feu, dans une aſſemblée de prés de ſix-vingts Evéques, il y a plus de ſix cens ans. C'eſt dans la lettre au Pere D. Luc d'Achery qu'il propoſe cette conjecture.

Comme cette obſervation n'eſtoit pas fort avantageuſe au deſſein de l'Auteur de la réponſe, auſſy ne l'a-t-il pas moins traittée *p.* 613. que d'une pure chimere, & d'un ſonge tres mal conceu. Mais la preuve qu'il apporte pour nous faire entrer dans ſon ſentiment, répond ſi peu à une cenſure ſi rigoureuſe, qu'on n'a pas ſujet de craindre qu'elle ait aucun effet ſur l'eſprit de ceux qui y feront la moindre reflexion.

Tout ce que ce Miniſtre allegue pour appuyer ſa cenſure, eſt qu'il y a quelques endroits qui paroiſſent conformes à des paſſages des ouvrages de Ratramne: encore cét argument n'eſt-il pas de luy, mais du Pere Cellot, dont il n'a fait que tranſcrire les propres termes. Mais puiſque j'ay fait voir dans Erigene des exemples tout-pareils à ceux que le Pere Cellot a tirez des ouvrages de Ratramne, pour montrer la conformité de ſon ſtyle avec celuy de l'auteur du livre du Corps & du Sang du Seigneur, il eſt evident que cette pretenduë conformité de ſtyle eſt inutile en toute ſorte de manieres, pour détruire l'opinion de M. de Marca.

Mais pour établir ce que je prerens ſur des preuves auſſy ſolides, que les conjectures de M. Claude ſont vaines, mon deſſein eſt de rechercher icy.

I. Si le livre de Bertram eſt conforme à ce que les Anciens nous ont laiſſé par écrit de celuy de Jean Scot.

II. Si le propre caractere de l'eſprit de Jean Scot s'y rencontre.

III. Si Bertram eſt un nom ſuppoſé, & quels ſont les impoſteurs qui l'ont premierement inventé.

Que

§. I.

Que le Livre de Bertram est parfaitement conforme à ce qui se lit dans les Anciens de celuy de Iean Scot Erigene.

LA plus juste de toutes les preuves dont on se puisse servir pour reconnoistre quel jugement on doit porter de l'opinion de M. de Marca, est de confronter le livre de Bertram avec ce que les auteurs qui ont lu celuy de Jean Scot, nous témoignent y avoir rencontré Car s'il n'y est pas parfaitement conforme, ce sera une preuve convaincante que ce sont differens ouvrages. Que si le contraire paroist, ce sera un grand préjugé pour nous obliger à reconnoistre que M. de Marca a eu grande raison d'avancer que le livre qui porte aujourd'huy le nom de Bertram, a passé dans les siecles passez pour un ouvrage de Jean Scot.

Nous avons quatre auteurs qui ont parlé du livre de Jean Scot ; Ascelin, Durand Abbe de Troarne, Lanfranc Archevêque de Cantorbery, & Berenger.

Ascelin est celuy qui en parle le plus particulierement. Aussy nous en apprend-il quantité de choses assez considerables.

1. Que l'ouvrage de Jean Scot ne contenoit qu'un seul livre, & assez petit.

2. Que l'on ne pouvoit pas y apercevoir tout d'un coup quelle avoit esté sa pensée sur le mystere de l'Eucharistie ; parce qu'à la façon de ceux qui veulent empoisonner, il presentoit quelque chose de doux en apparence, pour porter aprés plus seurement le coup mortel.

3. Que nonobstant ces dissimulations il y avoit reconnu que tout le dessein de Jean Scot ne visoit qu'à persuader à ses lecteurs, que ce qui se consacre sur nos autels n'est pas vrayment le Corps & le Sang du Seigneur.

4. Que pour en venir à bout, il se servoit de passages tirez des Saints Peres ; & qu'à la fin de chaque passage il y ajoûtoit quelque glose pour en détourner le sens à son but.

5. Qu'entr'autres il rapportoit tout au long une oraison de S Gregoire qui commence par ces mots : *Perficiant in nobis.*

6. Qu'en la glosant, selon sa coutume, il en tiroit cette consequence : Ces choses se passent en apparence, & non point en verité. *Iòannem Scotum*, dit-il, Epist. ad Berengar. in notis ad Vit. Lanfr, p. 25. *nec inconsideratè, nec impiè, nec indignè sacerdotio meo hæreticum habeo, quem toto nisu, totáque intentione ad hoc solum tendere video, ut mihi persuadeat, hoc videlicet quod in altari consecratur, neque verè corpus, neque verè Christi sanguinem esse. Hoc autem astruere nititur ex Sanctorum Patrum opusculis, quæ pravè exponit ; quorum illam S. Gregorii orationem hic annotari sufficiat : Perficiant in nobis tua, Domine, sacramenta quod continent, ut quæ nunc specie gerimus, rerum veritate capiamus. Quam exponendo præditus Ioannes, inter cætera fidei nostræ contraria ; specie, inquit, geruntur istæ, non veritate. Quod non catholicè dictum, si bene vigilantiam tuam novi, non ignoras ; præsertim cùm in sæpe dicto colloquio non negaveris, quando eandem orationem cum expositione sua ex Ioannis libro recitavi. Verùm tunc quod & nunc objecisti nobis, te* LIBELLUM *illius nondum ad finem usque perlegisse. Vnde satis mirari nequeo te, tantæ scilicet prudentiæ virum, tantopere laudare quod ignoras, Neque enim, si noveris, te laudaviss credidérim. Novit namque prudentia tua, sic cavenda esse verba hæreticorum, tanquam venenicorum,* QUÆ PRIÙS DULCITER MULCENT, *ut postmodum* LETHALITER NECENT.

L'ouvrage de Bertram est entierement conforme à ce discours d'Ascelin, en sorte qu'il semble qu'on ne puisse revoquer en doute que ce ne soit de luy qu'il parle.

1. Il ne contient qu'un petit livre.

2. Personne ne peut nier qu'il ne soit difficile d'y reconnoistre quels ont esté les veritables sentimens de Bertram sur le sujet de la presence réelle ; parce qu'en plusieurs endroits il se sert d'expressions tres-conformes à la créance de l'Eglise. Aussy voyons-nous que quelques Theologiens tres-celebres ont entrepris sa deffense en expliquant les propositions de son livre qui choquent la foy de l'Eglise par celles qui luy sont conformes.

Il est tel neanmoins qu'il a donné sujet de croire à d'autres, qui ont envisagé tout le corps de cet ouvrage, que sous la fausse apparence de certaines expressions tantost ambiguës & tantost catholiques, il tâche de toutes ses forces de renverser le dogme de la presence réelle. Car il semble que quand il

repete si souvent que nous avons sur nos autels le Corps de JESUS-CHRIST en figure, en gage, en apparence, en image, & non point en verité, non seulement il pretend nier que nous l'ayons developpé de tout nuage, de tout voile, & de toute figure, comme il est à present dans le ciel, & comme on l'a vu autrefois sur la terre, ce qui est tres-certain, & conforme à quelques expressions de S. Ambroise & d'autres Peres de l'Eglise; mais que de plus il veut faire croire que ce soit une figure denuée de toute verité, & qui ne le contient pas plus veritablement, qu'il estoit autrefois contenu dans la manne.

Mais quoiqu'il en soit, tout au moins on ne peut pas nier qu'Ascelin n'ait eu en veuë ces façons de parler de Bertram, lors qu'il a dit que tout le dessein de Jean Scot tendoit à persuader que ce qui se consacre sur nos autels, n'est pas vrayment le Corps du Seigneur; puis qu'il met au rang des propositions le plus visiblement heretiques qui se trouvoient dans son livre, l'explication qu'il y donnoit à l'oraison de S. Gregoire, en ces termes: *Specie geruntur ista, non veritate*; & qu'il proteste que Berenger luy-méme estoit tombé d'accord que cette expression n'estoit point à recevoir: *Verùm de hoc testis sum verus, quòd supradictam Ioannis expositionem in oratione Gregoriana, ipsâ veritate constrictus, nobiscum improbasti.*

4. La seconde partie du livre de Bertram est toute tissuë de passages des Saints Peres, qu'il s'efforce de tirer à sa pensée contre toute sorte d'apparence. *Iam nunc*, dit-il, *Secunda quæstionis propositum est inspiciendum, & videndum utrùm ipsum corpus quod de Maria sumptum est & passum, sit quod ore fidelium per Sacramentorum mysterium in Ecclesia quotidiè sumitur. Perculcemur quid ex hoc S. Ambrosius* „ *sentiat. Ait namque in primo sacramento-* „ *rum libro: Revera mirabile est quod manna* „ *Deus plueret Patribus, & quotidiano cœli* „ *pascebantur alimento. Vnde dictum est: Pa-* „ *nem Angelorum manducavit homo. Sed ta-* „ *men panem illum qui manducaverunt omnes* „ *in deserto, mortui sunt. Ista autem esca quam* „ *accipis, iste panis vivus qui descendit de cœlo,* „ *vitæ æternæ substantiam subministrat; &* „ *quicunque hunc manducaverit, non morie-* „ *tur in æternum; & corpus Christi est. Vide* „ *secundum quod Doctor iste corpus Christi dicat* „ *esse escam quam fideles accipiunt in Ecclesia. Ait namq; : Iste panis vivus qui de cœlo descendit, vitæ æternæ substantiam subministrat. Num secundum hoc quod videtur, quod corporaliter sumitur, quod dente premitur, quod fauce glutitur, quod receptaculo ventris suscipitur, æternæ vitæ substantia subministrat? Isto namq; modo carnem pascit morituram, nec aliquam subministrat incorruptionem. Neque dici verè potest, ut quicunque hunc manducaverit non morietur in æternum; quoniam quod corruptioni subjacet, æternitatem præstare non valet. Est ergo in illo pane vita, quæ non oculis apparet corporeis, sed fidei contuetur aspectu. Qui etiam panis vivus qui descendit de cœlo, existit; & de quo verè dicitur: Quicunque hunc manducaverit, non morietur in æternum: & qui est corpus Domini. Item in consequentibus cùm de omnipotente virtute Christi loqueretur, sic ait: Sermo ergo Christi qui potuit ex nihilo facere quod non erat, non potest ea quæ sunt in id mutare quod non erant? Non enim majus est res novas dare, quàm mutare naturas. Dicit S. Ambrosius in illo mysterio corporis & sanguinis Christi commutationem esse factam; & mirabiliter, quia divinè; & ineffabiliter, quia incomprehensibile. Dicant qui nihil hic volunt secundum interius latentem virtutem accipere; sed totum quod apparet visibiliter æstimare, secundum quid sit hic commutatio facta? Nam secundum creaturarum substantiam, quod fuerunt ante consecrationem, hoc & posteà consistunt. Panis & vinum priùs existere, in qua etiam specie jam consecrata permanere videntur. Est ergo interius commutatum spiritus sancti potenti virtute, quod fides aspicit, animam pascit, æterna vitæ substantiam subministrat. Item in consequentibus: Quid hic queris naturæ ordinem in Christi corpore, cùm præter naturam sit ipse dominus Deus natus ex Virgine, Hic etiam surgit auditor & dicit, corpus esse Christi quod cernitur & sanguinem qui bibitur; nec quærendum quomodo factum sit, sed tenendum quod sic factum sit. Bene quidem sentire videris, sed si vim verborum diligenter inspexeris, corpus Christi quidem sanguinemq; fideliter, credis; sed si perspiceres, quia quod credo nondum vides. Nã si videres, diceres, video; non diceres, credo corpus sanguinemq; esse Christi. Nunc autem quia fides totum quidquid illud totũ est aspicit, & oculus carnis nihil apprehendit, intellige quod non in specie, sed in virtute corpus & sanguis Christi existant, quæ cernuntur. Vnde dicit ordinem naturę non hic intuendum; sed Christi potentiam venerandam, quæ quicquid vult, in quodcunque vult, & creat quod non erat, & creatum permutat in id quod anteà non fuerat. Subjungit idem author: Vera utique caro Christi quæ crucifixa est, quæ sepulta est. Verè ergo carnis illius sacramentum est. Ipse clamat dominus Iesus: Hoc est corpus meum. Quàm diligenter, quàm prudenter facta distinctio. De carne Christi quæ crucifixa est, quæ sepulta est, idem, secundùm quam Christus & crucifixus est, & sepultus, ait, vera itaque caro Christi. At de illa*

quæ sumitur in sacramento dicit : Verè ergo carnis illius sacramentum est, distinguens sacramentum carnis à veritate carnis : quatenus in veritate carnis quam sumpserat de Virgine, diceret eum & crucifixum, & sepultum : quod verò nunc agitur in ecclesia mysterium vera illius carnis in qua crucifixus est, diceret esse sacramentum ; patenter fideles instituens, quod illa caro secundum quam & crucifixus est Christus & sepultus, non sit mysterium, sed veritas naturæ. Hæc verò caro qua nunc similitudinem illius in mysterio continet, non sit specie caro, sed sacramento, si quidem in specie panis, in sacramento verum Christi corpus, sicut ipse clamat dominus Iesus : Hoc est corpus meum

5. Aprés s'estre joüé de la même maniere de quelques autres passages du même S. Ambroise, de S. Jerôme, & de S. Augustin, qui sont les trois auteurs dont Jean Scot se servoit principalement, ainsy que l'insinuë Berenger : *Si hæreticum habes Ioannem, cujus sententias probamus, habendus tibi est hæreticus Ambrosius, Hieronymus, Augustinus, ut de cæteris taceam* ; il apporte l'oraison, *Perficiant nobis*, tirée du Missel Gregorien.

6. Il en tire la mesme conclusion rapportée par Ascelin. *Item*, dit-il, *alibi : Perficiant in nobis quæsumus Domine tua sacramenta quod continent, ut quæ nunc specie gerimus, rerum veritate capiamus. Dicit quod in specie gerantur ista, non in veritate.*

Berenger *Epist. ad Richard. Spicileg. tom. 2. pag 510.* nous apprend deux autres particularitez du livre de Jean Scot : la premiere, qu'il a esté composé à la priere d'un Roy de France : la seconde, que ce Roy de France n'est autre que Charlemagne. *Noverit Regia Majestas quæ scribit Ioannes Scotus, monitum illum scripsisse, precarioque Caroli Magni .... Vnde ferat oportet defuncto patrocinium contra calumnias nunc viventium, nisi se mavult exhibere indignum successore, & sede illius* MAGNIFICI *antecessoris sui.*

Ces deux particularitez se rencontrent dans le livre du Corps & du Sang du Seigneur. L'Auteur le dedie à Charlemagne, & il assure que c'est par son commandement, & à sa sollicitation qu'il s'est appliqué à écrire de l'Eucharistie. Il se sert aussy dés le commencement des termes de *magnificence* & de *magnifique*, d'où peutestre Berenger a emprunté ce même titre de *magnifique*, qu'il donne à Charlemagne au commencement de sa preface. *Bertrami Presbiteri de Corpore & Sanguine Domini, ad Carolum magnum Imperatorem. Iubes glorioſe Princeps, ut quid de sanguinis & corporis Christi mysterio sentiam, vestra Magnificentiæ significem : imperium quàm magnifico vestro Principatui dignum, tam nesti a parvitatis viribus constat difficillimum.* Et au commencement du livre, *Bertrami Presbyteri de Corpore & Sanguine Domini ad Carolum Magnum Imperatorem.*

Je sçay bien que l'on enseigne communément qu'il ne faut pas entendre ces deux inscriptions de la preface & du livre de Bertram, de Charlemagne, mais de son petit fils Charles le Chauve. C'est neanmoins une chose assurée que ce titre de *Magne*, a toujours esté propre à Charles Premier ; & je doute qu'on trouve que personne l'ait jamais donné à aucun des autres Charles ses successeurs.

Et il ne sert de rien de dire avec M. de Marca, *ep. ad D. Luc. d'Achery to. 2. Spicil.* que Bertram l'a donné à Charles le Chauve par flatterie ; ny avec Usserius, *de Eccles. Christ. Success. cap. 2.* que Sigebert & Trithême l'ont aussy donné au même Charles le Chauve, en parlant des œuvres d'Hincmar.

Car soit que l'on pretende que Bertram est le même que Ratramne Moine de Corbie, soit qu'il ne soit point different de Jean Scot, il nous reste des écrits de tous les deux addressez à Charles le Chauve, où ils ne le qualifient point du surnom de *Magne*. Pourquoy donc l'auroient-ils fait dans celuy-cy de l'Eucharistie, veu principalement que ces autres écrits se trouvent avoir esté composez depuis celuy-cy ? Y a-t-il de l'apparence qu'ils luy eussent refusé un titre si glorieux dans leurs derniers ouvrages, s'ils le luy avoient donné dans les premiers ? Il est faux aussy que Sigebert en croyant parler de Charles le Chauve, l'ait appellé Charlemagne, & l'on ne niera jamais qu'il n'ait cru que ce titre fust propre à Charles Premier, si l'on prend la peine de comparer le chapitre 85. de son livre des Ecrivains Ecclesiastiques, avec le chapitre 107. Pour Trithême, la chose est encore plus claire : & si Usserius eust seulement fait reflexion aux Empereurs, sous lesquels Trithême assure qu'Hincmar a fleuri, il ne l'auroit pas apporté pour témoin de ce qu'il pretend prouver.

Ce n'est pas que je veüille soutenir que Bertram ait effectivement dedié son traitté de l'Eucharistie à Charlemagne ; puisqu'il ne peut avoir esté fait que long-temps aprés la mort de ce Roy : mais je tire de ce titre une conjecture tres-importante pour nostre sujet. Car Berenger declarant que le livre de Jean Scot avoit esté fait par l'ordre de

Charlemagne, & ne l'ayant pu apprendre que du livre même, il y a toute ſorte d'apparence que l'inſcription du livre de Jean Scot que Berenger a vu, eſtoit ainſſy *ad Carolum Magnum*, quoiqu'il ſoit certain que Jean Scot n'a écrit que ſous Charles le Chauve. Cela ſuppoſé, je dis que de quelque maniere qu'on prenne ce titre, il fournit une preuve tres-conſiderable pour montrer que le livre de Bertram, & celuy de Jean Scot, ne ſont que le même ouvrage.

Car ſi l'on ſuppoſe que ce titre eſt faux, il eſt bien étrange que le hazard euſt produit la rencontre d'une même fauſſeté dans deux livres differens, qui auroient eu d'ailleurs tant de reſſemblance. Et ſi en pretendant que le titre eſt veritable, on veut que Jean Scot ait marqué Charles le Chauve par le nom de Charlemagne; comme il eſt certain que ce titre eſt extraordinaire, & qu'il n'a point eſté donné communément à ce Prince, il ſeroit bien étrange encore que la fantaiſie de deux hommes differens, que l'on a peine à diſtinguer d'ailleurs, ſe ſoit trouvée tournée à donner ce titre extraordinaire à Charles le Chauve.

Durand Abbé de Troarne, *lib. de Corp. & Sang. Dom. parte 9.* parlant du Concile tenu à Paris contre Berenger, nous apprend qu'on y condamna le livre de Jean Scot: *Damnatis Berengarii complicibus, cum codice Ioannis Scoti, ex quo ea quæ damnabantur ſumpta videbantur, Concilio ſoluto diſceſſum eſt.* Il ſemble que par cette façon de parler il veüille inſinuer, que quoique l'on euſt condamné au Concile de Paris le livre de Jean Scot, ce n'eſtoit pas neanmoins une choſe ſi evidente qu'il contint les erreurs de Berenger. Ce qui s'accorde tres-bien avec ce que nous avons déja remarqué du livre de Bertram, que le dogme de la preſence réelle n'y eſt pas ſi clairement rejetté qu'on n'y trouve pluſieurs expreſſions qui ſemblent entierement l'établir.

Lanfranc, *lib. de Corp. & Sang. Dom. c. 4.* reproche à Berenger qu'auſſitoſt que l'on eut reconnu au Concile aſſemblé à Rome, qu'en loüant hautement le livre de Jean Scot, & en blâmant ceux de Paſcaſe, il s'eſtoit eloigné de la foy de l'Egliſe, on l'avoit retranché de la communion des fidelles. Et Aſcelin, *in not. ad vit. Lanfr. p. 22. 24.* écrit auſſy au même Berenger, que c'eſtoit avec tres-juſte raiſon qu'il tenoit Jean Scot pour heretique, & qu'il croiroit toujours avec Paſcaſe & les autres Catholiques, que ſous l'eſpece du pain on recevoit le vray corps de Jeſus Chriſt. Berenger *Ep. ad Richard. Spicil. to. 2.* ſe plaint de ſon coſté de Lanfranc & d'Aſcelin, de ce qu'ils ſoutenoient Paſcaſe & condamnoient Jean Scot. Dans un autre endroit il dit que l'on a tres-injuſtement condamné Jean Scot au Concile de Verceil, & que ce n'eſt pas avec moins d'injuſtice que l'on y a approuvé Paſcaſe. Tout cecy fait voir que du temps de Lanfranc & de Berenger l'on ne reconnoiſſoit point d'autre livre qui paruſt contraire à la doctrine de Paſcaſe, que celuy de Jean Scot.

§. II.

Que le propre caractere du genie de Bertram, eſt le même que celuy de Iean Scot.

LEs jugemens contraires qu'ont porté les perſonnes ſçavantes, tant des noſtres, que du party des heretiques, de la penſée de Bertram ſur le ſujet de l'Euchariſtie, ſont des témoignages allez evidens du propre caractere de ſon eſprit, c'eſt à dire d'un eſprit naturellement confus & embarraſſé, ou bien d'un eſprit diſſimulé, qui craint de découvrir nettement ſes penſées ſur le ſujet dont il traitte, & qui affecte à deſſein de ſe contredire, pour pouvoir adroitement inſinuer ſon ſentiment dans l'eſprit de ceux qui le trouveront probable, & pour avoir d'un autre coſté dequoy ſe deffendre contre ceux qui pretendroient qu'il s'écarte de la doctrine communément receuë dans l'Egliſe.

Ce même eſprit paroiſt avec tant d'éclat dans le dialogue des natures de Jean Erigene, & dans ſon livre de la predeſtination, qu'il ſemble capable de lever tous les ſujets qu'on pourroit encore avoir de douter s'il eſt auteur du livre du corps & du ſang du Seigneur, qui porte le nom de Bertram.

Dés le commencement de ſon dialogue, *pag. 1.* il remarque qu'entre les quatre eſpeces de natures dont il pretend traitter, il y en a une qui doit eſtre miſe au rang des choſes impoſſibles, dont la propre difference eſt de ne pouvoir eſtre. *Sed quarta quæ nec creat nec creatur, inter impoſsibilia ponitur, cujus dif-*

ſtentia, non poſſe eſſe. Cependant il enſeigne dans quantité d'autres endroits, que Dieu eſt cette quatriéme eſpece de nature. *De redditu*, dit-il, *pag.* 329. *in eam naturam quæ nec creat, nec creatur; quæ profectò Deus eſt, latiùs intra libri hujus terminos tractare propoſuimus.*

Dans le livre 4. pag. 295. aprés avoir apporté un paſſage de S. Ambroiſe contre les fantaiſies du *bien-heureux*. Origene, car c'eſt ainſy qu'il le nomme, *pag.* 378. il ajoûte qu'il n'aſſure, ny ne nie qu'il n'y ait deux paradis, l'un corporel, l'autre ſpirituel: *Neque duos paradiſos eſſe, unum quidem corporalem, alium verò ſpiritualem negamus, nec affirmamus. Sanctorum autem Patrum ſolummodo ſententias interim inter nos conferimus. Qui autem magis ſequendi ſint, non eſt noſtrum judicare. Vnuſquiſque ſenſu ſuo abundet; & quos ſequatur eligat, litigationibus relictis.* Neanmoins dix ou douze pages enſuite, il condamne de ſimplicité S. Epiphane, qui admet un paradis terreſtre. Il dit que la veritable raiſon ſe moque de cette opinion, & que l'Ecriture ſainte ne reconnoiſt qu'un paradis tout-à-fait ſpirituel: *Epiphanius nimiùm ſimpliciter terrenum quemdam locum paradiſum æſtimat, terrenaque ligna, fontes ſenſibiles, quod vera deridet ratio. Vnum namque paradiſum divina narrat hiſtoria, & unum hominem in ipſo creatum*, &c.

Dans le livre ſecond, *pag.* 107. il enſeigne, que l'homme aprés le peché ſe forma luy même un corps mortel, du conſeil & par la permiſſion de Dieu: *Divinâ providentia admonitus, juſto Conditoris judicio permittente. Non enim ipſe Deus creavit, ſed tantùm permiſit & admonuit.* Cependant dans le livre 4. *pag.* 287. il aſſure que Dieu prevoyant que l'homme devoit pecher, luy donna luy-même un corps mortel avant qu'il euſt peché: *Priuſquam homo peccaret, Deus peccati conſequentia in homine & cum homine ſimul concreavit.... Hæc autem ſunt peccati conſequentia propter peccatum, priuſquam fieret peccatum in homine & cum homine, veluti extra hominem; & ſuperaddita, animale quidem corpus, atque terrenum & corruptibile, ſexus uterque, & maſculi, & fœmina*, &c.

Aprés qu'il a averti dans le livre 5. p. 342. que quand il enſeigne qu'à la fin du monde les effets retourneront dans leurs cauſes, il ne pretend pas dire pour cela que leurs ſubſtances doivent perir: *Non per hoc conamur aſtruere ſubſtantiam rerum perituram ..... Quomodò enim poteſt perire, quod in melius probatur redire?* Il ne laiſſe pas de dire dix ou douze pages enſuite, que quand noſtre Seigneur en parlant de ce retour à Dieu, dit que le ciel & la terre paſſeront, il a voulu faire entendre qu'ils periront: *Propheta aperte dixit, peribunt, ut intelligas quid ſit, tranſibunt. Si autem excellentiſſima pars mundi peritura ſit, numquid putandum, inferiores remanſuras eſſe? Et ſi quod continet & ambit, perierit, numquid quod continetur & ambitur, ſalvabitur?*

Il remarque dans ce méme livre, *pag.* 344. qu'il ne faut pas concevoir que ce retour ſe faſſe par voye de tranſmutation: *Non ita debemus intelligere, veluti ſubſtantiarum confuſionem & tranſmutationem velit ſuadere; ſed admirationem quàndam ineffabilem atque intelligibilem noſtrarum ſubſtantiarum evidentiſſimè docuiſſe.* Cependant il enſeigne en pluſieurs autres endroits, que cette union des choſes inferieures aux ſuperieures, ſe fait par le changement des unes dans les autres, du corps en l'ame, de l'ame dans les premieres cauſes. *Et notandum*, dit-il, *quod ſemper inferiora in ſuperiora tranſmutantur.*

Aprés avoir rapporté dans ce même livre quelques paſſages de S. Auguſtin & de Boëce, qui enſeignent qu'une choſe corporelle ne peut point eſtre changée dans une choſe ſpirituelle, il dit *pag.* 343. qu'il ne le nie pas, & qu'il reçoit de tres-bon cœur cette doctrine: *In his prædictorum authorum verbis nihil aliud datur intelligi, quàm nullam corpoream naturam in incorpoream poſſe mutari: quorum ſententiam non ſolùm non reprehendimus, verùm etiam libenter accipimus.* Cependant en pluſieurs autres endroits, comme, *pag.* 401. 430. 431. il aſſure poſitivement, que le corps de l'homme ſe doit à la fin du monde changer en ſon ame.

Aprés avoir enſeigné en quantité de rencontres que l'humanité de Noſtre Seigneur s'eſt changée en ſa divinité, & s'eſtre étonné qu'il y ait du monde qui faſſe difficulté d'admettre ce changement: *De transfuſione*, dit-il, p. 343. *corporum in animas, & animarum in cauſas, & cauſarum in Deũ quidam cautè dubitant, in tantum ut etiam humanitatem Chriſti in divinitatem converſam fuiſſe dicere non audeant*, il ne laiſſe pas ſur la fin de ſon ouvrage *p.* 461. d'aſſurer hardiment, que la divinité & l'humanité ſe rencontrent dans la perſonne de JESUS-CHRIST; *ſalva utriuſque naturæ ipſius ratione.*

Enfin l'on peut aſſurer que quoique ce dialogue ſoit ennuyeux pour pluſieurs raiſons, neanmoins il n'y a rien en quoy Erigene ſe rende ſi inſupportable, que dans une infinité de contradictions ſemblables à celles que je viens de repreſenter. C'eſt auſſy ce

que Flore & S. Prudence ſemblent n'avoir pu ſupporter dans le livre de la Predeſtination de ce même Auteur.

Puis donc, dit Flore, *adverſ. Scot. c. 9. qu'il eſt ſi contraire à ſoy-même, qu'il détruit dans la ſuite de ſon diſcours ce qu'il avoit établi auparavant, qu'eſt-il neceſſaire que nous faſſions voir combien il eſt vain dans ſa diſpute, puis qu'il le fait ſi bien luy-même ?* QUAPROPTER *ſi ipſe in diſputatione ſua tam contrarius ſibi eſt, ut quod priùs affirmat, poſteà deſtruat, quid neceſſe eſt, ut nos ejus vanitatem evacuemus, qui tam aptè ſeipſum evacuat ?*

Qui pourroit, dit Prudence, *de Praedeſt. c. 9. n'eſtre pas ſurpris de ta folie ?* QUIS *porrò non ſtupeat fatuitatem tuam ?* Tu *nous diſois peu auparavant que la predeſtination & la preſcience de Dieu ſont ſa ſubſtance ; & tu nous aſſure à preſent, à la façon des Latins que ce n'eſt pas proprement qu'elles ſe diſent de Dieu.* Ailleurs il l'avertit qu'il s'expoſe à la riſée de ſes auditeurs, en ſe combattant luy-même d'une maniere ſi étrange dans ſes propres ſentimens : *Primùm*, dit-il, *c. 14. notandum video, quantâ teipſum repugnantiâ dictorum ludibrium audientibus exponas.* Tu ne fais, dit-il, que te tourner & changer de ſentimens, en ſorte que tu tâche maintenant de détruire ce que tu avois établi auparavant : *Vt veritatem predeſtinationis aboleas, aliò verteris, & nunc hoc, nunc illo modo ſentiendi divaricas, ita ut quæ priùs adſtruxeras, poſteà negare contendas.* Et dans un autre endroit, ſçavoir *c. 19. Voicy qu'avec tes contrarietez accoutumées tu condamnes à une miſere eternelle ceux à qui tu avois peu auparavant promis un état accompagné de plaiſirs, de beauté, de gloire, & d'éclat* : ECCE *conſuetiſſimâ tibi contrarietate miſeriam æternam indicis, quibus paulò antè gaudium, pulchritudinem, gloriam, fulgoremque contuleras.*

Mais il ne faut pas croire que ces contradictions de Jean Scot partent d'un eſprit confus & embroüillé. Quand il veut il explique tres-nettement ſes penſées, & ſe ſoutient tant que bon luy ſemble, ſans ſe contredire. Ce ne ſont que des ſtratagemes d'un Philoſophe plus payen que chreſtien, qui voudroit donner cours à ſes fantaiſies, & les faire recevoir de ceux à qui elles agréeront, ſans ſe mettre en danger d'attirer ſur ſoy la juſte cenſure des perſonnes ſçavantes, qu'il prevoit ne les devoir pas approuver. *Mirandum eſt nimis*, dit Flore, *quomodo dicat, omnium impiorum & Angelorum, & hominum corpora æterni ignis ſupplicium perpeſſura, quod ſuperiùs tam apertè & tam multipliciter negavit : quod utique in hoc loco aut fictè & doloſè confeſſus eſt : & abominabilis eſt Deo, qui de fide ejus in corde tenet mendacium, & in ore vult quaſi proferre veritatem : aut ſi verè ipſâ rei veritate, & timore offenſionis Eccleſia ſuperatus ne omnino infidelis judicaretur, hoc confeſſus eſt, vacua eſt omnino & caſſa talis confeſſio, quam ſuperiùs tanta & tam multiplex præceſſit negatio. Nobis autem non licet in rebus ad fidem Dei pertinentibus aliud modò, aliud poſteà dicere. Sed quod ſemel ex ipſo ore Domini & Apoſtolorum ejus accepit Eccleſia credendum & confitendum, ita inviolabili & immutabili veritate retinere, ut fiat veriſimè in nobis, quod Dominus præcepit, dicens : Sit autem ſermo veſter, eſt, eſt ; non, non : videlicet ut immobili veritate & veritas noſtra confeſione confirmetur, & falſitas noſtra confeſione reſpuatur.* Flore c. 19. pag. 752. Et au chap. 19. *Ecce quid audet ſentire, quid audet dicere, quid audet etiam ſcribere homo qui vult videri Chriſtianus, & nihil aliud laborat, niſi ut Chriſtiana veritati adverſetur, & hæreticorum dogmata, quibus ipſe infeliciter conjunctus eſt, ſinceritati Eccleſiæ intromittat. Qui hactenus præſcientiam & prædeſtinationem unum adſtruxeras, nunc differre, quamvis ſubdolè, confiteris.*

Je ne croy pas qu'il ſoit poſſible d'avoir travaillé ſincerement & ſans paſſion à rechercher la veritable penſée de l'auteur du livre du Corps & du Sãg du Seigneur, ſans avoir entierement reſſenti les mêmes mouvemens d'indignation que nous exprime dans ces paroles ce ſçavant Diacre de l'Egliſe de Lyon & ce S. Evêque ; puis que ſi cét auteur ſemble en vingt endroits s'écatter de la doctrine de la preſence réelle, il fait ſemblant en tout autant d'endroits de l'approuver, & de la vouloir établir contre ceux, à qui il viendroit en penſée d'en avoir le moindre doute ; en ſorte que l'on ne ſçait à quoy ſe fixer ny s'arrêter. On demeure toujours en ſuſpens, s'il a effectivement cru que nous ayons dãs nos myſteres le veritable Corps de JESVS-CHRIST, ou s'il a ſeulement affecté de ſe ſervir de temps en temps d'expreſſions qui établiſſent clairement cette preſence, quoique dans le cœur il euſt un ſentiment tout contraire.

Outre ce principal caractere de Jean Scot, qui regne également dans ſes traittez de la Predeſtination & des natures, & dans celuy du Corps & du Sang du Seigneur attribué à Bertram, l'on remarque encore quantité de choſes dans ce dernier, qui font voir que c'eſt un ouvrage de Jean Scot. Mais ſur tout ces argumens mis en forme, cette foule de Syllogiſmes & d'enthymêmes entaſſez les uns ſur les autres, ces maximes & ces principes tirez de la Philoſophie d'Ariſtote : *Omnis permutatio, aut ex eo quod non eſt, in id*

quod est efficitur ; aut ex eo quod est, in id quod non est; aut ex eo quod est, in id quod est. In isto autem sacramento, &c.

Item. Quæ à se differunt, idem non sunt Corpus Christi, &c.

Item. Quæ idem sunt, una definitione comprehenduntur. De vero corpore Christi dicitur quod sit verus Deus &c.

Je ne trouve point d'autres auteurs dans le neuviéme siecle, qui ayent traitté de la sorte les mysteres de nostre religion. C'est un second caractere de l'esprit de Jean Scot, dont il est parlé dans S. Prudence : *Transis*, luy dit-il, *chap.* 11. *ad conglutinatas tibi consuetissimasque ratiocinatiunculas, quibus veritatis munimenta confringere machinaris. in præf. &c. 9. & 19.* Flore aussy remarque que c'est de cette façon de dispute, dont Jean Scot se vantoit par tout : *De præscientia & prædestinatione divina, humanis, &, ut ipse gloriatur, philosophicis argumentationibus disputat. Et quia iste in philosophicis regulis & syllogisticis argumentationibus gloriatur. Si autem aliqua regulæ sophisticæ disputationis, quam ipse solam sequitur, talis est, &c.*

§. III.

Qu'il n'y a point eu d'auteur du nom de Bertram, & qu'il y a apparence que Berenger ou ses disciples sont les premiers qui ont publié sous ce faux nom le livre, du Corps & du Sang du Seigneur, composé par Iean Scot.

LEs marques les plus certaines que l'on puisse avoir qu'un auteur est supposé, sont 1. que ceux qui en parlent, ne luy attribuënt que des ouvrages que l'on sçait assurément avoir esté composez par un autre auteur, & qu'ils ne font point mention de cet autre auteur, ou qu'en le faisant, ils passent sous silence dans le denombrement de ses ouvrages, ceux qu'ils donnent à l'auteur que l'on croit estre supposé. 2. quand il paroist qu'ils n'ont eu aucune connoissance particuliere de cét auteur, & qu'ils ne conviennent pas ensemble de son veritable nom. 3. quand à moins de le reconnoistre pour supposé, l'on se voit reduit à admettre des consequences si étranges, & qui approchent si prés de l'impossible, que l'on n'en sçauroit produire d'exemples pareils dans toute l'antiquité. C'est en suivant ces trois marques que je pretens demontrer la premiere des deux propositions que j'ay avancées.

1. Sigebert, Trithême, & l'Anonyme, qui sont les seuls auteurs où il est parlé de Bertram, ne luy attribuënt point d'autres ouvrages que ceux du corps & du sang du Seigneur & de la Predestination, dont ces deux premiers auteurs ne font point de mention en parlant d'Erigene, quoiqu'il soit tres-certain qu'il a écrit deux livres sur ces mêmes sujets.

Il est vray que le livre de la Predestination de Jean Scot, est dedié à Hincmar Archevêque de Rheims, & à Pardule Evêque de Laon, & que Sigebert au contraire remarque expressément que celuy de Bertram estoit addressé à Charles le Chauve : *Bertramus*, dit-il, *scripsit librum de Corpore & Sanguine Domini, & ad Carolum librum de Prædestinatione.* Mais je soutiens qu'il s'est glissé une faute dans le texte de Sigebert, & qu'il faut oster la particule, *&*, ou bien la transposer, & la mettre aprés ces paroles, *ad Carolum*, en cette maniere : *Bertramus scripsit librum de Corpore & Sanguine Domini ad Carolum, & librum de Prædestinatione.*

En effet puisque Sigebert met le nom de Charles au milieu des deux ouvrages qu'il attribuë à Bertram, il est évident qu'il nous a voulu faire entendre qu'il n'y avoit que l'un de ces deux ouvrages qui fust dedié à Charles le Chauve. Puis donc qu'il paroist par la preface du livre du Corps & du Sang du Seigneur, qu'il a esté composé par le commandement de Charles le Chauve, & qu'il luy a esté dedié, il s'ensuit necessairement que ce n'est pas au livre de la Predestination que se doivent rapporter ces paroles, *ad Carolum*, mais au livre du Corps & du Sang du Seigneur; & par consequent, que la particule, *&*, est superfluë, ou qu'on la doit changer de place. Aussy voyons-nous que Trithême l'a entierement omise dans le livre second des hommes illustres de l'ordre de S. Benoist : *Ex opusculis Bertrami*, dit-il, *tantùm reperi de Corpore & Sanguine Domini librum unum ad Carolum, de Prædestinatione librum unum.*

2. Ces mêmes auteurs font clairement connoistre qu'ils avoient tres-peu de connoissance de Bertram, & même qu'ils estoient peu assurez de son nom.

Sigebert qui le joint immediatement à Jean Erigene, & qui dans quelques exemplaires MSS. l'appelle Ratram, ne

nous apprend point s'il a eſté Preſtre, ou Moine ; Abbé, ou Evêque, ce qu'il a coutume de faire en parlant des autres auteurs eccleſiaſtiques qui ont porté quelqu'une de ces qualitez.

L'Abbé Trithême donne bien à Bertram la qualité de Preſtre & de Moine ; & s'étendant bien au long ſur ſes loüanges il aſſure qu'il a eſté tres-ſçavant dans les lettres divines & humaines, qu'il eſtoit doüé d'un eſprit ſubtil, qu'il s'eſt acquis du renom pour ſon eloquence, & que ſa ſainteté a égalé ſa doctrine. Mais avec tout cela, quoiqu'il en ait parlé en trois differens ouvrages ſous les noms de Bertram, de Bertramne, & de Bertranne, il ne nous a pu dire dans quel dioceſe, ny dans quel monaſtere il s'eſt rendu ſi recommandable. Et je ne dois pas paſſer ſous ſilence, que d'environ cent cinquante Ecrivains de l'Ordre de ſaint Benoiſt, dont Trithême fait les eloges dans ſon ſecond livre des hommes illuſtres du même Ordre, il ne s'en trouvera peuteſtre pas un de ceux qui ont aſſurément eſté Benedictins, dont il ne marque en particulier les monaſteres, les villes, ou les dioceſes dans leſquels ils ont vécu. L'on ne luy fera donc point d'injuſtice ſi l'on aſſure qu'il a parlé avec autant de legereté de la profeſſion, de la doctrine, de l'eloquence, & de la ſainteté de Bertram, comme il a fait de la beauté de ſes ouvrages, & de l'utilité qu'on en peut tirer. Il eſt probable qu'il n'avoit lu, ny le livre du Corps & du Sang du Seigneur de Bertram, ny ſon livre de la Predeſtination, puis qu'il n'en rapporte point les premiers mots, ce qu'il fait de tous les ouvrages des anciens qui ont paſſé par ſes mains. Et cependant il a avancé avec une confiance qui ne luy eſt que trop ordinaire, que ce ſont deux tres-beaux ouvrages, & tres-dignes de lecture : *Præclara opuſcula, non parvipendenda lectionis.*

Enfin le deffenſeur anonyme de Paſcaſe, nous deſigne par quelque qualité particuliere les autres auteurs dont il fait mention. Il n'y a que Ratranne dont il parle comme d'une perſonne qui luy eſt tout à fait inconnuë. Il fait remarquer que Raban a eſté Evêque de Mayence, & Eribalde d'Auxerre ; que Paſcaſe & Egilon ont eſté Abbez. Quant il vient à Ratranne : *Et Ratrannus quidam*, dit-il, *libro compoſito ad Carolum Regem.* L'Auteur de la réponſe, *p.* 613. a cru qu'il luy ſeroit avantageux de traduire ce paſſage de cette ſorte : *Et Rat anne dans un livre compoſé pour Charles le Chauve.* Ainſy il fait dire à l'Anonyme, que pour Ratranne, il ne luy eſtoit pas entierement inconnu ; mais que pour ſon livre, il en avoit eu peu de connoiſſance, ou peu d'eſtime ; au lieu qu'il pretend dire qu'il ne ſçavoit autre choſe de l'Auteur du livre écrit au Roy Charles contre l'Abbé Paſcaſe, ſi ce n'eſt qu'il avoit pour nom Ratranne, ou Intram, comme portent deux MSS. de l'Abbaye de S. Victor.

3. Pour ſoutenir à preſent que Bertram n'eſt point un nom controuvé, & que l'ouvrage, qu'on luy attribuë, eſt different de celuy de Jean Scot, il faudroit pretendre que vers le milieu du 9. ſiecle, il y auroit eu deux auteurs, l'un nommé Jean Scot, connu de tout le monde pour l'auteur de la premiere traduction latine de S. Denys ; l'autre appellé Bertram, ou Ratranne, ou Intram, ou Ratram, ou Bertranne, ou Bertramme : Qu'ils avoient tous deux eſté ſecrets adverſaires de Paſcaſe, en écrivant d'une maniere qui paroiſt contraire à ſa doctrine : Qu'ils auroient compoſé chacun deux ouvrages, l'un du Corps & du Sang du Seigneur, l'autre de la Predeſtination : Que leurs ouvrages du Corps & du Sang du Seigneur, auroient eſté tous deux compoſez à la priere, & par le commandement de Charles le Chauve : Qu'ils auroient eu tous deux la fantaiſie d'appeller Charles le Chauve, Charlemagne, ou que l'on auroit falſifié en la même maniere le titre de l'un & de l'autre ouvrage : Que l'un & l'autre de ces deux ouvrages n'auroient contenu qu'un livre d'une grandeur fort mediocre : Que ny l'un ny l'autre de leurs livres de la Predeſtination n'auroit eſté dedié à Charles le Chauve, quoique la plus part des auteurs de ce temps-là luy ayent dedié les livres qu'il compoſerent ſur ce ſujet, comme Ratramne moine de Corbie, Loup Abbe de Ferrieres, & Hincmar Archevêque de Rheims : Qu'ils ſe ſeroient tous deux ſervis de paſſages de S. Ambroiſe, de S. Ierôme, & de S. Auguſtin, en ajoûtant à la fin de chaque paſſage des explications peu ſinceres, pour en detourner le ſens à leurs deſſeins : Qu'ils auroient tous deux rapporté dans ſon entier une oraiſon priſe du Miſſel Gregorien, qu'ils y auroient joint une même gloſe, & en mêmes termes : Qu'ils auroient tous deux eſté addonnez à la Philoſophie d'Ariſtote, & ſe ſeroient tous deux accoutumez à éclaircir les myſteres de noſtre religion par argumens mis en forme, par enthymêmes, par maximes & principes tirez de la Philoſophie : Que ny l'un ny l'autre n'auroit oſé découvrir nettement ſa penſée touchant le dogme de

de la presence réelle : Que l'ouvrage de l'un auroit disparu en même temps que celuy de l'autre a commencé à paroistre, sans que personne les ait jamais vus tous deux ensemble: Enfin que de l'un de ces auteurs il n'en seroit rien resté de certain à la posterité ; en sorte que l'on ne sçauroit dire s'il a esté Moine ou Abbé, Prestre ou Evéque, ny même quel a esté precisément son nom, quoique son livre soit demeuré, & que l'on connoisse fort bien le nom & les qualitez de l'autre, quoique son livre fust peri.

L'absurdité de cette pretention est trop visible, pour croire qu'elle puisse venir dans l'esprit, non pas même de ceux qui ont le plus d'interest à soutenir que Bertram & Jean Scot sont deux auteurs differens. Et certes s'il se trouvoit du monde qui aimast mieux se reduire à ces extrémitez, que d'avoüer ingenuëment que Bertram est un nom supposé, il faudroit qu'il se resolust en même temps de rendre à la plus part des Peres de l'Eglise quantité d'ouvrages, que tous les sçavans conviennent estre d'autres auteurs ; puisque les conjectures sur lesquelles on s'est appuyé pour les leur oster, ont bien moins d'apparence de verité, que celles que je viens de rapporter.

Supposant donc qu'il n'y eut jamais d'auteur du nom de Bertram, il reste à rechercher qui sont ceux qui ont publié les premiers sous ce faux nom le livre du Corps & du Sang du Seigneur, composé par Jean Scot Erigene.

Monsieur de Marca a cru qu'il n'en falloit point chercher d'autre que le même Erigene. Il semble que ce soit l'Anonyme qui l'ait engagé dans cette opinion. En effet si on tomboit d'accord que cet Anonyme eust vécu dans le 9. siecle, comme l'on le croit communément, il seroit difficile de croire qu'un autre qu'Erigene fust auteur de cette imposture. Mais il y a beaucoup de raisons qui montrent qu'il est fort probable que l'Anonyme n'est pas si ancien que l'on le fait estre.

Aprés avoir exposé dans le premier chapitre de son traitté l'estat de la question dont il s'agissoit entre Pascase, Raban, & Ratraune, il ajoûte incontinent : *Verùm ad eos venerimus, qui moderno tempore his contentionibus non timuerunt inservire.* Ce qui prouve evidemment que ce n'est pas un auteur du 9. siecle, & qu'il ne peut avoir écrit tout au plutost que sur la fin de l'onziéme ; puisque depuis le temps de Pascase jusques à celuy de Berenger l'on ne trouve point qu'il y ait eu aucune dispute dans l'Eglise sur le subjet de l'Eucharistie.

Mais sans nous arrester à quelques autres preuves de cette nature, il suffit de dire que l'Anonyme se sert en quantité d'endroits des pensées d'Alger, & quelquefois de ses propres termes, comme quand il dit dans sa preface en parlant de l'opinion des Stercoranistes : *Super quibus periculosum esset aliquid respondere, sed magis dignum esset aures obturare, nisi periculosius foret eos talia proposuisse.* Voicy les paroles d'Alger *lib. 2. c. 1.* qu'il a voulu imiter. *His obscuris hæreticis periculosum esset super hoc aliquid respondere ; magisque dignum aures nostras obturare, nisi periculosius esset eos in scandalũ Ecclesiæ talia proponere.*

Et l'on ne peut pas répondre que c'est peut-estre Alger qui a emprunté de l'Anonyme ce qui se trouve de commun dans leurs écrits. Car l'Anonyme reconnoist franchement que dans tout son ouvrage il n'y a rien du sien, & qu'il a pris dans d'autres auteurs tout ce qu'il avance : *Et quia totum quod diximus, non ex nostro sumpsimus, de isto etiam quod* QVIDAM SAPIENS *definierit, dicamus. Scimus, inquit,* HOC SACRAMENTUM MYSTERIO ET REVERENTIA OMNIMODIS A COMMUNIBUS CIBIS SECERNENDUM.

Enfin ce *Sage* qu'il ne nomme point, n'est autre qu'Alger, dont il rapporte les propres paroles, en y ajoûtant quelques-unes des siennes, & en changeant quelques autres selon sa maniere accoutumée. *Scimus enim,* dit Alger, *l. 2. c. 1. hoc sacramentum omnimodâ reverentiâ esse à communibus escis secernendum, &c.* D'où il s'ensuit clairement que cet Anonyme a vécu plus de 250. ans aprés Pascase ; puis qu'Alger n'a composé son traitté de l'Eucharistie qu'au commencement du douziéme siecle, ou sur la fin du precedent, lors qu'il estoit encore Chanoine de l'Eglise du Liege.

Il y a donc bien plus d'apparence que le livre de Jean Scot n'a commencé à paroistre sous le nom de Bertram que long temps depuis le neuviéme Siecle. Car puisque l'on ne trouve point que personne ait parlé de Bertram avant Sigebert, qui composoit son livre des Ecrivains Ecclesiastiques environ l'an 1110. & que Berenger & Lanfranc sont les derniers auteurs où il soit fait mention d'un livre composé sur le sujet de l'Eucharistie par Jean Scot, il est tres-vrai-semblable que l'on n'a changé le nom de Jean Scot en celuy de Bertram, que vers la fin de l'onziéme siecle.

Mais ce qui confirme merveilleusement cette conjecture, c'est que nous trouvons dans ce temps des personnes qui avoient

grand intereſt à commettre cette fourberie. I'ay déja remarqué que l'ouvrage de Iean Scot fut condamné aux Conciles de Paris, de Verceil, & de Rome ; & que dans ce dernier tenu ſous le Pape Nicolas l'an 1059. l'on obligea Berenger de le jetter luy-même au feu. Les Peres de ce Concile ordonnerent ſans doute qu'on en extermineroit toutes les copies par tout où elles ſe trouveroient. C'eſt ainſy que la plus-part des livres des heretiques ſe ſont entierement perdus. Qui peut donc douter que ce ne ſoit Berenger, ou de ſes diſciples, qui dans la crainte qu'il ne reſtaſt plus d'exemplaires du livre de Jean Scot, ou pour avoir la facilité de le conſerver chez eux en aſſurance, & de le communiquer à ceux de leur party en toute liberté, en changerent le titre, & le firent paſſer ſous le nom de Bertram ou de Bertramne, ou de Ratram, ou de Intram, ou de Bertranne, ou peut-eſtre ſous pluſieurs de ces differens noms, mais en differentes copies ?

Que ſi neanmoins on ne vouloit pas recevoir cette conjecture, & que l'on creuſt plus probable que l'Anonyme a vécu ſur la fin du neuviéme ſiecle, je ne voy pas qu'il faille ſe mettre beaucoup en peine de deviner par quel accident un même livre a pu paroiſtre ſous deux noms differens, ſous celuy de Iean Scot, & ſous celuy de Bertram. Il y a pluſieurs exemples de cet accident, ſans que l'auteur même ait deſſein de ſe cacher. J'ay preſentement devant les yeux l'ouvrage de Paſcaſe, du Corps du Seigneur, imprimé ſous le nom de Raban. Ie ne voy donc pas qu'il ſoit plus difficile que le livre de Iean Scot ait eſté attribué à Bertram, que celuy de Paſcaſe à Raban. S'il falloit multiplier les ouvrages à proportion des noms des auteurs à qui on les donne, nous aurions bien plus de livres des anciens, que nous n'avons pas. De ſorte que la preuve que l'on tire de la diverſité des noms des auteurs, n'eſtant nullement ſeüre, pour faire conclure que les ouvrages ſont differens, celle que l'on tire en cette rencontre des deux noms de Bertram & de Iean Scot, doit ceder à la multitude des preuves & des vrayſemblances contraires que nous avons rapportées, qui nous aſſurent que ce n'eſt qu'un même livre que l'on a attribué à deux auteurs.

ARTICLE IV.

Que Iean Scot n'a point eſté diſciple de Bede, ny compagnon d'Alcuin, ny fondateur de l'Vniverſité de Paris.

IL ſe trouve des auteurs comme Poſſevin, Wion, & autres, qui ſoutiennent que Iean Scot Erigene a eſté diſciple de Bede, compagnon d'Alcuin, & l'un des premiers fondateurs de l'Univerſité de Paris. D'autres comme Trithême, Balée & Cellot eſtiment qu'il faut reconnoiſtre deux Iean Scots; l'un ſurnommé Erigene, auteur de la premiere traduction latine de Saint Denys, qui a vécu ſous Charles le Chauve ; l'autre diſciple de Bede, qui du temps de Charlemagne fonda l'Univerſité de Paris avec Alcuin, comme on l'apprend d'un ancien auteur anonyme chez Vincent de Beauvais. *Speculi. hiſt. l. 23. c. 173.*

Ces deux opinions ſont également eloignées de la verité. Pour le faire voir, il faut prouver deux choſes: 1. Qu'Erigene n'a point eſté diſciple de Bede : 2. Que l'Univerſité de Paris n'a point eu de fondateur, ny Alcuin de compagnon, ny Bede de diſciple, du nom de Iean Scot.

La premiere de ces deux propoſitions ne ſouffre aucune difficulté ; puiſque Bede eſt mort l'an 735. & qu'Erigene eſtoit encore en vie vers l'an 870. Car de vouloir ſoutenir que celuy-cy a vécu plus de 150. ans, & qu'il eſtoit âgé de pres de huit vingts ans, lors que le Pape Nicolas manda à Charles le Chauve de le luy envoyer à Rome, pour examiner ſi les bruits qui couroient de luy eſtoient veritables, ce ſeroit une pretention ridicule.

La preuve de la ſeconde propoſition n'eſt guerre moins evidente, puis que l'auteur anonyme cité par Iean de Beauvais, qui eſt le ſeul appuy de ceux qui reconnoiſſent un Iean Scot diſciple de Bede, & fondateur de l'Univerſité de Paris avec Alcuin, donne auſſy ces deux qualitez à Raban Archevéque de Mayence, decedé l'an 856. & à Claude Evêque de Turin, qui eſtoit encore en vie l'an 839. comme on peut voir dans l'Italie ſacrée de *Vghellius t. 2. in Epiſc. Taurin.* Ce qui montre evidemment que ce Iean Scot dont il parle, n'eſt autre que Iean Erigene

que nous avons vu n'avoir pu estre disciple de Bede. *Alcuinus*, dit cet Anonyme, *studium de Roma Parisiùs transtulit, quod illuc à Græcia translatum fuerat à Romanis; fueruntque Parisiùs fundatores illius studii quatuor Monachi Bedæ discipuli, scilicet Rabanus & Alcuinus, Claudius, & Ioannes Scotus.*

Cettes il y a sujet d'estre surpris, que sur une fable pleine de faussetez si visibles, l'on pretende établir la necessité de reconnoistre deux Jeans Scots; l'un disciple de Bede, l'autre surnommé Erigene, que l'on sçait avoir vécu long-temps depuis. Car si ce seul témoignage d'un auteur inconnu estoit suffisant pour nous obliger à admettre deux Jeans Scots, pourquoy ne vous obligera-t-il point à admettre aussy deux Rabans, & deux Claudes; les uns contemporains de Jean Scot Erigene, les autres disciples de Bede, & compagnons d'Alcuin & de cet autre Jean Scot, & enfin fondateurs de l'Université de Paris.

Cependant personne ne s'est encore avisé de dire qu'il y ait eu deux Rabans. Tous sont d'accord qu'il n'y en a eu qu'un; & l'on se moque de ceux qui le font, ou disciple de Bede, ou compagnon d'Alcuin en la fondation de l'Université de Paris. Je ne voy donc pas pourquoy il ne sera pas permis de raisonner de la même façon de Jean Scot. Car d'alleguer que Sigebert parle d'un Iean Scot different d'Erigene, c'est une chose inutile; puisque Sigebert bien loin de faire cet autre Jean Scot compagnon d'Alcuin, ou disciple de Bede, le fait au contraire plus ancien que S. Adelme decedé l'an 709. plus de 25. ans avant Bede, & prés de cent ans avant Alcuin.

Ie sçay bien que Iean Balée, & quelques autres qui l'ont suivi, distinguent deux Claudes; l'un Espagnol, disciple de Felix d'Urgel, & Evéque de Turin, qui a vécu sous Loüis le Debonnaire, & contre lequel Ionas Evêque d'Orleans a composé trois livres du culte des images; l'autre Irlandois, disciple de Bede, & auteur de quantité d'ouvrages sur la Sainte Ecriture, entr'autres de trois livres sur S. Matthieu, & d'un commentaire sur l'epistre aux Galates. Il ajoûte que celuy-cy s'appelloit Claude Clement, & que c'est ce Clement dont parle Notkerus Balbulus, lors qu'il décrit les premiers commencemens de l'Université de Paris: *Contigit*, dit-il, *hist. fran. t. 2. duos Scotos de Hibernia cum mercatoribus Britannis ad littus Galliæ devenire, viros & in Secularibus & in Sacris Scripturis incomparabiliter eruditos. Quò percepto, ingenti gaudio repletus Carolus Magnus, primùm quidem apud se utrumque parvo tempore tenuit: posteà verò cùm ad expeditiones bellicas urgeretur, unum eorum nomine* CLEMENTEM *in Gallia residere præcepit, cui & pueros nobilissimos, nec dicceros, & infimos satis multos commendavit, & eis prout necessarium habuerunt, victualia ministrari præcepit, habitaculis opportunis ad habitandum deputatis: alterum verò in Italiam direxit, cui & monasterium sancti Augustini juxta Ticinensem urbem delegavit, ut qui illuc ad eum voluissent ad discendum congregari, potuissent.* Usserius lit: *Alterum verò nomine Albinum, in Italiam direxit. In Præfat. syllog. Epist. Hybernicarum.* Aventin donne aussy le nom d'Albin à ce compagnon de Clement. *Annal. Bojorum l 4. p.* 220. Ce qui montre que ceux-là s'abusent qui croyent que le compagnon de Clement n'estoit autre que Iean Scot, à qui pour cette raison ils donnent la qualité de premier fondateur de l'Université de Pavie.

Cette opinion de deux Claudes est aussy mal fondée que celle de deux Ieans Scots. Car on ne trouvera point que personne avant Balée ait parlé d'un auteur nommé *Claude Clement.* *Clement* aussy, dont fait mention Notker, estoit Irlandois; au lieu que *Claude*, dont il est parlé dans l'Anonyme, ne l'estoit point; puisqu'il remarque expressément, que de ces quatre disciples de Bede & fondateurs de l'Université de Paris, il n'y avoit que Iean qui fust d'Irlande. De plus Notker ne fait point Clement disciple de Bede, quoiqu'il remarque en ce même endroit, qu'Alcuin qui vint en France quelque temps aprés Clement, avoit esté disciple de Bede. Enfin l'on reconnoist tres-evidemment par la comparaison de la preface des livres de Ionas Evéque d'Orleans, avec celles des commentaires de Claude sur S. Matthieu & sur l'Epistre aux Galates, que l'auteur de ces commentaires est assurément l'Evêque de Turin.

Il faut donc avoüer que comme l'on n'admet qu'un Raban, aussy n'y a-t-il point de raisons qui puissent obliger à reconnoistre plus d'un Claude, & plus d'un Iean Scot; & que pas un de ces trois n'a esté ny disciple de Bede, ny compagnon d'Alcuin, ny fondateur de l'Université de Paris.

ARTICLE V.

Que Iean Scot Erigene n'a point eſté Abbé d'Æthelinge en Angleterre.

L'Auteur de la réponſe au traitté de la Perpetuité *p.* 560. dans le deſſein qu'il a pris de nous perſuader que Jean Scot a eſté dans ſon ſiecle & dans les ſuivans en une tres-grande reputation de ſçavoir & de ſainteté, le comble hardiment de toutes les loüanges que les hiſtoriens d'Angleterre ont données à Jean le Saxon compagnon de ſaint Grimbald precepteur du Roy Alfrede, & Abbé d'un celebre monaſtere de fondation royale, nommé Æthelinge. Il eſt neanmoins evident que Jean Erigene, & Jean Abbé d'Æthelinge, ſont deux perſonnes differentes.

1. Florent de Vorceſter, *ad ann.* 887. Guillaume de Malmesbury *de geſt. Reg. Ang. l.* 2. *c.* 4. Simeon de Dunelme, *ad ann.* 888. Roger de Hoeden, *ad ann.* 887. & Matthieu de Weſtminſter, *ad* 888. ſont tous d'accord que Jean Abbé d'Æthelinge, eſtoit d'Angleterre, de la contrée des Saxons Occidentaux. Aſſere auſſy le remarque expreſſément dans la vie du Roy Alfrede, qu'il a compoſée du vivant de l'Abbé d'Æthelinge. *Idèo*, dit-il, *de rebus geſtis Alfred.* DIVERSI GENERIS MONACHOS *in eodem monaſterio congregare ſtuduit; primitùs Ioannem presbyterum & monachum, ſcilicet Ealſaxonum genere, Abbatem conſtituit.* Tous les anciens au contraire nous aſſurent de Jean Scot, qu'il eſtoit Irlandois. *Author*, dit Hincmar, *jactitatur à multis Ioannes Scotigena. l.* 1. *de prædeſt. c.* 31. & le Bibliothecaire Anaſtaſe: *Ioannem immò Scotigenam. Epiſt. ad Carol. Regem.* & le Pape Nicolas dans une lettre à Charles le Chauve: *Quidam vir Ioannes, natione Scotus. Ad ann.* 883 & Matthieu de Weſtminſter *ad ann.* 883. *Venit in Angliam Ioannes natione Scotus*: Enfin ceux qui ont donné le ſurnom ou d'Erigene, comme Sigebert; ou d'Eringene, comme porte un MS. de prés de 800. ans, qui contient les ouvrages de ſaint Denys tournez en Latin par Jean Scot, témoignent clairement qu'il eſtoit d'Irlande, puiſque l'Irlande dans la langue de ceux du païs s'appelle *Eri*, ou *Erin*. Ce n'eſt pas icy le lieu de montrer que l'Irlande s'appelle chez tous les anciens *Scotia*, & les Irlandois *Scoti*; puiſqu'il nous eſt indifferent que l'on faſſe Jean Erigene Eſcoſſois ou Irlandois.

2. Les hiſtoriens qui parlent de la venuë de Jean Scot en Angleterre, marquent que ce qui l'obligea de quitter la France, fut la honte qu'il avoit d'y paſſer pour un heretique: *Quare & hæreticus putatus eſt*, dit Simeon le Dunelme *ad an.* 882. *cujus opinionis particeps fuiſſe dignoſcitur Nicolaus Papa, qui ait in Epiſtola ad Carolum: Relatum eſt apoſtolatui noſtro &c. Propter hanc ergo infamiam taduit eum Francia, venitque ad Alfredum Regem.* Et Matthieu de Weſtminſter, *ad ann.* 883. *Propter hanc ergo infamiam Ioannes Franciam relinquens, Regem Alfredum petivit.* Roger de Hoeden écrit la même choſe. Ceux au contraire qui parlent de l'arrivée de Jean compagnon de S. Grimbald, precepteur d'Alfrede, & depuis Abbé d'Æthelinge, aſſurent qu'il fut invité de venir en Angleterre, par une Ambaſſade que le Roy Alfrede envoya en France tout exprés à ce deſſein. Voicy comme en parle Matthieu de Weſtminſter, *ad ann.* 872. *Legatos ad Gallias direxit Rex Alfredus, & inde S. Grimbaldum ſacerdotem & monachum, nec non Ioannem presbyterum & monachum, bonis moribus adornatum, ex ultimis etiam Wallanorum finibus, de monaſterio S. David Aſſerum ad ſuum aſcivit conſortium.* Florent de Vorceſter témoigne le meſme, *ad ann.* 872. *Legatos etiam ultra mare ad Galliam direxit. Inde S. Grimbaldum ſacerdotem & monachum, Ioannem quoque aquè presbyterum & monachum, acerrimi ingenii virum; Aſſerum etiam è Monaſterio S. David advocavit.* Et Aſſere luy-meſme, *anno* 884. *Legatos ad Gallias magiſtros inquirere direxit; indeque advocavit Grimbaldum ſacerdotem & monachum, Ioannem quoque aquè presbyterum & monachum, acerrimi ingenii virum, & in omnibus diſciplinis literatoriæ artis eruditiſſimum, & in multis aliis artibus artificioſum; quorum doctrinâ Regis ingenium multùm dilatatum, & eos magnâ poteſtate ditavit, & honoravit. His temporibus ego quoque à Rege advocatus de occiduis & ultimis Britanniæ partibus ad Saxoniam adveni.*

3. Le Pape Nicolas mande à Charles le Chauve, qu'il le prie de luy envoyer au plutoſt Jean Scot, ou tout au moins de ne pas permettre qu'il demeure plus long-temps dans l'Univerſité de Paris, de peur qu'il ne la corrompe par ſes erreurs: *Hinc eſt quod dilectioni veſtræ vehementer rogantes mandamus, quatenus apoſtolatui noſtro prædictum Ioannem repræſentari faciatis, aut certè Pariſiis*

in ſtudio, cujus jam olim capital fuiſſe perhibetur, morari non ſinatis; ne cum tritico ſacri eloquii grana lolii & zizania miſcere dignoſcatur, & panem quærentibus, venenum porrigat. Ce fut ſans doute incontinent aprés ces lettres, que Jean Scot ſe retira en Angleterre. Puis donc que le Pape Nicolas a gouverné l'Egliſe depuis l'an 858. juſques à 868. il faut mettre l'arrivée de Jean Scot en Angleterre environ l'an 864. c'eſt à dire vingt ans avant qu'Alfrede fiſt venir auprés de ſoy Grimbald & Jean : Car Aſſere nous aſſure que ce ne fut que l'an 884.

4. L'auteur de la réponſe dans la réponſe au premier traitté *p.* 45. écrit que Jean Scot eſt mort l'an 884. ou même l'année precedente. Comment donc eſt-il poſſible que ce ſoit ce Jean *qu'Alfrede Roy d'Angleterre fit appeller pour la reputation de ſon ſçavoir, & à qui tous les hiſtoriens rendent témoignage d'avoir eſté perſonnage de grand eſprit & de grande eloquence, docteur conſommé en toute literature, preſtre & moine tres-ſaint, Abbé d'un monaſtere de fondation royale*; puiſque celuy-cy ne fut fait Abbé que l'an 888. ou 887. comme tous les hiſtoriens en conviennent, & qu'il ne commença à regenter à Oxford que l'an 886. comme on l'apprend des annales du monaſtere de Wincheſter, dont Grimbald fut fait Abbé en même temps que Iean ſon collegue de celuy d'Æthelinge. *Igitur anno dominicæ Incarnationis 886. anno ſecundo adventus S. Grimbaldi in Angliam, inceptæ eſt Vniverſitas Oxoniæ, primitus in ea regentibus S. Grimbaldo ..... Ioanne monacho, & collegâ S. Grimbaldi, viro acutiſſimi ingenii.*

Enfin tous les hiſtoriens d'Angleterre qui ont parlé de Jean Scot, le diſtinguent de Iean le Saxon Abbé d'Æthelinge, compagnon de Grimbald, & precepteur d'Alfrede. Il n'y a que l'Abbé de Croulande qui les ait confondus enſemble : *Viros literatiſſimos*, dit-il, *de terris exteris ad ſe accerſens Alfredus, aliquandiu in palatio ſecum pro ſacris literis addiſcendis retentos, diverſis demum prælatiis & dignitatibus promovit. Hinc S. Grimbaldum evocatum è Francia, ſuo novo monaſterio, quod Vintoniæ conſtruxerat, præfecit in Abbatem. Similiter de veteri Saxonia Ioannem cognomento Scotum acerrimi ingenii philoſophum ad ſe alliciens, Adelingiæ monaſterii ſui conſtituit prælatum. Ambo iſti doctores, ſacerdotes gradu, profeſſione monachi ſanctiſſimi erant.*

Il ſemble qu'Indulphe ſe ſoit laiſſé ſurprendre à quelque impoſteur affectionné à Iean Scot. Car ce qu'il remarque du païs d'où il ſe rendit auprés d'Alfrede, a ſans doute eſté concerté à deſſein pour faire croire que ſi l'Abbé d'Æthelinge ſe trouve dans quelques auteurs ſurnommé *le Saxon*, ce n'eſt pas qu'il le fuſt effectivement, mais parce qu'il avoit long-temps demeuré dans le païs d'Eſſex, & qu'Alfrede l'en avoit appellé lors qu'il le voulut avoir pour precepteur.

Article VI.

Que l'hiſtoire du martyre de Iean Scot eſt peu aſſurée.

QUoy que l'on allegue pour témoins du martyre de Jean Scot, Guillaume de Malmesbury, Simeon de Dunelme, Roger de Hoeden, Matthieu de Weſtminſter, Helinaud Moine de Froidmond, Vincent de Beauvais, & S. Antonin; on peut neanmoins aſſurer que tous ces auteurs & quantité d'autres modernes qui les ont ſuivis, ne rendent pas ce martyre plus aſſuré, que le ſeul témoignage de Guillaume de Malmesbury; puiſque c'eſt de luy que tous les autres ont pris ce qu'ils en rapportent, & qu'ils n'ont fait que copier ſes propres termes.

Il eſt vray qu'on lit auſſy l'hiſtoire du martyre de Jean Scot dans le Continuateur anonyme de Bede, qui, ſelon Voſſius, a écrit plus de 500. ans avant le Bibliothecaire de Malmesbury. Mais il eſt clair que les trois livres de la continuation de Bede, imprimez pour la premiere fois à Heidelberg l'an 1587. ne ſont que des extraits tirez mot pour mot de l'hiſtoire des geſtes des Rois d'Angleterre, compoſée par le même Guillaume de Malmesbury.

Auſſy les deux raiſons qui ont meu Voſſius à croire que l'auteur de cette continuation eſtoit mort environ l'an 1087. ſont-elles foudées ſur de fauſſes ſuppoſitions. Car Henry I. Roy d'Angleterre ne prit pas la poſſeſſion de ce Royaume aprés le decés de ſon pere Guillaume le Conquerant, mais aprés celuy de ſon frere Guillaume ſecond, arrivé l'an 1100. Guimond auſſy n'eſt pas mort vers l'an 1080. comme on le croit communément, mais il eſt parvenu juſques au 12. ſiecle; puiſque nous apprenons d'un auteur de ſon tẽps, ſçavoir Odericus Vitalis *l.* 3. *ad ann.* 1070. qu'il ne fut de Cardinal de

l'Egliſe Romaine Archevêque de celle d'Averſe, que ſous le Pontificat d'Urbain II. c'eſt a dire environ l'an 1094. & qu'il vécut long-temps depuis : *Præfatus Archiepiſcopus Eccleſiam ſibi commiſſam diu rexit.*

Guillaume de Malmeſbury a traitté en deux differentes rencontres de Iean Scot ; dans ſon hiſtoire des Rois d'Angleterre, & depuis dans le livre 5. des Pontifes. Ce dernier ouvrage n'a pas encore eſté donné au public. Il paroiſt par ce qui s'en trouve dans Nicolas Harſphelde, *Hiſt. Eccleſ. Ang. ſec. 9. c. 12.* que Simeon de Dunelme en a tiré ce qu'il raconte, tant des raiſons qui obligerent Iean Scot à ſe retirer de France en Angleterre, comme de quelques autres circonſtances de ſa vie & de ſon martyre. Voicy ce qui fait à noſtre ſujet.

Hoc tempore dit Guillaume de Malmeſbury *de geſt. Reg. Ang. l. 2. c. 4. creditur fuiſſe Ioannes Scottus, vir perſpicacis ingenii, & multæ facundiæ, qui dudum concrepantibus undique bellorum fragoribus, in Franciam ad Carolum Calvum tranſierat.... Succedentibus annis munificentiâ Alfredi allectus venit in Angliam, & apud monaſterium noſtrum à pueris quos docebat, graphariis, ut fertur, perforatus, etiam martyr æſtimatus eſt ; quod ſub ambiguo ad injuriam ſanctæ animæ non dixerim, cùm celebrem ejus memoriam ſepulchrum in ſiniſtro latere altaris, & epitaphi prodant verſus, ſcabri quidem, & moderni temporis lima carentes, ſed ab antiquo non ita deformes.*

Clauditur hoc tumulo ſanctus ſophiſta Ioannes,
Qui ditatus erat jam vivens dogmate miro.
Martyrio tandem Chriſti conſcendere regnum,
Quo meruit, ſancti regnant per ſæcula cuncti.

Et voicy ce que dit Simeon de Dunelme : *in recap. ad an. 883.*

Hujus Regis Alfredi tempore venit in Angliam Ioannes Scottus, vir perſpicacis ingenii & multæ facundiæ, qui dudum relictâ patriâ Franciam ad Carolum Calvum tranſierat .... Quare & hæreticus putatus eſt .... Hujus opinionis particeps fuiſſe cognoſcitur Nicolaus Papa, qui ait in epiſtola ad Carolum : Relatum eſt apoſtolatui noſtro &c. Propter hanc ergo infamiam traduit eum Franciæ, venitque ad Regem Elfredum, cujus munificentia illectus, & magiſterio ejus, ut ex ſcriptis Regis intelligitur, Melduni reſedit, ubi poſt aliquot annos à pueris quos docebat, graphariis foratus, animam exuit, tormento gravi & acerbo, ut dum iniquitas validæ, & manus infirmæ ſæpe fruſtraretur, & ſæpe impeteret, amaram mortem obiret. Iacuit aliquandiu inhonora ſepultura in B. Laurentii Eccleſia, quæ fuerat nefandæ necis conſcia. Sed ubi divinus favor multis nectibus ſuper eum lucem indulſit igneam, admoniti monachi in majorem tranſtulerunt Eccleſiam, & ad ſiniſtram altaris poſuerunt. Harſphelde a lu dans Guillaume de Malmeſbury : *Propter hanc ergo infamiam traduit eum Franciæ, venitque ad Regem Alfredum, cujus munificentia & magiſterio uſus, ut ex ſcriptis Regis intellexi, ſublimis Melduni reſedit.*

Il faut diſtinguer dans cette hiſtoire ce que Guillaume de Malmesbury a tiré des anciens monumens de ſon Egliſe, & ce qu'il y a ajoûté du ſien. S'il eſt raiſonnable que l'on reçoive le premier ſans beaucoup de diſcuſſion, auſſy ne doit-on point trouver étrange que l'on tienne le reſte pour ſuſpect ; quiſqu'il y a ſujet de craindre que Guillaume de Malmesbury ne ſoit tombé dans une erreur ſemblable à celle de l'Abbé Ingulphe ; & que craignant de confondre Iean Scot avec Iean le Saxon, il ne l'ait confondu ſans raiſon avec Iean le Martyr.

On ne peut pas douter qu'il ne faille mettre dans le premier rang les vers qu'il témoigne eſtre gravez ſur un des monumens de la grande Egliſe de Malmesbury : d'où l'on apprend que *Iean de Malmesbury* eſtoit un homme docte, qui a ſouffert le martyre, & qu'il a eu le ſurnom de *Sophiſte*, ou plutoſt de *Sage*. Car c'eſt ainſy que l'appellé Gotzelin dans ſon Catalogue des Saints enterrez en Angleterre, qu'il compoſa ſur le commencement du douziéme ſiecle, peu auparavant que Guillaume de Malmesbury miſt au jour ſon hiſtoire : *S. Adelmus*, dit-il, *& Ioannes ſapiens in loco qui dicitur Adesmisbirig. Apud Vſſerium de Eccleſ. Chriſt. ſucceſſ. & ſtatu c. 2. p. 42.*

Pour ce qui eſt du genre de mort qu'on luy fiſt ſouffrir, Guillaume de Malmesbury en parle en des termes qui font aſſez voir qu'il n'en eſtoit pas fort aſſuré. Et ſans doute que les Miniſtres ne ſeroient pas beaucoup d'eſtat d'une preuve pareille à cette lumiere qu'il dit avoir paru ſur le tombeau de Iean le Sophiſte.

Mais ſans nous arreſter à ces circonſtances, qui dans le fond ſont de peu de conſequence, puiſque le monument dreſſé à Iean le Sage dans la grande Egliſe de Malmesbury, l'épitaphe qu'on luy a gravé, & le témoignage de Gotzelin, ſont des preuves auſſy autentiques de ſa ſainteté, qu'on en puiſſe raiſonnablement ſouhaitter ; il reſte à examiner ſi ce ſaint Martyr a eſté precepteur du Roy Alfrede, ou s'il n'eſt point different de Iean Scot Erigene. Car ce ſont ces deux choſes que Guillaume de Malmesbury ſemble avoir empruntées d'ailleurs, en quoy

consiste le point de la difficulté.

D'abord je remarque que Guillaume de Malmesbury est le premier de tous les historiens qui ait donné au Roy Alfrede deux precepteurs du nom de Iean, l'un surnommé le Saxon, Abbé d'Æthelinge; l'autre surnommé Scot, & depuis Martyr.

Assere qui connoissoit tres-particulierement les maistres d'Alfrede, puis qu'il en a esté du nombre, en fait un dénombrement assez exact dans la vie de ce pieux Prince. Il parle *in reb. gest. Ælfredi regis p.* 14. de Verfrithe Evêque de Worcester, & de Pleimunde Archevêque de Cantorbery, d'Æthelstan, & de Wernusle, de Grimbald, & de Iean son collegue, & enfin de luy-même. Pourquoy donc passer sous silence Iean Scot? Pourquoy ne rien dire de sa mort si tragique, luy qui nous décrit si au long & si en détail *p.* 18. l'attentat de quelques moines du monastere d'Æthelinge contre la vie de leur Abbé Iean le Saxon?

Hirsphelde dans son histoire *secul. 9. c.* 12. d'Angleterre écrit qu'Assere a reconnu deux Ieans; le Saxon, & Erigene. Mais puis qu'il prouve evidemment dans cette même histoire que les chroniques ou annales attribuées à Assere, dans lesquelles il est fait mention d'Erigene, ne sont pas de luy, mais d'un auteur qui a vécu depuis Marianus Scotus decedé l'an 1086. il est evident que l'on ne peut se servir de ce témoignage pour établir deux precepteurs d'Alfrede du nom de Iean.

Aussy du temps d'Ingulphe, qui écrivoit sur la fin de l'onzième siecle, c'estoit encore une chose si certaine qu'Alfrede n'avoit point eu d'autre maistre du nom de Iean que le compagnon de Saint Grimbald Abbé d'Æthelinge, que ceux qui voulurent faire passer Iean Scot pour un des precepteurs de ce religieux Prince, se virent contraints de le confondre contre toute sorte d'apparence avec Iean le Saxon.

Florent de Worcester, auteur un peu plus ancien que Guillaume de Malmesbury, passe aussy sous silence Iean Scot en parlant des precepteurs d'Alfrede *in chronic. ad ann.* 872. & n'en reconnoist point d'autre du nom de Iean que le compagnon de S. Grimbald.

L'auteur des chroniques publiées sous le nom de Brompton Abbé de Ierevaux, *ad ann.* 22. *Alfredi*, met au rang des maistres d'Alfrede, Iean Moine de S. David, que Iean Balée pretend n'estre point different de Iean Scot Erigene, & Martyr de Malmesbury: mais il se trompe. Car on ne trouvera point que personne ait jamais écrit que Iean Scot ait esté Religieux dans le monastere du S. David, ny que Iean de S. David ait eu pour surnom celuy de Scot ou Erigene. De plus Iean de saint David estoit Anglois, ce qu'on ne peut pas dire de Iean Scot. Enfin il est evident que le texte de Brompton est corrompu; & qu'au lieu de lire, *Ipse Rex eleemosyna dator ..... S. Grimbaldum Monachum, literatura & cantu peritum, de partibus Galliæ, & Ioannem monachum de monasterio S. David Menevia in ultimis finibus* Walliæ *posito ad se vocavit, ut literaturam ab eis addisceret*; il faut remettre: *S. Grimbaldum monachum, literatura & cantu peritum, de partibus Galliæ, & Ioannem monachum* [*quoque acerrimi ingenii virum; Asserum etiam monachum*] *de monasterio S. David Menevia, in ultimis finibus* Walliæ *posito ad se vocavit.*

En effet tous ceux qui ont écrit des precepteurs d'Alfrede joignent à S. Grimbald Iean son collegue, & Assere Moine de S. David: *F. Gallus*, dit Florent, *sanctum Grimbaldum sacerdotem & monachum, virum venerabilem, cantorem optimum; Ioannem quoque æquè presbyterum & monachum, acerrimi ingenii virum; Asserum etiam de occiduis & ultimis Britanniæ finibus è monasterio S. David advocavit.* Assere, Ingulphe, Guillaume de Malmesbury, & Matthieu de Westminster ecrivent de la même façon des precepteurs d'Alfrede, sans faire mention d'un Moine de S. David different d'Assere.

Le Bibliothecaire Anastase excusant Jean Scot d'avoir tourné S. Denys mot pour mot, en parle comme d'un homme qui n'estoit plus en vie: *Quod eum*, dit-il, *non egisse ob aliam causam existimo, nisi quia cùm esset humilis spiritus, non præsumpsit verbi proprietatem deserere, ne aliquo modo à sensus veritate decideret. Unde factum est, ut tantum virum* (*Dionysium*) *intra cujusdam labyrinthi difficilia irretiret, & in antrii profundioribus invisibiliorem quodammodo collocaret; & quem interpretaturum susceperat, adhuc reddaret interpretandum.* Il est marqué dans le manuscrit des Iesuites de Bourges à la fin de cette epistre d'Anastase à Charles le Chauve, qu'elle a esté écrite le 10. des Calendes d'Avril, indict. 8. c'est à dire l'an 875. six ans aprés le 8. Concile General, dont elle fait mention. Ce qui montre evidemment que Iean Scot n'a point esté precepteur d'Alfrede, qui n'a commencé à s'addonner aux lettres que l'an 884. Aussy n'est-il pas vrai-semble qu'un Prince si religieux se soit voulu servir d'un homme fait comme Erigene, décrié partout comme un heretique, chasse de l'Universite

de Paris à la priere & à la pourſuitte du Pape Nicolas, & rempli de quantité d'hereſies contraires aux premiers fondemens du Chriſtianiſme.

A cette premiere remarque j'en ajoûteray une ſeconde, qui affoiblit merveilleuſement le témoignage du Bibliothecaire de Malmeſbury. C'eſt que la ſainteté & le martyre de Jean Scot eſtoient univerſellement ignorez dans toute l'Egliſe environ 70. ans avant que Guillaume de Malmeſbury compoſaſt ſon hiſtoire des Rois d'Angleterre. Nous avons pluſieurs lettres de Berenger écrites en faveur de Jean Scot contre ceux qui le traittoient d'heretique. Entr'autres il y en a une, où il repreſente à un de ſes amis les raiſons dont il ſe pourra ſervir pour attirer le Roy Henry à prendre ſous ſa protection Jean Scot. Il eſt certain que c'eſtoit le lieu de preſſer vivement cette pretenduë ſainteté, & ce pretendu martyre dont parle Guillaume de Malmeſbury. Cependant Berenger ſe contente d'appeller Iean Scot, un homme docte, *Erudito illi viro Ioanni*, & d'implorer le ſecours de la Majeſté Royale *pour un mort*, contre les calomnies des vivans : *Vnde ferat oportet defuncto patrocinium, contra calumnias nunc viventium.* Sans doute qu'il n'en euſt pas parlé avec un tel excés de froideur, s'il euſt eſté tenu de ſon temps pour un Saint, ou pour un Martyr, ou même s'il euſt paſſé pour tel dans ſa penſée & dans ſon eſprit.

Aſcelin auſſy n'euſt pas prononcé ſi reſolument, que Iean Scot eſtoit un heretique, & qu'il le tiendroit toujours pour tel. Il euſt ſans doute mis de la difference entre ſon livre de l'Euchariſtie & ſa perſonne. En condamnant l'un comme contenant une doctrine contraire à celle de l'Egliſe Catholique, il n'euſt pas perdu toute ſorte de reſpect pour l'autre : on tout aumoins trouveroit-on quelque endroit dans ſes lettres contre ces titres de Saint, & de Martyr, qu'il auroit pretendu luy eſtre accordez à tort & ſans raiſon.

Enfin il eſt difficile de concevoir que le martyre de Jean Scot ne ſoit point venu à la connoiſſance de Berenger, ny de ſes diſciples pendant l'eſpace de plus de trente ans que durerent les conteſtations de l'Euchariſtie dans l'onziéme ſiecle. On ne peut pas nier qu'aprés que Berenger eut eſté condamné à allumer luy-même le feu dans lequel il devoit de ſa propre main jetter le livre de Jean Scot en la preſence du Pape Nicolas & de prés de ſix-vingt Eveſques, le bruit de cette action aſſez ſurprenante, ne ſe répandit incontinent partout, & il eſt certain qu'il donna occaſion aux Berengariens de rechercher avec plus d'ardeur & de curioſité que jamais, toutes les particularitez de la vie & de la mort d'Erigene, ſi elles ne leur eſtoient pas encore entierement connuës. Mais ſur tout il faut que cette recherche ſe ſoit faite particulierement en France, & en Angleterre, où l'opinion de Berenger fit dés ſon commencement beaucoup de progrés, ſi l'on en croit Matthieu de Weſtminſter. Cependant c'eſt une choſe conſtante que du temps d'Ingulphe celebre Abbé de Cronlande (c'eſtadire vers l'an 1090.) Iean Scot n'eſtoit pas encore reconnu en Angleterre pour Martyr. Car autrement Ingulphe ne l'auroit pas confondu, comme il a fait, avec Iean le Saxon compagnon de S. Grimbald, & Abbé d'Æthelinge.

Ie remarque pour troiſiéme conſideration, que les deux endroits où Guillaume de Malmeſbury parle du martyre de Iean, ne ſont remplis que de doutes, de craintes, & de ſoupçons : *Hoc tempore*, dit-il, *creditur fuiſſe Ioannes Scotus. Propter hanc infamiam (credo) traduit eum Francia. Ælfredi munificentia & magiſterio uſus*, UT EX SCRIPTIS REGIS INTELLEXI, *ſublimis Melduni reſedit, à pueris quos docebat, graphiis*, UT FERTUR, *perforatus, etiam martyr* ÆSTIMATUS EST. *Quod* SUB AMBIGVO, *ad injuriam ſanctæ animæ non dixerim.* Ces façons de parler peu communes à Guillaume de Malmeſbury, ſeroient toutes ſeules capables de faire douter de la verité de cette hiſtoire.

De plus l'on y apperçoit de la contradiction. Car ſi Iean Scot s'eſt retiré de France en Angleterre quelque temps aprés les lettres de Nicolas à Charles le Chauve, comme Guillaume de Malmeſbury l'inſinuë, il eſt impoſſible qu'il ſoit venu auſſitoſt à la Cour du Roy Alfrede, puiſqu'il n'a pris poſſeſſion du Royaume d'Angleterre que depuis la mort du Pape Nicolas, & que les dix premieres années de ſon regne ont eſté continuellement troublées de guerres & d'irruptions de barbares.

Auſſy Matthieu de Weſtminſter retarde-t-il la fuite de Iean Scot en Angleterre juſques en l'an 883. Mais parceque les lettres du Pape Nicolas, rapportées par Guillaume de Malmeſbury, ne s'accordent pas bien à cette chronologie, il a changé le nom de Nicolas en celuy de Pontife Romain : *Hujus opinionis particeps fuiſſe dignoſcitur Pontifex Romanus, qui in epiſtola ad Carolum Regem, dixit : Relatum, &c.* Ce qui a fait croire à quelques uns, comme à M. Duval, que ces lettres eſtoient du Pape Marin : qui a tenu le

le saint Siege l'an 883. & duquel Marthieu de Westminster parle par deux fois en ce même endroit. Mais ce qui se lit dans ces lettres, de la version latine de S. Denys, montre evidemment qu'elles sont du Pape Nicolas, & non point de Marin.

Que si l'on ajoûte à ces trois considerations les faux bruits, mais tous avantageux à Jean Scot, que l'on fit courir depuis que son livre de l'Eucharistie eut esté condamné dans les Conciles de Paris, de Verceil, & de Rome, il ne sera pas difficile de croire que les auteurs de ces faux bruits sont les mêmes qui se sont efforcez de le faire passer pour S. Jean surnommé le Sage, & martyr de Malmesbury.

Nous avons vu comme on l'a fait passer pour un disciple de Bede, & l'un des premiers fondateurs de l'Université de Paris: comme on a fait accroire que c'estoit le même que ce saint & tres-docte personnage Jean le Saxon compagnon de S. Grimbald, precepteur du Roy Alfrede, & Abbe d'Æthelinge: comme on a taché de luy soustraire le Dialogue des natures rempli de quantité d'heresies tres-grossieres, & condamnées par les Saints Peres de l'Eglise, & par les Conciles œcumeniques: comme au contraire on a supposé à son ouvrage du Corps & du Sang du Seigneur, le nom de Bertram, pour en pouvoir conserver des copies en toute seureté. Il est donc croyable que ce sont ces imposteurs qui ont surpris Guillaume de Malmesbury par le moyen de quelque écrit supposé sous le nom du Roy Alfrede, où il estoit parlé de Jean Scot, comme de l'un de ses precepteurs, & à qui il avoit donné permission de se retirer en l'Abbaye de Malmesbury: *Regis munificentiâ & magisterio usus*, dit-il, VT EX SCRIPTIS EIVSDEM REGIS INTELLEXI *sublimis Melduni resedit.* C'est, ce me semble, ce que l'on peut apporter de plus vrai-semblable en cette rencontre.

ARTICLE VII.

Que Iean Scot Erigene n'a point esté mis au rang des Martyrs par l'autorité sacrée des Pontifes; & que son nom ne se trouve point dans aucune edition du Martyrologe Romain.

L'AVTEVR de la réponse dit *p.* 561. que tout ce qui se trouve dans les historiens d'Angleterre à la loüange de Jean Scot, *n'est pas considerable au prix de ce que nous apprenons par des témoignages fort asseurez, qu'il a esté mis aprés sa mort au catalogue des Saints.*

Thomas Fuller, dit-il, *dans son histoire Ecclesiastique d'Angleterre, nous dit qu'il fut tenu pour martyr de* JESUS-CHRIST, *& que sa commemoration anniversaire se trouve marquée au 4. des ides de Novembre dans le Martyrologe imprimé à Anvers l'an 1586. par le commandement de Gregoire XIII. Il ajoute, que l'a osté Baronius qui l'a osté du martyrologe, en haine de ce qu'il avoit écrit contre la presence réelle, alleguant sur ce sujet Henry Fitz-Simon in 2. edit. catalog. SS. Hibern. qui soutient l'action de Baronius, & dit qu'on preparoit de son temps une Apologie pour justifier ce procedé. Vsserius témoigne aussy, que dans le catalogue des Saints enterrez en Angleterre, dressé sur les vieux monumens Anglois par un Moine de Cantorbery du temps d'Anselme, c'est-à-dire au commencement du douziéme siecle, il y a ces mots: S. Adelmus, & Ioannes Sapiens, in loco qui dicitur Adesmisbirig, notantur requiescere. Le Martyrologe de l'Eglise Gallicane qui nous a esté donné par M. l'Evêque de Toul, en parle d'une maniere à n'en pouvoir plus douter. Car dans le supplément au 4. des ides de Novembre, il a marqué la commemoration qui se fait de S. Iean surnommé Scot martyr, tué à Malmesbury par quelques jeunes enfans dépravez. Et dans l'appendix il y a ces mots*: S. JEAN ESCOSSOIS *de nation, Martyr par la grace de Dieu, interprete de la Hierarchie de S. Denys, laquelle il traduisit de grec en latin, & la dédia à Charles le Chauve. Molanus sur le rapport de Deidonat dans son histoire Escossoise assure que ce Iean fut mis au rang des Martyrs de Christ par la sacrée autorité des Pontifes.*

Il y a aussy peu de verité dans tout ce discours que dans tout le reste de ce chapitre 3.

1. Il est faux que l'on ait imprimé un Martyrologe à Anvers, par le commandement de Gregoire XIII. l'an 1586. Aussy Sixte V. avoit-il succedé à Gregoire dés le mois de May de l'année 1586.

2. On ne trouvera point dans aucun Martyrologe Romain imprimé à Anvers, ou ailleurs, la commemoration de Jean Scot marquée au 4. des ides de Novembre. Il y en a qui alleguent les editions des années 1573. 1580. 1583. Mais l'on verra incontinent ce

qui a donné lieu à ces fauſſes perſuaſions.

3. Il eſt faux en conſequence que Baronius ait oſté du Martyrologe le nom de Jean Scot, en haine de ce qu'il avoit écrit contre l'Euchariſtie.

4. Il eſt faux auſſy que Henry Fitz-Simon ait écrit qu'on preparoit de ſon temps une apologie pour juſtifier le procedé de Baronius ; il dit au contraire que l'apologie qu'on preparoit, eſtoit pour deffendre Jean Scot. *Addit Henricus Fitz-Simon in catalogo SS. Hiberniæ, ſe ſcire pro I. Scoto paratam eſſe apologiam, plurimorum ac maximorum Pontificum, Cardinalium doctorum calculis comprobatam. Vſſerius in hiſtor. Goteſch. pag.* 125.

5. Il eſt fort incertain ſi Jean le Sage, enterré à Malmeſbury eſt le même que Jean Scot, à qui l'on ne trouve point que perſonne ait jamais donné ce ſurnom de Sage.

6. Ce que rapportent M. Du Sauſſay & Molanus, que Jean Scot Erigene a eſté mis au rang des Martyrs par la ſacrée autorité des Evêques, n'eſtant appuyé que ſur le témoignage d'Hector Boëce Deidonat, ne doit eſtre d'aucune conſideration ; puiſque l'on ſçait avec quel excez de liberté cet auteur a coutume de retrancher, d'ajoûter, de changer, & de corrompre à ſa fantaiſie tout ce qui ſe trouve dans les écrits des anciens, dont il s'eſt ſervi pour compoſer ſon hiſtoire d'Eſcoſſe. Il ne faut que comparer la façon de laquelle il décrit l'hiſtoire d'Erigene, avec ce que l'on en lit dans Guillaume de Malmeſbury, & dans les autres Hiſtoriens d'Angleterre, & l'on reconnoiſtra facilement quelle eſtime on doit faire de ſon témoignage.

Cependant Molanus ſur ce rapport de Boëce a mis Jean Scot au nombre des Saints dans l'appendix au martyrologe d'Uſuard, qu'il fit imprimer à Anvers l'an 1583. Ce qui peu de temps aprés donna occaſion a Arnaud Wion *Lign. vit. l.* 3. *ad* 10. *Novemb.* d'écrire que le nom de Jean Scot ſe trouvoit inſeré au Martyrologe Romain imprimé à Anvers l'an 1583. D'autres ont écrit depuis la même choſe, avec cette difference, qu'ils aſſignent les années 1573. & 1580. Mais puiſqu'ils témoignent n'avoir point vu ces editions, & qu'ils alleguent pour garand de leur dire Arnaud Wion, il eſt clair que c'eſt en vain que l'on rechercheroit un Martyrologe Romain où ſe trouvaſt le nom de Jean Scot Erigene.

Et de tout cela on doit conclure, que la ſainteté & le martyre de Scot ſont auſſy incertains que ſa foy, & ſi l'on en trouvoit des preuves plus authentiques, ces preuves obligeroient à conclure, non que Scot auroit eſté ſaint & ſacramentaire tout enſemble ; mais que ce qui ſe lit dans ſes écrits de dur ſur le myſtere de l'Euchariſtie ſeroit plutoſt un defaut d'expreſſion & de netteté d'eſprit, que de dogme & d'opinion. Mais ce qui eſt certain au moins eſt que tous ceux qui ont parlé de luy avec honneur ne l'ont fait qu'en le croyant tres orthodoxe ſur ce myſtere, & que l'on ne trouve perſonne juſqu'à Berenger qui ait joint enſemble ces deux choſes d'avoir de l'eſtime pour Jean Scot, & de le croire contraire à la doctrine de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation.

DISSERTATION
touchant le veritable ſentiment du livre de Bertram ſur l'Euchariſtie.

CHAPITRE PREMIER.

Qu'on a eu raiſon de ne pas s'engager dans le livre de la Perpetuité, à diſcuter à fond l'opinion de Bertram: & que cela ne fait rien à la queſtion.

SI le monde eſtoit d'aſſez bonne volonté pour accorder à M. Claude les conditions avec leſquelles il pretend traitter les diſputes de Religion, il eſt certain qu'il ſeroit aſſez au large, & qu'il y auroit peu de choſes qui le puſſent embaraſſer. Car il a eu un ſoin merveilleux de prendre ſes avantages, ſans avoir égard à la juſtice ny à la raiſon.

J'ay quelque envie de repreſenter un jour en abregé tous ces avantages injuſtes qu'il uſurpe de plein droit, afin de faire voir le peu d'equité de ſon eſprit. Mais je ne parleray maintenant que d'un, qui eſt fort conſiderable. C'eſt que comme le temps & le travail des hommes ſont aſſez bornez; que l'application à un ouvrage oſte le moyen de s'appliquer à un autre; que l'ordre même, qui eſt ce qui donne du jour aux livres, oblige de ſe renfermer dans ce qui eſt préciſement neceſſaire à la matiere que l'on traite, afin d'éviter la longueur & l'obſcurité, & de ne détourner pas l'eſprit des lecteurs par des queſtions incidentes, qui leur font perdre de veuë le point principal où l'on a deſſein de les conduire, il arrive par toutes ces raiſons, que l'on ne peut pas traitter toutes choſes dans un même livre, que l'on ſe diſpenſe abſolument d'écrire ſur certains points, & que l'on remet les autres à un autre lieu. Et comme c'eſt la raiſon même qui preſcrit cette conduite, elle ne permet pas auſſy aux perſonnes judicieuſes & équitables d'en prendre avantage, ny de ſuppoſer que c'eſt par impuiſſance & par foibleſſe qu'on s'abſtient de traitter les choſes qui n'entrent pas dans l'ordre auquel on s'eſt attaché.

Mais M. Claude qui n'y regarde pas de ſi prés, & dont le but eſt de profiter de tout, & de déclamer ſur tout, eſt bien éloigné d'entrer dans ces penſées d'équité. Tous les points non traittez ou differez, ſont des principes pour luy, & des veritez accordées. Et comme il s'attribuë le don de penetrer dans les intentions de ſes adverſaires; s'ils ne parlent point de quelque choſe, c'eſt toujours par impuiſſance ou par artifice, c'eſt *qu'ils fuyent cet examen comme un écüeil. p.* 609.

C'eſt par ce droit de prendre pour luy tout ce qu'on n'examine pas, qu'il a ſi ſouvent inſulté à l'Auteur de la Perpetuité de ce qu'il ne répondoit pas *un par un*, comme il parle, aux paſſages d'Aubertin; & qu'il trouve fort mauvais qu'*il ait dit que les livres des anciens ſont rarement favorables aux Calviniſtes même en apparence.*

Mais il n'y a point de lieux où il ait fait paroiſtre cet eſprit d'une maniere plus fiere qu'en ce qu'il a dit de Bertram, dont l'Auteur de la Perpetuité n'avoit pas voulu diſcuter à fond les ſentimens dans ſon traité.

Les raiſons que cét auteur avoit apportées pour montrer que cét examen ne luy eſtoit pas neceſſaire eſtoient capables de ſatisfaire les moins raiſonnables. Car ayant fait voir que Paſcaſe n'avoit propoſé que la doctrine commune de ſon ſiecle, & que tous les auteurs contemporains établiſſoient clairement la preſence réelle & la tranſubſtantiation, il en avoit conclu avec raiſon que

le ſentiment de Bertram ne pouvoit plus eſtre conſiderable, quand même on prouveroit qu'il auroit effectivement erré, parce qu'il *eſt tres-poſſible qu'un Theologien s'éloigne des ſentimens communs de l'Egliſe de ſon temps, & qu'il s'évapore en de vains raiſonnemens*, ce qu'il ne dit pas en avoüant que Bertram ſoit tombé en effet dans l'égarement & dans l'erreur, comme M. Claude le luy impute; mais ſeulement pour montrer que quand il y ſeroit tombé, on n'auroit pas lieu d'en conclure que la tranſubſtantiation ne fuſt pas la doctrine commune de l'Egliſe de ſon temps.

M. Claude reconnoiſt luy-même qu'au douziéme ſiecle on croyoit univerſellement la preſence réelle & la tranſubſtantiation dans l'Egliſe Latine. Cependant il pretend que Rupert a enſeigné le contraire dans ſon livre *des divins offices* (I'ay appris qu'un ſçavant Religieux avoit entrepris de luy faire voir qu'il ſe trompe, en juſtifiant Rupert :) mais il eſt certain neanmoins qu'il y a dans cet auteur certaines expreſſions, qui ont donné lieu de luy attribuer d'avoir nié non la preſence réelle, mais la tranſubſtantiation, & qui ont beſoin d'eſtre éclaircies par la comparaiſon de tous les autres paſſages où il parle de l'Euchariſtie.

Ce ſeroit donc auſſy mal raiſonner, que de conclure que l'on ne croyoit pas la preſence réelle au 9. ſiecle, de ce que Bertram l'auroit niée, ou, ce qui eſt veritable, de ce qu'il en a parlé obſcurément dans un livre; que ſi on concluoit que l'on ne croyoit pas la tranſubſtantiation au douziéme ſiecle, parce qu'un Theologien, comme Rupert, en auroit parlé d'une maniere obſcure & embarraſſée.

Ceux qui ſont un peu verſez dans la lecture des anciens, ſçavent que l'on trouve dans leurs livres certaines expreſſions difficiles, & quelquefois des erreurs manifeſtes, & contraires à la doctrine de leur ſiecle, qui ne leur ont neãmoins jamais eſté reprochées. J'en ay déja rapporté un exemple tiré de la bibliotheque de Photius, qui eſt toutafait étrange. Car s'il y eut jamais un auteur odieux, & que l'on n'ait eu aucun deſſein d'épargner, c'eſt ſans doute Theodore de Mopſveſte. Tout l'Orient s'eſt élevé contre luy avec une ardeur prodigieuſe. Il fut même anathematiſé aprés ſa mort, quoiqu'il ne leuſt point eſté pendant ſa vie; ce qui a eu peu d'exemples & devant & aprés luy. On pourroit donc croire qu'il eſt ſans apparence que l'on ait laiſſé paſſer des erreurs capitales de cet auteur, ſans les luy reprocher. Cependant il paroiſt par Photius *cod.* 177. qu'il avoit fait un livre exprés contre la doctrine du peché originel, où il établiſſoit purement & ſimplement le Pelagianiſme, ſans que l'on voye que jamais cette erreur luy ait eſté reprochée par aucun de ſes adverſaires.

M. Claude conclura-t-il delà que l'on ne croyoit pas le peché originel du temps de ce Theodore de Mopſveſte ?

Il y a ſur le meſme ſujet du peché originel un paſſage ſurprenant dans les ouvrages de Theodoret; & neanmoins on ne trouve point qu'on luy en ait fait un crime, quelque animé que l'on ait eſté contre luy, & de ſon temps, & depuis ſa mort.

On trouve dans S. Hilaire un paſſage tres-difficile ſur les ſouffrances de I. C. qui a eſté remarqué dans les ſiecles poſterieurs. & qui ſert maintenant de pretexte aux heretiques pour affoiblir ſon autorité. Cependant il a eſté ſi peu remarqué au 4. & au 5. ſiecle, que S. Jerôme dit expreſſément des livres de S. Hilaire, *Hilarii libros inoffenſo decurrat pede.*

Où voit-on que les Arriens ayent fait aucun uſage de cette étrange expreſſion qui ſe trouve dans le livre de Tertullien contre Hermogene c. 3. *Non tamen ideò Pater & judex ſemper, quia Deus ſemper. Nam nec Pater potuit eſſe ante Filium, nec judex ante delictum. Fuit autem tempus cùm & delictum & Filius non fuit, quod judicem, & qui patrem Deum faceret.*

Quels triomphes ne feroit point M. Claude, s'il avoit trouvé un paſſage qui paruſt auſſy formel pour le Calviniſme, que celuy-là le paroiſt pour l'Arrianiſme. Un Arrien qui raiſonneroit comme luy, ne concluroit-il pas auſſitoſt, que la doctrine de l'eternité du Fils de Dieu n'eſtoit pas receuë du temps de Tertullien. Neanmoins il le concluroit tres-mal, & à l'égard du ſiecle de Tertullien, où l'on n'en a pas douté; & à l'égard de Tertullien même, qui reconnoiſt la divinité du Verbe & l'unité de ſa ſubſtance avec ſon Pere, ce qui eſt inſeparable de l'eternité, dans le livre contre Praxeas, quoi que ce livre même ſoit plein d'expreſſions dures & incommodes, & ſouvent de preuves fauſſes.

D'où vient que les Pelagiens n'ont point auſſy relevé ce que dit le même auteur en parlant des enfans *de Bap*. c. 18. *Cur feſtinat innocens ætas ad remiſſionem peccatorum ?* Etrange demande pour un homme qui auroit cru le peché originel ! Cependant il le croyoit, comme il paroiſt par le 3. Chapitre du livre *du témoignage de l'ame*, où il le re-

connoist en termes formels par ces paroles ; *Per quem homo à primordio circumventus, ut præceptum Dei excederet, & propterea in mortem datus, exinde totum genus de suo semine infectum, sua etiam damnationis traducem fecit.*

Et c'est dans le mesme sens qu'il dit *de hab. mulieb. c. 1. qu'il faut que les femmes chrestiennes renoncent à la pompe des habits, afin que representant en leur personne Eve penitente, & pleurant sa faute, elles expient plus pleinement par un habit de penitence qu'elles tirent d'Eve, sçavoir l'ignominie du premier peché, & le titre odieux d'avoir esté cause de la perte du genre humain.* Qui ne s'étonneroit que les Pelagiens ne se soient point servis du premier de ces passages, & que S. Augustin ne se soit pas servi des autres.

L'onziéme livre de Facundus Evesque d'Hermiane, n'est qu'un recüeil de passages difficiles des Peres sur l'Incarnation ; & sur l'unité de la personne de J. C.

On en pourroit rapporter un grand nombre d'autres exemples. Mais ceux-là suffisent pour faire voir que quand on connoist l'opinion d'un siecle, on doit avoir peu d'égard ou au sentiment d'un auteur particulier qui s'en sera écarté, ou à des passages difficiles qui se rencontreront en quelque traitté, ou au silence que l'on remarque dans les auteurs contemporains à l'égard de ces passages & de ces livres.

Tout cela conclut, non que Bertram ait en effet erré sur l'Eucharistie ; mais que quand il auroit erré, ce seroit une consequence temeraire que de pretendre juger par son sentiment particulier de la foy de l'Eglise de son siecle, pourvu que l'on ait bien prouvé d'ailleurs que les fidelles de ce temps-là estoient dans la creance de la presence réelle.

Chapitre II.

Qu'il est tres-possible que le livre de Bertram n'ait point esté publié durant le neuviéme siecle.

CE que nous venons de dire prouve manifestement qu'encore que le livre de Bertram eust esté publié au 9. siecle, neanmoins cet auteur n'ayant point eu de sectateurs & n'ayant point fait de party, il ne seroit pas impossible que l'on n'en eust pas fait de bruit, & qu'il n'y eust pas esté condamné, quoique peutestre ses amis n'eussent pas manqué de luy en faire des reproches qui ne seroient pas venus jusqu'à nous. Et quand nous avons dit qu'il n'en peut estre arrivé de même des livres de Paschase, c'est à cause des circonstances particulieres qui ne se rencontrent point dans le livre de Bertram : c'est parce que c'est un livre que M. Claude pretend avoir changé la creance de toute la terre ; c'est parce que Paschase a témoigné au commencement de sa jeunesse, & à la fin de sa vie, qu'il n'avoit enseigné que la doctrine commune de l'Eglise de son temps, & que personne n'avoit jamais osé contredire ouvertement sa doctrine ; ce qui eust esté impossible si elle eust esté nouvelle. C'est ce qui distingue étrangement le livre de Paschase, de celuy de Bertram ; & qui fait qu'estant tres-possible que le dernier ait esté étouffé sans bruit, il est moralement impossible que le premier n'eust fait un tres-grand éclat.

Mais outre cette hypothese on en peut encore faire une autre, qui est, que le livre de Bertram n'ait esté vu au 9. siecle que d'un petit nombre de personnes ; qu'il ne s'en soit fait que deux ou trois copies, ce qui osteroit tout sujet de s'étonner qu'on l'eust laisse passer si facilement. L'auteur de la Perpetuité propose cette conjecture, & il l'appuye du sentiment d'un Professeur de Leiden, qui a fait imprimer le livre de Bertram avec des notes, où il l'approuve expressément. Mais M. Claude, qui ne souffre pas si patiemment qu'on luy dérobe ainsy ses avantages pretendus, s'éleve contre l'un & contre l'autre sans distinction. Car comme il est excessif & violent dans ses mouvemens, il se jette toujours dans les extremitez, & souvent dans des extremitez toutes opposées. Tout est possible, tout est impossible quand il luy plaist, selon les diverses agitations de sa fantaisie. Il est possible que le livre de Paschase ait changé sans bruit la foy de tous les Chretiens ; & il n'est pas possible que le livre de Bertram soit demeuré inconnu, ou qu'il n'eust pas esté contredit, s'il eust esté connu au 9. siecle. Il y a plaisir à le voir exagerer ces impossibilitez chimeriques ; & c'est pourquoy j'aimemieux rapporter ses propres paroles, & y répondre en détail.

M. CLAUDE.

Si le livre de Bertram n'avoit point eſté publié au 9. ſiecle, comment ſeroit-il venu à la connoiſſance de Trithême au 15. ſiecle? D'où nous viendroient les exemplaires qui s'en ſont trouvez dans les Bibliotheques?

REPONSE.

M. Claude eſt admirable de nous faire de telles queſtions, & de ne prevoir pas de luy-même les réponſes qu'on y peut faire. Une ou deux copies du livre de Bertram, qui ſe ſont peuteſtre faites de ſon temps, ne ſuffiſent-elles pas pour en faire cinq ou ſix autres qui ſe ſont trouvez dans les bibliotheques de l'Europe.

M. CLAUDE

Eſt-ce qu'il a eſté publié dans les ſiecles ſuivans, dans l'obſcurité du dixiéme, ou pendant les conteſtations de Lanfranc, pour favoriſer le party de Berenger? Mais l'auteur ne veut pas que Berenger s'en ſoit ſervi.

REPONSE.

L'auteur de la Perpetuité qui ne diſpoſe pas des faits comme M. Claude, ne veut rien proprement; il rapporte ſeulement ce qui eſt, que Berenger ne s'eſt point ſervi du livre de Bertram ſous le nom de Bertram: mais il ne dit pas qu'il ne s'en ſoit pas ſervi ſous le nom de Jean Scot, & il a témoigné eſtre aſſez porté à croire que le livre de Jean Scot eſtoit le même que celuy qui porte preſentement le nom de Bertram, quoiqu'il ne s'attache pas abſolument à cette opinion comme ſi elle eſtoit tout à fait certaine.

M. CLAUDE.

L'auroit-il eſté depuis les Conciles qui condamnerent Berenger? Mais par quelle eſpece de fideicommis auroit-il paſſé du 9. ſiecle juſqu'au douziéme, pour eſtre publié preciſément dans le temps où la tranſubſtantiation avoit gagné le deſſus? Quelle apparence y a-t-il que l'on l'euſt tenu caché dans les temps où l'on le pouvoit produire ſans crainte, pour le donner au monde dans un temps où l'on bruloit ces ſortes de livres?

REPONSE.

Les queſtions de M. Claude ont cela de commode, que quelque ſuppoſition que l'on faſſe, elles ſont toujours faciles à reſoudre. On peut ſuppoſer que le livre de Bertram ait eſté connu avant ces Conciles, puis qu'on peut dire avec toute ſorte d'apparence, que c'eſt le même que celuy de Jean Scot, condamné au Concile de Verceil. On peut auſſy ſuppoſer ſi l'on veut qu'ayant eſté peu connu dans le 9. ſiecle il ſoit depuis demeuré inconnu juſqu'au 12. & il n'y a que des gens qui raiſonnent comme M. Claude, qui puiſſent trouver en cela de l'inconvenient. Car combien y a-t-il de livres, qui aprés eſtre demeurez long temps cachez par une pure negligence, ou par un hazard, lors même que l'on en auroit pu faire un plus grand uſage, ſe découvrent dans un autre temps où ils ont bien moins d'effet. Il y a cent exemples de cette ſorte. Mais ce qui fait que M. Claude trouve cela fort étrange, eſt que par une imagination aſſez plaiſante il regarde les gens de divers ſiecles, comme les mêmes perſonnes. C'eſt delà que vient l'étonnement qu'il témoigne, qu'un livre paroiſſe en un temps où il eſt moins utile, & qu'il ne paroiſſe pas en un autre où il l'auroit eſté davantage; comme ſi c'eſtoit les mêmes gens qui l'euſſent ſupprimé en un temps, & qui l'euſſent produit en un autre. Mais s'il luy euſt plu de conſiderer que ceux du 12. ſiecle n'eſtoient pas ceux du 10. ny de l'onziéme, il auroit trouvé fort poſſible qu'un livre fuſt demeuré caché dans quelque bibliotheque durant un ſiecle; parce que les gens de ce temps-là ne ſe ſeroient pas aviſez de s'y appliquer; & que dans un autre ſiecle des perſonnes plus curieuſes en auroient fait faire des copies.

M. CLAUDE.

Quelle raiſon pouvoit empeſcher qu'on ne publiaſt ce livre au 6. ſiecle.

REPONSE.

La ſterilité de l'eſprit de M. Claude eſt tout à fait ſurprenante en cette rencontre, quoiqu'il ſoit d'ordinaire fort abondant. Car comme il ne s'agiſſoit que de deviner des raiſons poſſibles de la ſuppreſſion de ce livre, & qu'il avoit tout le champ de la vraiſemblance, il en devoit trouver cent pour une. Bertram eut peuteſtre crainte de le publier luy-même: peuteſtre que ſes amis l'en diſſuaderent; peuteſtre qu'aprés l'avoir donné à quelques uns, perſonne ne prit la peine de copier un livre qui devoit paroiſtre au moins obſcur à ceux qui eſtoient nourris dans la doctrine de l'Egliſe: peuteſtre qu'il l'envoya à l'Empereur, & que l'Empereur ne le lut pas: peuteſtre qu'il le lut, & qu'il jugea que cet écrit ne devoit pas eſtre publié. Enfin il y a cent raiſons qui ont pu empêcher le cours de ce livre; & ſi l'on ne peut pas les propoſer comme certainement vrayes, on ne peut pas auſſy les rejetter ſans temerité comme certainement fauſſes.

M. CLAUDE.

Bertram compoſa ſon livre par le commandement de l'Empereur, ſur les conteſtations que l'opinion de Paſcaſe avoit émeües. Jean Erigene avoit fait le ſien par le meſme ordre. Pour-

quoy auroit-on publié ce dernier, ſi on vouloit tenir l'autre caché ? Quelle étrange biſarrerie de s'aller imaginer que de deux livres, dont l'un peut eſtre excuſé & tourné en un bon ſens, comme l'Auteur offre de le faire, l'autre eſt tout à fait inexcuſable, puis qu'il fut brûlé deux cens ans aprés au Concile de Verceil, l'on ait laiſſé paroiſtre le dernier, & gardé l'autre par raiſon d'Eſtat.

REPONSE.

En oſtant à M. Claude les ſuppoſitions fauſſes ou temeraires, ſa figure ſera aſſez mal fondée. Qu'il retranche, par exemple, de ſon diſcours, *Que le livre de Bertram ait eſté fait ſur les conteſtations excitées par le livre de Paſcaſe*; car je luy ay montré que cette ſuppoſition eſtoit fauſſe. Qu'il retranche que le livre de Jean Scot, & celuy de Bertram, ſoient deux livres : car l'auteur de la Diſſertation qui precede celle-cy prouve au moins que cette ſuppoſition eſt incertaine. Qu'il retranche que le livre de Jean Scot ait eſté publié au 9. ſiecle ; car il n'en ſçait rien, & il n'y a eſté cité de perſonne ſous le nom de Jean Scot. Qu'il retranche que le livre de Jean Scot fuſt tout à fait inexcuſable, c'eſt à dire comme l'entend M. Claude que le mauvais ſens y fuſt ſi clair que tout le monde l'y appercenſt tout d'un coup. Car ce n'eſt pas l'idée que nous en donne Aſcelin qui le compare à ces breuvages empoiſonnez qui ne laiſſent pas de paroiſtre doux, *quæ prius dulciter mulcent.* Le livre de Bertram paroiſt de même inexcuſable à pluſieurs : & il ne ſeroit nullement ſurprenant qu'il euſt paru inexcuſable aux Peres du Concile de Verceil. Ainſy tous ces differences que M. Claude pretend mettre entre le livre de Bertram, & celuy de Scot, & tous les raiſonnemens qu'il fonde ſur ces fauſſes ſuppoſitions, ſont de pures chimeres : & tout ce qu'il repreſente comme impoſſible eſt non ſeulement poſſible, mais facile & ordinaire.

M. CLAUDE.

On ne craignit point de la ſcandaliſer par le livre de Iean Scot. Et en effet perſonne ne s'en émeut, & il n'empeſcha pas que ſon auteur ne fuſt mis au nombre des Saints aprés ſa mort, & on veut qu'on ait fort apprehendé ce ſcandale pour celuy de Bertram. Raban Archevêque de Mayence écrivit ouvertement contre Paſcaſe. On diſputoit publiquement contre luy, & contre ſes ſectateurs. Ceux qui le deffendoient parloient fort doucement, & diſoient qu'il falloit excuſer ſa ſimplicité. Et aprés cela on aura gardé le ſecret pour le livre de Bertram. Y a-t-il rien de plus mal imaginé que cet te conjecture politique ?

REPONSE.

Que M. Claude diroit peu de choſe, s'il ne diſoit que ce qu'il ſçait ſur ce ſujet. Mais ſon abondance vient du privilege qu'il ſe donne de dire ce qu'il ne ſçait point.

Il ne ſçait point ſi l'on ne craignit pas de ſcandaliſer le monde par le livre de Jean Scot, puis qu'il ne ſçait point s'il fut publié au 9. ſiecle.

Il ne ſçait point ſi perſonne ne s'en émut : car toutes les émotions ne viennent pas toujours juſques à nous.

Il ne ſçait point s'il a eſté mis effectivement au nombre des Saints. L'auteur de la Diſſertation precedente fait voir que cette ſainteté pretenduë eſt aſſez mal fondée.

Il ne ſçait point, au cas que cela fuſt vray, ſi ceux qui l'y auroient mis, eſtoient informez de ſes ſentimens ſur l'Euchariſtie, eſtant tres-poſſible qu'ils n'en ſceuſſent rien, comme il eſt certain qu'ils ne ſçavoient rien de ſes autres réveries.

Il ne ſçait point ſi Raban a écrit ouvertement contre Paſcaſe, & on luy a fait voir qu'il y a toute ſorte d'apparence qu'il n'a jamais ſongé à luy.

Il ne ſçait point ſi l'on diſputoit publiquement contre Paſcaſe & ſes ſectateurs : car on ne ſçait point ce qui eſt faux.

Il ne ſçait point que l'auteur anonyme qui excuſe la ſimplicité de Paſcaſe, entendit cela de ſa doctrine, & non de ſes expreſſions & de ſa maniere d'écrire, puis que cet auteur ayant la même foy que Paſcaſe n'a pas pu prendre la doctrine qu'il croyoit eſtre celle de l'Egliſe, pour une ſimplicité qui ait beſoin d'excuſe. Certainement des réponſes ſi temeraires ſont encore plus mal inventées que les conjectures dont M. Claude ſe moque.

Tout ce diſcours ne tend qu'à faire voir à M. Claude qu'il auroit deu ſe contenter de ce que l'auteur, de la Perpetuité luy avoit dit ſur le ſujet de Bertram : 1. qu'il eſt probable que ce livre a eſté ſupprimé au ſiecle où il a eſté fait : 2. qu'il eſt certain que l'on n'en peut pas conclure que la doctrine de la preſence réelle ne fuſt pas celle du 9. ſiecle : 3. que Bertram rend témoignage à cette doctrine par les expreſſions dont il ſe ſert, & qu'il tire du langage commun de l'Egliſe ; parce qu'elles ne pouvoient eſtre priſes dans un autre ſens que celuy de la preſence réelle par ceux qui s'en ſervoient.

Comme nous avons encore établi plus fortement ce meſme point, en montrant que l'Egliſe du temps de Paſcaſe eſtoit dans cette creance : que Paſcaſe n'a propoſé que

la doctrine commune; & que ces expreſſions ordinaires, *que le pain & le vin ſont changez au corps & au ſang de I. C. qu'ils ſont veritablement le corps & le ſang de I. C.* qui ſe trouvent dans Bertram, ne ſont jamais priſes, & n'ont pu ſe prendre que dans le ſens de la tranſubſtantiation, nous aurions encore plus de droit que l'auteur de la Perpetuité, de conſiderer ſimplement Bertram comme témoin de la doctrine de l'Egliſe par ces expreſſions communes qu'il emprunte, & de nous mettre peu en peine de ſon ſentiment particulier, dont on ne pourroit conclure autre choſe, ſinon que ce Theologien a erré, ou n'a pas erré. Neanmoins comme M. Claude inſulte ſur ce ſujet à l'auteur de la perpetuité d'une maniere tout à fait étrange, je veux bien entreprendre de dégager la parole qu'il a donnée de faire voir quand on voudra, que l'on peut ſoutenir pour le moins avec autant d'apparence, que Bertram eſtoit dans la creance commune de l'Egliſe Catholique, que les Miniſtres ſoutiennent qu'il y eſtoit contraire, pourvu que M. Claude ſe ſouvienne que c'eſt ſans obligation, ſans neceſſité, & ſans pretendre m'engager par là à le ſuivre dans toutes ſes autres fantaiſies, & ſans reconnoiſtre ſon principe; Que tout ce qu'on ne traite pas eſt clairement pour luy.

CHAPITRE III.

Qu'il eſt certain que M. Claude n'entend point le livre de Bertram.

M. Claude ſe tient ſi aſſuré que Bertram eſt manifeſtement pour les Calviniſtes, que la promeſſe que l'auteur de la Perpetuité fait de montrer que cela n'eſt ny clair, ny certain, luy cauſe une de ces convulſions de rethorique, qui luy ſont aſſez ordinaires, & qui l'empeſchent de faire reflexion à ce qu'il dit: *L'auteur*, dit-il p. 625. *nous aſſure qu'il nous fera voir quand nous voudrons que Bertram a cru la tranſubſtantiation, & la preſence réelle.* C'eſt déja une fauſſeté: car l'auteur de la Perpetuité n'a jamais fait cette promeſſe. Il s'eſt contenté de dire, qu'il montreroit quand on voudroit, qu'il n'eſt point clair qu'il l'ait niée. Il ſçait diſtinguer entre les choſes certaines & incertaines: il les place chacune en leur rang; il fait ſcrupule d'aſſurer témerairement les choſes dont il n'eſt pas entierement aſſuré. Mais M. Claude n'eſt pas ſi exact dans ſes paroles; & il eſtoit difficile qu'il le fuſt dans l'humeur où il eſtoit, dont on jugera par ce qu'il ajoûte. *En verité*, dit-il, *c'eſt un defaut aſſez étrange, que de prendre trop de confiance en ſon eſprit. Car dés qu'on en a, il n'y a rien dont on ne ſe croye capable. On tourne tout, on elude tout, on eſpere de donner des couleurs à tout. Il n'y a rien de ſi clair, qu'on ne l'enveloppe de mille difficultez; ny rien de ſi certain, qu'on ne reduiſe en probleme. Faut-il prouver que le Soleil n'éclaire pas en plein midy, ou que le ciel & la terre ne ſont qu'une meſme choſe; ces genies ſi élevez & ſi éclairez ne trouvent pas cela difficile. Ils ſçavent le ſecret de faire nager les oiſeaux & de faire voler les poiſſons: ils applaniſſent les montagnes, & ils comblent les vallées, rien n'échappe à la force de leur imagination. Ils ont plus de formes pour changer les choſes, que le Prothée des Poetes n'en avoit pour ſe changer ſoy-meſme, & plus de couleurs qu'on n'en a donné aux Cameleons.*

Je ſuis tout à fait fâché pour M. Claude de ce qu'il s'imagine que ce ſoit eſtre eloquent que de parler de la ſorte. Mais comme c'eſt une maladie qui luy eſt tellement paſſée en nature, qu'il y a peu d'apparence qu'il m'en croye, je ſuis reduit à prier ſes amis de l'avertir charitablement que ce genre d'écrire n'eſt pas ſupportable, & qu'il n'y a point de faute d'exactitude contre l'hiſtoire, contre la chronologie, contre la langue qui approche du defaut d'eſprit qui paroiſt dans ces exaggerations emportées.

Ils en uſeront comme ils le voudront, c'eſt leur intereſt, & non pas le mien. Mais pour revenir à M. Claude, il n'y a qu'à luy dire tout ſimplement, que pour ſatisfaire à la promeſſe de l'auteur de la Perpetuité, il n'eſt point du tout beſoin, ny de combler les valées, ny d'applanir les montagnes, ny de faire nager les oyſeaux & voler les poiſſons, ny de confondre le ciel & la terre, ny d'obſcurcir le ſoleil; puiſqu'il ne faut que montrer que M. Claude n'entend point du tout le livre de Bertram; qu'il ne comprend pas ſeulement l'eſtat de la queſtion qui y eſt traittée, & qu'on n'en pouvoit pas parler avec moins de lumiere qu'il fait. Et c'eſt une choſe bien facile.

Je puis dire même que je l'ay déja prouvé par avance dans le huitiéme livre: Car on y a fait voir par des preuves convaincantes

cantes que Bertram n'a jamais attaqué directement Paſcaſe, comme M. Claude le pretend ; que ce n'eſt point luy qu'il refute ; que la queſtion qui luy avoit eſté propoſée par Charles le Chauve, n'eſtoit point celle de la preſence réelle ; que cette diviſion des fidelles dont il parle, n'eſtoit point entre des gens dont les uns la ſoutinſſent, les autres la niaſſent ; & enfin que Bertram n'entreprend que de juſtifier deux points tres-veritables en ſoy : l'un *qu'il y a une figure dans l'Euchariſtie ; que le corps de* JESUS-CHRIST *n'y eſt point découvert*, c'eſt à dire qu'il n'a point en ſoy la forme & les accidens du pain & du vin ; qu'il n'eſt point blanc, rond, rompu, briſé, diviſé, comme le pretendoient ceux contre qui il écrit ; & qu'ainſy il y a quelque choſe dans ce myſtere outre ce que nous voyons, qui n'eſt apperceu que par les yeux de la foy : & le ſecond qui eſt une ſuite du premier, *que cet objet ſenſible, qui frappe nos ſens, eſt diſtingué du corps naturel de I. C. & de la Vierge*, que l'on conçoit au dedans, c'eſt à dire que le ſacrement n'eſt pas la choſe du ſacrement, & que le voile n'eſt pas la choſe voilée & couverte de ce voile. C'eſt ce qui paroiſt par la propoſition même qu'il en fait. *Quod in Eccleſia ore fidelium ſumitur, corpus & ſanguis Chriſti quæ nit veſtræ Magnitudinis excellentia in myſterio fiat, an in veritate ; id eſt, utrùm aliquid ſecreti contineat, quod oculis fidei ſolummodò pateat ; an ſine cujuſquam velatione myſterii hoc aſpectus intueatur corporis exteriùs, quod mentis viſus inſpiciat interiùs* ?

On y a fait voir que ces deux points eſtoient effectivement niez par des Catholiques de ce temps-là, & qu'il y en avoit qui portoient la doctrine de la tranſubſtantiation juſques à dire, qu'il n'y avoit point du tout de voile & de figure dans l'Euchariſtie ; que l'objet de la foy n'eſtoit point diſtingué de l'objet des ſens ; & qu'il n'y avoit aucune difference entre l'exterieur & l'interieur du ſacrement, mais que l'on voyoit & que l'on touchoit proprement le corps même de J. C. Et l'on peut recüillir de divers lieux de cet ouvrage, que cette opinion, quoique difficile, tombe neanmons aſſez naturellement dans l'eſprit, puiſqu'il ſemble que c'eſt celle d'Anaſtaſe Sinaïte, & de ces autres Grecs, qui ont dit depuis, que le corps de J. C. eſtoit corruptible dans l'Euchariſtie : de ſorte qu'il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il ſe ſoit trouvé des gens au neuviéme ſiecle, qui ayent conceu l'Euchariſtie en la maniere qu'elle a eſté conceuë par pluſieurs Grecs.

On y a fait voir enfin que Paſcaſe condamne auſſibien que Bertram ces deux opinions : qu'il ſoutient que ce que nous voyons immediatement eſt une figure & une repreſentation du corps de JESUS-CHRIST, & que ce n'eſt pas le corps de J. C. meſme. *Eſt autem figura vel caracter hoc quod exteriùs ſentitur ; ſed totum veritas, & nulla adumbratio hoc quod interiùs percipitur, de corp. & ſang. Dom. c. 4.*

Il s'enſuit delà que dans les paſſages où Bertram ne fait autre choſe que condamner ces opinions, il eſt abſolument conforme à Paſcaſe, & il ne dit rien de contraire à la tranſubſtantiation & à la preſence réelle.

Cependant il ſe trouve que tous les paſſages que M. Claude produit pour montrer que Bertram combat la tranſubſtantiation, ne contiennent autre choſe que l'improbation de ces deux opinions, comme il eſt facile de le faire voir par les paſſages mêmes.

Le premier paſſage de Bertram qu'il produit, eſt celuy-cy : *Je demande à ceux qui ne veulent point reconnoiſtre icy de figure, & qui veulent que tout s'y paſſe ſimplement & en verité, je leur demande, dis-je, à quel égard a eſté fait le changement, afin que ce ne ſoit plus du pain & du vin, comme c'eſtoit auparavant, mais le corps & le ſang de I. C. Car ſelon l'eſpece de la creature, & la forme des choſes viſibles, ſi le pain & le vin n'ont rien changé en ſoy, & s'ils n'ont ſouffert aucun changement, ils ne ſont donc pas autre choſe que ce qu'ils eſtoient auparavant.*

Mais ce paſſage prouve tout le contraire de ce que pretend M. Claude. Car 1. ces gens à qui Bertram fait cette queſtion, & dont il dit qu'ils ne vouloient point reconnoiſtre de figure dans l'Euchariſtie, ne ſont point Paſcaſe & ſes diſciples, qui diſoient formellement le contraire. C'eſtoit des gens qui diſoient que le corps de J. C. avoit en ſoy la forme de pain & de vin ; & qu'ainſy il n'y avoit point de difference entre ce qui eſtoit vu, & ce qui eſtoit conceu par la foy. Or prouver que cette opinion n'eſt pas veritable, comme fait Bertram, auſſibien que Paſcaſe, ce n'eſt pas combattre la preſence réelle.

Dire, comme Bertram fait en ce lieu, qu'il ne s'eſt point fait de changement exterieur, c'eſt à dire que l'objet des ſens n'eſt point changé, n'eſt pas nier qu'il ne s'en faſſe point d'interieur & de caché à l'égard de la ſubſtance. Et en effet les termes dont il ſe ſert reſtreignent nettement le changement qu'il nie à l'apparence exterieure : *Selon*, dit-il, *l'eſpece de la creature, & la forme des choſes*

visibles, le pain & le vin n'ont rien de changé : Secundum speciem namque creatura, formamque rerum visibilium, utrumque, hoc est, panis & vinum nihil habent in se permutatum. Ce qu'il avoit exprimé un peu devant en ces termes : *Nihil enim hîc tactu, vel colore, vel sapore permutatum esse deprehenditur.* Mais s'ensuit-il delà qu'il n'admette point de changement interieur ? Nullement. Et il est certain au contraire qu'il en admet un, au moins en paroles, pour se conformer au langage de l'Eglise.

Car il admet une difference entre l'interieur & l'exterieur de l'Eucharistie : *Exteriùs quidem panis quod antè fuerat forma prætenditur, color ostenditur, sapor accipitur. Ast interiùs longè aliud multòque pretiosiùs, multòque excellentius intimatur ; quia cœleste, quia divinum ; id est Christi corpus ostenditur, quod non sensibus carnis, sed animi fidelis contuitu vel aspicitur, vel accipitur, vel comeditur.*

Le passage que M. Claude propose ensuite, n'est pas plus propre pour établir ce qu'il prerend.

Hic jam, dit Bertram, *suboritur quæstio, quam plurimi proponentes, loquuntur non in figura, sed in veritate illa fieri.* Car il est clair par Bertram, que ces gens dont il parle entendoient ces paroles en ce sens, qu'il n'y avoit aucune figure, ny aucun voile dans l'Eucharistie, & que l'objet des sens & celuy de la foy n'estoient point distinguez ; c'estadire que le corps, de J. C. estoit vu par les yeux aussibien que par la foy. *Hoc*, disoient-ils, *aspectus intuetur exteriùs, quòd mentis visus inspiciat interiùs.* C'est ce qu'ils appelloient estre fait en verité. Et c'est pourquoy ils definissoient la verité en cette maniere : *Veritas est rei manifesta demonstratio, nullis umbrarum imaginibus obvelata.* Et toute figure, ou de paroles, ou de choses, estoit contraire selon eux, à cette verité.

C'est pour refuter cette pensée, que Bertram dit : *Si secundum quosdam nihil hîc figuratè accipitur, sed totum in veritate conspicias, nihil hîc fides operatur, quia nihil hîc spirituale geritur, sed totum in veritate conspicitur.*

C'est de cette opinion qu'il conclut que *l'Eucharistie ne seroit pas un mystere, si elle estoit sans aucune figure ; puis qu'elle n'auroit rien de caché, rien d'éloigné des sens corporels, rien de couvert d'un voile.* Ce qui seroit dans le dernier degré d'impertinence, si l'on supposoit que Bertram eust écrit ces paroles contre l'opinion de Pascase, qui enseigne expressément que I. C. est caché dans ce mystere, qu'il est éloigné des sens, & qu'il est couvert d'un voile.

Aprés ce passage M. Claude propose celuy-cy, qui est une reflexion que Bertram fait sur un passage de S. Augustin : *Cernimus quod sanctus Augustinus dicit, aliud sacramenta, & aliud res quarum sunt sacramenta : corpus quidem in quo passus est Christus, & sanguis ejus qui de latere fluxit, res sunt. Harum verò rerum mysteria dicit esse sacramenta corporis & sanguinis quæ celebrantur ob memoriam dominicæ passionis.*

Qu'est-ce qu'il y a de difficile en cela, selon l'hypothese de l'opinion que Bertram combat ? Ces gens qu'il refute enseignoient qu'il n'y avoit point de difference entre le sacrement, c'estadire le voile, & le corps de I. C. Et Bertram prouve par S. Augustin que le sacrement est distingué du corps de I. C. & n'est appellé le corps de I. C. qu'en figure. C'est ce que dit Bertram dans ce passage, & ce n'est point dequoy il s'agit. Il s'agit si ce voile, & ce sacrement, qui est le corps de I. C. en figure & en signe, ne contient point interieurement le corps même de I. C. si la foy ne l'y découvre point par une veüe non imaginaire, mais veritable, & qui connoist ce qui est. C'est ce que ce passage ne dit pas ; & c'est ce que Bertram dit en d'autres lieux par des expressions tres-fortes, & qui signifient naturellement la foy catholique, quoiqu'il en corrompe peutestre le sens par des explications forcées.

Bertram a donc raison d'enseigner en ce passage, que les sacremens pris pour les seuls signes, pour les seuls voiles (car c'est ainsy qu'il a du prendre necessairement ces termes dans cette dispute) sont appellez *le corps & le sang de I. C. à cause de la ressemblance qu'ils ont avec les choses qu'ils signifient. Comme la Pasque & la resurrection de I. C. sont appellées du nom des jours où ces mysteres se sont accomplis, encore que I. C. n'ait souffert & ne soit ressuscité qu'une seule fois en soy-même.*

Il a raison de dire avec saint Augustin que *de même nous disons que le Seigneur est immolé, lors qu'on celebre le sacrement de la Passion, bien qu'il n'ait esté immolé qu'une fois pour le salut du monde* ; puis qu'en prenant le terme d'immolation pour l'action du sacrifice qui prive de vie la victime, l'immolation mystique & non sanglante de I. C. dans le sacrement n'est que la figure de la mort actuelle par laquelle I. C. a consommé son sacrifice. C'est un langage propre & necessaire dans la question qu'il traittoit, où il s'agissoit de distinguer le sacrement pris pour le signe exterieur du corps de I. C. même, contre ceux qui les confondoient ; estant bien certain que dans ce sens il n'est

le corps de I. C. qu'en figure & improprement.

Les auteurs les plus certainement catholiques ne parlent pas autrement, & la gloſe du decret dit expreſſément *de conſec. diſt. 2. hoc eſt*, que *le ſacrement*, c'eſt-à-dire le ſigne & le voile, *n'eſt le corps de I. C. qu'improprement*. Et Thomas Valdenſis enſeigne dans un article exprés, *de ſacram. Euch. quæſt. 52. p. 87. ſol. verſo.* Que ce que l'on voit de blanc & de rond n'eſt pas le corps de I. C. de ſorte que l'on ne doit pas s'étonner de ce langage dans Facundus, ny dans S. Auguſtin, & encore bien moins dans Bertram, qui y eſtoit obligé par la queſtion même qu'il traittoit.

Le quatriéme paſſage n'eſt pas plus fort en ſoy, mais il eſt fortifié par un aſſez grand nombre de falſifications. M. Claude ſupprime d'abord ces paroles qui en ſont la clef, & qui en determinent le ſens : *Dicant qui nihil hic volunt ſecundum interiùs latentem veritatem accipere, ſed totum quod apparet viſibiliter æſtimare*, qui font voir que Bertram refute d'autres gens que Paſcaſe, à qui l'on ne peut impoſer ſans folie, qu'il ne reconnoiſſoit rien dans le ſacrement, que ce que les yeux y voyoient. Il ſupprime ces autres paroles : *Secundum quid commutatio facta? Selon quoy le changement eſt-il fait* ? qui marquent qu'il eſtoit conſtant entre les deux partis qu'il y avoit un changement dans l'Euchariſtie, mais que les uns le vouloient exterieur & viſible, ce qu'ils appelloient corporel, & que Bertram ne le vouloit qu'inviſible ce qu'il appelle ſpirituel.

Aprés ces ſuppreſſions M. Claude propoſe ce que dit Bertram en ces termes : *Ces creatures à l'égard de leur ſubſtance, ſont aprés la conſecration ce qu'elles eſtoient auparavant. Elles eſtoient du pain & du vin, & l'on voit qu'elles demeurent en cette même eſpece. Le changement qui arrive donc icy, eſt interne par la puiſſance du S. Eſprit. Ce que la foy regarde nourrit l'ame, & luy communique une ſubſtance de vie eternelle.*

On peut premierement avertir en paſſant M. Claude, que les dernieres paroles ſont mal traduites. Car il y a dans le Latin : *Eſt ergo interiùs commutatum quod fides aſpicit, animam paſcit, æternæ vitæ ſubſtantiam ſubminiſtrat* : ce qui ſe doit traduire ainſy : *Il y a donc quelque choſe de changé interieurement que la foy regarde, qui nourrit l'ame, & qui luy communique un ſoutien & une force qui la conſerve dans l'eternité.*

On le peut avertir en ſecond lieu que les premieres ne le ſont guere mieux. Car il n'y a pas, comme M. Claude le ſuppoſe : *Secundum creaturarii ſubſtantiam, quod fuerunt antè conſecrationem, hoc & poſtea ſunt* : il y a, *conſiſtunt* : Ce qui ſignifie une conſiſtance exterieure à l'égard des ſens, & ne marque autre choſe ſinon que nos ſens apperçoivent toujours le même objet, qu'ils n'y voyent rien de changé. Et que M. Claude ne faſſe pas de force ſur le mot ſubſtance, *ſecundum creaturarum ſubſtantiam*; comme ſi ces paroles marquoient precisément que la ſubſtance interieure de pain demeure. Car ces paroles ſont expliquées dans ce paſſage même par celles-cy : *Panis & vinum prius exiſtére : in qua etiam ſpecie jam conſecrata permanere videntur.* Ainſy *permanere in ſpecie panis, & conſiſtere in ſubſtantia panis*, ſont la meſme choſe dans le langage de Bertram, & ne ſignifient autre choſe, ſinon qu'il ne ſe fait aucun changement viſible & corporel de l'objet ſenſible. S'il admet, on n'admet pas en effet la tranſubſtantiation, c'eſt une autre queſtion; mais ce n'eſt pas par ces paroles qu'il le faut prouver. La fin du paſſage fait voir evidemment que par le mot, *ſubſtantia*, il n'entend pas toujours la matiere, ny le ſujet des accidens. Car cette expreſſion, *æternæ vitæ ſubſtantiam ſubminiſtrat*, ne ſignifie nullement que l'Euchariſtie fournit la matiere de la vie eternelle. Le mot de *ſubſtantia* ſe prend donc à peu prés dans la premiere partie du paſſage, comme dans la derniere, avec cette ſeule difference, que dans la derniere il eſt appliqué à une choſe ſpirituelle, & ainſy il ſignifie ce qui entretient l'ame, ce qui la ſoutient, ce qui la maintient dans ſon eſtat : & dans la premiere partie eſtant appliqué à une choſe exterieure & ſenſible, il ſignifie l'eſtat ſenſible de cette choſe corporelle, comme permanant & ſubſiſtant. Et par là il eſt viſible qu'on ne peut rien conclure de ce paſſage, & que M. Claude n'eſt pas heureux dans le choix qu'il en a fait.

Enfin le dernier paſſage prouve auſſy peu que les autres, puis qu'il ne marque autre choſe que la difference entre le ſacrement, l'antitype ou le voile, & le corps naturel de I. C. & qu'il ne faut que ſe ſouvenir que le but de Bertram eſt de refuter des gens qui diſoient qu'il n'y avoit rien de caché, rien de figuratif dans l'Euchariſtie : *Nihil abditum, nihil opertum, qui totum quod apparet viſibiliter æſtimabant.* C'eſt donc pour refuter ces gens que Bertram dit, que *le pain qui eſt appellé le corps de I. C. & le calice qui eſt appellé ſon Sang, ſont des figures, parce que c'eſt un myſtere, & qu'il y a grande difference entre le corps qui eſt par myſtere, & le corps qui a ſouffert, qui a eſté*

enſeveli, qui eſt reſuſcité. Celuy-cy eſt le propre corps du Sauveur, auquel il n'y a ny figure, ny ſignification, mais l'evidence de la choſe même. Les fidelles deſirent de joüir de ſa veuë, parce qu'il eſt noſtre chef, & qu'en ſa veuë conſiſte le raſſaſiement de nos cœurs. Car le Pere & luy ne ſont qu'un : ce qu'il faut entendre non à l'égard du corps que le Sauveur a pris, mais à l'égard de la plenitude de la divinité qui habite en I. C. homme. Mais le corps myſtique eſt une figure non ſeulement du corps propre de I. C. mais auſſy du peuple fidelle. Car il porte la figure de l'un & de l'autre corps de I. C. c'eſt-à-dire de I. C. qui eſt mort & reſuſcité, & du peuple qui a pris en I. C. une nouvelle naiſſance par le baptême, & qui a eſté vivifié d'entre les morts, &c. A quoy il faut ajoûter que ce pain & ce calice qui ſont appellez le corps & le ſang de I. C. ſont un memorial de la Paſſion ou de la mort du Seigneur, comme il s'eſt expliqué luy-même dans l'Evangile, diſant : Faites cecy en memoire de moy.

Il faudroit copier tout le livre, dit M. Claude, *ſi l'on vouloit produire tout ce qu'il y a de formel contre la tranſubſtantiation.* Mais en verité ſi ce livre ne contenoit autre choſe que cela, il en pourroit copier tant qu'il voudroit, ſans donner des preuves que de ſon peu de diſcernement; puis qu'il ne faut qu'entendre quelles ſont les queſtions qui ſont traittées dans ce livre, pour n'y trouver aucune difficulté. Et c'eſt pourquoy je penſe avoir ſatisfait déja à une partie de la promeſſe de l'auteur de la Perpetuité, en faiſant voir que les avantages que M. Claude a pretendu tirer de ce livre, ſont ſi mal fondez, que les paſſages qu'il en produit, ne prouvent rien moins que ce qu'il pretend.

CHAPITRE IV.

En quoy conſiſte la veritable difficulté du livre de Bertram.

SI j'eſtois de l'humeur de M. Claude, après avoir montré combien il a peu de raiſon de triompher ſur le ſujet de Bertram, j'en demeurerois-là, & je pretendrois avoir droit de mettre cet auteur au rang des Eſcrivains orthodoxes ; puiſque M. Claude a ſi mal reuſſi à l'en ſeparer. Mais pour moy je croy que la ſincerité demande qu'on ne tire pas avantage de la foibleſſe de ſon adverſaire. Il faut juger des livres par les livres mêmes, & non par les ſentimens que les autres en peuvent avoir. Or en conſiderant ainſy celuy de Bertram, je me ſens obligé de reconnoiſtre qu'il eſt difficile de juger qu'elle a eſté en effet ſon opinion ſur l'Euchariſtie. Deſorte que je ne trouve nullement étrange que les perſonnes de lettres ayent eſté partagées ſur ſon ſujet, & que les uns l'ayent pris pour catholique, les autres pour ſacramentaire.

Ce ne ſont pas les paſſages de M. Claude qui ſont le fondement de ce doute. Il n'a pas ſeulement vu la difficulté. Il s'eſt imaginé ſans raiſon que Bertram combattoit directement Paſcaſe, & la preſence réelle ; ce qui eſt tres-faux. Mais voicy ce qui fait le plus grand embaras, & la plus grande obſcurité de ce livre.

Il eſt certain que Bertram conſidere deux choſes dans l'Euchariſtie, l'une exterieure, l'autre interieure. Il eſt certain qu'il admet un changement. Il eſt certain qu'il dit que cette choſe interieure eſt le corps de JESUS-CHRIST. *Ille panis qui per ſacerdotis miniſterium Chriſti corpus efficitur, aliud exteriùs humanis ſenſibus oſtendit, & aliud interiùs fidelium mentibus clamat. Exteriùs quidem panis quod antè fuerat forma prætenditur, color eſtenditur, ſapor accipitur. Aſt interiùs longè aliud multò pretioſius, multòque excellentius intimatur ; quia cœleſte, quia divinum, id eſt Chriſti corpus oſtenditur, quod non ſenſibus carnis, ſed animi fidelis intuitu, vel aſſicitur, vel accipitur, vel comeditur.*

Il dit la même choſe du Symbole du vin, *Quid enim aliud in ſuperficie, quàm ſubſtantia vini conſpicitur ? Guſta vinum, ſapit ; odora, vinum redolet ; inſpice, vini color intuetur : At interiùs ſi conſideres, jam non liquor vini, ſed liquor ſanguinis Chriſti credentium mentibus, & ſapit dum guſtatur, & agnoſcitur dum conſpicitur, & probatur dum odoratur, &c.*

Il comprend l'un & l'autre generalement par ces paroles : *Exteriùs igitur quod apparet, non eſt ipſa res, ſed imago rei : mente verò quod ſentitur & intelligitur, veritas rei.*

Il eſt certain que juſques-là ces expreſſions ſont tres-favorables aux Catholiques. Car encore que les Calviniſtes les ayent corrompuës, & les ayent détournées à des ſens faux, il eſt viſible que dire que l'on voit le corps de JESUS-CHRIST par les yeux de la foy dans l'Euchariſtie, c'eſt dire qu'il

y est reellement & veritablement. Car la foy ne voit que ce qui est. La foy est une lumiere toute veritable ; elle n'est point trompeuse, elle ne sent, elle ne voit, elle ne prend, elle ne gouste que ce qui est. *Voyez un peu*, dit S. Bernard, *Ser. 3. de Epiph. que la foy est clair-voyante, & qu'elle a des yeux perçans. Elle connoist le Fils de Dieu, lors qu'il est encore à la mammelle ; elle le connoist sur la Croix ; elle le connoist mourant.* Mais en tout cela elle ne connoist neanmoins que des realitez. JESUS-CHRIST enfant, I. C. attaché à la Croix, I. C. mourant n'estoit pas Dieu en figure, mais en verité. Quand on dit donc que la foy gouste, sent, voit, connoist interieurement le corps de I. C. dans l'Eucharistie, on dit qu'il y est veritablement & réellement, puisqu'il y est l'objet de la plus certaine & de la plus veritable de toutes nos connoissances.

Et en effet Bertram se sert dans ce même lieu de la connoissance de la foy, pour marquer une connoissance veritable qui a pour objet la realité. Il dit qu'il y a deux choses dans le Baptême ; l'une, qui est l'objet des sens ; l'autre, qui est l'objet de la foy. Il suppose que l'une & l'autre est reellement dans le Baptême. *Cognoscitur ergo in isto fonte & inesse quod corporis sensus attingat, & idcirco mutabile atque corruptibile : & rursus inesse quod fides sola conspiciat, & idcò nec corrumpi posse, nec vita discrimen accipere. Si requiras quod superficie tenus lavat, elementum est ; si verò perpendas quod interiùs purgat, virtus vitalis est, virtus sanctificationis, virtus immortalitatis.*

Si donc, selon Bertram, le corps de I. C. est dans l'Eucharistie, comme la vertu de guerir les ames est dans le Baptême, il y est réellement, puisque la vertu de guerir l'ame est, selon Bertram, réellement dans l'eau du Baptême. C'est pourquoy le même Bertram semble ne reprendre dans la foy de ceux qu'il combat, que ce seul point, *qu'ils vouloient que le Corps & le Sang de I. C. fussent visibles.* Car aprés avoir proposé leur opinion en ces termes : *Hic etiam surgit auditor & dicit corpus esse Christi quod cernitur, & sanguinem qui bibitur, nec quarendum quomodò factum sit*, il approuve ce sentiment en disant : *Bene quidem sentire videris* ; mais avec exception de la visibilité du corps de I. C. *Sed si vim verborum diligenter inspexeris, corpus Christi quidem, sanguinemque fideliter credis. Sed si perspiceres quia quod credis nondum vides, nam si videres, diceres video, non diceres credo corpus sanguinemque esse Christi. Nunc autem quia fides totum quidquid illud est aspicit, & oculus carnis nihil apprehendit, intellige quod non in specie, sed in virtute corpus & sanguis Christi existant quæ cernuntur.*

Ce lieu, ce semble, explique ce que c'est, selon Bertram, qu'estre le corps de J. C. *en vertu.* C'est ne l'estre pas aux yeux du corps, c'est ne l'estre pas *in specie* ; c'est l'estre comme objet de la foy, qui est d'elle-même toujours veritable ; c'est l'estre d'une maniere réelle, mais invisible, comme les vertus & les facultez qui sont dans les choses sans y estre veües ; c'est l'estre non visiblement, comme il dit luy-même, mais par l'efficace invisible du S. Esprit : *non quidem visibiliter, sed operante invisibiliter Spiritu sancto.* Et par là on pourroit expliquer quantité d'expressions ambigües, qui sont d'elles mêmes capables d'un bon sens, comme quand il dit que le changement ne se fait pas corporellement, mais spirituellement : qu'il ne faut rien considerer *corporellement* dans cette viande, mais qu'il faut tout regarder *spirituellement* : *Nihil in potu isto corporaliter sentiendum, sed totum spiritualiter attendendum.*

On peut encore ajoûter que ce sens ne seroit pas suffisamment détruit, parcequ'on peut alleguer que Bertram dit que la manne du desert estoit convertie au corps de J. C. *Ipse namque qui nunc in Ecclesia omnipotenti virtute panem & vinum in sui corporis carnem, & proprii cruoris undam spiritualiter convertit, ipse tunc quoque manna de cælo datum, & aquam de petra profusam proprium sanguinem invisibiliter operatus est.* Car ces paroles marquent si clairement un changement veritable, qu'à moins que Bertram n'en ait abusé d'une maniere bien étrange, on doit conclure qu'il a cru, non seulement que le pain & le vin estoient réellement changez au corps & au sang de I. C. mais aussy qu'il s'est imaginé que la manne & l'eau du desert estoient aussy réellement changez au corps & au sang de I. C.

Et qu'on ne dise pas que ce sentiment est trop incomprehensible pour l'attribuer à Bertram, & qu'il est inconcevable qu'il ait cru que la manne fust changée au corps de I. C. avant qu'il fust incarné. Car il se fait luy-même cette objection, & il avoüe que son sentiment est en effet incomprehensible. *Miram*, dit-il, *certè quoniam incomprehensibile, & ineestimabile. Nondum hominem assumpserat, nondum pro salute mundi mortem gustaverat, nondum sanguine suo nos redemerat ; & jam nostri patres in deserto per escam spiritualem potumque invisibilem ejus corpus manducabant & ejus sanguinem bibebant.* Ainsy, selon ces paroles, tout sentiment comprehensible

n'eſt pas celuy de Bertram ; & cette opinion que la manne du deſert eſtoit changee au corps de J. C. luy peut eſtre imputée avec d'autant plus d'apparence, qu'elle eſt incomprehenſible. En attribuant donc cette penſée à Bertram, on ne luy attribuera qu'une penſée qu'il exprime en termes formels, & ſur le ſujet de laquelle il forme & reſout à ſa mode l'objection toute naturelle que l'eſprit forme ſur l'heure.

Mais nonobſtant ces preuves qui portent à juger que Bertram a cru que le corps & le ſang de J. C. eſtoient preſens inviſiblement, mais réellement dans l'Euchariſtie, il faut reconnoiſtre neanmoins qu'il y a de certains lieux dans cet auteur, où il ſemble dire que le corps de I. C. que la foy découvre dans l'Euchariſtie, n'eſt que l'eſprit de J. C. & la puiſſance du Verbe : *Hinc in conſequentibus*, dit-il, *quia Spiritus Chriſtus, ut legimus, ſpiritus ante faciem noſtram Chriſtus Dominus, patenter oſtendit ſecundum quod habeatur corpus Chriſti, videlicet ſecundum id quod ſit in eo Spiritus Chriſti, id eſt divini potentia Verbi, quâ non ſolum animam paſcit, ſed etiam purgat.*

A quoy l'on pourroit auſſy rapporter quantité d'autres lieux qui ſe trouvent dans cet auteur, qui ſemblent marquer que par la chair ſpirituelle il n'entend que la puiſſance du Verbe jointe au pain. *Non enim anima quæ corde hominis præſenti loco ſignificatur, vel eſcâ corporeâ, vel potu corporeo paſcitur, ſed verbo Dei nutritur.* Et de même en un autre lieu. *Eſt ergo in illo pane vita quæ non oculis apparet corporeis, ſed fidei contuetur aſpectu. Verbum autem Dei, qui eſt panis inviſibilis inviſibiliter in illo exiſtens Sacramento, inviſibiliter participatione ſui mentem vivificando paſcit.*

Si l'on s'en tient à ce ſens, il faudra changer celuy de toutes les expreſſions precedentes ; comme on ſera au contraire obligé, en demeurant dans le premier ſens, de dire que par cette puiſſance du Verbe, & cet eſprit de I. C. qu'il dit eſtre dans le pain, il n'entend pas ſimplement le Verbe ou le S. Eſprit, mais le Verbe joint au corps de I. C. & operant par ce corps, & le S. Eſprit produiſant inviſiblement le corps de I. C. & que quand il dit que c'eſt le Verbe qui nourrit les ames dans l'Euchariſtie, il n'entend pas le Verbe ſeul, mais le Verbe ſe ſervant de l'inſtrument de la chair de I. C. Ce que l'on pourroit appuyer par ces paroles du même auteur : *ſecundum inviſibilem ſubſtantiam, id eſt, divini potentiam Verbi, corpus & ſanguis verè Chriſti exiſtunt*, où il repreſente la puiſſance du Verbe, comme la cauſe de ce que le corps de I. C. eſt veritablement dans l'Euchariſtie. Et ainſy il ne ſeroit pas difficile de trouver des ſens à toutes ces expreſſions les plus dures. Il s'agit ſeulement de juger leſquelles ſeront les plus probables, ou de ces ſens catholiques, ou de ces ſens calviniſtes. C'eſt ce que je ne decideray point ; parce que je croirois autant bleſſer la ſincerité, en aſſurant comme certaines des choſes obſcures, que ſi je propoſois comme vrayes des choſes que je cruſſe certainement fauſſes.

Mais ce que je ſçay bien, eſt, que de quelque maniere qu'on explique cet auteur, le ſens qu'on donnera à ces expreſſions ſera toujours un peu forcé & contraire à la nature. J'avoüe que c'eſt s'exprimer aſſez durement & peu naturellement, que de ſe ſervir de ces mots d'eſprit de I. C. de puiſſance du Verbe, pour marquer le Verbe uni au corps de I. C. ou le corps même de I. C. dans un eſtat ſpirituel & operant par le Verbe. Mais il n'eſt guere naturel auſſy de dire que Bertram par ces paroles ; *Sicut ergo paulò antequàm panis ſubſtantiam & vini creaturam converteret potuit in proprium corpus quod paſſurum erat, & in ſuum ſanguinem qui poſt fundendus extabat*, n'ait voulu ſignifier autre choſe, ſinon qu'il les changea en un pain & en un vin rempli du Verbe, ou de l'eſprit de I. C. Car du pain & du vin remplis du Verbe ne ſont pas le propre corps & le propre ſang de I. C. & ce ſens ne peut venir dans l'eſprit que par de longs rafinemens ; bien loin de pouvoir eſtre celuy de toute l'Egliſe, qui n'a jamais entendu par le propre corps & le propre ſang de I. C. que ce qu'entendent les caliques, comme nous l'avons fait voir.

C'eſt parler étrangement contre la nature, que de dire comme fait Bertram : *Non enim putamus ullum fidelium dubitare, panem illum fuiſſe Chriſti corpus effectum*, s'il avoit voulu dire ſimplement que I. C. y avoit imprimé la vertu du Verbe.

C'auroit eſté tromper le monde, que d'avoüer, comme il fait, toutes ces propoſitions que l'Euchariſtie *eſt verum corpus Chriſti* ; quelle eſt *verè corpus Chriſti* ; quelle eſt *in veritate corpus Chriſti* ; & ſubſtituer à toutes ces expreſſions cette idée metaphyſique, quelle eſt le corps de I. C. parce qu'elle contient ſon eſprit, parce que I. C. eſt eſprit : ce qui donneroit au plus lieu de dire qu'elle eſt l'eſprit de I. C. mais non pas quelle eſt ſon corps.

Il eſt donc vray qu'en quelque ſens qu'on prenne Bertram, c'eſt un auteur embaraſſé. S'il eſt catholique ; c'eſt un catholique qui s'eſt mal expliqué. S'il eſt Calviniſte, c'eſt

un homme qui déguiſe ſes ſentimens par des expreſſions fauſſes, trompeuſes, & qui ne ſignifient rien moins que ce qu'il dit. Mais de ſçavoir à quel party il le faut ranger, c'eſt un procés qui ſera encore apparamment long-temps à decider, avant que tout le monde en convienne. Pour moy qui aime mieux les doutes de retenuë, que des deciſions temeraires, je ne m'oppoſe proprement ny à ceux qui le font catholique, en le prenant en un bon ſens, ny à ceux qui le font calviniſte, en l'expliquant en un autre ſens. Mais je m'oppoſe à la fierté avec laquelle M. Claude parle d'une queſtion de critique, qui eſt certainement obſcure, & aux avantages imaginaires qu'il pretend tirer de la ſuppoſition que Bertram fuſt dans le ſentiment des Calviniſtes.

C'eſt ce que j'ay fait voir eſtre contre le bon ſens & la raiſon. L'auteur de la Perpetuité ne s'eſtoit pas engagé à davantage; ainſy voilà ſa parole pleinement dégagée ſur ce ſujet.

Chapitre V.

De deux auteurs Anglois qui ont imité les expreſſions de Bertram.

Bertram eſtant tel que nous l'avons repreſenté, c'eſt une ſuite toute naturelle, & que l'on doit prevoir de ſoy-même, qu'il aura eſté condamné par les uns, & expliqué par les autres en un bon ſens. Quand un homme n'eſt pas viſiblement ſeparé de la communion de l'Egliſe, ou que ſes ouvrages n'ont pas eſté condamnez en particulier ſur un point, ou que l'on en ignore la condamnation, on n'y regarde pas de ſi prés, & l'on ne ſe porte pas facilement à le ſoupçonner d'erreur. Cela arrive non ſeulement quand il y a de l'obſcurité & de l'embarras, comme dans le livre de Bertram; mais lors même qu'il ne paroiſt pas qu'il y en ait, & qu'il ſemble que le mauvais ſens eſt tout evident: tant l'opinion, que l'on a qu'un auteur eſt orthodoxe ſur un point, eſt capable d'impoſer.

Photius, par exemple, pouvoit-il raiſonnablement douter que Theodore de Mopſveſte n'euſt voulu combattre la doctrine du peché originel dans un livre dont il rapporte l'extrait dans ces termes: *I'ay lu*, dit-il, *cod.* 127. *le livre de Theodore d'Antioche (qui eſt l'Evêque de Mopſveſte, comme il paroiſt par ſes lettres) dont le titre eſt: Contre ceux qui diſent que l'homme peche par nature, & non par volonté. Or les dogmes de cette ſecte ſont, que les hommes pechent par* NATURE, *& non par* VOLONTE'; *ce qu'ils entendent, non de la nature dans laquelle Adam avoit eſté crée au commencement, car ils diſent qu'elle eſtoit bonne, comme eſtant l'ouvrage de Dieu plein de bonté; mais de celle qu'il a eue aprés ſon peché, l'ayant par ſa prevarication rendue mauvaiſe de bonne, & mortelle d'immortelle qu'elle eſtoit auparavãt. ..... Le ſecond dogme qu'ils tirent de ce premier, eſt que les enfans, quoique nouvellement nez, ne ſont pas exemps de peché; parce que la nature ayant eſté corrompuë par le peché d'Adam, cette nature corrompuë paſſe, comme ils diſent, à tous ſes enfans.*

Il dit que ces heretiques ſe ſervoient pour établir leur opinion, de ce paſſage: *Seigneur, j'ay eſté conceu dans l'iniquité*, & des autres ſemblables, & qu'ils employoient pour l'autoriſer le *baptéme & la communion du ſacré ſang que l'on donne pour la remiſſion des pechez, comme ayant le même effet dans les enfans.*

Qui ne voit que ce ſecond point eſt proprement la doctrine catholique du peché originel, que Theodore attribuë à des heretiques, & que le premier n'eſt que la même doctrine catholique mal exprimée, & déguiſée par des termes odieux?

Cependant cela ſemble ſi orthodoxe au bon Photius, qu'il ajoûte, que Theodore fait tres-bien de reſter ces doctrines; ὁ μὲν γε Θεόδωρος ἐν μὲν γε πεῖ ἀποτιμώμενος αὐτὰ & qu'il avoit de fort bonnes raiſons pour refuter ces opinions pleines de blaſphêmes.

Faut-il donc conclure delà que Photius ne croyoit pas le peché originel? Nullement. Car le contraire paroiſt clairement par l'extrait qu'il fait du Concile de Carthage, où il met en termes formels *cod.* 53. entre les dogmes Pelagiens condamnez par ce Concile, *Que les enfans n'ayent point beſoin de baptême, comme ne tirant point d'Adam de peché originel.*

D'où vient donc que Photius eſtant dans ces ſentimens, a pu prendre le livre de ce Theodore pour orthodoxe? C'eſt que ſon prejugé luy a impoſé. Il n'a pas ſongé qu'il pouvoit avoir eu une doctrine differente de celle de l'Egliſe, & il a mieux aimé ſuppoſer qu'il combattoit des ennemis chimeri-

ques, que de l'entendre literalement. Or ce qui eſt arrivé à Photius, eſt arrivé apparemment à une infinité d'autres, qui eſtant prevenus de la doctrine catholique & liſant enſuite ce livre de Theodore n'ont pas oſé luy en imputer une autre, & ont mieux aimé ſe former des nuages pour l'excuſer.

Qui s'étonnera donc qu'il en ſoit arrivé de même à Bertram, dont l'erreur, s'il en a eu quelqu'une, eſt infiniment moins viſible, & peut eſtre plus facilement excuſée par des explications favorables ? Qui ne s'étonneroit au contraire ſi cela n'eſtoit pas arrivé, & ſi quelqu'un n'avoit emprunté ſes expreſſions ſur l'Euchariſtie, quoiqu'en les prenant dans le ſens de l'Egliſe.

Ainſy, Meſſieurs les Miniſtres, & ſur tout M. Claude, témoignent peu d'equité & de bonne foy, en pretendant tirer de grands avantages de ce que l'on trouve ces termes obſcurs de Bertram employez par un ou deux auteurs Anglois, par un Elfric, par l'auteur de certains ſermons anglois, & par un Vufflin que l'on fait Eveſque de Sariſbery. Je laiſſe Vufflin, tant parce qu'il ne contient que ce qui eſt dans les deux autres, que parce que l'auteur de la Diſſertation precedente s'inſcrit en faux contre ce paſſage, qui n'eſt point auſſy cité par Aubertin, quoiqu'il n'ait pas accoutumé de negliger ce qui luy peut eſtre tant ſoit peu utile.

On peut remarquer ſur le ſujet des autres, 1. Que de ce que d'une part il eſt conſtant que Jean Scot ſe retira en Angleterre, & que de l'autre il ſe trouve qu'il n'y a que des Anglois qui ayent emprunté les paroles de Bertram, on peut tirer une conjecture aſſez vray-ſemblable, que Bertram & Jean Scot ne ſont que la même perſonne, & ſur tout que ce n'eſt point Ratram Religieux de Corbie qui eſt auteur de ce livre ; puis qu'il ſeroit aſſez étrange qu'eſtant François & eſtant mort en France ſon livre n'euſt eſté cité que par des Anglois.

2. Quand il ſeroit vray que Jean Scot retiré en Angleterre y auroit fait un ou deux diſciples, & que ces diſciples auroient copié ſon livre, en le prenant même dans un mauvais ſens, que s'enſuivroit-il delà ? Seroit-ce une choſe fort étonnante qu'un homme dans l'erreur euſt eu quelques ſectateurs ; & ne ſeroit-il pas ridicule d'oppoſer ces deux ou trois perſonnes à tout le reſte de l'Egliſe ?

3. Ces paſſages tirez d'Elfric & de ces ſermons eſtant bien entendus, ne peuvent ſervir qu'à prouver que les paroles les plus dures de Bertram, peuvent eſtre priſes en un bon ſens.

Car qu'y a-t-il de plus clair que ces paroles qui s'y trouvent ? *Natura panis eſt corruptibilis, & per divini verbi virtutem verè Chriſti corpus & ſanguis eſt, non tamen corporaliter, ſed ſpiritualiter.*

Qu'y a-t-il de plus clair que ce qu'on y lit ? *Quare ergo vocatur ſacra illa Euchariſtia corpus Chriſti & ſanguis, ſi non ſit id verè quod vocatur. Panis quidem & vinum per miſſam Sacerdotum conſecrantur ; rem aliam humanis ſenſibus foris oſtendunt, rem aliam fidelium animis intus declarant, foris videntur panis & vinum cùm in ſpecie, tum in ſapore* (remarquez que, *in ſpecie*, ſignifie, ſelon l'apparence, & a rapport au ſens de la veüe, comme ſaveur au ſens du gouſt) *ſunt tamen verè poſt conſecrationem corpus Chriſti & ſanguis ejus per ſpirituale ſacramentum.*

Car ces paroles, par leſquelles M. Claude croiroit ſe pouvoir échaper, n'excluent nullement la realité, comme il paroiſt par ce qui eſt dit plus bas touchant le baptême : *Nos modò in hac una creatura duas res conſpicimus, quâ illa juxta naturam rerum eſt aqua corruptibilis, & juxta myſterium ſpirituale virtutem habet ſalutiferam.* Or ſelon cet auteur le baptême a réellement cette vertu, quoiqu'il l'ait *juxta ſpirituale myſterium.* Et par conſequent l'Euchariſtie auſſy eſt veritablement & réellement le corps de I. C. quoiqu'elle le ſoit *per ſpirituale ſacramentum.* Que veulent donc dire ces paroles ? Elles veulent dire que l'Euchariſtie n'eſt pas le corps de I. C. par ſa partie exterieure ; mais par ce que le ſacrement a d'inviſible & de caché. Et c'eſt ce que cet auteur appelle plus bas VERITE' SPIRITUELLE, en ces termes : *Illa Euchariſtia temporaria eſt, non æterna, corruptibilis, eritque immutatim diviſibilis, inter dantes manditur, & in ſeceſſum mittitur : verumtamen erit juxta veritatem ſpiritualem tota in omni parte.* Et enſuite : *Multi corpus illud ſacrum recipiunt, eritque tamen juxta ſpirituale ſacramentum in omni parte totum, licet aliquot homines minùs participent, haud erit tamen plus virtutis in majori parte quàm in minori, quoniam in omnibus erit hominibus juxta inviſibilem virtutem integra.*

Ainſy ſelon l'auteur de ces ſermons, *juxta ſacramentum ſpirituale, juxta veritatem ſpiritualem, juxta inviſibilem virtutem*, ſont termes ſynonymes. Il ne s'agit plus que de ſçavoir ce que c'eſt que cette vertu ſpirituelle. Or c'eſt ce qui eſt marqué en termes formels par ces paroles : *Sacramentum hoc eſt arrha & typus, Chriſti corpus veritas eſt.* C'eſt donc le corps de I. C. qui eſt cette vertu inviſible, cette verité ſpirituelle du ſacrement.

Et

Et ce qui prouve manifestement que l'auteur de ces sermons a pris ces paroles en ce sens, sont les miracles qu'il rapporte, aprés avoir proposé ce qu'il veut prouver par ces miracles en cette maniere.

Est quidem, sicut diximus, Christi corpus, ejusque sanguis non corporaliter, sed spiritualiter. Ne disputetis qui hoc fieri possit, sed quod ita fiat, vestrâ id fide teneatis. C'est donc une chose difficile à croire, selon cet auteur, que l'Eucharistie soit le corps de J. C. *spiritualiter.* C'est une chose qui paroist impossible à la raison : *ne disputetis qui fieri possit.* Or jamais personne ne s'est avisé de trouver impossible que le pain fust la figure de I. C. & que Dieu s'en servist moralement pour nous communiquer ses graces. Ce n'est donc pas ce que cet auteur entend par estre le corps de I. C. spirituellement.

Ensuite de cela l'auteur rapporte deux miracles : l'un tiré de la vie des Peres ; l'autre de celle de S. Gregoire, qui est aussy marqué par Jean Diacre auteur de sa vie. Ce miracle est, qu'une femme que S. Gregoire estoit prest de communier, ayant fait paroistre qu'elle doutoit que le pain consacré fust le corps de J. C. S. Gregoire obtint de Dieu que l'Eucharistie luy parust changée en chair ; ce qui la guerit de son incredulité.

Il est certain que ce que cette femme ne pouvoit croire, estoit que le pain qu'elle avoit elle-même paistri, fust changé réellement au corps de I. C. Et par consequent l'effet du miracle sur son esprit estant de luy persuader le contraire de son doute, estoit de luy faire croire que le pain estoit invisiblement & réellement changé au corps de Jesus-Christ.

Je n'examine pas icy si ces miracles sont vrais ou faux ; s'ils ont esté inventez par Paschase, comme M. Claude le dit avec sa temerité ordinaire ; ou si Dieu les a faits pour confirmer l'opinion de l'Eglise soutenuë par Paschase. L'unique consequence que j'en tire, est, que ceux qui rapportent ces miracles n'avoient pas le doute, qu'ils croyoient que Dieu avoit confondu par un miracle ; qu'ils n'estoient pas semblables à cette femme, dont Jean Diacre rapporte qu'elle se mocquoit de ce qu'on disoit, que le pain qu'elle avoit elle-même fait estoit le corps de I. C. & qu'ils croyoient ce que ce miracle, qu'ils supposent vray, estoit capable de persuader à ceux devant qui il auroit esté fait.

Or y a-t-il quelqu'un assez endurci, pour ne se sentir pas porté à croire la presence réelle, si Dieu avoit voulu confondre son infidelité par un prodige semblable. C'est donc là ce que ce miracle persuade ; c'est ce qu'a deu croire Jean Diacre qui le rapporte ; c'est ce qu'a cru l'auteur de ces sermons, qui le rapporte aussibien que luy.

Cette consequence est si claire, que M. Claude, quelque hardi qu'il soit, ne l'a pas osé desavoüer entierement. Car voicy de quelle maniere il en parle. *On trouve*, dit-il, *ce ramas de nouveaux miracles de l'invention de Paschase & de ses sectateurs, dans ces sermons catholiques traduits par Elfric. Ce qui marque manifestement l'une de ces deux choses : ou que ces bonnes gens ne prenoient point ces miracles pour des preuves de la transubstantiation, mais seulement pour des confirmations de la presence mystique & efficace de I. C. au sacrement, qui se donnoit à connoistre par ces visions ; ou qu'ils ne sçavoient guere bien ce qu'ils croyoient de ce mystere, prenant ainsy de toutes mains ce qu'on en disoit, l'ancienne doctrine soutenuë par Bertram, & les miracles que semoient les innovateurs.*

M. Claude n'est donc pas assuré que ces gens ne crussent pas la transubstantiation, & qu'ainsy ils n'expliquassent en un autre sens que luy les paroles de Bertram. Or quand on voit que M. Claude doute de quelque chose qui luy seroit avantageuse, on en doit conclure qu'il faut qu'elle approche extremement de l'evidence. C'est pourquoy l'opinion de l'auteur de ces sermons estant etablie par ces preuves indubitables, il est facile d'adoucir la dureté de celles qu'ils empruntent de Bertram. *Il dit*, par exemple : *Multùm distat inter corpus illud, in quo Christus passus est, & corpus illud quod in Eucharistiam consecratur. Corpus quidem illud in quo Christus passus est, de carne Mariæ nascebatur, cum sanguine ossibusque, cum pelle nervisque, in membris humanis spiritu rationale animatum : corpus autem suum spirituale, quod vocamus Eucharistiam de granis multis absque sanguine & osse, absque membro & anima colligitur. Nihil autem inest præterea intelligendum corporaliter, verum omne est spiritualiter intelligendum.* Mais cela se peut reduire à un bon sens. Car quoique peutestre cet auteur ne se fust pas porté à se servir de ces expressions, s'il ne les eust trouvées dans Bertram, il paroist neanmoins qu'il ne distingue l'Eucharistie du corps de I. C. que par sa partie exterieure, qui en est en effet distinguée ; & qu'outre cette partie exterieure il admet une partie interieurieure, qu'il dit estre *veritas spiritualis*, & qu'il declare estre le corps de I. C. *Christi corpus est veritas.*

In notis ad Ecclesiasc. hist. Bed. l. 5. c. 22.

C'est dans ce sens qu'il dit, qu'outre l'objet sensible il ne faut rien concevoir corpo-

rellement dans l'Euchariſtie, mais tout ſpirituellement : *Nihil autem ineſt præterea intelligendum corporaliter, verùm omne eſt ſpiritualiter intelligendum.* Or quelle eſt cette autre choſe qu'il faut concevoir eſtre ſpirituellement dans l'Euchariſtie ? C'eſt, ſelon cet auteur, la verité du corps de J. C. comme il le declare expreſſément en ces termes : *Natura panis eſt corruptibilis, & vinum corruptibile, ſed per divini verbi virtutem,* VERE' *Chriſti corpus & ſanguis ejus.*

Il eſt clair de plus que cet auteur n'oppoſe pas le mot de ſpirituel au terme de réel, mais au terme de viſible. Et c'eſt pourquoy il ſe ſert indifferemment de ces mots de *vertu ſpirituelle*, & de *vertu inviſible* : de ſorte que quand il dit que l'Euchariſtie eſt veritablement le corps de J. C. non corporellement, mais ſpirituellement ; cela veut dire qu'elle l'eſt veritablement, non viſiblement, mais inviſiblement.

Que ſi cet auteur & le pretendu Elfric diſent auſſibien de la manne, que du pain & du vin de l'Euchariſtie, qu'elle eſtoit changée au corps & au ſang de I. C. *Non paſſus erat adhuc, verumtamen panem illum in corpus ejus proprium, & vinum illum in ſanguinem ſuum per inviſibilem virtutem mutavit, prout antè fecit in deſerto, antequàm in hominem naſceretur, quando eſcam cœleſtem in carnem ſuam, & aquam illam de petra fluentem, in corpus ejus proprium mutaverat* ; il n'y a pas lieu de s'en étonner. Ils ont emprunté de Bertram ce langage extraordinaire & inoüi. Et peuteſtre que comme Photius n'a jamais bien compris le ſens des paroles de Theodore de Mopſveſte que nous avons rapportées, quelque habile qu'il fuſt ; de même ces copiſtes de Bertram n'ont peut-eſtre jamais bien compris le ſens de ſes paroles qu'ils ont trouvées. Il y a des gens qui ne citent rien plus volontiers des auteurs, que ce qu'ils n'entendent pas ; & aprés tout elles ne ſont pas plus difficiles en eux que dans Bertram. Et l'on peut dire en un mot à l'égard de tous les trois, ou qu'ils ont eu ce ſentiment incomprehenſible, comme leurs paroles le portent ; ou qu'ils ont parlé tres-peu exactement, & d'une maniere fort contraire à la nature.

En ce cas rien n'empeſche de croire que ce n'eſt qu'une expreſſion negligée & imparfaite, dans laquelle ils ont renfermé deux choſes fort inégales, en marquant ce qu'elles ont de commun, ſans marquer la difference. La manne eſtoit la même viande que l'Euchariſtie, comme dit Paſcaſe, & elle ne l'eſtoit pas : elle l'eſtoit en figure, elle ne l'eſtoit pas en realité. Ainſy la manne & l'Euchariſtie ſont le corps de J. C. ſpirituellement, mais en deux manieres fort differentes. La manne l'eſt ſpirituellement en figure ; l'Euchariſtie l'eſt ſpirituellement en verité, en realité. Ces auteurs, qui ſe ſont copiez, ont exprimé le rapport, ils ont teu les differences, n'eſtant occupez qu'à diſtinguer la partie exterieure de l'Euchariſtie, du corps naturel de J. C. J'avoüe que ces expreſſions ſont dangereuſes & trompeuſes : mais il n'y auroit point de verité qu'on ne détruiſiſt, ſi l'on vouloit former ſes ſentimens ſur ces expreſſions imparfaites que l'on rencontre quelquesfois dans les Peres ſur tous les myſteres. Et c'eſt pourquoy comme l'auteur de la Perpetuité a eu raiſon d'établir ce principe, que le langage commun de tous les Peres & de toutes les nations ne peut pas eſtre contraire à la nature & à la raiſon, & d'en faire le fondement de la certitude que l'on peut avoir du ſentiment des anciens Peres ; il a eu raiſon auſſy d'en établir un autre qui n'eſt pas moins neceſſaire, ny moins ſolide, qu'il échappe quelquefois aux auteurs des expreſſions peu exactes, & même des raiſonnemens peu juſtes, ſur leſquels il ne faut regler ny ſes paroles, ny ſa creance.

On peut faire encore une reflexion tres-importante, pour empeſcher qu'on ne ſoit ſurpris & choqué de la maniere dont ces Anglois parlent du pain & du vin qui ſervent de matiere à l'Euchariſtie, même aprés la conſecration ; & cette remarque ſe peut appliquer à quelques lieux ſemblables qui ſe trouvent dans les Peres. C'eſt que les mêmes objets & les mêmes choſes ſe peuvent ſouvent conſiderer de different biais, & par de differentes idées qui produiſent des impreſſions fort differentes ſur l'eſprit.

Car il y a des idées philoſophiques, exactes, metaphyſiques, diſtinctes ; & il y a des idées populaires, groſſieres, confuſes. Concevoir la tranſubſtantation philoſophiquement, & par des idées philoſophiques, c'eſt concevoir la ceſſation de la ſubſtance du pain, la ſubſtitution du corps de J. C. la permanence des accidens, des apparences ſenſibles ; c'eſt philoſopher ſur la nature des accidens. Mais la concevoir populairement & par une idée commune & confuſe, c'eſt concevoir ce que l'eſprit conçoit quand on dit que le pain demeure *exterieurement*, & qu'il eſt changé *interieurement* ; que le pain eſt changé au corps de I. C. par un changement inviſible & ſpirituel.

Il eſt certain que quoique ces deux ma-

nieres de concevoir ce myſtere conviennent dans le fond, elles ſont neanmoins des effets tres-differens ſur l'eſprit. Les idées philoſophiques l'appliquent aux difficultez, les luy mettent devant les yeux, & l'obligent à un certain langage. On ne voit plus de pain & de vin, quand on ne parle que d'accidens; & ainſy on n'eſt point porté à s'exprimer par les termes qui deſignent le pain comme ſubſiſtant.

Mais quand on dit que dans l'Euchariſtie le pain eſt *changé interieurement*, & *demeure extericurement*, quoique l'on diſe la même choſe, neanmoins ces meſmes difficultez ne ſe preſentent point du tout à l'eſprit, on ne ſonge point aux accidens, on conçoit du pain & du vin qui ſubſiſtent, & on deſavouë enſuitte ce que cette idée a de faux, en diſant qu'ils ſont changez interieurement. Comme quand on dit que le Roy Loüis XIII. eſt mort, le mot de *Roy* preſente à l'eſprit un Roy vivant; mais on deſavouë enſuitte par le mot de *mort* la vie qu'il avoit dans noſtre idée.

Or il eſt certain que non ſeulement Bertram, & ces auteurs qui le ſuivent, mais même les anciens Peres, ont conceu l'Euchariſtie par cette idée populaire, qui n'oblige point du tout à penſer à des accidens ſans ſujet. Et il eſt certain que c'eſt l'idée par laquelle le peuple ſe la repreſente, & generalement tous ceux qui ne ſont pas nourris dans la Scolaſtique. Il eſt donc certain auſſy que comme les manieres de concevoir les choſes, ſont la ſource des expreſſions, on a deu parler de l'Euchariſtie ſelon ſa partie exterieure, comme eſtant du pain & du vin, & qu'on a deu en dire, comme fait l'Auteur de ces ſermons, qu'elle eſt compoſée de pluſieurs grains, qu'elle eſt corruptible, diviſible. Tout cela convient à cette idée: mais on deſavouë tout ce que ces expreſſions pourroient avoir de mauvais, en diſant qu'elle eſt le corps de J. C. veritablement, & que le pain eſt veritablement changé au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt.

Extrait du Livre d'Agapius, Intitulé le ſalut des pecheurs.

De la preparation à la Sainte Communion.

LOrs que le divin Moyſe qui avoit eſté honoré de la veuë de Dieu même, deſcendit de la montagne de Sinaï, les Iſraëlites ne purent ſupporter l'éclat de ſon viſage, qui jettoit des rayons comme le Soleil; & il fut obligé de le couvrir, afin que chacun le puſt aborder. C'eſt ce qu'a pratiqué le celeſte Moyſe noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt. Il nous a retiré comme Moyſe de la cruelle ſervitude de l'Egypte, *& il a couvert enſuitte ſa ſubſtance toute divine & toute brillante de lumiere, ſous ces accidens & ces apparences du pain & du vin*, afin que nous ne fuſſions pas épouvantez de l'immenſe clarté & de la gloire infinie de ſa divine grandeur. O don ſans bornes & ſans meſure! ô bien-fait ineffable! ô inépuiſable ſource d'une joye qui ne ſe peut exprimer! C'eſt avec raiſon, ô Sion ſpirituelle noſtre veritable mere, que vous vous glorifiez d'un ſi grand & ſi admirable preſent que le ciel vous fait. Quelle ſera donc la magnificence de voſtre appareil! quels ſeront vos ornemens! Il ſeroit juſte que vous bâtiſſiez de ſuperbes Temples, de riches tabernacles, des thrônes & des colomnes dorées: que vous preparaſſiez des tables d'un prix ineſtimable: que vous couvriſſiez vos murailles de broderie d'or: que tout fuſt éclatant de lumiere; & que vous fiſſiez les plus grands & les plus riches preparatifs qu'il ſoit poſſible de s'imaginer, pour honorer ce ſaint & adorable Myſtere. Il n'y a point de magnificence dont il ne ſoit digne. Mais encore que vous faſſiez tout ce que vous pourrez, ce ne ſera rien au prix de ce qu'il merite. Quand vous épuiſeriez tout ce que l'art des hommes peut inventer, vous n'augmenteriez de rien la grandeur & le prix infini *de ce pain*. Il tire ſon prix & ſa grandeur de luy-même. Il la communique à toutes choſes, & n'en reçoit aucune de ce qui eſt hors de luy. C'eſt ce pain qui ſanctifie & qui honore les Preſtres, les tables & les ciboires. Et qui s'en étonnera? puis que ce Myſtere contient en ſoy *celuy qui a crée tout le monde*, & qui eſt une mer infinie de perfections. Ce qui fait dire à David: *Le Seigneur eſt grand; il merite des loüanges infinies, & ſa grandeur n'a point de bornes.* Puis donc que la grandeur de Dieu eſt ſans meſure, il n'eſt pas poſſible que nous augmentions la perfection de ce pain divin. Tout eſprit eſt

accablé, tout œil eſt éblouy de ſa majeſté; & ce Dieu plein de bonté qui nous l'a donné, nous a fait en cela un preſent ſi grand & ſi admirable, qu'eſtant impoſſible que nous luy en rendions jamais de dignes actions de graces, il eſt neceſſaire que nous en demeurions ingrats. Il ſeroit juſte que j'explicaſſe icy les effets & les operations de ce ſacré & admirable myſtere; mais ce ſeroit un diſcours infini & une mer inépuiſable, que la petiteſſe de ce livre ne peut renfermer. Je me contenteray donc de décrire la preparation qu'il y faut apporter, & ce que doit faire celuy qui deſire de participer à ce pain celeſte. Et c'eſt ce qui eſt le plus neceſſaire, parce qu'il a cela de propre, que la ſainteté qu'il communique, & les graces que l'on y reçoit, ſont proportionnées à la preparation que l'on y apporte. Les cauſes, ſelon les Philoſophes, operent ſelon les diſpoſitions qu'elles rencontrent dans les ſujets. Le feu agit autrement ſur le bois ſec que ſur le bois verd. Ainſy Ieſus-Chriſt qui eſt dans ce myſtere communique & produit ſes graces dans ceux qui le reçoivent, ſelon leur diſpoſition & leur preparation. Et comme il donne de grands ſecours à ceux qui le reçoivent dignement; ainſy il donne la mort à ceux qui y participent avec indiguité. Car comme dit ſaint Jean Damaſcene, tout ce que le pain terreſtre fait ſur le corps des hommes, ce pain celeſte le fait ſur les ames; mais avec une efficace beaucoup plus grande. Comme la nourriture corporelle affermit, fortifie, & fait croiſtre les corps qui n'ont point de maladie, mais leur nuit infiniment lors qu'ils ſont malades & plains de mauvaiſes humeurs, ce qui fait que les Medecins ordonnent aux malades de ne manger point pendant qu'ils ſont en cét eſtat: de même cette nourriture divine produit des effets tout ſemblables dans les ames. Car dans les perſonnes vertueuſes & religieuſes qui s'y ſont preparées comme il faut par la penitence & la confeſſion, elle produit une vie veritable & eternelle; mais dans les pecheurs & les impies, qui n'ont pas la conſcience pure, qui n'ont pas fait penitence & ne ſont pas confeſſez comme il faut, & qui n'ont pas ſatisfait à tous leurs autres devoirs, elle leur apporte des dommages infinis, elle cauſe la mort à leurs ames, elle leur attire les chaſtimens de Dieu, comme elle a fait au traiſtre Judas & à pluſieurs autres. C'eſt un feu qui conſume les indignes; & ceux-là ſont du nombre des indignes, qui ne ſe ſont pas purifiez par la ſainte confeſſion, ou qui n'ont pas accompli fidellement ce qui leur a eſté impoſé par le Pere ſpirituel.

Mais pour les perſonnes que l'on doit eſtimer dignes, ce ſont celles qui s'y diſpoſent en la maniere que nous allons marquer.

Et premierement vous devez ſçavoir que pour obtenir cette diſpoſition, les ſoins & les efforts des hommes & des Anges ne ſuffiſent pas, ſi la grace de Dieu tout puiſſant ne vous aſſiſte. Et c'eſt pourquoy vous le devez invoquer avec un ardent deſir, & une profonde humilité, afin qu'il ſoit voſtre conducteur & voſtre ſecours, qu'il purifie la maiſon où il doit venir faire ſa demeure. Nous voyons que lors qu'un Roy ſort de la ville royale pour quelque ſujet preſſant, & que dans le voyage on doit rencontrer quelque village, il ne ſouffre pas que ce ſoient les gens de ce village qui luy preparent le lieu où il doit loger, ou parce qu'il ne les en juge pas dignes, ou parce qu'ils n'ont pas tout ce qui luy eſt neceſſaire; mais il y envoye ſes ſerviteurs avec tout l'équipage qui eſt neceſſaire à ſa perſonne royalle. C'eſt ce qu'il faut que nous demandions par nos prieres à noſtre commun Maiſtre, en le conjurant que puiſque par l'excés de ſa miſericorde il veut bien entrer dans une maiſon auſſy ſoüillée que la noſtre, il y envoye premierement les armées & les puiſſances celeſtes, afin qu'elles preparent la maiſon où le Roy celeſte doit entrer.

Secondement il faut que nous ayons la conſcience pure de tout peché mortel, ſelon ce que dit le Prophete: *Ie laveray mes mains entre les innocens*; ce qui nous avertit de nous purifier de nos pechez avant que de nous approcher de l'Autel. C'eſt pour ce ſujet que l'Apoſtre nous fait de ſi terribles menaces. *Celuy*, dit-il, *qui mange ce pain & qui boit ce calice indignement, ſera coupable*, & le reſte de ce qui eſt écrit dans l'onziéme chapitre de la premiere Epiſtre aux Corintiens. Et par ces paroles il nous apprend que ceux qui communient en eſtat de peché, ſont ſemblable aux Iuifs qui ont crucifié I.C. puiſque les uns & les autres pechent contre le même corps du Sauveur. Quand deux choſes contraires ſe rencontrent, qu'en peut-il arriver ſinon que la partie la plus foible eſt briſée & écraſée? Mais quand elles ſont ſemblables, elles s'uniſſent, & deviennent une même choſe. Un fer ſe joint à un autre fer, mais il n'eſt pas poſſible de joindre le feu avec l'eau, ſans faire perir l'un ou l'autre. Lors donc que par le moyen de ce pain l'homme eſt joint à Dieu, il n'eſt pas poſſible que dans

cette union, s'il y a quelque partie corrompuë, elle ne periſſe. Car comment ce Dieu plein de bonté *pourroit-il demeurer uni* avec un homme plein de malice ? ce Dieu qui eſt la pureté même, avec une ame toute corrompuë & toute ſoüillée ? ce Dieu humble avec une ame ſuperbe? ce Dieu plein de douceur, avec une ame pleine de fiel & d'amertume ? ce Dieu de miſericorde, avec une ame inhumaine & impitoyable ? ce Dieu exempt de tout peché, auec une ame remplie de pechez, & digne de toute ſorte de châtimens ? Il faut donc qu'il y ait au moins quelque petite reſſemblance entre Dieu & celuy qui y participe, afin qu'ils puiſſent ſe joindre enſemble. Tous les pechez y ſervent d'empeſchement, & ſont contraires à ce ſacré myſtere : mais il y en a deux qui y ſont particulierement oppoſez, & qu'il faut ainſy que chacun ait ſoin particulierement d'éviter; qui ſont la haine, & l'impureté.

Quant au premier, ce pain eſt le myſtere de l'union & de la charité ; & c'eſt par ſon moyen que les fidelles ſont rendus participans d'une même nourriture & d'un même eſprit, & qu'ils ſont faits un par la charité. Et ſi cela eſt, quelle plus grande injuſtice peut-on commettre, que d'aller avec un cœur plein de diviſion & de haine prendre le myſtere de l'unité ? Qui que vous ſoyez qui voulez approcher de cette table, gardez-vous bien de le faire avant que d'avoir accompli ce que le Seigneur a ordonné, en diſant : *Lorſque vous offrez voſtre preſent à l'autel, ſi vous vous ſouvenez que vous avez donné quelque ſujet de ſcandale à voſtre frere, laiſſez-là voſtre preſent & allez premierement vous reconcilier avec voſtre frere, & enſuite vous offrirez voſtre preſent, aprés que vous aurez ainſy ſatisfait à ceux que vous aurez offenſez*, & lorſque vous vous ſerez preparé de cette ſorte, allez vous aſſoir à cette table celeſte. Si vous vous en approchez dans une autre diſpoſition, le maiſtre du feſtin vous dira : *Mon amy comment eſtes-vous entré icy ſans avoir la robe nuptialle*, c'eſt à dire la charité qui couvre la multitude des pechez ? Et ne l'ayant pas, que pourrez-vous répondre pour vous excuſer ? Voulez vous entendre quel ſera l'arreſt que le Seigneur prononcera contre vous ? *Qu'on luy lie*, dira-t-il, *les pieds & les mains, & qu'on le jette dans les tenebres exterieurs.*

Le ſecond peché oppoſé particulierement, à ce myſtere, eſt celuy des penſées deshonneſtes, & l'impureté du corps ; parce que *ce ſacré pain portant en ſoy cette chair* toute pure & virginale qui a eſté engendrée par Marie toujours vierge & toujours pure. Ainſy il faut que celuy qui deſire communier, ſoit pur de corps & d'eſprit. Que s'il arrive que durant ſon ſommeil il ait eu quelque image & quelque reſſentiment des plaiſirs du corps, la loy l'oblige de ſe priver ce jour-là de la ſacrée communion, & même du pain beni & de tout ce qui eſt conſacré particulierement à Dieu. Car ſi dans la vieille loy une ſeule illuſion obligeoit un homme de ſortir tout un jour du camp & de l'aſſemblée du peuple, combien plus eſt-on obligé de s'abſtenir de la participation de Dieu même ? Et non ſeulement il faut s'en abſtenir pour les pechez mortels, mais auſſy pour de moindres fautes ; parce qu'elles refroidiſſent toujours la chaleur de la pieté qui eſt la meilleure preparation pour ce myſtere. Il eſt donc utile qu'il s'en abſtienne autant qu'il pourra, même pour ces ſortes de fautes, afin de faire croiſtre ſon deſir & ſa pieté. Mais qu'il ſe donne bien de garde de manger ce pain celeſte ſans ſe confeſſer s'il ſe ſent coupable d'un peché mortel. S'il eſt ſi miſerable que de le faire, qu'il ſçache qu'il jette un feu & des charbons ardens dans ſon ame, & qu'il ſe condamne luy-même avec le traiſtre Judas aux ſupplices eternels.

C'eſt ce que doivent craindre ceux qui communient ſans ſe confeſſer par la crainte de deplaire aux hommes, & pour ſe conſerver la reputation de vertueux ; ce, qui eſt particulierement ordinaire aux femmes qui ne craignant pas de s'abandonner, ne laiſſent pas, toutes ſoüillées qu'elles ſont, de s'approcher de la ſainte communion, afin de ne pas donner de ſoupçon à leurs maris. Miſerables femmes que vous eſtes, voſtre premier crime n'eſtoit rien en comparaiſon de celuy-cy. Vous n'aviez violé qu'un commandement du Seigneur ; mais icy vous mépriſez, & vous crucifiez avec les Iuifs le Dieu de toutes les creatures ; & c'eſt là le plus grand de tous les pechez. Il vaut donc bien mieux vous en abſtenir avec crainte, juſqu'à ce que vous y puiſſiez participer avec le conſeil de voſtre Pere ſpirituel, que non pas que vous receviez de Dieu un jugement de condamnation au lieu de benedictions & de graces. Que ſi vous ne trouvez point de pretexte pour cacher la choſe à voſtre mary, il vaut mieux qu'il vous tuë, s'il eſt aſſez cruel & aſſez impitoyable pour le faire, que non pas que vous communiez indignement. Si vous recevez icy une mort temporelle, vous ſerez delivrée dans l'autre vie des tourmens qui ne finiront jamais.

Mais que diray-je de ces Preſtres execrables, qui ont l'impudence de toucher avec leurs mains ſoüillées ce tres-pur & tres-ſublime Roy de gloire, que les Anges n'oſeroient regarder en face; & devant qui ils ſe tiennent les yeux baiſſez pleins de reſpect & de tremblement? Quel excés d'effronterie! Comment ne craignez-vous point, miſerables que vous eſtes, que la foudre ne tombe du ciel pour vous conſumer? Comment avez-vous la hardieſſe, eſtant indignes comme vous eſtes, d'offrir encore cette terrible victime? Vous continuez de ſacrifier de peur que le monde ne vous mépriſe, ſi vous quittez voſtre miniſtere. Mais ne vaudroit-il pas mieux que le monde vous mépriſaſt durant un peu de temps, que d'eſtre eternellement dans la compagnie des demons?

Y a-t-il un plus grand peché que celuy de mépriſer volontairement & de propos deliberé la ſouveraine majeſté de Dieu? Quelques meurtres, quelques adulteres, quelques autres crimes que vous ayez commis, vous pouvez en obtenir le pardon par la penitence; parce qu'ils naiſſent de la corruption de la chair & de la tentation du demon. Mais pour offrir le ſacrifice en cet eſtat, qui eſt-ce qui vous y force, qui eſt-ce qui vous y contraint? Peuteſtre parceque vous eſtes pauvres, & que vous n'avez pas ce qui vous eſt neceſſaire? Que ne prenez-vous un autre meſtier pour l'acquerir, & que ne demandez vous plutoſt l'aumône.

Il y a une infinité de Preſtres dans le monde qui quittent les fonctions du ſacerdoce; & cependant perſonne ne les mépriſe, au contraire on les regarde avec beaucoup plus de reſpect que les Preſtres qui ſacrifient ſans pieté. Quand un Preſtre à qui il eſt arrivé quelque malheur, & qui eſt tombé dans quelque peché, s'abſtient du ſacerdoce, il n'eſt point privé de ſa dignité ny de la grace divine; il conſerve le ſacerdoce, il luy eſt permis de ſe reveſtir d'un étole, il fait preſque toutes les fonctions de Preſtre, il communie quand il veut, mais il s'aſtient ſeulement de ſacrifier. Et ce ne ſont pas ſeulement ceux qui ont peché qui s'en retirent, mais auſſy pluſieurs perſonnes tres-vertueuſes qui craignant le feu devorant de la divinité, n'oſent par reſpect offrir le ſacrifice. Que ſi ces perſonnes, quoique dignes, n'ont pas la hardieſſe d'offrir ce redoutable ſacrifice, comment oſez-vous le faire eſtant impur comme vous eſtes, & comment prenez-vous la liberté de vous preſenter devant cette ſouveraine majeſté? Croyez-moy, il eſt arrivé à pluſieurs qui avoient ſacrifié en cet eſtat, de mourir ſur le champ, & peuteſtre que le même ſupplice vous attend, ſi vous avez l'impudence de continuer dans vos fonctions.

Qui que vous ſoyez qui liſez ces choſes, craignez que le même châtiment ne tombe ſur vous: & quand vous demeureriez icy ſans punition, vous en recevrez un plus grand châtiment en l'autre vie, ſi vous ne vous convertiſſez, & ſi vous ne pleurez voſtre peché.

EXTRAIT DU CHAPITRE SUIVANT.

LA ſeconde choſe qui eſt neceſſaire à celuy qui deſire communier dignement, eſt une devotion vive & agiſſante. Et ſi vous me demandez ce que c'eſt que cette devotion, je ne puis mieux vous la faire entendre, qu'en vous diſant que c'eſt une eau de ſenteurs compoſée de diverſe fleurs qui rendent une odeur incomparable. Car la devotion eſt une vertu compoſée de pluſieurs ſaints mouvemens & de deſirs ſpirituels, qui doivent orner une ame qui veut s'approcher de la ſainte table. O Dieu tout puiſſant! quelle doit eſtre ſa componction, quelle doit eſtre ſa crainte & ſon tremblement, quelle doit eſtre l'abondance de ſes larmes, quel doit eſtre ſon reſpect & ſon humilité, quelle doit eſtre ſa pureté exterieure & interieure, lors qu'elle veut offrir ce terrible & divin myſtere, *où l'on mange dans la verité voſtre chair divine, où l'on boit voſtre ſacré ſang*, où le ciel eſt joint à la terre, où les choſes divines ſe mélent avec les humaines, où les Anges aſſiſteut avec reſpect, & où voſtre grace a fait que vous eſtes, & le ſacrifice, & le Preſtre qui l'offre d'une maniere ineffable & incomprehenſible? Qui pourra exprimer la grandeur de ce pain, & en parler dignement, ſi voſtre miſericorde ne le fortifie? Vous trouverez donc, mes freres, que cette devotion conſiſte à nous en approcher premierement avec beaucoup d'humilité & de pieté; ſecondement avec une grande charité, une foy vive; en troiſiéme lieu avec un deſir & une ſoif tres-ardente de ce pain. Ces trois choſes vous ſont neceſſaires. Mais afin que vous excitiez en vous la crainte & la reverence, elevez les yeux de voſtre ame, & cõſiderez quel eſt ce Seigneur, & quel eſt l'im-

menſité de ſa grandeur, puiſque *dans la verité ſa ſubſtance ſe trouve ſous ces apparences du pain & du vin*, & que la majeſté de celuy qui a créé tout le monde, y eſt proprement & veritablement ; luy devant qui tremblent les cieux & toutes les creatures ; luy de qui le Soleil & tous les aſtres empruntent toute leur lumiere & tout leur éclat ; luy devant qui les Anges ſont dans un perpetuel tremblement, en le loüant & le glorifiant ſans ceſſe. Qui pourroit donc comprendre quelle devroit eſtre noſtre frayeur, lorſque nous allons communier ? C'eſt ce qui fait dire à S. Paul: *Que l'homme s'éprouve ſoy-même, & qu'il mange ainſy de ce pain & boive ce calice; parce que quiconque le mange & le boit indignement, il mange ſa propre condamnation, parce qu'il n'honore pas comme il doit le corps du Seigneur.* Si les Iſraëlites ont eu tant de reſpect pour l'Arche du Teſtament, où il n'y avoit que l'ombre & l'image de la verité, quel doit eſtre le voſtre, ô Chreſtiens, lorſque vous recevez voſtre Dieu même dans voſtre cœur ? Si vous examinez quel eſt voſtre eſtre & voſtre nature, & quelle eſt la multitude infinie de vos pechez, ne direz-vous pas en vous même : Comment oſeray-je indigne ver de terre que je ſuis, recevoir un ſi grand Seigneur, ſans eſtre tout penetré de crainte & de tremblement, moy qui ay commis contre luy tant de pechez, tant d'impietez ? Comment le Tres-haut pourra-t-il entrer dans un cœur comme le mien, ce cœur qui a eſté ſi ſouvent la honteuſe retraitte des dragons, la caverne des ſerpens & des baſilics ? Humiliez autant qu'il vous ſera poſſible voſtre cœur avec ces penſées. Approchez-vous de la ſainte table, comme l'enfant prodigue fit de la maiſon de ſon pere ſi plein de compaſſion & de tendreſſe. Criez luy avec larmes : J'ay peché contre le ciel & contre vous, & je ne ſuis pas digne d'eſtre appellé voſtre fils, traittez-moy comme l'un de vos mercenaires. Pleurez avec le Publicain, & dites avec luy : *Seigneur ayez pitié de moy, qui ſuis pecheur.* Allez à cette table avec la confuſion & l'humilité qu'auroit une femme envers ſon mary, lorſque luy ayant manqué de fidelité, il luy feroit la grace de la recevoir encore dans ſa maiſon : à peine oſeroit-elle le regarder en penſant d'une part à l'outrage qu'elle luy a fait, & de l'autre à l'extréme bonté avec laquelle il voudroit bien la recevoir aprés ſes offenſes.

La miſericorde que J. C. nous témoigne dans ce myſtere, eſt encore bien plus grande; puiſqu'il reçoit dans ſa maiſon & à ſa table une ame qui l'a abandonné par ſes pechez, une ame adultere qui a accompli les deſirs du diable. Cependant lorſqu'elle retourne à Dieu, il ne la confond point, il ne luy reproche point ſes déreglemens, il la reçoit entre ſes bras.

Pour exciter en vous la charité & l'amour de J. C. conſiderez & repaſſez dans voſtre eſprit la miſericorde infinie que le Seigneur a pour les pecheurs : que c'eſt elle qui l'a fait deſcendre du ciel en terre, & qui l'a reveſtu de noſtre chair : que c'eſt pour nous qu'il eſt mort ſur la croix ; & que non ſeulement il a fait pour nous toutes ces choſes, mais qu'afin que nous ne fuſſions pas privez de ſa preſence, & qu'il puſt demeurer avec nous aprés ſa mort même, il nous a laiſſé ce divin myſtere en ſa place, dans lequel noſtre Sauveur & noſtre Maiſtre eſt renfermé. Il nous l'a laiſſé, afin que tous ceux qui ont beſoin de gueriſon, y trouvaſſent à toute heure une abondante proviſion de remedes, & qu'ils y puiſſent accourir pour ſe guerir. Car comme c'eſt la charité qui l'a fait deſcendre en terre, & qui l'a fait livrer entre les mains des pecheurs, c'eſt la même charité qui le fait venir dans le monde par le moyen de ce myſtere, qui le met entre nos mains pour eſtre le ſoutien & l'affermiſſement des juſtes, & le ſalut & la reconciliation des pecheurs. Ce pain eſt la nourriture des ſains, la medecine des malades, la vie des vivans, la reſurrection des morts. C'eſt ce pain qui appaiſe la revolte de la chair, & qui fortifie noſtre ame par la pieté, qui nous purifie de nos pechez, qui augmente les vertus, qui vivifie l'homme interieur, qui luy donne la patience, qui l'enflamme, qui le nourrit, qui le renouvelle, qui le conſerve, qui le fortifie, qui le rend doux & patient dans les travaux, qui luy donne la lumiere & la prudence dans les choſes ſpirituelles ..... Pourquoy donc, ô homme, vous priverez-vous par voſtre negligence d'un ſi grand bien ? Courez avec humilité & avec pieté à cette table ſacrée. Si vous eſtes infirme, vous y trouverez la gueriſon que vous deſirez. Si vous eſtes pauvre, vous y trouverez des richeſſes ſpirituelles. Si vous eſtes affamé, vous y trouverez dequoy vous raſſaſier de toute ſorte de biens. Si vous eſtes nud, vous y trouverez un veſtement. Si vous eſtes accablé de travail, vous y trouverez voſtre repos. En un mot de quel bien que vous ayez beſoin, vous le trouverez dans cette manne celeſte, qui eſt d'une douceur incomparable.

La troiſiéme choſe qui eſt neceſſaire, eſt le deſir & la ſoif de ce pain, & vous l'augmenterez en vous, ſi vous conſiderez les mer-

veilleuſes operations qu'il fait ſur les ames qui le reçoivent comme il faut. Et pour vous les faire mieux comprendre, ſçachez que comme au lieu du premier Adam, qui eſt la cauſe de tous nos maux & de toutes nos miſeres, Dieu nous a envoyé un ſecond Adam qui eſt noſtre Seigneur J. C. pour eſtre la cauſe de tous nos biens; de même au lieu du fruit de cét arbre qui nous a rendu prevaricateurs, qui eſt la cauſe de tous nos malheurs, il nous a donné ce divin pain qui eſt la ſource de toute ſorte de biens. Ainſy, comme c'eſt par l'obeïſſance du ſecond Adam que nous ſommes gueris de toutes les playes que nous avons receuës de la deſobeïſſance du premier; de même tous les pechez & tous les maux qui ſont nez d'avoir mangé du fruit deffendu, ſont gueris par le moyen de ce pain tres-ſaint, qui eſt comme une theriaque ſpirituelle, qui nous eſt preparée par l'induſtrie pleine de ſageſſe de ce medecin celeſte, pour guerir la nature humaine bleſſée par le venin de l'ancien ſerpent. Qui veut donc ſçavoir quels ſont les biens que nous apporte ce pain divin, qu'il faſſe le denombrement des maux qui nous ſont arrivez pour avoir mangé du fruit deffendu. Car comme Dieu à dit de ce fruit: *En quelque jour que vous veniez à en manger, vous mourrez*; de même il dit au contraire de ce pain: *Celuy qui mangera de ce pain, vivra eternellement*; & plus bas: *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous.* Voyez-vous comme il oppoſe juſtement cette nourriture celeſte comme un remede preparé aux playes que nous a faites cette premiere nourriture. C'eſt un des moyens par leſquels on peut connoiſtre les effets de ce pain. En voicy un autre.

C'eſt qu'il faut conſiderer ce que ce venerable myſtere contient en ſoy, & que *c'eſt la chair même de I. C. qui eſtant unie à la divinité, participe à toutes les graces & à toute la puiſſance du Verbe.* C'eſt par là que vous pouvez connoiſtre les biens que vous fait noſtre Seigneur quand vous communiez dignement. Il vient dans vous pour vous honorer de ſa preſence, pour vous oindre par ſa grace, pour vous guerir, pour vous laver de ſon precieux ſang, pour vous reſſuſciter par ſa mort, pour vous éclairer, pour vous bleſſer le cœur du divin amour, pour vous faire gouſter avec joye ſa douceur incomparable pour vous rendre participant de ſon eſprit, de toute vertu, de toute bonté. Ce pain affermit le cœur des hommes, il releve ceux qui ſont abbatus, il fortifie les foibles, il conſole les affligez, il éclaire ceux qui ont peu de ſageſſe, il guerit les malades, il donne la promptitude & l'activité aux pareſſeux, il efface les pechez paſſez, il donne la force de les éviter à l'avenir, il diſſipe les tentations & augmente la foy, il fortifie l'eſperance, il enflamme la charité, il purifie la conſcience, il rend ceux qui le reçoivent participans des merites de I. C. enfin il nous donne le gage de la vie eternelle.

Pour joindre à ces diſpoſitions interieures les œuvres exterieures de penitence, cet autcur preſcrit enſuite une preparation qui marque bien la profonde veneration que les Religieux Grecs ont pour ce myſtere.

Le jour de devant celuy où vous devez communier, abſtenez vous, dit-il, de boire & de manger le ſoir, & paſſez toute la nuit en prieres avec larmes & componction de cœur. Que ſi vous ne pouvez pas jeûner, & que vous ayez peine à veiller toute la nuit, mangez ſeulement un peu de pain, & beuvez un peu d'eau aprés le ſoleil couché, & paſſez au moins une partie de la nuit en prieres, en penſant à la grandeur & à la dignité de ce Roy que vous devez recevoir dans voſtre maiſon. Car il n'eſt pas juſte que vous vous raſſaſiez le ſoir avec abondance, & que vous dormiez toute la nuit comme une beſte, & qu'enſuite vous veniez à communier le matin. C'eſt la coutume des Religieux de la ſainte montagne qui ne ſont point dans les ordres, de jeûner deux jours auparavant celuy qu'ils doivent communier, en s'abſtenant d'huile & de vin & de tout le reſte, & en ne mangeant qu'une fois le jour quelques viandes ſeches, avec du pain & de l'eau & des herbes cruës. Ils communient le ſamedy, aprés avoir paſſé toute la nuit en prieres. Ne devez-vous pas vous-autres qui vivez dans le monde, vous preparer de la même ſorte, puiſque les Religieux communient dix fois tous les ans, & que vous-autres ne communiez que deux fois? N'eſt-il donc pas juſte que vous vous y prepariez par une ſemblable abſtinence? C'eſt auſſy la coutume des Moſcovites, que lorſque les gens du monde deſirent communier, ils paſſent auparavant trois jours de la ſemaine, ſçavoir le deux, le quatre & le ſix, ſans manger quoy que ce ſoit. Le jour de devant & le jour même de la communion n'admettez point d'autres penſées dans voſtre eſprit, que celle de la meditation de la paſſion de I. C. des inſultes qu'on luy a faites, des ſoufflets & des coups de foüet qu'il a receus, de la mort honteuſe qu'il a ſoufferte pour nous, le myſtere de l'Euchariſtie eſtant particuliere-

ment

ment deſtiné à nous faire reſſouvenir de la paſſion du Sauveur. Il eſt donc juſte que noſtre eſprit en ſoit entierement occupé, afin qu'en ſouffrant icy avec luy, nous ſoyons auſſy glorifiez avec luy.

Extraits de quelques autres paſſages du même auteur.

LEs cinq chapitres qui ſuivent dans cet auteur ne ſont pas moins forts, pour montrer, & la ſincerité de la foy des Grecs touchant le myſtere de l'Euchariſtie, & le profond reſpect avec lequel ils s'en approchent, qui eſt une ſuite de leur foy. Je n'en rapporteray que quelques endroits pour eviter une longueur exceſſive.

Le premier contient une oraiſon avant la communion, où il parle à I. C. comme eſtant preſt de le recevoir. Il luy dit qu'il eſt proprement κύριος contenu dans ce myſtere. Il luy repreſente ſon indignité. Il ſe confond de la veuë de ſes miſeres: & par l'admiration de la bonté de I. C. il luy demande comment il daigne entrer dans une bouche toute ſoüillée. πῶς να μεγαλεῖς ἀμόλυν τὸ ἀπὸ τὰ ῥεβυπώματα μὲ χείλη.

Le chapitre ſuivant n'eſt qu'une oraiſon aprés la communion, & une action de graces à I. C. de ce qu'il avoit daigné entrer en luy, qui eſt auſſy ardente, auſſy vive, auſſy animée qu'il y en ait dans aucun des Ecrivains de l'Egliſe Latine. Il la faudroit traduire toute entiere ſi l'on en vouloit rapporter tout ce qui regarde la realité, parce qu'elle eſt toute fondée ſur la verité du myſtere. Il addreſſe entre autres ces paroles à I. C. *Si la mere de voſtre Precurſeur qui vous a baptiſé, en voyant voſtre ſainte mere entrer dans ſa maiſon, fut ravie d'admiration de voir que ſa maiſtreſſe avoit bien voulu la viſiter, & s'écria dans un tranſport de joye: D'où me vient ce bonheur que la mere de mon Seigneur me vienne voir? combien eſt-il plus juſte, indigne ver que je ſuis, que j'entre en admiration de voſtre grace, & que je vous diſe avec elle: D'où me vient ce bonheur, & comment ſe peut-il faire que je reçoive un ſi grand bienfait, que je ſois viſité non pas de la mere de mon Seigneur, mais par le Roy même des Anges?*

Le troiſiéme chapitre comprend divers exemples de la juſtice de Dieu contre des Preſtres qui avoient oſé ſacrifier en mauvais eſtat.

Il rapporte dans le quatriéme divers autres exemples des jugemens de Dieu ſur ceux qui communient indignement.

Dans le cinquiéme il décrit l'hiſtoire d'une fille qui fut communiée par un Ange; & il le conclut par ces paroles qui marquent qu'une des fins qu'il a eües en rapportant toutes ces hiſtoires, eſt d'étouffer les doutes des incredules.

J'écris cecy, dit-il, *afin de convaincre ces ennemis de la verité, ces accuſateurs pleins de menſonges, & ces calomniateurs envenimez, qui ne craignent pas de décrier ce myſtere, en diſant: Comment ſe peut-il faire qu'un Dieu tout entier ſoit enfermé dans un ſi petit morceau de pain? Et comment eſt-il receu de tous également, ſoit qu'on en prenne une grande, ou une petite partie? & comment n'eſt-il point ſoüillé par les pecheurs? Et autres objections ſemblables.* Voila les objections ordinaires des Calviniſtes, & voicy les réponſes des Grecs.

Nous répondons à cela, dit-il, *nous autres orthodoxes, premierement en alleguant la force toute-puiſſante de Dieu, qui ayant crée le ciel & la terre par ſa ſeule parole, & ayant produit tant de creatures viſibles & inviſibles, les change maintenant, & les transforme comme il veut.*

Secondement nous leur montrons qu'il ſe fait quelque choſe de ſemblable dans les plus petites choſes. Car le pain que nous mangeons chaque jour, eſt changé & devient chair, & le vin devient ſang. Et ainſy le ſimple pain par la grace de I. C. *qui opere ce myſtere,* DEVIENT LE CORPS DE CHRIST. *La verge de Moyſe fut changée en ſerpent, & de ſerpent en verge.*

ECRIT D'VN SEIGNEVR MOLDAVE
sur la creance des Grecs.

ENCHIRIDION.

SIVE

STELLA ORIENTALIS OCCIDENTALI SPLENDENS,

ID EST,

Sensus Ecclesiæ Orientalis, scilicet Græcæ,

DE

TRANSVBSTANTIATIONE CORPORIS DOMINI, aliisque controversiis

A

Nicolao Spadario Moldavo-Iacone, Barone ac olim Generali Vvallachiæ,

Conscriptum Holmiæ anno 1667. mense Febr.

LEctoribus salutem in Christo, ac felicitatem, quam homo in hoc mortali corpore potest assequi.

Mirum nemini videatur si hactenus syngraphæ græcæ non extiterint, quę puram antiquæ matris, ac Christianorum obstetricis Orientalis Ecclesiæ Religionem de divino cultu Europæis regionibus explicarent: pauci enim Græcorum in has partes transeunt; ijque pene rudes ac illiterati, ob tyrrannidem sub qua gemunt. Non erant tot olim de divino cultu quæstiones, nec altercationes tam crebræ, quàm hoc sæculo, quo plurimi sapientiâ illustres, nescii in quem potissimùm usum vires sapientiæ sint conferendæ, de Religione altercari nunquam quiescunt. Quilibet opinione suâ suum dogma partesque suas vult stabilitas: sed veritate nihil esse fortius, uti sapienti Esdræ, ita & mihi videtur, præstatque omnibus amicissima veritas.

Respiciunt Novatores veluti scopum, Ecclesiam Orientalem, per ipsam stabilientes, quæ procul ab ipsa sua epicheremata; eamque ambabus complexi manibus, non secùs opponunt Ecclesiæ Occidentali, quàm exercitus sossam ac vallum hosti. Sed quid? An his Ecclesia Orientalis suffragatur? Absit. Procul deviant à meta, qui ejusmodi dogmata fabricantur. Hinc complures literati oppidò desiderabant virum Græcum, qui hanc discordiam faceret concordem, declaratâ Orientalium Religione, eâque à tam enormibus audacissimorum hominum calumniis vindicatâ. Sed spes spem minimè egressa auxit desiderium. Vix enim nunc vir in paucis sapientissimus, natione Gallus, nomine Pompone, Christianissimi Regis summa cum potestate Orator, quem singulæ virtutum dotes ita ornarunt, ut solus omnes jure suo possidere agnoscatur, solus, inquam, vir iste sapientiâ singularis non aberravit à scopo, dum otiosum me inter privatos parietes ab aquilonari frigore conclusum inviravit, me non solum religione, sed etiam natione ac idiomate Græcum, ut paucis expromerem quid Ecclesia Orientalis sentiat de corpore Domini: Quid de perfecta transubstantiatione: Quid de reliquis? De quibus obiter, & non absque emolumento. Decrevi (licet multum à rectè vivere & à bene intelligere distem, & puer extremis vix digitis sapientiam contrectarim) & ego breviter Religionem Græcam explicare ijs, qui veluti plagæ ægyptiacæ furtim Ecclesiam sunt ingressi, compulsus sapientissimi viri jam dicti desiderio, ut opus hoc

viribus majus aggrediar. Vos verò, ſapientes veritatis amatores, benevolè excipiatis viri militaris orationem; quia & hoc ad gloriam Dei, ſecundum Apoſtolum fecimus. Faxit optimus ille Deus, ut plenum regni cœleſtis deſiderium aſſequamur: quod facile fiet, ſi in unitatem fidei conſpiremus. Valete in multos annos & corpore & animo ſalvi & incolumes.

Hæreticum hominem poſt unam & ſecundam correptionem devita, ſciens, quia ſubverſus eſt, qui ejuſmodi eſt, & delinquit, cum ſit proprio judicio condemnatus,

Ep. ad Tit. 3. 10. & 11.

ENCHIRIDION.

POSTEAQUAM Salvator noſter ex amore noſtri in hanc terram deſcendit, ſublata eſt iſta Deorum pluralitas, fuitque totus prope orbis verâ & abſolutâ divini Numinis notitiâ eruditus. Mox vivis adhuc Apoſtolis non paucæ gliſcebant hæreſes, quò fidei veritas certiori probaretur teſtimonio; & ſic, ſecundum Apoſtolum, oportebat eſſe hæreſes. Longum verò hic forer complecti ſingula quæ ab Apoſtolis ſunt geſta, totque multiformes hæreſes, ac mille Stygij hoſtis contra fidei integritatem machinas. Sed his omnibus Chriſti Eccleſia ſuaviùs quàm roſa inter ſpinas, refloruit, ſuoque fragore totum orbem complevit. Has hæreſes ſi ſcire deſideras, habes Epiphanium, ex quo omnes labore levi intra paucum tempus addiſces, quas veluti colubros calcarunt Patres illius ævi ſapientiſſimi, dum juſto armati Zelo, variis ſæculis per coactos ſapientiſſimè cœtus & Synodos, putridam & inanem eorum doctrinam ita confixerunt, ut vix reliquiæ (tanquam rudera Trojanæ olim ruinæ, Deo ita moderante, ut malitia ſuò tumuletur opprobriò) harum hæreſeon ſuperſint, quas omnes communis mater Eccleſia Orientalis & Occidentalis ſociis viribus impugnarunt, atque unò ſenſu ac pari concordiâ callidos hos lupos à doctrina ſua alienos, procul ab ovili ſuo abegerunt, quò ſorores hæ mutuò Chriſti amore conjunctæ faciliùs cognoſcerentur.

Quando verò ille qui omnia facit & mutat Deus (quò conſiliò, quis novit?) & iſta mutare voluit; tum enim, tum Synodum illam Florentinam octavam (heu malum!) Epiſcopi Orientalis & Occidentalis Eccleſiæ celebrarunt, fuitque illis conſenſus diſſenſus, & concordiæ ſucceſſit diſcordia, famoſiſſimum illud ſchiſma in ambas irrepſit Eccleſias. Sed de his alii, nos à ſcopo non recedamus. Felicior deinceps apparuit Eccleſia Græca poſt factum utrinque Schiſma. Nam nec unica ex nobis prodiit hæreſis, Deò ita prohibente; aut ſi prodiit, ita ſtatim tanquam umbra evanuit. Paucis quidem abhinc annis Cyrillus natione Cretenſis, dum in Britannia literis ſuam navat operam, non extremis labris virus illius loci delibavit, reverſuſque ad ſuos, ob communem ſapientiæ famam, in Clerum adoptatur: non diu poſt & Metropolita ſalutatur; &, ut verbo dicam, ad ipſum inclytæ Conſtantinopoleos thronum patriarchicum effertur, & ad gubernacula totius Eccleſiæ Orientalis admovetur; quibus non diu præfuit. Mox teneris diſcipulorum auribus virus inſtillare Britannicum, fama urbem complere, nec parvos motus in Eccleſia ciere. Sed non multò poſt ſapiens vir juxta ac pius Gabriel Blaſius meus olim Profeſſor in urbe Imperatoria, ex cathedra illum de opinionibus ab Eccleſia Chriſti alienis redarguit, quòd nova dogmata de tranſubſtantatione Corporis Domini, aliaque quamplurima virulenta extraneorum hæreſi plena moliretur. Quid multa? Cyrillus non à throno ſolum in quem conſcenderat remotus, ſed & privatus vitâ ac veluti hæreticus ab Eccleſia eſt proſcriptus. Hi mores ſunt Eccleſiæ noſtræ Orientalis.

Videamus nunc Occidentalem Eccleſiam, & quo poſt ſchiſma modo perſtiterit. Sanè hinc veluti ex equo Trojano, juxta commune diverbium, diverſis temporibus multæ extiterunt hæreſes, quas hîc repetere mei non eſt inſtituti. Hæc cùm ab Occidentali Eccleſia reſilirent, tanquam hinnuli vix nati matrem ſuam pedibus calcarunt, atque ob ſublimem & grandem (ita ſibi imaginabantur) rerum omnium ſcientiam, alia planè à Chriſti Eccleſia ſtatuta decreverunt, quæ tanquam nefanda & nefas calamus erubeſcit. Quid deinde? An ſopita ſubito hæreſis? Haud quaquam, verùm eas concepit flammas, quæ complures Regum aulas & provincias devaſtarunt, & ex ſcintilla parva ingens extitit incendium: ſcilicet conſtat in lubrico humanum genus, maximè ubi genialis vitæ permittitur facultas. Senſus enim & cogitatio humani cordis ab adoleſcentia in malum prona ſunt, teſte ſcriptura.

Multæ per diverſa tempora (Europa penè tota haud modicè concuſſa) coguntur Synodi topicæ: ſed facta eſt plaga noviſſima pejor prioribus. Nam ab hæreſi una, veluti multicipite hydra, mox plures prodierunt. Verſuti enim & ſapientes cùm ſint in Euro-

pa homines, in profundiſſimum corruerunt barathrum. Hæreſis enim, ſecundum Philoſophum, eſt imaginatio hominum verſutorum, qui inter ſe ſe concordes ab aliis rectè ſentientibus diſcordant. Sed de his plura fortè quàm ratio poſtulabat. Redeo ad telam Enchiridii mei pertexendam. Noui hi diſputatores omni aliò excluſi refugiò ad Orientalem ita ſtatim Eccleſiam ſe ſe recipiunt, & effrontes ſtatuunt quòd noſtra Eccleſia ſuis dogmatis patrocinetur: ſed aſylum ſit ipſis præcipitium. Patriarcha Conſtantinopolitanus ſæpiùs ab his conſultus, nunquam non gravi cenſurâ illorum dogmata notavit. Hic verò procul à Græcis diſſiti, non verentur diſſeminare quod Eccleſia Græca ſecum ſapiat ac ſentiat: ſed reperiunt Herculem μελάμπυγον ut habet paræmia. Quomodò enim communis mater Orientalis Eccleſia, quæ primùm etiam Chriſtianis nomen dedit (nam Antiochiæ primùm Chriſtiani ſunt appellati) ejuſmodi dogmata extranea amplecteretur? Apage, atque celeri pede omnis Græcus ab hiſce illuſionibus quantocyùs propipiat. Sed ne in abaco ſigulinam, quod dicitur, addiſcere videamur; monet tempus ut rem ipſam propiùs accedamus, eaque refutemus quæ nobis inſciis ad ſe ſtabiliendos comminiſcuntur. Nos pro viribus nudam ſectabimur veritatem, Deò teſte. Nihil enim mendaciò turpius, maximè in iis in quibus corpus & anima periclitatur.

Et primùm quidem ordine, atque dictu non ſolum grave, ſed etiam auditu nefas aſſerere quod Domini noſtri Jeſu Chriſti corpus & ſanguinem in divinis myſteriis non percipiant Chriſtiani Græci ſubſtantialiter. Apage blaſphemiam. Sed ne longior videar, ſtatui non tam Novatorum dogmata repetere in hoc Enchiridio, quàm demonſtrare verè & evidenter quid ſentiat de his Orientalis Eccleſia, quæ de primo puncto ſic ſtatuit.

1. Quòd puriſſimum corpus, & pretioſiſſimus ſanguis Domini poſt conſecrationem ſub ſpeciebus panis & vini verè, realiter, & ſubſtantialiter, in pane corpus, & in vino ſanguis ſit præſens inſeparabiliter. Quomodò aurem, neſcimus; quia ſuper quomodò eſt myſterium, modò tamen quòdam incomprehenſibili & inviſibili, ſed verè.

2. Quia credimus panem & vinum per verba Domini ſubſtantialiter & verè mutari ac tranſubſtantiari in corpus & ſanguinem, itaut poſt conſecrationem non maneat ſubſtantia panis & vini, ſed loco ipſorum corpus & ſanguis Chriſti per divinam operationem & voluntatem ſuccedat. Licèt enim mutatio illa & converſiò intrinſeca non cognoſcatur ſenſu externò, miró tamen modò fit, ſignis ſeu accidentibus permanentibus.

3. Credimus Chriſti corpus & ſanguinem in divina Liturgia omnimodò latreuticè adorandum cultu tàm internò quàm externò, ut pote corpus Domini creditum, quod ſui participatione ſanctificet communicantes.

4. Credimus oblationem myſterii eſſe veriſſimum ac proprium ſacrificium novi Teſtamenti, quò propitietur Deus, & vivis & mortuis. Et noſtra Eccleſiâ canit: *Ecce ſacrificium myſterium perfectum.* Et dum ad communionem pergunt Græci, quilibet orationem S. P. N. Joannis Chryſoſtomi recitat cum magna fide & fiducia: *Credo, Domine, & fateor quòd tu es Chriſtus filius Dei vivi, qui veniſti in mundum peccatores ſalvare, quorum ego primus ſum. Credo etiam quòd hoc ipſum eſt purißimum corpus tuum, & hic ipſe eſt pretioſus ſanguis tuus. Rogo enim &c.* Et rurſum peractâ communione dicit: *Dei corpus & mè deificiat & alit; divinam facit mentem, ac animam alit prodigiosè.* Plura ejuſmodi orant fideles Orientalis Eccleſiæ, uti reperies in Liturgia S. Chryſoſtomi. Et ne in verborum ambagibus mei obliviſcar inſtituti, omnes Orientalis Eccleſiæ filij, non ſolum Græci, verùm etiam *Ruſſi, Moſcovitæ, Moldavi, Vallachi, Georgiani, Mingreli, Circaſſæ, Arabes & ſexenti alii* (licet Ruſſi aliæque gentes Græcò non utantur idiomate) *uno ore omnes firmiter credunt myſterium hoc eſſe corpus & ſanguinem Domini, atque illud, ut pote corpus & ſanguinem Domini, ſummâ recipiunt reverentiâ.* Multa adverſus eos qui aliter ſentiunt, eaque firmiſſima decreta ſanxit Orientalis Eccleſia. Verùm quoniam conſtitui fidei noſtræ articulos exhibere potiùs, quàm acriori calamò perſtringere æmulos, hinc altò nos coërcemus ſilentiò. Illos verò qui ſuperioribus derogant, dubitantque de omnibus uſque ad ultimum apicem, Orientalis Eccleſia tanquam alienos ab Eccleſia Chriſti, ac filios tenebrarum, novoſque hæreticos habet, damnat, & anathematizat. Nam ſi myſterium ſit & nominetur, quid ſophiſticè illud ſcrutari, atque inutilibus quæſtionibus implicare attinet? ſatis de hoc Apoſtolus.

Contendunt etiam Novatores Epiſcopis manus ab Apoſtolis non impoſitas; poſſeque abſque Epiſcopis Eccleſiam adminiſtrari, minimè veriti divinum Paulum, totque Apoſtolorum impoſitiones manuum. Plena eſt ſcriptura, totuſque orbis Chriſtia-

nus Epiſcoporum nomine, qui nec in futurum, Deò ita providente, deficient.

Sed & myſterium ſocerdotale negant, cùm dicunt populum, abſque manuum impoſitione Epiſcopi, initiare poſſe aliquem ſacerdotio. Sed quorſum tum Epiſcopi? Hem Novatorum figmenta. Non fuit hoc, nec eſt, nec erit. Ab Epiſcopis enim ſacerdotes initiati ſunt per manuum impoſitionem, ut S. Chryſoſtomus fuſiùs in lib. de ſacerdotio. Et ab Apoſtolis per manuum impoſitionem conſecrati ſunt primi Epiſcopi, & ab his ſucceſſores uſque ad hæc noſtra tempora. Plura de his Canones Apoſtolorum, qui fortè nonnullis viluerunt. Quò verò pleniùs cognoſcas Eccleſiæ Orientalis ſeptem ſacramenta, ecce & iſta tibi exhibeo. Sunt autem iſta, Baptiſmus, Euchariſtia, Sacerdotium ſive Ordo, Pœnitentia, Matrimonium, Extrema unctio, Confirmatio. Quæ omnia, præter Ordinem & Confirmationem, à ſacerdote conferuntur. Hinc omnes qui hæc ſeptem ſacramenta non agnoſcunt, Eccleſia Orientalis tanquam hæreticos cenſet & anathematizat.

Sed dices fortè propter jugum grave abiiſſe procul ab antiqua Eccleſiam Orientis modernam. Sed id eſt impoſſibile. Nam ſi non deviarunt ex barbaris Ruſſi, Scythæ, &c. qui alio utuntur idiomate, multò magis florent apud Græcos antiquæ Apoſtolorum Conſtitutiones uſque ad fines orbis creditæ & propagatæ.

Sed quid hęc mirer, cum ſapientes hujus ſæculi etiam jejunium horreant, per quod omnia nobis bona acquiruntur. Dicunt enim extraneum eſſe Eccleſiæ Chriſti præceptum jejunij in illis quibus vires ad jejunandum ſuppetunt. Nos verò dicimus extraneum eſſe Eccleſiæ Chriſti non jejunare, ſed quotidie helluari agereque Sardanapalum. Apoſtoli ſanè erant expectantes in oratione & jejunio, omneſque viri ſancti. Plena eſt jejuniô Scriptura, neque tempus mihi in hoc commendando ſufficiet. Quot damna nos per gulam accepimus, tot ac plura bona per jejunium ſumus non conſecuti. Eccleſia Orientalis jejunat omni die Mercurii & Veneris pee totum annum: Mercurii quidem, quòd venditus Dominus noſter Jesus; Veneris autem, quia crucifixus. Et rurſum per totam Quadrageſimam ante Paſcha. Dicunt enim Apoſtolorum Canones iis anathema, qui non jejunant Mercurii, Veneris, & Quadrageſima. Et magnùs Athanaſius inquit: *Qui non jejunat Mercurii & Veneris, Chriſtum cum Judæis crucifigit.* Habet etiam Orientalis Eccleſia alia tria jejunia, ante Natalem Chriſti per quadraginta dies, jejunium Apoſtolorum Petri & Pauli, atque ſanctiſſimæ Matris Chriſti, quam Græci Chriſtiani tanquam protectricem implorant in omnibus neceſſitatibus. Multùm enim prodeſt oratio matris ad propitiandum Dominum.

Præterea habet ritus multos ſacros, quos per traditionem filius à patre accepit, juxta illud: *Interroga patrem tuum & annuntiabit tibi, & ſeniores tuos & dicent tibi.* Unde Baſilius ſtatuit quod mos antiquus vim habet legis & fidei. Hinc multa ſunt in Eccleſiam noſtram per traditionem antiquorum introducta, quæ ſanctè conſervantur, uti ſignare ſe Cruce Domini, templa & altaria ædificare verſus Orientem &c. Omnes qui jejunium averſantur, quod Eccleſia Orientalis colit, & qui ſtatuunt ex Apoſtoli decreto non jejunandum, omnino Eccleſia Orientalis anathematizat.

Celeberrimum eſt & illud in duabus orationibus Chryſoſtomi ad fidelem & infidelem pattem. Nam tunc clamabant quod & tunc crepant, nihil eſſe Monachorum ordinem, atque contratium Apoſtoli dicto & Matrimonio. Sed procul abſunt à veritate ejuſmodi ſomniatores. Monachalem enim vitam Angelicæ parem primus Joannes Prodromus in eremo tenuiſſimè vivens conſeciavit, quem æmulati viri ſanctiſſimi, magnus Antonius dæmoniorum triumphator, divinus Baſilius, cujus libri aſcetici teſtantur quanto vitam monaſticam ſtudio coluerit. Sabbas eremi magiſter ultra ſex millia Monachorum in Palæſtina haud procul à Solyma congregavit; & nunc in ſancto monte Athon ad undecim Religioſorum millia ſoli ſe Deo manciparunt. Hæccine credis figmenta? Sed de his ſatis, que Chryſoſtomus fuſiùs perſequitur. Illos verò qui hæc negant Eccleſia dānat & excommunicat.

Deinde Eccleſia Orientalis ſanctiſſimam Dei Matrem invocat, ſacras Chriſti imagines adorat ejuſque latreuticè & crucem relativè, ſanctæ Matris ac ſemper virginis hyperdulicè, ſanctorum Angelorum & reliquorum Sanctorum cultu dulię. Invocamus etiam Sanctos, & ex his præcipuè ſanctiſſimam Dei genitricem Virginem Mariam. Per ipſam enim nobis eſt ſalus, nec modicam ipſa habet apud Filium, ut Sancti volunt, authoritatem. Honoramus etiam Sanctos, & invocamus in variis periculis, eorumque memoriam ac feſtos dies quotannis celebramus, propoſitis ipſorum imaginibus, quarum honor ad prototypum refertur. Sed quid dicam de imaginibus, quando ſynodus contra Iconomachos congregata, illos ab Eccleſia tanquam extraneos ejecit. Ignorant

hiſtoriam eccleſiaſticam, ac innumera miracula, qui Sanctos nolunt invocare.

Denique & pro mortuis Eccleſia Orientalis ſemper orat Deo ſupplex in divinis myſteriis, maximè verò diebus ſabbathinis per totum annum. Accendit candelas & oleum ad ſepulchra Chriſtianorum, pro quibus etiam eleemoſynas ac liturgias offert, recolitque poſt tertium, nonum & quadrageſimum diem, ac tandem poſt ſemeſtre, & annum eorum memoriam. Dicit enim magnus Athanaſius in interrogationibus ad Antiochum, quòd eleemoſynæ, &c. non parum mortuis afferant emolumenti, ut ſi ſunt juſti magis reſplendeant; ſi ſint peccatores tequiem conſequantur. De his ſapientiſſimi viri in Eccleſia Orientali locupletiùs.

Mos quoque eſt Orientalis Eccleſiæ, ut primâ Dominicâ Quadrageſimæ quæ orthodoxiæ dicitur, ſanctiſſimus Patriarcha Conſtantinopolitanus, finita liturgia in Patriarchico templo, præſentibus Archiepiſcopis, Epiſcopis & Legatis Regum ac Principum Chriſtianorum qui degunt Conſtantinopoli, ac interſunt ſolenni iſti cœtui, omnes hæreſes ſpeciatim excommunicet & anathematizet, eoſque qui ſupradictæ doctrinæ, MAXIME VERÒ TRANSUBSTANTIATIONI ADVERSANTUR, à communione ſua ſeparet & excludat: è contra hos qui idem ſecum ſapiunt, veluti ſuos complectatur.

Hæc ſunt quæ Eccleſia Orientalis ſentit; & cum bono Deo ſentiet abſque ulla viciſſitudine. Fortè dices calamum in Occidentalem Eccleſiam defendendam callidè expeditiorem. Sed nullus his conjecturis locus eſſe poteſt. Nam articulos jam dictos ita tenet Eccleſia Orientalis, ut nemini de his dubium eſſe queat. Habemus alias cum Occidentali Eccleſia ſimultates, putà de proceſſione Spiritus ſancti, aliiſque quæ non ſunt hujus loci. In dictis verò ſic veritati ſtuduimus, ut Græcorum nullus, niſi ſtolidiſſimus quiſque, nos inſcitiæ aut erroris inſimulare valeat. Neque Novatores adeò mordicùs ſuis affixi opinionibus aliter deprehendent. Nihil quidem omnibus abſolutum numeris. Quod tu enim laudas, ille ſpernit. Hinc qui fidem huic Enchiridio tribuit minorem, ipſam Orientalis Eccleſiæ matrem Conſtantinopolim conſulat, ſuaque dubia eidem proponat fuſiùs, ac fuſiorem expectet ſuarum opinionum confutationem. Nos qui pluribus apodicticis ſyllogiſmis has veritates ſtabilire potuiſſemus, abundè ſatis pro tenuitate noſtra eas elucidavimus; maximè iis qui ab utraque Orientali & Occidentali Eccleſia aberraruntur. Vnde cognoſcant quid Eccleſia ſentiat, & quàm procul abſit ab ea, qui movent quæſtiones de iis, de quibus diſputare eſt nefas. Fides noſtra jam pridem fuit à Patribus exculta, qui non ſolùm ſapientiores ſunt iis qui ſtultè ſapiunt, ac inani ſapientiâ ſe ſe efferunt, dum rudes ſunt: verùm multis etiam paraſangis ſuperiores virtutis ſplendore ac miraculis univerſum orbem compleverunt. Decorum eſt fidem ſervare integram, quæ à Domino noſtro Jeſu Chriſto cœpit, & ab Apoſtolis per ſucceſſores ad Patres ac nos inter tot perſecutiones ſemper florentior crevit, creditque & non examinat Majorum decreta, juxta illud Proverbiorum 22. *Ne trangſrediaris terminos antiquos, quos poſuerunt patres tui.* Et miror homines qui reſurrectionem mortuorum, aliaque quàm plurima quæ ſenſum omnem ſuperant credunt, & tot tricas de tranſubſtantiatione ejuſque modo faciunt. Hoc frigidum, Quomodò, ſi in omnibus Incarnationis dominicę myſteriis requiras, nihil erit in fide noſtra ab altercationibus inviolatum. Quapropter mittant ſophiſticas ac tot tricis implicatas quæſtiones, veniantque ad Chriſti Eccleſiam & communionem corporis ac ſanguinis Domini, ac credant illud Chriſti corpus cui communicant, ut fiat ovile unum & unus Paſtor, cui gloria & poteſtas cum Patre & ſancto Spiritu.

AMEN.

PROFESSION DE FOY DES GRECS DV PATRIARCHAT d'Antioche ſur l'Euchariſtie, & de quelques autres articles.

In nomine Patris & Filii & Spiritus Sancti.

INITIUM DISCURSUS.

ACCESSERUNT ad nos quidam nobiles Franci Gallici Sacerdotes, & à nobis quæſierunt noſtram circa ſanctiſſimum Euchariſtię ſacramentum profeſſionem. Reſpondimus, quod Deus dixit in principio : *Faciamus hominem ad imaginem & ſimilitudinem noſtram.* Creavit autem hominem vivum ſpiritu ipſius in æternum, & poſt ipſius reſurrectionem vivum ipſius corpore & ſpiritu permanentem, ſicut Deus permanet, & hoc propter illud verbum (*ſimilitudinem noſtram.*) Dixit iterum in teſtamento novo Diſcipulis ſuis verificando & confirmando ſermonem de pane & vino, *Accipite & manducate, hoc eſt corpus meum* ; & *accipite & bibite, hic eſt ſanguis meus* : hoc autem verbum (*hoc eſt*) ſignificat verè quod ipſe eſt, quod non dicit illud aliud verbum ſupra (*ad ſimilitudinem noſtram*) & propterea debemus profiteri ſanctiſſimum Euchariſtiæ ſacramentum, illudque eſſe verè corpus & ſanguinem Chriſti ſubſtantialiter, & hoc per virtutem divinæ conſecrationis. Iſta autem conſecratio divina convertit ſubſtantiam panis in ſubſtantiam corporis, ſubſtantiamque vini in ſanguinis ſubſtantiam. Hoc autem non concipitur ſenſu guſtus, ſed tantùm ſenſu intellectus, quia ſubſtantiæ ſenſibiles ſenſibus apprehenduntur, intellectuales verò intellectibus. Hæc autem conſecratio ſuperat ſenſus noſtros, etiam & intellectus ; nec decens eſt inquirere quomodò hoc, ſicuti non eſt congruum inquiſitare quomodò Chriſtus convertit aquam in vinum in Cana Galileæ. Et ideò debemus adorare Chriſtum in ſanctiſſimo Euchariſtiæ ſacramento & in ipſummet ſacramentum, quia ipſum ipſe eſt Chriſtus perfectiſſimus, & ſic eâ venit intentione ut ſe offerret Deo victimam & ſacrificium verum in remiſſionem peccatorum hominum tàm vivorum quàm mortuorum.

Et iterum interrogaverunt nos, quid & quomodò ſentiremus de ſanctis.

Reſpondimus, quòd Deus non inſectatur aut prohibet eos qui ad Regem terreſtrem accedunt quamdam apud eum gratiam impetraturi pro eo qui ad eos tanquam mediatores confugerit; ſic etiam ſancti ad Deum accedunt, ut pote qui ſanguinem ſuum effuderunt cum vita pro ejus amore & obedientia. Ideoque neceſſe eſt ut eis ſit apud eum liber aditus : nos autem ſemper ad eos recurrimus, eoſdemq; veneramur, ut ſint inter nos & Deum mediatores.

Rurſum interrogaverunt nos, quænam ſint ſacerdotum noſtrorum ſtatus & conditiones.

Reſpondimus, quod ſacerdotium eſt ex traditione Apoſtolorum Chriſti uſque ad eorum hodiè ſucceſſores; & quicumque non fuerit conſecratus ab Epiſcopo, & impoſitionem manuum ab eo non acceperit, nuſquam talis eſt ſacerdos.

Rurſum dixerunt quid de poteſtate Eccleſiæ ſenſerimus.

Reſpondimus, quòd quidquid ſolverit, ſolutum eſt ; & quidquid ligaverit, ligatum eſt ; ideòque impoſuit nobis jejunia cum carnium abſtinentia certis diebus, & hoc libenter accipimus : taliſque eſt verè profeſſio noſtra, & quicumque ſupradictam noſtram profeſſionem impugnaverit adeò Catholicam, diximus eum & ab omnibus dicendum hæreticum excommunicatum. Taliſque eſt noſtrorum omnium Græcorum orthodoxorum fides, & ita edocti fuimus à Patribus noſtris, & ab eis accepimus, & accipiemus & nunc & in ſempiternum, & nemo eſt apud nos, aut fuit in annalibus noſtris, qui ſupradictis unquam contradixerit. Hæc eſt fides rata & profeſſio fidelis.

Pauper Curatus NEOPHITUS magnus Vicarius Patriarchæ Macarij Antiocheni.
Pauper Curatus SIMON.
Pauper Curatus LAZARUS.
Pauper Cutatus IACOBUS.
Pauper Curatus IOANNES.
Pauper Curatus ROMANUS, reſidens in ſancto Michaele.

NOVS François Baron Conſeiller du Roy & Conſul pour ſa Majeſté tres-Chreſtienne, & pour les ſereniſſimes Eſtats de Nederlande en Syrie, Chypre & Caramanie, Certifions & atteſtons à tous qu'il appartiendra, que le Curé Neophite grand-Vicaire de Monſieur Maccaire Patriarche d'Antioche, le Curé Simon, le Curé Lazare, le Curé Jacob, le Curé Jean, & le Curé Romain reſidant à ſaint Michel, tous Grecs, ont ſigné de leurs propres mains cy-deſſus, ayant même le Curé Neophite & le Curé Romain mis & appoſé leurs ſeaux. En foy dequoy nous avons ſigné ces preſentes, & à icelles fait mettre & appoſer le Seel Royal accoutumé, à Alep le quatriéme Juin mil ſix cens ſoixante huict.

Signé, BARON, Conſul.

COPIE D'VNE LETTRE DE M. OLEARIVS A M. DE Ponchaſteau du 24. Ianvier 1667.

ILLVSTRISSIMO DOMINO SEBASTIANO Ioſepho du Cambout de Ponchaſteau, Adam Olearius S. P. D.

NON infimam felicitatis meæ partem exiſtimo eſſe cum tanti generis & nominis viro habere literarum commercium : quare quod ſitienti potus, illud mihi tuę, Illuſtriſſime Domine, literæ fuerunt ; præſertim cùm ſingulari gratiâ plenæ de tui in me affectus benevoli conſtantiâ reddiderint me certiorem. Video ſcribendi anſam dediſſe quamdam controverſiam ortam inter Calviniſtam & Pontificium de reali præſentia corporis & ſanguinis Chriſti in S. Cœna, & Pontificium ſtatuiſſe realitatem & tranſubſtantiationem etiam credi à Chriſtianis Orientalibus ; idque inter alia meo quoque teſtimonio affirmaſſe, quòd expreſsè ſcripſerim Rutenos credere tranſubſtantiationem in ſacra Cœna ; quòd ſcilicet panis tranſmuterur in corpus, & vinum in ſanguinem. Quòd autem hanc meam relationem allatrare auſus fuit quidam Calviniſta, & hiſtoriæ meæ fidem hac in parte ſuſpectam reddere, vel plane rejicere allaboravit, ſuſcipio æque ac ſtatua ænea inanes eanum latratus. Quæ hac de re ſcripſi, non fuerunt mea ſomnia, ſed accepi ex ore eorum qui hujus rei bene conſcij erant, nempè à Paſtoribus noſtræ Eccleſiæ in ipſa Moſcua. 2. à quibuſdam Zaaris interpretibus, qui à noſtra Religione deceſſerant in Ruthenicam. 3. ab ipſis Ruthenicis mercatoribus, qui non erant ex fece plebis ; imo ab ipſis Sacerdotibus & Monachis : nec ulla fuit cauſa quâ commotus debuiſſem illi nationi aliquid in puncto Religionis affingere. Mihi neque ferítur, neque metitur quid iſti credant. Ita hæc non tradidi per oſcitantiam, cujus me ſciolus ille arguere vult. Iſte dum ſtudia humanitatis tractavit, procul dubio oſcedine laboravit, qui neſcit quid per oſcitantiam fieri conſuevit. Solet quidem à quibuſdam, de quorum grege ille forſan, per oſcitantiam aliquid negligi & omitti, non autem curioſè inquiri, apponi & ſtatui, prout à me factum eſt. Si quis inſuper meæ relationi non vult credere, ducat in conſiderationem epiſtolam quam Joannes Metropolita Ruſſiæ ſcripſit ad Papam, in qua Eccleſiam Romanam multorum errorum inſimulat, nempe de jejunio Sabbathi, de conjugio ſacerdotum, de baptiſmo, de azymo in Cœna, nec mentionem facit tranſubſtantionis. Si hunc articulum cùm Romanis non habuiſſent communem, tanquam primarium ſilentio non prætermiſiſſet. Extat epiſtola illa apud Herberſteinium Baronem, de rebus Moſcoviticis pag. 22. ſeqq.

Quòd Armeni etiam credant tranſubſtantiationem, cognovi ex Patriarcha qui ad nos inviſebat Scamachiæ in Media, cujus injeci mentionem in Itinerario meo primæ editionis, pag. 296. in 2. pag. 430. Et quia hæ nationes credunt tranſubſtantiationem, hoc eſt tranſmutationem panis & vini in corpus & ſanguinem, dubium non eſt quin veram præſentiam credant. Sed nec Rutheni, nec Armeni circumgeſtant ſacramentum in proceſſionibus, quas *περιπομπας* pluribus in locis deſcripſi.

Deſideras etiam ſcire, illuſtriſſime Domine, quæ ſit noſtra fides de Euchariſtia. Scias nos Lutheranos credere veram & realem præſentiam corporis & ſanguinis Chriſti. Hinc dicit Paſtor exhibendo panem benedictum : *Nim hin, den iſt der warhar lab Chriſti fur deine ſünde in dem todt gageben ; der ſterche und erhalte digh zum ewigen leben :* & porrigendo calicem : *Das blut Chriſti am ſtam des Creutzes fur deinde ſünde Vergoſſen* &c. Et ego

dum

dum fruor hac ſacra, σὺ ταῦτα, dico apud me: O Jeſu Chriſte, te adoro & veneror, tibi ago gratias quòd me dignaris participem fieri corporis & ſanguinis tui; juxta tuam inſtitutionem fiat in animę meæ ſalutem: & *ſtatuere* Chriſtum Deum & hominem ubique & ſemper eſſe adorandum. Et quia credimus Chriſtum Deum, & hominem in actione Cœnæ peculiari modo præſentem eſſe, ac verè & ſubſtantialiter exhibere veſcentibus corpus & ſanguinem ſuum mediantibus ſymbolis terrenis (ſub pane ſcilicet & vino) benedictis, veneramur & adoramus illum in hac actione. Quando autem benedictus panis & benedictum vinum non ore accipitur, ſive non comeditur & bibitur, ſed tantum capſulis includitur, vel circumgeſtatur, non eſt ſacramentum, quia quædam partes eſſentiales ſacramentum illud conſtituentes deſunt, nempe accipere, comedere, & bibere. Hinc extra uſum à Chriſto inſtitutum non eſt ſacramentum. Illud nos docet definitio S. Cœnæ ex ipſis inſtitutionis Chriſti verbis deſumpta: Sacra Cœna eſt actio ab ipſo Chriſto inſtituta, in qua mediante benedictô pane corpus, & benedictô vinô ſanguis Chriſti accipitur. Sed interim non credimus tranſubſtantiationem, quam nec Chriſtus indigitare voluit, qui dixit: Accipite hoc (ſc. quod vobis do) eſt corpus meum; aliàs dixiſſet: Hic ſcilicet panis, eſt corpus meum. Hinc Euchariſtia conſtat duabus rebus, terrena & cœleſti: & ipſe Bellarminus lib. 4. de Euchariſtia c. 29. §. Sed hæc &c. vocat rem terrenã, ſymbola terrena. Sed hæc res ſive ſymbola, tanquã organa rerum cœleſtium reverenter ſunt tractanda, interim tamen illa nos non adoramus; æquè ac Chriſtum olim veſtitus quidem adorabatur, ſed non ipſius veſtis, nec præſepe in quo Chriſtus jacebat, à tribus Magis. Hinc diſtinguimus inter objectum adorationis, & objecti adjunctum externum. Jam videt, illuſtriſſimus Vir, quæ ratio ſit cur Euchariſtia à nobis, neque in proceſſionibus circumgeſtatur, neque adoratur; quia ſcilicet 1. non credimus tranſubſtantiationem, nec 2. quod extra uſum à Chriſto inſtitutum ſit ſacramentum. Cur autem non ſub una, ſed ſub utraque ſpecie communicamus, ratio eſt quia Chriſtus ſub utraque ſpecie inſtituit; Apoſtoli & primitiva Eccleſia ita uſurpavit. Nec nos mover quòd præter Chriſti inſtitutionem ratio phyſica ſuppeditare poſſet, ſanguinẽ ſemper uniri corpori, quod Chriſtus etiam ſciviſſet ſi ita voluiſſet inſtituere. Dixit: Bibite ſanguinẽ, non; Edite. Deinde datur triplex unio, naturalis, perſonalis, & ſacramẽtalis. Quòd corpus Chriſti non eſt ſine ſanguine, pertinet ad unionem naturalem: quòd ut Deus & homo ubique præſens eſt, pertinet ad unionem perſonalem: quòd Chriſti corpus mediante benedictô pane in ſacramento manducatur, & ſanguis ejus benedictô vinô bibitur, id pertinet ad unionem ſacramentalem. Quiſquis hæc confundit periculosè docet. Canon in ſacris communis eſt. Contra expreſſum Dei verbum & mandatum nullæ rationes humanæ audiri debent. Propterea nobis non conveniens videtur decretum in Conſtantienſi Concilio ſeſſ. 13. factum; Licet Chriſtus Cœnam veſperi & ſub utraque ſpecie inſtituerit, & primitiva Eccleſia ita uſurpaverit, hoc non obſtante ſtatuimus &c. Sed nobis ſufficit & incumbit Chriſti mandato patere, & veſtigia Apoſtolorum & primitivæ Eccleſiæ ſequi, credereque quod Chriſtus dixit: Hoc eſt corpus meum, comedite; & : Hic eſt ſanguis meus, bibite. Nec moramur Calviniſtas qui veram corporis & ſanguinis præſentiam in S. Cœna negant. Hæc, inquam, credit Eccleſia Lutherana unanimi conſenſu firmaque fide, contra omnes obſtreperæ rationis inſultus, quâ ratione Chriſto ſacramenti hujus authori honor ſapientiæ, veritatis, & omnipotentiæ tribuitur.

ce ſta-tuere. ſe rapporte à *nos Lutheranos ſtatuere.*

Hæc ſunt, illuſtriſſime vir, quæ ad tuas humanitate plenas debui æquitate & neceſſitate juſſus reſpondere. Cæterum tota noſtra Religio Lutherana non eſt nova, ut adverſarij noſtri dicunt, ſed antiquiſſima, quam Chriſtus & Apoſtoli docuerunt, inque primitiva Eccleſia crediderunt: imo omnia & ſingula quæ in Conciliis generalibus per quatuor ſecula habitis communi conſenſu ſtatuerunt & rejecerunt, nos quoque ſtatuimus & rejicimus: & alia poſt hęc addita ſtatuta & traditiones, ad ſalutem non neceſſaria dicimus, quia fides illa Catholica ad ſalutem erat ſufficiens. Hinc & nos qui eamdem habemus fidem, ſperamus æquè ſalvos fieri, ac illi in primitiva Eccleſia.

Ignoſce mihi, vir illuſtriſſime, ſi plura quàm à me fuerunt poſtulata refero: ex bono animo fit. Commendo tuo favori & benevolentiæ.

Dabam Gottorpii 24. Ianuarii. 1667.

Me

Tuum ſervum,

ADAM OLEARIUM

Ducis Holſatiæ Bibliothecarium.

De peur que les paroles Allemandes inſerées en cette lettre ne ſoient pas entenduës de tous ceux qui la pourront lire, je penſe qu'il eſt à propos que je les récrive icy un peu au large pour y pouvoir ajoûter une gloſe interlinaire mot pour mot.

Accipe hoc eſt, verum corpus Chriſti pro tuis peccatis in mortem traditum quod
Nim hin den iſt der Waar leib Chriſti fur deine ſunde in dem todt gegeben, der
fortificet & conſervet te in æternam vitam.
ſterche und exhalte dich zum evvigen leben.
Sanguis Chriſti ad lignum Crucis pro tuis peccatis effuſum.
Das blut Chriſti am ſtam des Creutzes fur deine ſunde vergoſſen &c.

LETTRE DE M. DB LILIENTHAL RESIDANT DE SUEDE à Moſcou écrite au Metropolitain de Gaze.

Illuſtriſſime ac Reverendiſſime Metropolita, vir ſumme & maximè venerande.

ILluſtriſſima & Reverendiſſima veſtra Dignitas paucula hæc ſuæ cenſuræ & judicio ſupponenti ignoſcat. Obnixè rogo & peto, ut ſuam, & Eccleſiæ Græcæ ſeparatæ deſuper mentem & ſententiam mihi revelare, eamque tum ſuâ, cum etiam aliorum Eccleſiæ Ruthenicæ Præſulum ſubſcriptione verificare dignetur.

Quæritur igitur quid Eccleſia Ruthenica, ſeu Græca, non antiqua ſed moderna ſeparata ſentiat de myſterio SS. Euchariſtiæ : utrum hæc contineat realiter poſt verba conſecrationis corpus & ſanguinem Jeſu-Chriſti, per mutationem ſubſtantiæ panis ac vini in ſubſtantiam corporis & ſanguinis Dominici, an verò virtualiter tantum, ſymbolicè, ac repræſentativè.

Item ; Num poſt tranſubſtantiationem debeatur ei cultus Dei ſupremus, qui λατρεία dicitur.

Eſtque quæſtionis cardo, non de SS. Euchariſtiæ materia, neque de forma, ſed de ſubſtantiali panis ac vini in corpus & ſanguinem Dominicum tranſmutatione, & divino cultu in altari, & manibus ſacerdotum eidem deferendo.

Aſſerunt Eccleſiæ vulgò reformatæ, quòd ſumendo ſignum ac ſymbolum in SS. Euchariſtia, ſumatur corpus & ſanguis ſalvatoris realiter per fidem, minimè verò per os corporeum, & adorari quidem debeat ut exiſtens in cœlo, non tamen ut in terra.

Volunt Lutherani quòd Chriſti corpus & ſanguis ſit verè præſens ſub pane & vino, unà cum panis ac vini ſubſtantia, ita tamen ut hîc adorari non poſſit, minus debeat, cùm illius præſentia cibi inſtar ac alimenti ſoli deſerviat eſui & uſui, non autem adorationi.

Sentiunt denique Eccleſiæ Romanæ Theologi quod ſubſtantia panis & vini transformetur per Dei omnipotentiam in ſubſtantiam corporis & ſanguinis Dominici, adoranduſque ſit Deus, non ſolum ut exiſtens in cœlo, ſed etiam ut exiſtens in SS. Euchâriſtia : ita quidem ut recipiendo ſacram Euchariſtiam ſumatur ore ipſa ſubſtantia corporis & ſanguinis Dominici.

Eſt itaque quæſtionis ſcopus ; quam nempe in hac opinionum varietate Eccleſia Ruthenica ſeu Græca teneat ſententiam. Parteſne Eccleſiæ Romanæ, an Lutheranæ, num Calvinianæ tueatur.

Hæc ne illuſtriſſima & reverendiſſima veſtra dignitas cum indignatione accipiat, dubitanti in illis eruditiſſimâ ſuâ informatione obviam ire ne gravetur inſtanter & officiosè togo. Vale & fave.

Illuſtriſſimæ & Reverendiſſimæ veſtræ Dignitati
Addictiſſimo JOANNI DE LILIENTHAL.
Sacræ Regiæ Majeſtatis Sueciæ ad latus magni Ruthenorum Ducis conſtituto Reſidenti.

En aula Suedica Moſcoviæ die 22. Septemb. anno 1666.

Lettres du Sieur de Lilienthal au grand Chancelier de Suede.

Argumentum Literarum à generoſo Lilienthal, Reſidente Regis Suecie in Moſcovia ad Cancellarium Regni datarum.

Moſcoviæ 21. Septembris anno 1666.

NOn dubito quin veſtra Excellentia ex poſtremis meis gratiosè cognoverit, ſuas 30. Maij; ad me datas de myſterio SS. Euchariſtiæ ejuſque articulis rectè traditas, meumque gratioſiſſimæ ſuæ voluntati deſerviendi ſtudium per quàm officioſum. Unde nec potui, nec debui, quin paucis nunc veſtræ Excellentiæ ſignificarem, quòd Veredariô vix expeditô, ita ſtatim quæſtiones de SS. Euchariſtiæ uſu motas, Metropolitæ Gazæ, viro multùm literato propoſuerim, ſolidumque ad ſingulas reſponſum ſcriptô conſignandum enixè rogarim. Cui meo deſiderio facturum ſe ſatis in examinandis ac diſſolvendis propoſitæ materiæ quæſtionibus ſummâ humanitate promiſit. Ita ſpero propediem me fore voti compotem. Nolui tamen hactenus eſſe importunior, cùm hîc expectentur Patriarchæ Conſtantinopolitanus & Alexandrinus jam nobis vicini, quorum authoritate & ſubſcriptione reſponſum cupio magis roboratum.

Moſcoviæ 7. Novembris 1666.

Novi quod Excellentia veſtra magno reſponſi ad nuperas propoſitiones teneatur deſiderio; quod ut tantiſper leniam, ſignifico quod Païſius ſummopere in illis deſudet. Jam quinque folia illis ſunt conſcripta. Spero opus expectatione noſtra dignum brevi proditurum.

Ecrist du Metropolitain de Gaze sur la creance des Grecs & des Moſcovites.

Humillimus Metropolita Gazæ Paysius Ligaridius *illuſtriſſimo atque generoſiſſimo Domino Reſidenti* Ioanni de Lilienthal *Salutem plurimam dicit.*

IOcratis Atticæ Aicpulæ melleum extat pronunciatum εἰ σὺ γε φιλομαθὴς ἔσῃ καὶ πολυμαθὴς.. Si eris diſcendi ſtudioſus multa quoque perdiſces. Enim verò intueor tuam generoſiſſimam dominationem non modò eſſe admodum eruditam, verùm etiam addiſcendi cupidiſſimam. Quamobrem tibi quærenti legitimè atque poſcenti medullitùs, quid Græca Ruthenica noſtra Eccleſia ſentiat de ſacratiſſima Euchariſtia, avidè reſpondeo, juxta meum tamen minimum poſſe, & ſine ullis verborum ambagibus, & periodorum ſeu ſyrtium anfractibus ſatisfacere conabor. Etenim in amicis, inquit Divus Hieronymus, non res requiritur ſed voluntas, quam promptam voluntatem Deus ipſe quoque præmiat & acceptat, uti liquet in Abraham, qui filium ſuum unigenitum Iſaac licet, non jugulaſſet intimi tamen animi deſtinatio parendi ſtudioſiſſima reputata fuit pro eadem facti operatione. Atque hinc dictum ipſi Cen. 22. *Quia feciſti hanc rem, & non pepercisti filio tuo unigenito propter me, benedicam tibi, & multicabo ſemen tuum.* Æquô itaque benevolôque animô ſuſcipe, mi ſtudioſiſſime atque illuſtriſſime Reſidens gratioſiſſime Joannes, quid dicturus ſim, non tam ex mente mea quàm ex ſanctorum Patrum ſententia, quos ſemper colui atque veneror uti magiſtros ac ſaluberrimos præceptores.

Fatemur itaque, atque credimus in altari panem & vinum per arcanam quam-

dam, atque omni sermone facultatem præstantiorem in corpus Christi & sanguinem verissimè commutari μεταβλεθῆς, converti μεταρρυθμίτεθῆς transferri μεταποιεῖθῆς. Quemadmodum sancti Patres Orientalis Ecclesiæ loqui assolent, quippe qui per istiusmodi mutationem intelligunt realem transmutationem panis & vini in corpus & sanguinem dominicum. Ita sentit aurea mens Divi Chrysostomi sermone de proditione Judæ. *Hoc est corpus meum dicit sacerdos : hoc sanè dictum proposita munera convertit atque transmutat* μεταρρυθμίζει. Proclus etiam sanctissimus Patriarcha vestigia sui sequitur Magistri. Asserit enim in oratione de tractatione Missæ, quòd *Sancti Apostoli ejusmodi precibus Spiritus sancti adventum præstolabantur, ut divinâ ejus præsentiâ propositum in sacrificium panem & vinum aquâ permixtum, ipsum illud corpus ipsumque sanguinem Salvatoris nostri Iesu Christi* ἀναφῆναι *palam faceret consecratumque demonstraret* ἀναδεῖξη. Eadem ferme recitat, & magnus Basilius in sua missa dum ita precatur. *Panem quidem hunc fac pretiosum corpus & vinum pretiosum sanguinem Domini & Dei Salvatoris nostri Iesu Christi, qui pro mundi vita effusus est.* Alia plura & similia loca brevitatis ergo silentiò prætereo. Vox etenim μετουσίωσις transubstantiatio, tametsi nova quodammodò videatur, & à pluribus non libenter ut recens suscipiatur, licet nihilominus tamen aliquando juxta Philosophorum principem dilucidandæ rei causa nova condere nonnunquam vocabula ὀνοματοποιεῖν iisdemque liberè uti. Sic trecenti & decem octo Patres in Nicæno Concilio vocem ὁμούσιον introduxêre adversus Arrium ejusque asseclas abnegantes filium Deo Patri consubstantialem existere, oppositumque mordicus tenentes esse tantum ὁμοιούσιον.

Hinc manifestè constat nullatenus nos admittere impanationem auditam & prædicatam in hoc ferreo nostro seculo tantummodò, neque similiter amplectimur figuram symbolicam & typicam repræsentationem, sed realem transubstantiationem unanimiter tam Græci quam Latini fatemur. *Nemo igitur gravetur tenere ac credere quod credunt firmiter, tenentque communiter Hispaniæ, Galliæ, Pannoniæ, Sarmatha, Sauromathæ, Germani, Æthiopes, quia universalis iste consensus multum prævalet maximèque prætonderat cæteris paribus :* Vox enim populi vox Dei. φωνὴ λαῦ φωνὴ θεῦ ut fertur adagio.

Itaque Græca Ecclesia nondissentit à Latina quoad transubstantiationem, discordat non parum quoad materiam, uttùm videlicet in azimo vel in fermentato pane conficiendum sit hoc angustissimum sacramentum. Quamobrem Latinos Græci nuncupant azimitas ex eo quod pane azimo utantur in consecratione, cùm contra ipsi soleant in pane fermentato celebrare, innixi præter varia alia argumenta in voce hac ἄρτος, quæ ab ἄρρεω hoc est ab inflando seu tollendo dicitur derivati. Sunt tamen nonnulli, qui utrosque reconciliare præsumunt, aientes differre tantum panem azimum à fermentato accidentaliter.

Sed liceat mihi exclamare unà cum divo Paulo : Quousque infantes erimus ô Christicolæ, nunquam verò maturi homines ac perfecti & in mensura ætatis plenitudinis Christi ! ô Insensati Galatæ ! quis vos fascinavit non obedire ac credere veritati ? Omnis enim hujus sacramenti gloria est ab intus. Itaque non est panis iste communis qui gustatur, qui comeditur ; non est vinum usuale quod hauritur, quod ebibitur ; sed verè panis qui sanctificat, qui benedicit dignè illum manducantes. Christus ipsissimus inquit : HOC EST CORPUS MEUM : HIC EST SANGUIS MEUS. Et quis inficias quisque id temerè abnegabit. *Animadverte hic*, inquit Joannes Damascenus, *Panis & vinum corporis & sanguinis Christi minimè figura sunt : absit, cùm Salvator ipsemet per demonstrationis modum dixerit*, accipite, comedite, accipite & bibite : Cui astipulatur etiam Theophilactus Bulgariensis Archiepiscopus exponens hunc eundem locum Evangelistæ Matthæi. *Panis quidem nobis apparet extrinsecè ; caro verò est vera* σὰρξ ὄντα ἐστὶ *nec autem*, subdit Elias Cretensis, *quin hoc verum sit ullo pacto ambige, cum ille apertè asserat ; hoc est corpus meum, & hic est sanguis meus, quin potius salvatoris sermonem fide accipe. Nam cùm verus sit, minimè mentitur ; non enim est Deus ut homo ut mutetur neque ut filius hominis ut mentiatur, inquit sacra pagina.*

Hisce accedit Justinus Martyr & Philosophus testis luculentissimus, qui contestatus est in secundo suo Apologetico, nullatenus esse communem panem neque communem potum, cibum Eucharisticum, sed verè carnem & sanguinem Christi Jesu incarnati, qui pro nobis veram carnem & verum sanguinem ex purissimis sanguinibus Marris virginis Mariæ assumpsit, dum verbum caro factum est. Non hic ego ipse indago utrùm sit à sanctis Patribus Antitypon nuncupatum ante consecrationem, vel post ipsam immediatè pronuntiatam; de hoc

enim alibi ſatisſuper que diſputavimus : attamen reor antitypon nuncupari, panem & vinum ante, non poſt conſecrationem abſolutè. Procul itaque abeſt ab hoc diviniſſimo convivio panis & vinum, cibi uſuales atque corporei, eo quod nihil aliud in eſt ibi niſi corpus Chriſti & ſanguis Chriſti realiter. NON ENIM EST CUM PANE, SED ABSQUE PANE OMNIMODE, NEC EST CUM VINO, SED SINE VINO peracta jam conſecratione : fantaſtica quippe foret iſta impanatio nulloque innixa firmiſſimo fundamento, verumtamen eâdem ratione quâ gratis ponitur, eodem quoque λογῳ tollitur & excluditur prorſus iſtiuſmodi artolatria.

Heus, tu quicumque ſis, non eſt decantatâ quædam metamorphoſis, neque tranſmutatio illa fabuloſa ; ſed eſt veriſſima tranſubſtantiatio μεταποίησις, cùm tota ſubſtantia panis mutetur in corpus dominicum, totaque ſubſtantia vini tranſmutetur in Chriſti ſanguinem, ITAUT NEQUE ATOMON QUIDEM *illum ſive panis ſive vini remaneat ibi amplius eſſentialiter.* Etenim quando aqua converſa fuit in vinum, non fuit tranſubſtantiata tota illa aqua in totum vinum, ſed ſub aquæ materia forma fuerat introducta vinique proprietas. Similiter quando panes illi fuerunt multiplicati ad ſatietatem uſque quinque millium, nec materia fuit mutata, nec forma, nec proprietas, ſed quantitas ſola quæ crevit in Chriſti manibus benedicentis. Etenim & virga Moyſis quando converſa eſt in ſerpentem, & ſerpens in virgam, anceps totus ſum quam mutationem illa ſubjerit, an nimirum mutata fuerit ejus eſſentia, vel tantummodò ſubſtantialis quædam proprietas, aut ſaltem accidentalis : aſt in ſacramento Euchariſtico orthodoxa noſtra Eccleſia tenet (quam ſecuta quoque eſt Eccleſia Occidentalis) TOTUM PANEM IN ALTARI TOTUMQUE VINUM *commutari eſſentialiter, materialiter, nec non & formaliter in Chriſti corpus & ejus ſanguinem : neque manet amplius panis materia, de qua factum eſt corpus dominicum.* Apage : neque vinum de quo creetur & formetur ſanguis, ſed tota illa materia panis & vini quæ fuerat antea ferme annihilatur, tranſit & mutatur in ſubſtantiam carnis & ſanguinis Chriſti Domini realiter.

Fatemur attamen remanere tantùm ſpecies externas quæ videntur ſimul & guſtantur, ob quas ſpecies panis Eulogicus à nonnullis quoque nominatur.

Atque de hac hoſtia locutum reor Regem Davidem, qui juxta verſionem chaldaïcam pſallebat : *Et erit placentula tritici in capite montium.* Eſt enim panis triticeus in Chriſti corpus converſus ; elevatur ſuper capita ſacerdotum qui teverà ſunt montes excelſi. Verumtamen longè expreſſiùs vaticinatus eſt Mallachias, propheta de iſtiuſmodi oblatione munda & pura cap. 1. inquiens : *Et non ſuſcipiam ſacrificia de manu veſtra. Jam enim offertur in omni loco in nomine meo munda oblatio* καθαρὰ. Quænam autem eſt hæc oblatio munda & pura, niſi oblatio illa quæ offertur in miſſa, quæ quippe ſacroſancta lyturgia ſolemnitet à ſolis ortu ad occaſum uſque in Chriſti paſſionis memoriam quotidiè celebratur? Is enim præcepit, ut quotieſcumque id fecerimus in ejus memoriam faciamus.

Et nihilominus reperiuntur nonnulli qui eam temerariô niſu annullare non ceſſant parvi floccique facientes ſacroſanctam Chriſti memoriam in ſacroſancta miſſa contentam, de qua tamen Pſalmiſta loquitur aiens; *Memoriam fecit mirabilium ſuorum miſericors & miſerator Dominus ; eſcam dedit timentibus ſe.* Sed anticipant hæc antichriſti tempora recentes novantes antichriſti prodromi, eo quod, autore ſanctô Hyppolitô, Antichriſtô regnante ceſſabit omne ſacrificium inctuentum ; ea propter vere dicitur multos eſſe modò Antichriſtos, nempe quia directè ſe ſe opponunt Chriſti verbo infallibili ac mandato de celebratione miſſæ.

Chriſtus autem eſt unicus cibus animæ noſtræ ſpiritalis, ideò intrat intùs in animam ſpiritualem. Intrat igitur in nos, non ejus ſola gratia, quemadmodùm in cæteris ſacramentis, ſed intrat in nos ipſemet ſubſtantialiter ut nos ſuſtentet, unicèque vivificet. At inquies quô nam pactô id fieri poteſt ? Aio per cibum divinum, per Deum corpotatum, quô conjuncti propemodùm fermentamur, atque unimur cum Chriſto ; imò & ad cœlum uſque communicantes evehimur. Non pubeſcunt pueri niſi per cibum & potum, unde dictum eſt : Butyrum & mel comedet. Chriſtus enim puerаſcens vetè comedit & bibit, non habens corpus phantaſticum, ut Manichæus delirabat. Et quoniam ipſe aſſolet retribuere pro uno centuplum, pro minimo pane ac lacte materno quo nutritus eſt, largitus eſt nobis totum corpus totumque ſuum ſanguinem in benevolentiæ mutuæ remunerationem, in vicem beneficij ſuſcepti, quod Deum Virgo paverit atque lactaverit in antro Bethleemico, quod exprimit parvum illud altare quod πρόπους à nobis nuncupari ſolet. Nobis er-

go pueraſcentibus Chriſtus menſam hanc præparans diſpoſuit, ut de ea comedentes atque bibentes creſcamus ſpiritualiter, in augmentum ſcilicet virtutum & gratiarum gradatim juxta illud davidicum: *Aſcenſiones diſpoſuit in corde ſuo, in hac lachrymarum valle.*

Promittens Chriſtus Dominus ſuis diſcipulis Matth. 28. *Ecce ego* (ſpondet) *vobiſcum ſum uſque ad conſummationem ſæculi*, eamque ſuam promiſſionem voluit omnibus modis adimplere; primò quidem per realem eſſentiam; ſecundò per gratiam ſpecialem; tertiò per corporalem præſentiam in hoc diviniſſimo ſacramento. Et profectò Chriſtus Dominus ſecundum divinitatem eſt in omnibus eſſentialiter, ineſt tamen in juſtis peculiariter habitans in eis per gratiam: eſt pariter in humanitate aſſumpta per unionem hypoſtaticam inquantùm Deus.

Adhuc exiſtit ratione humanitatis tripliciter, in cœlo tanquam in loco ſuo, in verbo tanquam in perſona, in pane & vino tanquam in ſacramento. Eſt ſecundum divinitatem totus & totaliter, eſſentialiter tamen in omnibus rebus creatis; eſt totus ſecundum humanitatem & totaliter, ſed ſacramentaliter in omnibus hoſtiis, & in omnibus calicibus altarium mundi. Nunc jam ito tu, & ſi poteris abnega, non eſſe Chriſtum adorandum adoratione latriæ in pane iſto Euchariſtico, & in vino conſecrato, cui attribuuntur omnes ac ſinguli honores Deo ſoli convenientes. Itaque adoratur Deus tanquam in carne manifeſtatus, adeoque non abſque carne, ſed cum carne adoratur: quod quidem in ſynodo Epheſina fuit etiam ſancitum, ut nempe adoratione unâ cum deitate caro Chriſti adoretur, unâ ſcilicet numero adoratione, ſuam tamen relationem habente χ'σιν χαὶ ἀφορὰν αὐ'.

Venit in mentem meam hiſtoria quædam urbana & lepida, & noſtro propoſito valde idonea. Perſæ Regis ſui ſellam tam eximiô cultu venerabantur, ut in ea quempiam alium ſedere capitale prorſus facinus fuerit; hinc illud Alexandri Magni Macedonis regium dictum, quod tanquam apophtegma refert Curtius lib. 8. c. 9. Sedebat Alexander, & admotô igne refovebat artus, cùm forté Gregorius Miles frigore propemodùm enecatus, & qui vix arma & ſeipſum ſuſtentabat, pervenit tandem ad caſtra. Eô viſô Rex è ſella ſua quamprimùm aſſurrexit torpentemque Militem, atque vix ſuæ mentis compotem exutis armis, in ſua ſede juſſit conſidere. Ille diu nec ubi requieſceret nec à quo fuerit exceptus ignoravit. Tandem receptô calore vitali, ut regiam ſellam Regemque aſpexit è veſtigio territus exilivit, quem intuens Monarcha; & quid intelligis ô Miles, inquit, quantò meliori ſorte quàm Perſæ ſub me Rege vivitis vos, illis namque in Regis ſella conſediſſe fuerat fatale, tibi ſaluti modò eſt. Verumtamen quantò nos meliori conditione ſumus quàm Miles hîc Perſa? Quantò ſub Rege vivimus benigniori; non ſellam tantùm regiam occupamus, ſed ipſius Regis Chriſti gremio amantiſſimè fovemur & alimur. Intus in altari thronus Salomonis eſt, ad quem ſi trepidi, jejuniis exhauſti, venerabundi accedimus, nobis ſaluti eſt: aſt ſi temerè, thronus leunculos ſuos habet, ac veluti Perſis exitialis erit omnino. Judicium namque ſibi manducat, id eſt damnationem perpetuò infernalem, ſeu meliùs ad judicium mortis æternæ ſe ſe obligat hic talis, ac ſi Chriſtum eundem occideret. Porro punietur is, quemadmodùm exponit Philo Carpatius, ad gehennam properans miſerrimè, qui ad tale, atque ad tantum cœleſte convivium, Angelorum choris optabile, immundo corde atque ſordidato animo audaciter accedere, atque inſolentiſſimè devorare præſumit, haud dijudicans diligenter tanti myſterij ἀ'ξι'αν & excellentiam.

Atque hinc confirmatur Catholica ſententia, quę tenet ac edocet graviter peccare illum qui nimirum communicat cum conſcientia peccati mortalis, eo quod hic cibus eſt vivorum non mortuorum, juxta illud; *Ego ſum panis vivus, qui de cœlo deſcendi*; nec non quia hoc ſacramentum haud fuit inſtitutum in remiſſionem peccatorum, ſed in ſpiritualem alimoniam; quin imò qui conſcientiâ peccati mortalis accedit falſam illico reddit ſacramenti hujus ſignificationem. Denotat namque ſumentem atque communicantem eſſe de corpore Chriſti myſtico, id eſt de ſocietate Sanctorum fide ac charitate adhærente Chriſto. Quare Cathecumeni, Energumeni, publici notoriiq; peccatores ab hac ſacra communione tanquam indigni olim arcebantur & pellebantur, teſte divô Chryſoſtomô, ac Juſtinô Martyre, nec non ſanctô Ambroſiô, qui dimiſſis catechumenis miſſam facere cœpit; atque nunc in Græcis liturgiis clamat Diaconus, πὰ ἅ'για τοῖς ἁ'γιοις, id eſt, SANCTA SANCTIS, ut pote nefas iſtiuſmodi porcis margaritas projicere, ſanctumque dare canibus ad hanc ſacroſanctam comeſtionem. Etenim ſi illi qui abutuntur baptiſmo, peccant

graviſſimè juxta illud Apoſtoli, *rurſus crucifigentes*; quid ni Chriſtum crucifigere dicantur ij, qui non ſolùm baptiſmum in quo Chriſti gratia reperitur, ſed etiam Euchariſtiam, in qua Chriſti præſentia continetur, indigniſſimè tractant? Abi nunc & iterum abnega non eſſe verum corpus & verum ſanguinem dominicum ſed typum & ſymbolum; quandoquidem ſit ille reus, & judicium ſibi manducat qui ſacro-ſanctam particulam τὴν μεγίστου τοῦ ἁμαρτήματος, quam inſigni nomine ſanctus Chryſoſtomus margaritam nuncupavit, indignè ſuſcipit, inhoneſtèque manducat. Porro magis peccant, exclamat divus Auguſtinus, qui tradunt Chriſtum peccatoribus membris, quàm qui tradiderunt eum crucifixoribus Judæis. *Super tribus ſceleribus Damaſci*, ait Amos propheta cap. 1. *& ſuper quarto non convertam eum*; ubi per tria intelligit diviniſſimus vates peccatum ſcilicet cordis, operis & omiſſionis, quæ remittuntur facili negotio, in quorum figuram Chriſtus quoque ſuſcitavit tres mortuos; ſed quartum ſcelus diabolicum eſt, peccatum ſcilicet indignè communicantis. Chriſtum enim ille conculcat, qui illum indignè participat atque ſumit.

Hoc autem venerabile altaris ſacramentum nominatur Euchariſtia, eſt enim ſimul & ſacrificium inſtitutum ad exhibendas Deo gratias per illud. Quapropter cum ſumma gratiarum actione frequentandum, & cum ſumma religione ſumendum ut tremendum myſterium & horribile ſacrificium. *Probet*, inquit Doctor gentium. 1. Corinth. 11. *ſeipſum homo, & ſic de illo pane edat.* Pondera primum illud, *probet ſeipſum homo*, & confeſtim totis artubus contremiſces. Alludit namque uti reor ad illa verba Salomonis in proverbiis cap. 23. *Quando ſederis ut comedas cum principe, ſtatue cultrum in gutture tuo*; quid eſt hoc, niſi ut tyrannus Syracuſarum Dionyſius è filo enſem pendere ſuæ menſæ ſolitus fuerat, adeo ut diſcumbentes ſibi magis tremerent quàm ederent.

Sed animadvertendum hîc eſt, quòd primum eſt tantum ſacramentum, ſpecies viſibilis panis: ſecundum, ſacramentum & res caro Chriſti propria: tertium, res & non ſacramentum caro Chriſti myſtica Eccleſia; & hoc eſt illud quod voluit dicere Chriſtus Joan. 6. *Caro non prodeſt quidquam, ſpiritus eſt qui vivificat.* Debemus enim ita comedere ut uniamur ſpiritualiter per gratiam & meritum cum carne myſtica Chriſti domini: hac enim de cauſa ſeipſum nobis conjunxit, atque corpus ſuum in nos permiſcuit, ut unum quid effecti, & tanquam corpus cum capite copulati, in communionem cum eo, tum paſſionum tum deitatis veniamus, ut aſſerit Elias Cretenſis.

Sed heu! peccatores ſæpe ſumunt ſacramentum, non acquirunt tamen illam unionem ſpiritalem ac myſticam cum ſancta Dei Eccleſia; ſed potius remanent ab ea penitus ſeparati. Contrà verò complures participant de divinis gratiis abſque ulla communione ſacramentali; atque ita intelligendum illud tritum effatum: Aliqui ſumunt ſacramentum & non effectum ſacramenti: hoc enim verificatur in iis qui accedunt indignè ad ſacram communionem cum plena notitia mortiferi alicujus peccati. Aliqui ſacramentum ſumunt & effectum ſacramenti, hoc eſt, qui rectè contriti, & rectè confeſſi communicant! O verè beati qui extant de hoc numero! Miſeri autem illi veriſſimè ſunt qui accedunt ad altare, non habentes veſtem illam nuptialem, nimirum puram & candidam conſcientiam. *Foris canes, venefici, homicidæ, idolis ſervientes, & omnis qui amat, & facit mendatium*, apocalypſis 22. Tandem aliquando ſunt nonnulli qui nec ſumunt ſacramentum nec effectum ſacramenti, videlicet ij qui propter ſuam malam conſcientiam, improbamque vitam, ad ſacram ſynaxim accedere contremiſcunt, de quibus ita loquitur ſanctus Cyrillus Patriarcha in Joan. *l.* 4. *Vbi verò probavi meipſum, indignum eſſe me video. Quandonam ergo dignus eris? O quiſquis es qui hæc dicis, quandonam teipſum Chriſto ſiſtes? Nam ſi te peccata uſque deterreant, labi autem ſis ceſſaturus nunquam, quis enim delicta intelligit, canit ſanctus Pſalmiſta Pſal.* 18. *vacuus omnino compatère ſanctificationis illius, quæ in æternum nos ſervat. Quare piè apud te ſtatuas rectè honeſtéque degere, atque Eulogia ſacra particeps fias, credens eam non mortis ſolùm, verùmetiam morborum noſtrorum depellendorum vi pollere.* Huc uſque ſanctus Alexandrinus, beatiſſimus Papa & Patriarcha.

Et profecto ſancta noſtra mater Eccleſia ſtudioſè interpretans præceptum illud decalogi, *ſabbatha ſanctifices*, in quo præcipitur cultus divinus, haud invenit aliud quid majus aut melius, quàm expreſſè jubere omnibus cujuſcunque ſtatus Chriſtianis, ut audiant ſacrum, nec non in die ſaltem paſchatis ſacram ſumere communionem, hoc eſt fieri participes de glorioſo corpore ac ſanguine dominico. Valeat hæreſis, ſacram tollens liturgiam de medio, omneſque adverſarii qui nunc operantur iniquitatis myſterium. Quid enim aliud ſunt ſacroſanctæ lyturgiæ, quàm quædam memoriæ pu-

blicæ, atque ſolemnes exequiæ, quas mater noſtra ſancta Orientalis Eccleſia ſolet ritè peragere, ut pote non immemor infiniti beneficii & amoris quem Chriſtus dominus exibuit, ſuum elargiens corpus ſub feriæ quintæ veſpere in ſacramento, quod idem obtulit in die magnæ paraſceves in ſacrificio: atque hanc ob cauſam modò nuncupatur ſacramentum à ſanctis Patribus, modò ſacrificium: ſacramentum quidem in conſecratione, ſacrificium verò in oblatione, ita tamen ut ſimul ſit ſacramentum fidei & dilectionis; ſed magis, ut verius aſſeram, appellandum eſt ſacrificium quàm ſacramentum, eo quod ſacramentum eſt ordinatum ad ſacrificium, ideò & primò conſecratur, poſtea ſacrificatur, nempe ad ſimilitudinem Chriſti Domini, qui pridiè ſe ſe dedit pro nobis in cibum, poſtridiè autem in ſacrificium, atque hinc intelligimus quare miſſa nuncupetur latria, divinus cultus atque officium, ſic enim appellat ſanctus Epiphanius λατρείαν τῆς οἰκονομίας, hoc eſt divinum & incruentum ſacrificium, in expoſitione ſuæ fidei. Per œconomiam autem intelligit incarnationis, paſſioniſque divinæ myſterium, cui repræſentando inſtitutum eſt illud à Deo ſacrificium: unde in Arianorum hæreſi, ſacer hic Antiſtes vocat ſimpliciter hoc myſterium œconomiam.

Tametſi ergo miſſæ ſacrificium Deo ſoli offeratur, ſicut & ipſi templa & altaria erigantur, nihilominus tamen ſicut in memoriam ſanctorum Templa & altaria erigimus, ita quoque ſacrificia in eorum memoriam rectè offerimus, ut de eorum victoriis immenſas Deo gratias agamus eorumque patrocinia imploremus. Profectò æquum & juſtum eſt, ut ſacrificia offeramus ad agendum Deo gratias pro victoria & triumphis ſanctorum, & per hoc etiam ſanctos ipſos in ſacrificio cum honore & exultatione nominemus. Inſuper dignum quoque eſt, ut in ſacrificiis, illorum patrocinia imploremus, ut quando nos ipſi meritis noſtris parum fidimus, memoriâ & legatione illorum protecti per eos ad Deum accedere tremendô ſacrôque hoc munere defungi audeamus. Faceſſant ergo qui ſic reputant, quòd cùm in honorem & memoriam ſanctorum nonnullas interdum Miſſas Eccleſia celebrare conſueverit, æqualiter illis ſacrificium offerri doceat, ac Deo qui eos coronavit. Etenim nec ſacerdos dicere ſolet unquam; offero tibi ſacrificium Petre vel Paule, ſed Deo unico ac ſoli de illorum victoriis gratias agens, eorum patrocinia piè ac devotè implorat, ut ipſi pro nobis intercedere dignentur in cœlis, quorum memoriam facimus celeberrimam in terris.

Verùm revertatur oratio unde fuerit digreſſa, non incompoſitè tamen, neque inutiliter ad ſacrificium ſcilicet Miſſæ, quippe quæ eſt commemoratio illius cruenti ſacrificij, quod ſemel à Chriſto Redemptore pro nobis in cruce peractum eſt: Iterumque nobis applicatur per Miſſæ ſacrificium lytrum, ac pretium redemptionis in cruce peractæ. Et quamquam per ſacramenta nobis applicetur redemptio crucis, quoad juſtificationem, non tamen applicatur nobis quoad propitiationem. Nam ſola miſſa eſt tanquam ſacrificium propitiatorium inſtituta ad peccatorum veniam impetrandam, tum vivis tum defunctis, & ad iram divinam placandam. nec non ad avertenda flagella divina nobis impendentia, quâ ratione dicitur & eſt ſacrificium ἱλαστικόν, id eſt propitiatorium Et ſi enim ſacrificium miſſæ non ſit inſtrumentum immediatum producens gratiam, ſicut ſacramenta ſunt; eſt tamen unicum inſtrumentum movens Deum ut jam placatus peccatori donum pœnitentiæ concedat, cujus interventu juſtificetur. Quare immeritò recentiores nonnulli accuſant nos Orthodoxos quaſi dicentes per miſſam deleri lethalia peccata eorum, pro quibus ſacrificatur, ſine ullo ipſorum dolore ac pœnitentia, cùm nos aperte fateamur miſſæ ſacrificium eſſe tantùm propitiatorium, non autem expiatorium immediatè ac proximè, expiarique peccata mediante ſacramentô pœnitentiæ. Quamvis enim in hoc ſacrificio unico, Chriſti caro & ſanguis contineantur, quæ vim omnem habent ad expianda peccata, prodeſſe tamen non ſolent ſi non applicentur: non aliter atque ignis quantùmvis magnus neminem calefacit niſi illum qui ſe illi approximat; & medecina quantùmvis ſana neminem ſanat niſi eum qui eam ſumit. Sed ad inſtitutum noſtrum redeamus, ſeu ſacratiſſimam Euchariſtiam.

Liquet ex oraculis propheticis Deum eſſe pollicitum ſe tandem ceſſaturum ab omnibus ſacramentis veteris legis, aliaque de novo ex inſtituto propoſiturum. *Ecce ego facio nova*, ſecundum ſacram apocalypſim 21. Cum ergo venit in mundum novus homo Jeſus Chriſtus, Deus qui ſtat conſtanter in verbo ſuo, in ſuiſque promiſſis firmiſſimus, ſuas exequi voluit pollicitationes, ſacramentaque novæ legis cœpit inſtituere per ſuum unigenitum filium Jeſum Chri-

Chriſtum. Etenim non eſt hominis inſtituere ſacramenta, ſed ſolius tantum hominis Dei τῦ παντρώπου χειρὸ. Nempe quia Deus eſt qui vivificat per gratiam, & ut pſallit Pſalmiſta : *Gratiam & gloriam dabit Dominus* Pſal. 83. Ideoque ſanctus Paulus loquens de hac inſtitutione ad Corinthios ſcribens aiebat ; *Dominus Ieſus.* Non dixit, ſimpliciter Jeſus, ſed Dominus Jeſus, exprimens in voce dominus naturam divinam, in voce Jeſus humanam.

Vultis ut per quamdam curioſam paraphraſim exponam hujuſce Apoſtoli prægnantia verba ; vultis ? Sanè lubens ipſemet aggredior id genus explicationis ; *Ego enim accepi à Domino quod & tradidi vobis.* Ego Paulus Apoſtolus ſegregatus in Evangelium Dei, vas electionis Doctor gentium αὐλὸς αὐλὸς τῦ πνεύματος immaterialis tuba ſancti Spiritus *accepi à Domino* non ab homine, neque per hominem. Sed quomodo ais verificatur id cum reverà ipſemet Paulus non adfuerit præſens in illa prima, inſtitutione hujus myſterij ? Reſpondet Oecumenius ſatis acutè, quod idem ſonat hîc accepi, atque edoctus ſum ἐδιδάχθην inſuper quia Dominus eandem menſam parat nunc nobis quam & antea paravit ſuis Apoſtolis in cœna illa myſtica, Judam quoque ipſum non abjiciens, ſed communicans. *Quod Dominus Ieſus in nocte quâ tradebatur accepit panem.* Si Dominus, ergo eſt potens ; ſi Jeſus, ergo eſt Salvator. Propter primum dignus eſt ut diligatur. Noctu inſtituit Dominus hoc ſacramentum ; ſed quare noctu, quia non aſpicitur illud evidenter quod creditur, attamen nox iſta eſt valdè obſervabilis Domino Exodi 12. hancque obſervare debent filij Iſraël cunctis diebus vitæ ſuæ. Nox quaſi reputabatur Iſaac tangenti filium ſuum Jacob ipſum Eſaü opinanti, quia nempe non videbat præ oculorum caligine. Noctu ab Egypto exierunt quando & agnum manducaverunt, poſtaſque ſuas ſanguine tinxerunt, ut exterminatorij Angeli enſem fugerent. Non ne oportebat & tunc agnum immaculatum Chriſtum conſecrari noctu, & comedi à ſacroſanctis Apoſtolis, oraque ſua tanquam oſtia ejus ſanguine tingi, non tantùm interiùs, ſed exteriùs etiam ? *Corde namque creditur ad juſtitiam, ore autem confeſſio fit ad ſalutem.* Rom. 11. Is itaque qui nec fallit nec decipit, neque falli neque decipi poteſt, *accepit panem*, triticeum ſcilicet, non hordaceum. Etenim ſacramenta non propter aliam rationem inſtituta fuerant tùm in lege naturæ, tum in lege à Moyſe ſcripta, tum etiam in lege novæ gratiæ, quàm ob vitam hominis ſpiritualem. Quoniam verò vita corporalis extat vitæ ſpiritualis ſimulachrum, & univerſaliter dicendo res viſibiles ſunt quaſi umbræ atque imagines rerum inviſibilium, mirandum non eſt ſi ſacramenta ſingula proportionem quandam obtineant cum rebus iis quæ ſunt neceſſariæ atque utiles ad humani corporis vitam. Idcirco tu vides baptiſmum habere proportionem ortui natalitio, noſtræ vitæ primo principio. *Amen dico tibi niſi quis renatus fuerit ex aquâ & Spiritu ſancto non poteſt introire in regnum Dei.* Joan. 3. Item Confirmatio correſpondet ſpirituali augmento : Pœnitentia, & Vnctio extremæ medicinæ aſſimilatur. Sanè Matrimonium atque ſacer Ordo propagationi filiorum comparatur, quippe quę propagatio perpetuat & perennat humanam vitam in ſpecie. Conſequens igitur etiam fuit, ut aliquid forer in forma cibi, & porus eo quod nequit quiſpiam vitam vivere communem abſque ulla comeſtione atque ordinaria potione. Prædiximus autem debere omne ſymbolum habere nobiſcum aliquam analogiam ſeu proportionem ; nullum autem nutrimentum æquiparatur animis noſtris quàm Chriſtus Dominus.

Verumtamen qui hæc excellunt rationis lumen, hominiſque captum tranſcendunt ac ſuperant, panem nimirum in corpus Chriſti converti, & vinum in Chriſti ſanguinem commutari, nemoque id poſſe fieri ſibi perſuaderet, non tantùm ſimplex homo, ſed neque immaterialis Angelus, idcirco neceſſum fuit ſuprema Chriſti Majeſtas atque authoritas, qui totum hoc confimaret atque conteſtaretur ore propriò. *Accepit itaque panem, & gratias agens fregit, atque dixit : Accipite, & manducate : Hoc eſt corpus meum, quod pro vobis tradetur*, (Græce in præſenti dicitur, non in futuro.) Chriſtus noſter pincerna eſt, qui ait : *Bibite ex hoc omnes, hic eſt calix ſanguinis mei.* Etenim ſi typus foret ac figura, non differret hoc ſacramentum novæ legis à ſacramentis veteris legis, quæ tantùm erant umbra & figura ἐδιδάχθην Nemo itaque dicat cum antiquis illis Judæis : *Durus eſt hic ſermo, & quis poteſt eum audire ?* Nullus hic illudat hinc reali tranſubſtantiationi, unà cum Juda proditore ſimulque irriſore hujus magni myſterij ; quippe qui clanculum accepit panem Euchariſticum, eumque latenter abſcondit ad oſtendendum nimirum illum Judæis ſacrilegis tanquam opus inuſitatum, quin imò uti rem quandam abſonam nimis atque inſolitam legi veteri, quemadmodum hoc in

loco ingeniosè admodùm apprime annotavit noster Theophylactus, qui præterea hoc quoque animadvertit, propterea nõ dixisse Christum Dominum accipite & comedite omnes, sicut & protulit in poculo, bibite ex hoc omnes, nempe quia ex sacro illo poculo Iscariotes coactus est bibere unà cum cæteris Apostolis ibi discumbentibus; ast sacram particulam seu margaritam assumere noluit, sed eam furtivè occultare præsumpsit, incredulitatis causâ & irrisionis prætextu, quemadmodùm rectè refert Nicolaus Anthidorum Episcopus, sanctissimi Germani Patriarchæ Constantinopolees circa hoc cogitatum secutus plane sententiam.

Mementote quæso hîc Davidis; qui judicatus est tanquam amens ante Regem Achis. Et quid nam putatis significari Achis nomine? nisi quomodò est hoc? Philosophus & hæreticus qui vult scire semper rem per causam existimat ista esse puerilia ac futilia, quærens, susque deque investigans, quomodò fiet istud? Non intelligens, inquit Damasci alumnus sanctus Joannes, quod Spiritus sanctus supervenions supra dona proposita ea transmutat, atque sanctificat. Audite antiquissimum illum sanctum Irenæum beati Polycarpi discipulum, qui quondam extitit auditor beati Joannis Evangelistæ. *Eum*, inquit, *qui ex creatura panis est accepit, & gratias egit, dicens; hoc est corpus meum; & calicem similiter, qui est ex ea creatura quæ est secundum nos suum sanguinem est confessus, & novi testamenti novam docuit oblationem.*

Enim verò Pythagoreorum summa thesis fuerat ipse dixit αὐτὸς ἔφα, Christus fassus & quis amplius dubitabit? *Ipse dixit, & facta sunt; ipse mandavit, & creata sunt* ps. 148. No oportet hîc multùm disputare, sed credere tantùm fas est. Sincerè jubemur credere, altè discutere prohibemur. Adsit fides, & cessabit omnis quæstio. Etenim apud Deum non est impossibile omne verbum, qui mutavit mulierem Loth in sal, qui virgam Moysis in serpentem, qui Ægypti flumina in sanguinem, qui aquam nuptiarum in vinum præstantissimum; ille quoque transmutat panem & vinum in suum corpus & sanguinem dominicum. Dicam summatim, accedit verbum ad elementum & fit illicò sacramentum. Pondera quæso illud pronomen, *hoc*, quod de se & per se significat aliquid: non per tropum dicitur hoc est, non per symbolum enunciatur ὁ συμβολικῶς ἤτοι προτυπικῶς. sed veraciter, sed substantialiter importatur ἀληθῶς. Accipienda quidem sunt verba ut plurimùm sicut sonant. Vbi præsertim nullum sequitur absurdum, interpretandæ sunt voces fideliter, uti sonant simpliciter. Jesus Christus inquiens; Hoc est corpus meum, non asseveravit: Hoc est figura corporis mei vel symbolum, quemadmodùm intelligitur de petra scaturiente aquas in deserto, de qua dicebat Paulus apostolus 1. Cor. cap. 10. *Petra autem erat Christus.* Hunc enim loquendi modum apertè Christus damnavit, atque labefactavit, dum affirmavit Joan. 6. aiens: *Caro mea verè est cibus, & sanguis meus verè est potus.* Significatur sanè in petra Christus, sed tamen non continetur in petra; at in pane sacrificato, & significatur simul & continetur, ut præmonstravimus, idque confirmatur magis ac magis autoritate divi Cyrilli Alexandrini l. 4. in Ioan. sic explanantis ea verba *Qui manducat meam carnem, in me manet, & ego in illo. Quemadmodum*, inquit, *si quis ceram cera conjunxerit, utique alteram in altera esse videbit eôdem quoque modò opinor, qui Salvatoris carnem suscipit & bibit ejus pretiosum sanguinem, unum quoddam cum eo reperitur, quod mixtus quodammodò & immixtus ei per illam participationem, ita ut in Christo quidem ipse reperiatur, & vicissim Christus in ipso. Quemadmodùm ergo sanctus Paulus ait 1. Cor. cap. 5. mod. cum fermentum totam massam fermentat, sic sacra minima Eulogia totum corpus nostrum immiscet, propriâque replet efficaciâ: & ita Christus in nobis existit, & nos vicissim in ipso, non aliter atque fermentum est in tota massa, & massa in toto fermento.*

Iure itaque merito nuncupatur hoc sacramentum epulum splendidæ charitatis, amoris, & unionis, imò & tessera. Quemadmodum enim ex multis granis frumenti constat panis triticeus, nec non ex multis uvis usuale vinum eximitur; ita & multi ex uno eodemque sacratissimo pane ac vino fimus participes [illegible] spirituale consortium, ad intimam refectionem, ad plenitudinem gratiarum; contestante divô Paulô 1. Cor. c. 10. *Vnum corpus multi sumus, omnes scilicet qui de uno pane ac de uno calice participamus.* Et profectò si hæc unitas intrinseca deerit, vanum erit quodlibet signum istiusmodi unitatis extrinsecæ, non aliter atque inanis foret circumcisio carnalis Judæo, quando simul non adesset & spiritalis illa circumcisio cordis. Simile *est regnum cælorum fermento, quod acceptum mulier abscondit in farinæ satis tribus donec fermentatum est totum.* Et quanquam Theophylactus intelligit hîc per mulierem, rationalem animam tres habentem potentias, irascibilem, concupiscibilem & intellectualem; nihilominus tamen pro Ec-

ſia ſumenda potius eſt univerſalis tres habente gradus in ſuo cœtu, incipientes, proficientes & conſummatos. Venite igitur amici & inebriamini, ô chariſſimi, de hoc vero nectare, atque ambroſia immortali. Auditus hîc non fallitur, non aberrat. Vox enim Jacob eſt, ſcilicet ſacerdotis miniſtri, qui nomine Chriſti clamat. *Hoc eſt corpus meum; hic eſt ſanguis meus.* Eſt verè animarum menſa, non corporum, ſacrum hoc altare in quo manet Deus abſconditus ne conſpiciatur ab impuris ac impiis oculis. Quis unquam, amabo, cognovit tale genus amicitiæ ut nempe ipſiſſimas ſuas carnes ad epulationem ac incorporationem ſimul daret atque diſtribueret.

Eâ igitur nocte quâ tradebatur accepit panem, & gratias agens fregit, ac dixit: Accipite & manducate, hoc eſt corpus meum. Nolite hîc ponere ſcrupulum, quaſi diſcordet ac diſſonet divus Apoſtolus à ſacratiſſimis Evangeliſtis cùm prius aſſeveraverit quòd fregit, quàm quòd benedixerit, id eſt conſecraverit. Vſus namque fuit ſanctiſſimus Doctor gentium anticipationis figurâ προλήψει, præponens ſcilicet illud fregit, quod omnino erat poſtponendum; quæ figura paſſim habet locum in ſacris paginis. Niſi tu quoque velis dicere non interceſſiſſe aliquam conſecutionem, ſed potius quandam puram concomitantiam inter benedixit & fregit; hôc enim pactô concordantur ambæ cythatæ Apoſtolicæ, & evitatur error quorumdam ineptè dicentium, Chriſtum Dominum non conſeraſſe cum his verbis. *Hoc eſt corpus meum; hic eſt ſanguis meus,* ſed cum aliis quibuſdam. Sed quare fregit? Ad hoc ut oſtenderet ſuam voluntariam paſſionem; ad hoc ut de uno pane daret omnibus Apoſtolis ſacram particulam; fregit quidem, ſed ſpecies tantum panis ſeu accidentia fregit, nullam in fractione patiens læſionem juſta illud *Os non comminuetis ex eo*, Exodi 12. Ideòque nos frangentes ſacram iſtam particulam conſecratam dicimus; *Dividitur, non ſcinditur Agnus Dei qui tollit peccata mundi*; ſignamuſque cum particula illa nos metipſos in fronte aientes; *Credo Domine atque confiteor, quia tu es Chriſtus Filius Dei vivi:* & accepto calice pronuntiamus; *Pretioſus, ſanguis Domini noſtri Ieſu Chriſti nobis traditur in remiſſionem peccatorum & in vitam æternam.* Quid planius? Quid ſignificantius dici poteſt pro realitate atque veritate hujus ſacramenti, quàm firmiſſimè credere ac fateri panem conſecratum eſſe corpus Chriſti, & calicem conſecratum verum ſanguinem Chriſti? Faceſſat ergo hæreſis, & conticeſcat impietas. Adde quod non pauci (ex antiqua eor conſuetudine ac traditione) tacitô modô proferunt jaculatoriam illam oratiunculam: *Credo domine atque fateor te filium eſſe Dei vivi, qui in mundum veniſti, ut ſalvos faceres peccatores, quorum ego primus ſum.* Tandem clarâ voce ſubjicitur, AMEN, ab univerſo aſtante populo, perinde ac ſi diceret; Verum eſt quod enunciaſti, ô myſta. Aſt quod os externè loquitur, mens interna fateri quoque debet, & quod ſermo ſonat exteriùs, affectus etiam internè ſentiat, quemadmodùm concludit affabre Mediolanenſis Archiepiſcopus.

Enim verò derogat de omnipotentia Dei qui hæreticorum more dubitat de tranſubſtantiatione. Nam id quod poteſt fieri abſolutè pendet ab omnipotentia Dei, quodque futurum eſt in effectu pendet à voluntate divina; quod autem credere debeam, id omnino pendet ab Eccleſia catholica noſtra Matre ac magiſtra, quæ nullatenus errare poteſt, ut pote fundata in authoritate ſacræ Scripturæ, quæ minimè nos decipere ſeu deludere vult.

Ideò autem hæc converſio ſacramentalis dicitur Tranſubſtantiatio, videlicet totalis converſio ſeu totius ſubſtantiæ, quia nihil remanet de materia panis ac vini, alioquin ſi maneret aliqua materia, deberet dici potius transformatio. Recole jam memoriâ quod de terra finxit Adamum; quod de coſta ipſius fabricavit Evam, & alia id genus miracula perpetravit. Et quare nequit convertere propoſita quoque munera in altari, cùm deipſo verificetur Rom. 4. Quæcunque promiſit Deus potens eſt & facere. Credendum ergo eſt unà cum Abrahamo in ſpe contra ſpem, id eſt in ſpe omnipotentiæ contra ſpem naturæ, quod abſolutis conſecrationis verbis tranſit panis & vinum in ſubſtantiam carnis & ſanguinis Chriſti; manentibus accidentibus, quibus tamen caro ipſa non afficitur. Quæris à me modum, quomodò id fiat? more ſocratico autumo, prorſus neſcio; tantùm hoc ſcio quod Chriſtus qui eſt ſumma & prima veritas dixit: *Hoc eſt corpus meum*, & illico factum eſt, dixit, *Hic eſt ſanguis meus*, & ſtatim tranſubſtantiatus fuit. *Credo Domine*, aiebat ille cœcus in piſcina ſanatus *Ioan. 9.* Et certè *accedentem ad eum oportet credere Heb. 11.* inquit Apoſtolus *Qui timetis Deum, credite illi*, ait ſapientiſſimus Eccleſiaſtes. Qui autem non credit, ait ſanctus Paulus, ſuperbus eſt, & nihil ſciens. 1. Timoth. c. 6.

Bene igitur ſanctus Cyrillus Patriarcha Hieroſolymitanus, in catechiſmo admo-

ner nos edocens, quamvis sensus tibi suggerat, panem scilicet esse simplicem, tamen fides te confirmet, ne ex gustu rem judices.

Addunt autem cur Christus corpus & sanguinem suum sub speciebus panis & vini manducandum exhibuerit, & non in propria, & in naturali sua specie; ut videlicet inquiunt, in credentibus fides exerceatur & sine horrore manducetur.

Sed bene est, ais, adhuc ego inquiro, quare tam absconsus tenuiumque accidentium velo intectus remanere apud nos voluerit, ubi tam magna Dei majestas solis fidei oculis cernitur? Respondeo propter duas rationes; prima est indignitas pravorum hominum, secunda fides bonorum, nempe ut qui sumunt indignè, minus ex illo sumerent exitium; & qui dignè communicant, cum fœnore gratiæ amplioris hoc facerent, id circo rectum se atque invisum utriusque permittit. Quod si conspicuum se se sumendum præberet, contra accideret. Graviori namque supplicio se obnoxios mali redderent, bonorumque meritum minus foret, non aliter atque qui Regi palam omnibus expositio in sede Regia & majestate sua injuriam atque contumeliam afferret, in gravem mulctam illicò incurreret: minus autem supplicium promeretur is qud latitantem Regem in aula sperneret, vidensque illum offenderet. His addo aliam quoque rationem, quòd Christus Dominus in sacramentalibus speciebus non quæsivit dignitatem sed aptitudinem. Decuisset fortè magis augustissimum hoc sacramentum sub eximiis, præstantissimis, incomparabilibusque speciebus relinqui, sed illo tum pauperes & hominum plurimi frui non possent. Vt ergo universi eo gaudeant, ut vitæ panis & divinus hic missus, universorum esui & usui sit expositus, sub rerum nec magnarum nec pretiosarum, sed rerum passim obviarum, & quæ parvo pretio haberi possunt, speciebus instituitur: majorem enim rationem utilitatis nostræ, quàm existimationis suæ habet Deus. Etenim hæc inest Deo firmissima consuetudo, ut ille profectus nostri opera magis ad charitatis suæ quàm magnitudinis & majestatis libram expendat.

Faremur itaque non minimè percipere modum hujus transmutationis, verùmtamen totum illud procedit ex imbecillitate nostræ naturæ, quippe quæ ad spiritualem rerum intelligentiam parum videtur esse idonea.

Maxima caligo hîc circumstat oculos nostros: subinde usurpandum est modestè verbum illud nescio, quando scilicet causa rei de qua agitur penitus ignoratur, quæ inscitia jure merito à nonnullis erudita ignorantia nuncupatur. Non male igitur fecimus qui omisimus tales subtilitates & quæstiones sublimiores, quibus veluti spinis sæpenumerò recta suffocantur ingenia.

Ex supradictis facilè colligitur quid tandem sentiendum sit de sacra Eucharistia in arthophorio conservata, atque in specie columbæ constructo atque insignito: cyborium quoque nominatur sacra ista pixis seu cibi spiritualis apotheca in modum turris argenteæ super altari asservatæ, cui lampas propterea prælucet perpetua, verbum Dei vivum in sacramento scriptumque in Evangelio cibum verum & mysticum animarum illustratura.

Porro moris antiquissimi extitit in Ecclesia servare corpus Christi propter infirmos, imo consuetudo vigebat terra marique sacrosanctam Eucharistiam sudario involutam, ut scribit sanctus Ambrosius in oratione de fratris sui Satyri obitu, quippe qui ait Christianos cum maritimum iter instituerent, navesque ingrederentur, sacrosanctam Eucharistiam secum deportasse. Etenim viris dabatur Eucharistia in manus, mulieribus autem in nitidis linteaminibus, quæ dominicalia ideò vocabantur, quod magis magisque liquet ex præsanctificatorum Liturgia.

Illud etiam non tacebo, quod præscribitur in communione infirmorum; scilicet quòd sacerdos sacratissimum altaris sacramentum deferre debeat in habitu decenti superposito mundo velamine honorificéque ante pectus cum omni reverentia ac timore; lumine perpetuo præcedente, cum sit candor lucis æternæ. Sed ad quid quæso faces adhibentur, ad quid lumen præfertur, cùm ipse sit origo & principium omnium luminum? nimirum ob id ipsum, quod talis candor cum sit lucis æternæ, vult ut nos coram se luceamus, simusque conspicuæ luces aliæ. Ponam in calce authoritatem sancti Cyrilli in Epistola ad Colossyrium, agentis adversus Antropomorphytas, inter cætera ad hæc scribentis. *Porro alios esse etiam audio qui mysticam benedictionem nihil ad sanctificationem juvare dicant, si quid ex ea fiat reliqui in alium diem. Insaniunt verò qui hæc asserunt: neque enim alteratur Christus* οὐ γὰρ ἀλλοιοῦται χριστὸς, *neque sanctum ejus corpus immutatur, sed benedictionis vis ac facultas, & vivificans gratia perpetua in ipso existit.* Vide quid scribat & Ioannes Zono-

tas in 22. Epiſt. quæ habetur in notis adverſus Antropomorphitas.

Inſtant nonnulli ſacram Euchariſtiam poſt conſecrationem quoque appellari panem, ut panis quem frangimus, nec non de pane illo edat &c. Reſponderi ſolet communiter dici panem propter varias rationes. Primò ratione termini à quo, quia ex panis ſubſtantia facta eſt ſubſtantia corporis Chriſti; ſicut Eva dicitur ex Ada, nec non homo dicitur terra & pulvis, ſcilicet quia ex terra factus eſt, quemadmodum & Eva ex Adæ coſta. Secundò quia poſt conſecrationem adhuc manent accidentia panis ut σφραγὶς ſignaculum, figura artificialis, ſapor & odor. Tertiò dicitur panis per analogiam, quia ſicut panis uſualis alit corpus, ita Euchariſtia nutrit animam atque reficit. Quartò quia hebræa phraſis, imo & uſitatus jam dicendi modus eſt, ut omnis refectio atque etiam convivium nomine panis appelletur, ideòque etiam, hoc ſacrum convivium panis dicitur. Quintò quia Euchariſtia quando dicitur panis, non dicitur ſimpliciter panis, ſed cum addito, videlicet quod ſit vivus Joan. 6.

Solemus nos omnes dum communicare volumus proferre verba Centurionis: *Domine, non ſum dignus ut intres ſub tectum meum.* Hæc forſitan ille dixerat, quod fuerint in domo ejus idola, timebatque ne Deum offenderet; credebat enim Deum eſſe Chriſtum & omnia ſcire. O quam bona & commoda huic tempori eſt hæc doctrina! Quid enim eſt Chriſti ad nos ingreſſus, niſi ut videtur Adamantio, apud nos Chriſtum velle hoſpitari? Quotidiè cùm in ſacramento ſuſcipimus (verba illius profero in medium) quando ſanctum cibum illudque incorruptum accipis epulum, quando vitæ panem ac poculo frueris, manducas & bibis corpus & ſanguinem Domini, tunc dominus ſub tectum tuum ingreditur, Enim verò & Eccleſia mater noſtra hujus Centurionis verba commemorat, quibus ſponſum ſuum compellat, cum in ſacramento ſuſcipit. Sed videat quiſquis hunc intra hoſpitium animæ recepturus cum ſit, ne Centurionis ſit conſimilis in habendis idolis intus. Ut enim debitè ſuſcipiatur, neceſſe eſt antè cor expurgare omnibus idolis, omnibuſque terrenis affectibus, emundare à cunctis paſſionibus carnis & ſanguinis noſtrum animum, ut carnem & ſanguinem Domini accipiat ritè. Multâ igitur preparatione opus eſt Chriſtiano iſtis ſacris communicaturo, multâ puritate, maximiſque cultus interioris ornamentis; ut enim præfatum eſt ex divo Dionyſio: Euchariſtia eſt ſacramentum diviniſſima & auguſtiſſima myſteria continens, videlicet ipſum authorem vitæ atque gratiarum, & verè abſconditum Deum habet, latentem ſub terrenis ſpeciebus, qui ſeipſum manducantibus tribuit in pignus ſalutis æternæ, nec non in tutelam præſentis vitæ futuræque reſurrectionis.

Etenim hoc diviniſſimum Euchariſtiæ ſacramentum cum varias ſignificationes habeat, quę uno quidem nomine nequeunt, exprimi, propterea variis nominibus appellatur. Etenim nominatur ſacrificium reſpectu præteriti, nempe in quantum eſt commemorativum paſſionis dominicæ, ſimulque hoſtia nuncupatur, in quantum continet Chriſtum dominum, quia ſeipſum Deo Patri obtulit in ara crucis; ſynaxis quoque dicitur reſpectu rei præſentis, unionis videlicet, quæ duplex eſt, prima in Chriſto cui per uſum hujus ſacramenti unimur, ſecunda cum cæteris fidelibus, ita ut ex his tanquam membris unum corpus myſticum Eccleſiæ conſurgat. Hujus Chriſtus eſt caput χρυσῆ κεφαλή. Ideoque ſacramenum hoc in iis rebus inſtitutum eſt quæ unionem quandam ſignificant, & ad unum rediguntur. Ut enim panis ex multis granis conficitur & vinum ex multis uvis confluit, ita hoc ſacramentum animarum fidelium in Chriſto unionem & dilectionem denotat. Vocatur quoque viaticum reſpectu futuri, quia eſt repræſentativum fruitionis Dei, quæ tandem erit in patria: vel ut placet nonnullis ideò ſic dicitur, quia eſt ſpirituale alimentum viatorum ζωῆς ἐφοδιον, quibus grandis reſtat via, & in cujus fortitudine ambulant uſque ad montem Horeb, vel quia hoc ſacramentum continet in ſe paſſionem Chriſti, quæ eſt via certiſſima perveniendi ad vitam æternam. Nominatur inſuper Græcè μετάληψις aſſumptio. Sicut enim in unione, qua natura humana unitur verbo, eadem illa natura humana ad eſſe perſonale divinum aſſumitur, communicaturque illi vita divina: ita ex hac unione ſacramentali per quam Chriſtus Dominus, qui eſt in hoc ſacramento, unitur nobis, aſſumitur anima ad eſſe ſpirituale ipſius verbi, & communicatur illi vita divina; atque ut per myſterium incarnationis Deus factus eſt homo, ita per manducationem hujus ſacramenti efficitur homo participativè Deus.

Reſtaret, illuſtriſſime mi Domine, aliquid dicere de corpore diverſis in altaribus poſt conſecrationem exiſtente, ſed hæc planè ſunt nimis ſubtilia & arcana. Fateor tamen naturaliter id eſſe impoſſibile, nempe

ut duo corpora maneant simul in eodem loco : verùm id fieri posse per absolutam Dei potentiam constanter tueor, scilicet quod potest Deus idem corpus in diversis locis constituere, sicque divina virtute factum ut duo corpora scilicet corpus infantis Jesu, & porta virginei claustri simul essent in eodem loco, remanerentque duo & distincta quoad materiam, indistincta verò quoad situm sive spatium. Neque hoc solum in partu Virginis contigit, sed etiam in Christi resurrectione, cùm is prodiit mirabiliter ex clauso obsignatoque monumento, ac postea cùm clausis januis ad discipulos est ingressus, ac demum cùm in ascensu suo cœlos penetravit ut Apostolus Heb 4. enarrat : *Habemus ergo pontificem qui penetravit cœlos Iesum Filium Dei.* Qui ergo dubitant de hoc, mihi videntur valdè de omnipotentia Dei ambigere ; ast stultum, blasphemum, & impium est illum impotentem judicare, qui cuncta verbo creavit, infirmum existimare qui omnia fecit ex nihilo. Sed quomodò inquiunt duo corpora possunt consistere ; cùm de ratione corporis quanti sit extensio & repletio loci ? Quomodò se invicem penetrare queunt ? Sed cogitent prius isti argutuli, quomodò Deus clauso latere Adæ dormientis Evam sine dolore sine corruptione eduxerit. Si enim potentia sua fœminam perfectæ jam ætatis eduxit, poterit similiter cum infantibus membris clausum virginis uterum penetrare, quemadmodum cœlos corpora solida quasi ære fusa penetravit. Verùm hæc dicta sunt per παρέκβασιν.

Solet etiam inquiri, si sub qualibet parte divisæ speciei consecratæ maneat totus Christus, & communiter affirmatur, idque probatur ex illo Joan. 6. *Qui manducat me, vivet propter me.* Sed particula, *me*, significat totum Christum. Ergo totus Christus est in hoc sacramento. Et per consequens hæc divisio non obstat quin sanguis Christi & totus Christus actu sit in divisis partibus. Itaque in ordine quoad species, Christi præsentia ita se habet, ut totus integer Christus sub singulis specierum partibus divisus sit sub iisdem totus conjunctis, non aliter atque in partibus fracti speculi conspicitur veraciter totus homo. Idcirco in hoc sacramento Christus internò & externò cultu latriæ adorandus est, absolutò quidem & perfectò, ac si propria in specie videretur. Sed de adoratione jam diximus superius.

Ponam in calce istius tractatus quæstiunculam satis notam, an scilicet omnino requiratur ad Missæ sacrificium utriusque speciespanis & vini consecratio ? An sufficiat una tantummodò præsertim vinum ubi non nascitur. Respondeo affirmativè requiri omnino : Nam ex Scripturis apertè constat panis & calicis hæc simultanea consecratio, nec non ex antiqua Patrum traditione id satis apparet, ex quibus fontibus divina omnia jura tanquam rivuli ducuntur, ac manant ad nos. Sanè Christus Dominus, qui consecravit panem, vinum pariter aquâ immixtum consecravit, teste magnò Basiliò. Tandem subjunxit Christus Dominus, ut Lucas attestatur cap. 22. *Hoc facite in meam commemorationem.* Etsi enim omnis Christi operatio non sit æquè imitatio, cum idem plura fecerit in cœna mystica, quæ tamen fieri nobis haud jussit, attamen missæ sacrificium sine vini consecratione peragi nullatenus potest, nempe quia tale mysterium foret dimidiatum & per consequens non integrum & completum, atque sic sacrilegium committeretur enorme cùm ex facto Christi Canonumque ordinatione utriusque speciei consecratio requiratur speciatim, tanquam res necessaria. Etenim si adversus Armenos urgere solemus acriter strenuéque insistentes, dum illi obstinatè nolunt paucam aquam intus in calicem infundere, cum tamen aqua revera exierit unà cum Christi sanguine ; si hos inquam peccare fatemur gravissimè, quia scienter perfrigunt toties dictum & repetitum præceptum Ecclesiæ, quomodò excusandi erunt qui prætendunt immutare & frangere despoticam ipsam Christi constitutionem de vino consecrando ? Hinc jam video me sensim delapsum in aliam quæstionem gravissimam, scilicet utrum Laïcis quoque concedendus sit calix. Etenim nos Græci & Rutheni affirmamus, propter scilicet factum ipsiusmet Christi qui universaliter dixit : *Bibite ex hoc omnes*, tam Sacerdotes quàm Laïci. Etsi enim corpus Christi demortuum non sit, & absque sanguine vivum corpus veraciter non vocetur, tamen id est per concomitantiam. Igitur pro fatuo meo sensu, quemadmodum & didici à matre mea orientali Ecclesia, id ab Apostolorum successoribus ἀλληλοδιαδόχως simul panem & vinum in altari ponere, simulque de altari sacra sumere unita mysteria, cæterisque aliis ritè præparatis eadem exhibere. Dicere namque quod id permissum fuerit & gentibus conversis Christianis, ut de calice quoque communicent, nempe quia erant hi assueti bibere de libaminibus idolorum, hoc est planè miscere sacra profanis, cùm totum id expressè habeatur ex Christi Domini mandato ; *nisi biberitis, nisi manducaveritis*,

Ergo in te ſumendus eſt ſanguis, ut tandem fiamus participes de integro alimento ſpirituali. Huc faciunt & verba illa Sacerdotis, *hæc commixtio corporis & ſanguinis dominici*, quorum ſenſus talis eſt, ſicut corpus Chriſti tangi dicitur & manducari, quæ tamen de ſpeciebus panis debent intelligi, ſic & myſticè permixtio fit, cum ſigna & ſpecies panis & vini commiſcentur, nobiſque ſacrum quoddam ſignificatur ad revocandam in memoriam Chriſti paſſionem ac mortem, per quam effuſus eſt ſanguis ipſius Domini Salvatoris. Ideò hæc commixtio debet ſemper fieri corporis & ſanguinis dominici ritè accedentibus ad ſacram Sinaxin; quemadmodùm nos exhibere aſſolemus nunc cum illo ſacro cochleari τῇ ἁγίᾳ λαβίδι, à divo Chryſoſtomo religiosè primùm inſtituto atque invento, poſt illam actionem miraculosè peractam, hæreticæ Macedoniæ mulieri ξίμβατον, quæ loco ſacræ communionis panem datum ſibi ab hæreticis Macedonianis devorare auſa fuit, converſus tamen eſt miraculosè in lapidem, teſte Nicephoro Caliſto, cui fidem nos omnes ultro perhibemus.

Aſt inquies, Cyrillus Patriarcha Conſtantinopolitanus, cognomento Lucaris, in ſua profeſſione nuper edita, fatetur non ſenſibiliter οὐκ αἰσθητῶς dentibus conſumi communionem, ſed tantum mentaliter τῇ τῆς ψυχῆς αἰσθήσει: ad quid paras dentes & ventrem? Crede, & manducaſti. Profectò plerique ſunt qui abnegant hujuſmodi profeſſionem fidei extitiſſe Cyrilli Patriarchæ, fatenturque meram impoſturam fuiſſe: Sed datò & non conceſſò quod ejus fuerit talis fidei profeſſio; certè una hirundo non facit ver, & unus tanquam nullus. Etenim Lucaris iſte videtur ſecutus eſſe proditorem illum Judam. Judas namque primus fuit qui non credidit huic admirabili tranſubſtantiationi: ideòque cucurrit ad Judæos cum pane illo conſecrato, quod vel indicat illud troparion ἐμὲ γὰρ πρὸς ἐχθροὺς σου τὰ μυστήριά σου ἔφην. *Non enim inimicis tuis myſterium exponam.*

Hanc igitur converſionem noſtra Mater Eccleſia tranſubſtantiationem appellat, nempe quia in hac mirabili converſione hoc eſt peculiare, quòd ſit converſio totius ſubſtantiæ in aliam, ſolùm manentibus accidentibus; idque nomen tranſubſtantiationis colligitur ex Evangelio, *hoc eſt corpus meum hic eſt ſanguis meus*; quemadmodùm ea vox, ὁμοούσιος colligitur ex illis verbis: *Ego & pater unum ſumus.* Neque enim ſequitur friola ſeu potius ſophiſtica quorundam inſtantia quaſi ex divo Paulo petita ad Hebræos. 5. unum tantum eſſe ſacerdotem in nova lege ſcilicet Chriſtum & ſimiliter unicum ſacrificium, quod eſt in cruce peractum & conſummatum, quodque peccata omnium ſuſtulit; idque amplius reiterari minimè poteſt, quia ſcilicet unica eſt Chriſti Redemptoris oblatio qui peccata omnium abolevit & extinxit. Apoſtolus namque loquitur de ſacrificio cruento in nova lege, quod Chriſtus ſemel immolavit in cruce, nec amplius reperitur cum per ſe abundè ſufficiat ad expianda & tollenda peccata mundi; ait namque ad Hebræos 10. *Vbi eſt peccatorum remiſſio jam non eſt oblatio pro peccato:* ſed per ſacrificium crucis obtenta eſt remiſſio peccatorum. Ergo jam nulla debet eſſe oblatio pro peccatis. Reſpondeo ſenſum eſſe verborum Apoſtoli talem, ſcilicet poſt quàm univerſalis remiſſio peccatorum facta quod ad ſufficientiam, poſtquam datum eſt ſufficiens pretium redemptionis jam non eſſe oblationem ſic propitiatoriam, per quam tale pretium fieri poſſit; ſed quia tamen actualiter non ſunt univerſis remiſſa peccata, ſed unicuique tunc remittuntur cum per fidem & ſacramenta & per hoc ſacrificium Chriſto incorporatur, ſi quidem per illud virtus ſacrificij crucis nobis applicatur. Sacerdotes igitur, qui quotidiè Deo immolant, nequaquam illud cruentum repetunt, abſit, ſed tantùm commemorationem faciunt illius cruentæ oblationis, nec tamen eſt ſimplex quædam commemoratio, (ſic enim non foret ſacrificium) ſed eſt ſimul etiam oblatio, ideòque verè in miſſa, Chriſti corpus conſecratur, Deoque, offertur quotidiè, ut nempe inde fructum ſalutarem capiamus accendentes ad ſacramenta.

Redeo iterum ad id quod difficile videtur creditu, nempe replicari ſacrum corpus in variis hoſtiis, & ſanguinem Chriſti Domini in diverſis reperiri calicibus. Sed rogo conſideret unus quiſque quod una ſimpliciſſima vox præconis ſeu concionatoris ſimul & ſemel dividitur proſiliens in aures audientium: Porro ſonitus ſeu tinnatus numeroſior reſultat per repercuſſionem, ut aperte fit in Echo, ſic in Bizantinis & Zizeſenis turribus nec non in nemore Dodoneo, & Olympico porticu quam propterea heptaphonon appellabant antiqui, ære percuſſo ac reflexo multiplicabatur in concameratis præſertim locis ac convallibus.

Verumtamen *qui habet aures audiendi audiat.* Lucæ. 8. auribus ſcilicet internis, ut credat; & ut aperuit dominus cor Lydiæ

purpurariæ Actorum 16. aperiat etiam corda noſtra, ut intendamus his quæ dicuntur à ſanctis Patribus, omnibus næniis derelictis. Vtinam *aperiat cor noſtrum in lege ſua*, ut dicitur. 2. Machab. c. 1. *auferatque cor illud lapideum, & detur cor carneum* Ezechielis 11. *Fiatque cor tanquam cera liqueſcens*, Pſal. 12. Hôc enim modô non perit homo, ſed vivet in æternum, per Deum trinum & unum, qui *operatur in nobis velle* (illæsó tamen liberô arbitriò noſtrô) *& perficere*, ſecundum illud divi Pauli ad Philip. cap. 2. quique *operatur ut credamus*. 1. ad Theſ. c. 2. Nemo namque aiebat Chriſtus Joan. 6. *poteſt venire ad me*, hoc eſt credere, *niſi Pater meus traxerit eum*, ut ſit videlicet Dei filius per fidem in Chriſto Jeſu, qui ſapientiam præſtat parvulis. Amen, fiat.

Et certè in controverſiis, illud ſemper ſcivi eſſe ſupponendum tanquam firmiſſimum fundamentum, teſtimonium divinum ex ſacra ſcriptura deſumptum, nec non & conſenſum Patrum communem. Circa enim hos duos polos Eccleſiæ catholicæ axis regirat & uſque ad conſummationem ſæculi circonvolvetur fœliciter. Trita eſt nonnullorum excuſatio aſſerentium libros hujus temporis eſſe corruptos & depravatos, eoſdemque injuriâ immutatos vel mutilatos fuiſſe. Adverſus hoſce valebit idem prorſus argumentum quod contra Mahumetanos ſolet fieri. Vel antequàm prodiret in lucem hic Pſeudopropheta, ſacræ paginæ fuerant corruptæ, in quibus erat nomen illius inſignitum; vel poſtquàm editus fuit in lucem, in odium ejus omnia ſunt eraſa & caſſata ex nobis Chriſticolis. Sanè ante illius ortum ea mutilare opus prorſus foret inane atque impudentiſſimum, divinationique quàm proximum de rebus futuris ſtaturum, ac non fallax judicium. Si poſt ejus ortum, producant in medium ipſi antiqua ſua volumina, quibus continebantur præfata oracula de futuro Mahumete; atque ſic ceſſabit omnis lis atque controverſia. Hoc dico atque millies repetam: Afferantur textus, videantur Expoſitores antiqui, ac tandem prævalebit multorum calculus, atque præponderabit eorum ſententiam. Dicere autem nunc; ego ſum alter Cephas, neque minor ſum divo Chryſoſtomo in illuminatione, nihil planè concludetur, cum diſcordemus in primis principiis, ac per conſequens remanebit graculus tanquam graculus invariabilis atque gracilis. Recognoſcantur ergo quæſo in fonte auctoritates ſanctorum Patrum, quas ego in medium proruli atque ſecundum eorum mentem ac ſententiam fiat calculus, ſic enim ſpero fore ut multa candida colligam ſuffragia, nigra vel nulla vel pauca cõſtringam.

Dixi & feci, non ut volui, mi domine illuſtriſſime, ſed quod potui, neque ut publicus Doctor, ſed tanquam privata perſona expoſui. Ea propter me totum ſubmitto cenſurę rectęque correctioni matris meæ Orientalis Eccleſiæ, me totum ſiſto, ita opto, ita prædico, atque poſtulo, & præ cautela ſemper talia meis ſcriptis propediem interponam. Non enim meis confido viribus, quas perſpicuè video eſſe admodùm tenues. Homo ſum, hominis eſt labi errare, falli; & dum aliena errata præſumo corrigere, mea minimè intueor graviſſima. Inſuper, tu illuſtriſſime domine Joannes, qui hanc præſtitiſti occaſionem præſentis materiæ, bonô æquôque animô velis ſuſcipere meas haſce lucubrationes, quas non ad oſtentationem ingenij, ſed ad ædificationem animi tui elaboravi, verbis nempe ſimpliciſſimis & ſemibarbaris vocibus. Erraſti, ô vir eruditione ornatiſſime, hoc onus meis humeris imponens: debuiſſes equidem aliis præſulibus magni judicij & facultatis deferre. Quid enim poteſt præſtare unus tantum Lygaridius nomine ac re ὀλιγοστὸς minimus. Aſt recuſare tua juſta poſtulata nequivi, neque illa valde differre in longiuſculum exoptavi. Quis enim ſcit, quid tandem dies caſtrinus erit pariturus. Idcirco immaturum longè opuſculum edidi, non expectans diu peropratam debitamque ſibi maturitatem: qualecumque tamen illud ſit, tuum planè munuſculum eſſe intelligitur. Vale, iterumque vale corpore & animo.

Datum in Alexiano Muſæo anno ſalutis 1666. octavo Novembris.

Tuæ illuſtriſſimæ dominationi devotiſſimus ac humillimus cliens PAÏSIUS LIGARIDIUS CHIUS *Metropolita Gazæ Hieroſolimitanus* manu propria *ſubſcripſi*.

EXTRAIT D'UN LIVRE DE METROPHANE. Patriarche d'Alexandrie.

De præſentia Chriſti in Euchariſtia ſenſus Orientalis Eccleſiæ.

EST quippe panis benedictus REVERA corpus Chriſti; & quod in calice eſt, INDUBITATE Chriſti ſanguis. Modus autem iſtius MUTATIONIS incognitus nobis eſt ac ineffabilis.

ineffabilis. Harum namque rerum declaratio electis reſervata eſt uſque in regnum cœlorum. *Et paulo poſt.* Cum itaque REVERA hoc ſacramentum ſit corpus Chriſti & ſanguis Chriſti, convenienter apud Ignatium appellatur pharmacum immortalitatis &c. *Et infra.* Cæterùm de myſterio conſecrato aliquid recondimus ægrotantibus, ut nemo eorum ſine extremo & neceſſario viatico diſcedat: ſecundum dogma ſancti & œcumenici primi Concilii credentes, reconditum myſterium ſemper manere ſanctum myſterium, nec unquam abjicere illam quam ſemel accepit ſanctificationem.

Verba hæc ſunt c. 9. Confeſſionis Catholicæ & Apoſtolicæ in Oriente Eccleſiæ per Metrophanem Critopulum Hieromonachum, & poſtea Patriarcham Alexandrinum, Græcè conſcriptæ, ac per Joannem Honeium Lutheranum Academiæ Juliæ Profeſſorem in Latinum idioma tranſlatæ Helmeſtadii typis Henningii muleri Acad. Typ. an. 1561.

Conſecrant Moſcovitæ panem triticeum in Chriſti corpus, hunc aſſervant, circumferunt & adorant cultu latriæ. Conſecrant verò ipſo Paraſceves die hunc panem, qui vel ægris, vel ituris in bellum datur. *Ita M. Ludert Kramtin Rigæ Miniſter Auguſt. Confeſſ. de ſuperſtitionibus Moſcovitarum.*

EXTRAIT D'UN SYNODE TENU EN L'ISLE DE Chypre cette année 1668.

Nos Hilarion Cicada Dei & ſanctæ Sedis œcumenicæ Cyprinæ Iſcpiſcopus, eiuſdemque Sedis magnus Theologus atque Orientalis Eccleſiæ generalis Doctor, &c.

UNiverſis præſentes noſtras inſpecturis atque lecturis fidem facimus, quod infra ſcripta capitula ſunt ad verbum tranſcripta ex ſynodo Leucoſiæ celebrata in celeberrima Cypri Inſulæ Metropoli ſexto Idus Aprilis currentis anni, præſidente Reverendiſſimo Archiepiſcopo totius Cypri D. D. Nicephoro, conſidentibus RR. Metropolitâ Paphi domino Macario, & Cirenes domino Nicephoro, item Epiſcopo Nemeſi domino Geraſimo, Nobis quoque & Vicariis Famaguſteno, Arſinoenſi, Curienſi, Solenſenſi, pluribuſque Abbatibus, & Preſbyteris titularis, cujus acta apud nos ſtant & aſſervantur, cujuſque tantùm capitula ſeu ſummarias aſſertiones poſt prolixam eorum doctrinam tranſcripſimus. Nos ipſi, efflagitantibus ac enixè Rogantibus Reverendiſſimo Patre Franciſco à Eriſaco Capucino ſanctæ Miſſionis Capucinorum Larnecę & ſociis, ut infra.

Ex primi Capituli Doctrina de ſanctiſſima Euchariſtia.

SI quis igitur dixerit panem & vinum à vero Sacerdote conſecrata, poſtquam ſanctificata fuerint certis quibuſdam à Chriſto Domino conſtitutis verbis, non eſſe idem ipſum corpus eundemque ipſum ſanguinem re & ſubſtantiâ Ieſu Chriſti Dei & hominis Salvatoris noſtri, ſed aut figuram & ſymbolum, aut ſervare cum ipſo ſacramento ſubſtantiam panis & vini, & non illa prorſus deſtrui poſt conſecrationem remanentibus ſolum præter naturam reliquis accidentibus cum ſua quantitate, ita ut fiat vera quædam, realis, & rigoroſa tranſubſtantiatio, hoc eſt tranſmutatio corpus præcedentis ſubſtantiæ panis & vini in veram ſubſtantiam corporis & ſanguinis Domini; aut non eſſe ſacrificium propriè rationale, atque incruentum, propitiatorium per ipſum pro peccatis vivorum in ſacramento Pœnitentiæ, atque mortuorum; aut ea ſacramenta non debere latriæ ratione adorari, quemadmodum & ille idem qui à dextris æterni patris conſidet Deus & homo pariter Dominus Ieſus Chriſtus, is hæreticus judicetur, & hæreticorum cenſuris ſubjaceat.

Ex Capitulo de Epiſcopatu.

Quapropter quicumque dixerit Epiſcopatum non à Chriſto Domino inſtitutum fuiſſe, aut non ab his qui acceperunt nobis collatum & in poſteros æqualiter conferendum, vel non tradi certo quodam conſecrationis ordine, aut non eſſe eccleſiaſtico ſacro regimini neceſſarium, aut ſacerdotium abique Epiſcopi ordinatione poſſe perfici ſolo ſuffragio aut electione populi vel cleri, hi hæreſeos rei judicentur quippe qui antiquam Apoſtolorum traditionem diſſolvunt, & eccleſiaſticum ordinem evertunt.

Ex tertio Capitulo de ſacro Chriſmate.

Adeoque ſi quis ſacratiſſimum chriſma non unum propriè fateatur ex ſeptem ſacra-

mentis per traditionem Apostolorum ab ipsomet omnium rege Christo institutis, novamque gratiam ac sanctificationem propriam ex hoc iis qui inunguntur præstari per Spiritum sanctum veluti caracterem regalis spiritualis dignitatis consignantem in hæreditatem regni cœlestis, itemque robur ac fortitudinem adversus visibiles invisibilesque hostes, & odorem suavitatis ad Deum in bonis operibus, is integritatem ecclesiasticæ tollit pulchritudinis, quam ædificans suam domum sapientia per septem columnas prænotavit, & lex antiqua per lucernas septem candelabri in templo, aliisque typis præfiguravit.

Ex quarto Capitulo de jejunio.

Quamobrem & nos cum sancta Gangrensi Synodo pronuntiamus, si quis ob reputatum virtutis exercitium die dominico jejunaverit, vel præter corporalem necessitatem tradita ab Ecclesia jejunia in commune servanda violaverit, Anathema sit.

Ex quinto Capitulo de Monastico statu.

Si quis angelicum Monachorum institutum, eorumque professiones pacta & promissa inventa Satanæ per blasphemiam dicat, seu virginitatem ac cœlibatum, seu paupertatem nulliusque rei possidendæ voluntatem, seu humilitatem quæ revera exaltat, ac obedientiam, seu quæ circa vestitum & cibum est duram disciplinam, vigilias, item humi cubationes, & quæ similia, ipse se se voluptuosæ ac delitiosæ vitæ variisque passionibus contabescentis caractere cauteriatum exhibet, ipseque in seipsum pari vel potiori ratione convertet anathema, quod sancta Synodus Gangrensis adversus virgines & abstinentes, qui conjungatas ac ciborum utentes libertate præ superbia & cauteriata plane conscientia contemnebant fulminavit.

Ex sexto Capitulo de veneratione Sanctorum ac intercessione eorum.

Quare eos, qui Duliæ in Sanctos venerationem rejiciunt, & eorum pro his à quibus orantur intercessiones insectantur, itemque honorem sanctarum imaginum, vasorum & reliquiarum, non minus nos rejicimus & execramur quàm antiquos illos agiomatos, ipsosque sanctæ septimæ Synodi execrationibus obnoxios, paternarumque traditionum inimicos denuntiamus, & ab Orthodoxorum cœtu alienos declaramus.

Ex septimo Capitulo de suffragiis erga mortuos.

Ex quibus confidenter decernimus, quod, qui misericordiæ opera & oblationes & similia, quæ pro defunctis in fide & pœnitentia fiunt, rollunt, negantque juvari his animas, quæ in privatione atque dilatione beatitudinis versantur in doloribus, ad refrigerium & diminutionem dilationis, hi sanè Orthodoxorum partis alieni, apostolicarumque ac paternarum traditionum prævaricatores judicentur.

Epilogus.

Hæc est orthodoxa Ecclesiæ Orientalis fides. Hanc tuentur quatuor sanctissimorum Patriarcharum Orientalium venerabilium fratrum nostrorum & comministrorum Sedes, Constantinopolitana videlicet, Alexandrina, Antiochena, & Hierosolymitana. Hanc cæteræ quæque nationes nobis ritu & communione conjunctæ profitentur, imprimis amplissimum Moscorum Imperium, Rhossorum longè latèque sparsi populi, itemque Bulgariæ, Serviæ, superiotis & inferioris Mysiæ, tum Epirotæ, Arabes, Ægyptij, & ne cæteras Asiæ & Europæ gentes enumeremus, quicumque septimam œcumenicam Synodum acceptant & venerantur. Hanc etiam incorruptam & inviolatam huc usque servavit Dei beneficio hæc sancta nostra Cypriorum Ecclesia. Hæc nobis & universis fiat confessio in salutem in Jesu-Christo Salvatore nostro, cui laus & potestas & adoratio sit in sæcula sæculorum. Amen. *Datum Leucosiæ tertio Iunij anno salutis M. DC. LXVIII.*

IL Y A PLUSIEURS signatures dans l'original, quoique ce ne soit qu'un extrait de ce Concile de Chypre. M. Claude qui demandoit un Concile de Grecs pour se rendre doit estre presentement satisfait.

RECIT DE CE QUE LES MOSCOVITES QUI ONT PASSE' *depuis peu à Paris à la suite de l'Ambassadeur, ont dit en presence de Monseigneur l'Archevesque de Sens & de plusieurs autres personnes.*

L'Arrivée des Moscovites à Paris ayant donné à Monseigneur l'Archevesque de Sens la curiosité de sçavoir les sentimens de ceux de leur communion sur l'Eucharistie à l'occasion de la contestation qui est entre l'Auteur de la Perpetuité & le Ministre Claude,

dont il avoit une connoiſſance particuliere par la lecture exacte qu'il avoit faite de leurs livres, il envoya ſur la fin du mois d'Aouſt prier l'Interprete de l'Ambaſſadeur de le venir voir. Mais n'ayant pu cette premiere fois eſtre exactement informé par luy de tout ce qu'il deſiroit de ſçavoir, il l'alla chercher dans l'hoſtel de l'Ambaſſadeur. M. l'Ambaſſadeur ayant ſceu qu'il demandoit à voir ſon interprete le fit prier d'entrer dans ſa chambre. Il le receut avec tout l'honneur qu'il luy put rendre; il le ſalua à la Moſcovite, c'eſt à dire en luy preſentant la main & l'embraſſant, aprés quoy il le fit aſſeoir. En ſuite M. l'Archevéque de Sens luy parla du deſir qu'il avoit de voir leurs ceremonies eccleſiaſtiques, & de conferer avec quelqu'un des ſiens de la creance de leur Egliſe ſur quelques points principaux. L'Ambaſſadeur luy répondit que pour les ceremonies Eccleſiaſtiques, il ne pouvoit les luy faire voir, parce qu'on ne diſoit point la meſſe parmy eux hors des Egliſes conſacrées, & qu'ils ne l'avoient pas entenduë depuis leur depart de Moſcovie, ſe contentant de reciter tous enſemble tous les jours l'horologe, c'eſt à dire les heures canoniales, comme toutes ſortes de perſonnes ont accouſtumé de le faire en ſon pays : Mais qu'il luy envoyeroit un de ſes Preſtres pour l'informer de tout ce qu'il voudroit ſçavoir de leur creance. M. l'Archevéſque de Sens prit delà occaſion de le prier de trouver bon que ce Prêtre vint diſner chez luy. Il le luy accorda, & le vint conduire juſques au lieu où il avoit conduit un officier de la Couronne qui l'avoit eſté voir du la part du Roy, & là il luy fit beaucoup d'excuſes de ce qu'il ne l'y eſtoit pas venu recevoir, ne ſçachant pas d'abord qui il eſtoit.

Le jour que M. l'Archevéque de Sens prit pour donner à diſner à ce Preſtre Moſcovite fut le neuviéme de Septembre qui eſtoit un Dimanche. Il me fit l'honneur de m'envoyer querir; & pluſieurs autres Eccleſiaſtiques s'y rencontrerent, comme M. Cheron qui eſtoit grand Vicaire de feu M. l'Archevéſque de Bourges, M. l'Abbé de S. Nicolas, M. Boileau Docteur de la maiſon de Sorbonne, M. Daignan, &c.

Le Preſtre Moſcovite vint accompagné du Secretaire de l'Ambaſſadeur & de deux valets de chambre. Le Preſtre eſtoit un homme fort grave & ſerieux, & dans lequel il paroiſſoit beaucoup de ſageſſe & de bonne foy. Il eſtoit Chanoine dans la grande Egliſe de Moskou. Le Secretaire eſtoit un homme de qualité qui paroiſſoit avoir infiniment d'eſprit, beaucoup de feu & de vivacité, de ſorte qu'il ſe faiſoit preſque entendre par ſes geſtes & par ſes ſignes. Il paroiſſoit auſſy fort inſtruit dans ſa religion & plein de grands ſentimens pour Dieu & pour les veritez chreſtiennes. Ils avoient avec eux l'interprete de l'Ambaſſadeur, dont il avoit bien voulu ſe priver ce jour-là pour obliger M. l'Archevéſque de Sens.

Ce Prelat alla au devant d'eux juſques à ſon antichambre, & les receut à la Moſcovite, c'eſt à dire, ainſy que l'ay déja remarqué, en leur preſentant la main & en les embraſſant. Le Preſtre & le Secretaire receurent ſes civilitez avec un tres-profond reſpect; & le Preſtre particulierement dans tout le temps qu'il fut avec M. l'Archevéſque fit bien voir que les Preſtres Moſcovites ont une tres-grande veneration pour leurs Prelats. Car M. l'Archevéſque ne put jamais le forcer à prendre le pas devant luy, & il luy fallut faire des inſtances incroyables, & luy faire meſme dire par l'interprete qu'il vouloit abſolument qu'il ſe couvriſt, pour luy faire mettre ſon bonnet, encore le plus ſouvent l'oſtoit-il pour répondre aux demandes que le Prelat luy faiſoit par le moyen de l'interprete, faiſant toujours ſigne qu'il devoit ces ſoumiſſions & ces deferences à ſon caractere.

Comme ils eſtoient arrivez fort tard on ne s'arreſta pas beaucoup à les queſtionner : mais aprés que M. l'Archevéſque eut reçu les complimens qu'ils luy firent de la part de M. l'Ambaſſadeur, il les conduiſit au lieu où il falloit diſner.

Iamais il ne fut poſſible à M. l'Archevéſque de faire mettre le Preſtre à ſa droite quoique ce fuſt une table ronde, parce qu'il ſe figuroit qu'il auroit eſté au deſſus de luy, & il fut contraint de le faire mettre à ſa gauche, ſur ce que l'interprete luy dit, qu'il croiroit avoir fait un grand peché s'il s'eſtoit mis à l'autre place. Il ne voulut point auſſy toucher à quoy que ce fuſt que le Prelat n'y euſt touché le premier, ny boire qu'aprés luy & debout, luy faiſant avant que de ſe raſſeoir une profonde inclination. Et ſur ce que M. l'Archevéſque luy fit dire par l'interprete qu'il mangeoit bien peu, qu'il le prioit de prendre quelque choſe où l'on n'avoit pas encore touché, il fit ſigne qu'il n'avoit garde de le faire avant luy, & dit aſſez agreablement pour s'en excuſer ces paroles de Noſtre Seigneur dans l'Evangile : *Le Fils ne fait rien qu'il n'ait veu faire à ſon Pere.*

Le Secretaire de l'Ambaſſade qui eſtoit au deſſous du Preſtre rendoit au Prelat les meſmes civilitez, & tous deux nous edifierent extremement par leur modeſtie & par leur ſobrieté, car ils mangerent & beurent tres-peu, quoique le Prelat pour les mieux regaler euſt fait ſervir les viandes qu'ils aimoient le mieux, & les euſt fait preparer à leur mode & à leur gouſt. Ce qui nous ayant porté à témoigner à M. l'Archeveſque l'eſtime que nous faiſions de leur modeſtie & de leur honneſteté, il le leur fit dire par l'interprete; à quoy ils répondirent d'une maniere tres-chreſtienne, diſant qu'ils eſtoient indignes de ces loüanges, & qu'ils n'eſtoient que des pecheurs. Vne des perſonnes meſme de la compagnie trouvant que le Secretaire avoit je ne ſçay quel air de ces S. Ieans que l'on met à coſté de la croix, & tout le monde ayant témoigné approuver ce qu'il diſoit, l'interprete luy dit à qui on le comparoit, ce qu'il receut avec une tres-profonde humilité, ſoupirant, frappant ſa poitrine, & elevant ſes yeux au ciel, en diſant qu'il eſtoit infiniment eloigné de la vertu de ce grand Saint, & qu'il n'eſtoit qu'un pecheur.

Aprés le diſner on ſe retira dans la chambre de M. l'Archeveſque, où l'on commença a former avec eux une aſſez longue converſation ſur les differents uſages & les differentes ceremonies de leur Egliſe; touchant la communion de leur Patriarche avec les autres Patriarches Grecs, le jeuſne, le celibat, la priere, la liturgie, &c. Mais enfin M. l'Archeveſque en voulant venir au principal point ſur lequel il avoit deſſein d'eſtre éclairci, pria l'interprete de leur dire mot pour mot ce qu'il alloit leur demander, & de luy redire auſſy mot pour mot leur réponſe ſans y rien ajoûter.

Aprés avoir pris cette ſage precaution, il les pria de luy dire ce qu'ils croyoient touchant le ſacrement de l'Euchariſtie. Le Preſtre Moſcovite répondit ſans heſiter le moins du monde (ce qui nous ſurprit un peu, car il avoit juſqu'à lors toujours eſté ſur ſes gardes, comme s'il euſt eu peur de s'engager trop avant dans quelque point de controverſe & de n'en pas ſortir à ſon honneur) que c'eſtoit le veritable corps & le veritable ſang de J.C. & qu'aprés que le Preſtre avoit prononcé ces paroles de Noſtre Seigeeur, *Cecy eſt mon corps*, le pain eſtoit changé au corps de Jeſus-Chriſt, & aprés qu'il avoit prononcé ſur le calice ces autres paroles; *Cecy eſt mon ſang*, le vin eſtoit changé en ſon ſang. Quand l'interpete eut dit cecy, M. l'Archeveſque luy dit. Ie vous prie dites-moy mot pour mot les meſmes paroles qu'il a dites. L'interprete dit au Preſtre Moſcovite ce que ce Prelat exigeoit de luy, ce qui l'obligea de repeter ce qu'il venoit de dire, & l'interprete repeta les meſmes paroles pour la ſeconde fois. Et comme il y ajoûta que le pain & le vin eſtoient tranſubſtantiez au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt, on luy demanda ſi le Preſtre Moſcovite s'éntoit ſervi d'un mot qui dans ſa langue euſt la force de celuy de tranſubſtantié dans la noſtre. Il repliqua que ouy, & repeta le mot moſcovite qui ſignifie cela, en regardant le Prêtre & le Secretaire, qui tous deux firent ſigne que ce mot eſtoit propre dans leur langue, & ſignifioit un changement de ſubſtance

On leur demanda enſuite ce qu'ils penſoient de certaines gens qui eſtoient parmy nous (on ne voulut pas exprés les appeller heretiques, afin de ne prevenir point leur eſprit, & de leur donner toute liberté d'exprimer leurs ſentimens, en ne marquant point le jugement que nous en portions) qui nioient que le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt fuſſent réellement dans l'Euchariſtie, & qui pretendoient qu'ils n'y eſtoient qu'en figure. Alors le Preſtre témoignant beaucoup de zele & d'indignation ſur ſon viſage, dit ſans s'arreſter; ce ſont des heretiques, des excommuniez & des demons.

On ajoûta: Mais n'y a-t-il jamais eu perſonne parmy vous qui ait enſeigné la meſme choſe, & qui ait dit que le corps de Jeſus-Chriſt n'eſtoit point dans l'Euchariſtie aprés la conſecration? Le Preſtre & le Secretaire s'écrierent que non, qu'on ne les ſouffriroit point; mais que ſi il y avoit quelqu'un aſſez temeraire & aſſez impie pour avancer une ſemblable propoſition, qu'on le feroit mourir, qu'on le bruſleroit, & qu'on l'écraſeroit; ce qu'ils accompagnerent de geſtes ſi ſignificatifs qu'ils nous firent compendre à tous ce qu'ils diſoient avant que l'interprete nous l'euſt expliqué. A quoy le Preſtre pour faire voir que ces erreurs n'avoient jamais paru parmy eux, ajoûta que depuis les Apoſtres juſques à preſent ils avoient toujours gardé le depoſt de la foy ſans alteration, & toujours cru que Jeſus-Chriſt eſtoit reelement dans l'Euchariſtie: QUE C'ESTOIT LA LA FOY APOSTOLIQUE.

On leur demanda s'ils rendoient quelque culte particulier à I. C. dans l'Euchariſtie, & comment ils en uſoient lorſqu'on diſoit la Meſſe. Ils dirent que lors que l'on monſtroit l'Hoſtie conſacrée tout le monde ſe meſtoit à genoux & ſe proſternoit pour l'adorer. Et

le Secretaire de l'Ambaſſade pour nous faire mieux comprendre ce qu'il diſoit, ſe leva pour nous faire voir de quelle maniere ils ſe proſternoient pour adorer J. C. qui eſt en faiſant le ſigne de la croix, ſe mettant à genoux, & touchant la terre de leur front tout le corps coutbé contre terre.

Et parce que M. l'Archevêque leur témoigna une grande joye de ce qu'ils eſtoient, en ce qui regarde le ſacrement de l'Euchariſtie, ſi conformes aux Latins, & de ce qu'ils croyoient comme nous la realité & la tranſubſtantiation ; le Secretaire de l'Ambaſſade pour augmenter ſa joye, & nous confirmer dans les ſentimens que nous avions de la pureté de leur foy, nous rapporta une hiſtoire, & nous dit, qu'un homme de leur païs, qui eſtoit à genoux à la table de la communion & preſt de recevoir le Corps de J. C ayant commençé à douter en luy-même qu'il puſt eſtre ſous les eſpeces d'un ſi petit morceau de pain, & que l'on receuſt dans ce ſacrement la chair veritable du Sauveur, avoit vu en même temps l'hoſtie ſe changer en une chair d'homme veritable ; mais que cela luy ayant fait horreur il eſtoit rentré en luy-même, de ſorte qu'aprés avoir demandé pardon à Dieu avec beaucoup de douleur de ſon incredulité il l'avoit prié que cette chair repriſt les eſpeces du pain, ſous leſquelles auparavant elle eſtoit voilée, afin qu'il y puſt participer, & que cela eſtant arrivé de la ſorte, il avoit en ſuite communié en rendant gloire à Dieu de cette merveille.

En ſe ſeparant ils promirent à M. l'Archeveſque de luy envoyer une atteſtation autentique de leur Foy ſur ce myſtere ; ce qu'ils executerent aprés eſtre partis de Paris, comme on le verra par l'atteſtation ſuivante.

NOVS Archeveſque de Sens avons lu cette relation dans laquelle nous n'avons rien trouvé que de tres exact & de tres-veritable : En foy de quoy nous avons ſigné. A Paris ce deuxiéme jour d'Octobre mil ſix cent ſoixante-huict.

L. H. DE GONDRIN Archeveſque de Sens.

LA preſente relation ne contient rien que de tres-exact & de tres-veritable, en foy dequoy nous avons ſigné, ce 2. Octobre 1668.

BOILEAU, Docteur en Theologie de la Maiſon de Sorbonne. S NICOLAS.
D'AIGNAN, Archidiacre d'Eſtampes en l'Egliſe de Sens.

ATTESTATION D'UN PRESTRE ET CHANOINE DE MOSCOU, *& de trois autres Moſcovites de la ſuite de l'Ambaſſadeur touchant la Foy de leur Nation ſur l'Euchariſtie & quelques autres articles.*

IN nomine Dei noſtri, in Trinitate admirabilis Patris & Filij & Spiritus Sancti. Nos infra ſcripti in hac litera teſtamur & credimus quòd ex quo tantùm Preſbyter pronunciaverit Dei verba ſuper pane & vino, eſt eſſentiale corpus, & eſſentialis ſanguis Ieſu Chriſti Dei noſtri, & non jam panis neque vinum. Signum panis & vini vides ; ſed cognoſcere oportet corpus & ſanguinem Chriſti noſtri, quia per hæc Dei verba panis & vinum mutatur in verum corpus & ſanguinem Chriſti Filij Dei. Et omnes debent cultum divinum Chriſto Deo noſtro in his præſanctis myſteriis. In Liturgia ſacra oramus pro vivis & mortuis, ut illis Deus miſericors non habeat pro offenſa eorum peccata, & illa non puniat. Oramus ſanctiſſimam Dei Genitricem, & omnes Sanctos, & illis cultum magnum reddimus, ut illi dignentur orare pro nobis ad Deum noſtrum in Trinitate admirabilem. Et quis poteſt ipſe ſe preſbyterum facere ? Soli Epiſcopi, ſoli Patriarchæ conſecrant & benedicunt Dei preſbyteros. Ita eſt quòd ſola Eccleſia Dei indicit jejunia quoties vult, & quoties oportet : & quòd in his audiendum eſt Eccleſiæ mandatum. Et illos omnes qui hæc puncta non credunt, pro excommunicatis & impiis hæreticis, & Domini Dei noſtri inimicis habemus. Ita credimus, & pro hac veritate colla noſtra dare volumus. Et utinam hunc terra vivum ſepeliat, qui hæc puncta non recipit.

IE ſouſſigné F. Vincent Vrbanousky Religieux Profés de l'Ordre de S. Dominique du Convent de S. Iacinthe de Varſovie, originaire de Moſcovie, Bachelier en Theologie de l'Univerſité de Cracovie, certifie à tous qu'il appartiendra, que la verſion cy-deſſus, que j'ay confrontée exactement avec l'original écrit en langue Moſcovite, luy eſt entierement conforme & renduë mot pour mot. En foy dequoy j'ay ſigné à Paris au grand Convent des Iacobins, l'an de grace mil ſix cent ſoixante-huit, le vingt-neuviéme Octobre.

F. VINCENT VRBANOUSKY.

JE certifie encore que le susdit original est signé de quatre personnes, dont le premier est Juan Irvanouvitz, qui veut dire Joannes Joannides, Prestre de la Capitale de Moscovie: les trois autres sont des personnes laïques de la suite de l'Ambassade. Fait le jour & au que dessus. F. VINCENT VRBANOUSKY.

ATTESTATION D'UN PATRIARCHE ARMENIEN, QUI *est presentement à Rome, touchant la creance des Armeniens sur l'Eucharistie.*

AVDIVIMUS aliquos dixisse quòd Orientales omnes exceptis Romanis non credant sanctissimum sacramentum Eucharistiæ esse verum Corpus CHRISTI, & miramur multùm stultitiam eorum & audaciam, qui ea quæ ignorant proferunt. Nam Orientales omnes istius temporis, in sacrificio Missæ credunt fide indubitabili, & inhæsitabili panem verè transmutari in corpus, & vinum in sanguinem Domini nostri Jesu-CHRISTI; imò nunquam de hac re dubitaverunt, nec unquam habuerunt infidelitatem hanc, quam audivimus nunc à quibusdam nomine tantùm Christianis. Unde certum facimus vos, quod nos Armeni habeamus ab antiquis Patriarchis nostris, à tempore Concilij Nicæni usque nunc, illum articulum fidei, habemusque in Lyturgia nostra præter verba consecrationis, hæc: *Pater omnipotens, emitte Spiritum tuum sanctum, & cooperante eôdem transmuta panem hunc in Corpus, & vinum hoc in sanguinem Domini nostri Iesu Christi & Dei Salvatoris.* Ecce quæ credimus & quæ tenemus, sunt eadem cum Ecclesia Romana, præter cæremonias quasdam quibus differimus. Valete.

HAVIADOUR Patriarcha Armenorum.

BASILIUS Doctor Armenus manu propria scripsi.

ATTESTATION D'UN EVESQUE ARMENIEN QUI EST *à Amsterdam, touchant la creance des Armeniens sur l'Eucharistie.*

CREDUNT Armeni Christiani, tam illi qui Ecclesiæ Latinæ communicant, quàm qui ab ejus communione alieni sunt, corpus & sanguinem CHRISTI reverà sumi à communicantibus sub speciebus panis & vini, ipsiusque panis & vini substantiam per consecrationem Sacerdotis verti in corpus & sanguinem CHRISTI, ita ut post consecrationem non sit amplius panis & vinum, sed verum corpus & sanguis CHRISTI sub speciebus aut signis panis & vini. Ita universim credere Armenos Christianos.

Ego USCANUS EPISCOPUS Armenus testimonium perhibeo, die 14. Octobris 1666. Amstelodami.

Ego sic testor, CARABIED VANTABIED. Ego JOANNES LEONIS testor.

Les qualitez de cet Evêque sont *Vscanus Episcopus Sancti Sergij in magna Armenia.* C'est dans l'extrait de leur Liturgie qu'il m'a donné en Amsterdam le 1. Aoust 1667. Usci, est le nom en langue vulgaire de cette ville où est le tombeau de ce S. Serge qui estoit soldat & martyr, originaire de Cesarée en Cappadoce.

Dans un autre papier il a écrit ce qui suit. *Vscanus Vardapet, qui & gratia Christi Episcopus, & nuncius sanctæ Egmiacin in parte Europæ, natione Armenus, natus & nutritus in Aspaham civitate, sed tamen loco sum Erevanensis.*

REPONSE DU MESME EVESQUE ARMENIEN SUR DIVERSES *questions touchant la creance des Armeniens.*

QVÆRITUR. An non Armeni Christiani verè credant, sentiant, profiteantur J. Christi corpus & sanguinem post consecrationem sub speciebus panis & vini verè realiter, ac substantialiter adesse, modò quòdam invisibili & incomprehensibili, sed reali tamen & verò? *Prima Responsio. Credunt, sentiunt & profitentur.*

II. PANEM & vinum per verba consecrationis verè ac substantialiter converti, muta-

ri, tranſubſtantiari in corpus & ſanguinem CHRISTI; ita ut poſt conſecrationem non amplius in ſacramento panis & vini ſubſtantiæ remaneant, ſed in eorum locum corpus & ſanguis CHRISTI divina virtute & operatione ſubrogentur; tametſi nihil mutationis illius internæ ſenſus externi deprehendant. *Credunt &c.*

III. CHRISTI corpus in Euchariſtia adorandum eſſe latriæ cultu tum interno tum externo. *Credant &c.*

IV. EVCHARISTIÆ oblationem eſſe verum & propriè dictum ſacrificium novæ legis pro vivis & mortuis propitiatorium. *Credunt &c.*

AN non damnent tanquam hæreſim, eorum ſententiam, qui negant CHRISTI corpus in Euchariſtia verè, realiter, ac ſubſtantialiter adeſſe, ſed præſens tantùm eſſe volunt, vel per ſignum ac ſymbolum, vel per apprehenſionem fidei, vel per communicationem quamdam virtutis ex corpore CHRISTI moraliter defluentis, gratiaſque nonnullas ijs qui Euchariſtiam ſumunt infundentis? *Damnant.*

QUI panem negant ſubſtantialiter converti, ſed eum volunt ſimul cum corpore CHRISTI in Euchariſtia remanere? *Damnant.*

QUI negant in Euchariſtia CHRISTI corpus adorandum eſſe? *Damnant.*

Qui negant in Eccleſia eſſe ullum verum ac propriè dictum ſacrificium? *Damnant.*

QUÆRITUR item: An non damnent eorum ſententiam qui Epiſcopale regimen negant ab Apoſtolis & Chriſto inſtitutum, Eccleſiamque ſine Epiſcopis conſtare poſſe affirmant? *Damnant.*

Qui negant ad ordinationem preſbyterorum neceſſariò requiri Epiſcopi miniſterium, preſbyterumque aliquem ſolo laïcorum vel clericorum conſenſu fieri & ordinari poſſe contendunt? *Damnant.*

Qui negant per chriſmatis unctionem & manus impoſitionem conferri baptizatis Spiritum ſanctum, tanquam per proprie dictum ſacramentum? *Damnant, quamvis apud ipſos adminiſtratio iſtius ſacramenti ſit infrequens, quod factum per varios motus & tempeſtates quibus Eccleſia fuit jactata.*

Qui negant fidelibus interdici poſſe abſtinentiæ causâ carnium & ovorum eſum, & jejunij, dum vires ſupperant, præceptum imponi, coſque qui hujuſmodi præcepta Chriſtianis imponant notatos & prædictos ab Apoſtolo volunt. *Damnant.*

Qui Religioſorum vota inventum eſſe ſaranæ dicunt, generatimque vota quibus matrimonio renuntiatur, irrita & ab Apoſtolo jam ante damnata contendunt? *Damnant.*

Qui aſſerunt nefas eſſe Angelos vel Martyres, alioſque Sanctos religioſo cultu proſequi, licet à cultu latriæ ſoli Deo debito longiſſimè diſtanti? *Damnant.*

Qui negant fidelibus vitâ functis oblationes & opera miſericordiæ prodeſſe ad obtinendam citius requiem & purgatoriarum pœnarum remiſſionem? *Damnant.*

Ita ſanctè teſtamur. VSCANUS Epiſcopus Erevanenſis Armenus, Amſtelodami die vigeſima prima Februarij anno 1667.

Ita quoque atteſtor, Ego CARABIED VANABIED Adrianenſis.

COPIE D'UN EXTRAIT DE LA LITVRGIE ARMENIENNE *qui a eſté donné à Amſterdam à une perſonne de Condition le premier jour d'Aouſt 1667. par l'Evêque Vſcamus écrit de ſa propre main en Armenien & en Latin, & traduit par luy-même de l'Armenien.*

ACcipiens panem in ſanctam, divinam, immortalem, immaculatam & creatricem manum ſuam, benedixit, gratias egit, confregit & dedit ſuis electis, ſanctis & diſcumbentibus diſcipulis dicens: Accipite & comedite, hoc eſt enim corpus meum quod propter vos & multos præſtatur in propitiationem & remiſſionem peccatorum.

Similiter & calicem accipiens benedixit, gratias egit, & potavit, dedit ſuis electis, ſanctis & diſcumbentibus diſcipulis dicens: Bibite ex hoc omnes, hic eſt enim ſanguis meus novi teſtamenti, qui pro vobis & multis effunditur in propitiationem & remiſſionem peccatorum.

Adoramus & rogamus, & poſtulamus ex te; benefactor Deus, Mitte in nos & ante poſita munera iſta coſempiternum tuum, & coeſſentialem ſanctum Spiritum, quo panis iſte

benedictus corpus verè factum est Domini nostri Jesu Christi, Amen : Et calix iste benedictus fuit sanguis verè Domini nostri Jesu Christi. Amen.

Quo panis & vinum benedicta facta fuerunt verè corpus & sanguis Domini nostri Jesu Christi. Amen.

Secundum alios.

Quo panem istum benedicens, corpus verè facies Domini nostri ; & calicem istum benedicens, verè facies sanguinem Domini nostri Jesu.

Quo panem istum & vinum istud benedicens, corpus & sanguinem verè facies Domini nostri Jesu-Christi. Amen.

Hoc est ex libro Liturgiæ extractum.

Nos infra scriptus Episcopus sancti Sergii in magna Armenia, testamur hæc omnia quæ in hoc folio scripta sunt nostrâ manu circa realem præsentiam corporis Christi Domini in Eucharistia, & transubstantiationem panis & vini in corpus & sanguinem ejus, extracta esse ex nostris Liturgiis. In quorum fidem hic subscripsimus Amstelodami die prima Augusti anno 1667. USCANUS Episcopus.

REPONSE DE L'EVESQUE ARMENIEN QUI EST A *Amsterdam, sur quelques questions touchant l'estat & la discipline de l'Eglise d'Armenie.*

REVERENDISSIMUS Episcopus Armenus ad hæc quæsita dixit.

Geminum Armenis esse Patriarcham in Oriente. Primus moratur in Arard urbe Armeniæ, vocatur Jacobus : habet sub se 200. circiter Episcopos ; habitat ordinariè in monasterio Ermiasin, pronuntiatio est hirvasin. Secundus Patriarcha moratur in Cis oppido Catamaniæ seu Ciliciæ in Asia, habet sub se Episcopos circiter 50.

Apud Armenos sunt jejunia districtissima ; non tantum si spectes ciborum qualitatem, si quidem abstinent à carnibus, piscibus, ovis, lacticiniis & etiam olco ; insuper si spectes tempus quia non possunt secundum Canonem comedere ante meridiem, sed tantùm post ; & semel comedunt nisi infirmi & qui laborant, sicut fit apud nos.

Non sunt in Oriente alij Patriarchæ Armeni præter duos supradictos. Constantinopoli tamen est Episcopus Armenus subditus Patriarchæ commoranti in Ermiasin. Hierosolymis item & Aleppi sunt etiam Episcopi Armeni, sed subditi Patriarchæ commoranti in Cis.

Fatetur tamen Episcopus illustrissimus esse in oppido Naixeram Patriarcham Armenum, qui est semper ex ordine S. dominici, Romanæ Ecclesiæ subjectum, etiam quantùm ad ritus ecclesiasticos.

In Oriente sunt etiam Christiani Syrij seu Surij : sed putat Illustrissimus Dominus esse Jacobitas, qui in dogmatibus non conveniunt cum Græcis, habentque proprios ritus, Episcopos & Patriarcham ; vocatque illos idem Dominus Dioscoritanos.

Dicit etiam Dominus Episcopus esse in Oriente vel Syria Nestorianos satis notos, & à Jacobitis Christianis distinctos.

Dicit etiam idem Dominus Aleppi non esse Patriarchas propriè, sed tantùm Episcopos vel Archiepiscopos, sive pro Armenis, sive pro Suriis, sive pro Græcis, sive pro aliis.

Episcopus Hacciadour fuit aliquando Aleppi, sed nunc Romæ commoratur & subditus est Romano Pontifici.

EGO INFRA scriptus testor Illustrissimum Episcopum Armenum Amstelodami nunc commorantem mihi ad quæsita supradicta respondisse sicut jacet : in quorum fidem subscripsi manu propriâ & nomine.

Fr. Nicolaus à sancta Catharina Carmelita Excalceatus missionarius pro Catholicis nationis Gallicæ & Gallobelgicæ Amstelodami.

Recit des ceremonies que les Armeniens pratiquent.

J'Entendis la meſſe de ce bon Evêque (M. Vſcanus dont eſt l'extrait de la Liturgie Armenienne qui vient d'eſtre rapporté) le Dimanche 31. Juillet 1667. J'en ay marqué toutes les ceremonies dans mon Journal, mais elles ne ſont pas eſſentielles : j'ajouteray ſeulement icy ſept ou huit choſes.

1. Qu'ils conſacrent avec du pain ſans le vain ; car luy ayant demandé s'ils ſe ſervoient de pain avec du levain, il me repondit ces propres paroles. *Nos non ponimus fermentum.* Ce pain eſt plus épais que les noſtres : j'en ay un.

2. Ils ne mettent point d'eau avec le vin dans le calice, ne conſiderant pas l'eau comme neceſſaire pour l'eſſence du ſacrement, mais ils n'en blâment pas l'uſage. Et cet Evêque m'a dit, qu'il en mettoit lors qu'il diſoit la Meſſe dans les Egliſes Latines.

3. Ils adorent proſternez en terre aprés la conſecration, & ils ſont avertis qu'on la va faire par un coup qu'un des enfans qui aſſiſtent à la Meſſe frappe ſur un tymbre pour la conſecration du pain, & il en frappe un autre pour la conſecration du vin. On adore proſterné & en ſilence.

4. Le peuple communie à genoux, & reçoit des mains du Preſtre le corps de J. C. ſous les eſpeces du pain trempé dans le ſang ; mais ils ne le boivent point, & ils ſuccent ſeulement le doigt du Preſtre qui a trempé dans le calice en rompant ce pain : car l'Evêque en communia deux de deux portions du même pain qu'il avoit conſacré.

5. Ils baiſent avec grand reſpect le livre des Evangiles, qui eſt toujours ſur l'autel pendant la Meſſe, & le Diacre l'encenſe dés le commencement pendant que l'Evêque le tient entre ſes mains élevé, tourné du coſté du peuple. Ce n'eſt pas neanmoins celuy dans lequel il chante l'Evangile.

6. Ils ſe donnent tous le baiſer de paix, & ils me le donnerent auſſy.

7. L'Evêque fit pluſieurs ſignes de croix, même aprés la conſecration, ſur l'hoſtie & le calice. L'Autel eſtoit comme les noſtres. On l'encenſe, & en ſuite le peuple deux ou trois fois. L'Evêque donne beaucoup de benedictions. Le peuple eſt preſque toujours debout, mais il s'incline profondement à ces benedictions.

L'hoſtie eſt plus grande qu'une piece d'un écu environ de deux lignes ; d'un coſté il y a un Crucifix au coſté droit duquel eſt une lance, & à coſté gauche eſt un calice avec l'hoſtie deſſus, & de l'autre coſté eſt une grande croix & quatre petites dans les eſpaces.

L'Evêque prit le pain qu'il conſacra dans un baſſin d'argent où il y en avoit pluſieurs autres qui furent diſtribuez par un Preſtre aſſiſtant à tous ceux qui avoient entendu la Meſſe, l'Evêque donnant à baiſer une croix qui eſt ſur le livre des Evangiles.

Ce Preſtre eſt celuy qui a ſigné les Atteſtations avec l'Evêque. Il avoit une chappe & un froc noir, & l'Evêque aprés avoir quitté ſes ornemens, en prit une violette.

Attestation du Patriarche, de plusieurs *Evêques & Preſtres Armeniens reſidans à Alep, touchant la creance des Armeniens ſur l'Euchariſtie.*

SErvus Jeſu-Chriſti David Armeniorum Patriarcha, unà cum infra ſcriptis Antiſtibus & Preſbyteris, teſtamur adverſus errores quorumdam hæreticorum hanc eſſe fidem & ſententiam omnium Eccleſiarum communionis noſtræ circa corpus Chriſti in ſacra Euchariſtia. 1. fide profitemur, ac firmiter credimus, quemadmodùm huc uſque ſemper credidimus unà cum aliis Catholicis, Chriſti corpus & ſanguinem verè contineri ſub ſpecie panis conſecrati ; ſiquidem ait Dominus ſe dediſſe Apoſtolis corpus ſuum, quod pro nobis erat traditurus in ara Crucis : unde damnamus tanquam hæreticos quicumque aſſeruerint quod data fuerint nobis ſolummodò panis & vinum tanquam figura corporis & ſanguinis Chriſti. Deinde credimus naturam panis & vini mutari propriè & ſubſtantialiter in corpus & ſanguinem Salvatoris noſtri vi divinorum verborum quæ profert Sacerdos ſupra oblata ; adeout nihil prorſus remaneat ex pane & vino, niſi figura tantùm & a-

lia accidentia. Deinde adoramus Chriſtum in ſacra Euchariſtia reſidentem, cultu latriæ; & offerimus pro remiſſione peccatorum, tam vivorum quàm etiam defunctorum, in ſacro ſancto Miſſæ ſacrificio ipſummet corpus crucifixum, & ſanguinem effuſum ſupra montem Calvariæ. 2. Non ſolùm licitum eſt nobis ſanctorum patrocinium implorare, eorumque imagines venerari, verùm etiam valde eſt utile animabus noſtris. 3. Neceſſarium eſt preſbyterum ab Epiſcopo conſecrari impoſitione manuum, alioquin vanam credimus ejus ordinationem. 4. Poteſtatem habet Eccleſia præcipiendi fidelibus, ut abſtineant ad tempus à quibuſdam eſcis, & jejunent ſecundum traditionem majorum. Si quis ſupra ſcriptis temere auſus fuerit contradicere, anathema ſit, Datum Alippi 1. Martis, anno Armeniorum 1117. & Latinorum 1668.

Ego frater JUSTINIANUS Capucinus, Miſſionarius Apoſtolicus in Oriente, licet immeritus, traduxi de verbo ad verbum hoc præclarum fidei teſtimonium ex Armenio idiomate in Latinum.

AZARIA Epiſcopus. JOANNES Epiſcopus. GREGORIUS Epiſcopus.
Dominus Eccleſiæ ſervus Dom. ADEODATUS Sacerdos. Dom. BAPTISTA Decanus
Dei Decanus 40. martyrum. Dom. THEODORUS Sacerdos. Eccleſiæ B. Virginis.
Dom. ABRAHAM Sacerdos. D. CACHADOUR Sacerdos. Dom. SERGIUS Sacerdos.

NOus François Baron Conſeiller du Roy, Conſul pour ſa Majeſté Tres-Chreſtienne, & pour les ſereniſſimes Eſtats de Nederlande, en Syrie, Chypre & Caramanie, affirmons & atteſtons que les ſeaux & les ſeins ont eſté mis par les nommez en noſtre preſence, à Alep ce 2. Mars 1668. Signé BARON Conſul, & ſeellé.

ATTESTATION DV PATRIARCHE DES SYRIENS touchant la foy de leurs Egliſes ſur l'Euchariſtie & autres articles.

TESTIMONIUM SEU PROFESSIO QUORUMDAM ARTICULORUM apud nationem Surianam in Oriente.

IN nomine Patris & Filij, & Spiritus ſancti:

1 Chriſti corpus ſanguinem verè & realiter in Euchariſtia contineri firmiter credimus, non figuram tantum ejus atque virtutem, ut quidam novi hæretici commenti ſunt.

2. Item panem & vinum in verum Chriſti corpus & ſanguinem realiter & ſubſtantialiter vi divinæ conſecrationis mutari atque converti, ſeu tranſubſtantiari, quod idem eſt.

3. Chriſtum in Euchariſtia verè reſidentem latriæ cultu adorari debere, & ita ab omnibus Eccleſiæ noſtræ fidelibus adorari.

4. In ſacra Liturgia verè ac proptiè dictum ſacrificium pro vivis & mortuis propitiatorium Deo offerri.

5. Sanctos rectè à fidelibus coli & invocari.

6. Preſbyterum non eſſe, qui ab Epiſcopo impoſitionem manuum non acceperit.

7. Licere Eccleſiæ carnium eſcis certis diebus prohibere, & fidelibus ſtatuta per annum jejunia indicere.

8. Contra ſentientes pro hæreticis & profanis haberi, ſeu excommunicari.

Hæc eſt, ac ſemper fuit, Eccleſiarum noſtrarum fides. Hanc acceptam à Majoribus ſervamus & ſervabimus; nec ulla apud nos mentio ullorum ac memoria fuit aliquando, qui aliter docuerint. Ita nos teſtamur die vigeſima nona Februarij 1668.

Patriarcha nationis Surianæ ANDREAS.
Archiepiſcopus nationis Surianæ BEHENAM.
Curatus ABDELLA & CHOULAC nationis Surianæ.
Curatus MATOUC nationis Surianæ.
Curatus ABDALLE & MOÜIL nationis Sur.
Religioſus & Sacerdos JEHONAY nationis Sur.
Sacerdos NAME' nationis Sur.
Sacerdos BENJAMIN HANNA nationis Sur.
Curatus CHAIDÆ nationis Sur.
Sacerdos ABDALLA & CHAÜ nationis Sur.
Sacerdos ABRAHIM nationis Sur.
Sacerdos ABRAHIM & SGAIR nationis Sur.

NOus François Baron Conſeiller du Roy, Conſul pour ſa Majeſté Tres-Chreſtienne, & pour les ſereuiſſimes Eſtats de Nederlande, en Syrie, Chypre & Caramanie, affirmons & atteſtons que les Seaux & les ſeins ont eſté mis par les nommez en noſtre preſence, à Alep ce premier de Mars 1668. Signé BARON Conſul, & ſcellé.

LETTRE DE MONSIEUR PIQUET TOUCHANT LA *qualité des témoins qui ont ſigné les precedentes atteſtations.*

MONSIEUR,
J'ay bien de la joye de voir que les atteſtations que j'ay fait venir vous ont ſatisfait auſſibien que ces Meſſieurs pour qui elles ſont deſtinées. Je tâcheray d'avoir les autres. L'on m'en a donné eſperance; & j'en écriray de nonveau. Ma crainte eſt qu'il n'y ait plus de retardement que je ne voudrois pour leur ſatisfaction, & pour le gain de la cauſe qu'ils deffendent avec tant de zele & de force. L'on ne peut pas dire que les Patriarches & Evêques qui ont ſigné ces atteſtations avec les Preſtres, ſoient tous ſeparez de l'Egliſe Romaine. Quelques-uns ſe ſont reünis depuis peu, & d'autres demeurent dans leurs erreurs juſqu'à ce qu'il plaiſe à Dieu de les en tirer par ſa grace. Mais je puis bien aſſeurer d'une verité, que dans les choſes qu'ils ont ſignées ils conviennent tous, en ſorte qu'encore aujourd'huy il n'y en a point qui ne ſoit preſt à ſigner & à ſoutenir cette creance, pour ennemis & ſeparez qu'ils ſoient de l'Egliſe Romaine. Au reſte ſi quelqu'un vouloit ſoutenir que tous ceux qui ont ſigné ces atteſtations ſont de noſtre communion, il faudroit en meſme temps accorder que tous les Chreſtiens, ou pour le moins les Evêques & les Preſtres d'Alep ſont Catholiques Romains, ce que je voudrois bien au hazard de perdre toute creance ſur ce point là auprés de Meſſieurs de la Religion pretenduë reformée. Mais quoique depuis long-temps les Miſſionnaires travaillent en ce païs-là à y etablir la foy dans la purete, ils n'ont encore gaignée qu'un fort petit nombre de Chreſtiens parmy les Grecs & les Armeniens. Pour ce qui eſt des Syriens, à la verité le Patriarche eſt catholique & environ la moitié de ceux de ſa nation, qu'on appelle autrement Jacobites. J'aurois une atteſtation du Patriarche des Grecs d'Antioche qui ſe tient tantoſt à Alep & tantoſt à Damas, mais il eſt preſentement en Moſcovie auſſibien que le Patriarche d'Alexandrie ou du grand Caire, c'eſt le malheur qu'il y a en cette affaire. Pour ce qui regarde. &c. *A Lyon ce 17. Aouſt 1668.*

ACTE DE M. IANON OBEANCIER DE S. IUST. touchant les atteſtations precedentes.

In nomine ſanctæ & individuæ Trinitatis Amen.

NOs infra ſcripti Hugo Jannon Regi Chriſtianiſſimo à ſanctioribus conſiliis, Preſbyter licet indignus, & magnus Eccleſiæ Collegiatæ ſancti Juſti apud Lugdunum Obedientiarius, ibidemque Lugdunenſis Cleri Orator, Notum facimus præſentibus & futuris, quod diſceptationum quæ hocce tempore Doctores catholicos cum heterodoxis circa perpetuam de ſacroſancta Euchariſtia, deque admirabili panis atque vini in Chriſti Domini corpus & ſanguinem Tranſubſtantiatione traditionem exercent, pondus contuentes, interque alia rationum momentâ, quibus ea res confici ſplendidè poſſet palmarium illud fore arbitrati, ſi longinquarum quoque Gentium in eandem cum Eccleſia catholica fidem demonſtraretur conſenſus, amiciſſimum nobis civem Lugdunenſem clariſſimum dominum Picquet Regis Chriſtianiſſimi Conſiliarium, & antehac in Orientis partibus apud Alepum pro natione Francicâ Conſulem convenimus (virum utique de chriſtiana fide per immenſa propagandis apud Infideles barbaros fovendiſque Miſſionibus Apoſtolicis ſuppeditata ſollicitè auxilia, perque Sacerdotium quod jam religioſiſſimè adminiſtrat optime, ſi quis alius, meritum) enixèque rogavimus, ut pro ea zeli quâ in Eccleſiam catholicam fervere noſcitur magnitudine, apud Orientales populos ubi etiamnum haud mediocris eſt ejus nominis gratia, ſedulò ageret, quatenus ipſi certiſſimum

ad nos ſuæ circa prædictam traditionem fidei ſymbolum tranſmitterent. Quod quidem ille officium & tanto animo amplexus eſt, & tanta diligentia eſt proſecutus, ut poſt non multos inde menſes, & hoc ipſo reparatæ per Chriſtum ſalutis humanæ milleſimo ſexcenteſimo ſexageſimo octavo anno, optatiſſimas nobis exultantibus literas tradiderit; unas quidem ab Armenorum, ab Syrorum Patriarcha; alteras ſuo cujuſque gentis idiomate atque caractere exaratas; tertias ab Antiocheni Græcorum Patriarchæ abſentis Vicario generali Arabico ſtylo, Græcis modernis vulgato ſcriptas. Omnes autem ipſorum Patriarcharum & Vicarij generalis, ac etiam Archiepiſcoporum, Epiſcoporum & Sacerdotum complurium ſigillis & ſubſcriptionibus per locorum Magiſtratus recognitis munitas, ac latinè interpretatas, quibus illi omnes idem ſe cum Eccleſia catholica, quoad articulum nunc per Acatholicos impugnatum, credere confitentur. Theſaurum itaque veritati aſſerendæ ampliſſimum nacti, & opportunam cui committeremus ſedem ac fidem exquirentes, inſignem ſancti Germani à Pratis Bibliothecam ſelegimus; tum quia & cæteras Pariſienſes antiquitate vincit, & veterum monimentorum multitudine cedit paucis; tum quia nec apud ullos alios quàm apud Benedictinos, qui pro divina Euchariſtiæ fide primi quondam ſtrenuè decertantes erumpentem hæreſim Berengarianam fæliciter jugularunt, aptiùs aut ſecuriùs deponi poſſe videretur pignus tantum; poſtremò permovit nos Congregationis S. Mauri, quâ idem Monaſterium S. Germani floret, ſanctiſſima priſciſq; Eccleſiæ moribus proxima diſciplina, eruditio, & pietas ſingularis. Ea propter hac die menſis Septembris anni currentis milleſimi ſexcenteſimi ſexageſimi octavi vigeſimâ nonâ ſancti Michaëlis Archangeli Eccleſiæ chriſtianæ tutelaris, & omnium Angelorum feſtivis honoribus ſacrâ, accerſitis nobiſcum Notariis Apoſtolicis acceſſimus ad Reverendiſſimum Patrem domnum Bernardum Audebertum Congregationis ejuſdem ſuperiorem generalem, in ipſo S. Germani à Pratis Monaſterio commorantem, & prætioſum ejus fidei depoſitum commiſimus, rogantes, & per eam quâ Eccleſiæ ſanctæ obſtrictus eſt fidem adjurantes, ut tanquam ſingulare Eccleſiæ catholicæ peculium & invicta fidei Defenſoribus nunc in agone glorioſè pugnantibus arma in eadem Bibliotheca velut in locuplete armamentatio à modo ac deinceps in perpetuum aſſervanda curaret, decerneretque. Qui ſtatim accitis in teſtimonium Reverendis Patribus Regiminis ejuſdem Congregationis aſſiſtentibus Monaſterij Priore ac Bibliothecario, ſumma voluntate multiſque gratiis actis oblatum ſuſcepit munus, & votis noſtris adimplendis ſpontaneam fidem perſanctè addixit, quo facto præſentem actum Voluminis, quod prædictorum & aliorum id genus quæ aliundè colligenda ſperamus teſtimoniorum cuſtodiæ compingendum curavimus, tertio folio inſertum, & Chirographo ſigilloque manuali noſtris ſuccinctum. Voluimus inſuper & rogavimus publicâ prædictorum Notariorum Apoſtolicorum recognitione ac manu firmari, & ſupranominatorum Patrum ſubſcriptionibus muniri anno & die prædictis.
JANON Obedientiarius S. Juſti Lugdunenſis. F. Bernardus AUDEBERT.
F. Benedictus BRACHET, F. Claudius MARTIN, F. Antonius ESPINASSE.
F. Lucas d'ACHERY.

Et nos Ioannes Roger & Gaſparus Hubert publici authoritate apoſtolica Curiæque archiepiſcopalis Pariſienſis Notarij Iurati Pariſis commorantes ſubſignati, quia dictarum literarum traditioni & receptioni interfuimus, ideò præſens inſtrumentum confecimus, ipſaſque literas ne varientur Chirographis noſtris conſuetis obſignavimus. Actum in Bibliotheca ſancti Germani à pratis anno & die ſupradictis. *Hubert & Roger.*

FIN.
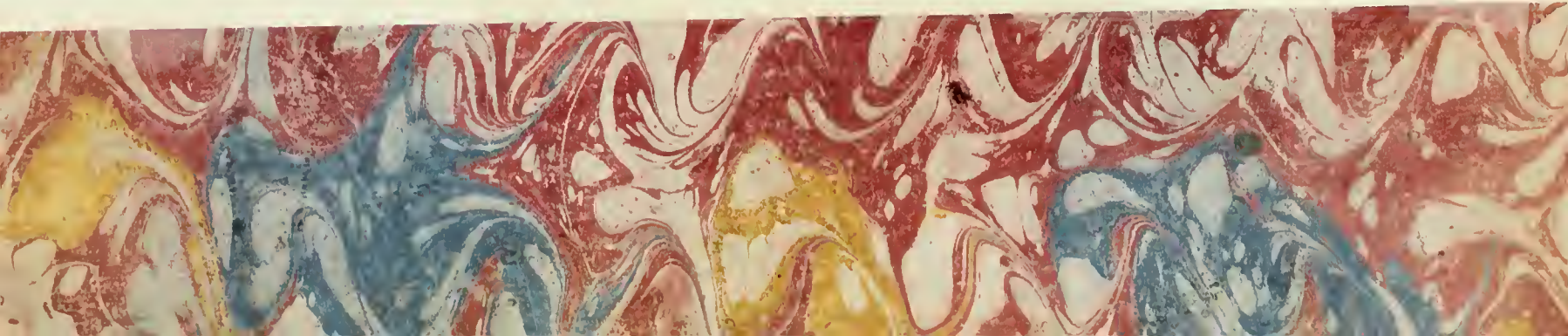
a39003 009521799b